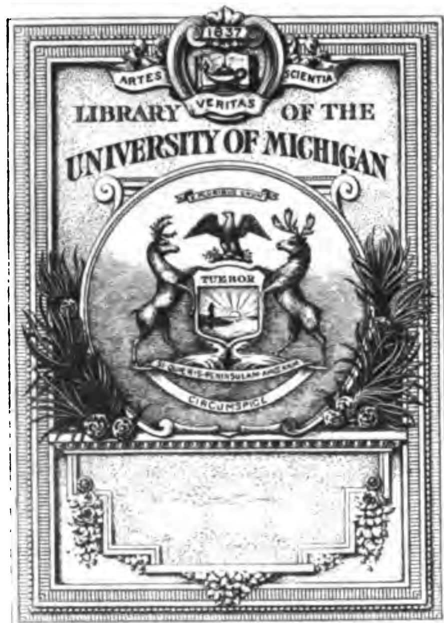
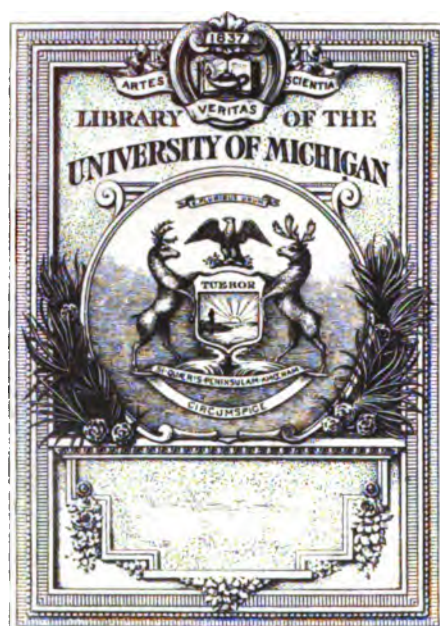

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

1905


1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

publié mensuellement

SOUS LA DIRECTION DE M. ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE; CHARLES MOUREY; EDOUARD PAYEN; PAUL LABBÉ; J.-H. FRANKLIN, etc., etc.

ANNÉE 1905

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

19, RUE BONAPARTE, 19

—

1905

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 46. JANVIER 1905

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

CARTES

42E LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer d'eux-mêmes au Comité leur souscription pour 1905. Cet envoi peut être fait dès maintenant, 19, rue Bonaparte, sous forme de chèque ou de mandat-poste au nom du Trésorier.

ANNÉE 1904 (*fin*).

MM.	
Vénel, chef de bat. d'infant. coloniale	12 »
Barbeyron, administ. des serv. civils de l'Indo-Chine	12 »
Dusseré, offic. d'admin. de l'artill. coloniale	24 »
Lieut. Ehrhard, de l'infant. colon.	12 »
Biblioth. des offic. du 101e d'inf.	12 »
* Lacolley, lieut. d'infant.	12 »
R. P. Tribout, des PP. Blancs	12 »
Musée commercial et colonial de Lille	12 »
* R. P. Ruffier, à Jérusalem	12 »
Julien Potin, industriel, à Paris	12 »
* A. Barberot, ingénieur	25 »
Biblioth. des offic. du 4e zouaves	12 »
A reporter	169 »

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	169	»
Biblioth. de l'Ecole d'applicat. de l'artillerie et du génie.	12	»
Biblioth. de l'Ecole militaire d'artillerie et du génie.	12	»
Commandant Huguet, officier d'ordonn. du président de la République.	12	»
Cercle militaire de Versailles. . . .	12	»
Chocart-Gouverneur, à Chantilly. .	16	»
E. Aubergé, capit. d'artillerie. . . .	12	»
Capit. Brousse, de l'Etat-Major du groupe de l'Afrique Orientale.	24	»
Joubé, lieut. d'inf. (2e semestre). .	8	»
Réunion des officiers de Sidi-bel-Abbès.	12	»
Ecole coloniale, Paris.	24	»
Bourgeot-Pariset, à Champagne-sur-Vingeanne	12	»
Dr J.-A. Gauthier, méd. sanitaire, à Suez.	15	»
* Louis Malibran y Santibañez, à Paris.	25	»
Ecole normale supérieure de Saint-Cloud.	12	»
Auginieur, capit. d'infanterie. . . .	25	»
Réunion des officiers d'Arras. . . .	12	»
Seauve, capit. d'artillerie.	12	»
* J. Molard, chef de bataill. d'infant. coloniale.	15	»
C. Tabary, professeur de lycée. . . .	12	»
Biblioth. de garnison de Lorient. .	12	»
* Biblioth. des offic. du bataill. de l'A. O. F.	12	»
Cercle militaire de Laval.	12	»
Souscriptions diverses	120	»
Total.	609 fr.	

ANNÉE 1905

Henri Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes.	25	»
Biblioth. du 2e bureau de l'Etat-Major Général	12	»
Le ministre des Colonies.	25	»
Biblioth. de garnison d'Auxonne. .	12	»
Cercle militaire de Nice.	12	»
Réunion des officiers de Bastia. . .	12	»
Le résident supérieur du Cambodge.	12	»
Jacques Legrelle, étudiant en droit.	25	»
Puypéroux, chef de bat. d'infant. coloniale.	25	»
Mahéas, chef de bataill. aux tiraill. algériens.	12	»
A reporter. . .	172	»

Report. . . .	172	»
Réunion des officiers de Bayonne. .	12	»
— — Mostaganem.	12	»
— — d'Oran. . . .	20	»
Cercle des officiers du 133e d'infant.	12	»
Cercle milit. de Clermont-Ferrand.	12	»
* Réunion des officiers de Besançon.	12	»
Lieut. Braive, de l'infant. coloniale.	25	»
Pierre Gréa, au chât. de Rotalier. .	15	»
Cercle militaire de Saïgon.	12	»
De Beauregard, lieut. de vaisseau. .	12	»
Biblioth. de garnison du Havre. . .	12	»
Baumgarten, capit. en retraite. . . .	12	»
E. Pelleray, à Paris.	12	»
Le Soudier, libraire.	12	»
De Marcilly, consul de France. . .	40	»
G. Grillières, lieut. de zouaves. . .	20	»
Comte de la Selle, chât. de la Barbée.	12	»
Commandant E. Moulinier.	12	»
Biblioth. de la Chambre des députés.	12	»
Lieut. Rouget de Longève.	12	»
Capit. Cohas, à Auxerre.	15	»
Gabriel Combelles, à Paris.	15	»
Henri Gaeblé, industriel à Pondichéry.	25	»
Legeas, lieut. de zouaves.	20	»
* Ferd. Vanier, au Havre.	12	»
Le ministre de la Guerre.	12	»
Club alpin français, section de l'Atlas.	12	»
Lieut.-col. Revertegat, des tiraill. algériens.	12	»
Ed. Huet, pharmacien de la marine.	12	»
Dr Aug. Maire, à Menton.	12	»
Yon, lieut. d'infanterie.	25	»
Th. Ferrieu, commiss. de la marine.	12	»
* Biblioth. des offic. du 129e d'infanterie.	12	»
Colonel Billet, commandant le 3e spahis.	25	»
Bianchi, capit. d'artill. coloniale. .	25	»
Réunion des officiers du Kreider. .	12	»
— — de La Fère. .	12	»
* Cercle militaire de l'arsenal de l'Est, Tien-tsin.	12	»
Mgr Favier, évêque de Pékin. . . .	24	»
A. Broussaud, capit. d'artillerie. .	12	»
A. Souclier, inspecteur des finances.	12	»
Dr Albert Sarrailhé, au Tonkin . . .	12	»
Cap. B. Cédié, de l'artill. coloniale.	12	»
Lieut. Vanbremeersch, à Paris. . .	12	»
Henri Gosset, à Reims.	20	»
Lieut. de Wavrechin, de l'infant. coloniale.	12	»
* Zimmermann, professeur à la Chambre de commerce de Lyon.	25	»
A reporter. . .	895	»

Report. . . .	895	»
Baron G. de Gunzbourg, à Paris. .	25	»
* Capit. Rougeot, au Tonkin. . . .	12	»
* Cercle de Thaï-nguyen	20	»
Bibliothèque de garnison de Tunis.	12	»
Cercle militaire de Castres.	24	»
Courtin-Hecquet, à Amiens.	12	»
Ponteil-Burles, à Toulon.	12	»
H. Aubry, à Paris.	12	»
Commandant Jesson, de l'infanterie coloniale.	24	»
Pardailhé-Galabrun, à Paris. . . .	12	»
Marius Bosq, à Narbonne.	12	»
J. Franconie, à Paris.	12	»
M. Gerbaud, aspirant de marine. . .	12	»
Jules Prudhomme, à Pont-Rousseau.	12	»
Ch. Fabre, lieutenant de zouaves. .	12	»
* R. P. Mesnage, des PP. Blancs. .	12	»
* Biblioth. milit. centrale d'Orléans.	12	»
Général de Beylié.	12	»
Breton, lieut.-colonel d'infanterie.	12	»
Poideloué, capitaine de vaisseau. .	12	»
Lacorre, chef de section des ch. de fer en Indo-Chine.	12	»
* Cercle militaire de Philippeville.	12	»
Général Priou, command. l'artillerie du 14e corps	12	»
* Cercle militaire de Nîmes. . . .	12	»
— — de Toulouse.	12	»
Aug. Rondel, à Marseille.	12	»
Ch. Mazeran, lieut. de vaisseau. . .	25	»
Général Lasserre, commandant la 1re brigade de l'Indo-Chine. . .	15	»
* Marquis de Chasteigner, chât. de Tréfontaines.	12	»
G. de Kergaradec, lieut. d'infant. .	20	»
Réunion des officiers d'Epinal. . .	25	»
Biblioth. de garnison de Dijon. . .	12	»
Maurice Courant, professeur à la Chambre de commerce de Lyon.	20	»
Lieut. de Contenim, au Tonkin. . .	12	»
E. Lanel, consul général de France.	12	»
Berthot, maire de Chailly.	12	»
Cesbron, lieut. d'infanterie.	12	»
Deschryvène, dessinateur-cartographe	12	»
* Cercle militaire de Cherchell. . .	12	»
* Cercle du commerce et de l'industrie à Hanoï.	12	»
ckert, administrateur des services civils de l'Indo-Chine.	25	»
Capit. A. Gautier, de l'inf. colon.	12	»
l. Blanchard, à Paris	25	»
aronce, consul de France. . . .	25	»
ean Cyrot (1er semestre).	6	»
A reporter. . .	1.558	»

Report. . . .	1.558	»
Henri de Mallmann, à Paris. . . .	12	»
Béra, enseigne de vaisseau.	12	»
Pierre P. Pâris, avocat à Saïgon. .	50	»
Capit. Jutteau, de l'infant. colon. .	15	»
Lieut. Cazenave, de l'artill. colon.	12	»
Jean Vallière, lieut.-col. d'infant. colon. en retraite	20	»
Capit. Ed. Ferry, de l'infant. colon.	12	»
Souscriptions diverses.	90	»
Total.	1.781	»

SOUSCRIPTION

POUR LA MISSION GRILLIÈRES

(2e *Liste.*)

MM.

Société nouvelle des Raffineries de sucre de Saint-Louis.	250	»
S. A. le prince Roland Bonaparte. .	500	»
Comte de Léontief.	50	»
Capit. d'Ollone.	20	»
Réginald Kann.	100	»
G. Kammerer.	50	»
Chocart-Gouverneur.	4	»
L. Malibran y Santibañez.	10	»
Mme Gütig.	100	»
A. Chazalon	100	»
Léon Tardieu.	20	»
Emile Deruelle.	15	»
Jules Ricome.	20	»
Général Priou.	30	»
Total.	1.269	»

LE COMITÉ

M. André Jouannin, secrétaire général du Comité, ayant demandé un congé de six mois, ce congé lui a été accordé par le Bureau.

M. J.-H. Franklin, rédacteur au Bulletin du Comité, a été nommé secrétaire général par intérim.

***

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

LA GUERRE

Pourquoi ne pas l'avouer? C'est avec un véritable soulagement que nous avons reçu la nouvelle qu'une reddition plus qu'honorable arrêtait le massacre de la poignée de braves qui tenaient encore sur les brèches de Port-Arthur. Si l'on songe que le rôle stratégique de cette place, considérable tant qu'il a existé une escadre russe en Extrême-Orient, était absolument terminé, et que d'autre part il n'y avait pas le plus petit espoir d'un secours quelconque, ni du côté de la mer ni du côté de la terre, on voit qu'il serait difficile au censeur le plus sévère de faire un reproche au général Stœssel d'avoir capitulé, alors qu'il n'avait plus ni vivres ni munitions, et que sur les 35.000 hommes de la garnison, 11.000 avaient été tués, 16.000 étaient blessés ou malades, 8.000 seulement étaient encore en état de porter leurs armes (1)!

La catastrophe du 2 janvier ne doit pas être une surprise pour nos lecteurs. Nous écrivions à la fin de novembre que le siège entrait dans la phase suprême, puisque les sapes japonaises avaient atteint les glacis des forts attaqués, que les galeries de mines étaient poussées jusqu'aux contrescarpes, et qu'on se battait dans les fossés. Malheureusement une partie de la presse, bien intentionnée sans doute, mais exagérant un peu l'incompétence et l'aveuglement, avait embrouillé la question. Sur des croquis fantaisistes elle faisait surgir à plaisir des fortifications plus inexpugnables les unes que les autres, et entretenait l'idée que Port-Arthur ne serait jamais pris, ou tout au moins résisterait aisément jusqu'au printemps prochain. Nous avons toujours dit que les hauteurs de Keekouan et de la Table formaient le rebord de la cuvette au fond de laquelle est situé Port-Arthur, et qu'une fois ces hauteurs au pouvoir des Japonais, la place deviendrait intenable.

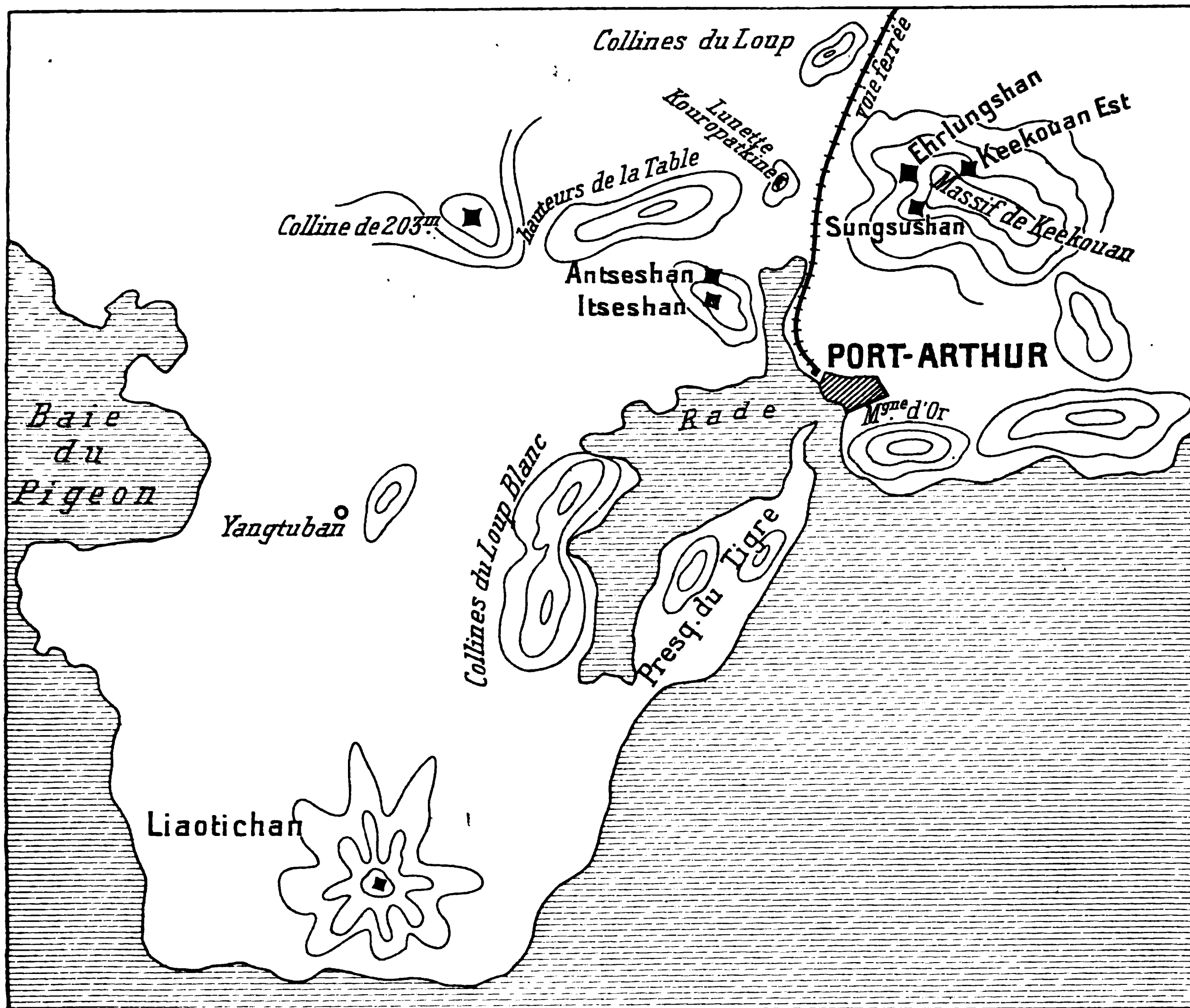
Le dernier acte du drame a commencé le jour où la colline de 203 mètres a été conquise par les assaillants. Il apparaît aujourd'hui clairement que cette position n'avait d'intérêt que parce qu'elle avait des vues excellentes sur la rade et permettait la destruction immédiate des bâtiments russes, mais que l'effort principal des Japonais se portait sur l'extrémité occidentale des hauteurs de Keekouan. C'est dans ce secteur que les événements se sont précipités, et que la prise de trois forts, en moins de quinze jours, a amené la fin de la résistance. Celui de Keekouan-Est succomba le premier, le 18 décembre. Les Japonais avaient disposé sous le parapet sept fourneaux de mine, travail énorme puisqu'il avait fallu creuser les galeries dans le roc vif. A 2 heures de l'après-midi une explosion formidable faisait disparaître le parapet sur une grande longueur, et les colonnes d'assaut s'élançaient. On aura une idée de la résistance acharnée des Russes quand on saura que les Japonais ne furent entièrement maîtres du fort que vers minuit, après dix heures de combat. Aussitôt après ce succès, sentant que la fin était proche, le général Nogi se préoccupa de couper la retraite des assiégés sur le Liaotichan. On avait toujours pensé que cette pyramide rocheuse, qui domine de plus de 300 mètres toutes les hauteurs avoisinantes, serait le dernier réduit de la garnison. Il ne fallait pourtant pas s'exagérer son importance, car les Russes avaient eu le tort de laisser le Liaotichan en dehors du périmètre de la défense, et il n'y avait en ce point aucune fortification au début du siège. Mais on affirmait que le général Stœssel était parvenu à faire hisser à son sommet quelques gros canons pour mitrailler la ville quand elle serait tombée au pouvoir des Japonais. Nogi jugea prudent de prévenir cet acte de désespoir et fit occuper de vive force les hauteurs de Yang-thu-ban en face des collines du Loup-Blanc, de façon à intercepter les communications du massif Autteshan-Itteshan avec le Liaotichan (25 décembre). Cette précaution donna lieu à de fausses interprétations. Comme les Japonais n'avaient trouvé dans le fort de Keekouan-Est que des canons de petit calibre (les gros ayant été probablement détruits ou enterrés par les Russes), on s'était imaginé que ce fort était insignifiant et que Nogi, renonçant à s'emparer des hauteurs au nord de la place, cherchait à se dédommager du côté de l'Ouest. On en concluait que l'époque de la reddition était encore éloignée.

On fut détrompé quatre jours plus tard, le 29 décembre. A cette date, le grand fort Ehrlungshan tombait à son tour après avoir été bouleversé de fond en comble par l'explosion de *deux tonnes de dynamite*, disent les dépêches. Les 400 ou 500 hommes qui composaient sa garnison périssaient enfouis sous les décombres ou mitraillés par l'artillerie japonaise, mais après avoir cruellement éprouvé les colonnes d'assaut, puisque 1.000 Japonais jonchèrent les glacis et les fossés d'Ehrlungshan. Enfin, le 31 décembre, le fort Sungsushan, dernier rempart de Port-Arthur dans la direction du Nord, subissait le même sort que le précédent. Dès le lendemain, un parlementaire russe se présentait au quartier général japonais.

Il y a peu de remarques à faire sur les termes de la capitulation du 2 janvier. Le général Nogi s'est empressé de faire aux officiers russes le funeste présent de la liberté conditionnelle, moyennant l'engagement d'honneur de ne plus reprendre les armes au cours de la campagne. C'est ce que nous avons appelé en 1870 *signer le revers*. Nous en avons éprouvé les fâcheux effets, et c'est à juste titre que nos règlements actuels interdisent formellement à nos officiers de jamais séparer leur sort de celui de leurs hommes. Le nombre des prisonniers militaires s'élève à 24.000 dont plus

(1) Le chiffre de 30.000 hommes (troupes de terre), que nous avons donné au début du siège pour la garnison de Port-Arthur, était exact. Il fallait y ajouter 5.000 marins de l'escadre.

de 16.000 malades ou blessés. Tous les ports, navires de guerre, armes, munitions, bâtiments de l'Etat, et généralement tous les objets appartetant au gouvernement russe, ont dû être transférés à l'armée japonaise dans l'état où ils se trouvaient au moment de la capitulation. Avant de la signer, les Russes ont fait tous leurs efforts pour qu'aucune unité de leur malheureuse escadre ne servît de trophée à l'ennemi. La destruction a été aussi complète que possible, les torpilles ont achevé l'œuvre des obus japonais, et les débris des navires



ont été utilisés pour obstruer la cale sèche de l'arsenal et le goulet du port. Le butin des Japonais se réduit donc à l'artillerie des ports et aux unitions de guerre. Les télégrammes de Tokyo noncent 550 canons, dont 50 de gros calibre, 0 de moyen et 350 de petit calibre, et 80.000 bous (1). Il faut y ajouter, pour être complet, .000 fusils, une vingtaine de petits vapeurs utiables après réparations, et quelques milliers onnes de charbon.

Ce terme de boulets employé dans les dépêches laisse à que ces munitions de guerre n'ont pas grande valeur.

* * *

Récapitulons les phases principales de ce siège mémorable, dont les détails, lorsqu'ils seront mieux connus, seront une source d'enseignements précieux pour la guerre de forteresse. Dès le lendemain de l'attaque du *Cesarewitch*, du *Retvisan* et du *Pallada* par les torpilleurs, l'amiral Togo bombardait Port-Arthur. Ses coups étaient plutôt destinés à provoquer l'escadre russe à la bataille qu'à contre-battre le front de mer de la place : la grande altitude des forts de la Montagne d'Or et de la presqu'île du Tigre les rendait en effet à peu près invulnérables (1), et le seul dommage fait aux Russes était la consommation des munitions qui leur était imposée. Du côté de la terre, les communications de Port-Arthur furent coupées le 6 mai, mais c'est seulement deux mois plus tard que les Japonais purent procéder à l'investissement de la place, à cause des trois lignes de barrage que les Russes avaient installées dans la presqu'île du Kouan-toung, à partir de l'isthme de Kintchéou.

(1) Pour la même raison, les cuirassés américains ne purent venir à bout de la bicoque espagnole qui défendait le goulet de Santiago.

Le siège proprement dit n'a commencé qu'à la mi-juillet et aura par conséquent duré cinq mois et demi.

L'histoire en a enregistré de plus longs, mais pas de plus violent, car on chercherait vainement dans ces cinq mois et demi une période d'accalmie. Maître de la ligne de défense extérieure des Russes dans les premiers jours d'août, le général Nogi semble avoir donné la préférence pendant les mois d'août et de septembre aux attaques brusquées. Était-ce le désir d'en finir au plus vite avec Port-Arthur pour écraser Kouropatkine dès le mois de septembre sous une grosse supériorité numérique? Était-ce l'influence des théoriciens allemands, si puissants au Japon, qui ont toujours préconisé les attaques brusquées non seulement contre les forts détachés, mais aussi contre les grandes forteresses? Était-ce enfin la pénurie des équipages de siège? On admet généralement que, dans un siège régulier, les batteries de l'attaque doivent être à celles de la défense comme 3 est à 2. On voit par le dénombrement donné ci-dessus des canons russes existant au moment de la capitulation de quel énorme matériel aurait dû être pourvue l'armée japonaise. Ces trois raisons ont peut-être contribué à faire adopter par le général Nogi un procédé qui lui a en tout cas coûté fort cher, et n'a prouvé que la fausseté des doctrines d'outre-Rhin, ce qui n'est pas pour nous déplaire. Quoi qu'il en soit, au mois d'octobre la méthode change. L'activité des Japonais se concentre sur un secteur relativement étroit, comprenant les hauteurs de Keekouan et celles de la Table, à l'Est et à l'Ouest de la voie ferrée, et le duel de grosse artillerie s'engage. Quoique l'on n'ait pas de renseignements précis sur sa durée, elle semble avoir été assez courte, et le mois de novembre voit commencer la série des attaques rapprochées, les démolitions méthodiques des ouvrages, la guerre de sapes et de mines. Cette période aura été la plus longue puisqu'elle n'aura pas été inférieure à deux mois.

L'opiniâtreté de la résistance a été au-dessus de tout éloge; elle n'a d'ailleurs point surpris ceux qui se rappelaient la conduite des défenseurs de Sébastopol. Mais il faut remarquer que la tâche du général Stœssel était beaucoup plus rude que celle de Totleben. Outre que Sébastopol n'a jamais été entièrement bloqué comme Port-Arthur, les progrès de l'artillerie et notamment l'emploi d'explosifs puissants imposent à la garnison assiégée un surcroît de fatigues et de dangers. Grâce à la savante organisation de leurs tirs, les batteries de siège ont actuellement une action aussi efficace de nuit que de jour et tiennent perpétuellement le défenseur en éveil. Si l'on y ajoute l'effet démoralisant des obus torpilles, les incessants travaux de terrassement que nécessitent les énormes entonnoirs qu'ils produisent, on comprendra à quel degré d'épuisement moral et physique doivent arriver des hommes soumis pendant six mois à une pareille existence, ne recevant plus que des rations de famine, et réduits finalement au quart de leur effectif! La garnison de Port-Arthur a passé par toutes ces épreuves, elle mérite donc pleinement l'hommage que le monde entier lui a spontanément décerné.

***

Avant de passer à l'examen de la situation militaire et politique créée aux puissances belligérantes par la capitulation de Port-Arthur, il n'est pas sans intérêt de présenter en raccourci les principales opérations de cette mémorable campagne de 1904.

Lorsque, le 8 février dernier, les torpilleurs japonais portent les premiers coups à l'escadre russe dans la rade de Port-Arthur, mettant ainsi brutalement fin à une longue période de tension politique, l'Europe tout entière, y compris la Russie elle-même, est plongée dans la stupéfaction, et dans notre pays en particulier les plus décevantes illusions commencent à se manifester. On sourit presque de ce qu'on appelle l'infatuation du Japon, parce que, malgré tout, on se laisse hypnotiser par l'impression du planisphère géographique où l'on considère la large teinte plate qui représente l'empire du tsar et sur lequel il faut ensuite se pencher pour découvrir l'archipel japonais. On ne fait pas attention qu'en comparant la population des deux Empires (130 millions pour les Russes et presque 50 millions pour les Japonais), la lutte n'apparaît plus du tout comme le duel de l'éléphant et de la souris. On néglige surtout ce fait capital que sur les 130 millions de Russes, il n'en faut pas compter plus de 6 à 7 millions pour toute l'immense Sibérie, et que par conséquent le centre de gravité de la population russe, et aussi de sa puissance militaire, se trouve dans la partie occidentale de la Russie d'Europe, à une distance des rivages de la Mandchourie qui n'est pas inférieure à 10.000 kilomètres, le quart du méridien terrestre! Et ceux qui attirent l'attention sur le redoutable problème que pose à la Russie cette guerre coloniale — nous le savons par une expérience personnelle — s'exposent à l'inepte reproche d'être japonophiles!

Deux périodes bien distinctes divisent la campagne de 1904. La première est la période préliminaire, préparatoire aux grandes batailles. Elle commence au mois de février et se termine à la fin de juillet. Elle est caractérisée, sur mer, par une supériorité marquée, prise par la flotte japonaise malgré les raids heureux exécutés par les croiseurs russes de Vladivostok; sur terre, par l'invasion de la Corée, le passage du Yalou par la première armée japonaise, les débarquements japonais dans la péninsule du Liao toung, l'investissement de Port-Arthur, et enfin la marche concentrique et la réunion sous Liao-yang de trois armées japonaises. Dans tous les engagements de cette première période, les effectifs russes restent constamment inférieurs aux effectifs japonais : ils ne leur deviennent sensiblement égaux, du moins sur terre, que dans la seconde période qui commence avec le mois d'août et qui inaugure, après

six mois d'hostilités, l'ère des grandes batailles : bataille navale entre Port-Arthur et Tché-fou, bataille de Liao-yang, bataille du Cha-ho, siège et prise de Port-Arthur.

Pour restituer à ces deux périodes leur caractère vrai, rappelons en quelques mots les caractéristiques des forces opposées.

Pour mobiliser les 13 divisions actives, les 2 brigades indépendantes de cavalerie, les 2 brigades indépendantes d'artillerie, les 19 bataillons d'artillerie de forteresse et le bataillon de chemins de fer, qui constituent la totalité de son armée de première ligne, le Japon a besoin de 340.000 hommes. Mais comme, par suite de nécessités budgétaires, il n'incorpore guère chaque année que le dixième de son contingent, les sept classes de l'armée active (dont quatre de la réserve) ne peuvent lui fournir au commencement de 1904 que 28.000 hommes instruits. Il y a donc un déficit de 60.000 hommes qu'il faut combler en puisant dans les contingents de la territoriale qui ont passé par l'armée active, et ont par conséquent reçu une instruction militaire complète. C'est la connaissance de ce déficit qui inspirait, au début de la guerre, une médiocre confiance dans la réussite de la mobilisation japonaise. On pensait que la mise sur le pied de guerre des seules divisions actives se heurterait déjà à de grosses difficultés ; aussi ne prenait-on pas au sérieux la mobilisation des brigades mixtes de l'armée de dépôt et de l'armée territoriale, prévues par le plan japonais et dont le total se monte à 180.000 hommes portant ainsi à 520.000 hommes l'effectif des troupes susceptibles de faire campagne. Mais l'expérience ne tarde pas à montrer la fausseté de cette opinion. Non seulement toutes les divisions actives se mobilisent facilement et sont transportées sur le continent asiatique aussitôt que la tournure des événements le permet, mais on a la preuve certaine que des brigades mixtes de seconde ligne opèrent en Mandchourie dès le mois de juillet. On peut donc dire que l'armée du Japon était prête à la guerre.

Quant à sa flotte, elle était dans le plus brillant état : 6 magnifiques cuirassés d'escadre, construits en Angleterre, déplaçant 12 à 15.000 tonnes, filant 18 à 19 nœuds; 8 croiseurs cuirassés de 9 et 10.000 tonnes, filant 21 et 22 nœuds; 13 croiseurs protégés, 17 contre-torpilleurs, 70 torpilleurs. A la parfaite homogénéité du matériel se joignaient l'entraînement remarquable des équipages, l'habileté professionnelle des mécaniciens, et, par-dessus tout, la valeur du corps d'officiers qui n'al- it pas tarder à être mise en lumière.

Du côté russe, c'est le désarroi, plus accentué core sur terre que sur mer.

Dans un immense territoire, dénommé Lieutence Impériale de l'Extrême-Orient, qui va du Baïkal à Vladivostok et de Blagotestchenk à rt-Arthur, et qui contient les deux places tes de Vladivostok et de Port-Arthur, nous uvons au commencement de l'année : 8 brides de chasseurs sibériens dont 2 de création te récente, et 2 brigades européennes, empruntées au mois de juin 1903 aux 10e et 17e corps. C'est tout pour l'infanterie. 5.000 Cosaques représentent la cavalerie; 25 batteries l'artillerie. Enfin 7.000 hommes de troupes de forteresse et des contingents spéciaux chargés de la garde des voies de communications complètent des effectifs qui sont à peine suffisants pour faire la police en temps de paix dans cette vaste région. Le tout est d'ailleurs disséminé de tous les côtés, et reçoit directement les ordres du Lieutenant Impérial, amiral Alexeieff, commandant en chef des forces de terre et de mer, quoique son activité se soit plutôt manifestée jusqu'alors dans le domaine diplomatique que dans le domaine militaire.

Sur mer, la Russie est assurément moins désemparée. Elle a en Extrême-Orient une puissante escadre composée de 7 cuirassés, 4 croiseurs-cuirassés, 6 protégés, 15 contre-torpilleurs et 20 torpilleurs. Toutes ces unités sont moins fortes que les unités similaires japonaises, un peu disparates aussi, de constructions russe, française et américaine, mais en somme présentent toutes une valeur militaire sérieuse; malheureusement cette force navale est dispersée. Le gros de l'escadre dort sans les précautions les plus élémentaires dans la rade de Port-Arthur, des croiseurs et des canonnières sont détachés à Vladivostok et à Tchémoulpo. Au lieu d'une concentration à outrance qui seule pouvait rendre l'escadre russe redoutable, c'est un véritable éparpillement que nous constatons.

Il résulte d'un pareil état de choses que lorsque les illusions du cabinet de Pétersbourg durent tomber devant le guet-apens de Port-Arthur, l'Etat-Major russe n'était pas en état de s'opposer avant de longs mois aux desseins des Japonais, et qu'il était contraint d'adopter un plan purement défensif, dont les grandes lignes furent les suivantes :

Avant tout, mettre Port-Arthur en état complet de défense, et utiliser les contingents existant déjà en Extrême-Orient pour porter sa garnison à 30.000 hommes ;

En faire autant pour Vladivostok, en complétant sa garnison à 10.000 hommes seulement;

Enfin rassembler dans la région Liao-yang-Moukden tout ce qui restait d'effectifs disponibles pour former le noyau d'une première armée, en en détachant toutefois une force égale à une division destinée à disputer le passage du Yalou et à faire ensuite du combat en retraite en se retirant sur Liao-yang.

L'Etat-Major russe dut puiser à quatre sources différentes pour constituer cette armée de Liao-yang : 1° les brigades de chasseurs sibériens déjà existantes; 2° les 2 brigades empruntées l'année précédente aux 10e et 17e corps d'Europe; 3° 3 brigades de réserve stationnées en Sibérie, et qui durent donner à la mobilisation trois divisions de réserve; 4° 40.000 volontaires empruntés aux corps européens, et dont l'enrôlement fut autorisé par un ordre spécial du tsar. Le tout fut amalgamé, pour former quatre corps d'armée, dénommés 1er, 2e, 3e et 4e sibériens, qui devaient

avoir terminé leur concentration dans la région choisie de Liao-yang-Moukden, sous les ordres de Kouropatkine, dans le courant du mois de juin.

Cette première armée, dite de défense et destinée à disputer aux Japonais la Mandchourie méridionale, était doublée d'une seconde, dite armée d'attaque, composée d'éléments moins hétérogènes, c'est-à-dire des 10e, 17e, 1er corps d'Europe et des 5e et 6e sibériens, ces derniers constitués au moyen des réservistes de la circonscription de Kazan. La longueur des transports de concentration était telle qu'il ne fallait pas compter que ces 5 corps puissent être réunis avant le mois de septembre.

Mais c'est précisément le commencement de la belle saison de Mandchourie, la seule qui permette des opérations militaires de grande envergure. On pensait donc à Pétersbourg qu'au mois de septembre, ou au plus tard au mois d'octobre, Kouropatkine, à la tête de cette seconde armée, serait en état de prendre l'offensive contre les Japonais, déjà fatigués par l'armée sibérienne, et de les rejeter à la mer.

Du côté des Japonais, on n'ignore pas que le champ est libre, et pour longtemps; on en profite. Il s'agit d'abord de s'assurer la possession de la pomme de discorde, de la Corée: ce sera le gage le plus précieux pour signer le traité futur. L'occupation de cette contrée, affaire à vrai dire plutôt politique que militaire, s'effectue sans coup férir par une Ire armée que les derniers jours d'avril trouvent sur les bords du Yalou. Avant de pousser plus loin sur le continent, il faut s'assurer la maîtrise de la mer, et comme l'escadre russe, quoique provoquée maintes fois par l'amiral Togo, refuse de quitter son abri de Port-Arthur, il faut prendre Port-Arthur! Dès la mi-avril, une IIe armée est embarquée et cachée dans l'archipel des îles Hull comme dans une embuscade, parce qu'il serait imprudent de la diriger immédiatement sur Port-Arthur si contre toute attente les Russes faisaient subir un échec à la I^e armée sur les bords du Yalou. Il n'en est rien, le Yalou est franchi victorieusement le 1er mai; aussi quatre jours plus tard la IIe armée débarque-t-elle à Pi-tsé-ouo. Moment critique entre tous pour la réussite des opérations japonaises! Car Pi-tsé-ouo est à proximité de la voie ferrée russe, et si Kouropatkine l'a utilisée pour transporter rapidement des forces importantes dans le Sud, il en coûtera cher à l'avant-garde du général Oku. Mais rien de pareil ne se produit. Il n'y a dans ces parages que quelques sotnias cosaques, et c'est sans difficulté que les Japonais occupent Port-Adam et interceptent les communications de Port-Arthur.

Les renseignements de l'Etat-Major japonais sont donc exacts, et son remarquable système d'espionnage n'a pas trompé sa confiance : à la date du 15 mai, les Russes sont encore incapables d'une offensive quelconque; mais alors pourquoi se borner au siège de Port-Arthur? N'y a-t-il pas tout intérêt à attaquer immédiatement cette armée de Liao-yang que le chemin de fer grossit sans cesse, et à mener de front les deux opérations? En conséquence deux nouvelles armées japonaises vont débarquer, l'armée Nodzu à Takouchan, et un peu plus tard l'armée Nogi dans la baie de Ken. Cette dernière restera chargée des opérations du siège du Port-Arthur, tandis que Kuroki, Nodzu et Oku vont marcher à la rencontre de Kouropatkine.

Pendant ce temps, que fait le généralissime russe? Tant que les contingents de ses quatre corps sibériens n'ont pas été au complet, il a maintenu à Liao-yang le centre de son rassemblement. Mais dans les derniers jours de mai, disposant d'environ 100.000 combattants, il ne peut se résoudre à abandonner sans résistance à l'ennemi la région de Tatchikiao, parce que, par Tatchikiao, il communique avec le grand port d'Inkéou, où tout arrive en abondance. Nous le voyons donc bientôt disloquer son rassemblement de Liao-yang, garnir de troupes Haïtcheng, Tatchikiao, Kaïping même, et disposer en même temps des flancs-gardes aux cols de la ligne de partage des eaux, entre le bassin du Yalou et celui du Liao. Il adopte ainsi une disposition en cordon, et, circonstance aggravante, ce cordon est tendu dans le prolongement du chemin de fer, c'est-à-dire de sa ligne de communication! Heureusement pour lui les trois armées japonaises sont elles-mêmes à des distances considérables les unes des autres : Kuroki à Feng-hoang-tcheng, Nodzu à Siou-yen, Oku à Port-Adam.

Mais l'équilibre ne va pas tarder à être rompu au profit des Japonais, grâce à la désatreuse expédition de Stackelberg à 80 kilomètres au sud de Kaïping. Et alors se pose, pour les Russes, une angoissante question : ce ruban de troupes russes échelonnées sur 2.000 kilomètres de Ouafangou à Liao-yang, déjà entamé à son extrémité de Ouafangou par le général Oku, ne va-t-il pas être coupé quelque part en son milieu, par exemple vers Tatchikiao, par les forces combinées de Kuroki et de Nodzu? Certes le résultat sera assez beau pour les Japonais pour qu'il vaille vraiment la peine de l'assurer par une marche forcée, quitte à laisser en route quelques hommes, quelques chevaux, voire même quelques canons! Mais les Japonais ne connaissent que l'audace tactique, celle de l'exécution; ils ignorent l'audace stratégique, celle de la conception. Leur nouveau génélissime, le maréchal Oyama, va se contenter d'ordonner une vaste conversion à gauche sur 200 kilomètres de front, Oku formant le pivot et Kuroki l'aile marchante. Mais un pareil mouvement, exécuté avec toute la régularité et la minutie japonaise, ne peut être que fort long; il est éminemment propre à sauver les Russes d'un désastre. Supérieurs par le nombre et l'habileté manœuvrière, les Japonais remportent autant de succès qu'ils livrent de combats; mais ils restent impuissants à provoquer l'événement stratégique qui aurait pu terminer la campagne dès le mois de juillet. Au commencement d'août, les trois armées japonaises sont réunies au sud de Liao-yang, tandis qu'à Port-Arthur Nogi commence les opérations du siège proprement dit. La deuxième

période de la guerre, celle des grandes batailles, va s'ouvrir.

La première avait vu en somme la faillite du plan russe. On sait que les corps sibériens donnèrent des mécomptes, et que sous la pression des événements, à la suite d'ordres qui n'émanaient peut-être pas toujours de Kouropatkine, les corps de la deuxième armée vinrent petit à petit se fondre dans les effectifs de la première jusqu'à constituer une masse amorphe de 9 corps d'armée, d'un maniement excessivement difficile, et qui se trouva dans l'impossibilité de prendre l'offensive au mois de septembre. Entre temps le sort de la marine russe venait d'être réglé par la désastreuse bataille navale du 10 août, et l'on n'espérait plus que dans une victoire de Kouropatkine remportée sous Liao-yang. Mais après huit jours de lutte Liao-yang fut perdu et ce fut, peut-être la plus forte déception de la campagne, parce qu'on comptait bien que l'organisation défensive de cette ville et de ses environs, faite à loisir, compenserait aisément la supériorité numérique des Japonais.

La Russie comprit alors la nécessité de faire un nouvel effort: la formation d'une seconde, ou plutôt d'une troisième armée, fut décidée. Mais dans cette guerre extraordinaire les conditions de temps et d'espace sont telles qu'une armée dont la création est décidée en automne ne peut entrer en action qu'au printemps! On s'attendait à voir traîner les opérations jusqu'à cette époque, lorsqu'en octobre l'initiative imprévue de Kouropatkine, qui est encore présente dans toutes les mémoires, amena la sanglante et inutile bataille du Cha-ho. Mais la saison froide arrivait, et cette fois c'était bien la léthargie hivernale qui commençait. Port-Arthur seul attirait désormais les regards jusqu'à la date fatale du 1er janvier, qui ponctue tragiquement la fin de la terrible année 1904.

* * *

Il faut sérier les questions fort complexes que soulève la prise de Port-Arthur. Les unes sont d'ordre politique, les autres d'ordre militaire. Encore faut-il distinguer, parmi les premières, celles qui concernent les relations internationales et celles qui ont trait à la politique intérieure de la Russie, et parmi les secondes, celles qui se rapportent à la situation respective des belligérants en Mandchourie et celles qui sont relatives à l'escadre de la Baltique. Nous commencerons notre amen par ces dernières.

'est décidément dans les eaux de Madagascar e l'amiral Rojestvensky avait donné rendez-vous la division de l'amiral Fölkersham, qui avait ıprunté la voie de Suez. Il paraîtrait que l'intion de Rojestvensky, après avoir doublé le cap Bonne-Espérance, était d'entrer dans le canal Mozambique et de rallier les bâtiments de lkersham entre les îles Comores et la côte Nord-est de Madagascar. Mais il en aurait été em-:hé par le mauvais temps. Il a doublé le cap :nte-Marie à l'extrémité méridionale de la grande île, pour venir jeter l'ancre dans la baie d'Antongil, au nord de Tamatave, tandis que Fölkersham arrivait dans la rade Passandava. Quant à la troisième division de l'escadre, composée des croiseurs retardataires *Oleg*, *Izumrud* et de quelques petits bâtiments, elle n'a pas encore dépassé Port-Saïd.

L'amiral Rojestvensky, ayant quitté Libau le 16 octobre, est, par conséquent, en mer depuis trois mois. Comme il a parcouru un peu plus de la moitié de la distance qui le sépare de son objectif, on voit qu'en supposant à son escadre la même vitesse elle n'arriverait pas avant la fin de mars dans les parages de Vladivostok, et elle n'a d'ailleurs aucun besoin d'y arriver plus tôt. Il ne faut pas s'étonner de cette extrême lenteur quand on songe que, sur huit jours, les bâtiments russes doivent en consacrer trois à faire du charbon. D'après la *Novoié Vrémia* ils brûlent en marche 3.000 tonnes et en station 450 tonnes par jour. La dépense dépasserait déjà 170.000 tonnes, c'est-à-dire le chargement de 25 à 30 grands navires charbonniers.

A peine la chute de Port-Arthur connue, l'opinion s'est fait jour que l'escadre Rojestvensky allait être rappelée. Nous n'avons pas caché notre opinion sur cette expédition, que nous avons taxée précédemment de véritable folie, mais nous ne voyons pas en quoi cette folie devient plus grave parce que Port-Arthur est tombé. Que des journalistes d'un optimisme entêté, se soient persuadés que cette place était en état de tenir jusqu'au printemps et qu'on pouvait faire foi sur la valeur militaire des bâtiments qui y étaient enfermés depuis le 10 août, cela se conçoit encore. Mais que de pareilles illusions aient pu être entretenues dans l'entourage du tsar, alors que le général Stœssel est resté jusqu'à la fin en communication constante avec Pétersbourg via Tchéfou, et a eu toute facilité pour faire connaître l'extrême limite de sa résistance, c'est ce qu'il est plus malaisé de comprendre. Et pourtant l'on affirme que la question du rappel a été agitée devant l'empereur qui aurait ajourné sa décision. Il y aurait encore une solution mixte, consistant à laisser l'amiral Rojestvensky croiser dans l'océan Indien en attendant qu'il puisse être rallié par cette troisième escadre, composée de tous les vieux stationnaires du port de Cronstadt dont l'envoi en Extrême-Orient a été résolu à la suite de la bruyante campagne de presse menée par le capitaine Clado (1). Mais comme une pareille tactique nécessiterait un supplément énorme de vivres et de combustible, il reste à savoir si le service de ravitaillement primitivement organisé pour l'escadre pourrait y suffire.

Le capitaine Clado, qui semble ici le porte-parole de son chef direct l'amiral Rojestvensky, n'a d'ailleurs cessé d'insister sur l'énorme disproportion des forces entre la nouvelle escadre russe

(1) Qui aurait osé prédire, hier encore, que le gouvernement russe se laisserait influencer par une campagne de presse au point de modifier ses plans de guerre? Nous sommes décidément à une époque où tout marche à la vapeur.

et la flotte japonaise. Il a dressé le tableau suivant :

	Escadre Rojestvensky	Flotte japonaise
Tonnage	95.000	216.000
Canons	703	941
Canons de gros calibre	36	63
Equipages	8.500	14.400

Ces calculs sont peut-être exacts, mais encore une fois ils pouvaient et devaient être faits avant la capitulation de Port-Arthur, et on ne saurait trop répéter que ce n'est pas la chute de cette place, au mois de janvier, qui a mis la marine russe en si fâcheuse posture, mais bien la façon déplorable dont les amiraux russes commandant la première escadre d'Extrême-Orient, et en particulier l'amiral Ouktomsky, ont compris leur rôle. Le 10 août, dans la minute où ce dernier a viré de bord pour retourner à Port-Arthur au lieu d'engager la lutte à mort, il a commis une de ces fautes capitales dont l'influence néfaste se fait sentir sur toute une campagne, analogue à celle de Bazaine manquant à écraser les avant-gardes des armées allemandes, le 16 août 1870.

Dans le cas où le tsar ne se laisserait pas démoraliser par la chute de Port-Arthur et confirmerait la mission donnée à Rojestvensky, on peut se demander dans quelles mers se livrerait la future bataille navale. Des croiseurs japonais ont déjà paru dans les parages des îles de la Sonde, et on en a conclu un peu vite que l'amiral Togo irait chercher son adversaire jusque dans l'océan Indien. On ne voit pas bien l'avantage qu'il aurait à s'éloigner de la sorte de ses bases maritimes et à se placer bénévolement dans d'aussi mauvaises conditions que les Russes. Il est plus probable que les croiseurs japonais signalés vers l'équateur ne cherchent qu'à mettre la main sur des charbonniers et à entraver ainsi le ravitaillement de l'escadre de la Baltique, et que les grands bâtiments achèvent tranquillement leurs réparations et attendront l'ennemi *at home* (1).

***

La chute de Port-Arthur affecte beaucoup plus a situation respective des armées en présence sur les rives du Cha-ho que celle des deux flottes. Voilà rendues disponibles pour les opérations en rase campagne trois de ces grosses divisions japonaises, additionnées de brigades mixtes de seconde ligne, et plus semblables à des corps d'armée qu'à des divisions européennes. C'est une soixantaine de mille hommes qui vont renforcer, à brève échéance, les contingents du maréchal Oyama. Nous avons d'ailleurs établi précédemment que ce dernier, même avec l'appoint de l'armée Nogi, ne pourrait probablement pas aligner plus de 400.000 hommes en face de Kouropatkine qui disposerait lui-même d'environ 450.000 hommes, mais seulement au printemps. Il n'est donc pas tout à fait impossible que, malgré les rigueurs de l'hiver, les Japonais brusquent les opérations, de façon à empêcher qu'une fois de plus le temps vienne équilibrer les forces des deux partis. Leur ligne de communications est aujourd'hui établie par Dalny (seul port du Liao-toung libre de glaces) et la voie ferrée. Il ne faut pas plus de 6 jours pour aller de Tokyo à Liao-yang (1).

Ce temps paraît bien court quand on songe à la longueur des transports russes. Le ministre des Voies et communications, prince Khilkoff, a fait l'impossible pour améliorer le rendement du Transsibérien, et les résultats obtenus en été et en automne ont dépassé l'attente, puisqu'il est aujourd'hui prouvé que la concentration des neuf premiers corps d'armée mis à la disposition de Kouropatkine a été terminée six semaines plus tôt qu'on ne l'avait calculé, en d'autres termes que Kouropatkine a bénéficié, la veille de la bataille du Cha-ho, d'un supplément inespéré de 40.000 hommes environ. Mais il n'y a pas beaucoup de chance pour qu'un rendement aussi intensif que celui des mois d'août et septembre ait pu être maintenu au cours de l'hiver. Outre que la voie donne des signes de fatigue en certains endroits, la nécessité absolue de chauffer les wagons en hiver devient une cause de retards. Certains cours d'eau ont été utilisés en été, notamment pour le transport des blessés; comme ils sont tous gelés, il faut prévoir de ce chef des trains supplémentaires. Toutes les améliorations de circonstance ont été apportées par le prince Khilkoff : pour obtenir mieux, il faudrait maintenant doubler les voies, et c'est un travail de trop longue haleine pour que la tournure de la guerre présente puisse en être affectée.

On a aujourd'hui des renseignements plus précis sur le transport et la concentration de l'armée Gripenberg. Le 8e corps à destination de Moukden a commencé ses embarquements le 3 octobre et ses dernières unités de combat ont débarqué le 10 décembre; mais un certain nombre de sections de munitions, d'ambulances et de convois seraient encore sur la portion cisbaïkale du Transsibérien. Après le 8e corps viennent les 1re et 2e brigades de tirailleurs qui ont été passées en revue par le tsar, en même temps que la 5e, les 9 et 10 novembre. Ces brigades se composent de 4 régiments à 2 bataillons et de 3 batteries à 8 pièces. Les 1re et 2e brigades, les seules en route jusqu'à présent, sont immédiatement suivies par le 16e corps, dont l'arrivée à Moukden, prévue pour le 15 janvier, sera peut-être plus tardive, car le transport des unités de combat du 8e corps n'a pas demandé moins de 70 jours. Enfin c'est le 4e corps, actuellement dans la période de

(1) On n'entend plus parler depuis longtemps du grand cuirassé d'escadre *Yashima* qui n'assistait pas à la bataille du 10 août. S'il avait subi le même sort que le *Hatsutsé*, les cuirassés de 1er rang japonais se réduiraient à 4 : *Mikasa*, *Fuji*, *Shikishima*, *Asahi*. La grosse supériorité de la flotte japonaise est en croiseurs cuirassés.

(1) Des correspondances de Tokyo nous apprennent que l'état de siège a été proclamé à Formose. Les Japonais feraient de grands préparatifs pour assurer la défense de l'île et l'empêcher de devenir une proie et une base d'opérations pour l'escadre Rojestvensky.

mobilisation, qui est désigné pour prendre la queue du 1er, précédant lui-même les trois dernières brigades de tirailleurs. On parle aussi de l'expédition en Extrême-Orient d'autres unités moins importantes, telles qu'une seconde brigade montée du Caucase, formée avec les Cosaques du Terek et du Kouban, la 40e brigade d'artillerie avec 48 canons, 2 bataillons de chemins de fer, et enfin 2 bataillons d'artillerie de forteresse, pour Vladivostok. Le total de tous ces renforts peut monter à 200.000 hommes ; en y ajoutant les 250.000 *combattants* (1) dont Kouropatkine dispose déjà, on arriverait bien au total prévu de 450.000 hommes pour l'ensemble des armées Liniévitch, Kaulbars et Gripenberg. Quant aux 21e et 13e corps d'armée qui ont également reçu l'ordre de se tenir prêts à mobiliser, ils ne pourraient certainement pas arriver en Mandchourie avant la reprise des hostilités : c'est une réserve pour l'avenir.

En présence de cette concentration des forces russes, les Japonais vont-ils commettre la faute de diviser les leurs et d'aller chercher des aventures à Vladivostok ou dans l'île Sakhalin, comme d'aucuns le croient? C'est peu probable, car pour le moment Vladivostok ne les gêne guère, et il serait plus adroit de n'en commencer le siège que lorsque l'escadre Rojestvensky y sera enfermée, si toutefois elle y parvient. Quant à Sakhalin, sa possession serait assurément un gage de plus aux mains des Japonais, mais ils ne doivent la convoiter que modérément. Cette île n'est intéressante que par ses côtes, qui sont extrêmement poissonneuses, et les Japonais possédaient déjà avant la guerre des droits de pêche étendus sur tout le littoral. L'intérieur de l'île est un séjour si peu enviable que les Russes n'y ont jamais installé que des forçats (2).

***

Ainsi que nous l'avions toujours fait pressentir, le grand événement du 2 janvier a été le signal attendu dans le monde entier par les partisans de la médiation. On peut dire que tous les genres d'invitation à la paix ont été représentés : il y a eu la manière brutale et maladroite des journalistes américains proclamant, malgré les dénégations désespérées du comte Cassini, que les Russes et les Japonais n'avaient plus qu'à recourir aux bons offices du président Roosevelt, et il y a eu la manière originale de l'empereur allemand, enve-[illegible]ppant d'un même geste bénisseur vainqueur et [illegible]aincu, pour les renvoyer dos à dos avec la même [illegible]écoration sur la poitrine.

Entre ces deux pôles opposés il nous faut [illegible]gnaler l'attitude de la presse européenne. Quoique le désir d'une médiation soit évident en Angleterre, le *Times* sait bien que le meilleur moyen d'aboutir n'est pas de se jeter à la tête des gens : aussi, dès le 5 janvier, écrivait-il que l'heure ne lui semblait pas propice à une action diplomatique, et que les journaux allemands étaient dans l'erreur en se figurant que le gouvernement britannique allait s'entremettre (1). En France, les pacifistes, dont quelques-uns, soit à cause de leur talent, soit à cause des hautes fonctions qu'ils ont occupées, ne sont pas quantités négligeables, ont essayé de faire entendre à l'univers que l'humanité commandait d'arrêter l'effusion du sang, et le président d'une Ligue internationale n'a pas craint d'adresser une longue lettre persuasive à M. Motono, ministre du Japon à Paris.

Quel effet ces tentatives ont-elles produit sur les principaux intéressés, c'est-à-dire les Japonais et les Russes?

Le 3 janvier, une dépêche *Havas* disait que certaines légations européennes de Tokyo inclinaient à penser que de nouveaux efforts allaient être faits prochainement pour le rétablissement de la paix, que le gouvernement japonais ne donnerait aucune indication de ses désirs, mais qu'on le savait prêt à discuter la question et à faire des propositions raisonnables. Les ministres du Japon en Europe — M. Motono, le vicomte Hayashi lui-même, habituellement peu avare de conférences — se montraient très réservés, mais insinuaient que la chute de Port-Arthur pouvait, dans une certaine mesure, hâter la fin des hostilités. C'est, en somme, l'attitude qu'on devait attendre d'une puissance victorieuse qui ne demanderait pas mieux que de faire la paix, mais qui voudrait bien se la faire offrir.

Quant aux résolutions que la tournure des événements pouvait inspirer à la Russie ou plutôt au tsar, ce n'est que tout dernièrement, à la date du 15 janvier, que nous avons pu être fixés, grâce à la publication de l'ordre impérial adressé aux armées de terre et de mer à l'occasion de la nouvelle année. Jusque-là il était permis de douter. La lecture de la presse russe n'était pas plus édifiante que celle d'une presse qui aurait eu depuis longtemps déjà l'usage de la liberté. Tandis que certains journaux restaient dans la note triste et calme qui convient aux heures de calamités nationales, et faisaient ressortir que la conduite héroïque de Port-Arthur, petite patrie russe perdue au bout du monde, devait inspirer la grande patrie, d'autres se répandaient en récriminations sur l'insuffisance des mesures prises à Port-Arthur (ce qui semble d'ailleurs tout à fait injuste), ou sur l'apathie de Kouropatkine ; d'autres enfin, plus audacieux encore (2), prédisaient que les catastrophes du temps pré-

(1) Nous ne voulons pas dire qu'il n'y ait pas à l'heure actuelle [illegible].000 Russes en Mandchourie, mais il faut faire la part des ser[illegible]es de l'arrière, de la garnison de Vladivostok, des contingents [illegible]posés à la garde du chemin de fer, et enfin des troupes de [illegible]ôt.

(2) Les Japonais, malgré leur surabondance de population, n'ont ne pas colonisé entièrement l'île de Yeso, dont le climat est [illegible]tant moins rude que celui de Sakhalin.

(1) S'il faut en croire une dépêche de l'*Agence Reuter*, le cabinet de Saint-James négocierait déjà avec la Chine pour le renouvellement du bail de Weï-haï weï qui ne devait rester aux Anglais qu'autant que les Russes occuperaient Port-Arthur. Il est probable que le nouvel état de choses n'amènera pas l'évacuation de Weï-haï-weï

(2) Tel que le nouveau journal libéral intitulé *Notre Vie.*

sent seraient encore plus funestes à la société qu'à l'armée russe, et répétaient sur tous les tons qu'il fallait faire au plus vite la paix dans l'intérêt du peuple russe. A la surprise générale, un représentant officiel de la Russie, l'amiral Doubassof, membre de la commission d'enquête qui siège à Paris, émettait, dans une interview qui n'a pas été démentie, des opinions nettement favorables à une paix immédiate, alléguant que, pour venir à bout du Japon, il fallait lui enlever la domination de la mer, et que la paix était indispensable à la Russie pour refaire une flotte. Il y avait donc en Russie, et ailleurs que dans les officines des journaux que la mansuétude du prince Sviatopolk-Mirski laisse éclore, un parti de la paix auquel adhéraient même des personnages considérables. A quel avis se rangerait le tsar?

L'ordre du 14 janvier ne permet plus d'en douter : « *Notre adversaire*, y est-il dit, *est brave et fort, et il est excessivemennt difficile de lutter contre lui à 10.000 verstes des sources de notre force; mais la Russie est puissante, et pendant les mille années de son existence elle a subi des épreuves plus graves encore et a été menacée de plus grands dangers : elle est chaque fois sortie plus forte de la lutte.*

« *Nos échecs sont sérieux, mais nous devons déplorer nos pertes sans nous désespérer.*

« *Je suis convaincu, comme toute la Russie, que l'heure du triomphe viendra bientôt.*

« *Je prie Dieu de veiller sur moi, sur mes troupes et sur ma flotte, afin que nous puissions ensemble terrasser l'ennemi et défendre l'honneur et la gloire de la Russie.* »

Ainsi donc inaction des puissances neutres, impassibilité du Japon, résolution inébranlable de la Russie, tel est le résumé de la situation ; et on pourrait en conclure : prolongation indéfinie, et aussi localisation de la guerre.

Cette conclusion est peut-être audacieuse, parce qu'il y a la Chine, et que l'agitation en Chine est le grand moyen tenu en réserve par le Japon pour intéresser les neutres à sa querelle et les forcer à agir.

C'est la chancellerie russe qui vient de rouvrir pour ainsi dire la question chinoise par une circulaire adressée aux puissances étrangères concernant la violation de la neutralité par la Chine pendant la période de la guerre qui vient de s'écouler. Dans ce document, la Chine est déclarée incapable de remplir ses engagements. Ensuite sont énumérées toute une série de violations de la neutralité, l'affaire du *Rechitelny* à Tché-fou, les facilités constantes accordées aux troupes japonaises traversant des territoires chinois, la présence d'instructeurs japonais dans l'armée chinoise, les encouragements donnés aux Kounkhouses. La circulaire déclare que cette manière d'agir continuera probablement et que cet état de choses peut engager le pays dans une voie dangereuse.

Toutes les tentatives faites depuis le commencement des hostilités par les puissances européennes pour assurer la neutralité de la Chine sont restées sans succès. L'animosité contre les Européens crée aujourd'hui une situation très grave qui a déterminé la Russie à jeter un cri d'alarme. Elle revendique désormais pour elle-même le droit de ne prendre que son propre intérêt pour guide dans la question de la neutralité chinoise.

Deux jours après la publication de cette circulaire, qui est du 12 janvier, le Japon ripostait en faisant connaître l'entretien que son ministre à Washington venait d'avoir avec le secrétaire du département d'Etat à propos des plaintes de la Russie. Le ministre japonais déclarait à son interlocuteur que, « dans le cas où la Russie retirerait son adhésion aux propositions faites au début de la guerre par M. Hay pour limiter la zone des hostilités du côté de la Chine, le Japon se verrait obligé de suivre l'exemple de son adversaire ; il ajoutait qu'il existait déjà de nombreux indices de l'intention des puissances d'insister auprès de la Russie, officieusement peut-être, mais certainement avec vigueur, sur la menace universelle que constituerait le soulèvement de la Chine, soulèvement probable si la neutralité de ce pays venait à être violée par l'un ou l'autre des belligérants (1). »

Ces quelques lignes suffisent à montrer l'importance que la question chinoise va peut-être prendre prochainement dans le conflit russo-japonais.

***

S'il faut en croire les correspondances venues de Pétersbourg, l'impression de la société russe est que la chute de Port-Arthur aura beaucoup plus d'influence sur la politique intérieure du pays que sur l'issue de la guerre. Tandis que certains intellectuels, dont le mot d'ordre est plutôt *réforme* que *victoire* (2), exploitent le désastre des armes russes pour prouver la nécessité de modifier les institutions, l'aristocratie ne cache pas ses appréhensions, et le prince Troubetzkoï, président du zemstvo de Moscou, semble avoir traduit ces sentiments dans la lettre quelque peu mélodramatique qu'il vient d'adresser au ministre de l'Intérieur et où l'on trouve des phrases comme celles-ci : « La Russie traverse en ce moment une période d'anarchie et de révolution... En présence de l'état d'esprit de tous ceux qui songent avec effroi aux perspectives de l'avenir, il n'est plus en la puissance humaine de les empêcher d'exprimer à l'empereur ce qui pèse sur leurs cœurs. Ce n'est pas le moment de se taire quand la patrie est en danger, et on ne peut oublier la situation où se trouvent actuellement ceux qui ont une femme et des enfants. » En un mot, le prince Troubetzkoï craint que le trône de Russie ne soit emporté par l'irrésistible poussée populaire, oubliant que la poussée populaire n'est irrésistible que devant les gouvernements qui n'ont ni la volonté ni l'habileté nécessaires pour

(1) Nous respectons le style de la dépêche *Havas*.
(2) *Echo de Paris*, correspondance de M. Dru.

se défendre. Il dépend en effet des gouvernements que les grandes crises sociales se résolvent en révolutions stériles ou en évolutions fécondes (1).

Et si un indice permet d'être optimiste en ce qui concerne l'avenir réservé à la Russie, c'est bien le rescrit impérial intitulé : *Projet d'amélioration de l'administration de l'Etat*, qui a été adressé au Sénat le 26 décembre. L'énumération des réformes que le souverain promet à son peuple de réaliser n'est pas moins remarquable que l'ordre même dans lequel ces réformes sont énumérées. C'est par les fondations qu'il prétend commencer sa construction, c'est-à-dire que c'est de la masse rurale, qui constitue la presque totalité du peuple russe, qu'il s'occupe tout d'abord, voulant organiser la classe des paysans au mieux de ses intérêts et de son bonheur, et faisant appel à cet effet à l'expérience de comités locaux, c'est-à-dire d'hommes qui connaissent la question rurale autrement que pour l'avoir apprise dans les livres philosophiques. Ce n'est qu'après s'être étendu sur ce premier et important chapitre des réformes que le rescrit mentionne l'affirmation de l'égalité de tous devant la loi, le développement des institutions locales et municipales, les mesures à prendre pour la protection des ouvriers dans les usines et les ateliers et des employés de commerce, l'assurance nationale du travail, et en dernier lieu la revision des lois d'exception qu'ont nécessitées les attentats contre la sûreté de l'Etat, mais qu'a exagérées souvent l'arbitraire administratif, et la revision des lois restrictives de la liberté de conscience et de la liberté de la presse.

On conviendra que si un pareil programme était appliqué, il importerait assez peu que l'étiquette autocratique fût encore accolée à l'Empire russe, et que bien des nations pourraient lui porter envie. Reste à savoir si ces réformes ont chance d'aboutir, ou, ce qui revient au même, si l'on peut avoir confiance dans les hommes qui seront chargés de les réaliser. On s'est montré généralement sceptique à cet égard parce qu'on a cru voir près du trône deux influences contraires, personnifiées par le prince Sviatopolk-Mirsky et par M. Mouravieff. On a oublié que ce n'était ni l'un ni l'autre de ces personnages que le tsar avait investi de sa confiance pour l'application du programme, mais bien le *Comité des ministres*, aux termes mêmes du rescrit. Quand on se rappellera que le Comité des ministres est présidé par l'éminent homme d'Etat qui s'appelle M. Witte, auquel la Russie doit déjà tant, et qui n'est probablement pas étranger à la rédaction du rescrit, il sera permis d'avoir confiance.

⁂

P. S. — Avant de poser la plume, nous ne voulons pas manquer de signaler le très curieux et très intéressant rapport du général Kodama, gouverneur de Formose, que vient de publier l'*Echo de Paris* pour dévoiler les visées japonaises sur notre Indo-Chine. Nous avouons n'être pas suffisamment familiarisé avec la manière de penser et d'écrire des officiers japonais pour dire s'il s'agit là d'un document authentique ou d'un pastiche. Mais c'est bien le cas de s'écrier : *Se non è vero, è bene trovato!* Au reste, quel qu'en soit l'auteur, on ne saurait trouver que fort plausible son affirmation que, dans huit ou dix ans, le Japon, s'il ne lui arrive pas malheur d'ici là, menacera sérieusement nos colonies asiatiques. Mais dussions-nous passer pour visionnaire, nous persistons à croire qu'il existe pour nous des périls moins lointains que le péril jaune.

(1) Le *Times*, très pessimiste naturellement, prédit la révolution russe et ne s'en montre d'ailleurs pas enchanté, alléguant que les convulsions du monde slave auraient sur l'Europe entière une répercussion encore plus grande que la Révolution française.

LA
NOURRITURE DU SOLDAT JAPONAIS

Le correspondant de la *Gazette de Cologne* à Tokyo vient de donner quelques détails intéressants et précis sur l'alimentation des troupes japonaises à la caserne et en campagne.

« Il y a longtemps, écrit-il, que les aliments du soldat diffèrent de ce qu'ils étaient autrefois. La nourriture est devenue à demi européenne afin d'accroître la force physique des combattants. Le simple riz n'est servi aux troupes que d'une façon exceptionnelle : on leur donne aujourd'hui du riz et du blé, l'expérience ayant démontré que la nourriture exclusive avec du riz prédispose, surtout en été, à la maladie du béribéri ou kakke. On donne aussi au soldat du poisson et de la viande.

« Le déjeuner du matin consiste en bouillie de riz et de blé, soupe aux haricots et un légume confit dans le sel. Le repas de midi comprend du poisson, de la viande bouillie, du riz et du blé, des légumes cuits; le repas du soir est identique. De plus, le soldat s'achète beaucoup de pain qu'il se procure à la cantine. Ce pain, qu'il nomme *pan*, n'est autre chose que du pain blanc; il laisse aux étrangers le soin de consommer le pain bis ou noir qu'il appelle *kuropan*. Il trouve aussi à la cantine une sorte de biscuit nommé *katapan*, grand comme la paume de la main et épais comme le petit doigt.

« Le jour de l'an, à l'anniversaire de la fondation de l'empire par le premier mikado Jimmo Tenno (660 ans avant Jésus-Christ) et à l'anniversaire de la naissance du mikado régnant, les troupes reçoivent un repas particulièrement soigné dont font partie un gâteau de riz mou (*motchi*), un gâteau blanc, un gâteau rouge et des katapans.

« On voit donc que le poisson, le blé et la viande constituent la nourriture fortifiante de la

caserne, bien supérieure à l'alimentation ordinaire du peuple japonais.

« Les sous-officiers et les hommes ont le même ordinaire.

« On trouve en outre, dans la plupart des cantines, de la bière, du vin, des cigarettes et du tabac (ce dernier produit est le monopole de l'Etat).

« En campagne, le soldat japonais porte dans son sac du riz sec et des prunes salées. Il est muni d'un tuyau de bambou rempli d'eau. La voiture de compagnie transporte des légumes secs comprimés, du poisson séché, de la viande de conserve, du *chojou* (extrait liquide et concentré de haricots) et un peu de vin, de riz et de tabac.

« Les autorités militaires gardent le secret sur la nouvelle batterie de cuisine de la troupe; il paraît qu'elle est faite de papier comprimé rendu incombustible par un procédé chimique et elle se trouve logée dans le havresac. »

***

Cette alimentation nouvelle, dans laquelle il n'entre guère de riz, ne semble pas avoir mis les soldats japonais à l'abri du béribéri. D'ailleurs le Dr Ishiguro, médecin de l'armée, ne croit pas à la genèse alimentaire de la maladie. Ce qui donne une apparence de raison à cette opinion, c'est le fait que le béribéri est inconnu dans certains districts de la Chine où le riz constitue l'alimentation exclusive. Un autre médecin de l'armée, Dr Miura, accuse certains poissons desséchés ou salés de provoquer l'éclosion du kakke.

En 1894, le Dr Simonin rapporte que cette maladie a atteint 10.215 soldats japonais, soit 276 0/00 de l'effectif. Elle constituait 134,2 0/00 de la morbidité annuelle totale. Le chiffre du décès atteignait 209, soit 2,05 0/0, soit 479 0/00 de la mortalité annuelle totale.

A l'heure actuelle, les évaluations les plus dignes de foi estiment à plus de 60.000 le nombre des malades atteints de béribéri depuis le mois de février 1904. Le froid a une influence incontestable sur le développement de cette affection qui ressemble d'une façon frappante aux troubles paralytiques imputables à l'intoxication alcoolique chronique.

L'armée russe n'est pas éprouvée par le fléau, car la question de race joue un rôle prépondérant dans la réceptivité vis-à-vis du béribéri. Par contre, la dysenterie nécessite l'hospitalisation de beaucoup de soldats russes. Il paraît, d'ailleurs, que cette dernière maladie devient de plus en plus rare, en raison des injections de sérum antidysentérique auxquelles les malades et les sujets sains sont soumis par des commissions médicales qui visitent successivement tous les camps russes.

MAURICE BURET.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

LA QUESTION DE LA NEUTRALITÉ CHINOISE

La question de la neutralité chinoise a été soulevée d'une manière assez mystérieuse pour le grand public à la fin du mois de janvier. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg a envoyé aux gouvernements étrangers une note circulaire dénonçant les violations de neutralité commises par la Chine, et déclarant que la Russie se verrait dans l'obligation de veiller elle-même à ses propres intérêts si le gouvernement de Pékin continuait à ne pas tenir un compte plus strict de ses devoirs de neutre. Voici le texte de cette note russe, du moins telle qu'elle a été donnée par le *Temps* qui affirme avoir traduit un document authentique :

29 décembre/11 janvier 1904/1905.

Dès le commencement de la guerre, le gouvernement impérial, dans un but humanitaire, a adhéré à la proposition du cabinet de Washington, concernant la localisation des hostilités et la neutralisation du territoire de la Chine, et a fait connaître cette adhésion par son télégramme circulaire en date du 5 février dernier.

La Russie avait posé comme condition essentielle de cette neutralisation l'observation par la Chine elle-même de toutes les règles de neutralité et une attitude correcte de la part du Japon à l'égard des obligations assumées par la Chine du fait de cette neutralité.

Une expérience de onze mois de guerre a démontré l'incapacité et l'absence de bonne volonté de la part de la Chine de se conformer aux engagements contractés.

Sans parler du cas du torpilleur *Réchitelny,* on pourrait citer une série de violations de la neutralité chinoise au profit du Japon. La présence d'officiers japonais à la tête de bandes de Khoungouses qui opéraient sur territoire neutre a été fréquemment constatée, ainsi que l'existence de détachements organisés de ces guerriers dans l'armée japonaise à la solde du Japon. Des instructeurs japonais sont librement admis dans les troupes cantonnées le long de la frontière nord du Tchi-li. Enfin il a été constaté que, depuis le commencement de la guerre, les Japonais se servent des îles Miao-tao comme base pour leur flotte, exportent librement de la contrebande de Tché-fou et d'autres points du littoral chinois, et que les usines gouvernementales de Khanian livrent des fournitures à l'armée japonaise.

Jusqu'ici les ministres chinois se bornaient à donner des réponses évasives à toutes les protestations et observations du gouvernement impérial à ce sujet.

D'après les informations les plus récentes, il apparaît que les Chinois non seulement violent la neutralité, mais font des préparatifs sérieux pour prendre une part active aux hostilités.

Il règne en outre dans le peuple une effervescence dangereuse contre les Européens qui est soutenue par les autorités.

En raison de ce qui précède, le gouvernement impérial se voit dans la nécessité de signaler ces faits à l'attention des puissances, afin de constater que leurs efforts pour garantir la neutralité de la Chine ont échoué par suite de la conduite du Japon et de la pression terrorisante qu'il exerce sur le gouvernement chinois.

En conséquence de quoi, dans le cas où la situation actuelle viendrait à se prolonger, la Russie se verra dans

l'obligation de considérer cette neutralité de la Chine du point de vue de ses intérêts particuliers.

Signé : LAMSDORF.

Le gouvernement de Washington, au reçu de cette note, semble avoir pris l'initiative d'attirer l'attention du gouvernement chinois sur les accusations portées contre lui par la Russie. Il se peut, d'ailleurs, que des démarches dans le même sens soient faites à Pékin par les représentants d'autres puissances, selon l'exemple donné par M. Dubail qui, dès le début des hostilités, pria le Ouaï-ou-pou de lui confirmer officiellement sa volonté et son pouvoir d'assurer l'exacte observation de la neutralité.

En outre, le gouvernement de Washington a cru devoir — assez gratuitement d'ailleurs, personne ne songeant à la menacer — se poser en défenseur de l'intégrité chinoise à l'égard des tierces puissances. M. Hay a, en effet, adressé aux gouvernements étrangers la note circulaire dont la traduction suit :

Mon gouvernement ayant appris que quelque inquiétude existe relativement à cette éventualité que, au cas de négociations entre la Russie et le Japon en vue de la paix, quelque question pourrait se poser par rapport à la concession de territoire chinois à quelques puissances neutres, je suis chargé de faire savoir à Votre Excellence que le président des Etats-Unis regretterait beaucoup d'avoir à partager ces craintes, parce qu'il est convaincu que si l'on faisait rentrer dans des négociations de celte nature des questions se rapportant à des intérêts étrangers aux intérêts directement en litige dans la guerre actuelle, il en résulterait que la conclusion d'une paix tellement à souhaiter se trouverait retardée encore davantage.

Les Etats-Unis ont fait connaître en diverses occasions leur façon de voir à ce sujet. Cette façon de voir est bien connue, et les Etats-Unis sont heureux de l'accueil cordial qui a été fait à leurs efforts, en faveur de cette large politique qui consiste à maintenir l'intégrité de la Chine et en faveur du principe de la porte ouverte en Orient, où toutes les nations devraient bénéficier des mêmes facilités. Ayant cette façon de voir, mon gouvernement s'oppose à toute idée de la réserve de droits territoriaux, et à toute idée d'un contrôle à exercer dans l'Empire chinois. Mon gouvernement croit devoir faire connaître franchement ses intentions sous ce rapport, afin d'éviter tout malentendu relativement à la politique d'une nation ayant d'aussi importants intérêts commerciaux dans le Pacifique et en Chine, et dont les possessions sont aussi importantes dans la région qui donne accès à ce grand Empire.

J'aurai l'honneur de parler à Votre Excellence de cette affaire, lors de la prochaine réception diplomatique, et je serai heureux d'avoir l'expression de vos opinions sur les questions que j'ai indiquées.

En réponse à cette note américaine, les puissances neutres auraient déjà répondu qu'elles étaient résolues à respecter l'intégrité de la Chine. Ce n'est d'ailleurs que le renouvellement d'assurances qu'elles ont déjà données.

L'attitude prise dans cette affaire par la presse anglaise mérite d'être remarquée. Elle ne cesse de pousser les Etats-Unis à intervenir dans les affaires d'Extrême-Orient, à répéter qu'eux seuls peuvent assurer le progrès à cette partie du monde. Le correspondant du *Times*, à Washington, en particulier, pose le gouvernement des Etats-Unis, sans doute pour l'encourager dans cette voie, en sauveur de l'intégrité chinoise, et déclare gravement que sans son intervention certaines puissances n'auraient pas manqué d'ici peu de profiter de la situation pour s'emparer de nouveaux territoires chinois. Nos lecteurs sauront sans peine à quoi s'en tenir sur la valeur d'une pareille nouvelle : il leur est assez facile de faire le décompte des puissances ayant des intérêts en Extrême-Orient et de voir combien peu toutes sont disposées en ce moment à ajouter quoi que ce soit aux responsabilités territoriales qu'elles possèdent déjà dans cette partie du monde.

Pour expliquer la démarche de la Russie, différentes suppositions ont été émises. D'après les journaux anglais, le gouvernement de Saint-Pétersbourg voulait simplement excuser d'avance la Russie de différentes violations de la neutralité chinoise. Les premières, d'ordre purement stratégique, auraient consisté à faire un mouvement tournant par les territoires situés à l'ouest du bas Liao-ho, neutralisés d'un accord commun au début des hostilités, pour tomber sur le flanc gauche de l'armée japonaise. Un mouvement de ce genre aurait déjà été accompli par les Cosaques du général Mitchensko qui ont essayé d'incendier les dépôts japonais de Niou-tchouang, de couper le chemin de fer à la hauteur d'Inkéou, et qui seraient arrivés ainsi sur les derrières des Japonais en passant à l'ouest du Liao ho. Aucune preuve n'a d'ailleurs été donnée de l'accusation ainsi portée contre les Russes. D'autres journaux britanniques, voyant encore plus loin, prétendent que les Russes, pressentant la défaite en Extrême-Orient et la perte de la Mandchourie méridionale, voudraient trouver d'avance des prétextes à la prise de compensation dans d'autres parties extérieures de la Chine, c'est-à-dire le Turkestan, la Dzoungarie et la Mongolie où elle peut agir absolument à l'abri des armées japonaises.

Nous nous contentons de donner ces différentes opinions à titre d'information. Il n'est pas nécessaire de chercher un objet détourné et pour ainsi dire pervers à la note russe ; il est fort possible, en effet, que la Russie ait eu connaissance d'un certain nombre de violations hypocrites de la neutralité, commises par des autorités chinoises de Mandchourie et en particulier par les soldats du général Ma qui sont alignés dans le territoire neutralisé de la Mandchourie occidentale. Dans ces conditions, il ne serait pas étonnant que le gouvernement de Saint-Pétersbourg ait cru nécessaire, pour qu'il n'y ait aucune surprise, d'aviser dès aujourd'hui les puissances de la situation et de la nécessité où il pourrait se trouver un jour d'y faire face en s'attaquant aux autorités chinoises responsables.

Jusqu'ici, du reste, aucune confirmation officielle n'a été donnée aux opinions malveillantes exprimées par les journaux anglais sur les origines et le but de la note russe. On peut donc encore les considérer comme un résultat de la cam-

pagne agressive que les feuilles d'outre-Manche mènent contre la Russie, avec le ton supérieurement insultant que nous avons connu nous-mêmes à nos propres dépens, alors que nos rapports avec l'Angleterre étaient moins excellents qu'aujourd'hui. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'il y a de la part de l'Angleterre une véritable imprudence à se laisser ainsi aller aux manifestations offensantes d'une animosité qui semble un peu trop satisfaite des défaites de la Russie, et les considère peut-être un peu comme la revanche des longues difficultés que les forces britanniques éprouvèrent dans l'Afrique du Sud. Qu'il s'agisse de la guerre ou de la situation intérieure, il semble impossible à un organe de l'importance et de la responsabilité du *Times* de parler avec sang-froid et discrétion des affaires de Russie. Prodiguant au Japon des compliments hyperboliques, et qui sont d'ailleurs souvent mérités, il ne manque pas une occasion de parler de la barbarie moscovite, du gouvernement russe, dont toutes les forces reposent « sur la force brute de millions de paysans sans éducation ». Il affirme avec un plaisir qui n'est peut-être pas extrêmement raisonnable, si l'on songe à tous les intérêts européens engagés, que les Japonais « ont entièrement détruit le prestige russe en Mandchourie et dans tout l'Empire chinois ». Il va jusqu'à se permettre des phrases dont l'équivalent, trouvé dans des journaux russes, auraient justement exaspéré les susceptibilités anglaises pendant la guerre du Transvaal. Par exemple, il écrivait le 7 janvier : « La presse servile de Russie se livre à des exhortations passionnées au peuple pour le convaincre que l'armée est la Russie elle-même. »

Le sentiment haineux avec lequel certains milieux dirigeants anglais suivent cette guerre et essaient, par toutes sortes de flagorneries à l'égard des Etats-Unis, de la faire suivre par les Américains, constitue un élément qui ne doit jamais être perdu de vue. On peut se demander jusqu'à quel point les mouvements révolutionnaires russes n'ont pas trouvé des encouragements, une direction et de l'aide dans les milieux qui inspirent également ce langage excessif d'une partie de la presse anglaise. L'attitude de cette dernière et l'opinion qu'elle reflète réservent peut-être de singulières difficultés pour le jour où il faudra liquider le conflit extrême-oriental actuel, et constituent, en tout cas, une hypothèque qui pèsera lourdement sur les relations futures des empires russe et britannique.

L'EXÉCUTION DU TRAITÉ FRANCO-SIAMOIS

Le traité franco-siamois du 13 *février* 1904, qui avait remplacé le traité du 7 *octobre* 1902, dont la ratification a heureusement *été rendue* impossible par les protestations unanimes *du parti* colonial, a commencé à être exécuté. *Ratifié* malheureusement sans débats à la Chambre le 12 novembre et au Sénat le 15 décembre, il a été l'objet de la communication suivante publiée par la presse à l'issue du Conseil des ministres du 30 décembre 1904 :

Le ministre des Affaires étrangères a fait connaître que, le lendemain de la ratification de la convention franco-siamoise, des instructions ont été envoyées au gouverneur général de l'Indo-Chine pour recevoir des autorités siamoises l'ensemble des territoires cédés à la France.

La remise de ces territoires doit avoir lieu aujourd'hui même.

Ce n'est que dix jours après que les troupes françaises qui occupent Chantaboun à titre de gage, quitteront cette ville, où un consul, déjà arrivé, sera immédiatement installé.

Le 2 janvier, on apprenait que le territoire de Muong-krat et les îles qui couvrent la baie de Krat vers le large avaient, en grande cérémonie, été remis aux autorités françaises, en présence du prince cambodgien Subaroth et de tout l'état-major du *D'Assas*. Huit jours après, une dépêche de Bangkok annonçait l'évacuation de Chantaboun par nos troupes.

Nous ne discuterons pas sur la date de cette dernière opération. Le traité du 13 février 1904 ne disait pas, en effet, que Chantaboun devait être évacué lorsque les territoires cédés à la France nous auraient été remis, mais bien aussitôt « qu'il sera officiellement notifié aux autorités françaises que les territoires cédés par cet accord et les territoires situés à l'Est de la frontière telle qu'elle est indiquée dans le présent traité se trouvent à leur disposition ».

C'est sur le fond même que nous continuons à ne pas être favorables à l'esprit de la politique qui a amené la conclusion du traité. Nous ne voyons pas, malgré tout ce qu'on a dit, à quoi pouvait servir l'évacuation de Chantaboun. On a avancé qu'elle nous donnait Krat. Mais une puissance comme la France, maîtresse de Chantaboun, possédait *ipso facto* Krat, situé à une soixantaine de kilomètres en arrière, du côté de ses propres possessions. Qui peut le plus, peut le moins. L'effet du traité est seulement de nous faire reculer de 60 kilomètres sur la côte du golfe du Siam.

Mais ce n'est qu'un très petit côté, bien que très désagréable il faut en convenir, de l'affaire. La question pour nous n'est pas de savoir combien de kilomètres carrés nous cède le Siam, mais bien de nous assurer qu'une certaine politique prévaudra dans les territoires laissés au Siam sur le versant du Mékong. Le gouvernement de Bangkok pourra nous remettre, même en faisant la mesure très large, le royaume de Bassac, le lambeau de marais que nous vaut le traité du 13 février 1904 sur la rive orientale du Grand Lac, et le pays entre ce dernier et la mer, sans que la question du Siam cesse pour cela de rester entière. Elle est posée pour nous par la centralisation qu'opère le gouvernement de Bangkok, par l'organisation militaire des Thaïs, qu'il poursuit jusque dans le bassin du Mékong. Toute cette œuvre patiente et opiniâtre constitue un danger

pour notre Indo-Chine, surtout dans l'Asie de moins en moins facile qui se fait autour d'elle. Ce travail siamois se continuera-t-il librement, sans nous et, au fond, contre nous, ou bien sera-t-il subordonné à notre contrôle, dirigé selon nos intérêts? En un mot, le Siam deviendra-t-il un protectorat français dans toute la région où nous nous sommes réservé notre liberté d'action par nos accords avec l'Angleterre, c'est-à-dire dans le bassin du Mékong? Telle est toute la question du Siam. Celle-ci ne consiste pas dans la remise de quelques kilomètres carrés ou même la nomination de quelques fonctionnaires français à Bangkok. Elle est liée à la question, plus large, de la sécurité de l'Indo-Chine française. Elle doit inspirer une politique qui doit survivre à l'exécution des stipulations territoriales du traité. Ce dernier ne nous paraît pas, *a priori*, mauvais en lui-même pour notre œuvre dans le Laos siamois; il peut même, en justifiant notre action à l'Ouest du Mékong, lui donner une amorce et une base. Mais nous n'hésitons pas à répéter que nous craignons que le traité ne soit funeste à cette politique par les illusions qu'a pu faire naître sa conclusion et qu'entretiendra l'exécution de ses clauses pour ainsi dire les plus matérielles, les plus immédiates et les plus grossières. En France, on est trop naturellement porté à croire à l'efficacité intrinsèque des textes ; on l'est encore plus lorsqu'on désire y croire pour se dispenser d'agir. On oublie qu'il est des accords qui clôturent une période d'action tandis que d'autres ne font que l'ouvrir; et c'est à cette seconde catégorie qu'appartient le dernier traité franco-siamois. Nous n'hésitons pas à le redire au moment où on parle complaisamment de son exécution. Nous croyons et nous croirons sans cesse devoir rappeler qu'il y a pour nous, au Siam, une politique nécessaire, répéter quelles sont les conditions de cette politique, et que l'accord du 13 février loin de la couronner n'en a fait qu'ébaucher les grandes lignes. C'est ce sentiment un peu négatif, pour ainsi dire d'expectative que nous exprimions en février 1904, en disant : « Il n'y a rien de changé entre la France et le Siam, il n'y a qu'un traité de plus. »

Si l'on veut qu'il y ait un jour quelque chose de plus solide, il faut que la direction de la politique nécessaire soit confiée au gouvernement général de l'Indo-Chine, notre ministère des Affaires étrangères en ayant indiqué les grands traits. Le quai d'Orsay n'a, en raison de ses occupations multiples et dispersives et de son organisation répondant à d'autres objets, ni les vues concentrées, ni le sens des détails laotiens ni le personnel spécial qu'exige notre action dans le bassin du Mékong. Il serait inadmissible qu'une jalousie de départements empêchât notre Indo-Chine de jouer son rôle nécessaire, analogue à celui que le libéralisme administratif si pratique de l'Angleterre laisse toujours jouer à la vice-royauté de l'Inde. Pour notre diplomatie, il serait bien vain de vouloir suivre dans ses détails l'affaire siamoise si elle arrive à la concevoir comme elle se présente à nous. Pendant longtemps, elle a affecté de croire que c'était une sorte de grossièreté mentale, de voracité coloniale que de la considérer du point de vue indo-chinois. Elle rêvait de prendre par des moyens intellectuels et économiques une influence à Bangkok, sous un régime que l'on définissait déjà l'entente cordiale avec le Siam. Bangkok ne demandait pas mieux : pour lui, nommer dans le delta du Ménam quelques fonctionnaires français bien payés mais inefficients, c'était, comme on dit, nous « boucher l'œil » à très bon compte tandis qu'il poursuivait en sourdine sa centralisation, sa militarisation laotienne, en attendant que quelque convulsion asiatique lui permît de nous la révéler brutalement. Mais aujourd'hui, on semble revenu de cette candide ignorance des réalités siamoises; on admet qu'au Siam le pôle d'attraction doit être pour nous la vallée du Mékong et non celle du Ménam, malgré la supériorité de richesse, tout au moins actuelle, de cette dernière.

Certes, nous considérons que l'entente amicale avec Bangkok est désirable, mais il faut qu'elle soit subordonnée à notre contrôle sur tout le bassin du Mékong et non exclusive de ce contrôle, sinon elle deviendrait trop dangereuse pour l'avenir de notre Indo-Chine. Nous n'avons aucun intérêt à brutaliser les Siamois et à les évincer si nous pouvons faire avec eux ce que nous devons faire en tout cas. Nous sommes même persuadés que la bonne entente a plus de chance de s'établir et de durer, si Bangkok nous voit résolus et se sent intérêt à nous faire concevoir des modalités plus douces pour notre action dans le bassin du Mékong, que si nous persistions à demander des faveurs apparentes dans le delta du Ménam et à ne porter sur les affaires du Laos qu'une attention accidentelle et nécessairement brutale, parce que trop tardive dans la plupart des cas.

Que le traité soit réellement, largement exécuté et notre contrôle étendu sur tout le bassin du Mékong. Que le gouvernement de l'Indo-Chine soit chargé d'accomplir cette tâche. Tel est le vœu que nous exprimons encore alors que la mise en vigueur du traité du 13 février 1904 commence, et vient d'ailleurs de se manifester surtout pour nous par l'évacuation de Chantaboun. Tel est le but immédiat de notre politique siamoise qui doit en avoir un autre sur lequel nous reviendrons sans doute : la substitution d'accords positifs aux accords surtout négatifs conclus entre Paris et Londres au sujet du Siam. L'Angleterre s'apercevra sans doute avant peu qu'elle a des intérêts très voisins des nôtres dans cette partie de l'Asie.

R. C.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

UN DIFFÉREND FRANCO-ANGLAIS
A MASCATE

Le *Times* a récemment annoncé que, par un accord conclu entre la France et l'Angleterre, la question des boutriers protégés français, qui faisait l'objet d'un différend entre les deux gouvernements, est soumise à la cour d'arbitrage de La Haye.

Nous ne savons pas exactement sous quelle forme la question des boutriers peut être déférée à à des arbitres. Le *Times* exposait ainsi les choses dans une information publiée dans son numéro du 5 janvier :

« La question qui doit être soumise à l'arbitrage est la prétention française d'exercer, même dans les eaux territoriales de Mascate, la protection sur des boutres indigènes appartenant à des sujets du sultan qui ont, en commerçant de temps en temps sur la côte orientale d'Afrique, obtenu la permission de battre pavillon français. Au printemps de 1902, quelques-uns de ces boutres, se réclamant de cette protection, ont résisté à l'autorité du sultan, et le croiseur français *Infernet* a été envoyé à Mascate pour défendre les prétentions françaises. Le sultan en a appelé au gouvernement indien et lord Lansdowne a adressé des remontrances amicales au gouvernement français. Après une correspondance assez longue, on en arriva à un accord aux termes duquel la question devait être soumise par les gouvernements français et anglais à la cour d'arbitrage de La Haye. »

Nous ne voyons pas très bien de quel droit l'Angleterre vient discuter la situation de nos protégés, situation existant depuis un si grand nombre d'années et qu'elle veut précisément faire disparaître par ces temps d'entente cordiale. Son point de vue juridique est facile à deviner : il se trouve dans les droits que lui confère la déclaration franco-anglaise du 10 mars 1862, qui règle les relations entre la France et l'Angleterre en ce qui concerne l'imanat de Mascate. Ayant échangé avec nous une garantie réciproque de l'indépendance de ce petit Etat arabe, elle vient nous dire que la protection que nous avons étendue et prétendons exercer sur des boutres mascatais est une atteinte à cette indépendance — thèse que vient d'ailleurs contredire le précédent de tous les pays musulmans à demi civilisés.

Voici le texte de cet acte franco-anglais que nous n'avons pas encore publié et qui doit figurer parmi les documents que ce Bulletin a l'habitude, pour chaque question qui se présente, de mettre à la disposition de ses lecteurs :

DÉCLARATION échangée à Paris le 10 mars 1862 entre la France et la Grande-Bretagne pour la garantie réciproque de l'indépendance des sultans de Mascate et de Zanzibar.

S. M. l'Empereur des Français et S. M. la Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, prenant en considération l'importance qui s'attache au maintien de l'indépendance du sultan de Mascate, d'une part, et du sultan de Zanzibar, de l'autre, ont jugé convenable de s'engager réciproquement à respecter l'indépendance de ces deux princes.

Les soussignés, ministre des Affaires étrangères de S. M. l'Empereur des Français et ambassadeur extraordinaire de S. M. B. près la cour de France, étant munis de pouvoirs à cet effet, déclarent en conséquence, par le présent acte, que leursdites Majestés prennent réciproquement l'engagement indiqué ci-dessus.

En foi de quoi les soussignés ont signé en double la présente déclaration et y ont apposé le cachet de leurs armes.

E. THOUVENEL. COWLEY.

Le point de vue anglais est donc, sans aucun doute, celui de gens qui réclament, en vertu de la déclaration ci-dessus, le respect de l'indépendance du sultan de Mascate.

La situation juridique de nos partenaires n'est donc peut-être pas mauvaise — nous répétons que nous ne savons exactement ni pourquoi ni comment la question est portée à La Haye — mais la situation de fait à Mascate n'est pas sans donner une assez jolie ironie à leurs réclamations. Ils respectent l'indépendance du sultan de Mascate en en faisant, en réalité, par des services et plus encore par la pression d'une force navale toujours à portée, leur protégé. Ils ont l'avantage de représenter dans le différend de Mascate le sultan de Mascate lui-même, devenu leur client, alors que notre clientèle à nous se trouve parmi ses sujets. Nous avons donc l'air de nous immiscer dans les affaires de l'imanat : mauvaise situation de droit pour des gens qui ont promis de respecter son indépendance. Et il se trouve que nous serions dans notre tort parce que nous menaçons l'indépendance de Mascate en protégeant trente boutriers, tandis que l'Angleterre est dans le droit strict en la défendant alors qu'elle a mis en réalité la main sur tout l'Etat mascatais. On voit que la situation qui sort ainsi de la déclaration de 1862, et de l'habile politique anglaise qui l'exploite et l'interprète, ne manque pas de saveur.

Le mieux c'est que ce n'est pas nous qui avons troublé l'onde pure des rivages mascatais et soulevé la question qui nous mène aujourd'hui devant des arbitres. C'est l'énergique politique de lord Curzon, vigoureusement appliquée par le consul britannique à Mascate, qui s'est employée à créer le différend pour lequel on nous a fait des remontrances et on nous décide à plaider à La Haye.

Les lecteurs de ce Bulletin n'ont certainement pas oublié comment le sultan de Mascate est allé menacer, presque assiéger Sour, parce que les boutriers protégés français, sommés de renoncer à notre protection et d'amener notre pavillon, s'y refusaient. Ils se souviennent que le consul britannique voulut bien venir lui-même diriger la construction des fortins par lesquels le sultan prétendait éloigner les habitants des sources qui alimentent la ville. Les boutriers français furent traqués, emprisonnés dans toutes les circonstances, sans que notre politique fît grand'chose

pour les protéger. Et ces fauteurs de désordre vont maintenant être discutés par le tribunal de La Haye qui verra si, oui ou non, notre protection peut légalement leur être maintenue.

Nous n'examinons pas ici la question de l'intérêt que peut avoir l'ensemble de notre politique à protéger des Mascatais, encore qu'aucun de nos droits ne puisse évidemment, sans un gaspillage impardonnable, être abandonné sans compensation. Mais, du moins, notre décence nationale est nettement engagée dans cette affaire. Certaines familles de boutriers sont protégées depuis Napoléon I[er]. La protection française est comme un patrimoine dans ces familles. Elle ne peut plus leur être retirée sans une sorte de *diminutio capitis* pour la France. Tout ce que nous pouvons admettre, c'est que l'on discute notre droit à faire de nouveaux protégés, mais nous ne saurions retirer notre protection à ceux qui l'ont déjà ni à leurs héritiers. La seule solution, nous ne dirons pas avantageuse, mais simplement décente, serait l'équivalent de celle qui est intervenue dans une situation analogue à Zanzibar : nous ne disons pas identique, car nous avions renoncé, en ce qui concerne Zanzibar, aux garanties que les Anglais nous ont données par la déclaration du 10 mars 1862, laquelle reste, au contraire, en pleine vigueur en ce qui concerne Mascate. A Zanzibar aussi nous avions des protégés, que les Anglais discutaient. Nous avons éliminé les douteux, dressé une liste des incontestables, liste que les Anglais ont acceptée, et la protection française leur est aujourd'hui acquise sans conteste. Il doit en être de même à Mascate. Non seulement les Comoriens et Malgaches sujets français doivent pouvoir y naviguer et résider sous la protection française, mais les gens de Sour auxquels cette protection a été réellement accordée doivent être reconnus, pour ainsi dire consolidés, et efficacement protégés à l'avenir. Il ne s'agit pas d'une population considérable. D'après nos derniers renseignements, il y a dans l'imanat de Mascate 30 propriétaires de navires protégés français, possédant 56 boutres montés par un millier d'hommes d'équipage. Nous pensons que lord Curzon pourra supporter cette petite exception à l'impérialisme britannique qu'il travaille à étendre sur toutes les rives du golfe Persique. Nous pensons aussi, comme les bons comptes seuls font les bons amis, que les Anglais comprendront que l'entente cordiale, commencée par les accords très équitables du 8 avril 1904, ne saurait se manifester pour nous par une liquidation à perte... même pour notre honorabilité, de toutes les questions mineures dans lesquelles les politiques des deux pays peuvent se rencontrer. Nous sommes d'ailleurs persuadés que notre diplomatie saura le rappeler, au besoin, à nos amis d'outre-Manche.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
AUX COLONIES

La Chambre des Députés a décidé, en juin dernier, que la loi sur les accidents du travail s'appliquerait dans les colonies. Cette décision de la Chambre a soulevé une assez vive émotion dans le monde colonial. Le Comité du Commerce et de l'Industrie s'en est fait l'interprète auprès du ministre des Colonies qui a répondu par la lettre suivante :

Monsieur,

En me transmettant le 20 juin dernier, une note émanant de votre Comité et relative aux inconvénients que présenterait l'extension aux colonies de la loi sur les accidents du travail, vous avez bien voulu insister dans le même sens et faire ressortir la situation difficile qui résulterait de cette mesure pour nos industriels coloniaux. Vous m'avez, par suite, demandé d'intervenir auprès du Sénat pour que l'application de ladite loi, déjà votée par la Chambre des députés, ne soit pas définitivement sanctionnée.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je ne saurais me prononcer contre le vote de la Chambre. Il procède d'une intention très élevée et d'un esprit de justice tels que je suis convaincu que les membres du Comité eux-mêmes ne songent pas à protester contre lui. Mais le soin qu'a pris cette assemblée de déclarer qu'un règlement d'administration publique déterminerait les conditions dans lesquelles la loi pourrait être appliquée en Algérie et aux colonies, indique assez qu'elle n'a perdu de vue qu'il existait dans ces possessions une situation spéciale dont il fallait tenir compte. Vous pouvez être assuré que, le moment venu, tous mes efforts tendront à concilier les deux intérêts très légitimes qui se trouvent en présence.

Recevez, etc.

Signé : GASTON DOUMERGUE.

En Indo-Chine, l'émotion n'a pas été moins forte que parmi les métropolitains qui ont des intérêts dans les colonies, car c'est dans cette possession que l'application de la loi sur les accidents du travail est appelée à avoir le plus d'inconvénients. Le président de la chambre de commerce et d'agriculture de l'Annam a été chargé d'exposer aux membres du Conseil supérieur de l'Indo-Chine les dangers de l'application de cette loi à la colonie. Il y a d'abord une difficulté matérielle qui rendra presque impossible, ou en tout cas très coûteuse, l'application de la loi. L'Annam a 1.500 kilomètres de longueur et il n'y a que 4 villes ou provinces pourvues de médecins; dès lors on se demande comment feront les victimes d'accidents pour faire constater leurs blessures et leur état, lorsqu'il y a des usines ou chantiers de construction qui se trouvent quelquefois à 300 kilomètres d'un docteur. La population ouvrière étant spécialement composée d'indigènes, l'imprudence bien connue de ceux-ci rendra la loi très onéreuse pour les colons. De plus, les absences fréquentes des ouvriers obligent à prendre des manœuvres inexpérimentés, ce qui est encore une cause de fréquence d'accidents.

Il a été décidé au Conseil supérieur que le gouverneur général ferait une démarche auprès du

ministre des Colonies et du président du Sénat pour que cette haute assemblée ne ratifie pas le vote de la Chambre.

Nous avons là un nouvel exemple, après tant d'autres, de cette manie d'assimilation qui afflige l'âme doctrinaire et théoricienne de nos législateurs. Les gens compétents ont beau leur représenter sur tous les tons que telle loi, possible pour la France — et on sait combien celle-là, dans la métropole même, soulève d'objections — serait néfaste dans les colonies. Ils n'en tiennent aucun compte, le vote de la Chambre en cette espèce en est une preuve; et les faits, si la loi devient définitive, ne tarderont pas à prouver que les adversaires de l'assimilation avaient raison contre la philanthropie sans discernement des législateurs. C'est une nouvelle entrave au développement économique de nos possessions d'outre-mer qu'on aura établie.

L'Indo-Chine Anglaise

ET L'AUTONOMIE BIRMANE

Par une coïncidence curieuse, le journal le plus important de Birmanie, le *Rangoon Gazette*, et le *Times*, par la plume alerte de M. Alleyne Ireland, ont lancé simultanément l'idée, l'un de l'autonomie birmane pure et simple, sous la forme de la transformation de la Birmanie, province de l'Inde, en Birmanie colonie de la Couronne, l'autre (le journal métropolitain), d'un « Empire malais », avec l'autonomie birmane comme base. Ce titre d' « Empire malais » paraît discutable; les Malais ne se rencontrent guère au nord de l'isthme de Kra et formeraient la partie de beaucoup la moins importante de l' « Empire » rêvé. La dénomination d'Indo-Chine anglaise est incontestablement plus juste, et a en outre l'avantage de mieux marquer l'intérêt que doit susciter chez nous l'idée, ou plus exactement une des idées émises par M. Ireland. Quelles sont sa portée exacte et ses chances de succès? C'est ce que je voudrais examiner en essayant de dégager les faits permanents, qui peuvent militer pour ou contre sa réalisation, des contingences purement politiques, qui ont également d'ailleurs leur très grande importance.

Je laisse de côté, je le répète, la question restreinte de la simple séparation de la Birmanie de l'Inde et de son rattachement direct au Colonial Office comme *Crown Colony*, sans plus. Aussi bien plusieurs des arguments favorables ou défavorables à l'autonomie birmane seront nécessairement examinés, qu'on étudie cette dernière en elle-même, ou comme fondement indispensable à une construction politique plus ambitieuse.

A première vue, il y a quelque chose de frappant et de séduisant dans cette conception d'un grand corps politique, articulé sur la colonne vertébrale des Indes birmano-malaises détachées des contreforts thibétains, baignant sa tête dans le golfe de Bengale et ses membres inférieurs dans deux mers, vivifié par les deux moussons, irrigué éventuellement par le courant de richesses issu de ce cœur économique merveilleux : le delta de l'Iraouaddy, le plus grand exportateur mondial de riz (1), étendant l'un de ses bras vers l'Inde par l'Assam, et arrondissant l'autre vers la Chine, par le Yunnan, et vers le reste de l'Indo-Chine par le Siam, posant sur l'Insulinde le pied puissant de Singapour et des Etats fédérés malais. On comprend que M. Alleyne Ireland parle de cet Etat, contrôlé par un seul département métropolitain, comme de « la base physique » de la politique extrême-orientale de l'Angleterre.

La géographie physique, à l'encontre absolue de laquelle aucune entreprise politique viable ne peut être orientée, n'oppose pas d'obstacle invincible à une union, sinon à une unité indo-chinoise occidentale allant de Bahmo à Singapour, en passant par Bangkok. La chaîne birmano-malaise n'isole pas plus complètement la vallée du Ménam du golfe de Bengale et du détroit de Malacca que la chaîne annamitique n'isole la vallée du Mékong de la mer de Chine. Les brèches en communication sont au moins aussi nombreuses et aussi faciles dans les arêtes de l'Ouest que dans celles de l'Est. Laissons de côté l'isthme de Kra, où le seuil qui sépare le versant du golfe de Siam du versant indien n'a pas plus de 250 pieds (76 mètres) d'altitude d'après la carte du « Survey » du Siam, publiée par l'*Indian Survey* à Calcutta; et où la largeur de mer à mer ne dépasse pas une quarantaine de kilomètres. Nous n'en avons pas l'équivalent en Indo-Chine, et il est d'ailleurs excentrique à la masse à amalgamer. Mais, à partir de Kra vers le Nord, si l'on examine la carte du Siam déjà citée, on voit plusieurs cols indiqués, et l'existence de plusieurs autres est confirmée par le *British Burma Gazetteer* (2). Tous sans doute ne sont pas d'un accès facile. Mais quatre au moins valent d'être relevés : 1° celui de Kao Màun (228 m.) dans la haute vallée du Klong Saraoua, menant à la province siamoise de Kouei, par où ont passé plusieurs expéditions siamoises au Tenasserim; 2° celui d'Amya (607 mètres), dans la haute rivière de Ténasserim, qui fait communiquer cette vallée avec celle d'un sous-affluent du Mé-klong par une route qui aboutit à Kanbouri au Siam; 3° celui qui se trouve un peu plus au nord, dont l'altitude n'est marquée sur aucune carte, conduisant de la haute vallée du Houng da rao Kloung dans cette même vallée du Mé-klong; et 4° enfin, le plus important de beaucoup, celui qui se trouve aux environs du village de Miaouaddi, dans le haut Thoung-yeng, traversé par une route menant à Rahang dans la vallée du

(1) En comprenant le transport en cabotage sur les diverses provinces de l'Inde (Madras surtout), la Birmanie a exporté en 1902-1903 : 2.319.682 tonnes de riz (Indo-Chine [1902 maximum] 1.000.000 de tonnes). L'exportation moyenne varie entre 1.800.000 et 2 millions de tonnes.

(2) Publication officielle. Rangoon, 1879-1880, 2 vol. Fait partie des admirables séries de *Gazetteers* malheureusement sans analogues en Indo-Chine, 2e vol., passim, Voir aussi WARINGTON SMYTH : *Five years in Siam.*

Ménam-ping. C'est la voie historique par laquelle ont passé les invasions birmanes au Siam, au XVIe siècle (1). Des postes de douane marquent aujourd'hui nettement, du côté birman, ces passages (2). Cette compénétrabilité espacée, difficile, mais réelle, paraît avoir eu une autre répercussion sur les rapports historiques entre la Birmanie et le Siam que les quelques brèches du système montagneux annamite sur les relations de l'Annam avec la vallée du Mé-kong. A l'Est il n'y a eu qu'une mince infiltration annamite dans la grande vallée centrale ; à l'Ouest, irruption et conquête. De 1563 à 1593, les Birmans, ou plus exactement les Pégouans, envahirent cinq fois le Siam (3). Puis ce fut le tour des Siamois, qui renouvelèrent plusieurs fois leurs expéditions, surtout dans le Sud, par la passe déjà signalée de Kao-maun. Ils sont encore nombreux dans le district de Mergui. Deux siècles plus tard, le fondateur de la dynastie birmane des Alompra s'empara pour la seconde fois de la capitale du Siam, qui s'engagea à payer tribut à la Birmanie (1766). Deux invasions chinoises successives dans la vallée de l'Iraouaddy, puis les querelles intérieures de la nouvelle dynastie, les révoltes des Pégouans, permirent au Siam de reprendre son indépendance. La fin du XVIIIe siècle est encore marquée par plusieurs expéditions des Birmans au Siam et inversement. Depuis 1793, la paix ne fut plus troublée. Les Anglais entraient d'ailleurs en scène.

Ceci pour les communications entre le sud de la Birmanie et le Siam proprement dit.

Entre ce que les Anglais appellent les Etats Chans siamois (Laos occidental de l'atlas Pavie), dont Xieng-mai (Zimmé en birman) est de beaucoup le plus important, et la Birmanie, les relations s'établissent par Raheng et les cols de la région de Mia-ouaddi déjà signalés, mais aussi par une autre passe conduisant au poste douanier de Dagwin sur la Salouen. Plus au nord, de multiples sentiers de communication relient à la Birmanie centrale les Etats Chans du sud et du nord, qui débordent sur la rive droite de la Salouen à travers un enchevêtrement de collines.

Ces Chans ne sont autres que les Thaïs ou Laotiens, dont les Siamois sont une branche. Leur intervention s'est plusieurs fois fait sentir dans le royaume birman par excellence, celui d'Ava, où plusieurs princes de leur race ont d'ailleurs régné. La première dynastie historique siamoise aurait été également d'origine thaï.

A l'heure actuelle, ce que les deux versants de la grande arête indo-malaise échangent, ce ne sont pas des armées, mais des marchandises. Le commerce de la Birmanie avec les Etats Chans birmans du nord et du sud s'est élevé en 1903-1904 (numéraire non compris) à 26 millions et demi de francs; avec le Siam et les Etats Chans siamois, à 8.825.000 francs. Le teck et le bétail (bœufs, buffles et éléphants) comme provenances siamoises, les cotonnades et les soieries comme provenances birmanes : tels sont les principaux éléments de trafic.

Cette diffusion économique à travers la paroi plus ou moins perméable de la grande chaîne et la diffusion politique plus ou moins marquée qui peut l'accompagner à un moment donné, se trouvent facilitées par le fait que les mœurs et les institutions ont énormément d'analogies des deux côtés de l'axe montagneux de l'Indo-Chine occidentale, où l'influence hindoue est absolument prédominante, de même que l'influence chinoise l'est au contraire à l'est. Pour les diverses tribus Chans ou Thaï, cela va de soi. Mais, en outre, Birmans et Siamois sont tous deux des bouddhistes fervents de la même « Eglise », celle du sud, et l'influence des monastères (bonzeries), écoles publiques, par lesquels passe presque toute la jeunesse, va dans le même sens. L'organisation politique, sous l'influence de la centralisation siamoise, a tendu à devenir au Siam ce qu'elle était en Birmanie avant la conquête anglaise. Les grandes provinces étaient données à « manger » (l'expression est consacrée) à de hauts mandarins de la cour, au lieu de les laisser aux appétits des « tiaos muongs » locaux. Dans la mesure où l'aristocratie politique siamoise, si bien décrite déjà dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française*, a essayé de s'instruire, c'est en Birmanie anglaise qu'elle est allée prendre des leçons (1). Cette homogénéité siamo-birmane (relative d'ailleurs) ne peut être naturellement qu'indiquée ici. Elle est intéressante à noter, en vue des facilités qu'elle donne à la superposition à ce fonds commun d'une hégémonie politique éventuelle.

Jusqu'ici il n'a été question que des pays au nord de l'isthme de Kra, qui sépare le monde malais du monde siamo-birman. Séparation qui n'a rien d'absolu d'ailleurs, car, le long de la bande côtière étroite qui s'étend entre l'épine dorsale péninsulaire et le golfe de Siam, les communications sont possibles, quoique rendues difficiles par les innombrables torrents descendus de la chaîne de partage. Cette région, moins exposée à la mousson, a beau être parmi les moins pluvieuses, paraît-il, de la péninsule (2), les crues sont brusques, les terrains souvent inondés, et, sur quelques points, la montagne, couverte d'une jungle épaisse, descend jusqu'à la mer. Néanmoins une voie de communication est indiquée tout le long de la côte sur la carte déjà citée du service du cadastre du Siam.

D'ailleurs ici, comme pour les relations siamo-birmanes, l'histoire confirme les indications de la géographie physique. Les Siamois sont descendus

(1) Il y a même en réalité au moins trois cols dans cette région, un par lequel passe le sentier aboutissant au poste douanier birman de Tadanku, le second le sentier aboutissant au poste de Kwambi, le troisième le sentier aboutissant à Yinbaing Un quatrième poste, Pa-an, sur la Salouen, surveille ce qui aurait pu échapper aux trois autres par ces routes.

(2) Ce sont, outre les quatre mentionnés à la note précédente, ceux de Kyeikdon pour la route du Houng da rao, et de Myitta, pour le col d'Amya. Voir la plupart de ces localités dans la carte d'Indo-Chine de la mission lyonnaise.

(3) 1563-64 ; 1569 ; 1587 ; 1590 : 1593.

(1) Visite de Phra-Srich, secrétaire du prince Damrong, ministre de l'Intérieur en Birmanie, en 1894.

(2) WARINGTON SMITH, *Five Years in Siam*, vol. II, *passim*.

dans les Etats malais de la péninsule, et pas seulement par la voie de mer. On signale leur influence dès le début du XVIe siècle. Les rajahs locaux sont confirmés par le roi de Siam. Patani, voisin de l'Etat fédéré malais de Pérak, est conquis par les Siamois en 1786, puis de nouveau en 1832. Singora, au nord de Patani, est le siège du gouvernement siamois pour toutes les provinces malaises de la péninsule.

Du reste, le Malais ne se distingue pas seulement du Siamois par des caractères ethniques que des croisements atténuent, ni par une conception et une application plus vives du lien féodal qui unit au rajah ses sujets mieux que ceux-ci au « Tiao muong » thaï. Il en diffère aussi par un tempérament plus emporté sous la mollesse que lui impose le climat, — emportement foncier que ne combat pas, bien au contraire, son islamisme si superficiel soit-il. Ce tempérament le porte aux aventures de la mer, et ces aventures à leur tour l'entretiennent et le développent encore. Orang-lant, « hommes de la mer », c'est ce que sont essentiellement les Malais, nés sur les bords de mers difficiles avec leurs courants et leurs coups de vent, tentantes cependant avec les étapes toutes marquées de leurs îles et le rapprochement des côtes. La Malaisie est une pépinière de marins; le golfe du Siam, d'une navigation peu commode, en a formé lui aussi d'excellents. C'est ce qu'il convient peut-être de ne pas oublier quand on est mis en présence de conceptions comme celle de M. Alleyne Ireland, émanant d'un peuple qui exerce lui-même une prépotence maritime incontestée.



Quoi qu'il en soit, des faits permanents rapprochent la Birmanie, le Siam et la péninsule malaise : une compénétration géographique difficile mais acquise et susceptible d'extension sur plusieurs points, des rapports historiques et des communications commerciales qui n'en sont que la conséquence, un fonds d'organisation politique et sociale commun, et, pour la Birmanie et le Siam, une organisation religieuse également commune. A ces éléments de rapprochement, sinon d'union, viennent s'ajouter trois facteurs, d'un caractère moins abstrait, mais d'une portée pratique considérable et qui peuvent même prédominer à l'heure actuelle : le chemin de fer, le fonctionnaire anglais, le commerçant chinois.

1° *Le chemin de fer*. — L'année 1903 a vu compléter le réseau ferré des Etats fédérés malais, de Port Dickson à Butterworth, dans la province Wellesley, en face de Poulo Penang. On va commencer la ligne à travers l'Etat de Johore jusqu'en face de l'île de Singapour; le consentement du sultan a été obtenu et l'emprunt a été souscrit il y a quelques mois à Londres. A l'autre bout, la ligne de Bangkok à Petchabouri, au sud-ouest de la capitale (151 kilomètres), a été terminée le 31 mars 1903. On signale, dans les rapports officiels siamois, son écartement d'un mètre comme étant destiné à permettre son raccordement éventuel aux lignes birmanes et malaises.

Ce raccordement pourra-t-il se faire? Au point de vue des difficultés physiques du terrain, nous en avons déjà dit un mot tout à l'heure. La forêt tropicale qu'il faudra traverser est malsaine, les

terrains plus près de la côte sont souvent inondés; il faudra de nombreux travaux d'art, et la main-d'œuvre locale ne suffira pas. Mais, que le « trans-malayen » s'amorce sur le chemin de fer existant dans l'Etat de Selangor, passe la chaîne centrale par une dépression que suit déjà une route carrossable et desserve les districts aurifères de Raub et de Poujom dans l'Etat fédéré de Pahang puis les riches gisements des Etats malais de Kélantan et de Patani pour remonter ensuite le long de la côte est de la péninsule; ou bien qu'il prenne, ce qui paraîtrait préférable au point de vue de la distance, son point de départ plus haut, à la latitude de Penang, dans les deux cas le passage est relativement facile de la côte Ouest, actuellement desservie, à la côte Est de la péninsule, le long de laquelle devra se faire la remontée jusqu'au delta du Ménam. L'orientation des principales vallées, jusqu'au rétrécissement de la péninsule aux environs de Kra, celles des rivières de Patani, de Singora, de Bandon, dirigées du Sud-Ouest vers le Nord-Est, est favorable à la construction de la ligne. Quant aux difficultés techniques, le fait qu'elles ont été surmontées sur le terrain analogue des Etats fédérés malais, sur une longueur de 545 kilomètres pour un prix kilométrique moyen de 132.000 francs, est un encouragement à continuer. Pour Johore, le prix de revient du kilomètre a été estimé à 150.000 francs. La distance de la frontière de l'Etat de Pérak à Petchabouri étant approximativement de 1.000 kilomètres, en comptant, pour difficultés plus grandes et pour imprévu, le kilomètre à 200.000 francs sur le reste de la ligne, le réseau malais pourrait être joint au réseau siamois pour 200 millions de francs. C'est le montant des premières amorces seulement du réseau trans-indo chinois.

La question du trafic est plus délicate. Cependant, en procédant toujours par analogie, une indication intéressante résulte de ce que le rendement kilométrique net moyen a atteint, sur les lignes malaises existantes, 7.900 francs en 1903, représentant 6,06 du capital immobilisé. Les éléments de trafic seront à peu près les mêmes, avec le port anglais de Penang comme centre de distribution et d'absorption. Sans doute il serait absolument illusoire de croire à un trafic de bout en bout. Si mauvaises que soient les conditions maritimes du golfe du Siam, avec un fleuve dont la barre n'admet pas aux plus hautes mers de navires calant plus de 5 mètres au maximum (et encore pas pendant toute l'année) et ses côtes inhospitalières, le riz (1) et le bétail siamois continueront à sortir de Bangkok, qui continuera à recevoir les marchandises d'importation. Mais, même dans les pays civilisés, les trafics de bout en bout sont rarement les plus rémunérateurs. Ce qui fait vivre les chemins de fer, c'est une série de transports locaux juxtaposés par fractions plus ou moins importantes. A cet égard, en dehors d'une région morte située aux environs de l'isthme de Kra, soit très approximativement sur environ 200 kilomètres, les éléments de transport paraissent être à peu près les mêmes que sur les lignes malaises déjà en fonctionnement. Dans la Malaisie britannique (en y comprenant Johore), la population est d'environ 900.000 habitants pour une superficie approximative de 97.000 kilomètres carrés, soit environ 10 habitants au kilomètre carré. La Malaisie siamoise a à peu près la même superficie (car, si elle est plus longue, elle est notablement moins large) et compterait, d'après les indications du consciencieux Warington Smyth, environ 800.000 habitants (1). Il est à noter que si le chemin de fer suivait la côte Est de la péninsule, il traverserait, à partir de l'Etat de Singora jusqu'à celui de Kanchanadit (Bandon), des régions relativement peuplées et riches en riz dont l'excédent pourrait en être déversé sur les provinces ou les localités plus pauvres, mais en revanche riches en mines d'étain, dont toute la péninsule est minéralisée à un degré extraordinaire. Un chemin de fer favoriserait précisément cette spécialisation. Et il pourrait transporter en outre les produits de cultures analogues à celles qui existent dans la Malaisie anglaise : sucre, manioc, poivre, les produits forestiers tels que le caoutchouc, etc., la gutta-percha, les rotins et les bois en grume ou équarris. La forêt vierge de l'intérieur révèle des essences dures dont le débouché à Singapour et en Chine est indéfini, et les prix très rémunérateurs. Ce qui manque, ce sont les moyens de transport vers un port accessible aux grands navires. Même la région morte signalée tout à l'heure pourrait donner lieu à des transports de bois, et l'étain s'y rencontre (2). D'ailleurs, d'une façon générale, étant donné d'une part la similarité géologique, climatologique, forestière et agricole de la Malaisie britannique et de la Malaisie siamoise qui ne sont en réalité qu'un seul et même pays, et même l'existence, dans la seconde, de vallées plus larges et plus fertiles peut-être que dans l'autre; et, d'autre part, la prospérité extraordinaire atteinte par les Etats fédérés malais en quelques années seulement (3), on ne peut s'empêcher de croire au succès d'un grand « trans-malayen », alors surtout que le golfe de Siam est d'une navigation si difficile et que la côte Est de la péninsule manque complètement de ports.

On s'étonnera peut-être de voir la pénétration des chemins de fer malais au Siam considérée comme une éventualité très possible, alors que

(1) Exportation de Bangkok en 1903 : 570.000 tonnes, contre 780.000 tonnes en 1902.

(1) M. Pavie (notes sur l'Atlas de la mission 1903) la fixe au chiffre sensiblement égal de 900.000 habitants et donne 109.000 kilomètres carrés à la Malaisie siamoise.

(2) Au moins les provinces de Land-souan et de Bang-ta-pan.

(3) La Fédération malaise date de 1896. Les revenus de 1902 ont atteint 20.550.000 dollars (7 millions seulement de moins que le budget général de l'Indo-Chine la même année). Le commerce général, cabotage compris, a atteint 117 millions de dollars (269 millions de francs. Indo-Chine, cabotage et transit compris, 577 millions de francs). La Fédération a construit sans emprunt 545 kilomètres de chemins de fer. Ces chiffres extraordinaires pour une population aussi faible (678.000 habitants en 1901; Indo-Chine, 18 à 20 millions) s'expliquent surtout par les gisements d'étain. Mais on les retrouve dans le reste de la péninsule.

leur prolongement le long de la côte du Ténasserim n'est même pas envisagé. Mais d'abord l'amorce Bangkok Petchabouri existe, et le dessin est nettement avoué. Ensuite la nature oppose des obstacles à peu près insurmontables sur la côte du Tenasserim, notamment au sud d'Amherst (1).

Une fois au Siam, la montée de la ligne vers Xieng-mai est prévue depuis longtemps. Elle est déjà construite jusqu'à Lopbouri. Le tracé est étudié jusqu'à Outaradit, sur le haut Ménam ; de là à Xieng-mai, plusieurs tracés se présentent, soit directement par La-khon et Lampoun, soit avec un crochet sur Muong-phré. Il n'y a de difficultés sérieuses nulle part, sauf de grands ponts sur les quatre branches supérieures du Ménam, et des travaux d'art dans la région souvent inondée en été de Pichit. On compte que la ligne sera terminée jusqu'à Xieng-mai en 1912, si le gouvernement siamois peut continuer à y consacrer environ 6 millions de ticaux (8.400.000 francs) par an, et si l'on peut se procurer de la main-d'œuvre. De Xieng-mai, s'il est permis de prévoir loin, c'est probablement aussi par les Etats Chans birmans de la moyenne Salouen que se fera éventuellement le raccord avec les chemins de fer de Birmanie, à moins que la ligne ne redescende vers le Sud-Ouest par Muong-haut, et tombe dans la vallée de la Salouen, soit à Dagwin, soit à Yimbin (2).

***

2° *Le fonctionnaire anglais.* — Deuxième facteur d'amalgamation. A ce point de vue il est très intéressant de noter l'adhésion pleine et entière donnée à l'idée de M. Ireland, par un homme aussi éminent que sir Frank Swettenham, tout récemment encore gouverneur des Détroits, le véritable créateur des Etats fédérés malais. Sans pouvoir rivaliser avec le Civil Service des Indes, l'administration anglo-malaise a compté, en dehors de Sir Frank, des hommes remarquables, tels que MM. Hugh Clifford, Birch, Skinner, Treacher. On sait que des « conseillers » anglais ont été nommés depuis environ un an auprès des sultans malais de Johore, de Tringanou et de Kelantan. Au Siam, le rôle de fonctionnaires anglais a une importance qui paraît avoir un peu échappé, même à des observateurs perspicaces. En 1902 (dernière année pour laquelle nous possédions une statistique complète), sur 197 Européens employés par le gouvernement siamois, les Anglais n'occupaient pas moins de 87 places, et leur nombre n'a pas diminué (3). Si le « conseiller général » (*general councillors*) autrefois Belge, est maintenant Americain, les Anglais tiennent l'important, c'est-à-dire le cordon de la bourse par le « conseiller financier », et les chefs des départements qui leur sont plus ou moins directement rattachés : service de la monnaie de papier, direction des revenus provinciaux, douanes, département spécial des revenus de Bangkok, cadastre. Les départements qui intéressent les recettes de l'Etat, comme le service des forêts et celui des mines, ont aussi des Anglais pour chefs. Les Anglais sont encore prépondérants à l'Instruction publique, au département sanitaire (service médical, source de tant d'influence), et, par un « commissaire juridique » spécial pour les provinces, ils ont une main dans l'administration locale. Les réformes fiscales de M. Rivett Carnac (stabilisation du tical ; création du billet de banque d'Etat; organisation d'un budget) ont encore lié davantage le Siam à l'influence anglaise et à la place de Londres, où M. Carnac (1) le représente actuellement comme conseiller financier. La Légation et le Service consulaire britanniques disposent en outre d'un nombreux personnel généralement très stable. Il y a d'ailleurs incontestablement de gros intérêts anglais au Siam, surtout dans les exploitations de teck. De plus, si ces transports se font maintenant surtout sous pavillon allemand, Singapour et Hong-kong restent respectivement le principal fournisseur et le principal débouché de Bangkok.

3° *Le commerçant chinois.* — A vrai dire, ce n'est pas seulement comme commerçant que l'on rencontre le Chinois dans ce que nous avons désigné sous le nom d'Indo-Chine anglaise; il ne représente même, sous cette forme, qu'une fraction numérique relativement faible dans un total d'environ 2 millions et demi de Célestes répandus de Birmanie à Singapour en passant par le Siam (2). Le couli débardeur et pousse-pousse de Singapour de Penang et de Bangkok ; l'ouvrier mineur de la péninsule Malaise; le petit paysan propriétaire et l'ouvrier agricole de la Malaisie britannique et siamoise et du Siam proprement dit, forment le fond de cette population. Il y a même quelques rajahs chinois dans la péninsule Malaise (3). Mais le facteur vraiment intéressant, c'est le commerçant, ou plus exactement le capitaliste chinois, qu'il soit usinier et commerçant de riz à Rangoon, grand propriétaire de mines (Towkay) ou de plantations dans la péninsule Malaise, ou négociant, armateur, et usinier encore, à Singapour ou à Bangkok. Ce Chinois est maître du commerce prépondérant sur les trois grandes places, celui du riz, et, aussi, dans une très large mesure, de celui de l'étain, du tapioca, du poivre, des produits forestiers et maritimes, de la gutta, etc., etc. Il s'anglicise de plus en plus, surtout en Birmanie et dans les *Straits Settlements*. Il est membre, dans ces colonies

(1) Voir l'article sur Amherst dans le *Bristish Burma Gazetteer*.

(2) Voir la carte de l'Indo-Chine dans le livre de la *Mission lyonnaise en Chine*, IIe partie

(3) Le *Bangkok Times* signalait encore au commencement de cette année (1904) la nomination de deux nouveaux « conseillers juridiques » anglais.

(1) Le Siam avait déjà acheté en 1902 pour 11.250.000 francs de consolidés anglais.

(2) Siam : 2.000.000 de Chinois (?). Etats fédérés malais et Etablissements des Détroits : 581.600 (1901) ; Birmanie : 50.000; Indo-Chine : 220.000 environ.

(3) Ceux de Tarang, Renaung et Langsouan. D'après WARINGTON SMITH (1894).

tout au moins, des conseils législatifs locaux; juge de paix, membre du barreau, membre du jury (il peut avoir à juger un accusé européen). Il subventionne la presse réformiste de Chine, et, au besoin, le mouvement révolutionnaire. Il commence à fournir les capitaux pour des chemins de fer dans son pays d'origine (1). Les sociétés secrètes et les congrégations provinciales ou commerciales, plus libres qu'en Chine, lient encore mieux entre elles des diverses colonies chinoises. Et partout en Birmanie, comme au Siam, comme dans la péninsule Malaise (comme d'ailleurs dans l'Indo-Chine française) les Chinois influent sur la race par leurs mariages avec les femmes indigènes. Il y a donc là un grand élément de rapprochement autrement important que dans notre Indo-Chine à nous, où cependant tant de personnes croient au péril chinois; et en même temps un puissant moyen d'influence en Extrême-Orient et en Chine même.

***

Nous ne nous sommes guère occupés jusqu'ici de l'autonomie birmane. C'est qu'en réalité elle est tout à fait secondaire dans le plan que nous avons examiné. M. Alleyne Ireland en fait la base du système qu'il propose. Il dit expressément que si cette autonomie n'avait pas sa valeur au point de vue impérial, c'est-à-dire comme permettant à l'Angleterre de jouer un rôle encore plus efficace en Extrême-Orient, elle ne vaudrait pas la peine d'être discutée. Il est certain que l'autonomie pour elle-même ne paraît pas pouvoir être demandée avec succès. La Birmanie se plaint de l'excès de centralisation du gouvernement général de l'Inde, et surtout de la part trop forte (environ la moitié) que le budget impérial prélève sur son budget propre, au détriment de son développement, notamment par des travaux publics. Bien d'autres provinces de l'Inde pourraient émettre le même reproche; — on peut se demander si un rattachement direct au Colonial Office serait un remède bien efficace aux maux dont, à tort ou à raison, la Birmanie croit avoir à souffrir. D'autre part, il est permis de penser que les inconvénients de l'union avec l'Inde ne vont pas sans quelques compensations, ne serait-ce qu'au point de vue du crédit financier et de la force militaire.

Pour nous, nous plaçant au point de vue de M. Ireland, le fondement de son Empire nous paraît beaucoup trop étroit. Si riche que soit la Birmanie, elle ne représente que 1/29 de la population, et 1/10 environ du commerce de l'Inde anglaise (2). Son budget ne se chiffre, en recettes (1902), que par 82 millions de francs sur un total, pour toute l'Inde, de 1.946 millions, soit 1/23 environ. Ce qu'il faut comme infrastructure, à un édifice de la taille de l'Indo-Chine anglaise rêvée, c'est l'Inde même, avec son administration, son budget et son armée.

Le 24 décembre 1903, une statue de la reine Victoria, impératrice des Indes, élevée par des souscriptions parmi les sujets anglais des Etats Chans siamois, était inaugurée dans l'enceinte du consulat anglais de Xieng-mai. Faut-il y voir, comme il est probable, un simple tribut de loyalisme ou un symbole? Quoi qu'il en soit, si jamais l'Indo-Chine anglaise se réalise en fait, au lieu de rester une simple « expression géographique » indiquant une prépondérance d'influence et d'intérêts, ce sera suivant les grandes lignes et pour les raisons que nous venons de déduire, et c'est ce qu'il a paru utile de marquer.

(1) Chemin de fer de Soua-téou à Tchao-tchéou-fou.

(2) Population : Birmanie, 10.490.000; Inde, 294,361.000 (1901); Commerce (import et export) : Birmanie, 408.567.000 francs. Inde, 3.988.000.000 francs (1903-1904) (approvisionnements administratifs et numéraires déduits).

LE COMMERCE ANGLO-CHINOIS

ET

LE COMMERCE FRANCO-CHINOIS

UNE ILLUSION DES STATISTIQUES DES DOUANES IMPÉRIALES CHINOISES

Dans les conclusions du rapport de la mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine (1), l'attention avait été appelée (pour la première fois, croyons-nous, par des chiffres précis), sur une illusion résultant des chiffres fournis par les statistiques, par ailleurs si admirablement rédigées, des Douanes impériales chinoises. Il y était notamment démontré, par un dépouillement plus attentif de ces statistiques elles-mêmes, que la part de l'Angleterre et de ses colonies dans le commerce chinois, tout en restant prépondérante, n'atteignait pas le pourcentage démesuré que certains Anglais lui assignaient. M. (depuis lord) Curzon, alors secrétaire d'Etat parlementaire pour les affaires étrangères, avait notamment indiqué celui de 83 0/0, dans un discours à la Chambre des Communes du 1er mars 1898. La discussion entreprise dans le rapport en question ramenait ce pourcentage à 40 ou 50 0/0 au maximum.

Les *Returns of Trade and Trade Reports* pour 1903 (part. I) nous fournissent l'occasion de revenir sur cette question du commerce réel entre l'Angleterre (et ses colonies) et la Chine. Au moment où il est question de la retraite de l'éminent inspecteur général des Douanes impériales chinoises, sir Robert Hart, on estimera sans doute que cette étude ne manque pas complètement d'actualité.

(1) IIe partie, p. 437 et suiv. Lyon, A. Rey, éditeur, 1898.

Prenons d'abord, telles quelles, les données que nous fournit le document officiel sus visé.

Commerce de l'Empire britannique avec la Chine en 1903.

	Import de	Export vers	Total
	Milliers de francs (1)		
1 Hong-kong	455.978	297.913	753.891
2 Grande-Bretagne	169.016	33.480	202.496
3 Inde	113.080	6.492	119.572
4 Singapour et Détroits	12.703	11.684	24.387
5 Canada	2 095	1.517	3.612
6 Australie	1.243	335	1.578
7 Afrique du Sud (et Maurice)		175	175
Totaux	754.118	351.596	1.105.712

Le commerce entre l'Empire britannique et la Chine atteignant ainsi 1 *milliard* 100 *millions* sur un total de 1 *milliard* 800 *millions de francs*, l'Angleterre serait fondée à revendiquer comme sa part 62,5 0/0 du commerce extérieur de l'Empire du Milieu.

Quelle est la réalité?

On remarquera de suite la prépondérance énorme de Hong-kong dans ces échanges (75 0/0 environ du total).

Or les statistiques anglaises elles-mêmes (2) nous donnent comme maximum depuis 5 ans (1898-1902) les chiffres suivants pour le commerce entre la Grande-Bretagne et la Chine (y compris Hong-kong et Macao) :

	Milliers de francs
Exportations de produits anglais	243.242
Importations en Angleterre	98.992
Total	342.214

Nous n'avons pas les chiffres totaux pour 1903, mais nous savons de la façon la plus positive que le mouvement commercial anglais de cette année avec la Chine n'a pas marqué de progrès, mais au contraire une baisse, notamment pour les cotonnades.

En admettant les chiffres de 1899, nous sommes donc sûrs de ne pas calculer au détriment de la Grande-Bretagne. Il y a loin de ce chiffre de 342 millions 214 mille francs aux 956 millions 367 mille francs qu'indiquent les statistiques des Douanes impériales chinoises, pour l'année 1903, moins bonne que 1899, même en tenant compte des computations différentes des valeurs dans les deux cas.

C'est une première indication, mais elle est évidemment incomplète en ce sens qu'elle ne tient pas compte des échanges particuliers entre la Chine et Hong-kong, soit à l'importation, soit à l'exportation, j'entends des produits chinois expédiés à Hong-kong pour y être consommés ou réexpédiés sur des colonies anglaises d'une part, et, d'autre part, des produits originaires de Hong-kong ou de colonies anglaises expédiés en Chine (1).

La détermination de ce mouvement n'est pas facile. Hong-kong, en sa qualité de port libre, n'a que des statistiques très approximatives. D'autre part, si les statistiques des Douanes impériales chinoises donnent, par port, le détail des exportations des produits chinois vers Hong-kong, en revanche, en ce qui concerne les importations en provenance de Hong-kong, la valeur n'est relevée que *globalement*, ce qui ne permet pas de faire, par une analyse serrée, le départ des marchandises véritablement originaires de cette colonie ou de pays anglais, et les autres.

Néanmoins une estimation approximative ne paraît pas impossible. Il y a lieu de ne pas oublier tout d'abord que l'île de Hong-kong n'a que 77 kilomètres carrés de superficie, et une population (1901) de 233.000 habitants. En ajoutant les militaires et les marins, le total atteint 300.000 habitants (2). Si riche que soit cette population, elle compte plus de 233.900 Chinois, dont la majeure partie sont de simples coulis. Ceci pour ses besoins. D'un autre côté, l'île ne produit rien. Elle ne peut exporter que les produits transformés par son industrie.

Nous avons une indication précise sur l'une de ces dernières, d'origine récente, la filature de coton. Les statistiques des Douanes impériales accusent une importation totale de 553.680 kilos de filés de Hong-kong en Chine en 1903; ci... 690.075 francs.

La seconde industrie importante, et même beaucoup plus importante, est la raffinerie de sucre. Dans une intéressante étude reproduite dans le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* (3), M. le vice-consul Réau indiquait l'année dernière que la production annuelle des deux raffineries de Hong-kong pouvait atteindre 150.000 tonnes.

Ce chiffre nous paraît un peu fort pour des raisons trop longues à expliquer ici, puisqu'elles n'ont pas trait directement au sujet de cette étude. Quoi qu'il en soit, en prenant le chiffre total du sucre raffiné et blanc importé en Chine en 1903, soit 106.980 tonnes, nous croyons faire la part très large aux sucres de Hong-kong en leur attribuant 80 0/0 de ce total, soit en valeur, 26.399.000 francs.

Les autres industries de Hong-kong, constructions de navires, fabrique de papier, fabrique de ciments de Green-Island, fabrique de cordes, fabrique d'allumettes, petite fabrique de savons, etc., etc., ne fournissent pas, sauf la première et les deux dernières, un contingent très appréciable à la Chine. Nous ne pensons pas que le total des expéditions des industries proprement dites de Hong-kong, y compris les réexportations

(1) Au change officiel du « Haikouan tael » pour 1903, soit 3 fr. 34.

(2) Statistiques du *Board of Trade*, reproduites in *Stateman's Year Book*, 1904, p. 525.

(1) En moins, 1903 sur 1902, d'après les *Board of Trade Returns* : Filés de coton : 1.739.100 lbs. Cotonnades : 97.085.100 yards.

(2) Le nouveau territoire de Kao-loung a apporté environ 100.000 habitants de plus.

(3) Nouvelle série, n° 20, p. 538 et suiv.: *Le marché du sucre en Extrême-Orient.*

provenant des Straits Settlements, et véritablement originaires de cette colonie, vers la Chine, dépasse, tout compte fait, 40 à 50 millions de francs. Il faut ajouter environ 100 millions de francs d'opium des Indes réexporté de Hong-kong dans la Chine méridionale.

Quant à l'importation de produits chinois à destination définitive de Hong-kong, sur laquelle, par le détail qu'elles en donnent, les statistiques des Douanes impériales nous fournissent des données précises, nous estimons que sur les 297 millions de francs de marchandises chinoises expédiées à Hong-kong en 1903, 100 millions au minimum ne font qu'y transiter pour être immédiatement réexpédiés sur l'étranger.

Voici le détail du calcul. Il s'applique à l'année 1902, les « returns » par port, pour 1903, ne nous étant pas encore parvenus. Mais la proportion de la réexportation reste certainement la même d'une année à l'autre. Elle a même été probablement plus forte en 1903, car le principal expéditeur de marchandises à Hong-kong est Canton (50 0/0 en 1903). Or les expéditions de Canton consistent surtout en soies grèges (filatures), lesquelles ont été en augmentation en 1903 et sont précisément réexportées. Quoi qu'il en soit, voici donc notre estimation des principales réexportations :

	Importations à Hong-kong	Réexportations	
	Milliers de Haïkouan taëls		
Soies grèges (de Canton)....	21.879	20.000	(vers la France)
Soieries (de Chang-haï et de Canton)........	6.119	4.000	(Contin. Européen)
Déchets de soie (Canton).......	2.500	2.000	(France, Gênes)
Nattes (Canton et Delta).......	2.759	2.000	(Etats-Unis, Europe)
Artifices et pétards (Canton)..	1.480	1.000	(Etats-Unis)
Cassia lignea (Canton).......	950	700	(Etats-Unis, Europe)
Divers.......	46.970	1.000	
Total....	82.657	30.700	× 3 fr. 28 (change de 1902) = 100.696.000 francs.

On remarquera l'estimation infime que nous portons pour les exportations des produits divers chinois à l'étranger. C'est que nous n'avons pas, comme pour les produits énumérés la certitude absolue de leur réexportation, et que nous croyons juste d'ailleurs d'en laisser le bénéfice à Hong-kong. Car, si une bonne partie est finalement réexportée vers la clientèle chinoise du Siam, des Détroits, de l'Indo-Chine, des îles de la Sonde, des Philippines, etc., il y a là un véritable commerce, tandis que pour les produits nommément désignés il s'agit d'un simple transbordement sur des vapeurs longs-courriers, en rade de Hong-kong, après séjour dans les entrepôts.

Le mouvement commercial entre la Chine et Hong-kong se trouverait ainsi ramené à 347 millions de francs (1) au lieu de 753 millions, et le commerce total britannique à 689 millions au lieu de 1 millard 105 millions. Le pourcentage du commerce britannique se trouverait réduit à 38 0/0 environ du commerce total, au lieu de 62 0/0 qu'accusent les statistiques non commentées.

Il y a d'ailleurs une contre-partie, une sorte de contre-épreuve à ces déductions : c'est d'essayer de nous rendre compte de la part prise par les pays autres que la Grande-Bretagne et ses colonies au commerce chinois.

Commençons par celui qui nous intéresse le plus, celui de la France.

Les *Returns of Trade* ne donnent pas séparément le commerce de la France avec la Chine, mais le bloquent sous la rubrique « Continent européen » avec celui de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Autriche-Hongrie, etc.

Il est néanmoins possible de déterrer dans les statistiques même des Douanes impériales chinoises quelques éléments du commerce franco-chinois, au moins en ce qui concerne un de ses facteurs les plus importants à l'exportation de Chine : la soie.

Changhaï donne, en effet, un dépouillement très précis des destinations de la soie sous toutes les formes (grèges indigènes, « filatures », redévidées, soies tussahs, cocons, bourre, déchets. Il en résulte que ce port seul a exporté en France pour une valeur de 207.941.000 francs de soies en 1902 (2).

Pour Canton, les statistiques ne fournissent aucune donnée sur les destinations. Mais nous savons, par ailleurs, que Canton expédie en moyenne 70 0/0 de ses « filatures » en France. Pour 1902, cela représente 51.154.000 francs.

Voici donc, pour un seul article (le plus important il est vrai), à la seule destination de la France, une valeur de 259.095.000 francs.

Or, pour tout le continent européen, importations et exportations réunies, la Douane impériale accusait, pour cette même année 1902, une valeur globale de 192.104.000 francs (3).

On voit combien les chiffres bruts fournis par les statistiques des Douanes peuvent prêter à des interprétations erronées. Voyons maintenant, toujours pour la France, ce que les Statistiques officielles des Douanes françaises nous permettent d'ajouter au chiffre de 259.095.000 francs pour les soies que nous ont fourni les statistiques

(1) Export de Hong-kong en Chine, 150 millions; import de Chine à Hong-kong, 197 millions, total 347 millions. Si cette réduction paraît trop forte, il faut se rappeler le commerce considérable de Chine en Chine, qui se fait par un simple transit par Hong-kong.

(2) Dernière année pour laquelle nous ayons le détail. La valeur indiquée résulte de l'application consciencieuse à chacune des catégories de soies (grèges, filatures, etc.) des valeurs adoptées par les Douanes impériales.

(3) Pour 1903, la valeur (francs) est sensiblement égale : 190.127.000 francs, bien qu'il y ait eu une diminution de la valeur du tael.

relever soigneusement, et à part, les 171.000 fr. d'échanges avec l'Afrique australe anglaise par exemple (voir plus haut).

Qu'on ne se méprenne pas sur nos intentions. Nous n'avons pas du tout celle d'insinuer que les Douanes impériales chinoises dissimulent sciemment le chiffre des échanges concernant la France et sa colonie d'Indo-Chine. Sir Robert Hart, qui a donné bien des preuves de son impartialité, et son administration sont absolument audessus de ce procédé. Le tableau des valeurs du commerce direct entre la Chine et les pays étrangers, qui figure aux pages 10-11 de la première partie des *Returns of Trade*, est exact. Il nous est seulement permis de regretter que le simple transit par Hong-kong et le mode de relevé adopté par les Douanes chinoises puissent avoir pour effet, d'une part de donner l'illusion que le commerce britannique est près de deux fois plus important qu'il n'est en réalité, et, d'autre part, de ne pas faire de place spéciale à la puissance qui a droit au second rang, c'est-à-dire à la France. Le tableau en question indique bien, en note, à propos de Hong-kong, que les importations de Hong-kong viennent originairement de là, et que les exportations vers cette colonie sont ultérieurement destinées à la Grande-Bretagne, l'Amérique, l'Australie, les Straits, « etc. ». Cet « etc. » est un peu mince pour couvrir le mouvement d'échanges de 300 millions avec la France, pour ne parler que de celui-là.

C'est ce dernier fait surtout qui nous intéresse et qu'il était de notre devoir de signaler. Il est trop ignoré en France et en Chine. Il est nécessaire que la Chine sache, ce que ses propres statistiques ne lui apprennent pas nettement, qu'elle vend environ 250 millions de francs de soie par an à la France (1) et pour une quarantaine de millions de marchandises à l'Indo-Chine, alors que l'Angleterre ne lui achète que pour 33 millions et demi de marchandises, Singapour et les Détroits 11 millions et demi, l'Inde pour 6 millions et demi, soit au total 51 millions et demi d'achats directs. Mais, dira-t-on, il ne faut pas oublier ce qui vient indirectement par Hong-kong et la consommation de Hong-kong même. Même en faisant entrer en ligne de compte les 197 millions de francs auxquels nous avons ramené (voir plus haut) les exportations de la Chine sur Hong-kong, et en ajoutant ce que prennent les autres colonies anglaises (Canada, Australie, etc.), les ventes totales de la Chine à l'Empire britannique ne dépassent pas 251 millions et demi de francs. La France et l'Indo-Chine, avec leur 290 millions environ d'achats annuels sont donc de meilleures clientes. D'autre part, nous nourrissons en partie la Chine méridionale à laquelle nous envoyons quelquefois 500.000 tonnes de riz. Voilà pour la Chine.

Pour la France, il est bon de lui rappeler que l'Indo-Chine vend, dans les bonnes années, pour plus de 60 millions de francs, et dans les mauvaises années, comme 1903, pour près de 30 millions de francs de riz en Chine. Sa colonie doit donc lui permettre de jouer, pour peu que le France le veuille et y travaille, un rôle encore plus important en Extrême-Orient.

C'est tout ce que nous avons voulu dire.

(1) On remarquera que nous ne prenons pas le chiffre précis de 1902, 259 millions, l'année 1902 ayant été plutôt forte comme exportation de soie.

ASIE FRANÇAISE

La délimitation franco-siamoise. — La mission française de délimitation des territoires franco-siamois dont le chef est le commandant Bernard, de l'artillerie coloniale, est composée du capitaine Tixier, de l'artillerie coloniale, du capitaine de Batz, de l'infanterie métropolitaine, de l'administrateur Bessière, des services civils de l'Indo-Chine; du Dr Brengues, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales; du lieutenant Oum de la légion étrangère, de deux aides topographes, de sous-officiers et soldats.

On pense que la mission pourra opérer de concert avec les délégués siamois, entre Krat et le grand Lac jusqu'au mois d'avril prochain, époque à laquelle elle devra interrompre ses travaux pendant six mois par suite des pluies et inondations; au mois de décembre 1905, elle pourra vraisemblablement entreprendre la délimitation dans la région des Dang-reg et de Bassac.

Le départ du général Coronat. — A l'occasion du départ pour la France de M. le général de division Coronat, qui a terminé ses deux années réglementaires de séjour en Indo-Chine, le gouverneur général a donné, le 6 décembre, un grand dîner auquel assistaient les différents chefs de service de la colonie.

Au dessert M. Beau, a porté le toast suivant :

Messieurs,

Je tiens à adresser à M. le général Coronat à la veille de quitter définitivement l'Indo-Chine, où il a mis le pied pour la première fois il y a trente-cinq ans, l'expression de notre très vive reconnaissance pour les services éminents qu'il a rendus à la colonie.

Sous son énergique impulsion, l'organisation militaire de l'Indo-Chine a atteint un degré de perfectionnement et de puissance auquel elle n'était pas encore parvenue.

Je garderai personnellement le meilleur souvenir de cette étroite collaboration de deux années sans un nuage à laquelle M. le général Coronat apportait la précieuse contribution de sa connaissance approfondie du pays, de la science militaire la plus étendue et du patriotisme le plus clairvoyant.

Le général Coronat a répondu en remerciant le gouverneur général de la bienveillance qu'il lui a toujours témoignée. S'il lui a été donné de mener à bien l'œuvre de réorganisation de nos forces militaires d'Indo-Chine, c'est grâce au concours

sympathique et éclairé qu'il a rencontré chez le gouverneur général.

Le général Coronat a quitté Hanoï, le 9 décembre.

Les budgets indo-chinois. — Le *Journal officiel* de la métropole du 11 janvier 1905 a publié un décret approuvant le budget général et les budgets des pays de protectorat de l'Indo-Chine pour l'exercice 1905.

Ils s'élèvent en recettes et en dépenses;

1° Le budget général de l'Indo-Chine à la somme de 31.801.950 piastres;

2° Le budget local du Tonkin à la somme de 5.388.755 piastres;

3° Le budget local de l'Annam à la somme de 2.565.448 piastres;

4° Le budget local du Cambodge à la somme de 2.514.860 piastres;

5° Le budget local du Laos à la somme de 956.300 piastres.

Changement de nom. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine, après avis de la commission permanente du conseil supérieur, vient de décider le changement de dénomination de la province de Cau-dô, qui s'appellera désormais province de Ha-dong (Est du Fleuve).

C'est à la suite des sollicitations répétées des mandarins et de nombreux lettrés qu'on a abandonné le nom actuel pour donner à la province une appellation moins vulgaire et plus conforme aux traditions annamites.

Cau-dô était en effet à l'origine le nom d'un village de minime importance qui fut plus tard réuni à d'autres groupements beaucoup plus peuplés; il paraît également qu'un dicton populaire mêle le nom de Cau-dô à une proposition assez peu flatteuse.

Réorganisation de la garde indigène de l'Indo-Chine. — Un décret vient d'unifier les dispositions qui régissaient jusqu'à présent les forces chargées de la police intérieure dans les différents pays relevant du gouvernement général de l'Indo-Chine française.

Il a amélioré, en outre, la situation matérielle et morale du personnel européen de ces gardes indigènes et déterminé le rôle qui incombe à celles-ci en cas de mobilisation.

Voici les principales dispositions de ce décret :

La garde indigène, comprenant toutes les gardes indigènes, actuellement existantes ou à former, est une force de police relevant de l'autorité du gouverneur général et des chefs d'administration locale, et, placée sous les ordres directs des administrateurs chefs de provinces, en vue d'assurer la police intérieure, les escortes et convois, la garde des bâtiments administratifs européens et indigènes, la garde des prisonniers et la police des voies de communication.

Les effectifs du personnel indigène sont déterminés, chaque année, par le gouverneur général en conseil supérieur de l'Indo-Chine.

Le personnel européen comprend :

Des inspecteurs de 1re, de 2e et de 3e classe;

Des gardes municipaux de 1re, de 2e et de 3e classe.

Le garde indigène est répartie en brigades, à raison d'une brigade par province. Les brigades sont à effectifs variables, suivant les nécessités du service et l'importance des provinces.

Le recrutement des gardes principaux se fait parmi les anciens sous-officiers de l'armée active passés dans la réserve ou libérés définitivement, de préférence parmi les sous-officiers rengagés classés pour l'obtention d'un emploi civil.

Les anciens officiers de l'armée active, ayant déjà servi ou résidé en Indo-Chine pendant une année au moins, peuvent être directement nommés à l'emploi d'inspecteur de la garde indigène de l'Indo-Chine, dans la proportion maxima d'un dixième des vacances.

La garde indigène de l'Indo-Chine est mise à la disposition de l'autorité militaire :

1° En cas de guerre, dès la mobilisation, ou avant même la mobilisation, sur un ordre spécial du gouvernement;

2° En cas de proclamation de l'état de siège;

3° En cas de troubles, de mouvements insurrectionnels ou de poursuite de malfaiteurs organisés en bandes armées.

A compter du jour où il est mis à la disposition de l'autorité militaire, le personnel de la garde indigène fait partie intégrante de l'armée; il est soumis à toutes les dispositions légales ou réglementaires qui la concernent.

Rattachement au Cambodge de la province de Stung-streng. — Poursuivant le programme de remaniements territoriaux qu'il s'est tracé, le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de prononcer le rattachement au Cambodge de la province de Stung-streng, placée, jusqu'à ce jour, sous la dépendance administrative du résident supérieur au Laos.

Cette région du reste ne fait qu'être réintégrée dans le territoire cambodgien dont elle n'avait été séparée que depuis peu. Ses limites ont été définitivement fixées du côté de l'Annam et du Laos; toutefois, en ce qui concerne la frontière occidentale, c'est-à-dire celle de la partie de la province située sur la rive droite du Mékong, aucune indication précise n'a encore été donnée. M. Beau a estimé qu'il existe dans cette zone une situation de fait qu'il est préférable de respecter jusqu'au jour où le gouvernement général aura reçu notification officielle de la ratification de l'accord franco-siamois et où les travaux de la mission de délimitation seront terminés.

Cette adjonction territoriale a été accueillie au Cambodge avec une vive satisfaction, le peuple cambodgien ayant conservé à un très haut degré le sentiment national et le souvenir de son antique puissance. D'autre part, ces territoires vont pouvoir recevoir l'organisation solide qu'il est indispensable de leur donner au moment où ils doivent servir de base à l'extension dans de nouvelles régions de notre œuvre de pacification et de civilisation.

Le commissariat du Darlac rattaché à l'Annam. — Le commissariat du Darlac, qui jusqu'alors dépendait administrativement du Laos, vient d'être rattaché à l'Annam par arrêté du

gouverneur général de l'Indo-Chine. C'est une première étape accomplie dans le sens du projet de remaniements territoriaux soumis par M. Beau à l'approbation du Conseil supérieur de l'Indo-Chine et portant sur les régions qui s'étendent entre les provinces côtières d'Annam et le Laos proprement dit et qui forment géographiquement l'arrière-pays de l'Annam.

L'Annam de même que le Haut Laos et le Bas Laos jouissent aujourd'hui d'une sécurité absolue; seule la contrée dont il est question, habitée par des populations sauvages et guerrières, est relativement hostiles à notre pénétration. Les désordres qui se sont produits dans ces régions semblent devoir être attribués pour la plus large part à leur éloignement excessif du pouvoir central dont elles dépendaient jusqu'alors, sans communications directes et surtout rapides avec la résidence supérieure au Laos, elles échappaient à la surveillance et à l'action directrice du gouvernement. D'autre part le budget relativement restreint de cette partie de l'Union indo-chinoise ne permettait pas de disposer de crédits suffisants pour pouvoir les occuper effectivement. Leur rattachement à l'Annam va permettre l'envoi de forces de police qui, placées sous les ordres de l'administrateur de la province, tant au chef-lieu que dans les postes détachés, garantiront la tranquillité du pays en prévenant les conflits entre ces tribus essentiellement turbulentes; d'autre part, la perception régulière de l'impôt, l'établissement de rôles et toutes les opérations de comptabilité administrative vont pouvoir être organisés d'une façon satisfaisante. Politiquement parlant, la mesure ne peut être également qu'excellente, ce territoire ayant fait partie, avant 1899, de l'Annam avec lequel ses populations entretiennent depuis les temps les plus reculés toutes leurs relations commerciales. Des motifs d'ordre budgétaire n'ont pas permis d'exécuter immédiatement le programme dans tout son ensemble, mais l'arrêté dont il est question plus haut est une indication suffisamment nette et précise de l'importance que le gouverneur général semble attacher à cette réforme.

Modifications au régime minier de l'Annam-Tonkin. — La commission chargée, par arrêté du 31 mai 1904, d'étudier les conditions d'application du régime minier institué en Annam et au Tonkin par le décret du 25 février 1897, a terminé ses travaux.

Dans le rapport que cette commission a remis au gouverneur général sont exposées les idées directrices dont elle s'est inspirée et qui sont les suivantes:

1° La commission a préparé un projet d'instruction destiné à guider le public et surtout les résidents dans l'exécution des prescriptions de ce décret, spécialement en ce qui concerne les formalités relatives aux recherches en périmètre réservé et à l'institution en propriété des mines;

2° Un projet d'arrêté prescrivant la présentation matérielle, à la résidence, des pièces ayant trait aux déclarations de recherches et aux demandes en propriété de mines;

3° Un projet d'arrêté fixant les indications et renseignements qui doivent figurer sur les plans annexés aux demandes en institution de propriété de mines;

4° Un projet d'arrêté modifiant l'article 3 de l'arrêté du 18 août 1896 sur les concessions rurales au Tonkin, pour le mettre en harmonie avec la législation minière en vigueur;

5° Un projet de décret étendant au Cambodge et au Laos, sous le bénéfice de certaines modifications, les dispositions du décret du 25 février 1897.

Ces deux dernières propositions ont déjà reçu satisfaction, la première par la signature de l'arrêté du 29 août 1904, qui n'est autre que le projet préparé par la commission, la seconde par l'envoi au département des Colonies du projet de décret élaboré par elle.

Par arrêtés du 22 novembre, le gouverneur général vient de sanctionner les trois premiers projets de la commission.

Les rapports de la justice avec les colons et les indigènes. — M. Dubreuil, le nouveau procureur général, chef du service judiciaire de l'Indo-Chine, a eu l'occasion de dire, en un discours que nous apportent les journaux indochinois, ce qu'il pensait de certaines questions très importantes dans son ressort. Voici quelques extraits de cette harangue:

Les fonctionnaires coloniaux de tous ordres ont souvent été accusés, je ne crois pas qu'il y ait exception pour ceux de la prospère Indo-Chine, de gêner les efforts de la colonisation, parfois même d'en être le fléau. Je pourrais dire qu'il y a peut-être dans ces accusations à la fois excès d'honneur et excès d'indignité. Quoi qu'il en soit, ne nous y exposons pas.

Le colon qui apporte ici son énergie et ses capitaux, qui vient vaillamment tenter la fortune sous le ciel tropical, a droit à nos sympathies, c'est un homme souvent utile au pays et aux habitants; et, s'il vient à avoir des difficultés avec ceux-ci, appliquez-vous, de toutes vos forces, de toute votre intelligence, à les résoudre d'une façon irréprochable. Ne ménagez pas vos conseils à qui vous les demandera. Soyez fermes, lorsqu'il faudra être bienveillants. Il n'y a pas de règle à cet égard. Soyez bons toujours! En agissant ainsi, vous ferez aimer la justice et la République et vous travaillerez à la grandeur et au développement de l'œuvre colossale qui échet à notre gouverneur général et à ses collaborateurs.

***

J'apprends par votre discours (du Président) que nous serons encore d'accord sur la codification des lois annamites.

Vous vous êtes fait une spécialité du jugement des affaires annamites. Vous avez bien voulu me faire hommage de deux fascicules contenant les dernières décisions rendues sous votre présidence. J'en ai ouvert un au hasard; je suis tombé sur un document relatif à la défense faite aux Annamites d'introduire une demande de partage avant l'expiration d'un délai appelé délai de deuil. Cette coutume m'a paru touchante et a ramené mon attention sur le vœu dont nous sommes saisis au Conseil colonial

et dont vous nous entreteniez tout à l'heure, à savoir : la rédaction d'un code de lois annamites.

Si nous entreprenons, comme je l'espère, d'élever ce monument à l'histoire et au droit du pays, vous en serez naturellement le premier architecte, et vous aurez ainsi acquis si possible de nouveaux titres à la reconnaissance des habitants et des autorités.

Vous êtes entouré de collaborateurs capables, qui ont le culte de leur profession et qui sont très attachés à leurs devoirs. La jurisprudence dont ils sont les auteurs et que j'ai parcourue au cours de mon voyage, est libérale, je veux dire qu'elle se préoccupe de l'esprit de la loi, c'est-à-dire du progrès et de l'avenir de la colonie. Cette jurisprudence m'a paru avoir l'approbation de la Cour de cassation.

Immigration peu désirable. — Dans une de ses dernières réunions, la Chambre de commerce et d'agriculture du Tonkin s'est occupée d'une question qui mérite de ne pas être perdue de vue. Elle s'est inquiétée du nombre des Français immigrant en Indo-Chine sans avoir la certitude d'y trouver un emploi ni les moyens de subsister longtemps en en cherchant un. D'après ses statistiques, 150 personnes environ se trouveraient en ce moment à Hanoï à la charge de l'administration, en attendant que cette dernière les rapatrie en France à ses frais. La Chambre d'agriculture du Tonkin demande qu'on publie en France les avertissements aux personnes désireuses d'émigrer en Indo-Chine, leur faisant savoir qu'il y a fort peu d'emplois disponibles dans la colonie. Rien de plus raisonnable qu'une pareille demande et rien de plus conforme aussi à la situation d'un pays où, en présence du nombre et des aptitudes des indigènes, et aussi des Chinois, fort peu d'Européens peuvent trouver à s'employer utilement. Tout départ inconsidéré pour l'Indo-Chine est pour l'individu une imprudence, en même temps qu'il n'est pas sans inconvénients pour la colonie, obligée de supporter la charge de l'entretien et du rapatriement des Français sans ressources qui, en outre, donnent à nos sujets asiatiques un spectacle fâcheux pour notre prestige.

Les bureaux de poste indo-chinois en Chine. — M. Brou, inspecteur général des postes et télégraphes, qui rentrait de mission en Chine, a été interrogé par un rédacteur du *Courrier de Haïphong*. Voici quelques phrases de sa réponse :

« Le gouvernement français possède, en Chine, à Changhaï, Tien-tsin, etc., des bureaux de poste dépendant directement de la métropole.

« Le gouvernement général de l'Indo-Chine, de son côté, a créé également en Chine un certain nombre de bureaux postaux avec les ressources du budget local. Montseu, Yunnan-sen, Tchong-kin, Itchang, Canton, Hoï-hao et Packoï sont pourvus de ces bureaux fonctionnant sous la direction du service des postes et télégraphes de l'Indo-Chine. Au fur et à mesure de notre pénétration en Chine, d'autres encore seront créés. C'est assez dire que la tentative a été couronnée d'un succès complet.

« Les Chinois en sont arrivés à nous confier le soin de transmettre leur correspondance, de préférence à leur propre service postal. Bien plus, dans de grands centres, comme Canton, où fonctionnent des bureaux anglais et allemands concurremment avec les nôtres, c'est à nous que les Chinois s'adressent de préférence.

« En présence de la confiance que nous témoignent les Célestes, on a dû créer, à Canton, en dehors du bureau installé sur la concession française, toute une série de bureaux auxiliaires dans la ville chinoise même. Pour assurer le service, nous n'avons, dans cette ville, qu'un seul agent français, M. Fleutiaux : tout son personnel est chinois.

« Ce sont des Chinois — parlant, en dehors de leur langue, le français et l'anglais, — qui tiennent les bureaux auxiliaires.

« Les frais se trouvent, de ce fait, réduits à un strict minimum, et le bureau de Canton, qui ne coûte au budget que 9.000 piastres par an en rapporte de 25 à 27.000.

« Le fait mérite d'autant plus d'être signalé qu'il est assez rare qu'un service public réalise de semblable bénéfices. »

Territoire de Quang-tchéou-wan. — La leçon reçue par les bandes de pirates qui avaient osé attaquer le poste de Taï ping, situé sur le territoire français de Quang-tchéou-wan, semble avoir porté ses fruits, et c'est en pays chinois que ces bandes continuent depuis lors leurs rapines.

L'impuissance ou l'indifférence des mandarins chinois à exercer une répression efficace fait la partie belle aux rebelles : aussi la plupart des commerçants chinois des petites villes avoisinant notre frontière sont-ils venus chercher un refuge à Tché-kam, à l'ombre de notre pavillon.

Ce défaut absolu de sécurité en dehors de notre frontière ne porte cependant qu'un préjudice limité au mouvement des affaires du port de Quang-tchéou, et, malgré les actes de pillage dont ils sont témoins à l'extérieur, l'instinct commercial de nos administrés est si puissant que l'ensemble des affaires continue à se développer, montrant quel merveilleux essor prendrait probablement le commerce local le jour où les transports par voie ferrée assureraient la sécurité des échanges au delà des étroites limites du territoire.

A l'intérieur la situation est tout à fait satisfaisante, l'émotion causée par l'attaque du poste de Taï-ping s'est rapidement dissipée devant les mesures énergiques prises par les autorités françaises et la vigueur avec laquelle a été menée la poursuite des pirates.

La marche de l'école française de Ma-tché continue à prospérer par la présence d'une trentaine d'écoliers dont un certain nombre commencent à posséder les premiers éléments de notre langue et à s'en servir utilement. Dans les autres circonscriptions la fréquentation des écoles françaises

est plus restreinte, les enfants étant presque tous employés aux travaux des champs.

La communication télégraphique a été assurée entre Ma-tché et Fort-Bayard par l'immersion d'un nouveau câble et une ligne aérienne sur pylônes de fer vient d'être établie par-dessus la rivière de Sing-tché, reliant le poste deTaï-ping à celui de Po-tsi. Nos marchés de Po-téou, de Fort-Bayard et de Tché-kam font preuve d'une activité commerciale de plus en plus grande; ce dernier petit port surtout, véritable tête de ligne du commerce d'importation et d'exportation, se développe à vue d'œil et concentre une grande partie du commerce régional. Pendant les dix premiers mois de l'année en cours, le mouvement des importations et des exportations par vapeurs s'est élevé au chiffre de *3.574.886* piastres contre *3.533.189* piastres en 1903, soit une augmentation de 41.697 piastres en faveur de 1904.

Le relevé des principaux articles d'importation et d'exportation du territoire de Quang-tchéou-wan pendant les mois de septembre et octobre 1904 fournit les chiffres suivants :

IMPORTATIONS

Allumettes	8.581	piastres
Argent (numéraire)	50.000	—
Farine	9.660	—
Filé de coton	225.100	—
Médicaments	12.595	—
Opium	159.400	—
Pétrole	52.512	—
Tissus	14.275	—
Vins	4.015	—
Santal	1.845	—
Articles divers	27 931	—

EXPORTATIONS

Argent (numéraire)	33.050	piastres
Bœufs vivants	27.880	—
Nattes	15.966	—
Veaux	7.920	—
Porcs vivants	69.182	—
Sucre brut	52.742	—
Sésame	4.593	—
Tabac	7.147	—
Toile de chanvre	5.200	—
Articles divers	16.094	—

Le mouvement de la navigation à vapeur dans les ports du territoire de Quang-tchéou accuse un total de 84 entrées et sorties de vapeurs pendant les mois de septembre et octobre, avec un tonnage de 23.926 tonneaux, et se répartissant en 48 vapeurs entrés et sortis en septembre, 36 en octobre. Cette augmentation est due à l'établissement de deux nouvelles lignes, l'une sur Hong-kong avec escale à Lei tchéou et Macao, assurée par un vapeur anglais de 402 tonneaux, l'autre sur Wang-po et Moui-loc faite par une chaloupe à vapeur française appartenant à M. Chaix, négociant français établi à Ma-tché. Cette dernière entreprise, destinée à suppléer au défaut de communications par voie ferrée entre le territoire et le marché de Moui-loc, rend de grands services au commerce local.

Les industries agricoles de la fabrication des huiles de sésame et d'arachide sont en pleine activité sur tout le territoire et les tanneries, vanneries, poteries, briquetteries, etc., ont une marche satisfaisante. La pêche continue à donner de bons résultats et la préparation du poisson salé ainsi que celle des crevettes d'exportation se développent.

Le riz, la canne à sucre, les patates, l'arachide, l'indigo, la sésame, le jonc, le millet et le coton ont fourni cette année des récoltes moyennes, et seul l'indigo a été totalement perdu à la suite du typhon du 20 août.

L'ensemble de la situation commerciale, économique, agricole et maritime du territoire de Quang-tchéou continue à progresser favorablement en raison de la sécurité et de la confiance que lui assure notre administration. Le jour où sera inauguré un système de communications sûres avec les marchés de l'intérieur, un brillant avenir s'ouvrira pour notre possession, car seule la création de voies ferrées vers Moui-loc et Yu-ling-tchéou peut en faire un centre commercial d'une véritable importance.

CHINE

La question de l'exterritorialité. — Un conflit qui semble en dire long sur les tendances actuelles de la Chine s'est produit à Changhaï à propos du jugement de deux matelots russes de l'*Askold*, accusés d'avoir assassiné un Chinois. Le Ouai-ou-pou et le vice-roi de Nankin ont donné pour instruction au taotaï de contester aux Russes le droit de faire juger ces matelots par leur tribunal consulaire et de demander que leur affaire soit soumise à une cour spécialement constituée à cet effet. La question est actuellement en discussion entre Pétersbourg et Pékin. En attendant, le taotaï a fait pour ainsi dire grève, et déclare qu'aucun représentant du gouvernement chinois n'assistera au procès s'il a lieu devant le conseil russe.

Comme le reconnaît lui-même le correspondant du *Times* à Pékin, « on considère généralement que la position prise par le gouvernement chinois est non seulement rendue peu raisonnable par les faits de la cause elle-même, mais que, de plus, elle est injustifiable si l'on s'en tient aux termes mêmes des traités ». Il paraîtrait qu'une des raisons de la prétention des autorités chinoises serait l'attitude très violente de la guilde de Ning-po qui demande, sous peine de faire une grève générale, que les meurtriers soient jugés par un tribunal en partie au moins chinois.

L'influence japonaise. — On a paru s'étonner dans certains milieux français qu'une école ait été fondée à Yunnan-sen par les notables de la

ville, et qu'il soit dès à présent décidé que l'enseignement y sera confié à des professeurs japonais. Il ne s'agit pas là d'une mesure exceptionnelle qui menace spécialement notre influence dans la province voisine du Tonkin, mais de l'exécution au Yunnan d'un plan d'ensemble conçu pour toute la Chine. Un édit impérial a, en effet, récemment ordonné de fonder des écoles supérieures dans toutes les capitales des provinces, des écoles secondaires dans les préfectures et des écoles primaires dans les sous-préfectures, en confiant l'enseignement dans ces divers établissements à des professeurs japonais. Nous n'avons pas besoin d'insister d'ailleurs sur l'importance qu'aura une mesure de cette nature appliquée à tout le territoire chinois, et qui commence déjà à se réaliser jusque dans le Yunnan, pour le développement futur de l'influence japonaise.

La rébellion au Kouang-toung. — Les rebelles du Kouang-toung viennent de se signaler par un coup de main accompli avec une adresse et une hardiesse inouïes en pillant la petite ville de Suétong, située dans Kouang-toung, à proximité de notre territoire de Quouang-tchéou-wan.

La ville de Suétong est occupée en temps ordinaire par un détachement de réguliers chinois, commandé par un mandarin occupant un poste administratif. Depuis quelques jours, à l'occasion des examens de préfecture, la plupart des soldats étaient à Kao-tchao et il ne restait en ville que le commandant et une trentaine d'hommes.

Le 2 novembre, au matin, une troupe de 400 hommes environ portant l'uniforme du régiment III, stationnée à Kao-tchao, et commandée par un mandarin précédé de ses bannières et des gongs et trompettes réglementaires, faisait son entrée en ville et se rendait directement au Yamen.

Le chef des nouveaux arrivants eut une entrevue avec le commandant de Suétong : il lui fit connaître qu'il était envoyé par le taotaï pour rechercher des malfaiteurs, et le pria, ses hommes n'étant pas tous armés, de bien vouloir lui prêter quelques fusils.

Le commandant fit immédiatement mettre toutes ses armes à la disposition de son pseudo-collègue.

Lorsque celui-ci les eut en sa possession, jetant le masque, il se fit connaître comme chef de bandes, fit cerner le yamen et garder le naïf commandant à vue.

Le pillage organisé commença alors; de huit heures du matin il dura jusqu'à deux heures de l'après-midi; les assaillants se montrèrent si audacieux qu'on crut au premier moment qu'ils étaient de 1.200 à 1.500. Les commerçants, surpris, ne tentèrent, du reste, la plupart du temps, aucune résistance et laissèrent les pirates pénétrer chez eux et tout enlever. Un chef de maison qui voulait défendre son magasin fut tué, et un employé qui fermait précipitamment la porte d'un mont-de-piété fut abattu d'un coup de fusil. Ce furent d'ailleurs les seules victimes.

Avant de se retirer, les pillards procédèrent à un triage de leur butin, n'emportant que les marchandises de prix, les bijoux et l'argent qu'ils firent transporter sur les jonques qui les avaient amenés par les habitants eux-mêmes; ils jetèrent à la rue les ligatures de sapèques, les donnant aux pauvres gens qui eurent vite fait de les enlever.

D'après les estimations les plus vraisemblables, il y eut pour environ 100.000 piastres d'argent ou de marchandises enlevées. Les pirates emportèrent en outre les trente fusils que leur avait si bénévolement prêtés le mandarin de Suétong et une quarantaine d'autres armes appartenant aux commerçants. Aussitôt après leur départ, les habitants des villages voisins, profitant de la fuite des propriétaires de Suétong terrifiés, enlevèrent en outre la majeure partie des objets dédaignés par les pillards.

L'auteur de ce hardi coup de main parlait, paraît-il, fort correctement la langue mandarine; c'est sans nul doute quelque fonctionnaire révoqué passé aux rebelles du Kouang-si, qui s'est servi de ses connaissances des choses et des êtres pour ravitailler son parti en argent et en armes.

Quoique se passant à peu de distance de la frontière, de telles incursions ne sont pas à redouter sur notre territoire de Quouang-tchéou-wan : aussi s'est-on efforcé aussitôt de rassurer pleinement les habitants de notre possession que la hardiesse des pirates avait quelque peu inquiétés.

Le chemin de fer de Hankéou à Canton. — Le gouvernement chinois a semblé dans les derniers jours de l'année 1904, opposer de l'obstruction à l'entreprise du chemin de fer de Canton à Hankéou qui devait se faire, on le sait, sur la concession américaine, avec l'aide de capitaux belges. Le gouvernement de Pékin déclarait que les conditions primitives de la concession n'étaient pas remplies; il allait jusqu'à contester le caractère américain de l'affaire, et il prétendait annuler le contrat de concession. Le gouvernement de Washington a pris la chose en mains, d'autant plus qu'une puissante influence est entrée dans l'affaire avec M. Pierpont Morgan, qui a racheté la presque totalité des titres de la Compagnie du chemin de fer de Canton à Hankéou.

Mais il faut remarquer un phénomène que l'on verra peut-être se produire de plus en plus souvent, sans doute sous l'influence des Japonais. Les notables chinois des provinces traversées, c'est-à-dire la Hounan et le Kouang-toung, ont déclaré qu'il n'y avait aucune raison de faire appel à des étrangers, attendu qu'ils étaient prêts à fournir eux-mêmes le capital nécessaire de l'entreprise. Sur cette intervention, l'impératrice douairière a donné des ordres aux vice-rois de Ou-tchang et de Canton en vue de la conclusion d'un emprunt intérieur de 10 millions de taëls, partagé entre le Kouang-toung et le Hounan pour commencer la construction de la ligne. Nous n'avons pas de nouvelles plus précises sur cette affaire qui semble marquer une tendance inté-

ressante chez les Chinois des pays traversés par la future ligne, et sur laquelle nous nous renseignerons de notre mieux.

Le développement du service postal. — Dans une revue de l'évolution de la Chine en 1904, le Dr Morisson, correspondant du *Times* à Pékin, donnait les renseignements suivants sur les développements du service postal impérial.

Le nombre des pièces transportées s'est élevé de 49.350.000 en 1903 à 72.150.000 en 1904. Les courriers postaux voyagent sans difficultés dans tout l'empire, excepté dans deux districts, sur la frontière du Kouang-si et du Kouei-tcheou. Le nombre des bureaux ouverts à l'heure actuelle est de 1.192. On sait que ce service est une des branches du service impérial des douanes chinoises, bien que, dans certains arrangements franco-chinois passés il y a six ans, il eût été entendu qu'il deviendrait autonome et serait confié à la direction d'un Français. Sir Robert Hart, qui achève en ce moment sa cinquantième année de service en Chine, continue à être chargé de ce département, en même temps que de celui des douanes impériales chinoises.

CORÉE

Désordres intérieurs. — D'après une dépêche de la *Gazette de Cologne* des désordres intérieurs assez graves se seraient produits en Corée. L'empereur aurait employé la force armée pour dissoudre une corporation qui est soutenue par les Japonais. Ces derniers seraient intervenus, maltraitant et emprisonnant les soldats et officiers coréens qui exécutaient les ordres de leur empereur. Il semble bien que les Japonais continuent à trouver la même animosité chez les Coréens, et que, si ces derniers avaient le moindre espoir de secouer le joug de leurs voisins, ils ne manqueraient pas de s'y efforcer.

La construction des chemins de fer. — Le *Times* publiait le 23 novembre une dépêche de Tokio annonçant que le 1er janvier les Japonais commenceraient à faire circuler des trains entre Fousan et Séoul. Au même moment, la ligne militaire de Séoul à Oui-djou devait être achevée jusqu'à Hping-yang. En Mandchourie, on espérait pouvoir prochainement ouvrir un chemin de fer de Antoung à l'embouchure du Yalou jusqu'à Liao-yang, c'est-à-dire que la partie méridionale du chemin de fer de Fousan à Liao-yang devait être achevée, et que dans la section septentrionale de grandes longueurs devaient être construites, tandis que l'activité des chantiers était considérable sur tout le tracé. En outre, au printemps, les Japonais commenceront les travaux du chemin de fer de Séoul à Gensan dont l'étude est très avancée et qu'on espère avoir achevé à la fin de 1905.

Cette information qui nous annonce l'ouverture de la ligne de Séoul à Fousan et l'achèvement d'une partie considérable du chemin de fer de Séoul au Yalou, est peut-être légèrement prématurée, néanmoins il est probable qu'elle ne devance pas de beaucoup les faits, car les Japonais ont dû faire tous leurs efforts pour pousser avec la plus grande activité le chemin de fer Transcoréen qui, dans de certaines éventualités, pourrait devenir nécessaire pour assurer les communications de leur armée avec le Japon. Jusqu'au commencement de la guerre, la ligne du Nord n'était pour ainsi dire pas entamée, alors que, dans le Sud, la ligne de Séoul à Fousan n'était terminée que jusqu'à 36 kilomètres au Sud de Séoul et jusqu'à 25 seulement au nord de Fousan. Mais depuis le début des hostilités, et à partir du moment où la flotte russe a été considérée comme une quantité négligeable, du moins sur les côtes de Corée, la construction a été poussée très rapidement. Des quantités d'ouvriers ont été mis aux travaux de l'infrastructure, tandis que de grands chargements de rails et de traverses venant d'Angleterre, d'Amérique et du Japon étaient débarqués à Tchemoulpo et à Fousan. De là une partie s'en allait au terminus de la voie ferrée, emportée par les trains, tandis que le reste était embarqué sur des bateaux plats qui remontaient les rivières coréennes jusqu'au point navigable le plus proche du chemin de fer en construction. C'est ainsi que la ligne a pu être poussée avec une grande rapidité. Les rails dont on se sert sont surtout fondus en Angleterre et en Amérique et pèsent 75 livres environ au mètre courant. Sur la route de Séoul-Oui-djou, construite elle, non par une Compagnie, mais par l'autorité militaire, les travaux provisoires sont très nombreux, les rails ne pèsent guère que 60 livres, les pentes sont excessives, les ponts en bois. Le souci d'aller très vite se révèle partout et un grand nombre de réfections seront nécessaires. Il est peu probable que cette ligne soit ouverte au trafic régulier avant longtemps.

Quant à la ligne de Séoul à Fousan, elle doit être livrée prochainement aux marchandises et aux voyageurs qui mettront quinze heures pour couvrir la distance de 441 kilomètres qui sépare, par la voie ferrée, la capitale du port coréen du Sud.

JAPON

Les conditions du commerce japonais. — D'après le rapport du consul général des Etats-Unis à Yokohama, le commerce japonais se serait développé pendant les six premiers mois de l'année 1904, c'est-à-dire pendant la première période des hostilités. Le commerce de cette demi-année aurait été en effet de près de 10 0/0 plus important que celui de la période correspondante de l'année précédente. Les importations de matériel de guerre et d'approvisionnements de tous genres nécessités par les opérations y ont

certainement contribué, mais, d'après le consul, certains articles que la guerre ne pouvait pas affecter ont fait preuve d'un essor qui n'est pas inférieur à 9 0/0. Les objets d'importation pour lesquels l'augmentation est la plus forte sont ceux qui sont employés pour la production d'autres articles, c'est-à-dire que les industries du pays se développent plus vite que sa demande de produits étrangers manufacturés. Parmi les articles qui ont montré le plus grand accroissement à l'importation étaient les cotons bruts, les laines, les cuirs et les peaux, le fer en barres et les engrais phosphatés. En même temps les importations de tissus de coton et de filés, ainsi que les objets de cuir entièrement fabriqués ont subi une diminution plus ou moins considérable.

Il va sans dire qu'une grande partie de l'importation des cuirs et cotons peut s'expliquer par les nécessités de l'armée. Il en est de même des importations de charbon et de farine qui se sont très fortement développées, les charbons, par exemple, passant de 48.665 tonnes dans les six premiers mois de 1903 à 382.755 tonnes dans la période correspondante de 1904. Il s'agit surtout du cardiff nécessaire aux usages militaires, puisque le charbon commun se trouve au Japon lui-même. En même temps, les farines passaient de 42.815 à 67.772 tonnes.

Les exportations du Japon se développent également, et on remarque que ce sont surtout les objets manufacturés qui bénéficient de cet accroissement, tandis que les matières premières et les produits agricoles sont de plus en plus consommés ou préparés dans le pays même.

Il y a là une indication pour les nations qui ne veulent pas considérer le Japon comme devant prochainement être un concurrent très sérieux pour leurs industries. En réalité les Anglais, les Allemands et les Américains ont tout à redouter de la concurrence japonaise sur tous les marchés de l'Extrême-Orient.

ASIE RUSSE

Les nouvelles richesses de la Transbaïkalie. — On vient, d'après le *Journal de Saint-Pétersbourg*, de découvrir une couche de houille, d'une très grande épaisseur, dans la région montagneuse située au delà du Baïkal et près de la ligne transbaïkalienne. Les recherches préliminaires ont révélé, en amont, la présence d'un gisement extérieur de 21 à 28 pieds d'épaisseur; en aval, la couche extérieure n'a pas moins de 10 pieds. Le charbon est de bonne qualité, l'extraction ne coûtera pas cher et le transport jusqu'au chemin de fer reviendra à très bon marché.

En outre, un habitant de Tchita a découvert dans le district de cette même ville, à 16 verstes de la station de Zoubarévo, un riche gisement de boue contenant de l'or, gisement dont on va sans tarder tenter l'exploitation.

Puisque nous parlons de Transbaïkalie, disons, à titre de curiosité, que les journaux de la province affirment qu'un ballon japonais a été vu en plusieurs endroits différents, entre autres à Tchita même, le 18 novembre (style russe) vers 6 heures du soir.

Le transport des céréales et du beurre par le Transsibérien en 1902. — On sait que les principales marchandises que transporte le Transsibérien sont les céréales. Le *Messager officiel* du ministère vient de communiquer les chiffres relatifs à 1902.

On a transporté pendant cette année-là :

Seigle	102.337.428 kilogr.
Froment	109.150.688 —
Avoine	59.199.968 —
Sarrasin	185.248 —
Orge	1.786.176 —
Pois et haricots	250.352 —
Farine de froment	85.806.108 —
Farine de seigle	17.630.896 —
Farines diverses	232.592 —
Gruau de blé noir	1.482.144 —
Millet	4.030.416 —
Blés noirs divers	669.984 —
Malt	847.776 —
Son et résidus	1.331.824 —
Semences	4.394.272 —
Total	389.325.862 kilogr.

Ce chiffre des céréales transportées en 1902 donne une plus-value de 43.152 kilogrammes sur 1901, de 95.200 sur 1900, de 74.320 sur 1899 et de 65.088 sur 1898.

Après avoir donné les chiffres relatifs aux céréales, le *Messager officiel* publie d'intéressantes données sur le transport du beurre.

La fabrication du beurre prend d'année en année plus d'importance en Sibérie. On sait que ce sont des Danois qui eurent les premiers l'idée de fonder des beurreries dans la steppe d'Asie Occidentale. Le beurre est fabriqué aujourd'hui surtout dans les provinces d'Orenbourg, de Tobolsk, de Tomsk, d'Iénisséi, d'Akmolinsk et de Semipalatinsk. Le Transsibérien a rendu plus facile et plus vaste le commerce du beurre en Sibérie. Il y avait 2 beurreries en 1894, 9 en 1895, 31 en 1896, 82 en 1897, 150 en 1898, 318 en 1899, 756 en 1900, 1550 en 1901, et 2.130 en 1902.

Le beurre est surtout transporté en grande vitesse. On en a transporté par grande vitesse :

Années	
1899	4.804.240 kilogr.
1900	17.082.624 —
1901	29.511.936 —
1902	34.791.136 —

Si nous étudions ce dernier chiffre, nous voyons qu'il se décompose de la façon suivante :

Lieux d'expédition		
Saint-Pétersbourg	1.696.000	kilogr.
Novy-Port	1.536.000	—
Reval	8.192.000	—
Riga	17.984.000	—
Vindau	224.000	—
Libau	2.912.000	—
Moscou	428.000	—
Irkoutsk	27.000	—

Nous pouvons commenter facilement ces chiffres et constater que si une certaine partie du beurre sibérien est envoyée dans les capitales et même en Sibérie centrale, une partie beaucoup plus importante est expédiée dans les ports de la Baltique à la destination de l'étranger.

Les deux points d'expédition ont été d'abord Saint-Pétersbourg et Reval, c'est en 1901 que le port de Riga prit une plus grande importance pour l'exportation du beurre sibérien.

Par petite vitesse est expédié du beurre fondu, mais la production n'est pas en augmentation et les industriels préfèrent la fabrication du beurre fin qui donne des bénéfices considérables. En 1902, on a transporté 6.011.272 kilogrammes de beurre fondu dont la moitié était destinée à Moscou et à Pétersbourg.

L'exploration du bassin de la Khatanga. — Au commencement de l'année 1904, le célèbre explorateur de la Sibérie, l'académicien Schmidt, proposa à la Société de géographie de Saint-Pétersbourg d'organiser une expédition dans le bassin de la Khatanga, et il déposa dans ce but une somme de 5.000 roubles.

La Société étudia aussitôt le projet, et le chef de l'expédition fut presque aussitôt désigné, ce fut le conservateur du musée de l'Académie des sciences, M. Tolmatchev ; pour parer aux frais du voyage, la Société ajouta 10.000 roubles à la somme donnée par M. Schmidt.

Le bassin de la Khatanga était jusqu'aujourd'hui resté inconnu, comme d'ailleurs beaucoup de petits bassins des affluents de la Léna inférieure et de l'océan Glacial. L'étude de la Khatanga avait toujours tenté l'infortuné baron Toll, dont on n'a toujours pas de nouvelles, et dont la mort aujourd'hui n'est malheureusement plus mise en doute par personne.

Cette rivière a environ 1.000 kilomètres de cours, son bassin est très étendu, il touche à l'Ouest à celui de l'Iénisséi, au Sud à celui de la Kamena-Toungouska et à l'Est à la province d'Iakoutsk.

L'expédition a pour but l'étude géographique et géologique du bassin tout entier, elle atteindra l'embouchure de la rivière et le 74 degré de latitude Nord. M. Tolmatchev s'occupera de géologie, il aura près de lui un géodésiste, un astronome, un topographe, un botaniste, un zoologue, etc.

Les voyageurs vont quitter Saint-Pétersbourg pour aller à Krasnoiarsk, de façon à être à Touroukhansk au commencement de février prochain. L'expédition ne durera pas moins d'un an.

Commerce extérieur du Turkestan. — Les échanges commerciaux du Turkestan avec la Russie d'Europe ont lieu de deux façons, par le chemin de fer transcaspien et par la route de Tachkent à Orenbourg, que suit maintenant une voie ferrée. Mais des opérations commerciales importantes ont lieu aussi entre le Turkestan et les pays limitrophes, la Perse, l'Afghanistan et la Chine : ce commerce atteint environ 50.000.000 de francs.

Les échanges avec la Perse ont lieu par mer, vià Krasnovodsk et Tchikichar, et par terre. La valeur des exportations est presque toujours un peu supérieure à celle des importations. On exporte principalement du sucre des produits manufacturés, du riz, de la vaisselle, du verre et autres produits, le Turkestan reçoit au contraire de Perse du thé vert dont on fait une énorme consommation en Asie centrale, chez les Russes comme chez les indigènes, du coton, des tapis, de la laine, des fruits secs, des cuirs, des tissus de soie et de coton, etc.

Les relations de la Russie et de l'Afghanistan ont été longtemps tendues, c'est pourquoi les échanges entre ce dernier pays et le Turkestan n'ont pas souvent eu l'importance qu'ils auraient pu avoir. Les relations commerciales ont lieu par Kerka et Kélif, villes situées sur l'Amou-Daria. Le Turkestan vend du sucre, des objets manufacturés, du pétrole, du fer, des chandelles, des chaussures, etc., il achète de la laine, des peaux et des tapis.

Avec l'Inde les échanges se bornent à l'importation au Turkestan de thé vert, de mousseline et d'indigo. Le thé vient par l'Afghanistan et une partie des autres marchandises par le transcaspien.

C'est surtout avec la Chine que le commerce du Turkestan est considérable. Le Turkestan exporte en Chine près de 12 millions de francs de marchandises et il en reçoit 15 environ. La Chine reçoit des objets manufacturés, du fer, des articles de fer et de cuivre, du sucre, des tissus, etc., et elle expédie en Russie, des peaux, de l'alun, des tissus de coton, du feutre, des chaussures, des tapis, etc.

C'est par des chemins de caravane, souvent très difficiles, que s'effectuent les échanges avec la Perse, l'Afghanistan et la Chine, pays sur la frontière desquels se dressent des montagnes grandioses aux gorges profondes à peine praticables. Le transport a lieu à dos de chameau le plus souvent. De longues caravanes s'avancent avec lenteur, au son des clochettes pendues au cou des chameaux.

Les cours d'eau du Turkestan n'ont pas pour les échanges une valeur aussi grande qu'on le croirait en consultant les cartes. Ils ont, le plus souvent, un lit instable, un niveau variable, une profondeur peu considérable : leur courant, rapide dans leur cours supérieur, alors que leurs bords sont presque déserts, ne sont plus de bonnes voies de communication lorsqu'ils atteignent les villes qu'ils arrosent. Le Syr-Daria et

l'Amou-Daria, ces deux longs fleuves, ne font pas exception à la règle; mais rendront plus tard de grands services pour l'irrigation du pays.

L'Amou-Daria cependant sert à transporter les marchandises des villes de Boukharie, du Khanat de Khiva et de la frontière afghane : il porte même des bateaux à vapeur faisant un service à époques fixes. De Tchardjoui, point situé sur le chemin de fer (station de l'Amou-Daria) des bateaux à vapeur remontent l'Amou-Daria jusqu'à Kerk (215 kilomètres), Kélif et Pataguissar et descendent ensuite le fleuve jusqu'à Petro-Alexandrovsk (358 kilomètres), ville située en face de l'oasis de Khiva sur le cours inférieur du fleuve. Le Syr-Daria et le Seravchane ne portent que des petits bateaux et des trains de bois flottant.

Sur les bords de la Caspienne. — La chasse aux phoques dans la mer Caspienne a produit pendant la saison dernière plus de 1.600.000 kilogrammes de graisse brute; la pêche d'automne semble devoir donner des résultats non moins beaux. Les industries poissonnières ne peuvent se plaindre de leur année.

D'autres industries de la région ne sont pas moins florissantes : les salines deviennent une source de richesses considérables aussi bien à l'Est qu'à l'Ouest de la grande mer intérieure. A 40 kilomètres de Krasnovodsk se trouve le lac Kouli qui fut affermé en 1899 pour une période de dix ans, et, si l'on en croit les prévisions des ingénieurs, on en aura tiré cette année plus de 16 millions de kilogrammes de sel. Le sel est transporté par bateau à Bakou, de là il est dirigé sur Tiflis par la ligne de Bakou-Batoum, ou à Petrovsk d'où il est chargé sur des wagons qui le conduisent au centre même de la Russie.

Non loin de Krasnovodsk, le département des mines enverra une expédition qui sera chargée d'étudier des gisements de gypse que l'on prétend très riches et faciles à exploiter. La même expédition pénétrera ensuite plus avant dans les terres, visitera la région pétrolifère de la steppe kirghize, entre la mer Caspienne et la mer d'Aral, pour se rendre compte de l'utilité que présenterait l'établissement d'une conduite de naphte allant jusqu'à la mer Caspienne.

TURQUIE

Les Allemands et le pétrole en Mésopotamie. — Les grands groupes financiers allemands semblent dans ce moment très préoccupés de chercher des gisements pétrolifères. C'est ainsi qu'on signale les affaires montées en Roumanie par la « Disconto Gessellschaft ». D'autre part, la « Deutsche Bank » s'occupe beaucoup en ce moment des gisements de pétrole de Mésopotamie. Elle s'est réservé la priorité de l'exploitation des sources qui viendraient à être découvertes dans cette partie de l'Empire ottoman. Il y a pour ces groupes financiers un double intérêt à développer cette richesse minière. Il s'agit en effet, non seulement pour eux de rémunérer le capital engagé dans l'exploitation éventuelle du pétrole, mais encore de procurer du trafic au chemin de fer de Bagdad qui sera construit, comme on le sait, par le groupe financier de la « Deutsche Bank ». Le pétrole donnerait un fret régulier et assuré à cette ligne à construire dans des régions qui pourront devenir riches dans l'avenir, mais qui, à l'ouverture du chemin de fer, ne semblent pas immédiatement susceptibles de lui fournir un grand trafic.

ARABIE

La délimitation de l'arrière-pays d'Aden. — On a pu croire un moment que le différend, pendant depuis si longtemps entre l'Angleterre et la Turquie au sujet de la délimitation de l'arrière-pays d'Aden, allait enfin être réglée de manière satisfaisante. Des dépêches de Constantinople, de source turque, annonçaient en effet, le 30 et le 31 décembre dernier, qu'un iradé impérial relatif à cette région avait été promulgué le 29 décembre, à Yildiz-Kiosk, lequel donnait toute satisfaction aux réclamations anglaises, et que cet iradé, communiqué officiellement à l'ambassade d'Angleterre, avait été agréé par le gouvernement britannique. Mais, presque en même temps, l'*Agence Reuter* et le *Times* démentaient formellement ces nouvelles trop optimistes. Les informateurs anglais déclaraient, en effet, que l'iradé était très loin de satisfaire les plus légitimes préoccupations de l'Angleterre, pour de nombreuses raisons et notamment parce qu'il envisageait la création d'une zone neutre, ce qui est absolument inadmissible au point de vue des intérêts britanniques. Quelques jours plus tard, le 10 janvier, une dépêche de Constantinople au *Times* apprenait que le gouvernement anglais avait rejeté les diverses propositions de l'iradé impérial du 29 décembre, tendant à modifier la ligne frontière arrêtée par la Commission Mixte de Délimitation, et qu'il insistait pour que la question fût réglée sur la base stricte des assurances données à plusieurs reprises par la Porte que l'iradé se conformerait aux termes du memorandum de sir N. O'Conor.

En somme, la situation reste la même, et il est probable qu'elle restera telle longtemps encore, car, d'une part, l'Angleterre n'a rien à perdre à un provisoire qui lui laisse tous les droits et tous les avantages du définitif, et, de l'autre, la Turquie ne saurait souscrire de plein gré aux prétentions anglaises qui constitueraient pour elle une abdication, véritablement trop humiliante.

En attendant, les dépêches anglaises insistent sur l'état troublé du Yémen et signalent tous les moindres mouvements des tribus belliqueuses de l'intérieur, en même temps qu'elles soulignent les

difficultés financières que la Porte rencontre pour envoyer dans l'Yémen les troupes nécessaires au rétablissement de l'ordre. Nous savons quelle part il faut faire à l'exagération utilitaire des journaux anglais ; mais il est évident que la domination Turque dans l'Yemen est très menacée, et peut-être avec la connivence et l'appui de ceux qui s'empressent le plus de dénoncer son état précaire.

PERSE

Bouchir : les inondations; la situation économique. — Une correspondance que nous recevons de Bouchir, en date du 16 décembre, nous apporte les détails suivants sur les récentes inondations :

Il est tombé, au commencement de ce mois, des pluies véritablement torrentielles dans le sud de la Perse. En moins de quinze heures, du 3 au 4 décembre, j'ai enregistré 170mm9 de chute. Naturellement inondation partout. Bouchir était devenu île : la grande plaine qui l'enserre était sous l'eau. Dans les environs, les désastres ont été grands : — le village populeux d'Ahram, dans le Tanguistan, a été absolument détruit; plus un palmier, plus une maison; soixante-quinze victimes et tout le bétail noyé. Sur la route de Chiraz, le fameux pont élevé entre Daliki et Khonantakté par la famille de Mouchir-ed-Daouleh, ministre des Affaires étrangères, a été emporté. A trois milles au large de la côte, l'eau du golfe était douce.

Il est vrai qu'à côté des dégâts commis, il y a le bienfait inestimable d'un arrosage qui manquait depuis six à sept ans. Les puits sont pleins, la récolte s'annonce très bonne et les affaires reprendront certainement.

Cela engagera-t-il quelques Français à lancer des capitaux dans ce pays? Ce serait bien désirable.

Il est certain que nous aurions tout intérêt à faire un effort industriel et commercial dans ce pays dont l'avenir économique apparaît si encourageant. Voici, en effet, d'après les journaux anglais, la statistique du commerce de la Perse pour l'année financière expirant le 20 mars 1904 :

Importations totales	175.000 000 fr.
Exportations	115.825.000 »
Total	290.825.000 fr.
Importations russes	83.975.000 fr.
Exportations russes	70.675.000 »
Total	154.650.000 fr.
Importations anglaises	58.350.000 fr.
Exportations anglaises	9.600.000 »
Total	67 950.000 fr.

Le commerce de la Perse a été :
Avec la Turquie, de 21.000.000 de francs ;
Avec la France, de 18.650.000 francs ;
Avec l'Autriche-Hongrie, de 5.500.000 francs ;
Avec l'Allemagne, de 2.775.000 francs ;
Avec l'Afghanistan, de 4.650.000 francs ;
Avec l'Italie, de 3.650.000 francs ;
Avec les Etats-Unis, de 3.200.000 francs;
Avec les autres pays, de 8.800.000 francs.

Cette statistique fait ressortir, d'une manière frappante, les heureux résultats de l'activité russe et les journaux anglais le constatent avec mélancolie. Ils cherchent à expliquer ces progrès de commerce russe par l'appui, par les encouragements de toutes sortes, moraux et matériels, que le gouvernement du tsar assure en toutes occasions à ses nationaux en Perse. « Grâce à l'assistance que leur accorde le gouvernement russe sous forme de drawbacks, de tarifs de transports spéciaux sur mer et sur terre, de facilités financières de la part de la Banque de Russie, les maisons de commerce russes établies à Ispahan peuvent vendre sur place leurs marchandises aux prix de Moscou, et il n'est pas surprenant que dans ces conditions la concurrence soit rendue très difficile (1). » Il est juste de constater, d'ailleurs, que les Anglais ne se laissent pas décourager par les succès de leurs rivaux et que tout au contraire ils redoublent d'efforts. A l'assemblée générale des actionnaires de l'*Imperial Bank of Persia*, qui s'est tenue à Londres le 12 décembre dernier, le président du conseil d'administration, sir Lovel Griffin, a annoncé que les bénéfices bruts, pour les douze mois se terminant au 20 septembre 1904, se montaient à 115.394 livres sterling, soit 2.884.850 francs, et les bénéfices nets à 70.512 livres sterling, soit 1.762.800 francs.

Dans son rapport, sir Lovel Griffin a insisté sur les conditions défavorables de cette année écoulée : la guerre en Extrême-Orient, l'épidémie cholérique, la mauvaise récolte de soie, ont été autant de causes contraires au développement normal du commerce persan, et cependant la situation de l'*Imperial Bank of Persia* demeure extrêmement satisfaisante, ce dont on doit grandement se féliciter, attendu que cette institution est le principal rouage financier de l'Empire persan et qu'elle représente tout le commerce et toute l'industrie britannique dans le pays. Sir Lovel Griffin a cité ensuite différents chiffres tendant à établir l'excellente situation économique de l'Empire et il a terminé en remerciant vivement le Foreign Office, dont l'appui si précieux n'a jamais manqué au commerce britannique en Perse, et dont la coopération, jamais refusée, a été pour beaucoup dans les heureux résultats des efforts individuels des commerçants et industriels anglais.

L'assemblée a voté alors des remerciements au Foreign Office, montrant par là que si le gouvernement du tsar Nicolas II seconde de toutes ses forces l'expansion commerciale russe en Perse, le gouvernement du roi Edouard VII n'est pas moins actif à favoriser le développement du commerce britannique dans les mêmes régions.

(1) *Times* du 27 décembre, rapport du consul général anglais à Ispahan.

ASIE ANGLAISE

Le Congrès national. — Le Congrès national indien qui se réunit, comme l'on sait, en décembre, de chaque année, a tenu sa 20e session du 26 au 28 du mois dernier. La réunion de 1904 a eu lieu à Bombay. Présidée par un ancien haut fonctionnaire du gouvernement de l'Inde qui s'est signalé depuis quelques années par une opposition violente à l'administration actuelle, sir Henry Cotton, la session dernière avait groupé un millier environ de délégués venus de tous les points de l'Inde. Mais il va sans dire qu'aucun fonctionnaire ne figurait dans cette masse énorme dont on peut se demander si son nombre même n'excluait pas toute possibilité de discussion et de délibération.

A en juger par les comptes rendus abrégés qui ont été publiés par la presse, en l'absence du compte rendu officiel, il semble bien que le Congrès de 1904 n'a guère vu éclore de proposition nouvelle et qu'il s'est borné à reprendre des vœux anciens. C'est ainsi que, dans son discours de bienvenue aux membres du Congrès, le président du comité de réception, M. Phirozshah Merwanji Mehta, a rappelé qu'une des principales revendications du parti national était l'application intégrale de cette grande et libérale proclamation de 1858 qui promettait tant et qui est demeurée pour ainsi dire lettre morte. Parmi les très nombreux vœux émis par l'assemblée, nous citerons: un vœu condamnant l'expédition du Thibet et l'imputation des dépenses qu'elle a entraînées sur le budget de l'Inde; un vœu condamnant l'envoi de missions en Afghanistan et en Perse comme risquant d'entraîner l'Inde dans des complications extérieures; une protestation contre l'accroissement des confins et des dépenses militaires. Citons encore l'adoption d'une résolution proposant d'employer les excédents de recettes du budget de l'Inde — excédent que les orateurs du Congrès évaluent à 20 millions de liv. st. pour les six dernières années — à un dégrèvement d'impôts : réduction de la taxe sur le sel, abolition des taxes de consommation sur les tissus de coton, réduction de l'impôt foncier dans les provinces dont les habitants ont eu à souffrir de l'inclémence des saisons, et, d'autre part, à l'amélioration des voies de communication et au développement de l'enseignement agricole, scientifique et industriel.

Combien, parmi ces projets de réformes, sont appelées à être réalisées dans un délai rapproché? C'est ce qu'il serait très difficile d'apprécier, mais en tout cas, si elles ont quelque chance, si lointaine soit-elle, d'aboutir, ce ne peut être, ainsi que l'a très justement fait observer le président du Congrès, sir Henry Cotton, que par l'action de l'opinion dans la métropole. C'est seulement en agissant sur la masse du peuple anglais que les partisans de ce que l'on appelle, un peu pompeusement peut-être, le mouvement national peuvent espérer obtenir des résultats appréciables. Dans le but de favoriser cette action, un autre ancien fonctionnaire de l'Inde, sir W. Wedderbron, a fait adopter par l'assemblée une résolution en faveur de l'envoi en Angleterre d'une délégation dans laquelle seraient représentées les diverses provinces de l'Inde, et qui aurait pour mission d'exposer les desiderata du parti national aux membres du Parlement, aux électeurs et aux hommes politiques de l'Angleterre.

En clôturant les séances du Congrès, sir Henry Cotton avait annoncé son intention de se rendre à Calcutta pour présenter au vice-roi les cahiers des vœux émis par l'assemblée: il est, en effet, allé à Calcutta, mais lord Curzon a refusé de le recevoir en sa qualité de président du Congrès et lui a fait connaître qu'il ne pourrait le recevoir que comme ancien haut fonctionnaire du gouvernement général.

La réorganisation de l'armée des Indes. — On sait que lord Kitchener, le très actif et très distingué commandant en chef de l'armée des Indes, vient de tracer un vaste plan de réorganisation des forces placées sous son commandement. Adopté par le Secrétaire d'Etat pour l'Inde, ce plan, qui comporte de très sérieux remaniements du système actuel, sera sans doute mis en vigueur dans le plus bref délai possible, encore que son exécution intégrale doive être probablement retardée par la nécessité de reporter sur quelques exercices les dépenses considérables qu'il entraînera. Nous croyons donc devoir en faire connaître les lignes principales.

Actuellement, nul ne l'ignore, et depuis le 1er janvier 1895, l'armée des Indes est divisée en trois commandements — Bengale, Madras et Bombay — et quatre corps, les troupes de Punjab formant un 4e corps placé sous les ordres du commandant de l'armée du Bengale.

Aux termes du nouveau plan, l'Inde — non compris la Birmanie — sera divisée en trois commandements, chacun de ceux-ci comprenant trois divisions et chaque division se composant de trois brigades d'infanterie et de troupes divisionnaires (cavalerie, artillerie, génie, etc.), plus certains corps nécessaires au maintien de l'ordre dans le territoire de la division, lorsque celle-ci est en campagne. La mise en vigueur de ce programme entraînera une refonte complète de la carte de stationnement, mais elle ne pourra recevoir plein effet qu'après la construction de nombreuses casernes nouvelles, la répartition actuelle des troupes devant être modifiée de façon à grouper les divers corps d'une façon plus rationnelle et plus conforme aux nécessités stratégiques du pays. Quoi qu'il en soit, l'armée de Madras est supprimée en tant que constituant un commandement de district, et les trois corps substitués aux quatre actuellement existant, seront ceux du Punjab, du Bengale et de Bombay, dont les limites territoriales devront évidemment subir quelques modifications.

Le district de Birmanie demeurera en dehors de la nouvelle organisation, le lieutenant général qui en a le commandement conservera ses pouvoirs et continuera de correspondre avec le comman-

dant en chef. Enfin, par mesure transitoire, la division de Secunderabad de l'armée actuelle de Madras sera maintenue, et le lieutenant général qui la commande aura avec le commandant en chef les mêmes rapports que le lieutenant général qui commande en Birmanie.

Nous avons dit que la mise à exécution de ce plan — qui, de l'avis de son auteur, a surtout pour but de faciliter l'entrée en campagne de l'armée des Indes en donnant dès le temps de paix à cette armée, l'organisation qu'elle aurait en cas de guerre — doit entraîner des dépenses très élevées. On prévoit que c'est sur l'exercice 1905-1906, que porteront la majeure partie de ces dépenses. Pour en atténuer dans le mesure du possible le poids, lord Kitchener a recommandé à tous ses collaborateurs la plus stricte économie. C'est ainsi qu'il ne sera pas tenu cet hiver de camp d'exercice, comme il est d'usage dans l'Inde, et qu'il n'en sera sans doute pas tenu l'année prochaine; en outre, dans tous les services, on évitera d'engager aucune dépense qui ne soit pas strictement indispensable. La charge imposée du chef de ces réformes au contribuable de l'Inde n'en sera pas moins très lourde.

La culture du coton de l'Inde. — Le gouvernement de l'Inde vient d'adresser aux autorités locales une longue dépêche pour attirer leur attention sur l'intérêt que présenterait pour le pays le développement de la culture du coton et sur les conditions qui paraissent le plus propres à favoriser ce développement. Ce document classe en trois catégories les mesures que l'Etat peut utilement adopter dans ce but, à savoir : en premier lieu, l'étude botanique et le classement de toutes les espèces existant actuellement, qu'elles soient sauvages ou cultivées; en second lieu, l'introduction des variétés exotiques reconnues les meilleures et de procédés de culture perfectionnés; enfin la distribution de semences convenablement choisies. Beaucoup a été fait déjà dans les deux premiers ordres d'idées ci-dessus indiqués; des expériences se poursuivent, notamment dans les fermes d'essais, pour l'amélioration des espèces indigènes existantes et l'obtention par croisements et par sélection d'espèces nouvelles de qualité supérieure. Il reste à étendre ces expériences à des champs d'essais plus nombreux et plus vastes, de façon à faire l'éducation des cultivateurs et à distribuer à ceux d'entre ces derniers qui paraîtraient le plus capables de les bien utiliser, les graines ainsi obtenues. Plusieurs propriétaires, notamment dans Béhar, collaborent du reste dès maintenant à l'œuvre de l'administration, et l'année dernière 20.000 livres (environ 9.500 kg.) de graines de choix ont été distribuées et semées. Un syndicat ayant pour objet d'accroître la production des espèces à longue soie qu'exige l'industrie de Lancashire, vient d'être formé par MM. Shaw, Wallace et Cie, de Calcutta, et l'on annonce que le gouvernement de l'Inde et la *British Cotton growing Association* ont promis de lui accorder des subventions de 6.000 livres sterling (125.000 fr.). Mais il va de soi que plusieurs années s'écouleront avant que l'on dispose de graines d'espèces nouvelles en quantités suffisantes et avant que le cultivateur ait pris l'habitude des procédés meilleurs de culture.

Il semble cependant au gouvernement de l'Inde que, dès maintenant, il est possible, relativement à peu de frais, d'obtenir une amélioration immédiate des espèces de coton actuellement cultivées, en aidant les cultivateurs à se procurer et à employer les graines les meilleures. Les paysans de l'Inde sont, comme de juste, portés à se servir par leurs semailles des graines qu'il leur est le plus facile de se procurer; aussi conviendrait-il pour l'instant, non pas tant de poursuivre la substitution d'espèces supérieures ou pures aux espèces inférieures ou hybrides, que l'amélioration des cotons actuellement en usage par la sélection des semences. En conséquence, la dépêche que nous résumons a prescrit aux divers gouvernements locaux de prendre des dispositions pour que dans chaque district cotonnier un agent du service de l'agriculture soit chargé de cette sélection. A chaque saison cet agent recherchera les champs les mieux entretenus parmi les champs plantés en espèces ordinaires; le produit de la récolte effectuée sur ces terres sera acheté par l'administration qui, avec les précautions convenables, procédera à la sélection des graines qu'elle vendra ou donnera, la saison suivante, aux cultivateurs de la région. Il est très probable qu'au prix d'une dépense relativement peu élevée, il serait ainsi possible d'améliorer sensiblement, et dans un délai très bref, les espèces actuellement cultivées. Le gouvernement général, en adressant cette sorte de memorandum aux gouvernements locaux, leur a fait savoir qu'il mettait à la disposition de chacun d'entre eux une somme de 5.000 roupies (soit environ 8.300 fr.) pour concourir aux achats de graines qui seraient faits lors de la prochaine récolte dans les conditions que nous venons d'indiquer. Si tous les gouvernements locaux se rendaient à cet appel, il en résulterait, pour l'année qui commence, une dépense d'environ 120.000 francs pour le gouvernement général. On est disposé, à première vue, à trouver que ce n'est pas là un très gros effort financier, mais il faut, pour être équitable, se rappeler que ce n'est qu'un fonds de concours aux budgets régionaux qui possèdent dans l'Inde, comme l'on sait, des ressources relativement considérables.

La récolte de riz en Birmanie. — Un télégramme expédié de Rangoun le 9 décembre fait connaître qu'on évalue la quantité de riz que la Birmanie, à la suite de la dernière récolte, sera en mesure d'exporter, à 2.293.300 tonnes; ce chiffre est de 5 0/0 inférieur à celui de la précédente campagne. Il dépasse cependant encore et très sensiblement les plus beaux résultats obtenus dans notre Indo-Chine dont les exportations de riz ont atteint le maximum en 1902 avec 1.115.000 tonnes.

AUSTRALASIE

Projets de chemins de fer. — Le Sénat des Etats-Unis vient d'être saisi d'un projet tendant à l'établissement d'un certain nombre de nouveaux chemins de fer aux îles Philippines. Le bureau des affaires insulaires qui a rédigé ce projet, demande la construction de huit lignes, dont quatre dans l'île de Luzon, et une dans chacune des îles Panay, Negros, Leyte et Çebu. En outre, on fait observer qu'il serait utile de construire une ou deux chemins de fer de faible longueur dans la grande île de Mindanao.

La plus importante des lignes proposées dans l'île de Luzon irait de Manille à Aparri à l'embouchure de la rivière Cagayan, sur la côte septentrionale de l'île. Ce chemin de fer, dont les études préliminaires sont achevées, aurait une longueur de 336 milles et les frais d'établissement sont estimés à 6.675.000 dollars (le dollar américain égale 5 francs) ou environ 20 dollars par mille (le mille est de 1.609 mètres).

Un autre chemin de fer, également dans l'île de Luzon, pour laquelle des études préliminaires ont été faites, se dirigerait de Dagupan, jusqu'où aboutit actuellement une ligne venant de Manille, dans la direction du nord, en suivant la côte occidentale de l'île, jusqu'à Lavag dans la province d'Ilicos Norte. Elle aurait une longueur de 168 milles et coûterait 3.367.000 dollars.

La troisième et dernière ligne de Luzon, dont les études préliminaires sont achevées, se dirigerait de Manille vers le Sud pour aboutir à Batangas, à environ 60 milles. Le prix estimé est de 1.097.457 dollars.

Un chemin de fer dont les études ne sont pas faites, et qui serait construit également dans Luzon relierait Passacao, sur la côte occidentale de la province d'Ambos Camarines, aux ports de Tabaco et Legaspi. Cette ligne servirait à drainer les grandes régions productrices du chanvre de Manille.

Dans l'île de Panay, dont la population est de 743.746 individus, on propose de construire un chemin de fer de Capiz, à l'extrémité septentrionale, jusqu'à Ilo Ilo, sur la côte méridionale, à travers le cœur même de l'île. Ce chemin de fer desservirait une population de 184.889 personnes.

La voie ferrée proposée pour l'île de Leyte est relativement courte, de Pacloban, sur la côte Est, jusqu'à Carigara, sur la baie du même nom.

Dans l'île de Çebu, la ligne proposée relierait Davac, sur la côte orientale, à Dumaguete, au Sud-Ouest. Çebu est l'île où l'exploitation houillère a pris le plus grand développement, et le port de Çebu est le troisième en importance de tout l'archipel.

Iles Hawaï. — Un nouvel effort a été fait par les Américains pour augmenter les relations maritimes entre leurs possessions des Hawaï, Tacoma, Seattle et San-Francisco. Une ligne régulière de vapeurs de charge relierait ces points avec des départs toutes les trois semaines.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à M. :
Charles-Edouard Cointreau, *agent consulaire* d'Italie à Angers.

LÉGION D'HONNEUR

M. Cambon (J.-M.), *ambass.* de France à Madrid, est nommé grand officier.

MM. Gavarry, *direct.* des affaires de chancellerie; de Chappedelaine, *consul gén.*; Blanc, *consul gén.* à Smyrne; Lenepveu-Boussaroque de Lafont, *secrét. d'ambass. de 1re cl.*; Regnault, *consul gén.* au Maroc, et Gondrand, *présid.* de la Chambre de commerce française de Milan, sont nommés officiers de la Légion d'honneur.

MM. Prévost, *secrét. d'ambass. de 2e cl.* au Caire; Capdeville, *consul de 1re cl.* à Corfou; Gout, *consul de 1re cl.*; Chayet, *consul de 1re cl.* à Tiflis; Coppeaux, *consul de 2e cl.*; Bœufvé, *consul de 2e cl.* à Brême; Leduc, *consul de 2e cl.*; Wolfrom, *consul de 2e cl.*; Heymann, *vice-consul de 1re cl.*; Amand-Villefort, *attaché* à la division de la comptabilité; Chabert, *présid.* de la Société de bienfaisance française de Tunis; Chélu, *direct.* de l'Imprimerie nationale égyptienne; Durand, *administ.* de la Compagnie du gaz de Tunis; Jost, *ingén.* à Constantinople; Vergnolle, *présid.* de la Société française de bienfaisance de la Nouvelle-Orléans; Wendling, *secrét.* du bureau international de l'U. P. à Berne, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. le *chef d'escad.* Huguet est désig. pour occuper le poste d'attaché milit. à l'ambassade de France à Londres.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *colonel* Riou, command. la 1re brigade de l'Indo-Chine, est nommé général de brigade;

MM. les *généraux de brig.* Vinckel-Mayer, command. la 2e brigade, et Girard du Demaine, command. l'artill. de l'Indo-Chine, sont nommés commandeurs de la Légion d'honneur.

Cochinchine. — M. le *général* Bouguié est nommé au command. de la brigade de Cochinchine.

Tonkin. — M. le *général* Lasserre est nommé au command. de la 1re brigade de l'Indo-Chine à Bac-ninh.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *chefs de bat.* Charles et le *lieut.* Adam sont désig. pour servir au 16e rég.;

M. le *capit.* Claudel est placé à l'état-major partic. en Chine.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Potet est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.

M. le *chef de bat.* Martel est placé à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.

Cambodge. — M. le *capit.* Libersart est placé au bat. des tiraill. cambodgiens.

Cochinchine. — M. le *capit.* Lédard est placé à la 1re comp. du 2e annamites;

MM. les *sous-lieut.* Petiot et Fize sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *capit.* Mast est nommé offic. d'ordonn. de M. le général Lasserre.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Philippe, Desmarets et Legou; les *lieut.* Dartigues, Caurette, Feuillu et Hubin; les *sous-lieut.* Barrial, du Breuil, Pommier, Lamouroux, Golay, Hugot, Menesplier-Lagrange et Frehly.

M. le *lieut.* des Garets est placé à la 10e comp. du 10e colonial;

MM. les *sous-lieut.* Perrossier et Gorce sont affectés au 18e colonial;

M. le *lieut.* Le Boulanger est désig. pour la 3e comp. du 2e tonkinois;

M. le *sous-lieut.* Paoli est affecté au 5e tonkinois;

M. le *lieut.* Dauriat est nommé offic. d'ordonn. du colonel command. par intérim la 2e brigade.
M. le *lieut.-colonel* Ditte, promu colonel, est maintenu au Tonkin;
M. le *lieut.-col.* Mordrelle est désig. pour le 18e rég.;
M. le *lieut.-col.* Friquegnon est placé à l'état-maj. partic.;
M. le *chef de bat.* Michelangeli est affecté au 1er et M. le *chef de bat.* Barbier au 2e tonkinois;
M. le *chef de bat.* Cortial, du 1er tonkinois, est promu lieut.-col.;
M. le *chef de bat.* Heurtebize est placé au 1er et M. le *chef de bat.* Laflotte au 4e tonkinois.
M. le *chef de bat.* Bocquet est désig. pour servir au Tonkin;
M. le *capit.* Abonnel est désig. pour servir au Tonkin;
MM. les *capit.* Pigeon et Drincourt sont affectés au 18e rég.;
M. le *capit.* Gayda est désig. pour servir hors cadres au Tonkin;
M. le *capit.* Salaun est désig. pour servir au 1er tonkinois.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Lagaspie est désig. pour servir au bat. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Blazy dit Laplate est désig. pour le service des travaux publics de l'Indo-Chine.
Tonkin. — M. le *capit.* Gatard et M. le *lieut.* Peyre sont désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine au Tonkin.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. *l'offic. d'admin. de 3e cl.* Kessler est mis à la disposit. de M. le général command. supérieur des troupes.
Cochinchine. — M. Loison, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — M. Blanchard, *offic. d'admin. de 1re cl.*, est placé à la direct. d'artill. du Tonkin;
M. Breton, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.
Nouvelle-Calédonie. — M. Hachon, *offic. d'admin. de 1re cl.*, est placé à la direct. d'artill. de la Nouvelle-Calédonie;
M. Couet, *offic. d'admin. de 1re cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Clavet *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir au 16e colonial à Chan-haï-kouan.
Indo-Chine. — MM. Recoules, Hazard et Castagné, *méd.-maj. de 1re cl.*, et Mouzels. *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine;
M. Dardenne, *méd.-maj. de 2e cl.*, est nommé médecin de la municipalité de Cholon.
Cochinchine. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Vergnes est désig. pour servir au 11e rég. au Cap Saint-Jacques.
Tonkin. — Sont désig. pour servir :
Au 1er tonkinois à Lao-kay, M. Bouragué; au service général (hôpital de Hanoï), M. Hermant, *méd. aides-maj. de 1re cl.*
Les *méd. aides-maj. de 2e cl.* dont les noms suivent sont affectés :
Au 10e colonial à Dap-cau, M. Foll; au 2e tonkinois à Thaï-nguyen, M. Poncin; au 10e colonial à Lang-son, M. Le Gorgeu.
M. Poumeyrac, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.
M. le *méd. ppal de 1re cl.* Péthellaz est nommé sous-direct. du service de santé au Tonkin;
M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Munier est désig. pour servir au poste médical de Quinhone.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. *l'offic. d'admin. de 3e cl.* Hervo est désig. pour servir en Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* de La Croix de Castries est nommé au command. du *Guichen*;
MM. les *lieut. de vaiss.* Hamon, Hardy et Mesnage sont désig. pour embarq. sur le *Guichen*;
M. le *capit. de frégate* d'Espinay Saint-Luc est désig. pour embarq. comme officier en second sur le *Sully*;
M. le *capit. de frég.* Frappier est désig. pour embarq. sur le *Sully*;
M. le *lieut. de vaiss.* Rapiau est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;
M. le *lieut. de vaiss.* Terrier est nommé au command. de la *Comète*;
M. le *lieut. de vaiss.* Grellier est nommé au command. de l'*Olry*;
MM. les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Valet et Abel sont désig. pour embarq. sur le *Guichen*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Morat est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — MM. les *méd. de 1re cl.* Vincent et Charuel sont respectivement désig. pour embarq. sur le *D'Assas* et le *Guichen*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Par décret en date du 12 décembre 1904, M. Alfred Foucher, agrégé de l'Université, a été nommé directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient pour une période de six années, à compter du 1er janvier 1905.
M. Pierangeli est nommé administ. de 3e cl. et M. Lesterlin administ. de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine.
Sont nommés :
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Vinh-long (Indo-Chine), M. Palais;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Chau-doc (Indo-Chine), M. Franceschetti;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Canthô (Indo-Chine), M. Alberti;
Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Nam-dinh (Indo-Chine), M. André;

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus :

Au grade d'officier.

M. Schmidt (G.-C.), sous-direct. à l'administ. centrale.

Au grade de chevalier.

MM. :
Trolard (P.-M.), sous-chef de bureau de 1re cl. à l'administ. centrale;
Telle (E.-E.-L.), secrét. gén. de 1re cl. des colonies;
Poymiro (J.-R.), prés. de la Cour d'appel de la Martinique :
Michel (C.-A.), avocat gén. près la Cour d'appel de l'Indo-Chine;
Outrey (A.-G.-A.-E.), administ de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine;
Guédès (A.-A.-M.), administ. de 2e cl. des colonies;
Lamblin (H.-A.), administ. adjoint de 1re cl. des colonies;
Picarougne (J.-R.) dit Riom, ingén. en chef de 2e cl. des travaux publics des colonies;
Esnault-Pelterie (A.-H.), indust., présid. du Syndicat général de l'industrie cotonnière;
Hermenier (G.-C.), ingén. civil en Indo-Chine;
Nouvion (H.), direct. de la Banque de l'Afrique Occidentale;
Rousseau (C.-P.), ingén. civil;
De Lapalu (E.), inspect. de 2e cl. des colonies;
Rey (L.-E.-C.), commiss. ppal de 3e cl. des troupes coloniales;
Lamy (P.-E.-M.), méd.-maj. de 2e cl. des troupes coloniales;
Gros (P.), capit. d'artill. coloniale;
Billès (A.-J.-R.), capit. d'infant. coloniale;
Lahure (L.-C.), élève offic. à l'École d'application de cavalerie.

Bibliographie

Le Transsibérien (KOULOMZINE et LEGRAS)

Ce livre important composé de documents a été non seulement traduit, mais en outre éclairci et annoté par M. Jules Legras. M. Jules Legras qui par ses belles études est devenu justement une autorité en matière de questions russes ou sibériennes, a été le témoin des diverses phases de la construction du Transsibérien. Il donne de précieux renseignements sur l'œuvre colossale entreprise par la Russie, sur ses conséquences économiques et sociales, bref sur cette transformation de l'Asie russe que la guerre actuelle ne peut qu'entraver momentanément. C'est un livre à posséder et à consulter souvent.

PAUL LABBÉ.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 47. FÉVRIER 1905

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

CARTES

43e LISTE DES SOUSCRIPTEURS [1]

S. A. R. le duc de Chartres. (Mission Grillières)	500	»
Ratard, consul géneral de France	50	»
Bibliothèque universitaire d'Aix	12	»
Marc Rigo, négociant	20	»
Réau, vice-consul de France	12	»
Dr Pennel, à Paris	25	»
* Biblioth. des officiers du 1er malgaches	15	»
P. Pierre, chef d'escadron d'artillerie	12	»
Dr Marchand, à Aulnay-de-Saintonge	12	»
Marc de Sambuey, à Saint-Etienne-du-Grès	12	»
C. Dedin-Laporte, négociant	12	»
* Biblioth. des officiers du 89e d'infanterie	12	»
J. Labbé, capit. d'infanterie	12	»
J. de Marcillac, lieut. de vaisseau	12	»
Biblioth. des officiers du 103e d'infanterie	12	»
Maurice Gautier, enseigne de vaisseau	20	»
H. Le Soudier, à Paris	12	»
de Reinach, à Paris	12	»
Colonna d'Istria, chef de bataillon d'infant. coloniale	12	»
A reporter	786	»

(1) Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	786	»
Rainaud, professeur de Faculté. . .	12	»
Lieutenant-colonel Gariel.	12	»
Sadorge, chef de bataillon d'infant. coloniale.	15	»
Ed. Clavery, consul de France. . .	12	»
Du Réau, capit. d'infanterie.	15	»
Dr H. Brouillard, méd.-major des troupes coloniales.	12	»
Général Mourlan.	12	»
de Panafieu, secrét. d'ambassade. .	50	»
A. Durieu, préfet en retraite. . . .	25	»
Paul Morgon, à Jasseron.	12	»
* Leclerc, lieut. d'artillerie.	12	»
Stechert, à Paris.	12	»
Hébert, capit. d'état-major.	12	»
Gonse, à Paris.	12	»
* Cercle militaire de Rouen	12	»
De Tinseau, lieut. de cavalerie. . .	12	»
Paul Labbé, explorateur.	25	»
Eug. Dubief, consul de France. . .	25	»
Saltarel, à Paris.	12	»
Ed. Chavanne, professeur au Collège de France.	12	»
Laporte, à Paris.	12	»
Alphonse Gérard, à Paris.	50	»
* Bodereau, à Paris.	15	»
* Lefort, capit. d'infant. coloniale.	12	»
Emile Senart, membre de l'Institut.	300	»
* Vte de Fontenay, à Paris.	24	»
F. Guerini, lieut. d'infant. coloniale.	12	»
Lieut.-colonel Vimont.	20	»
G. Dürrwell, président p. i. de la Cour d'appel de l'Indo-Chine. .	25	»
G. Guiot, ministre plénipot.	12	»
Cte de Saint-Exupéry, au Mans. . .	12	»
G. Alby, administ. en chef des colonies.	40	»
Société d'études indo-chinoises. . .	25	»
Biblioth. des officiers du 4e tonkinois.	12	»
H. Delétie, prof. au collège de Hanoï.	12	»
Lachèvre, lieut. de tiraill. algériens.	12	»
* Biblioth. des offic. du 1er tiraill. algériens.	12	»
H. Liégeot, administ. des services civils de l'Indo-Chine.	12	»
* Biblioth. des officiers de Nemours.	12	»
Sougnac, lieut. d'infant. coloniale.	12	»
Mlle Guérin, à Grandpré.	12	»
Biblioth. des offic. de l'état-major, Tananarive	12	»
* A. Messimy, député de la Seine. .	24	»
Dr J.-A. Bussière, à Bouchir. . . .	25	»
André, vice-consul de France. . . .	25	»
* Le résident de Takéo.	12	»
* Ch. Met, capit. à la légion étrangère.	15	»
Le Provost de Launay, lieut. de cavalerie.	20	»
Gaston Mayer, de la Banque de l'Indo-Chine	25	»
A reporter. . .	1.922	»

Report. . . .	1.922	»
Cercle des officiers de Cao-bang. .	24	»
G. Prudhomme, industriel à Paris.	25	»
J. Michel, lieut. d'infant. coloniale	12	»
* Cercle militaire de Lille.	12	»
Cte de Cambacérès, à Paris.	25	»
Biblioth. des offic. du 135e d'infant.	12	»
* Société de géographie de Toulouse.	20	»
A.-E.-G. Schaal, greffier-notaire, à Hanoï.	25	»
* Martin-Decaen, lieut. de vaisseau.	24	»
A. Gallois-Montbrun, industriel à Pondichéry.	50	»
Souscriptions diverses.	59	»
Total.	2.210	»

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

LE COMITÉ

Notre président, M. Eugène Etienne, est entré le mois dernier au gouvernement. Bien que nous regrettions vivement de perdre sa direction active, nous sommes persuadés que, même au Ministère de l'Intérieur, il pourra exercer une très heureuse influence sur la marche de nos affaires étrangères et coloniales. L'arrivée de M. Eugène Etienne au pouvoir est une garantie que l'on accordera à l'avenir une attention plus soutenue à des questions qui ont trop souvent semblé n'être que très accessoires pour l'esprit d'hommes qui les ignoraient et n'avaient de préoccupations que pour le développement des affaires intérieures. La situation internationale déterminée partout par la guerre russo-japonaise, la nécessité de tirer un parti pratique du rapprochement franco-anglais, l'organisation de notre pénétration au Maroc et l'inventaire méthodique de notre situation en Indo-Chine et des moyens à prendre pour permettre à notre grande colonie asiatique de se maintenir et de progresser dans les conditions nouvelles où se trouve de plus en plus l'Extrême-Orient, exigeaient la présence au gouvernement d'un homme habitué à penser à toutes ces questions. M. Etienne ne manquera pas de les suivre et de les imposer, au besoin, à l'attention de gouvernants qui n'ont eu d'ordinaire pour elles que des pensées distraites et fugitives.

CONFÉRENCE DU CAPITAINE COTTES

Le 8 février, le Comité, auquel s'étaient joints un certain nombre de nos adhérents de Paris, s'est réuni pour entendre le capitaine Cottes qui vient d'accomplir une mission en Indo-Chine. Le capitaine Cottes se proposait surtout d'étudier la chaîne Annamitique qu'il a coupée plusieurs fois sur son long itinéraire du Tonkin jusqu'en Cochinchine. Voici en quels termes il a rendu compte de sa mission :

Monsieur le Président, Messieurs,

Vous me permettrez d'abord d'exprimer ma vive gratitude aux deux membres du Comité, M. Froidevaux et M. de Caix, auxquels je dois l'honneur qui m'est fait ce soir, de parler devant un auditoire hautement qualifié pour l'étude des choses d'Asie, auxquelles tous ici vous portez un si puissant et si patriotique intérêt.

Après vous avoir fait un exposé succinct de mon voyage d'études, je reprendrai la question qui vous intéresse plus particulièrement des communications entre la mer de Chine et le Mékong, j'ajouterai quelques considérations sur l'avenir économique de la vallée de notre grand fleuve indo-chinois et terminerai en me mettant à la disposition des membres du Comité qui désireront me demander tel ou tel renseignement, s'il m'est permis de pouvoir le fournir.

I

C'est à la fin d'un séjour régulier à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine, au cours duquel une petite communication ethnographique faite au Congrès d'orientalistes, tenu en 1902 à Hanoï pendant l'Exposition, d'après des matériaux recueillis tant dans un séjour antérieur qu'au cours d'une mission astronomique exécutée dans le haut Tonkin sur les frontières du Kouang-si et du Yunnan en 1901, que je conçus le désir très vif d'étendre à l'ensemble de l'Indo-Chine les résultats de cette première enquête. Le problème ethnographique en effet ne me paraissait pas seulement présenter un simple intérêt scientifique ; je l'envisageais comme un moyen méthodique d'arriver logiquement à une organisation politique et surtout économique de notre empire naissant — car c'est à ce terme nécessaire, la mise en valeur de nos possessions d'outre-mer, que doit tendre tout effort, comme l'a si justement compris le Comité de l'Asie française.

Le choix de mon itinéraire fut guidé aussi par le désir de faire autant que possible œuvre nouvelle au point de vue géographique. Durant mon passage au service géographique de la colonie, il m'avait été loisible de relever les régions sur lesquelles des documents faisaient défaut, à travers le réseau tendu sur l'Indo-Chine par M. Pavie et ses collaborateurs, réseau auquel, dans ma modeste mesure, je désirais tant apporter des mailles nouvelles.

Les régions les moins connues étaient naturellement celles dont l'accès était le plus ingrat, le long de la chaîne Annamitique, sur les limites intérieures des cinq pays de l'Union indo-chinoise. Nos postes administratifs, généralement situés dans la vallée du Mékong ou près de la mer de Chine, n'ont pas encore eu le temps d'y étendre une action efficace.

Le 15 janvier 1903, je quittais Hanoï en me dirigeant vers Luang-prabang, escorté d'un groupe de cinq tirailleurs de Cochinchine et du Tonkin, auxquels s'étaient joints, avec un Birman de la suite du prince Myn Goun, le fils du second roi de Luang-prabang, le prince Tsitala et le phya Tiakaouat, mis très gracieusement à ma disposition par le roi venu à l'Exposition. C'est surtout à ces deux derniers auxiliaires particulièrement précieux, grâce à la connaissance du pays que possédait le phya et au prestige royal que représentait le prince, qu'il me fut donné de recueillir bien des renseignements et des documents, une collection de vieux manuscrits entre autres, qui me permettront de tenter un essai ethnographique embrassant l'ensemble de nos possessions indo-chinoises.

Pour faciliter l'exposé de mon parcours, je le fractionnerai en quatre sections :

A. De Hanoï à Luang-prabang;
B. De Luang-prabang à Hué;
C. De Hué au Lang-bian;
D. De Phan-rang à Kra-tié et Saïgon.

A. — *De Hanoï à Luang-prabang*. — Les voies reliant le Tonkin au haut Mékong peuvent se grouper en deux faisceaux : le premier part d'Hanoï, emprunte la rivière Noire et par Dien-bien-phu au Muong-son aboutit à Luang-prabang ; le second part de Vinh et traversant le Tran-ninh ou le Cam-mon aboutit à Luang-prabang et à Vien-tiane, Tous les deux obligent à un grand circuit au nord ou au sud de la ligne directe (tracée sur la carte) Hanoï-Luang-prabang. Je voulais m'efforcer, en utilisant les vallées diamétralement opposées d'affluents du Mékong et des rivières côtières, de me rapprocher le plus possible de cette ligne idéale Hanoï-Luang-prabang. Les renseignements du phya me donnaient la contrée comme très curieuse au point de vue des variétés ethniques; c'était aussi la région la moins connue, puisque les routes habituelles l'évitaient : il n'en fallait pas plus pour me donner l'ardent désir de débuter par cette voie.

C'est après la traversée du Day et vers Ké-son que commence, avec la brousse intense, le pays Muong, qui, par Hoa-binh et Cho-bo, se prolonge, à travers le riant et fertile pays de Maï-chau, jusqu'au Song-ma. Notre route coupe la ligne de partage des eaux de la Rivière Noire et du Song-ma, entre Su-yut et Van-moun, à la faible altitude de 215 mètres.

La vallée du Song-ma est le pays des Thaïs noirs et des Thaïs rouges; quelques villages mans sont dans la montagne. Les Hôs (Pavillons Jaunes) et les Siamois ont tellement balayé de leurs incursions cette étroite vallée, où la population est bien clairsemée, que le pays s'en ressent encore. A Phu-tan sur le Song-ma, comme à Su-yut sur la basse Rivière Noire, des commerçants chinois ont installé des comptoirs où les caravanes laotiennes viennent trafiquer des produits de leur plateau, du benjoin notamment.

A Sop-sim, où les Siamois eurent un poste, nous nous enfonçons par la vallée du Nam-sim dans les Hua-panhs, première circonscription du Laos, qui fait partie du royaume de Luang-prabang.

Hos, Siamois, Annamites ont successivement battu et rebattu le pays, qui souffrit aussi de la révolte des Khas, pressurés par les Thaïs. La confédération des Hua-panhs avait eu une période particulièrement florissante sous la domination de Vien-tiane; les tâts et les pagodes en ruines qui y sont nombreux, et qui ont été jetés à bas dans la période de troubles, portent dans leurs bas-reliefs et leurs curieuses moulures les empreintes si originales de l'art laotien, que nous retrouvons dans l'ancienne capitale.

La population se compose de Thaïs neuas, Pou thaïs, Thaïs blancs, Thaïs pias, dans les vallées; de diverses variétés de Khas (le serf du pays), de kha-my, kha-phis, kha-hoc, kha-lamet, dans les montagnes, et enfin, sur les cimes, de Méos (blancs, noirs ou à carreaux) et de Yaos, chez lesquels le major Mac Carthy retrouvait le type afghan.

Jusqu'à Muong-poua, une végétation luxuriante couvre des sites très beaux; au delà, c'est la steppe herbeuse coupée de bois de pins. Le village thaï-neua a un aspect nu et triste, sur ces fonds monotones, qui contraste fort avec le village laotien égayé par son cadre d'éternelle verdure.

Du Sông-ma au Nam-seng prédominent les soulèvements calcaires, dont les formes déchiquetées rappellent de loin de vieux burgs. Ils représentent une succession de massifs, nettement séparés par d'étroites vallées, et prolongés à l'ouest par le grand plateau de Tran-ninh dont, entre Hua-muong et Sop-sap, nous suivons la bordure septentrionale. A côté de Ban-houé-selei et de Muong-hiem, nous trouvons des sources sulfureuses, dont l'eau jaillit à haute température. Nous notons des grès siliceux sur le Song-ma, des schistes sur le Nam-sam. A Tam-la, à l'origine du bassin du Mékong, les Thaïs pou-leuns exploitent depuis longtemps des minerais de fer appréciés.

La plus haute altitude rencontrée est 1.400 mètres, entre les vallées des rivières de Thanh-hoa et de Vinh; nous franchissons la ligne de partage entre les bassins de la mer de Chine et du Mékong à 1.280 mètres.

B. — *De Luang-prabang à Hué.* — Je passe sur la partie de mon itinéraire dans la vallée bien connue du Mékong, où, de Luang-prabang à Ban-sot, je fis une revision du cours du fleuve et quelques levés entre Vien-tiane et le Nam-ngueun.

Au sud de Paksam, le triangle formé par la Nam-kadinh, le Nam-hin-boun et le Mékong était imparfaitement connu. Je fus amené à le visiter pour m'assurer si une difficulté réelle empêchait la route de Vinh d'aboutir vers Ban-sut, évitant pour le trajet Vinh-Vien-tiane un crochet au sud qui l'allongeait sensiblement. Nous eûmes la satisfaction de constater que, dans un terrain absolument plat, sauf un bourrelet en bordure du grand fleuve, dû au colmatage, une route excellente pourrait être aménagée par un simple défrichement. Des Thaïs bôs et des Thaïs nios y ont des villages nombreux; quelques différences de dialecte, légères du reste, les différencient peu des Laotiens.

Après avoir suivi quelque peu, vers Cam-keut et Cammon, la route d'Ha-trai, que nous désirions connaître comme terme de comparaison avec les autres voies d'accès vers le Mékong que nous allions rencontrer plus au sud, nous arrivons à la chaîne Annamitique.

Cette chaîne, que nous allions longer, passant alternativement d'un versant à l'autre, à hauteur de Hué et du Lang-bian, présente sensiblement partout la même constitution. A pentes raides vers la mer de Chine, dont elle se rapproche souvent beaucoup, elle s'abaisse par contre presque insensiblement vers la bande de terrain d'alluvions qui borde le Mékong. De larges plateaux, recouverts de gazon, y alternent avec de belles forêts de pins et de fougères arborescentes; la forêt clairière les borde à l'ouest, en un long ruban s'appuyant au Mékong et couvrant tout le Laos central.

De Ha-trai à Aï-lao, la chaîne se maintient à une altitude moyenne de 800 mètres, quelques sommets atteignent 1.000 mètres. C'est dans cette section que se trouve le col de Meng-gia (ou Mu-dia), dont l'altitude de 250 mètres fut relevée par mon camarade le capitaine Billès (1), que j'eus le plaisir de rencontrer à Cam-mon au début des recherches qu'il poursuivait, en dépit d'un état de santé précaire. Ce col réunit les hautes vallées du Sông-giang (Annam) et de la Sé-bang-faï (Laos). D'autres cols un peu plus élevés réunissent au nord et au sud du précédent les vallées des rivières côtières et des affluents du Mékong.

L'infiltration annamite, venue du Ha-tinh et du Quang-binh, a ainsi pu se produire facilement, pour le plus grand profit des hautes vallées de la Sé-bang-hien et de leurs affluents, où de riches rizières ont fait place à la brousse que les populations d'origine laotienne, clairsemées il faut l'avouer, ne se sentaient pas le courage de défricher.

Les nouvelles variétés ethniques rencontrées comprenaient des Pou-thaïs, des Thaïs-khas, Thaïs-moïs, Thaïs-sin, Thaïs-sos, Thaïs-seks, Khas-lungs, des Khas-tialis, représentant chacun des échantillons annamitisés ou laocisés suivant l'influence prépondérante de l'Annam (ils portent alors cheveux longs et turban) ou du Laos (cheveux courts et sampot). Les Pou-thaïs représentent l'élément le plus intéressant; ils se livrent à l'élevage du bétail avec succès; les villages, avec leurs grands parcs remplis de bœufs et leurs éléphants, ont grand air de prospérité.

Les Thaïs-khas et moïs sont des métis des deux races représentant les conditions supérieures et inférieures du pays; ils sont dits aussi Pou-thuongs et ont un type sémite accentué. Les Thaïs sin, sos et seks, dont les dialectes diffèrent peu, sont des métis de Thaïs et de Laotiens. Les Khas lungs et tialis représentent l'élément le plus rustique, l'habitant des forêts; leur habitation et leur costume sont essentiellement primitifs.

La région paraît bien dotée au point de vue minier : étain, charbon et or s'y rencontrent. Ce charbon, qui rappelle celui de Hong-haï, pourra être utilisé le jour où le rail sera installé dans son voisinage.

De Tché-pon à Hué, nous suivons cette autre grande route d'accès au Mékong, qu'elle atteint à Savannaket après la traversée de la chaîne au col d'Aï-lao. Une excellente communication fluviale existe de Maï-lan (à mi-chemin entre Aï-lao et Quang-tri) à Hué, par les rivières de Quang-tri et de Hué.

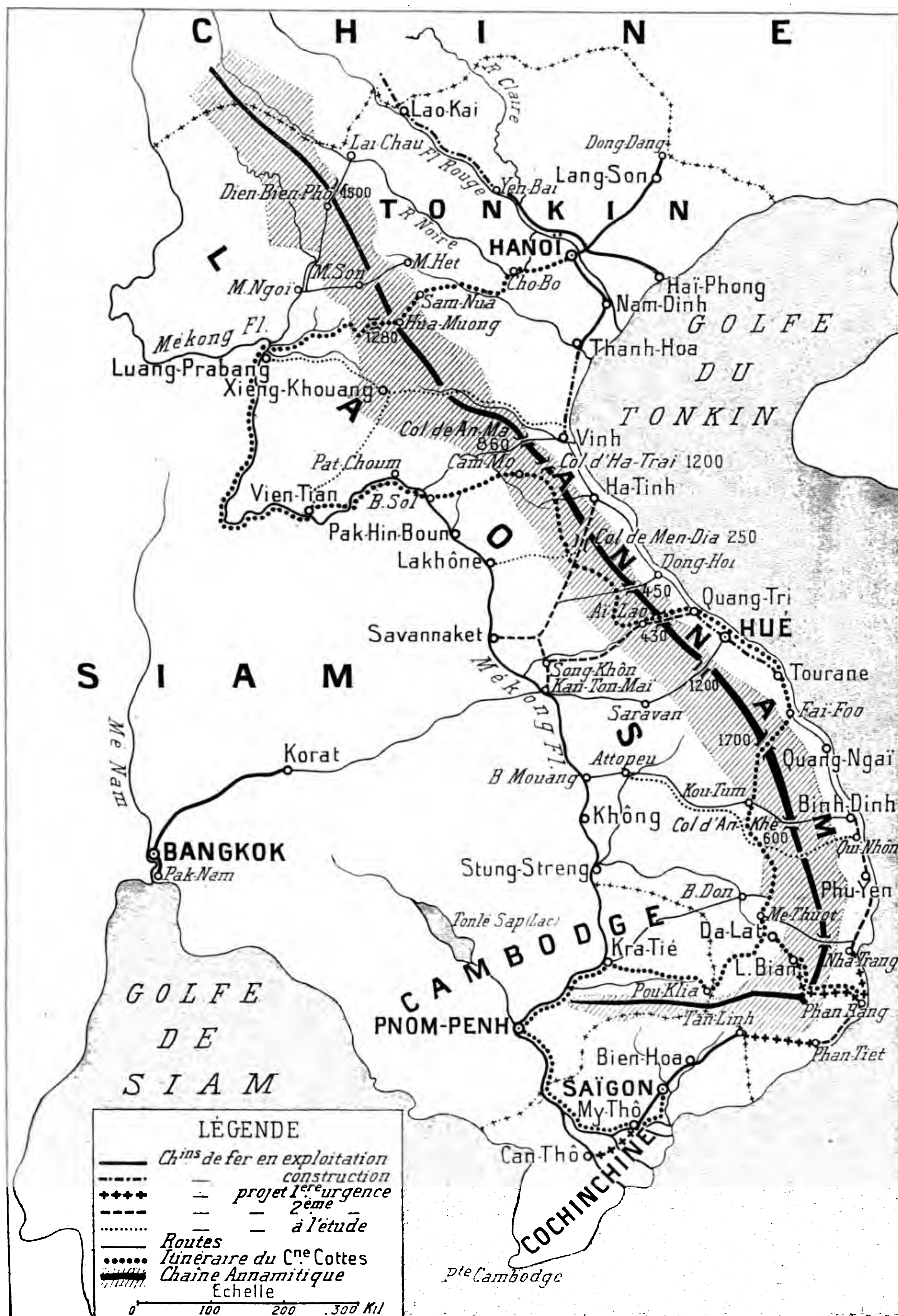
C. — *De Hué au Lang-bian.* — La région entre Hué et Tra-my (au sud de Faï-foo) est trop connue pour que je m'y arrête.

Au sud du Quang-nam, nous entrons dans le pays de la cannelle. Ce commerce lucratif a attiré à Fai-foo, à Tra-my et à Tam-ky une importante colonie chinoise, qui l'a accaparé. Entre Tra-my et Tam-ky nous pûmes visiter les mines d'or de Bong-mieu dont l'exploitation habilement dirigée par M. Mazeman, est en pleine production : 200 coolies y travaillent. La teneur d'or du quartz de ces mines de Co-bai vaut celle des meilleures mines de Johannesburg, où l'ingénieur précité fit son éducation minière. La production mensuelle, alors que le nouveau matériel venait à peine d'être installé, atteignait de 30 à 40.000 francs. La présence du quartz aurifère se retrouve dans toute la chaîne d'Annam, surtout dans sa partie méridionale; les affluents du Mékong, Sékhon, Sésan, renferment des sables aurifères dans leur cours supérieur, où les Kkas orpailleurs trafiquent de fort longue date de la poudre d'or avec les commerçants laotiens ou siamois venus des bords du Mékong. Nous devons néanmoins signaler que les exploitations qui s'étaient formées à Attopeu, Ban-phi, Ruhleville (portant seulement sur l'or d'alluvion) n'ont pas réussi. A ceux que cette question intéresserait, je rappelle l'enquête approfondie à laquelle est allé se livrer sur place, de Binh-dinh à Attopeu, M. Bel, ingénieur des mines, il y a quelques années.

Après Tam-ky commence le pays Moï, dans lequel jusqu'ici notre pénétration a été si pénible — tout simplement, estimons-nous, parce que nous n'avions pas eu avec lui assez de contact.

Ces Moïs comprennent maintes variétés : Moïs-tap, Moïs-tan, Moïs-trung, Moïs-cao, Moïs-doan, Moïs-nuoc-ca, Moïs-nuoc-minh, Davaks, Cédangs, Bœnams, Bahnars. Certains, les Moïs cao, trung et cédangs, sont encore des pillards; mais ils ne viennent plus comme jadis capturer

(1) Voir, pour l'étude de ce passage, le Bulletin de mai 1904.


C H I N E
Lao-Kai
R. Claire
Lai Chau
Fl. Rouge
Dong-Dang
Yen-Bai
Lang-Son
Dien-Bien-Phu
1500
TONKIN
R. Noire
HANOÏ
M. Het
M. Son
M. Ngoï
Cho-Bo
Haï-Phong
Sam-Nua
Hua-Muong
Nam-Dinh
GOLFE DU TONKIN
Mekong Fl.
1280
Thanh-Hoa
Luang-Prabang
Xieng-Khouang
LAOS
Col de An-Ma
860
Vinh
Pat-Choum
Cam-Mo
Col d'Ha-Trai 1200
Ha-Tinh
Vien-Tian
B. Sol
Pak-Hin-Boun
Col de Men-Dia 250
Lakhône
Dong-Hoi
450
Quang-Tri
Aï-Lao
430
HUÉ
Savannaket
Tourane
SIAM
Song-Khôn
Kan-Ton-Mai
1200
Mékong Fl.
Faï-Foo
Saravan
Me Nam
1700
Korat
Attopeu
Quang-Ngaï
B. Mouang
Kou-Tum
Binh-Dinh
ANNAM
Không
Col d'An-Khe
600
Qui-Nhon
BANGKOK
Pak-Nam
Stung-Streng
Phu-Yen
B. Don
Me-Thuot
Tonlé Sap (Lac)
Da-Lat
CAMBODGE
Kra-Tié
Nha-Trang
L. Bian
Pou-Klia
GOLFE DE SIAM
PNOM-PENH
Tan-Linh
Phan-Rang
Phan-Tiet
Bien-Hoa
SAÏGON
My-Thô
Can-Thô
COCHINCHINE
Pte Cambodge
LÉGENDE
Chins de fer en exploitation
— construction
— projet 1ère urgence
— — 2ème —
— — à l'étude
Routes
Itinéraire du Cne Cottes
Chaîne Annamitique
Echelle
0 100 200 300 Kil

chez leurs voisins, bahnar ou annamite, des prisonniers qu'ils allaient revendre aux Djaraïs ou vers le Mékong; ils se bornent aujourd'hui à des vols de bétail.

Cette race guerrière et indépendante nous intéresse particulièrement, en raison de ses origines malaises. Une escorte supplémentaire de miliciens du Quang-nam, nous permit, sans incident, de traverser ce curieux pays, en dépit des prédictions alarmistes, qui n'avaient pas manqué de m'être faites en Annam.

Les rizières nombreuses, créées dans ces régions primitives même à de fortes altitudes, sont encore ici le fruit du génie annamite, de cette main-d'œuvre recrutée à la manière cédang, à la manière ancienne du reste, dont certains, enlevés jeunes et attachés au pays par une nouvelle famille, y restent de plein gré, comme ils nous l'ont dit souvent. Les mêmes faits se retrouvent du reste au Soudan, où souvent le captif se trouve libéré trop philanthropiquement à son gré.

La portion de la chaîne Annamitique qui s'étend de Aï-lao à An-khé (sur le parallèle de Binh-dinh) est presque infranchissable. C'est par un col de 1.700 mètres et des chemins dangereux, dans lesquels nos bêtes ont failli se perdre, que nous sommes passés du Quang-nam à Kou-tum. Cette localité est le centre des établissements fondés il y a quelque cinquante ans par les missionnaires, venus du Binh-dinh, que la douceur des mœurs des Bahnars amena à se fixer dans leur riche pays, qui occupe la vallée du Krong-bla.

Au sud d'An-khé, la chaîne se perd en un vaste plateau de 600 mètres d'élévation moyenne. Nous l'avons traversé en voyant couler alternativement à l'Est et à l'Ouest les rivières côtières et les affluents du Mékong ; les sources opposées étaient quelquefois très voisines. La formation en massif important n'apparaît qu'à hauteur du Da-rlac, pour former le Liang-bian et remonter à 2.000 mètres.

Nous sommes ici, dès la traversée du Bla, au sud de Kou-tum en pays Djaraï, agglomération d'environ 150.000 individus chez lesquels se retrouvent, comme chez toutes les populations moïs du sud de la chaîne d'Annam, des traces indéniables de sang malais. Venues par mer de l'archipel voisin, ces races qui apparaissent dès les îles côtières de l'Annam méridional ont été refoulées par les populations jaunes dans la zone montagneuse ; leur langue gutturale, très riche du reste, ne rappelle aucun des idiomes indo-chinois. Le pays aussi ne ressemble en rien aux autres parties de l'Indo-Chine ; c'est la savane, à travers laquelle la vue s'étend librement au loin, parsemée de grandes mares, autour desquelles un gazon abondant nourrit de nombreux troupeaux de chevaux et de bœufs. La région est par excellence propre à l'élevage.

Dans la section qui renferme plusieurs villages du nom de Pelei-thao, avec des qualificatifs particuliers, à mi-route entre Kou-tum et le Da-rlac sont installés les trois sadètes, sortes de chefs religieux qui, pour avoir rendu jadis des services au roi du Cambodge, qui y étendait son action, reçurent jusqu'à ces dernières années des cadeaux, gages de reconnaissance et de politique avisée; la coutume est tombée en désuétude. Mais ces sadètes de l'Eau, du Feu et du Vent, bien qu'en état d'hostilité réciproque, suivant les principes anarchiques qui caractérisent le pays sauvage, n'en ont pas moins conservé un certain prestige, hostile encore à notre pénétration. A Pelei-thao-hor, ce même sadète de l'Eau, qui nous tendit une embuscade, éventée d'ailleurs grâce à nos précautions et à une escorte que les mauvais renseignements recueillis à Kou-tum nous avaient amené à faire renforcer d'un groupe de miliciens du poste Robert (sur la route d'Attopeu), réussit malheureusement à assassiner, dans le même village notre regretté camarade Odend'hal qui, trop confiant, vint sans escorte, quelques mois après notre passage, croyant pouvoir s'en rapporter à la bonne foi de ce sadète. J'ai regretté amèrement de ne pas avoir eu connaissance des projets d'Odend'hal, la notification de la tentative avortée contre nous l'eût peut-être sauvé.

Au gros village de Ban-khasom commence le pays des Radés, race par contre fort douce qui occupe un riant pays. Il est bien curieux, ce village radé, en général composé de trois à quatre cases seulement, mais dont chacune atteint et dépasse souvent 150 mètres de longueur bâties sur pilotis avec des bois énormes et présentant pour chaque famille une série de compartiments, image touchante de la vie patriarcale qui les a dotés de mœurs paisibles dans un bien fertile pays respirant l'aisance et la vie facile. Les Radés représentent la seule race vraiment cavalière de notre colonie ; les chevaux petits mais bien faits y sont très nombreux, comme aussi tigres, éléphants, biches, qui en font un merveilleux pays de chasse.

Le « Da-rlac » est, plus spécialement que le qualificatif de la contrée, celui du lac si pittoresque au pied du Lang-bian, entouré d'une zone inondée par les eaux des Krongs Ana et Keno (qui forment la Sré-pok) et qui se prêtent admirablement à la culture intensive du riz, faisant du pays un grenier d'abondance. C'est là que le prince Henri d'Orléans contracta les germes de la maladie qui, si tristement, l'enleva à Saïgon.

D. — *De Phan-rang à Kra-tié et Saïgon.* — Notre voyage se termina par une transversale de la mer de Chine au bas Mékong, à travers la région où viennent se recouper les frontières de la Cochinchine, du Cambodge et du Laos, dont Pis, Traos, Tios, Menoms et Peunongs (ces derniers représentant le type kha du Cambodge) forment la population. Nous arrivions en pleine saison des pluies dans des régions inondées, le courant impétueux de la Sré-pok notamment faillit me faire perdre plusieurs éléphants. Aussi fus-je amené à m'enfoncer dans le Sud pour aller prendre vers leurs sources les multiples sous-affluents du Mékong qui nous restaient à franchir avant d'atteindre le grand fleuve. Notre itinéraire longea sensiblement la ligne de partage entre les bassins des rivières de Cochinchine au Sud et du Laos au Nord; le versant méridional est très boisé; celui du Nord se découvre à perte de vue à travers la steppe herbeuse. Le terrain, semé d'hématite, de pierre de Bien-hoa, argileux à l'ouest de Pou-klia, devient sablonneux en pénétrant au Cambodge, où dans ce terrain ingrat les villages sont de plus en plus espacés. Cerfs, biches et antilopes par troupeaux de 30 et 40 bêtes y pullulent; c'est également le terrain de chasse favori des chasseurs d'éléphants venus du Siam et du Laos.

*
* *

A la fin d'août, nous arrivions à Saïgon. Sur les 4.000 kilomètres parcourus en huit mois, j'avais pu relever 2.528 kilomètres d'itinéraires nouveaux qui m'ont permis de dresser l'atlas qui vous est soumis, composé de 28 planches au 1/100000e, 2 au 1/500000e (revision d'une portion du Mékong), une série de profils intéressant les sections où des études de routes ou de voies ferrées s'imposeront, plus un certain nombre de cartes ethnographique, économique et politique. Concernant l'ethnographie, nous avons réuni, avec les notes particulières sur chaque race, une série de vocabulaires, des croquis de ruines, bas-reliefs,... et une collection de manuscrits anciens (sur feuilles de latanier ou papier de riz, quelques-uns grossièrement illustrés qui, s'ils peuvent être convenablement déchiffrés, pourront apporter une contribution ayant quelque valeur quant à l'histoire du pays, pour laquelle les documents font si souvent défaut dans notre colonie.

II

Nous allons examiner, le plus succinctement qu'il me sera possible, les voies d'accès anciennes ou nouvelles, souvent encore en cours d'étude, qui des frontières du Yunnan à la Cochinchine donnent accès au Mékong. Vous aurez ainsi un résumé des termes du problème capital relatif à l'avenir économique de notre Indo-Chine et surtout les données nécessaires à l'établissement de communications rapides entre l'Annam et la vallée du Mékong, qui seules nous permettront d'en finir avec la question du Siam. Vous m'excuserez de ne pouvoir faire plus, ne pouvant avoir la prétention de vous présenter, comme conclusion de mon enquête modeste, ce que des missions de plus longue haleine, dirigées méthodiquement avec une grande compétence depuis de longues années, n'ont pu encore fixer définitivement.

ROUTES DE LA RIVIÈRE NOIRE ENTRE HANOI ET LUANG-PRABANG

1° *Par Cho-bo, Laï-chau, Dien-bien-phu, Muong-ngoï.* — Cette voie est desservie par un service de chaloupes à vapeur jusqu'à Cho-bo ; de Cho-bo à Laï-chau, service de pirogues, le barrage rocheux de Cho-bo et de nombreux rapides empêcheront toujours la navigation à vapeur et la batellerie y est toujours pénible; de Laï-chau à Muong-ngoï, la route de terre passe à des altitudes atteignant 1.800 mètres dans un pays dépeuplé presque totalement; de Muong-ngoï à Luang-prabang, la voie d'eau par le cours du Nam-hou est rapide et bonne jusqu'à Luang-prabang.

Durée totale du trajet : de 35 à 50 jours, suivant saison sèche ou saison des pluies, dont 7 jours de chemin par terre.

2° *Par Cho-bo, la vallée du Song-ma jusqu'à Muong-het, Muong-son* et *Muong-ngoï.* — Une première variante va de Cho-bo à Van-bu (moyenne Rivière Noire) et par Moc-chau retombe à Muong-het. Une deuxième variante de Muong-son aboutit à Muong-sekok et par le cours du Nam-suong et du Nam-seng atteint Luang-prabang.

La route de terre, de Muong-het au Nam-hou ou au Nam-suong, passe à 1.500 et 1.600 mètres d'altitude.

Durée totale du trajet de 30 à 40 jours (saison sèche ou saison des pluies) dont 9 jours par terre, à travers un pays moins désolé que la région de Dien-bien-phu.

3° Notre itinéraire direct ainsi kilométré :

D'Hanoï à Sop-sap (commencement de la navigation fluviale) : 452 kilomètres;

De Sop-sap à Luang-prabang (par eau) : 165 kilomètres.

Soit un total de 617 kilomètres, à travers un pays riche et peuplé et une durée de trajet de 20 jours.

Ce sentier, qui s'élève à des altitudes inférieures à celles qu'atteignent les voies précédentes, pourrait être aménagé en route carrossable qui permettrait d'aller en 15 jours d'Hanoï à Luang-prabang; la seule section difficile est dans la partie centrale. Cette voie est du reste celle que suivent les caravanes qui vont écouler les produits des Hua-panhs vers le Mékong et vers le Tonkin.

ROUTES DU TRAN-NINH ENTRE LA RÉGION DE VINH ET LUANG-PRABANG-VIEN-TIANE

1° *Par la vallée de la Rivière de Vinh et Xieng-khouang (Tran-ninh).* — Un arrêté du 4 mai 1903 a autorisé, en même temps que des études de chemin de fer, l'exécution de cette route avec prolongement éventuel sur le Mékong; un premier crédit de 50.000 piastres a été affecté à ces travaux, qui sont en cours d'exécution.

La mission Ranchaud a conclu à la possibilité d'établissement d'une ligne ferrée qui, par Tha-dô-Xieng-khouang-Muong-yon et la vallée du Nam-khan, aboutirait à Luang-prabang; un embranchement s'en détachant à Xieng-kouang viendrait aboutir à Vien-tiane ou Patchoum (au coude du Mékong).

Durées de trajet actuelles :

De Vinh à Tha-dô (par eau) : 10 jours;

De Tha-dô à Xieng-khouang (par terre) : 4 jours.

De Xieng-khouang à Luang-prabang : 13 jours;

De Xieng-khouang à Vien-tiane : 10 jours;

Soit 27 jours pour atteindre Luang-prabang et 24 jours jusqu'à Vien-tiane.

2° *Par le col d'Ha-trai, Cam-mon, Pak-hin-boun.* — Cette voie longe la bordure Sud du plateau du Tran-ninh, que traverse dans son milieu la voie précédente. La mission Billès a reconnu que le passage de Ha-trai (1.200 mètres) n'était pas accessible à une voie ferrée, mais qu'à environ 15 kilomètres au nord-ouest de Ha-trai, au col de Deo-an-ma (750 mètres), une voie ferrée électrique pourrait passer par des rampes de 50 millimètres du côté de l'Annam; la descente vers le Mékong, par la vallée de la Nam-ka-dinh serait d'ailleurs plus facile.

Durée de trajet actuelle : 12 jours — ou 10 jours, en suivant la variante aboutissant à Bon-sot (que nous avons suivie et signalée). Ce tracé se prête à l'établissement d'une excellente route carrossable.

ROUTES PARTANT DE LA RÉGION HATINH-HUÉ ET SE DIRIGEANT VERS SAVANNAKET

1° *Route du col de Men-dia.* — Le capitaine Billès a reconnu ce col, situé à la faible altitude de 250 mètres, entre les vallées de Song-giang (Annam) et de la Sé-bang-faï (Laos) et son prolongement vers Lakhône; il a paru plus intéressant de continuer les études, en cours, vers Savannaket.

Un autre sentier partant de Dong-hoi, sur la côte d'Annam, franchit la chaîne à l'altitude de 450 mètres environ et retombe sur la voie précédente.

2° *Route d'Aï-lao.* — C'est la grande voie naturelle de l'Annam et du Laos central, reliant la capitale de l'Annam et la région de Tourane à cet autre centre de la vallée du Mékong, Savannaket, situé au Nord des rapides de Kemmarat et à la naissance du grand bief de bonne navigation fluviale (qui sur 500 kilomètres de longueur va de Savannaket à Sampana, à 35 kilomètres en amont de Vientiane), desservi par des chaloupes à vapeur.

Les études de chemin de fer se poursuivent depuis longtemps sur cette voie, qui se détacherait de la grande ligne côtière à 13 kilomètres au nord de Quang-tri. Un premier tracé se dirige par Maï-lan et Aï-lao; un deuxième, par Cam-lo, franchit la chaîne un peu au nord d'Aï-lao (le col d'Aï-lao est à 435 mètres). A l'ouest de la chaîne, dans la vallée de la Sé-bang-hien, le tracé ne présente aucune difficulté.

ROUTES RELIANT LE SUD DE L'ANNAM AU BAS-MÉKONG

1° *De Hué à Saravan et Kan-ton-mai.* — Ce sentier franchit la chaîne par un col élevé (1.200 mètres); il y aurait intérêt à l'aménager pour faciliter la pénétration en pays kha, mais il ne paraît pas qu'il y ait de longtemps avantage à y créer une route carrossable.

2° *De Binh-dinh à Kou-tum, Attopeu et Ban-mouang ou Không.* — Cette voie franchit la chaîne au col d'Ankhé (475 mètres). Des travaux sont en cours pour la rendre carrossable ; elle paraît appelée à un grand avenir, quand les exploitations aurifères de la chaîne Annamitique et de la région d'Attopeu seront sérieusement entreprises. Les travaux publics ont antérieurement fait reconnaître par

la mission Friquegnon un tracé entre Qui-nhon et Attopeu, qui franchit la chaîne au sud d'An-khé;

3° *De Nha-trang par Ninh-hoa, Ban-méthuot et Ban-don vers Stung-streng et Kra-tié.* — Une route carrossable s'y impose, c'est la voie d'accès dans le riche pays des Radés et un débouché de plus vers l'Est pour le Cambodge;

4° *De Phan-rang au Lang-bian, au Da-rlac, à Pou-klia et Kra-tié.* — Ce tracé représente le dernier élément de notre parcours; il est déjà carrossable sur presque toute sa longueur, sauf aux alentours du Da-rlac. Les travaux d'aménagement n'ont porté que sur les 105 kilomètres de Phan-rang à Da-lat et Dan-kia (Lang-bian) ; dans le Cambodge oriental, le terrain, naturellement très plat, a toujours été aisément sillonné par les charrettes du pays.

CONSIDÉRATIONS SUR LES CHEMINS DE FER INDO-CHINOIS

Vous connaissez les principes sur lesquels a été établi le projet Doumer quant à l'utilisation de l'emprunt de 200 millions. Le réseau qui doit traverser l'Indo-Chine entière, de Saïgon à la frontière du Quang-si, mettant en communication avec les ports de la côte les riches vallées de l'Annam, reliant à la mer, par des transversales, les grands biefs navigables du Mékong, pénétrant au Yunnan par la vallée du fleuve Rouge, doit avoir un développement d'environ 3.000 kilomètres.

Les travaux en cours en sont au point suivant :

Les lignes actuellement en exploitation sont :

1° La ligne de Hanoï à la porte de Chine : 163 kilom.;

2° La ligne de Haïphong à Yen-baï : 240 kilomètres;

3° La ligne de Hanoï à Thanh-hoa : 286 kilomètres ;

4° Sur la ligne Saïgon-Khan-hoa : 71 kilomètres;

5° La ligne de Saïgon à My-tho, en exploitation depuis vingt ans.

Les travaux sont en cours d'exécution :

1° De Yen-baï à Lao-kay ;

2° De Thanh-hoa à Vinh;

3° De Tourane à Hué;

4° Du kilomètre 71 au kilomètre 132 sur la ligne Saïgon-Tan-linh.

Les projets sont terminés :

1° De Hué à Quang-tri;

2° Du kilomètre 132 à Nha-trang.

Les études sont en cours :

1° Pour les lignes de pénétration du Laos par le Tran-ninh, le col de Meng-gia, la région d'Aï-lao;

2° De Vinh à Quang-tri;

3° De Tourane à Qui-nhon et Nha-trang;

4° De My-tho à Can-tho.

Nous ferons remarquer qu'il existe deux solutions de continuité à la ligne qu'on est convenu d'appeler « le Grand Indo-Chinois », de Vinh à Quang-tri d'une part, de Tourane à Nha-trang d'autre part; la loi du 25 décembre 1898 ne les a pas prévues. Or cette grande artère n'a pas seulement un intérêt politique et économique; elle est essentiellement une ligne stratégique destinée à relier les deux extrémités de notre empire asiatique.

Je terminerai cette question, à peine effleurée, de nos chemins de fer par quelques mots concernant les lignes de pénétration au Siam. Quand fut établi notre programme définitif de voies ferrées, nous nous sommes pressés de conclure que l'établissement de deux lignes de pénétration : l'une prolongeant la future ligne de Saïgon à Pnom-penh et Pursat et par Battambang aboutissant à Bangkok, l'autre faisant la soudure vers Kemmarat entre cette autre future grande transversale de l'Annam Central au Moyen Mékong et la ligne siamoise Bangkok-Korat, améliorerait nos relations commerciales avec notre voisin. Il paraît s'en falloir de beaucoup aujourd'hui et il ne semble nullement que nous ayons intérêt à permettre aux Siamois de faire pénétrer ce chemin de fer de Korat plus avant dans le Laos. De ce côté, en effet, le Siam est en avance sur nous et s'il vient aboutir au Mékong avant que nos études aient atteint le grand fleuve, il est certain que le commerce du Mékong sera détourné vers Bangkok : l'organisation et la centralisation siamoises n'en seront que plus accentuées dans le Laos central.

Au sujet de l'intérêt stratégique du « Grand Indo-Chinois », qui doit courir le long de l'Annam, nous signalons cet autre grand tracé intérieur, plus direct et plus à l'abri d'entreprises maritimes, qui relierait Hanoï à Saïgon par Savannaket, Không et Pnom-penh. Une question aussi importante ne peut ressortir que d'enquêtes très spéciales et très poussées.

III

La solution de ce problème essentiel de la mise en valeur de la vallée du Mékong ressort naturellement et très simplement de l'établissement des voies de communication, chemins de fer et routes. Le pays n'offrira pas de longtemps des ressources permettant d'aborder simultanément l'adoption des nombreux projets étudiés. Le procédé, employé très sagement au Tran-ninh, de construire d'abord une route qui facilitera singulièrement les études ultérieures concernant un tracé définitif de chemin de fer, pourra être aussi utilement appliqué aux recherches dont Savannaket est le terme. Quand nous aurons ainsi trouvé la vraie solution naturelle, car si les routes peuvent être améliorées, elles ne paraissent pas s'improviser brusquement, nous nous en tiendrons économiquement à l'établissement, rapidement mené alors, de la transversale dont l'urgence est manifeste. L'avenir montrera s'il y a lieu — et il y aura lieu vraisemblablement — de la doubler dans le nord et le sud de nos possessions.

Il sera alors possible de réveiller cette riche vallée et d'en entreprendre le repeuplement. Vous savez comment les Siamois, refoulés vers l'Ouest après le traité de 1893, ont drainé vers la vallée de la Ménam la population et le bétail dont les vastes terrains de cultures abandonnés restent les lamentables vestiges de leur départ. Heureusement les deltas du Tonkin, des rivières côtières de l'Annam et surtout de la Cochinchine regorgent de population; la race annamite du reste est l'une des plus prolifiques du globe. Nous y trouverons les éléments de reconstitution de ces malheureux pays laotiens, si dévastés, mais qui aussi renferment de si grandes richesses tant au point de vue agricole qu'au point de vue minier, comme je me suis efforcé de vous en donner précédemment un rapide aperçu.

Les transformations dont les salutaires effets vous ont été signalés à l'ouest du Ha-tinh, du Quang-nam, du Binh-dinh, sont un excellent gage de ce que fera ultérieurement la poussée annamite. Une bonne mesure dans cet ordre d'idées nous paraît être le rattachement, en train de s'opérer, à l'Annam de l'hinterland moï de la chaîne Annamitique. Le Moï ou Kha souffrira peut-être un peu de l'intrusion d'une race supérieure, portée à abuser de ses qualités, mais il n'en comprendra pas moins, et il l'a déjà apprécié, qu'il leur devra un bien-être et des ressources inconnues pour lui autrefois.

Quand le rail aura ouvert la voie à l'Annamite, notre colon européen n'aura plus qu'à le suivre.

LA DÉFENSE DE L'INDO-CHINE

La question de la défense de l'Indo-Chine a été soulevée par la guerre d'Extrême-Orient. Elle a même été résolue par certains esprits avec un pessimisme excessif et hâtif qui s'est manifesté par d'imprudentes paroles prononcées à la Chambre sur l'Indo-Chine perdue d'avance et par ce titre sensationnel donné à un livre : « Lâchons l'Asie et prenons l'Afrique. » C'est être bien pressé de jeter le manche après la cognée, agir en nerveux qui passe de la confiance à l'abattement également extrêmes, maladroits et même inconvenants.

Ce n'est pas dans cet esprit que M. François Deloncle a abordé la question dans la séance tenue le 20 février par la Chambre des députés. Le député de Cochinchine a insisté sur le caractère absolument insuffisant des défenses navales de notre colonie asiatique. L'escadre de réserve n'existe que sur le papier; l'arsenal de Saïgon, malgré les qualités qu'on y déploie et le fait qu'on y construit de petites unités à meilleur compte qu'en France, est insuffisamment pourvu. Il n'a pas de bassin de radoub permettant de recevoir les plus grandes unités de combat. Son approvisionnement de charbon dérisoire en 1903 (moins de 8.000 tonnes), grossi avec une hâte fiévreuse au début de la guerre russo- japonaise retombe vite (36.000 tonnes environ il y a quelques semaines). Il faudrait donner à l'arsenal plus d'autonomie et lui allouer un crédit de 40 millions environ pour le mettre à hauteur de sa tâche. Les stations de défense mobile à créer sur toute la côte indo-chinoise n'existent encore qu'en projet. Le personnel, d'ordinaire éprouvé par le climat, est insuffisant. Et M. François Deloncle conclut à des mesures immédiates à prendre à la suite du travail d'une grande commission maritime qu'il a demandé au ministre de la Marine d'envoyer immédiatement en Indo-Chine (*).

Nous sommes entièrement d'avis sur l'insuffisance des défenses de l'Indo-Chine — rien de méthodique n'a encore pu être fait dans ce sens par suite de la dispersion et du caractère trop momentané des efforts — mais nous ne partageons pas la manière de voir de M. Deloncle sur la meilleure manière d'y remédier. Nous ne croyons pas qu'une grande commission, faisant un travail purement maritime et nécessairement un peu hâtif, se recommande pour résoudre la question de la défense de l'Indo-Chine. Il s'agit là d'un problème profond et complexe et non d'une organisation précipitée, et sans doute inadéquate, comme celle à laquelle l'imprévoyance et la légèreté scandaleuses de notre politique nous acculèrent au moment de l'incident de Fachoda.

En Indo-Chine, bien des raisons font croire que nous avons plusieurs années devant nous, et nous devons les employer à résoudre d'ensemble et, pour ainsi dire, profondément le problème.

Ce dernier a une base politique bien plus encore que technique. Il s'agit de se demander à quelles situations internationales nous pourrions avoir à faire et d'y proportionner nos moyens. Il s'agit encore bien plus de rechercher quelles dispositions, quelle hostilité ou quel appui nous pourrions trouver auprès des indigènes, aux contingents desquels nous devons de plus en plus demander les éléments de défense de l'armée indo-chinoisé, à moins de vouloir nous imposer un effort impossible. Des dispositions de tel ou tel groupe indigène et, en particulier, de la cour de Hué, peuvent dépendre telle ou telle répartition de nos forces. Aujourd'hui, pour qui regarde les choses d'un peu haut, tout est dominé en Indo-Chine par la question de la politique indigène qui détermine absolument les solutions à donner au problème de la défense.

Mais il y en a d'autres à résoudre en relation avec la question des défenses maritimes. Quelles seront les forces terrestres dont nous disposerons et quels seront les moyens de transport leur permettant de se concentrer sur tel ou tel point menacé d'un débarquement ennemi ? C'est-à-dire qu'une question comme celle des défenses maritimes est si intimement liée à celle de l'armée de

(*) Voici dans quels termes le ministre de la Marine a répondu, le 22 janvier, à M. Deloncle :

Cette question des flottilles nouvelles m'amène à répondre immédiatement aux observations qu'a présentées M. François Deloncle et dans lesquelles il a reproduit les conclusions du remarquable rapport qu'il a fait pour la commission extra-parlementaire.

Je ne veux pas examiner en ce moment la composition de notre escadre d'Extrême-Orient, parce que la répartition de nos forces est une des questions que je compte soumettre au Conseil supérieur. Dans tous les cas, il doit être bien entendu que nous ne considérons pas l'escadre d'Extrême-Orient comme exclusivement attachée à la défense même de l'Indo-Chine : elle a un autre rôle à remplir; à certain moment elle est destinée à porter le combat au loin; elle peut être appelée à se rendre dans des eaux ennemies.

La défense de l'Indo-Chine, du moins en ce qui concerne la marine, ne se comprend qu'au moyen de contre-torpilleurs, de torpilleurs et de sous-marins. M. François Deloncle vous l'a exposé, d'ailleurs; en ce moment même, on établit deux centres de stationnement, l'un au Cap Saint-Jacques, à Saïgon, l'autre à Port-Courbet.

Des crédits importants ont été votés pour le premier centre et nous faisons un effort en ce moment pour le compléter.

Un projet s'élevant à un chiffre assez fort est arrivé ces jours-ci au ministère de la Marine; il concerne le second point de stationnement et s'élève à 1.400.000 francs. Bien que ne répondant pas tout à fait à ce qu'on avait demandé et dépassant les prévisions établies jusqu'ici par la marine, il sera examiné très attentivement.

On joindrait à ce centre de ravitaillement le *Vauban*,

terre et du réseau ferré qu'elle ne saurait, sans extrême imprudence, être résolue par une commission navale, si imposante soit-elle, qui irait hâtivement enquêter sur les côtes de l'Indo-Chine. Elle aboutirait peut-être à consacrer, à tort ou à raison, 40 millions à l'arsenal de Saïgon sans que la question de la défense de l'Indo-Chine soit résolue, sans qu'on ait rien fait peut-être pour elle que de la mal engager.

En réalité, c'est tout le problème de notre politique indo-chinoise que soulèvent les inquiétudes nées de la guerre russo-japonaise et qui ont peut-être le tort de ne pas voir au delà du côté technique des choses. Aussi estimons-nous que l'heure est grave pour notre colonie, qu'il faut des réflexions d'ensemble, calmes et coordonnées, et non des efforts de détail, spasmodiques et peut-être discordants, pour orienter toute notre action indo-chinoise dans la voie que nous impose l'évolution de l'Asie.

Il existe dans ce moment, au gouvernement de l'Indo-Chine, une situation qui nous semble singulièrement peu répondre aux exigences de l'heure actuelle. Pendant qu'il nous faut un inventaire en vue d'une politique une et méthodique, des notes d'allure officieuse paraissent dans les journaux, qui passent pour refléter les vues du gouvernement, disant un jour que le gouverneur général rentre pour ne plus retourner à son poste et, le lendemain, que sa rentrée est ajournée. Quels que soient les mérites d'un haut fonctionnaire, il lui est impossible de bien gouverner dans une incertitude pareille. Le gouvernement métropolitain doit un peu plus de sécurité aux hommes qui, comme M. Beau, ont la charge de nos plus grands intérêts au dehors. Une sorte d'interrègne indo-chinois, de fait, sinon de droit, serait inadmissible dans les circonstances actuelles. On doit savoir si oui ou non M. Beau est à la fin de sa haute mission indo-chinoise; si non, qu'il soit affermi dans ses fonctions par la certitude du lendemain, ou bien, au cas contraire, que son successeur soit désigné et se prépare à continuer sa tâche. Et, alors, on doit se dire qu'il s'agit de trouver un homme capable d'étudier avec une attention, nous dirons même une sympathie profondes, une civilisation différente de la nôtre. Il ne s'agit plus seulement aujourd'hui de savoir si on maintiendra en équilibre un budget auquel on a peut-être un peu trop subordonné la politique indigène. Cette dernière doit être la préoccupation principale de la période qui s'ouvre. Si nous nous rendons insupportables aux Annamites, si nous continuons à désorganiser leurs cadres sociaux qui les rendaient si gouvernables et les réduisons à l'état de poussière d'hommes anarchiques, nous ne pourrons longtemps maintenir une domination qui ne saurait s'affermir que sur une nation asiatique organisée et consentante à notre direction.

C'est donc, avec des vues d'ensemble, une grande fermeté que nous devons diriger notre politique indo-chinoise à ce tournant de l'his-

---

qui n'a pas, à l'heure actuelle, une grande force militaire, mais qui, néanmoins, comme centre de stationnement, pourrait jouer à Port-Courbet un rôle fort utile.

Ces centres pourraient être plus tard reliés l'un à l'autre par un certain nombre d'autres postes; mais nous estimons que pour le moment la création de ces deux centres s'impose, et nous nous efforcerons de les réaliser dans le plus bref délai possible. (*Très bien! très bien!*)

M. François Deloncle nous a parlé de l'arsenal de Saïgon. Il est certain que la loi de 1901 s'est montrée peu large pour cet arsenal. Une somme de 3 millions seulement lui avait été affectée, et par suite d'un manque de personnel, par suite de retards dans l'arrivée des projets on n'a pu y dépenser jusqu'à présent qu'une somme de 750.000 francs. Pour 1905, un crédit de 400 et quelques mille francs est prévu. Cela fait 1.200.000 francs pour l'arsenal de Saïgon. Ce n'est pas assez et il faudra dépenser, pour les ateliers notamment, des sommes beaucoup plus considérables.

M. François Deloncle nous a parlé également des deux bassins de radoub. On s'est montré sévère pour le plus grand de ces deux bassins qui peut rendre dès maintenant de très grands services. Vous avez pu lire cette affirmation absolument inexacte que le *Châteaurenault* n'avait pas pu et ne pouvait pas rentrer dans le bassin de Saïgon. Il a si bien pu y rentrer qu'il y est à l'heure actuelle. Par conséquent, si nous pouvons ramener à Saïgon dans quelque temps — ce que j'espère — le *Sully*, le bassin pourra le recevoir. Mais il n'en est pas moins vrai qu'un seul grand bassin, qui doit répondre aux besoins militaires et commerciaux, n'est pas suffisant.

On a prévu un nouveau bassin de 200 ou de 250 mètres. Il faudra le faire et je m'y appliquerai de toutes mes forces.

En attendant, je suis tout disposé à accepter le projet présenté par l'Indo-Chine pour la création d'un dock flottant destiné à la marine de commerce, et qui servirait en même temps à nos croiseurs, moyennant subvention de la marine. Je vais examiner ce projet, car je crois qu'il rendrait en effet les plus grands services à la marine.

Je ne puis répondre à certaines autres questions de M. François Deloncle, ne voulant pas allonger ce débat. Cependant je dois dire qu'au point de vue du stock de charbon, je ne suis pas tout à fait de l'avis de notre collègue.

Vous demandez, monsieur François Deloncle, 100.000 tonnes de charbon à Saïgon; mais le stock qui s'y trouve actuellement est supérieur à celui que demande l'état-major. Non seulement vous avez ce stock actuel, mais en outre le marché passé avec Hong-haï doit vous fournir une quantité considérable de combustible qui formera un appoint sérieux à ce stock.

D'ailleurs, quand on parle d'un stock de 100.000 tonnes, il faudrait savoir si cette quantité répond bien aux nécessités de nos flottes en Indo-Chine et ensuite ne pas oublier qu'un stock de charbon quelconque doit être épuisé dans un délai de cinq ans, sous peine de voir diminuer considérablement les qualités de ce combustible.

Mon honorable collègue me permettra également de laisser de côté la proposition qu'il a faite de nommer une grande commission qui serait envoyée à Saïgon pour examiner les travaux à faire. (*Très bien! très bien!*)

J'estime que ce qui importe plus que la nomination de cette commission, c'est de prendre des décisions. Ces décisions, je suis disposé à les prendre dans le plus bref délai possible, après m'être entouré de toutes les garanties nécessaires, et, ce faisant, je donnerai, je crois, satisfaction à M. François Deloncle. (*Très bien! très bien!*)

toire de l'Asie. Heureusement que des changements se sont produits au gouvernement qui lui permettent de voir de haut et avec suite nos affaires coloniales. Bien que chargé du ministère de l'Intérieur, M. Eug. Etienne ne saurait se désintéresser des questions auxquelles il a consacré sa vie. Sa présence au gouvernement est une forte raison d'espérer que la question de la défense et de toute l'organisation de l'Indo-Chine sera examinée et suivie par le gouvernement central d'une manière moins occasionnelle et, pour ainsi dire, moins fragmentaire que par le passé.

R. C.

LA GUERRE (1)

Le bilan du mois qui vient de s'écouler est un des plus affligeants que les amis de la Russie aient eu à enregistrer depuis l'ouverture des hostilités. Dans l'intérieur de l'Empire, des émeutes sanglantes à Pétersbourg et à Varsovie, des désordres dans toutes les grandes villes, que le gouvernement du tsar, manifestement surpris, s'est vu contraint de réprimer avec la dernière rigueur; en Mandchourie, l'offensive avortée de Gripenberg, plus déconcertante peut-être que celles de Stackelberg au mois de juin et de Kouropatkine au mois d'octobre, jetant en tout cas un jour inquiétant sur le commandement et l'organisation du groupe d'armées concentrées sur le Cha-ho : voilà vraiment plus qu'il n'en faut pour dissiper les illusions les plus tenaces touchant l'état véritable des affaires russes, et faire comprendre à tous la gravité de l'heure présente. Jusqu'ici certes nos alliés ont été admirables de courage et de ténacité; ils ont montré une fermeté d'âme dont peu de nations seraient capables après une aussi longue série de revers ininterrompus; ils ont prodigué sans compter leur sang et leur argent, gardant au cœur cette conviction que cette fois encore le temps et l'espace, ces deux grands auxiliaires russes, suppléeraient aux défaillances du commandement, aux vices de l'organisation, au manque total de préparation à la guerre. Mais voici que dans cette campagne extraordinaire l'espace s'est trouvé l'auxiliaire de l'ennemi, puisqu'il a fallu aller chercher le Japonais au delà de l'immense Sibérie, et quant au temps, on peut se demander aujourd'hui *s'il ne fera pas défaut*. Les grandes guerres modernes, en effet, par l'énormité des contingents qu'elles mobilisent et des dépenses qu'elles engagent, amènent de telles perturbations dans la vie sociale et économique d'une nation, que cette nation, fût-elle la Russie, n'est jamais assurée de pouvoir soutenir un effort aussi anormal jusqu'à la limite de ses ressources matérielles. Or, ce sont ces ressources matérielles, à peu près inépuisables, qui ont été prises jusqu'ici pour mesure de la résistance russe. Un avenir peut-être prochain nous dira si ce calcul était juste.

***

Avant de passer en revue les événements du mois, nous donnerons quelques détails sur une opération militaire intéressante qui remonte au commencement de janvier, mais qui n'a été connue que plus tard avec une précision suffisante. Nous voulons parler du raid de cavalerie exécuté par le général Michtchenko sur les derrières de l'armée japonaise.

L'inaction de la cavalerie russe n'est pas une des moindres surprises que nous réservait la campagne actuelle. Sa supériorité incontestable sur la cavalerie japonaise à vrai dire inexistante, la légèreté et l'endurance des régiments cosaques, leurs traditions même, tout semblait présager que la Mandchourie verrait de grandes chevauchées destinées à harceler les colonnes japonaises, à inquiéter leurs derrières, à ruiner leurs lignes de communications, tout en donnant au haut commandement russe des renseignements précieux. C'est ainsi qu'au cours de la guerre de Sécession s'est illustrée la cavalerie sudiste, opérant en liaison avec l'armée de Nord-Virginie commandée par Lee. A notre grand étonnement, nous n'avions eu à mentionner jusqu'à présent que les opérations du général Rennenkampf dans la région de Gensan, au printemps dernier. Mais ce général est resté cantonné dans le Nord-Est de la Corée, sans chercher à étendre son rayon d'action, et n'a pas tardé à rallier avec ses sotnias le gros de l'armée de Kouropatkine.

Il a fallu attendre le commencement de l'année 1905 pour assister au réveil de la cavalerie russe, qui semble avoir coïncidé avec l'arrivée de la division de Cosaques du Don. Le 1er janvier, un parti de cavalerie était signalé à 15 kilomètres au nord de Haï-tcheng, et les dépêches japonaises avouaient des dégâts insignifiants à la voie ferrée. Mais ce n'était là qu'un coup d'essai, et le 8 janvier Kouropatkine mettait à la disposition du général Michtchenko une division de 6.000 hommes, articulée en 3 brigades, et composée de Cosaques, de contingents caucasiens et de dragons. Six batteries à cheval accompagnaient la division (1).

Le général Michtchenko se proposait un double but : 1° endommager gravement la voie ferrée entre Haï-tcheng et Ta-tchi-kiao; 2° attaquer les deux points de Niou-tchouang et de Niou-kiatoun (près de Inkéou), où l'on savait que les Japo-

(1) *Errata* au bulletin de janvier :
Une double coquille nous fait dire que les sept classes de l'armée active du Japon ne comptaient en 1904 que ***28.000 hommes*** instruits (p. 11) et que les troupes russes étaient échelonnées sur ***2.000 kilomètres***, de Ouafangou à Liao-Yang (p. 12). C'est ***280.000 hommes*** et ***200 kilomètres*** qu'il faut lire.

(1) Cette proportion d'artillerie semble bien forte, si l'on songe que la batterie russe est à 8 pièces. L'artillerie est indispensable dans de semblables expéditions, mais pas trop n'en faut, si l'on ne veut pas alourdir la cavalerie.

nais avaient accumulé des approvisionnements considérables, et opérer dans ces stations-magasins des destructions aussi complètes que possible. C'est notamment à Niou-tchouang, situé sur un affluent du Liao navigable en été, qu'hivernait toute la batellerie qui avait servi aux transports japonais durant la belle saison.

Les Russes partirent le 8 au matin. Comme le secret était la première condition du succès, et que des postes japonais étaient établis sur le Hounho depuis Niou-tchouang jusqu'à Mami-kaï (voir le croquis ci-joint), le général Michtchenko jugea sagement qu'il ne fallait pas leur donner l'éveil, et chemina pendant deux jours entre le Houn-ho et le Liao. Il arriva, le 9 au soir, au confluent de ces cours d'eau, et le lendemain matin les opérations proprement dites commencèrent. Au moment où il allait disloquer sa division en trois détachements pour opérer contre la voie ferrée, contre Niou-tchouang et contre Niou-kia-toun, Michtchenko tomba sur un parti de 500 Kounkhouses qu'il dispersa après en avoir tué une centaine (1), avantage médiocre qui eut pour conséquence de donner prématurément l'alarme aux postes japonais. Nous voyons ensuite chacune des brigades russes opérer pour son propre compte. Celle du Caucase atteint, dans la journée du 11, la voie ferrée au nord de Haï-tcheng, la détruit sur une longueur de 500 mètres et brûle 500 voitures, tandis qu'un parti de dragons pousse sur Ta-tchi-kiao et fait sauter un pont dans le voisinage. Cependant la deuxième brigade, qui a perdu du temps devant un village défendu par des fantassins japonais, n'arrive que le 12 devant Niou-tchouang avec 8 sotnias et 12 canons. Mais il est trop tard, sa marche a été éventée, la garnison japonaise est prévenue, le coup de main ne peut réussir. Les Russes se contentent d'envoyer quelques volées de mitraille dans une ville qu'ils ne pouvaient se flatter d'enlever que par surprise, faute d'infanterie, et se retirent dans le sud pour opérer leur jonction avec la troisième brigade que commandait le général Michtchenko en personne. Ce dernier avait voulu diriger lui-même l'expédition contre Niou-kia-toun. Au moment où il atteignait le chemin de fer dans le voisinage de son objectif, dans l'après-midi du 12, un train arrivait de Ta-tchi-kiao. En peu d'instants la locomotive est détruite et le train en détresse. Malheureusement il ne transportait que peu de soldats; prévenus depuis deux jours de l'approche des cavaliers russes, les Japonais avaient eu tout le temps de renforcer la garnison de Niou-kiatoun. Ce fut le même échec que devant Nioutchouang : cavaliers et artilleurs restent impuissants devant une localité organisée défensivement et il faut se contenter d'essayer d'incendier les magasins japonais avec les obus. Ce n'est qu'à regret que le général Michtchenko abandonnait sa proie ; le 13 au soir, il était encore devant Niou-kia-toun. Mais déjà ses reconnaissances lui apprenaient que de tous côtés convergeaient des colonnes japonaises pour lui couper le chemin du retour, il n'était que temps de partir. L'ordre de retraite dans la direction du Nord-Ouest était donné le 14, et après avoir bousculé quelques compagnies japonaises, le général Michtchenko atteignait le Liao, passait sur la rive droite du fleuve et rejoignait l'armée de Kouropatkine, n'ayant guère perdu que 300 ou 400 hommes (1).

Les résultats de ce raid ne sont assurément pas insignifiants, mais il faut reconnaître que son principal objectif, qui était la destruction de Niou-tchouang et de Niou-kia-toun n'a pas été atteint. L'opération en elle-même a été bien conçue, mais peut-être pas conduite avec toute la rapidité nécessaire. Parti le 8 au matin, le général Michtchenko n'arrivait devant Niou-kia-toun que dans l'après-midi du 12, mettant ainsi plus de quatre jours pour faire 160 kilomètres. Ceci n'est point un reproche, car cette moyenne de 40 kilomètres par jour a été obtenue au cœur de l'hiver, saison dans laquelle les marches sont forcément plus lentes (2). Mais elle n'était pas suffisante pour assurer aux cavaliers russes un succès complet, étant donné la faible longueur de la ligne de communication des Japonais, et par conséquent la facilité pour eux de concentrer des forces aux points menacés. Il est certain qu'à l'heure actuelle les communications des Russes sont autrement vulnérables; heureusement les Japonais ne possèdent pas d'autres Cosaques que les Kounkhouses.

⁂

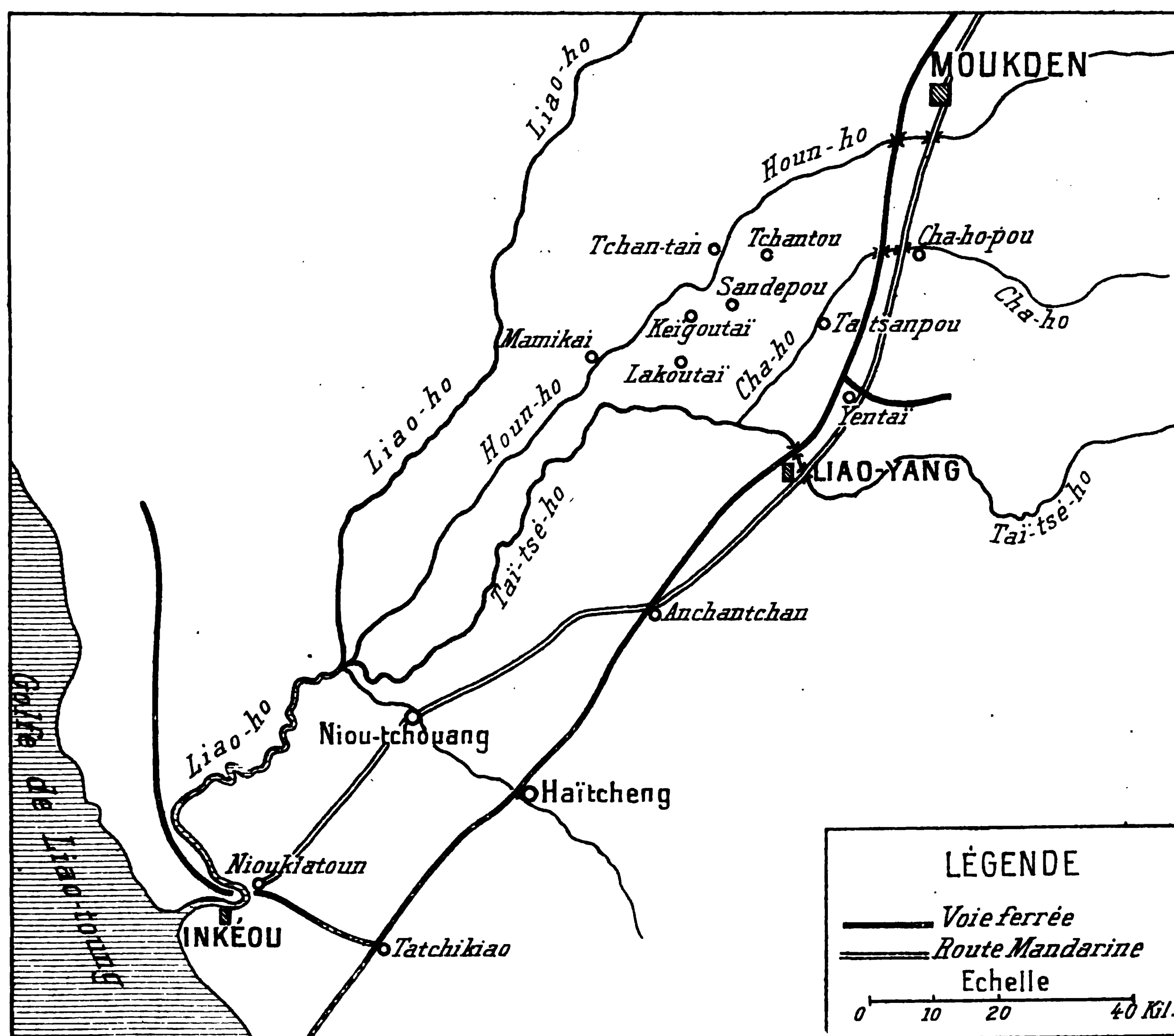
Peut-on, dans une chronique de la guerre, passer sous silence les tristes événements dont Pétersbourg a été le théâtre le 22 janvier et qui ont été le commencement d'une série noire? Ce serait méconnaître l'influence indéniable que la situation intérieure de la Russie tend à prendre sur la tournure des événements militaires et la durée même des hostilités. L'émeute de Pétersbourg a surpris à tel point le gouvernement impérial, que pendant quelques heures la censure n'a pas fonctionné, et que les journalistes européens en ont profité pour passer des télégrammes dont l'exagération frisait le ridicule. Grâce à cette abondante documentation, les troubles qui ont éclaté dans la capitale ont revêtu à nos yeux une plus grande importance que les mouvements révolutionnaires de Varsovie et de Lodz qui ont été moins connus, mais apparaissent cependant comme beaucoup plus graves, parce qu'en Pologne il n'y a pas que des ouvriers et des étu-

(1) La présence de ces Kounkhouses dans la zone de l'arrière des armées du maréchal Oyama prouve à quel point ils sont dans la main des Japonais.

(1) Les journaux anglais et américains ont prétendu que ce passage du Liao constituait une violation flagrante de la neutralité chinoise, telle que la définit la note américaine du mois de février 1904, qui circonscrit la zone des hostilités et a été acceptée par les puissances belligérantes. Cette note n'était point si explicite. Elle reconnaissait comme théâtre de la guerre la Mandchourie, qui n'a pas pour frontière le cours du Liao. Aussi est-ce chercher une mauvaise querelle aux Russes que d'affirmer que leur protestation au sujet de la violation de la neutralité chinoise par le Japon avait pour but de masquer l'irrégularité de leur propre conduite.

(2) Dans les raids américains de la guerre de Sécession les moyennes de 50 et 60 kilomètres sont courantes pour des opérations durant 7 ou 8 jours.

diants qui s'agitent, mais une nationalité qui n'est pas encore morte malgré qu'elle ait été tuée à plusieurs reprises. Nous laissons à d'autres le soin d'invectiver le gouvernement russe à propos des cruautés commises. Qu'un peu plus d'habileté et un peu moins de brutalité eussent été préférables, cela va sans dire, mais en somme ce gouvernement n'a pas commis le crime, irrémissible pour un gouvernement, qui est de capituler devant l'émeute, et le rétablissement de l'ordre



est une fin impérieuse qui peut, sinon justifier, du moins excuser les moyens. Au reste, tant que l'agitation restera confinée dans les grandes villes et ne s'étendra pas au delà des classes ouvrières et des milieux *intellectuels*, elle pourra paralyser sérieusement la politique extérieure de l'Empire, mais il n'y a guère de chance pour qu'elle dégénère en révolution. La révolution russe sera rurale, ou elle ne sera pas (1). Ce qu'il y a de plus inquiétant aujourd'hui, c'est que l'esprit de suite semble faire complètement défaut dans les conseils du tsar.

Il n'est pas admissible que dans une crise aussi grave un personnage comme le ministre de l'Intérieur change tous les deux ou trois mois, enchaîne un jour la presse pour la déchaîner le lendemain, encourage les espérances des plus hardis novateurs pour les tromper aussitôt après. Nous disions naguère que l'action personnelle de M. Witte, président du comité improprement appelé « Comité des ministres », devait inspirer confiance pour l'application du sage programme de réformes du 25 décembre. Mais il n'est pas sûr que son autorité soit suffisante sur cette assemblée quelque peu hétéroclite, qui comprend tous les grands-ducs hauts dignitaires civils et militaires, les présidents de départements au Conseil de l'Empire, enfin tous les ministres, et où par conséquent siègent à la fois le procureur du Saint-Synode, M. Pobiedonostzeff, et le libéral prince

(1) Voir à ce sujet le remarquable article qu'a publié le *Correspondant* du 10 janvier.

Sviatopolsk-Mirsky (1). Le président ne devrait-il pas être le tsar lui-même pour que le travail d'une pareille assemblée pût être fécond?

Retenons, en tout cas, un grand enseignement de ce qui se passe actuellement en Russie. En pleine guerre, dans une période éminemment critique, où tous les efforts du pays devraient être tendus vers un but unique, le rétablissement de la formidable partie qui se joue en Mandchourie, nous voyons les usines où se fabrique le matériel de guerre désertées par les ouvriers! Faut-il en chercher la cause dans une aggravation de leur misère, ou dans les excitations savantes qui leur sont prodiguées? Il ne semble malheureusement pas qu'il puisse y avoir doute à cet égard. Et ce doit être un sujet de réflexion pour les optimistes de tous les pays, qui se consolent du désordre moral qu'ils voient régner en temps de paix en se disant qu'*en temps de guerre ce ne serait pas la même chose...*

⁂

L'émeute de Pétersbourg date du 22 janvier et l'offensive du général Gripenberg en Mandchourie du 25. On ne peut s'empêcher de rapprocher ces deux dates, car il est vraiment difficile de trouver à cette offensive une raison militaire. Et d'autre part il est désolant de constater que les leçons d'un passé récent n'ont pas été profitables, et que le gouvernement russe se refuse encore à admettre cette vérité, que si en temps de paix l'armée doit être l'instrument docile de la diplomatie, en temps de guerre les rôles sont inversés, et la politique est alors subordonnée aux événements militaires, bien loin qu'elle doive chercher à les provoquer. L'amiral Alexeieff est cette fois hors de cause, mais si l'ordre d'agir a été envoyé de Pétersbourg au général Kouropatkine, l'abnégation de ce dernier dépasserait les limites permises. Mettre en mouvement la valeur de huit ou neuf divisions par un froid terrible, susceptible de changer en catastrophe une victoire, puisque toute grande bataille suppose le bivouac, et que le bivouac en Mandchourie est mortel au mois de janvier, est une opération qu'un généralissime ne se laisse pas imposer. Elle ne peut, en tout cas, se légitimer que par la ferme volonté de pousser à fond coûte que coûte. Mais quand on voit des troupes abandonnées à la première résistance sérieuse qu'elles rencontrent, on renonce à comprendre, il faut se contenter d'exposer les faits.

L'impossibilité de manœuvrer pendant l'hiver de grosses unités dans une région accidentée écartait toute idée d'action contre le centre et l'aile droite des Japonais; il est donc tout naturel que la tentative russe ait été dirigée contre l'aile gauche, établie dans la plate vallée du Houn-ho. De ce côté, les avant-postes japonais touchaient au Houn-ho à Mami-kaï (à peu près à hauteur de Liao-yang), s'infléchissaient au Nord-Est par Keïgoutaï et Sandepou (sur la route de Tchantan à Liao-yang), et joignaient le Cha-ho à la hauteur de Tatsanpou. Le point le plus méridional occupé par les Russes étant Tchantou, à 6 ou 7 kilomètres au nord de Sandepou.

C'est de ce côté que le général Kouropatkine fit appuyer le 8e corps tout entier, le 1er corps sibérien, une division du 10e corps, la 61e division de réserve et les 1re et 2e brigades de tirailleurs. Toutes ces troupes, y compris la division de cavalerie Michtchenko, furent placées sous les ordres du général Gripenberg, avec mission de déborder le flanc gauche japonais, de franchir le Houn-ho, et de chercher à atteindre le cours du Cha-ho au sud-est de Sandepou, dans la direction de Liao-yang, pour menacer les communications des Japonais et rendre intenable leur position sur le Cha-ho.

Ce n'est pas sans une profonde surprise que l'on constate la composition de ces contingents. Le 8e corps et les 1re et 2e brigades de tirailleurs, récemment arrivés d'Europe, appartiennent à l'armée Gripenberg, le 1er corps sibérien à l'armée Liniévitch, et le 10e corps d'Europe à l'armée Kaulbars! Ainsi, à l'heure qu'il est, Kouropatkine est obligé, pour constituer une masse de choc, de puiser simultanément dans ses trois armées! Comme on ne peut soupçonner le généralissime d'organiser volontairement un pareil désordre, on est bien obligé d'accorder une certaine créance aux rumeurs pessimistes qui courent depuis un mois touchant les effectifs des trois armées russes, qui fondraient à vue d'œil et dont le ravitaillement par l'arrière se heurterait à des difficultés de plus en plus grandes à mesure que les ressources de la Mandchourie s'épuisent (1).

Quoi qu'il en soit, les dispositions adoptées par Gripenberg furent les suivantes. La 61e division de réserve et le corps de cavalerie Michtchenko, formant une première colonne, passèrent le Houn-ho à Mami-kaï, se dirigeant sur Lakoutaï (sur la route de Sandepou à Liao-yang). Trois autres colonnes, constituées respectivement par le 10e corps, le 8e corps et une brigade de tirailleurs, le 1er corps sibérien et une brigade de tirailleurs, marchèrent concentriquement sur Sandepou, qu'on savait devoir être le pivot de la résistance japonaise, les deux premières colonnes franchissant le Houn-ho à hauteur de Keïgoutaï et de Tchantan, la troisième venant du Nord par Tchantou. Enfin une réserve, dont la composition est incertaine, devait servir de liaison avec le gros de l'armée russe. Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte par l'examen du croquis ci-joint, Gripenberg se déployait prématurément sur un front de 30 à 40 kilomètres, la réunion de ses quatre colonnes convergentes devant se faire sur le terrain même occupé par l'ennemi. Périlleuse méthode qui, à vrai dire, avait réussi aux Japonais dans la première période de la campagne de 1904, mais seu-

(1) Ce dernier vient d'être remplacé comme ministre de l'Intérieur par M. Bouliguine.

(1) Voir à ce sujet, dans l'*Echo de Paris* du 12 janvier, la correspondance de M. Dru, qui n'est pas russophobe.

lement grâce à l'inertie d'adversaires immuablement fixés sur leurs bonnes positions, et ne repoussant les attaques que par le feu !

Le Houn-ho (qui n'est pas un obstacle puisqu'il est gelé) fut franchi le 25 janvier, et ce jour-là la première colonne eut à soutenir un combat peu important dans le voisinage de Mami-kaï. Il y aurait eu peut-être avantage à ce qu'elle fit sentir son action un peu moins hâtivement, puisqu'elle était destinée à produire l'événement sur l'extrême gauche japonaise.

Cependant le 10e corps, arrivé en face de Keïgoutaï, s'y heurtait à une résistance vigoureuse et ne pouvait s'emparer de ce point qu'à 11 heures du soir, par un froid de 20 degrés et un ouragan de neige aveuglant. La journée du lendemain 26 fut plus sanglante encore. Les 3e et 4e colonnes russes atteignaient Sandepou où s'engagea un violent combat. Dans la soirée, une partie du village était au pouvoir des Russes, mais tous leurs efforts échouaient devant un réduit très solide, dont l'attaque n'avait pas été suffisamment préparée par l'artillerie pendant la journée, et ne pouvait plus l'être à la nuit tombante. On ne s'explique d'ailleurs pas que ce jour-là la 2e colonne russe (10e corps), maîtresse depuis la veille de Keïgoutaï, n'ait pas coopéré à l'attaque de Sandepou. Nous ne la voyons entrer en ligne que le lendemain 27, quand il était déjà trop tard. Durant toute la journée du 26, en effet, le maréchal Oyama, suffisamment renseigné sur l'importance de l'offensive que subissait son aile gauche, faisait affluer de ce côté des contingents considérables (quatre divisions d'après certaines dépêches), qui dégageaient définitivement Sandepou de l'étreinte des 2e et 3e colonnes russes, et obligeaient même le 10e corps à évacuer Keïgoutaï. Le 28, les Russes battaient définitivement en retraite, mollement poursuivis d'ailleurs sur les bords du Houn-ho. On évalue à 10.000 hommes le chiffre de leurs pertes et à 7.000 celui des Japonais.

C'était encore un résultat négatif après quatre jours de combats livrés par un froid atroce, et qui ont dû imposer aux troupes des souffrances terribles. Le général Gripenberg ne voulut pas sans doute en accepter la responsabilité, puisqu'à peine de retour dans ses cantonnements il rompit en visière avec son chef, lui reprochant de n'avoir pas tenté la moindre diversion en sa faveur et d'être resté sourd à ses demandes de secours. Un pareil dissentiment ne pouvait être tranché que par le rappel d'un des deux généraux. On sait que c'est Gripenberg qui est aujourd'hui sur la route de retour.

Il serait souverainement injuste, avec les renseignements incomplets que nous possédons, de prendre parti pour l'un ou pour l'autre. L'échec devant Sandepou résulte-t-il des dispositions vicieuses de Gripenberg, ou aurait-il pu être réparé par une intervention de Kouropatkine? Il ne semble pas que la vraie question se pose ainsi. Que voulaient en réalité les Russes? Une fois maîtres du fameux Sandepou, qu'auraient-ils fait? L'aile gauche japonaise n'était pas perdue parce que ce village, situé en plaine, lui échappait. S'agissait-il bien d'une offensive générale? Dans ce cas, on ne comprend pas en effet l'immobilité du centre et de la gauche russe, en un moment où le maréchal Oyama avait été obligé de déplacer vers l'Ouest plusieurs divisions ? D'autre part, si l'on ne voulait qu'inquiéter l'aile gauche japonaise, comment s'expliquer qu'on ait consacré à une opération insignifiante des forces aussi considérables que celles de Gripenberg ? Il nous semble bien que la presse n'ait pas trouvé de ce mystère une explication plus satisfaisante que nous-mêmes, car les journaux qui avaient le plus exalté les mérites de Kouropatkine émettent aujourd'hui l'opinion que ce chef est atteint d'une maladie de la volonté! Il est probable qu'il ne mérite

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Mais ce qui est hors de doute, c'est que les récents événements de Mandchourie révèlent une situation grave pour l'armée russe, au double point de vue du commandement et des effectifs. Nous devons à nos lecteurs ce que nous croyons être la vérité, et nous ne sommes pas les seuls de notre avis, si nous en jugeons par les récentes correspondances envoyées par le colonel allemand Gädke (1).

***

Les nouvelles se font de plus en plus rares sur l'escadre Rojestvensky, toujours stationnée dans les parages de Madagascar (2). Elle a été ralliée par son dernier échelon (*Oleg*, *Izumrud* et cinq petits bâtiments) que commande l'amiral Botrovosky, et réunit maintenant toutes les unités ayant une valeur militaire sérieuse que la Russie puisse mettre actuellement à flot, car on ne peut vraiment compter les vieux bâtiments formant la « Troisième Escadre de la Baltique » et qui n'ont pas encore quitté cette mer (3). Il y a néanmoins des raisons assez sérieuses pour que l'amiral Rojestvensky retarde encore son départ pour l'Extrême-Orient. A cette époque de l'année, les cyclones de l'océan Indien sont particulièrement

(1) Cet officier, correspondant du *Berliner Tagblatt*, qui suit depuis le début de la guerre les opérations au quartier général de Kouropatkine, s'est montré longtemps très optimiste, mais il a sensiblement modifié le ton de ses articles depuis deux mois. Il déclarait immédiatement après l'offensive de Gripenberg « qu'il était impossible de prévoir avec quelque certitude les résultats de la campagne de 1905 ». Il dit aujourd'hui « que les demi-mesures et l'irrésolution du commandement russe sont les causes vraies de la défaite partielle de Gripenberg, que pour gagner des batailles il faut savoir risquer quelque chose et que ce principe semblant étranger à la stratégie russe, on peut se demander si les Japonais seront jamais battus ».

(2) Ce long séjour dans les eaux françaises excite la mauvaise humeur de la presse japonaise. Le journal *Asahi Shimbun* trouve que notre conduite en cette circonstance est franchement hostile au Japon, et que la stricte neutralité nous commandait de désarmer la flotte russe !

(3) Signalons pour mémoire le bruit qui a couru que des croiseurs argentins, achetés par la Russie, étaient en route pour rallier Madagascar.

à craindre et exposeraient les torpilleurs et les petits bâtiments à de graves dangers : en quittant Madagascar, ils n'auraient plus d'autre refuge que la rade de Diego-Garcia, dans l'archipel des îles Chagos qui appartient à l'Angleterre. En outre les Russes n'ont pas intérêt à atteindre trop tôt Vladivostok. Il faut attendre que ce port soit libre de glaces, et que la place elle-même soit mieux défendue et mieux approvisionnée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le capitaine Clado, dans de nouveaux articles qu'il a adressés au *Novoié Vrémia*, insiste sur ce dernier point. Une attaque japonaise contre Vladivostok est dans les éventualités probables, et jusqu'à présent l'accaparement du Transsibérien par la grande armée de Kouropatkine n'a pas permis de s'occuper beaucoup de cette forteresse maritime. L'achèvement des docks en construction devrait être poussé avec la plus grande activité, car ces docks seraient indispensables pour effectuer les réparations de l'escadre après un combat. Les petits torpilleurs et les sous-marins, qui n'ont pu accompagner l'escadre Rojestvensky, devraient être envoyés par chemin de fer à Vladivostok. Enfin il conviendrait d'installer la télégraphie sans fil entre Vladivostok, Khabarovsk et Kharbin. Le capitaine Clado prétend que, dans les circonstances présentes, les besoins de la seule base navale qui reste à la Russie en Extrême-Orient priment de beaucoup les besoins des armées de Mandchourie (1). Quant au rappel de l'escadre, c'est une hypothèse qu'il ne veut même pas envisager, et qui, selon lui, impliquerait la fin de la guerre. Au reste, le retour de ces bâtiments se heurterait aux plus grosses difficultés matérielles, toutes les dispositions étant prises pour leur ravitaillement dans la traversée de l'océan Indien et des mers de la Sonde, et aucune sur les côtes africaines de l'océan Atlantique. Le vin est tiré, dit-il en terminant, il faut le boire. Réflexion judicieuse, qui prouve une fois de plus qu'il ne faut pas tirer le vin trop tôt.

⁂

D'ici à quelques jours nous serons peut-être fixés sur le résultat des délibérations de la commission d'enquête qui siège à Paris pour établir les responsabilités dans l'affaire du Dogger Bank. M. O'Beirne pour l'Angleterre, et M. Nekludoff pour la Russie, ont lu en séance publique les rapports qui constituent les deux versions officielles de l'incident. Après avoir relaté la rencontre des chalutiers anglais avec les navires de guerre russes, M. O'Beirne conclut ainsi : « Certains chalutiers britanniques, au moment où ils se livraient paisiblement à l'exercice d'un métier licite sur un banc de pêche bien connu, subirent une interruption violente d'une opération d'industrie usuelle et régulière, dans un endroit qui est placé en dehors de la route que suivent habituellement les vaisseaux naviguant entre la pointe de Skagen et le Pas de Calais, et essuyèrent le feu des navires de guerre de la marine impériale russe, sans avoir reçu d'avertissement préalable, et sans l'avoir aucunement provoqué. »

M. Nekludoff, après avoir promis que des témoignages irrécusables établiraient la présence de torpilleurs étrangers sur le Dogger Bank, dit à son tour : « En de telles circonstances, l'amiral Rojestvensky, sur lequel pesait la lourde responsabilité d'assurer la sécurité des forces à lui confiées et de les maintenir dans leur intégralité, non seulement avait le droit, mais encore était dans l'obligation absolue d'agir comme il a agi, c'est-à-dire que tout en se rendant nettement compte du dommage qu'il pouvait causer à des pêcheurs inoffensifs sujets d'une puissance neutre, il était néanmoins contraint d'user de tous les moyens en son pouvoir pour détruire les torpilleurs qui avaient attaqué son escadre. »

Les séances suivantes de la commission ont été consacrées à l'audition des témoins. Les pêcheurs anglais appelés à déposer les premiers ont relaté minutieusement des faits déjà connus, et l'intérêt a langui jusqu'aux dépositions des officiers russes. Le lieutenant de vaisseau Wallrond, du transport *Kamtchatka*, a affirmé que dans la nuit qui a précédé la canonnade du Dogger Bank, ce navire avait été entouré et suivi long temps de petits bâtiments, ainsi qu'en font foi les radiotélégrammes échangés avec le vaisseau amiral (1). Puis le capitaine Clado, qui était second capitaine de pavillon à bord du *Kniaz-Souvaroff* et se trouvait sur la passerelle quelques minutes avant l'ouverture du feu, a donné des détails tellement précis sur la silhouette de deux torpilleurs, l'un à bâbord et l'autre à tribord du cuirassé russe, qu'à moins de l'accuser d'imposture il est difficile de ne pas tenir le plus grand compte de son témoignage. « Bien que le premier torpilleur se présentât en raccourci, dit-il, on aperçut très distinctement une *forte volute à l'étrave, puis des cheminées basses, au nombre de deux au moins*, et au-dessus desquelles flottaient des bandes de fumée. Aussitôt que notre projecteur eût éclairé ce bâtiment que nous étions pleinement certains d'être un torpilleur, le *Kniaz-Souvaroff* ouvrit le feu. Quelques secondes après, le timonier annonça qu'il apercevait à une faible distance la silhouette d'un bâtiment que nous avions failli heurter. Le rayon d'un projecteur ayant été dirigé de ce côté, il apparut que ce bâtiment était un chalutier à vapeur avec *une seule cheminée étroite et haute, un rouf en avant de cette cheminée, deux mâts, et sur le mât d'arrière une voile d'artimon parfaitement visible...* »

Les Russes n'auraient donc pas méconnu la

(1) On ne peut s'empêcher de s'étonner que le capitaine Clado ne craigne pas de donner des détails aussi précis sur la situation présente de Vladivostok

(1) Les Anglais ont tenu essentiellement à la déposition du lieutenant Wallrond, bien que les Russes affirmassent que l'affaire du *Kamtchatka* n'avait aucun rapport avec le litige en question. L'insistance des Anglais n'a pas encore été expliquée très nettement.

présence des chalutiers anglais et les auraient au contraire nettement distingués des mystérieux torpilleurs. Et alors une question se pose. Sans s'arrêter à l'hypothèse invraisemblable de torpilleurs japonais qui n'ont été signalés nulle part, ni avant ni après la nuit fatale du 21 octobre, et qui, jouant le tout pour le tout, auraient certainement attaqué les vaisseaux russes au lieu de fuir devant leur mitraille, on peut se demander si des torpilleurs, appartenant à la marine anglaise ou à la marine allemande, n'auraient pas pris comme thème d'exercice la recherche nocturne de l'escadre russe, ce qui expliquerait la pseudo-attaque du *Kamtchatka* aussi bien que celle du *Kniaz-Souvaroff*. C'est une éventualité qui vient à l'esprit après la déposition si catégorique du capitaine Clado, et certaines contradictions des pêcheurs anglais touchant la présence de bâtiments étrangers à la flottille de pêche sur le Dogger Bank (1). On conçoit que les Anglais n'avouent pas volontiers un acte qui, dans les circonstances actuelles, dépasserait les bornes de la gaminerie. Les Russes ne manqueraient pas alors de leur rappeler la théorie de leurs propres amiraux, disant qu'en temps de guerre un vaisseau approché par un torpilleur doit d'abord tirer dessus et lui demander ensuite son pavillon. Si pareil fait était prouvé, la Russie pourrait se montrer moins accommodante sur l'indemnité qu'*à priori* elle ne refuse pas aux victimes de l'affaire. Au reste, nous ne tarderons pas à être édifiés. La commission a tenu dernièrement plusieurs séances secrètes où des choses intéressantes ont dû être dites, et la reprise prochaine des séances publiques nous promet des éclaircissements.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

(1) Les flottilles de torpilleurs sont assez coutumières du fait. Il y a quelques années, des torpilleurs italiens ont suivi notre escadre de la Méditerranée allant d'Ajaccio à Toulon, et l'un d'eux a été aveuglé toute la nuit par nos projecteurs. Il y a quelques jours seulement, deux torpilleurs anglais ont agi de même vis-à-vis de notre croiseur *Duguay-Trouin* qui passait, la nuit, au large de Gibraltar.

Les rumeurs de paix

Depuis un mois il n'est pour ainsi dire pas de jour qui se passe sans que les journaux anglais ouvrent une rubrique intitulée : « Perspectives de paix », et un certain nombre d'organes de la presse française suivent le mouvement. Il est difficile de savoir quelle est l'origine de ces nouvelles. Jusqu'au moment où nous mettons sous presse, elles n'ont reçu aucune espèce de confirmation autorisée. Dans les cercles officiels russes, on déclare qu'il ne saurait être question de paix avant que la Russie ait obtenu en Mandchourie des succès qui rétablissent son prestige, et tous les gouvernements étrangers nient à l'envi qu'ils se soient mêlés en quoi que ce soit de rétablir la paix entre les belligérants.

Il est du reste fort possible que ces rumeurs soient systématiquement propagées. Le Japon a obtenu de grands succès et il se peut fort bien qu'il en obtienne encore, car il s'est déjà assuré les moyens financiers de continuer la guerre pendant une année, mais, malgré tout, la limite de ses ressources en argent peut dès à présent être entrevue, et, sans doute, ne serait-il pas fâché de consolider les résultats de sa première campagne, de ne les pas risquer en prolongeant la lutte, et surtout de ne pas s'exposer à sortir trop appauvri de cette grande guerre. Ceci pourrait expliquer en partie les nouvelles pacifiques données avec tant de persistance par ces mêmes journaux anglais qui trouvaient, à la fin de 1903 et au commencement de 1904, des raisons irréfutables pour déclarer que la guerre était inévitable entre la Russie et le Japon, et travaillaient ainsi à produire l'événement dont ils répandaient partout la prédiction. Sans doute aussi les rumeurs pacifiques trouvent-elles une origine dans certains milieux russes justement alarmés de la situation, et qui désireraient en finir avec l'aventure extrême-orientale.

Mais encore faudrait-il, pour qu'on pût ajouter quelque foi à ces nouvelles, qu'il fût question de propositions acceptables : or, celles qu'on a prêtées jusqu'ici au Japon ne le sont pas. On a dit qu'il demandait aux Russes de reconnaître la suzeraineté japonaise sur la Corée, de céder au Japon le Liao-toung et une partie de la plaine mandchoue voisine, c'est-à-dire la région qu'il annexait déjà par le traité de Simonoseki. En outre, la Mandchourie serait restituée à la Chine jusque immédiatement au sud de Kharbine, et Vladivostok serait déclaré port neutre et franc.

Il n'est pas nécessaire de réfléchir beaucoup pour se rendre compte que la dernière partie au moins de ces conditions est absolument inacceptable pour les Russes. Qu'ils cèdent la Mandchourie méridionale et Port-Arthur, cela serait un résultat naturel d'une campagne qui les en a déjà privés, du moins en partie. Mais qu'ils renoncent au débouché sur l'océan Pacifique qu'ils

avaient déjà depuis longtemps, et sans doute au chemin de fer qui relie la Sibérie à Vladivostok, c'est ce qu'on ne saurait raisonnablement leur demander, alors surtout qu'on ne voit pas encore combien il faudrait de campagnes pour les chasser du nord de la Mandchourie. Et il s'agit là pour eux d'une position qui leur est essentielle.

Le programme mandchou de la Russie s'est divisé en deux parties distinctes : l'exécution du traité Cassini de 1896 et celle des arrangements qui ont amené l'occupation de Port-Arthur en 1898 et la construction du chemin de fer de Kharbine jusqu'à son terminus méridional. Or, tandis que cette seconde partie du programme mandchou de la Russie pouvait sembler à certains singulièrement osée et pour ainsi dire extérieure, il n'en est pas de même du programme de 1896 qui tendait à relier Vladivostok au gros de la Russie sans imposer au chemin de fer à construire le périple long et fort coûteux par la rive septentrionale de l'Amour. Que les Russes renoncent à ce qu'ils ont acquis un peu en l'air, il faut bien en convenir; et ce qu'ils se sont si mal préparés à défendre après s'y être aventurés en 1898, on peut encore l'admettre à la rigueur. Mais quant à se laisser priver de Vladivostok et du chemin de fer qui y mène, ce serait tout simplement reconnaître comme perdue la situation qu'il faudrait encore leur prendre, et dont la conquête imposerait sans doute au Japon plus d'une campagne. Que le Japon sorte de cette guerre avec Port-Arthur et une situation morale consolidée, et il aura déjà obtenu un grand succès. C'est pourquoi nous avons peine à croire qu'il doive réellement insister pour la neutralisation de Vladivostok et par conséquent la relégation des Russes à l'intérieur du continent asiatique.

Il ne faut pas oublier que pour lui la modération s'impose, non certes qu'il soit sur le point de manquer d'hommes, comme des observateurs superficiels l'ont prétendu, mais parce que, malgré tout, la prolongation de cette guerre lui ferait trouver la limite de ses ressources en argent — et quelles prolongations ne faudrait-il pas envisager s'il s'agissait de prendre Vladivostok et de détruire la ligne ferrée russe qui traverse la Mandchourie septentrionale !

Sans doute pourrait-on s'entendre pour couper la poire en deux : accorder aux Japonais la première partie de leurs prétentions tout en leur faisant renoncer à la seconde. Il est vraisemblable que tel serait le résultat des négociations si elles étaient actuellement entamées. Mais, nous le répétons, en Russie on ne semble pas admettre qu'il soit possible de négocier, non pas seulement sur l'abandon de Vladivostok et du chemin de fer du nord de la Mandchourie, mais même sur les positions de la Mandchourie méridionale. Rien n'indique que les dispositions du gouvernement du Tsar changeront, à moins de quelque cataclysme intérieur, aussi longtemps que l'armée du général Kouropatkine sera menacée sans doute, mais assurément pas encore anéantie au sud de Moukden. Il faudrait vraisemblablement une bataille désastreuse, possible après tout, puisque les renforts japonais doivent arriver beaucoup plus vite en Mandchourie que les renforts russes, pour que le gouvernement de Saint-Pétersbourg renonçât aux positions qu'il occupe actuellement bien au sud de Kharbine. Mais combien de batailles ne faudrait-il pas pour l'amener à revenir en deçà des bénéfices qu'il acquit dès 1860 en s'installant dans la province littorale, et en 1896 en obtenant la permission de relier à travers la Mandchourie septentrionale le port de Vladivostok au gros de l'Empire russe.

LA QUESTION
DE
LA NEUTRALITÉ CHINOISE

Le gouvernement japonais a répondu par une note à la note russe déclarant que le Japon ne laissait pas la Chine exercer scrupuleusement ses devoirs de neutre et que nous avons publiée dans notre dernier Bulletin. Nous ne publions pas la note japonaise qui est beaucoup plus longue, mais il est facile d'en donner un résumé.

Le gouvernement de Tokyo répond à la Russie : 1° que les mesures prises par les autorités navales japonaises à l'égard du contre-torpilleur russe *Rechitelny*, réfugié à Tché-fou, étaient rendues nécessaires par les violations de la neutralité chinoise déjà commises par les marins russes ; 2° que jamais il n'a rien eu à faire avec les Kounkhouses ; 3° qu'il n'a pas fait une base des îles Miao-tao, bien que les Russes en aient usé pour tenter le ravitaillement de Port-Arthur par les jonques; 4° que s'il s'est procuré des ravitaillements par la voie de Tché-fou et autres ports chinois, il n'avait fait que suivre l'exemple de la Russie elle-même ; que d'ailleurs un pareil trafic est licite, restreint seulement par le danger de capture par une force ennemie et que le fait que la Russie n'est plus à même d'opérer cette capture ne saurait le rendre illicite; 5° que le gouvernement de Tokyo ne pouvait empêcher une maison de commerce japonaise d'acheter de

la fonte aux hauts fourneaux chinois d'Hanyang: 6° qu'aucune agitation anti-étrangère n'existe en Chine et que la Chine ne se prépare nullement, sur les conseils du Japon, à prendre part à la campagne contre la Russie. Bien au contraire, le Japon ne cesse d'exhorter le gouvernement de Pékin à maintenir l'ordre et à observer strictement la neutralité.

A ces réponses aux divers points de la note russe la note japonaise ajoute des attaques. Elle accuse les Russes d'avoir violé la neutralité chinoise par les actes suivants : 1° Des troupes russes sont envoyées fréquemment faire des réquisitions en Mongolie; 2° Le gouvernement russe a fait armer lui-même à Tien-tsin et autres ports chinois des navires qui devaient tenter de forcer le blocus de Port-Arthur; 3° Il a essayé de faire parvenir des munitions à Port-Arthur via Khalgan et Pékin; 4° Il n'a cessé d'avoir à Tché-fou des appareils de télégraphie sans fil pour communiquer avec Port-Arthur; 5° Les Russes ont longtemps résisté au désarmement du *Mandjour*, puis de l'*Askold* réfugiés à Changhaï ; 6° Plusieurs officiers de leurs navires désarmés dans des ports chinois ont échappé, avec la complicité de leurs consuls, à l'internement qui les attendait et sont même rentrés en Europe.

Ces accusations ou défenses japonaises ne sont précises que dans des faits minimes. La note du gouvernement de Tokyo n'est pas plus intéressante que celle du gouvernement de Saint-Pétersbourg parce que ni l'une ni l'autre ne peuvent donner la preuve des faits les plus importants qu'elles allèguent. Les Japonais ne prouveront, par exemple, pas plus qu'ils ne sont pour rien dans les mouvements des bandes de Kounkhouzes que les Russes ne prouveront que leurs forces ne sont pas allées réquisitionner en Mongolie. Des belligérants se font naturellement de mauvais procès et les spectateurs qui les prennent trop au sérieux sont affligés de candeur ou coupables de mauvaise foi.

Aussi nous garderons-nous bien de prendre, quelles que soient nos sympathies, le contrepied de l'article ridiculement élogieux que le *Times* consacrait à la note japonaise. Il est visible que, dans cette affaire, il voit un génie du bien qui a toujours raison et un génie du mal qui a toujours tort, avec une foi aussi inébranlable que celle que pourrait avoir un sectateur de Zoroastre. Le caractère systématique de son enthousiasme apparaît d'ailleurs assez à ce fait qu'aux éloges pour le Japon se joignent, à l'égard des Etats-Unis qui ont, d'après le *Times*, sauvé encore une fois l'intégrité chinoise menacée par les tiers, de ces flagorneries, pénibles à force d'excès et de répétition monotone, et que les Américains ne sauraient apprécier que s'ils ont la naïveté de croire au désintéressement des flatteurs, même les plus énormes, et s'ils ont un goût fort dépravé pour les plus épaisses sucreries.

Il est cependant deux faits qui retiennent l'attention : les Japonais repoussent cavalièrement les accusations dont ils sont l'objet à propos du *Rechitelny* et ne disent pas un mot des nombreux officiers instructeurs que les Russes les accusent d'avoir dans l'armée chinoise concentrée au sud-ouest de la Mandchourie. Cependant l'incident de *Rechitelny*, attaqué à Tché-fou, pris et remorqué par les Japonais alors qu'il avait déjà désarmé entre les mains des autorités navales chinoises, a produit partout une émotion assez justifiée. D'autre part, si l'envoi d'officiers instructeurs à l'armée d'une tierce puissance ne fait pas, *ipso facto*, sortir cette dernière de sa neutralité, on conviendra qu'il présente un caractère au moins douteux dans le cas actuel. Les Russes peuvent craindre que ces troupes chinoises concentrées en Mandchourie et menées par des officiers japonais, ne deviennent bientôt un facteur inattendu dans cette guerre. On peut même se demander si la note du comte Lamsdorf n'avait pas pour but de préparer les puissances à la nouvelle des mesures préventives prises par les Russes dans le cas où ces derniers jugeraient prudent de bousculer, s'ils le peuvent, avant qu'elle soit en pleine force, l'armée du général Ma qui s'organise au sud-ouest de la Mandchourie sous la direction de nombreux officiers japonais.

LES RELATIONS FRANCO-JAPONAISES

Les Japonais, après s'être uniquement consacrés à séduire l'opinion de l'Angleterre et celle des Etats-Unis, cherchent maintenant à faire revenir la nôtre sur les idées peu favorables au Japon qui se sont fait jour en France. On désire surtout nous amener à renoncer à nos craintes en ce qui concerne la possibilité de visées agressives du Japon contre l'Indo-Chine. Récemment, la *Revue* publiait une réponse du baron Suyematsu à la publication faite par l'*Echo de Paris* d'un soi-disant rapport du baron Kodama sur les moyens d'organiser une expédition contre l'Indo-Chine.

Nous n'avons jamais donné beaucoup de foi à l'authenticité de ce rapport ; dans ses allures il y avait une tendance de nature à le faire croire apocryphe, c'est celle qui consistait à émettre à tout propos des idées générales comme s'il s'était agi d'expliquer la question à des personnes n'en ayant pas la première idée. Il est difficile de croire que des fonctionnaires échangeant entre eux des vues sur les moyens d'opérer telle ou telle expédition, répètent des généralités sur lesquelles ils doivent être entièrement d'accord. C'est là un luxe de paroles qui peut convenir à des rapports parlementaires ou à des articles de journaux, voire même à des publications apocryphes destinées à émouvoir le grand public, mais qui ne serait guère de mise dans les communications entre des homme ayant pratiquement à concourir au même objet.

Cependant, de ce que nous ne croyons pas le

rapport du baron Kodama authentique, il ne résulte pas le moins du monde que nous considérions que l'Indo-Chine ne puisse rien avoir à craindre des progrès de la puissance japonaise. A cet égard, c'est en vain que le baron Suyematsu cherche à nous rassurer dans son article. Il dit bien que le Japon n'a pas les mêmes intérêts du côté de l'Indo-Chine que ceux qui l'ont amené à intervenir si vigoureusement dans la question de Mandchourie et de Corée; il rappelle que la géographie et l'histoire n'établissent aucune relation entre l'importance qu'a pour le Japon la Corée, et celle que peut avoir pour lui l'Indo-Chine. Sur ce point nous sommes tout disposés à le croire, mais il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas pour nous uniquement de nous préparer à lutter contre des desseins déjà formés par les Japonais et qu'ils chercheraient à mettre à exécution aussitôt qu'ils seront sortis de leur guerre avec la Russie : nous n'avons pas besoin de leur prêter un objet aussi précis ni des vues aussi noires pour organiser de notre mieux la défense de l'Indo-Chine. Sans doute, il y a loin entre la possibilité d'une attaque à laquelle on ne songe pas et l'exécution d'un plan déjà arrêté; mais s'il y a loin, il n'y a pas une distance infranchissable, et le seul fait que le Japon devient une grande puissance qui cherche à entraîner la Chine dans la voie des réformes militaires nous oblige, en dehors même de toute accusation de malveillance portée contre lui, à mettre l'Indo-Chine en état de faire face aux conditions nouvelles qui ont surgi en Extrême-Orient.

AVIS IMPORTANT

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1905 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l' « Asie Française », 19, rue Bonaparte.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LE BUDGET JAPONAIS

POUR 1905-1906

Les correspondances du Japon nous apportent le compte rendu des délibérations de la Chambre des Représentants relatives au budget 1905-1906. On peut ainsi se rendre compte de l'effort considérable fait par le peuple japonais depuis le commencement de la guerre et des mesures financières qu'il compte prendre pour continuer la lutte. Certes, lorsqu'il y a un an on examinait, sans parti pris, la situation financière du Japon comparée à celle de la Russie, comme nous l'avons fait ici même (1), lorsqu'on voyait d'un côté, au Japon, une progression continue et considérable dans les impôts et les dépenses militaires, de l'autre part, en Russie, une politique financière prudente, où l'accroissement des budgets n'était que la conséquence de la progression naturelle des recettes, on pouvait se demander si le gouvernement du Mikado ne se lançait pas dans une aventure où ses finances risquaient de sombrer. Quelle était la limite des forces contributives du peuple ? L'effort des dernières années avait-il épuisé le contribuable, ou n'était-il que le prélude de l'effort suprême ? Tels étaient les points d'interrogation qui se posaient à l'esprit des hommes d'Etat et des économistes.

Il faut bien avouer qu'au point de vue financier, comme au point de vue militaire, le Japon a étonné le monde. Sans doute, ses emprunts en Angleterre et en Amérique n'ont pu être conclus qu'à un taux élevé; mais, en présence des conditions trop onéreuses que lui imposaient les prêteurs étrangers, il a cherché dans son propre territoire les ressources destinées à faire face aux frais de la guerre, et de nouveaux impôts et des emprunts intérieurs ont permis d'atteindre ce résultat. En résumé, après une année de guerre, le Japon a emprunté à l'étranger 250 millions de francs en juin et 300 millions en novembre; il a émis 200 millions de yens (500 millions de francs) en Bons du Trésor, sur le marché intérieur, et il a augmenté ses impôts de 68 millions de yens. Ces ressources paraissent avoir suffi à couvrir les frais de la première campagne.

Lorsque la Diète japonaise s'est réunie de nouveau, à la fin de 1904, pour discuter le projet de budget pour 1905-1906, la question se posait de savoir si on persisterait dans la même politique financière. Or, l'expérience de l'année qui venait de s'écouler parut concluante à tous égards : malgré une augmentation de 31 0/0 dans les impôts, par comparaison avec l'année 1903-1904, les recouvrements se sont effectués, au dire des autorités, avec une régu-

(1) J. Franconie. *La situation économique et financière comparée de la Russie et du Japon.* Bulletin de mars 1904, tome IV, p. 133. — *La situation économique et financière comparée de la Russie et du Japon, après dix mois de guerre.* Bulletin de novembre 1904, tome IV, p. 516.

larité tout exceptionnelle. Le gouvernement a donc proposé encore de nouveaux impôts, qui ont été adoptés par la Diète. Voici, au surplus, les chiffres des recettes du budget pour trois années consécutives, on se rendra compte ainsi de la progression énorme survenue dans les impôts :

	1903-1904	1904-1905	1905-1906
	yens	yens	yens
Taxe foncière	46.845.971	70.782.184	82.284.112
Impôt sur le revenu	6.109.809	11.397.124	18.385.886
Patente	6.604.003	11.640.202	18.153.478
Droit sur le saké et le soy	67.133.606	68.451.142	68.249.548
Droit sur les sucres	6.077.005	14.289.387	16.457.364
Droit sur les produits pharmaceutiques	116.976	116.976	215.487
Droit sur les étoffes	—	2.138.661	2.183.602
Taxe des mines	774.091	853.206	2.320.810
Taxe sur les opérations de bourse	1.087.180	1.620 026	1.848.271
Taxe sur les billets de banque	1.145.416	1.145.416	997.202
Droits de douanes	17.200.031	19.536.062	23.981.013
Droits de tonnage	336.353	336.353	393.038
Droits de timbre	14.304.9[illegible]1	17.928.268	20.464.115
Taxe sur les transports	—	—	3.148.180
Droits de succession	—	—	4.309.596
Monopole du sel	—	—	16.230.667
Taxe de consommation du pétrole	—	1.238.599	—
	167.735.492	221.473.606	288.671.369

Le nouveau budget présente donc une aggravation de charges s'élevant à 67 millions de yens, sous forme d'impôts nouveaux ou d'accroissements d'anciens impôts. La taxe sur les transports, les droits de succession et le monopole du sel entrent en vigueur seulement à partir de 1905. Les deux premiers ont été acceptés assez facilement. Le monopole du sel, au contraire, a provoqué de vives critiques ; mais au taux actuel, fixé à 2,50 yens par kokou, l'impôt n'est pas lourd et c'est à peine si les consommateurs s'en apercevront. Toutefois l'opinion publique est hostile aux monopoles d'Etat, surtout lorsqu'il s'agit d'un objet de première nécessité. Il n'a fallu rien moins que l'intérêt supérieur du pays pour faire fléchir sur ce point les principes.

L'augmentation des droits de timbre nécessite quelques explications. On sait que les traités de commerce conclus par le Japon empêchent celui-ci d'élever les droits de douane sur les importations étrangères, mais ne limitent pas ses pouvoirs pour l'établissement d'une taxe intérieure de consommation, à condition de frapper également les produits indigènes. Le gouvernement japonais, voyant une source importante de recette dans la taxation des tissus étrangers, établit un droit général de consommation applicable également aux tissus indigènes. Le plus simple aurait été de percevoir ce droit, à la douane, avant l'admission des marchandises ; mais c'eût été, aux yeux des étrangers, un véritable droit d'importation ; de plus, l'avance aurait dû être faite par les importateurs, et il en serait peut-être résulté des difficultés entre ceux-ci et les expéditeurs, les marchés conclus avant la mise en vigueur de cette taxe n'en prévoyant pas l'existence. Pour tous ces motifs, on préférera établir un droit de timbre, payé directement par les consommateurs.

L'impôt foncier, qui avait déjà été augmenté l'an dernier, a subi une nouvelle aggravation. Le gouvernement avait proposé, dans son projet primitif, de le porter de 70 à 96 millions de yens, mais la Diète s'est toujours montrée hostile à une aggravation sérieuse des charges de la terre ; aussi a-t-on abaissé à 82 millions de yens le montant de l'impôt foncier, ce qui constitue encore une augmentation de 12 millions de yens sur l'année précédente.

Telles sont les différences qui caractérisent les deux budgets 1904-5 et 1905-6.

Nous rappelons d'ailleurs que, en dehors des impôts, le budget est alimenté par différentes ressources :

Recettes extraordinaires	7.435.237 yens.
Industries d'Etat	74.112.893 —
Recettes diverses	3.952.465 —
Intérêts sur fonds d'Etat	4.290.833 —
	89.791.428 yens.

Le chapitre « Industries d'Etat » mérite quelques éclaircissements. Voici quelles sont les évaluations, pour 1905, des différents articles qui le composent :

Revenus des Postes et Télégraphes	25.712.000 yens.
— Chemins de fer d'Etat	10.467.000 —
— Monopole du tabac	32.011.000 —
— Forêts de l'Etat	3.165.000 —
— Monopole du camphre	1.050.000 —
	72.408.000 yens.

Ces 72 millions représentent le revenu du domaine industriel et agricole de l'Etat. Or, si l'on admet que le Japon ait encore besoin de recourir à un emprunt extérieur, les ressources précédentes

peuvent servir de gage aux prêteurs étrangers, surtout si on y ajoute le montant des droits de douane. Ceux-ci sont déjà engagés pour le service des deux emprunts de 100 et 120 millions (yens) conclus en 1904, mais il reste encore une marge pour un emprunt ultérieur. Il est donc vraisemblable que, en cas de besoin, le Japon trouverait encore en Angleterre et en Amérique, en y mettant le prix, des prêteurs, bien que les exigences des financiers de ces deux pays n'aient guère répondu aux sympathies qui y sont professées pour le Japon. Le recouvrement des impôts paraît en effet s'être effectué régulièrement, au Japon, malgré l'aggravation des charges; on ne signale aucun indice de crise économique, ce que l'on pouvait redouter tout d'abord; enfin la nation paraît être en communauté d'idées avec son gouvernement sur la nécessité de faire les plus grands sacrifices pour s'assurer la victoire finale. Ce sont là autant d'éléments dont il faut tenir compte pour apprécier actuellement le crédit du Japon.

Quoi qu'il en soit, voici les chiffres totaux du budget japonais pour 1905-1006 :

RECETTES	
Impôts	288.671.369 yens
Autres revenus	89.791.428 —
	378.462.797 yens.
DÉPENSES	
Ordinaires	179.060.822 yens
Extraordinaires	31.463.614 —
	210.524.436 yens.

Il y a, par suite, un excédent de recettes de 168 millions de yens. Il faut noter de plus que le budget renferme les crédits ordinaires affectés à la marine (23.797.000 yens) et à la guerre (38.653.000 yens), soit 62 millions 1/2 de yens. Or, en temps de guerre, beaucoup de dépenses afférentes à ces deux services sont englobées dans les frais de guerre : on les évalue à environ 30 millions de yens, qui doivent normalement être ajoutés à l'excédent disponible de 168 millions. En définitive, le gouvernement japonais dispose, pour les frais de la guerre, de 200 millions de yens (500 millions de francs environ). Sur ce chiffre, 80 millions devant être réservés pour le service de la dette, 120 millions sont réellement disponibles pour les dépenses militaires. Or, on évalue celles-ci à 700 millions de yens (1.750 millions de francs) pour l'année 1905; il reste donc à trouver 580 millions de yens par voie d'emprunt. L'Angleterre et l'Amérique ont souscrit déjà 120 millions ; au Japon, une émission de rente intérieure doit fournir 400 millions de yens ; les 60 millions de surplus se trouveront sans doute, si la situation militaire ne se modifie pas au détriment du Japon.

Nous sommes donc amenés, par un examen impartial des faits, à constater que la situation financière du Japon paraît plus solide aujourd'hui qu'il y a un an, grâce à l'énergie, à l'abnégation dont a fait preuve la population nipponne. Pourrait-on en dire autant de la Russie? Sans doute les ressources financières de celle-ci sont, au point de vue absolu, bien supérieures à celles du Japon, et la preuve en est dans ce fait que la guerre actuelle a pu être soutenue depuis un an sans recourir à de nouveaux impôts. Mais si les hostilités continuaient longtemps encore, il est certain qu'il faudrait arriver à une augmentation des charges publiques : comment celles-ci seraient-elles accueillies par la population? Pour apprécier la situation financière de la Russie, à l'heure actuelle, il faut tenir compte, dans une très large mesure, de la situation intérieure, et du peu d'enthousiasme provoqué par une guerre dont le peuple ne semble, malheureusement, comprendre ni la portée ni l'utilité.

Il ressort de cet exposé qu'au Japon les impôts ont subvenu, en grande partie, aux frais de la guerre, et grevé immédiatement la population. Reste à savoir si cette situation pourrait se prolonger et s'aggraver sans rendre la charge pas trop lourde, même pour des épaules de bonne volonté.

J. Franconie.

LA RÉORGANISATION MILITAIRE
DE LA CHINE

Le capitaine d'Ollone a fait, le 8 février, au banquet de l'Union Coloniale, une intéressante communication sur la réorganisation militaire de la Chine. Peut-être le conférencier est-il allé un peu loin dans les inquiétudes que lui fait éprouver la réorganisation qu'il a étudiée. On trouve d'autres Européens arrivant de Chine qui croient à une transformation de ce pays, mais restent extrêmement sceptiques en ce qui concerne le développement de ses qualités militaires. On ne doit donc accepter les conclusions du capitaine d'Ollone que comme une opinion personnelle, mais que l'expérience de leur auteur rend particulièrement intéressantes. Il faut d'ailleurs ajouter qu'en pareille matière il est si difficile de se prononcer, que rien ne serait plus erroné que de s'en tenir à la quiétude ancienne, et qu'il est bon pour la puissance maîtresse de l'Indo-Chine de s'informer de tout ce qui se passe dans le grand empire voisin et de ne se refuser à aucune hypothèse.

D'après le capitaine d'Ollone, une des grandes causes d'infériorité militaire de la Chine a été l'extrême morcellement de ses efforts. Jusqu'ici il n'y avait pas à vrai dire une armée chinoise, mais plusieurs armées de vice-rois chinois : or la centralisation militaire est aujourd'hui chose accomplie. A la tête du gouvernement est un organe central, une espèce de conseil supérieur,

le Lien-ping-fou, dans lequel le vice-roi du Petchili, Yan-Chin-Kaï, joue un rôle prédominant. On sait que ce vice-roi est très réformateur, et de plus en relations très étroites avec le Japon. Au-dessous de ce conseil supérieur de l'Empire est un ministère de la guerre, divisé en un certain nombre de bureaux à compétences spéciales. Les vice-rois ont dû se soumettre à cette centralisation. Celui de Nankin, Ouei-Kan-Tao, avait d'abord protesté, mais il a dû s'incliner, un édit impérial ayant paru dans la *Gazette officielle*, déclarant que le vice-roi de Nankin ne savait ce qu'il disait, et que, convaincu de son erreur, il avait envoyé au trône une somme de 150.000 taëls pour faciliter les réformes contre lesquelles il s'était d'abord élevé à tort.

Sous cet organisme central, la Chine est divisée en 20 régions militaires, que fournissent les 18 provinces, le Tukerstan et la région de Pékin. Chacune de ces régions doit avoir 2 divisions comprenant chacune 12 bataillons d'infanterie, de la cavalerie, 1 régiment d'artillerie et 1 compagnie du génie. C'est un total de 12.000 hommes, soit, pour les 40 divisions, une armée de 480.000 hommes en tout. Il s'agit donc d'un plan autrement développé que le projet militaire joint au projet financier de sir Robert Hart et qui prévoyait une armée de 200.000 hommes environ. D'après le capitaine d'Ollone, cette organisation sera complète dans quatre ou cinq années. En outre des réserves sont organisées : les hommes, après avoir été maintenus pendant neuf années dans l'armée active, doivent rester trois ans dans la première réserve et trois ans dans la seconde; ils y reçoivent une solde et sont astreints, dans la première réserve au moins, à un mois de service en automne et un mois au printemps; dans la seconde, ces périodes tombent à quelques jours.

Ne pouvant avoir de troupes sans posséder un grand nombre d'officiers, les Chinois ont donné une grande impulsion au développement de leurs écoles militaires. Dans chaque province il y a une école préparatoire qui ressemble à notre établissement de la Flèche, et, à Pao-ting-fou, à Outchang, à Nankin et à Canton, il y a des écoles supérieures qui tiennent à la fois de Saint-Cyr et de nos écoles d'application. A l'heure actuelle, 7 ou 800 officiers sont formés par an dans ces écoles, en dehors de ceux qui reviennent du Japon où il y a aujourd'hui environ 700 jeunes Chinois en service et en apprentissage dans l'armée japonaise.

On a fait tout ce qu'on a pu pour relever le prestige des officiers; il ne s'agit plus de faire entrer dans l'armée des mandarins inférieurs : les fils des grands mandarins vont aux écoles militaires, et même dans les écoles qui sont destinées à former des préfets et autres fonctionnaires civils, les exercices militaires sont pratiqués. La nature des études s'est d'ailleurs modifiée; partout un esprit moderne tend à souffler sur la Chine. Le capitaine d'Ollone a signalé certains sujets de concours qui ne ressemblaient en rien aux anciens commentaires des livres, par exemple celui-ci : « Quels seraient les moyens légaux que pourrait employer la Chine pour obliger les Etats-Unis à abolir les lois qui restreignent l'émigration des Chinois dans ce pays? » Les vieux systèmes qui servaient autrefois à déterminer la valeur militaire d'un Chinois, par exemple le concours de tir à l'arc, n'ont pas à vrai dire été abolis, mais ils ne mènent plus à rien, ils n'ont plus qu'une valeur de tradition et constituent une sorte d'honorariat. On peut trouver des diplômés de tir à l'arc qui sont simples soldats dans la garde mandchoue. Ceci suffira à montrer que l'ancien régime a fait place à des conceptions plus pratiques et plus modernes.

En ce qui concerne les soldats, les mêmes efforts sont faits pour améliorer leur moral, ils sont bien vêtus, bien payés et constituent un corps d'hommes très vigoureux, bien entraînés et remarquablement habiles, comme l'a constaté le capitaine d'Ollone, à tous les exercices de gymnastique.

Cette armée est soumise à un règlement unique qui est le règlement japonais. Il ne s'agit plus maintenant, fût-ce seulement dans les textes, de ce morcellement qui jusqu'ici avait paralysé les efforts militaires de la Chine. Du reste l'influence japonaise est partout, et si les Allemands sont arrivés, grâce à la pression de la maison Krupp, à être à la tête, du moins en partie, de deux écoles militaires, celle de Nankin et celle d'Ou-tchang, les Japonais se répandent partout ailleurs, et l'on commence même à constater un phénomène nouveau : la création d'écoles militaires purement chinoises avec des professeurs tirés d'écoles plus anciennes.

Aujourd'hui il n'y a encore que 70.000 hommes instruits, mais on attend pour réaliser le programme une seule chose, c'est la création d'un plus grand nombre d'officiers. Quoi qu'il en soit, le capitaine d'Ollone est convaincu du sérieux des réformes qu'il a étudiées; il croit que la Chine deviendra rapidement une puissance militaire, et même il va jusqu'à douter de la possibilité pour ce pays de conserver sa politique pacifique le jour où il aurait entre les mains les instruments lui permettant de mener à bien une politique belliqueuse.

Les opinions du capitaine d'Ollone ont été combattues, dans la discussion qui a suivi sa conférence, par le lieutenant-colonel Péroz qui ne croit pas qu'une réforme matérielle puisse immédiatement changer les vieilles dispositions des Chinois qui les éloignent si remarquablement des arts de la guerre. Les Chinois, d'après le lieutenant-colonel Péroz qui les a combattus, ne sauraient en aucun cas être comparés aux Japonais féodaux et imbus, par toute leur histoire et leur littérature, d'un esprit guerrier. Les deux opinions sont donc encore en présence et celle du capitaine d'Ollone ne saurait être considérée comme incontestée. Cependant nous avons cru intéressant de résumer l'étude rapportée de Chine par un officier français habitué à examiner les questions étrangères et coloniales. Toutes les indications,

venant d'une source autorisée méritent d'être prises au sérieux au moment où se transforment d'une manière si prompte les pays d'Extrême-Orient.

LES DOUANES IMPÉRIALES MARITIMES CHINOISES (1)

Au mois de mai 1902, nous publiions dans le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* un article destiné à rectifier certaines idées fausses qui avaient été répandues à profusion sur la carrière des douanes impériales chinoises. Une certaine quantité de jeunes gens voulant entrer dans cette carrière, nous croyons utile de revenir sur cet article en y ajoutant d'ailleurs un certain nombre de renseignements nouveaux. Si ces indications peuvent enlever leurs illlusions à de trop nombreux candidats, elles feront du moins connaître d'une manière sûre, au petit nombre de ceux qui peuvent être appelés à entrer dans les douanes impériales chinoises, les conditions essentielles de l'admission.

Nous croyons devoir faire précéder ces renseignements d'un court historique de l'établissement des douanes en Chine.

ORIGINE DES DOUANES

L'origine du service des Douanes Impériales Maritimes Chinoises (Imperial Maritime Customs) date de 1854 (2). A cette époque, les rebelles de la Société triade du Petit Couteau, *Siao Tao Houei*, des loges cantonnaise et foukienoise, occupaient la ville indigène de Chang-Haï; les fonctionnaires chinois avaient abandonné leurs postes; personne n'avait un mandat régulier pour toucher les droits sur les marchandises importées. Les consuls eux-mêmes ne pouvaient guère recevoir que des promesses de payer les droits et pouvaient-ils même légalement percevoir les taxes? Un arriéré énorme se produisait donc dans la perception de la douane. Le 23 novembre 1854, d'après une note du ministre américain, Robert M. Mc. Lane, les droits arriérés, dus par les citoyens des Etats-Unis, montaient à eux seuls à taëls 118. 125 8 m. 4 c. 1 s. « Cependant les consuls d'Amérique et de la Grande-Bretagne, pour arrêter le désordre, décidèrent que les droits seraient acquittés entre leurs mains soit en argent, soit en simples obligations (*promissory notes*). Wou Samqua [Wou Kien-tchang] (le Tao-T'aï) ne demanda pas seulement qu'on lui versât les droits perçus, mais manifesta même l'intention de rouvrir la douane dans le local qui y avait été consacré au milieu des concessions étrangères. Toutefois il dut y renoncer devant l'opposition qu'il rencontra, fondée sur cette raison « qu'attendu l'insuffisance de ses forces militaires pour se protéger lui-même contre les insurgés, la colonie deviendrait, par le fait de sa présence, le théâtre de sanglants conflits dans lesquels les jours et les propriétés des étrangers seraient infailliblement exposés ». Le Tao-T'aï n'eut pas plus de succès quand il proposa d'établir une douane flottante à bord de l'*Antilope*, navire européen qu'il avait acheté pour augmenter sa flottille : on lui opposa les mêmes objections et les mêmes arguments » (1). Un tel état de choses ne pouvait durer, aussi conclut-on un arrangement par lequel un bureau temporaire des douanes serait ouvert le 13 février 1854, sous la présidence du Tao-T'aï de Chang-Haï. Dans une conférence tenue le 29 juin 1854 entre Wou Tao-T'aï et les consuls Rutherford Alcock, B. Edan et R. C. Murphy des trois puissances ayant des traités avec la Chine, c'est-à-dire l'Angleterre, la France et les Etats-Unis, ils rédigèrent les articles au nombre de neuf qui leur semblaient nécessaires pour une meilleure organisation du service des douanes. Pour exercer sur les douanes un contrôle devenu indispensable et pour reviser les règlements douaniers d'août 1851, on nomma une commission des représentants des consuls composée de : T. F. Wade, vice-consul d'Angleterre, le capitaine Cart, attaché à la légation des Etats-Unis et Arthur Smith, interprète du consulat de France; le traitement de ces inspecteurs fut fixé à 6.000 piastres (plus de 30.000 francs) pour chacun, sans compter les frais de service. La nouvelle douane commença à fonctionner le 12 juillet 1854. Le système ayant donné de bons résultats, on se décida à l'appliquer aux autres ports ouverts au commerce, tout d'abord à Canton, en octobre 1859, avec l'approbation du vice-roi des deux Kouang, Lao Tsoung-kouang. (Voir traités de Tien-tsin, 1858.) Les pouvoirs du fonctionnaire (*Haï Kouan*) si connu des étrangers au XVIIIe siècle, sous le nom de *Hoppo*, étaient ainsi singulièrement transformés. Chan-T'éou (*Swatow*) fut ouvert en février 1860; Tchen-kiang sur le Yang-tseu, en avril, Ning-po, en mai 1861, T'ien-tsin, le même mois, reçurent des commissaires. La même année, en juillet, Fou-tcheou, et en décembre, Han-k'eou et Kieou-kiang sont ouverts à leur tour; en avril 1862, Amoy; en mars 1863, Tché-fou; en mai, Tam-soui et Ki-loung; puis en septembre, Ta-kao, dans l'île Formose, et enfin en mai 1864, Nieou-Tchouang, complètent le chiffre de quatorze bureaux de douanes ouverts à la fin de 1864 (2).

(1) Les caractères chinois employés dans cet article ont été prêtés par l'Imprimerie Nationale.

(2) *China* n° 1 (1865). *Foreign Customs Establishment in China*. 1865 [35·9].

(1) ARTHUR MILLAC [Camille Imbault-Huart], dans la *Revue de l'Extrême-Orient*. II, p. 10.

(2) Extrait de l'*Histoire des Relations de la Chine*, par HENRI CORDIER, I, pp. 158-159.

En fait, l'administration des Douanes Maritimes Chinoises était confiée à un service spécial du gouvernement impérial, service qui est connu sous le titre de « Inspectorat général des Douanes Impériales Maritimes Chinoises » dans lequel des étrangers furent employés aux termes de l'article 46 du traité anglais de T'ien-tsin de 1858 et de l'article 10 des conditions du Tarif du 8 novembre 1858. Il n'y a pas dans le traité français de T'ien-tsin de clause semblable à celle de l'article 46 du traité anglais, mais les conditions du Tarif furent acceptées par les plénipotentiaires français et américain et signées le 28 novembre 1858 par le plénipotentiaire français.

FONCTIONNAIRES DES DOUANES

A la tête du service est placé un inspecteur général. Nous avons dit plus haut qu'à l'origine, à Chang-haï en juillet 1854, les droits de douanes étaient perçus par les trois consuls. Antérieurement, depuis septembre 1853, le consul d'Angleterre, Rutherford Alcock, auquel est due l'initiative de la création du nouveau service des douanes, avait servi d'intermédiaire à ses compatriotes ; il s'était fait représenter dans le triumvirat par son vice-consul Thomas-Francis Wade qui, à son tour, céda au bout d'un an (1er juin 1855) la place à l'interprète Horatio Nelson Lay. La France et les Etats-Unis ayant cessé de nommer des représentants, M. Lay resta seul. L'extension du système des douanes de Chang-Haï aux autres ports devait conduire à l'unité de direction et c'est ainsi que Lay, nommé par le gouverneur général des deux Kiang, devint inspecteur général des Douanes Maritimes. Le Tsong-li Yamen, depuis sa création en 1861, avait dans ses attributions la nomination de ce haut fonctionnaire qui lui adressait ses rapports pour être remis au ministère des Finances (*Hou-Pou*); il est vrai qu'il n'a eu qu'une fois à exercer cette prérogative en faveur de M. Robert Hart.

L'administration des Douanes est confiée à quatre services (*Departments*) : 1° le Revenu (*Revenue Department*) ; 2° la Marine (*Marine Department*); 3° l'Education (*Educational Department*); 4° les Postes (*Postal Department*).

En 1903, ce dernier département comprenait 72 employés étrangers et 2.677 Chinois ; le secrétaire des postes est un Anglais, Mr. F.-A. Aglen; les chefs de bureaux sont des employés du service intérieur; restent donc les emplois subalternes. Je laisse de côté la Marine et l'Education, services techniques. C'est en réalité au premier département (*Revenue*) que les candidats cherchent un emploi. Ce Département comprend un service intérieur (*In-door Staff*), un service extérieur (*Out-door Staff*), un service de la Côte (*Coast-Staff*), étrangers et Chinois comprenant, en 1903, 937 étrangers et 4.138 Chinois. Le service extérieur (616 étrangers) est principalement recruté *sur place*, surtout parmi les marins de différentes nationalités. On comprend dès lors que les demandes visent exclusivement le service intérieur (*In-door Staff*). Nous allons l'examiner.

Le service intérieur comprenait, en 1903, 293 employés européens sur lesquels 23 sont de simples commis sans chance d'avancement ; restent 270 employés ainsi répartis par nationalités :

Anglais	132
Français	34
Allemands	27
Américains	18
Russes	12
Italiens	7
Norvégiens	7
Japonais	7
Portugais	6
Danois	4
Autrichiens	3
Hollandais	5
Belges	5
Espagnols	2
Hongrois	1
	270

Depuis la publication de l'Annuaire de 1903, nous savons qu'au moins 12 jeunes gens sont entrés dans le service, ainsi répartis par nationalité : Anglais, 9; Français, 1 ; Belges, 2, ce qui fait un total, pour le chiffre actuel des employés du service intérieur, de 305; mettons 300 en chiffres ronds. Or, on a calculé qu'un employé des douanes reste environ 30 ans dans le service, cela fait une moyenne de *dix places vacantes par an*, à répartir entre plus de *quinze* nations ayant des traités avec la Chine.

Ces chiffres sont assez éloquents; la conclusion s'impose d'elle-même : il n'y a pas place pour une *cohue* de candidats, mais seulement pour une petite élite. Il est donc peu sage, pour ne pas dire plus, d'entretenir chez des collégiens des illusions qui leur prépareraient d'amers réveils.

SIR ROBERT HART, BART.

Le service des Douanes Chinoises est dirigé par l'inspecteur général, l'I. G., comme le désignent ses subordonnés, Sir Robert Hart, véritable autocrate, qui dispose seul de toutes les places et auquel les candidats doivent adresser *directement* leurs demandes.

Le trait caractéristique du service, c'est qu'il a à sa tête un seul chef qui est nommé par le gouvernement chinois; il est le seul fonctionnaire choisi de la sorte, mais sa commission, munie du sceau du Tsong-li Yamen, l'autorise à prendre les agents qui serviront sous ses ordres. Lord Clarendon était hostile à toute intervention des consuls britanniques dans le choix des employés anglais des douanes. Lord Elgin, plénipotentiaire anglais, écrivait le 8 février 1862 à M. Layard au sujet du traité de T'ien-tsin et du Tarif :

« The stipulation that an uniform system of collection was to be gradually introduced at the several open ports, and the omission of the clause requiring Her Majesty's Consuls to exercise over Her Majesty's subjects a control

in Custom-House matters, from which the subjects of other Treaty Powers were exempt, coupled with the large reductions in the Tariff rates of duty, and the opening up of the whole seaboard of China and of the banks of the more important navigable rivers to trade, were held to be advantages of no mean order. To the best of my recollection it never was suggested to me that I should use the power I possessed to compel the Chinese government to divest itself of its power of enacting regulations for the protection of its revenue, and of imposing penalties for the breach of such regulations. Had such a suggestion been made, I should have been obliged to disregard it, because I could not have acted upon it without contravening one of the most essential principles of the policy prescribed to me by Lord Clarendon. »

Robert Hart, né le 20 février 1835, à Portadown, dans le comté d'Armagh (Irlande), fut élevé à Queen's University, Belfast, et obtint son diplôme de Bachelier-ès-Arts en 1853 et celui de Maître-ès-Arts, M. A. *hon. causâ*, en 1871; il est aussi LL. D. de Queen's University, 1882, et de Michigan, Etats-Unis. D'abord interprète surnuméraire de la surintendance du commerce à Hong-Kong (mai 1854), près du consulat britannique à Ning-po (octobre 1854), assistant-interprète dans le même port (juin 1855), puis second assistant à Canton (mars 1858), il remplit les fonctions de secrétaire des Commissaires alliés pour l'administration de la ville de Canton (avril 1858). Interprète du consulat anglais à Canton (mai 1859), il obtient la permission d'entrer dans les douanes chinoises où il est promu d'emblée député-commissaire dans cette ville (juin 1859); pendant l'absence de Lay, il remplit (avril 1861-mai 1863), avec M. Fitz-Roy comme collègue, les fonctions d'inspecteur général. Nommé commissaire à Chang-Haï avec la charge des ports du Yang-tseu et de Ning-po (avril 1863), il remplaça H.-N. Lay, trois mois plus tard, définitivement (novembre 1863). L'Angleterre, qui sait récompenser les bons services, a fait de Robert Hart un Grand-Croix de Saint-Michel et Saint-George, G. C. M. G. (1889), et un Baronet (1893); la Chine lui a donné le globule rouge de la première classe des fonctionnaires (1881), l'a décoré de la première classe de la seconde division du Double Dragon, et de la Plume de Paon (1885), et a anobli trois générations de ses ancêtres avec le rang de la première classe du premier ordre; récemment il a reçu le titre honorifique de *Cha-Pao*, second tuteur de l'héritier présomptif, titre qui, à ma connaissance, n'avait jamais été décerné à un étranger.

Sir Robert Hart a reçu les distinctions suivantes des gouvernements étrangers : *France :* commandeur de la Légion d'Honneur, 1878; grand officier, 1885; *Belgique* : commandeur de l'Ordre de Léopold, 1869; grand officier, 1893; *Suède et Norvège :* chevalier de l'Ordre de Vasa, 1870; chevalier grand croix de l'Etoile Polaire, 1894; *Autriche-Hongrie*, chevalier commandeur de l'Ordre de François-Joseph, 1870; grand croix, 1873; *Italie :* grand officier de la Couronne, 1884; *Saint-Siège :* commandeur de l'Ordre de Pie IX, 1885; *Portugal :* grand croix de l'Ordre du Christ, 1888; *Pays-Bas :* grand croix de l'Ordre d'Orange-Nassau, 1897; *Prusse :* Ordre de la Couronne, 1re classe, 1900.

Sir Robert Hart a été nommé, en mai 1885, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire d'Angleterre en Chine et en Corée; il donna sa démission au mois d'août 1885, pour rester comme Inspecteur Général dans le service chinois.

***

La note suivante a été publiée il y a quatre ans et demi; elle explique les principes suivant lesquels les nominations sont faites dans le service intérieur des douanes :

ADMISSION AU SERVICE CHINOIS DES DOUANES

Service intérieur.

MEMORANDUM

1. — Les nominations dans le service intérieur des douanes chinoises sont faites directement par l'Inspecteur Général, et tout sujet de la nationalité de toute puissance ayant un traité est admissible.

2. — L'Inspecteur Général nomme seulement ceux qu'il connaît ou qui lui sont suffisamment bien recommandés en ce qui regarde les antécédents et la conduite. Les candidats doivent adresser eux-mêmes directement leur demande à l'Inspecteur Général, lui envoyant en même temps les recommandations et les certificats qu'ils désirent présenter, ainsi que leur photographie.

3. — L'âge des candidats est de 19 à 23 ans.

4. — Les candidats doivent être célibataires. Le service n'a pas le moyen de fournir une installation de maison pour des jeunes gens mariés.

5. — Tous ceux qui sont désignés à des emplois sont soumis à une épreuve justifiant de leur aptitude et de leur éducation. Il n'y a pas de sujets spéciaux d'examen, sauf que la connaissance de l'anglais, de l'arithmétique, de la géographie et au moins d'une autre langue moderne est requise. Outre ces sujets, les candidats admissibles seront examinés sur tels autres sujets qu'ils choisiront. En pratique, le candidat devra être socialement et par son éducation au moins égal à la moyenne des plus hauts grades des employés civils des contrées d'Europe.

6. — Dans le cas où il se présenterait plus de candidats qu'il n'y a de places, l'Inspecteur Général peut, comme il l'a fait jusqu'ici, faire passer un examen de concours aux candidats et donner les places à ceux qui seront les plus heureux dans cette épreuve.

7. — Il est fait un examen médical de tous les candidats. Ils doivent donner la preuve d'une intelligence générale, être exempts de toute maladie organique et n'avoir aucun germe de maladie de poitrine, de cœur ou de faiblesse héréditaire. Le bégaiement et la claudication sont des clauses d'exclusion, de même qu'un défaut sérieux dans la vue.

8. — Une indemnité suffisante pour payer le passage à la Chine est donnée aux candidats qui sont engagés en Europe. La somme allouée à cet effet est actuellement de 100 livres sterling.

9. — Les jeunes gens nommés sont surveillés d'une manière spéciale pendant leurs premières années de service pour juger de leur conduite, de leur tenue, de leur aptitude à remplir leurs fonctions et de leur zèle dans

l'étude de la langue chinoise, qui est essentielle. Dans le cas où ils seraient sous l'un de ces rapports des employés ne donnant pas satisfaction, l'Inspecteur Général se réserve le droit de les renvoyer.

Inspectorat général des douanes, Pékin, 30 décembre 1899.

*
* *

La note suivante indique les conditions d'admission et du service :

MEMORANDUM

Explicatif des conditions d'entrée dans les douanes maritimes impériales chinoises.

1. — Toute nomination dans le service dépend de la seule volonté de l'inspecteur général, Sir Robert Hart, Bart., G. C. M. G.

2. — Le cadre étranger placé sous les ordres de l'inspecteur général des douanes comprend des sujets des différentes puissances liées à la Chine par un traité.

3. — Pour être admis comme 4e assistant, C., il faut être âgé de 19 ans au moins et de 23 ans au plus.

4. — Le candidat doit être apte au service en Chine, c'est-à-dire : n'avoir pas plus de 23 ans; — posséder une instruction convenable; se trouver dans de bonnes conditions physiques (on se montre surtout exigeant pour la vue et l'ouïe); — et être capable d'occuper un pupitre anglais dans un bureau [parler et écrire l'anglais qui est la langue usitée dans le service des douanes].

5. — Suivant la lettre de nomination qui est donnée par l'inspecteur général au 4e assistant, C., celui-ci, d'après les conditions générales du service, pourra être appelé à remplir les occupations des douanes aussi bien comme employé de bureau (*in-door staff*) que comme employé pour le service extérieur (*out-door staff*) et s'il aspire à un degré supérieur et à un traitement plus élevé, il devra acquérir la connaissance de la langue chinoise ainsi que des usages et des coutumes du peuple chinois. Le service est un département du service civil de la Chine, ses membres étant employés du gouvernement chinois et non les subordonnés d'aucun autre gouvernement; ils ne sont pas employés pour aucun temps spécifié, mais l'acceptation d'un emploi implique l'acceptation des statuts et des règlements du service.

6. — Il y a une allocation de 100 livres sterling pour le voyage, et les appointements commencent en Chine à raison de 1.200 haïkouan taëls par an. La valeur du haïkouan taël varie suivant le taux courant du change; en moyenne, elle était, en 1901, de 2 sh. 11 d. 9/16, en 1902, de 2 sh. 7 d. 1/5, et, en 1903, de 2 sh. 7 d. 2/3. En outre de ces appointements, chaque assistant est logé (non meublé) ou reçoit à la place une indemnité. Si l'assistant quitte de sa propre volonté le service avant l'expiration de cinq ans de service effectif en Chine, il est tenu de rembourser les 100 livres sterling qui lui avaient été allouées pour son passage.

9. — Le traitement d'un 4e assistant, C., est de 1.200 haïkouan taëls. (Les anciens traitements en argent, — qui s'élevaient suivant les grades pour les commissaires de 4.800 à 9.000 haïkouan taëls, — ont tous été augmentés).

8. — La promotion dans le service dépend :
a) des vacances qui peuvent se produire;
b) des progrès réalisés par l'intéressé dans l'étude du chinois;
c) de la conduite et des aptitudes de l'intéressé.

9. — Les agents ne sont pas retraités, mais d'après les règlements actuels, une allocation d'une année de traitement peut être donnée au gré de l'inspecteur général après chaque période de sept années de service.

10. — A la fin de la première période de sept ans de service, et dans la suite, après une période de cinq ans, un congé de deux ans, à demi-solde, pourra, suivant le présent règlement, être accordé, si les besoins du service le permettent.

*
* *

La note suivante indique les conditions de l'examen des candidats qui ont reçu de l'Inspecteur Général leur nomination :

MEMORANDUM

Explicatif des examens d'entrée dans l'administration du service des douanes chinoises.

1. — Avant que l'examen n'ait lieu, le candidat devra produire un certificat médical à l'effet de prouver qu'il n'a aucun défaut dans la vue, la parole ou l'ouïe; qu'il est exempt de toute maladie, affection constitutionnelle ou infirmité corporelle, qui pourrait probablement le gêner dans l'accomplissement exact de ses devoirs officiels, et que, au point de vue de la santé, il est parfaitement propre au service en Chine.

2. — Il y aura un examen préliminaire d'épreuve pour l'écriture, la dictée, la grammaire et l'arithmétique. Tout candidat qui ne réussirait pas à passer cet examen d'une manière satisfaisante sera disqualifié pour l'examen final, qui a spécialement pour but de s'assurer des mérites de chaque candidat relativement à ses connaissances, son intelligence et ses chances d'avenir. Les sujets de l'examen final ou de l'examen d'épreuve de l'instruction sont partie obligatoires et partie facultatifs.

I. — *Obligatoires.*

a) Langue anglaise.
b) Eléments d'histoire moderne.
c) Géographie.
d) Composition et précis.
e) Tenue de livres en partie double.

II. — *Facultatifs.*

Le candidat peut choisir n'importe quels sujets, plus spécialement français et allemand, afin de prouver qu'il a reçu une éducation convenable. On tiendra un plus grand compte d'une profonde connaissance de quelques sujets que d'un savoir superficiel d'un grand nombre.

RECRUTEMENT

On verra d'après le memorandum relatif aux examens que l'on ne cherche pas à faire atteindre aux candidats un niveau spécial d'instruction. L'éducation que l'on nomme en général *libérale*, c'est-à-dire celle que doit recevoir tout homme pour faire son chemin dans le monde, est tout ce que l'on demande; en sorte que si un jeune homme s'est préparé soit à la carrière des armes, soit à la marine, au droit, à la médecine, aux travaux d'ingénieur, soit à toute autre profession honorable, il ne se rend ainsi nullement impropre au service des douanes. Mais l'on recherche

aussi bien les avantages physiques que les qualités intellectuelles, et l'on désire des hommes dignes de confiance, honnêtes, travailleurs et possédant du sang-froid et du bon sens.

Quand un candidat est inconnu de Sir Robert Hart, il doit naturellement fournir à l'appui de sa demande des recommandations émanant d'une personne connue de l'Inspecteur Général officiellement ou en particulier, ou dont la réputation ou le nom ou la position soit une garantie suffisante pour la recommandation.

Lorsque Sir Robert Hart désigne un candidat en Europe, il en informe M. Campbell (1), dont c'est le devoir d'exécuter les instructions relatives à l'examen et de décider si le candidat est ou n'est pas apte au service. Il est préférable que les candidats adressent *directement* leur demande à Sir Robert Hart.

L'examen littéraire peut être remplacé par le diplôme d'établissements comme l'Ecole des langues orientales vivantes, l'Ecole coloniale, etc. Si les candidats sont trop nombreux, il est alors nécessaire d'ouvrir un concours; c'est ce qui est arrivé récemment quand 39 jeunes gens se sont présentés pour 6 places vacantes.

AVANCEMENT

Le service intérieur des douanes comprend dans ses 293 employés : 1 inspecteur général, 1 inspecteur général adjoint, 38 commissaires (directeurs), 22 commissaires adjoints, 38 principaux assistants, 31 premiers assistants, 28 deuxièmes assistants, 51 troisièmes assistants, 60 quatrièmes assistants, 9 commis (Clerks), 14 divers.

Jusqu'à l'année 1901, les assistants étaient divisés en deux classes A et B; pour accélérer les promotions, ils seront dorénavant répartis en trois classes A, B et C. Les traitements commençaient à 900 hk. tls.; ils suivent aujourd'hui l'échelle ci-dessous jusqu'aux commissaires qui étaient en 1901 au nombre de 38 dont 18 Anglais, 7 Américains, 5 Allemands, 3 Français, 1 Hongrois, 1 Norvégien, 1 Belge, 1 Russe, 1 Danois.

4ᵉ Assistant C.........	hk. tls.	1.200
» B.........	»	1.500
» A.........	»	1.800
3ᵉ Assistant C.........	»	2.100
» B.........	»	2.400
» A.........	»	2.700
2ᵉ Assistant C.........	»	3.000
» B.........	»	3.300
» A.........	»	3.600
1ᵉʳ Assistant C.........	»	3.900
» B.........	»	4.200
» A.........	»	4.500
Principal assistant C...	»	4.800
» B...	»	5.400
» A...	»	6.000
Commissaire adjoint...	»	7.200
Commissaire..........	»	9.600 à 12.000

(1) Le représentant de Sir Robert Hart en Europe — 26 Old Queen Street, Westminster, London, S. W.

A cause de la dépréciation de l'argent, les traitements commenceront désormais à 1.200 hk. tls. au lieu de 900 et suivront une augmentation progressive suivant les grades.

L'avancement est dû naturellement à l'intelligence, au travail, à l'assiduité et à la bonne conduite, mais surtout aux progrès dans la langue chinoise; un assistant qui ne possède pas cette langue à fond n'a aucune chance d'arriver au grade de commissaire.

Dans les dernières promotions, les plus heureux parmi les commissaires adjoints ont été nommés commissaires au bout de 18 ans de service dans les douanes, mais la plupart ont attendu 22, 24, 28 et même 29 ans ce haut emploi.

J'espère que ces quelques renseignements pourront donner une idée exacte du service des douanes impériales maritimes chinoises, des conditions dans lesquelles on peut y être admis, et de l'avancement que l'on peut y obtenir.

LISTE DES PORTS OUVERTS AU COMMERCE ÉTRANGER (1)

1° *Nieou-Tchouang* 牛莊 (*anglais* New-chwang), dans la province de Cheng-King en Mandchourie; ouvert en mai 1864 en vertu du traité anglais de T'ien-Tsin (1858); à la fin de 1903, population chinoise estimée : 50.000 habitants;

2° *T'ien-Tsin* 天津, dans la province de Tche-li, au confluent du Grand Canal et du Peï-ho; ouvert en mai 1861, en vertu des conventions anglaise et française de Pé-king, 1860; pop. chin. ; 750.000 hab.;

3° *Tche-Fou* 芝罘 (*anglais* Chefoo) ou mieux Yen-t'aï, dans la province de Chan-Toung, sur le bord de la mer; ouvert en mars 1862 en vertu des traités anglais et français de T'ien-Tsin, 1858 ; pop. chin. : 70.000 hab.;

4° *Kiao-Tcheou* 膠州 (Kiaochow), dans la province de Chan-Toung, dans la baie du même nom, occupé par les Allemands le 14 novembre 1897, déclaré port libre le 2 septembre 1898; (en réalité (*Ts'ing-tao*);

5° *Tch'oung-K'ing* 重慶 (Ch'ung-K'ing) dans la province de Se-Tch'ouen; au confluent de la rivière Kia-ling et du Yang-tseu : ouvert en novembre 1890 : pop. chin. : 350.000 hab.;

6° *I-Tch'ang* 宜昌 (Ichang), dans la province de Hou-Pé, sur la rive gauche du Yang-tseu, ouvert le 1ᵉʳ avril 1877, en vertu de la convention de Tche-Fou, 1876; pop. chin. : 40.000 hab.;

7° *Cha-che* 沙市 (Shasi), dans la province de Hou-Pé, entre I-Tch'ang et Han-K'eou, sur la rive gauche du Yang-tseu, ouvert le 1ᵉʳ octobre 1896, en vertu du traité japonais de 1895; pop. chin. : 80.000 hab.;

(1) Nous ajoutons cette liste tirée de notre ***Histoire des Relations de la Chine***, III, pp. 433-438.

8° *Yo-Tcheou* 岳州 (Yochow), dans la province de Hou-Nan, près du lac Toung-Ting; ouvert officiellement le 13 novembre 1899; pop. chin. : 20.000 hab.;

9° *Han-K'eou* 漢口 (Hankow), sur la rive gauche du Yang-Tseu, à son confluent avec la rivière Han, dans la province de Hou-Pé, ouvert en décembre 1861, en vertu des règlements provisoires de la même année ; pop. chin. : 870.000 habitants;

10° *Kieou-Kiang* 九江 (Kew-Kiang, Kiukiang), dans la province de Kiang-Si, sur la rive droite du Yang-Tseu, près du lac Po-yang; ouvert en même temps que Han-K'eou; pop. chin.: 36.000 hab.;

11° *Wou-hou* 蕪湖 (Wuhu), dans le Ngan-Houei, sur le Yang-Tseu, entre Kieou-Kiang et Tchen-Kiang; ouvert le 1er avril 1877 en vertu de la convention de Tche-Fou ; popul. chin. : 115.580 hab.;

12° *Nan-King* 南京 ou mieux Kiang Ning 江寧 (Nan-King veut dire *Cour du Sud*, et désigne l'emplacement ancien de la capitale avant Pé-king, *Cour du Nord*), sur la rive droite du Yang-Tseu, capitale du Kiang-Nan, devait être ouvert en vertu du traité français de T'ien-Tsin, 1858 ; ne l'a été en réalité que le 1er mai 1899; pop. chin. : 250.000 hab.;

13° *Tchen-Kiang* 鎮江 (Chinkiang), dans le Kiang-Sou, sur la rive droite du Yang-Tseu à son confluent avec le Canal impérial, ouvert en avril 1861, en vertu du traité anglais de T'ien-Tsin, 1858; pop. chin. : 160.000 hab.;

14° *Chang-Haï* 上海 (Shanghaï), dans le Kiang-Sou, sur le Houang-Pou, un des cinq ports ouverts en vertu du traité de Nan-King, 1842. Le port a été officiellement ouvert au commerce le 17 novembre 1843 et le bureau des Douanes n'a été ouvert, comme nous l'avons vu, qu'en 1854; pop. chin. : 620.000.;

15° *Sou-Tcheou* 蘇州 (Soochow), capitale du Kiang-Sou, à l'ouest et un peu au nord de Chang-Haï, sur le Grand Canal, près du Grand Lac, T'ai-Hou; ouvert le 26 septembre 1896 en vertu de l'article VI du traité japonais ; popul. chin. : 500.000 hab.;

16° *Ning-Po* 寧波 dans la province de Tche-Kiang, sur la rivière Yong, un des cinq ports ouverts en vertu du traité de Nan-King, 1842, mais n'a été ouvert par les Douanes qu'en mai 1861; pop. chin.: 260.000 hab.;

17° *Hang-Tcheou* 杭州 (Hangchow), capitale du Tche-Kiang, sur la rivière Ts'ien-T'ang, ouvert le 26 septembre 1896, en vertu de l'article VI du traité japonais ; pop. chin. : 700.000 hab.;

18° *Wen-Tcheou* 溫州 (Wenchow), dans la province de Tche-Kiang, sur la rive droite du Wou-Kiang, ouvert en avril 1877, en vertu de la convention de Tche-Fou, 1876 ; pop. chin. : 80.000 hab.;

19° *San-Tou Ngao* (Santuao), port de Fou-Ning Fou 福寧 dans la province de Fou-Kien, ouvert spontanément par les Chinois le 1er mai 1899; le décret impérial est du 24 mars 1898 ; pop. chin. : 8.000 hab.;

20° *Fou-Tcheou* 福州 (Foochow), capitale du Fou-Kien, sur la rivière Min, un des cinq ports ouverts en vertu du traité de Nan-King, 1842, mais le bureau des Douanes n'a été installé qu'en juillet 1861 ; pop. chin. : 624.000 hab.;

21° *Emoui* 廈門 ou Amoy, prononciation locale de Hia-Men, dans le Fou-Kien, un des cinq ports ouverts en vertu du traité de Nan-King, 1842, mais le bureau des Douanes n'a été installé qu'en avril 1862; pop. chin. : 113.800 hab.;

22° *Chan-T'eou* 汕頭 (Swatow), dans le Kouang-Toung, sur la rive gauche et à l'embouchure de la rivière Han, ouvert en janvier 1860, en vertu des traités anglais, français et américain de T'ien-Tsin, 1858 ; pop. chin. : 48.000 hab.;

23° *Wou-Tcheou* 梧州 (Wuchow), dans le Kouang-Si, sur la rive gauche du Si Kiang, ou rivière de l'Ouest, à son confluent avec la rivière Fou, ou rivière de Kouei-lin ; ouvert le 4 juin 1897, en vertu de la convention anglo-chinoise relative à la frontière birmane; popul. chin. : 52.000 hab.;

24° *Sam-Choui* 三水 (Samshui), dans la province de Kouang-Toung, près du confluent des rivières de l'Ouest, du Nord et de l'Est de Canton; son port est Ho K'eou ; il faut rattacher à ce bureau Kongmoon et Kumchuk. Sam-Choui a été ouvert en 1897 par la même convention que Wou-Tcheou; pop. chin. : 5.000 hab.;

25° *Canton* 廣州, en chinois Kouang-tcheou, capitale du Kouang-Toung, sur le Tchou-Kiang (rivière de la Perle), un des cinq ports ouverts en vertu du traité de Nan-King, 1842, mais le bureau des Douanes n'a été installé qu'en octobre 1859 ; pop. chin. : 880.000 hab.;

26° *Kieou loung* 九龍 (Kowloon), dans le Kouang-Toung, en face de Hong-Kong;

27° *Lappa* ou *Kung-Pa* 拱北, île en face du port intérieur de Macao ;

28° *Kong Moon* 江門, à l'intérieur de *Mo-tao-men* (Broadway), ouest de Macao (Kouang-Toung), ouvert 7 mars 1904;

29° *Kioung-Tcheou* 瓊州 (Kiungchow), dans l'île de Haï-Nan (Kouang-Toung), ouvert en avril 1876, en vertu des traités anglais et français de T'ien-Tsin de 1858. Le port est Hoi-Heou (Hoihow); pop. chin. : 35.000 hab.;

30° *Pak-Hoi* 北海, dans le dialecte du Nord, *Pe-Haï*, dans la province de Kouang-Toung, sur le golfe du Tong-King, ouvert en avril 1877, en vertu de la convention de Tche-Fou ; pop. chin. : 20.000 hab.;

31° *Loung-Tcheou* 龍州 (Lung-Chow), dans le Kouang-Si, au confluent des rivières Song-Ki et Kao-Ping ; la réunion de ces deux rivières forme le Tso-Kiang, branche gauche du Si-Kiang ou rivière de l'Ouest; ouvert le 1er juin 1899, en vertu du traité avec la France après la guerre du Tong-King ; pop. chin. : 20.000 hab.;

32° *Mong-tseu* 蒙自 (Mengtsz), dans le sud-est du Yun-Nan, ouvert en vertu de la convention additionnelle au traité français de T'ien-Tsin du 25 avril 1886, signée à Pé-king le 26 juin 1887: l'ouverture du consulat de France est du 30 avril 1889 ; pop. chin. : 12.000 hab.;

33° *Se-mao* 思茅 (Szemao), au sud-ouest du Yun-Nan, ouvert par les conventions française de 1895 et anglaise de 1896; popul. chin. : 9.000 hab.;

34° *Teng-yueh* 騰越 ou *Momein*, au Yun-Nan; proposé pour être ouvert au commerce étranger; pop. chin. : 8.000 hab.;

35° *Ya-toung* (Yatung), Tibet.

La population totale chinoise était donc estimée à 6.786.380 habitants en 1903.

Nous n'avons pas donné, dans cette énumération, *Ta Kou* 大沽, à l'embouchure du Peï-Ho, et *Ho K'eou* (Hokow), à la frontière du Yun-Nan et du Tong-King, parce que leurs statistiques ne sont pas données séparément. *Ts'in-Wang Tao*, dans l'arrondissement de Fou-Ning Hien, dans le Tche-li, a été déclaré ouvert officiellement en même temps que Yo-Tcheou. *Nan-Ning*, dans le Kouang-Si, a été déclaré port à traité, par décret impérial, en février 1890, mais n'était pas encore ouvert en juin 1900. *Pei-Taï Ho* est une station balnéaire du golfe du Tche-Li, près de Chan-Haï Kouan; nous ne parlerons pas davantage de *Ta-Lien Wan* 大連灣, *Port-Arthur* 旅順 (Liu-chouen), *Wei-Hai-Wei* 威海衛, *Kouang-Tcheou Wan* 廣州灣, cédés à bail à la Russie, l'Angleterre et la France.

Voici quels étaient d'après les statistiques des Douanes chinoises (1) le nombre des maisons de commerce et le chiffre de la population étrangère en Chine par nationalités :

(1) *Returns of Trade*... for 1903.

Anglais, 420 maisons, 5.662 résidents ; *Américains*, 114-2542 ; *Allemands*, 159-1658 ; *Français*, 71-1213 ; *Hollandais*, 15-224 ; *Danois*, 10-236 ; *Espagnols*, 29-339 ; *Norvégiens*, 7-106 ; *Suédois*, 2-120; *Russes*, 24-361 ; *Autrichiens*, 18-172 ; *Belges*, 3-311 ; *Italiens*, 18-313 ; *Japonais*, 361-5287 ; *Brésiliens*, 3 rés., *Péruviens*, 2 rés.; *Portugais*, 45-1930 ; *Coréens*, 22 rés.; *Puissances sans traité*, 1-59. — Total, 1.292 maisons de commerce, 20.404 résidents.

HENRI CORDIER.

ASIE FRANÇAISE

Le nouveau régime de l'indigénat. — Le gouverneur général a promulgué, en décembre dernier, le décret du 11 octobre 1904 portant règlement sur l'indigénat en Annam et au Tonkin et dont nous reproduisons ci-dessous les dispositions :

Le président de la République française,
Sur le rapport du ministre des Colonies et du Garde des sceaux, ministre de la Justice;
Vu le décret du 5 février 1897 ;
Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854,

Décrète :

ARTICLE PREMIER. — L'internement des indigènes non justiciables des tribunaux français, des Asiatiques régis par l'arrêté présidentiel du 23 août 1871 et des Chinois, ainsi que le séquestre de leurs biens, ne pourront en aucun cas être prononcés pour une durée supérieure à dix ans.

ART. 2. — L'internement et le séquestre ne pourront être ordonnés que pour faits d'insurrection contre l'autorité de la France, de troubles politiques graves ou de manœuvres susceptibles de compromettre la sécurité publique et ne tombant pas sous l'application des lois pénales ordinaires.

ART. 3. — Dans les cas spécifiés à l'article précédent (insurrection, troubles politiques graves, manœuvres susceptibles de compromettre la sécurité publique), il pourra être imposé aux villages sur les territoires desquels les faits se seront produits et aux collectivités dont les membres y auront participé, une contribution spéciale destinée à assurer à l'administration les moyens de réprimer les désordres et d'en prévenir le retour.

ART. 4. — Les mesures relatives à l'application des trois articles qui précèdent ou à la réduction de la durée de l'internement et du séquestre devront, à peine de nullité, faire l'objet d'arrêtés du Gouverneur général pris en Commission du conseil supérieur, sur la proposition du résident supérieur compétent, et l'avis conforme du procureur général, chef du service judiciaire en Indo-Chine.

Ces arrêtés sont portés immédiatement à la connaissance du ministre des Colonies accompagnés d'un rapport sur chaque affaire et d'une expédition de la délibération de la commission permanente.

ART. 5. — Les dispositions antérieures et contraires sont et demeurent abrogées.

La loi de Lynch au Tonkin. — Nous n'avons pas lu sans étonnement et sans regrets dans un journal du Tonkin sous ce titre : « La loi de Lynch », un article dans lequel on préconisait non l'adoption complète de ce procédé de justice sommaire employé parfois aux Etats-Unis à l'égard des nègres, mais d'une modalité, si on peut dire, de ce procédé barbare.

Après avoir avancé qu'en Indo-Chine toutes les sévérités de la loi étaient pour les Français, et que ceux-ci n'étaient nullement protégés, l'auteur de l'article disait :

« Devant une incurie aussi coupable des pouvoirs publics, il faut que les particuliers réagissent. Puisque nous ne pouvons pas obtenir justice et que nous sommes poussés à bout, il ne nous reste plus qu'à nous faire justice nous-mêmes comme les bons Américains.

« Bien entendu, nous ne conseillons pas à nos compatriotes de forcer les geôles pour pendre ou pistoleter cette crapule de Ba ou cette canaille de Sao. Point n'est besoin d'en venir à cette extrémité. D'ailleurs, ici, on ne réussirait pas du tout.

« Mais il y a d'autres moyens, et, *si l'on veut s'entendre*, on forcera bien le gouvernement à sortir de son inaction pour faire marcher la justice dans le chemin de la logique et de l'équité. Nous disions dernièrement que tous les Français établis dans la colonie devraient constituer un syndicat pour le recrutement du personnel ouvrier et domestique. Les fonctionnaires qui voudraient profiter de cette institution pourraient également y chercher leurs boys à la condition qu'ils s'engagent à observer les statuts. Ceci produirait déjà une notable amélioration dans nos relations avec notre personnel natif.

« On peut aller plus loin. Une fois ce syndicat formé, il y aurait forcément entente entre la presque unanimité des Européens demeurant dans le pays. L'union fait la force. Il n'y aurait plus alors qu'à admettre entre soi, comme convention tacite, bien entendu, de faire comme les Américains et d'acquitter systématiquement, lorsqu'on est juré, tout compatriote qui aurait eu la main un peu lourde comme justicier de soi-même, pour peu qu'il y ait dans ce fait seulement l'ombre d'une excuse. Les gens scrupuleux peuvent rassurer leur conscience ; ce faisant, ils ne failliront pas à leur serment de juré qui leur impose uniquement de juger selon leur conscience. Or, en toute conscience par le temps qui court et du train où vont les choses, un homme honnête et sensé peut-il envisager la question autrement ? »

Nous avons tenu à citer textuellement, pour ne pas en atténuer la verdeur, le passage du journal indo-chinois préconisant une sorte de copie judiciaire de la loi de Lynch pour le Tonkin. L'état d'esprit de notre confrère nous semble singulièrement fâcheux et inconscient de la nature de la tâche que nous avons à remplir en Indo-Chine. Dans ce pays, on l'oublie trop, et en particulier les Français fixés en Indo-Chine l'oublient trop, l'élément européen ne se composera jamais que d'une poignée d'hommes par rapport à l'élément indigène. C'est donc avant tout à une politique indigène que doivent se consacrer nos efforts d'organisation dans notre colonie.

Il ne faut pas oublier que, dans l'Asie qui se fait autour d'elle, l'Indo-Chine ne saurait être gouvernée par un régime de fantaisies et de privilèges qui nous aliéneraient et rendraient peu maniables les millions de sujets asiatiques sur la bonne volonté, au moins passive, desquels notre domination doit reposer. D'ailleurs, il ne faudrait pas croire qu'il y ait la moindre antinomie entre cette bonne politique indigène encore à introduire en Indo-Chine et la sécurité des intérêts privés européens qui peuvent se constituer dans le pays. On a remarqué dans toutes les colonies que lorsqu'on portait brutalement atteinte à l'organisation sociale de la population indigène, cette dernière devenait plus difficile à contrôler et produisait un nombre grandissant d'individus vivant en dehors des lois et constituant un danger continuel pour les Européens isolés au milieu d'eux. Tout récemment encore on signalait qu'en Tunisie la sécurité des colons français avait diminué, et l'on attribuait cette situation à une diminution des moyens d'action des caïds chargés d'administrer la population musulmane. Il en est de même en Indo-Chine. A des degrés divers, en Cochinchine, au Tonkin, et même en Annam, nous avons eu une tendance à désorganiser l'administration et même les communes annamites, à introduire dans le corps des fonctionnaires indigènes des personnages qui, selon les idées du pays, sont indignes d'administrer leurs compatriotes. Une justice française, trop souvent ignorante de la langue, de l'état social et des lois du milieu, est hâtivement substituée, pour répondre à des préoccupations philanthropiques, qui vont d'ailleurs droit contre leur but, à la justice et aux lois indigènes que nous aurions dû nous borner à améliorer et à contrôler de plus en plus. Sans doute dans ces derniers temps on a sagement réagi contre la manie assimilatrice. M. Beau, en particulier, a porté un intérêt constant aux questions indigènes, mais ce n'est pas en une courte période que l'on peut remédier à des erreurs anciennes et répétées.

Si les colons du Tonkin voulaient réfléchir aux causes profondes de l'insécurité, d'ailleurs encore toute relative, dont ils sont inquiets, ils s'apercevraient sans doute que c'est aux maladresses de la domination française qu'ils doivent, dans une situation étrangement paradoxale, d'avoir un peu moins de sécurité qu'ils n'en pouvaient trouver quelques années plus près du début de notre occupation.

Nous le répétons, au point où en est actuellement l'organisation de l'Indo-Chine, c'est avant tout du régime des indigènes que nous devons nous préoccuper. Qu'on s'en préoccupe avant tout, que l'on conserve soigneusement les moyens indigènes de contrôle, de gouvernement et de répression de nos sujets asiatiques et nos colons trouveront plus de sûreté sans avoir à recourir, sans doute d'ailleurs sans résultat, à une sorte de

conjuration qui ferait une impossibilité du maintien du jury dans la colonie.

Le régime du sel en Indo-Chine. — *Une nouvelle réglementation.* — L'Administration a jugé nécessaire de refondre en un seul document l'arrêté du 20 octobre 1899 et les diverses modifications qui ont été apportées au régime du sel par les arrêtés des 23 juin 1903 et du 2 février 1904.

La nouvelle réglementation a pour base l'obligation imposée à toute personne désirant se livrer à la vente du sel de se munir d'une licence, à l'exception des revendeurs au détail qui n'ont pas de stocks supérieurs à 100 kilos.

L'arrêté nouveau ne change rien à l'impôt du sel. Il réglemente et assure la surveillance en donnant à l'administration des moyens efficaces pour combattre la fraude et les accaparements de sel qui non seulement causent parfois des troubles graves dans certaines provinces, mais font augmenter considérablement les prix de cette denrée au détriment de la masse des consommateurs. Enfin il assure aux commerçants honnêtes une plus large protection contre une concurrence déloyale, tout en n'imposant aux particuliers ni mesures vexatoires ni charges nouvelles. Les sociétés ou particuliers voulant se livrer à l'exploitation des marais salants, sables, salifères, carrières ou mines de sel, doivent obtenir de l'administration une autorisation spéciale, mais avec obligation de vendre à l'administration la totalité de leur production.

Ces sels sont payés au producteur suivant les tarifs officiels.

Les sels vendus pour la consommation locale sont frappés d'une taxe de 2 piastres par 100 kilogrammes ou de 1 piastre 20 cents par picul ou luong de 60 kilogrammes.

Les prix de vente aux consommateurs sont également fixés pour chaque entrepôt ou magasin.

Toute vente doit être enregistrée, et l'acheteur reçoit une quittance extraite d'un registre à souche.

Toute personne désirant se livrer à la vente du sel par quantités égales ou supérieures à 100 kilogrammes est tenue de se munir d'une licence de débitant de sel.

Les demandes de licence sont adressées au directeur général des douanes et sont accordées à toute personne dont la solvabilité et la moralité sont reconnues suffisantes. Elles sont annuelles allant du 1er janvier au 31 décembre.

Ces licences sont de quatre catégories : 2 piastres pour les ventes de 100 à 500 kilos ; 5 piastres pour les ventes jusqu'à 20.000 kilos et de 40 piastres pour les ventes supérieures.

Les débitants devront tenir un livret sur lequel seront inscrites au fur et à mesure de leurs achats toutes les quantités de sel entrées dans leurs dépôts : un carnet de vente tenu en français.

Toute vente devra donner lieu à un laissez-passer indiquant la quantité de sel transporté, le délai accordé pour le transport, la date et l'heure du départ.

Le nouveau commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine. — Le général Coronnat, dont nous avons mentionné le départ dans notre dernier numéro, a été remplacé à la tête des troupes de l'Indo-Chine par le général Chevallier, qui a adressé aux troupes placées sous ses ordres l'ordre du jour suivant :

Je prends à compter de ce jour le commandement supérieur des troupes du groupe de l'Indo-Chine, que j'assure à l'avance de ma sympathique sollicitude.

C'est avec une véritable émotion que je reviens dans ces contrées où j'ai servi à chaque étape de ma carrière sous des chefs dont nous avons conservé le culte.

Je ne me dissimule pas les difficultés du poste auquel le gouvernement m'a fait l'honneur de m'appeler, mais je connais la valeur et le zèle de mes collaborateurs et je prends possession de mon commandement avec une entière confiance.

Ma tâche se trouve d'ailleurs bien aplanie par les remarquables travaux de mes éminents prédécesseurs, auxquels je me fais un devoir d'adresser, à travers les mers et dans la tombe, l'expression de ma gratitude.

Fait au quartier général,
à Hanoï, le 15 décembre 1904.

Le général de division commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indo-Chine,
Signé : Général CHEVALLIER.

Nouvelles constructions de chemins de fer. — La construction du réseau de chemins de fer indo-chinois se poursuit normalement suivant les prescriptions de la loi du 25 décembre 1898. Un décret du 27 janvier 1905 autorise l'ouverture des travaux de construction :

1° Sur la section de l'embranchement du Langbian comprise entre le kilomètre 132 et Khan-hoa ;

2° Sur la section de l'embranchement du Langbian comprise entre Phan-rang et Danhim ;

3° Sur la section de ligne de Tourane à Hué et à Quang-tri comprise entre Hué et Quang-tri.

Ces travaux comportent l'infrastructure, les bâtiments et la construction des ponts métalliques, plus, pour la section de Hué à Quang-tri, la fourniture du ballast.

On sait que la loi du 25 décembre 1898 prescrit que l'arrêté autorisant l'ouverture de travaux nouveaux ne peut être rendu que s'il est établi : d'une part, que l'évaluation des dépenses des nouvelles lignes, augmentée de l'évaluation rectifiée des dépenses des lignes autorisées, ne dépasse pas l'ensemble des allocations prévues par ladite loi; d'autre part, que le service des emprunts déjà contractés et à contracter pour couvrir l'ensemble de ces dépenses est assuré par les ressources disponibles du budget de l'Indo-Chine.

Cette double démonstration a été faite dans le rapport qui précède le décret. Nous ne la repro-

duisons pas ici en son entier, nous en détachons seulement ce passage qui est intéressant :

« ... La comparaison des dépenses à prévoir et des allocations pour l'ensemble des lignes du programme de 1898 pourrait s'établir comme suit :

Lignes	Dépenses à prévoir	Allocations
Haïphong-Hanoï-Laokay.....	54.000.000	50.000.000
Hanoï-Namdinh à Vinh......	33.800.000	32.009.000
Tourane-Hué-Quangtri......	25.000.000	24.000.000
Saïgon-Khan-hoa............	43.700.000	45.000.090
Embranchement du Lang-bian.	18.500.000	35.000.000
Mytho à Cantho.............	10.000.060	10.000.000
Totaux.....	185.000.000	196.000.000

« D'après ce tableau, les dépenses à faire resteraient inférieures de 11 millions aux dépenses prévues. L'écart serait même de 15 millions, en tenant compte des 4 millions qui complètent à 200 millions les ressources créées en principe par la loi du 25 décembre 1898 et qui constituent une véritable somme à valoir destinée à parer aux aléas de l'entreprise.

« Cette différence importante provient de l'économie à réaliser dans la construction de l'embranchement du Lang-bian dont le coût kilométrique n'est pas inférieur à celui prévu, mais qui aura une longueur beaucoup moindre.

« Quoi qu'il en soit, la condition prescrite par le paragraphe 3, 2°, de l'article 2 de la loi de 1898 paraît remplie.

« Quant à la seconde condition prévue par la loi (art. 2, § 3, 3°), condition relative à la disponibilité suffisante aux budgets de l'Indo-Chine des ressources nécessaires pour assurer le service des emprunts déjà contractés et à contracter, il me suffira de rappeler qu'il a été inscrit au chapitre 21 du budget général de l'Indo-Chine pour 1905, que vous avez bien voulu approuver tout récemment :

« 1° Un crédit de 2.123.868 francs pour faire face au paiement des intérêts et à l'amortissement des deux premières portions de 50 et de 70 millions de l'emprunt de 200 millions déjà réalisées, et 2° un crédit de 421.875 francs en vue d'assurer le service en 1905 de la nouvelle portion de 50 millions qu'il sera nécessaire de réaliser pour assurer l'exécution des travaux que le gouverneur général demande à être autorisé à entreprendre. »

Les travaux sur la ligne de Lao kay. — Certains journaux du Tonkin donnent sur les travaux de la ligne qui se dirige vers Lao-kay les renseignements les plus pessimistes. M. Beau a inauguré, le 24 novembre dernier, un nouveau tronçon de cette ligne, celui de Yen-bay à Trai-hutt. La longueur de ce tronçon étant de 50 kilomètres environ, il ne reste plus à construire que les 95 kilomètres qui séparent Trai-hutt de Lao-kai. M. Beau ne s'est pas arrêté à Trai-hutt; par suite probablement des bruits répandus sur les difficultés qui entourent la continuation des travaux, il a voulu aller jusqu'à Lao-kay, c'est-à-dire jusqu'au point terminus. On sait qu'en vue de l'achèvement de cette dernière section, la construction a dû être mise en régie et répartie entre un certain nombre de tâcherons auxquels l'administration fournit elle-même la main-d'œuvre. On est parvenu à recruter les 10.000 coulis nécessaires; mais sur la qualité de ces coulis, les journaux du Tonkin se montrent sceptiques. Nous n'avons pas à trancher la question; mais ce que nous pouvons dire, c'est que le seul fait de les réunir n'était pas sans difficultés, étant donné la répugnance que la haute région inspire aux Annamites du Delta.

Pour dissiper les préventions contre cette région, M. Beau a emmené dans son voyage six *tong doc* (gouverneurs des grandes provinces) sur sept que compte le Tonkin. Le gouverneur général a insisté auprès d'eux pour leur montrer que la région devait être considérée non comme une dépendance du territoire chinois, mais comme une dépendance du territoire annamite. L'un des *tong doc* présents a rappelé que l'Annamite était essentiellement colonisateur, et qu'il serait facile de ramener cette race à ses traditions et de l'associer à l'œuvre de peuplement que l'administration se propose d'entreprendre dans le Haut Tonkin et que l'ouverture complète de la ligne de Haïphong à Lao-kay à l'exploitation facilitera. On espérait encore que cette ouverture pourra avoir lieu le 1er avril prochain, date à laquelle la ligne doit être remise à la Compagnie du Yunnan, comme d'ailleurs les autres sections de la ligne Haïphong-Lao-kay, en vertu de la Convention du 25 juin 1901 entre la colonie et cette Compagnie. Mais l'achèvement de la section Trai-hutt-Lao-kay à la date fixée est fort douteux.

Les tramways du Tonkin. — A la concession déjà accordée des lignes de tramways de Nam-dinh à Vu-bam et de Nam-dinh à Thaï-binh et Phu-ninh-giang sont jointes les concessions : 1° d'une ligne allant de Nam-dinh (rive gauche à Lacquam ; 2° d'une ligne allant de Ninh-binh à Phat-diem.

Travaux de dragage en Cochinchine. — Le Conseil de la province de Soctrang, dans sa session ordinaire du mois d'août dernier, a décidé et préconisé l'exécution de travaux de dragage qui ouvriraient à la batellerie indigène une voie de navigation intérieure offrant le double avantage d'amener jusqu'au chef-lieu l'eau douce du Bassac et de vider la vaste *cuvette marécageuse* qui s'étend entre Cantho et Soctrang, dans les cantons de Dinh-khanh et Nhieu-my.

Le projet comporte un canal d'une longueur de 42 kilomètres environ, partant du rach Cái-côn et venant aboutir au rach Soctrang par les canaux de Cái-côn, Barinh et d'An-tâp, traversant le chef-lieu pour déboucher dans le canal Delanoue. La section aurait 20 mètres d'ouverture,

4 mètres au plafond et 4 mètres de profondeur.

La dépense totale, évaluée approximativement à 285.000 piastres, serait payée en plusieurs annuités à partir de 1905.

SIAM

La délimitation franco-siamoise entre la mer et le Grand Lac. — Les territoires à travers lesquels doit passer la frontière franco-siamoise dont la commission de délimitation mixte, qui a comme chef français le commandant Bernard, de l'artillerie coloniale, poursuit en ce moment l'établissement, ne sont pas sans présenter un intérêt propre. Il ne faut pas oublier en effet qu'en arrière de Muong-krat se trouve un pays où existent des mines de rubis et de saphir. Il y a là une richesse qui fait vivre un certain nombre de mineurs, birmans pour la plupart, et qui pourrait sans doute être augmentée. Nous espérons que, dans toute la mesure où la chose sera possible, la délimitation mettra de notre côté de la frontière les endroits où se trouvent des gisements miniers. Nous avons déjà fait une assez mauvaise affaire en évacuant la ville de Chantaboun et en renonçant par là même à une province qui rapporte un million environ par an au budget siamois, pour que du moins la délimitation du territoire qui nous est reconnu en arrière de Muong krat ne se borne pas à nous donner un port qui semble n'avoir en lui-même qu'une importance des plus médiocres.

CHINE

Le paiement de l'indemnité de 1901. — Les questions soulevées par le paiement de l'indemnité chinoise de 1901 sont sur le point d'être réglées. On sait que la majorité des puissances, en réalité toutes — sauf une, les Etats-Unis — insistaient pour que l'indemnité chinoise de 1901 fût payable à un taux fixé en or. Jusqu'ici, la Chine s'était refusée à accepter cette manière de voir, et elle payait en argent, les gouvernements étrangers n'acceptant chaque paiement que comme un acompte, et déclarant qu'ils se réservaient le droit de réclamer la somme nécessaire pour parfaire le paiement tel qu'il aurait été s'il avait été effectué en or au taux du taël en 1901. Le gouvernement chinois s'est incliné, et il a fait des propositions qui seront probablement acceptées par toutes les puissances. Il consent à payer les arriérés tels qu'ils sont constitués par les réclamations des puissances, et à donner à ces dernières un bon définitif évalué en or pour représenter leur créance. On sait que la chose a une importance particulière pour le gouvernement français qui s'est empressé de convertir en dette française, c'est-à-dire payable à un taux fixe et en or, l'indemnité chinoise de 1901.

Un contrat a été conclu entre le gouvernement chinois d'une part, et la Banque de Hong-kong et Changhaï et la Deutsch Asiatische Bank d'autre part pour procurer au gouvernement de Pékin les moyens matériels d'exécuter cet arrangement. Cet emprunt est de 25 millions et doit être garanti sur l'octroi de Pékin et sur les likins du Chansi.

Un nouveau traité sino-portugais. — On sait que depuis longtemps des négociations étaient engagées entre la Chine et le Portugal relativement aux relations de Macao avec le pays voisin. Au début de 1902, le gouvernement portugais avait même envoyé un ambassadeur extraordinaire à Pékin, M. de Azevedo Castello Branco (1), pour demander à la Chine d'accorder à la petite colonie portugaise une extension de territoire comparable à celle que les Anglais de Hong-kong venaient d'obtenir sur la terre ferme derrière Kao-loung. Ces négociations échouèrent, et depuis lors le gouvernement chinois s'est montré de moins en moins disposé à entrer dans une voie où il avait été entraîné à la suite du coup de force allemand sur Kiao-tcheou. Des difficultés se produisirent même entre les Portugais et leurs voisins, et le vice-roi de Canton n'hésita pas, un jour qu'un Chinois condamné par lui s'était réfugié à Macao, à faire paraître devant cette possession européenne les croiseurs dont il disposait. Cette manifestation n'aboutit d'ailleurs pas, le gouvernement de Lisbonne ayant refusé de livrer ainsi le coupable devant la menace et sans forme de procès.

Les négociations ont été reprises depuis par M. de Castello Branco sur des bases nouvelles, et sans insister pour obtenir une cession de territoire à laquelle la Chine était absolument opposée. Cette puissance vient de signer un traité accordant aux Portugais une situation commerciale analogue à celle que les Anglais ont obtenue en Chine par le traité Mackay. Certains détails ont été arrêtés en ce qui concerne la situation des missionnaires qui, d'après le traité, ne devront se mêler en rien de l'administration du pays qui les reçoit. Le Portugal obtient certains droits de navigation dans la rivière de l'Ouest, et enfin le traité est complété par un contrat en vue de la construction d'un chemin de fer entre Macao et Sam-choui, le point où se termine actuellement le chemin de fer en construction entre Canton et Han-kéou.

Ce chemin de fer doit être construit par une compagnie sino-portugaise sans garantie d'intérêts de l'Etat. Les dépenses payées, les actionnaires recevront un intérêt de 6 0/0 et le surplus des bénéfices devra avant tout être consacré à l'amortissement des frais de premier établissement. Au bout de cinquante années, la ligne de-

(1) Voir pour les projets portugais sur l'arrière-pays de Macao un article de notre Bulletin de janvier intitulé : « L'extension de Macao. »

viendra la propriété du gouvernement chinois sans qu'il ait à payer quoi que ce soit aux actionnaires, à moins que l'amortissement ne soit pas encore complet. Il est à remarquer que les Portugais et les Chinois qui s'occupent de cette affaire sont respectivement des Macaïstes, c'est-à-dire des métis d'Asiatiques et de Portugais, et des Chinois de Hong-kong vivant sous les lois anglaises.

Il serait sans doute prématuré d'affirmer que ce contrat aboutira prochainement à la construction du chemin de fer. Le district chinois de Heung-chan, entre Macao et Sam-Choui, est parcouru par un grand nombre de bras de rivières reliant la rivière des Perles au Si-kiang. Le chemin de fer nécessitera donc un grand nombre de ponts, et malgré les richesses de ce pays de delta, il n'est pas certain que les frais d'établissement ne paraissent pas trop considérables pour que l'on puisse établir une ligne à travers une pareille région sans aucune garantie d'intérêts.

Les Allemands au Chan-toung. — D'après une dépêche du Dr Morrison au *Times*, l'Allemagne continuerait sa politique résolue au Chan-toung, en dépit des événements qui semblent devoir si fort modifier l'avenir de l'Extrême-Orient. Elle demanderait que le gouvernement chinois la consultât avant de nommer un gouverneur pour cette province. La Légation d'Allemagne a protesté en octobre dernier, lorsque Hou-Ting-Kan a été nommé gouverneur par intérim de la province et elle proteste en ce moment même contre la nomination de Yang-Chih-Hsiang parce qu'elle n'a pas été consultée.

La Chine aurait implicitement reconnu la prétention allemande en déclarant que, dans l'un et l'autre cas, il ne s'agissait pas de nommer un gouverneur en titre. En outre, le ministre allemand à Pékin, baron Mumm, aurait demandé que Yang-Chih-Yang vînt conférer avec lui avant de rejoindre son poste. Le fonctionnaire chinois, s'y refusant, aurait invité le ministre allemand à se déplacer pour venir le voir à Tien-tsin. Sur le refus du baron Mumm, la Chine se serait résignée à faire venir dans un temple, près de Pékin, Yang-Chih-Siang qui aurait eu une longue entrevue avec le ministre allemand.

Le correspondant du *Times* dit que l'Allemagne s'empresse de faire prévaloir ses exigences, prévoyant que les circonstances seront bien moins favorables en Chine après la guerre qu'elles ne l'ont été avant. Le Dr Morrison ajoute des plaintes sur le degré auquel la politique de l'Angleterre à Pékin semble se mettre à la remorque de celle de l'Allemagne malgré l'opposition que fait cette puissance aux intérêts britanniques en Chine. Nous n'avons pas à partager l'animosité du correspondant du *Times*, ni sa malveillance contre l'œuvre des Allemands au Chan-toung, mais la persistance, et l'on peut même dire l'audace de cette œuvre, sont dignes de remarque au moment même où l'avenir des politiques étrangères en Extrême-Orient semble si incertain.

Le procès russe de Changhaï. — Nous avons parlé, dans notre dernier numéro, des graves questions d'exterritorialité soulevées par les autorités chinoises à l'occasion du procès d'un marin de l'*Askold* qui, en état d'ivresse, avait tué un passant chinois appartenant à la corporation des Ning-ponais. L'affaire risquait de devenir très grave, les Ning-ponais étant environ 200.000 et menaçant de se mettre en grève, ou même de soulever des désordres sérieux si justice n'était pas faite contre le marin russe. On assure que des agents provocateurs japonais n'ont pas été étrangers à l'extrême énergie de l'agitation des membres de cette puissante corporation. Les questions de droit international soulevées n'ont pas été résolues, mais l'affaire a été réglée de manière à apaiser la population de Changhaï par la condamnation du marin russe à quatre ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à l'internement provisoire dans la maison d'arrêt de la municipalité française de Changhaï.

Les Etats-Unis et la Chine. — Nos lecteurs ont pu relever bien des manifestations du rôle de protecteur de la Chine que les Etats-Unis prétendent jouer. Le gouvernement de Pékin encourage naturellement dans cette voie celui de Washington, même par ces petites flatteries qui, comme les petits cadeaux, font les bons amis. Récemment l'impératrice douairière a fait offrir son portrait peint à l'huile au président Roosevelt en reconnaissance de « l'amitié désintéressée » que les Etats-Unis ont témoignée à la Chine. Le président a répondu que le gouvernement de Pékin avait bien compris un sentiment que les Etats-Unis manifesteront de plus en plus.

ASIE RUSSE

Les Russes et le Dalaï-Lama. — Un correspondant de la *Gazette de Varsovie* à Ourga a écrit à ce journal que le Dalaï-Lama, qui a fui de Lhassa au moment de l'expédition anglaise de l'été dernier, était arrivé dans cette ville mongole, le 27 novembre, avec une suite de plusieurs milliers de personnes. Un grand cortège comprenant toutes les autorités chinoises et mongoles s'était rendu à plusieurs kilomètres à sa rencontre en dépit du froid. Le Dalaï-Lama, installé dans un des palais d'Ourga, qui contient le plus fameux temple de la ville, a reçu l'hommage de plusieurs milliers de pèlerins venus de toute la Mongolie, de Transbaïkalie et même des steppes d'Astrakhan. Parmi ces pèlerins les bruits les plus étranges couraient : d'après les uns, le Dalaï-Lama se réfugierait en Transbaïkalie et, d'après les autres, il irait jusqu'à Saint-Pétersbourg.

Ce dernier voyage est tout à fait invraisemblable, mais il n'en paraît pas moins certain que les Russes cherchent à circonvenir le Dalaï-Lama. Installé dans la Mongolie du Nord ou, encore

mieux, dans l'Empire russe, il neutraliserait l'autorité religieuse des Bouddhas incarnés dont le colonel Younghusband a fait les clients de l'Angleterre. Il servirait de centre d'attraction à tous les bouddhistes du Nord et ne laisserait ni les Mongols ni les bouddhistes sujets russes sous l'attraction religieuse du Thibet, aux limites duquel se bornerait l'effet moral de l'expédition anglaise si le Dalaï-Lama se décidait à résider dans les pays d'influence moscovite.

Statistique générale du Transsibérien. — Nous connaissons aujourd'hui quelles ont été en 1902 et 1903 les recettes du Transsibérien. La grande ligne peut se diviser en quatre parties :

	1902	1903
Sibérie	3.138 verstes	3.138 verstes.
Transbaïkal	1.436 —	1.436 —
Oussouri	828 —	837 —
Asie centrale	2.362 —	2.362 —
Total	7.764 verstes	7.773 verstes.

Les chiffres de la longueur des voies ferrées asiatiques avaient à peine changé de 1902 à 1903.

Recettes.

	TOTAL ANNUEL 1902	TOTAL ANNUEL 1903	TOTAL P. VERSTE 1902	TOTAL P. VERSTE 1903	PLUS-VALUE en 1903
	roubles.	roubles.	roubl.	roubl.	roubles.
Sibérie	18.178.248	19.576.877	5.787	6.235	+7,7
Transbaïkal	5.058.506	5.078.597	3.523	3.537	+0,4
Oussouri	2.296.667	2.369.029	2.774	2.861	+3,1
Asie centrale	12.925.726	13.796.126	5.472	5.841	+6,7
Total	38.459.147	40.820.629	4.954	5.258	+6,1

Il est intéressant de compléter ces renseignements en disant que la Russie a aujourd'hui 54.981 verstes de voies ferrées, qui lui ont donné en 1903 une recette totale de 644.093.386 roubles, donnant une plus-value de + 5,5 sur l'année 1902.

Voies de communication. — Le matériel roulant des chemins de fer de l'Etat va être augmenté de 4.500 wagons à marchandises. — Les usines russes ont mis la dernière main à 2.000 wagons à marchandises ; ce supplément ira grossir le matériel, qui est trop restreint pour faire face au transport du grain. — Les ateliers de la Baltique viennent de livrer plusieurs trains de nouveaux wagons, dont un certain nombre est destiné au service du Transbaïkal, d'autres à l'Est-Chinois ; parmi ces derniers se trouvent des wagons-citernes pour le pétrole et le naphte. — La même fabrique est en train d'exécuter une commande de 450 plates-formes à essieux mobiles (système Breitsprecher), qui permettront de faire circuler des wagons sur des voies de différente largeur.

Les ateliers de la ligne de Vladicaucase vont expédier en Extrême-Orient 120 wagons de 3ᵉ classe, aménagés pour le service d'ambulance. Ces wagons, réunis sur toute la ligne, devaient être remis à l'atelier central au 15 novembre 1904.

Les ateliers de la ligne Riga-Orel, ainsi que les usines particulières de Riga, sont occupés à transformer en « téplouschki » (wagons chauds) des wagons de marchandises, qui serviront aux convois militaires sur la ligne mandchourienne. Ces wagons, reliés l'un à l'autre par le système « harmonica », sont munis de poêles et de lits ; leurs parois, doublées, sont tapissées de feutre.

L'essai de la ligne Circumbaïkalienne a eu lieu le 4 septembre ; ce premier train, dans lequel se trouvait le prince Khilkoff avec des ingénieurs de sa suite, a inspecté minutieusement la voie entre les stations Koultouk et Baïkal, soit 80 verstes ; actuellement, les trains circulant avec une vitesse de 20 verstes à l'heure, ne mettent qu'un peu plus de 4 heures à accomplir le trajet. — On va procéder sous peu aux études relatives à la base d'une seconde voie sur la ligne du Transbaïkal. — On suppose que la construction de la seconde voie du Transsibérien sera confiée à l'ingénieur Baschmann. — Selon le prince Khilkoff, les frais généraux de la seconde voie sibérienne monteront à 200 millions, savoir : 100 millions pour la ligne aboutissant au Baïkal, 50 millions pour la ligne Transbaïkalienne et autant pour la ligne Mandchourienne. Le ministre est d'avis que tous ces travaux pourront être terminés en deux ans.

La circulation en transit de la ligne Tachkent-Orenbourg, reliant la voie de l'Asie centrale avec celles du Transcaucase et de Vladicaucase, sera inaugurée le 1ᵉʳ novembre. Le siège administratif de la nouvelle ligne se trouvera probablement à Tachkent.

Un dernier mot sur le baron Toll. — Nous empruntons les renseignements suivants au *Journal de Saint-Pétersbourg* :

« Comme on le sait, l'Académie impériale des Sciences a déclaré que tout espoir était désormais perdu de voir revenir le baron Toll et ses malheureux compagnons. Il ne semble pas possible qu'ils existent encore : ces infortunés sont d'abord le baron Toll, chef de la mission polaire, le Dʳ Walter, M. F. Seeberg, le chauffeur Nossov, l'Iakoute Gorokhov et le Lamoute Protodiakov. Ces deux derniers étaient, on le voit, des indigènes sibériens.

« L'Académie a pourtant reçu des comptes rendus de deux expéditions de secours : l'une fut conduite par le lieutenant Koltchak et l'autre par M. Broussniev. Ces deux voyageurs et leurs compagnons ont recueilli tout ce qu'ils ont pu trouver le long de la route suivie par le baron Toll.

« L'Académie a nommé une commission spéciale et l'a chargée de classer tous les matériaux

scientifiques recueillis par les explorateurs morts si malheureusement et par ceux qui ont été en vain envoyés à leur recherche. Déjà on s'occupe de faire connaître au grand public les résultats du voyage accompli par le baron Toll et ses compagnons : ils sont d'une très grande importance au point de vue scientifique. On pense bientôt pouvoir commencer la publication des « Travaux de l'expédition polaire russe ».

« Les dernières lignes du rapport de M. Broussniev montrent combien la tâche du baron Toll a été difficile en même temps qu'elles nous font connaître le caractère de la région explorée par lui.

« Par suite des observations que j'ai faites, dit M. Broussniev, sur la congélation de la mer près de la Nouvelle-Sibérie, j'ai acquis la conviction qu'il est impossible de naviguer dans ces parages en octobre et en novembre. Pendant ces deux mois règne un brouillard impénétrable; l'eau est recouverte de cristaux de neige, qui, moitié solide, moitié liquide, entravent toute navigation. En beaucoup d'endroits, la glace devient de plus en plus mince à mesure qu'on approche d'un des points non congelés : il en résulte qu'on ne peut arriver en marchant jusqu'à ces points libres de glaces. Même lorsque la glace est épaisse, il est dangereux de marcher à proximité des points qui ne sont pas pris. Il arrive souvent que les espaces séparant les blocs de glace ne sont recouverts que d'une couche très mince de glace cachée par une neige peu épaisse. Le baron Toll et ses compagnons n'avaient qu'une quantité limitée de nourriture, ils n'avaient pas pris d'habits de rechange, ils manquaient de bois et de pétrole, et avaient laissé dans un campement leurs provisions qu'ils comptaient retrouver après avoir terminé cette partie de leur exploration. »

TURQUIE

Négociations franco-turques. — La Porte, voulant améliorer et compléter son armement, ouvrait il y a quelques mois avec la France des négociations en vue de contracter, à l'étranger, un emprunt de 100 millions dont le produit serait presque totalement affecté à l'achat d'importantes fournitures militaires. Ces négociations viennent d'aboutir, grâce à l'énergique fermeté de notre ambassadeur, de manière à donner toute satisfaction à nos intérêts permanents en Turquie.

M. Constans, en effet, saisit fort habilement cette occasion très propice de régler, une fois pour toutes, les différends que nous avons depuis trop longtemps avec la Porte et dont la mauvaise volonté ottomane retarde indéfiniment la solution. Ces différends portaient sur deux points principaux : la question des chemins de fer de Syrie et celle des quais de Constantinople. M. Constans exigea donc, comme condition absolue du service financier rendu par la France à la Turquie, que sur ces deux points nous aurions définitivement gain de cause. En outre, notre ambassadeur réclamait pour l'industrie française la commande d'un nombre important des canons qui devaient être achetés sur les fonds de l'emprunt. Cette demande de M. Constans se heurtait à une grosse difficulté. Le gouvernement turc s'était, en effet, déjà engagé vis-à-vis du gouvernement allemand et la maison Krupp, grâce à l'intervention personnelle très puissante de l'empereur Guillaume II, avait obtenu la commande de la totalité des canons. La Porte recourut donc à ses procédés habituels d'atermoiement et opposa à toutes les demandes de notre ambassadeur la plus inébranlable inertie.

M. Constans résolut alors de brusquer les choses. Le 7 février dernier, il fit savoir à la Porte qu'il rompait toutes les négociations, et que le marché français serait fermé à toute nouvelle émission turque. En même temps il annonçait son prochain départ pour Paris. On commence à savoir à Constantinople que les menaces de M. Constans sont sérieuses et qu'il est une limite au delà de laquelle il est plus prudent de ne pas le pousser. Le ministre des finances, Nazif pacha, fut donc immédiatement dépêché à l'ambassade de France avec mission de tout accepter pour obtenir la reprise des négociations. M. Constans se déclara de fort méchante humeur et aussi extrêmement pressé. Il ne voulait pas retarder son départ pour la France. Si donc l'on voulait traiter, il fallait qu'on le fît immédiatement et sans autre discussion. Engagé de cette façon, l'entretien fut bref et fécond. La Porte céda sur tous les points. Il fut décidé que l'on ferait appel à l'industrie française pour un tiers du capital emprunté.

Le contrat, réclamé depuis si longtemps sur la Compagnie des quais de Constantinople, fut signé à l'entière satisfaction de celle-ci. M. Constans, ayant ainsi réglé la plupart des difficultés, put alors partir pour Paris, le jour même qu'il avait fixé.

Nous ne pouvons que nous féliciter de l heureuse issue de cette affaire. Il est très juste en effet, très équitable, que nous demandions, en échange des services financiers rendus par notre épargne, des avantages industriels et politiques compensateurs aux nations que nous obligeons. Trop souvent nous avons ouvert notre bourse naïvement à des gens qui se sont ensuite servis de notre argent contre nous. Que l'expérience, chèrement acquise, nous serve du moins à quelque chose. Et d'ailleurs, en agissant ainsi, nous ne ferons que nous conformer à la conduite générale des peuples prêteurs. Le *Times* rappelait lui-même, il y a quelques jours, à propos de ces récents incidents de l'emprunt turc, que cette politique utilitaire, si efficacement suivie par M. Constans, avait été inaugurée par lord Beaconsfield en 1875 lors de l'achat des actions du canal de Suez, et avait été depuis maintes fois appliquée par l'Allemagne, par la Russie, par la Belgique et par les Etats-Unis sur tous les points du globe. Le *Times*

exprimait même ses regrets que l'Angleterre n'eût pas utilisé plus récemment un procédé si ingénieusement inventé par elle ! Il est amusant de constater une fois de plus combien les esprits les plus intelligents sont parfois aveugles pour eux-mêmes. Le *Times* a certainement oublié les succès politico-financiers de l'Angleterre en Egypte, à Zanzibar, à Mascate, en Afghanistan, en Perse et autres lieux. Mais d'ailleurs l'absence de mémoire du *Times* ne change rien aux choses. Les avantages considérables d'une pareille politique ne sont pas à prouver et il est parfaitement légitime de montrer qu'en France, comme partout, les affaires sont les affaires.

Les chemins de Syrie. — Nous venons d'indiquer qu'un accord était sur le point d'intervenir entre la Porte et le gouvernement de la République, au sujet des demandes présentées par la Compagnie du chemin de fer de Beyrouth à Damas et prolongements. Ces demandes étaient fondées sur le fait suivant, que la ligne que le gouvernement turc veut construire de Damas à la Mecque, avec un débouché direct sur la mer à Caïffa, ferait concurrence à la ligne française du Hauran à Damas et aussi à la partie de la ligne française qui relie cette grande ville de Syrie au port de Beyrouth. La situation de ce chemin de fer est d'autant plus intéressante, que c'est à peu près le seul qui ait été construit en Turquie en dehors de toute garantie du gouvernement.

En compensation de cette concurrence, la Compagnie française, appuyée par le gouvernement de la République, a demandé à bénéficier à son tour d'une garantie d'intérêt qui devait lui devenir nécessaire le jour où la ligne turque commencerait à faire tort à son trafic. D'après nos renseignements, la Sublime Porte n'a pas accordé encore de garantie d'intérêt, mais on serait sur le point de s'entendre sur une indemnité une fois donnée, qui compenserait d'une manière approximative le tort que la Compagnie française peut craindre de la part de la « ligne sainte » de la Turquie, le jour où cette dernière aura un débouché sur la mer, à Caïffa, comme on en a fait le projet.

ASIE ANGLAISE

Les cotonnades anglaises dans l'Inde. — Dans une revue des exportations anglaises en 1904, il a été publié que l'Inde a acheté dans le Lancashire 2.375.000 yards de cotonnades (le yard égale 0m914). C'est 42 1/2 0/0 des exportations totales des cotonnades anglaises. Ce chiffre suffit à montrer de quelle importance est l'Inde pour les filatures de la Grande-Bretagne. En 1902, cette grande dépendance avait pris 2.123.000 yards, et en 1903, 2.128.000 yards. La Chine prend 10 0/0 des exportations des cotonnades anglaises, c'est-à-dire, en 1904, 549.073.600 yards.

Il est d'ailleurs à remarquer que le développement des filatures locales de l'Inde continue à menacer les exportations du Lancashire : l'Inde a été en 1904 un des principaux acheteurs des machines à tisser fabriquées en Angleterre.

Serpents et fauves. — On sait que chaque année un nombre considérable d'êtres humains et d'animaux de ferme sont dans l'Inde tués soit par les serpents, soit par les fauves. En 1903, 24.576 personnes et 96.226 têtes de bétail ont ainsi trouvé la mort sous la morsure des reptiles ou sous la dent des tigres, des léopards ou des ours. Ce sont des chiffres véritablement très élevés, d'autant plus qu'ils ne s'appliquent qu'à la portion de l'Inde qui est placée sous l'administration directe de l'Angleterre et qu'il est à croire que pour les Etats feudataires, dont la population totale dépasse 62 millions d'habitants, la proportion est plus forte, car les territoires protégés offrent aux animaux sauvages des retraites nombreuses et sûres.

Sur les 24.576 personnes mortes ainsi : 21.827 ont succombé à la morsure des serpents ; pour les bestiaux, au contraire, le principal ennemi est le grand fauve ; 80.000 animaux sur 96.226 ont été tués par des léopards, et le reste par les tigres, les ours ou les loups.

A ce fléau véritable, qui frappe les Indous non seulement dans leurs personnes, mais dans leurs biens, en privant certaines familles de l'unique animal de trait dont elles disposent, il n'est guère de remède efficace. L'administration anglo-indienne accorde des primes pour la destruction des bêtes sauvages, et chaque année le nombre de ceux qui sont détruits augmente — 1.285 tigres, 4.370 léopards, 2.000 ours, 2.086 loups en 1903 — mais le nombre des victimes ne diminue pas. Bien au contraire. Il est vrai que la lutte est rendue très difficile par les préjugés religieux de la population. Il n'est guère en effet de district de l'Inde où les serpents et surtout le terrible cobra ne soient l'objet d'un respect superstitieux. On comprend que, dans ces conditions, les mesures que propose l'administration pour la destruction des reptiles en sont d'une application presque impossible.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Larrouy est nommé ministre plénipot. à Buenos-Ayres ;
M. Bruwaert est nommé ministre plénipot. à Montevideo ;
M. Paul Lefaivre est chargé des fonctions de ministre résident à la Havane ;
M. Souhart est nommé ministre plénipot. à Bogota ;
M. le comte de Sercey est chargé des fonctions de ministre résident à Cettigné ;
M. Boppe est chargé du consulat de Beyrouth ;
M. Outrey est nommé consul général de Jérusalem ;
M. Bergeron est nommé consul à Porto.
L'exequatur a été accordé à MM. :

Daniel E. Pereira, *consul* du Pérou à Nantes et Saint-Nazaire ;
Alcide Cailleaux, *vice-consul* de Bolivie à Cognac ;
Evariste Carrance, *consul* du Honduras à Agen ;
Charles Aubriet, *consul* du Nicaragua à Ay.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Crète. — M. le *lieut.-col.* Lubanski est nommé command. sup. des troupes françaises en Crète.

Macédoine. — Sont désig. pour servir dans la gendarmerie en Macédoine :

MM. les *capit.* Rochas et Falconetti et MM. les *lieut.* Campocasso et Brunet.

ARTILLERIE

Attachés militaires. — M. Jullian, *chef d'escad.*, est nommé attaché militaire aux légations de France en Roumanie, en Serbie et au Monténégro.

GÉNIE

Cochinchine. — MM. le *capit.* Gros-Coissy et le *lieut.* Mathey sont désig. pour servir à la compagnie de génie de Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *capit.* Lévêque et le *lieut.* Boret sont désig. pour servir à la compagnie de génie du Tonkin.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Cochinchine. — M. le *vétérin. en second* Mutin-Boudet est désig. pour servir au 5e d'artill. coloniale en Cochinchine.

Crète. — M. Rivière, *vétérin. en second*, est désig. pour servir en Crète.

GENDARMERIE

Macédoine. — M. le *lieut.* Bouvet est désig. pour servir dans la gendarmerie en Macédoine,

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Dauriat est placé à l'état-maj. du command. sup. des troupes;

M. le *lieut.* Boreau de Roincé est placé au peloton de discipline.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *lieut.-col.* Collinet; le *chef de bat.* Fourrey ; les *capit.* Rouy, Conord ; les *lieut.* Espallargas, Scheidhauer et Noël et les *sous-lieut.* de Bazelaire de Ruppierre et Brison ;

M. le *capit.* Héral est affecté au 12e rég.;

M. le *capit.* Dessemond est placé au 1er annamites ;

M. le *lieut.* Guiart est affecté au 11e rég.; M. le *lieut.* Marsaud au 12e rég. et M. le *lieut.* Brun au 1er annamites.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Diguet est affecté au 2e tonkinois; M. le *lieut.* Lantheaume au 10e rég. et M. le *lieut.* Delaissey au 18e rég.

Sont affectés :

M. le *capit.* Triol au 1er tonkinois; M. le *capit.* Civet au 2e tonkinois, et M. le *capit.* Vanwtberghe au 4e tonkinois ;

M. le *capit.* Marty est nommé chancelier du cercle de That-ké ;

M. le *capit.* Stieglitz est adjoint au command. du 1er territoire :

M. le *capit.* Péri est affecté à l'état-maj. partic. au Tonkin ;

M. le *lieut.* Fauchon est affecté au 10e colonial et M. le *lieut.* Arnould au 4e tonkinois.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. les *capit.* Tessier, Grossard, de Boissy-Dubois, Lefort, Kiéselé, Biagne Julien, Coquant, Périn et Landeroin ; les *lieut.* Guillet, Bertault, Charras, Royon et Lequeu ; les *sous-lieut.* Lavallée et Cazeaux.

Sont affectés au 9e rég. :

MM. le *lieut.-col.* Comte ; le *chef de bat.* Lepage ; les *capit.* Rouvellou et Civet et les *lieut.* Pasquer et Jan ;

MM. les *chefs de bat.* Desdouis et Jesson et le *capit.* Abonnel sont placés au 10e colonial ;

M. le *capit.* de Raigniac est affecté au 18e colonial ;

MM. le *chef de bat.* Molard et le *capit.* Martin sont désig. pour le 1er tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Bohin ; les *capit.* Lestel et Paponnet ; le *lieut.* Marchand et le *sous-lieut.* Babé sont affectés au 2e tonkinois.

Sont placés au 3e tonkinois :

MM. les *capit.* Rideau, Lavenir, Chaptal et Schneegans ; les *lieut.* Vallade, Franchi et de Loverdo.

ARTILLERIE

Annam. — MM. les *capit.* Manuel et Denarcy sont désig. pour servir à Hué.

Cochinchine. — MM. les *lieut.-col.* Henry et le *sous-lieut.* Desnoës sont désig. pour servir au Cap Saint-Jacques ;

M. le *lieut.* Gauthier est désig. pour servir à Saïgon ;

M. le *capit.* Docteur est désig. pour servir en Cochinchine ;

M. le *capit.* Guéden est désig. pour servir aux travaux publics de Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.* Mercier est désig. pour être employé aux travaux publics du Tonkin.

Sont désig. pour servir à Hanoï :

MM. le *chef d'escad.* Frichement, les *capit.* Le Roy d'Etioles, Teissier et Barrera et le *sous-lieut.* Lavarde ;

A Lao-Kay, M. le *capit.* Martin.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Le Maquet est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. Tomas et Barthère, *offic. d'admin. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

M. Aviat, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Dong-trieu, et M. Choiselat, *offic. d'admin. de 2e cl.*, pour servir à Hanoï ;

M. Vignolle, *conduct. stagiaire*, est désig. pour. servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Annam. — M. le *commiss. de 1re cl.* Véron est désig. pour servir à Hué.

Indo-Chine. — M. le *commiss. de 1re cl.* Véron est désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. le *commiss. ppal de 3e cl.* Famin est désig. pour servir à Dap-cau ; M. le *commiss. de 1re cl.* Lacouture est désig. pour servir à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Dupuy, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Canton.

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :

MM. Patriarche, Devanx et Delay, *méd.-maj. de 1re cl.*; Bernoud, Hermant, Salabert-Strauss et Sallet, *méd. aides-maj. de 1re cl.*

Cochinchine. — MM. Alquier, *méd.-maj. de 1re cl.*: Marzin, *méd.-maj. de 2e cl.*; Bréaudat, *pharm.-maj. de 2e cl.*, et Brengues, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon ;

M. Haueur, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour l'ambulance de Mytho ;

M. Ferrandini, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé au 1er annamites.

Tonkin. — Sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine :

M. Huot, *méd.maj. de 1re cl.*; Gautier, *méd.-maj. de 2e cl.*, Lamandé, Gauthier, Cavaud et Couderc, *méd. aides-maj.*;

MM. Salanoue-Ipin, Portel et Brochet, *méd.-maj. de 1re cl.*: Lafaurie et Gauducheau, *méd.-maj. de 2e cl.*; Deschamps et Mouzels, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, et Lefèbvre, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, sont appelés à servir à Hanoï ;

M. Legendre, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Phu-lang-thuong ;

M. Augé, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Lao-kay ;

M. Perrot, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté à Nam-dinh ;

M. Ledoux, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour That-khé ;

M. Léger, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Haïphong ;

M. Lacour, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour Bao-lac ;

M. Deunff, *méd. aide-maj de 1re cl.*, est affecté à Dap-cau ;

M. Challier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Dong-van ;

M. Foll, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour Nam-dinh ;

M. Ferraud, *pharm.-maj.*, est affecté au service général du Tonkin ;

M. Koun, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est affecté au service du chemin de fer.

Madagascar. — M. Peltier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Madagascar.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Aubert, *méd.-maj. de 2e cl.*, Rogé et Jousset, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Océanie. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Viala est nommé résident aux îles Wallis.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Lagorse est désig. pour servir à Hanoï.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés militaires. — M. le *lieut. de vaiss.* de Belloy est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Mornet est désig. pour embarq. sur le *Gueydon* ;

MM. les *enseig. de vaiss.* Bringuier, Mouget et Bugard sont désig. pour embarq. sur la *Comète* ;

M. l'*enseig. de vaiss.* Paquier est désig. pour embarq. sur la *Fronde*;
M. le *capit. de frégate* Sagot-Duvauroux est nommé au command. de la *Javeline*;
M. le *lieut. de vaiss.* Le Gouz de Saint-Seine est désig. pour embarq. comme second sur la *Javeline*;
M. l'*enseig. de vaiss.* de Lesparda est désig. pour embarq. sur le *Lynx* et M. l'*enseig. de vaiss.* Bringuier sur la *Fronde*;
M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Aéply est désig. pour embarq. sur le *Kersaint*.

Levant. — M. le *capit. de frég.* Grasset est nommé au command. du *Vautour* à Constantinople;
M. l'*enseig. de vaiss.* Barroué est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Chouquet est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*.
Levant. — M. le *commiss. de 2e cl.* Cluzel est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. le *méd. de 1re cl.* Bouin est désig. pour embarq. sur le *Condor*.
Levant. — M. le *méd. de 1re cl.* Lallemant est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Guillemoto, ingén. en chef de 1re cl. des ponts et chaussées, est nommé direct. général des travaux publics de l'Indo-Chine;
M. Rognon (Ch.-A.) est nommé secrét. général du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie;
M. Rey (V.-F.) est nommé secrét. général du gouvernement des établissements français de l'Inde;
MM. Hautz et Marcadé, enseig. de vaiss., Brocard et Febvre, lieut. d'infant. colon., sont nommés admin. adj. de 2e cl. des colonies.
Sont nommés :
Procur. de la République à Saïgon, M. Sorg;
Procur. de la République à Hanoï, M. Mansencal (Alfred);
Procur. de la République à Long-Xuyen, M. Dain;
Substitut du procur. de la République à Saïgon, M. Habert;
Lieut. de juge au tribunal de première instance de Mytho, M. Carré;
Lieut. de juge au tribunal de première instance de Soctrang, M. Dubreuilh;
Juge suppléant au tribunal de première instance de Hanoï, M. Dormand;
Lieut. de juge au tribunal de première instance de Nouméa, M. Sanner;
Lieut. de juge au tribunal de première instance de Nouméa (Nouvelle-Calédonie) M. Olivier;
Attaché au parquet du procur. général de l'Indo-Chine, M. de Cardaillac.

Bibliographie

La Politique franco-anglaise et l'arbitrage international, par GABRIEL LOUIS-JARAY. — Préface de GABRIEL HANOTAUX, de l'Académie française, ancien ministre des Affaires étrangères. Un volume in-16, 3 fr. 50, Perrin, et Cie éditeurs, Paris.

Tous ceux qui s'intéressent à la politique étrangère de la France et aux grands mouvements des esprits qui agitent le monde civilisé, se sont demandé ce qu'il fallait penser de certains événements auxquels nous assistons : le rapprochement franco-anglais suivant de si près les terribles angoisses de Fachoda; les convoitises nationales et la guerre russo-japonaise éclatant, alors qu'on ne parlait en notre pays que de paix, de traités d'arbitrage, voire de désarmement et qu'on signait les traités récents d'arbitrage permanent avec l'Angleterre, l'Italie et l'Espagne.

Ce livre répond à ces questions avec la sagesse et la mesure qu'il convient, mais aussi avec un souci remarquable de ne point se laisser duper par les apparences et avec une recherche de l'intérêt français, propre à faire œuvre d'éducation nationale.

Quant à la valeur de l'ouvrage, il nous suffira de dire qu'il est présenté au public par une caution qui ne se prodigue point et le meilleur juge en la matière, M. Gabriel Hanotaux, l'académicien, ancien ministre des Affaires étrangères; de la longue et bien curieuse préface, qu'il a écrite pour ce livre, nous voulons seulement extraire ce qui suit : « Réunir dans cet ouvrage une documentation solide, sincère, complète, un exposé clair, vif, réel, — pas de fatras, rien de poncif, — et en plus, l'avis fidèlement reproduit de la plupart des hommes compétents, voilà certes des mérites rares et qui assurent au livre un succès actuel et une autorité durable.

L'Année Cartographique. Supplément annuel à toutes les publications de Géographie et de Cartographie, dressé et rédigé sous la direction de F. SCHRADER, directeur des travaux cartographiques de la librairie Hachette et Cie.

QUATORZIÈME SUPPLÉMENT (1904), contenant les modifications géographiques et politiques de 1903. — Trois cartes doubles tirées en cinq couleurs, avec texte explicatif au dos. Prix : 3 fr.

I. — ASIE, par E. GIFFAULT. — *A travers le Yun-nan*, voyage de M. G. Grillières, lieutenant au 4e zouaves. — *Tibet N.-E.* — *Itinéraires du Dr K. Futterer.* — Carte des chemins de fer de l'Asie : 1903.

II. — AFRIQUE, par M. CHESNEAU. — *Bassin du Chari* (mission scientifique Chevalier). — *Le Sahara du Nord*, mis au point d'après les récentes explorations. — *Le Cameroun.* — *La Côte d'Ivoire* et *l'Ethiopie méridionale*, etc.

III. — AMÉRIQUES, par V. HUOT. — Mission G. de Créqui-Montfort et Sénéchal de la Grange aux *Hauts Plateaux de l'Amérique du Sud.* — Résultats des dernières expéditions de Peary (*Régions polaires*) et de D. T. Hanbury (*Canada boréal*). — Les nouvelles limites entre *Canada et Alaska* (Amérique du Nord) et entre *Bolivie et Brésil* (Amérique du Sud).

Nous n'avons plus besoin de faire l'éloge de l'*Année Cartographique* auprès du public qui s'intéresse au progrès des découvertes et de la géographie. Notre rôle est désormais de justifier son attente et de mériter son approbation. Les missions françaises dans le Nouveau et l'Ancien Monde continuent à tenir une place plus qu'honorable dans le mouvement d'exploration contemporaine et nous sommes particulièrement heureux que l'attention des Français se tourne vers l'Amérique du Sud, un continent où nous tenons encore une grande place et que nous n'aurions jamais dû délaisser.

AVIS

1° Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

2° Les adhérents qui versent une cotisation annuelle d'au moins 300 francs reçoivent le titre de donateurs.

3° Un versement d'au moins 1.000 francs donne droit au titre de bienfaiteur.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française.**

Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

CARTES

44E LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Le capit. Brissaud-Desmaillet (mission Grillières)	20 »
Le capit. Cottes, de l'infant. colon.	25 »
Seraphin Mattis, à Paris	12 »
G. Bouillard, ingén. en chef du chemin de fer Pékin-Hankéou	20 »
Hauchecorne, au Havre	15 »
* Le lieut. Barberot, de l'infant. coloniale	12 »
* Gustave Fernandez, négoc. à Marseille	25 »
* A. Hauchecorne, à Paris	12 »
H. Le Chevalier, à Irkoutsk	13 »
Vissière, consul de France	12 »
Josset, profess. de lycée (1er semestre)	6 »
L.-F. de la Ruelle, chef d'escadrons de cavalerie	15 »
Henry Bourgeois, consul de France	12 »
Josse, contrôleur des services maritimes postaux	12 »
Raffineries de sucre de Saint-Louis	300 »
Emile Courtois, recev. des postes	25 »
Cogniet, enseigne de vaisseau	12 »
* Capit. A. Jaquet, de l'art. colon.	12 »
A reporter	560 »

(1) **Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.**

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	560	»
Le command. du 3ᵉ territ. milit. à Hagiang	12	25
Norès, inspect. des colonies	27	»
Doulcet, à Paris	12	»
Capit. Brissaud-Desmaillet, à Pékin.	24	»
* E. Dugas, étudiant en droit	12	»
Ed.-L. Achard, Thoi Lai, à Cantho.	25	»
Durozié, sergent d'infant. colon. (1ᵉʳ semestre)	13	»
V. Collin de Plancy, ministre plénipotentiaire	30	»
Les Magasins du *Bon Marché*	50	»
* Finot, ancien direct. de l'école française d'Extrême-Orient	25	»
Les professeurs du lycée de Montpellier	24	»
Colonel Rondony, de l'infant. colon.	15	»
Moysan, lieut. de vaisseau	12	»
* Biblioth. des offic. de Beni-Ounif.	12	»
Raphaël Georges-Lévy, à Paris	25	»
J. Villot, à Saint-Amand-Tallende.	12	»
Le chanoine Panier, à Besançon	12	»
Toussaint, procureur de la République à Tananarive	25	»
Biblioth. militaire de Perpignan	12	»
J. Kergoat, à Paris	12	»
Georges Lanier, à Vitry-sur-Seine.	20	»
* Albert Rondot, à Lyon	12	»
A. Goguyer, à Mascate	25	»
* Labauve, capit. de dragons	24	»
* H. Le Soudier, à Paris	12	»
Capit. Maurel, du 2ᵉ étranger	12	»
Cercle des offic. de Langson	12	»
E. Rocher, consul général de France.	30	»
Biblioth. de l'Ecole supérieure de guerre	12	»
Capit. A. Cambay, de l'infant. coloniale	15	»
J. Barrès, syndic. de la Presse coloniale	12	»
Bernheim, à Paris	50	»
Boudot, à Paris	12	»
Lieut. Cordier, détaché à l'Ecole de guerre	12	»
Hardouin, consul de France	25	»
J. Lionel-Marie, à Paris	12	»
Mˡˡᵉ Jane Marcy, de l'Opéra	25	»
E. Mercet, présid. du Comptoir d'Escompte	25	»
Roger Trousselle, chef de cabinet du ministre de l'Intérieur	25	»
Agence de Yunnan-sen de la Comp. franç. des ch. de fer de l'Indo-Chine	12	»
A reporter. . .	1.335	25

Report. . . .	1.335	25
Agence de Hanoï de la Comp. franç. des ch. de fer de l'Indo-Chine	12	»
* Capit. Querette, de l'infant. col.	12	»
Angoulvant, secr. gén. des colonies.	15	»
Apronien-Marie, à Paris	12	»
Claudius Aulagnon, à Paris	12	»
P. Bons d'Anty, consul de France.	50	»
Auzoux, avoué à Paris	20	»
Bruno, négociant à Paris	100	»
Boizel, avoué à Paris	12	»
R. de Billy, secrét. d'ambassade	20	»
Duc de Bassano	20	»
Bertin, direct. des constructions navales	25	»
R. Bacot, manufacturier à Paris	50	»
Paul Béraud, à Paris	25	»
Lieut. Bonneau, à Paris	12	»
Marquis de Breteuil, à Paris	25	»
Les Magasins de *La Belle-Jardinière*	20	»
Benoît-Oriol, député	25	»
A. Baratier, à Paris	12	»
Société des étains de Kinta	12	»
Banque impériale ottomane	100	»
Comp. La Foncière-transports	25	»
Chantiers et ateliers de la Gironde.	25	»
Comp. franç. des chemins de fer de l'Indo-Chine	12	»
Les Magasins du *Louvre*	50	»
Arsène Chaumier, à Paris	25	»
De Caqueray, lieut. de vaiss	12	»
G. Calmann-Lévy, à Paris	50	»
Cicile, à Paris	12	»
H. Chevrier, à Paris	12	»
Léon Dewez, direct. du *Journal des Voyages*	25	»
Emile Duboc, lieut. de vaiss. en retraite	25	»
Ch. Depincé, à Paris	25	»
Direction des troupes coloniales au ministère de la Guerre	12	»
Ducrocq, à Paris	12	»
Dussaud, à Paris	12	»
Dufour, notaire	20	»
André Delabarre, à Paris	12	»
De Douville-Maillefeu, lieut. de vaiss. de réserve	15	»
De la Ferronnays, lieutenant de cavalerie	25	»
Aspe-Fleurimont, conseiller du commerce extérieur	12	»
Fernand Faure, à Paris	25	»
Hipp. Frandin, consul général	25	»
Gabriel Fermé, négociant	25	»
A reporter. . .	2.419	25

Report. . . .	2.419	25
Fouques-Duparc, secrét. d'ambassade.	25	»
Général baron Faverot de Kerbrech.	20	»
A. Foucher, maître de conférences.	12	»
Les *Grands-Voyages*.	12	»
Capit. Génie, détaché à l'Ecole de guerre.	12	»
Génébrias de Frédaignes, sous-direct. de la Société générale.	12	»
Camille Gabiat, ancien député. . .	25	»
Alf. Grandidier, de l'Institut. . . .	25	»
Guillemot, à Paris.	12	»
De Hoehne, à Paris.	12	»
Haarbleicher, ingénieur à Paris. .	20	»
René Henry, à Paris.	12	»
Junot, à Paris.	25	»
A. Imbert, à Paris.	25	»
Raymond Kœchlin, à Paris.	25	»
Général Lebon.	25	»
Le Page, publiciste à Paris.	12	»
Cte Ch. de Lesseps.	15	»
Aug. Lambert, à Paris.	12	»
Marquis de Laborde.	25	»
Ch. Lallemand, ingénieur en chef des mines.	12	»
Lecat, direct. des Messag. Maritimes.	25	»
François Lutscher, à Paris.	25	»
Jules Lemetter, à Paris.	12	»
Raphaël Lévy, négociant.	50	»
André Lebon, ancien ministre. . .	25	»
Pierre Levé, imprimeur.	25	»
Pierre Leroy-Beaulieu.	100	»
Albert Massu, à Paris.	20	»
Louis Marin, à Paris.	12	»
Général Metzinger, membre du conseil supér. de la guerre. . . .	12	»
Messageries fluviales de Cochinchine.	100	»
Charles Michel, explorateur.	25	»
Le colonel J. Monlezun.	25	»
Ern. Mallet, à Paris.	25	»
Denis Pérouse, directeur des chemins de fer.	100	»
Piccioni, secrétaire d'ambassade . .	50	»
Mme Isabelle Massieu.	25	»
Max Leclerc, à Paris.	25	»
Lucien Mellier, à Paris.	25	»
Michaut, chef d'escadron d'artillerie.	12	»
Nagelmackers, directeur général de la Compagnie des Wagons-Lits.	12	»
Le baron Jean de Neufville.	20	»
Louis Ochs, négociant.	25	»
Le baron Hély d'Oissel.	40	»
A reporter. . .	3.609	25

Report. . . .	3.609	25
Maurice Ordinaire, ancien député. .	20	»
Fr. Picot, secrétaire d'ambassade. .	12	»
Le capitaine Pruneau, de l'infanterie coloniale.	12	»
Jean de Pange, secrétaire d'ambassade.	16	»
Le général Pendézec, chef de l'état-major général.	25	»
René Pinon, publiciste.	15	»
Robert Picot, avocat à la Cour d'appel.	15	»
Ch. Prévet, sénateur.	25	»
Perquel, agent de change.	25	»
Le vicomte A. de Richemont. . . .	25	»
Louis Raveneau, à Paris.	25	»
Georges Raverat, à Paris.	25	»
Ristelhueber, ancien consul de France.	25	»
Le lieutenant-colonel Roulet, officier d'ordonnance du Président de la République.	12	»
Albin Rozet, député.	100	»
Rueff, administrateur délégué des Messag. fluv. de Cochinchine.	25	»
Robert, à Paris.	12	»
Raiberti, député	12	»
P.-H. Richy, exportateur.	25	»
Régie générale des chemins de fer.	12	»
Speidel et Cie, à Paris	50	»
J. Siegfried, ancien ministre. . . .	50	»
Adolphe Schwenk, négociant. . . .	25	»
S. Simon, direct. de la Banque de l'Indo-Chine	25	»
J.-P. Trouillet, direct. de la *Dépêche Coloniale*	25	»
Tambrun, à Paris	12	»
J. Imbart de la Tour, à Paris. . . .	12	»
Baronne Thénard.	25	»
Louis Weinschenk, à Paris	25	»
Ed. Weill-Wormser, conseiller du commerce extérieur.	25	»
Charles Vapereau, à Paris	25	»
Cornélis de Witt, à Paris	12	»
Widmann, à Paris.	12	»
Union commerciale indo-chinoise.	25	»
Richard Waddington, à Paris. . .	25	»
Ch.-R. Wehrung, à Paris.	25	»
Wibratte, offic. d'admin. du génie.	12	»
Souscriptions diverses.	122	»
Total.	4.604	25

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

LE COMITÉ

Le Comité auquel s'étaient joints de nombreux adhérents de Paris s'est réuni le 15 mars pour entendre une intéressante causerie de M. Pelliot, membre de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, sur la Chine à l'Ecole de l'Etranger.

Nous publierons un compte rendu de son exposé dans notre bulletin d'avril.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

Les souscripteurs d'une somme comprise entre 12 et 25 francs ne reçoivent que le Bulletin mensuel.

LA GUERRE

A l'heure où nous prenons la plume, les résultats définitifs de la bataille de Moukden ne sont pas connus et ne sont pas près de l'être, puisque l'armée russe n'a pas encore échappé à l'étreinte de son adversaire. Contrairement à ce qui s'est passé après les batailles de Liao-yang et du Chaho, les Japonais ne s'arrêtent pas cette fois-ci sur les positions conquises. Soit qu'ils aient possédé une réserve de troupes fraîches, soit que le triomphe les ait galvanisés, ils pressent impitoyablement les fuyards, et nous allons peut-être assister à une de ces destructions comme l'histoire militaire n'en a pas enregistré depuis la légendaire poursuite d'Iéna. Mais ce qu'on peut déjà affirmer sans crainte de se tromper, c'est que les Russes viennent de subir un désastre sans précédent. Certes l'étude attentive de l'affaire de Sandepou révélait pour eux une situation très grave au double point de vue des effectifs et du commandement, nous ne l'avons point cachée à nos lecteurs. Il était difficile d'admettre que Kouropatkine fût en état de s'opposer avec succès à une offensive du maréchal Oyama, mais il était permis d'espérer qu'en cas de besoin il retrouverait l'incontestable habileté qu'il avait déployée dans la retraite de Liao-yang, et qu'une fois de plus les pinces de l'armée japonaise, se refermant pour saisir leur proie, ne saisiraient que le vide. C'était encore trop d'optimisme.

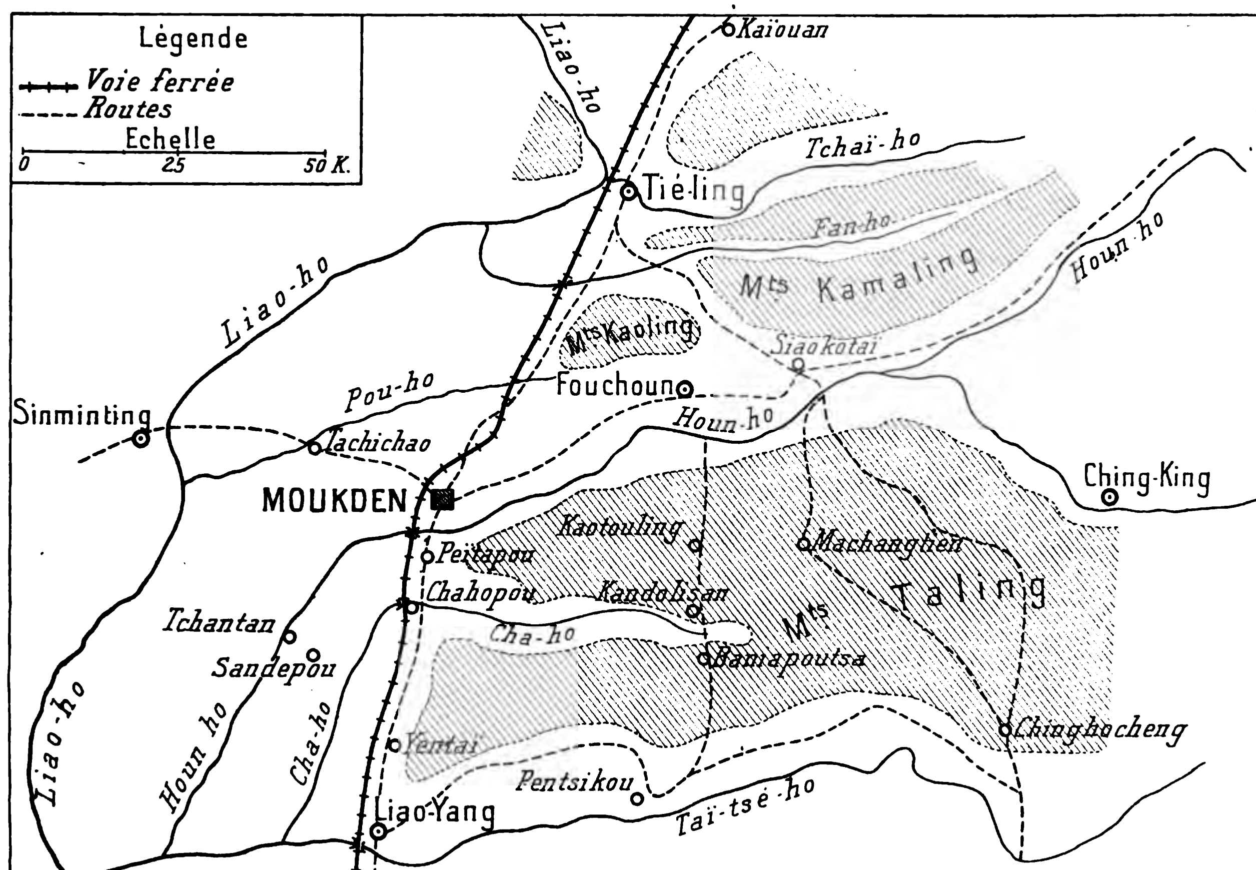
***

On croyait généralement que les deux grandes armées depuis si longtemps au contact sur les rives du Cha-ho ne sortiraient pas de leur inaction avant la fin du mois de mars, et que cet hivernage, renouvelé des guerres du XVIIe siècle, se prolongerait jusqu'au printemps. Les Japonais ont avancé d'un mois la solution de la crise, et ils avaient pour cela d'assez bons motifs. Dans les derniers jours de février, la température était devenue plus clémente, sans qu'on fût exposé toutefois aux graves embarras qu'occasionne le dégel dans les plaines de Mandchourie. Raison plus déterminante encore, le maréchal Oyama pouvait disposer de l'armée de siège de Port-Arthur, reposée, ravitaillée, et *complétée à ses effectifs de guerre*, suivant l'invariable règle que se sont imposée les Japonais, depuis le début des hostilités. Kouropatkine, au contraire, était loin d'avoir reçu les contingents prévus pour constituer ses trois armées. Le 4e corps et deux brigades de chasseurs étaient encore à l'Ouest du lac Baïkal, car le rendement du Transsibérien avait été médiocre pendant tout l'hiver, et un véritable engorgement s'était produit sur certaines sections de la ligne; si bien que le ravitaillement en vivres de l'armée russe par Sin-miu-ting et la voie ferrée chinoise prenait une importance capitale. Les Japonais ne l'ignoraient pas. Puisque les tentatives de médiation après la chute de Port-Arthur avaient échoué et qu'il n'y avait plus espoir de paix avant le dénouement de la situation en Manchourie, le Japon avait un intérêt évident à brusquer ce dénouement.

Quelle était, à la date du 15 février, l'état respectif des belligérants? Le seul résultat des combats de Sandepou avait été une énorme extension du front des deux armées. La masse hétérogène confiée à Gripenberg (1er corps sibérien appartenant à la Ire armée, 8e corps, 61e division de réserve, 1re et 2e brigades de tirailleurs appartenant à la IIe armée, 10e corps à la IIIe) s'était arrêtée et retranchée sur la rive droite du Houn-ho. La droite des Russes formait ainsi un crochet offensif prolongé jusqu'à Tchantan, qui est presque sur le parallèle de Yentai, tandis que leur gauche, dépassant de beaucoup Baniapoutsa, allait jusqu'à Ching-ho-cheng; et il y a près de 140 kilomètres de Tchantan à Ching-ho-cheng! Leur principale occupation semble avoir été de défoncer à coups d'explosifs le sol gelé pour accumuler les retranchements et les défenses accessoires sur tout cet énorme front, allant jusqu'à constituer au centre deux lignes fortifiées, la première à hauteur de Cha-ho-pou, la deuxième en arrière, vers Peï-ta-pou.

Quant à la façon dont ces lignes étaient garnies, il est difficile de la préciser. En allant de l'Est à l'Ouest, on trouvait d'abord la Ire armée (Liniévitch), la moins désorganisée des trois, gardée sur son flanc gauche par la division de cavalerie Rennenkampf. Puis venaient la IIe armée, la IIIe, et enfin le détachement mis naguère sous

les ordres de Gripenberg, la division de cavalerie Michtchenko faisant à l'extrême droite pendant à la division Rennenkampf. Les IIe et IIIe armées avaient toutes deux changé de chefs. Kaulbars avait remplacé Gripenberg à la tête de la IIe, et Bilderling avait succédé à Kaulbars à la IIIe, mutations surprenantes en vérité, mais qui ne le sont pas davantage que les modifications incessantes apportées à la composition même de ces deux armées. Jusqu'au dernier moment le grand rassemblement russe de Mandchourie aura été tifs devaient aligner à la veille de la bataille de Moukden, après douze mois de guerre, les corps sibériens et les premiers corps débarqués d'Europe! Il est incontestable qu'en toute circonstance un corps d'armée sur le pied de guerre a une valeur militaire très supérieure à deux corps qui seraient réduits chacun à une division. Dans le cas présent, cette supériorité eût été encore plus marquée, parce que des contingents envoyés par les dépôts et encadrés dans des unités déjà aguerries par une longue campagne auraient



une masse amorphe. Ajoutons, pour être complets, que Kouropatkine s'était ménagé des réserves échelonnées en profondeur, constituées par le 1er corps et deux ou trois brigades de chasseurs, et dont le point de réunion était au sud-est de Moukden.

Quand on dénombre les grandes unités de cette armée, 6 corps sibériens, 5 corps européens (1), 4 brigades de chasseurs, 2 divisions de cavalerie, on est tenté de croire que Kouropatkine disposait d'environ 400.000 hommes. Mais il ne faut pas oublier que le Transsibérien n'a pas permis d'expédier simultanément en Extrême-Orient des unités nouvelles et des renforts pour les anciennes affaiblies par le feu et les maladies. Il résulte de toutes les correspondances parvenues en Europe que ces dernières unités ont été presque complètement sacrifiées. On conçoit dès lors quels effec- donné ce que ne pourront jamais donner des troupes fraîchement mobilisées, et sortant de leurs wagons pour tomber en plein champ de bataille. La méthode adoptée par les Russes ne permet évidemment pas de supputer l'effectif des combattants d'après le nombre des corps d'armée, mais à la suite de calculs dont nous faisons grâce à nos lecteurs, nous estimons qu'à la date du 15 février il ne fallait pas attribuer à Kouropatkine plus de 300.000 hommes, au grand maximum.

Il avait devant lui quatre armées japonaises formant un demi-cercle de Pentsikou à l'Est jusqu'à Sandepou à l'Ouest. Le front convexe du maréchal Oyama, modelé pour ainsi dire sur le front concave des Russes, présentait naturellement une étendue moins considérable. La composition de ces quatre armées est aujourd'hui connue avec quelque exactitude. Elles comprenaient les douze divisions japonaises de première

(1) 1er, 10e, 17e, 16e, 8e corps.

ligne (la 7e, qui se mobilise à Yéso, n'ayant jamais été débarquée sur le continent asiatique), doublées chacune d'une brigade de réserve portant le même numéro que la division active correspondante, de telle sorte que l'effectif global devait se rapprocher de 400.000 hommes. L'armée Kuroki, formant toujours l'aile droite, tenait avec la Garde, les 2e et 12e divisions, la brigade de réserve de la Garde, et les 2e, 12e, 5e et 9e brigades de réserve, les montagnes au nord et au nord-est de Baniapoutsa, face aux contingents sibériens de Liniévitch, et garnissait les bords du Cha-ho jusqu'aux environs de la colline Poutiloff. L'armée Nodzu au centre (5e, 8e, 10e divisions; 3e, 8e, 10e brigades de réserve et une brigade d'artillerie indépendante) avait son front perpendiculaire à la route mandarine. L'armée Oku la prolongeait à gauche sur la ligne Khantaï, Lin-dian-toun, avec les 3e, 4e, 6e divisions, les 4e et 6e brigades de réserve, et une autre brigade d'artillerie. Enfin l'armée Nogi était opposée au détachement Gripenberg, de Lin-dian-toun à Sandepou, et comprenait les 1re, 9e et 11e divisions, renforcées des 1re et 11e brigades de réserve. L'extrême droite et l'extrême gauche japonaise étaient d'ailleurs couvertes chacune par une des deux brigades de cavalerie indépendante que mobilise l'armée active. Nous remarquons que si le dispositif japonais était forcément plus dense que celui des Russes par suite de son envergure moins considérable et de la supériorité des effectifs, il ne semble pas que le maréchal Oyama ait disposé en arrière de ses lignes une réserve générale, à l'exemple de Kouropatkine: seules les armées Nodzu et Oku étaient échelonnées en profondeur en raison du front relativement faible qu'elles occupaient.

Telles étaient les forces en présence à la mi-février. Avant de retracer les principales péripéties de la lutte gigantesque qui commence le 19 février et qui n'est pas encore terminée à la date du 15 mars, disons quelques mots du terrain sur lequel elle s'est déroulée. La route mandarine de Liao-yang à Tié-ling par Moukden le divise en deux parties bien distinctes. Tout ce qui est à l'est de cette route est montagne, tout ce qui est à l'ouest est plaine. Dans le massif montagneux, les communications sont relativement faciles et nombreuses dans la direction ouest-est grâce aux cours à peu près parallèles du Tai-tsé-ho, du Cha-ho, du Houn-ho, du Fan-ho et du Tchai-ho : deux bonnes routes notamment remontent le Tai-tsé-ho par Liao-yang, Pentsikou et Ching-ho-cheng, et le Houn-ho par Moukden et Fouchoun. Il est plus difficile de traverser cette région dans le sens sud-nord. La chaîne des monts Ta-ling (entre le Tai-tsé-ho et le Houn-ho) ne s'ouvre qu'aux cols de Kandolisan et de Gaotouling pour laisser passer un chemin qui mène de Pentsikou à Fouchoun, et aux cols de Taling et de Foutsouling qui font communiquer Ching-ho-cheng avec Siakotaï et Fouchoun en passant par Machangtien. Ce dernier point est particulièrement important parce qu'il est également relié au chemin de Pentsikou à Fouchoun. Enfin la chaîne des monts Kama-ling et Kao-ling, entre le Houn-ho et le Fan-ho, n'est franchissable que par la route de Siakotaï à Tié-ling.

A l'ouest de la route mandarine, au contraire, s'étend un pays plat arrosé par le bas Cha-ho, le Houn-ho, le Liao-ho et leurs nombreux affluents. Quand les pluies du printemps ne l'ont pas encore transformé en marécage, et que les cours d'eau gelés ne sont pas des obstacles, ce pays est éminemment propre aux manœuvres en masse des grosses unités.

***

Les entreprises dirigées par les Japonais au commencement de février sur les flancs et les communications de l'armée russe semblent avoir eu pour but principal de préparer une offensive générale, en procurant à l'état-major japonais des renseignements sur l'emplacement des forces de Kouropatkine, plus encore que de causer des dégâts à la voie ferrée et aux approvisionnements de l'ennemi. Les informations recueillies furent suffisantes pour établir un plan général d'attaque dont nous connaissons aujourd'hui les grandes lignes.

Le mouvement en avant devait commencer par la droite, se continuer par le centre et être poussé vigoureusement sur la gauche par le général Oku, chargé de maîtriser l'extrême droite des Russes. Sous le couvert de l'armée Oku, l'*événement* devait être produit par une attaque décisive partant de l'Ouest et dirigée contre Moukden par toutes les forces du général Nogi. Il s'agissait donc pour la réussite de ce plan d'attirer l'attention de Kouropatkine à l'est de la voie ferrée, et de le décider à engager ses réserves sur le haut Cha-ho et dans les défilés des monts Ta-ling. Nous avons dit que c'est précisément de ce côté (au sud de Moukden) que Kouropatkine avait établi sa réserve générale.

L'aile droite japonaise se mit en marche le 19 février. Utilisant comme une ligne de rocade la route qui remonte le Taï-tsé-ho, Kuroki faisait filer vers l'Est, jusqu'à 45 kilomètres de Pentsikou, un fort détachement qui arrivait le 22 en face de Ching-ho-cheng, position fortifiée par les Russes. Ces derniers, mal informés comme toujours, ne connurent que ce jour-là même le danger qui menaçait leur aile gauche. Ils avaient en ce point 16 bataillons et 20 canons qui furent délogés de leurs retranchements le lendemain 23, après un combat qui finit par l'emploi de la baïonnette et des grenades à main (1). Dans les journées qui suivirent, le détachement japonais se contenta de poursuivre mollement les fuyards dans les sentiers des monts Ta-ling. Cependant le gros de l'armée Kuroki avait quitté ses cantonnements d'hiver et s'avançait dans la direction de Baniapoutsa et de Kandolisan, repoussant devant elle les postes avancés des Russes. Au

(1) Nous n'avons encore aucun renseignement précis sur cet engin dont les Japonais paraissent faire grand usage.

centre, l'armée Nodzu, qui s'était ébranlée aussi, gagnait du terrain, dépassait Cha-ho-pou, s'emparait de Lamatoun, et le conservait malgré une contre-attaque. La conflagration se propageait progressivement sur tout le front. Ce ne fut toutefois que le 28 février que les colonnes du général Oku participèrent au mouvement : il importait en effet à l'état-major japonais de ne pas attirer prématurément l'attention des Russes de ce côté, et le général Oku ne devait pas franchir le Houn-ho sans ordre formel. Mais à partir du 1er mars, toute la région comprise entre le Houn-ho et le Liao-ho fut sillonnée de colonnes japonaises. Tandis qu'Oku atteignait Kalita sur le Liao, l'armée Nogi venait appuyer son extrême gauche et cheminait le long de la vallée du Liao. Il était dès lors évident que c'est de ce côté que l'événement devait désormais être attendu, et il est tout à fait extraordinaire que la nuée de Cosaques dont disposait Kouropatkine ne l'ait pas renseigné exactement à cet égard. Il semble pourtant qu'en ce moment critique où rien n'était encore compromis le généralissime russe n'ait songé qu'à sa gauche et à son centre. Ses dépêches signalent constamment les vains efforts des Japonais sur Kandolisan, les inutiles bombardements de la fameuse colline Poutiloff, et se terminent en général par cette phrase affligeante : « *Sur telle ou telle partie du front l'ennemi a été victorieusement repoussé*, » particulièrement affligeante pour nous autres Français, parce qu'elle nous remet en mémoire les *bonnes positions* de 1870, dont notre feu interdisait toujours l'approche aux Allemands !

C'est précisément au moment où la formidable offensive d'Oku et de Nodzu se préparait (1er mars) que Kouropatkine, jouant le jeu de son adversaire, envoyait d'importants renforts au centre et à l'est de ses positions, et donnait l'ordre de procéder à de multiples contre-attaques : mais sur aucun point il n'apparaît qu'une masse russe, véritablement organisée pour l'offensive, ait fait une tentative sérieuse pour percer les lignes japonaises. Depuis la voie ferrée jusqu'à Machangtien il n'y eut de leur part que des efforts décousus, destinés à avorter devant les retranchements dont les Japonais avaient eu soin de se couvrir pour assurer l'inviolabilité de leur front. Sur toute cette région du champ de bataille, la lutte prit un caractère dilatoire, caractérisé, comme toujours en pareil cas, par d'interminables bombardements d'artillerie, dont les abords de la colline Poutiloff furent le théâtre principal. Mais par dilatoire il ne faut pas entendre une action traînante et mollement conduite. Les dépêches signalent treize assauts livrés par la Garde japonaise à la position de Kandolisan, qui aurait été le Saint-Privat de cette belle division. Ainsi se trouve vérifié ce principe, posé actuellement par nos règlements, que les combats d'usure doivent être menés avec la même énergie qu'une attaque décisive, et que sur toute l'étendue du champ de bataille le chef d'une unité engagée doit se considérer comme le pivot de la manœuvre du généralissime et agir en conséquence. Le moindre lieutenant de Napoléon n'était-il pas toujours persuadé qu'il avait été l'agent principal de la victoire? Rien n'est meilleur que d'entretenir une pareille illusion chez ses subordonnés.

C'est le 3 mars que la lumière se fait dans l'esprit de Kouropatkine. Ce jour-là enfin, il apprend que des forces considérables ont occupé Sin-min-ting et marchent directement sur Moukden. C'est Nogi, qui n'ignore pas que les batailles se gagnent avec les jambes des soldats aussi bien qu'avec leurs fusils et leurs canons, et qui a pris du champ pour produire plus sûrement l'effet de surprise. Le 4 au matin, Kouropatkine télégraphie qu'une avant-garde japonaise est à 10 kilomètres de Moukden, sur la route de Sin-min-ting, débordant son flanc droit. Il n'y a plus qu'un parti à prendre : détacher de la IIIe armée (Bilderling) ce qui n'est pas indispensable pour tenir tête à Oku, ramasser tout ce qui peut rester encore à Moukden, et jeter ce bloc sur la route de Sin-min-ting pour arrêter cette menaçante avant-garde et permettre l'évacuation de la ligne du Cha-ho. Cette dernière éventualité était certainement prévue par Kouropatkine dès le 4, en même temps que l'occupation de la ligne du Houn-ho, où des travaux de défense avaient été préalablement organisés. Grâce à la ténacité du soldat russe, les progrès des Japonais tant à l'ouest qu'au sud furent assez lents. Nogi fut tenu en échec pendant deux jours à hauteur de Ta-chi-chao, et Bilderling réussit à faire tête aux colonnes d'attaque d'Oku pendant le même temps. L'abandon définitif des lignes du Cha-ho fut ordonné le 6 et mis à exécution dans la nuit du 6 au 7. Les rapports de Kouropatkine et d'Oyama ne s'accordent pas sur la manière dont s'opéra cette retraite. Kouropatkine affirme que son centre et sa gauche rétrogradèrent sur le Houn-ho sans être pressés par les Japonais épuisés, tandis qu'Oyama prétend que c'est la baïonnette au dos que les Russes évacuèrent les derniers contreforts des monts Ta-ling. En réalité, la réussite du mouvement russe ne dépendait pas de ce qui se passait au centre et à l'est, mais bien de la façon dont Bilderling arriverait à se maintenir dans la zone comprise entre le Houn-ho et le Liao-ho, et sur la route de Sin-min-ting. La situation de Bilderling ne devint grave que le 8, alors que le centre et la gauche russes étaient déjà retranchés sur la rive droite du Houn-ho et marquaient un temps d'arrêt sur les bords de ce cours d'eau.

Il y avait un intérêt vital pour les Russes à ne pas prolonger ce temps d'arrêt. Cependant l'ordre général de retraite au nord comportant l'évacuation de Moukden se fit attendre quarante-huit heures et ne fut donné que le 9 au soir. Autant qu'on en peut juger à distance, et avec des informations forcément incomplètes, ce retard apparaît comme la cause déterminante du désastre. Toutes les masses japonaises se sont ébranlées à la fois : Oku et Nodzu convergent vers Moukden, Kuroki pousse sur Fouchoun, Nogi plus menaçant encore engage son aile gauche suivant la vallée

du Pou-ho pour atteindre la voie ferrée au nord de Moukden; c'est l'enveloppement qui commence. « Je dois informer Votre Majesté que je suis cerné », dit Kouropatkine dans un laconique télégramme. A vrai dire, on ne pouvait le mettre en doute depuis vingt-quatre heures, et cette extraordinaire dépêche où le généralissime expliquait ce qui se passait « sur son front Nord » autorisait les suppositions les plus pessimistes. A partir du 10 mars, c'est la déroute. Seule l'armée sibérienne de Liniévitch a pu tenir au nord de Fouchoun sur une position de repli, et son salut est à peu près assuré grâce à la route accidentée de Siakotaï à Tié-ling. Mais les contingents de Kaulbars et de Bilderling s'écoulent pêle-mêle au nord-est de Moukden, ayant à leur disposition, disent les dépêches, la route mandarine et le chemin de fer. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour comprendre ce que peut être la retraite de deux armées par ces deux uniques voies qui se croisent plusieurs fois et se touchent presque sur tout leur parcours. Un seul mot de Kouropatkine caractérise la situation mieux que tous les commentaires : « *Les Japonais canonnent la voie ferrée de l'Est et de l'Ouest.* » Il est inutile de chercher aujourd'hui à dénombrer les prisonniers, les canons, les munitions et les approvisionnements tombés aux mains des Japonais; la liste n'en sera close que lorsque la poursuite prendra fin. Dès maintenant la grande armée russe de Mandchourie n'existe plus en tant que force organisée.

⁂

Ce ne sont pas seulement deux armées, mais deux stratégies, c'est-à-dire deux conceptions de bataille, qui viennent de se trouver en présence dans cette région de Moukden, désormais fameuse dans l'histoire militaire.

Nos lecteurs nous rendront cette justice que jusqu'à présent, malgré les succès ininterrompus des Japonais, nous n'avons exprimé qu'une admiration médiocre pour leur stratégie. Nous avons fait ressortir notamment, en étudiant la bataille de Liao-yang, qu'à deux reprises différentes Kuroki avait été impuissant à produire l'*événement*, c'est-à-dire la brusque rupture qui donne la victoire pleine et entière, avec tous ses fruits. Nous avons montré que par suite du manque de concordance entre les différentes colonnes japonaises, résultant lui-même de l'énormité du front d'attaque, l'action de Kuroki avait été prématurée sur la ligne avancée des Russes et tardive sur leur ligne principale, et que, grâce à ces défaillances d'exécution, Kouropatkine avait eu le loisir d'effectuer sa retraite dans de bonnes conditions.

Il nous faut bien constater que l'état-major du maréchal Oyama a déployé infiniment plus d'art dans la bataille de Moukden que dans celle de Liao-yang, bien qu'il ait eu à manier des effectifs sensiblement plus gros. Un rôle très nettement défini est dévolu à chacune des quatre armées. Kuroki et Nodzu doivent donner le change à l'adversaire, l'inquiéter par des démonstrations vigoureuses, rompre prématurément l'équilibre de ses forces en lui faisant engager ses réserves du côté où n'éclatera pas le coup de tonnerre, en un mot l'user avant l'heure décisive. Ceci fait, Oku doit maîtriser l'aile droite des Russes, c'est-à-dire l'étreindre de telle façon que Kouropatkine n'en puisse distraire que des contingents insuffisants pour s'opposer efficacement à l'avance de Nogi. Ce dernier va frapper le coup de marteau. Son armée va être la masse de manœuvre qu'aucun adversaire n'a fixée, et qui, libre de ses mouvements, prendra à revers la ligne russe, au moment et à l'endroit voulu, et ainsi la fera craquer tout entière.

Le succès d'une pareille conception reposait évidemment sur l'inviolabilité du front et sur la vigueur de l'exécution tactique. En ce qui concerne l'inviolabilité du front, les Japonais avaient pris leurs précautions. Le long hivernage dans les cantonnements du Cha-ho avait été mis à profit pour édifier des retranchements semi-permanents qui n'avaient guère de chance d'être enlevés par un adversaire aussi passif que Kouropatkine. Il serait donc inexact de dire que l'état-major japonais est un adepte de cette dangereuse doctrine, qui consiste à prétendre que le canon et le fusil modernes, par leur seule puissance défensive, rendent le front inviolable, et en conséquence dispensent de l'échelonnement en profondeur. Incontestablement le dispositif japonais affectait la forme linéaire, mais encore une fois la fortification, largement mise à contribution grâce aux loisirs de l'hiver, faisait à peu près disparaître le danger d'être percé en un point quelconque du front.

Quant à la vigueur de l'exécution tactique, il est à peine besoin de la signaler une fois de plus. Sous ce rapport, les généraux et les soldats japonais ont fait leurs preuves depuis un an.

Cette bataille de Moukden permettra peut-être à quelques observateurs superficiels d'affirmer que les Japonais sont bien décidément les élèves de Moltke, et généralisent le procédé d'*enveloppement par les ailes* qui a caractérisé la stratégie allemande en 1866 et en 1870. Nous nous inscrivons en faux contre cette opinion, et nous nous permettons de trouver que le mode d'emploi de l'armée Nogi est un concept beaucoup plus napoléonien que moltkien. S'agit-il à Moukden, comme à Saint-Privat par exemple, d'unités qui viennent successivement au contact des corps d'armée ennemis, comme des vagues déferlent sur une falaise, et qui finalement, grâce à la supériorité de leurs effectifs, trouvent l'aile extrême de l'adversaire et la débordent, non sans avoir entre temps expié cruellement de nombreuses erreurs d'appréciation sur l'emplacement de cette aile extrême? L'armée Nogi est au contraire la masse de manœuvre libre de tout engagement avant de frapper le coup décisif. Que le procédé souvent employé par Napoléon et consistant dans l'écrasement du centre ennemi (comme à Austerlitz) ne soit plus de mise aujourd'hui, tant à cause des progrès de l'armement qu'à cause de la difficulté,

avec les effectifs modernes, de situer les réserves en temps utile au point favorable, cela est possible. Mais une variation dans le procédé ne modifie pas l'essence même d'un concept, et ce n'est pas parce que la bataille de Liao-yang a donné des résultats négatifs, tandis que celle de Moukden a entraîné la destruction de l'adversaire, que nous dirons qu'Oyama a été *moltkien* à Liao-yang, et *napoléonien* à Moukden. Tout observateur de bonne foi doit en convenir.

Si nous passons dans l'autre camp et que nous cherchions les causes vraies du désastre de Kouropatkine, les trouverons-nous dans ses dispositions initiales? Kouropatkine adopte l'ordre en profondeur: l'existence d'une forte réserve générale, que certains évaluent à 80.000 hommes, semble prouvée aux environs de Moukden et principalement au sud-est de cette ville. On ne saurait lui en faire un reproche, car cet ordre est celui qui permet le mieux de réserver l'avenir, et de riposter à un adversaire qui prend l'initiative des opérations, initiative que Kouropatkine, pour une foule de raisons, n'a jamais songé à lui disputer. Tout au plus pourrait-on trouver défectueux l'emplacement de cette réserve, à l'est de la route mandarine. La symétrie eût commandé de la placer dans l'axe même de cette route, et le danger d'une manœuvre en masse des Japonais dans la région plate comprise entre Liao et Hounho eût été une bonne raison pour rejeter vers l'Ouest le centre de gravité de l'armée. *Mais pour tirer bon parti d'un dispositif en profondeur, il est de toute évidence qu'un chef a impérieusement besoin d'être renseigné à temps, et les informations doivent lui parvenir d'autant plus tôt que les fronts sont plus étendus et que par conséquent le jeu des réserves demande plus de temps.* Nous touchons ici au rôle capital de la cavalerie dans la guerre moderne. Or il apparaît bien que jusqu'au dernier moment Kouropatkine a été dans l'ignorance absolue des mouvements de son adversaire. Nous le comprenons d'autant moins que, la cavalerie des Japonais n'étant propre qu'au service d'estafettes et d'agents de liaison, nous nous figurions leurs colonnes d'infanterie en quelque sorte engluées de sotnias cosaques, et les dépêches affluant au quartier général russe. La faillite de ces Cosaques qui ont fait leurs preuves dans les guerres passées est un fait encore inexplicable, mais qui deviendra peut-être intelligible plus tard. Il faut attendre et souhaiter que les gens pressés n'en tirent pas prétexte pour mener contre l'arme de la cavalerie en général une campagne injuste (1).

Faire agir ses réserves! Voilà bien le plus redoutable problème que la guerre pose à un chef! Et quelle erreur de croire que le chef a fait quelque chose quand il a fixé son dispositif initial, ce dispositif fût-il un chef-d'œuvre. Est-ce dans la constitution de fortes réserves qu'éclate la supériorité de Napoléon? L'exemple de Benedek à Sadowa est là pour répondre. Le génie de l'empereur consistait essentiellement *dans le jeu des réserves*. Et c'est à peine un paradoxe de dire qu'un mauvais général aurait avantage à s'en passer et à ne pas manier un si dangereux outil...

***

Aujourd'hui que Moukden est tombée et l'armée russe dispersée, est-ce la paix? Oui, disent les financiers; non, disent les politiques et les militaires; oui, dit l'opinion publique en Russie; non, dit le tsar. Comment prophétiser ce qui sortira d'un pareil conflit de volontés? Certains bruits, fort répandus il y a quelques jours, tendaient à faire supposer que le gouvernement russe renonçait à la lutte. La vente des navires de la Compagnie Hamburg-Amerika aurait été résiliée, l'escadre Rojestvensky aurait reçu l'ordre de retour, enfin une conférence internationale, à laquelle les Etats-Unis prendraient part, devait se réunir à Paris pour faire entendre raison aux belligérants. Aucune de ces prévisions ne s'est réalisée jusqu'à présent, mais il n'est pas téméraire d'affirmer que la prise de Moukden par les Japonais aura des conséquences politiques aussi bien que militaires. Nous pouvons nous attendre prochainement à quelque pompeuse cérémonie au cours de laquelle les Japonais remettront solennellement à la Chine les tombeaux sacrés des empereurs mandchous, et qui fera éclater la cordialité des relations sino-japonaises. Les Russes accusent déjà la Chine d'avoir grossi de ses propres soldats les contingents du maréchal Oyama. Cette puissance une fois engagée dans le conflit, c'est l'intervention européenne à peu près assurée.

Quoi qu'il en soit, il n'est pas besoin d'être les alliés de la Russie pour éprouver une émotion sincère à la vue de cet empereur qui n'est pas encore revenu de sa douloureuse stupéfaction, qui se répète à lui-même qu'une puissance qui est venue à bout du plus grand conquérant des temps modernes ne s'avoue pas vaincue par des Japonais, mais qui cependant a l'intuition confuse que *ce n'est pas la même chose qu'en* 1812, parce que le temps et l'espace ne sont plus les auxiliaires de la Russie, et qui se demande enfin avec angoisse si ses soldats ne seront pas bientôt plus nécessaires dans l'intérieur même de l'Empire que sur les frontières de Mandchourie (1)!

Si la solution pacifique est définitivement écartée, il ne faut pas s'attendre à des événements intéressants sur terre avant longtemps. Une fois la poursuite de Tié-ling achevée, les Japonais auront le loisir de faire le siège de Vladivostok. Il est douteux qu'ils poussent jusqu'à Kharbin, dont la possession présenterait pour eux autant d'inconvénients que d'avantages. S'ils n'ont pas

(1) Un proverbe trivial dit que « quand le bâtiment ne marche pas, rien ne marche ». Ainsi, quand le moral d'une armée est ébranlé, tous ses organes sont frappés de paralysie. Ceux là même qui devraient conserver leur libre jeu puisqu'ils ne rencontrent pas d'obstacle, sont aussi impuissants que les autres.

(1) D'après les dernières correspondances de Russie, l'agitation tend à se propager dans les campagnes sous forme de jacquerie. C'est un mauvais son de cloche.

trouvé la paix à Moukden, ils ne la trouveront pas plus à Kharbin, et si la Mandchourie maritime est facile à conserver et à défendre, il n'en est pas de même de la Mandchourie septentrionale. Quand les Russes seraient forcés de réunir leur nouvelle armée à Tsitsikar ou même à Irkoutsk, ils n'y verraient pas grand mal.

Il n'est pas impossible que ce soit sur mer que l'intérêt se trouve prochainement reporté. L'escadre Rodjestvensky, quoi qu'on en ait dit, n'a pas encore quitté les parages de Nossi-bé, et si elle se dirige bientôt sur la mer Rouge, ce peut être pour rallier la nouvelle division russe dite « Troisième escadre de la Baltique » qui a quitté Libau le 15 février, sous le commandement de l'amiral Nebogatoff. Les navires qu'il conduit en Extrême-Orient sont fort disparates : un cuirassé, un croiseur cuirassé et trois garde-côtes. Leur seul caractère commun est la lenteur. Le croiseur cuirassé *Vladimir-Nonomach*, qui date de vingt ans, ne filait que 16 nœuds aux essais, ainsi que le cuirassé *Nicolas Ier*. Le *Seniavine*, l'*Apraxine* et l'*Outchakoff* ont l'allure lente des garde-côtes. On a supposé que l'amiral Togo qui a quitté Kuré le 13 février, et dont on n'entend plus parler, avait peut-être l'intention d'empêcher la jonction des deux escadres russes, et on a calculé qu'il aurait le temps d'arriver à Nossi-bé avant l'amiral Nebogatoff. Jusqu'à preuve du contraire, nous nous refusons à penser que l'amiral japonais renoncera de gaieté de cœur à l'immense avantage que lui donne la proximité de ses bases navales, et ira à travers l'immensité des mers à la rencontre problématique de son ennemi, alors qu'il est si facile de l'attendre dans le voisinage de Vladivostok, son seul objectif possible. Il est à croire que le blocus de cette plage est pour l'instant le principal souci de la marine japonaise.

Mais il ne nous est pas encore démontré que l'amiral Rodjestvensky renonce à son aventureuse expédition, et que le gouvernement russe ne compte pas sur son action prochaine plus encore que sur la réfection forcément lointaine de l'armée de Mandchourie pour améliorer les affaires de l'Empire. C'est ce qui nous fait dire que dans les mois qui viennent l'intérêt sera peut-être sur mer.

P.-S. — La solution donnée à l'incident de Hull par la commission internationale d'enquête n'était pas encore connue lorsque nous écrivions notre dernier bulletin. Les commissaires, se souvenant que leur haute mission était essentiellement pacifique, se sont appliqués à rendre un verdict basé sur une appréciation équitable des faits, mais qui fût surtout acceptable par les deux grandes puissances en conflit. Ils y ont pleinement réussi, et si de caustiques avocats trouvaient à ce verdict une certaine ressemblance avec un *jugement de justice de paix*, comme on dit au Palais, on pourrait leur faire remarquer que les mots de *justice de paix* prennent dans le cas présent une signification trop belle pour prêter à la raillerie. L'incident a été définitivement clos par le versement à l'Angleterre de 65.000 livres d'indemnité, et la question de savoir s'il y avait ou non des torpilleurs dans le sillage des bâtiments russes ne peut plus intéresser que les chercheurs et les curieux de l'avenir.

La question de la neutralité chinoise.

Le 27 février, les journaux russes publiaient une note déclarant que l'apparition de troupes japonaises à l'ouest du chemin de fer, sur les derrières de l'armée russe, prouvait que les Japonais avaient passé par la Mongolie, c'est-à-dire violé la neutralité chinoise. La note russe disait en effet : « A la suite d'un échange de vues, au début de la guerre, entre les belligérants et les puissances neutres, il fut entendu que les opérations militaires seraient limitées à la Mandchourie à l'est du chemin de fer In-kou-Kao-pan-tsé-Hsinn-minting, c'est-à-dire que la Mongolie est, sans conteste, un territoire neutre.

A cette note russe qui annonçait qu'un communiqué dans le même sens avait été adressé aux puissances, les Japonais ont répondu par des contre-accusations. La note qu'ils ont publiée reprochait aux Russes d'avoir fait passer de nombreux convois escortés à travers les domaines de tel ou tel prince mongol et d'avoir opéré des réquisitions militaires en Mongolie. La précision de ces accusations, portant le nombre d'hommes et de charrettes employé dans chaque cas par les Russes, si elle peut faire croire aux dires des Japonais, donne, de leur espionnage et de leur action en Mongolie, une idée si haute qu'elle est incompatible avec la croyance qu'ils ont eux-mêmes respecté la neutralité de ce pays. D'ailleurs on sait qu'ils y ont organisé de nombreuses bandes de Kounkhouses.

Ces accusations et contre-accusations ne présentent d'ailleurs aucun intérêt pour les spectateurs de bonne foi. Il aurait fallu une forte dose de naïveté pour croire que des belligérants respecteraient la ligne idéale et non gardée qui sépare la Mandchourie de la Mongolie tout près du théâtre des opérations. La question ne présenterait d'intérêt que si la Chine elle-même s'émouvait et faisait mine d'entrer en ligne. Il est d'ailleurs à remarquer que rien de précis n'a jamais été publié sur les limites du territoire reconnu neutre. Il y a là une incertitude qui diminue encore pour les tiers l'intérêt des accusations russes et japonaises et une lacune historique à combler.

Emprunts japonais.

D'après le *Times*, le Japon a conclu au début de mars un quatrième emprunt intérieur de 262 millions et demi de francs, dont 150 souscrits par l'association des banquiers, 12 1/2 par la maison impériale et 100 par le public.

En outre, on assure qu'un nouvel emprunt extérieur va être conclu, en prenant pour gage les chemins de fer — les douanes sont déjà enga-

gées — sur les marchés de New-York et de Berlin. Il est à remarquer à cet égard que le comte de Bülow a déclaré au Reichstag qu'aucune opposition ne serait faite par le gouvernement allemand à l'émission d'emprunts japonais ou russes. Ce serait une dérogation à l'attitude d'amabilité systématique gardée par l'Allemagne envers la Russie depuis le début de la guerre.

Les prisonniers russes au Japon.

Au lendemain de la bataille de Moukden, le *Gaulois*, dans un article signé du colonel de la Panouse, directeur général de notre Comité, insistait sur le surcroît de responsabilité que l'augmentation considérable du nombre de prisonniers russes internés au Japon allait imposer à notre diplomatie. On sait, en effet, que les prisonniers russes au Japon se trouvent, au point de vue de leurs intérêts nationaux, sous la protection française. La bataille de Moukden ayant eu pour résultat d'élever de près de 40.000 le nombre de ces prisonniers, on voit quel redoublement d'importance cela donne à l'œuvre d'humanité confiée à la légation française à Tokyo. Mais, ajoutait très justement M. le colonel de la Panouse, on peut compter sur tous les efforts de notre personnel diplomatiques :

> C'est le ministre de France, M. Harmand, qui, à Tokyo même, exerce la protection dont il s'agit, secondé par le personnel de la légation : MM. de Panafieu et Henri Cambon, premier et deuxième secrétaires; les attachés militaire et naval, lieutenant-colonel Corvisart et lieutenant de vaisseau Martinie; Adam, consul honoraire, premier interprète; André, deuxième interprète; le docteur Mécre, médecin de la légation.
>
> M. de Lucy-Fossarieu, consul de France, s'occupe à Kobé, près d'Osaka, de dépôts de prisonniers qui ont déjà beaucoup grossi depuis la chute de Port-Arthur et qui vont atteindre de bien autres proportions.
>
> J'ai sous les yeux le *Japan Chronicle* qui s'imprime à Kobé. Il rend compte que, le 23 octobre dernier, un échange de prisonniers russes a eu lieu par les soins du consul de France, M. de Lucy. Le journal japonais donne *in extenso* une allocution de ce consul adressée aux prisonniers russes et traduite séance tenante en russe et en japonais, etc. Suivent de grands éloges.
>
> Partant de tels faits, n'est-on pas porté à se demander pourquoi, en France, les journaux officieux n'ont jamais soufflé mot de ce personnel français qui a peut-être, à certain avis, le tort d'en savoir long, mais qui, recevant des éloges chaleureux de toute la presse japonaise, pourrait prétendre à en lire quelque reproduction dans les journaux de son pays, autant pour reconnaître tout ce que la légation et les consulats français au Japon ont accompli depuis un an, que pour les encourager dans la tâche si honorable et si belle, mais encore plus ardue qui va s'ouvrir pour ces représentants de la France dans la capitale et dans les autres villes de l'empire du Mikado.

La Banque de l'Indo Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LA SITUATION POLITIQUE

APRÈS LA BATAILLE DE MOUKDEN

Un certain nombre de journaux nous parlent chaque matin de l'imminence du commencement des négociations qui aboutiront à la paix. On peut se demander si, dans l'espèce, comme disent les Anglais, « le désir n'est pas père de la croyance ». Jusqu'ici la confirmation de ces rumeurs n'est venue d'aucune source autorisée. On parle de médiation française ou franco-américaine, mais rien ne permet encore d'affirmer que le gouvernement du tsar désire négocier, c'est-à-dire qu'il donne quelque emploi à l'évidente bonne volonté des tiers. C'est à Saint-Pétersbourg et nulle part ailleurs que la question peut être tranchée. Tout dépend des informations que l'on y possède sur l'état de l'armée de Mandchourie et des appréciations qui en résultent. Tout dépend de la façon dont on y estime les ressources militaires et financières de l'Empire et la possibilité de les user encore dans cette guerre. En dehors d'un entêtement assez compréhensible, bien que peu profitable sans doute, les Russes peuvent avoir une raison raisonnable pour continuer encore. S'ils peuvent mobiliser de nouvelles troupes et les transporter en temps utile, c'est-à-dire avant que Liniévitch soit débordé et Vladivostok irrémédiablement investi, ils obtiendraient sans doute des conditions meilleures que dans ce moment où les Japonais n'ont plus devant eux qu'une armée réduite et fort ébranlée. Les mobilisations nouvelles n'auraient d'autre but qu'une paix meilleure avec un Japon fort déterminé sans doute, mais pour lequel la guerre est une charge qui grève de plus en plus son avenir. Il se peut que l'objectif réel du Japon, qui est moins la Mandchourie du Nord que la profitable direction de la Chine, lui fasse désirer finir une lutte qui nuirait à ses moyens futurs en menaçant de s'éterniser. A première vue, on s'aperçoit donc qu'il est injuste d'accuser la Russie d'entêtement enfantin et sans but : il lui est bien permis de consacrer quelques semaines à mesurer ses ressources et à examiner si, en forçant sa mise, elle peut encore diminuer sa perte.

Il est vrai qu'un autre facteur intervient peut-être. Y a-t-il en Russie une autorité pour imposer ses vues et faire la paix plus qu'il n'y en eut une pour prévoir, éviter ou préparer la guerre? L'autocratie russe est-elle délivrée de l'anarchie qui a longtemps semblé paralyser ses conseils de manière à laisser dériver la politique extrême-orientale de l'Empire vers la faillite à laquelle nous assistons? Nul ne saurait le dire et il est déjà fâcheux que l'on puisse se demander si l'incertitude qui plane depuis la bataille de Moukden vient de ce qu'on est encore à faire un inventaire réfléchi de la situation ou bien si elle est l'effet d'une indécision gouvernementale qu'aucune volonté sûre d'elle-même ne vient faire cesser.

***

Cette dernière possibilité ne serait d'ailleurs pas une raison suffisante pour justifier la manière dont quelques-uns conseillent, prétendent même imposer la paix à la Russie. A lire certains articles, il est impossible de douter qu'une campagne « pacifiste », pour employer ce néologisme, est montée dans une partie de la presse française. Les uns s'écrient sur un ton plutôt comminatoire que nous avons le droit de réclamer la fin d'une guerre qui compromet la valeur de l'alliance, sans s'apercevoir que leurs allures péremptoires pourraient compromettre son existence même. D'autres invoquent nos milliards engagés en Russie. Ces objurgations s'accompagnent de toute une publicité alarmiste, reproduite des journaux anglais qui dépeignent avec une joie évidente les embarras intérieurs du gouvernement russe. Nous ne saurions cependant nous permettre le luxe de la liberté d'appréciation et même d'injures que s'offrent nos voisins d'outre-Manche. Nous aurions bien autrement à pâtir qu'eux des groupements continentaux qui viendraient prendre la place de l'alliance franco-russe. Une autre puissance — ceci soit dit sans amertume, puisque nous sommes de ceux qui croient que notre pays se découvrirait sans peine, s'il y réfléchissait, des intérêts communs avec elle — une autre puissance ne demanderait qu'à nous remplacer à Saint-Pétersbourg, à réoccuper une place qu'elle y avait d'ailleurs longtemps, traditionnellement, occupée avant nous. Elle y est servie par des relations de famille, par notre politique intérieure, par un moins grand antagonisme entre les conceptions fondamentales de l'État. On peut être assuré qu'elle y exploite toutes nos maladresses parlées ou écrites.

Ceci devrait suffire à nous inspirer quelque réserve. La façon même dont nos amis d'outre-Manche tirent parti de nos excès de langage devrait nous éclairer. Il faut voir comme le *Times* a parlé de la suspension des négociations relatives à l'emprunt français, suspension qu'il n'a pas hésité à qualifier de refus définitif. C'était conforme à sa politique, à la campagne violente et dépourvue d'équité qu'il mène contre le crédit de la Russie (1). Les journaux anglais ne sont pas fâchés de nous représenter comme « lâchant » nos alliés. C'est peut-être d'ailleurs une bien courte vue : une combinaison continentale ne pouvait, pour nous, être remplacée que par une autre également continentale, et nullement par une entente purement maritime. Mais si nous nous éloignons de la Russie, si nous nous mettons pour ainsi dire « en l'air » sur le continent, l'Angleterre n'a rien à craindre des bagarres qui en pourraient sortir : tout le danger serait pour nous et le bénéfice possible pour cette puissance insulaire. C'est pourquoi nous ne saurions considérer comme un encouragement suffisant, comme un appui valable l'attitude de la presse anglaise.

On joue aussi beaucoup sur les sentiments libéraux ou, plutôt, libertaires. Aucun Français n'en devrait être dupe dans cette circonstance. Il y a dans les campagnes de haine menées contre la Russie beaucoup d'antagonisme national anglais et beaucoup de ces rancunes confessionnelles très puissantes qui travaillent dans le monde entier contre l'empire des Tsars. L' « alliance des puissances libérales » est une fantaisie qui serait dangereuse pour une puissance continentale, qui en ferait tous les frais sans y trouver un appui suffisant sur le continent. L'entente cordiale est chose excellente, à la condition qu'elle ne nous fasse pas perdre le sens de ces réalités durables qui, en dépit de toute logique de principes, faisait déjà chercher à l'ancienne France des associés continentaux et alliait le Roi très chrétien, François Ier, à Soliman le Magnifique.

Enfin, il faut d'autant plus se méfier de certaines campagnes qu'elles peuvent avoir des motifs moins plausibles chez ceux qui les font que chez ceux qui les inspirent. N'oublions pas que le Japon a intérêt à ce que la paix soit conclue dès qu'il aura obtenu militairement tout ce qu'il veut et peut obtenir. Et des campagnes pacifistes en Europe sont, pour lui, le pendant utile de la magnifique campagne militaire qu'il mène en Mandchourie.

***

Il faudrait du moins que le public français ne se laissât pas escamoter la question et comprît comment elle se pose pour la Russie. L'autre jour un grand journal parisien, commentant les conditions de paix énoncées par le baron Suyematsu, qui semble jouer pour le Japon le rôle de lanceur de ballons d'essai, déclarait qu'elles étaient très modérées et laissait entendre qu'il serait étrange que la Russie ne les acceptât pas.

Que la Russie renonce à toute prétention coréenne et à Port-Arthur, cela va de soi après la tournure prise par les événements militaires. Mais on ne voit pas comment elle pourrait à la fois évacuer la Mandchourie, neutraliser plus ou moins Vladivostok et payer une indemnité. Quel gage le Japon pourrait-il bien avoir entre les mains, une fois la Russie refoulée dans les forêts transbaïkaliennes, pour obtenir le paiement d'une indemnité?

En réalité, l'évacuation de la Mandchourie, tout au moins septentrionale, n'est pas pour la Russie ce que pensent les observateurs superficiels et ce que disent les commentateurs de mauvaise foi. Le journal de Paris qui déclarait l'autre jour que cette évacuation ne constituerait même pas une condition nouvelle, puisqu'elle avait été toujours promise par le gouvernement de Saint-Pétersbourg, jouait sur les mots pour ne pas voir les choses. Il y a toujours eu un malentendu ou une équivoque systématiquement entretenue sur le mot évacuation, dans l'affaire de Mandchourie, et

(1) Le *Times*, après avoir publié des articles contestant la réserve métallique de la Russie a refusé d'aller les vérifier, malgré l'invitation qu'il en avait reçue du ministre des finances. Il semble qu'un journal se jugeant incompétent pour vérifier des réserves métalliques ne devrait pas s'estimer compétent pour en contester l'existence.

par les puissances qui la demandaient et par la Russie qui la promettait. Les arrangements de 1896 et de 1898 qui ont concédé la construction des deux lignes du chemin de fer de Mandchourie autorisaient la Russie de les faire garder par un nombre illimité de troupes. A ce droit elle ne pouvait renoncer du moment qu'elle prétendait conserver Port-Arthur et Vladivostok et faire du chemin de fer dit de l'Est-Chinois l'organe principal reliant ces deux points au gros de l'Empire. Tout au plus le mot évacuation pouvait-il signifier pour les Russes la restitution du pays aux autorités civiles chinoises, c'est-à dire la renonciation à cette politique assez grossière et prématurée, semble-t-il, d'empiétements mandchous en dehors des droits considérables que leur donnait la possession et la garde militaire du chemin de fer. Et jamais, avant la guerre, on n'avait négocié sur autre chose : personne ne discutait les arrangements russo-chinois de 1896 et 1898.

Aujourd'hui le Japon victorieux ne manquera pas de donner un sens beaucoup plus large au mot évacuation. Il n'est plus question pour lui de demander à la Russie de restituer le pays à l'autorité civile chinoise en gardant des troupes tout le long de son chemin de fer. Il ne saurait comprendre la chose que d'une manière : disparition absolue des Russes de la Mandchourie; c'est-à-dire qu'il s'agit d'exiger de la Russie quelque chose d'infiniment plus grave que ce qu'elle avait promis. Ceux donc qui disent que l'évacuation de la Mandchourie n'est pas une condition nouvelle, que la Russie n'a qu'à tenir une parole anciennement donnée, rapetissent singulièrement la question et montrent simplement qu'ils en ont une ignorance sincère ou voulue.

En réalité, la question de l'évacuation de la Mandchourie se divise maintenant pour les Russes en deux parties bien distinctes. Ayant perdu Port-Arthur et ne songeant pas, en réalité, à le reprendre, ils peuvent évacuer dans le sens intégral du mot la Mandchourie méridionale qui n'est plus la route nécessaire menant à une de leurs possessions. Mais leur demander d'évacuer de même la Mandchourie septentrionale, c'est les inviter à perdre, en fait sinon en droit, leur ancienne possession de Vladivostok.

Il faut bien, en effet, se rendre compte des choses. Vladivostok placé à l'extrémité d'un territoire très mince, séparé presque entièrement du gros de l'Empire russe par une Mandchourie réorganisée militairement et soumise sans doute à des influences japonaises, ne serait plus, pour la Russie, qu'une possession aventurée. Sans doute on pourrait la relier à l'Empire par un chemin de fer contournant l'Amour, comme on y avait songé avant les entreprises russo-mandchoues. Mais qu'on regarde une carte et on verra quelle serait la longueur et la concavité dangereuses de ce chemin de fer. Passant par des pays que leur nature n'appelle pas, sans doute, à porter une nombreuse population, il longerait une région étrangère destinée vraisemblablement à être beaucoup plus habitée et serait en danger d'être coupé aux premières complications. La vraie route de Vladivostok, la seule sûre, passe par Kharbine. Renoncer à sa possession et à sa garde, ce serait pour la Russie se résigner à n'avoir plus sur le Pacifique, en dehors de côtes trop boréales, qu'une possession livrée aux entreprises ennemies, confiée, pour ainsi dire, à la tolérance japonaise. C'est-à-dire que perdre la Mandchourie du Nord, les régions colonisables des bassins du Nonni et du bas Soungari, ce serait, pour la Russie, ne plus avoir de point d'appui en Extrême-Orient, n'y plus aboutir nulle part. Les régions sibériennes en arrière sont, en effet, rien moins que riches. Le parcours du Transsibérien ne laisse au voyageur que bien peu d'illusions à leur égard. La Transbaïkalie est une région de montagnettes pauvres avec peu de vallées fertiles. C'est un pays très froid, à peine peuplé aujourd'hui — nous avons publié au début de la guerre des statistiques éloquentes quant au vide de la Sibérie à l'est du Baïkal et même de l'Iénisséi. — Il est peu probable qu'il y ait jamais là une grosse population russe : la masse de la nation ne s'étendra sans doute que bien en arrière, sur la Sibérie occidentale et centrale. Aussi, pour la Russie, être arrêtée dans les sylves transbaïkaliennes, ce serait être séparée des belles régions de l'Extrême-Asie par de pures marches militaires assez dépourvues d'avenir propre. Si l'Empire moscovite évacue la Mandchourie septentrionale, il est, en réalité, évincé de l'Extrême-Orient.

On voit qu'il s'agit bien là pour lui d'une condition nouvelle et non de l'exécution d'une clause sans rigueur, acceptée d'avance, comme l'insinuent des commentateurs faciles, évidemment désireux de faire passer éventuellement son refus pour un entêtement injustifié et presque coupable. Sans doute nous ne savons pas quelles sont les conditions de paix qu'accepterait le Japon. Il se peut qu'il se contente d'évincer les Russes de la Mandchourie méridionale. Il est possible aussi que la Russie ait avantage à traiter avant que l'occupation de nouvelles positions militaires ne vienne élargir ses exigences. Mais, dans la manière dont la Russie examine la question, elle est obligée de faire la différence entre l'œuvre mandchoue de 1898 qui la mena à Port-Arthur par Moukden et l'œuvre de 1896 qui avait consolidé Vladivostok en mettant les Russes dans la Mandchourie septentrionale. Il est naturel qu'elle renonce au programme de 1898; mais il serait excessif de trouver que ce n'est rien pour elle que de renoncer à celui de 1896.

Le Japon ne peut d'ailleurs tenir en réserve aucune menace capable de forcer la Russie à abandonner, avant de l'avoir physiquement perdue, la ligne Mandchourie - Kharbine - Vladivostok. En mettant les choses au mieux pour lui, c'est tout ce qu'il arrivera jamais à prendre aux Russes. On ne voit pas pour quel avantage extrême-oriental, c'est-à-dire pour quelle concession dont le Japon puisse disposer en faveur de la Russie, cette dernière abandonnerait sa situation dans la Mandchourie du Nord. Aussi battue

qu'elle puisse être, elle ne reculera pas au delà de la frontière de Transbaïkalie. C'est tout ce qu'elle risque à continuer la guerre et on peut parfaitement comprendre qu'elle aime mieux courir encore la chance que de renoncer dès à présent à tout ce qu'elle pourrait perdre en la courant. Ce ne sont donc pas des raisons extrême-orientales, mais seulement des raisons européennes et intérieures qui pourraient déterminer les Russes à faire une paix abandonnant le chemin de fer de Transbaïkalie à Vladivostok. Si donc le Japon a dès à présent cette exigence, on s'expliquerait que la Russie s'obstinât encore, si sa situation intérieure le permet, dans l'espoir d'user financièrement son ennemi plutôt que de consentir à un abandon qui, nous le répétons, la rejetterait en dehors de ce qu'on peut réellement appeler l'Extrême-Orient.

***

Ceci amène, presque malgré soi, à revenir sur les changements incroyables amenés dans la situation de la Russie par les fautes qui ont eu leur effet au cours de cette année de guerre.

Au commencement de 1896, la Russie, profitant de son habile intervention à la fin de la guerre sino-japonaise, avait un magnifique champ devant elle. Très influente à Pékin, elle pouvait obtenir — de fait elle a obtenu — le droit de construire un chemin de fer militairement gardé entre la Sibérie et Vladivostok, à travers la Mandchourie du Nord, qui était comme une épine dans son empire encore mal conformé. Ce chemin de fer passant loin des côtes, sauf dans la région de Vladivostok, était fort difficile à atteindre pour n'importe quel ennemi. Il ne donnait prise à personne sur la Russie, la maintenait en dehors du terrain des grandes compétitions internationales en Chine, tout en lui donnant tout le débouché maritime dont pouvait avoir besoin une puissance essentiellement continentale.

Cette politique pour ainsi dire intérieure, abritée par la masse terrestre, pouvait en même temps se poursuivre avec moins de difficulté encore dans des régions plus continentales même que la Mandchourie du Nord : la Mongolie, la Dzoungarie, le Turkestan oriental. Sur toute cette bordure non chinoise, un peu vague et à peine peuplée du Céleste Empire, la Russie pouvait étendre son influence, rectifier son propre empire encore mal constitué et trop boréal, remonter jusqu'à la source de ses grandes rivières sibériennes, englober peu à peu les bassins lacustres voisins. Dans ces profondeurs du continent, aucune résistance n'était organisée : donc la grande nation slave n'avait pas à fournir un effort disproportionné aux moyens d'action réels de son immense corps amorphe et trop dépourvu d'artères et de filaments nerveux, surtout en Asie.

Cette politique prudente, continentale, avait des partisans résolus en Russie — on nous a assuré qu'elle fut toujours celle de M. Vitte. Elle fut suivie jusqu'au moment où le coup de force allemand sur Kiao-tchéou donna le signal des empiétements des puissances occidentales sur la côte de Chine et précisa, fortifia dangereusement la tentation russe vers Port-Arthur. Le gouvernement de Saint-Pétersbourg succomba et une école politique nouvelle, cédant à des ambitions absolument prématurées pour l'Empire moscovite, allongea jusqu'à Port-Arthur, dans l'aire des grandes compétitions internationales, la tentacule démesurée que la Russie lançait vers l'Extrême-Orient, en plein le vide avant même d'être sortie du territoire russe lui-même, désert, comme nous l'avons dit, dans ses marches orientales.

On ne semblait pas se rendre compte de ce que ce saut dans un élément étranger entraînait pour la Russie de nécessités artificielles mais très lourdes. On cédait à la magie des formules, un port en « eau libre », sans s'apercevoir que la flotte qu'il supposait pour valoir quelque chose était un luxe assez vain et coûteux pour une puissance qui n'a pas à dominer la mer, puisque, s'étendant d'une seule pièce, d'un bout à l'autre du continent, elle ne rencontrait pas la mer sur le chemin de ses destinées.

Et la Russie faisant de la politique maritime devint vulnérable. Dans un accès d'ambitions mal fondées, l'éléphant voulut se faire baleine. L'Empire moscovite, se donnant un port dont il n'avait pas encore un réel besoin, se créa la nécessité d'une flotte pour le défendre. En même temps il fallait améliorer le port pour consolider la flotte. C'est ainsi que la Russie eut en Extrême-Orient deux établissements en somme inutiles, qui s'entraînaient l'un l'autre à des dépenses qui auraient suffi, surtout si on y ajoute celles de Dalny et du chemin de fer de Kharbine à Port-Arthur, à payer le doublement du Transsibérien et à rendre ainsi la puissance russe inébranlable sur toute la ligne de Vladivostok.

Le pire est que si l'on s'aventura dans cette politique très risquée, on n'en sut pas vouloir les moyens. La Russie n'eut pas en Extrême-Orient la flotte ou l'armée qu'aurait exigées son audace. Cependant cette dernière s'accentuait : au fait on voulait ajouter les apparences pompeuses et la lieutenance impériale d'Extrême-Orient fut créée. La Russie continua à s'avancer sans croire au danger que tout créait dans l'Extrême-Asie, sans rien faire de suffisant pour y parer, jusqu'à cette imprudence suprême, l'entreprise sur le Yalou déterminée en juillet 1903, assure-t-on par des intérêts purement privés. Après la Mandchourie, c'était entamer la Corée. Cette menace fit passer le Japon sur la crainte que lui inspirait encore, malgré tout, la puissance moscovite.

Aujourd'hui l'équilibre auquel contribuait pour une bonne part le prestige russe est complètement rompu. La Russie est exposée à devoir reculer bien au delà du point où elle pouvait s'arrêter avant 1898, donnant toute sécurité à sa politique extrême-orientale. Elle risque de se voir exclure de la Mandchourie septentrionale. Ce serait d'autre part une grave erreur de croire qu'elle trouvera les mêmes facilités que jusqu'à présent dans les régions extérieures et presque désertes

du Céleste Empire : Mongolie, Dzoungarie, Turkestan. Sa défaite, son manque d'organisation, clamés par tous ses ennemis, lui susciteront des oppositions. Partout la masse chinoise semble devoir subir des impulsions nouvelles, surtout japonaises. On signale de nombreux Japonais jusqu'en Kachgarie. Les imprudences, puis les défaites de Mandchourie ont avancé d'un demi-siècle peut-être les résistances que la Russie pouvait rencontrer un jour dans les régions de l'Asie centrale où les résultats les plus féconds et les plus durables attendaient son action. Ce sont là choses que l'on peut dire, même en les déplorant, car il faudrait une forte dose de naïveté pour s'imaginer que les adversaires de la Russie n'ont pas déjà tiré de la guerre actuelle toutes les conclusions d'avenir qu'elle comporte.

Il y a là de fortes raisons qui, évidemment, poussent encore la Russie à des efforts désespérés. S'ils doivent être abandonnés sans avoir abouti, c'est la poussée moscovite vers l'Est arrêtée, c'est une nouvelle période historique qui s'ouvre, car celle pendant laquelle la Russie s'était étendue jusqu'au Pacifique avec de petits moyens d'action s'arrête avec la désastreuse campagne de Mandchourie. On peut même se demander si nous n'arrivons pas, en Asie, à l'aurore d'une époque qui sera marquée par un mouvement en sens contraire.

***

Il est dans la galerie des nations des spectateurs malveillants que la vue de cette grande faillite comble d'aise. C'est peut-être avec de bien courtes vues qu'ils jouent là le rôle de *tertius gaudens*.

L'idéal pour les nations n'ayant pas en Extrême-Orient une puissance de premier ordre, ou plutôt même un des sièges principaux de leur puissance, était l'équilibre. Si les Russes disparaissent complètement de Mandchourie et rentrent dans la forêt transbaïkalienne, il est rompu. Le Japon n'aura plus devant lui qu'une Chine qu'il veut galvaniser et pétrir et des stations navales ou des possessions européennes éparses. C'est une situation qui s'imposera sans doute aux réflexions mélancoliques de l'Angleterre, qui a bien des chances de s'apercevoir que la victoire de ses alliés dépasse son propre intérêt.

Elle le dépasse en Extrême-Orient et sans doute jusque dans l'Asie occidentale. L'histoire montre que la Russie, arrêtée dans une direction, s'est assez rapidement détournée vers une autre. Il y a une trentaine d'années, elle visait encore Constantinople. Depuis le commencement de la construction du Transsibérien, elle a visé l'Extrême-Orient. Si elle se voit arrêtée aux deux bouts de cette ligne immense elle peut se diriger sur le milieu, vers l'océan Indien qui brille pour elle au delà de la Perse et de l'Afghanistan. Dans ces régions déjà occidentales de l'Asie, elle est plus à portée de la masse de sa nation et, en particulier, de la partie de la Sibérie qui se colonise rapidement. La ligne d'Orenbourg à Tachkent est terminée et déjà on parle d'un autre chemin de fer dans la même direction. Il semble impossible que si la Russie conserve pendant les années qui vont s'ouvrir quelque énergie pour ses affaires extérieures, elle ne détourne pas de ce côté l'activité qu'elle aura à dépenser en dehors de la réforme de son administration. La prochaine période pourrait bien être marquée par une activité politique russe vers l'Iran, d'autant que l'activité anglo-indienne lui donne toutes les raisons de regarder de ce côté. Non seulement l'ambition peut y pousser la Russie, mais aussi la rancune : l'attitude des Anglais pendant la guerre actuelle laissera sans doute de longs souvenirs chez les Russes qui l'ont observée.

Il est vrai qu'à ce péril russe possible, d'autant que la Russie, terrée en Transbaïkalie, n'aurait pas grand'chose à redouter du côté de l'Extrême-Orient, on voit surgir l'idée d'une parade imprévue. Des articles ont déjà été publiés en Angleterre et surtout au Japon sur l'utilité qu'il y aura à renouveler l'alliance anglo-japonaise et même à l'étendre.

Le *Times* ayant déclaré que l'alliance japonaise devait devenir le pivot de la politique mondiale de l'Angleterre, les principaux journaux du Japon ont immédiatement répondu en parlant de la politique mondiale de leur pays et en déclarant que l'alliance anglaise en devait être le pivot. Les deux puissances s'entendraient pour imposer le respect du *statu quo* asiatique « tel qu'il résultera de la guerre » et les armées japonaises seraient mises à la disposition de l'Angleterre pour imposer le respect de ce *statu quo*, au besoin, en Afghanistan et en Perse. C'est ce que le *Times* appelle, avec l'énorme ingénuité dans la déification de ses intérêts qu'on ne rencontre guère qu'outre-Manche, une combinaison destinée à assurer le bien de la Russie elle-même, qui n'a qu'à se consacrer à ses réformes intérieures.

Il n'y a évidemment pas, en ce moment, à discuter des idées pareilles. Les Anglais n'en feront la critique que lorsqu'ils auront fait l'essai de leur application. Nous serions bien étonnés s'ils ne trouvaient pas les Japonais encore plus encombrants que les Russes, même s'ils n'ont affaire à eux qu'en Extrême-Orient et sans avoir à expérimenter la politique mondiale qui fera défendre par le Japon l'Inde britannique. Mais, sans faire la critique, qui nous entraînerait beaucoup trop loin, de ces projets anglo-japonais, il fallait les signaler au moment où nous essayons de faire un inventaire des changements énormes amenés dans toute la situation asiatique par les treize mois de guerre qui se terminent à la bataille de Moukden.

Robert de Caix.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

LE VOYAGE DU MINISTRE DES COLONIES
EN INDO-CHINE

Il est aujourd'hui certain que M. Clémentel va passer six semaines en Indo Chine. Profitant des vacances parlementaires, il ira examiner la situation de la colonie.

Le temps qu'il va lui donner sera d'ailleurs bien court. Un simple particulier, qui voyage sans attirer l'attention et qu'on n'a guère intérêt à tromper peut encore arriver à voir un certain nombre de choses en quelques semaines. Pour un ministre, il n'en va pas de même : on essaie de lui faire voir un pays imaginaire où tout dépend des intérêts qui s'empressent autour de lui. Bien que M. Clémentel ait décidé de voyager sans apparat, accompagné du seul général Voyron, dont la présence indique les soucis que fait naître actuellement la question de la défense de l'Indo-Chine, le ministre aura de la peine à se défendre contre cette cause d'erreur. Entre le dépaysement physique, l'extrême chaleur de la saison choisie, le *bluff* inévitable qu'organiseront les intérêts les plus agités, sinon les plus profonds de la colonie, il faudra beaucoup d'efforts et de corrections d'optique pour que M. Clémentel puisse voir l'Indo-Chine telle qu'elle est et la concevoir telle qu'elle devrait être.

Nous souhaitons bien vivement qu'il y réussisse et que la politique de la colonie soit orientée d'une manière définitive et conforme aux nécessités qui résultent pour elle de l'évolution de l'Asie orientale. Comme on l'a répété ici, comme le pensent tous ceux que préoccupe sincèrement l'avenir de notre domination indo-chinoise, la grosse question pour nous est d'arrêter définitivement une bonne politique indigène. C'est sur cette politique que doit, en dernière analyse, reposer l'organisation de la défense de la colonie. Il faut donc lui subordonner les autres intérêts. En somme, dans un empire habité comme l'est notre Indo-Chine, le colon européen n'a pas à accomplir les tâches d'ensemble : son œuvre ne peut être qu'exceptionnelle. En dehors des grands travaux publics, de l'exploitation de mines, de la création et de la direction d'une partie au moins de la grande industrie, il ne peut trouver emploi à son activité que dans un petit nombre de cas. L'ensemble de la transformation du pays doit être opérée par la masse indigène dirigée, éduquée au point de vue économique par un régime meilleur. Nous devons avant tout, quoi qu'on en pense dans certains milieux européens de la colonie, nous préoccuper du gouvernement de cette masse que nous ne saurions remplacer ni ignorer.

Mais reconnaître que le problème indigène est pour nous le premier, c'est le commencement de la sagesse, ce n'en est pas la fin. On peut avec une attention mal inspirée, une bonne volonté maladroite, faire encore plus de mal que si on laissait complètement de côté la question. La pire faute — et on l'a commise plusieurs fois — c'est de vouloir infliger à des Asiatiques, autrement civilisés que nous, le bonheur que nous avons imaginé pour nous-mêmes. On a vu des gouverneurs généraux afficher en Indo-Chine la déclaration des droits de l'homme ou faire aux ministres annamites des discours d'un libéralisme humanitaire ahurissant. Il ne s'agit pas, pour affirmer l'intérêt que nous portons aux indigènes, de transporter là-bas nos concepts tout faits ou une phraséologie qui ne fait de bien à nos sujets exotiques que dans l'imagination candide ou l'éloquence encombrante de certains philanthropes.

L'esprit d'observation doit précéder les conclusions, et il nous faut prendre les Annamites tels qu'ils sont. A vrai dire, cette préoccupation de respecter leur formation, de les développer selon leurs propres lignes, s'est déjà affirmée à plusieurs reprises, notamment dans l'intérêt que M. Beau a porté au mandarinat et aux concours de lettrés. Mais il y a encore beaucoup à faire dans ce sens; il y a à systématiser, à rendre méthodique et suivie, comme celle des Anglais dans l'Inde, toute notre action indo-chinoise. Si M. Clémentel regarde le pays, sans se laisser entraver par des formules générales, qui n'ont d'ailleurs cours que de ce côté-ci de l'océan Indien, il s'apercevra de ce que veut dire la réforme de l'administration indigène lorsqu'on s'y permet des nominations capricieuses, faites en dehors de toutes les règles traditionnelles du pays. Il verra aussi ce que signifie trop souvent dans la pratique l'application du principe de la séparation des pouvoirs, alors qu'on n'a pas un corps de magistrats systématiquement recrutés, connaissant la langue et la société du pays pour en faire bénéficier un peuple exotique.

M. Clémentel trouvera en Indo-Chine des guides excellents, nombre de fonctionnaires ayant étudié et compris la société indigène. Les hommes, ou du moins des hommes nous manquent en effet moins que leur utilisation, leur encouragement par une méthode délibérément mûrie. Il ne sera pas difficile au ministre, s'il veut entendre, non pas, peut-être, les plus remuants et les plus en vue, mais les fonctionnaires ayant la pratique des provinces annamites, d'apporter à nos sujets une sollicitude plus efficace que celle qu'expriment trop souvent, dans des termes de réunion publique, des philanthropes qui semblent un peu trop convaincus que l'affirmation des grands principes supplée à la connaissance des cas particuliers auxquels on voudrait les appliquer.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LES BOUTRIERS DE MASCATE

PROTÉGÉS FRANÇAIS

Nous avons maintenant sous les yeux le texte de l'arrangement passé entre les gouvernements français et anglais pour soumettre à l'arbitrage de la cour de La Haye la situation des boutriers de Mascate protégés français. Ainsi que nous le disions dans notre Bulletin de janvier, c'est sur l'interprétation de la déclaration du 10 mars 1862, par laquelle la France et l'Angleterre s'engageaient à respecter l'indépendance de Mascate, que le différend à régler s'est produit. Comme on peut le deviner d'après le texte qui suit, il est évident que les Anglais estiment que l'existence de 56 boutres protégés français est un fait contraire à l'indépendance de l'imanat de Mascate. Cette appréciation s'explique de la part d'une puissance qui traite l'iman en protégé et en vassal et qui est d'autant plus attachée à faire respecter par les autres l'indépendance de l'imanat qu'elle en a fait sa chose en fait sinon en droit.

Sans doute l'existence des quelques boutriers français à Mascate était-elle comme une fissure dans cet édifice continu que l'impérialisme britannique travaille à construire le long du golfe Persique et sur toute l'Arabie méridionale jusque dans l'Yémen. La demande de l'arbitrage, dont on espère sans doute la disparition des boutriers protégés français, fait peut-être partie de cette grande politique anglo-indienne que l'on devine actuellement dans toute l'Asie occidentale et, même, peut-être, jusque dans l'Afrique orientale où l'on prépare l'absorption de l'Ethiopie en commençant par faire disparaître le caractère français du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa.

Que du moins, si le gouvernement français se rallie — nous cherchons en vain contre quelle compensation — à cette politique en ce qui concerne Mascate, il sauvegarde notre dignité en nous évitant d'abandonner des boutriers qui jouissent depuis longtemps de notre protection, héréditaire dans leur famille. Ces réflexions faites, voici le texte de l'arrangement par lequel notre diplomatie a consenti à cet arbitrage :

Arrangements passés entre le Royaume-Uni et la France, relatifs à l'arbitrage pour la question de l'octroi du pavillon français aux boutriers de Mascate.

Signé à Londres, le 13 octobre 1904 et le 13 janvier 1905.

RATIFICATION DE CET ARRANGEMENT PASSÉ A LONDRES, LE 13 JANVIER 1905.

Attendu que le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement français ont jugé convenable, par la déclaration du 10 mars 1862, « de s'engager réciproquement à respecter l'indépendance » de Sa Hautesse le Sultan de Mascate;

Attendu que les difficultés se sont élevées sur la portée de cette déclaration relativement à la délivrance, par la République Française, à certains sujets de Sa Hautesse le Sultan de Mascate de pièces les autorisant à arborer le pavillon français, ainsi qu'au sujet de la nature des privilèges et immunités revendiqués par les sujets de Sa Hautesse, propriétaires ou commandants de boutres (« dhos ») qui sont en possession de semblables pièces ou qui sont membres de l'équipage de ces boutres et leurs familles, particulièrement en ce qui concerne le mode suivant lequel ces privilèges et ces immunités affectent le droit de juridiction de Sa Hautesse le Sultan sur sesdits sujets :

Les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs gouvernements respectifs, conviennent, par les présentes, que ces difficultés seront tranchées par voie d'arbitrage conformément à l'article 1er de la convention intervenue entre les deux pays, le 14 octobre dernier, et que la décision du tribunal de La Haye sera définitive.

Il est aussi convenu par les présentes de ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Chacune des hautes parties contractantes nommera un arbitre, et ces deux arbitres ensemble choisiront un sur-arbitre, si, dans le délai d'un mois à partir de leur nomination, ils ne peuvent tomber d'accord. Les choix d'un sur-arbitre ne seront pas sujets ou citoyens de l'une ou l'autre des hautes parties contractantes et seront choisis parmi les membres de la Cour de La Haye.

ART. II. — Chacune des hautes parties contractantes devra, dans un délai de trois mois après la signature du présent compromis, remettre à chaque membre du tribunal constitué par les présentes, et à l'autre partie un mémoire écrit ou imprimé exposant et motivant sa réclamation et un dossier écrit ou imprimé contenant les documents ou toutes autres pièces probantes écrites ou imprimées sur lesquelles il s'appuie.

Dans les trois mois de la remise desdits mémoires, chacune des hautes parties remettra à chaque membre du tribunal et à l'autre partie un contre-mémoire écrit ou imprimé, avec les pièces à l'appui.

Dans le mois de la remise des contre-mémoires, chaque partie pourra remettre à chaque arbitre et à l'autre partie des conclusions écrites ou imprimées, à l'appui des propositions qu'elle aurait mises en avant.

Les délais fixés par le présent compromis pour la remise du mémoire, du contre-mémoire et des conclusions pourront être prolongés d'un commun accord par les parties contractantes.

ART. III. — Le tribunal se réunira à La Haye dans la quinzaine de la remise des arguments.

Chaque partie sera représentée par un agent.

Le tribunal pourra, s'il juge nécessaire de plus amples éclaircissements en ce qui regarde un point quelconque, demander à chaque agent une explication orale ou par écrit; mais, en pareil cas, l'autre partie aura le droit de répliquer.

ART. IV. — La décision du tribunal sera rendue dans les trente jours qui suivront sa réunion à La Haye ou la remise des explications qui auraient été fournies à sa demande, à moins que, à la requête du tribunal, les parties contractantes ne conviennent de prolonger le délai.

ART. V. — Les dispositions de la convention de La Haye du 29 juillet 1899 s'appliqueront à tous les points de vue non prévus par le présent compromis.

Fait en double exemplaire, à Londres, le 13 octobre 1904.

(*L. S.*) LANSDOWNE.
(*L. S.*) PAUL CAMBON.

ARRANGEMENT SUPPLÉMENTAIRE

La constitution du tribunal arbitral institué par le compromis signé à Londres le 13 octobre 1904, ayant été retardée de quelques jours par suite de circonstances indépendantes de la volonté des hautes parties contrac-

tantes, le gouvernement de Sa Majesté Britannique et le gouvernement de la République française ont jugé utile, d'un commun accord, d'user de la faculté qui leur est accordée dans le 4e paragraphe de l'article 2 dudit compromis de prolonger le délai fixé pour la remise du mémoire.

Ils conviennent, en conséquence, par les présentes, de fixer au 1er février la date à laquelle les membres du tribunal arbitral et les deux gouvernements intéressés recevront communication du mémoire ou du dossier présenté par les parties.

Il est également entendu que les délais successifs prévus à l'article 2 du compromis pour la procédure arbitrale courront du 1er février au lieu du 13 janvier, date qui résultait des termes de l'accord signé le 13 octobre 1904 par lord Lansdowne et M. Paul Cambon.

Fait à Londres, en double exemplaire, le 13 janvier 1905.

(*L. S.*) LANSDOWNE.
(*L. S.*) PAUL CAMBON.

LA MISSION ANGLAISE
A CABOUL

On annonce comme prochain le retour de la mission que le gouvernement de l'Inde a dernièrement envoyée à Caboul et dont nous avons, en son temps, signalé la mise en route. C'est l'occasion de revenir sur cette question des relations de l'Inde et de l'Afghanistan, qui continue de préoccuper très vivement l'opinion publique en Angleterre, et à l'importance de laquelle il n'y a pas bien longtemps, le premier lord de l'amirauté, lord Selborne, faisait encore allusion.

Nul n'ignore, parmi les personnes qui suivent avec attention les affaires de l'Inde, que depuis quelque temps déjà, le besoin se faisait sentir de négociations avec l'émir de Caboul. Le régime qui a été institué en 1880 dans des conditions que le Bulletin a exposées en détail l'année dernière, ne semble plus convenir à l'état actuel des choses, et une expérience de près de vingt-cinq années a démontré qu'il était désirable de le voir modifier.

Durant tout le règne d'Abdurrhaman, les relations entre l'Angleterre et l'Afghanistan avaient été en somme cordiales, encore que la susceptibilité de l'émir se fût manifestée en diverses circonstances dans des conditions de nature à témoigner d'un certain refroidissement dans ces relations, en 1890 notamment, et plus récemment lors de la construction du chemin de fer de Quetta. Mais, somme toute, aucun incident grave ne s'était produit durant les vingt années du règne de l'émir. On sait qu'à deux reprises différentes, en 1885 d'abord au durbar de Rawal-Pindi, en 1893 ensuite à Caboul, des modifications, mais des modifications de détail seulement, furent apportées au système inauguré en 1880. La mort d'Abdurrhaman, survenue en 1901, put faire craindre un moment de grands changements dans l'attitude de l'Afghanistan. On disait son successeur Habibullah un prince faible et sans autorité. Combattu par des intrigues domestiques, réussirait-il à conserver les pouvoirs qu'Abdurrhaman avait remis en ses mains et parviendrait-il à obtenir l'obéissance de tous ces clans turbulents, de ces tribus si jalouses de leur autonomie, que son père n'avait réduites qu'à force d'expéditions et par des efforts constants? Si le pays revenait à cet état d'anarchie qu'il connut si souvent dans le cours du XIXe siècle, que deviendrait l'objet principal de la politique britannique dans cette portion de l'Asie centrale, à savoir la constitution d'un Afghanistan fort, uni et bien armé, capable d'offrir par lui même une résistance invincible? Plus de trois années, cependant, ont passé depuis l'avènement au trône d'Habibullah, et ces années ont montré que les craintes dont nous avons essayé d'expliquer les motifs étaient vaines. Habibullah semble bien avoir triomphé des obstacles qui s'étaient dressés devant lui à la mort de son père et avoir acquis, sur le pays dont il est le souverain, un pouvoir à peu près pareil à celui qu'exerçait Abdurrhaman.

Sentant lui-même la nécessité de discuter à nouveau avec les représentants de l'empire anglo-indien les conditions qui règlent les rapports entre les deux pays, Habibullah, sitôt son autorité assurée, prit l'initiative des négociations qui viennent d'avoir lieu. Elles se sont poursuivies à Caboul dans le plus grand secret, cela va sans dire : il n'est peut-être pas impossible cependant sinon de dire les résultats auxquels elles ont abouti, tout au moins d'indiquer les points sur lesquels elles ont très probablement porté. Les sujets d'entretien entre l'émir et le représentant du gouvernement de l'Inde n'ont certainement pas fait défaut. Les vingt-cinq dernières années, mais surtout les dix dernières, ont accumulé forcément, entre gens qui ont des affaires et des intérêts communs et qui ne se réunissent, pour parler de ces affaires et de ces intérêts, qu'une fois en moyenne tous les dix ans, pas mal de malentendus : des faits se sont produits sur lesquels on ne s'est pas expliqué et que chacun a pu interpréter à sa façon. Il y avait toute une liquidation à opérer, tout un passé à effacer; la machine avait besoin de réparations pour pouvoir fournir une nouvelle carrière.

Une des premières et des plus urgentes questions à régler est celle du subside annuel que l'Inde doit payer à l'émir, et celle de l'importation, à travers le territoire de l'Inde, des armes et munitions de guerre destinées à l'Afghanistan. En 1883, nul ne l'ignore, le gouvernement anglais avait alloué à Abdurrhaman, pour lui permettre d'organiser son armée, une subvention annuelle de 12 laks de roupies (environ 2 millions de francs) : en 1893, l'arrangement négocié par M. Durand dans le but d'atténuer les regrets que causait à l'émir l'élargissement vers l'Ouest de la zone d'influence britannique, porta cette subvention, qui, depuis quelques années, avait pris le caractère d'un subside régulier, à 18 laks (environ 3 millions de francs) : or, depuis son avènement au trône, Habibullah n'a jamais pris livraison de cette subvention, et, comme le fait s'était déjà produit dans les dernières années du règne d'Abdurrhaman, il existe actuellement dans les

comptes financiers de l'Inde des sommes relativement importantes au crédit de l'émir. Il n'est pas besoin d'insister pour faire comprendre que cette situation ne peut être que provisoire et qu'il est difficile d'admettre que le souverain de l'Afghanistan ait indéfiniment à sa disposition, à Calcutta, une sorte de fonds de réserve où il puisse puiser à sa guise.

La question des armements aura été plus délicate à traiter. On sait que l'Angleterre a implicitement reconnu le droit pour l'émir d'importer à travers le territoire de l'Inde les armes et munitions dont il peut avoir besoin ; l'objet principal de la politique anglaise étant, comme nous l'avons rappelé à diverses reprises, de favoriser la constitution, au nord-ouest de l'Inde, d'un Etat indépendant assez fort pour offrir un obstacle sérieux à la marche d'une armée qui aurait l'Indoustan pour but, il était naturel que l'on facilitât au chef de cet Etat les moyens de se rendre redoutable. Pendant vingt-cinq ans, ou à peu près, les émirs ont largement usé de ces facilités, entassant à Caboul les fusils et les canons les plus perfectionnés. Mais ces armements ne pourraient-ils pas un jour ou l'autre constituer un danger pour l'Inde elle-même, dans le cas, par exemple, d'un conflit entre l'Angleterre et l'Afghanistan? C'est ce que l'on finit par se demander à Calcutta et il est extrêmement probable que la mission anglaise se sera occupée de cette question.

Nous ne faisons qu'indiquer certaines questions de frontière, notamment la question de la frontière perso-afghane du Séistan, et la question du régime politique des tribus de la frontière nord-ouest de l'Inde, qui ont dû être agitées également, mais qui ne paraissent pas de nature à soulever de grosses difficultés.

La question fondamentale, — elle contient toutes les autres et sa solution entraînerait par voie de conséquence directe la solution de la plupart des problèmes qui préoccupent les milieux anglo-indiens — est ce que l'on pourrait appeler la question de l'isolement de l'Afghanistan.

Les lecteurs du Bulletin savent que ce pays est l'un de ceux dont l'accès aux Européens est le plus difficile. Avec un soin jaloux, Abdurrhaman et son successeur se sont attachés à préserver leurs domaines du contact des infidèles. Sauf quelques ingénieurs ou médecins appelés à Caboul par les émirs pour servir dans les arsenaux ou les hôpitaux, en dehors de la mission Durand en 1893 et de la mission en cours, aucun Européen n'a pénétré durant les vingt-cinq dernières années en territoire afghan. L'Angleterre entretient bien à Caboul un agent, mais cet agent est un musulman de l'Inde, sans beaucoup d'autorité, et qui ne voit que ce que l'émir veut bien lui laisser voir. Il en résulte que le gouvernement anglais, qui aurait tant d'intérêt à savoir ce qui se passe en Afghanistan, est lui-même dans l'ignorance la plus profonde de la politique intérieure du pays. L'armée de l'émir est-elle aussi forte, aussi bien organisée qu'Abdurrhaman le disait? Hérat est-il aussi bien fortifié qu'on le prétend? quelles dispositions ont été prises pour s'opposer le cas échéant à une attaque des Russes? Autant de points obscurs, que l'Angleterre voudrait éclaircir. Il est bien évident que le meilleur moyen d'obtenir des informations précises serait d'installer des agents anglais — des officiers, par exemple — à Caboul et en deux ou trois centres particulièrement importants au point de vue stratégique. Il nous paraît douteux que l'Angleterre obtienne satisfaction complète dans cet ordre d'idées, à moins qu'Habilullah ne soit résolu à se départir de la politique d'exclusivisme farouche qu'avait toujours pratiquée son père. Il semble qu'il sera plus facile de décider Habiubllah à l'établissement d'une ligne télégraphique entre Caboul et l'Inde. S'il répugnait à l'idée de laisser construire sur le territoire de ses Etats, par des agents de l'Inde, une ligne avec poteaux, ligne qu'il serait sans doute difficile de protéger contre les pillards des tribus pathans, la télégraphie sans fil offrirait un excellent moyen de tourner ces difficultés et de ménager ses susceptibilités.

En résumé, ce qu'il s'agissait d'obtenir à Caboul, c'était un resserrement des liens qui unissent l'Afghanistan à l'Angleterre et qui, dans l'isolement où chacune des deux parties vivait à l'égard de l'autre, semblaient s'être un peu relâchés ; il fallait aussi y trouver les moyens de rendre plus effectif le protectorat de la Grande-Bretagne afin de permettre à celle-ci de se rendre compte de l'étendue de l'appui qu'elle pourrait trouver auprès de l'émir en cas de conflit avec la Russie. C'est toujours là qu'il faut en venir quand on s'occupe de la question qui fait l'objet du présent article. Il faut reconnaître que le moment était bien choisi pour exercer cette action, et l'on peut être certain que les agents de lord Curzon n'auront pas manqué dans leurs entretiens avec Habibullah, d'insister sur les conséquences que les échecs des armées russes en Mandchourie ne peuvent manquer d'exercer sur l'équilibre des forces en Asie centrale. C'est par là que l'on peut rapprocher l'envoi de la mission anglaise à Caboul de l'expédition du Thibet : ce sont deux actes d'un même drame, deux manifestations d'une même politique. Quand lord Curzon est devenu vice-roi de l'Inde en 1899, on a fait remarquer que c'était la première fois depuis lord Lawrence que l'on appelait au gouvernement général un homme possédant, avant même d'entrer en fonctions, la connaissance des problèmes essentiels de la politique indienne. Pendant quelques années, on a pu croire que le vice-roi, absorbé dans les réformes intérieures, oubliait un peu les affaires extérieures. L'histoire des dix-huit derniers mois a prouvé jusqu'à l'évidence qu'il n'en était rien, et qu'au nord de l'Himalaya, comme sur l'Hindou-Kouch, lord Curzon était toujours prêt à saisir toutes les occasions d'affirmer, par une action vigoureuse, l'importance que le gouvernement attache à assurer à l'immense empire anglo-indien des frontières sûres et des voisins dociles.

C. M.

CHEMIN DE FER DU YUNNAN

D'après les informations que nous recevons, les travaux sont commencés sur toute l'étendue de la ligne de Lao-kay à Yunnan-sen. La grosse difficulté a été de recruter des coulis et il a fallu aller en chercher à Canton, à Tchoung-king dans le Seut-chouan, et jusque dans le Pé-tchi-li. Mais on a pu en rassembler une quantité à peu près satisfaisante, soit une vingtaine de mille. Quatre ou cinq mille d'entre eux sont sur les chantiers de la vallée du Nam-ti, ou la montée du grand plateau yunnanais, entre Lao-kay et la station de Mong-tseu. C'est, on le sait, la partie la plus malsaine du tracé, dans des gorges étroites, chaudes et fiévreuses. Il faudra qu'un été se passe pour que l'on voie comment les coulis recrutés dans d'autres parties de la Chine peuvent supporter le climat de ces vallées où les montagnards Thos ou Chinois du plateau voisin se refusent absolument à descendre pour y faire un séjour de quelque durée.

Les relations des agents français avec la population chinoise sont bonnes : les mandarins ont seulement, au début, opposé une certaine inertie. Mais leur attitude s'est beaucoup améliorée et notre nouveau consul général à Yunnan-sen, M. Leduc, semble avoir très bien réussi auprès des autorités chinoises.

L'œuvre du chemin de fer du Yunnan, qui doit ouvrir à notre colonie l'accès des plateaux salubres de la province chinoise voisine et lui donner des débouchés appréciables, est donc enfin entrée sérieusement dans la période d'exécution.

⁂

Lorsque l'on récapitule rapidement l'histoire de cette entreprise, on trouve qu'il était grand temps de la voir entrer réellement dans la période d'exécution.

C'est, on ne l'a pas oublié, en 1897, que nous trouvons le premier des actes diplomatiques d'où est sortie la concession. Il est très vague. Le 12 juin 1897, le Tsong-li-yamen signe, sur la demande du ministre de France, une déclaration ainsi conçue :

Il est entendu que facilité sera donnée d'établir une voie de communication ferrée entre la frontière de l'Annam et la capitale provinciale, soit par la région de la rivière de Pé-sé, soit par la région du haut fleuve Rouge; les études et la mise à exécution par la Chine devant avoir lieu graduellement.

A la suite du coup de force allemand sur la baie de Kiao-tchéou, la France demanda un certain nombre de compensations. Entre autres, elle se fit donner à elle-même le droit de construire le chemin de fer du Yunnan. Ce n'était plus à la Chine qu'il était réservé de créer cette œuvre à son heure, soit, très vraisemblablement, aux calendes grecques

Le 10 avril 1898, M. Dubail, chargé d'affaires de France à Pékin, faisait signer par le Tsong-li-yamen une note dont voici le passage relatif au chemin de fer du Yunnan :

Le gouvernement chinois accorde au gouvernement français ou à la Compagnie française que celui-ci désignera le droit de construire un chemin de fer allant de la frontière du Tonkin à Yunnan-fou, le gouvernement chinois n'ayant d'autre charge que de fournir le terrain pour la voie et ses dépendances.

Tels étaient les actes diplomatiques qui allaient permettre la construction du chemin de fer.

⁂

Les troubles de 1900 retardèrent la réalisation de l'œuvre. Ce n'est qu'en 1901 que la Compagnie concessionnaire fut constituée.

Le 15 juin 1901 un consortium de plusieurs grands établissements de crédit de Paris signait avec l'Etat une convention aux termes de laquelle le consortium s'engageait à constituer la Compagnie du chemin de fer du Yunnan, aux conditions suivantes : le capital actions serait de 12.500.000 francs ; l'Indo-Chine fournirait une subvention de 12.500.000 francs et, en outre, verserait chaque année une somme de 3 millions de francs pendant soixante-quinze ans. Cette annuité dont le versement est garanti par l'Etat français conformément à la loi du 25 décembre 1898, devait permettre de créer pour 76 millions de francs d'obligations à 3 0/0, c'est-à-dire que la compagnie devait disposer en tout de 101 millions.

Pour cette somme, elle construirait à forfait la section du chemin de fer d'Haïphong à Yunnan-fou située sur le territoire chinois et elle exploiterait la ligne entière à ses risques et périls, la section située en Indo-Chine, devant lui être remise toute construite et équipée pour la colonie.

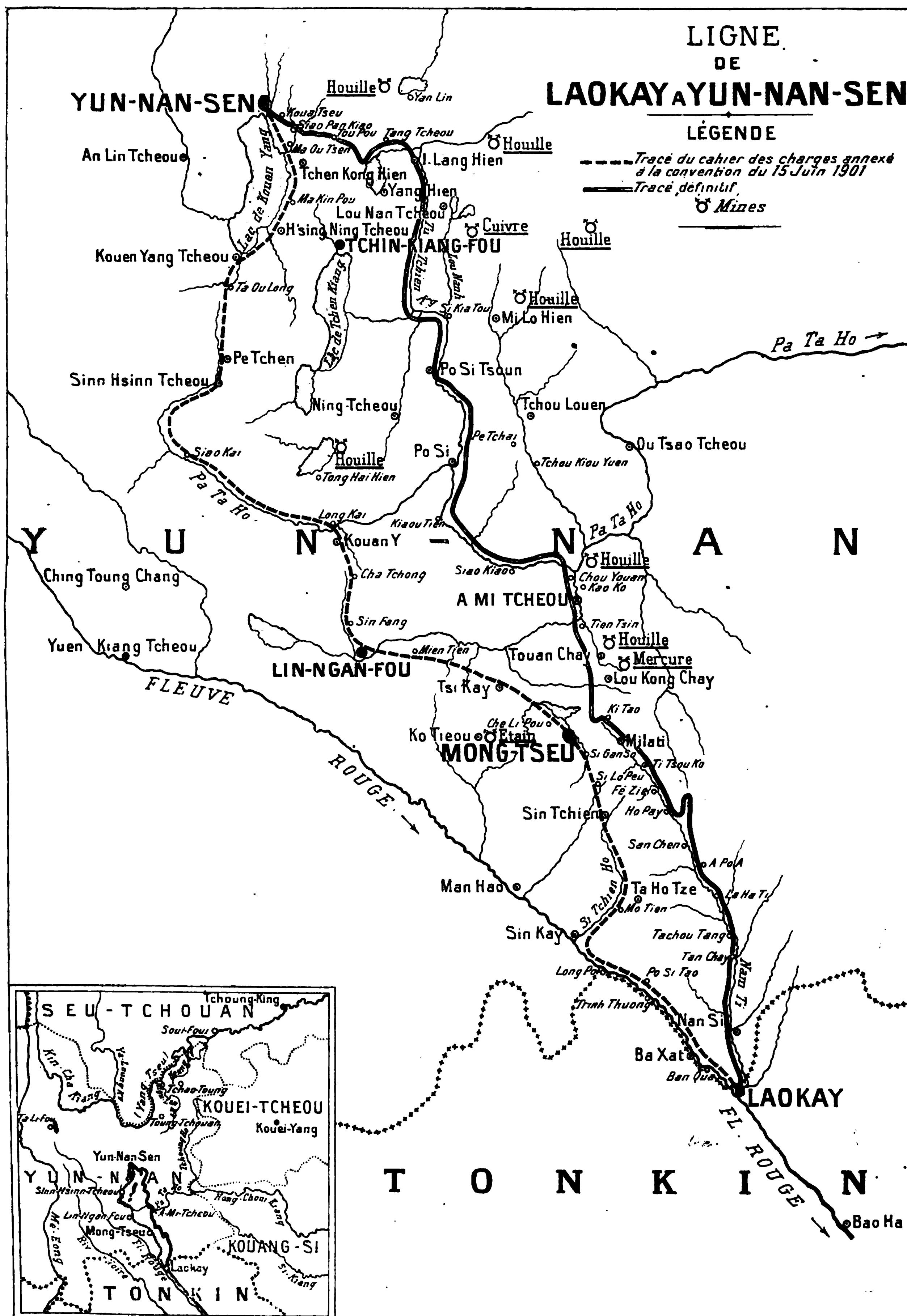
La convention du 15 juin fut ratifiée par la loi du 5 juillet 1901.

Cependant les études approfondies faites par la Compagnie démontrèrent que le tracé fixé par la convention du 15 juin 1901 et qui avait été arrêté par la loi présentait de graves inconvénients. Pour monter des bords du fleuve Rouge sur le plateau du Yunnan, il prenait la vallée très courte et, par conséquent, très abrupte du Sin-chien-ho. La Compagnie étudia la vallée du Nam-ti qui débouche dans le fleuve Rouge à Lao-kay. Elle proposa de la prendre pour monter sur le plateau et, en outre, la dépense étant un peu plus forte de ce côté, de suivre au delà de Mong-tseu une route plus orientale que celle de la convention et de la loi de 1901.

Tel fut l'objet des avenants du 13 et 22 juin 1903 qui furent ratifiés par une loi du 10 juillet (1) de la même année.

Autorisant la substitution de la voie du Nam-ti à celle du Sin-chien-ho, elle avait l'avantage de faire tomber de 35 à 25 millimètres par mètre les

(1) Pour ces divers documents, voir notre Bulletin d'août 1903.



LIGNE DE LAOKAY A YUN-NAN-SEN
LÉGENDE
Tracé du cahier des charges annexé à la convention du 15 Juin 1901
Tracé définitif
Mines
YUN-NAN-SEN
An Lin Tcheou
Kouen Yang Tcheou
Sinn Hsinn Tcheou
TCHIN-KIANG-FOU
Pe Tchen
Ning-Tcheou
Po Si Tsoun
Po Si
Mi Lo Hien
Tchou Louen
Ou Tsao Tcheou
Pa Ta Ho
Houille
Cuivre
Mercure
Etain
Y U N - N A N
Ching Toung Chang
Yuen Kiang Tcheou
Kouan Y
A MI TCHEOU
LIN-NGAN-FOU
Touan Chay
Lou Kong Chay
Tsi Kay
Ko Tieou
MONG-TSEU
Milati
Sin Tchien
Man Hao
Ta Ho Tze
Sin Kay
Nan Si
Ba Xat
LAOKAY
FLEUVE ROUGE
FL. ROUGE
T O N K I N
Bao Ha
SEU-TCHOUAN
KOUEI-TCHEOU
Kouei-Yang
Yun-Nan-Sen
KOUANG-SI
Lackay

déclivités maxima permises à la Compagnie et d'allonger de 50 à 100 mètres les rayons des courbes les plus fortes. Le rendement de la ligne et les vitesses des trains devaient s'en trouver très sensiblement accrus.

En outre, les pentes devaient être également moins fortes au delà de Mongtseu par le tracé oriental que par le tracé occidental. De telle sorte un train descendant de Yunnan-sen au Tonkin n'aurait nulle part à monter des pentes supérieures à 15 millimètres par mètre.

La loi du 10 juillet 1903 autorisait, comme nous venons de le dire, mais n'imposait pas le nouveau tracé. Le choix était laissé au gouverneur général de l'Indo-Chine. Il hésita longtemps; car, si le tracé de Nam-ti était évidemment supérieur à celui de Sin-chien-ho, on discutait beaucoup la substitution d'un tracé oriental au tracé occidental adopté par les Travaux publics de l'Indo-Chine, en 1901, pour le chemin de fer entre Mongtseu et Yunnan-sen. Si les difficultés techniques devaient être moins grandes, le pays à traverser était plus désert. Et on disait que si la ligne visait non pas le Yunnan, mais le Seutchouan, on comprenait qu'elle passât à l'est de la région lacustre yunnanaise pour aboutir à I-lang-hien, sur la route de Yun-nan-sen au Seutchouan. Mais si, au contraire, elle avait pour objet de desservir le Yunnan, elle s'orientait d'une manière bien singulière en prenant le tracé le plus éloigné des bassins lacustres qui constituent la partie vraiment riche de l'Indo-Chine.

Le gouvernement général hésita longtemps entre le chemin de fer qui devait aller le plus près des centres les plus peuplés du Yunnan et celui qui aurait la possibilité d'un plus grand rendement, mais suivrait la vallée en grande partie déserte du Pa-ta-ho.

Ce n'est qu'après de longues et minutieuses études que le gouverneur général adopta, en septembre 1903, le tracé par le Nam-ti. Il ne se décida même que le 15 janvier 1904 à approuver l'ensemble du projet de la Compagnie substituant le tracé oriental passant un peu à l'est de Mongtseu et gagnant Yunnan-sen par A-mi-tchéou et I-lang-hien au tracé occidental par Lin-ngan-fou et Sinn-hsinn-tchéou.

On faisait observer que, malgré son tracé oriental, le chemin de fer desservirait les deux régions les plus riches de cette partie du Yunnan : la région lacustre de Yunnan-sen où il serait en communication avec la batellerie et, si on le voulait, par un petit embranchement d'une trentaine de kilomètres le bassin du lac de Tchinkiang.

Quant aux mines, on disait qu'on ne savait pas en réalité si elles étaient meilleures ou plus abondantes sur le tracé occidental que sur l'oriental. En tout cas, à Niou-ké, tout près de Touan-chay, c'est-à-dire tout près de la ligne et à quelque distance au sud de A-mi-tchéou, se trouve de l'excellent charbon gras en très grandes quantités.

Quoi qu'il en soit, en janvier 1904, le tracé du chemin de fer était enfin arrêté *ne varietur*. La distance à parcourir par le rail entre Lao-kay à Yunnan-sen atteint, par ce tracé, 468 kilomètres.

***

Dans l'intervalle était intervenu un acte aussi nécessaire que la fixation du tracé lui-même : le 29 octobre 1903 avait été signé à Pékin le règlement relatif à la construction et à l'exploitation du chemin de fer de Lao-kay à Yunnan-sen. Il s'agissait de déterminer les relations des agents de la Compagnie avec les autorités chinoises, les modes selon lesquels les terrains seraient achetés et payés, la manière dont la police serait faite sur les chantiers et, en ce qui concerne l'exploitation, les relations de la Compagnie avec le public, la fixation des indemnités en cas d'accidents, bref, toutes les affaires contentieuses, et aussi les contacts douaniers à établir à la frontière entre la Chine et l'Indo-Chine française.

***

Comme on le voit, les travaux n'ont guère commencé que six ans après la concession faite par la Chine au gouvernement français. Une partie de ce retard s'explique assez par les conditions et l'état d'esprit dans lesquels nous avons abordé cette entreprise. En 1901, lord Curzon n'avait pas encore déclaré que le chemin de fer de la Birmanie au Yunnan était une entreprise trop coûteuse et peu désirable : nous craignions donc de nous voir devancés sur le haut plateau yunnanais et les colonies britanniques bénéficier d'un courant d'affaires que nous voulions assurer au Tonkin. Il en résulta que les études du chemin de fer du Yunnan furent faites avec une hâte fébrile et qu'on dut les recommencer lorsqu'on s'aperçut que l'attitude du gouvernement anglo-indien nous en laissait le loisir.

Mais avec notre manie de centralisation, de contrôle parlementaire sur les choses lointaines qui ne le comportent pas, nous avons mis en mouvement dans cette affaire une machine gouvernementale singulièrement lourde et peu maniable. Il était fort déraisonnable de faire fixer par la loi, comme on l'a fait en 1901, le tracé d'un chemin de fer à construire dans un pays étranger et sommairement étudié. C'était se condamner à recourir de nouveau au Parlement, comme il a fallu le faire en 1903, si une variante se trouvait nécessaire. En pareille matière, il aurait fallu poser seulement des principes généraux et s'en remettre pour le détail au gouverneur de l'Indo-Chine, seul capable de mener nos affaires au Siam et dans les provinces chinoises voisines du Tonkin.

Mais tout cela est le passé : le présent nous montre les travaux de l'infrastructure commencés sur toute la longueur de la ligne. La pose de la voie ne commencera évidemment que lorsque le chemin de fer que l'Indo-Chine construit actuellement dans la vallée du fleuve Rouge sera terminé jusqu'à la frontière. Les travaux que M. Beau est allé récemment inspecter se trouvent légèrement

en retard : la ligne n'est achevée que jusqu'à Traï-hut, à 95 kilomètres environ de Lao-kay. Elle ne pourra être livrée complète à la Compagnie le 1er avril de cette année, comme le prévoyait la convention du 15 juin 1901.

Néanmoins on espère que le chemin de fer du Yunnan sera construit en 1908. Quant à son trafic, il est fort malaisé de prévoir ce qu'il sera. A plusieurs reprises ce Bulletin a parlé des quantités de cotonnades et de sel que la province chinoise peut demander au Tonkin. A la descente, on compte surtout sur le produit des mines, mais, d'après nos renseignements, les prospections auxquelles vient de se livrer le syndicat du Yunnan sont encore loin d'être concluantes en ce qui concerne les richesses minières de la province.

Il convient de remarquer d'ailleurs que, quoi qu'il en soit, il s'agit de desservir une province qui se remet rapidement des ruines de la grande rébellion musulmane, qui peut se repeupler et aux hautes régions salubres de laquelle il importait beaucoup de relier le Tonkin.

LES RUSSES
ET
LA CULTURE DU COTON

Les lecteurs du *Bulletin de l'Asie Française* n'ont pas oublié le rapport de M. Vitte, publié quelques mois après son retour d'Extrême-Orient par l'ex-ministre des finances de Russie. Ce rapport, nous le disions alors, était un document historique de premier ordre, le compte rendu des travaux exécutés depuis vingt ans par la Russie et le programme même de l'expansion russe en Asie. M. Vitte y réclamait entre autres choses la création « dans le plus bref délai possible » d'une voie ferrée nouvelle qui réunirait Tomsk et Tachkent, le Transsibérien et le Transcaspien. Le projet du ministre était très intéressant et les arguments donnés par lui semblaient sans réplique : la Sibérie devient en effet de plus en plus chaque année le grenier de céréales pour une partie de l'Asie et même de l'Europe; par contre, le coton qu'on a tenté de cultiver au Turkestan a admirablement réussi au Ferghana surtout. Une voie ferrée devrait donc traverser la steppe kirghize, elle faciliterait non seulement les échanges et les communications, mais aussi l'écoulement du blé sibérien qui manque de débouchés : la Sibérie serait en quelque sorte chargée de nourrir le Turkestan dont les habitants, assurés d'avoir désormais du blé en abondance, négligeraient complètement la culture des céréales pour se consacrer uniquement à celle du coton. Le plan de l'ancien ministère des Finances ne semble pas avoir été désavoué par ses successeurs.

Depuis quelques années on s'est occupé, dans tous les pays d'Europe, de la question du coton. L'industrie cotonnière y fait vivre de nombreuses fabriques comprenant des millions d'ouvriers : c'est à bon droit que l'on s'inquiète du développement que la consommation du coton prend en Amérique et des difficultés qu'il y aura peut-être plus tard pour l'Europe, désireuse de recevoir de ce pays autant de coton que par le passé. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande ont donc cherché à trouver dans leurs colonies le moyen de remédier aux dangers futurs; la Russie, dont la Sibérie et le Turkestan peuvent passer pour les colonies, a étudié les moyens d'exploiter et de produire du coton de façon suffisante pour sa propre consommation.

Le gouvernement russe a prouvé récemment encore combien la question lui semblait importante et, il y a quelque temps une assemblée extraordinaire, réunie par les soins et sous le patronage du ministère des Domaines, se réunissait à Tachkent : elle était composée de savants, d'industriels, de commerçants, de délégués de toute sorte qui s'occupèrent exclusivement de la question du coton : elle constata les résultats acquis, reconnut les défauts de l'exploitation, auxquels elle s'efforça de remédier, et discuta des moyens de donner à cette exploitation le développement et l'importance que nécessitent et les besoins du moment et plus encore les besoins de l'avenir.

La culture du coton au Turkestan a donné à ceux qui s'en sont occupés de tels bénéfices, qu'aujourd'hui les paysans et les colons sont convaincus, et qu'il n'est pas nécessaire, nous dit le *Messager officiel du ministère des Finances*, de tenter par des primes ou des encouragements les nouveaux cultivateurs. Il n'y a pas une seule culture au Turkestan qui ait donné de meilleurs rapports que celle du coton, et le ministre des Domaines a fait dresser des statistiques qui le prouvent surabondamment : les bénéfices produits par le blé, le seigle, le lin, le millet ou la luzerne ont été très inférieurs depuis plusieurs années à ceux qu'a rapportés le coton. Tout cela est très beau, mais nous avons lieu de nous défier un peu de toutes ses affirmations, car nous avons appris par l'expérience que le colon russe devient très rarement riche et qu'une statistique russe même, j'allai dire surtout, officielle est toujours portée à l'exagération.

Cependant il est impossible de ne pas reconnaître que la culture du coton a réussi au Turkestan ; elle ne compte pourtant en ce pays que quinze années d'existence; il est vrai que l'idée de cultiver le coton était plus ancienne en Russie et que des essais de culture y avaient été déjà fait. Schtoukenberg, dans son livre sur le gouvernement de Tauride, nous apprend que déjà en 1795 des essais furent faits à Kertch ; en 1840, on chercha à acclimater le coton dans les environs de Simféropol, puis en 1860 et 1865 de nouvelles tentatives eurent lieu tour à tour au Caucase et en Crimée. Tous ces essais n'avaient été faits ni pratiquement ni rationnellement, et l'on ne saurait dire que le succès vint couronner

les efforts des premiers cultivateurs. L'œuvre fut utile pourtant, car les gens qui la protégeait tinrent à vulgariser leurs efforts; des brochures nombreuses furent publiées, et l'idée que les provinces du Sud pouvaient produire du coton à bon compte pénétra peu à peu dans les différentes classes de la population. Enfin, comme on était persuadé que le Turkestan pouvait devenir un excellent producteur de coton, on distribua aux colons des manuels pratiques de culture. On songe même aujourd'hui à traduire dans différentes langues parlées par les indigènes.

Malheureusement ces efforts ne pouvaient suffire, et il reste à faire beaucoup plus qu'on a fait déjà. Les habitants des provinces du Turkestan, Russes ou Sartes, Khiviens ou Boukhariens, auraient besoin d'apprendre les moyens les plus élémentaires, nécessaires pour réussir dans la culture du coton : la routine est déjà grande, et irrationnellement cultivé, le coton ne donne pas toujours les bénéfices espérés. Des maladies terribles existent pour le coton comme pour la vigne, et il serait indispensable aujourd'hui de faire connaître aux paysans et aux indigènes les moyens d'y remédier.

Le Turkestan a envoyé en Russie :

En 1898.......	60.800.000	kilogrammes	de coton.
— 1899.......	80.000.000	—	—
— 1900.......	121.600.000	—	—
— 1901.......	89.600.000	—	—
— 1902.......	80.000.000	—	—

La culture se répartissait de la façon suivante :

Dessiatines ensemencées.

Provinces	1899	1900	1901	1902
—	—	—	—	—
Ferghana.....	147.700	188.700	222.500	148.600
Syr-Daria.....	35.300	43.000	34.900	21.800
Samarcande...	23.090	21.700	23.000	16.000
Caspienne.....	14.000	11.600	9.700	10.300
Khiva.........	35.000	65.000	40.000	50.000
Boukhara.....	40.000	51.000	60.400	70.000
	295.000	381.000	390.000	316.700

Si nous commentons un peu ces tableaux, nous voyons que la province de Ferghana occupe toujours le premier rang : la moitié environ des dessiatines ensemencées se trouve en effet dans cette province. Je rappelle ici qu'une dessiatine est un peu supérieure en étendue à un hectare. Au point de vue de la production, le Ferghana tient plus brillamment encore le premier rang, car il a donné, en 1899, 45.000.000 de kilogrammes de coton, 60.000.000 en 1900, 50.000.000 en 1901; en 1902, la production a baissé, beaucoup moins de terres ont été ensemencées et la production n'a été que de 36.000.000 de kilogrammes.

Il faut noter que le Turkestan n'est pas le seul centre russe de la culture du coton, mais il est certes le plus important, car le Caucase ne peut lui faire une grande concurrence, bien que la production y ait très bien réussi.

Production au Caucase.

	Dessiatines ensemencées	Production en kilogr.
	—	—
Erivane......	30.000	8.000.000
Elisabetopol..	8.000	1.800.000
Bakou.......	3.000	480.000
Tiflis........	1.000	160.000
Koutaïs......	3.000	960.000

Le *Messager officiel du ministère des Finances* ne donne pas les chiffres pour 1903 : il nous apprend pourtant qu'au Ferghana on ensemença seulement 400 dessiatines de plus qu'en 1902, mais que la production très brillante passa de 36.000.000 à 56.000.000 de kilogrammes. Il y eut sur 1902 une plus-value de 20 millions de kilogrammes et l'on prévoit que les producteurs ont eu des bénéfices considérables.

En résumé, on peut dire que la Russie reçoit d'Asie une moyenne de 110.000.000 de kilogrammes de coton produits par environ 400.000 dessiatines. Les cinq septièmes de la production proviennent du coton américain, le reste est du coton indigène. Le coton indigène est presque seulement cultivé dans les pays de Khiva et de Boukhara; quelques colons russes s'en occupent pourtant, mais au Caucase et dans la province caspienne on peut dire que le coton est exclusivement d'espèce américaine. Le coton indigène est le « Gossypium herbaceum » ; l'américain, le « Gossypium hirsutum Upland ». Il y avait de très beaux exemplaires des deux espèces à la section russe de l'exposition de 1900.

Le coton américain a admirablement réussi au Turkestan et il donne lorsque l'année est favorisée par la température qui lui convient, des résultats supérieurs même à ceux d'Amérique. On peut évaluer au Turkestan et au Caucase la production du coton américain, lorsque les conditions ont été favorables, à 240 et 280 kilogrammes de fibres pures par dessiatine, mais très souvent on a à constater des résultats bien meilleurs encore. On a vu ce chiffre en effet doubler parfois au Ferghana (480 à 560 kilogrammes), et on a obtenu des bénéfices presque comparables dans la province caspienne (480 kilogrammes) et dans celle d'Elisabetopol (480).

Le climat de l'Asie centrale convient merveilleusement au coton. Nulle part, paraît-il, le cotonnier — cet « enfant du soleil (Sun's child) », comme se plaisent à l'appeler les Américains — ne vient aussi bien qu'au Ferghana. Il pousse sous le soleil ardent qui lui est nécessaire et sous un ciel qui reste sans nuages le plus souvent pendant des mois entiers. Au Caucase, les conditions climatériques sont peut-être inférieures, mais cependant dans les parties basses des provinces de Bakou et d'Elisabetopol, le coton croît à l'aise sous une température très chaude. Dans d'autres provinces dans celle de Tiflis au Caucase et dans celle de Syr-Daria au Turkestan, il y a quelquefois, mais rarement des années malheureuses : il arrive parfois en effet dans ces deux provinces que le printemps est tardif ou l'hiver trop hâtif,

et la production du coton se ressent toujours très sensiblement de ces deux phénomènes.

Il semblerait donc évident que la culture du coton présente les plus grands avantages et qu'elle est appelée à se développer aussi rapidement que brillamment au Turkestan ; malheureusement toute médaille a son revers : dans la plupart des régions des provinces du Sud, l'humidité est peu grande et ne tombe qu'en quantité tout à fait insuffisante. Le développement de la culture du coton a donc une limite et on ne peut l'entendre que sur des terres que l'on peut facilement irriguer. On a vu bien souvent dans les chroniques publiées par notre Bulletin sous la rubrique « Asie russe » combien la Russie attache d'importance à l'irrigation de la steppe : elle a, dans ce but, envoyé déjà en Asie plusieurs missions comprenant un nombreux personnel. De toutes les provinces du Turkestan, la province Caspienne seule offre dans sa partie occidentale des terres excellentes pour la culture du coton : là, le cotonnier peut vivre et croître sans qu'aucun travail d'irrigation ne soit nécessaire : malheureusement dans toute cette région, les pluies sont trop fréquentes en automne au moment même de la maturité du coton, de telle façon que les cotons ont à lutter contre un nouveau danger, plus terrible parfois que le premier.

On l'a bien compris en Russie et l'avenir de la production et partant de l'industrie cotonnière dépend uniquement de l'irrigation des terrains. A vrai dire, les missions qui se sont succédé en Asie centrale, missions dont nous parlions tout à l'heure, n'ont pas donné encore les résultats qu'on espérait et qu'on était en droit d'attendre. On a fait surtout des projets et les résultats sont encore lointains. La Russie, malgré sa vaste production, reçoit encore par an 160 millions de kilogrammes de coton : elle pourra facilement ne pas les acheter et les produire dans quelques années. On peut dire que les productions moyennes par dessiatine est de 236 kilogrammes; pour obtenir les 160 millions de kilogrammes dont elle a besoin, la Russie devrait ensemencer encore 600.000 dessiatines de terrains ; en admettant que la culture ne puisse s'effectuer que sur 25 % des terrains irrigués, il serait nécessaire d'avoir à la disposition des colons une étendue d'environ 2.400.000 dessiatines de terrains. Ce chiffre peut sembler énorme, mais à la réflexion il ne semble plus si considérable, car il s'agit de la Russie d'Asie, du Turkestan où les provinces très vastes ont parfois une superficie égale à celle de la France. On cherchera aussi des terrains dans la région du Caucase. Facilement ces terrains seront trouvés dans les bassins de Syr et de l'Amou-Daria, de la Koura et de l'Araxe. Les missions et les travaux des spécialistes le prouvent déjà surabondamment.

Beaucoup d'ingénieurs pensent qu'une région immense et irrigable pourrait être trouvée dans le pays qui forme la rive gauche du Syr-Daria, dans le district de Khodjent de la province de Samarkand. Il y a là, dans la steppe si tristement célèbre qu'elle a été nommée « Steppe de la Faim », un espace de plus de 500.000 dessiatines qui s'étend entre le Syr-Daria et les montagnes du Turkestan. Toute cette vaste région se trouve dans des conditions climatériques favorables et le sol possède les qualités nécessaires à la production d'un excellent coton. Une assez grande quantité de colons pourront par la suite s'y établir, tant il est vrai que, grâce à l'irrigation, on peut facilement transformer les terres de l'Asie centrale qu'il y a quelques années encore on disait infertiles et impropres à toute colonisation. Partout où dans la steppe on a fait, en effet, des travaux rationnels d'irrigation, des oasis ondoyantes se sont formées et des villages se sont établis. Grâce aux bons soins du ministère des Domaines, on a décidé la construction d'un grand canal long de 56 kilomètres sur la rive gauche du Syr-Daria au-dessus du village de Begovat : un territoire de 45.000 dessiatines en profitera : on sait d'ailleurs que la nouvelle ligne d'Orenbourg à Tachkent va changer du tout au tout la steppe déserte qu'il traversera et amènera des colons dans les pays irrigués. On consacrera au canal une somme de 2.250.000 roubles, ce qui constituera une dépense de 50 roubles, c'est-à-dire de 145 francs par dessiatine de terrain irrigué.

Outre ce territoire de 45.000 dessiatines sur lequel les travaux d'irrigation commencent, on pourrait, dans la partie située au sud-est de la Steppe de la Faim, irriguer encore un territoire de 50.000 dessiatines : des études ont été entreprises déjà. Il s'agirait de faire venir encore de l'eau du Syr-Daria en construisant un autre canal dont la longueur serait de 65 kilomètres. La somme à dépenser serait pour la construction de ce second canal de 2.487.664 roubles, parmi lesquels 63.250 roubles seraient destinés à l'expropriation de terres appartenant à des particuliers. Enfin on a reconnu que deux autres territoires, situés l'un au nord, l'autre à l'ouest de la Steppe de la Faim, pourraient être irrigués de telle façon que 300.000 dessiatines encore profiteraient des travaux accomplis. En ajoutant à ce chiffre le nombre des dessiatines irriguées par les deux précédents canaux, on obtiendrait un chiffre de 395.000 dessiatines où la colonisation et partant la culture du coton pourraient être immédiatement entreprises.

Quand on parle de l'irrigation de la Steppe de la Faim, où des canaux seraient chargés d'amener l'eau sur de vastes étendues, il est nécessaire de constater la perte que feront subir au volume d'eau transporté l'évaporation dans l'air et l'infiltration dans le sol; il serait donc nécessaire de faire appel à l'aide de forces mécaniques et de machines à vapeur. Ce dernier moyen est peu connu au Turkestan, il a pourtant parfois employé, mais de façon peu pratique et insuffisante dans le khanat de Khiva et dans quelques parties de la province Caspienne. Des spécialistes ont pensé que l'on pourrait employer à cet effet et de façon

très satisfaisante le naphte qu'on a depuis peu découvert au Ferghana. Reste à savoir si les sources de naphte du Turkestan ont l'importance que leur donnent les journaux russes : certains spécialistes ont émis des doutes à ce sujet et personnellement j'attends plus ample information pour prendre parti. Si l'on s'en rapportait aux journaux du Turkestan, les résulats découlés par ces sources sont si beaux, qu'on ne peut jusqu'à présent les accepter que sous bénéfice d'inventaire.

En face de la Steppe de la Faim, sur la rive droite du Syr-Daria, se trouveraient plus de 40.000 dessiatines de terrains qu'un projet récent a décidé d'irriguer : on ferait venir du fleuve de l'eau par un canal long de 67 kilomètres et la dépense atteindrait 2.117.000 roubles.

Dans le Ferghana, dans le territoire de Oulougnar-Aryk, on a trouvé 100.000 dessiatines, appartenant à la Couronne, qui après l'exécution de travaux nécessaires, conviendraient admirablement à la culture du coton. Des recherches et des études ont été commencées, mais le projet actuel ne semble s'occuper en ce moment que du territoire de Bousse (16.250 dessiatines), situé dans le district d'Andijane. Pour irriguer ce territoire, on amènerait l'eau du Kara-Daria par un canal de 82 verstes et l'on consacrerait à ce travail une somme de 1.154.247 roubles. Dans le même district, on a décidé d'employer 51.980 roubles pour irriguer à Kougart-Saï 2.700 dessiatines. Des travaux d'irrigation avaient été entrepris jadis en cet endroit, mais ils furent en partie détruits et la population qui s'opposait à leur exécution la réclame aujourd'hui. depuis qu'elle a compris par l'exemple tout le profit qu'elle en pourrait tirer.

De même, toujours dans la province du Ferghana, on a constaté qu'on pourrait irriguer grâce au Syr-Daria 50.000 dessiatines du district de Kokand, 10.000 dans celui de Marguelan, 40.000 au sud de celui de Namangansk, 15.000 dans la partie nord-ouest de celui d'Och : au total 115.000 dessiatines.

Citons rapidement d'autres projets. Tout d'abord et en premier lieu dans la province du Syr-Daria 22.000 dessiatines à 30 kilomètres au nord de Tachkent dans la vallée de la Kélesse où les frais atteindraient 1.715.000 roubles; dans le district de Tchimkent, grâce à la rivière Arys, près des ruines de l'ancienne cité de Otrara, on pourrait irriguer 18.800 dessiatines pour un prix de 1.182.000 roubles. Il y aurait enfin lieu de profiter des étangs et des marais qui existent dans le pays sur les rives du Syr-Daria. On a dit, non sans raison, que le sol de cette région n'est pas le meilleur pour la production du coton, les cultures qu'on y a pourtant entreprises ont donné de bons résultats et le coton qu'elles ont produit était d'excellente qualité.

En résumé, dans le bassin du Syr-Daria, il serait possible d'irriguer en vue de la culture du coton 728.500 dessiatines, et déjà pour 194.750 d'entre elles les projets sont définitivement arrêtés et 10.933.791 roubles ont été alloués.

L'Amou-Daria, au point de vue de l'irrigation du Turkestan, n'est pas appelé à jouer un moindre rôle que le Syr-Daria. C'est moins dans le Turkestan russe proprement dit que dans les territoires de Khiva et de Boukhara qu'on pourra tirer grand parti de ses eaux et de celles de ses affluents. Si l'on en croit le rapport de l'ingénieur Helmann, il y a dans le khanat de Khiva un territoire de 100.000 dessiatines qui serait facilement irrigué moyennant une somme d'un million de roubles. D'après le même ingénieur, des eaux prises au delta même de l'Amou-Daria pourrait fertiliser un territoire de même étendue que le précédent. Chose étrange, on a moins de renseignements sur les travaux qui seront nécessaires dans le pays de l'émir de Boukhara : on n'y a fait que très peu de recherches et bien rares sont les questions qu'on y a mises à l'étude. Il n'est pas douteux pourtant que des travaux relativement faciles pourraient être entrepris dans ce pays, en profitant des eaux des affluents de droite de l'Amou-Daria, c'est-à-dire des rivières Chirabane-Daria, Sourkhane, Bakch et Kafirngane.

Dans la province Caspienne, où la réserve d'eau est toujours assez maigre, on ne saurait compter sur un développement de la culture du coton comparable à celui que l'avenir lui réserve au Ferghana et dans les bassins du Syr et de l'Amou-Daria. Près de l'oasis de Merv, on pourrait pourtant cultiver le coton sur un territoire de 90.000 dessiatines. On n'a pas encore les renseignements nécessaires sur le bassin de l'Araxe, on croit cependant que ces renseignements seront bons, et il semble que la région arrosée par l'Araxe et la Koura soit excellente pour la culture qu'on cherche à développer dans tout le pays que traverse aujourd'hui le Transcaspien et dans la région du Caucase. Du côté de Bakou, d'Erivane et d'Elisabetopol, on espère que la culture du coton prendra une large extension, et là aussi d'importants projets sont à l'étude.

Au total, d'après les renseignements officiels communiqués par le *Messager des Finances* sous la signature de M. Massalski, on pourrait consacrer à la culture du coton 2.615.500 dessiatines.

M. Massalski ainsi que tous les spécialistes qui s'occupent des questions concernant le Turkestan sont unanimes sur un point. Ils prétendent que l'émigration russe a été insuffisante dans tout le pays et que si l'on veut faire œuvre sérieuse de colonisation, il faudra faire appel aux paysans émigrants. On sait le succès qu'a eu l'émigration en Sibérie; pourquoi le paysan ne se porterait-il pas vers le Turkestan si on l'y engageait? Il n'y a pas au Turkestan de territoires où se pressent des villages de colons tels qu'on en voit dans les provinces de Tomsk, d'Akmolinsk et de Tobolsk. Les premiers villages cosaques apparurent dans la province de Samarkande en 1848. Et aujourd hui, c'est-à-dire cinquante-six années plus tard, c'est à peine si, dans cette province, les Russes forment les 15 0/0 de la population totale. Dans tout le Turkestan, pays immense dont la superficie est

égale à celle de la France, de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne réunies, il n'y a en tout que 230.000 Russes. Or, le travail que la Russie veut entreprendre est colossal, et elle aura besoin de beaucoup d'hommes pour le mener à bien. La vie d'ailleurs est facile au Turkestan, et on espère que peu à peu le pays s'assainira davantage et qu'on saura vaincre les fièvres qui, dans certains districts, sont tenaces et pernicieuses pour les Européens. Les salaires depuis dix ans ont rapidement augmenté, ils ont doublé dans certains districts et triplé parfois dans d'autres.

Les cotonniers du Turkestan n'ont pas enrichi seulement les vendeurs de coton, ils ont aussi fait la richesse des gens qui ont su tirer parti des graines. On utilise quelquefois jusqu'à 150.000.000 de kilos de graines par an. L'utilisation de ces graines a pris, on le voit, une très grande importance. Tout d'abord on les donnait aux bestiaux, on les employait même au chauffage : elles étaient en effet pour le bétail un aliment excellent et très nourrissant, mais bientôt une nouvelle industrie apparut et l'on tira des graines l'huile qu'elles renfermaient. Près d'une station du Transcaspien, à Katta-Kourgane, une fabrique fut construite qui prépare aujourd'hui environ 1.100.000 kilos de ces graines, et qui en tire une huile qu'elle vend en partie aux parfumeurs de Moscou et de Saint-Pétersbourg. D'autres fabriques furent construites ensuite, qui travaillent les graines du coton : en outre, chaque année, environ 16 millions de kilos de graines brutes sont expédiées du Turkestan en Russie.

Le ministère des Domaines, désireux de voir le paysan russe tirer tout le parti possible des produits du coton, envoya coup sur coup plusieurs missions en Amérique pour étudier ce que les Américains savaient en faire. Il y eut ensuite au Turkestan des établissements appartenant à la Couronne qui firent à l'américaine des expériences pour employer les produits du coton de toutes les façons possible, établissements dont le sort et la réussite ont été très adhérents.

Malgré le succès qu'a eu le coton en Turkestan, il ne faudrait pas croire, quoi qu'on en dise, qu'il ait enrichi tous ceux qui s'en sont occupés. J'ai personnellement connu des gens qui, bien que travailleurs résolus, ont été ruinés rapidement dans leurs entreprises trop inconsidérément engagées. Je ne saurais dire pourtant que le cultivateur fut seul responsable de son échec. En effet, en Turkestan comme partout en Russie et surtout en Asie russe, le colon a besoin d'aide et même d'argent. S'il débute pendant une année malheureuse, ses économies sont vite épuisées et il doit s'adresser à un prêteur. Dans tous les villages, on trouve des prêteurs. Le plus souvent pourtant ces gens-là aiment la solitude : ils ne se font pas concurrence, on en trouve alors un seul établi dans un village qu'il considère en quelque sorte comme son apanage et où il tourne la loi avec une incomparable maëstria. De même près des indigènes demeurent des usuriers de la même espèce et j'en ai connu qui parlaient de leurs méfaits avec un cynisme prodigieux de naïveté. Le taux de l'intérêt exigé par eux était énorme et il semblait qu'un malheureux colon qui s'adressait à eux et se mettait en leurs mains était un homme fini et resterait pour la vie entière sous leur dépendance. Si un usurier russe prête un peu d'argent à un colon, il exigera toujours au moins 20 ou 30 0/0. Pour faire comprendre par un fait jusqu'où va l'impudence des prêteurs, je n'aurais qu'à chercher dans mes souvenirs.

Un jour, au Turkestan, un guide indigène que j'avais me raconta en pleurant qu'il venait de perdre son cheval. Je le questionnai : il avait emprunté sans réfléchir, en demi-sauvage qu'il était, quelques roubles à un usurier russe qui habitait au village voisin : le prêt devait être rendu au bout d'un mois; si l'engagement n'était pas tenu par l'indigène, l'usurier devenait propriétaire du cheval du débiteur. J'allais trouver le créancier, qui m'accueillit fort mal quand il vit que je lui apportais l'argent dû par mon guide. Il recouvrait la somme prêtée, mais sans aucun intérêt : il avait fait le prêt avec cette idée que, pour quelques roubles, il gagnerait un cheval. Ce fut tout au plus s'il ne m'appela pas voleur. Il se calma cependant et me dit :

« J'avais compté sans vous, je ne pouvais pas supposer que cet imbécile deviendrait votre domestique. J'y perds aujourd'hui, mais je le rattraperai plus tard ! »

Et malgré les bons conseils que j'ai donnés ensuite à l'indigène, je ne doute pas que le créancier n'ait eu sa revanche.

Un usurier de village me racontait que jadis il avait été maître d'école :

« Mauvais métier, celui que je fais aujourd'hui est bien plus lucratif et bien plus intelligent ! »

L'an dernier, les questions de crédit furent à l'ordre du jour à l'assemblée, sorte de congrès, qui se réunit en automne à Tachkent et où se trouvèrent des représentants des producteurs de coton des provinces Caspienne, du Ferghana, du Syr-Daria, de Samarkande et même des provinces d'Erivane, de Bakou, de Tiflis, de Koutaïs et d'Elisabetopol.

On s'y occupe aussi d'une question importante entre toutes et dont un mot a été dit plus haut : de la question de la main-d'œuvre. Les territoires du Turkestan sont immenses, ainsi que nous l'avons déjà montré, mais ils sont à peine peuplés : on ne trouve souvent ni la main-d'œuvre nécessaire pour exécuter des travaux d'irrigation, ni celle dont ont besoin les paysans pour les aider dans leurs cultures. Les producteurs espèrent que la ligne d'Orenbourg-Tachkent facilitant les communications amènera dans le pays des travailleurs nouveaux qu'ils sauront employer. Ils souhaitent en outre que le projet de M. Vitte soit mis à l'étude et promptement à exécution : la ligne de Tachkent à Tomsk leur semble devoir être pour eux de la plus grande utilité. Il n'est pas probable que cette ligne aille jusqu'à Tomsk. Elle passera sans doute par Tchimkent, Aoulé-Ata, Vierny et Semipalatinsk d'où elle gagnera le Transsibérien soit par Pavlo-

dar, soit par Barnaoul, ce qui serait mieux encore, car elle traverserait alors les plus riches régions de la Sibérie, celles qui, au point de vue de l'agriculture, tiennent le premier rang.

Cette ligne transporterait du coton partout en Sibérie : en ce moment, seule la ligne du Transcaspien se charge des transports, elle conduit les les ballots jusqu'à Krasnovodsk ; là où il y a transbordement, on met les marchandises sur un bateau qui les mène à Bakou et à Petrovsk. La ligne nouvelle, dont nous avons parlé, entre Tachkent et Orenbourg et par conséquent Moscou et Petersbourg, allègera le travail du Transcaspien et évitera les deux transbordements de la Caspienne.

Le Transcaspien ne transporte pas seulement du coton russe ; il en reçoit de Perse, et les habitants du Turkestan sont en désaccord à ce sujet : les uns se plaignent de la concurrence que leur fait le pays voisin, les autres se réjouissent de ce que la Perse septentrionale est obligée de faire transporter son coton par le chemin de fer russe. A la vérité, ce sont ces derniers qui ont raison, puisque les statistiques établissent que la Russie est très loin de produire le coton nécessaire à ses besoins. Ce n'est pas encore aujourd'hui qu'il faut parler d'une concurrence, qui plus tard seulement pourra devenir dangereuse.

Les bateaux de la mer Caspienne qui transportent le thé appartiennent à diverses compagnies « Caucase-Mercure », « Nadiejda » et « Vostotchny ». Ils prennent ordinairement 13 kopeks par poud.

S'il n'y a pas encore de ligne à travers l'Asie centrale, il y existe pourtant un chemin : au point de vue du transport du coton, la route ne peut pas avoir une très grande importance, mais on ne saurait ne pas le mentionner et il faut reconnaître qu'en hiver elle rend de grands services. C'est en hiver quand le traînage est établi que les transports sont les plus faciles : on y passe cependant sans trop de difficultés en été et je l'ai faite tout entière pendant la saison chaude. Le transport du riz, des fruits et du coton commence en général à la fin de septembre et dure jusqu'en avril : la fonte des neiges l'arrête complètement, car le plus souvent à cette époque les ponts sont emportés par les rivières changées en infranchissables torrents.

En résumé, on voit qu'au Turkestan, comme en Sibérie, la Russie a fait une grande œuvre de géographie économique. D'après les lettres que nous recevons du Turkestan, nous voyons que, malgré la guerre, on parle toujours des travaux en voie d'exécution ; reste à savoir si, après les rudes épreuves que traverse la Russie, elle trouvera l'argent nécessaire pour tous les grands travaux qu'elle voudrait entreprendre. Il lui faudra tout d'abord reconstruire ce qui aura été détruit et parer au plus pressé. Ce n'est que dans un avenir plus lointain peut-être que la Russie pourra continuer les grandes choses commencées, et qu'elle montrera ce qu'on peut faire du merveilleux pays qui s'appelle le Turkestan.

PAUL LABBÉ.

LES GUINÉES DE L'INDE

ET L'INDO-CHINE

Nous recevons la lettre suivante qui montre à quel point on peut appliquer à ceux qui veulent protéger la métropole contre les colonies, et ces dernières les unes contre les autres, le vieux proverbe : « On ne peut contenter tout le monde et son père. » Il va sans dire, d'ailleurs, que si nous publions cette lettre, ce n'est pas pour nous associer, dès à présent et sans examen plus approfondi, à ses conclusions.

A plusieurs reprises (1) la question des guinées de l'Inde vous a préoccupé et un de vos collaborateurs a très justement dénoncé le péril créé par la nouvelle loi du 19 avril 1904 (2). Le protectionnisme à outrance dont M. Méline et ses partisans se sont faits les promoteurs à la Chambre a remporté une victoire éclatante, mais la cause coloniale a subi uue grave défaite. Votre collaborateur a très justement indiqué combien était illégale et dangereuse l'entrave que la nouvelle loi apportait à l'industrie des guinées, je voudrais attirer aujourd'hui votre attention sur un autre point : en faisant enlever aux guinées de l'Inde l'avantage qui leur avait été concédé par la loi de douanes de 1892 de pénétrer en franchise sur le territoire français, les protectionnistes à outrance ont donné satisfaction aux filateurs du Nord et de l'Est qui pourtant ne couraient pas un grave danger, mais ils ont laissé subsister, en la tempérant, il est vrai, l'ancienne concession en ce qui concerne les colonies françaises.

Il est dit en effet dans la loi :

« Toutefois l'Inde française aura le droit d'importer annuellement en franchise de droit sur les colonies françaises :

« Deux millions de kilogrammes de tissus de coton de toute nature jusqu'au numéro 26 français;

« Un million cinq cent mille kilogrammes de filés en les limitant au numéro 20 »

Cette loi aurait tout d'abord besoin de quelques éclaircissements, car on ignore en Indo-Chine ce que le législateur a voulu dire en limitant les tissus au numéro 26; seule la limitation des filés au numéro 20 est compréhensible. De plus, s'il y avait un danger à conjurer, il me semble qu'il concernait bien plutôt l'Indo-Chine que la métropole. En effet, les tissus provenant de l'Inde sont grossiers et ne trouvent pas leur utilisation en France, ils sont au contraire employés en Indo-Chine où existent plusieurs filatures très importantes et vous avez dénoncé ici même (3) la concurrence dangereuse qui était ainsi faite à cette industrie naissante.

Il y a lieu de se demander, dans ces conditions et puisqu'il a semblé à nos législateurs qu'il était temps de mettre fin au régime de faveur concédé à l'Inde française, pourquoi la réforme a été faite dans un sens contraire aux intérêts de l'Indo-Chine, mais le Parlement ne s'est pas préoccupé des vœux émis par les Chambres de commerce de la colonie, et il n'a eu véritablement en vue que les intérêts métropolitains.

Il me paraît, la loi étant muette à ce sujet, que le règlement d'administration publique à intervenir, dont il est parlé au dernier paragraphe de la loi, fixera la répartition entre les différentes colonies françaises des quantités accordées en franchise à l'Inde. Comment ce règlement interviendra-t-il? Consultera-t-on, comme cela me paraît

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie française*, mai 1901, juillet 1902, novembre 1903, mars et avril 1904.

(2) Une entrave légale à l'essor de l'industrie des guinées, par E. P. (*Bulletin du Comité de l'Asie française*, avril 1904).

(3) Les produits de l'Inde française en Indo-Chine (*Bulletin du Comité de l'Asie française*, juillet 1902).

juste, les intéressés, c'est-à-dire les différentes colonies? Le Sénégal, ne possédant pas de filatures, doit avoir intérêt à importer, la totalité de ses cotonnades en franchise et ces quantités atteindront-elles le *quorum* fixé?

Dans tous les cas, les cotonnades entrant en franchise en Indo-Chine sur la simple présentation d'un certificat d'origine, il me semble normal d'exiger de ceux qui délivrent ces certificats qu'ils ne le fassent qu'à bon escient, c'est-à-dire pour des produits provenant d'usines véritablement et uniquement françaises.

Voilà ce qui me semble juste de demander au règlement d'administration publique si on ne veut pas perpétrer, voire même aggraver le danger qui menace les filatures de l'Indo-Chine.

UN COLON.

SIR FRANCK YOUNGHUSBAND

SUR LE THIBET

Sir Franck Younghusband a récemment été reçu par la Société de Géographie de Londres et lui a donné ses impressions sur le Thibet où il a récemment pénétré à la tête de l'expédition anglaise dont il a souvent été question dans ce Bulletin.

« Rien n'est plus faux, a-t-il dit, que l'impression répandue en Europe que le Thibet est un affreux pays, pauvre, des moins hospitaliers.

« Le Thibet est assurément aussi riche que le Cachemire ou le Népal; la vallée dans laquelle Lhassa, Gyangtsé et Chigatsé sont situées et la vallée du Brahmapoutre ne sont ni des plateaux déserts, ni des gorges en forme de V; ce sont des vallées plates de 6 à plus de 16 kilomètres de largeur dont le sol est bon, bien irrigué et admirablement cultivé. Certains des paysages sont même admirables, sous un ciel si transparent et si lumineux qu'il éclipserait même ceux de la Grèce et de l'Italie.

« Au moment où l'expédition approchait de Lhassa, des députations de toutes sortes se portèrent au-devant d'elle. Le Dalaï-Lama luimême, dit Sir Franck Younghusband, m'écrivit : acte de condescendance sans précédent de sa part; et il m'envoya son chambellan pour me dire que si nous allions à Lhassa, sa religion serait perdue et il mourrait. Je dus lui faire comprendre, en répondant, la situation délicate et pénible dans laquelle je me trouvais moi-même; j'apprenais que si j'allais à Lhassa, Sa Sainteté mourrait, tandis que si je restais où j'étais, je mourrais moi-même; car, sans aucun doute, on me couperait la tête si je manquais d'obéir aux ordres que l'on m'avait donnés de négocier le traité dans la ville même de Lhassa. Malgré toutes les répugnances que m'inspirait l'idée de causer la mort prématurée du Dalaï-Lama, je vis que je n'avais d'autre alternative, comme je le fis comprendre au grand chambellan, que celle d'aller à Lhassa. Cette ville se trouve dans une magnifique vallée couverte d'arbres, riche de cultures et arrosée par une rivière aussi large que la Tamise à Westminster. Là, cachée par des chaînes et encore des chaînes de montagnes neigeuses, gît la mystérieuse cité qu'aucun Européen vivant n'avait vue avant nous. Pour tous ceux qui avaient espéré, parce qu'elle était ainsi interdite, qu'elle devait être une sorte de cité du pays des rêves, elle a été, je dois le dire, une déception : ses rues ne sont pas pavées d'or ni ses portes faites de perles; ses rues, au contraire, sont horriblement boueuses, et les habitants semblables en tout à tous ceux que j'avais vus ailleurs jusque-là. Mais le Potala, le palais du grand Lama, est une masse imposante, solidement construite, et pittoresquement située sur une éminence rocheuse qui domine toute la plaine et la ville; à sa base se trouve un grand nombre de maisons bien construites et souvent entourées d'arbres qui les abritent. C'est aux habitants bien plus qu'aux constructions de la ville que je dus consacrer mon attention pendant que je restais à Lhassa. Tous les personnages dirigeants, aussi bien laïques qu'ecclésiastiques, vinrent devant moi, et pendant des jours et des semaines je discutai avec eux. Ils sont d'une ignorance absolue et absolument dépourvus d'esprit pratique; aucun de ces hommes n'avait l'autorité supérieure nécessaire pour négocier avec moi en toute responsabilité. Un conseil passait pour être l'autorité exécutive supérieure; mais il ne pouvait rien faire sans le consentement de l'assemblée nationale. Quant à cette dernière, sans avoir aucun président pour diriger ses débats et aucune conscience de sa responsabilité, elle se contentait de censurer au lieu de sanctionner ce qu'avait fait le conseil exécutif qui, de son côté, n'avait pas droit d'être représenté dans l'assemblée nationale pour y soutenir son point de vue. Il est impossible d'imaginer une organisation plus désespérément inapte à répondre à une crise extérieure. Mais ces gens, malgré leur ignorance et leur bigoterie, ne manquaient pas de bonnes qualités; ils étaient presque tous polis et d'humeur joyeuse, les plus pauvres plaisanteries suffisaient à les faire rire; et je ne me rappelle pas m'être séparé d'eux après un seul des nombreux entretiens que j'ai eus avec eux à Lhassa en emportant le moindre sentiment de mauvaise humeur. Je dois cependant avouer qu'il m'arrivait de me sentir exaspéré lorsque je pensais que la convention devait être conclue en un temps si court et que, pendant plusieurs semaines, il semblait n'y avoir aucune fissure dans le nuage incessant de l'obstructionnisme thibétain. Mais, après tout, c'était leur rôle de faire avec moi un marché aussi favorable que possible, et l'obstination est un don qu'il ne faudrait pas trop mépriser. C'était du reste un travail difficile et épuisant : ils venaient huit ou dix à la fois; chacun avait quelque chose à dire, si bien que lorsqu'ils retournaient chez eux, ils pouvaient se vanter d'avoir parlé chacun pour sa part, au commissaire britannique. Je les écoutais patiemment, je leur répon-

dais à tous; et, de cette manière, comme chaque jour il arrivait quelque personnage nouveau, je fus en relations avec presque tous les hommes marquants de Lhassa. Pendant ce temps, je dus me faire une très médiocre opinion de leur portée mentale : il est impossible de les considérer comme beaucoup au-dessus des enfants. Mes conversations avec eux ne portaient pas seulement que sur les affaires à traiter, mais sur beaucoup d'autres choses, et en particulier sur la religion. Le Ti Rimpochi, auquel le Dalaï-Lama laissa son sceau en fuyant de Lhassa, quelques jours avant mon arrivée, occupait une chaire de théologie au monastère de Gaden, et il était universellement révéré comme le principal lama de la capitale. On reconnaissait en lui le chef et il a été le principal meneur des négociations avec moi. Mais lui-même fut un monsieur agréable, bienveillant et d'humeur heureuse. Il avait en réalité très peu de force intellectuelle et un bien petit bagage de spiritualité. A tous égards, il était fort inférieur aux brahmanes ordinaires de l'Inde; il était attaché à ses petites niaiseries et restait absolument convaincu que la terre est triangulaire. Intellectuellement il ne connaissait guère autre chose qu'une quantité prodigieuse de vers tirés des livres sacrés; les discussions avec lui sur le pourquoi et le comment des choses se terminaient toujours par la simple citation des Ecritures et sa religion consistait presque uniquement dans le rituel. La masse des monastères et le nombre des moines sont remarquables; un des monastères de Lhassa ne contenait pas moins de 10.000 moines et un autre 7.000. Je ne crois pas qu'il fût possible de regarder ces moines sans remarquer quel troupeau d'hommes médiocres, mauvais et d'apparence sensuelle ils composent. C'est absolument une erreur que de supposer qu'au Thibet on trouve une forme pure et élevée du bouddhisme. Sûrement le bouddhisme et la civilisation chinoise ont réussi à élever les idées des sauvages qui habitaient le Thibet il y a sept ou huit siècles jusqu'à un niveau beaucoup plus élevé que celui qu'elles atteignaient autrefois. Mais la vie intellectuelle et spirituelle est étouffée par les rigueurs de la vie monastique dont les idées étrangères et la moindre originalité individuelle ont été jusqu'ici écartées. Toutes les innovations sont rigoureusement refusées à ce peuple d'une raideur inflexible, incapable de s'adapter aux changements et sans aucune force intellectuelle ni aucune inspiration spirituelle. Aussi, tout en ne refusant pas au bouddhisme d'avoir beaucoup fait pour civiliser la race thibétaine barbare, adoratrice des mauvais esprits, je donnerais pour conseil à ceux qui auraient l'idée de trouver à Lhassa certaine élévation intellectuelle ou spirituelle de chercher plus près de chez eux ce dont ils ont besoin. Si imbus que soient les Thibétains de l'idée qu'ils sont les meilleurs représentants du bouddhisme, ils sont encore en réalité des adorateurs de démons; leur religion est grotesque et dégradée et ne ressemble en rien aux formes les plus pures encore existantes du bouddhisme.

« Heureusement nous étions en situation de surmonter les habitudes d'obstruction que les moines de l'église thibétaine avaient jusqu'ici opposées aux étrangers : nous parvînmes même à obtenir l'accès de tous les temples et de tous les monastères ; et avant de quitter Lhassa, les officiers anglais les parcouraient aussi facilement qu'ils auraient pu le faire de Saint-Paul de Londres.

« J'insistais pour que la convention fût signée dans le Potala et dans la plus belle salle de ce palais. Une fois que les lamas se furent aperçus que nous ne voulions pas leur faire de mal et que nous les traitions avec considération, ils renoncèrent à toutes leurs interdictions, et lorsque, juste au moment de quitter Lhassa, je vis arriver un des principaux officiers de la grande cathédrale appelée Jo Khang, je fus étonné de le trouver désireux de me faire pénétrer dans le sanctuaire et de faire le tour de la magnifique statue de Bouddha, une liberté que je ne me suis jamais permise dans aucun temple de l'Inde.

« Ces monastères sont, au dehors, de grandes constructions solides et massives, plutôt dépourvues de beauté; à l'intérieur, ils sont bizarres et sombres, quelquefois même ridicules. Je me rappelle d'immenses figures impassibles de Bouddha regardant éternellement devant elles avec tranquillité, le haut de murs couvert d'images et de figures grotesques, des colonnes et des toits habilement décorés, mais aussi de la saleté, du beurre où une mèche brûlait nuit et jour comme des cierges sont brûlés dans les églises catholiques devant les figures de saints.

« La convention fut signée plus tôt que je ne l'aurais espéré, et nous nous préparâmes à retourner dans l'Inde. Une fois les affaires terminées et la paix rétablie, les Thibétains étaient aussi heureux que possible : personne n'était responsable, tout le monde avait pu parler, et si quelqu'un devait être blâmé, tout le monde devrait partager son blâme. Mais, au fond de leur cœur, ils savaient très bien qu'ils s'en étaient tirés à bon compte; et nous eûmes même la joie de le leur faire reconnaître. Le matin de notre départ, le régent descendit à notre camp et nous fit cadeau d'images de Bouddha ; il nous remercia d'avoir sauvé les monastères et les temples et, en me présentant l'image, il me dit : « Lorsque le « bouddhiste regarde ceci, il met de côté les pen« sées de lutte et ne songe qu'à la paix ; j'espère « que lorsque vous regarderez cette image, vous « penserez avec bienveillance au Thibet. » Assurément je quittai Lhassa avec des pensées bienveillantes. Tout le conseil avec son secrétaire marcha un mille avec nous pour nous offrir la dernière coupe de thé et nous souhaiter bon voyage. Leurs derniers mots furent qu'ils avaient l'intention de respecter le traité et de rester nos amis dans l'avenir. Tout ce qui s'est passé depuis fait croire qu'ils parlaient sérieusement. Le conseil avait volontiers donné permission à un groupe d'officiers de remonter le Brahmapoutre jusqu'à Gartok dans le Thibet occidental et de descendre dans l'Inde

par Simla. Cette petite expédition, dans laquelle chaque officier n'était accompagné que par un seul soldat et sans aucune escorte armée, a parcouru un millier de milles au Thibet et fut bien reçue partout. Le capitaine Rayder a relevé 40.000 milles carrés, y compris tout le cours du Brahmapoutre, de Chigatsé à sa source, le Mansoraouar et le lac voisin, le cours de l'Indus et du Sutledj et il a prouvé sans aucune espèce de doute qu'il n'existe pas, derrière l'Hymalaya, de montagne plus haute que le mont Everest. Tous ces voyageurs souffrirent terriblement du froid en franchissant ces hautes régions durant le mois de décembre, mais ils n'ont rencontré aucune hostilité de la part des Thibétains. »

Quelques jours plus tard, M. Percival Landon a fait à l'Académie britannique une conférence sur le Thibet et ajouté un certain nombre d'observations intéressantes à celles qui avaient été présentées à la Société de Géographie par sir Frank Younghusband.

Pour donner une idée de l'ignorance tranquille des lamas thibétains, M. Landon a raconté que, dans une conversation, l'abbé d'un des grands monastères déclara au capitaine O'Connor que la terre n'était pas ronde comme ce dernier le prétendait ; il affirma, au contraire, qu'elle a la forme de l'os d'une épaule de mouton et que le Thibet couvre la moitié de sa surface entière. L'abbé, d'ailleurs, eut la charité de dire aux Anglais de ne pas se décourager de leur ignorance, de lire des livres meilleurs et il voulut bien reconnaître, en entendant certaines déclarations sur les progrès de la science occidentale, que les connaissances intellectuelles faisaient réellement quelques progrès dans les coins éloignés et obscurs de la terre.

ASIE FRANÇAISE

Le monopole du sel. — Les journaux du Tonkin sont remplis de doléances au sujet du régime du sel. Le *Courrier de Haïphong* a publié une correspondance de Ha-giang dans laquelle on signalait que les indigènes étaient venus en grand nombre, un jour de marché, manifester devant les bureaux de la douane pour obtenir qu'on leur vendît du sel. Le représentant de l'administration a fait droit à la requête des indigènes à qui le débitant a vendu une minime quantité de cette denrée. L'*Avenir du Tonkin* de son côté proteste contre ce fait que l'administration des Douanes et Régies force toute une population à consommer du sel, dit de Baria, sel à gros grains et noirâtre qui répugne aux Annamites, habitués au sel blanc, dit de four. Les Européens eux-mêmes ont à pâtir de cette situation. A l'heure actuelle, dit le même journal, le sel blanc se vend 5 et 6 piastres les 50 kilos, bien que les magasins du fermier général soient approvisionnés largement de sel gris. Les Annamites préfèrent se priver et avoir un produit de leur choix. L'*Avenir du Tonkin* rappelle à ce propos que l'installation du nouveau régime du sel a causé d'abord des mécontents parmi les sauniers qui se virent refuser le droit de garder chez eux le sel nécessaire à leur consommation et à celle de leur famille, et qui durent racheter ce produit de leur industrie à un prix quintuplé par les diverses manipulations. Les mécontents sont aujourd'hui parmi les consommateurs. La réglementation sur le sel aurait pu, semble-t-il, être imposée avec plus de doigté, en faisant la part moins belle aux intermédiaires et en accordant un peu plus aux producteurs. En ne ménageant pas certains intérêts et en agissant d'une façon qui est quelque peu étonnante de la part d'administrateurs non ignorants des méfaits de la gabelle sous l'ancien régime, on a mécontenté les populations indigènes et il y a là une question qui sollicite très vivement l'attention du gouverneur général.

Les piastres de commerce. — Sur la proposition du directeur des douanes, l'exportation de l'Indo-Chine des piastres françaises, dites de commerce, et des barres et lingots d'argent est prohibée jusqu'à nouvel ordre. Toutefois cette interdiction ne s'applique pas aux sorties du Cambodge à destination de Battambang, ni à celles du Tonkin à destination du Yunnan. Ces deux exceptions risquent de rendre à peu près vaine cette mesure qui se rattache à la question de la circulation monétaire en Indo-Chine, question dont nous avons eu l'occasion de parler naguère lorsqu'elle fut mise à l'ordre du jour par la dépréciation du métal-argent et la baisse de la piastre. Depuis cette époque la piastre s'est relevée, et, sans prendre toutes les mesures qu'on avait préconisées dans certaines sociétés savantes, notamment à la Société d'économie politique de Paris, on s'est préoccupé d'assainir la circulation monétaire de notre possession indo-chinoise. La mesure qu'on prit tout d'abord fut, on s'en souvient, de supprimer par un décret du 3 juin 1903 le droit de 3 % qui frappait l'exportation des piastres mexicaines afin de laisser s'écouler cette monnaie qui était en assez grande quantité dans notre possession. Le même décret prohibait l'importation de ces piastres. Aujourd'hui on veut conserver et les piastres françaises dites de commerce et les barres et lingots d'argent ; mais la prohibition n'est pas assez complète peut-être pour empêcher les Asiatiques d'exporter en Chine, où elles sont appréciées pour leur titre, les piastres françaises.

Les colons et les indigènes. — Nous avons signalé déjà à divers reprises les difficultés que les colons ont à se procurer la main-d'œuvre indigène ou plutôt à la conserver sur leurs domaines. Le problème se pose avec toutes ses difficultés non pas seulement en Annam et au Tonkin, mais surtout en Cochinchine où la population est plus riche et moins dense. Les journaux de

Saïgon nous ont apporté le texte d'une lettre adressée par un colon cochinchinois au président du syndicat des planteurs de Cochinchine qui montre à quelles difficultés ces colons peuvent être aux prises en ce qui concerne ce point spécial. Voici le principal passage de cette lettre :

Malgré la certitude d'une récolte presque nulle, j'ai, écrit ce colon, M. Guéry, continué à donner du paddy de nourriture à mes ta-dién. Je crois être à peu près le seul dans la région. J'ai fait mieux. J'ai acheté pour 2.500 piastres de lua Dan (paddy de trois mois) pour tâcher de réparer les pertes dans une certaine mesure. La semence a été distribuée, les ma ont parfaitement poussé. Quand le moment du repiquage est arrivé, moment qui coïncidait avec la moisson de Soctrang, une centaine de mes ta-diên ont pris la fuite, abandonnant leurs ma et me causant un préjudice de plus de 15.000 piastres. Tous sont partis sans cartes, aucun n'a été arrêté que je sache, et je suis dans l'impossibilité d'en retrouver un seul.

Eh bien ! je dis que dans un pays où pareil fait peut se passer, il n'y a rien à faire et je vous assure bien que si je n'avais pas des engagements auxquels il ne m'est pas permis de ne pas faire face, j'enverrais tout promener et je crierais à mes collègues : « Casse-cou! nous sommes victimes d'un guet-apens. »

A la réception de cette lettre, le président du syndicat des planteurs de Cochinchine s'est adressé à M. Rodier, lieutenant-gouverneur, pour lui souligner la nécessité d'une législation spéciale qui permettrait de châtier d'une façon effective les Asiatiques engagés au service des cultivateurs européens et qui prennent la fuite en emportant les avances faites par ceux-ci.

Il est évident qu'il y a là un problème à résoudre, mais dont la solution ne va pas sans difficultés. Dans une lettre adressée au procureur général, MM. Chesnay et de Boisadam demandaient comme conditions d'une main-d'œuvre offrant toutes les garanties désirables : 1° une justice appliquée par des magistrats offrant toutes garanties par leur connaissance réelle et approfondie des mœurs, des coutumes et de la langue indigène; 2° un état civil; 3° un cadastre, « base de la réforme nécessaire sans laquelle la colonisation aura définitivement vécu d'ici peu ». Or, l'état civil et le cadastre existent depuis déjà assez longtemps en Cochinchine et ils n'y empêchent pas des faits analogues à ceux qui se produisent au Tonkin et pour lesquels on croit qu'ils constitueraient des remèdes efficaces. Il est vrai qu'on pourra dire que le mal réside dans l'application qui a été faite des mesures édictées par les arrêtés ou règlements et que si l'état civil, le cadastre et la justice eussent été mieux établis ou rendus, on aurait obtenu plus d'obéissance de la part des Annamites parce qu'on aurait pu plus facilement punir leur manque de bonne foi dans l'exécution du contrat.

Nous posons aujourd'hui le problème en indiquant les difficultés que présente sa solution et nous y reviendrons plus tard quand on aura des données sur l'étude que M. le procureur général Dubreuil a promis d'en faire. Nous ajouterons seulement, à titre de document, ces deux analyses d'articles de journaux de la colonie articles se rapportant à cette question :

Le *Courrier saïgonnais* répond à l'accusation de paresse portée contre les Annamites par des concessionnaires qui demandent des mesures spéciales pour les forcer au travail, « que la principale liberté que nous ayons reconnue aux Annamites, c'est la liberté de vivre, en payant toute la série d'impôts prévus pour l'exercice de ce droit ».

Le *Moniteur des provinces* dit : « Nous ne voyons pas l'intérêt bien précis de l'indigène à travailler pour les Européens quand il peut obtenir gratuitement des terres en concession. Le capital initial, que nous aurions dû mettre à sa portée par une organisation méthodique du crédit agricole, il le trouve, onéreusement, il est vrai, mais enfin il peut l'obtenir, du prêteur rural. La population annamite grâce à ses goûts agricoles, peut donc, à elle seule, mettre en valeur toute la terre de Cochinchine, au fur et à mesure de sa natalité croissante. Le gouvernement a tout intérêt à avoir en elle une population de propriétaires fonciers, au lieu d'un « prolétariat agricole » qui peut devenir un danger. »

Les travailleurs du chemin de fer du Yunnan. — Les journaux du Tonkin ont beaucoup parlé de la situation qui était faite aux coulis employés sur les travaux du chemin de fer du Yunnan et nous avons fait allusion à ces polémiques dans notre dernier numéro. Aujourd'hui il est institué une commission, à l'effet de surveiller l'exécution des mesures prescrites en vue d'assurer : 1° le paiement de leurs salaires aux coulis recrutés par l'administration locale pour les travaux du chemin de fer (partie comprise entre Trai-hut et Lao-kay, 2° le paiement des secours auxquels peuvent prétendre les familles des coulis décédés, et de statuer sur les contestations qui pourraient se produire à ce sujet.

Cette commission est composée : de MM. Groleau, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, président; du Pac de Marsouliers, délégué du secrétariat général de l'Indo-Chine; Colard, délégué du directeur du Contrôle financier; Carreau, ingénieur de 1re classe des travaux publics; Robin, chef du 2e bureau de la résidence supérieure.

Cette commission se réunira à Hanoï sur la convocation de son président.

Le concours agricole de Pnom-penh et la situation du Cambodge. — Un concours général agricole s'est tenu récemment à Pnom-penh et le gouvernement général de l'Indo-Chine a profité de cette occasion pour se rendre dans la capitale du Cambodge. Il a à cette occasion prononcé un discours que nous croyons devoir reproduire parce qu'il contient sur la situation actuelle de ce pays et sur l'avenir qui est possible pour lui des renseignements très intéressants.

« M. le Président de la Chambre mixte du commerce et de l'agriculture vient de rappeler, a dit M. Beau, des déclarations que j'ai eu l'occasion de faire au sujet du Cambodge et il a

appelé à nouveau mon attention sur la nécessité de doter ce pays trop négligé jusqu'ici des instruments essentiels du progrès économique, des routes, des canaux, des chemins de fer.

« Je suis tout à fait de son avis : des routes et de l'eau voilà ce que le gouvernement de ce pays doit s'efforcer de lui donner. M. le résident supérieur Morel, dont je ne saurait trop louer le sens pratique et l'activité, a déjà commencé à recueillir les renseignements qui sont indispensables pour établir un plan d'ensemble. J'ai la ferme conviction que, avec le concours des résidents, des agents du service des travaux publics, du cadastre, des forêts, il sera en mesure avant longtemps de me soumettre un programme dont nous aurons à chercher ensemble les moyens d'exécution. Soit que nous recourions à l'emprunt ainsi que cela a été fait pour l'Annam-Tonkin, soit que nous puisions dans la caisse de réserve comme le bon état des finances du Protectorat permet de le faire sans crainte, il sera facile de donner au Cambodge les ressources qui sont indispensables pour la création de son outillage économique.

« Mais à côté de l'effort gouvernemental, je dois faire l'appel le plus énergique à l'initiative privée.

« Ce qui m'a le plus frappé dans la visite des divers pavillons de l'Exposition c'est, à côté d'une matière première tout à fait remarquable, une main-d'œuvre tout à fait primitive ou barbare. Les cambodgiennes des environs de Pnom-penh qui tissent la soie ou le coton ne paraissent pas avoir subi l'influence européenne et leurs procédés de travail sont presque aussi primitifs que ceux des Koys du Pnom-deck qui travaillent le fer sous l'inspiration de leur sorcier.

« Il y a là un premier effort qui s'impose non seulement à l'Administration, mais aux colons. Sans aller jusqu'à la ferme modèle ou l'école professionnelle, il est possible partout où se trouve un fonctionnaire ou un colon français d'organiser sous sa surveillance le champ ou l'atelier de démonstration, et je souhaite vivement que dans la prochaine exposition il soit placé sous les yeux des visiteurs tous les éléments de comparaison entre l'industrie primitive et l'industrie perfectionnée. Une exposition doit servir à encourager, non la routine mais le progrès.

« Je n'ai parlé comme agents actifs de ce progrès que des fonctionnaires et colons français. J'ai eu tort, car j'ai constaté avec grand plaisir que les hauts fonctionnaires cambodgiens et les princes eux-mêmes ne dédaignaient pas de prendre part aux diverses manifestations de la vie économique du pays. C'est un gage précieux de succès, et je demande à Sa Majesté Sicawath d'encourager par tous les moyens les princes et les autres fonctionnaires dans cette voie. Ils peuvent être mieux encore que les fonctionnaires et colons français les initiateurs du peuple cambodgien dans la voie du relèvement économique.

« J'adresserai le même appel au chef des bonzes dont l'esprit est, je le sais, largement ouvert au progrès et qui saura, j'en suis sûr, trouver une place à l'enseignement professionnel à côté de l'enseignement moral donné dans les innombrables pagodes du Cambodge.

« Je me garderais de donner des conseils aux agriculteurs en général et aux colons en particulier ; il me semble qu'il se dégage nettement de votre exposition que l'avenir appartient aux textiles et à l'élevage. »

« Parmi les textiles, le coton a une valeur reconnue et il sera possible soit par l'hybridation, soit par la sélection d'obtenir un produit capable de rivaliser les meilleurs cotons d'Amérique.

« La soie est d'excellente qualité; il suffira d'améliorer les conditions d'élevage de la race du ver indigène et d'apporter quelques perfectionnements très simples aux méthodes de dévidage des cocons pour que le Cambodge produisent une soie supérieure à celle de la Chine méridionale.

« Si les Expositions du coton et de la soie sont des promesses plutôt que des réalités, l'exposition des animaux témoigne en revanche d'une situation relativement favorable en ce qui concerne l'élevage.

« J'ai été en particulier agréablement surpris de constater le nombre de chevaux et juments réunis à l'exposition et de la beauté d'un certain nombre de ces animaux. Le Cambodgien a le goût du cheval et peut faire un excellent éleveur. Il semble qu'il soit plus facile ici que partout ailleurs en Indo-Chine de créer une réglementation simple et pratique pour encourager la production du cheval. Ici encore le concours des princes et des hauts fonctionnaires cambodgiens ne nous fera pas défaut, si j'en juge par l'ardeur avec laquelle quelques-uns d'entre eux prennent part à vos réunions hippiques.

« J'emporterai donc de cette visite le meilleur souvenir et je tiens à adresser toutes mes félicitations aux organisateurs dévoués du concours agricole de 1905. »

Rattachement du plateau des Bolovens à la province de Saravane. — Continuant le programme de remaniements territoriaux qu'il avait indiqué dans son discours au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, le gouverneur général vient de prendre un arrêté aux termes duquel les parties du plateau, dit des Bolovens, dépendant actuellement des provinces de Bassac et d'Attopeu sont distraites des territoires de ces circonscriptions administratives et rattachées au territoire de la province de Saravane.

Des considérations d'ordre budgétaire ont empêché la formation d'une nouvelle province autonome englobant le plateau tout entier : la dépense consécutive à l'installation d'un organisme administratif complet au centre de la région habitée par les tribus Kha eût été en effet disproportionnée avec les avantages immédiats qui en seraient résultés.

Cette mutation provisoire a du reste le précieux avantage de grouper sous une même direc-

tion les tribus Kha qui n'ont que peu d'affinités avec les aborigènes des régions mitoyennes.

L'administration sera d'ailleurs facile, les communications entre les villages du plateau et le chef-lieu de Saravane étant relativement aisées.

CHINE

Les relations avec l'Allemagne. — Nous avons donné, dans notre dernier Bulletin, une dépêche du correspondant du *Times* à Pékin, disant que l'Allemagne intervenait dans le gouvernement de la Chine en exigeant que le choix des gouverneurs du Chantoung fût soumis à sa sanction et que le baron Mumm de Schwarzenstein, ministre allemand à Pékin, avait affirmé cette prétention en obligeant Yang-Chinh-Hsiang, le nouveau gouverneur, à lui rendre visite à Pékin avant de se rendre dans sa province.

La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dément absolument cette nouvelle en publiant la dépêche suivante du baron Mumm de Schwarzenstein : « Je n'ai fait aucune objection à la nomination de Yang ni de Hou. Je n'ai jamais émis la prétention au droit de ratifier la nomination des gouverneurs. Si j'ai eu une entrevue avec Yang, c'était pour répondre à notre désir commun d'établir des relations personnelles. Les déclarations reproduites, de source chinoise, par les journaux anglais sur l'établissement de troupes allemandes le long du chemin de fer de Chantoung et sur des demandes que j'aurais adressées à Yang relativement à sa province, sont de pure invention. »

Et l'organe officieux de la chancellerie allemande ajoute : « Il existe des preuves qu'on a essayé de faire servir ce télégramme à provoquer, au Japon et aux Etats-Unis, de la défiance envers les intentions de l'Allemagne. »

Il est très difficile de savoir qui a raison, du *Times* ou du baron Mumm de Schwarzenstein, bien que, en y réfléchissant, on ne soit guère porté à croire que l'Allemagne désire trop s'engager au Chantoung au point où sont les choses en Extrême-Orient. Mais un fait est certain c'est que, à chaque instant, surgissent des manifestations de mauvaise humeur entre l'Allemagne et l'Angleterre. Rien ne serait, d'ailleurs, plus déraisonnable que de nous laisser entraîner dans cette voie, comme certains Anglais sembleraient désireux de le faire. Ce serait donner à l' « entente cordiale » l'extension la plus injustifiée et la plus décevante.

CORÉE

Une conspiration anti-japonaise. — D'après des dépêches arrivées par la voie de Tokyo, une conspiration anti-japonaise aurait été récemment découverte à Séoul. Son plan aurait été de permettre à l'empereur de répudier la convention japonaise en se réfugiant dans une légation étrangère. C'eût été le pendant de ce que l'empereur de Corée fit, en 1896, lorsqu'il se réfugia à la légation de Russie pour fuir l'insupportable tyrannie de ses conseillers japonais.

Les conjurés ont été arrêtés. Parmi eux figurait Li-Il-Sik qui prit part au complot en exécution duquel Kim-Yok-Kyoun fut assassiné à Changhaï peu de temps avant la guerre sino-japonaise. Kim-Yok-Kyoun était, on se le rappelle, un réformateur et il avait l'appui du Japon.

La conjuration qui vient d'être déjouée prouve que le régime japonais n'est pas plus agréable cette fois aux Coréens qu'il ne le leur fut en 1895.

Chemins de fer. — Les Japonais, qui ont presque achevé la ligne Séoul-Fousan, viennent d'achever un chemin de fer qui relie Fousan au port voisin, qu'ils fortifient d'ailleurs, de Masampo.

JAPON

Le commerce extérieur. — Nous avons déjà donné un certain nombre de statistiques montrant que le commerce extérieur du Japon n'avait pas été beaucoup entravé par la guerre. Les chiffres complets du commerce japonais en 1904 confirment cette impression. Il ne faut pas oublier d'ailleurs que la guerre n'enlève au travail que 3 0/0 environ de la population masculine au Japon et que l'élément féminin contribue pour beaucoup à la production nationale de ce pays.

Le commerce extérieur du Japon a porté, en 1904, sur 1.726 millions de francs environ contre 1.566 environ en 1903, c'est-à-dire que la première année de la guerre a marqué le plus haut point atteint jusqu'ici par le commerce japonais. Il est vrai que ce dernier a été favorisé, à l'exportation, par une récolte exceptionnelle et que, malgré cela, le Japon a importé sept fois et demie plus de riz que l'année précédente (près de 160 millions contre 20 environ, en 1903), les exigences de la guerre ayant absolument faussé les chiffres de son commerce d'importation.

ASIE RUSSE

Le Transsibérien. — Le *Novoié Vrémia* et le *Journal de Saint-Pétersbourg* donnent des renseignements sur le Transsibérien qu'il est utile de résumer ici.

Le ministre des Voies et communications pense qu'il faudra deux ou trois ans pour dédoubler le Transsibérien. 16 paires et demie de trains pouvaient circuler par jour sur la ligne sibérienne, dont 12 de troupes et de marchandises ; grâce à de nouvelles voies de garage, le chiffre est porté

à 19. Chaque wagon peut porter 10.400 kilogrammes. 2.400 wagons Arbel ont été commandés ; leur capacité sera trois fois plus grande ; les plaques d'acier et les parties forgées seront faites en France. On espère que les wagons seront prêts en août ou en septembre, ainsi que 500 locomotives. On croit qu'alors, sans augmenter le nombre des trains, on transportera ce que pourraient transporter 22 paires de trains semblables à ceux qui servent aujourd'hui.

L'émir de Boukhara. — L'émir de Boukhara a, au commencement de la guerre contre le Japon, versé un million de roubles au Comité institué par l'empereur pour le renforcement de la marine. Au mois de janvier dernier, un nouveau croiseur l'*Emir de Boukhara* a été lancé par la Russie.

Au moment où la Russie passe par de très pénibles épreuves, il est intéressant de noter de tels faits qui prouvent quelles sont les relations qui règnent entre le gouvernement russe et les princes qui lui sont soumis.

Commerce aux frontières russo-chinoises en 1902. — Nous empruntons au Bulletin russe de statistique financière et de législature les très intéressants chiffres suivants concernant le commerce aux frontières russo-chinoises en 1902. On remarquera que nous ne donnons pas le total des chiffres cités, car, certains articles ne figurant pas encore dans ce tableau, nous n'aurions pas le chiffre exact des importations et exportations aux frontières russo-chinoises.

EXPORTATIONS DE RUSSIE	roubles.
Froment	4.000
Orge	14.000
Avoine	14.000
Farine de seigle	18.000
Farine de froment	4.000
Planches	6.000
Poutres	74.000
Huiles, benzine	802.000
Beurre	5.000
Sucre	2.000
Tissus	6.404.000
Peaux	30.000
Poissons	33.000
Thé	35.000
Pavot, tournesol	2.000
Fruits secs	6.000
Cigarettes	8.000
Tabac en feuilles	9.000

IMPORTATIONS EN RUSSIE	roubles.
Coton	81.000
Thé	41 114.000
Laine et poil	742.000
Soie brute	740.000
Coprah	424.000
Fer, fonte	13.000
Etain	6.000
Café	2.000
Machines à coudre et tricoter	10.000
Fichus, rubans	208.000
Jute	7.000
Raisins secs	8.000
Peaux	143.000
Epices	26.000
Riz mondé	175.000
Pelleteries et peaux	980.000
Tissus et cotonnades	2.150.000
Tabac	15.000
Bétail	758.000
Tapis	197.000
Poisson	24.000
Noix, noisettes	32.000
Graisse	11.000
Divers	80.000

Colons allemands en Sibérie. — Depuis l'inauguration du Transsibérien, beaucoup d'émigrés allemands affluent dans la Sibérie occidentale, pour y fonder des colonies industrielles et agricoles. Ils s'établissent de préférence dans la steppe située entre Pétropavlovsk et Omsk ; c'est une région très favorable à l'agriculture en grand. Quoique de date toute récente, ces colonies, savamment aménagées, ont été dès le début un modèle pratique, activement étudié par les colonisateurs russes. La colonie la plus populaire en ce sens est *La Réussie* (Oudatchnaïa), située à 4 verstes de la gare de garage de Gorki, entre les stations Issyl-Koul et Kotchoubaév.

Cette colonie, fondée par les frères Sch., occupe deux énormes lots de terrain, de 4.000 dessiatines chacun, disposés sur les deux côtés de la voie du chemin de fer.

Le terrain, pris à bail pour vingt-cinq ans, à raison de 5 à 8 copeks de rente annuelle par dessiatine, offre des avantages qui garantissent aux colons une prospérité facile, sans risque aucun.

La population, y compris les femmes et les enfants, se compose de quatre-vingt-dix personnes, dont une vingtaine environ sont des manœuvres russes, et 5 ou 6, des bouviers kirghizes.

Dès sa fondation, la colonie a été dotée d'une école, dirigée par un maître expert, licencié en pédagogie. Le programme embrasse toutes les branches élémentaires, y compris l'étude du russe.

Les colons reçoivent fréquemment la visite de leurs voisins désireux de s'instruire ; ils leur donnent leur avis et les font profiter avec la plus grande complaisance de leur savoir pratique.

Exploration et exploitation de la Sibérie. — Outre les explorations dont a parlé déjà le Bulletin de l'Asie, on organise une expédition scientifique composée d'un géologue, d'un botaniste, d'un zoologue et d'un ethnographe qui se prépare à aller étudier la région de Touroukhansk dans la partie septentrionale du gouvernement de l'Iénisséi. Aux dernières nouvelles, d'ailleurs, on apprenait que cette région était cruellement frappée ; les rennes sont la seule richesse des sauvages, et cet hiver l'anthrax leur a enlevé des millions de bêtes.

Le Comité du Transsibérien, qui a toujours été à la tête de l'émigration et de la colonisation sibérienne, vient d'être chargé d'une mission nouvelle. Une institution centrale relevant du Comité va être créée pour étudier scientifiquement le pays et la situation économique : elle se rendra compte des besoins de la population. On veut aussi faire comprendre aux paysans de Russie, maintenant que les terres disponibles reconnues cultivables ont été distribuées, que la Sibérie n'est pas le pays de l'or que s'imaginent tant d'émigrants, que, terre vierge, elle impose aux cultivateurs de très pénibles travaux, et que si elle récompense largement ceux qui la cultivent, elle exige que les richesses qu'elle promet soient payées d'avance par de longs et opiniâtres efforts.

Main-d'œuvre en Sibérie. — M. Claudius Aulagnon a donné sur la main-d'œuvre en Sibérie de très précieux renseignements. La classe des artisans, nous dit-il, ne forme pas à proprement

parler une classe ouvrière, mais c'est chez elle que se recrutera la main-d'œuvre dont auront besoin les industries à naître. Ces travailleurs, nombreux en Sibérie Occidentale, se contentent de salaires modiques de 19 à 55 francs par mois, et si l'instruction primaire ou technique leur fait souvent défaut, ils y suppléent par des qualités de travail acquises dans un apprentissage familial. En Sibérie Centrale, la main-d'œuvre est plus chère et plus difficile à trouver, et un ouvrier se paie de 55 à 135 francs par mois.

La rareté des écoles primaires, l'absence d'écoles professionnelles font que les industries exigeant une main-d'œuvre spéciale ne peuvent être encore créées en Sibérie. Il faut faire venir les contremaîtres de Russie d'Europe; la Sibérie peut fournir les manœuvres.

M. Aulagnon tire les conséquences suivantes : il y a en Sibérie des matières premières abondantes et très bon marché, une main-d'œuvre inexpérimentée, mais nombreuse et peu coûteuse, des débouchés intérieurs croissants, un écart énorme entre le prix des produits bruts et celui des produits fabriqués, mais une concurrence extérieure active, retenue, il est vrai, par des tarifs de douane et par la lenteur des moyens de communications.

Transport économique du pétrole du Caucase en Perse et en Russie d'Europe. — La Société des frères Nobel organise en ce moment un mode de transport d'un nouveau genre, s'opérant moitié par voitures, moitié à dos d'hommes, dans le but d'expédier en Perse le pétrole de la région du Caucase avec le moins de frais possible. Les autorités locales comprenant l'importance de la vente du naphte et des produits du naphte ont cédé aux frères Nobel des lots de terrains aux stations principales de Doutchak, Méana et Tchaatcha ; la Société y construira sans tarder des caravansérails avec logements, écuries, hangars, dépôts, etc.

On sait qu'une grande partie du naphte est expédiée en Russie par les bateaux qui traversent la Caspienne et remontent la Volga. On s'est inquiété récemment de savoir s'il n'était pas indispensable pour l'avenir de remplacer les bateaux-transports qui sont en bois, et qui ont pour cette raison causé d'assez nombreux accidents, par des navires en fer. Une commission a été nommée, qui s'est déclarée hostile aux bateaux en fer.

Foire d'Irbit. — La foire d'Irbit a été ouverte cette année le 6 février. Les événements d'Extrême-Orient ont produit un revirement complet dans les opérations commerciales. Jamais les achats d'articles non ouvrés, de cordonnerie et de pelleterie n'avaient été si considérables. Les demandes ont été si nombreuses que le prix de ces articles ont augmenté considérablement.

La voie ferrée qui dessert la foire est encombrée par les trains et les retards sont fréquents. Les prix par cet effet ont subi et subiront une hausse importante.

La *Gazette du commerce et de l'industrie*, qui nous donne ces premiers détails, nous promet pour bientôt les statistiques de la foire. On sait que la foire d'Irbit est la plus importante avec celle de Nijni-Novgorod en Russie et Sibérie où les grandes foires sont cependant si fréquentes.

Découverte d'antimoine. — Des paillettes d'antimoine ont été découvertes depuis peu dans le bassin du fleuve Amour dont on connaît bien mal encore les richesses minérales qui doivent être considérables. L'antimoine a été trouvé dans la montagne de Bikoutchane, près de la colonie de Saguibovsk à 354 kilomètres environ de Blagovestchensk. Les mines d'antimoine se présentent ici, tantôt comme des masses compactes, tantôt sous l'aspect de cristaux aigus, d'une couleur gris plomb. Cette découverte est d'une grande importance au point de vue pratique parce qu'on n'avait jamais trouvé d'antimoine en Russie, ou, pour mieux dire, de mines qui valussent la peine d'être exploitées. L'importation de l'antimoine augmente chaque année en Russie.

La navigation dans les mers de Barents et de Kara. — Nous avons donné des explications sur la nouvelle voie de mer sibérienne et parlé de l'expédition du vapeur *Pastoukhov*. Cette expédition, on s'en souvient, a relevé le rivage occidental de la presqu'île de Iamala, qui sépare la mer de Kara de l'estuaire de l'Ob, et reconnu navigable la voie maritime depuis Arkhangelsk jusqu'à l'Iénisséi. Il est bon de revenir sur ces régions, étant donné leur importance économique future.

Le savant spécialiste des régions polaires, M. Charles Rabot, vient de publier dans la *Géographie* des renseignements d'un haut intérêt, relatifs aux travaux de M. Varnek. Il rappelle que les explorateurs ont toujours été d'avis différents : les uns ont trouvé libres de glaces, les autres encombrés la mer de Kara et les détroits qui conduisent à la mer de Barents.

Depuis longtemps — car les premières tentatives faites par les navigateurs pour gagner les bouches des grands fleuves sibériens datent de plus de deux cents ans — les bateaux suivaient le Iougor-Char, quoique cette route méridionale ne soit pas plus facile que les autres. Pour aller à l'embouchure de l'Ob, la route méridionale et la plus septentrionale de toutes, c'est-à-dire celle qui passe au nord de la Nouvelle-Zemble, sont sensiblement de la même longueur : or, en 1899, les voiliers norvégiens ont suivi cette dernière sans y trouver de glaces, tandis que des vapeurs anglais essayaient sans succès de passer par le Iougor-Char. M. Varnek a recueilli d'autres exemples analogues et, grâce à ses propres observations à bord du *Pastoukhov*, il a pu donner pour 1901 la distribution mensuelle des glaces.

Du 22 mars au 7 avril 1901, de la glace flot-

tante se trouvait sur la côte mourmane ; jusqu'en juillet la limite de la glace polaire variait entre le 74°20′ et le 75°23′. En juin, la glace est encore épaisse sur la côte occidentale de la Nouvelle-Zemble jusqu'au 71° de latitude Nord. En juillet, les côtes de la Nouvelle-Zemble se trouvent dégagées au Sud du 72°, mais au Nord du 73°, il y a encore beaucoup de glaces. Les détroits de la mer de Kara restent obstrués jusqu'à la fin du mois.

Au mois d'août, la mer de Barents est dégagée au Sud du 73° de latitude Nord, sauf du Sud-Est de la baie de Khaïnpoudir.

Le résultat des observations de M. Varnek est le suivant : une fois encore on a vu en 1901 qu'on ne saurait recommander le passage méridional, le Iougor-Char; la Porte de Kara, ouverte le 22 août, était le passage le meilleur ; quant au passage par le nord de la Nouvelle-Zemble, fermé jusqu'au 27 août, il semble qu'on aurait pu le pratiquer en contournant l'île en suivant le canal laissé par les glaces qui s'écartaient du rivage.

TURQUIE

Les troubles du Yémen. — Les dépêches anglaises continuent à signaler avec complaisance les progrès de l'insurrection dans le Yémen. D'après le correspondant du *Times* à Constantinople, tout le pays au sud de Sana est soulevé ; les villes de Kataba, de Taïs, d'Aab et de Hidjeh sont tombées entre les mains des rebelles. La ville de Hidjeh était, paraît-il, défendue par 2.000 soldats et 4 canons, mais les troupes ottomanes déserteraient en masse, ou refuseraient le combat, préférant se rendre à la première sommation. La ville de Sana, dont la garnison compte, dit-on, 5.000 hommes, serait dans une situation très précaire ; les Arabes en pressent le siège avec une grande énergie, très impatients de s'assurer le succès moral d'une capture aussi importante ; ils auraient repoussé les propositions de capitulation faites par le gouverneur turc de la ville ; une dépêche d'Aden, du 18 mars, annonçait même que le bruit courait avec persistance de la chute de Sana.

Ce pendant, le gouvernement ottoman active l'envoi de renforts sérieux dans la région soulevée. Ali Riza Pacha a quitté Hodeida avec sept bataillons, une batterie d'artillerie et d'abondantes munitions ; il a pu atteindre Menaka sans encombres ; mais là, il a été arrêté par l'insurrection. D'autre part, de nombreux transports ont été mobilisés pour déverser dans le Yémen d'importants effectifs d'infanterie, d'artillerie en même temps que de grandes quantités de ravitaillements et de munitions ; on parle d'un total de 32 bataillons de troupes de renforts qui seraient parties ou en partance pour le Yémen.

Naturellement, dans toutes ces nouvelles, il faut tenir un large compte de l'exagération des correspondants anglais dont l'esprit tendancieux s'explique facilement. Il semble bien, en somme, que la situation ne se soit pas sensiblement modifiée. Il y a trois mois que l'on nous annonce que Sana est définitivement investie et à la veille de succomber : nous aurions dû recevoir depuis longtemps la nouvelle certaine de sa chute ; si la résistance dure encore, cela prouve bien que la poussée des Arabes n'est pas aussi irrésistible qu'on voudrait le croire et aussi que les troupes ottomanes consentent quelquefois à se battre.

Construction du chemin de fer de l'arrière-pays d'Aden. — La construction du chemin de fer projeté par le gouvernement des Indes pour relier Aden à Dhalaa, station frontière de l'arrière-pays d'Aden, est, paraît-il, en bonne voie d'exécution.

D'après une correspondance de Djibouti au *Journal des Débats*, la concession de ce chemin de fer a été accordée, sur leur demande, à MM. Cawadjee, Dinshow et frères, riches négociants indiens établis à Aden depuis de nombreuses années, et qui connaissent bien toutes les ressources de l'Arabie méridionale. Ces messieurs ont conclu un accord avec le sultan de Lahadj, Seyyid Ahmed Fadhel, qui s'est engagé à leur donner toutes facilités pour mener à bien leur entreprise sur son territoire, en retour d'une indemnité de 4 0/0 des recettes nettes de l'exploitation de la ligne, et d'un revenu annuel d'environ 10 centimes par pied carré anglais du terrain couvert par la voie. Cette première section du chemin de fer ira d'Aden à Nobet-Dukein et aura une longueur d'environ 60 kilomètres. Le second tronçon, de même longueur environ, traversera des territoires montagneux occupés par des populations guerrières qui susciteront probablement de grosses difficultés aux concessionnaires ; les autorités d'Aden ont d'ailleurs pris des mesures pour le maintien de l'ordre parmi ces tribus turbulentes : 200 hommes ont été installés à Essili et 900 à Dahlaa avec deux batteries de canon de montagne.

D'ailleurs, le correspondant des *Débats* estime que l'exemple donné par le sultan de Lahadj sera suivi par les autres chefs arabes de la région et croit que la Compagnie Cawadjee Dinshow obtiendra facilement tous les territoires dont elle aura besoin, pour la construction de son chemin de fer.

L'établissement définitif de cette voie ferrée semble donc prochain, et l'on parle même déjà de son prolongement jusqu'à Sana.

La situation économique des vilayets arméniens en 1903 et 1904. — Il n'est pas sans intérêt de relever dans les derniers rapports de nos agents consulaires quelques indications sur la situation économique des vilayets arméniens, si éprouvés, d'autre part, par la persistance des crises politiques.

Le vilayet d'Erzeroum est, à cet égard, le plus important, quoique le moins touché, car ceux de Bitlis et de Van dépendent en partie de lui pour

leur commerce. Sa situation géographique le place en effet entre les montagnes du Taurus arménien, où s'étend la circonscription de ces vilayets, et la mer Noire, où se trouve, dans le port de Trébizonde, leur débouché commun.

Or, l'année 1903 marque pour le vilayet d'Erzeroum une diminution sensible. L'année 1902 n'avait pas été bonne ; celle de 1903 est plus mauvaise encore. Le total des transactions du vilayet avec l'extérienr s'est élevé à 20.930.000 francs, en diminution de 2.370.000 francs sur 1902, et de 6.690.000 francs sur 1901.

La différence porte presque exclusivement sur les importations, qui n'ont atteint que 11.278.000 francs contre 13.490,000 francs. Les exportations n'ont baissé d'une année à l'autre que de 9.810.000 à 9.650.000 francs.

Si l'on déduit de ces chiffres la part représentant la réexportation de produits provenant de Van ou de Bitlis, ou s'y dirigeant, le commerce spécial du vilayet d'Erzeroum n'a été que de 9.188.000 francs à l'importation, et de 7.560.000 francs à l'exportation.

La diminution a frappé à peu près de façon équivalente tous les pays importateurs. Cependant, la France est passée du quatrième rang au cinquième, avec un chiffre de 1.070.000 francs, contre 1.470.000 francs, l'année précédente. Cet abaissement des ventes de l'article français vient surtout de la concurrence faite à nos sucres de Marseille par les sucres de Trieste, qui coûtent moins cher, et auxquels on donne, à défaut de la qualité, une apparence identique. Les autres pays ont importé dans les proportions suivantes : Angleterre, 3.580.000 francs, dont 2.250.000 francs de cotonnades ; Turquie, 1.665.000 francs ; Autriche-Hongrie, 1.580.000 francs ; Russie, 1.110.000 francs, dont 610.000 francs de pétrole ; Allemagne, 730.000 francs ; Italie, 510.000 francs ; Perse, 410.000 francs, etc.

L'exportation est presque tout entière dirigée sur les autres provinces de l'Empire Ottoman. Seules la Russie, pour 1.450.000 francs, et la France, pour 435.000 francs, y figurent de façon appréciable. Les deux principales productions du pays sont les céréales et les moutons.

Les troubles d'Arménie sont une des causes principales de la décadence économique d'Erzeroum. La Porte a enlevé, en effet, aux Arméniens qui allaient autrefois travailler dans le Caucase et à Constantinople, la liberté d'aller et de venir. De là une diminution des gains de la population, qui a amené la décroissance progressive de la richesse générale de la province, du numéraire et du crédit. Le moyen de remédier à cet état de choses serait de renoncer à la prohibition qui frappe les Arméniens, et de construire une voie ferrée reliant Erzeroum à la mer Noire. Il est vrai qu'un projet de route d'Erzeroum à Rozeh a été établi ; mais quand sera-t-il réalisé?

Mais, ce qui est plus intéressant et plus grave, c'est que les Russes s'efforcent, en ce moment, de profiter de cette situation pour détourner d'Erzeroum, sur Bayazid et Erivan, le commerce des vilayets montagneux de Bitlis et de Van. De ce côté, ils ont pour eux l'avantage des distances. Il faut actuellement dix à quatorze jours aux marchandises pour Erzeroum à Van, et 32 heures seulement pour aller d'Erivan à Van, en passant par Arditch, et en traversant le lac. Le pétrole russe va directement à Van sans passer à Erzeroum. La Russie gagne donc ainsi dans ses transactions avec les districts arméniens proprement dits, ce qu'elle perd du côté d'Erzeroum. On peut même dire que, grâce à cette facilité relative des communications, ses produits tendront à se substituer peu à peu à ceux de l'Europe occidentale, pour les populations de Van et de Bitlis. Il est inutile d'insister sur l'importance politique de ce fait économique.

Les transactions dans le vilayet de Van se ressentent néanmoins des troubles de la région. L'année 1903 avait été cependant très favorable. Les importations s'élevant à 7.370,000 francs, avaient dépassé de 2.000.000 environ celles de l'année précédente, et les exportations avaient plus que doublé, passant de 2.263.000 à 4.541.000. Mais les prévisions pour 1904 sont si peu favorables, qu'on s'attend à des chiffres inférieurs même à ceux de l'année 1902. Ici, et pour cet exercice, ce résultat serait la conséquence directe des événements sanglants qui se sont déroulés au printemps dernier dans le Sassoun et les montagnes du vilayet.

L'établissement de quelques primes à la sortie, et le remaniement des tarifs des chemins de fer, dans de pareilles conditions, ne manqueraient pas d'accélérer la tendance qui porte le commerce de ces vilayets vers la frontière russe, et de faire délaisser aux marchandises arméniennes la route turque d'Erzeroum et de la mer Noire, puis celle d'Erivan et du Caucase, au moins pour toutes celles qui peuvent venir de Russie ou s'y rendre.

PERSE

La mission commerciale anglaise en Perse. — Une dépêche de Calcuta au *Times*, en date du 6 mars, annonce que la mission commerciale anglaise en Perse est arrivée à Kerman le 17 décembre ; de là, la mission s'est rendue à Bam, Larmashir, Jiruft et Rami et est rentrée à Kerman le 20 février. La mission revient à la côte par Yezd et Chiraz ; elle sera à Bouchir le 20 avril.

Nous ne pouvons, à ce propos, nous empêcher d'insister encore sur l'activité avec laquelle les Anglais profitent de la situation actuelle pour faire leurs affaires dans l'Asie occidentale ; sur certains points, cette activité s'affirme même par des entreprises sur la situation déjà occupée par d'autres puissances. Nous n'en pouvons d'ailleurs citer de meilleur exemple que l'arbitrage qu'ils ont réussi à nous faire accepter pour les boutriers de Mascate, arbitrage dont nous parlons longuement plus haut.

ASIE ANGLAISE

La production de l'indigo. — On lit dans un journal belge que, d'après le mémorandum final que le gouvernement indien vient de publier, la culture de l'indigo aurait encore rétrogradé pendant l'exercice 1904.

La superficie consacrée à cette plante dans le Behar septentrional, Monghyr, Bhagalpur, Purnea et les autres districts du Bengale atteindrait à peine 223.000 acres, contre 249.700 acres en 1903. Quant à la production de la province, elle est estimée à 33.040 maunds, soit 8.500 maunds de moins qu'en 1903.

De leur côté, MM. Moran et Cie, courtiers à Calcutta, évaluent le rendement du Bengale à 35.000 maunds, le maund valant les deux tiers d'un hundredweight.

Dans les Provinces-Unis d'Agra et Oudh, la superficie ensemencée serait tombée de 140.800 à 74.200 acres, et la production de 19.000 à 12.000 maunds.

Le déclin est également sérieux dans le Penjab, où l'indigo n'aurait été cultivé cette année que sur 53.000 acres, contre 74.200 acres en 1903, et dont le rendement se monterait seulement à 9.872 cwts.

On estime, enfin, à 123.500 acres (241.900 en 1903) l'ensemble des terres sous indigo dans la Présidence de Madras, et à 16.260 cwts (45.900 en 1903) la production de ladite province.

De ce qui précède, il semble résulter que le produit naturel soutient de plus en plus difficilement la concurrence de l'article synthétique.

AUSTRALASIE

Les Etats-Unis et les Philippines. — Un sénateur de l'Iowa ayant déclaré que lorsque le Japon en aurait fini avec la Russie, il s'attaquerait aux Philippines, le ministre du Japon à Washington a énergiquement répudié cette idée et ajouté les phrases de rigueur sur les beautés du commerce et les bienfaits de la paix. Mais, au Sénat américain, cet incident a amené une discussion qui a fourni au gouvernement une occasion d'affirmer sa volonté de maintenir le régime américain aux Philippines. Comme on rappelait que les Etats-Unis avaient dit qu'ils donneraient la liberté aux Philippins : « Oui, a dit M. Taft, membre du cabinet, peut-être finironsnous par le faire, mais pas avant que les Philippins soient aptes à se gouverner eux-mêmes comme nous le comprenons. Ce sera peut-être seulement dans longtemps, certainement pas après une seule génération, et probablement pas même après beaucoup. »

NÉCROLOGIE

C'est avec un vif regret que nous avons appris la mort de M. Georges Brenier, chevalier de la Légion d'honneur, inspecteur honoraire de la Compagnie des Messageries maritimes, décédé à Paris dans sa soixante-douzième année.

M. Brenier avait fait toute sa carrière aux Messageries maritimes où il allait achever sa cinquantième année de service. Ayant longuement représenté la Compagnie en Chine, il s'intéressait vivement aux affaires d'Asie.

M. Brenier était le père de M. Henri Brenier, qui dirigea avec la distinction que l'on sait la mission lyonnaise en Chine et qui est aujourd'hui sous-directeur du service de l'Agriculture et du Commerce en Indo-Chine. Nous adressons à M. Henri Brenier nos sincères compliments de condoléance.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Charles-C. Crodel, *consul* de Panama à Marseille :
Hans Hamilton, *consul* de Cuba à la Rochelle ;
Le marquis Alexis-Albert-Ernest de Dax, *consul* de l'Uruguay à Toulouse ;
Maximo-Botel Bullrich, *consul* de la République Argentine à Boulogne-sur-Mer ;
Angel e Castello, *consul* de l'Uruguay à Marseille ;
Marc Carriac, *consul* de la République Argentine à Tarbes ;
Alexandre-Marie Langlois, *agent consul.* d'Autriche-Hongrie à Cherbourg ;
Esteban Jaramillo, *consul* de Colombie au Havre ;
Louis Goldschmidt, *consul* des Etats-Unis d'Amérique à Nantes ;
Etienne Guary, *consul* de Honduras à Toulouse ;
Carlos G. Estenos, *consul* du Pérou à Bordeaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — MM. les *vétérin. en* 1er Camboulives et Kœrper sont désig. pour servir à Hanoï ;
M. le *vétérin. en* 1er Huber est désig. pour servir à Lao-kay ;
M. le *vétérin. en* 2e Goubinat est désig. pour servir à Quangyen, et M. le *vétérin. en* 2e Pradet pour servir à Dap-cau.

INTERPRÈTES MILITAIRES

Nouvelle-Calédonie. — M. Lefèvre, *interprète de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à l'administ. pénitent. de la Nouvelle-Calédonie.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *chef de bat.* Ricour et le *lieut.* Estaque sont désig. pour servir au 16e rég.
Cambodge. — M. le *lieut.* Albrecht est désig. pour le bataill. de tirailleurs cambodgiens.
Cochinchine. — Sont affectés :
Au 11e rég., MM. les *lieut.* Vauge, Gauthier et Berger et le *sous-lieut.* Pancrazi ;
Au 12e rég., MM. les *capit.* Letord et Rignot ;
Au 1er annamites, MM. le *capit.* Pereyre, le *lieut.* Castinetti et le *sous-lieut.* Baude,
Au 2e annamites. MM. le *capit.* Rabonneau et le *lieut.* Robert ;
MM. les *capit.* Marcajour et Verhaeghe et les *sous-lieut.* Boulay et Pirault sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Virgitti est affecté au 9e rég. ;
MM. le *chef de bat.* Chanzy ; le *capit.* Stauber ; les *lieut.* Fenodot et Sommé et le *sous-lieut.* Porquet sont désig. pour le 18e rég. ;
M. le *capit.* Paul est placé au 2e tonkinois ; M. le *capit.* Vanwtberghe, au 4e tonkinois et M. le *sous-lieut.* Brunet, au 5e tonkinois.
Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. les *capit.* Amélineau, Calendini, Tref, Maury et Hugues ; les *lieut.* Julien, Masson, Imbert, Santucci, Rouyer et Princet ; les *sous-lieut.* Grosmangin, Surre, Maugard et Carles.
M. le *capit.* Marx est nommé chancelier du cercle de Ha-giang ;
M. le *lieut.* Gagin est placé à l'état-maj. partic.

Sont désig. pour servir :
Au 9e rég., MM. le *chef de bat.* Perrin; les *capit.* Desaulty et Gayda; les *lieut.* Revol et Imbert et le *sous-lieut.* Abric;
Au 10e rég., MM. les *capit.* Vial et Baudot; les *lieut.* Thibault, Dessemond et Ringue;
Au bataill. chinois, M. le *capit.* de l'Orza de Montorso-Reichemberg et M. le *lieut.* Coville;
Au 1er tonkinois, MM. le *capit.* Raulin et les *lieut.* Ferrand, Dionis du Séjour, de Choiseul-Praslin et Pinot de Moirat;
Au 2e tonkinois, MM. les *capit.* Vitart et Blanc; les *lieut.* Deliberos, Dolmaire et Tastet et les *sous-lieut.* Batut et Sajot;
Au 3e tonkinois, MM. les *chefs de bat.* Ansaldi et Bocquet; les *capit.* Roure et Richard; les *lieut.* Tirveillot, Chenet et de Chauvenet et le *sous-lieut.* Coudert;
Au 4e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Bertrand; les *capit.* Forestier et Debay; les *lieut.* Dasque, Pravaz, Rieu et Ryckelynck et le *sous-lieut.* Savoye.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Barbier est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.
Cochinchine. — M. le *lieut.* Le Huby est désig. pour servir au 5e rég. à Saïgon.
Tonkin. — M. le *capit.* Glandu est désig. pour servir à la direct. du Tonkin à Haïphong;
MM. les *capit.* Raynal et Delorme et les *sous-lieut.* Epiard et Lavarde sont affectés au 4e rég.;
MM. le *capit.* Aulard et le *lieut.* Candelot sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Brest, *offic. d'admin. de 3e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine;
M. Guermeur, *conduct. de travaux stagiaire*, est désig. pour servir en Cochinchine.
Nouvelle-Calédonie. — M. Dumas, *offic. d'admin. de 1re cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie;
M. Viard, *conduct. de travaux stagiaire*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de 3e cl.* Blineau est désig. pour servir en Indo-Chine.
Cochinchine. — MM. le *commiss. ppal de 2e cl.* Pous et le *commiss. de 1re cl.* Lauret sont désig. pour servir à Saïgon.
Tonkin. — Sont désig. pour servir :
A Hanoï, M les *commiss. ppaux de 3e cl.* Delavau et Montarou; les *commiss. de 1re cl.* Cornet et Lacouture; le *commiss. de 2e cl.* Douvion;
A Haïphong, MM. les *commiss. ppaux de 2e cl.* Augé; *de 3e cl.* Varangot; et le *commiss. de 1re cl.* Lamothe;
A Dap-cau, M. le *commiss. de 2e cl.* Douvion;
A Ha-giang, M. le *commiss. de 2e cl.* Copin.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss. ppal de 3e cl.* Lièvre est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin.* Lemoy est désig. pour servir au corps d'occupat.
Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Morel est désig. pour servir en Indo-Chine.
Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Secco et *de 3e cl.* Berrard et Dourthe sont désig. pour servir à Saïgon.
Tonkin. — M. *l'offic. d'admin. de 1re cl.* Camouilly est désig. pour servir à Hanoï;
M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Charles-Marie est désig. pour servir à Haïphong et M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Neyret, pour servir à Dap-cau.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Lévrier est désig. pour servir à l'assistance médicale indigène de l'Indo-Chine;
MM. Henric et Audiau, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.
Cochinchine. — MM. Lidin, *méd. ppal de 1re cl.*, et Le Hardy, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon;
M. Montel, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Tay-ninh.
Tonkin. — MM. Marty, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Legault, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine:
M. Savignac, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Hanoï;
M. Léger, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Quang-yen;
M. Bernoud, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Yen-bay.
Nouvelle-Calédonie. — M. Mille, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Océanie. — Sont désig. pour servir à Tahiti :
MM. Violle, *méd.-maj. de 2e cl.*, comme chef du service de santé et Le Strat, *méd. aide-maj. de 1re cl.*

MINISTÈRE DE LA MARINE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Parfait est désig. pour embarq. comme second sur le *Gueydon;*
M. le *lieut. de vaiss.* Vedel est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine.
Sont désig. pour embarq. : sur le *Montcalm*, M. le *lieut. de vaiss.* Lapointe; sur le *Redoutable*, M. le *lieut. de vaiss.* Tadié; sur la *Surprise*, M. l'*enseig. de vaiss.* Valensi;
M. l'*enseig. de vaiss.* Mercier est désig. pour embarq. sur la *Fronde;*
M. l'*enseig. de vaiss.* Winter est désig. pour embarq. sur le *Gueydon;*
M. l'*enseig. de vaiss.* Théron est désig. pour embarq. sur la *Fronde.*
Levant. — M. le *capit. de frég.* Grasset est nommé au command. du *Vautour* à Constantinople.

SERVICE DE SANTÉ

Levant. — M. le *méd. de 1re cl.* Audiat est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Le Chevert, capit. de port de 2e cl., est désig. pour servir à Pondichéry (Inde);
M. Boyron est nommé greffier de la justice de paix à compétence étendue de Tay-ninh (Indo-Chine);
M. Monteilhet est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Long-xuyen (Indo-Chine).

Bibliographie

L'expédition de Chine de 1857-1858. *Histoire diplomatique. Notes et documents*, par H. Cordier, professeur de l'Ecole des Langues orientales, président de la Société de Géographie. 1 vol. in-8° de la *Bibliothèque d'Histoire contemporaine*, (Félix Alcan, éditeur.)

Dans son *Histoire des relations de la Chine avec les puissance occidentales* (1860-1902), M. Henri Cordier a retracé les événements qui se sont déroulés dans l'Empire du Milieu depuis 1860 jusqu'à nos jours. Il parait ainsi à ce qui était le plus urgent, l'histoire diplomatique de l'Extrême-Orient n'ayant pas encore été écrite; mais il fallait remonter à l'origine des relations de la Chine avec les étrangers. C'est le but que maintenant poursuit M. Cordier. Il publiera *l'Expédition de Chine de* 1860 et il nous donne aujourd'hui *l'Expédition de Chine de* 1857-58. Les pourparlers qui ont précédé et accompagné cette guerre, terminée par les traités si importants signés à Tientsin en juin 1858, sont peu connus. Grâce aux facilités qui lui ont été accordées par les pouvoirs publics et les renseignements qui lui ont été fournis par les particuliers M. Cordier a pu raconter en détail les négociations qui ont été alors conduites par le baron Gros et lord Elgin, pour la France et l'Angleterre, conjointement avec le comte Poutiatine et M. Ward, pour la Russie et les Etats-Unis.

L'incendie des factoreries de Canton, l'occupation de cette ville par les alliés, la prise des forts de Takou, sont les principaux sujets traités dans ce volume qui, plein de documents pour la plus grande part inédits, prendra place avec ses aînés parmi les ouvrages indispensables à consulter par tous ceux qui veulent connaître l'histoire devenue si actuelle de l'Empire chinois.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

Cinquième Année. — N° 49. Avril 1905

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française.**
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

CARTES

45e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Jean-Marc Bel, ingén. des mines. .	25	»
Ateliers et chantiers de la Loire . .	100	»
De Cabrol, administ. des ateliers et chantiers de la Loire.	25	»
Vice-amiral Gervais	25	»
Guillemin, secrét. d'ambassade. . .	25	»
L. Lion, ingénieur	20	»
De Lapierre, capit. de frégate en retraite.	12	»
Teissier, maître des requêtes au Conseil d'Etat	25	»
Biblioth. des offic. du 6e colonial. .	12	»
Max des Francs, à Dinan.	12	50
Capit. G. de Labry	50	»
* Command. Veyriras, à Nice . . .	15	»
* De Lamothe, résident sup. . . .	20	»
Lucien Roy, à Bouchir.	12	50
* Guiraut, à Bordeaux	12	»
Gaston de Bezaure, consul gén. . .	15	»
Lieut. Hugon, de l'infant. coloniale.	12	»
* Lieut. Rieu, — —	12	»
* Lieut. Surre, — —	12	»
Eug. Bradier, élève vice-consul. .	25	»
* Réunion des offic. du 92e d'inf.	12	»
A reporter. . .	479	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	479	»
D. Favette, ingén. des mines. . . .	12	»
Chambre d'agriculture de Saïgon .	20	»
* Elie Jouanel, mécanic. ppal de la marine	25	»
* H. Le Soudier, à Paris.	137	»
* M. Bouzat, administ. des services civils de l'Indo-Chine	12	»
Joseph Borhan (1er semestre). . . .	6	»
H. Vinceneux, Chalon-sur-Saône. .	25	»
Ratard, consul général.	25	»
Dr J. Emily, méd.-maj. de 1re cl. .	20	»
Paul Chassaing, administ. des services civils de l'Indo-Chine . .	12	»
* Le résident de France de Kampot	12	»
* Fréd. Engler, à Francfort. . . .	25	»
Em. Dorr, à Thiverval.	12	»
Garnier-Audéol, lieut. de vaisseau.	12	»
E. Labouchère, ingénieur agronome.	20	»
Loche, lieut. d'infanterie coloniale.	12	»
Lebon, lieut. de cavalerie.	15	»
Félix Nicolardot, à Boulogne. . . .	25	»
Réunion des officiers du Mans. . .	12	»
Biblioth. des offic. du 5e colonial. .	12	»
* Réunion des sous-officiers du 4e tirailleurs algériens.	12	»
Joubé, lieut. d'infant. (1er semestre).	8	»
* Georges Peyrot, à Tien-tsin. . . .	12	»
S. A. le prince Roland Bonaparte.	100	»
Général de division Coronnat. . . .	12	»
* Société de géographie de Tours. .	12	»
* Dr Rouire, à Paris.	12	»
J. Proton, de la maison Varenne. .	50	»
Guieysse, ancien ministre.	12	»
G. Lesueur, ancien sénateur. . . .	25	»
L.-A. Ponnier, négociant à Paris. .	25	»
Mme Le Roy Liberge.	25	»
Cie franç. de l'Afrique Occ., à Paris.	25	»
— — à Marseille.	25	»
Biblioth. des offic. du 23e colonial.	12	»
Xavier Palassie, à Cambo-les-Bains.	12	»
Souscriptions diverses.	20	25
Total.	1.329	25

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

Les souscripteurs d'une somme comprise entre 12 et 25 francs ne reçoivent que le Bulletin mensuel.

LE COMITÉ

CONFÉRENCE DE M. PAUL PELLIOT

Comme nous l'annoncions dans notre dernier Bulletin, nous sommes heureux de publier aujourd'hui la conférence que M. Paul Pelliot a faite au siège du Comité, le 15 mars dernier.

Messieurs,

Lorsque M. Senart, votre vice-président, m'a convié à l'honneur inattendu de prendre la parole devant vous, je n'ai pas hésité sur le sujet dont un sociologue pouvait à l'heure présente vous entretenir : la Chine est actuellement le théâtre d'une révolution si formidable dans l'éducation civile et militaire et qui pèsera sans doute d'un si grand poids sur l'histoire générale du XXe siècle, qu'on doit avec toute l'insistance possible appeler sur elle l'attention.

A vous, Messieurs, curieux des choses de l'Asie, il n'est pas besoin de rappeler longuement que, si les guerres de 1840 et de 1860 avaient forcé la Chine à entrer en relations avec l'Europe, il n'était résulté de cette rencontre des deux mondes aucune pénétration réelle, aucune fusion. La Chine supportait les barbares dans la mesure où la force l'avait contrainte à ne plus les ignorer, mais restait convaincue de la prééminence essentielle de sa race et de sa culture. La guerre avec la France, il y a vingt ans, fut à peine un avertissement. Il fallut l'entrée en scène d'un pays nouveau venu à la civilisation moderne, d'un pays tout voisin de la Chine et qu'au cours des siècles elle avait toujours considéré comme un Etat vassal, il fallut la guerre sino-japonaise et son issue malheureuse pour ébranler enfin, il y a dix ans, cette grande confiance en soi que dès l'enfance son éducation met au cœur du jeune Confucéen.

Ce que la guerre de 1894-1895 avait commencé, les empiétements successifs de l'Europe l'achevèrent. Les plus ouverts parmi les Chinois ressentirent vivement la honte du morcellement qu'à Kiao-tchéou, à Port-Arthur, à Kouang-tchéou-wan, à Kow loon les puissances étrangères imposaient à leur pays, et ils reconnaissaient en même temps leur impuissance à s'y opposer. C'est au désir de clore cette ère de désastres et d'en prévenir à jamais le retour qu'il faut attribuer la rapide et éphémère fortune du mouvement réformiste en 1898.

A ce moment, la Chine était gouvernée par un jeune empereur de 27 ans, majeur depuis 1886, mais à qui l'impératrice douairière Ts'eu-Hi, sa tante, n'avait en fait remis le pouvoir qu'au lendemain de la guerre sino-japonaise. Ce jeune prince, d'esprit ouvert et d'une sensibilité un peu maladive, fut plus que tout autre atterré quand il vit à quelles catastrophes l'incurie de ses hommes d'Etat avait si vite amené son pays. Il sent le besoin d'une réforme, mais, ignorant du monde extérieur, il lui faut des conseillers pour l'accomplir. Or, le seul homme d'Etat véritable que possède alors la Chine, Li-Hong-Tchang, porte le poids de la guerre sino-japonaise; son rival, le prince Kong, qui depuis près de quarante ans a conseillé fidèlement les empereurs T'ong-Tche et Kouang-Sin ses neveux, meurt en mai 1898. Autour du jeune empereur, il ne reste plus que son vieux précepteur Wong-T'ong-Ho, dont juste à ce moment la haine de l'impératrice douairière provoque le renvoi.

Il est curieux que Wong-T'ong-Ho, lettré de la vieille école, premier lauréat à l'Académie des Pinceaux en 1856,

se soit converti aux idées de la Réforme. C'est que, bouleversé par les désastres de 1894-1895, il lut dans un écrit publié plus de dix ans auparavant par K'ang-Yeou-Wei qu'en cas de guerre avec le Japon, la Chine perdrait Formose et le Liao-tong : vous vous rappelez que ce furent là, en effet, les cessions territoriales imposées par la paix de Shimonoseki. Faisant violence à toutes ses sympathies antérieures, Wong-T'ong-Ho accorda créance à ce réformateur perspicace, et, en quittant son impérial élève, il lui remit les livres de K'ang-Yeou-Wei. Kouang-Sin les lut avec cette curiosité avide et cette faculté d'enthousiasme dont il allait donner en quelques mois tant de preuves. L'un de ces livres retraçait le mouvement de réforme qui en peu d'années avait mis le Japon au rang des grandes puissances modernes, un autre racontait la vie de Pierre le Grand. Kouang-Sin, semble-t-il, fut très vivement frappé de ce que la volonté d'un homme avait pu faire pour transformer un pays ; il voulut être le Pierre le Grand de la Chine et fit appeler K'ang-Yeou-Wei.

C'est alors, de juin à septembre 1898, que se place cette période de réforme à outrance où toute l'organisation de la vieille Chine fut bouleversée; mais l'œuvre était trop hâtive et ne put tenir contre la coalition des intérêts personnels qu'elle lésait.

La Chine est par excellence le pays des examens : c'est par un système à trois degrés de concours aux chefs-lieux des départements, puis des provinces, et enfin à la capitale, que se recrute le personnel administratif et militaire de l'empire. Or, avec le temps, cet examen en était arrivé à consister essentiellement en un creux développement oratoire à huit périodes antithétiques, appelé *pa-kou-wen-tchang*. Un édit du 23 juin 1898 supprima le *pa-kou-wen-tchang* et ordonna de tenir compte désormais des connaissances réelles des candidats, sans trop s'arrêter à l'élégance savante de leur style. Cette réforme était en apparence peu de chose : elle était considérable si on songe aux centaines de milliers de candidats dont elle dérangeait les habitudes. A vrai dire, il eût fallu aller plus loin, renoncer à un examen uniforme pour des préfets, des ingénieurs, des généraux, des magistrats, et introduire résolument dans les programmes les sciences importées d'Occident. Seulement, comment examiner des candidats sur des matières dont ils n'ont pas de moyens de s'instruire? C'est pourquoi les réformistes, avant de toucher davantage au vieux mode de recrutement administratif, firent décréter un système nouveau d'instruction occidentale, avec des universités dans chaque province et tout au sommet l'Université de Pékin. Pour répandre dans le peuple les idées de l'instruction nouvelle, des journaux sont créés, des bureaux de traduction sont institués, et les Jésuites de Zikawei doivent collaborer à leur œuvre : l'un d'eux est érigé en *Journal officiel*. Au point de vue militaire, les anciennes formations de « tigres », d'archers doivent être remplacées à bref délai par des troupes instruites à l'européenne. Enfin on crée des écoles techniques pour la médecine, l'agriculture, les mines.

Toutes ces réformes étaient bonnes en soi, et à ce moment même un homme dont l'intégrité et le patriotisme éclairé commandent le respect, le vice-roi Tchang Tche-Tong, les préconisait dans un traité qui fut répandu par ordre impérial dans toutes les provinces, l'*Exhortation à l'étude*. Seulement pour ces réformes, il fallait de l'argent. Sans doute Tchang Tche-Tong avait proposé de subvenir aux besoins de l'éducation nouvelle par la sécularisation des temples bouddhistes et taoïstes, mais en attendant des édits répétés prêchaient aux mandarins le travail et l'économie; les titulaires de charges inutiles, mais lucratives, s'inquiétaient. Ils n'avaient pas tort, car le 30 août un édit supprime une demi-douzaine de cours métropolitaines et dans les provinces retire aux vice-rois du Yunnan, de Wou-Tch'ang et de Canton les gouverneurs provinciaux qui les doublent. En même temps disparaissent la surintendance du Fleuve Jaune, et toute une série d'intendances pour le transport du riz et du sel. Les réformes administratives avaient indigné les conservateurs; quand on toucha à leurs places, ils s'insurgèrent. Les mécontents se groupèrent autour de l'impératrice douairière. Quand les conseillers du jeune empereur virent le danger, il était trop tard : le chef militaire auquel ils firent appel, Yuan-Che-K'ai, se rangea du côté de l'impératrice, et, le 20 septembre, Kouang-Sin dépossédé était relégué dans une île du palais. K'ang-Yeou-Wei et son collaborateur principal Leang K'i-Tch'ao purent s'enfuir; cinq jeunes réformistes, coupables d'avoir poursuivi avec leur souverain le relèvement de leur pays, furent décapités sans jugement.

Toutes les mesures prises par la Réforme furent immédiatement rapportées; toutes ses créations, à l'exception de l'Université de Pékin qui végéta jusqu'en 1900, disparurent. Vous pourriez donc croire, Messieurs, qu'en insistant sur la courte fortune de la Réforme mon but n'eût été que de vous narrer un épisode curieux, mais sans grandes conséquences, de l'histoire chinoise contemporaine. Or tout au contraire, il se trouve que le seul tort des réformistes de 1898 fut de venir un peu tôt. Grisés par leur succès, obligés aussi par la résistance de leurs adversaires à frapper toujours plus fort et plus haut, ils ne tinrent pas compte du temps, qui une fois de plus ne ratifia pas ce qu'on faisait sans lui. Mais K'ang-Yeou-Wei et les siens agissaient si bien dans le sens où les nécessités mondiales déterminent l'évolution de la Chine que leurs idées ont été l'une après l'autre reprises depuis 1900 par ceux-là mêmes qui les ont noyées dans le sang en 1898. C'est que je voudrais, Messieurs, vous montrer maintenant, et comment à bien des égards l'impératrice douairière de 1905 a été plus loin dans la voie des réformes que ne l'avait osé faire naguère son neveu Kouang-Sin.

Les événements de 1900 avaient fait la preuve de la faiblesse militaire de la Chine. A vrai dire, le précédent de 1894-1895 eût dû suffire, et il fallut tout l'aveuglement des réactionnaires qui triomphaient de 1898 à 1900 pour croire la Chine en état de défier le monde. Toutefois, si vous me permettez une parenthèse, je voudrais vous mettre en garde, Messieurs, contre l'exagération contraire. Les sièges de T'ien-tsin et de Pékin, la marche des armées alliées sur la capitale, ne doivent pas nous faire illusion : l'Europe n'a eu alors affaire ni aux troupes de Yuan Che-K'ai restées au Chan-tong, ni à celles de Tchang-Tche-Tong cantonnées au Hou-pei; or ce sont là les meilleurs corps de la Chine actuelle, le plus solide noyau de ses futures armées. Les éloges que les officiers européens témoins des manœuvres de Wou-tch'ang ont généralement décernés aux troupes de Tchang Tche-tong sont à cet égard significatifs. D'autre part, quand le Japon l'a emporté sur la Chine, peut-être l'appréciation inexacte que l'on avait alors de la puissance du vainqueur a-t-elle porté à rabaisser indûment son vaincu. Les tristes événements de l'heure présente montrent assez l'éminente valeur des armées japonaises. Il y aurait peut-être danger à considérer plus longtemps la Chine au point de vue militaire, parce qu'elle a été facilement vaincue par le Japon, comme une « quantité négligeable ».

Quoi qu'il en soit d'ailleurs, cela est du passé, du passé d'hier, mais auquel le présent ne ressemble déjà plus. Aujourd'hui les troupes instruites à l'européenne se multiplient partout; des écoles militaires se fondent dans toutes les provinces; un grand nombre d'officiers passent par les établissements chinois similaires du Japon. Pour la première fois, je crois, des officiers sont venus exprès de Chine l'an dernier pour assister à nos grandes manœuvres. Il est question de créer dans les légations de Chine à l'étranger des postes permanents d'attachés militaires. Enfin le

dédain où cette société essentiellement civile tenait l'armée semblait faire place à un sentiment nouveau des besoins du pays. Lorsqu'on apprit que la Russie n'évacuait pas la Mandchourie à la date qu'elle avait fixée, les étudiants chinois en résidence au Japon se constituèrent au début de 1903 en un bataillon de volontaires, et déléguèrent deux des leurs au vice-roi du Tche-li pour lui offrir de marcher au premier rang contre les envahisseurs. Aux dernières levées du Tch'ang-pei-kiun au Hou-pei, au lieu de ne trouver à l'ordinaire comme recrues que la lie du peuple, on a compté un pourcentage appréciable de volontaires instruits, et même gradués, bacheliers. Voici une statistique récente des écoles militaires existant actuellement en Chine. Il y a au Tche-li trois écoles militaires, ayant l'une 476 cadets, une autre 120 étudiants, la troisième 520 officiers stagiaires; au Hou-pei deux écoles avec 60 cadets et 100 officiers stagiaires; au Kiang-sou, deux écoles avec 180 cadets; au Seu-tch'ouan, une école avec 190 cadets; au Chan-tong, une école avec 240 cadets; au Chan-si, une école avec 120 cadets; au Kouang-tong, une école avec 180 cadets; au Ngan-houei, une école avec 100 cadets; au Kiang-si, une école avec 160 cadets, plus une annexe avec 30 cadets; au Tchö-kiang, une école avec 100 cadets; au Hou-nan, une école avec 240 cadets; au Yunnan, une école avec 91 cadets; au Kouei-tcheou, une école avec 100 cadets; au Chàn-si, une école avec 60 cadets; dans le Turkestan chinois, une école avec 40 cadets; au Fou-kien, une école avec 157 cadets; à Ts'ing-tcheou au Chan-tong, une école pour Mandchoux, avec 40 cadets; à Souei-yuan au Chan-si, une école pour Mandchoux, avec 60 cadets. Soit au total 22 établissements avec 3.364 cadets ou officiers stagiaires. Et on ne s'en tient pas là. En novembre dernier, le Lien-ping-Tch'ou, qui fut institué spécialement pour réorganiser l'armée, demandait la création d'écoles nouvelles. Récemment, l'impératrice douairière a encore fait mettre de côté une première somme de 50.000 taëls en vue de fonder à Pékin une école militaire pour Mandchoux sur le type de l'Ecole des nobles de Tôkyô.

Mais si la Chine se transforme et se fortifie au point de vue militaire, il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui encore toute son organisation sociale repose sur le fonctionnarisme civil qu'elle recrute par voie d'examens. La réforme de l'instruction civile n'en prend par là que plus de signification et d'importance ; or cette réforme a été radicale. Dès la fin de 1900, revenant aux mesures de 1898, on abolit définitivement le *pa-kou-wen-tchang*, et novatrice plus hardie que K'ang-Yeou-Wei, l'impératrice réfugiée alors à Si-ngan-fou introduisit dans les programmes des questions de sciences européennes. Il est évident que pendant une ou deux sessions triennales, la masse des candidats ne sera guère plus apte à répondre que les examinateurs à interroger. Mais depuis 1898, la Réforme était dans l'air et beaucoup de jeunes gens s'étaient préparés en conséquence. D'ailleurs, l'édit de 1900 ne donnait pas encore une solution satisfaisante. Le vice fondamental du système consiste précisément en cet examen unique, quel qu'en soit le programme, par des hommes d'Etat et des médecins, des ingénieurs et des généraux : ce mode de recrutement est absolument impropre à fournir avec quelques garanties le cadre administratif d'un grand Etat moderne. C'est ce qu'avait bien vu Tchang Tche-Tong lui-même, cependant lauréat des anciens examens. Aussi, d'accord avec le vice-roi du Tche-li-Yuan-Che-K'ai, a-t-il demandé la suppression complète des examens triennaux et le transfert de toute collation des grades aux universités. On conçoit que le pouvoir central ait hésité devant cette mesure radicale : rappelez-vous le nombre formidable de candidats qui attendent du succès aux examens un poste du gouvernement. A Nankin par exemple, il n'y a pas à chaque session moins de 20 à 30.000 candidats prenant part tous les trois ans aux examens de licence; or les candidats de Nankin sont seulement ceux de deux provinces, sur les dix-huit que jusqu'à ces temps derniers on comptait en Chine. Ces lettrés ne sont pas toujours jeunes, mais souvent des hommes faits, même des vieillards, incapables d'acquérir désormais une autre culture. Il y a là en quelque sorte des droits acquis que le pouvoir ne peut méconnaître. Néanmoins, la cour s'est rendue en principe aux raisons des vice-rois, et il a été décidé qu'après une diminution progressive du nombre d'admissions pendant trois sessions, les examens triennaux seraient complètement supprimés.

D'ailleurs, mieux vaut en effet se détacher progressivement de l'ancien système que de rompre trop brusquement avec lui ; on laisse ainsi aux universités le temps de se constituer assez solidement pour pouvoir répondre à la tâche qu'on leur demande. L'organisme est tout nouveau. Ce n'est que de 1898 que date la création à Pékin d'un établissement d'instruction à la fois chinoise et occidentale, destiné à former autre chose que des interprètes. Cette création de la Réforme survécut au coup d'Etat de septembre 1898, mais ne prospéra pas. Close par la force des choses lors du soulèvement boxeur, l'Université ne rouvrit ses portes qu'en 1902. Dans les provinces, et dès avant 1900, quelques écoles d'instruction secondaire avaient été fondées, soit comme à Canton directement par les vice-rois, soit comme au Nan-yang College de Changhai par les Européens avec l'appui des autorités locales; elles avaient obtenu certains privilèges pour leurs diplômes. Mais ce n'est que depuis trois ans que l'enseignement à l'européenne a été développé et étendu à tout l'empire. Le programme élaboré sous la direction de Tchang Tche-Tong établit une hiérarchie des nouveaux établissements d'instruction qui répond en gros à nos enseignements primaire, secondaire et supérieur. Ces Universités nouvelles délivrent des diplômes, et ces diplômes donnent accès aux charges officielles.

Aussi le système se répand-il avec une rapidité prodigieuse. Il n'est presque pas de jour où l'on n'apprenne l'ouverture d'écoles nouvelles. Même une province aussi pauvre et aussi troublée que le Kouang-si a inauguré en 1904 ses bâtiments universitaires construits à l'européenne. Les sections « normales » des universités et les écoles normales indépendantes fournissent le personnel enseignant. Nous n'avons malheureusement pas de statistique dénombrant les établissements de tout l'empire et leur personnel; c'est tout récemment seulement que les gouverneurs du Yang-tseu ont prescrit de faire ce travail dans leurs provinces. Voici toutefois un relevé intéressant portant sur la préfecture de Pao-ting, dans le Tche-li, au sud-ouest de Pékin; l'exactitude malheureusement en est assez difficile à garantir. Il y aurait dans la préfecture de Pao-ting : une école normale avec 732 élèves; une école supérieure d'agriculture avec 135 élèves; une école de médecine avec 62; une école d'enseignement supérieur avec 230 élèves; une école militaire complétée par des annexes avec plus de 600 officiers, cadets ou enfants de troupe; 12 écoles d'enseignement primaire ; enfin un certain nombre de *tseu-mou-hine-t'ang*, c'est-à-dire d'établissements moins importants où on enseigne l'alphabet latin à des enfants et à des adultes.

Mais les hommes ne sont pas seuls à profiter de l'impulsion nouvelle donnée à l'instruction en Chine : l'éducation des femmes, jusque-là en général très négligée, est à l'ordre du jour. Ce n'est pas qu'il n'y ait eu en Chine des femmes instruites, même érudites : depuis Pan Tch'ao au premier siècle de notre ère, assez longue est la liste des femmes auteurs dans l'Empire du Milieu. Seulement ces exceptions n'ont jamais prévalu contre la règle d'infériorité, de dépendance absolue, qui pèse toute sa vie sur la femme chinoise. Dans beaucoup de familles, même aisées,

la fille n'allait jamais à l'école. Uniquement chargée des soins d'intérieur, elle passait comme jeune fille dans les appartements des femmes la même vie monotone et désœuvrée qu'elle devait continuer ensuite comme épouse. De nos jours, au contraire, la femme chinoise s'émancipe; elle aussi se met à la culture européenne, elle aussi a ses magazines, elle aussi va s'instruire au Japon. On a traduit en chinois à son usage une *Histoire des germes du féminisme au Japon;* un essai sur *l'Ame féminine*, un autre sur le droit qu'à la femme de choisir son mari, viennent de paraître à Changhaï; un court traité, que je n'ai pas encore vu, sur *Les Femmes héroïques russes*, paraît consacré aux femmes qui jouèrent un rôle dans le terrorisme nihiliste il y a vingt-cinq ans. Ces étudiantes chinoises ne sont pas en reste de hardiesse avec les étudiants : quand le « bataillon » des étudiants offrit à Yuan Che-K'ai d'aller au combat contre les Russes, les étudiantes chinoises vivant au Japon se constituèrent en compagnie d'infirmières pour soigner leurs camarades sur les champs de bataille. En Chine même, la femme d'un ancien juge provincial du Tchö-kiang, fille du grand homme d'Etat hounanais Tseng Kouo-Fan, vient d'établir une école à l'européenne pour filles dans sa province natale, à Tch'ang-cha. Remarquons en passant cette création progressiste au Hou-nan, c'est-à-dire dans la province qui jusqu'à ces derniers temps fut peut-être la plus conservatrice de toute la Chine; elle est aujourd'hui une des plus réformistes. La femme du vice-roi Yuan Che-K'ai a ouvert une école à l'européenne pour filles à T'ien-tsin; il est question d'y créer des écoles normales pour filles, avec le concours, qui est presque de règle, de maîtresses japonaises. En novembre dernier, l'impératrice a ordonné au Ts'ai-Tcheng-Tch'ou de trouver les fonds nécessaires pour fonder à Pékin une école métropolitaine d'enseignement à l'européenne pour les filles. Et puisque nous sommes sur le chapitre de la femme chinoise, qu'il me soit permis de vous signaler une réforme d'un tout autre ordre qui est en train de s'accomplir : la Chinoise va cesser peu à peu d'avoir des petits pieds. La coutume de bander les pieds, trop aisément tolérée peut être par le catholicisme, a été attaquée principalement par les missionnaires protestants. Grâce au zèle inlassable de Mrs. Archibald Little, la « Société pour les pieds naturels » finit par obtenir gain de cause auprès de la fraction la plus éclairée de l'aristocratie chinoise. Comme d'autre part la cour mandchoue ne s'est jamais pliée à la coutume toute chinoise de torturer les pieds des femmes, on put persuader à l'impératrice douairière de lancer, en février 1902, un édit où le bandage des pieds était déconseillé. Yuan Che K'ai au Tche-li, Si-leang au Sseu-tch'ouan, Tcheou-fou au Chan-tong, tant par des proclamations que par un appui accordé aux sociétés contre le bandage des pieds, firent en sorte que les avis de l'impératrice ne restassent pas lettre morte. En même temps l'initiative privée, dans toutes les provinces, créait des groupements dont les membres s'engageaient à laisser libres les pieds de leurs femmes et de leurs filles, et à ne donner à leurs fils comme épouses que des femmes dont les pieds n'auraient pas été bandés. Enfin, récemment, le gouverneur du Chan-tong, Tcheou-fou, nommé depuis lors à la vice-royauté de Nankin, jugeait le moment venu pour une solution définitive : il a demandé par rapport officiel qu'un édit fût promulgué où le bandage des pieds ne serait plus seulement déconseillé, mais formellement interdit.

Dans ce grand mouvement de réforme qui renouvelle l'éducation des deux sexes, ce sont les maîtres qui trop souvent encore font défaut : la Chine n'a pas eu le temps de les former. De là un exode de la jeunesse chinoise lettrée, qui va demander au dehors l'instruction qu'elle ne peut encore recevoir intégralement dans son propre pays. Ces séjours d'étudiants chinois à l'étranger ne sont pas une absolue nouveauté : il y a trente ans que quelques-uns d'entre eux étaient allés conquérir leurs grades dans les universités américaines. Anciens élèves de Yale ou de Harvard, ils n'ont pas laissé d'arriver en Chine à des situations enviables : Wou T'ing-Fang, ancien ministre de Chine à Washington et vice-président du ministère des Affaires étrangères, Lieou Yu-lin, le nouveau consul général chinois à Prétoria, T'ang Chao-yi, très apprécié naguère comme tao-t'ai des douanes à T'ien-tsin, aujourd'hui commissaire impérial chinois pour la revision du traité anglo-tibétain, sont d'anciens membres des missions chinoises d'étudiants en Amérique. Seulement, avec une rare étroitesse de vues, les autorités californiennes, hypnotisées par la crainte de la main-d'œuvre jaune, mirent tant d'obstacles à l'entrée des étudiants chinois sur le sol de l'Union que le mouvement s'arrêta; il n'a pas encore repris vers les Etats-Unis, et jusqu'à ces derniers temps, même les élèves chinois du collège sino-américain du Nan-yang allaient achever leurs études dans tous les pays du monde, sauf en Amérique. L'Europe était si loin que les tentatives y avaient encore été moins poussées; si on excepte d'anciens élèves de l'arsenal de Fou-tchéou qui suivirent en France les cours de l'Ecole du génie maritime, la Chine se borna le plus souvent à entretenir dans les divers pays le nombre de jeunes gens strictement nécessaire pour les besoins de l'interprétariat dans ses légations. Aujourd'hui il n'en va plus de même, et c'est par milliers que jeunes gens de toutes classes et de toutes provinces vont chercher au loin ces sciences nouvelles dont ils s'étaient jusque-là si soigneusement écartés. C'est au Japon qu'ils se rendent en plus grand nombre, et il y a des raisons évidentes de cette préférence. Le Japon est plus près que l'Amérique ou l'Europe, la vie y est moins coûteuse, moins dissemblable de celle de la Chine même; l'ancienne civilisation japonaise, sa littérature sont en grande partie d'origine chinoise; surtout la Chine voit quel magnifique essor la Réforme de 1868 a valu au Japon, et se met naturellement pour sa propre rénovation à l'école de ceux qui ont si heureusement mené la leur à bonne fin. Les étudiants chinois ont d'ailleurs trouvé auprès des autorités japonaises l'accueil le plus empressé; ils ont constitué des cercles, selon l'ancienne habitude chinoise, et dans le commerce constant que tous ces jeunes gens y entretiennent entre eux, les idées nouvelles se répandent, s'affirment, se précisent. Le Japon attire actuellement les quatre cinquièmes des étudiants chinois qui vont à l'étranger : ils y sont au moins au nombre de 2.000. Environ 500 autres sont répartis entre les divers pays d'Amérique et d'Europe, principalement en Belgique où le roi Léopold leur a accordé des facilités spéciales pour leurs travaux. Grâce surtout à S. E. Touan Fang, gouverneur du Kiang-sou, aujourd'hui transféré au Hou-nan, et par l'entremise éclairée de S. E. Souen Pao-K'i, ministre de Chine à Paris, une cinquantaine de jeunes Chinois, tous fils de familles mandarinales, poursuivent aujourd'hui leurs études à Paris; ils ont leur club rue Vaneau, s'habillent à l'européenne et ont coupé la tresse.

A vrai dire, il est surprenant que le gouvernement chinois ne cherche pas à enrayer un mouvement, qui peut un jour devenir pour lui un danger. Au Japon, en effet, les étudiants, jeunes, enthousiastes, retrouvent les réfugiés politiques, les réformistes de 1898 qui ont pu échapper aux assassins. K'ang Yeou-Wei lui-même n'y vit pas, et son action, d'ailleurs aujourd'hui effacée ou du moins mystérieuse, s'exerce plus en Birmanie, dans la péninsule malaise et dans les Indes néerlandaises, au milieu des congrégations commerciales du Kouang-tong et du Foukien, et peut-être parmi les sociétés secrètes, que sur la jeunesse lettrée du bassin du Yang-tseu en quête de la science nouvelle. Mais Leang K'i-tch'ao, la véritable tête du parti, s'est installé à Yokohama, y a fondé des jour-

naux, des revues, y publie des livres, et tant par son action personnelle au Japon même que par la littérature qu'il déverse sur la Chine, il a fait considérablement progresser dans l'esprit public les idées qu'il défend. Ces idées ne vont à rien moins qu'à une refonte complète du statut administratif de la Chine sur le plan de la réforme japonaise, avec aboutissement à une Constitution et à un Parlement. Mais à beaucoup il semble un leurre que la dynastie mandchoue veuille jamais renoncer à la situation privilégiée que lui vaut l'état de choses actuel, et c'est pourquoi il y a parmi les réformistes tout un parti avancé qui se qualifie à juste titre de révolutionnaire. Or ce sont là les doctrines dont les étudiants chinois s'imprègnent au Japon. Leur attitude lors des difficultés entre la Chine et la Russie pour l'évacuation de la Mandchourie a montré d'ailleurs chez eux une conception nouvelle du patriotisme, jusque-là réduit en Chine à un devoir de fidélité dynastique, et qui y devient peu à peu, comme en Europe et au Japon, le sens de la grandeur de la race et de la dignité du pays. Raisonnant des besoins de la patrie, et trop souvent, dans leur ardeur de néophytes, méconnaissant le poids dont pèse sur 400 millions d'individus un passé de plus de 3.000 ans, ils veulent la réforme immédiate en faisant table rase de tout ce qui retarde et entrave dans le présent. Sans doute, monarchistes parlementaires ou républicains, ils vont trop loin, ils vont surtout trop vite, mais par les discussions mêmes qu'ils soulèvent, par l'agitation qu'ils créent, ils font peu à peu sortir la Chine de cette léthargie où elle paraissait morte et hâtent le renouveau. Ce n'est pas seulement au Japon que paraissent des journaux réformistes, mais en Chine même, sur les concessions européennes le plus souvent. Ces journaux ne sont plus, comme il y a cinq ans encore, rédigés tous en langue savante; mais dans le désir de faire pénétrer les idées nouvelles dans la masse du peuple, il se crée peu à peu dans toutes les provinces des organes en langue vulgaire, en *kouan-houa*. Des librairies publiques s'organisent non seulement dans les capitales de provinces, mais dans de simples sous-préfectures. Or dans les livres de ces librairies, dans les articles de ces journaux, il n'en est pas un qui préconise le maintien de l'état de choses actuel. Et pour vous faire une idée, Messieurs, de la hardiesse de langage des publicistes chinois, il suffit de vous rappeler le procès retentissant intenté, en 1903, sur les concessions de Changhaï, par le gouvernement chinois au propriétaire et aux rédacteurs du *Sou-pao;* le gouvernement, la dynastie avaient été littéralement traînés dans la boue. Or le cas du *Sou-pao* n'était pas exceptionnel, et le gouvernement chinois a en général laissé dire.

D'où vient cette tolérance inattendue? Du désarroi des gouvernants, sans doute, et de ce qu'ils sont eux-mêmes à moitié gagnés par la Réforme. En 1898, il avait paru étrange que l'empereur fût le premier adepte de théories qui allaient en somme à détruire son pouvoir absolu; et on avait mis cet enthousiasme anormal sur le compte de sa jeunesse et de son inexpérience. Or, nous assistons aujourd'hui à un spectacle semblable, quand le gouvernement est cependant aux mains d'une femme mûrie dans la pratique des affaires, et cette fois on est déjà allé si loin qu'il semble impossible de revenir sur ses pas. Le mouvement est trop fort dans les provinces; le système ancien a trop montré ses faiblesses, ses vices. Parfois on tente de résister; de là le procès du *Sou-pao*, la mort cruelle du journaliste Chen Tsin à Pékin, l'annulation d'un concours où les révolutionnaires avaient conquis les premières places, l'interdiction de vendre en Chine les journaux de Leang K'i-tch'ao. Après quoi, on s'aperçoit que ce ne sont là que de vains palliatifs, que le mouvement s'étend chaque jour sans qu'on dispose d'aucune force capable de l'enrayer; alors, on se laisse entraîner à son tour, et après avoir voulu mettre des obstacles au développement des journaux, il n'est plus de province qui n'ait son organe officiel ou officieux, et l'impératrice a ordonné de préparer une explication des *Quatre livres* non plus en langue savante, mais en *kouan-houa*. Lorsque l'agitation des étudiants chinois au Japon commença d'inquiéter le gouvernement chinois, il fut proposé de suspendre l'envoi de toute mission nouvelle, puis on mit les étudiants sous la surveillance étroite d'un fonctionnaire de haut grade envoyé pour trois ans au Japon : les gouverneurs provinciaux n'en ont pas moins continué à faire partir pour l'étranger leurs missions de jeunes lettrés, et les étudiants chinois du Japon ont fait une telle vie à leur surveillant qu'il a dû demander son rappel. Lors du procès du *Sou-pao*, l'un des accusés déclara avoir pris ses idées antiabsolutistes dans l'essai *Sur la liberté* de Stuart Mill, dont un réformiste avait fait effectivement une traduction chinoise assez peu exacte; or aujourd'hui il en paraît une autre, mais elle a pour auteur le propre président du bureau officiel de traduction à l'Université de Pékin. D'ailleurs, le parti réformiste compte des adhérents dans la famille impériale : le prince Tch'ouen, frère de l'empereur, qui fut chargé de mission en Allemagne, Tsai-Tchen, fils du prince K'ing, délégué au couronnement du roi Edouard VII, puis à l'Exposition d'Osaka, P'oulouen, commissaire chinois à l'Exposition de Saint-Louis, le prince Sou qui a envoyé ses fils au Japon et à Singapour, ont tous compris en fréquentant les Européens la nécessité pour la Chine de se mettre à leur niveau. Bien plus, les Mongols eux-mêmes se laissent entraîner, et un prince des Karachin, après avoir fait faire une grammaire de sa langue et une histoire de sa tribu, est allé prendre le contact des sciences nouvelles au Japon; un prince des Khalkhas a récemment demandé d'être autorisé à suivre son exemple. C'est une grande force pour le mouvement actuel de trouver des appuis même chez les Mandchoux et les Mongols. Il faut se rappeler, en effet, que la jalousie des Mandchoux, leur souci de défendre contre les Chinois de race la position privilégiée que leur valut jadis la conquête, sont parmi les facteurs principaux de l'échec de la Réforme en 1898, et du succès éphémère des Boxeurs en 1900.

Vous savez, Messieurs, que les Mandchoux, qui se perdraient dans la masse de la population chinoise, ont continué de former un élément distinct grâce à la prohibition des mariages entre les deux races. Un certain nombre de postes depuis le XVIIe siècle étaient toujours réservés à des Mandchoux, d'autres à des Chinois. Or la cour mandchoue, qui semblerait devoir maintenir intacte la situation de la minorité qu'elle représente, semble tendre au contraire à une fusion des deux groupes. Aux deux derniers examens de doctorat, il y eut chaque fois un Mandchou parmi les trois premiers; ce n'est pas que le cas ne se fût jamais produit auparavant, mais la règle, à laquelle en 250 ans il n'a guère été dérogé que trois fois, était jusqu'ici de prendre ces trois premiers lauréats parmi les Chinois. Par contre, c'est un Chinois, T'ang Chao-yi, qui a été chargé de se rendre au Tibet comme commissaire impérial pour reviser le traité tibétain; il n'est d'ailleurs pas parti de suite et a reçu l'ordre ensuite de négocier non au Tibet, mais à Calcutta. Ce qu'il y a de nouveau dans cette nomination, c'est que jusqu'à présent tous les postes chinois au Tibet avaient été réservés à des Mandchoux. De plus, T'ang Chao-yi reçut, lors de sa nomination de commissaire impérial, le grade militaire essentiellement mandchou de *fou-tou-t'ong*; il y avait eu un précédent peu auparavant, paraît-il, à Tsitsikhar. Si la Mandchourie est jamais rendue à la Chine, le projet actuel est d'en retirer l'administration aux *tsiang-kiun* mandchoux pour en faire une vice-royauté dont le titulaire pourra être un Chinois. L'héritier du titre de marquisat créé à la mort du Chinois Li Hong-tchang pour ses descen-

dants a été promu à la dignité mandchoue de chambellan. Enfin les mariages entre Chinois et Mandchoux, jusqu'ici prohibés et dont on ne pourrait citer que des exemples rarissimes, sont désormais autorisés. Il viendra même un jour où les Mandchoux renonceront au dernier indice de sujétion qu'ils avaient infligés aux Chinois lors de la conquête : la tresse tartare, imposée à la Chine au XVII[e] siècle, sera sans doute supprimée à brève échéance pour l'armée ; dès à présent, les étudiants en séjour à l'étranger peuvent s'habiller et se coiffer à l'européenne ; je vous ai signalé déjà que c'était le cas pour ceux qui résident à Paris.

Toutefois, en dehors des jeunes princes qui sont plutôt réformistes, il y a encore une incapacité notoire, un esprit lamentablement arriéré dans la plupart des services métropolitains. Les six anciens ministères s'administrent encore selon la vieille routine du temps des Ming, et c'est par suite de pressants besoins financiers qu'il avait été question naguère de réformer à l'européenne le *hou-pou*. Les départements plus nouveaux, ceux du commerce, de l'instruction publique, sont moins arriérés ; encore leurs titulaires actifs, le prince Tchen, Tchang Po-hi, se voient-ils sans cesse opposer des règlements surannés inapplicables à leurs institutions modernes. On projette de rétablir le ministère de la Marine, créé après la guerre de 1860 et qui végéta jusqu'à sa suppression ; mais pour cela il faudrait de l'argent, et on hésite pour s'en procurer à supprimer ces cours métropolitaines inutiles qu'avait abolies la Réforme de 1898, mais dont les anciens titulaires réactionnaires avaient obtenu après le coup d'Etat de septembre le rétablissement. On ne doit pas s'étonner de ces lenteurs. Les institutions ne durent pas seulement par leur utilité intrinsèque, mais souvent par le crédit de ceux qu'elles font vivre. Il faut donc attendre que tout le vieux personnel conservateur s'use et disparaisse pour que le nouvel état de choses se substitue plus décidément à l'ancien. Or, 1900 a fait une consommation effroyable des anciens hommes d'Etat chinois. Ceux qui restent au pouvoir n'y sont plus pour longtemps : K'ouen-K'ang, Souen Kia-nai, Lou Tch'ouan-lin, Sin-P'ou, même le prince K'ing, autant de noms sans doute que nul ne prononcera plus dans cinq ans. La résistance maussade des hauts fonctionnaires métropolitains n'a d'ailleurs pas empêché de faire décider en principe la réunion d'une sorte de Sénat des gouverneurs et vice-rois provinciaux. Ce n'est pas là sans doute le Parlement que de façon prématurée un des derniers édits réformistes de 1898 devait, dit-on, convoquer ; mais si le projet est mis à exécution, on pourrait avoir dans cette assemblée une sorte de conseil du souverain, jouissant du même crédit que les « vieux hommes d'Etat », les *gen-rô* japonais.

Ce sont d'ailleurs, dans l'évolution de la Chine contemporaine, les vice-rois et gouverneurs provinciaux qui ont pris les initiatives réservées jadis au gouvernement métropolitain. Vous vous rappelez, Messieurs, la grande situation que surent prendre en 1900 les vice-rois du Yang-tseu, quand par un accord indépendant avec les consuls ils maintinrent la paix dans toute la Chine centrale. Forts de leurs services passés et de l'incurie des ministères de Pékin, ils n'ont pas craint depuis lors de parler haut pour imposer leurs idées. C'est Tchang Tche-tong, le vice-roi des deux Hou, qui fut le grand promoteur de la réforme de l'instruction en Chine ; ce sont les gouverneurs qui envoient par centaines au dehors les jeunes gens de leurs provinces. Si nous passons en revue les principales personnalités de l'administration provinciale actuelle, Yuan Che-k'ai au Tche-li, Tchem-Fou au Chan-tong, puis à Nankin, Touan-fang au Kiang-sou, puis au Hou-nan, Si-leang au Ssen-tch'ouan, Ts'en-Tch'ouen-sinan à Canton, nous ne trouvons que des progressistes, et dont quelques-uns le sont d'assez vieille date pour avoir, comme Ts'en-Tch'ouen-sinan, été dégradés par la réaction de septembre 1898. Remarquez enfin que dans cette liste de gouverneurs progressistes il y a deux Mandchoux, Touan-fang et Si-leang ; ceci encore est un signe des temps.

Les initiatives de réforme administrative devant lesquelles les autorités de Pékin avaient reculé pour les cours métropolitaines, les vice-rois et gouverneurs les ont prises dans leurs provinces. Ce sont eux qui ont obtenu la suppression du *hoppo* des douanes à Canton, de la vice-royauté du transport des grains, de bien d'autres charges encore inutiles et lucratives. Parfois, ils n'ont pas balancé à condamner pour le bien du pays ce que leur intérêt personnel les eût amenés à soutenir. Touan-fang, gouverneur du Kiang-sou, profita de son court intérimat comme vice-roi de Nankin pour faire détacher de sa propre province du Kiang-sou toute une province nouvelle, le Kiang-houai. C'est le gouverneur du Yunnan lui-même, Lin Chao-nien, petit-fils du fameux Lin Tsö-sin de la guerre d'opium, qui, reprenant une idée de 1898, dénonça l'inutilité des postes de gouverneurs dans les provinces où, comme au Yunnan, il y avait un vice roi ; et à la suite de son mémorial, un édit a supprimé en effet les postes de gouverneurs du Yunnan et du Hou-pei. Il semble que dans ces cas le souci nouveau des affaires publiques, des deniers de l'Etat, ait primé l'intérêt personnel qu'avaient ces fonctionnaires à tirer le plus d'argent possible de leurs administrés. C'est qu'en effet la question financière cause les plus grands soucis aux hommes d'Etat progressistes. Plus la Chine se met à vivre de la vie des Etats européens, et plus le besoin de finances solides, d'un gros budget, se fait sentir. Or il n'y a pas en Chine de budget proprement dit ; les provinces s'administrent elles-mêmes et se contentent d'envoyer à Pékin une contribution annuelle. Mais le service de la dette, les nécessités de l'armée et de la marine font apparaître aux yeux de tous l'urgence d'une réforme financière donnant à la Chine un budget d'empire. Le premier projet dans ce sens a été préparé naguère par Sir Robert Hart ; il faut reconnaître qu'il a réuni contre lui l'unanimité des vice-rois et gouverneurs. Peut-être le projet de Sir Robert Hart était-il effectivement mal combiné, mais j'imagine que l'hostilité des vice-rois s'explique surtout par la crainte de voir gaspiller à Pékin des ressources dont ils font bon emploi chez eux. En attendant mieux, scribes de ministères à Pékin, clercs de yamen en province ont été sacrifiés à la politique nouvelle d'économies, et cette suppression d'intermédiaires inutiles et cupides ne peut trop être louée. Enfin, pour satisfaire aux dépenses urgentes de l'instruction publique, le pouvoir n'a pas reculé devant une mesure que Tchang Tche-tong avait préconisée dès 1898 dans son *Exhortation à l'étude*, mais qui n'avait jamais été décrétée : la sécularisation des biens des temples bouddhistes et taoïstes. Certains vice-rois, comme Si-leang au Sseu-Tch'ouan, ont donné des ordres énergiques pour que la volonté impériale soit rigoureusement appliquée. Il me paraît plus probable que les moines, faisant la part du feu, sauveront par de larges contributions aux écoles la possession même de leurs terres ; c'est ce qui est arrivé, entre autres, au Kouang-tong.

Vous le voyez, Messieurs, le mouvement de réforme en Chine n'est plus un accident comme en 1898 ; c'est bien aujourd'hui l'œuvre commune de tout ce qu'il y a dans le pays de vivant et d'actif, et vous devez comprendre maintenant pourquoi je me disais que la réforme de 1905 sous la direction de l'impératrice douairière était souvent allée plus loin que celle de son neveu Kouang-sin en 1898. C'est ce dont la cour même a fini par s'apercevoir, et les proscriptions d'il y a six ans ne s'expliquaient plus. Aussi, à l'occasion de son 70[e] anniversaire, l'impératrice a-t-elle amnistié et rétabli dans leurs grades, le 21 juin 1904, tous les réformistes de 1898, sauf K'ang Yeou-wei,

Leang K'i-tch'ao et le révolutionnaire cantonais Souen Yat-sen. Un des premiers bénéficiaires de cet acte de clémence fut Wang Tchao. Wang Tchao était un secrétaire du ministère des rites qui avait voulu en 1898 transmettre à l'empereur, contre la volonté de ses chefs, un mémorial où il conseillait au souverain de voyager à l'étranger. L'empereur, informé du débat, avait cassé les présidents et vice-présidents du ministère des rites. Aussi les conservateurs avaient-ils juré une haine mortelle à Wang Tchao, qui, heureusement, put en septembre 1898 gagner à temps le Japon. En 1904, il eut l'imprudence de revenir à Pékin, fut dénoncé, et on put craindre un moment qu'il mourrait sous le bâton comme l'année précédente le malheureux Chen Tsin. Déjà on n'osa plus recourir à une condamnation capitale, et Wang Tchao fut emprisonné à vie. Or, non seulement l'acte d'amnistie du 21 juin l'a remis en liberté, mais il est à nouveau titulaire de son grade, et Yuan Che-k'ai l'a chargé d'organiser des écoles à Pao-ting-fou.

Le passé est donc bien mort, mais ce n'est pas à dire que la réforme de la Chine soit dès à présent menée à bonne fin. On a trop espéré du mouvement actuel, on a voulu aller trop vite; des désillusions se produiront sans nul doute, et pourront refroidir certains enthousiasmes, amener même un recul momentané. Des lettrés cependant progressistes, comme Tchang Tche-tong, redoutent avec raison de voir s'abaisser outre mesure le niveau de l'ancienne culture chinoise. La cour, elle aussi, hésite devant la menace de la révolution. Mais, malgré tout, le mouvement est trop fort pour qu'on l'arrête; avec 3.000 officiers instruits à l'européenne, 2.500 étudiants résidant à l'étranger, la marche en avant est certaine, et la Chine européanisée pourrait à assez brève échéance devenir un second Japon.

Que cette rénovation de la Chine constitue éventuellement un danger pour le monde occidental, c'est ce dont les événements de l'heure présente ne permettent malheureusement plus de douter. Mais puisque aussi bien cette rénovation est aujourd'hui fatale, puisqu'il n'est plus au pouvoir de personne de l'entraver, la question de principe n'offre plus qu'un intérêt abstrait, et il faut tendre, dans la pratique, à amener un *modus vivendi* acceptable. La grande menace pour la sécurité des puissances européennes, principalement pour celles d'entre elles qui ont comme nous des colonies d'Asie, vient de la part prépondérante prise aujourd'hui par le Japon à l'éducation nouvelle de la Chine. Non seulement le gouvernement japonais accueille bien les étudiants chinois qui viennent travailler dans ses universités, mais il intervient officiellement pour leur faire accorder à leur retour en Chine de plus grands privilèges. Les éducateurs militaires japonais remplacent peu à peu les Allemands dans le bassin du Yang-tseu ; Yuan Che-k'ai n'a plus d'autres conseillers militaires au Tche-li. A l'Ecole militaire de Canton, tout à nos portes, il y a six instructeurs étrangers, tous Japonais. Petits commerçants japonais, barbiers, photographes vont jusque dans les districts les plus reculés recueillir des informations et créer une clientèle japonophile. Dernièrement un Japonais remplissait une mission ethnographique au Yunnan, tout comme d'autres en ont accompli avant la guerre actuelle dans les divers gouvernements de l'empire russe. Tout ce monde exalte le nom du Japon, sa puissance et ses victoires. Des journaux spéciaux répandent à profusion dans le peuple chinois les hauts faits des troupes du mikado à Port-Arthur, à Liao-yang, à Moukden. Il paraît enfin — et ceci donnerait un admirable exemple de l'esprit de suite qui préside à l'œuvre japonaise dans l'Empire du Milieu — il paraît qu'en dépit des effroyables hécatombes qui, autour de Port-Arthur ou dans les plaines de Mandchourie, ont décimé les cadres des armées japonaises, le Japon n'a pas rappelé de Chine ses instructeurs.

L'Europe doit-elle rester indifférente à cette mainmise du Japon sur la Chine et la consacrer en quelque sorte par son abstention? Un essai, mieux intentionné qu'il n'était clairvoyant, a été tenté il y a quelques années pour faire de l'éducation nouvelle de la Chine une grande œuvre internationale; c'est dans ce but que le missionnaire protestant Gilbert Reid avait fondé son International Institute. Mais, malgré quelques sympathies réelles et beaucoup de bonnes paroles, il apparaît trop clairement que chacun veut travailler par soi et pour soi. Dans un pays où l'œuvre éducatrice étrangère a jusqu'à présent presque toujours revêtu un caractère confessionnel, catholique voulant dire français et protestant signifiant anglo-américain, il y avait un double obstacle religieux et national à poursuivre une action commune. Une entreprise éducatrice en Chine, pour avoir aujourd'hui chance de succès, doit être presque uniquement chinoise ou devenir l'œuvre en quelque sorte nationale d'une des grandes puissances qui luttent d'influence en Extrême-Orient. Jusqu'à l'entrée en scène du Japon, ce sont les missions anglo-américaines qui ont fourni le plus sérieux effort et obtenu les meilleurs résultats. Par leurs journaux, par leurs innombrables traductions d'ouvrages de sciences, d'histoire, de philosophie, les John Fryer, les Allen, les Timothy Richard ont bien mérité d'être mis au premier rang parmi les ouvriers de la Chine nouvelle. Ils ont conquis l'estime des autorités chinoises, et ce sont eux les créateurs de ce qu'on appelle aujourd'hui les Universités du Chan-si, de Chan-tong, le Nanyang College ou l'Université de Sou-tcheou.

En face de cette grande œuvre des missions protestantes anglo-américaines, la France n'a que peu de chose à mettre. Au lieu de viser les classes instruites, nous avons fait surtout de l'enseignement primaire, et une douzaine de collèges des frères maristes enseignent le français en majeure partie à des enfants du peuple. Le seul collège français un peu considérable est dirigé à Changhaï par les Jésuites de Zikawei ; encore ne forme-t-il guère que des petits commis et des interprètes. Par une initiative heureuse, les Jésuites viennent de créer à Zikawei pour les femmes chinoises de bon rang une école à l'européenne, sans distinction confessionnelle, et à des prix relativement élevés. Nous continuons enfin à exercer une certaine action au Fou-kien par l'arsenal de Fou-tcheou. Et voilà à peu près toute notre part à la transformation de l'éducation en Chine ; le bilan n'est pas riche. Presque aucune des grandes œuvres européennes, si on excepte nos codes, n'a été traduite en chinois par les Français. Nos missionnaires, même jésuites, n'ont pas pris garde à l'influence énorme que ses publications valaient par exemple à la « Society for the diffusion of Christian and general knowledge ». C'est un jésuite, le célèbre Ricci, qui au début du XVIIe siècle avait mis en chinois les six premiers livres d'Euclide, mais il fallut le protestant Wylie pour traduire au XIXe siècle les neuf derniers. Les missionnaires protestants avaient révélé en Chine Stuart Mill et Spencer, mais c'est seulement le grand mouvement libéral de la jeunesse chinoise résidant au Japon qui fit connaître à côté d'eux Montesquieu et Jean-Jacques Rousseau. Et si enfin l'*Histoire de la Russie* de Rambaud ou l'*Histoire de l'Europe contemporaine* de Seignobos sont passés en chinois, n'oublions pas que ces traductions d'œuvres françaises ont été faites sur les versions anglaises.

Ce n'est pas seulement par le livre que notre influence est trop pauvre, nous n'avons, à l'inverse des Anglais et des Américains, presque aucune action dans les Universités. La seule chaire de français à l'Université de Pékin ne pourrait naturellement être donnée qu'à un Français; elle est tenue par les interprètes de la Légation. Un

Français occupe aussi à Canton une chaire de français, qui, soit dit entre parenthèse, n'a été créé qu'après celle de russe. Dans les autres provinces, nous n'avons rien. Une école de médecine française va peut-être se développer à Tch'eng-tou; souhaitons-le, car c'est par l'enseignement secondaire et supérieur que notre influence doit s'exercer. Il faut attirer chez nous la jeunesse chinoise, il faut nous faire connaître à elle par le journal et par le livre, il faut aller à elle dans ses écoles, ses Universités. C'est là une question qui préoccupe à bon droit le gouverneur général de l'Indo-Chine, et déjà vingt-cinq jeunes gens yunnanais de famille mandarinale sont arrivés récemment à Hanoï. Il faut que nous ayons en Chine des professeurs, des médecins, des ingénieurs, dût l'Indo-Chine, dût la métropole, dussent les associations comme l'Alliance française ou votre Comité consacrer à cette œuvre des sommes importantes. C'est par là, et bien plus sans doute qu'en apprenant des éléments de français à des enfants de basse classe dont nous ne ferons que de petites scribes sinon des déclassés, c'est par là que nous pourrons maintenir et développer l'influence intellectuelle qu'à juste titre nous voulons exercer en Extrême-Orient et dont les grands intérêts engagés en Indo-Chine nous font une nécessité.

***

CONFÉRENCE DE M. ROBERT DE CAIX

Le Comité, auquel s'étaient joints de nombreux adhérents de Paris, s'est réuni le 12 avril pour entendre une conférence de M. Robert de Caix, qui vient de faire, comme l'on sait, un assez long séjour aux Etats-Unis. M. Robert de Caix avait pris pour sujet l'opinion américaine et la guerre russo-japonaise; il s'est exprimé ainsi :

Messieurs,

Le bureau du Comité m'a chargé de vous exposer quel est l'état de l'opinion américaine en ce qui concerne la guerre russo-japonaise. L'opinion étant par excellence une chose fugace, insaisissable et polymorphe, il me sera impossible de vous apporter dans cet exposé les idées précises qui ont été fournies aux mêmes auditeurs par quelques-uns des conférenciers précédents, appelés à traiter d'autres questions, et parmi eux M. Pelliot, qui a été si remarquablement précis sur les institutions qui servent à transformer la Chine contemporaine. Cependant, il est assez facile de se prononcer sur l'opinion américaine en présence de la guerre russo-japonaise. Elle est résolument, presque universellement antirusse, et extrêmement en faveur des Japonais. Alors qu'en France on a entendu à différentes reprises sur les boulevards, surtout pendant la première partie de la guerre, les camelots crier : « Enfin, une victoire pour ces braves Russes », dans la basse ville de New-York, à l'heure de la sortie des bureaux, on vendait des journaux portant en d'énormes manchettes : « Formidable rossée de Kouropatkine. »

A première vue, ce sentiment, qui s'exprime ainsi et par toutes les conversations que l'on a dans toutes les classes de la société, a une cause pour ainsi dire sportive. L'immensité de l'empire russe qui nous inspirait une si grande confiance dans ses succès fait que les Américains considèrent que ses adversaires ont eu une audace énorme de l'attaquer, qu'il leur a fallu une bravoure et une décision extraordinaires, et leurs sympathies d'hommes de sport vont naturellement au poids léger dans ce championnat de boxe. D'ailleurs, chez eux comme chez nous, l'illusion a été la même en ce qui concerne les forces réelles que les Russes pouvaient mettre en ligne en Extrême-Orient. On n'a regardé que la masse sur la carte, un immense empire Russe à côté d'un tout petit Japon, et on n'a jamais voulu se rendre compte, ni parmi ceux qui en France avaient confiance dans la victoire de la Russie, ni parmi ceux qui en Amérique considéraient la lutte comme vraiment inégale pour le Japon, que l'empire moscovite ne pouvait en réalité disposer en Extrême-Orient que d'une très petite partie de ses forces, que le faible rendement du Transsibérien le mettait hors d'état de peser de toute sa masse dans la guerre actuelle, et que, pour reprendre un terme sportif, s'il est véritablement le poids lourd dans ce match, il n'en est pas moins véritablement « handicappé » comme un homme qui aurait son bras droit attaché derrière le dos.

Cependant, l'intensité et l'universalité du sentiment américain en faveur du Japon ne peuvent pas s'expliquer uniquement par des raisons sportives. S'expliquent-elles par des intérêts? Il est assez difficile de le croire. Les Etats-Unis n'ont pas en somme en Extrême-Orient un commerce aussi considérable qu'on pourrait l'imaginer. Il a augmenté dans ces dernières années, et surtout les exportations américaines au Japon et en Chine ont augmenté, mais sans pour cela arriver à constituer une fraction bien considérable du mouvement d'échange de la grande République avec les pays étrangers. En 1890-91, les Etats-Unis importaient du Japon 19.427.000 dollars. En 1902-03, dernière année dont nous ayons la statistique complète, ils en importaient 44.144.000, en augmentation d'ailleurs extrêmement rapide sur les trois dernières années. Dans la même période, les exportations grandissantes passaient de 4.801.000 dollars à 21.140.000. En ce qui concerne la Chine, les achats américains passaient de 1890-91 à 1902-03 de 19.885.000 dollars à 28.000.000, et les ventes américaines de 13.144.000 à 27.492.000.

Ce sont là des chiffres sérieux puisqu'il s'agit d'environ 220 millions de francs d'achats au Japon et de 105 millions de vente, de 140 millions de francs d'achat à la Chine et de 135.500.000 francs de vente. Néanmoins, pour un pays dont le commerce extérieur dépassait, en 1902-03, 12 milliards de francs, il ne s'agit pas encore là d'intérêts primordiaux qui expliqueraient la passion réelle avec laquelle les Américains suivent les événements d'Extrême-Orient.

Sans doute ils envisagent le rôle des deux pays en lutte d'une manière extrêmement différente. Le Japon s'est présenté en champion du maintien de la porte ouverte en Chine, réservant pour plus tard les mesures qu'il croira devoir prendre dans ce pays pour y développer ses propres ventes de produits de plus en plus similaires à ceux des nations occidentales; la Russie au contraire a poursuivi en Mandchourie une politique qui, sans être ouvertement protectionniste, a néanmoins tendu à gêner plus ou moins les importateurs étrangers. Or, il se trouve que, parmi ces importateurs, les Américains sont les plus importants, puisqu'ils fournissent aux habitants de la Mandchourie la plus grosse partie des cotonnades qu'ils consomment, et que cet article fait le fond des importations étrangères en Extrême-Orient. Les Russes, fidèles aux obligations que leur imposait le droit international, n'ont pas introduit de taxes différentielles au profit de leur commerce dans la partie de l'empire chinois qu'ils ont occupée. On ne peut citer aucun fait de cette nature, et il est impossible d'alléguer que des mesures aient été prises d'une manière concertée et systématique pour empêcher les étrangers de faire des ventes en Mandchourie. D'ailleurs, au moment où la guerre a commencé, c'est à peine si les conditions du régime russe commençaient à se dégager pour cette partie de l'Extrême-Orient. Le chemin de fer transsibérien n'était pas encore devenu un

instrument commercial, on ne pouvait pas juger du rôle qu'il jouerait, il était resté presque exclusivement un moyen de pénétration politique et militaire pour la Russie, et la plus grande partie du commerce de la Mandchourie, au lieu de se faire par Dalny, le seul port auquel le chemin de fer aboutit d'une manière commode, continuait à se faire par Niou-tchouang, alimenté l'été par les jonques du Liao-ho et l'hiver par les innombrables charrettes mandchoues qui parcourent le pays sur ces routes admirables que font les pistes profondément gelées.

L'occupation russe n'avait pas gêné d'une manière directe le commerce américain. Ce dernier se plaignait bien d'avoir subi une diminution, mais il semble que cette décadence ait été due beaucoup plus aux troubles boxeurs qui affectèrent plus profondément la Mandchourie qu'aucune autre partie de l'empire qu'à l'action de la politique moscovite. En outre, les Américains ne pouvaient pas se plaindre de ce qu'ils eussent des sujets maltraités par les autorités russes. Lorsque nous étions à Niou-tchouang, à la fin de mai 1903, nous croyons bien qu'il n'y avait pas un seul résident américain dans ce port ouvert de la Mandchourie. Le commerce américain y était fait par l'intermédiaire des maisons anglaises de Changhaï. C'est donc indirectement que les Américains ont pu être imbus, par l'intermédiaire de leur presse, de la violente russophobie qui animait la petite colonie occidentale de Niou-tchouang. Cette russophobie s'explique par plusieurs raisons. D'abord, les Européens de Niou-tchouang avaient été habitués à être les maîtres, à agir comme il leur plaisait avec les autorités chinoises, et ils se trouvaient infiniment moins puissants en présence d'autorités russes appuyées par le voisinage de détachements sérieux de troupes russes. Enfin, il faut bien le dire, le régime russe avait un défaut qui ne pouvait que le rendre extrêmement désagréable à tous les hommes habitués à la régularité occidentale, nous voulons dire l'incertitude. Il était très difficile de savoir ce qui était permis et ce qui ne l'était pas, il était très difficile d'obtenir une autorisation, alors même qu'en principe les Russes se déclaraient disposés à l'accorder. Pour donner un exemple de cet état de choses, disons simplement qu'à Pékin on m'avait déclaré qu'aucun passeport n'était nécessaire pour traverser la Mandchourie, et que trois jours après, dès Moukden j'étais bloqué dans ma chambre d'hôtel, je dirais mieux d'auberge, pour avoir refusé de donner le passeport dont je m'étais heureusement nanti à un individu qui ne me paraissait pas qualifié pour le recevoir.

En réalité, les voyages des Européens à l'intérieur de la Mandchourie étaient soumis au bon plaisir des autorités russes qui étaient capables d'imposer leurs caprices infiniment plus que les autorités chinoises auxquelles elles s'étaient substituées, et il est certain que c'est cette indifférence, cette incertitude, ce désaccord entre les diverses branches de l'administration russe qui ont contribué le plus à exaspérer l'opinion des Anglais de Niou-tchouang dont l'aigreur, transmise aux journaux par de nombreuses lettres, a fini par se répandre dans tous les pays de langue anglaise.

***

Mais, malgré tout ce qu'on a dit, toute la réclame pour ainsi dire qui a été faite autour de son mécontentement, le commerce américain en Mandchourie n'aurait sans doute pas passionné à un tel point l'opinion des Etats-Unis en faveur du Japon si un sentiment très fort, très instinctif dans la nation américaine, n'était intervenu pour rendre sympathique la cause japonaise. En réalité, dans cette guerre le Japon incarne aux yeux des Américains tout ce qui constitue les articles essentiels de leur credo politique. Pour eux, il est le champion de la liberté contre l'autocratie que représente l'empire russe; ils n'ont pas de peine à choisir dans une telle opposition, leur vision est brutale et tranchée; le Japon tout blanc combat en Extrême-Orient contre la Russie toute noire. On peut s'étonner que, dans le plus avancé des pays occidentaux, des opinions aussi enfantines puissent dominer l'esprit public, mais c'est une grande erreur de croire que les Américains soient des gens très informés. S'ils réussissent, ce n'est pas, comme on pourrait l'imaginer en France, parce qu'ils sont prodigieusement au courant d'avance de tous les détails des entreprises qu'ils vont tenter, c'est uniquement parce qu'ils osent. Comme tous les hommes d'action, ils ont en somme assez peu d'esprit critique, et la Russie en pâtit beaucoup dans l'opinion qu'ils se font d'elle. Si l'on demande à un Américain que l'on rencontre dans n'importe quel milieu : « Pourquoi êtes-vous si favorable au Japon? » Il vous répondra toujours : « Mais le Japon représente notre idéal en Extrême-Orient. Il a des élections, un parlement, la liberté de la presse, c'est lui qui est appelé à civiliser l'Extrême-Orient conformément à nos principes. » Ces hommes de progrès sont bien loin de se demander si cette transformation de l'Extrême-Orient par le Japon, beaucoup moins modifié qu'adapté, avec son esprit du XIVe siècle, aux moyens matériels de la civilisation moderne, ne nuira pas au contraire aux intérêts de l'Occident. On les embarrasse certes en leur demandant comment ils pourront continuer leur politique à la fois d'exclusion des Chinois et d'ouverture violente de la Chine lorsque ce dernier pays sera en état de parler plus fort et de leur demander le bénéfice d'un traitement de réciprocité. Mais ils ne se rendent guère aux objections, ils ont les opinions passionnées d'hommes qui se prononcent sur une foi. Pour eux, il faut repousser l'autocratie de l'Extrême-Orient, il faut assurer le maintien de la porte ouverte. Le Japon s'est chargé de cette tâche, donc la victoire du Japon est hautement désirable.

La candeur avec laquelle les Américains en général considèrent la Russie est simplement prodigieuse. Ils se représentent la nation russe comme un troupeau d'esclaves menés au knout. Ils ne peuvent pas comprendre que toute société, même n'ayant pas les institutions de l'Occident, a des sentiments collectifs, et pour eux le courage et l'abnégation dont font preuve les soldats russes n'est pas du tout le résultat d'un impossible dévouement au tsar, mais le fruit de la discipline féroce qui les maintient dans le rang. La victoire du Japon est non seulement désirable pour l'Extrême-Orient, mais encore pour la Russie elle-même. Elle jettera par terre la bureaucratie moscovite, elle émancipera la nation russe. On s'imagine volontiers aux Etats-Unis qu'il suffirait d'un coup de baguette, de la suppression momentanée d'une résistance, pour faire arriver les Russes à l'état moral de l'Occident le plus avancé. On voit des journaux américains publier des titres aussi étranges que celui-ci : « Chute prochaine de l'autocratie russe. » Ils sont incapables de se rendre compte que le tsarisme est pour ainsi dire la manière d'être nécessaire pendant longtemps encore de la nation qu'il a constituée. Ils n'y voient qu'une sorte de vêtement d'occasion, une tunique que la nation russe pourrait secouer, et ils ont pour les révolutionnaires russes, si chimériques qu'ils soient, des sympathies aussi ardentes que celles qu'ils accordent au Japon. Pendant que nous étions aux Etats-Unis, on parlait d'une sorte de levée de boucliers des zemtsvos, et l'on estimait qu'il en sortirait immédiatement une réforme radicale de la société russe. En somme, les Américains considèrent la Russie avec une sorte de jacobinisme de la théorie politique, ils s'imaginent que si demain on donne aux Russes une constitution, des élections et un parlement, tout sera définitivement pour le mieux dans la meilleure des Russies.

Il est d'ailleurs étrange que cette opinion, en somme extrêmement optimiste, se concilie avec une ignorance prodigieuse et méprisante de la nation russe elle-même.

Beaucoup d'Américains ne se doutent pas qu'il y a une littérature et une pensée russe, ils confondent volontiers la Russie avec un énorme pays de Samoyèdes barbares. On en cite des exemples vraiment remarquables. Un Russe, s'exprimant en très bon anglais mais avec un léger accent, se voit demander à quelle nationalité il appartient. Il le déclare, et son interlocutrice, une dame américaine, lui dit avec une admiration étonnée : « Vous n'avez cependant pas l'air sauvage. » Une dame russe arrive en Amérique, et l'on s'obstine à la croire scandinave, à refuser d'admettre qu'elle soit née en Russie, parce qu'elle est blonde et frisée, et que chacun sait que tous les Russes, autant de Kalmouks, ont des cheveux noirs et gras.

Ce mépris pour la nation, combiné avec le mépris pour les institutions, fait que les Américains considèrent tous la victoire des Japonais comme le triomphe du progrès et des lumières sur l'obscurantisme ; les naïvetés politiques ne sont guère en effet moins grandes de l'autre côté de l'Atlantique que de celui-ci. Du reste, les Japonais ont su merveilleusement exploiter les sentiments des Américains. Ils jouent des partis pris de ces derniers avec une maestria sans égale, accomplissent chaque jour aux Etats-Unis tout le rituel de la respectabilité et du progrès anglo-saxon. Ils connaissent la phraséologie du credo politique des Américains, et ils la répètent avec une opportunité merveilleuse. On trouve aux Etats-Unis et même au Canada des centaines de Japonais qui savent prononcer de ces discours d'après-dîner qui jouent un si grand rôle dans la vie sociale américaine, et lorsqu'ils se lèvent après avoir défini le progrès selon la meilleure formule en usage en Amérique, ils déclarent que leur pays est en Extrême-Orient le promoteur de l'idéal anglo-saxon. Et les Américains, se reconnaissant ainsi dans les Japonais, considèrent naturellement ce peuple comme le plus admirable qui existe au monde après le leur.

Le nombre des Nippons vivant aux Etats-Unis est simplement prodigieux. Je n'ai jamais pris un train express reliant deux grandes villes sans en avoir comme voisins de Pullmann. On en rencontre partout, il y en a dans les universités délégués par les établissements d'instruction supérieure du Japon qui ont l'esprit, ce qui est la meilleure manière de se faire passer pour des gens civilisés dans les milieux universitaires américains, d'adresser des défis de *base ball* aux équipes les plus connues recrutées parmi les étudiants d'Amérique. Il y en a dans les usines qui étudient les procédés techniques, et tous conquièrent le respect des Américains par le souci extraordinaire avec lequel ils cherchent à s'instruire.

On en trouve même ailleurs, dans les maisons, comme domestiques, rôle qu'ils jouent d'une manière si supérieure aux Irlandaises, Allemandes et Suédoises généralement employées en Amérique — ce pays où la question des domestiques constitue véritablement une plaie pour toutes les ménagères — qu'on les aime pour les services qu'ils rendent ainsi. Du reste, ces Japonais qui consentent à exercer d'aussi humbles fonctions sont souvent au-dessus de leur métier temporaire. Nous avons été reçu dans une famille où le cuisinier était un journaliste de Tokio ; il cherchait à étudier la civilisation occidentale et a bien voulu nous traiter, entre deux plats, comme un confrère européen. La façade occidentale du Japon moderne est donc admirablement présentée aux Américains Bien peu de ces derniers savent se rendre compte que le Japon a en réalité beaucoup moins transformé sa civilisation profonde qu'il ne l'a adaptée à la technique de la société contemporaine.

Par contre, du côté russe, la réclame est absente et la torpeur complète. Le contraste entre le souci avec lequel les Japonais cultivent l'opinion américaine et le laisser-aller avec lequel les Russes la négligent est bien apparu à l'Exposition de Saint-Louis. Là les Japonais couvraient de leurs expositions des kilomètres de galeries. Sans doute, à y regarder de près, il y avait dans leurs vitrines un bric-à-brac peu recommandable, des objets faits à la grosse, d'une minutie industrielle exaspérante et fort différents des chefs-d'œuvre qui sont venus en Europe de l'ancien Japon. Mais tout cela avait encore des prétentions artistiques, et en Amérique, surtout dans l'Ouest, des prétentions de ce genre sont facilement tenues pour des réalisations. De son côté, la Russie, à la suite de quelques froissements, n'avait pour ainsi dire rien exposé du tout. Dans un coin on voyait un Circassien tourner des pipes et les incruster d'argent ; un peu plus loin la Russie se révélait par des monceaux de fourrures, produit qui n'est pas nécessairement un article exporté par un pays de haute civilisation.

L'ambassade de Russie est aussi silencieuse que la légation du Japon est active. Ses membres ne prennent presque jamais la parole dans ces banquets et ces inaugurations que répète à l'infini la vie publique des Etats-Unis, et ils semblent jouir d'une popularité des plus minces dans les milieux américains.

Les Russes agiraient cependant fort sagement en s'efforçant de modifier un peu l'opinion que les Américains se font d'eux. Ils trouveraient d'ailleurs, dès à présent, des sympathies aux Etats-Unis. La manie du Japon n'y est pas toujours partagée par les personnes qui ont fréquenté l'Extrême-Orient et qui ont eu à faire les preuves de la probité commerciale des Nippons, surtout en la comparant à celle des Chinois. En outre, il est une école politique, parmi les Américains, qui connaît l'histoire de leur propre pays, et ils sont malheureusement trop peu nombreux ceux qui savent que le chancelier de Gortschakof a rendu aux Etats-Unis des services signalés à l'époque où toute l'Angleterre et le gouvernement de Napoléon III étaient disposés à profiter, pour détruire leur pays, de la chance que leur donnait la guerre de Sécession. Le président de la plus grande association de journalistes des Etats-Unis, M. Mellville Stone, a prononcé sur ce sujet des paroles très nettes à un banquet de Chicago où il préconisait une neutralité qui serait aussi bienveillante pour la Russie que pour le Japon.

***

Du reste, pour l'instant, il ne s'agit pas pour les Américains de sortir de cette neutralité, mais il est certain qu'ils auront une tendance à se mêler de très près aux négociations qui amèneront la paix. Ils le feront parce qu'ils croient y avoir intérêt, et aussi parce qu'ils désirent jouer un rôle, et il est à craindre qu'alors la Russie s'aperçoive qu'elle a commis une très grave faute en ne cultivant pas davantage les sympathies des Etats Unis. En somme, ce dernier pays aurait, comme les autres nations occidentales, intérêt à ce que les Japonais ne soient pas trop prédominants en Extrême-Orient. Il trouverait son bénéfice à ce que les Russes restassent sur la mer du Japon, y maintenant un certain équilibre, alors que le Japon désire les en écarter définitivement et rester seul comme grande puissance dans cette partie du monde. Il ne faut pas oublier que les Américains y conservent les Philippines, qu'ils sont décidés à les garder, puisque récemment M. Taft, secrétaire de la Guerre, déclarait que les Américains resteraient dans ces îles jusqu'à ce que les Philippins soient en état de se gouverner eux-mêmes, ce qui n'arrivera pas pendant la génération actuelle ni même, sans doute, pendant une longue suite de générations. Or les Américains, malgré leur puissance très réelle dans le Pacifique, n'ont pas intérêt à devoir défendre un jour l'archipel philippin contre un Japon démesurément grossi et devenu le maître et le directeur de la Chine.

Mais pour l'instant les Américains ne voient rien de semblable, et, comme nous l'avons dit, il est à craindre

que la Russie n'expie au moment de la paix, en ne trouvant pas un appui qu'elle aurait pu s'assurer autrement, la négligence insensée dont elle a fait preuve dans ses relations avec les Etats-Unis. Ces derniers sont de toute manière à cultiver; l'impérialisme est né en Amérique, et il a plusieurs supports qui lui assureront une longue existence. Les Américains se croient destinés, après tant d'autres peuples, à assurer le règne du bien dans ce monde, à être les gendarmes de Dieu sur terre. Sans doute, s'ils prétendent à ce rôle, surtout en Amérique où ils ont commencé à faire très efficacement la police en même temps que l'absorption des pays voisins de la mer des Antilles, ils sont tout disposés à étendre leur vocation jusque dans les pays d'Extrême-Orient. En outre, ils sont capables d'être entraînés fort loin par leur impérialisme d'affaires. Ils ont créé, dans un milieu nouveau, des associations commerciales extrêmement centralisées que quelques contrats peuvent amener à chercher à étendre leur action sur telle ou telle des grandes régions de la planète. Ces grands organismes financiers ont sur l'opinion une influence réelle par l'intermédiaire des journaux sur lesquels ils peuvent avoir de l'action, bien que la presse américaine, plus riche qu'aucune autre, soit par conséquent mieux en situation de s'offrir le luxe de l'indépendance. Mais, sur le Parlement, l'action des grands groupes financiers des trusts est capitale. Lorsque nous visitions à Washington le palais du Sénat au Capitole, on nous montra avec beaucoup de dédain la salle des séances, et au contraire avec un profond respect les portes des différentes commissions derrière lesquelles il se passait quelque chose de très important. C'est en effet dans ces commissions, qui revisent les projets de lois, que se fait le véritable travail législatif aux Etats-Unis, et les hommes qui dominent ces commissions sont en réalité les agents des trusts. Si on arrive à connaître les fils parlementaires qu'ils tiennent, il est beaucoup plus malaisé de déterminer les fils financiers par lesquels ils sont tenus. Pour l'un d'eux, à vrai dire pour le plus important, le sénateur Aldrich, la situation n'est pas douteuse. Il est le compère de Rockfeller, dans le sens le plus propre du mot, puisque sa fille a épousé le fils de ce roi du pétrole. Que demain ce personnage, ou un autre, désire lancer l'Amérique dans une aventure extrême-orientale, et ils auront une redoutable puissance pour arriver à réaliser leurs desseins.

Ajoutons que c'est aussi une puissance redoutable qu'ils mettront en mouvement s'ils y parviennent, car le développement des moyens d'action de la démocratie américaine ont été extrêmement rapides, et on a eu grand tort de s'en apercevoir si tardivement en Europe. Le budget de la marine des Etats-Unis a augmenté de 184 0/0 depuis 1895, c'est-à-dire depuis le moment où la guerre hispano-américaine a paru fatale en raison de la persistance de l'insurrection de Cuba. A cette époque il était de 151 millions de francs; il passa à 180 millions l'année 1897 qui précéda la guerre et à 306.992.000 francs en 1898. Depuis lors, le progrès a été constant, mais il s'est étrangement précipité dans les deux dernières années, l'impérialisme né de la guerre de Cuba étant de plus en plus incontesté et résolument servi par le président Roosevelt qui a une conception presque mystique et en tout cas très dangereuse du rôle que son pays doit jouer dans le monde. En 1903, le budget de la marine américaine dépassait 430 millions de francs, et cette année, dont nous n'avons pas les chiffres exacts, car il faut défalquer certaines dépenses pour se rendre compte des sommes efficacement mises au service de la marine, on peut assurer que le budget de cette dernière n'est pas inférieur à 520 millions de francs. Les constructions navales se poursuivent rapidement. Les effectifs ont gagné 134 0/0 de 1895 à 1904, passant de 13.460 hommes à 31.500. Sans doute en Extrême-Orient les Etats-Unis n'ont pas une très grosse marine : ils y entretiennent deux cuirassés, un croiseur cuirassé, six croiseurs, sept gros contre-torpilleurs, sans compter un certain nombre d'unités plus vieilles ou plus petites, c'est-à-dire qu'ils viennent derrière l'Angleterre et derrière le Japon. Mais ils sont bien avant la France qui n'a dans ces mers que des croiseurs cuirassés, et bien avant l'Allemagne. Enfin, il faut ajouter que Manille est une base navale qui a commencé à être sérieusement fortifiée et que les Etats-Unis ont encore sur leur côté du Pacifique des arsenaux où ils entretiennent des navires de guerre et où ils pourraient, s'il leur convenait d'y appliquer leur formidable puissance métallurgique, construire une flotte plus rapidement qu'aucune autre puissance.

Il y a donc là une force qu'il importerait beaucoup de diriger. Nous sommes, heureusement pour nous, placés dans des conditions particulières, les traditions de la guerre de l'indépendance étant à peu près les seules qui soient vivantes aux Etats-Unis, et le souvenir de l'intervention française subsistant en même temps que celui des autres événements rappelés par ces traditions. Mais, en ce qui concerne la Russie, le point de départ est très mauvais, et on peut se demander si les Américains, disposés comme ils le sont, et merveilleusement travaillés comme ils l'ont été par une incessante et habile propagande japonaise, arriveront à comprendre en temps utile qu'ils doivent, lors de la conclusion de la paix, s'associer aux puissances désireuses de maintenir encore aux Russes quelques grandes destinées en Extrême-Orient.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

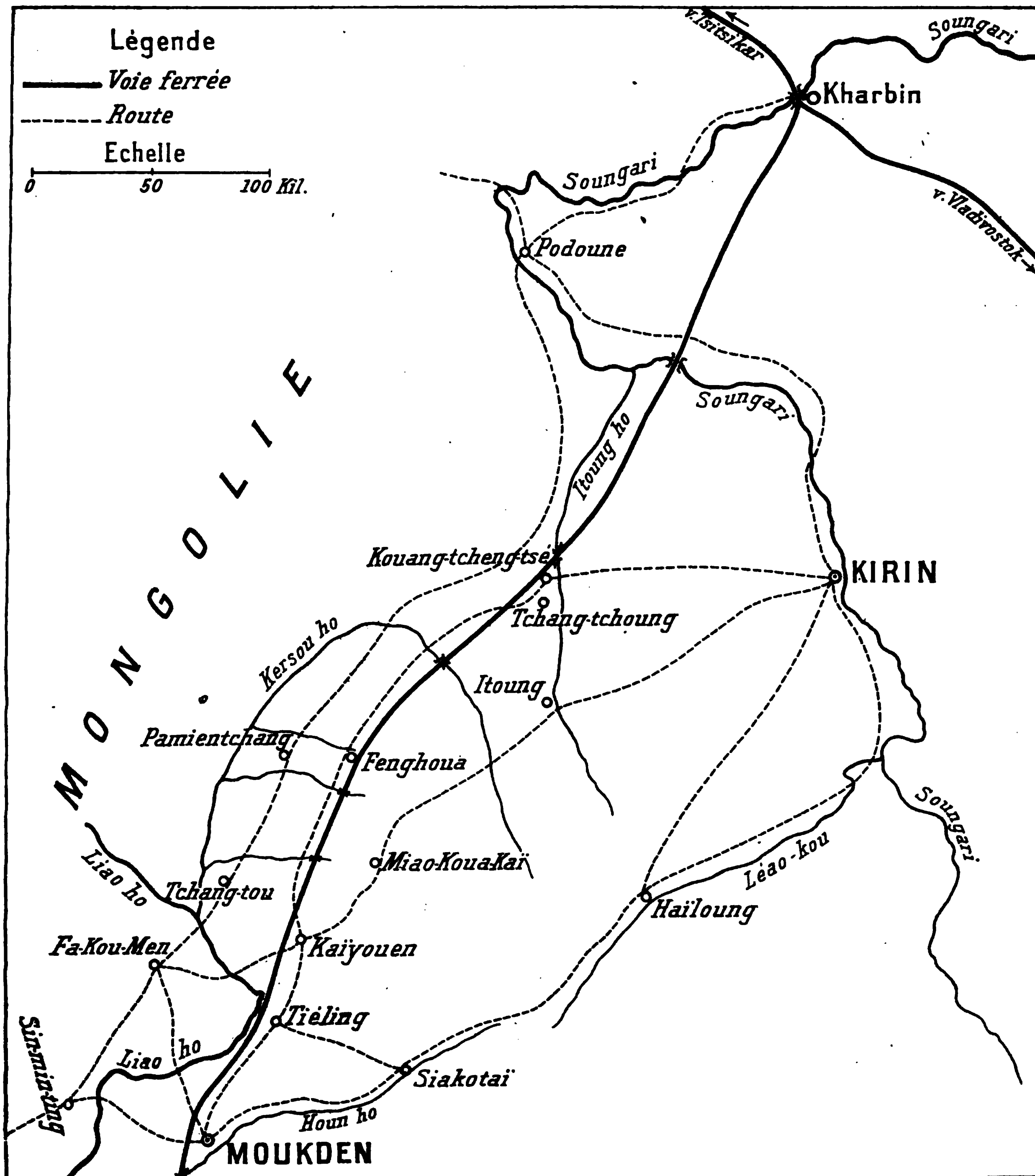
MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du **20 février 1901**), **des Affaires étrangères** (en date du **11 mars**), **de la Marine** (en date du **13 mars**), **de l'Agriculture** (en date du **6 février**), **du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes** (en date du **12 février**), **des Travaux publics** (en date du **16 avril**), et **de la Guerre** (en date du **30 mai**), **ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.**

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

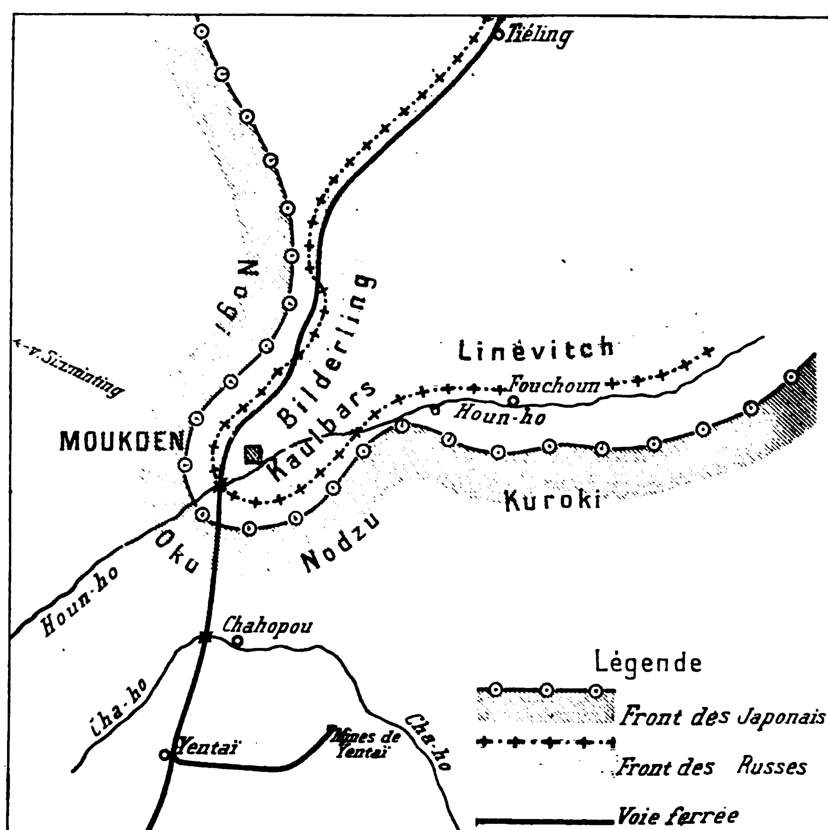
LA GUERRE

La poursuite consécutive à la bataille de Moukden, comptée à partir du moment où l'ordre général de retraite a été donné par Kouropatkine (soir du 9 mars), aura duré douze jours, puisque c'est le 21 mars que les adversaires ont marqué un temps d'arrêt, les Russes sur le front Pamientchang-Fenghoua, les Japonais dans la région Kaïyouen-Tchangtou.

L'examen de la carte ci-jointe montre que ce ne sont pas les routes qui manquent à une armée battant en retraite de Moukden sur Kirin et Kharbin. Outre la voie ferrée et la route mandarine qui mènent directement à Tiéling, un bon chemin traverse le Liao-ho immédiatement au nord de Moukden et conduit à Fakoumen, sur la frontière de Mongolie, permettant de parer au danger que présente le défilé de Tiéling, car il ne faut pas oublier que si un défilé est avantageux pour une arrière-garde en état de le défendre, il peut devenir fort dangereux pour des



troupes qui se replient en désordre et s'y engouffrent pêle-mêle. Une fois dans la région de Kaïyouen, on ne trouve pas moins de trois voies de communication parallèles se dirigeant vers le Nord-Est, la route mandarine de Kirin par Itoung, celle qui suit le chemin de fer et aboutit à Kouangtcheng-tsé en passant par Kaïyouen et Fenghoua, enfin la grande artère commerciale de Pékin à Podoune par Tchang-tou. Si l'on tient compte encore du chemin qui remonte, à partir de Moukden, le cours du Houn-ho (avec embranchement à Siakotaï sur Tiéling), franchit la ligne de partage des eaux des bassins du Liao-ho et de la Soungari, et aboutit à Kirin par Haïloung en suivant la vallée du Liao-kou, on conçoit que la retraite de l'armée russe eût pu s'effectuer dans de bonnes conditions si elle avait été ordonnée à temps.



Malheureusement il n'en fut pas ainsi. Notre second croquis, ci-contre, montre plus clairement que toute explication dans quelle effroyable situation se trouvait Kouropatkine dans la matinée du 9 mars : l'armée Liniévitch seule faisant encore bonne contenance devant les colonnes d'attaque de Kuroki, et conservant sa ligne de retraite assurée ; mais les armées Kaulbars et Bilderling refoulées l'une sur l'autre dans un étroit espace, à Moukden et au Nord-Est de la ville, prises dans l'étau formé par les forces convergentes de Nodzu, Oku et Nogi.

L'ordre général de retraite donné dans la soirée du 9 ne fut exécutable que grâce à une contre-attaque désespérée conduite dans la journée par Kouropatkine lui-même avec 65 bataillons. L'élan des troupes d'Oku et de Nogi fut momentanément brisé, et la route mandarine de Moukden à Tiéling resta ouverte pour le flot des fuyards. Tout ce qui ne put y trouver place se répandit dans les montagnes du Nord-Est, franchissant dans un désordre facile à imaginer une série de crêtes orientées de l'Ouest à l'Est et séparées les unes des autres par de profonds ravins. Il est certain que des contingents considérables ne purent trouver aucune issue. Les Japonais entrèrent le 10 au matin dans Moukden, mais des groupes isolés se battirent dans les environs de la ville jusque dans la soirée du 11 : c'est probablement dans ces deux journées que les Japonais firent leur plus riche moisson de prisonniers.

Liniévitch apparaît comme le sauveur qui a conjuré la destruction totale de l'armée russe. Le 12, son arrière-garde prenait position au Sud de Tiéling, à 40 kilomètres de Moukden, et permettait aux troupes débandées des IIe et IIIe armées de gagner le défilé de Tiéling. Mais attaqué bientôt de front et menacé sur ses deux ailes, il abandonnait le 15 au soir Tiéling, où les Japonais entraient le lendemain. La chute de cette position, dont l'Etat-Major russe semblait faire grand cas, puisque dès le mois de septembre 10.000 Chinois étaient employés à la fortifier, a eu à Pétersbourg un douloureux retentissement. On s'y flattait que Tiéling serait le musoir contre lequel viendraient se briser les avant-gardes japonaises, et on oubliait par conséquent que le terrain, même fortifié, n'a par lui-même aucune signification. Des approvisionnements considérables avaient été entassés à Tiéling, et le maréchal Oyama compare le butin qu'il y fit à celui qu'il recueillit à Liao-yang, mais il est forcé d'ajouter que les Russes eurent le temps d'incendier les deux tiers de leurs magasins.

En même temps qu'ils marchaient directement sur Tiéling, les Japonais n'avaient eu garde de négliger la route de Moukden à Fakoumen, que nous signalions précédemment, et, dès le 16, leurs canons postés à l'Ouest de Liao-ho, sur les derniers contreforts des monts de Korsin, tiraient sur la voie ferrée et la route de Kaïyouen. Dès lors la retraite russe s'accélère ; Kaïyouen est dépassé le 16, Tchang-tou le 19, et faisant enfin 50 kilomètres en deux jours, Liniévitch établissait son arrière-garde à Sipingkaï, protégeant la ligne Fenghoua-Pamientchang (sur la grande route de Podoune) sur laquelle il comptait s'arrêter. On était au 21 mars ; en douze jours les

Russes avaient franchi 160 kilomètres, non sans avoir endommagé la voie ferrée dans la mesure du possible, et notamment détruit le pont jeté sur le Tchaï-ho dans le voisinage de Tiéling.

Leur dernière étape distança définitivement les Japonais. Kaïyouen ne fut occupé par eux que le 19, trois jours après le départ des Russes, et Tchang-tou le 21. Le contact était perdu, et, en conséquence, les nouvelles se firent rares. Les journalistes en profitèrent pour donner carrière à leur imagination, et firent les prophéties les plus sinistres; pour eux il n'y avait guère de doute que les Japonais ne procédassent déjà à l'*enveloppement de Kharbin* en marchant à la fois sur Kirin et sur Tsitsikar. Comme à la date du 21 mars ils étaient encore à plus de 400 kilomètres de Kharbin (à vol d'oiseau), on voit qu'il ne faut pas attendre à brève échéance la chute de cette place. En réalité la marche directe de Kaïyouen sur Tsitsikar, qui nécessiterait la traversée des steppes de Mongolie, n'a rien de séduisant pour les Japonais, et n'a pas même été amorcée. Il est probable que de longtemps les Russes n'auront à craindre entre Tsitsikar et Kharbin que les éternels Kounkhouses. On ne peut en dire autant dans la direction de Kirin. Il semble qu'une partie des contingents sibériens de Liniévitch aient pris à Kaïyouen la route de Kirin, et soient arrivés dans les premiers jours d'avril dans le voisinage d'Itoung. Ils seraient suivis par un corps japonais qu'une dépêche du 6 avril nous signalait à Miao-kaouakaï, à 40 kilomètres au Nord-Est de Kaïyouen. Enfin il n'est pas jusqu'à la route de Moukden à Kirin, par le haut Houn-ho et Haïloung, qui n'ait été suivie par des colonnes russes en retraite. Il est fort possible que les troupes montées, reconnues dans le voisinage de Haïloung par des détachements japonais, soient les débris du corps Rennenkampf, qui formait à la bataille de Moukden l'extrême gauche de Kouropatkine.

* * *

En résumé cette poursuite de douze jours aura amené les avant-gardes japonaises à environ 140 kilomètres de Moukden. Ce n'est pas une rapidité de marche vertigineuse, mais il faut se rendre compte du désordre et de la confusion qui doivent régner, même dans les rangs de l'armée victorieuse, après une lutte comme celle de Moukden. Des ravitaillements d'extrême urgence à opérer, la voie ferrée à rétablir, des milliers de blessés à relever, une véritable armée de prisonniers à garder, les corps les plus éprouvés à réorganiser sur place, voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer que le maréchal Oyama n'a vraisemblablement consacré à la poursuite que des effectifs restreints, et en tout cas peu de cavalerie, puisqu'il n'en possède pas beaucoup (1).

On peut essayer aujourd'hui d'évaluer approximativement les pertes subies par les deux armées depuis le commencement de la bataille jusqu'au 21 mars. En laissant de côté les exagérations dans les deux sens dont sont empreintes les correspondances privées de Pétersbourg et de Tokio, et en prenant la moyenne des chiffres donnés par les rapports officiels de Kouropatkine et d'Oyama (ce qui paraît la méthode la plus équitable), on arrive aux résultats suivants. Pour l'armée japonaise : 57.000 hommes tués ou blessés; pour l'armée russe : 26.000 tués, 90.000 blessés ou disparus, 50.000 prisonniers. Ce sont là des chiffres effrayants, qui semblent faire de Moukden la plus grande bataille des temps modernes; particulièrement effrayants quand on constate que, pour les Russes, la perte en tués et blessés dépasse le tiers de l'effectif combattant. Il se confirme en effet que Kouropatkine, ainsi que nous le disions le mois dernier, n'alignait pas plus de 300.000 hommes à Moukden. Un pointage minutieux, fait par l'état-major japonais lui-même, attribue au généralissime russe 379 bataillons, 175 escadrons ou sotnias et 165 batteries servant 1.300 pièces de canon (1). Or il est difficile d'admettre que les bataillons comptassent plus de 700 fusils, les escadrons plus de 80 sabres et les batteries plus de 150 hommes; le calcul donne alors 305.000 hommes.

C'est donc, en comptant les prisonniers, environ 170.000 hommes qu'auraient coûté à la Russie les quinze jours qu'a duré la bataille de Moukden, et les douze jours de poursuite. Les pertes de ce mois sinistre égalent à peu près les pertes en tués, blessés et prisonniers dues aux douze mois de guerre qui l'ont précédé. Si l'on tient compte de l'évacuation des malades dont la moyenne mensuelle a été de 7.000, on arrive à un déchet global de 440.000 hommes, et dès lors on ne trouve plus extraordinaire la communication officieuse (mais à coup sûr intempestive) que vient de faire l'*Invalide russe*, et qui a consterné l'opinion publique en Russie. Ce journal déclare que depuis le commencement des hostilités jusqu'au 12 mars il a été envoyé en Extrême-Orient :

13.087 officiers,
761.467 hommes de troupes,
146.408 chevaux,
1.520 canons,
19.524.977 pouds d'approvisionnements divers (2).

(1) La faiblesse numérique de cette cavalerie n'empêche pas quelques-uns de ses détachements d'exécuter de véritables prouesses, si nous en croyons la correspondance suivante, qui émane du quartier général de Kuroki :

Deux détachements de cavalerie japonaise, forts de 150 hommes chacun, partis en reconnaissance au commencement de janvier, ont rejoint le 1er avril l'armée au Nord de Kaïyouen, après avoir exploré les positions russes à l'Ouest de Moukden, évité à plusieurs reprises la cavalerie russe, pénétré dans les lignes du général Michtchenko, coupé les fils télégraphiques de la voie ferrée pendant la bataille de Moukden, et enfin poussé une pointe jusqu'à Kirin.

(1) Les pertes de l'artillerie russe en matériel ne peuvent pas être données avec quelque exactitude. Les Japonais ont certainement pris plusieurs centaines de pièces : un grand nombre avait été enfouies par les Russes dans les environs de Moukden.

(2) Cette publication semble avoir été inspirée par le ministre de la Guerre Sakharoff, plaidant *pro domo* au moment où sa situation était menacée.

Les dépenses de guerre, en y comprenant les emprunts et la perte de la flotte de Port-Arthur, dépasseraient à l'heure actuelle 2.000.000.000 de roubles, soit plus de 5 milliards.

En tenant compte des 50.000 hommes existant en Extrême-Orient avant la déclaration de guerre, il resterait donc environ 380.000 Russes en Extrême-Orient, y compris les renforts qui étaient en cours de route au moment où se livrait la bataille de Moukden, les garde-frontières, les gardes de la voie ferrée, les troupes d'étapes et la garnison de Vladivostok. Ces chiffres sont assez vraisemblables, et permettent de considérer comme véridique la note de l'*Invalide russe*, quelle que soit l'amertume qui se dégage d'un pareil bilan.

*
* *

On peut se demander de quelle façon les Japonais entendent profiter de l'immense supériorité, aussi bien morale que matérielle, qu'ils ont aujourd'hui sur l'armée russe de Mandchourie, et qu'ils ne peuvent plus perdre d'ici longtemps. Leur temps d'arrêt prolongé dans la région Kaïyouen-Tchangtou indique qu'avant de songer à la destruction complète de leur adversaire, ils ont dû procéder à une réorganisation de leurs forces. Quoique ce soit un métier ingrat de prophétiser les événements militaires et de deviner les plans de campagne, il semble que leur objectif immédiat doive être de chasser l'ennemi de la région Kouang-tcheng-tsé-Kirin, et de s'installer fortement sur la ligne jalonnée par ces deux villes, dont la possession présenterait de grands avantages en vue d'une avance ultérieure sur Kharbin. Deux bonnes routes, sans compter la voie ferrée, peuvent les conduire à Kouang-tcheng-tsé, l'une par Fenghoua, l'autre par Pamientchang (ce dernier point est déjà menacé par une de leurs colonnes victorieuse à Chen-tsiatoun le 6 avril). On monte à peu près constamment depuis Tchang-tou, à travers un pays très fertile, arrosé par les nombreux petits affluents du Kersou-ho (appelé aussi Liao supérieur); puis on franchit un plateau étroit qui sépare les eaux des deux bassins du Liao et de la Soungari, et on arrive à Kouang-tcheng-tsé, sur un affluent de cette dernière rivière. La ville est une des métropoles les plus prospères de la Mandchourie, la *Préfecture du Perpétuel Printemps*, suivant les Chinois. Elle devait être reliée directement à Kirin par un chemin de fer, encore en construction au moment où les hostilités ont éclaté. Kirin vaut surtout par la richesse de la région dont elle est le centre. C'est la grande pourvoyeuse de Kharbin, aussi bien en céréales qu'en combustibles. Les Russes y ont également installé un arsenal et une poudrerie. C'est dire que la perte de Kirin leur porterait un coup sensible. La ville serait difficile à enlever pour des troupes venant d'Itoung à cause de l'existence d'une position très forte au Sud-Ouest, mais si les Japonais s'emparent préalablement de Kouang-tcheng-tsé qui n'est qu'à 200 kilomètres de Kaïyouen, tandis que Kirin en est à 300, et s'ils font converger sur ce dernier point trois colonnes, dont l'une viendrait par Haïloung, il est malheureusement difficile de croire que Kirin resterait à la Russie.

Du même coup tomberait la ligne de la Soungari, de Kirin à Podoune, dont l'État-Major russe (ou tout au moins la presse qu'il inspire) paraît faire grand cas pour protéger Kharbin. Le plateau limité par la boucle de la Soungari serait, a-t-on dit, une merveilleuse place d'armes pour le rassemblement de la future grande armée russe. Assurément une pareille place d'armes protégerait convenablement Kharbin, à la condition toutefois de refuser l'aile gauche en face de Kirin, mais elle aurait le gros inconvénient d'avoir son front à peu près parallèle à la ligne de communication Kharbine-Tsitsikar. Ce serait revenir à la fâcheuse situation de la première partie de la guerre, l'échelonnement entre Moukden et Kaïping, le long même de la voie ferrée. La boucle de la Soungari ne peut donc rendre de services aux Russes que si les Japonais en sont tenus à une distance respectueuse, ou, pour fixer les idées, ne sont en possession ni de Kirin ni de Kouang-tcheng-tsé. Dans le cas contraire, il nous semblerait plus rationnel de la part des Russes d'opérer leur concentration au nord de la Soungari entre Kharbin et Podoune. Une expérience douloureuse a d'ailleurs dû les convaincre que leurs corps d'armée n'ont ni une instruction ni une cohésion suffisantes pour pouvoir être débarqués impunément à proximité du champ de bataille, et combattre sans que chefs et soldats aient eu pour ainsi dire le temps de se reconnaître. Si au début de la guerre Kouropatkine avait laissé les corps sibériens se débrouiller tant bien que mal dans le sud de la Mandchourie en ne laissant pas dépasser Moukden à ses corps européens nouvellement arrivés; et si, après Liao-yang, la deuxième armée (Gripenberg) avait été concentrée à Tiéling au lieu de venir se fondre immédiatement dans une masse déjà fortement ébranlée, il est fort possible que la tournure des événements eût été moins désastreuse.

*
* *

Ce qui précède suffit à faire comprendre toute l'importance que présentent pour les Russes les deux points de Kouang-tcheng-tsé et de Kirin. Il s'agit donc de savoir s'ils sont de force à les conserver longtemps, et ceci nous amène à étudier les projets de réorganisation de la grande armée si durement éprouvée par le désastre de Moukden.

La première conséquence de ce désastre a été la disgrâce définitive de Kouropatkine, relevé de son commandement à la date du 15 mars. On dit que la décision du tsar a été inspirée par Dragomiroff qui n'a jamais caché son animosité contre le généralissime de Mandchourie, lui reconnaissant toutes les qualités d'un bon officier d'état-major, mais aucune de celles qui font un chef. Il est encore trop tôt pour déterminer équitablement la part qui revient à Kouropatkine dans les revers ininterrompus qui ont accablé la Russie. En ce qui concerne le manque total de préparation à la guerre, sa responsabilité semble engagée dans une certaine mesure, puisqu'il était ministre

avant d'être généralissime. En revanche les défaillances de la marine, l'infériorité des premières troupes expédiées en Mandchourie, l'incompétence de l'Etat-Major, la mauvaise organisation des services de l'arrière, et particulièrement les habitudes vicieuses de l'Intendance et du service de Santé, étaient de nature à rendre sa tâche particulièrement difficile. D'une manière générale, Kouropatkine paraît avoir regardé davantage ce qui se passait derrière lui que ce qui se passait en avant, et une activité qui aurait dû être absorbée tout entière par la tâche ardue du commandement l'était en grande partie par des besognes administratives. Ainsi se trouveraient expliquées quelques-unes des fautes qu'on ne peut vraiment imputer au Conseil aulique de Pétersbourg, telles que ce manque complet d'initiative dans la première partie de la guerre, alors que les trois armées japonaises, à Fenghoang-tcheng, Siou-yen et Port-Adam, étaient à des distances considérables les unes des autres, cette singulière façon dont ont été menés les combats de Sandepou, et par-dessus tout, les modifications incessantes apportées dans le commandement et la composition des trois armées. C'est intentionnellement que nous passons sous silence la défaite de Stackelberg à Ouafangou, et la fâcheuse proclamation qui a précédé la bataille du Cha-ho dans les premiers jours d'octobre : dans ces deux affaires la pression venue de Pétersbourg est trop visible.

Kouropatkine a supporté le coup qui le frappait avec la sérénité propre aux grands caractères. Quoique son successeur fût le général Liniévitch, naguère son subordonné, il n'a pas hésité, à l'exemple de notre noble maréchal Canrobert, à solliciter la place de second là où il avait été le premier, puisque c'était pour lui le seul moyen de continuer à se battre. Le chassé-croisé fut ordonné le 20 mars, Kouropatkine remplaçant Liniévitch à la tête de l'armée sibérienne. Cette mutation ne tardait pas à entraîner le départ du chef d'Etat-major général, Sakharoff, qui cédait la place à Kharkevitch, précédemment chef d'Etat-major de la Ire armée. Quelques jours plus tard (28 mars) le commandement de la IIIe armée était enlevé au général Bilderling et donné au général Batianoff qui a 70 ans sonnés. Stackelberg, malade, retournait définitivement en Russie (1). Espérons que d'ici à quelque temps nous n'aurons pas à enregistrer de nouveau changement dans le haut commandement des forces de Mandchourie.

A l'heure actuelle ces forces peuvent être évaluées à environ 200.000 hommes, non compris les garde-frontières et la garnison de Vladivostok (2). Liniévitch a dû en effet recevoir des renforts suivants :

3e brigade de tirailleurs;
4e — —
4e corps d'armée;
2e brigade *plastoun;*
Division de Cosaques du Caucase;
10e division de cavalerie.

C'est un total de 75.000 hommes à ajouter aux 125.000 échappés à la poursuite japonaise. A notre connaissance il n'y a pas d'autres corps en route pour le moment; les Russes sont donc libres d'employer la voie ferrée à transporter les renforts destinés aux unités les plus éprouvées. Les huit mobilisations partielles auxquelles ils ont procédé jusqu'à présent ont atteint 250 districts de recrutement sur 764 que compte la Russie. Il y a peu de chance pour que ceux de la Pologne, de Finlande et du Caucase soient touchés, à cause de la situation intérieure de ces provinces, mais ces réserves faites, on voit que la Russie est encore au large. Aussi au lendemain de la bataille de Moukden une commission militaire, présidée par le grand-duc Nicolas, agitat-elle la question de mobiliser 7 nouveaux corps d'armée. Elle se rendait compte en effet, quelque pénible que pût être cette constatation, qu'après un an de campagne tout était à refaire dans la machine de guerre dirigée contre le Japon, et que l'effort à demander au pays en mars 1905 était au moins égal à celui qui avait été fourni en février 1904.

Mais dès la fin du mois de mars le ton des correspondances de Pétersbourg était changé. Il devenait manifeste que l'Etat-major russe renonçait aux projets de grande envergure, et ne songeait plus à aligner en Mandchourie des effectifs supérieurs ou même simplement égaux à ceux d'Oyama. Le 7 avril la commission du grand-duc Nicolas remettait au tsar un nouveau rapport faisant ressortir que lorsque Liniévitch aurait reçu les renforts tirés des dépôts pour ses 6 corps d'armées européens, ses 5 sibériens et son corps de cavalerie, il aurait sous la main de 250 à 300.000 hommes, effectif qu'il serait facile de maintenir grâce aux 100.000 réservistes mobilisés récemment et aux 150.000 recrues supplémentaires qui ont été appelées sous les drapeaux cette année. Liniévitch serait donc en état d'opposer aux Japonais une résistance sérieuse, et l'on aurait le temps de voir venir les événements.

* * *

Des prétentions aussi modestes avaient lieu de surprendre, puisqu'elles étaient exprimées au moment même où la chancellerie russe affirmait au monde entier que toute tentative de médiation était inutile et que la Russie continuerait résolument la guerre. Il semblait dès lors que la logique lui commandât de la mener à bien et de faire en conséquence les sacrifices nécessaires. L'apparition soudaine des bâtiments russes dans le détroit de Malacca a tout expliqué. C'est à sa

(1) Depuis six mois pas une des trois armées russes n'aura conservé son chef. La Ire a eu à sa tête Liniévitch et Kouropatkine, la 2e Gripenberg et Kaulbars, la 3e Kaulbars, Bilderling et Batianoff.

(2) L'effectif des garde-frontières est de 18 bataillons, 6 batteries et 55 escadrons. La garnison de Vladivostok comprend les 2e et 8e divisions de tirailleurs de la Sibérie orientale, 1 brigade de Cosaques, 1 brigade de troupes de chemin de fer, des batteries de forteresse, soit 24 bataillons, 14 batteries et 30 escadrons.

flotte et non à son armée que la Russie demandait pour le moment de changer la face des événements.

On était sans nouvelles de l'escadre Rodjestvenski depuis le 17 mars, date à laquelle elle avait définitivement quitté le mouillage de Nossibé. Personne ne croyait plus qu'elle eut reçu un ordre de rappel et qu'elle se dirigeât vers la mer Rouge, mais comme la division Nebogatoff (celle qui est due aux fiévreuses démarches du capitaine Clado) était encore dans la Méditerranée, ne quittait la Canée que le 21 mars, passait à Suez le 26, et arrivait à hauteur de Perim le 1er avril, on pensait que les deux forces navales allaient à la rencontre l'une de l'autre, dans l'océan Indien, et on désignait la rade de Diégo-Garcia, dans l'archipel des îles Chagos, comme leur point de réunion. Mais les jours se passaient sans qu'on signalât rien aux Chagos, et les croiseurs légers du Japon embusqués dans les détroits des îles de la Sonde, qui sont dans le cas présent la barrière protectrice des mers jaunes, redoublaient de surveillance. Une réserve navale, composée des croiseurs *Chitose* et *Kasagi* et de deux croiseurs auxiliaires, était en observation dans le voisinage de la station anglaise de Labouan, sur la côte Nord de Bornéo. Enfin, le 7 avril, un télégramme de Singapour annonçait qu'une flotte de 40 bâtiments était engagée dans le détroit de Malacca : elle passait le lendemain devant Singapour, et les dernières nouvelles signalaient sa présence dans la baie de Camraigne. Quoiqu'il ait d'abord prétendu que la division des cuirassés, commandée par Rodjestvensky en personne, n'avait pas été aperçue, il semble hors de doute aujourd'hui que toutes les forces navales que la Russie expédie en Extrême-Orient sont réunies au large de la côte d'Annam, à l'exception de la division Nebogatoff qui doit, d'ailleurs, être bien près de rejoindre.

Rappelons sommairement que les forces de Rodjestvensky se composent de 7 cuirassés dont 5 neufs : *Kniaz Souvaroff*, *Alexandre III*, *Borodino*, *Orel*, *Ossliablia*, et 2 anciens sans grande valeur militaire, *Sissoï-Veliki* et *Navarin;* de 2 vieux croiseurs cuirassés : *Amiral Nakhimoff* et *Dmitri-Donskoï;* de 8 croiseurs protégés : *Almaz*, *Jemtchoug*, *Svietlana*, *Aurora*, *Oleg*, *Izumrud*, *Rouss*, *Anadyr*, 5 croiseurs auxiliaires, 7 torpilleurs, 3 contre-torpilleurs, 17 transports et 1 navire-hôpital, soit 50 bâtiments, mais dont 9 au plus sont des bâtiments de combat. C'est peu quand on se rappelle que la flotte japonaise comprend 5 cuirassés (1), tous plus puissants que les cuirassés russes, et 8 beaux croiseurs cuirassés qui constituent sa vraie supériorité. Le tableau comparatif des deux flottes en tonnes, canons et équipages, que nous avons donné naguère doit être signalé ici.

(1) Peut-être seulement 4, le bruit de la perte du *Yoshima* ayant couru.

	ESCADRE RODJESTVENSKI (sans la division Nebogatoff)	FLOTTE JAPONAISE
Tonnes	95.000	216.000
Canons	700	941
Canons de gros calibre.	36	63
Equipages	8.500	14.400

Malgré cette évidente infériorité, l'amiral Rodjestvensky n'a pas attendu d'avoir rallié la division Nebogatoff pour gagner les parages où son prodigieux périple devient dangereux, parce qu'une rencontre est, sinon probable, du moins possible à brève échéance. Hâtons-nous de dire que nous n'avons pas ajouté foi à la nouvelle d'un combat dans le voisinage des îles hollandaises Anambas. La flotte de Togo n'est probablement pas concentrée à l'heure actuelle; un certain nombre de ses croiseurs protégés, jouant le rôle qui est dévolu sur terre à la cavalerie, éventent la marche de l'ennemi et renseignent l'amiral japonais. La situation de celui-ci est inconnue. Les Japonais gardent vraiment bien leurs secrets militaires, et tout ce qu'on sait c'est que Togo a quitté Kuré le 13 février, et que tout dernièrement les chancelleries étrangères ont été averties que le port de Kelung, au nord de l'île Formose, est fermé dorénavant aux bâtiments de commerce. Faut-il y voir un indice que Kelung va constituer une base navale pour la flotte japonaise et que celle-ci est peut-être embusquée aux Pescadores, la belle station que nous avons eu le tort immense d'abandonner alors que l'amiral Courbet nous avait si bien renseignés sur son importance? Ce n'est pas impossible, et pourtant nous nous méfions beaucoup d'une base navale improvisée comme Kelung. Les navires modernes exigent pour leurs réparations les multiples ressources qu'on ne trouve que dans l'arsenal d'un port de guerre puissamment outillé. Si l'amiral Togo se décidait à livrer bataille si loin du Japon, ce serait la preuve qu'il n'a pas le moindre doute sur l'issue de la lutte.

Et quels que soient ses éléments de succès, ce serait peut-être une imprudence! Car, répétons-le une fois de plus, il ne faut pas mesurer la valeur d'une flotte à celle de son matériel, mais surtout à celle de ses équipages! Et il n'est pas téméraire de penser que les officiers et les marins de Rodjestvensky, depuis six mois à la mer, commandés par un homme qui a la réputation d'être de fer, instruits par la dure expérience de leurs camarades de Port-Arthur, sont peut-être des adversaires autrement redoutables que ceux qui dormaient depuis de longs mois sous l'autorité nominale de l'amiral Starck.

Peu de marins russes ont jamais eu l'entraînement de l'escadre Rodjestvensky, à supposer que son temps ait été bien employé. Quoi qu'en disent les correspondances du *Times*, mentionnant une mortalité si effrayante parmi les matelots qu'elle faisait croire à des empoisonnements, le dégoût et la démoralisation produits par la brutale rigueur de Rodjestvensky, il y a un fait certain, c'est que tous les bâtiments russes partis

de Libau, et devant qui tous les ports se ferment comme devant des pestiférés, sont actuellement dans les mers de l'Extrême-Orient, accomplissant un tour de force dont beaucoup les croyaient incapables. Ils y ont mis du temps, soit! Mais il n'y avait aucun intérêt à arriver plus tôt, puisque Vladivostok, le but suprême, n'a vu que ces jours-ci la débâcle de ses glaces.

Au reste ne retardons-nous pas un peu en disant que Vladivostok est toujours le but de l'escadre Rodjestvensky? Ce que veut la Russie à l'heure actuelle c'est une bataille qui soit, sinon une victoire, du moins un rude coup porté à la puissance maritime du Japon. Si elle pouvait prouver à son adversaire qu'un désastre naval aussi complet que celui du 10 août n'a pas mis la flotte japonaise à l'abri de ses atteintes, elle lui aurait prouvé en même temps que le désastre de Moukden peut avoir un lendemain désagréable pour le maréchal Oyama, et par conséquent qu'il ne faut pas se montrer trop intransigeant sur le terrain diplomatique. Ainsi se justifie l'anxiété avec laquelle le monde entier attend les prochains événements maritimes Les circonstances sont telles que, même vaincu, Rodjestvensky peut rendre un signalé service à sa patrie. Ce sera son honneur et celui de la marine russe tout entière de l'avoir au moins essayé.

LES PERSPECTIVES DE PAIX

On a beaucoup parlé de paix à la fin du mois dernier : un certain nombre de journaux affirmaient que le gouvernement français recommandait à la Russie d'entrer en négociations et offrait ses bons offices aux deux belligérants. En même temps, on disait que le président Roosevelt avait été sollicité par les deux pays en guerre de leur servir de médiateur en vue du rétablissement de la paix. Cette dernière nouvelle a été nettement démentie par plusieurs télégrammes de Washington, et il n'est rien sorti de toutes les rumeurs pacifiques qui avaient couru à la fin de mars.

Il est possible qu'à ce moment le gouvernement russe ait cherché à se rendre compte de ce que pourraient être les conditions japonaises, et qu'il ait reculé devant l'impossibilité de s'entendre avec le Japon sur des termes acceptables. Il faut bien reconnaître, en effet, que les demandes japonaises, telles qu'elles ont été précisées par un grand nombre de manifestations de l'opinion nipponne, ne tendraient, ainsi que nous le disions dans notre Bulletin de mars, à rien moins qu'à exclure définitivement la Russie de tout l'Extrême-Orient. Tout récemment, dans une réunion tenue à Tokyo par le Doki Club, qui réunit un grand nombre de personnages appartenant à l'Université, une discussion s'est engagée entre deux personnalités marquantes du monde juridique et universitaire, MM. Tomizu et Takahashi. Le second, plus modéré des deux, réclamait, pour le Japon, Dalny et Port-Arthur, et, s'il ne s'opposait pas à la rétrocession de la Mandchourie à la Chine, il voulait que son pays y conservât des avantages commerciaux et la garde du chemin de fer. En outre, M. Takahashi demandait le démantèlement de Vladivostok et la cession d'une partie de la flotte russe. M. Tomizu, au contraire, beaucoup plus ambitieux, réclamait pour son pays toute la Sibérie à l'est du lac Baïkal, la Corée, l'île de Sakhaline et le Liao-tong, dont la souveraineté purement nominale pourrait rester à la Chine. On voit que ni l'un ni l'autre de ces personnages, dont les vues, nous affirme-t-on, se rapprochent de celles de la très grande majorité du public japonais, ne se prononce pour des conditions réellement acceptables pour la Russie.

Les Japonais sont d'ailleurs encouragés par la presse britannique à poursuivre ces demandes excessives. Le correspondant du *Times* à Pékin a télégraphié à plusieurs reprises que le public chinois ne comprendrait pas que le Japon se contentât de moins. « Outre la reconnaissance de ses droits en Corée et en Mandchourie, le Japon, disait le correspondant du *Times*, doit exiger Sakhaline, les pêcheries de la côte russe du Pacifique et une indemnité pour la guerre que la Russie a gratuitement imposée au Japon. » Ceux qui ne demandent pas d'indemnité déclarent que le Japon doit s'emparer de tout le chemin de fer de l'Est-Chinois et le vendre à la Chine moyennant une somme de 1.250 millions de francs, qui constituerait, à vrai dire, une indemité de guerre. Quant aux articles du *Times* ils sont favorables aux exigences japonaises. « Il est évident, disait ce journal, à en juger par le ton de la presse de Tokyo, que le Japon n'a aucune idée de faire un arrangement qui n'assurerait pas une paix définitive à l'Extrême-Orient. » Cette paix définitive, c'est le refoulement des Russes dans les forêts sibériennes.

Sans doute, à certains moments, surtout dans ces tout derniers temps, il a semblé que quelques Anglais ne seraient pas fâchés de voir se rétablir la paix en Extrême-Orient. L'attitude des Allemands et la façon dont ils profitent de la situation actuelle les feraient peut-être réfléchir qu'ils ont d'autres intérêts dans le monde que ceux qui peuvent, du moins à leurs yeux, être favorisés par une série nouvelle de victoires japonaises. Mais dans l'ensemble, le monde britannique est bien d'avis que les Russes ne doivent plus conserver Vladivostok que désarmé et renoncer à toute espèce de contrôle même sur le Nord de la Mandchourie.

On s'explique que, dans ces conditions, le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne soit pas très pressé de traiter. Si véritablement le Japon demande ce que ses professeurs réclament pour lui, le gouvernement russe ne risque pas, en continuant la guerre, de perdre plus que ce qu'on exigerait de lui pour lui accorder la paix. Il n'est pas très vraisemblable que les Japonais aillent

jusqu'au Baïkal ou même s'engagent dans les forêts de Transbaïkalie. Malgré les dépenses de la guerre et ses embarras intérieurs, on comprend donc que le gouvernement du tsar préfère continuer à courir les chances plutôt que de renoncer immédiatement à tout ce qu'il pourrait perdre dans le cas où toutes viendraient à tourner contre lui.

Il ne semble pas, quoi qu'en disent les journaux anglais, que les finances de la Russie soient sur le point de succomber sous les charges de la guerre. On annonce d'ailleurs que les négociations sont reprises en vue de la conclusion d'un nouvel emprunt russe à Paris. Ce n'est pas la guerre, ce sont les désordres intérieurs — qui, en somme, ne paraissent pas s'aggraver et n'ont pas le moins du monde pris les proportions que les prophètes de malheur intéressés ont annoncées — qui avaient effrayé un moment les capitalistes étrangers. Le crédit de la Russie n'a pas encore subi de sérieuses atteintes.

Il est vrai que, d'autre part, le crédit du Japon est devenu meilleur depuis le commencement de la guerre. Les Japonais ont lancé un nouvel emprunt de 30 millions de livres sterling (750 millions de francs) au taux d'émission de 90 francs et à 4 1/2 0/0 d'intérêt. Ce nouvel emprunt a été conclu à meilleur compte que les emprunts précédents, ce qui est un fait très intéressant : il est gagé sur le monopole des tabacs. Il est fâcheux de le noter, une petite partie de cet argent a été levée indirectement en France. Il y a là de la part de certains de nos établissements financiers un manque grave à nos intérêts internationaux tels qu'ils résultent de notre alliance avec la Russie. Les journaux anglais ont d'ailleurs fait grand bruit de cette très petite et assez clandestine participation française.

D'autre part, le quatrième emprunt intérieur japonais a été souscrit plusieurs fois jusqu'à concurrence de 500 millions de yens ou 1.250 millions de francs environ. Sur cette somme, 79 millions de yens ont été souscrits à l'étranger.

Dans l'ensemble, la presse anglaise vante bruyamment le succès de ces emprunts japonais, et une dépêche de Tokyo a soigneusement annoncé en outre au monde que les billets de guerre qui circulent en Mandchourie pour une valeur de plus de 25 millions de francs, sont maintenant au pair avec l'argent, tandis qu'avant la bataille de Moukden ils étaient l'objet d'un escompte de 10 à 20 0/0. Il ne semble donc pas, quoi qu'on ait pu penser au début, que le Japon soit exposé à manquer prochainement d'argent. Il a, en tout cas, de quoi finir l'année en faisant face à toutes ses dépenses militaires. Ce n'est donc pas la raison financière qui pourra, d'ici quelques mois, arrêter ni l'un ni l'autre des belligérants.

LA NEUTRALITÉ FRANÇAISE

Le séjour de l'escadre de l'amiral Rodjestvensky dans la baie de Camraigne a attiré beaucoup d'attention et soulevé presque de l'émotion dans l'opinion française. Le public japonais s'était en effet ému, des meetings avaient été tenus dans différentes grandes villes du Japon, et on voyait dans ce pays se manifester l'opinion que si les eaux neutres françaises servaient de base à la flotte russe le gouvernement français ne devrait pas s'étonner de voir les Japonais attaquer cette dernière, même à l'intérieur de la limite des eaux territoriales de l'Indo-Chine.

C'était aller un peu vite en besogne, et rien ne permet de dire que la France soit sortie de la neutralité. Bien qu'on ne connaisse pas exactement les conditions au séjour de l'escadre russe dans la baie de Camraigne, il ne semble pas qu'elle y ait trouvé des approvisionnements, reçu une aide quelconque, et par conséquent enfreint la règle de la neutralité.

La question a été portée à la tribune de la Chambre dans la première séance du 19 avril par MM. Vaillant et Jaurès. La réponse de M. Rouvier, président du Conseil, a été catégorique :

> Je réponds maintenant d'un mot à l'interruption que faisait tout à l'heure l'honorable M. Vaillant, rappelant la question qu'il posait touchant son vif désir, qui n'est pas seulement celui des hommes de son parti, mais le désir de toute la France, de voir observer rigoureusement la neutralité.
>
> Eh bien ! je considère que c'est le devoir du gouvernement ; il n'y a point failli et il n'y manquera pas. On n'a pu citer aucun acte qui permît de contester sérieusement que nous n'ayons constamment jusqu'ici rempli, au regard des belligérants, le devoir de neutralité qui nous incombe. Nous continuerons à veiller, avec le même soin et la même attention de tous les instants, avec le même souci de tous les jours, à ce qu'aucun incident ne se puisse produire qui nous expose à des reproches.

Il faut bien se rendre compte que le fait du séjour même un peu prolongé d'une escadre belligérante dans un port français ne constitue pas une violation de nos lois de neutralité. La règle dite des vingt-quatre heures adoptée par un certain nombre de puissances dans la guerre actuelle ou au cours de la guerre hispano-américaine, puissances parmi lesquelles sont l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Egypte, la Chine, le Danemark, la Suède et la Norvège, n'est nullement la règle internationale universellement acceptée et par conséquent obligatoire pour tous les pays. Elle n'est pas admise dans la circulaire que le gouvernement français a publiée sur sa neutralité au commencement de la guerre actuelle, et dont les principaux passages sont ainsi conçus :

> En aucun cas, un belligérant ne peut faire usage d'un port français, ou appartenant à un État protégé, dans un but de guerre, etc. — La durée du séjour dans nos ports

de belligérants, non accompagnés d'une prise, n'a été limitée par aucune disposition spéciale; mais pour être autorisés à y séjourner, ils sont tenus de se conformer aux conditions ordinaires de la neutralité, qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit: — (*a*)... (*b*) Lesdits navires ne peuvent, *à l'aide de ressources puisées à terre*, augmenter leur matériel de guerre, renforcer leurs équipages, ni faire des enrôlements volontaires, même parmi leurs nationaux. (*c*) Ils doivent s'abstenir de toute enquête sur les forces, l'emplacement ou les ressources de leurs ennemis, ne pas appareiller brusquement pour poursuivre ceux qui leur seraient signalés; en un mot, s'abstenir de faire du lieu de leur résidence la base d'une opération quelconque contre l'ennemi. — Il ne peut être fourni à un belligérant que les vivres, denrées et moyens de réparations nécessaires à la subsistance de son équipage ou à la sécurité de sa navigation.

Si l'on lit attentivement nos obligations de neutralité telles qu'elles résultent de cette circulaire, on verra que rien ne permet d'affirmer que nous n'ayons pas tenu compte de nos obligations de neutres en permettant à l'escadre de l'amiral Rodjestvensky de séjourner pendant quelques jours dans la baie de Camraigne. Le fait même de ce séjour n'est pas une violation de nos lois de neutralité; il faudrait que l'on pût produire des faits plus précis pour fournir une base quelconque aux accusations portées contre l'attitude de la France. On a assuré que, sur les observations qui ont été faites par M. Motono, ministre du Japon à Paris, à M. Delcassé, le gouvernement français avait invité le gouvernement russe à donner des ordres à l'amiral Rodjestvensky pour qu'il quittât sans délai les eaux territoriales françaises. Telle est la version suivante, qui a été adoptée dans une déclaration publiée le 23 avril à Tokyo par le ministère des affaires étrangères japonais.

Le gouvernement français, en apprenant que la flotte de la Baltique était arrivée à la baie de Camraigne, donna au gouverneur général de l'Indo-Chine instruction de faire exécuter strictement les règles de la neutralité française. Par la suite, le gouvernement japonais adressa au gouvernement français une protestation, et le gouvernement français adressa à son tour de nouvelles instructions spéciales au gouverneur pour être transmises aux Russes, les invitant à quitter les eaux territoriales françaises le plus tôt possible. Le gouverneur répondit par télégramme qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires, conformément aux instructions reçues. En même temps, la France s'adressait au gouvernement russe, lui demandant de donner instruction à l'amiral Rodjestvensky de quitter les eaux territoriales françaises. Le gouvernement russe répondit qu'il avait déjà envoyé des instructions dans ce sens. Le gouvernement français a donné l'assurance qu'il a pris et prendra à l'avenir toutes les mesures nécessaires pour que la neutralité soit rigoureusement respectée.

Cette version japonaise a été démentie par une note publiée par l'*Agence télégraphique de Saint-Pétersbourg* le 24 avril :

Nous sommes en mesure de déclarer qu'il n'y a rien de vrai dans la déclaration publiée par le ministère des Affaires étrangères de Tokio concernant la flotte de l'amiral Rodjestvensky.

Le gouverneur général français n'a adressé aucune demande au gouvernement russe et n'a aucunement demandé à l'amiral Rodjestvensky de quitter les eaux territoriales, le commandant de l'escadre russe ayant certainement observé très scrupuleusement toutes les règles de la neutralité.

Cette note russe est conforme aux affirmations que nous avons reçues nous-mêmes et d'après lesquelles le gouvernement français n'aurait transmis aucune observation à Saint-Pétersboueg. C'est spontanément que le gouvernement russe aurait donné l'ordre à Rodjestvensky de prendre le large, en admettant même que l'amiral russe n'ait pas pris spontanément cette mesure.

Il est vraisemblable que l'émotion causée au Japon par cet incident n'aura qu'une courte durée. Les Japonais ne peuvent en effet, comme nous l'avons vu, prouver que nous ayons violé les lois de la neutralité. En outre, les raisons du séjour de la flotte sur les eaux de l'Indo-Chine ont disparu. L'amiral Rodjestvensky a retardé sa marche en avant uniquement pour permettre aux forces relativement importantes que lui amène Niebogatof de le rejoindre avant de s'aventurer dans les parages où il a toute chance de rencontrer l'escadre japonaise. Or, le passage de Niebogatof avait été signalé au large de Ceylan voici déjà une dizaine de jours. Il est donc infiniment probable qu'à l'heure actuelle, et malgré la lenteur de la marche de ses navires, ce renfort naval russe est déjà au delà des détroits dans le sud de la mer de Chine, et qu'il ne tardera pas à rejoindre les forces de Rodjestvensky. Les paquebots ne mettent en effet d'ordinaire que quatre jours au plus pour aller de Colombo à Singapour.

L'Angleterre et l'Islam

EN ARABIE

On a dû être frappé des événements qui se sont déroulés depuis quelques années dans plusieurs parties de la péninsule arabique et du rôle que l'Angleterre semblait jouer à l'arrière-plan. Pour bien comprendre le développement de ces événements et l'influence que peut avoir sur eux la politique britannique, il faut jeter sur les affaires arabes un coup d'œil d'ensemble et revenir un peu en arrière.

La guerre du Transvaal avec ses péripéties de revers et de succès avait porté dans le monde musulman la plus sérieuse atteinte au prestige britannique. Sur la côte orientale d'Afrique comme aux Indes et dans tout l'Orient-Moyen, les populations indigènes se demandaient si la puissance anglaise n'était pas plutôt une apparence qu'une réalité. En Afrique et aux Indes, il aurait peut-être suffi d'une étincelle pour allumer l'incendie. On a vu alors un simple hadji somali, personnage de maigre importance, parvenir à déchaîner une insurrection qui, après cinq années de lutte acharnée, est à l'heure présente

jusqu'au Baïkal ou même s'engagent dans les forêts de Transbaïkalie. Malgré les dépenses de la guerre et ses embarras intérieurs, on comprend donc que le gouvernement du tsar préfère continuer à courir les chances plutôt que de renoncer immédiatement à tout ce qu'il pourrait perdre dans le cas où toutes viendraient à tourner contre lui.

Il ne semble pas, quoi qu'en disent les journaux anglais, que les finances de la Russie soient sur le point de succomber sous les charges de la guerre. On annonce d'ailleurs que les négociations sont reprises en vue de la conclusion d'un nouvel emprunt russe à Paris. Ce n'est pas la guerre, ce sont les désordres intérieurs — qui, en somme, ne paraissent pas s'aggraver et n'ont pas le moins du monde pris les proportions que les prophètes de malheur intéressés ont annoncées — qui avaient effrayé un moment les capitalistes étrangers. Le crédit de la Russie n'a pas encore subi de sérieuses atteintes.

Il est vrai que, d'autre part, le crédit du Japon est devenu meilleur depuis le commencement de la guerre. Les Japonais ont lancé un nouvel emprunt de 30 millions de livres sterling (750 millions de francs) au taux d'émission de 90 francs et à 4 1/2 0/0 d'intérêt. Ce nouvel emprunt a été conclu à meilleur compte que les emprunts précédents, ce qui est un fait très intéressant : il est gagé sur le monopole des tabacs. Il est fâcheux de le noter, une petite partie de cet argent a été levée indirectement en France. Il y a là de la part de certains de nos établissements financiers un manque grave à nos intérêts internationaux tels qu'ils résultent de notre alliance avec la Russie. Les journaux anglais ont d'ailleurs fait grand bruit de cette très petite et assez clandestine participation française.

D'autre part, le quatrième emprunt intérieur japonais a été souscrit plusieurs fois jusqu'à concurrence de 500 millions de yens ou 1.250 millions de francs environ. Sur cette somme, 79 millions de yens ont été souscrits à l'étranger.

Dans l'ensemble, la presse anglaise vante bruyamment le succès de ces emprunts japonais, et une dépêche de Tokyo a soigneusement annoncé en outre au monde que les billets de guerre qui circulent en Mandchourie pour une valeur de plus de 25 millions de francs, sont maintenant au pair avec l'argent, tandis qu'avant la bataille de Moukden ils étaient l'objet d'un escompte de 10 à 20 0/0. Il ne semble donc pas, quoi qu'on ait pu penser au début, que le Japon soit exposé à manquer prochainement d'argent. Il a, en tout cas, de quoi finir l'année en faisant face à toutes ses dépenses militaires. Ce n'est donc pas la raison financière qui pourra, d'ici quelques mois, arrêter ni l'un ni l'autre des belligérants.

LA NEUTRALITÉ FRANÇAISE

Le séjour de l'escadre de l'amiral Rodjestvensky dans la baie de Camraigne a attiré beaucoup d'attention et soulevé presque de l'émotion dans l'opinion française. Le public japonais s'était en effet ému, des meetings avaient été tenus dans différentes grandes villes du Japon, et on voyait dans ce pays se manifester l'opinion que si les eaux neutres françaises servaient de base à la flotte russe le gouvernement français ne devrait pas s'étonner de voir les Japonais attaquer cette dernière, même à l'intérieur de la limite des eaux territoriales de l'Indo-Chine.

C'était aller un peu vite en besogne, et rien ne permet de dire que la France soit sortie de la neutralité. Bien qu'on ne connaisse pas exactement les conditions au séjour de l'escadre russe dans la baie de Camraigne, il ne semble pas qu'elle y ait trouvé des approvisionnements, reçu une aide quelconque, et par conséquent enfreint la règle de la neutralité.

La question a été portée à la tribune de la Chambre dans la première séance du 19 avril par MM. Vaillant et Jaurès. La réponse de M. Rouvier, président du Conseil, a été catégorique :

Je réponds maintenant d'un mot à l'interruption que faisait tout à l'heure l'honorable M. Vaillant, rappelant la question qu'il posait touchant son vif désir, qui n'est pas seulement celui des hommes de son parti, mais le désir de toute la France, de voir observer rigoureusement la neutralité.

Eh bien ! je considère que c'est le devoir du gouvernement; il n'y a point failli et il n'y manquera pas. On n'a pu citer aucun acte qui permît de contester sérieusement que nous n'ayons constamment jusqu'ici rempli, au regard des belligérants, le devoir de neutralité qui nous incombe. Nous continuerons à veiller, avec le même soin et la même attention de tous les instants, avec le même souci de tous les jours, à ce qu'aucun incident ne se puisse produire qui nous expose à des reproches.

Il faut bien se rendre compte que le fait du séjour même un peu prolongé d'une escadre belligérante dans un port français ne constitue pas une violation de nos lois de neutralité. La règle dite des vingt-quatre heures adoptée par un certain nombre de puissances dans la guerre actuelle ou au cours de la guerre hispano-américaine, puissances parmi lesquelles sont l'Angleterre, les Etats-Unis, l'Egypte, la Chine, le Danemark, la Suède et la Norvège, n'est nullement la règle internationale universellement acceptée et par conséquent obligatoire pour tous les pays. Elle n'est pas admise dans la circulaire que le gouvernement français a publiée sur sa neutralité au commencement de la guerre actuelle, et dont les principaux passages sont ainsi conçus :

En aucun cas, un belligérant ne peut faire usage d'un port français, ou appartenant à un État protégé, dans un but de guerre, etc. — La durée du séjour dans nos ports

de belligérants, non accompagnés d'une prise, n'a été limitée par aucune disposition spéciale; mais pour être autorisés à y séjourner, ils sont tenus de se conformer aux conditions ordinaires de la neutralité, qui peuvent se résumer ainsi qu'il suit: — (a)... (b) Lesdits navires ne peuvent, *à l'aide de ressources puisées à terre*, augmenter leur matériel de guerre, renforcer leurs équipages, ni faire des enrôlements volontaires, même parmi leurs nationaux. (c) Ils doivent s'abstenir de toute enquête sur les forces, l'emplacement ou les ressources de leurs ennemis, ne pas appareiller brusquement pour poursuivre ceux qui leur seraient signalés; en un mot, s'abstenir de faire du lieu de leur résidence la base d'une opération quelconque contre l'ennemi. — Il ne peut être fourni à un belligérant que les vivres, denrées et moyens de réparations nécessaires à la subsistance de son équipage ou à la sécurité de sa navigation.

Si l'on lit attentivement nos obligations de neutralité telles qu'elles résultent de cette circulaire, on verra que rien ne permet d'affirmer que nous n'ayons pas tenu compte de nos obligations de neutres en permettant à l'escadre de l'amiral Rodjestvensky de séjourner pendant quelques jours dans la baie de Camraigne. Le fait même de ce séjour n'est pas une violation de nos lois de neutralité; il faudrait que l'on pût produire des faits plus précis pour fournir une base quelconque aux accusations portées contre l'attitude de la France. On a assuré que, sur les observations qui ont été faites par M. Motono, ministre du Japon à Paris, à M. Delcassé, le gouvernement français avait invité le gouvernement russe à donner des ordres à l'amiral Rodjestvensky pour qu'il quittât sans délai les eaux territoriales françaises. Telle est la version suivante, qui a été adoptée dans une déclaration publiée le 23 avril à Tokyo par le ministère des affaires étrangères japonais.

Le gouvernement français, en apprenant que la flotte de la Baltique était arrivée à la baie de Camraigne, donna au gouverneur général de l'Indo-Chine instruction de faire exécuter strictement les règles de la neutralité française. Par la suite, le gouvernement japonais adressa au gouvernement français une protestation, et le gouvernement français adressa à son tour de nouvelles instructions spéciales au gouverneur pour être transmises aux Russes, les invitant à quitter les eaux territoriales françaises le plus tôt possible. Le gouverneur répondit par télégramme qu'il avait pris toutes les mesures nécessaires, conformément aux instructions reçues. En même temps, la France s'adressait au gouvernement russe, lui demandant de donner instruction à l'amiral Rodjestvensky de quitter les eaux territoriales françaises. Le gouvernement russe répondit qu'il avait déjà envoyé des instructions dans ce sens. Le gouvernement français a donné l'assurance qu'il a pris et prendra à l'avenir toutes les mesures nécessaires pour que la neutralité soit rigoureusement respectée.

Cette version japonaise a été démentie par une note publiée par l'*Agence télégraphique de Saint-Pétersbourg* le 24 avril :

Nous sommes en mesure de déclarer qu'il n'y a rien de vrai dans la déclaration publiée par le ministère des Affaires étrangères de Tokio concernant la flotte de l'amiral Rodjestvensky.

Le gouverneur général français n'a adressé aucune demande au gouvernement russe et n'a aucunement demandé à l'amiral Rodjestvensky de quitter les eaux territoriales, le commandant de l'escadre russe ayant certainement observé très scrupuleusement toutes les règles de la neutralité.

Cette note russe est conforme aux affirmations que nous avons reçues nous-mêmes et d'après lesquelles le gouvernement français n'aurait transmis aucune observation à Saint-Pétersboueg. C'est spontanément que le gouvernement russe aurait donné l'ordre à Rodjestvensky de prendre le large, en admettant même que l'amiral russe n'ait pas pris spontanément cette mesure.

Il est vraisemblable que l'émotion causée au Japon par cet incident n'aura qu'une courte durée. Les Japonais ne peuvent en effet, comme nous l'avons vu, prouver que nous ayons violé les lois de la neutralité. En outre, les raisons du séjour de la flotte sur les eaux de l'Indo-Chine ont disparu. L'amiral Rodjestvensky a retardé sa marche en avant uniquement pour permettre aux forces relativement importantes que lui amène Niebogatof de le rejoindre avant de s'aventurer dans les parages où il a toute chance de rencontrer l'escadre japonaise. Or, le passage de Niebogatof avait été signalé au large de Ceylan voici déjà une dizaine de jours. Il est donc infiniment probable qu'à l'heure actuelle, et malgré la lenteur de la marche de ses navires, ce renfort naval russe est déjà au delà des détroits dans le sud de la mer de Chine, et qu'il ne tardera pas à rejoindre les forces de Rodjestvensky. Les paquebots ne mettent en effet d'ordinaire que quatre jours au plus pour aller de Colombo à Singapour.

L'Angleterre et l'Islam
EN ARABIE

On a dû être frappé des événements qui se sont déroulés depuis quelques années dans plusieurs parties de la péninsule arabique et du rôle que l'Angleterre semblait jouer à l'arrière-plan. Pour bien comprendre le développement de ces événements et l'influence que peut avoir sur eux la politique britannique, il faut jeter sur les affaires arabes un coup d'œil d'ensemble et revenir un peu en arrière.

La guerre du Transvaal avec ses péripéties de revers et de succès avait porté dans le monde musulman la plus sérieuse atteinte au prestige britannique. Sur la côte orientale d'Afrique comme aux Indes et dans tout l'Orient-Moyen, les populations indigènes se demandaient si la puissance anglaise n'était pas plutôt une apparence qu'une réalité. En Afrique et aux Indes, il aurait peut-être suffi d'une étincelle pour allumer l'incendie. On a vu alors un simple hadji somali, personnage de maigre importance, parvenir à déchaîner une insurrection qui, après cinq années de lutte acharnée, est à l'heure présente

à peine entrée dans la phase de l'apaisement.

De tous côtés des symptômes alarmants se manifestaient. Dans le golfe Persique, dans la mer Rouge, en Arabie comme en Perse, on commençait à ne plus redouter une nation qui, avec une armée de 300.000 hommes, avait tant de peine à mettre à la raison quelques paysans boërs.

La situation menaçait de devenir grave et l'Angleterre devait songer à rétablir sa prépondérance qui, naguère dans ces différentes contrées, défiait toute concurrence. Ce fut alors que le gouvernement des Indes s'ingénia à trouver le moyen de restaurer d'un coup sa suprématie. Il n'attendit pas que la guerre de l'Afrique australe fût terminée pour se mettre à l'œuvre : son expérience des choses de l'Islam et son esprit politique lui suggérèrent l'idée d'embrouiller à plaisir les affaires des autres pour rétablir les siennes et il tourna ses regards vers l'Arabie.

Menacer le khalifat d'Orient et exciter contre les Turcs les populations arabes était, en réalité, une besogne assez facile si l'on consentait à y mettre le prix. Et susciter d'inextricables difficultés au Sultan Abdul-Hamid en sapant clandestinement son autorité au cœur même de l'Islam devait, tout en réveillant les vieilles rivalités entre Turcs et Arabes, faire que ces derniers se rapprocheraient de ceux qui les aideraient à secouer le joug ottoman.

Depuis de nombreuses années le ouahabisme était mort, les derniers émirs de Riad vivaient misérablement à Koueït des aumônes de cheïkh Moubarak ben Sabah. Ben Rachid, leur ennemi et le champion des Turcs, s'était emparé de leurs domaines et les en avait chassés. Il semblait que les imams ouahabites ne dussent jamais rentrer en possession du Nejd, quand inopinément une main mystérieuse vint à leur aide. Or, ce n'est un secret pour personne que lorsque, en Arabie, on dispose de sommes assez considérables, il n'est jamais impossible de fomenter une insurrection. Et Abdel-Aziz, le dernier rejeton de la maison des Ben-Saoud, pouvant du jour au lendemain se servir de ce moyen, se vit aussitôt entouré de nombreuses tribus qui ne demandaient qu'à combattre celui qui avait dépouillé de leurs biens les cheïkhs du Nejd.

Surpris près d'Er-Riad par Abdel-Aziz, Ben-Rachid fut défait et son armée taillée en pièces. Après ce premier exploit, le jeune chef ouahabite reprit en toute quiétude ses prédications contre les Turcs et leur allié. Des coins les plus reculés de l'Arabie, les partisans vinrent s'enrôler sous sa bannière et dès lors le réveil du ouahabisme était un fait accompli.

La Porte n'avait plus qu'à intervenir pour secourir Ben-Rachid qui seul soutenait tant bien que mal sa cause dans l'Arabie centrale. Mais tandis que de Bassorah quelques bataillons de nizams accouraient dans le but de s'emparer de Koueït, le refuge du cheikh Abdel-Aziz en cas de revers, de son côté, le gouvernement des Indes envoyait des croiseurs jeter l'ancre devant la capitale de cheïkh Moubarak ben Sabah. Cette démonstration navale suffit pour arrêter les Osmanlis et les empêcher d'occuper Koueït.

Ce coup d'audace eut un retentissement d'autant plus grand en Arabie et dans le golfe Persique qu'il vint confirmer ce que jusqu'alors on n'avait fait que soupçonner, à savoir que la Grande-Bretagne favorisait le mouvement insurrectionnel des Ouahabites et qu'elle était prête à accorder au cheïkh Abdel-Aziz et au cheïkh Moubarak ben Sabah le concours de ses navires.

Après la réussite si complète de cette première tentative, il n'était plus permis de douter que les populations arabes accueilleraient à bras ouverts ceux qui les aideraient à tenir en échec les Turcs : aussi vit-on bientôt la politique de lord Curzon devenir de plus en plus active. Le vice-roi des Indes se décide alors à entreprendre une tournée dans le golfe Persique où il va rendre visite aux différents cheïkhs ou sultans de quelque importance. Le faste qu'il déploya au cours de ce voyage est encore présent à l'esprit de tout le monde et l'appareil formidable dont il s'entoura pour frapper, par la puissance de la flotte dont il se fit escorter, l'imagination des tribus arabes riveraines du golfe Persique. Et pendant qu'il éblouissait les uns par la richesse de ses présents et terrifiait les autres par les canons de ses navires, le vice-roi méditait d'accroître l'arrière-pays d'Aden.

Une vieille querelle, qui, depuis plusieurs années, divisait le gouvernement d'Aden et les autorités ottomanes voisines, au sujet de prétendus droits que revendiquait l'Angleterre à la possession de quelques sandjacks (districts) turcs des confins méridionaux du Yémen, servit de prétexte pour opérer les empiètements qu'on était décidé à Calcutta de faire sur le territoire ottoman, et les dispositions malveillantes des Arabes à l'égard des Turcs furent mises à profit pour faire réussir cette tentative.

Par suite, en partie, de la diminution progressive, au cours de ces dernières années, du nombre des pèlerins qui se rendent à la Mecque et font vivre les populations du territoire sacré, la famine régnait au Hedjaz et dans l'Yémen et les bédouins rendaient l'administration imprévoyante des Osmanlis responsable des calamités dont ils souffraient. Le terrain était donc bien préparé et il n'était que trop aisé de fomenter la rébellion parmi ces mécontents. Un cheïkh influent des environs de Sanâà, Hamid-Eddin, et son fils, Yahia Seïf-Eddin, ne demandaient qu'à lever l'étendard de la révolte contre le Sultan. Aussi s'empressèrent-ils de profiter de l'occasion qui s'offrait à eux pour réaliser leur projet.

Depuis 1890, des milliers de fusils avaient été introduits en contrebande dans l'Yémen sous l'œil complaisant des autorités locales, et les mécontents qui se trouvèrent ainsi armés furent d'autant plus en état d'entamer, sans plus tarder, les hostilités, que le gouvernement des Indes augmentait considérablement sa garnison d'Aden et réclamait à la Turquie, pour la sécurité de cette colonie, une extension de la zone qui l'entoure

Ce fut alors que l'affaire des sandjacks fut remise sur le tapis et que les Anglais, aidés par les insurgés du Yémen, purent faire valoir leurs « droits » et rectifier leur frontière. Cette rectification de frontière devait reporter jusqu'à Dalaa au Nord et jusqu'à Cheïkh-Mourad à l'Ouest, à 5 kilomètres du cap Cheikh-Saïd, les confins de leur arrière-pays dont la superficie était ainsi augmentée de plus de cent milles carrés.

Si ce nouveau succès eut encore plus de retentissement dans le monde arabe que l'incident de Koueït, cependant si brillamment terminé, c'est que l'Angleterre venait en une seule enjambée de poser le pied en plein Yémen et qu'elle allait jalonner la route d'Aden à Sanâa d'une série de postes militaires bien défendus, points d'appui et bases d'opérations de ses futurs empiétements dans cette province de l'Arabie, limitrophé du territoire sacré de l'Islam. Il semble en effet que la politique anglo-indienne ne veuille pas s'arrêter à ces premiers résultats, car, pendant que ses officiers préparaient une rectification de frontière si avantageuse dans le Sud de la péninsule, le Mahmal d'Égypte (caravane sacrée) réussissait à avoir maille à partir avec les Bédouins des environs de Djeddah et de Médine, et certains journaux du Caire accusaient la rapacité du vali du Hedjaz et du grand Chérif de la Mecque d'avoir provoqué les incidents regrettables qui avaient surgi au cours du dernier pèlerinage. Pour mettre fin à une situation qui, pour la Porte, était aussi ridicule que dangereuse, celle-ci dut mobiliser ses nizams. Mais ces mesures de coercition exercées par les Turcs contre les nomades du Hedjaz eurent pour conséquence d'accroître encore la désaffection des Arabes à l'égard du Sultan. Enfin, quelques mois plus tard, des chérifs mecquois, neveux et ennemis du grand Chérif de la Mecque, Aoun, allèrent se plaindre au khédive et à lord Cromer des malversations de leur parent et des autorités ottomanes du Hedjaz. On dit qu'ils reçurent au Caire un accueil qui n'avait rien de trop décourageant, et, depuis, le bruit court qu'un parti nationaliste arabe, auquel ont adhéré plusieurs personnalités de la célèbre université d'Al-Azhar, s'est formé en vue de susciter le réveil de la nation arabe et de poursuivre son émancipation de la tutelle ottomane.

Tous ces incidents réunis, qui conspirent en faveur de l'Angleterre, de ses projets en Arabie et du rôle qu'elle paraît vouloir jouer dans l'Islam, peuvent-ils être le fait d'un simple hasard?

Quelque disposé que l'on soit à croire au désintéressement de l'Angleterre, on ne peut pourtant ne pas être frappé de la tendance unique de ces différentes manifestations. L'excessive sympathie que ses agents témoignent aux Arabes et le soin qu'ils apportent à défendre leurs intérêts au détriment de ceux des Turcs auraient lieu de surprendre, si l'on n'entrevoyait pas les immenses avantages que recueillera l'Angleterre le jour où elle étendra la main sur toute la péninsule arabique et où elle accordera sa puissante protection au Khalife de son choix qui sera l'émir Al-Mouminin, le Commandeur des croyants. On ne peut, en tout cas, ne pas être émerveillé, et quelque peu effrayé de la grandeur d'une conception aussi audacieuse et aussi profonde, et de la souplesse en même temps que de la concordance des moyens encore détournés qui sont mis en jeu pour la réaliser.

LES JAPONAIS EN CORÉE

Les Japonais poursuivent énergiquement leur mainmise sur toute l'administration et la vie économique de la Corée. M. Megata, conseiller financier japonais en Corée, a publié dans un journal japonais, au moment où il rentrait au Japon, la phrase suivante : « Le temps est heureusement venu, où les autres nations ayant cessé d'entraver les efforts japonais, il n'y a plus maintenant à se presser pour réformer la Corée. » On se demande véritablement ce que les Japonais croiraient devoir faire s'ils estimaient qu'ils sont obligés de se presser!

La politique japonaise s'est servie volontiers en Corée, pour exercer une pression sur l'empereur, sans user d'éléments directement japonais, de sociétés secrètes telles que celles de « l'Union » et du « Progrès » qui semblent bien s'être constituées sous des inspirations japonaises. Récemment, un certain nombre de ministres étant considérés comme gênants pour les Japonais, ces deux sociétés secrètes ont réclamé leur démission. Elles se sont livrées contre le palais à une manifestation que la garde coréenne a naturellement repoussée, mais peu après des gendarmes japonais surgissaient et désarmaient la garde. C'est, en moins tragique, le renouvellement des événements de 1895 dans lesquels l'impératrice de Corée fut massacrée par la garde semi-japonaise qui avait envahi le palais malgré la résistance désespérée de la garde impériale coréenne.

Immédiatement après cette manifestation des sociétés secrètes, l' « Union » et le « Progrès », le ministre japonais, M. Hayashi, s'est rendu auprès de l'empereur pour se plaindre de l'attitude des gardes et lui déclarer qu'après les mesures qui avaient été prises pour protéger le palais et qui étaient inadmissibles, les membres du cabinet devaient donner leur démission. Les ministres de la maison impériale, de l'intérieur, de la justice, de la guerre, le préfet de police résignèrent sans délai leurs fonctions. C'étaient précisément ceux dont les sociétés secrètes avaient exigé la démission. Puis, le général Hazegawa fit afficher une proclamation annonçant que désormais la police de Séoul serait faite par la gendarmerie japonaise seule; depuis le 4 janvier, c'est en effet ce qui a été constamment fait.

Depuis lors, M. Hayashi a voulu persuader l'empereur que les principaux postes vacants de

l'administration coréenne devaient être immédiatement pourvus de titulaires japonais. Sur la résistance de l'empereur, on se contenta d'exiger que tous les fonctionnaires des provinces du Nord parlassent le japonais, c'est-à-dire fussent en fait des hommes élevés au Japon et soumis à l'influence japonaise. Des agents japonais continuent à envahir tous les ministères coréens dont les titulaires ne sont plus maintenant que de simples marionnettes dont tous les fils sont tenus par des mains japonaises.

D'autre part, la première banque du Japon, le Dai-Ichi-Ginko, a été autorisée par le gouvernement japonais à émettre du papier-monnaie et à jouer le rôle de banque nationale coréenne. Un récent accord, arraché à l'empereur de Corée, donne au Japon l'administration des télégraphes et postes de Corée : jusqu'à présent, le service postal avait été organisé et administré avec beaucoup de distinction par un de nos compatriotes au service du gouvernement coréen, M. Clémencet. Enfin, une grande distillerie d'alcool vient d'être établie à Séoul par un syndicat d'importants bouilleurs de saké de Tokyo.

Sur cette mainmise japonaise, et en particulier sur les sociétés secrètes qu'elle emploie, M. Maurice Courant a reçu de Corée la lettre suivante qu'il veut bien communiquer au Bulletin :

« Le traité d'alliance imposé à la Corée est maintenant appliqué, d'après l'interprétation japonaise, cela s'entend. Cette interprétation est d'ailleurs variable ; entre la légation, et l'état-major, et les conseillers japonais, il y a divergence, voire opposition. Cela est éprouvant pour le pays. L'action japonaise est maladroite comme elle l'a été si souvent dans le passé ; même en se plaçant au point de vue des Japonais, on n'arrive pas à comprendre leur manœuvre.

« Une compagnie japonaise, la Compagnie Nagamori, a demandé et, avec l'appui de la légation, a failli emporter la concession de tous les terrains vagues, friches, forêts, de toute la Corée : en somme, une bonne moitié du pays. Le peuple a compris qu'on le mettait à la porte de chez lui; il s'est soulevé avec ensemble et par réunions, requêtes, protestations, a empêché la concession. La direction a été donnée par une *Société du maintien de la paix* (po an hoi) que les Japonais ont brutalisée et dissoute.

« Autre exemple. Ayant besoin de coulis pour l'armée de Mandchourie, les Japonais ont fait appel aux alliés : personne n'a répondu. Ils ont essayé l'enrôlement forcé : ç'a été un *tolle* général. D'où deux ou trois rébellions en province, à Si-heung, à Ryong-in, à Hok-san ; avec cela quelques têtes cassées, têtes de Japonais enrôleurs, têtes de magistrats voleurs. Finalement il a fallu renoncer à l'enrôlement.

« Les Coréens sont de plus en plus indisposés contre les Japonais, qu'au début ils avaient assez bien acceptés. Mais les Japonais ont besoin de partisans quand même, et voici ce qu'ils font maintenant. Sous leur inspiration et leur protection, des *sociétés progressistes* (tjin po hoi) se sont formées du Nord au Sud : anciens Tong-hak (1), gens sans feu ni lieu, s'y jettent avec ardeur, on les paie d'ailleurs pour cela; une fois enrôlés, pour les mieux tenir, on leur coupe les cheveux. Le programme, c'est aider les Japonais dans leurs expéditions et dans leurs travaux, réformer les abus administratifs, protéger le peuple dans sa liberté et dans ses biens. Les *progressistes* se rassemblent par centaines, et vont demander aux mandarins compte de leur administration. Ceux-ci ont essayé violence et persuasion, sans grand résultat. Toutes ces sociétés sont dirigées par une société centrale analogue et qui siège à Séoul : la *Société du progrès total* (il tjin hoi). Son président tient tête aux ministres, au président du conseil, écrit et télégraphie aux gouverneurs, et on lui répond humblement.

« Le gouvernement a essayé de bien des ruses, il a fait entrer des faux-frères dans le Il-tjin-hoi. Ses plans ont été éventés. Actuellement, et c'est peut-être une autre ruse de la cour, il se forme une société nouvelle, *progressiste et éclairée* (tjin-myeng-hoi); elle se recrute surtout parmi les marchands ambulants et les portefaix, les célèbres po-syang et pou-syang, qui ont si souvent soutenu le roi dans les heures de trouble. Le programme est le même que celui du Il-tjin-hoi. Dans leur manifeste, les « progressistes éclairés » disent qu'en 1898, trompés par des émissaires de la cour, ils se sont jetés le bâton à la main sur les membres du Club de l'Indépendance, les vrais progressistes du moment; ils déplorent aujourd'hui leur erreur et s'unissent pour aider leurs frères progressistes à réaliser leur programme. Mais ce manifeste et ces regrets sont-ils sincères? Entre Il-tjin-hoi et Tjin-myeng-hoi, il n'y a qu'une différence extérieure : les derniers ne sacrifient pas leur chevelure. N'est-ce pas le signe de reconnaissance pour le jour de l'action ?

« Voilà bien des éléments de discorde. Les réformes sont certes nécessaires et le programme des progressistes mérite la sympathie. Mais les ouvriers choisis par les Japonais sont détestables. Si les Japonais cherchaient à faire au moyen des progressistes quelque mauvais coup, comme celui du ministre Mioura le 8 octobre 1895, ils ne choisiraient pas autrement leurs aides.

« Pendant ce temps, les rails se posent jusqu'à Im-tjin, peut-être jusqu'à Syong-to sur la ligne Séoul-Tui-tjyou enlevée aux ingénieurs français. Les uns après les autres tous les employés français sont congédiés, on dirait que c'est le premier but du protectorat japonais. M. Clémencet, de la poste, est quasi remercié malgré ses bons services; chacun se demande chaque jour : à quand mon tour? »

(1) Ceux-ci, on le sait, forment une société mi-religieuse mi-politique qui, née peut-être de l'opposition au christianisme, s'en est inspirée sur quelques points : les Tong-hak se sont montrés dans tous les troubles depuis vingt ou trente ans.

CHEICK-SAID

Une courte discussion a été soulevée au Sénat, le 3 avril, par M. Brunet sur Cheick-Saïd. On sait que nous avons acquis des droits sur ce point de la côte arabique situé à l'entrée du détroit de Bab-el-Mandeb. A l'heure actuelle, les Turcs occupent Cheick-Saïd et les Anglais tendent à s'approcher de ce point par l'extension de l'arrière-pays d'Aden. Voici le compte rendu du court débat qui a eu lieu au Sénat :

M. Brunet. — A Cheick-Saïd aussi, Messieurs, nous avons des droits qu'il est nécessaire de revendiquer franchement. Les Anglais n'hésitent pas à agrandir tous les jours leur territoire d'Aden. Ils seront bientôt à Cheick-Saïd, et ce sera peut-être la source de nouveaux conflits, qu'une sage initiative de notre part pourrait dès à présent écarter.

Le détroit de Bab-el-Mandeb, qui est large de 14 milles, est partagé en deux passes par l'îlot de Périm qui appartient aux Anglais.

C'est en face de Périm, sur la côte asiatique et dominant Périm, que se trouve Cheick-Saïd, qui a 205 mètres de hauteur. Périm n'en a que 65.

C'est donc une situation très importante et que nous possédons, en vertu d'une cession faite régulièrement à des négociants marseillais qui l'ont rétrocédée ensuite à la France.

M. le Ministre des Affaires étrangères. — En vertu de quel acte, Monsieur le sénateur, et quand cet acte a-t-il été accepté par la France?

M. Brunet. — Par un acte signé au consulat français d'Aden et que la France a ratifié à plusieurs reprises.

En 1870, c'est à Cheick-Saïd que nous abritions nos vaisseaux, qui ne pouvaient trouver un refuge à Aden.

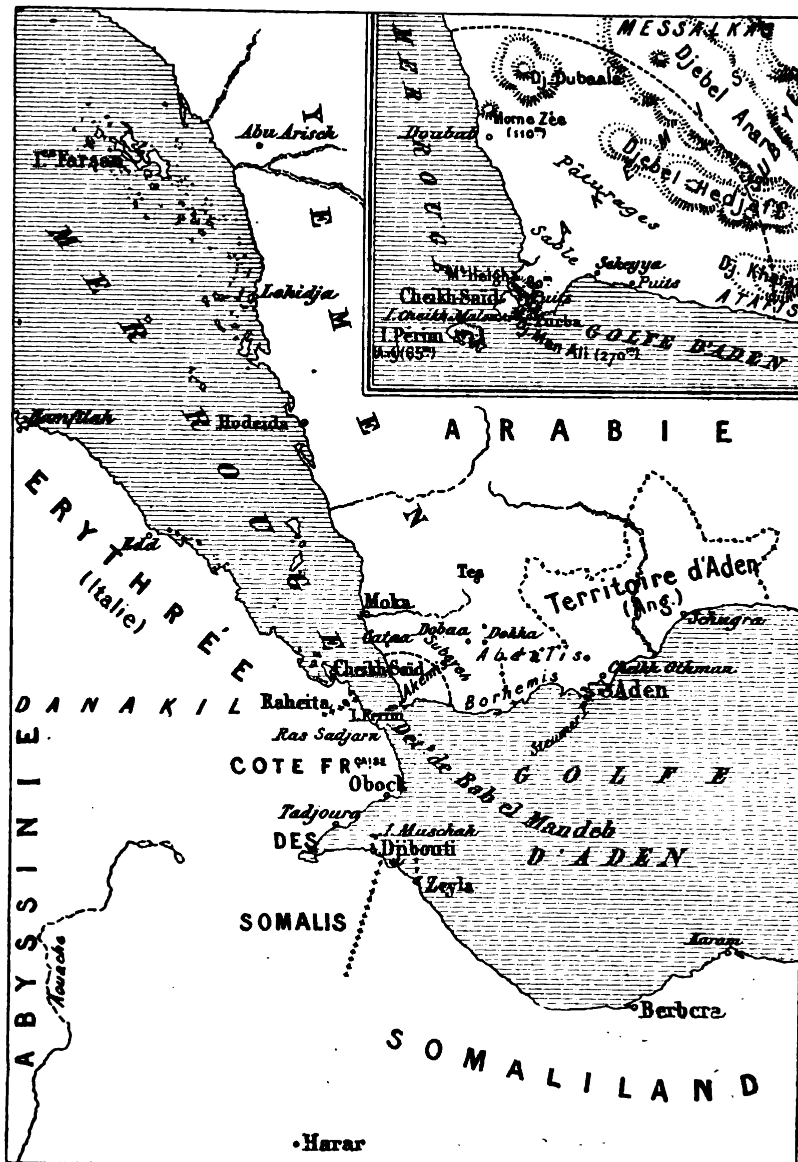
Et n'était-ce pas une ratification que ce vote de la Chambre des députés en 1896, lorsque, sur la motion de M. Deloncle, elle affirmait nos droits imprescriptibles sur Cheick-Saïd? (*Très bien! très bien!*) C'est à ce moment, Monsieur le Ministre, car vous étiez au Parlement, qu'il fallait protester, si vous pensiez que nous outrepassions nos droits. Est-ce donc aujourd'hui que vous entendez déclarer sans valeur ces mêmes « droits imprescriptibles » alors affirmés par le Parlement?

M. le Ministre. — Je n'ai rien dit de semblable.

M. Brunet. — On pouvait croire cependant...

M. le Ministre. — Je prends simplement la liberté de dire que, quand vous vous proposez de soulever des questions qui sont parfois délicates, vous pourriez peut-être faire au ministre des Affaires étrangères l'honneur de l'en prévenir.

Il est possible que le moment ne soit pas très bien choisi pour revendiquer nos droits sur Cheick-Saïd, mais il serait néanmoins maladroit d'y renoncer sans compensation. Il ne semble pas, à vrai dire, que nous ayons un intérêt capital à occuper un point qui est bloqué en réalité par les territoires turcs et britanniques. La véritable escale française de cette région du monde est Djibouti, et à la condition d'assurer, selon les paroles prononcées au Sénat par le ministre des Affaires étrangères, et selon les vœux du Comité de l'Afrique Française, le développement du chemin



Cliché des *Questions Diplomatiques et Coloniales.*

de fer français jusqu'à Addis-Ababa, Djibouti sera pour nous sur la route d'Extrême-Orient une base précieuse ayant une vie propre et un grand développement économique. L'avenir qui semble réservé à ce port africain, si nécessaire à nos possessions de l'extrême Asie, diminue donc l'importance de Cheick-Saïd. Mais, nous le répétons, nos droits sur ce promontoire ne sont sans doute pas sans valeur, et ils doivent d'autant moins être abandonnés à la légère qu'à l'heure actuelle

des difficultés subsistent, causées surtout par l'opposition du ministre anglais à Addis-Ababa, en ce qui concerne l'extension du chemin de fer français jusque sur le plateau abyssin.

VARIÉTÉS

SOUVENIRS DE LA CONQUÊTE DU TONKIN

Nos auxiliaires indigènes : les tirailleurs tonkinois et les chasseurs annamites.

Depuis longtemps, dans les entreprises coloniales, on a cherché à tirer parti de l'élément indigène, à le faire concourir, avec les forces métropolitaines et dans le but de diminuer les effectifs de celles-ci, soit à la guerre de conquête, soit aux opérations militaires d'une envergure plus restreinte mais d'une durée plus longue que nécessite l'occupation ou la pacification de la contrée soumise par le premier effort des armes. C'est ainsi que sont nées un peu partout les premières troupes indigènes, « natives » comme disent les Anglais. C'est à cette fin que ceux-ci ont créé les *cipayes* de l'Inde; que les *Tagals* des Philippines ont été utilisés par les Espagnols; que nous-mêmes en Algérie, nous avons formé d'abord nos *zouaves* (1), puis nos *turcos* (tirailleurs algériens), et nos *spahis;* en Cochinchine, les *tirailleurs annamites;* au Sénégal, les *tirailleurs sénégalais;* dans la vaste boucle du Niger, les *tirailleurs soudanais*, les *Haoussas;* au Tonkin et en Annam, les *tirailleurs tonkinois* et les *chasseurs annamites ;* à Madagascar enfin, les *tirailleurs malgaches.*

C'est aux tirailleurs tonkinois et aux chasseurs annamites que nous consacrons cette courte notice, fixant, d'après nos souvenirs de la première heure, leur physionomie primitive ; un peu, notablement même, différente de celle que présentent aujourd'hui les régiments déjà presque européanisés des premiers, car les autres, les bataillons de chasseurs annamites n'existent plus depuis déjà bien des années.

***

Le premier régiment de tirailleurs tonkinois fut créé à Hanoï peu de temps après l'envoi au Tonkin de notre corps expéditionnaire. Bientôt un deuxième régiment commença de s'organiser à Nam-dinh ; tous deux avec des cadres empruntés à l'infanterie de marine. Mais ceux-ci ne suffisant pas, on fit appel aux ressources du département de la Guerre pour achever l'organisation de ce deuxième régiment, que devait suivre à bref délai celle d'un troisième à Bac-ninh, et enfin celle d'un quatrième régiment à Sontay, les cadres de ce dernier entièrement fournis par les troupes de la guerre et ne cessant pas de leur appartenir.

Ces corps, commandés par des colonels ou des lieutenants-colonels, étaient à trois bataillons, de quatre compagnies chacun, et comprenaient en outre un dépôt. Tous les officiers étaient Européens; les pelotons avaient pour chefs des lieutenants ou des sous-lieutenants ; les sections des sous-officiers européens ; les demi-sections, des sous-officiers ou des caporaux, ceux-ci étaient secondés par des gradés indigènes : *doï* (sergents), *caï* (caporaux), *bep* (soldats de 1re classe); — ces deux dernières catégories de gradés commandant les escouades. Un grand nombre d'entre eux étaient venus des tirailleurs annamites; les Tonkinois les appelaient des « Saïgonnais » (1883-87, période de formation).

Il est presque inutile de décrire l'uniforme de ces régiments ; tout le monde le connaît pour l'avoir vu à l'Exposition de 1900 ou dans les illustrations parues à cette époque : petit salako à lamelles de bambou verni et à jugulaire de cotonnade rouge; *caï-ao* (veste ample) et *caï-quan* (pantalon annamite), de flanelle bleue l'hiver, de calicot blanc l'été en garnison ou de lustrine noire (appelée « la peinture de guerre ») en colonne pendant la saison chaude; ceinture annamite de même étoffe et de même couleur que la jugulaire; bandes-jambières en tissu de coton bleu clair; sandales en cuir de buffle. Comme armement, le mousqueton de cavalerie modèle 1874 avec ses cartouches, le sabre-baïonnette et le *coupe-coupe*. Comme équipement, la *poche annamite*, sorte de long étui en lustrine noire, présentant dans la partie centrale une fente longitudinale et destiné à recevoir les quelques effets de rechange, les vivres (riz et sel) et la marmite en cuivre servant à cuire le riz. Cette poche annamite se nouait par ses deux extrémités de façon à former un ensemble circulaire et se portait en sautoir.

Ainsi vêtus, armés et équipés, les tirailleurs tonkinois prirent part aux diverses affaires qui marquèrent les débuts de la conquête, et, à Lang-sön notamment, en dépit de la répugnance qu'ils avaient montrée, à cause de la mauvaise réputation de l'eau, pour l'expédition contre cette place, ils se conduisirent de façon à ne point tromper la confiance qu'on avait mise en eux.

En Annam, quatre bataillons de chasseurs an-

(1) Contingents de la tribu kabyle des *Zouaoua*.

namites tinrent lieu des régiments de tirailleurs tonkinois. Ils avaient une organisation analogue et ne différaient de ceux-ci que par la couleur distinctive (bleu substitué ou rouge) de l'uniforme et par l'armement fusil et épée-baïonnette, modèle 74, remplaçant le mousqueton et le sabre-baïonnette du même modèle.

Les chasseurs annamites se distinguèrent dans la répression de l'insurrection de l'Annam (1885-89) où ils donnèrent les mêmes satisfactions que les tirailleurs tonkinois donnèrent sur d'autres théâtres.

⁂

Mais c'est surtout dans les petites colonnes dirigées contre les pirates du Tonkin ou les rebelles d'Annam, dans la création des postes qui assurèrent notre occupation définitive, que les uns et les autres sont intéressants à suivre et que leur industrie, s'appliquant à mille objets, nous rendit les services les plus signalés.

Intelligents, dociles par nature, obéissants par atavisme, disciplinés par éducation, attentifs, doués d'un curieux esprit d'imitation, endurants et résistants sous leurs dehors débiles et leur apparence chétive, ces petits troupiers indigènes à la silhouette et au chignon féminins avaient tôt fait d'acquérir le dressage qui les rendait, en peu de temps, de précieux auxiliaires. Pleins de foi en leurs gradés européens, dès qu'ils avaient appris à les connaître, ils les suivaient aveuglément partout et notamment au feu, s'attachaient à eux, et leur témoignaient parfois un dévouement réel ; sous leurs chefs habituels, ils se montraient au combat pleins de sang-froid et de vaillance, et nous citerons tout à l'heure quelques exemples qui prouveront péremptoirement que ce n'est point là une gratuite allégation. Gais, rieurs même, très enfants, ils plaisantaient tout le long de la route, quand les circonstances permettaient à la discipline de marche de se relâcher un peu; trompant par leurs lazzi les fatigues ou la longueur de l'étape, se moquant volontiers de tel d'entre eux qu'une mésaventure soudaine offrait pour un moment à leurs railleries, sans que, pour ainsi dire, jamais leur facétieuse humeur tournât à l'aigre et engendrât une querelle. La dispute ne survenait guère entre eux qu'à propos du jeu ; cette passion, en effet, domine les Annamites, et il faut une surveillance de tous les instants pour empêcher les soldats indigènes de s'y livrer, les gradés d'y compromettre leur autorité, et la discipline de subir ainsi de graves atteintes. Hors de là, rien n'était facile à conduire comme ces *linh* (1) chez lesquels, au début du moins, l'ivrognerie était inconnue et l'amour de l'opium très rare.

Un autre trait de couleur locale était la présence des femmes, — épouses et quelquefois mères des linh, — soit dans les postes, soit à la suite des colonnes. Partout elles se rendaient utiles, faisant la cuisine en halte ou en station, portant pendant la marche le bagage de l'homme, la fameuse poche-annamite, ce *sac à malices* dont il a été question plus haut.

⁂

Un matin d'avril, vers 10 heures, au bord d'un de ces nombreux arroyos qui, dans la partie du Delta voisine de la mer, sillonnent en tous sens les alluvions des grands fleuves, le détachement fait halte auprès de la digue qui encaisse le cours d'eau ; il va quelque part créer un poste et n'est plus guère qu'à une heure de chemin du point où il devra l'établir. Mais, en dépit de la faible distance, il n'est pas encore près d'arriver. Parti le matin vers 6 heures du chef-lieu de la province, il a marché jusque-là sans autre arrêt que les haltes horaires, et aussi d'ailleurs sans obstacle : le brouillard, propice, enveloppait cette marche et la protégeait. On a atteint ainsi l'arroyo, qu'enjambe un pont d'une trentaine de mètres, — quarante peut-être — un de ces ponts en dos d'âne, dont le tablier de terre battue est supporté par ces énormes pilotis en bois de fer, durs et incorruptibles, que leur immersion prolongée rend plus solides encore. Ce pont est actuellement coupé en son milieu ; la travée centrale a été détruite et présente une brèche de six à sept mètres, qu'aucun moyen ne permet de franchir ; à proximité pas de madriers, pas de matériaux capables d'en tenir lieu ; rien que des aréquiers, longs et grêles palmiers filiformes, dont la fibre insuffisamment ligneuse n'offre point assez de résistance pour une portée aussi longue, et des bambous, dont la partie utilisable n'a pas plus de quatre à cinq mètres, trop courte par conséquent. L'ennemi n'est pas loin ; il avait un poste d'observation sur l'autre rive, à la tête même du pont — une petite case toute basse ouverte du côté de celui-ci, — qu'il a précipitamment abandonné à l'apparition de notre avant-garde ; un feu, mourant, y fume encore, achevant de s'éteindre. Le brouillard du matin s'est élevé, mais pour ouater le ciel d'une buée grise. Un silence lugubre plane, que rompt seul par intervalle le hoquet du coq de pagode, semblable à un éclat de rire étranglé. Le site est sévère : à gauche du chemin par lequel on vient d'arriver, la rizière s'étale, comprise entre l'arroyo et un village abandonné,

(1) *Linh-tap, linh-lé, linh-co*, vocables sous lesquels on désignait dans l'Indo-Chine française, les soldats réguliers des régiments de tirailleurs, les soldats des milices ou de police.

que le détachement se trouve avoir à dos; — à droite, la jungle et un cannier (1) de bambous rampent jusqu'à un massif rocheux abrupt, couvert de cette végétation échevelée des tropiques, qui accroche à toutes les saillies ses larges feuilles retombantes, scolopendres, agaves, cycas; — en face, sur l'autre rive, et à cent mètres d'elle, une haute barricade coupe la route et s'appuie, vers la droite, à un village, adossé lui-même à ces grands rochers de marbre, tout droits, à travers lesquels l'arroyo s'est frayé un étroit passage, envahi par les hautes herbes, sans trace du moindre sentier. Pourtant, il faut passer, mais comment?

Tandis qu'il cherche une solution à ce problème, le chef du détachement, mettant à profit ce temps d'arrêt forcé, ordonne que les hommes fassent le repas du matin. Sous la protection de quelques petits postes et d'un piquet fournis par le contingent européen de la colonne, celle-ci s'installe à l'abri de la digue, tout contre son couvert; les corvées d'eau et de bois partent immédiatement, en ordre et en armes; les feux s'allument, les cuisiniers français et les femmes des tirailleurs tonkinois préparent le *rata*, le riz, le café et le thé. Alors les *linh* entrent en scène. Armés de leurs coupe-coupe, répartis en plusieurs équipes, qui travaillent de concert ou se relèvent après leur repas, ils se répandent dans le cannier et abattent des bambous, que d'autres ajustent, assemblent et chevillent; car l'officier s'est arrêté à ce parti : confectionner des radeaux, longs de quatre à cinq mètres, larges d'un, les jeter bout à bout sur l'arroyo, dont le courant, les appliquant contre les pilotis du pont, les maintiendra en place, les recouvrir de chaume et improviser ainsi un passage grâce auquel la colonne franchira l'obstacle qui vient de l'arrêter. A cette besogne, les indigènes seuls conviennent; seuls ils ont l'aptitude voulue pour manier le coupe-coupe, qui s'ébrèche ou se tord entre les mains trop brutales ou trop vigoureuses, en tout cas malhabiles, des Européens. C'est que, pour venir à bout de ce roseau robuste, il faut l'attaquer à petits coups répétés, mais portés moelleusement si l'on peut dire, sans que le bras bouge, par le simple et souple mouvement du poignet. Aidés par les miliciens du mandarin qui accompagne le détachement, les tirailleurs tonkinois à grand renfort de cai-lat (2) et de chevilles de bambous terminent en moins de trois heures cette besogne, et, à une heure de l'après-midi, l'avant-garde prend pied sur l'autre bord pour assurer le débouché du reste de la colonne et du convoi.

(1) *Cannier*, amas touffu de roseaux s'étendant sur un plus ou moins large espace.

(2) *Cai-lat*, lien obtenu en découpant, à l'aide de coupe-coupe, dans le sens de la longueur des fibres, de longs filaments plats et minces de bambou.

⁂

Voilà donc un premier service auquel les *linh* sont aptes. Il en est encore un d'un autre ordre, dont nous allons sommairement analyser les conditions : le combat. Pour celui-là, il est indispensable que l'Annamite connaisse le chef qui le commande; qu'il l'ait déjà suivi au feu, ou tout au moins qu'il se soit vu imposer de quelque manière son prestige; sa confiance est à ce prix. Or, ce jour-là, les tirailleurs ne connaissaient pas ou connaissaient à peine le sergent européen qui les commandait; ce sous-officier, récemment débarqué de France, était depuis un temps trop court à la tête de la demi-section qu'il devait mener au combat et lui-même voyait le feu pour la première fois. Le résultat de cette ignorance réciproque dans laquelle chef et soldats se trouvaient les uns par rapport à l'autre, ne se fit pas attendre. A trois kilomètres environ au delà du pont précédemment décrit, la demi-section de Tonkinois formant la tête et la pointe d'avant-garde atteignit la digue d'un second arroyo, dont la rive adverse disparaissait sous l'épaisse ceinture de bambous d'un long village tenu par l'ennemi; des retranchements enterrés occupaient toute la lisière, couronnant la berge abrupte que couvraient elle-même des abatis et des petits piquets. A cette berge, aucun moyen d'accès qu'un pont de même nature que le premier, de longueur presque égale, et coupé comme lui. Dès l'arrivée de la pointe sur la digue, toute la lisière fortifiée du village ennemi s'environne de fumée; à moins de cinquante mètres, les coups de feu éclatent et les balles sifflent aux oreilles des linh de pointe, qui s'aplatissent derrière la levée, la tête au-dessous de la crête de celle-ci. D'eux-mêmes, sans que l'ordre leur en soit donné, les linh de la tête d'avant-garde accourent d'un bond s'abriter auprès de leurs camarades; pourtant une petite pagode était là à côté d'eux, sur leur gauche, point d'appui opportun et solide, qu'il y avait intérêt et urgence à occuper. Au lieu de la conduire, de la reprendre vigoureusement en main par un acte d'énergie, le sergent suit sa troupe, qui n'est plus qu'un troupeau; — presque aussi affolé qu'elle, il ne la commande plus. Et tout à coup, spontanément, sous la pression de la peur qui les angoisse, pour s'étourdir et se donner du courage, les linh se mettent à tirer. Sur quoi? — Est-ce qu'ils le savent? Quand l'épouvante vous talonne, il est bien question de raisonner! — Sur des retranchements solides, d'où aucune tête n'émerge, l'ennemi tirant à couvert, à travers des créneaux horizontaux et très bas, où l'adresse du tireur le plus consommé ne saurait prétendre à loger sûre-

ment une balle. Le sergent assiste à cette tirerie désordonnée, à ce gaspillage de munitions, sans réussir à les modérer ou à les empêcher. Il se consume en objurgations vaines ; il n'est pas écouté, peut-être pas même entendu. Des arguments d'une autre sorte seraient à ce moment précis tout à fait nécessaires ; il n'ose pas les employer ; il ne sait pas, il ne peut pas se faire obéir. Il est vraiment plus inconnu que méconnu de ses hommes, qu'il ne connaît d'ailleurs pas davantage. Il apparaît là clairement que le galon ne suffit pas à procurer l'ascendant moral, mais c'est bien plutôt celui-ci qui donne à l'autre son prestige. Et pourtant, dans quelques semaines, ces mêmes linh, sous le même sergent, feront merveille; la pratique de combats presque journaliers les auront familiarisés ensemble ; *ils se connaîtront*. Tout le secret de l'ascendant du chef est là, à la condition qu'il ne perde pas lui-même à être connu.

***

Le même fait se vérifia bien des fois, entre autres dans la circonstance suivante, ailleurs que sur le théâtre que nous venons de considérer. Une colonne opérait dans la région à l'Est de Sontay ; elle comprenait des troupes européennes et indigènes. Dans un but qu'il est difficile de comprendre ou tout au moins de justifier, le commandant de cette colonne, rompant le lien tactique, conçut l'idée bizarre de couper en deux ces compagnies homogènes pour en former des unités mixtes, si bien que ces tirailleurs tonkinois, qui s'étaient parfaitement comportés auparavant sous leurs chefs naturels et *connus*, se montrent pleins de pusillanimité sous les chefs de fortune qu'ils ignorent et qu'un caprice vient de leur imposer. Et l'on voit, certain jour, au moment de donner l'assaut, tout le peloton indigène d'une de ces compagnies mixtes improvisées, malgré le commandement de « En avant ! » jeté par leur commandant de compagnie provisoire et la charge qui sonne, se blottir derrière une diguette de rizière, répétant à l'envi ce cri : « En avant ! », mais sans bouger de place, jusqu'à ce que l'arrivée en ligne du peloton européen formant réserve et l'action énergique des hommes qui le composent entraînent dans la ruée finale les Tonkinois cloués de peur une minute plus tôt. Et la preuve que la cause de leur dépression passagère était bien celle que nous indiquions, c'est que, à côté de cette compagnie, l'autre unité mixte, dans la composition de laquelle entraient les deux pelotons restants des compagnies mères, se conduisit brillamment, sans la moindre défaillance : elle avait pour chef, celle-là, le commandant de la compagnie normale indigène, le propre capitaine des linh.

L'erreur est donc de ne pas laisser gradés européens et soldats indigènes assez longtemps en contact et d'apporter des changements trop fréquents, qui pourraient être facilement évités, dans les cadres de nos unités de « natifs ». Ces incessantes mutations ne tuent pas l'esprit de corps ; elles l'empêchent de naître. Il est inutile d'insister sur les inconvénients et les dangers de semblable système ; leur évidence saute aux yeux.

***

Mais ceci n'infirme en rien la valeur de ces mêmes troupes quand elles opèrent sous leurs chefs naturels ou sous des chefs étrangers auxquels elles ont eu le temps de se faire et qu'elles ont pu apprécier.

Il nous souvient d'un chasseur annamite, d'une taille exceptionnelle, et qui devait à cette particularité le surnom de *Goliath* : tombé un jour entre les mains de rebelles, il avait été par eux laissé pour mort, — on avait essayé de lui couper le cou, et les muscles de la nuque, presque tranchés par le coupe-coupe, ne relevaient plus qu'imparfaitement la tête, laquelle se penchait un peu plus que de raison sur la poitrine, — Goliath avait, comme bien l'on pense, conservé une sérieuse rancune à ceux qui l'avaient ainsi accommodé et — par une généralisation bien naturelle — à tous leurs pareils. Aussi le chef du poste dans lequel il était détaché l'emmenait-il toujours avec lui dans toutes les expéditions qu'il organisait, le prenant généralement pour unique escorte dans les reconnaissances, souvent périlleuses, des positions ennemies que, pour ne point éveiller l'attention des rebelles, il faisait seul, avant de donner ses ordres d'attaque. Et Goliath, par sa fidélité, par son dévouement, aussi bien que par sa force redoutable, son courage et sa vigilance, était un précieux compagnon. Sa présence ôtait à l'officier qui s'en faisait suivre, toute préoccupation à l'endroit de sa sûreté personnelle et donnait à son esprit l'indépendance nécessaire pour chercher les moyens de réduire au minimum les risques d'une attaque, et, par une utilisation appropriée du terrain reconnu, de sauvegarder dans la plus large mesure la vie de ses soldats.

***

Autre exemple de la valeur disciplinée de ces mêmes chasseurs annamites.

Un nombreux parti de rebelles avait été signalé comme devant, certaine nuit, effectuer un mouvement qui l'amènerait sans doute à passer un pont, sis près d'un village longé lui-même par la route qui conduisait au cours d'eau. Au bord du même chemin, en dehors de l'enceinte du village, mais tout près de celle-ci, dans la direction par où l'ennemi devait arriver, se trouvait une

petite pagode, précédée d'un mur en terre bas couronné de cactus. C'est là que vint s'établir en embuscade à la nuit close, après une marche rapide et secrète, le détachement chargé de surprendre les rebelles au passage du pont. Un poste de quelques hommes fut placé à ce pont même et devait, se dressant brusquement en face de l'ennemi parvenu à ce point, ouvrir à bout portant sur lui un feu d'enfilade d'une cartouche par homme, suivi aussitôt d'une attaque à la baïonnette. Avec cette attaque en coïnciderait une autre du même genre, menée par le gros détachement, qui surgirait de la pagode au signal du feu et tomberait dans le flanc de la bande tandis qu'elle serait engagée dans le chemin, bordé d'une part par une haie infranchissable de cactus et de bambous, et de l'autre par l'enceinte du village impénétrable également. Pour épargner au poste du pont l'énervement d'une veille attentive l'œil et l'oreille au guet, il fallait le faire prévenir en temps utile de l'approche de l'ennemi. Dans ce but et pour se couvrir lui-même du côté de celui-ci, le commandant du détachement poussa, à une centaine de mètres en avant de la pagode, un petit poste de quatre chasseurs annamites, sous les ordres d'un *caï* (caporal indigène). Ce poste, dissimulé derrière une haie à un coude du chemin, sur un talus qui surplombait un peu celui-ci, avait devant lui un segment rectiligne de route d'environ trois cents mètres, sur lequel la nuit, — sans lune, mais claire – permettrait d'apercevoir le débouché de la bande aussitôt qu'il se produirait. En effet, dès leur apparition, les rebelles de tête furent découverts par la sentinelle; et le chef du petit poste aussitôt prévenu par elle, vint rapidement faire son rapport au commandant du détachement. Il retourna ensuite à son poste avant que les rebelles ne fussent parvenus à sa hauteur, et resta là, tapi avec ses quatre hommes, dérobant complètement sa présence à l'ennemi, attendant le moment d'attaquer suivant le plan conçu et les instructions données, et exécutant ce plan et ces instructions avec une décision, un à-propos et un courage au-dessus de tout éloge.

Cet exemple en dit long sur ce qu'on pouvait tirer des soldats indigènes, bien dressés et commandés par un chef qui avait su leur inspirer confiance. Il n'y avait pourtant aucun Européen à ce petit poste, et, bien que livré à lui-même, en dépit de la solitude, de la nuit, de la dépression morale qui en résultait, ce caï, sûr de la façon dont se comporterait le gros du détachement, et plein de foi dans l'efficacité des dispositions prises par son chef européen, sut résister à toutes les suggestions de la peur, et soutenir par sa résolution le moral de ses hommes; il contribua efficacement ainsi au succès de l'opération.

***

Au moment de l'assaut, quand on abordait la zone des défenses accessoires, les linh n'avaient pas leurs pareils pour les démolir ou pour y frayer des passages, de même que pour ouvrir ces terribles portes annamites, triples parfois, avec leur tablier mobile à rabattement, leurs deux vantaux de bois de fer et leurs barres coincées qu'il fallait dégager et retirer une à une.

Enfin, dans les postes, quand il s'agissait de créer de toutes pièces l'établissement qu'on formait, comme cela arriva souvent, nul comme eux ne savait confectionner et cuire des briques, des tuiles, de la chaux, construire et dresser les charpentes, faire des paillottes pour couvrir les toitures, creuser des fossés, élever des murs, des palissades, des miradors, percer des créneaux, appointir et planter des petits piquets, disposer des abatis, tout cela au milieu des plaisanteries, des rires, de l'éclat d'une gaîté de bon aloi, faisant tout à coup place au silence déférent et respectueux quand apparaissait un de leurs gradés européens, — ruche laborieuse et ordonnée où le babil remplaçait le bourdonnement, fourmilière active où le travail se faisait presque sans qu'il y parût, par la continuité inlassable d'une multitude de petits efforts.

Interprètes au besoin, cuisiniers, maîtres d'hôtel, ordonnances, la liste de leurs aptitudes pourrait s'allonger encore. Nous l'arrêterons là.

***

Nous avons dit que, dans les débuts, les femmes suivaient parfois les linh en colonne, portant, au moyen d'un bambou équilibré sur l'épaule, le bagage de l'homme, et parfois, dans les bras, un enfant nouveau-né. Une, même, grosse et presque à terme, dans une expédition sur la rivière Noire, traînait, outre son fardeau naturel, la lourde charge des vivres, des hardes et des ustensiles de son petit ménage, se bornant à répondre : « Con-gaï (1) malade, beaucoup lourd », aux exhortations du chef de l'arrière-garde, qui l'invitait à serrer lorsqu'elle laissait par trop accroître la distance entre elle et le convoi.

Dans les surprises si fréquentes au milieu de ces halliers ou de ces défilés, quand les balles s'abattaient sur la colonne, elles ne poussaient pas de cris, supportaient en silence, et en somme avec courage la dure épreuve du combat; généralement elles s'accroupissaient sur place, espérant, en se faisant ainsi plus petites, échapper au danger d'être atteintes. Lorsque, au contraire, la troupe avec laquelle elles marchaient attaquait

(1) *Con-gaï*, femme. « La femme est malade, c'est bien lourd. »

la première, elles partageaient d'ordinaire le sort des coulis du convoi, qu'on parquait en quelque coin abrité, sur les derrières; mais souvent elles s'enhardissaient peu à peu jusqu'à venir, d'abord avec une timidité qui s'explique, puis avec une audace tranquille qui étonne, assister de plus près au déroulement du drame, en filles d'Eve qu'elles étaient, payant parfois d'une blessure ou de leur vie leur curiosité. Graves et calmes dans le péril, elles devenaient rieuses et fières du succès quand il était obtenu.

Dans les postes, on leur construisait soit de petites cases isolées, soit des chambres minuscules aux pignons des baraques; un lit de camp en bambou y tenait presque toute la place, comme dans les *caï nha* (cases) des *nha-qué* (paysans indigènes). Elles vaquaient aux soins du ménage, faisaient la cuisine pour tous, même pour les célibataires, dont elles recevaient une légère rétribution; toujours remplies d'entrain et de gaîté, ayant des mots et des réparties spirituels, vifs ou drôles; montrant dans des fusées de rires, entre leurs lèvres rouges, la double rangée de laque noire de leurs dents luisantes et saines, au bas d'une face ronde de pleine lune, coiffée de bandeaux plats à la vierge, qui formaient contraste avec le plissement égrillard de leurs petits yeux bridés; décentes pourtant dans leur maintien, dans leur allure, montrant sans embarras, en été, leurs épaules, leur dos et leurs jambes nus, mais les seins toujours voilés avec une pudeur presque ombrageuse. Jamais de scandales, d'intrigues amoureuses avec d'autres linh. De loin en loin, seulement, une dispute entre elles, où leurs voix atteignaient des tons d'une invraisemblable hauteur, ou bien, exceptionnellement, quelques cris trempés de larmes, quelques gémissements s'achevant en sanglots, quand un mari, dans le huis-clos du « home », croyait devoir appuyer d'arguments frappants son autorité un instant discutée ou méconnue. Au résumé, respectueuses, obéissantes, disciplinées comme les hommes, aussi faciles à conduire qu'eux.

***

Voilà sous quel aspect on pouvait voir à leur naissance les troupes indigènes du Tonkin et de l'Annam. Il plaira peut-être à ceux qui les ont connues telles, de voir revivre dans ces quelques lignes une physionomie qui s'est déjà quelque peu modifiée quant aux apparences, mais qui heureusement n'est pas près de disparaître et promet de conserver encore longtemps son caractère, au moins dans ses grandes lignes et dans ses traits les plus originaux.

CHALVAN.

ASIE FRANÇAISE

Résultats financiers des budgets indo-chinois au 31 décembre 1904. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de faire connaître les résultats financiers de l'exercice 1904 acquis au 31 décembre dernier.

A cette date, les recettes réalisées pour le compte du budget général atteignaient le chiffre de 29.925.000 piastres, et les dépenses effectuées celui de 26.730.000 piastres.

Les recettes étaient donc supérieures aux dépenses de 3.195.000 piastres.

M. Beau ajoute que les recettes restant à réaliser, du 1er janvier au 30 juin 1905 (au titre de l'exercice 1904) s'élèveraient probablement à 700.000 piastres, alors que les dépenses à ordonnancer pendant cette période, au titre du même exercice, ne seraient pas inférieures à 4.000.000 de piastres.

L'excédent à payer serait donc de 3.300.000 piastres, et dans ces conditions le budget général de l'Indo-Chine pour 1904 se solderait, d'après les calculs de M. le gouverneur général, par un déficit qui n'excéderait pas 105.000 piastres.

Par contre, et toujours d'après les indications de M. Beau, les différents budgets locaux indochinois se solderaient, en clôture d'exercice, par des excédents de recettes qui atteindraient probablement 125.000 piastres pour la Cochinchine, 187.000 pour le Cambodge, 750.000 pour le Tonkin, 215.000 pour l'Annam et 24.000 pour le Laos.

Les colons et la justice à l'égard des indigènes. — Nous avons déjà signalé dans notre Bulletin de février dernier, sous le titre *La loi de Lynch au Tonkin*, quel esprit animait les colons en ce qui concerne la justice à rendre aux indigènes. Depuis ce moment, cet esprit a de nouveau eu l'occasion de s'affirmer, à la suite, il faut le reconnaître d'ailleurs, d'attentats répétés d'indigènes contre les colons. On se plaint beaucoup de l'insécurité, et le 16 décembre, la Chambre d'agriculture du Tonkin, réunie d'urgence, a adressé au résident supérieur une lettre se plaignant de ce qu'un nouvel assassinat fût commis sur la personne du gérant d'une exploitation agricole. En outre, l'affaire de M. Layrisse, assassiné il y a quelque temps, semble avoir été classée. Les assassins présumés, qui avaient déjà été arrêtés, ont été acquittés et remis en liberté.

Mais s'il est tout naturel que les colons s'inquiètent d'une situation qui est sans doute due beaucoup moins à la mollesse de la répression de ce cas particulier qu'à l'insuffisance très ancienne déjà de notre politique indigène en Indo-Chine, il est très fâcheux de voir de quelle manière la presse indo-chinoise continue à s'occuper de la question. Voici une citation d'un journal tonkinois qui donnera une idée de cet esprit :

L'acquittement et la remise en liberté immédiate des

assassins de l'infortuné Layrisse, ont frappé de stupeur les habitants de notre ville, qui n'avaient jamais eu l'idée de mettre en doute un seul instant la condamnation de ces indigènes à la peine capitale, ou tout au moins aux travaux forcés à perpétuité. L'acquittement des misérables a été accueilli par un cri d'indignation générale, et les commentaires vont leur train sur les suites néfastes qu'entraînera, à sa suite, l'inexplicable indulgence des magistrats et des jurés chargés, en cette triste circonstance, de faire respecter le nom européen. Les preuves étaient plus que suffisantes pour condamner sans pitié les trois bandits qui, incontestablement, avaient fait le coup, et nous ne félicitons pas les jurés de la faiblesse insigne dont ils ont fait preuve en rendant, contre toute logique. un verdict de non-culpabilité. Tous les Européens, magistrats ou jurés, qui ont si inconsidérément donné la clef des champs à ce trio d'assassins, ne voient-ils donc pas derrière eux la tourbe innombrable des escarpes et des bandits indigènes qui n'attendaient qu'un geste, tant soit peu énergique, pour rentrer dans l'ombre et qui, rassurés par cet acquittement fantastique, ne se gêneront plus à l'avenir, au prix où est cotée la vie d'un Français, pour reprendre ouvertement la série de leurs sanglants exploits.

Nos juges n'ont même pas la fermeté des magistrats chinois qui insistent, depuis de longs mois, près des consuls européens pour obtenir la mise à mort d'un matelot russe, qui a tué, dans un moment d'ivresse, un simple couli, et qui reviennent obstinément à la charge, malgré la fin de non-recevoir qu'on leur a jusqu'à présent opposée.

Allons, il n'y a plus de justice en Indo-Chine; la crainte salutaire que nous avions jusqu'à ce jour inspirée aux indigènes ira s'émiettant de jour en jour, et la ridicule application du code Napoléon à des bandits qui méritent tout au plus la mort sous le bâton, achèvera de ruiner notre prestige et notre autorité.

Il y a des moments où l'on se sent fier d'être Français!

Les plaintes provoquées par l'insécurité des colons ont abouti à l'élaboration d'un projet de réforme de l'organisation judiciaire. Ce projet nous paraît aller à l'encontre de ce qui devrait être en Indo-Chine, puisqu'il tend à assimiler complètement l'organisation judiciaire de ce pays à celle de la métropole. Les cours d'assises existant actuellement dans la colonie, et qui ont prononcé les acquittements dont on se plaint, sont composées de quatre Français délibérant en présence de trois magistrats de carrière. On demande aujourd'hui qu'il y ait douze jurés en Indo-Chine comme en France, en alléguant qu'il n'est plus difficile, en présence de l'augmentation de la population européenne, de trouver autant de jurés dans la colonie qu'on le voudra. En faisant cette réforme, on a surtout le désir d'obtenir des tribunaux impitoyables, ce qui est assez prouvé par le langage tenu par certains journaux, et en particulier par le *Courrier d'Haïphong* qui écrivait : « Avec un jury de douze membres, les assassins de Layrisse n'eussent pas échappé au châtiment ; ils eussent payé de leur tête la vie de notre compatriote ; les présomptions étaient telles qu'elles étaient des preuves. Les jurés délibérant à part, sans avoir besoin des conseils trop... éclairés des magistrats, eussent, comme le public dont ils sont l'émanation, prononcé la culpabilité sur tous les points et sans admission de circonstantes atténuantes. » Dans un autre article consacré à la même question, ce journal disait encore :

Et dans un pays comme celui-ci où la plupart du temps les certitudes morales et les présomptions sont les seules preuves que l'on puisse rapporter, un pareil système est dangereux et déplorable. Nous en avons vu les très tristes effets par l'acquittement des bandits qui ont assassiné Layrisse.

Le jury lui, n'a pas à s'embarrasser de procédure, d'axiomes de droit. Il juge uniquement d'après sa conscience, et ce qu'il croit être la vérité. Il a le droit de dire non coupable en face d'un crime certain, mais aussi le droit de déclarer coupable sans preuves, du moment où, en son âme et conscience, il croit à la culpabilité.

Un jury n'aurait pas laissé les assassins d'un Français échapper au juste châtiment.

C'est pourquoi, si d'autres oublient de réclamer et négligent d'obtenir la constitution, sur une terre française, de tribunaux réguliers, nous ne nous lasserons pas de la demander, et il faudra bien qu'on nous la donne. Nous ferons, s'il est utile, une pétition aux Chambres.

Mais nous nous étonnons que le premier, et avant tous, le procureur général, qui a donné des gages de sa libéralité, n'ait pas demandé au pouvoir central l'installation d'une justice régulière.

Il est en somme regrettable que les organes de la colonie européenne au Tonkin laissent voir aussi clairement que la justice doit être soumise aux mouvements de l'opinion publique. A notre sens, il semble qu'au lieu d'organiser un jury quelconque, il eût été bien préférable de ne pas porter atteinte à l'organisation indigène de la magistrature, et de se servir de cette organisation pour obtenir toutes les répressions qui auraient été nécessaires, en connaissance des mœurs et des lois du pays.

La question monétaire en Indo-Chine. — Au cours de la discussion du budget des colonies au Sénat, M. Fougeirol a rappelé qu'à la Chambre un député avait insisté sur l'intérêt qu'il y aurait à stabiliser la monnaie indo-chinoise, et l'honorable sénateur s'est prononcé pour l'ajournement de la question jusqu'au jour où le gouvernement chinois prendra également une décision sur ce point. Ce jour-là, le moment sera venu d'agir, et d'agir d'accord avec lui. Résoudre le problème avant, serait, d'après l'honorable sénateur, s'exposer à de graves dangers.

Il est probable que la question, cependant, sera solutionnée en Indo-Chine avant de l'être en Chine, où le système monétaire est des plus divers suivant que de la côte on s'avance dans l'intérieur de ce pays; mais il faut reconnaître que la question est très difficile, très controversée et que la Commission interministérielle, instituée en 1903 pour l'étudier, n'a pas cru elle-même pouvoir la trancher. Elle s'est bornée à admettre la possibilité de la réforme pour une époque indéterminée et à recommander l'adoption de diverses mesures destinées à en préparer la réalisation et à tempérer les inconvénients du système actuel. Ces mesures nous les avons signalées quand elles ont été prises et dans notre

dernier numéro nous mentionnions encore l'une d'elles. On a, on s'en souvient, commencé par éliminer de la circulation la piastre mexicaine. Par deux décrets du 3 juin 1903, l'introduction en Indo Chine de monnaies d'argent étrangères a été prohibée et, d'autre part, les droits à la sortie sur les monnaies d'argent étrangères ont été supprimées. Ces mesures ont amené la sortie d'une

Importations de piastres

MOIS	Piastres françaises ou de commerce provenant de France	Piastres françaises ou de commerce provenant d'ailleurs que de France	Piastres mexicaines
Juin 1903		69.180 $	990 $
Juillet	760.000 $	28.080	
Août	250.006	291.250	
Septembre	1.532.000	16.563	29.940
Octobre	754.000	81.126	
Novembre	1.200.000	39.395	
Décembre	1.976.000	58.725	11.420
Janvier 1904	1.222.000	6.474	32.672
Février		11.035	7.907
Mars	942.000		
Avril	1.126.000		75
Mai		2.800	
Juin		46.520	
Juillet	100.000	41.323	16.829
Août		10.990	12.239
Septembre		5.219	1.138
Octobre		14.272	919
Novembre		1.818 14	165
Décembre		1.005	40
TOTAUX	9.862.006	725.715 14	114.334
TOTAL DE L'IMPORTATION DES $ FRANÇAISES OU DE COMMERCE.	10.587.721 $ 14		
TOTAL GÉNÉRAL	10.702.055 $ 14		

Exportations de piastres

MOIS	Piastres françaises ou de commerce	Piastres mexicaines
Juin 1903	61.400 $	1.247 $
Juillet	1.000	126.300
Août	100.000	1.541.560
Septembre		1.775.680
Octobre	500	653.543
Novembre	4.900	694.814
Décembre		801.960
Janvier 1904		402.205
Février		55.641
Mars	1.353.852 60	53.935
Avril	4.200	50 320
Mai	1.000	171.370
Juin		98.600
Juillet	100.000	303.150
Août	22.000	327.488
Septembre	28.600	89.400
Octobre	245.098	180.495
Novembre	42.905	312.600
Décembre	418.900	522.785
TOTAUX	2.384.055 60	8.163.093
TOTAL GÉNÉRAL DES EXPORTATIONS	10.547.148 $ 60	

quantité déjà assez imposante de piastres mexicaines, comme l'indiquent les deux tableaux que nous empruntons à une conférence très documentée et très précise que M. Charles Depincé a faite tout récemment sur ce sujet à l'Ecole coloniale:

On voit que l'importation a été légèrement supérieure à l'exportation et que ce que la circulation perdait en piastres mexicaines, elle le regagnait amplement en piastres françaises ou de commerce. On évalue à 80 millions environ le nombre de piastres nécessaires pour satisfaire aux besoins de la circulation, à 55 millions celui des piastres françaises qui doivent se trouver actuellement dans la Colonie, et par suite, à 20 ou 25 millions celui des piastres nouvelles à frapper et à introduire en Indo-Chine. Voilà la grande opération d'assainissement qui a été entreprise, et, de quelle façon elle s'opère, ce n'est que quand elle sera à peu près achevée qu'on pourra songer à la stabilisation de la piastre.

Les exportations de riz en 1904. — Les exportations totales du riz (y compris le « paddy », les brisures et les farines) par le port de Saïgon out atteint, en 1904, un chiffre « record » pour la Cochinchine: 875.675 tonnes.

Ainsi qu'on le verra par la comparaison décennale ci-après, seule l'année 1902 avait approché un total aussi considérable :

Années.	Exportations totales.
—	— Tonnes.
1895	555.833
1896	431.277
1897	535.549
1898	624.622
1899	678.248
1900	608.998
1901	645.589
1902	823.630
1903	589.233
1904	875.675

D'après la statistique dressée par la Chambre de Commerce de Saïgon, les exportations des deux dernières années ont été distribuées comme suit :

Pays de destination	1903	1904
—	— Tonnes.	— Tonnes.
France	87.665	232.180
Colonies françaises	2.167	19.612
Ports d'Europe	2.119	48 131
Port-Saïd, à ordres	»	20.968
Indes néerlandaises	15.095	41.413
Singapour	2.151	10.298
Philippines	203.217	176.108
Hong-kong	197.433	245.222
Ports chinois	»	4.731
Annam et Tonkin	471	63
Inde	»	19
Japon	74.398	74.846
Divers	1.517	2.084
Totaux	589.233	875.675

L'augmentation, en 1904, se chiffre par 286.442

tonnes. C'est l'Europe qui a absorbé la plus grosse partie de l'excédent : 211.495 tonnes; viennent ensuite les Indes néerlandaises et Hong-kong. Les expéditions ne présentent de diminution relativement importante que dans la direction des îles Philippines.

La gabelle. — Les inconvénients de la gabelle sur lesquels nous avons déjà insisté sont très vivement mis en relief en ce moment dans la presse indo-chinoise. Il existe, paraît-il, en Annam, des régions où la population ne peut acheter tout le sel nécessaire à sa consommation. Les indigènes sont parfois obligés d'attendre des journées entières pour obtenir la ration qu'on consent à leur accorder. Pour éviter les trop longues attentes, les indigènes achètent à des prix élevés du sel aux employés de l'administration du monopole qui, eux, sont servis les premiers. On prétend qu'il se produit d'autres faits extraordinaires, mais nous ne voulons retenir que ce fait qu'on vient d'ajouter une nouvelle taxe sur le sel, en établissant des licences de débitants de sel. On a imposé des licences de 2, 5, 10 et 40 piastres à ceux qui veulent débiter cette denrée, et ces intermédiaires nouveaux prélèvent un bénéfice.

Le régime du sel tel qu'il fonctionne en Indo-Chine a tué une industrie et lèse le consommateur, qu'il soit indigène ou européen. Voici en effet une lettre que nous trouvons dans l'*Avenir du Tonkin* et qui a été écrite par un agent du monopole en réponse à une demande de sel.

Monsieur,

En réponse à votre mot de ce jour, j'ai l'honneur de vous informer qu'il nous est absolument interdit de délivrer, sur les salines, quelque quantité de sel que ce soit, si petite soit-elle, à tout acheteur non muni d'un livret de saunier. Les ventes à ces acheteurs sont elles-mêmes très limitées. D'autre part il ne m'est possible de vous délivrer qu'une quantité de 5 kilos, au prix de dix-neuf cents les 5 kilos, la douane ayant créé des licences pour la vente du sel, lesquelles licences ne sont délivrées qu'aux véritables marchands, c'est-à-dire à ceux qui ont été reconnus par nous comme se livrant continuellement au commerce de cette denrée. Il nous est, comme vous le voyez, absolument impossible de vous donner satisfaction, sans léser les intérêts de quelqu'un. Je crois donc que le mieux que vous ayez à faire, si vous avez besoin de sel, est de vous adresser aux revendeurs munis de licence qui n'ont droit eux-mêmes, en les circonstances actuelles, qu'à 25 kilos, par jour.

Veuillez... etc.

On voit par cette lettre même combien il est difficile de se procurer du sel et combien une organisation comme celle-là peut nous desservir dans l'esprit des indigènes auxquels un pareil régime apporte une gêne qu'ils ne connaissaient pas, il s'en faut. On cite même une région montagneuse où le sel se vend à des prix inabordables pour la population qui n'est pas riche et où on sale le riz avec de la cendre de bambou femelle. Il est nécessaire que le régime du sel soit de nouveau examiné de très près et adouci dans les régions où il a des conséquences si rigoureuses.

La commission des antiquités du Tonkin. — Sur la proposition du directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient, et l'avis conforme du secrétaire général de l'Indo-Chine, sont nommés membres de la commission des antiquités du Tonkin, pour une période de trois ans : MM. Babonneaux, sous-ingénieur des Travaux publics; Bouchet, commis des services civils, chargé des cours d'annamite et de chinois; Destenay, administrateur des services civils, chef du service administratif au secrétariat général; Friquegnon, lieutenant-colonel d'infanterie coloniale, chef du service géographique; Grossin, commandant de la compagnie de gendarmerie de l'Indo-Chine; Cl. Madrolle, attaché au cabinet du gouverneur général; Nguyen-Khac-Vi, tong-doc, membre suppléant du Conseil supérieur de l'Indo-Chine; Vildieu, architecte, chef du service central d'architecture; les membres de l'école française d'Extrême-Orient.

M. Destenay remplira les fonctions de vice-président de la commission.

Cet arrêté a été rendu nécessaire parce que les pouvoirs des membres nommés en octobre 1901 étaient arrivés à leur terme. La commission a pour objet d'inventorier les monuments ou objets ayant un intérêt historique ou artistique, de surveiller les travaux pouvant mettre au jour des antiquités, de signaler les découvertes, de contribuer enfin, par tous les moyens en son pouvoir, à la connaissance de l'histoire, de l'archéologie et de l'ethnographie du Tonkin.

Diverses raisons ont fait que, jusqu'ici, cette « Compagnie » n'a pu produire les résultats qu'en attendaient ses fondateurs. Rien n'ayant été fait à l'époque où elle fut créée pour dresser l'inventaire et assurer la conservation des monuments de l'Indo-Chine, il fallut d'abord aller au plus pressé, c'est-à-dire, laissant de côté le Tonkin proprement dit, reconnaître et étudier les plus précieux et les plus compromis des monuments indo-chinois, ceux du Cambodge et du Champa. C'est aujourd'hui chose faite. Le catalogue des monuments chams et cambodgiens, classés comme monuments historiques, peut être considéré comme terminé, et tous les vestiges notables de ces deux antiques civilisations sont placés désormais sous la sauvegarde des dispositions de l'arrêté du 19 mars 1900. Il en est de même pour un certain nombre de monuments laotiens.

M. Beau a jugé le moment venu d'étendre au Tonkin l'étude archéologique et épigraphique menée à bonne fin au Champa et au Cambodge et sérieusement engagée au Laos. Il était d'ailleurs d'autant plus nécessaire de se mettre sans tarder à cette besogne que, chaque jour, l'on voit des monuments intéressants pour l'histoire de l'Annam et de son art s'abîmer ou disparaître par suite de l'incurie ou de l'ignorance plus encore que sous les coups du vandalisme.

Quant à l'épigraphie annamite, elle est tout

entière à créer; les inscriptions sont, en outre, extrêmement nombreuses. Les Annamites ont eu, en effet, depuis l'antiquité, l'habitude de commémorer tous les événements importants de leur histoire nationale ou locale, et en particulier toutes leurs fondations d'édifices, par l'érection d'une stèle inscrite. Le dépouillement systématique de ces inscriptions ajoutera, sans nul doute, des données précieuses à celles que fournissent sur l'histoire annamite les maigres annales officielles.

La moisson ne peut manquer d'être abondante et, assurée qu'elle est de la bonne volonté des chefs de province et des autorités indigènes, jointe au concours qui lui est d'ores et déjà assuré des officiers du service géographique, la commission des antiquités du Tonkin fera une fructueuse et intéressante besogne.

SIAM

Le budget. — L'excellent *Bulletin économique de l'Indo-Chine* pour le mois de janvier dernier nous donne un résumé du budget siamois pour l'exercice 1904-1905. Les recettes sont fixées à 45.500.000 ticaux, soit, en comptant le tical à 1 fr. 40, à 66.500.000 francs. Les dépenses à 47.251.300 ticaux, laissant un excédent de recettes de 258.700 ticaux. Le budget siamois est en très grosse et très rapide augmentation puisque en 1902-1903 les recettes étaient seulement de 39.152.134 ticaux et les dépenses de 39.028.040 ticaux.

Comme toujours, les principales recettes du Siam sont les diverses fermes, surtout des jeux, dont la production est en très grosse augmentation cette année, parce que, nous assure-t-on, les adjudicataires ont escompté que l'excellente récolte du riz permettra aux Siamois de se livrer plus encore qu'à l'ordinaire à leur passion dominante. La ferme des jeux doit rapporter 7.533.269 ticaux contre 5.757.383 en 1903-04. La ferme de la loterie passe de 2.136.225 ticaux en 1903-04 à 2.420.411 en 1904-05. La ferme de l'alcool de 4.158.583 à 4.908.772. Au contraire, le rendement de la ferme de l'opium n'a guère augmenté puisqu'il a passé de 7.113.396 ticaux à 7.114.296.

En dehors des fermes, les principales augmentations portent sur les douanes, passant de 4.384.913 ticaux en 1903-04 à 5.405.340; les forêts, de 1.137.322 à 1.527.192; les mines, de 1.037.345 à 1.252.128. Il y a aussi une légère progression dans le rendement des chemins de fer qui a été en 1903-04 de 2.020.000 ticaux, et qui est estimé pour l'exercice courant à 2.175.000.

L'augmentation des droits de douane, qui est estimée à 23 % sur l'année précédente, est due principalement à l'espoir d'une forte exportation de riz, correspondant à l'excellente récolte du paddy de la saison dernière. Toutefois, il y a aussi un certain progrès sur les importations des marchandises générales dont le volume croît singulièrement d'année en année. L'augmentation du produit des forêts découle de la probabilité d'une bonne saison de flottage. Les deux tiers de l'augmentation du rendement des chemins de fer sont dus au progrès du trafic sur la ligne de Korat. Ceci est une réponse aux homnes qui prétendent que le Laos est un pays sans valeur. Cette ligne politique, construite par les Siamois dans un pays très peu peuplé et difficile, répond non seulement au but politique qu'ils se proposaient en l'établissant, mais encore elle tend peu à peu à devenir un placement normal de l'argent public qui lui a été consacré.

L'examen des dépenses est également intéressant. Ce sont les dépenses militaires qui marquent les plus fortes augmentations. L'armée absorbera 6.187.198 ticaux en 1904-05 contre 3.741.030 en 1903-04; la marine, 3.710.730 ticaux contre 2.260.300. En outre, un crédit extraordinaire de 3.917.216 ticaux est prévu par des approvisionnements de réserves pour l'armée. Il y a sans doute là une preuve de plus de l'effort d'organisation militaire que le Siam poursuit jusque dans les régions les plus extérieures du royaume, et par conséquent jusque sur les bords du Mékong. Ajoutons que la gendarmerie provinciale, qui est en réalité, elle aussi, une armée commandée par les officiers danois, voit ses crédits augmenter de 2.360.000 ticaux à 2.800.000.

La police est aussi augmentée. Elle passe de 1.143.142 ticaux à 1.321.541. Les tribunaux passent de 1 216.480 ticaux à 1.477.290. Les irrigations absorberont pendant l'exercice courant 563.355 ticaux contre 39.240 seulement pendant l'exercice écoulé. Le cadastre se poursuit et doit absorber 951.136 ticaux contre 900.100. Si le crédit de 1.500.000 ticaux consacré en 1903-1904 à la construction des chemins de fer est supprimé, il est remplacé par une dépense extraordinaire de 6.003.000 ticaux, imputée au fonds de réserve, comme celle qui est consacrée aux approvisionnements des réserves pour l'armée.

Les progrès de toutes ces dépenses nous montrent que le Siam poursuit patiemment son organisation en tant qu'Etat centralisé et tendances modernes. Il le fait d'abord dans le domaine qui doit nous frapper le plus. Nous venons de signaler l'augmentation de ses crédits militaires et les dépenses extraordinaires qu'il consacre aux approvisionnements de réserve. Il ne faut pas oublier que dès 1902-1903 une somme de 3.340.991 ticaux avait été prise au fonds de réserve pour être dépensée en approvisionnements militaires. Cette année, le gouvernement siamois consacre une grande partie de l'augmentation des crédits pour l'armée à la création de deux nouveaux régiments.

Une autre augmentation de dépenses très intéressante est celle des chemins de fer qui tendent à rapprocher de plus en plus Bangkok de toute la périphérie du royaume. Il y a là une tendance très naturelle, mais qui doit être surveillée de près par nous : si nous voulons exercer sur la rive

droite du Mékong l'influence à laquelle nous prétendons, nous ne devons pas tarder à faire aboutir les projets de chemins de fer qui seront construits en exécution du dernier accord franco-siamois et dont le gouvernement général de l'Indo-Chine se préoccupe à l'heure actuelle.

Il est très intéressant de s'arrêter à l'augmentation considérable (524.116 ticaux) des crédits consacrés aux irrigations. On sait que ce sont là les dépenses les plus immédiatement productives et utiles à la population que l'on puisse faire dans ces pays d'Extrême-Orient. Le service des irrigations a été régulièrement et définitivement constitué au Siam avec un personnel de sept ingénieurs spécialistes européens. Le programme adopté comporte pendant cinq années une dépense annuelle de 600.000 ticaux. Sans doute une forte partie de ce crédit sera consacrée à la réfection ou à l'amélioration d'ouvrages existants, tels que digues, canaux, écluses, mais il y a aussi un vaste plan d'irrigation qui devra encore être étudié pendant trois ou quatre ans et qui commencera à être exécuté aussitôt que les travaux actuels auront été achevés.

Il peut être intéressant, en terminant, de donner la série des budgets des recettes du Siam depuis dix ans :

	Ticaux
1893-1894	17.389.672
1894-1895	17.334.369
1895-1896	18.074.690
1896-1897	20.644.500
1897-1898	24.808.001
1898-1899	28.496.029
1899-1900	29.920.365
1900-1901	35.611.306
1901-1902	36.157.963
1902-1903	39.152.124
1903-1904 (approximativement)	43.283.000
1904-1905 (estimation)	45.500.000

L'emprunt siamois. — Non seulement le Siam trouve dans son budget en développement constant les moyens de s'organiser et de se mettre en valeur, mais encore il a estimé qu'il était arrivé au point où il pouvait sans inconvénient se créer une dette étrangère. Il vient d'émettre sur les marchés de Paris et de Londres un emprunt de 25 millions de francs à 4 1/2 %, remboursable en 40 ans par des tirages qui commenceront en 1911, avec faculté pour le gouvernement siamois de racheter au pair et au moment qu'il voudra à partir du 1er septembre 1915, sur trois mois de préavis. Une moitié de cet emprunt, qui a été largement couvert, a été émise par la Hongkong and Shanghaï Banking Corporation, et l'autre moitié par la Banque de l'Indo-Chine. Au moment de l'émission, on a fait observer qu'il s'agissait pour le gouvernement siamois d'étendre des travaux utiles, par exemple le réseau de chemins de fer dont il a déjà construit, pour ses recettes annuelles, plus de 460 kilomètres. On voit que le « nerf » financier du progrès est loin de manquer au Siam.

CHINE

La mort de Mgr Favier. — Mgr Favier, vicaire apostolique de Pékin, est mort dans cette ville à l'âge de soixante-huit ans. Il était depuis quarante-trois ans dans le pays, où il avait été envoyé presque aussitôt après son entrée dans l'ordre des Lazaristes, au lendemain de son ordination.

Mgr Favier était une des personnes les plus influentes de la colonie étrangère de Pékin. Bien peu parmi les Européens connaissaient aussi bien que lui la langue chinoise et tous les ressorts de la société à laquelle il était mêlé depuis si longtemps. Alors que tout le monde doutait, à la fin de 1899 et dans les premiers mois de 1900, du sérieux de l'insurrection des Boxeurs qui se développait dans la Chang-toung et dans le Pe-tchili méridional, Mgr Favier n'hésita jamais à prédire la gravité des événements dont il allait faillir être lui-même victime. On n'a pas oublié en effet comment il fut assiégé dans le Pé-tang avec trois mille chrétiens, n'ayant guère d'autres armes que celles de la poignée de marins français et autrichiens, qui, sous les ordres de l'enseigne de vaisseau Henry tué pendant ce siège, repoussa toutes les attaques des Boxeurs et des troupes chinoises qui s'étaient alliées à eux.

Après cette crise, Mgr Favier réussit à relever ses chrétientés ruinées. Il construisit même dans la rue des Légations une grande église catholique. Il avait ses dispensaires, ses hôpitaux, et exerçait un pouvoir presque souverain sur le quartier du Nord de la ville où la population catholique est concentrée.

C'est chez lui que les Français de passage, toujours sûrs de trouver un accueil plein d'entrain et de bonne grâce, allaient se renseigner sur le pays, et il n'est pas d'endroit à Pékin où l'on trouvait à la fois des informations plus sûres et des anecdotes plus savoureuses. Si parfois Mgr Favier se trouva, en raison des intérêts particuliers des chrétientés, qu'il représentait, embarrasser quelque peu notre diplomatie, il lui a rendu un nombre beaucoup plus grand de services. Il avait conservé, comme l'immense majorité des missionnaires, en dépit et peut-être en raison même de leur long séjour à l'étranger, un amour profond pour la patrie où il avait passé les plus belles années de sa jeunesse. Il se souvenait même avec un enthousiasme tout particulier de la petite patrie dans la grande, et il était impossible d'aller une seule fois au Pé-tang sans savoir, par les déclarations de l'évêque, qu'il était originaire de Bourgogne. Mgr Favier était en effet né dans le département de la Côte-d'Or.

C'est son coadjuteur, Mgr Jarlin, qui lui succède comme évêque de Pékin. Il est né à Cette, en 1855; il a partagé toutes les épreuves de son évêque à l'époque du siège des légations, et a été décoré pour sa belle conduite pendant cette période troublée.

L'action japonaise. — Les Japonais semblent avoir trouvé un nouveau moyen d'exercer leur

action en Chine. Il y a environ deux ans un décret impérial avait été pris confisquant une partie des biens des bonzeries et autres monastères pour consacrer cette mainmorte à la fondation et à l'entretien d'écoles enseignant les sciences occidentales. Pour échapper à cette confiscation partielle, un nombre grandissant de bonzeries s'affilient aux missions japonaises. Leurs biens passent ainsi nominalement en la possession de sujets japonais qui ne seront sans doute pas disposés, une fois le péril passé pour les moines, à les restituer à leurs anciens propriétaires.

Le gouvernement chinois cherche à s'opposer à cette tactique en déclarant qu'on ne saurait assimiler les missions japonaises aux missions européennes venues pour propager dans le Céleste Empire des doctrines entièrement nouvelles, tandis que la religion professée par les missionnaires japonais est en réalité celle des communautés bouddhiques indigènes. Mais les subtilités théologiques permettront sans doute aux Japonais de s'en tirer, et à l'heure actuelle on constate que les taoïstes chinois recherchent les liens qui pourraient les unir aux shintoïstes japonais pour s'assurer ainsi la protection japonaise.

Les mandarins commencent à s'émouvoir de cet état de choses, et il en résulte une hostilité contre les moines des différentes confessions religieuses.

JAPON

Les relations avec l'Empire britannique. — On continue à se préoccuper vivement en Angleterre du renouvellement de l'alliance japonaise qui vient à échéance dans deux ans, et au Japon on fait volontiers des avances aux Anglais pour qu'ils renouvellent ce contrat et en étendent la portée. Dans un discours qu'il a récemment prononcé au Liberal Union Club, M. Chamberlain a beaucoup insisté sur la nécessité de ce renouvellement de l'alliance japonaise. Quant au *Times* prenant texte de ce discours, il a fait un article le 13 avril, demandant une fois de plus que l'on cherche dans l'alliance japonaise un moyen d'assurer le maintien du *statu quo*, non seulement dans l'Asie orientale, mais encore dans l'Asie centrale. Le *Times* répétait à ce propos, à l'usage de la Russie, le conseil qu'il donne toujours aux nations avec lesquelles l'Angleterre a des difficultés : celui de s'occuper de leurs affaires intérieures ou des intérêts qu'elles peuvent avoir sur leurs frontières européennes. C'est ce que l'on nous disait à l'époque où notre expansion africaine nous mettait en délicatesse avec l'Angleterre; c'est maintenant le conseil que les Anglais donnent, sur un ton d'ailleurs fort peu agréable, à la Russie.

Il est à remarquer que si le gouvernement central de l'Empire britannique fait des avances au Japon, les colonies anglaises continuent à poursuivre à l'égard des Japonais, aussi bien qu'à l'égard des autres Asiatiques, la politique d'exclusion qu'elles ont depuis longtemps adoptée. L'Australie n'a en rien modifié ses lois d'exclusion pour favoriser la politique japonaise du gouvernement de Londres. Quant au gouvernement de la Colombie Britannique, il a voté le 8 avril un projet de loi restreignant l'immigration des Japonais et interdisant leur emploi sur les travaux publics à l'intérieur de la province. Le consul général japonais à Ottawa va demander, nous assure-t-on, au gouverneur général du Canada, de refuser de sanctionner la loi, mais il est difficile de croire qu'il empêchera la Colombie Britannique d'exécuter à cet égard ses volontés, car dans aucun pays de l'Empire la population ouvrière blanche n'est disposée à accepter la concurrence asiatique, même pour favoriser les fins les plus grandioses de la politique impériale.

ASIE RUSSE

Le Transsibérien. — Un groupe d'ingénieurs des chemins de fer doit partir incessamment pour la Sibérie. Les plus grands travaux à faire sont ceux déjà désignés de la Sibérie centrale. La ligne entre Krasnoiarsk et Irkoutsk, par exemple, font des courbes dont la hardiesse a causé plus d'un déraillement. Entre Zuna et Talchet dans un des mois du printemps 1901, on avait constaté un accident tous les deux jours.

En outre, la direction du Transsibérien a reconnu que certaines stations étaient trop éloignées les unes des autres et elle a décidé que des stations de quatrième classe et des haltes nouvelles seraient créées sur le Transsibérien.

Une nouvelle voie de pénétration en Asie. — Le *Messager des Finances* et le *Journal de Saint-Pétersbourg* donnent de très importants renseignements sur les nouveaux chemins de fer des monts Ourals qui rendront bientôt plus courts et plus faciles les voyages en Sibérie.

On vient, nous disent-ils, de reprendre énergiquement les travaux de constructions de la nouvelle ligne de Bogoslovsk qui a été entreprise aux frais de l'arrondissement minier du même nom, le plus riche de la région. Le *Bulletin de l'Asie française* avait publié en 1903 et 1904 des renseignements sur les projets déposés de lignes nouvelles à travers les monts Ourals.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* annonce aujourd'hui que le mouvement des trains a été provisoirement ouvert en décembre dernier sur la voie nouvelle de Bogoslovsk, mais seulement pour le transport des compagnies d'ouvriers se dirigeant aux usines de l'Oural et pour les nombreux trains chargés de transporter le minerai nécessaire à la fabrication des rails commandés par l'administration du Transsibérien, ou d'amener sur les lignes les matériaux nécessaires à la construction de la ligne elle-même. On pense

qu'on peut affirmer aujourd'hui que, vers juin 1905, le service régulier sera inauguré.

Le chemin de fer de Bogoslovsk a incorporé le réseau ferré du nord-ouest de l'Oural, les usines de Bogoslovsk et la ville de Verkthotourié dans le réseau du chemin de fer de l'empire. Ayant diminué de 260 verstes (520 au lieu de 780) le parcours des marchandises arrivant du bassin de la Volga et de la Kama à destination de celui de l'Obi et de l'Irtyche, la nouvelle ligne ne desservira pas seulement les intérêts purement locaux, mais sera certainement une ligne d'intérêt général. La preuve en est déjà facile à donner; on pense que dès cette année, grâce à la nouvelle voie, plus de marchandises pourront entrer en Sibérie que l'an dernier, et que toujours, grâce à elle, les voies fluviales correspondantes, Ob, Tom, Iénisséi, etc., pourront servir même au transport des soldats.

En outre de la ligne principale, on a construit nombre d'embranchements tantôt à voie large, tantôt à voie étroite, qui sont intéressantes au plus haut point pour la vie économique de la région, mais qui n'ont point pour la Sibérie et les Sibériens l'importance incomparable de la ligne de Bogoslovsk.

TURQUIE

Les négociations franco-turques. — Le 13 avril, l'iradé réglant les difficultés dont quelques-unes étaient, depuis longtemps, pendantes entre le gouvernement ottoman et la France, a enfin été signé et remis à M. Constans, ambassadeur de la République à Constantinople. L'iradé accorde : 1° l'extension de la ligne de Damas à Hama jusqu'à Alep, avec une garantie kilométrique de 13.667 fr. On sait que cette ligne, construite par les Français comme tous les chemins de fer de Syrie, avait été établie sans garantie kilométrique;

2° Le paiement d'une indemnité de 3 millions et demi de francs pour le tort fait à la ligne française de Damas à El Mzerib par l'établissement de la première section de la ligne de Damas à la Mecque, qui lui est parallèle et qui tendra à lui enlever une partie du trafic du Hauran;

3° Le paiement de 1.600.000 francs à la Société des quais de Constantinople pour les arriérés dus pour les retards apportés à la remise des terrains;

4° L'affectation d'un tiers du montant de l'emprunt de 60 millions, soit 16 millions et demi de francs à des commandes en France. Il s'agit surtout de matériel naval, de matériel de campagne, harnachements, voitures Lefebvre, etc.

A propos de l'indemnité de la ligne de Damas à El Mzerib, signalons que le chemin de fer islamique que le Sultan veut construire de Damas à la Mecque, et dont la première section a motivé l'indemnité de la Compagnie française, est, à l'heure qu'il est, terminé jusqu'à Maan à une centaine de kilomètres au sud de la mer Morte. De là, la ligne doit se diriger droit vers Médine. On assure qu'une difficulté s'est élevée entre la Turquie et le gouvernement égyptien, poussé par l'Angleterre, au sujet d'un embranchement que ce chemin de fer à la Mecque devait lancer vers Akaba, au fond du golfe du même nom qui borde le rivage oriental de la péninsule de Sinaï. Les Anglais, dont la politique active en Arabie est signalée par ailleurs, auraient déclaré que Akaba appartenant à l'Egypte, il ne saurait être question d'y faire parvenir un chemin de fer sans le consentement du khédive. Il s'agirait, au fond, de disputer indirectement au Sultan la route des Lieux Saints de l'Islam.

Une autre difficulté attendrait le chemin de fer de la Mecque à son extrémité méridionale. On annonce que le monde des chameliers et des caravaniers qui vivent actuellement du transport des pèlerins de Djeddah à la Mecque est décidé à s'opposer, par tous les moyens, à la pénétration du chemin de fer qui tuerait leur industrie en leur enlevant le trafic du pèlerinage.

ARABIE

L'insurrection de l'Yémen. — La situation continue à être extrêmement grave pour les Turcs dans l'Yémen. Si la garnison turque d'Hodeïda tient encore, les villes de Zamar, Yérim, Aneysa et Hadieh sont tombées entre les mains des insurgés, la forteresse d'Ibb est entourée. Rizza Pacha, commandant les troupes de secours, a réussi à entrer à Sanâà, mais ce n'est qu'après avoir perdu ses canons aussi bien qu'une grande partie de ses convois d'approvisionnement et de munitions. La situation de la ville assiégée est donc aussi mauvaise que jamais.

On a décidé, à Constantinople de faire un effort très sérieux pour en finir avec la révolte de l'Yémen qui inquiète d'autant plus le Sultan qu'elle pourrait, si elle s'étendait, compromettre sa domination sur les centres religieux de l'Islam. On aurait décidé d'envoyer une vingtaine de mille hommes recrutés dans les vilayets de Syrie, mais une partie de ces troupes déjà transportée à Hodeïda s'est mutinée. On assure que c'est là un résultat du mouvement national arabe qui s'est déclaré contre les Turcs. Les Syriens, se sentant Arabes comme les insurgés de l'Yémen, manifesteraient peu de zèle à les combattre sérieusement. On a levé un certain nombre de troupes albanaises qui ne présentent pas cet inconvénient, mais il semble que les Albanais répugnent fort à s'embarquer pour l'Arabie. La situation dans l'Yémen s'aggrave encore de ce fait que la famine continue à y sévir.

PERSE

Réformes militaires. — Le 21 mars, un décret impérial a été publié dans la *Gazette de Téhéran* ordonnant la réorganisation de l'armée

persane. D'après le nouveau projet, il y aura en Perse 12 divisions composées d'infanterie, d'artillerie et de cavalerie. Le 6 avril, la *Gazette* publiait des détails sur la composition de la première de ces divisions qui comprendra 9 bataillons d'infanterie, soit 7.700 hommes, 500 hommes d'artillerie et 2.900 cavaliers.

Il est difficile de savoir quel est le sérieux de ces réformes et sous l'inspiration de quelle influence, étrangère ou non, elles ont été décidées.

Désordres dans le Khorassan. — De graves désordres ont éclaté à Meched dans le Khorassan. Des commerçants russes ont été attaqués et pillés et les autorités persanes se sont montrées incapables de rétablir l'ordre. Les journaux anglais cherchent à établir un rapport entre ces événements et les défaites de Mandchourie, disant que les Russes sont menacés de l'hostilité de toutes les nations asiatiques qu'ils ont soumises ou qu'ils inquiètent Il est difficile de ne pas trouver une pareille appréciation un peu aventurée, le Khorassan étant fort loin de la Mandchourie, et la mentalité des Persans n'ayant aucune relation avec celle des peuples de l'Asie orientale.

ASIE ANGLAISE

La situation financière de l'Inde. — Il résulte des renseignements qu'a récemment communiqués le ministère de l'Inde, à Londres, que pour l'exercice 1903-1904 le budget de l'empire anglo-indien s'est soldé par un excédent de recettes sur les dépenses de 2.996.400 livres sterling (env. 74.910.000 francs). Quant au budget de 1904-1905 dont les comptes ne sont pas encore arrêtés d'une manière définitive, il devait se solder, d'après les prévisions budgétaires, par un excédent de recettes de 918.700 livres sterling; il est probable que l'excédent réel atteindra 3.485.000 livres sterling, soit plus de 87 millions de francs. Parmi les principaux accroissements de recettes figurent — toujours pour l'exercice 1904-1905 — les chemins de fer, qui, grâce à un trafic considérable en blé, auront produit 2.381.500 livres sterling environ de plus que les prévisions budgétaires; la taxe de l'opium a rendu 1.088.900 livres sterling de plus que les prévisions; la taxe sur le sel, 218.400 livres sterling, etc. Au total les excédents de recettes ont atteint 4.550.500 livres sterling; d'où il faut déduire le total des accroissements de dépenses, soit 1.983.700 livres sterling pour retrouver le chiffre de 2.996.800 livres sterling qui représente, comme nous l'avons indiqué ci-dessus, l'excédent net des recettes sur les prévisions budgétaires.

Ces chiffres sont l'indice évident de la prospérité générale du pays. Cependant le dernier exercice a été attristé par une crise agricole qui, par suite du défaut de pluies, a sévi sur certaines parties des présidences de Bombay et de Madras, entraînant avec elle ses ruines habituelles.

Les troupes russes sur la frontière afghane. — Il est à remarquer que les Anglais manifestent une nervosité constante au sujet des préparatifs russes dans l'Asie centrale, surtout depuis les débuts de la guerre russo-japonaise. Il semble que dans l'Inde on partage l'idée étrange émise dans certains journaux anglais que les Russes, contents de l'attitude des Anglais et désireux de brouiller les cartes pour s'éviter l'humiliation d'être battus par les seuls Japonais, méditeraient une attaque contre la frontière du Nord-Ouest. C'est ainsi que le *Times of India* a déclaré le 6 avril qu'il avait reçu l'information que des troupes russes avaient remplacé les troupes de l'émir de Boukhara sur tout le haut Amou-Daria en face du territoire afghan. En outre, 4.000 hommes auraient été détachés de la garnison de Merv pour être portés en renforts à Kouchk à peu de distance de Hérat. Quant à la garnison de Merv, elle aurait immédiatement reçu d'Orenbourg un nombre de soldats égal à celui qu'elle aurait envoyé en avant. Enfin, les Russes renforceraient leurs postes sur le Pamir. Ces nouvelles ont été démenties à Pétersbourg, mais elles étaient néanmoins intéressantes à signaler comme un symptôme de l'état d'esprit des Anglo-Indiens.

Il faut noter, en ce qui concerne la situation militaire des Russes dans l'Asie centrale, que, d'après une information de Saint-Pétersbourg, la ligne d'Orenbourg à Tachkent qui mettra directement le Turkestan en communication avec la Russie d'Europe, sera ouverte au trafic des voyageurs et des marchandises au milieu de juin.

Les exportations de riz de Birmanie. — La Birmanie reste le premier des pays producteurs et exportateurs de riz. Elle a vendu, en 1904, 1.772.059 tonnes de cette céréale contre 1.497.984 en 1903.

Sur cette quantité, l'Europe a absorbé, en 1904, 640.453 tonnes, l'Inde 206.530, les Détroits et la Chine 866.666, l'Amérique 58.410.

La rubrique « Détroits et Chine » comprend le Japon où les ventes de riz de Birmanie ont beaucoup augmenté, sans doute en raison des nécessités de la guerre. La publication officielle japonaise les *Mounthly returns of the foreign trade of Japan* constate en effet que l'Inde anglaise, c'est-à-dire en réalité la Birmanie, a vendu 479.992 tonnes de riz au Japon en 1904.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Paul-François Gueydon, *consul général* de Monaco à Marseille;
Charles Bénard, *consul* de Monaco à Bordeaux;
Félix Adam, *vice-consul* de Suède et de Norvège à Boulogne-sur-Mer;
Justin Farges, *vice-consul* d'Espagne à Carcassonne;
Antoine Guinet, *vice-consul* du Chili à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Launegrâce est désig. pour commând. le rég. de marche étranger de l'Indo-Chine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Tron de Bouchony et Roussel; le *lieut.* Theurey et le *sous-lieut.* Bonfait sont désig. pour le 16ᵉ rég.;

M. le *capit.* Chautard est placé à l'état-maj. du corps d'occupation.

Indo-Chine. — M. le *colonel* Simonin est mis à la disposition du général command. supérieur.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. les *capit.* Valdenaire e: Robin et les *lieut.* Talin d'Eyzac, Lion, Guex et Vaslet de Fontaubert ;

MM. le *lieut.-col.* Tétart; le *capit.* Berger et les *lieut.* Haran et de Héricourt sont affectés au 11ᵉ rég.;

MM. le *chef de bat.* Beaudouin et le *lieut.* Chastellier sont placés au 12ᵉ rég.;

MM. les *chefs de bat.* Cazeaux et Collin; les *capit.* Géré et Malafosse et les *lieut.* Domenger et Montagne sont affectés au 1ᵉʳ annamites;

MM. le *capit.* Pereyre et les *lieut.* Meyzonade, Sarotte et Régnier sont affectés au 2ᵉ annamites.

Tonkin. — MM. le *lieut.* Abadie et le *sous-lieut.* Bégot sont désig. po .r le 9ᵉ rég.;

MM. les *capit.* Céloron de Blainville, Quérette, Laussu, Dubois de Saligny. Crété et Saillant sont placés au 10ᵉ rég.;

MM. le *colonel* Bertin, le *capit.* Labarrière, les *lieut.* Gilbert, Cros, Méric de Bellefon, Pilven, Marchand, Chanson, Pasquer et le *sous-lieut.* Soulier sont affectés au 1ᵉʳ tonkinois;

MM. le *capit.* Sainjon; le *lieut.* Samuel et les *sous-lieut.* Barjou, Aveline et Jacquemet sont désig. pour le 2ᵉ tonkinois;

MM. le *colonel* Ditte; le *capit.* Vallod; les *lieut.* Lavenir, Ringue et Abblard et le *sous-lieut.* Ponsot sont placés au 3ᵉ tonkinois;

MM. les *lieut.* Courtin, Viard et Harent et les *sous-lieut.* Reboul et Berrier-Fontaine sont désig. pour le 4ᵉ tonkinois;

M. le *lieut.* Thollon est placé au 18ᵉ rég.;

M. le *capit.* Prévot est nommé chancelier du cercle de Caobang et M. le *capit.* Dez, chancelier du cercle de Bao-lac;

M. le *capit.* Velle est affecté hors cadres au 4ᵉ territoire militaire;

M. le *lieut.-col.* Mordrelle est placé au 5ᵉ tonkinois;

M. le *chef de bat.* Doudoux est placé à l'état-major particul. du Tonkin;

MM. le *chef de bat.* Vitart et les *capit.* Coste et Schwartz sont affectés au 2ᵉ tonkinois.

Sont désig. pour servir au Tonkin:

MM. les *capit.* Michaut, Hubin, Verhaeghe, Deveney, Maupin, Crotte et Lacroix; les *lieut.* Hanne. Barberot, Braine et Loche; les *sous-lieut.* Fournier et Soubra;

M. le *lieut.* Bahus est affecté au 10ᵉ rég.;

MM. les *lieut.* Dutech et Boidard sont désig. pour le 18ᵉ rég. et le *lieut.* Michel, pour le 5ᵉ tonkinois.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Roulot est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Chine. — MM. le *lieut.* Gouin et les *sous-lieut.* Le Gall et Calvez sont désig. pour servir au corps d'occupation.

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Bernard et M. le *capit.* Douchet sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cambodge. — M. le *capit.* Gazenave est affecté aux travaux du chemin de fer du Cambodge.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Besançon est désig. pour servir en Cochinchine ;

MM. le *capit.* Labasque et les *sous-lieut.* Verniolet et Defaut sont affectés au 5ᵉ rég. ;

MM. le *lieut.-col.* Gautier et le *capit.* Strickler sont placés à la direction de Cochinchine;

M. le *capit.* Delbecq est placé à l'état-maj. de la 2ᵉ division.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Fournier; le *chef d'escad.* Robbe ; les *capit.* Chassagnette et Welly et le *lieut.* Gauthier;

MM. les *lieut.* Gérard, Darribes, Chaulard et le *sous-lieut.* Lavarde sont affectés au 4ᵉ rég.;

M. le *lieut.-col.* Bonaccorsi est nommé chef d'état-maj. de l'artill. de l'Indo-Chine;

MM. les *capit.* Barbier et Lavit sont désig. pour servir aux travaux publics.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *chef d'escad.* Husson est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3ᵉ cl.* Connes est mis à la disposition du général command. supérieur.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2ᵉ cl.* Gourmanel est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 1ʳᵉ cl.* Huart et Charbonnier ; *de 3ᵉ cl.* Gazier; les *stagiaires de 1ʳᵉ cl.* Jacob et Maynard et *de 2ᵉ cl.* Vandenbroucke sont désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — M. Dupas, *offic. d'admin. de 2ᵉ cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de 1ʳᵉ cl.* Croll et M. le *commiss. de 3ᵉ cl.* Menvielle sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *commiss. de 2ᵉ cl.* Tixier est désig. pour servir à Hanoï.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Vergé ; les *offic. d'admin. de 1ʳᵉ cl.* Sombardier et Bigault de Fouchères et l'*offic. d'admin. de 3ᵉ cl.* Drevel sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 3ᵉ cl.* Boirard et Séverin sont désig. pour servir à Saïgon.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de 1ʳᵉ cl.* Daguerre est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. Normet, Tardif et Bernard, *méd.-maj. de 2ᵉ cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. Poumayrac, *méd.-maj. de 1ʳᵉ cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine ;

M. Cognacq, *méd.-maj. de 1ʳᵉ cl.*, est désig. pour servir hors cadres à Hanoï.

Nouvelle-Calédonie. — M. Thomas-Derevoge, *méd.-maj. de 2ᵉ cl.*, est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Bertaud est nommé au command. du *Vauban*;

M. le *lieut. de vaiss.* Maurin est désig. pour embarq. sur le *Montcalm* ;

M. le *lieut. de vaiss.* Rolland est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaiss.* Martel est nommé adjoint au command. de la 2ᵉ flottille des torpilleurs des mers de Chine ;

M. l'*enseig. de vaiss* Letourneur est désig. pour embarq. comme second sur un torpilleur des mers de Chine ;

M. le *mécanic. ppal de 2ᵉ cl.* Tisserand est désig. pour embarq. sur le *Vauban*.

Levant. — M. le *mécanic. ppal de 2ᵉ cl.* Landelle est désig. pour embarq. sur le *Vautour*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2ᵉ cl.* Boyer est désig. pour embarq. sur le *Vauban*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2ᵉ cl.* Hénault est désig. pour embarq. sur le *Vauban*.

Bibliographie

Kong-Kong : *Le passé et le présent*, par Ed. Clavery, consul de France. Une brochure in-8° de 58 pages. Chevalier et Rivière, éditeurs. Paris, 1905.

L'auteur rappelle succinctement les origines et les principales phases du développement de la colonie et expose ensuite la situation actuelle au point de vue de l'organisation administrative, économique et financière. Il souligne l'importance des relations commerciales établies entre l'Indo-Chine française et le vaste port franc de Victoria.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 50. MAI 1905

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française,** Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

46e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Albert Defrance, ministre plénipot.	25	»
* Le Conseil général de la Seine. .	100	»
Command. Brun, de l'infant. colon.	15	»
Le Comte de Chasteigner.	12	»
Lieut. Ducret, de l'infant. colon. .	12	»
Gaston Dupin, notaire.	12	»
Franck-Dupuy, à La Rochelle. . . .	12	»
D'Epinay, lieut. d'infanterie	20	»
Pierre Emery, sous-préfet.	25	»
Lieut. Gicquel, de l'infant. colon. .	12	»
Ch. Lemire, résident honoraire. . .	12	»
Martinet, capit. d'infanterie.	15	»
L.-G. Le Roux, consul général. . .	12	»
De Saint-George, capit. d'état-major.	12	»
Biblioth. des offic. du 8e colonial. .	12	»
Cercle militaire du poste de Kebilli.	12	»
Biblioth. des offic. du 21e colonial. .	12	»
Capit. Magnabal, de l'infant. colon.	12	»
Capit. Paul Mathieu, de l'infanterie coloniale.	20	»
Léon Caillat, vice-consul.	12	»
Bourgouin-Meiffre, manufacturier à Hanoï	36	»
A reporter. . .	412	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	412	»
* Périn, garde ppal de la garde indigène	12	»
Cercle militaire d'Angoulême . . .	12	»
De Rothschild frères	1.500	»
De Chasteigner, capit. de cavalerie.	12	»
Pierre Deffarge, à Sainte-Foy-la-Grande.	25	»
Lieut. Lame, de l'infant. coloniale.	25	»
S. A. R. le duc de Chartres.	100	»
* Le général d'Amboix de Larbont.	25	»
Biblioth. des offic. du 22e colon. .	12	»
Claudius Madrolle, explorateur. . .	25	»
Paul Lizé, caporal d'infant. colon.	18	»
Jean Boissonnas, secrét. d'ambassade	25	»
Souscriptions diverses.	59	80
Total.	2.262.80	

LE COMITÉ

CONFÉRENCE DE M. LE DOCTEUR LEGENDRE

Le Comité auquel s'étaient joints de nombreux adhérents de Paris, s'est réuni le 9 mai pour entendre une conférence du Dr Legendre sur la transformation économique et l'action française au Seu-tchouan.

Le colonel de la Panouse, directeur du Comité, a, en l'absence du président et des vice-présidents, présenté le conférencier en rendant hommage à l'œuvre qu'il a accomplie au Seu-tchouan et dont le Bulletin du Comité a eu à parler à diverses reprises, puis le colonel de la Panouse a donné la parole au Dr Legendre qui s'est exprimé ainsi :

La transformation économique du Seu-tchouan.

Messieurs,

Pour rendre plus compréhensible l'étude de la transformation économique du Seu-tchouan et faire entrevoir tous les facteurs qui peuvent favoriser notre action dans cette province, je vous dirai brièvement que le Seu-tchouan, situé à l'extrême Ouest de la Chine, en est la province la plus vaste et la plus peuplée. Elle se divise en deux parties bien distinctes : le Seu-tchouan occidental ou région des montagnes, ramifications de la masse thibétaine, et le Seu-tchouan oriental qui couvre les trois quarts de la superficie totale de la province. Cette partie est celle qu'on appelle le « Bassin Rouge » en raison de la couleur du sol. C'est la région féconde et, par conséquent, la plus intéressante pour nous.

Les richesses tant du sol que du sous-sol sont des plus considérables et variées. Mais toute tentative d'exploitation agricole, industrielle ou minière est condamnée à échouer tant qu'on n'aura pas modifié les conditions actuelles des échanges.

Les voies de communications.

Ce qu'il est urgent de créer avant tout au Seu-tchouan, comme dans le reste de la Chine d'ailleurs, ce sont des moyens de transport. Le Yang-Tseu et ses affluents surtout sont totalement insuffisants pour la commodité et la rapidité du trafic, non seulement à cause des rapides, des seuils qui entravent la navigation, mais aussi parce qu'à la saison des basses eaux, c'est-à-dire pendant six mois environ, quelques barques légères seules circulent péniblement dans le haut Seu-tchouan, avec une lenteur désespérante. En effet, l'équipage est fréquemment obligé de débarquer les marchandises pour pouvoir franchir un seuil et la jonque elle-même doit être traînée, portée de l'autre côté, pour être rechargée à nouveau. Les Chinois qui ont tout fait pour l'irrigation du sol dans ces régions n'ont jamais songé à canaliser leurs seules véritables voies de communication, leurs fleuves, à les approfondir, à construire des écluses d'un bief à l'autre. Des marchandises parties de Changhaï en septembre n'arrivent généralement à Tchentou qu'à la fin de *janvier*, quelquefois plus tard, en février et même mars. Et bien que la descente soit plus facile, les envois faits de la capitale n'atteignent guère le port d'embarquement avant *quatre mois*. Un négociant français établi à Tchong-king recevant un jour de Changhaï une importante commande de soie grève livrable dans trois mois, la refusait malgré le sérieux bénéfice à réaliser, le délai de livraison étant trop court, affirmait-il. Le transport par eau est donc difficile, très lent même dans les meilleures conditions de profondeur du chenal, puisque les moyens de propulsion habituels sont la rame et la cordelle. Quant au vent, il est rarement utilisable sur ces cours d'eau très encaissés et, s'il ne vient pas de l'arrière, dans les gorges surtout où le halage est impossible, la jonque peut être immobilisée pour plusieurs jours si le courant est fort, ce qui est la règle.

Mais les inconvénients de ce mode de transport ne s'arrêtent pas là ; il est très onéreux avec des risques considérables, bien supérieurs aux risques de mer. Quand on remonte le Yang-seu ou ses affluents, on rencontre chaque jour des jonques éventrées avec leur cargaison séchant au soleil sur la berge. Ils sont tels, ces risques, que le tarif des compagnies d'assurance pour marchandises à destination du Haut Pays est presque prohibitif.

Vous allez me dire : « Mais, en dehors des voies fluviales, il y a les routes. Pourquoi ne pas les utiliser, pourquoi ne pas organiser des transports par chariots ou bêtes de somme ? » Cette solution du problème n'est point praticable pour deux raisons : 1° Parce que les bêtes de somme sont rares, très rares même, si on compare le nombre des chevaux, mulets et bovidés qui se trouvent dans un district quelconque de France avec celui de la région du Seu-tchouan la plus favorisée à ce point de vue. En effet, on ne voit de bêtes de somme que dans les territoires montagneux et la quantité de produits transportée par elle est peu considérable, car ces animaux, généralement de petite taille et peu vigoureux, parce que mal nourris, sont incapables de supporter de fortes charges ; 2° parce qu'il est impossible d'organiser des attelages, d'employer des charrettes, l'état des routes ne le permettant pas. Dans toute cette immense province du Seu-tchouan, il n'existe point une seule voie vraiment carrossable et il en est de même pour le reste de la Chine. Même les « tà loù » (grandes routes) ne sont que des pistes, quelquefois dallées, c'est vrai, au milieu ou sur un côté, mais de telle façon, avec de si larges intervalles entre les pavés et un tel nivellement que les coulis et les piétons n'empruntent cette partie de la voie qu'aux jours de pluie, le sentier latéral étant trop glissant.

Les cours d'eau et les bêtes de somme ne pouvant assurer la totalité des transports, il a fallu s'adresser à l'homme, et c'est ainsi qu'une forte proportion de la population est, depuis des milliers d'années, immobilisée pour les échanges et soustraites par là même à d'autres utilisations plus productives. C'est là un vice grave d'organisation économique et qui explique dans une certaine mesure la stagnation d'un grand nombre d'industries chinoises, qui en sont encore à l'état primitif et n'ont jamais connu le progrès. Elles ont souffert ces industries, non seulement des obstacles à échange facile, mais aussi du nombre réduit de bras utilisables. Et qui sait si certaines inventions, certaines applications scientifiques dont nous sommes si fiers, ne seraient pas depuis longtemps partie intégrante du patrimoine des fils de Hân, si bien doués à certains points de vue, s'ils avaient compris la nécessité absolue des transports faciles et rapides.

Et ne me dites pas que c'est par surabondance de population que la Chine en a été réduite à transformer une partie de ses habitants en *bêtes de somme*. Car, si tout son immense territoire, sol et sous-sol, était *judicieusement* utilisé avec échange des produits régulièrement assuré, elle pourrait, avec moins d'efforts, nourrir plus d'hommes encore et accroître sensiblement leur bien-être. C'est ce que j'étudierai avec vous bientôt, en ce qui concerne la région que je connais, le Seu-tchouan,

Tout cet exposé des moyens de transport utilisée à l'heure actuelle dans l'Ouest chinois vous prouve bien l'urgence extrême de la création de voies ferrées. Il en existe déjà une en Chine, notre œuvre, le grand tronc de 1.200 kilomètres, qui relie Hankéou à Pékin, et les résultats obtenus ne peuvent qu'être un grand encouragement aux entreprises futures.

Pour l'exploitation du Seu-tchouan, deux grandes voies sont en projet, je dirai même en concurrence. C'est : 1° la voie Haïphong-Souifou-Tchentou et au delà (1) ; 2° la voie Hankéou-Tchentou. La plus importante pour nous à construire, et certes la plus désirable, est naturellement la voie Haïphong-Tchentou, puisqu'elle aurait ce résultat économique considérable de drainer vers le Tonkin une grosse partie, sinon la totalité des produits de Seu-tchouan, qui s'acheminent à l'heure actuelle vers Changhaï avec tant de risques et de lenteur.

La voie ferrée Haïphong-Tchentou peut se diviser en deux tronçons : le tronçon Haïphong-Souifou, sur le Yang-tseu, et le tronçon Souifou-Tchentou. Comme vous le savez tous, le premier tronçon se construit à ce moment, mais avec une certaine lenteur due surtout à la difficulté de se procurer un nombre de coulis suffisant, le Yunnan étant une province dépeuplée depuis la révolte des mahométans. Les coulis actuellement utilisés viennent d'ailleurs, du Kouang-toung surtout, par la voie Haïphong-Laokay. Ces Cantonnais, enlevés au climat chaud et humide de leur province, souffrent de la température plus froide des plateaux yunnannais. Et comme ils ne trouvent pas sur place toutes les ressources alimentaires désirables, ils ne peuvent se refaire des fatigues du climat, de leur labeur, et deviennent la proie facile des maladies. La Compagnie du chemin de fer perd donc ainsi beaucoup de ses ouvriers. Mais aussi, pourquoi ne pas tenter le recrutement de ces travailleurs au Seu-tchouan et au Kouei-tcheou ? Le Seu-tchouanais, de caractère plus doux, est plus maniable que le Chinois du Sud, moins exigeant, et il résisterait mieux, son climat ressemblant à celui du Haut Yunnan.

Le tronçon Soui-fou-Tchentou et au delà serait plus facile à construire que le tronçon yunnannais. La main-d'œuvre, prise *sur place*, serait aussi nombreuse qu'on voudrait et *peu coûteuse*. La situation difficile faite à la compagnie du Yunnan par la pénurie des coulis et le taux élevé de leur mortalité n'existerait pas sur les chantiers seu-tchouannais.

Quant aux ingénieurs et employés européens, ils trouveraient un climat généralement tempéré et de grandes facilités d'existence matérielle. Les produits d'alimentation sont partout abondants et variés, et ces produits sont en grande partie ceux de notre pays : donc, avec quelques précautions, la santé du personnel européen ne souffrirait aucunement d'un séjour prolongé dans ces régions.

Les Chinois et les projets de chemin de fer.

Maintenant, me direz-vous, comment ce projet de chemin de fer sera-t-il accueilli par la population ? Eh bien ! déjà dans la capitale Tchentou, parmi le monde des mandarins et des notables les plus éclairés, cette question de la voie ferrée est à l'ordre du jour. On en parle couramment, on en souhaite ouvertement la réalisation. La classe dirigeante se rend compte de la nécessité d'améliorer les voies de communication, ne serait-ce que pour mieux assurer dans les conditions présentes l'exercice de l'autorité centrale. Les élèves de l'Ecole de Médecine me parlaient constamment du chemin de fer, dont je leur avais expliqué le fonctionnement; et, ce qui les frappait le plus, les intéressait directement, eux et leurs compatriotes, c'était le bon marché de ce mode de transport rapide.

Je m'explique : un Chinois, que ses affaires, ou un autre motif, obligent à descendre de Tchentou à Tchong-king, soit un parcours de 400 kilomètres, reste onze jours sur les routes. Et, s'il a quelque respect de lui-même, il doit voyager en chaise à deux porteurs. Il lui faudra, en plus, au moins, un couli pour ses bagages, soit trois salariés ; il y aura aussi les frais d'auberge pendant ce laps de temps, soit, à 400 sapèques par jour et par couli, plus 300 sapèques pour l'hôtelier, une dépense de 1 ligature et demie (la ligature vaut environ trois francs de notre monnaie, mais il ne faut pas oublier que la valeur de l'argent en Chine est beaucoup plus grande qu'en Europe), et ce sera un minimum. Si c'est un homme aisé ou un personnage, il lui faudra une chaise à quatre porteurs et une suite plus nombreuse. Ce sera donc pour les deux étapes du voyage une dépense considérable. Aussi, quand vous apprenez à ces bons Chinois qu'on peut faire le même trajet en quelques heures, sans fatigue, avec des frais quatre ou cinq fois moindres, eux, dont la bourse n'est jamais bien garnie, font cette judicieuse réflexion qu'on doit essayer de réaliser pareille merveille. Et leur joie est grande si vous leur faites comprendre qu'avec ce moyen de locomotion, ils pourront, en quittant la capitale le matin, déjeuner à Tchong-king et dîner quand même à Tchentou.

Mais vous allez me poser une nouvelle interrogation : que pensent les intéressés, les coulis eux-mêmes, porteurs de chaises ou d'autres fardeaux ; oui, que pensent-ils de la grande transformation qui se prépare, de ce bouleversement sans nom ? Eux, ne pensent guère, ne savent pas : ils ont bien une vague crainte des dragons de feu (locomotives), mais sont encore incapables de comprendre les conséquences d'une telle révolution. Toutefois, on peut envisager l'avenir avec sérénité ; car sitôt que ces coulis reconnaîtront que le pain quotidien non seulement reste assuré, mais que le salaire est augmenté (ne le serait-il que de 20 sapèques), ils se déclareront tous satisfaits. Le gain moyen des travailleurs ordinaires est de 100 à 150 sapèques ; si vous leur en apportez 200, 250 (je l'ai déjà dit, la ligature de 1.000 sapèques vaut 3 francs environ), tout ce pauvre monde *vous appartiendra*. Et croyez-moi : ce n'est point une simple affirmation ou encore une conviction d'ordre personnel,

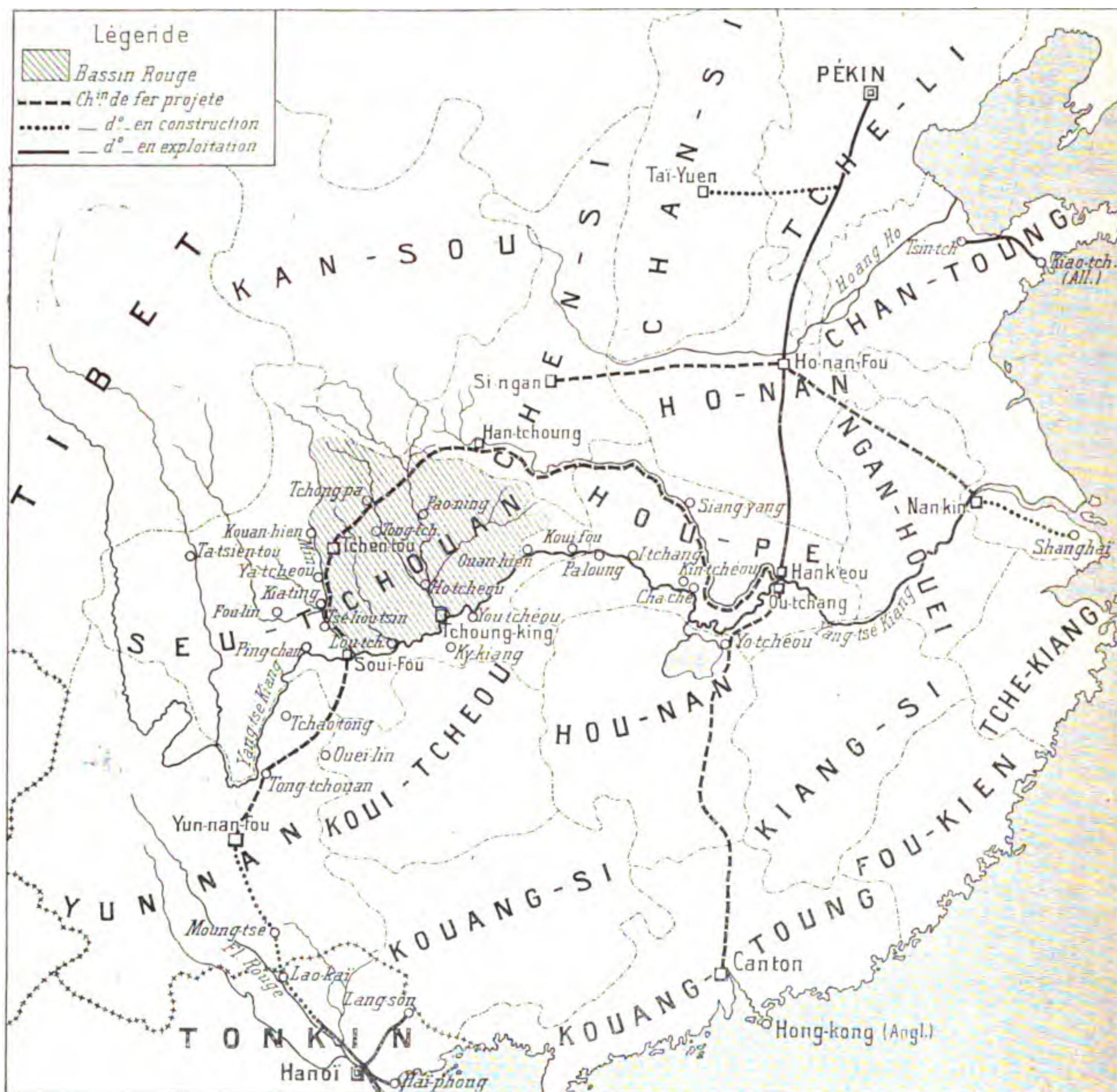
(1) Pour être continuée sur Si-Ngan-fou à travers une région riche et populeuse, et rejoindre la ligne Pékin-Si-Ngan-fou actuellement en construction.

mais bien une certitude basée sur la connaissance acquise de la mentalité chinoise pendant deux années d'un contact journalier.

Les porteurs de chaise les mieux rétribués et les plus importants des coulis, ceux dont l'opposition serait la plus sérieuse, pourraient être utilisés comme surveillants sur les chantiers; c'est un rôle dont le Chinois est généralement fier, surtout quand il s'accompagne d'une augmentation de salaire, ce qui serait le cas. Et quand la construc-

ne faut pas oublier que la province est en partie montagneuse, très accidentée, et que les routes affluant aux lignes ferrées seront longtemps encore sillonnées de coulis ou de pousseurs de brouettes. Quant aux porteurs de sel ou de thé, qui s'en vont aux Alpes Seu-tchouannaises, au Thibet, ils conserveront pour des siècles leur rude monopole, qu'il serait cependant humain de rendre moins pénible.

Je n'ai pas encore envisagé le problème des chemins de fer au point de vue matériel et du transport de ce matériel



tion de ce tronçon sera achevée, quand, pour pousser les choses à l'extrême, le Seu-tchouan sera sillonné de chemins de fer, il sera encore facile d'assurer la subsistance de tous les travailleurs qu'on ne pourra utiliser pour l'entretien et la surveillance de la voie. Tout d'abord, un certain nombre sera pris par les industries connexes, liés à la création des chemins de fer, d'autres seront conservés pour les exploitations diverses, dont je vous exposerai bientôt la genèse facile et nécessaire. Et la solution de ce problème complexe sera d'autant plus aisée qu'il faudra un laps de temps considérable pour achever au Seu-tchouan, un réseau d'une certaine ampleur et qu'ainsi, il n'y aura point de transition brusque. D'un autre côté, il

à pied-d'œuvre. On ne peut attendre l'achèvement du tronçon Haïphong-Souifou pour commencer le tronçon Souifou-Tchentou, et prétendre transporter par là rails et machines nécessaires à la province. Il faut chercher et trouver un autre expédient. C'est ici que se pose la question si importante de la transformation sans secousses, ni crises violentes de la navigation sur la Haut Yang-tseu et ses affluents. Les milliers de bateliers qui vivent de transports sur ces eaux redoutent le navire à vapeur au dernier degré et s'imaginent qu'il tuerait à bref délai, leur trafic, principalement sur le bief de 1.100 kilomètres, Koui-Tcheou-Suifou-Kiating. Il y a une solution, laquelle serait amorcée par l'obligation d'amener vers Seu-Tchouen le matériel,

rails et locomotives, du chemin de fer. La Compagnie concessionnaire ne pouvant s'accommoder des lenteurs de la montée actuelle et des dangers qu'elle présente, le halage à la cordelle forçant la jonque à suivre les berges, à contourner les pointes, les rochers, où le courant est le plus violent, à aller en un mot au-devant des obstacles, la Compagnie, dis-je, chercherait dans les inventions modernes, le moyen le plus pratique d'effectuer ses transports. Or, le plus simple, le moins coûteux, serait l'embarcation automobile, chargeant elle-même, faisant le remorquage de chalands.

Mais il vaudrait infiniment mieux placer le moteur à pétrole sur les *jonques* mêmes, ce qui est très praticable, des plus facile, m'affirme un de mes amis, le Dr Sonrel, qui jouit d'une grande compétence dans ces questions. Un grave problème serait ainsi solutionné; car il n'y aurait plus de résistance sérieuse de la part des bateliers. Et comme il faudrait encore des haleurs pour les rapides, une partie seulement se trouverait sans emploi. D'ailleurs bien souvent ce sont des malheureux paysans qu'on réquisitionne pour les jonques de mandarins et transports du gouvernement, et dont le salaire est dérisoire, quand salaire il y a. Ces pauvres gens resteront à la terre, dont les procédés scientifiques modernes peuvent augmenter sensiblement la surface utilisable.

Le problème de l'éclairage et les cultures vivrières.

J'en ai fini avec la question des transports et je vais aborder un nouveau problème, qui est le *nœud même* de toutes les transformations économiques au Seu-tchouan : c'est le problème de l'éclairage. Vous allez me comprendre.

A l'heure actuelle, les 40 millions de Seu-tchouannais s'éclairent à l'huile de colza. Ils fabriquent bien de la bougie, mais c'est un objet de luxe peu employé, sauf dans les temples publics et privés. L'huile de colza est donc l'agent d'éclairage le plus employé, et le Chinois, hélas! n'en connaît pas d'autre. Je dis hélas! parce qu'il immobilise ainsi et enlève à la culture des céréales et des plantes vivrières un sixième au moins de la surface arable de la province. Tous ceux qui connaissent la Chine, ses malheurs, ses souffrances terribles par la disette, par les famines, comprennent maintenant l'immense portée économique et sociale d'un changement qui rendrait à la culture vraie, pour la nourriture de tout un peuple, plusieurs millions d'hectares d'excellente terre.

Mais, comment réaliser pareille perspective? Veuillez m'écouter attentivement : il y a du charbon partout au Seu-tchouan. Dans certaines vallées, quand vous circulez, vous en voyez à chaque instant émerger à la surface du sol. Comme le bois est très rare, ce charbon est le véritable combustible employé pour la cuisine et le chauffage. On utilise aussi beaucoup de coke, mais savez-vous comment le Seu-tchouannais fabrique ce coke? Vous ne le devineriez jamais : eh bien! en brûlant du charbon en plein air! Pourquoi? Parce que le charbon, ainsi allégé de tous ces produits précieux dont il ne soupçonne pas l'importance, devient plus léger, plus facile à transporter. C'est à nous d'instruire le Chinois, de lui montrer que ce charbon recèle mille choses qui serviront d'abord à l'éclairer, puis à teindre ses étoffes, à guérir ses maladies, à parfumer ses femmes, etc. Et cette industrie du gaz d'éclairage, créée par nous, trouverait, comme j'y fais allusion, à utiliser sur place tous les sous-produits de la distillation du charbon. Le Seu-tchouan est une des plus importantes régions séricicoles du monde et pour teindre leurs belles soies, les Seu-tchouannais ayant abandonné leurs anciennes teintures végétales, emploient à l'heure actuelle des couleurs d'aniline de qualité inférieure et de provenance allemande. Ces teintures se fixent mal et changent rapidement. Il y aurait donc grand intérêt, dans chaque ville éclairée au gaz, à distiller les goudrons pour livrer des produits colorants de bonne qualité à toute une vaste industrie. On pourrait aussi fabriquer des parfums à bon marché, sûr de les écouler dans le pays. En cela, comme pour les teintures, nous ne ferions aucun tort à la production française, car ce sont les Allemands et les Japonais qui vendent tous ces articles de camelotte, dont le prix est plus élevé cependant que les produits que nous fabriquerions sur place avec une main-d'œuvre peu exigeante.

Cette question de l'éclairage, vous le sentez bien maintenant, est vitale pour la province; et si nos ingénieurs veulent se mettre à l'œuvre, leur succès est assuré, car le Chinois, plein de bon sens et très pratique, comprendra tout de suite, par une expérience faite sur une petite échelle, que cette création est toute à son avantage et une abondante source de profits. Il aura même des regrets amers de savoir quelles richesses il a gaspillées depuis tant de siècles, lui si pauvre, lui qui a tant de peine à gagner le pain quotidien.

Mais, pour en finir avec le charbon, j'ajouterai que s'il est partout abondant, il est fort mal exploité. Le rendement des mines peut être décuplé sans peine le jour où les procédés européens entreraient en vigueur. Pour le moment, l'ouvrier se contente de forer un trou au flanc de la colline où émerge un gisement et abandonne la mine dès que l'eau s'y infiltre ou l'envahit. Le charbon, malgré son abondance et sa facilité d'extraction, est d'un prix élevé, toujours à cause de l'insuffisance et de la cherté des transports.

Il en est de l'exploitation des autres mines comme du charbon : les moyens employés, où la géologie n'a rien à voir, dans la recherche des filons, sont des plus primitifs. Le rendement est donc très faible : je parle des mines de fer, de plomb, de cuivre et d'étain. Et en dehors des gisements connus, une prospection sérieuse ferait sans doute découvrir des gisements nouveaux, non seulement dans le Bassin Rouge, mais surtout dans les Alpes Seu-tchouannaises, à peu près inexplorées. Il existe aussi de l'or, puisque les habitants de cette région, en trouvent dans les sables des torrents. Bonvalot prétend même qu'il abonde autour de Ta-tsien-lou. Le mercure est aussi à rechercher et s'il y en a autant qu'au Kouei-tcheou, ce serait une source de richesse considérable.

Les possibilités industrielles.

Il est donc possible de créer toute une industrie métallurgique, peut-être même des hauts fourneaux, qui fourniraient plus tard rails et locomotives pour les chemins de fer, sans compter la catégorie des fers utilisés dans la construction des ponts et des habitations. Le bois est devenu si rare au Seu-tchouan, il est si coûteux que la population aurait intérêt à employer ces fers pour les bâtiments. Dans ces entreprises, nous serions appelés à fournir le matériel d'exploitation et la direction : ingénieurs, contremaîtres et ouvriers spéciaux.

Mais il reste encore d'autres industries à créer : 1° la verrerie que le Chinois prise beaucoup, mais qui est un article d'importation trop cher pour la masse et aussi pour la classe dite aisée, laquelle jouit, en vérité, de moins de confort que nos ouvriers des villes; 2° la savonnerie qui n'existe pas non plus et dont les produits, comme ceux de la verrerie, sont appréciés au plus haut degré, mais accessibles seulement à la classe privilégiée.

La soie.

Je passe sous silence toutes les industries à perfectionner, dont l'étude m'entraînerait trop loin. Je parlerai uniquement de la grande exploitation seu-tchouannaise du vêtement, celle qui fait sa richesse actuelle : la soie.

Cette industrie est fort développée et l'élevage du ver se fait dans presque tout le Bassin Rouge. Mais l'ignorance

de certains soins à donner au bombyx, la négligence de son hygiène, l'absence de toute sélection, d'où les maladies et leur propagation fatale, ont pour résultat d'amener chaque année la mort d'une forte proportion de vers. Trop souvent même, de terribles épidémies exercent des ravages qui sont la ruine complète de certaines régions. D'où faible production, généralement, et production infime quand sévissent les épidémies. Je n'ai pas besoin d'insister sur la révolution économique que provoquerait la méthode de Pasteur. La production, de qualité supérieure, considérablement accrue et régulièrement obtenue chaque année, augmenterait le bien-être des populations; et celles-ci béniraient le bon génie qui viendrait ainsi alléger leur rude combat pour la vie. Notre marché en profiterait à son tour, car nous achetons beaucoup de soies blanches du Seu-tchouan, appelées « ta tcheou », et Lyon importe des quantités considérables de cocons et soie brute. La plupart des robes de « foulard » que portent nos élégantes viennent de Tchentou ou Kiating. Les méthodes de filage et de tissage sont aussi à transformer, car le Chinois emploie depuis des siècles des métiers que la Mission Lyonnaise déclare être les primitifs des primitifs et incapables de fournir des tissus parfaits.

Je vous ai parlé de la teinture de ces soies, les couleurs sont mauvaises et les procédés de trempage défectueux, mais la réforme est simple, facile à obtenir.

Amélioration de l'agriculture.

Il resterait encore à étudier tout un côté de la situation économique du Seu-tchouan, celle de l'exploitation du sol proprement dite. Là aussi il y aurait tout un programme à exécuter; mise en pratique des procédés de la chimie agricole moderne, augmentation du rendement en céréales, récupération pour la culture d'immenses terrains improductifs par la routine du paysan chinois, sa manie de déboisement poussée à l'extrême, etc. Il y aurait aussi à se préoccuper du perfectionnement des systèmes d'irrigation, à reprendre aux fleuves, aux rivières torrentueuses de vastes espaces qu'ils ont couverts de leurs sables, de leurs galets et que le paysan a abandonnés. Ailleurs, quelques travaux de barrages, d'approfondissement du chenal, de constructions d'écluses, assureraient pour toute l'année la navigation des jonques arrêtées pendant six mois. Enfin, il y a la question vitale du reboisement, celle de l'élevage des troupeaux, avec toutes les conséquences économiques qui en découlent, mais je n'ai pas le temps, ici, d'exposer à fond de point très intéressant.

Le commerce possible.

Il me reste à énumérer pour les négociants et industriels ici présents la liste des produits qu'on peut vendre au Seu-tchouan :

1° La verrerie, les cristaux et porcelaines communes, la miroiterie, l'horlogerie;

2° Les velours, lainages, flanelles, draps, surtout les couleurs *voyantes*; la passementerie, la bonneterie à bon marché, la parfumerie, les savons; un grand nombre d'articles de Paris, surtout les jouets mécaniques qui ont le plus grand succès.

3° Appareils et produits photographiques, appareils de chauffage, machines à coudre et plus tard appareils mécaniques pour certaines industries (thé, filage, tissage des étoffes de soie, laine et coton), pour la métallurgie, l'exploitation des mines, l'éclairage au gaz ou électrique;

4° Dans un autre ordre d'idées : nos vins blancs, champagne, cognac, liqueurs, conserves de poissons et de fruits, etc.;

5° La droguerie, elle, a un bel avenir devant elle; la quinine, l'antipyrine, les sels mercuriaux, les objets de pansement ont fait rapidement leur chemin.

6° Une machine à glace avec fabriques de boissons gazeuses écoulerait aussi facilement ses produits.

Quant aux articles à acheter, on peut citer : Soies, ma pou (ramie) musc, opium, rhubarbe et autres produits médicinaux. Soies de porc, peaux, fourrures, laine, tresses de paille, broderies, etc.

En retour de ces renseignements commerciaux, je demanderai à certaines personnes généreuses de vouloir bien doter nos écoles, au Seu-tchouan; et les meilleurs dons seraient des spécimens de notre belle librairie française, nos principaux classiques, nos méthodes d'enseignement primaire et supérieur, des livres de vulgarisation scientifique avec nos belles gravures et fines reliures : quelques ouvrages d'art avec enluminures, des planches murales, etc. Ce serait le meilleur moyen de prouver aux Chinois que nous ne sommes pas des barbares, mais que nous cultivons comme eux les arts et les belles-lettres.

Le rôle possible des Français.

Je m'arrête : je ne puis abuser plus longtemps de votre attention; vous le voyez, toutes les données d'un séduisant et vaste problème vous apparaissent nettement à ce moment. Il y a un champ immense ouvert à l'énergie française, pour son profit à elle et aussi le plus grand bien de toute une population égale en nombre à la nôtre, douce, polie, civilisée, des plus intéressantes. Notez ceci : qu'il faut envisager sérieusement vous-même cette perspective que la Chine pense à l'heure actuelle à tirer parti des inventions de l'Européen, et que si ce n'est nous, ce seront d'autres qui viendront proposer aux fils de Hán d'améliorer leur situation économique, en utilisant leurs richesses. Et ils seront écoutés; car le Chinois commence à se rendre compte que chez lui, étant données ses maigres ressources, tout est onéreux : produits du sol et du sous-sol, produits de l'industrie du vêtement, du bâtiment, de l'alimentation, transport de ces produits : tout est cher.

Oui, la pauvreté est effrayante sur son immense empire, même au Seu-tchouan, la région la plus féconde peut-être de l'univers. Car il est, le Chinois, comme vous l'avez vu, un grand gaspilleur de richesses : *il ne sait pas*. Il a cultivé tout ce qu'il y a de plus noble au monde : les belles-lettres, la philosophie et les arts, mais il ignore les sciences avec leurs applications merveilleuses. Eh bien! nous, Français, faisons un pacte avec lui, mais gardons-nous d'aborder le fils de Han avec la brutalité de parvenus qui savent tout, ont tout scruté. Non : n'oublions jamais qu'il appartient à la plus vieille civilisation du monde, la plus belle peut-être, et que dans le conflit des compétitions européennes, il se donnera à qui saura le prendre. Il sait l'art de tirer parti des jalousies internationales et comprend, à l'heure actuelle, que les coups de force d'une nation sont de moins en moins à redouter, si l'on fait la part de l'antagonisme d'intérêts entre les différents peuples européens.

Et à ceux qui craignent de la part du Chinois une opposition sérieuse à ces réformes économiques, je dirai qu'ils ne le connaissent point : il a trop de bon sens et de sagesse pour ne pas saisir l'opportunité du plus grand nombre d'entre elles; et du moment qu'il y trouvera son profit et non la perte de son gagne-pain, soyez assurés que l'opposition n'existera pas. En Chine, l'opposition systématique et sans fondement réel ne se verra guère : un comité électoral français qui ne veut point d'une réforme est autrement redoutable et difficile à vaincre qu'une guilde seu-tchouannaise, sauf de très rares exceptions.

Notre aide pacifique et si féconde pour le Chinois s'étendrait au Kouei-tcheou et au Yunnan surtout, qui nous intéresse plus directement. Toutes ces régions ont besoin de guides, non d'émigrants en masse, et cette situation d'éducateurs nous convient excellemment, étant donné le faible accroissement de notre population. Notre épargne est considérable, et il serait, certes, plus avantageux pour

nous d'utiliser nos capitaux pour mettre en valeur ces régions que de les prêter à d'autres peuples pour les mêmes exploitations, selon un système que la mauvaise organisation de notre capital nous a fait presque partout subir. Nous avons commencé au Yunnan, et nous ne saurions que tendre de plus en plus notre effort pour l'exécution rapide du chemin de fer. Cette province, pour se développer, n'aurait qu'à recevoir le trop-plein des vallées seu-tchouannaises : ces populations agricoles, paisibles habituées au travail, remettraient en valeur, sous la direction de leurs mandarins et notre aide technique, les plateaux et vallées abandonnés, permettant aussi l'exploitation minière sur une grande échelle. Notre voie ferrée serait le grand collecteur de toutes ces richesses et ses embranchements poussés vers certains territoires judicieusement choisis, ramèneraient à la vie ce qui est maintenant désert.

Le Seu-tchouan et le Yunnan, ne l'oubliez pas, sont d'importance vitale pour le développement futur et complet de notre grande colonie indo-chinoise, qui trouvera là, dans un effort pacifique, les moyens d'utiliser toutes les énergies qui n'ont pas chez elles un aliment suffisant. L'exploitation rationnelle et scientifique des ressources de ces deux provinces aura la plus heureuse répercussion sur le Tonkin et décuplera son importance.

En résumé, j'ai posé des jalons, dégagé des possibilités, montré ce qu'est le pays, l'habitant : à vous, maintenant, ingénieurs, industriels, négociants, d'aller étudier, sur place, le côté technique de ces nombreux problèmes et d'en préparer la solution. Ne craignez point d'y aller : vous y trouverez sécurité et santé, et vous travaillerez pour vous et votre pays. Mais ce qu'il faut, c'est un long terme, n'être point pressé, prendre contact avec le Chinois, vivre un peu de sa vie, le traiter en égal, en civilisé qu'il est ; surtout, ne point agir en égoïste qui ne voit que son intérêt immédiat et se refuse à la collaboration sincère avec le possesseur.

Croyez-moi, avant tout, sachez inspirer confiance en mettant en pratique les modestes conseils que je me permets de vous donner. N'oubliez pas non plus que notre race aussi intelligente, est plus souple, plus insinuante que d'autres de l'Europe ; qu'elle a toutes chances de réussir avec le Seu-tchouannais que j'appellerais volontiers le Français de la Chine. Allez donc à cette conquête pacifique, mais soyez jeunes, n'ayez pas de liens de famille trop étroits qui gênent votre action future. Dites-vous que le temps n'est rien, que deux années en un pays intéressant passent bien vite, que le succès n'appartient qu'aux patients, aux persévérants. Des études, des recherches précipitées dans la plus riche contrée du monde n'ont jamais eu d'autre résultat que de fausser l'opinion sur la valeur réelle de ses productions et tarir ainsi une abondante source de profits. Vous n'avez plus à hésiter : la moisson est proche, elle est mûre et d'ici longtemps, les ouvriers seront nombreux. Hâtez-vous donc.

Quant à nous, nous vous aiderons dans la mesure de nos forces. Nous avons créé à Tchentou, sur la demande du vice-roi, une école de médecine et de science, qui va prendre prochainement un certain développement, grâce à la haute initiative des ministres des Affaires étrangères et des Colonies et de concert avec le gouvernement impérial chinois.

Sur ce beau sol du Seu-tchouan, nous travaillerons avec vous et pour nous ; nous créerons un mouvement d'opinion en soulageant les souffrances de son peuple, nous aplanirons les obstacles. Et les médecins instruits par nous, qui sortiront de l'Ecole, auront pris un peu de notre âme ; ils vous comprendront mieux, vous ouvriront les voies.

LA GUERRE

A en juger par la rareté et l'insignifiance des nouvelles qui nous sont venues de Mandchourie depuis un mois, on pourrait croire que l'armée du maréchal Oyama est tombée en sommeil, ou du moins que l'état-major japonais ne veut plus rien entreprendre sur terre avant d'être fixé sur l'issue de la grosse partie qui va se jouer prochainement sur mer. Rien ne serait plus faux que cette dernière opinion. C'est en effet une justice à rendre aux Japonais que depuis quinze mois leur armée a déployé dans l'accomplissement de sa tâche une infatigable vigueur, comme si tout le poids de la guerre retombait sur elle seule, et que, de son côté, leur flotte en a fait tout autant. C'est précisément en rivalisant d'énergie que soldats et marins se sont prêté un mutuel appui. Le caractère dilatoire que les opérations de Mandchourie affectent pour le moment n'est donc pas dû à l'attente des événements maritimes, et vraiment nous assistons depuis trop longtemps à ces alternatives d'activité manifeste et d'inertie apparente pour que nous ayons aujourd'hui le droit de nous en étonner. Les Japonais ne sont capables d'efforts tels que ceux qu'ils ont fournis à Liao-yang, au Cha-ho et à Moukden, qu'à la condition de s'y préparer de longue main et de marquer un temps d'arrêt considérable, une fois l'effort donné. Maintenant que les voilà engagés au cœur de la Mandchourie, forcés de s'éloigner à la fois de la mer et de la voie ferrée, il est tout naturel que leurs progrès soient plus lents.

Nous avions laissé le 15 avril leurs avant-gardes dans la région de Kaïyouen-Tchangtou, tandis que l'arrière-garde de Liniévitch tenait la ligne Feng-houa-Pamientchang. Il n'y a de ce côté, à la date du 15 mai, que peu de changement dans la situation des belligérants, et l'on peut mesurer la singulière erreur du correspondant militaire du journal russe *Novoié Vrémya* pronostiquant, il y a un mois, que les Japonais seraient à Kirin le 20 avril et à Kharbin le 6 mai. Cette prédiction pessimiste était due probablement à la pointe qu'un détachement japonais avait poussée dans les premiers jours d'avril jusqu'à Chen-tsia-toun, sur la voie ferrée, à 30 kilomètres au sud de Feng-houa. Ce village avait été bientôt abandonné, et la ligne japonaise reportée au sud, puisque le 7 mai, trois semaines plus tard, un télégramme officiel de Tokyo nous apprenait qu'on venait de se battre à 50 kilomètres au nord de Fakoumen, et que les Russes avaient été chassés de Pa-pao-toun, sur la route de Fakoumen à Podoune. Une autre dépêche signalait une reconnaissance de Cosaques à 15 kilomètres de Chang-tou.

Ainsi donc, le long de la voie ferrée, c'est le *statu quo*. A l'Ouest, rien à signaler, si ce n'est un raid exécuté par 2 ou 3.000 Khounkhouses auxquels se seraient joints autant de cavaliers japonais réguliers avec 24 pièces de canon ; suivant les

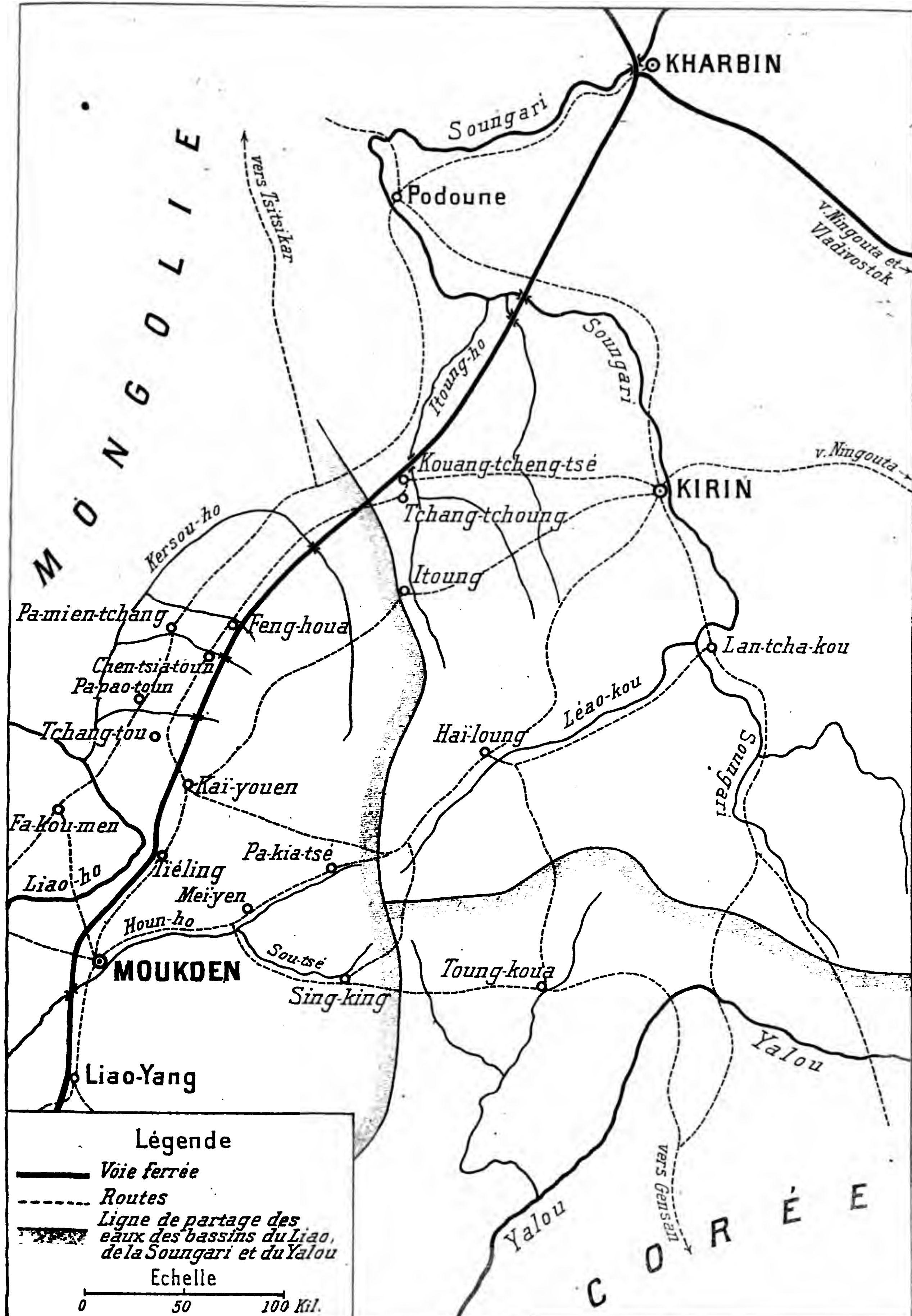
rapports des garde-frontières russes, ce détachement se trouverait déjà à 150 kilomètres au nord-ouest de Kouang-tcheng-tsé, sur la route de Tsitsikar, c'est-à-dire à peu près à hauteur de Podoune. Sans méconnaître les ennuis qu'il peut causer aux Russes le jour où il atteindra le chemin de fer entre Kharbin et Tsitsikar, ce n'est évidemment pas vers l'Ouest qu'est l'intérêt principal de l'offensive japonaise : ce qui se passe dans la direction de Kirin est incontestablement plus grave. De ce côté, en effet, les colonnes japonaises apparaissent sur trois routes différentes : celle qui mène de Moukden à Kirin par Haï-loung, celle qui de Sing-king remonte vers le Nord pour recouper la première dans le voisinage de la ligne de partage des eaux du Liao et de la Soungari, enfin celle qui relie Toung-koua à Haï-loung (*voir le croquis ci-joint*). La première a été le théâtre d'engagements importants. Le 11 avril, une reconnaissance russe, composée de 1 régiment d'infanterie, de 6 sotnias et de 1 batterie, poussait jusqu'à Meï-yen, à 60 kilomètres au sud-est de Tié-ling, surprenait les troupes japonaises qui occupaient ce point, et les forçait à reculer après avoir brûlé elles-mêmes un dépôt de vivres et de munitions. Mais les Japonais ne tardaient pas à reprendre l'offensive. Le 16 avril, nous les trouvons à Pakia-tsé, dans le voisinage de la source du Houn-ho où un détachement russe, peut-être le même qui avait combattu à Meï-yen, se retirait précipitamment vers Haï-loung pour ne pas avoir sa retraite coupée par des contingents arrivant de Sing-king. Enfin un télégramme officiel de Tokyo, daté du 7 mai, nous apprend qu'un corps japonais, venant de Toung-koua et marchant sur Haï-loung, a rencontré de la cavalerie russe à 45 kilomètres de Toung-koua et l'a repoussée. Il s'agit donc bien d'une marche concentrique sur Haï-loung, exécutée à la mode japonaise, c'est-à-dire en utilisant simultanément tous les itinéraires possibles. Mais c'est seulement quand les Japonais seront parvenus à Haï-loung, dont ils sont encore éloignés d'une quarantaine de kilomètres, que leur droite, prenant Kirin pour objectif, sera à hauteur de leur gauche, actuellement à Tchang-tou et visant à atteindre Kouang-tcheng-tsé. On comprend donc pourquoi la gauche a marqué le pas depuis si longtemps ; c'est vraisemblablement pour respecter le principe absolu de l'état-major japonais de maintenir une sorte d'alignement dans les têtes de colonne. Elles menacent actuellement la ligne Kirin-Kouang-tcheng-tsé, comme naguère partant de Feng-hoang-tcheng, Siou-yen et Port-Adam, elles menaçaient la ligne Liao-yang-Kaï-ping. Il est probable que, même après avoir dépassé Haï-loung, l'aile droite continuera à être l'aile marchante, puisqu'il faudra forcément suivre les tortueuses vallées du Léao-kou et de la Soungari pour atteindre Kirin, tandis que la route de Tchang-tou à Kouang-tcheng-tsé est une ligne droite.

Les dépêches reçues jusqu'à présent permettent bien de se faire une idée du mouvement japonais, mais elles sont malheureusement muettes sur les effectifs qui y participent. Le maréchal Oyama ne dispose-t-il pas, pour cette offensive vers le Nord, de corps nouveaux qui n'ont pas assisté à la bataille de Moukden? Si l'on peut admettre à la rigueur que le détachement parti de Sing-king venait de Moukden par la ligne de rocade que constituent les cours du Houn-ho et de son affluent le Sou-tsé, il est plus difficile de croire que les troupes qui ont occupé Toung-koua (à 100 kilomètres à l'est de Sing-king, tout près du Yalou) avaient été envoyées aussi de Moukden. Il n'est nullement impossible qu'elles soient arrivées par la Corée et qu'elles soient soutenues elles-mêmes par une certaine division concentrée à Gen-san, et qui, d'après un télégramme de Changhaï, se serait dirigée vers le Nord, soi-disant pour prendre la route de Vladivostok, à moins que ce ne soit pour franchir le Yalou et se porter sur Kirin en suivant le cours supérieur de la Soungari. Si cette division était destinée à Vladivostok, on ne s'expliquerait pas que les Japonais ne l'eussent pas transportée par mer dans le voisinage du golfe de Pierre le Grand, puisque Rodjestvensky ne peut encore avoir aucune action sur ces parages.

*
* *

En faisant cette dernière hypothèse, nous ne prétendons pas méconnaître l'intérêt que présenterait aujourd'hui pour les Japonais la prise de Vladivostok. Privé de son unique base navale, Rodjestvensky se verrait réduit à une condition de Juif errant qui serait peu enviable même après une victoire remportée en haute mer. Aussi y a-t-il longtemps que la presse militaire annonce le siège imminent de Vladivostok. Les Japonais n'ont pas justifié ces prévisions, et la raison en est, selon nous, qu'instruits par la dure expérience de Port-Arthur, ils savent maintenant que la prise d'une forteresse russe, fût-elle insuffisamment organisée, est une opération de très longue haleine. Ils se heurteraient d'ailleurs devant Vladivostok à des difficultés plus grandes qu'à Port-Arthur. Les abords maritimes de la place ne sont pas commodes, et la multiplicité des îlots et des récifs simplifie d'autant la protection à demander aux torpilles. Quant au front de terre, il est trop étroit pour se prêter au développement de l'artillerie de l'attaque. A supposer que la garnison fût à hauteur de sa tâche, ce serait certainement un siège de plusieurs mois, qui, en tout état de cause, ne serait pas terminé lorsque la prochaine bataille navale se livrera. Lorsque les Japonais voudront interdire l'accès de Vladivostok aux escadres combinées de la Baltique, c'est à un Togo et non pas à un Nogi qu'ils devront le demander.

Mais puisqu'ils n'ont aucun intérêt évident à brusquer les choses devant Vladivostok, ne faut-il pas croire qu'ils attendront un certain temps avant de commencer ce siège? Agir autrement serait se départir de cette stratégie éminemment prudente, que quinze mois de guerre permettent de considérer déjà comme traditionnelle chez eux.


KHARBIN
Soungari
Podoune
vers Tsitsikar
v. Ningouta et Vladivostok
M O N G O L I E
Itoung-ho
Soungari
Kouang-tcheng-tsé
v. Ningouta
KIRIN
Tchang-tchoung
Kersou-ho
Itoung
Pa-mien-tchang
Feng-houa
Lan-tcha-kou
Chen-tsia-toun
Pa-pao-toun
Léao-kou
Haï-loung
Tchang-tou
Soungari
Kaï-youen
Fa-kou-men
Pa-kia-tsé
Liao-ho
Tiéling
Meï-yen
Houn-ho
Sou-tsé
MOUKDEN
Toung-koua
Sing-king
Yalou
Liao-Yang
Légende
Voie ferrée
Routes
Ligne de partage des eaux des bassins du Liao, de la Soungari et du Yalou
Echelle
0
50
100 Kil.
vers Gensan
Yalou
C O R É E

N'oublions pas que l'armée de Nogi n'a été constituée devant Port-Arthur que lorsque les trois autres armées étaient déjà fort avancées, dans la péninsule du Liao-toung, et que par conséquent toutes les forces japonaises étaient capables de se prêter un mutuel appui. Ce ne serait pas le cas actuellement, étant donné la distance énorme où le maréchal Oyama est encore de la voie ferrée de Kharbine, qui est le cordon ombilical de Vladivostok. Si les Japonais veulent faire de bonne besogne devant cette forteresse, il leur faut au préalable couper ses communications, et c'est l'affaire du maréchal Oyama. Peu importe d'ailleurs que la section soit faite à Kharbine, à Ningouta ou à Nikolskoe. Stratégiquement parlant, la coordination des efforts sera aussi bien assurée si l'armée Oyama est maîtresse de Kharbine que si elle s'empare du chemin de fer en un point plus voisin de la mer. Quoique certains journaux russes, et notamment la *Novoié Vrémya*, s'obstinent à prédire une offensive japonaise dans la région de Nin-gouta, nous attendrons de l'avoir vue pour y croire.

Pour résumer la situation en Mandchourie, nous dirons donc, nous réservant de faire amende honorable si nous nous trompons, que la totalité des forces japonaises va continuer son offensive vers le Nord, en la limitant probablement vers l'Est à la région de Kirin. Mais cette avance sera forcément lente, parce que pour atteindre Kirin il faudra organiser une assez longue ligne d'étapes dans un pays montagneux où les transports ne peuvent pas être rapides, surtout pendant la pluvieuse saison du printemps. Jusqu'ici les armées japonaises ont été approvisionnées par mer, par chemin de fer et par voie fluviale. Ce sont là des conditions exceptionnellement favorables pour résoudre le redoutable problème que le ravitaillement des masses modernes impose aux états-majors. Il n'y a eu d'exception que lorsque l'armée Kuroki était concentrée autour de Feng-hoang-tcheng, et l'on n'a pas perdu le souvenir de la longue station qu'elle y a faite.

Aucune nouvelle précise n'est parvenue en Europe depuis un mois touchant l'armée de Liniévitch. Sa réorganisation se poursuit méthodiquement, et le nouveau généralissime proclame très haut, dans différents interviews, que sa méthode de guerre différera totalement de celle de son prédécesseur. On en a conclu que le rappel définitif de Kouropatkine était de plus en plus probable puisqu'il avait à lutter en Mandchourie contre l'hostilité de Liniévitch, et à Pétersbourg contre celle de Dragomiroff (1).

***

Les impatients, qui depuis le 8 avril, date à laquelle l'escadre Rodjestvensky a paru au large de Singapour, attendent de jour en jour la nouvelle d'une formidable bataille navale, doivent être singulièrement déçus, puisque pas un coup de canon n'a encore été tiré. Il eût fallu, pour qu'il en fût autrement, que Togo, s'éloignant délibérément de ses bases, allât chercher son adversaire fort loin dans le Sud, dans le seul but d'empêcher sa jonction avec l'escadre Nebogatoff. Il a estimé sans doute que les avantages de cette expédition n'en compensaient pas les inconvénients, car on n'a pas signalé entre la latitude de Formose et celle de Singapour d'autres bâtiments japonais que des croiseurs légers faisant de l'exploration, tenant leur amiral au courant des faits et gestes des Russes, jouant en un mot leur rôle de cavaliers de la mer. Quant à Togo lui-même, on s'obstine à le voir avec ses vaisseaux de combat dans les parages des Pescadores ou de Formose, et le bruit a même couru que le cuirassé amiral *Mikasa* s'était mis au plein sur la côte occidentale de Formose. Mais le fait n'a pas été confirmé, et il n'est pas impossible que les cuirassés et croiseurs-cuirassés de Togo soient tout simplement dans la mer intérieure du Japon, mieux gardés que partout ailleurs contre les indiscrétions, et laissant aux petits bâtiments le soin d'opérer dans le voisinage de Formose.

Rodjestvensky a donc eu tout le loisir d'opérer sa jonction avec Nebogatoff, et les deux amiraux russes doivent aujourd'hui naviguer de concert, puisque l'escadre Nebogatoff a été signalée le 5 mai à Singapour. Elle avait donc près d'un mois de retard sur la première, et nous connaissons maintenant la façon dont ce mois a été employé par Rodjestvensky.

Après une station à l'archipel hollandais des îles Anambas, l'amiral russe s'est dirigé vers la baie de Camraigne, immédiatement au nord du cap Padaran. A partir de ce cap et jusqu'à Hué, la côte rocheuse de l'Annam présente une série d'anfractuosités telles que les baies de Camraigne, de Bin-hoa, de Hon-koe, de Quinhone, de Tourane, dont quelques-unes sont d'excellents mouillages. On aura une idée de la rapidité d'information des Japonais en constatant que Rodjestvensky arrivait à Camraigne le 15 avril, et que le 18, trois jours plus tard, toute la presse japonaise était déchaînée contre nous, nous accusant de laisser nos côtes d'Indo-Chine servir de bases pour les opérations militaires des Russes, menaçant déjà de mettre en interdit le commerce français au Japon. Il ne semble pourtant pas qu'en la circonstance nous nous soyons le moins du monde départis des règles de neutralité que nous nous sommes fixées à nous-mêmes, et que nous avons notifiées à toutes les puissances depuis la guerre hispano-américaine; règles qui sont aussi légitimes que celles adoptées par l'Angleterre, puisqu'il n'existe pas en la matière de code international. On sait qu'elles consistent essentiellement à permettre le séjour de nos côtes aux bâtiments belligérants, à la condition qu'ils ne s'y livrent pas à des opérations de guerre, au nombre des-

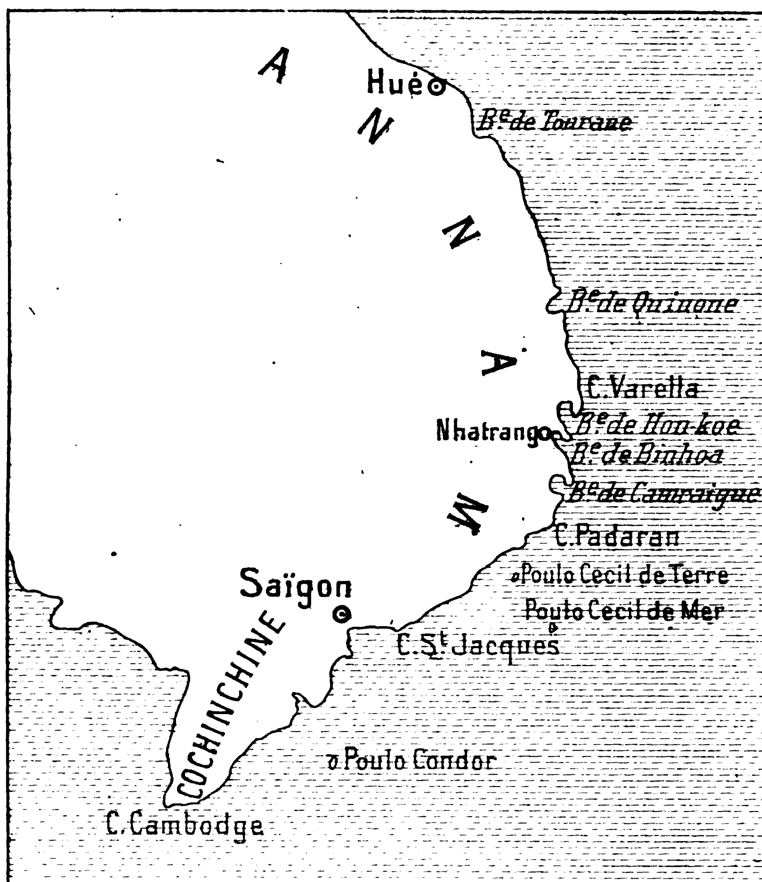
(1) On ne prête qu'aux riches : aussi prête-t-on beaucoup à l'illustre Dragomiroff. Ce dernier vient de protester contre les opinions que lui attribuait gratuitement la presse, et dont les plus marquantes sont la nécessité pour la Russie de continuer indéfiniment la guerre et de se priver des services de Kouropatkine.

quelles il faut compter la réparation des grosses avaries et l'embarquement du matériel de guerre. Quant au charbon, la quantité fournie ne doit pas excéder celle qui est indispensable pour gagner le port national le plus proche. En l'espèce, il y aurait eu évidemment mauvaise foi à permettre à une escadre russe d'embarquer le charbon nécessaire pour atteindre Vladivostok, mais on n'en pouvait avoir la tentation à Camraigne où il n'existait qu'un stock tout à fait insignifiant, appartenant à un particulier et uniquement destiné à ravitailler le cabotage. Force nous est pourtant de constater qu'à la suite d'une démarche de M. Motono à Paris, notre gouvernement a fait des représentations à Pétersbourg, et envoyé à l'amiral de Jonquières, commandant notre division navale en Indo-Chine, des instructions pour hâter le départ de l'amiral Rodjestvensky. Celui-ci quitta Camraigne le 24 avril, mais ce fut pour remonter de quelque 100 kilomètres vers le Nord et s'arrêter encore dans la baie de Hon-koe, dans le voisinage de notre poste de Nha-trang, où nous avons un résident. Ce dernier reçut l'ordre d'agir dans le même sens que l'amiral de Jonquières. Rodjestvensky promit de partir le 3 mai et une dépêche *Havas* nous a appris, en effet, qu'après avoir croisé quelques jours au large de Hon-koe, ses bâtiments avaient disparu le 9. Depuis cette époque nous n'en avons plus de nouvelles, mais il est plus que probable que Rodjestvensky n'a consenti à s'éloigner définitivement des côtes de l'Indo-Chine qu'après avoir opéré sa jonction avec Nebogatoff.

*
* *

Si l'épineuse question de la neutralité ne nous avait encore jamais donné tant de souci qu'à l'heure présente, on sait aujourd'hui, par le remarquable résumé qu'a publié le *Temps* dans ses numéros des 11 et 12 mai, que depuis le départ de l'escadre de la Baltique, c'est-à-dire depuis sept mois, les réclamations du gouvernement japonais et les répliques du nôtre ont été incessantes. Avant l'arrivée de Rodjestvensky dans les eaux de Madagascar, il y a eu les affaires de Cherbourg et de Dakar, et concernant la division Botrovski, celles d'Alger et de Djibouti. Il s'agissait, au dire du cabinet de Tokyo, de réparations indûment effectuées aux bâtiments russes, et de ravitaillement illicite en charbon dans la limite des eaux territoriales. On n'eut pas de peine à lui démontrer que les réparations aux deux contre-torpilleurs russes de Cherbourg avaient été fort insignifiantes, et que nulle part le charbon n'avait été embarqué à moins de 3 milles de la côte, ce qui eût impliqué de la part des Russes une violation bien inutile de la neutralité.

Mais à partir du moment où l'intention de Rodjestvensky de séjourner longtemps près de Nossi-bé devint évidente, la discussion prit un tour plus sérieux. Au commencement de mars, M. Motono informait M. Delcassé que, d'après les renseignements japonais, la flotte russe était restée pendant un mois au moins mouillée dans les eaux territoriales de Nossi-bé, que les contre-torpilleurs étaient à 4 ou 500 mètres de la jetée, et le reste de l'escadre à une distance de la plage que les canots franchissaient en un quart d'heure. Il ajoutait que les bâtiments se ravitaillaient con-



tinuellement, aussi bien en vivres qu'en charbon, au moyen d'un va-et-vient avec la terre, et que, circonstance aggravante, ils procédaient en toute sécurité à des nettoyages, à des exercices et à des tirs, utilisant ainsi, *dans un but de guerre*, le temps nécessaire aux autres échelons pour rejoindre le gros de l'escadre. Il terminait en priant le gouvernement français de lui faire savoir quelles mesures seraient prises.

La réponse fut qu'une enquête immédiate allait être ordonnée, et que s'il était prouvé que l'amiral Rodjestvensky avait séjourné dans les eaux françaises dans des conditions contraires aux règles de la neutralité, il serait aussitôt prié de s'éloigner.

Le Japon semble s'être mépris sur le caractère conciliant de cette communication et l'avoir interprétée comme un acte de faiblesse. Puisque, au lieu de répondre de façon ferme aux questions

posées, on semblait reconnaître que la surveillance des autorités de Madagascar avait été insuffisante, et qu'on promettait une enquête, c'était peut-être un indice qu'ultérieurement, pour éviter des difficultés, la France se résoudrait à modifier dans un sens moins libéral ses règles de neutralité. Aussi, par une sorte de protestation préventive, le gouvernement japonais s'empressa-t-il, en vue de l'arrivée désormais prochaine de la flotte russe dans les eaux indo-chinoises, d'attirer notre attention sur la nécessité d'éviter qu'il ne se commît sur notre territoire maritime des actes contraires à la stricte neutralité.

La défaillance de notre part, qui avait été visiblement escomptée à Tokyo, ne se produisit pas lorsque Rodjestvensky apparut au large de la côte d'Annam. Mais maintenant que le péril devenait pressant, il était bien difficile au gouvernement japonais de baisser de ton, et de demander moins aux autorités françaises de Camraigne et de Honkoe qu'à celles de Nossi-bé. A quelques jours d'intervalle, M. Motono protesta deux fois formellement contre l'utilisation de ces deux baies par les bâtiments russes, et résumant tous les griefs de son gouvernement, il concluait :

1° Que la bonne foi du gouvernement français n'était pas incriminée, mais que ses ordres n'avaient pas été suffisamment observés ;

2° Que s'il avait été fait droit aux observations japonaises *après*, il était fâcheux qu'on n'en eût pas tenu compte *avant* les agissements irréguliers de l'amiral russe ;

3° Que le Japon n'ignorait pas la complexité des questions de neutralité maritime et les raisons qu'avait la France d'être attachée à ses règles particulières, mais qu'il considérait que le secours assuré à Rodjestvensky, faute de surveillance, lui avait grandement facilité l'accomplissement de sa mission et l'accès des mers de Chine, et que les eaux françaises ayant bien été utilisées *dans un but de guerre*, la protestation japonaise était légitime en droit comme en fait (1).

Qu'espérait la diplomatie japonaise en multipliant ses plaintes ? Elle n'aurait eu intérêt à entrer en conflit avec la France que si elle avait pu se flatter d'engager l'Angleterre dans la querelle et de faire jouer la fameuse alliance. Mais les représentants que le Japon envoie en Europe sont gens trop avisés pour ne pas comprendre qu'étant donné les conflits d'intérêts qui divisent actuellement les puissances de l'Europe occidentale, il n'y a pas le plus petit espoir d'amener aujourd'hui l'Angleterre à combattre une autre puissance que l'Allemagne. Le gouvernement japonais a donc pris une attitude, et rien de plus. Nous reconnaissons de bonne grâce qu'il y était à peu près forcé par la surexcitation de l'opinion publique au Japon. Cette surexcitation, qui dure encore, n'est pas due seulement à quinze mois de succès ininterrompus dont une victoire de Rodjestvensky pourrait faire perdre le fruit : elle est savamment entretenue par les politiciens d'Europe ou d'Amérique qui ont la haine plus ou moins raisonnée de la Russie et de notre pays. Nous n'en voulons d'autre preuve que la venimeuse dépêche de l'*Agence Laffan*, relative à l'incident de Camraigne, que les autorités de Saïgon ont refusé à bon droit de transmettre, mais qui nous est parvenue huit jours plus tard *via* Hong-kong.

Il faut espérer que la franchise et la netteté des dernières déclarations du gouvernement français mettront un terme à la controverse. Aussi bien dans ses communications diplomatiques qu'à la tribune du Parlement, il a fait ressortir qu'*en droit* il était complètement couvert par le caractère général et notoire de ses règles de neutralité, *règles qui n'ont pas été établies spécialement pour la guerre actuelle*, et qu'en *équité* il avait, dans le plein exercice de sa souveraineté, pris, malgré la *lettre* de ses règles de neutralité, certaines mesures destinées à assurer de sa part le maintien d'une absolue impartialité.

***

De ce que le Japon n'était pas autorisé à nous reprocher d'avoir maintenu des règles fixées par nous-mêmes il y a sept ans, il ne s'ensuit pas que la Russie ne nous doive pas une grande reconnaissance pour la fermeté avec laquelle nous les avons maintenues. Elle ne doit pas oublier qu'après ses premiers revers (*væ victis!*) toutes les puissances continentales, sauf la France, ont plus ou moins emboîté le pas à l'Angleterre qui, elle, a ses bonnes raisons pour se montrer draconienne sur le chapitre de la neutralité maritime. Elle doit aussi se rendre compte que Rodjestvensky a montré quelque tendance à abuser légèrement de notre hospitalité.

Mais n'était-il pas dans son rôle ? Et quel homme, chargé d'une aussi écrasante responsabilité, aux prises avec une situation unique dans les annales des guerres navales, n'eût pas agi de même ? Quelque grosses que soient les difficultés qu'il a surmontées jusqu'à ce jour, elles sont peu de chose comparées à celles qui l'attendent à son entrée dans les mers jaunes. Pour conduire l'escadre de la Baltique là où elle est aujourd'hui, il fallait une volonté de fer, une application minutieuse, une intelligence profonde des détails, toutes qualités qui n'ont manqué à la marine russe et lui font grand honneur. Mais pour pousser plus loin, il faudra désormais du talent (pour ne pas dire du génie) et aussi, comme dans toutes les entreprises de mer, de la chance ! C'est la conviction qu'entraîne un examen impartial des circonstances actuelles.

Pour mettre dans cette étude le plus de clarté possible, nous comparerons les forces respectives des flottes adverses, et nous chercherons ensuite à déduire de cette comparaison, et aussi des conditions toutes particulières dans lesquelles se trouvent les Russes, les méthodes de guerre qui vont s'imposer à Rodjestvensky et à Togo. Mais dans la comparaison de leurs forces nous aurons soin de distinguer les deux éléments principaux

(1) *Temps* du 11 mai.

qui constituent une flotte moderne : 1° les unités de combat, c'est-à-dire les bâtiments cuirassés ; 2° les unités propres aux reconnaissances et aux attaques par surprise, ce que les Anglais appellent *light craft*, c'est-à-dire les croiseurs protégés, les contre-torpilleurs et les torpilleurs.

Si nous considérons comme un fait accompli la jonction des escadres Rodjestvensky et Nebogatoff, *les unités de combat de la flotte russe*, ne formant pas moins de quatre catégories distinctes, sont les suivantes :

1° Cuirassés d'escadre neufs.

Kniaz-Souvaroff	13.500 tonnes	18 nœuds.
Alexandre III	13.500 —	18 —
Orel	13.500 —	18 —
Borodino	13.500 —	18 —
Ossliablia	12.500 —	19 —

2° Cuirassés d'escadre anciens.

Sissoï-Veliki	8.500 tonnes	15 nœuds.
Navarin	9.500 —	15 —
Nicolas Ier	9.500 —	15 —

3° Cuirassés garde-côtes.

Apraxine	4.200 —	15 nœuds.
Seniavine	4.200 —	15 —
Outchakoff	4.200 —	15 —

4° Croiseurs cuirassés anciens.

Nakhimoff	8.500 tonnes	15 nœuds.
Dmitri-Donskoï	5.500 —	15 —
Vladimir-Monomach ..	5.500 —	15 —

Il convient d'y ajouter éventuellement les deux grands croiseurs cuirassés de Vladivostok qui ont été si durement éprouvés lors de la bataille navale du 10 août, mais qu'on dit réparés, et que l'on aurait aperçus dernièrement dans les parages de Yéso, à savoir :

Gromoboi	12.000 tonnes	20 nœuds.
Rossia	12.000 —	19 —

Si on les fait entrer en ligne de compte, les unités de combat de la Russie représentent *150.100 tonnes*.

Quant aux vitesses indiquées, ce sont de grands maxima, puisque les coques n'ont pu être nettoyées depuis sept mois qu'elles sont à la mer.

Du côté japonais, nous trouvons trois catégories de bâtiments de combat :

1° Cuirassés d'escadre neufs.

Asahi	15.000 tonnes	18 nœuds.
Shikishima	15.000 —	18 —
Mikasa	15.000 —	18 —
Yashima	15.000 —	18 —
Fuji	12.500 —	18 —

2° Cuirassés d'escadre anciens.

Chiu-yen 12.000 tonnes, 14 nœuds (ancien cuirassé chinois).

3° Croiseurs cuirassés neufs.

Tokiwa	9.800 tonnes	21 nœuds
Asama	9.800 —	21 —
Yakuma	9.800 —	20 —
Adzuma	9.800 —	21 —
Idzuma	9.800 tonnes	22 nœuds
Iwate	9.800 —	22 —
Kasuga	7.500 —	20 —
Nisshin	7.500 —	20 —

Soit au total : *158.300 tonnes*.

Mais il y a peut-être lieu de retrancher de cette liste le *Yashima*, cuirassé neuf de 15.000 tonnes. On sait aujourd'hui d'une façon certaine que ce bâtiment, qui croisait avec le *Hatsutsé* le 15 mai devant le promontoire de Liaotichan, a touché une mine presque au même moment que celui-ci. Le *Hatsutsé*, en ayant rencontré une seconde quelques instants plus tard, coula immédiatement; mais un épais brouillard cacha peu après l'escadre japonaise et ne permit pas aux Russes de savoir si le *Yashima* avait également sombré (1).

Quoi qu'il en soit, on voit que le tonnage *cuirassé* des deux flottes est sensiblement égal. Du côté russe, 16 bâtiments disparates, fortement cuirassés, ayant une supériorité assez notable en grosse artillerie. Du côté japonais, 14 bâtiments, dont 13 de construction récente, formant une flotte très homogène, plus légèrement cuirassée et armée que la précédente, mais très supérieure en vitesse. Il est vraiment difficile de voir deux adversaires mieux *handicapés*.

Malheureusement la flotte russe ne peut soutenir la comparaison que dans la classe des bâtiments de combat. Dans celle des croiseurs protégés, la supériorité de Togo devient écrasante. Rodjestvensky n'aligne en effet que six navires de cette catégorie :

Oleg	6.500 tonnes	24 nœuds.
Aurora	6.500 —	20 —
Svietlana	3.800 —	20 —
Almaz	3.200 —	19 —
Jemtchug	3.200 —	23 —
Izumrud	3.200 —	23 —

Contre 14 japonais, savoir :

Takasago	4.300 tonnes	21 nœuds.
Kasagi	4.700 —	22 —
Chitosé	4.700 —	22 —
Itsukushima	4.300 —	16 —
Hashidate	4.300 —	16 —
Matsushima	4.300 —	16 —
Naniwa	3.700 —	17 —
Takichiko	3.700 —	17 —
Akitsushima	3.200 —	19 —
Nitaka	3.400 —	20 —
Tsushima	3.400 —	20 —
Suona	2.700 —	20 —
Akashi	2.700 —	20 —
Idzumi	3.000 —	18 —

Il est vrai qu'au point de vue de la vitesse l'*Oleg*, le *Jemtchug* et l'*Izumrud*, filant 23 et 24 nœuds, n'ont pas leurs pareils dans la flotte japonaise, puisque le *Kasagi* et le *Chitosé*, qui croisaient récemment dans les mers de la Sonde, n'atteignent que 22 nœuds. Ils seront par conséquent en état de rendre à Rodjestvensky d'excellents services dans le domaine de l'exploration;

(1) Si l'accident du *Mikasa* sur les côtes de Formose était confirmé et que le *Yashima* fût réellement perdu, l'infériorité des Japonais en cuirassés d'escadre deviendrait inquiétante pour eux

mais si l'on songe que les 14 croiseurs protégés du Japon sont soutenus par une nuée de croiseurs auxiliaires, de contre-torpilleurs et de torpilleurs, on ne peut se représenter la flotte russe qu'aveuglée par cette poussière navale, et soumise pendant sa marche à une surveillance constante. C'est ainsi que le Japon a utilisé ses bâtiments légers depuis que les Russes sont sortis du détroit de Malacca. Mais les circonstances sont telles qu'il va probablement leur demander à brève échéance des services encore plus importants.

***

Les tableaux qui précèdent permettent en effet de se faire une idée des problèmes très différents qui se posent aux deux amiraux Rodjestvensky et Togo.

Une fois les rivages de l'Indo-Chine définitivement perdus de vue, on doit penser que la flotte russe avait son plein de charbon, de munitions et de vivres, car si elle tentait de procéder à des opérations de ravitaillement, à l'abri des côtes chinoises, elle y serait certainement attaquée. D'autre part, vouloir les entreprendre en haute mer, dans les parages où les typhons et les croiseurs japonais sont également à craindre, serait éminemment dangereux. Il faut donc qu'en cinglant vers le Nord Rodjestvensky prenne résolument sa formation de combat et se débarrasse de tous ses navires de transport qui ne seraient plus que des impedimenta. Au reste, si les soutes de ses bâtiments sont remplies quand il passera à hauteur d'Haïnan, ce ne sera pas le manque de charbon qui l'empêchera de gagner Vladivostok. A une vitesse qui sera forcément modérée, puisqu'il importe de maintenir concentrées les unités de combat et qu'il faudra par conséquent se régler sur les plus lentes, les rayons d'action des navires russes, sauf peut-être des trois cuirassés garde-côtes, leur permettent d'effectuer une traversée qui n'excède pas 2.200 milles. Cette préoccupation du combustible est pourtant une raison pour se diriger sur Vladivostok par le plus court, et pour ne pas aller chercher d'aventures sur les côtes orientales de Formose et du Japon, comme le voudraient certains auteurs (1).

Mais il reste bien entendu que si Rodjestvensky ne peut avoir d'autre point de direction que Vladivostok, il ne doit avoir d'autre but qu'une rencontre décisive avec la flotte de Togo. Cette rencontre est la raison d'être de la flotte de la Baltique. Les Russes ne seront jamais plus prêts au combat qu'ils ne le sont aujourd'hui, et ce serait un étrange succès que de venir, à la façon de l'amiral Cervera à Santiago, s'embouteiller dans un port comme Vladivostok, manifestement insuffisant pour subvenir aux besoins d'une pareille *Armada !* Vladivostok sera précieux pour recueillir les bâtiments russes qui survivront à la grande bataille, heureuse et malheureuse. Mais si cette flotte tout entière avait la prétention de s'y refaire avant d'avoir combattu, elle n'y trouverait que son tombeau.

Malheureusement, cette grande bataille, si désirable à tous égards pour les Russes, Rodjestvensky ne l'aura que si Togo veut bien s'y prêter! La vitesse supérieure de ses bâtiments permet en effet à Togo de choisir son heure et sa distance, et ainsi se trouve mise en lumière l'importance capitale du facteur vitesse, aussi bien dans la stratégie que dans la tactique navale. Or Togo voudra-t-il vider en une journée la querelle des deux marines? C'est fort douteux, car si l'on peut croire que ses précédents triomphes ont dû exalter son esprit d'offensive, il faut considérer, d'autre part, que le nombre des cuirassés d'escadre japonais, singulièrement réduit, ne permet pas la moindre imprudence, et qu'en conséquence c'est à ses bâtiments légers que Togo doit faire appel pour faciliter la besogne de ses grosses unités. Il a en effet tout intérêt à user largement de sa réserve de croiseurs protégés, de contre-torpilleurs et de torpilleurs pour mettre hors de combat quelques cuirassés d'escadre russes et rétablir l'équilibre entre ceux qui resteront indemnes et les siens. Ce seront donc des attaques nocturnes sans cesse répétées, qui n'iront certes pas sans de grosses pertes, mais auront chance d'être couronnées de quelque succès, étant donné la vaillance et le dévouement des équipages japonais. Les torpilleurs auront là une belle occasion de faire oublier leur faillite du 10 août. S'ils y manquent, la preuve sera à peu près faite que la torpille n'est pas une arme de haute mer (1). Ces premiers engagements ne tarderont peut-être pas beaucoup, puisque le Japon possède une station de torpilleurs aux Pescadores; ils précéderont très probablement l'entrée en ligne de tout ce que Togo peut aligner de cuirasses et de gros canons pour la lutte suprême.

Résumons notre pensée dans une comparaison : Nous voyons la flotte russe telle qu'une masse d'infanterie, puissante, mais lourde et mal éclairée parce que sa cavalerie est insuffisante, obligée de prendre un point de direction invariable parce qu'elle ne peut renouveler en cours de route ses approvisionnements, mais souhaitant ardemment que cet ennemi, qu'elle ne peut aller chercher à cause de sa lenteur, vienne sur son chemin lui offrir la bataille. La flotte de Togo nous apparaît comme un corps à l'allure plus dégagée, rachetant par ses qualités manœuvrières, ce que sa légèreté peut avoir de dangereux, et faisant harceler sans répit l'ennemi par sa nombreuse cavalerie, jusqu'à ce qu'il juge l'heure venue de lui porter des coups plus sérieux.

Les perspectives de paix.

Le mois dernier n'a pas rendu plus précises les perspectives de paix, et on peut même dire qu'il les a fait reculer, si l'on considère les tendances qui semblaient se manifester dans certains

(1) Ce détour ne s'expliquerait que si Rodjestvensky voulait éviter la bataille. Mais ce serait peine perdue. Togo pouvant éventer sa marche, et le rejoindre grâce à sa vitesse supérieure.

(1) En tout cas, l'incident de Hull indique que Rodjestvensky fera bonne garde.

milieux russes et les espoirs très visibles des Japonais, désireux d'en finir après la bataille de Moukden. Pour l'instant, on attend sans doute l'issue de la lutte inévitable entre Togo et Rodjestvensky pour recommencer à parler du rétablissement de la paix.

Il faut d'ailleurs convenir que même en cas de défaite des Russes, les perspectives de paix ne semblent pas devoir être meilleures, attendu que les prétentions japonaises ne diminuent en rien. C'est du moins ce qui résulte d'une conversation qu'a eue l'homme d'Etat japonais, comte Okuma, à Tokio, avec M. Naudeau, correspondant du *Journal*. Le Japon voudrait toujours, non seulement Port-Arthur, la reconnaissance de la suprématie japonaise sur la Corée et la cession de Sakhaline, mais encore le démantèlement de Vladivostok et la renonciation de la Russie au chemin de fer qui relie ce port à la Transbaïkalie à travers la Mandchourie septentrionale, c'est-à-dire que la Russie perdrait dans la paix tout ce qu'elle peut jamais craindre de perdre dans la guerre, si cette dernière tourne jusqu'au bout contre elle; et ce n'est pas en supprimant ainsi tout objet de transaction que l'on peut espérer lui faire à bref délai déposer les armes.

LA DÉLIMITATION FRANCO-SIAMOISE

Une dépêche de Saïgon, datée du 18 avril, a annoncé que le commandant Bernard, qui dirige, comme on le sait, avec autant de soin que de compétence, la commission française de délimitation franco-siamoise, était retenu à Krat par la rectification de certaines erreurs contenues dans les documents géographiques fournis par la commission siamoise. Depuis lors on a annoncé que le commandant Bernard était allé à Bangkok pour régler la difficulté avec le gouvernement siamois et qu'il y avait réussi.

Nous recevons, d'autre part, de Pnom-penh, sur la délimitation franco-siamoise, des renseignements qui nous permettent de nous étendre sur ce sujet, plus que nous ne l'avions fait dans les notes sommaires publiées jusqu'ici par ce Bulletin.

On sait qu'en vertu de notre dernier traité avec le Siam, on va fixer la frontière du royaume de Luang-prabang sur la rive droite du Mé-kong, celle des provinces de Melouprey et de Bassac qui nous sont cédées, enfin celle de la région entre le grand lac et la mer. De ce côté, il y avait à se livrer à deux opérations distinctes : fixer la délimitation restée fort vague entre les provinces de Pursat et de Battambang, l'une appartenant au Cambodge et l'autre au Siam, et délimiter le territoire de Muong Krat cédé à la France. C'est seulement dans cette région, entre le grand lac et la mer, que la commission franco-siamoise a, jusqu'à présent, fonctionné.

En ce qui concerne les provinces de Pursat et de Battambang, la frontière devait, aux termes des derniers arrangements, être la suivante : « le cours du Prek Kompong-Rak jusqu'à sa source, puis la limite nord du bassin du Stung Pursat. »

En réalité, cette définition ne répondait nullement à la situation actuelle et la province de Pursat déborde largement au nord du bassin du Stung Pursat. Dans la partie moyenne de son cours, le Stung Pursat coule sur un plateau de 150 mètres environ d'altitude, dont les eaux s'écoulent au sud, vers le Stang Pursat, et, au nord, vers la rivière de Moung, elle aussi affluent du grand lac.

Entre les deux versants, il n'y a pas de ligne de partage des eaux apparente. On passe insensiblement d'un versant sur l'autre et, à aucun moment, on n'a pu prendre comme frontière entre Battambang et Pursat la limite du bassin du Stung Pursat. Au contraire, vers le nord, entre le Prek-Kompong-Rak et la rivière de Moung, il existe une chaîne de collines hautes de 200 à 300 mètres, aux pentes extrêmement raides, qui forme au-dessous du Stung Da Rel une véritable muraille et qui devait et avait dû nécessairement être prise pour frontière. Ces collines portent le nom de mont Roang-Knhang, mont Peang-Slang, mont Bec-Ping. Il existait ainsi, au nord de la ligne frontière indiqué par le protocole, un territoire de 70 à 80 kilomètres de longueur sur 15 à 20 kilomètres de largeur, qui a toujours dépendu du Cambodge et que nous ne pouvions abandonner.

Ce protocole spécifiait bien que tous les territoires situés même au nord de la ligne qu'il définit devaient être laissés à l'Indo-Chine française, s'ils étaient « *actuellement* » occupés par nous, mais il était bien évident que, en présence d'un pareil texte, les Siamois n'hésiteraient pas à nous demander de faire preuve de notre occupation, et c'est effectivement ce qui s'est passé.

Cette preuve n'était point facile à fournir, toute la région contestée est en effet déserte. On ne doit pas en conclure que cette dernière soit sans valeur : il n'en est rien.

Il en a été de ce territoire comme de bien d'autres au Cambodge. D'une part, il ne faut pas oublier que l'on n'a à peu près rien fait depuis près de quarante ans pour ce pauvre pays, et, d'autre part, le brigandage avait pris le long de la frontière un tel développement qu'il n'était pas possible d'y fonder des villages et même d'y conserver des établissements quelconques. On est stupéfait lorsqu'on feuillette les registres de correspondance de la province de Pursat de voir avec quelle impunité les vols se produisaient, vols d'éléphants, de buffles, de cardamomes.

Autrefois, il n'y a pas plus de sept ans, on trouvait encore dans cette région des postes, ceux de Krassang-Pnom, Peang-Vang, Kompong-Klong. Il existait un sentier les reliant, qui, entre ces

deux derniers, passait sur le versant nord des collines de Roang-Knhang et que l'on avait pris l'habitude de considérer comme formant la frontière. Ces postes étaient occupés par des troupes spéciales dites « auxiliaires cambodgiens ». Leur fonction était surtout d'empêcher les vols et la contrebande des cardamomes qui constituent la principale richesse du pays (1).

En 1897, pour des raisons regrettables d'économie, ces postes ont été supprimés. Depuis, le brigandage n'a pas cessé : il y a eu plus de 50 éléphants volés au profit des gouverneurs de Battambang et de Moung, sans qu'à aucun moment notre diplomatie à Bangkok ait su rémédier à un tel état de choses.

Cette malheureuse province de Pursat, tout en subissant l'ensemble des charges de notre domination, tout en manquant de l'outillage économique le plus élémentaire, n'a pas même été pourvue de la sécurité que nous avons apportée aux autres parties de l'Indo-Chine. Aussi les quelques hameaux qui se trouvaient encore, il y a huit ou dix ans, au nord du bassin du Stung Pursat, ont disparu et il était devenu difficile de donner des preuves de notre occupation.

Il a cependant fallu en fournir aux Siamois qui, bien que parfaitement fixés sur la situation réelle du pays, ont beaucoup discuté sur cette région septentrionale de la province de Pursat. C'était se donner des titres, des moyens d'échange pour régler sans trop de perte les différends qui pouvaient surgir lors de la délimitation du côté de Krat. Par malheur, tandis que la vraie frontière était bien portée sur la plupart des cartes les plus récentes, la carte qui a servi à établir le protocole franco-siamois, semble avoir été singulièrement incomplète.

Mais les Siamois ayant réclamé le poste de Krassang-pnom, il a été possible de leur opposer des titres émanant d'eux-mêmes. En effet, le poste de Krassang-pnom avait été, en 1894, l'objet d'une attaque de la part du gouverneur de Moung qui l'avait incendié. Le président du Pursat était venu le rétablir, avait fait une enquête, l'affaire avait été portée à Bangkok et, bien qu'il n'y ait eu aucune sanction, ce qui n'a rien de très surprenant, si l'on songe à certaines habitudes, le gouvernèur de Moung avait cru devoir, dans une lettre, s'excuser de l'acte qu'il avait commis, rejeter la responsabilité sur un subalterne et reconnaître la validité de nos occupations.

Un interrogatoire de ce même gouverneur de Moung, mandé devant la commission, et le procès-verbal de l'enquête de 1894 ont obligé les Siamois, après une résistance qu'ils ont prolongée le plus possible, à nous reconnaître par écrit la propriété du pays et, par conséquent, la frontière demandée par les commissaires français.

(1) Le picul de cardamomes vaut à Hong-Kong 800 piastres, et l'on pourrait développer la culture, tandis qu'on se contente actuellement des récoltes en forêt. La récolte moyenne est d'environ 200 piculs.

***

C'est au commencement de mars seulement, les travaux ayant été très prolongés dans la région de Pursat-Battambang, que la commission a pu aborder le pays de Krat. Là, l'œuvre des commissaires français a été entravée par la mauvaise volonté très marquée de la population. Il était très difficile, pour n'importe quel prix, de trouver un couli, un piroguier, un guide. La population est travaillée contre nous par les Siamois; elle émigre ou bien nous considère et nous traite comme de simples passants, car elle croit que Krat sera évacué comme l'a été Chantaboun.

La frontière indiquée par le protocole est inacceptable pour la région de Krat : les points naturels qui devaient la couvrir et la jalonner, n'existent en effet pas.

« La frontière, dit le protocole, suit le Baram (Klong Reng) jusqu'à son confluent avec le Tung Yaï, puis ce dernier cours d'eau jusqu'à son confluent avec la rivière Klong Dja. Elle suivra ensuite la rivière Klong Dja jusqu'à sa source, que l'on suppose être située sur le mont Kao-maï-sa. De ce point, elle suivra la chaîne des montagnes jusqu'à la montagne Kao-Kunn, et de ce point, la chaîne de montagnes jusqu'au cap Lemling ».

On croirait, à lire ce texte, que la région de Krat est aussi accidentée que la Suisse. En réalité, les chaînes de montagnes n'existent pas. Entre le Cap Lem-ling et le Kao Kunn, il n'y a que de petits mamelons isolés; entre le Kao Kunn et le Kao-sa, il y a une large dépression.

La rivière Klong Dja n'existe pas davantage; il y a simplement un ruisseau qui s'appelle le Klong Chê à l'embouchure et le Klong Sam près de sa source. A l'embouchure, il a une douzaine de mètres de largeur, parce que la marée y pénètre, mais quelques kilomètres en amont, le ruisseau se réduit à un ravin large de 8 à 9 mètres, à sec pendant huit mois de l'année. Il faut ajouter à cela que le Klong Chê est à 3.000 mètres de Krat, c'est-à-dire à une portée moyenne de canon.

Or, il résulte des dernières études hydrographiques que des bateaux calant 4 à 5 mètres peuvent venir jusqu'à Krat.

Il n'est pas douteux que si les Siamois organisent Chantaboun, nous serons forcés de créer à Krat tout au moins un centre de défense mobile. Il est donc inadmissible que le territoire étranger arrive jusqu'à 3 kilomètres de Krat.

L'évacuation de Chantaboun, opérée dans des conditions inutilement mauvaises, a produit le plus fâcheux effet dans le pays. En quatre jours les troupes sont hâtivement parties, alors qu'il eût été si facile de partir par échelons et en plusieurs semaines. Enfin, le consul lui-même, d'abord installé dans les casernes abandonnées, les a évacuées à son tour pour loger hors de la ville. Tout cela a fait croire que nous ne resterions pas même à Krat; on craint de faire pour nous quoi que ce soit, de se compromettre avec nous. C'est là la

grande cause de la mauvaise volonté des indigènes.

Pour faire quelque chose de solide et de durable à Krat, il faut être couvert par une bonne frontière. Cette dernière ne peut être fournie que par le Tung Yaï et l'estuaire de Paknam-tien qui se rapprochent beaucoup l'un de l'autre, ne laissant entre eux qu'un isthme relativement étroit.

Si on veut bien regarder une carte à grande échelle, on verra même combien cette frontière serait encore rapprochée de Krat, et combien le protocole a timidement résolu la question. Du moment où nous évacuions Chantaboun, nous devions avoir, de l'autre côté de la montagne, tous les bassins des rivières débouchant dans la baie de Krat et sur le littoral immédiatement voisin. C'était bien le moins qu'aurait demandé une politique se donnant la peine d'étudier, même sommairement, la région.

Les provinces de Krat et de Koh Kong qui nous ont été cédées sont peuplées par une population en majorité siamoise, mais dans laquelle les éléments cambodgiens présentent une certaine importance. Ce sont les Chinois qui font tout le commerce; on en trouve jusque dans les points les plus écartés, achetant et vendant tout ce qui peut s'acheter et se vendre. Les principales productions du pays sont celles des pêcheries et des forêts.

Dans un prochain Bulletin nous espérons pouvoir donner une carte détaillée de cette délimitation, mais nous voulions dès à présent montrer ce qu'ont été ces difficultés.

R. C.

LES COMMUNICATIONS TÉLÉGRAPHIQUES

ENTRE

LA FRANCE ET L'INDO-CHINE

Au moment où on parle de tous côtés et souvent avec une inquiétude vraiment exagérée, maladroite et du dernier mauvais goût de la nécessité de mettre l'Indo-Chine en état de défense, il n'est pas superflu de revenir sur la situation de cette colonie en ce qui concerne ses relations télégraphiques avec la France. C'est un point qui n'est pas sans importance quand il s'agit de la sécurité d'une possession lointaine. On s'est fort préoccupé de ce problème, lors de l'incident de Fachoda. A cette époque, il fut envisagé dans sa généralité. Depuis, quelques solutions partielles lui ont été données, mais il demeure encore dans toute sa gravité pour certaines de nos colonies. Nous n'avons pas l'intention de reprendre la question en sa généralité, nous voudrions seulement aujourd'hui, parce que nous le jugeons opportun, dire où nous en sommes en ce qui concerne spécialement l'Indo-Chine

Actuellement l'Indo-Chine est reliée au réseau international : 1° par trois câbles qui partent, le premier et le second, du cap Saint-Jacques (Cochinchine) pour atterrir, l'un à Singapour et l'autre à Hon-kong; le troisième de Tourane à Amoy, où il se relie au câble danois et par ce dernier au réseau russe; 2° par une ligne terrestre qui rejoint les Indes à travers le Siam.

Un câble relie en outre le cap Saint-Jacques à Thuan-an, rivière de Hué et à Haïphong.

Voici quelles sont les taxes par mot : de France en Indo-Chine, par ces différentes voies.

Voies.	Pour la Cochinchine et le Cambodge.	Pour l'Annam.	Pour le Tonkin.
Turquie-Moulmein...	5,075	5,975	6,475
Russie-Djoulfa-Moulmein............	5,325	6,225	6,725
Malte-Moulmein.....	5,325	6,225	6,725
Turquie-Singapour..	5,35	6,25	6,75
Russie-Djoulfa-Singapour.............	5,60	6,50	7
Malte-Singapour.....	5,60	6,50	7
Vladivostok (par Calais ou par l'Allemagne)...........	9,65	8,35	7,85

Nous pouvons laisser immédiatement de côté les lignes aériennes qui relient l'Indo-Chine au réseau siamois et anglo-indien, d'une part, aux lignes chinoises de l'autre. Ces dernières ne sont pas utilisées pour le service international parce qu'elles ne sont ni assez sûres, ni assez régulières. Quant aux premières, elles ont le grand défaut que nous allons retrouver en passant en revue les câbles sous-marins : elles sont sous le contrôle des pays dont elles empruntent le territoire, surtout de l'Angleterre, et, comme nous envisageons les communications télégraphiques au point de vue politique, stratégique pourrait-on dire, c'est là un vice rédhibitoire.

Les câbles sous-marins qui relient l'Indo-Chine à la France n'échappent pas à ce vice, avons-nous dit, et en effet au cap Saint-Jacques, près de Saïgon, aboutissent deux câbles qui viennent l'un de Singapour, l'autre de Hong-kong, et tous deux appartiennent à une compagnie anglaise l'*Eastern extension Australasia and China T. C.* qui possède encore le câble local qui de Saïgon va à Haïphong.

Cette compagnie est la plus importante des compagnies télégraphiques anglaises de l'Extrême-Orient. Elle reçoit de l'Etat français pour le câble qui unit Saïgon à Haïphong, une annuité de 265.000 francs.

Une convention a été signée le 15 février 1904 au sujet de ce câble entre le gouvernement français et la Compagnie anglaise, et un projet de loi portant approbation de ladite convention a été déposé sur le bureau de la Chambre.

Moyennant le payement d'une annuité de 265.000 francs égale à celle prévue dans la convention du 22 novembre 1883, la Compagnie anglaise cède immédiatement son câble à l'Etat, s'engage à le remettre en bon état, à établir un atterrissement intermédiaire à Tourane, enfin à

entretenir régulièrement la communication. De plus la Compagnie anglaise, qui accorde à tous les télégrammes du gouvernement français transitant par les lignes de la Compagnie au Sud de Hong-kong une réduction de 50 0/0, ce qui constitue un avantage évalué à 50.000 francs par an au minimum, étend cette réduction à toutes ses lignes.

D'après la convention la Compagnie anglaise s'est engagée à remplacer ses agents anglais en Indo-Chine par des agents français agréés par le gouvernement. C'est une précaution qui n'est pas sans prix, mais c'est peu de chose, étant donné que les communications avec la métropole, de Saïgon à Singapour et de Singapour en Europe sont entièrement entre les mains des Anglais.

Ainsi, non seulement nous sommes tributaires de l'étranger pour nos communications entre l'Europe et l'Indo-Chine, mais nous le sommes aussi pour les communications par câbles entre les différentes villes côtières de la colonie : Saïgon, Tourane et Haïphong, et nous le sommes d'un seul pays : l'Angleterre. Du moins nous l'étions, car, depuis 1901, cette situation s'est un peu modifiée. A ce moment, a été posé, par les soins de M. Doumer, un câble de Tourane à Amoy. Ce port chinois d'Amoy est le point de départ du réseau de la grande Compagnie des télégraphes du Nord ou Compagnie danoise, lequel va rejoindre à Vladivostok les lignes télégraphiques aériennes de la Sibérie.

Ce câble nouveau de Tourane à Amoy nous affranchit du contrôle anglais pour nous placer, il est vrai, sous les contrôles danois et russe, mais c'est déjà un grand progrès. Comme il est difficile de songer à la pose d'un câble direct qui partirait d'un point de notre côte méditerranéenne pour aller en Indo-Chine, plus on a à sa disposition de lignes soumises à des contrôles différents, meilleure est la situation. En étendant ce système nous aurons toujours, quoi qu'il arrive, un intermédiaire impartial, sinon même bienveillant. Aussi a-t-on très justement préconisé la pose d'un câble qui relierait Saïgon à Pontianak dans l'île de Bornéo, cette île étant reliée elle-même à Java d'où on peut communiquer avec Bali, les Célèbes et l'île Guam (Mariannes) où on se rattache au Transpacifique américain.

M. Maurice Ordinaire, dans un rapport fait à la Chambre des Députés, écrivait en 1900 que « la pose d'un câble de San-Francisco à Manille, — le premier Transpacifique — dans un avenir prochain fournirait à l'Indo-Chine une excellente voie américaine vers l'Europe. L'immersion d'un câble de Saïgon ou de Hué à Manille nous donnerait l'accès de cette voie ». Ce Transpacifique, qui est en construction, va de San-Francisco à Honolulu (îles Sandwich), à l'île Guam (Mariannes), à Manille et de là au Japon et à Hong-kong; il est entièrement américain.

La campagne menée à la suite de l'incident de Fachoda n'a pas été, on le voit par cet exposé sommaire, tout à fait inutile pour l'Indo-Chine, puisqu'en 1901 la pose du câble Tourane-Amoy nous a donné la possibilité de communiquer avec l'Europe sans recourir aux câbles anglais, mais ce n'est pas suffisant et si nous avons cherché à nous affranchir du réseau télégraphique sous-marin de l'Angleterre, nous devons persévérer dans cet effort. Par ces temps d'entente cordiale, le réseau anglais est un instrument excellent, mais on ne sait jamais ce que réserve l'avenir — ces jours derniers n'a-t-on pas eu à craindre que la clause du traité anglo-japonais qui oblige l'Angleterre à intervenir en faveur de son allié ne mit quelque peu en échec l'entente cordiale? — Aussi est-ce précisément pendant ces périodes d'amitié qu'il faut se mettre en état de passer sans encombre à la période contraire.

E. P.

LE COMMERCE DES ARACHIDES
A PONDICHÉRY

L'arachide ou pistache, ou « ground-nut » (*Arachis hypogæa*), plante herbacée annuelle de la famille des Légumineuses cœsalpinées, atteint dans l'Inde une hauteur de 0m40 à 0m80. Elle donne des fruits qui, à mesure qu'ils se développent, s'enfoncent dans le sol jusqu'à atteindre 5 et 10 centimètres de profondeur; ces fruits sont des gousses longues de 2 à 4 centimètres dont la paroi (péricarpe) est coriace et dont la cavité contient une à quatre graines oléagineuses. C'est pour ces graines que l'arachide est cultivée.

Les semailles doivent être faites par une température minima de 18°, dans un terrain sablonneux, et moyennant 100 kilogrammes de graines par hectare; on récolte généralement trois mois après avoir semé. Les terrains trop compacts étouffent la plante et diminuent la récolte des trois quarts; la sécheresse donne des arachides petites; trop de pluie donne des arachides pauvres en huile (perte de 3 à 4 0/0); les meilleures conditions sont réunies quand les pluies sont suffisantes et coïncident avec les chaleurs : on peut alors obtenir un rendement de 200 pour 1. Par moyenne, on calcule que, dans l'Inde, l'arachide rapporte 1 candy 3/4, soit 420 kilogrammes, par acre (0,405 hectare). Le Sud de l'Inde compte deux récoltes d'arachides par an : une récolte principale, qui est mûre aux premiers jours de décembre et est exportée; et une récolte accessoire, dite *petite récolte d'été*, qui est utilisée sur place. On récolte l'arachide comme la pomme de terre, c'est-à-dire qu'on arrache la plante, on la secoue pour faire tomber la terre adhérente aux racines et on détache les gousses. Cette récolte est d'autant plus laborieuse que la plante s'étale davantage. Des essais ont été tentés pour acclimater dans l'Inde l'arachide de Java dont la caractéristique est de ne lancer aucune expansion latérale, ce qui permet d'arracher la plante en un tour de

main (d'où diminution de frais de récolte) et de semer deux fois plus serré, ce qui double les bénéfices, la récolte étant deux fois plus abondante pour des frais généraux identiques. Mais les résultats n'ont pas été encourageants : l'arachide de Java n'a donné dans l'Inde que des graines pauvres en huile (30 0/0).

La première exportation d'arachides qu'ait faite Pondichéry remonte aux environs de 1860. A cette époque, l'arachide cultivée était l'*arachide du pays* (country ground-nut), qui parait avoir existé de tous temps dans l'Inde; elle demandait quatre mois pour arriver à maturité, mourait aussitôt mûre et donnait des graines très robustes, d'une conservation facile. C'était un avantage. Mais la moindre pluie sur une récolte mûre et non encore arrachée déterminait la germination immédiate des graines et tout était perdu; c'était un danger sérieux auquel on s'efforçait de parer en arrachant précipitamment les récoltes. La culture des arachides fut poussée d'une façon très active à partir de 1877-78, date de l'apparition des teintures à la fuschine dans l'industrie (ruine des indigotiers hindous) et du triomphe de Ceylan et de la côte malabare aux dépens de Pondichéry dans le commerce de l'huile de coco. Les récoltes furent abondantes jusqu'en 1895; mais en 1895-1896-1897 elles baissèrent progressivement et en 1898 furent à peu près nulles. La colonie s'émut; des recherches furent entreprises par la Chambre d'agriculture et par le gouvernement pour trouver les causes de ce désastre. On émit d'abord l'hypothèse d'un épuisement du terrain, puis celle d'une dégénérescence de la graine et la seconde fut vérifiée par l'expérience suivante : des arachides de Bombay, du pays et du Sénégal ayant été semées en égales quantités, à la même époque, sur d'égales étendus et dans des terrains identiques, les arachides de Bombay donnèrent à la récolte 21 livres de graines; celles du pays 41 livres et celles du Sénégal 632 livres. Les agriculteurs de la province de Madras qui souffraient du même état de choses se rangèrent à l'opinion des agriculteurs pondichériens et de grandes quantités d'arachides furent importées du Sénégal dans le Sud de l'Inde. Ces graines ayant été semées, la culture des arachides reprit avec une incomparable énergie et la production se maintient très satisfaisante depuis cette époque.

Actuellement donc l'arachide hindoue est d'origine sénégalaise ; mais elle a pris dans l'Inde des qualités qu'elle n'avait pas au Sénégal : son péricarpe s'est aminci de telle sorte que ce péricarpe qui fait 25 0/0 du poids de l'arachide sénégalaise ne fait plus que 21,5 0/0 du poids de l'arachide hindoue ; en outre, l'amande a bruni et s'est enrichie. Voici l'analyse complète de l'arachide hindoue :

Péricarpe	21,5
Episperme (1)	3,22
Germe	2,90
Amande	68,88
	100 »

***

Les arachides produites par l'Inde sont en petite quantité utilisées sur place pour la consommation en nature et les huileries locales. Depuis l'application du tarif douanier anglais de 1894 qui frappe de 5 0/0 toute marchandise étrangère à son entrée en territoire anglais, Pondichéry a cessé son exportation d'huile vers les ports de Birmanie; de sorte qu'actuellement le territoire français fabrique seulement l'huile nécessaire à son éclairage et à sa consommation et ne retient pour cette fabrication que 300.000 balles; c'est à peu près la valeur de la petite récolte d'été. La grande récolte (800.000 balles environ) est exportée vers différents ports d'Europe : Marseille, Saint-Nazaire, Dunkerque, Le Havre, Liverpool, Londres, Trieste, Hambourg, Anvers. Voici, sur les 1.691.874 balles exportées de Pondichéry, Cuddalore, Porto-Novo, de décembre 1902 à décembre 1903, les quantités reçues par ces différents ports :

Marseille	1.153.946	balles.
Hambourg	150.783	—
Anvers	124.335	—
Trieste	33.710	—
Havre	34.502	—
Londres	65.468	—
Liverpool	12.900	—
Saint-Nazaire	29.124	—
Dunkerque	87.106	—

Les arachides de l'Inde, au contraire des arachides du Sénégal, sont expédiées décortiquées, quoique l'arachide décortiquée subisse rapidement un début de fermentation qui en diminue la valeur. Mais cette diminution de valeur frappe moins le commerçant que ne le frapperait l'augmentation de prix du fret si les graines voyageaient en cosse depuis l'Inde jusqu'en Europe. Arrivées aux usines, les arachides sont soumises à trois écrasages successifs qui expulsent l'huile des vésicules qui la renferment; cette huile se mêle, pendant l'écrasage, à un principe colorant qui se trouve dans le tissu de la graine et qui la teinte en jaune. Les deux premières pressions se font à froid et donnant l'huile alimentaire : la troisième se fait à chaud pour coaguler l'albumine végétale qui, par sa viscosité, retiendrait une partie de l'huile restante ; l'huile recueillie dans cette dernière pression est destinée aux savonneries.

Au total, l'arachide de l'Inde donne 38 à 40 0/0 d'huile; elle laisse en résidu un tourteau qui vaut de 10 à 14 francs les 100 kilos. Ce tourteau contient encore 5 à 10 0/0 d'huile et est très riche en azote (7 à 8 0/0), en sels (4 à 5 0/0) et en acide phosphorique (1,33 0/0); on l'utilise avantageusement comme nourriture pour le bétail (2 kg. 132 de tourteau équivalent à 14 kg. 400 de foin) et comme engrais (5 kg. 160 de tourteau équivalent à 100 kilos de fumier de ferme bien fait).

(1) L'épisperme est une pellicule rougeâtre qui enveloppe l'amande ; elle contient un principe astringent qui donne à l'huile d'arachides un goût désagréable si l'amande n'a pas été dévêtue de l'épisperme avant l'écrasage.

***

Les maisons de Pondichéry qui font le commerce des arachides sont au nombre d'une dizaine dont trois ou quatre importantes et six ou sept assez modestes. Elles ont toutes ce point commun qu'elles ne possèdent aucun capital et qu'elles opèrent avec l'argent que leur prête la Banque de l'Indo-Chine dont une succursale est à Pondichéry ; cette succursale est une des premières que la Banque de l'Indo-Chine ait fondées. Lorsqu'un commerçant pondichérien a reçu une commande d'un consommateur européen, il présente à la Banque d'Indo-Chine la pièce justificative de cette commande, en l'espèce le plus généralement un càblogramme de l'acheteur. Supposons une commande de 1.000 balles d'arachides et que la balle (80 kilos) vaille au moment de la commande 10 roupies : la Banque consent ce qu'elle appelle une *avance sur traite à livrer* de 2 roupies par balle ; le commerçant touche donc 2.000 roupies pour lesquelles il souscrit un billet payable ordinairement à 90 jours et avec lesquelles il achète 200 balles ; il emmagine ces 200 balles, fait constater par la Banque la présence de ces balles en magasin et la Banque convertit l'avance sur traite à livrer en *avance sur marchandises* et prête encore 6 roupies sur chaque balle. Le commercant touche donc encore 1.200 roupies avec lesquelles il peut acheter d'autres balles, et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il ait emmagasiné les 1.000 balles commandées. A ce moment, il est débiteur à la Banque de 8.000 roupies productives d'intérêt au taux annuel de 7, 8 ou 9 0/0 suivant les époques. Actuellement le taux de la Banque de l'Indo-Chine à Pondichéry est de 11 0/0 ; ce taux est toujours de 2 0/0 supérieur au taux des Banques du territoires anglais, pour la raison que la Banque de Pondichéry a peu d'argent en caisse, qu'elle est obligée de s'en approvisionner au fur et à mesure de ses besoins en territoire anglais et qu'il lui faut solder les frais de transport de cet argent (frais de chemin de fer, paiement des hommes de confiance chargés d'effectuer le transport, etc...). Ces 2 0/0 supplémentaires sont également destinés à dédommager la Banque du séjour improductif que fait quelquefois le numéraire dans ses tiroirs en attendant la demande du commerçant. Pendant la saison 1902-1903, la Banque de l'Indo-Chine a prêté, rien que sur les arachides, 16 millions de francs.

Lorsque le commerçant est en possession de toutes les arachides qu'on lui a commandées, il les embarque ; aussitôt l'embarquement effectué, il remet les connaissements à la Banque et celle-ci, d'une part, paie au commerçant les deux roupies par balle dont elle est débitrice (en retenant toutefois sur ces deux roupies les intérêts des sommes prêtées) et d'autre part, adresse à l'acheteur européen les connaissements et tire sur lui une traite pour la valeur de l'expédition. Ces commerçants ont donc des bénéfices très réduits par les intérêts qu'ils paient à la Banque et se trouvent en mauvaise posture vis-à-vis des richissimes maisons étrangères établies à Pondichéry : ces maisons en effet opèrent avec leur propre agent et de ce fait peuvent vendre à meilleur marché. Les maisons étrangères établies à Pondichéry sont au nombre de trois : la maison Best and C°, qui est anglaise et déjà à Pondichéry depuis de longues années ; la maison Volkaert, qui est suisse, établie en 1902 et la maison grecque des frères Ralli, établie en 1904 : la maison Ralli est la plus considérable ; elle a dans l'Inde 169 succursales prospères.

Toutes ces maisons pondichériennes ou étrangères ont à leur service un *dobachy ;* le dobachy est un employé indigène très au courant des choses et des gens du pays, qui s'occupe du personnel, de la manutention et surtout qui traite avec les agriculteurs pour l'achat des récoltes. L'Européen ne s'occupe que de passer les marchés avec l'Europe : l'un fait donc l'achat, l'autre la vente. Le dobachy, en plus d'un traitement fixe, a un tant pour cent sur les affaires ; il est un auxiliaire indispensable et gagne souvent autant, quelquefois plus que le patron européen. Les dobachys sont toujours fort riches ; ils contresignent les papiers rédigés par la Banque à l'occasion des nantissements d'arachides, et leur signature est pour la Banque la plus solide garantie, car le commerce des arachides n'est pas sans danger : la spéculation y intervient largement, les achats et les ventes sont faits souvent à longs termes et les cours varient quelquefois dans de fortes proportions ; il faut considérer en effet qu'entre les parallèles 40° nord et 35° sud, les arachides sont cultivées en de multiples contrées toutes d'une météorologie capricieuse, d'une production irrégulière et que chaque production a son influence sur les tarifs.

***

Les arachides sont le plus souvent achetées décortiquées aux agriculteurs ; la décortication se fait donc au lieu de production ; elle se fait au fléau. On a calculé qu'un homme et une femme (l'homme maniant le fléau, la femme épluchant les arachides battues) décortiquent en douze heures 500 litres de graines.

Les arachides arrivent à Pondichéry soit par chemin de fer, soit, très rarement, par la route ; elles sont conduites aux magasins. Les magasins sont constitués d'une part par douze locaux que la Banque a construits sur des terrains concédés par la colonie à charge d'y établir ces magasins et loués chacun à raison de 425 roupies par an ; puis, d'autre part, par des maisons de la ville blanche et de la ville noire accommodées en magasins. Actuellement il y a à Pondichéry 35 de ces magasins improvisés ; il y en a eu jusqu'à 80 pendant les saisons heureuses. Tous ces magasins sont quotidiennement visités par des employés de la Banque chargés de surveiller les marchandises en nantissement (1). Par moyenne,

(1) Aux termes de la loi française, en cas de contestation judiciaire, la Banque ne pourrait établir son droit de propriété sur les arachides nanties qu'autant qu'elle prouverait avoir la clef des

on peut dire que les frais de location des magasins s'élèvent à 4 caches (1) par balle et par an.

Les arachides une fois conduites aux magasins sont pesées et séchées, mises en sac, arrimées; et les sacs sont marqués soit au pinceau, soit avec des plaques percées à jour. Ces différentes opérations coûtent :

Séchage et pesage		$2^{rs}\ 3^{a}0^{c}$
Arrimage		0 10 0
Marquage	au pinceau	0 1 6
	ou	
	à la plaque	0 3 0

les 100 balles de 80 kilogrammes.

Les arachides sont assurées contre l'incendie moyennant 3 annas pour 100 roupies lorsqu'elles sont emmagasinées dans la ville blanche et moyennant 4 annas pour 100 roupies lorsqu'elles sont emmagasinées dans la ville noire, où les dangers d'incendie sont plus grands.

Lorsqu'un commerçant de Pondichéry veut exporter des arachides, il doit, en vertu d'un contrat qui le lie à l'acheteur (*contrat B*), soumettre ses arachides à l'examen d'un expert qui apprécie si les graines ont subi un séchage suffisant et si elles sont de bonne qualité. Cet expert est nommé pour chaque expertise à la requête du commerçant par ordonnance du président du tribunal et choisi parmi huit experts que le président a désignés au début de chaque année pour l'année entière. L'expert touche un fixe de 5 roupies pour la rédaction et le dépôt du rapport et en plus 5 roupies pour 1.000 balles examinées. Il y a lieu de remarquer que les expertises sont assez inégalement réparties et que les experts sont d'ailleurs presque tous parents, alliés ou serviteurs des commerçants, quelquefois commerçants eux-mêmes, ce qui diminue les garanties de l'expertise. En territoire anglais les garanties disparaissent absolument par ce fait que ce sont les maisons elles mêmes qui désignent leurs experts: il n'est donc pas surprenant que maintes fois les arachides expédiées des ports anglais aient été reconnues de moindre qualité, quoique de même espèce que celles exportées par Pondichéry.

Les arachides vérifiées par l'expert sont conduites au port ou plutôt à la rade; cette rade (qui n'est d'ailleurs qu'une *rade foraine — road stay*) présente une triple barre. Un wharf de 263 m. 70 a été construit qui permet l'embarquement au delà de la barre. Ce wharf ou *pier* est muni à son extrémité de 3 grues et de 8 plates-formes, 4 de chaque côté. Le wharf étant orienté de l'Ouest à l'Est, 4 plates-formes regardent le Nord et 4 plates-formes regardent le Sud; les 4 premières sont inutilisables quand la mousson souffle Nord-Est; les 4 dernières sont inutilisables quand la mousson souffle Sud-Ouest.

Le service du batelage est assuré par 100 chelingues; ce sont des embarcations faites de planches cousues et qui tiennent bien la mer. En réalité, sur ces 100 chelingues, 20 sont indisponibles pour cause de réparation; 20 autres sont indisponibles également pour divers motifs (maladie ou absence des équipages, etc...); de sorte qu'en temps ordinaire le port ne peut compter que sur 60 chelingues. Chaque chelingue peut charger 30 balles de 80 kilogrammes; si la chelingue part de l'extrémité du wharf, elle charge au complet; si elle part de la plage, à cause du passage de la barre à effectuer elle ne charge que 25 balles. Le transport d'un chargement à bord coûte dans un cas comme dans l'autre $1^{r}4^{a}12^{c}$; mais si l'embarquement a lieu sur le pier, il est perçu en sus un « *droit de pier* » de 6 annas par chelingue, c'est-à-dire par 30 balles. Ce droit de pier rapporte actuellement une moyenne de 6.000 roupies par an. Il faut constater que la moitié seulement des arachides à embarquer passe par le wharf; l'autre moitié se charge à la plage et échappe ainsi au droit de pier.

Par une mer calme, avec plusieurs navires à charger — ce qui répartit le travail des chelingues et leur évite de *faire queue* — les navires ouvrant plusieurs panneaux — ce qui accélère le chargement — et 60 chelingues fonctionnant, 18.000 à 20.000 balles peuvent être chargées en un jour à Pondichéry; un jour même Pondichéry a pu embarquer jusqu'à 27.000 balles entre 7 navires. En moyenne, il ne faut pas compter sur un embarquement supérieur à 12.000 balles.

Les chargements se font non seulement en balles (sacs de 80 kilogrammes), mais en sachets (sacs de 30 kilogrammes) que les acheteurs n'acceptent d'ailleurs que dans la proportion de 10 % de la quantité totale des sacs; ces sachets sont destinés à faciliter l'arrimage à bord. Les sacs perdent toujours une certaine partie de leur poids pendant la traversée à cause de la dessiccation progressive des arachides; la perte de poids tolérée par l'acheteur concernant les arachides hindoues est de 5 kilogrammes par balle, c'est-à-dire qu'une balle pesant 80 kilogrammes au départ de Pondichéry est cependant agréée en Europe si, à l'arrivée, elle ne pèse que 75 kilogrammes.

Le mouvement de la navigation du port de Pondichéry montre que les chargements sont faits presque uniquement par des bateaux étrangers, anglais le plus souvent. Les bateaux français n'apparaissent pour ainsi dire pas dans ce port français; on note un navire de charge des Messageries Maritimes en 1903; on n'en compte aucun en 1904. Il faut remarquer d'ailleurs que les commerçants pondichériens ne font rien pour attirer les bateaux français dans leur port : des commerçants importants sont représentants à

magasins contenant les arachides en question. Jusqu'à présent, pour faciliter à ses agents la surveillance des arachides nanties, la Banque n'avait pas pris garde à la loi et ne possédait pas la clef des magasins privés. Le Conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine à Paris vient de prier la succursale de Pondichéry de procéder légalement. Le service des nantissements aura des garanties plus sûres, mais sera considérablement géné dans son fonctionnement : voit-on l'inspecteur des marchandises nanties prendre chaque jour 35 à 80 rendez-vous pour le lendemain avec les propriétaires des magasins privés, afin d'ouvrir à heure déterminée chaque local et d'en vérifier le contenu?...

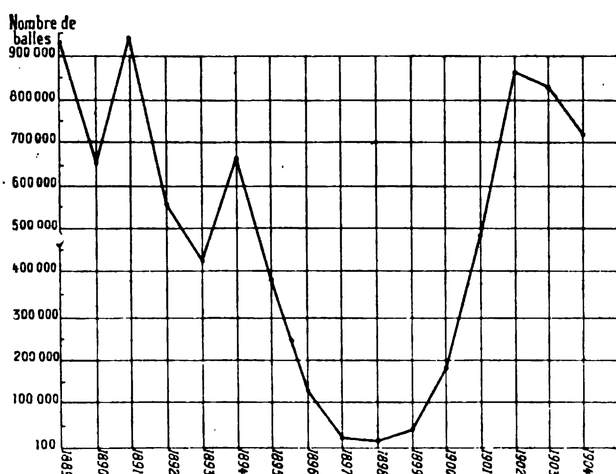
(1) La roupie vaut 1 fr. 666; la roupie se divise en 16 annas; chaque anna vaut donc environ 0 fr. 10; l'anna se divise en 12 caches ou pies; chaque cache vaut donc environ 0 fr. 008.

Pondichéry de compagnies anglaises de navigation; l'un est représentant de l' « Asiatic C° » ; un autre, président de la Chambre de commerce personnage influent, chef d'un parti politique, est représentant de la « British India C° » ; et ces représentants ont intérêt à amener le fret aux Compagnies qu'ils représentent puisqu'ils ont des émoluments en proportion de ce fret et aussi, pour eux-mêmes, des tarifs de faveur.

Les bateaux français viendraient à Pondichéry si Pondichéry leur demandait de venir et leur assurait le fret : beaucoup de bateaux des Chargeurs-Réunis et de cargos des Messageries Maritimes rentrent de l'Indo-Chine avec un chargement de riz insuffisant qui ne demanderaient qu'à prendre des arachides; car le riz — marchandise lourde — et l'arachide — marchandise légère — constituent l'un avec l'autre un excellent chargement. Ce cargo des Messageries Maritimes qui est passé en 1903 à Pondichéry y est allé, précisément parce qu'on l'en avait prié. Il existe à Pondichéry un représentant de la Compagnie de navigation Gordon Woodroff dont les navires ne vont à Pondichéry que sur la demande de ce représentant lequel s'est préalablement assuré du fret. On pourrait procéder de la même façon vis-à-vis des navires français.

***

Le graphique ci-joint montre le mouvement d'exportation des arachides à Pondichéry depuis 1889 jusqu'en 1904 ; on voit que de 1895 à 1898 cette exportation est en baisse progressive ; c'est la période de dégénérescence de la graine signalée précédemment ; à partir de 1899 le mouvement reprend et est à nouveau satisfaisant en 1902. Les quelques autres fluctuations enregistrées par la courbe tiennent simplement aux variations météorologiques (chaleur, pluie, etc...).



En somme, le maximum d'exportation est de 900.000 balles ; c'est à peu près le chiffre atteint pendant ces dernières années; on peut donc dire que le commerce des arachides est en ce moment aussi heureux que possible à Pondichéry. Cependant les commerçants pondichériens sont, depuis plusieurs années en émoi; ils ne manquent pas une occasion de clamer que le port de Pondichéry court à sa ruine, que le commerce des arachides se déplace au profit des ports anglais, qu'il faut parer promptement à cette menace de l'avenir; et ils proposent une série de mesures coûteuses. Il ne me paraît pas juste de présenter la situation de cette manière ; tout d'abord il ne saurait être question pour le port de Pondichéry de décadence. Les chiffres que j'ai rapportés affirment de la façon la plus probante que l'exportation des arachides n'est pas en baisse; elle y atteint un chiffre très convenable qu'elle n'a jamais dépassé d'une façon bien sensible. Que des ports anglais exportent eux aussi depuis plusieurs années une grande quantité d'arachides, c'est vrai ; que l'exportation des ports anglais aille en croissant, c'est encore vrai. Mais ce dont il faut bien se pénétrer c'est que les arachides exportées par les ports anglais ne sont pas des arachides soustraites au trafic pondichérien. Ce sont des arachides provenant de terrains nouvellement ensemencés. En réalité si l'exportation des ports anglais augmente, c'est que la production des arachides augmente également. Autrefois Pondichéry était à peu près seul à exporter des arachides simplement parce que les territoires proches de Pondichéry étaient à peu près les seuls cultivés en arachides ; il était naturel que ces territoires vinssent déverser leur production au port le plus voisin. Depuis quelques années la culture des arachides s'étend sans cesse vers le sud de l'Hindoustan, dans les provinces de Tanjore et de Madura. Il est rationnel que les arachides produites dans ces régionsse déversent sur les ports les plus voisins, en l'espèce des ports anglais, de même que depuis longtemps les arachides produites trop au nord de Pondichéry ne viennent pas à Pondichéry, mais s'embarquent au port plus septentrional de Madras.

Ces ports anglais, dont Pondichéry s'alarme, sont Madras, Cuddalore, Porto-Novo et Negapatam. *Madras* est un mauvais port que les moussons nord-est et sud-ouest balaient alternativement et ensablent; son importance est accessoire au point de vue des arachides.

Cuddalore est une rade foraine à l'embouchure d'une rivière : le batelage y est très bien organisé : il dispose de 128 chelingues d'une contenance de 60 balles, 6 batelets pontés d'une contenance de 150 balles, 9 batelets pontés d'une contenance de 200 balles et 4 batelets pontés d'une contenance de 250 balles. La rade de Cuddalore est mauvaise ; elle est soumise en outre à la marée, ce qui ne permet aux chelingues qu'un travail de 4 heures par jour; mais les chelingues chargent en rivière et se tiennent prêtes à sortir dès l'arrivée en rade du navire à fréter; et si le mauvais temps survient pendant la sortie des chelingues, celles-ci rentrent en rivière et attendent sans décharger que le calme soit revenu. Les chelingues de Cuddalore transportent en un seul voyage 11.380 balles.

Porto-Novo est une rade foraine excellente, aussi bonne que celle de Pondichéry; elle est

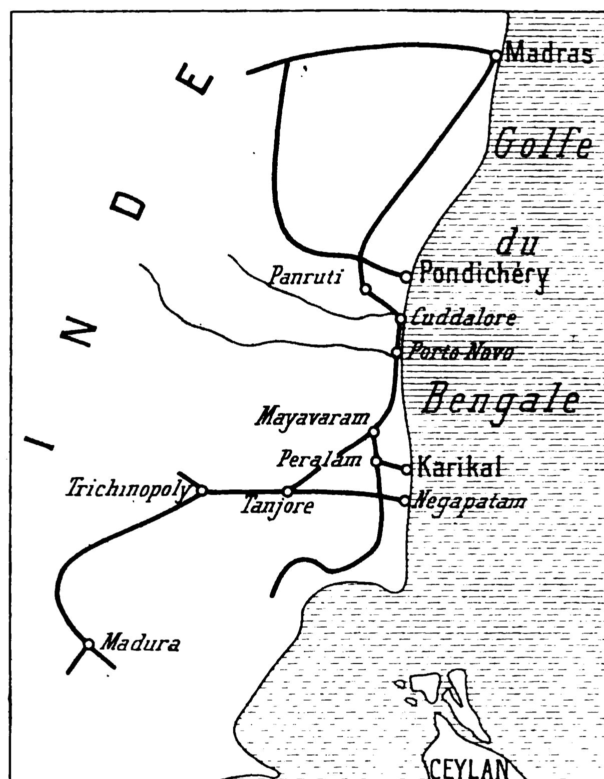
soumise à la marée, ce qui diminue le temps de travail, mais située à l'embouchure d'une rivière, ce qui lui donne au point de vue chargement les avantages que j'ai signalés à propos de Cuddalore. Porto-Novo dispose de 35 à 40 chelingues d'une capacité de 60 balles et chaque chelingue a le temps de faire pendant la marée favorable 4 à 5 voyages: ce qui permet quodiennement un embarquement de 8.400 à 12.000 balles. Pour Cuddalore et pour Porto-Novo, le prix d'embarquement est de 3 roupies par voyage et par chelingue de 60 balles.

Negapatam est un port certainement destiné à prendre une grosse importance; il est manifeste que les Anglais le favorisent beaucoup; ils en ont fait une tête de ligne pour leur chemin de fer, y ont établi des docks et des fonderies; son avenir d'ailleurs retentira peu sur Pondichéry, mais plutôt sur Karikal auquel il enlèvera progressivement l'exportation du riz.

Voici le mouvement de ces différents ports pendant ces dernières années :

ANNÉES	CUDDALORE	MADRAS	PORTO-NOVO	NEGAPATAM
	balles			
1895...	171.672	103.456		
1896...	98.950	48.654		
1897...	10.634	7.195		
1898...	61	2.389		
1899...	11.697	6.227		
1900 ..	168.753	7.864		
1901...	444.335	4.346		
1902...	618.334	1.720		
1903...	743.211	9.143	6.518	84.627
1904...	380.044	37.449	94.226	297.422

Si l'on excepte de ces quatre ports Madras qui est un mauvais port sans avenir et Negapatam qui est trop au Sud, on voit que Pondichéry n'a lieu de se préoccuper — pour son avenir propre — que de Cuddalore et de Porto-Novo. Que ces deux ports anglais soient en prospérité, c'est incontestable. Mais encore une fois Pondichéry continue d'exporter ce qui est produit par les terres qui l'avoisinent : il n'y a pas déclin du port de Pondichéry et toutes les améliorations projetées ne peuvent avoir pour but de relever le port de Pondichéry — puisqu'il n'a pas baissé — mais de soustraire aux ports anglais un trafic qui leur revient tout naturellement. Il n'y a point à proprement parler concurrence des différents ports; chacun dessert sa zone. Cuddalore notamment, dont Pondichéry se préoccupe davantage, n'exportait en 1888 que 108.684 balles; elle exporte 743.211 balles en 1903; mais cet accroissement d'exportation n'a pas été au détriment de Pondichéry puisqu'en 1903 Pondichéry exporte 848.515 balles alors qu'elle n'en exportait que 763.419 en 1888. L'accroissement vient de ce que la culture des arachides s'est étendue vers le Sud; l'extension de cette culture est évidente, puisqu'en 1903 l'exportation totale des cinq ports de Coromandel est de 1.692.014 balles alors qu'elle n'était que de 965.092 balles en 1888. Pondichéry, hypnotisé par cet accroissement d'exportation de Cuddalore, rêve de détourner toute cette exportation à son profit. Voici ce que dit la Chambre de commerce de Pondichéry dans un rapport adressé au gouverneur de l'Inde française le 17 octobre 1904 et que le président de la Chambre de commerce a bien voulu me communiquer : « Il faut, à moins de se rendre coupable d'une souveraine imprévoyance, prévoir que le jour viendra où Cuddalore, dont les progrès ont été si remarquables pendant les vingt dernières années, ayant complété ses moyens de communications avec l'intérieur et attiré à elle la plus forte proportion des produits de la région, nous disputera la suprématie dans le domaine du commerce extérieur et par la simple force des choses nous en dépossédera si nous ne nous hâtons de prendre des mesures pour défendre notre situation. »



Tout d'abord, je ferai remarquer que très certainement Cuddalore ne prendra pas l'extension que prédit la Chambre de commeree; Cuddalore rend des services pour l'instant, mais c'est en somme un mauvais port pour lequel les Anglais ne se soucieront pas de faire aucun sacrifice alors qu'à 17 milles au sud de Cuddalore, ils ont Porto-Novo qui est un port excellent. Toutes les faveurs des Anglais iront à Porto-Novo, qui est par sa nature exceptionnellement favorisé, plus favorisé que Pondichéry à cause de sa rivière et qui, étant plus méridional que Cuddalore, se trouvera plus au centre de la productien d'arachides, laquelle s'étend sans cesse vers le Sud. Cela dit, examinons les moyens que propose la Chambre de commerce pour substituer Pondi-

chéry à Cuddalore. Actuellement, dit-elle, les arachides qui s'embarquent à Pondichéry viennent de Panruti qui est un centre où aboutissent les arachides produites dans les alentours de Pondichéry ; mais les arachides produits aux alentours de Cuddalore ne viennent pas à Pondichéry parce que Cuddalore et Pondichéry ne communiquent que par une bouche de la voie ferrée longue de 177 milles, quoique en ligne droite ces deux villes ne soient distantes que de 17 milles. Il convient donc d'établir entre Cuddalore et Pondichéry une voie ferrée directe et la Chambre de commerce ne doute pas que les arachides, qui actuellement s'arrêtent à Cuddalore, ne remontent jusqu'à Pondichéry par la voie ferrée nouvelle afin d'y embarquer. Voici sur quels arguments elle s'appuie :

1° Cuddalore est un mauvais port; il est fréquent que l'embarquement y soit impossible, ce qui oblige les bateaux à demeurer en rade en attendant la possibilité de l'embarquement; d'où frais considérables pour les bateaux : droit de port (3 a. 6 c. par tonne), droit de phare (7 caches par tonne), et cependant tous les frais d'armement continuent à courir pour l'armateur du bateau en souffrance. Ces frais supplémentaires d'ailleurs retombent sur le consignataire par l'intermédiaire du droit de planche (*surestary*) qui s'élève à 6 pences par tonne et par jour de retard dans le chargement; le consignataire est tantôt le représentant de la Compagnie qui a cru devoir faire venir en rade un bateau de cette Compagnie, tantôt le commerçant qui a commandé directement le navire. Les commerçants, dit la Chambre de commerce, gagneraient donc certainement plus à charger à Pondichéry où les mauvais temps sont rares qu'à Cuddalore où ils sont fréquents.

2° Actuellement les arachides étant disséminées pour l'embarquement entre Pondichéry et Cuddalore, les navires sont obligés de s'arrêter successivement dans les deux ports pour compléter dans le second l'embarquement insuffisant effectué dans le premier, ce qui leur fait perdre du temps, augmente leurs dépenses et notamment double leurs frais d'ouvrage. Mais si les arachides de Cuddalore venaient à Pondichéry, les navires pourraient se charger complètement à Pondichéry, ce qui réduirait leurs dépenses, et conséquemment les navires consentiraient une réduction sur le prix du fret de 3 à 6 pence par tonne.

Une série de calculs ont été faits pour l'établissement de cette voie ferrée de façon que les frais de transport des arachides de Cuddalore à Pondichéry soient aussi faibles que possible. La Chambre de commerce en 1899 a répudié l'idée première d'un chemin de fer à voie d'un mètre, continuant sans interruption jusqu'à Pondichéry la voie qui passe à Cuddalore et évitant le transbordement des marchandises; elle s'arrête à l'idée de la construction d'un chemin de fer à voie étroite (0 m.75), ce qui permet une économie de moitié dans les frais du premier établissement. En outre, la vitesse maxima d'un chemin de fer à voie étroite n'étant que de 10 milles à l'heure, les frais de traction et d'entretien de la voie seraient réduits à un minimum. Il est vrai que cette voie étroite aurait l'inconvénient de nécessiter le transbordement des marchandises à Cuddalore; mais il paraît ressortir de statistiques établies par le gouvernement anglais sur son immense réseau hindou que les frais de ce transbordement n'excéderaient pas pour les arachides 1/2 anna par tonne.

En se fondant sur d'autres statistiques anglaises, on voit qu'il faudrait compter pour l'établissement de cette voie étroite entre Pondichéry et Cuddalore 30.000 roupies par mille, soit pour 17 milles *595.000* roupies.

L'exploitation de la ligne, calculée pour deux trains par jour aller et retour composés chacun de 3 ou 4 wagons de voyageurs et de fourgons d'une capacité de 90 à 100 tonnes (ce qui assurerait un transport quotidien de 360 à 400 tonnes), coûterait 1.595 roupies par mille et par an, soit pour les 17 milles 27.115 roupies. Je remarque que les statistiques anglaises ne sont pas d'accord sur ce chiffre de 1.595 roupies; certaines donnent le chiffre de 1.795 roupies; la Chambre de commerce choisit le premier parce qu'il lui est plus favorable; mais je crois équitable de prendre une moyenne entre les deux chiffres : ce qui porterait la dépense à 1.695 roupies par mille et par an, soit pour les 17 milles une dépense annuelle de *28.815* roupies. L'exploitation de ce chemin de fer serait confiée à une Compagnie autonome, absolument indépendante de la Compagnie des chemins de fer hindous, de façon que l'administration anglaise ne puisse en rien toucher aux tarifs, que ces tarifs restent absolument sous l'autorité française qui les réglerait suivant les circonstances au mieux des intérêts pondichériens. Les frais d'administration de cette Compagnie sont calculés à 300 roupies par mille et par an, soit pour les 17 milles *5.100* roupies.

Soit au total *33.915* roupies de frais d'exploitation par an.

Passons aux recettes : la Chambre de commerce prévoit un mouvement de voyageurs rapportant par an *37.825* roupies et mouvement de marchandises (*à l'exclusion des arachides*) rapportant par an *12.472* roupies. Enfin, Cuddalore embarquant en moyenne annuellement 50.000 tonnes d'arachides, la Chambre de commerce suppose qu'au moins 30.000 tonnes viendront à Pondichéry, ce qui rapporterait, à raison de 6 a. 6 c. par tonne, *12.187* rs.*8* a.

Soit un total de recettes de *62.484* roupies, ce qui fait un bénéfice annuel de *28.569* roupies.

Tout sera pour le mieux si 30.000 tonnes d'arachides viennent effectivement de Cuddalore à Pondichéry, comme on se plaît à le prévoir; mais viendront-elles?... C'est là que réside toute la question. Or les partisans les plus ardents du chemin de fer n'en paraissent pas bien convaincus; ils paraissent même plutôt convaincus du contraire et de l'inanité des deux arguments précédemment fournis puisqu'ils reconnaissent indispensable, pour déterminer le mouvement d'arachides vers Pondichéry, de construire des magasins généraux et d'allonger le wharf actuel.

La construction des magasins généraux aurait pour but de permettre aux commerçants « d'abriter, sécher, conditionner, emmagasiner et charger au même endroit toutes leurs arachides sans encourir les nombreux charrois et faux frais qui leur incombent aujourd'hui par suite de la dissémination des magasins dans toutes les parties de la ville (1) ». Il en résulterait une économie de 6 caches par balle; je critiquerai plus loin cette prévision. Les commerçants voudraient donc construire, en regard des magasins déjà existants que j'ai signalés et qui appartiennent à la Banque, d'autres magasins symétriquement disposés; la colonie, on l'espère, donnerait les terrains nécessaires à charge d'y construire les magasins comme elle a déjà fait pour la construction des magasins de la Banque; cependant quelques expropriations seraient nécessaires qui monteraient à 5 ou 6.000 roupies. La construction des nouveaux magasins étant évaluée au prix qu'a coûté la construction des anciens (lesquels d'ailleurs paraissent avoir été payés beaucoup trop cher), soit 60 000 roupies, on arrive à une dépense de 66.000 roupies. Les magasins actuels seraient rachetés à la Banque, qui ne demande qu'à s'en défaire pour un prix modique : 30.000 roupies, peut-être moins, ce qui porte la dépense totale à *96.000* roupies. L'administration de tous ces magasins pourrait être confiée à la Compagnie du chemin de fer Cuddalore-Pondichéry.

La location de ces magasins (24 locaux à 425 roupies) rapporterait annuellement *10.200* roupies; les frais de gardiennage, d'entretien, d'éclairage, etc..., calculés d'après les frais qu'occasionnent les magasins actuels (1.686 roupies), s'élèveraient à *3.372* roupies. Il y aurait donc un bénéfice annuel de 10.200 — 3.372 = *6.828* roupies.

L'allongement du wharf aurait pour but :

A) De permettre l'embarquement par tous les temps; car, au moment où l'expédition des arachides atteint son maximum, c'est-à-dire pendant la mousson nord-est, il arrive que la barre soit impraticable. L'usage du wharf est donc alors indispensable; mais les apports du sable qui se sont produits depuis la construction du wharf rendent actuellement sa longueur de 263 m. 70 insuffisante pour que l'embarquement soit toujours possible par le wharf quand la barre est mauvaise.

Pour que la partie utile du wharf (à savoir 8 plates-formes et 3 grues dont 1 mobile et 2 fixes) soit utilisable par tous les temps, il faudrait allonger de 50 mètres le wharf actuel.

B) D'augmenter la partie utile de façon que le port de Pondichéry puisse embarquer sans difficulté les arachides abondamment venues de Cuddalore. Alors l'allongement de 50 mètres est insuffisant. La Chambre de commerce demande un allongement de 76 mètres, ce qui porterait le wharf à une longueur totale de 263m70 + 75 mètres = 339m70. De chaque côté de la portion utile du wharf, on disposerait 6 nouvelles plates-formes, ce qui porterait à 20 le nombre des plates-formes : 10 au Nord et 10 au Sud; il ne faut pas oublier d'ailleurs que, de ces 20 plates-formes, 10 seulement pourraient fonctionner à la fois, le chargement n'étant possible qu'au Sud pendant la mousson nord-est et qu'au Nord pendant la mousson sud-ouest.

(1) C. R. de la Chambre de commerce de Pondichéry. Séance du 12 déc. 1902.

L'allongement du wharf est estimé à 209.000 roupies environ. La Chambre de commerce pense que, du fait de la venue des arachides de Cuddalore à Pondichéry, le mouvement des arachides sur le wharf serait deux fois plus considérable qu'aujourd'hui et que, par suite, grâce au droit de pier de 6 annas par chelingue, le rapport du pier doublerait et atteindrait par an 6.000 roupies × 2 = *12.000* roupies.

Ne sont pas prévus dans ces frais, mais seraient, paraît-il, indispensables au bon fonctionnement du port : une deuxième grue mobile sur le wharf et un batelage mieux outillé : chelingues plus nombreuses et plus spacieuses, chalands en fer, remorqueurs même, etc. Tout cela coûterait de l'argent et entraînerait d'autres dépenses : « Je ne demande pas mieux que d'avoir des chalands en fer et des remorqueurs, dirait le port; mais donnez-moi de quoi les abriter. » Il faudra donc construire des abris, etc.

Mais en négligeant ces dépenses secondaires (chelingues en fer, remorqueurs, etc.), dont d'ailleurs la Chambre de commerce évite soigneusement de parler pour l'instant, en nous en tenant simplement aux trois grosses dépenses : chemin de fer, magasins et wharf, nous atteignons un total de dépenses de 900.000 roupies. Ces 900.000 roupies seraient obtenues par un emprunt dont les intérêts et l'amortissement devraient être versés au taux de 6 1/4 0/0. Il faudrait donc que la nouvelle installation procurât une recette annuelle de 56.250 roupies. Or la Chambre de commerce calcule une recette nette de :

Chemin de fer........	34.000 roupies.
Magasins généraux....	10.200 —
Wharf..............	12.000 —
Total.........	56.200 roupies.

ce qui serait satisfaisant, mais est complètement faux. En reprenant les chiffres que j'ai établis au fur et à mesure de cette étude, je relève :

Chemin de fer........	26.569 roupies.
Magasins généraux....	6.828 —
Wharf................	12.000 —
Total........	47.397 roupies.

ce qui fait un déficit annuel de 8.893 roupies.

Donc, en supposant que l'exportation des arachides double à Pondichéry, nous arrivons à un déficit considérable. J'ajoute qu'à mon avis, l'exportation des arachides non seulement ne doublera pas, mais qu'elle n'augmentera aucunement. Il suffit de regarder la carte de l'Inde pour s'en convaincre : Pondichéry ne saurait avoir la prétention d'embarquer les arachides produites, quel que soit leur lieu de production; les arachides produites à l'entour de Negapatam iront à

Negapatam; celles produites à l'entour de Porto-Novo iront à Porto-Novo; Madras aura celles produites près de Madras; et il faut que Pondichéry se résigne à n'embarquer que les arachides des territoires immédiatement voisins.

Et si les arachides de Cuddalore se déplacent, ce ne sera pas vers Pondichéry, mais vers Porto-Novo qui est à 17 milles de Cuddalore, par conséquent ni plus près ni plus loin de Cuddalore que n'est Pondichéry et qui a sur Pondichéry la supériorité d'une rivière facilitant l'embarquement. Et les deux avantages supposés par la Chambre de commerce concernant l'embarquement à Pondichéry des arachides de Cuddalore sont illusoires; car, d'une part, la mer n'est pas impraticable plus souvent à Porto-Novo qu'à Pondichéry et, d'autre part, la réduction proposée par les navires dont le fret serait complet en un seul port, serait consentie aussi bien à Porto-Novo qu'à Pondichéry.

Pour que les arachides viennent de Cuddalore à Pondichéry, il faudrait que l'embarquement à Pondichéry offrît aux chargeurs des avantages pécuniaires incontestables, réels, constants et non des probabilités d'avantages basées sur la possibilité d'éviter un mauvais temps *éventuel*, sur la possibilité de compléter un chargement *peut-être* incomplet. Au fond, la Chambre de commerce a bien compris la nécessité d'avantages réels et l'inanité des avantages douteux qu'elle avait promis, puisqu'elle cherche à établir que l'embarquement deviendrait plus économique à Pondichéry qu'à Cuddalore avec le système du chemin de fer, des magasins et du wharf. La Chambre de commerce explique que le chemin de fer aboutirait en pleins magasins généraux, de telle façon que les arachides seraient emmagasinées à fort bon compte; actuellement le charroi des arachides jusqu'aux magasins de la ville blanche ou de la ville noire coûte en moyenne 3 caches par balle. Le transport aux magasins généraux ne coûterait que 1 c. 1/2 par balle: soit une économie de 1 c. 1/2 par balle.

L'emmagasinage serait meilleur marché; actuellement il s'élève à peu près à 4 caches par balle; la Chambre de commerce pense l'abaisser à 3 caches par balle. Ce qui paraît une économie de 1 cache par balle (1).

Enfin les magasins seraient reliés au wharf par une voie ferrée; au moment de l'embarquement, des wagonnets partiraient des magasins avec deux hommes par wagonnet pour les pousser; en quelques minutes les wagonnets seraient conduits aux plates-formes d'embarquement. Le coût est prévu à 2 caches par balle au lieu des 5 caches que l'opération analogue coûte actuellement. D'où, au total, une économie de 6 caches par balle.

Mais sur quelles arachides portera cette économie? Sur celles produites sur les territoires avoisinant Pondichéry, incontestablement; mais non sur celles du territoire de Cuddalore et qu'on prétend attirer; en effet, n'oublions pas que celles-ci auront à payer pour venir de Cuddalore à Pondichéry un surcroît de 5 caches par balle (frais de chemin de fer à raison de 6 a. 6 c. par tonne) + 0 c. 4 par balle (frais de transbordement à Cuddalore moyennant 6 caches par tonne), soit 5 c. 4 par balle. En réalité, donc, les arachides venues de Cuddalore ne bénéficieraient que de 0 c. 6 par balle; je sais qu'en matière commerciale il n'y a pas de petites économies, mais vraiment c'est peu; et je doute que l'attrait de ce gain minime précipite à Pondichéry chaque année 30.000 tonnes d'arachides. D'ailleurs, l'avantage serait-il énorme, je ne doute pas que le gouvernement anglais ne prenne aussitôt toutes les mesures nécessaires pour empêcher un exode qui lui serait préjudiciable. Et certainement, étant donné que tout le commerce hindou est à la merci du gouvernement anglais par l'intermédiaire des chemins de fer dont il fixe les tarifs, Pondichéry, modeste et impuissante enclave, n'aurait pas à espérer pouvoir lutter.

Toutes les améliorations projetées pourraient être bonnes si le gouvernement anglais devait gentiment et sans protester laisser enlever le commerce de ses ports. Nous savons fort bien que le gouvernement anglais est trop avisé pour béatement nous regarder faire; il suffit de considérer avec quel empressement et quel à-propos il a établi Negapatam près de Karikal, Calicut et Tellicherry près de Mahé, Cocanada près de Yanaon.

Un des riches commerçants d'arachides de Pondichéry disait récemment : « Le chemin de fer Cuddalore - Pondichéry me sera extrêmement utile : non que j'aie l'intention de faire venir à Pondichéry les arachides que j'embarque ailleurs, mais je pourrai désormais aller très commodément surveiller ma succursale de Porto-Novo. » Dans ces conditions, tout étant examiné avec impartialité, je crois pouvoir déclarer qu'exécuter les travaux projetés serait de la pure folie. Pondichéry devrait se convaincre qu'elle n'exportera jamais que les productions des territoires qui l'avoisinent immédiatement; qu'elle se contente de cette exportation limitée, mais sûre: c'est la sagesse. Vouloir davantage serait la ruine.

Dr Charles Valentino.

(1) Ici je ferai remarquer que si la Chambre de commerce calcule le tarif d'emmagasinage à 3 caches par balle, elle ne peut même plus compter sur le chiffre de recettes de 6 828 roupies que j'ai établi précédemment pour les magasins généraux, puisque ce chiffre était établi sur une base de 4 caches par balle; il faut donc réduire de 1 4 (1.707 roupies) ce chiffre des recettes et ne compter que sur un bénéfice net de 5.121 roupies, ce qui porterait le déficit annuel à 10,600 roupies.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

ASIE FRANÇAISE

L'inauguration de la ligne de Than-hoa à Vinh. — Le gouverneur général a, le 17 mars, inauguré la ligne du chemin de fer de Than-hoa à Vinh et Benthuy. Voici, d'après l'un de nos confrères de l'*Avenir du Tonkin*, la description de la région traversée par ce nouveau tronçon de voie ferrée.

Pendant l'arrêt à Than-hoa une machine nouvelle décorée de feuillages et pavoisée aux couleurs nationales a remplacé celle qui nous a conduits de Hanoï à Than-hoa. Nous jetons un dernier regard sur ce pittoresque paysage de Than-hoa sur lequel se profile la masse sombre de la vieille citadelle de Gialong, œuvre des ingénieurs français. Le pays que traverse la voie nouvelle change d'aspect; une succession de mamelons et de rochers isolés qui rappellent le système géologique de la baie d'Along. A peu de distance, la chaîne des premiers contreforts du massif annamitique suit la voie, ouvrant des perspectives de vallées où la colonisation trouvera un jour prochain une large place pour son activité. Malheureusement la région paraît moins habitée que celle que nous venons de traverser. La présence du tigre qui abonderait et la longue suite des guerres ont sans doute été la cause de cette situation. La nouvelle voie parcourt ce vaste espace où elle apportera, souhaitons-le, la vie et la richesse. Déjà quelques points paraissent attaqués, des rizières se dessinent et des exploitations de carrières également. De distance en distance, des notables en robe de cérémonie, debout derrière des autels disposés sous des arcs de feuillages pavoisés, se prosternent dans un lay profond au passage du train. Ici la physionomie des indigènes est curieuse à observer, elle reflète à la fois l'étonnement et la satisfaction. Peut-être pensent-ils que ce dragon pacifique, malgré ses flots de fumée et son bruyant passage, leur apportera par la suite le bien-être et la prospérité, en ouvrant leur région à l'activité qui pousse les peuples vers des voies nouvelles. A la gare de Caugiat, un fort groupe d'indigènes nous attend en silence. Le devançant, un indigène à physionomie ouverte et intelligente portant sur sa robe de prêtre une décoration espagnole et des décorations annamites et la plaque d'or de mandarin salue en bon français M. Beau qui est descendu de son wagon et prend plaisir à causer avec lui. Plusieurs personnes s'approchent à leur tour et échangent quelques paroles avec ce prêtre. C'est le père Hoang, bien connu au Tonkin et en Annam. Il fut autrefois reçu à Paris par l'empereur Napoléon III, et en Espagne. Nous arrivons à la nuit noire à Vinh. La gare regorge de fonctionnaires européens et indigènes massés de tous côtés pour assister à notre arrivée. La ville présente un aspect curieux. Son périmètre est indiqué par la longue théorie des lanternes de toutes couleurs répandues à profusion. Dans les rues, on en a mis partout.

Le gouverneur général, après avoir reçu les autorités le lendemain de son arrivée, a visité les usines de la Société forestière et commerciale, la fabrique d'allumettes et les ateliers et chantiers de la Société laotienne où on travaille surtout le bois. Il a examiné le projets des travaux du port de Benthuy. Après une excursion à Cuahoivan, M. Beau est revenu à Vinh vers 5 heures et demie et, à 6 heures, il a été reçu au cercle civil de Vinh. Là, accueilli par des souhaits de bienvenue de M. Lejeune, président du cercle, et un discours de M. de Montpezat, délégué de l'Annam-Tonkin, M. Beau a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Je remercie M. le Président du cercle de Vinh des paroles de bienvenue par lesquelles il vient de m'accueillir.

Je remercie également M. le Délégué de l'Annam-Tonkin des vœux qu'il a bien voulu m'adresser pour le voyage que je compte faire prochainement en France et de l'offre de sa collaboration pour m'aider à mieux faire connaître à la métropole les besoins de l'Indo-Chine et de ses colons.

Avec vous tous, Messieurs, je me réjouis de l'achèvement de cette grande voie ferrée de 327 kilomètres qui réunit désormais à la capitale du Tonkin quelques-unes des plus riches provinces de l'Annam.

Cet événement marque pour le centre urbain de Vinh-Benthuy le point de départ d'une ère de prospérité remarquable dont il est facile de déterminer dès maintenant les éléments.

La voie ferrée traverse dans leur plus grande largeur les deux provinces du Than-hoa et du Nghé-an et atteint à Benthuy la frontière de la province de Ha-tinh dont elle n'est séparée que par le fleuve. Ainsi, dès maintenant, Vin-Benthuy est le débouché naturel d'une région qui ne compte pas moins de 3 millions d'habitants, avec des plaines fertiles et facilement irrigables, des troupeaux abondants, des forêts magnifiques dont deux grandes entreprises françaises exploitent déjà les produits.

Mais là ne se borne pas l'avenir de ce pays. Par delà les montagnes qui l'entourent, s'étend une vaste région encore inexploitée dont les mines et les forêts offrent les plus belles promesses à la colonisation. J'avais été frappé, dès mon arrivée en Indo-Chine, de la situation particulière du Laos français qui, loin de servir à notre œuvre d'expansion, s'interposait comme une barrière infranchissable entre le Laos siamois et les ports de la côte d'Annam dont il n'est cependant séparé que par 3 ou 400 kilomètres à vol d'oiseau. N'était-il pas déraisonnable de songer à faire entrer dans la sphère économique de l'Indo-Chine les territoires de la rive droite du Mékong alors que ceux de la rive gauche, soumis à notre action politique depuis plus de dix ans, continuaient, à subir l'attraction commerciale exclusive de Bangkok. Je résolus donc de reprendre la question de la pénétration du Laos et je choisis Vinh comme point de départ. Cela pour plusieurs raisons : La voie Tourane-Hué-Quang-tri-Ai-lao-Savannaket, précédemment étudiée, est longue de 450 kilomètres et la région d'Ai-lao, où se trouvent accumulés les plus gros travaux, a une détestable réputation d'insalubrité chez les Européens et chez les Annamites. Une voie entre Ving et le Mékong n'aurait pas plus de 250 à 300 kilomètres. La différence est importante. En outre le pays traversé n'inspire pas la même terreur aux Annamites. Il ne leur paraît pas plus malsain que les régions voisines telles que les vallées de la Ngan-sau du Song-ca ou du Song-giang qui sont peuplées et exploitées. Enfin il était d'une haute importance économique et politique de rapprocher le plus possible le Mékong du Nord-Annam et du Tonkin, centres de notre activité commerciale et de notre puissance militaire.

Deux missions furent envoyées, l'une, dans la direction du plateau de Tranninh, était chargée de rechercher la meilleure voie d'accès vers Luang-prabang et le Mékong supérieur; l'autre avait pour objectif le bief moyen navigable du Mékong et la région laotienne riche et peuplée, qui s'étend entre Lakhone et Nong-khay. Les résultats de ces deux missions furent heureux. Vous en connaissez les résultats dans les grandes lignes. La mission du capitaine

Billès déterminait, après une rude campagne, une nouvelle voie d'accès entre Vinh et le Mékong par le haut Song-giang et le col de Men-gia. La mission du capitaine Danchaud, de son côté, reconnaissait la possibilité d'établir non seulement une route carrossable mais une voie ferrée entre Vinh, le Tranninh et Luang-prabang, qu'on ne peut atteindre par la route actuelle, qu'au prix des plus grandes difficultés.

Ce sont là, Messieurs, des événements qui compteront dans l'histoire de l'Indo-Chine et, en particulier, dans celle de votre ville appelée à devenir le point de convergence de plus de 2.000 kilomètres de routes, de voies ferrées, de fleuves navigables et de canaux desservant les plus riches régions de l'Indo-Chine.

Messieurs, je ne suivrai pas M. le Délégué de l'Annam-Tonkin dans l'examen qu'il a cru devoir faire, devant vous, de diverses questions politiques, administratives et financières. Je ne dirai qu'un mot au sujet de la question qui passionne aujourd'hui les Français d'Indo-Chine comme ceux de la Métropole : celle de la défense de la colonie.

Une réflexion s'impose d'abord à mon esprit, je ne puis cacher le sentiment pénible que me cause la lecture de quelques journaux, où je regrette de trouver l'expression singulièrement exagérée, et en tout cas bien imprudente, de la crainte que leur inspire une puissance asiatique, et l'aveu, pour le moins inutile, de l'insuffisance de nos moyens de défense. Je ne saurais m'élever avec trop de force contre de pareilles tendances. Quelles que soient les critiques qu'on ait pu diriger contre l'Administration de la Marine, la flotte française n'en demeure pas moins la seconde du monde, et cela suffit à nous garantir contre l'éventualité, bien difficile à faire admettre aux gens sérieux, d'une agression sans autre motif que l'envie de prendre le bien d'autrui. Certes, je suis ennemi de la jactance et des fanfaronnades, mais je souhaiterais que ceux qui ont assumé, dans la presse, la tâche de présenter ces questions au public indo-chinois, n'oublient jamais qu'ils sont lus et commentés par les indigènes et par les étrangers ; aux yeux des uns et des autres, nous devons avoir le souci de garder toujours l'attitude la plus confiante et la plus ferme. Un peu de crânerie, un peu de panache serait, ce me semble, plus conforme à la tradition française, que le ton gémissant et les allures inquiètes de ceux qui, chaque matin, découvrent le péril jaune sous les formes les plus inattendues ; ce sont les importateurs d'allumettes, redoutables incendiaires auxquels il faudrait interdire l'entrée de la colonie ; d'authentiques colonels qui servent leur patrie en nous faisant la barbe ! Et le moment est proche, sans doute, où l'on demandera au Gouvernement de cesser de couvrir d'une tolérance coupable ces aimables salons, les derniers où l'on cause, où nos guerriers, trop confiants, risquent, paraît-il, de livrer à des oreilles indiscrètes, les secrets de la défense nationale, en effeuillant de pâles chrysanthèmes.

Est-ce à dire cependant, que nous puissions nous reposer tranquillement sur la force lointaine de la Métropole, et qu'il n'y ait pas de grands progrès à accomplir pour mettre la colonie en état de défense ? Je suis loin de méconnaître les grands efforts qui restent encore à faire.

Cette préparation de la défense de l'Indo-Chine est, vous le savez, la préoccupation constante du Gouvernement de la colonie, aussi bien que de la Métropole.

Notre armée indo-chinoise a reçu, dans le courant des dernières années, un notable accroissement, elle a vu sa force singulièrement accrue par le groupement nouveau qui a été fait de ces divers éléments, par l'organisation précise et complète de tous les services de mobilisation et enfin par la construction de puissants ouvrages défensifs.

Du côté de la mer, nos moyens de défense se sont accrus dans des proportions notables ; la défense mobile de Saïgon est aujourd'hui à peu près complète et la force navale d'Extrême-Orient comprend quelques unités de haute valeur. Il s'agit de continuer cette œuvre de renforcement progressif des défenses mobiles et de la flotte d'Extrême-Orient. La baie d'Along est à organiser et notre division de croiseurs cuirassés est à doubler. Il sera possible d'y parvenir sans de trop grandes dépenses en remplaçant les unités sans valeur militaire par des unités de combat. Le matériel de guerre colonial doit être un matériel de premier ordre afin de compenser, autant que possible, l'infériorité inévitable du nombre par la supériorité de l'armement. Nous pouvons avoir toute confiance dans l'énergique volonté du ministre de la Marine, l'ami et le collaborateur de Gambetta et de Jules Ferry. Mais la force n'est pas tout et la politique a un rôle singulièrement important dans cette question de défense de l'Indo-Chine. Je me suis souvent expliqué sur ce point, permettez-moi d'y revenir à nouveau.

Deux choses sont essentielles pour la défense de notre colonie ; une politique extérieure amicale à l'égard de la puissance limitrophe, la Chine, et une politique intérieure large et généreuse à l'égard de nos protégés indigènes.

La Chine, malgré les tentatives de militarisation auxquelles nous assistons en ce moment, reste un pays essentiellement pacifique et commerçant ; tous nos efforts doivent tendre à dissiper, en ce qui nous concerne, les préventions, que tant de violences exercées contre eux par les peuples occidentaux, ont fait naître dans l'esprit des Chinois. Je m'y suis efforcé à Pékin, au cours des négociations que j'ai eues à y poursuivre pour le règlement des délicates affaires qui furent la conséquence du mouvement boxeur. J'y ai donné ici également tous mes soins en prêtant le concours le plus empressé aux autorités chinoises de provinces limitrophes, troublées, depuis quelques années, par le mal, devenu endémique, de la piraterie. Certes, il eût été facile à un Gouvernement mal intentionné de favoriser l'extension d'un mouvement qui n'attend, pour devenir une rebellion redoutable, que des armes et des chefs.

Or les agitateurs n'ont pas en Indo-Chine l'accueil bienveillant qui leur est réservé, ailleurs, par de prétendus amis de la Chine, et nous avons tenu la main à une répression sévère de la contrebande des armes.

Si la frontière n'a pas vu passer de fusils, elle a, en revanche, au moins du côté du Yunnan, vu passer beaucoup de piastres et, beaucoup de marchandises. Tous mes efforts tendent à développer encore ce mouvement et à créer entre les deux pays les liens les plus étroits de solidarité économique.

De leur côté, les hautes autorités chinoises commencent à nous donner les signes non équivoques de confiance et de bonne volonté ; nos travaux du chemin de fer du Yunnan ont pu se poursuivre avec le concours des mandarins qui non seulement en ont pris leur parti, mais se montrent aujourd'hui résolus à collaborer à cette entreprise, d'une si haute importance économique. Ces sentiments de confiance viennent de se traduire par l'envoi récent à Hanoï d'une quinzaine de jeune Chinois, fils de mandarins et de notables, que le Vice-Roi du Yunnan a désignés pour suivre, pendant deux années, les cours de l'école ouverte spécialement pour eux à Hanoï et à laquelle nous avons tenu à donner le nom significatif d'Auguste Pavie, l'homme qui représente le mieux aux yeux des populations indigènes, l'action pacifique et libératrice de la France. Un nouvel envoi de vingt jeunes Chinois vient de m'être annoncé ; l'école Pavie, fondée il y a trois mois seulement est déjà trop étroite.

Ce sont là des gages indiscutables du succès d'une politique à laquelle, je le répète, nous devons demeurer fermement attachés.

Si l'entente avec la Chine est désirable, l'union de plus en plus étroite, de plus en plus confiante entre la France et les populations indigènes, s'impose comme la condition même de notre sécurité. Nous avons, il est vrai largement développé depuis notre occupation de la Cochinchine, du Tonkin, du Cambodge et de l'Annam, le bien-être matériel des populations de ces pays, et il peut paraître suffisant à quelques-uns de persévérer dans cette voie du développement économique et de la mise en valeur du pays. L'Annamite apparaît en effet aux observateurs superficiels comme préoccupé exclusivement d'intérêts personnels et indifférent à toute idée de solidarité sociale, mais si l'on consulte la longue histoire de ce peuple qui a lutté si obstinément contre les envahisseurs chinois et qui a montré dans la conquête de la péninsule indo-chinoise une si remarquable ténacité, il est bien difficile de nier l'existence d'un véritable sentiment national et nous devons dès lors nous efforcer d'apparaître à ses yeux comme les auxiliaires désintéressés de son évolution historique. Le moyen le plus sûr d'atteindre ce résultat est de répandre largement l'instruction chez nos protégés, non pas cette instruction à peine primaire que nous distribuons actuellement dans nos trop rares écoles, mais une instruction plus haute et plus générale, faisant pénétrer chez ceux qui la reçoivent, non seulement les mots de notre langue, mais les idées et le génie même de la France.

Or, il faut bien reconnaître nous n'avons presque rien fait jusqu'ici dans cet ordre d'idées ; l'Indo-Chine compte à peine quelques individualités, tout à fait exceptionnelles, ayant reçu une instruction française digne de ce nom ; tous nos vœux, tous nos efforts doivent tendre à améliorer cette situation qui, je ne crains pas de le dire, pourrait devenir périlleuse. Il est indispensable qu'entre les représentants, à tous les degrés, de la nation protectrice et les chefs de la nation protégée puisse s'établir un constant échange de vues et d'idées, il faut en un mot que nous arrivions à nous pénétrer et à nous connaître.

C'est à ce prix que se fera l'union intime, indissoluble de la France et de l'Indo Chine, capable de braver tous les périls extérieurs.

Et ne croyez pas qu'en parlant ainsi je me borne, comme certains affectent de le dire, à exprimer une opinion personnelle, une conception particulière du rôle de la France dans ce pays.

Non, Messieurs, ces idées se sont imposées à mes prédécesseurs et s'imposeront avec la même force à ceux qui me succéderont, car elles font partie du patrimoine moral de la grande démocratie généreuse et pacifique, éprise du plus haut idéal de justice, dont je ne suis ici que le serviteur passionné.

Le budget de l'Indo-Chine. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient de faire connaître au ministre des Colonies les résultats financiers de l'exercice 1904 acquis au 31 décembre dernier. A cette date, les recettes réalisées pour le compte du budget général atteignaient le chiffre de 29.925.000 piastres, et les dépenses effectuées celui de 25.730.000 piastes. Les recettes se présentaient donc comme supérieures aux dépenses de 3.195.000 piastres. Mais cet excédent n'est qu'apparent attendu qu'il restait au 31 décembre à ordonnancer une somme d'environ 4 millions de piastres de dépenses imputables à l'exercice 1904, alors que les recettes restant à réaliser au titre de cet exercice ne devaient pas s'élever vraisemblablement à plus de 700.000 piastres; c'est-à-dire que, la balance faite, on trouve que le budget général de 1904 se solderait par un déficit d'environ 105.000 piastres.

Ce n'est donc pas une situation mauvaise, d'autant plus que les différents budgets locaux se solderaient en clôture d'exercice par un excédent de recettes de 125.000 piastres pour la Cochinchine, 187.000 pour le Cambodge, 750.000 pour le Tonkin, 215.000 pour l'Annam et 24.000 pour le Laos.

La commission des retraites locales de l'Indo-Chine. — Une commission a été chargée d'étudier les retraites locales de l'Indo-Chine. Elle s'est réunie le 18 avril au ministère des Colonies sous la présidence de M. Caillaux, député, ancien ministre des Finances.

M. Caillaux a ouvert les travaux de la commission par un discours que nous résumons en ces termes, qui sont fort intéressants quant à l'indication qu'ils donnent.

Cette commission vient bien à son heure. Elle n'a pas seulement à reviser le décret du 5 mai 1898, à rechercher les moyens d'assurer de plus équitables retraites aux services civils de l'Indo-Chine et de tenir à leur égard les engagements pris par Paul Bert et ses successeurs; elle n'a pas seulement ainsi à relever le moral d'agents que les fatigues du climat et l'énervement de longues absences du pays natal portent trop souvent à se décourager et à s'abandonner; elle n'a pas seulement à rendre plus actif et plus fécond leur effort dans l'intérêt public, en leur montrant au bout de leur pénible carrière cette retraite honorable que les Anglais savent assurer à leurs coloniaux, au lieu des pensions notoirement insuffisantes dont si peu d'entre eux même arrivent à bénéficier aujourd'hui.

Le mandat de la commission est encore plus haut. Réunie au moment où s'agitent les plus graves problèmes de l'Extrême-Orient, elle devra se préoccuper également des retraites des fonctionnaires civils indigènes. Elle recherchera les moyens d'associer sérieusement ces fonctionnaires à l'action française en stabilisant par des décrets leur régime de retraites, en fusionnant dans une seule caisse les pensions indigènes et européennes, et enfin et surtout en examinant si beaucoup de fonctions actuellement confiées à des Français de France, mal rétribuées pour eux et constituant dans leur ensemble en Indo-Chine un prolétariat de fonctionnaires, ne pourraient pas être plus utilement attribuées à des indigènes ou à des Asiatiques français, de manière à soulager à la fois les finances publiques, rehausser le prestige des Français de France auxquels ne seraient plus confiées que des places de « respectabilité », ainsi que disent les Anglais, et enfin donner à nos indigènes une participation à notre vie administrative qui consolide et garantisse puissamment notre solidarité et notre union.

La nouvelle sapèque tonkinoise. — Les nouvelles sapèques dont un décret du 31 décembre 1904 a autorisé la frappe commencent à circuler parmi les indigènes. Le type de la pièce et son rapport fixe de valeur avec la piastre — dont le poids est à peu près celui de la pièce de cinq francs, mais qui vaut 2 fr. 30 environ — ont été établis par les ministres des Finances et des Colonies, en conformité avec les propositions

d'une commission siégeant à Hanoï sous la présidence de M. Baille. Le rapporteur de cette commission était M. Henri Brenier, sous-directeur du commerce et de l'agriculture, et son rapport a été publié par le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* de janvier 1905.

Voici les principaux passages de cet intéressant travail qui fait grand honneur à son auteur :

Ainsi que l'indiquent les procès-verbaux des deux séances tenues le 31 décembre dernier, la Commission, par six voix contre une, s'est ralliée à la combinaison proposée par ma note n° 131 du 30 décembre 1903, c'est-à-dire recommande (sous la réserve que l'on verra tout à l'heure) la frappe par la Monnaie de Paris d'une pièce en *zinc pur* représentant un six-centième (1/600e) de piastre, pesant 3 gr. 5, d'un diamètre supérieur à celui de la sapèque tonkinoise actuelle, s'en différenciant, si possible, aussi par la forme, hexagonale par exemple, munie comme celle-ci d'un trou central, portant une inscription en caractères indiquant bien nettement la fraction *de piastre* qu'elle représente, et ayant enfin force libératoire obligatoire jusqu'à une concurrence à déterminer.

Les raisons qui ont porté la Commission a adopter cette solution sont les suivantes.

Il a fallu écarter tout d'abord deux systèmes : celui de la sapèque indigène actuelle et celui de la sapèque *en bronze*, dite sapèque française, du *1/500e* de piastre, dont on a déjà frappé, il y a quelques années, une certaine quantité pour la Cochinchine.

La frappe de nouvelles sapèques indigènes, absolument identiques aux anciennes comme composition et comme poids, a été écartée pour plusieurs motifs. Le premier (et il suffit) est que cette sapèque, de fabrication absolument défectueuse, fatalement destinée à disparaître par le bris, offre en outre l'inconvénient de coûter trop cher pour ne rendre que des services très temporaires. A plus forte raison, si l'on voulait la frapper en *zinc pur*, et s'attacher à observer, dans l'émission, le change auquel on désirerait revenir, soit 6 ligatures à la piastre, serait-on amené à une perte inadmissible pour le Trésor. Six ligatures, ou 3.600 sapèques nouvelles en zinc pur de 2 grammes, ou, en d'autres termes encore, 7 kg. 200 de zinc pur (1) frappés à la Monnaie reviendraient au Protectorat à 11 fr. 448 et vaudraient, d'après le change officiel budgétaire de la piastre pour 1904 : *2 francs*. Même avec le change actuel de 4 ligatures à la piastre, la perte serait encore de *5 fr. 632* par piastre budgétaire (2).

Il fallait donc absolument dissocier la pièce nouvelle de l'ancienne sapèque et de sa ligature et la rattacher à la piastre. C'est le très grand service que M. Desbos a rendu à la Commission en insistant sur cette idée. Cette dissociation s'impose d'autant plus qu'en fait le système de la piastre se répand de plus en plus dans la vie indigène comme il est naturel avec l'enrichissement du pays. La cote du riz, sur les gros marchés de l'intérieur, Namdinh, Haï-duong, etc., se fait de plus en plus en piastres et en coupures de piastres, pour ne donner que ce seul mais décisif exemple.

(1) En admettant même — ceci soit dit pour répondre à une objection locale qui a été faite — que l'on ne se soit pas adressé à la Monnaie, il aurait toujours fallu acheter le zinc. Or le cours moyen du zinc a été de 57 francs les 100 kilos en 1903; et il est monté à 67 francs au 16 décembre 1904. 7 kilos 200 de zinc valaient donc, intrinsèquement, en 1903, 4 fr. 104 et, à la fin de décembre dernier, 4 fr. 824. Même avec la piastre à 2 fr. 45 le poids seul du zinc, sans intervention de la frappe, coûterait actuellement le double de sa valeur comme monnaie, si l'on voulait maintenir la parité de 6 ligatures à la piastre. — H. Br.

(2) Elle n'est naturellement plus la même avec la hausse de la piastre, mais l'écart reste toujours trop considérable. — H. Br.

Puisqu'on est tombé d'accord sur la nécessité d'une coupure *de la piastre*, pourquoi, demandera-t-on, n'a-t-on pas adopté tout simplement le 1/500e de piastre *en bronze* du poids de 2 grammes qui a déjà été frappé pour la Cochinchine?

La réponse est extrêmement simple : parce qu'il coûterait trop cher. Aux prix indiqués dans la note de M. le directeur de la Monnaie, du 9 juin 1903, le prix de revient de 500 pièces de 2 grammes en bronze représentant 1 $, serait, rendu Marseille, de 4 fr. 78, soit une perte pour le Trésor, si on les frappait, de 139 0/0. Pour préciser davantage encore les idées, si on se décidait à frapper 100.000 $ de pièces nouvelles, le débours du Protectorat serait de 478.000 francs, soit au change budgétaire de 2 francs, 239.000 $. Quelque sacrifice qu'il soit nécessaire, et par conséquent légitime, de faire pour s'assurer une bonne circulation monétaire, appropriée aux besoins *pratiques* de la colonie, celui-ci passerait toute mesure.

Il a donc fallu en revenir à un métal moins dispendieux, et il n'a pas paru possible d'en choisir un autre que le *zinc pur* proposé par la Monnaie.

Mais quelle fraction de piastre allait-on adopter? le 1/500e? le 1/600e? le 2/1.000e? auquel paraît avoir songé la Monnaie?

Le 1/1.000e a dû être écarté de suite à cause de son prix de revient : 3 fr. 18, l'équivalence de la piastre, rendu Marseille, soit une perte de 59 0/0 par piastre budgétaire, en supposant que la nouvelle pièce ne pesât que 2 grammes. Or il faudrait, pour les raisons exposées plus haut, qu'elle pesât 2 gr. 5 au moins, soit une perte de 1/5e en plus, ou en réalité de *70,8* 0/0 sur la piastre budgétaire.

J'avais indiqué, dans ma note n° 131 du 30 décembre, la double considération qui m'avait amené à proposer le 1/600e de la piastre : 1° observation de la plus faible unité courante d'achat; 2° rapport naturel simple avec le système actuel de la sapèque et de la ligature. La pièce nouvelle, frappée sur la base de 600 à la piastre, tout en n'ayant *aucun rapport légal* (ce point est très important) avec l'*ancienne sapèque*, et en s'en distinguant (chose non moins indispensable), par le poids, le diamètre, la forme (si la chose est possible), l'inscription, et surtout, comme on le verra plus loin, par sa puissance libératoire, cette pièce nouvelle, dis-je, constituerait une sorte de *sapèque française*, pouvant former la ligature de 600 chère aux traditions indigènes. Il a semblé qu'il y avait là, dans ce respect d'habitudes mentales de décompte invétérées, une chance de plus d'adoption de la nouvelle monnaie, et la Commission a paru apprécier cet argument.

Un point sur lequel la Commission ne saurait trop insister, puisque si on n'en tient pas compte, tout le système s'écroule — et tout le bénéfice qu'on peut en attendre disparaît — c'est la nécessité absolue d'accorder force libératoire à la nouvelle pièce, soit entre particuliers, soit entre les particuliers et l'Etat pour le paiement, jusqu'à une limite à déterminer, d'une part, de l'impôt et d'autre part des salaires des fonctionnaires, de la garde indigène, des corvées, etc. Il est bon de remarquer que cette force libératoire existe déjà pour le 1/500e *en bronze* qui a été émis en Cochinchine. Elle est d'autant plus nécessaire ici qu'il s'agit de faire prendre une monnaie nouvelle qui se rapproche, par son aspect, de l'ancienne sapèque, et qui doit pourtant s'en différencier sous peine de perpétuer un système sans issue. L'objection que le Trésor se verrait obligé de revenir au procédé « barbare » des « caveaux », au lieu des « coffre-forts », au moins dans les provinces, n'a pas touché la majorité de la Commission. Il n'est pas sûr qu'on soit forcé d'y avoir recours partout, et, en tout cas, l'inconvénient qui pourra en résulter pour les comptables, à ce point de vue, et au point de vue de leurs écritures, n'a pas paru com-

parable aux avantages de la création d'une circulation adéquate aux besoins réels d'un pays à transactions extrêmement multipliées, mais toujours minimes. Si nous avons le tort de laisser se juxtaposer, presque sans transition, deux systèmes monétaires dont une des unités était il y a deux ans seulement, le 1/4.800, il y a un an, le 1/3.600e, et est encore, à l'heure actuelle, le 1/2.400e de l'autre, il n'est jamais trop tard pour multiplier les coupures les plus faibles de la plus forte de ces unités, qui a tendance à se répandre et à devenir, comme il est à souhaiter qu'elle devienne, la véritable monnaie de la colonie. La plus faible coupure, actuellement en circulation au Tonkin, du système de la piastre, le *cent* en bronze, vaut encore 24 fois plus que la sapèque, et il y en a fort peu. Il y a place pour, il est indispensable que l'on crée une autre monnaie intermédiaire, qui diminue cet écart.

La Commission n'a pas cru de son ressort d'indiquer dans quelle proportion, jusqu'à concurrence de quelle valeur la nouvelle pièce aurait *force libératoire*. Peut-être y aurait-il avantage à ne pas fixer de limites entre particuliers (bien que la question soit discutable), ni entre l'Etat débiteur et les particuliers ; mais entre les particuliers et l'Etat créancier — pour ne pas s'exposer à détenir des stocks trop abondants d'une monnaie incommode en grandes masses — il faudrait sans doute fixer un maximum très bas, 1 0/0, et pour certains impôts seulement, l'impôt foncier annamite par exemple. D'autre part, pour éviter l'accaparement, très à redouter de la nouvelle pièce, peut-être serait-il bon d'imposer ce pourcentage.

Mais ceci fait partie des mesures *d'application*, dont il ne saurait être encore question. Elles exigeront (est-il besoin de l'indiquer ?) la plus grande prudence, et le doigté le plus habile à l'heure voulue. La Commission se permet notamment de signaler à l'autorité supérieure la nécessité où l'on sera de prévoir, dans l'ordonnance royale ou dans l'arrêté d'application, des mesures et des pénalités très sévères contre l'accaparement des nouvelles pièces, sous peine de perdre pour le public tout le fruit du sacrifice que l'Etat va s'imposer. Sans aller jusqu'à la réglementation de la profession de changeur, rouage traditionnel et indispensable de la vie économique annamite, sans espérer atteindre des accaparements bien faciles à dissimuler, ne serait-il pas possible d'installer, dans les marchés des centres administratifs, grâce aux stocks de nouvelles pièces constitués par le paiement d'une partie de l'impôt dans cette monnaie, des bureaux de change officiels, dont la présence suffirait à maintenir, dans une certaine mesure tout au moins, le change légal de 500 à 600 pièces nouvelles à la piastre ? Il faudrait aussi, par tous les moyens dont l'administration dispose, porter à la connaissance de la masse indigène la valeur officielle et légale de la nouvelle pièce.

Aux *mesures d'application* se rattache aussi la question très importante de la *quantité à émettre* de nouvelles pièces. La Commission n'a pas cru pouvoir formuler l'opinion ferme à cet égard. Il est impossible en effet de se rendre compte du stock de sapèques actuellement en circulation au Tonkin, sapèques qui continueront jusqu'à extinction naturelle, à servir de monnaie d'appoint. S'il l'on prend comme terme de comparaison le Japon, les chiffres officiels fournis par les rapports de la Monnaie permettent de constater, avec l'approximation que comportent des calculs de ce genre (1), que ce pays, plus riche incontestablement que l'Indo-Chine, possède en coupures de bronze ou de nickel d'une valeur égale ou inférieure à 2 *sen* (deux *centièmes de yen*) : 1.647.916.000 *pièces* pour 45 millions d'habitants, soit *36 pièces par tête*, ou, pour prendre la question par un autre bout, que le Japon a dépensé depuis 1871, *12.682 300 yens* pour s'assurer une circulation de petites coupures en harmonie avec ses besoins intérieurs. On peut même se demander si elle ne les a pas dépassés (1). Quoi qu'il en soit, il y a loin de ces chiffres à ceux que nous trouvons pour toute l'Indo-Chine, d'après les émissions officielles de la Monnaie de Paris. Celle-ci a frappé pour la colonie (2), depuis 1879 (première année des frappes) jusqu'en 1902 pour *758.000 piastres* de monnaies divisionnaires en bronze, se décomposant ainsi :

	Valeur de la frappe en piastre	Nombre de pièces représentées
Pièces de 1/100e de piastres....	648.000	64.800.000
— 1/500e —	110.000	55.000.000
(Cochinchine)	758.000	119.800.000

Si l'on admet 20 millions d'habitants pour toute l'Indo-Chine (3), cela fait *6 pièces par tête d'habitant*, contre 36 au Japon. Il faut ajouter, pour l'Indo-Chine, les sapèques en zinc, du Tonkin et de la Cochinchine, et les sapèques en bronze, de l'Annam. Il est impossible de dire quelle quantité cela peut représenter par tête d'habitant. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est qu'il y a une grande insuffisance des coupures inférieures de la *piastre*, et qu'il y a urgence à les multiplier. Une première émission d'essai de 100.000 $ de la nouvelle pièce en zinc pur, du 1/500e de piastre (pièce de 3 gr.) ou du 1/600e de piastre (pièce de 2 gr. 5) paraît un minimum pour remédier, au Tonkin, à une situation dont tout le monde se plaint. La perte nette maxima du Protectorat (16.666 $ au taux budgétaire de la piastre) (4) est insignifiante en comparaison du service rendu.

Tel est le remède que peut proposer la Commission. Tout en améliorant indirectement le change actuel de la ligature en piastre, comme il est expliqué dans la note no 131 du 30 décembre, il ne sauvera pas la sapèque indigène, fatalement condamnée à disparaître dans un délai plus ou moins long, parce qu'elle est une monnaie mal faite, qu'elle correspond à une situation économique qui se modifie de jour en jour sans qu'aucune force puisse s'y opposer, et qu'enfin, défaut qui échappe peut-être à beaucoup de personnes, elle complique d'un deuxième change (celui de sapèque et de sa ligature en piastre), une situation déjà rendue difficile par les fluctuations continuelles du change de la piastre en francs. On parle de la *stabilisation* de la piastre ; que l'on commence donc par *stabiliser* la sapèque, et, puisque la chose est impossible sans une perte de *153* 0/0 pour l'Etat, que l'on cesse de s'occuper de la sapèque indigène, et que l'on s'attache seulement à trouver un instrument d'échange dans un rapport *stable* avec la piastre, dont il représentera une fraction légale aussi petite que possible, correspondant à la valeur minime des transactions indigènes journalières. La colonie a cette chance (à quelque chose malheur est bon) que les habitudes monétaires indigènes admettent le *zinc*, c'est-à-dire le meilleur marché, semble-t-il, des métaux susceptibles de frappe monétaire. Que l'on fasse donc des coupures de la piastre en *zinc*, et qu'on les multiplie (1/500e à 3 gr., ou 1/600e à 2 gr. 5), et qu'on ne se préoccupe plus du

(1) Il y a en effet dans les calculs que nous présentons ci-dessous plusieurs coefficients d'erreur faciles à distinguer ; mais, comme ils se répètent dans les deux termes de la comparaison, celle-ci vaut tout de même dans les lignes générales.

(1) Notamment pour les frappes de monnaies en nickel, qui ont été en partie déversées en Corée.

(2) Il est impossible de faire le départ entre le Tonkin et les autres pays de l'Indo-Chine.

(3) Nous laissons ce chiffre, bien que des documents officiels récents nous inclinent à estimer la population de l'Indo-Chine à 16 ou 17 millions d'habitants seulement. — H. Br.

(4) Taux budgétaire pour 1904 ; le taux *budgétaire* actuel est, pour 1905, de 2 fr. 20. Nous avons déjà signalé cette modification plus haut. — H. Br.

1/500e en bronze, dont le prix de revient dépasse de 139 0/0 la valeur légale, alors que l'écart ne sera que de 16,6 0/0 pour les coupures en zinc.

En terminant, la Commission se croit autorisée à signaler à qui de droit — du moment qu'on entre dans cette voie, et il faut y entrer — l'utilité qu'il y aurait peut-être à créer la pièce de *2 cents* et de *5 cents* de piastre, qui existe au Japon pour le *yen*, et la nécessité en tout cas de frapper plus de pièces de *10 cents*. D'après les frappes exécutées par la Monnaie, de 1879 à 1902, il y aurait, *théoriquement*, 28.700.000 pièces de 10 cents actuellement en circulation en Indo-Chine, soit *1 pièce 8* par habitant. Au Japon, la circulation des pièces de *5 sen* (nickel ou argent) et de *10 sen* (en argent) représente à peu près *dix pièces* par tête d'habitant.

Vu et approuvé :

Le président, F. BAILLE. — *Le rapporteur*, H. BRENIER.

Nous avons naguère, à diverses reprises, insisté sur l'importance de la question de la sapèque pour les indigènes d'Indo-Chine. C'est en effet des sapèques dont les indigènes ont besoin pour la plupart de leurs négociations. Or il est certain que ces indigènes souffrent de la pénurie de la circulation des coupures inférieures de la piastre. Il y a là une situation à laquelle il convient de remédier le plus vite possible. Les frappes de nouvelles sapèques devraient pourvoir à ce besoin. C'est là l'une des mesures qui s'imposent le plus vite à notre administration.

Création d'un journal indigène au Tonkin. — Il vient de se fonder à Hanoï, sous les auspices de M. Beau, un journal indigène qui se propose de faire entendre aux Annamites une parole de raison, de vérité et de paix : « Il leur dira notre souci de la justice, de la bonté, de la loyauté, notre respect pour l'individu, notre culte pour les morts, notre religion des ancêtres, notre vénération du travail, notre goût pour la littérature, pour les arts. » Il s'efforcera de détruire le mur d'incompréhension qui sépare Français et Annamites. Cette initiative a été prise pour réagir contre l'impression que peut laisser dans la population indigène les nombreux articles annamitophobes publiés dans la presse française de la colonie; et il faut espérer qu'au Tonkin comme déjà en Cochinchine, le *Moniteur des Provinces*, le journal indigène nouveau, travaillera à diminuer l'antagonisme qui existe entre Annamites et Français.

L'emprunt des établissements français de l'Inde. — Le gouvernement a déposé au mois d'avril sur le bureau de la Chambre des députés un projet de loi ayant pour objet de garantir le remboursement d'un emprunt de 4.380.000 fr. Cet emprunt sera contracté à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser 3,80 0/0. Toujours remboursable par anticipation, il sera amorti en 25 ans au plus. La mesure dans laquelle la garantie de l'Etat fonctionnera sera déterminée chaque année par le Parlement lors du vote du budget. Elle sera gagée, par privilège, jusqu'à due concurrence, par l'impôt foncier de la colonie. Toutefois, la part contributive de la colonie dans le service des annuités ne saurait être inférieure à 25.000 francs jusqu'en 1919 et à 105.000 francs à partir de 1920.

Nous avons l'an dernier consacré à la situation économique de nos établissements de l'Inde un article qui montrait de quelle importance cet emprunt serait pour ce pays (1).

Voici au surplus l'exposé des motifs de ce projet :

Depuis plusieurs années l'importance du mouvement commercial dans nos établissements de l'Inde diminue d'une façon inquiétante. Le commerce général de la colonie qui s'élevait, en effet, en 1889 à 32.840.807 francs, n'était plus en 1902 que de 14.760.171 fr. 80. On constate, il est vrai, depuis 1903, une tendance au relèvement du mouvement commercial, mais, malgré cette amélioration, la situation économique de la colonie laisse encore beaucoup à désirer.

Cette situation ne pouvait laisser le gouvernement de la République indifférent, aussi s'est-il préoccupé d'en rechercher les causes et d'aviser aux moyens d'y remédier.

Tout d'abord, nous devons rappeler que nos établissements dans l'Inde ne sont pas soumis au régime douanier métropolitain. Tous les produits y entrent et en sortent, en principe, en franchise de tous droits. Cependant, depuis 1894, le gouvernement anglo-indien frappe d'un droit de 5 0/0 *ad valorem* les provenances de l'étranger et cette taxe, qui est applicable aux marchandises qui empruntent nos territoires pour se rendre d'un point à un autre des possessions anglaises, n'est pas sans avoir contribué dans une certaine mesure à diminuer l'importance de notre commerce de transit.

Mais l'application de ce droit n'est pas la seule ni la principale cause de la déchéance du commerce local. La situation précaire dans laquelle se trouvent nos établissements au point de vue économique semble bien plutôt provenir des conditions qui ont été faites, il y a quelques années à Pondichéry par la création de voies nouvelles de communication.

La côte de Coromandel n'offre, en effet, aux navires aucun port proprement dit et parmi les villes situées sur cette côte, quelques-unes seulement sont dotées de rades foraines plus ou moins sûres. La rade de Pondichéry étant la meilleure, le chef-lieu de nos établissements a retiré un avantage appréciable de cette position privilégiée, tant que les centres voisins n'ont pas été reliées à l'intérieur des terres par des voies de transport plus rapides et plus économiques que celles dont il dispose. Mais le gouvernement indien ayant fait construire une voie ferrée qui a mis en communication directe le Sud de l'Inde avec Candalore, ville maritime située à environ 25 milles au Sud de Pondichéry, les arachides provenant de cette région ont déserté la rade de notre établissement au profit de celle de la ville anglaise malgré de plus grandes difficultés d'embarquement.

Telle semble être la cause déterminante de la déchéance commerciale de Pondichéry. Dès lors, il paraît certain que le meilleur moyen de rendre à notre possession son ancienne prospérité consiste à prolonger jusque sur notre territoire la ligne de chemin de fer qui aboutit à Tiroupapulyour. Les personnes les plus compétentes se sont prononcées dans ce sens et les renseignements qui ont été fournis à ce sujet par l'administration locale des établis-

(1) Voir dans le *Bulletin du Comité de l'Asie française* de mars 1904, p. 148, l'article de M. Edouard Payen.

sements français de l'Inde sont aussi affirmatifs que possible. La dépense occasionnée par cette entreprise s'élèverait à 3 millions de francs environ.

D'autre part, le port de Karikal menace également d'être complètement déserté si quelques travaux indispensables pour en assurer l'accès ne sont pas immédiatement exécutés. Ces travaux sont évalués à 160.000 francs.

Enfin, il y a une véritable question d'humanité à doter les villes de Pondichéry et de Chandernagor d'eau potable. L'eau dont se servent actuellement les habitants de ces deux villes est, en effet, de très mauvaise qualité et contribue dans une large mesure au développement des épidémies qui ravagent trop souvent nos établissements. Il est nécessaire de dépenser de ce chef 650.000 francs à Pondichéry et 570.000 francs à Chandernagor.

Le Conseil général de la colonie, saisi de ces diverses questions par l'administration locale, a décidé de poursuivre l'exécution de ces travaux qui sont évalués, dans leur ensemble, à 4.380.000 france et, à cet effet, il a voté, dans sa séance du 26 novembre 1904, un emprunt d'égale somme.

D'autre part, il résulte de négociations officieusement engagées en vue de la réalisation de cet emprunt, que la colonie pourrait, avec le concours de l'Etat, se procurer la somme précitée au taux de 3 fr. 80 0/0, ce qui, pour un délai de vingt-cinq années, nécessiterait pour l'amortissement une annuité de 274.500 francs environ.

Or, la colonie n'est pas en mesure d'offrir des garanties pouvant donner au prêteur l'espoir d'être entièrement et régulièrement remboursé, et elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer le service d'une annuité aussi importante.

L'emprunt qu'elle demande à contracter ne pourra donc être réalisé que si la métropole consent à en garantir le remboursement.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de vous soumettre le projet de loi ci-joint.

D'après ce qui précède, cette garantie ne serait pas purement nominale ; elle devrait être effective dans une mesure que le Parlement déterminerait chaque année lors du vote du budget et qui dépendrait des ressources du budget local.

Quant à présent, nous estimons que le service local, en faisant appel à toutes ses ressources, serait en mesure de contribuer annuellement au service de l'emprunt projeté pour une somme de 25 000 francs et nous avons l'espoir qu'il sera possible d'augmenter progressivement le montant de cette contribution en raison de l'amélioration de la situation économique de la colonie.

Mais, en tout état de cause, le budget devra dans quelques années affecter au service de l'emprunt projeté le montant de l'annuité de 78.000 francs qui est actuellement versée à la Caisse des dépôts et consignations pour le service des dettes antérieures de la colonie, lorsque celles-ci seront complètement amorties.

Nous devons ajouter que la caution de l'Etat doit porter uniquement sur une somme précitée de 4.380.000 francs à l'exclusion de toute autre somme qui, en raison de l'insuffisance de celle-ci, pourrait être ultérieurement reconnue nécessaire pour achever les travaux projetés.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

CHINE

La mort de M. Lessar. — La nouvelle est arrivée à la fin d'avril que M. Lessar, ministre de Russie à Pékin, venait de mourir.

M. Lessar a été un des meilleurs diplomates de la Russie sur le terrain qui nous occupe particulièrement, et toute sa carrière a été consacrée à l'expansion de l'influence russe en Asie. Né en 1851, il fit les études d'ingénieur, et c'est à ce titre qu'il accompagna le général Skobelef au Turkestan, en 1878, pour étudier la question des chemins de fer à construire dans ce pays. C'est dans les mêmes conditions qu'il fut attaché au général Komarof en 1881 et, après l'écrasement des Turcomans à Geok-Tépé, en 1881, il traça la ligne du chemin de fer Transcaspien le long de la frontière persane et prépara son extension ultérieure vers Merv et Tachkent. La première fois que M. Lessar reçut une mission politique, ce fut celle de gouverneur général des provinces transcaspiennes avec la mission d'étudier la frontière de l'Afghanistan. Il se livra à de nombreux *raids* aventureux le long de cette frontière pour en connaître personnellement la topographie, et il poussa même dans l'un d'entre eux jusqu'à quelques kilomètres seulement de Hérat.

En 1885, M. Lessar était envoyé à Londres comme expert pour aider l'ambassadeur russe dans sa négociation avec l'Angleterre relativement à la frontière afghane. Ces négociations aboutirent au protocole du 10 septembre 1885 qui fixait dans ses grandes lignes la frontière russo-afghane et prévoyait l'envoi d'une commission anglo-russe pour régler sur les lieux les détails de la délimitation. M. Lessar fut choisi par son gouvernement pour prendre part aux travaux de cette commission dans laquelle il se rencontra avec Sir West Redjeway, le commissaire britannique en chef. La connaissance locale que M. Lessar s'était faite du pays servit beaucoup aux travaux de la commission qui furent achevés en septembre 1886 et sanctionnés par l'accord signé l'été suivant à Saint-Pétersbourg.

A partir de ce moment, M. Lessar devint l'autorité la plus consultée et le conseiller de son gouvernement pour toutes les affaires importantes relatives à l'Asie centrale, et il contribua beaucoup à la solution de la question des sphères d'influence anglaise et russe sur le Pamir, par l'arrangement signé à Londres en mars 1895. M. Lessar avait d'ailleurs été fréquemment envoyé en Angleterre pour accomplir des missions confidentielles et il fut nommé cette même année conseiller de l'ambassade de Russie à Londres.

Il quitta ce poste en 1901 pour devenir ministre de Russie à Pékin; il s'y montra le partisan d'une politique énergique, car il était convaincu que la Russie devait être la puissance dominante en Asie, mais en même temps il estimait qu'elle avait le temps pour elle et qu'elle devait être patiente. « La politique de la Russie, disait-il, doit toujours être une politique à longue

échéance, immuable mais patiente. » Dans les derniers temps, il est vrai, les théories de M. Lessar reçurent une rude atteinte par la hâte avec laquelle les Russes s'engagèrent dans la Mandchourie méridionale, en même temps qu'ils se préparaient si mal à défendre la situation exposée dans laquelle ils s'étaient aventurés. D'après ce qu'on affirme, lorsque l'amiral Alexeief réunit la grande conférence de Port-Arthur en 1903, M. Lessar aurait donné l'avis d'accorder quelques satisfactions à la Chine, et par conséquent au Japon, en ce qui concerne l'évacuation, au moins apparente, d'une partie de la Mandchourie. Il a été en réalité assez hostile à la politique hâtive qui a causé la guerre.

Le remplaçant de M. Lessar à la légation de Russie à Pékin est M. Pokotilof, qui n'appartient pas au service diplomatique, mais est directeur de la Banque Russo-Chinoise à Pékin.

M. Pokotilof est considéré dans cette ville comme un des hommes connaissant le mieux la politique du gouvernement chinois et le personnel complexe qui la mène. Il a été en relations avec tous les personnages importants de Pékin et le choix qui a été fait en lui semble extrêmement heureux, car il n'est sans doute pas dans tout le service diplomatique russe un seul homme capable de mieux mener les affaires de son pays dans le milieu très spécial de la capitale du Céleste Empire.

La politique allemande. — Le mois dernier encore, on a attribué aux Allemands en Chine une politique extrêmement active, et les journaux anglais ont même publié qu'une troupe allemande avait été débarquée à Haï-tcheou dans le nord du Kiang-sou, c'est-à-dire entre Changhaï et Kiao-tcheou. Beaucoup de bruit a été fait autour de cette affaire, et le gouvernement de Berlin a absolument démenti qu'il ait ordonné l'occupation d'un point quelconque sur la côte chinoise en dehors de la baie de Kiao-tcheou. L'affaire du reste semble ne pas avoir été prise très au sérieux et à Washington, en particulier, on n'a jamais cru qu'il fût question d'une extension du territoire cédé à bail aux Allemands dans le Chan-toung. L'officieuse *Gazette de l'Allemagne du Nord*, niant la vérité des nouvelles publiées sur cette affaire, a déclaré qu'il était possible que la rumeur d'une occupation allemande ait été déterminée par les travaux hydrographiques de la canonnière *Tiger* qui est allée faire des sondages dans la région de l'ancien estuaire du Hoang-ho, mais l'organe officieux allemand ajoutait qu'aucune troupe n'avait été débarquée et que le drapeau allemand n'avait été hissé sur aucun point de la côte.

Il semble d'ailleurs fort peu vraisemblable que dans les circonstances actuelles le gouvernement de Berlin ait songé à occuper un nouveau port chinois, et tout ce bruit a pu fort bien être mené par la presse anglaise pour monter le Japon contre l'Allemagne et lui faire considérer que ce dernier pays sera l'ennemi dont il devra tenir compte lorsque ses affaires avec la Russie seront réglées. Le correspondant du *Times* à Changhaï l'a assez clairement laissé entendre dans une longue lettre sur la politique allemande en Chine, qui se terminait ainsi : « Le Japon combattant pour le principe de la porte ouverte, avec l'appui moral de la Grande-Bretagne, a repoussé la puissance qui menaçait le plus l'intégrité de la Chine. L'Allemagne, par sa manière d'agir, nous donne l'occasion d'insister pour le retour au *statu quo*. La conclusion de la paix entre la Russie et le Japon devra servir d'occasion pour rétablir complètement les droits souverains de la Chine sur tout l'empire et limiter l'effet des cessions à bail à ce qui avait été décidé dans les articles qui les consentit. » Le correspondant anglais veut que le Japon s'emploie à obliger l'Allemagne à renoncer aux droits préférentiels qu'elle s'est fait reconnaître dans le Chan-toung par le gouvernement du Pékin. Nous n'avons pas besoin d'insister sur les événements auxquels pourrait mener une pareille tendance si elle était suivie par le gouvernement japonais.

Le commerce anglais et le traité Mackay. — Les commerçants anglais de Changhaï se plaignent beaucoup de ce que le traité Mackay, conclu en 1902 pour améliorer les relations commerciales entre l'Angleterre et la Chine, n'ait même pas reçu un commencement d'exécution. Le 3 mai, ils envoyaient à lord Lansdowne le télégramme suivant : « Les marchands anglais attirent l'attention du gouvernement sur le fait que la Chine ignore complètement le traité Mackay en le rendant inefficient dans ses clauses les plus essentielles. La Chine s'oppose activement aux stipulations relatives à la monnaie, aux mines, aux taxes et à la navigation intérieure. Nous demandons au gouvernement britannique d'insister pour que le traité entre immédiatement en vigueur. »

Les commerçants se plaignent, en effet, que des droits plus forts frappent les filatures de coton possédées par les étrangers que celles possédées par les Chinois, que les autorités provinciales continuent à frapper de la monnaie de cuivre en contradiction avec l'article 2 du traité par lequel la Chine s'engageait à créer aussi vite que possible une circulation monétaire unique pour tout l'empire, que rien n'a été fait pour mettre en vigueur le nouveau règlement minier, et que les autorités provinciales continuent à prélever des droits du likin injustifiés sur le commerce britannique, et à entraver l'activité des agents des maisons anglaises.

A Changhaï, d'ailleurs, on se plaint beaucoup en ce moment du likin levé sur les animaux de boucherie destinés à la ville, qui ont à acquitter des droits assez lourds, comme nous le disons ailleurs.

L'opinion chinoise et le régime des Chinois aux Etats-Unis. — Les Chinois des centres en communication avec l'extérieur se préoc-

cupent de plus en plus du sort fait à leurs compatriotes établis dans les pays étrangers. On signale que le 10 mai un grand meeting a été tenu à Changhaï par les marchands chinois pour protester contre le nouveau traité chinois-américain excluant les immigrants célestes des Etats-Unis. Des dépêches dénonçant ce traité ont été envoyées aux principaux personnages de l'empire, et l'on a décidé de boycotter les marchandises américaines jusqu'au moment où les Etats-Unis feraient un sort moins défavorable aux Chinois.

On sait que le traité actuel, tout en donnant des facilités plus grandes pour l'admission des étudiants chinois aux Etats-Unis, continue à exclure les coulis et à imposer aux Chinois qui essayent de pénétrer sur le territoire de l'Union, les restrictions les plus minutieuses pour vérifier s'ils ne font pas partie des catégories qui restent exclues. On se plaint d'ailleurs de ce que le traité soit rendu plus rigoureux encore par la manière dont il est appliqué par les agents des Etats tels que l'Oregon, le Washington et la Californie où l'hostilité aux coulis chinois est infiniment plus développée que dans les organes fédéraux de Washington.

JAPON

La question de l'impôt sur les concessions étrangères. — La cour de la Haye s'est prononcée le 22 mai sur le différend entre le Japon d'une part, la France, l'Angleterre et l'Allemagne de l'autre, en ce qui concerne l'impôt foncier que le Japon prétendait lever dans les concessions étrangères. La majorité de la cour, qui se composait de M. Louis Renault, de l'Institut de France, de M. Motono, ministre du Japon à Paris, et de M. Gram, ministre d'Etat norvégien, a décidé que conformément aux articles des différents traités signés par le Japon, non seulement les terrains donnés à bail perpétuel par ce dernier pays, mais encore les constructions qui y sont élevées ou qui doivent y être élevées, sont libres de toute charge et taxe. M. Motono a d'ailleurs tenu à faire mettre au procès-verbal qu'il ne partageait pas l'opinion de la majorité du tribunal.

ASIE RUSSE

La jonction du Transcaspien et du Transsibérien. — La construction d'une voie ferrée entre Tachkent et une des villes du Transsibérien est à l'ordre du jour. Elle vaut qu'on l'étudie longuement, mais en attendant que les lecteurs de notre Bulletin aient sous les yeux un article spécialement consacré à ce sujet, il est bon de leur rappeler que depuis longtemps déjà nous avons prévu la construction de cette voie ferrée nouvelle et que nos collaborateurs qui s'occupent de questions sibériennes en ont maintes fois parlé déjà. La ligne, soit qu'elle parte de Petropavlovsk, soit qu'elle suive d'Omsk à Tachkent la route séculaire des caravanes, soit qu'elle rejoigne le Transsibérien à Taïga et traverse ainsi des terres remarquablement riches au double point de vue agricole et minier, aura une haute importance, stratégique, agricole, économique.

L'ancien ministre des finances, M. Vitte, dans son rapport que nous avons il y a deux ans longuement analysé, se montrait partisan déclaré de la voie nouvelle. Il ne développait pas toutes les raisons qui militaient en faveur de la construction de la ligne ; il se contentait de dire que l'intérêt national exigeait la création d'une voie ferrée, et que le commerce et l'agriculture y trouveraient largement leur compte : depuis longtemps on constate, ajoutait-il, que le blé de Sibérie pourrit ou est abandonné aux bestiaux, faute de débouchés et de moyens de transport. Par contre, au Turkestan, le coton a admirablement réussi. La voie ferrée nouvelle permettra au Turkestan de se consacrer uniquement au coton au lieu de donner beaucoup de terres à des cultures vivrières plus fructueuses ailleurs, puisqu'elle lui assurera à bon marché les blés sibériens nécessaires à sa consommation.

Le Transmandchourien. — Nous répondons ici à quelques questions qui nous ont été posées.

Les conditions techniques adoptées pour la ligne de Mandchourie ont été les suivantes : dans les sections montagneuses, la pente minima est fixée à 15 millimètres par mètre dans les lignes droites, mais elle diminue à proportion dans les lignes courbes. Les courbes de 426 mètres de rayon sont autorisées, dans quelques cas exceptionnels on permet des courbes de 256 mètres de rayon. En plaine, les pentes minima vont de 8 millimètres et de 6 millimètres par mètre. La largeur de la plate-forme est fixée à 5 m. 55, le ballast doit avoir 0 m. 47 d'épaisseur, les rails un poids de 32 kilogrammes. La longueur fixée par les tunnels était de 3.092 pour celui du Grand Khingane, et pour les deux auteurs à l'est de 415 et 160 mètres. Il y a 14 ponts dont l'ouverture dépasse 213 mètres ; les plus grands sont sur la Soungari, 948 mètres l'un, et 735 l'autre, et sur la Nouni 650.

Le coût du Transmandchourien a été de 253.444.580 roubles, soit 99.927 roubles par kilomètre, c'est-à-dire 269.800 francs par kilomètre (frais d'études préparatoires, construction, matériel roulant, fonds de roulement et somme nécessaire pour couvrir les intérêts et amortir les obligations).

Les charbonnages de Sakhaline. — Les journaux nous parlent depuis quelques semaines des richesses de l'île Sakhaline, qui tentent si fort le Japon. Il faut remettre les choses au

point et se garder d'exagérations. On vante avec emphase les découvertes récentes : cuivre, or, argent, marbre, rien ne manquerait à Sakhaline. Il serait imprudent de dire que les montagnes ne renferment pas les richesses dont on parle, elles sont en effet presque inexplorées et la géologie de l'île est peu connue; mais il faut ajouter que le manque de ports et de baies de refuge, la difficulté de pénétration de l'île, la rigueur du climat rendent les richesses inexploitables pour longtemps encore peut-être.

Après ses pêcheries, la grande richesse de Sakhaline, ce sont les charbonnages. Nous avons d'ailleurs parlé déjà du charbon de Sakhaline, qui n'a pas la valeur qu'on veut bien lui accorder et qui souvent flambe au lieu de brûler. Certains spécialistes prétendent qu'il n'a pas encore atteint sa maturité.

L'exploitation des charbonnages de Sakhaline n'est qu'une exploitation qui commence ; et il faut croire qu'elle a très mal commencé. Il faudrait y changer bien des procédés et poursuivre le travail plus rationnellement. Les ouvriers mineurs sont des forçats et la Compagnie qui exploite — ce mot peut s'entendre dans bien des sens — paie un impôt de 1/4 de kopek pour 16 kilogrammes de charbon extrait. Le nombre des ouvriers est fixé par un contrat passé entre l'Etat et la Compagnie qui verse chaque jour à la Trésorerie 20 kopeks par homme employé. Si le chef de prison ne peut fournir le nombre minimum d'hommes exigé, c'est la Trésorerie qui doit une indemnité à la Compagnie par travailleur manquant : de là des combinaisons bizarres. D'ailleurs c'est toujours l'Etat qui y perd, car les chefs de prison sont le plus souvent peu scrupuleux et préfèrent s'entendre avec la Compagnie au détriment de l'Etat.

Prix de revient et rendement des cultures sibériennes. — En Sibérie Occidentale et dans l'Altaï, le prix de revient d'un hectare de blé varie de 18 à 30 roubles en y comprenant la semence, le transport des grains et le battage. Ce prix diffère selon la région et quelquefois notablement : c'est ainsi que dans le district de Minoussinsk 18 roubles sont au maximum le prix de revient d'un hectare.

Dans un pays à culture extensive comme la Sibérie, le taux des récoltes est très variable. Il paraît pourtant être pour les divers grains de 60 pouds par dessiatine, soit environ 10 quintaux métriques par hectare. Les bonnes régions de culture comme celles du district d'Ichime dans le gouvernement de Tobolsk, ou des districts de Minoussinsk et de l'Altaï, donnent des rendements bien supérieurs. M. Claudius Aulagnon donnait comme moyenne pour ces districts — et par conséquent les bonnes années ces chiffres étaient encore plus considérables — pour le froment 70-80 pouds (11 1/2-13 quintaux métriques par hectare), pour le seigle 60-80 pouds (10-13 quintaux métriques par hectare), pour l'avoine 70-120 (11 1/2-20 quintaux métriques par hectare. Dans certaines bonnes années, dans le même district, on a enregistré jusqu'à 300 pouds (49,4 quintaux métriques à l'hectare).

Les paysans ont souvent été trompés par ces chiffres et ils ont pu s'apercevoir que la fertilité de la Sibérie n'était pas la même dans toutes les régions, loin de là.

Les voies ferrées au Caucase. — Le *Journal de Saint-Pétersbourg* s'est occupé de cette question qui est à l'ordre du jour. Il fait remarquer avec raison que chaque année un plus grand nombre de malades se rendent dans les stations littorales de la mer Noire, à Touapsé, Sotchi, Gagry, Soukhonn, mais l'accès de ces stations est difficile, peu de bateaux y font escale et la mer Noire est souvent mauvaise. On parle donc de créer des voies ferrées nouvelles ou tout au moins des lignes d'automobiles, on sait que le prince Khilkoff est très partisan de ce mode de locomotion et que le ministère des voies et communications a ouvert déjà des lignes d'automobiles en Russie.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* déclare en outre qu'on ne saurait entreprendre avec raison la construction de funiculaires au Caucase : il ne faut pas compter en effet sur les cours d'eau, ruisseaux, torrents, cascades, pour fournir de l'énergie électrique, ces cours d'eau étant d'une force de courant trop peu constante. Reste par conséquent la traction à la houille ou au pétrole.

Les Allemands au Caucase. — D'après la Revue allemande *Deutsche Erde*, il y a dans la région caucasienne 4.601 Allemands qui se répartissent de la façon suivante :

	Hommes	Femmes	Total
Province de Bakou.....	2.089	1.599	3.688
— de Kars.......	90	86	179
Bassin de la mer Noire..	422	315	737
Total.....	3.601	2.000	4.601

La culture du thé au Caucase. — On n'a pas oublié en France l'intéressante exposition du Caucase qui, en 1900, nous fit connaître les heureux essais de la culture du thé entreprise par les Russes au Caucase. Cette culture, le long de la mer Noire, près de Batoum, progresse d'année en année.

La *Dépêche coloniale* nous communique les très curieux renseignements suivants :

La surface totale plantée en thé dans le district est approximativement de 300 dessiatines (1), plus 160 dessiatines situées dans les propriétés des Domaines impériaux à Chakva, 100 dessiatines sur la propriété de MM. K. et S. Popoff, et quelques autres plantations comprises dans les propriétés de plusieurs petits propriétaires dont les terrains sont disséminés le long de la côte de la mer Noire.

(1) La dessiatine = 109 ares 25.

Jusqu'à ce jour, les propriétaires de ces petites plantations, en payant une redevance fixe de 20 copecks pour chaque livre de thé prêt à être traité, pouvaient envoyer leur production, pour y être manipulée, à la manufacture de thé dépendant des Domaines impériaux; mais par suite de l'augmentation de la prochaine récolte de thé, dans leurs propres plantations, les autorités des Domaines Impériaux ne pensent pas être à même d'entreprendre plus longtemps la manipulation du thé des cultivateurs voisins, et ceux-ci seront probablement obligés de construire de petites fabriques pour leur usage, ou bien de construire une fabrique suffisamment grande pour satisfaire à leurs communs besoins.

L'administration des Domaines Impériaux a l'intention d'étendre la surface des terrains destinés aux plantations de thé, à 200 dessiatines en 1905, ainsi que de construire, plus tard, une seconde usine; en attendant la réalisation de ce projet, cependant, il a été décidé qu'on apporterait à l'usine actuelle certaines modifications, entre autres l'adjonction à l'ancien établissement d'une nouvelle installation de séchage mécanique.

La récolte du thé en 1902 dans ces propriétés a atteint 41.000 livres russes; en 1903 les mêmes plantations ont donné un rendement de 43.000 livres russes. Ce thé est, paraît-il, vendu de 60 copecks à 2 roubles 40 copecks par livre russe. Les qualités bon marché sont accaparées par le gouvernement russe pour l'usage des troupes et les qualités de 1 rouble à 1,20 rouble par livre trouvent facilement acheteurs à Moscou, Kharkoff et dans les autres grandes villes de l'Empire, où elles sont achetées par les municipalités pour être consommées dans les hôpitaux, les asiles et autres institutions de bienfaisance.

Vu l'augmentation de la surface des terres destinées à la culture du thé dans le voisinage de Batoum et la production croissante de cette plante, il est très probable que la main-d'œuvre deviendra très rare, spécialement dans les saisons où la feuille doit être récoltée, d'autant plus que ce genre de travail ne peut pas être retardé et demande un très grand nombre de bras pour de courtes périodes.

Jusqu'à présent, pour la cueillette des feuilles, on a utilisé le travail des femmes et des enfants des tribus nomades kurdes; quelques femmes et enfants de nationalité gouriane offrent de temps à autre leurs services pour la cueillette, et quelquefois, mais rarement, de petites bandes d'indigènes, d'origine musulmane, des districts montagneux de Rajaria, se présentent pour travailler sur les plantations.

Pendant les mois d'été, cependant, les Kurdes quittent les basses terres avec leur bétail pour les pâturages des hauts plateaux et un grand nombre de travailleurs doivent être importés de Ozourgheti. C'est à cette période de l'année que le prix de la main-d'œuvre augmente et atteint 80 copecks et quelquefois même 1 rouble par jour.

Les autorités des Domaines Impériaux cherchent à s'assurer les services de familles russes des provinces intérieures de l'empire, et en vue d'encourager leur émigration dans le Caucase on se propose de former des colonies pour celle-ci, dans les parties les plus salubres des propriétés, loin des marécages et des terrains bas infectés de malaria.

Il semble, en outre, que les autorités des Domaines Impériaux seraient disposées à affermer des terrains aux personnes désireuses de cultiver le thé et qui vendraient leurs feuilles pour être manipulées dans leurs usines, mais jusqu'ici aucune décision définitive n'a été prise à ce sujet.

Le tableau suivant montre combien la culture du thé au Caucase est rémunératrice et dans quelle proportion le prix de la main-d'œuvre affecte le profit brut et net que l'on peut retirer d'une dessiatine de terre convenablement cultivée :

	Roubles
Trois sarclages pendant les mois d'été.......	75
Cueillette de 4.000 livres de thé vert à 3 copecks par livre........................	120
Travail de 960 livres à 20 copecks par livre.	192
Taille des arbres.........................	75
Bêchage de la terre.......................	25
	487

En chiffres ronds 500 roubles.

Calculé au taux moyen de 1 rouble par livre, le produit brut d'une dessiatine de thé est de 960 roubles, et, déduction faite de l'intérêt du capital consacré au développement de la plantation, on obtient un bénéfice net d'environ 400 roubles, frais d'administration non compris.

Si la main-d'œuvre journalière va de 80 copecks à 1 rouble, les frais de cueillette de la feuille et de sarclage pendant la saison d'été seront augmentés d'environ 65 roubles par dessiatine et dans ce cas le revenu diminue proportionnellement.

Terrains naphtifères. — La *Gazette du Commerce et de l'Industrie* publie les données suivantes sur la production probable du pétrole en 1904.

Les terrains naphtifères de la presqu'île de l'Apchéron ont fourni, en 1903, 8.460 millions de kilogrammes de naphte : la production des deux années précédentes avait été assez notablement meilleure : on avait obtenu 10.192 millions de kilogrammes en 1902, et en 1901, 10.752 millions de kilogrammes.

La diminution de la production en 1903 tient à ce que, par suite de la baisse des prix du pétrole, un certain nombre de puits importants avaient chômé au début de l'année. En outre l'exploitation des terrains pétrolifères de Bibi-Eibat ne s'est pas développée dans la mesure prévue, parce qu'on n'a pas encore résolu la question des adjudications aux divers concessionnaires. Des mésintelligences entre patrons et ouvriers ont provoqué au mois de juillet une interruption des travaux, et il s'est manifesté de nouveaux symptômes de puisement des sources naphtifères de Balakhany. Des symptômes analogues ont été signalés à Sabountchy qui représente 45 0/0 de la production totale du pétrole russe. Enfin une quantité notable de naphte a été détruite par des incendies.

Le bureau de statistique des industriels du naphte admet que la production des sources de Balakhany en 1904 ne pourra dépasser 144 millions de kilogrammes de naphte, que celle des sources de Sabountchy atteindra environ 3.540 millions de kilogrammes pour l'année 1904. En ajoutant à ces chiffres ceux de la production prévue à Ramany et à Bibi-Eibat, on arrive à une production mensuelle de 80 millions de kilogrammes, à une production annuelle de 10.560 millions de kilogrammes. On prévoit donc une augmentation maxima très notablement supérieure à celles obtenues en 1903 et 1902, et presque égale à la production de 1901. Mais, pour

obtenir cette augmentation, il faudra étendre très sensiblement les forages, car l'épuisement graduel des sources de pétrole de la presqu'île de l'Apchéron est désormais un fait acquis et que tous les industriels du Caucase sont, à leur grand regret, forcés de reconnaître tour à tour.

Afin de tirer des exportations le plus grand profit possible, la direction du chemin de fer transcaucasien a acquis, par voie d'achat, tous les wagons-citernes qui servaient jadis aux particuliers, de telle sorte qu'aujourd'hui tous les wagons-citernes circulant sur son réseau sont sa propriété exclusive. N'étaient d'ailleurs les transports du pétrole, le Transcaucasien aurait un passif important, tandis qu'au contraire ses affaires et ses bénéfices se développent d'année en année à mesure qu'augmentent les exportations de naphte à Batoum. Le chemin de fer malheureusement ne peut transporter que 80 à 82 millions de pouds, c'est-à-dire environ 1.300 millions de kilogrammes de produits du naphte par an. En admettant même que, par suite de la prochaine ouverture d'un système de tuyautages, la quantité de pétrole pouvant être envoyée de Bakou à Batoum augmentât de moitié, les exportations russes ne répondraient pas encore à la quantité d'huiles minérales qui pourraient être envoyées à l'étranger, où la demande de pétrole russe croît d'année en année.

Depuis 1897 les exportations de pétrole ont augmenté de 50 0/0. Le principal port d'exportation est Batoum, d'où sortent environ 1.200 millions de kilogrammes par an.

Lorsque, faute de matériel roulant ou pour d'autres raisons, les quantités nécessaires de pétrole ne peuvent pas être transportées par le chemin de fer transcaucasien, les chargements suivent les voies détournées, passant par mer, jusqu'à Pétrovsk et de là, par la ligne de Vladicaucase, ils sont transportés à Novo-Rossiisk, port qui exporte par an 40 millions de kilogrammes de pétrole pour la Russie et plus de 100 millions pour l'étranger. Il est nécessaire d'ajouter que le pétrole exportée de Novo-Rossiisk ne vient pas seulement de Bakou, mais aussi des sources de Grozny situées en Europe sur le versant septentrional du Caucase.

Enfin les bateaux portent du naphte jusqu'à l'embouchure de la Volga et remontent le grand fleuve jusqu'au centre de la Russie.

Dans les conditions actuelles, l'exportation des produits du naphte russe est très avantageux pour le pays ; on en pourra juger facilement quand on saura que la maison Nobel frères exporte du pétrole à travers tout le réseau ferré russe à destination de l'Allemagne, où elle place de 120 à 130 millions de kilogrammes de pétrole chaque année.

Le principal client pour la Russie parmi les pays européens n'est pourtant pas l'Allemagne, mais l'Angleterre qui achète en Russie environ 320 millions de kilogrammes de pétrole et 32 millions de kilogrammes d'huile de graissage. Viennent ensuite l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la France, la Turquie et la Grèce. La France achète à Bakou 80 millions de kilogrammes de pétrole et 48 millions d'huile de graissage.

Le 2 juillet 1903, il y eut à Bakou une mise aux enchères des terrains pétrolifères domaniaux, les lots les plus importants échurent à la maison Rothschild de Paris. Un bon nombre de journaux russes protestèrent, et virent dans ce fait un danger d'accaparement de l'industrie du naphte sur territoire russe par les capitalistes étrangers; ils exprimaient le désir que des mesures soient mises sans tarder à l'étude pour empêcher la monopolisation des industries russes par des étrangers.

Au moment de la mise en adjudication, les capitalistes étrangers furent d'ailleurs beaucoup plus nombreux que les Russes, et cela pour la simple raison que l'industrie du naphte, telle qu'elle se développe aujourd'hui rationnellement, exige des capitaux considérables : or ce n'est pas toujours en Russie qu'on peut disposer de sommes d'argent de pareille importance.

C'est en 1896 que le gouvernement étendit la superficie des terrains domaniaux naphtifères à concéder. L'abolition du système de la ferme avait été suivie jadis de la promulgation de la loi du 1er janvier 1873, grâce à laquelle les terrains furent livrés par voie d'enchère à l'exploitation particulière.

TURQUIE

La France et les Syriens à Haïti. — On ignore généralement qu'une question syrienne existe en Amérique. Depuis un certain nombre d'années cependant, un assez grand nombre de Syriens ont débarqué dans l'Amérique du Nord et ont tendu à y accaparer tout le commerce du colportage. Dans certaines régions, et en particulier dans l'île du Cap-Breton, on voit ces colporteurs syriens ruiner les boutiquiers des villages en transportant, à meilleur compte qu'on ne peut les trouver dans les boutiques de ces derniers, tous les objets nécessaires aux campagnards, jusque dans les fermes qu'ils habitent. Il en est résulté un grand mécontentement contre ces Syriens qui sont en général des chrétiens du Liban.

Au Canada et aux Etats-Unis, on n'a cependant pas demandé de mesures contre eux; le système de la libre concurrence y est trop ancré pour que l'on essaye d'écarter ces étrangers, seulement en raison de leur frugalité, de leur souplesse et de leur ténacité qui en font des rivaux si dangereux. Mais il n'en est pas de même à Haïti. Dans ce pays, des émeutes populaires ont éclaté en 1904 contre les Syriens. Dernièrement, 1.000 ou 1.200 Syriens établis dans la République étaient menacés d'expulsion. Grâce à une intervention du gouvernement français, on se bornera à appliquer à ces Asiatiques les lois qui leur fixent, comme aux autres étrangers, les villes et ports où ils peuvent

exercer le commerce de consignation et leur interdisent le petit commerce de détail réservé aux seuls sujets haïtiens. En outre, on appliquera avec modération la loi d'août 1903 prohibant l'immigration des Syriens. Ceux d'entre eux qui seraient atteints par les mesures du gouvernement haïtien auraient le temps nécessaire pour liquider leurs affaires et se mettre en règle avec la loi, c'est-à-dire obtenir des licences de commerçants consignataires dans les centres commerciaux que les lois assignent aux étrangers.

L'intervention du gouvernement français dans cette affaire est justifiée par le protectorat que la France continue d'exercer sur les chrétiens d'Orient. Sans doute ce protectorat ne peut être invoqué qu'en pays musulman, mais les Syriens ont l'habitude de s'adresser aux représentants français dans tous les pays où ils émigrent. Lorsqu'il y a des représentants du gouvernement ottoman, c'est à ces derniers que les intérêts des Syriens doivent naturellement être confiés, mais dans le cas contraire, comme dans la république d'Haïti, il est naturel que les agents du gouvernement français offrent leurs services pour régler les affaires dans lesquelles les Syriens sont intéressés. C'est ce qui s'est passé à Haïti où, comme nous venons de le voir, l'élément syrien était menacé d'expulsion et où il avait des réclamations à présenter au gouvernement local en raison des pertes subies dans les récentes émeutes, pertes que des commissions mixtes examineront pour accorder des indemnités.

Le chemin de fer Smyrne-Aïdin. — Les Anglais viennent à leur tour de faire une demande au gouvernement turc, en faveur du réseau ferré que leurs nationaux possèdent en Asie Mineure. Dans notre dernier Bulletin, nous avons dit que les demandes françaises avaient été satisfaites, qu'une indemnité avait été accordée à la Compagnie française pour le tort fait à sa ligne de Damas à El Mzerib par l'établissement de la première section du chemin de fer de Damas à La Mecque, et, en outre, que le gouvernement turc avait accordé l'extension de la ligne de Damas à Hama jusqu'à Alep. D'autre part, le chemin de fer allemand d'Anatolie a obtenu, en paiement de certaines avances faites, et d'indemnités dues pour des transports militaires, une somme de 500.000 livres turques sur le dernier emprunt contracté par le gouvernement ottoman.

A son tour, l'ambassade britannique à Constantinople s'est mise en branle, et elle a demandé, pour le chemin de fer anglais de Smyrne-Aïdin, un prolongement et la concession d'une extension de 104 kilomètres jusqu'aux rives du grand lac Egerdir, qui est une des principales nappes d'eau de la partie occidentale de la péninsule d'Asie Mineure. Les Anglais demandent, en outre, que la concession de la Compagnie, qui expire en 1935, soit prolongée de quinze ans. La Compagnie demande, lorsqu'elle aura poussé sa ligne jusqu'au lac Egerdir, le droit de constituer une compagnie ottomane de navigation sur ce lac. Pour éviter qu'une concurrence lui soit faite dans cette région, l'ambassade britannique sollicite le gouvernement ottoman de reconnaître à la Compagnie Smyrne-Aïdin des droits préférentiels pour le cas où une ligne ferrée serait construite du golfe d'Adalia au lac Egerdir.

On voit qu'il s'agit d'étendre considérablement la concession anglaise de chemins de fer dans l'Asie Mineure et de constituer, pour ainsi dire, une zone réservée aux constructeurs anglais pour le jour où la Turquie voudrait développer son réseau ferré dans le sud-ouest de l'Asie Mineure.

D'après les nouvelles de Constantinople, le gouvernement turc résiste aux demandes anglaises et dit que le prolongement de la ligne de Smyrne-Aïdin jusqu'au lac Egerdir risquerait de faire concurrence au chemin de fer d'Anatolie, de diminuer les recettes de ce dernier, ce qui augmenterait la garantie d'intérêt que le gouvernement ottoman doit lui payer.

Au fond, le danger couru par la Compagnie d'Anatolie ne semble pas très grand, puisque le lac Egerdir est séparé de sa ligne de Konieh par la chaîne très élevée du Sultan-Dagh, mais il est probable que l'ambassade allemande, désireuse de réserver à ses nationaux le plus possible des chemins de fer à construire en Asie Mineure, inspire cette résistance de la Porte.

Le chemin de fer de Smyrne-Aïdin déclare qu'il a droit, à son tour, à quelque considération. Il rappelle que seul, en Asie Mineure, il a été construit sans garantie d'intérêts, et qu'il a cependant trouvé moyen de développer beaucoup le commerce des régions qu'il traverse, et de faire lui-même des bénéfices. Il se plaint que d'autres voies ferrées aient reçu des concessions qui lui font concurrence, entre autres, le Smyrne-Cassaba, ligne française qui a reçu le droit de se souder au chemin de fer d'Anatolie à Karahissar, et par conséquent de s'assurer la partie du trafic de la ligne de Bagdad qui descendra vers le port de Smyrne au lieu de continuer par voie ferrée jusqu'à Scutari. D'autre part, la Compagnie anglaise déclare que la concession d'un prolongement au chemin de fer d'Anatolie qui lui barre l'accès de l'intérieur et lui refuse toute espèce de chance de s'étendre largement vers l'Est, a été un désavantage qui doit lui être compensé dans toute la mesure du possible. En réalité, nous assistons à un nouvel épisode de la lutte pour la construction des chemins de fer de l'Asie Mineure entre l'Angleterre et l'Allemagne qui a, d'ailleurs, pris une avance que les Anglais ne sauraient maintenant espérer rattraper.

Projet d'agrandissement de la douane de Smyrne. — Depuis longtemps on se plaint des conditions déplorables dans lesquelles se fait le commerce d'importation à Smyrne, par suite de l'insuffisance des locaux actuels de la douane. Faute de place et d'aménagements convenables et suffisants, les marchandises se perdent ou s'abîment, les contestations se multiplient et les frais se doublent. Des démarches nombreuses ont été

aites par les intéressés auprès des autorités; les consulats sont même intervenus, sans succès jusqu'ici. La situation est cependant devenue intolérable et l'on fait en ce moment un nouvel effort pour obtenir la réalisation d'un projet d'agrandissement de la douane qui, semble-t-il, donnerait satisfaction à tout le monde.

Voici, d'après le bulletin de la Chambre de commerce de Smyrne, les lignes générales de ce projet, soumis depuis huit ans déjà à la direction centrale des Contributions indirectes à Constantinople :

A 50 mètres au sud du môle plein de la douane actuelle, sur une largeur de 50 mètres et une longueur de 200, créer un môle métallique parallèle au môle existant et perpendiculaire à la direction du quai du Port Sud, en face de la gare maritime. Relier ce môle nouveau au môle plein de la douane par un quai métallique de 12 mètres de largeur sur la longueur de 50 mètres qui les sépare.

Sur le côté Sud du nouveau môle et sur les 200 mètres de longueur, laisser un quai de 14 mètres de largeur pour le débarquement libre des marchandises ne passant pas par la douane, et en compensation des 100 mètres de longueur de quai que supprimerait l'exécution du projet.

Le reste du môle, soit 36 mètres sur 200 mètres et le quai de raccord, 12 mètres sur 50, serait couvert de hangars métalliques semblables, comme construction et comme style, aux hangars de la douane en service.

Actuellement, le quai de débarquement dont dispose la douane est de 150 mètres de longueur et la superficie des hangars où l'on opère est de 4.000 mètres carrés. Le projet en question donne un quai de débarquement douanier de 274 mètres, ce qui porterait à 424 mètres la totalité de développement de quais à débarquer en douane. Les hangars et le quai de raccord donneraient une superficie couverte de 7.800 mètres, ce qui porterait la totalité à 11.800 mètres, trois fois plus que la superficie actuelle. L'espace de mer libre entre les deux môles constituerait un port douanier très sûr et d'une surveillance facile. Les travaux d'exécution dureraient deux ans sans gêner les opérations douanières; la dépense totale serait d'environ 140.000 livres turques.

Smyrne. L'importation des sucres français. — La hausse des sucres, générale pour le monde entier, a été très profitable à nos importations de la place de Smyrne. Durant les deux derniers mois de novembre et de décembre, en effet, Smyrne a passé avec Marseille des marchés pour 3 à 4.000 sacs de sucre, et cette quantité aurait certainement été doublée sans les grèves qui ont si malheureusement paralysé nos services maritimes dans la Méditerranée. Ce fait est d'autant plus remarquable que nos importations de sucres en Turquie, autrefois très importantes, avaient depuis quelques années été sans cesse en diminuant, pour arriver même à disparaître presque complètement, bien que nos sucres fussent toujours appréciés comme d'une qualité très supérieure aux sucres autrichiens, leurs concurrents victorieux. Il est maintenant permis d'espérer — la hausse paraissant devoir se maintenir au moins pour tout le courant de la campagne actuelle — que cette reprise de commerce sucrier français en Turquie va s'accentuer encore et pourra donner des résultats durables.

Nous ne pouvons mieux faire que de citer, à ce sujet, les conseils suivants si judicieux et si expérimentés, que la Chambre de commerce française de Smyrne donne dans son dernier bulletin à nos importateurs.

Il y a lieu d'observer que c'est presque toujours aux époques de hausse que l'importation des sucres français en Turquie reprend une certaine activité. Ainsi, le mouvement s'est déjà une première fois accentué pendant la hausse des prix, en 1890. On a enregistré, cette année-là, à Smyrne, un chiffre de 7 à 8.000 sacs, chiffre bien modeste, il est vrai, mais fort appréciable relativement à la quantité infime des importations annuelles; on peut même dire que pendant la période de baisse progressive qui a commencé en 1895 et qui a continué jusqu'à ces derniers temps, les sucres français avaient presque complètement disparu du marché de Smyrne; mais voilà que tout à coup nous voyons se reproduire, cette année-ci, le même fait qu'en 1890. La hausse a attiré de nouveau l'attention des acheteurs sur les provenances de Marseille et l'importation des raffinés (irréguliers et concassés) vient d'atteindre en deux mois 3 à 4.000 sacs qui auraient doublé, comme nous l'avons dit plus haut, si les grèves, si faibles au commerce et à l'industrie de Marseille, n'avaient entravé cette reprise des affaires entre nos deux places. Des ventes importantes n'ont pu être conclues, soit faute de marchandises, les usines ayant dû cesser le travail, soit par suite de l'impossibilité d'effectuer les embarquements en temps voulu. De plus, les acheteurs, ne recevant plus leur marchandise à l'époque indiquée, ont dû renoncer au renouvellement de leurs commandes. C'est ainsi que l'importation française n'a pu profiter du moment favorable et participer plus largement au trafic général des sucres.

Ce qu'il y a encore de particulièrement regrettable, c'est que la quantité importée n'a pas été assez abondante pour être répartie dans toutes les localités de l'intérieur où cette qualité n'est pas encore connue ou pas assez pour être appréciée à sa juste valeur. Il ne pouvait y avoir, en effet, d'occasion plus favorable pour la faire connaître à toute la clientèle du pays.

Cette clientèle, tant à Smyrne que dans l'intérieur, est en somme considérable puisqu'elle est à même d'absorber de 120 à 130.000 sacs par an, tandis qu'il y a 10 à 15 ans la consommation annuelle ne dépassait pas 80 à 90.000 sacs. Mais il faut attribuer la progression qui ressort de ces chiffres, non seulement à l'amélioration économique du pays, mais aussi à la pénétration de nos voies ferrées en Asie-Mineure.

L'importation des sucres français devra en profiter. Il ne faut pas que cette fois la hausse des prix soit le motif unique et passager de la conclusion de quelques affaires. D'abord, la supériorité du produit français commence à être reconnue par bon nombre d'importateurs et de consommateurs, puisqu'on constate déjà une différence de prix consentie en faveur des sucres français (irréguliers et concassés); ceux-ci sont concentrés, c'est-à-dire durs et résistants, tandis que les similaires autrichiens sont du genre centrifuge, c'est-à-dire peu résistants et friables: ainsi on paierait, en ce moment, les concassés autrichiens 43 fr. 50 à 44 francs et les concassés français 45 à 45 fr. 50 caf Smyrne. Hâtons-nous d'ajouter que cette qualité composée de gros morceaux sans poudre ni déchet, emballée dans de bons sacs cordés, est celle qui a le

plus de chance de donner lieu à des affaires régulières parce qu'elle est destinée surtout à être réexpédiée dans l'intérieur du pays.

En second lieu, avec le nouveau régime international qui paraît plus favorable à l'industrie sucrière française et, par conséquent, à l'exportation de ses produits, on ne verra plus, entre les sucres français et leurs concurrents, des écarts de prix aussi sensibles que par le passé. Les premiers seront mieux armés pour la lutte ayant, en leur faveur, la supériorité de leur qualité qui est incontestable.

D'autre part, on ne peut se dissimuler que les affaires avec l'Autriche ont une grande élasticité et présentent un certain avantage aux acheteurs étrangers parce qu'elles se traitent en bourse par l'intermédiaire de courtiers ou de banquiers et non directement avec les fabricants et raffineurs. Les cotations varient suivant les oscillations du marché et les ventes se font pour tous les mois de l'année, comme sur les marchés cotonniers. Il en résulte que les acheteurs peuvent, à leur gré et à toute heure, se livrer à des opérations d'achat et de revente. Il n'en est pas de même pour les sucres français qui se traitent directement avec les raffineurs et dont les contrats ne peuvent ni se transmettre ni se résilier.

Nous ne saurions mieux faire que de nous associer à la Chambre de commerce française de Smyrne pour engager nos raffineurs du midi de la France à prendre toutes les mesures utiles, à faire tous les efforts, toutes les concessions possibles pour profiter des circonstances actuelles et s'assurer la conquête définitive d'une clientèle importante qui ne demande qu'à aller à eux.

ARABIE

La révolte de l'Yémen. — La situation a sensiblement empiré pour la Porte dans l'Yémen depuis la publication de notre dernier bulletin. Les Turcs ont été incapables de faire parvenir un renfort sérieux à la garnison assiégée de Sanaa. Ils avaient envoyé de Hodeïda une force de 6.000 hommes de réserves syriennes sous le maréchal Riza pacha. Mais dans les premiers jours d'avril elle s'était heurtée à une troupe rebelle nombreuse qui se trouvait à une dizaine de kilomètres au sud de Sanaa. Les soldats syriens, de nationalité arabe comme les insurgés, jetèrent en grand nombre leurs armes, et c'est seulement avec 1.000 hommes et 50 chameaux chargés d'approvisionnements que Riza pacha fit son entrée dans Sanaa. Il avait perdu, outre les cinq sixièmes de ses soldats, 7 canons et 200 chameaux chargés de provisions, de bagages, de fusils et de munitions. Ce secours était, par conséquent, absolument inutile, et Sanaa dut se rendre à Mahmoud Yahia qui est le chef de la révolte de l'Yémen. Depuis lors, l'effort principal des insurgés se porte sur la place de Menakha sur la route de Sanaa à Hodeïda. D'ailleurs, tous les postes des Turcs qui jalonnent cette route entre le port et la capitale de l'Yémen sont actuellement cernés par les insurgés.

Le gouvernement turc ne montre aucune disposition à s'incliner devant les événements et à renoncer à la lutte. S'apercevant que les soldats arabes, travaillés par le mouvement national qui semble se développer en ce moment de tous les milieux asiatiques contre la domination turque, ne sont pas sûrs, il a décidé d'envoyer, dans l'Yémen, 32 bataillons européens, recrutés surtout parmi les Albanais. Depuis quelque temps, on a, à plusieurs reprises, annoncé le passage de navires français, allemands ou russes nolisés pour transporter ces troupes à travers le canal de Suez.

La répression sera extrêmement difficile dans la saison qui s'ouvre, le climat de l'Yémen étant fort chaud et défavorable à des Européens. Il est vrai que les troupes albanaises ne tarderont pas à être transportées dans le foyer de l'insurrection, c'est-à-dire sur les montagnes de 2.000 mètres environ qui s'élèvent dans la région de Sanaa et Menaka. D'autre part, on assure que le gouvernement ottoman cherche à employer la « cavalerie de Saint-Georges ». Chakir pacha serait parti porteur de 50.000 livres turques destinées à acheter les chefs des rebelles. En outre, on annonce qu'un émissaire de Makmoud Yahia est venu à Constantinople pour négocier de la paix sur les bases d'une autonomie accordée à l'Yémen qui continuerait à payer un tribut à la Turquie.

On ne sait encore si le gouvernement du Sultan entrera dans cette voie, et si véritablement des négociations de ce genre ont été entamées ; mais il est certain qu'il ne saurait perdre, sans un grave danger, la domination de l'Yémen. Au point où en sont les choses et avec l'agitation qui se répand dans le monde arabe, l'insurrection de l'Yémen pourrait gagner la province de l'Asir, puis celle du Hedjaz qui est immédiatement au nord, c'est-à-dire que le Sultan se voit exposé à perdre les villes saintes de la Mecque et de Médine, ce qui condamnerait sa situation de Commandeur des Croyants, et ce qui est particulièrement inquiétant pour un souverain qui semble n'avoir cessé de se préoccuper de l'organisation d'un mouvement panislamique.

La situation est d'autant plus sérieuse qu'au point où en sont les choses, il peut ne plus s'agir purement d'une guerre intérieure de l'empire turc. Il y a quelques années, l'Yémen était déjà en révolte, mais le gouvernement de Constantinople n'avait pas à en concevoir la même inquiétude qu'aujourd'hui. En effet, les ambitions européennes se portent de plus en plus sur toutes les régions du monde, et on a pu se demander, à juste titre, si l'insurrection de l'Yémen, coïncidant avec les efforts des Anglais pour étendre l'arrière-pays d'Aden, n'était pas un des nombreux événements qu'exploite, ou même peut-être provoque la politique ambitieuse et pleine de ressources du vice-roi des Indes, lord Curzon. On sait que ce dernier est chargé de tout ce qui a trait aux intérêts britanniques dans l'Asie occidentale, et même jusqu'au Somaliland. Il a déjà montré, et nous en avons déjà cité plus d'une preuve, quel intérêt actif il prenait au développement de la puissance britannique dans le golfe Persique et l'Oman.

La domination turque n'a, d'ailleurs, jamais été très solide et très durable dans l'Yémen. Ce pays, après avoir été un des premiers à embrasser l'Islamisme auquel il fournit un grand nombre d'imans, ne fut soumis à la Turquie que sous le règne de Soliman le Magnifique qui établit un pacha vers le milieu du XVIe siècle à Sanaa. Mais moins de cent ans après, un chérif nommé Kasim se révolta, prit le pouvoir dans l'Yémen que sa dynastie d'imans domina pendant plus de deux siècles. C'est seulement à la suite de la décadence de ce pouvoir et du désordre extrêmement grave qui en résulta pour l'Yémen que les Turcs réoccupèrent ce pays et y réinstallèrent la domination directe de la Porte en 1872. Mais les résistances locales, le caractère difficile du pays, l'existence d'un grand nombre de musulmans du rite chiite qui répugnent à subir le gouvernement d'un sultan sunnite, contribua à rendre la situation des Turcs difficile dans cette province méridionale de leur domaine arabe. En outre, les montagnards de l'Yémen manifestèrent une répugnance très vive à se soumettre à l'administration turque qui n'a pas été plus brillante là qu'ailleurs. Une révolte éclata en 1892, un descendant des anciens imans, Ahmed ed Din, tint pendant un certain temps la campagne, et la Turquie, employant à la fois la force et l'argent, put venir à bout de ce mouvement.

Mais les anciennes causes de révolte subsistaient, et il y a quelque temps, Mahmoud Yahia, le chef de l'insurrection actuelle, commença à agiter le pays. Dès le début de cette année la situation des Turcs était extrêmement délicate, puisque beaucoup de garnisons turques étaient assiégées et que celles de Kataba et de Taïs avaient déjà été obligées de se rendre.

A l'heure actuelle, le gouvernement turc se voit en présence d'au moins 50.000 insurgés qui ont trouvé largement à Sanaa et ailleurs des armes turques pour se défendre, et auxquels les soldats syriens, amenés imprudemment dans le pays, fournissent volontiers des recrues par esprit de solidarité nationale. Il sera difficile à la Turquie de trouver dans ses provinces d'Europe, qu'elle peut malaisément dégarnir de troupes, les forces considérables qu'il serait nécessaire d'employer pendant longtemps pour venir à bout de la révolte de « l'Arabie Heureuse ». Il se produit là des événements qui ne sauraient être considérés avec indifférence par aucune puissance musulmane. Nous le répétons, la domination de La Mecque et de Médine pourrait être en jeu, surtout si la Turquie venait à avoir des préoccupations dans quelque autre partie de son empire. Cette perspective peut donner aux ambitions anglaises le désir de ne rien faire qui puisse être désavantageux aux insurgés, d'autant qu'Aden, qui jusqu'ici est resté en somme une simple escale et un lieu de transit, serait peut-être désireuse de devenir le débouché de la région fertile, où les hauteurs de 2.500 et de 3.000 mètres ne sont pas rares, qui couvre la plus grande partie de l'Yémen et semble avoir des richesses à peine inférieures à celles que nous espérons atteindre nous-mêmes dans les régions du Harrar et de l'Ethiopie orientale par le chemin de fer de Djibouti.

Les Anglais à Koueit. — L'attitude de l'Angleterre à Koueit vient de soulever un petit incident entre la Porte et le gouvernement britannique. La Turquie, informée par le vali de Bassorah que cinq navires de guerre britanniques avaient jeté l'ancre devant Koueit, a donné l'ordre à son ambassadeur à Londres, Musurus pacha, de demander des explications au Foreign Office. Lord Lansdowne s'est contenté de répondre qu'il n'avait reçu aucune information sur la présence de navires anglais à Koueit et a refusé de discuter la question, se bornant à dire qu'il y avait presque toujours dans ces eaux un navire de guerre anglais chargé de faire la police dans le golfe Persique.

Ce fait est une nouvelle démonstration de la politique anglaise qui consiste à soutenir le cheick de Koueit et sans doute avec lui les Ouahabites contre la Turquie et leur allié l'émir du Chammar, Ibn Rachid. Ajoutons que les Anglais semblent fort décidés à ne laisser aucune influence étrangère, ni même aucun moyen d'information capable de renseigner les autres pays, s'établir à Koueit. Un négociant français de Mascate, M. Goguyer, qui avait une succursale à Koueit, s'est vu refuser le droit de séjourner dans cette ville par le cheick Mobarak qui, la chose ne semble pas douteuse, a agi sur les ordres des autorités britanniques et en particulier sur ceux du consul anglais de Bender-Bouchir.

La question des boutres de Mascate. — C'est au mois de juin prochain que le tribunal de La Haye sera saisi de l'affaire des boutriers français de Mascate. Nous avons annoncé, dans notre Bulletin de mars, en quoi consistait le différend à régler par le tribunal international. Les Anglais déclarent que le fait que nous ayons accordé notre protection à des boutriers sujets de l'iman de Mascate est une atteinte à l'indépendance de ce dernier, que nous nous étions engagés à respecter aux termes de l'accord anglo-français de 1862. Les autorités britanniques ont en effet pris la position commode de dominer entièrement l'iman de Mascate et, faisant ainsi de son indépendance leur chose, de vouloir empêcher les tierces puissances de se créer des intérêts dans le pays. Nous avons, au moment où l'accord franco-anglais soumettant la question à la cour de la Haye était signé, dit combien nous trouvions regrettable que la France se mît ainsi en situation de renoncer sans compensation à un droit qu'elle exerçait depuis longtemps, et peut-être d'abandonner des protégés pour lesquels la protection française était une sorte d'héritage de famille, vénérable par son ancienneté puisqu'il remontait à la première partie du siècle dernier.

ASIE ANGLAISE

La défense de la frontière du Nord-Ouest. — M. Balfour a longuement parlé, le 12 mai, à la Chambre des Communes, de la question de la défense du Nord-Ouest qui, d'après lui, se résume à empêcher les chemins de fer russes de pénétrer en Afghanistan. M. Balfour a en effet rappelé que toutes les craintes d'une invasion de l'Inde, qui hantent depuis si longtemps les cerveaux des hommes d'État britanniques, avaient été rendues jusqu'à présent absolument chimériques par les immenses longueurs sur lesquelles l'ennemi aurait dû circuler en employant des moyens de transport rudimentaires. Mais la situation change avec les deux chemins de fer stratégiques russes qui touchent à l'Afghanistan. Celui du Transcaspien qui passe à Merv et lance un embranchement jusqu'à Kouchk à quelque distance de Hérat, et celui d'Orenbourg à Tachkent, ville où il rejoint le Transcaspien. M. Balfour a fait observer que les Russes, avec un seul chemin de fer en Mandchourie, avaient pu y transporter un grand nombre de troupes, bien qu'en réalité il faille tenir compte de ce fait que ce chemin de fer parvenait sur les lieux mêmes des hostilités et que la richesse du pays dispensait l'armée russe d'une grande partie des transports qui auraient été nécessaires dans une région moins bien munie de denrées de tous genres. Cependant il faut tenir compte de la possibilité du transport d'une grande armée russe jusque sur les frontières de l'Afghanistan, et c'est en considérant cette situation — au point de vue théorique s'entend, M. Balfour ayant déclaré qu'il ne prêtait aucune visée agressive à la Russie et qu'il espérait qu'elle n'en aurait jamais aucune — que le Premier Anglais a envisagé toute la question.

En Afghanistan, a-t-il dit, les chemins de fer n'ont pas encore été construits. Une des plus graves considérations relatives au problème qui s'impose à notre attention, est que ces chemins de fer, s'ils doivent jamais être construits, ne devront pas l'être en temps de paix. (*Applaudissements.*) La Chambre sait bien que l'invasion de l'Inde ne peut se faire, en parlant d'une manière très large, que par les deux lignes de Kaboul au Nord ou de Kandahar au Sud. Sans doute, y a-t-il d'autres lignes dont il faut tenir compte. De petits corps de troupe pourraient pénétrer au nord de Kaboul à travers les montagnes presque impénétrables qui marquent cette région occidentale de l'Hindoukousch, et on peut concevoir l'hypothèse dans laquelle une autre force viendrait au contraire par le Sud à travers le Béloutchistan. Mais je ne veux pas compliquer sans nécessité le problème, et la Chambre voudra bien me permettre, je l'espère, pour éclairer cet exposé, de supposer que les deux grandes lignes d'avance vers l'Inde doivent être, soit par Kaboul, soit par Kandahar, ou bien par ces deux points simultanément.

M. Gibson-Bowles. — Par Kandahar. (*Très bien, très bien.*)

M. Balfour. — L'opinion de mon honorable ami est très naturelle, mais je ne suis pas absolument certain qu'elle soit justifiée, et je vais dire à la Chambre pourquoi. Il est beaucoup plus facile sans doute d'établir un chemin de fer du poste de Kouchk qui est le terminus de la ligne russe par Hérat jusqu'à Kandahar, que de le construire sur la ligne septentrionale d'invasion, le long de laquelle la voie ferrée se heurterait à des difficultés presque insurmontables. Mais en supposant qu'une force britannique soit repoussée à Kandahar et défaite à Quetta, c'est-à-dire que l'ennemi avance avec succès le long de la route que mon honorable ami croit la meilleure, je dois lui rappeler qu'après avoir surmonté ces grandes difficultés militaires, l'armée d'invasion se trouverait dans la situation la moins favorable pour pousser plus à fond ses attaques contre l'Inde. Elle se trouverait sur la rive droite de l'Indus, dans une contrée déserte n'ayant qu'une population très clairsemée, exposée aux attaques pouvant venir du Sud par Karachi, port qui nous est toujours ouvert, tandis que nous ne pourrions faire descendre du Nord des troupes, ainsi que d'en amener des régions les plus peuplées de l'Inde. L'ennemi ne pourrait pas avancer droit vers l'Est parce qu'il se heurterait au grand désert du Sind, et je ne sais pas du tout si les envahisseurs de l'avenir suivraient l'exemple de leurs prédécesseurs en préférant laisser de côté les immenses difficultés de la route de Kaboul pour le terrain en apparence plus facile que traverserait une armée arrivant par Kandahar et Quetta. En tout cas, c'est l'une ou l'autre de ces routes, et l'on doit se rappeler, en ce qui concerne la plus septentrionale des deux, que construire un chemin de fer à travers les plaines de l'Afghanistan jusqu'à Kaboul est une opération des plus redoutables, et qu'il ne faudrait pas couvrir moins de 320 kilomètres de montagnes à travers lesquelles des tranchées à couper en plein roc et d'autres travaux extrêmement difficiles et laborieux devraient être entrepris par l'armée envahissante. Il faut ajouter que les Afghans ne semblent pas devoir faire bon accueil à ces constructeurs de chemins de fer dans leurs repaires. Je reconnais sans doute sans peine que l'Emir trouverait impossible de résister en détail aux attaques des forces disciplinées de la Russie. Mais les Afghans deviendraient des ennemis formidables pour qui voudraient pénétrer dans leurs montagnes, surtout lorsqu'ils auraient obtenu, comme ils l'obtiendraient certainement, l'assistance de l'Angleterre pour défendre leur indépendance. (*Applaudissements.*)

Peut-être ai-je affirmé sans démonstrations suffisantes que les chemins de fer sont une nécessité pour pousser une attaque sérieuse contre l'Inde, mais je vais mentionner un fait concret qui le prouve sans conteste. Lord Roberts a affirmé le Comité de défense que durant les huit ou neuf mois pendant lesquels il occupa Kaboul en 1879-1880, il eut toutes les peines du monde à nourrir 12.000 soldats anglais. Tandis que la Mandchourie est un pays riche en produits alimentaires et encore plus en moyens de transports, l'Afghanistan en manque aussi bien que de vivres. Aussi est-il impossible de concevoir que de grands corps de troupes puissent se rencontrer pendant la première phase d'une guerre entre les deux pays.

En fait, le problème que j'examine maintenant, celui de la défense de l'Inde, est exactement l'inverse du problème de la défense des Iles Britanniques. Une attaque contre ces îles, si impossible que je la considère, ne peut se concevoir que comme une surprise, un coup de main, or aucune surprise ni aucun coup de main ne sont possibles en ce qui concerne l'Inde. (*Applaudissements.*) Le problème de la défense de l'Inde est sans doute assez difficile, mais l'Inde ne peut pas être prise par une attaque brusquée, et cela est le fait capital que, je le pense, la Chambre n'est pas disposée à oublier et qui ne doit pas être oublié. Nous pouvons donc affirmer que le problème d'une guerre avec la Russie sur notre frontière du Nord-Ouest est un problème de transports et d'intendance beaucoup plus que de toute autre chose. (*Très bien, très bien.*) Il en résulte que, pour se rendre compte du moment de la guerre où il pourrait y avoir une rencontre entre les forces principales des deux pays, il faut se demander

quelle pourrait être la rapidité de la construction des chemins de fer nécessaires.

M. Balfour n'a rien pu dire de précis à ce sujet, mais il a affirmé qu'il faudrait très longtemps pour que l'avance d'une armée envahissante fût assez assurée, par des voies ferrées établies en arrière, pour qu'il soit possible à une grande armée d'attaquer les possessions anglaises. Lord Kitchener estime que pendant la première année de la guerre il serait inutile d'envoyer comme renforts dans l'Inde plus de huit divisions d'infanterie avec la quantité correspondante des autres armes. M. Balfour a conclu ainsi :

Tel est, d'une manière générale, l'état exact de la question en ce qui concerne les renforts que ce pays devrait envoyer au gouvernement indien. La seule morale que je désire tirer de cette situation est que, si nous voulons dormir en paix sur le problème indien, c'est à la condition de maintenir aussi grandes qu'elles le sont les difficultés qu'une armée hostile aurait à surmonter. (*Applaudissements.*) Comme la question des transports est la grosse difficulté qu'une armée envahissante aurait à résoudre, nous ne devons permettre de rien faire qui faciliterait ces transports. (*Applaudissements.*) Nous devrions à mon avis considérer comme un acte d'agression directe contre ce pays toute tentative pour construire à l'intérieur de l'Afghanistan un chemin de fer relié aux lignes stratégiques russes. (*Applaudissements.*) Je n'ai pas la moindre raison de croire que le gouvernement russe ait aujourd'hui l'intention, ni, je l'espère, qu'il aura l'intention à une époque quelconque, de construire une telle ligne, mais je dis que si la tentative en était faite, si étrangère qu'elle puisse paraître à première vue à nos intérêts, je crois que ce serait le coup le plus dangereux dirigé contre le cœur même de notre empire indien. (*Applaudissements.*)

Si ce pays est prêt à déclarer résolument que des chemins de fer en Afghanistan pourraient sans doute être construits, mais qu'ils ne le seront en tout cas qu'en temps de guerre et non en temps de paix, alors je ne crois pas du tout qu'il soit trop lourd pour la puissance militaire de ce pays, ne changeant rien à ses conditions fondamentales, ne recourant pas à la conscription ou à toute autre mesure analogue, de donner une sécurité absolue à nos possessions orientales, aussi bien que nous pouvons garantir non seulement les plages de ces îles, mais encore toutes les colonies qui dépendent de nous. Mais si par relâchement, par aveuglement, par couardise, nous permettions la lente absorption du royaume afghan, de la même manière que nous avons nécessairement permis l'absorption des différents khanas de l'Asie centrale; si on laisse des chemins de fer stratégiques russes se glisser de plus en plus près de la frontière que nous avons le devoir de défendre, alors ce pays paiera inévitablement pour son indolence, en ayant à entretenir une armée beaucoup plus grande que tout ce que nous pouvons envisager sans appréhension.(*Applaudissements.*) La prévoyance et le courage pareront à ce danger; sans prévoyance et sans courage, il peut fondre sur nous, et s'il fond sur nous, nous jetterons sur les épaules de nos enfants, si ce n'est même sur les nôtres, le plus grave problème militaire qui se sera probablement jamais imposé à aucun gouvernement de ce pays.

En somme, le grand discours de M. Balfour sur la question de la défense nationale, discours dont nous ne publions ici qu'une partie, s'est résumé dans cette idée que la défense de l'Inde est le problème même de la défense de tout l'Empire.

Mais en dehors de la question militaire il y a toute une série de questions diplomatiques qui se posent depuis le Pamir jusqu'au Beloutchistan. Il règne de ce côté une activité singulière des Anglais depuis le commencement de la guerre russo-japonaise, et c'est ainsi que, tandis que la mission de M. Dane se rendait auprès de la cour de Kaboul, une mission anglaise procédait avec les autorités persanes à la délimitation entre l'Afghanistan et le Béloutchistan d'une part, et le Seistan persan de l'autre.

Nous avons déjà publié quelques notes sur la mission de M. Dane au sujet de laquelle on n'a, à vrai dire, pas su grand'chose. Elle a rapporté de ses négociations avec l'émir d'Afghanistan un traité dont voici le texte.

Lui seul est Dieu. Que sa perfection soit célébrée. Sa Majesté Sirag-oul-millat-auo-oud-din, l'émir Habiboulla Khan, roi indépendant de l'Etat d'Afghanistan et ses dépendances d'une part, et l'honorable M. Louis William Dane, secrétaire pour l'extérieur du puissant gouvernement de l'Inde et représentant du noble gouvernement britannique, d'autre part.

Sa dite Majesté consent à ceci, que dans les principes et dans les affaires d'importance subsidiaire du traité concernant les affaires intérieures et extérieures, et les engagements que Sa Hautesse, feu mon père, Zia-oul-millat-oua-oud-din, qui a trouvé la miséricorde, Dieu éclaire sa tombe ! a conclus et observés dans ses relations avec le noble gouvernement britannique, j'ai aussi agi, j'agis et j'agirais conformément au même accord et contrat, et n'y contreviendrai par aucun acte ni aucune promesse.

Ledit honorable M. William Dane consent par le présent à ceci, que, en ce qui concerne l'arrangement et l'engagement que le noble gouvernement britannique a conclu, et selon lequel il a agi avec le noble père de Sa Majesté Sirag-oul-millat-oua-oud-din, c'est-à-dire Sa Hautesse Zia-oul-millat-oua-oud-din, qui a trouvé miséricorde, concernant les affaires intérieures ou extérieures et les questions de principe ou matières d'importance subsidiaire, je les confirme et écris que lui (le gouvernement britannique) n'agira pas contrairement à ces arrangements et engagements en aucune façon et en aucun temps.

Fait le mardi 14[e] jour du Mouharram-oul-Haram de l'année 1323 de l'hégire, correspondant au 21[e] jour de mars de l'année 1905 de J.-C.

(*Ici le sceau persan de l'émir Habiboulla Khan.*) Ceci est correct. J'ai scellé et signé :

Emir HABIBOULLA.
LOUIS W. DANE,
Secrétaire pour l'extérieur, représentant le gouvernement de l'Inde.

Il n'est pas difficile de se rendre compte de l'obscurité et du caractère extrêmement vague de cet arrangement. Cet accord du 21 mars se borne à renouveler les engagements pris entre le gouvernement de l'Inde et feu l'émir Abdurrahman. Il y a quelques modifications de forme; à vrai dire, l'émir est traité « de roi indépendant de l'Afghanistan et de ses dépendances », et on lui donne l'épithète de « Sa Majesté », mais, pour le reste, il ne semble pas s'être prêté à un contrôle britannique plus étroit que celui auquel avait consenti son père. Cet accord a généralement été accueilli sans grand enthousiasme par la presse britan-

nique qui rappelle qu'il y avait un certain nombre de grosses questions à régler entre l'Inde et l'Afghanistan qui n'y figurent même pas et qui restent en suspens, si la mission Dane n'a pas obtenu d'autre part des engagements plus précis.

Le commerce de l'Inde anglaise en 1904-1905. — Les statistiques du commerce de l'Inde britannique pendant l'année 1904-1905 (1er avril 1904-31 mars 1905), que le gouvernement général vient de publier, accusent par rapport à l'exercice précédent de très notables augmentations qui atteignent le chiffre de 129.474.663 roupies (1) aux importations et 43.688.855 roupies aux exportations.

Aux importations, tous les articles sont en progrès, sauf deux cependant, mais les moins-values dont sont frappées ces denrées doivent être accueillies avec satisfaction.

L'Inde a importé en effet, d'une part, en 1904-05 pour 1.032.870 roupies de moins d'huile de pétrole que l'année précédente : c'est un signe de prospérité pour les gisements de Birmanie qui ont fourni la différence et dont l'écoulement dans l'Inde même fait de sensibles progrès. L'autre moins-value porte sur l'argent, dont il a été importé pour 5.965.316 roupies de moins; il faut s'en réjouir, car l'Inde a plus d'argent qu'il ne faudrait. Signalons à ce propos que l'importation des métaux précieux monnayés ou non, tant pour le compte du gouvernement que pour celui des particuliers, et l'exportation des mêmes métaux ont atteint les trois dernières années les chiffres ci-après :

	Importations.	Exportations.
1902-1903...	253.788.551 roupies	96.576.370 roupies.
1903-1904...	385.261.072 —	150.438.811 —
1904-1905...	395.081.750 —	164.288.167 —

A ne s'en tenir qu'à ces chiffres il ne semble pas que l'Inde soit, depuis trois ans, tout au moins, comme on le dit, en train de s'appauvrir ni que ses richesses métalliques soient, comme on l'a souvent écrit, drainées au dehors par ses maîtres d'aujourd'hui.

Aux importations toujours, ce sont les tissus de coton qui accusent la plus forte plus-value, à savoir : 62.693.543 roupies. L'Inde est ainsi un des meilleurs et peut-être le meilleur client du Lancashire. Si l'on y joint une plus-value de 3.400.000 roupies sur les filés de coton et de 27.000.000 de roupies sur les produits manufacturés, on est en droit de conclure que la puissance d'achat de la plus importante des colonies britanniques n'a pas diminué.

Voici, au reste, un résumé des statistiques de 1904-1905, tel que viennent de le publier les journaux anglais, qui permettra d'apprécier l'importance relative de tel ou tel article dans le commerce général de la colonie :

(1) La roupie vaut 1 fr. 65 environ.

Exportations.

	1903-04	1904-05
	Roupies.	Roupies.
Animaux vivants........	2.227.523	1.940.129
Riz....................	190.849.230	195.977.309
Blé et farine de blé......	116.188.389	185.997.262
Thé....................	85.579.327	84.646.911
Autres produits alimentaires...............	54.485.727	63.852.165
Métaux................	3.448.451	3.672.824
Opium.................	104.701.638	106.234.442
Indigo.................	10.762.026	8.346.073
Autres produits chimiques, teintures, matières tannantes, etc...	14.607.962	13.311.874
Huiles.................	10.309.017	10.030.678
Coton brut.............	243.761.464	174.346.872
Peaux et cuirs..........	58.362.135	70.576.885
Jute...................	117.181.222	119.691.462
Graines oléagineuses....	143.854.878	142.465.180
Autres matières premières..............	63.578.778	67.005.729
Filés de coton..........	88.415.431	98.136.514
Tissus de coton.........	14.830.434	17.514.451
Peaux et cuirs ouvrés....	30.988.759	28.517.173
Tissus de jute..........	94.100.530	98.715.268
Autres articles manufacturés...............	48.107.814	51.307.455
Totaux des marchandises du cru de la colonie...	1.496.340.735	1.541.286.656
Or.....................	38.026.776	35.985.896
Argent.................	43.466.954	42.779.760
Réexportations..........	33.255.087	33.726.095
Totaux généraux.....	1.611.089.552	1.654.778.407

Importations.

	1903-04	1904-05
	Roupies.	Roupies.
Animaux vivants........	5.362.833	5.927.625
Sucre..................	59.357.739	69.027.033
Autres articles d'alimentation et de boisson......	57.589.504	61.831.386
Quincaillerie, coutellerie, fer émaillé...........	23.278.303	23.958.272
Métaux................	92.954.852	93.473.689
Machines et mécaniques.	33.526.418	40.272.419
Matériel de chemins de fer, voie et matériel roulant (non compris les objets destinés à l'Etat)...	14.019.655	14.069.585
Produits chimiques, teintures, médicaments, matières tannantes.......	27.507.969	28.040.576
Huiles minérales........	33.827.020	32.794.150
Autres huiles...........	1.547.887	1.680.694
Matières premières et produits manufacturés....	38.892.531	42.240.430
Filés de coton..........	21.420.756	24.876.477
Tissus de coton.........	274.653.849	337.347.392
Produits manufacturés...	164.293.614	191.298.188
Totaux des marchandises importées............	848.232.930	966.864.916
Or.....................	201.311.752	218.119.745
Argent.................	118.120.869	112.155.553
Totaux généraux.....	1.167.665.551	1.297.140.214

Dans les Etats chans de Birmanie. — A l'une des dernières réunions de la section indienne de la Société des Arts de Londres, Sir George Scott a fait une conférence sur la situation actuelle et les perspectives d'avenir des Etats chans birmans. En raison de l'intérêt que présente pour nous, puissance indo-chinoise, l'étude de tous les problèmes relatifs à cette curieuse région, nous croyons devoir résumer la communication de M. Scott.

A entendre celui-ci, l'occupation des Etats chans par l'Angleterre n'aurait jusqu'ici entraîné que des avantages douteux pour le commerce du pays. Les commerçants jouissent, il est vrai, de tous les bienfaits d'une paix absolue, le pays est plus accessible qu'autrefois et les chefs ont activement travaillé à améliorer les voies de communication, et cependant la richesse du pays, loin de s'accroître, semble diminuer, et son avenir, au lieu de s'annoncer sous un aspect engageant, paraît de moins en moins brillant. Le mouvement total du commerce a décru dans ces dernières années. On ne peut considérer le chemin de fer Mandalay-Lashio comme ouvrant aux affaires les Etats chans. Les denrées manquent encore aujourd'hui de débouchés. Or non seulement, on n'a pratiquement à peu près rien fait pour mettre les Etats chans en relations avec la grande artère Rangoun-Mandalay, mais encore on n'a pas fait de grands efforts pour leur ouvrir d'autres portes de sortie. Le chemin de fer Mandalay-Lashio n'est qu'un exemple de pusillanimité, et le projet de voie ferrée entre Bhamo et T'engyüeh n'est qu'une preuve de plus du manque de décision des personnes responsables. Un chemin de fer qui quitterait la vallée du Nan-ting, à peu près à la hauteur de Shouning-fou pour atteindre la vallée du Nam-hsoung vaudrait infiniment mieux, de l'avis de Sir G. Scott, que la ligne que l'on parle sérieusement d'établir entre Bhamo et T'engyüeh.

Passant à l'examen des questions d'ordre administratif et politique, le conférencier a fait observer que, bien que les Etats chans aient toujours été occupés à peu de frais et que l'on n'y ait jamais fait de dépenses excessives, cependant aujourd'hui encore leur budget ne s'équilibre pas, et il est peu probable que cette situation s'améliore avant longtemps, à moins que l'on ne donne au pays, par l'établissement d'un bon réseau de voies de communication, les moyens de développer les richesses latentes de premier ordre qu'il renferme. Depuis dix-huit ans que l'Angleterre s'est installée dans les Etats chans, les aspirations et les désirs et même les besoins de la population se sont très sensiblement accrus, alors que sa situation économique demeurait stationnaire. Les habitants savent qu'ils trouveraient facilement un marché pour leurs pommes de terre et pour leur blé, s'ils avaient à leur disposition des moyens de transport à bon marché. Ils attribuent à l'existence du chemin de fer la prospérité de la Birmanie, et tous, chefs et simples particuliers, en sont arrivés à considérer la construction d'une voie ferrée comme le seul remède possible à l'état de stagnation dans lequel ils demeurent.

PERSE

L'action de l'Angleterre. — L'activité anglaise se manifeste en ce moment avec une recrudescence sensible en Perse, comme dans l'Afghanistan, au Beloutchistan et en Arabie. Une mission commerciale britannique vient de parcourir plus de 3.000 kilomètres dans le royaume du Chah. Dirigée par M. Newcommon, elle est arrivée à Bouchir venant de Chiraz et rapportant un grand nombre de renseignements. De l'avis de ses membres, le commerce de la Perse peut beaucoup se développer et les productions du pays grandir, surtout si l'on améliore les voies de communication et si des travaux d'irrigation sont réalisés dans certaines régions. D'après les envoyés anglais, l'activité russe augmente dans tout le pays et elle gagne du terrain vers le Sud, comme le prouve la création d'un consulat de Russie à Kerman et d'une agence à Bam. Le commerce russe serait favorisé par un système de primes qui rendrait toute concurrence difficile, et dès à présent, les marchandises russes importées sous ce régime de faveur inonderaient les marchés d'Ispahan et de Chiraz.

Sur la frontière du Turkestan russe. — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin des bagarres qui semblaient dirigées contre les Russes et avaient éclaté à Meched dans le Khorassan. On peut se demander si les Persans des régions frontières, excités par les nouvelles de la guerre russo-japonaise, peut-être systématiquement répandues parmi eux, n'ont pas cru le moment venu de prendre une attitude quelque peu agressive à l'égard de l'empire russe voisin. Toujours est-il qu'une bagarre sérieuse semble s'être produite de nouveau sur la frontière, mais cette fois dans la région de Transcaucasie. Les Persans auraient voulu pousser à l'intérieur du territoire russe le poste de Beljasouara et auraient provoqué ainsi un conflit avec les gardes-frontière russes qui auraient tué une centaine de soldats du Chah. A la suite de cette affaire, le gouverneur d'Ardebil a été appelé à Téhéran pour donner des explications.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

Francisco Vergara Barros, *consul* de Colombie à Saint-Nazaire;

Emile Jellinek Mercédès, *consul* du Mexique à Nice, avec juridiction sur les départements du Var, Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Savoie et Haute-Savoie;

José Garcia y Acuña, *consul* d'Espagne à Hendaye, avec juridiction sur les communes de Hendaye, Behovia, Biriatou, Urrugue, Anitioa, Ascain, Sara, Saint-Pée-sur-Nivelle, Saint-Jean-de-Luz, Ciboure et Guethary;

Charles Kronheirmer, *consul* du Salvador au Havre;
René Mongenot, *vice-consul* d'Espagne à Nancy, avec juridiction sur les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges;
Georges, *vice-consul* de Turquie à Toulon;
Crossa (Ferdinand-Jean-Baptiste-Ernest-Marie), *consul* du Brésil à Nice, avec juridiction sur le département des Alpes-Maritimes;
Félix Crémont-Mouquet, *consul* de Turquie à Lille.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France : MM. :
Acquié (M.-G.), admin. délégué de la Société russo-française de bonneterie à Lille;
Agier, représent. de la Soc. du Haut-Ogooué à Loango;
Alcay (T.), export. de fruits d'Algérie, administ de la Banque d'Algérie;
Aymard (J.-J.), distillateur-liquoriste à Lyon;
Barit (E.-A.), direct. des établiss. Lechat et Cie à Fives-Lille;
Barrez (C.-J.-P.), prés. de la Ch. syndicale des négoc. en bouchons et bouteilles de Paris;
Barthelemy (J.-A.), mandataire aux Halles centrales à Paris;
Beaudoin (P.-A.-A.), fabric. de joaillerie artistique à Paris;
Beer (Moïse dit Maurice), marbrier à Paris;
Benoit (F.), direct. du bureau Omnium de l'indust. à Marseille;
Bickart (I.), directeur de la mais. Oppenheimer frères à Yokohama;
Binachon (J.), vice-présid. de la Ch. de commerce du Puy;
Bloch (L.), direct. admin. de la maison Bloch et Behr à Paris;
Bonnet (P.-C.-F.), présid. de la Ch. synd. des liquides de la Haute-Loire au Puy;
Bossard (A.), marchand de bois à Rennes;
Bossu (J.-B.), commiss. en grains et farines à Paris;
Caen (L.), direct. à Durban d'une fabrique d'huile et de savon;
Cahen (A.), entrepreneur de marbrerie à Paris;
Carrière (F.-F.), de la maison de filature et de moulinage de soie Emile-Paul Carrières à Ganges (Hérault);
Chandelet (E.-F.-E.), négoc. en fleurs et plumes à Paris;
Chapelle (C.-F.), vice-prés. de la Ch. synd. du cycle et de l'automobile à Paris;
Chapin (M.-L.-E.), négoc. en vins mousseux à Varrains;
Dinin (A.), ingén. fabric. d'accumulateurs électr. à Paris;
Ditisheim dit Bernard, négoc. en conf. en gros pour dames et enfants à Paris;
Douau (M.), présid. de la Ch. de commerce franç. à Lisbonne;
Dreyfus (Moïse dit Maurice), admin. délégué des Galeries parisiennes;
Duchesne (P.), ingén. éclairage au gaz et à l'élect. à Gisors;
Dufour (E.-A.), manufact. à Sauve;
Dupont (C.), représent. des Messag. fluviales du Tonkin à Laokay;
Emanuel (R.-S.-M.), direct. des établiss. Max-Cremnitz;
Fabre (E.-E.-G.), négoc. en vins à Nîmes;
Falcon (T.-M.-H.), export. de vin médicinal au Puy;
Farcot (A.-M.-A.), ingén. construct. à Saint-Ouen;
Faucher (J.-H.), ingén. en chef de la Société des procédés Raoul Pictet;
Faure (J.), fabric. de produits pharmaceutiques à Paris;
Fleurquin (G.-M.), présid. de la Société de viticulture algérienne à Paris;
Francfort (A.-R.), de la maison Francfort et Cie, fabric. de dentelles et broderies à Paris;
Gaboriaud, délégué au conseil sup. des colonies (Guinée);
Galibert-Ferret (G.-P.), direct. de la maison Galibert et Serrat;
Gouzy (G.), délégué au conseil sup. des colonies (Océanie) à Paris;
Gradis (D.-R.-A.), commiss. export. à Paris;
Gradwohl (A.), fabric. de lingerie à Paris;
Guary (G.-A.-J.), gérant de la fabrique d'encre Ch. Lorilleux et Cie à Paris;
Guieysse (P.), délégué au conseil sup. des colonies (Nouvelle-Calédonie);
Grégoire (P.-M.), administ. de sociétés industrielles à Paris;
Guillemaud (C.-C.-F.), vice-présid. du comité linier de France;
Guynet (W.), délégué au conseil sup. des colonies (Congo);
Havy (L.-G.-A.), négoc. en vins à Paris;
Hébrard (J.), délégué au conseil sup. des colonies (Dahomey);
Hernu (A.), direct. de la mais. Hernu, Héron et Cie à Londres;
Hesse (A.), représ. de maisons françaises à Saint-Pétersbourg;
Hutzer (B.-G.-E.). indust. métallurg. à Rive-de-Gier;
Idzkowski (M.), dit J. Maurice, négoc. en gros de produits alimentaires;
Imbert (E.), fabric. de serrurerie à Escarbotin;
Kreiss (A.-T.), direct. de la Société anonyme des brasseries de la Meuse;
Kron (M.), fabric. de limes à Ponts-de-Cé;
Lafarge (L.), manufacturier à Angers;
Lajeat (F.), direct. de la succurs. de la maison Omer Décugis à Londres;
Larcher (A.-C.-L.), commiss. en marchandises à Paris;
Larrivette (J.-C.), chef de la maison Larrivette et Cie à Guayaquil;
Le Blanc, délégué au conseil sup. des colonies (Cambodge);
L'Echevin (E.-F.-X.), de la maison Bloch et Behr à Paris;
Le Hérissé, délégué au cons. sup. des colonies (Côte d'Ivoire);
Léon (G.-H.-R.), négoc. en draperies à Nîmes;
Liberge (J.-V.), négoc. en confections à Moscou;
Macquaire (P.-A.), direct. de la maison Defresne aux Lilas;
Malbec (J.-M.), de la maison Malbec et Giloux, fabric. de ferblanterie et appareils vinicoles à Béziers;
Maréchal (V.-H.), fabric. de meubles à Paris;
Marill (S.-J.), fabric de liège à Alger;
Marion-Landais (L.-G.), ingén. civil à Santo-Domingo;
Mayrargue (S.-R.-B.), négoc. en huiles à Nice;
Mering (C.), négoc. en graines à Paris;
Miaulet (S.-P.-J.), manufact. en tissus d'ameub. à Nîmes;
De Montpezat, délégué au conseil sup. des colonies (Annam et Tonkin);
Novochelski (S.), de la mais. Haas, Neveu et Cie, exportateurs de montres en gros à Genève;
Nozière (J.-G.-H.), agent gén. de la maison Lefebvre-Utile à Bordeaux;
Pellerin (E.-A.), fabric. de graisses aliment. à Pantin;
Picard (J.-L.-G.), négoc. en spiritueux à Caen;
Pichelin (G.-C.), fabric. de parfumerie à Grasse;
Pierron (L.-C.), fabric. de coke à Paris;
Pigeon (C.-J.), fabric. de lampes à Paris;
Pourrière (O.), direct. de la succurs. de la Société marseill. de crédit à Paris;
Raynaud (A.-F.-P.), pharmacien à Biarritz;
Regoin, délégué au conseil sup. des colonies (Mayotte);
Robbe (G.-G.-F.), vice-présid. de la Ch. de comm. de Dieppe;
Roubaud (L.-E.-H.). fabric. de liqueurs à Marseille;
Rueff (L.), entrepren. de travaux publics à Paris;
Saint-Paul de Sinçay, présid. de la Ch. de commerce française de Liège;
Salmon (D.), fabric. de toiles et broderies à Nancy;
Salzedo (J.), négoc. à Madrid;
Sandoz (G.-R.), bijoutier joaillier à Paris;
Strauss (J.), direct. de la Société vénitienne pour l'industrie de la verroterie;
Suberville (L.-P.-M.), négoc. de chiffons en gros à Carcassonne;
Valladaud (H.-E.), vice-présid. du syndicat patronal de l'industrie du vêtement à Saint-Etienne;
Van Wijck (H.), direct. de la Banque nationale d'Haïti;
Vinet (A.-L.), fabric. de miroiterie à Paris;
Vinson (L.), fabric. de rubans à Saint-Etienne;
Violet (A.-P.), négoc. en soieries à Paris;
Weyl (M.-D.), négoc. en houblon à Nancy;
Wohlhuter (J.-J.), direct. de la brasserie la Nouvelle-Gallia à Paris.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Patard et Le Tanhouëzet sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — M. le *lieut.* Cannic est désig. pour servir au Tonkin;
MM. les *lieut.* Courtois, Mercier, Darras et le *sous-lieut.* Marais sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;
M. le *lieut.* Derepas est affecté aux travaux publics;
M. Madec, promu *capit.*, est désig. pour servir au 4e rég.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Houvion, *offic. d'admin. de 3e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine;

CORPS DU COMMISSARIAT

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Berrard est désig. pour servir à Saïgon.
Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Lauwaert est désig. pour servir à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. Cassagnou, Le Moine et Clavel, *méd. ppaux de 2e cl.*, Burdin, *méd.-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine,
Annam. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Munier est désig. pour servir au poste médical de Qui-nhone.
Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Castagné est affecté au service de la vaccination mobile;
M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Lépine est nommé direct. de l'Ecole de médecine indigène de Saïgon;
M. Lucas, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir au cap Saint-Jacques;
M. Paramananda Mariadassou est affecté au poste médical de Poulo-Condor.
M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Le Hardy est désig. pour servir à l'hôpital militaire de Saïgon.

Tonkin. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Savignac est désig. pour servir à Dap-cau;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Thoulon est désig. pour servir au Yunnan;

MM. Delay, *méd.-maj. de 1re cl.*, et Sallet, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour le service de la vaccination mobile:

M. Seguin, *méd.-maj. de 2e cl.*, est nommé direct. du laboratoire de vaccine de Hanoï;

M. Daniel, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecte à l'ambulance de Ha-giang;

MM. Gauducheau et Mayer, *méd.-maj. de 2e cl.*. sont affectés à l'hôpital de Hanoï;

MM. Dagorn, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Ricau, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

M. Fraissinet, *méd.-maj. de 2e cl*, est affecté au 3e tonkinois à Bac-ninh.

Inde française. — M. Gassin, *maj. aide-maj. de 2e cl*, est désig. pour servir aux établissements français dans l'Inde.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Adrian est désig. pour servir au corps d'occupat. de Chine.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Letzer est désig. pour servir en Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Cochinchine. — M. le *lieut. de vaiss.* Cluzeau est nommé direct. du port de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Tandonnet est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine;

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Tonkin. — MM. les *capit.* Hurst et Frossard sont désig. pour être employés au service des constructions militaires.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *sous-lieut.* Renaud et Lacave La Plagne-Barris sont désig. pour servir au 16e rég.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Tujague et Guillermin et les *lieut.* Larmina, Paulet, Bataille, Trouilh et Fournier sont désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Tonnot est nommé offic. d'ordonn. du général command. la 3e brigade;

M. le *chef de bat.* Laflotte et les *sous-lieut.* Bourdeau et Bernadac sont affectés au 11e rég.;

MM. le *chef de bat.* Bocquet et le *sous-lieut.* du Souich sont placés au 12e rég.;

MM. le *capit.* Brantonne; le *lieut.* Paschal et le *sous-lieut.* Caussel sont placés au 1er annamites;

MM. le *capit.* Delacou et le *sous-lieut.* Marsaud sont affectés au 2e annamites.

Cambodge. — M. le *chef de bat.* Faudet est affecté au bat. de tirailleurs cambodgiens.

Tonkin. — M. le *capit.* Morel est nommé offic. d'ordonn. du colonel command. par intérim la 2e brigade;

M. le *capit.* Crété est nommé chancelier du cercle de Lao-kay et M. le *capit.* Raulin, chancelier du cercle de Coc-leu;

M. le *capit.* Manet est affecté au peloton de discipline du Tonkin;

MM. le *capit.* Velle et le *lieut.* Abadie sont désig. pour le 9e rég.;

M. le *capit.* Dussault est placé au 10e rég.;

MM. le *lieut.-col.* Guyot d'Asnières de Salins et le *lieut.* Sajot sont affectés au 1er tonkinois;

MM. le *capit.* Michaut et les *lieut.* Caurette, Marquis et Dolmaire sont placés au 2e tonkinois;

M. le *capit.* Abonnel est désig. pour le 3e tonkinois; M. le *capit.* Gayda pour le 4e et M. le *capit.* Bonnabosc pour le 5e;

M. le *lieut.-col.* Pourrat est affecté au 18e rég.;

M. le *capit.* Campagne est désig. pour servir au Tonkin;

M. les *capit.* Barazer, Soubiran, Chibas-Lassalle et Gillot et les *lieut.* Gillet, Ruaux, Arnould, Piard et Paris sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *capit.* Loubère; les *lieut.* Bernard, Battesti et le *sous-lieut.* Aliut sont affectés au 18e rég.;

MM. les *capit.* Nypels et Demogue et les *sous-lieut.* Arnould et Picaud sont désig. pour servir au 5e tonkinois.

Inde. — M. le *lieut.* Villon est désig. pour servir dans les établissements français de l'Inde.

Siam. — M. le *colonel* Goullet est envoyé en mission au Siam.

M. le *lieut. de vaiss.* Giraudeau est désig. pour embarq. comme second sur la *Manche*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Guiroye est désig. pour embarq. sur la *Mouette* à Constantinople.

SERVICES TECHNIQUES

Extrême-Orient. — M. Cauvin. *chef surveillant de 2e cl.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Méray est nommé inspect. génér. de 2e cl. des colonies.

Sont nommés inspect. de 1re cl. des colonies : MM. Furiet, Fillon et Norès;

M. Lemaire, gouvern. des établiss. français dans l'Inde, est nommé gouvern. de 1re cl.

M. Angoulvant, gouvern. de 3e cl., est nommé gouvern. des îles Saint-Pierre et Miquelon.

M. Brun est nommé secrét. gén. de 1re cl. aux établiss. franç. dans l'Inde.

Sont nommés :

Présid. du trib. sup. de Papeete (établiss. français de l'Océanie), M. Hostein;

Conseiller à la Cour d'appel de l'Inde, M. Boulard;

Conseiller audit. à la Cour d'appel de la Nouvelle-Calédonie, M. Crespin;

Juge présid. du trib. de prem. inst. de Karikal (Inde), M. Dugand;

Lieut. de juge au trib. de prem. inst. de Pondichéry (Inde), M. Michas;

Conseiller audit. à la Cour d'appel de l'Inde, M. Basquel;

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Pondichéry (Inde), M. Falk;

Juge de paix à comp. étendue à Yanaon (Inde), M. Niocel (Pierre-Henri);

Juge suppl. au trib. de prem. inst. de Chaudoc (Indo-Chine), M. Briffaut.

Indo-Chine. — M. de Lalande-Calan est nommé à l'emploi d'inspecteur.

MM. Ganesco et Bouyeure sont nommés administ. de 2e cl.

M. Fort est nommé administ. de 3e cl.

MM. Bessière, Simon, Baroussin, Broué, Bonnet, Paternelle, Bayle, Pasquier, Giran et Santoni sont nommés administ. de 4e cl.

Bibliographie

Les étrangers au Japon et les Japonais à l'étranger, par Edouard Clavery, consul de France. Broch. de VI-31 pages, chez Berger-Levrault. Prix : 1 fr. 25.

Dans la première partie de cette étude « historique et statistique », M. Ed. Clavery expose quelle part les étrangers, et nos compatriotes en particulier, ont prise à l'œuvre de transformation du Japon moderne. Quelques-uns des renseignements fournis à ce sujet sont inédits : l'auteur les doit à l'obligeance de M. Verny, ingénieur de la marine, chef de la première mission technique française dans l'empire du Soleil-Levant (1866). La seconde partie contient des données sur le développement de l'émigration japonaise depuis une vingtaine d'années. De 5.440 en 1880, le nombre des sujets du Mikado résidant au dehors s'est élevé, en 1902, à 139.553, répartis principalement entre la Corée, le Canada, les Etats-Unis, les îles Hawaï, etc. Il s'agit, en général, de travailleurs agricoles, pêcheurs, petits commerçants, etc. D'autre part, les Japonais instruits et cultivés ayant fait des séjours ou des voyages dans les contrées de l'Occident sont maintenant de plus en plus nombreux. De retour dans leur patrie, ils contribuent, autant que les étrangers fixés au Nippon, à faire pénétrer les connaissances et les arts de la civilisation moderne et à préparer en même temps l'amélioration graduelle des conditions sociales de leur pays.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 51. JUIN 1905

BULLETIN DU COMITÉ
DE
L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

CARTES

47E LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.		
Ch.-E. Bonin, secrét. d'ambassade.	25	»
H. Brugère, capit. d'infant.	12	»
E. Becq, préfet du Cher.	25	»
Henri Froidevaux, docteur ès lettres.	25	»
Capit. baron de Gail.	25	»
Mazeran, lieut. de vaisseau.	25	»
Lieut. Schnedecker, de l'infant. colon.	12	»
Yvart, chef de bataill. d'infant.	25	»
La Chambre de commerce de Paris.	100	»
* Baron, conducteur des travaux publics en Indo-Chine.	12	»
Alexis Duparchy, à Paris.	500	»
Dubus, capit. d'infant. colon.	20	»
De Lamothe, résident. supér. au Cambodge (2e versement).	5	»
Maurice de Vilmorin, à Paris	25	»
Ruef, capit. d'infant. colon.	24	»
Le gouvernement génér. de l'Indo-Chine.	5.000	»
Le lieutenant-gouverneur de Cochinchine	25	»
Le secrétariat du gouvernement à Saïgon.	25	»
A reporter.	5.910	»

(1) **Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.**

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report.	5.910	»
* Cl. Demoisy, professeur à Lyon.	12	»
Le Crédit lyonnais	600	»
* Cercle militaire de Bizerte	20	»
* Noguier-Viennois, négoc. à Lyon.	25	»
Andrieu, chef d'esc. de cavalerie. .	25	»
Allcard, lieut. de tiraill. algériens.	12	»
Adet, Sewart et C[ie], à Bordeaux. .	25	»
André Astraudo, à Nice.	15	»
Ar. de Bonviller, publiciste.	12	»
De Billy, capit. de cavalerie. . . .	12	»
Boulogne, conseiller du gouvern. à Alger	25	»
D[r] Jean Brengues, à Saint-Affrique.	12	»
Brouet, chef de bataill. d'infant. .	25	»
F. Bernard, à Dunkerque.	15	»
Maurice Bergès, ingénieur.	25	»
V[te] de Bouillé, chef d'escad. de cavalerie.	12	»
Benoit, lieut.-colonel d'infanterie .	12	»
Pierre Bruno, à Cette.	25	»
A. Bouet, avocat à Vimoutiers. . .	12	»
Bélinac, négoc. à Saint-Etienne. .	20	»
Le général de Beylié.	12	»
La Société de géographie de Nantes.	12	»
— — Lille. .	12	»
La Société celtique maritime. . . .	12	»
La Chamb. de comm. de La Rochelle.	20	»
— de Roubaix . .	25	»
— du Mans. . . .	20	»
— du Havre . . .	25	»
— de Cambrai. .	25	»
— de Rouen . . .	25	»
— de Nantes. . .	100	»
— de Dunkerque.	12	»
— de Nevers. . .	25	»
— de Laval . . .	25	»
Colombet, lieut. de chasseurs à pied.	15	»
Champ-Ricord, à Toulouse.	12	»
Causse, lieut. de vaisseau	12	»
Joannès Convert, présid. de la Ch. de commerce du Havre	40	»
D. Cassarini, à Toulon.	12	»
Cortilliot, à Laon.	25	»
Coste, lieut. d'infant. colon	12	»
L.-H. Cornu, au Mans.	25	»
A. Darracq, industriel à Suresnes.	20	»
Derobert frères et J. Fiard, à Lyon.	50	»
Dusséré, offic. d'admin. d'artill. coloniale.	12	»
Dauvergne, explorateur.	12	»
Louis Durand, professeur	12	»
Denis frères, négoc. à Bordeaux. .	25	»
Deleuze, aspirant de marine	25	»
G. Despret, industriel à Jeumont. .	50	»
A reporter. . .	7.560	»

Report. . . .	7.560	»
Victor Duruy, capit. de zouaves . .	25	»
Defontaine, lieut. d'infant. colon.	12	»
Fourment, professeur	12	»
L'amiral Foret	20	»
C. Fontaine, lieut. d'infant. colon.	15	»
R. Fouchet, lieut. de cavalerie. . .	12	»
François, lieut. de chass. à pied. .	12	»
Greban, à Saint-Germain.	12	»
Girardet, lieut. d'infanterie.	12	»
D[r] Gasser, à Oran.	15	»
Jules Giraud, à Oran.	12	»
Le général Herson.	12	»
Hue, lieut. de zouaves	12	»
Henry Hoffet, à Lyon.	12	»
Hutter, à Dunkerque.	20	»
Abbé Hugot, à Sées	12	»
D[r] Haza, à Luglon.	12	»
J. Haussmann, recev. des finances.	25	»
Houssais, capit. de chass. à pied. .	12	»
Jourdan, négoc. à Alger.	12	»
L. Imbert, à Bordeaux.	12	»
Le général Lyautey.	25	»
Leclère, capit. de chass. à pied. . .	12	»
Leclère, ingén. en chef des mines.	25	»
G. de Lagarenne, lieut.-colonel de cavalerie	12	»
Henri Lorin, professeur de faculté.	12	»
Lafond, à Rouen.	12	»
Le vice-amiral Marquis	12	»
Mont-Louis, à Clermont-Ferrand. .	25	»
Masseron-Outin, indust. à Laval. .	12	»
D[r] Montagné, médecin-major. . . .	12	»
L'abbé L. Musy, à Villers-sur-Chalamont.	12	»
Maurel, sous-préfet de Florac. . . .	12	»
Gaston Nancy, à Pau.	25	»
Ernest Nicolle, à Lille.	25	»
Ant. Olivari, conseiller du commerce extérieur	25	»
Ogliastro, négoc. à Courbevoie. . .	25	»
De Peyerimhoff de Fontenelle, dir. au gouvern. génér. de l'Algérie.	25	»
P. Phélut, préfet du Tarn.	25	»
Ulysse Pila, négoc. à Lyon.	100	»
Pageot, au château de Cherbons. .	25	»
Poideloüe, capit. de vaisseau . . .	12	»
Henri Piot, à Somain.	12	»
Quévillon, colonel d'infanterie. . .	12	»
Le général Prudhomme.	15	»
De Pange, lieut. de cavalerie. . . .	25	»
Radiguet, colonel d'infanterie. . .	12	»
Roujol, à l'École des Roches. . . .	12	»
J. Ricome, à Alger.	25	»
F. Reboul, capitaine breveté. . . .	12	»
A reporter. . . .	8.455	»

Report. . . .	8.455	»
Syndicat cotonnier de l'Est	12	»
La Société bretonne de géographie.	12	»
Ch.-E. Simon, courtier maritime .	12	»
Mme Schefer, château de la Croix. .	15	»
Le lieut.-colonel Tournier, résident supérieur	25	»
Marius Topenot, à Moulins.	12	»
Trystram, à Dunkerque.	12	»
Thiboumery, courtier maritime . .	12	»
Violet-Lambert, négoc. à Thuir. . .	12	»
Le command. Vénel, de l'infant. coloniale.	12	»
Le Vanier, lieut. d'état-major. . .	12	»
Wach, sous-offic. d'infanterie . . .	12	»
André Yver, à Briare.	20	»
L. Woussen, à Dunkerque.	15	»
Biblioth. des offic. du 111e d'infant.	12	»
— 4e colon. .	12	»
Cercle militaire de Tlemcen	12	»
Biblioth. des offic. du 3e colon. .	18	»
— 2e étranger	20	»
— du *Calédonien*.	20	»
— 50e d'infant.	12	»
Biblioth. des offic. du corps des disciplin., Château d'Oléron. .	12	»
Cercle militaire de Méchéria. . . .	12	»
— Poitiers	15	»
Biblioth. des offic. du 124e d'infant.	12	»
— 129e —	12	»
— Lons-le-Saunier.	12	»
Cercle militaire de Lalla-Marnia. .	12	»
— Lyon.	12	»
— Laghouat . . .	12	»
Bibl. des offic. du 5e bat. d'Afrique.	12	»
— 6e dragons. . . .	12	»
— 24e colonial. . . .	12	»
— 110e d'infanterie. .	12	»
Cercle militaire de Dellys.	20	»
Biblioth. des offic. du 34e d'artill.	12	»
— 2e colon. .	12	»
Réunion des offic. d'Aurillac. . . .	12	»
— d'Alençon. . . .	12	»
Société française de l'Orient, à Marseille.	25	»
G. Raveaux, de la Société française de l'Orient.	25	»
Souscriptions diverses.	11	25
Total.	9.044	25

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donnent et participent à son action.

LE COMITÉ

UNE CONFÉRENCE SUR LES CAMPAGNES DE MANDCHOURIE

Le Comité s'est réuni le 13 juin, sous la présidence de M. E. Senart, vice-président, pour entendre la conférence de M. Réginald Kann, sur la campagne japonaise en Mandchourie qu'il a suivie pendant plusieurs mois. M. Réginald Kann a parlé dans les termes suivants :

Messieurs,

Je me suis embarqué pour l'Extrême-Orient quelques jours avant la rupture entre la Russie et le Japon avec l'intention de suivre les opérations militaires comme correspondant de guerre. J'arrivai à Tokyo le 15 mars, mais le mauvais vouloir de l'état-major me retint au Japon et en Corée pendant près de cinq mois et je ne suis arrivé sur le théâtre de la guerre qu'à la fin de juillet. Moins de deux mois plus tard, quelques infractions au règlement qu'on imposait aux représentants de la presse m'obligeaient à quitter l'armée et à rentrer en Europe.

Les pays que j'ai traversés au cours de ce voyage sont trop connus pour que je puisse en parler, d'autant plus que les événements n'ont changé en aucune façon leur physionomie habituelle. Au Japon, en Corée, on se croirait en temps de paix. Dans la partie de la Mandchourie qu'elle occupe, l'armée japonaise fait régner l'ordre et la discipline au point que l'aspect de la contrée est également resté ce qu'il était avant la conquête. Par contre, la guerre actuelle a révélé en l'armée japonaise une puissance hier encore inconnue, qui fait aujourd'hui l'étonnement et l'admiration du monde entier. C'est donc de l'armée japonaise que je vais vous parler en vous racontant ce que j'ai pu voir dans les cantonnements et sur les champs de bataille de Mandchourie, et en faisant passer sous vos yeux quelques photographies que j'y ai prises.

Je suis parti de Shimonoseki à la fin de juillet sur le transport militaire *Heijo Marou*. Trois jours après, nous débarquions dans la baie de Talien-ouan, d'où notre colonne de dix-huit correspondants se rendit par étapes jusqu'à Haï-tcheng où se trouvait alors le quartier général de la IIe armée (général Oku) à laquelle nous étions attachés.

Ce voyage à travers la Mandchourie méridionale n'offre rien de particulier. Il fut prolongé par le mauvais temps et les difficultés de toutes sortes suscitées par les officiers de la direction des étapes. Nous passâmes successivement près des champs de bataille de Kin-tchéou, de Vafangou et de Tachichiao.

A Haï-tcheng, on nous plaça sous la surveillance de trois officiers japonais. Il nous fut interdit de sortir des murs de la ville pendant les quinze jours que l'armée resta cantonnée aux environs. Pourtant, devant nos demandes réitérées, on consentit un matin à nous montrer les avant-postes de la troisième division. Cette visite se réduisit à une promenade d'un kilomètre au cours de laquelle on nous fit inspecter un petit poste dont les sentinelles se trouvaient à 400 mètres de l'enceinte de la cité. Les factionnaires se tenaient debout bien en vue, sous un monumental abri de sorgho qu'on pouvait distinguer de plusieurs kilomètres à la ronde.

Cette constatation éveilla mes soupçons sur l'authenticité de ce qu'on nous faisait voir. Ils furent confirmés par

le commandant même de ces prétendus avant-postes. Cet officier qui parlait français me demanda ce que je pensais de ses soldats. Je reconnus qu'ils avaient fort bonne apparence, mais ne lui cachai pas mon étonnement de voir ainsi placer des sentinelles, le jour, dans une plaine absolument unie. Après s'être assuré que personne ne pouvait nous entendre, le commandant dit en souriant : « Nous n'agissons pas ainsi d'habitude. Ce que vous voyez est un spectacle uniquement réservé aux correspondants de guerre en tournée. Il y a un bataillon entier à 4 kilomètres en avant d'ici et d'autres fractions plus loin encore sans compter les reconnaissances de cavalerie. »

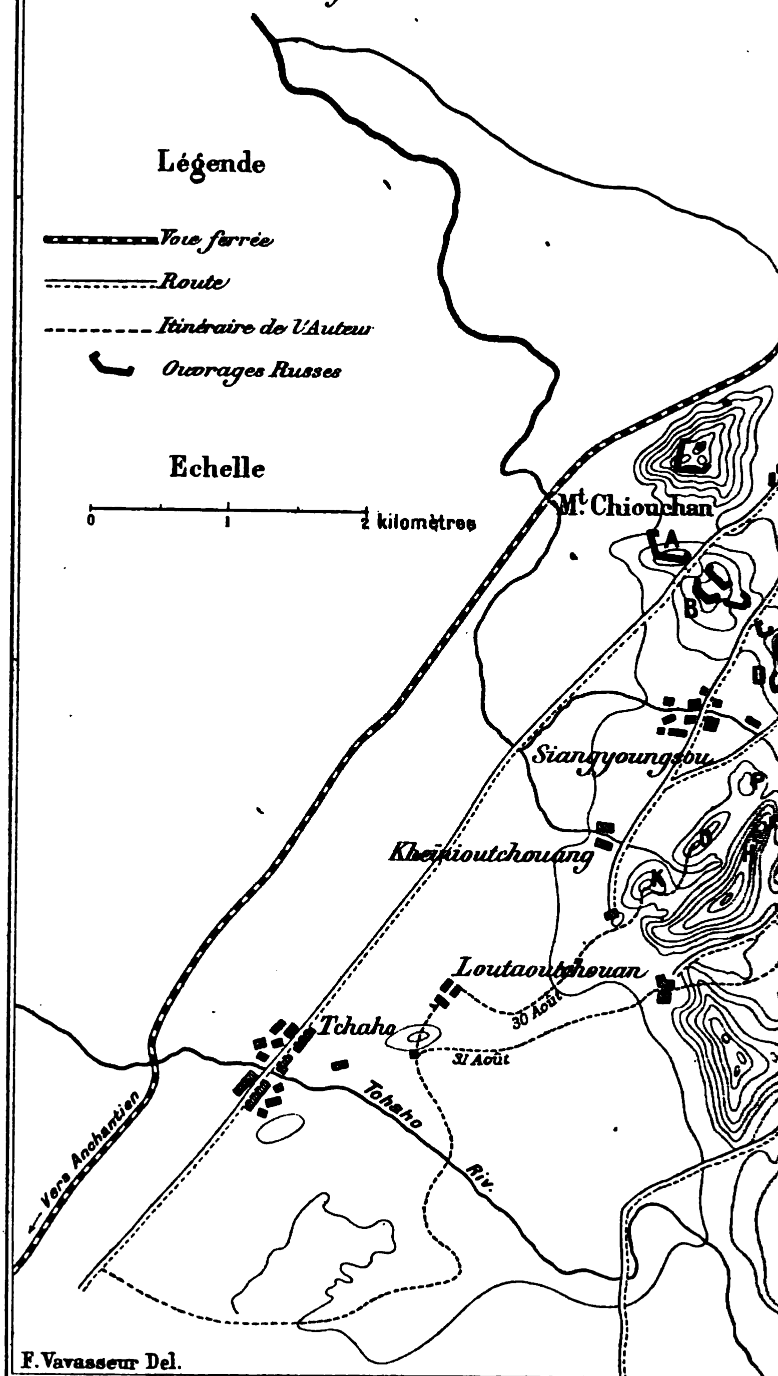
Cette anecdote montre à quel point on se méfiait de nous et on nous rendait difficile l'accomplissement de notre tâche. On s'imagine, après la longue attente et les nombreux déboires, avec quelle joie nous quittâmes Haï-tcheng le matin du 26 août, pour suivre l'armée qui allait attaquer les positions russes d'An-chan-tien et de Liao-yang.

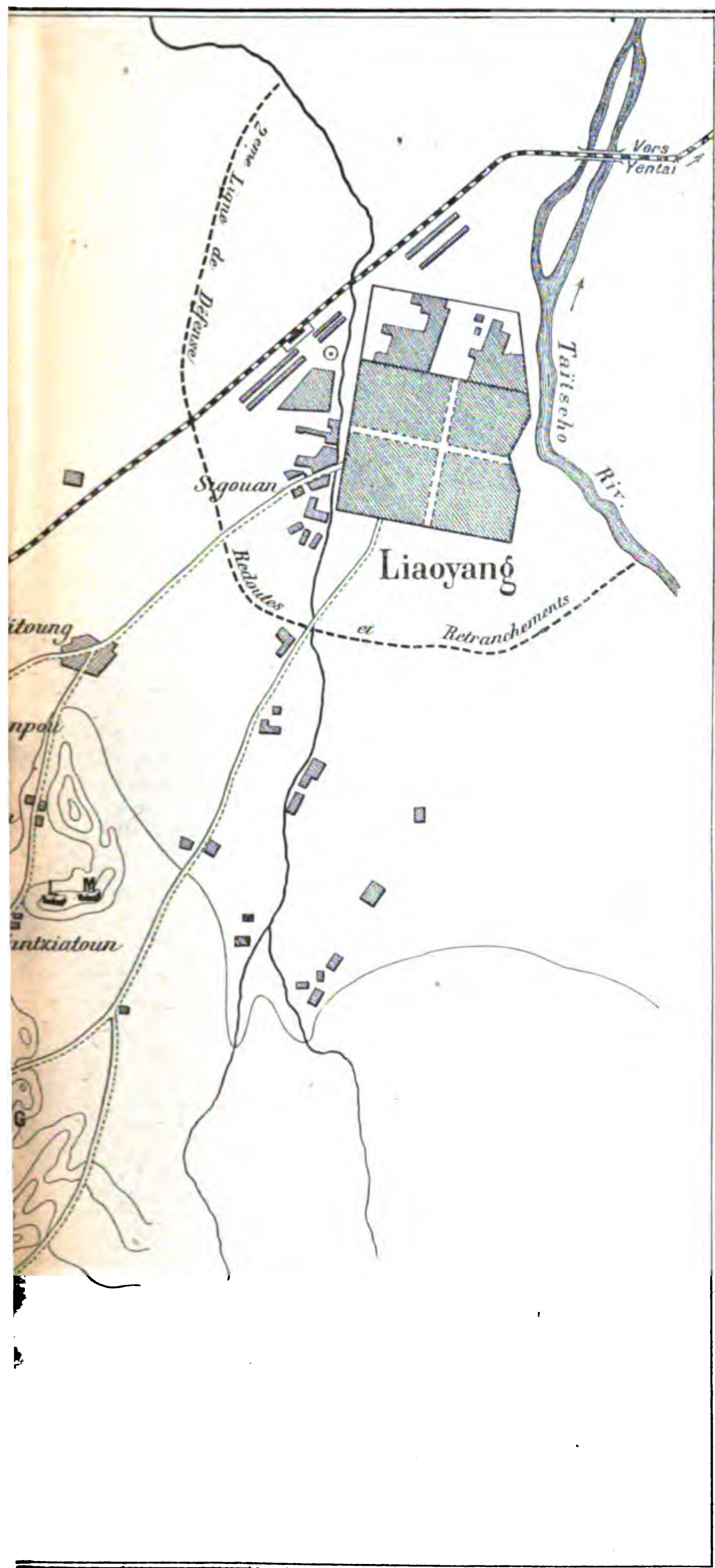
⁂

Avant de vous faire le récit de ce qui m'est arrivé pendant la série de combats qui commencèrent alors et durèrent jusqu'au 4 septembre, permettez-moi de vous rappeler en quelques mots les événements qui précédèrent la bataille de Liao-yang, et les phases successives de cette bataille.

Liao-yang était le point de concentration prévu dès le début de la campagne pour les trois armées japonaises opérant sous les ordres du maréchal Oyama (Ire, IIe et IVe; la IIIe armée opérant sous Port-Arthur). La Ire armée (général Kuroki) entrait par la Corée au commencement de mai, à la suite du combat du Yalou; la IIe armée (général Oku) débarquait dans le Liao-toung au même moment, et, après avoir isolé la garnison de Port-Arthur, se dirigeait à son tour au Nord, vers la plaine mandchourienne, le long de la voie ferrée; le noyau de la IVe armée (général Nodzu) formé par la 10e division, prenait terre à Takou-chan, à peu près au milieu de l'espace qui séparait les deux premières colonnes, et commençait immédiatement un mouvement analogue vers le Nord. La marche de ces armées se continua lentement, les trois colonnes se maintenant à la même hauteur et resserrant peu à peu leurs intervalles à mesure qu'elles se rapprochaient de leur objectif.

Les forces russes s'étaient retirées devant les Japonais, en essayant de retarder leur marche le plus possible; elles comptaient, elles aussi, livrer bataille devant Liao-yang, où arrivaient journellement des renforts. La place avait été mise en état de défense dès le début de la guerre. Deux lignes successives avaient été fortifiées. La première, la plus avancée, s'étendait à 5 kilomètres environ au sud de la ville et utilisait les hauteurs parallèles au cours du Taï-tsé-ho, notamment les fortes positions de Chiou-chan-pou. La seconde, qui comportait une série de retranchements et de redoutes, formait un demi-cercle au sud et à l'ouest de la ville, à 1 kilomètre environ de l'enceinte chinoise, et se prolongeait sur la gauche russe par les collines qui masquent les mines de Yen-taï. Au-devant de la première ligne, de forts détachements se maintenaient au contact des avant-gardes japonaises et occupaient les villages d'Anping et d'An-chan-tien. Les armées japonaises comptaient huit divisions disposées comme suit de la droite à la gauche :





XIIe, IIe, garde impériale formaient la première armée; X^e, V^e formant la quatrième armée, IIIe, VIe et IVe formant la deuxième armée.

Le plan du maréchal Oyama consistait à attaquer vigoureusement sur tout le front pour maintenir l'ennemi ; ensuite, à agir par la droite afin de le déborder et de rejeter la gauche russe sur son centre, puis de prolonger cette marche sur les derrières des Russes et de couper leurs communications avec Moukden. Le mouvement commença dans la nuit du 25 août. Anping fut pris le lendemain. Le général Oku rencontra une résistance plus énergique à An-chan-tien qui ne fut occupé que le 28. Le 29, les forces japonaises arrivaient en face de la première ligne défensive des Russes : elles commencèrent la marche d'approche dans la soirée.

Dès le lendemain, la Ire armée occupait la partie de la ligne qui se trouvait en face d'elle, mais le général Kuroki hésitait à franchir le Taï-tsé-ho, ce qui l'eût éloigné du reste de l'armée. Aussi, pour l'appuyer, les 3e et 5e divisions prenaient d'assaut le 31 à midi les lignes de Chiou-chan-pou.

L'évacuation de ces lignes par les Russes permit à la première armée japonaise de reprendre sa marche vers le Nord. Elle passait la rivière, attaquait les positions de Yen-taï, menaçant l'extrême gauche de Kouropatkine et l'obligeant ainsi à abandonner Liao-yang. La retraite s'effectua en ordre parfait, sans laisser ni prisonniers ni canons aux mains du vainqueur.

Après ce rapide compte rendu des événements, revenons à Haï-tcheng que nous quittions le 25 à 6 heures du matin. On nous conduisit à 2 kilomètres de la ville sur une hauteur où nous restâmes toute la journée. Pas un soldat japonais n'était en vue. Il en fut de même le lendemain et le surlendemain, tout le temps que durèrent les opérations autour d'An-chan-tien. Le 29, veille de la grande bataille, nous restâmes immobiles à la gare d'An-chan-tien. C'en était trop, j'étais décidé à me soustraire à la surveillance de nos geôliers.

Le 30, nous quittions An-chan-tien par la route mandarine au petit jour. Un peu avant d'atteindre le cours du Tchaho, on nous fit quitter la route et tourner la droite pour passer derrière une colline où se tenait l'état-major du général Oku. De là, on voulut nous faire rebrousser chemin du côté d'An-chan-tien.

L'occasion était bonne, je mis mon cheval au galop et disparus dans les hautes plantations de sorgho, vers le point où l'artillerie japonaise engageait le combat. Moins d'une heure après, j'arrivais aux premières batteries établies à l'avant d'un village et bombardant à intervalles réguliers les tranchées ennemies des lignes de Chiou-chan-pou. Toutes les pièces exécutaient un tir indirect dont les résultats étaient observés par un officier perché au sommet d'un arbre. Un peu en avant des batteries, l'infanterie japonaise s'engageait dans un vallon encaissé qui l'abritait du feu de l'ennemi. Je me dirigeai sur une des collines qui la dominait et d'où on embrassait tout le panorama de la position russe.

Elle s'étendait sur un front de 4 kilomètres orienté du Nord-Ouest au Sud-Est. Elle se composait du mont Chimchan, roc isolé se dressant entre le chemin de fer et la route mandarine; puis de plusieurs ondulations A, B, C, D, et de trois pitons escarpés E, F, G. Ces lignes, très fortes naturellement au centre et à l'Ouest, étaient au contraire fort menacées à l'Est par la proximité d'autres

collines permettant de s'en rapprocher à couvert. Cette faiblesse était compensée dans une certaine mesure par une position en échelon L, M, située en arrière de la ligne.

La mise en état de défense de cette position de Chiou-chan-pou avait été prévu depuis le début des hostilités et exécutée avec soin. Des tranchées multiples s'étageaient sur les pentes, complétées par des défenses accessoires puissantes : réseaux de fils de fer, trous de loup disposés en quinconces sur quatre rangs, fougasses à mise de feu électrique, en un mot, tous les types réglementaires avaient été utilisés et donnaient à ces positions un aspect formidable.

Telle est la position contre laquelle marchent les Japonais venant du Sud. Le 29 au soir, ils se trouvaient à distance du tir. Pendant la nuit, un régiment de la 5e division enlevait à la baïonnette le mamelon G qui constituait l'extrême gauche des Russes. Entre la voie ferrée et les collines K, O, la 3e division s'était déployée et avait également commencé sa marche d'approche pendant la nuit. Un pareil mouvement, toujours difficile, le devenait particulièrement dans le fouillis inextricable des plantations de sorgho qui recouvrent le terrain en cet endroit. Le mouvement de l'infanterie s'arrêta au lever du soleil. Pendant toute la journée les fantassins japonais restèrent terrés dans des tranchées creusées à la hâte, tandis que les projectiles des artilleries se croisaient au-dessus de leurs têtes.

Je ne quittai mon observatoire que le soir pour chercher un abri que je trouvai fort tard dans un temple bouddhiste. Le lendemain, à la première heure, je me dirigeai vers la position enlevée par les Japonais pendant la nuit du 30. La 5e division avait fait de nouveaux progrès, et s'était emparée de deux pitons F et E. Un furieux combat s'était livré sur ce dernier point, ainsi qu'en faisaient foi les nombreux cadavres japonais et russes gisant sur le sommet.

Je reçus fort bon accueil du major commandant le bataillon qui occupait la colline. Il me montra en face de nous les ouvrages encore tenus par l'ennemi et que nous enfilions de nos feux. A gauche, dans la plaine les lignes japonaises attendaient le signal qui allait les lancer contre les positions des chasseurs sibériens.

Confortablement installé derrière un rocher, je braquai mes jumelles sur la plaine. Tout à coup, au revers d'un talus, une mince ligne jaune apparaît. Ce sont les fantassins nippons qui ont mis sac à terre et commencent l'attaque. Pour cette attaque, on a fractionné les lignes en petits groupes de douze à vingt hommes sous le commandement d'un officier ou d'un gradé. A chacun de ces groupes, on a fixé le point de la position où il doit parvenir. C'est la seule indication qu'il recevra du commandement. La première ligne bondit hors des tranchées, les chefs de groupe se jettent en avant, courant de toutes leurs forces jusqu'à la ride du terrain la plus proche où ils se couchent à terre. Leurs fractions les suivent sans observer aucun ordre, chaque homme ayant pour unique préoccupation d'arriver le plus vite possible à l'endroit où il pourra s'aplatir.

Devant toute la position russe, on distingue le fourmillement khaki, se rapprochant par bonds. Dès le premier arrêt l'alignement du début s'est brisé; on aperçoit les sections disséminées sur le glacis, les unes couchées, d'autres rampant, d'autres en pleine course.

Les 900 mètres à parcourir jusqu'aux défenses accessoires sont franchies de la sorte, et c'est là seulement que ce qui reste de la première ligne japonaise se reforme à l'abri d'un talus de terre maladroitement élevé par les Russes pour protéger leurs fils de fer.

Lorsque la première ligne d'assaillants est arrivée à moitié chemin de son objectif, la deuxième quitte à son tour les tranchées et se lance sur le glacis, utilisant le terrain et marchant comme la première. La troisième ligne suit la seconde et ainsi de suite. Six vagues successives montent la côte semée de cadavres et de blessés, et l'une après l'autre rejoignent la première à 100 mètres des tranchées ennemies. Pendant ce temps des volontaires coupaient les fils de fer sous la bouche même des fusils russes. Le bataillon posté à côté de moi tire aussi vite qu'il peut. Les Russes augmentent encore l'intensité du feu et des hommes tombent autour de moi. Tout à coup la ligne japonaise est illuminée par l'éclair de l'acier sortant des fourreaux. C'est la dernière phase, c'est l'assaut. Les officiers, une fois de plus, quittent l'abri au cri de *banzaï* répété par tous les assaillants. Alors, du côté russe, la longue ligne grise des fusiliers sibériens se dresse à son tour, envoie une dernière salve sur l'ennemi et descend en courant le revers de la montagne. Presque sur toute la ligne, les tranchées sont enlevées. Les Russes ne tiennent plus que quelques points de leur droite qu'ils évacuent plus tard à la faveur de la nuit.

Le lendemain, 1er septembre, est un jour de répit pour la IIe armée. Les Russes se sont retirés sur la deuxième ligne de défense, au pied des murs. Au loin, j'entends l'écho faible du canon de Kuroki pendant que je parcours le champ de bataille de la veille, spectacle hideux que l'intérêt passionnant de l'action n'aide plus à supporter. Les corvées de soldats et de paysans chinois enterrent les Russes et brûlent les Japonais sur de grands bûchers de feuillage et de bois enduits de pétrole.

Je n'insisterai pas sur la seconde partie de la bataille de Liao-yang; la IIe armée joua un rôle bien inférieur à celui de la Ire. Elle attaqua pendant les journées du 2 et du 3 les redoutes russes sans parvenir à s'en emparer. Le 4 au matin, le mouvement de Kuroki déterminait la chute de la ville.

Lorsque je revins après la bataille au quartier général de la IIe armée, j'y fus très mal reçu. On me prévint que si je restais plus longtemps à l'armée, ma correspondance serait interceptée et tous mes mouvements surveillés étroitement. Ces mesures équivalaient à un renvoi en forme, et, le 10 septembre, je prenais le chemin du retour.

***

Pendant tout mon séjour en Mandchourie, je me suis attaché à étudier l'armée japonaise et à me former une opinion sur sa valeur. Il est superflu, après vous avoir montré le rôle de l'infanterie japonaise à Liao-yang, d'insister sur l'héroïsme des troupes mikadonales. Aux qualités d'endurance et de courage, les Japonais joignent la discipline, l'ordre et la méthode qui en font une collectivité parfaite. Mais si de la collectivité on passe aux individus, on trouve une valeur diminuant sans cesse à mesure que le grade s'élève.

Les officiers de compagnie sont encore excellents. Ils sont habitués par leur genre de vie en temps de paix à un régime identique à celui des soldats. Leur éducation professionnelle est la même que celle de leurs camarades des meilleures armées d'Europe. Ils passent toute la journée au quartier même lorsqu'ils n'ont pas de service, ce qui leur laisse de nombreux loisirs pour les études théoriques dans la bibliothèque que possède chaque régiment. Les officiers supérieurs sont beaucoup moins bons. Le début de leur carrière militaire coïncide avec la fondation de l'armée elle-même. Aussi la plupart d'entre eux ont reçu une instruction très hâtive au moment où les cadres faisaient défaut et n'ont pu y suppléer dans la suite faute de connaissances générales préliminaires. Il convient de faire exception dans cette catégorie pour les officiers qui ont étudié à l'étranger. On les a choisis parmi les meilleurs sujets et les stages qu'ils ont accomplis en Europe leur ont donné le moyen de se mettre au niveau de leurs fonctions.

Le commandement supérieur est l'élément le plus faible de l'organisation militaire japonaise. Son manque d'initiative et sa lenteur sont la cause de l'inaction des armées japonaises pendant la première partie de la campagne. Leur supériorité numérique était alors écrasante et ils n'ont su profiter de l'avantage que leur procurait cette disproportion des forces en présence. Il est probable que si Kuroki avait débarqué en février dans le Liao-toung comme le fit plus tard la IIe armée, Port-Arthur, dont les fortifications étaient inachevées et la garnison insuffisante, eût été forcé de se rendre sans résistance sérieuse. De même, après la bataille du Yalou, il ne restait plus en face des 60.000 hommes de la Ire armée que 7.000 Russes battus et dispersés. Les vainqueurs pouvaient atteindre Moukden quinze jours plus tard sans coup férir. Ils reçurent l'ordre de s'arrêter et attendirent deux mois dans l'inaction que les autres armées japonaises se fussent conformées au plan établi d'avance et auquel les événements enlevaient toute raison d'être.

Quels que soient les défauts actuels de l'armée japonaise, ils ne tiennent qu'à son extrême jeunesse et disparaîtront bientôt lorsque des officiers plus instruits parviendront au commandement supérieur.

Si, de l'armée japonaise, on passe à la nation dont elle sort, on y trouve les mêmes qualités d'unité et de discipline, on y sent la volonté de tous concentrée sur un but unique. Le peuple resté au Japon endure tout autant que les soldats en Mandchourie, mais le paysan japonais, dans sa maison vide et devant son champ en friche, souffre avec autant de résignation que le fantassin sur le champ de bataille. Son orgueil national le soutient et lui permettra de supporter joyeusement tous les sacrifices présents et futurs que lui impose la guerre. La série ininterrompue de victoires exalte ce sentiment; ce qui, avant la campagne actuelle, n'était qu'un rêve, qu'un vague espoir, s'affirme et se précise chaque jour davantage : le Japon doit guider la civilisation orientale et affranchir l'Asie du joug de l'Europe. Après avoir arrêté l'extension de la Russie, l'Empire du Soleil Levant projette de chasser tous les Européens des colonies qu'ils ont fondées sur les rives du Pacifique et de la mer de Chine. Tel est le peuple, telle est l'armée qui surgissent maintenant devant les Occidentaux, menaçant tous les établissements européens et particulièrement la France d'Extrême-Orient.

LA MISSION DU LIEUTENANT GRILLIÈRES

M. Robert de Caix, directeur du *Bulletin du Comité*, vient de recevoir une courte lettre que lui adressait le lieutenant Grillières, le 18 avril, de Luang-prabang. A cette époque, le missionnaire du Comité se proposait de partir pour étudier les régions du haut Siam, c'est-à-dire le Xieng-hai, le haut Salouen et les Etats Chans, d'où il comptait entrer en Chine par Xieng-hong, Semao et Yunnan fou. Le lieutenant Grillières se proposait d'adresser, dès qu'il le pourrait, au Comité, un rapport sur cette première partie de son voyage, lequel doit durer en tout de dix-huit à vingt mois.

LA GUERRE

Il faut espérer que la catastrophe subie par la marine russe au large de Tsou-shima dégoûtera à tout jamais les critiques militaires de la futile occupation qui consiste à comparer minutieusement le matériel de deux flottes adverses, alors que les équipages qui les montent ne sont manifestement pas comparables. C'est pourtant à cette occupation que viennent de se livrer les organes les plus qualifiés de la presse des deux mondes. Il n'est pas jusqu'au capitaine Mahan, la grande autorité américaine, qui n'ait rempli trois colonnes du *Times* de savantes considérations, pour faire ressortir la complexité du problème qui se posait à l'amiral japonais, disposant d'un plus grand nombre de bâtiments légers, mais alignant moins de vaisseaux de combat que son adversaire, pouvant à la vérité tabler, comme Nelson, sur l'entraînement de ses équipages, mais n'ayant pas derrière lui, comme le héros de Trafalgar, une flotte de rechange en cas de besoin. C'est ainsi qu'on faisait bien entrer en ligne de compte la supériorité du personnel, mais sans lui attribuer l'énorme coefficient qu'elle mérite. Et pourtant on savait qu'à cause de ses faibles ressources en personnel marin, la Russie avait été obligée de faire flèche de tout bois pour armer cette deuxième et cette troisième escadre de la Baltique; que les amiraux n'étaient nullement préparés à la tâche ardue de manœuvrer en escadre, qu'un grand nombre d'officiers étaient étrangers aux choses de la mer (beaucoup sortaient de la cavalerie); qu'on eût cherché en vain parmi les sous-officiers un corps analogue à notre excellente maistrance; enfin que la plupart des matelots avaient été tirés du centre de la Russie quelques-uns même des prisons... Si bien qu'aux craintes qu'inspirait leur ignorance, s'en ajoutaient d'autres concernant le moral et la discipline, qui sont pourtant les deux points forts des armées russes. Les accidents inexplicables survenus à l'escadre avant son départ (notamment à l'*Orel*, le malheureux cuirassé qui est aujourd'hui un des trophées des Japonais) et les mutineries de Sébastopol (où s'étaient recrutés les contingents de Nebogatoff) étaient de funestes présages. Malgré tout, la réussite de la première partie du périple russe, l'arrivée en Extrême-Orient de toutes les unités parties de Cronstadt, avaient fait impression non seulement sur les amis de la Russie, mais sur les Anglais eux-mêmes, qui avaient tant raillé lors de l'incident de Hull, et qui ne raillaient plus. Rodjestvensky inspirait confiance. De ce qu'il avait su faire naviguer ses bateaux, on concluait imprudemment qu'il saurait les faire combattre, et qu'en tout cas, à supposer qu'il ne fût pas victorieux, il imprimerait sa marque sur la flotte japonaise.

Nous faisons tout le premier notre *mea culpa*

de ce que nous écrivions le mois dernier, à savoir que six mois de navigation, probablement employés à un entraînement ininterrompu, feraient peut-être des marins de Rodjestvensky des adversaires autrement redoutables que ceux qui dormaient à Port-Arthur sous le faible commandement de l'amiral Starck. Le coup de tonnerre de Tsou-shima a prouvé péremptoirement que ce n'est pas en six mois que l'on forme des hommes capables de manier les formidables engins de la guerre navale d'aujourd'hui. Puisse-t-il faire comprendre à toutes les nations, même à celles où l'opinion publique règne en maîtresse, qu'elles jettent leur argent à l'eau (ce n'est point ici une métaphore) quand elles construisent de coûteux bâtiments, sans s'efforcer en même temps par tous les moyens d'exalter le moral et de parfaire l'instruction du personnel, de former en un mot des chefs qui sachent commander et des équipages qui sachent exécuter...

⁂

Togo, sur la passerelle de son vaisseau, avait vu plus clair que les écrivains dans leur cabinet, et tandis que ceux-ci montraient l'ingéniosité de leur dialectique, lui s'est révélé grand homme de guerre. C'est ce qui ressort de l'étude, encore bien approximative et bien incomplète, que nous pouvons faire aujourd'hui de la bataille de Tsoushima.

Nous ne nous trompions pas de beaucoup le mois dernier en supposant que la flotte japonaise, qu'on s'obstinait à voir sur les côtes de Formose (où soi-disant le *Mikasa* s'était échoué) était peut-être tout simplement dans la mer Intérieure du Japon, bien gardée contre les indiscrétions, et prête à se jeter sur les bâtiments russes quand ils passeraient à sa portée. En réalité, elle était de l'autre côté du détroit de Corée, dans la rade de Masampo (1). Togo considérait, paraît-il, comme tout à fait impossible que Rodjestvensky cherchât à atteindre Vladivostok par le détroit de Tsou-garou ou par celui de La Pérouse, tant à cause du danger que présente la navigation dans ces parages pendant la saison des brouillards qu'à cause de l'énorme détour qu'il aurait ainsi imposé à sa flotte : le problème du ravitaillement en charbon eût été alors bien difficile. Cependant, comme il ne s'agissait pas là d'une impossibilité absolue, la marche de Rodjestvensky fut constamment éventée par quelques croiseurs légers qui tenaient Togo au courant par la télégraphie sans fil. La flotte russe n'avait donc que peu de chance d'arriver à Vladivostok sans combat, éventualité qui n'aurait d'ailleurs constitué pour elle qu'un succès négatif. Nous avons expliqué en effet que Vladivostok était insuffisant pour donner à un si grand nombre de bâtiments un réconfort sérieux. Son arsenal est encore plus dépourvu que ne l'était celui de Port-Arthur, les Russes n'ayant plus rien dépensé à Vladivostok depuis leur funeste acquisition de la presqu'île du Kouang-toung.

De fait, Rodjestvensky n'eut jamais l'idée de prendre une autre route que celle du détroit de Corée, et quoique sa flotte y ait trouvé son tombeau, on ne saurait lui en faire un reproche. C'est notamment une injustice que d'avoir représenté ce passage comme particulièrement dangereux pour les Russes, parce qu'il était commandé par l'île fortifiée de Tsou-shima. Tsou-shima est très commode pour abriter des bâtiments (un certain nombre de torpilleurs japonais y ont trouvé un refuge momentané contre la grosse mer du 27 mai), et c'est pourquoi les Japonais l'ont fortifiée. Mais il serait difficile aux canons de l'île de commander le chenal oriental, puisque ce dernier a encore dans sa partie la plus resserrée (entre Tsou-shima et Iki-shima) plus de 50 kilomètres de largeur. Rodjestvensky avait donc la place d'y manœuvrer, et s'il y a livré bataille dans de si déplorables conditions, c'est qu'à l'inverse de son adversaire il n'était nullement éclairé. L'apparition de la flotte japonaise l'a manifestement surpris, et cela ne doit pas nous étonner, puisque ses trois belles unités de reconnaissance, les croiseurs rapides *Oleg*, *Izumrud*, *Jemtchug* qui pouvaient filer 23 nœuds, sont restés constamment accolées à ses cuirassés et n'ont jamais pris leur essor (1)!

On sait aujourd'hui que c'est exactement le 5 mai que la division Nebogatoff arriva à la baie de Camraigne. Rodjestvensky réunit alors ses amiraux et ses commandants de bâtiments et leur fit part de son plan. Il s'agissait de gagner Vladivostok par le détroit de Corée, mais en contournant Formose par le sud, de façon à ne pas passer à proximité des Pescadores (2) où les Japonais ont une station de torpilleurs, et à pouvoir une fois de plus se ravitailler en charbon sans courir le risque d'une rencontre prématurée. Il est d'ailleurs prouvé maintenant que Rodjestvensky, ne s'abusant pas sur la valeur de ses équipages, avait le secret désir d'éviter toute rencontre. Cet état d'esprit de l'amiralissime est la condamnation même de cette expédition, aussi décevante que gigantesque.

Neuf jours furent accordés à Nebogatoff pour reposer et ravitailler sa division. Le 14 mai, toute la flotte russe quitta les rivages de l'Indo-Chine, passa dans la nuit du 17 entre Formose et Luçon et fit une dernière fois du charbon dans le voisinage de Niatans. Elle arrêta entre temps un steamer norvégien qui allait au Japon. Le capitaine fut dûment averti que la destination de la flotte russe était Tsou-shima, dans l'espoir que le renseignement serait rapporté aux Japonais et

(1) Tous les navigateurs s'accordent à dire que la station navale de Masampo est incomparable. C'est là, plutôt qu'à Fousan, qu'aurait dû aboutir le chemin de fer de Séoul. Il est à croire que les Japonais ne tarderont pas à construire l'embranchement de Masampo.

(1) Rodjestvensky a avoué sa complète surprise à Togo, dans l'entretien qu'il a eu avec lui à l'hôpital de Sasebo.

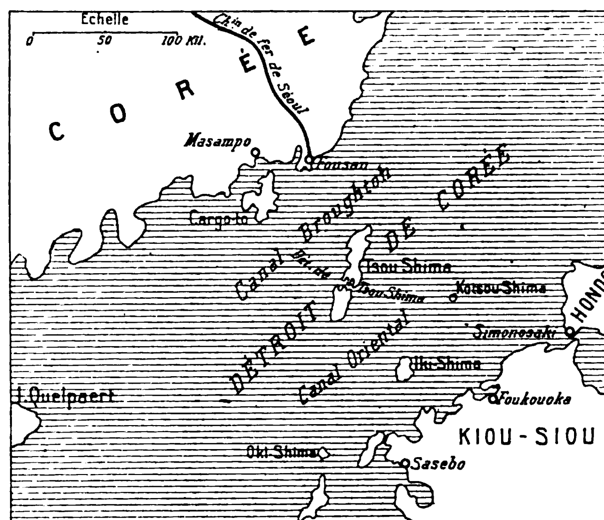
(2) Togo, partisan convaincu de la concentration des forces, n'avait dû laisser que bien peu de torpilleurs aux Pescadores, si tant est qu'il y en eût.

considéré comme faux alors qu'il était vrai. Ce stratagème resta sans effet : Togo ne bougea pas de Masampo.

Il eût été plus profitable à Rodjestvensky de découvrir son adversaire que de chercher à l'induire en erreur; mais il ne semble pas, comme nous le disions plus haut, qu'il ait fait le moindre effort dans ce sens. Après quelques jours d'une navigation à dessein très lente, pour donner à penser aux Japonais qu'il était entré dans le Pacifique, il arrivait le 27 au matin au sud de l'île de Quelpaert. Dès 5 heures et demie, Togo recevait de ses croiseurs en observation un marconigramme l'informant de l'approche de l'ennemi, et le même jour à midi on savait à Tokyo que toute la flotte russe était en vue, marchant sur Tsoushima!

Togo prend aussitôt ses dispositions pour l'exécution d'un plan qui avait été certainement préparé dans tous ses détails. Les croiseurs protégés vont avoir la mission d'amorcer la flotte russe en fuyant devant elle et en l'entraînant autant que possible dans le chenal oriental, entre Tsou-shima et les grandes îles japonaises, sur les côtes desquelles on pourra peut-être la jeter. La masse de manœuvre est constituée par la totalité des bâtiments cuirassés, dissimulés le plus longtemps possible, et qui vont envelopper les Russes en débouchant simultanément au nord et au sud de Tsou-shima. Mais il n'est pas certain que Rodjestvensky se laisse engager à la suite des croiseurs légers dans le chenal oriental, et il convient avant tout de ne pas le laisser échapper par le canal Broughton ; aussi Togo quitte immédiatement la rade de Masampo et fait route vers l'Est. La mer étant dure, les torpilleurs qui étaient avec lui à Masampo viennent se mettre à l'abri dans la passe de Tsou-shima, étroite coupure pratiquée dans l'île et spécialement aménagée pour la navigation des petits bâtiments. Okishima, Ikishima, Foukouoka sont autant d'autres stations de torpilleurs. Comme il est manifeste que la bataille va se livrer de jour, il est prescrit à tous les destroyers et torpilleurs de n'agir que contre les bâtiments russes désemparés par la grosse artillerie, et de ne leur porter par conséquent que le coup de grâce. Ainsi compris, le rôle de la torpille dans le combat naval prend une singulière ressemblance avec celui de la mine dans la guerre de siège, employée à faire sauter l'escarpe quand le parapet a été rendu intenable pour le défenseur. Quant au feu des cuirassés, il est entendu qu'il sera toujours concentré sur tel ou tel navire en particulier, et qu'un nouvel objectif ne sera pris que lorsque le premier aura été réduit à la plus complète impuissance.

La ruse de Togo réussit. A 10 heures et demie, au moment où l'amiral japonais est arrivé à hauteur de l'extrémité nord de Tsou-shima, un nouveau message lui apprend que la flotte russe entre décidément dans le chenal oriental. En apercevant les croiseurs légers de l'ennemi qui filent lentement vers le Nord-Est, c'est à peine si Rodjestvensky a modifié son ordre de marche. Il s'est contenté, en passant devant Ikishima, de faire prendre la tête au croiseur protégé *Jemtchug*, et s'avance sur deux colonnes, celle de gauche comprenant les garde-côtes cuirassés *Outchakof*, *Seniavine*, *Apraxine* et tous les croiseurs cuirassés et protégés, celle de droite formée par le *Borodino*, l'*Orel*, le *Kniaz-Souvarof* (vaisseau amiral), l'*Alexandre III*, l'*Ossliablia*, le *Sissoï-Veliki*, le *Navarin* et le *Nicolas Ier*, soit tous les cuirassés d'escadre. Entre les deux colonnes naviguent les contre-torpilleurs, et derrière ceux-ci les navires de servitude. Il est in-



croyable que dans une phase aussi critique de sa traversée Rodjestvensky ne se soit pas débarrassé de ces dernières unités ; de fait, elles ont dû être une gêne considérable pour sa manœuvre. Son dispositif prouve d'ailleurs qu'il craignait surtout de voir paraître Togo sur sa droite, puisque c'est de ce côté qu'il avait disposé ses plus puissants bâtiments. Peut-être supposait-il Togo dans la mer Intérieure et prêt à déboucher par le détroit de Simonosaki, entre les grandes îles de Kiou-siou et de Hondo. Un épais brouillard régnant sur la mer, il espérait surtout passer inaperçu, et marchait à 12 nœuds, ce qui paraît bien avoir été la vitesse maxima pour des navires comme ceux de la division Nebogatoff.

Dès qu'il a été prévenu, Togo a pris ses dispositions d'attaque. Tous les bâtiments japonais ont hissé le pavillon de combat, et du *Mikasa* part le signal : « Le sort de l'empire dépend de l'effort que va faire la marine japonaise (1). » Puis tous les cuirassés virent de bord et se séparent en deux masses. Togo conserve avec lui ses cinq cuirassés d'escadre (*Mikasa*, *Shikishima*, *Asahi*, *Fuji* et le vieux *Chiuyen*) et deux croiseurs cuirassés (*Nisshin* et *Kasuga*), et les dirige immédiatement vers le Sud-Est pour barrer la route

(1) Les Anglais se plaisent à voir dans cette phrase une réminiscence de la brève exhortation de Nelson, au début de la bataille de Trafalgar : « L'Angleterre s'attend aujourd'hui à ce que chacun fasse son devoir. »

aux Russes. Son lieutenant Kamimoura emmène avec lui les bâtiments les plus rapides, c'est-à-dire les six croiseurs cuirassés *Tokiwa*, *Asama*, *Yakuma*, *Adzuma*, *Idzumo* et *Iwate*, et longe à une vitesse de 18 nœuds la côte occidentale de Tsou-shima, pour venir surgir sur les derrières de l'armée navale de Rodjestvensky.

Vers une heure et demie, le brouillard étant devenu moins épais, mais la mer étant très houleuse et le vent soufflant avec violence du Sud-Ouest, les Russes aperçoivent tout à coup les cuirassés de Togo qui doublent la pointe septentrionale de Tsou-shima et s'approchent par bâbord, et presque en même temps ceux de Kamimoura qui tournent la côte Sud de l'île et marchent sur leurs bâtiments de queue; enfin l'escadre d'appât, qui a reçu des renforts importants, arrête sa course vers le Nord, et paraît menaçante à tribord. Avant même que les premiers coups de canon soient tirés, l'enveloppement est à peu près complet.

L'affolement se manifeste aussitôt chez les Russes par un feu ouvert à une distance où il ne peut être efficace. Les Japonais se rapprochent sans riposter, et c'est lorsqu'ils sont aux environs de 6.000 mètres des têtes de colonne de Rodjestvensky qu'ils lancent leur première bordée, six coups, dit-on, dont trois atteignent leur but. La bataille devient générale. C'est comme dans la journée du 10 août un duel d'artillerie, où la supériorité des Japonais devient bientôt écrasante : elle est due non seulement à l'habileté de leurs pointeurs, mais encore à leur parfaite méthode qui consiste à concentrer leur feu sur les deux chefs de file russes, et sur les deux suivants quand les premiers sont réduits au silence. Rodjestvensky ne semble pas avoir eu d'autre idée que son prédécesseur Vithœft : fuir dans la direction de Vladivostok. Mais la réussite est cette fois manifestement impossible, puisque la route est déjà barrée par les cuirassés de Togo, dont la vitesse est d'ailleurs supérieure à celle des meilleurs éléments russes. Rodjestvensky, qui se sent petit à petit poussé vers la côte japonaise, renonce à partir de 4 heures de l'après-midi à diriger plus longtemps le combat. Les bâtiments russes viennent se ranger confusément en cercle autour des transports, pour les protéger, disent les dépêches, mais plutôt parce que toute idée de manœuvre est abandonnée. Les deux escadres de Togo et de Kamimoura, l'une au Nord-Est, l'autre au Sud-Ouest, forment elles-mêmes deux cercles extérieurs à celui des Russes, et qui se resserrent jusqu'à ce que la distance de tir ne soit plus que de 3.500 mètres environ. C'est la destruction qui commence. Au coucher du soleil, cinq navires de guerre russes sont coulés, dont trois cuirassés. Le *Kniaz-Souvaroff* étant en perdition, l'amiral Rodjestvensky a été transporté tout sanglant à bord d'un contre-torpilleur et le commandement passe à Nebogatoff, au moment même où Togo signale que « les torpilleurs vont achever la destruction de la flotte russe ».

Jusque-là en effet ces derniers n'avaient joué qu'un rôle secondaire. Les Japonais disent bien qu'à 5 heures de l'après-midi un de leurs destroyers coula à 100 mètres un vaisseau russe non identifié, que le croiseur *Chitose* écrasait de ses feux, et qu'un autre endommagea gravement le *Kniaz-Souvaroff*, mais ce sont vraisemblablement les seuls exploits de la torpille dans la journée du 27, et il est hors de doute que des cuirassés russes ont été coulés par les gros projectiles de l'artillerie japonaise. C'est un résultat qui n'avait pas été obtenu le 10 août, et par conséquent un enseignement nouveau dû à la bataille de Tsou-shima. On a cherché à l'expliquer par l'emploi que les Japonais auraient fait d'un nouvel explosif dit poudre *chimozé*. Nous ne pouvons que poser ici un point d'interrogation. Mais en laissant de côté la poudre *chimozé*, il n'est pas impossible d'expliquer le fait par l'état de la mer. Certains cuirassés russes roulaient beaucoup, et la protection de leurs œuvres vives s'en trouvait diminué. La crevaison des compartiments étanches, qui n'est pas mortelle lorsque les officiers savent faire exécuter les manœuvres nécessaires, devient au contraire très dangereuse avec des équipages inexpérimentés. Le feu s'était d'ailleurs déclaré à bord de plusieurs navires. Quelques-uns chavirèrent complètement et restèrent quelque temps visibles, la quille en l'air (1).

La nuit venue, la flotte russe est donc désemparée et dans le plus complet désordre. C'est le moment de lancer contre elle, à la faveur de l'obscurité, deux escadrilles de destroyers et seize de torpilleurs, dont l'action va être facilitée par un brusque changement de temps qui survient alors : le vent est tombé et la mer s'est calmée. De trois directions à la fois s'élancent les torpilleurs, réservant leurs munitions jusqu'à ce qu'ils se trouvent à une distance de 300 mètres au plus de la cible choisie, chacune d'elles étant visée par plusieurs torpilleurs à la fois. Les Russes n'étaient visiblement pas préparés à repousser victorieusement une pareille attaque. Ceux de leurs projecteurs qui sont encore en service ne servent qu'à désigner plus clairement les bâtiments qui les portent aux coups des Japonais, si bien qu'à l'aube il ne reste plus à flot que douze unités de toute l'armée navale de Rodjestvensky : l'*Orel*, le *Nicolas Ier*, l'*Apraxine*, le *Seniavine* et l'*Izumrud* groupés sous le pavillon de l'amiral Nebogatoff, le *Dmitri-Donskoï*, le *Svietlana*, l'*Almaz* et le navire-hôpital *Orel* qui fuient isolément vers Vladivostok, et enfin les trois croiseurs rapides *Oleg*, *Aurora*, *Jemtchug*, qui échappent à Kamimoura dans la direction du Sud et que l'amiral Enquist va pouvoir mettre à l'abri à Manille. Le troisième acte du drame, c'est-à-dire la poursuite, va commencer dans la matinée du 28.

L'infatigable Togo a passé la nuit à la préparer. Au petit jour, trois escadres distinctes sont déjà formées pour donner la chasse aux fugitifs.

(1) L'un d'eux fut même pris, au dire d'un officier japonais, pour un sous-marin, qu'un destroyer japonais s'apprêtait à attaquer quand il s'aperçut de son erreur.

L'amiral Uriu emprunte à Kamimoura deux de ses croiseurs cuirassés, se fait suivre de quelques croiseurs protégés, et se dirige vers le Sud à la recherche de la division Enquist. Il est le seul dont la poursuite reste infructueuse. L'*Oleg*, l'*Aurora* et le *Jemtchug* ont de l'avance et parviennent à gagner Manille sans encombre. Uriu prolonge sa croisière jusqu'à Changhaï où il ne trouve d'autres bâtiments russes que les transports qui y sont arrivés le 25, et télégraphie de ce port l'insuccès de sa course. Mais la seconde escadre, formée du *Kasuga* et de croiseurs protégés, qui a remonté vers le Nord, est plus heureuse. Le *Kasuga* tombe sur le *Dmitri-Donskoï*, gravement avarié, et que son équipage fait sombrer lui-même sous les yeux des Japonais. Le *Nitaka* et l'*Otawa* atteignent le *Svietlana*, le poursuivent jusque sur la côte de Corée, et le coulent dans la baie de Tchikou-pyon à hauteur de l'île Dagelet (voir la carte du Comité de l'Asie française). Quant à Togo, il s'est réservé pour lui-même la plus riche proie. A la tête de ses cuirassés d'escadre, il se lance sur les traces de la division Nebogatoff, ralliée par l'*Orel* et l'*Izumrud*, et qui a pu s'échapper pendant la nuit dans la direction du Nord-Est, non sans avoir été incessamment harcelée par les torpilleurs. La rencontre a lieu près des rochers Liancourt. L'*Izumrud* part à toute vapeur, mais les autres navires, encombrés de blessés, la moitié de leurs canons hors de service et leurs munitions épuisées, amènent leurs pavillons. Les cuirassés *Orel* et *Nicolas Ier*, les garde-côtes *Apraxine* et *Seniavine* sont destinés désormais à grossir la flotte japonaise. Enfin, ce même matin, le contre-torpilleur *Bedovy*, ayant à son bord l'infortuné Rodjestvensky, tombe aux mains de l'ennemi. Il n'entrera donc à Vladivostok que le petit croisenr *Almaz* qui s'est échappé dès le début de la bataille, le navire-hôpital *Orel*, et deux contre-torpilleurs, L'*Izumrud* lui-même n'arrive pas à bon port. Désespérant d'atteindre Vladivostok, son capitaine l'engage dans la baie Vladimir et l'échoue sur un récif. Puis craignant à tout moment l'apparition des Japonais, il le fait sauter pour ne pas avoir la douleur de le voir tomber entre leurs mains.

***

Les annales des guerres maritimes n'ont jamais enregistré pareille destruction. Sur les 14 bâtiments cuirassés de Rodjestvensky 10 ont été coulés, 4 capturés. Sur les 6 croiseurs protégés 1 seul a échappé, 2 ont été coulés, les 3 autres sont allés se faire désarmer dans un port neutre. Des quatre amiraux russes deux sont prisonniers, un a été tué à son bord (Fölkersham sur l'*Ossliablia*). On peut évaluer à 6 ou 7.000 le nombre des morts, à 3 ou 4.000 celui des prisonniers; c'est donc une perte globale de 10.000 hommes. Voilà qui dépasse largement les résultats de la bataille de Trafalgar qui est restée longtemps le type du désastre naval (1).

Il y a d'ailleurs dans la bataille de Tsou-shima, comme dans celle du 10 août, une disproportion affligeante entre les pertes des Russes et celle des Japonais. On ne signale du côté de ces derniers que la disparition de 3 torpilleurs, et environ 350 hommes tués ou blessés. Le cuirassé amiral *Mikasa* a été, comme le 10 août, le plus sérieusement atteint, mais n'a compté cependant que 63 tués ou blessés sur un équipage de 800 hommes. Togo affirme qu'aucun de ses navires de haut bord n'a eu d'avarie sérieuse, et eu égard à l'activité qu'ils ont déployée dans la poursuite, on est bien obligé de le croire (2).

Tel est le résultat final de la rencontre de deux flottes qui portaient à peu près le même nombre de canons! Sans revenir une fois de plus sur les causes d'infériorité des Russes, il nous sera permis de faire ressortir qu'un pareil résultat est dû au remarquable mélange d'habileté et de hardiesse qui caractérise toute la stratégie de Togo.

Avant tout, Togo estime qu'un chef, pour faire de bonne besogne, doit être minutieusement renseigné sur le compte de son adversaire. La surveillance va commencer dès l'époque où Rodjestvensky stationne sur les côtes de Madagascar. Des croiseurs japonais sont-ils venus dans les parages de notre colonie africaine, comme on l'a prétendu? C'est peu probable, mais les Japonais avaient certainement des intelligences à Nossibé et à Majunga, ainsi que le prouve la précision des réclamations diplomatiques qu'ils ont formulées touchant les faits et gestes de Rodjestvensky. L'espionnage constitue donc le premier échelon d'information de Togo. La cavalerie de la mer, c'est-à-dire les croiseurs légers, va constituer le second. Il est de toute première importance de savoir par quelle porte la flotte russe va pénétrer dans les mers jaunes après la traversée de l'océan Indien. Si c'est par le détroit de Malacca, le télégraphe de Singapour suffira pour qu'on soit averti à temps, mais il faut surveiller par des éclaireurs toutes les passes qui séparent les îles de la Sonde, et à cet effet une division volante dont e noyau est à Labouan, sur la côte nord de

(1) A Trafalgar, 15 vaisseaux français et espagnols échappèrent, 17 furent pris, 1 sauta. L'escadre combinée perdit 6 à 7.000 hommes tués, blessés ou prisonniers. Mais les Anglais achetèrent cruellement leur victoire. La presque totalité de leurs 27 vaisseaux n'avaient plus de mâture; plusieurs étaient hors de service. Ils avaient à regretter 3.000 hommes et l'illustre Nelson. On voit donc que les engins de destruction modernes font pencher plus brutalement la balance du côté où les officiers et les équipages sont le mieux préparés à leur tâche.

(2) Depuis la bataille de Tsoushima, le ministère de la marine japonaise ne fait plus mystère des pertes subies par la flotte depuis le commencement de la campagne. Il accuse :

Le cuirassé *Hatsutse*, coulé le 15 mai par une mine;
Le cuirassé *Yashima*, coulé le 15 mai par une mine;
Le croiseur *Takasago*, coulé le 12 décembre par une mine;
Le destroyer *Akatsuki*, coulé le 17 mai par une mine;
Le destroyer *Hayatori*, coulé le 3 septembre par une mine.
La canonnière *Oshima*, coulé le 17 mai à la suite d'une collision.

Les mines sous-marines ont donc été la seule arme efficace des Russes.

Bornéo, va étendre ses antennes jusqu'aux détroits de la Sonde et de Lombok. Le 8 avril le voile est enfin déchiré, Rodjestvensky passe au large de Singapour. Le voici parvenu dans le rayon d'action des croiseurs japonais, désormais le contact ne doit plus être perdu. C'est le 15 avril que Rodjestvensky entre dans la baie de Camraigne, et deux jours plus tard on en est informé à Tokyo. L'amiral russe sort de la baie de Camraigne, entre dans celle de Honkoe, aucune de ses allées et venues ne passe inaperçue. Les Japonais, il faut bien le dire, savent mieux que nous-mêmes ce qui se passe sur les côtes de l'Annam.

C'est le moment pour Togo de fixer ses résolutions. Le dénouement de la crise approche. Rojestvensky n'attend évidemment que l'arrivée de Nebogatoff pour continuer ; fera-t-il route par la mer de Chine et le détroit de Corée, ou bien entrera-t-il dans le Pacifique pour passer au sud ou au nord de Yéso? Où faut-il s'embusquer pour l'attaquer? Assurément les croiseurs préposés à sa surveillance tâcheront de ne pas le perdre de vue, mais on n'est jamais sûr de conserver le contact d'une escadre en pleine mer. Aussi est-il difficile ici de ne pas se décider d'après une idée préconçue, malgré les chances d'erreur d'une pareille méthode. Pour les raisons que nous disions plus haut, Togo écarte résolument l'hypothèse d'une navigation dans le Pacifique. Il ne s'arrête pas davantage à l'éventualité que Rodjestvensky va s'emparer d'un point de Formose pour en faire une base de fortune : ceux qui préconisent l'emploi de semblables bases en parlent à leur aise! D'ailleurs Formose est fortifiée, et saura bien se défendre toute seule. En conséquence, Rodjestvensky n'a pas d'autre alternative que de s'engager dans le détroit de Corée, et Togo choisit alors pour l'attendre la rade de Masampo. Quelles que soient les rumeurs qui parviennent jusqu'à lui, il n'en bougera plus.

Les croiseurs japonais ont-ils perdu le contact des Russes au sud de Formose et dans la mer de la Chine? Nous l'ignorons; en tout cas, ils l'ont repris au sud de Quelpaert, et cela a suffi, car Togo a pû mûrir tout à son aise son plan d'attaque. La guerre navale ne comporte pas d'ailleurs la même variété d'hypothèses que la guerre sur terre : quand on sait à l'avance que son adversaire est forcé de prendre telle direction de marche et de passer par tel défilé, on est déjà bien fort, et le champ des combinaisons se restreint singulièrement.

En Europe, l'opinion générale, basée sur la comparaison des deux flottes *au point de vue du matériel*, était que Togo, comptant moins de bâtiments cuirassés que son adversaire et beaucoup plus de croiseurs légers et de torpilleurs, sacrifierait un certain nombre de ces dernières unités et n'engagerait pas sans préparation préalable un duel de grosse artillerie qui pouvait être dangereux. Mais Togo, lui, n'a pas perdu le souvenir de la bataille du 10 août. Il sait quelle a été l'efficacité du feu des cuirassés de Port-Arthur, et il se refuse à croire que ceux qui arrivent soient susceptibles de mieux faire. D'autre part, dans cette journée du 10 août, les attaques de torpilleurs n'ont pas été couronnées de succès. Il faut donc réserver ce dernier procédé pour la nuit, et si Rodjestvensky se présente de jour dans le détroit, c'est à l'habileté manœuvrière de ses capitaines et à l'adresse de ses pointeurs qu'ira toute la confiance de l'amiral japonais. Mais cette fois il ne veut pas que sa proie lui échappe, comme naguère au large de Port-Arthur. Dès le début de la bataille, il veut que l'enveloppement soit complet.

La manière dont il va le pratiquer nous fait entrer dans le domaine de la tactique, et il faut constater que Togo se laisse ici guider par un certain mépris de son adversaire. Faire avant le début même de l'engagement deux parts de ses bâtiments de combat, se séparer de 6 croiseurs cuirassés qui doivent avant d'entrer en action contourner une île qui a plus de 50 milles de longueur, est une hardiesse qui aurait pu lui coûter cher s'il avait eu affaire à un grand homme de mer. Etait-il impossible aux Russes, s'ils avaient voulu abandonner l'idée fixe d'atteindre l'inaccessible Vladivostok, de se retourner, même une fois entrés dans le détroit, contre l'escadre plus faiblement armée de Kamimoura, et de lui infliger une rude leçon? Un simple contre-torpilleur, envoyé en éclaireur dans le canal de Broughton, ne leur aurait-il pas permis d'ailleurs de savoir à temps ce qui s'y passait, de façon à ne pas s'aventurer dans ce coupe-gorge? Mais aucune tentative de ce genre n'a été faite, et Togo a eu en somme l'*intuition* de ce qui allait arriver. C'est précisément de cette intuition-là qu'est fait en grande partie le génie militaire...

Aussi bien, ici comme sur terre, il nous faut admirer l'exécution tactique des Japonais. La flotte russe est conduite là où il faut, comme par la main, par les croiseurs légers; les deux escadres séparées de Togo et de Kamimoura surgissent à point nommé avec une précision mathématique; toute la nuit les commandants de torpilleurs rivalisent d'audace et de sang-froid pour parfaire l'œuvre que les gros bâtiments ont si bien commencée; enfin le jour est à peine levé que trois escadres homogènes sont déjà constituées pour la poursuite. C'est là du très grand art, auquel les malheureux Russes n'opposaient que leur bravoure (1).

C'est aussi la justification éclatante des différents types de navires qui constituent une marine moderne. Tous ont trouvé avec les Japonais leur emploi judicieux et efficace (2). Il n'est pas jusqu'au type, très souvent contesté, du croiseur-cuirassé (3) dont le rôle distinct n'ait été mis en

(1) Disons à ce propos que l'opinion semble avoir été bien cruelle pour l'infortuné amiral Nebogatoff, car il est prouvé aujourd'hui que ses bâtiments avaient beaucoup souffert. Un capitaine qui amène son pavillon n'est peut-être pas un héros, mais il n'est pas forcément un lâche : pareille disgrâce est arrivée dans le passé à bien des marins qui n'en ont pas été déshonorés.

(2) A l'exception des sous-marins dont il est à peu près sûr que les Japonais ne se sont pas servis.

(3) Voir à ce sujet l'article du *Correspondant* du 25 mai : « Pour vaincre sur mer ».

évidence par la longue randonnée à allure rapide imposée avant la bataille à l'escadre Kamimoura. Il est donc plaisant de constater qu'il s'est déjà trouvé chez nous des polémistes renommés, pour tirer de cette bataille de Tsou-shima des conclusions en faveur de leur type préféré, de celui dont ils ont fait en quelque sorte leur marotte! Comprendra-t-on enfin cette vérité élémentaire que ce n'est pas parce qu'une flotte n'occupe que le second rang en Europe, qu'il convient de la constituer exclusivement avec un ou deux types de bâtiments? Le maximum de puissance sera obtenu en recherchant l'homogénéité dans chaque classe, et non pas en supprimant telle ou telle classe au profit d'une autre. Une nation a-t-elle jamais eu l'idée de n'entretenir que de l'infanterie ou de l'artillerie ou de la cavalerie, sous prétexte que son armée ne pouvait avoir qu'un effectif restreint? La question se pose exactement de même pour une marine.

⁂

L'effet moral produit à Pétersbourg par le désastre de Tsou-shima a été si considérable que l'intransigeance du parti de la guerre a fléchi, et que le président Roosevelt a pu proposer aux deux gouvernements intéressés une réunion de plénipotentiaires à l'effet d'examiner si la paix était possible. On sait que les chefs d'Etat ne prennent de semblables initiatives que lorsqu'elles ne sont pas vouées à l'insuccès. Les Etats-Unis n'étaient d'ailleurs en la circonstance que le porte-parole des grandes puissances européennes qui toutes, pour des raisons différentes, désirent la cessation des hostilités en Extrême-Orient. Bref, la proposition a été agréée à Saint-Pétersbourg et à Tokyo, mais à l'heure où nous écrivons le nom des plénipotentiaires et le lieu de leur réunion ne sont pas encore fixés, et au Japon comme en Russie on affecte de se montrer très sceptique sur la réussite des négociations. Il ne sera permis d'avoir bon espoir que lorsqu'un armistice aura été conclu en Mandchourie. D'ici là le théâtre de la guerre terrestre conserve tout son intérêt, et il ne faut pas se désintéresser de ce qui s'y passe.

Les dépêches de Mandchourie ont été rares depuis un mois. Du côté russe, le 4ᵉ corps est la seule unité nouvelle qui soit venue renforcer l'armée de Liniévitch depuis la bataille de Moukden, mais on doit supposer que les pertes subies par les corps déjà engagés ont été en grande partie réparées, et on s'accorde à fixer à 300.000 combattants l'effectif dont dispose Liniévitch. La réputation de ce dernier n'est plus à faire en tant que brave et vaillant soldat, mais il est d'autres qualités à demander à un généralissime commandant un groupe d'armées, et sur lesquelles nous ne sommes pas édifiés. Liniévitch vient de prendre l'initiative d'une adresse au tsar (10 juin), qu'il a fait signer à Kouropatkine, Kaulbars et Batianoff, où il est dit qu'il a réuni ses subordonnés en conseil supérieur de guerre, aussitôt qu'il a eu connaissance des bons offices du président Roosevelt. On peut passer sur les considérations diplomatiques du document pour retenir seulement que l'armée russe tout entière est enflammée du désir de venger Moukden et Tsou-shima; que ses positions sont excellemment fortifiées; que le temps pluvieux a empêché Liniévitch de rien entreprendre jusqu'à présent, mais que les pertes de Moukden étant réparées, il se sent en mesure de tenir tête avec succès aux efforts de l'ennemi et même de prendre l'offensive dans le courant du mois (1).

Quoi qu'il en soit de ces perspectives futures, nous n'avons à signaler ce mois-ci comme preuve de l'activité russe qu'un raid de cavalerie accompli par Mitchenko. A la tête d'une partie de la brigade du Caucase et de la division des Cosaques du Transbaïkal (17 mai), il a tourné l'extrême gauche des Japonais, passé le Liao au nord-ouest de Fa-kou-men, bousculé quelques détachements, détruit non loin de Fa-kou-men un important convoi de riz, et rallié au bout de cinq jours l'armée russe, ramenant 250 prisonniers, dont 5 officiers, 2 canons-revolvers et 100 chevaux, non sans avoir dispersé sur le chemin du retour plusieurs bandes de Kounkhouses. C'est donc un succès pour la cavalerie russe, mais il faut espérer qu'outre cette légère razzia elle a rapporté à Liniévitch des renseignements sur l'emplacement et les effectifs des troupes japonaises dans cette région. La destruction des convois présente un intérêt réel, mais secondaire.

Nous ne savons s'il faut prendre au sérieux des bruits sinistres qui ont circulé ces jours-ci, et d'après lesquels Liniévitch serait à la veille d'être cerné. Il nous semble difficile qu'on cerne une armée de 300.000 hommes sans que celle-ci s'en doute. Nous croyons plutôt que les Japonais mettent tout en œuvre pour s'assurer une supériorité numérique écrasante lors de la prochaine bataille, s'il doit s'en livrer encore une, et rendre le front Kouang-tcheng-tsé-Kirin intenable pour les Russes. Rennenkampf, qui est encore sur la position avancée de Haï-loung, a signalé l'avance d'une colonne japonaise par un chemin qui relie directement Kaï-youen à Haï-loung. Il s'agit donc bien d'une marche concentrique sur Haï-loung entreprise par trois directions à la fois, par Kaï-youen, Sing-king et Toung-koua.

Nous avons aujourd'hui des renseignements sur les effectifs qui ont été signalés en ces deux derniers points depuis longtemps déjà : ils appartiennent à une armée commandée par le général Kawamura, et qui est exclusivement composée de territoriaux.

On se rappelle en effet (se reporter au Bulletin

(1) Si ce n'est pas là une vaine menace, on peut s'étonner de cette manie des généraux russes d'annoncer *urbi et orbi* ce qu'ils vont faire.

Rappelons que tout dernièrement Liniévitch déclarait qu'il se faisait fort d'expulser les Japonais de la Mandchourie et qu'il regrettait que la destruction de la flotte russe ne lui permît pas de transporter ses troupes au Japon. Ces façons de tranche-montagne sont déplaisantes chez un général victorieux, à *fortiori* chez celui qui ne l'a pas encore été.

d'octobre 1904, p. 453) que le Japon avait riposté à la constitution de la IIe armée russe de Mandchourie par une modification à sa loi de recrutement. Aux termes du nouveau texte, le passage dans la *réserve de la territoriale*, c'est-à-dire dans la catégorie de l'armée qui ne doit jamais quitter le Japon, était retardé de 5 ans, d'où il résultait que les hommes âgés de 32 à 37 ans devenaient disponibles pour le service armé à l'étranger. La loi ayant eu un effet rétroactif pour les contingents qui avaient passé dans la réserve de la territoriale de 1899 à 1903, on estime aujourd'hui qu'en ne tenant compte que des hommes ayant reçu une instruction militaire complète, c'est au bas mot un renfort de 280.000 hommes (nous avions dit 200.000 en octobre) que le ministère de la guerre pouvait ainsi envoyer en Mandchourie. En conséquence, il organisa, dès la fin de 1904, 26 régiments nouveaux, soit 2 régiments pour chacune des 13 circonscriptions militaires du Japon, et en constitua une armée sous les ordres du général Kawamura, qui fut envoyée en Corée, remonta le Yalou, et formait déjà dans les environs de Toung-koua l'extrême droite japonaise à l'époque de la bataille de Moukden.

Mais depuis lors, le Japon ne s'en est pas tenu là, et, à la fin du mois d'avril dernier, la loi de recrutement était une fois de plus modifiée et le ministre de la guerre prenait encore pour le service de guerre les trois classes de la réserve de la territoriale, qui n'étaient jusque-là astreintes à aucune convocation, c'est-à-dire les hommes de 37 à 40 ans. C'est un nouvel appoint de 170.000 soldats, en ne considérant que les hommes ayant servi effectivement dans l'armée active. Il est fort possible qu'un certain nombre d'entre eux aient déjà passé la mer, et que l'inertie apparente de l'armée Oyama soit due à ce que le maréchal attend que ces nouvelles troupes soient organisées pour reprendre l'offensive.

Le Japon, tout dernièrement encore, a donc produit un effort gigantesque, et on doit penser que la diplomatie russe en tiendra compte, c'est-à-dire qu'elle se gardera des illusions dangereuses en ce qui concerne la situation respective des belligérants en Mandchourie. Elle a tout intérêt à négocier avant que Liniévitch ait subi un échec grave, qui est parmi les éventualités possibles. Elle a surtout intérêt à ce que le territoire russe reste intact, et que les Japonais n'entament rien contre Vladivostok. Ce n'est pas que cette place ait grande importance au point de vue militaire depuis l'anéantissement de la marine russe, mais elle en aura toujours au point de vue commercial. C'est une ville déjà florissante, la seule porte désormais ouverte à la Russie sur le Pacifique. Il importe donc que Vladivostok reste russe, et pour cela que le drapeau russe ne cesse pas un instant d'y flotter, parce qu'une paix se conclut souvent sur la fâcheuse base de l'*uti possidetis*. Pour toutes ces raisons, instruite d'ailleurs par le triste résultat qu'ont eu les ermoiements du mois de janvier 1904, la diplomatie russe comprendra que lenteur et habileté ne sont pas toujours synonymes (1).

LES ESPÉRANCES DE PAIX

A la suite d'une intervention du gouvernement des Etats-Unis qui avait cru le moment favorable, après le désastre russe de Tsou-shima, qui règle définitivement la question de la maitrise de la mer, on a pu concevoir l'espérance de voir prochainement rétablir une paix qui nous intéresse, nous autres Français, pour d'autres raisons que des motifs purement humanitaires. Depuis un certain temps, d'ailleurs, les gouvernements de Washington, de Paris et aussi, assure-t-on, de Berlin, s'efforçaient de faire entendre raison à la Russie et de l'amener à conclure la paix. Le 7 juin, trouvant son terrain suffisamment préparé, le président Roosevelt adressa à son ambassadeur à Saint-Pétersbourg et à son ministre à Tokyo une dépêche qu'ils devaient communiquer aux gouvernements russe et japonais, et dont voici la traduction :

Le Président estime que le temps est venu où, dans l'intérêt de toute l'humanité, il doit s'efforcer de voir s'il n'est pas possible de mettre une fin au conflit terrible et lamentable qui sévit à l'heure actuelle. Avec la Russie comme avec le Japon, les Etats-Unis ont un héritage de liens d'amitié et de bonne volonté. Ils sentent que le progrès du monde est retardé par la guerre entre ces deux grandes nations. Le Président presse donc les gouvernements russe et japonais, non seulement dans leur propre intérêt, mais encore dans celui de tout le monde civilisé, d'ouvrir des négociations directes en vue de la conclusion de la paix.

Le Président suggère que ces négociations de paix soient conduites directement et exclusivement entre les belligérants. En d'autres mots, qu'il y ait une rencontre de plénipotentiaires ou de délégués russes et japonais sans aucun intermédiaire, pour voir s'il n'est pas possible à ces représentants des deux puissances de s'entendre sur les conditions de paix. Le Président demande sérieusement aux gouvernements russe et japonais de consentir à une telle réunion.

Bien que le Président n'estime pas qu'il faille faire intervenir un intermédiaire quelconque dans les négociations de paix elles-mêmes, il est entièrement disposé à faire ce qu'il peut si les deux puissances intéressées pensent que ses services pourront être utiles en quoi que ce soit pour fixer les préliminaires, le lieu et le moment de la réunion. Mais si ces préliminaires peuvent être réglés directement entre les deux puissances, ou de quelque autre manière que ce soit, le Président en sera heureux, car son seul but

(1) On vient d'avoir, par une voie imprévue, le compte exact des pertes de l'armée japonaise jusqu'à la bataille de Moukden exclusivement. Une cérémonie religieuse a eu lieu à Tokyo le mois dernier en l'honneur des esprits des soldats morts pendant la guerre. A cette occasion, un document officiel a fait connaître que les rites seraient accomplis pour 28.999 soldats et 1.887 marins. Une omission serait, en pareil cas, considérée comme un sacrilège. Suivant la proportion généralement admise, ces 30.000 morts font supposer 100.000 blessés. Si l'on y ajoute 60.000 hommes, tués ou blessés à la bataille de Moukden, on voit que le nombre des Japonais atteints par le feu depuis l'ouverture des hostilités approche de 200.000.

est de provoquer une réunion que tout le monde civilisé désire voir aboutir à la paix.

Ces deux notes ont été remises, et M. Meyer, ambassadeur des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg, l'a même donnée directement au tsar dans une audience qu'il lui avait demandée.

Les deux gouvernements intéressés ont répondu, le Japon le 10 juin, par la note suivante :

Le gouvernement impérial a donné à la suggestion du président des Etats-Unis, comprise dans la note remise au ministère des Affaires étrangères par le ministre des Etats-Unis, le 9 juin, la très sérieuse considération à laquelle elle avait droit, de par sa source et son importance. Désireux, dans l'intérêt du monde aussi bien que dans l'intérêt du Japon, du rétablissement de la paix avec la Russie, dans des conditions telles qu'elles en garantiront entièrement la stabilité, le gouvernement impérial, en réponse à la suggestion du Président, nommera des plénipotentiaires du Japon appelés à se rencontrer avec des plénipotentiaires de la Russie, à l'époque et au lieu qui seront trouvés agréable mutuellement, dans le but de négocier et de conclure la paix directement et exclusivement entre les deux puissances belligérantes.

La note russe est un peu moins claire. Elle a été publiée dans le *Messager officiel*, et voici son passage le plus important :

En ce qui concerne la réunion possible de plénipotentiaires russes et japonais chargés d'examiner jusqu'à quel point les deux puissances pourraient élaborer des conditions de paix, le gouvernement impérial n'aurait aucune objection de principe à une telle tentative, si le gouvernement japonais exprimait le désir de la voir faire.

Ce langage a diminué les espérances de voir prochainement conclure la paix La Russie prend, dans cette réponse, l'attitude d'une puissance qui attend des ouvertures, et le Japon paraît absolument décidé à ne pas prendre, de son côté, l'attitude correspondante. On a donné à l'empressement médiocre de la Russie une foule de raisons. Pour les uns, elle aurait encore des illusions sur les moyens de l'armée qu'elle possède actuellement en Mandchourie, et elle espérerait une victoire de Liniévitch. Pour les autres, le parti de la guerre continuerait à être le plus fort à Saint-Pétersbourg. Quelques-uns estiment que le gouvernement russe ne désire pas faire la paix de crainte d'enlever tout scrupule aux éléments révolutionnaires, mais il faut observer que c'est là une idée qui est en étrange contradiction avec celle qu'expriment couramment les partisans des réformes, lesquels disent que la conclusion de la paix serait fâcheuse en rendant au gouvernement des moyens d'action pour réprimer l'agitation intérieure, et en lui évitant de nouvelles démonstrations de sa corruption et de son incapacité.

Il est impossible à des observateurs du dehors de se rendre compte des raisons exactes des hésitations, ou tout au moins du peu de hâte de la Russie. On peut se demander toutefois si le manque d'énergie à la tête, le manque d'unité de direction entre les coteries qui entourent le trône, ne conduisent pas à déterminer l'incertitude et la gaucherie administrative qui ont caractérisé toute cette triste période. Toute la politique russe en Mandchourie a été dominée par ces mauvais éléments. La Russie est allée à Port-Arthur alors que ses hommes d'Etat les plus remarquables ne le désiraient pas. Elle a commis des imprudences étranges dans sa politique coréenne, en ajoutant une action en Corée à son occupation de la Mandchourie, au risque de faire éclater immédiatement un conflit que tout le monde pouvait prévoir avec le Japon. On a prétendu que des intérêts particuliers, placés parfois singulièrement haut, avaient contribué à ces entreprises coréennes, et aux répugnances que, pendant toutes les négociations, les Russes avaient montrées à les abandonner. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y a eu là un manque de décision, des influences contradictoires, qui ont provoqué une guerre, que beaucoup de Russes les plus éclairés ne désiraient pas, et qu'aucun homme, se renseignant sérieusement sur les conditions de l'Extrême-Orient, ne pouvait d'ailleurs désirer.

Il est vraisemblable que c'est la même incertitude gouvernementale, le même désordre qui se font encore sentir à l'heure actuelle. Il faut espérer que le gouvernement du tsar s'en dégagera. Rien ne permet de croire que Liniévitch ait la moindre chance d'être victorieux. La supériorité du nombre, que l'on avait sans cesse prédite pour les Russes, n'a jamais été atteinte, les Japonais ayant mobilisé et formé des soldats plus vite que la Russie ne pouvait transporter les siens par le Transsibérien. Pour continuer la guerre, il faudrait que la Russie se résignât à la faire encore pendant quatre ou cinq ans, de manière à finir par épuiser financièrement le Japon. En a-t-elle les moyens, ne risque-t-elle pas de sacrifier des intérêts graves en Occident, en s'obstinant dans une lutte si mal commencée ? Toute la question est là. Il est clair que les conditions japonaises tendent, dès à présent, comme nous l'avons dit, à l'exclure complètement de la politique active en Extrême-Orient. Elle conçoit donc une grande répugnance à conclure la paix. Mais que cette répugnance devienne agissante, qu'elle retarde les concessions nécessaires, on ne le comprendrait que si le gouvernement de Saint-Pétersbourg, comme nous venons de le dire, espérait pouvoir faire durer assez longtemps la lutte pour changer la situation, non dans un avenir très prochain, mais au bout de toute une série d'années.

D'après les dernières informations, du reste, cette question serait résolue négativement à Saint-Pétersbourg, et on serait décidé à se prêter aux négociations que tout homme raisonnable voit nécessaires. Après avoir accepté Washington comme lieu de réunion des plénipotentiaires des deux belligérants, on annonce que le gouvernement russe ne tardera pas à nommer ses plénipotentiaires. La réunion pourrait donc avoir lieu à la fin de juillet ou au commencement d'août, non pas à Washington, qui est inhabitable pendant l'été, mais bien sur quelque autre point du nord des Etats-Unis, où les négociateurs se transpor-

ceraient après avoir tenu, pour la forme, leur première réunion dans la capitale fédérale.

Les tiers ne manqueront pas de juger satisfaisant le choix du pays où la négociation aura lieu. Il est clair que les Etats-Unis, par leur situation et la possession des Philippines, vont devenir la plus grande puissance navale du Pacifique. Ils auront donc les moyens de maintenir l'équilibre, si peu satisfaisant qu'il soit, qui sortira des négociations de demain, et dont, par le fait qu'ils les auront provoquées, qu'elles auront eu lieu sur leur territoire, et aussi qu'ils ont une conscience très exacte de leur rôle dans le monde, ils deviendront quelque peu les garants.

Mais pour cela encore faut-il que le gouvernement russe, après avoir été incapable de faire convenablement la guerre, ne se montre pas aussi incapable de conclure la paix.

CHEMIN DE FER
ET
PORT DE PONDICHÉRY

On nous communique la réponse suivante à l'article paru dans notre dernier *Bulletin* sur le « Commerce des Arachides à Pondichéry ».

Dans son numéro de mai 1905, le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* a publié un long article qui ne saurait rester sans réponse sur le commerce des arachides à Pondichéry. La conclusion de cette étude, c'est que le chemin de fer projeté de Pondichéry à Cuddalore serait pour la colonie une folie et une ruine, et que le chef-lieu de nos établissements doit se résigner à vivre de ses souvenirs et des produits de sa banlieue.

Faut-il souscrire à cet étrange jugement? Se sont-ils trompés les fondateurs de notre ancien empire de l'Inde, lorsqu'ils ont choisi les points stratégiques, commerciaux autant que militaires, de notre occupation? Se sont-ils également trompés, tous les hommes de science et d'expérience, tous les négociants et industriels, toutes les assemblées élues, chambres de commerce et conseils généraux, qui, depuis quinze ans, n'ont cessé de réclamer l'outillage économique, que tous les peuples, sous toutes les latitudes, considèrent comme le premier élément de vie et de progrès?

L'examen, aussi rapide que possible, de cette question, suffira pour rétablir la réalité des faits et pour démontrer le caractère spécieux des raisons invoquées.

***

La question de l'outillage économique nécessaire à la prospérité de notre colonie de l'Inde remonte à près de vingt ans. A la suite de la grande famine qui décima la population de la péninsule, un programme de voies ferrées fut élaboré, afin que les grains qui pourrissaient sur la côte pussent être transportés dans l'intérieur, où la famine transformait en déserts les bourgs et les villages. En 1889, le gouverneur général, vice-roi de l'Inde, lord Lansdowne, tout en regrettant que les circonstances ne permissent pas à son gouvernement d'assumer lui-même la construction des voies ferrées intéressant le territoire français, accordait d'avance à notre administration les autorisations nécessaires, afin que celle-ci pût entreprendre, sur le territoire britannique, les travaux dont le but devait être de rattacher les ports français au réseau anglo-indien.

En 1 87, pour la première fois, il fut question d'un projet tendant à relier Pondichéry et Cuddalore. Tout l'historique de cette question du chemin de fer a été fait devant le Conseil général de nos établissements dans sa session ordinaire d'octobre-novembre 1903. (Voir procès-verbaux, pages 685 et sq.) Nous en résumons les traits principaux : A l'unanimité, le 3 décembre 1887, le chemin de fer fut voté. En 1889, nouveau vote unanime, comportant, pour l'administration, l'autorisation de contracter l'emprunt nécessaire à l'exécution des travaux. En 1893 et 1894, le vote fut renouvelé. En 1896, dans la séance du Conseil général du 30 décembre, un conseiller, rappelant les vœux répétés émis par la Chambre de commerce, déclare : « Quand une assemblée, composée d'hommes spéciaux et naturellement placés pour juger sainement l'état des choses, émet une opinion catégorique sur l'urgence d'un pareil travail, il faut reconnaître qu'elle a des raisons bien graves pour s'exprimer ainsi. Du reste, le Conseil général a partagé son opinion; il n'y a donc plus à démontrer la nécessité du chemin de fer, tant au point de vue économique qu'au point de vue budgétaire. »

La situation financière de la colonie, devenue alors mauvaise, fut une cause d'ajournement de la solution désirée et jugée nécessaire. La colonie se tourna vers la métropole, bénéficiaire, depuis 1817, de la « rente de l'Inde », lui exposa sa détresse, ses besoins, et la question entra dans une nouvelle phase. Jamais ne fut contestée l'utilité du travail; on discuta uniquement sur les voies et moyens de son exécution. La formule qui consacra finalement l'accord intervenu entre les ministres des Finances et des Colonies inspira quelques réserves à une fraction du Conseil général de 1902, et c'est en novembre 1904 seulement que le vote unanime des conseillers permit d'entrevoir la fin de cette longue attente. Inutile de dire que, pendant ce délai, les dangers auxquels on voulait parer s'étaient précisés et aggravés.

***

La critique du programme économique de l'Inde française considère trois entreprises principales : création de magasins généraux, allongement du pier ou wharf, construction du chemin de fer de Pondichéry à Cuddalore. Les renseignements botaniques et statistiques, qui sont comme la pré-

face de cette critique, ne comportent aucune observation. L'allusion décochée à la Banque de l'Indo-Chine sera facilement relevée par les intéressés. Quant à l'éloge des maisons étrangères, par opposition aux maisons françaises, le moins qu'on en puisse dire, c'est qu'il part d'un jugement très indépendant. Mais laissons cela pour en venir immédiatement au fond du débat.

La création des magasins généraux aurait surtout pour objet, prétend l'auteur de l'article, de débarrasser la Banque de l'Indo-Chine d'une exploitation qui a cessé de lui plaire. Tout d'abord, dans la nomenclature des travaux à exécuter, sur les fonds de l'emprunt, dans la colonie de l'Inde, il n'est pas question de magasins généraux. Le vœu formulé à cet égard par la Chambre de commerce est resté à l'état de vœu. Cela dit, il est absolument rationnel d'envisager comme complément de la voie ferrée un système sagement organisé de magasins et d'entrepôts pour les arachides, objet presque exclusif du trafic.

Actuellement, le nombre des magasins d'arachides varie, suivant les années, de 30 à 80. Leur dispersion est une cause d'accroissement des frais de garde, de transport et de manipulation de la marchandise. Beaucoup de maisons d'habitation ont été transformées en dépôts d'arachides. Il en résulte pour les maisons une dégradation hâtive. Par toute la ville, l'odeur écœurante et malsaine de l'arachide se fait sentir, les rues sont « hachées » par les charrois multiples et incessants. Les négociants ont si bien compris les inconvénients de la situation, qu'ils se sont mis à construire de grands magasins pour séchoirs et dépôts. Si, depuis dix ans, au lieu de discuter la question, on l'avait résolue, l'administration quelconque qui aurait, en un point hors de la ville, agrandi ou bâti des magasins généraux ou non, aurait rendu un service signalé à l'hygiène publique, au budget de la ville et à celui de la colonie, ainsi qu'aux négociants exportateurs. N'est-ce rien que de provoquer une diminution des frais de chargement d'une marchandise d'exportation? On reproche aux navires français de ne pas venir charger à Pondichéry. A qui la faute? Pourquoi nos compagnies exigent-elles un fret plus élevé que les compagnies anglaises ou italiennes? Si, après le délaissement de nos ports par nos navires, on provoque l'abandon de la colonie par les colons, est-on certain de ne pas donner à celle ci le coup de grâce et de ne pas détourner tout son trafic sur des places toutes prêtes à prendre la succession des nôtres, de Marseille par exemple?

***

L'allongement du pier ne paraît pas utile à l'auteur de l'article auquel nous répondons. Pas de danger, dit-il, que Cuddalore prenne une extension nuisible à Pondichéry. Porto-Novo, seul concurrent dangereux, est trop au sud; Negapatam ne fait du tort qu'à Karikal.

Autant d'affirmations, autant d'erreurs.

Le projet d'allongement du pier voté par le conseil général de l'Inde française a pour but de porter la tête de cet ouvrage au delà de la barre, qui, par les temps de mousson, rend la côte inabordable. Pendant les mois de novembre et décembre 1904, presque aucun navire n'a pu travailler à Pondichéry. Le courrier mensuel, le *Dupleix*, a failli porter ses passagers à Madras.

Sur la côte occidentale d'Afrique, un wharf est considéré comme le premier travail à faire pour assurer les relations entre la côte et les navires. Depuis quarante ans, Pondichéry a le privilège de posséder un wharf : ne voudra-t-on pas donner à cet ouvrage le perfectionnement nécessaire? Préfère-t-on attendre qu'une autre rade se décide à s'outiller elle-même et ruine à jamais la nôtre?

Il y a quinze ans, Cuddaloré n'existait pas, tandis que Pondichéry expédiait près d'un million de balles d'arachides. En 1897, Pondichéry tombe au-dessous de 400.000 balles et Cuddalore en expédie 171.000. En 1902, Pondichéry remonte à 850.000 balles; Cuddalore suit à 650.000. En 1904, les chiffres respectifs sont 728.000 balles et 580.000 balles. En 1905, pour la première fois, Pondichéry s'arrête à 400.000 balles et laisse Cuddalore passer à 600.000. Telles sont, en effet, les évaluations globales de la campagne 1904-1905. Sans doute, la sécheresse a partout réduit la récolte, mais Cuddalore a maintenu son chiffre de bonne année, tandis que Pondichéry a vu le sien décroître de 50 %. Porto-Novo, né au trafic en 1903, a aussi maintenu son chiffre en 1904. Negapatam, au contraire, est tombé de près de 300.000 balles à moins de 100.000.

Il est puéril de nier l'influence, sur le trafic, des facilités d'embarquement et de débarquement que présente un port, et les négociants anglais ne font, certes pas un faux calcul, lors même qu'ils expédient par Madras des marchandises dont le chemin naturel passe par ces ports du Sud. Puisque Madras détourne ainsi une part du commerce du Sud, est-il téméraire de penser que Pondichéry attirera sur sa rade un commerce nouveau? Les commerçants, gens pratiques, vont au meilleur marché. D'autre part, quelle raison politique gênerait le commerce pondichérien? Nos établissements ne portent pas ombrage à l'empire anglo-indien. Leur activité ne peut être qu'industrielle et commerciale, grâce surtout à leur emplacement. A Pondichéry, Chandernagor, Yanaon, Karikal, Mahé, la poste, le télégraphe, les monnaies, les poids et mesures sont anglais. S'il est, pour l'entente cordiale, une terre d'élection, c'est bien l'Inde. Dans nos établissements, nos voisins ne craignent que la mauvaise administration dont notre colonie paraît avoir le monopole.

Le programme des travaux à exécuter dans notre colonie comportait, avant que le conseil général n'y renonçât, des routes, des ponts, des irrigations susceptibles de développer la production agricole. Tel est le système anglais, et nos voisins s'en trouvent bien : leur production géné-

rale croît sans cesse. Imitons-les et nous aurons notre part d'un trafic tous les ans en excédent. Laisserons-nous plutôt nos voisins entreprendre sur notre propre domaine et drainer à Cuddalore les produits de l'Ouest pondichérien? L'Indien, d'ailleurs, n'a pas de nationalité. C'est de millions de roupies que le gouvernement britannique dote les voies de communication et les irrigations. Il sème largement, mais moissonne plus encore. Des cantons incultes sont, chaque année, transformés en champs de rapport avec la production, le trafic augmente. Où se porte-t-il, sinon aux ports et rades outillés pour le recevoir? Là aussi le travail et les salaires s'accroissent; les dépenses s'élèvent, mais les recettes aussi. Les budgets en fournissent la preuve.

L'outillage de Pondichéry est resté le même depuis quarante ans. C'est à la main qu'on manœuvre les grues du pier. La corporation des makouas ou bateliers n'est pas sans importance; on se garde donc de déranger sa routine. L'Inde est une société immuable : tout doit s'y faire, à jamais, comme il y a six mille ans. C'est une opinion; on la comprend chez certains natifs; on a le droit d'être surpris qu'un Français lui prête l'appui de sa plume.

***

Le chemin de fer, voilà l'ennemi, telle est, en effet, la conclusion vraie du long article publié dans le dernier *Bulletin du Comité de l'Asie*. On croirait entendre l'écho de certaines théories chères au parti de l'immobilisme. Ce parti, réfractaire à tout progrès, à toute vérité, à tout ce qui est occidental et français, à tout ce qui n'est pas fanatisme et superstition, existe malheureusement dans l'Inde française. C'est à lui qu'on doit la stagnation dont les derniers débris de l'empire fondé par Dupleix sont en train de mourir tout doucement.

Tout autant que l'Afrique, l'Asie est le champ ouvert aux compétitions industrielles des nations. On le voit assez chez nos voisins, dans l'Inde britannique. Il faut venir dans l'Inde française pour voir les rails anglais s'arrêter à quelques mètres de notre sol. Au lieu de leur ouvrir la voie, on l'a fermée. Mahé et Chandernagor sont contournées, et délaissées, par la voie anglaise et par son trafic. Chandernagor ne vit que de Calcutta, dont elle est un faubourg; Mahé agonise. Peut-on sortir impunément du courant de la vie? Karikal, qui eut la chance d'être rattachée au réseau indien, vit encore, quoique stationnaire. Et la cause de cette stagnation, c'est l'inintelligence avec laquelle fut exécuté le travail qui devait assurer le progrès. Le chemin de fer fut, tout d'abord, construit à un prix extravagant. Le contrat, passé avec la compagnie anglaise d'exploitation, lui donna les bénéfices et nous réserva les charges; il abdiqua même, en terre française, notre juridiction. Le résultat fut qu'à un capital dépensé de deux millions de francs correspond seulement un revenu qui n'atteint pas 1 0/0. Et ce résultat est dû au seul transport des voyageurs. L'Inde, en effet, est un pays de pèlerins. Nuit et jour les trains sont bondés et les gares encombrées. Les chemins anglais, autour de Karikal, rapportent des dividendes très appréciables. Qu'on complète notre voie par l'aménagement, même sommaire, du port, il n'en coûtera rien de plus pour exploiter la voie, mais celle-ci transportera dorénavant des marchandises et non plus seulement des voyageurs. Le chemin de fer de Karikal ne sera plus un argument contre celui de Pondichéry.

Un coup d'œil sur la carte fait ressortir le défaut actuel de la situation de Pondichéry, à l'angle nord-est d'un triangle très enfoncé dans les terres : 32 kilomètres séparent Pondichéry de Cuddalore. En 30 minutes on ferait le trajet, tandis qu'il faut actuellement quatre heures pour parcourir les 84 kilomètres de la voie détournée par Villupuram. Les voyageurs vont en voiture prendre le train à Cuddalore. Cela se passe dans une contrée où la population compte 600 habitants au kilomètre carré et vit dans un mouvement incessant. Les voyageurs suffiraient à payer l'exploitation de la voie. L'expérience de Karikal le démontre.

Tous les calculs ont été faits et refaits sur le coût probable, sur les recettes et les dépenses présumées de la voie Pondichéry-Cuddalore. Qu'il s'agisse de la voie d'un mètre ou de celle de 0 m. 75, nul argument nouveau n'infirme la démonstration, faite, depuis vingt ans, dans toutes les assemblées élues, de la nécessité du chemin de fer raccordant Pondichéry au Sud de l'Inde.

Si la Chambre de commerce, la première intéressée à la vitalité de notre colonie, s'est, en dernier lieu, ralliée à la voie étroite, c'est afin d'assurer le rendement immédiat de l'entreprise. Qu'on se reporte aux données mêmes dont on veut déduire la probabilité d'un déficit, on constatera que même en négligeant tout espoir d'accroissement de trafic, en n'escomptant pas les 30.000 tonnes d'arachides espérées de Cuddalore, le bénéfice serait encore de 28.569 — 12.187 = 16.382 Rs.

En abandonnant le projet de voie large, la Chambre de commerce avait aussi en vue l'affectation d'un reliquat de 4 à 500.000 francs, à des travaux de viabilité et d'irrigation, destinés précisément à accroître la production pondichérienne et à retenir vers notre port tous les produits des territoires voisins, tentés de profiter des facilités que les Anglais leur porteront, en raison de notre inertie, aussi loin que possible. Notre contradicteur, enfin, compte-t-il pour rien l'augmentation générale de l'activité économique, conséquence certaine d'un mouvement nouveau créé par une voie ferrée?

Ce qu'il y a, au fond, sous la critique de l'œuvre projetée pour le développement de notre colonie de l'Inde, tous ceux qui ont habité cette colonie ou qui même n'ont fait que la visiter le savent; c'est le parti pris de restreindre le plus possible la part de l'activité européenne, de manière à mieux asseoir la domination du parti de l'immobilisme. Qu'a-t-on besoin, dans une Inde

figée dans son sommeil six fois millénaire, de commerçants turbulents, de locomotives hurlantes, de fabriques enfiévrées? Que Brahma et ceux qui vivent de son culte règnent en paix sur des populations endormies, cela doit suffire. Est-ce pour encourager ce nirvâna anticipé, que nous entretenons une administration dans l'Inde?

LA POLITIQUE AMÉRICAINE

AUX PHILIPPINES

M. de Lamothe, gouverneur des colonies, qui a été chargé d'une mission du gouvernement général de l'Indo-Chine aux Philippines, a bien voulu nous faire bénéficier des résultats de l'intéressante enquête qu'il a poursuivie sur la politique américaine dans cet archipel. Il nous a autorisés à prendre les principaux passages de la conférence qu'il a faite à ce sujet au dernier congrès colonial, y présentant au public le résumé du rapport qu'il a adressé sur sa mission au gouverneur général de l'Indo-Chine.

Caractères généraux de l'occupation et de la domination américaine. — C'est sans l'avoir délibérément voulu que le peuple des Etats-Unis s'est trouvé maître de l'archipel des Philippines avec ses 300.000 kilomètres carrés (tout près des trois cinquièmes de la France) et ses 8.000.000 d'indigènes de tribus et de langues diverses. Pendant un certain temps la république américaine a pu demander si elle garderait cette conquête. Une opposition très forte s'est prononcée aux Etats-Unis contre cette solution. Pour la vaincre, il a fallu surtout montrer au peuple américain qu'il avait assumé, rien que par le fait de ses victoires sur l'Espagne, une responsabilité à laquelle il ne pouvait plus se dérober. En livrant au hasard l'avenir et la propriété d'un magnifique archipel, il risquait non seulement de jeter dans l'anarchie les 8 millions de Philippins, mais encore de déchaîner des convoitises étrangères qui pourraient mettre en danger la paix du monde. C'est donc, en réalité, non une ambition directe, mais bien le sentiment, orgueilleux si l'on veut et même « impérialiste », du devoir qui a maintenu la barrière élevée dans l'archipel sur lequel elle s'était déployée un peu par hasard. Et ces origines, ces raisons morales de la domination américaine aux Philippines ont déterminé son caractère. Il ne s'agissait pas d'y créer une domination éternelle, une sujétion définitive, une sorte de cheptel humain comme celui de l'Insulinde néerlandaise. Les Américains ont sincèrement voulu éduquer, élever le plus vite possible les Philippins, fût-ce même dans le but désintéressé de leur donner de plus en plus la direction de leurs propres destinées.

Comme nous venons de le dire, les origines de la domination américaine expliquent bien son caractère. La victoire navale remportée le 1er mai 1898 par l'amiral Dewey avait livré aux Américains la baie de Manille. La ville elle-même, bloquée par eux tandis qu'elle était pressée par les insurgés du côté de la terre, s'était rendue aux autorités navales américaines le 13 août, au moment même où l'on signait à Washington le protocole de paix. Ce protocole se bornait à stipuler que les Etats-Unis occuperaient « la ville, la baie et le hâvre de Manille jusqu'à la conclusion du traité de paix qui réglera le contrôle, la disposition et le gouvernement des Philippines ». S'appuyant sur ces termes vagues, craignant d'autre part que le rétablissement de l'autorité espagnole provoquât des événements sanglants dont l'opposition le rendrait responsable, ou qu'une indépendance prématurée n'amenât des désordres, puis l'intervention de quelque autre puissance, le président Mac-Kinley réclama la cession de tout l'archipel philippin aux Etats-Unis. Il l'obtint, au traité de Paris, moyennant une indemnité de 100 millions de francs.

Le Sénat ratifia le traité, mais personne, aux Etats-Unis, n'avait d'idée arrêtée sur ce qu'on ferait des Philippines. Le président Mac-Kinley nomma une commission pour aller étudier la question. Il lui donna pour président M. Shurman, recteur de la *Cornell University*. Ce personnage raconta plus tard, en ces termes, la conversation qu'il avait eue avec le Président :

Pour parler net, Monsieur le Président, dit M. Shurman, je suis en opposition avec votre politique aux Philippines. Je n'ai jamais désiré l'acquisition de cet archipel.

— Oh! répondit M. Mac Kinley, que cela ne vous gêne point! Moi non plus je ne ressentais nul besoin d'acquérir les Philippines, et dans le protocole préliminaire (de Washington) je m'étais réservé la liberté de ne pas les prendre, mais à la fin il n'y avait point d'autre alternative.

..... Le peuple américain qui avait fait la guerre pour l'émancipation de Cuba n'aurait pu consentir, après la victoire de l'amiral Dewey dans la baie de Manille, à laisser plus longtemps les Philippines sous l'oppression espagnole. Que restait-il donc? Si, l'Espagne étant expulsée des Philippines, la domination américaine n'y était pas installée, la paix du monde pouvait être mise en danger.

Le Président fit comprendre à M. Shurman que la Commission, travaillant sur une table rase, devait en réalité indiquer au gouvernement le programme qui lui semblerait applicable à la situation des Philippines. Résumant la situation à ce moment, M. Shurman disait plus tard : « Il nous était encore loisible alors d'octroyer aux Philippins l'indépendance, d'établir sur eux un protectorat, de leur donner un gouvernement de forme coloniale ou de les admettre à la dignité de territoire ou même d'Etat dans l'Union..... C'était la carte blanche absolue pour disposer de l'avenir de leur pays. »

Tandis que la Commission voguait de San-Francisco vers Manille, les hostilités éclataient entre Américains et Philippins. Les relations n'avaient jamais été bonnes : le 13 août 1898, les Améri-

cains leur avaient refusé l'entrée de Manille qui venait de se rendre. Le 4 février 1899, des coups de fusil, commençant une guerre, avaient éclaté dans la banlieue de Manille entre des avant-postes des deux forces. Tout en faisant son enquête, la Commission s'efforça de rétablir la paix. Elle faillit y réussir en mai 1899 et n'échoua que devant la traîtrise d'un général philippin qui empêcha le départ des délégués dont le Congrès philippin, réuni à San-Isidro, avait voté l'envoi pour négocier une entente. Mais les hostilités durèrent même après la capture du président d'Aguinaldo, pris en mai 1901. Ce fut seulement le 4 juillet 1902 qu'une proclamation du président Roosevelt put déclarer la fin de l'état d'insurrection et rapporter les dispositions restrictives de la liberté de la presse et du droit de réunion qui avaient été édictées pour parer aux nécessités du moment.

Cette guerre avait coûté aux Etats-Unis une dizaine de mille vies humaines et plus de 2 milliards de francs. A la fin de 1899, l'armée américaine d'occupation était de 71.000 hommes : elle a été réduite depuis à 15.000.

Dès février 1900, la Commission présidée par M. Shurman avait remis au Congrès son rapport, contenu dans quatre gros volumes. Le Président, après avoir étudié ce rapport, décida que les Philippines seraient conservées et organisées. En avril 1900, il nommait une seconde commission, entièrement composée de membres civils, à laquelle il conférait les pouvoirs législatifs exercés jusqu'alors par le gouverneur militaire. Celui-ci conservait toutefois provisoirement le pouvoir exécutif. Les instructions du président Mac-Kinley à la Commission, datées du 7 avril 1900, sont regardées à juste titre par les Américains comme un de leurs plus remarquables documents d'Etat, *State papers*.

Dans ces instructions, le Président indiquait à grands traits les principes généraux qui devaient présider à l'organisation future du pays. Il prescrivait l'établissement progressif d'un régime de libertés municipales et provinciales dont l'application devait suivre d'aussi près que possible les progrès de la pacification. Il proclamait expressément le principe de la dévolution ultérieure aux natifs des emplois civils temporairement exercés par des Américains. Rappelant dans une paraphrase presque littérale les principes de la fameuse « Déclaration des Droits » rédigée lors de la proclamation de l'Indépendance des Etats-Unis, il en faisait la base même de la future législation des Philippines. Sur ce point, il se montrait d'une netteté péremptoire, presque intransigeante ; témoin ce passage que je traduis littéralement :

La Commission doit bien se mettre dans l'esprit, et on doit faire nettement comprendre aux peuples de l'Archipel qu'il y a certains grands principes qui sont devenus la base de notre système gouvernemental et que nous jugeons essentiels pour assurer le règne de la loi et le maintien de la liberté individuelle, principes dont l'expérience, acquise par nous, leur a été malheureusement refusée jusqu'à ce jour.

Il y a aussi certaines règles pratiques du gouvernement que nous avons reconnues essentielles à la préservation de ces grands principes de liberté et de législation ; des principes et des règles de gouvernement doivent être établis et maintenus dans leurs îles, dans l'intérêt de leur liberté et de leur bonheur, alors même qu'ils seraient en contradiction avec les coutumes ou règles de procédure auxquelles ils étaient habitués.

Il est évident que les intelligences les plus éclairées des îles Philippines apprécient pleinement l'importance de ces principes et de ces règles et que les uns et les autres recevront à bref délai l'assentiment général.

Dans le même document, le Président des Etats-Unis préconisait aussi l'adoption d'un système général d'éducation, prévoyait une législation spéciale pour les groupes non civilisés de population et rappelait à tous les officiers et fonctionnaires des Etats-Unis qu'ils avaient le devoir de respecter non seulement les intérêts matériels, mais les droits personnels et sociaux du peuple de l'archipel, leur enjoignant de traiter ce peuple avec la même courtoisie et le même respect de la dignité personnelle que les citoyens des Etats-Unis sont accoutumés à exiger les uns des autres.

Dans une autre circonstance, le président Mac-Kinley s'exprimait en ces termes : « Les Philippins sont à nous, non pour les exploiter, mais pour les développer, les civiliser, les instruire, les exercer dans la science du « self-government » ; c'est là le sentier du devoir que nous devons suivre, à moins d'être infidèles au mandat grandiose qui nous est confié.

« La question n'est pas : cela rapportera-t-il ? mais plutôt : ferons-nous ce qui est juste ? Et c'est au peuple des Etats-Unis d'exprimer sa volonté sur cette grande question. »

Ainsi, en pleine guerre, le peuple conquérant traçait tout un programme d'organisation, et un programme singulièrement libéral. Il n'a pas été modifié depuis cinq ans, en dépit des plus vives critiques du dedans et du dehors. Voici comment il a été appliqué :

Constitution des Philippines. — La constitution des Philippines, ainsi d'ailleurs que celle de Porto-Rico, a été une innovation dans la politique des Etats-Unis. En vertu des arrêts de la Cour suprême des Etats-Unis qui ont tranché un certain nombre de questions nées de la prise de possession de Porto-Rico et des Philippines, ces acquisitions ne sont devenues ni des Etats de l'Union américaine, ni même des « Territoires », dans le sens légal de ce dernier mot. Ce sont des dépendances dont le lien avec l'ensemble de l'Union est défini par le terme : « appartenant territories ».

Toutes sortes de comparaisons ingénieuses ont été inspirées aux humoristes américains par cette situation. Une des plus frappantes a été celle des hommes qui ont comparé cet état provisoire à un stage, à un purgatoire à deux issues : d'un côté l'enfer, c'est-à-dire l'expulsion définitive, pour cause d'incapacité radicale, du monde américain ;

de l'autre, le paradis, c'est-à-dire l'entrée parfaite dans la Confédération.

Ce *status* de Porto-Rico et des Philippines tourmenta beaucoup une grande partie de l'opinion qui ne voyait pas comment la Constitution permettait à la Confédération d'avoir des sujets. La Cour suprême elle-même n'a tranché le litige, dans le sens de la non-applicabilité de la Constitution des Etats-Unis aux nouvelles acquisitions territoriales, qu'à une voix de majorité.

Même avec cette voix unique, la solution est aujourd'hui acquise. Voici quelles en sont les conséquences au point de vue du droit public de l'archipel des Philippines et des droits personnels de ses habitants :

1° Les Philippines ne forment point pàrtie intégrante de l'Union américaine. Le Congrès peut leur rendre l'indépendance et même en faire un objet d'échange ou de cession à une autre puissance sans porter atteinte au principe de l'intégrité et de l'inaliénabilité du territoire des Etats-Unis;

2° Les habitants indigènes de ces îles sont citoyens des Philippines et non citoyens des Etats-Unis; ils ne sont pourtant point des étrangers dans le sens du droit international et doivent être protégés à l'étranger à l'égal des citoyens américains « pleno titulo ».

3° Le Congrès et le Président des Etats-Unis, par délégation du Congrès, ont le droit d'édicter toute législation nécessaire au bien-être des territoires relevant des Etats-Unis, mais non incorporés dans l'Union. Ils peuvent déléguer ce droit à des personnes ou à des assemblées électives ou non électives, investies des pouvoirs exécutif, législatif, ou des deux à la fois dans lesdits territoires. C'est en vertu de cette délégation que le président Mac-Kinley d'abord, le président Roosevelt ensuite, ont délégué leurs pouvoirs au gouvernement des Philippines constitué dans les conditions dont voici le fonctionnement.

Gouvernement et administration générale. — La seconde Commission américaine envoyée aux Philippines y débarqua le 4 juin 1900, et se préoccupa immédiatement de s'assurer la collaboration de l'élément indigène. Pour introduire le « self-government » aux Philippines, il fallait évidemment, de toute nécessité, qu'il se créât un groupe assez nombreux de natifs acceptant la souveraineté des Etats-Unis et mieux placés que les Américains pour le faire accepter par la majorité de leurs compatriotes. Le gouvernement militaire avait bien recruté quelques concours individuels; mais les masses restaient hostiles ou passives. Une première tentative de déterminer un ralliement collectif avait échoué au commencement de 1899; ce fut le grand mérite du juge Taft, président de la Commission, d'avoir su prêter un appui décisif aux efforts qui aboutiront à la réunion en un faisceau solide de toutes les bonnes volontés jusqu'alors isolées, pour former le « parti fédéral ». Le moment était d'ailleurs propice; le triomphe aux Etats-Unis du parti républicain beaucoup plus impérialiste que le parti démocrate, assurant au moins pour quatre ans le maintien de l'occupation de l'archipel.

C'est le 23 décembre 1900 que cette organisation politique tint sa première assemblée générale et lança un manifeste qui résumait son programme. Trois mois plus tard, elle avait déjà réussi à créer à Manille et dans les provinces 271 comités locaux. Ceux-ci contribuèrent puissamment à accélérer la soumission des chefs insurgés qui tenaient encore la campagne.

Dès lors l'élan était donné; la pacification générale, regardée jusque-là comme une échéance à très long terme, devenait de plus en plus une réalité; l'administration militaire pouvait désormais céder le pas à l'élément civil; rien n'empêchait plus d'appeler des Philippins à participer au gouvernement. Le 4 juillet 1901, le juge Taft était investi par le président des Etats-Unis des fonctions de gouverneur civil des Philippines; le 1er septembre suivant, trois notables philippins étaient admis à siéger dans la Commission; c'étaient MM. Pardo de Tavera, docteur en médecine de la Faculté de Paris, Benito Legarda et José Luzuriaga. A la même date, les quatre membres américains restants étaient placés à la tête de quatre départements exécutifs : 1° département de l'Intérieur, 2° département du Commerce et de la Police, 3° département des Finances et de la Justice, 4° département de l'Instruction publique. Pour la préparation du travail législatif incombant à la Commission, on forma 15 comités dont les présidents peuvent être aussi bien des membres indigènes que des membres américainslr Pour chaque chef de département il a été pré.-i une allocation de 10.500 dollars or (52.500 francv-se cumulant avec une indemnité de 5.000 dos) lars (25.000 francs) comme membres de la commission des Philippines. Le gouverneur civil touche 20.000 dollars (100.000 francs), 15.000 comme gouverneur, 5.000 comme membre de cette Commission. Depuis le mois de mars 1905 il porte le titre le gouverneur général. Les commissaires philippins reçoivent chacun 5.000 dollars or.

Détail à noter : quand le Congrès des Etats-Unis fait une loi sur une des matières dont il s'est réservé la décision, il se borne généralement à voter un texte qui autorise (*empower*) le gouvernement des Philippines à édicter telle ou telle législation sur cette matière. Les Etats-Unis ont donc réalisé dans leurs nouvelles possessions du Pacifique la décentralisation législative, si nécessaire mais si peu pratiquée aux colonies, du moins dans les nôtres.

L'attribution des pouvoirs législatifs à la commission des Philippines est certainement l'un des traits les plus originaux de l'organisation de l'ar chipel; c'est elle qui a permis de pourvoir, suu place et sans délais préjudiciables, à tous les besoins d'une situation très compliquée, exigeant des solutions énergiques et immédiates. La compétence législative de la Commission s'étend à toutes les branches du gouvernement, sauf quel-

ques très rares objets, expressément réservés à l'initiative métropolitaine par acte du Congrès; les lois qu'elle a votées sont, il est vrai, transmises à Washington, mais elles sont immédiatement exécutoires aux Philippines dès le moment de leur promulgation par l'autorité locale, promulgation qui d'ordinaire suit immédiatement le vote.

En fait, au moment où M. de Lamothe se trouvait à Manille, sur 953 « Acts » transmis par l'autorité locale, aucun n'avait été frappé de veto par l'autorité supérieure des Etats-Unis. Le très distingué secrétaire exécutif, M. Fergusson, le disait en termes très nets à l'envoyé du gouverneur général de l'Indo-Chine : *We are not hampered by the home government* — nous ne sommes pas entravés par le gouvernement de la métropole.

Comme base première de l'organisation gouvernementale, il fut arrêté : 1° que le pouvoir exécutif appartiendrait au gouverneur assisté par les chefs des départements ministériels; 2° que le pouvoir législatif serait exercé par la Commission tout entière et que le pouvoir judiciaire serait dévolu à des cours de justice instituées par la Commission en vertu de ses pouvoirs de législation.

Se rendant parfaitement compte que la base de toute organisation moderne doit consister dans l'exercice des libertés locales, la Commission débuta par l'établissement d'une loi municipale qui fut rendue applicable aux différentes provinces de l'île au fur et à mesure des progrès de la pacification; ensuite vint l'organisation provinciale, puis l'organisation judiciaire; il fut créé un corps de « constabulary », sorte de garde civile indigène, commandée par des officiers détachés de l'armée américaine, assistés par des officiers philippins.

On établit des règles pour le recrutement et l'avancement des fonctionnaires des services civils; on régla de même les attributions de l'administration financière et du contrôle; on jeta les bases du régime de l'instruction publique; on édicta les mesures les plus urgentes en matière de protection forestière et de travaux publics.

En vertu de l'acte n° 6, du 26 septembre 1900, l'élaboration de ces mesures législatives est soumise à une procédure qui a pour objet d'assurer aux travaux de la Commission la plus grande mesure de publicité compatible avec l'absence provisoire d'institutions représentatives, et de faire participer en quelque sorte les intéressés du dehors à la confection des lois. A cet effet lorsqu'un projet a subi l'épreuve de deux lectures en séance exécutive de la Commission, il doit être imprimé en anglais et en espagnol, et communiqué à la presse locale, à laquelle on fait connaître également la date de la discussion en séance publique. Dans cette dernière séance, le projet est lu pour la troisième fois; les personnes présentes peuvent demander à être entendues et à formuler leurs objections. Si un des commissaires prend à son compte l'une de ces objections sous forme d'amendement, la Commission est appelée à se prononcer et le vote définitif n'a lieu, soit dans cette séance, soit dans une séance ultérieure, qu'après qu'il a été statué sur l'amendement ainsi introduit.

Le 47° Congrès des Etats-Unis, ouvert en décembre 1901, donna son entière approbation à l'œuvre accomplie et octroya même à la Commission des pouvoirs supplémentaires que le président n'aurait pu sans excéder ses attributions, lui conférer. Le gouvernement des îles Philippines fut autorisé à exercer désormais certains droits de souveraineté qui, jusqu'alors, dans l'histoire des Etats-Unis, avaient été exclusivement dévolus au gouvernement fédéral. Ainsi le gouvernement civil peut, en temps de paix, établir des droits de douanes sur les marchandises importées des Etats-Unis dans les ports des îles Philippines; de plus, le Congrès a cédé au gouvernement local toutes les propriétés publiques de l'archipel qui, en vertu de la conquête et du traité de Paris, avaient passé de la couronne d'Espagne à la nation américaine. La question du domaine si souvent et si âprement débattue chez nous, en ce qui concerne l'Indo-Chine, et plusieurs autres de nos possessions extérieures, a reçu de la sorte la solution la plus libérale et la plus rationnelle.

Ce n'était pas un mince cadeau que recevait ainsi le gouvernement des Philippines. En effet, sur 300.000 kilomètres carrés auxquels on évalue approximativement la surface totale de l'archipel, les dernières estimations du chef du bureau des terres publiques (1er septembre 1903) ne porte pas à plus de 12.000.000 d'acres, soit un peu moins de 5.000.000 d'hectares, l'étendue des terrains possédés à titre de propriétés privées. Le domaine forestier comprendrait environ 16.000.000 d'hectares et il resterait ainsi près de 9.000.000 d'hectares de terres vacantes et sans maîtres, dont une bonne portion doit pouvoir se prêter à la création d'exploitations agricoles.

Le Congrès autorisait également l'émission d'une monnaie propre aux Philippines et abandonnait à la Commission la direction des services postaux, ce qui est, aux Etats-Unis, une attribution exclusive du gouvernement fédéral. Enfin le même Congrès a décidé que dans les deux ans qui suivront la publication des résultats du recensement officiel effectué en 1903, les îles Philippines seront dotées d'une législature consistant en une chambre haute nommée par le gouvernement et une assemblée législative élue. C'est en 1907, en vertu d'une loi du Congrès des Etats-Unis promulguée récemment, que commencera à fonctionner cette nouvelle institution.

Il n'y a pas actuellement à Washington de ministère spécialement chargé des dépendances extérieures. Elles relèvent du bureau insulaire « Insular bureau » créé au ministère de la Guerre et continueront probablement d'en relever tant que le titulaire de ce ministère sera M. Taft, l'ancien gouverneur civil des Philippines.

Organisation municipale et provinciale. — Voyons d'abord l'usage qui a été fait de ces pou-

voirs et le caractère général des solutions adoptées pour résoudre les différentes questions qui se posaient dans l'archipel.

Tout d'abord le gouvernement américain a su reconnaître l'impossibilité d'adopter, pour toute l'étendue de l'archipel, une solution uniforme. Bien que la très grande majorité des indigènes des Philippines aient été christianisés au cours des 350 ans de la domination espagnole, un certain nombre de provinces montagneuses de la grande île de Mindanao presque entière, avaient échappé ou résisté à la propagande religieuse des « frailes » débarqués en même temps que les « conquistadores » ; cette résistance même avait porté les dominateurs Castillans à s'exagérer l'importance de ces populations non chrétiennes ; ils en estimaient le total à plus de 1.500.000 individus.

Le recensement exécuté en mars 1903 sous la direction de M. le général Sanger, de l'armée des Etats-Unis, dans des conditions d'exactitude très supérieures à celles qui avaient présidé aux précédentes évaluations, a réduit ce nombre de plus de moitié ; il s'élèverait seulement à 647.000 âmes, dont environ un tiers relevant de la civilisation musulmane, les autres étant des débris, restés sauvages ou même en rétrogression, des anciennes populations aborigènes qui ont précédé l'invasion des Malais.

Il fut tout d'abord entendu que les lois se rapportant à l'organisation municipale et provinciale ne seraient immédiatement applicables que dans les provinces dites chrétiennes qui renferment tout près de 7.000.000 d'habitants (le chiffre officiel est de 6.987.686 habitants civilisés). En conséquence sur les quarante provinces dont se compose aujourd'hui les Philippines, il en est trente-quatre dans lesquelles la loi municipale est complètement ou partiellement en vigueur. Il a été créée à Mindanao une province spéciale renfermant la plupart des districts peuplés de musulmans, à laquelle on a donné le nom de « Moro province » et qui a été dotée d'un régime spécial,

Sous la domination espagnole le régime municipal était resté à l'état embryonnaire. Bien qu'un décret royal de 1893, promulguant aux Philippines une loi qui a gardé le nom du ministre qui l'avait présentée (M. Maura), comportât quelques améliorations libérales, en comparaison des errements antérieurs, on peut dire que les pouvoirs municipaux étaient, en fait et en droit, dirigés et contrôlés par les curés de paroisse, presque tous Espagnols de naissance et appartenant, dans toutes les localités de quelque importance, à l'un des quatre ordres monastiques qui se partageaient la direction, non seulement spirituelle, mais aussi et surtout temporelle de l'archipel philippin.

Au moment de l'occupation américaine, ces municipalités ou « pueblos » étaient au nombre de 1035 ; dans un intérêt d'économie et pour assurer une meilleure administration, les centres qui n'avaient pas une population suffisante pour assurer un bon recrutement des officiers municipaux, ont été réunis à d'autres, et le nombre total des municipalités a été réuni à 623, avec une moyenne de 10.000 habitants. Les pouvoirs communaux sont exercés aujourd'hui par un président, un vice-président et un conseil municipal, élus pour deux ans par les citoyens âgés de 23 ans et n'étant sous le coup d'aucune incapacité légale, qui doivent en outre posséder l'une des qualifications suivantes : 1° Avoir exercé, antérieurement au 13 août 1898, les fonctions d'officiers municipaux et de membre d'un « ayuntamiento » (conseil communal) ; 2° posséder une propriété d'une valeur de 500 piastres, ou payer annuellement 30 piastres ou plus d'impôts directs ; 3° savoir parler, lire et écrire soit l'anglais, soit l'espagnol.

La ville de Manille ne bénéficie pas des dispositions de cet acte ; elle est régie par une charte municipale qui a été calquée dans ses grandes lignes sur la législation spéciale appliquée, aux Etats-Unis, à la capitale fédérale ; l'administration du chef-lieu des Philippines est donc confiée à un bureau municipal de trois membres (dont un Philippin) nommés par le gouverneur civil avec l'approbation de la Commission ; trois dixièmes des dépenses de la ville sont à la charge du budget de l'archipel.

Le fonctionnement de la loi municipale n'a pas été uniformément satisfaisant ; il était d'ailleurs facile de s'y attendre ; dans beaucoup de localités on a constaté des abus provenant surtout de la rivalité de certaines familles qui n'épargnent rien pour monopoliser les diverses fonctions communales, électives ou non, dans les mains de leurs membres ou de leurs clients ; c'est ce qu'on appelle, suivant une expression locale, le « caciquismo ». Ces mécomptes n'ont pas découragé d'ailleurs les gouvernants américains. Dans un article de revue publié aux Etats-Unis, un ancien surintendant de l'Instruction publique aux Philippines, M. Atkinson, n'a pas hésité à affirmer hardiment sa ferme conviction que « le droit de vote étant en lui-même une force éducatrice, il est permis d'espérer que le Philippin de l'avenir possédera les qualités de rectitude et de respect des droits de la minorité qui lui manquent actuellement et qui n'en sont pas moins la condition essentielle d'un gouvernement démocratique ».

C'est peut-être là de l'optimisme, mais il est conforme à la confiance que les Américains apportent dans toutes leurs œuvres, et à la bienveillance, appuyée sur la force, qu'ils appliquent aux Philippins.

La loi provinciale qui a été appliquée jusqu'à présent à 32 provinces sur 40, prévoit un gouvernement provincial composé de cinq fonctionnaires : le gouverneur, le trésorier, le « supervisor », le secrétaire et le « fiscal » (prosecuting attorney). Le Provincial Board est formé du gouverneur, du trésorier et du « supervisor » ; le « fiscal » est son aviseur légal ; le gouverneur provincial est élu pour deux ans, le premier lundi de février, par une convention formée des conseillers de toutes les municipalités dûment organisées de la province ; l'élection a lieu au scrutin secret et le résultat est soumis à la confirmation

de la Commission des Philippines qui donne l'investiture à l'élu.

La première élection a eu lieu en février 1904; et tous les gouverneurs élus ont été des natifs; le trésorier et le « supervisor » sont nommés par la Commission des Philippines et, dans la plupart des cas, ce sont des Américains qui ont été désignés. Par contre, presque tous les « fiscales » et la majeure partie des secrétaires et autres fonctionnaires provinciaux sont philippins.

Le gouvernement provincial a pour attributions : 1° la perception des taxes revenant aux municipalités ou à la province; 2° la construction et l'entretien des routes, ponts et édifices publics; 3° la surveillance par le gouverneur et le trésorier provincial des officiers municipaux dans l'accomplissement de leurs fonctions. Dans les limites fixées par la loi, le bureau provincial détermine le taux des impôts perçus au profit de la province.

Le gouverneur a le pouvoir de suspendre tout officier municipal ayant manqué à ses devoirs; il doit visiter au moins deux fois par an chaque municipalité de sa circonscription et recevoir les plaintes portées contre les officiers municipaux.

Par mesure d'économie, dans les provinces les moins riches et les moins peuplées, les fonctions de trésorier et de « supervisor » ont été réunies entre les mains d'un seul fonctionnaire. Il est actuellement question de généraliser cette mesure.

Le fonctionnement de l'organisation provinciale a donné beaucoup moins de sujets de critique que celui de la loi municipale; en général les gouverneurs philippins se sont fort bien entendus avec leurs collaborateurs américains. Dans la province de la Laguna, le gouverneur actuel est un ancien général de l'armée révolutionnaire qui a exercé pendant près de trois ans dans la même région, au nom de la République philippine, les pouvoirs qu'il détient aujourd'hui du vote de ses concitoyens, avec l'investiture et pour le compte du gouvernement américain des Philippines.

Ce gouverneur don Juan Caillès est d'ailleurs une physionomie vraiment caractéristique et son histoire est des plus curieuses. Son nom, bien que défiguré par la prononciatian espagnole, décèle une origine française. Son père, en effet, s'appelait Cailles, et faisait partie, en qualité de ténor, d'une troupe française qui donnait il y a quelque trente-cinq ans des représentations à Manille. Il avait amené avec lui et épousé une Indienne de la côte de Malabar. Juan ou Jean n'avait que dix ans quand il perdit son père. A seize ans, il embrassait la carrière d'instituteur, et en 1896, à l'âge de vingt-quatre ans, il était maestro superior dans la province de Cavite. A ce moment éclata l'insurrection; il s'y jeta avec ardeur. Il se trouvait en armes au moment où l'escadre espagnole fut détruite par l'amiral Dewey. Pendant la période qui précéda l'ouverture des hostilités entre les Américains et les Philippins, il fut appelé au commandement de la province et de la Laguna qu'il défendit depuis le commencement de 1899 jusqu'au 24 juin 1901. Il passe pour être l'un des chefs du mouvement révolutionnaire qui a donné le plus de fil à retordre aux envahisseurs. Par contre il exigeait de ses subordonnés la plus stricte discipline et réprimait sans pitié tout acte de brigandage. Dans son rapport de 1902, le gouverneur Taft, faisant un examen rétrospectif de la situation des provinces au point de vue de la sécurité, constatait que dans la province de Laguna les bandits avaient été pourchassés à la fois par les Américains et par les insurgés, le général Cailles de l'armée révolutionnaire en ayant fait exécuter militairement un grand nombre. Après avoir fait sa soumission, grâce à l'entremise de quelques-uns de ses amis, appartenant au parti fédéral, le général Cailles fit résolument adhésion à ce parti. Cette soumission n'avait pas été d'ailleurs une cérémonie banale; Cailles, descendu de la montagne avec près de 400 hommes, dont 80 officiers, était entré à cheval dans la ville de Santa-Cruz où il s'était présenté aux autorités américaines qui avaient laissé à tous les officiers philippins leurs sabres et leurs revolvers. Il avait alors prêté le serment d'allégeance aux Etats-Unis, et aussitôt cette formalité accomplie, les officiers américains, qui avaient souvent admiré sa valeur, l'enlevaient à bras et le portaient en triomphe dans une salle où l'on avait préparé un vin d'honneur, en criant à pleins poumons : « Hurrah for general Cailles. » Quelques mois plus tard, le gouverneur civil le priait de reprendre le commandement de la province, et quand la nouvelle loi provinciale eut rendu électif l'emploi de gouverneur, ce choix fut confirmé à une énorme majorité par le suffrage des électeurs. En ce moment, le gouverneur Cailles touche à la fin de son deuxième terme; il cesse donc d'être éligible à Laguna, mais il sera très probablement l'élu de quelque province voisine.

Organisation judiciaire. — On sait que l'uniformité des lois civiles, pénales ou de procédure n'existe point aux Etats-Unis; ces matières rentrent dans la compétence des législatures des Etats ou des Territoires.

La question si délicate de l'application à un pays nouvellement annexé de la législature métropolitaine antérieure, question qui a singulièrement compliqué les débuts de chaque acquisition territoriale de la France, ne se posait donc pas aux Philippines; le Code civil et le Code pénal espagnols y sont restés en vigueur, sujets d'ailleurs aux réformes que pourront apporter dans bon nombre de leurs dispositions les actes législatifs de la Commission des Philippines. Seul le Code de procédure criminelle, qui était vraiment trop arriéré, a été entièrement refondu sous la direction de M. le commissaire Wright (aujourd'hui gouverneur général). Aussi bien le citoyen américain immigré que l'indigène simple citoyen des Philippines sont soumis aux dispositions de ces Codes, et il n'existe pour les premiers aucun privilège de procédure ou de juridiction spéciale. Là où le juge est Américain, les Philippins sont jugés par lui; là où il est Philippin, l'Américain n'a pas

le droit de décliner sa compétence. Il y a là une égalité entre conquérants et conquis dont on ne trouverait pas beaucoup d'autres exemples.

Dans chaque municipalité existe un juge de paix et un lieutenant de juge. En ce qui concerne les juridictions d'ordre supérieur, l'archipel a été divisé en quinze districts judiciaires possédant chacun un tribunal de première instance composé d'un juge unique.

A Manille, ce tribunal est formé de quatre chambres distinctes composées chacune également d'un juge; trois juges suppléants sont destinés à remplir les emplois laissés vacants dans la magistrature de l'archipel, pour cause de maladie ou de congé. Les émoluments des juges varient entre 4.500 et 5.600 dollars or (22.500 à 27.500 francs).

La juridiction d'appel est confiée à une Cour suprême, composée de sept membres, dont trois Philippins. C'est un de ces trois indigènes, M. Cayetano Atellano, qui préside la Cour avec le titre de « Chief Justice ». La solde du « Chief Justice » était de 7.500 dollars or (37.500 francs); celle des autres juges de la Cour suprême, de 7.000 dollars. Ces chiffres vont être portés respectivement à 10.500 et 10.000 dollars.

Un acte du Congrès de Washington a stipulé qu'il pouvait être interjeté appel des sentences de cette Cour devant la Cour suprême des Etats-Unis, dans les cas impliquant des questions constitutionnelles ou dans lesquels la valeur du litige dépasse 25.000 dollars or (125.000 francs).

Un attorney général et un solicitor general remplissent, dans la magistrature de l'archipel, un rôle identique à celui qui est attribué à ces deux fonctions dans l'organisation judiciaire des Etats-Unis. Il existe également une Cour d'enregistrement des titres de propriété (Land registration) et une Cour d'appels en matière de douane (Court of customs appeals).

La profession légale était déjà fort en honneur aux Philippines au temps de la domination espagnole; c'était même, avec la médecine et la pharmacie, le débouché presque unique des natifs du pays dans les carrières libérales. Aussi, dans nulle autre branche du gouvernement, il n'a été fait une aussi large part à l'élément philippin. Dans les crédits alloués à la solde du personnel de la Cour suprême, 29.840 dollars sont ordonnancés au profit de Philippins contre 35.200 au profit d'Américains. Dans le personnel des cours de première instance, les Philippins touchent 105.994 dollars contre 93.500 attribués aux Américains.

Il n'y a point aux Philippines, pas plus d'ailleurs qu'aux Etats-Unis, de postes de début dans la carrière judiciaire; les juges sont choisis parmi les membres les plus distingués du barreau. Jusqu'au 1er janvier 1906, la langue espagnole est la langue officielle des cours. On trouve des juges américains rendant la justice en pur castillan et s'en acquittant fort bien.

La raison principale qui a déterminé la Commission des Philippines à maintenir la langue espagnole dans les tribunaux est ainsi expliquée dans le rapport officiel du gouverneur Taft pour l'année 1901 :

... « Imposer brusquement à un peuple un nouveau langage par voie de coercition légale (by the strong hand of the law) est une mesure bien faite pour exciter un profond ressentiment et dont les conséquences désastreuses peuvent dépasser de beaucoup les avantages qu'on s'en promettrait. Il est plus facile, ici, pour des hommes de loi américains, vivant dans un milieu de langue espagnole, de se familiariser avec l'idiome castillan, qu'il ne l'est pour les Philippins, vivant dans leur propre milieu, d'apprendre la langue anglaise, bien que ces derniers mettent beaucoup d'entrain à acquérir cette connaissance... Une période d'essai de cinq ans mettra les Philippins en mesure de se l'approprier, de sorte qu'à l'expiration de cette période ils n'auront pas à subir le dommage que leur causerait l'obligation immédiate d'employer un idiome étranger. On estime qu'il n'y a pas plus d'un demi-million de Philippins parlant espagnol, mais il n'est pas douteux qu'en dehors de l'armée américaine il n'y a pas 10.000 habitants des îles parlant l'anglais. Le demi-million ne doit pas être brusquement forcé d'échanger sa langue contre celle des 10.000. »

Le jury n'a pas encore été introduit aux Philippines; l'assessorat est facultatif et subordonné à la demande des accusés ou prévenus. Probablement, par crainte d'indisposer le magistrat de carrière, il n'est presque jamais fait usage de ce droit. Si on trouve l'institution utile, il faut la rendre obligatoire, sinon elle ne fonctionnera presque jamais.

En somme, le service judiciaire paraît fonctionner aux Philippines d'une façon très satisfaisante. L'organisation actuelle a été certainement un énorme progrès sur le régime espagnol dont les abus ont été signalés dans toutes les publications relatives à l'état de l'archipel, avant l'occupation américaine.

Services civils. — Si pendant longtemps, aux Etats-Unis, la seule règle dans les nominations du personnel dépendant du Gouvernement fédéral a été celle de la « rotation des offices », en faveur du parti en possession de la présidence, les abus de ce système ont enfin provoqué une réaction en faveur d'une moindre intrusion de la politique dans la distribution des emplois. C'est ce qu'on a appelé le mouvement de la réforme du service civil (Civil Service reform agitation) qui s'est produit ces dernières années dans la Grande République.

Partiellement expérimenté dans la métropole, le programme de la réforme a été au contraire aux Philippines l'objet d'un essai loyal, et surtout complet. Un service d'examens et des règles très rigides d'avancement déterminent seules aujourd'hui l'entrée et les progrès de chacun dans les divers services de l'archipel. A ce point de vue, et suivant une très juste remarque de l'Académie des Sciences sociales et politiques des Etats-Unis,

la colonie aura, dans cette voie, devancé la métropole, et les résultats de l'expérience en cours pourront exercer plus tard une heureuse action réflexe sur les institutions de celle-ci.

Comme preuve de ce fait que les Américains entendent bien ne pas transporter aux Philippines l'écho de leurs divergences politiques intérieures, on ne peut citer de meilleur exemple que celui du gouverneur général lui-même. M. Wright, originaire du Tennessee est, ce que l'on appelle, en Amérique, « a life long democrat » : c'est dire qu'il a toujours voté avec le parti opposé à celui du président Roosevelt, qui ne l'en a pas moins choisi pour représenter à Manille, le gouverneur Taft, nommé ministre de la Guerre à Washington. Il y a à Manille trois grands journaux quotidiens de langue anglaise; ils s'occupent avec beaucoup d'ardeur, de passion même, de toutes les questions intéressant l'archipel, mais il est bien difficile de deviner si leur rédaction appartient au parti républicain ou au parti démocrate.

A la date du dernier rapport publié par le « Civil Service Board », c'est-à-dire en juin 1904, il y avait 6.605 employés civils relevant du Board, y compris les instituteurs. Sur ce nombre 3.228 étaient Américains avec un salaire global de 4.331.860 dollars or, et 3.378 filipinos revenant à 3.678.350 dollars or. On voit là encore que le système d'employer largement les indigènes et de les payer autant que les Américains a été suivi. La proportion des Philippins employés et le montant de leur salaire tend à s'accroître plus rapidement que le nombre et les salaires des Américains.

L'Instruction publique. — L'instruction publique, singulièrement développée par les Américains, constitue la pierre angulaire de tout le système politique des Américains dans l'archipel philippin.

La première Commission des Philippines avait déjà formulé la recommandation d'un vaste programme d'éducation, dans lequel elle voyait « l'espoir d'avenir de l'archipel ». Elle constatait que, si la majorité du peuple était restée dans l'ignorance, le développement de l'instruction était dans les vœux de tous et avait été l'un des points capitaux de tous les programmes réformistes au temps de la domination espagnole. Les Philippins éclairés savaient parfaitement que dans l'espace d'une génération, l'éducation moderne avait révolutionné le Japon. Du moment où le programme de l'initiation progressive à la pratique du « self-government » fut définitivement adopté comme base de la politique américaine dans sa nouvelle possession, le développement de l'instruction, dans toutes les classes de la population, en devenait le corollaire obligé, ou plutôt la condition préalable.

En 350 ans de domination, les Espagnols n'avaient pas su faire de leur langue l'idiome usuel et prédominant des Philippines. La chose, quoi qu'on en ait dit, était possible, puisque, dans des conditions analogues, elle a été réalisée au Mexique. Mais les ordres religieux qui, en retour des services très réels rendus par eux dans les deux premiers siècles de l'occupation, avaient fini par obtenir une influence prépondérante, avaient fait de l'archipel une sorte de Paraguay, où ils exerçaient la réalité de l'autorité, tandis que les hauts fonctionnaires envoyés de Madrid n'en avaient que l'apparence. Par une fausse conception de l'intérêt religieux mis par eux au-dessus de l'intérêt national, ils ont délibérément mis de côté les prescriptions pourtant formelles des « leyes de Indias » concernant l'obligation de concourir à la diffusion de la langue castillane. Ils se sont bornés à faire enseigner dans les villages quelques notions de lecture et d'écriture des idiomes indigènes ; les livres de texte ne comprenant guère que le catéchisme le plus élémentaire, auquel s'ajoutaient parfois quelques opuscules, imprimés, suivant une expression de typographe, « avec des têtes de clous sur du papier à chandelle » et rappelant de très près les « croix de par Dieu » sur lesquelles dans la « Rôtisserie de la reine Pédauque » le jeune disciple de l'abbé Jérôme Coignard s'essayait au déchiffrement de ses premières lettres.

En fait, sur 7.500.000 habitants des Philippines, c'est tout au plus si 300.000 d'après les évaluations les plus généralement acceptées, 500.000 d'après les plus optimistes, pouvaient tant bien que mal converser en espagnol, tandis que 100.000 au plus possédaient, en cette langue, une instruction correspondant à ce que comporte chez nous, je ne dirai pas l'enseignement secondaire, mais le degré supérieur de l'enseignement primaire. Comme me le faisait remarquer un des plus anciens résidents français de Manille, les péninsulaires ont été punis par où ils avaient péché. Si les Américains avaient trouvé deux millions de Philippins usant de la langue espagnole, ils n'auraient pas osé la remplacer immédiatement comme langue d'enseignement ; mais ayant constaté que les anciens dominateurs n'avaient rien ou presque rien fait pour répandre leur idiome, ils en ont conclu logiquement que, pour transformer la mentalité de ce peuple, il fallait à la fois opérer sur une large échelle et sur des bases nouvelles, et, pour cela, recourir à l'enseignement de la langue anglaise qui, suivant une expression hardie mais heureuse, servira de commun dénominateur aux fractions infinitésimales, représentant les douze ou treize idiomes indigènes parlés dans l'archipel.

Une fois ce point de vue admis — et il a été magistralement exposé dans divers rapports officiels — les Américains ont opéré avec leur esprit pratique et leur netteté de décision ordinaires. Comme nous, ils cherchent à diriger leur action selon des idées générales, mais contrairement à nos pratiques, ils appliquent avec suite et résolution celles qu'ils ont adoptées.

On a fait venir d'Amérique près de mille instituteurs ou institutrices — non point des pédagogues de catégorie inférieure, tout juste pourvus du brevet le plus élémentaire, comme nous n'en

avons que trop vu dans nos colonies, et notamment en Indo-Chine — mais des « graduates » de véritables licenciés des Universités des Etats-Unis avec des soldes de début dont le minimum — sauf quelques rares exceptions pour des candidats pris sur place avec rang de simples adjoints — ne descend pas au-dessous de 900 dollars or par an (4.500 francs). Ces instituteurs ne sont pas choisis de préférence parmi les catholiques américains. L'école publique, aux Philippines comme aux Etats-Unis, est rigoureusement neutre.

Le résultat ne s'est pas fait attendre : non seulement les mille instituteurs américains débarqués aux Philippines ont promptement pris la place des anciens et piteux « magisters » espagnols ou indigènes; non seulement avec leurs méthodes pédagogiques perfectionnées, leurs livres de classe vraiment attrayants, ils ont répandu partout le désir d'acquérir la connaissance de leur langue; mais ils sont devenus, chacun dans sa municipalité, les initiateurs de leurs auxiliaires indigènes; ils ont déjà formé, en moins de quatre ans, 170 maîtres ou maîtresses auxiliaires indigènes à Manille, et près de 2.300 dans l'intérieur (dont 140 payés par le budget central des Philippines, le reste par les provinces et les municipalités).

Sans obligation d'aucune sorte, au début de cette année 1905, 400.000 jeunes Filipinos des deux sexes fréquentent les écoles de langue anglaise, alors que, sous la domination espagnole, il y avait dans les écoles des pueblos à peine 200.000 inscrits — avec un coefficient très médiocre d'assiduité — dont le quart à peine était initié aux rudiments de l'idiome européen qui pouvait être regardé alors, dans l'archipel, comme le symbole d'une civilisation supérieure.

Jadis, dans bien des pueblos, il n'existait qu'un seul Européen de race, le *fraile* (moine) espagnol, curé de paroisse, dont l'immixtion dans tous les détails de la vie publique et privée des habitants avait soulevé contre les ordres religieux et par ricochet contre l'Espagne qui les soutenait « per fas et nefas » cette antipathie irréductible de la population indigène qui a été, plus que tout autre motif, la cause déterminante du dernier soulèvement. Aujourd'hui, l'instituteur américain, tout aussi isolé comme représentant de la race blanche dans la plupart des localités de l'intérieur, est vraiment l'ami de tous, le représentant reconnu de l'idée de progrès. Il a su, en important des méthodes pédagogiques entièrement nouvelles, intéresser à l'étude les élèves qui ne trouvaient qu'ennui dans les écoles du régime espagnol.

En opérant ainsi sur la plus grande échelle possible, en s'adressant aux masses profondes de la population, le nouvel enseignement américain tend à transformer le peuple tout entier, et il échappe au reproche souvent adressé à tout enseignement conféré uniquement à des minorités, celui de ne former que des aspirants fonctionnaires ou des déclassés.

Ce qui a le plus surpris M. de Lamothe, c'est de voir qu'en moins de quatre ans — depuis la fin de l'état de guerre — la confiance inspirée aux populations par le personnel enseignant a été telle, qu'on a pu, dans ce pays de religion catholique et de mœurs empruntées à l'Espagne, acclimater l'usage américain de la coéducation des deux sexes dans les « high schools ». On constate la présence, sur les mêmes bancs, de jeunes gens et de jeunes filles qui ne paraissent pas ressentir la moindre gêne ni le moindre dommage, dans la pratique de cette audacieuse innovation.

C'est donc à juste titre qu'un document officiel (Rapport du surintendant de l'Education pour 1902-1903) a pu déclarer que la création aux Philippines d'un système d'écoles libres, laïques et démocratiques est l'institution la plus foncièrement (*typically*) américaine que le nouveau gouvernement y ait établi.

Et c'est aussi en s'appuyant sur ce succès des écoles qu'un autre document officiel, imprimé par ordre du Congrès (*What has been done in the Philippines*) a pu dire avec une fière assurance : « Tout l'édifice gouvernemental érigé dans ces îles est lui-même une école, puisque dans chaque compartiment on trouve des Philippins pourvus de positions où ils sont mis en mesure d'observer et d'apprendre les méthodes américaines du gouvernement. »

Pendant qu'on importait ainsi largement des Etats-Unis le personnel destiné à américaniser la jeunesse des îles, il s'accomplissait un mouvement en sens inverse, destiné lui aussi à assurer la fusion des intelligences et des intérêts. Il a été décidé en effet que, chaque année, cent jeunes Philippins pris parmi les meilleurs élèves des cours supérieurs actuellement en opération, seraient envoyés aux frais du budget local, dans différentes institutions, universités, collèges ou écoles spéciales des Etats-Unis, pour achever leurs études dans les différentes branches d'instruction pour lesquelles ils auraient montré une aptitude spéciale, sous conditions de concourir à leur retour pour les examens du Service civil, et, après leur nomination, de demeurer au service du gouvernement pendant un temps au moins égal à celui passé en Amérique.

Donc, bien loin de redouter l'accès des indigènes aux fonctions publiques, comme cela se fait et se fit dans quelques-unes de nos possessions, le gouvernement des Philippines ne se contente pas de le favoriser, il le provoque.

Dès maintenant d'ailleurs, on s'occupe de la création d'une Université des Philippines dont les cours s'ouvriront probablement en 1907 ou 1908, juste au moment où les élèves entrés dans les « high schools » actuelles, lors de leur fondation — c'est-à-dire il y a trois ans — auront terminé, dans ces établissements, le cycle complet de leurs études régulières.

Les crédits dépensés pour l'instruction publique au cours du dernier exercice liquidé (1902-1903) se sont élevés à 2.438.185 pesos (un peu plus de 5 millions de francs), sans compter les subventions ou contingents des provinces ou des muni-

cipalités. En 1894, sous le régime espagnol, on ne dépensait pas, pour le même objet, plus de 405.000 pesos.

Aperçu sommaire de la situation budgétaire. — Pour ce qui est du budget des Philippines, constatons brièvement que les recettes ont passé de 3.508.602 $ or, en 1899, à 10.686.188 en 1901, et à 15.326 000 en 1903. Il est à remarquer que le produit des douanes qui figurait pour les 6/7 du revenu total en 1899, n'en représente plus que les 2/3 en 1903. Ce budget de 76.000.000 de francs (en 1903) pour 7.600.000 âmes, donne une répartition « per capita » supérieure à celle du budget des Indes Néerlandaises, qui est de 300.000.000 de francs pour 36.000.000 d'habitants. Ce taux de répartition serait encore augmenté du fait des budgets provinciaux et municipaux qui fonctionnent aux Philippines, tandis que le système du budget unique prévaut encore dans les possessions hollandaises. Toutes les dépenses militaires et navales de l'archipel philippin, y compris même la solde d'environ 4.000 « scouts » (auxiliaires indigènes de l'armée) étant couvertes par le budget des Etats-Unis, on voit que le gouvernement civil des Philippines dispose dès maintenant pour assurer la marche de ses services publics proprement dits, de ressources relativement supérieures à celles du gouvernement général de Batavia.

Voici comment concluait le rapport adressé par M. de Lamothe sur sa mission au gouverneur général de l'Indo-Chine :

« Mon très court séjour aux Philippines a laissé sur moi une profonde impression. En des circonstances des plus défavorables et malgré une dépression économique résultant d'une guerre prolongée et d'une effroyable épizootie qui, dans certains endroits, a détruit 90 0/0 des animaux employés aux cultures, le gouvernement américain a réussi à donner dès maintenant au progrès matériel et moral de l'Archipel une impulsion qui ne s'arrêtera plus. Il m'a sans doute été tout particulièrement agréable de voir mettre aussi vigoureusement en pratique par un grand peuple, des théories de gouvernement colonial et de réforme par la diffusion de l'instruction publique que j'ai constamment soutenues depuis trente ans, soit comme publiciste, soit comme gouverneur, et qui m'ont fait plus d'une fois traiter d'utopiste. Cette expérience est en cours ; ceux qui la dirigent reconnaissent nettement qu'elle ne pourra être jugée définitivement que par ses résultats, et que ceux-ci n'apparaîtront clairement que dans un délai qui peut embrasser une trentaine d'années, la durée d'une génération humaine. Je n'en verrai donc pas la fin ; mais il fallait que l'expérience fût faite et ce sera pour les Etats-Unis un éternel honneur de l'avoir tentée. Je désire vivement pour ma part que la démocratie française entreprenne une tâche analogue dans ses possessions d'outre-mer, en commençant bien entendu par celles qui présentent le plus d'analogie avec les Philippines, par exemple, *mutatis mutandis* Madagascar. En Indo-Chine même, nous pourrions, je crois, nous inspirer utilement, dans bien des circonstances, de l'exemple qui nous est offert dans notre voisinage.

« Tout autour de la mer de Chine règne une ceinture de splendides territoires peuplés de plus de 60 millions d'hommes et inégalement partagés entre les Pays-Bas (36 à 38.000.000), la France (18.000.000), les Etats-Unis (7.600.000), l'Angleterre (environ 2.000.000). Quel sera l'avenir de ces pays de domination ? La guerre de 1898 a démontré qu'on ne saurait défendre contre une attaque extérieure des colonies révoltées. Les événements qui se déroulent en ce moment dans l'Extrême-Orient semblent vouloir étendre et compléter cette démonstration, en ce sens que très probablement, en cas de complications futures, l'indifférence, et même la bienveillance passive des populations dominées ne suffira plus. Pour assurer le maintien du *statu quo* territorial, il faudra obtenir leur concours effectif, et ce concours, on ne l'obtiendra qu'en substituant dans un délai qui ne saurait dépasser dix ou douze ans, tellement les événements nous pressent, le régime de l'association à celui de la domination. Avant dix ans, les Philippines en seront arrivées, par la pratique du self-government à cet état d'esprit où un peuple est capable de faire un effort pour la défense d'un état de choses qui lui assure les bienfaits de l'autonomie intérieure, et une participation si large à la question de ses propres affaires, qu'elle équivaut presque à l'indépendance. Dans ce cas, les Etats-Unis n'auront plus qu'à fournir l'appoint de leur flotte pour assurer l'inviolabilité du territoire. Peut-on arriver à un résultat analogue pour l'Indo-Chine française et quels sont les moyens à employer pour atteindre ce but ? Ce n'est pas ici le lieu de traiter une question de cette importance. Je me borne à l'indiquer parce qu'elle s'impose. Puisse-t-elle être résolue avantageusement pour l'honneur de la France et pour la consolidation de l'œuvre commencée par elle en Indo-Chine il y a bientôt cinquante ans. »

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

L'ALLIANCE ANGLO-JAPONAISE

Depuis quelque temps, on se préoccupe en Angleterre, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises dans ce Bulletin, non seulement du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, mais encore de la possibilité de la consolider et d'en étendre l'objet. Le 31 mai, à un dîner du Eighty Club, le cercle le plus important du parti libéral, sir Edward Grey, président du Club, insista sur la nécessité de rendre plus étroite que jamais une alliance que la valeur de la nation japonaise rendait si utile et si efficace. Le lendemain, 1er juin, lord Lansdowne, ministre des Affaires étrangères, à un dîner politique du parti conservateur, a traité le même sujet et a prononcé sur l'alliance anglo-japonaise les paroles suivantes. On verra que, sans avoir exprimé une opinion ferme en ce qui concerne l'extension possible de l'objet de l'alliance, il a indiqué que c'était là une idée que l'on pouvait considérer, et il est vraisemblable que dans ce moment la question est étudiée dans les cercles dirigeants de l'empire britannique.

J'ai lu avec un intérêt considérable le discours prononcé hier par Sir Ed. Grey, un adversaire que nous respectons tous. J'y ai vu qu'une des principales opinions formulées par cet éminent orateur a été l'expression de l'espoir que l'alliance anglo-japonaise — qui est l'œuvre du gouvernement de M. Balfour — serait maintenue. (*Appl.*) Eh bien, je crois que, sans manquer à cette réserve qui est le devoir constant du représentant du ministère des Affaires étrangères, je crois que je puis déclarer qu'à aucun moment, ni du côté du gouvernement japonais, ni du côté du gouvernement de Sa Majesté Britannique, il n'a jamais été question d'une dénonciation de cette alliance. (*Appl. répétés et prolongés.*) J'irai même plus loin et dirai que, dans l'opinion du gouvernement, lorsque le moment viendra — et il viendra sûrement bientôt — de considérer ce qu'il conviendrait de faire au sujet du renouvellement de l'accord, la seule question pratique sera de savoir si l'accord doit être renouvelé dans sa forme actuelle, ou si nous ne devrions pas chercher quelque moyen de le renforcer et de le consolider. (*Appl.*) Cette alliance anglo-japonaise a été d'une puissante influence pour la paix, et s'il advenait qu'il fût possible de la modifier de telle sorte qu'elle dût non seulement empêcher l'extension du conflit, une fois le conflit déclaré, mais même empêcher tout conflit de se produire, j'estime que tous les hommes d'esprit vraiment pacifique — et nous aimons tous la paix dans ce pays — se réjouiront d'un tel événement. (*Appl.*)

Dans ce même discours de Sir Ed. Grey, j'ai vu que notre honorable adversaire exprimait avec beaucoup de force l'espoir que nulle atteinte ne serait portée aux bonnes relations qui existent en ce moment entre ce pays et la République française. Eh bien, cette fois encore, je puis vous dire sans indiscrétion que jamais les bonnes relations avec la France n'ont reposé sur des bases plus fermes qu'en ce moment. Notre bonne entente avec la France a même beaucoup adouci la tension et les ennuis inévitables pendant une grande guerre. (*Appl.*)

Ne perdez jamais de vue que notre alliance avec le Japon et notre entente avec la France n'ont jamais eu d'objet égoïste ni agressif. Nous n'avons jamais eu le désir de priver d'autres peuples de ce qui leur appartient ni de conspirer contre d'autres puissances.

Notre seul but a été d'assurer la paix et de restreindre le plus possible les terribles maux qui surgissent fatalement quand de grandes nations ont recours au jugement des armes. (*Vifs appl.*)

Le Marché Chinois

Action économique des grandes puissances en Chine.

I. — LES ÉTATS-UNIS

Depuis un peu plus d'un demi-siècle, les puissances étrangères ont en Chine une politique économique suivie. En particulier durant ces dix dernières années, l'exploitation du marché chinois a été, pour plusieurs d'entre elles, l'objet d'efforts soutenus et méthodiques et, partant, l'occasion d'une rivalité de plus en plus ardente. Enfin, on peut prévoir que l'issue de la guerre actuelle marquera un tournant important de l'évolution économique de la Chine, sinon de son histoire politique.

Le moment semble donc bien choisi pour entreprendre une étude d'ensemble de la situation économique qu'occupe chacune des grandes puissances commerciales dans l'Empire chinois; pour procéder à un examen attentif des positions prises, des résultats acquis, des progrès réalisés, des buts poursuivis, des moyens employés, enfin des caractéristiques et des tendances que cette situation implique.

Les chefs d'une pareille étude peuvent être les suivants, pour chaque pays :

Importance des colonies et des « concessions » dans les ports ouverts;

Mouvement commercial : importations et exportations; procédés commerciaux; nature et degré de la pénétration commerciale;

Mouvement de la navigation; compagnies et services;

Opérations postales;

Opérations financières; placements des capitaux; banques;

Participation à l'organisation industrielle de la Chine; concessions de chemins de fer et de mines; entreprises industrielles diverses.

On aura ainsi un inventaire aussi complet que possible, un bilan raisonné des grandes entreprises étrangères dans l'Empire chinois.

Ce sont les Etats-Unis et le Japon qui, au cours de ces dernières années, ont accru, dans la plus forte proportion, leur commerce avec la Chine. Nous commencerons donc par ces deux pays.

Et d'abord, les Etats-Unis. De l'étude des derniers rapports de nos agents en Chine (1), de

(1) Il importe de signaler en particulier les importants travaux de M. Liébert, consul de France à Hong-kong; de M. Vignon, secrétaire de la légation de France à Pékin; de M. Kammerer, consul suppléant au consulat général de Changhaï.

ceux des consuls américains, comme des documents statistiques publiés par les administrations américaine et chinoise, on peut dégager les constatations générales suivantes qui répondent sous une forme synthétique aux différentes questions énumérées plus haut.

I

Action purement économique des Etats-Unis en Chine.

L'expression « action économique » définit exactement et à peu près complètement la politique que suivent les Etats-Unis en Chine et la situation qu'ils y occupent. Leur activité est bien exclusivement d'ordre économique; les intérêts qu'ils y possèdent et dont ils poursuivent le développement sont avant tout des intérêts commerciaux. Ils n'ont apparemment, sur ce pays, aucune visée politique; ils ne cherchent à satisfaire à ses dépens aucune ambition territoriale. Et cela les distingue profondément des autres grandes puissances étrangères en rapport avec la Chine. Ils se sont montrés à cet égard plus désintéressés que le Japon lui-même; et ce désintéressement calculé est bien la caractéristique traditionnelle de leur politique.

Ils n'ont jamais réclamé à la Chine de cessions de territoire. Les Philippines leur ont paru être une base suffisante pour leur action en Extrême-Orient. L'occupation de Manille leur a tenu lieu de l'acquisition d'un Port-Arthur, d'un Kiaotcheou, d'un Weï-haï-weï ou d'un Kouang-tcheou-ouane. Ils ne se sont fait reconnaître aucune « sphère d'influence ». Ils n'ont même pas gardé de concessions distinctes dans les grands « ports ouverts ». A Changhaï, l'emplacement qu'occupaient primitivement les Américains s'est fondu dans l' « International Settlement »; et la bande de terrain qu'ils s'étaient réservée dans le temps à Tien-tsin, au lieu d'être organisée par eux en concession autonome, a passé de leur plein gré sous l'administration de la concession anglaise.

La Chine ne peut leur reprocher non seulement aucune atteinte grave aux droits de sa souveraineté territoriale, mais encore aucun empiétement particulier dans le domaine de son administration. C'est ainsi qu'à la différence d'autres puissances, comme la France, l'Allemagne, l'Angleterre, la Russie et le Japon, les Américains n'ont pas établi de service postal autonome à côté des Postes impériales chinoises en leur faisant concurrence.

A Changhaï seulement, pour satisfaire le plus économiquement possible les besoins de leurs nationaux, ils ont créé, en annexe à leur consulat, un bureau dont le modeste rôle consiste à assurer le service entre Changhaï et les Etats-Unis, en appliquant aux correspondances échangées entre ces deux points le bénéfice des taxes en vigueur dans l'intérieur de la République.

D'autre part, il faut noter ici comme très significative, — et nous y reviendrons plus loin pour l'expliquer par d'autres considérations que le souci de respecter l'intégrité chinoise sous tous les aspects, — la réserve qu'ont observée jusqu'à ce jour les Etats-Unis en ce qui concerne les concessions de chemins de fer et de mines en Chine. Cette réserve a été très caractéristique à une époque où, d'autres puissances montrant au contraire leur avidité, la recherche de ces concessions semblait conduire à une sorte de dépècement du territoire chinois.

Dans cet ordre d'idées, on ne peut citer à l'actif des Etats-Unis qu'une seule concession, celle du chemin de fer Hankeou-Canton, qu'ils ont obtenue en 1898 (1). Cette concession est importante, il est vrai, car elle permet de relier deux des plus grands centres commerciaux de la Chine et, en donnant un prolongement à la ligne Pékin-Hankeou, elle peut placer sous le contrôle américain la moitié du Grand Central chinois. Mais l'indifférence marquée que les Américains ont témoignée pendant six ans pour cette entreprise, leur peu d'empressement à en faire une réalité, prouvent bien qu'ils l'ont recherchée sans grand enthousiasme, et en tout cas sans l'ombre de visées politiques. Qu'il suffise ici de faire ressortir cette attitude qui contraste fort avec celles d'autres pays concessionnaires de lignes ferrées en Chine.

Faire, non de la politique, mais des affaires; développer le plus possible leur commerce, et cela dans un pays dont ils entendent que la souveraineté et l'intégrité soient respectées, sous l'égide d'un gouvernement dont ils s'efforcent sans cesse de gagner la confiance : tel est le but, primordial et d'ordre tout pratique, que poursuivent les Américains en Chine. Pour cela, il est essentiel à leurs yeux que le marché chinois reste libre, que cette liberté ne subisse aucune atteinte du fait des autres puissances. Du moment qu'ils ne recherchent pour eux-mêmes aucun avantage particulier, ils s'opposent naturellement à ce que d'autres en acquièrent à leurs dépens. C'est pourquoi ils se sont montrés toujours les partisans et les défenseurs décidés de la politique de la « porte ouverte » en Chine. On vit même leur gouvernement, en 1899, à un moment où l'intégrité de la Chine paraissait très menacée, prendre l'initiative (circulaire Hay) d'un agrément international pour la consécration de ce principe.

A l'égard de la Chine, leur politique consistera à obtenir du gouvernement de ce pays que, de son côté, il « ouvre » de plus en plus la « porte ». D'importants obstacles entravent encore le commerce dans l'Empire chinois : le nombre encore réduit, par rapport à l'étendue immense du territoire, des places ouvertes aux échanges internationaux; — l'existence des « likin » ou barrières douanières intérieures; — le manque de protec-

(1) Les Américains ont demandé aussi, de concert avec les Anglais, la concession de chemins de fer au Seu-tchouan. Mais leur but dans cette affaire paraît être surtout de faire obstruction à d'autres initiatives plus autorisées et plus sincères que la leur.

tion des marques de fabrique étrangères ; — l'imperfection très grande du régime monétaire. Je ne cite que ceux-là, qui sont précisément ceux auxquels les Etats-Unis se sont attaqués tout d'abord.

Le 8 octobre 1903, le gouvernement américain signait avec le gouvernement chinois un traité de commerce qui décidait, entre autres stipulations, « l'abolition de toutes les taxes de likin », et, par conséquent, la libre circulation des marchandises en transit dans l'intérieur de l'Empire ; l'ouverture de deux nouveaux marchés, Moukden et Antoung, situés en Mandchourie, dans une des provinces jusqu'alors les plus fermées de la Chine et les plus intéressantes pour le commerce d'importation américaine ; la création d'un système de protection pour les marques de fabrique américaines ; l'établissement d'une « monnaie nationale uniforme qui sera monnaie légale ».

Cette dernière question, — amélioration du régime de la monnaie chinoise — a fait déjà l'objet de sérieuses enquêtes et, notamment, d'une mission spéciale dont le professeur Jenks a été chargé en 1904 pour le gouvernement des Etats-Unis. Cet économiste, à la suite de l'étude qu'il fit sur place du sujet, a soumis, il y a quelques mois, à l'administration chinoise, un plan complet et aussi pratique que possible de réforme monétaire (1). Et ainsi a pris forme, grâce à l'initiative des Américains, un des desiderata les plus importants du commerce étranger en Chine.

II

Augmentation rapide du commerce américain (2).

Quelle est la situation commerciale des Américains en Chine? Quels sont leur chiffre d'affaires et la nature de leurs échanges? Quelles sont les caractéristiques de leur commerce?

Les statistiques des Douanes impériales chinoises donnent une idée incomplète, et par conséquent inexacte, du commerce des Etats-Unis avec la Chine.

D'une façon générale, elles n'indiquent que les chiffres du commerce étranger qui se fait directement entre les pays étrangers et les ports chinois, et elles attribuent à Hong-kong, possession anglaise, l'énorme quantité de marchandises étrangères et chinoises qui transitent dans ce port franc; et cela, en bloc, sans distinction des pays de provenance ou de destination. Or, il est certain que la plus grande partie des échanges qui se font par Hong-kong intéresse la Chine et que, notamment, la plupart des marchandises étrangères qui arrivent dans le port anglais demandent à être réexpédiées dans les ports chinois.

Pour les Etats-Unis en particulier, on ne peut, sans méconnaître l'importance réelle du commerce qu'ils font avec la Chine propre, sans se tromper sur ses tendances, sans fausser le rapport véritable qui existe entre les importations et les exportations, faire abstraction de la part — anonyme dans les statistiques chinoises — qu'ils prennent dans le trafic de Hong-kong.

Cette part, nous la trouvons indiquée dans les statistiques américaines. Elle est considérable. A l'importation, elle atteint la moitié du chiffre des ventes que les Etats-Unis font directement dans tout l'Empire chinois.

Il importe donc de se servir des statistiques américaines si l'on veut connaître, aussi complètement que possible, le commerce américain en lui-même, la valeur exacte des échanges, leur progression d'année en année, et surtout le rapport des exportations et des importations. Par contre, les statistiques chinoises nous suffiront pour apprécier le commerce américain et ses progrès, par comparaison avec le commerce total de la Chine et avec celui des autres pays étrangers. Aux unes nous demanderons des données plutôt absolues; aux autres, des données plutôt relatives (1).

Les statistiques chinoises évaluent, en chiffres ronds, à 583.500.000 haikouen taels (soit 2.100.600.000 francs au taux de 1 H. t. = 3 fr. 60) le commerce total de la Chine avec l'étranger, en 1904. Il était de 460.500.000 H. t. en 1899. Donc, hausse de 26,7 0/0 en cinq années.

Dans cet ensemble, le commerce direct (non compris Hong-kong) des Etats-Unis figure, en 1904, pour 56.270.000 H. t. (soit 202.572.000 fr.).

Il était, en 1899, de 43.970.000 H. t. Il a donc augmenté, en cinq années, de 27,9 0/0.

1898	29.150.083 H. taëls.
1899	43.974.460 —
1900	31.476.124 —
1901	40.102.594 —
1902	55.078.865 —
1903	45.399.394 —
1904	56.268.921 —

Il vient, en 1904, au cinquième rang sur la liste, dressée par les douanes chinoises, des pays et des groupes de pays en rapport commercial avec la Chine :

Hong-kong	227.943.000 H. taëls.
Japon	88.151.000 —
Grande-Bretagne	72.491.000 —
Europe continentale (excepté la Russie)	68.025.000 —

En 1896, il occupait le 6e rang et venait après l'Inde.

Mais considérons les Etats-Unis comme importateurs, c'est-à-dire comme fournisseurs du marché chinois. C'est à ce point de vue qu'il faut

(1) Voir *Bulletin du Comité de l'Asie Française* septembre 1904, t. IV, p. 440.

(2) Je prends à dessein, comme point de comparaison, l'année 1899 qui a été l'année la plus favorable au commerce étranger, avant les événements de 1900, celle qui a été appelée l'année « record ».

(1) Il est impossible de combiner, pour une même année, les résultats des unes et des autres; car pour les douanes américaines, l'année fiscale commence le 1er juillet, et pour les douanes chinoises, le 1er janvier.

se tenir pour apprécier la vraie progression du commercé américain et la véritable place qu'ils occupent dans la compétition commerciale dont la Chine est l'objet.

En 1904, ils importent directement dans les ports chinois 29.181.000 H. t. de marchandises.

En 1899, ils n'avaient importé que	22.289.000	H. taels.
— 1898	17.163.000	—
— 1899	22.289.000	—
— 1900	16.725.000	—
— 1901	23.530.000	—
— 1902	30.139.000	—
— 1903	25.871.000	—
— 1904	29.181.000	—

Ils occupent, en 1904, le quatrième rang dans la liste des pays dénommés importateurs en Chine : après la Grande-Bretagne (57.221.000 H. t.), le Japon (50.164.000 H. t.) et l'Inde (32.220.000 H. t.).

Le progrès du commerce d'importation des Etats-Unis est rendu plus sensible encore par le calcul suivant. De 1895 à 1902, tandis que les importations anglaises ont augmenté de 67 0/0, celle de l'Inde de 94 0/0, celles du Japon de 105 0/0, les importations américaines se sont accrues de 500 0/0.

Autre calcul non moins probant. De 1890 à 1902, pendant que les importations anglaises entrent pour une part à peu près stationnaire et même fléchissante dans le total des marchandises étrangères importées en Chine, la part des importations américaines suit sans défaillance une évolution ascendante :

	Importations anglaises.	Importations américaines.
	—	—
1890...	19,1 0/0	2,9 0/0
1898...	16 0/0	7,9 0/0
1902...	17 0/0	9,3 0/0

Retenons donc ceci : c'est que les importations directes des Etats-Unis en Chine ont augmenté dans des proportions considérables, et qu'en 1902 cette augmentation l'emportait de beaucoup sur celle des autres pays.

Les statistiques américaines, plus complètes, puisqu'elles nous permettent de comprendre les échanges avec Hong-kong, confirment les données générales qui précèdent. D'après ces statistiques, les Etats-Unis importaient :

	1893	1898	1903	1904
	—	—	—	—
	$ or	$ or	$ or	$ or
En Chine.	3.900.457	9.992.894	18.898.163	12.862.202
A Hong-kong..	4.216.602	6.265.200	8.772.453	10.412.548
Totaux.	8.117.059	16.258.094	27.670.616	23.274.750

Soit une augmentation de près de 240 0/0 en dix ans, de 1893 à 1903.

Cependant, suivant les mêmes statistiques, les Etats-Unis ne sont pas en Chine, comme la Grande-Bretagne, un pays surtout importateur. Leurs exportations l'emportent encore sur leurs importations (1).

Ils sont encore acheteurs plus que vendeurs. En effet, ils exportaient :

	1893	1898	1903	1904
	—	—	—	—
	$ or	$ or	$ or	$ or
De Chine.	20.636.535	20.326.436	26.648.846	29.342.488
De Hong-kong..	878.078	746.517	1.359.905	1.652.038
Totaux.	21.514.613	21.072.953	28.008.751	30.994.526

Seulement, ce qu'il importe de faire remarquer, c'est que leurs exportations (de Chine et de Hong-kong) sont loin d'avoir augmenté en proportion de leurs importations (33 0/0 de 1893 à 1903 au lieu de 240 0/0). L'écart entre les unes et les autres va s'affaiblissant de plus en plus au profit de leurs importations. Il était de 13.000.000 $ or en 1893 ; il n'est plus que de 400.000 $ or en 1903 (2).

***

Produits chinois importés aux États-Unis.

Les Etats-Unis achètent à la Chine des peaux de chèvres, de l'opium, de la laine, des nattes, des tresses de paille, etc., mais surtout deux produits : la soie grège et le thé. Ces deux produits représentent à eux seuls (en 1903) les trois cinquièmes des exportations chinoises vers les Etats-Unis. C'est l'élément stable et solide du commerce d'importation de ce pays avec la Chine. Le thé est, en effet, un article de consommation nécessaire aux Américains, et la soie grège est la matière première d'une industrie de plus en plus prospère chez eux.

Soie. — Le commerce de la soie (soies grèges) entre la Chine et les Etats-Unis a suivi la progression suivante :

1904	3.100.000	$ or.
1898	7.500.000	—
1903	8.900.000	—
1904	9.800.000	—

(1) Les statistiques chinoises qui ne tiennent compte que du commerce direct, sans compter le transit par Hong-kong, font au contraire des Etats-Unis un pays surtout importateur en Chine.

1903

Import. des Etats-Unis....	25.871.278 H. taels.
Export. aux Etats-Unis...	19.258.116

1904

Imports from U. S.......	29.180.946 H. tls.
Exports to U. S..........	27.087.975

(2) En 1904 (exercice de juin 1903 à juin 1904), il est vrai, cet écart est revenu brusquement à plus de 7.500.000 $ or (imp. 23.274.750 ; exp. 30.994.526 $ or). Mais on peut penser que ce fait n'est que transitoire. Il est dû presque exclusivement, comme nous le verrons plus loin, à la baisse considérable qui a atteint les ventes de cotonnades américaines (13.800.000 $ en 1903 ; 4.140.000 $ en 1904). Les affaires de Mandchourie et la guerre actuelle n'ont évidemment pas été étrangères à cette situation, car la Mandchourie est un marché important pour les produits de coton qu'exportent les Etats-Unis. Ce qui prouve qu'il ne s'agit là que d'une crise limitée et passagère, qui ne touche pas à la marche régulière, à l'évolution générale du commerce américain, c'est que par ailleurs à Hong-kong, qui est un autre gros marché pour les Etats-Unis, les importations américaines n'ont pas cessé d'augmenter : 8.700.000 $ en 1903 ; 10.410.000 $ en 1904.

Il ne suit, il est vrai, que de loin, le commerce de même nature que les Etats-Unis font avec le Japon. Celui-ci a en effet fourni aux Américains, en 1904, pour 24.300.000 $ de soie grège.

La plus grosse part des expéditions de soies de Chine à destination des Etats-Unis revient à Changhaï.

Thé. — Pour le thé, les Etats-Unis sont parmi les meilleurs clients de la Chine.

Ils occupent sur la liste le second rang, venant immédiatement après la Russie et bien avant l'Angleterre. En ce qui concerne les thés verts, ils sont même le pays dont le chiffre d'achats est le plus important. Toutefois, au point de vue de la valeur, le commerce du thé entre les Etats-Unis et la Chine est à peu près stationnaire :

1893	7.450.000 $ or.
1898	5.850.000 —
1903	7.000.000 —
1904	7.300.000 —

Le Japon, en cette même année 1904, fournissait aux Etats-Unis un stock de thé de valeur à peu près égale (7.860.000 $ or).

Le thé chinois acheté par les Américains est expédié principalement dans les ports d'Amoy, de Fou-tcheou et de Changhaï.

Produits américains importés en Chine.

Comme nous l'avons vu, l'importation de produits américains en Chine s'est élevée à :

	1903	1904
Chine	18.898.163 $ or.	12.862.202 $ or.
Hong-kong	8.772.453	10.412.548
Totaux	27.670.616	23.274.750

Les articles vendus par les Etats-Unis à la Chine sont d'espèces assez nombreuses. Il y a les bois, les fers et aciers, les cigares et cigarettes, les fruits et légumes, les cuirs, les ginseng, le lait conservé, etc... Mais trois produits doivent être avant tout mentionnés, car ils forment la base du commerce d'importation des Etats-Unis en Chine, et leur vente constitue le meilleur de la part que prennent les Américains dans l'exploitation du marché chinois.

Ce sont les cotonnades, les farines, le pétrole. En 1903, ils représentaient à peu près les trois quarts des importations américaines en Chine (1).

Cotonnades. — Le progrès de l'importation des cotonnades en Chine est marqué par les chiffres suivants :

	1893	1898	1903	1904
	$	$	$	$
Chine	1.638.657	5.566.515	13.812.640	4.139.000
Hong-kong	14.062	32.169	47.905	93.329

(1) Les considérations qui suivent, sur les produits américains importés en Chine, ont été empruntées en grande partie à un savant rapport de M. Liébert, consul de France à Hong-kong (5 janvier 1905).

Nous avons déjà expliqué, à un certain point de vue, la diminution des ventes américaines en 1904, surtout en ce qui concerne les cotonnades. Nous y reviendrons tout à l'heure.

La Chine est de beaucoup le marché le plus important pour l'industrie cotonnière des Américains. Elle absorbe plus de la moitié des cotonnades fabriquées aux Etats-Unis. D'autre part, en 1903, ces cotonnades représentaient la moitié des produits américains vendus en Chine.

Elles proviennent des Etats du N. E. (New England) et des Etats du Sud. Leur exportation sera donc grandement facilitée et développée, par l'ouverture du canal de Panama.

Les cotonnades que les Etats-Unis importent en Chine sont principalement des tissus : des « grey shirtings », et des « sheetings » surtout, puis des « drills » et des « jeans ». Ils n'y envoient que très peu de filés. Et c'est précisément ce qui fait pour le moment le côté faible de l'importation américaine. En effet, la demande de la Chine en filés de coton augmente de plus en plus au détriment des tissus fabriqués à l'étranger. Quand, par suite des fluctuations du change, le consommateur indigène trouve trop coûteux ces tissus étrangers, il achète des filés et tisse lui-même l'étoffe nécessaire à son usage. C'est ainsi qu'en 1903, 52 0/0 des produits de coton importés en Chine ont consisté en filés (1). Ces filés proviennent de l'Inde, de l'Angleterre et de plus en plus du Japon.

Les Etats-Unis devront tenir compte de cette tendance frappante du marché chinois, s'ils veulent conserver la position qu'y occupe leur industrie cotonnière. D'autre part, même en ce qui concerne les tissus, ils auront à lutter contre la concurrence de plus en plus vive des articles produits au Japon. L'importation des tissus japonais, grâce à leur bon marché, est arrivée en effet à se maintenir et même à bénéficier, en 1903, d'une légère augmentation, alors que, pour la cause exposée plus haut, l'importation de tissus des autres pays subissait une large baisse. Ce fait est symptomatique.

Les chiffres posés plus haut montrent qu'une très petite quantité des cotonnades américaines destinées à la Chine sont expédiées à Hong-kong. Le Sud de la Chine, qu'approvisionne le port anglais, est, en effet, un mauvais marché pour ces cotonnades qui sont, en général, épaisses, lourdes et par conséquent solides mais chères. Dans les provinces méridionales, les conditions climatériques font d'ailleurs rechercher l'article léger. Les cotonnades américaines n'y peuvent donc lutter contre les produits similaires anglais, indiens, allemands et surtout japonais, le bon marché de ces derniers, particulièrement, défiant presque toute concurrence. Les Américains ont commencé, il y a quelque temps, à fabriquer des produits plus légers et meilleur marché, ce qui

(1) En 1872, cette proposition n'était que de 6 0/0 ; en 1882, de 20 0/0. En 1892, elle s'était élevée déjà à 42 0/0. On voit que la progression est rapide et constante.

explique que leurs ventes à Hong-kong aient un peu augmenté.

Il n'en reste pas moins acquis que c'est dans les provinces du Nord (Changhaï, Chantoung, Tcheli) et surtout en Mandchourie que se trouve le principal débouché des cotonnades américaines. Les quelques chiffres suivants feront comprendre l'importance qu'a pour les manufactures américaines ce marché des provinces du Nord. Dès 1899, Tien-tsin recevait pour plus de 31 millions de francs de cotonnades américaines, et Niou-tchouang pour 21 millions. En 1903, les Etats-Unis fournissaient à ce port de Mandchourie près des neuf dixièmes de ses importations de cotonnades, c'est-à-dire pour 24.375.000 francs sans compter ce qu'ils expédiaient à Dalny et à Port-Arthur.

Mais là encore, la concurrence japonaise commençait à devenir menaçante. La valeur des cotonnades importées du Japon avait effectivement passé en deux ans (1901-1903) de 2 millions de francs à 4.250.000.

FARINES. — Voici les évaluations, extraites des statistiques américaines, qui montrent le progrès des ventes de farines venant des Etats-Unis à Hong-kong et dans les ports de la Chine propre :

	1893	1898	1903	1904
	—	—	—	—
	$	$	$	$
Hong-kong.	2 060.000	3.865.000	4.660.000	4.830.000
Chine propre......	74.000	110.000	319.800	285.000

Pour les farines des Etats-Unis, contrairement à ce qui a lieu pour leurs cotonnades, c'est Hong-kong qui est le grand marché de l'industrie américaine. Les envois directs aux ports de Chine sont en comparaison insignifiants : la presque totalité des farines américaines passe par Hong-kong, d'où elles sont réexportées en Chine et dans les Etats de la presqu'île indo-chinoise.

Hong-kong est à l'heure actuelle, au point de vue de ce produit, un des meilleurs clients des Etats-Unis, venant après la Grande-Bretagne (35.237.000 $ or, en 1904) et le Japon (5.140.600 $, en 1904). Les principaux des États de l'Union producteurs et expéditeurs de farines sont ceux de Washington, d'Orégon et de Californie. Plus des deux tiers de leur exportation totale est expédiée sur l'Extrême-Orient.

Les farines américaines ont complètement accaparé le marché du Sud de la Chine, de même que les cotonnades de même provenance s'adressent principalement aux marchés du Nord. Cela est d'ailleurs conforme à la nature des choses. Les Chinois ont pris de plus en plus le goût des pâtes et pâtisseries faites avec de la farine de blé (1) ; et comme le blé n'est pas cultivé dans la Chine méridionale, les Etats-Unis, grands exportateurs de ce produit, trouvent dans cette région un important débouché.

Au contraire, le Nord est de plus en plus fermé. La Mandchourie est, en effet, elle-même un pays producteur de blé, et les Russes, encourageant cette culture, avaient déjà installé à Kharbine, en 1903, huit grandes minoteries dont le rendement journalier était de 3.800 barils et qui donnaient un produit excellent. Résultat : tandis que les importations moyennes annuelles des farines américaines à Niou-tchouang étaient d'environ 1.500 tonneaux pendant la période 1897 à 1902, elles tombaient, en 1903, à moins de 800 tonneaux, représentant à peine une valeur de 167.000 francs.

Cette énorme diminution est caractéristique. Elle montre bien que les importations de farines étrangères sont devenues de plus en plus difficiles en Mandchourie. Il en sera, d'ailleurs, de même peu à peu dans d'autres parties de la Chine du Nord susceptibles de recevoir les farines mandchouriennes fabriquées à Kharbine ou ailleurs. Il est vrai que les Etats-Unis ont une compensation dans l'accroissement de leur importation à Hong-kong.

PÉTROLE. — Le mouvement d'importation du pétrole américain en Chine est marqué, au cours d'une période de dix ans, par les chiffres suivants:

	1893	1898	1903	1904
	—	—	—	—
Chine propre......	1.809.437	2.865.135	1.866.089	4.729.498
Hong-kong.	847.000	991.929	1.623.600	2.566.154

Les Américains ont dans le commerce du pétrole, qu'ils produisent en si grande quantité, un instrument du plus grand avenir pour exploiter le marché chinois. Aucune région de Chine, — si ce n'est le Seu tchouan qui, du reste, n'expédie pas encore sa production dans les autres provinces, — ne produit de pétrole. Et, d'autre part, la consommation de l'huile minérale va se généralisant de plus en plus parmi les Chinois. La Chine tout entière est donc ouverte actuellement aux pétroles étrangers, et les chiffres prouvent, en effet, que l'importation de ce produit est répartie d'une façon beaucoup plus égale entre les ports chinois que l'importation d'autres marchandises, des farines, par exemple, plus ou moins monopolisées, comme nous avons vu, par Hong-kong. Du nord au midi de l'empire chinois, la « Standard Oil C° », puissant trust qui s'est constitué pour la vente du pétrole américain, a des agences et fait d'importantes affaires.

Cependant, le nord de la Chine tend à devenir un débouché moins favorable pour le pétrole américain. En Mandchourie, notamment, ce produit est en baisse constante. A Nioutchouang, la quantité importée en 1903 (2.426.000 gallons) est inférieure de 25 0/0 à la moyenne de l'importation américaine pendant la période 1897-1902. Il y a là l'effet de la concurrence du pétrole russe. Par

(1) Peut-être sont-ce les Chinois revenus de Californie qui ont rapporté et répandu ce goût. Il est remarquable qu'à Souatcou, ville qui envoie aux Etats-Unis un grand nombre d'émigrants, l'importation de la farine américaine ait atteint 111.833 piculs en 1901, alors qu'elle n'était que de 5.834 piculs en 1892.

(Rapport de M. Vignon, secrétaire de la Légation de France à Pékin, du 30 juin 1904.)

contre, l'importation américaine dans le Sud est en progrès très sensible. Si bien qu'en fait, pour le pétrole comme pour les farines, les intérêts américains tendent à se concentrer surtout dans la partie méridionale de la Chine.

A en juger par les chiffres posés au début de ce paragraphe, on pourrait croire que dans l'ensemble le commerce du pétrole américain en Chine est en augmentation constante et rapide. Mais ces chiffres ne doivent pas faire illusion. Ils expriment la valeur, et non la quantité de l'importation américaine. A ce point de vue, il y a augmentation sans doute, en dépit de fortes fluctuations de 1893 à 1903. Mais ce résultat est dû uniquement à ce que les prix du produit américain ont sensiblement haussé, et c'est là d'ailleurs un danger. Par contre, les quantités importées ont baissé de 40 % de 1898 à 1903. Dans cette dernière année, la diminution momentanée qu'accuse l'importation du pétrole étranger en Chine porte entièrement sur le pétrole américain, qui diminue en quantité de 31 % sur 1902, tout en conservant à peu près la même valeur.

Si, en somme, dans cette période de 1898 à 1903, la consommation chinoise du pétrole s'est accrue dans de notables proportions, l'augmentation qui en résulta dans les quantités importées doit être mise à l'actif d'autres pays producteurs qui fournissent un produit bien meilleur marché (1).

Les pétroles américains ont, en effet, sur le marché chinois des concurrents de plus en plus redoutables : ce sont les pétroles de Sumatra, de Bornéo et de Russie (2). Ceux-ci se sont en partie associés récemment. A la « Standard Oil C° » s'oppose aujourd'hui l' « Asiatic Petroleum C° », compagnie enregistrée comme société anglaise, à la fin de 1902, ayant son siège principal à Londres, et constituée au capital de 22.500.000 francs, auquel ont participé, chacun pour un tiers, les trois groupes financiers que représentent :

1° La « Royal Dutch Oil C° » (Compagnie Royale néerlandaise pour l'exploitation des sources de pétrole aux Indes Orientales néerlandaises). Cette société est prépondérante à Sumatra et monopolise presque toute l'exportation de cette île. De plus, aux termes d'un contrat passé avec la Compagnie dordrechtoise de pétrole, maîtresse de la production de Java, elle s'est chargée de l'exportation de ce dernier pays;

2° La « Shell Transport et Trading C° », puissante société anglaise, spécialiste du commerce du pétrole, qui a apporté à l'association son matériel flottant et fixe, son organisation commerciale, sa clientèle en Orient et en Extrême-Orient, ses relations avec les producteurs de la Russie méridionale, enfin la vente des produits de la riche concession qu'elle exploite sur le territoire hollandais de Bornéo, sous le nom de la « Société néerlandaise de commerce et d'industrie de Bornéo »;

3° La Société commerciale et industrielle de naphte de la mer Caspienne et de la mer Noire (Russie), dépendant de la maison Rothschild et ayant son siège à Paris.

Cette association a pour but d'assurer le transport et la vente, en Orient et en Extrême-Orient, des produits des compagnies dépendant de ces trois groupes; par conséquent, de mettre un terme à la concurrence ruineuse que se faisaient ces compagnies et d'arrêter la baisse des prix. C'est, pour l'Asie, en face du trust américain, un trust européen qui dispose de presque tous les pétroles exploités à Bornéo, de la plus grande partie de la production de Sumatra, de l'exportation de Java, enfin des pétroles russes en vrac et de la portion des pétroles de même origine en caisses, qui n'est pas achetée directement par les négociants d'Extrême-Orient.

Dans ces conditions, la « Standard Oil C° » a affaire à forte partie. Aussi la lutte entre ces deux grands groupes rivaux est-elle très vive. Le groupe anglo-russo-hollandais a pour lui l'avantage que lui donne, grâce à Sumatra et à Bornéo, une production plus rapprochée du pays de consommation et, par conséquent, sensiblement meilleur marché.

Mais les Américains auront bientôt à leur disposition de puissants moyens pour vaincre à ce point de vue la concurrence, en diminuant de plus en plus leurs prix de vente. Et ces moyens, ils ont commencé à les mettre en œuvre. Ce sont :

1° L'établissement, dans les principaux ports de Chine et d'Extrême-Orient, de vastes réservoirs leur permettant, tout comme leurs concurrents, d'importer des pétroles en vrac moins chers que les pétroles en caisses. Le transbordement s'effectue simplement au moyen de pompes ;

2° L'augmentation de leur production par l'accroissement du rendement des puits du Texas et de Californie; plus voisins du Pacifique que ceux de la Pensylvanie et de l'Ohio ;

3° La diminution des prix du fret par l'augmentation du tonnage des navires transporteurs.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue que l'ouverture du canal de Panama aura également sur ce point un effet considérable, en permettant de transporter à bien meilleur compte en Extrême-Orient les pétroles des Etats de l'Est, qui, aujourd'hui, sont expédiés pour la plupart par la voie de Suez.

Les Américains sont donc dans d'excellentes conditions pour lutter avec avantage sur ce terrain contre leurs concurrents. On peut tenir pour certain que leur recul, en 1903, quant aux quan-

(1) Les Etats-Unis n'ont exporté jusqu'à ces derniers temps que du pétrole en caisse, procédé évidemment bien plus coûteux que les expéditions en vrac, auxquelles ont généralement recours leurs concurrents.

(2) En 1903, la valeur totale des importations en Chine des pétroles de toutes provenances a été d'environ 15.600.000 h. tls. Les proportions en valeur par pays d'origine ont été les suivantes :

Pétroles américains	43	%
— de Sumatra	42	%
— russes	14 1/2	%
— de Bornéo	1/2	%

Les pétroles russes augmentaient de 35 % et ceux de Sumatra de 18 % en quantité, et les uns et les autres augmentaient presque du double en valeur.

tités importées, n'est que passager. D'ailleurs, les Chinois préfèrent, en général, toutes les fois qu'ils peuvent en payer le prix, le pétrole américain dont ils apprécient la qualité supérieure et le mode d'emboîtage, plus commode et plus fini.

***

Commerce américain en Mandchourie.

Il est bon, étant donné surtout les circonstances actuelles, de faire une mention spéciale du commerce américain en Mandchourie. Pour cela, il suffira de condenser les observations sur ce sujet éparses dans les développements qui précèdent.

Ce commerce est presque exclusivement un commerce d'importation. A ce point de vue, la Mandchourie, jusqu'à ces derniers temps, constituait un marché fort important pour certaines industries américaines. Les Etats-Unis y vendaient des qualités de plus en plus considérables de cotonnades, de pétrole, de bois, de farine, si bien que leurs importations, en 1902, pouvaient être évaluées à 5.500.000 $ or, représentant plus de 35 % de l'ensemble des entrées de marchandises étrangères absorbées par ce pays.

Mais les Russes s'implantent en Mandchourie. Par divers moyens (primes, drawbacks, transports réduits sur terre et sur mer, extension des opérations de la Banque russo-chinoise, etc...), ils s'efforcent naturellement de favoriser l'écoulement des produits de leur propre industrie, Leur action est lente, mais son effet, semble-t-il, n'en est pas moins inéluctable. Déjà les importations américaines fléchissent sur plusieurs points.

Quand se produisit, en 1903, le conflit mandchourien, cause immédiate de la guerre actuelle, les intérêts commerciaux des Etats-Unis dans cette partie de la Chine étaient considérés comme très compromis, par les hommes même les mieux placés pour voir et pour juger, notamment par le consul américain à Niou-tchouang. Le pétrole américain reculait devant le pétrole russe ; la farine américaine était peu à peu éliminée par le produit indigène fabriqué dans les minoteries russes de Kharbine. Les bois américains étaient menacés par les produits que les Russes allaient retirer de leurs concessions forestières du Yalou. Enfin, les cotonnades américaines encouraient un sort semblable, la Russie étant elle aussi un pays producteur de coton (1) ; leur importation subissait déjà dans les derniers mois de 1903 une baisse considérable.

Il se formait peu à peu en Mandchourie, au profit de la Russie, un monopole de fait qui était bien de nature à porter ombrage au commerce étranger.

C'est là une des raisons principales qui permettent de s'expliquer l'intérêt avec lequel les Etats-Unis ont suivi le développement de cette question mandchourienne ; l'ardeur qu'ils ont mise à défendre contre la Russie le principe de la « porte ouverte » ; la sympathie que leur inspire aujourd'hui la cause du Japon, dont le but avoué est de rétablir en fait, dans cette partie de la Chine, la liberté commerciale.

L' « American Association of China », dans son dernier rapport, fait ressortir que déjà l'importation des cotonnades américaines est en augmentation à Niou-tchouang, depuis que les Japonais ont forcé les Russes à évacuer ce port ; et elle annonce, d'après des renseignements certains, que les statistiques de l'année présente, même malgré la guerre, marqueront une hausse énorme en ce qui concerne ce commerce. C'est possible. Mais derrière le soldat du Mikado se tient le marchand japonais, prêt, lui aussi, à profiter du recul des Russes et de l'ouverture du pays. Déjà les Américains ont senti la concurrence japonaise en Mandchourie (1). Ne doit-on pas penser que cette concurrence sera plus que jamais redoutable venant d'un peuple dont la victoire ne peut qu'exalter les forces économiques ?

***

Procédés commerciaux.

Après avoir exposé l'importance et la nature du commerce américain en Chine, étudions-en le mode et les autres caractéristiques.

La colonie américaine dans l'empire chinois comptait, en 1903, 2.542 individus. Elle avait doublé en dix ans. Il est vrai que, dans ce nombre, étaient compris 740 missionnaires, entretenus par des associations de propagande américaines, sans compter ceux qui font partie de missions internationales, comme la « China Inland Mission ». Cette observation faite, la colonie américaine est la troisième en importance sur la liste des colonies étrangères en Chine. Elle était la deuxième en 1893 ; elle s'est laissé dépasser, depuis lors, par la colonie japonaise (2).

Sur 1.292 maisons de commerce étrangères installées, en 1903, sur le territoire chinois, 114 (30 en 1893) étaient des maisons américaines. Ce nombre ne donne aux Etats-Unis que le quatrième rang sur la liste des pays étrangers ayant des négociants en Chine. Les Allemands qui ont un commerce bien moins important possédaient, en 1903, 159 établissements, 45 de plus que les Américains (3).

Ceux-ci ne font, en effet, que très peu de com-

(1) En Perse, grâce à un système de primes allouées à ses manufactures, la Russie est arrivée à monopoliser tout le commerce des cotonnades. C'est là un fait dont les Américains pouvaient, avec quelque raison, craindre la répétition en Mandchourie.

(1) La part du Japon dans les importations de Niou-tchouang a monté de 3 1/2 0/0 en 1896-1899 à près de 12 0/0 en 1903. Elle est restée stationnaire dans les exportations à 92 0/0 environ.

(2) En 1903, les Anglais étaient... 5.662
les Japonais......... 5.287
les Allemands....... 1.658
les Français......... 1.213, etc...

En tout, 20.404 étrangers résidant en Chine.

(3) Maisons anglaises, 420 ; japonaises, 361 ; françaises, 71, etc.

Il faut observer, en outre, que dans le chiffre de 114 établissements américains se trouvent comprises les agences de compagnies d'assurances de plus en plus nombreuses, lesquelles ne peuvent guère être considérées comme des maisons de commerce.

merce général. Ils ne tiennent pas de ces « general stores » que les Anglais, les Japonais et les Allemands ont ouverts en si grand nombre. Les échanges entre les Etats-Unis et la Chine sont limités, comme nous l'avons vu, à quelques produits peu nombreux et bien déterminés, et c'est à eux que se réduit principalement le rôle des négociants américains. A l'importation, quelques agences spéciales représentent directement les industries intéressées. C'est ainsi que le pétrole est importé par la « Standard Oil C° » ; les farines, par plusieurs agences, dont la principale, sise à Hong-kong, est celle de la « Sperry Flour C° » de San-Francisco. Les machines à coudre, objet d'un trafic de plus en plus important, sont vendues par les agents mêmes de la Compagnie Singer.

En dehors de ce système d'agences, la principale maison américaine est l' « American trading C° » qui a des succursales dans quelques grands ports chinois.

Mais il semble que les Américains s'en tiennent encore au mode primitif du commerce étranger en Chine. De même qu'il y a soixante ans, les échanges entre marchands chinois et étrangers ne pouvaient se faire que dans quelques centres (les cinq ports à traité) ouverts aux relations internationales, de même encore aujourd'hui, les marchandises américaines affluent en un très petit nombre de points, où les négociants d'autre nationalité et surtout les négociants indigènes viennent eux-mêmes se les procurer. Le commerce des Etats-Unis possède ainsi deux grands marchés, deux grands centres de distribution : Hong-kong et Changhaï; Hong-kong, d'où il alimente la Chine méridionale et les Etats de l'Indo-Chine; Changhaï, qui commande à la Chine centrale et septentrionale, et d'où les produits américains gagnent ordinairement les lieux de consommation par l'entremise de maisons étrangères ou chinoises (1). Hong-kong surtout, à proximité des Philippines et de Canton, est en quelque sorte le quartier général des entreprises commerciales des Etats-Unis dans l'ouest du Pacifique.

Les négociants américains restent ainsi dans les comptoirs qu'ils ont fondés dans les grands ports du littoral chinois. Ils ne pénètrent pas eux-mêmes dans l'intérieur du pays; la vente et l'achat des marchandises qui composent leur commerce s'y font par d'autres mains. Ils font en sorte que la plupart de leurs produits s'imposent par leur qualité et par leur bon marché, et ils se sont crus jusqu'à présent dispensés de s'approcher eux-mêmes, pour accroître la vogue et l'écoulement de leurs articles, des centres de consommation indigènes (1). En ce sens, le mode d'action des Américains diffère beaucoup des procédés commerciaux employés par les négociants d'autres pays, notamment du Japon.

Donc l'action commerciale des Etats-Unis ne s'exerce encore qu'à la périphérie maritime de la Chine. Pas de pénétration directe. Au Seutchouan, le grand marché intérieur où tendent si avidement les énergies économiques d'autres puissances, ils ont même supprimé en 1900 le consulat qu'ils avaient créé à Ychoung-king quelques années auparavant.

Ils n'ont dans l'intérieur du pays que de nombreux missionnaires, qui leur sont, il est vrai, de précieux auxiliaires, en répandant la langue anglaise, en créant des exploitations agricoles, en constituant de petits musées commerciaux et en faisant ainsi connaître et apprécier les produits de leur industrie.

***

Les Américains n'ont que depuis peu de temps en Chine des établissements de crédit propres, susceptibles de faciliter leurs transactions commerciales. Ce n'est qu'après 1900, que deux banques de leur nationalité, la « Guaranty Trust C° » et l' « International Banking Corporation » s'y installèrent. En février 1904, ces deux établissements ont fusionné en gardant le nom du second. Aujourd'hui l' « International Banking Corporation » est au capital entièrement souscrit de 40.000.000 francs. Elle a des succursales à Changhaï, Hong-kong et Canton. Elle est chargée, en Chine, ainsi qu'aux Philippines, du service de trésorerie du gouvernement américain, et notamment de l'encaissement de la part de l'indemnité chinoise de 1900 revenant aux Etats-Unis. Il convient, toutefois, de faire remarquer que c'est avant tout une société privée, qui n'a aucune attache officielle et ne jouit d'aucun privilège ; et cela, à la différence d'autres banques étrangères établies en Chine, notamment de la Banque russo-chinoise.

Ses affaires, au point de vue commercial, ont pris une extension rapide. Les importations croissantes des Etats-Unis sur les marchés de Changhaï et de Hong-kong donnent lieu annuellement à des opérations de banque de plus en plus considérables. La nouvelle banque américaine a naturellement attiré à elle une grande partie de ces affaires qui, jusqu'ici, étaient traitées exclusivement par les banques anglaises d'Extrême-Orient.

III

Le mouvement de la navigation américaine (2).

Le progrès du commerce des Etats-Unis avec la Chine a un corollaire; c'est le développement

(1) Extrait d'un rapport de M. H. Miller, consul des Etats-Unis à Niou-tchouang : « Une des grandes fautes des industriels américains est d'être trop disposés à laisser en des mains étrangères la vente de leurs produits. La plupart de ces intermédiaires ne sont jamais allés aux Etats-Unis et leurs préoccupations ne dépassent guère la spécialité des marchandises qu'ils ont à traiter. Il leur paraît tout naturel, pour le reste, lorsqu'ils trouvent l'occasion de faire commerce d'un autre produit, d'introduire les marques de leurs propres pays. Si les marchandises américaines qui trouvent actuellement leur écoulement en Chine, étaient entièrement confiées à des maisons américaines, je suis convaincu que la vente en augmenterait de 25 0/0. »

(1) Le vice-consul de France à Tché-fou relate cependant que, depuis deux ans, de jeunes voyageurs possédant la langue chinoise qu'ils ont apprise à San-Francisco, visitent les grands centres commerciaux du Chan-toung et essaient de nouer directement, même sans l'assistance de compradores, des relations avec les marchands indigènes. Ce serait une nouveauté.

(2) D'après un rapport de M. Liébert, consul de France à Hong-kong, du 28 novembre 1904.

de leur marine marchande dans le Pacifique, la multiplication de leurs services de navigation avec l'Extrême-Orient.

Cette évolution date surtout de l'occupation des Philippines. L'ouverture du canal de Panama l'accentuera naturellement d'une façon remarquable. Ses étapes seront ainsi logiques et bien marquées.

En 1898, le tonnage américain était de 168.000 tonnes à Hong-kong et de 239.000 dans les ports chinois.

En 1903, il a été respectivement de 424.000 et de 560.000. Il a donc plus que doublé, de part et d'autre ; il a augmenté de 152 0/0 à Hong-kong et de 134 0/0 dans les ports chinois.

En 1898, la proportion du tonnage américain, par rapport à la totalité du tonnage enregistré, était de :

1,27 0/0 à Hong-kong;

0,70 0/0 dans les ports chinois.

En 1903, elle s'est élevée respectivement à :

2,23 0/0 et 0,98 0/0.

Elle a donc presque doublé, en cinq années, à Hong-kong, et augmenté de 3 0/0 dans les ports chinois.

Néanmoins, avec un tonnage de 424.000 tonnes, sur un tonnage total de 19.020.000 tonnes, le pavillon américain n'occupait encore à Hong-kong, en 1903, que le septième rang venant après les pavillons.

Anglais..............	11.200.000	tonneaux.
Allemands...........	2.696.000	—
Japonais..............	2.034.000	—
Français.............	848.000	—
Norvégiens......	642.000	—
Chinois..............	508.000	—

Dans l'ensemble des ports chinois, il ne venait que le huitième (après le russe) avec 560.000 tonnes, sur un total de 52.290.000 tonnes. Mais on doit s'attendre à ce qu'avant très peu d'années, il passe à un bien meilleur rang, si l'on tient compte des dispositions prises par les Etats-Unis pour développer leurs services transpacifiques.

***

En 1898, il n'y avait que deux lignes régulières de paquebots américains : celles de la « Pacific Mail S. S. C° » et de l' « Occidental and Oriental S. S. C° » reliant à Hong-kong le seul port de San-Francisco, comme simple prolongement du grand transcontinental américain. Aujourd'hui, sans compter les cargo-boats, qui traversent le Pacifique ou passent par Suez, ce sont cinq grandes Compagnies américaines qui effectuent des services réguliers, en passagers et en marchandises, entre les deux rives du Pacifique Nord reliant la côte chinoise, non plus seulement à San-Francisco, mais à d'autres ports importants de la côte ouest des Etats-Unis, tels que Tacoma, Seattle et Portland, débouchés de régions très productives.

Ces Compagnies sont :

Le « Pacific Mail S. S. C° » : 5 grands paquebots en service;

Le « Northern Pacific S. S. C° » : 3 navires ;

L'« Occidental and Oriental S. S. C° » : 3 navires;

La « Portland and Asiatic S. S. C° » : 4 vapeurs affrétés;

La « Boston S. S. C° » : 3 navires.

Les deux premières sont les plus importantes. Elles font en ce moment des efforts considérables pour transformer et augmenter leurs flottes, principalement au point de vue de l'importance du tonnage.

La « Pacific Mail S. S. C° » a en service, depuis 1902, deux paquebots, le *Korea* et le *Siberia* qui représentent chacun 7.285 tonneaux de jauge nette. Au milieu de 1904, elle leur a adjoint deux nouveaux vapeurs d'un tonnage plus élevé : le *Mongolia* et le *Mandchuria*, de 8.750 tonneaux nets.

Mais ces superbes unités vont être à leur tour dépassées par celles dont la « Northern Pacific S. S. C° » a entrepris la construction : le *Minnesota*, qui est déjà en service depuis peu de mois, et le *Dakota*, qui sera achevé dans le courant de 1905. Ces deux navires sont les plus grands qui soient encore sortis des chantiers américains. Ils ont 33.000 tonneaux environ de déplacement, 20.718 tonneaux de jauge brute, 13.324 de jauge nette. Ils égalent, à peu de chose près, le *Cedric* et le *Celtic*, les deux géants que la Compagnie anglaise « White Star » a récemment affectés à sa ligne transatlantique.

Il est possible, dès lors, de dégager les caractéristiques et les tendances de la marine marchande américaine dans son développement en Extrême-Orient.

1° Elle fait une navigation transpacifique au long cours. Elle ne participe pour ainsi dire pas au cabotage des côtes de Chine. Dans les eaux du Petchili, son pavillon ne se montre que très irrégulièrement et à des intervalles très éloignés. Et c'est ce qui fait surtout que son tonnage, dans l'ensemble des ports chinois est encore faible, en comparaison de celui des marines anglaise, japonaise, chinoise, allemande et même norvégienne, qui se livrent, au contraire, entre ces ports, à un important cabotage.

2° C'est à Hong-kong qu'il faut se placer pour juger exactement de l'importance et des progrès du trafic maritime, sous pavillon américain, en Chine; car c'est là que s'est porté, dans ces dernières années, l'effort principal des Compagnies. Tous les grands services américains touchent à Hong-kong, tandis que la plupart ne comprennent même pas Changhaï dans leurs itinéraires. La « Pacific Mail S. S. C° » est la seule Compagnie qui desserve régulièrement le grand port chinois. Pour les autres, la relâche de Changhaï n'est effectuée qu'en cas de fret très rémunérateur. L'incommodité d'accès de ce port pour des navires de très fort tonnage, comme le deviennent de plus en plus les paquebots américains, sont sans aucun doute une des raisons de ce fait (1).

(1) On comprend, dans ces conditions, que les Américains aient intérêt à voir disparaître le plus tôt possible les défectuosités du port de Changhaï. Peut-être doit-on expliquer par là l'initiative

3° L'augmentation du trafic maritime sous pavillon américain porte tout entière sur le mouvement des vapeurs, le nombre des voiliers, et, par suite, le tonnage qu'ils représentent, étant en diminution constante depuis six ans.

D'autre part, elle est due surtout à l'importance de plus en plus grande du tonnage des unités mises en service. En d'autres termes, le tonnage des vapeurs américains a beaucoup plus augmenté que leur nombre. En 1893, il était en moyenne, à Hong-kong, de 1.100 tonnes; il s'élevait, en 1903, à 3.300 tonnes, et il ne peut que s'accroître encore par suite des dimensions de plus en plus grandes que les Américains donnent à leurs nouveaux bâtiments.

A cet égard, la marine marchande américaine a une évidente supériorité sur sa concurrente d'Europe. Elle est affranchie des limitations et des charges qu'impose le passage du canal de Suez. Elle peut donc poursuivre librement l'avantage qui résulte de l'emploi de bateaux de grande capacité : le bon marché du fret. Et ce n'est pas là la circonstance qui contribuera le moins au développement du commerce sino-américain.

L'abaissement progressif des prix de transport est, en outre, l'effet naturel de la rivalité qui existe aujourd'hui entre les compagnies transpacifiques (1). Il aura enfin un facteur nouveau, particulièrement actif dans l'ouverture du canal de Panama, qui ne manquera pas de donner une impulsion considérable aux entreprises maritimes des Etats-Unis et d'assurer ainsi au commerce américain le profit de transports de plus en plus avantageux.

Des perspectives très prochaines promettent donc au trafic maritime des Etats-Unis avec la Chine un grand essor et une prospérité considérable. Le gouvernement américain semble d'ailleurs vouloir y contribuer lui-même. Il paraît disposé à entrer dans la voie des encouragements directs en affectant aux lignes de navigation du Pacifique d'importants crédits. Jusqu'à ce jour, les compagnies transpacifiques qui font le service postal n'ont pas reçu de subventions régulières. Elles touchent simplement pour le transport des dépêches un prix de fret calculé généralement d'après la distance parcourue et le poids moyen des matières postales transportées au cours de l'année précédente. Mais les choses vont, semble-t-il, changer. On annonce, en effet, que la Commission américaine de la marine marchande vient, sous l'inspiration du Président Roosevelt lui-même, de recommander au Congrès l'adoption du principe des subventions. Elle a même suggéré les chiffres suivants : 3.000.000 de francs par an pour un service bimensuel à 16 nœuds sur le Japon, la Chine et les Philippines, ou moitié pour un service bimensuel à 13 nœuds, ou moitié pour un service mensuel.

Si cette innovation aboutit, ce sera une importante contribution au développement de la marine marchande américaine dans le Pacifique.

IV

Action industrielle effacée des Américains en Chine.

Les Américains n'ont pris jusqu'à ce jour qu'une part très peu active dans l'organisation industrielle de la Chine et dans la mise en valeur de ses ressources. En comparaison de l'activité qu'ils déploient pour développer leur commerce dans ce pays, ce manque d'initiative est digne de remarque.

Nous avons déjà indiqué et expliqué à un certain point de vue leur réserve en ce qui concerne les entreprises, soit de chemins de fer, soit de mines. Ils ont créé, il est vrai, une société, l'« American China Development », destinée à rechercher et à réaliser des entreprises de cette nature. Mais la construction du chemin de fer Hankeou-Canton est encore la seule affaire dont cette société se soit chargée. Et même, depuis sept ans, ne s'agit-il là que d'un projet. La concession date, en effet, du 14 avril 1898. Elle a été confirmée par le contrat du 31 août 1900. La Société américaine était autorisée à lancer un emprunt de 40.000.000 $ or. Elle a bien, depuis lors, commencé et achevé la petite ligne annexe, longue de 32 kilomètres, de Canton-Fatchan-Sanchoui, mais l'affaire principale est encore en suspens. Bien plus, le principe même de la concession était remis récemment en discussion. Le gouvernement chinois a décidé de la retirer aux États-Unis sous prétexte que ceux-ci, paraissant se désintéresser de l'entreprise, l'avaient abandonnée en fait aux capitaux et aux ambitions de deux autres pays : la France et la Belgique. Les Américains, sans doute, ont protesté. Leur grand financier, M. Pierpont Morgan, a racheté un grand nombre de parts de l'« American China Development C° », qui avaient passé en des mains étrangères, et, en fait, est devenu en tant que détenteur de la majorité des titres, le maître de l'entreprise. Il est actuellement en pourparlers avec le gouvernement chinois pour obtenir la confirmation des contrats de 1898-1900. S'il y tient vraiment, sans doute réussira-t-il. Mais il est à peu près certain dès maintenant que, si la compagnie américaine réalise jamais sa concescession, ce ne sera pas sans la participation de capitalistes étrangers, participation qu'elle paraît avoir acceptée d'avance. Et ainsi, les Etats-Unis devront partager les profits de toute espèce inhérents à l'entreprise.

La ligne totale doit s'étendre sur une longueur de 1.200 kilomètres environ. Nous venons de voir que 32 seulement sont couverts sur une ligne annexe. Autant dire que tout est encore à faire. Pendant ce temps la Société franco-belge

que leur gouvernement a prise récemment dans la question de l'amélioration du cours du Ouang-pou, qui traine depuis si longtemps.

(1) On parle, il est vrai, d'une vaste combinaison qui engloberait ces compagnies américaines dans un grand trust : le Trust du Pacifique, qui pourrait plus facilement régenter le commerce.

du Pékin-Hankeou, dont la ligne est d'une longueur à peu près égale, poussait si activement ses travaux qu'ils sont aujourd'hui à la veille d'être achevés; et les Allemands construisaient, en moins de quatre ans, 420 kilomètres de chemin de fer au Chantoung.

En dehors de cette affaire, si mollement conduite, les Américains, nous le répétons, ne possèdent en Chine aucune concession soit de mines (1), soit de chemins de fer.

Comme autres entreprises industrielles, ils sont également très dépourvus. On ne peut citer à leur actif que les établissements suivants : à Canton, une usine électrique pour l'éclairage de la ville indigène et des concessions étrangères; — à Hong-kong, une fabrique de ciments, la « Green Island Cement C° », où ils n'ont d'ailleurs qu'une part d'intérêts; — à Changhaï, une minoterie qu'ils ont montée avec des capitaux chinois. Ces entreprises sont, comme on voit, de peu d'importance et font modeste figure à côté des établissements de toute sorte (filatures, usines métallurgiques, chantiers de constructions navales, etc.), que les nationaux d'autres pays, les Anglais principalement, ont créés ou ont contribué à fonder dans les grands ports chinois.

Cette abstention dans le domaine industriel est frappante, mais s'explique facilement. Les Américains, jusqu'à présent, n'ont pas encore eu besoin de la Chine pour le placement de leurs capitaux. Ceux-ci trouvent pour l'instant un champ d'action assez vaste dans la mise en valeur des ressources du territoire fédéral et des républiques du Centre-Amérique, sur lesquelles se portent plus spécialement les visées des capitalistes en ce moment. Et c'est précisément l'effort industriel que font les Américains chez eux qui provoque l'accroissement de leurs exportations et notamment l'afflux de plus en plus considérable de leurs produits sur le marché chinois.

***

A bien des points de vue, les Etats-Unis sont celle des grandes puissances qui est la moins engagée en Chine. Pas de possessions territoriales, pas de sphère d'influence, pas d'ambitions politiques, pas de placements de capitaux. Une seule grande entreprise industrielle : le chemin de fer de Hankeou-Canton est encore à l'état de projet précaire.

Les Américains ont, avant tout, en Chine, des intérêts commerciaux. Ce pays les intéresse surtout comme un des plus riches marchés du monde qui soient offerts aux produits de leur industrie.

De là, leur politique, leur position dans la question chinoise. A l'égard des puissances rivales, maintien de la « porte ouverte »; à l'égard de la Chine, amélioration du régime de l'Empire. A cela se borne volontairement leur rôle.

Leur commerce, d'ailleurs, dans ces régions, est appelé à un grand avenir. La raison en est d'abord dans le développement et les progrès merveilleux de leur industrie. Ils produisent précisément en immenses quantités les matières premières des articles qui sont leurs principales importations en Chine (cotonnades, pétroles, farines) et ces articles, où leur commerce s'est, en quelque sorte, spécialisé, sont justement de ceux qui semblent assurés d'une consommation toujours plus grande, presque illimitée, dans ce pays de 400 millions d'habitants (1).

D'autre part, leur proximité géographique du monde chinois leur donne un avantage marqué sur leurs concurrents d'Europe. Et cet avantage sera encore considérablement accru par l'ouverture du canal de Panama, cette grande œuvre prochaine qui va transformer les relations économiques de deux continents.

Les Américains sont aujourd'hui convaincus de l'importance de leurs destinées dans le Pacifique. De la prépondérance économique que leur position et que leurs efforts doivent leur conférer dans cet Océan dépend pour eux leur suprématie dans le monde. L'un d'eux n'a pas hésité à dire à cet égard que New-York n'est que la petite porte des Etats-Unis, tandis que leur grande porte, leur porte de façade, est véritablement San-Francisco.

Et voilà que bientôt cette distinction n'aura même plus de raison d'être. Car, grâce au canal de Panama, l'énergie économique de tous les Etats de l'Union, de ceux de l'Est comme ceux de l'Ouest, va pouvoir s'orienter vers les marchés du Pacifique, et vers le plus grand d'entre eux : l'Empire chinois.

L'Europe, restant lointaine, sera dès lors dans une situation très inférieure pour soutenir la lutte. Par contre, il est un pays contre lequel les avantages naturels dont jouiront les Etats-Unis auront beaucoup moins d'action et qui, par conséquent, demeurera pour eux un concurrent redoutable : c'est le Japon.

FERNAND PILA.

(1) Le contrat obtenu par l' « American China Development » contient cependant la stipulation suivante :
« Actuellement, considérant que le charbon est un des éléments indispensables pour l'exploitation de la ligne, les deux parties décident que, dans l'avenir, la Compagnie générale des chemins de fer chinois pourra exploiter les gisements de charbon à proximité de la ligne, si elle est munie d'une autorisation écrite du gouvernement chinois. Elle déléguera alors ses pouvoirs à la Compagnie américaine. Celle-ci s'engage à envoyer des ingénieurs pour faire la prospection des gisements et procéder à leur exploitation; les capitaux nécessaires seront fournis par la Compagnie américaine. »

(1) En 1864, les cotonnades étrangères ne représentaient que 12 1/2 0/0 des importations de la Chine; en 1904, elles y comptent pour 36 0/0. Quant au pétrole étranger, parti de rien, il atteint déjà 8 0/0 et vient, en 1904, au troisième rang des principales importations chinoises, après les cotonnades (36 0/0) et l'opium, tombé de 40 0/0 en 1864 à 11 0/0 en 1904.

ASIE FRANÇAISE

Les accidents du travail. — Nous avons naguère protesté contre l'idée qu'on a eue dans la métropole d'appliquer en Indo-Chine la loi sur les accidents du travail. Une cinquantaine d'industriels, entrepreneurs ou négociants se sont réunis dans le local de la Chambre de commerce de Hanoï pour étudier la question. Après une longue discussion, l'assemblée a adopté l'ordre du jour suivant :

L'assemblée composée de cinquante industriels de Hanoï réunis à la Chambre de commerce, ce mardi 9 mai, décide de protester contre la composition de la commission instituée par arrêté en date du 19 avril 1905, en vue d'étudier la promulgation de la loi sur les accidents du travail en Indo-Chine. Dans ce but, elle donne mandat à la Chambre de commerce de Hanoï de se mettre en relation avec le député de la Cochinchine, le délégué de l'Annam-Tonkin, tous les corps élus de l'Indo-Chine, afin de demander aux pouvoirs publics la modification de la Commission désignée, de façon que la majorité dans cette commission appartienne aux membres libres de toute attache administrative et que les deux membres professionnellement intéressés à la promulgation de la loi qui sont déjà désignés pour faire partie de cette commission n'y aient que voix consultative.

En outre, l'assemblée décide la nomination d'un Comité provisoire de défense contre la promulgation de cette loi telle qu'elle est appliquée en France, ses résultats, étant donné les mœurs indigènes, devant être contraires aux intérêts des employés comme des employeurs européens et menacer l'avenir de la colonisation en Indo-Chine sans correspondre d'ailleurs ici à aucune nécessité sociale.

Le Comité de défense est ainsi constitué :

Le délégué de l'Annam-Tonkin, le Président de la Chambre de commerce de Hanoï, le Président de la Chambre d'agriculture du Tonkin, MM. Fontaine, E. Schneider, aîné, Meyer, Blot, Trombert, Bernhardt, F.-H. Schneider, Chesnay et Godard.

Les exportations de l'Indo-Chine en denrées coloniales. — Voici le tableau des exportations des denrées coloniales de l'Indo-Chine en 1904 :

L'exportation des poivres de l'Indo-Chine a atteint 5.343 tonnes, soit 1.928 tonnes de plus qu'en 1903.

La Cochinchine, comme l'année précédente, a fourni la presque totalité de l'exportation au long cours, soit 5.337 tonnes, le Tonkin 835 kilos et le Cambodge 4 tonnes seulement. Mais il ne faut pas oublier, ainsi que l'a déjà fait remarquer le Bulletin économique de l'Indo-Chine, qu'une très grosse partie de l'exportation cochinchinoise n'est, en réalité, que la réexportation cambodgienne.

La métropole a reçu 4.895 tonnes de poivre indo-chinois, en provenance de Saïgon ; les autres destinations ont été les suivantes :

Hong-kong	339	tonnes.
Pays d'Europe	35	—
Singapour	20	—
Chine et Japon	2	—
Birmanie et Siam	559	kilos.
Autres pays	32	tonnes.

L'exportation du café s'est élevée en 1907 à 161.745 kil., contre 14.790 kilos en 1903.

Cette augmentation considérable, qui montre quel progrès la culture du café a fait dans la colonie, provient surtout du Tonkin qui voit ses expéditions s'élever à 142.950 kilos, dont 140.300 kilos à destination de la Métropole, contre 13.917 kilos en 1903.

De même, la Cochinchine, qui n'avait exporté que 126 kilos en 1903, en a expédié 18.747 kilos en 1904.

L'exportation du café d'Annam continue à être peu importante ; son chiffre est même tombé de 215 kilos en 1903 à 48 kilos en 1904.

Il est bon de rappeler ici que la consommation du café en France s'est élevée à 111.635.767 kilos en 1903.

Le thé a donné lieu à un mouvement d'exportation de 329.030 kilos.

Ce thé provient presque exclusivement de l'Annam, qui en a expédié 318.612 kilos en France.

Le Tonkin a exporté 8.711 kilos de thé d'Annam, et le Cambodge 1.635 kilos de thé de Chine sur le Siam.

L'exportation de la cannelle a atteint le chiffre de 295.062 kilos.

L'Annam en a fourni la presque totalité, soit 285.603 kilos, qui ont été envoyés à Hong-kong ; ils consistent en 191.667 kilos de petite écorce et 91.893 kilos de grande écorce. Il y a sur 1903 une diminution de 20.489 kilos.

Le Tonkin a exporté 8.715 kilos de petite écorce, seulement, dont 8.535 kilos ont été dirigés sur Hong-kong.

Le Cambodge et la Cochinchine n'ont fourni que des quantités insignifiantes.

2.537 tonnes de sucre ont été exportées en 1904, se répartissant comme suit :

Annam	2.362	tonnes.
Cambodge	129	—
Cochinchine	37	—
Tonkin	9	—

L'Annam a exporté à Hong-kong 2.325 tonnes de sucre brun et 26 tonnes de sucre blanc indigène.

Les amomes et cardamomes ont atteint comme exportation, en 1904, le chiffre de 281.271 kilos, soit une augmentation de 53 tonnes pour l'année 1903.

Comme provenance, la Cochinchine a fourni 166 tonnes, le Tonkin 19 tonnes contre 50 tonnes l'année précédente ; l'Annam en a fourni 52 tonnes.

Ces produits ont été expédiés sur Hong-kong exclusivement.

Le nouveau câble sous-marin de Saïgon à Pontianak. — Comme suite à l'article que nous avons publié dans le précédent numéro sur les communications télégraphiques de l'Indo-Chine, voici quelques renseignements sur le câble Saïgon-Pontianak empruntés à un récent numéro du *Journal officiel de l'Indo-Chine* qui a publié la convention de La Haye en date du 6 avril 1904, survenue entre la France et les Pays-Bas, en vue de régler les conditions d'établissement et d'exploitation de nouvelles communications sous-marines atterrissant aux Indes néerlandaises :

Le gouvernement hollandais a établi et mis en exploitation un câble sous-marin de Batavia à Pontianak avec atterrissement à Billiton. De son côté, la France établit un câble sous-marin entre la Cochinchine, à proximité de Saïgon, et Pontianak, point d'atterrissement du câble néerlandais reliant déjà la côte de l'île de Java et la côte occidentale du Bornéo néerlandais.

Le câble de Saïgon à Pontianak possède un atterrissement intermédiaire dans l'île indo-chinoise de Poulo-Condor.

La convention du 6 avril 1904 prévoit l'établissement dans un délai de quinze ans de câbles partant de Java (près de Batavia ou d'autres localités choisies d'un commun accord et se dirigeant vers l'Océan Indien, et un autre câble partant de Java ou d'une des mêmes localités et se dirigeant vers Saïgon.

Le gouvernement français se réserve le droit de confier l'établissement et l'exploitation du câble ou son exploitation seulement à une compagnie française.

Si le câble entre Saïgon et Pontianak est établi pour le compte du gouvernement français, l'établissement se fera entièrement aux frais de ce gouvernement : celui-ci ne pourra cependant pas être propriétaire de la section de câble située sur le territoire et dans les eaux territoriales du Bornéo néerlandais, ni exercer aucun droit sur cette section, laquelle appartiendra au gouvernement néerlandais, qui en remboursera le coût au gouvernement français. En outre, le gouvernement néerlandais effectuera à ses frais la jonction du point d'atterrissement au bureau de Pontianak.

Si le gouvernement français juge préférable de confier l'établissement du câble et son exploitation à une compagnie française, qui serait alors propriétaire de ce conducteur, le gouvernement néerlandais s'engage, dès maintenant, à accorder à cette compagnie, pour une durée de quarante années, le droit d'atterrissement nécessaire.

La compagnie française assurera l'établissement de la communication jusqu'au bureau de Pontianak.

Si le gouvernement français décide de ne confier que l'exploitation du câble à une compagnie française, le gouvernement néerlandais s'engage, dès maintenant, à accorder à cette compagnie le droit d'exploitation nécessaire dans les conditions prévues par la convention.

La communication prévue ci-dessus devra être organisée dans un délai maximum de quinze mois, à partir de la date de la ratification de la présente convention.

Le gouvernement néerlandais assurera à ses frais l'exploitation du câble au bureau de Pontianak, dont les heures de service seront fixées d'un commun accord.

L'installation des appareils sur les lignes de Saïgon à Pontianak et de Pontianak à Batavia devra être telle qu'elle permette l'échange direct des correspondances entre Saïgon et Batavia. En outre, et afin d'assurer la rapidité des transmissions, les communications seront établies directement entre Saïgon et Pontianak, d'une part, Pontianak et Batavia, d'autre part, en dehors du temps qui sera reconnu nécessaire pour écouler, dans des conditions convenables, le trafic des îles de Poulo-Condor et de Billiton.

On appliquera aux correspondances empruntant les lignes précitées les règles de la convention télégraphique de Saint-Pétersbourg du règlement télégraphique en vigueur.

Au point de vue du régime des taxes et de l'acheminement du trafic, les gouvernements contractants admettent les conditions suivantes pour les correspondances empruntant les câbles de Saïgon à Pontianak et de Pontianak à Batavia :

Pour les correspondances en provenance ou à destination des Indes néerlandaises, il ne sera perçu au profit du gouvernement des Indes néerlandaises d'autre taxe qu'une taxe terminale. Cette taxe est fixée à 44 centimes par mot.

Pour celles de ces correspondances ne transitant que par l'île de Java, il ne sera perçu, au profit du gouvernement des Indes néerlandaises, qu'une taxe de transit de 20 centimes par mot;

Pour les correspondances empruntant d'autres lignes du gouvernement des Indes néerlandaises, il ne sera perçu au profit de ce gouvernement qu'une taxe de transit de 44 centimes par mot, au maximum;

Les correspondances précitées bénéficieront de toutes les réductions des taxes terminales ou de transit qui seraient accordées à d'autres entreprises dans des conditions analogues;

A égalité de tarif, les correspondances ne portant pas d'indication de voie en provenance ou à destination soit des lieux desservis par le câble de Pontianak à Batavia, savoir : Pontianak, l'île de Billiton et l'île de Java, soit des pays desservis par le réseau français d'Extrême-Orient, savoir : l'Indo-Chine, le Siam, la Chine méridionale (Amoy compris), seront dirigées, de part et d'autre, par la voie de Pontianak-Saïgon comme étant la plus directe.

Les correspondances de presse bénéficieront d'une réduction d'au moins trois cinquièmes sur le tarif appliqué aux correspondances ordinaires.

Les télégrammes d'Etat des gouvernements contractants bénéficieront d'une réduction de 50 0/0 sur l'ensemble des taxes perçues entre Saïgon et Batavia et *vice versa*.

La réorganisation de l'enseignement au Cambodge. — La Commission que le gouverneur général de l'Indo-Chine avait chargée, par arrêté du 15 novembre 1904, d'étudier la réorganisation de l'enseignement au Cambodge a terminé ses travaux et a fait les propositions suivantes :

Les enfants devront, comme par le passé et selon une habitude générale, être envoyés tout d'abord à la pagode de leur village vers l'âge de 8 ans; ils y acquerront par le soin des bonzes les premiers principes de la lecture et de l'écriture de leur langue, et commenceront l'étude de certains textes rituels et celle de la morale. La plus grande liberté sera d'ailleurs laissée aux intéressés à l'endroit des cérémonies d'usage.

Vers l'âge de 12 ans, l'enfant entrerait aux écoles, *dites provinciales*, lesquelles seraient créées dans les principaux centres de l'intérieur et dirigées par des instituteurs indigènes. Les enfants y passeraient deux années et devraient, à leur sortie, posséder la connaissance de leur langue nationale tant écrite que parlée, les éléments du français, du calcul décimal, de l'histoire de leur pays. Ceci pour les jeunes Cambodgiens; quant aux enfants chinois, annamites, malais ou métis de ces différentes races qui d'habitude ne sont pas envoyés aux pagodes, un cours spécial serait créé dans les différentes écoles provinciales pour les enfants au-dessous de 12 ans. Arrivés à cet âge, les cours deviendraient communs aux enfants de toute race.

Là s'arrêterait l'instruction pour la masse du peuple, comme en France s'arrête pour le plus grand nombre l'instruction à la sortie de l'école communale.

Les élèves des écoles provinciales, désireux de poursuivre leurs études d'une façon plus approfondie, seraient alors admis, après un examen éliminatoire, à profiter d'une instruction plus complète qui serait donnée dans des écoles *dites préparatoires*, dirigées chacune par un maître français qui serait en outre chargé de la surveillance des écoles provinciales dépendant de sa région. Ces établissements, au nombre de cinq,

seraient placés à Pnom-penh, pour la ville de Pnom-penh, les résidences de Kandal, Takéo et Kompong-speu :

A Kompong-chnang, pour toute la région des lacs;

A Kompong-cham, pour la région du grand fleuve;

A Prey-veng, pour les résidences de Prey-veng et de Soai-riêng;

A Kampot, pour la région dépendant du golfe du Siam.

L'enseignement qui y serait donné serait le même que celui des écoles provinciales, mais plus complet et augmenté de quelques cours nouveaux. Le séjour serait de deux années, de 14 à 16 ans.

A l'expiration de la seconde année, une nouvelle élimination par voie d'examen aurait lieu : ceux des élèves ayant satisfait au concours seraient admis à une école d'un degré supérieur dite *école primaire supérieure*. Les autres seraient renvoyés dans leur famille avec un bagage de connaissances déjà très suffisant.

L'école primaire supérieure, dont le siège serait à Pnom-penh, aurait pour but de commencer l'instruction spéciale des fonctionnaires subalternes de tout ordre, des secrétaires et des interprètes des administrations publiques, des candidats à l'Ecole de médecine de l'Indo-Chine, enfin des jeunes gens désireux d'acquérir une instruction complète avant de se livrer au commerce ou à l'industrie. Elle serait en conséquence divisée en quatre sections, et la durée des cours y serait de trois ans, de 16 à 19 ans.

Dans la première section seraient réunis les candidats aux fonctions publiques de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire. Les cours seraient adaptés aux connaissances que ceux-ci doivent posséder, l'enseignement du français et l'étude des lois cambodgiennes y seraient spécialement soignés. La deuxième section serait réservée aux futurs élèves de l'Ecole de médecine de l'Indo-Chine. En dehors des matières générales ordinaires, les élèves suivraient à l'hôpital un cours d'hygiène et de médecine à la fois théorique et pratique. La troisième section comprendrait les jeunes gens désireux de devenir vétérinaires; comme aux précédents, des cours spéciaux sur la médecine vétérinaire pratique et théorique seraient professés.

Enfin la quatrième section serait réservée aux élèves se destinant au commerce, à l'industrie ou à l'agriculture.

A la fin des études qui, nous l'avons vu plus haut, seraient de deux ans, les élèves passeraient un examen et seraient pourvus, en cas de succès, d'un diplôme, leur permettant l'accès de certaines fonctions publiques, ou de certaines écoles suivant la section à laquelle ils appartenaient.

Néanmoins, les jeunes gens désireux soit de remplir certains postes d'ordre relevé : gouverneurs de provinces, juges aux tribunaux supérieurs, soit de se destiner à l'enseignement, pourraient entrer, à la suite d'un concours annuel, dans une école supérieure constituant la dernière étape et dénommée *collège*.

Les élèves, qui seraient assurés à leur sortie d'une situation administrative, judiciaire ou professorale, prendraient l'engagement de servir l'Etat pendant au moins dix ans. Au collège, des cours communs amèneraient les élèves à la connaissance parfaite de la langue cambodgienne et de la langue française. On y approfondirait l'étude de l'histoire, de la géographie et des sciences, et selon le but poursuivi par chacun, les jeunes gens suivraient soit un cours de droit cambodgien, soit un cours de droit administratif, soit un cours de pédagogie.

La durée des études serait de trois ans, de 19 à 22 ans.

En dehors de ces différentes écoles primaires et supérieures une *école professionnelle* serait créée à Pnom-penh, qui comprendrait deux sections : la première destinée aux élèves sans instruction désirant uniquement devenir habiles ouvriers, et qui seraient recrutés dans les provinces par le soin des résidents; la deuxième, réservée aux élèves qui, sortant des écoles provinciales, seraient désireux d'acquérir des connaissances professionnelles complètes.

SIAM

La situation financière. — Nous avons signalé, dans notre Bulletin d'avril, l'augmentation constante des recettes du budget siamois. D'après les prévisions budgétaires pour l'exercice 1905-1906, elles vont se maintenir et rester considérables. Les revenus pour cet exercice sont estimés en effet à 53 millions de ticaux contre 45.500.000 pour l'exercice 1904-1905 (le tical égale 1 fr. 40).

Cette augmentation de 7 millions et demi est d'autant plus considérable qu'elle sera réalisée malgré l'abolition, qui a été décidée, d'un assez grand nombre de maisons de jeu, dont la disparition entraînera une diminution de 800.000 ticaux dans les recettes d'un budget qui, on le sait, est fondé en grande partie sur le produit de différentes fermes, et en particulier de celles des jeux.

CHINE

L'opinion chinoise et la loi américaine contre l'immigration des Chinois. — Comme il fallait s'y attendre, du moment où une opinion publique commence à se développer en Chine par l'accroissement de la curiosité portée aux choses extérieures, la création d'un grand nombre de journaux et la diffusion des notions étrangères, elle se préoccupe du sort fait aux Chinois aux Etats-Unis et se prononce violemment contre l'exclusion dont les Célestes sont l'objet de la part de ce dernier pays. C'était même là une prévi-

sion ironique de ceux qui s'étonnaient de voir l'opinion américaine si zélée pour l'ouverture de la Chine et son développement moral, et en même temps si acharnée contre toute espèce de liberté accordée à l'immigration du travail jaune aux Etats Unis.

Dans notre dernier Bulletin, nous signalions qu'un meeting de protestation avait été tenu par les marchands chinois de Changhaï contre la nouvelle législation américaine relative aux Chinois. Depuis, le mouvement s'est étendu à Tien-tsin avec la même méthode, consistant à essayer d'imposer un changement de la législation américaine en boycottant les marchandises américaines importées en Chine. On signale que les journaux indigènes de Tien-tsin, entrant énergiquement dans cette campagne, non seulement recommandent le boycottage en question, mais même refusent toute réclame pour des marchandises d'origine américaine. Les étudiants sont entrés en lice, ont tenu des meetings et voté un grand nombre de résolutions. On a décidé de répandre dans le pays des écrits anti-américains et de publier les résultats de la propagande. Déjà, les groupes qui mènent cette dernière à Pékin ont répandu dix mille exemplaires des résolutions arrêtées. Deux cents membres d'une guilde commerciale, qui a des branches dans dix-sept provinces de la Chine propre sur dix-huit, ont signé un arrangement mutuel aux termes duquel celui d'entre eux qui sera convaincu d'avoir acheté des marchandises américaines paiera une amende de 50.000 taëls.

Il y a là un problème peu agréable à étudier pour M. Rockhill, le nouveau ministre américain en Chine, qui connaît parfaitement la langue et les milieux chinois. Il a déclaré, en arrivant à Tche-fou, que la campagne actuelle était basée sur une mauvaise interprétation de la nouvelle législation américaine contre l'immigration chinoise.

Il explique les choses comme il le peut, car il est bien évident que la législation américaine contre l'immigration des travailleurs chinois est aussi draconienne qu'elle peut l'être. Aussi, le conflit entre les intérêts du commerce d'exportation en Chine et ceux des ouvriers américains qui ne veulent pas de la concurrence des coulis, commence-t-il à être évident. Une délégation, représentant l'Association Asiatique Américaine a été reçue le 2 juin par le président Roosevelt. Elle a demandé au président d'obtenir des ministères compétents que la loi relative à l'exclusion des Chinois soit appliquée avec moins de rigueur. Cette situation met le gouvernement fédéral dans une posture bien difficile. S'il cède le moins du monde et entr'ouvre la porte aux travailleurs chinois, il provoquera un mouvement violent de tous les ouvriers des Etats de l'Ouest, et l'événement montre que s'il maintient le régime actuel, il aura grand'peine à ne pas porter un coup fatal au commerce américain en Chine. C'est là un dilemme fort embarrassant, mais il était fatal qu'il vînt à se poser le jour où apparaîtrait l'incompatibilité entre la législation américaine anti-chinoise et l'ouverture de la Chine et sa participation à la vie universelle, que les Américains désiraient dans un esprit à la fois humanitaire et intéressé.

Le chemin de fer de Pékin à Hankéou. — Une dépêche de Changhaï, du 13 juin, annonçait que la première locomotive, traînant un train d'inspection qui portait l'ingénieur en chef de la ligne de Pékin à Hankéou, a franchi le pont du fleuve Jaune, long de 3.010 mètres ; c'est-à-dire qu'aujourd'hui la ligne est construite d'un bout à l'autre, puisque le lit immense du Hohang-ho était le seul obstacle qui séparait encore les tronçons Nord et Sud. Il est vrai que l'obstacle était considérable, puisque ce fleuve vagabond se promène avec des crues énormes dans un immense lit sablonneux, et qu'il avait été difficile de trouver un point où il était réduit, à la largeur cependant encore respectable de 3 kilomètres, entre des rives suffisamment élevées pour prévenir de nouveaux vagabondages qui pourraient emporter la ligne, sur une très grande longueur à la première crue exceptionnelle.

Le trafic régulier ne sera cependant commencé d'un bout à l'autre des 1.200 kilomètres de la ligne Pékin-Hankéou qu'au mois de novembre, un grand nombre de travaux de consolidation restant nécessaires dans la dernière section centrale construite.

Les Japonais à Port-Arthur. — Les Japonais semblent décidés à faire de Port-Arthur un centre purement militaire. Une dépêche de Tche-fou annonce, en effet, que les maisons de commerce européennes et américaines, encore établies à Port-Arthur, ont été avisées par les autorités japonaises d'avoir à quitter la place et à enlever leurs marchandises.

ASIE RUSSE

Le naphte au Turkestan. — Nous recevons, d'un compatriote bien connu au Turkestan, des renseignements précieux sur le naphte du Ferghanah. C'est en décembre 1903, — notre Bulletin l'a noté — que le forage fait par les soins du gouvernement russe, à Maïli-Saï, à 72 kilomètres d'Andijane livrait dans la montagne passage à une fontaine qui, si l'on croit les ingénieurs, aurait donné en un jour environ 320.000 kilogrammes de naphte. Comme rien n'était prêt pour l'exploition d'une telle richesse, et qu'on ne pouvait attendre d'une simple expérience d'aussi prodigieux résultats, on a laissé la fontaine s'obstruer ; mais dès cette époque de nombreuses demandes de concessions étaient adressées au gouvernement par des Russes et des étrangers, parmi lesquels des Français.

En septembre 1904, une société russe fit des forages à Tchimione près de Kokand, près de la station de Varmovski. Le forage près de cette station fut plus profond que celui que le gouvernement avait exécuté en 1903 : il a 123 sagènes environ, à peu près 30 de plus que le précédent. Cependant, malgré cela, le puits de Tchimione ne parait pas contenir une veine aussi puissante que l'autre.

Un nouveau forage est en exécution : en janvier dernier, on avait atteint une profondeur de 26 sagènes, et il y avait déjà dégagement de gaz et de forte odeur de naphte.

L'administration des chemins de fer a traité avec la Compagnie russe de Tchémione qui a ainsi un débouché certain. Les autres mines vont être exploitées activement, surtout grâce au chemin de fer d'Orenbourg qui conduira le naphte du Turkestan dans l'Oural et au centre même de la Russie.

On a fondé beaucoup d'espérances sur cette voie nouvelle, nous dit notre correspondant; elle rapproche Tachkent de la Russie et supprime les transbordements de la mer Caspienne. On annonçait, au commencement de 1905, un service temporaire de deux trains par semaine.

Omsk. — Des lettres nous arrivent d'Omsk. On nous dit que le gouvernement russe prépare déjà des travaux d'amélioration pour rendre plus facile la navigation fluviale.

La terre ayant été bien couverte d'une neige abondante, on espère que les récoltes seront bonnes, et les Sibériens ont plus que jamais besoin de bonnes récoltes. On n'ignore pas que ce qui a rendu l'année 1904 plus supportable et moins dure pour les paysans de Russie d'Europe, ce furent les récoltes incomparables de l'année.

L'administration russe fait préparer aussi de nouvelles études hydrotechniques en Asie centrale dans le bassin de l'Irtyche et du lac Balkhach.

Des instruments de toute sorte ont été envoyés à Omsk pour creuser des puits artésiens dans la région.

Déjà, l'an dernier, des études avaient été faites dans les provinces de Tourgaï, d'Akmolinsk, de Semipalatinsk et de Tomsk. La commission chargée du travail visita les territoires de 65 villages de la province d'Akmolinsk et 42 rien que dans le district de Kansk (province de Tomsk).

L'agitation populaire en Sibérie. — En vertu d'un avis du Comité des ministres, approuvé récemment par Nicolas II, les gouvernants de certaines provinces (Tomsk en Sibérie, et en Europe Saratov, Poltava, Mohilev, Minsk, Nijni-Novgorod) auront le droit, jusqu'à la fin de l'année, de prendre des mesures préventives contre les atteintes à l'ordre public.

A Tomsk, il y a eu une révolte dans la prison même. Les meubles furent brisés et on tira des coups de revolver jusque dans l'appartement du directeur de la prison.

La culture du tabac. — Les Russes cultivent le tabac dans beaucoup de provinces de leurs possessions asiatiques.

Cette culture n'est pas très développée en Sibérie Occidentale. Le tabac y est d'ailleurs de qualité inférieure, aussi bien dans les provinces de Tobolsk et d'Akmolinsk que dans les cercles miniers de l'Altaï. En Transbaïkalie et dans le bassin du fleuve Amour surtout, la culture du tabac a fait de grands progrès, mais les cultivateurs ignorent l'art de traiter convenablement la feuille de tabac. Les résultats de cette culture sont, pour cette raison, inférieurs à ce qu'ils devraient être.

Dans la steppe kirghize, on a aussi un peu cultivé le tabac, mais c'est au Turkestan que les résultats ont été les plus brillants; on le cultive, en petite quantité jusqu'ici, dans des terres spéciales, bien fumées et travaillées en plates bandes. Les indigènes du pays distinguent deux espèces de tabac selon le mode de culture : le tabac blanc, que l'on fume, et le tabac vert, qu'on prise ou qu'on chique. Le tabac à fumer est faiblement arrosé et les feuilles restent à fermenter dans des fosses recouvertes d'un tapis ou d'une étoffe de laine. Le tabac à priser est au contraire fortement arrosé; les tiges coupées avec les feuilles sèchent à l'ombre. Elles sont ensuite arrachées et pilées. On a essayé, au Turkestan, de cultiver les tabacs turcs; ces essais ont été heureux particulièrement à Tachkent et à Vierny, où le nombre des plantations de tabacs supérieurs augmente d'année en année.

On a constaté — et c'est la vérité — que les femmes cosaques s'occupent volontiers de la culture du tabac. Dans les steppes sibériennes où l'on cultive le plus vulgaire des tabacs, le iénéiski, on vend ordinairement le poud de 1 rouble 50 à 2 roubles, c'est-à-dire de 4 à 5 francs les 16 kilos. On dit que cette année le prix du tabac, sans doute à cause de la guerre, avait, dit-on, doublé en Sibérie. Non seulement les Européens et les Sibériens de race blanche fument le tabac, mais tous les indigènes l'apprécient beaucoup : hommes, femmes, enfants, tous en sont amateurs : les populations musulmanes de la Sibérie Occidentale sont celles peut-être qui fumeraient le moins volontiers, certaines superstitions les retiennent parfois encore.

Voies fluviales sibériennes. — Depuis quelques semaines les voies fluviales rendent de nouveau de grands services en Sibérie. Il n'existe pas, on le sait, de voie de navigation faisant communiquer la Russie d'Europe et la Sibérie, mais il y a cependant une voie mixte qui, au point de vue stratégique et économique, est d'une grande importance.

On sait que Perm, ville dont l'importance a crû très rapidement, se trouve sur la Kama reliée au centre de la Russie par eau et par voie

ferrée : une flottille importante descend la Kama et s'en va sur la Volga en aval et en amont de ce grand fleuve : elle remonte même les affluents navigables de la Kama.

Les transports sont relativement peu coûteux en Russie et de nombreuses marchandises destinées à la consommation des particuliers ou même de l'armée peuvent être expédiées à Perm. De là, de Perm à Tumène, il y a 771 verstes à faire en chemin de fer.

Après Tumène, la grande voie fluviale sibérienne commence : la Toura, le Tobol et l'Irtyche sont suivis par les bateaux porteurs de marchandises pour la Sibérie centrale et orientale jusqu'au confluent de l'Irtyche et de l'Ob. Par le Tchoulyme, les bateaux atteignent Atchinsk.

Après Irkoutsk, la voie fluviale reprend à Angara, Baïkal et Selenga jusqu'à la ville de Verkhnéoudinsk. Pour arriver au fleuve Amour, les marchandises doivent suivre la voie ferrée qui gravit les monts Iablonoï et Stanovoï.

En 1883, on avait construit un canal de 7 verstes qui, grâce à un système d'écluses, rendait possible le passage pour les bateaux du bassin de l'Ob dans celui de l'Iénisséi. Les marchandises auraient pu de Tumène aller jusqu'à Verkhnéoudinsk sans avoir recours au Transsibérien. On craignit une concurrence fâcheuse pour ce chemin de fer; les travaux furent arrêtés, puis repris en 1898 : si le canal avait été complètement en état l'an dernier, on comprend facilement les services énormes qu'il aurait rendus.

ARABIE

L'affaire des boutriers de Mascate. — Nous avons dit, à plusieurs reprises, en quoi consistait l'arbitrage auquel la France avait consenti, sur la demande de l'Angleterre, de soumettre son droit de protection sur les boutriers de Mascate, et nous nous sommes prononcés sur le caractère de la concession que notre diplomatie faisait par là. Le roi Victor-Emmanuel, auquel la France et l'Angleterre ont soumis le différend, a choisi le professeur Lammasch, le jurisconsulte autrichien bien connu, comme arbitre supplémentaire.

L'insurrection de l'Yémen. — On assure, à Constantinople, que les forces nécessaires à faire une expédition à l'intérieur de l'Yémen et à débloquer Sanaa sont maintenant concentrées à Hodeïda. On sait que, pour éviter les désertions dans cette lutte contre des populations arabes, le gouvernement ottoman a décidé de se servir des troupes turques ou albanaises, au lieu de continuer à envoyer des Syriens de langue arabe, dont une grande partie joignaient les insurgés à la première occasion.

On estime, à Constantinople, que les forces actuellement concentrées sur les côtes de l'Yémen sont suffisantes, et l'on a ajourné l'appel des réserves de la division d'Angora.

Les troupes marcheront sur Sanaa par deux voies : une partie passera par Taïs, tout près de la frontière de l'arrière-pays d'Aden, dans une région particulièrement montagneuse, où des sommets dépassent 3.000 mètres. La seconde passera par Menaka sur la route directe de Hodeïda à Sanaa. Le plan des autorités turques est de reprendre cette ville et les autres points occupés par les insurgés avant de discuter avec ces derniers les termes d'un arrangement futur, pour lequel la Turquie serait disposée à faire de sérieuses concessions.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Robert Lewis, *consul général* de Panama à Paris;
Edouard de Clebsattel, *vice-consul* des Etats-Unis du Brésil à Dunkerque;
Augustin Jore, *vice-consul* des Etats-Unis du Brésil à Rouen;
Albert Martinez de Hoz, *consul* de la République Argentine à Lyon;
François Rolland, *vice-consul* d'Espagne à Tours.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Berger est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de brigade* Bertin est nommé au command. de l'artill. de l'Indo-Chine à Hanoï.

INFANTERIE

Chine. — Sont désig. pour servir au 16e rég. :
MM. le *chef de bat.* Lavenir; le *capit.* Coulais; les *lieut.* Lhopital, Hervelin, Pourchet et Thomassin.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :
MM. les *chefs de bat.* Magnin et Tipveau; les *capit.* Lepesqueur, Hesse et Landervin; le *lieut.* Tagnon et les *sous-lieut.* Tavernier, Desmier, Pigeon et Katz de Warens;
MM. les *chefs de bat.* Benoit et Mortreuil et le *lieut.* Evin sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *colonel* Leblois est nommé au command. de la brigade de réserve de Chine au Tonkin;
M. le *lieut.* Richarmet est désig. pour servir au Tonkin;
Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. le *colonel* Spitzer; les *chefs de bat.* Barbecot et Couzine; les *capit.* Wehrlé, Métivier et Zeil; les *lieut.* Martin, Tambrun et Allegrini;
MM. le *capit.* Rivier et le *lieut.* Weigand sont affectés au 1er tonkinois;
M. le *lieut.* Mignot est placé au 2e tonkinois;
M. le *capit.* Forestier est désig. pour le 4e tonkinois :
MM. les *capit.* Lacour, du Bois de la Villerabel et Féraud; les *lieut.* Elegoet, Durlot, Marty et Leca et les *sous-lieut.* Robin et Bué sont désig. pour le 5e tonkinois.
Sont affectés au 18e rég. :
MM. le *chef de bat.* Yanez; les *capit.* Dehaye, Lespagne et Modat; les *lieut.* Weithaz, Duffand, Sommé, Vuillermet, Wendt, Hennon et Pécheur et les *sous-lieut.* Lamouroux et Messire.

Nouvelle-Calédonie. — MM. le *lieut.* Billès et le *sous-lieut.* Foulon sont désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Marchat est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *capit.* Welly est placé à la direct. du Tonkin ;

M. le *lieut.* Juy est désig. pour servir au Tonkin ;

M. les *capit.* Lammens, Marty, Michaut, Arnauld et Quénéa sont désig. pour servir au Tonkin ;

MM. le *capit.* Coqueugniot ; les *lieut.* Darras, Candelot et Carteron sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — MM. les *lieut.* Le Marget et Balastre sont désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Sterque, *offic. d'admin. de 3e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Grimonet et Chas-Laviniole, *stagiaires de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de 1re cl.* Lallier du Coudray est nommé direct. du commiss. en Indo-Chine.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Le Bihan-Pennanros et Sombardier et M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Saintot sont désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Chabaneix est désig. pour occuper un emploi de professeur à l'Ecole impériale de médecine de Tien-tsin ;

M. Tanvet, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupation de Chine.

Indo-Chine. — MM. Régnier, Pichon, Féraud, Thibault, Fargier, Briand, Imbert et Paucot, *méd.-maj. de 2e cl.*; Le Pape, Pouthiou-Lavielle, Combier, Deschamps, Bruas, *méd. aides-maj. de 1re cl.*; Mengin, *pharm.-maj. de 2e cl.*, et Authier, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Nouvelle-Calédonie. — M. Renault, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté à l'hôpital de Nouméa.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Prétou est désig. pour servir à Hanoï.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Affectations spéciales. — MM. le *lieut. de vaiss.* Dyé et l'*enseig. de vaiss.* Traub sont mis à la disposit. dn ministre des Affaires étrangères.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Martin (A.-C.) est désig. pour embarq. sur le *Styx* ;

MM. les *enseig. de vaiss.* Seurrat de la Boulaye et Bonnel et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Leboucher sont désig. pour embarq. sur la *Rapière*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Derrien est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — MM. l'*ingén. ppal* Duchez et l'*ingén. de 2e cl.* Mareschal sont désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos leceeurs.

Bibliographie

Journal d'un correspondant de guerre en Extrême-Orient (*Japon, Corée, Mandchourie*), par Reginald Kann. 1 volume illustré. Calmann Lévy, éditeurs.

L'auteur, ancien officier français, a voulu étudier la guerre russo-japonaise au point de vue technique. Il est parti à la veille de la rupture et s'est rendu au Japon, où il a obtenu immédiatement du ministre de la Guerre l'autorisation de suivre la IIe armée japonaise, commandée par le général Oku.

Malheureusement cette autorisation devait être accompagnée d'un ordre d'embarquement qu'on promettait presque quotidiennement aux correspondants de guerre et qu'ils reçurent seulement cinq mois après le début des hostilités. La première partie du volume de M. Kann est consacrée à son séjour forcé à Tokyo et à une excursion qu'on lui permit de faire sur un navire japonais dans les ports militaires de Kouré et de Sacebo et en Corée. Elle se ressent du désenchantement éprouvé au cours de cette longue attente. L'intérêt du récit se relève lorsqu'il retrace le voyage de la colonne des correspondants à travers la partie de la Mandchourie conquise par les Japonais, où elle parcourt successivement les champs de bataille de Kin-tchéou, de Vafangou et de Tachichiao. Au commencement d'août, elle rejoint le quartier général à Haït-cheng quelques jours après l'évacuation de cette ville par les Russes. Ce sont là de nouveaux déboires : d'abord, une incarcération absolue dans l'enceinte d'Haï-tcheng, puis l'interdiction de se rapprocher des combattants pendant les affaires partielles qui précédèrent la bataille de Liao-yang.

Pour bien suivre les péripéties de cette bataille, l'auteur fut obligé de se soustraire par la fuite à l'étroite surveillance dont il était l'objet. La description des cinq journées que dura la lutte est la partie la plus importante, et de beaucoup la plus intéressante de tout l'ouvrage. Elle nous montre surtout le développement complet de l'attaque d'une des principales positions de défense de l'armée russe par deux divisions du général Oku. Les fortifications du génie russe, les méthodes de tir de l'artillerie, les formations d'attaque adoptées par l'infanterie japonaise sont décrites et commentées par un homme du métier. Tous ceux que préoccupent les questions tactiques de la guerre moderne trouveront là des renseignements précis et abondants.

Le dernier chapitre du volume de M. Kann est consacré à la critique de l'armée japonaise. Si l'auteur rend justice aux qualités éminentes du soldat et de l'officier subalterne qui font des troupes mikadonales une collectivité presque parfaite, il attaque vivement, au contraire, le haut commandement, l'accuse de lenteur et de manque d'initiative. Il s'en prend particulièrement au sous-chef d'état-major général, qu'il considère comme le véritable commandant des forces japonaises. L'ouvrage est terminé par une étude très documentée des ressources du recrutement japonais et signale le danger qui menace l'armée par suite de la pénurie croissante de soldats régulièrement instruits.

Manuel de l'employé de commerce aux Colonies. — Publication de l'Association pour favoriser le placement gratuit de Français à l'étranger et aux Colonies, 13, boulevard Arago, Paris ; 216 pages. Prix 2 fr., franco 2 fr. 25.

La grande masse de la population laborieuse se fait une idée fausse de nos possessions lointaines. Dans les

nombreux ouvrages parus sur les colonies, les plus grands esprits « habitués à voir les choses de haut » s'attardent peu aux petites difficultés et aux moyens pratiques de réaliser l'idéal qu'ils proposent. Au contraire, dans ce volume dû à la plume de M. A. Besse, membre du Conseil supérieur du travail, etc., on s'est efforcé d'indiquer aux humbles le minimum de connaissances pratiques qu'il est indispensable de posséder pour réussir dans notre empire d'outre-mer et les moyens de s'y établir avec chances de succès.

Ce livre, résultat d'enquêtes approfondies, montre qu'on ne doit pas partir au hasard *pour les colonies* sans savoir ce qu'on y fera, mais bien seulement *pour telle ou telle colonie* après une préparation judicieuse et s'y être préalablement assuré un emploi. Il nous donne des renseignements succincts et précis sur toutes les provinces de notre empire colonial. « On y lira surtout, avec le plus vif intérêt, des informations pratiques sur le commerce, la vie de l'employé de commerce dans chaque colonie, sur ses appointements, ses heures de travail, ses dépenses nécessaires pour la nourriture et le logement, ses économies possibles, ses distractions et enfin sur l'avenir qu'il peut espérer. »

Cette publication rendra de réels services à la cause coloniale, à la corporation vaillante et laborieuse des employés de commerce, utiles et pacifiques représentants de la France.

Les différentes formes cliniques et sociales de la Tuberculose. Pronostic, diagnostic, traitement, par le Dr G. Daremberg. Chez Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain. Prix : 6 francs.

Cet ouvrage poursuit l'étude de la méthodisation de la cure hygiénique de la tuberculose pulmonaire, qui est maintenant acceptée par tous les médecins. Il contient les indications spéciales de l'aération, du repos et de l'exercice, de l'alimentation. Il fixe minutieusement les détails de la journée des différents tuberculeux et précise les indications des stations maritimes et alpestres.

Un des chapitres est consacré au diagnostic précoce de la tuberculose pulmonaire, spécialement effectué par l'étude de la température constatée avant et après la marche, et au diagnostic précoce de la tuberculose cérébrale par l'examen de l'écriture.

Après avoir étudié la psychologie des tuberculeux, l'auteur expose le traitement des accidents prémenstruels chez les tuberculeuses, la tuberculose de la quarantaine, et l'hygiène du rein des tuberculeux.

La seconde partie du livre est consacrée au problème social de la tuberculose des pauvres. Le sanatorium est actuellement le meilleur moyen d'arrêter l'envahissement tuberculeux, si on l'aide par des œuvres post et présanatoriales, telles que les dispensaires et les fermes de cure.

La lutte contre l'alcoolisme, surtout dans l'armée et la marine, qui doivent être des écoles de tempérance, contribuera notablement à indiquer la marche de la tuberculose. La propagation de ce fléau sera entravée par la désinfection des crachats et des logements quittés par des tuberculeux; et aussi par l'ébullition du lait des vaches, quoi que les expérimentateurs allemands aient pu dire.

Le Réveil de la nation arabe, par Negib Azoury. Paris, Plon, 1905, 1 vol. in-18, 267 pages ; 3 fr. 50

Dans cet ouvrage, M. Negib Azoury étudie les conditions du gouvernement turc dans l'Asie Mineure et sur les provinces arabes de l'empire, et il prévoit l'émancipation de ces dernières, lorsque la nation arabe, soigneusement divisée par le régime turc, aura pris conscience de son unité. Un mouvement est commencé dans ce sens, on s'efforce de développer le sentiment d'une nationalité arabe au-dessus des tribus et des religions différentes.

Dans son livre, M. Negib Azoury passe en revue la politique des différents pays européens dans l'empire ottoman. Il considère que l'Allemagne, qui prédomine à Constantinople, a pour intérêt le maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, tandis que la France et l'Angleterre auraient au contraire intérêt à ce qu'il se créât un sultanat proprement arabe gouverné d'une façon plus libérale que la Turquie actuelle, et échappant complètement aux influences qui règnent à Constantinople.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 52. JUILLET 1905

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française,** Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

CARTES

48e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.	
Ed. de Billy, administrateur des Chargeurs-Réunis	25 »
Nœtzlin, banquier à Paris	100 »
Lieutenant Beigbeder, de l'infanterie coloniale	12 »
Barbeyron, administrateur du contrôle financier	12 »
* Masquelier, chef d'escadrons de cavalerie	25 »
Baron Corvisart, attaché militaire à Tokyo	12 »
La Banque russo-chinoise	300 »
Cercle militaire français des officiers de Tien-tsin	12 »
Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée	25 »
* G. Rouliot, ancien président des mines du Transvaal	500 »
La Chambre syndicale des agents de change	200 »
* Lieutenant Caurette, de l'infanterie coloniale	12 »
E. Dervaux, à Paris	12 50
A reporter	1.247 50

(1) **Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.**

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	1.247	50
Lieutenant A. Dromard, de l'infanterie coloniale.	20	»
H. Besnard, commissaire du gouvernement en Indo-Chine . .	25	»
Biblioth. des officiers du 9e colonial.	12	»
Le Comptoir National d'Escompte de Paris.	600	»
La Banque russo-chinoise	600	»
Dr J. Brengues, méd. aide-major des troupes coloniales.	12	»
H. Tissot, chef de cabinet du résident supérieur du Cambodge.	14	»
Compagnie des Messageries maritimes.	300	»
Souscriptions diverses.	88	»
Total.	2.918	50

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donnent et participent à son action.

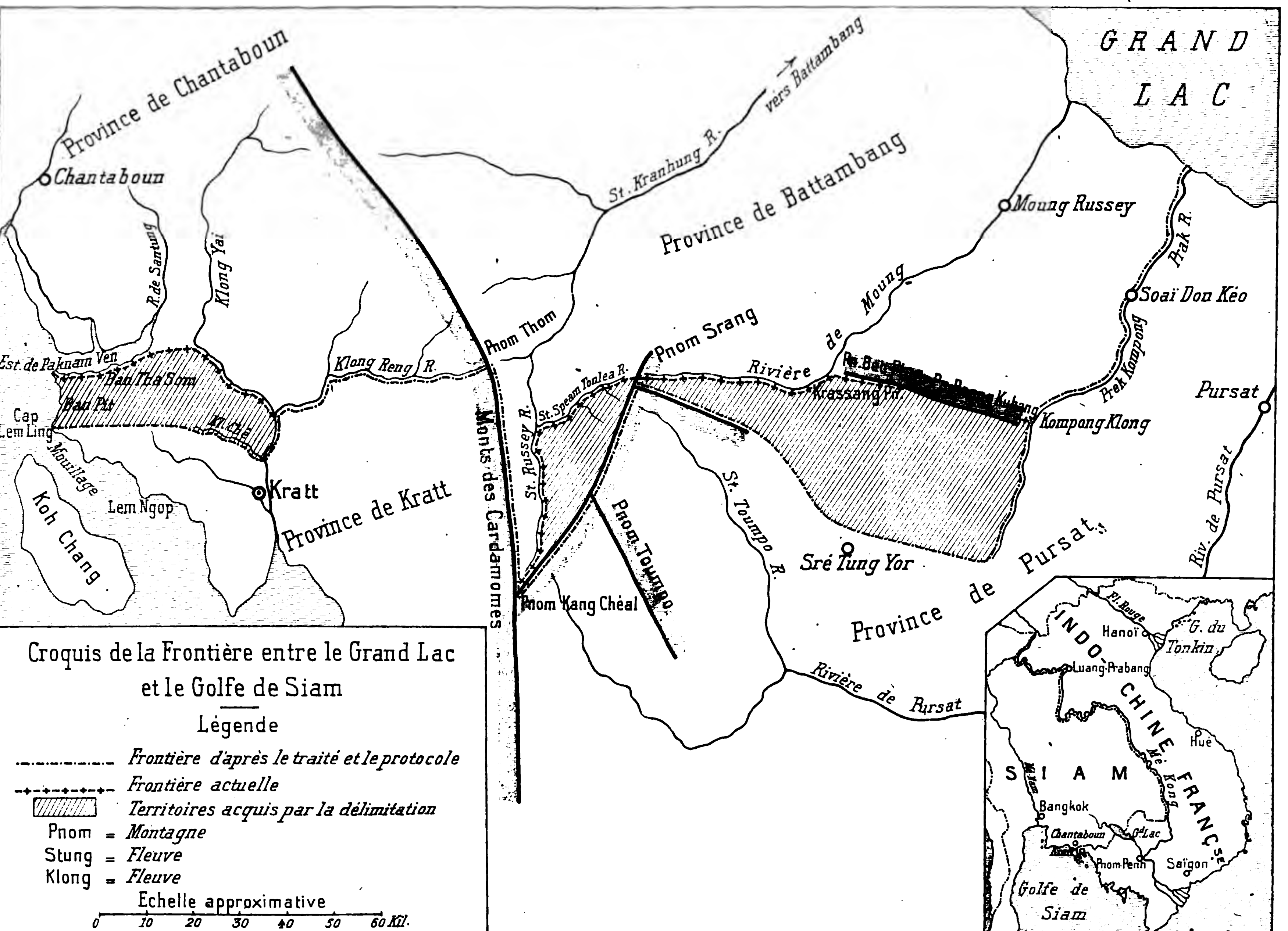
LA DÉLIMITATION DE LA FRONTIÈRE FRANCO-SIAMOISE

Nous avons indiqué, dans le bulletin du mois de mai, dans quelles conditions s'opérait la délimitation de la région comprise entre le grand lac du Cambodge et le golfe de Siam. La délimitation commencée s'est poursuivie dans la région de Kratt et s'est heurtée à des difficultés que nous avions déjà fait pressentir.

Les accidents de terrain, annoncés au protocole de juin 1904 de la façon la plus précise, n'ont pu être retrouvés sur le terrain. Ni la rivière Klong-chè, ni les deux chaînes de montagnes qui devaient aboutir au cap Lem-ling n'existent en réalité. La rivière Klong-chè s'est réduite à un simple fossé situé à une distance d'à peine 3.000 mètres de Kratt, et ce fossé, large de 8 à 10 mètres, profond de 1 mètre à 1 m. 50, à sec pendant la plus grande partie de l'année, n'a pu évidemment, à aucun point de vue, constituer une frontière acceptable. Quant aux deux chaînes de montagnes, elles se réduisent à une série de petits mamelons isolés, entre lesquels passent de nombreux sentiers qui vont de l'estuaire de Kratt à celui de Packnam-ven. D'autre part, le mouillage des grands navires, mouillage qui donne seul à la possession de Kratt une valeur sérieuse, est situé entre la grande île de Koh-chang et le cap Lem-ling. C'est dire que la possession de ce mouillage ne peut être réelle que si nous possédons complètement les deux rives de Koh-chang et de Lem-ling, et si en particulier nous sommes les maîtres non seulement du cap Lem-ling, mais aussi du territoire avoisinant et dans un rayon minimum de 8 ou 10 kilomètres. Le commandant Bernard, président de la Commission française, a donc repoussé le tracé des frontières indiquées au protocole, et proposé un tracé entièrement nouveau. Il suffit de jeter les yeux sur le croquis ci-contre pour voir que la nouvelle frontière s'impose absolument.

Le territoire de Kratt forme une presqu'île limitée d'une part par les eaux du Klong-yaï, fleuve important, large de 3 à 400 mètres, et navigable pour des bateaux à vapeur, par les eaux du golfe de Siam, et enfin par l'estuaire de Packnam-ven. Entre le Klong-yaï et Packnam-ven, il n'y a qu'un isthme de 6 à 7 kilomètres de largeur. Il est évident qu'en reportant la frontière jusqu'à cet isthme même, et à sa partie la plus étroite, on se trouvait, à tous les points de vue, dans les conditions les plus favorables pour assurer la sécurité de Kratt en temps de paix et sa défense en temps de guerre. Le commandant Bernard a donc proposé comme frontière l'estuaire de Packnam-ven d'une part, le cours du Klong-yaï de l'autre, et, entre les deux, une coupure rectiligne pratiquée à travers la forêt et longue de 6 kilomètres, coupure traversée par deux chemins qui vont de Chantaboum à Kratt d'une part, et à Lem-ling de l'autre. Cette frontière, jalonnée de toutes parts par des lignes naturelles très faciles à surveiller, a été adoptée, après des discussions très vives, par le gouvernement siamois.

Il faut reconnaître que le gouvernement siamois a, dans cette circonstance, fait preuve de la plus grande bonne volonté. Il est certain qu'en s'en tenant aux termes stricts du traité du protocole il pouvait se refuser à toute espèce de concession, tout au moins du côté du cap Lem-ling. L'article 3 du traité de février 1904 stipulait, en effet, que, avant toute délimitation, les deux gouvernements se mettraient d'accord pour fixer le point où la frontière atteindrait la mer. L'accord prévu s'est traduit par le protocole de juin 1904, et ce document portait à la fois la signature du Phya-Surya, ministre du Siam à Paris, et de M. Delcassé. Les commissaires siamois pouvaient donc dénier au commandant Bernard le droit de modifier les termes d'un accord que le ministre des Affaires étrangères de France avait signé. Ce point de vue a du reste été celui du ministre de France à Bangkok. Ce dernier s'appuyait uniquement sur les documents diplomatiques existants, et il penchait à croire que, s'il y avait lieu de modifier la frontière, il ne fallait pas cependant la faire aboutir à un point autre que le cap Lem-ling. Le commandant Bernard, au contraire, s'appuyait sur les instructions qu'il avait reçues au


Croquis de la Frontière entre le Grand Lac
et le Golfe de Siam
Légende
Frontière d'après le traité et le protocole
Frontière actuelle
Territoires acquis par la délimitation
Pnom = Montagne
Stung = Fleuve
Klong = Fleuve
Echelle approximative
0 10 20 30 40 50 60 Kil.
GRAND LAC
Province de Chantaboun
Chantaboun
R. de Santung
Klong Yai
St. Kranhung R.
vers Battambang
Province de Battambang
Moung Russey
Prak R.
Soaï Don Kéo
Prek Kompong
Pursat
Riv. de Pursat
Kompong Klong
Rivière de Moung
Krassang Pr
Pnom Srang
Pnom Thom
Klong Reng R.
Est. de Paknam Ven
Ban Tha Som
Ban Pit
Cap Lem Ling
Mouillage
Koh Chang
Lem Ngop
Kratt
Province de Kratt
Monts des Cardamomes
St. Russey R.
St. Speam Tonlea R.
Pnom Toumpo
Pnom Kang Chéal
St. Toumpo R.
Sré Tung Yor
Province de Pursat
Rivière de Pursat
Fl. Rouge
Hanoï
G. du Tonkin
Luang-Prabang
INDO-CHINE FRANÇSE
Hué
Mé Kong
SIAM
Bangkok
Chantaboun
Gd Lac
Pnom-Penh
Saïgon
Golfe de Siam

moment de son départ, sur la déclaration faite par M. Delcassé à la tribune du Sénat, et enfin sur la volonté très nettement exprimée de tout le parti colonial de donner à notre nouveau port une sorte de protection militaire suffisante. Les Siamois ont fini par céder, et il est bon d'indiquer les raisons qui les y ont décidés.

Tout d'abord, le commandant Bernard a fait valoir qu'une frontière indécise entre le Siam et l'Indo-Chine française ne pouvait manquer de donner lieu aux mêmes incidents qui pendant dix ans se sont produits dans la zone neutre de 25 kilomètres, et ont tant contribué à maintenir entre les deux pays un état regrettable de discorde. Il est bien évident que, dans ce territoire de Kratt, couvert d'une forêt très épaisse où n'existe aucun obstacle naturel important, il aurait été impossible, à moins de disposer de forces de police disproportionnées, d'empêcher des malfaiteurs, ou simplement des contrebandiers, de franchir la frontière. On pouvait prévoir que la contrebande serait particulièrement active. Ce serait d'une part la contrebande de l'alcool, et d'autre part la contrebande du poivre. L'alcool, au Siam, est vendu à des prix notablement supérieurs à ceux auxquels il revient en Indo-Chine. Ceci est dû en particulier à la pénurie des riz gluants (*gac nep*), espèce particulière employée pour la fabrication de l'alcool. L'alcool étant fourni à Kratt par la régie de Cochinchine, il est bien évident que les gens de Chantaboun trouveraient intérêt à s'approvisionner à Kratt. En fait, ces mouvements frauduleux ont commencé dès notre installation. D'autre part, le territoire de Kratt est cultivé en grande partie en poivrières. Le poivre originaire des colonies francaises bénéficie à son entrée dans la métropole d'une détaxe importante. Il est donc clair que les cultivateurs de la province de Chantaboun auraient trouvé le plus grand intérêt à introduire leur poivre dans le territoire de Kratt afin de bénéficier frauduleusement de la détaxe. Il paraissait certain que les mouvements incessants auxquels allait donner lieu la contrebande ne pouvaient manquer d'amener des plaintes et des incidents de frontière, susceptibles de troubler les bonnes relations entre la France et le Siam. Si le Siam était désireux de maintenir l'accord existant, il n'avait d'autre moyen que d'accepter une frontière facile à surveiller et dont le tracé même aurait été une garantie.

A ce premier argument s'en est ajouté un autre. Nous avons indiqué dans quelles conditions s'est effectuée l'évacuation de Chantaboun. Dans le parti colonial, bien des gens ont protesté contre une évacuation qu'ils jugeaient prématurée. Ils estimaient que nos relations avec le Siam avaient été telles depuis quelques années, que l'on ne pouvait compter absolument sur la bonne volonté du gouvernement de ce pays. Ils estimaient prudent de conserver un gage afin de pouvoir régler plus commodément les difficultés qui ne pouvaient manquer de surgir au cours de la délimitation. L'évacuation de Chantaboun a eu lieu, et nous ne reviendrons pas sur les conditions inutilement maladroites dans lesquelles elle s'est produite. Il n'en est pas moins vrai que, en consentant à cette évacuation, le gouvernement français avait donné au gouvernement siamois la preuve d'une confiance qu'il s'agissait ou d'infirmer ou de justifier. Le commandant Bernard a fait ressortir que de l'attitude du gouvernement siamois découlerait très vraisemblablement l'attitude ultérieure du gouvernement français. Si le gouvernement siamois, malgré l'absence de tout gage, consentait à donner satisfaction à l'Indo-Chine française, personne ne pourrait douter de sa bienveillance et de ses sentiments amicaux. Si, au contraire, il se renfermait dans les termes étroits du traité du protocole pour se refuser à toute rectification, il légitimerait ainsi toutes les appréhensions manifestées par le parti colonial. Cet argument a été d'un très grand poids, et c'est surtout pour donner un gage à ses intentions amicales, que le gouvernement siamois a accepté les conditions formulées par le chef de la mission française.

Il est incontestable, d'autre part, qu'en agissant ainsi le Siam a fait un sacrifice réel. Ce n'est pas que les territoires nouvellement cédés aient une grande superficie, mais ils contiennent une série de villages peuplés et prospères, ceux de Ban-pit, Ban-choum-sein, Ban-tha-son, Ban-klong-yaï, Ban-van-ché, etc., qui non seulement étaient intéressants en eux-mêmes, mais qui en outre avaient ouvert un refuge à une partie de la population de Kratt, au moment où celle-ci, dans les premiers jours de notre installation, a commencé son exode. Il était donc particulièrement pénible pour le gouvernement de Bangkok de contraindre une fois de plus des sujets fidèles à émigrer pour se soustraire à une domination dont ils paraissaient ne point vouloir. En outre, en reportant la frontière jusqu'au Packnam-ven, le Siam nous cédait encore un port de cabotage excellent, fréquenté dès maintenant par des bateaux d'une petite compagnie siamoise, offrant à l'intérieur des fonds de 8 mètres, et dont il suffira d'améliorer la passe pour en faire un abri excellent. Il est bon, nous semble-t-il, de signaler et de faire ressortir cette attitude du gouvernement siamois, parce que nous pouvons espérer y trouver une marque de ses bonnes intentions.

En même temps que l'on réglait, à Bangkok, les questions relatives à la frontière de Kratt, la commission mixte a également arrêté le tracé de la frontière du côté de la haute vallée de la rivière de Battambang. Si l'on jette un coup d'œil sur notre carte, on constatera que les monts des Cardamomes d'un côté, la chaîne du Toumpo et du Pnom Srang d'autre part, forment un angle très aigu s'enfonçant profondément entre les provinces de Pursat et de Kratt. C'est dans cet angle que prend naissance le Stung Russey, qui porte plus loin le nom de Stung Kranhung, et qui est un des deux bras principaux de la rivière de Battambang. Les gens de Pursat revendiquaient la

propriété des forêts des Cardamomes, situées sur la rive droite du Stung Russey. Ils n'apportaient du reste aucun preuve de leurs droits, ou tout au moins les archives de la province et celles du royaume n'ont pu fournir aucun document. De leur côté, les gens de Battambang revendiquaient avec la même âpreté la totalité des territoires compris dans ce triangle de montagnes, et plus particulièrement ceux qui sont situés sur la rive gauche du Stung Russey. Le gouvernement siamois encore a accepté de reconnaître le bien fondé des revendications des gens de Pursat. Le tracé de la frontière entre le Grand Lac et le golfe de Siam est donc arrêté, et ce tracé nouveau fait ressortir, par comparaison avec le tracé du protocole, d'importantes acquisitions territoriales. A coup sûr, ce tracé présente des défectuosités. Il est certain en particulier que l'étroite bande de terrain, située entre les montagnes des Cardamomes et le Stung Russey, pourrait présenter des inconvénients assez sérieux, si la région n'était pas aussi éloignée des grands centres de Kratt et de Pursat, et si elle n'était complètement déserte. Mais un jour nous pourrons désirer établir sur notre territoire des voies de communication entre Kratt et le Grand Lac. Il serait donc désirable d'étendre le territoire de Pursat à la totalité du district du Stung Russey. C'est là du reste ce qui pourra être obtenu au cours des opérations ultérieures et par le moyen d'échanges, lorsque la commission de délimitation réglera d'une façon définitive le tracé des limites de Bassac et de Luang-prabang.

Du reste, cette question du Stung Russey n'est qu'une partie assez insignifiante d'une question beaucoup plus grave. Il s'agit en réalité de la province de Battambang tout entière. Il est certain que, entre tous les défauts que l'on a reprochés ou pu reprocher au traité de février 1904, le plus grave sans aucun doute, c'est qu'il a laissé en suspens la question des anciennes provinces cambodgiennes. La politique traditionnelle de la France à l'égard du Siam a toujours comporté la revendication, au nom du Cambodge que nous protégeons, des trois provinces de Battambang, de Siem-reap et de Sisophon. Il est infiniment regrettable, à notre avis, que, par un changement d'attitude extraordinaire, notre diplomatie ait fait porter tous ses efforts, non pas du côté de Battambang ou d'Angkor, mais du côté de Kratt. Ce brusque changement a vivement surpris le gouvernement siamois, et il nous a non seulement suscité dès le présent des difficultés assez sérieuses, mais il pourrait nous en susciter de beaucoup plus graves dans l'avenir. Le gouvernement siamois a manifesté la plus vive répugnance à céder à la France un territoire comme celui de Kratt, exclusivement habité par des populations de nationalité et de langue siamoises. Ce gouvernement a même été sur le point de nous offrir directement les provinces de Sisophon et de Siem-reap si nous voulions renoncer à toute prétention du côté de Kratt. Il est certain que ces propositions auraient été formulées d'une façon précise si la presse française n'avait, fort à la légère, vanté les avantages énormes du port de Kratt, et si, par conséquent, le gouvernement siamois n'avait craint de se trouver en présence d'une opposition irréductible, et peut-être même de se mettre dans l'obligation de céder Siem-reap et Sisophon, sans pouvoir malgré tout conserver Kratt.

Ce n'est pas que ce mouillage de Kratt soit sans valeur. Il forme une fosse longue de 7 kilomètres, large de 3, profonde de 10 à 12 mètres, où les plus grandes flottes pourraient s'abriter. Et ce mouillage est à peu près le seul dans le voisinage immédiat de la Ménam. Mais il ne peut être question de longtemps de créer à Koh-chang ou à Lem-ling des installations militaires, et l'utilisation de ce mouillage, si beau qu'il soit, nous paraît être extrêmement problématique. Il eût donc mieux valu, sans doute, régler d'une façon définitive, la question de Battambang et d'Angkor. La chose eût peut-être été aisée, étant donn. les dispositions mêmes que manifestait le gouvernement siamois. Il faut dire, en effet, que les Siamois, qui ont fait de si remarquables progrès dans la vallée de la Ménam et sur la rive droite du Mékong, n'en ont fait aucun dans les provinces cambodgiennes. L'effort d'unification de *thaïsation*, qui a été poursuivi par le roi actuel du Siam d'une façon si intéressante et si complète, a complètement échoué du côté de Battambang et d'Angkor. De ce côté, après plus d'un siècle de domination, les Siamois n'ont pas fait le moindre progrès. Le pays est entièrement cambodgien, il se refuse à se laisser pénétrer, il ne rapporte rien au gouvernement siamois. Le gouverneur de Battambang est une sorte de petit potentat percevant le revenu de ses provinces et versant simplement à Bangkok le tiers de l'impôt personnel, c'est-à-dire le dixième à peine des revenus totaux. Ce gouverneur, très habile à tenir la balance entre le Siam et la France, de manière à échapper à toute contrainte, a constamment été sur nos frontières la cause de tous les conflits qui ont désolé la province de Pursat comme celle de Kompong-saï et provoqué le dépeuplement presque complet de la zone française. Ainsi, la possession de Battambang ne représente pour le Siam aucun avantage matériel, elle est au contraire la source de difficultés constantes. Les Siamois peuvent prévoir en outre que cette question peut un jour ou l'autre devenir très aiguë.

Il est certain que si nous agissons au Cambodge comme nos intérêts les plus évidents nous commandent d'agir, si nous favorisons l'évolution de ce royaume, nous ne pouvons manquer de voir renaître d'une façon très précise les revendications de l'ancien royaume khmer. La question de Battambang sera, entre le Cambodge de demain et le Siam, ce qu'est la question d'Alsace-Lorraine entre l'Allemagne et nous. Le Siam a, sans aucun doute, le plus grand besoin de vivre en paix avec la France. Il y est poussé, non par des sentiments de sympathie platonique, mais par des intérêts très réels. Le gouvernement siamois a réalisé depuis vingt ans, dans l'organisation du royaume,

dans l'administration intérieure, dans le développement économique, des progrès qu'il s'efforce de poursuivre. Or, pour toutes les réformes qu'il s'efforce de faire, il se heurte aux privilèges des nations occidentales. Il suffit qu'une de ces nations s'oppose à quelque modification importante ou bien qu'elle veuille faire de l'obstruction par l'exercice de la protection et du droit d'exterritorialité qui en découle, pour que tous les efforts du gouvernement siamois restent vains. C'est ainsi que la nouvelle réglementation du port de Bangkok aurait échoué, si le Siam n'avait pu compter sur la bienveillance de la France. Cette bienveillance lui est absolument nécessaire. En outre, la question des protégés est grosse de périls. Les protégés de la France, comme ceux de l'Angleterre, ne sont pas seulement des indigènes originaires des colonies anglaises ou françaises : il y a parmi nos protégés de nombreux Chinois bénéficiant, eux aussi, de l'exterritorialité en matière judiciaire. Si la Chine installait à Bangkok une légation, il est certain qu'elle pourrait, en s'appuyant sur la situation actuelle, revendiquer des droits d'exterritorialité en faveur de tous les Chinois qui habitent le Siam. Or, il y a actuellement 700.000 Chinois au Siam, sur une population de 7 à 8 millions d'habitants. Si un tel fait se réalisait, le gouvernement siamois deviendrait impuissant dans ses propres Etats. Il y a donc un grand intérêt pour lui à nous amener progressivement à l'abandon de certains de nos privilèges, et peut-être trouvera-t-on là une matière d'échange qui nous permettrait de régler d'une façon définitive toutes les questions qui nous séparent, tant du côté de Battambang que du côté du Laos français.

***

On peut s'étonner, et nous nous étonnerons en effet, que ces questions, soulevées par la fixation de la nouvelle frontière franco-siamoise, n'aient pas été portées à la connaissance du parti colonial avant la ratification du traité. Il est certain, quels que soient les résultats obtenus par la commission de délimitation, que cette commission s'est heurtée à des difficultés qu'il semble que l'on se soit plu à accumuler à plaisir. C'est, d'une part, notre diplomatie acceptant un tracé de frontière sur la simple vue des cartes siamoises qui, manifestement, étaient inexactes. Il suffisait, pour s'en rendre compte, d'en examiner le dessin un peu puéril.

Mais ce qui est plus grave encore, c'est que, en Indo-Chine même, l'administration du Cambodge se soit montrée aussi profondément ignorante de questions qui cependant l'intéressaient directement.

Il est singulier, en effet, que la résidence supérieure du Cambodge n'ait pas été renseignée en ce qui concerne la valeur de Kratt et la nature même des populations qui habitent ce territoire. Cependant, le résident supérieur du Cambodge était allé lui-même à Bangkok au mois d'avril de l'année dernière pour s'y renseigner et rassembler les informations nécessaires à la signature de l'accord de juin 1904. N'est-il pas extraordinaire que ce haut fonctionnaire ait cru jusqu'au dernier jour que le territoire de Kratt était cambodgien et habité par des Cambodgiens ? Cette ignorance a eu les conséquences les plus fâcheuses. Au mois de janvier dernier, lorsque le résident supérieur du Cambodge est venu prendre possession du territoire de Kratt, en présence des délégués du gouvernement siamois, il en a pris possession, non point au nom de la France, mais au nom du Cambodge. Or, le gouvernement siamois consentait volontiers à céder des territoires à une grande nation comme la France ; il a été profondément blessé de faire cette cession au Cambodge. En outre lors de notre installation, le résident supérieur du Cambodge a envoyé à Kratt des fonctionnaires et des interprètes cambodgiens. Pendant plus d'un mois l'administration de Kratt a été dans l'impossibilité d'entrer en relations directes avec ses administrés. On a cru que l'on pouvait, se trouvant en pays cambodgien, introduire à Kratt les habitudes administratives de l'Indo-Chine. Le seul mot d'ordre qui ait été donné dans ce pays nouveau, et pour lequel une organisation nouvelle était évidemment indispensable, a été de faire en sorte que le pays pût subvenir à ses besoins. C'était vouloir introduire presque immédiatement un système de fiscalité dont la réputation est détestable et dont la crainte suffit à éloigner de nous les populations. Ces causes ont contribué beaucoup à activer l'exode qui s'est produit dans toute la région de Kratt. Ce sont ces raisons encore qui, en déterminant de la part des populations une animosité très vive à notre égard, ne pouvaient que rendre plus difficile la tâche d'une commission qui se voyait contrainte de demander des cessions nouvelles de territoires où, précisément, s'étaient installées des populations fuyant notre traité.

Du côté même de Battambang, il n'est pas douteux que l'on aurait pu obtenir des acquisitions plus importantes si le travail de la commission avait été préparé. Or, ni à Pnom-penh, siège de la résidence supérieure du Cambodge, ni à Pursat, centre de la province, on n'a pu donner à la commission française le moindre renseignement, la moindre carte, le moindre document tiré des archives royales et relatif au tracé de la frontière. On ignorait en un mot au Cambodge la limite exacte du Cambodge et du Siam. Il a fallu que le président de la commission française, dès son arrivée à Pursat, réunît les fonctionnaires cambodgiens en activité ou en retraite, qu'il procédât à une enquête, qu'il allât vérifier sur place les renseignements obtenus, pour arriver enfin à connaître avec précision le tracé véritable de la frontière que revendiquait la population de Pursat. Il est donc fort heureux que la commission française ait précédé de trois semaines sur le terrain les membres de la commission siamoise. Si les deux commissions étaient arrivées simultanément sur le champ de leurs travaux, le pré-

sident de la commission française eût été complètement désarmé. Cette ignorance et cette inertie de notre propre administration sont éminemment défavorables à une extension de notre influence ou de notre domination dans les provinces voisines du Cambodge. Elles s'expliquent par le changement très fréquent des titulaires dans les postes les plus importants, et par le peu de souci que l'on paraît prendre de placer, à la tête des différents services, des administrateurs véritablement compétents. Depuis cinq ans, le Cambodge a eu cinq résidents supérieurs : le premier avait été procureur général en Cochinchine, le second résident supérieur en Annam, le troisième résident supérieur au Laos, le quatrième gouverneur du Sénégal, le dernier, enfin, administrateur au Tonkin. Dans la province même de Pursat, en moins de dix mois, de juillet 1904 en mai 1905, il n'y a pas eu moins de cinq administrateurs, dont l'un provenait de la Cochinchine et un autre du Tonkin, c'est-à-dire de pays ayant une civilisation entièrement différente de celle du Cambodge. Dans les circonstances actuelles, il importe de signaler ces faits. Il importe d'autre part, pour éviter des déboires, que la commission française qui dispose seule de tous les moyens d'information, qui seule peut examiner sur place toutes les questions, soit dotée des attributions, des pouvoirs et des moyens nécessaires pour mener à bien le reste de la tâche qui lui a été confiée.

R. C.

LES NÉGOCIATIONS DE PAIX

La préparation des négociations de paix a fait un nouveau pas pendant le mois écoulé. Le principe de la réunion entre les plénipotentiaires russes et japonais avait été posé et accepté, en juin, sur l'initiative du président Roosevelt. Dès le 2 juillet, on annonçait que ces plénipotentiaires étaient nommés. C'étaient, du côté russe, le comte Mouravief et le baron Rosen, ex-ministre de Russie à Tokyo, et du côté japonais, le baron Komura, ministre des Affaires étrangères, et M. Takahira, ministre du Japon à Washington.

Le 8 juillet, les plénipotentiaires japonais se sont embarqués pour les Etats-Unis. L'avant-veille ils avaient été reçus par le Mikado, qui leur avait adressé le manifeste suivant :

Le président des Etats-Unis, affligé de voir que la guerre entre la Russie et le Japon n'était pas terminée après une période de plus d'une année, et frappé de l'urgence, dans l'intérêt de l'humanité, de mettre fin au conflit, a suggéré que les deux gouvernements nommassent des plénipotentiaires et les fissent se rencontrer pour négocier de la paix.

Nous avons été obligés, contrairement à notre attente, et en dépit de notre amour constant et résolu pour la paix, de recourir aux armes. Si, par l'effet de l'esprit conciliant de notre adversaire, les hostilités pouvaient être terminées, rien ne serait plus satisfaisant qu'un tel résultat. Aussi nous sommes-nous immédiatement rendus à la suggestion du président des Etats-Unis et nous vous chargeons ici de la mission de négocier de la paix et de la conclure. Vous vous consacrerez de toutes vos forces à accomplir cette mission et n'épargnerez aucun effort pour rétablir la paix sur une base durable.

Entre temps, on annonçait que les plénipotentiaires russes devaient avoir pour assistants M. Plançon, ex-chef de la chancellerie du vice-roi d'Extrême Orient, M. Nabokof, du ministère des Affaires étrangères, et le colonel Samoïlof qui fut attaché militaire à Tokyo. En outre, M. Pokotilof, le nouveau ministre de Russie à Pékin, s'est embarqué, à peine avait-il rejoint son poste, pour les Etats-Unis où il va renforcer la mission russe. D'autre part, des décisions ont été prises quant au lieu des négociations, Washington étant intenable en été. Les plénipotentiaires négocieront à Portsmouth, sur la côte du New-Hampshire, après avoir été rendre une courte visite au président Roosevelt dans sa propriété d'Oyster-Bay, dans Long-Island, où ils seront présentés les uns aux autres. Ils ne se rendront à Washington que pour signer le traité de paix, s'il y a lieu.

Mais à partir du 10 juillet, le bruit courut que le comte Mouravief, malade, ne pourrait pas représenter la Russie et on parla d'un autre plénipotentiaire. Le 13, on apprenait que ce plénipotentiaire n'était autre que M. Witte.

Le choix de ce dernier a généralement produit le meilleur effet. On sait que M. Witte est un homme capable de comprendre et d'accepter une situation, vertu qui paraît peu répandue parmi les gouvernants russes, et aussi qu'il a toujours été opposé à la politique qui a conduit la Russie à la guerre. Nos lecteurs verront plus loin comment on présente le rôle qu'il joua lors de la fameuse visite du marquis Ito en Europe, à une époque où le Japon était encore, comme on dit, sur le haut du mur, et ne savait pas s'il tomberait dans le jardin russe ou dans le jardin anglais, M. Witte aurait voulu que l'on ne repoussât pas, mais que, au contraire, on prît la peine d'attirer résolument cette puissance qui cherchait encore sa voie. D'autre part, M. Witte s'opposa toujours de toutes ses forces à ce qui fit une aventure de la politique russe en Extrême-Orient. S'il se rallia au programme de 1896, à la politique du traité Cassini, qui faisait passer par la Mandchourie du Nord le chemin de fer de Russie à Vladivostok, pour éviter le long détour par la rive nord de l'Amour, il résista, en 1898, à l'occupation de Port-Arthur, à laquelle l'initiative des Allemands à Kiao-tchéou invitait le gouvernement du tsar. Estimant qu'en histoire il faut compter non par années mais par siècles, il considéra cette occupation comme un luxe dangereux et prématuré, et il résista en outre à la création du chemin de fer Nord-Sud, de Kharbine à Port-Arthur, et à celle de Dalny qui en furent les conséquences. Après

cela, il est inutile de dire que M. Witte s'opposa à toutes les tentatives russes en Corée, achats de terrain à Masampo, entreprise des forêts du Yalou, qui se produisirent au moment où le Japon, mis en confiance par l'alliance anglaise conclue en 1902, commençait à manifester d'une manière très inquiétante sa mauvaise humeur. Ces aventures coréennes, qui, s'ajoutant à la persistance de l'occupation russe de la Mandchourie, furent la goutte d'eau qui fit déborder le vase, n'ont été poussées qu'au moment où M. Witte était vaincu par une coterie adverse. Au cours de l'été 1903, c'est M. Bezobrazof, courtisan habile, mais homme politique plus imaginatif que sensé, qui l'emportait. Il avait derrière lui de hauts personnages qui espéraient des gains considérables des entreprises politico-financières de Corée; il rallia l'amiral Alexeïef et l'entraîna dans sa politique risquée et voyante en faisant créer, à son profit, la vice-royauté d'Extrême-Orient. C'est dire que M. Witte, obligé devant ces influences contraires, de quitter le ministère des Finances en août 1903, n'a été pour rien dans la politique qui a causé la guerre et en particulier dans les négociations qui l'ont immédiatement précédée.

La réputation de M. Witte est si bien établie à cet égard qu'au moment où il était chargé de négocier avec le Japon il a craint sans doute de passer pour trop pacifique. Contrairement au silence systématique des diplomates russes, il a fait à un rédacteur de l'*Associated Press* des déclarations sur ses intentions, disant que s'il y avait en Russie un parti de la guerre à outrance, il ne s'y trouvait pas de parti de la paix à tout prix. Tous les Russes seraient unis dans l'idée de continuer la guerre pendant des années, si les conditions des Japonais étaient contraires à l'honneur de la Russie ou à son avenir en tant que grande nation. Et M. Witte, qui s'est embarqué pour New-York le 26 juillet, peu de jours après cette interview, a ajouté que, pour sa part, il était assez disposé à craindre que les conditions des Japonais fussent telles.

***

Il est fort possible que les craintes de M. Witte ne soient pas purement « diplomatiques ». On ne connaît jusqu'ici les conditions des Japonais que par certaines manifestations d'opinion, entre autres par les déclarations de certains congrès de professeurs résumées dans ce Bulletin, et il faut convenir qu'elles seraient très dures. Il s'agirait, comme nous l'avons montré en nous appuyant sur les considérations géographiques les plus évidentes, d'exclure la Russie d'Extrême-Orient. La façon même dont le Japon a refusé un armistice, demandé, on le sait, par la Russie avec l'appui du président Roosevelt, vient à l'appui de cette impression : avant de négocier sérieusement, les Japonais veulent occuper des positions — Sakhaline entre autres — pour obtenir ce résultat. Si la Russie ne se résigne pas à cette fin, si le tsar n'a pas autorisé son plénipotentiaire à un traité par lequel on renoncerait à toutes les situations acquises par l'Empire et on remettrait à un avenir déterminé le soin de refaire une expansion russe en Extrême-Orient sur de nouvelles bases, il est fort probable que la paix ne sera pas signée à Portsmouth. Reste à savoir, il est vrai, si les deux belligérants, au point de vue de leurs intérêts financiers ou intérieurs, se trouveraient bien de la continuation de la guerre, fût-ce seulement d'une guerre latente dans les vallées des Khinganes ou à l'orée de la grande forêt transbaïkalienne.

Sans doute on ne peut faire aucune prophétie sur ces négociations d'où surgiront peut-être de grosses surprises. Quelle va d'abord être l'attitude de la Chine à laquelle la Mandchourie doit être restituée si le Japon ne veut se brouiller avec elle? On peut se demander s'il n'y a pas un certain refroidissement entre Pékin et Tokyo et si l'influence russe n'a pas regagné du terrain à la Cour du Fils du Ciel. On prétend que c'est à l'instigation de la Russie que la Chine a demandé à être représentée dans les négociations de paix, bien que le Japon ait énergiquement stipulé que ces dernières devaient être limitées aux deux belligérants. La diplomatie russe espérait-elle grossir la question, l'internationaliser en y introduisant la Chine, dont la situation de puissance non belligérante mais envahie est si étrange dans toute cette affaire, rompre ainsi un tête-à-tête si dépourvu d'élasticité avec le Japon? Voulait-elle seulement faire plaisir à la Chine? On ne sait; toujours est-il que le Japon a nettement refusé d'admettre des plénipotentiaires chinois aux négociations, tandis que la Russie a répondu que, si les pourparlers ne pouvaient avoir lieu qu'entre les belligérants, la Chine était évidemment intéressée dans certaines questions qui seraient débattues. Le gouvernement de Pékin a arrêté son attitude en disant qu'il ne reconnaîtrait aucun arrangement affectant ses intérêts à moins d'avoir été consulté.

Il y a là une situation qui mérite d'être suivie. On peut se demander si les relations entre la Chine et le Japon ne vont pas se modifier encore, si les Japonais ne reviennent pas un peu sur leur rêve d'être les directeurs de la grande réorganisation chinoise. Il est à remarquer que, depuis quelque temps, certains journaux japonais parlent de l'extrême difficulté de cette réorganisation, la société chinoise ne présentant pas, selon eux, les éléments nécessaires. Non seulement la Cour se défie des Japonais, mais encore on peut se demander si les Chinois, partisans des réformes, n'ont pas aussi quelque défiance du zèle de leurs voisins. La situation des Japonais, dans cette circonstance, est particulièrement délicate : ce sont surtout les Chinois progressistes, élevés au dehors, qui ont demandé la participation de la Chine aux négociations de paix. Le refus du Japon sera, sans aucun doute, exploité auprès d'eux. Il serait très imprudent de rien conclure encore de cet incident et des éléments qu'il met au jour, mais il y a peut-être là des indications sur lesquelles il est bon de réfléchir.

Le *Times* a vu un but russe immédiat à l'entrée de la Chine dans les négociations. Il prétend que la Russie, pour éviter des dépenses et une humiliation, voudrait faire payer par la Chine l'indemnité de guerre que demandera sans doute le Japon. Le gouvernement chinois, rentrant en possession de la Mandchourie, paierait à la Russie les travaux de Dalny et le chemin de fer chinois en versant l'indemnité aux Japonais. La Russie garantirait l'emprunt chinois nécessaire et consoliderait ainsi sa situation en Chine. Le journal anglais parle avec sévérité de ce « truc », ce qui est assez amusant de la part de l'organe de l'opinion d'un pays dont l'expansion coloniale a nécessité cependant toutes les habiletés. Il continue d'adresser à la Russie des injures qui ne paraissent guère de saison dans une situation internationale par laquelle l'Angleterre est invitée à se préoccuper beaucoup plus de la puissance qui peut songer à prédominer sur les plages de l'Europe, que de l'équilibre de l'Extrême-Orient. Il est vrai qu'en Russie des personnages, et non des moindres, parlent de combiner la conclusion de la paix avec celle d'une alliance russo-japonaise. Ils veulent reposer l'alternative qui exista pour le Japon au temps de la mission du marquis Ito en Europe. On comprend que cela cause une certaine irritation dans les milieux où on parle, comme nous l'avons signalé, de renforcer l'alliance anglo-japonaise et d'en étendre les objets lorsque viendra l'échéance exigeant son renouvellement.

Il faut encore ajouter que l'Allemagne va peut-être profiter des négociations pour chercher à rentrer dans l'intimité de la Russie. Il n'est pas impossible que l'empereur allemand ait lancé quelques paroles dans ce but pendant son entretien avec le tsar, au large de Bjoerko. Sans doute ce serait un trompe-l'œil, l'Allemagne étant hors d'état de rien faire en Extrême-Orient contre l'opposition de l'Angleterre, sans doute doublée des Etats-Unis. Mais ce zèle, destiné en réalité à un usage non asiatique mais européen, servirait à embarrasser la France, à la montrer associée aux « menées » de l'Angleterre, comme l'insinuent déjà certaines feuilles allemandes semi-officieuses. On voit qu'on peut découvrir l'extrémité de bien des fils emmêlés dans l'écheveau diplomatique embrouillé qu'il va falloir mettre au clair. Les négociations de Portsmouth ne nous intéressent pas seulement par le nouvel effort financier que la conclusion de la paix demandera sans doute à notre marché, et dont M. Witte s'est évidemment entretenu avec M. Rouvier lors de son passage à Paris. Les pourparlers qui vont s'ouvrir peuvent s'élargir beaucoup : ils sont, comme on dit, gros de « possibilités ».

R. C.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LA GUERRE

Le souhait le plus raisonnable que nous pussions former en France, après la bataille de Tsoushima, était que la marine de nos alliés ne fît plus parler d'elle de longtemps. Cette consolation nous a été refusée, et il nous a fallu assister ce mois-ci à la grotesque et odieuse croisière du *Potemkin !* Nous sommes heureux, pour notre part, qu'il ne s'agisse pas ici à proprement parler d'un événement de guerre et que nous soyons par conséquent dispensés d'en donner les détails. Les journaux quotidiens ont d'ailleurs été prolixes sur les allées et venues du cuirassé rebelle, les lamentables tentatives de l'amiral Krieger, et la reddition finale de ces tristes révolutionnaires, qui n'ont même pas su être de grands criminels, et sont allés cacher leur honte dans les villages roumains. On a rappelé, pour adoucir l'amertume de la Russie, qu'il y avait un précédent à l'aventure du *Potemkin*, et que, lors de l'insurrection espagnole de 1873-74, la frégate *Numancia* et plusieurs autres bâtiments de moindre importance se révoltèrent et bombardèrent Carthagène. La *Numancia* vint même se réfugier à Oran, où son équipage fut désarmé par les autorités françaises. Encore convient-il de dire à la décharge des matelots espagnols que leur pays n'était pas aux prises avec l'étranger lorsqu'ils commirent leur acte de folie.

Quoi qu'il en soit, l'Europe tout entière doit se féliciter que l'incident de la mer Noire ait pris fin. Le spectacle donné par le *Potemkin* n'était pas seulement affligeant pour les amis de la Russie, il était essentiellement malsain. A une époque qui voit éclore les plus monstrueuses théories sur les possibilités de l'avenir et la conduite à tenir par le peuple en cas de guerre, toutes les nations ont un intérêt évident à ce que des faits comme ceux qui se sont passés à Sébastopol soient de courte durée et soient châtiés avec la dernière rigueur. C'est dans ce sens qu'il faut regretter que le droit international ne permette pas à la Russie d'obtenir l'extradition des coupables, quelles que puissent être les circonstances atténuantes de leur crime.

L'amirauté russe est, en tout cas, pleinement justifiée aujourd'hui du reproche que lui faisait naguère le capitaine Clado de n'avoir donné aucun rôle à la flotte de la mer Noire dans la partie suprême qui se jouait en Extrême-Orient. C'eût été se mettre bien inutilement sur les bras des complications diplomatiques. Il est vrai que le capitaine Clado déclare maintenant que les « erreurs » des marins russes sont dues à un patriotisme exaspéré par l'inaction ! On est vraiment stupéfait de constater à quel point la manie de polémiquer à tort et à travers dans la presse peut fausser le jugement d'un officier de valeur.

***

Il nous faut revenir un instant sur la bataille de Tsoushima pour rectifier un détail qui a son importance.

Nous avions dit, sur la foi de plusieurs correspondances concordantes, qu'avant le début de l'engagement l'amiral Togo avait fait deux parts de ses bâtiments cuirassés, et que les six croiseurs de Kamimoura avaient contourné par l'Ouest l'île de Tsoushima pour produire un effet de surprise sur les derrières de la flotte russe. Nous n'avions pas caché qu'une pareille tactique pouvait être taxée d'imprudence, et supposait un mépris de l'adversaire peut-être exagéré. Nous regrettons d'autant moins d'avoir fait ces réserves qu'il n'apparaît pas, suivant le rapport officiel de Togo connu aujourd'hui en Europe, que les choses se soient passées ainsi. Ce rapport n'est pas d'une clarté parfaite; il dit pourtant expressément que l'escadre des croiseurs cuirassés suivait immédiatement les cuirassés de ligne, et que ce sont les divisions de croiseurs légers de Dewa et d'Urin, et la division de Togo jeune, qui, conformément à un plan préparé à l'avance, se portèrent sur les derrières de l'ennemi. En réalité, tous les bâtiments cuirassés japonais, restant en liaison les uns avec les autres, se déroulèrent comme les anneaux d'un serpent pour venir enlacer la masse compacte des navires russes, et c'est à la fin de ce mouvement que l'escadre Kamimoura atteignit la queue des colonnes de Rodjestvensky. L'effet de surprise fut d'ailleurs facilité par le brouillard, qui obligea même plusieurs fois Togo à interrompre son tir, les objectifs cessant d'être visibles. Ainsi exécutées, les évolutions de Togo deviennent véritablement irréprochables.

Quant à la rapide destruction de plusieurs cuirassés russes par les projectiles japonais, elle reste toujours un sujet de surprise. On sait maintenant qu'à la fin de la journée les Japonais n'hésitèrent pas à se rapprocher à la très courte distance de 2.500 mètres. C'est cependant à pareille distance que le *Cesarewitch* et le *Retvisan* avaient essuyé le feu de l'ennemi dans la bataille du 10 août, et ils n'avaient pas coulé. On ne peut donc s'empêcher de prendre en considération la remarque qui a été faite, que le *Cesarewitch* avait été construit en France et le *Retvisan* en Amérique, tandis que tous les bâtiments similaires de Rodjestvensky (*Kniaz Souwarof*, *Borodino*, *Alexandre III*, *Ossliablia*) sortaient des chantiers de Cronstadt.

***

A l'heure actuelle, on ne peut plus guère nourrir l'espoir qu'un armistice soit signé avant l'ouverture, peut-être même avant la clôture des négociations de Washington, c'est-à-dire avant un mois, au plus tôt. Et c'est grand dommage pour la Russie, car il est évident qu'une suspension d'hostilités, lui permettant de faire encore figure en Mandchourie avec une armée d'environ 300.000 hommes, et laissant inviolé son territoire, la mettait en aussi bonne posture que possible pour engager la conversation avec les diplomates japonais. Un armistice n'est gênant que pour une armée sur le point de prendre l'offensive, et il est manifeste que Liniévitch, malgré ses énergiques proclamations, n'a jamais envisagé sérieusement cette hypothèse. Ç'a donc été une véritable aberration de la part du gouvernement russe que de ne pas mettre tout en œuvre pour obtenir cet armistice. Et il y serait peut-être parvenu si, dès la première proposition du président Roosevelt, il avait déclaré se rallier franchement aux idées de paix, mais avait exigé en même temps, pour prouver à la fois la pureté de ses intentions et ses sentiments humanitaires, que l'effusion inutile du sang en Mandchourie cessât immédiatement. Il aurait eu, en tout cas, pour lui l'opinion du monde civilisé, et c'est le Japon qui aurait été accusé de duplicité s'il avait refusé. Mais il fallait, pour agir ainsi, de la décision et la perception claire de la situation faite actuellement à la Russie, toutes qualités que depuis longtemps on chercherait vainement à Pétersbourg. La diplomatie russe a préféré (qu'on nous passe une expression triviale) faire la petite bouche, avoir l'air de se laisser traîner à Washington pour écouter les propositions que le Japon tenait à lui faire, faire croire en un mot que la paix ne lui paraissait nullement urgente. Cette paix est pourtant une nécessité impérieuse pour la Russie, parce que seules les nations qui jouissent d'une belle santé sociale, comme l'Angleterre, par exemple, peuvent résister aux ébranlements d'une guerre malheureuse qui dure depuis dix-huit mois, et aussi parce qu'il n'est pas permis de s'obstiner dans une guerre *coloniale* après des désastres comme Moukden et Tsoushima. Une pareille obstination, dont nous autres Français avons donné l'exemple en 1870, n'est légitime et héroïque que lorsque l'ennemi ravage le sol de la patrie et étreint la capitale. Dans le cas présent, elle ne mérite pas de si belles épithètes.

Le gouvernement du tsar s'est d'ailleurs ravisé et a fait demander tout dernièrement l'armistice par l'intermédiaire du président Roosevelt. Mais il était trop tard. Le Japon a eu beau jeu pour répondre que les dispositions pacifiques de son adversaire n'étaient rien moins que sûres, qu'alors que ses propres plénipotentiaires étaient déjà en route pour les Etats-Unis, ceux de la Russie n'avaient pas encore été choisis, et que dans ces conditions une suspension d'hostilités serait une duperie. Tandis que le tsar restait silencieux hésitant entre M. de Nelidof, le baron de Rosen, le comte Cassini, M. Mouravief pour aller à Washington, le Mikado faisait publier dans les journaux ses adieux au baron Komura, ministre des Affaires étrangères, désigné comme premier plénipotentiaire japonais, et ses exhortations à conclure un traité durable. Après avoir ainsi prouvé par des paroles son désir de paix, le

Japon allait prouver par des actes son intention de la faire avantageuse. Quelques jours plus tard nous apprenions en effet le débarquement de Sakhalin (1).

***

Une nouvelle phase de la guerre (espérons que ce sera la dernière et la plus courte) commence avec cette expédition de Sakhalin, phase durant laquelle les opérations militaires vont être étroitement subordonnées aux calculs politiques. Et voilà qui légitime la courte incursion que nous venons de faire dans le domaine diplomatique. Ce n'est pas l'armée russe que le Japon va chercher à Sakhalin, puisque la petite garnison de l'île est incapable d'une résistance sérieuse, c'est un gage pour les négociations futures. Mais pour bien comprendre la nature de ce gage, il faut examiner la question de Sakhalin au double point de vue russe et japonais.

Depuis trente ans que les Japonais ont dû bon gré mal gré abandonner Sakhalin en échange des îles Kouriles, les Russes n'ont tiré presque aucun parti de leur acquisition. Les exploitations agricoles étant à peu près impossibles à cause de la pauvreté du sol, ils n'y ont jamais envoyé que des forçats et les fonctionnaires indispensables à l'installation du bagne (2). Quelques milliers de tonnes de charbon ont été extraites des houillères de l'intérieur, les mines métalliques que l'on dit assez riches n'ont pas été touchées. L'activité s'est concentrée sur les côtes, grâce à l'abondance du poisson qui est tout à fait extraordinaire. Mais dans l'industrie de la pêche les Russes se sont trouvés concurrencés par les Japonais dont les droits avaient été réservés par le traité de 1875. On sait qu'au Japon les poissons sont un aliment de première nécessité par le peuple, en même temps que leurs détritus constituent le principal engrais de l'agriculture. Il n'y avait pas moins de 70 pêcheries japonaises à Sakhalin avant la guerre actuelle. Leurs opérations sont naturellement arrêtées en ce moment, mais reprendraient avec la même facilité que naguère, aussitôt la paix signée, alors même que la souveraineté du Japon ne serait pas rétablie sur l'île. Quant à une colonisation japonaise dans l'intérieur, il n'y faut pas songer. Le climat de Sakhalin est beaucoup plus rude que celui de Yéso, et pourtant cette dernière est restée jusqu'à ce jour le domaine des Aïnos. Le seul avantage que les Japonais pourraient retirer de la possession de Sakhalin, en dehors d'une satisfaction d'amour-propre, est donc l'exploitation problématique des mines métalliques de l'intérieur (3).

Reste à examiner l'importance militaire de l'île, c'est-à dire l'action qu'elle peut exercer sur le port de guerre de Vladivostok, suivant qu'elle sera russe ou japonaise. Maintenant que l'amiral Togo a péremptoirement démontré les dangers que le détroit de Corée, aux rives désormais japonaises, faisait courir à une flotte russe, Vladivostok ne peut plus communiquer avec la mer libre que par le détroit de la Pérouse entre Sakhalin et Yéso, ou par le long détroit de Tartarie qui sépare Sakhalin du continent. La navigation dans ce dernier, outre qu'elle est fort longue, est impossible pendant une grande partie de l'année, à cause des glaces, et dans le second, elle est extrêmement difficile à cause des brouillards. Cela est si vrai que Togo ne supposa pas un instant que Rodjestvensky pût choisir cette route. C'est donc une très mauvaise porte d'entrée et de sortie, quel que soit le pavillon qui flotte à Korsakovsk; mais comme c'est la seule, il faut en conclure, si l'on veut être franc et ne pas se payer de mots, que la signification militaire de Vladivostok est aujourd'hui à peu près nulle. Sa magnifique rade pourra en faire un port de commerce de premier ordre, mais sa situation, au fond d'une mer désormais fermée, lui interdira de jamais jouer le rôle de base navale en temps de guerre. Au point de vue stratégique, Port-Arthur, malgré l'étroitesse de son port, était bien

(1) On vient enfin d'annoncer la nomination définitive, comme délégué russe à la conférence, de M. Witte qui a toujours été partisan de la paix. Ceci ne prouve pas absolument que le tsar soit converti aux idées pacifiques. On ne connaît pas encore les pouvoirs conférés à M. Witte qui est depuis si longtemps *persona ingratissima* à la Cour : ce ne sont peut-être pas ceux d'un plénipotentiaire.

(2) Voir le livre de M. Paul Labbé : *Un bagne sibérien*.

(3) Les charbonnages de Sakhalin ne présentent pas pour le Japon grand intérêt à cause des très riches gisements houillers de Kiou-sou et du sud de Hondo.

préférable, et quoi qu'on en ait dit, sa possession était indispensable à la Russie pour entretenir une flotte puissante en Extrême-Orient.

On a remarqué encore que l'installation des Japonais à Sakhalin serait une menace pour la place de Nicolaïevsk qui défend l'embouchure de l'Amour. En tant que forteresse terrestre, sa valeur n'en serait guère diminuée, et les Russes n'auraient lieu de se préoccuper de la question que si Nicolaïevsk pouvait être un point d'appui pour la marine; mais c'est là une éventualité qu'ils n'ont jamais envisagée.

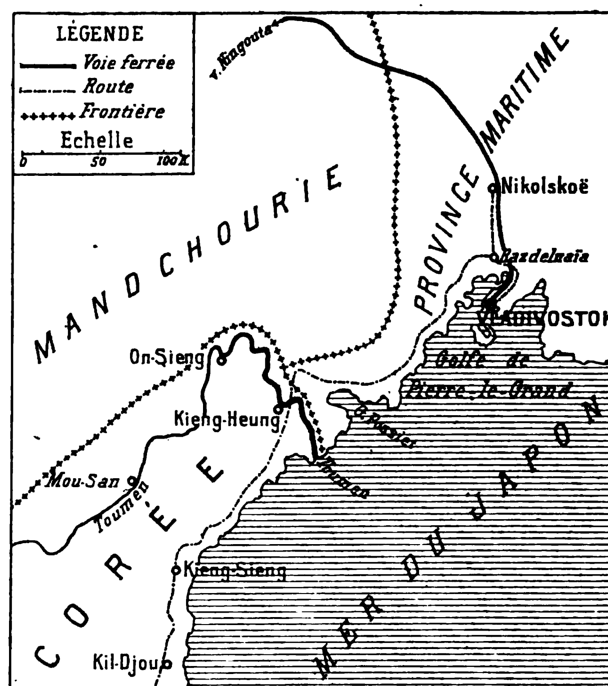
On peut donc conclure, quel que soit le terrain sur lequel on se place, économique ou stratégique, que la possession de Sakhalin présente quelques avantages pour les Japonais, mais fort peu pour les Russes, et c'est bien ainsi qu'on semble en avoir jugé à Pétersbourg. Depuis que la paix est dans l'air, la presse russe, évidemment inspirée, a fait plusieurs allusions discrètes à la possibilité d'abandonner l'île, à la condition expresse qu'il ne soit pas question d'indemnité pécuniaire, condition que les Russes regardent (on ne sait trop pourquoi) comme particulièrement humiliante (1). Il est permis de croire que c'est pour empêcher l'offre éventuelle de ce *cadeau* que le Japon a cru bon de s'approprier Sakhalin sans plus tarder.

Le 7 juillet, 10 transports chargés de troupes, escortés par 2 vieux cuirassés (*Fuso* et *Chin-Yen*), 6 croiseurs, 4 canonnières et 36 torpilleurs, faisaient leur apparition au Sud de l'île, dans le voisinage du petit port de Korsakowsk. L'amiral Kataoka bombardait le fortin russe et permettait ainsi la mise à terre sans encombre d'un détachement mixte des trois armes qui le lendemain s'emparait facilement de la ville. Les Russes l'avaient incendiée avant de se retirer vers le Nord. L'amiral Kataoka compléta l'opération deux jours plus tard en mettant la main sur le promontoire Houdo, à l'extrémité Sud-Ouest de l'île, où se trouve un phare qui éclaire le détroit de la Pérouse. Depuis lors nous n'avons plus de nouvelle des progrès des Japonais, mais nous savons que le gouverneur russe, général Liapounof, a déjà télégraphié que les forces dont il disposait ne lui permettaient pas de résister efficacement, et il n'y a malheureusement aucune chance pour qu'il soit secouru (2).

***

Voilà donc un premier gage aux mains des Japonais, sans qu'il leur en eût coûté cher pour l'obtenir. Ils ont l'air de vouloir en acquérir promptement un second en attaquant par la Corée le territoire russe de la province Maritime.

On sait que le nord-est de la Corée est depuis longtemps le théâtre d'hostilités auxquelles l'importance des événements de Mandchourie empêchait de prêter une attention suffisante. Depuis le passage du Yalou par la première armée japonaise, des détachements cosaques n'ont cessé d'opérer dans la région de Gensan. Ils ont pu s'y maintenir fort longtemps, les Japonais n'ayant envoyé de ce côté que des forces peu considérables, peut-être même de simples troupes d'étapes. Mais la situation est aujourd'hui changée. Un véritable corps japonais dont on ignore encore la composition exacte, mais qui paraît nombreux, a été placé sous les ordres du général Hasegawa, ex-commandant de la division de la Garde, avec mission de rejeter hors de la Corée tous les contingents russes. Le général Hasegawa achève en ce moment cette tâche. Il s'est avancé sur deux



colonnes, l'une côtoyant le rivage par la route de Kildjou, l'autre suivant le cours du Toumen. Ce fleuve, après avoir coulé dans la direction du Nord-Est pendant environ 300 kilomètres, parallèlement à la côte dont il est séparé par une énorme falaise haute de 800 mètres en moyenne, fait un brusque coude à angle droit à Onsieng et vient se jeter dans la mer, formant dans cette dernière partie de son cours la frontière de la Corée. Le 15 juin les Russes étaient obligés d'abandonner Kiensieng à l'avant-garde japonaise, qu'une dépêche de Tokyo nous signalait le 27 juin à 45 kilomètres au nord de ce point. Les Russes se seraient retirés dans la boucle du Toumen et occuperaient une forte position entre Onsieng et la mer, ayant par conséquent le fleuve à dos.

Il est assez difficile de prévoir si le général Hasegawa s'arrêtera sur le Toumen ou s'il conti-

(1) Le *Novoïé Vrémia*, donnant la nouvelle de la prise de Korsakowsk, se borne à dire pour tout commentaire que cette place appartenait déjà aux Japonais en 1875.

(2) On se rappelle que c'est dans le voisinage de Korsakowsk que le vaillant petit croiseur *Novik* dut se jeter à la côte pour échapper à la poursuite de deux croiseurs japonais. Le général Liapounof nous apprend que les Russes n'ont pas battu en retraite avant d'avoir consommé toutes les munitions trouvées sur le *Novik*.

nuera dans la direction de Vladivostok. Il faudrait avant tout connaître la force des troupes qu'il commande, et qui a peut-être été exagérée dans les dépêches russes. Nous avons peine à croire qu'il s'agisse là d'une véritable armée de siège avec les effectifs imposants qui lui seraient nécessaires : les Japonais l'auraient débarquée dans le voisinage de leur objectif, comme ils l'ont fait pour Port-Arthur. Manifestement le siège de Vladivostok ne les tente pas. Mais il n'est pas impossible que, sans prétendre s'attaquer à la fortification de la place, le corps d'Hasegawa franchisse la frontière et vienne couper le chemin de fer entre Vladivostok et Nikolskol. Déjà plusieurs croiseurs japonais sont signalés dans le golfe de Pierre-le-Grand. Le blocus de la garnison russe serait alors complet, et les exigences du baron Komura à Washington en seraient probablement accrues.

***

Nous avons réservé pour la fin l'examen de la situation en Mandchourie, qui continue à être fort obscure. En somme, depuis quatre mois pleins qu'a cessé la poursuite consécutive à la bataille de Moukden, c'est de part et d'autre une immobilité à peu près complète. Les Japonais sont toujours à une soixantaine de kilomètres au nord de Tiéling, tenant une ligne qui passe par Liao-yang-wo-peng sur la rive droite du Liao au nord de Fakoumen, Sumientcheng, au nord de Tchangtou, et Kouyousou sur la route de Kaïyouen à Itoung (voir la carte du comté). Sur tout ce front, de 80 kilomètres, on a signalé d'incessants combats d'avant-postes, car les détachements avancés de Liniévitch sont incontestablement plus actifs que ceux de Kouropatkine; mais la seule action importante s'est déroulée à Liao-yang-wo-peng, qui a été enlevé par une division de l'armée Nogi. Autant qu'on en peut juger, Nogi, Oku et Nodzu occupent la même situation respective qu'après la bataille de Moukden. On ne sait pas grand'chose des contingents de Kuroki et de Kawamura, qui opèrent dans le district de Haï-loung, mais de ce côté, l'avance des trois colonnes convergentes parties de Kaïyouen, Singking et Toungkoa ne s'affirme pas. D'après des nouvelles de source chinoise, de gros rassemblements auraient été constatés dans la région de Singking. Enfin, quand nous aurons signalé un raid de cavalerie japonaise poussé jusqu'à Omoso, entre Kirin et Ningouta, et destiné probablement à éviter toute fâcheuse surprise au général Hasegawa marchant le long du Toumen, nous aurons relaté à peu près tous les incidents notables du mois dernier.

Faut-il attribuer le piétinement sur place des armées japonaises de Mandchourie à des causes militaires ou à des considérations politiques? Les deux opinions sont défendables.

Assurément ce n'est plus l'insuffisance de ses effectifs qui empêche le maréchal Oyama d'aller de l'avant. Le détachement Hasegawa et l'expédition de Sakhalin prouvent que sous ce rapport les Japonais sont au large. Mais si les cinq armées Nogi, Oku, Nodzu, Kuroki et Kawamura alignent 400 à 450.000 hommes, le ravitaillement d'une pareille masse dans un pays ruiné de fond en comble par une guerre aussi prolongée ne doit pas être une mince affaire. On sait que le simple ravitaillement *en vivres* des armées modernes serait impossible sans chemin de fer. Si les effectifs d'Oyama sont ceux que nous venons de dire, il faut, par jour, 9 à 10 trains de 40 wagons pour assurer leur subsistance. Les Japonais ne possèdent qu'une ligne unique, encore a-t-elle été gravement endommagée par les Russes. De plus, les armées de Kuroki et de Kawamura commencent à en être fort éloignées; Toungkoa n'est pas à moins de 250 kilomètres de Moukden, comme aussi de l'embouchure du Yalou. Il faut donc installer des dépôts intermédiaires et organiser des convois, alors que les Japonais souffrent d'une extrême pénurie d'animaux de trait et de bât, et que les pluies diluviennes de l'été mandchourien doivent à cette époque de l'année détériorer les routes. Toutes ces circonstances défavorables mettent les services de l'arrière à une rude épreuve, même pendant la période actuelle de stationnement. Comme le problème se compliquera singulièrement quand la marche en avant sera reprise, on conçoit qu'il ne faille pas s'attendre de la part des Japonais à une foudroyante offensive.

Il n'empêche qu'on ferait peut-être fausse route en n'attribuant la conduite actuelle de l'état-major japonais qu'à des motifs d'ordre exclusivement militaire. Que vaut aujourd'hui l'armée de Liniévitch, matériellement et moralement? Le temps travaille-t-il pour ou contre elle? On sait qu'un édit impérial a récemment mobilisé les réservistes de cent vingt-quatre districts de recrutement dans les circonscriptions militaires de Pétersbourg, Moscou, Kief, Varsovie et Vilna, et nous avons eu l'écho des graves désordres auxquels cette mesure a donné lieu. Sont-ce là des contingents qui vont venir s'ajouter aux 300.000 hommes de Liniévitch, ou sont-ils destinés à parer aux redoutables éventualités qui sont à craindre en Pologne et dans d'autres parties de l'Empire? Comme à Pétersbourg la vérité du jour est l'erreur du lendemain, on ne saurait être trop dubitatif à cet égard. Mais il y a lieu de se demander si le moral des corps de Mandchourie n'est pas plus inquiétant encore que leur faiblesse numérique. L'esprit déplorable qui règne aujourd'hui dans un très grand nombre de garnisons de Russie n'est plus contestable, aussi bien parmi les officiers que dans la troupe, et les seuls régiments cosaques semblent avoir jusqu'à présent échappé à la contagion. On ne peut pas affirmer qu'une pareille indiscipline désole les cantonnements de Liniévitch, mais l'affirmation du contraire serait imprudente. Quelques dépêches significatives ont filtré qui annonçaient des exécutions capitales ordonnées par le généralissime dans le corps d'officiers, et l'impossibilité d'employer certains régiments au service de reconnaissance aux avant-postes, parce que les unités

ainsi détachées ne revenaient pas... Si, par disgrâce, le virus révolutionnaire avait réellement contaminé cette armée, on comprendrait que les généraux japonais jugeassent inutile de faire couler le sang de leurs soldats pour en hâter l'inévitable destruction.

Enfin, si le gouvernement japonais est converti à l'idée qu'il ne s'agit plus pour lui que d'obtenir des gages en vue des négociations futures, il est possible que la possession de Kouang-tcheng-tsé, de Kirine, ultérieurement de Kharbine, lui apparaisse comme tout à fait inutile, indigne en tout cas des gros sacrifices d'hommes qu'elle impliquerait. Ce n'est pas vraisemblablement sur les questions relatives à la Corée et à la Mandchourie que se concentreraient les résistances des diplomates russes, mais plutôt sur celles de Vladivostok, de Sakhaline, et de l'indemnité pécuniaire. S'il en était ainsi nous n'aurions rien à retrancher à l'opinion que nous exprimions au début de la guerre, dans le Bulletin de mai 1904, et que nous prenons la liberté de reproduire ici :

« La prophétie des événements militaires est particulièrement ingrate. Mais qu'il nous soit permis de dire que si, d'une façon ou d'une autre, les Japonais effectuaient heureusement leur concentration dans la plaine du Liao-ho et parvenaient à repousser les Russes au delà de Moukden, la situation de ces derniers deviendrait inquiétante. Bien installés dans la Mandchourie maritime, prenant leur ligne de ravitaillement par le Liao et In-kéou, les Japonais pourraient adopter impunément une attitude défensive : ils ne seraient pas faciles à déloger. Il ne faut pas, en tout cas, s'imaginer qu'ils dépasseront la latitude de Moukden. L'erreur de 1812 s'explique parce que l'objectif était Moscou, la grande tentatrice. Mais Kharbine n'est pas Moscou, et s'enfoncer dans les profondeurs de la Mandchourie pour avoir la satisfaction de s'emparer d'une bifurcation de chemin de fer et d'y détruire des approvisionnements paraît une conception improbable de la part des Japonais (1). »

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

(1) *Les Débuts de la guerre russo-japonaise.*

LA MISSION DU MARQUIS ITO

Nous croyons intéressant, au moment où les négociations de paix sont ouvertes entre la Russie et le Japon, de donner la traduction de la partie suivante du travail de M. Gourief sur les origines de la guerre, qui a été publié en Russie. Ce travail, qui semble avoir été jusqu'à un certain point inspiré par M. Witte, montre combien l'influence de l'ex-ministre des Finances, aujourd'hui chargé des négociations de paix, a toujours été opposé à la guerre. Un des épisodes les moins connus de la période qui a précédé la rupture entre la Russie et le Japon est précisément cette mission du marquis Ito, qui aurait dû aboutir à une entente russo-japonaise. et qui aboutit, par suite des déceptions éprouvées par l'homme d'Etat à Saint-Pétersbourg, à l'alliance anglo-japonaise. Voici la traduction de cet intéressant document :

Un secrétaire d'Etat, dont l'activité en connexion avec les affaires d'Extrême-Orient souleva des polémiques à un moment donné — M. Bezobrazof — se décida à tirer profit d'une affaire forestière qu'il avait achetée en Corée d'un nommé Briner pour en faire un motif de propagande en faveur de la politique russe en Corée et dans ce but il procéda à la fondation d'une « Société Industrielle de l'Est asiatique ». M. Bezobrazof croyait pouvoir, à l'aide d'une organisation de gardes forestiers, créer une espèce de rideau entre les Russes et les Japonais qui commençaient déjà à s'établir dans la Corée méridionale. Le côté financier de l'entreprise avait été représenté par les fondateurs sous un jour des plus favorables et ils indiquaient même des chances de réalisation de bénéfices énormes dans le plus bref délai.

Les fondateurs qui furent nommés dans les statuts de la Société, lesquels furent sanctionnés vers la fin du mois de juin 1900, ne furent pas en réalité ceux-là même qui la créèrent. Cette remarque se rapporte surtout au licencié en droit Krause et au conseiller de commerce Albert. Régulièrement la Société aurait dû être considérée comme non existante, car à la date fixée par les statuts aucun versement de capital n'avait été fait, alors que le premier versement aurait dû être de 400.000 roubles. Malgré cela, les véritables instigateurs de l'affaire ne pensaient nullement à l'abandonner et même faisaient des démarches actives pour obtenir des concessions nouvelles en Mandchourie et en Corée, par l'entremise de l'agent principal de l'affaire, qui était M. Matunine.

A cette époque (fin de l'année 1901) est arrivé à Saint-Pétersbourg un des hommes politiques les plus célèbres du Japon, le marquis Ito, dans le but d'éclaircir d'une manière non officielle la question de la délimitation des intérêts russes et japonais en Extrême-Orient.

Par les pourparlers entre le marquis Ito, le comte Lansdorf et M. Witte, il a été établi que, d'après le gouvernement japonais, le seul

objet de discorde entre la Russie et le Japon pourrait être la Corée. Le peuple japonais croit que la Russie veut s'approprier la Corée, et si la Russie voulait calmer l'opinion publique japonaise en ce qui concerne ce point au moyen d'un traité avec le Japon, rien n'empêcherait l'établissement d'une amitié intime entre les deux peuples.

Le marquis Ito indiquait les principales clauses d'un traité semblable garantissant l'indépendance de la Corée.

Elles garantissent aussi qu'ils n'emploieront pas le territoire coréen pour des buts stratégiques; on ne fera rien, sur les côtes de la Corée, qui pourrait rendre dangereux le passage du détroit de la Corée; la Russie reconnaît la liberté d'action du Japon en Corée au point de vue politique, industriel et commercial. Le ministre des Affaires étrangères a demandé à ce sujet l'opinion du ministre des Finances, qui a déclaré qu'il considère qu'une entente avec le Japon est non pas seulement désirable, mais tout à fait indispensable. D'après lui, tant que la Russie au moyen de concessions réciproques n'aura pas dissipé tout malentendu avec le Japon, non seulement elle sera toujours menacée d'une guerre avec cette puissance, mais il lui sera impossible de créer des relations stables avec la Chine qui cherchera toujours appui contre la Russie au Japon. Une guerre avec le Japon serait un grand malheur pour la Russie, la victoire ne pourrait être obtenue qu'au moyen de sacrifices énormes qui influenceraient de la manière la plus défavorable la situation économique du pays. Dans ces conditions, le ministre des Finances a été d'avis qu'on pourrait même abandonner complètement la Corée. Les pourparlers commencés d'une manière privée avec le marquis Ito n'ont abouti à aucun résultat positif. Le marquis Ito, n'ayant reçu de la Russie aucune réponse, est parti à Berlin et immédiatement après ces événements fut conclue l'alliance anglo-japonaise. Quand, en automne 1902, les pourparlers sur la question coréenne ont été repris, le Japon a présenté des conditions sensiblement plus élargies au point de vue des intérêts japonais que celles qu'a exposées le marquis Ito.

IX. — *Le voyage du ministre des Finances en Extrême-Orient.*

Ayant appris que le ministre des Finances a l'intention de partir en voyage pour l'inspection de l'Est chinois, le gouvernement japonais a fait des efforts pour que M. Witte visite Tokyo, croyant de cette manière arriver plus facilement à résoudre les questions litigieuses en ce qui concerne la Corée et créer des relations économiques actives entre les deux pays. Le comte Lamsdorf a été aussi très favorable à cette visite, mais à cause de circonstances que nous ne connaissons pas elle n'a pas eu lieu.

Après son voyage en Extrême-Orient, le ministre des Finances a composé, en 1902, un mémorandum où il exposait en détail sa manière d'envisager les questions coréennes et mandchouriennes. Il disait notamment avoir eu l'impression, n'ayant pas personnellement connaissance de l'état des choses en Mandchourie, que dans ce pays on considère l'orientation de la politique russe en Extrême-Orient comme très vague, et que la population et les autorités locales ne comprennent pas clairement quelle situation la Russie occupe envers la Chine et le Japon, et aussi dans la question de l'évacuation de la Mandchourie. Il faut sortir de cette situation en ce qui concerne la Chine; le premier pas dans cette direction a été déjà fait par la conclusion de la convention de l'évacuation de la Mandchourie et le rétablissement dans le pays de l'autorité de l'empereur de Chine. « D'après ma conviction, disait le ministre, la première tâche de la politique russe dans la question mandchourienne doit consister dans la poursuite de cette réconciliation avec la Chine et dans la stricte exécution des obligations inscrites dans la Convention. » Le mémorandum exposait ensuite que, malgré le rétablissement formel de l'autorité des fonctionnaires chinois, la Russie a conservé tous les droits dont elle disposait après le mouvement boxeur et avant la conclusion de la paix. *De facto* l'administration supérieure se trouve entre les mains russes; on soumet la population à des réquisitions, on occupe pour et par les soldats les meilleurs édifices, y compris même les locaux des hauts fonctionnaires chinois, des grandes entreprises commerciales, etc. Les chefs militaires russes libèrent des impôts tous les fournisseurs de l'armée et ils dispensent même souvent d'impôts d'autres marchands chinois pour des opérations qui n'ont rien à voir avec les fournitures pour l'armée. Sur la demande de Chinois mécontents, les ordres des autorités chinoises sont annulés sans appel par les chefs militaires russes, et cela personnellement et non pas par l'intermédiaire des fonctionnaires chinois, ce qui discrédite les autorités locales. Les télégraphes chinois ne sont pas encore restitués et il est défendu de télégraphier en chiffres, or il est impossible de télégraphier autrement en langue chinoise. Les commandants des étapes ont le droit d'arrêter tout convoi et toute personne. Quand le gouverneur général de Guirin (titre correspondant, par les droits qui lui sont conférés au titre du namestlik russe) est parti à Kharbin pour me rendre visite, il a dû demander, pour effectuer son voyage, la permission des autorités militaires, parce que, d'après sa déclaration, il pourrait être arrêté aux étapes et on pourrait le traiter « comme le dernier des Chinois ».

Tout cela démontre que la population et les autorités chinoises ont suffisamment de raisons pour être mécontentes du régime actuel et être irritées contre les Russes.

Les Chinois comprennent, bien entendu, que les droits de temps de guerre dont disposent les chefs militaires n'ont plus de raison d'être suffisante. La population obéit à tous les ordres des autorités militaires parce qu'elle ne peut pas agir autrement, mais chaque jour la situation devient plus difficile et en même temps augmente la mé-

fiance en ce qui concerne les intentions et les plans de la Russie en Mandchourie.

Comme conclusion, le ministre des Finances déclarait : « L'histoire se mesure par siècles et non pas par années, et à ce point de vue la construction du chemin de fer de l'Est chinois, de Port-Arthur et de Dalny doit être considérée comme une grande œuvre ; une tâche historique a été accomplie, a été fait un des derniers pas dans la marche en avant de la Russie en Extrême-Orient, cherchant une issue vers la côte libre de glaces de l'Océan Pacifique. Ce n'est pas par voie de conquêtes, mais par voie pacifique, par les constructions de chemins de fer qu'a commencé à s'étendre l'influence russe en Mandchourie. C'est par la même voie pacifique qu'il faut définitivement affermir cette influence. »

Quant à la question coréenne, le ministre des Finances écrivait : « En dehors de la question mandchourienne, il existe encore un point noir à l'horizon actuel de la politique russe en Extrême-Orient, c'est la question des relations de la Russie avec l'Empire japonais. Pour le Japon, la prédominance en Mandchourie et en Corée, ou au moins seulement en Corée, est devenue ces temps derniers une des questions les plus vitales. Etant donnée la grande densité de la population des îles japonaises, le gouvernement japonais a absolument besoin d'assurer une issue au trop-plein de cette population. Etant donné qu'au Midi, de l'autre côté de Formose, le mouvement des émigrants japonais rencontre un obstacle infranchissable constituée par la grande densité de la population de la Chine méridionale et centrale et des colonies étrangères, le gouvernement japonais considère que la seule possibilité d'assurer ce besoin d'État primordial est, sinon l'annexion définitive de la Corée, du moins la plus grande liberté d'action possible dans ce pays. Le gouvernement japonais est obligé de poursuivre cette tâche aussi à cause de la nécessité d'assurer des marchés d'écoulement à l'industrie japonaise dont certaines branches se sont beaucoup développées ces derniers temps. Avant l'occupation de Port-Arthur et la construction de l'embranchement mandchourien du chemin de fer de l'Est chinois, le Japon pouvait compter sur l'expansion de son influence aussi en Mandchourie, et après la guerre victorieuse de 1894 avec la Chine, il a en réalité essayé d'agir dans ce sens. Dans ces conditions, l'occupation en 1898 de la Mandchourie par la Russie n'a pas pu être indifférent au gouvernement du Mikado et équivalait au contraire à un coup très sensible porté aux intérêts vitaux de la nation japonaise. Il est par conséquent naturel que le gouvernement japonais soit obligé de suivre attentivement et avec jalousie tout ce qui se rapporte à la situation de la péninsule coréenne. Il est prêt à recourir aux moyens les plus violents pour s'assurer une influence prédominante dans ces régions. Mais la Russie a aussi des intérêts dans la Corée et elle a fait déjà en 1857 une tentative heureuse pour y consolider son influence. Le Japon connaît ces faits et ne peut pas regarder d'un œil bienveillant l'augmentation de l'influence russe en Extrême-Orient, parce que plus la Russie y sera forte, plus elle sera dangereuse pour le Japon en Corée. Par conséquent, tant que nous ne renoncerons pas d'une manière précise, au moins pour un certain temps, à la Corée, le Japon par instinct de conservation sera hostile à toutes autres actions, non pas seulement en Corée mais en général en Extrême-Orient.

« Beaucoup de personnes sont d'avis que la Russie ne doit faire aucune concession même temporaire au Japon dans la question coréenne, que la guerre avec le Japon est en tout cas plus tôt ou plus tard inévitable, et qu'il est préférable pour la Russie, en déclarant la guerre au Japon, de détruire, avant qu'il n'ait le temps de la renforcer, sa flotte de guerre. Je ne puis être du même avis. Il est possible que, par suite de la construction du chemin de fer de l'Est chinois, dans un avenir peu éloigné, un rapprochement de la Russie et du Japon ait lieu sur la base des intérêts commerciaux et industriels et les ententes dans ce domaine présentent un des plus puissants moyens pour prévenir les conflits armés internationaux. Il y a par conséquent une raison d'espérer que nous y trouverons aussi un moyen de résoudre d'une manière pacifique des questions qui mettent actuellement en conflit les intérêts de la Russie et du Japon en Extrême-Orient. Mais même si cet espoir était déçu et si les personnes qui sont d'avis contraire avaient raison, il faut, en tout cas, remettre pour l'avenir ce conflit inévitable et trouver au moins une solution temporaire de la question dans un compromis quelconque qui satisferait les désirs du Japon en ce qui concerne la Corée. Je crois qu'une lutte armée dans un temps proche avec le Japon serait pour nous un grand malheur. Je ne doute pas que la Russie ne soit victorieuse, mais elle achèterait chèrement cette victoire, qui aurait une influence très défavorable sur son état économique. Pour diminuer l'importance de ces suites possibles d'un conflit, la Russie devrait probablement s'y préparer. »

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

LA QUESTION

DE

L'ORGANISATION DE L'ARMÉE DES INDES

La question de l'organisation de la défense de l'Inde a toujours été, en Angleterre, l'objet des plus vives préoccupations de l'opinion. Que la menace d'une invasion russe doive être considérée comme imminente ou doive être reléguée dans le domaine des simples possibilités, il n'en demeure pas moins que, dans le vaste empire qu'elle s'est acquis en Asie, la Grande-Bretagne se trouve dans la situation, exceptionnelle pour elle, de puissance continentale, ne pouvant compter pour protéger sa frontière que sur la force de son armée. C'est ce qui explique l'intérêt avec lequel on a suivi de l'autre côté du Détroit, les diverses phases du différend qui vient de s'élever entre le gouvernement de l'Inde et le gouvernement de la métropole, au sujet de l'organisation du commandement et de l'administration militaires de la colonie. Au surplus, la question, par son importance au point de vue général, dépasse sensiblement le cadre de la politique intérieure de l'Angleterre..

L'armée que l'empire anglo-indien entretient à grands frais — plus de 500 millions de francs par an — est-elle actuellement en état de rendre tous les services que l'on est en droit d'en attendre et la machine militaire de l'Inde est-elle prête à fonctionner utilement? « Non, vient de répondre en substance le commandant en chef de cette armée, lord Kitchener, et malgré tous mes efforts cette armée ne sera jamais un outil d'offensive puissant, tant que l'organisation actuelle du haut commandement et de l'armée subsistera. »

Jusqu'à ces derniers temps cette organisation était la suivante : à côté, et à certains égards audessus, du commandant en chef, existait un fonctionnaire désigné sous le nom de « Membre militaire du Conseil », qui jouait sensiblement dans la machine administrative le rôle que joue en France le ministre de la Guerre. On sait en effet que le vice-roi de l'Inde est membre d'un conseil dans lequel figurent les chefs de l'administration de la colonie, en nombre du reste assez restreint, et dont l'approbation est nécessaire pour que les actes du gouverneur général aient pleine autorité. Le commandant en chef se trouvait ainsi le chef d'une armée dont l'administration financière, les services relatifs aux marchés, à l'équipement, — et jusqu'à une date très récente, aux approvisionnements et transports — échappaient à un contrôle direct. Lord Kitchener, dans une longue note que le gouvernement anglais vient de publier en même temps que les autres pièces du procès, à savoir les opinions contraires du vice-roi lord Curzon et de son conseil, lord Kitchener, disons-nous, a présenté en ces termes le tableau de la situation qui lui était faite :

L'organisation administrative de l'armée des Indes n'est pas le résultat d'un plan adopté délibérément, comme étant celui qui peut le mieux produire une armée moderne, vraiment efficace, mais est la conséquence imprévue d'une série de changements produits par d'autres motifs. Le trait dominant est l'introduction dans le gouvernement de l'Inde, à côté du commandant en chef qui en a toujours fait partie, d'une autorité indépendante, chargée sous la forme du *Département militaire* de s'occuper de toutes les questions relatives à l'armée. Le gouvernement de l'Inde a confié à ce Département le soin de transmettre ses ordres au commandant en chef et de préparer les règlements militaires, et son chef a pris dans le Conseil une situation égale à celle du commandant en chef. Le membre militaire, investi de cette autorité et étant responsable pour l'*administration* de l'armée, est, par suite, réellement omnipotent dans les questions militaires. D'autre part, le commandant en chef, comme pouvoir *exécutif* de l'armée, commande les troupes et est responsable vis-à-vis du gouvernement de la colonie pour tout ce qui concerne leur répartition, leur discipline, leur entraînement; mais il ne peut donner d'ordres pour les mouvements des troupes ou apporter des modifications, sauf des modifications de détail, dans aucune des matières que je viens d'indiquer, sans la sanction préalable du membre militaire... Celui-ci, en tant que représentant du gouvernement de l'Inde, a le pouvoir d'intervenir dans les décisions du commandant en chef... même dans les questions de discipline et d'entraînement... Un des principaux défauts de ce système est le retard énorme et les discussions interminables qu'il entraîne. Il est impossible de formuler ou de réaliser aucune politique militaire suivie. Aucune réforme, si urgente, soit-elle, ne peut être proposée, aucune mesure utile ne peut être adoptée sans qu'elles soient soumises à des critiques vexatoires, et le plus souvent inutiles, non seulement en ce qui concerne le côté financier des propositions, mais encore sur leur opportunité ou leur nécessité au point de vue purement militaire...

Il en résulte un abus de paperasserie et de formalités incroyable. En 1903-1904, près de 10.000 notes ont été échangées entre les bureaux du commandant en chef et ceux du membre militaire du Conseil, bien qu'ils soient les uns et les autres dans le même bâtiment à Calcutta, et dans des bâtiments contigus à Simla.

Le 17 février 1904, lord Kitchener avait demandé que la réserve des munitions fût portée à 1.000 cartouches pour les armes portatives : or ce n'est que le 25 décembre de la même année, après dix mois de correspondances, d'études et d'enquêtes, qu'une décision définitive intervint sur ce point.

A ces maux, lord Kitchener ne voit qu'un remède, à savoir : la réunion sous une seule autorité, de tous les services militaires de l'Inde, qu'il s'agisse de l'administration des troupes ou de leur instruction. Celui des deux emplois actuels qu'il propose de supprimer est évidemment l'emploi de membre militaire du Conseil, mais il fait cependant observer avec raison qu'il importe peu en définitive que ce soit l'un ou l'autre des grands chefs qui disparaisse, celui qui subsistera devant,

par cela seul qu'il demeurera et quel que soit son titre, devenir le chef suprême de l'armée des Indes, et c'est là l'essentiel.

Lord Curzon, disions-nous, et avec lui tous les membres de son Conseil — lord Kitchener excepté — ont émis un avis absolument opposé et se sont prononcés pour le maintien de la situation actuelle. Il semble, après avoir suivi le raisonnement parfaitement logique — si l'on admet sa proposition initiale — de lord Kitchener, que l'opinion de ses contradicteurs soit difficilement soutenable, et cependant quand on lit les considérations sur lesquelles le vice-roi appuie l'expression de ses idées, on ne peut nier qu'elles aient un grand poids.

Après avoir fait observer que le dualisme d'autorité existe à tous les degrés de l'administration anglaise, et par exemple, dans l'administration supérieure de l'Inde elle-même où s'exerce la double action du secrétaire d'Etat et du gouverneur général, et qu'au surplus ce dualisme n'a pas empêché lord Kitchener lui-même, depuis qu'il est à la tête de l'armée des Indes, d'apporter dans l'organisation de cette même armée des réformes très heureuses, le vice-roi poursuit ainsi :

Non seulement les plaintes du commandant en chef ne me paraissent pas pouvoir être justifiées par les faits ; elles reposent, à mon avis, sur une conception tout à fait erronée de la constitution du gouvernement de l'Inde. Ce n'est pas en tant qu'autorité militaire indépendante, mais en tant que représentant constitutionnel du gouvernement, que le membre militaire critique, accepte, ou refuse les propositions du commandant en chef. Il n'a pas d'autres fonctions et pas d'autre raison d'être... Il est indispensable (et lord Curzon cite à l'appui de son opinion les termes mêmes de la charte qui a organisé le gouvernement général) que le gouvernement possède des bureaux et une sorte de ministère, placé sous la direction d'un fonctionnaire de haut rang, pour les relations avec le Secrétaire d'Etat, pour la publication des ordres, pour maintenir la continuité de l'action administrative et pour établir la coordination entre les affaires militaires et les autres sections du gouvernement, notamment avec l'administration financière. Le chef de ce département peut être un militaire ou un civil ; dans quelques pays, c'est un civil ; dans la plupart, c'est un militaire... Quand lord Kitchener propose de supprimer ces fonctions, il ne tend rien moins qu'à bouleverser l'autorité militaire du gouvernement de l'Inde et à y établir un régime d'autocratie militaire en la personne du commandant en chef.

Lord Curzon indique très judicieusement, avec toute l'autorité que lui donne la pratique de six années de gouvernement, quels seraient les inconvénients les plus graves du système que propose lord Kitchener :

Il peut sembler paradoxal à première vue de prétendre qu'un seul membre militaire dans le Conseil serait plus puissant que deux et c'est cependant ce qui arriverait. Les questions militaires sont tellement, en effet, une question de spécialistes, et les civils sont en général si peu désireux d'émettre leur opinion dans ces sortes d'affaires, que les propositions du commandant en chef lorsqu'elles seraient soumises au Conseil seraient rarement exposées à être contestées, à moins que l'un des membres de cette assemblée prétendît par extraordinaire, et fait peu vraisemblable, à une connaissance particulière et exceptionnelle du problème. En pratique, c'est sur le vice-roi que retomberait le soin d'avoir à accepter ou à rejeter les propositions de son principal collègue au Conseil. S'il se rangeait à son avis, il est probable que l'affaire serait enlevée. S'il prenait une attitude d'opposition, ce serait une occasion de difficultés et de froissements. Actuellement, si les deux autorités militaires qui figurent dans le Conseil sont d'accord, il est difficilement concevable que la proposition soit contestée pour des motifs techniques ; si elle est repoussée ou discutée, ce sera pour des raisons d'ordre politique, administratif ou financier. Si, au contraire, les deux membres militaires du Conseil sont en désaccord, l'assemblée n'a pas plus de peine à décider que n'en a un jury qui a écouté les explications de deux experts. Dans l'intérêt de mes successeurs aussi bien que dans mon propre intérêt, je dois combattre toute réforme qui ferait peser sur le vice-roi une responsabilité qu'on ne devrait pas demander au chef du gouvernement d'assumer. En toute circonstance, il n'en peut résulter qu'un accroissement de ses préoccupations et de son labeur. S'il se trouve être un vice-roi énergique, il courra le risque d'être en conflit avec le commandant en chef ; s'il est faible, il sera vite le jouet de celui-ci et les considérations militaires prévaudront dans les conseils du gouvernement et accapareront les revenus de l'Etat...

... A regret, mais sans hésitation, je me vois forcé de combattre les propositions du commandant en chef. C'est la première fois que, sur une question aussi grave, je diffère d'avis avec lui. Mais des intérêts plus importants que l'autorité ou l'opinion de telle ou telle personnalité sont en jeu.

Dès le mois d'avril, bien avant que le gouvernement ait publié les documents auxquels nous avons emprunté les renseignements qui précèdent, un lecteur du *Times* avait, nous semble-t-il, dans une lettre au directeur de ce journal (1), fort bien indiqué le véritable caractère de ce conflit, qui n'était déjà plus un secret pour personne.

« Nous avons placé un homme carré, disait-il en parlant de lord Kitchener, dans un trou rond, qui est trop petit pour lui. Mais tandis que l'homme passera, le trou demeurera. Avant de nous mettre à élargir et à modifier le trou de façon à l'adapter à l'homme, et cela au risque de faire un trou trop grand pour l'homme de demain, ne pourrions-nous faire appel au bon sens et à la volonté de l'homme d'aujourd'hui et lui demander d'adoucir un peu ses angles et de se comprimer légèrement jusqu'au moment où il sera possible de lui trouver un trou convenant mieux à ses contours ? »

Il a paru cependant au gouvernement de M. Balfour qu'il était préférable de modifier dès maintenant la forme du trou. Par une dépêche du 31 mai dernier, le ministre de l'Inde, M. Brodrick, a fait connaître au gouverneur général l'intention du cabinet, désireux d'adopter telles quelles les propositions de lord Kitchener, tout au moins de modifier très sensiblement l'organisation actuelle de façon à faire disparaître la plupart des obstacles que le commandant en chef rencontrait, jusqu'à présent, dans la voie des réformes d'ordre militaire qu'il proposait. Le dé-

(1) N° du 2 mai 1905.

partement militaire du gouvernement général sera scindé en deux sections, dans des conditions dont le détail importe peu ici, mais telles que, pratiquement, on peut dire que ce service n'existe plus. Son rôle se bornera en effet à l'administration des services qui correspondent à nos services d'intendance et il n'aura plus voix au chapitre dans les questions purement militaires. C'est, sous des réserves de pure forme, la prédominance assurée au commandant en chef.

Cette solution, assez inattendue, a produit dans l'Inde une très vive émotion. La presque unanimité des journaux de la colonie, même ceux qui ont toujours le plus vivement combattu l'administration de lord Curzon, ont pris parti pour celui-ci contre lord Kitchener et le ministère de l'Inde. Dans les milieux officiels, l'opinion, autant qu'elle a pu se manifester, s'est prononcée dans le même sens.

On a parlé un moment de la démission de lord Curzon et de tout son Conseil, mais aux dernières nouvelles, la seule démission officiellement transmise et acceptée est celle du général Elles, le membre militaire du Conseil, c'est-à-dire l'homme que la réforme vise le plus directement. Le dernier mot n'est cependant pas encore dit. On prétend que lord Curzon et lord Kitchener se seraient mis d'accord pour demander au gouvernement de la métropole certaines modifications au système imaginé par le ministère de l'Inde et dont la mise en pratique comporterait de sérieux inconvénients.

C. M.

ASIE FRANÇAISE

Le retour de M. Beau. — M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, est rentré à Paris le 28 juillet. A son passage à Marseille il a visité les travaux de l'Exposition coloniale dans laquelle l'Indo-Chine doit être très largement représentée l'an prochain.

D'après les premières paroles prononcées par M. Beau depuis son retour, on peut juger que, tout en rentrant décidé à travailler à obtenir tout ce qui est nécessaire à la défense de l'Indo-Chine, il n'est pas très effrayé du « péril japonais ». Il estime — et c'est là une opinion qui s'impose à tout homme de sang-froid — que la situation des autres puissances occidentales en Extrême-Orient, et en particulier notre entente avec l'Angleterre, sont pour nous des garanties qui doivent sans doute être efficaces pendant longtemps.

M. Beau a l'intention de réaliser la dernière tranche de l'emprunt de 200 millions destiné à fournir les sommes nécessaires à la construction du réseau indo-chinois. C'est 80 millions qui restent à négocier auprès de nos grands établissements de crédit.

Les monopoles en Indo-Chine. — On sait que, pour se procurer des ressources, l'Indo-Chine a mis en régie la vente de l'opium, celle du sel et, au Tonkin, celle de l'alcool. Nous avons signalé déjà les plaintes très vives que soulevait la façon dont on appliquait le monopole de la vente du sel : colons et indigènes en souffrent. Une des raisons de la rigueur avec laquelle on applique les monopoles paraît être la nécessité dans laquelle on se trouve de couvrir les déficits de la douane. Avec les tarifs presque prohibitifs dont sont frappés les produits étrangers, les produits de notre industrie arrivent de plus en plus presque exclusivement sur le marché indo-chinois, mais cela n'alimente pas le trésor indo-chinois, tout au contraire. Les procédés de perception sont devenus très rigoureux et on s'en plaint vivement :

Les choses en sont venues à ce point, dit le *Courrier de Haïphong*, que l'arrivée d'un douanier dans un village, pour perquisitionner, est redoutée des gens les plus paisibles, les plus à l'abri du soupçon de contrebande, à l'égal de l'invasion d'une bande de pirates. Il n'en devrait pas être ainsi, et il n'en serait pas ainsi si les employés actifs des douanes et leurs agents indigènes se conduisaient convenablement, faisaient simplement leur devoir, remplissaient leurs fonctions avec le calme, la droiture et les ménagements qu'ils devraient toujours apporter dans leurs si délicates fonctions.

Les perquisitions se font avec un arbitraire, un mépris de tous droits particuliers, un sans-gêne des dégâts mobiliers (bouleversement de l'hôtel des Ancêtres), qui les rendent désastreuses pour les indigènes, même et surtout quand elles ne sont pas justifiées par les résultats. Ces perquisitions couvrent trop souvent les vengeances privées, les concussions des agents de renseignements; elles énervent au plus haut point les populations qui sont, à tout instant, sans que rien les en puisse garantir, sous le coup de ces envahissements redoutés.

Une administration se déconsidère déjà par de tels agents. On aura beau nous dire qu'on ne fait ni police ni douane avec des mains propres; nous persistons à penser, et nous espérons le prouver dans de futurs articles, qu'il est possible d'exercer correctement, et avec des agents mieux choisis et plus propres, la surveillance qu'exigent la recherche de la contrebande et sa répression.

Et qu'on ne nous objecte pas la difficulté du recrutement, car le choix est grand de tous ceux qui s'offrent, dont beaucoup de sous-officiers donnant quelques garanties. Il ne faut pas confondre, comme on le fait trop à la douane, l'énergie dans la répression avec la brutalité dont on use trop dans la recherche de la contrebande.

A cet ensemble de critiques, un défenseur de l'administration des douanes et régies a répondu dans le même journal :

On a dit que les recettes des régies avaient diminué dans le premier trimestre de cette année. C'est une erreur; il n'y a pas diminution de recettes des régies, mais il y a moins-value dans les recettes réelles sur les prévisions budgétaires qui ont été arbitrairement majorées, ce qui n'est pas la même chose.

Si, comme on l'écrit, la désaffection de nos sujets de race jaune va faisant la tache d'huile, ce n'est pas tant aux agissements de la douane qu'est due cette désaffection, qu'aux agissements de ceux qui forcent les prévisions

de recettes pour couvrir leur besoin effréné de dépenses inutiles ou mal placées, et qui, par ce forcement de prévisions, amènent fatalement les déficits.

Avant de s'attaquer aux services de recettes, on pourrait bien songer à s'attaquer, avec plus de justice, aux services de dépenses et aux administrations gaspilleuses.

Un service de recettes tel que le service des douanes et régies a fait tout son devoir quand il a obtenu des contribuables la plus-value normale de ressources qu'on est en droit de lui demander chaque année. Il ne peut faire davantage. Le rendement des impôts n'est pas arbitrairement extensible au gré de l'autorité qui a l'emploi des revenus publics, et quand cette autorité veut quand même faire rendre à l'impôt plus qu'il ne peut donner, c'est cette autorité qui est responsable et coupable, et non pas l'agent qu'elle chargea d'appliquer les mesures nécessaires à la réalisation de ses desseins.

Il se peut que le rendement demandé, sinon imposé aux douanes et régies, contribue à exagérer la gêne causée aux populations indigènes. Mais on se demande vraiment où est le remède lorsqu'il s'agit d'un système qui rend nécessaire de répandre, en toute liberté, au milieu de la population indigène, un nombreux personnel peu payé, ignorant souvent la langue du pays et dépendant par conséquent d'indicateurs indigènes qui cherchent à satisfaire leur cupidité ou à exercer leur vengeance. Le problème paraît si difficile qu'on en arrive à se rallier à l'idée de ceux qui professent qu'il faut renoncer aux régies et aux monopoles qui en sont résultés, et remplacer les impôts indirects par des taxes d'abonnement.

Les pratiques des douanes et régies sont étranges et des chinoiseries singulières peuvent être relevées dans leurs règlements.

Les autorités des villages sont, dit l'*Avenir du Tonkin*, rendues responsables des condamnations pécuniaires prononcées contre les individus se livrant à la fabrication clandestine de l'alcool, et pécuniairement responsables des infractions de ce genre relevées à la charge d'inconnus, lorsqu'elles n'auront fait aucun acte pour empêcher le délit (art. 96. — Arrêtés 20 et 22 décembre 1902) : c'est-à-dire que, dans tous les cas, le village est pécuniairement responsable, dès l'instant qu'il ne réprime pas lui-même la fabrication. Il suffit donc à un mendiant, à un loqueteux, à un individu quelconque, de faire prévenir la douane par l'indicateur, qu'il fabriquera de l'alcool tel jour, à telle heure, à tel endroit, pour que le village sur le territoire duquel la fabrication a eu lieu soit condamné à une forte amende. Le fait se produit tous les jours. Et l'on est en droit de supposer qu'à la suite de faits de ce genre, les indigènes ne sont pas satisfaits de notre administration. Les innocents paient, en effet, pour les coupables.

Cette responsabilité des villages, admise en matière de douane, ne l'est plus en matière de colonisation. Qu'un nhaqué d'un village quelconque vole et reconnaisse avoir volé un colon, le village n'est nullement responsable. Le colon n'a de recours que contre le nhaqué seul, c'est-à-dire souvent contre rien du tout. Donc deux façons de comprendre la justice : suivant que c'est la douane ou un colon qui est lésé.

. . . .

Les récipients et réfrigérants en étain saisis aux délinquants par la douane sont mis ensuite en vente, ajoute l'*Avenir du Tonkin*, par la douane encore, aux enchères publiques. Comment expliquer ce fait de la remise officielle dans le domaine public, en circulation, de matériel dont la douane prohibe elle-même l'usage? Si, du moins, on broyait au préalable les réfrigérants! Mais point. Tels, elle les remet dans la circulation. N'est-ce pas un encouragement à recommencer? Le réfrigérant étant l'appareil le plus coûteux de la fabrication primitive de l'alcool de riz, il est permis de supposer que le premier, le plus important des pourvoyeurs de réfrigérants est la douane elle-même. Afin de gagner quelques gros sous, elle remet dans la circulation du matériel prohibé au premier chef.

Les règlements du nouveau régime sont pleins de chinoiseries, permettant d'incarcérer les nhaqués à tout instant. C'est ainsi qu'un débitant au détail peut vendre mille litres d'alcool par jour, à condition que chaque vente soit inférieure à quinze litres. Il est passible d'amendes et de prison, s'il vend seize litres en une fois. Supposez le cas d'un indigène achetant chez le débitant au détail deux fois huit litres. C'est parfaitement régulier. Il revient dans son village la conscience tranquille, lorsqu'un douanier l'arrête et lui demande où il a acheté cet alcool, et quelle quantité il transporte. L'acheteur répond : « J'ai acheté chez tel débitant au détail, à tel endroit, et je transporte seize litres. » Alors, procès-verbal contre le débitant, et confiscation de l'alcool, parce que ce débitant n'a pas le droit de vendre plus de quinze litres en une fois. Le nhaqué, simpliste, n'aura pas l'idée de dire qu'il a acheté ses seize litres en deux fois. Les Annamites ignorent encore complètement — et à cela rien d'étonnant, car beaucoup de Français l'ignorent aussi — tous les petits détails du régime du 22 décembre 1902, règlements qui permettent aux Chinois malins de cabrioler comme ils le désirent dans les marges dudit arrêté, tandis que l'Annamite, souvent par ignorance, se fait prendre journellement.

La répression est faite un peu trop à tort et à travers, et, chose particulièrement digne de remarque, n'a pas du tout diminué l'importance de la contrebande. Prenez la province de Bac-ninh par exemple où douaniers et gardes principaux se font des parts de prise très élevées du 1er janvier à la Saint-Silvestre. Les indigènes font comme le nègre : ils continuent. Plus on en prend, plus il y en a. Les pénalités n'émeuvent pas du tout les distillateurs clandestins. Il n'y a, pour se rendre compte des faits, qu'à voir le nombre de jugements rendus de 1900 à 1905 pour délits en matière d'alcool.

Par contre, plusieurs villages, qui de temps immémorial vivaient de la fabrication de l'alcool, se trouvent complètement ruinés par le nouveau régime. On pourrait citer tels et tels villages de Bac-ninh et Bac-giang, qui persistent à fabriquer de l'alcool avec les riz de leur région, malgré des procès-verbaux répétés, puis répétés encore. Et l'on a beau leur en flanquer, ils continueront à distiller. En sorte que la douane se trouve placée dans l'alternative suivante : ou détruire le village ou accepter des transactions ridicules. Dans la pratique, elle fait les deux : elle détruit le village en incarcérant les habitants coupables ; et elle transige — lorsque le village entier est frappé d'amende — pour des sommes très faibles, préférant, avec raison, toucher peu, mais toucher sûrement, que vouloir toucher beaucoup et ne rien toucher du tout.

On le voit, il est difficile de concevoir la manière de concilier le régime fiscal actuel avec une bonne politique indigène.

La loi sur les accidents du travail en Indo-Chine. — Nous avons déjà à plusieurs reprises indiqué l'émotion qu'avait provoquée en Indo-Chine l'idée baroque de rendre applicable à cette colonie la loi sur les accidents du travail. Le principe faux qui consiste à vouloir assimiler en tout les colonies à la métropole se retrouve dans cette idée et un peu de bon sens eût suffi pour l'écarter sans retour. L'administration n'a pas cru devoir agir aussi résolument à son égard et elle s'est entourée d'avis. La Cour d'appel de l'Indo-Chine, réunie en assemblée plénière sous la présidence de M. Chambaud, a rejeté l'idée de la promulgation de la loi. C'est là un avis très sage qui aura probablement pour conséquence d'éloigner pour longtemps de l'Indo-Chine cette sottise qu'était pour elle l'application d'une loi qui, dans la métropole même, n'a pas été sans soulever de graves questions et sans entraîner beaucoup de difficultés.

L'exportation du riz de l'Indo-Chine en 1904. — L'exportation totale du riz de l'Indo-Chine en 1904 a atteint 976.410 tonnes contre 676.018, en 1903; 1.115.608, en 1902; et 911.754, en 1901.

Sur ces 976.410 tonnes, 92.757 tonnes proviennent du Tonkin et 1.622 tonnes seulement de l'Annam ; le reste a été produit par la Cochinchine et, dans une faible mesure, par le Cambodge.

Au point de vue des formes sous lesquelles se présente cette exportation, la douane donne la répartition suivante :

Riz entier blanc.........	564.212	tonnes.
Riz cargo...............	239.135	—
Farines et poussières....	104.459	—
Brisures................	56.906	—
Paddy...................	11.696	—

Il y a lieu de remarquer, en ce qui concerne l'exportation de la Cochinchine, que, si l'on ramène toutes les exportations au paddy (en tenant compte de la quantité du paddy qu'il faut pour fournir une tonne de cargo ou de riz blanc), l'exportation de la Cochinchine a été de 1.140.181 tonnes en 1904 contre 986.235 tonnes en 1901 et 814.416 tonnes en 1895. De 1895 à 1901, le gain avait été, pour six ans, de 171.819 tonnes; de 1901 à 1904, c'est-à-dire pour trois ans seulement, le gain a été de 153.946 tonnes. On peut donc considérer la situation comme bonne.

Au point de vue des principales destinations, le riz, sous toutes ses formes, a été expédié comme suit :

	1901	1902	1903	1904
	tonnes.	tonnes.	tonnes.	tonnes.
France.......	170.286	196.503	89.752	220.082
Colonies françaises......	35.047	22.200	40	19.671
Pays d'Europe.	48.675	59.032	2.068	35.415
Chine et Japon.	9.391	51.383	82.907	76.035
Hong-kong...	381.382	416.843	282.399	342.793
Philippines...	146.062	262.018	162.336	183.459
Indes Néerlandaises......	172.297	119.913	44.121	54.887

Les vaccinations pratiquées au Tonkin. — Dans le courant de l'année 1904, 104.207 vaccinations ont été pratiquées, se répartissant ainsi :

Province de Hung-hoa....	13.730
— Phu-lô.......	10.062
— Sontay.................	25.000
— Thai-binh et Nam-dinh....	25.000
— Cau-do et Phu-ly.........	2.000
— Bac-giang....	7 789
Total.....	104.207

Si l'on ajoute celles pratiquées à Hanoï par le Directeur du service vaccinogène et par les médecins des corps de troupe, on arrive approximativement au chiffre de 110.000 vaccinations.

Depuis le début de l'année 1905, les vaccinations suivantes ont pu être pratiquées grâce aux médecins vaccinateurs mobiles et aux médecins du service général détachés provisoirement à cet effet :

Bac-kan.........	1.242	Dr. Sallet, 611 (en décembre 1904, janvier 1905). Dr. Arathoon et Adjoint, 631.
Hung-hoa........	19.654	
Tuyên-quang.....	1.985	
Phuc-yên........	285	
Phu-dô..........	8.308	
Ninh-binh.......	15.783	
Moncay et Ackoi..	3.015	
Hoa-binh..	1.500	(Les vaccinations continuent et atteindront 2.000; pratiquées par le garde principal.)
Vinh yen.... ..	15.558	
Nam-dinh........	21.059	(Inachevées, seront terminées.)
Bac-ninh...	11.609	
Cau-do..........	39.000	
Thai-nguyen......	2.850	
Phu-lien...... ..	19.750	(Les vaccinations continuent.)
Dong-trieu.......	4.500	
Yen-bay...... ...	1.434	
Thai-binh.......	28.000	(Continuent.)
Tien-yen.........	1 657	
Hai-duong........	22.000	

Soit approximativement 219.000 vaccinations, auxquelles il conviendrait d'ajouter, pour être complet, celles pratiquées par les médecins des corps de troupes, les médecins-chefs d'ambulance, le Directeur du laboratoire de bactériologie et du service vaccinogène, les médecins des chantiers de la voie ferrée de Hanoï à Lao-kay.

Au total, on atteindrait ainsi le chiffre de 232.000 vaccinations environ.

Il convient de signaler que, depuis l'organisation du service vaccinogène de Thai-ha-ap, la proportion de succès est plus élevée que par le passé et atteint une moyenne de 90 0/0. Au point de vue de la colonisation, c'est là un résultat excellent.

A Quang-tcheou-wan. — Depuis assez longtemps les journaux du Tonkin menaient une campagne assez vive contre l'administration de Quang-

tchéou-wan et laissaient entendre que des atrocités analogues à celles qui se sont produites au Congo français y avaient été commises, mais que l'autorité supérieure avait fait sur elles le silence. L'affaire est entrée dans une nouvelle phase à la suite du suicide de l'administrateur de Tchi-kham, M. Liégeot. Cet administrateur avait mis en vigueur, dit-on, tout un système de tortures savantes. Un accusé refusait-il de parler? Il était ligoté et mis à genoux, les mains attachées derrière le dos. Devant lui on plantait en terre une baïonnette dont la pointe venait lui chatouiller la gorge. Chaque question restant sans réponse valait au malheureux prisonnier une tape sur la tête... et la baïonnette entrait. S'il s'obstinait, d'un coup de barre de fer on la faisait pénétrer jusqu'au cerveau. M. Liégeot aimait aussi, assure-t-on, appliquer des fers à repasser rouges sur le corps nu du prisonnier et se réjouissait des dessins bizarres qu'il obtenait ainsi.

Le gouverneur général de l'Indo-Chine, qui n'aurait appris ces faits que par la voix publique, a envoyé à Quang-tchéou-wan M. Groleau, inspecteur des services civils de l'Indo-Chine, et la plupart des faits imputés à Liégeot ont, paraît-il, été reconnus exacts.

Il est absolument nécessaire que tous les faits de cette nature soient réprimés comme des crimes qu'ils sont. Dans les colonies, ils ajoutent un tort envers la nation à l'odieux qu'ils ont partout. Et, si les atrocités découvertes dans certaines colonies amenaient l'administration à aller au delà de leur répression et à réprimer tout fait d'immoralité ou même de mauvaise tenue de la part des fonctionnaires, elle déblaierait le chemin nous menant à la bonne politique indigène que nous avons encore à acquérir.

CHINE

Chemin de fer anglais en Chine. — Le 3 juillet, un arrangement a été signé à Pékin entre le gouvernement chinois et le Pekin Syndicate, aux termes duquel un chemin de fer long de 147 kilomètres, qui appartient au Syndicat dans la province de Honan, est cédé au gouvernement chinois. Il ne s'agit pas là d'ailleurs d'un recul du Syndicat anglais ni d'une mauvaise affaire pour lui, puisque cette ligne jusqu'à présent ne lui rapportait rien, avait immobilisé une partie sérieuse de son capital, et qu'il conserve des chances de bénéficier du trafic puisque l'exploitation lui en reste confiée. Le gouvernement paiera ce chemin de fer au moyen de bons de titres à 5 % garantis par le gouvernement chinois, et pour une valeur de 17 millions 1/2.

Ce chemin de fer, qui relie les mines que possède le Pekin Syndicate jusqu'à la rivière Ouei, navigable jusqu'à Tien-tsin, et qui est construit entre Tao-kou et Tching-houa, a été établi pour amener à des eaux navigables le charbon des mines appartenant au Pekin Syndicate. Il traverse à la moitié de sa longueur le chemin de fer de Pékin-Hankéou.

A l'heure qu'il est, le Syndicat anglais a moins d'espoir qu'autrefois d'approvisionner les grands centres du Nord du Petchili, puisqu'il aura à lutter avec la concurrence de la nouvelle mine de charbon qui doit être exploitée par le chemin de fer de Pékin à Hankéou dans la région de Kin-cheng-hsien. En outre, les charbons du Chan-si viendront très facilement à Pékin et à Tien-tsin par la nouvelle ligne de Ta-yuen-fou à Tcheng-ting-fou, qui se relie en ce dernier point au chemin de fer de Pékin-Hankéou. Aussi, l'espoir du Pekin Syndicate est-il surtout maintenant de vendre son charbon dans la vallée du Yang-tseu et de chercher pour cela à s'entendre sur les tarifs avec la Compagnie franco-belge. Au cas où il n'y parviendrait pas, le Syndicat anglais chercherait sans doute à profiter de la concession qui lui a été offerte d'un chemin de fer de Kaï-foug-fou à Nankin à travers une des régions les plus riches de la Chine.

Il est d'ailleurs à désirer que, dans cette affaire comme dans les autres, un accord intervienne entre les intérêts européens en présence. Au point où en sont les choses en Extrême-Orient, il est fort peu probable qu'une nation ou une compagnie isolée puisse avec sécurité obtenir et exploiter de grandes concessions. Ce sont les affaires internationales qui seules conservent des chances de réussir. Aussi doit-on espérer que non seulement le Pekin Syndicate s'entendra avec le chemin de fer de Pékin à Hankéou, mais encore que les grands projets de construction de voies ferrées chinoises depuis Nankin jusqu'au Hohang-ho, et peut-être depuis ce fleuve jusqu'au Seu-tchouan, seront réalisés par la combinaison franco-anglaise dont on a parlé, combinaison à laquelle il serait utile d'adjoindre encore d'autres éléments européens si l'on en trouvait de disposés à entrer dans l'affaire.

Les charbonnages du Pekin Syndicate sont situés dans une région où depuis fort longtemps les Chinois exploitent d'une manière très superficielle les immenses gisements houillers qui semblent former le sous-sol de la plus grande partie du Chan-si.

Les relations avec les Etats-Unis. — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin l'émotion considérable soulevée, dans les milieux chinois qui s'occupent avec un intérêt très vif et grandissant des questions étrangères, par la législation américaine prohibitive de l'immigration chinoise. Comme nous le disions, cette émotion s'est immédiatement traduite par un effet pratique, les commerçants chinois de tout le littoral s'entendant pour boycotter les marchandises américaines et ne plus avoir aucune relation avec les

commerçants de cette nationalité. Cette tactique a continué. Les journaux indigènes persistent à refuser d'insérer des réclames pour des produits américains, ils publient des lettres de toutes les parties du pays invitant le gouvernement à se montrer très ferme dans cette affaire. C'est surtout l'exclusion des Chinois des îles Hawaï et des Philippines, où ils ont émigré pendant de longues années, et où ils ne peuvent faire aucune concurrence au travail américain qui n'y existe pas, qui provoque l'émotion actuelle.

Le gouvernement des Etats-Unis s'est adressé au Ouaï-voupou, pour mettre fin au mouvement de boycottage des marchandises américaines, et le gouvernement chinois a lancé une proclamation dans ce sens. Il n'est pas douteux que sa bonne volonté soit sincère et qu'il désire ne rien faire qui puisse lui aliéner la bonne volonté des Etats-Unis, particulièrement précieuse dans les circonstances internationales actuelles. D'autre part, le gouvernement de Washington, pour mettre de son côté de la conciliation dans cette crise, a donné des instructions au service de l'immigration chinoise, lui enjoignant de traiter exactement sur le même pied que les Européens les commerçants et étudiants chinois qui ne sont pas exclus du territoire des Etats-Unis, mais qui cependant sont l'objet, à leur entrée dans l'Union, de toutes sortes d'enquêtes et de délais vexatoires.

Il est cependant extrêmement difficile d'espérer étouffer cette question. On ne saurait penser que les ouvriers américains de l'Ouest cesseront de s'opposer avec une vigueur absolument décisive sur le Congrès à l'invasion du travail jaune. D'autre part, il est à craindre que les Chinois, de plus en plus préoccupés de ce qui se passe à l'étranger, ne cessent de réclamer d'être traités aux Etats-Unis sur le même pied que les citoyens des autres pays, et l'arme dont ils se servent en ce moment, le boycottage, n'est pas, entre les mains de ces gens disciplinés, remarquablement doués de l'esprit d'association, un vain moyen. L'an dernier, déjà, deux maisons allemandes de Han-kéou ont été obligées de capituler devant l'emploi de ce procédé, qui cette année est essayé sur une échelle autrement vaste pour peser sur la politique des Etats-Unis.

Violences allemandes en Chine. — Un curieux procès vient de se juger à Halle, qui éclaire d'un jour singulier les agissements de certains soldats allemands en Chine.

Un député au Reichstag, M. Kunert, était poursuivi pour avoir diffamé, dans une réunion électorale, les officiers et soldats allemands de service en Extrême-Orient. Dès l'ouverture de l'audience, l'accusé demanda à la Cour l'autorisation de citer comme témoins le général von Lessel, commandant de la brigade allemande en Extrême-Orient, M. von Brandt, ancien ministre d'Allemagne en Chine, et le général von Gossler, ancien ministre de la Guerre, et aussi de faire appel au témoignage écrit de sir Robert Hart et de divers correspondants de guerre anglais. La Cour rejeta cette demande et procéda seulement à l'audition des témoins présents. Un certain nombre d'anciens membres de la brigade d'Extrême-Orient déposèrent alors avoir pu constater des actes de pillage, de viol, de profanation de tombeaux et de temples commis par les soldats allemands. Un témoin rapporta même avoir vu un homme frapper à la figure un Chinois blessé jusqu'à ce que son éperon se brisât dans la plaie. D'autres témoins accusèrent les officiers de pillage et déclarèrent même que les hommes d'une certaine compagnie portaient le surnom de « chercheurs de trésors », à cause de leur habileté toute spéciale à ce genre d'exercices.

M. Kunert fut finalement condamné à trois mois d'emprisonnement, « attendu que les paroles relevées contre lui par l'accusation portaient atteinte à l'ensemble de l'armée allemande, alors que des scandales comme ceux certifiés par les témoins au cours du procès étaient les conséquences forcées de l'état de guerre ».

Les Chinois et les réformes. — On annonce qu'une mission chinoise quittera bientôt Pékin pour étudier le fonctionnement des lois constitutionnelles dans les pays étrangers. Les journaux japonais ont enregistré avec satisfaction cette nouvelle, et rappellent que c'est la procédure employée par le Japon lui-même à l'époque où il préparait sa transformation. Quoi qu'il en soit, on peut la considérer comme un signe des temps.

L'indemnité pour la révolte des Boxeurs. — La question du paiement en or de l'indemnité due aux puissances à la suite de la révolte des Boxeurs a été réglée à Pékin le 2 juillet. On sait que les puissances demandaient que les annuités de leur indemnité respective leur fussent payées en or, de manière qu'elles ne subissent pas les fluctuations de l'argent et reçussent par conséquent en fait les sommes exactes qui leur avaient été allouées en droit lors du règlement de 1901.

Aux termes de l'arrangement du 2 juillet, toutes les puissances seront payées en or sur mandat télégraphique, à l'exception de la Russie qui a préféré être payée en argent au cours du change à Changhaï.

Une concession minière dans la vallée du Yang-tseu. — Le 5 juin, une concession définitive a été faite à sir John Lister Kaye de gisements de fer depuis longtemps connus dans la province du Ngan-hoei, à 4 kilomètres environ du Yang-tseu, et qui avaient été déjà l'objet de demandes préliminaires de la part du London and China Syndicate. La concession est accordée pour une période de soixante années avec des prolongations prévues, et elle couvre 50 milles carrés ou environ 32.000 acres. Le capital a été assuré par un groupe puissant de financiers de la

Cité. On estime que sur la concession il existe à la surface 6.500.000 tonnes d'excellent minerai de fer, et peut-être à une profondeur un peu plus grande un supplément de 3.500.000 tonnes. Les concessionnaires espèrent pouvoir créer là un des principaux centres métallurgiques dont la Chine aura besoin pour sa transformation économique.

Port-Arthur. — D'après une statistique du 28 février 1905, il y aurait eu à Port-Arthur, à cette date, 3.816 maisons, dont 344 dans la ville nouvelle, 1.989 dans l'ancienne ville, 1.407 dans le quartier chinois et 76 dans la presqu'île.

Les habitants russes, sans compter les malades, les blessés et les membres du corps sanitaire, étaient au nombre de 138 et les Chinois 9.290.

Le nombre des Russes à Port-Arthur décroît, il est vrai, de jour en jour ; on prétend que depuis le mois de février 1905 le nombre des Chinois aurait augmenté de 2 à 3.000. Il y a à Port-Arthur, d'après les journaux allemands, 11 Allemands qui appartiennent surtout à la grande maison si puissante en Extrême-Orient russe, à la maison Kunst et Albers. Les autres étrangers seraient moins nombreux à eux tous que les Allemands seuls.

Géologie de la Mandchourie. — Le géologue M. Auert a publié une carte orographique et géologique de la partie de la Mandchourie située entre Moukden et Kharbine. Le voyage du géologue vient d'être publié par les soins de la Société impériale de géographie.

On peut diviser les itinéraires de M. Auert en trois parties :

1° De Poltavski à Khirine par Ningouta-Omosso et Konn-tcheng ;

2° La frontière coréenne et le bassin supérieur de la Soungari ;

3° Descente de la Soungari.

Parmi les richesses principales relatées par M. Auert, il convient de citer les mines d'or de Dija-pi-goou, vallée du Vei-cha-ho, affluent de la Soungari, les gisements de houille de Chi-pés-lin qui se trouve dans la vallée de la Soungari, au S.-E. de Khirine, les charbonnages de Ta-pao-chan près de Moukden et ceux de Tiéline.

Citons aussi les mines de cuivre et de plomb argentifère, assez nombreuses dans la région d'Omosso et les mines de fer de Tchao-yan-jen près de Tien-lin.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

CORÉE

Un emprunt. — Le gouvernement coréen, sans aucun doute sous l'impulsion de ses directeurs japonais, vient de conclure au Japon un emprunt de 2 millions de yens (5 millions de francs). C'est le premier emprunt étranger qui ait jamais été émis au Japon et il a été couvert quatre fois.

Les tarifs des chemins de fer. — Des difficultés se sont élevées récemment entre les commerçants de Corée et la Compagnie des chemins de fer de Séoul à Fou-san qui exploite aussi l'ancienne ligne de Séoul à Tchemoulpo. Pour se refaire des pertes qu'elle subit encore sur sa grande ligne Nord Sud, elle a augmenté, jusqu'à les tripler, les tarifs des marchandises sur le parcours Séoul-Tchemoulpo. Des protestations très énergiques se sont élevées et une réduction vient d'être annoncée, mais elle reste sensiblement inférieure à l'augmentation qui avait provoqué les plaintes.

ASIE RUSSE

Comités pour l'exploration de l'Asie russe. — Dans la séance des délégués du XII[e] Congrès international des orientalistes, on reconnut la nécessité de constituer une société pour l'exploration de l'Asie centrale et orientale. Une commission internationale, dans laquelle se trouvaient nos éminents collègues MM. Senart et Henri Cordier, décida que l'« Association internationale pour l'exploration archéologique, ethnographique et linguistique de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient » aurait comme siège social Saint-Pétersbourg et serait sous la direction de MM. Radlov et d'Oldenbourg. Des comités seraient constitués dans les diverses capitales : celui de Paris, qui se réunit à l'Ecole des langues orientales, comprend quelques-uns de nos meilleurs collègues. Son président est M. Senart, ses vice-présidents le prince Roland Bonaparte, MM. Doumer et Barbier de Meynard, son secrétaire M. Henri Cordier.

Le Comité russe a beaucoup travaillé depuis sa fondation. Dans le Turkestan russe, il a fait des recherches linguistiques et archéologiques. Citons d'abord la mission Biélaiev envoyée pour étudier les Karakalpaks habitant près du delta de l'Amou-Daria et la mission Bravine qui a visité les Tatars Nogaï de Crimée, venus, comme on le sait, d'Asie centrale. M. Viatkine, accompagné d'un topographe militaire de Tachkent, a étudié l'archéologie de Samarkand, les fortifications et les murs du moyen âge. MM. Tcherkassov et Claret ont exploré les ruines d'Otrar.

Avant de procéder à l'étude de l'Asie centrale, il a été décidé de faire au préalable une exploration de tous les emplacements des anciennes colonies du pays, de donner une description exacte des monuments existant encore, et de comparer les résultats obtenus avec les données littéraires que nous possédons. Merv est la seule ville qui jusqu'à présent ait été l'objet de semblables explorations.

Par le Dr Ramstedl, on a eu des renseignements sur les Kalmouks de la Volga et les tribus mongoles d'Afghanistan et M. Borodine a reçu une bourse de quatre ans pour aller au Thibet.

En Sibérie, il y a des savants locaux dont la valeur est incontestable quand ils traitent des peuplades qui les entourent : au premier rang il y avait M. Perchine qui malheureusement a quitté Irkoutsk, M. Talko Gryntsevitch à Troitskozavsk, M. Kouznetsov à Tomsk. Citons aussi M. Andrianov à Krasnoïarsk, M. Kouznetsov à Tchita, etc., etc. N'oublions pas aussi que le grand voyageur russe Potanine habite aujourd'hui, peut-être un peu bien malgré lui, la Sibérie. D'autres qui travaillent comme Sternberg ou Pilsoutski sont passés par Sakhaline où ils ont été déportés politiques. Chacun de ces hommes travaille aujourd'hui pour le Comité.

C'est ainsi que M. Pilsoutski a été étudier les Aïnos de Yéso et de Sakhaline et qu'il poursuit ses études intéressantes sur le folklore et l'ethnographie de cette peuplade sur l'origine de laquelle les savants discuteront longtemps encore. M. Adrianov se consacre à des études archéologiques dans la partie méridionale de la province de l'Iénissei où tant de peuples ont laissé de nombreux monuments dont les plus remarquables sont des pierres recouvertes d'images et d'inscriptions. M. Pekarski a reçu une subvention pour étudier l'Iakoutes. Ce sont avant tout des fouilles qui ont occupé le Dr Talko Gryntsevitch à l'ouest de la Transbaïkalie et aux confins de la Mongolie. Ce savant très remarquable, hautement apprécié par tous les spécialistes, a fait plus de 400 fouilles et a dressé une carte archéologique de la Transbaïkalie occidentale : il se prépare à poursuivre ses recherches dans les districts d'Akcha et de Nertchinsk.

Le travail du Dr Talko Gryntsevitch a été un des plus remarquables parmi ceux que nous a fait connaître le Comité. Ceux de M. Roudniev, en ce moment le premier mongolisant de Russie, ne sont pas moins remarquables. M. Roudniev, qui passe tous les ans de longs mois avec les lamas de Transbaïkalie, parmi lesquels il compte d'excellents amis, s'est occupé de transcrire des spécimens des dialectes des tribus mongoles voisines des populations chinoises et mandchoues. Il a voulu fixer la frontière exacte de la population mongole à l'extrême nord de la Mongolie, au delà du Khinghane. Les résultats de l'association seraient, dit-on, de premier ordre. Le Comité russe les fera connaître quand tous les documents rapportés auront été rationnellement classés et commentés.

Le dernier recensement russe. — C'est cette année seulement que sont publiés, avec de nombreux tableaux et diagrammes, les résultats généraux du recensement de 1897.

La population totale de l'Empire était de 125.680.682 habitants dont 62.512.698 hommes et 63.167.984 femmes.

Les gouvernements de Sibérie formaient un total de 5.758.822 individus et les 9 territoires d'Asie centrale de 7.746.718, soit pour l'Asie russe 13.505.540 habitants, dont 80 0/0 étaient illettrés.

Tant en Russie d'Europe qu'en Russie d'Asie, les étrangers étaient répartis de la façon suivante :

Allemands	158.103
Autrichiens et Hongrois	121.599
Turcs	120.720
Persans	73.920
Chinois	47 571
Coréens	12.918
Grecs	12.619
Français	9.421
Boukhariens	7.775
Anglais	7.481
Suisses	6.197
Italiens	4.923
Roumains	4.272
Divers	17.981

Les pêcheries russes d'Extrême-Orient. — On vient de voir que les Japonais ont tenu à placer devant un fait accompli les négociateurs de la paix. La possession des pêcheries de Sakhaline est pour eux d'une très grande importance, d'une importance vitale, on peut le dire; mais ce n'est pas à Sakhaline seulement que les Russes ont des grandes pêcheries plus ou moins bien exploitées : toutes les baies du Kamtchatka et les rivages de la mer d'Okhotsk offrent des richesses qui sont déjà convoitées, non seulement par les Japonais, mais encore par les Américains.

Le *Novoié Vrémia* et le *Journal de Saint-Pétersbourg* prétendent même qu'une entente a eu lieu à ce sujet entre le Japon et les Etats-Unis.

Les Américains ont fait depuis longtemps une chasse illicite aux phoques des îles du Commandeur. En 1897, la Compagnie russe organisée et reconnue pour la chasse au phoque en Extrême Orient ne comprenait guère que des Américains. On dit aujourd'hui que le « North Western Steamship C° » qui opère à Seattle se propose d'exploiter les richesses animales et minérales du Nord-Est sibérien. La Compagnie s'engage à faire préalablement des prospections et des explorations. Elle possède déjà des comptoirs à Anadyr, au cap Saint-Vladimir, Saint-Nicolas et Deneiev. Elle a des concessions de mines d'or dans la baie Alexis, de charbon dans la baie du Baron Korf et cinq pêcheries au Kamtchatka.

Dans les projets, la construction d'une fabrique de conserves est comprise au premier rang : déjà un Français avait eu la même idée. Malheureusement, juste au moment où sa fabrique allait fonctionner, après avoir enfin atteint son but malgré l'opposition de nombreux fonctionnaires russes,

M. le Dr Monod mourut dans un accident de chaloupe à son retour de Kamtchatka. Qu'y a-t-il de vrai dans les projets prêtés aux Américains par les journaux russes ? Il est évident qu'il y a là beaucoup d'exagérations, mais pourtant aussi plus de réalités qu'ils ne se le figurent eux-mêmes.

Les fabriques de sel de la Sibérie centrale. — Ces usines ont pris depuis quelques années une assez grande importance. Dans le gouvernement d'Irkoutsk, le sel est extrait de sources salines et la production du sel a ses centres principaux dans la saline d'Irkoutsk, située au village d'Oussolié sur l'Angara, dans celle d'Ilimsk sur la rivière Ilime affluent de l'Angara, et dans l'usine de Oust-Koust dans le district de Kirensk sur la Léna. Cette dernière saline fournit du sel à la province d'Irkoutsk et aux mines d'or d'Olekminsk.

Dans le gouvernement de l'Iénisséi, la production du sel est due aux deux salines du district de Kansk, celles de Touchalensk et de Troïtsk qui tirent leur sel de sources salines, et aux trois salines exploitées dans le district de Minoussinsk, les salines d'Abalinsk, d'Altaïsk et de Manzinsk qui tirent le sel de puits creusés au fond de lacs salins.

L'élevage chez les Turcomans. — Les Turcomans de la province caspienne possèdent enregistrées 2.500.000 têtes de petit bétail, chiffre certainement inférieur à la réalité. L'élevage du mouton et de la chèvre est le plus important pour eux.

Les districts les plus riches en moutons sont ceux de Merv surtout, puis de Krasnovodsk, d'Askhabad et de Tedjen.

Dans le district de Merv, on élève surtout une race dégénérée de chèvres de la steppe maïmienne, race qui se distingue par une grande taille, de gros os, sa faculté à être engraissée et la bonne qualité de son lait. Il faut reconnaître par contre que le poil de ces chèvres est long et grossier et qu'il ne convient pas à la production de ces étoffes fines dans la fabrication desquelles les Turkmènes ou Turcomans sont passés maîtres. La queue de ces chèvres renferme jusqu'à 30 livres de graisse.

Dans certains cantons du district, on élève aussi des brebis karakoul qui produisent les bisquains auxquels on doit la fourrure dite astrakhan.

En outre, on trouve d'autres espèces de brebis : la brebis kirghize, si utile et si bonne reproductrice dans le district de Krasnovodsk; la brebis de race iomonde qui se distingue par sa petite taille et qui est un mélange de la race arabe et de la race de la région, chair excellente, grosse queue et laine très grossière ; la brebis de race goklane qui au contraire n'a pas ou presque pas de queue, et celle de race kourale : toutes deux se distinguent par la qualité de leur laine et de leur chair.

Dans le district d'Askhabad, on n'élève que la race chartché, d'assez grande taille, à queue grosse et à laine rousse ; plus au sud, nous trouvons les races sarik et persane.

Après les moutons et les chèvres, la première place dans l'élevage n'est pas occupée par les bœufs, mais par le chameau. Les Turkmènes de la province transcaspienne élèvent près de 160.000 chameaux. Ils possèdent trois races bien distinctes : le dromadaire turcoman, le chameau kirghize à deux bosses et le chameau iner, produit du croisement des deux précédents qui n'a qu'une bosse et qui les surpasse tous deux en endurance et en qualité.

L'élevage du gros bétail (50.000 têtes) est moins important : les bœufs sont petits et les vaches mauvaises laitières. L'élevage du cheval est en décadence ; le cheval turcoman, mélange des races du pays avec les chevaux arabes, est pourtant justement célèbre, avec sa grande taille, ses jambes fines et sèches, sa poitrine peu large, son cou long, fin et droit, sa tête assez forte, sa queue peu épaisse et sa crinière moins épaisse encore.

Parmi les produits fournis par les troupeaux, citons la laine de 3 à 4 millions de kilogrammes chaque année, les peaux de moutons et bisquains 2.000.000 kilogrammes, les autres peaux 1.000.000 kilogrammes.

La laine est vendue à Marseille, les peaux de moutons et autres en Russie d'Europe, en Perse et à Boukhara. Le rendement de la laine est très variable : la laine blanche des moutons de Merv, de 12 à 13 francs les 16 kilogrammes; celle de la race sarik 9 francs les 16 kilogrammes, de la race tékine 8 francs, et de la race kirghize 7 fr.

Région naphtifère de l'Emba. — Cette région forme la partie Sud-Est de la province d'Ouralsk : elle est arrosée par l'Emba et la Sagis. L'embouchure de l'Emba est à 120 kilomètres à l'ouest de celle de l'Oural. L'aspect général est celui d'une steppe immense faite d'un terrain parfois sablonneux, le plus souvent irrégulier et qui offre par places des efflorescences salines.

En 1874, l'attention fut attirée sur le pays par un ingénieur, M. Kirpitchinov, qui, en étudiant les salines, fut frappé par la richesse naphtifère du terrain. A cette époque le naphte ne jouait aucun rôle en Russie et la production de Bakou, aujourd'hui de 10 milliards de kilogrammes, n'était alors que de 80 millions.

En 1883, M. Ganzberg visita le pays, fit creuser deux puits et il put se rendre compte que les grès imprégnés de naphte étaient tendres et que de façon générale on ne rencontrait que des terrains durs.

Le gouvernement alors envoya en 1887 M. Novakovski qui déclara qu'il avait trouvé des quantités énormes de sel, de naphte, d'ozokérite, de soufre dans la province; il creusa un puits de 35 pieds à Maténé-Khodja et détermina les champs bitumeux de Manaïly, Koumtchoukhat et Babilikoumdy.

En 1892 le géologue bien connu, M. Nikitine fut chargé d'études, puis M. Groum-Grjymailo.

Leurs conclusions furent très favorables et ils constatèrent comme le firent après lui nombre de prospecteurs et de savants la richesse naphtifère du pays.

Depuis, les rapports et les prospecteurs se sont succédé. Depuis 1899 jusqu'en 1903, on a fait plus de soixante forages de plus de 30 pieds aux diamètres variant de 4 à 8 pouces et des topographes ont dressé les plans des terrains naphtifères. Des analyses ont été faites par des savants spécialistes.

A la Nouvelle-Zemble. — M. Borissov a fait un voyage à la Nouvelle-Zemble et parmi les nombreuses collections rapportées par lui, il faut noter un billet enfermé dans une bouteille et signé par les savants autrichiens Gefer et Viltchek. Ces deux voyageurs avaient laissé cette bouteille en 1872 avec des thermomètres que M. Borissov aurait retrouvés et qui marquaient les températures minima et maxima.

Il semble prouver que, dans le courant de trente ans, la plus haute température à la Nouvelle-Zemble ait été de 12° Réaumur au-dessus de zéro et la plus basse de 52° au-dessous de zéro, c'est-à-dire + 15° et — 65° centigrades. Le comte Viltchek avait donc raison de dire que là était ce qu'il était convenu d'appeler un pôle de froid.

Dans l'hémisphère boréal, disent les savants russes, il y a donc deux pôles du froid : le premier, à Verkhoïansk, dans la province d'Iakoutsk, avec une température annuelle de — 17° centigrades (janvier a une moyenne de — 51°); le deuxième, le territoire de Lady Franklin Bay dans l'Amérique du Nord, avec une moyenne de — 20° et où le mois de février est le plus froid de l'année (— 40°).

ARABIE

Les boutriers de Mascate. — Le tribunal d'arbitrage chargé de régler le différend franco-anglais au sujet des boutriers de Mascate s'est réuni à La Haye le 25 juillet. Les trois arbitres qui composent le tribunal sont le Jonkher de Savornin Lohman, membre de la deuxième Chambre des Etats Généraux des Pays-Bas, ancien ministre de l'Intérieur, M. Melville W. Fuller, président de la Cour suprême des Etats-Unis d'Amérique, et le Dr Henri Lammasch, professeur de droit international à l'Université de Vienne, membre de la Chambre des seigneurs d'Autriche. On sait (1) que ce dernier a été désigné comme surarbitre par le roi Victor-Emmanuel en raison de l'impossibilité où s'étaient trouvés les deux autres arbitres primitivement désignés, pour se mettre d'accord sur le nom de leur troisième collègue.

Conformément à la procédure réglée par le compromis franco-anglais signé à Londres le 14 octobre 1904 à l'effet de déférer le litige de Mascate à la cour d'arbitrage de La Haye, les arbitres ont reçu successivement communication les 1er février, 1er mai et 10 juillet, des mémoires, contre-mémoires et conclusions des deux parties. Ils pourront d'ailleurs se faire donner tous renseignements complémentaires verbaux ou écrits qu'ils jugeront nécessaires, par les représentants autorisés des deux gouvernements, MM. Maurice Herbette, secrétaire d'ambassade, et Laronce, consul à Mascate, pour la France, et MM. Ronald Graham, premier secrétaire au service diplomatique, et G.-A. Mounsey, troisième secrétaire de la légation britannique à La Haye, pour l'Angleterre. Quant au sultan de Mascate qui n'a, en fait, rien à voir avec le différend franco-anglais, il ne sera pas représenté devant le tribunal, le gouvernement français ayant tenu formellement à ce qu'il soit mis hors de cause. Nous avons déjà, à plusieurs reprises, donné de longues explications sur cette question des boutres de Mascate et expliqué minutieusement en quoi consistait ce différend à régler par le tribunal international (1). Nous ne reviendrons pas sur ces explications. Nous nous contentons d'exprimer une fois de plus nos regrets de voir mettre en discussion un droit incontestable que la France exerçait depuis si longtemps en toute justice et en toute loyauté, et l'espoir que la France n'abandonnera pas l'exercice séculaire de notre protection sur les boutriers de Mascate.

Mort du grand chérif de la Mecque. — Une dépêche de Djeddah a annoncé, le 19 juillet, la mort du grand chérif de la Mecque.

En dépit de la suprématie officielle du gouverneur de la province de l'Hedjaz, qui représente le Sultan de Turquie comme protecteur des cités saintes, le grand chérif ou gouverneur de La Mecque exerce une influence très puissante sur la population mahométane.

C'est au Sultan qu'il appartient de nommer le successeur de ce personnage. Il est possible qu'Abd-ul-Hamid nomme le frère du défunt qu'il garde, auprès de lui, à Constantinople.

Cet événement pourrait beaucoup compliquer la situation de l'Arabie, déjà si embrouillée.

La révolte de l'Yémen. — Les nouvelles de l'Yémen continuent à être très mauvaises pour les Turcs. On a annoncé récemment que le corps expéditionnaire turc allait se mettre en marche vers l'intérieur, et que son chef avait déjà établi son quartier général à Menakha dans la région montagneuse. Mais il semble extrêmement difficile qu'aucune expédition soit entreprise actuellement contre Mahmoud Yahia. En effet, la nouvelle est parvenue en Europe de source autorisée que les Turcs ne pouvaient pas se procurer auprès des tribus de la côte la quantité de chameaux

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie française*, juin 1905, p. 262.

(1) *Bulletin du Comité de l'Asie française*, mars 1905, p. 105 et 106; mai 1905, p. 210.

nécessaires pour organiser l'expédition : les Arabes du littoral, secrètement associés avec Mahmoud Yahia, auraient opposé une extrême mauvaise volonté au recrutement de leurs bêtes de somme, et auraient même expédié ces dernières dans l'intérieur. Il serait cependant d'autant plus désirable que l'expédition pût se mettre en marche, que la situation sanitaire des troupes est, assure-t-on, des plus mauvaises. Composées d'Albanais et d'Anatoliens, habitués à un climat beaucoup plus frais, elles sont décimées par la température effroyable de l'Yémen en cette saison, et la mortalité serait très considérable dans les deux camps de Hodeïda et de Menakka.

D'autre part, on assure que le mouvement est en marche vers le Nord, que la province de l'Asir est aujourd'hui presque entièrement soulevée et que le port de Kounfouda est le seul point qui y reste en possession des autorités turques. La situation est si sérieuse qu'il a fallu y renvoyer des renforts du Hedjaz et même de l'Yémen, où les troupes turques ne peuvent déjà pas faire face au mouvement insurrectionnel. Au milieu de toutes les questions internationales, si graves en ce moment, celle-là mérite donc de l'attention. Beaucoup de personnes continuent à voir dans la révolte actuelle une action anglaise qui chercherait à faire échapper les parties arabes de l'empire ottoman à l'autorité de Constantinople et à l'influence allemande qui prédomine auprès de la Sublime Porte. En outre, on le sait, les Anglais désirent exercer une autorité sur le centre religieux de la Mecque. Ils se sont récemment servis de l'Egypte pour y agir, et il est possible que la mort récente du grand chérif, qui n'est pas encore remplacé, les encourage à pousser avec plus de vigueur que jamais l'insurrection du Sud-Ouest de l'Arabie.

Le protectorat d'Aden. — Le 12 juillet, la question d'Aden a provoqué à la Chambre des lords un intéressant échange d'explications et le gouvernement a été amené, sur l'intervention de lord Reay et de lord Brassey, à préciser la situation actuelle du protectorat britannique. Lord Reay et lord Brassey avaient l'un et l'autre insisté sur la nécessité d'agrandir et d'améliorer le port d'Aden, et avaient en outre demandé des explications concernant la délimitation de la frontière entre le territoire d'Aden et de l'Yémen, en même temps que des renseignements sur la situation si troublée du pays.

Sur le premier point, le marquis de Bath, répondant au nom du gouvernement, déclara que les améliorations et agrandissements réclamés pour le port d'Aden ne présentaient pas une urgence absolue, que l'opération serait extrêmement coûteuse et qu'elle n'était pas d'ailleurs absolument indispensable aux yeux de l'amirauté, puisqu'il existait sur la route des Indes, avant et après Aden, de nombreux points où les plus grands vaisseaux peuvent facilement s'alimenter en charbon, ce qui diminue beaucoup l'importance stratégique de la place même d'Aden.

Pour ce qui regarde la situation troublée de l'Yémen, le marquis de Bath déclara qu'il lui était impossible de donner à la Chambre des lords des explications plus complètes que celles qu'on pouvait trouver dans la presse, mais qu'il était permis d'espérer, avec quelque apparence de raison, une prochaine pacification relative des régions troublées.

Relativement au territoire d'Aden, le marquis de Bath déclara qu'une ligne avait été déterminée de Cheikh Mourad, sur la côte en face de Périm, à la rivière Bassa, embrassant le Subaghi, le Hanshaei et les tribus Amiri ; que de Bassa il avait été proposé que la ligne remontât dans la direction Nord-Est jusqu'au désert, mais qu'il n'avait pas été considéré comme nécessaire par les deux gouvernements de déterminer actuellement cette ligne. « Pour cette délimitation, ajouta le marquis de Bath, le gouvernement britannique s'est conformé aux représentations formulées par lord Granville au gouvernement ottoman en 1873. Aucune tribu, ni d'un côté ni de l'autre, n'a été transportée d'une sphère d'influence dans une autre. Les droits et les responsabilités de l'Angleterre n'ont été aucunement modifiés. Les tribus qui relèvent de notre sphère d'influence, n'ayant jamais été soumises à notre domination directe, n'y sont pas davantage soumises maintenant. Elles étaient et restent sous le *protectorat* anglais, et la politique du gouvernement a toujours été de s'abstenir de toute intervention dans les affaires particulières des tribus. Toutefois, le gouvernement a reconnu que les tribus devaient se soumettre à certains engagements envers lui.

Les représentations de lord Granville en 1873 étaient basées sur des traités passés avec diverses fractions des tribus. Des arrangements ont été conclus avec les autres fractions de ces mêmes tribus sur les mêmes bases qu'en 1873, excepté pour l'Imamat de Dthala. D'une part, le gouvernement anglais accorde sa protection et donne un certain subside aux tribus. De leur côté, les tribus ne doivent souffrir aucune intervention étrangère, s'interdisent d'accepter aucune aliénation de territoire, excepté avec le consentement du gouvernement anglais, et s'engagent à maintenir libres les routes commerciales. Quant à l'Imamat de Dthala, comme nous avons eu, il y a quelque temps, à souffrir de certains désordres survenus dans cette région, et qu'une attaque y est toujours à craindre du côté turc de la frontière, il a été ajouté au traité passé que l'Iman devrait garder lui-même sa frontière, et, pour ce faire, entretenir une force d'au moins cinquante hommes. Son subside a été augmenté à cet effet.

En somme, le gouvernement, sans augmenter en aucune façon ses charges et ses responsabilités, a réussi à réduire, dans d'importantes proportions, les chances de troubles, grâce à une délimitation de frontière claire et formelle et aussi grâce aux ententes précises passées avec les tribus dans ces régions.

PERSE

Commerce général de la Perse pendant l'année 1903-1904. — Le commerce général de l'Empire persan pendant l'année Tavichgan-Il (21 mars 1903-20 mars 1904) s'est élevé à un total de 639.810.662 krans, ou 268.720.478 francs, le kran valant environ 0 fr. 42. Sur ce total, les importations représentent 161.715.186 francs et les exportations 107.005.291 francs. Le commerce général de l'année précédente 1902-1903, s'était élevé à 190.141.836 francs, ce qui fait ressortir pour cette année une augmentation de 78.578.642 francs, soit de 39 1/2 0/0, dont 20 1/2 0/0 d'augmentation pour les importations, et 19 0/0 d'augmentation sur les exportations. Ces chiffres montrent d'une part que le commerce général de la Perse est en notable augmentation, mais aussi que la situation économique du pays ne s'améliore guère, puisque le chiffre des exportations l'emporte toujours de beaucoup, et dans des proportions sensiblement égales sur le chiffre des importations. En somme, d'après le dernier rapport consulaire reçu, la situation commerciale est assez pénible, les affaires vont mal, et de plus on se plaint beaucoup de l'administration des douanes et de la nouvelle législation douanière entrée en vigueur le 14 février 1903, et comportant sur tous les articles d'importants relèvements de tarifs.

Si l'on examine la part prise par les puissances dans le commerce avec la Perse, on constate que le rang des puissances importatrices reste à peu près le même que celui qu'elles occupaient les années précédentes. La Russie, favorisée d'ailleurs par sa situation géographique, vient en tête avec un chiffre total de 77.588.596 francs d'importation. L'Angleterre, voisine également par les Indes de la partie méridionale de l'Empire persan, vient à la seconde place avec 33.928.526 francs. Ces deux puissances représentent ainsi 81 1/2 0/0 de l'importation totale annuelle. La France vient aussitôt après la Russie et l'Angleterre, mais bien loin derrière elles, ses importations ne s'élevant qu'à environ 9.240.000 francs, soit 5 1/2 0/0 de l'importation totale.

En 1902-1903 nos importations s'étaient élevées à 7.140.000 francs. Nous sommes donc légèrement en progrès, ou plutôt nous avons retrouvé cette année à peu près le chiffre d'affaires que nous avions fait durant l'année 1901-1902. Pour l'ensemble des autres pays importateurs, il ne reste à signaler que l'énorme avance des Etats-Unis, dont les importations, presque nulles en 1902-1903, se sont montées en 1903-1904 à plus de 6 millions de krans, soit 2.520.000 francs. Il est intéressant aussi d'indiquer les progrès très importants de l'Italie et de la Belgique.

Le chapitre d'importations le plus important pour la France en Perse est le sucre, pour lequel nous nous partageons à peu près avec la Russie le marché persan. Cette année, en effet, l'importation des sucres en pain se répartit de la façon suivante :

	Batmans		Krans
	—		—
Russie	17.787.327	valant	57.498.169
France	3.058.723	—	10.503.169
Allemagne	191.396	—	438.895
Empire Britannique	113.002	—	304.176
Autriche	76.723	—	231.031
Belgique	78.884	—	168.679
Egypte	33.643	—	87.290
Turquie	6.329	—	26.505

Bien que pour ce produit notre situation reste très favorable, il n'en est pas moins vrai que notre importation ne se développe pas comme elle pourrait le faire en Perse. Si nous ne craignons guère de concurrence sur le littoral du golfe Persique et dans les régions avoisinantes, en revanche les marchés du centre que nous fournissions naguère nous sont aujourd'hui à peu près fermés au profit des fabriques russes. Or, il résulte des statistiques douanières que le batman (2 kil. 940) de sucre français coûte, prix de douane, 1 fr. 44, et le batman de sucre russe, 1 fr. 35. Il semble que nos raffineurs pourraient peut-être, en faisant un léger effort, soit en supprimant les intermédiaires pour le transport, soit en organisant mieux leurs représentations dans le pays, arriver à diminuer légèrement le prix de revient de leurs marchandises et regagner la si faible différence qui sépare leurs sucres des sucres russes. Si les sucres français arrivaient à atteindre en Perse le prix des sucres russes, ils seraient certainement assurés de voir leur vente prendre de grands développements et faire reculer presque partout les sucres russes manifestement inférieurs comme qualité.

Dans le dernier rapport de M. Saugon, vice-consul de France à Téhéran, auquel nous empruntons une partie de ces chiffres, nous trouvons à ce sujet des conseils excellents que nous ne pouvons mieux faire que de reprendre ici :

« Pour conserver et surtout améliorer notre position dans cette branche de commerce (les sucres), les meilleurs moyens d'arriver à un heureux résultat, dit M. Saugon, sembleraient être les suivants : 1° s'efforcer d'arriver à un prix de revient moindre ; 2° plusieurs grandes raffineries dirigent leurs sucres sur la Perse. Pourquoi n'iraient-elles pas à Bouchir, par exemple ? Au point d'arrivée, un seul agent français leur appartenant s'occuperait exclusivement des importations sucrières pour toutes nos raffineries à la fois ; 3° pourquoi, au lieu de vendre leurs produits d'abord à des maisons anglaises qui les revendent aux indigènes, ne s'arrangent-elles pas pour les céder directement aux consommateurs persans ; 4° enfin, peut-être une ligne de navigation française desservant les ports du golfe Persique serait-elle d'un grand secours à nos négociants jusqu'alors obligés d'emprunter les paquebots anglais pour leurs expéditions. Cette ligne trouverait presque toujours du chargement pour son fret de retour.

Pour le reste de nos importations, les articles français qui figurent en augmentation dans les statistiques de 1903-1904, sont les tissus de coton de tous genres, les tissus de soie, les tissus de chanvre et de lin, les différents métaux et leurs dérivés. Par contre, notre importation est en perte sur le chapitre des vins et spiritueux qui jusqu'à cette année étaient cependant en augmentation régulière. La cause de cette diminution est le nouveau tarif douanier dont les droits sur nos vins et spiritueux deviennent presque prohibitifs, et il est probable que notre importation des diverses boissons va encore diminuer. S'il faut en effet ajouter au fret de transport, si onéreux dans ce pays, et aux risques de tous genres, casses, vols, etc., des droits de douane équivalant parfois à plus de 50 0/0 de la valeur du liquide, on comprend que notre vente n'a aucune chance de se développer, étant donné surtout l'éloignement de notre pays. Il nous deviendra de plus en plus impossible de lutter contre la concurrence déloyale des contrefaçons venant de l'étranger. Les consommateurs persans ne pouvant plus se procurer nos produits d'un prix devenu trop élevé se rabattront sur toutes les drogues que leur livreront les pays voisins dans des bouteilles et sous des étiquettes falsifiées. Enfin, il faut noter que pour la droguerie et les produits pharmaceutiques notre vente diminue régulièrement au profit de l'Allemagne et de l'Autriche qui tendent à nous supplanter complètement. Ces deux pays établissent des prix de revient bien inférieurs aux nôtres. Il y aurait certainement lieu de s'emparer de leurs procédés de fabrication et de main-d'œuvre pour remédier à une situation qui ne s'explique par aucune force majeure. De même pour les sucres en poudre. Contrairement aux sucres en pain, les sucres en poudre français trouvent de moins en moins d'écoulement sur les marchés du Sud, et c'est l'Autriche qui chaque année les fournit en quantités de plus en plus nombreuses. Nos raffineurs devraient cependant se trouver en Perse dans une situation beaucoup meilleure que les raffineurs autrichiens, et l'on s'explique difficilement le succès de ces derniers pour cet article. Enfin, il convient de remarquer qu'une bonne partie des produits qui entrent en Perse sous les étiquettes russes, anglaises ou turques, sont en réalité des produits français. Il est d'un usage général, en effet, de dénommer sur les statistiques, marchandises russes, turques ou anglaises, les importations suivant qu'elles arrivent par la voie russe, par la route de Trébizonde ou par les paquebots anglais. Cela a lieu notamment d'une façon très importante pour le Sud où presque tous nos articles arrivent par le moyen des paquebots anglais, aucune ligne de navigation française n'existant dans ces parages.

Une grève commerciale dans le Sud. — On signale un mouvement singulier qui s'est produit parmi les commerçants du sud de la Perse qui refusent de faire des affaires en attendant que certains articles du règlement douanier, arrêté par l'administrateur belge des douanes persanes, aient été abolis. Le gouverneur de Bouchir, à son retour d'un voyage à Bender Abbas, a réuni les commerçants et leur a demandé de résumer leurs griefs contre les douanes. Il leur a proposé certaines concessions, mais les marchands les ont refusées. La situation est assez sérieuse pour que le ministre du Commerce de Perse soit, à l'heure qu'il est, en route pour gagner la côte méridionale et examiner la question.

Les commerçants européens ont envoyé une pétition à leurs consuls respectifs pour demander l'abolition de certains articles du règlement douanier.

ASIE ANGLAISE

Sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde. — Un certain nombre d'incidents se sont produits ces temps derniers sur la frontière Nord-Ouest de l'Inde qui méritent de retenir l'attention. « Dans les régions volcaniques, fait très justement observer à ce propos dans un des derniers numéros du *Times* le rédacteur de la chronique *Indian Affairs*, le plus petit signe pouvant laisser prévoir une reprise d'activité des forces qui dorment plus ou moins sous la croûte terrestre ; chaque éruption de geyser, chaque mouvement de l'écorce est observé attentivement. Ce peut n'être rien, mais ce peut être aussi bien le prélude d'une éruption sérieuse. Il en est ainsi dans l'aire de volcanisme politique qui s'étend le long et au delà de la frontière Nord-Ouest de l'Inde. »

Dans les premiers jours de juin, c'était à Dir, sur la route de Chitral, que se produisirent des troubles assez importants pour que le gouvernement de l'Inde ait cru devoir mettre en mouvement une petite force militaire, afin de briser dans l'œuf tout mouvement de révolte. Depuis lors, au reste, la situation dans cette partie de la frontière s'est améliorée.

A l'autre extrémité de la frontière, dans le Ouaziristan, des symptômes d'agitation plus alarmants se sont produits. En 1904, c'était le meurtre du capitaine Bowring ; plus récemment, l'assassinat du colonel Harmon ; à la fin d'avril dernier, le poste de Shinbaz, dans la vallée du Zhôb, situé tout près de la frontière afghane, était attaqué par une troupe de Ouaziris et dans la lutte trois ou quatre auxiliaires anglais étaient tués, autant de blessés. Le 2 mai, deux hommes de garde étaient tués près de Ouano dans le même jour. Enfin, dans le voisinage de la passe de Kaïber, une échauffourée s'est produite entre quelques miliciens afghans et les habitants d'un village situé sur la rivière de Kaboul, tout près et du côté anglais de la frontière, mais il apparaît que l'incident était réellement sans importance et sans signification politique. Il n'en est malheureusement pas de même de ceux que nous avons signalés ci-dessus et qui sont l'indice d'une situation à tout le moins

inquiétante. Sans doute il serait prématuré de conclure que l'on est à la veille d'un soulèvement analogue à celui de 1897, dont la répression coûta tant d'hommes et d'argent, immobilisant pendant plusieurs mois des effectifs militaires importants, mais il n'en est pas moins vrai qu'en une des régions du globe où le fanatisme musulman est le plus vivace et le plus actif et où les dispositions ethniques de la population se prêtent le mieux à l'explosion des passions violentes et à la préparation de la guerre sainte, les moindres indices d'agitation doivent être observés avec la plus grande attention. La frontière du Nord-Ouest a longtemps fourni de très graves sujets de préoccupation au gouvernement de l'Inde. Comment celui-ci a-t-il obtenu le calme relatif — exception faite, bien entendu, des derniers événements — dont jouit cette partie de l'empire; et comment a-t-il réussi à mettre un peu d'ordre dans ce chaos? C'est ce que nous essaierons peut-être quelque jour d'exposer aux lecteurs du Bulletin.

La peste dans l'Inde. — L'épidémie de peste qui ravage depuis tant d'années l'Inde continue avec la même intensité. Pendant la semaine ayant pris fin le 22 avril 1905, 54.602 morts ont été produites par le fléau, contre 51.786 pendant la semaine précédente. Si cette proportion se maintient, l'année courante sera sans doute celle pour laquelle les statistiques de la mortalité par la peste auront été le plus élevées. Au reste, depuis quatre ans la progression est constante. En 1901, le nombre total des victimes de la peste avait été de 273.679; en 1902, il s'est élevé à 577.427; en 1903, à 851.263 et en 1904 enfin il a atteint 1.022.299. Or déjà, du 1er janvier au 15 avril 1905, les statistiques accusent 576.386 décès et ce chiffre ne doit être considéré que comme un minimum. Quelques détails sur les chiffres que nous avons donnés ci-dessus sur la mortalité, pendant la semaine ayant pris fin le 22 avril, permettront de se rendre compte de la répartition actuelle du fléau. Durant cette période, la mortalité, avons-nous dit, s'est élevée à 54.602; le nombre des cas avait été de 64.214. Ces chiffres se décomposent de la manière ci-après :

Présidence de Bombay	3.497	cas.	2.787	décès.
Présidence de Madras	65	—	65	—
Bengale	4.993	—	4.351	—
Provinces unies	18.249	—	16.637	—
Punjab	33.162	—	27.362	—
Birmanie	183	—	175	—
Provinces centrales	223	—	175	—
Etat de Mysore	50	—	40	—
Etat d'Haiderabad	401	—	316	—
Inde centrale	117	—	84	—
Radjpoutana	2.924	—	2.406	—
Kachmire	359	—	215	—

Ajoutons, d'après le journal médical anglais bien connu *The Lancet*, qu'il a été fait ce printemps-ci un usage assez étendu de sérum antipesteux préparé par l'Institut Pasteur de Paris et que, bien qu'il soit un peu prématuré d'émettre sur son efficacité un avis définitif, cependant plusieurs résultats heureux tendent à démontrer son utilité et sa valeur.

Le traité anglo-chinois relatif au Thibet. — Questionné le 28 juin à la Chambre des communes sur l'état actuel des négociations entre les gouvernements anglais et chinois relativement au traité qui doit régler la situation du Thibet à la suite de l'expédition anglaise, le gouvernement a répondu ce qui suit par l'organe de M. Brodrick :

« Les négociations continuent... L'indemnité que doit payer le Thibet est de 25 laks de roupies... Comme il a été dit dans la déclaration en appendice à la convention thibétaine publiée dans le dernier Livre Bleu relativement au Thibet, le gouvernement britannique n'a encore porté aucune modification au nombre des troupes qu'il maintient au Thibet et qui est extrêmement faible, soit deux compagnies et demie d'infanterie indigène dans la vallée de Tchoumbi, et une escorte de 50 hommes avec agent commercial à Gyang-tse.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Guillemin, *secrét. d'ambass. de 1re cl.*, est appelé à remplir les fonctions de son grade à l'ambassade de la République à Vienne;

M. Baudin, *consul de 1re cl.*, est appelé au consulat de France à Saint-Sébastien;

M. de Coutouly est appelé au consulat général de France à Calcutta;

M. Pollio est chargé du consulat de France à Batavia;

M. Belin est nommé consul à Galatz;

M. Sohier de Vermandois est chargé des fonctions de ministre résident en Bolivie.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Paul Henry Stavenhagen, *vice-consul* d'Allemagne à Calais;

J. Fonsny, *vice-consul* de Belgique à Mazamet;

Demetrio Cinatti, *consul* de Portugal au Havre;

Gaspard Gansard, *agent consulaire* d'Italie à Antibes;

J.-François Villanova, *vice-consul* d'Espagne à Ajaccio;

Francisco de Serra y Larrea, *consul génér.* d'Espagne à Paris;

Albemarle Percy Inglis, *consul génér.* de Sa Majesté Britannique à Paris;

Ranald Douglas Grant Macdonald, *consul* de Sa Majesté Britannique à Bordeaux;

Herbert Gye, *consul* de Sa Majesté Britannique à Brest;

Charles Mayer, *consul* d'Allemagne à Bordeaux;

Emile Bonnefoy, *consul* de Bolivie à Cette;

Francisco Becerra (H.), *consul* de Colombie à Marseille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Puissant est désig. pour le service des constructions militaires en Cochinchine.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Lhomme est désig. pour être détaché en Crète.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *chef de bat.* Lavenir est promu lieut.-colonel au 16e rég.;

MM. le *capit.* Helleringer et le *lieut.* Sumpt sont désig. pour servir au 16e rég.;

M. le *capit.* Boucabeille est désig. pour servir à l'état-maj. du corps d'occupat.;

M. le *lieut.* Mallet est désig. pour servir au 16e rég.

Indo-Chine. — MM. le *chef de bat.* Poirrier et le *capit.* Philippe sont désig. pour servir à l'état-maj. du command. supérieur.

Cochinchine. — M. le *lieut.-col.* Collinet est affecté au 1er annamites et M. le *capit.* Rouy au 11e rég.:

M. le *capit.* de Bovis est promu chef de bataill. au 11e rég.;
M. le *lieut.* Bontems est promu capit. au 12e rég.
Sont désig. pour servir en Cochinchine :
MM. les *chefs de bat.* Chaalcs des Etangs et Flamant; les *capit.* Simonin, Pourchot, Pinchon, Reymond, Naegel et Parizet; les *lieut.* Cocquebert de Touly, Blancardi, Labarthe et de Roffignac; les *sous-lieut.* Pachot et Roger;
M. le *lieut.* Rogart est affecté au 12e rég. et M. le *lieut.* Estève au 1er annamites.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. les *chefs de bat.* Briand et Fraysse; les *capit.* Nicolay, Bailly, Mongelous, Favard, Trioreau et Garelly; les *lieut.* Roussel, Riou, Cau, Bichot, Weissemburg, Détanger, Valvandrin, Gaillard, Coronnat et Gicquel.
M. le *capit.* Guisnie est désig. pour servir au 18e rég.;
MM. le *chef de bat.* Landouzy; les *lieut.* Moing et Derout et le *sous-lieut.* Delattre sont affectés au 5e tonkinois;
M. le *lieut.* Testart est promu capit. au 10e rég.;
M. le *lieut.* Aurard est promu capit. au 1er tonkinois et M. le *lieut.* Le Boulanger au 2e tonkinois.
Sont désig. pour servir :
Au 9e rég. : MM. les *sous-lieut.* Frehly et Barrial du Breuil;
Au 10e rég. : MM. le *capit.* Desmarets; les *lieut.* Feuillet et Gorron et les *sous-lieut.* Petit, Pommier et Golay;
Au 1er tonkinois : MM. les *capit.* Quérette et Gayda, le *lieut.* Labadie et le *sous-lieut.* Menesplier-Lagrange;
Au 2e tonkinois : MM. le *capit.* Hubin; les *lieut.* Dartigues et Guillet;
Au 3e tonkinois : MM. le *chef de bat.* Dehove et le *capit.* Legou;
Au 4e tonkinois : MM. le *sous-lieut.* Lamouroux et Hugot;
M. le *capit.* Fleury est désig. pour servir au Tonkin;
M. le *lieut.* Abonneau est affecté au 18e rég.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Lagaspie est promu chef de bataill. à la Nouvelle-Calédonie;
M. le *lieut.* Facon est promu capit. au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Martin est désig. pour servir au corps d'occup.

Cochinchine. — M. le *capit.* Steiner est désig. pour être attaché à M. le général command. le Cap Saint-Jacques.

Tonkin. — M. le *capit.* Chabanier est promu chef d'escadron au Tonkin;
M. le *capit.* Lefèvre est désig. pour servir à Hanoï comme offic. d'ordonn. de M. le général Bortin;
M. le *capit.* Picquemal est désig. pour être attaché à M. le général command. la 1re division à Hanoï;
M. le *capit.* Salvat est désig. pour servir à la 7e batt. à Haïphong;
M. le *capit.* Morlière est affecté à la 8e batt. à Hongay;
MM. les *lieut.* Perney et Thomas sont désig. pour servir au Tonkin.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Loison est désig. pour servir à la direct. de Saïgon.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Ménard est désig. pour servir à Moncay;
M. l'*offic. d'admin. de* 2e *cl.* Dumazer est désig. pour servir à Hongay;
M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.*, Jacob est désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. gén.* Lallier du Coudray est nommé chef des services administratifs de l'Indo-Chine;
MM. les *commiss. de* 2e *cl.* Roger et Lefebre sont désig. pour servir en Indo-Chine;
M. le *commiss. ppal de* 1re *cl.* O'Kelly est désig. pour servir en Indo-Chine;
MM. les *commiss. de* 2e *cl.* Poinsinet de Sivry, Michaux et Thonnard du Temple sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. le *commiss. ppal de* 2e *cl.* Montaron et M. le *commiss. de* 1re *cl.* Cornet sont désig. pour servir à Hanoï.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. Lauwaert, *offic. d'admin. de* 1re *cl.*, et Guillet, *offic. d'admin. de* 2e *cl.*, sont désig. pour servir à Hanoï;
M. Richardot, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est désig. pour servir à Phu-lang-thuong;
M. Morel, *offic. d'admin. de* 3e *cl.*, est désig. pour servir à Lao-kay.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. les *méd.-maj. de* 2e *cl.* Damond, Esquer et Vallet sont désig. pour servir en Indo-Chine:
M. Fauquet, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Patriarche est désig. pour le service de la vaccination mobile en Cochinchine;
M. le *méd.-maj. de* 1re *cl.* Castagné est affecté au 11e rég.

Tonkin. — M. Brochet, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est affecté à l'hôpital de Haïphong;
M. Devaux, *méd.-maj. de* 1re *cl.*, est placé au 9e rég. à Hanoï;
M. Pujol, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est affecté à l'ambulance de Vietri;
M. Salabert-Strauss, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est affecté au 9e colonial à Hué;
M. Brachet, *méd.-maj. de* 2e *cl.*, est désig. pour servir à Haïphong;
MM. Collin et Lamandé, *méd. aides-maj. de* 1re *cl.*, sont désig. pour le 18e rég.

Laos. — M. Lenoir, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour le service de la vaccine au Laos.

Nouvelle-Calédonie. — M. Rogé, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à l'administ. pénitent.;
M. Le Roy, *méd. aide-maj. de* 1re *cl.*, est désig. pour servir à Koné.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de* 1re *cl.* Lagorce et M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Chailloux sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de* 3e *cl.* Hervo est désig. pour servir à l'hôpital militaire de Saïgon.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Extrême-Orient. — M. le *vice-amiral* Richard est nommé au command. en chef de l'escadre d'Extrême-Orient.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Nicol est nommé au command. de la *Foudre*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Marchand (M. R.) est nommé au command. du *Peï-Ho*;
M. le *lieut. de vaiss.* Vincent-Bréchignac est nommé au command. de la *Rapière*;
MM. les *lieut. de vaiss.* Oberlé, Somborn, Bureau, Roussel, Masson d'Autume et Latron; MM. les *enseig. de vaiss.* Niorthe et Benoit sont désig. pour prendre chacun le command. d'un des torpilleurs de la 1re flottille des mers de Chine;
MM. les *enseig. de vaiss.* Willm, Roussel, de Vigouroux d'Arvieu et Delevoye sont désig. pour embarq. comme seconds sur des torpilleurs de la 1re flottille des mers de Chine;
M. le *capit. de vaiss.* Martel est nommé au command. du *Montcalm*;
MM. les *lieut. de vaiss.* Jeuneu et Turquet de Beauregard sont désig. pour embarq. sur le *Montcalm* comme aides de camp de M. le vice-amiral Richard;
M. l'*enseig. de vaiss.* Robert est désig. pour embarq. sur le *Montcalm* comme adjoint au chef d'état-major;
M. le *mécanic. inspect.* Luneau est désig. pour embarq. sur le *Montcalm* en qualité de mécanic. d'escadre.
Sont désig. pour embarq. sur la *Foudre* : MM. le *capit. de frég.* Provensal, comme second, et M. le *lieut. de vaiss.* Bourguignon.
Sont désig. pour embarq. sur la *Manche* :
MM. les *aspir. de* 1re *cl.* Stref, Mac-Grath, Bonnet et Bouvet de la Maisonneuve.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Modet est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de* 1re *cl.* Bobet est désig. pour embarq. sur le *Montcalm* en qualité de commiss. d'escadre;
M. le *commiss. de* 2e *cl.* Bourgain est désig. pour embarq. sur la *Manche*;
M. le *commiss. de* 2e *cl.* Jacoubet est désig. pour embarq. sur la *Foudre*.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. le *méd. de* 1re *cl.* Le Floch est désig. pour embarq. sur le *Condor*, détaché en Crète.

Extrême-Orient. — M. le *méd. en chef de* 1re *cl.* Kermorvant est désig. pour embarq. sur le *Montcalm* en qualité de médecin d'escadre;
M. le *méd. de* 2e *cl.* Lecalvé est désig. pour embarq. sur la *Manche*.

GÉNIE MARITIME

Extrême-Orient. — MM. Fichot, *ingén. hydrog. ppal*, et Ricard, *ingén. hydrog. de* 2e *cl*, sont désig. pour embarq. sur la *Manche*.

AUMÔNIERS

Extrême-Orient. — M. l'*abbé* Decuron est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*;
M. l'*abbé* Bruley est désig. pour embarq. sur le *Guichen*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Chêne est nommé greffier de la justice de paix à compét. étendue de Canala (Nouvelle-Calédonie).

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 53. AOUT 1905

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

PORTRAITS ET CARTES

LE COMITÉ

LE LIEUTENANT GRILLIÈRES

Le lieutenant Grillières est mort, le 15 juillet, à Seu-Mao, dans le sud du Yunnan, dans des circonstances sur lesquelles nous ne sommes pas encore renseignés. C'est le premier de nos missionnaires que nous perdons depuis le prince Henri d'Orléans, et tous ceux qui ont approché le lieutenant Grillières, qui ont surtout eu l'occasion de collaborer avec lui à la préparation de ses missions, sentent bien vivement ce qu'est cette perte. Il était impossible de souhaiter un cœur plus convaincu, plus sincèrement dévoué à la tâche qu'il s'était donnée, et plus parfaitement modeste. C'était un explorateur qui pensait bien davantage aux découvertes, aux enseignements du voyage qu'aux succès du retour — mérite plus rare que l'on pourrait le croire. Sa mort est un véritable deuil pour notre Comité.

Georges Grillières était né à Mende, le 27 juin 1868. Il ne se destina pas d'abord à la carrière des armes et fit son volontariat en 1887. Mais par ses aptitudes et ses origines, — son père, que sa mort frappe si cruellement et auquel nous exprimons notre profonde sympathie, est colonel du génie en retraite — il était appelé vers l'armée. Engagé en 1890, Georges Grillières était sous-lieutenant en 1893 et lieutenant en 1895. « Partout où il passe, disait le colonel du 4e zouaves à l'issue de la cérémonie funèbre célébrée à Tunis en sa mémoire, au 108e d'infanterie comme au 4e zouaves, il se fait remarquer par son fanatisme intelligent, le soin qu'il a de l'instruction de ses soldats, son souci constant de leurs intérêts moraux et matériels, et mérite d'être qualifié par un de ses chefs de « véritable entraîneur d'hommes sur lequel on peut « compter en toutes circonstances ». En même temps qu'il remplit brillamment ses devoirs d'officier, il s'adonne à de sérieuses études géographiques. »

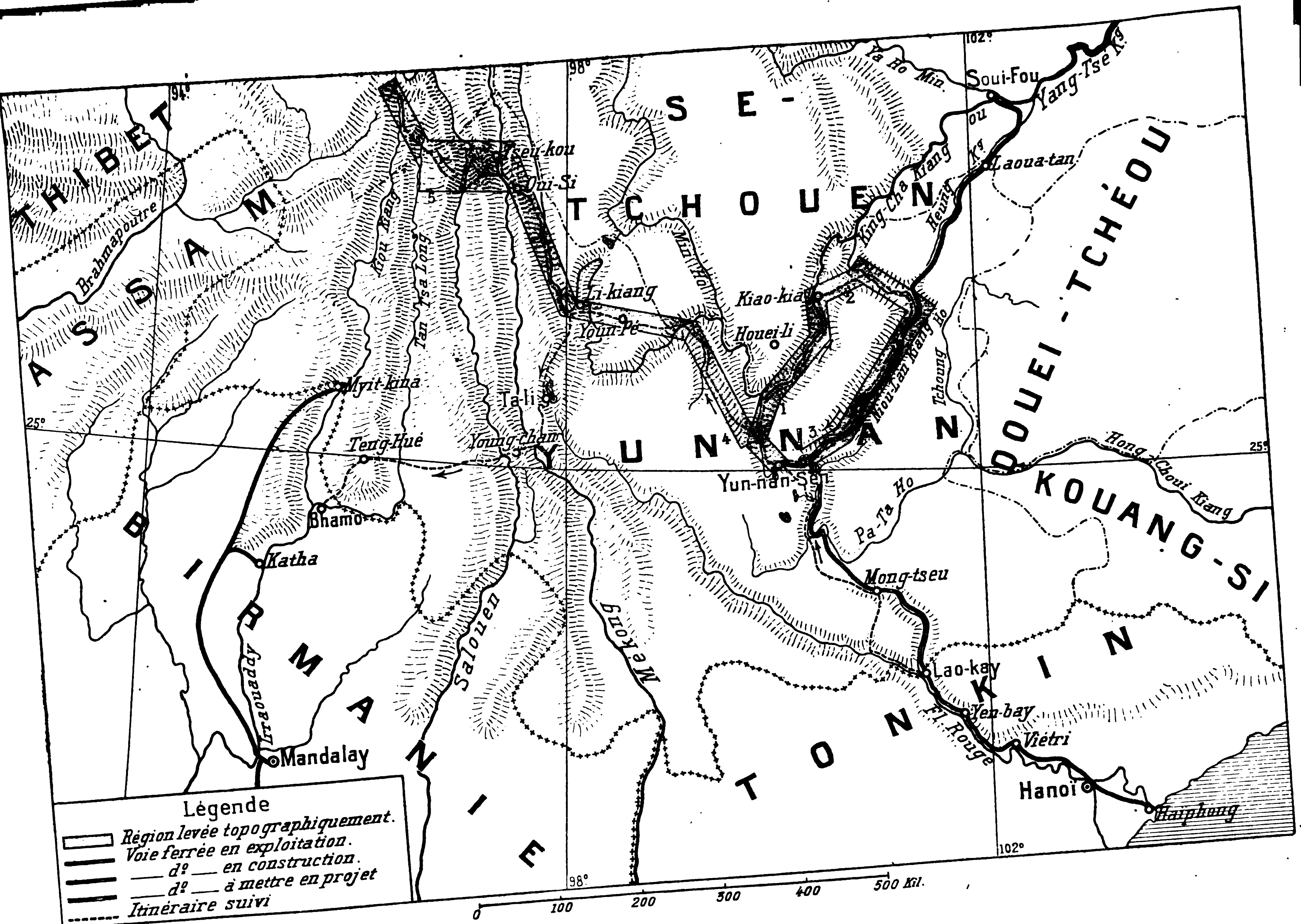
C'est là que le Comité de l'Asie Française allait le rencontrer, montrant la même ardeur consciencieuse et modeste qui le faisait hautement estimer dans l'armée. Cependant nous ne l'avons pas connu tout de suite sur ce terrain nouveau qui l'attirait. Son premier voyage, qu'il fit en Perse, est de 1899. Nous ne connûmes même malheureusement le lieutenant Grillières qu'à l'issue de son second voyage, celui de 1903, qu'il fit avec ses modestes ressources, en grande partie sur sa solde d'Europe! Il avait, en effet, fait de patientes économies pour réaliser son projet. Ce que fut ce voyage au Yunnan et dans l'Est du Thibet, aucun de ceux de nos adhérents qui assistèrent, le 25 mai 1904, à la réception du lieutenant Grillières par le Comité n'a pu l'oublier. Rarement on a entendu récit plus émouvant par les épreuves qu'il exposait et aussi par la simplicité parfaite avec laquelle elles étaient contées. Le lieutenant Grillières en parlait bien plus pour donner une idée des difficultés du pays traversé que pour appeler l'attention sur sa persévérante endurance. Il nous semblait entendre un de ces récits des voyages d'autrefois, de l'époque où l'on ne faisait pas encore abus d'expressions hyperboliques, et où l'on racontait, avec une simplicité charmante et naturelle, des actions qui avaient de la grandeur.



La première partie de ce voyage de 1903 fut la plus facile et la plus fertile aussi, sans doute, en informations profitables. Après avoir traversé le Tonkin et être arrivé à Yunnan-fou, le lieutenant Grillières avait décidé de rechercher les voies d'accès praticables à un chemin de fer qui pouvaient exister entre le plateau yunnanais et le Seu-tchouan. Il étudie d'abord le Pou-tou-ho, déversoir du lac de Yunnan-fou, qui se jette dans le fleuve Bleu au point le plus méridional du cours de ce dernier. Le cañon du Pou-tou-ho devient dès le début si épouvantable qu'il faut seize jours au voyageur pour faire les 120 kilomètres de son cours. Ce n'est pas là la voie cherchée, d'autant que la vallée du fleuve Bleu lui-même n'est qu'un formidable couloir aux bords escarpés. Le lieutenant Grillières le descend et le quitte à Kiao-kia-tin pour voir si la vallée d'un autre affluent du grand fleuve, le Nieou-lan-kiang, qui vient de la région de Yang-ling, près de Yunnan-fou, n'offrira pas un tracé plus aisé. Pendant quelques jours, toutefois, la déception de Grillières est absolue : le cañon est pire, si possible, que celui du Pou-tou-ho; la population, également composée de Lolos, encore plus misérable. « Ces gens, nous disait le voyageur, vivent absolument nus; ils logent dans des cavernes comme à l'âge de pierre; tous leurs instruments sont en bois ou en pierre. Très rarement on trouve une pelle ou une pioche importée par les Chinois. »

Mais au bout de quelques jours, ce défilé presque désert, de 7 à 800 mètres de profondeur, s'élargit. Presque en même temps un plan incliné descend de la rive gauche du Nieou-lan-kiang, permettant, sans doute, à une voie ferrée d'atteindre la vallée de la rivière de Laoua-tan qui, d'après d'autres reconnaissances, offrirait une voie d'accès praticable jusqu'à Souifou. Mais, de Yunnan-sen, le chemin de fer pourra-t-il gagner le point de la vallée du Nieou-lan-kiang où se dessine ce passage vers la vallée de la rivière voisine? Le lieutenant Grillières a la satisfaction de résoudre affirmativement cette question. Plus haut sur le plateau, avant de tourner vers le Nord-Ouest et de tomber dans l'effroyable cañon de son cours inférieur, le Nieou-lan-kiang coule dans une large vallée admirablement cultivée. La population, très dense, est chinoise, comme dans tous les pays ayant de la valeur et dont les Chinois ont expulsé les habitants primitifs, Thos ou Lolos. Sur 300 kilomètres la voie ferrée du Yunnan au Seu-tchouan suivrait un pays facile, peuplé et riche. Le lieutenant Grillières vérifie l'hypothèse d'après laquelle le Nieou-lan-kiang sort du lac de Yang-ling, qui n'est pas une cuvette fermée. De cette première partie de son voyage de 1903 (nous en reproduisons la carte pour nos nouveaux adhérents) il a tiré les plus utiles indications pour les ingénieurs qui auront à étudier le prolongement du chemin de fer du Yunnan jusqu'au Seu-tchouan, et peut-être signalé le tracé qu'il leur faudra adopter.

La seconde partie du voyage allait être autrement dure : les vallées de l'est du Thibet laissent loin derrière leur sauvagerie les cañons du Pou-tou-ho, du Nieou-lan-kiang et des autres torrents du Yunnan oriental. De Yunnan-sen le lieutenant Grillières se dirige vers Li-kiang. Il trouve la vallée du fleuve Bleu encaissée, déserte et torride. C'est un couloir de 1.500 mètres de profondeur à pic, dont l'eau du tor-


THIBET
ASSAM
SE-TCHOUEN
YUNNAN
BIRMANIE
TONKIN
KOUANG-SI
KOUEI-TCHÉOU
Brahmapoutre
Ya Ho Min
Soui-Fou
Yang-Tse Kg
Laoua-tan
Heung Kg
Kng-Cha Kiang
Tseu-kou
Oui-Si
Li-kiang
Youn-Pé
Min Ho
Kiao-kia
Houei-li
Mou-Lan Kiang Ho
Tchoung
Hong Choui Kiang
Ta-li
Young-chan
Teng-Hué
Myit-kina
Bhamo
Katha
Mandalay
Irraouaddy
Salouen
Mékong
Kou Kiang
Tan Tsa Long
Yun-nan-Sen
Pa-Ta Ho
Mong-tseu
Lao-kay
Yen-bay
Fl. Rouge
Viétri
Hanoï
Haiphong
25°
94°
98°
102°
Légende
Région levée topographiquement.
Voie ferrée en exploitation.
d° en construction.
d° à mettre en projet
Itinéraire suivi
0
100
200
300
400
500 Kil.

rent énorme remplit tout le fond. « Les berges du fleuve, dit le lieutenant Grillières, ont le même aspect que les escarpements qui bordent le Sahara au nord. » Après Li-kiang, c'est le Thibet : il faut franchir les formidables chaînes qui séparent les cours d'eau parallèles de ce pays : Fleuve Bleu, Mékong, Salouen, hautes vallées de l'Iraouaddy. Avant d'atteindre le Mékong, le lieutenant Grillières perd dans un bourbier le mulet qui porte les vivres venant de France et qui un peu plus tard manqueront cruellement au voyageur. Il s'enfonce, en effet, dans un pays presque entièrement dépeuplé et dépourvu de tout, après avoir franchi le Mékong, au même endroit que le prince Henri d'Orléans, près de Oui si. A Tseu-kou il trouve pour la dernière fois une hospitalité cordiale et relativement confortable chez un missionnaire français, le Père Dubernard, qui est depuis quarante-six ans dans ce pays. Là il se munit de bons guides et d'une certaine quantité de *tsampa*, farine d'orge grillée, mets thibétain assez recommandable. Il se met en marche et, à Péhalo, il rencontre le dernier Européen, un missionnaire, le Père Génestier, qui lui propose de se joindre à lui. Avec ce compagnon d'autant plus précieux qu'il connaît la langue du pays, le lieutenant Grillières s'enfonce dans l'inconnu. Il franchit la Salouen. Le pays est presque impraticable. « Il faut, nous disait le voyageur, passer au-dessus de la Salouen, le long des rochers, en nous servant des arbres qui ont poussé dans les fissures. Nous sommes obligés ainsi de nous créer un passage dans cette forêt verticale, ayant au-dessous de nos pieds un gouffre de 200 à 300 mètres. » Dans les rares hameaux de ce pays, sans communications avec le dehors, l'argent n'a pas cours : on achète par voie d'échanges et le voyageur fait merveilles avec les vieux boutons d'uniforme qu'il a emportés à tout hasard.

Au delà de la Salouen il n'y a d'ailleurs plus rien : tous les quatre ou cinq jours on trouve une misérable masure habitée par des chasseurs qui n'ont pas de provisions et vivent au jour le jour. Si le gibier manque, on se nourrit de *tamkié*, « un gros tubercule noir, mauvais, très dur, très désagréable », et aussi de fougères et de pousses de bambou bouillies. Bientôt le lieutenant Grillières et le Père Génestier en sont réduits à cette nourriture. C'est fort insuffisant dans un pays où chaque jour il faut franchir des cols de plus de 4.000 mètres séparant des vallées à l'altitude de 1.600 à 1.700. Ces dernières — on est en juillet — sont torrides, mais la neige ou une pluie glacée tombe sur les cols. Dans le récit qu'il fit au Comité de cette partie de son voyage, le lieutenant Grillières disait : « Je continue néanmoins, espérant trouver à me ravitailler. Tantôt je rencontre des marais, dans lesquels nous risquons à chaque instant de nous enliser et où nos jambes sont tellement dévorées par les sangsues que nous laissons derrière nous des traînées de sang; tantôt il faut passer des torrents. Lorsqu'ils ne sont pas guéables, on essaie de les franchir en jetant pardessus des branches sur lesquelles on s'engage en faisant un véritable exercice d'équilibre au-dessus de de ces énormes cascades. Si le pied vient à glisser, on est perdu. Lorsque les torrents sont guéables, on les passe à gué en regardant la source, de manière que l'eau vienne vous frapper sur les jambes et vous redresse par sa violence. Celui qui se laisserait prendre par le travers roulerait et serait perdu. »

Devant la famine qui rendait absolument impossible un pareil labeur, le lieutenant Grillières fut obligé de se résigner à la retraite, alors qu'il estimait être à dix-neuf jours seulement de Lhassa. Cette retraite fut encore plus terrible que la marche en avant, la famine et la fatigue faisant leur œuvre. En outre, pendant quatorze jours la pluie ne cessa de tomber. Sur les hauts sommets seulement elle faisait place à la neige. C'est à grand'peine que l'explorateur et son compagnon purent regagner Tseu-kou en traversant le pays des Lissous, sauvages pillards que le lieutenant Grillières fut obligé à la fois de séduire et de tenir en respect, en guérissant leurs malades et en montrant aux chefs la portée et la puissance de son pistolet Mauser. En outre, il fallait aller très vite, ne pas séjourner dans les villages, pour ne pas donner à ces gens, portés aux palabres prolongés, le temps de concerter un guet-apens. A Tseu-kou, le lieutenant Grillières et le Père Génestier furent sauvés par les bons traitements du Père Dubernard. C'est grâce au lait que leur procura ce dernier que les deux voyageurs furent remis, mais il était grand temps. Depuis huit jours, leur estomac, complètement délabré par le tamkié, ne pouvait plus rien garder. « J'arrivai à Tseu-kou dans un état épouvantable, nous dit le lieutenant Grillières ; pour vous donner une idée de ma faiblesse, le soir de mon arrivée à la mission, je dus m'y reprendre à trois fois pour remonter ma montre. » Rétabli tant bien que mal, le voyageur gagne Tali, Teng-yueh et Bah-mo où il trouva le bateau à vapeur, puis le chemin de fer qui le conduisit à Rangoun. De là il rentra en France par Calcutta et Bombay à la fin de novembre 1903.

La simplicité émouvante avec laquelle le lieutenant Grillières nous fit le récit de son voyage ajouta singulièrement à l'effet de ce récit lui-même. Immédiatement, le Comité de l'Asie française eut conscience qu'il se trouvait en présence d'un voyageur à encourager, et nous l'aidâmes de notre mieux à préparer sa troisième mission, celle dans laquelle il a si malheureusement trouvé la mort. Ce que devait être cette mission, le lieutenant Grillières nous l'a dit au banquet d'adieu qui lui fut donné par le Comité, le 15 décembre, à l'Hôtel Continental, sous la présidence de M. Eug. Etienne. Après avoir fait le récit de son précédent voyage, il traça largement le programme suivant pour celui qu'il allait entreprendre :

Je compte tout d'abord étudier soigneusement toute la région entre la Birmanie et le Tonkin au double point de vue des ressources économiques et du développement des voies de communication.

Puis je me dirigerai vers le Seu-tchouan. Le Seu-tchouan a été admirablement étudié, du moins quant à la partie orientale, en 1895, par la mission lyonnaise. Depuis cette époque, de nombreux voyageurs y ont dirigé leurs pas. Je vais essayer de coordonner leurs travaux et de vous fournir un travail d'ensemble. Puis je me rendrai en Mongolie. Là se posent une foule de problèmes fort complexes et sur lesquels j'espère pouvoir vous rapporter de nombreux renseignements. J'hivernerai en Mongolie et je ferai des recherches dans le but de me rendre compte si, à l'est du Tarim, on retrouve encore des vestiges de cette civili-

sation en partie disparue et qui semble s'être étendue sur tout le Gobi.

Lorsque le soleil aura fait fondre les neiges qui gardent les passes du Thibet, je me dirigerai vers ces passes et j'essaierai de gagner Lhassa; puis je prendrai le plus court chemin pour me rendre en Europe et vous rapporter es r ésultats de mon voyage.

C'est tout au début de ce long itinéraire que le lieutenant Grillières a succombé, puisque nous avons reçu de lui une lettre datée de Luang-prabang, nous disant qu'il étudiait le pays entre le Tonkin et la Birmanie, et qu'il est mort tout près de cette région, à Seu-mao.

Nous regrettons profondément de voir se briser si vite la carrière de ce consciencieux. Il avait offert à la France sa « vie loyale et bonne », comme l'a dit M. de Beaumont, vice-président de la Section tunisienne de la Société de Géographie commerciale, grande association dont le lieutenant Grillières était un membre zélé et qui, avec la Société de Géographie et le Comité de l'Asie, facilita le dernier voyage de l'explorateur. Pendant la préparation de ce voyage, nous avons particulièrement pu apprécier le caractère du lieutenant Grillières. Il était de ceux qui sont vraiment des croyants lorsqu'il parlait « de la plus grande France ». Il s'oubliait, il effaçait sa personne devant la tâche qu'il s'était donnée. Semblant inconscient de son mérite, il considérait naturellement le moindre appui qui lui était apporté, même par des sociétés comme la nôtre, dont c'est pourtant là un des objets principaux, comme une grande faveur. Sa modestie était aussi touchante que sa sincérité elle-même. Notre Comité déplore profondément sa fin prématurée, car il était de ces collaborateurs auxquels on est d'autant plus porté à rendre justice qu'ils ne devancent jamais les éloges auxquels ils ont droit : le lieutenant Grillières n'en attendait même pas, mais nous attendions beaucoup de la vie d'efforts qu'il s'était promise.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LES NÉGOCIATIONS DE PAIX

On ne sait pas encore, bien que toutes les raisons permettent de l'espérer fermement, si les négociations engagées entre les Russes et les Japonais aboutiront à la paix, et, à cet égard, le prodigieux bavardage qui a rempli les colonnes des journaux pendant tout le mois d'août ne saurait donner aucune indication précise.

Il semble pourtant qu'au cours des pourparlers, l'écart ait diminué entre les demandes japonaises et ce que la Russie serait disposée à accorder. Très vite on s'était mis d'accord sur les concessions inévitables qui devaient résulter de cette guerre, c'est-à-dire l'abandon de la Corée à l'influence japonaise, l'évacuation de la Mandchourie, la cession de Dalny, de Port-Arthur et des baux russes du Liao-toung, ainsi que celle du chemin de fer de Port-Arthur à Kharbine. Cela se régla en quelques jours, comme chose arrêtée d'avance et il restait quatre clauses litigieuses sur lesquelles les Japonais d'un côté, les Russes de l'autre, se déclaraient absolument résolus à ne faire aucune concession.

Ces quatre clauses étaient les suivantes : 1° cession des navires russes internés dans les ports neutres; 2° limitation de la puissance navale russe en Extrême-Orient; 3° cession de Sakhaline; 4° « remboursement » aux Japonais des frais de guerre, dont l'estimation, du moins à l'usage des négociations de Portsmouth, n'a pas tardé à être fixée à 1.200 millions de yens, soit 3 milliards environ de francs.

On annonçait que l'accord étant impossible sur ces quatre clauses, les négociations allaient être rompues. Cependant, au bout de quelques jours, les Japonais avaient renoncé aux deux premières, en n'insistant ni sur la limitation de la puissance navale russe en Extrême-Orient, ni sur la cession des navires de guerre internés dans les ports neutres. Restait la question de Sakhaline et celle du remboursement, puisque c'est de ce mot plus anodin que les Japonais ont voulu, dès le début, pour faciliter les choses, recouvrir la réalité de l'indemnité qu'ils tiennent à obtenir de la Russie. Sur ces deux points, on déclarait un désaccord irrémédiable qui devait entraîner une rupture certaine et même immédiate. Et cependant, après quelques jours encore de délai, on annonçait que le Japon se contenterait de la moitié méridionale de Sakhaline, à la condition que la Russie voulût lui racheter la moitié septentrionale pour une somme qui, ajoutée aux frais d'entretien des blessés et prisonniers russes au Japon, équivaudrait au « remboursement » demandé.

Mais jamais l'indignation des plénipotentiaires russes parlant aux correspondants de journaux, ni celle des organes de la presse russe, n'a été aussi forte que lorsqu'on a présenté cette suggestion. Les uns et les autres ont déclaré à l'envi

que la Russie ne paierait pas un kopek, sous quelque forme que ce fût. Nous en sommes encore là, à l'heure actuelle. On annonce toujours la rupture sur ces difficultés, pourtant singulièrement réduites en nombre.

Nous ne savons donc pas encore si la résistance obstinée des Russes constitue une admirable tactique diplomatique ou bien l'expression d'un sentiment sincère, qui se bute irrémédiablement à l'idée d'un paiement à faire aux Japonais. Cette seconde hypothèse n'est malheureusement pas absolument invraisemblable, étant donné l'entêtement aveugle, l'espèce d'insouciance que les Russes, appliquant bien mal à propos leur fameux *Nitchevo*, « cela ne fait rien », ont manifestés dans la paix, puis dans la guerre, depuis le commencement de la crise extrême-orientale. Il est clair cependant que des gens raisonnables aimeraient mieux racheter la moitié de Sakhaline, trouver le moyen de combiner une indemnité japonaise entre le prix du rachat, le remboursement des frais d'entretien des blessés et prisonniers russes et la valeur du chemin de fer de Port-Arthur à Kharbine, que de faire des dépenses beaucoup plus considérables pour aboutir sans doute à de nouveaux désastres militaires. Il est en effet un point capital que les Russes devraient considérer dans cette circonstance. Ils ont encore en Extrême-Orient Vladivostok, et les demandes japonaises, ne portant que sur le chemin de fer de Port-Arthur à Kharbine, laissent implicitement entendre que celui de Vladivostok à Kharbine et à la Transbaïkalie resterait entre les mains des Russes.

Nous ne savons pas, en effet, ce que les Japonais entendent exactement cette fois par évacuation de la Mandchourie, mais il semble bien que leurs demandes actuelles ne feraient pas perdre aux Russes l'œuvre mandchourienne de 1896, c'est-à-dire celle qui était une nécessité, en reliant directement Vladivostok à l'Empire, et les obligeraient seulement à abandonner l'œuvre de 1898, la pénétration nord-sud de Kharbine à Port-Arthur, qui fut, comme nous l'avons déjà indiqué à plusieurs reprises, un luxe, et, les faits l'ont démontré, une aventure. Que la guerre continue quelques mois et que, comme il est probable, Liniévitch soit vaincu, et la ligne Kharbine-Vladivostok tombera entre les mains des Japonais. Ceci les dispensera d'assiéger à grands frais Vladivostok : ils n'auront qu'à bloquer cette place par terre et par mer, hors de la portée de son artillerie, pour la prendre après l'avoir laissée un certain temps « cuire dans son jus ». Tel est l'enjeu de la reprise des hostilités. Les Russes jouent donc tout ce qui reste de leur situation en Extrême-Orient sur la bataille que Liniévitch va avoir à livrer. S'il la perd, si les hostilités se prolongent, le gouvernement du tsar ne devra-t-il pas payer une bien autre somme pour racheter Vladivostok et son chemin de fer, que pour opérer le rachat de la moitié de Sakhaline en payant aux Japonais une indemnité après dix-huit mois seulement de guerre ?

Sans doute la Russie peut espérer user financièrement le Japon. Mais il est fort douteux que son état intérieur et la difficulté de trouver de l'argent, du moins pour continuer la guerre, ne fassent pas de cette combinaison une solution terriblement lente et coûteuse jusqu'à la ruine. Combien de mois faudrait-il encore pour user un pays acharné comme le Japon, dont le ressort économique a si prodigieusement dépassé l'attente du monde entier depuis le début des hostilités?

De son côté, l'Empire japonais a évidemment intérêt à faire la paix : s'il prend Vladivostok et son chemin de fer, il aura saisi tout ce qu'il peut arracher de substantiel à la Russie en Extrême-Orient, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus suspendre sur la tête de ses adversaires aucune menace capable de les faire céder. A moins d'admettre que le Japon se lance dans la formidable aventure internationale que serait l'envoi d'une flotte dans la Baltique, il s'exposera alors à voir une guerre latente et ruineuse s'éterniser dans les Khinganes ou à l'orée de la forêt de Transbaïkalie. Il est clair qu'il a tout à gagner, ne fût-ce même que pour ne pas inquiéter celles des puissances qui lui sont favorables, à conclure la paix. Il est très probable que l'Angleterre, qui, assure-t-on, a récemment renouvelé son alliance avec lui, lui recommande cette solution dans l'intérêt de l'équilibre européen qui commence à la beaucoup préoccuper, aussi bien que dans celui de l'équilibre extrême-oriental, qui exige que les Russes ne soient pas complètement écartés du Pacifique.

Mais cela ne veut pas dire que ces derniers n'aient pas eux-mêmes toutes les raisons de conclure la paix. L'idée d'user financièrement le Japon est, comme nous l'avons dit, d'une exécution trop coûteuse et même, sans doute, dangereuse pour l'Empire, actuellement en pleine crise de transformation. Si ses richesses latentes sont infiniment supérieures à celles du Japon, soixante fois plus petit que lui, ses richesses effectives sont loin d'être en proportion. En réalité, les Russes n'auraient raison de continuer la guerre que s'ils pouvaient compter sur une victoire de Liniévitch. Tout fait supposer que c'est là une espérance chimérique. Liniévitch, suspendu au bout de ce fil interminable et frêle qu'est le Transsibérien avec ses 6.000 kilomètres à une seule voie, est dans une situation beaucoup moins aisée, et a sans doute à sa disposition beaucoup moins de soldats qu'Oyama, qui opère à trois jours seulement de son pays, tout près encore d'un littoral sur lequel le Japon peut déverser sans peine les approvisionnements et les recrues que, grâce aux possibilités illimitées de transport qu'ouvre la maîtrise de la mer, lui assure sa population grandissante de 45 millions d'individus. La Russie court donc de bien grands risques en jouant tout sur l'armée Liniévitch, une seule carte, sans doute inférieure à celle de son adversaire. Il faut donc espérer que la résistance acharnée des Russes au paiement d'une indemnité, si décemment dénommée et déguisée qu'elle soit, n'est qu'un suprême effort de leur diplo-

matie. Mais malheureusement, nous le répétons, à l'heure même où nous mettons sous presse, il est impossible d'affirmer qu'il en soit ainsi, car dans toute cette affaire, nos alliés ont maintes fois montré qu'ils trouvaient des raisons d'agir contre la raison elle-même.

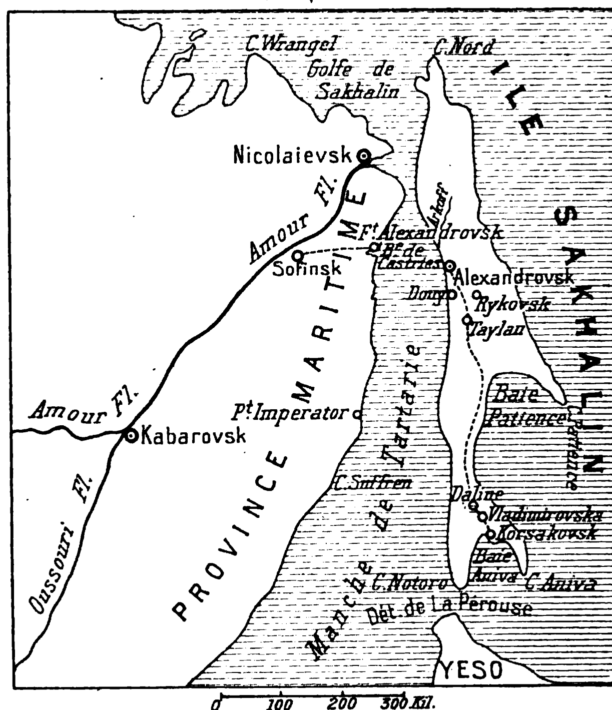
R. C.

P. S. — *Nous avons écrit ce résumé de la situation après avoir attendu le plus tard possible, espérant pouvoir donner la solution à nos lecteurs. Mais c'est à l'heure même où nous allons mettre ce* Bulletin *sous presse qu'arrive la nouvelle de l'accord de Portsmouth. C'est un coup de théâtre, puisque, au lieu du paiement d'une indemnité par les Russes, solution qui semblait naturelle, l'entente se fait grâce à l'abandon de toute demande d'indemnité par le Japon. D'après ce que l'on dit dans les milieux bien informés, la décision de ce pays aurait été déterminée par les nations qui ont sur lui la plus grande influence économique et financière, c'est-à-dire l'Angleterre et les Etats-Unis. En outre, le Japon aurait trouvé impossible ou trop dangereux pour son avenir de recourir de nouveau au crédit, pour trouver les sommes nécessaires à une continuation de la guerre, après avoir porté, depuis le début des hostilités, sa dette de 1.500 millions de francs environ à près de 4.800 millions. Sur les 3.288 millions empruntés pour la guerre, 1.300 l'ont été à l'étranger, sur des gages spéciaux, à un cours d'émission assez bas et à un taux très élevé. Le Japon a estimé sans doute que, pour continuer une guerre sans issue une fois Vladivostok pris, il était imprudent de s'engager plus avant dans cette voie et d'épuiser ses finances en présence des chances que lui offre la rénovation économique qui commence en Extrême-Orient.*

LA GUERRE

Les conférences qui viennent de s'ouvrir à Portsmouth entre les plénipotentiaires russes et japonais et que le monde entier suit avec une légitime émotion, ont détourné l'attention du théâtre de la guerre, où les opérations récentes ont été à vrai dire d'importance secondaire et peuvent être résumées rapidement.

La plus notable a été la mainmise définitive des Japonais sur Sakhaline. On sait aujourd'hui que leur corps expéditionnaire, de la force d'une division, composé en majeure partie de réservistes et de territoriaux, avait été embarqué le 24 juin à Yokohama pour une destination inconnue. Les bâtiments de transport, convoyés par une escadre assez puissante (car les Japonais n'oubliaient pas qu'il existait encore quelques navires de guerre russes à Vladivostok), firent relâche à Awomori, dans le nord de la grande île Hondo, et c'est de là que le général Haragouchi, qui avait le commandement de l'expédition, partit pour débarquer à Korsakovsk le 7 juillet. Les mesures de protection prises par les Russes étaient insignifiantes. Il n'y avait dans toute l'île que 4 bataillons de troupes régulières et 3 batteries de campagne, que le gouverneur voulut renforcer au moyen d'une milice d'un millier d'hommes recrutée parmi des forçats, auxquels la grâce



était promise. Si l'on y ajoute quelques pièces de côte et de marine (entre autres celles du croiseur *Novik*), c'était tout ce que Sakhaline avait pour se défendre, ce qui explique que sa conquête ait pu être menée rondement. Après deux combats peu meurtriers à Korsakovsk et à Vladimirovska (9 juillet), les Japonais eurent deux jours de marche pénible à travers des forêts vierges pour atteindre la position fortifiée de Daline, la dernière où les Russes pussent tenir avant de s'engager sur l'unique route qui remontait vers le Nord et avait le gros inconvénient de longer le rivage de la baie Patience et d'être par conséquent exposée au feu des navires japonais. Il fallut multiplier les assauts dans la journée du 11 et la nuit suivante pour que le 12 au matin les Russes décampassent, abandonnant 500 prisonniers. En cinq jours les Japonais avaient avancé de 60 kilomètres.

Le général Haragouchi savait qu'il n'avait combattu à Daline qu'une partie de la garnison de l'île, et que l'autre avait été maintenue dans les environs d'Alexandrovsk, résidence du gouverneur. Comme il y a, à vol d'oiseau, plus de 400 kilomètres entre Daline et Alexandrovsk, le commandant japonais s'empressa de rembarquer ses troupes, pour les transporter à pied d'œuvre. Le 23 juillet des dépêches russes d'Alexandrovsk signalaient l'arrivée d'une escadre japonaise évoluant le long de la côte de Douy à l'embouchure de la rivière Arkoff : c'était la division de l'amiral Dewa qui effectuait des sondages. Le lendemain, à l'embouchure de la rivière Arkoff, apparaissaient les vapeurs du corps expéditionnaire, escortés par

l'amiral Kataoka. Le débarquement s'effectuait avec la méthode et la rapidité coutumières aux Japonais, sans que les Russes y missent entrave. Ils n'avaient dans le voisinage immédiat d'Alexandrovsk, qu'un bataillon, une batterie et un détachement de miliciens. Ces faibles contingents ne pouvaient arrêter les Japonais, qui s'emparaient le soir même d'Alexandrovsk. Le reste des opérations se réduit à une poursuite de cinq jours. Successivement les Russes sont délogés de Douy, de Rykovsk et de Taylan ; le 30 juillet le général Liapounoff, n'ayant plus ni vivres, ni munitions, ni médicaments, entre en pourparlers et capitule le lendemain avec 70 officiers et 3.000 hommes. Le général Haragouchi proclame le même jour son gouvernement militaire dans toute l'étendue de l'île : il n'y avait pas plus de trois semaines que le premier soldat japonais avait pris terre à Sakhaline.

En même temps qu'ils s'emparaient de Sakhaline, les Japonais multipliaient leurs insultes sur tout le littoral russe, depuis l'embouchure du Toumen jusqu'à la mer d'Okhotsk. Le 17 juillet, une escadre faisait son apparition entre l'estuaire du Toumen et le cap Lineen, bombardait les bivouacs d'un corps russe et mettait à terre un détachement pour détruire le télégraphe dans la baie d'Onghi. Un effort plus sérieux semble avoir été fait sur les côtes de la Province Maritime, en face de Sakhaline. On a signalé, dans ces parages, deux débarquements, le premier dans la baie de Castries, à 200 kilomètres au sud de l'embouchure de l'Amour, le second à Port-Imperator, à 250 kilomètres au sud de la baie de Castries. Le laconisme des dépêches officielles ne permet pas de se faire une idée de leur importance. Toutefois une correspondance Laffan prétend que l'intention des Japonais est de faire de la baie de Castries la base d'opérations d'une armée de 30.000 hommes, chargée de s'emparer du cours inférieur de l'Amour. De ce point à Sofinsk, il n'y a qu'une étape de 80 verstes par une bonne route carrossable. De Sofinsk, les envahisseurs pourraient se porter soit au nord sur Nicolaievsk, soit au sud sur Kabarovsk et pas plus qu'à Sakhaline ils ne rencontreraient une résistance bien sérieuse. Les troupes de campagne russes du territoire de l'Oussouri se composent de 9 bataillons d'infanterie et d'un régiment de réserve formé à Blagovestchensk ; mais elles n'ont pas d'artillerie de campagne, et la menace que l'armée d'Hasegawa dirige actuellement contre Vladivostok fait supposer qu'elles seraient laissées à leurs propres forces. Nicolaievsk est, à la vérité, une forteresse classée, mais sa défense a été organisée plutôt pour contenir les pirates des environs que pour subir un siège sérieux. Quoique des canons y aient été envoyés depuis le début des hostilités, la place ne serait probablement pas en état de tenir contre les Japonais.

De tout ceci, il faut conclure que ces derniers cherchent pour le moment à impressionner les plénipotentiaires russes en prenant de nouveaux gages et en faisant entendre que, si la guerre continue, il ne s'agira plus dans l'avenir de la seule cession de Sakhaline, mais bien de celle de la Province Maritime tout entière, de façon que la mer du Japon devienne un lac japonais. Il semblerait même, à en croire certaines correspondances, que le maréchal Oyama modifie son dispositif et réduit ses forces de Mandchourie pour augmenter celles qu'il a en Corée et faciliter l'offensive du général Hasegawa. Si l'on rapproche de cette information le fait qu'en face du gros des armées russes les Japonais ont multiplié les travaux de fortification, organisant sur un front de près de 100 kilomètres deux lignes de défense, la première à hauteur de Tchang-tou et la seconde à hauteur de Kaï-youen, on peut en déduire qu'ils ne sont pas près de reprendre l'offensive en Mandchourie, et que si les négociations de Portsmouth échouent, c'est plutôt dans le voisinage du littoral de la mer du Japon qu'il faut s'attendre à des événements de guerre importants. Enfin, il faut tenir compte de plusieurs dépêches annonçant que le choléra et la peste sévissent dans les rangs des troupes japonaises : la chose n'a rien d'invraisemblable si l'on songe qu'à cette époque de l'année le climat de la Mandchourie est particulièrement malsain, puisque le pays est noyé sous des averses torrentielles et que la température y oscille entre 30 et 40 degrés.

Une pareille calamité rendrait assurément le baron Komura moins intransigeant. Il est encore impossible de prévoir le dénouement de la conférence de Portsmouth, puisque les deux points délicats, c'est-à-dire l'indemnité pécuniaire et la cession de Sakhaline, n'ont pas encore été réglés. Les pessimistes avaient pourtant tort d'affirmer que les plénipotentiaires japonais se refuseraient à toute discussion de détail et exigeraient au préalable un acquiescement de principe à l'ensemble de leurs revendications présentées comme un bloc irréductible. Nous n'avons pas à discuter ici dans quelle mesure le prestige de la Russie serait atteint par le paiement d'une indemnité de guerre plus ou moins déguisée, mais qu'il nous soit permis de dire combien il serait regrettable que la question de Sakhaline fût la pierre d'achoppement d'une paix si désirable ! On ne saurait assez répéter qu'au point de vue militaire cette île n'a aucune importance, et que la Russie poursuivrait une chimère en cherchant à rétablir sa situation navale en Extrême-Orient avec la seule base de Vladivostok. Ce port ne reprendrait d'utilité militaire que le jour où l'on pourrait se flatter de conquérir l'empire de la mer au moyen de sous-marins démontables et transportables par voie ferrée, et l'on conviendra que c'est là une échéance assez lointaine ! *La revanche russe se prendra par terre ou elle ne se prendra pas.* Et si nos alliés conservent la Province Maritime et la Mandchourie septentrionale avec le chemin de fer qui mène de Kharbine à l'importante place commerciale que sera toujours Vladivostok, ils ne pourront pas prétendre qu'ils sont désormais rejetés dans les forêts désertes de la Transbaïkalie et ils sortiront, en somme, aussi bien que possible

du guêpier où les a entraînés une politique imprévoyante (1).

Espérons donc que la franche acceptation de la situation créée par les événements de guerre, et la sagesse positive qui doit être l'apanage des diplomates, triompheront de vaines susceptibilités.

***

Nous profiterons ce mois-ci de la rareté des nouvelles militaires pour aborder un terrain que nous nous étions scrupuleusement interdit jusqu'à présent. Nous voulons parler de l'étude des procédés tactiques employés dans le cours de cette guerre. Une pareille étude nécessite en effet un certain recul, parce qu'elle ne va pas sans une connaissance approfondie des détails et des circonstances qui ont caractérisé telle ou telle marche et tel ou tel combat. Il serait donc vain de vouloir l'entreprendre au cours même des opérations, sur la foi de dépêches plus ou moins exactes et d'une nomenclature topographique fort incertaine. Aussi nous étions-nous toujours bornés à jeter un coup d'œil d'ensemble sur les faits et gestes des deux armées, cherchant à nous rendre compte des plans de campagne dans leurs lignes essentielles, à dégager en un mot la stratégie de la guerre. Rappelons une fois de plus que, par *stratégie*, il faut entendre l'*art de la conception* et par *tactique*, la *science de l'exécution*.

Mais aujourd'hui, après dix-huit mois de campagne, nous pouvons être plus audacieux. Aux laconiques rapports officiels, aux informations parfois fantaisistes données par les télégrammes des agences sont venus s'ajouter les récits des correspondants de guerre des journaux, dont plusieurs sont fort intéressants, les relations des officiers étrangers, attachés militaires ou autres, et enfin de nombreuses lettres écrites par les officiers russes ou japonais et publiées dans la presse. Si bien qu'en ne tenant compte que des renseignements qui se recoupent, c'est-à-dire qui émanent de plusieurs sources à la fois, il est possible de fixer bien des points touchant la tactique de chacune des trois armes combattantes.

Nous commencerons par la reine des batailles, l'infanterie.

Disons tout de suite qu'en ce qui concerne cette arme, la guerre russo-japonaise détruit radicalement les ingénieuses théories qui avaient été échafaudées lors de la guerre du Transvaal. On sait qu'à la suite des nombreux échecs éprouvés par l'infanterie anglaise dans des attaques mal préparées et encore plus mal exécutées, des auteurs éminents avaient conclu à la toute-puissance du feu, à l'inviolabilité du front même faiblement garni de défenseurs, et finalement à la faillite de l'offensive. Depuis dix-huit mois, au contraire, les Japonais n'ont cessé de prouver péremptoirement que des troupes courageuses et adroitement conduites pouvaient progresser sous le feu d'un adversaire résolu, au prix de fortes pertes assurément, mais pas assez fortes pourtant pour briser leur élan, si des réserves intervenaient à propos. Et ç'a été, en somme, la sanction des principes qui sont en honneur dans les principales armées européennes.

Les Japonais n'admettaient d'ailleurs aucun schéma pour l'attaque de leur infanterie, et leurs généraux cédaient même quelquefois à la manie, fréquente chez nous, d'adresser à leurs troupes des instructions particulières sur le combat. Cependant on peut dire que, d'une façon générale, les prescriptions réglementaires étaient observées. Le déploiement sur la ligne de feu s'opérait par compagnies entières, et comme l'effectif des compagnies japonaises atteignait souvent 250 hommes, c'était un front minimum de 200 mètres qui était nécessaire à une unité; encore les tirailleurs étaient-ils coude à coude. Mais la préoccupation dominante des officiers était de donner le plus tôt possible à la ligne de feu son maximum de puissance, à tel point que, dans la première partie de la guerre, notamment, les réserves ont souvent fait défaut au moment décisif. Il semble qu'après la bataille de Cha-ho la tactique se modifia, et que l'échelonnement en profondeur des troupes chargées de l'attaque fût plus accentué.

Une fois la fusillade commencée, on cherchait à joindre l'ennemi dans le plus court délai, en abrégeant autant que possible les temps d'arrêt pendant lesquels les hommes tiraient. On s'efforçait même d'atteindre d'un seul bond le point où il fallait renoncer à la continuation immédiate du mouvement, et très souvent la ligne entière, entraînée dans une sorte de fuite en avant, prenait involontairement le pas gymnastique. Il va sans dire qu'en présence d'adversaires aussi solides que les Russes, les assaillants étaient durement éprouvés. Maintes fois les officiers japonais, pour atténuer leurs pertes, tentèrent d'imposer aux tirailleurs des intervalles de trois ou quatre pas. Mais soit que le coude à coude soutînt leur moral, soit que la force invincible des habitudes en temps de paix reprît le dessus, les soldats ne conservaient pas l'espacement prescrit. Il est donc faux de prétendre qu'une troupe au feu adopte instinctivement la formation la moins vulnérable. C'est au contraire au moment critique que le dressage antérieur de l'homme montre toute sa puissance : les officiers qui ont fait la guerre l'ont toujours répété.

Il est juste de dire qu'une station de quelques minutes suffisait généralement aux Japonais pour prendre sur les Russes la supériorité du feu, et ce résultat semble dû à ce que les premiers, incontestablement meilleurs tireurs, ne pratiquaient que le feu individuel, tandis que les derniers préféraient obstinément le feu de salve. De part et d'autre, les habitudes étaient tellement invariables, que le genre de son feu suffisait à révéler la nationalité d'une troupe engagée. Ce n'est que dans les tout derniers temps que les Russes pa-

(1) Les perspectives d'avenir qui s'ouvrent pour la Russie du côté de la Mongolie ont été bien exposées par M. Alexandre Ular (voir le *Journal* du 15 août). La route d'Irkoutsk à Pékin par Kiakhta, Ourga et Kalgan, est depuis longtemps déjà une voie de pénétration *pacifique*, grâce aux intelligentes acquisitions que les pionniers russes ont faites aux chefs mongols.

rurent se convaincre de l'efficacité des tirailleurs. Aussitôt que le feu de l'ennemi diminuait d'intensité, les Japonais faisaient un bond dont l'amplitude dépassait rarement 100 mètres, et qui s'exécutait par compagnies entières. On sait que le moment où les officiers doivent exiger que leurs hommes se relèvent pour se porter en avant est un moment toujours critique, même pour une infanterie de première valeur. Les officiers japonais donnaient eux-mêmes le branle, suivis par quelques hommes qui, à leur tour, entraînaient les autres. On arrivait ainsi à des distances de 200, 100 et même 50 mètres des retranchements russes, sans que ces derniers fussent d'ailleurs évacués, et l'on a eu de nombreux exemples de fusillades à bout portant durant un temps prolongé (ce qui déroute toutes les idées reçues à cet égard), jusqu'à ce qu'enfin une attaque de flanc permît aux assaillants d'envahir la position, et d'en chasser les défenseurs à coups de baïonnette ou de grenades à main!

Comme nous le disions plus haut, les Japonais n'avaient pas de dispositif invariable d'attaque. Cependant leur première ligne était généralement appuyée en arrière par deux autres qui se gardaient d'ailleurs bien de rester massées, aussitôt qu'elles entraient dans la zone dangereuse. Exposées au feu de l'infanterie, elles se formaient en tirailleurs, tandis que sous le feu d'artillerie elles adoptaient les petites colonnes de sections accolées, à des intervalles d'une trentaine de mètres. C'est ainsi qu'elles filtraient pour ainsi dire à travers leurs propres batteries en position.

Au reste, l'aptitude du fantassin japonais à tirer parti du terrain était tout à fait remarquable. Les plus petites dépressions étaient utilisées, quitte à prendre souvent la file indienne. Moyennant ces précautions, il arriva souvent qu'en pays couvert, et notamment en montagne, les colonnes japonaises purent approcher jusqu'à 4 ou 500 mètres des positions russes sans tirer un coup de fusil. Cette extrême mobilité était encore accrue par la précaution que prenait souvent le commandement de faire déposer les sacs avant le combat, et de ne laisser aux hommes qu'un paquetage léger dit *paquetage d'assaut*. Il en résultait parfois de grosses difficultés pour assurer la subsistance des troupes de première ligne. L'Etat-Major s'ingéniait alors à tirer parti de toutes les ressources. On rapporte que, pendant la bataille de Liao-yang, un corps de cavalerie japonaise, réduit à l'inaction par la disposition défavorable du terrain, fut employé à préparer et à transporter les repas de toute une division d'infanterie!

L'entrain des troupes chargées d'une attaque n'avait d'égal que la prudence et le sens tactique que montrait le commandement dans le mode d'exécution du mouvement. Il évitait toujours avec le plus grand soin de se heurter aux points forts de la ligne russe, et recherchait d'abord des avantages sur les parties faibles du front. Il avait ainsi le moyen d'envelopper ultérieurement les points d'appui de l'ennemi, et de les faire quelquefois tomber sans résistance sérieuse. Mais lorsque la partie semblait trop difficile à gagner, il n'hésitait pas à recourir aux combats de nuit. Aucune guerre n'en a présenté des exemples aussi fréquents. Dans les trois grandes crises de Liao-yang, de Cha-ho et de Moukden, les nuits n'étaient guère plus réparatrices que les jours pour les soldats japonais, et étaient toutes employées soit à marcher, soit à combattre. Lorsqu'il s'agissait d'enlever une position dont une offensive préalable leur avait permis de s'approcher pendant le jour, les tirailleurs restaient terrés sur la ligne de feu jusqu'à ce que l'obscurité fût complète. Ils se portaient alors en avant. Aussitôt que ce mouvement était aperçu des Russes, ceux-ci ouvraient un feu violent, devant lequel les Japonais se couchaient immédiatement, parce qu'un tir nocturne est toujours trop haut, et que par conséquent un homme couché n'est que très peu vulnérable. Les réserves en faisaient de même; mais pendant tout le temps que les hommes restaient figés au sol, ils avaient la défense absolue de tirer. Aux premières lueurs de l'aube on arrivait ainsi à 3 ou 400 mètres de la position, et l'assaut était donné au jour naissant. Tous les officiers savent à quel point une troupe doit être physiquement et moralement entraînée pour qu'on en puisse obtenir de pareils résultats.

En résumé, les caractéristiques de l'infanterie japonaise au combat ont été les suivantes : grande liberté laissée aux chefs pour adopter les dispositifs d'attaque les plus appropriés aux formes du terrain; lignes de feu très denses dès le début; usage exclusif du tir individuel ; efforts pour joindre l'ennemi dans le minimum de temps par l'utilisation judicieuse du terrain et l'allègement de la charge du fantassin ; enfin pratique constante du combat de nuit.

Ce sont malheureusement les défauts inverses de ces qualités qu'il faut constater dans l'infanterie russe. L'insuffisance de l'instruction de la troupe se trahissait d'une part par l'inefficacité du feu presque toujours exécuté par salves, et d'autre part par une telle lenteur de mouvements que les fantassins russes n'étaient vraiment redoutables que derrière des retranchements. La marche en avant s'exécutait toujours par masses compactes et se traduisait au bout de quelques instants par des pertes énormes. Bientôt, malgré une vaillance incontestable, la ligne tout entière flottait, le découragement survenait, et c'était le retour à une attitude passive, à une défensive obstinée dans les nombreux villages chinois des champs de bataille. « Il n'y a rien de plus pénible que d'enlever un retranchement occupé par des Russes, écrit un officier japonais dans une lettre privée ; mais il est enfantin de repousser leurs contre-attaques. »

Quand on songe aux admirables qualités du soldat russe, si brave, si discipliné, si résistant, on est véritablement affligé d'un résultat pareil! L'armée russe paie aujourd'hui le sommeil dans lequel elle était plongée depuis la guerre turque de 1877, et l'on peut mesurer combien sont dangereuses pour l'état militaire des nations ces longues périodes de paix qui deviennent de plus en

plus la règle générale en Europe. La bonne préparation à la guerre de ces lourdes et compliquées machines que sont les armées modernes exige, avec le service à court terme, un effort sans cesse renouvelé, le dévouement absolu du corps d'officiers, et par dessus tout la *croyance à la guerre* des hautes autorités militaires. Faute de quoi, on peut bien édifier une brillante façade, mais quand vient la tempête, la façade s'écroule et laisse voir voir le délabrement de l'intérieur.

***

L'écrasante supériorité des Japonais sur les Russes, au point de vue de l'emploi tactique de l'infanterie, ne se retrouve nullement quand on observe les résultats obtenus par les deux artilleries de campagne. Nous ne reviendrons pas sur la comparaison que nous avons faite des deux matériels. Rappelons que le canon japonais, à *tir accéléré*, était analogue au canon modèle 1896 des Allemands (que ces derniers sont en train d'abandonner), et que la moitié des divisions actives étaient armées de pièces de montagne; tandis que les Russes eurent dès le début de la guerre un grand nombre de batteries à *tir rapide*, assez semblables à nos batteries de 75 millimètres, quoique moins bonnes. L'artillerie japonaise avait donc moins de puissance balistique, mais plus de légèreté. Or il n'apparaît pas du tout qu'elle ait tiré parti de cette dernière qualité, à cause de l'insuffisance flagrante de ses attelages. Les chevaux étaient si mauvais et si rares que les quelques changements de position jugés indispensables devaient se faire *au pas*, ce qui classe une artillerie de campagne. Il n'était donc pas question d'accompagner l'infanterie au cours d'un combat, ainsi qu'on le juge pourtant indispensable pour faire de bonne besogne. Cette immobilité forcée obligeait même les artilleurs japonais, quand ils avaient réussi à hisser leurs pièces sur une position, à ouvrir leur feu à très courte distance de leur propre infanterie au commencement de l'engagement, et à le continuer jusqu'à la dernière minute précédant l'assaut, alors que les tirailleurs entraient déjà dans la zone d'éclatement des projectiles.

Pour des raisons différentes l'artillerie russe a donné des mécomptes. Sa lourdeur n'a pas été un bien grand inconvénient puisque les Russes n'ont guère livré que des combats défensifs et que les mouvements des batteries sur le champ de bataille ont été très rares. Mais le personnel était manifestement au-dessous de sa tâche. C'est surtout en artillerie qu'il est vrai de dire que tant vaut l'ouvrier, tant vaut l'outil. Peu familiarisés avec leur matériel, les canonniers de Kouropatkine n'étaient pas en état d'appliquer les méthodes nouvelles qu'entraîne l'usage des pièces à tir rapide, et l'emploi inconsidéré de ces méthodes les a souvent conduits à balayer de mitraille des zones où il n'y avait pas trace de Japonais.

On conçoit donc que ni d'un côté ni de l'autre l'artillerie n'ait pu produire des effets foudroyants. On cite des canonnades interminables qui n'ont mis hors de combat ni l'une ni l'autre des forces opposées, et ce n'est pas la guerre actuelle qui pourra donner un regain de faveur à la conception surannée du grand duel d'artillerie constituant le premier acte du combat, aboutissant à un résultat définitif, et permettant au vainqueur de faire progresser ses masses d'infanterie. L'entrée en action de l'artillerie sera simplement l'acte préliminaire du mouvement en avant de l'infanterie; mais si cette dernière attendait pour partir que les batteries adverses fussent écrasées, autant vaudrait dire qu'elle ne partirait jamais. Entre un pareille attente et un déclanchement prématuré, il y a une certaine marge, et c'est ici que doit se manifester la sagacité du commandement.

Des auteurs allemands ont établi pour la bataille de Moukden une statistique (dont nous leur laissons la responsabilité) faisant ressortir que le feu de l'artillerie russe a causé aux Japonais 10 0/0 de leurs pertes, tandis que 90 0/0 était imputable au feu de l'infanterie. Et ils ajoutent que c'est à peu près la même proportion que celle des guerres antérieures. Si ces calculs sont exacts, ils doivent nous rendre très circonspects sur les conséquences à tirer de la guerre russo-japonaise au point de vue des effets de l'artillerie. Car, à moins d'admettre qu'un décret éternel de la Providence ait à tout jamais fixé, pour toutes les guerres d'ici-bas, un rapport invariable entre les pertes dues au canon et au fusil, comment supposer que les engins d'aujourd'hui aient la même efficacité que ceux en usage dans la guerre de 1870, pour ne pas remonter plus haut? Mais encore une fois, plus un engin est perfectionné, et plus le personnel qui en a le maniement doit être instruit. Si cette instruction fait défaut, la perfection de la machine se retourne contre l'ouvrier. Les marins de Rodjestvensky auraient certainement infligé des pertes plus sérieuses à ceux de Togo, si la guerre navale se faisait encore avec des vaisseaux à trois ponts armés de 120 caronades! (1).

Ce qui semble plus exact, c'est que les obus à mitraille, ou *shrapnels*, des Japonais, spécialement destinés au tir contre le personnel, n'ont pas causé de grands ravages dans l'infanterie russe abritée derrière des retranchements; d'autant que les retranchements étaient fort habilement faits, et munis de légers blindages recouverts de terre qui protégeaient bien la tête des défenseurs : constructions que les Japonais n'ont pas tardé à imiter. Dans bien des cas, il a donc fallu recourir à des obus ordinaires ayant une force de choc et de pénétration supérieure. Quant aux projectiles torpilles, chargés d'explosifs, l'impression morale produite par leur détonation était plus considérable que leur effet matériel, parce que leur action est très localisée : pareil enseignement avait d'ailleurs été donné par la guerre du Transvaal.

(1) La statistique précédente est peut-être tendancieuse, les Allemands n'ayant jamais perdu l'occasion de discréditer le matériel à tir rapide qu'ils ne possédaient pas. Maintenant qu'ils ont entrepris d'en construire un, leur avis changera probablement.

Pour en terminer avec l'artillerie, disons que le tir des mitrailleuses a été peu observé, mais que les Russes ont tiré de ces engins un excellent parti dans la défense de la seconde ligne fortifiée de Liao-yang. Les Japonais songeraient actuellement à en doter leurs divisions.

***

Plus encore que pour l'artillerie, on peut craindre de voir appliquer à la cavalerie des armées européennes des conclusions erronées à la suite du rôle effacé de cette arme dans la guerre actuelle. Du côté japonais, il n'y a pas eu surprise : tout avait été dit sur la mauvaise qualité des chevaux et l'inaptitude des hommes à l'équitation. Il n'empêche que les cavaliers japonais comptent à leur actif quelques prouesses, tel ce raid extraordinaire exécuté par un escadron, avant la bataille de Moukden et que nous avons mentionné en son temps. Mais le plus souvent le service de renseignements des Japonais a été assuré d'une autre façon. On sait aujourd'hui qu'il existait en Mandchourie des Chinois, véritables entrepreneurs d'espionnage, Tricoches et Cacolets militaires, dont plusieurs avaient offert leurs services à Kouropatkine. Repoussés par les Russes qui trouvaient leurs prix exagérés et leurs succès problématiques, ils se mirent à la disposition de l'état-major japonais qui n'eut garde de les mépriser, et déployèrent dans l'organisation de leur service d'informations une astuce et une persévérance qu'on chercherait vainement ailleurs que dans la race jaune. Les rares escadrons japonais purent donc être spécialisés dans le service d'estafettes, d'agents de liaison entre les colonnes d'infanterie, de ce qu'on a appelé sous Napoléon la *petite cavalerie*, et, à notre époque, la *cavalerie divisionnaire*. Dans les rares occasions où ils furent appelés à combattre, ils étaient en général soutenus par des détachements d'infanterie, des bataillons, quelquefois même des régiments, qui occupaient en arrière des positions de repli. Si l'on se rappelle que les Japonais avaient en plus, pour inquiéter les communications de leurs ennemis, les précieux Kounkhouses, on voit qu'espions chinois, escadrons divisionnaires, et Kounkhouses formaient tout un système hybride et bizarre, mais qui n'en a pas moins rendu les trois principaux services qu'on exige d'une cavalerie digne de son nom : exploration des forces adverses, sécurité des colonnes amies, entraves aux communications de l'ennemi. La cavalerie n'a donc réellement fait défaut aux Japonais que dans les poursuites consécutives aux grandes batailles, et surtout après Moukden. Les douze jours qui ont suivi la prise de cette ville n'ont certainement pas été mal employés, mais les résultats eussent été décuplés si le torrent des fuyards russes avait été enveloppé d'une nuée de cavaliers.

C'est donc plutôt du côté russe, contrairement à l'attente générale, que les services qui incombent à la cavalerie sont restés en souffrance. A la vérité, les Cosaques de Mitchenko ont exécuté de brillantes razzias, ceux de Rennenkampf ont été souvent et heureusement employés comme infanterie montée, formant avant-ligne pour tromper l'ennemi sur l'existence de la position principale, défendant avec succès des hauteurs pour assurer la retraite de leur infanterie ; mais le suprême trophée du cavalier, c'est-à-dire le *renseignement exact sur le gros de l'ennemi*, a été plutôt rare. Kouropatkine a maintes fois répété que, à Moukden notamment, il n'avait que des données vagues sur les effectifs d'Oyama et sur leur répartition. On a cherché à expliquer cette faillite des Cosaques en disant que beaucoup de sotnias étaient composées d'hommes du deuxième et du troisième ban, naturellement très inférieurs aux contingents actifs. Mais cette observation s'applique plutôt à la première période de la guerre, qui a précédé l'ère des grandes batailles. Or c'est précisément à cette époque, notamment lorsque l'armée de Kuroki était encore engagée dans les défilés montagneux de la péninsule du Liao-toung, que Kouropatkine semble avoir été le moins mal informé. On se souvient, en effet, qu'aucune des multiples colonnes japonaises n'avait alors échappé à sa connaissance, tandis qu'à la veille des batailles de Liao-yang, du Cha-ho, de Moukden, ayant à sa disposition de nombreuses sotnias actives, le généralissime russe était manifestement dans les ténèbres !

Sans prétendre que la cavalerie russe ait fait en ces circonstances ce qu'il y avait à faire, est-ce justice de l'incriminer trop durement, et est-on bien sûr que les plus réputées d'Europe, la française, l'allemande, l'autrichienne, auraient su déchirer le voile? Tout cavalier a besoin, pour faire son métier d'explorateur, d'air et d'espace. Il lui faut s'insinuer entre les rassemblements et les colonnes de l'ennemi pour dénombrer leur force et noter leurs emplacements, et les traverser une seconde fois pour porter les renseignements à destination. C'est dire que dans la période qui précède immédiatement la bataille, quand ces rassemblements et ces colonnes viennent se souder pour former un bloc que les effectifs modernes font énorme, sa tâche devient singulièrement difficile, sinon impossible. Tout au plus peut-il dessiner le contour apparent de la masse ainsi formée, et déterminer ses points extrêmes. Quant à la pénétrer, il n'y a point à y songer. Pour faire mieux, il faudrait exécuter sur les derrières de l'ennemi de ces raids de la mort, destinés, non pas tant à détruire des approvisionnements ou des voies de communications qu'à noter le dispositif des troupes de seconde ligne et des réserves. Mais ce sont là des tours de force qui semblent avoir été jusqu'à présent le monopole de l'illustre Stuart, chef de la cavalerie sudiste dans la guerre de Sécession américaine. Ils exigent des chefs hors ligne et des troupes aussi merveilleusement entraînées qu'instruites. Il n'y avait par malheur rien de pareil dans la cavalerie russe (1). Mais n'oublions pas que le

(1) Mitchenko, dans ses raids, n'a précisément exécuté que des razzias et n'a jamais pu orienter son généralissime.

problème qui s'est posé pour elle dans cette guerre exotique se posera dans des conditions encore plus défavorables pour les cavaleries de l'Europe occidentale, le jour où elles feront la guerre, parce qu'elles se trouveront en présence de rassemblements près desquels ceux de Moukden paraîtront bien petits. Espérons que les progrès de l'aérostation fourniront dans l'avenir une solution élégante de la question, bien qu'à vrai dire les méthodes de l'artillerie à tir rapide permettent déjà de *descendre* un ballon dans un temps assez court!

* * *

Avant de clore ces quelques observations tactiques sur la guerre russo-japonaise, il faut noter qu'elle a été le triomphe de la fortification de campagne. Russes et Japonais en ont fait le plus fréquent usage. Même dans le combat offensif les Japonais remuaient la terre au moindre temps d'arrêt, et leurs colonnes d'attaque étaient souvent accompagnées de détachements du génie. Mais il a été prouvé que ces légers retranchements étaient plus nuisibles qu'utiles quand ils étaient trop visibles, et c'est pourquoi on a renoncé assez vite de part et d'autre aux épaulements destinés à l'artillerie qui ne pouvaient être suffisamment dissimulés et avaient le grave inconvénient de déceler l'emplacement des pièces. Quoi qu'il en soit, nous assistons de nos jours à une véritable évolution de la fortification. La fortification permanente voit son rôle s'amoindrir constamment, puisque même dans la défense des places on prévoit aujourd'hui le transport d'une partie de l'armement des forts (considérés comme nids à projectiles) dans des batteries annexes, que leur dissémination rendra plus redoutables. Par contre, la fortification de circonstance, qu'il s'agisse de la guerre de siège ou de la guerre de campagne, prend une importance de plus en plus prépondérante.

P.-S. — Le journal *la Liberté* a publié dernièrement le rapport que l'amiral Rodjestvensky aurait adressé au tsar sur la bataille de Tsoushima, après l'avoir établi de concert avec l'amiral Nebogatof. Nous n'avons pas à discuter l'authenticité de ce document, mais on peut dire de lui la même chose que du rapport Kodama, sur l'attaque éventuelle de l'Indo-Chine par les Japonais : s'il n'est pas vrai, il n'en est pas moins vraisemblable. C'est à ce titre que nous voulons en donner ici l'analyse.

L'amiral Rodjestvensky mentionne le mauvais état de ses bâtiments, dû non seulement à leur construction précipitée, mais encore à la coupable complaisance des commissions de réception, qui ont fermé les yeux sur certaines malfaçons. Sur aucun vaisseau la cuirasse n'avait en réalité l'épaisseur prévue, et le métal employé était de qualité inférieure, ce qui explique les ravages des obus japonais. Il n'existait pas à bord de télémètre pour apprécier les distances. La fabrication des projectiles était déplorable, les deux tiers n'éclataient pas. Les soutes à charbon étaient insuffisantes, les chaudières avaient constamment besoin de réparations, aussi la vitesse théorique indiquée pour les cuirassés ne fut-elle jamais atteinte. Les deux tiers des équipages n'étaient pas à hauteur de leurs fonctions. Les canoniers ne connaissaient pas les règles élémentaires du tir, et ceux de la division Nebogatof laissaient particulièrement à désirer. Aussi, malgré tous les efforts faits en cours de route, était-il manifeste que la flotte courait à un désastre.

A Madagascar, une mutinerie nécessita l'exécution de 14 matelots. Une autre éclata dans les parages de Formose, et l'amiral Rodjestvensky dut faire pointer des canons sur le *Seniavine* et l'*Apraxine* pour rétablir l'ordre à bord de ces garde-côtes... C'est alors que leurs équipages auraient décidé secrètement de saisir la première occasion pour se rendre à l'ennemi.

Dès le commencement de la bataille de Tsoushima, l'amiral s'aperçut que la division Nebogatof ne prenait pas part à la lutte et n'exécutait aucun ordre. Il lui dépêcha un contre-torpilleur pour prévenir les vaisseaux déjà rebelles qu'ils seraient coulés sans rémission s'ils n'obéissaient pas. Si Rodjestvensky avait pu conserver le commandement, l'issue de la bataille eût peut-être été différente. Mais au moment même où il était blessé, le contre-amiral Enquist disparaissait avec son escadre de croiseurs, et Folkersham était tué. Le commandement revenait à Nebogatof ; ce fut le commencement de la déroute. Affaiblie par le départ d'Enquist, la flotte russe tournoya sur elle-même dans la confusion la plus complète. Les ordres de Nebogatof n'étaient pas exécutés, chacun agissait pour son compte. C'est alors que les Japonais commencèrent à couler les bâtiments russes les uns après les autres. Nebogatof ne put rallier qu'une division composée de l'*Empereur Nicolas Ier*, de l'*Orel*, du *Seniavine*, de l'*Apraxine* et du *Nakhimoff*. Bientôt le *Seniavine* et l'*Apraxine* refusèrent de suivre, au moment même où les Japonais formaient un grand cercle autour des Russes. Voyant que tout était perdu, le commandant du *Nakhimoff* essaya d'échapper, mais son navire fut coulé. A bord des autres, les matelots menacèrent les officiers qui refusaient de se rendre et hissèrent le pavillon rouge. Après leur reddition, le *Seniavine* et l'*Apraxine* avaient leurs munitions à peu près au complet.

Le *Nicolas Ier* et l'*Orel* avaient vaillamment combattu et perdu la moitié de leurs équipages. Chacun d'eux avait reçu une cinquantaine de projectiles.

Lorsque l'*Orel* fit route sur Sasebo, un groupe de jeunes officiers et d'ingénieurs résolurent de le faire sauter. Ils approchaient déjà une lumière du magasin à poudres lorsqu'ils furent surpris par les Japonais. Il en résulta un combat, et si les matelots russes avaient prêté main forte à leurs officiers, les Japonais auraient eu le dessous. Mais les hommes ne bougèrent pas, et leurs officiers furent fusillés devant eux.

L'amiral Rodjestvensky termine en disant que lorsque les Russes furent au milieu du détroit de Tsoushima, une forte houle exposa au feu des Japonais les œuvres vives non protégées des bâtiments, dont certaines parties peintes en blanc offraient un but bien visible ; les navires japonais au contraire étaient uniformément gris et indistincts. Bref, Rodjestvensky avait compté sur le brouillard pour passer inaperçu, mais le brouillard se dissipa deux heures trop tôt.

L'administration de l'île de Sakhaline.

L'île de Sakhaline, située entre le 46° et le 54° de latitude, était depuis un certain nombre d'années administrée par un gouverneur qui dépendait du gouverneur général de l'Amour.

Le gouverneur actuel la dirigeait depuis huit à neuf ans. Il résidait à Alexandrovsk qui est la ville ou, pour mieux dire, le gros village de l'île. Le général Lapounof, gouverneur de l'île, avait sous ses ordres trois chefs de districts; chacun d'eux étaient à la tête de trois divisions administratives de l'île. Il y avait les districts d'Alexandrovsk, de Korsakovsk et de Timovski : dans ce dernier district, le chef de district résidait dans le bourg de Rykovski. Pour chaque district il y avait un juge de paix, des médecins, des vétérinaires, des inspecteurs de la colonisation. Les prisons étaient dirigées par les chefs de prison qui dépendaient des chefs de district. Elles se trouvaient à Alexandrovsk, Doué, Derbinski, Onor et Korsakovsk.

Il y avait enfin, dans la ville principale, un médecin-chef et un agronome. Le gouverneur était le général des troupes, fort peu nombreuses d'ailleurs, et il était assisté de ses lieutenants, colonels qui commandaient chacun dans l'un des chefs-lieux de district.

L'île n'était pas en état de résister à une attaque.

La Province Maritime.

La Province Maritime que les Japonais menacent en ce moment est immense. Les côtes de cette province vont de la Corée jusqu'à l'Océan Glacial : elle ne compte pourtant que 218.000 âmes. Les aborigènes sont des Toungouses, de tribus diverses, Mangounes, Goldes, Orotchones, etc. Les Guiliacks et les Aïnos sont les plus originaux parmi les indigènes.

Les habitants sédentaires sont des émigrés arrivés depuis quelques années seulement : parmi eux on trouve 13.000 Chinois qui habitent dans des fermes ou travaillent dans des villes, 17.500 Coréens, et il y avait avant la guerre plus de 3.000 Japonais. Le reste de la population, soit 86 0/0, est russe.

On trouve 22 0/0 de la population dans les villes, mais à vrai dire, il n'y a guère que trois villes : Vladivostok, Khabarovsk et Nikolsk : encore cette dernière ressemble-t-elle plutôt à un gros village, comme les villes chefs-lieux des districts de la province.

L'agriculture y occupe 25.000 travailleurs adultes du sexe masculin, elle est donc la principale occupation des paysans. Le pays produit plus de 30 millions de kilogrammes de céréales, c'est dire qu'il se suffit entièrement. L'élevage n'est pas aussi important qu'en Sibérie Occidentale ou Centrale : il n'y a guère que 24 têtes de gros bétail et 16 chevaux par 100 habitants (environ 55.000 bœufs ou vaches et 35.000 chevaux). L'élevage du mouton ne réussit guère, par contre il y a 32.000 porcs. L'apiculture se développe avec succès : on compte plus de 12.000 ruches.

L'exploitation des forêts, très riches et très abondantes, rapporte au Trésor environ 600.000 fr. par an; les bois sont actuellement article d'exportation.

On sait par le *Bulletin* quelle importance ont dans la région la pêche et la chasse. La ville de Nikolaievsk, située à l'embouchure du fleuve Amour, est un grand centre pour les fourrures et les poissons. Les Japonais, qui prétendent s'en emparer (ce qui d'ailleurs leur serait aussi facile, la ville n'étant guère plus défendue que ne l'étaient les ports de Sakhaline), savent bien quel rôle important elle joue dans la vie économique de la Sibérie. La ville a de plus l'avantage de se trouver dans le voisinage de mines d'or qui tentent déjà plus d'un Japonais.

Ce sont les côtes jusqu'au fleuve Amour qui donnent à la province une situation privilégiée dans le commerce de la région ; cependant, plus au Nord, il ne faut pas oublier que si le Kamtchatka offre peu d'intérêt au point de vue économique, c'est que, peut-être, on a négligé d'en exploiter les richesses. Cette grande presqu'île n'est pas seulement intéressante au point de vue scientifique : les Japonais le savent bien et les Américains aussi. La faune marine est riche et d'une abondance inouïe : on y rencontre en innombrable quantité diverses espèces de saumons.

Les marchands de l'île d'Yéso, dont les pêcheries de Sakhaline ont fait la richesse, insisteront de toutes leurs forces et provoqueront des campagnes de presse afin que le gouvernement ne se désiste pas de ses prétentions sur Sakhaline et obtiennent les plus larges facilités de pêche pour les Japonais sur toutes les côtes de l'Extrême Sibérie.

Les concessions du Yalou.

Nous avons signalé à plusieurs reprises le rôle très important qu'avait joué l'affaire des concessions forestières du Yalou dans la rupture entre la Russie et le Japon. Pendant l'été 1903, alors que la question de Mandchourie suffisait déjà à créer une tension inquiétante entre les deux pays, une société russe, qui avait, paraît-il, des ramifications très étendues et très élevées, jusque dans la famille impériale elle-même, s'était fait donner d'importantes concessions forestières sur les deux rives du Yalou. Des Cosaques avaient été envoyés pour garder ces concessions, un poste russe avait été établi à ce même moment à Yongampo. Cette affaire, montée sous l'influence de

M. Bezobrazof, qui voulait combiner les finances et la politique pour étendre l'influence russe en Extrême-Orient, fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. Les Japonais, craignant de voir la domination russe s'étendre sur la Corée après la Mandchourie, ouvrirent immédiatement les négociations dont l'insuccès a abouti à la guerre.

Ces événements qui ont été fort commentés en Russie, vont être l'objet d'une enquête ordonnée par le gouvernement du tsar. On annonce en effet qu'une commission impériale vient d'être nommée pour examiner l'affaire des concessions du Yalou, et il est probable que si elle s'acquitte avec sincérité de sa tâche, le tsar sera mis au courant de quelques histoires édifiantes sur les événements qui ont provoqué le fatal conflit avec le Japon.

L'Arbitrage de Mascate

Le tribunal d'arbitrage de La Haye, constitué en vertu du compromis du 13 octobre 1904, entre la France et l'Angleterre, pour trancher le différend franco-anglais relatif aux boutriers protégés français de Mascate, a rendu sa sentence le 8 août.

Cette sentence nous est défavorable. On sait que la demande d'arbitrage du gouvernement britannique reposait exclusivement sur cette allégation que l'octroi de la protection française à des boutriers mascatais constituait une violation de la déclaration de 1862, par laquelle la France et l'Angleterre s'étaient engagées réciproquement à respecter l'indépendance de l'Iman de Mascate. Ce terrain était insuffisant et dangereux puisqu'il était facile aux commissaires français de démontrer que l'Angleterre a pris infiniment plus de libertés que nous-mêmes avec la déclaration de 1862. Comme nous l'avons dit, et comme l'a encore prouvé toute son attitude dans ce procès d'arbitrage, l'Angleterre a fait de l'imanat de Mascate sa chose, un simple Etat protégé. C'est même uniquement pour cela que les *vingt-six* boutriers français l'incommodaient. Mais on conviendra que, dès lors, elle avait une singulière façon de respecter l'indépendance mascataise.

Aussi la partie anglaise a-t-elle invoqué d'autres arguments. Elle a soutenu que le droit, pour la France, de conférer l'autorisation d'arborer son pavillon était limité par l'article 32 de l'Acte de Bruxelles de 1890, concernant la répression de la traite des esclaves. En outre, la question de savoir qui peut être valablement considéré comme protégé doit être tranchée en se rapportant à l'article 4 de la convention franco-mascataise, en interprétant cette convention d'après la loi ottomane de 1863 relative au même sujet. C'est surtout sur l'Acte de Bruxelles qu'a été fondé le jugement du tribunal d'arbitrage. Il a dit que jusqu'à la ratification de l'Acte de Bruxelles, c'est-à-dire jusqu'au 2 janvier 1892, la France a pu donner des autorisations ne répondant pas aux conditions prescrites par cet acte. De là la différence faite par le tribunal d'arbitrage entre les patentes de protection délivrées avant et après 1892.

En réalité, sa sentence paraît assez peu juridique. Tel est l'avis de certaines hautes autorités en matière de droit international. On peut croire que le tribunal de La Haye a été moins préoccupé de juger en droit que de « couper la poire en deux ». Malheureusement, la partie qui nous en est donnée est loin d'être la moitié et se trouve assez dépourvue de pulpe. L'événement justifie le peu d'enthousiasme que nous éprouvions, dès le début, pour cet arbitrage. Nous ne voyions aucune raison pour soumettre à des arbitres, risquer d'avoir à abandonner pour rien un droit incontesté, dont l'exercice n'était devenu difficile que parce qu'il avait convenu à l'Angleterre, ou plus exactement à la politique anglo-indienne de lord Curzon, de l'entourer de chicanes et de difficultés. Le mois prochain, nous reviendrons sur les faits qui ont abouti à cet arbitrage : la politique de l'Angleterre à Mascate est instructive et mérite d'être examinée de près. Mais nous n'avons pas les délais nécessaires avant la publication de ce Bulletin pour dépouiller les documents qui nous permettront cette étude. Contentons-nous de rappeler dès maintenant que cet arbitrage n'était nécessité ni justifié par rien. Il semble avoir été le résultat de ce prurit qu'avait évidemment M. Delcassé de signer à tout propos, et hors de propos, des traités, surtout d'arbitrage. Il confondait la signature de ces papiers avec des succès diplomatiques. Celui-ci a abouti à la sentence suivante que l'on aurait quelque peine, avec tout l'optimisme qu'on voudra, à prendre pour un succès :

1° Avant le 2 janvier 1892 la France avait le droit d'autoriser les navires appartenant à des sujets de Sa Hautesse le Sultan de Mascate à arborer le pavillon français, n'étant liée que par ses propres lois et règlements administratifs.

2° Les boutriers qui, avant 1892, avaient été autorisés par la France à arborer le pavillon français, conservent cette autorisation aussi longtemps que la France la continue à celui qui l'avait obtenue.

3° Après le 2 janvier 1892, la France n'avait le droit d'autoriser des navires appartenant à des sujets de Sa Hautesse le Sultan de Mascate à arborer le pavillon français que sous condition que leurs propriétaires ou armateurs avaient ou auraient établi qu'ils étaient considérés et traités par la France comme ses « protégés » avant l'année 1863.

Sur la deuxième question qui ne s'applique plus au principe de la protection française, mais à son exercice, la sentence est ainsi rédigée :

1° Les boutres (dhows) de Mascate qui ont été autorisés, ainsi qu'il a été indiqué ci-dessus, à arborer le pavillon français, ont dans les eaux territoriales de Mascate le droit à l'inviolabilité, réglée par le traité franco-mascatais du 17 novembre 1844.

2° L'autorisation d'arborer le pavillon français ne peut être transmise ou transférée à quelque autre personne ou

à quelque autre boutre (dhows), même si celui-ci appartenait au même propriétaire.

3° Les sujets du Sultan de Mascate qui sont propriétaires ou commandants de boutres autorisés à arborer le pavillon français, ou qui sont membres des équipages de tels boutres, ou qui appartiennent à leurs familles, ne jouissent en conséquence de ce fait d'aucun droit d'exterritorialité qui pourrait les exempter de la souveraineté, spécialement de la juridiction de Sa Hautesse le Sultan de Mascate.

Pour résumer cette sentence arbitrale, on peut dire qu'elle rend fort difficile, contradictoire même, en maintenant l'inviolabilité aux boutriers français dans les eaux territoriales, mais non pas sur le territoire de Mascate, une protection dont elle assure l'amortissement rapide puisque nous ne pourrons plus l'accorder aux enfants des personnes qui l'ont d'abord reçue. A la mortalité des hommes s'ajoutera l'usure des bateaux — nous ne pourrons conférer le droit de porter le pavillon français aux nouveaux navires de nos anciens protégés — pour amener la prompte extinction de la protection française des boutriers de l'*Oman*.

LA DÉMISSION DE LORD CURZON

Lord Curzon, qui depuis six ans et demi occupait les fonctions de vice-roi de l'Inde, les plus hautes fonctions administratives auxquelles un Anglais puisse prétendre, vient de donner sa démission. Nous avons, dans le numéro de juillet de ce Bulletin, exposé le conflit qui s'était élevé entre le vice-roi et le commandant en chef de l'armée des Indes, lord Kitchener, au sujet de l'organisation du haut commandement dans la colonie. On aurait pu croire ces difficultés apaisées, puisque les deux contradicteurs semblaient s'être mis d'accord sur les points essentiels de la réforme à effectuer; elles se sont reproduites sur le choix des successeurs à donner à ce général Elles qui fut le dernier « membre militaire » du Conseil du vice-roi et qui avait échoué dans son opposition à lord Kitchener. Lord Curzon aurait voulu le voir remplacé par le général Barrow, commandant le district de Peshawer, dont il se croyait en droit d'escompter la complaisance et la souplesse, mais le gouvernement ne voulut pas s'exposer à voir renaître le conflit avec le commandant en chef et refusa de proposer au roi la nomination de sir E. Barrow, qui ne paraissait pas lui-même, au reste, très désireux de se fourrer dans ce guêpier. C'est ce refus du ministère de se prêter aux désirs du vice-roi qui a provoqué la démission de lord Curzon, mais en réalité l'affaire de la nomination de sir E. Barrow n'est qu'une cause secondaire, et c'est bel et bien le conflit avec lord Kitchener qui provoque le départ du gouverneur général. C'est au reste l'impression très nette qui ressort de la lecture des correspondances qui ont été échangées entre Londres et Calcutta durant les deux derniers mois et que le gouvernement anglais vient de publier.

La carrière de lord Curzon est assez connue pour qu'il suffise de rappeler ici quelques dates et quelques faits. Ses débuts ne diffèrent en rien de ceux de la grande majorité du personnel politique anglais : la High school et l'Université. Sorti de ce milieu aristocratique où la Grande-Bretagne trouve aujourd'hui encore tant d'hommes éminents, il fut « boy » à Eton et « fellow » à Balliol College, à Oxford. Un camarade, frappé de l'extraordinaire fatuité de Curzon, fit sur lui le quatrain suivant :

My name is George Nathaniel Curzon,
I am a most superior person;
My cheeks are pink, my hair is sleek,
And I dine at Bleinheim twice a week (1).

Après l'Université où il fut président de l'*Union Debating Society* et où il révéla de remarquables qualités d'intelligence et de volonté, il consacra plusieurs années à voyager en Asie, parcourut successivement le Turkestan russe, la Perse, l'Afghanistan, le Beloutchistan et poussa jusqu'en Extrême-Orient, rapportant de ces longues tournées des livres qui font autorité. Membre de la Chambre des Communes depuis 1885 — il avait été élu à vingt-six ans — il était sous-secrétaire d'Etat au Foreign Office lorsque le gouvernement de lord Salisbury le désigna, en décembre 1898, pour succéder à lord Elgin à la tête de l'administration de l'Inde. Il n'avait pas encore quarante ans.

Disposant, de par son mariage avec une très riche Américaine, d'une fortune considérable qui lui assurait une pleine indépendance, élevé à la pairie avant de rejoindre son nouveau poste, préparé merveilleusement par ses voyages et ses études aux fonctions qu'il allait occuper, il sut donner à la vice-royauté un éclat incomparable par la façon dont il comprit les devoirs de sa charge et par son souci du faste et de la représentation, mais surtout par l'activité qu'il y déploya et qui contrastait singulièrement avec l'espèce d'apathie qui est un des traits les plus caractéristiques de la haute administration de l'Inde.

On prétend qu'un vice-roi normal passe les deux premières années de son administration à se mettre au courant des affaires de la colonie, la troisième à chercher par où il pourrait commencer les réformes dont la nécessité lui est apparue et les deux dernières — on sait que la durée de leurs fonctions ne dépasse généralement pas cinq ans — à se résigner à laisser les choses dans l'état où il les a trouvées.

Lord Curzon, lui, en débarquant à Bombay, le 30 décembre 1898, savait déjà ce qu'il voulait et au mois de mars 1899, dans son premier discours

---

(1) Je m'appelle George Nathaniel Curzon,
Je suis un garçon très supérieur,
J'ai les joues roses, les cheveux luisants,
Et je dîne à Bleinheim (chez le duc de Marlborough) deux fois par semaine.

de budget, il annonçait à son conseil qu'il avait groupé sous douze rubriques les réformes dont il comptait poursuivre la réalisation. S'il n'a pas réussi à épuiser tous les numéros de ce programme, que depuis lors il a publié, il en a réalisé du moins les parties essentielles et d'une façon générale il a su donner à toute cette machine, si compliquée et si savamment outillée qui s'appelle l'administration de l'Inde, une impulsion extraordinaire et à lui rendre la vie et le goût de l'action. Il apporta dans le gouvernement de la colonie cette note personnelle dont les grands administrateurs marquent leur passage. Il voulut voir par lui-même, étudier les questions sur place. Des tournées de vice-roi, qui n'étaient pour la plupart de ses prédécesseurs que des tournées d'apparat et des prétextes à magnifiques cérémonies, il fit de véritables voyages d'affaires, parcourant les provinces les plus reculées, visitant chacun des vassaux de l'Empire, séjournant dans les « camps de famine », surveillant l'exécution des mesures qu'il avait prescrites pour soulager les misères causées par la disette et les horreurs de la peste. Il vit ses collaborateurs, du haut en bas du « Civil Service », accablés sous le poids des rapports à rédiger et il chercha à réduire la paperasserie, de façon à rendre les administrateurs à leur rôle véritable. Il s'attacha à réformer l'organisation des services d'enseignement si insuffisants encore, à reformer la police, à développer le réseau des voies ferrées et des canaux d'irrigation.

Certaines de ses réformes provoquèrent une assez vive opposition, tantôt l'opposition des fonctionnaires, comme lorsqu'il constitua en province autonome les territoires du Pendjab qui avoisinait la frontière Nord-Ouest, de l'opposition d'une partie de la population, comme dans cette « amputation » du Bengale dont nous aurons à reparler bientôt. Mais cette opposition, parfois bruyante, de gens troublés dans leurs vieilles habitudes, ne doit pas faire oublier ce que ces deux réformes, dont la première a subi si étonnamment l'épreuve de plusieurs années, avaient de sensé et de juste.

Lord Curzon avait en France, si l'on en juge par les courtes notices que viennent de lui consacrer les journaux quotidiens, la réputation d'un impérialiste à outrance, d'un expansionniste acharné, négligeant les problèmes de politique intérieure les plus essentiels pour ne songer qu'à des conquêtes extérieures. C'est là une conception singulièrement étroite et que ne saurait confirmer l'étude impartiale de l'histoire de l'Inde durant les six années qui viennent de s'écouler. Il avait, il est vrai, dans ses livres, prêché l'expansion de l'influence anglaise en Asie, et l'on put croire quand il partit pour rejoindre son poste, qu'on allait en effet assister à un renouveau de cette « forward policy », de cette politique « d'en avant » qui avait marqué les vice-royautés de quelques-uns de ses prédécesseurs. Il n'en fut rien cependant, et, si l'on en excepte l'expédition du Thibet qui ne fut au reste pas très meurtrière, il faudrait remonter bien haut dans l'histoire de l'Inde pour trouver une administration aussi profondément pacifique et durant laquelle l'armée des Indes ait tiré aussi peu de coups de fusil. Sans doute il chercha à consolider l'Empire en assurant la sécucurité de ses frontières et la création si heureuse de la province du Nord-Ouest, que nous rappelions plus haut, l'envoi d'une mission à Caboul, l'action constante dans le golfe Persique — l'arbitrage de Mascate dont nous parlons d'autre part en a été un résultat — répondaient à ces préoccupations. Sans doute il s'efforça d'accroître l'efficacité et la puissance de l'armée des Indes et de la faire travailler à la grandeur de l'Empire anglais dans l'Afrique du Sud et en Chine, mais sous son règne — l'expression n'est pas trop forte — l'Inde n'a plus connu ses coûteuses et sanglantes expéditions de frontières, qui durant tant d'années avaient occupé toute l'activité de ses états-majors et de ses services et à côté desquelles l'expédition du Thibet ne fut qu'une promenade militaire. Lord Curzon laisse l'Inde dans un état de prospérité relative qu'elle n'avait plus connu depuis longtemps et dont les excédents de recettes qu'accusent les deux derniers budgets apportent la preuve. Sans doute, il n'a pas pu guérir — quelle vie humaine y suffirait? — les deux grandes plaies de l'Inde : la famine et la peste; et l'on ne saurait demander à un homme de modifier en six ans les conditions générales de l'existence de 300 millions d'individus, assez profondément pour substituer à la pauvreté de la masse de la population l'aisance et le bien-être. Mais on peut dire de lord Curzon qu'il a fait plus que tout autre vice-roi depuis que la couronne a pris en mains l'administration de la péninsule, pour se rapprocher du but idéal que la civilisation a assigné à la Grande-Bretagne dans l'Inde, et pour remplir convenablement la mission de progrès qui s'impose à la puissance maîtresse de cet immense Empire.

CHARLES MOUREY.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

LE RACHAT
DU
CHEMIN DE FER HANKÉOU-CANTON

On a beaucoup parlé ces temps derniers de la question du rachat par le gouvernement chinois de la ligne de chemin de fer Hankéou-Canton.

Cette entreprise a son origine dans un contrat passé à Washington le 14 avril 1898 entre la société américaine l' « American China Development Company » et le ministre de Chine, contrat qui fut suivi le 31 août 1900 d'une convention supplémentaire. Aux termes du premier accord, la société concessionnaire s'engageait à fournir une somme de 4 millions de livres sterling (100 millions de francs) pour la construction de la ligne. Pour garantir cette avance, le gouvernement chinois consentait à une émission d'obligations 5 0/0 qui étaient cédées à la Société à 90 0/0 de leur valeur nominale et à une hypothèque sur la ligne. L' « American China Development Company » avait droit en outre à une commission de 5 0/0 sur le total des dépenses effectuées pour les travaux de construction, mais elle s'engageait à acheter le matériel nécessaire sans aucune majoration de prix. Elle devait enfin recevoir 20 0/0 des bénéfices nets de l'exploitation. Ces obligations étaient remboursables en cinquante ans; la Compagnie Impériale des chemins de fer chinois se réservait cependant la faculté de les racheter au prix de 102,50 pendant la période de vingt-cinq années qui suivrait leur émission, et, cette période une fois écoulée, sans aucune prime. Au cas d'un rachat, le gouvernement chinois déclarait reprendre son entière liberté d'action.

Mais l'on ne tarda pas à s'apercevoir des difficultés matérielles que présentait cette entreprise et à reconnaître que sa réalisation allait nécessiter des dépenses de beaucoup supérieures à celles qui avaient été prévues. Ce fut la cause de la conclusion du second contrat par lequel le gouvernement chinois empruntait une somme de 40 millions de dollars américains or, ou 200 millions de francs, c'est-à-dire le double de la somme primitive. Dans ses diverses stipulations ce second contrat ne différait pas sensiblement du premier. Il y figurait en particulier la même clause de rachat que les Chinois se réservaient en « tous temps » à condition de donner un préavis de quatre mois. Le gouvernement impérial s'engageait à ne mettre aucune entrave à la construction du chemin de fer qui devait être achevée dans un délai de cinq ans, et la Société américaine, de son côté, prenait l'engagement de ne « pas transférer ses droits à une autre nation ou à des particuliers d'une autre nationalité. » (Article 17.)

Ces contrats restèrent deux années entières sans recevoir d'application : ce n'est, en effet, qu'en juillet 1902 qu'un emprunt fut la première mise à exécution des conventions passées en 1898 et 1900. La plus grande partie des parts de cet emprunt d'origine américaine furent, en sous-main, rachetées par des Belges. Le roi Léopold II prenait en effet le plus vif intérêt à cette entreprise et méditait de vastes projets en Extrême-Orient, encouragé par le succès de la Société franco-belge du chemin de fer Pékin-Hankéou dont la ligne projetée était le prolongement. Les Belges s'assurèrent donc la majorité des parts et leur groupe, devenu très actif, s'efforça d'acquérir un rôle prépondérant dans la société nouvelle.

Bientôt cependant — et malgré l'inauguration solennelle du tronçon Canton-Fatchan (novembre 1903) — les difficultés ne tardèrent pas à surgir de tous côtés. La Société était en réalité dirigée par un consortium belge-américain dans lequel les deux éléments étaient loin de vivre en parfaite intelligence. Les Belges étaient accusés d'avoir pris la haute main sur le contrôle et d'être devenus, grâce à leur participation financière, les véritables maîtres de l'entreprise. Les Chinois, de leur côté, semblaient se montrer très peu favorables à la construction de la nouvelle ligne : ils se plaignaient de la lenteur avec laquelle étaient menés les travaux, prétendaient que les clauses du contrat n'étaient pas fidèlement exécutées et s'indignaient surtout de voir s'introduire un élément étranger nouveau, de nationalité différente de celle de la Société réellement concessionnaire. Enfin, les fonds dont disposait l' « American China Development Company » paraissaient encore insuffisants pour mener à bien l'exécution des travaux. En présence de ce mauvais vouloir et de ce peu de succès, il fut question de la liquidation de la Société. Le bruit courut dans les milieux financiers d'un projet de participation française : des pourparlers auraient été amorcés avec plusieurs grands établissements de crédit afin de s'assurer leur concours pour tenter de relever l'entreprise. On parlait également, à la même époque, des intentions de la Société d'études de chemins de fer en Chine, qui était poussée par de hautes influences à faire valoir le droit éventuel de préemption qu'elle avait formellement stipulé dans le contrat du chemin de fer Pékin-Hankéou, et à obtenir ainsi la concession entière du Grand Central-Chinois, de Pékin jusqu'à Canton. D'autres au contraire, s'appuyant sur l'article 17 du contrat américain interdisant formellement la substitution d'étrangers d'une autre nationalité, prétendaient qu'il ne pouvait être sérieusement question que de la reprise de ce projet par des capitaux indigènes, idée qui commençait alors à rencontrer quelque faveur en Extrême-Orient. La situation était donc déjà grave lorsque des dissentiments qui éclatèrent parmi le haut personnel et nécessitèrent le rappel des ingénieurs vinrent la compliquer encore de telle façon que les travaux durent être complètement suspendus.

Le bruit du rachat de la concession par le gou-

vernement chinois commençait à s'accréditer à la fin de 1904. Dès le mois de décembre, le Wai-ou-pou fit connaître pour la première fois officiellement au représentant des Etats-Unis à Pékin son intention de dénoncer le contrat en se basant sur l'infraction de l'article 17. Peu de temps après, la Compagnie impériale des chemins de fer chinois offrait à la Société américaine le rachat à 500 ou 600 dollars or des titres qui avaient une valeur réelle de 100 dollars. Le gouvernement chinois proposait pour l'annulation du contrat et le paiement des travaux déjà effectués, une somme de 6.700.000 dollars or, plus des intérêts de 5 0/0. Le groupe américain, qui avait réussi entre temps à racheter un certain nombre des parts possédées par les Belges, devait naturellement être tenté par une offre semblable. Les Chinois venaient en effet lui proposer d'abandonner, moyennant une somme représentant presque le sextuple de ses débours, une entreprise où il s'était heurté à des difficultés de toutes sortes et au moment où il commençait à se décourager. Mais il fallait cependant que l'acceptation de cette offre fût approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de l' « American China Development Company » qui devait avoir lieu au commencement du mois d'août.

La question en était à ce point quand intervint un élément nouveau. Le roi des Belges voyait en effet dans l'abandon du contrat par les Américains un échec à ses propres projets en Extrême-Orient. Détenteur d'un très grand nombre des parts de la Société américaine, il fit tous ses efforts pour user de son influence de gros actionnaire afin d'empêcher la réalisation de ce rachat. Léopold II fit faire dans ce but des démarches aux Etats-Unis et eut lui-même une entrevue avec M. Pierpont-Morgan, le puissant banquier du groupe américain, auprès duquel il aurait insisté, dit-on, pour qu'il renonçât à l'idée d'abandonner la concession de la ligne Hankéou-Canton. On ignore les résultats de cette conversation; il semble cependant que le roi des Belges ne soit parvenu qu'à obtenir l'ajournement de l'assemblée générale des actionnaires.

La question, qui est toujours allée en s'élargissant, semble être maintenant portée sur le terrain politique. Certains journaux anglais et américains laissent entendre que toute l'affaire a été suscitée par les menées des Japonais qui, ambitionnant pour eux-mêmes la construction de la ligne, sont prêts à procurer sous main aux Chinois les fonds nécessaires pour le rachat du contrat. Quoi qu'il en soit, le président Roosevelt, avec lequel M. Pierpont-Morgan vient d'avoir une entrevue, ne semble pas favorable à l'idée d'un rachat qui porterait atteinte au prestige américain en Extrême-Orient. D'un autre côté il convient de remarquer que sur cette question est venue se greffer la grave affaire du boycottage des marchandises américaines en Chine. Comme il s'est naturellement établi une grande connexité entre ces deux questions, le moment paraît sans doute au Président peu propice pour entamer des négociations en vue du rachat, alors que les relations sont assez tendues entre les États-Unis et le Céleste-Empire. Peut-être aussi désire-t-il attendre le résultat des pourparlers qui se poursuivent à Portsmouth et qui absorbent actuellement toute son attention.

Signalons cependant que le journal *le Temps* annonçait, dans son numéro du 19 août, le prochain départ pour la Chine de M. Conger, l'ancien ministre des États-Unis à Pékin, ayant pour mission d'établir une entente avec le gouvernement chinois afin de faire cesser le boycottage et sans doute de prendre également une décision en ce qui concerne le contrat de concession de la ligne Hankéou-Canton.

Dans l'état actuel de la question, il paraît téméraire de préjuger de la solution qui interviendra. Nous avons simplement cherché à mettre les choses au point dans une question qui touche de gros intérêts. Venant à se produire au même moment que le boycottage des marchandises américaines, cette offre de rachat semble être la manifestation d'un état d'esprit nouveau en Chine, d'un mouvement anti-étranger d'un caractère pacifique qui peut réserver des surprises.

LE GOUVERNEMENT DE L'INSULINDE

Nous avons publié dans notre Bulletin de juin les passages principaux d'un rapport rédigé par M. de Lamothe, gouverneur des colonies, à la suite de la mission qu'il avait accomplie aux îles Philippines pour le compte du gouvernement général de l'Indo-Chine. Au cours de cette mission, M. de Lamothe n'a pas seulement visité l'archipel que la guerre hispano-américaine a fait échoir aux Etats-Unis, il avait commencé par une étude de l'Inde néerlandaise dont il a consigné les résultats dans un rapport que nos lecteurs peuvent lire ci-après.

JAVA

Il n'est pas facile à un étranger de se mettre au courant des questions qui intéressent les Indes néerlandaises. Pour les connaître à fond il faudrait pouvoir recourir aux nombreuses publications — toute une littérature coloniale — dont elles ont été l'objet; malheureusement ces publications sont en langue hollandaise, idiome peu accessible aux profanes. Il est vrai que presque tous les fonctionnaires hollandais possèdent (quelquefois très remarquablement) l'une des trois grandes langues qui se parlent dans le voisinage des Pays-Bas : l'allemand, l'anglais ou le français; notre langue notamment est tout particulièrement en honneur parmi les classes dirigeantes, elle est enseignée dans tous les cours supérieurs des écoles de Java. C'est donc presque uniquement par voie de conversation qu'il m'a été possible d'obtenir les renseignements nécessaires pour apprécier la situation du magnifique empire que les Hollandais ont conservé

dans l'Insulinde et ce procédé ne peut évidemment donner que des résultats incomplets, même quand on a pour guides ou pour points de repère deux ouvrages aussi remarquables que l'étude de M. Chailley-Bert et celle plus récente (en anglais) d'un professeur américain, M. Clive Day, dont le directeur d'un des plus importants journaux de Java me disait que c'était le livre le mieux documenté et le plus impartial qui ait été écrit sur l'administration coloniale hollandaise.

En somme, tout en admirant très sincèrement les résultats matériels obtenus à Java, je ne crois pas que nous puissions y trouver beaucoup d'exemples à suivre en matière d'orientation politique ou d'administration. L'organisation actuelle est la résultante du fonctionnement et de l'évolution trois fois séculaire d'une méthode empirique, consistant au début en une exploitation commerciale sans vergogne de la population indigène par l'ancienne compagnie des Indes, et qui, passant par le régime des cultures forcées, ébauché par Daendels et porté au plus haut degré d'efficacité par Van den Bosch, s'est modifiée progressivement, dans un sens de plus en plus humanitaire, pour aboutir au régime presque paternel d'aujourd'hui. Chacune des étapes parcourues a laissé quelques traces dans les institutions; et le caractère éminemment conservateur de l'administration hollandaise retarde, quelquefois pendant de longues années, la mise en pratique de réformes sur l'opportunité théorique desquelles gouvernants et gouvernés européens sont depuis longtemps d'accord. Je ne parle pas, et pour cause, des gouvernés indigènes qui jusqu'à présent n'ont guère eu voix au chapitre.

Le partage des attributions entre le gouvernement métropolitain, le gouverneur général des Indes Orientales et les autorités locales, est établi sur des bases passablement bizarres, comportant l'existence simultanée d'une centralisation financière vraiment excessive et d'une très grande décentralisation dans la direction du personnel tant européen qu'indigène de chaque circonscription résidentielle. Les états généraux de Hollande votent chaque année le budget des Indes néerlandaises qui s'élève pour 1902 à 129 millions de florins des Pays-Bas, équivalant à environ 300 millions de francs. Le gouverneur général peut effectuer par délégation de la reine, des virements dans la partie de ce budget qui comprend des dépenses à effectuer dans la colonie. Il n'existe ni budgets de résidences, ni budgets municipaux, ce qui provoque chaque année les réclamations des circonscriptions les moins favorisées dans la répartition des crédits. Ce système de « budget unique » qui paraît avoir la faveur de quelques hauts fonctionnaires de l'Indo-Chine est dénoncé aux Indes néerlandaises comme une cause de mécontentement et un obstacle des plus sérieux à l'initiative des pouvoirs locaux et au développement de l'esprit de progrès chez leurs auxiliaires indigènes. Le premier à s'en plaindre est d'ailleurs le gouverneur général lui-même.

M. le général Van Henstz m'a en effet déclaré sans ambages que le temps qu'il emploie à donner les signatures que comporte sa qualité d'ordonnateur universel, lui paraît du temps perdu pour l'accomplissement de sa véritable mission de gouvernement. Tout le monde reconnaît donc la nécessité de réformes dont l'énumération a été reproduite aussi bien par M. Chailley-Bert que par M. Clive Day. On a même chargé un très haut fonctionnaire, neveu d'un ancien gouverneur général, de la mission spéciale de former un programme de décentralisation, dont l'essai loyal devait être, disait-on, tenté tout d'abord dans quelques résidences de Java et surtout dans les centres urbains, privés jusqu'à ce jour des plus élémentaires institutions municipales. La montagne en travail semble n'avoir enfanté qu'une souris; l'essai en question se bornera, paraît-il, à l'établissement dans le courant de 1905, de municipalités pourvues de pouvoirs très restreints dans les cinq villes de Java, soit : Batavia, Sourabaya, Samanang, Bandoeng et Buitenzorg. Comme innovation ce n'est vraiment pas excessif.

La politique indigène.

En ce qui concerne l'administration indigène proprement dite, les Hollandais ont consacré à l'aristocratie javanaise préexistante des fonctions d'apparat fort bien rétribuées et qui laissent à la population musulmane l'illusion d'être gouvernée par des chefs naturels; mais il est bien entendu que ce n'est qu'une illusion et, peut-être, les notabilités indigènes s'en rendent-elles mieux compte qu'on ne semble le supposer en haut lieu. On a beaucoup vanté, dans des livres publiés à l'étranger, la sagesse de cette politique; mais sur place, on rencontre déjà bien des gens qui se rendent compte de la vérité de cette vieille formule d'après laquelle on ne peut s'appuyer que sur ce qui résiste. Des Américains envoyés en mission à Java, au début de l'occupation des Philippines ont paru surtout frappés de la ligne de démarcation absolue tracée par les institutions des Indes néerlandaises, entre les diverses classes de la population. Européens et assimilés, natifs musulmans, Chinois immigrés et leurs descendants forment trois catégories dans lesquelles chaque individu est parqué avec défense d'en sortir. Il n'y a, paraît-il, que trois ou quatre exemples de Malais ou de Chinois qui aient obtenu, après des formalités sans nombre, leur assimilation à l'élément européen; d'autre part, un métis Chinois-Malais, devenu musulman et ayant dans ses veines quinze seizièmes de sang indigène, s'est vu refuser l'autorisation de couper une tresse et de renoncer de faire officiellement partie de la communauté chinoise. On prétend protéger par là l'indigène contre l'intelligence commerciale supérieure du Chinois et de la postérité « même mestissée » de celui-ci; mais il faut bien avouer que des mesures aussi restrictives, ainsi que l'interdiction de résidence dans certaines provinces, qui subsiste encore dans toute sa rigueur, res-

semblent à s'y méprendre aux précautions prises jadis contre les Juifs. On sait ce qu'il en est advenu. Il existe d'ailleurs des règlements de police défendant à chaque catégorie de revêtir le costume propre à l'une des deux autres et un Malais même élevé à l'européenne doit conserver, sur son pantalon et sous sa jaquette, un bout de « sarong » suffisamment apparent pour faire constater qu'il n'est ni un Européen ni un assimilé.

Les mêmes observateurs, d'accord en cela d'ailleurs avec quelques-uns des fonctionnaires hollandais les plus éclairés, ont remarqué également qu'en s'abstenant systématiquement d'introduire parmi les indigènes l'usage d'un idiome européen, les possesseurs de l'Insulinde avaient fermé à l'élite de la population l'accès d'études s'élevant au-dessus des branches les plus élémentaires de l'enseignement primaire; ce qui permettait de leur prêter l'intention de prolonger aussi longtemps que possible la minorité intellectuelle du peuple dominé. Les Hollandais, semble-t-il, aiment leurs administrés de la Malaisie, à la façon de ces parents qui adorent leurs enfants, mais voudraient bien ne pas les voir grandir parce que, devenus grands, ils seront probablement moins soumis. C'est là un mode d'éducation bien fait, à mon sens, pour préparer des déboires et un assez fâcheux avenir aussi bien aux enfants qu'aux parents eux-mêmes.

Les fonctionnaires hollandais de la vieille école (il n'est que juste de dire à ce propos qu'il existe dans le corps des résidents et des autres administrations publiques un groupe considérable de réformateurs) ont deux arguments en faveur de la politique suivie jusqu'à ce jour. En ce qui concerne l'éducation dans une langue européenne qui naturellement ne pourrait être que le hollandais, je les ai entendus s'exclamer avec une modestie qui ne manque pas d'originalité : « Pourquoi voulez-vous que, possédant entre les indigènes et nous un moyen de communication verbale aussi simple de syntaxe et aussi aisé de prononciation que le malais, nous nous obstinions à leur enseigner un idiome aussi dur, rébarbatif et compliqué que le nôtre? » L'autre argument est celui-ci : « Sur 36.000.000 d'habitants des Indes néerlandaises, il faut compter au moins 34.000.000 de musulmans à qui suffit l'enseignement très sommaire des éléments de la lecture et de l'écriture de la langue malaise, soit en caractères arabes soit en caractères latins. Ils n'en demandent pas davantage, et ne sentent nullement la nécessité de faire l'effort nécessaire pour acquérir des connaissances supérieures dont ils ne trouveraient pas l'emploi. » A cela les progressistes répondent qu'il ne s'agit pas en effet de s'adresser aux masses, comme les Américains peuvent le faire aux Philippines, où ils ont trouvé un peuple également malais d'origine mais déjà modifié par un christianisme au moins nominal; ce qu'on devrait, ce qu'on peut faire à Java c'est ouvrir plus largement l'accès des connaissances de l'Europe aux classes supérieures de la population. Ils ajoutent que les musulmans javanais ne sont nullement des fanatiques intransigeants, leur tolérance relative étant démontrée par la facilité avec laquelle, au mépris de l'une des prohibitions les plus formelles de l'Islam, les femmes et filles de leur race s'unissent à des chrétiens et même à des Chinois (1). Il est probable que c'est l'opinion des progressistes qui finira par prévaloir; et son application modifiera à la longue le caractère de la domination hollandaise sous la condition posée par le fabuliste :

Pourvu que Dieu lui prête vie.

Actuellement, si une catastrophe analogue à celle qui a changé le sort des Philippines faisait tout à coup disparaître cette domination, elle ne laisserait derrière elle, après trois cents ans de durée, presque aucune trace dans l'esprit, les mœurs, le langage, la capacité intellectuelle et politique des populations dominées. Il n'en resterait que des témoignages matériels, notamment d'admirables travaux publics, dont les successeurs conserveraient l'usage et le profit, alors que l'achèvement de la conquête morale eût opposé un obstacle peut-être infranchissable à l'implantation et surtout à l'affermissement d'une domination nouvelle. Pour le moment, dans son budget de 129.000.000 de florins, l'Inde néerlandaise inscrit une somme de 47.000.000 de florins aux dépenses de la guerre et de la marine (dont 10.000.000 dépensés en Europe) et consacre seulement un peu plus de 5.000.000 aux dépenses de l'instruction publique, dont 3.262.000 pour les écoles européennes aux Indes, et seulement 1.779.000 pour l'enseignement indigène.

La situation économique.

La situation économique du pays n'est pas non plus sans inspirer quelque appréhension. La productivité de l'île de Java ne se développe plus en raison de l'augmentation de la population. Depuis quelques années elle semble rester stationnaire. On a dénoncé comme l'une des causes les plus immédiates de cette stagnation le drainage exagéré des ressources de l'île la plus riche et la plus peuplée de l'Insulinde au profit des possessions dites extérieures, surtout de Sumatra (guerre d'Atjeh, etc.). Il y a là un sujet de plaintes qui rappelle assez bien les doléances de la Cochinchine et du Cambodge, doléances dont j'ai dû moi-même me faire l'écho en diverses circonstances, au sujet de la part excessive que prélève le Tonkin sur les ressources générales de l'Indo-Chine.

L'esprit hollandais ne comporte pas, à l'égard des possessions lointaines, des accès de munificence métropolitaine (2) semblable à celle dont la France a souvent donné l'exemple, surtout en Algérie, et dont les Etats-Unis font preuve actuelle-

(1) Un proverbe anglais définit assez plaisamment ce trait spécial du caractère hollandais :

In matter of commerce the fault of the Dutch
Is giving too little and asking too much.

(2) Ce serait ici le lieu de traiter la question des métis mais je ne veux pas faire double emploi avec les remarquables rapports de M. le consul général de Coutouly.

ment aux Philippines. Il existe une certaine question de remboursement de contingents versés jadis à la Métropole par le budget des Indes néerlandaises qui, sous le nom de « dette d'honneur » revient chaque année à la tribune des états généraux de La Haye, tout aussi inutilement d'ailleurs que la question de l'emploi de la « rente de l'Inde française » devant le parlement de Paris. On ne saurait donc compter sur le parlement des Pays-Bas pour apporter un remède prompt et efficace à la situation financière, de plus en plus embarrassée, de ses possessions. Aussi, en présence de l'impossibilité d'obtenir le redressement d'abus, dont la permanence leur semble incompatible avec les principes de la plus élémentaire équité, certains députés hollandais en sont-ils venus, comme M. Van Kol, à déclarer que la mise en valeur d'un empire colonial de deux millions de kilomètres carrés était trop au-dessus des forces d'un aussi petit pays que les Pays-Bas. Ils ont préconisé une solution radicale, qui comporterait la vente de la majeure partie des territoires jugés d'un entretien trop dispendieux et l'application du produit de cette vente à l'amélioration des conditions économiques et au développement de l'outillage des territoires à conserver.

« Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique », conseillait récemment aux Français M. O. Reclus. « Gardons Java, et peut-être Sumatra, dit M. Van Kol à ses compatriotes, et lâchons le reste. »

Naturellement des protestations se sont fait entendre contre ce projet de liquidation partielle; on a parlé d'abdication; on a énergiquement refusé à la génération actuelle le droit de renier la mission historique de la Hollande. Au mois d'octobre dernier, un résident des Célèbes, en congé, faisait devant la société indienne (Indische Genootschap) de La Haye, une conférence remarquable où il développait ce thème; mais il proclamait en même temps les devoirs des Néerlandais envers l'Insulinde et préconisait des réformes autrement radicales que le timide essai de décentralisation résolu à Batavia : admission des Javanais aux postes jusqu'ici réservés aux Européens, proposition de fédération des possessions néerlandaises, avec autonomie administrative et budgétaire, etc., etc. Ce qu'il y a de plus curieux dans l'affaire, c'est que dans la discussion qui suivit, au sein d'une assemblée où ne manquaient certes pas les compétences, ni les anciens fonctionnaires des Indes orientales, ce ne fut pas tant le principe même de ces réformes qui fut mis en question, mais bien les délais et l'ordre dans lesquels elles pouvaient être menées à bonne fin. C'est certainement là ce qu'il est permis d'appeler un signe des temps.

Fait également très curieux, et auquel M. Chailley-Bert ne paraît pas avoir prêté toute l'attention qu'il mérite, l'absence complète d'institutions représentatives dans les Indes néerlandaises, aussi bien pour les Européens et assimilés que pour les indigènes, trouve un correctif dans l'existence d'une certaine liberté de discussion. La loi sur la presse est absolument la même pour les journaux indigènes que pour les journaux imprimés en langue hollandaise. Bien que cette loi prescrive un dépôt préalable, deux heures avant la publication du journal, cette prescription, depuis longtemps tombée en désuétude, ne semble pas gêner outre mesure le développement de la presse périodique. Celle-ci exerce, paraît-il, une influence réelle comme frein et moyen de contrôle à l'égard des administrations locales; elle ne se gêne nullement pour critiquer les abus qui lui sont signalés, à la condition toutefois de ne pas se livrer à des attaques ou diffamations personnelles qui provoqueraient une répression judiciaire. Je me suis longuement entretenu sur ce sujet avec M. Van Goens, directeur d'un des plus importants journaux hollandais de l'île, le *Soerabaja Handelsblad* et avec M. Bousquet (descendant de réfugiés de l'Edit de Nantes) qui dirige un journal en langue malaise.

En somme, si on laisse de côté les « Possessions extérieures », sur lesquelles je n'ai obtenu que des renseignements assez contradictoires que je ne pouvais contrôler *de visu*, le gouvernement de l'île de Java qui, avec sa dépendance immédiate, Madoera, renferme les sept neuvièmes de la population totale de l'Insulinde hollandaise (28.000.000 sur 36.000.000) me paraît, en toute équité, aussi tolérable que peut l'être un régime basé sur le despotisme bienveillant, paternel même, mais singulièrement routinier, d'une bureaucratie d'origine étrangère. Ce système vaut surtout par les hommes chargés de l'appliquer et, sous ce rapport, le personnel du « Binnenlandsch bestuur » (service civil des Indes Néerlandaises) est absolument remarquable par le soin apporté à son recrutement et par sa connaissance des hommes, des choses et des idiomes du pays. Il fonctionne donc d'une façon satisfaisante, au moins en apparence; mais il est permis de douter qu'il ait poussé dans le sol des racines assez profondes et assez vigoureuses pour résister à une forte bourrasque venant du dehors. En cas de complications extérieures, suivant une expression pittoresque, que j'ai entendu formuler sur place, bien peu de Javanais lèveraient l'index pour appeler ou aider les ennemis de la domination hollandaise; mais moins nombreux encore seraient ceux qui lèveraient le doigt pour repousser l'agresseur. Au temps où nous sommes, cet état d'esprit des administrés ne présente plus une garantie suffisante pour assurer la durée d'un régime.

D'autre part, les effectifs de l'armée des Indes orientales, déjà bien limités en temps ordinaire, pour assurer le maintien de l'ordre sur tout le territoire d'un empire colonial aussi étendu, ne se prêtent nullement à la brusque augmentation que nécessiterait une guerre extérieure. L'organisation de cette armée exclusivement basée sur l'engagement volontaire, aussi bien des Européens que des Indigènes, n'a aucune élasticité. Les Pays-Bas ne possèdent point d'ailleurs une marine assez puissante pour interdire l'accès de leur vaste empire insulaire, aux flottes d'une puissance telle que le Japon.

L'Agriculture et l'Industrie

DANS L'INDE FRANÇAISE

Différents journaux économiques et coloniaux se sont préoccupés de l'étude que j'ai récemment publiée (1) sur le commerce des arachides à Pondichéry et de mes conclusions; la *Dépêche Coloniale*, notamment, admet à la suite de mes arguments, l'inutilité de la construction d'un chemin de fer entre Cuddalore et Pondichéry; mais elle dit : « Il ne résulte pas de là qu'il faille se croiser les bras et ne rien faire (2). »

Je suis de l'avis de la *Dépêche Coloniale*; il faut faire quelque chose; d'ailleurs, en matière d'économie sociale, de quelque pays qu'il s'agisse, il y a toujours à faire et l'on n'est jamais autorisé à se croiser les bras.

Mais que faire?

Au point de vue commercial, je crois qu'aucune amélioration n'est indispensable à Pondichéry; car, d'une part, le port s'est toujours montré, jusqu'à présent, à la hauteur des services qu'on lui a demandés et, d'autre part, je ne prévois pas qu'on soit jamais amené à lui en demander davantage; je prévois cependant que l'exportation pondichérienne pourra augmenter si l'on sait engager les colons dans la direction industrielle que je montrerai tout à l'heure et qui me paraît la seule convenable. Mais, l'exportation industrielle ne présente jamais le caractère d'urgence impérieuse que présente l'exportation agricole; sauf exceptions qui n'existent pas à Pondichéry, les produits agricoles demandent à être mis, aussitôt récoltés, entre les mains des consommateurs, tandis que l'exportation des produits industriels peut attendre; de telle sorte que rien n'empêcherait les producteurs industriels, s'ils arrivaient à produire beaucoup, de régler leurs engagements pour n'avoir point à expédier pendant l'époque d'embarquement des arachides. Une exportation industrielle considérable ne rendrait pas le port insuffisant, à la condition que les exportations fussent faites avec intelligence et discipline.

Il n'y aurait, dans ces conditions, à craindre un encombrement et une insuffisance du port que si l'exportation des arachides augmentait; or, il est raisonnable de penser que le trafic des arachides à Pondichéry ne sera jamais supérieur à ce qu'il a été dans les meilleures années. D'un côté, en effet, comme je l'ai amplement démontré, Pondichéry ne peut absolument pas prétendre détourner à son profit les trafics des ports anglais voisins et, d'un autre côté, les terrains qui alimentent, en arachides, le trafic pondichérien ne donneront jamais plus que ce qu'ils ont donné dans les années de meilleur rendement.

Aucune réforme de trafic ne paraît donc indispensable; on ne saurait contester, cependant, que l'allongement du wharf ou la construction de magasins généraux puisse rendre quelques services; mais, je dis qu'on n'attend point après les services que pourront rendre de telles améliorations, que ces améliorations seraient simplement des améliorations de luxe et que notre colonie a mieux à faire, pour l'instant, que du luxe. Qu'avant de s'empêtrer dans de nouvelles dettes, elle paie les anciennes, celles, par exemple, qu'elle a contractées vis-à-vis de la Compagnie du South Indian Railway pour le chemin de fer de Karikal à Peralam; ou, si elle croit pouvoir aisément supporter de nouvelles charges, qu'elle entreprenne d'améliorer le port de Karikal qui se distingue autant par son mouvement de voyageurs et de riz que par sa désastreuse tendance à s'ensabler; qu'elle entreprenne de donner de l'eau potable aux populations de Chandernagor qui n'ont pour boire que l'eau boueuse et infectée de l'Ougli; qu'elle améliore les routes qui sont toutes extraordinairement défoncées et quelquefois impraticables, qu'elle consacre à leur empierrement, non pas des morceaux de briques, mais du granit qui abonde dans le pays; qu'elle offre aux Hindous des hôpitaux convenables et non des granges dont les parias veulent à peine; qu'elle vienne en aide aux femmes enceintes; qu'elle organise une *Goutte de lait* pour les malheureux petits dont les mères ont les seins vides; qu'elle répande l'enseignement primaire.

Voilà des améliorations indispensables et qu'il faudrait entreprendre; elles seront entreprises seulement quand l'administration sera *économique* et non *politique*, quand elle s'accordera avec les pouvoirs locaux au lieu d'être constamment en conflits maladroits avec eux, et que toutes les énergies éparpillées seront groupées et consacreront sincèrement leurs efforts au bien du peuple.

***

Le territoire de Pondichéry, qui est de beaucoup le plus vaste de nos territoires hindous, ne mesure que 29.145 hectares dont 9.000 environ occupés par la ville noire et la ville blanche de Pondichéry, par quatre communes, huit cours d'eau, des routes, etc., sont distraits de l'agriculture; 20.000 hectares sont cultivés; autrefois, sur ces 20.000 hectares, 1.000 étaient plantés en indigofères lesquels donnaient annuellement plus de 37.000 kilogrammes d'indigo et alimentaient 92 indigoteries et 121 teintureries. L'application industrielle des teintures à la fuschine a durement frappé cette culture et les industries connexes; actuellement, les plants d'indigofères et les teintureries sont en petit nombre; seules sont teintes les pièces de cotonnades destinées à la Côte occidentale d'Afrique et dont nous reparlerons.

Aujourd'hui, on cultive surtout les bananiers, pour leurs fruits; les ricins, pour l'huile d'éclairage et d'alimentation; le riz, les palmiers, pour leur sève; les cocotiers, pour leur sève et pour leurs fruits et les arachides.

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie française* de mai 1905 : Le commerce des arachides à Pondichéry.
(2) *Dépêche coloniale* du 18 juin 1905.

Les palmiers cultivés appartiennent à l'espèce du *borassus flabelliformis;* leur exploitation dure trois mois par an ; par une incision faite au sommet du tronc, on laisse écouler le suc ou *padany ;* ce suc évaporé donne le *jadre de palmier* qui est du sucre presque pur et dont les indigènes sont très friands; fermenté, il donne l'*arack* qui est un alcool.

Les cocotiers sont cultivés sur 1.000 hectares du territoire de Pondichéry; le cocotier, à partir de l'âge de cinq ans et pendant soixante-quinze ans environ, donne chaque mois un pédoncule floral ou spadix ; si le cocotier est cultivé pour les noix on laisse le spadix donner ses fruits, chaque arbre donne environ 80 cocos par an; chaque fruit fournit, en moyenne, 625 grammes d'enveloppe fibreuse, dont on tire la bourre de coco, laquelle sert à faire des tapis, ou bien, préparée et teinte en noir, constitue un crin végétal; 141 grammes de coque ligneuse qui est utilisée comme combustible ; 434 grammes d'amande fraîche et 250 grammes d'eau ou lait de coco; l'amande contient 1 0/0 de sucre et le lait 1,5 0/0 ; le lait est utilisé dans les préparations culinaires par les indigènes. L'amande est consommée crue ou bien séchée pour l'extraction de l'huile; sèche, elle s'appelle *copra;* elle contient 65 0/0 d'huile; les indigènes la broient avec une petite quantité de sable dans des moulins en bois qu'actionnent des bœufs; le sable rend le broiement plus intime et fait rendre à l'amande presque toute l'huile qu'elle contient, mais il souille le tourteau et en diminue la valeur; l'huile est utilisée pour les besoins locaux en huile à manger ou à brûler; le résidu ou tourteau pèse 35 0/0 du copra et sert d'engrais ou de nourriture pour les bestiaux.

L'exploitation des cocotiers pour la sève rapporte au propriétaire deux fois plus que l'exploitation pour les fruits ; au début de chaque floraison, on fait une ligature à la base du spadix et, par une incision faite dans ce spadix, la sève s'écoule dans des panelles convenablement placées ; si la sève est recueillie pour être livrée telle quelle aux indigènes qui l'utilisent comme boisson au lieu et place de vin, la panelle est intérieurement enduite de chaux, afin que le liquide ne fermente pas ; la sève ainsi recueillie s'appelle *callou ;* elle contient 15 0/0 de sucre.

Le callou évaporé donne du sucre qu'on appelle *jagre de cocotier* et qui est consommé en nature par les indigènes.

Le callou mis en fermentation donne l'*arack* du cocotier; cette fermentation dure vingt heures, au bout desquelles commence la fermentation acétique qui transforme le callou en *callou cady* (vinaigre de callou). Pour empêcher la production de vinaigre, on arrête la fermentation en mettant dans le callou en travail de l'écorce de *velvetum patté* (acacia leucophloea). Dix litres de callou distillé donnent 75 centilitres d'alcool à 90°; un cocotier, fournissant 260 litres de callou par an, donne chaque année 20 litres d'alcool à 90°.

La colonie frappe d'un impôt de 40 centimes par an tout palmier livré à l'exploitation du padany et de 3 fr. 25 à 5 francs par an chaque cocotier livré à l'exploitation du callou; les droits sur les palmiers rapportent assez pêu ; ceux sur les cocotiers rapportent, par an, 19.000 francs environ. En outre, « la colonie est propriétaire du matériel de distillation des alcools indigènes; elle a le monopole de cette distillation qu'elle fait effectuer par un fermier à qui elle achète l'alcool à un prix déterminé ; elle livre enfin ses produits à la consommation par l'intermédiaire de débitants choisis par elle, et à qui elle impose un prix de vente et une redevance. Par surcroît, elle est importatrice d'arack étranger, dit de Colombo. Aucun autre alcool, fût-il français, ne peut être débité dans la colonie (1). Cette organisation rapporte à la colonie plus de 500.000 francs par an, soit le quart des recettes totales ».

La distillerie installée à Ariancoupom, près Pondichéry, est dans un état déplorable ; elle est tenue de fournir à la consommation de l'alcool à 47° convenablement rectifié ; or, elle distille et rectifie mal; nous n'en sommes heureusement plus au temps où les alambics de cuivre de cette distillerie, au contact de l'acide acétique de l'alcool mal préparé, débitait, en même temps que l'arack, de l'acétate de cuivre qui passait dans l'estomac des consommateurs ; mais l'alcool fourni est de mauvaise qualité. Il serait convenable que la colonie, qui s'arroge le monopole d'alcooliser les indigènes, comme s'il s'agissait d'un droit sublime, les alcoolisât proprement, sans ajouter au poison éthylique des toxiques accessoires.

Le riz cultivé sur le territoire pondichérien est consommé sur place.

Les terrains consacrés à la culture des arachides sont peu nombreux et peu importants ; les arachides qu'exporte Pondichéry viennent donc, à peu près exclusivement, du territoire anglais. En considérant le graphique des exportations d'arachides pendant ces dernières années (2) (lequel est le reflet tellement exact des productions successives qu'il pourrait être présenté comme le graphique de ces productions), on constate que, depuis 1902, la production est en diminution croissante. Il y a là un péril en perspective, peut-être parce que la graine s'épuise à nouveau, et, si l'on n'avise pas, la production tombera sans doute bientôt à néant, comme en 1897. Il faudrait aviser promptement; faire des essais comparés de culture au jardin colonial de Pondichéry qui coûte à la colonie 12.000 francs par an, et qui ne sert à rien autre qu'à entretenir des plantes vertes, à l'usage des fonctionnaires qui donnent des soirées ; il faudrait qu'à la tête de ce jardin colonial il y eût un homme plein, non pas seulement de bonne volonté, mais d'intelligence et d'initiative; il faudrait surtout que le président de la Chambre d'agriculture ne fût pas un indus-

(1) Extrait du discours du gouverneur des Etablissements français dans l'Inde à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil général, le 31 octobre 1904.

(2) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie française* de mai 1905.

triel; et que ce jardin colonial, sous une direction éclairée et sous l'impulsion d'un président de Chambre compétent, fît des essais comparatifs de graines et d'amendements, déterminât les conditions d'un rendement maximum et prolongé et constituât des champs modèles pour l'instruction des agriculteurs. Les agriculteurs du territoire anglais, qui sont au courant de ce qui se passe sur notre territoire, ne manqueraient pas de profiter de nos découvertes, comme ils ont profité en 1897 de l'hypothèse que nous avions émise de l'épuisement des graines d'arachides, et, en sauvant leur production, sauveraient notre commerce.

Les champs sont, d'une façon générale, la propriété de petits agriculteurs qui vivent toute l'année sur leur récolte passée. Leur sort est misérable, parce que leurs récoltes sont, d'un an à l'autre, très inégales et que leurs charges sont lourdes : ils ont à entretenir une famille toujours nombreuse, sont obligés d'être propriétaires de bœufs qui leur sont auxiliaires aux travaux des champs et sont grevés d'impôts ; ils ont notamment, à payer, comme impôt foncier, 25 0/0 du produit du sol, ce qui est énorme. Au sujet des impôts, il est triste de constater que l'administration manque souvent d'indulgence dans leur recouvrement ; il convient de remarquer, par exemple, que les trésoriers-payeurs, qui, outre leurs appointements, ont de fortes remises sur les sommes qu'ils font rentrer, ont un intérêt personnel à ce que les contribuables soient pressurés; plus le contribuable paie, plus le trésorier touche, et ce système de recouvrement, qui a l'avantage de faire coïncider l'intérêt du fonctionnaire et celui du budget, et de l'inciter à s'occuper de son travail, a souvent l'inconvénient de rendre le trésorier âpre et implacable. Des employés subalternes du trésor ont été frappés disciplinairement pour s'être montrés pitoyables et avoir accordé des délais ; et il arrive fréquemment que les malheureux agriculteurs, qui triment pour tirer quelques richesses de leur terre capricieuse, voient leur récolte de l'avenir saisie par le trésor. Il y a là une situation extrêmement intéressante et qui me fournit un argument de plus à ce que je disais précédemment : qu'un pays n'a pas le droit de faire des dépenses de luxe, quand il existe dans ce pays des nécessités urgentes.

La classe agricole est intéressante à un autre point de vue ; guettée par le trésor, elle l'est encore bien davantage par les *chettys*; les chettys sont les capitalistes indigènes; ils sont banquiers et usuriers ; dès qu'un agriculteur est dans le besoin, que la récolte ait été perdue et qu'il n'y ait pas de quoi acheter de nouvelles semences, ou qu'un bœuf soit mort et qu'il faille en acheter un autre, le chetty entre en scène, fait ses offres de service, conclut l'affaire et exige des intérêts d'au moins 150 0/0 par an : 150 0/0 ! ce n'est pas une faute d'impression : 150 0/0, voilà le taux ordinaire. Et pour peu qu'un petit agriculteur ait eu à emprunter 50 francs dans ces conditions, avec les intérêts qui courent et les impôts à payer, c'est l'enlisement irrémédiable. Alors le chetty s'impatiente et fait vendre la terre.

Il est absolument indispensable que le petit agriculteur soit protégé ; des ouvertures très discrètes ont été faites à la banque de l'Indo-Chine pour qu'elle consente des prêts sur récoltes aux petits agriculteurs, comme elle l'a fait en Cochinchine et au Tonkin : la banque fournirait de l'argent à l'administration au taux de 4 0/0 ; celle-ci prêterait aux agriculteurs, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, l'argent fourni par la banque, en demandant aux agriculteurs 6 0/0 ; sur les 6 0/0, elle donnerait 4 0/0 à la banque et garderait 2 0/0 pour se couvrir de ses risques et des frais d'organisation. La banque ne s'est pas intéressée à cette combinaison.

Mais, la banque n'est pas nécessaire pour l'installation de prêts agricoles; il est à Pondichéry de l'argent que les possesseurs sont disposés à mettre à la disposition de l'administration, je veux parler de la caisse des *macouas*, ou bateliers du port; cette caisse contient actuellement près de 170.000 francs en titres de rente à 3 0/0 ; les macouas prêteraient leur argent à l'administration au taux de 4 0/0; celle-ci prêterait, sous sa surveillance et sa responsabilité, au taux de 6 0/0 ; donnerait 4 0/0 aux macouas, et garderait 2 0/0 pour ses frais de gestion et ses risques. Il y a certainement un terrain d'entente avec les macouas : ils ne gagnent que du 3 0/0 ; ils seront contents dès que, sans risque, ils gagneront un peu plus; je parle de 4 0/0 pour donner corps au projet; mais, ils seraient sans doute satisfaits avec du 3,5 0/0; l'administration pourrait peut-être, alors, prêter à meilleur compte aux agriculteurs, à moins qu'au contraire elle pense devoir retenir plus de 2 0/0 pour couvrir ses risques et ses frais de gestion ; c'est là une question de mise au point qui n'atteint pas le principe.

En tout cas, à défaut de cette organisation, ou en même temps qu'elle, il serait urgent de protéger le petit agriculteur contre les agressions des chettys en rendant leurs terres insaisissables; il faudrait instituer pour les agriculteurs hindous, dont la race laborieuse mérite d'être conservée et encouragée, des « *homestead* », comme cela a été fait avec le plus grand succès en Amérique ; il ne serait pas banal qu'une colonie devançât la métropole dans la voie des améliorations économiques. Le *homestead* ou *bien de famille*, est considéré comme l'asile inviolable de la famille ; les créanciers ne peuvent s'en emparer, et le petit agriculteur n'est pas découragé dans ses efforts, parce qu'il est sûr qu'aux jours de famine il ne sera pas dépouillé de sa propriété et qu'il pourra, par un labeur persévérant, faire revenir des jours heureux.

Ces mesures doivent être envisagées comme des mesures d'humanité; et il ne faudrait pas que la colonie en attendît aucun profit; les prêts agricoles ou la constitution des petites propriétés ou biens de famille n'auraient pas, comme dans les pays de grande étendue, le but plus ou moins dé-

guisé de fixer à la terre ceux qui ont une tendance à s'en écarter; le territoire cultivable de Pondichéry est trop petit pour qu'il manque jamais de bras; mais, il serait plus moral que la terre au lieu d'enrichir les chettys donnât quelque aisance à de malheureux travailleurs que leur âpre existence rend intéressants.

* * *

Pour cette raison que Pondichéry est un territoire insignifiant, l'avenir agricole de ce territoire est nul; il n'en va pas de même de son avenir industriel. *A priori*, l'avenir d'un pays très petit, trop petit pour être exploité agricolement, et où la main-d'œuvre est à vil prix, a un avenir industriel; le tout est de discerner l'industrie qui lui convient.

Autrefois, les huileries étaient florissantes; Pondichéry exportait une énorme quantité d'huile en Birmanie; mais des tarifs douaniers ont protégé la Birmanie contre nos produits et les huileries ont complètement périclité.

Actuellement (1), l'industrie principale est celle des filatures de coton; le coton que l'on y travaille est, soit le coton de Tuticorin qui est blanc, soit plutôt le coton de Coconada qui est rouge; on transforme surtout ce coton en pièces d'étoffe de 15 mètres, pesant 1 kil. 500 et qui, teintes à l'indigo, sont exportées à la côte occidentale d'Afrique, où elles servent de monnaie sous le nom de *guinées*. Les peuplades de la côte d'Afrique n'acceptent que les pièces teintes dans l'Inde, parce que la teinture dont les Hindous ont le secret tient mieux que toute autre; ils la reconnaissent à son odeur, qui est caractéristique, et n'acceptent que les pièces en coton rouge qui retient mieux la teinture (2).

Cette exigence des populations africaines a sauvé de la ruine complète les indigotiers hindous qui étaient autrefois une fortune pour le pays. Les filatures pondichériennes sont au nombre de quatre ayant respectivement 40.000, 17.000, 4.200 et 3.631 broches; la première, la filature Rodier, quoique inaugurée par un gouverneur français et portant le nom de ce gouverneur, est anglaise, les trois autres sont françaises; l'usine anglaise paraît assez prospère, les usines françaises ont une vitalité médiocre; il est regrettable, en présence surtout de la concurrence anglaise qui est venue nous poursuivre jusque sur notre territoire, que les filateurs français ne se soient pas associés. Les frais généraux de trois usines sont trop considérables pour les petits bénéfices qu'elles peuvent procurer; la main-d'œuvre est certes très bon marché, puisque l'ouvrier de ces filatures gagne, en moyenne, 8 sous par jour pour onze heures de travail et que les ouvriers les mieux payés atteignent seulement 20 ou 24 sous par jour; mais le coton de Cocanada coûte relativement cher : 175 francs le candi de 250 kilogrammes et donne des déchets relativement grands : 15 0/0 et, souvent, jusqu'à 30 0/0. En outre, et c'est là une des plus lourdes charges, le combustible manque : des essais de mélange de charbon gras d'Europe et de charbon maigre du nord de l'Inde n'ont pas donné de bons résultats. Les usines françaises, trop pauvres parce qu'isolées, sont obligées de brûler du filao (1) ou des galettes de bouse de vache mélangée avec du poussier de houille et de l'écorce de coco; l'usine Rodier seule peut se permettre de faire venir son charbon d'Angleterre, par cargaisons de milliers de tonnes. Faute d'entente, les filateurs français se laissent lentement ruiner par la filature anglaise: il se passe, au point de vue industriel, exactement ce qui se passe au point de vue commercial où, faute d'entente, les commerçants français se laissent lentement ruiner par les riches commerçants grecs, anglais ou suisses installés à Pondichéry.

Il faut prévoir, en outre, que les filatures auront, d'ici peu, des charges plus lourdes encore que celles d'aujourd'hui, car la situation des ouvriers est intolérable. Sans parler de la situation des adultes dont les salaires sont souvent trop petits pour l'énorme travail exigé, il convient d'appeler l'attention du gouvernement sur l'exploitation des enfants, laquelle ne connaît pas de bornes. On fait travailler dans ces filatures, dont la température atteint souvent jusqu'à 47 degrés, et dans lesquelles aucune disposition sanitaire n'est prise, ni pour aspirer les poussières, ni pour ventiler, des enfants de dix, neuf et même huit ans, pendant onze heures, et on leur donne comme salaire quotidien de deux à trois sous. La Chambre de commerce, à laquelle quelques timides explications ont été demandées, pour savoir si la situation des ouvriers des filatures ne pourrait pas être améliorée, a répondu que tout relèvement des salaires, soit direct, par allocation supérieure à chacun, soit indirecte, par diminution des heures de travail ou renvoi des enfants, ruinerait toutes les usines; elle a ajouté qu'en territoire anglais, les conditions de travail étaient exactement les mêmes que sur le nôtre, et qu'il ne convenait pas, pour des questions de sentimentalité, de mettre l'industrie pondichérienne en état d'infériorité.

Il importe de répondre à la Chambre de commerce que les usines du territoire anglais ont

(1) Je ne m'occuperai que des industries capables d'exporter; je passerai donc complètement sous silence les multiples industries familiales qui ne font que pourvoir aux stricts besoins des indigènes (carrosserie, menuiserie, etc., etc.).

De même je ne crois pas devoir m'occuper des industries d'art : orfèvrerie et soulpture en plein bois; leur caractère est extrêmement original, mais si particulier et d'une telle monotonie qu'une production étendue ne trouverait pas à s'écouler; l'esprit de tradition des castes, qui rend des services par certains côtés, est néfaste au point de vue artistique; il a fixé définitivement un art hindou toujours le même et sans espoir de rénovation; l'art d'aujourd'hui est l'art d'il y a mille ans. C'est pourquoi l'amour de l'antique aux Indes est du pur snobisme; dans ce pays il n'y a pas d'antique, il n'y a que du vieux.

(2) Les teinturiers hindous font passer les cotonnades à teindre par cinq bains successifs et contenant des proportions croissantes d'indigo; ensuite les pièces sont battues et séchées; ils ont trois qualités de teinture qui coûtent respectivement 60, 80 et 90 roupies pour 100 pièces de 15 mètres.

(1) *Casuarina muricata.*

des charges humanitaires très précises : que, dans ces usines, le temps de travail des enfants est fixé d'après leur âge ; qu'au-dessous de douze ans, ils doivent aller à l'école un certain nombre d'heures par semaine, aux frais du patron; que, d'autre part, les ouvriers sont payés à l'heure ; enfin, que tous les établissements industriels sont sous la surveillance étroite d'inspecteurs du travail. Il faut bien se rendre compte, d'ailleurs, que les directeurs anglais de l'usine Rodier ne sont pas venus mettre leur usine sur notre territoire pour le plaisir de faire gagner nos populations, mais, précisément, pour échapper aux obligations anglaises et augmenter par là leurs bénéfices.

L'avenir de nos possessions hindoues est incontestablement industriel, mais à la condition qu'on y développe des industries qui puissent se passer de combustible puisque le charbon manque. C'est pourquoi je crois devoir attirer l'attention sur une industrie nouvelle dans le pays et qui remplit toutes les conditions pour prospérer; je veux parler du tannage. Une tannerie végétale, qui est très convenablement installée et dont on peut attendre un bon rendement, existe à la porte de Pondichéry; cette tannerie traite, par mois, environ 30.000 peaux de chèvre ou de mouton et 2.000 peaux de bœuf; les peaux de chèvre ou de mouton sont rincées et mises dans deux bains de chaux, le premier d'une durée de huit jours, le second de cinq jours; au sortir de ces bains elles sont piétinées et raclées; puis, elles passent dans trois bains d'écorce de *cassia auriculata*, le premier de six jours et les deux derniers de quatre jours ; ensuite, elles séjournent un jour dans un bain de *terminalia belerica*, riche en acide gallique; enfin, elles sont huilées. Les peaux de bœuf suivent un traitement analogue, le temps des bains étant prolongé de la moitié des temps indiqués ci-dessus. On emploie 95 ouvriers, dont 30 enfants; ils fournissent huit heures de travail seulement. Il faut remarquer, toutefois, que le travail est assez dur; il arrive, notamment, qu'à la suite du piétinage, les pieds des ouvriers saignent, mais les enfants ne piétinent pas. Les salaires sont très convenables pour le pays : les enfants gagnent huit sous par jour; les adultes ont un fixe de neuf sous par jour environ ; pour ce salaire, ils sont tenus, chaque jour, de rincer 160 peaux, de mettre 160 peaux dans le premier bain de chaux, et 60 dans le second; de mettre 50 peaux dans le premier bain d'écorce, 100 dans le deuxième et 100 dans le troisième ; de mettre 100 peaux dans le bain d'acide gallique, et de huiler 100 peaux. Pour les peaux manipulées en sus du nombre réglementaire, les ouvriers reçoivent une gratification proportionnelle, de sorte qu'un bon ouvrier peut gagner jusqu'à dix-sept sous par jour; en outre, tous les déchets sont donnés aux ouvriers qui se servent de l'écorce épuisée comme combustible pour les besoins de leur ménage, et vendent les résidus des peaux (poils, rognures, etc.).

Les peaux de bœuf en bon état sont achetées de 8 à 10 francs en moyenne la pièce ; le plus souvent (7 fois sur 8), par suite de l'habitude qu'ont les indigènes de rayer leurs bœufs au thermocautère, pour les préserver des influences néfastes, elles ne sont payées que 6 à 7 francs; le tannage dure quarante-cinq jours et coûte 1 fr. 66, tous frais compris. La peau, une fois tannée, pèse de 3 kil. 1/2 à 4 kilogrammes, et donne un bénéfice de 0 fr. 10 par kilogramme.

Les peaux de chèvre sont achetées 135 à 160 roupies les 100 peaux, soit, en moyenne, 148 roupies; le tannage dure vingt jours et coûte, tous frais compris, 22 roupies ; les peaux tannées reviennent donc à 170 roupies ou 272 francs; elles sont revendues 8 fr. 50 à 9 fr. 50 le kilogramme, soit, en moyenne, 9 francs; or, les 100 peaux tannées représentent, en moyenne, 35 kilogrammes; elles sont donc vendues 315 francs et donnent un bénéfice moyen de 43 francs.

Les peaux de mouton sont achetées de 100 à 130 roupies les 100, soit, en moyenne, 115 roupies; le tannage dure vingt jours et coûte, tous frais compris, 20 roupies ; les peaux tannées reviennent donc à 135 roupies ou 216 francs; elles sont revendues de 7 fr. 50 à 8 fr. 50, soit, en moyenne, 8 francs; or, les 100 peaux représentent, en moyenne, 25 kilogrammes; elles sont donc vendues 200 francs et donnent un bénéfice moyen de 16 francs.

Depuis quelques mois, cette tannerie a entrepris d'expédier en Europe des peaux en saumure pour que ces peaux subissent en Europe le tannage au chrome, lequel ne souffre pas la médiocrité et demande une main-d'œuvre très compétente, qu'on ne saurait obtenir dans l'Inde; ces peaux ne subissent à Pondichéry que le rinçage, les bains de chaux, le piétinage et le raclage et sont enfermées dans la saumure; le séjour prolongé dans la saumure ouvre les pores, ce qui est avantageux pour le tannage au chrome; en effet, les peaux saumurées donnent par ce tannage un cuir plus épais, d'une imperméabilité plus grande, et d'un prix plus élevé que les peaux non saumurées. Pendant les six premiers mois de préparation en saumure, outre le débit ordinaire de son tannage végétal, la tannerie a expédié 30.000 peaux dans la saumure; elle compte doubler d'ici peu ce chiffre d'exportation.

Les peaux préparées sur notre territoire hindou sont dégrevées d'une partie des droits d'entrée en France, à la condition qu'elles soient accompagnées d'un certificat émanant du gouvernement de Pondichéry et établissant que ces peaux sortent d'une colonie française ; c'est le *certificat d'origine*, dont le but est d'augmenter le bénéfice de nos colons producteurs. Or, l'Inde française, au lieu de faire payer aux colons ce certificat d'origine juste le prix du papier, en fait une source de bénéfices qui l'aident à équilibrer son budget; c'est à tel point que l'article « certificats d'origine » figure dans les différents budgets de la colonie pour une recette de plus de 30.000 fr. ; le certificat est payé par les industriels 1 0/0 de la valeur des marchandises dont il certifie l'origine;

si bien que les tanneurs perdent tout intérêt à s'en servir et ne s'en servent pas.

L'industrie du tannage végétal, parce qu'il ne demande aucune main-d'œuvre spéciale ni aucun combustible, me paraît être l'industrie d'avenir pour notre territoire hindou; il y aura toujours, à Pondichéry, des peaux à tanner tant qu'on en voudra; il conviendrait, je crois, que l'administration poussât les bonnes volontés dans cette voie.

CHARLES VALENTINO.

ASIE FRANÇAISE

La politique indigène. — La politique que nous devons suivre à l'égard des indigènes en Indo-Chine est à l'ordre du jour. Le gouverneur général s'en est entretenu avec le ministre des Colonies et l'accord s'est fait entre eux. Rien n'était plus urgent et il faut souhaiter que les résolutions prises tendent à un remaniement profond de la situation actuelle. Tous les documents qu'on a sur elle indiquent la nécessité d'un changement de méthode. Parmi eux on peut citer un discours de M. Rodier, lieutenant-gouverneur en Cochinchine, prononcé au Conseil colonial de cette colonie et dont voici quelques extraits :

La gêne à peu près générale, la misère sur quelques points, les événements extérieurs ont eu, comme il fallait s'y attendre, leur répercussion sur la situation politique. Néanmoins, la tranquillité s'est maintenue assez satisfaisante, grâce à la vigilance de nos administrateurs. A signaler un seul incident récent et d'une certaine gravité, dans la province de Bienhoa.

Comme vous le savez, Messieurs, la population, dans chaque village, se compose de deux éléments bien distincts : les notables et les dâns.

Ces derniers ne pourront tenter de fomenter aucun désordre ni nous susciter, en cas de complications, aucune difficulté sérieuse tant que les notables resteront attachés à notre cause. A raison de leur situation de fortune et de leur position sociale les notables désirent évidemment la paix, la tranquillité et la sécurité nécessaires à la réussite de leurs travaux de culture et de leurs opérations commerciales, mais ils tenaient par-dessus tout au maintien et au respect de leurs prérogatives séculaires. Une politique indigène moins préoccupée d'assimilation, plus rapprochée du Protectorat que de l'administration directe, soutenant les classes dirigeantes et s'appuyant sur elles, leur aurait donné pleine satisfaction. Je viens de prononcer le mot de Protectorat. L'association, Messieurs, dont on parle beaucoup depuis quelque temps, n'est pas une idée nouvelle : le Protectorat, loyalement appliqué, sans arrière-pensée, sans tendance à l'administration directe, est une des formules heureuses de l'association.

Les premiers gouverneurs de la Cochinchine furent des amiraux. Ces marins éminents étaient aussi des hommes sages; le désir d'introduire en pays d'Annam les règles toutes faites de la métropole ne les tenta pas; en gens pratiques, ils s'en rapportaient à la coutume du pays. Ils s'en rapportaient à la coutume, et c'est pour cela que l'administration des amiraux mérite d'être louée et qu'elle a laissé un souvenir si durable dans l'esprit des populations.

En 1903, Messieurs, vous avez poussé un cri d'alarme et, dans des vœux mémorables, vous avez demandé que des mesures fussent prises pour restaurer le prestige des fonctions communales et armer les Conseils des notables d'une autorité effective. Un arrêté du 27 août 1904 vous a donné satisfaction dans la mesure du possible, en sauvant de la désorganisation ce qui existait encore de l'ancienne commune indigène.

Les communes annamites, avant l'intervention française, étaient des organismes jouissant d'une très grande autonomie. C'étaient moins des subdivisions administratives que des sortes d'Etats vassaux minuscules, soumis à certaines obligations déterminées vis-à-vis d'un pouvoir central, qui n'intervenait pas dans l'administration intérieure de l'association communale.

Les notables constituaient une oligarchie, dont l'autorité était incontestée et qui exécutait les ordres de l'autorité supérieure. Des habitudes séculaires de soumission et de respect attachaient les dâns à leurs notables. Ne plus s'appuyer sur les notables, c'était supprimer tout point d'appui.

L'arrêté du 27 août 1904 ne pouvait être qu'un palliatif. On ne pouvait sauvegarder que ce qui restait encore debout. Ce premier résultat est insuffisant. Des avertissements récents et notre devoir envers ce pays doivent nous inspirer le désir de le compléter par d'autres mesures et d'associer plus étroitement à notre action politique, administrative et judiciaire, les classes lettrées indigènes.

Me voici parvenu, Messieurs, à un point délicat de ma tâche. J'ai parlé des impôts.

L'année 1905 est franchement mauvaise pour la Cochinchine. Peu ou point de récolte. Les demandes de dégrèvement affluent; les contribuables, sous le coup de la crise agricole que traverse le pays, se plaignent que leurs charges soient lourdes.

Quelle est la valeur de ces doléances ?

Les habitants de la Cochinchine paient, par tête et par an, une somme d'environ 8 p. 50 c. d'impôts divers, directs ou indirects, soit de 17 à 21 francs, suivant la valeur du taux de la piastre. Cette charge est-elle excessive? Je ne le pense pas. Notre cultivateur travaille sans peine, récolte sans fatigue, vend ses produits comme il veut et quand il veut. Dans quel pays trouverait-on des gens aussi privilégiés? On ne peut tirer argument de la crise agricole actuelle, l'année 1905 étant sans précédent depuis l'arrivée des Français dans ce pays.

Néanmoins, il ne faudrait pas conclure que je serais favorable à une nouvelle augmentation de l'impôt; bien loin de là, j'estime que, dès que nous pourrons décharger le contribuable, il faudra s'empresser de le faire; car, s'il ne surcharge pas l'habitant, l'impôt n'est pas loin d'avoir atteint la limite à laquelle on peut l'élever sans faire souffrir la population.

Certaines taxes indirectes, il faut savoir le reconnaître, sont impopulaires, mais cela tient beaucoup plus au mode de perception qu'à la quotité des tarifs. Dans la période d'organisation et de tâtonnement, les produits les plus divers ont été frappés, et sous une des formes les moins heureuses, celle du droit de circulation, qui permet à tout agent du fisc d'arrêter, à tout instant, l'indigène, pour vérifier sa pacotille.

Ce mode de perception présente l'inconvénient politique grave de mettre continuellement la population annamite de l'intérieur, ignorante des règlements et craintive, en rapports avec des agents subalternes européens,

souvent rudes et peu éclairés, en dehors de tout contrôle des chefs territoriaux.

C'est ainsi que, depuis quelques années, des ressources nouvelles ont été demandées au tabac, à la noix d'arec, aux bois flottés, etc., etc.

En même temps que l'application des taxes nouvelles se traduisait par un renchérissement sensible du prix de ces marchandises, dont quelques-unes sont, pour l'indigène, ses moyens d'échange sur les marchés de l'intérieur, surgissait toute une réglementation, calquée sur celle de la Métropole, exagérant les formalités de toutes sortes et mettant même parfois l'Annamite dans l'impossibilité de les remplir.

Depuis lors, la partie vraiment intéressante de la population, les cultivateurs, les petits commerçants, dans l'ignorance de la langue française et de nos règlements multiples, ne se livrent plus qu'avec une crainte, trop souvent justifiée, aux transactions courantes, voire même au simple transport des produits récoltés, que naguère ils pratiquaient en toute liberté.

Malgré ces entraves, la population annamite, si laborieuse et si intéressante, se rend compte tous les jours davantage, en voyant ce que la France a fait et continue de faire dans ce pays, que les impôts sont nécessaires et elle est toute disposée à coopérer à l'œuvre que nous accomplissons.

La vérité encore est que les impôts actuels, dans leur ensemble, ne sont pas au-dessus des facultés imposables de la population.

Mais ce que le contribuable peut légitimement désirer, c'est que la perception de ces impôts s'effectue sans vexations, c'est pouvoir se livrer, en toute sécurité, à ses opérations d'échange, sans que, pour une formalité qui n'aura pas été remplie, parce qu'elle était ignorée ou difficilement praticable, un agent du fisc ne vienne saisir marchandises et embarcation.

Je crois qu'il serait facile de donner satisfaction à ces désirs légitimes en supprimant quelques taxes de peu de rapport, trop souvent prétexte à tracasseries.

Si l'on considère que l'impôt sur les bois flottés, par exemple, ne fait entrer, dans les caisses du Trésor, qu'une vingtaine de mille piastres par an, pour toute la Cochinchine, on reconnaîtra que le résultat est loin de correspondre aux ennuis causés à la population et à l'effort demandé au service des Douanes et Régies. On pourrait en dire tout autant des impôts sur la noix d'arec et sur le tabac, quoique le produit en soit plus élevé.

Les impôts indirects, limités aux taxes sur l'opium, sur les alcools indigènes et sur les sels, seraient, je crois, supportés volontiers par les indigènes. Les deux premiers produits sont déjà monopolisés et étroitement réglementés; ceux qui en font le commerce, débitants de gros et de détail, savent quelles sont les formalités inhérentes à leur profession et s'engagent à s'y soumettre en parfaite connaissance de cause.

Il en serait évidemment de même pour les sels, si, dans les régions excentriques, les dépôts de ravitaillement étaient judicieusement installés et si les formalités à la vente, d'innovation récente et sans utilité appréciable, étaient supprimées

En faisant porter tout l'effort sur ces trois grandes régies, je suis persuadé que l'on obtiendrait des plus-values qui compenseraient ce que l'on perdrait par la suppression de certaines taxes accessoires.

Ces conclusions ne sont pas de nature à surprendre le Conseil colonial. Elles ne font que corroborer, en effet, des vœux plusieurs fois formulés dans cette enceinte. Ces mêmes vœux, on les retrouve dans les procès-verbaux des conseils de provinces, dans des pétitions d'habitants et dans les rapports des administrateurs, chefs de province. En portant la question devant M. le gouverneur général, si soucieux du bien-être des populations indigènes, je ne manquerai pas d'appeler son attention sur cette unanimité.

Comme tous les ans, Messieurs, vous aurez à examiner, au cours de cette session, un certain nombre de demandes de concessions gratuites de terrains domaniaux. Vous ne l'ignorez pas, la libéralité avec laquelle le Conseil colonial accorde les grandes concessions est vivement critiquée au dehors. Certes, ces critiques sont exagérées. On se figure trop aisément, que l'attribution d'une concession équivaut au don d'une fortune. D'ailleurs le Conseil colonial n'accorde pas de concessions, il n'accorde que des « promesses de concessions ». Au bout de cinq années, l'Administration intervient et solutionne. Si le terrain a été mis en culture, la concession définitive en est accordée; dans le cas contraire, le terrain fait retour au Domaine. Aucun gaspillage de terre n'est donc à redouter. Pendant la période d'attente de cinq ans, les concessionnaires ne peuvent ni vendre, ni céder, ni hypothéquer les terrains qui leur ont été attribués à titre précaire, ils n'ont qu'un droit, celui d'y dépenser beaucoup d'argent.

Compte-t-on beaucoup de grandes concessions ayant répondu aux espérances qu'on fondait sur elles? Hélas! non, Messieurs! Pour ma part, je n'en connais pas une seule. Dans ces conditions, et pour protéger les colons contre leur propre entraînement, ne pensez-vous pas qu'il serait désirable qu'une plus grande réserve présidât à l'attribution des concessions, du moins en ce qui concerne leur étendue? La mise en valeur de la partie inculte du pays ne serait pas retardée, car cette mise en valeur dépend uniquement de l'accroissement de la main-d'œuvre annamite; et ainsi seraient désarmées certaines critiques, faciles à réfuter, je le sais, mais néanmoins impressionnantes pour l'opinion qui, simpliste, se laisse prendre aux apparences. Je livre ces considérations à vos réflexions. Vous apprécierez, Messieurs, dans quelle mesure elles devront influer sur vos décisions.

Dans ce discours où l'optimisme ne coule pas à pleins bords, il s'en faut, — mais M. Rodier nous a habitués à sa manière directe et probe d'examiner les questions, — l'orateur a reconnu très sincèrement qu'il était nécessaire de renoncer à notre politique d'administration directe et à notre politique fiscale, trop vexatoire. A ce dernier point de vue, d'autres témoignages, fournis par des correspondants du *Journal des Débats* et du *Temps*, viennent confirmer la nécessité de renoncer à notre politique fiscale, surtout aux monopoles du sel et de l'alcool dont le fonctionnement est l'un des plus sûrs facteurs de désaffection parmi les indigènes.

Voici par exemple comment le correspondant des *Débats* a, dans le numéro du 29 juillet dernier, montré le fonctionnement du monopole de l'alcool :

Depuis fort longtemps, l'Annamite avait l'habitude de fabriquer lui-même son alcool de riz, vulgairement appelé *choum-choum*. Cet alcool de riz, distillé par les indigènes eux-mêmes, était blanc. Il avait un goût particulier, dû aux procédés rudimentaires de distillation employés par ses fabricants occasionnels. Or, depuis quelques années, nous avons retiré aux Annamites le droit de fabriquer eux-mêmes leur alcool et nous avons créé, là encore, un monopole. Le nouveau *choum-choum*, l'alcool de riz de fabrication française, est plus fort d'un degré que l'ancien; mais il n'a pas la même saveur, il n'a pas, non plus, la même

couleur. Au lieu de cette saveur particulière qui plaisait tant aux indigènes, il a un léger goût de muscat, qui leur est désagréable. Au lieu d'être blanc, il présente une teinte légèrement jaunâtre qui rappelle de loin celle du rhum. Enfin, il coûte plus cher.

Nous ne pouvons reproduire ce qu'il dit du monopole du sel, parce que le passage serait trop long, mais ce monopole est encore plus vexatoire que celui de l'alcool et vraiment on peut se demander comment ces populations aimeraient la France.

Il est très juste de reconnaître qu'en ce qui regarde l'Administration directe, on a déjà fait machine arrière, comme l'indique plus haut M. Rodier, mais de façon encore insuffisante. En tout cela, il faut apporter des modifications si on ne veut pas compliquer le danger extérieur du péril intérieur et si on veut pouvoir compter sur les indigènes de notre colonie.

L'enseignement au Tonkin. — A la distribution solennelle des prix aux élèves des écoles franco-annamites de Hanoï, M. Fourès, résident supérieur du Tonkin, a prononcé un discours où il a résumé l'œuvre accomplie ces derniers temps en matière d'enseignement. Nous en reproduisons ici la principale partie qui a une valeur documentaire que nos lecteurs apprécieront.

Pour juger du chemin parcouru et des progrès accomplis, il est nécessaire de jeter un regard en arrière et de voir ce qu'était l'enseignement au Tonkin au commencement de 1904. Cette rapide incursion dans le domaine d'un passé qui est encore tout près de nous, ne sera pas inutile pour montrer l'étape décisive que vient de franchir cette question de l'enseignement qui est si intimement liée à l'essor de la colonisation et au développement économique du pays.

Jusqu'en 1904, il n'y a, à vrai dire, au Tonkin, que les écoles municipales de Hanoï et de Haïphong qui méritent le nom d'établissements scolaires. Les municipalités de ces deux villes faisaient les plus louables efforts pour entretenir dignement leurs écoles et seconder la tâche des maîtres; mais, tandis que le nombre des élèves devenait, d'année en année, plus considérable, les finances municipales ne s'accroissaient, par contre, qu'avec une désespérante lenteur et ne pouvaient suffire aux besoins toujours plus grands des écoles françaises et franco-annamites. Dans l'intérieur du pays, rares étaient les écoles dirigées par un instituteur européen. Les résidents avaient pris à cœur de créer aux chefs-lieux de leur province des lieux de réunion où se groupaient, pour apprendre notre langue, de jeunes Annamites sous la direction d'un maître indigène improvisé, qui, le plus souvent, n'en savait guère plus long que les élèves qu'il avait à former et à instruire. Mais les locaux scolaires, le matériel, les programmes d'études manquaient ou étaient notoirement insuffisants. Partout, on rencontrait de la bonne volonté, du zèle, du dévouement, mais le personnel enseignant faisait défaut et il y avait juste assez d'argent pour subvenir aux dépenses du service central de l'enseignement qui, jusqu'en avril 1904, est resté à l'état embryonnaire.

Le chiffre des dépenses inscrit au budget du Tonkin pour l'année 1904, s'élevait pour le service de l'enseignement, à la somme de 139.000 piastres. Les crédits qui seront votés au budget de 1906, pour ce même service, s'élèveront à la somme de 300.000 piastres, pour le paiement du personnel européen et indigène, l'entretien du matériel et les dépenses d'achèvement des constructions projetées jusqu'à ce jour et que l'exiguïté de nos ressources budgétaires nous oblige à réduire au strict nécessaire.

Je me résume : en 1904, le Protectorat du Tonkin dépensait, pour l'enseignement, 139.000 piastres. Il dépensera, en 1906, une somme de 300.000 piastres.

Que s'est-il donc passé? Quels événements se sont produits qui ont changé la face des choses? — Tout simplement ceci : le 27 avril 1904, M. le gouverneur général signait les arrêtés portant réorganisation du service de l'enseignement au Tonkin. Une année s'écoule, pendant laquelle M. le chef du service de l'enseignement et ses collaborateurs s'efforcent de réaliser le programme de réorganisation approuvé par M. le gouverneur général. Ce travail n'est pas encore achevé aujourd'hui, mais on peut, dès à présent, bien augurer de l'avenir.

Il serait imprudent toutefois de laisser notre esprit s'ouvrir à de décevantes illusions. Pour grands que soient les progrès réalisés, ils ne touchent pas au but que nous avions rêvé d'atteindre. Nous aurions voulu faire plus vite et plus grand. Mais limité dans ses ressources, le Protectorat s'est vu forcé d'aller au plus pressé et de reporter sur des exercices ultérieurs la mise à exécution de projets qui devaient sensiblement étendre le domaine de nos travaux en matière d'enseignement. Nous avions, pour arriver à ces fins, demandé l'appui financier du budget général et sollicité sa contribution à la réalisation d'une œuvre dont l'Indo-Chine sera appelée à recueillir les bénéfices. Mais nos appels réitérés n'ont pas eu d'écho, et les portes auxquelles nous avons frappé sont restées closes. Ainsi, réduit à ses seules ressources, le budget du Protectorat est obligé de restreindre ses dépenses et de se montrer économe de ses deniers. N'oublions pas la maxime si vraie : « Qui veut voyager loin ménage sa monture. » Le but que nous poursuivons, si éloigné qu'il soit encore, n'en sera pas moins atteint.

Les résultats obtenus dans le court espace d'une année, depuis la mise en œuvre de la nouvelle réglementation, sont des plus encourageants et il m'est agréable d'adresser ici tous les remerciements de l'administration du protectorat à M. Fontaine qui a su, par son travail et par son active énergie, venir à bout d'une tâche lourde et malaisée.

Les territoires militaires du Tonkin. — Le *Journal Officiel de l'Indo-Chine* du 3 juillet dernier publie un arrêté décidant que les 2ᵉ, 3ᵉ et 4ᵉ territoires militaires seront replacés au point de vue de l'administration financière sous l'autorité du résident supérieur du Tonkin, et administrés d'après les règles en vigueur dans les provinces civiles. Leur budget spécial est supprimé; les recettes le composant seront restituées au budget local. L'administration de ces territoires ainsi remaniée, restera confiée à un officier supérieur, colonel ou lieutenant-colonel. Ainsi s'accomplit une réforme dont nous avons déjà parlé dans un de nos derniers numéros, réforme que la situation du pays rend possible, étant donné surtout les précautions dont on l'entoure. On voit en effet combien les transitions entre l'administration militaire et l'administration civile sont ménagées.

Le mouvement général de la navigation en Indo-Chine en 1904. — Voici d'après le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* les tableaux relatifs à ce mouvement en 1904.

1° Entrées.

PAVILLONS	ANNÉES				DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1904		1903		1904		1903	
	nombre	tonnage	nombre	tonnage	nombre	tonnage	nombre	tonnage
Français	293	507.508	312	418.055	»	89.453	19	»
Allemand	183	212.827	264	249.602	»	»	81	36.775
Anglais	197	424.919	114	143.457	83	281.462	»	»
Norvégien	65	84.182	96	93.988	»	»	31	9.806
Américain	52	69.480	34	30.438	18	39.042	»	»
Japonais	»	»	10	17.884	»	»	10	17.884
Suédois	5	5.700	7	6.649	»	»	2	992
Autrichien	»	»	5	3.672	»	»	5	3.647
Hollandais	2	3.477	6	5.253	»	»	4	1.776
Russe	»	»	4	3.830	»	»	4	3.830
Chaloupes chinoises	2	215	4	142	»	73	2	»
Jonques chinoises	1.623	30.136	1.798	27.788	»	2.348	175	»
Jonques annamites	24	121	6	37	18	84	»	»
Jonques siamoises	»	»	7	58	»	»	7	58
Totaux	2.446	1.338.565	2.667	1.000.853	119	412.462	340	74.750
En 1904 { En plus					....	337.712	»	»
En 1904 { En moins					221	»	»	»

2° Sorties.

PAVILLONS	ANNÉES				DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE			
	1904		1903		1904		1903	
	nombre	tonnage	nombre	tonnage	nombre	tonnage	nombre	tonnage
Français	279	429.562	344	490.758	»	»	66	61.196
Anglais	194	421.356	113	141.850	81	279.506	»	»
Allemand	187	212.825	270	252.521	»	»	83	39.696
Norvégien	68	88.350	100	97.746	»	»	32	9.396
Américain	51	69.346	33	30.715	18	38.631	»	»
Suédois	6	6.840	6	5.661	»	1.179	»	»
Hollandais	2	3.477	6	5.261	»	»	4	1.784
Japonais	1	1.968	9	16.507	»	»	8	14.539
Autrichien	»	»	5	3.672	»	»	5	3.672
Russe	»	»	4	3.830	»	»	4	3.830
Danois	»	»	2	2.826	»	»	2	2.826
Jonques chinoises	1.217	22.939	1.361	20.681	»	2.258	144	»
— annamites	85	377	16	167	69	210	»	»
— siamoises	»	»	12	128	»	»	12	128
Totaux	2.090	1.257.040	2.281	1.072.323	168	321.784	359	137.067
En 1904 { En plus					»	184.717	»	»
En 1904 { En moins					191	»	»	»

Ces chiffres sont plutôt satisfaisants au moins en ce qui concerne les chiffres généraux qui montrent un accroissement sensible du tonnage tant aux entrées qu'aux sorties, mais les Anglais sont ceux qui ont le plus profité de l'accroissement, tant aux entrées qu'aux sorties, tandis que le pavillon français n'a participé à la plus-value qu'aux entrées.

La situation de la Cochinchine. — L'administration a publié tout récemment un document qui contient sur la Cochinchine des renseignements intéressants, bien qu'ils remontent à l'année 1903. Cet *état de la Cochinchine en* 1903 nous atteste un fait très important, à savoir l'énorme accroissement de la population indigène, et par là il faut entendre l'ensemble des éléments asiatiques qui peuplent la Cochinchine, les Chinois et les Indiens mis à part. Ces derniers — les Indiens — ne comptent guère d'ailleurs que pour mémoire : leur nombre, en effet, ne dépasse pas 1.300. Métis ayant un état civil indigène, 125; Annamites originaires de la Cochinchine : 2.554.553; Annamites originaires des pays de protectorat (Annam, Tonkin, Cambodge) : 6.315; Minh-Huong des régions montagneuses : 42.940 ; Cambodgiens : 231.902 ; Malais : 50.547 ; Asiatiques autres que ceux des catégories déjà mentionnées : 25.364 ; enfin, métis sans état civil connu : 2.537. Cela fait un total de 2.914.383 indigènes ou assimilés, au lieu des 1.183.913 dont l'annuaire de 1868 enregistre l'existence. Nous entendons bien que les évaluations de 1868 ne présentent pas, à beaucoup près, un caractère aussi rigoureux de précision et d'exactitude que celles de 1901, basées sur un recensement régulier et minutieux. Mais, même en faisant la part très large aux erreurs dont les premières sont sans doute entachée, il reste que la population indigène, dans ces trente-trois ans, a au moins doublé. Ce résultat est dû, pour une large part, à l'ordre et à la tranquillité qui, pendant cette période, n'ont cessé, grâce à la domination française, de régner dans le pays, aux améliorations qu'elle a apportées dans la situation matérielle des habitants, aux soins dont la santé publique a été l'objet. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire à ce dernier point de vue. Exception faite pour le service de la vaccination qui fonctionne d'une manière à peu près normale, encore bien qu'à certains égards il laisse à désirer, l'assistance médicale n'est représentée en Cochinchine que par de trop rares établissements sanitaires.

Les Français (population civile seulement), y compris 128 métis ayant un état civil français, y sont au nombre de 4.451, ce qui, avec la garnison française — 2.536 hommes — donne, pour l'élément français, un total de 6.987 personnes. La population civile d'origine française se décompose en : 2.652 hommes, 951 femmes 368 garçons et 352 filles de dix-huit ans et au-dessous. Ces derniers chiffres sont à noter tout particulièrement, parce qu'ils témoignent que la vie de famille existe en Cochinchine pour les Français, ce qui est une constatation excellente à faire.

La population chinoise s'est beaucoup accrue. On compte, en Cochinchine 92.075 Chinois, contre 18.965 en 1868, soit le quintuple, et il ne manque pas de gens, même dans la colonie, pour s'alarmer de cet accroissement de la population chinoise. Nous ne saurions, quant à nous, nous associer à ces inquiétudes. Nous convenons volontiers que le commerçant chinois est pour nos compatriotes et pour les indigènes un concurrent redoutable. Mais les inconvénients de cette concurrence sont amplement compensés par l'action bienfaisante que l'esprit d'initiative et les qualités commerciales des Célestes exercent sur le développement de la richesse générale du pays. La confiance que le Chinois inspire aux indigènes, dont il parle la langue et qui sont dès longtemps habitués à son contact, fait de lui l'intermédiaire nécessaire entre le commerce européen et l'intérieur du pays. Il agit sur l'Annamite indolent comme un levain pour le stimuler à travailler et à produire. Il représente ainsi en Cochinchine un facteur économique d'une valeur incontestable et sans lequel cette colonie ne serait jamais arrivée au degré de prospérité où nous la voyons aujourd'hui.

A ces renseignements sur la population de la Cochinchine empruntés à la publication officielle, nous pouvons joindre ceux, relatifs surtout à la situation financière, que nous trouvons dans un discours prononcé par M. Beau à la fin d'un banquet qu'il offrait à Saïgon, avant de s'embarquer pour la France. Félicitant le conseil colonial du concours qu'il avait prêté à l'administration, le gouverneur général s'est exprimé ainsi :

« L'œuvre accomplie en Cochinchine dans les trois années qui viennent de s'écouler est des plus remarquables. La colonie qui, malgré ses ressources considérables, bouclait péniblement son budget et traînait le boulet d'un arriéré important, a pu, tout en continuant à développer les services et les œuvres utiles et malgré les fléaux presque sans précédent qui se sont abattus sur elle, parvenir en peu de temps à une situation financière satisfaisante.

« Dans le projet de budget qui vient d'être établi pour 1905, l'arriéré disparaît et fait place à une disponibilité de 1 million de francs pour l'exécution du travail utile et urgent, entre tous, d'assainissement de la capitale. Dans les autres pays de l'Indo-Chine, le même effort persévérant d'économie et de sage aménagement des finances a produit des résultats analogues. Au Tonkin, l'exercice de 1904, dont la clôture s'opère aujourd'hui même accuse un excédent de plus d'un million de piastres. Le Cambodge et l'Annam auront chacun des excédents de 250 à 300.000 piastres. Le budget général lui-même qui, reposant presque uniquement sur les taxes indirectes, est particulièrement sensible au contre-coup des événements extérieurs et intérieurs qui affectent l'économie du pays, le budget général a supporté victorieusement les épreuves de la dernière année, et malgré les craintes qu'on a pu concevoir, un moment, se solde lui aussi en excédent. La situation financière de la colonie est donc bonne et elle peut devenir excellente à bref délai si le département des colonies consent à ratifier mes propositions relatives au régime des alcools, propositions qui feraient bénéficier le trésor d'un supplément de un million de piastres annuellement tout en diminuant les prix de vente aux consommateurs. Est-ce à dire, Messieurs, qu'il faille escompter dès maintenant ces plus-values et s'engager dans la voie d'un emprunt pour des travaux de défense et d'armement? Je ne le crois pas. J'estime que les ressources croissantes de l'Indo-Chine doivent être laissées à sa disposition pour lui permettre de poursuivre sans interruption son développement politique et économique. La part légitime qui me paraît lui incomber dans les défenses est, d'une part, la construction des casernements nécessaires aux troupes stationnées dans la colonie et d'autre part par la création

des formes de radoub, fixes ou flottantes, dont le commerce sera appelé à bénéficier autant que la marine de guerre. Cela représente un nombre respectable de millions et je ne crois pas que nous puissions aller au delà, car nous ne devons pas perdre de vue qu'un des éléments essentiels de notre puissance dans ce pays est le libre et dévoué concours de la population indigène à laquelle nous avons le devoir de restituer, sous forme d'œuvres destinées à accroître son bien-être, une part de plus en plus grande des impôts que nous en exigeons. »

En ce qui concerne spécialement la Cochinchine, on ne saurait s'étonner de l'augmentation de la population et de la prospérité générale du pays. Il ne faut pas oublier, en effet, que la Cochinchine est pour les Annamites une colonie, une terre nouvelle, dans laquelle ils ne sont arrivés que pendant la dernière partie de leur histoire. Ils sont loin d'avoir encore colonisé comme elle pourrait l'être leur conquête sur une population clairsemée de Cambodgiens. A l'heure actuelle il n'y a guère en culture qu'une moitié des grasses alluvions du Mékong. Une marge magnifique reste donc pour l'avenir.

CHINE

Le boycottage des produits américains. — Dans nos derniers Bulletins, nous avons parlé de la manière dont les Chinois avaient répondu à l'exclusion de leurs nationaux, maintenue par le gouvernement des Etats-Unis, en organisant un formidable mouvement de boycottage des produits américains en Chine. C'est d'ailleurs là un procédé très familier aux Célestes lorsqu'ils veulent amener un groupe commercial quelconque à composition. Il y a une dizaine d'années, les marchands européens de Hankéou en ont su quelque chose, et ont été obligés de baisser pavillon devant les Chinois qui déclaraient avoir à se plaindre d'eux.

Quoi qu'il en soit, ainsi que nous l'avons dit, le boycottage des produits américains a pris une très grande extension, puisqu'il a même gagné les milieux commerciaux chinois des établissements anglais du détroit de Malacca.

Cependant ce mouvement semble se ralentir quelque peu. A la demande de M. Rockhill, le nouveau ministre des Etats-Unis à Pékin, le gouvernement impérial est intervenu et a officiellement condamné la propagande qui était faite contre les marchandises américaines. D'autre part, les associations commerçantes chinoises de Changhaï, qui commençaient à souffrir de cette situation qu'elles avaient d'ailleurs elles-même beaucoup contribué à créer, se sont efforcées d'arrêter le mouvement. Mais il est difficile de croire que ce dernier se terminera rapidement. La campagne de propagande par réunions, pamphlets et articles de presse chinois, n'a pas encore cessé. La publication du message adressé le 26 juin par M. Roosevelt aux représentants diplomatiques et consulaires des Etats-Unis, annonçant que les voyageurs et étudiants chinois seraient bien accueillis en Amérique, semble être restée sans effet. A Changhaï, malgré les instructions qui ont été officiellement envoyées au tao-taï et l'avis que lui a donné le consul des Etats-Unis qu'il serait responsable de tout ce qui serait fait contre le commerce américain, il semble que les autorités gardent une attitude de neutralité bienveillante à l'égard des promoteurs du boycottage des marchandises américaines. Il est vrai que dans le Nord, plus près du siège du gouvernement impérial, à Tien-tsin et dans la région voisine, le mouvement du boycottage semble être efficacement enrayé.

On a dit que, pour faire étudier spécialement cette situation, M. Roosevelt avait chargé M. Conger, qui fut longtemps ministre des Etats-Unis à Pékin, de retourner accomplir une mission en Chine. Mais jusqu'ici il est impossible de rien savoir de défini de la politique du gouvernement américain qui se trouve en réalité, on ne saurait trop le répéter, dans une situation fort embarrassante. Il lui est impossible de permettre l'entrée aux Etats-Unis des travailleurs chinois : il soulèverait contre lui, s'il le faisait, directement l'opinion de tous les Etats bordiers du Pacifique; et, indirectement, celle des travailleurs du reste de l'Union. D'autre part, le gouvernement américain qui a sans cesse demandé que la Chine participât davantage à la vie générale du monde, ne saurait s'étonner de la voir maintenant qu'elle s'en préoccupe réclamer, sur le territoire des autres puissances, le traitement que ces dernières ne cessent de lui demander de leur faire sur le territoire chinois.

Au Turkestan chinois. — Dans un rapport récent, le consul anglais à Kachgar se plaint de l'indifférence que semble témoigner le monde commercial de l'Inde à l'égard du Turkestan chinois, qui offrirait cependant un assez vaste champ à l'activité des anglo-indiens. Kachgar a vu, paraît-il, sa prospérité s'accroître dans des proportions considérables au cours des dix dernières années et les marchands de cette place seraient tout disposés à se créer de nouvelles relations. Le thé indien pourrait peut-être lutter favorablement contre le thé chinois qui, pour l'instant, figure seul sur les marchés du Turkestan. Par contre, les maisons qui font le commerce de la soie auraient intérêt à avoir des agents à Kachgar. Enfin, bien des entreprises, notamment des entreprises de mines (or, cuivre, charbon, fer, etc.) pourraient être créées au Turkestan avec l'aide des capitaux européens. L'idée généralement admise que le Turkestan chinois est une sorte de *réserve* russe, en attendant qu'il devienne une simple province de l'empire du tsar, a contribué à paralyser le développement du pays, mais il y aurait, toujours d'après M. Macartney, beaucoup à tenter dans le pays où il réside, malgré des conditions en apparence défavorables.

JAPON

Statistique des touristes au Japon. — Les touristes et les curieux ne craignent pas d'aller au Japon : en ce temps de guerre il semble même qu'ils soient plus attirés que jamais par l'empire du Mikado.

L'*Ostasiatische Lloyd*, qui se publie à Changhaï, fait observer que le printemps surtout appelle au Japon les étrangers désireux d'assister à la fête nationale des cerisiers.

Si l'on prend le mois d'avril, on constate qu'en avril 1905 on a compté 1.861 visiteurs étrangers, tandis qu'il n'y en eut que 1.080 en 1904.

A vrai dire et chose curieuse, les Anglais sont tombés de 337 à 313, mais les Américains sont passés de 233 à 287, les Chinois de 223 à 603, les Coréens de 167 à 512. Quant aux Allemands (51 au lieu de 48), aux Français, aux Danois, Suédois, Italiens, ils ne sont pas très nombreux.

Cette statistique est intéressante à bien des points de vue, et il est amusant de voir appeler touristes les Coréens et les Chinois.

Les livres étrangers au Japon. — Les Japonais ont fait connaître, dans une statistique qu'on ne saurait d'ailleurs prendre au pied de la lettre, le nombre de livres qui entrent au Japon chaque année depuis trois ans.

	1902	1903	1904
Allemagne	96.394	94.217	93.990
Angleterre	87.608	168.981	315.518
France	12.523	15.625	15.191
Chine	14.313	15.705	11 495
Belgique	2.643	1.930	2.943
Russie	340	123	1.139
Etats-Unis	47.340	72.704	55.856
	261.161	369.285	496.138

De grosses erreurs se sont évidemment et forcément glissées dans cette statistique. Il y a bien des livres que les Japonais apportent au retour de voyage, ou que des voyageurs étrangers laissent au Japon. Pourtant les chiffres ne seraient pas très changés sans doute si on en tenait compte. On voit par les progrès de l'Angleterre combien ses écrivains ont pu acquérir d'influence par le livre sur l'esprit des Japonais, en admettant qu'il ne soit pas impossible d'avoir de l'influence sur les Japonais.

CORÉE

Désordres à Séoul. — L'esprit réformateur des Japonais n'a pas toujours été bien accueilli à Séoul, et nous n'en sommes plus à compter les émeutes que ses manifestations ont provoquées en Corée. Au mois d'août il s'en est encore produit une à la suite des efforts du Conseiller Financier japonais pour réformer la circulation monétaire coréenne qui, il faut le reconnaître, est extraordinairement compliquée et défectueuse.

La monnaie coréenne est généralement de nickel, et elle est d'époques et de frappes très diverses. A un moment il n'y avait pas moins de vingt-six monnaies de nickel différentes en circulation dans le Royaume Ermite, et une bonne partie de ce numéraire était fausse. Pour permettre une liquidation de cette situation déplorable, et aussi l'assimilation du système monétaire coréen à celui du Japon, le gouvernement japonais avait avancé une somme de 10 millions de yens ou de 25 millions de francs au gouvernement coréen. La réforme devait être accomplie à partir du 1er juin de cette année.

Un certain nombre de marchands coréens de Séoul se sont plaints d'avoir éprouvé une perte considérable de ce chef. Ils ont déclaré qu'ils étaient restés chargés de quantités considérables de monnaie n'ayant plus cours. Leur agitation a fini par prendre une tournure si violente que les gendarmes japonais ont été obligés d'intervenir pour disperser la foule qui menaçait le ministère de l'intérieur. Le sang a été versé dans cette dernière émeute de Séoul.

ASIE RUSSE

Le platine de l'Oural. — Le Bulletin de statistique russe nous donne d'intéressants détails sur le platine de l'Oural. C'est seulement vers 1825 qu'on accorda au platine l'attention qu'il méritait ; depuis sa découverte, il y a quatre siècles, on lui donnait le nom méprisant de « petit argent ». Le gouvernement russe essaya cependant d'en faire un métal monétaire. De 1828 à 1846, des pièces de 3, 6, et 12 roubles en platine furent frappés à Saint-Pétersbourg, mais la tentative échoua.

En 1843, la production du platine russe atteignit 3.000 kilogrammes ; elle tomba à 50 en 1848, puis remonta progressivement.

Un préjugé veut que le prix du platine ait été plus élevé que celui de l'or, ce qui n'est pas possible, car si le platine atteignait le prix de l'or fin (3.437 francs le kilogramme), l'or suppléerait le platine, ce qui diminuerait la demande et abaisserait son prix.

Depuis 1825, le prix d'un kilogramme de platine a oscillé de 450 à 3.100 francs.

La rivalité des populations du Caucase. — D'après le *Slovo* et le *Journal de Saint-Pétersbourg*, les querelles sanglantes qui ont éclaté entre les Arméniens et les Tatars sont trop faciles à expliquer : il est vrai en effet que c'est là l'effet de rivalités de vieille date.

Les Arméniens jouent le premier rôle au Caucase, où ils ont même dans les grandes villes accaparé le commerce et l'industrie. Ils possèdent même en dehors de la région à Astrakhan, à Moscou et dans d'autres grandes villes, des maisons de commerce très florissantes.

Au Caucase, l'élément arménien est devenu plus important encore lorsque, à la suite des massacres de Turquie et d'Anatolie, beaucoup d'Arméniens persécutés ont émigré à Bakou et à Batoum. Ils ont gardé d'étroites relations avec leurs frères restés en Turquie qui sont, il le semble bien, excités par les Américains des Etats-Unis dont ils reçoivent des secours, des conseils et de l'argent.

L'idée d'un Etat arménien existe aussi bien dans l'esprit des Arméniens du Caucase que dans celui des Arméniens de Turquie. Les Arméniens n'ont pas su se faire aimer des paisibles Géorgiens, et ils ont contre eux les Tatars du Caucase qui sont aussi turbulents et aussi irritables que possible. Il faut dire que la plupart des Tatars du Caucase ont conservé des habitudes de brigandage déplorables, mais dont ils ne paraissent pas vouloir se défaire. Ils pillent les voyageurs, attaquent les trains et obligent parfois des villages entiers à leur payer tribut.

Il semble que la Perse soit toujours disposée à favoriser les incursions des brigands kurdes qui, plus d'une fois, ont partagé leur butin conquis en territoire russe avec les khans persans. La police russe est insuffisante pour lutter contre les Tatars et d'aucuns prétendent qu'elle a pour eux parfois ce genre de respect que fait naître la crainte.

Lorsque deux rivaux sont en présence, c'est souvent au détriment de voisins moins forts ou moins audacieux. Les Géorgiens ont donc souffert beaucoup des rivalités qui les entourent : beaucoup d'entre eux, la plupart même, sont aujourd'hui ruinés, leurs riches vignobles et leurs propriétés florissantes sont passés peu à peu entre les mains d'individus louches.

Une politique habile et juste à la fois serait pour la Russie de protéger les plus faibles, ce sont les Géorgiens, bons et fidèles, dont la situation est vraiment lamentable : mais ils souffrent en silence, et on oublie pour cette raison que ce sont eux avant tout qu'il faut plaindre.

TURQUIE

Le mouvement arabe. — Le gouvernement ottoman a chargé une commission d'enquête d'examiner quelle était la profondeur du mouvement arabe signalé en Syrie. Il ne semble pas que ses découvertes aient été bien concluantes, mais, sans doute pour justifier sa mission, cette commission a dénoncé un certain nombre de hauts fonctionnaires de Syrie et les a fait révoquer.

On sait qu'il est généralement considéré que le mouvement arabe est encouragé par l'Angleterre qui emploierait dans ce but comme intermédiaires des Egyptiens. C'est sans doute pour éviter la propagande de ces derniers, que le gouvernement ottoman a donné l'ordre secret aux gouverneurs des ports de Syrie de trouver moyen d'empêcher le séjour des officiers Egyptiens qui viennent chaque année passer l'été dans les montagnes du Liban et aux environs de Damas. En outre, quelques ulémas ont été arrêtés à Saint-Jean-d'Acre et à Tripoli de Syrie.

ARABIE

La révolte de l'Yémen. — Contrairement à toute attente, la répression de la révolte de l'Yémen par les troupes envoyées d'Anatolie et d'Albanie au maréchal Feizi pacha, a commencé en plein été et a déjà obtenu des succès. Le 10 août, Feizi pacha annonçait que ses troupes, s'avançant en deux colonnes, avaient attaqué les insurgés arabes concentrés près de Souk el Khemis, et qu'après une bataille qui avait duré toute la journée, elles les avaient mis en fuite en leur infligeant des pertes sérieuses. Le 13, le maréchal télégraphiait que ses troupes s'étaient avancées sur la route de Sanaa, jusqu'à dix heures de distance seulement de cette dernière ville, les rebelles ayant été facilement vaincus dans toutes les rencontres.

Du moment où des troupes turques ont pu être mises, en nombre suffisant, malgré la saison, en présence des insurgés, ces résultats ne nous étonnent en aucune façon. Déjà, en Tripolitaine aussi bien qu'en Arabie, on avait constaté en toute occasion la supériorité des troupes turques sur les bandes des révoltés arabes. Mais la difficulté pour les Turcs est moins encore de réoccuper Sanaa que de pacifier l'Yémen en y faisant cesser la guerre de guerillas qui semble inévitable, et, dans cette seconde phase des opérations, lorsqu'elle sera commencée, il est probable que la supériorité des soldats du Sultan ne se manifestera pas aussi facilement.

PERSE

Le commerce russe. — Le conseil du commerce d'Odessa a décidé plusieurs mesures pour développer dans le sud de la Perse le commerce russe qui est déjà prédominant dans le Nord. On se rappelle que le premier effort fait dans ce sens avait consisté à créer une ligne de navigation russe entre Odessa et les ports du golfe Persique. C'est dans la même voie que les nouvelles mesures seront prises. Elles consisteront d'abord à augmenter le nombre des départs de la ligne d'Odessa au golfe Persique. En outre, une banque russe sera fondée dans le sud de la Perse, et on créera à Odessa une exposition permanente des marchandises russes qui peuvent être expédiées sur le marché persan.

ASIE ANGLAISE

Le nouveau vice-roi de l'Inde. — Lord Curzon, dont nous annonçons la démission à une autre place du Bulletin, est remplacé par le comte de Minto, qui fut, de 1898 à 1904, gouverneur général du Canada. Né en 1845, lord Minto est donc aujourd'hui âgé de soixante ans. Il a la réputation d'un administrateur habile. Il a débuté dans l'armée et a pris part aux campagnes d'Afghanistan en 1879, d'Egypte en 1882, etc. Il est précédé dans l'Inde par les souvenirs qu'y a laissés le premier lord Minto, qui fut gouverneur général du Bengale — il n'y avait pas à l'époque de vice-roi — de 1807 à 1813, et dont l'administration fut marquée par des efforts judicieux pour développer les relations de l'Inde avec ses voisins asiatiques.

Un chemin de fer vers l'Afghanistan. — On a annoncé récemment que le gouvernement de l'Inde avait décidé de construire, entre Peshawer et la frontière de l'Afghanistan, une ligne de hemin de fer qui serait l'amorce de la voie de pénétration dans les Etats de l'Emir, que les personnes qui se sont fait une spécialité de l'étude des questions relatives à la frontière nord-ouest considérent comme une des entreprises les plus indispensables à la protection de l'Inde. La nouvelle ligne partirait d'un point quelconque du chemin de fer de Peshawer à Jamrud, pour se diriger vers Michni, et de là, en suivant sur une certaine longueur la rive septentrionale de la rivière de Kaboul vers Loishilman (?) et Khoula. Quant au point d'aboutissement de la ligne, il ne saurait être encore déterminé. Si, comme il est probable, l'intention du gouvernement de l'Inde est de la prolonger jusqu'au territoire afghan, il sera nécessaire d'ouvrir des négociations à ce sujet avec l'Emir. Celles-ci pourront être laborieuses, si Habibullah a hérité de son père son horreur pour les chemins de fer et les télégraphes, à moins cependant qu'au cours de sa récente mission à Kaboul, M. Dane n'ait réussi à obtenir du successeur d'Abdurrhaman des promesses fermes et une convention secrète.

L'industrie cotonnière de l'Inde. — Les filatures de coton de l'Inde, après une période de dépression causée par la sécheresse, le prix élevé de la matière première et les vicissitudes du marché chinois, sont de nouveau entrées dans une période de prospérité. Assurément, la production n'a pas encore beaucoup augmenté puisqu'en 1904-1905 elle a été exactement de 578 millions de livres, c'est-à-dire le chiffre de l'année précédente, mais les affaires ont été beaucoup plus profitables. C'est surtout l'amélioration du marché chinois qui a produit cet effet favorable sur la production cotonnière de l'Inde. En outre, il y a une tendance de plus en plus grande à transformer les filés indiens en tissus de coton par les moyens industriels et dans le pays même. Jusqu'ici il n'existait guère que les filatures dont les produits étaient transformés en étoffes sur les métiers à mains indigènes dans l'Inde et dans la Chine qui absorbait 94 0/0 des exportations de filés indiens. Mais l'augmentation du tissage est très notable, la production des différents tissus a passé de 122 millions 1/2 de livres en 1902-1903 à 158 millions 3/4 en 1904-1905, soit une augmentation de 30 0/0 en deux années. C'est surtout le district de Bombay qui a contribué à ce développement.

Il y a là une indication inquiétante pour les filatures anglaises du Lancashire. Sans doute, pour ce qui est des tissus blancs imprimés ou coloriés, la concurrence indienne s'est manifestée jusqu'ici fort peu dangereuse pour le tissage métropolitain, mais en ce qui concerne les tissus gris et de qualité médiocre, la production indienne tend à se développer au détriment de l'importation anglaise. En même temps, on remarque une tendance à produire des fils plus fins tels que les numéros de 31 à 40, qui constituent la majorité des importations du Lancashire, et dont l'Inde fabrique maintenant des quantités plus considérables que celles de ses importations.

Le commerce du port de Bombay en 1903-1904. — D'un intéressant rapport que notre très actif et très distingué représentant à Bombay, M. Vossion vient d'adresser au ministre des Affaires étrangères sur le mouvement commercial du grand port indien durant l'année fiscale 1903-1904, nous extrayons les passages ci-après :

La prospérité du port de Bombay, que ni la famine, ni les épidémies n'avaient pu atteindre, n'a fait que s'accroître dans l'année fiscale 1903-1904. Cette prospérité est due, non seulement à sa position géographique unique qui en fait la véritable porte d'entrée, à l'Ouest, de cette immense colonie de trois cents millions d'âmes, mais aussi à l'énergie, à l'esprit d'entreprise de ses marchands, européens comme indigènes, et à l'administration éclairée qui préside aux destinées du port.

Les importations de marchandises seules se sont élevées à 508.589.000 francs, au taux moyen de la roupie à 1 fr.70 et les exportations à 829 millions, ce qui donne un total de 1 milliard 337 millions en nombres ronds. Si l'on pense que le mouvement commercial du Japon pour l'année 1904, dont les chiffres viennent d'être publiés, ne donne qu'un chiffre total de 1 milliard 633 millions, le simple rapprochement des deux totaux donne une idée claire de l'amplitude des opérations du grand port indien.

Pendant cette seule année fiscale 1903-1904, ces opérations se sont augmentées de 216 millions de francs, 177 au titre des exportations, c'est-à-dire des ventes de l'excédent des produits de l'Inde et 39 millions seulement au titre des importations, ainsi qu'il ressort du tableau suivant :

Valeurs en milliers de francs.

	Année fiscale 1902-1903.	Année fiscale 1903-1904.		Augmentation.
Importations.	469.276	508.589	+	39.313
Exportations.	652.120	829.008	+	176.888
Total.....	1.121.396	1.337.597	+	216.201

Il importe de ne pas mélanger les chiffres concernant les marchandises seules, et ceux concernant le mouvement des monnaies et métaux précieux; sinon, l'on arrive à des totaux qui ne disent rien à l'esprit et sont même susceptibles de l'égarer. Ce mouvement des monnaies et métaux précieux, pris dans son ensemble (c'est-à-dire gouvernement et particuliers), a été le suivant, évalué en milliers de francs.

Par milliers de francs.

	Gouvernements.	Particuliers.	Total.
Importations.....	177.653	300.934	478.587
Exportations.....	174.416	88.539	262.955
Mouvement total.	352.069	389.473	+ 215.632

Il est donc resté dans le pays pour une valeur de 215 millions 1/2 de francs, partie en or, pour la réserve statutaire du Trésor, mais surtout en métal argent, en lingots, que le gouvernement fait frapper dans ses monnaies, soit en roupies (qui lui reviennent net à 11 deniers, plus les frais de frappe), et qu'il met en circulation au cours forcé et fixe de 1 sh. 4 d. (15 roupies à la livre sterling), soit en british dollars pour la Chine et les établissements des détroits, fait qui aide à expliquer les excédents des budgets, plus apparents que réels, comme l'ont appris, à leurs dépens, les exportateurs, les fabricants de cotonnades et les planteurs de thé.

Quoi qu'il en soit, on ne saurait nier qu'un mouvement de marchandises qui passe dans une seule année de 1.121 millions à 1.337 millions, indique, évidemment, une activité colossale et une indéniable prospérité, surtout si l'on réfléchit que les exportations représentent 62 0/0 du total des transactions et les importations seulement 38 0/0, la balance étant en faveur des ventes du port contre ses achats.

Répartition des importations.

Sur ces 508 millions 1/2 de marchandises importées, l'Europe vient pour 387.6, plus des trois quarts, exactement 76.4 0/0, les autres parties du monde partageant les 23.6 0/0 restant, dans les proportions suivantes :

L'Afrique et ses îles, 8 0/0; l'Amérique, 10 0/0; l'Asie, 13.8 0/0; l'Australie, 0.8 0/0.

L'Amérique et l'Australie sont négligeables, et l'Asie jointe à l'Afrique représentent moins du tiers des importations européennes. C'est donc, surtout, celles-ci qu'il importe d'examiner.

Comme on doit s'y attendre, l'Angleterre a la part du lion, 76.6 0/0 du total des ventes que l'Europe fait à Bombay, soit pour elle seule 277.6 millions de francs. Les autres pays d'Europe, y compris la France, n'ont donc à se partager que les 28.4 0/0 restant dans les proportions que voici :

Pays.	Valeur importée en milliers de francs.	Pourcentage des importations européennes.	Observations sur ces 28.4 0/0.
		Pour cent.	
Belgique........	21.996	5.6	Comparés au chiffre des importations de l'Angleterre qui est de 71.6 0/0.
Autriche-Hongrie.	19.940	4.9	
Allemagne.......	18.913	4.8	
Russie..........	16.850	4.3	
France..........	13.229	3.4	
Italie..........	10.480	2.7	
Hollande........	6.542	1.6	
Les autres pays ensemble......	»	1.1	

Afin de ne pas perdre de vue la leçon très éloquente qui ressort de ces chiffres, mettons immédiatement en regard, et sans attendre, le tableau similaire pour l'exportation.

Exportation.

Le total des exportations, c'est-à-dire des ventes effectuées par le port de Bombay, s'est élevé à 829 millions de francs, sur lesquels il est allé en Europe pour une somme de 439.6 millions de francs de produits, dont l'Angleterre a pris 99 millions, soit 22.4 0/0, moins du quart, laissant les autres pays d'Europe qui ne vendent à Bombay, à eux tous, que pour 110 millions de marchandises, acheter et payer en belle monnaie, les 340 millions de produits restants, dans la proportion suivante, qui montre la France passant du sixième rang des pays importateurs au premier rang des pays acheteurs, autres que l'Angleterre.

Pays.	Valeur des achats en milliers de francs.	Observations sur le pourcentage.
France...........	85.060	Des exportations de Bombay en Europe, l'Angleterre prend donc 22.5 0/0 et les autres pays d'Europe, 77.5 0/0.
Belgique.........	68.850	
Allemagne........	66.580	
Italie...........	49.789	
Autriche.........	38.630	
Espagne..........	12.994	
Hollande.........	9.064	
Autres pays......	la différence	

Quand on voit que l'Angleterre achetant à Bombay (et la proportion est la même pour les autres ports de l'Inde) seulement 22.5 0/0 des produits exportés, et fournissant 71.6 0/0 des marchandises vendues à ce port par l'Europe, on s'étonne qu'il se trouve des hommes d'Etat anglais pour chercher, même de loin, à risquer d'ébranler un aussi heureux état de choses, et l'on ne ressent aucun doute sur l'accueil que le bon sens populaire fera à ces dangereuses théories, si contraires à l'évidence des faits.

Après avoir fourni sur le mouvement des importations et des exportations de la place des indications détaillées qu'il nous est malheureusement impossible de reproduire faute d'espace, M. Vossion termine son rapport par les considérations suivantes sur la part qui revient à la France dans le commerce de Bombay :

Les plus importants articles d'importation venant de France ont été les soieries, et au premier rang les soies mélangées qui sont de plus en plus en faveur, les provisions et conserves de nos meilleures marques, le brandy (Cognac) dont la consommation augmente au point de déplacer même le whisky national des Anglais; le safran et la cochenille, où nous sommes presque sans rivaux ; l'ivoire, les voitures, et surtout les automobiles, de plus en plus en faveur, surtout les de Dion, les Dietrich, les Clément-Bayard, les Renault frères; le champagne, les vins de table, le plomb et divers autres articles. L'importation des soieries seules est de près de 3 millions de francs et le brandy d'un million et demi.

Il serait inutile de répéter ici ce que nous avons dit dans chacun de nos rapports antérieurs sur la nécessité pour notre commerce de ne pas s'endormir, de faire des groupements, d'envoyer des voyageurs alertes et parlant l'anglais, pour faire connaître nos marchandises et nos produits autrement que par des circulaires. Cette année un bien plus grand nombre de maisons ont répondu à notre appel, et ce Consulat a vu les représentants des maisons R. Cusenier, Bardinet, Renault frères, de Dietrich, Hopital et autres encore, qui tous ont obtenu d'excellents résultats. La maison G. Cambefort et Cie a même placé un agent à demeure à Bombay, rayonnant sur l'Inde et la Birmanie, et pouvant être autorisé à représenter d'autres maisons françaises dans des branches différentes pour di-

minuer les frais généraux. C'est une combinaison d'où les meilleurs résultats peuvent sortir.

Avec le progrès de l'enseignement des langues vivantes il n'y a pas de raison pour qu'on ne trouve pas de Français parlant anglais pour occuper ces postes de confiance et d'activité dont je recommande depuis tant d'années la création, regrettant d'être forcé de désigner pour agents, faute de mieux, à nos belles industries françaises des maisons étrangères, déjà surchargées de représentations et qui laissent s'accumuler, sans rien faire, les lettres, les circulaires et les échantillons.

L'excédent des exportations sur les importations du port de Bombay en ce qui concerne la France est trop considérable. Il faut le réduire à tout prix. Nous avons acheté au port de Bombay, dans l'année fiscale que nous examinons, pour 85 millions de francs de produits, et nous n'avons vendu que pour 13.230.000 francs, ces chiffres me dispensent d'insister. Voici, d'ailleurs en milliers de roupies (la roupie au change moyen de 1 fr. 70), le mouvement commercial entre la France et Bombay pour les cinq dernières années, qui a son éloquence :

Années fiscales.	Valeur en milliers de roupies — Importations de France.	Exportations en France.
1899-1900	5.575	30.238
1900-1901	5.539	25.178
1901-1902	7.059	36.286
1902-1903	7.308	45.657
1903-1904	7.782	50.036

Dans ces cinq dernières années, les importations ont augmenté de 2.207.000 roupies (39,5 0/0) et les exportations de 19.798.000 roupies (65,4 0/0). Les achats faits par nous ont donc marché d'un pas plus rapide que nos ventes, et si l'ensemble du trafic, passant d'environ 36 millions de roupies, en nombres ronds, à 58 millions, en cinq ans, présente à première vue un aspect favorable, il est en réalité loin d'être satisfaisant, si l'on pense à la disproportion entre les deux branches du trafic. La balance commerciale nous est contraire, c'est à la redresser que l'on doit surtout s'efforcer dans les années qui vont suivre.

PHILIPPINES

L'opinion américaine et le Japon. — Pendant les dix-huit mois de guerre qui se terminent actuellement, l'opinion américaine a été constamment favorable au Japon. Elle a considéré que ce pays libérait les nations occidentales du grave péril de voir le marché chinois fermé par la domination russe qui entraîne avec elle un protectionnisme intransigeant. En outre, la valeur des Japonais, les idées courantes sur la rapidité de leur transformation, contribuaient à leur assurer les sympathies des Américains. Mais il ne faudrait pas croire que ces sympathies soient absolument unanimes, et surtout que l'opinion américaine ne puisse se transformer rapidement sur ce sujet. Il semble qu'à l'heure actuelle il y ait une évolution dans un sens peu favorable au Japon, que l'opinion des personnes qui considéraient depuis déjà quelque temps l'empire japonais comme une gêne possible tend à se répandre dans les Etats-Unis, à gagner vers l'Est, de l'Extrême-Ouest où elle est originaire, car les Etats du Pacifique ont toujours manifesté une certaine malveillance à l'égard des nations mongoliques.

Il est naturel d'ailleurs que ce soit aux Philippines que la défiance américaine à l'égard du Japon soit née le plus tôt et se manifeste le plus librement. Un organe américain de Manille, le *Weekly American*, est à plusieurs reprises revenu sur cette question. Il déclarait que le Japon ne considérerait pas du tout son extension comme terminée lorsqu'il aurait chassé la Russie de Port-Arthur et des eaux du Pacifique, et que, sans doute, il serait porté à chercher des succès nouveaux du côté des archipels méridionaux.

« La Californie, disait le *Weekly American*, ne désire pas voir le Japon faire de l'expansion sur son propre territoire. La presse de cet Etat s'est élevée comme elle ne l'avait jamais fait jusqu'à présent contre les empiètements de l'homme brun du Nippon. Le *Weekly American* a de temps en temps fait ressortir qu'au lieu d'un Japon ou d'une Amérique travaillant côte à côte, on verrait ce dernier pays obligé à mettre des bornes à la puissance grandissante du Japon dans le Pacifique. Si le Japon arrive à expulser la Russie de la Mandchourie, il songera tout de suite à envahir les Etats de la côte du Pacifique. Nous croyons que, dans une dizaine d'années, il éclatera une terrible guerre qui décidera de la prédominence dans le Pacifique, et nous ne pouvons pas voir comment les Etats-Unis pourront éviter ce conflit s'ils veulent préserver leur civilisation.

« Contrairement à toutes les assurances de Tokio, ceux qui sont familiers avec la politique japonaise savent que le Japon désire les Philippines et que le gouvernement du mikado a commencé une campagne très bien organisée, à l'issue de laquelle il espère acquérir le contrôle de ces îles.

« On trouve maintenant plusieurs centaines de Japonais dans chaque province de l'archipel ; il y a seulement trois ans, on en rencontrait fort peu, si même aucun. Leur nombre augmente rapidement, et en 1907, lorsque l'Assemblée des Philippines sera réunie, il n'est pas très improbable qu'il y aura des milliers au lieu de centaines de Japonais dans chaque province. Cela ne peut être qu'une invasion dans un but défini. S'agit-il de dominer l'Assemblée des Philippines ou de placer des forces de réserve là où elles pourraient rendre les plus grands services le jour où éclaterait un conflit entre les Etats-Unis, on ne saurait le dire, mais nous savons que l'invasion de la Corée et de la Mandchourie par des milliers de Japonais avant la guerre avec la Russie, n'était pas sans but, comme cela a été démontré par le succès des armes japonaises. Quel est donc le but du Nippon dans les Philippines ? L'*Argonaute* de San-Francisco prend la seule attitude qui convient à un journal américain patriote, en envisageant comme il le fait cette question, pour ce qui est de la Californie et des Etats côtiers. Nous qui sommes ici dans la zone même de l'influence ja-

ponaise, nous pouvons apprécier pleinement la nécessité pour la presse américaine de regarder plus loin dans l'avenir que le bout de notre nez. Il semble que lorsque la presse de l'Est des Etats-Unis trouve tant de plaisir à encourager le brave petit homme brun, elle oublie qu'elle caresse une race qui doit certainement devenir une menace pour notre nation si cette race réussit dans la lutte qu'elle mène actuellement. Une seule nation restera dans ce cas sur le chemin de la suprématie japonaise dans le Pacifique, et cette nation est l'Amérique.

L'*Argonaute* dit : « Nous devons prévenir la législature de l'Etat de Californie, qui a adopté une résolution demandant au gouvernement national de passer une loi ou un traité qui aboutirait à une restriction de l'immigration japonaise, qu'elle sera regardée par la presse des États-Unis avec une défaveur marquée. La grande majorité des journaux de l'Est déclareront d'une seule voix que notre législature est soumise aux ignorants démagogues du monde ouvrier. Nous savons tous que le Japonais est un petit homme propre et personnellement agréable, nous ne désirons pas l'exclure parce qu'il est immoral ou parce qu'il trouve plus commode de vendre son travail par l'intermédiaire d'un entrepreneur. La raison pour laquelle nous devons l'exclure est qu'il nous faut garder intacte notre civilisation occidentale. Le Japonais peut être notre supérieur moralement, sa philosophie de la vie peut être meilleure que la nôtre, et cependant comme la conservation est la première loi de la nature, nous sommes obligés par cette loi intangible de préserver notre personnalité, si inférieure soit-elle. Il ne s'agit pas de savoir si le Japonais est un ange de lumière : s'il peut vivre à meilleur compte et ne s'assimile pas à notre race, il faut qu'il s'en aille. En fait, bien que le Japonais soit personnellement plus agréable que le Chinois, il est rusé, malhonnête, menteur, on ne peut pas compter sur lui, tandis qu'on peut compter sur le Chinois qui est d'ordinaire honnête et véridique, mais tout cela a fort peu de chose à faire dans l'espèce. Nous devons baser tous nos jugements sur cette grande et éternelle vérité que deux races inassimilables l'une à l'autre ne peuvent pas occuper ensemble et en paix le même pays. »

« Et l'*Argonaute* de San-Francisco concluait en disant que le Japon se montrerait sans doute facile à vivre, qu'il n'exigerait rien tant qu'il ne serait pas remis de la guerre actuelle, mais qu'il se préparait à prendre une attitude résolue à l'égard des Etats-Unis, et qu'alors le grand problème se poserait. »

Une autre fois, le *Weekly American* écrivait : « La Russie ne croyait pas que le Japon eût un objet en vue lorsque ce pays répandait ses espions sur toute la Mandchourie. La majorité des Américains ne croient pas davantage que l'inondation d'une partie du territoire américain par les Japonais est autre chose qu'une immigration parfaitement naturelle. Cependant, nous pouvons, dans ce cas, excepter le peuple de Californie qui semble se rendre beaucoup mieux compte de la réalité de la situation, et aussi les Américains vivant aux Philippines qui n'ont pas l'œil fermé en ce qui concerne l'intérêt croissant que les Japonais portent à ces îles. Cependant l'Oncle Sam ne néglige pas sa marine, et en le faisant il ne se trompe pas. »

Cette idée du péril japonais semble être très répandue parmi les Américains des Philippines. Ils y reviennent sans cesse, ils demandent que l'on adopte une politique définie, que l'on fortifie les Philippines et les Hawaï en vue d'un conflit américain-asiatique, ou bien alors que l'on se résigne à vendre au Japon à un prix raisonnable les Philippines avec leurs 7 millions d'habitants, puis à faire ses malles et à sortir des eaux de l'Extrême-Orient.

Bien différents des journaux de l'Est des Etats-Unis, ceux des Philippines se félicitent de ce que le gouvernement de Washington se soit déclaré résolu à assurer le maintien de l'intégrité chinoise, c'est-à-dire à ne pas permettre au Japon d'annexer la Mandchourie quand il en aura chassé la Russie. C'est là une idée qui est peu répandue aux Etats-Unis. La perception même de ce qu'a d'inquiétant la question japonaise a rappelé aux Américains des Philippines le service que la Russie avait rendu à leur pays pendant la guerre de Sécession. Et le *Weekly American* écrivait dans ce sens : « Nous ne devons rien au Japon, sinon la conscience qu'il vaut la peine d'être observé. En tout il est notre débiteur. Avec la Russie il en est autrement, nous lui devons une dette de gratitude que nous ne pourrons jamais acquitter. Elle vint à l'aide de la nation à l'heure de sa plus grande épreuve, et nous ne sommes pas si dépourvus de gratitude que nous ne puissions sympathiser avec le peuple russe à l'heure de sa plus grande épreuve. En outre, si la Russie réussit, nous ne nous trouverons pas en présence du problème de préserver notre race. Les Russes sont les bienvenus comme immigrants aux Etats-Unis, les Japonais ne le sont pas. »

Nous avons cru intéressant de donner l'expression de ces opinions qui ne sont encore d'une manière générale que celles des Américains des Philippines et des trois Etats-riverains de l'Océan Pacifique. Mais il est vraisemblable que si la guerre continue, si les ambitions japonaises se manifestent plus grandes, les Japonais auront la surprise de voir les défiances et les malveillances des Américains des Philippines et des Etats de l'Ouest gagner peu à peu le gros de la nation.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Revoil, ministre plénip. de 1re cl., est promu au grade de commandeur de l'ordre de la Légion d'honneur;

MM. Boutiron, ministre plénipot. de 2e cl. à l'ambassade de Saint-Pétersbourg; Biard, ministre plénipot. honoraire, et Barrère, professeur à l'Ecole militaire de Woolvich, sont promus officiers.

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur :

M. le comte d'Apchier Le Maugin, chargé d'affaires à Téhéran;
M. le comte de Cherisey, chargé d'affaires à Tanger;
M. le vicomte du Dresnay, secrét. d'ambassade de 2e cl.;
M. Gilbert. secrét. d'ambassade de 2e cl.;
M. Gesgon, sous-chef de bureau au ministère;
M. de Coppet, consul de France à Bâle;
M. Claudel, consul de France à Fou-tchéou;
M. Malpertuy, consul de France à Casablanca;
M. Delage, vice-consul de France à Kustendjé;
M. Tausserat, sous-chef de bureau au ministère;
M. Chenut, représentant de la régie générale des chemins de fer à Constantinople;
M. Chollot, chef du service des travaux de la municipalité française de Changhaï;
M. Labussière, agent consulaire de France à Colombo;
M. Margueritte, sous-directeur des finances à Tunis;
M. Pellerin, entrepreneur de travaux publics à Bucarest.

L'exequatur a été accordé à MM. :
Félix Charlaix, *consul* du Salvador à Lyon;
Edmond Bucher Raffanel, *vice-consul* d'Espagne à Agde;
Dominic J. Murphy, *consul* des Etats-Unis à Bordeaux;
Carlos Gazoppi, *consul général* du Paraguay à Marseille;
Le Dr Carlos Sotomayor, *consul* du Pérou au Havre;
Frédéric-E. Gibert, *agent consulaire* des Etats-Unis à Biarritz;
Etienne Raux, *agent consulaire* d'Italie à Montpellier.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GENDARMERIE

Tonkin. — M. le *capit.* Mayerhoeffer est désig. pour servir à Hanoï.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Rentz est désig. pour servir à Nouméa.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *chef de bat.* Maillard et le *capit.* Ozil sont désig. pour servir au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Lenglet est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-col.* Lavoisot; les *chefs de bat.* Viller et Baumann; les *capit.* Marbot, Samyas et Camuset; les *lieut.* Mallarmé, Lucquet et Jusseaume et les *sous-lieut.* Belleaud, Martin, Leroyer et Ausseil sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Messager; les *chefs de bat.* Péré, Georges et Chieusse; les *capit.* Brusseaux, Dudilieu, Demogue, Mouriès et Beynet; les *lieut.* Gay, Diesnis, Kahn, Bonnard et Varenne; les *sous-lieut.* Hiérard, Carême et Pantalacci.

MM. le *chef de bat.* Brodiez et le *sous-lieut.* Lafon sont désig. pour servir au 18e rég.;

MM. le *capit.* de Tavernier et le *lieut.* Ferrand sont désig. pour le 2e tonkinois;

MM. les *lieut.* Vallade et Tirveillot sont affectés au 3e tonkinois;

MM. les *lieut.* Goumain et Odiaux sont désig. pour servir au 5e tonkinois.

ARTILLERIE

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. Paquet, *stagiaire de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. Piot, *stagiaire de 1re cl.*, et M. Chastaing, *stagiaire de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. de 1re cl.* Jouannet est désig. pour servir en Indo-Chine.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Soulié est désig. pour servir au corps d'occup. de Chine.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Guillet est désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Brochard est mis à la disposition de la Compagnie du chemin de fer du Chan-si;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Mesny est désig. pour servir au consulat de Han-kéou.

Indo-Chine. — MM. les *méd.-maj. de 2e cl.* Honorat et Abadie-Bayro sont désig. pour servir en Indo-Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Leloup est désig. pour embarq. comme second sur le *Condor*,

M. l'*enseig. de vaiss.* Chabot est désig. pour le même bâtiment;

M. le *capit. de vaiss.* Moreau est nommé au command. du *Kléber*.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Germain est désig. pour remplir les fonctions de 1er aide de camp du vice-amiral command. en chef l'escadre d'Extrême-Orient;

M. le *capit. de frég.* Lamy est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Guiches est désig. pour embarq. sur la *Foudre*;

MM. les *enseig. de vaiss.* Mouget, Bringuier, Bugard et Paquier sont désig. pour embarq. sur la *Manche*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Labbé est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Magnier est nommé chef du service de la défense fixe de Saïgon;

MM. les *lieut. de vaiss.* Lalla et Damigny sont nommés au command. de torpilleurs de la 1re flottille des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaiss.* Vennin est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*;

M. le *lieut. de vaiss.* Hubert des Fossés est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;

M. le *lieut. de vaiss.* Ancelin est nommé au command. du sous-marin le *Protée*.

Sont désig. pour embarq. sur le *Gueydon:*

MM. les *lieut. de vaiss.* Michel et Hubert; les *enseig. de vaiss.* Nové-Josserand et Motet; les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Croisille, Taquet, Chambeau et Bertrand;

M. l'*enseig. de vaiss.* de L'Escaille est désig. pour embarq. sur la *Rapière*.

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Puech est désig. pour embarq. sur le *Vautour*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de 1re cl.* Barbaroux est nommé commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient;

M. le *commiss. en chef de 1re cl.* Fuzier est nommé commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient à bord du *Montcalm*.

Officiers d'administration.

Extrême-Orient. — MM. Le Barse, *commis de 2e cl.;* Le Guen et Lemarquer, *commis de 3e cl.*, sont désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Bouteiller est désig. pour embarq. sur la *Foudre*;

M. le *méd. de 2e cl.* Dupuy est désig. pour embarq. sur la *Foudre*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

M. Dybowski. directeur du Jardin Colonial;
M. Clozel, lieutenant gouverneur de la Côte d'Ivoire.

Au grade de chevalier.

MM. :
Hubert. chef de la mission de délimitation des Guyanes;
Beau, directeur du cabinet du ministre des Colonies;
Gleitz, sous-chef de bureau à l'administration centrale;
Giraud, docteur ès sciences, chef de la mission de la Martinique;
Guyon, administrateur de 1re cl. à Madagascar;
Désormeaux, directeur des postes en Indo-Chine;
Cougoul, chef du service judiciaire au Congo;
Lestre de Rey, adjoint de 1re cl. en Afrique Occidentale;
Delaleu, chef de bureau de l'administration pénitentiaire;
Revel, inspecteur des colonies;
Gaillard, méd. aide-major de 1re cl., membre de la commission Niger-Tchad.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17

Cinquième Année. — N° 54. Septembre 1905

BULLETIN DU COMITÉ
DE
L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

LE COMITÉ

Le Comité de l'Asie Française vient d'être informé par les soins du ministère du Commerce qu'un diplôme de Médaille d'or lui a été accordé par le jury des récompenses de l'Exposition internationale de Liège pour l'exposition de la collection de son Bulletin qu'il a faite dans la section coloniale française.

LA GUERRE

ÉPILOGUE

Ayant commencé la guerre par un coup de théâtre, les Japonais ont voulu la finir par un autre coup de théâtre, et à la torpillade inopinée de Port-Arthur ils ont donné pour pendant, dix-huit mois plus tard, la brusque volte-face de Portsmouth. Ceux qui n'ont pas attendu les événements récents pour découvrir le peuple japonais n'ont pas été étonnés, outre mesure, par l'événement; car ils savaient bien, pour l'avoir étudiée dans l'histoire du passé, que l'âme de ce peuple est faite des contrastes les plus singuliers et qu'en particulier la lutte des mikados contre les shôguns a eu parfois les dénouements les plus déconcertants pour notre jugement d'Européens. Il n'en est pas moins vrai que la satisfaction éprouvée par le monde entier à la nouvelle de l'heureuse issue des négociations a été doublée d'une surprise à peu près générale, puisque, dans les derniers jours du mois d'août, le président Roosevelt lui-même semblait avoir perdu tout espoir. Persuadés que nos lecteurs n'ont pas attendu la fin de septembre pour se mettre au

courant des péripéties de la conférence de Portsmouth, nous ne leur en infligerons pas le récit. Il faut seulement noter que la même autorité aura commandé au Japon l'ouverture et la cessation des hostilités : le conseil des *Genro* ou des Anciens, composé des grands serviteurs du pays, de ceux qui se sont illustrés dans l'armée, la marine ou la politique, et qui, à la voix du Mikado, sortent de leur retraite, chaque fois qu'il s'agit de fixer les destinées de l'Empire. N'est-ce pas là une institution que plus d'une nation occidentale pourrait envier au Japon? Ce sont les Ito, les Inouyé, les Yamagata, les vrais auteurs de la rénovation japonaise, qui se sont réunis, à Tokyo le 28 août dernier. On ne saura probablement jamais ce qui s'est dit dans cette assemblée; mais ce qu'on sait bien, c'est que le lendemain 29, alors que M. Witte remettait aux plénipotentiaires japonais un véritable ultimatum, repoussant toute indemnité et limitant à la moitié de Sakhaline les concessions territoriales, on entendit le baron Komura, si intransigeant la veille, déclarer que son gouvernement acceptait dans leur intégralité les propositions russes.

La paix était faite.

Elle était faite sur les bases de l'*uti possidetis*, qui sont en somme les plus raisonnables de toutes, quand aucun des deux adversaires n'a été frappé au cœur. Le Japon établit son protectorat sur la Corée à la façon dont nous faisons fonctionner le nôtre en Tunisie. Il se substitue à la Russie dans la prise à bail de Port-Arthur et de Dalny. Il acquiert les voies ferrées de la Mandchourie méridionale jusqu'à la station de Kouang-tchengtsé, point que Liniévitch tenait encore, et garde définitivement la moitié sud de Sakhaline, jusqu'au 50° parallèle, c'est-à-dire la seule partie de l'île qui soit intéressante, à cause des pêcheries. Il fait enfin reconnaître à ses nationaux des droits de pêche dans les eaux territoriales russes des mers d'Okhotsk et de Behring. De son côté, la Russie conserve la possession du chemin de fer de Vladivostok qui traverse la Mandchourie septentrionale, et le tronçon Kharbine-Kouang-tchengtsé, tenant ainsi les Japonais éloignés de l'importante bifurcation de Kharbine. Elle détient encore la partie nord de Sakhaline, dont l'unique utilité, à vrai dire, est de protéger l'embouchure de l'Amour (1). Disons enfin, pour déterminer le régime sous lequel vivra désormais l'infortunée Mandchourie, qu'elle devra être évacuée dans un délai maximum de dix-huit mois par les armées belligérantes, qui n'y laisseront que des effectifs calculés à raison de quinze hommes par kilomètre de voie ferrée. Ainsi percée de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud par une double tranchée qui sera le véhicule d'une double immigration russe et japonaise, la Mandchourie sera *restituée* à la Chine, conformément aux solennelles promesses du gouvernement japonais.

***

Par un phénomène assez rare dans les annales du monde, cette paix, qui semble faire le bonheur des puissances neutres, dont elles se congratulent toutes (avec plus ou moins de sincérité d'ailleurs), a été accueillie fraîchement par les principaux intéressés, et plus fraîchement encore par les vainqueurs que par les vaincus! Il est bien entendu qu'en Russie le parti de la guerre à outrance s'est cru obligé de jeter les hauts cris au nom du prestige et de l'honneur russes compromis. Mais, dans ce pays, la masse des gens intelligents a compris qu'après tant d'héroïsme déployé sur terre et sur mer, l'honneur était sauf, et que, si le prestige était incontestablement diminué, c'était par l'imprévoyance et l'incapacité des chefs, par les lamentables incidents maritimes et militaires de la mer Noire et de l'intérieur de l'Empire, plutôt que par les conditions relativement douces d'une paix devenue inévitable. Au Japon, au contraire, le mécontentement a été plus profond, et sans prendre au tragique le tapage de la populace de Tokyo et de Yokohama, savamment excitée par des articles de journaux, on ne peut nier que le pays s'attendait à un triomphe plus complet. Ce n'est pas tant la question de l'indemnité qui lui tenait au cœur, que la séduisante perspective de la mer du Japon devenue lac japonais par l'éviction des Russes de l'île Sakhaline tout entière, de la Province Maritime et de Vladivostok, et leur rejet définitif dans la forêt de Transbaïkalie. Assurément, la réalisation de ce programme n'aurait pas accru beaucoup les avantages matériels que les Japonais viennent de conquérir. La Province Maritime est encore un grand cadre vide dont les Russes n'ont pu tirer aucun parti, et qui n'est peut-être pas digne de l'effort considérable qui serait nécessaire pour mettre en valeur. La Mandchourie, au nord de Kirin, n'a d'importance que parce qu'elle est traversée par le cordon ombilical de Vladivostok. Tout cela valait-il de faire durer la guerre plusieurs mois encore et de risquer d'épuiser financièrement le pays? Non, si l'on n'avait en vue que des profits immédiats; mais oui, si l'on regardait l'avenir et si l'on voulait rendre impossible la nouvelle guerre.

Il faut bien comprendre, en effet, que le traité, qui sera ratifié dans quelques jours à Pétersbourg et à Tokyo va consacrer l'existence d'un Etat-tampon qui ne sera autre que la Mandchourie. Or, l'Etat-tampon est bien une des plus funestes conceptions de la diplomatie. De ce que certains Etats-tampons ou neutres, tels que la Belgique ou la Suisse, subsistent en Europe à la satisfaction de tous, parce que ce sont des pays ayant une nationalité propre, surpeuplés, et par conséquent difficilement perméables, placés d'ailleurs sous la sauvegarde de pactes internationaux signés par l'Europe entière, il n'en faut pas conclure que les mêmes avantages se retrouveront dans les contrées exotiques, quand l'Etat-tampon,

(1) Le nord de Sakhaline est un des pôles du froid, malgré sa latitude relativement peu élevée. On y constate des températures de — 50°, plus basses que celles qu'a subies Nansen, par 86° de latitude.

incapable de se défendre lui-même, est placé entre deux races envahissantes dont les pionniers se heurtent perpétuellement, recourant à l'autorité locale pour trancher leurs contestations, et à leurs consuls quand ils ont reconnu l'impuissance de cette autorité locale. Il ne s'agit plus là de tampon, mais bien de pomme de discorde ! C'est en grande partie pour avoir voulu faire jouer ce rôle à la Corée que les Russes se sont trouvés dans la guerre présente. C'est ainsi que le Siam a failli brouiller sérieusement la France et l'Angleterre, que l'Afghanistan brouillera un jour l'Angleterre et la Russie, et que la Mandchourie, dont le traité de Portsmouth fait bel et bien un Etat-tampon (malgré la restitution à la Chine !), rend un nouveau conflit russo-japonais moins improbable que si une frontière bien nette avait été dès aujourd'hui délimitée.

La véritable faillite du plan japonais, si faillite il y a, ne réside donc pas dans l'abandon d'une indemnité impossible à extorquer, mais bien dans l'abandon de cette idée, que les hommes d'Etat japonais avaient pourtant exprimée à plusieurs reprises : rendre impossible un nouveau conflit avec la Russie, assurer définitivement la paix en Extrême-Orient. Il n'y aurait plus pour le Japon qu'un moyen héroïque de faire reposer cette paix sur des bases inébranlables, ce serait l'alliance avec son ennemi d'hier. Une partie de la presse japonaise avait soulevé cette question, mais il faut croire que le gouvernement n'y a jamais pensé, puisque la conférence de Portsmouth était à peine terminée que le monde apprenait le renouvellement de l'alliance anglo-japonaise !

***

Il n'en fallait pas davantage pour expliquer par une pression venue du côté de l'Angleterre l'esprit subitement conciliant du Japon et sa renonciation à toute indemnité de guerre. Ce n'est un mystère pour personne que l'Angleterre désirait sincèrement la conclusion de la paix, parce que ses financiers, ses industriels et ses commerçants étaient excédés de la prolongation des hostilités, et que, d'autre part, ses diplomates jugeaient la Russie très suffisamment amoindrie en Extrême-Orient : aussi la presse anglaise avait-elle mis depuis quelque temps une sourdine aux éclats de sa russophobie. Il n'est donc pas impossible que le gouvernement britannique ait exprimé son désir à son allié ; mais de là à croire qu'il ait exercé sur lui une véritable pression et qu'il ait fait de l'acquiescement du Japon aux propositions russes une condition *sine qua non* du renouvellement de l'alliance, il y a loin. Cette alliance, ainsi qu'on s'en rendra compte plus loin, sert trop bien les intérêts de l'Angleterre pour qu'elle ait risqué de la voir rompre à la suite d'un excès de mauvaise humeur. Elle n'a d'ailleurs cessé de répéter à plusieurs reprises (elle l'aurait même fait comprendre au président Roosevelt) qu'elle n'entendait nullement gêner la liberté d'action de ses alliés, ni les empêcher de recueillir les fruits de cette longue et rude guerre. Nous nous refusons donc à penser que le Conseil des Anciens de Tokyo était sous l'influence anglaise lorsqu'il prit sa décision. Est-ce à la détresse financière du Japon qu'il faut l'attribuer ? Outre que nous sommes là sur un terrain fort incertain, il est difficile d'admettre que le trésor japonais fût dans un tel état de délabrement qu'il interdisait catégoriquement la prolongation de la guerre, alors qu'il aurait suffi vraisemblablement d'une campagne de quelques mois pour rendre les Japonais maîtres de la Mandchourie septentrionale, à supposer bien entendu que l'armée d'Oyama fût en état de marcher !

La véritable cause de la modération des Anciens est donc, selon nous, que cette armée Oyama n'était nullement dans la situation brillante que disaient certaines dépêches. Il est plus que probable qu'elle ne s'était jamais remise de la terrible saignée de Moukden. Comment expliquer autrement son inaction ? Il est entendu que l'Etat-Major japonais nous avait habitués à de longues périodes d'immobilité après chacune des grandes batailles de Mandchourie ; qu'après la lutte gigantesque de Moukden il y avait un travail colossal à exécuter, la voie ferrée à refaire entièrement pour l'adapter au matériel japonais, les lignes de ravitaillement à installer, les corps à réorganiser, les communications à établir sur un front énorme avec les armées Kawamura et Hasegawa, à une époque où des pluies diluviennes transforment en marécages toute la plaine mandchoue. Il n'empêche que la bataille de Moukden date des premiers jours de mars, et que les Japonais ont eu de longs mois devant eux avant que le principe des négociations ait été accepté. Et l'acquiescement une fois donné aux propositions de M. Roosevelt, n'était-ce pas le cas de prendre des gages en Mandchourie comme on en prenait à Sakhaline ? Mais tandis qu'un corps expéditionnaire prenait fiévreusement possession de cette île, Oyama, à la surprise générale, restait immobile sans faire aucune tentative pour s'emparer au moins de la ligne Kouang-tcheng-tsé-Kirine, pour peser sur les décisions du tsar par un avantage quelconque remporté sur Liniévitch ? L'intérêt de cette marche en avant était tellement évident, que si Oyama ne l'a pas tentée, c'est qu'il ne le pouvait matériellement pas. Dira-t-on qu'en un moment où la paix semblait probable, il a reculé devant une effusion de sang ? Ce n'est pas le calomnier que de le croire incapable d'avoir eu cette pensée. Force nous est donc de tenir grand compte des correspondances qui annonçaient des épidémies graves dans les cantonnements japonais. Que ce soit pour cette raison ou pour une autre qu'Oyama n'ait pas bougé, nous sommes persuadé que la lumière se fera sur ce point, et qu'il sera établi tôt ou tard que le Conseil des Anciens a cédé devant un ensemble de considérations non seulement financières et politiques, mais encore militaires.

Loin d'avoir été la cause déterminante de la paix, le nouveau pacte anglo-japonais apparaît alors comme la conséquence de la cote mal taillée

que le Japon était obligé de prendre. Il lui importait en effet d'élargir les bases de l'alliance précédente, de façon que l'Angleterre lui garantît désormais ses nouvelles acquisitions. S'il faut en croire les renseignements qui arrivent de différents côtés touchant la nouvelle convention, ce serait chose faite... De son côté, le Japon s'engagerait à donner son appui à l'Angleterre en cas d'agression contre les colonies britanniques d'Asie. Les deux puissances veilleraient au maintien du *statu quo dans l'Asie entière* (sauf l'Empire turc) et exerceraient une action combinée contre toute nation étrangère, même isolée, qui tenterait de modifier la situation asiatique actuelle ou attaquerait l'un des deux alliés.

Si tels sont bien les termes du traité anglo-japonais qui a été signé le 31 août, il n'est pas exagéré de dire que ce traité est plus désastreux pour la Russie que celui qu'elle va elle-même signer avec le Japon pour mettre fin à la guerre. Elle ne pourrait désormais rien tenter contre l'Inde sans mettre en péril tous ses intérêts en Extrême-Orient, et, inversement, toute tentative de revanche sur le Japon l'exposerait à combattre l'Angleterre. Quant à cette dernière, elle a évidemment fait un coup de maître, et cette défense indirecte de l'Inde par l'armée japonaise peut être considérée comme le chef-d'œuvre de sa diplomatie : diplomatie habile assurément, mais qui doit ses succès répétés au peuple énergique et persévérant qu'elle a derrière elle, plus encore qu'à sa propre habileté! Si l'on considère d'autre part que l'essor de la Russie en Extrême-Orient est pour longtemps comprimé et que, par le maintien du *statu quo* en Asie, l'Allemagne est discrètement invitée à rester confinée dans son étroit territoire de Kiao-tchéou, on comprendra tous les avantages que l'Angleterre a tirés d'abord de la guerre et ensuite de la cessation des hostilités. Et pourtant on ne peut lui reprocher d'avoir en dernier lieu joué le Japon, puisque encore une fois ce dernier, pour s'assurer la permanence de ses nouvelles conquêtes, devait nécessairement recourir à une alliance, soit russe, soit anglaise! C'est cette dernière qu'il a choisie, et l'avenir dira s'il a eu raison.

Mais quand on jette un coup d'œil d'ensemble sur les guerres qui ont éclaté dans le monde depuis celle de 1870, on est bien obligé de constater combien la qualité de neutre, quand on sait prendre l'attitude qui convient, est profitable. Depuis trente ans les neutres ont été souvent plus avantagés que le vainqueur lui-même. C'est ainsi qu'en 1878 sa rude campagne de Turquie n'a rapporté à la Russie que des rectifications de frontière en Europe et en Asie, et une indemnité pécuniaire qui n'est pas encore réglée à l'heure qu'il est; tandis que l'Autriche, pour ne parler que des grandes puissances, s'adjugeait le beau morceau de la Bosnie et de l'Herzégovine. De même la guerre sino-japonaise profitait surtout à la Russie. Celle du Transvaal a été aussi funeste à l'Angleterre qu'aux Boers. Il n'y a eu que le court conflit hispano-américain qui a été *payant* pour le vainqueur, à cause de la disproportion des forces et de la facilité de la victoire. Nous ne voulons pas dire que la guerre qui vient de finir ait été stérile pour le Japon. Il étouffait dans ses anciennes limites; sa surpopulation lui faisait un devoir impérieux d'acquérir des territoires colonisables. Il a maintenant la Corée et la Mandchourie méridionale, de quoi abriter pendant longtemps les essaims japonais. Mais ces territoires, il les a chèrement payés de son sang et de son or. Et pendant ce temps, l'Angleterre, moyennant le prêt de quelques centaines de millions à gros intérêt, prenait les avantages que l'on sait. Il y a là évidemment matière à réflexion, et peut-être dans un avenir lointain, après toute une série de guerres *non payantes*, trouvera-t-on aux « Conférences de la Haye » un attrait qu'elles n'ont pas encore...

***

Avant de déposer la plume et de faire disparaître du Bulletin une rubrique qui est déjà un anachronisme, qu'il nous soit permis de tirer en quelques mots la moralité de cette guerre.

La tournure qu'ont prise les événements a causé à la plupart de nos compatriotes une déception profonde. De ce que nous étions renseignés amplement sur les effectifs imposants de l'armée russe et sur son organisation fort ingénieuse, étant donné les difficultés du problème à résoudre, nous nous étions crus en droit de penser que nos alliés possédaient un instrument de guerre formidable, et nous n'avions pour eux d'autre appréhension que celle qui résultait de la nécessité de transporter et de ravitailler 4 ou 500.000 hommes à une distance énorme. Faire passer un chameau par le trou d'une aiguille, soulever un gros poids au bout d'une canne à pêche (pour employer les métaphores les plus usitées), voilà seulement ce qui pouvait faire douter du triomphe des Russes. Or ce double tour de force a été réalisé, et en temps utile, grâce à l'extraordinaire lenteur de la stratégie japonaise. Et pourtant le succès n'a pas couronné cet effort! On voit donc combien il est imprudent de porter un jugement ferme sur une de ces gigantesques armées, ou plutôt sur une de ces nations armées d'aujourd'hui, quand elle n'a pas été soumise depuis longtemps à l'épreuve d'une grande guerre. On dit maintenant, pour tout expliquer, que la Russie n'était pas prête. Formule commode, mais radicalement fausse, si l'on n'entend viser qu'un défaut d'organisation matérielle, qu'un retard dans les mesures préparatoires à la guerre. Certes, le gouvernement de Pétersbourg a été surpris par la brusque agression japonaise, mais il a eu ensuite tout le temps nécessaire. Il faut donc voir l'échec de la Russie là où il est réellement, c'est-à-dire dans l'infériorité de son corps d'officiers, pris dans son ensemble. Car les armées modernes, avec le service à court terme, sont ce que les fait leur corps d'officiers, seul élément permanent d'une masse incessamment renouvelée. Quant à cette masse elle-même, il suffit, pour qu'on en puisse tirer bon parti, qu'elle

possède les deux qualités indispensables au soldat, courage et endurance; et sous ce rapport la race russe n'a rien à envier à aucune autre. Mais, à lire certaines correspondances de Mandchourie, on se croirait revenu à cent ans en arrière : tellement les différents types d'officiers russes d'aujourd'hui ressemblent à ceux que Tolstoï décrivait magistralement dans *la Guerre et la Paix*. A côté d'individualités remarquables qui feraient honneur à n'importe quel pays, on trouve des chefs peu conscients de leur lourde responsabilité, et des officiers subalternes chez qui l'instruction, et surtout l'éducation militaire, laisse trop à désirer. On comprend alors que si la santé d'une armée souffre quelquefois du régime démocratique, à cause de la fureur de changement d'un contrôle tracassier et d'une ingérence brouillonne, tout ne va pas au mieux des intérêts militaires sous un régime autocratique. Sous le premier on s'agite, et sous le second on se fige, à moins que l'autocrate ne soit lui-même soldat dans l'âme, et capable de briser toutes les coteries pour le bien de son armée. Le corps d'officiers russes, manifestement hétérogène, est un peu l'image de la société russe, en quelque sorte inorganisée, parce que l'élévation des familles n'y est due qu'à la faveur impériale, et que l'absence de certains éléments, tels que les classes moyennes, y laisse comme des trous dans une construction. Au reste, qui ne voit que ce sont les maladies du corps social, bien plus que les faiblesses de l'armée, qui ont rendu la paix nécessaire? La rénovation de l'armée russe n'est donc pas seulement un problème militaire, mais un problème social, dont la solution demandera du temps et des efforts, mais sera singulièrement facilitée par les brillantes qualités de la race slave. Il faudra seulement qu'en haut lieu il se trouve une intelligence droite et une main ferme.

C'est là, semble-t-il, ce qui devrait préoccuper la nation russe, plus que la réfection de sa flotte, dont il est déjà question. L'issue de cette guerre devrait en effet la convaincre que *son avenir est sur terre*. Un empire massif ne formant qu'un bloc, ne nécessitant pas de communication maritime, aucune colonie d'outre-mer, une marine marchande insignifiante, une seule base navale libre de glaces en toute saison (Libau), voilà tout un ensemble qui tend à prouver que d'ici longtemps une flotte de guerre ne sera pour la Russie qu'un luxe. Les cuirassés qu'elle va se procurer, à grands frais, n'auront leur utilité que le jour où les victoires de ses armées de terre auront débloqué la mer Noire et lui auront conquis la seule base qui la fera jamais une grande puissance maritime, c'est-à-dire Constantinople.

⁂

Si l'armée russe était mal connue chez nous au début des hostilités, l'armée japonaise ne l'était pas du tout, et beaucoup de nos publicistes se livrèrent à son égard à un dénigrement systématique, comme si les chances de nos alliés avaient dû s'en trouver augmentées. Ce sont les mêmes qui prodiguent aujourd'hui aux Japonais les marques d'une admiration sans bornes, et quelque peu exagérée, du moins en ce qui concerne l'armée de terre.

De la marine, en effet, on doit dire en toute justice qu'il était impossible de faire mieux qu'elle n'a fait, et que jamais peut-être amiral ne s'est plus complètement acquitté de sa tâche que l'amiral Togo. A supposer même que les escadres russes, constituées comme l'on sait, fussent une proie facile à saisir, il n'en resterait pas moins des preuves irrécusables de la haute valeur de la marine japonaise. Après le nombre insignifiant des avaries et des accidents au cours d'une si longue campagne, ce qui frappe le plus c'est l'aisance avec laquelle les arsenaux japonais ont subvenu à une énorme dépense de munitions. On sait en effet que la fabrication intensive des gros projectiles actuels nécessite un outillage très compliqué, qu'il ne faudrait pas songer à improviser au cours d'une guerre. A cet égard, peu de marines européennes auraient pu rivaliser avec celle du Japon.

Mais ce n'est pas calomnier l'armée de terre que de constater que son triomphe a été moins complet que celui de la flotte. Le *manque à gagner*, qui a été manifeste à plusieurs reprises, paraît devoir être imputé au haut commandement, c'est-à-dire à l'organe qui conçoit l'opération à exécuter. Au contraire, les états-majors qui en règlent les détails pour la rendre exécutable, et les troupes qui l'exécutent, ont été généralement au-dessus de tout éloge. L'hésitation des généraux est surtout visible dans la première partie de la guerre (la plus intéressante au point de vue stratégique), qui a précédé l'ère des grandes batailles. Nous avons fait ressortir notamment combien la situation de l'armée russe était critique aux mois de juin et de juillet 1904, et quel désastre elle aurait probablement subi si Kuroki s'était porté rapidement sur la voie ferrée au lieu de s'éterniser d'abord à Feng-hoang-tcheng, et de régler ensuite minutieusement sa marche sur celle d'Oku et de Nodzu. Plus tard, lorsque toutes les armées japonaises se sont trouvées réunies sous le commandement du maréchal Oyama, l'impulsion a été plus vigoureuse, et beaucoup en attribuent l'honneur au remarquable chef d'état-major qu'était le général Kodama. Pourtant les grandes batailles de Liao-yang et du Cha-ho rentrent encore dans la catégorie des batailles de soldats, gagnées à coup d'hommes, plus sanglantes que décisives. Il faut arriver à celle de Moukden, pour pouvoir admirer sans réserve à la fois la stratégie et la tactique japonaises.

Une lettre curieuse adressée par le général Nogi au ministre de la Guerre, et reproduite par le *Times*, semble indiquer que les généraux japonais n'étaient pas les derniers à reconnaître leurs fautes. Le ministre de la Guerre avait écrit à Nogi pour lui adresser ses condoléances au sujet

de la mort de son fils, et ses félicitations pour la prise de Port-Arthur. Dans sa réponse, Nogi, après avoir parlé de son fils comme un Romain antique eût pu le faire, ajoute : « Ne me félicitez « pas de ce que j'ai fait à Port-Arthur, je ne le « mérite pas. Il n'y a rien de plus *anti-scienti-* « *fique* que la façon dont j'ai conduit les opé- « rations. J'ai fait des pertes immenses pour les- « quelles je suis sans excuse. Je n'ai qu'à implorer « le pardon de l'Empereur ». Il n'y a peut-être dans cette lettre qu'une manifestation de cette politesse raffinée en honneur chez les Japonais comme chez les Chinois, qui veut qu'on s'humilie en toute circonstance, et que nous autres Européens trouvons pour cette raison assez voisine de l'hypocrisie. Mais il n'est pas défendu non plus d'y voir une pointe de sincérité et le regret des erreurs commises.

Quoi qu'il en soit, l'armée japonaise, qui se reproche, dit-on, de n'avoir pas annihilé son adversaire, et que les lauriers de la flotte empêchent de dormir, n'en a pas moins conduit cette guerre à son très grand honneur. Elle doit cela beaucoup au merveilleux tempérament de ses soldats, mais plus encore à son corps d'officiers, bien homogène, issu de cette antique caste militaire des samouraï, ayant dans le sang l'amour de son métier, d'autant plus redoutable que ses membres joignent à la science moderne les passions du moyen âge, et aussi, sachons le reconnaître, un esprit profondément religieux. Ce serait donner une entorse à la vérité que de ne pas signaler cette caractéristique. On a pu remarquer d'ailleurs que toutes les proclamations des généraux japonais finissaient par cette phrase : « *Nos victoires sont dues aux vertus éminentes de l'Empereur et aux esprits de nos aïeux.* » Formule vide de sens si on ne veut y voir que l'expression d'un patriotisme exalté, mais qui s'explique si l'on songe que pour les Japonais leur Mikado est d'essence divine, et tous leurs ancêtres deviennent eux-mêmes, dans l'au-delà, des génies supra-humains.

A mesure que les documents authentiques afflueront en Europe, on verra éclore, à propos de cette guerre, une littérature touffue, qui prétendra en tirer de multiples enseignements. Il y a là assurément une mine riche à exploiter au point de vue de l'étude de la *tactique de combat*, mais on fera fausse route, selon nous, si l'on y cherche autre chose, du moins en ce qui concerne la guerre sur terre. Une stratégie européenne qui s'inspirerait des principes des Japonais, qui imiterait leurs minuties et leurs lenteurs, serait vouée à l'insuccès. Une campagne dans l'Europe occidentale ne durera pas dix-huit mois, et nous ne connaîtrons pas, pour réparer nos pertes, ces interminables périodes de repos qui alternaient en Mandchourie avec les périodes de crise. Pour concentrer, mouvoir et ravitailler avec la rapidité désirable des contingents trois ou quatre fois plus forts que ceux d'Oyama, pour livrer des batailles près desquelles celle de Moukden paraîtra petite, il faudra à notre généralissime, à nos commandants d'armées et de corps d'armée et à nos états-majors des talents qui n'ont aucune chance de s'acquérir à l'école des Japonais.

JEAN DE PLAMONT.

P. S. — *Tableau récapitulatif des pertes russes et japonaises.*

NOM ET DATE DE L'ENGAGEMENT	JAPONAIS	RUSSES
Yalou, 1er mai 1904	1.039	2.398 (d'après Kouropatkine).
Ghisaulitaï, 16 mai 1904	146	300 (minimum).
Nauchan, 26 mai 1904	4.207	3.370 (674 morts sur le champ de bataille).
Tétissé, 1er juin 1904	1.163	9.270 (1854 morts sur le champ de bataille).
Fenchouilin, 27 juin 1904	171	450 (90 morts sur le champ de bataille).
Kaïping, 8 juillet 1904	153	250
Motienling, 17 juillet 1904	299	1.000 (minimum).
Kiatao, 19 juillet 1904	423	1.000 (id.)
Tatchikiao, 25 juillet 1904	1.077	2.000 (id.)
Tomuching, 31 juillet 1904	860	4.250 (850 morts sur le champ de bataille).
Yantzuling, 1er août 1904	946	2.000 (minimum).
Liao-yang, 4 sept. 1904	17.613	25 000 (id.)
Chaho, 14 octobre 1904	15.879	69 200
Quarante-six combats	7.200	7.395
Nioutchouang, 14 janv. 1905	250	500 (minimum).
Heikoutaï, 29 janvier 1905	8 000	10 000 (id.)
Entre Heikoutaï et Moukden	650	1.525
Moukden, 19 fév.-16 mars 1905	52.500	152.500
Autour de Tchangtou, 3 avril-22 juin 1905	100	390
Autour de Fakoumen, 3 avril-22 juin 1905	50	340
Autour de Kaïyouen, 3 avril-22 juin 1905	75	800
Autour de Yengeching, 3 avril-22 juin 1905	70	600 (minimum).
Weiouanpaomen, 16 juin 1905	215	240 (id.)
Port-Arthur	50.000	20.000 (id.)
Sur mer	3.670	6.000 (id.)
TOTAUX	166.756	321.779

Le *Times* a dressé dernièrement un tableau des pertes russes et japonaises, d'autant plus intéressant qu'il indique la façon dont il s'y est pris pour faire ce travail. — Les Japonais ont publié des statistiques assez détaillées pendant toute l'année 1904, mais ils ont jugé plus prudent de ne pas continuer cette publication en 1905. En ce qui concerne notamment le siège de Port-Arthur et la bataille de Moukden, il a fallu avoir recours à des renseignements privés, et supputer les pertes en hommes d'après les pertes en officiers qui, elles, sont toujours connues par la *Gazette officielle*. Une précieuse indication (que nous avons nous-même donnée en son temps) a été fournie par la fête religieuse célébrée à Tokyo en l'honneur des morts, la liste en ayant été arrêtée à la date du 31 janvier 1905. Les prières ont été dites pour 28.999 soldats et 1.857 marins. En admettant qu'il faut compter 1 homme tué

Prisonniers : Japonais : 646 ; Russes : 67,701.

Pertes subies par la flotte russe.

GENRE DE NAVIRES	AU DÉBUT DE LA GUERRE		COULÉS		PRIS		DANS LES PORTS NEUTRES		RESTANTS	
	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement
Cuirassés..........	15	180.980	12	144.958	2	23.110	1	11.912		
Croiseurs-cuirassés.	7	63.533	5	38.979					2	24.554
Cuirassés garde-côtes	3	13.212	1	4.126	2	9.086				
Crois^rs non cuirassés	13	64.416	6	26.341			5	29.115	2	9.960
Autres navires......	21	76.793	14	25.222	1	11.700	2	11.449	4	28.422
Contre-torpilleurs...	24	10 290	19	5.666	2	590	11	3.334	2	700
TOTAUX.......	83	410.224	57	245.292	7	44.486	19	56.810	10	63.636

Pertes subies par la flotte japonaise.

GENRE DE NAVIRES	AU DÉBUT DE LA GUERRE		COULÉS		RESTANTS	
	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement
Cuirassés..............................	6	86.299	2	27.757	4	58.542
Croiseurs-cuirassés..................	8	74.178			8	74.178
Croiseurs garde-côtes..................	2	11.112			2	11.112
Autres croiseurs........................	20	68.481	4	12.733	16	55.748
Navires divers..........................	18	26.689	4	4.797	14	21.892
Contre-torpilleurs......................	22	7.425	2	738	20	6.687
TOTAUX........................	76	274.184	12	46.025	64	228 159

pour 4 blessés, et que 10 0/0 des blessés succombent, les chiffres précédents donnent un total de 105.000 hommes touchés depuis le 8 février 1904 jusqu'au 31 janvier 1905. Si l'on y ajoute 8.000 hommes pour la bataille de Heïkoutaï, 52.500 pour celle de Moukden, et 500 pour les escarmouches du mois de juin dernier, on arrive à un total de 166.000 hommes, tués, blessés, ou morts de leurs blessures, jusqu'à la fin de juin 1905. — Du côté russe, les renseignements sont plus vagues. Dans bien des cas, on n'a eu d'autre indication que le nombre des morts abandonnés sur le champ de bataille. Les chiffres du tableau ci-contre, en ce qui concerne les Russes, seraient donc des minima.

Il résulte de la comparaison de ces deux tableaux que la flotte japonaise n'a pas été diminuée par la guerre. Ayant perdu 12 unités jaugeant 46.000 tonnes, elle en a pris 7 à l'ennemi, jaugeant 44.000 tonnes, sans compter les cuirassés qui ont sombré dans le port de Port-Arthur, et dont plusieurs sont déjà renfloués.

Enfin la flotte japonaise a capturé 45 navires de commerce jaugeant 110.000 tonnes (15 russes, 15 anglais, 6 allemands, 2 français, 2 américains, 1 hollandais, 2 autrichiens, 1 suédois, 1 norvégien). Huit autres navires ont été relâchés.

Les croiseurs russes ont coulé un certain nombre de navires neutres, 3 grands transports japonais et capturé 15 petits steamers ou voiliers jaugeant environ 4.000 tonnes.

J. P.

LA NOUVELLE ALLIANCE ANGLO-JAPONAISE

Le nouveau traité d'alliance signé le 12 août entre l'Angleterre et le Japon a été publié le 26 septembre. A vrai dire, il n'a pas surpris beaucoup l'opinion : le bruit de sa conclusion courait depuis plusieurs semaines, une note Reuter l'avait confirmé, les journaux anglais avaient même résumé l'esprit du nouveau traité en indiquant les modifications qu'il apporte au traité du 30 janvier 1902. Par eux nous apprenions — et les événements nous disposaient à les croire — que l'alliance était étendue à des régions de l'Asie sur lesquelles elle n'avait pas porté jusqu'ici, c'est-à-dire toutes les approches de l'Empire indien, et qu'elle stipulait le *casus fœderis* dans l'éventualité où un des deux alliés serait attaqué par une seule puissance et non plus par une coalition de puissances. C'est, en effet, par ces deux points surtout que diffère du traité du 30 janvier 1902 ce nouveau traité du 12 août 1905 dont voici le texte :

Préambule.

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Japon, étant désireux de remplacer l'accord conclu entre eux le 30 janvier 1902 par de nouvelles stipulations, se mirent d'accord sur les articles suivants ayant pour objet :

1° La consolidation et le maintien de la paix générale dans les régions d'Asie orientale et d'Inde ;

2° La préservation des intérêts communs de toutes les puissances en Chine en assurant l'indépendance et l'intégrité de l'empire chinois et le principe de facilités égales pour le commerce et l'industrie de toutes les puissances en Chine ;

3° Le maintien des droits territoriaux des hautes parties contractantes dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde et la défense de leurs intérêts spéciaux dans lesdites régions.

Article premier. — Il est convenu que, partout où dans l'opinion, soit de la Grande-Bretagne, soit du Japon, quelques-uns des droits et intérêts mentionnés dans le préambule seront m nacés, les deux gouvernements communiqueront l'un avec l'autre pleinement et franchement et considéreront en commun les mesures à prendre pour sauvegarder ces droits et ces intérêts menacés.

Art. 2. — Si, par suite d'une attaque non provoquée ou d'une action agressive, où que ce soit qu'elles se produisent, de la part de toute autre ou de toutes autres puissances, une des deux parties contractantes est impliquée dans une guerre pour la défense de ses intérêts territoriaux ou de ses intérêts spéciaux mentionnés dans le préambule, l'autre partie viendra immédiatement au secours de son allié et fera la guerre en commun et conclura la paix d'un accord mutuel avec elle.

Art. 3. — Le Japon possédant des intérêts politiques, militaires et économiques primordiaux en Corée, la Grande-Bretagne reconnaît au Japon le droit de prendre telles mesures de direction, de contrôle et de protection en Corée qu'il croira convenables et nécessaires pour sauvegarder et favoriser ces intérêts, pourvu toujours que ces mesures ne soient pas contraires au principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie des autres puissances.

Art. 4. — La Grande-Bretagne ayant un intérêt spécial dans tout ce qui concerne la sécurité de la frontière de l'Inde, le Japon reconnaît son droit de prendre à proximité de cette frontière telles mesures qu'elle jugera nécessaires pour sauvegarder ses possessions de l'Inde.

Art. 5. — Les hautes parties contractantes conviennent qu'aucune d'elles, sans consulter l'autre, ne conclura d'arrangement séparé avec une autre puissance au préjudice des objets exposés au préambule.

Art. 6. — En ce qui concerne la guerre actuelle entre le Japon et la Russie, la Grande-Bretagne continuera à maintenir une stricte neutralité, à moins que quelque autre puissance ou quelques autres puissances ne prennent part aux hostilités contre le Japon, auquel cas la Grande-Bretagne viendra au secours du Japon et fera la guerre en commun et fera la paix d'un accord mutuel avec le Japon.

Art. 7. — Les conditions dans lesquelles l'assistance armée sera donnée par l'une des deux puissances à l'autre dans les circonstances mentionnées dans le présent accord et les mesures par lesquelles cette assistance sera rendue utile seront réglées par les autorités navales et militaires des parties contractantes qui, de temps à autre, se consulteront l'une et l'autre, pleinement et librement, sur toutes les questions d'intérêt mutuel.

Art. 8. — Le présent accord, sauf les clauses de l'article 6, entrera en vigueur immédiatement après la date de sa signature et restera en vigueur pendant dix ans à partir de cette date.

Dans le cas où l'une ou l'autre des deux parties notifierait, douze mois avant l'expiration desdites dix années, son intention d'y mettre fin, l'accord continuera à les lier jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des hautes parties contractantes l'aura dénoncé. Mais si, quand la date fixée pour son expiration arrivera, l'une ou l'autre des alliées est engagée dans une guerre, l'alliance devra continuer jusqu'à ce que la paix soit signée.

Lansdowne.

Hayashi.

Le marquis de Lansdowne a adressé la lettre suivante, le 6 septembre, à l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, sir Charles Hardinge, pour lui prescrire de communiquer le traité anglo-japonais au gouvernement russe :

Lettre de lord Lansdowne à l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg.

Je place sous ce pli, pour l'information de Votre Excellence, une copie d'un nouvel accord conclu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui du Japon, en remplacement de celui du 30 janvier 1902. Vous vous empresserez de communiquer ce nouvel accord au gouvernement russe.

Il a été signé le 12 août, et vous expliquerez qu'il aurait été immédiatement rendu public si des négociations n'avaient été déjà engagées à cette époque entre la Russie et le Japon et si la publication d'un document semblable, tandis que ces négociations étaient encore en cours, n'eût été évidemment incorrecte et inopportune.

Le gouvernement russe reconnaîtra, je l'espère, que le nouvel accord est un instrument international qui ne suscitera la désapprobation d'aucune des puissances intéressées dans les affaires d'Extrême-Orient.

Vous devrez appeler spécialement l'attention sur les objets mentionnés dans le préambule comme étant ceux par lesquels la politique des parties contractantes est inspirée.

Le gouvernement de Sa Majesté croit qu'il peut compter sur le bon vouloir et l'appui de toutes les puissances dans ses efforts pour maintenir la paix dans l'Asie orientale et pour préserver l'intégrité et l'indépendance de l'empire chinois, ainsi que le principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie de toutes les nations dans ce pays.

D'autre part, les intérêts spéciaux des parties contractantes sont d'une nature sur laquelle celles-ci sont pleinement fondées à insister, et la déclaration que ces intérêts doivent être sauvegardés est de celles qui ne peuvent pas causer de surprises ni donner naissance à des malentendus.

J'appelle votre attention spéciale sur la rédaction de l'article 2, qui établit distinctement que c'est seulement dans le cas d'une attaque non provoquée contre l'une des parties contractantes par une ou plusieurs autres puissances et quand cette partie défend ses droits territoriaux et ses intérêts spéciaux contre une action agressive, que l'autre partie est tenue de venir à son aide.

L'article 3, qui traite de la question de la Corée, mérite une attention spéciale. Il reconnaît dans les termes les plus clairs la position prépondérante que le Japon occupe en ce moment et qu'il occupera dorénavant en Corée et son droit de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la protection de ses intérêts politiques, militaires et économiques dans ce pays. Il est toutefois expressément convenu que ces mesures ne doivent pas être contraires au principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie des autres nations. Le nouveau traité, sans doute, diffère visiblement, sur ce point, de celui de 1902. Il est devenu toutefois évident que la Corée, en raison de son étroite proximité de l'empire japonais et de son incapacité à rester isolée, doit tomber sous l'autorité et la tutelle du Japon.

Le gouvernement de Sa Majesté remarque avec satisfaction que ce point fut concédé sans difficulté par la Russie dans le traité de paix récemment conclu avec le Japon, et il a toutes les raisons de croire que d'autres puissances ont des vues semblables à l'égard des relations qui doivent persister entre le Japon et la Corée.

Le gouvernement de Sa Majesté croit pouvoir s'attendre à ce que l'alliance ainsi conclue, étant conçue en vue d'objets purement pacifiques et pour la protection de droits et d'intérêts dont la validité ne peut être contestée, sera regardée avec approbation par le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Il est en droit de croire que la conclusion de cette alliance peut ne pas avoir été sans exercer quelque influence tendante à faciliter la solution par laquelle on a si heureusement mis fin à la guerre et il a pleine confiance que l'alliance peut, pendant de longues années, contribuer à maintenir la paix du monde dans les régions qui rentrent dans son action.

La lettre de lord Lansdowne porte dans un renvoi au bas de la page :

Une dépêche semblable a été adressée à l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris.

Comme nous le disions plus haut, le nouveau traité rend l'alliance à la fois plus étroite et plus large. Il fait aux parties contractantes des obligations plus étroites puisque, d'après lui, le *casus fœderis* est celui d'une attaque ou d'une agression quelconque « de la part de toute autre ou de toutes autres puissances » contre l'un des deux alliés. Le traité de 1902, au contraire, n'obligeait chacun des deux alliés à intervenir que si l'autre était aux prises avec une coalition. Après avoir déclaré que lorsque l'une des parties contractantes serait en guerre, l'autre s'emploierait « de toutes ses forces à empêcher d'autres puissances de se joindre aux hostilités entreprises contre son allié », le traité de 1902 ajoutait, en effet : « Si, dans le cas précité, une ou plusieurs puissances s'associaient aux hostilités contre cet allié, l'autre partie contractante viendrait à son secours. » D'après le traité de 1905, au contraire, toute attaque contre l'Angleterre et le Japon, même par une seule puissance, entraînerait *ipso facto* le *casus fœderis*. Et l'on sait combien il est facile, dans de pareils liens, de se faire attaquer ou de représenter qu'on l'est et, par conséquent, de transformer en alliance offensive l'alliance ostensiblement défensive que l'on a conclue.

Le traité de 1905 étend ces obligations plus étroites à un terrain beaucoup plus large que celui que couvrait son prédécesseur. En 1902, en effet, l'Angleterre et le Japon s'associaient pour maintenir le *statu quo* de l'Extrême-Orient : nommément de la Chine et de la Corée. En 1905, ils s'unissent en vue de la « consolidation de la paix », non plus seulement dans l'Asie orientale, mais même dans les « régions des Indes ». Et l'alliance n'est pas seulement conclue pour « le maintien des droits territoriaux des parties contractantes », mais encore pour la défense de leurs « intérêts spéciaux » : c'est-à-dire que la portée du traité est singulièrement élastique. On sait que la politique anglo-indienne s'étend très résolument à la Perse. Elle surveille jusque dans ce pays les approches de l'Inde. Si elle y éprouve des inquiétudes pour « ses intérêts spéciaux », elle pourra invoquer l'aide japonaise : c'est-à-dire que le nouveau traité anglo-japonais couvre en réalité toute l'Asie, sauf l'Empire ottoman.

Telles sont les deux innovations de beaucoup les plus intéressantes qu'il apporte au traité de 1902. En outre, il lie les deux puissances non plus seulement pour cinq, mais pour dix années : c'est une prolongation que nous aurons à commenter plus loin. Il fait enfin subir aux engagements de 1902 deux modifications que les événements rendaient pour ainsi dire de rigueur. La première consiste à reconnaître le protectorat japonais sur la Corée, réserve faite de l'égalité commerciale pour toutes les nations, alors que l'alliance de 1902 consacrait l'indépendance de la Chine et de la Corée et subordonnait à cette reconnaissance les mesures que le Japon pourrait prendre pour sauvegarder ses intérêts dans ce dernier pays. Mais aujourd'hui la Corée est entre les mains des Japonais, elle constitue pour eux le plus beau fruit de leurs victoires : les termes du traité du 30 janvier 1902 ne pouvaient donc être maintenus en ce qui la concerne. La seconde modification, ou plutôt adjonction aux engagements de 1902 que commandaient les événements est celle par laquelle le Japon « reconnaît à la Grande-Bretagne le droit de prendre à proximité de la frontière de l'Inde telles mesures qu'elle jugera nécessaire ». C'est une dérogation au principe de l'intégrité de l'Empire chinois, posé en tête du traité de 1902 et de celui de 1905, qu'il fallait inscrire dans ce dernier venant après l'expédition anglaise au Thi-

bet qui a laissé une situation politique sur laquelle on continue à négocier laborieusement entre Londres et Pékin.

*
* *

Tel est le traité qu'Anglais et Japonais ont trouvé bon de substituer à l'alliance du 30 janvier 1902, dix-huit mois avant l'échéance de cette dernière. Il n'est pas difficile de trouver les raisons qui ont engagé les deux parties contractantes au renouvellement anticipé et à l'extension de leurs obligations réciproques.

Le traité de 1902 avait permis au Japon de faire la guerre à la Russie dans la certitude qu'il ne se heurterait pas, en attaquant cette dernière, à une coalition renouvelée de celle qui l'avait obligé de reviser, en 1895, le traité de Shimonoséki. Mais l'alliance de 1902, qui ne liait les parties contractantes qu'au cas où l'une d'entre elles serait attaquée par plusieurs puissances, n'assurait pas le Japon contre un retour offensif de la Russie seule. S'il avait permis aux Nippons la guerre contre l'Empire moscovite, il ne leur en garantissait pas les résultats. Sans doute il y avait d'autres manières pour le Japon de consolider ces derniers. Il pouvait rechercher une alliance avec ses ennemis de la veille — certains Japonais y ont ouvertement pensé, — mais la question n'était pas mûre au moment où l'Angleterre a dû faire ses offres. Il pouvait aussi mettre la Russie hors d'état de nuire en lui prenant Vladivostok et en la refoulant à l'intérieur du continent. Mais cette entreprise était fort onéreuse et elle ne devait entraîner aucun résultat financier capable d'en atténuer la charge, puisque, après avoir pris aux Russes tout ce que le Japon pouvait leur prendre, il faudrait, pour les amener à payer une indemnité, précisément leur revendre tout ou partie de ce qu'on leur aurait pris. C'était une considération sérieuse : si le Japon n'était pas épuisé, il était du moins déjà très obéré par la guerre dont il avait le plus grand intérêt à ne pas sortir financièrement fourbu.

Les réflexions que les Japonais devaient faire à cet égard devenaient d'autant plus graves que cette entreprise, sans gain financier possible, risquait d'être, en même temps, sans issue. Jamais le Japon ne pourrait décider la Russie à faire la paix du moment où il n'aurait plus rien à lui prendre et resterait incapable de la frapper au cœur. C'était donc un avenir de dépenses illimitées. En outre, cette conquête de la Mandchourie septentrionale, cet investissement de Vladivostok qui devait aboutir à la capitulation de cette place, étaient peut-être des entreprises moins faciles qu'on ne le croyait de loin. Plus haut nos lecteurs ont pu voir que notre collaborateur militaire, dans ses commentaires sur la paix, estime que l'armée d'Oyama était plutôt en peine de reprendre l'offensive et que sa situation a dû être un des arguments qui ont décidé le tout-puissant conseil des *Genro* à conclure la paix. Ces « Anciens » ont sans doute pensé qu'il était à la fois plus sûr et plus économique de laisser les Russes sur la mer du Japon et de demander la consolidation des résultats de la guerre à cette alliance anglaise renforcée que l'on pouvait conclure. C'est ainsi que le traité anglo-japonais du 12 août 1905 a certainement été un des poids qui ont fait pencher la balance vers la paix, une des raisons qui ont fait brusquement tourner les négociations de Portsmouth vers leur solution inattendue.

La garantie anglaise ne saurait sans doute paraître au Japon comme devant être éternellement efficace. Contre une Russie qui aurait doublé le Transsibérien, qui serait à l'état de bonne organisation et de vigueur politique, l'appoint anglais serait bien léger pour défendre des conquêtes continentales, même péninsulaires. On se représente, d'autre part, difficilement l'Empire britannique tentant une diversion dans le Turkestan, faisant une guerre offensive au nord-ouest de l'Inde. Enfin l'Angleterre courrait grand risque, en cherchant à opérer dans la Baltique, de faire éclater une conflagration européenne. Mais, malgré tout, une réorganisation complète de la Russie ne sera pas l'œuvre d'un jour. L'alliance anglaise est une garantie, tout au moins pour les dix ans pour lesquels elle a été conclue. Elle peut être aussi une garantie que l'Angleterre appuiera, tout au moins ne contrariera pas l'œuvre japonaise de pénétration en Chine pendant quelques années, après lesquelles on pourra marcher sans les Anglais, au besoin même contre eux. Peut-être que, au cours des négociations qui ont précédé le traité, des assurances relatives à la mise en valeur de la Chine ont été données par l'Angleterre au gouvernement du Mikado.

Quant à l'Angleterre, elle avait les meilleures raisons de renouveler sans retard, en l'étendant, son alliance avec le Japon. C'est pour elle une force très grande que de pouvoir faire peser la menace d'une guerre japonaise sur la Russie, le jour où cette puissance ferait mine de construire en Perse un chemin de fer ou de poursuivre en Afghanistan une politique que l'Empire britannique jugerait contraires à ses « intérêts spéciaux » dans les « régions des Indes ». Tandis que la menace de la flotte britannique ne serait peut-être pas longtemps très efficace pour retenir les Russes au cas où ils seraient tentés d'attaquer les Japonais à Moukden et en Corée, celle d'une invasion de la Province Maritime par les Japonais serait de nature à faire réfléchir le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Et il pouvait être sage de s'assurer tout de suite et pour le plus longtemps possible la disponibilité de cette dernière menace. L'opinion favorable à une alliance russo-japonaise n'avait pas complètement disparu du Japon ni même de Russie. De là sans doute le désir de conclure un traité qui la rendrait pour longtemps purement théorique, d'empêcher, non plus pendant cinq mois, mais bien pendant dix ans, le Japon de conclure « d'arrangement séparé avec une autre puissance au préjudice des objets exposés au préambule de l'accord ».

L'Angleterre avait toutes les raisons de contri-

buer au rétablissement de la paix en renouvelant l'alliance si la guerre continuait, la Russie pouvait complètement se trouver exclue de l'Extrême-Orient, s'y résigner à une vague cicatrisation, ne plus y avoir d'ambitions et en même temps de sujets d'inquiétudes. Il était bon, par conséquent, de lui conserver dans cette région des positions vulnérables. C'étaient autant de gages de sa bonne volonté envers les participants anglais de l'alliance anglo-japonaise. Il pouvait être désirable aussi de la laisser à l'état de puissance sérieuse en Extrême-Orient, non seulement pour qu'elle ne fût pas tentée de se retourner complètement vers d'autres régions de l'Asie, mais encore pour qu'elle gardât quelque chose à y défendre, mais encore, peut-être, pour qu'elle y restât comme contrepoids. Nous serions bien étonnés si on pouvait prouver que les hommes d'Etat anglais n'ont pas, dans leur for intérieur, pensé qu'il serait fâcheux de laisser altérer complètement l'équilibre de l'Extrême-Orient, fût-ce au profit de leurs alliés nippons. Pour l'instant ils semblent s'en remettre complètement à ces derniers pour la sauvegarde des intérêts communs en Chine. Ils ont rappelé leur escadre cuirassée des mers extrême-orientales. Mais il est fort possible que, en vue d'un avenir où les éléments de la politique asiatique ne se grouperaient plus de la même façon, ils ne soient pas mécontents de voir les Russes rester fortement assis sur la côte Nord-Ouest de la mer du Japon.

Enfin, les Anglais avaient d'autre moyen que de conserver aux Russes des possessions ayant une réelle valeur, s'ils désiraient voir la paix rétablie, et il n'est pas douteux que le cabinet de Saint-James a eu ce désir. La Russie, qui les inquiète en Asie, leur a, ces derniers temps, manqué en Europe où elle les rassure. C'est pourquoi ils souhaitaient de la voir sortie de l'imbroglio extrême-oriental.

Ils avaient encore là un motif de proposer au Japon de lui garantir les résultats de la guerre pour lui permettre de les modérer. On voit, sans beaucoup approfondir, combien de raisons complexes poussaient l'Angleterre à conclure l'alliance renforcée et étendue qui est, pour son empire indien, une si sérieuse sauvegarde.

***

La puissance visée par l'alliance anglo-japonaise, la Russie, doit sans aucun doute être profondément irritée du traité du 12 août. Blessée moralement par la défaite, elle ne sera sans doute guère portée à admettre et à se souvenir que ce traité a sans doute été un des éléments auxquels elle doit de conserver l'essentiel de sa position en Extrême-Orient. Les tiers, en effet, ne peuvent manquer de trouver qu'elle se tire à bon compte de l'aventure après ces dix-huit mois de campagne malheureuse. Sans payer un sou d'indemnité, sans devoir verser la moindre rançon, elle conserve Vladivostok et le chemin de fer transmandchourien qui relie ce port au cœur de l'Empire. La paix virtuellement conclue à Portsmouth, et, sans doute, ratifiée d'ici peu, consolide au lieu de détruire ce qu'il y a d'essentiel dans son œuvre de ces dernières années. Elle consacre le programme de 1896, celui du traité Cassini, la conception modérée mais solide d'un chemin de fer gardé par les Russes et reliant, à travers un territoire à peine entamé par la colonisation chinoise; et ouvert par conséquent aux émigrants russes, Vladivostok à la Transbaïkalie, sans affronter le détour interminable et désertique de la rive septentrionale de l'Amour. La paix, en somme, outre les pertes matérielles et les blessures morales, ne coûte à la Russie que les hors-d'œuvre, ou tout au moins les entreprises prématurées au point d'être des aventures : Port-Arthur, la Mandchourie méridionale, la pénétration en Corée.

Mais, nous le répétons, la Russie songera fort peu sans doute à ce service qu'a contribué à lui rendre la nouvelle alliance anglo-japonaise ; elle ne s'arrêtera pas à la phrase de la lettre de lord Lansdowne à sir Charles Hardinge, que nous publions plus haut après le texte du traité, qui est comme sa glose officielle et qui dit : « Le gouvernement de Sa Majesté est en droit de croire que la conclusion de cette alliance peut ne pas avoir été sans exercer quelque influence tendante à faciliter la solution par laquelle on a si heureusement mis fin à la guerre. » Le fait, ainsi rappelé dans un langage enveloppé mais sans doute véridique, impressionnera selon toute vraisemblance bien moins les Russes que les embarras que leur promet peut-être l'alliance anglo-japonaise pour l'avenir. En consacrant l'intégrité du Céleste Empire, en consolidant non seulement les « droits territoriaux », mais encore les « intérêts spéciaux » de l'Angleterre et du Japon « dans les régions de l'Asie orientale et des Indes », elle fait obstacle à la politique russe depuis le Pacifique jusqu'à la mer Caspienne. Toutes les bonnes paroles de la lettre de lord Lansdowne à sir Charles Hardinge ne changeront rien à cette situation. Que la Russie, qui ne s'estime pas *beata possidens*, comme les deux puissances contractantes, veuille exercer quelque action en Mongolie, dans le Turkestan chinois, dans l'Afghanistan et même en Perse, et elle risquera de se heurter à un de ces « intérêts spéciaux » des deux alliés au sujet desquels Anglais et Japonais doivent s'entretenir « pleinement et franchement, et considérer en commun les mesures à prendre ».

Il est donc à craindre que le nouveau traité n'ait causé une profonde irritation à Saint-Pétersbourg, d'autant que l'on y sait fort bien que c'est l'ancien qui avait causé la guerre en assurant le Japon contre l'intervention possible des alliés et amis de la Russie. Cette irritation sera certainement entretenue par une diplomatie intéressée, et on peut redouter que cette dernière ne se fasse, dans un but de politique européenne, une arme excellente du nouveau traité d'alliance anglo-japonaise. Il n'est pas douteux, en effet, qu'une lutte d'influence se poursuit en ce moment à Saint-Pétersbourg entre l'Angleterre, qui offri-

rait certaines concessions asiatiques à la Russie pour désarmer sa rancune et apaiser ses inquiétudes, et l'Allemagne, qui s'efforcerait de lui faire adopter l'idée d'une ligue destinée à contrebalancer l'alliance anglo-japonaise. Nous pouvons d'autant moins être les spectateurs désintéressés de cette lutte, que nous devons craindre l'usage de moyens continentaux pour nous obliger à adhérer à la ligue en question dont nous serions condamnés, par notre situation même, à faire tous les frais. Nous avons, en effet, de nombreuses colonies détachées, et surtout l'Indo-Chine, qui seraient aventurées dans une pareille combinaison. Mais l'Allemagne, qui a moins à y risquer, la désire certainement pour réaliser son rêve de se rapprocher de la Russie comme aux temps qui précédèrent la revision du traité de San-Stefano. Pour cela, elle exposerait bien le Chantoung, où sa politique, âprement dénoncée par la presse anglaise, va se trouver encore plus paralysée par l'alliance anglo-japonaise qu'elle ne l'aurait été seulement par l'évolution significative de l'Extrême-Orient. L'Angleterre, en signant le traité du 12 août, surtout après toutes les injures inutiles que sa presse a adressées à la Russie, a lancé un élément bien inattendu et bien contraire aussi à ses intérêts continentaux, dans l'incertitude actuelle de la politique européenne.

Assurément, si la Russie reste calme et se fait une idée froidement objective des choses, elle a bien des raisons de s'en remettre au temps, qui est, avec l'espace, son grand serviteur, pour user l'alliance anglo-japonaise, sans qu'il faille prendre contre elle des mesures excessives. Ce n'est pas demain que le Transsibérien sera doublé, le réseau ferré asiatique fini, même dans ses grandes lignes, sans parler des délais qu'impose la crise organique de l'Empire. Et d'ici dix ans, c'est-à-dire pendant la durée de l'alliance anglo-japonaise, comment l'avenir des relations entre la Russie et le Japon sera-t-il envisagé par les Nippons, comment s'orienteront les rapports entre les alliés d'aujourd'hui eux-mêmes? Si les ambitions japonaises sont ce qu'elles semblent devoir être, elles se porteront vers la conquête économique de la Chine, vers la domination des riches régions de la Chine maritime et fluviale bien plus que vers la Mongolie, le Turkestan ou même la Mandchourie du Nord. En admettant que le facteur chinois ne doive pas, de passif, devenir actif et changer lui-même toutes les données du problème, de telles ambitions pourraient être parallèles aux intérêts russes, mais elles seraient perpendiculaires aux intérêts anglais.

Peu à peu, avant même son échéance officielle, on verrait l'alliance anglo-japonaise s'affaiblir. Le Japon perdrait toute susceptibilité pour les « intérêts spéciaux » de l'Angleterre aux approches de l'Inde; la Russie verrait venir les événements et pourrait concevoir des combinaisons inattendues avec ou contre chacun des alliés de 1902 et de 1905. Si le « Soleil Levant » brille comme il semble le promettre, le cadre de l'alliance anglaise pourrait bien devenir trop étroit pour ses rayons. La Russie n'a qu'à attendre : il mûrira des fruits imprévus que pourra cueillir sa politique. Elle a d'autant plus à gagner à user de lenteurs qu'elle n'est pas prête à faire efficacement le contraire. L'Allemagne et même la France, entrant en combinaison avec elle, ne sauraient lui apporter les moyens de retourner rapidement la fortune de ces dernières années. Toute brusquerie ne pourrait que compromettre l'avenir, provoquer des forces très grandes, encore incertaines, mais pour l'instant mal orientées, comme les Etats-Unis, qui ne sont pas jusqu'à présent sortis de la période de la lune de miel avec le Japon et, par conséquent, avec l'Angleterre. Pour remédier à la situation actuelle, il faut non des réactions irritées et hâtives, mais bien une préparation lointaine des choses, une patience qui laisse faire aux éléments de la situation asiatique : ils ne sont pas tous, répétons-le, de nature à consolider le pacte du 12 août 1905.

Nous autres, Français, devons souhaiter que la Russie ne coure pas d'aventures, ne s'engage pas prématurément pour briser le cercle que l'Angleterre et le Japon ont voulu mettre sous toute la frontière méridionale de son empire. Si des raisons européennes nous obligeaient à courir ces aventures avec elle, l'Indo-Chine y serait terriblement exposée. Au contraire, si nous ne nous y heurtons pas, l'alliance anglo-japonaise est plutôt une garantie pour nos possessions asiatiques. Sans doute, n'est-elle pas une garantie plus éternelle que les autres, mais, du moins, nous donne-t-elle le temps d'en rechercher de plus dépendantes de nous-mêmes, dans une organisation méthodique de la défense de l'Indo-Chine et surtout dans l'adoption de la politique indigène consciente, suivie avec obstination et probité, en dépit de tous les accidents électoraux et de tous les népotismes, qui nous a plutôt manqué jusqu'ici. En attendant, nous estimons que, sans se recommander à notre sympathie, l'alliance anglo-japonaise est pour nous rassurante, du moins si nous ne songeons qu'à l'Asie. Elle ne laisse pas le Japon à l'état de puissance libre de ses mouvements, déterminés par des considérations purement extrême-orientales. Elle l'oblige, pour plusieurs années, à régler son pas sur celui d'une nation avec laquelle nous avons des relations d'autant meilleures qu'elle a besoin de notre neutralité bienveillante, de notre action modératrice sur le continent européen dont, sitôt que l'équilible paraît en être compromis, elle doit, malgré son « splendide isolement », se préoccuper plus que de toute autre chose.

R. C.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LE BOYCOTTAGE
DES MARCHANDISES AMÉRICAINES
EN CHINE
ET L'ÉVEIL DU NATIONALISME CHINOIS

Hong-Kong, août.

Depuis le mois de mai dernier, diverses corporations de marchands chinois, non seulement en Chine même mais à Singapour, à Bangkok, et jusque dans les Indes néerlandaises et au Japon, avaient annoncé, plus ou moins ouvertement, leur intention de se refuser, à partir du 20 juillet, à tout achat de marchandises américaines, seraient-elles vendues par des maisons étrangères, si le gouvernement des Etats-Unis ne revisait pas la législation qui interdit l'entrée du territoire américain à certaines catégories de Chinois et soumet les autres à des formalités jugées vexatoires.

Au jour dit, la menace s'est exécutée dans des conditions d'ensemble qu'il paraît utile de signaler avant de passer à l'examen plus précis de la cause de ce mouvement singulier, des conséquences qu'il comporte et des conclusions qu'il faut en tirer.

***

Les Faits. — La protestation la plus frappante est celle qui a pris forme à Changhaï, le 19 juillet dernier. Une réunion d'environ 1.500 personnes s'est tenue dans une école située en dehors de la porte ouest de la ville indigène. Les principales « corporations » de marchands étaient représentées : celle des cotonnades (*piece-goods*), de la soie, des banquiers, de la farine, du *ginseng*, sans compter des représentants des plus importantes firmes (*hong*) intéressées dans le commerce américain pour le pétrole, les bois de l'Orégon, les cigarettes, les fers et métaux, etc. Fait curieux et signe des temps, une centaine de femmes assistaient à la séance, ainsi que des délégués officiels de la Chambre de commerce chinoise de Changhaï (une création officielle récente) et de l'Association des élèves des Ecoles commerciales. Des discours patriotiques furent prononcés, et l'assemblée vota le « boycottage » complet de toutes les marchandises d'origine américaine; les membres des différentes corporations et maisons de commerce représentées prirent successivement l'engagement solennel de l'observer. Il était entendu toutefois qu'il serait loisible d'écouler les stocks existants et même que l'on devrait prendre livraison des commandes faites avant le 20 juillet. Des sortes de délégués exécutifs furent également nommés pour veiller à l'application du « boycott », et en rendre compte à un comité central, présidé par un certain M. Tseng, taotaï en disponibilité (le taotaï est un fonctionnaire de haut rang, qui vient après les gouverneurs de province). Dès le 20 juillet, un certain nombre de maisons de commerce et de corporations de Changhaï, qui n'étaient pas représentées à la réunion de la veille, envoyèrent leur engagement écrit au comité en question. Les « ghildes » de banquiers ont pris, de leur côté, celui de refuser tout crédit aux acheteurs de produits américains.

S'il faut en croire certains récits, l'exclusion prendrait même la forme de la démission ou de la menace de démission d'un certain nombre de *compradores* de maisons américaines, et même de boys au service d'Américains. Des Chinois auraient aussi signifié leur congé aux Américains (ingénieurs, commandants de bateaux, etc.) en leur emploi.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le mouvement n'est pas limité à Changhaï. Canton s'est distingué dans le même sens, les petites congrégations protestantes indigènes prenant la tête du mouvement. Il a été organisé une propagande orale dans toute la province. Le correspondant du *North China Herald* raconte même à ce propos une curieuse anecdote. Un « propagandiste » expliquait aux étudiants d'une ville le but de l'agitation. A la description qu'il donne des cotonnades américaines qu'il faut « boycotter », un certain nombre de ses auditeurs s'aperçoivent qu'ils en portent. Séance tenante, ils les enlèvent et les brûlent. Dans un autre endroit, c'est une femme qui, avec des économies, se propose d'acheter une machine à coudre, et qui spontanément renonce à l'inadmissible *Singer*, seule marque existant pourtant dans sa ville.

Toutes les corporations de marchands des principaux ports ouverts se sont jointes au mouvement qui s'est même étendu jusqu'au lointain Tchentou, la capitale de la province du Seutchouan. Plusieurs villes ont demandé des *listes exactes des marchandises à refuser*, et le Comité exécutif s'occupait, à la fin de juillet, de les dresser. A Amoy, le mouvement a failli dégénérer en pillage des magasins américains. A Woutchéou (dans le Kouang-si), il a fallu que le consul général américain à Canton se préoccupât de faire protéger contre les menaces d'incendie le dépôt de la *Standard Oil*.

Il a été un moment question d'étendre l'exclusion aux écoles, très nombreuses, fondées par les missionnaires américains, et, de fait, à Canton, les élèves sont partis. A Soung-kiang, dans les environs de Changhaï, tous les collèges et écoles se sont engagés à ne pas acheter de produits américains ; mais le « boycottage » scolaire proprement dit ne paraît pas destiné à être appliqué et serait même déconseillé par le comité exécutif de Changhaï.

En revanche, les Chinois hors de Chine, notamment à Bangkok, à Singapour, à Pérak et aussi à Nagasaki, Kobé et Yokohama, ont envoyé depuis le 20 juillet leur adhésion la plus formelle au comité central de Changhaï, et prennent des mesures pour ne plus acheter de produits américains. Le commerce américain avec les Strait Settlements a déjà sérieusement souffert.

L'attitude du gouvernement chinois est assez difficile à démêler et provient de son embarras, et aussi de la faiblesse incontestable de ses moyens de répression et d'administration. Ouvertement, il ne peut évidemment encourager un mouvement dirigé contre une puissance étrangère avec laquelle il est lié par un traité de commerce formel. Il se rend d'ailleurs compte du danger que peut présenter, à son propre point de vue, une extension trop forte d'un mouvement de ce genre dans le corps indépendant des marchands. D'autre part, il n'est pas fâché de jouer « un bon tour » à l'étranger, qu'il déteste au fond, quel qu'il soit. Cette double psychologie se traduit assez bien, — en l'absence d'un exposé de sa politique, que nous ignorons — par l'attitude de deux des principaux vice-rois. Tandis que, dans le Nord, Yuen-Che-Kaï, vice-roi du Tché-li, a pris nettement position *contre* le mouvement et déconseillé officiellement aux négociants de Tientsin de s'embarquer dans pareille aventure, — à Canton, au contraire, le vice-roi Tseu, consulté par le gouvernement central, aurait répondu : « Si les marchands des grandes villes ont décidé de ne pas acheter de marchandises d'un certain pays, aucune intervention gouvernementale ne pourrait les y contraindre. » Personne mieux que ce vice-roi ne sait pourtant que, malgré sa faiblesse matérielle, le gouvernement a des moyens très efficaces de peser indirectement sur des corporations de marchands.

***

Cause du mouvement. — C'est, on l'a vu, la législation en vigueur aux Etats-Unis sur l'immigration chinoise, ou, plus exactement, — car il est curieux de constater que c'est un accord avec le gouvernement intéressé qui a consacré la situation dont ses nationaux se plaignent — c'est le traité sino-américain de 1894 qui est l'occasion de tout cet émoi. Ce traité interdit l'entrée du territoire des Etats-Unis aux Chinois qualifiés de « travailleurs » (*laborers*), mais maintient le droit pour les Chinois « fonctionnaires, membres de l'enseignement, étudiants, marchands, ou voyageurs par curiosité ou plaisir, de venir aux Etats-Unis et d'y circuler ». Ils y jouiront, de même que les 100.000 Chinois (environ) déjà établis aux Etats-Unis, surtout en Californie, au moment de la signature du traité de 1894, de tous les droits appartenant, aux Etats-Unis, aux sujets de la nation la plus favorisée. Mais ni les uns ni les autres ne peuvent se faire naturaliser.

Les Chinois se plaignent des vexations auxquelles leurs compatriotes, même appartenant aux classes admises, sont soumis de la part des agents du service d'Immigration. Et plusieurs faits — dont un tout récent, qui a excité l'indignation en Amérique même (le cas de la famille King (1), dont les journaux ont été remplis) semblent leur donner raison. Sur ce point, d'ailleurs, dès le commencement de juillet, sous la pression des Associations de manufacturiers de l'Est en relations avec la Chine, et de l'*American Asiatic Association*, le président Roosevelt a donné les instructions les plus formelles pour que le service d'Immigration fît preuve de libéralisme et de courtoisie dans l'admission des Chinois non travailleurs. Il est assez piquant de constater que le fonctionnaire chargé de l'application de ces mesures, le Secrétaire du Commerce et du Travail, M. Metcalf, est précisément originaire de la Californie, où le sentiment public opposé à l'introduction du couli chinois est le plus vif.

***

Conséquences du mouvement. — Et c'est là le *hic*. Il semble bien que les promoteurs du mouvement, en demandant la revision du traité de 1894, n'aient pas seulement en vue la suppression des certificats d'origine, visés par les consuls américains (au point de vue de l'occupation sociale), qu'exige à l'heure actuelle le service de l'Immigration, mais bien la libre entrée des travailleurs chinois, ou tout au moins leur assimilation absolue à ceux de tous les autres pays, et peut-être aussi l'admissibilité à la naturalisation américaine. C'est du moins la tendance qui se fait jour dans deux adresses envoyées au président Roosevelt lui-même, l'un par des Chinois de Canton, l'autre par les élèves du collège anglo-chinois de Foutchéou. Et l'on prête au ministre de Chine à Washington les paroles suivantes, qui, si elles laissent une porte ouverte à une solution, ne laissent pas de présenter une solution difficile !

> Je doute qu'aucun traité puisse, à l'heure actuelle, être ratifié à Pékin. Mon gouvernement désire assurer à ses ressortissants le même traitement qu'aux nationaux des autres pays. Nous n'avons pas d'objection à ce que les Etats-Unis interdisent l'entrée de leur territoire aux coulis chinois, à condition qu'ils l'interdisent aux coulis des autres nations aussi. Pourquoi n'y aurait-il pas une clause stipulant un minimum d' « éducation » qui exclurait toute immigration ignorante ou non désirable? Nous demandons à être traités sur un pied d'égalité avec tous les autres peuples.

On voit d'ici les difficultés qui se dressent, surtout en présence de la très forte organisation des Unions ouvrières californiennes, toutes opposées au Chinois, concurrent redoutable par les bas salaires qu'il accepte, et qui d'ailleurs lui suffisent. Les conditions ne sont pas égales. Et l'Angleterre peut s'attendre à une difficulté du même genre, un de ces jours, en Australie, où la législation exclut aussi le couli chinois.

Quant aux conséquences commerciales éventuelles du « boycottage », les Chinois paraissent avoir perdu complètement de vue que, si les Amé-

(1) Deux jeunes Chinois et une jeune Chinoise, enfants d'un commerçant très connu de Changhaï, qui rentraient en Chine par les Etats-Unis après avoir été élevés en Angleterre, et ont été traités, malgré des passe ports en règle, comme des coulis par le service des Douanes à Boston.

cains montraient la même conception bizarre du moyen de régler les conflits internationaux, ils ne seraient peut-être pas les plus avantagés dans l'aventure. Si les Américains leur vendent des cotonnades, du pétrole, de la farine, du bois, des cigarettes, etc., etc., ils leur achètent des quantités considérables de soie, de thé, de cannelle (*Cassia lignea*), de pétards, etc., etc., et ils pourraient fort bien prendre leur soie plus exclusivement encore au Japon, et leur thé à Ceylan, et le commerce chinois du thé, en particulier, n'aurait pas besoin de ce coup de grâce (1).

De plus, il sera facile au gouvernement américain de rappeler au gouvernement chinois que, si certains de ses nationaux ne peuvent pas pénétrer dans le territoire des Etats-Unis, il y a déjà cent mille Chinois qui y vivent et y jouissent de la protection des lois, tandis que les Américains ne peuvent pas s'établir en Chine ni y posséder en dehors des concessions « des ports » ouverts, ni y circuler sans un passeport, et que, d'autre part, la suppression de l'exterritorialité est impossible sans une modification, qui ne peut être que très lente, de la législation chinoise.

***

Conclusion. — Mais, en réalité, cet incident est encore moins intéressant en lui-même (car que donnera-t-il, au fond ?) que comme symptôme. Il éclaire d'un jour encore plus vif la solidarité commerciale des Chinois, dont on connaissait pourtant déjà d'extraordinaires exemples. Il révèle surtout un état d'esprit nouveau dont toutes les puissances qui ont des intérêts en Extrême-Orient feront bien de tenir compte.

Ceux qui sont un peu au courant du monde chinois, et surtout qui se trouvent à même de le suivre de plus près, sur place, en Extrême-Orient, sont depuis longtemps convaincus que le signal le plus sérieux de l'éveil du sentiment « national » en Chine, dans ses conséquences pour l'étranger, sera donné par la classe des grands négociants, qui joignent à l'indépendance que donne la fortune acquise un orgueil encore plus vif — chez un peuple qui cependant en possède, naturellement, une belle dose — dû à leur succès. Par les conférences de M. le capitaine d'Ollone et de M. Pelliot, le Comité de l'Asie Française a déjà signalé à ses adhérents la transformation militaire et la transformation scolaire de l'immense empire voisin de notre Indo-Chine, celle-ci beaucoup plus grosse d'avenir que celle-là. Le « boycottage », spontané et universel sur toute l'étendue des dix-huit provinces et dans les « colonies » chinoises d'outre-mer, des marchandises américaines, pourrait bien marquer l'intervention décisive, dans le mouvement de réformes qui entraîne, ou, tout au moins, agite, la Chine, de ce facteur si important de la classe marchande. Il faut le rapprocher de certains autres faits non moins notables : la campagne menée par les marchands du Hou-nan, d'accord avec les lettrés de la province, pour faire retirer aux Américains le contrat de construction de la voie ferrée Hankéou-Canton, campagne qui est sur le point d'aboutir ; une agitation dans le même sens au Seu-tchouan, contre l'intervention de capitaux européens pour la construction de chemins de fer et aussi, à Changhaï même, pour le chemin de fer de Changhaï à Ning-po, où l'on est étonné de voir mêlés des hommes comme le directeur du chemin de fer Changhai-Nankin, Chen-Tun-ho, le directeur de la Compagnie de Navigation *China Merchants* le directeur de la Banque de la Douane, etc., etc., tous en rapports constants avec les étrangers.

« La Chine aux Chinois ! » Que l'application partielle de cette formule — tout à fait prématurée d'ailleurs au point de vue économique, en admettant qu'elle puisse jamais être juste, ou même possible, à aucun point de vue, dans son sens absolu et exclusif — commence contre le peuple qui a certainement montré, vis-à-vis de la Chine, dans de nombreuses circonstances, le plus de bienveillance internationale, et même un véritable empressement, c'est un trait qui n'a pas de quoi surprendre. Ne serait-ce pas, en même temps, un avertissement opportun fait pour donner raison à ceux qui, tout en appréciant les qualités des « cousins » jaunes, en croyant à la solidarité humaine, et même, dans certaines conditions, à l' « association » des Blancs et des Jaunes, demandent que l'on surveille de près les événements d'Extrême-Orient, et que, dans notre colonie asiatique comme dans les pays qui l'entourent, on n'oublie ni le « milieu », ni le « moment », ni, pour le dire sans ambages, notre propre intérêt et le sentiment indispensable de notre propre valeur, de façon à n'apporter à la politique à l'ordre du jour, ni une formule sans visées nettes ni une générosité sans compensations.

PAD.

P. S. — Au dernier moment, nous apprenons (14 août) que tous les représentants des Puissances à Changhaï ont, avec une louable et trop peu fréquente unanimité, demandé à leurs Ministres respectifs à Pékin de protester auprès du gouvernement chinois contre l'usage que l'on voulait faire du « boycott », et que les Etats-Unis, comprenant la tournure inquiétante que prenait le mouvement, ont déclaré au gouvernement chinois qu'ils le tiendraient pour responsable des violations du traité sino-américain de 1858.

(1) Quant à chiffrer les valeurs respectives des deux commerces, on est en présence de renseignements absolument contradictoires suivant que l'on consulte les statistiques des douanes impériales chinoises ou les statistiques américaines. Pour ces dernières, les derniers chiffres accessibles sont (1902-3) :

	Milliers de francs
Exportation de produits américains en Chine....	93.900
Importation de produits chinois aux Etats-Unis...	133.210
	227.110

Voir *Bulletin de l'Asie Française*, janvier 1905, page 33, 1re colonne.

L'EXTRÊME-ORIENT

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIÈGE

Parmi les faits qui, au cours d'une visite même très sommaire à l'Exposition universelle de Liège, ne manquent pas de frapper le promeneur, la place relativement considérable occupée par différents pays de l'Extrême-Orient est un de ceux qui retiennent le plus l'attention. Un des pavillons du parc de la Boverie est tout entier rempli par les envois des différentes parties de notre Indo-Chine française ; et, dans le palais des Halls, les deux sections de la Chine et du Japon peuvent être classées à juste titre parmi les plus importantes. On ne doit sans doute pas s'attendre à rencontrer sur les bords de l'Ourthe un ensemble analogue à celui qui se trouvait réuni, en l'année 1900, sur les rives de la Seine ; mais les collections groupées dans les sections coloniale française, chinoise et japonaise de l'Exposition de Liège présentent néanmoins un intérêt assez vif pour mériter d'être brièvement signalées aux lecteurs de ce Bulletin.

Le palais de l'Asie française. — Ce n'est pas seulement par amour-propre national que nous commençons cette étude par l'examen des collections venues de notre Indo-Chine : l'abondance des séries groupées dans ce vaste pavillon (il couvre une superficie de 450 mètres carrés), de style indo-chinois, construit sur le modèle d'une pagode annamite, orné de moulages empruntés à des monuments de la contrée, fermé par des portes peintes indigènes, justifie complètement une telle manière de faire.

Les collections accumulées dans ce pavillon sont de deux sortes, les unes d'ordre ethnographique, les autres d'ordre économique. — Parmi les premières, la série la plus importante est celle des costumes indigènes, drapés sur des mannequins dont les types sont d'une rigoureuse exactitude, exposée par le gouvernement général de l'Indo-Chine. En examinant cette série qui se développe d'un bout à l'autre de l'avenue centrale du pavillon, on fera connaissance avec les populations de différentes parties du Tonkin, du Darlak (Laos) et du territoire de Quang-tcheou-Ouane, et on aura raison d'étudier, pour la compléter, quelques costumes indo-chinois exposés à l'entrée du pavillon de l'Office Colonial. Comme corollaires de cette belle série, signalons des objets empruntés au culte et à la vie habituelle des indigènes : bouddhas en bronze, cloches de pagodes, masques, coupes en cuivre niellé, urnes funéraires en bois, etc. D'autres collections, exclusivement économiques, font connaître aux visiteurs les productions naturelles de notre belle colonie ; ici ce sont des matières premières (bois, rotins fendus, etc.), là des minerais de houille, ailleurs des produits végétaux de toute nature (graines et huile de bancoulier, thés de niaouli, thés de l'Annam et du Tonkin, cafés, riz, millet, tabacs, coton, pailles, etc.), ailleurs encore des animaux utiles (séricigènes indo-chinois, cocons de soie indigène couchés sur des claies, de genre cantonnais, pour la formation des cocons), ailleurs enfin des spécimens de l'industrie indo-chinoise (étoffes, meubles laqués, etc.).

Là ne se bornent pas les envois de notre empire de l'Extrême-Orient : une série de cartes, de profils, de diagrammes, de vues photographiques, permettent de se rendre un compte exact des efforts accomplis par la France pour mettre en pleine valeur cette partie de son domaine colonial. C'est ainsi que plusieurs cartes font connaître le tracé des chemins de fer indo-chinois, et plus particulièrement de la voie ferrée de Tourane à Hué, — que le modèle du pont jeté sur le fleuve Rouge à Hanoï pour le passage du chemin de fer présente un bon type des travaux d'art usités au Tonkin. A côté, voici un plan du port de la même ville, une carte du réseau de ses tramways électriques, et différents documents d'un très grand intérêt (plan en relief de Hongay, carte du domaine houiller de la baie d'Along, diagrammes, vues photographiques, minerais, etc.) relatifs aux domaines de la Société française des Charbonnages du Tonkin. Il y aurait injustice à ne pas mentionner, comme concourant efficacement à la mise en valeur des mêmes colonies, le « Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indo-Chine », dont le rapport pour l'année 1904 figure à Liège à côté de la collection du *Bulletin du Comité de l'Asie française*, et à ne pas faire une place à part à des œuvres sociales aussi intéressantes et aussi dignes d'encouragement que l' « Association maternelle de Cholon », dont le but est de venir en aide aux femmes indigènes enceintes, etc.

Ainsi le côté économique est celui sur lequel — comme il convenait d'ailleurs — le Commissariat de l'Exposition de Liège a surtout insisté. Peut-être convient-il toutefois de lui reprocher de n'avoir pas essayé d'unir, — comme on a eu soin de le faire ailleurs, à la Tunisie, par exemple, — le point de vue scientifique au point de vue économique et d'éclairer le second par le premier. C'est en effet dans un autre pavillon, non loin des collections organisées par les bureaux de la Galerie d'Orléans, qu'ont été exposées les cartes du Service géographique de l'Indo-Chine, cartes dont l'intérêt est indiscutable et qui eussent certainement été plus consultées dans le pavillon de l'Asie française qu'elles ne peuvent l'être dans la salle des conférences du pavillon de l'Office Colonial.

La section chinoise. — Dans le parc de la Boverie, non loin des différents pavillons coloniaux français, se trouve une partie de l'exposition chinoise ; mais c'est de l'autre côté de l'Ourthe, dans le grand palais des Halls érigé aux Vennes, qu'on en rencontre les plus importantes séries. On nous excusera de ne pas nous y arrêter longuement ; ni dans ses vitrines, ni sur ses étalages, en effet, nous n'avons rien remarqué qui sortît de l'ordinaire, ni différât de tout ce que les précédentes expositions universelles nous ont habitués à voir. De

longues années s'écouleront encore, croyons-nous, avant qu'on puisse trouver, dans des exhibitions de ce genre, autre chose que des objets de pacotille. Ce n'est pas dans la section chinoise de l'Exposition de Liège, si vaste et si agréablement décorée soit-elle, que sont groupés les différents éléments d'une étude satisfaisante de la situation économique de la Chine.

La section japonaise. — Il en est autrement pour le Japon, comme ont pu le constater naguère les visiteurs de l'Exposition de 1900, comme il est également possible de le constater à Liège, où la section japonaise, toute proche de la section chinoise, et considérable, elle aussi, — elle occupe une étendue de 1.500 mètres carrés, — fournit, sinon sur l'ensemble des progrès économiques réalisés par l'empire des Tennos, du moins sur ses progrès industriels, des indications d'une réelle valeur. A côté de minerais et de produits bruts végétaux, la cire végétale de l'île de Shikoku, par exemple, — ou animaux, telles les perles fines extraites des mers qui entourent l'archipel nippon, — des produits manufacturés viennent en grand nombre attester que le Japonais, non content de cultiver les industries dans lesquelles il est depuis longtemps passé maître, entreprend, et non sans succès, de lutter avec l'Européen sur son propre domaine. Aussi, à côté de soieries, de broderies, de cloisonnés émaillés, d'ivoires sculptés, etc., rencontrons-nous ici des velours, là des chemises de toile et coton, ailleurs des meubles, des instruments de chirurgie, etc. Il n'est pas jusqu'à la carte postale dont on ne puisse, là comme dans d'autres parties de l'Exposition de Liège, constater la présence à chaque pas; mais combien alors nous nous trouvons loin de ces œuvres d'art japonaises dont, en plus d'une vitrine, on a plaisir à saluer la présence et à étudier soigneusement l'exécution souple, fine et précise à la fois!

A côté des spécimens de son activité industrielle et artistique, dont on trouve encore d'autres exemples dans le jardin japonais, aux arbres minuscules, du parc de la Boverie, le Japon a tenu à faire connaître aux visiteurs de l'Exposition de Liège les progrès réalisés par lui au point de vue intellectuel. De là une série de documents graphiques et figurés (tableaux statistiques, photographies) réunis et présentés par l'initiative de la *Société impériale d'éducation*, qui existe sous différents noms depuis 1882, et dont l'étude permet de se rendre compte de la situation actuelle de l'éducation au Japon. Une brochure, publiée par la même société, complète l'impression qui se dégage de l'examen des documents exposés et résume la série d'efforts considérables faits par le gouvernement et par les particuliers pour répandre et pour développer dans tout l'archipel l'instruction, sous ses différentes formes, des plus élémentaires aux plus élevées (1).

Quelque intéressant que soit ce travail documentaire, nous ne nous y arrêterons pas, car voici qui sollicite encore notre attention : c'est une collection de « produits de la colonie de Formose ». Là se trouvent groupés des échantillons de thé, d'*Aralia papyrifera*, — c'est-à-dire de cette plante « papier de riz » qui sert à fabriquer un papier spécial et des fleurs artificielles, — et des fibres du *Pandanus odratissimus* qui sert à fabriquer à Tamsui, dans cette manufacture impériale dont une série de vues se trouve à côté des objets qui en sortent, de beaux chapeaux genre Panama. De Formose vient encore du camphre cristallisé, dont la production est un monopole japonais. Ces spécimens, et d'autres encore, fournissent la preuve que le Japon est définitivement entré, tout au moins dans certains districts de la grande île, dans une période de mise en valeur et d'exploitation. Mais il est très regrettable qu'aucune carte ne permette aux visiteurs de localiser avec précision et instantanément les indications que portent différentes étiquettes, ni en même temps de se rendre un compte exact de la zone où s'exerce véritablement aujourd'hui à Formose l'influence japonaise.

On ne peut, il est vrai, tout obtenir à la fois; telle qu'elle est, cette petite exposition est digne d'examen, et c'est elle qui constitue à nos yeux le « clou » de la section japonaise du palais liégeois des Halls.

HENRI FROIDEVAUX.

(1) *Aperçu général de l'éducation au Japon*. Tokyo, Société impériale de l'Éducation, 1905, in-8° de IV-90 pages.

Choses d'Arabie

La révolte de l'Yémen semble battue ou tout au moins obligée à ne continuer que par des entreprises de guérillas : la ville de Sanâa a été réoccupée par les troupes de Feizi Pacha, le 5 septembre, et les Turcs sont maîtres de telles régions de la province où il leur convient de se présenter en force. De là à la soumission totale du pays, au règne de l'ordre sur tous les points, il y a loin, mais nous ne sommes plus en présence de la révolte triomphante de l'iman Yahya, qui battait monnaie « sous le titre de Hamed ed Din Ier, commandeur des croyants » et pouvait prétendre avoir fondé une puissance indépendante dans le sud-ouest de l'Arabie.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la situation a été fort sérieuse, pendant la période qui a précédé et suivi l'occupation de Sanâa par les rebelles. C'est avec une force réellement considérable que Riza Pacha a été défait dans les montagnes, en se portant de Hodeida au secours de la ville assiégée. Il avait avec lui 10.000 hommes, surtout des réservistes de Syrie, et 4.000 chameaux. Presque toute la troupe et son convoi furent pris, sans compter six canons et leurs munitions. Dans la capitulation de Sanâa, nécessitée

de ce désastre, les rebelles s'emparèrent encore de 20 canons et des restes de 20 bataillons turcs. On voit que si la situation n'est pas encore définitivement assurée, elle ne ressemble pas, du moins, à ce qu'elle était en avril et mai.

On a fort peu de détails sur les événements qui ont précédé la reprise de Sanâa, retardée le plus possible par les escarmouches des rebelles qui se sont ainsi donné le temps de détruire les approvisionnements et les édifices officiels. Trois colonnes turques semblent avoir convergé sur la capitale de l'Yémen. La plus importante venait naturellement de Hodeida, point de la côte le plus voisin de Sanâa. Elle a cheminé par la route de Menakha, où elle semble être entrée le 17 juillet. Une seconde colonne, composée, assure-t-on, de huit bataillons, et partie de Moka, a passé par Taïs, remontant vers Sanâa par la région la plus montagneuse de l'Yémen. Enfin, chose beaucoup plus surprenante et moins connue, une troisième colonne est venue par terre, de Bagdad, pour coopérer à la répression de la révolte de l'Yémen, et, passant par Haïl, Médine et la Mecque, a cheminé ensuite sur le revers des montagnes de l'Asir, délivrant en route la garnison turque de Abha dans le sud de cette province, occupant Sahran, et enfin paraissant dans la région de Sanâa en même temps que les deux autres forces turques dont nous venons de parler. Il n'y aurait pas dans l'Yémen moins de 50.000 soldats du Sultan, recrutés surtout parmi les réservistes d'Anatolie et d'Albanie, c'est-à-dire n'appartenant pas à ces éléments syriens qui sont travaillés par la propagande arabe, et peu portés à lutter énergiquement contre des hommes que beaucoup d'entre eux considèrent comme appartenant à la même nationalité qu'eux-mêmes. Le Sultan a donc dans l'Yémen une force largement suffisante pour empêcher les révoltés de maintenir nulle part un rassemblement important; mais de là, comme nous le disions plus haut, à mettre fin aux entreprises des guérillas, il y a loin, et l'on annonce dès à présent que Mahmoud Yahya a fait prêter serment aux chefs arabes de continuer la lutte, et, comme prophète, a promis les joies du Paradis à tout Arabe qui tuerait cinq soldats turcs.

On peut donc croire que la domination ottomane dans l'Yémen ne va pas se trouver beaucoup mieux assise qu'elle ne l'était, depuis 1872, année où Moukhtar Pacha occupa cette province, en mettant fin à la dynastie d'imans locaux qui avaient remplacé, au XVIIe siècle, le premier régime turc établi dans ce pays. Du reste, les éléments constants qui ont provoqué la révolte n'ont pas disparu. La population de ce pays consiste surtout en Saïdis, secte arabe qui a tiré son nom de celui de Saïd, le petit-fils d'Ali Asghar, le cinquième iman, et arrière-petit-fils d'Ali, qui fut exécuté par le calife Hicham. Cette secte ressemble beaucoup par le dogme à celle des Sunnites; elle reconnaît par exemple la légitimité des trois premiers imans, mais, comme les Chiites, elle refuse de reconnaître le Sultan de Turquie comme commandeur des croyants. D'autre part, les Sunnites habitant l'Yémen ont toujours été disposés à faire cause commune avec les Saïdis contre le régime turc qui, là comme ailleurs, s'est présenté avec un abondant cortège d'abus. On cite, par exemple, l'obligation d'acquitter plusieurs fois l'impôt de l'*ascarieh*, ou taxe d'exemption militaire, que les fonctionnaires prélevaient en donnant aux contribuables des reçus qui n'étaient pas acceptés par leurs successeurs, lesquels exigeaient un nouveau paiement. En outre, il faut tenir compte de la tendance de ces populations à l'agitation et aux entreprises de pillage. A ces raisons religieuses, et pour ainsi dire administratives et sociales, il faut joindre le souvenir laissé dans le pays par l'ancienne dynastie des imans locaux, dont Mahmoud Yahya s'est réclamé, ainsi du reste que son père, Hamid ed Din, qui avait déjà, vers 1890, essayé de soulever l'Yémen et de s'emparer de Sanâa.

La situation des Turcs pour lutter contre de tels éléments est rendue difficile par le climat si dur, du moins dans la plaine du littoral, que la plus grande partie du contingent levé habituellement en Syrie pour être envoyé dans l'Yémen est détruite par la malaria. Il faut ajouter le manque de ressources de l'Yémen, bien que cette province soit comparativement riche pour l'Arabie. Enfin, la distance est un obstacle à la répression, puisqu'il faut amener les troupes à la mer, les embarquer, leur faire passer le canal de Suez et la mer Rouge pour les débarquer ensuite dans un des ports de l'Yémen. Cet obstacle, qui rend plus difficile la répression dans un pays où la révolte est pour ainsi dire endémique, est même une des causes déterminantes pour lesquelles le Sultan a fait entreprendre la construction du chemin de fer de Damas à la Mecque, dont nous parlerons un peu plus loin.

*
* *

Mais le commandeur des croyants n'a pas, en ce qui concerne l'Arabie, d'inquiétudes seulement du côté de l'Yémen. Il peut craindre d'autres mouvements arabes, peut-être en relation avec ceux du Sud-Ouest, pour s'emparer des lieux saints de l'Islam et lui faire perdre ainsi la raison tangible sur laquelle il s'appuie pour se déclarer le successeur des califes. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il y a moins d'un siècle les Ouahabites, dans la poussée que leur donna l'enthousiasme de leurs premières prédications, s'emparèrent de la Mecque et de Médine, et qu'il fallut tout le talent de Mehemet Ali et de son fils Ibrahim pour les refouler dans le Nedj et rétablir sur le Hedjaz la suzeraineté du Sultan.

Cette année donc, en même temps que la situation dans l'Yémen devenait inquiétante, puisque Sanâa était tombé au pouvoir de Mahmoud Yahya le 20 avril, le Sultan s'est préoccupé d'exercer plus d'influence qu'il ne l'avait fait jusque-là dans la région centrale de l'Arabie. Là, Abdul Aziz Ibn Rachid, l'émir du Chammar, pressé

par Abdul Aziz Ibn Saoud, descendant des émirs Ouahabites, allié lui-même avec le cheick Moubarak Ibn Sabah, de Koueït, crut nécessaire d'appeler à son secours le Sultan des Turcs. C'était sans doute renier la politique du plus grand prince de la dynastie du Chammar, Mohammed Ibn Rachid, mais il n'y avait pas d'autre choix, puisque la ville de Haïl elle-même était menacée par les deux chefs coalisés. Le Sultan avait d'autant plus de raisons de soutenir Abdul Aziz Ibn Rachid, qu'il n'est pas douteux que l'Angleterre appuie contre lui le cheick de Koueït, au point d'avoir fait une démonstration navale lorsque les Turcs ont cherché à s'emparer de cette ville, et qu'il semble aussi que des influences britanniques s'exercent sur le chef Ouahabite qui a attaqué l'émir du Chammar. Il y a là un épisode difficile à suivre de la lutte entre les Turcs et les Anglais. Ces derniers sont devenus nettement défavorables au Sultan depuis qu'il subit, au point que l'on sait, l'influence allemande. Il n'est pas impossible que le gouvernement britannique voie d'un bon œil le mouvement séparatiste arabe dont nous avons déjà signalé la propagande à nos lecteurs, et en tout cas, pour considérer les choses avec moins d'ensemble, on peut se demander s'il n'y a pas eu quelque influence anglaise derrière la révolte de l'Yémen, aussi bien que derrière la coalition du chef de Koueït avec le nouvel émir des Ouahabites.

Quoi qu'il en soit, dès la fin de l'année dernière, dix bataillons turcs reçurent l'ordre de quitter Bagdad et de s'enfoncer dans l'intérieur de l'Arabie. Cette force, après s'être arrêtée assez longtemps à Meched Ali, près du bas Euphrate, se dirigea par la route ordinaire des pèlerins vers Haïl, où elle arriva trop tard, l'émir Ibn Rachid venant d'être sérieusement battu par ses adversaires.

Il n'est pas certain du reste que ce retard fut purement fortuit : les Turcs ont très bien pu juger bon, pour se rendre nécessaires, de laisser affaiblir Ibn Rachid, tout en survenant assez tôt pour empêcher ses ennemis de pousser sa défaite jusqu'à l'écrasement. Quoi qu'il en soit, il est probable que l'apparition de cette force turque, très considérable pour le pays, les obligea à redescendre vers le sud ou vers les rives du golfe Persique. De Haïl, où les circonstances lui assurèrent donc un bon accueil et où elle séjourna près de deux mois, la colonne conduite par Feizi Pacha, qui devait devenir le commandant en chef de toutes les forces opérant dans l'Yémen, a continué sa marche extraordinaire vers le sud, et, suivant toujours la route des pèlerins, est arrivée à Médine. De là elle a gagné la Mecque où elle resta assez longtemps, les chérifs locaux étant soupçonnés d'entretenir une correspondance avec les révoltés de l'Yémen. En outre, les Bédouins du Hedjaz s'agitaient d'une manière inquiétante. C'est à la Mecque que Hamed Feizi reçut à la fois les renforts d'Albanie et la nouvelle de sa nomination au commandement général des forces turques opérant en Arabie. Il partit alors, à la fin de mai, pour l'Yémen et traversa, comme nous l'avons dit, tout l'Asir par la route des pèlerins du sud qui suit constamment, à peu de distance du sommet, la chaîne côtière sur son versant oriental. C'est ainsi que nous l'avons vu débouchant de l'Asir dans l'Yémen par Abah et Saran.

***

Le fait de cette expédition extraordinaire à travers toute l'Arabie, de Bagdad à Sanâa, donne une idée des efforts que les Turcs sont disposés à accomplir pour rester les maîtres du pays qui entoure les villes saintes de l'Islam. Une telle préoccupation est bien naturelle dans la pensée d'un Sultan comme Abdul Hamid, qui est profondément imbu d'idées panislamiques et de la conception religieuse de sa souveraineté. Mais, pour éviter des expéditions aussi risquées, pour rapprocher l'Arabie du centre de sa puissance par une route qui soit bien à lui, il a entrepris le chemin de fer de Damas à la Mecque dont nous avons parlé à plusieurs reprises.

Alors que presque toutes les entreprises de travaux publics turcs se font avec une lenteur et un désordre tout orientaux, celle-là, qui semble bien être la grande pensée du règne, est poussée avec une énergie insolite en pays ottoman. Elle a été commencée avec des fonds levés par une souscription islamique à la tête de laquelle le Sultan s'est inscrit pour une somme de cinquante mille livres turques (1.137.500 francs).

La souscription ainsi patronnée n'a pas tardé à produire 750.000 livres turques (17.052.500 fr.), grâce au concours des dévots musulmans. En outre, on a consacré à la construction du chemin de fer de Damas à la Mecque des taxes spéciales qui doivent donner annuellement une somme de 250.000 livres turques, et il ne semble pas douteux qu'en présence de la ferme volonté du Sultan d'aboutir, on n'aura pas de peine à trouver les 125 millions de francs environ qui seront nécessaires pour achever cette grande entreprise.

Cette dernière est d'ailleurs relativement avancée. A l'heure actuelle, la ligne atteint Maan, au delà des ruines de la ville historique de Petra, et à 100 kilomètres au moins au sud de la mer Morte. Une nouvelle section de 30 kilomètres va être déclarée ouverte. En octobre, un embranchement sera livré au trafic entre Dera et Caïfa, mettant ainsi la ligne de la Mecque en communication directe avec la mer, indépendamment du chemin de fer français de Beyrouth à Damas, qui transportait tout le matériel de la nouvelle voie ferrée et qui y trouvait un trafic rémunérateur. On espère qu'en trois ans ce chemin de fer, représenté comme une œuvre pie destinée à faciliter le pèlerinage aux lieux saints et à diminuer les épreuves des pèlerins traversant le désert, aura atteint les centres religieux du Hedjaz. Le haut plateau sur lequel il devra courir jusqu'à la Mecque ne présente pas d'obstacles à la construction, pas plus qu'on n'a de résistance sé-

rieuse à attendre de la poussière de Bédouins qui y nomadisent.

La Mecque se trouvera donc bientôt en communication ferrée avec la capitale de l'Empire. Il ne faut pas oublier, en effet, que la ligne française de Beyrouth à Damas, qui atteint aujourd'hui au nord de Hamah, doit être prolongée jusqu'à Alep, d'où il sera facile de gagner quelque point du futur chemin de fer de Constantinople au golfe Persique, lequel arrive déjà, comme nous l'avons dit, jusqu'à Eregli, dans le sud de l'Asie Mineure. Par conséquent, on peut prévoir le moment où le rail ira sans interruption de Scutari d'Asie jusqu'au cœur de l'Arabie.

Il est question de construire un embranchement de Maan à Akaba, de façon à permettre, en attendant que le chemin de fer atteigne le Hedjaz, l'embarquement sur la mer Rouge, c'est-à dire au delà du canal de Suez, des troupes turques nécessaires à l'Arabie. Déjà d'ailleurs la ligne a servi à ce genre de transport, puisque vingt mille réservistes syriens ont été concentrés, armés, transportés de Damas à Maan par voie ferrée et ont gagné ensuite à pied le port d'Akaba, le tout ayant été fait en un peu moins d'un mois. Cette expérience tentée tout récemment, et qui a exigé le concours de la ligne française de Beyrouth à Damas, laquelle a dû prêter une partie de son matériel roulant, a démontré que, dès à présent, le premier tronçon de la ligne de la Mecque présentait une appréciable valeur stratégique. Il n'est pas douteux que lorsqu'elle sera achevée elle en aura bien davantage. Les insurgés arabes sont généralement des troupes légères assez peu capables d'une action suivie sur un point, et beaucoup plus redoutables par leur mobilité que par leur solidité dans la résistance. Elles ne sont pas faites pour s'attaquer d'une manière sérieuse à une voie ferrée, et il est vraisemblable que lorsque les rédifs d'Albanie et d'Anatolie pourront être transportés par voie ferrée jusqu'en Arabie, les beaux jours des révoltés seront finis.

Sans doute est-il difficile, n'ayant qu'une connaissance très approximative des événements, et même des tendances qui dirigent les hommes, de se rendre un compte exact de ce qu'est actuellement la politique intérieure de l'Arabie, et la conception que Constantinople s'en fait, mais il n'en est pas moins intéressant de signaler les derniers développements de la campagne turque dans l'Yémen en les rapprochant de cette marche inattendue d'une force ottomane de Bagdad à Sanâa par terre, des luttes qui se poursuivent dans le Nedj, et des progrès du chemin de fer de Damas aux villes saintes de l'Islam.

UNE EXPÉDITION A CÉLÈBES

Les dépêches ont annoncé, il y a quelques jours, les progrès d'une sérieuse expédition que les Hollandais ont été obligés d'envoyer dans le sud-ouest de la grande île de Célèbes, la troisième pour la taille de l'Insulinde (177.000 kilomètres carrés, venant pour la superficie après Bornéo et Sumatra, mais avant Java).

Depuis quelque temps un état insurrectionnel existait dans le sud-ouest de Célèbes et les Hollandais, ayant leur flotte des Indes occupée à assurer la neutralité de leurs colonies contre les violations possibles par les escadres russe et japonaise, ont été obligés de différer la répression jusqu'après la bataille de Tsou-shima. Ce n'est que depuis lors qu'ils se sont décidés à un effort énergique.

Leur œuvre à Célèbes a d'ailleurs été très restreinte, bien que leur suzeraineté sur cette île soit fort ancienne, puisque c'est en 1665 qu'ils prirent aux Portugais le fort de Macassar et s'installèrent dans le pays. Mais leur domination y fut assez légère. Le seul point qu'ils y administrent directement est encore Macassar et sa banlieue. Ils sont suzerains des petits royaumes des deux seules parties de l'île qui soient arrivées à quelque degré de civilisation : le Sud-Ouest autour de Macassar et l'extrême Nord-Est autour de Menado. Dans la première de ces régions il y a une population malaise mahométane et fort difficile, dans la seconde une population malaise ou assimilée au malais, convertie au christianisme et fort docile. Tout le centre de Célèbes est laissé à de petites tribus sauvages, ayant des mœurs très barbares et pratiquant l'anthropophagie, tout au moins comme un rite guerrier. Aussi, le sol n'étant cultivé, surtout en caféiers, qu'aux deux extrémités de l'île, cette grande terre, arrosée par des pluies abondantes, couverte d'une végétation magnifique, ne nourrit que 2 millions d'hommes.

Les habitants de Célèbes sont dits Malais ou Alfourou selon qu'ils sont civilisés ou sauvages. Il n'y a pas entre eux de grandes différences de race : leur origine semble être très mêlée et on trouve même chez eux des traces de sang papoua. Quoi qu'il en soit, on dit Malais ceux qui ont adopté la langue et les mœurs de la grande race de l'Insulinde et c'est le cas des deux groupes de Menado et de Macassar.

Ce dernier, les Bougi, dont l'Etat le plus puissant est le royaume de Boni, a des mœurs très guerrières. Les Bougi pratiquent farouchement la vendetta de famille à famille. Ils ont énergiquement résisté aux Hollandais, qui les ont appréciés en les combattant et en ont incorporé un grand nombre dans leurs troupes et leur marine coloniales. Cependant, ces hommes ont plus que tous les autres Malais une tendance à ces accès de fureur frénétique dans lesquels on « court l'amok ».

Dans ce cas le furieux, armé de son kriss, court les rues en frappant au hasard hommes, femmes et enfants jusqu'à ce qu'il soit pris ou tué. Les gens de cette partie de l'île sont divisés entre un certain nombre de royaumes, en dehors du royaume de Boni : ceux de Wadjo, Goa, Sopeno, Sidenreng, dans lesquels l'aristocratie guerrière joue un rôle si prédominant que souvent le roi n'est que l'exécuteur de ses volontés. C'est même cet état social qui explique la résistance particulièrement vigoureuse opposée à la pénétration hollandaise par les gens du sud-ouest de Célèbes. Il semble que, cette fois, les Hollandais soient résolus à en finir en brisant cette aristocratie et en s'appuyant sur le peuple dont les plaintes affluent de plus en plus à la résidence de Macassar. Dans ces derniers temps, la situation semble avoir empiré pour la classe inférieure de Célèbes, puisqu'un assez grand nombre de familles ont émigré pour aller travailler dans les raffineries de pétrole de Bornéo.

Contre les royaumes du Sud-Ouest il fallut, dans le courant du siècle dernier, organiser plusieurs expéditions : en 1823-1825-1859-1860. Celle de 1860, commandée par le général Van Swieten, eut un plein succès. Le royaume de Boni fut occupé, mais les Hollandais n'assurèrent leur domination par la création d'aucun établissement permanent dans le pays. On négligea même, pour des raisons pécuniaires, les avis d'hommes compétents qui demandaient que l'on fît tout au moins l'effort d'entretenir de petites garnisons et de stationner quelques canonnières dans les ports de Paré-Paré sur la côte ouest et de Palima sur la côte Est.

Cette indifférence a permis au roi de Boni de fomenter la révolte actuelle qui a été un moment si inquiétante que les résidents européens avaient été avisés de se tenir prêts à se réfugier dans le fort Rotterdam, château de genre moyen âge, qui date du temps de la Compagnie des Indes et s'élève tout près de Macassar. Cependant les Hollandais, après avoir mis des garnisons sur quelques points de la côte, ont décidé d'agir avec vigueur dans le sud-ouest de Célèbes dès que la bataille de Tsou-shima est venue libérer leur flotte des Indes de sa tâche de gardienne de la neutralité. Un ultimatum fut remis au roi de Boni, pour lui et ses alliés, avec demande de réponse dans les huit jours. Mais, pendant ce délai, le roi de Sidenreng s'est jeté à l'improviste sur une compagnie hollandaise bivouaquée à quelque distance de Paré-Paré. Le commandant averti par ses espions prit les mesures nécessaires. Quand l'ennemi se présenta, à la pointe du jour, en colonnes serrées, il était attendu : on le laissa approcher à 100 mètres et alors la mousqueterie, les mitrailleuses, aidées de l'artillerie d'une canonnière, firent une besogne épouvantable. En moins de dix minutes, l'ennemi, emportant comme il le pouvait ses blessés, laissa sur le terrain 507 cadavres. La ville de Paré-Paré, dont les habitants avaient pris largement part à cette attaque, fut ensuite bombardée.

Un peu après, la principale colonne expéditionnaire, commandée par le colonel Van Loenen, forte de 2.500 à 3.000 combattants, avec de l'artillerie de campagne et de montagne, a débarqué à Boma, sur la côte Est, dans le royaume de Boni. Là les indigènes avaient élevé des ouvrages très solides qui n'ont pu être enlevés qu'après un bombardement préparatoire par sept navires de guerre. Dans une contre-attaque, les Bougi ont laissé sur le terrain 256 morts et 9 blessés.

Cette fois les Hollandais sont décidés à en finir : ils tiennent de sérieux renforts prêts à être envoyés dans le sud-ouest de Célèbes. Ils ont d'ailleurs affaire à des gens non seulement très braves, mais encore pourvus d'une nombreuse cavalerie, car le pays est riche en chevaux. Mais l'étroitesse même des diverses péninsules qui composent cette île de forme bizarre facilite beaucoup la tâche des Européens maîtres de la mer. Avec une superficie d'un tiers seulement de celle de notre pays, Célèbes a un pourtour côtier égal à celui de la France et de la péninsule Ibérique réunies. Nulle part on n'y est loin de l'Océan. Certains isthmes n'y ont pas plus d'une trentaine de kilomètres de large et le point le plus éloigné de la mer, dans le massif central de l'île, ne s'en trouve pas encore à plus d'une centaine de kilomètres à vol d'oiseau. Cette médiocre largeur de terres n'existe même pas dans la péninsule sud-occidentale où sévit la révolte actuelle. C'est ce qui permet aux Hollandais de faire grand usage de la marine, d'utiliser ses canons à longue portée — trois cuirassés font partie de l'escadre qui collabore à la répression, surtout du côté du golfe de Boni — et aussi de commencer la division du pays à pacifier en blocs séparés par des lignes de postes et de blockhaus. Avec le temps il n'est pas douteux qu'ils viennent à bout de la révolte, bien que la région soit une des plus montagneuses de Célèbes — on y trouve, non loin de Macassar, une cime qui dépasse 3.000 mètres.

Les Hollandais ont l'intention de supprimer les petits royaumes qui leur donnent actuellement tant de mal : le sud-ouest de Célèbes sera soumis au régime de l'administration directe et divisé en deux sous-résidences. Nous avons dit plus haut que les Hollandais sont même décidés à déterminer un changement de la société dans le pays en brisant la puissance de l'aristocratie et en s'appuyant sur le peuple.

Il est évident qu'avec une bonne administration les Hollandais pourront non seulement dominer les pays turbulents du Sud-Ouest, mais encore faire gagner peu à peu du terrain aux populations policées qui les habitent sur les purs sauvages de tout le corps central de l'île. Peu à peu, à travers toute la longueur de Célèbes mise en valeur, doivent se rejoindre les deux groupes laborieux et civilisés de Macassar et de Ménado, qui sont encore confinés aux deux extrémités les plus opposées de cette île magnifique dont la presque totalité est laissée à la forêt vierge et à quelques hordes de sauvages qui y vivent de chasse et de pêche.

ASIE FRANÇAISE

Les administrateurs et les langues orientales. — Le résident supérieur au Tonkin a communiqué aux résidents chefs de province la circulaire suivante du gouverneur général en date du 13 juin 1905 :

Ainsi que vous le savez, l'article 20 du décret du 16 septembre 1899, organisant le personnel des services civils de l'Indo-Chine, impose aux administrateurs appelés à la direction d'une province la connaissance d'une des langues orientales en usage dans la colonie. En fait, cette disposition est, jusqu'à présent, restée à peu près lettre morte, par suite de l'absence de règlementation déterminant d'une façon précise les conditions dans lesquelles les intéressés devront faire la justification exigée d'eux. Mais on ne saurait différer davantage l'application d'une prescription formelle du règlement sur l'utilité de laquelle il est inutile d'insister.

A cet effet, j'ai décidé qu'à dater de la publication de la présente circulaire nul administrateur, à moins qu'il n'ait déjà été titulaire de l'emploi de chef de province, ne pourra être proposé pour cette fonction s'il ne justifie de la connaissance suffisante d'une des langues indiquées à l'article 20 du décret du 16 septembre 1899 (annamite, cambodgien, laotien ou chinois). A l'appui de toute proposition de l'espèce, vous voudrez donc bien joindre, à l'avenir, une déclaration écrite et signée du candidat indiquant la langue qu'il possède et s'il est en état de la comprendre et de la parler, sans l'intermédiaire d'un interprète. Cette déclaration, dont il vous appartiendra de contrôler la véracité sous votre responsabilité et par tel moyen que vous jugerez convenable, sera revêtue de votre visa et classée, au Secrétariat général, dans le dossier individuel de l'intéressé. La pratique d'un des idiomes indo-chinois devenant ainsi pour les administrateurs des trois premières classes une obligation professionnelle absolue, il ne sera plus fait état, en ce qui les concerne, pour la formation du tableau d'avancement, de la connaissance de la langue du pays où ils sont en service. Mais, conformément au § 2 de l'article 20 du décret du 16 septembre 1899, il leur sera tenu compte, à cet égard, de la possession de diplômes supplémentaires, dans les conditions prévues à l'article 8, paragraphe G, de l'arrêté du 12 septembre 1904.

Beau.

On ne saurait trop féliciter M. Beau d'être intervenu contre un mal chronique de notre administration et il serait à souhaiter que les prescriptions de sa circulaire ne restassent pas lettre morte et qu'enfin nos résidents, chefs de province, pussent comprendre leurs administrés. On sait avec quel soin l'administration anglaise de l'Inde tient la main à ce que ses agents sachent la langue du pays qu'ils administrent. Chez nous, on a compris depuis longtemps que ce serait une excellente chose, et qu'il est impossible de faire de bonne administration quand on ne peut comprendre les explications des administrés qu'avec l'aide d'un interprète souvent sujet à caution; de nombreuses circulaires du genre de celle-ci ont recommandé aux administrateurs d'apprendre la langue indigène; mais elles sont toujours restées à l'état de bonne intention. Il faudrait qu'enfin la circulaire de M. Beau produisît l'effet désiré.

A la commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. — La commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine s'est réunie le 1er août sous la présidence du gouverneur général par intérim.

Parmi les affaires présentées et qui ont été acceptées par la Commission nous relevons :

La demande de la Société foncière de l'Indo-Chine de pourvoir à la construction et à l'exploitation d'un prolongement de 760 mètres de voie ferrée de la ligne partant actuellement de la place du Cocotier à Hanoï et devant être poursuivi vers Bac Mai jusqu'à la route circulaire.

Un projet sur l'enseignement primaire au Cambodge et comprenant :

1° L'organisation proprement dite de cet enseignement divisé en enseignement primaire élémentaire et enseignement primaire supérieur (avec indication des matières enseignées dans ces deux grandes divisions, conférences et cours spéciaux pour les élèves se destinant à des carrières autres que l'administration, la magistrature ou le barreau), et en enseignement professionnel destiné à fournir au commerce, à l'agriculture et à l'industrie les contremaîtres et ouvriers habiles dont ces diverses branches ont besoin. Enfin, la nécessité de donner dans la mesure proportionnée aux besoins de la défense du pays, à la nation cambodgienne un certain esprit de patriotisme, de relever le métier des armes actuellement très réduit dans la plupart des provinces, a décidé le Résident supérieur du Cambodge à faire inscrire la gymnastique et les exercices militaires dans les matières de l'enseignement scolaire.

2° Le programme des examens institués à la sortie des différentes catégories d'école et l'institution de certificats d'étude.

3° Le cadre du personnel indigène enseignant.

Le transport et l'installation de l'Institut Pasteur (bactériologique) de Saïgon dans un nouveau local, rue Pellerin.

L'organisation du personnel des bureaux de la direction des Travaux publics, dont les cadres hiérarchiques seront ainsi constitués :

Chef de bureau 1re classe	15.000 fr.
— 2e classe	13.000
Sous-chef de bureau 1re classe	10.000
— 2e classe	9.000
— 3e classe	8.000
— 4e classe	7.000
Commis principaux	7.000
Commis 1re classe	6.000
— 2e classe	5.000
— 3e classe	4.000
— 4e classe	4.000

La délégation du pays Lu de Muong-hou est érigée en provinces laotiennes.

Au nombre des projets approuvés citons encore :

Laos. — L'exportation des éléphants, hors des limites du Laos, donnera lieu dorénavant à la perception d'un droit fixe de 250 piastres par tête d'animal exporté.

Tonkin. — Les navires accèdent au port de Haïphong en franchissant la barre de Cua-nam-Triêu suivant l'estuaire de ce nom et la coupure de Dinh-vu qui met en communication le Cua-nam-Triêu et le Song-cua-cam et ce dernier fleuve lui-même. Sur quelques points de ce tracé, existent à marée basse des fonds de 4 mètres à 4ᵐ50 seulement. Pour faciliter les mouvements des bâtiments, les Travaux publics vont aussitôt niveler ces fonds à 5ᵐ50, en attendant les grands travaux de dragage qui sont prévus dans le plan du futur port de Haïphong.

Cambodge. — Un poste de douane sera créé à Krat, avec annexe au port de Lem-ngop. Ce bureau sera ouvert à toutes les opérations d'importation et d'exportation par barques et jonques asiatiques, ainsi que par les bateaux à vapeur des lignes subventionnées.

Il percevra seulement des droits d'entrée sur les marchandises étrangères, et substituera nos tarifs douaniers à ceux qui sont actuellement appliqués par les douanes siamoises.

Cochinchine. — Ouverture d'un canal de 800 mètres, permettant de passer directement du fleuve Mékong (bras de Co-chien) dans le Rach-mang-thit, pour éviter aux bateaux d'avoir à contourner le banc de sable très allongé qui masque l'embouchure de ce dernier.

Agrandissement du canal de Tuanh-loi (Soctran) formant dérivation du Rach-ba-xuyen droit jusqu'au port fluvial sur la baie de Xau. Le travail projeté a pour but de diminuer la violence du courant dans le port, et de faciliter les communications, qui sont fréquemment gênées par l'encombrement.

La taxe municipale sur les indigènes. — M. Hauser, administrateur-maire de Hanoï, a publié le 19 juillet 1905 la circulaire suivante adressée aux habitants indigènes :

Il m'est revenu, à différentes reprises, que le bruit courait dans les provinces limitrophes de Hanoï, que les indigènes étrangers à la ville étaient appréhendés dès qu'ils mettaient le pied sur son territoire, et détenus à la police jusqu'à ce qu'ils aient acquitté la carte de taxe municipale, qui remplace ici l'impôt personnel et des corvées auquel sont assujettis les inscrits dans les provinces.

En raison de la persistance de ces bruits sans aucun fondement, nombre d'indigènes des provinces qui avaient l'habitude de se rendre autrefois à Hanoï pour écouler leurs produits se seraient, dit-on, abstenus de venir dans la crainte d'être molestés ou appréhendés par la police

J'ai tenu à tranquilliser sur ce point les habitants de la ville de Hanoï et les indigènes habitant les provinces.

Si, sans exception aucune, chaque indigène mâle de 16 à 60 ans, habitant la ville de Hanoï, est tenu d'acquitter la carte de taxe municipale qui permet, à la municipalité de faire face en partie aux dépenses : d'empierrement, de plantation et d'entretien des voies; de nettoyage et curage des égouts d'eau, d'éclairage et de police, il n'est, d'autre part, absolument rien réclamé aux indigènes qui n'habitent pas la ville ou n'y sont pas régulièrement employés.

Au surplus, à Hanoï comme ailleurs, les indigènes sont astreints à la carte individuelle dont ils doivent toujours être porteurs.

A Hanoï, la carte individuelle s'appelle taxe municipale et coûte 2 piastres.

Dans les provinces, cet impôt prend le titre d'impôt personnel et des corvées.

Il se peut qu'à titre de renseignement, rien ne distinguant l'Annamite, la police qui a la charge de la sécurité des habitants, demande à un indigène de passage à Hanoï la présentation de sa carte individuelle, d'inscrit ou de non-inscrit, mais, en aucun cas, l'Annamite, régulièrement pourvu de cette carte, qu'il doit posséder à Hanoï comme en province, ne sera inquiété et peut vaquer tranquillement à ses affaires, la municipalité n'ayant jamais demandé aux indigènes des provinces de passage à Hanoï, d'acquitter d'autres droits que les tickets de marchés quand ils viennent vendre leurs denrées ou marchandises en ville.

D'autre part, désireux de donner pleine et entière satisfaction à un désir de la population indigène, j'ai donné l'ordre que, désormais, le numéro de la carte ne soit plus photographié sur la poitrine du contribuable mais apposé dans l'un des angles de la photographie; cette façon d'opérer ayant été considérée comme vexatoire et dégradante par un certain nombre d'indigènes.

La présente circulaire sera communiquée à tous les chefs de rues et affichée par eux dans leurs rues respectives, à la gare, à l'embarcadère des fluviales et aux portes de la ville par les soins du Hiep-Ly.

Cette circulaire méritait d'être recueillie. Elle montre quelles difficultés on a pour établir des impôts sur les indigènes et laisse deviner aussi quelles fautes ont été commises entraînant des vexations dans l'établissement des taxes qui les atteignent.

Le régime des concessions en Cochinchine. — Le gouverneur de la Cochinchine vient de prendre un arrêté au sujet des concessions gratuites, qui a été mis en vigueur le 1ᵉʳ août.

Estimant que le nombre des demandes de concessions augmente journellement, entraînant de gros frais pour la colonie à cause des levés de terrain, il a conclu qu'il était équitable de faire supporter ces dépenses par les demandeurs.

Il y a lieu, toutefois, de faire exception pour les demandeurs de petites concessions, les prolétaires, les petits cultivateurs.

En travaillant à bas prix pour des particuliers, l'administration fait concurrence aux géomètres civils assermentés et patentés, actuellement installés en Cochinchine. Cette concurrence est désastreuse pour ces derniers.

D'après le nouvel arrêté, toute demande de concession supérieure à 50 hectares devra être accompagnée d'une redevance de 20 cents par hectare. Le levé du terrain sera exécuté par un géomètre civil assermenté.

Quand un agent du cadastre sera sur les lieux il fera le levé, auquel cas le demandeur consignera au Trésor le montant des frais, soit :

Pour concessions au-dessous de 100 hectares inclusivement, 80 cents;

Pour 100 à 200 hectares, 80 cents les 100 premiers hectares, 60 cents les 100 autres; pour 200 à 500, 80 cents les 100 premiers, 60 cents pour la centaine suivante, 40 cents pour le surplus, et ainsi de suite;

Au-dessus de 1.000 hectares, 20 cents pour le surplus.

Quand les demandes porteront sur des terrains déjà relevés, elles devront être accompagnées de 0 p. 10 par hectare. Au-dessous de 20 hectares, aucune redevance.

L'organisation de la médecine indigène. — Le *Journal officiel* métropolitain a publié dans son numéro du 20 septembre trois décrets intéressant l'exercice de la médecine en Indo-Chine. L'un d'eux porte application au Tonkin, en Annam, au Cambodge et au Laos de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. Ce décret établit les conditions dans lesquelles est conféré le titre d'expert-médecin devant les tribunaux, les honoraires, vacations, frais de transport et de séjour des experts-médecins; il n'y a rien de plus à en dire. Tout différents sont les deux autres et surtout celui qui porte approbation des actes locaux qui ont organisé l'école de médecine de l'Indo-Chine.

C'est un arrêté du 8 janvier 1902 qui a créé une école de médecine à Hanoï. Elle a été réorganisée ensuite en 1904. Il ressort de ces arrêtés et du décret qui les approuve que l'école de médecine de l'Indo-Chine est placée sous l'autorité directe du gouverneur général. Elle a pour mission de former des médecins indigènes et des sages-femmes indigènes. La clinique est faite aux élèves médecins et aux élèves sages-femmes à l'hôpital et à la maternité indigène du protectorat à Hanoï.

Comme conséquence de l'organisation de cette école de médecine indigène et aussi de son fonctionnement, un décret a réglementé l'exercice de la médecine indigène en Cochinchine.

Les praticiens indigènes, médecins et sages-femmes, sont placés sous l'autorité des administrateurs chefs de province, et pour l'exercice de leur art, sous la surveillance et le contrôle du directeur du service de santé et les docteurs en médecine délégués par lui à cet effet. Les praticiens indigènes sont tenus de déférer à toutes les réquisitions de l'autorité administrative et de se conformer à la législation en vigueur et sur la déclaration des maladies épidémiques ou contagieuses, et sur la protection de la santé publique.

Les médecins et sages-femmes indigènes doivent gratuitement leurs soins aux indigènes, y compris la vaccination.

Ces mesures sont excellentes et les encouragements de toute sorte que nous donnons à la médecine sont parmi les meilleures manifestations de notre action. En combattant énergiquement les maladies qui font tant de ravages parmi la population indigène, nous faisons une œuvre sociale excellente et une œuvre économique qui ne l'est pas moins, des habitants indigènes nombreux étant la meilleure des richesses pour une colonie.

CHINE

Le boycottage des marchandises américaines. — Le mouvement de boycottage des marchandises américaines, sur lequel nous publions plus haut un article, semble aller en s'atténuant. Le Ouai-wou-pou a fait publier que le gouvernement des Etats-Unis avait envoyé au service de l'immigration l'ordre de se montrer plus bienveillant pour les Chinois des catégories admises sur le territoire de l'Union, et qu'il était, par conséquent, utile, en attendant d'obtenir la revision des traités, de mettre fin au boycottage. Le consul général des Etats-Unis à Changhaï, M. Rodgers, a récemment télégraphié à son gouvernement que, dans ce port, le boycottage avait été abandonné et que la situation s'améliorait beaucoup dans les autres parties de la Chine.

Il n'en est pas moins vrai qu'il s'est produit là la tentative la plus générale organisée jusqu'à présent par les Chinois contre des étrangers. Il n'a pas fallu longtemps pour que les marchands du Nord, du Centre et du Sud, qui sont maintenant reliés par le télégraphe, découvrissent leur solidarité et fissent preuve d'un véritable esprit national. On peut se demander si l'emploi de pareils procédés n'ira pas en se généralisant, et les guildes chinoises ont donné une preuve bien inattendue de leur puissance et de leur cohésion. Nous voici bien au delà de cette menace de la guilde de Ningpo de cesser le commerce à Changhaï, qui, en 1898, contribua à obliger les autorités françaises à arriver à une transaction dans l'affaire du dépôt des cercueils que nous voulions faire retirer du territoire que la Chine venait de nous céder pour étendre notre concession. Il est probable que l'on n'entendra plus parler d'ici peu du boycottage américain, mais c'est là un fait dont les enseignements ne doivent pas être oubliés.

Le rachat du chemin de fer Hankéou-Canton. — Au moment même où paraissait notre dernier numéro, la presse répandait la nouvelle que le rachat de la ligne Hankéou-Canton était un fait accompli. En effet l'assemblée générale des actionnaires de l' « American China Development Company », qui a eu lieu le 29 août dernier, a décidé d'accepter la proposition du gouvernement chinois et de lui rétrocéder, moyennant une somme de 6.700.000 dollars or, plus des intérêts de 5 0/0, le contrat qu'elle avait obtenu. M. Pierpont Morgan a donc réussi à triompher des répugnances du président Roosevelt en faisant ressortir les difficultés de l'entreprise et l'importance de l'indemnité offerte pour son abandon.

On a beaucoup remarqué que cette décision avait suivi immédiatement la conclusion définitive de la paix russo-japonaise, et on a voulu y voir plus qu'une simple coïncidence. Sur la simultanéité de la solution de ces deux questions se sont fondés certains bruits qui ont trouvé un moment quelque crédit dans la presse, tendant à faire croire que le gouvernement japonais n'avait cédé sur le chapitre de l'indemnité dans les négociations de Portsmouth qu'en se réservant une compensation du côté des chemins de fer en Chine, et particulièrement en obtenant pour son propre compte la concession de la ligne Hankéou-Canton, dont l'importance politique et commerciale est considérable.

Cette hypothèse ne tarda cependant pas à être écartée et l'on s'occupe très activement du droit de préférence que s'était fait réserver la Société d'étude de chemins de fer en Chine, au cas où le contrat passé avec le Syndicat américain viendrait à être annulé. D'après la *Métropole* d'Anvers (numéro du 14 septembre) les deux gouvernements français et belge se seraient concertés en vue de prendre des mesures pour faire appuyer à Pékin le droit de préférence de la Société d'étude.

Mais les Chinois ne semblent pas, jusqu'à présent du moins, disposés à accueillir favorablement ces négociations. Les derniers journaux d'Extrême-Orient rapportent que Wang-Ta-Sié, membre du Wai-ou-pou, aurait déclaré à des journalistes américains que le gouvernement impérial était décidé à ne pas faire droit aux revendications du groupe franco-belge et qu'il se préparait maintenant à « réaliser le nouvel idéal national de la Chine ». Peut-être les Chinois se sentent-ils soutenus en cette affaire par l'apport de capitaux que leur offriraient des banques étrangères.

Dans tous les cas, la situation de la ligne Hankéou-Canton est loin d'être réglée en ce moment. Nous nous trouvons au contraire au milieu de négociations dans lesquelles se heurtent les diverses compétitions internationales et le nouvel esprit nationaliste chinois.

Le chemin de fer de Changhaï à Nankin. — Nous avons parlé à plusieurs reprises du chemin de fer de Changhaï à Nankin qui a été concédé à la « British and China Corporation » en 1898, dont la concession définitive ne fut donnée qu'en 1903, et dont les travaux n'ont commencé que l'année dernière, les capitalistes anglais ayant montré jusqu'à présent peu de goût ou de pouvoir pour « financer » les entreprises de ce genre en Chine.

Ce chemin de fer aura une longueur d'un peu plus de 300 kilomètres. Il parcourt un pays extrêmement peuplé et coupe de nombreux petits cours d'eau. Passant par Sou-tcheou, Wou-sieh, il atteint le Yang-tseu à Tching-kiang, et suit les collines qui bordent la rive droite du fleuve jusqu'à Nankin.

Une des plus grosses difficultés a été d'acheter les terrains nécessaires d'autant plus que cette partie du pays a une population de morts encore plus dense que sa population de vivants, et que, partant, les tombes y sont d'une abondance extraordinaire, même pour la Chine. Les constructeurs avaient espéré mener rapidement les choses en donnant à forfait à Cheng-ta-jen, le directeur chinois des chemins de fer, une somme de 7.500.000 francs pour acquérir tous les terrains nécessaires et en faire retirer les tombeaux. Cependant, au commencement de mars, dix-huit mois après l'arrivée des ingénieurs, il n'y avait guère qu'une soixantaine de kilomètres de la ligne sur lesquels les terrains nécessaires fussent acquis, et encore par sections qui restaient séparées par des étendues assez considérables où rien n'avait été réglé. Comme lors de la construction du Pékin-Hankéou, le déplacement des morts s'est fait pour ainsi dire à prix fixe, coûtant de 22 à 25 francs par individu. Ces indemnités, de même que dans le cas du Pékin-Hankéou, sur lequel l'on voyait parfois, assure-t-on, « replanter » les mêmes morts à l'avancée de la ligne au fur et à mesure de leur déplacement, ont donné lieu à des spéculations sous couleur de philanthropie et de décence. Des sociétés de bienfaisance se sont fondées dans différentes villes, réunissant des souscriptions dans le but ostensible et pieux d'enlever du tracé du chemin de fer les restes des innombrables Chinois morts sans laisser de descendance connue, et de pratiquer pour eux les rites de la piété filiale. Ces sociétés emploient des coulis pour réunir les ossements, que l'on place dans des boîtes à bidons de pétrole ou dans d'autres récipients aussi vulgaires et peu coûteux, et que l'on va déposer ensuite dans le plus prochain terrain inoccupé, le travail de ces sociétés se bornant à se faire payer l'indemnité par squelette qu'elles trouvent sur le terrain. Les restes les plus insignifiants suffisent à motiver une réclamation d'indemnité : aussi les ancêtres sans descendance ont-ils été très fortement « demandés » sur toute la longueur de la ligne. On assure, bien qu'il soit difficile de le prouver, que les membres chinois du conseil des commissaires du chemin de fer et quelques autres mandarins locaux, ont eu les relations les plus étroites avec ces sociétés de bienfaisance. Il faut d'ailleurs remarquer que ces déplacements des défunts faisaient partie du forfait de Cheng-ta-jen.

Mais, en dehors même des terrains des cimetières, l'acquisition des terrains agricoles a été extrêmement difficile et coûteuse. On a payé un prix bien supérieur à la valeur marchande des terres dans le pays. Il s'est formé, en effet, de véritables sociétés d'accapareurs pour mettre la main sur le sol que devait prendre la ligne, et le revendre le plus cher possible aux constructeurs. Ces groupes d'accapareurs ont été, en particulier, actifs du côté de Changhaï. La terre y a été accaparée avec tant d'énergie, et on la tient à un tel prix qu'il est encore possible que l'on ait à changer la situation de la station terminale de Changhaï, et qu'en aucun cas cette dernière ne

pourra être prête avant l'achèvement de la construction de la ligne jusqu'à Sou-tcheou, le premier centre important qu'elle traverse sur la route de Nankin.

Une troisième difficulté a été causée par l'accaparement des coulis et même des briques partout où il y avait des ponts à construire. Pendant longtemps, il a été impossible de faire aucun travail préliminaire à la pose des ponts, et, en fin de compte, les ingénieurs anglais ont été obligés de créer des briquetteries indépendantes et de faire venir des travailleurs de Tien-tsin. Le même système d'accaparement a été organisé immédiatement par les Chinois pour tout le ballast nécessaire à la ligne, toutes les carrières de la région ayant été mises en trust pour empêcher les constructeurs de se procurer les pierres au prix de marché. On assure que là, comme dans l'affaire des tombes, les membres chinois du conseil ont largement participé aux bénéfices de ces accaparements.

Cependant, les travaux avancent; des rails sont arrivés d'Angleterre et des traverses d'Australie. On espère qu'en mars 1906 la ligne atteindra Sou-tcheou, et en juin Wou-seh, au centre d'une des grandes régions productives de soie qui approvisionnent le marché de Changhaï. Lorsque toutes les exaspérantes difficultés de construction auront été surmontées — et nous avons jugé bon de les résumer d'après une correspondance du *Times*, pour montrer ce que pouvait être une entreprise de cette nature en Chine — il est vraisemblable que ce chemin de fer se révélera comme une affaire très avantageuse. La population est encore beaucoup plus dense dans cette région que dans celles que traverse la ligne de Pékin à Hankéou, déjà si prospère. Les habitations se succèdent presque sans interruption le long de ce chemin de fer, et il ne franchit jamais un kilomètre sans traverser au moins un village.

L'Autriche-Hongrie et l'Extrême-Orient. — On annonce qu'une banque autrichienne va être fondée pour favoriser les relations commerciales entre la double monarchie et l'Extrême-Orient.

On annonce que Yang-Tcheng, ministre de Chine en Autriche-Hongrie, a été nommé à Berlin, et sera remplacé à Vienne et à Buda-Pesth par Li Tching Maï, un des fils de Li Hong Tchang.

ASIE RUSSE

Une députation kirghize à Saint-Pétersbourg. — Des lettres qui nous arrivent du Turkestan nous apprennent que des agitateurs sont passés à travers la grande steppe d'Asie et ont essayé d'exciter secrètement jusqu'aux si tranquilles Kirghizes. On prétend même que des Japonais déguisés en Chinois ont rendu visite à quelques-uns des sultans nomades influents.

Par contre, les journaux ont célébré la fidélité des Kirghizes. Vingt et un d'entre eux sont venus le 28 août dernier à Péterhof où le tsar leur a donné audience. Conduits et présentés par le général Tchingiz-Khan, ils ont rendu hommage à l'empereur au nom de leurs frères de la steppe et lui ont exprimé leur fidèle reconnaissance au sujet de l'oukaze impérial sur la tolérance religieuse. La plupart des Kirghizes ignorent sans doute encore qu'ils ont envoyé à Pétersbourg des délégués. Il est probable que tout ceci s'est passé entre l'administration chargée de veiller sur les Kirghizes et le ministre de l'Intérieur : les Kirghizes seuls n'ont pas été consultés.

Le troisième centenaire de Tomsk. — Si la guerre n'avait pas eu lieu, nul doute que la Russie n'eût célébré solennellement le troisième centenaire de la ville de Tomsk. Tomsk est encore la première ville sibérienne. L'avenir ne lui conservera pas sans doute cette place, car pour un motif que peut-être on ne veut pas avouer, elle a été mise à l'écart de la grande voie sibérienne à laquelle elle est pourtant rattachée par une ligne secondaire : sa situation un peu à l'écart du Transsibérien la met en mauvaise posture vis-à-vis d'autres villes comme Irkoutsk, par exemple, par laquelle passe la voie commerciale. Mais Tomsk est encore considérée comme la capitale de la Sibérie, et elle se vante, non sans raison, d'en être aussi la capitale intellectuelle. Bien d'autres villes se disputaient l'honneur d'avoir possédé la première Université sibérienne : c'est à Tomsk pourtant qu'elle fut instituée et construite sous l'habile direction de M. Florinski qui en fut le premier curateur.

On sait que jadis, lorsque les Cosaques firent la conquête de la Sibérie, ils eurent des luttes sanglantes à engager avec les khans tatars. Un certain nombre de ces khans, effrayés par les victoires de leurs adversaires, se soumirent à ces derniers.

Il y avait sur les bords de la Tome un khan particulièrement connu, Toïone : celui-ci alla jusqu'à Moscou pour rendre hommage, en qualité de vassal, au tsar Boris Goudonnov. Le tsar lui promit sa protection et ordonna en 1604 de fonder une ville sur les terres de Toïone : la ville s'appela Tomsk, du nom de la rivière au bord de laquelle elle fut construite. La forteresse qui devait défendre cette ville fut terminée l'année même, le 27 septembre 1604. C'est ce que nous apprend la *Russie pittoresque* qui consacre quelques pages à ces vieux souvenirs historiques.

Les premiers constructeurs en furent le chef cosaque Gabriel Pissemski et un certain Basile Tyrkov. Ils dirigèrent la ville avec intelligence, mais tous leurs successeurs n'eurent pas la même sagesse, et leurs déprédations causèrent des révoltes en 1614, 1617, 1637, 1698. Ils se vantaient d'être les plus fidèles serviteurs du tsar, mais celui-ci était loin et ne pouvait rien contester.

En 1771, Tomsk semblait avoir perdu de son importance, d'autres villes avaient été fondées; elle comptait déjà pourtant 2.274 maisons en bois, 7 églises, 2 monastères, 2 hospices, un séminaire et une chancellerie en briques et avait 8.172 habitants.

C'est à partir de 1804 que Tomsk, devenu chef-lieu de la Sibérie centrale, prit une grande importance et commença à jouer le principal rôle parmi les villes de Sibérie.

Aujourd'hui son territoire occupe, sur les bords de la Tome, une longueur de 5 verstes et une largeur de 2; elle a 27 églises dont l'une est la plus grande de Sibérie, un temple protestant, une chapelle catholique, une synagogue, une mosquée, une université, un palais de justice, un Institut technologique, un gymnase, une école de commerce, etc. L'Université comprend : les Facultés de médecine et de droit, l'Institut a quatre sections (chimie, génie civil, mécanique, mines). Il y a 6 bibliothèques et 4 musées (ethnographie, minéralogie, zoologie, anatomie). Tomsk est le centre de l'exploitation des mines d'or.

Sa situation au confluent de l'Ouchaïka et de la Tome est charmante; elle possède un très joli jardin qu'on est surpris de trouver dans une région où l'hiver est si froid; un autre jardin superbe entoure l'Université.

Quant à la population elle est intelligente, hospitalière et travailleuse : il n'y en a pas qui soit plus sympathique dans toute la Sibérie.

TURQUIE

La conspiration arménienne de Smyrne. — Nous recevons la lettre suivante relative à la conspiration arménienne de Smyrne qui est très caractéristique de l'allure que prennent certaines revendications de nationalités dans l'Empire turc et dont la presse française n'a pas assez parlé :

Smyrne, le 20 septembre.

Ce n'est pas sans une surprise quelque peu attristée que les Smyrniotes français ont vu en ces derniers temps la mère-patrie se désintéresser de leur sort. La France, à Smyrne, est encore, grâce à l'énergie de ses enfants, à la tête de la population cosmopolite qui travaille dans la grande ville du Levant. Par leur honnêteté, leur droiture, leurs constants efforts, les Français ont réussi à garder ici une situation sociale, politique et morale que bien d'autres leur envient et voudraient pouvoir prendre, et cela, semble-t-il, leur méritait une loyale et complète sympathie. Or, leur a-t-elle été donnée aussi franche et empressée qu'elle devait l'être, cette sympathie, à l'heure où une nouvelle « conspiration des poudres » est venue menacer leur vie, leur fortune, le résultat d'un long et laborieux travail? Les Smyrniotes ne le trouvent pas. Les journaux français ont relativement peu parlé du complot arménien et personne n'a cru, en France, à sa tragique importance. Le 10 de ce mois encore le *Journal des Débats* consacrait à ce sujet une correspondance qui, pour être exacte et bien informée, n'en atténuait pas moins, beaucoup trop, les réels dangers qu'ont courus nos compatriotes. Il faut bien, cependant, qu'on le sache : la conjuration arménienne eût accompli son œuvre meurtrière qui eût été épouvantable, sans l'heureux hasard qui l'a fait découvrir. Voici donc, exactement, de quelle façon les choses étaient préparées :

Sous l'inspiration d'un comité résidant en Europe et dont la fortune était sans doute considérable, sept conjurés chefs ayant à leurs ordres une centaine de subordonnés groupés par quatre — chaque groupe ignorait totalement jusqu'à l'existence des autres — s'étaient partagé Smyrne qu'ils avaient divisée en sept secteurs. D'innombrables engins, aujourd'hui retrouvés, avaient été amenés à Smyrne depuis plusieurs mois déjà et une grande quantité de dynamite se trouvait à la disposition des meurtriers. Le 1er septembre au soir, jour de fête du Sultan, on devait faire sauter tous les établissements européens, tels que la Banque ottomane, le Crédit Lyonnais, les églises, les écoles, la Société française des quais, la gare du Smyrne-Cassaba, peut-être même les consulats, quelques bâtiments turcs comme le Konak — à l'heure où le Konak devait sauter le vahli recevait les notabilités indigènes — et, sur les routes, tous les travaux d'art pour empêcher la troupe de venir prêter main-forte aux deux cents hommes en garnison à Smyrne. Bien plus, par un étrange surcroît de férocité, les conjurés avaient décidé de jeter sur la foule qui ne manque pas de venir, ce soir-là, se promener nombreuse sur les quais, des bombes à main qui eussent occasionné un épouvantable carnage, évalué, peut-être avec exagération par les Turcs, à dix mille personnes. Or, tous ces préparatifs tenus admirablement secrets sont aujourd'hui prouvés. Nos autorités consulaires à Smyrne ont pu assister à l'ouverture d'un coffre-fort au Crédit Lyonnais qui, à lui seul, contenait 60 kilogrammes de dynamite, exactement pesés : de quoi détruire tout un quartier. Les autorités turques ont trouvé en divers lieux les travaux prêts à recevoir la poudre et, par les papiers qui ont été découverts soit au Crédit Lyonnais, soit en d'autres endroits, on peut aujourd'hui mesurer le péril auquel la ville a échappé.

Chacun connaît l'histoire du tailleur d'occasion, dont les journaux ont parlé pour n'y pas donner créance. Elle est cependant véridique. Les conjurés et leurs affiliés avaient loué des boutiques sous les établissements qui devaient sauter et le tailleur était de ce nombre. Il avait son magasin dans la Banque ottomane et déjà, aux quatre coins de son local, il avait construit une sorte de maçonnerie destinée à recevoir la dynamite. S'il a été relâché, comme on l'a dit — ce qui n'est pas certain — il ne faudrait pas en conclure qu'il est innocent : la police turque a d'étranges manières de procéder et elle a appli-

qué sa manière de faire à cet individu. Elle l'aura mis en liberté provisoire pour le filer; elle lui aura promis une atténuation de peine s'il révélait le nom des coupables et, sa besogne faite, remis sous les verrous où il se trouve, en tout cas, aujourd'hui.

Sur la façon dont la conjuration fut découverte, seul le *Journal* a donné l'exacte version. Deux Arméniens se trouvaient dans la maison où avaient été déposées les bombes, maison qui, par parenthèse, est la propriété du drogman du consulat français, quand l'un d'eux voulant manier un fusil de chasse laissa partir le coup. Les deux conjurés eurent peur et du bruit et d'une explosion. Ils se précipitèrent dans la rue, feignant une rixe, dans la pensée que personne n'aurait l'idée d'aller perquisitionner chez eux. Ce fut le contraire qui arriva. La police turque ne put mettre la main sur les coupables qui profitèrent de l'attroupement pour fuir, mais elle mit, ce qui valait mieux, la main sur la dynamite et sur tous les papiers qui révélèrent le complot.

On se demande avec effroi ce que fût devenue la ville si la conjuration avait fait son œuvre, et la découverte des bombes à Athènes n'a pas été faite pour rassurer. On sait maintenant qu'à Magnésie un autre centre anarchiste travaillait sous la même inspiration et il est bien probable qu'on découvrira encore de nouveaux faits qui prouveront combien le complot était fort, quelles ramifications il avait en Asie Mineure et à quel danger les Européens ont échappé. Il faut vraiment avoir une âme orientale, pétrie de ruse, de volonté, d'idéal et de cruauté pour machiner pareille œuvre et croire ensuite naïvement que l'Europe s'intéressera par de semblables moyens au sort d'une population qui peut être malheureuse, mais qui n'a rien de sympathique. Oui, certes, si la conjuration avait abouti, d'incontestables massacres arméniens auraient eu lieu; mais franchement la peine du talion était méritée et les victimes des turcs eussent été mal venues de venir implorer le secours de leurs propres victimes.

Il serait donc de toute justice que la France tournât les yeux vers ses enfants d'Orient et que les journalistes éclairassent le peuple sur la réalité du péril que nos concitoyens ont couru comme sur ses véritables causes. C'est ce que j'ai voulu faire aujourd'hui. Il est bien possible que j'aie à revenir encore sur ces événements dans une prochaine lettre.

Albert Vogt.

PERSE

La frontière du Seistan. — Nous avons déjà à plusieurs reprises signalé l'attention jalouse que les Anglais portent sur le Seistan, la province persane qui pénètre légèrement dans l'Afghanistan, dans la région de marécages appelée le lac Helmend. Les Anglais ont eu de nouveau à s'occuper récemment de cette province pour y établir nettement la frontière entre l'Afghanistan et la Perse, aux termes de leurs traités avec ce dernier pays qui font d'eux les arbitres nécessaires lorsque des différends sur les limites s'élèvent entre Persans et Afghans. Ce régime, qui dure depuis une cinquantaine d'années, a certainement été établi par les Anglais pour retirer toute raison d'être à une intervention russe dans les querelles entre les deux Etats asiatiques limitrophes.

La commission de délimitation du Seistan qui vient d'opérer, a travaillé sous les ordres du colonel Mac Mahon. Sa tâche a été particulièrement délicate, puisqu'il s'agissait d'établir la frontière dans une région irriguée par le cours inférieur de l'Helmend et des rivières voisines, et dans laquelle tous les abornements sont particulièrement difficiles, car, en permettant ou en ne permettant pas les irrigations, ils peuvent rendre telle ou telle partie du pays improductive et inhabitable. Outre ce travail ardu, les commissaires anglais ont dû subir le climat du Seistan qui est particulièrement exécrable. En été, pendant un grand tiers de l'année, il souffle un vent brûlant et desséché du Nord-Ouest, qui détermine une température presque insupportable. En hiver, ce sont au contraire de grands froids et des vents encore plus violents : une tempête de neige qui sévit au mois de mars 1903 en donne une idée, puisque la vitesse du vent dépassa 160 kilomètres à l'heure. Il est vrai que cette région ainsi balayée échappe à l'insalubrité qui la rendrait autrement inhabitable. Des moustiques naissent en effet dans les marécages, formés par la réunion de l'Helmend, du Kasch-Roud du Ha-Roud, etc., mais ils sont immédiatement disséminés par le vent.

Les Anglais estiment que les longs travaux de la mission ont fait disparaître toute cause de difficultés entre les sujets persans et afghans dans la province du Seistan, mais tel n'est pas l'avis des quelques journaux qui constituent la presse persane. Ces derniers déclarent que la délimitation opérée par la commission britannique donne à l'Afghanistan une portion considérable du Seistan et qu'elle attribue à ce dernier pays les deux tiers du lac Helmend, au risque d'empêcher l'irrigation des régions laissées à la Perse, et, en conséquence, elle demande au Chah de ne pas ratifier le protocole de la commission de délimitation.

Projets de chemins de fer russes. — Parmi les nouveaux chemins de fer qui ont été achevés en 1904 dans l'empire russe, soit 51.587 verstes en Europe et 10.213 en Asie, il convient de signaler la ligne de Saint-Pétersbourg à Viatka, qui met la capitale en communication directe avec le Transsibérien, la ligne d'Orenbourg à Tachkent, le chemin de fer circumbaïkalien, et enfin le tronçon d'Erivan à Djoulfa sur la frontière de Perse.

Cette dernière ligne a attiré l'attention de l'Angleterre qui y voit l'amorce d'un chemin de fer russe traversant la Perse du Nord, et dont le

projet doit par conséquent l'inquiéter. Déjà il semble avoir été dessiné par une sorte de contrat préparatoire. Lorsque le Chah de Perse vint à Contrexéville pour la première fois, le gouvernement russe lui prêta une assez grosse somme à la condition qu'une bonne route serait construite de Nakhichevan, à la frontière, jusqu'à Tauris. Ce travail devait être exécuté dans un délai d'ailleurs assez large, faute de quoi l'entreprise passerait entre les mains d'une maison russe. Comme bien l'on pense, si l'on songe aux habitudes des pays d'Orient, l'œuvre ne fut pas achevée à l'expiration de la période fixée, et c'est en effet un entrepreneur russe qui a construit la route jusqu'à Tauris.

D'après les Anglais, il existe en Russie un projet d'après lequel un chemin de fer serait établi sur cette route, et de Tauris gagnerait Téhéran, puis Meched dans le Khorassan, faisant tout le tour de la Perse du Nord. D'un point quelconque de cette ligne, si la politique le permettait, on pourrait lancer un chemin de fer vers un point du golfe Persique ou vers un des bons ports qui s'ouvrent le long du littoral du Mékran, sur l'océan Indien. Ce sont d'ailleurs là des projets éloignés, il s'agit, surtout si l'on veut traverser la Perse du Nord au Sud, de franchir des régions extrêmement infertiles et désertes. Mais dès à présent ces visées russes préoccupent les Anglais, d'autant que, aux termes d'un arrangement russo-persan, le Chah ne doit permettre la construction d'aucun chemin de fer dans son empire, ce qui semble donner à cet égard à la Russie un droit de contrôle sur le territoire de l'Etat asiatique voisin.

Il est à remarquer d'ailleurs que les gouvernements russe et persan discutent en ce moment un plan pour améliorer les communications entre le Nord de la Perse et les possessions russes de l'Asie centrale. Un groupe d'ingénieurs russes se rendra dans la région frontière au mois de novembre pour étudier cette question. Il semble que ce soit là un résultat du dernier voyage du Chah à Saint-Pétersbourg. On avait déclaré que pendant cette visite le souverain persan avait conclu un nouveau traité de commercé avec la Russie, ou qu'il avait préparé la conclusion d'un emprunt, mais ces deux bruits ont été formellement démentis.

Parlant des chemins de fer dans l'Asie centrale, il faut signaler que les Russes construisent actuellement un pont sur l'Oxus (Amou Daria), non loin du point où ce fleuve pénètre en territoire russe, après avoir cessé de servir de frontière au pays de Boukara et à l'Afghanistan. Ce pont serait destiné au passage d'une ligne reliant Samarkande, dans la direction du Sud, à la vallée de l'Oxus.

Du côté anglais, on annonce que le nouveau chemin de fer qui de Peshawer se dirige vers le Nord-Ouest, au Nord de la passe de Kaiber, est en ce moment l'objet des études définitives. On a transféré sur ce point le personnel du chemin de fer qui vient d'être établi entre Quetta et Nouchki, dans le Béloutchistan.

ASIE ANGLAISE

Création d'une nouvelle province dans l'Inde. — De toutes les grandes divisions administratives de l'Inde, le Bengale est, comme l'on sait, la plus peuplée. Avec ses 74.744.866 habitants (recensement de 1901) il laisse bien loin en arrière les présidences de Bombay et de Madras qui n'ont respectivement que 18.559.561 et 38.209.436 habitants, et même les Provinces-Unies d'Agra et d'Oudh dont la population atteint le chiffre de 47.691.782 individus. On comprend sans peine que l'administration d'une telle masse d'êtres humains, qui n'est pas loin d'égaler la population des Etats-Unis, représente une charge considérable pour le fonctionnaire qui en a la responsabilité. Dans les premiers temps de la domination anglaise, le gouverneur général de la colonie administrait directement le Bengale. En 1854, il parut nécessaire d'ériger la province en une circonscription distincte, ayant à sa tête un lieutenant gouverneur. Dès cette époque, alors que la nouvelle circonscription n'avait que 40 millions d'habitants, le gouverneur général lord Dalhousie estimait que les forces d'un seul homme ne pouvaient suffire à la besogne. En 1876, nouvelle modification; l'Assam était constitué en province autonome de second rang et placé sous l'autorité d'un « Principal Commissaire ». Mais la population du Bengale s'accroissait sans cesse et avec elle les difficultés du gouvernement. On en était arrivé au point que le lieutenant gouverneur ne réussissait pas toujours à visiter tous les districts de la province au cours des cinq années de son administration. Or, tandis que le Bengale comptait, avons-nous dit, 75 millions d'habitants, l'Assam n'en comptait guère plus de 6 millions avec une densité de 109 habitants au mille carré, alors que dans le Bengale cette même densité s'élève à 588. Il paraissait tout naturel d'opérer dans la géographie administrative de cette partie de l'Inde un remaniement profond et de couper le Bengale en deux portions dont l'une serait réunie à l'Assam pour constituer une nouvelle province. C'est ce que fit lord Curzon il y a quelques semaines. Son projet, dont la mise en vigueur a été fixée au 16 octobre, et qui comporte, outre la cession à l'Assam de plusieurs districts du Bengale, un certain nombre de remaniements territoriaux entre le Bengale et les provinces de l'Inde qui l'avoisinent à l'Ouest, peut se résumer ainsi : Le Bengale cède aux *Provinces centrales* les cinq Etats indigènes de Jashpur, Sarguja, Udaipur, Korea et Chang Bhakhar qui constituent un solide bloc de territoire, habité par une population parlant hindoustani; par contre, les mêmes *Provinces centrales* cèdent au Bengale le district de Sambalpur (à l'exception de Chandarpur, des zemindaris de Padampur et de Phuljhar) et les cinq Etats indigènes de Patna, Kalahandi ou Karond, Sonpur, Bamra et Rairakhol. Le chassé-croisé est motivé par des raisons de linguistique : il sera

ainsi en effet possible de grouper sous un seul fonctionnaire européen les états dont les habitants parlent l'Uriva. Mais ce ne sont là, somme toute, que des modifications de peu d'importance. A l'Est, la frontière du Bengale est bien plus sérieusement modifiée. Il cède en effet à l'Assam la division de Chittagong et les districts orientaux de Dacca et de Mymensingh, les districts de Rajshahi, Dinajpur, Jalpaiguri et Malda et l'état indigène de Kuch-Behar; Dardjeeling et son district demeurent rattachés au Bengale. La nouvelle province, qui prendra le nom de « Eastern Bengal and Assam » (Bengale oriental et Assam), aura ainsi une population d'un peu plus de 31 millions d'habitants, tandis que le Bengale proprement dit sera réduit à 54 millions environ. Sur ces 31 millions, on comptera 16 millions de Musulmans et 12 millions d'Hindous; le Bengale devant compter après le partage 42 millions d'Hindous et 9 millions de Musulmans. Le lieutenant-gouverneur de la nouvelle province aura sa résidence à Dacca, ville musulmane d'environ 90.000 habitants. Si l'on considère que l'Assam, qui languissait un peu jusqu'à présent faute de population, va trouver dans la nouvelle combinaison, avec un excellent débouché sur le golfe de Bengale par le port de Chittagong, les ressources nécessaires pour amener son plein développement, que la presque totalité des plantations de thé de l'Inde — comme nous l'indiquons ci-dessous — et la majeure partie de ses plantations de jute vont se trouver groupés dans la même province, ce qui facilitera singulièrement la centralisation des efforts des producteurs pour l'expansion de leur commerce, on ne peut que féliciter lord Curzon de cette réforme.

Elle a cependant provoqué de très vives protestations de la part de ce que, faute d'expression plus exacte, on est bien forcé d'appeler les organes de l'opinion au Bengale. La presse bengali presque tout entière et plusieurs Zemindaris ont protesté contre une mesure qu'ils considèrent comme une atteinte aux liens qu'une même civilisation et tout un passé de traditions communes a créés entre les habitants du Bengale. Lord Curzon aurait voulu, sans égards pour les sentiments de la population, détruire le semblant d'unité nationale qui s'ébauchait au Bengale. Des meetings ont été tenus, des cortèges ont promené le drapeau noir à Calcutta, on a menacé, et peut-être cette menace sera-t-elle, dans une certaine mesure, suivie d'effet, de « boycotter » les marchandises d'origine anglaise. Jusqu'à quel point ce mouvement, que mènent les mêmes hommes qui dirigent les destinées du *Congrès national indien*, répond-il aux sentiments réels de la population? C'est ce qu'il est bien difficile d'apprécier. Il n'est pas douteux que les Bengalis occupent une situation particulière dans la société hindoue et qu'ils jouent dans la vie politique, si faible encore, de la péninsule, un rôle important, que certains critiques jugent du reste hors de proportion avec leur caractère et leur mentalité. Il est certain, de même, que la floraison de la littérature bengali à laquelle on a assisté depuis quelques années, n'a pas été sans donner une apparence de réalité à ce que l'on a appelé *l'âme bengali*. Mais ce n'est là, autant qu'il est possible d'en juger, qu'un mouvement de lettrés, dont l'action se borne à un champ restreint, et pour l'énorme masse des Bengalis, pour ces dizaines de millions d'êtres qui grouillent dans la basse vallée du Gange, il est fort probable que ces questions n'existent même pas. Au surplus, on peut se demander comment le fait que le Bengale sera administré par deux fonctionnaires différents, mais soumis tous deux à un même pouvoir suprême, peut briser les liens qui unissent les Bengalis entre eux et paralyser le développement de leur sens national. L'agitation que nous signalions plus haut ne saurait être que passagère. Elle cédera sans aucun doute devant la fermeté du gouvernement de l'Inde et de celui de la métropole, qui sont en cette affaire pleinement d'accord, et s'apaisera aussitôt que l'expérience aura démontré l'inanité des reproches que les partisans de l'ancien état de choses font au régime nouveau.

***

La province nouvellement créée avec l'Assam et une partie du Bengale va se trouver contenir la presque totalité des plantations de thé de l'Inde. Il ne restera en dehors de l'Assam que les exploitations du district de Dardjeeling, mais c'est là une exception peu importante. En effet, sur les 524.517 acres (environ 212.272 hectares) plantés en thé, que l'on comptait dans l'Inde à la fin de 1904, l'Assam comprenait 337.821 acres, soit les 64,4 0/0 et le Bengale 134.668 acres, soit 25,7 0/0. Or tous les districts du Bengale (Dardjeeling excepté) où se pratique la culture du thé passent à la nouvelle province. Dardjeeling ne comptant que 50.623 acres plantés en thé, on voit que l'Assam agrandi renfermera les neuf dixièmes des terres indiennes consacrées à la culture du thé.

Le commerce de la Birmanie en 1904. — Nous empruntons les renseignements qui suivent au rapport sur la situation générale de la Birmanie au point de vue économique que M. Dautresme, notre consul à Rangoun, vient d'adresser au ministre des Affaires étrangères.

La valeur totale du commerce maritime de la colonie s'est élevé de 373.700.000 roupies à 394.600.000. C'est le chiffre le plus élevé atteint jusqu'à présent. Les importations ont été de 170 millions et les exportations de 220 millions et demi. Environ 62 0/0 du commerce total a été étranger.

La valeur des importations étrangères par mer a passé de 62.500.000 roupies à 84.700.000. Si l'on exclut l'or et l'argent, l'augmentation a atteint 38 0/0. La raison de cette augmentation remarquable a été une récolte abondante et un marché financier très favorable. Les importations de fils et tissus ont atteint 29.200.000 roupies. En

ce qui concerne le fil de coton et les tissus, l'augmentation a été plutôt en valeur qu'en quantité par suite d'une élévation de prix de la matière première. Les importations de soie se sont élevées de 6 à 9 millions de yards et la valeur a passé de 3.600.000 à 5.400.000 roupies. L'augmentation a été due presque entièrement aux grandes importations de pièces de soie du Japon, qui sont en train de prendre totalement la place des soies d'Europe sur le marché, eu égard à leur plus de solidité, à leurs couleurs plus chatoyantes et leur plus grande valeur en général. Les tissus de laine ont plus que doublé, passant de 1 million à 2.200.000. Les allumettes, venant principalement du Japon, montent de 950.000 à 1.200.000 roupies. Les machines à coudre ont triplé. Les importations de fer ont doublé et leur valeur a monté de 450.000 à 8.700.000 roupies. Les achats de pétrole ont été normaux. Les liqueurs sont passées de 2.900.000 à 3.700.000 roupies, dont 1.800.000 de bière et stout. Le sucre est passé de 2.350.000 à 3.175.000 roupies. Poissons salés des Détroits (Straits Settlements), lard, jambons, biscuits, beurre, fromage, lait condensé, confitures, sardines ont considérablement augmenté.

La plupart des marchandises sont venues du Royaume-Uni (58 0/0) et des Détroits (11 0/0). Le Japon vient en troisième lieu (6 0/0). Les autres pays, par rang d'importance, sont : l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, les États-Unis, la France, la Chine, l'Autriche et Java. Le Royaume-Uni a fourni 91 0/0 des liqueurs, 62 0/0 des vaisselles et verreries et coutellerie; 77 0/0 du fer; et 78 0/0 des tissus. Un chargement de pétrole russe a été jeté sur la place, mais n'a pas trouvé faveur auprès des clients. Le pétrole des Détroits a augmenté.

Les exportations pour les pays étrangers n'ont pas sensiblement : augmenté (154.700.000 contre 158.200.000 roupies). Le gros du commerce a été surtout le riz; puis le son de riz, les graines, le coton, les peaux, le teck. Les riz ont faibli un peu, mais le reste est en progression; c'est le prix trop bas qui a fait garder en magasin le riz de l'année; les haricots également ont faibli par suite de la mauvaise récolte. Les exportations en coton ont augmenté pour le Royaume-Uni par suite de la guerre japonaise qui a diminué la fourniture pour le Japon. Mais il est probable que cela ne durera pas, car les manufactures anglaises trouvent le coton birman trop inégal comme qualité.

Le teck est passé de 6.500.000 à 8.800.000 roupies.

Les exportations peuvent se régler ainsi : Détroits, 21 0/0; Japon, 19 0/0; Royaume-Uni, 15 0/0; Allemagne, 10 0/0. Le riz non décortiqué a été exporté aux Détroits et au Japon, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Autriche et en Hollande.

Les importations des produits de l'Inde ont passé de 60.900 000 à 65.100.000 roupies, et celles des marchandises étrangères par les ports de l'Inde, de 11.600.000 à 12.700.000 roupies. Les exportations aux ports de l'Inde des marchandises étrangères ont passé de 8.450.000 à 9.000.000 de roupies; mais les marchandises pour la métropole ont diminué, passant de 58.700.000 à 53.100.000 roupies, par suite de la diminution de la fourniture de riz.

Les importations de pétrole, qui étaient de 1.800.000 gallons l'année précédente, ont presque doublé cette année; et celles des chandelles ont monté de 1 million et demi à 5 millions et demi de livres, en dépit du nombre considérable brûlé dans les pagodes de Birmanie.

La valeur du commerce transfrontière a atteint 37 millions de roupies, en augmentation de 6 millions sur l'année dernière. Les imports ont augmenté de 26 0/0 et les exports de 12 0/0.

Le commerce avec la Chine occidentale (Yunnan) a montré un faible accroissement. Les imports, plus de la moitié en argent, ont été de 2.700.000 roupies, et les exports, principalement les tissus, de 3.600.000 roupies.

Avec les Etats Chan, surtout le long de la Salouen, il y a eu augmentation d'imports et diminution d'exports. La valeur totale a été de 10.500.000 roupies. Le commerce est dérivé peu à peu vers le chemin de fer (section Mandalay-Lashio).

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Manuel Amunategui Solar, *consul général* du Chili à Paris;
Raoul Duval, *consul* de Costa-Rica au Havre;
John Ward, *consul général* de Libéria à Paris;
Jose Paredès, *consul* de Panama à Saint-Nazaire;
Oscar Malmros, *consul* des Etats-Unis d'Amérique à Rouen.

M. Ratard, *consul* à Changhaï, est promu consul général;
MM. Pesoli, *consul* à Philadelphie; Claudel, *consul* à Foutchéou, et Pradère, *consul* à Helsingfors, sont promus consuls de 1re cl.;
MM. Pila, *consul suppléant* à Changhaï; Gauthier, *consul suppléant* à Tunis, sont promus consuls de 2e cl.;
M. Vossion, promu *consul génér.*, est chargé du consulat général au Cap de Bonne-Espérance;
M. Barret est nommé consul à Bombay;
M. Despessailles est nommé vice-consul à Bourgas;
M. Bœufvé est nommé consul à Panama;
M. Menant est nommé vice-consul à Patras;
M. de Fages de Chaulnes est nommé consul à Fiume;
M. Gauthier est nommé consul à Glasgow;
M. Fradin de Belabre est nommé vice-consul à Douvres;
M. Birlé est nommé vice-consul à Rhodes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. Boulard, *vétérin. en second*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Laurent est désig. pour servir au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Arpage est désig. pour servir en Indo-Chine;
M. le *capit.* Soulas est affecté au service géographique de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Coulon et Lévy sont affectés au 11e rég.;
M. le *chef de bat.* Gay est placé au 1er annamites et M. le *lieut.* Motte au 2e annamites.

Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *colonel* Colonna de Giovellina; les *chefs de bat.* Chartrain et Leblanc; les *capit.* Raynal, Arnaudeau, Tiffon; le *lieut.* Martin-Jarrand et les *sous-lieut.* Dor, Cozic et Mangin.

Tonkin. — M. le *colonel* Ecorsse est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Talon est affecté au 9e rég.; M. le *lieut.* des Garets au 10e rég.; M. le *lieut.* Sumpt au 18e rég. et MM. les *lieut.* Chenet et Latapie au 3e tonkinois.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *chef de bat.* Ballet-Baz; les *capit.* Moreau, Weinel, de Rauglaudre, Noël, Fouquet et Blaise; les *lieut.* Raould, Contant, Ehrard, Séguineau, Bruyère et Alphand; les *sous-lieut.* Witzman et Silvani.

MM. les *capit.* Tétrel et Gœhring sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *lieut.* Tap est affecté au 18e rég.;

MM. le *capit.* Delamarre et le *lieut.* Pannetier sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *lieut.* Coville est placé au bataill. chinois; M. le *lieut.* Bergin au 9e rég. et M. le *lieut.* Raymond au 10e rég.;

M. le *lieut.* Guerrini est désig. pour le 5e tonkinois.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Goujon est désig. pour servir au corps d'occup.;

M. le *lieut.* Garnier est désig. pour servir à Tien-tsin.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Perney est mis à la disposition du général command. supérieur.

Cochinchine. — MM. le *chef d'escad.* Gide; le *capit.* Deslions et le *lieut.* Boudouresque sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. les *chefs d'escad.* Gaudel et Schalck et les *lieut.* Mazin et Cartron sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Génin; le *capit.* Cédié et les *lieut.* Sabouret, Marc et Corre sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. les *capit.* Simon et Welly et les *lieut.* Lecointre et Maurin sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

MM. les *chefs d'escad.* Mathieu et Poivez et le *capit.* Regard sont désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Marc est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Montassier est désig. pour servir à Tien-tsin.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Lechat est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Agenet et Bizon et le *stagiaire de 2e cl.* Brelivet sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de 3e cl.* Willotte est désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. Gauducheau et Normet, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Lucas, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. Nouaille-Degorce, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine;

M. Angier, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. de la Barrière, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Sibiril, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

M. Ascornet, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au Tonkin;

MM. Gautier et Marty, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Cavaud, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au 18e rég ;

M. Collin, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Haïphong;

M. Gauthier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir au 5e tonkinois à Phu-lien.

Officiers d'administration.

Chine. — M. Adrian, *offic. d'admin. de 3e cl.*, est désig. pour servir au corps d'occup.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Extrême-Orient. — M. le *contre-amiral* de Marolles est nommé au command. de la marine en Indo-Chine;

M. le *contre-amiral* Boisse est nommé au command. d'une division de l'escadre d'Extrême-Orient.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Gouy est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

Les *aspirants de 1re cl.* dont les noms suivent sont affectés à l'escadre d'Extrême-Orient :

MM. Michelin (A.-H.-J.), Melchior (M.-C.-P.), Le Luc (M.-A.), Bourragué (C.-J.-L.), Ardon (P.-I.-R.), Passerat de Silans (P.-H.), Lescanne (J.), Landrian (M.-A.), Le Prieur (Y.-P.-G.), Prot (G.-A.), Flandrin (H.-M.), Boyer de Bouillane (C.-M.-C.), Piéri (P.-F.-J.), Joneaux (L.-A.), Baule (M.-J.-A.), Reveillaud (G.-E.-S.), De Peyrecave de Lamarque (L.-M.-C.), Bahèzre de Lanlay (J.-F.-M.), Marquier de Villemagne (F.-M.-C.-J.), Monnier (P.-A.), Dieudonné (J.-M.), Fradin (G.), Moëllinger (C.-J.);

M. le *lieut. de vaiss.* Motas d'Hestreux est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*,

M. le *lieut. de vaiss.* Hubert est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Bihel est nommé au command. de la *Fronde*;

M. le *lieut. de vaiss.* Croissandeau est désig. pour embarq. comme second sur le *Pistolet*;

M. le *lieut. de vaiss.* Mercier est nommé au command. de la *Surprise*;

MM. les *lieut. de vaiss.* Le Blanc et Rebel; les *enseig. de vaiss.* Darde, Ogé et Lainé; les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Le Fichoux et Sciorèto sont désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Masson est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

Crète. — M. le *capit. de frég.* de Lartigue est nommé au command. du *Kléber*;

M. le *lieut. de vaiss.* Dussoubz est désig. pour embarq. comme second sur le *Condor*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de 1re cl.* Faure est désig. pour remplir les fonctions de commiss. en chef de l'escadre d'Extrême-Orient.

M. le *commiss. en chef de 1re cl.* Burle est nommé commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient;

M. le *commiss. de 1re cl.* Guillotel est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le *commiss. de 1re cl.* Cornut-Gentille est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Briend est désig. pour embarq. sur le *Descartes*;

M. le *méd. de 2e cl.* Alain est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le *méd. de 2e cl.* Bellot est désig. pour embarq. sur le *Kersaint*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Morel, gouverneur de 1re cl. des colonies, est désig. pour remplir les fonctions de directeur général des douanes de l'Indo-Chine.

Sont nommés :

Procur. de la République à Bentré (Indo-Chine), M. Habert;

Substitut du procur. de la République à Saïgon, M. de Saint-Michel-Dunezat;

Juge de paix à comp. étendue de Tay-ninh, M. de Rozario;

Lieut. de juge au trib. de prem. inst. de Long-xuyen, M. Niel;

Juge suppl. de la justice de paix à comp. étendue de Tay-ninh, M. Lobrani;

Attaché au parquet du procur. général de l'Indo-Chine, M. Lejeune.

M. Patté est nommé secrét. génér. de 2e cl. des colonies en Indo-Chine (mission).

M. Lippmann, sous-chef de bureau, est attaché à titre permanent au commissariat général des Nouvelles-Hébrides.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 55. OCTOBRE 1905

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

49e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

* Pourcel, instituteur à Kayes	12	»
H. Bocquet, à Lille	12	»
Cambon, enseigne de vaisseau	15	»
Marimbert, capit. d'infant. colon.	12	»
P. Mackert, lieut. d'infant. colon.	12	»
Jean Cyrot, à Beaune (2e semestre)	6	»
* Fauchon, lieut. d'infant. colon.	12	»
G. Servoise, à Reims	12	»
Durozié, sous-offic. d'infant. colon. (2e semestre)	12	»
Cercle de Pnom-penh	12	»
Cercle des officiers de Mon-cay	12	»
* Capit. Liron, à Hanoï	12	»
* De Caraman, lieut. d'artill.	25	»
Cercle militaire de Nouméa	12	»
* Ch. Dupont, à Laokay	25	»
Biblioth. des offic. du 7e colonial	12	»
* Les officiers du *Descartes*	12	»
* Roumeguère, capit. d'artillerie	12	»
Vicomte Robert de Caix	25	»
Pitault, chef d'escadron d'artillerie coloniale	25	»
Cercle des sous-officiers de l'arsenal de l'Est de Tien-tsin	12	»
A reporter	301	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	301	»
Joubé, lieut. d'infant. (2e semestre). .	8	»
Biblioth. des offic. du 1er tonkinois.	12	»
* — 154e d'infant. .	12	»
Em. Moysan, lieut. de vaisseau. .	12	»
A. Salles, inspecteur des colonies. .	25	»
* Dr L. Marty, méd.-maj. des troupes coloniales.	25	»
Mission catholique de Chungking.	24	»
Ehrhard, lieut. d'infant. colon . .	12	»
* F. de la Morandière, aspirant de marine.	25	»
Biblioth. des officiers du 1er tonkinois.	12	»
* Ardain, à Hong-kong.	25	»
Souscriptions diverses.	66	25
Total.	559	25

45e liste des souscripteurs (avril). Page 130, 3e ligne : au lieu de Elie Jouanet, mécanic. ppal, lire : « État-major du *Gueydon*, 25 francs. »

LE COMITÉ

LA MORT DU LIEUTENANT GRILLIÈRES

Nous avons annoncé, dans le Bulletin du mois d'août dernier, la perte douloureuse que nous venions de faire en la personne du lieutenant Grillières, mort le 15 juillet à Seu-mao, dans le sud du Yunnan. Voici les détails qui nous sont communiqués au sujet de cette mort, d'après une lettre adressée à M. Leduc, consul de France à Yunnan-fou, par M. O'Kelly, assistant des douanes chinoises à Seu-mao :

Seu-mao, le 16 juillet 1905.

J'ai eu l'honneur de vous adresser, vendredi 14, un télégramme vous annonçant la mort du lieutenant Grillières, du 4e zouaves, chargé de mission dans l'Asie centrale, décédé chez moi vers les 10 heures du matin. Arrivé à Seu-mao vendredi 7, il était descendu chez moi, et devait me quitter pour Yunnan-fou le mardi 11 au matin, mais n'ayant pu trouver de chevaux pour ce jour-là, il avait dû nécessairement retarder son voyage, quand le mardi soir, repris par la fièvre, il ne tarda pas à perdre connaissance et eut le délire toute la journée de mercredi. Il ne reprit connaissance que jeudi matin, et, malgré sa faiblesse, semblait relativement si bien que je le croyais sauvé, et n'ayant plus besoin que d'une ou deux semaines de repos. Hélas ! malgré tous les soins que M. Pedersen et moi-même avons pu lui prodiguer, il fut repris par la fièvre vers les 6 heures du soir, et après une nuit d'agonie, expira vendredi matin sans avoir repris connaissance.

Nous l'avons enterré, hier, dans un coin du terrain du Consulat de France, et là du moins il repose en terre française. Le préfet que j'avais invité a bien voulu assister aux funérailles et, malgré le mauvais temps, suivre avec nous, de la Douane au lieu de la sépulture, le cercueil escorté d'un piquet d'honneur de soldats chinois. Le directeur des douanes, M. Maze, a lu les prières des morts sur la tombe, et quelque pauvre qu'ait été la cérémonie, nous avons du moins fait notre possible, et il n'eût pas été possible, je crois, de faire beaucoup mieux à Seu-mao.

LE CHANGEMENT DU SIÈGE DU COMITÉ

Le Comité de l'Asie Française va changer de siège. Son administration sera transportée 19, *rue Cassette, et le secrétariat général, la rédaction du Bulletin, la salle de réunions, au* 21 *de la même rue.*

Dans ce changement, le Comité continuera à rester associé à la Revue des Questions Diplomatiques et Coloniales, *et, en outre, il va rejoindre dans les mêmes locaux le Comité de l'Afrique Française. Les deux groupements, fondés sur des principes analogues, qui poursuivent avec une indépendance égale des œuvres parallèles sur des terrains différents, ne peuvent que gagner à une juxtaposition qui rendra les rapports entre eux plus fréquents et plus faciles, et remédiera en ce qui les concerne à l'émiettement que l'on constate dans nos sociétés coloniales.*

Le changement du siège du Comité sera opéré dans les premiers jours du mois de novembre.

UNE MISSION ARCHÉOLOGIQUE AU TURKESTAN CHINOIS

On sait qu'une association internationale pour l'exploration de l'Asie centrale et de l'Extrême-Orient a été fondée en Russie. Cette association, qui se consacre surtout à l'exploration scientifique et archéologique des régions en vue desquelles elle a été constituée, a des comités dans les différents grands pays de l'Europe. Le Comité français, qui est présidé par M. Em. Senart, a confié à M. Paul Pelliot, professeur de chinois à l'Ecole française d'Extrême-Orient, une mission dans le Turkestan chinois et les régions de la Chine du Nord-Ouest. L'Académie des inscriptions et belles-lettres et le ministère de l'Instruction publique ont donné un large concours à cette mission à laquelle le Comité de l'Asie Française compte aussi s'intéresser.

M. Paul Pelliot, qui sera accompagné d'un médecin et d'un photographe, ira relever les ruines et surtout les inscriptions datant de la période pendant laquelle le Turkestan chinois fut soumis à des dynasties turques bouddhistes, dans les premiers siècles de notre ère. C'est surtout aux VIe et VIIe siècles de cette civilisation, sur laquelle les belles explorations de Klementz et Grünwedel à Tourfan ou de Stein à Khotan ont commencé à appeler l'attention, a fleuri dans le bassin du Tarim. Voici dans quels termes M. E. Senart, membre de l'Institut, vice-président de notre Comité, a parlé, le 25 octobre, à la réunion des

cinq **Académies, de la vieille civilisation bouddhique du Turkestan chinois et des découvertes qui l'ont révélée :**

C'était peu d'avoir appris que, vers le nord du Turkestan chinois, notamment dans la région de Tourfan, des espaces depuis longtemps abandonnés se bossuaient de vastes décombres, que, au sud, des débris encore énigmatiques pointaient de-ci de-là sous le linceul de sable. Des uns et des autres commençaient à sortir des témoins très expressifs du passé. Depuis que des agents officiels y représentaient la Russie et l'Inde, des documents imprévus s'acheminaient vers Saint-Pétersbourg ou vers Calcutta. C'étaient, complets ou fragmentaires, des manuscrits ; c'étaient mille objets divers : sceaux et monnaies, poteries, figurines, il y avait de tout cela dans les arrivages.

L'heure avait sonné pour l'archéologie militante. C'est par la Sibérie que d'abord elle descend. Ici les Russes sont proches voisins. Ils y ont été suivis de près par des expéditions allemandes qui se continuent à cette heure même. C'est à l'autre bout du Turkestan que je voudrais en ce moment vous conduire.

En juin 1900, un envoyé du gouvernement de l'Inde, le Dr Stein, quittait Srinagar, pour redescendre au Turkestan par les hautes coupures du Pamir. Il allait, de l'Ouest à l'Est, étudier, après Yarkand et Khotan, la région des oasis du Midi. Voisine de l'Inde, situé au débouché des cols qui, si rudes qu'ils soient, ont de tout temps livré passage aux caravanes, elle marque la première étape du rayonnement indien. Le pionnier qui l'abordait était armé d'autant d'énergie que de sagacité. La moisson ne devait pas tromper son attente.

Le dernier siècle a été un peu gâté par tant de fouilles qui ont ramené au jour ou une antiquité fascinante, ou des œuvres merveilleuses. Il ne faut pas que ces comparaisons nous rendent dédaigneux. Dénué de matériaux robustes, le Turkestan méridional n'annonçait pas de ruines grandioses. Comme aujourd'hui, on n'y a guère autrefois élevé que des constructions assez frêles. Les plus soignées, faites de briques séchées au soleil, de bois, de plâtre, ont laissé des traces parfois assez imposantes.

Presque toujours, sur les emplacements anciennement habités, surgissent des blocs plus ou moins croulants, plus ou moins drapés de sable. Ce sont invariablement des ruines de stoûpas. A travers cent variantes d'ornementation et de forme, d'un bout à l'autre du monde bouddhique, de Ceylan à la Mongolie, le stoûpa est le témoin universel de la religion de Sâkya. Tumulus funéraire transformé en chambre à reliques, il diffère à l'infini de dimensions et d'aspect : de l'ex-voto minuscule aux amoncellements gigantesques, des calottes hémisphériques de l'Inde aux tours étagées de la Chine. Au Turkestan, la coupole s'étire; elle se dresse sur une terrasse carrée aux flancs de laquelle se fixe parfois le décor plastique, primitivement isolé sur une balustrade circulaire. C'est un peuple de statues engagées qu'a révélé le déblaiement du stoûpa de Rawak; M. Stein n'y a pas compté moins de quatre-vingt-onze figures, dont beaucoup colossales.

En dehors de ces sanctuaires, les ruines se présentent sous un aspect plus humble : des bouts de perches émergeant de quelque dune; vrais poteaux indicateurs des villes de jadis. Les constructions qui, prétendant à quelque durée, dédaignaient l'argile, s'élevaient en un bâti de bois, poutres d'appui, poteaux, croisillons; un solide lacis de roseaux s'y appliquait, revêtu ensuite d'une couche de plâtre épaisse. Soutenues par le sable qui les a envahies, ces sortes de charpentes sont parfois demeurées en place; elles laissent, quand on les dégage, apparaître le squelette des structures qu'elles encadraient.

Des tiges d'autre sorte, en plusieurs endroits, les avoisinent. L'eau se retirant, les arbres meurent; ils se dessèchent et se dépouillent, leurs branches se cassent, leur écorce s'effrite, mais ils demeurent debout, fantômes décharnés qui, pour de longs siècles, rappelleront la fertilité évanouie. Des troncs de peupliers se dressent ainsi de huit ou dix pieds encore au-dessus de la surface primitive. Les haies de clôture ont elles-mêmes survécu. Ce sont des jardins fossiles.

Ailleurs, le sol apparaît, sur de vastes étendues, tout semé de menus débris, morceaux d'os ou de briques, de poteries façonnées, fragments de métal, sceaux de terre cuite mêlés de monnaies, parfois de statuettes. Autant de souvenirs des vieilles générations. Le vent furieux qui ici renverse, ronge tout, qui a emporté jusqu'aux derniers vestiges des demeures, n'a pas eu de prise sur ces infiniment petits, relativement lourds; il a usé le sol sur lequel ils reposent; ils sont, eux, demeurés en place, s'abaissant au fur et à mesure que s'affaissait le niveau. Sur tel de ces champs de débris les feuilles d'or affleuraient pendant un temps en fragments assez riches pour se laisser exploiter. Trésor bien énigmatique, n'étaient les pèlerins qui douze ou quatorze siècles plus tôt admiraient ici la splendeur des stoûpas étincelants de dorures.

Le sable d'Egypte a sauvé bien des reliques délicates d'un très vieux passé. Le sable du Turkestan n'est pas un gardien moins fidèle. C'est dans le sable, à une profondeur souvent très faible, qu'ont été recueillis les témoins les plus instructifs. Les vieilles villes sont mortes de soif, soit que la baisse de l'eau ou les convulsions politiques aient suspendu l'irrigation. Plusieurs, dans le trouble d'un exode qui a parfois été hâtif, ont laissé des traces saisissantes de leur vie tragiquement interrompue. Comment ne pas songer à Pompéi quand, près du foyer abandonné, on se heurte aux ustensiles et aux provisions du ménage, quand, à côté des manuscrits, on relève des modèles du calame qui servait à les tracer?

Après l'éphémère conquête d'Alexandre, le nord-ouest de l'Inde et les régions avoisinantes jusqu'à la Bactriane sont le théâtre de mouvements et de conflits souvent confus; les dynasties grecques, scythes, parthes, s'enchevêtrent; les monnaies, nos seuls guides, en débrouillent imparfaitement l'écheveau. Ce qui est sûr, c'est que, dans le dernier siècle avant l'ère chrétienne, les marches occidentales de l'Inde, et, à partir du premier siècle, tout le nord-ouest du pays, sont aux mains de conquérants venus de lointains parages. Héros d'une étrange épopée ! Chassés au IIe siècle avant notre ère de leurs demeures dans l'Asie orientale, poussés vers l'Ouest jusqu'aux rives de l'Oxus, ils avaient, traversant le fleuve, achevé en Bactriane, puis en Afghanistan, la domination hellénique; dirigeant alors leurs envahissements dans le Sud, ils assoient sur les bords de l'Indus l'empire qui leur a parmi nous valu le nom d'Indo-Scythes. Bien qu'initiés de fraîche date à la vie sédentaire, ils avaient pris contact avec la culture dont ils supplantaient les derniers représentants. Ces barbares d'hier ressaisissent la chaîne des traditions ; ils se montrent les héritiers dociles de la civilisation qui les a précédés dans l'Inde conquise. Leurs chefs, la puissante dynastie des Koushans, sont de pieux bouddhistes et de grands bâtisseurs.

C'est sous ces rois aux noms étrangers que fleurit, dans la vallée du fleuve de Caboul, au pays de Gandhâra, cet art gréco-bouddhique, une des modernes surprises de l'archéologie, qui, mettant au service d'une religion indienne les procédés et les traditions défaillantes de l'hellénisme, crée ou fixe l'imagerie bouddhique.

L'art du Gandhâra se prolonge à Niya et à Rawak. Il a au Turkestan reçu droit de cité avec le bouddhisme lui-même. Avez-vous remarqué, dans cette vitrine qui au Louvre précède l'entrée des salles susiennes, quelques petites têtes élégantes et fines, où une inspiration tout

orientale se traduit avec une adresse qui respire l'Occident? Ce sont des bouddhas du Gandhâra ; Rawak leur a donné plus d'un pendant, fabriqué du même mortier, suivant la même tradition.

L'empire indo-scythe avait débordé ses barrières neigeuses ; des deux côtés de la montagne, on ornait les sanctuaires et les demeures du même style où circule une sève gréco-romaine. Des deux côtés, on écrivait le même alphabet.

Un jour de janvier 1901, M. Stein fouillait au désert non loin de la rivière de Niya en des lieux abandonnés depuis seize siècles, quand il vit sortir du sol des tablettes de peuplier ou de tamaris si nombreuses que, en peu d'heures, il en recueillit plusieurs centaines, Toutes assez petites, quoique irrégulières et variées ; quelques-unes identiques aux tablettes dont aujourd'hui encore se servent les écoliers indous. Plusieurs étaient isolées ; d'autres couplées, notamment celles qui, en grand nombre, affectent la silhouette d'un coin. Dans ce cas, les deux moitiés étaient réunies par une fermeture ingénieusement compliquée : une corde traversant l'une et l'autre, assurée dans des rainures, le nœud garanti par un sceau imprimé dans l'argile. Beaucoup revenaient à la lumière dans un état de conservation surprenant. Ce n'est pas à dire que l'interprétation en aille de cire. Mais la race des philologues est patiente, et déjà savons-nous du moins que ces pièces sont écrites dans l'alphabet familier en Inde à la capitale des Koushans, rédigées dans un idiome indien ; elles sont d'ordre administratif et judiciaire, archives dépareillées de quelque humble fonctionnaire du IIIe siècle.

La culture indienne avait donc, dès avant cette époque, pénétré le Turkestan au point d'y imposer la langue officielle. Voici qui est plus imprévu : c'est sous pavillon classique que se présentent ces paperasses barbares. Quand ils sont restés distincts, les sceaux qui les authentiquent offrent l'image académique de Pallas Athéné, un Eros ailé assis ou debout, peut-être un Hèraklès, ou, sous des types étrangers, ils accusent le faire de l'Occident. Sur telle tablette une de ces figures grecques voisine avec un sceau inscrit de caractères chinois. N'y a-t-il pas quelque émotion à retrouver là, comme en un exil, estompés par le temps, un peu diminués par la gaucherie des interprètes, mais touchants d'autant plus, ces souvenirs de notre antiquité, fragiles et charmants?

Si le premier conquérant Koushan du Penjab a imité le monnayage d'Auguste, si toute la dynastie a, dans sa frappe, associé l'alphabet grec à l'écriture du pays, nous ne saurions nous étonner de trouver en ce nœud de son empire le point extrême de contact et d'échange entre le monde classique et l'Asie orientale.

C'est surtout le bouddhisme qui, avec les Indo-Scythes, envahit le Nord. La poussée s'ébranle sous leur impulsion ; elle se perpétue ou se renouvelle jusqu'à la conquête musulmane. Aux vieilles tablettes de bois se superposent, à partir du Ve siècle, des manuscrits conçus soit dans l'écriture indienne du temps. soit dans ses variantes locales ; débris de quelque bibliothèque monastique ou feuillets déposés en offrande aux pieds des icônes. Quand apparaissent des peintures, on y penserait reconnaître des ouvrages de l'Inde.

La Chine domine par la politique, l'Inde par la religion. Elles n'excluent pas d'autres influences : aux restes indiens et chinois, les fouilles ajoutent des fragments iraniens, tibétains. Sous tous ces apports, la vie locale ne perd pas non plus ses droits : certains livres qui, par l'écriture dont ils sont copiés, par les mots indiens dont ils foisonnent, attestent la suzeraineté morale de l'Inde, sont rédigés dans un idiome qui nous échappe encore ; la population native n'avait renoncé ni à son autonomie ni à sa langue.

Occupé par un rameau de la race turque peu propre aux initiatives créatrices, incapable de nourrir une population politiquement concentrée, le Turkestan chinois n'était pas prédestiné à une activité originale. Mais, entre ces trois pôles de culture, l'Asie Antérieure, Inde et Chine, il ouvrait un passage direct ; il était protégé par sa ceinture de montagnes et par sa pauvreté ; les migrations destructrices s'écoulaient plus au Nord. Ce désert devint une grande route ; et comme, tout autour, les races les plus diverses battaient ses rivages, il fut le rendez-vous des rencontres les plus disparates.

D'aucun côté plus que vers l'Inde, il ne paraissait isolé par la nature ; c'est de l'Inde qu'il reçut la culture qui le toucha le plus profondément, qui, en faisant de lui pendant des siècles le trait d'union entre les deux centres principaux d'une des grandes religions de l'humanité, lui assigne une place dans l'histoire générale. Dérobé bien loin par delà l'horizon classique, il a été le canal par où des produits et des modèles de l'antiquité classique ont pénétré jusqu'au fond de l'Orient. Que d'imprévu et que de contrastes !

Tel est le passé sur lequel M. Paul Pelliot va chercher des documents nouveaux. Il abordera la région où gisent ses vestiges par le Turkestan russe et Kachgar, puis il suivra la lisière méridionale des monts Tien-chan par Aksou et Koutcha. Il descendra le Tarim jusqu'au Lob-nor, autour duquel l'explorateur Sven Hedin a signalé l'existence des cités ruinées dont on ne saurait trop dire encore ce qu'elles doivent à l'Inde et ce qu'elles doivent à la Chine. Du Lob-nor, la mission se rendra dans le Kan-sou par Cha-tcheou, ville près de laquelle se trouvent des grottes portant des peintures murales de la même civilisation, et qu'il y aurait grand intérêt à étudier en détail. Enfin M. Paul Pelliot espère pouvoir relever les traces plus orientales de l'art bouddhique venu de l'Inde, tant dans le Nord-Ouest du Chan-si qu'au Ho-nan.

L'itinéraire choisi laisse au Nord celui d'une mission allemande très largement dotée et qui poursuit des études du même genre dans la région de Tourfan, et au Sud le terrain des recherches du docteur Stein qui suit l'ancienne route de la civilisation hindouisée du Turkestan sur la lisière méridionale du désert de Takla-makan, entre Khotan et le Lob-nor.

Les travaux archéologiques, historiques et géographiques de M. Paul Pelliot seront complétés par les recherches anthropologiques du médecin qui doit accompagner la mission. Il s'agit donc d'une très importante contribution française à l'étude d'une région de l'Asie qui a longtemps servi de trait d'union entre les civilisations hindoue et chinoise, et dont l'histoire, à l'époque bouddhique, ne nous est encore connue que d'une manière très imparfaite.

M. Paul Pelliot fera à la fin de novembre une conférence au Comité sur *la Civilisation hindoue et chinoise au Turkestan chinois.*

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

LE TRAITÉ DE PAIX

ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

Le texte du traité de paix signé à Portsmouth le 23 septembre a été publié aussitôt sa ratification qui a eu lieu le 14 octobre. Cette publication n'a rien appris d'essentiel qu'on ne connût déjà par les analyses qui ont été communiquées à la presse au lendemain de l'accord préliminaire de Portsmouth.

Comme on le savait, la Russie, par l'article 2, reconnaît le protectorat du Japon sur la Corée. Par l'article 5, elle lui cède le droit de bail de Port-Arthur, de Talien-ouan et du territoire adjacent. Par l'article 9, le gouvernement russe cède au gouvernement japonais la partie de l'île de Sakhaline située au sud de 50° parallèle, et par l'article 11 « la Russie s'engage à s'entendre avec le Japon pour accorder aux sujets japonais des droits de pêche » dans les eaux territoriales de l'Asie russe, entre la frontière de Corée et le détroit de Behring.

Toutes ces concessions russes qui ont fait la base du traité de paix étaient connues. Comme on le savait, en outre, déjà, la paix est rétablie sans que la Russie ait à payer au Japon la moindre indemnité. Le remboursement aux Japonais de la différence entre les dépenses qu'ils ont faites pour l'entretien des prisonniers russes et les dépenses faites par la Russie pour l'entretien des prisonniers japonais ne constitue pas, ainsi qu'on le savait, une indemnité déguisée. Par l'article 13, en effet, il est entendu que chacun des deux gouvernements fournira à l'autre une déclaration sur les dépenses qu'il a faites de ce chef, et que la Russie remboursera au Japon la différence entre les sommes déboursées par elle et celles qu'a dû débourser son adversaire. On voit bien qu'il ne s'agit pas là de dissimuler l'indemnité que le gouvernement russe s'est obstinément refusé à payer lors des négociations de Portsmouth.

Il ne restait à régler, du moment où l'on admettait la reconnaissance du protectorat japonais sur la Corée, la cession au Japon du Liao-toung et de la moitié de Sakhaline, que le régime qui serait fait aux sujets et intérêts russes qui continueraient à résider ou à exister dans les territoires cédés. On peut voir par le texte que nous publions plus loin, quelles sont les mesures prises dans ce sens. En réalité, le traité de paix règle complètement ces questions, et, et pour ce qui est de la Corée, du Liao-toung et de Sakhaline, il ne laisse subsister pour l'avenir aucune question plus incertaine que celles qui résultent de tous les traités conclus dans de pareilles circonstances. C'est seulement en ce qui concerne les pêcheries, puisque la Russie s'engage à s'entendre avec le Japon pour permettre à ses nationaux la pêche dans les eaux territoriales, et aussi en ce qui concerne la Mandchourie, que le traité de paix laisse une situation susceptible de causer des surprises ou de provoquer des difficultés. Voici le texte de ce traité :

Sa Majesté l'empereur du Japon d'une part, et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies d'autre part, animés du désir de rendre les bienfaits de la paix à leurs pays et à leurs peuples, ont résolu de conclure un traité de paix, et ont à cet effet désigné leurs plénipotentiaires, notamment :

Sa Majesté l'empereur du Japon : Son Excellence le baron Komura Jutaro Jusammi, grand-cordon de l'ordre impérial du Soleil-Levant, son ministre des Affaires étrangères, et Son Excellence M. Takahira Kogoro Jusammi, grand-cordon de l'ordre impérial du Trésor-Sacré, son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique ;

Et Sa Majesté l'empereur de toutes les Russies : Son Excellence M. Serge Witte, son secrétaire d'Etat et président du comité des ministres de l'empire de Russie, et Son Excellence le baron Roman de Rosen, maître de la cour impériale de Russie et son ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire aux Etats-Unis d'Amérique ;

Qui, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, lesquels ont été reconnus être en bonne et due forme, ont conclu les articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Il y a désormais paix et amitié entre Leurs Majestés l'empereur du Japon et l'empereur de toutes les Russies, et entre leurs Etats et sujets respectifs.

ART. 2. — Le gouvernement impérial russe, reconnaissant que le Japon possède en Corée des intérêts prépondérants, politiques, militaires et économiques, s'engage à s'abstenir de toute opposition ou intention au sujet des mesures de bons conseils de protection et de contrôle, que le gouvernement impérial du Japon peut juger nécessaire de prendre en Corée.

Il est convenu que les sujets russes en Corée seront traités exactement de la même manière que les sujets ou citoyens des autres puissances étrangères, c'est-à-dire qu'ils seront placés sur le même pied que les sujets ou citoyens de la nation la plus favorisée.

Il est aussi entendu qu'afin d'éviter toutes causes de malentendus, les deux hautes parties contractantes s'abstiendront sur la frontière russo-coréenne de prendre aucune mesure militaire qui puisse menacer la sécurité du territoire russe ou coréen.

ART. 3. — Le Japon et la Russie s'engagent mutuellement :

1° A évacuer complètement et simultanément la Mandchourie, à l'exception du territoire affecté par le bail de la péninsule du Liao-toung, conformément aux clauses de l'article additionnel 1er annexé à ce traité ;

2° A rétrocéder entièrement et complètement à l'administration de la Chine toutes les parties de la Mandchourie actuellement occupées, ou sous le contrôle des troupes japonaises, ou à l'exception des territoires ci-dessus mentionnés.

Le gouvernement impérial de Russie déclare n'avoir en Mandchourie aucun avantage territorial, ni aucune concession préférentielle ou exclusive au détriment de la souveraineté chinoise ou incompatible avec le principe des facilités égales.

ART. 4. — Le Japon et la Russie s'engagent réciproquement à ne pas porter obstacle aux mesures générales communes à toutes les puissances que la Chine pourrait prendre pour le développement du commerce et de l'industrie de la Mandchourie.

ART. 5. — Le gouvernement impérial de Russie transfère et assigne au gouvernement impérial du Japon, avec le consentement du gouvernement de la Chine, le

bail de Port-Arthur-Talien-ouan, et du territoire adjacent, les eaux territoriales et tous les droits, privilèges et concessions connexes ou inclus dans ledit bail.

Il transfère également et assigne au gouvernement impérial du Japon tous les travaux publics et propriétés situés dans le territoire affecté par le bail ci-dessus mentionné.

Les deux autres parties contractantes s'engagent mutuellement à obtenir le consentement du gouvernement chinois mentionné dans la stipulation précédente.

Le gouvernement impérial du Japon s'engage, de son côté, à ce que les droits de propriété des sujets russes dans le territoire auquel il est fait allusion ci-dessus seront parfaitement respectés.

Art. 6. — Le gouvernement impérial de Russie s'engage à transférer et à assigner au gouvernement impérial du Japon, sans compensation, et avec le consentement du gouvernement chinois, la voie ferrée entre Chang-choun (Kouan-chang-zu) et Port-Arthur, et tous ses embranchements, ainsi que tous les droits, privilèges et propriétés s'y rattachant dans cette région, de même que toutes les mines de charbon situées dans ladite région, appartenant à la voie ferrée, ou exploitées pour son bon fonctionnement.

Les deux hautes parties contractantes s'engagent mutuellement à obtenir le consentement du gouvernement de la Chine mentionné dans la stipulation précédente.

Art. 7. — Le Japon et la Russie s'engagent à exploiter leurs voies ferrées respectives en Mandchourie exclusivement dans un but commercial et industriel, et en aucune façon dans un but stratégique.

Il est entendu que cette restriction ne s'applique pas à la voie ferrée située dans le territoire affecté par le bail de la péninsule du Liao-toung.

Art. 8. — Les gouvernements impériaux du Japon et de Russie, en vue d'encourager et de faciliter les rapports et le trafic, concluront aussitôt que possible une convention distincte pour le fonctionnement parallèle des services de leurs voies ferrées en Mandchourie.

Art. 9. — Le gouvernement impérial de Russie cède au gouvernement impérial du Japon, à perpétuité et en toute souveraineté, la partie méridionale de l'île de Sakhaline, toutes les îles adjacentes, les travaux publics et propriétés qui s'y trouvent.

Le 50e degré de latitude nord est adopté comme frontière septentrionale du territoire cédé.

La délimitation exacte de ce territoire sera déterminée conformément aux clauses de l'article 2 additionnel annexé à ce traité.

Le Japon et la Russie s'engagent mutuellement à ne construire dans leurs possessions respectives de l'île de Sakhaline ou dans les îles adjacentes aucune fortification ou aucun autre ouvrage semblable.

Ils s'engagent aussi respectivement à ne prendre aucune mesure militaire de nature à entraver la libre navigation des détroits de La Pérouse et de Tartarie.

Art. 10. — Les sujets russes habitant le territoire cédé au Japon auront la faculté de vendre leurs biens réels et de regagner leur pays; mais s'ils préfèrent rester dans le territoire cédé, ils seront maintenus et protégés dans le plein exercice de leurs industries et droits de propriété, à la condition de se soumettre aux lois et à la juridiction japonaises.

Le Japon aura toute liberté de retirer le droit de résidence ou de déporter de ses territoires tout habitant frappé de déchéance politique ou administrative. Il s'engage cependant à ce que les droits de propriété de ces habitants soient pleinement respectés.

Art. 11. — La Russie s'engage à s'entendre avec le Japon pour accorder aux sujets japonais les droits de pêcheries le long des côtes des possessions russes dans les mers du Japon, d'Okhotsk et de Behring.

Il est entendu que l'engagement ci-dessus n'affectera psa les droits appartenant déjà aux sujets russes ou étrangers dans cette région.

Art. 12. — Le traité de commerce et de navigation entre le Japon et la Russie ayant été annulé par la guerre, les gouvernements impériaux du Japon et de Russie s'engagent à adopter comme base de leurs relations commerciales, en attendant la conclusion d'un nouveau traité de commerce et de navigation sur les bases du traité qui était en vigueur avant la guerre actuelle, le système de traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée, ce qui comprend les droits d'importation et d'exportation, les formalités de douane, les droits de transit et de tonnage et l'administration et le traitement des agents, sujets et navires d'un pays dans le territoire de l'autre.

Art 13. — Aussitôt que possible après que le traité actuel sera entré en vigueur, tous les prisonniers de guerre seront réciproquement rendus.

Les gouvernements impériaux du Japon et de Russie désigneront chacun un commissaire spécial qui sera chargé de recevoir les prisonniers.

Tous les prisonniers aux mains d'un des gouvernements seront livrés au commissaire de l'autre gouvernement ou à son représentant dûment autorisé, et reçus par lui en nombre tel et dans tel port de l'Etat qui effectuera la remise, qu'ils seront désignés à l'avance par ce dernier Etat aux commissaires de la puissance à qui seront destinés les prisonniers.

Chacun des gouvernements du Japon et de Russie présentera à l'autre, aussitôt que possible après que la remise des prisonniers aura été terminée, une déclaration des dépenses directes subies par lui pour le soin et le maintien des prisonniers, depuis la date de la capture ou de la reddition jusqu'à celle de la mort ou de la remise.

La Russie s'engagent à rembourser au Japon, aussitôt que possible après l'échange des déclarations ci-dessus, la différence entre le montant des sommes déboursées par le Japon et le montant des sommes déboursées par la Russie.

Art. 14. — Le présent traité sera ratifié par Leurs Majestés l'empereur du Japon et l'empereur de toutes les Russies. Cette ratification sera, avec aussi peu de retard qu'il est possible, et dans tous les cas pas plus tard que cinquante jours à partir de la date de la signature du traité, annoncée aux gouvernements impériaux du Japon et de Russie, respectivement par l'intermédiaire du ministre de France à Tokyo, et par l'ambassadeur des Etats-Unis à Saint-Pétersbourg. A partin de la date de la dernière de ces déclarations, le traité entrera en vigueur dans toutes ses parties.

L'échange formel des ratifications aura lieu à Washington aussitôt que possible.

Art. 15. — Le traité actuel sera signé en double, en français et en anglais. Les textes en seront absolument conformes; mais en cas de contestation dans l'interprétation, le texte français fera foi.

Articles additionnels. — Conformément aux clauses des articles 3 et 9 du traité de paix entre le Japon et la Russie, les plénipotentiaires soussignés ont conclu les articles additionnels suivants :

1° Relativement à l'article 3.

Les gouvernements impériaux du Japon et de Russie s'engagent mutuellement à commencer le retrait de leurs forces militaires des territoires de Mandchourie, simultanément et immédiatement après que le traité de paix entrera en vigueur; et dans une période de dix-huit mois à partir de cette date, les armées des deux puissances

seront complètement retirées de la Mandchourie, à l'exception du territoire pris à bail de la péninsule du Liao-toung.

Les forces des deux puissances occupant les positions de première ligne seront les premières retirées.

Les hautes parties contractantes se réservent le droit de maintenir des gardes pour assurer la protection de leurs voies ferrées respectives en Mandchourie.

Le nombre de ces gardes ne devra pas dépasser quinze par kilomètre ; en se basant sur ce chiffre maximum, les commandants des armées japonaise et russe fixeront d'un commun accord le nombre des gardes à employer, en fixant ce nombre à un chiffre aussi bas que possible pour les besoins de la nation.

Les commandants des forces japonaises et russes en Mandchourie s'entendront sur les détails de l'évacuation, conformément aux principes ci-dessus, et prendront d'un commun accord les mesures nécessaires pour l'évacuation aussitôt que possible, et dans tous les cas pas plus tard que dans la période de dix-huit mois.

2° Relativement à l'article 9 :

Aussitôt que possible après que le traité actuel sera entré en vigueur, une commission de délimitation, composée d'un nombre de membres égal qui seront nommés respectivement par les deux hautes parties contractantes, devra sur les lieux fixer d'une façon permanente la frontière exacte entre les possessions japonaises et russes dans l'île de Sakhaline.

La commission devra, autant que les considérations topographiques le permettront, suivre le 50e parallèle de latitude nord comme ligne de frontière, et en cas d'écarts de cette ligne sur tous les points qui seront nécessaires, une compensation sera faite par des écarts identiques sur d'autres points.

Ladite commission devra également préparer une liste descriptive des îles adjacentes comprises dans la cession.

Enfin, la commission devra préparer et signer des cartes indiquant la frontière des territoires cédés.

Le travail de la commission sera soumis à l'approbation des hautes parties contractantes.

Les articles additionnels ci-dessus doivent être considérés comme ratifiés en même temps que la ratification du traité de paix auquel ils sont annexés.

Portsmouth, le 5e jour du 9e mois de la 38e année de meiji, correspondant au 23 août (5 septembre) 1905.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs ont signé et apposé leur sceau au présent traité de paix.

Fait à Portsmouth (New-Hampshire), le 5e jour du 9e mois de la 38e année de meiji, correspondant au 23 août (5 septembre) 1905.

La lecture de ce texte suffit à montrer combien peu en réalité le traité résout la question de Mandchourie. Il est entendu que les trois provinces constituant ce pays doivent être entièrement évacuées par les Russes et par les Japonais dans un délai de dix-huit mois, et qu'elles seront rétrocédées « entièrement et complètement à l'administration de la Chine ». Mais cependant, une fois de plus, il subsiste une équivoque en ce qui concerne la nature exacte de l'évacuation de la Mandchourie. Déjà, avant la guerre, lorsque l'on demandait aux Russes d'évacuer la Mandchourie et lorsqu'ils s'engageaient à le faire, il était entendu que les droits résultant de leurs arrangements de 1896 et 1898 avec la Chine ne seraient pas atteints. Il s'agissait donc pour eux d'évacuer la Mandchourie, tout en conservant les voies ferrées qui la dominent, et en les faisant garder par des forces militaires. Cette situation est non pas détruite, mais bien confirmée par le traité de paix. Ce dernier substitue seulement les Japonais aux Russes dans la Mandchourie méridionale, c'est-à-dire qu'il donne deux occupants au lieu d'un aux provinces mandchoues. Par l'article 6, en effet, le gouvernement russe s'engage à céder au Japon, sans compensation, la voie ferrée entre Port-Arthur et Kouang-tcheng-tsé ; c'est d'ailleurs une concession que l'on connaissait par les analyses publiées du projet de traité arrêté à Portsmouth. Il est entendu, à vrai dire, que cette cession doit, comme d'ailleurs celle du Liaotoung, être subordonnée au consentement du gouvernement chinois ; mais les Russes et les Japonais semblent si peu douter de ce consentement, qu'ils prévoient dès à présent les arrangements qu'il leur faudra prendre pour régler l'exploitation de « *leurs* voies ferrées respectives en Mandchourie ». Ils s'engagent à les exploiter dans un but purement commercial et nullement stratégique, et ils déclarent qu'ils concluront aussitôt que possible une convention « pour le fonctionnement parallèle des services de *leurs* voies ferrées en Mandchourie ».

C'est-à-dire qu'en réalité, en attendant les événements nouveaux, le traité établit les Japonais à côté des Russes en Mandchourie, et que le Japon reconnaît la situation des Russes dans le nord de ce pays. Il va même jusqu'à accepter, en échange d'ailleurs d'une reconnaissance identique de la part de la Russie, que les Russes conservent des gardes sur les chemins de fer mandchous qui leur sont laissés. Sans doute, de part et d'autre, ces gardes ne devront pas dépasser quinze par kilomètre ; mais ce serait déjà un chiffre relativement respectable, non pas pour combattre les Japonais, mais bien pour dominer le pays, puisque rien n'exige que les Russes éparpillent leurs gardes tout le long de la ligne. Ils peuvent les concentrer dans des garnisons comme Tsitsikar, Kharbine et Ningouta, et établir sur certains points un nombre assez sérieux d'hommes, puisqu'ils conservent au moins 1.500 kilomètres de voie ferrée en Mandchourie, ce qui, au taux de quinze hommes par kilomètre, fait au bas mot 22.500 soldats qu'ils ont le droit de maintenir dans les deux provinces du Nord.

Certes, la situation peut se modifier. Il n'est pas certain que les Japonais jugent avantageux de rester maîtres de la voie ferrée qui passe à côté de Liao-yang et de Moukden. Ils peuvent préférer se retirer de Mandchourie en décidant la Chine à payer leur départ par des concessions générales que cette puissance leur ferait sur l'ensemble de sa politique. S'ils voient des chances de devenir les directeurs de la réorganisation chinoise, il est possible qu'ils fassent, de la situation que la guerre et le traité de paix leur laissent en Mandchourie, une sorte d'appât, un objet d'échange qui leur servirait à s'assurer la bonne volonté du gouvernement de Pékin. En ce cas, il

est vraisemblable que la politique antirusse qui a amené la guerre persisterait et que le Japon ferait de son mieux, d'abord pour maintenir la Russie dans les strictes limites qui lui sont assignées par le traité de paix, et ensuite pour lui faire retirer, d'accord avec la Chine, les petites garnisons que ce traité lui permet encore de maintenir en Mandchourie.

Mais le contraire aussi est possible. Rien n'assure que le gouvernement de Pékin se soumettra docilement aux avis et presque à la tutelle de Tokyo. Déjà on signale quelques symptômes d'une fatigue que les prétentions japonaises causeraient dans certains milieux chinois. Dans ce cas, le Japon ne pouvant espérer le tout, le pouvant d'autant moins qu'en présence de l'Angleterre et des Etats-Unis il ne doit pas espérer dominer la Chine par la force, mais seulement s'y insinuer par une politique habile, trouverait sans doute avantageux de se consolider dans la partie. Il considérerait la province de Moukden comme un confortable complément de sa possession coréenne. Sans compter qu'à l'avenir, de cette région d'où sont venus les derniers conquérants des dix-huit provinces chinoises, il arriverait peut-être à exercer sur Pékin une pression plus efficace que de simples bons procédés. Dans ce cas, il est clair qu'il aurait intérêt à être en bons termes avec les Russes, à leur reconnaître définitivement une situation qui serait seulement le pendant de celle qu'il occuperait lui-même. Voulant être fort dans la Mandchourie méridionale, en face de la Chine peut-être réorganisée, il lui serait difficile, sans l'appui de cette dernière et des autres puissances qui n'ont jamais porté grand intérêt à la Mandchourie du Nord, de discuter l'action qu'y exercerait la Russie.

On voit, pour peu qu'on y réfléchisse un instant, combien le traité de paix laisse en réalité la question mandchourienne dans l'incertitude. Si ses clauses sont exécutées dans un sens un peu favorable à la Russie, ou même si elles ne sont que respectées d'une manière stricte, le gouvernement russe reste en possession du chemin de fer qui relie directement, par Kharbine et Tsitsikar, Vladivostok au cœur de l'Empire. C'est, comme nous l'avons dit, l'essentiel de ce que les Russes avaient fait en Mandchourie, et on peut considérer qu'après dix-huit mois de guerre désastreuse ils doivent se féliciter d'avoir sauvegardé ce point capital. Mais, en allant un peu plus loin, il n'est pas possible que l'avenir, faisant au Japon et à la Russie une situation analogue, et pour ainsi dire réciproque et mutuelle en Mandchourie, n'amène entre eux un rapprochement. Il en sera sans doute ainsi pour peu que Pékin ne soit pas très docile aux influences de Tokyo, et que les alliés anglais et les amis américains ne se montrent pas très favorables aux ambitions japonaises, plus portées à s'exercer du côté des riches régions de la Chine propre que vers les pays froids et excentriques de la Mandchourie septentrionale. Certes il serait extrêmement osé d'affirmer que les choses tourneront ainsi ; mais dans la teneur des clauses mêmes relatives à la Mandchourie peut se trouver l'origine d'une entente future plus complète entre la Russie et le Japon.

R. C.

CHEMINS DE FER CHINOIS

Depuis quelques années, mais surtout depuis la guerre russo-japonaise, l'absurdité de la politique consistant à violenter la Chine et à vouloir lui arracher des lambeaux de son territoire a été démontrée. On peut désormais considérer comme irrévocablement close la période de l'histoire de Chine que semblait ouvrir pour longtemps le coup de force de Kiao-tchéou, qui amena les réponses de la Russie, de l'Angleterre et de la France sur d'autres parties du territoire chinois. L'intégrité de la Chine est aujourd'hui assurée, non pas seulement par l'alliance anglo-japonaise, qui n'aura sans doute qu'une durée limitée, mais par le caractère même que présente le problème chinois; et par l'imprudence extrême qu'il y aurait à l'envisager avec un esprit de conquête. Tout ce que les puissances étrangères peuvent espérer en Chine, c'est d'aider leurs ressortissants à y faire des affaires, c'est-à-dire à réaliser des bénéfices en s'associant aux Chinois, qui y trouveront eux-mêmes les moyens de gagner de l'argent. En outre, la situation de l'Extrême Orient est telle qu'aujourd'hui il ne saurait plus être question de demandes rivales, poursuivies à Pékin par les représentants des différentes puissances qui se feraient toutes échec, et empêcheraient tous les Occidentaux de se livrer en Chine aux entreprises que le développement nécessaire de ce pays leur promet. Pour se rendre compte de la parfaite stérilité de ces compétitions dans l'avenir, il faut songer combien peu elles ont été profitables dans un passé pourtant tout autre, puisque, depuis le temps où l'on demande au gouvernement de Pékin des concessions de chemins de fer, on n'est guère arrivé qu'à obtenir deux ou trois lignes importantes et à en construire une seule, sans jamais pouvoir faire complètement aboutir les autres concessions dont on n'a cessé de parler.

Le moment est donc venu, même pour les esprits les plus difficiles à convaincre, de s'adresser à la Chine en hommes d'affaires, unis entre eux, proposant de faire exécuter ses grands travaux de mise en valeur en association, par des sujets chinois et par des groupes financiers et industriels internationaux.

C'est à cette condition nouvelle, ou plutôt nouvellement reconnue, du développement des affaires d'Extrême-Orient que répond la combinaison financière qui vient d'être arrêtée par des groupes français et anglais. Le *Journal des Débats* recevait récemment de son correspondant de

Londres une dépêche annonçant la conclusion tout au moins d'un arrangement préliminaire entre les principaux groupes financiers français et anglais intéressés dans les affaires de Chine. Presque en même temps le *Figaro* confirmait cette nouvelle en lui donnant, à vrai dire, comme on le verra plus loin, un caractère légèrement erroné. Aux termes du contrat préliminaire en question, des groupes français et anglais, dont le principal est de notre côté celui de la Banque de l'Indo-Chine, et du côté anglais ceux du Peking Syndicate et de la British and Chinese Corporation, la concession de certaines lignes de chemins de fer sera demandée en commun au gouvernement chinois, et l'on fournira par parts égales les capitaux nécessaires, la direction et le travail européen qui seront employés sur ces lignes. Les Français fourniraient 45 0/0 de ces divers éléments, les Anglais 45 0/0, en se réservant d'en rétrocéder une petite part aux Américains. De leur côté, les Belges auraient 10 0/0. Le conseil d'administration compterait dix-huit sièges, dont neuf réservés à la France, qui en céderait un aux Belges, et neuf à l'Angleterre, qui ferait sur ce nombre leur part aux Américains.

Nous n'avons pu nous assurer de la ligne de chemin de fer qui serait construite par ce groupement. Les uns affirment qu'il s'agirait d'une ligne allant de Nankin à Kaïfong-fou et au Seu-tchouan par la haute vallée du Han. Les autres disent qu'il s'agit simplement d'un chemin de fer partant de Hankéou, remontant le Han, et redescendant sur Tchen-tou, dans le Seu-tchouan. Quoi qu'il en soit, soit que le Peking Syndicate construise lui-même la fraction orientale de cette ligne qui lui a été concédée au départ de Nankin, soit que l'on emprunte une partie du chemin de fer anglo-allemand de Tien-tsin à Tching-kiang, sur le Yang-tseu, on voit qu'il s'agit de la construction du Grand Central Chinois Est-Ouest, grâce à une combinaison de capitaux français et anglais.

Quant au Grand Central Nord-Sud, l'avenir de la section méridionale, de Hankéou à Canton, reste très incertain. Tout ce que l'on sait à l'heure actuelle, c'est qu'un emprunt de 27.500.000 francs a été conclu auprès de financiers anglais par la Chine pour racheter, comme nous l'avons dit, au prix de 8 millions de dollars or, soit 40 millions de francs, le contrat donné à la compagnie américaine, et le petit tronçon déjà construit de Canton à Sam-tchoui. Mais il est probable que les Chinois en arriveront à renoncer à construire par eux-mêmes cette ligne. Ils n'ont pas encore, pour cela, non seulement le personnel technique, mais les capitaux nécessaires : s'il n'existe en effet, sans aucun doute, des réserves de capital en Chine, il est peu vraisemblable que les traditions mandarinales encore en vigueur, et les mœurs financières qu'elles ont fait naître, permettent à cet argent de se produire autrement que dans des affaires auxquelles la participation d'étrangers donnera quelque chance de sécurité. C'est donc encore à une coopération étrangère, et sans doute internationale, que l'on demandera la construction de cette grande ligne du Yang-tseu à Canton, et il est à désirer que, là aussi, la France ait une large part.

Il ne s'agit d'ailleurs en aucune façon de limiter nos associations à des groupements français et anglais. Il est sans doute naturel que les deux marchés financiers les plus considérables, réunis par un si grand nombre de liens d'affaires, auxquels vient s'ajouter en ce moment l'entente cordiale, aient donné le signal de combinaisons de cette nature. Mais il serait à la fois injuste et imprudent de prétendre en exclure d'autres nations, en tête desquelles l'Allemagne, qui vraisemblablement aimera mieux prendre part à ces groupements internationaux que de rester confinée dans sa politique exclusive au Chan-toung, désormais si aventurée.

On ne saurait qu'approuver des groupements qui permettent de réaliser de grandes affaires en Chine en répondant à la fois aux conditions internationales, et à celles qui sont propres au Céleste Empire lui-même. Il faut cependant que nous n'y entrions que si nos intérêts non seulement financiers, mais encore industriels, et pour ainsi dire professionnels, sont sauvegardés. Jusqu'à présent, le capital français a eu tendance à être pour ainsi dire femelle. Il se prêtait, à des taux d'intérêt fixes, à des entreprises ayant une direction entièrement étrangère. Il en est résulté que, ni pour l'emploi de nos produits manufacturés, ni pour l'emploi des compétences techniques que nos écoles produisent avec une abondance croissante et alarmante, les 36 milliards environ d'argent français placés à l'étranger n'ont eu tout leur effet utile. Nous nous sommes bornés, selon une formule qu'on ne saurait trop répéter, car elle résume une situation fâcheuse, à profiter du compte intérêt des affaires où nous placions notre argent, sans bénéficier en rien de ce compte dépenses qui, sous forme de salaires et de fournitures, constitue en réalité la source des avantages les plus considérables qu'un peuple puisse tirer du placement de ses capitaux à l'étranger. Nous savons d'ailleurs qu'il n'est nullement question, dans les arrangements actuels, de renoncer pour nous à ces avantages. C'est contrairement aux faits qu'une dépêche de Londres au *Figaro* résumait l'esprit du nouvel arrangement franco-anglais dans ces termes : « Capital français d'un côté, travail anglais de l'autre. » Il y aura, et il doit y avoir, si nos pouvoirs publics veulent pouvoir en conscience donner leur appui à une combinaison de cette nature, du travail français et des fournitures françaises en proportion du capital français qui sera souscrit pour l'étude et la construction du réseau chinois, puis pour la création de toutes les entreprises annexes qui doivent résulter de l'établissement des chemins de fer dans un pays à la fois aussi riche et aussi dépourvu d'outillage économique moderne que l'est la Chine.

L'EMPRUNT INDO-CHINOIS

L'emprunt de 80 millions qui vient d'être émis par le gouvernement général de l'Indo-Chine pour parfaire l'exécution du réseau de chemins de fer, complète la somme de 200 millions de francs, dont l'emprunt fut autorisé par la loi du 25 décembre 1898. Il est donc intéressant de jeter un coup d'œil d'ensemble sur cette vaste opération commencée, il y a huit ans bientôt, par M. Doumer, et qui, à l'encontre de certaines prévisions pessimistes, s'est développée normalement, justifiant la confiance de ceux qui avaient eu foi, dès le début, dans la solidité du crédit de la colonie.

On se rappelle les difficultés que rencontra M. Doumer en 1898 pour obtenir du Parlement le vote de la loi lui permettant de commencer les chemins de fer nécessaires au développement de l'Indo-Chine : la timidité des capitaux français en ce qui concerne les entreprises coloniales avait décidé le gouvernement à demander, pour l'emprunt projeté, la garantie de la métropole. Mais devant la vive opposition manifestée par la Chambre, la colonie dut se résigner à offrir aux souscripteurs sa seule garantie : pour notre part, nous estimons que le refus du Parlement d'engager la responsabilité directe de l'Etat français dans les entreprises de travaux publics aux colonies était justifié par d'excellents motifs. La nécessité de fonder son crédit colonial, distinct de celui de la métropole, l'exemple tout récent de Cuba dont la dette retombe sur l'Espagne après l'émancipation de l'île étaient des raisons suffisantes pour laisser à chaque colonie à la fois l'initiative et la responsabilité des engagements qu'elle assumait vis-à-vis du public. L'Indo-Chine n'eut d'ailleurs pas à se plaindre de l'accueil fait à son premier emprunt : le 14 janvier 1899, trois mois à peine après l'incident de Fachoda, qui pouvait faire craindre dans l'avenir de nouvelles complications non seulement en Afrique, mais aussi en Extrême-Orient, la première émission de 50 millions de francs à valoir sur les 200 millions, avait lieu : 110.000 obligations de 500 fr. 3 1/2 0/0 remboursables au pair en 75 ans, avec coupons semestriels, étaient offertes au public au prix de 450 francs, représentant un taux de placement de 3,88 0/0 ; l'emprunt fut couvert 36 fois et en grande partie par des souscripteurs réels. Ce qui le prouve, c'est la rapidité avec laquelle les titres firent prime sur le marché, et de fait le cours du 3 1/2 indo-chinois n'est jamais descendu au-dessous du prix d'émission : c'est ce qui résulte du tableau ci-dessous :

	Cours le plus haut	Cours le plus bas
1900.....	480 (décembre)	455 (juillet)
1901.....	505 (avril)	480 (janvier)
1902.....	515 (juillet)	497 (novembre)
1903.....	510 (juillet)	491 (mai)
1904.....	507 (janvier)	471 (mai)

Ainsi, malgré les tragiques événements qui on, agité le monde entier dans ces dernières anneést malgré les craintes que la guerre russo-japonaise a suscitées à certains moments pour l'avenir de nos possessions asiatiques, le crédit de la colonie s'est maintenu très ferme.

Aussi, lorsque les premiers fonds ont été épuisés, n'a-t-on pas hésité à faire un nouvel appel au public, dans des conditions moins avantageuses pour celui-ci, et par suite meilleures pour l'Indo-Chine.

Le 25 juillet 1902, le ministre des Colonies faisait signer un décret autorisant une nouvelle émission de 70 millions à valoir sur l'emprunt, ce qui devait porter à 120 millions les sommes mises à la disposition de la colonie. Un rapport accompagnant ce décret indiquait l'emploi des fonds du premier emprunt et l'état d'avancement des travaux :

A la suite de la première émission 110.000 obligations à 450 francs..................	49.500.000 »
Le budget de l'Indo-Chine n'avait encaissé que.............	47.850.000 »
Montant net de la somme versée par les établissements émetteurs, qui avaient prélevé 15 fr. par obligation, en prenant à leur charge tous les frais matériels de l'opération. Il faut ajouter à cette somme pour intérêts moratoires........................	28.585 12
Soit au total.........	47.878.585 12

Or, à la date du 15 août 1902, les dépenses faites ou à faire pour les différents travaux s'élevaient à 43.015.980 fr. 31 suivant détail ci-dessous :

Dépenses faites dans la colonie..........	21.418.170 05
— — en France......	21.597.810 26
	43.015.980 31
Il ne restait donc disponible sur les fonds d'emprunt que......................	4.862.604 82
	47.878.585 13

Par ailleurs, des décrets d'autorisation étaient intervenus pour les lignes suivantes :

	Longueur.	Evaluations des dépenses.
Haïphong-Hanoï-Laokay......	381 kilom.	52.700.000
Hanoï-Nam-dinh-Vinh........	326 —	32.600.000
Tourane-Hué...............	105 —	18.900.000
Saïgon-Tam-linh............	132 —	12.700.000
	944 kilom.	116.900.000

En exécution de ce programme, des marchés avaient été passés tant en France que dans la colonie; il fallait se mettre en mesure de tenir les engagements pris.

La différence entre les dépenses approuvées..................	116.900.000 f.
et les ressources du premier emprunt..........................	47.900.000 f.
	69.000.000 f.

indiquait la somme qu'il était urgent de demander au public; en réalité, l'emprunt fut fixé à 70 millions. Le gouvernement de l'Indo-Chine avait d'ailleurs toute latitude pour en déterminer les conditions dans les limites de la loi d'autorisation. Or, au mois d'août 1902, le 3 1/2 indo-chinois dépassait le pair (515, cours de juillet) et la colonie aurait agi contre ses intérêts en émettant ses obligations à 500 francs seulement : il y avait une prime immédiate trop forte pour les souscripteurs, et d'autre part, l'attrait de la prime de remboursement disparaissait, ce qui pouvait écarter les placements de longue durée. C'est pourquoi on se décida à créer 155.000 obligations 500 francs du type 3 0/0, au cours de 465 francs, représentant un taux d'intérêt de 3,22 0/0. On voit par là combien le crédit de l'Indo-Chine s'était élevé en l'espace de trois années. Il est nécessaire toutefois de remarquer que le prix d'émission fut très sensiblement majoré, car les obligations ne tardèrent pas à tomber bien au-dessous de 465 francs, cours qu'elles n'ont jamais atteint depuis cette époque.

	Plus haut	Plus bas
	—	—
1902.....	467 (avril)	438 (novembre)
1903.....	458 (février)	438 (décembre)
1904.....	445 (janvier)	408 (mai)

Nous nous sommes contentés, dans ce tableau, d'indiquer pour chaque année le cours le plus haut et le plus bas; mais cela suffit pour montrer les grandes oscillations de ce fonds 3 0/0.

Au point de vue budgétaire, voici quel a été le résultat du second emprunt. Les 155.000 obligations émises dans le public à 465 francs ont été attribuées à raison de 450 francs aux établissements émetteurs, ceux-ci prenant à leur charge tous les frais de l'opération.

La somme versée au budget général de l'Indo-Chine a donc été de :

155.000 × 450 = ...	69.750.000 »
A ajouter les intérêts moratoires.......	7.726 71
Montant du second emprunt......... ..	69.757.726 71
— premier emprunt...........	47.878.585 13
Total............	117.636.311 84

Dans le rapport adressé par le ministre des Colonies au Président de la République, le 7 octobre 1905, il est dit, d'autre part, que les dépenses faites à la date du 1er mai 1905 s'élevaient à plus de 113 millions suivant le détail ci-après :

Ligne de Haïphong-Hanoï-Laokay.......	44.030.672 48
— Hanoï-Nam-dinh-Vinh.........	30.351.647 02
— Tourane-Hué-Quang-tri.........	10.809.786 37
— Saïgon-Khan-hoa-Lang-bian . .	10.231.888 06
Personnel et frais d'études communs...	13.703.083 15
Dépenses diverses.....	4.084.243 20
	113.211 320 28

Mais les dépenses nécessaires pour l'achèvement du premier réseau sont évaluées, après rectification, aux chiffres suivants :

	Longueur	Coût de construction
	—	—
Haïphong-Hanoï-Laokay...........	383	54.000.000
Hanoï-Vinh......................	326	33.800.000
Tourane-Hué-Quang-tri...........	172	25.000.00.
Saïgon-Khan-hoa.................	426	43.700.000
Embranchement de Lang-bian....	57	11.500.000
	1.364	168.000.000
Auxquelles il faut ajouter : dépenses diverses communes......................		17.800.000
		185.800.000
Enfin la ligne de Mytho à Vinh-long et Cantho (95 kil.) qui avait été prévue dans la loi de 1898 pour....................		10.000.000
n'a encore été l'objet d'aucune autorisation ; il faut toutefois en tenir compte dans le total des prévisions...........		195.000.080

Ainsi, d'une part, la dépense prévue s'élève à 196 millions environ, et, d'autre part, les fonds réalisés jusqu'ici ne dépassaient pas 117.600.000 fr. Pour la troisième et dernière fois, le gouvernement de l'Indo-Chine a donc fait un appel au public, lui demandant la somme totale nécessaire à l'achèvement du programme de 1898, soit en chiffres ronds 80 millions. Mais les événements qui s'étaient déroulés en Extrême-Orient avaient influé sur les cours du 3 1/2 et du 3 0/0 indo-chinois; ce dernier, en particulier, se négociait à un taux trop éloigné du prix de remboursement pour que l'on pût songer raisonnablement à émettre la dernière tranche de l'emprunt sous forme d'obligations 3 0/0 : l'Indo-Chine se serait engagée à rembourser une somme bien supérieure à celle qu'elle aurait reçue effectivement.

Au contraire, le 3 1/2 0/0, tout en subissant les fluctuations inhérentes à la fois à la situation du marché financier et à la politique asiatique, a oscillé autour du pair, montrant ainsi que ce taux donnait à peu près, à l'heure actuelle, la mesure du crédit de la colonie.

On s'est donc décidé à émettre 172.413 obligations 3 1/2 de 500 francs au prix de 480 francs, représentant un taux de placement de 3,64 0/0, et devant produire nominalement 172.413 × 480 =........... 82.758.240 fr.

Cet emprunt a été couvert plus de trente fois.

En fait, si la commission des banques est de 15 francs par obligation comme précédemment, la somme versée au budget de l'Indo-Chine sera de.... 80.172.045 fr.

En récapitulant les trois emprunts successifs de l'Indo-Chine, voici ce que nous constatons :

Emprunt.	Capital versé par les souscripteurs.	Capital versé au budget de l'Indo-Chine.	Capital nominal a rembourser par tirages.
—	—	—	—
1899...	49.500.000	47.850.000	55.000.000
1902...	72.075.000	69.750.000	77.500.000
1905...	82.758.000	80.172.000	86.206.500
	204.333.000	197.772.000	218.706.500

***

De quel poids cette dette, relativement considérable, surcharge-t-elle le budget de l'Indo-Chine ?

En tenant compte seulement des arrérages, on voit que la colonie devra payer annuellement à la métropole 7.267.000 francs environ. Or le budget de l'Indo-Chine a été réglé ainsi pour l'exercice 1903 (le dernier connu) :

Recettes	31.599.110 piastres.
Dépenses	30.261.323 —
Donnant un excédent de recettes de.	1.337.787 piastres.

qui a été versé à la caisse de réserve : celle-ci s'élevait, au 31 mai 1904, à 6.444.462 piastres (soit au taux de 2 fr. 40 = 15.466.707 francs). En résumé, le budget annuel s'élève à plus de 75 millions de francs, sur lesquels la dette absorbe un dixième environ : la proportion semble raisonnable jusqu'ici. Mais avant d'aller plus loin, la colonie devra attendre la consolidation de ses recettes, très sujettes à fluctuer avec les récoltes et à donner lieu, comme cette année, à des mécomptes. Il ne saurait être question d'augmenter les impôts. Il sera donc sage, avant de songer de nouveau à recouvrir un crédit, d'attendre les résultats des premiers travaux et voir si les capitaux d'emprunts trouvent dans l'exploitation du réseau ferré lui-même la rémunération légitime qu'on peut en attendre. Il y a lieu de remarquer en effet que si les rapports officiels abondent en détails sur l'exécution des travaux de chemins de fer, ils le sont moins sur les résultats de l'exploitation ; il est à présumer qu'ils ne répondent pas absolument aux espérances primitives. Mais il ne faudrait pas arguer de là pour prétendre que le réseau indo-chinois ne fera pas ses « frais » : il serait prématuré de porter un pareil jugement.

***

Bornons-nous en terminant à résumer, d'après le rapport du 7 octobre dernier, l'état d'avancement des travaux :

1° La ligne Haïphong-Hanoï-Laokay est ouverte à l'exploitation publique jusqu'à Yen-bay (240 kilomètres d'Haïphong) et est achevée pour les transports d'approvisionnements jusqu'à Traihutt (288 kilomètres).

La dernière section de 95 kilomètres sera achevée à la fin de 1905 : le rail atteint déjà Laokay ;

2° Ligne Hanoï-Nam-dinh et Vinh ouverte sur toute sa longueur (326 kilomètres) ;

3° Ligne Tourane à Hué (104 kilomètres) en voie d'exécution ;

Section Hué-Quang-tri (67 kilomètres) mise en adjudication le 29 août 1905 ;

4° Ligne Saïgon à Khanh-hoa :

1re section (71 kilomètres), livrée à l'exploitation ;

2e section (61 kilomètres), en voie d'achèvement ;

3e section (58 kilomètres) et 5e section (93 kilomètres), adjugées le 29 août 1905 ;

4e section (142 kilomètres), sera entreprise ultérieurement.

5° Embranchement de Lang-bian :

1re section : Phan-rang à Xamgon (38 kilomètres), adjugée le 29 août ;

2e section : Xamgon à Dan-hiem (19 kilomètres), sera entreprise plus tard.

	Kilomètres
Lignes ouvertes à l'exploitation	685
— en construction	260
— adjugées le 29 août 1905	256
— qui seront entreprises ultérieurement	161
Total des travaux autorisés	1.362

Donc la moitié du réseau projeté est en exploitation, et comme ce sont les lignes les plus productives, il serait intéressant de suivre les recettes et les dépenses d'exploitation et de faire la comparaison avec les entreprises similaires : en l'absence de ces renseignements, nous ne pouvons préjuger de l'avenir des chemins de fer indo-chinois. Nous pouvons seulement constater que jusqu'ici les dépenses d'établissement se sont élevées à 113 millions environ pour 945 kilomètres, soit une moyenne de 119.500 francs par kilomètre, chiffre inférieur à celui prévu au début de l'entreprise ; mais il faut remarquer que les sections adjugées récemment comporteront un prix plus élevé en raison des difficultés plus grandes d'exécution. Dans l'ensemble, toutefois, on peut dire que le réseau a été exécuté dans de bonnes conditions, sans risquer de grever trop lourdement le budget de la colonie.

***

Jusqu'ici l'exploitation du réseau achevé a été assumée par la colonie, mais pourra-t-il en être ainsi le jour où celui-ci sera complètement terminé? Il faut s'attendre à voir surgir de grosses discussions entre les partisans et les adversaires de l'exploitation des chemins de fer par l'Etat. Remarquons toutefois que, dès maintenant, une Compagnie privée s'est chargée de la construction et de l'exploitation d'une ligne importante, celle de Lao-kay à Yunnan-sen, qui, située en territoire chinois, ne pouvait être entreprise directement par le gouvernement de l'Indo-Chine. On sait que cette ligne, destinée à faire pénétrer l'influence française au Yunnan et à drainer vers le Delta du Tonkin les produits de cette grande province a été dotée, par la loi du 25 décembre 1898, d'une garantie d'intérêts de 3 millions au maximum, cette somme devant être versée par le gouvernement de l'Indo-Chine à la Compagnie concessionnaire : ici, pour des raisons de politique générale, le Parlement a cru devoir engager la responsabilité de l'Etat français à titre subsidiaire. Il n'en reste pas moins acquis que l'Indo-Chine est principale obligée vis-à-vis de la Compagnie des chemins de fer du Yunnan, l'Etat français donnant en quelque sorte son aval pour cette opération. Il en est résulté que la Compagnie a pu faire dans des conditions très avantageuses un

emprunt public, et commencer les travaux qui se poursuivent normalement, malgré de grosses difficultés de main-d'œuvre.

Constatons, antérieurement, que la première grande œuvre coloniale entreprise par des capitaux français paraît devoir s'achever dans les conditions prévues au programme primitif, sans les déboires que l'on pouvait craindre au début: il faut donc rendre hommage à la fois aux hommes qui ont conçu le plan d'ensemble et à ceux qui l'ont exécuté dans ses détails.

J. Franconie.

L'ORGANISATION JUDICIAIRE
DE L'INDO-CHINE

Le *Journal officiel* de la métropole, du 10 octobre dernier, a publié un décret modifiant sur certains points l'organisation judiciaire de l'Indo-Chine. Cette retouche nouvelle à une organisation qui a subi déjà un nombre phénoménal de remaniements mérite de retenir l'attention, d'abord en soi, parce qu'elle est, nous le verrons, l'application de principes contestables, et ensuite comme pierre d'un ensemble où les disparates et les fissures sont si lamentables qu'on ne doit perdre aucune occasion d'en dénoncer les dangers.

Une cour d'appel avait été créée à Saïgon en 1868 et une seconde à Hanoï en 1890; mais, dans le but d'établir l'unité de direction et de jurisprudence, un décret du 8 août 1898 a créé une cour d'appel unique pour l'Indo-Chine. Cette cour comprend trois chambres dont deux seulement siègent à Saïgon. La troisième siège à Hanoï. Elle comprend un vice-président, deux conseillers et un avocat général. Elle connaît : 1° des appels des jugements rendus par les tribunaux d'Hanoï et Haïphong et par les résidents ou vice-résidents chefs de province au Tonkin ; 2° des appels des jugements rendus par les tribunaux de résidence en Annam; 3° des crimes commis en Annam par les justiciables des tribunaux français; 4° des crimes commis dans le ressort des tribunaux de première instance du Tonkin. C'est cette organisation qui est modifiée par le nouveau décret. Aux termes de ce décret, est instituée à Hanoï une quatrième chambre de la cour d'appel. Cette chambre, qui sera composée d'un vice-président, de deux conseillers et de deux mandarins annamites ayant voix délibérative, remplace une commission d'appel organisée par un décret du 1er novembre 1901. Cette commission d'appel, à laquelle étaient soumis les jugements rendus par les tribunaux indigènes du Tonkin, remplaçait elle-même une commission de revision composée de fonctionnaires français et de mandarins annamites. Devant cette commission venaient les jugements dans lesquels la loi paraissait avoir été violée.

Au cours de cette évolution la prédominance de l'élément français va s'accentuant et à la phase où nous sommes arrivés, on peut dire que le principe du maintien des juridictions indigènes subit un grave échec, assez menaçant pour l'avenir de ces juridictions. On objectera bien qu'il siégera dans cette quatrième chambre de la cour deux mandarins annamites, mais on peut penser que leur rôle ne sera pas très efficace. Il suffit pour cela de se reporter à ce qui s'est passé tout dernièrement encore au Conseil colonial de Cochinchine où un conseiller indigène a dû donner sa démission de vice-président devant l'hostilité de ses collègues européens. Aussi, quand on lit dans l'exposé des motifs qui précède le décret qu' « il résultera (de cette réforme) un supplément de garanties, découlant naturellement de la régularité des formes observées devant nos tribunaux et que l'on ne saurait négliger dans l'intérêt même des indigènes, surtout si l'on considère que ceux-ci n'auront à supporter aucune augmentation de frais de procédure », on peut penser que le rédacteur s'est fourvoyé et que les indigènes apprécieront peu le supplément de garanties résultant de la régularité des formes observées devant les tribunaux français.

En réalité, si la chambre chargée de la revision des jugements indigènes est mixte, c'est là une précaution de pure forme et, en descendant la pente naturelle, on s'achemine vers une chambre composée exclusivement de magistrats français. C'est un nouveau sacrifice, fait, aux dépens des indigènes, à l'esprit d'assimilation qui est pour notre administration coloniale française une véritable tunique de Nessus. Elle manifeste parfois l'intention de s'en défaire, mais c'est toujours vainement, car, à ces velléités qui se trahissent timidement de temps en temps, répondent bientôt des réalités inspérées par la plus pure doctrine d'assimilation.

***

Cette manie assimilatrice éclate d'ailleurs encore en une autre partie de la réglementation nouvelle. L'article 10 du décret stipule bien que l'organisation des tribunaux indigènes ou mixtes ainsi que les lois, ordonnances, décrets et coutumes annamites, actuellement en vigueur au Tonkin sont formellement et expressément maintenus, mais il ajoute : « Toutefois les peines ci-après, prévues par cette législation sont transformées. » Les peines ainsi transformées sont les peines corporelles annamites, « dont la rigueur excessive heurte trop violemment, dit l'exposé des motifs, les idées d'humanité et de justice que notre civilisation doit toujours faire prévaloir ». Conformément à cette théorie, les peines de la mort lente, de la strangulation et de la décapitation, suivies ou non de l'exposition de la tête, sont remplacées par celle de la décapitation pure et simple; les peines de la strangulation et de la décapitation (dites avec sursis), par celle du travail pénible, soit à perpétuité, soit à temps ; les

peines du truong, du rotin, de la cangue, de la marque et toutes autres peines corporelles, par un emprisonnement de un jour au moins à cinq ans au plus. Il n'y a rien à dire des premières atténuations, et l'humanité et la justice telles que nous l'entendons ne vont à l'encontre ici, ni de la façon dont nous devons agir à l'égard des indigènes, ni des habitudes de ceux-ci. Il est d'ailleurs des cruautés si répugnantes à nos idées qu'elles ne sauraient être maintenues sous notre domination. Par contre, il en va autrement de la transformation de la peine du rotin en un emprisonnement plus ou moins prolongé. Le rédacteur du décret a décidé avec sa mentalité d'Européen. Il n'a pas réfléchi que les coups de rotin n'avaient pour l'Annamite ni le caractère ignominieux que leur prêtent les Occidentaux, car le mandarin en reçoit tout comme le simple *nha-qué*, ni même le caractère barbare qu'on leur attribue. Des pays très civilisés ont connu les peines corporelles et, même sans se soucier de ce rapprochement, on peut affirmer que l'Annamite préférera recevoir un nombre modéré de coups de rotin et acquitter ainsi sa peine plutôt que de s'en aller en prison. La prison, en effet, le détournera de ses affaires et fera que ce sera non seulement lui le coupable, mais encore sa famille innocente, qui subira la peine de sa faute; il trouvera cette justice injuste et, après tout, ce ne sera pas si mal raisonné. Nos administrateurs ont cru faire œuvre d'humanité en supprimant les peines corporelles : pour l'Annamite, cette suppression sera tout le contraire, et vraiment l'inaptitude à considérer la mentalité des populations de nos colonies qu'on relève à chaque instant dans les actes de notre administration coloniale est inguérissable.

***

Si le nouveau décret sur l'organisation judiciaire de l'Indo-Chine prête en presque toutes ses parties à la critique, il se trouve aggravé encore par une tradition tout aussi tenace que la manie assimilatrice, tradition qui consiste à verser dans le cadre des magistrats indo-chinois des hommes qui ont parcouru tout notre domaine colonial ou qui sont en train de le parcourir, l'Indo-Chine ne devant être pour eux qu'une halte plus ou moins longue, mais une halte seulement dans la carrière de *globe-trotter* qui est celle du magistrat colonial français.

Un décret du 1er novembre 1901 a essayé de remédier à cet inconvénient: son article 2 stipule que les emplois de juge, de juge de paix à compétence étendue, de président de tribunal et de procureur de la République dans les provinces, et de vice-président du tribunal de première instance de Saïgon, dont les titulaires sont plus spécialement en rapport avec la population indigène, seraient réservés aux magistrats servant en Indo-Chine et justifiant de la connaissance de la langue annamite. Les deux tiers des emplois de vice-président, de conseiller à la cour d'appel, d'avocat général et de substitut du procureur général seraient réservés aux magistrats servant en Indo-Chine, sans autre condition. Ces dispositions sont excellentes, mais qu'en fait-on en pratique? Nous ne sommes pas sûrs qu'elles soient toujours respectées. En tout cas, dans quelques proportions que ces faits se présentent, il est tout à fait regrettable qu'on fasse valser un magistrat de Nouvelle-Calédonie ou de la Guadeloupe en Indo-Chine par exemple; comme cela s'est encore produit tout récemment. Dans le mouvement provoqué par les créations du décret du 10 octobre, le procureur de la République de la Pointe-à-Pitre a été nommé substitut du procureur général de l'Indo-Chine, et le juge président du tribunal de Nouméa a été appelé à Saïgon comme substitut du procureur de la République. Ce sont là des déplacements qu'on devrait rigoureusement éviter; car comment veut-on que, dans ces conditions, un magistrat puisse connaître les mœurs du pays où il doit exercer ses fonctions? A cette valse des magistrats, atténuée un peu aujourd'hui et susceptible de l'être plus encore dans l'avenir, à la suite de la création à l'Ecole coloniale de cours pour les futurs magistrats, cours répartis en deux sections, l'une indo-chinoise et l'autre africaine (1), s'ajoute un autre inconvénient qui découle de celui-là, mais qui ne paraît pas devoir disparaître devant la permanence dans la colonie parce qu'on n'y tient pas suffisamment la main, c'est l'absence de la connaissance de la langue annamite. Il ne suffit pas de s'acheminer, trop lentement à notre avis, vers une organisation judiciaire qui soit tout à fait spéciale à l'Indo-Chine, qui soit, disons-le, parfaitement étanche, il faut encore que les magistrats connaissent la langue des indigènes. C'est là une condition absolument indispensable pour que la justice soit rendue avec quelque équité; ce qui est impossible quand, comme aujourd'hui, les magistrats sont obligés d'utiliser dans leurs instructions et interrogatoires les services d'interprètes portés à faire le pire abus de leur omnipotence. Le ministre des Colonies devrait être persuadé que, toutes les fois qu'il nomme en Indo-Chine un juge qui ne sait pas l'annamite, il prépare presque autant d'iniquités que de jugements.

La réforme de la magistrature aux colonies est liée très étroitement à l'œuvre de la domination. Il est superflu de démontrer aujourd'hui que, suivant que l'organisation judiciaire sera réglée convenablement ou non et que les magistrats rendront des jugements plus ou moins équitables, l'influence du pays colonisateur se consolidera ou s'effritera.

On peut espérer voir un nombre décroissant de magistrats valser d'une colonie à l'autre sous un ministre animé d'intentions comme celles de M. Clémentel. Nous attendons de lui une atténuation dans la pratique du régime actuel dont de récents décrets, comme celui qui a organisé à l'Ecole coloniale la section de préparation à la

(1) Cette réforme a été réalisée par le décret du 7 avril 1905.

magistrature coloniale, doivent entraîner la modification.

***

Il est clair que dans les polémiques actuelles, soulevées par la révélation de certains actes de cruauté dans nos possessions d'Orient et d'Afrique, nous allons voir deux tendances se partager l'opinion. L'une sera celle de tous les intérêts qui considèrent notre domaine d'outre-mer comme un champ où l'on doit s'enrichir avec toute la hâte et par tous les moyens possibles; elle donnerait, si elle se généralisait, un sens véritablement odieux au mot de colonie d'exploitation, scientifiquement si exact. L'autre tendance, candidement humanitaire, sera celle des gens qui s'imaginent qu'il suffit d'appliquer aux nègres, en bloc et sans préparation, tous les bienfaits de la civilisation occidentale, y compris au besoin les droits électoraux, pour faire de notre empire colonial une nouvelle Arcadie. Or, c'est précisément parce qu'on a voulu donner aux indigènes de nos colonies tous les bienfaits de notre civilisation, au nombre desquels se trouve la séparation des pouvoirs, qu'on leur a infligé une magistrature trop souvent incapable de juger autrement que sur les dires de ses interprètes, c'est-à-dire une magistrature incapable de rendre la justice. A cet inconvénient déjà très grave s'en est ajouté un autre, celui de diminuer aux yeux de nos sujets indigènes la puissance de nos administrateurs. Habitués à voir réunies dans les mêmes mains la justice et l'administration, les indigènes sont déroutés par le dualisme que l'importation malencontreuse du principe de la séparation des pouvoirs a établi dans nos colonies, et il en résulte une diminution considérable d'influence pour nos administrateurs.

On aurait évité en grande partie tous ces inconvénients si, au lieu de suivre l'une ou l'autre des deux tendances que nous venons de signaler, on s'était engagé dans une troisième voie, celle de l'étude des problèmes coloniaux en eux-mêmes, avec le désir d'accorder aux indigènes toute la justice et tous les bons traitements possibles, mais en basant nos efforts sur l'étude concrète de la société et des besoins de nos sujets d'outre-mer. Si on avait étudié ainsi les indigènes, on n'aurait pas fait aussi gravement fausse route dans l'organisation de la justice aux colonies, surtout dans une colonie comme l'Indo-Chine.

EDOUARD PAYEN.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

LE CHEMIN DE FER
DE
MERV A KOUCHK

Dans un article du *Times of India*, un journaliste anglais, M. Angus Hamilton, a donné des renseignements intéressants sur la ligne de Merv à Kouchk, dont la construction avait fort inquiété l'opinion britannique.

L'établissement du chemin de fer transcaspien qui, partant de Krasnovodsk sur la rive orientale de la Caspienne, atteint Andijan, son terminus actuel, en passant par Merv, Bokhara, Samarkande et Kokand, avait été entrepris, dit M. Angus Hamilton, pour des raisons purement stratégiques. La section Krasnovodsk-Merv a, à cet égard, une importance particulière; mais plus la ligne pénétrait au cœur de l'Asie centrale, plus les considérations commerciales entraient en jeu, plus le pays devenait riche et producteur. En construisant la voie ferrée jusqu'à Merv, les Russes avaient accompli une partie de leurs desseins; mais, pour concentrer une armée sur la frontière afghane, en vue d'opérations militaires éventuelles, il leur restait à parcourir environ 300 verstes d'un pays difficile où les troupes auraient à traîner derrière elles d'immenses convois de chameaux, extrêmement coûteux, difficiles à réunir et sujets à de terribles paniques.

Ce fut pour éviter ces aléas et pour assurer plus solidement leur position stratégique que les Russes entreprirent la construction de la ligne de Merv à Kouchk.

En 1894, des études faites dans deux directions, à partir de la station de Tedjen, et à partir de Merv, démontrèrent que ce dernier tracé était le plus avantageux et avait une valeur intrinsèque supérieure. D'ailleurs, la ligne n'offrait pas de difficultés techniques particulières, le pays présentant une surface unie. La route par Merv était d'environ 65 verstes plus longue que celle par Tedjen, mais cette dernière aurait fait passer la voie ferrée à travers une contrée très accidentée et sans eau. La longueur réelle de la ligne aurait certainement dépassé celle du tracé par Merv. En outre, ce dernier traversait les populeuses oasis de Merv, Elatan, Pendjeh et était bien approvisionné d'eau sur tous le parcours.

En conséquence, on décida de construire la ligne en suivant les vallées de la Mourghab et de la rivière de Kouchk, et pour restreindre, le plus possible, les dépenses de premier établissement, on se proposa de limiter, au strict nécessaire, le nombre des bâtiments d'exploitation et de logement du personnel, et de les construire avec les matériaux les moins coûteux; de ne pas ballaster l'infrastructure de la voie, d'employer le bois au lieu de la pierre pour l'établissement des ponts, et de fixer les fils du télégraphe sur les supports déjà en usage pour les lignes de l'Etat.

Les premières prévisions budgétaires furent de 8.408.000 roubles, mais ce chiffre fut porté, dans la suite, à 8.719.000 roubles.

Un oukase impérial, publié le 26 août 1896, autorisa la construction de la ligne et, le 27 avril 1897, les travaux commencèrent, sous la direction du colonel Oulyanin, du génie. De 3.500



à 5.000 ouvriers russes, persans, bokhariotes, sartes de la province de Samarkande, ersaris et afghans de Maimena furent employés. La malaria qui régnait à l'état endémique provoqua de nombreux cas de maladie parmi les ouvriers; malgré cela, l'infrastructure de la voie était achevée en novembre 1898 et la pose des rails était terminée le 4 décembre de la même année. Le prix de revient réel des 293 verstes de la ligne s'éleva à 10.176.000 roubles, soit 33.000 roubles par verste. A considérer l'ensemble de la ligne transcaspienne, la section Merv-Kouchk avait été construite, non seulement à meilleur marché que les autres sections, mais aussi plus économiquement qu'aucun des chemins de fer russes.

En juin 1900, la ligne passa sous le contrôle de la direction des chemins de fer de l'Asie centrale, et depuis, de nombreuses améliorations y ont été apportées qui la rendent apte à jouer le rôle auquel l'Etat-Major russe la destine et un embranchement a ensuite été construit de Pendjdeh à Maroutchak.

La Mourghab avec ses tributaires la Kouchk et la Kash prend sa source en Afghanistan et arrose le district de Merv. La prospérité de cette oasis et de celle de Pendjeh dépend donc de la bonne volonté de l'émir, situation qui, dans un avenir plus ou moins rapproché, pourrait bien provoquer de la part de la Russie « une de ces rectifications de frontière » qui aurait pour résultat de mettre la ligne de partage des eaux du côté le plus sûr de la frontière, et de la soustraire à un voisin dont les bons procédés sont toujours sujets à caution.

Merv, point de départ de l'embranchement, est situé à environ 842 verstes de la tête de ligne du Transcaspien et à 293 verstes de Kouchk.

Les premières stations qu'on rencontre sont Balkhatan-Baba à 37 verstes de Merv, au milieu



d'un pays plat et sablonneux, puis à 20 verstes plus loin, Elatan, près du village du même nom fondé en 1885 et dont la population est composée de Perses, de Bokhariotes, de Khivans, de Sartes, d'Arméniens et de Juifs Bokhariotes qui détiennent comme de juste la plus grande partie du commerce. Elatan est le poste commercial le plus important de la ligne. Les stations suivantes sont: Sultan-Bent dont les environs peu accidentés et marécageux sont peuplés d'habitants tekkes. Iman-Baba dans une contrée presque déserte ; Sari-Yazi dans la vallée de la Mourghab que limitent à l'est les monts Karabyl.

Près de la gare il y a un hôpital militaire et des casernes pour une compagnie du bataillon des chemins de fer de la Transcaspie, Tash-Kepri, à 197 verstes de Merv, dans la partie de la vallée de la Mourghab à son confluent avec la rivière de Kouchk. A 22 verstes de là, presque sur la frontière afghane on rencontre le petit village de Penjdeh, maintenant appelé Takhta-Bazar où se trouvent les bâtiments de la douane et par où passe la plus grande partie du commerce entre la Russie et l'Afghanistan. A partir de ce point la ligne se dirige vers le Sud-Ouest, à travers l'étroite vallée de la rivière de Kouchk.

La station suivante est Kala-i-Mor à 224 verstes de Merv. A 15 verstes plus loin, la ligne franchit la rivière de Kouchk sur un pont dont les culées sont en pierre et les piles intermédiaires en fer. Près de la station de Kouchk, la voie passe auprès de deux villages fondés par des colons russes, l'un en 1892, l'autre en 1896.

Le poste de Kouchk, « Kouchkinski », est situé sur la frontière afghane dans la large vallée de la rivière de Kouchk, que limitent les hautes pentes montagneuses des Bend-Chengurek, ramifications du Paropamir. Grâce à la construction de la voie ferrée, Kouchk a acquis une importance spéciale. En 1900, la place était considérée comme forteresse de quatrième rang; le pavillon russe y fut arboré en présence du général Kouropatkine, ministre de la Guerre.

Jusqu'à l'établissement du chemin de fer, la population se composait seulement de la garnison et de quelques commerçants arméniens et persans; mais, avec l'établissement du chemin de fer, elle a augmenté rapidement. Actuellement il y a à Kouchk 53 maisons dont 23 appartiennent à des particuliers. Les environs sont malsains à cause de la nature marécageuse du sol et on prend actuellement des mesures pour assécher les marais et régulariser le cours des rivières afin d'assainir non seulement le territoire occupé par la gare, la forteresse et le village, mais aussi l'étendue de pays entre le poste frontière de Kara-Teppe et les villages d'émigrants d'Aledeieffski et de Poltavski.

La gare se compose d'un beau bâtiment en pierre blanche, tirée des carrières locales du bassin de la rivière de Kouchk, d'un atelier, de 8 maisons d'habitations avec des quartiers spéciaux pour les employés et de casernes pour la 6ᵉ compagnie du 1ᵉʳ bataillon de chemin de fer de la Transcaspie. Tous les bâtiments sont éclairés à la lumière électrique. Les ateliers sont pourvus de machines-outils mues électriquement. Près de la gare il y a de larges approvisionnements de traverses et de rails suffisants *pour établir la voie ferrée jusqu'à Hérat en cas de besoin.* L'eau provient d'une source dans les monts Gumbegli.

Les casernes sont situées sur le versant d'une haute colline, que surmontent des fortins. Il y a aussi un hôpital militaire, un bureau des postes et télégraphes et une maison de la douane. La poste de Kouchk n'a pas d'importance commerciale, mais comme le village est placé au pied du poste, celui-ci a une valeur stratégique considérable. Aux mains des Russes il commande les routes commerciales vers l'Afghanistan et vers Hérat. Il y a pas de doute que Kouchk, plus tard, jouera un rôle important dans le règlement de la question encore en litige entre la Russie et l'Angleterre. L'avenir dira si l'existence de ce poste aura une influence quelconque sur le commerce, actuellement réglementé par le gouvernement afghan et dirigé par ses autorités frontières vers le Khorassan.

Le poste des gardes frontière russes est à Childukhter à 18 verstes au sud de Kouchk et à seulement 120 verstes d'Hérat à travers les passes du Paropamisus.

Jusqu'à ces derniers temps, la capacité de transport de l'embranchement Merv-Kouchk était limitée à celle du chemin de fer transcaspien, et la rareté de l'eau ainsi que l'insuffisance du matériel roulant fixaient cette capacité à quatre trains par jour. Cette situation a été profondément modifiée par la construction de ligne d'Orenbourg à Tachkent qui met désormais en communication la Russie d'Europe avec le Nord de l'Afghanistan en évitant les transbordements de la Caspienne.

Cette ligne, qui s'étend sur une longueur de 1.794 verstes, vient d'être achevée et depuis le 31 janvier dernier sa partie Nord est ouverte au trafic.

Comme la ligne traverse une région totalement dépourvue d'eau, il a fallu surmonter d'énormes difficultés techniques, et, pour alimenter les machines, on a dû amener l'eau du lac Rakpatsa éloigné de 125 verstes. Par contre, du côté Sud où le chemin de fer longe l'Amou-Daria, il a fallu garantir la voie contre l'envahissement des eaux, car le fleuve, dont le niveau est plus élevé que celui de la région environnante, déborde, au printemps. On a été obligé de construire un grand nombre de remblais, de ponts et de canaux. La partie Sud de la ligne sera ouverte au commerce au mois de novembre.

Il existe aussi un projet de chemin de fer de Saratof à Merv, qui passerait par Ouralsk et la basse vallée de l'Amou-Daria ; mais il est à prévoir que la construction de cette ligne sera différée pour des raisons financières.

E. N.

RECONNAISSANCES TOPOGRAPHIQUES

DANS LE TIBET OCCIDENTAL

LA MISSION DES CAPITAINES RAWLING ET RYDER

Dans son dernier numéro (octobre 1905), le *Geographical Journal* a publié le récit d'un très intéressant voyage d'études topographiques effectué il y a quelques mois au nord de l'Himalaya, dans le Tibet occidental, par quelques officiers anglais (1). On se rappelle qu'une des clauses du traité anglo tibétain signé à Lhassa le 7 octobre 1904 stipulait qu'un marché serait ouvert à Gartok, dans la vallée du Haut-Indus. Il fallait envoyer un agent reconnaître la place et régler avec les fonctionnaires locaux l'exécution de cette clause de la convention. Le capitaine Rawling, qui avait accompli en 1903 un remarquable voyage dans le Tibet occidental, fut chargé de cette mission, avec, pour second, le lieutenant Bailey qui, par sa connaissance du tibétain, devait rendre à l'expédition de très grands services. Afin d'utiliser dans un intérêt scientifique le voyage qui se préparait et dont l'objectif principal avait un caractère politique nettement marqué, on adjoignit au capitaine Rawling deux officiers du service topographique de l'Inde, les capitaines Ryder et Wood, et quelques auxiliaires indigènes du même service. C'est au récit que le premier de ces officiers a fait de son voyage que nous empruntons les renseignements qui suivent.

Deux considérations principales réglèrent les préparatifs de l'expédition : d'une part, il convenait de s'équiper de façon à pouvoir passer un hiver entier, pour le cas où les voyageurs ne pourraient rentrer dans l'Inde avant que les hauts passages fussent fermés par les neiges; d'autre part, on était dans l'incertitude la plus complète relativement à l'attitude que les Tibétains observeraient vis-à-vis de la mission : quelques semaines auparavant, ils échangeaient des coups de fusil avec le corps expéditionnaire anglo indien; il fallait donc se prémunir, sinon contre leur hostilité, tout au moins contre leur mauvais vouloir et leur inertie. Cependant, comme nous le verrons, aucune de ces deux éventualités ne se réalisa. La caravane fut organisée comme suit : 26 poneys de charge portaient assez de provisions pour que l'on pût se passer, au besoin, du concours des Tibétains; 17 poneys de selle devaient permettre aux voyageurs d'effectuer commodément la majeure partie de chemin En outre, 100 yaks, du corps spécial de transport par yaks, accompagnèrent la mission jusqu'à Shigatse; au delà, elle trouva chez les populations l'accueil le plus empressé et toutes facilités pour se procurer les bêtes de charge, mules, poneys, yaks, ânes, dont elle avait besoin. Les approvisionnements eux-mêmes étaient calculés à deux mois de vivres pour les hommes, plus deux mois de supplément pour certains articles impossibles à trouver en route. Pour les officiers, on emporta quatre mois de vivres. La caravane se mit en route le 10 octobre 1904 : elle se composait, au total, des capitaines Rawling, Ryder et Wood, du lieutenant Bailey, du sous-topographe (*sub-surveyor*) Ram Singh, de l'infirmier Hira Singh; 3 topographes militaires, 5 soldats Gourkhas, 5 Khalassis, 7 conducteurs de poneys, 2 domestiques hindous, 2 domestiques tibétains, enfin 1 Ladakhi comme chef de convoi; soit en tout 31 personnes dont 4 Européens.

Quatre jours de marche les conduisirent à Shigatse (3.830 mètres), une des villes les plus importantes du Tibet, où ils passèrent plusieurs jours à s'équiper en fourrures, vêtements chauds pour le séjour sur les hauts plateaux. C'est près de Shigatse que se trouve le célèbre monastère de Tachi-lhoun-po où réside le Tachi Lama qui, jusqu'à ces derniers temps, ne le cédait au Tale Lama qu'en puissance temporelle et qui, depuis que ce dernier a pris la fuite, au moment de l'expédition anglaise, est devenu le principal personnage du Tibet. La mission le visita dans sa résidence d'été. Sixième titulaire de ces hautes fonctions, il n'avait que vingt-trois ans en octobre 1904. Son attitude, pleine de noblesse et de dignité, produisit une très vive impression sur les voyageurs. Ils visitèrent également les tombeaux des Tachi Lamas précédents. Ils sont au nombre de cinq et la description que Bogle, le voyageur anglais, fit des trois qui existaient lors de son séjour au Tibet correspond, paraît-il, à l'exacte réalité.

C'est à Pindzoling que la route suivie par le capitaine Ryder et ses compagnons rejoignit le Tsampo ou Brahmapoutra, dont elle était demeurée, jusqu'alors, distante de quelques milles au Sud. Elle ne s'en écarta plus guère jusqu'à la source du fleuve. A Lhatse-Dzong, la mission se partagea en deux groupes : le capitaine Wood et le lieutenant Bailey continuant à suivre la route principale qui traverse le Tsampo et s'en écarte vers le Nord, tandis que les capitaines Rawling et Ryder prenaient plus au Sud, demeurant sur la rive droite du fleuve dont ils désiraient reconnaître le cours sur la plus grande longueur possible.

A Saka-Dzong, pauvre village d'une douzaine de huttes sales et misérables, à 4.617 mètres d'altitude, les deux groupes se rejoignirent, mais pour se séparer à nouveau, le capitaine Ryder s'efforçant toujours de suivre le cours du Tsampo. Le 26 novembre, ayant franchi la passe de Mayum (5.151 mètres), ils quittaient définitivement la vallée du fleuve, qu'ils avaient ainsi relevé, presque sans interruption, depuis Shigatse jusqu'à sa source. Ils arrivaient dans la région des lacs où trois des plus grands fleuves de l'Inde, le Brahmapoutra (Tsampo), le Sutledj et l'Indus, prennent naissance à quelque distance les uns

(1) Le récit du capitaine Ryder contient l'exposé des travaux qu'il a effectués de septembre 1903 à janvier 1905, tant avec la première commission de la frontière tibétaine, celle qui séjourna à Kamba-Djong de longs mois, qu'avec l'expédition militaire de 1904 et qu'en compagnie du capitaine Rawling de Gyang-tsé à Gartok. C'est cette dernière partie de son récit seulement que nous utiliserons.

des autres. Le Gunchu-Tso, qu'ils rencontrèrent d'abord, est un lac long de 11 milles (18 kilomètres) et large de 2 ou 3, complètement gelé et n'ayant aucun émissaire. Le Mansarowar qu'ils rejoignirent le 30 novembre n'était pas gelé, sauf sur les bords. C'est une nappe d'eau de 12 milles environ (19 kilomètres 1/2) de long sur autant de large. Communique-t-il avec le Rakas-tal (Lagang-Tso des Tibétains) qui s'étend à 2 ou 3 milles à l'ouest, sur 16 milles environ de long et 3 ou 4 de large? La question était controversée. Le capitaine Ryder l'a résolue par l'affirmative. Quand il explora les bords du Mansarowar, il ne reconnut que le lit, à sec à ce moment de l'année, du chenal de jonction; à la saison des pluies ou à la fonte des neiges, le niveau du lac s'élève assez sensiblement, et comme il suffit d'un relèvement de 60 centimètres pour que le déversoir fasse son office, il n'est pas douteux qu'il existe, tout au moins à certains moments de l'année, une communication entre les deux lacs.

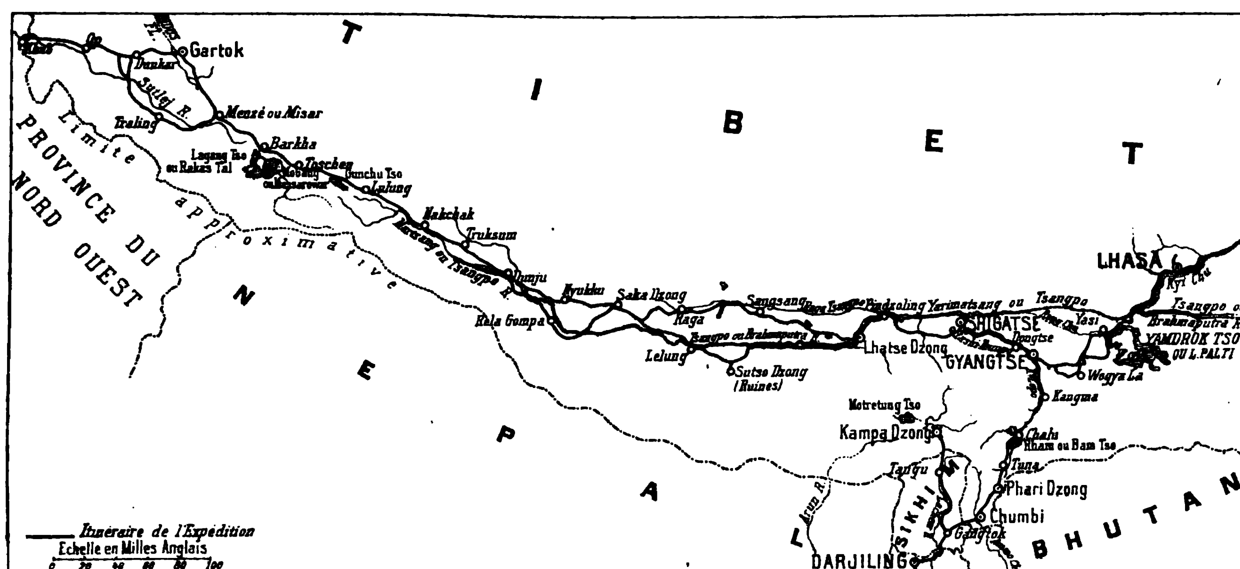
Par contre, aucune relation n'existe entre les lacs et le Sutledj, dont les sources doivent se trouver sur les flancs de la vallée, à l'ouest de la région des lacs.

Le 9 décembre enfin, la mission atteignit Gartok : la passe de Jerko, qui permet de franchir la ligne de partage des vallées de l'Indus et du Sutledj, n'est qu'à 16.200 pieds (4.937 mètres) et n'offre aucune difficulté. Les deux Garpons, gouverneurs du Tibet occidental, étaient déjà installés à Gargunsa, leur résidence d'hiver, qui est à 30 milles environ en aval de Gartok, mais ils étaient venus à la rencontre de la mission anglaise.

Les voyageurs ne s'arrêtèrent qu'un jour à Gartok : ce pauvre village leur parut la plus triste des localités qu'ils aient eu à traverser durant tout leur voyage : « Une douzaine de masures en ruine au milieu d'une longue et large plaine déserte, tel était à cette époque de l'année, écrit le capitaine Ryder, ce qui, en été, constitue le centre de commerce le plus important du Tibet occidental ; mais dans la belle saison les marchands y viennent en grand nombre, vivant sous la tente. Le vent secouait sans cesse la hutte dans laquelle nous nous tenions blottis, et le temps devenant menaçant, nous étions anxieux de ne pas rester à Gartok une minute de plus que le temps nécessaire au capitaine Rawling pour régler les questions relatives au marché. Ayant atteint l'objet principal de notre voyage, il ne nous restait qu'à regagner l'Inde le plus rapidement possible. »

Ce n'était pas la partie la moins difficile de l'expédition. Franchir, en plein mois de décembre, dans l'une des régions les plus désolées du globe une série de passes très élevées, dont l'une, — le col d'Ayila, qui fit passer les voyageurs de la vallée de l'Indus dans celle du Sutledj — atteint 5.700 mètres d'altitude, constitue une épreuve particulièrement dure. A Dunkar (4.297 mètres), ils retrouvèrent les cultures. La traversée du Shiring-La (4.998 mètres) le 21 décembre, à travers une épaisse couche de neige, offrit de réelles difficultés, surtout à la descente. Le 23, ils franchirent le Sutledj sur la glace, à 2.834 mètres, et la veille de Noël, une escalade de 5.000 pieds et une descente de 6.000 les conduisit, au delà du dernier obstacle, en territoire anglais. De la frontière, ils gagnèrent en dix-huit marches Simla, où ils arrivèrent le 11 janvier 1905.

Au point de vue géographique, la mission des capitaines Rawling et Ryder a obtenu des résultats très appréciables. Les levers à la planchette qu'ils effectuèrent atteignent 40.000 milles carrés (104.000 kilomètres carrés). Ils levèrent le Tsampo de Shigatse jusqu'à sa source, la région du lac Mansarowar, élucidant les problèmes qui se rattachent à cette portion du Tibet, complétèrent le lever de la rivière Sutledj, de ses sources jusqu'au point où elle pénètre en territoire anglais, et reconnurent la source de la branche de l'Indus qui passe à Gartok. Ces divers travaux, auxquels il faut ajou-



ter des travaux de triangulation très étendus, accomplis par une température particulièrement inclémente, qui atteignit — 24° Farenheit, font le plus grand honneur aux officiers qui les ont menés à bien. Ils complètent de la façon la plus heureuse les renseignements très imparfaits que l'on possédait sur la région au nord de l'Himalaya qui est comprise entre Shigatse et la région des lacs; il suffit, au reste, pour apprécier l'importance qu'ils présentent, de comparer la carte qui est jointe à l'article que nous venons de résumer à la carte d'Asie centrale de l'Atlas de Stieler (feuille n° 62).

C. M.

CINQ ANS DE VICE-ROYAUTÉ AUX INDES

1900-1905

LORD CURZON

Sa politique intérieure et sa politique extérieure

Pendant la guerre du Transvaal, qui a immobilisé toutes les forces de l'Angleterre et qui permettait à ses ennemis de se livrer aux approches de son vaste empire à des entreprises capables de compromettre sa sécurité, la politique anglaise, dans l'Inde comme ailleurs, a été aussi réservée et aussi peu provocante que possible. A ce moment, l'action de lord Curzon était tout intérieure : à l'extérieur, il se contentait de nouer des relations et de s'informer. Mais, depuis lors, on a vu sa politique se manifester dans les faits par la démonstration du golfe Persique, les incitations qui sont certainement venues de Calcutta au Japon et ont poussé ce pays à la guerre. Puis sont venues l'expédition au Tibet, les intrigues anglaises en Arabie, qui ont amené d'un côté la guerre entre le scheikh de Koueit, allié à l'émir des Ouahabites, et l'émir du Chammar, et de l'autre la révolte de l'Yémen. Cette politique n'a certainement pas été étrangère à toutes les influences qui se sont déployées pour rendre aussi nul et aussi inefficient que possible le traité franco-siamois de 1902, insuffisamment amendé en 1903. Lord Curzon a encore agi en Afghanistan, pour ne parler que de l'extérieur, car à l'intérieur il a systématiquement dirigé sa politique dans le sens pour ainsi dire féodal qu'indique le grand durbar de Delhi.

Certes, l'idée directrice de son règne n'est pas une idée neuve : c'est l'idée d'impérialisme poussée aussi loin que possible. L'originalité a consisté dans la manière. Elle a été adaptée aux besoins modernes et aux idées d'un homme qui voulait soumettre à l'empire de l'Angleterre tous les rivages asiatiques de l'océan Indien.

***

Il n'est pas risqué de dire qu'à l'intérieur même de l'Inde, lord Curzon a été le continuateur, l'amplificateur de Dupleix. S'inspirant de son exemple, de l'expérience souvent malheureuse de la domination anglaise dans l'Inde, de la politique russe dans l'Asie centrale, et aussi des pratiques constantes des Hollandais dans les îles de la Sonde, lord Curzon a considéré qu'il fallait que l'Angleterre assît dans l'Inde sa puissance autant que possible sur une forte hiérarchie, et se servit, à la fois pour mener, sans qu'elle s'en aperçût, la population indigène et pour la diviser, des rajahs et autres princes indiens.

Ce serait une erreur de croire que cette idée simple et si pratique, qui se résume aux esprits français dans la formule du protectorat, malheureusement si peu obéie dans notre propre politique coloniale, l'a été toujours dans celle de l'Angleterre. A cet égard, cette dernière s'est longtemps éloignée de la ligne de conduite que les Hollandais se sont tracée dans leur domaine de l'Insulinde dès 1830, par le règlement organique dû à Van der Capellen et à Van der Bosch, et qui « proclamait, après expérience, la nécessité de laisser la population indigène sous l'autorité de ses chefs directs, principe fécond en conséquences utiles, car la considération dont le gouvernement entoure ces chefs en fait des agents dévoués, les intermédiaires les plus naturels, et partant les meilleurs de tous, entre les classes inférieures et l'Etat dominant ».

Or, l'Angleterre suivit aux Indes un système diamétralement opposé. Celui de ses gouverneurs qui incarna ce système fut lord Dalhousie, qui partit juste à temps pour ne pas recueillir le fruit de ses œuvres : la grande révolte de 1857. Le but qu'il avait poursuivi pendant les huit années de son gouvernement, de 1848 à 1856, avait été d'arriver à l'unification de l'Inde. Ces huit années sont une période mémorable dans l'histoire de ce pays. Elle marque la fin de la conquête du Pendjab sur les Sikhs, après une lutte terrible contre les héritiers de Runfit Singh (1849), la conquête de la Basse-Birmanie (1852) et enfin, en 1856, l'absorption du royaume d'Oudh sans conquête. D'après les idées émises par lord Dalhousie, le territoire d'un prince indigène qui mourait sans héritiers directs était, en effet, considéré comme revenant de droit aux Anglais, à l'exclusion des héritiers adoptés. Cette règle avait donné au gouvernement des Etats Mahrattes, comme Jhansi, Nachpur et Satara. Lord Dalhousie la compléta en transformant en pensions viagères les pensions accordées aux princes dépossédés et à leurs familles, et il réussit à porter ainsi à son comble le mécontentement des Mahrattes en atteignant par là leur chef, l'héritier du juhwa de Poona, et à s'aliéner les musulmans en jetant sur le pavé Bahadur-Chali, dernier descendant des empereurs mogols de Delhi et de la race de Tamerlan. Telle fut l'origine de la révolte de 1857 qui faillit coûter à l'Angleterre le plus beau fleuron de son empire colonial.

Mais la leçon n'a pas été perdue : depuis 1857, les Anglais se sont efforcés d'oublier et de faire oublier les théories Dalhousie. Laissant désormais en repos les Etats indigènes qui subsistaient

encore, ils en ont même reconstitué certains autres. Quelques-uns ont été agrandis. Ainsi a été constituée, à travers toute la péninsule, une chaîne irrégulière d'intérêts particuliers, rivaux souvent et n'ayant en tout cas jamais entre eux aucun lien de parenté. Les princes qui gouvernent ces Etats, indépendants en apparence, n'ont plus même en réalité qu'un simple contrôle sur les finances de leurs Etats : ils sont en quelque sorte réduits à une liste civile. Autrefois un danger pour la domination anglaise, ils sont maintenant pour elle une cause de sécurité en rompant de toutes parts l'unité des pays d'administration directe et en rendant plus difficile l'extension d'un mouvement insurrectionnel.

Mais, jusqu'ici, cette sage politique était compromise par une attitude maladroite : on témoignait et surtout l'on montrait à ces princes une méfiance et un mépris de leurs personnes peu faits pour se les attacher. Lord Curzon a voulu porter remède à cela, mettre en quelque sorte la dernière main à l'œuvre de ses prédécesseurs. Mieux que tout autre il sait qu'un homme averti en vaut deux et je crois que rarement la police secrète a été mieux faite que sous son gouvernement. Mais cette méfiance maintenue au fond a disparu des rapports extérieurs. Au lendemain de son premier débarquement aux Indes, rendant visite au représentant de la plus ancienne noblesse du pays, le souverain radjpoute de Jeypore, il l'a appelé son frère et a insisté plusieurs fois sur ce point dans sa harangue. Il ne s'est jamais départi de cette ligne de conduite qu'il affirmait dès son arrivée. Toujours il s'est attaché à recevoir avec les plus grands honneurs les princes indigènes, les relevant ainsi aux yeux de tous, et leur répétant qu'il n'était, lui vice-roi des Indes, que le premier d'entre eux. D'ordinaire, quand un vice-roi et un prince indigène étaient en présence, il y avait entre eux un intermédiaire ; le résident britannique auprès de ce prince. Avec lord Curzon, cet intermédiaire a disparu. Quand le rajah arrive en sa présence, il sait bien d'avance tout ce que l'indigène pourrait avoir à lui demander, il est au courant de ses affaires, de ses tenants et aboutissants, et une mémoire heureuse lui permet presque toujours de faire montre de souvenirs personnels. Le résident suit son souverain, mais il n'est plus l'intermédiaire obligé : il n'est plus que le premier « A D C in waiting ». C'est le vice-roi des Indes recevant un souverain vassal. C'est là une politique très adroite et qui n'a pas tardé à porter ses fruits, puisque, lors de l'expédition de Chine, le rajah de Gwalior a tenu à partir lui-même avec un corps de *sa* cavalerie, que celui de Bekaneer a prêté à l'armée anglaise son corps de chameliers et que les hôpitaux du corps expéditionnaire anglais ont été largement subventionnés par les souverains du Mysore et de Jeypore, pour ne citer que les deux plus gros donateurs.

Arrêtons-nous donc sur ces derniers faits, si significatifs, et tâchons de bien en préciser la portée. Lord Curzon a-t-il simplement voulu, pendant les cinq années de son règne, améliorer le sort des populations indigènes, agrandir et perfectionner les possessions anglaises des Indes? Non, il a vu à la fois plus grand et plus pratique. Entre l'énorme empire russe d'Asie et l'empire naissant du Japon, dont la dernière guerre a été, par malheur, la première révélation pour beaucoup de de gens, il a voulu asseoir, élargir un empire anglais : l'océan Indien, et toutes les ressources de sa merveilleuse activité, les trésors d'expérience qu'il a acquis pendant quinze années de voyage à travers l'Asie, il les a mis au service de cette idée. C'est à cela qu'a tendu la politique intérieure que nous venons de résumer plus haut. S'il a adopté cette ligne de conduite vis-à-vis des princes et de la noblesse indigènes, c'est qu'il a compris qu'un tel empire dans un tel pays devait être un empire féodal. Et, pour en arriver à cette conclusion, il avait la longue suite de faits que nous avons exposés plus haut, c'est-à-dire les leçons de l'expérience, si chèrement acquise par les Hollandais dans les îles de la Sonde et par son propre pays aux Indes. Il a jugé sage d'asseoir la puissance anglaise sur un retour aux anciennes traditions du pays qu'il gouvernait, comprenant que par là il fortifiait son prestige au lieu de le diminuer. La première grande manifestation de son idée féodale et impérialiste a été ce durbar de Delhi de 1900 qui a donné lieu à de si vives controverses. Il est venu là en chef de l'Empire des Indes et *premier* de la noblesse indienne, et, comme tel, il s'est assis à la première place pour proclamer le règne de son souverain, ne laissant que la seconde place au duc de Connaught, frère du roi Edouard. Cette manifestation d'un nouvel état de choses, il l'a faite dans un décor d'une pompe inouïe, sorte de camp du drap d'or destiné à frapper les imaginations indiennes. Il fallait qu'il fût le premier ce jour-là, que princes et nobles comprissent qu'entre le souverain qu'on proclamait et eux il n'y avait qu'un intermédiaire : lord Curzon, vice-roi des Indes. Et c'est pour cela que ces princes l'ont suivi en Chine comme autrefois les vassaux des empires mahrattes ou mongols suivaient leur chef à la guerre.

***

Mais un tel empire, quelle que soit l'excellence de sa politique intérieure, a besoin d'être défendu au dehors : pour comprendre l'œuvre de lord Curzon, il faut donc voir comment il a travaillé à couvrir les approches de l'Inde et a organisé sa défense.

Son œuvre diplomatique a été immense. Il a longuement négocié avec la Chine au sujet du Tibet, après avoir poussé un cri d'alarme lorsque l'on a connu la présence des agents russes à Lhassa. Puis, après l'expédition de sir Claude Macdonald, organisée avec un soin extrême, il a, lors de la négociation du traité anglo-tibétain, abandonné, malgré les ordres de Londres, la demande d'indemnité contre la cession à l'Inde de la vallée du Tchoumbi, voie stratégique permettant d'arriver au cœur du Tibet en même temps

que voie commerciale pour les planteurs de thé du Bengale et de l'Assam. Mais cette expédition tibétaine aurait sans doute été impossible si les Russes n'avaient été aux prises avec le Japon. Il n'est pas douteux que lord Curzon fit les plus grands efforts, par l'intermédiaire des agents qu'il avait à Tokyo, pour pousser les Japonais à la guerre. Non seulement il a négocié avec les autorités tibétaines, mais encore il a fait explorer le pays, puisque, dès le lendemain de son arrivée à Lhassa, le colonel Younghusband se privait de quatre de ses officiers qui, escortés seulement d'une douzaine de gourkas, s'engageaient dans des montagnes affreuses pour ne revenir que cinq mois après le corps expéditionnaire par le haut Bhramapoutra.

En même temps qu'il négociait avec Pékin et le Japon, il n'oubliait pas la frontière du Nord-Ouest. C'était de ce côté la démonstration navale du golfe Persique, infructueuse en apparence et cruellement raillée, mais qui avait, un an après, pour suite le départ pour la Perse d'une mission commerciale et diplomatique dirigée non par des Anglais, pour ne pas donner ombrage à la Russie, mais par des indigènes persans d'origine, des parsis, ces banquiers de l'Inde, ralliés à la politique anglaise par la bienveillance que n'ont cessé de leur témoigner le roi Edouard et lord Curzon. Hier, ces parsis avaient été les meilleurs intermédiaires de lord Curzon pour négocier avec le Japon et savoir ce qui s'y passait : ils allaient lui rendre le même service en Perse. Comment ne pas voir enfin l'action détournée de l'ardent vice-roi des Indes dans l'appui prêté aux révoltés de l'Yémen contre les Turcs trop acquis à l'influence allemande? Son insistance pour nous arracher les restes de notre influence sur l'iman de Mascate ne tient-elle pas au même motif, au désir de voir l'Angleterre seule dans tout le nord de l'océan Indien. Il s'agissait là, et plus directement encore à Koueit, de surveiller, de dominer le débouché maritime du futur chemin de fer de Bagdad.

D'autres plus autorisés que moi se sont chargés de dire quel rôle l'influence anglo-indienne a joué dans le traité franco-siamois. Lord Curzon a trop bien montré durant sa vice-royauté que rien de ce qui touche à ses voisins ne lui est indifférent pour qu'il ne soit pas permis de supposer que là encore, grâce à l'expérience que ses voyages au Siam lui ont permis d'acquérir, il a été un conseiller écouté; il avait une trop belle occasion d'assurer ses frontières de l'Est pour ne pas se mêler des affaires franco-siamoises.

Le dernier succès diplomatique de lord Curzon a été l'achèvement des négociations avec l'Afghanistan. Depuis cinquante ans missions ou ambassades à Kaboul ont été funestes aux Anglais : toutes ou presque toutes se sont terminées d'une manière tragique. Ceci n'était pas pour faciliter les négociations, aussi elles ont duré longtemps. Là encore, lord Cuzon a eu recours aux indigènes. C'est d'indigènes que sera composée le nouveau consulat anglais de Kaboul ; on espère qu'il froissera moins ainsi les préjugés religieux des Afghans. On a été plus loin. Habilement circonvenu par les émissaires du vice-roi, l'émir d'Afghanistan a consenti à envoyer son fils aux Indes et à accepter qu'une mission mi-militaire mi-diplomatique vînt en même temps à Kaboul. La première étape du jeune prince a été Calcutta. Puis on l'a promené en divers endroits, on a donné fêtes sur fêtes en son honneur, et enfin on lui a fait passer à Rawal-Pindi une revue de 20.000 hommes, destinée sans doute à lui montrer que l'empire indien était capable de le protéger... au besoin même contre les égarements de ses propres sujets. Puis, comme la mission anglaise ne revenait pas assez vite, on allongea son séjour et, lors de son passage à Peshawar, il était campé avec toute sa suite sous les canons du fort de Jumrod : pendant deux ou trois jours ç'a été un otage, et il n'a repassé la passe de Khyber que lorsque le dernier Anglais en a été sorti.

Il est vrai que, comme le Bulletin l'a dit, le traité conclu avec l'émir, qui confirme seulement celui qui a été signé par son père, reste bien vague pour donner base à une politique « progressive » de l'Angleterre en Afghanistan.

Quand on se rappelle que tout cela a été fait en cinq ans, on est frappé d'admiration pour l'étendue de cette œuvre. Certes, elle est de celles qui donnent beau jeu à l'imagination. Lord Curzon lui-même est un peu de nature à l'inspirer, car ce travailleur acharné, calculateur positif, à la parole brève et au geste brutal, est en même temps un rêveur. Je ne le crois pas éloigné d'avoir rêvé une sorte de panislamisme sous la domination anglaise... du moins il l'a laissé dire. Mais quinze années de voyages parmi les populations musulmanes de l'Asie lui ont sans nul doute appris qu'un pareil rêve, si beau soit-il, n'est, en dehors de certaines conditions très positives, qu'une décevante chimère. Le monde de l'Islam n'a connu que les empires du sabre, les empires de conquête, les empires nomades. Lord Curzon le sait mieux que tout autre : ce qu'il a cherché, c'est d'entrer dans la politique de la plupart des Etats musulmans d'Asie, de s'y créer des influences, des noyaux d'intérêts, capables, à un moment donné, de servir à une action dans tel ou tel sens. Mais lui seul, peut-être, est capable de tenir, tout en les laissant soigneusement cachés, les fils de cette politique multiple et compliquée, et c'est peut-être là qu'est la plus ardue de toutes les tâches qu'il lègue à son successeur.

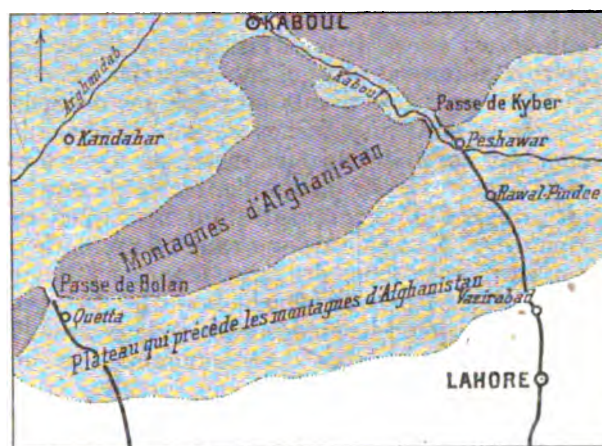
***

Mais ce n'était pas tout que d'entourer l'Inde de voisins plus ou moins soumis ou liés par des traités, il fallait que, derrière cette zone diplomatique, il y eut une organisation militaire assez forte pour faire respecter ces traités. Pour cette besogne il s'est adjoint lord Kitchener : le vice-roi n'a point dédaigné l'appoint que le prestige du vainqueur de Khartoum et du Transvaal apporterait à son œuvre.

Qu'a donc été la réorganisation de l'armée des Indes? Elle a consisté, dit-on assez généralement, à concentrer cette armée sur la frontière Nord-Ouest. Cela est vrai ; mais pas d'une façon absolue, et pour le comprendre il est nécessaire de se rendre compte de ce qu'est le pays qu'on appelle les *N. W. Provinces*

Avant mon arrivée aux Indes, je ne connaissais la partie du pays qui s'étend entre Vazirabad et Peshawar que par les descriptions que l'on en trouve dans l'ouvrage de Mac Kerloch, *Large game shooting*, et c'est encore à l'heure actuelle l'ouvrage que je connaisse, rendant le mieux la nature sauvage et désolée de cette région. C'est un plateau rocheux, bouleversé par des érosions formidables et que traversent par endroits de larges ravines à bords déchiquetés, qui se transforment, au moment de la saison des pluies, en torrents impétueux. Peu ou point de villages ; une végétation rabougrie, poussant à regret dans les fentes des rochers ou sur de maigres bancs de sable amenés là par les eaux : tel est l'aspect général de ce plateau qui s'élève graduellement vers le Nord et le Nord-Ouest. Parfois, dans certaines zones, la pente devient presque insensible; c'est Rawal Pendi, c'est surtout Peshawar, établis tous deux sur des marches de cet escalier gigantesque qui mène du Pendjab à l'Afghanistan.

Au delà de la dernière marche, celle de Peshawar, une muraille abrupte se dresse : ce sont les montagnes de l'Afghanistan. Le plateau que nous venons de traverser est le redan, la place d'armes, pour employer une expression plus juste, de la défense anglaise. Nous verrons plus loin comment cette dernière a été organisée. Pénétrons maintenant dans le pays contre qui elle a été faite, franchissons la passe de Kyber. Au plateau grisâtre de tout à l'heure succède sans transition une série de vallées ou plutôt de cluses d'une déclivité fantastique, enserrées dans des montagnes brunes où çà et là quelques arbustes poussent comme à regret, pour rappeler, semble-t-il, qu'il existe un monde végétal. C'est le long de ces cluses que circule la route de Kaboul qui, vue de loin, ressemble à une grosse corde grise accrochée à toutes les pointes de rochers, à toutes les arêtes ou rotondités de la montagne. En se penchant sur le parapet du chemin, on aperçoit de temps à autre dans un fond de vallée un petit peu de verdure. Ce sont de malheureux arbres fruitiers poussés là on ne sait trop comment, au bord d'un ruisseau. En regardant de plus près, vous apercevrez également çà et là un trou à fleur de terre; c'est l'entrée de la tannière où résident les seigneurs et maîtres de ce royaume de la désolation. Leur fortune consiste en quelques chèvres, qui se nourrissent on ne sait trop de quoi, et surtout en produits de vols à main armée qu'ils commettent un peu partout. Deux fois par semaine, un certain nombre d'entre eux viennent à Ali Mufid ou à Jumrod chercher des fusils; puis ils s'installent par groupes de deux ou trois dans de petits blockhaus perchés sur des arêtes de rochers qui, de distance en distance, surplombent la route. Ils forment ce qu'on appelle les milices afridis et sont mis là pour protéger les caravanes de Kaboul et les voyageurs : seul moyen que l'on ait trouvé pour les empêcher de piller ou d'assassiner les uns ou le autres. C'est peu rassurant, étant donné leurs mines et leurs mœurs; mais, tout compte fait, c'est une économie d'argent et de soldats. En temps de guerre, ils formeraient les troupes irrégulières d'avant-garde, ou troupes de couverture de l'armée anglaise. Ils sont commandés par quatre officiers anglais qui doivent trouver que la vie d'officier de « zéphyrs » serait



un paradis sur terre, et qui, une fois sur trois, meurent assassinés par leurs soldats. Ces irréguliers sont les spécimens d'une population assez nombreuse de musulmans fanatiques, qui ne rêvent que plaies et bosses, pour qui tuer un roumi est une bonne action et la guerre la moins mauvaise chance de ne pas mourir de faim. C'est cette population que tout envahisseur de l'Afghanistan trouvera devant lui, de quelque côté qu'il vienne. Seuls ils peuvent vivre et manœuvrer dans ces horribles montagnes qui sont leur meilleur allié, et ces hommes peuplant ce milieu font qu'une armée serait nécessaire pour protéger les ravitaillements d'un corps d'armée qui opérerait dans ce pays. Telle est la région d'aspect peu engageant qui, depuis la passe de Kyber jusqu'à celle de Bolan, borde les possessions anglaises.

Comment s'arranger d'un voisin aussi rébarbatif? Les Anglais ont d'abord essayé de la conquête.

Après avoir vu détruire en entier un de leurs corps expéditionnaires et essuyé deux ou trois autres désastres, il leur a fallu mobiliser une véritable armée sous les ordres de lord Roberts pour rétablir leur prestige parmi les populations montagnardes, et obtenir, en somme, un succès éphémère. Devant de si piètres résultats si chèrement achetés, ils ont essayé de faire entrer le khan de Kaboul sous leur influence et d'appuyer cette action diplomatique par un dispositif militaire assez fort pour en augmenter sérieusement la valeur.

***

Les deux bases de la défense de l'Inde sur la frontière de l'Ouest sont Quetta, dans le Béloutchistan anglais, devant la passe de Bolan, et Peshawar, appuyé par le groupe Attok-Rawal-Pindi, devant la passe de Kyber.

Rendre possible et rapide la mobilisation de l'armée indienne sur la ligne Quetta-Peshawar, tel a été, en deux mots, le plan de réformes qui vient d'être élaboré.

Dans l'histoire de toute colonie il y a deux phases : c'est d'abord la phase de conquête durant laquelle un corps expéditionnaire, qui a pour objectif les points stratégiques du pays et les forces ennemies, opère avec des modes de transport et de ravitaillement plus ou moins variés et perfectionnés; puis, ces points stratégiques occupés et ces forces ennemies vaincues, vient la phase d'occupation caractérisée par l'installation sur tout le pays d'un réseau de postes d'autant plus serré que les moyens de communication sont plus rudimentaires. En général, on s'en est tenu là. Ce système présente dans des pays étendus l'inconvénient d'émietter considérablement les troupes et amène, en général, un désordre sérieux dans l'administration de leurs détachements. Les deux phases sont passées pour l'Inde, grâce à sa nouvelle organisation.

En effet, pour qu'une armée répandue sur un territoire aussi énorme fût mobilisable sur sa frontière extrême, il fallait :

1° Remanier l'emplacement des régiments en les groupant et en les rapprochant du Nord-Ouest ;

2° Puisque l'on ne peut mettre toutes les troupes sur la frontière même — et cela, en dehors même des autres raisons, parce que la pauvreté du pays s'y opposerait — il faut avoir un dispositif de mobilisation très perfectionné pour les y porter;

3° Pourvoir au remplacement des troupes ainsi enlevées à leurs anciennes garnisons.

C'est ce premier point qui a amené les plus fortes dépenses. Le principe du groupement a été le suivant : avoir toutes les troupes réunies en masses importantes dans certains camps, distincts autant que possible des grandes villes, offrant les meilleures conditions sanitaires, reliés par chemin de fer au centre du commandement et placés à portée de la ligne de mobilisation. C'est cette armée qui comprend les forces actuelles, troupes anglaises et troupes indigènes directes, qui forme l'armée de premier choc immédiatement mobilisable, qui sera répartie en 9 divisions et 3 corps d'armée. Les principaux centres seront : sur la frontière afghane et groupés dans l'ordre suivant, Peshawar (4.000 hommes), Noshera Rawal Pindi (7000) et, en extrême réserve, Lahore ou plutôt Mean Meer. Sur la frontière du Béloutchistan nous trouvons Quetta (9.000 hommes), avec un énorme dépôt de matériel de chemin fer, car la voie jusqu'à Kandahar est toute tracée : il n'y a plus qu'à poser le rail, soit pour prendre à revers l'Afghanistan par la vallée de l'Helmend, soit pour faire face à une offensive russe du côté de Merv. De l'un ou l'autre de ces côtés, Peshawar ou Quetta, on peut avoir en quarante-huit heures 50.000 hommse sur la frontière.

Pour se procurer les troupes qui vont concourir à ces groupements, on a, outre la création d'un très petit nombre de nouveaux régiments, entre autres un de Gourkas, retiré leur garnison à toutes les villes qui ne possédaient qu'un seul régiment. Rawal-Pindi recevra le plus fort acroissement de troupes, puisque ses forces vont être augmentées d'un régiment d'artillerie et d'un du génie, ce qui les portera, en y comprenant les camps secondaires, à 4 régiments d'artillerie et 1 régiment du génie. C'est là, en outre, le centre de tous les corps de transport pour le Nord de l'Inde, sauf les corps à mulets groupés au pied même des montagnes, à Peshawar. Certains cantonnements de montagne ont été aussi augmentés comme Darjiling et Almarah.

Parmi les autres grands camps, il faut citer Secunderabad (9.000 hommes) et Bangalore. Ce sont là des centres de surveillance pour l'Inde centrale et pour l'Inde du Sud. Quant aux villes qui ont conservé leur garnison : Agra, Delhi, Lahore par exemple, il n'est pas inutile de rappeler que cette garnison est toujours groupée dans la ville anglaise, ou cantonnement, de manière à éviter toute surprise. Dans le cas où la ville possède un fort, celui-ci est occupé exclusivement par des Européens et sert en général de dépôt de munitions et de magasin d'artillerie. Cette concentration très forte n'est possible qu'à condition d'être faite dans des conditions d'hygiène excellentes et je crois qu'à ce point de vue il est difficile de rêver mieux que ce qui a été fait. Partout des cantonnements énormes, où le grand souci a été de donner de l'air et de l'ombre. Les bâtiments sont ou des rez-de-chaussée ou des constructions à un seul étage, et toujours séparés par de longues avenues plantées d'arbres. L'hôpital de Peshawar, avec ses jardins, ses massifs de fleurs et ses pavillons isolés, est une merveille du genre.

***

Pour se rendre compte de la facilité de concentrer ces troupes et de les amener, soit sur une frontière, soit sur une autre, soit encore sur un point de l'intérieur menacé par une révolte, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte des chemins de fer indiens.

Les provinces du Nord-Ouest et le Penjab possèdent comme voies d'accès :

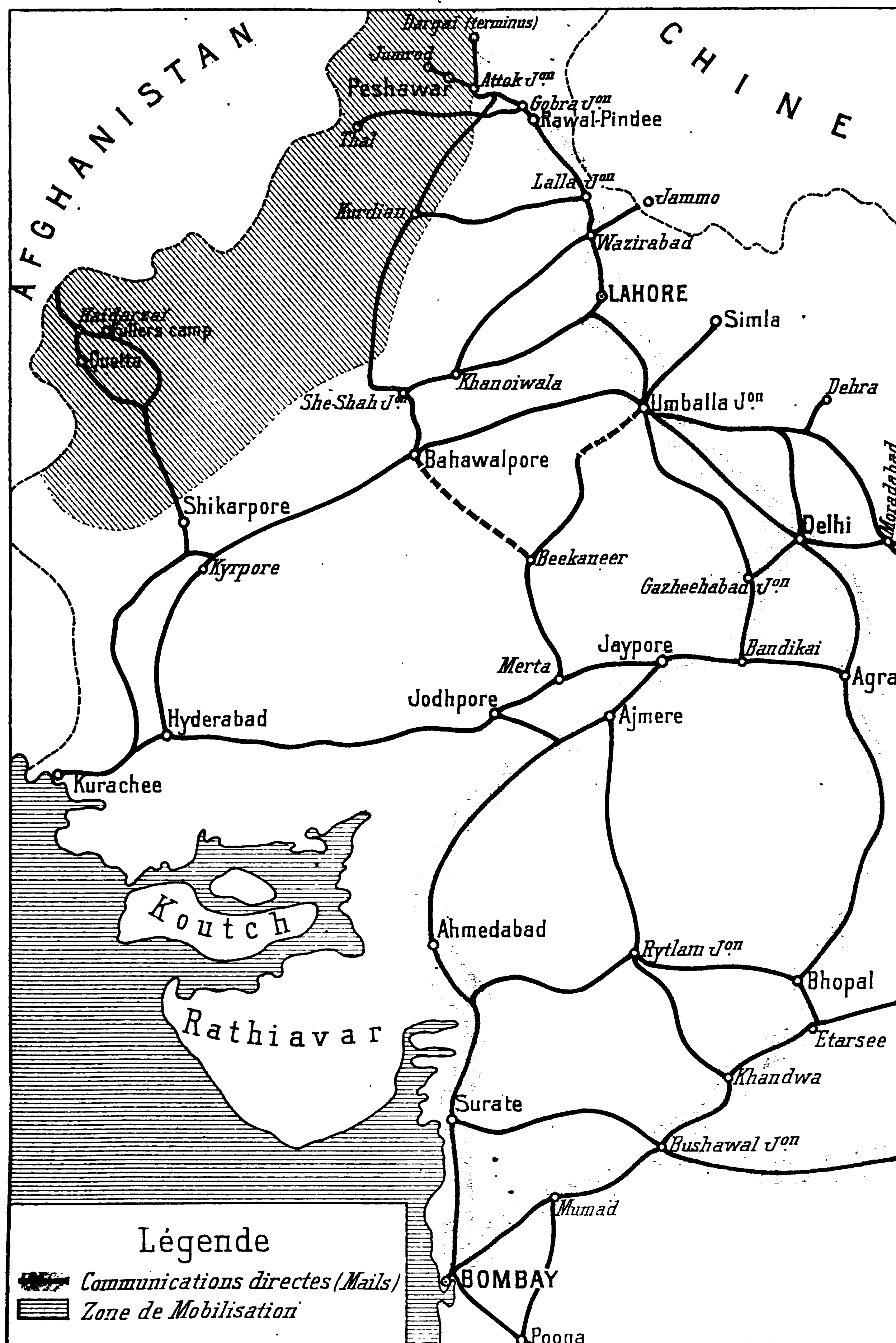
a) Pour des renforts envoyés par mer ou venant de Sindh :

1° La ligne Kurachee-Hyderabad-Kyrpore-Bawalpore ;

Bawalpore Kurdian ;

Bawalpore-Lahore-Vazirabad ;

b) Inversement les troupes du Penjab peuvent être portées sur Quetta par deux embranchements


AFGHANISTAN
CHINE
Bargai (terminus)
Jumrod
Peshawar
Attok Jon
Gobra Jon
Rawal-Pindee
Thal
Lalla Jon
Jammo
Kurdian
Wazirabad
LAHORE
Haidarzai
Fillers camp
Quetta
Simla
Khanoiwala
She-Shah Jon
Dehra
Umballa Jon
Bahawalpore
Moradabad
Shikarpore
Delhi
Kyrpore
Beekaneer
Gazheehabad Jon
Jaypore
Bandikai
Merta
Agra
Jodhpore
Ajmere
Hyderabad
Kurachee
Koutch
Ahmedabad
Rytlam Jon
Bhopal
Rathiavar
Etarsee
Khandwa
Surate
Bushawal Jon
Mumad
Légende
Communications directes (Mails)
Zone de Mobilisation
BOMBAY
Poona

à la ligne précitée qui partent l'un d'Hyderabad, l'autre de Kyrpore.

c) Les renforts venant du Bengale gagnent le Nord-Ouest par le double réseau de l'Est-Indien et de l'Oudh et le Rokilkand Railway.

d) Ceux venant de Bombay peuvent emprunter :
1° Bombay-Ajmen-Delhi;
2° Bombay-Starsa-Bhopal;
3° Bombay-Agra.

e) Ceux de l'Inde du Sud se reportent sur ces trois lignes aux deux bifurcations de Poona et Bushawal.

Des voies d'évitement ou de garage ont, en outre, été ménagées :

Celle de Rutlam à Ajmen (ligne 1°); celles entre Delhi et Umballa. Les deux comprises dans l intérieur du triangle Lahore, Attock, She Sha Junction.

Il suffit de grouper de manières différentes ces trois réseaux et d'y ajouter celui du Bengal Nagpur Railway pour voir avec quelle facilité on peut porter des troupes sur n'importe quel point du territoire. Entre Peshawar et Rawal-Pindi, les pentes étant très fortes, il était nécessaire d'avoir sur place des troupes plus considérables, en cantonnements plus resserrés et munis de tous leurs approvisionnements afin de gagner du temps au moment d'une mobilisation.

Voici donc l'armée de premier choc groupée et munie du réseau de chemin de fer nécessaire à sa mobilisation. Voyons comment elle est commandée et de quoi elle se compose.

***

Jusqu'en 1894 les troupes étaient réparties dans les différentes provinces selon les besoins et les circonstances. Il existait peu ou point d'unité de commandement, des inspecteurs venant de temps à autre de Londres. Quand le besoin s'en faisait sentir, on prenait ici un bataillon, là un escadron, pour concourir à la formation d'une colonne volante commandée par un général qui, le plus souvent, ne connaissait pas ses troupes.

La loi de 1894 a été un premier essai de groupement. On avait réuni l'armée des Indes en quatre commandements territoriaux : Madras, Bombay, Bengale, Penjab. Désormais cette armée est groupée en neuf divisions reparties en trois corps d'armée : divisions et corps d'armée ayant leurs états-majors sur place et étant immédiatement mobilisables. Jusqu'ici tout allait bien, mais les discussions ont commencé quand il s'est agi du commandement de cette armée. Un commandement militaire de cette importance était sans précédent dans l'histoire d'Angleterre et bien fait pour éveiller les susceptibilités. On trouvait pour le coup que lord Curzon allait trop loin, qu'il voulait avoir son armée à lui. Ce fut lord Esher qui, au nom d'un comité parlementaire, commença l'attaque en proposant de donner le commandement de l'armée des Indes à un « home commander in chief » ou commandant en chef résidant en Angleterre, qui aurait en temps ordinaire le contrôle administratif tandis que son pouvoir exécutif serait délégué à des lieutenants « in command » équivalents à des commandants de corps d'armée. A ce projet lord Curzon a objecté qu'en voulant résoudre la question du commandement en chef on allait à rien moins qu'à la destruction de son plan; que c'était revenir indirectement au vieux système de 1894 reconnu insuffisant. Du moment qu'on faisait un pas en avant, qu'on groupait l'armée des Indes, il fallait qu'il y eût une armée et non pas trois : le « home commander in chief » n'aurait eu le temps pendant sa tournée d'inspection de voir que fort peu de choses.

En temps ordinaire, la surveillance de l'armée aurait incombé au vice-roi qui n'avait nul besoin de ce surcroît de besogne. Enfin, par raison de prestige et d'autorité, il était nécessaire que l'armée eût son chef sur place, à sa tête. Lord Curzon a eu gain de cause; mais, chose bizarre, c'est cette victoire même qui allait amener sa chute causée par ses difficultés avec un personnage d'une trempe aussi forte que la sienne, lord Kitchener, mis à la tête de l'armée de l'Inde.

L'armée de premier choc, comprenant environ 170.000 hommes, se compose : 1° de régiments européens envoyés de la métropole pour dix ans, d'après un certain tour de roulement. Les officiers peuvent quitter l'Inde au bout de cinq ans. En général, ils ne le font pas, mais profitent de ces cinq années pour apprendre un des dialectes du pays et passent après cela dans les corps indigènes où ils sont beaucoup mieux payés et ont la retraite proportionnelle complète à trente ou trente-deux ans de service. Ils ont sous leurs ordres des sous-officiers et officiers indigènes, ces derniers ne pouvant jamais ni dépasser le grade de capitaine, ni avoir sous leurs ordres un officier européen. Les corps indigènes sont, pour ne parler que des plus importants :

1° Les Sikhs, gros contingent d'une absolue fidélité. Ils possèdent sur les autres Hindous l'avantage d'émigrer facilement et de n'être pas liés pour toute leur vie au même métier. En général, ils passent assez vite dans la police. Comme cavaliers, ils ont eu une assez piètre attitude lors de l'expédition de Chine. Néanmoins c'est encore chez eux et dans les Rajpoutes que se recrutent les meilleurs corps de cavalerie;

2° Les Gourkas, ou montagnards népalais. Ce sont d'excellents fantassins, toujours dans les Hymalayas. Leurs quinze régiments, bien entraînés par l'élite du corps d'officiers anglais, sont le meilleur élément de l'armée indigène. Ce sont eux en grande partie qui ont fait la campagne du Tchitral;

3° Les Dogras, ou montagnards de Naïni-tal;

4° Quelques corps d'Afridis, ou musulmans du Nord.

Quant à la réserve de cette armée, elle se compose de volontaires (10.000 au plus), recrutés

parmi les Anglais ou les métis, et soumis au même régime que les volontaires anglais, et de la fameuse armée nationale encore à l'état embryonnaire, comme organisation, mais dont les premiers éléments, 20.000 hommes, existent. Ce sont les contingents des princes indigènes, instruits sous la haute surveillance du résident, par des officiers détachés de l'armée anglaise

***

Il reste maintenant à étudier la question du remplacement des troupes dans les villes d'où on les a retirées, autrement dit la constitution de troupes de garnison ou d'occupation. Pour cela on a réorganisé, militarisé et unifié les différents corps de police jusqu'ici existants, de façon à avoir une force bien commandée et bien disciplinée, capable de remplir en même temps ses anciennes fonctions et celles qui incombaient jadis à la troupe. Le bill de réorganisation a été adopté et signé par le vice-roi en mars dernier.

Dans ses principales lignes, ce bill, qui règle les questions de recrutement et de solde pour cette force de police, est conçu dans un esprit remarquablement pratique et laisse beaucoup de latitude à ceux qui seront chargés de l'appliquer. Et d'abord toutes les soldes sont progressives. Celles de la troupe aussi bien que celles des officiers. La troupe aura le recrutement local et sera formée dans des écoles centrales placées sous l'autorité des gouverneurs de provinces.

Quant aux officiers, ils sont de deux espèces, ceux qui sortent des écoles et avancent à l'ancienneté ou au choix, et ceux qui sont nommés directement à un emploi. Ces derniers le seront toujours par le vice-roi lui-même.

Pour les Anglais, après un examen subi en Angleterre, de 18 à 20 ans, ils iront passer deux ans dans une Université anglaise, où ils toucheront 100 livres sterling de solde. Au bout de ces deux ans, ils seront nommés *assistants superintendants* et viendront avec ce grade aux Indes où ils passeront leur première année dans une école d'entraînement. Après cela, ils avanceront vers les deux grades de *superintendants de district* (7, 9 ou 1.200 roupies par mois) et d'*inspecteurs généraux* (15 à 1.800 roupies par mois avec augmentation facultative ne dépassant pas 1 000 roupies par mois). Mais dans ces deux derniers grades de la police, dit le bill, « un certain nombre de places sera toujours réservé à des Européens qui, fixés dans le pays, en connaissent bien les usages, les mœurs et la langue : ceux-là seront nommés par le vice-roi sur la proposition des gouverneurs généraux. »

Pour les indigènes, les deux grades prévus sont ceux de *sous-inspecteurs* et de *députés superintendants*, celui-ci les assimilant aux *assistants superintendants européens*, qui ne peuvent cependant jamais être sous leurs ordres. Mais, par récompense spéciale et toujours sur la proposition des gouverneurs généraux, les indigènes pourront être nommés *superintendants de district*.

Je ne crois pas qu'il soit possible de rêver une organisation plus sagement comprise et permettant mieux d'utiliser toutes les ressources du pays ni de mieux stimuler les ambitions Il convient, en outre, d'y remarquer la juxtaposition des Européens aux indigènes et la part faite aux gouvernements locaux toutes les fois que leur intérêt est en jeu (inspection des écoles et proposition pour le grade d'inspecteur et pour les faveurs). De même la mesure par laquelle le vice-roi se réserve toutes les nominations ayant un caractère de faveur afin d'en rehausser l'éclat; et enfin cette déclaration qui sert de préambule au bill de réorganisation des forces de police pour prévenir tout conflit d'autorité. « Le magistrat de district (*Civil Service*) doit toujours, et quoi qu'il arrive, rester le chef exécutif de son district et le magistrat de police est sous ses ordres. Il lui est toutefois recommandé de ne pas intervenir directement dans les questions de discipline intérieure des troupes de police. »

***

Ce bill est un des derniers du vice-roi. Il complète dans ses grandes lignes la réorganisation militaire de l'Empire. Dans ces quelques lignes nous avons essayé de montrer la tâche qu'avait assumée et menée si loin en cinq ans cet homme extraordinaire, le plus remarquable et le plus complet des gouverneurs que l'Angleterre ait eu aux Indes. S'il est vrai qu'on juge l'homme d'après son œuvre, celui-ci semble fort au-dessus de la moyenne de ses contemporains : aussi est-il permis de se demander pourquoi il est tombé, sur une question militaire au moins en apparence, ainsi que je l'ai dit plus haut. En réalité, il succombe pour avoir froissé trop de gens et trop d'intérêts. Quand on l'a approché, on se rappelle ce mot de Napoléon à Mme de Rémusat : « Quand je ne serai plus là, on dira : ouf! ». Chez ses sous-ordres il a rencontré des admirateurs, mais jamais un ami. Les uns n'ont pas pardonné à ce bourreau de travail, qui passait douze heures par jour à son bureau, de les écraser de besogne, les autres ont été rudoyés, humiliés devant tout le monde. La haute aristocratie anglaise n'a jamais oublié son attitude lors du durbar de Delhi et le lui a montré dans sa lutte contre lord Esher et contre M. Brodrick quand on lui reprochait son autoritarisme, son mépris pour les ordres de Londres. Du moins, à ce moment-là, était-il soutenu par les Anglo-Indiens. Depuis, il se les est aliénés par son mépris pour la classe éclairée et son chef ancien membre du Civil Service, sir H. Cotton, dont pourtant les avis ne lui ont pas manqué, au moment du partage du Bengale. Lord Curzon a causé aussi bien des froissements par ses philippiques contre ceux qui demandaient un accroissement de l'enseignement. Enfin, les industriels anglais établis aux Indes ne l'ont pas vu d'un bon œil s'élever contre « le drainage des richesses de l'Inde, par de grandes industries capitalisées par les Anglais et dont les gros revenus sont dépensés

en Angleterre, pauvre compensation à la disparition des industries locales jadis florissantes ». Que ce soit là le vrai problème économique de l'Inde, c'est exact; mais il était au moins inopportun de le proclamer *ex cathedra*.

Ce diplomate habile n'a pas su, dans sa politique intérieure, ménager les idées et les personnalités, mais il est à souhaiter pour son pays que, si on le met de côté, on n'oublie pas, du moins, les idées que sa manière d'agir n'a certes pas été pour rendre populaires.

Tel qu'il est, on peut, semble-t-il, lui appliquer presque trait pour trait le portrait que M. de la Gorce trace de sir Stratford Redcliffe dans son *Histoire du second Empire*: « Serviteur précieux par ses relations, son crédit, l'abondance et la sûreté de ses informations; serviteur incommode aussi parce que personnel, dédaigneux vis-à-vis de la chancellerie, indépendant au point de compromettre l'unité de direction. »

Ce qu'il faut dire en finissant, c'est que, comme Stratford Redcliffe, lord Curzon a été avant tout, défauts et qualités, un patriote anglais passionnément épris de la grandeur de son pays. L'œuvre inspirée par ce sentiment, le plus noble de tous, est de celles qui restent pour s'imposer à l'admiration des générations futures. Pour nous, les contemporains, c'est avec une respectueuse admiration que nous devons saluer l'homme qui va quitter l'Inde.

SCHIFANOÏA.

ASIE FRANÇAISE

Les inspecteurs des services civils. — Les récents événements de Quang-tchéou-ouane ont ramené l'attention du public en Indo-Chine sur le corps des inspecteurs des services civils. On s'est dit, non sans raison, que si l'un de ces fonctionnaires avait eu Quang-tchéou-ouane à surveiller, les faits qu'on a à regretter aujourd'hui, ou ne se seraient pas produits, ou, ce qui est plus certain, ne se seraient pas répétés aussi longtemps, et l'observation n'est pas sans justesse. Malheureusement, si, depuis un décret de septembre 1899, il existe bien en Indo-Chine, au-dessus des administrateurs et au-dessous du lieutenant-gouverneur de Cochinchine et des résidents supérieurs des autres provinces, des fonctionnaires qu'on appelle des inspecteurs, ces inspecteurs n'ont presque jamais d'inspecteurs que le titre. On les a pourvus de fonctions sédentaires où ils ont à agir par eux-mêmes, non à contrôler. Actuellement, on trouve des inspecteurs des services civils de l'Indo-Chine à la tête d'une province, à la présidence du Comité de l'exposition de l'Indo-Chine à Marseille, etc. Sur les six ou sept fonctionnaires que comprend le cadre de l'inspection, il n'en est pas un qui exerce véritablement ces fonctions. M. Beau, frappé de cet inconvénient, a bien pris, en mars dernier, un arrêté dont l'objet était de rendre les inspecteurs à leur fonction véritable; mais il ne paraît pas que, jusqu'ici, cet arrêté ait encore été appliqué. Nous savons bien qu'il est quelque peu embarrassant de priver d'excellents fonctionnaires d'attributions plus agréables que celles auxquelles on les voudrait ramener; mais il n'est pas impossible de trouver un moyen de ne pas léser des intérêts respectables tout en assurant à l'Indo-Chine les inspecteurs dont ce pays a toujours besoin.

Les indigènes au Conseil colonial de Cochinchine. — Le Conseil colonial de Cochinchine a élu cette année à la vice-présidence un Annamite, M. Diep, mais cet Annamite a dû bientôt donner sa démission, en raison de l'hostilité d'une fraction des membres européens de l'assemblée. Cette élection avait eu lieu en quelque sorte par surprise, six conseillers indigènes ayant voté en bloc, tandis que les huit conseillers européens présents se divisaient. Il est regrettable que les conseillers européens aient manifesté leur mécontentement d'une façon qui n'ait laissé aucun doute au vice-président indigène. Il eût été de bonne guerre et de bonne politique de leur part de s'incliner devant le fait acquis. Ce n'est pas par de pareils procédés qu'on facilitera le rapprochement entre les indigènes et les Européens. Une dépêche, postérieure à cet incident, nous a, il est vrai, appris qu'à la séance de clôture de la session du Conseil colonial, M. Luong avait lu, au nom de ses collègues et des populations indigènes, un manifeste dans lequel il exprime sa reconnaissance émue à MM. Clémentel, ministre des Colonies, Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, et Rodier, lieutenant-gouverneur de Cochinchine pour l'orientation nouvelle qu'ils ont donnée à la politique indochinoise. Le manifeste affirme que les Annamites répondront à la politique française par le loyalisme et la gratitude. Il ne faudrait pas beaucoup d'incidents comme celui que nous venons de rappeler pour décourager les meilleures intentions.

L'enseignement au Cambodge. — Le résident supérieur au Cambodge et S. M. Sisowath ont récemment procédé à l'inauguration du groupe scolaire de Pnom-penh, et, à cette occasion, le résident a indiqué en son discours quel serait désormais le caractère de l'enseignement au Cambodge.

Pendant de trop longues années, a-t-il dit, la question de l'enseignement était demeurée stationnaire au Cambodge. Il y avait bien à Pnôm-penh une école dite franco-cambodgienne qui, dès le début, eut un succès très appréciable, et qui, se développant toujours, compte aujourd'hui près de 800 élèves. Mais en dehors de cette école, dont la réussite s'expliquait par ce fait qu'elle était dans la plus grande ville du pays, là où sont les maisons de commerce les plus importantes, les services administratifs divers, le

palais, la résidence supérieure, ayant besoin les uns et les autres d'un personnel connaissant la langue française, et qu'elle leur fournissait sans, le plus souvent, attendre que les études des postulants aux divers emplois fussent suffisamment digérées et mûries; en dehors, dis-je, de cette école primaire et du cours qui y faisait suite dans le petit local pompeusement décoré du nom de collège, il n'y avait rien dans l'intérieur. Aussi le développement du pays ne se produisait-il pas parce que le commencement d'instruction, dont je parlais, limité aux seuls employés indigènes de l'administration, des industriels ou commerçants de Pnôm-penh, ne s'étendait pas au delà, et que les connaissances pratiques nécessaires aux agriculteurs, fabricants ou ouvriers des divers métiers, n'étaient nulle part enseignés, sauf, dans une mesure très restreinte, à l'Ecole professionnelle de fondation toute récente, et toujours à Pnôm-penh.

Longtemps on avait été, dans le milieu français même, réfractaire à cette idée de la diffusion chez les indigènes de l'instruction, sans se rendre compte que c'était contre nos propres intérêts que nous allions en maintenant un *statu quo* préjudiciable à l'essor du pays. L'exemple d'un royaume voisin : le Siam, qui, grâce aux enseignements des Européens, se développe avec une rapidité merveilleuse, est là pour nous instruire. Plus un pays est capable de produire — et il ne produira que si vous lui enseignez les moyens de le faire — plus il deviendra prospère, et plus il aura d'affaires à entreprendre aussi bien pour les Européens que pour les indigènes.

Cet état d'esprit hostile au progrès que j'ai constaté chez quelques-uns à mon arrivée dans ce pays, s'est déjà, je le reconnais, beaucoup atténué. Je ne crois pas qu'il subsiste chez aucun commerçant ou homme d'affaires, pour cette raison que j'exprimais à l'instant, qu'on a plus à gagner dans un milieu riche que dans un milieu pauvre. Chez les administrateurs qui estimaient que tout était pour le mieux dans le plus stationnaire des Cambodge, il a disparu, je me plais à le constater, presque complètement. Le type du fonctionnaire qui trouve que les routes sont une utopie ou qui craint de perdre de son prestige vis-à-vis des indigènes plus instruits est devenu exceptionnel, et je reconnais avec satisfaction les efforts des résidents qui dirigent aujourd'hui d'une façon intelligente et active tous leurs efforts dans la voie que je leur ai tracée en cherchant à bien connaître les possibilités de leurs provinces et enquêtant sur les moyens d'augmenter la richesse agricole et industrielle du pays. Des moyens de communication judicieusement conçus sont aujourd'hui dans la période d'exécution. Ces routes seront poursuivies jusqu'à entier achèvement, et nulles autres ne seront entreprises avant leur terminaison, de manière à doter le pays avant peu d'un premier réseau complet, reliant les centres principaux, carrossable en tous temps, au lieu de centaines de tronçons de quelques kilomètres, épars, sans lien entre eux, sur tout le territoire et, par suite, aussi inutilisables que si rien n'avait été entrepris nulle part.

En visitant souvent les villages de leurs circonscriptions, s'enquérant minutieusement de la situation des habitants, les résidents arriveront promptement à se familiariser avec les particularités de la vie sociale ou économique des indigènes, à connaître leurs besoins et à pénétrer leurs aspirations, à prévenir ou à réprimer une foule d'abus qui échappent actuellement à notre attention. Ils s'initieront aux ressources naturelles du pays encore trop souvent ignorées et verront le parti le plus fructueux qui peut en être tiré. S'informant, enfin, si leurs instructions sont ponctuellement suivies, ils tiendront les fonctionnaires indigènes en haleine, et apprécieront en même temps exactement leurs actes et leur valeur professionnelle.

Ils seront aidés dans cette tâche par l'administration indigène qui recevra des ministres collaborant à notre œuvre les directions nécessaires.

C'est par ces divers moyens, que nous pratiquerons le plus utilement la politique caractérisée sous le nom de *Politique d'association*. Elle donnera ses résultats les plus marqués lorsque l'instruction que nous nous proposons de répandre dans toutes les parties du territoire aura élevé le niveau intellectuel et moral de nos protégés. C'est alors que nous recueillerons tous les fruits qu'on est en droit d'espérer d'une collaboration intime avec les indigènes, que d'aucuns ont cru, à tort, longtemps impossible parce qu'ils n'avaient rien tenté pour la rendre réalisable.

L'enseignement à donner aux Asiatiques qui fréquenteront notre groupe scolaire aura donc un caractère essentiellement pratique.

En dehors des notions théoriques élémentaires, littéraires et scientifiques qui doivent nécessairement être la base de tout enseignement, des connaissances leur seront données sur l'hygiène, l'art vétérinaire, le dessin, l'agriculture, le jardinage. Des conférences sur ces diverses matières ainsi que sur la mécanique élémentaire, la physique, la chimie, l'histoire naturelle, le commerce, la comptabilité, le droit cambodgien, seront faites aux élèves dans des salles et sur des terrains aménagés à cet effet.

Pour les élèves du cours primaire qui, ayant préféré ne pas poursuivre leurs études jusqu'aux degrés les plus élevés, se porteront vers les professions manuelles, l'Ecole professionnelle, établie à proximité sur le même emplacement, leur donnera des leçons de dessin d'application concurremment avec l'enseignement pratique du travail du bois et du fer et de l'emploi des divers matériaux de construction.

L'Ecole primaire supérieure préparera spécialement aux diverses carrières ouvertes aux indigènes dans l'administration (magistrats, fonctionnaires de l'administration indigène, secrétaires, lettrés, interprètes, agents du cadastre, des travaux publics, des postes et des télégraphes, de l'agriculture, etc.).

Les cours des diverses sections seront agencés de telle façon que les élèves de toutes, indistinctement, puissent assister à des leçons de choses, aux conférences variées, et que, trouvant réunis sur un même point les éléments d'enseignement les plus divers, leur esprit s'ouvre de bonne heure à la connaissance de choses insoupçonnées jusqu'alors et détermine rapidement chez eux un choix réfléchi d'une direction en vue d'une carrière future.

La population du groupe scolaire sera alimentée, non seulement par les élèves dont les familles demeurent à Pnôm-penh, mais encore par ceux que nous enverront les écoles que les résidents se proposent de multiplier à l'intérieur du pays, par les pagodes que nous associerons à notre enseignement élémentaire et qui nous aideront à diffuser les connaissances les plus utiles, particulièrement en ce qui regarde l'hygiène et les soins à donner aux animaux, l'agriculture et les métiers manuels.

Cette œuvre, que je vous ai esquissée rapidement, doit, à mon avis, si elle est bien comprise et poursuivie avec méthode, rénover en quelques années le Cambodge et le mettre avant un quart de siècle à hauteur des pays les plus avancés parmi ceux d'Extrême-Orient.

Il y a d'excellentes choses dans ce discours tant au point de vue du rôle des fonctionnaires que du caractère que doit avoir l'enseignement et c'est pour cela que nous l'avons reproduit *in extenso*. Il reste un espoir à formuler, c'est qu'on ne s'en tienne pas à des mots et qu'on applique les idées très pratiques émises par le haut fonc-

tionnaire qui, en août dernier, représentait la France protectrice au Cambodge.

La sécurité en Cochinchine. — Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la session ordinaire du Conseil colonial de Cochinchine le 15 septembre dernier, M. Rodier a traité de la sécurité en Cochinchine. Ce passage vient confirmer excellemment, avec toute l'autorité que M. Rodier tire de ses hautes fonctions et de son expérience, ce que nous disons d'autre part dans l'article consacré à l'organisation judiciaire de l'Indo-Chine.

Je ne surprendrai pas le Conseil colonial, notamment MM. les conseillers indigènes, en leur signalant, à l'occasion de cette partie du budget (police), l'augmentation anormale de la criminalité.

Une population flottante sans cesse accrue, composée de vagabonds de toutes sortes, inquiète les habitants honnêtes des campagnes, qui se plaignent, avec un véritable accent de désespoir, de l'insécurité croissante.

Ces malfaiteurs dangereux ne peuvent être arrêtés sous l'inculpation de vagabondage, parce qu'ils justifient toujours de l'existence d'un domicile théorique, et que, d'après l'article 270 du Code pénal métropolitain, en vigueur dans la colonie, le défaut de domicile est une condition essentielle pour qu'il y ait délit de vagabondage.

La justice a donc pris le parti de les ignorer. Elle ne se préoccupe d'eux qu'après qu'ils ont commis leurs méfaits, si elle les apprend.

La partie aisée et honnête de la population s'inquiète de ce brigandage permanent et s'irrite de l'impunité laissée aux malfaiteurs.

Ceux qui connaissent l'histoire de la colonie savent que cette situation est relativement récente. Ses premiers effets remontent à vingt-cinq ans. Elle n'est donc pas le résultat de la perversion naturelle de la race; il faut l'attribuer aux défauts de nos institutions. Et ces défauts proviennent tous de l'erreur fondamentale qu'on a commise en calquant, mécaniquement, l'organisation de la colonie sur celle de la métropole.

Aujourd'hui, l'assimilation n'a plus de partisans; on est d'accord pour reconnaître qu'il faut substituer partout, aux copies maladroites de la métropole, des organes appropriés aux besoins locaux. L'expérience a démontré notamment, qu'aucune des formes des tribunaux installés en Cochinchine ne convient à la justice indigène; ces tribunaux sont trop lents et, le plus souvent, trop éloignés du justiciable. D'autre part, les magistrats qui y siègent, arrivant de la métropole ou des autres colonies, ne possèdent pas les connaissances nécessaires à l'exercice de leurs fonctions dans ce pays; ils en ignorent à la fois la langue et les mœurs et se trouvent à la merci de leurs interprètes.

Un indigène se croit-il opprimé, a-t-il subi un dommage il ne sait plus où présenter sa supplique; l'administrateur, en effet, qui le comprendrait, lui avoue, le plus souvent, qu'il est désarmé et l'adresse à la justice. Le magistrat, qui débute dans la carrière et n'a pas eu le temps d'étudier ses mœurs et ses coutumes, de saisir sa mentalité, ses aspirations, de comprendre ses besoins, juge sa réclamation enfantine, ou bien encore lui déclare, en homme docte, que son cas ne se trouve pas dans les codes français.

Notre organisation judiciaire devra disparaître pour faire place à une autre mieux appropriée aux besoins de la colonie; il faudra entrer prudemment, mais franchement, dans la voie du rétablissement des juridictions indigènes et restituer à l'Annamite une participation plus complète à la vie publique de son pays.

Avec d'autres tribunaux, une procédure simple et peu coûteuse, une répression prompte, des juges au courant des mœurs locales et de la langue du pays, la Cochinchine retrouvera une sécurité qu'elle n'a plus et qu'elle réclame.

Toute réforme dans ce sens sera accueillie avec joie par la population, parce qu'elle mettra fin à un régime dont l'insuffisance est éclatante.

Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises la hauteur et la force des vues exprimées par M. Rodier en ce qui concerne le mal le plus grave de notre Indo-Chine : les développements et les effets de la manie de l'assimilation. Jamais, peut-être, le langage du lieutenant-gouverneur de la Cochinchine n'avait été plus vigoureux et plus net.

La campagne rizicole de 1904-1905 en Cochinchine. — La campagne rizicole de 1904-1905 se présente comme l'une des plus désastreuses dont le pays ait eu à souffrir depuis que la culture du riz a pris l'extension dans laquelle on la voit actuellement. Cela est dû au concours fortuit de presque toutes les circonstances qui peuvent influer défavorablement sur cette culture : cyclones et inondations, suivis de sécheresses favorisant un énorme développement des rongeurs et des divers parasites. Les provinces les plus éprouvées, celle de Sadec, Soctrang, Cantho, etc., ont eu un rendement inférieur à la moitié du rendement moyen des années normales; il est intéressant de remarquer que la plupart d'entre elles sont riveraines du Mékong : elles ont été les premières à subir la crue brutale et soudaine, venant des biefs supérieurs du fleuve. Par contre, les provinces de Cholon, Giadinh, Mytho, Bentré, Travinh, ont eu moins à souffrir de l'inondation, car les nombreux canaux et arroyos qui se détachent de la branche antérieure du fleuve à partir de Vinh-long ont contribué pour beaucoup à éparpiller, et par conséquent à réduire sa puissance destructive. Quelques-unes de ces provinces ont pu même réparer ultérieurement les dommages causés par l'inondation et arriver à un rendement égal ou supérieur à la moyenne.

On peut traduire, par des chiffres d'ensemble d'une approximation suffisante, la dépression si marquée de la production rizicole de la Cochinchine pendant cette campagne. La superficie totale des provinces à rizières peut être évaluée à 39.000 kilomètres carrés, dont le tiers à peu près (12.000 kilomètres carrés) est habituellement cultivé en rizières. Or on peut considérer que 5.000 kilomètres carrés de ces rizières ont été inondés et dévastés et ont donné une récolte nulle ou presque nulle. Le reste a vu son rendement diminué dans de fortes proportions, en même temps que la qualité du paddy récolté était défectueuse.

Ces déductions concordent complètement avec

les renseignements fournis par la Chambre de commerce de Saïgon dans son Bulletin bimensuel. Du 1er janvier au 30 juin 1905, l'exportation de riz a été de 331.523 tonnes, alors qu'elle était de 425.886 tonnes pour la même période en 1904, et presque tout le riz de 1905 était sorti le 30 juin dernier.

Création d'une école d'hydrographie en Cochinchine. — M. Bodier, gouverneur de la Cochinchine, vient de nommer une commission ayant pour but d'étudier la création d'une école d'hydrographie, en vue de former des maîtres au cabotage pour la navigation sur les côtes de l'Indo-Chine et des patrons de chaloupe pour la navigation fluviale.

Les cours qui seraient professés à cette école seraient analogues à ceux existant en France, avec cependant certaines variantes, notamment en ce qui concerne l'étude des côtes et du réseau fluvial de l'Indo-Chine.

Quant aux conditions de navigabilité pour l'obtention des brevets, elles seraient conformes à celles exigées par les règlements ordinaires; mais pour être admis à l'école, les candidats seraient tenus, pour le brevet de maître au cabotage, d'avoir navigué pendant un an au moins dans les eaux maritimes de l'Indo-Chine, et pour le brevet de patron de chaloupe, pendant un an au moins dans les eaux fluviales.

CHINE

Les chemins de fer. — Nous donnons par ailleurs des renseignements sur l'ensemble de la question des chemins de fer chinois et sur quelques grandes lignes en construction ou concédées à l'intérieur du pays. Mais il faut néanmoins signaler encore ici un acte du gouvernement chinois qui est tout au moins révélateur d'un état d'esprit dont il convient de tenir compte. Il semble, d'après le correspondant du *Times* à Changhaï, que le succès du vice-roi de Tchang-tchih-toung, dans ses efforts pour faire abroger le contrat de la société américaine qui était concessionnaire de la ligne de Canton à Hankéou, a donné l'idée au gouvernement chinois de traiter de la même façon quelques autres concessions européennes. C'est ainsi qu'un édit impérial, daté du 23 septembre, recommande de dénoncer de la même façon le contrat préliminaire entre le gouvernement chinois et la « British and Chinese Corporation », pour la construction du chemin de fer de Sou-tcheou, sur la ligne de Changhaï à Nankin, à Hang-tcheou dans le Tche-kiang. Le vice-roi Tchou-Fou est chargé de trouver les voies et moyens pour réaliser ce dessein. Ce projet a l'approbation et l'appui des classes nobles et marchandes de la province du Tche-kiang, et les fractions de la presse locale qui ont adopté la devise : « La Chine aux Chinois » lui font le plus favorable accueil. L'opinion indigène, qui désire voir la concession retirée à la compagnie anglaise, lui fait un tort d'avoir mis si longtemps à signer le contrat final pour ce chemin de fer, bien qu'une grande partie du reproche doive être adressée à la négligence de Cheng, le directeur général des chemins de fer.

Une commission d'études parlementaires. — Sur l'initiative d'un certain nombre de Chinois ayant résidé à l'étranger, et en particulier du ministre de Chine à Paris, une commission a été chargée d'aller étudier les institutions parlementaires telles qu'elles existent et fonctionnent dans les différents pays étrangers. Malgré le scepticisme naturel que l'on doit avoir en ce qui concerne les résultats d'une pareille tournée et la possibilité de doter, avant de longues années, la Chine d'un régime parlementaire, il faut noter la nomination de cette commission comme un signe des temps. Du reste, en même temps que la Chine manifeste ses tendances réformistes par cette tournée d'enquête parlementaire, un attentat dirigé contre la commission elle-même et le prince mandchou Taï-tse, qui a été mis à sa tête, prouve que le pays se pénètre également des beautés de la « propagande par le fait ». Une bombe de dynamite a été en effet placée dans la voiture de chemin de fer qui devait emmener les délégués de Pékin à Tien-tsin, et son explosion a blessé à peu près tous les membres de la mission.

Le président Roosevelt et l'exclusion des Chinois. — Le boycottage des marchandises américaines en Chine a posé le problème de l'exclusion des Chinois d'une manière assez imprévue pour les Américains. Nous avons déjà donné les raisons pour lesquelles il semble tout à fait invraisemblable que le gouvernement des Etats-Unis puisse jamais renoncer à exclure tout au moins la classe des coulis et des petits cultivateurs; mais, d'autre part, nous avons signalé que le président Roosevelt, sans prétendre le moins du monde imposer à ses compatriotes l'abandon de cette politique qu'ils jugent nécessaire, leur demande néanmoins de l'atténuer en ce qui concerne les Chinois des classes élevées qu'il voudrait voir accueillir en Amérique sur le même pied que tous les étrangers. Parlant récemment, au cours d'une tournée qu'il fait dans le Sud, il s'est exprimé en ces termes : « Nous avons manqué à tous nos devoirs envers le peuple chinois. Sans doute l'exclusion des coulis était nécessaire, mais nous devons exécuter la loi avec aussi peu de rigueur que possible. Nous devons montrer toute la courtoisie, toute la considération que nous pourrons aux Chinois qui n'appartiennent pas à la classe ouvrière et qui viennent dans ce pays, et nous devons les encourager à y venir. Nos lois et

nos traités devraient être conçus de telle sorte qu'ils garantiraient à tous les Chinois, sauf à ceux de la classe des coulis, le même droit d'entrée dans ce pays et le même traitement que celui qui est accordé par nous aux citoyens de tout autre nation. Par l'action exécutive, en mettant aussi rapidement que possible un frein aux abus qui se sont développés pendant les longues années de l'exécution de cette loi, j'ai pu faire beaucoup et je ferai beaucoup encore, même sans l'action du Congrès. Mais je ne puis pas faire tout ce qui doit être fait, à moins que cette action n'intervienne, et j'espère sérieusement que cette action parlementaire interviendra. »

L'ouverture d'un nouveau port. — Le vice-roi du Seu-tchouan a décidé d'ouvrir au commerce étranger le port de Ouan-hsien sur le Yang-tseu. Ce point est un de ceux entre lesquels on hésite pour en faire le terminus du chemin de fer du Houpé au Seu-tchouan. La décision du vice-roi ne fait d'ailleurs sans doute que prévenir les étrangers qui auraient assurément demandé au gouvernement chinois d'ouvrir ce port.

Une banque autrichienne pour l'Extrême-Orient. — La banque austro-chinoise, dont nous avons annoncé la création dans notre dernier Bulletin, est sur le point d'être définitivement fondée. Elle serait établie sur le modèle de la « Deutsch Asiatische Bank » de Berlin, fondée en 1899. L'objet de cette nouvelle institution de crédit serait, comme nous l'avons dit, de faciliter le commerce d'exportation de l'Autriche et de la Hongrie vers l'Extrême-Orient. Son capital serait de 20 à 25 millions de francs, dont un quart seulement payé dans les premiers temps du fonctionnement de la banque.

SIAM

Le développement économique. — Nous avons déjà attiré à maintes reprises l'attention de nos lecteurs sur la rapidité du développement économique du Siam, grâce aux richesses naturelles du delta du Ménam, et aussi à l'excellente façon dont il est administré, sous la direction d'un certain nombre d'étrangers, qui sont les chefs effectifs des différents départements de l'administration siamoise. Du développement économique de ce pays nous trouvons une nouvelle preuve dans les chiffres qui viennent d'être publiés par M. Lyle, consul anglais à Bangkok, dans son rapport sur le commerce du Siam pendant l'exercice écoulé. Il dit que dans ce dernier exercice (printemps 1904-printemps 1905) la valeur totale du commerce étranger du Siam a été de 250.353.525 francs, ce qui est une augmentation de plus de 62 millions 1/2 sur l'année précédent et de plus de 50 millions sur 1902, qui était jusqu'ici considérée comme la plus belle année du commerce siamois. Depuis dix ans, c'est-à-dire depuis l'exercice 1894-1895, le commerce du royaume du Siam est devenu deux fois et demie plus considérable. C'est toujours le riz qui est le principal article d'exportation. L'an dernier, il a donné 113.011.750 francs, soit 80 0/0 du total. Le teck, qui vient ensuite, donne 10 0/0. Hong-Kong et Singapour, grands centres de distribution, continuent à voir transiter dans les deux sens 82 % du commerce de Siam.

La production de l'exportation du riz se développe non seulement en raison des hauts prix atteints ces derniers temps, par la céréale, mais encore de la mise en valeur du pays, grâce aux chemins de fer et aussi aux irrigations qui ont donné lieu à des grands projets dont une partie est déjà exécutée. L'année dernière, 557 kilomètres de voie ferrée étaient ouverts au Siam.

Ce sont surtout les cotonnades qui fournissent le gros des importations. C'est l'Angleterre qui tient la plus grosse partie de ce commerce. Il en est de même des importations d'acier, de fer et de machines. Les achats de matériel de chemin de fer contribuent beaucoup à développer ce commerce, mais aussi les achats de machines pour les rizeries et de plaques d'acier.

Nous avons signalé les mesures prises par le gouvernement siamois pour supprimer les maisons de jeu qui pourtant étaient une des sources principales des revenus de son budget. En avril 1907, deux ou trois seulement subsisteront encore au Siam. On considère que les pertes qui seront causées au budget par cette suppression seront plus que compensées par l'augmentation de la richesse générale, qui elle-même aura certainement sa répercussion sur les recettes du royaume.

JAPON

L'armée japonaise. — On assure que le gouvernement a l'intention de demander à la Diète des crédits pour porter l'armée permanente de treize à vingt divisions. De ces sept nouvelles divisions, deux seraient stationnées dans le Liaotoung, et deux en Corée. Il s'agirait d'ailleurs de maintenir des formations militaires qui ont été créées pendant la guerre. On voit que cette dernière impose de nouvelles charges permanentes au Japon pour assurer la conservation des conquêtes qu'il a faites.

Le développement du commerce. — Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises que la guerre ne semblait pas avoir entravé le développement économique du Japon. Un rapport du consul général britannique à Yokohama confirme ce fait et donne les chiffres suivants : le

commerce extérieur du Japon s'est élevé de 1.516.575.000 fr. en 1903, à 1.726.550.000 fr., en 1904. Les importations qui ont augmenté bien davantage que les exportations se sont élevées de 792.925.000 fr. à 928.400.000 fr. et les exportations de 758.730.000 fr. à 798.150.000 fr. Ce progrès est d'autant plus considérable que l'année 1903 a été elle-même remarquablement prospère. Le mouvement d'ascension s'est d'ailleurs continué pendant les six premiers mois de l'année courante. Durant cette période, le commerce extérieur du Japon s'est élevé à 1.072.500.000 fr. soit 272.500.000 fr. de plus que pendant la période correspondante de 1904. Mais là aussi l'écart entre les importations et les exportations s'est encore élargi, les exportations ne figurant dans ce total que pour 357.500.000 fr., tandis que les importations montaient à 715 millions de francs. Cependant les exportations ont encore augmenté sur la période correspondante de l'année dernière de 12 500.000 fr. ou de 4 0/0. Mais les importations se développant bien davantage ont gagné 257.500.000 francs ou 55 0/0. Voici d'ailleurs les chiffres pour les six premiers mois des trois dernières années :

Exportations.

1903	188.877.000	francs.
1904...........	343.662.500	—
1905....	356.920.000	—

Importations.

1903...........	415.120.000	—
1904...........	456.585.000	—
1905...........	716.155.000	—

Deux raisons ont surtout contribué à augmenter les importations : les achats de l'intendance pour la guerre, et la prévision de l'établissement de droits considérables sur certaines denrées, telles que le pétrole, qui a décidé les négociants à faire à l'avance des approvisionnements aussi considérables que possible. En fait, sauf les sucres et les charbons, tous les articles d'importation sont entrés en quantités plus grandes pendant la première moitié de 1905 que pendant celle de 1904. Le coton brut a passé de 87.500.000 francs à 170 millions de francs; les tissus de coton, de 6.250.000 francs à 20 millions de francs; les couvertures de 2.500.000 fr. à 7.500.000 francs; les draps, consommés surtout par l'armée, de 6.250.090 francs à 33.750.000 fr; le fer, sous ses différentes formes, de 22.500.000 fr. à 45 millions de francs; les machines, de 10 millions de francs à 30 millions de francs; le cuir, consommé spécialement par l'armée, de 2.500.000 francs à 17.500.000 francs, etc.

Quant aux exportations, l'accroissement s'est surtout manifesté dans la soie, qui a passé de 75 millions de francs à 77.500.000 francs; dans les tissus de coton, qui ont passé de 32.500.000 fr. à 40 millions de francs; dans les allumettes, qui ont passé de 11.875.000 francs à 13.125.000 fr., etc.

Parmi les pays étrangers, c'est l'Angleterre et ses colonies, dans lesquelles il faut d'ailleurs signaler Hong-kong et Singapour, qui sont de simples centres de distribution, qui viennent en tête avec 380 millions de francs. Les Etats-Unis, qui suivent l'Empire britannique, ont fait pendant les six premiers mois de 1905, 262.500.000 francs de commerce avec le Japon. La différence entre le commerce fait par le Japon avec les pays éloignés, comme les Etats-Unis, et celui qu'il fait avec des régions toutes voisines, comme la Chine et la Corée, montre combien ses affaires pourront se développer, quand ses voisins seront eux-mêmes entrés dans une vie économique plus intense et plus moderne. Il est d'ailleurs à remarquer, que dès à présent, tandis que la vente des produits manufacturés japonais est tombée dans presque tous les pays, perdant 37.500.000 fr. pour l'ensemble du monde, elle s'est développée en Chine et en Corée, où, pendant les six premiers mois de 1905, on a vendu pour 50 millions de plus de ces produits que pendant la période correspondante de l'année dernière.

Le fait que, malgré le départ pour la guerre de 6 à 700.000 hommes valides, le commerce du Japon s'est développé, est un indice extrêmement favorable. Néanmoins il faut tenir compte des circonstances qui ont aidé l'empire du Mikado à supporter allégrement les charges de la guerre. Tout d'abord, il y a eu en 1903 et 1904 des récoltes exceptionnelles. En 1903, la quantité de riz récolté a dépassé de 15 0/0 la moyenne, et en 1904 de 24 0/0. Cela a permis au Japon d'importer moins de riz qu'il ne le faisait dans les années ordinaires. En même temps, il trouvait dans une récolte exceptionnelle de ses soies un produit d'exportation d'autant plus utile qu'au même moment la prospérité des Etats-Unis, qui avaient eux-mêmes une excellente récolte de grains, lui fournissait de nombreux consommateurs. Jamais la demande de soie japonaise par le marché américain n'avait été aussi considérable.

Il est à remarquer que depuis le rétablissement de la paix il s'est tenu à Tokyo un congrès des chambres de commerce associées, dans lequel on a étudié les moyens de développer les affaires du Japon à l'étranger, en profitant des « bénéfices matériels et moraux » résultant des victoires japonaises. Nous allons sans doute trouver là une fois de plus une démonstration de cette loi que « l'or suit le fer » et que le prestige militaire d'un peuple, la confiance en soi que lui donnent ses victoires, toute l'activité et l'entrain qui résultent pour lui d'une grande crise nationale heureuse, sont le meilleur levain de sa poussée économique.

La guerre et le développement de la marine marchande japonaise. — Il est une des conséquences de la guerre sur laquelle on n'a pas encore attiré l'attention, bien qu'elle puisse avoir un effet direct sur certains intérêts français : c'est le développement de la marine marchande japonaise. Un pareil fait n'est nullement indiffé-

rent à une époque où la concurrence pour les frets est si âpre, et où il semble qu'il y ait toujours de par le monde un certain nombre de centaines de mille tonnes de navires disponibles en sus des quantités de marchandises à transporter.

La marine marchande japonaise a d'ailleurs pris l'habitude, dans ces dernières années, de se développer par la guerre. En 1893, à la veille de son conflit avec la Chine, le Japon possédait 167.000 tonnes de vapeurs et 33.000 tonnes de voiliers, soit une flotte marchande totale de 200.000 tonnes. Un grand nombre de ces navires durent être réquisitionnés par le gouvernement pour ses transports militaires, et il en résulta un manque de moyens de transport pour le commerce japonais. Les frets s'élevèrent rapidement, et, en conséquence, l'Etat et les individus firent de larges achats de navires. Aussi en 1895, à la fin de la guerre, le pays se trouvait en possession de 331.000 tonnes de navires à vapeur. En un mot, la flotte marchande avait à peu près doublé dans le court espace de deux années. Mais en outre, la leçon n'avait pas été perdue : on s'était rendu compte de la nécessité absolue de posséder une grande marine marchande et des lois furent passées par la Diète pour favoriser la construction et la navigation nationales. Ces lois entrèrent en vigueur au mois d'octobre 1896. Elles contribuèrent beaucoup à l'établissement des services réguliers entre le Japon, l'Europe, l'Australie, l'Inde et l'Amérique, sans parler de l'ouverture de lignes de navigation japonaises vers Formose, vers tous les ports du nord de la Chine, et sur les eaux fluviales du Yang-tseu.

En même temps, la construction maritime se développait très rapidement. Jusqu'à la promulgation de la nouvelle loi, les plus grands navires construits sur les chantiers japonais étaient en bois et jaugeaient 1.000 tonnes. Mais des vapeurs en fer de 6.000 et 7.000 tonnes commencèrent à être lancés au Japon, et, à la fin de l'année 1903, c'est-à-dire à la veille de la guerre avec la Russie, le Japon possédait 657.000 tonnes de navires à vapeur, et 320.000 tonnes de voiliers, soit une flotte commerciale de bien près de un million de tonnes. Malgré ces progrès énormes, les transports militaires de la guerre avec la Russie, beaucoup plus considérables que ceux qu'avait nécessités la lutte avec la Chine, ne tardèrent pas à dépasser les limites des forces de la marine marchande japonaise. Il fallut acheter et affréter des navires étrangers, et même passer une loi spéciale ouvrant le cabotage entre les ports japonais aux navires étrangers affrétés par des sujets du Mikado.

Cette crise, comme la précédente, donna une grande impulsion à la marine nationale. Sans doute, cette dernière fit des pertes. Le blocus de Port-Arthur, les tentatives « d'embouteillage », et les raids de l'escadre russe de Vladivostok détruisirent environ 71.000 tonnes de vapeurs japonais. Mais pendant ce temps on construisait 27.000 tonnes de vapeurs au Japon, et on en achetait 177.000, ce qui donna, pendant l'année 1904, un accroissement net de 133.000 tonnes à la flotte de vapeurs, qui passait de 657.000 à 791.000 tonnes. Si l'on fait le total, en ajoutant les voiliers aux vapeurs, on trouve que l'augmentation de la marine marchande japonaise a été de 977.000 tonnes de la fin de 1903 à 1.113.000 tonnes à la fin de 1904.

Il va falloir maintenant trouver un emploi utile à tous ces navires, et la concurrence déjà si âpre avant la guerre va devenir encore plus difficile aux armateurs étrangers, placés dans des conditions moins favorables, venant de plus loin, ayant à rémunérer des équipages plus coûteux, etc. Sans doute, le développement du commerce propre du Japon pourra employer une partie de ces navires : ce commerce a passé de 425 millions de francs à 1.726 millions de francs dans la dernière décade. Déjà la marine marchande japonaise a, dans les transports nécessités par le commerce national, remplacé un grand nombre de navires étrangers. En 1894, le pavillon anglais couvrait 5 millions 1/2 de tonnes, tandis que le pavillon du Japon ne couvrait que 1 million 1/3 de tonnes du total des entrées et des sorties des ports japonais. Mais en 1903, l'ordre était renversé. Le tonnage japonais était de 10 millions 1/2 de tonnes, et celui de l'Angleterre de 9 millions 3/4. En même temps, la situation changeait dans le même sens en Corée, tandis qu'en Chine, alors qu'en 1894 l'ordre des marines marchandes était le suivant : Angleterre, Allemagne, Japon, le tonnage japonais n'étant guère que le cinquantième de celui de l'Angleterre, en 1904, le Japon avait enlevé le second rang à l'Allemagne, et son tonnage s'élevait au quart de celui de l'Angleterre. A Hong-kong, le Japon, qui n'avait en 1898 que un cinquième du tonnage de l'Angleterre, s'élevait au tiers en 1903, gagnant là aussi le second rang sur l'Allemagne.

Il est vraisemblable que l'effort des Japonais, qui désormais ont le premier ou le second rang dans les ports du nord de la Chine, va se porter sur le sud et aussi sur les eaux du Yang-tseu. Sur ce fleuve, la navigation anglaise représente 46 0/0 du total, celle des Chinois 19 0/0, celle des Japonais 14 0/0 et celle des Allemands 13 0/0. Dans les ports qui séparent l'embouchure du Yang-tseu de Canton, le pavillon anglais couvre 60 0/0 des transports, celui de la Chine 13 0/0, celui du Japon 12 0/0 et celui de l'Allemagne 10 0/0. A Canton même, la part du Japon est encore moindre : aussi est-il probable que c'est de ce côté que va commencer par se tourner l'effort principal du Japon pour utiliser l'excédent de tonnage que lui laissent les achats et les constructions de la dernière période de guerre. Il est vrai, nous le répétons, qu'il lui reste beaucoup à faire pour assurer le transport du commerce de son propre pavillon : en 1894, ses navires transportaient 5 0/0 de ses exportations et 10 0/0 de ses importations. En 1903, ces proportions s'élevaient respectivement à 40 et à 34 0/0. Il y a donc encore de la marge.

Mais si l'on songe à l'impulsion que les der-

nières victoires vont donner à toute l'énergie japonaise, on doit s'attendre à voir la marine de ce pays prendre un développement de plus en plus grand, même dans des eaux assez éloignées de l'empire du Soleil-Levant, et certaines dépêches annoncent qu'au Japon on se préoccupe déjà des avantages que l'on pourra tirer de l'ouverture du canal de Panama.

L'Australie et l'immigration japonaise. — Des négociations sont engagées entre le gouvernement du Commonwealth et le consul général du Japon à Melbourne pour amener quelques modifications aux lois restrictives de l'immigration japonaise en Australie. On sait que ces lois, qui ont été rédigées de manière à ne blesser aucune nation en particulier, excluent d'Australie tous les individus qui ne peuvent pas faire preuve d'une certaine dose d'instruction. Par ce moyen on arrive, sans les viser directement, à interdire à la plupart des Asiatiques l'entrée sur les territoires de la confédération australienne. Il n'est d'ailleurs pas question, dans les négociations actuellement engagées, de revenir sur cette législation, mais le gouvernement japonais cherche à obtenir que ses commerçants et ses touristes, munis de passeports particuliers, soient admis à voyager en Australie sans avoir à subir l'examen auquel sont soumis les immigrants. Le premier ministre fédéral, M. Deakin, interrogé sur cette question, dans la Chambre fédérale des représentants, a déclaré qu'il ne s'agissait en aucune manière d'altérer l'ensemble des lois australiennes relatives à l'immigration, mais de donner des facilités à certaines classes de Japonais pour circuler dans le pays.

Il est intéressant de signaler que, malgré l'alliance, les colonies anglaises, aussi bien la Colombie britannique que l'Australie, continuent à se montrer extrêmement défavorables à l'entrée des travailleurs des races asiatiques, fussent-ils japonais. Sans doute, aucune personne, connaissant un peu les colonies autonomes de l'Angleterre et l'esprit qui les anime, n'a jamais pu s'imaginer qu'elles seraient capables de faire violence à la volonté de leurs unions ouvrières, pour faire des concessions sérieuses à la politique de l'Empire. Mais il n'en est pas moins intéressant de constater qu'il subsiste à cet égard, malgré la bonne volonté de détail que l'on cherche à montrer au Japon, des questions qui, avec bien d'autres, relatives à l'avenir de la Chine et à son commerce, pourront, dans une période relativement prochaine, créer un sérieux refroidissement entre les alliés d'aujourd'hui.

Les étudiants chinois au Japon. — En huit ans le nombre des Chinois étudiant au Japon a passé de 8 à 2.641. Les autorités chinoises elles-mêmes ont poussé à cette émigration. Les candidats aux examens publics chinois qui ont étudié au Japon sont dispensés des examens provinciaux autrefois nécessaires et peuvent aller se faire directement examiner à Pékin. Qui plus est, d'après une étude publiée par l'*Européen*, certains diplômes obtenus au Japon ont maintenant la même valeur que ceux que procurent les examens locaux chinois.

Tous ces avantages, dont l'octroi est une marque de plus de l'esprit nouveau qui souffle en Chine, attirent une foule d'étudiants chinois que l'on voit parfois arriver au Japon par groupes d'une centaine à la fois. Ces étudiants se divisent en trois catégories : ceux qui sont défrayés par le gouvernement de Pékin, ceux qui sont défrayés par des autorités provinciales chinoises, et, enfin, ceux qui viennent au Japon à leurs propres frais. La plupart sont des jeunes gens de vingt à trente ans, mais quelques-uns ont atteint l'âge mûr : on cite même un étudiant chinois au Japon qui est dans sa soixante-quatrième année. Cette tendance à étudier à n'importe quel âge est une de celles qui donnent l'idée la plus avantageuse du caractère chinois.

Ces étudiants viennent de toutes les parties de la Chine, sauf le Kan-sou. Ils ont à Tokyo un club prospère, publient quatre périodiques que des agents japonais distribuent en Chine dans un but qu'il est facile de comprendre.

Une colonie militaire japonaise au Mexique. — On assure que la réputation que la guerre a faite aux Japonais a décidé le gouvernement mexicain à demander à ce peuple une petite colonie militaire pour mâter les indiens Yaquis de l'Etat de la Sonora. Une société coloniale japonaise se serait engagée à amener dans la Sonora 700 soldats japonais libérés, avec leurs familles, pour les établir sur les terres qui ont été confisquées aux Yaquis. On espère que ces Japonais sauront empêcher les Yaquis de faire des razzias dans les vallées et d'emporter dans leurs montagnes le bétail et les autres produits de leurs rapines. Des armes et des munitions seront données aux vétérans japonais, et l'on compte que, grâce à cette intervention inattendue, les Yaquis, privés de tout moyen d'existence, seront obligés de faire une complète soumission.

CORÉE

Les Coréens et l'occupation japonaise. — Les Coréens continuent à n'avoir aucun goût pour les protecteurs japonais qui se sont chargés de leur apprendre le progrès. Les trois provinces situées au sud de Séoul sont parcourues par des bandes de pillards pour lesquelles les mandarins coréens semblent avoir de la sympathie, ou tout au moins beaucoup de tolérance. Pour en finir, les Japonais ont décidé d'exécuter le traité qu'ils ont imposé à l'empereur de Corée, c'est-à-dire de prendre en mains l'administration des districts troublés où, depuis quelques jours, ils envoient des troupes de Séoul.

ASIE RUSSE

Le développement des chemins de fer. — A propos de la ligne de Merv à Kouchk, nous donnons d'autre part des renseignements sur certains chemins de fer en construction ou en projet dans l'Asie russe. Mais il est question de plusieurs autres lignes, aussi bien dans la région orientale que dans la région occidentale de la Russie d'Asie. C'est ainsi qu'on annonce que la ligne transbaïkalienne de Stretensk sera continuée le long de l'Amour jusqu'à Kabarovsk, de manière à rejoindre en ce point la ligne de l'Oussouri et à mettre Vladivostok en communication avec le reste de l'Empire par un chemin de fer entièrement construit en territoire russe. On sait d'ailleurs que c'était là le projet primitif qui précéda la construction du chemin de fer Transmandchourien, et qui avait été abandonné en raison de l'économie de ce dernier, qui permettait de couvrir une distance moins longue, et aussi de traverser un pays plus riche pour atteindre le Pacifique. Mais il est intéressant de noter que dès à présent les Russes se préoccupent de reprendre leur premier projet, alors qu'aux termes de leur traité de paix avec le Japon ils conservent dans des conditions relativement satisfaisantes le contrôle des chemins de fer de la Mandchourie du Nord.

Dans l'Asie centrale, on se prépare à construire un chemin de fer d'Omsk à Semipalatinsk, et sans doute de là jusqu'à la frontière chinoise. On sait d'autre part qu'un projet existe, qui sera bientôt exécuté, d'une ligne reliant Omsk à Tachkent, et permettant aux blés de Sibérie de trouver au Turkestan un débouché, et au Turkestan de se consacrer par conséquent exclusivement à la culture du coton, beaucoup plus rémunératrice et nécessaire au développement de l'industrie cotonnière de la Russie d'Europe.

D'autre part, les commerçants de Moscou demandent la construction d'un chemin de fer entre Tioumène, à l'est de l'Oural, et Omsk, de manière à donner un nouveau débouché au Transsibérien en Russie. Cette nouvelle ligne serait en communication avec lá ligne de Saint-Pétersbourg à Viatka et Perm, qui offre elle-même à la capitale un accès direct sur le Transsibérien. Ce dernier chemin de fer serait, dans un temps peu éloigné, doté de deux voies sur sa longueur.

Au Turkestan, outre le projet de chemin de fer de Saratof au Transcaspien, dont nous parlons d'autre part, il est question de construire une ligne de Samarkand au cours moyen de l'Oxus, le long de la frontière entre le pays de Boukhara et l'Afghanistan. Il s'agit de permettre le ravitaillement des postes russes établis sur la rive septentrionale de la rivière, et qui, n'ayant de communications que par la voie fluviale, se trouvent isolés pendant toute la période des grands froids. En réalité, cette ligne qui présentera quelque intérêt commercial, étant donné qu'il existe un mouvement d'échange d'environ 12.500.000 fr. entre le Turkestan russe et l'Afghanistan, aura surtout une importance stratégique en donnant une voie d'accès de plus aux troupes russes sur la limite de la zone d'influence anglaise en Asie.

Il est certain, pour qui veut examiner les choses, que c'est à cette politique d'organisation et de développement des voies ferrées que la Russie doit consacrer les années qui vont s'ouvrir, et pendant lesquelles l'alliance anglo-japonaise rendrait d'ailleurs trop dangereuse pour elle toute tentative pour reprendre son mouvement en avant en Asie. Il est infiniment plus pratique et plus raisonnable pour les Russes de préparer ainsi l'avenir, que d'essayer dès à présent de trouver des contre-ligues, ainsi que le suggère la presse allemande, pour combattre de front et sans délai l'alliance anglo-japonaise qui a actuellement toutes les sympathies des Etats-Unis.

Droits protecteurs pour la Sibérie. — Les commerçants de la bourse de Moscou, d'accord avec ceux de Saint-Pétersbourg, ont prié le ministre des Finances de soumettre à l'empereur une requête concernant l'octroi d'un tarif douanier général pour les marchandises étrangères importées en Sibérie orientale par terre et par mer. Une telle proposition, si elle était acceptée, entraverait le commerce des pays exportateurs en Sibérie et léserait les intérêts de beaucoup de maisons étrangères.

Le ministre des Finances n'a pas caché qu'il trouvait nécessaire l'établissement de droits protecteurs pour la Sibérie. Il aurait même ajouté que la mesure était indispensable afin d'assurer à l'industrie russe, encore jeune, des débouchés. Il a annoncé en outre qu'il avait l'intention de diminuer les tarifs des chemins de fer pour le transport du charbon, non seulement à partir des mines russes, mais à partir des ports de la Baltique.

La colonisation par l'armée de Mandchourie. — On a dit ces derniers temps que le gouvernement russe ferait rester le plus longtemps possible dans l'Asie orientale les troupes qui ont pris part à la campagne de Mandchourie. On a même affirmé que cette décision était inspirée par le désir de tenir éloignés des centres populeux de la Russie d'Europe des hommes auxquels les insuccès de la campagne ont pu donner un esprit révolutionnaire. Il est infiniment plus simple d'attribuer le désir du gouvernement russe d'établir les soldats de l'armée de Liniévitch dans les régions orientales de son Empire, à l'insuffisance extrême de la population de cette partie des domaines du tsar. Au commencement de la guerre, nous avons attiré en effet l'attention sur ce fait qu'à l'est de l'Iénisséi l'Empire russe était beaucoup plus un désert, un cadre encore vide, qu'un grand Etat déjà habité et vivant. C'est sans doute pour cette raison que

le comité des ministres vient d'examiner un projet tendant à la colonisation de la Sibérie, et même du nord de Sakhaline, par une partie des troupes qui ont combattu pendant la dernière guerre et qui recevraient des concessions de terre aussitôt que leur temps de service aura été achevé.

Les Allemands au Caucase, au Turkestan et en Sibérie. — Les représentants de la race allemande en Russie d'Europe et en Russie d'Asie sont au nombre de 1.790.489. En Asie russe, ils sont répartis comme il suit :

CAUCASE

Provinces d'Elisabetopol	3.194
— de Kars	450
— de Koubane	20.778
— de la mer Noire	748
— de Stavropol	8.601
— du Térek	9.272
Total	43.043

TURKESTAN

Provinces de Ferghana	369
— de Transcaspie	1.062
— de Tourgaï	60
	1.491

SIBÉRIE

Provinces d'Akmolinsk	4.791
— de Tomsk	1.430
— de l'Iénisséi	946
— d'Irkoutsk	607
— d'Iakoutsk	79
— de Transbaïkalie	237
— Maritime	510
Ile de Sakhaline	267
	8.867

Ce qui fait un total global de 53.401 individus.

Une grande société d'exportation. — Il vient d'être fondé à Saint-Pétersbourg une Société au capital de 12 millions de roubles pour l'exportation russe en Orient; de hauts dignitaires de l'Empire ont été mis à la tête de cette Société, dont le but est de faciliter le commerce russe en Turquie d'Asie, en Perse, etc.; elle va tout d'abord étudier les conditions du commerce dans les pays d'Asie et chercher pour la Russie de nouveaux débouchés.

Le désastre de Bakou. — D'après le professeur Migouline, qui écrit dans le *Slovo*, toutes les réserves et tous les dépôts de naphte seraient détruits à Bakou. Il ne reste plus rien des usines dont l'installation a coûté tant au gouvernement qu'aux particuliers plus d'un milliard de francs : les milliers d'ouvriers qui travaillaient dans la « ville du feu » sont maintenant sans travail et sans pain.

La région de Bakou produisait annuellement, d'après les chiffres donnés par le *Journal de Saint-Pétersbourg*, plus de 9.600 millions de kilogrammes de naphte. L'exportation à l'étranger des différents produits du naphte représentait environ les 9/10 de ce chiffre et avait une valeur de 175 millions de francs. Une surface d'environ 1.000 hectares était vouée à l'exploitation du naphte dont s'occupaient 170 maisons.

La principale place, parmi les maisons étrangères, appartenait aux usines Nobel, qui envoyaient leur pétrole sur tout le réseau ferré russe et fournissait rien qu'à l'Allemagne 130 millions de kilogrammes par an. Il y avait des usines suédoises, allemandes, belges, anglaises et américaines. Les maisons françaises étaient peu nombreuses et ne pouvaient compter parmi les plus importantes.

Le principal client de la Russie pour le pétrole, pour les huiles de graissage et pour ses autres produits n'était pas l'Allemagne, mais bien l'Angleterre, qui achetait par an plus de 300 millions de kilogrammes de pétrole et environ 32 d'huiles de graissage. Venaient ensuite, par rang d'importance dans les achats, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, la France, la Turquie et la Grèce ; la France achetait 80 millions de kilogrammes de pétrole et 48 d'huiles de graissage.

La production mondiale avait été pour le pétrole de 28.577.000 tonnes en 1904 répartis de la façon suivante :

Etats-Unis	15.000.000	tonnes.
Russie	10.500.000	—
Sumatra, Bornéo et Java	1.000.000	—
Roumanie	496.000	—
Indes	404.000	—
Pays divers	250.000	—

Les Orotchones. — Les journaux ont parlé de révoltes d'indigènes en Transbaïkalie, et on dit que les mécontents étaient les Orotchones de la province. Il s'agit de remettre au point ces nouvelles tendancieuses ; à la vérité, les Orotchones de Transbaïkalie sont restés très tranquilles et l'on ne saurait appeler révolte quelques difficultés qui ont pu surgir entre un chef de district et quelques indigènes misérables et inoffensifs.

Les Orotchones de la province habitent le district de Bargouzine qui borne à l'est le lac Baïkal dans sa partie septentrionale. Ils diffèrent beaucoup des principaux indigènes de la province, les Bouriates, qui sont des Mongols tantôt nomades et conducteurs de troupeaux, tantôt sédentaires et agriculteurs. Les Orotchones sont un peuple chasseur et pêcheur comme les Toungouses avec lesquels ils ont une très proche parenté. Ils élèvent des cerfs et des rennes, chassent les bêtes à fourrures, ours, renards, zibelines, loutres et écureuils. Chaque année ils vont à la foire de Verkhné-Angarsk ou de Baount pour écouler le produit de leurs chasses. Beaucoup d'entre eux ont été baptisés par les popes tantôt par ruse, tantôt par force, mais ils ne comprennent rien à la nouvelle croyance qu'on cherche à leur impo-

ser, et ils sont restés fidèles aux vieilles superstitions de la religion chamaniste.

Les Russes leur font souvent du tort, mais les indigènes sont absolument hors d'état de résister ou de se venger.

Le commerce de Boukhara. — La *Gazette de l'industrie et du commerce*, qui est une feuille du ministère des Finances, se plaît à décrire les avantages qu'a tirés le khanat de Boukhara du protectorat russe : tout d'abord, la paix et la sécurité pour les habitants et les voyageurs ; jadis, en effet, les brigands et les détrousseurs étaient très nombreux. La seconde cause du développement économique de Boukhara est le placement dans le pays de capitaux considérables. Ces capitaux ont été amenés grâce à la construction de la voie ferrée : les sommes dépensées pour payer la main-d'œuvre, les frais d'entretien des ouvriers, les terrains expropriés ont été considérables. La construction de la voie a eu comme conséquence immédiate l'établissement de huit usines de coton et d'une fabrique d'allumettes. Des villes nouvelles, Nouveau-Boukhara, Tchardjoui, Kepki, Tepmez, ont été construites. Les casernes et autres immeubles construits dans ces villes y ont amené plusieurs millions de francs; 8.000 hommes ont été placés dans ces garnisons, et leur entretien a donné un nouvel essor au commerce des bestiaux et des produits alimentaires.

L'affluence des capitaux et le perfectionnement des moyens de transport modifièrent notablement les conditions du commerce. Auparavant, deux ou trois fois chaque année, des caravanes suivaient, dans les steppes et le long de la mer d'Aral, la route de Tachkent à Orenbourg ; la nouvelle voie ferrée ouverte récemment aura une influence civilisatrice. Grâce à elle, Saint-Pétersbourg communique directement avec le Turkestan : c'est une voie économique de premier ordre, et il n'est pas besoin de prouver qu'au point de vue stratégique son importance n'est pas moins grande. En temps de guerre, les soldats iraient jusqu'aux frontières de Perse ou d'Afghanistan, sans être retardés par les deux transbordements de la mer Caspienne.

L'arrivée des Russes a donné aux sujets de l'émir des goûts et des habitudes nouvelles, et, partant, de nouveaux besoins.

D'après le *Journal de Saint-Pétersbourg*, dans les cinq dernières années, la Russie aurait envoyé chez les Boukhariens 32 millions de kilogrammes de marchandises valant 50 millions de francs. L'exportation russe comprenait surtout des articles manufacturés, du sucre, de la mercerie, de la coutellerie, de la faïence, du papier, des lampes, des bougies, etc. Les Boukhariens envoyaient par contre, eux aussi, environ 32 millions de kilogrammes de marchandises, valant 56 millions de francs. Le coton est compté dans ces chiffres pour 18 millions de kilogrammes. Le reste de l'exportation boukharienne est représenté par les peaux, les fourrures, la laine, les crins, la soie, les raisins et les fruits secs.

Les bateaux à vapeur sur l'Ob et l'Iénisséi. — On a vu souvent dans nos chroniques qu'un service de bateaux important existe sur le fleuve Amour. Sur les autres fleuves sibériens, le mouvement de navigation est d'importance très inégale : il est évidemment assez considérable sur l'Ob et l'Irtyche, moins actif sur l'Iénisséi et très faible sur la Léna.

On comptait sur l'Ob et l'Irtyche 120 bateaux dont la force est de 7.750 chevaux et sur l'Iénisséi 26 bateaux avec une force de 1.886 chevaux.

La viticulture au Caucase. — L'étendue des vignobles du Caucase, d'après les documents fournis par les agents du comité antiphylloxérique, est évaluée de la façon suivante :

TRANSCAUSIE		
Gouvernement de Tiflis	27.300	hectares
— de Koutais	38.200	—
— d'Erivane	9.200	—
— de Kars	60	—
— d'Elisabetopol	25.100	—
— de Bakou	13.100	—
— de la mer Noire	700	—
— du Daghestan	2.800	—
— de Zakataly	1.300	—
CISCAUSIE		
Gouvernement de Koubane	4.900	—
— de Stavropol	3.600	—
— du Térek	7.600	—
	133.860	hectares

Les raisins sont employés pour la vinification et la fabrication des eaux-de-vie ; d'autres, notamment ceux des vignobles des musulmans, sont consommés à l'état naturel ou transformés en sirops.

La production générale est en moyenne de 1.350.000 hectolitres ; l'exportation hors de la région du Caucase atteint près de 100.000 hectolitres. Les prix moyens ont été pour la qualité moyenne de 24 francs par hectolitre. Dans le gouvernement de Koutais, on a vendu l'hectolitre jusqu'à 65 francs ; il n'a jamais dépassé 60 francs dans celui d'Erivane, 40 francs dans celui du Térek; mais sur les bords de la mer Noire, il a atteint 80 francs.

Le phylloxéra est malheureusement connu au Caucase et, pour reconstituer les vignobles atteints de cette maladie, l'Etat a créé des pépinières de vignes américaines dans le gouvernement de Koutais, où déjà il existe dans 140 villages des vignobles reconstitués.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

TURQUIE

Le chemin de fer de Bagdad. — M. Fidel, un voyageur français qui est allé faire l'an dernier des études sur la situation économique du Maroc, a mené cette année une enquête dans le monde colonial allemand au sujet de la question du chemin de fer de Bagdad. D'après les opinions de M. Fidel, qui ont été reproduites par la *Dépêche Coloniale*, et que nous croyons intéressant de résumer, les Allemands n'ont nullement renoncé à l'idée d'obtenir notre coopération dans la construction du chemin de fer de Bagdad. Ils ont en effet à peine commencé le prolongement de la ligne au delà de Konieh. Il leur reste 2.000 kilomètres à couvrir pour atteindre le golfe Persique, et M. Ernest Woysen, consul allemand et membre marquant du parti colonial, a déclaré que l'Allemagne serait prête à laisser à la France toute liberté d'action au Maroc, si elle pouvait obtenir la coopération du marché français à la construction du chemin de fer de Bagdad. Nous n'avons pas, dans ce Bulletin, à discuter une combinaison qui regarde davantage nos affaires d'Afrique ; mais il faut faire observer que, même si notre coopération au chemin de fer de Bagdad était en harmonie avec l'ensemble de notre politique extérieure, entièrement basée sur l'alliance russe, il ne conviendrait pas d'accorder aux Allemands nos capitaux sans demander en échange une part dans la construction et la direction de la ligne, suivant un souci de favoriser le travail national qui doit nous inspirer aussi bien dans nos relations avec les Allemands en Asie Mineure que dans notre coopération future avec les Anglais en Chine.

L'ouverture du chemin de fer de Caïffa à Derah. — Nous avons parlé, dans notre dernier Bulletin, du chemin de fer en construction de Damas à la Mecque, et de la ligne de Caïffa à Derah qui devait le mettre en communication directe avec la mer et lui éviter de se servir, pour le transport de tout son matériel de construction, de la ligne française de Beyrouth-Damas et prolongements.

La ligne Derah-Caïffa a été ouverte au milieu d'octobre. A cette occasion, le Sultan, qui s'intéresse, comme on le sait, d'une manière toute spéciale au chemin de fer qui doit aboutir aux villes saintes de l'Islam, a conféré le grand cordon de l'Osmanieh à M. Meissner, l'ingénieur allemand qui dirige la construction de cette ligne.

ARABIE

La révolte de l'Yémen. — Les Turcs continuent à remporter des succès dans l'Yémen. Le maréchal Fezi Pacha, commandant en chef des troupes turques, a réoccupé sans combat Hajjé. Son prochain mouvement le portera à Sada, qui est à l'heure actuelle le repaire de l'iman Yahya. Nulle part les insurgés ne sont en situation de tenir tête aux troupes turques qui n'ont plus devant elles que des guérillas.

Mouvement commercial de Mascate d'avril 1904 à avril 1905. — Le dernier rapport de M. Béguin-Billecocq, vice-consul, gérant le consulat de France à Mascate, donne d'intéressantes indications sur le mouvement commercial de Mascate pendant l'année écoulée. Le rapport fait d'abord remarquer que cette période a été mauvaise pour le commerce de l'Oman, mais qu'elle a aussi marqué la fin d'une longue succession d'années de sécheresse heureusement terminée par une saison exceptionnellement pluvieuse. M. Béguin-Billecocq expose ensuite que le fait le plus saillant du commerce de Mascate est la prépondérance de l'importation originaire de l'Inde anglaise. La proportion est de 56 0/0. Il est vrai qu'il convient de n'enregistrer cette proportion que sous réserves, attendu que plus d'un tiers de cette importation ne fait que transiter par Bombay et provient en réalité de diverses autres origines. Mais, malgré tout, l'Inde anglaise garde une avance considérable sur les autres pays importateurs.

Au tableau des importations, la France figure pour 1.110.000 francs (soit environ 16 0/0 des importations totales) représentés exclusivement par le commerce des armes et des munitions. Il est certainement regrettable que notre industrie ne réussisse pas à acquérir une place plus importante sur le marché de Mascate, qu'elle pourrait cependant alimenter amplement en soieries, mercerie, foulards de coton, vermicelle, coutellerie, quincaillerie, parfumerie, liqueurs, etc.

D'ailleurs, et cela est non moins regrettable, aucune Compagnie française de navigation n'a de service régulier touchant à Mascate, bien qu'un tel service organisé mensuellement avec départ de Marseille, dût être vraisemblablement très suffisamment rémunérateur. Voici la liste des vapeurs desservant Mascate :

1° Un vapeur anglais par mois de la « Bucknall Steamship Lines C°, Limited », venant d'Angleterre et touchant à Marseille; de 2 à 3.000 tonneaux ;

2° Un ou deux vapeurs par an de la « Bombay and Persia Steam Navigation C° », Compagnie de Persans de l'Inde, sous pavillon anglais; de 2 à 3.000 tonneaux ;

3° Un vapeur de la « British India », à grande vitesse, venant de Bombay, touchant à Kurrachee et arrivant à Mascate tous les lundis ; 943 tonneaux;

4° Un vapeur de la même Compagnie, passant à Mascate tous les lundis; de 9 à 1.500 tonneaux;

5° Un vapeur par trimestre de la « Compagnie russe de navigation à vapeur et de commerce », venant d'Odessa, touchant à Suez, Djeddah, Hodeïdah, Djibouti, Aden, Mascate, Bender-Abbas,

Lingah, Bouchir et Bassorah; de 2 à 3.000 tonnes.

Les Compagnies anglaises sont représentées à Mascate par la maison W. J. Towell and C°, dont le propriétaire, M. Machirdy, est Anglais et chargé du consulat d'Amérique. La « Bombay and Persia C° » est représentée par M. Rattensee Purshotum, sujet britannique. La Compagnie russe est représentée par M. A. Goguyer, négociant français.

La piraterie dans la mer Rouge. — Des actes de piraterie ont été commis pendant le courant de l'été dernier dans la mer Rouge au détriment de boutres battant pavillon britannique. Ils ont été l'objet de plaintes de la diplomatie anglaise à Constantinople, et le gouvernement turc a promis de sévir contre les coupables. Pour surveiller l'exécution de ces promesses, les Anglais ont envoyé le croiseur *Fox* à Hodeïda pour s'assurer de l'arrestation et de la punition des personnes coupables et de la destruction des trois boutres pirates, ainsi que du paiement d'indemnités aux propriétaires des boutres battant pavillon britannique pour les pertes qu'ils ont subies.

PERSE

La frontière de Seistan. — Nous signalions dans notre dernier Bulletin, l'opposition qu'avaien soulevée en Perse les décisions de la commission anglaise de délimitation du Seistan. Depuis, les journaux anglais ont annoncé que le gouvernenement persan avait enfin donné son adhésion au protocole de la commission, et que ce protocole venait d'être ratifié à la fois par l'émir du Seistan et par le chah de Perse. Un intéressant rapport des travaux du colonel Mac Mahon a été publié tout récemment par l'*Agence Reuter*. Nous y relevons les détails suivants :

Après avoir insisté sur les difficultés d'ordre politique suscitées à la mission par des influences russes hostiles qui auraient, dit l'auteur de la note, voulu faire échouer l'œuvre britannique, le rapport décrit les difficultés d'ordre physique que la mission a été obligée de surmonter pour accomplir sa tâche. Pendant trois ans la mission campa à Kouhac, au confluent de l'Helmend et du Roud Seistan, avec des alternatives de chaleur accablante pendant la saison d'été, et de froid intense pendant l'hiver. En été, il était absolument impossible de faire aucun travail, et, de plus, les moustiques rendaient à cette époque le campement presque inhabitable. On ne pouvait travailler que pendant l'hiver, et au prix de très grandes souffrances causées par le froid. Les travaux mêmes de délimitation étaient très difficiles. Au sud de l'Helmend, sur une longueur de 150 kilomètres, la ligne frontière traverse un long désert absolument desséché, dans lequel les hommes chargés de planter les bornes frontières durent passer six semaines, ne pouvant être alimentés en eau qu'avec les plus grandes difficultés. Au nord de cette section, la frontière traverse une région périodiquement inondée, dans laquelle il a fallu planter des bornes d'une solidité et d'une résistance toutes spéciales. Les derniers 30 kilomètres de la frontière escaladent les rampes glacées est sans eau du mont Siah-Koh. Les souffrances endurées par la mission furent considérables, et le rapport signale, parmi ses membres, de nombreux cas de mort occasionnés par le froid, les privations ou par la soif.

Le protocole de délimitation, d'après le rapport de l'*Agence Reuter*, ne fait que confirmer la frontière déjà acceptée en 1872. Aucun territoire n'a changé de maître, ni d'un côté ni de l'autre. Le vieux lit de l'Helmend est maintenu comme frontière, et la ligne actuelle de délimitation est maintenant ainsi fixée qu'elle restera constante, quelles que soient les modifications ultérieures qui pourraient se produire dans le cours du fleuve, ce qui, ajoute le rapport, est d'une énorme importance, puisque par là même disparaissent, une fois pour toutes, toutes les occasions futures possibles de discussion sur la frontière. En Angleterre, on s'est montré extrêmement satisfait de ce résultat et de la ratification finale obtenue du Seistan et de la Perse. Les journaux anglais en ont naturellement profité pour célébrer le désintéressement britannique et pour se plaindre une fois de plus de l'hostilité de la politique russe. Mais l'âpreté même de leurs reproches et de leurs attaques et l'indiscrétion de leur satisfaction triomphante suffiraient pour démontrer aux esprits les moins prévenus que toute cette affaire était bien au fond dirigée contre l'influence russe, et que le succès de la mission du colonel Mac Mahon se présente pour les esprits anglais bien plutôt comme un succès de la diplomatie britannique sur la diplomatie russe.

Une école franco-musulmane à Tauris. — Nous avons parlé, dans notre Bulletin de juillet 1902, de l'existence à Tauris d'une école franco-musulmane fondée en 1899 par le docteur Loghman el Mamalek, chevalier de la Légion d'honneur, et dirigée par M. Renard, avec le concours de M. Deville, professeur de français. Pendant une année, les cours de cette école avaient été interrompus en raison de sa réorganisation, mais ils viennent de se réouvrir avec l'appui du gouvernement français qui a accordé une subvention de 2.500 francs par an.

Ce n'est d'ailleurs pas la seule école européenne existant à Tauris. Il faut citer à côté d'elle celle des Lazaristes, avec une centaine d'élèves, et l'école des Filles de la Charité, avec une trentaine d'élèves. Mais ces deux établissements avaient pour clientèle exclusive des Arméniens, et c'est de la population musulmane que s'occupe l'école supérieure Loghmanié. Cette dernière a déjà obtenu des résultats intéressants. Deux de ses anciens élèves sont actuellement externes des hôpitaux de Paris, un autre est attaché à la légation de Perse en France.

Il s'agit d'un établissement qui a été entière-

ment fondé par l'initiative privée, mais auquel ont marqué un grand intérêt M. Defrance, ministre de France à Téhéran, S. A. I. le Prince héritier, M. de Rettel, gérant du consulat de France à Tauris.

Nous avons trouvé intéressant de signaler à nos lecteurs la vitalité d'une œuvre destinée à répandre l'influence morale de la France en Perse, et peut-être d'y développer nos intérêts économiques, les négociants étant nécessairement plus disposés à entrer en relations avec un pays dont ils parlent la langue qu'avec les autres.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

ASIE ANGLAISE

Le partage du Bengale. — Nous avons déjà parlé, dans notre précédent Bulletin, de la décision prise par lord Curzon de partager le Bengale pour en faire deux provinces plus faciles à gouverner qu'une seule, avec ses 75 millions d'habitants actuels. Cette mesure administrative a été extrêmement pénible aux Bengalis qui se sont plaints d'un morcellement de leur nationalité, et comme nous l'avons dit, des protestations ont été immédiatement organisées partout. Néanmoins le partage est entré en vigueur le 16 octobre. A cette occasion, en signe de protestation, les bazars ont été fermés à Calcutta, et la population indigène a passé la journée dans le jeûne et dans les manifestations de deuil. En outre, à Calcutta, on a organisé le boycottage des marchandises anglaises; mais il ne semble pas que ce mouvement ait beaucoup de chances de durer, ni surtout de s'étendre aux régions occidentales de l'Inde.

L'Inde anglaise et le Bhoutan. — On se représente volontiers les Etats comme le Nepal et le Bhoutan dans une étroite dépendance par rapport à l'Inde anglaise, dont ils sont vassaux, au point de vue international. Rien de plus erroné que cette idée, comme le prouve le fait que les Anglais ont enregistré comme un succès que des relations cordiales aient été établies entre le Tongsa-Penlop, chef du Bhoutan, et les autorités anglo-indiennes. A vrai dire, depuis 1865, le gouvernement indien n'avait eu presque aucune relation avec le Bhoutan et les bons rapports actuels sont un des résultats de la récente expédition anglaise au Tibet, pays avec lequel le Bhoutan est étroitement lié non seulement par le voisinage, mais encore par la race et la religion. A la suite de cette expédition, pendant laquelle sir Frank Younghusband avait d'ailleurs eu un soin extrême de ne pas heurter les susceptibilités du Bhoutan, tout en ne manquant pas, par contre, de « tâter » les autorités de ce pays, dont les dispositions incertaines causaient quelques inquiétudes, en leur demandant des services, une invitation à se rendre dans l'Inde à l'occasion du prochain voyage du prince de Galles a été adressée au Tongsa-Penlop, et ce haut personnage a jugé bon de l'accepter.

Le Bhoutan est un pays trop voisin de l'Inde pour que l'influence anglaise pût y redouter des rivaux : aussi les autorités anglo-indiennes avaient-elles jugé inutile de le violenter, pour y exercer une action, et l'avaient-elles laissé « cuire dans son jus » depuis la leçon qu'elles avaient dû lui infliger, il y a une quarantaine d'années, à la suite de l'expulsion d'un envoyé britannique. Le Bhoutan était resté, en fait, fermé aux Européens. Il a fallu l'expédition du Tibet pour que le gouvernement anglo-indien recommençât à s'en occuper activement. Le Tongsa-Penlop consentit à la construction d'une route à travers le territoire bhoutanais. Il accepta même, sur la demande de sir Frank Younghusband, de se rendre à Lhassa. Il reçut un ordre britannique dont M. Claude White, le « political officer », sur cette partie de la frontière, alla lui porter les insignes à Punakha, sa capitale. Cet officier put visiter des parties du pays que n'avait encore vues aucun Européen. Nous venons de dire que le prochain acte de cette intimité nouvelle sera l'hommage que le Tongsa-Penlop va aller rendre, dans l'Inde, au prince de Galles.

La bonne volonté du Bhoutan a de l'importance puisque le territoire habité par ses montagnards flanque la vallée de Tchoumbi, la seule voie d'accès praticable de l'Inde au Tibet, dont lord Curzon a obtenu la cession par le traité signé à Lhassa par sir Frank Younghusband.

Nouveaux chemins de fer dans l'Inde. — Tandis que nous n'en sommes guère qu'à commencer le réseau ferré de notre Indo-Chine, les Anglais travaillent activement à resserrer les mailles du réseau de 44.650 kilomètres environ qui était en exploitation, à la fin d'avril, dans leur Empire Indien. Le gouvernement de l'Inde vient de publier un Livre Bleu donnant des détails sur 16 lignes de chemins de fer dont les projets ont été définitivement sanctionnés et sur lesquelles les travaux ont été commencés pendant les quinze derniers mois. Ces lignes nouvelles auront une longueur totale de 1.720 kilomètres.

La plupart d'entre elles ne présentent qu'une importance locale; ce sont des embranchements ou des dérivations, n'atteignant pas 50, et rarement 70 kilomètres de long. Trois de ces lignes nouvelles présentent cependant de l'importance. La plus longue, de beaucoup, est la ligne Nagda-Muttra, qui traverse les provinces centrales, en partant de la vallée de la Djemna vers le Sud. Depuis longtemps la chambre de commerce de Bombay réclamait ce chemin de fer qui permettra de desservir des régions dans lesquelles la famine a, dernièrement encore, sévi. Cette ligne,

qui aura une longueur totale de 552 kilomètres, coûtera 50 millions de francs. Elle doit être construite par l'Etat.

Vient ensuite, comme importance, la ligne Gonda-Chandia, qui sera établie, sur plus de la moitié de sa longueur (en tout 342 kilomètres), dans la province de l'Oudh, et coûtera environ 15 millions de francs.

La troisième des plus grandes lignes qui ont été commencées dans l'Inde pendant les derniers quinze mois est celle de Ranaghat à Kathihar, dans la basse vallée du Gange. Elle aura une longueur de 170 kilomètres et coûtera 17 millions de francs environ. Ce haut prix de revient est causé par la nécessité d'établir un grand pont sur le Gange.

Y compris les 1.720 kilomètres de voies ferrées dont les travaux ont été commencés pendant la dernière période de quinze mois, il y a actuellement dans l'Inde anglaise 5.050 kilomètres de chemins de fer en construction ou qui vont être mis en construction, les projets étant définitivement sanctionnés.

Une industrie qui disparaît. — L'ancienne industrie de l'indigo, jadis si importante dans l'Inde, continue à disparaître devant l'invasion des produits tinctoriaux extraits de la houille. Les statistiques de l'exercice 1904-1905 viennent de montrer que la production de l'indigo dans l'Inde a diminué, depuis 1895-96, de 74 0/0 en quantité et de 85 0/0 en valeur. En 1895-96, la valeur des produits de l'industrie indigotière exportés était de 89 millions de francs environ, et, en 1904-1905, d'un peu moins de 14 millions. De mauvaises récoltes ont ajouté leurs effets désastreux à ceux de la concurrence de l'indigo artificiel.

Les prix du produit, qui ne permettent pas de rémunérer les dépenses de cette culture, amènent une diminution constante des superficies consacrées à la plante tinctoriale. Dans l'ensemble de l'Inde, cette réduction a été de 66 0/0 pendant la dernière décade. Dans la résidence de Madras, la diminution a été de 50 0/0 en une seule année, l'exercice 1904-1905. Dans le Bengale, il a fallu dix ans pour amener la même réduction. Par contre, les planteurs du Bihar continuent à lutter : leurs efforts se portent surtout sur des méthodes de culture tendant à augmenter la teneur de la plante en substance colorante.

La lutte sera cependant bien difficile : les prix sont encore tombés de 4 à 6 0/0 pendant la dernière campagne commerciale et les perspectives actuelles ne sont pas plus engageantes. Les fabricants allemands d'indigo artificiel ont, à vrai dire, formé une sorte de trust pour empêcher les prix de leur teinture de trop baisser, en raison de la concurrence qu'ils se faisaient entre eux. Mais, en même temps, ils font de grosses dépenses pour améliorer leur production, organiser leur vente, etc. Leurs débouchés ne cessent de se développer puisque les exportations allemandes d'indigo artificiel se sont élevées de 8 millions de francs en 1896 à 31.250.000 en 1904.

Le gouvernement indien, s'efforçant de sauver l'industrie de ses sujets, a voté de nouveau cette année 50.000 roupies pour continuer des expériences agricoles sur l'indigo et, en particulier, l'essai de nouvelles variétés, surtout celles de Java et du Natal.

La production du charbon de l'Inde en 1904. — Sur les 296 mines de houille que l'on exploite dans l'Inde, 256 sont situées dans le Bengale ; cette province produit à elle seule les 86 centièmes de la production totale de l'empire qui a atteint, en 1904, 8.216.700 tonnes, contre 7.438.400 tonnes en 1903. Depuis 1897, la production des charbonnages de l'Inde a plus que doublé. Voici quelle a été l'année dernière la production des principales mines du Bengale :

Raniganj	3.350.250 tonnes.
Jherria	2.889.500 —
Giridih	773.125 —

A côté de ces trois entreprises, les autres sont de peu d'importance, la plus active, celle de Singareni, dans le grand Etat indigène d'Haïderabad, n'ayant produit que 419.500 tonnes. Le nombre moyen des personnes employées par les mines a été en 1904 de 92.740, dont 27.770 à la surface.

Les prix se sont maintenus très bas : le meilleur charbon de Jherria valait, sur wagon, au début de l'année, 4 shillings 8 d. par tonne (5 fr. 90 environ).

Statistique des cultures à Ceylan. — Nous empruntons à un récent article de *Times* le petit tableau ci-après qui permet de se rendre compte du développement qu'ont pris dans la colonie les principales cultures :

	Superficie
Thé	153.900 hectares
Caoutchouc	16.200 —
Cacao	13.365 —
Cardamomes	3.564 —
Café	1.112 —
Quinquina	162 —

La culture du caoutchouc à Ceylan. — L'exploitation des caoutchoucs cultivés est en passe de devenir pour Ceylan une source de richesses comparables à celles qu'a été pour la colonie la culture du thé. Il y a vingt ou vingt-cinq ans, les planteurs avaient essayé de cultiver des Cearas, mais les rendements avaient été médiocres et le caoutchouc avait été abandonné pour le thé, culture alors nouvelle dans l'île. C'est seulement depuis huit ou dix ans que les essais de culture du caoutchouc ont été repris par quelques planteurs plus hardis, mais cette fois avec des Para et des Castilloa. Le succès fut com-

plet et les cours élevés atteints en ces dernières années sur les marchés d'Europe par les caoutchoucs Para de Ceylan — 6 et même 7 shillings par livre de 0 kil. 453 — ont encouragé les planteurs dans cette voie. Actuellement, avec ses 40.000 acres (16.200 hectares) plantés en caoutchouc, Ceylan est le premier pays du monde pour les caoutchoucs cultivés, ainsi que le fait ressortir du reste le petit tableau ci-après, que nous empruntons à un article de son correspondant de Colombo, que le *Times* a publié il y a quelques semaines.

Superficie approximative plantée en caoutchouc
(acres de 0 hect. 405).

Ceylan	40.000
Péninsule Malaise	38.000
Bornéo	1.500
Java	6.000
Inde et Birmanie	8.000
Mexique	10.000
Brésil	5.000
Venezuela	3.900
Equateur	2.000
Panama	300
Autres pays de l'Amérique centrale	2.000
Natal	50
Rhodesia	100
Reste de l'Afrique	33.000
Tobago et autres Antilles	1.000
	149.950

A Ceylan, la production de cette année 1905 atteindra, pense-t-on, 110.000 livres de 0 kil. 453, soit environ 49 tonnes; mais l'on estime que d'ici sept ou huit ans, si la progression que l'on a tout lieu d'espérer se maintient, la colonie pourra produire 8 millions ou 9 millions de livres (en poids). En effet, non seulement le nombre des entreprises nouvelles du caoutchouc s'accroît chaque mois, mais beaucoup de planteurs de thé convertissent une partie de leurs exploitations en caoutchouc, ce qui a réduit, en un an, de 5 à 6.000 hectares la surface totale des plantations de thé, mais encore des indigènes en assez grand nombre se mettent à planter des caoutchoucs. Dans le riche district de Moa, on trouve des Para à 1.000 mètres d'altitude et l'on parle même d'arbres qui produiraient à 1.300 mètres.

Etant donné les demandes croissantes de l'industrie européenne et surtout américaine, il n'est pas douteux que la culture du caoutchouc ne soit appelée à prendre un grand essor et ne doive être une source de grands profits pour les pays qui sauront l'entreprendre assez tôt. Il y a là tout un ensemble de considérations dont il serait bon que l'on s'inspirât dans notre Indo-Chine, où les services compétents ont depuis plusieurs années entrevu très clairement les chances d'avenir qu'offraient pour la colonie les caoutchoucs cultivés; mais il ne semble pas que l'initiative privée, si lente à se mouvoir dans notre pays, ait encore songé à prendre, dans cet ordre d'idées, la place qui doit lui revenir.

Une mission chinoise à Ceylan. — Nul n'ignore que la culture du thé à Ceylan ne remonte qu'à une époque relativement récente et qu'une trentaine d'années à peine ont suffi pour faire de l'île une des principales régions productrices de thé du monde. Aussi est-ce un spectacle curieux que de voir la Chine, qui avait pendant longtemps eu une sorte de monopole pour la culture du thé, se mettre à l'école de ses concurrents et rechercher si, dans les méthodes de culture et de préparation de la feuille que suivent ces derniers, il n'y en aurait pas qu'il serait utile de mettre en pratique dans le Céleste-Empire. C'est ainsi qu'une mission vient d'être envoyée à Ceylan et dans l'Inde par le vice-roi de Nankin ayant pour programme l'étude des questions que nous venons d'indiquer. Ce qui a frappé le plus les membres de cette mission, c'est, paraît-il, les avantages qu'offrent pour la rapidité de travail et l'économie, les machines à sécher et à rouler les feuilles qu'emploient les planteurs de Ceylan. Ils estiment cependant que les procédés mécaniques soumettent les feuilles à une trop haute température et nuisent ainsi à la délicatesse de l'arome; leur impression d'ensemble est que la Chine ne peut songer à lutter avec Ceylan pour la vente des thés de qualité moyenne, mais qu'elle conserve l'avantage pour les thés de qualité supérieure, les préparations à la main, qu'elle emploie à l'exclusion de tout autre procédé, permettant de livrer des produits plus fins. Un ancien planteur de thé de Ceylan, retiré aujourd'hui à Edimbourg, a rappelé à ce propos que, lorsque vers 1860, il eut, un des premiers, l'idée de faire des essais de culture de thé dans l'île, un de ses amis s'efforça de l'en dissuader en lui faisant observer que jamais les Chinois, seuls au courant de la préparation du thé, ne consentiraient à livrer leurs secrets et que, par suite, tous les efforts faits pour introduire le thé à Ceylan étaient vains. Aujourd'hui ce sont les Chinois eux-mêmes qui viennent s'instruire à Ceylan.

Le commerce de la Birmanie avec le Yunnan. — On a récemment publié à Rangoon un rapport sur le commerce de la Birmanie avec le Siam, les Etats Chans du Nord et du Sud et la Chine occidentale. Les échanges avec ce dernier pays, les seuls sur lesquels nous nous arrêterons ici, présentent cette particularité qu'ils consistent presque exclusivement en exportations de la Birmanie. Pendant les trois dernières années, les exportations de Birmanie au Yunnan ont augmenté de 9,85 0/0, les importations ont diminué de 14,43 0/0. M. Litton, consul britannique à Teng-yueh, dit, dans une note sur le commerce entre Bhamo et Teng-yueh, que cet état de choses fâcheux pourrait aisément être modifié si les restrictions au transit de l'opium à travers la Birmanie étaient supprimées. M. Litton comprend qu'une question se pose pour les Anglais, celle de savoir s'ils doivent faciliter l'accès des grands marchés de la Chine à l'opium du Yunnan qui fait concurrence à celui de l'Inde. Mais, si le gouvernement

anglo-indien ne redoutait pas cette concurrence, il pourrait beaucoup développer le commerce entre la Birmanie et le Yunnan, car il est probable, d'après M. Litton, qu'une partie très appréciable des 31 millions de francs environ d'opium qui sortent du Yunnan (50 0/0 du commerce de cette province) prendront la voie birmane.

Pour l'instant, on n'importe guère de Chine en Birmanie que des noix, des chapeaux de paille, des peaux, de l'orpiment, de la soie brute, du papier d'or, et en quantités juste suffisantes pour couvrir les frais de voyage des animaux de bât envoyés chercher des marchandises en Birmanie.

Les Anglais espèrent que cet état de choses se modifiera lorsqu'on aura achevé la construction de la route Bhamo-Momauk-Nampong-Teng-yueh, et surtout lorsqu'on aura pu établir dans la même région le chemin de fer qui est actuellement en étude.

Malgré tout, il est difficile de croire que le commerce du Yunnan, sauf celui qui se fera avec l'Inde, emprunte jamais beaucoup la voie de Birmanie. Le Yunnan regarde vers l'Est, vers les grandes agglomérations chinoises qui constituent le centre d'attraction économique de l'Asie orientale. Il le fait d'autant plus que ses régions occidentales sont les plus montagneuses et impraticables et les moins peuplées. Le commerce du Yunnan avec le reste de la Chine, en attendant qu'il ait ses moyens de transport en territoire chinois, prendra certainement la ligne française Yunnan-sen-Haïphong, à moins que l'ingéniosité de nos douanes ne vienne artificiellement contrarier la pente naturelle des choses.

La culture du coton à Chypre. — On se préoccupe de faire bénéficier des effets de la « famine du coton », qui a sévi l'an dernier, par suite des spéculations du marché américain, l'île de Chypre, où les Anglais poursuivent un lent travail d'amélioration depuis qu'ils y ont établi en 1878 leur administration « provisoire ». Ces jours derniers encore, un chemin de fer était inauguré dans les environs de Famagouste. Mais jusqu'à présent, il n'y a guère de perspectives que cette culture puisse beaucoup se développer. Chypre produit environ 500 tonnes de coton par an, qui va presque exclusivement, pour les bonnes qualités, à Marseille, et pour les moins bonnes, à Trieste. Mais il ne semble pas qu'on puisse espérer augmenter rapidement cette production. Deux raisons principales s'y opposent : le manque d'eau qui nécessiterait la création d'un vaste système d'irrigations, trop coûteux pour les finances actuelles de l'île, et deuxièmement la cherté du fret pour l'Angleterre, qui est telle qu'il absorberait complètement les bénéfices des producteurs cypriotes. A l'heure actuelle, en effet, une tonne de coton paie 26 shillings de fret de Chypre à Marseille, et 50 de Chypre à Liverpool. Dans ces derniers temps, l'association anglaise pour développer la culture du coton, la *British Coton growing Association*, a demandé au gouvernement d'établir à Chypre un département de l'agriculture qui ferait faire sur une vaste échelle des essais d'irrigation et de plantation de cotons de différentes espèces. Elle offrait pour cela une subvention qui a été jugée insuffisante, et il ne semble pas que l'île de Chypre doive répondre aussi bien que l'Afrique occidentale et certains autres pays tropicaux au désir qu'ont les Anglais, comme d'autre part les Allemands et les Français, de produire sur leurs propres territoires la matière première nécessaire à leurs filatures.

UNE NOUVELLE POLITIQUE ALLEMANDE

EN CHINE

Au moment où notre Bulletin est en pages, il se produit un événement que nous n'avons pas le loisir de commenter longuement, mais qui, par les vastes développements qu'il peut prendre dans la politique chinoise et même internationale, doit être signalé sans délai à nos adhérents.

Les journaux allemands viennent d'annoncer que le gouvernement de Berlin avait pris l'initiative de proposer aux puissances de retirer les troupes qu'elles ont encore dans le Petchili, dans un certain nombre de postes répartis sur la route de Pékin à Tien-sin et Takou, et de Tong-kou à Chan-haï-kouan, en exécution du protocole de 1901, qui a mis fin aux négociations rendues nécessaires par l'intervention militaire internationale que provoqua l'insurrection des Boxeurs en 1900. L'Allemagne a encore dans le Petchili environ 2.000 hommes. Les autres puissances, c'est-à-dire la France, l'Angleterre, l'Autriche, les Etats-Unis, l'Italie et le Japon, en ont de 1.000 à 2.000, sauf l'Angleterre, dont le contingent, plus considérable, s'élève environ à 2.700 soldats.

Cette initiative allemande n'a pas grand intérêt dans son objet propre immédiat. Quiconque a voyagé dans le Petchili a été frappé de l'absurdité de la politique qui y maintient encore après quatre ans ces petites garnisons. Si la Chine ne craignait pas de provoquer toutes les puissances en renouvelant l'agression de 1900 contre les légations de Pékin, elle ne serait certainement pas arrêtée par la présence des petits contingents internationaux bigarrés, qui ont la prétention de garder les communications entre le corps diplomatique et la mer. Il y a maintenant assez de troupes chinoises dans le nord de la Chine pour entourer complètement et détruire ces petites garnisons bien avant que des secours puissent venir d'Occident ou seulement du Japon.

L'intérêt de l'initiative allemande est tout

autre : elle constitue peut-être le premier acte d'une politique dont les suites peuvent être singulièrement vastes. Le gouvernement de Berlin, en même temps qu'il s'adressait aux différentes puissances qui ont des troupes dans le Petchili, avisait le palais de Pékin qu'il prenait cette initiative. Il est visible par là qu'il désirait se donner, aux yeux du gouvernement chinois, tout le mérite d'une opération dans laquelle il était évidemment sûr de rencontrer fort peu de résistance. On peut lui prêter plusieurs buts : le premier, le plus simple, c'est, en se rendant agréable à la Chine, de prendre de l'influence à Pékin, d'obtenir pour ses nationaux des concessions de chemins de fer, et de mines, peut-être l'engagement d'un grand nombre d'officiers allemands pour former les troupes chinoises. Sans compter qu'il peut vouloir assurer le placement d'ingénieurs, de savants allemands, la Chine devant avoir pendant quelque temps besoin d'un assez grand nombre d'étrangers pour les écoles et travaux publics qui vont sans doute se multiplier sur son territoire. Même à ne pas regarder plus loin, on se rend compte de l'intérêt que peut présenter le mouvement inattendu du gouvernement de Berlin pour les industriels, les capitalistes et les techniciens des autres nations qui voudraient trouver un emploi en Chine.

Mais il faut voir plus loin. Peut-être l'inquiétude de l'empereur d'Allemagne, qui depuis longtemps cherche en vain à créer des combinaisons internationales brisant des ententes qu'il voit s'opérer entre les autres puissances, a-t-elle cru trouver un moyen nouveau d'aboutir.

Si l'Allemagne devient influente en Chine, ne peut-elle pas espérer arracher ce pays à l'influence de l'Angleterre et du Japon, qui semble devoir être prépondérante en Extrême-Orient pendant les dix années pour lesquelles l'alliance anglo-japonaise a été conclue? Si le gouvernement impérial y réussit, ne pourra-t-il proposer à la Russie d'entrer dans cette combinaison, de s'appuyer en Extrême-Orient à la fois sur la Chine et l'Allemagne contre le Japon? Par là l'empereur d'Allemagne réaliserait son rêve le plus cher, qui est d'associer le plus fortement possible la politique russe à celle de son empire, et de renouveler des liens qui n'ont jamais pu être rétablis depuis que le traité de San-Stefano fut revisé contre le gré de la Russie, par l'effet de l'intervention de la politique bismarckienne. Ainsi l'Allemagne atteindrait son but constant, sur le terrain même qu'elle avait rêvé dès le lendemain du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, le 12 août dernier, et contre laquelle, comme nous l'a prouvé le langage de sa presse officieuse, elle a immédiatement eu l'idée d'organiser une contreligue qui pourrait attirer la Russie dans l'orbite allemand et embrigader bon gré mal gré la France.

Nous n'avons pas à discuter les chances que peut présenter une telle combinaison; mais il était nécessaire de l'indiquer dès qu'elle apparaissait à l'horizon de la politique, ne fût-ce que parce que son succès nous exposerait au pire danger dont nous menace, depuis plusieurs mois, la politique allemande. Cette dernière a évidemment l'arrière-pensée de nous mettre en présence d'un groupement germano-russe, qui nous obligerait brutalement à opter entre lui et l'entente anglaise, c'est-à-dire entre une hostilité qui menacerait nos frontières continentales, et une autre qui compromettrait irrémédiablement la sécurité de notre empire d'outre-mer.

Telle est la conclusion qu'impose l'initiative prise par la politique allemande dans l'affaire, tout à fait insignifiante en soi, du retrait des petites garnisons étrangères du Petchili. Il ne faut pas oublier du reste, pour n'envisager que le terrain plus restreint des affaires chinoises, que l'Allemagne peut désirer gagner les bonnes grâces de la Chine, ne fût-ce que pour éviter toute discussion de la situation désormais aventurée qu'elle occupe au Chang-toung. Il est vrai qu'elle semble vouloir d'elle-même atténuer cette situation. On assure qu'elle propose au Ouaï-wou-pou de permettre aux douanes impériales chinoises de percevoir les droits à Tsing-tao, à condition que le personnel étranger soit, sur ce point, entièrement composé d'Allemands. C'est une combinaison qui avait déjà été recommandée par des esprits clairvoyants à la politique française à Qouang-tcheou-ouane, et qui aurait sans doute abouti si notre politique était capable de suivre une idée, d'avoir une conception déterminée et de prendre une initiative. Mais ce fait même, qui tend à atténuer ou à rendre moins évidente la mainmise allemande sur Kiao-tcheou, au moment où les Allemands proposent — et ont bien soin de prévenir Pékin qu'ils proposent — d'évacuer complètement le Petchili, achève de prouver qu'il s'agit d'une politique à vaste envergure, dont nous devons suivre les développements et redouter les conséquences, déjà escomptées dans l'esprit ingénieux et actif de Guillaume II.

R. C.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Alphonse Gaulin, *consul* des Etats-Unis au Havre;
Marc-Maurice Delogue-Fourcaud, *vice-consul* de Russie à Pau;
Carlos Santa-Coloma, *consul* de la République Argentine à Bordeaux;
Maurice de Lagottelerie, *vice-consul* du Brésil à Nantes;
Maurice de Lagotellerie, *vice-consul* de Portugal à Nantes.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Crète. — M. le *chef de bat.* Pallu est désig. pour servir au 122e rég. en Crète.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

M. Carré, *vétérin. en 1er*, est chargé d'une mission en Perse.

GENDARMERIE

Tonkin. — M. le *lieut.* Gazille est désig. pour servir à Hanoï comme trésorier.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Barthélemy est désig. pour servir à Nouméa, comme trésorier.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de brig.* de la Follye de Joux est nommé au command. de la 1re brigade à Hanoï.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Bertrand et Vachoux sont désig. pour servir au 16e rég.
Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Benoit est mis à la disposit. du général commandant supérieur;
MM. le *capit.* Rouvellou, Salaun et Laussu sont placés à l'état-major du command. supér.;
M. le *capit.* Ollivier-Henry est nommé rapporteur au 2e conseil de guerre;
M. le *lieut.* Boreau de Roincé est désig. pour servir au peloton de discipline du Tonkin.
Cambodge. — Sont désig. pour servir au bataill. cambodgien :
MM. le *capit.* Chastellier; les *lieut.* Espallargas et Fournier.
Cochinchine — Sont désig. pour servir en Cochinchine :
MM. le *colonel* Bourgey; les *capit.* Brugirard, Martel, Peteau, Le Nulzec et Ruillier; les *lieut.* Girardet, Grall, Gindreau, Mantrant et Pochelu; les *sous-lieut.* Béry et Laborie.
Sont désig. pour servir :
Au 11e rég. : MM. les *chefs de bat.* Fourrey, Baudouin; les *capit.* Hommey, Robin; les *lieut.* Talin d'Eyzac, Deplace, Haran; les *sous-lieut.* Fize et Pirault.
Au 12e rég. : MM. les *capit.* Conord, Marcajour, Valdenaire; les *lieut.* Bataille, Demassez, Meyzonade; les *sous-lieut.* Brison, Bellier, de Bazelaire de Ruppierre.
Au 1er annamites : MM. les *lieut.* Brun, Schmoll, Domenger, Scheidhauer, Larmina; le *sous-lieut.* Petiot.
Au 2e annamites : MM. le *chef de bat.* Cazeaux; le *capit.* Guillermin; le *lieut.* Gramont; le *sous-lieut.* Boulay.
Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :
MM. le *chef de bat.* Maire; les *capit.* Frœchen, Jacquin, Guépin, Lozivit, Geoffroy et Colonna; les *lieut.* Xavier, Alliez, Edel, Pozot, Le Sauce, Alerme et Gaillard; les *sous-lieut.* Détienne et Bridoux.
Sont désig. pour servir :
Au 9e rég. : MM. le *chef de bat.* Lepage; les *capit.* Soubiran, Crotte, Campagne, Chibasse-Lassalle, Maupin, Zeil; les *lieut.* Butault, Imbert, Rouyer, Julien, Gillet, Princet, Trouillot, Amaide.
Au 10e rég. : MM. le *chef de bat.* Desmarets; les *capit.* Périn, Calendini, Tujague; les *lieut.* Arnould, Masson, Piard, des Garets.
Au 18e rég. : M. le *chef de bat.* Couzineau.
Au bataill. chinois : M. le *capit.* Michot et le *lieut.* Bertin.
Au 1er tonkinois : MM. les *capit.* Lefort, Maury, Grossard, Tref, Roy; les *lieut.* Paris, Charras, Chatry; les *sous-lieut.* Maugard, Cazeaux, Fournier et Lavallée.
Au 2e tonkinois : MM. le *capit.* de l'Orza de Montorzo-Reichemberg; les *lieut.* Loche, Trouilh, Vaslet de Fontaubert, Paulet, Lion, Noël; les *sous-lieut.* Grosmangin, Soubra et Didier.
Au 3e tonkinois : MM. les *capit.* Verhaeghe, Barazer, Tessier, de Boissy-Dubois, Kiésslé, Julien; les *lieut.* Ruaux, Royon, Santucci.
Au 4e tonkinois : MM. le *chef de bat.* Bohin; les *capit.* Coquant, Lacroix, Amélineau, Biagne, Forestier; les *lieut.* Hanne, Lequen, Braive; les *sous-lieut.* Surre et Carles.
Au 5e tonkinois : M. le *capit.* Gagnepain.
M. le *capit.* Weithas est désig. pour servir au 18e rég.;
M. le *capit.* Charras est affecté au 1er tonkinois; M. le *capit.* Deliberos au 2e tonkinois et M. le *capit.* Braive au 4e tonkinois;
M. le *capit.* Thibault est désig. pour servir au Tonkin;
M. le *capit.* Véron est nommé chancelier du cercle de That-khé.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Facon est nommé capit.-maj. et M. le *lieut.* Dudébat offic. comptable au bataill. de la Nouvelle-Calédonie;
M. le *lieut.* Moreau est désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — Sont désig. pour servir en Indo-Chine :
MM. le *chef d'escad.* Ducret; le *capit.* Redon et le *lieut.* Schyry.
Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Deslions est désig. pour servir en Cochinchine;
M. le *capit.* Blaquière est nommé rapporteur au 1er conseil de guerre;
M. le *capit.* Bergé est désig. pour servir à Saïgon.
Tonkin. — M. le *colonel* Taillard d'Eyry est nommé direct. d'artill. à Hanoï;
M. le *capit.* Douchet est désig. pour servir à Hanoï.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — MM. Leblond et Leroux, *offic. d'admin. de 3e cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine.
Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Bonnefond et Lechat sont désig. pour servir à la direct. d'artill. en Cochinchine;
M. Gourmanel, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Saïgon;
M. Labbat, *stagiaire de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — MM. Mailfert, *offic. d'admin. ppal*, et Mollard dit Deyme, *offic. d'admin. de 3e cl.*, sont désig. pour servir à la direct. d'artill. du Tonkin;
MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Huart; *de 2e cl.* Barthère et Legrand; *de 3e cl.* Gazier, sont désig. pour servir à Hanoï;
M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Lomier est désig. pour servir à Vietri;
MM. les *offic. d'admin. de 2e cl.* Toucas et Andriot et *de 3e cl.* Connes sont désig. pour servir à Haïphong;
M. Vilpoix, *stagiaire de 1re cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;
MM. Grimonet et Chastaing, *stagiaires de 1re cl.*, et Roussel, *stagiaire de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Chine. — M. le *commiss. de 1re cl.* Kérourio est désig. pour servir au corps d'occup.
Indo-Chine. — M. le *commiss. ppal de 3e cl.* Willotte est désig. pour servir en Indo-Chine.
Cochinchine. — M. le *commiss. de 1re cl.* Laurel est désig. pour servir à Saïgon.
Tonkin. — M. le *commiss. ppal de 3e cl.* Trioreau est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;
MM. le *commiss. ppal de 3e cl.* Famin et le *commiss. de 2e cl.* Tixier sont désig. pour servir à Hanoï.
M. le *commiss. de 1re cl.* Lacouture est désig. pour servir à Dap-cau;
MM. les *commiss. de 1re cl.* Lamothe et *de 2e cl.* Copin sont désig. pour servir à Haïphong;
M. le *commiss. de 2e cl.* Buchalet est désig. pour servir à Cao-bang.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. Vergé, *offic. d'admin. ppal*, et Guillet, *offic. d'admin. de 2e cl.*, sont désig. pour servir à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. Fortoul, *méd. ppal de 3e cl.*, Ayraud et Imbert, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, et Pichaud, *pharm.-maj. de 2e cl.*, sont desig. pour servir en Indo-Chine;

M. Normet, *méd.-maj. de 2ᵉ cl.*, est désig. pour servir aux travaux publics;

M. Kernéis, *méd. aide-maj. de 1ʳᵉ cl.*, est désig. pour servir à Samson;

M. le *méd.-maj. de 1ʳᵉ cl.* Pélissier est désig. pour servir en Indo-Chine;

MM. les *méd.-majors de 2ᵉ cl.* Brengues, Pouthiou-Lavielle, Lenoir et Marque sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Annam. — M. Lévrier, *méd.-maj. de 1ʳᵉ cl.*, est désig. pour servir à Quinhone;

M. Audiau, *méd.-maj. de 2ᵉ cl.*, est désig. pour servir à Tourane.

Cochinchine. — M. Lidin, *méd. ppal de 1ʳᵉ cl.*, est nommé sous-directeur du service de santé de Cochinchine;

M. Erdinger, *méd.-maj. de 2ᵉ cl.*, est désig. pour servir à Soc-trang;

M. Garrot, *méd. aide-maj. de 1ʳᵉ cl.*, est désig. pour servir à Bien-hoa;

MM. Burdin, *méd.-maj. de 1ʳᵉ cl.*, et Wadoux, *méd. aide-maj. de 1ʳᵉ cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. Ortholan, *méd.-maj. de 2ᵉ cl.*, est désig. pour servir au Tonkin;

M. Péthellaz, *méd. ppal de 1ʳᵉ cl.*, est nommé sous-direct. du service de santé au Tonkin;

MM. Clavel, *méd. ppal de 2ᵉ cl.*, et Henric, *méd.-maj. de 2ᵉ cl.*, sont désig. pour servir à Quang-yen;

MM. Brochet et Poumayrac, *méd.-maj. de 1ʳᵉ cl.*, sont désig. pour servir à Haïphong;

M. Lacour, *méd. aide-maj. de 1ʳᵉ cl.*, est désig. pour servir à Hanoï;

M. Gauthier, *méd.-maj. de 2ᵉ cl.*, est désig. pour servir à Phu-lien;

M. Ledoux, *méd. aide-maj. de 1ʳᵉ cl.*, est désig. pour servir à That-khé.

Océanie. — M. le *méd.-maj. de 2ᵉ cl.* Viala est désig. pour servir aux îles Wallis.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Crète. — M. le *capit. de frég.* Costet est désig. pour embarq. comme second sur le *Kléber*, détaché en Crète.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Caubet est nommé chef d'état-major de M. le contre-amiral Boisse à bord du *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Moysan est désig. pour remplir les fonctions d'aide de camp de M. le contre-amiral Boisse à bord du *Guichen*;

M. le *lieut. de vaiss.* Fontaine est désig. pour embarq. sur le *D'Assas*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Bain de la Coquerie est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*.

Sont désig. pour embarq. dans l'escadre d'Extrême-Orient :

MM. l'*enseig. de vaiss.* Labannère et les *aspirants de 1ʳᵉ cl.* Rocher, Larrouy, Ceillier, Cardon, Soulié, Bouérandi, Barthélemy de Saizieu et Desforges.

M. le *capit. de vaiss.* Passerat de Silans est nommé au command. du *Redoutable*;

M. le *lieut. de vaiss.* Berling est désig. pour servir en qualité d'aide de camp de M. le contre-amiral de Marolles dans la division navale de Cochinchine;

M. le *mécanic. ppal de 1ʳᵉ cl.* Télot est nommé mécanic. de division dans la même division.

MM. les *lieut. de vaiss.* Berthelot et de Penguern sont désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. en chef de 1ʳᵉ cl.* Doynel est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. ppal* Barbolain est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;

M. le *méd. de 1ʳᵉ cl.* Boy est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Galtier est nommé administ. de 3ᵉ cl. des services civils de l'Indo-Chine.

M. Vérignon est nommé directeur de l'administration pénitentiaire à la Nouvelle-Calédonie.

M. Anjubault est nommé administ. de 3ᵉ cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Bibliographie

Impressions d'Extrême-Orient, par Mᵐᵉ G. Le Roy-Liberge. — Un volume de 420 pages in-12. Oudin, 24, rue de Condé, Paris et à Poitiers. 3 fr. 50.

Dans ce volume, Mᵐᵉ Le Roy-Liberge raconte, avec beaucoup de simplicité et aussi d'esprit d'observation, le voyage qu'elle a fait autour de l'Asie à la fin de 1903 et au commencement de 1904. Partie par le Transsibérien, elle décrit le voyage à la fois monotone et reposant que l'on fait sur ce long chemin de fer. C'est d'abord la Sibérie, grande plaine ondulée dans l'Ouest, à moitié colonisée et déboisée, puis, dans l'Est, les montagnes forestières de Transbaïkalie et le premier contact avec le monde chinois dans la Mandchourie méridionale. Dans tout ce pays, en octobre-novembre 1903, on pressentait la guerre, et la voyageuse française se demandait toujours si, à Dalny, elle ne serait pas obligée de rebrousser chemin et de rentrer en Europe par la même voie. Mais elle peut, deux mois avant l'explosion, parvenir au Japon où elle observe l'activité et la préparation d'un peuple rempli de vie et de confiance en lui-même. Cependant quelques détails de ce pays lui révèlent qu'il est beaucoup moins civilisé à l'occidentale qu'on le croirait. Elle y apprend par exemple que les ouvrières se trouvent littéralement enfermées dans les fabriques qui sont comme des couvents où elles reçoivent, pour un travail de près de dix-huit heures, un salaire de dix à quinze centimes par jour. On se demande de quel nom nos socialistes appelleraient de pareils établissements, eux qui qualifient les usines de nos pays de « bagnes capitalistes ».

C'est surtout au Tonkin que Mᵐᵉ Le Roy-Liberge séjourna. Elle y a un fils établi dans l'industrie, et avec ce guide et ceux que ses relations lui procurent en outre, elle peut visiter la colonie française beaucoup plus à fond que les autres pays déjà traversés. Elle y fait d'ailleurs des découvertes qui ne tendent pas à augmenter son optimisme colonial.

Mᵐᵉ Le Roy-Liberge n'est en effet pas de ces écrivains propagateurs de l'évangile officieux, qui déclarent que tout est pour le mieux dans les meilleures des colonies. Les fonctionnaires sont tracassiers, extrêmement divisés entre eux. La politique indigène est faite d'un mélange de brutalité fantaisiste et d'humanitarisme candide : les deux ensemble arrivent à n'inspirer ni crainte ni sympathie. Le système des impôts indirects est extrêmement vexatoire, et l'on voit des postes de douane où les propriétaires de sampans sont exposés à de graves mésaventures. Si les industriels et les commerçants peuvent réussir au Tonkin, les colons agricoles semblent n'avoir aucune chance. Les concessions accordées dans le bas pays sont un véritable abus puisqu'elles ont consisté souvent à donner des rizières qui avaient appartenu à des indigènes, lesquels n'avaient fui que temporairement devant les désordres consécutifs à la conquête. On a constitué ainsi une sorte de féodalité française sur certains points du delta du Tonkin. Quant aux concessions du haut pays où l'on doit cultiver du café, du thé ou d'autres produits tropicaux, dont aucun n'a encore donné de résultats bien probants, elles semblent ne pas avoir beaucoup de chances de réussir. Les conclusions que l'on tire des observations de Mᵐᵉ Le Roy-Liberge, et qu'elle a d'ailleurs elle-même la discrétion de ne pas pousser jusqu'à leur fin logique, sont tout à fait en faveur des idées de ceux qui voient dans l'Indo-Chine un pays que nous ne devons dominer que de très haut, en le dirigeant, peu à peu vers le progrès, selon ses lignes propres et avec un état-major euro-

péen aussi supérieur, aussi bien payé, mais aussi peu nombreux que possible.

Mme Le Roy-Liberge a apporté le même esprit agréable et sans prétention, mais ne manquant pas d'acuité dans l'observation, dans le récit qu'elle nous fait des visites de Java et de l'Inde par lesquelles elle a terminé son intéressant périple de l'Asie.

Seyyèd Ali-Mohammed, dit le Bâb. Histoire, par A.-L.-M. Nicolas, premier interprète de la légation de France en Perse. — Un beau volume de 460 pages orné d'un portrait du Bâb. 5 francs (de la collection : *Les Religions des peuples civilisés*). Paris, Dujarric et Cie.

Cet ouvrage est un des plus importants et des mieux informés que l'on ait publié sur le bâbysme. Il explique avec la plus grande clarté l'enchaînement des faits et les raisons des divers mouvements qui ont, récemment encore, ensanglanté la Perse dans le Mazandéran et à Zendjan.

L'exposé des idées chiites, peu connues du public, y est suffisamment développé pour que l'on saisisse les causes profondes de la révolution tentée, et semble-t-il réussie, par le Bâb. Ce livre est. en somme, l'histoire de l'évolution religieuse et sociale en Perse; et écrit par un homme qui a toujours vécu dans ce pays, qui connaît à fond la société, les mœurs persanes, il constitue un document de premier ordre, tout en étant d'une lecture fort captivante. Il se divise en deux parties : l'*Islam chiite ou Islam persan* et l'*Histoire du Bâb*. Il a sa place marquée dans la bibliothèque de tout homme s'occupant des choses d'Orient.

The Far East, par Archibald Little. — Un volume publié par la Clarendon Press. Oxford. Prix : 7 shillings 1/2.

M. Archibald Little était particulièrement désigné par ses voyages en Chine et sa connaissance de la langue chinoise pour écrire un livre de géographie générale, avec indications historiques, sur l'Extrême-Orient. Son ouvrage, qui fait partie de la « Série des régions du monde », *Regions of the world series*, embrasse le Céleste Empire, l'Indo-Chine et le Japon.

L'auteur, qui a plus longuement visité les régions du haut Yang-tseu, leur consacre naturellement une attention particulière. Il étudie longuement le Seu-tchouan. M. Archibald Little montre quels sont les prodigieux travaux d'endiguement et d'irrigation qui ont été opérés dans cette province par des générations successives depuis un préfet, qui administra Tcheu-tou plus de deux siècles avant l'ère chrétienne. Pour éviter les inondations à craindre de la part de formidables torrents qui tombent des montagnes dans les plaines, il adopta la tactique résumée dans la maxime suivante léguée aux générations futures : « Creusez profondément les lits, n'élevez pas les digues. » C'est le système suivi traditionnellement au Seu-tchouan, contrairement à celui des riverains du Fleuve Jaune qui élèvent les digues à mesure que le lit se colmate. En faisant ainsi cheminer le fleuve sur une sorte de remblai, ils vont fatalement aux catastrophes qui ont mérité au Hoang-ho le surnom de « Chagrin de la Chine ».

Comme on le voit, l'explication historique des faits vient éclairer la description géographique. M. Archibald Little a, dans certaines parties de son ouvrage, donné même de larges pages d'histoire. On sait que la race chinoise semble avoir eu son berceau dans les vallées du Hoang-ho et du Ouei-ho, d'où elle se répandit peu à peu, assimilant, submergeant les autres populations, sur toute l'étendue que couvrent aujourd'hui les dix-huit provinces de la Chine. Les lecteurs qui ne sont pas très au fait de cette lente expansion liront avec profit les chapitres dans lesquels ses phases sont résumées par M. Archibald Little lorsqu'il décrit, aussi bien au point de vue ethnographique et historique qu'au point de vue géographique, le bassin du Nord (Hoang-ho), le bassin du Milieu (Yang-tseu-kiang) et le bassin du Sud (Si-kiang).

The war in the Far-East (1904-1905), par le correspondant militaire du *Times*, avec de nombreuses cartes et plans par Percy Fisher, Londres, chez Murray, éditeur. Prix : 21 shillings.

Tous ceux qui se sont efforcés de suivre la guerre russo-japonaise ont rendu hommage aux lettres de son correspondant militaire que publiait le *Times*. Ce sont ces lettres qui viennent, avec le supplément d'informations que le temps leur a déjà apporté, d'être publiées en volume. Les lecteurs qui comprennent l'anglais ne sauraient actuellement trouver une meilleure histoire de la guerre qui vient de finir, et cet ouvrage se recommande même à nos adhérents qui ont suivi les excellentes études que nous avons pu nous-mêmes avoir et publier dans notre *Bulletin* sur cette guerre.

Nous ne saurions résumer un tel volume dans une courte notice bibliographique. Le correspondant militaire du *Times*, qui a sans cesse fait preuve de beaucoup de prévision, s'est cependant trompé gravement deux fois. La première, c'est lorsqu'il discuta longtemps les différentes tactiques entre lesquelles pouvait choisir la flotte russe de Port-Arthur qui n'en eut aucune; et la seconde, c'est dans la manière dont il apprécia les capacités de transport du Transsibérien. Comme tout le monde d'ailleurs, sauf les optimistes qui ne réfléchissaient sur aucun précédent, le correspondant militaire du *Times* ne crut pas que l'immense ligne asiatique à une seule voie pourrait jamais alimenter l'armée russe en Mandchourie. « Nous avons appris au Soudan, dit-il, ce que c'était que de continuer à travailler sur un chemin de fer et, en même temps, d'approvisionner à sa tête une armée de 20.000 hommes. Les Russes étaient dix fois plus nombreux et leur ligne de communications trois fois plus longue. Cependant le prince Khilkof réussit au delà de toute attente et seul, du côté des Russes, il s'est véritablement fait un nom dans cette guerre. »

On lira avec intérêt les chapitres où le correspondant militaire du *Times* juge la tactique et le caractère de Togo, d'Oyama et de ses subordonnés, et de Kouropatkine, et aussi celui où il discute la stratégie, proposée par le général Dragomirof : évacuer dès le début Port-Arthur, faire sortir la flotte à n'importe quel prix et concentrer l'armée au centre de la Mandchourie, stratégie qui aurait singulièrement compromis ou tout au moins retardé les succès des Japonais.

AVIS

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 56. NOVEMBRE 1905

BULLETIN DU COMITÉ
DE
L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

SOMMAIRE

CARTES ET GRAPHIQUES

50E LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Alby, ingén. des ponts et chaussées	25	»
Gaston Bordat, à Paris	25	»
Paul Bourde, publiciste à Paris	12	»
Jules Develle, ancien ministre	25	»
Deslandres, astronome	20	»
Fréd. Gros, vice-consul honoraire	25	»
G.-C. Grandjean, à Paris	12	»
Heurteau, ingén. des mines	25	»
Ch. Halais, résident de France	12	»
Bon Hulot, secrét. général de la Société de géographie	25	»
Marcel Monnier, explorateur	25	»
Mariani, à Paris	25	»
Mis de Montaigu, député	25	»
Cte de Sémallé, à Paris	25	»
Section colon. de l'A. des étudiants	12	»
* Barthère, offic. d'admin. d'artill. coloniale	25	»
Barbier de Meynard, membre de l'Institut	25	»
Command. de Lacoste, offic. d'ord. du président de la Républ.	20	»
E. Borniche, présid. de la Chambre de comm. franç. d'Anvers	25	»
A reporter	413	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	413	»
Maurice de Coppet, consul de France	12	»
G. Bihourd, ambassad. de France .	25	»
Paul Kinsbourg, négoc. à Paris . .	25	»
Raph. Monnet, consul de France. .	25	»
Ed. Dumont, architecte.	50	»
Radiguet, colonel d'infant.	12	»
Lucien Villars, à Paris	25	»
De Lapierre, capit. de frégate en retraite.	12	»
G.-C. Grandjean, à Paris.	12	»
* Richard, lieut. d'infant.	12	»
Paul Kegan, à Londres.	12	»
Maurice de Vilmorin, à Paris. . . .	25	»
Mercier de Lostende, capit. de frég.	20	»
Mis de Reverseaux, ambass. de France.	25	»
F. Fleury, enseigne de vaiss. . . .	12	»
Marchand, à Vancouver, ...	13	50
Lieut. Vignon, de l'infant. colon. .	12	»
Lefeuvre-Méaulle, consul de France	12	»
Le direct. du chemin de fer de Kayes au Niger.	25	»
Henry Allizé, ministre plénipot. . .	12	»
Camille Gauthier, consul de France	25	»
Dumaine, ministre plénipot. . . .	25	»
Cte d'Ormesson, ministre plénipot.	12	»
G. Marquis, administ. des colonies.	12	»
A. de Fleuriau, secrét. d'ambass. .	100	»
Richard, lieut. d'infant.	12	»
Delavaud, ministre plénipot. . . .	30	»
Sylvain Charria, à Paris.	24	»
Bertrand, conservateur des archives au minist. des Affair. étrang. .	24	»
J. Arène, consul général.	12	»
Biblioth. des offic. du 2e étranger.	20	»
Cercle milit. de Nouméa	12	»
Ecole milit. d'inf. Saint-Maixent. .	12	»
Union française de Constantinople .	100	»
Charles Picot, ancien inspect. des finances	25	»
Réunion des officiers de Tagda. . .	12	»
* Breucq, consul de France. . . .	15	»
Souscriptions diverses.	141	»
Total.	1.404	50

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

LES ALLEMANDS EN CHINE

Les lecteurs du Bulletin savent, par le dernier article du numéro d'octobre, qu'il y a lieu de s'attendre, d'après certains faits et certains signes, à un revirement de la politique allemande en Chine. Ces premiers symptômes se complètent et se précisent. Il faut voir surtout dans l'état de choses qu'ils annoncent la conséquence naturelle de l'ordre nouveau créé par la guerre russo-japonaise et le renouvellement de l'alliance de l'Angleterre et du Japon.

Dans une Chine, dont la situation internationale est consolidée, qui tend à prendre conscience de sa force et qui a maintenant des défenseurs attitrés, l'Allemagne sent le danger qu'il y aurait, pour elle et pour ses immenses intérêts engagés dans ce pays, à persévérer dans la politique de procédés violents et sommaires qui a conduit ses troupes à Kiao-tchéou en 1897 et à Pékin en 1900. Et, afin de faire oublier le goût qu'elle a montré naguère pour la « manière forte », et la réputation plutôt désavantageuse qu'il lui a value dans le monde chinois, elle se fait tout à coup l'inspiratrice de mesures singulièrement douces et favorables à la Chine. Peut-être devrons-nous bientôt voir en elle le plus ardent champion des principes de l'intégrité chinoise et de la « porte ouverte », quelle que soit l'œuvre qu'elle a menée pendant sept ans au Chantoung (1).

En attendant, elle met un terme, dans la mesure du possible, au déploiement de ses forces militaires qu'elle semblait considérer comme un bon moyen d'assurer son prestige et de faire progresser sa situation en Chine.

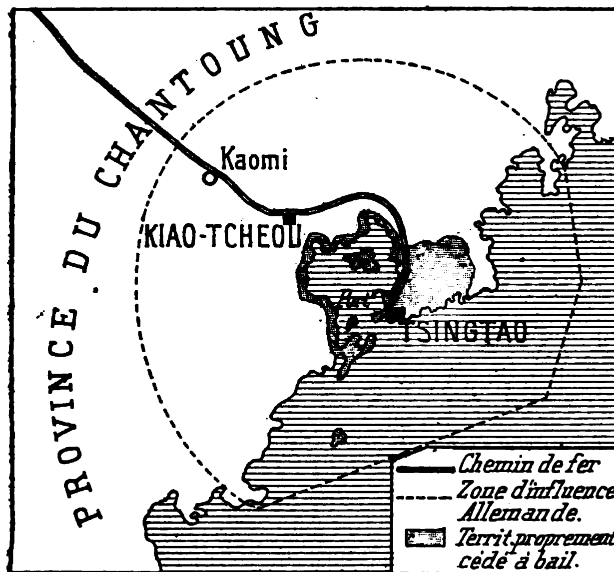
Le mois dernier, on apprenait que l'empereur Guillaume II proposait à brûle-pourpoint aux puissances de retirer (à l'exception des gardes des légations à Pékin) les troupes qu'elles ont encore dans le Petchili, en exécution du protocole de 1901. Et sans attendre la réponse de ces puissances, il faisait part à la cour chinoise de ce projet, comme s'il voulait forcer la main aux autres gouvernements et accroître ainsi le bénéfice moral qu'il comptait en recueillir à Pékin.

Ce mois-ci, c'est une autre opération, également d'ordre militaire, mais spéciale aux Allemands. Il s'agit du retrait de deux petites garnisons qu'ils entretenaient, le long de leur chemin de fer du Chantoung et pour sa protection, dans la zone de 50 kilomètres que la convention du 6 mars 1898 leur a réservée, sous certaines conditions, autour de la baie de Kiao-tcheou. C'est à l'entrée de cette baie que se trouvent les parties du territoire chinois qui leur ont été spécialement et limitativement cédées à bail, et notamment la presqu'île où ils ont construit leur port de *Tsingtao*. La ville même de *Kiao-tcheou* est au fond de la baie, à quelque

(1) Voir sur cette œuvre l'article du Bulletin d'août 1904 : « Une province chinoise en progrès, le Chantoung », par M. Fernand Pila.

distance du rivage, à l'intérieur de la zone susdite, mais en dehors du territoire cédé à bail. Dans cette même zone se trouve aussi une autre ville, plus petite, appelée *Kaomi*, située comme la précédente sur le chemin de fer. Ce sont dans ces deux villes que sont les postes militaires dont je parlais tout à l'heure.

Quand je traversai cette partie du Chantoung, en octobre 1903, le drapeau impérial allemand flottait ostensiblement sur les murs de ces deux cités chinoises. Des petits détachements de troupes circulaient constamment de Tsingtao à Kaomi. On voyait, près de la voie ferrée, des sections



d'infanterie faire l'exercice. Sur les quais des petites gares et dans les compartiments des trains, des officiers, le verbe haut et le sabre cliquetant, pouvaient donner au voyageur l'impression d'être transporté tout à coup dans un coin d'Alsace ou de Poméranie.

C'est cet état de choses qui va être modifié. D'après une information parue dernièrement dans la presse anglaise, un important arrangement vient d'être conclu entre le gouverneur allemand résidant à Tsing-tao et le gouverneur chinois du Chantoung. Cet acte, disent les journaux d'outre-Manche, se compose de cinq articles, qui stipulent que Kaomi devra être évacué par les troupes allemandes dans l'espace de six mois après la signature, et Kiao-tcheou, dès le mois de janvier prochain. Les troupes ainsi retirées se replieront sur Tsing-tao. C'est la Chine qui assumera désormais la protection du chemin de fer et assurera la sécurité du territoire concédé (en dehors de Tsing-tao). De plus, elle acquerra les casernements allemands de Kaomi en vue d'y installer une école où seront enseignées les langues allemande et chinoise. Enfin, tous les bureaux de poste allemands au Chantoung seront remis aux autorités chinoises.

En reproduisant cette nouvelle, la presse française a eu le tort de la présenter comme annonçant l'évacuation totale du territoire allemand du Chantoung. Ce n'est que de la zone de 50 kilomètres qu'il s'agit. Tsing-tao reste naturellement occupé comme auparavant par les troupes allemandes, dont l'effectif même va s'accroître du fait des évacuations précédentes. Toujours est-il que cette opération, bien que ou plutôt parce qu'elle était réclamée depuis longtemps par l'autorité chinoise, révèle très clairement de la part du gouvernement allemand le dessein bien arrêté de complaire désormais autant que possible à cette dernière.

***

Répétons-le : les deux actes dont il vient d'être question — initiative prise en vue de l'évacuation du Pet-chili, retrait des petites garnisons de Kaomi et de Kiao-tcheou — indiquent chez les Allemands des tendances politiques toutes nouvelles. Ce sont des occasions que ceux-ci ont suscitées pour chercher à sortir de la position fausse que leur ont faite en Chine les derniers événements. Ils étaient venus et s'étaient installés sur le sol chinois le « poing ganté de fer ». C'est leur gant, devenu trop provocant, qu'ils quittent maintenant avec ostentation.

Toutefois ils conservent encore la possession intégrale de Tsing-tao; et ce port, tel qu'ils l'ont outillé, ne cesse d'être, entre leurs mains, une base navale et une place de guerre de grande importance. Bien plus, ils s'y concentrent: car les mouvements de troupes signalés plus haut vont leur permettre d'augmenter l'effectif de leur garnison maritime. Et n'oublions pas, en considération de toutes les éventualités, que Tsing-tao n'est qu'à vingt-quatre heures de navigation des ports du Tcheli, la province qui renferme la capitale de l'Empire chinois.

Mais, même si les Allemands renoncent définitivement à toute politique d'entreprises militaires et d'agrandissement territorial, ils gardent dans cet empire le bénéfice de leurs admirables efforts économiques. Ils sont en passe de devenir, notamment au Chantoung, grâce à leur chemin de fer, grâce aux concessions qu'ils se sont fait au bon moment octroyer dans les districts miniers les plus riches, les maîtres du commerce et de la production industrielle de cette province. Et pour ces raisons, leur situation en Chine reste, somme toute, dans l'état actuel des choses, peu changée.

FERNAND PILA.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LE

RÉGIME DES CHEMINS DE FER

EN CHINE

I

La question de l'établissement de voies ferrées dans l'Empire chinois actuellement à l'ordre du jour, préoccupant au même degré diplomates, financiers et industriels, est cependant d'origine récente. Si l'on excepte la petite ligne de 16 kilomètres construite en 1876 pour relier Changhaï à Woosung qui n'eut qu'une existence éphémère et qui ne constitua ainsi qu'un épisode avant-coureur du grand mouvement présent, il n'y a guère qu'une douzaine d'années que l'idée de construire un réseau ferré pour développer et exploiter les immenses richesses du grand Empire fut suggérée par des hommes d'affaires et que cette éventualité fut sérieusement envisagée par le gouvernement impérial.

En Chine, deux hommes d'Etat osèrent prendre l'initiative de proposer à la Cour la construction de lignes de chemins de fer. Ce fut une véritable hardiesse que de heurter ainsi de front la routine, les préjugés et les superstitions qui mettaient obstacle à la réalisation d'un tel projet. Le célèbre vice-roi Li-Hong-Tchang, le premier, fit une proposition de ce genre dès l'année 1881 dans un long mémoire adressé au Trône. Peu après, à l'occasion du traité de paix du 9 juin 1885, qui mettait fin au conflit franco-chinois soulevé par l'affaire du Tonkin, Li-Hong-Tchang consentait à introduire dans l'article 12 une clause prévoyant l'établissement de voies ferrées dans l'Empire et s'engageait à réserver un droit de préférence en faveur de l'industrie française pour les commandes de matériel effectuées à cet effet. Mais il ne fut pas donné de suite à ces projets encore prématurés. Ce n'est qu'un peu plus tard que le vice-roi du Tcheli décida et obtint l'autorisation de faire construire par un ingénieur anglais, M. Kinder, une courte voie ferrée destinée à faciliter l'exploitation des mines de charbon de Kaïping, dans lesquelles il avait lui-même de très gros intérêts, en reliant cette localité au petit port de Sin-ko-tchouang. Cette petite ligne, primitivement d'intérêt purement local, devait être successivement prolongée et devenir ainsi peu à peu l'embryon de ce qui est aujourd'hui le chemin de fer du Nord.

Enhardi par cet exemple, le vice-roi des deux Kiang, Tchang-Tché-Tong, proposait vers la même époque de rétablir l'ancienne ligne de Changhaï à Woosung et demandait même son prolongement jusqu'à Nankin. Les travaux de la première partie de cette ligne furent commencés dans les premiers mois de l'année 1897.

Dès lors, les superstitions chinoises tombèrent peu à peu : la Cour elle-même, à qui le Syndicat de la mission de l'Industrie française avait fait présent d'un petit chemin de fer à voie étroite installé dans le parc Impérial, parut apprécier le nouveau mode de locomotion et vouloir se rallier aux idées occidentales, encore que timidement. Les demandes de concessions ne tardèrent pas à affluer : ce fut une véritable ruée. Les industriels de toutes les nations, voyant un nouveau et immense débouché s'ouvrir à leur convoitise, intriguèrent pour que le gouvernement leur confiât les entreprises projetées, et des contrats furent peu à peu passés avec des Sociétés étrangères. Une première poussée vers l'Extrême-Orient se produisit après la guerre sino-japonaise, alors que Li-Hong-Tchang fit son fameux voyage à travers le monde pour se rendre compte par lui-même des conditions des divers marchés financiers et de la valeur comparative des diverses industries. Une seconde poussée eut encore lieu en 1900, alors que les troubles suscités par les Boxeurs laissaient le champ libre aux compétitions internationales. Un enthousiasme si grand devait nécessairement faire naître des désillusions.

Cependant, à l'heure actuelle, plusieurs lignes déjà entièrement construites sont en exploitation, certaines en cours de construction, tandis que d'autres ont été simplement concédées et que quelques-unes enfin ne sont encore qu'à l'état de projet, mais avec des chances diverses d'aboutir. La situation des voies ferrées chinoises présente donc une assez grande confusion, augmentée encore par la difficulté de se procurer des renseignements exacts sur ce qui se passe en réalité dans ce grand Empire où tant d'influences diverses agissent et se contrarient. Le but de la présente étude est d'essayer d'exposer cette situation en classant les différentes lignes dans une des catégories indiquées ci-dessus, après avoir donné un aperçu de la manière dont fonctionne le régime des chemins de fer et indiqué quelles sont les conditions normales des contrats d'entreprise.

II

Le gouvernement impérial a toujours préféré ne pas traiter directement avec les Sociétés étrangères qui poursuivent l'obtention d'entreprises de chemins de fer. C'est ce sentiment, très facilement explicable pour qui connaît l'esprit chinois, qui a suggéré l'idée de créer la *Compagnie impériale des chemins de fer chinois*, dont le but est précisément de faire office de paravent derrière lequel s'abrite le gouvernement. Aussi ne faudrait-il pas entendre le mot de « Compagnie » dans le sens que nous lui attribuons généralement, ni supposer à cette administration une organisation semblable à celle qui existe en Europe. Cette Compagnie impériale des chemins de fer chinois, dont on entend parler si souvent, est en somme presque un mythe : c'est un simple masque qui permet au gouvernement de se dérober et de sauver la face, c'est un pur nom, comme c'est le cas d'ailleurs pour la Compagnie impériale des télégraphes chinois, la Banque impériale chinoise, etc.

Cette appellation fut imaginée dès le moment où le projet d'établir des voies ferrées dans le Céleste Empire parut avoir quelque chance d'aboutir. Elle a été créée, en effet, par un édit impérial en date du 20 octobre 1896 qui prévoyait la construction d'une ligne destinée à partir de Pékin pour se diriger vers Hankéou. L'influence de Li-Hong-Tchang fit octroyer le titre de directeur général de la nouvelle Compagnie à son ami Cheng-Chouan-Houei. Celui-ci, à qui était primitivement dévolu le contrôle de la construction de la ligne Pékin-Hankéou, devait par la suite élargir peu à peu le cercle de ses attributions, surtout après la mort de son puissant protecteur survenue en 1901, et devenir le fonctionnaire qui s'occupait spécialement des chemins de fer de la Chine. La Compagnie impériale se faisait par conséquent l'intermédiaire indispensable pour traiter de ces affaires. La seule restriction à l'omnipotence de Cheng en cette matière avait été faite au profit de son dangereux rival à l'autorité chaque jour grandissante, Yuan-Chi-Kaï, le futur vice-roi du Tcheli. Celui-ci obtint en effet la direction des chemins de fer du Nord, qui ne comprenaient guère il est vrai que la ligne de Chan-hai-kouan et les embranchements susceptibles d'être construits dans cette région, mais Yuan-Chi-Kaï avait ainsi un pied dans la place et il allait en tirer très habilement parti pour miner le crédit de son rival. La fortune des mandarins est toujours très instable; Cheng, qui avait fait nombre d'envieux, fut bientôt décrié de tous côtés, calomnié auprès de l'empereur et vit son influence décliner de jour en jour. Bien qu'il ne soit plus ni jeune ni valide, il fait preuve d'une grande énergie et s'efforce de consolider une situation qu'il sent menacée. C'est dans ce but qu'il entreprit plusieurs voyages à Pékin et qu'il réussit à obtenir, au prix de grands sacrifices, des entrevues avec l'impératrice. Yuan-Chi-Kaï, au contraire, que l'on dit pourtant moins intelligent et qui se montre très favorable, sinon docile, à l'influence japonaise, parait avoir à l'heure actuelle la faveur de la cour, tandis que la disgrâce de Cheng, accusé de laisser une trop grande part à l'intervention étrangère, ne fait que s'accentuer.

Ainsi, en réalité, la Compagnie impériale des chemins de fer chinois se compose essentiellement d'un homme : son directeur général, Cheng-Chouan-Houei. Autrement, cette soi-disant institution n'a ni capitaux ni ingénieurs. Les quelques frais de bureau qu'elle nécessite sont supportés par les différentes Sociétés étrangères avec lesquelles Cheng a traité pour se procurer précisément les capitaux et les ingénieurs qui lui faisaient défaut. La Compagnie des chemins de fer chinois a donc uniquement pour but de servir d'intermédiaire entre le gouvernement impérial et les entreprises étrangères ; elle reçoit de son gouvernement la concession de la ligne projetée et la transmet à son tour à la Société avec laquelle elle a négocié en la chargeant de la construire dans certaines conditions qui seront exposées par la suite.

Il est inutile d'insister sur ce qu'une semblable organisation présente de dangereux pour les étrangers. Etant en effet représenté par un seul personnage autour duquel viennent se concentrer et les convoitises internationales et les intrigues intérieures, c'est en effet un pouvoir très faible et très facilement influençable. Il suffit qu'une puissance réussisse à obtenir, d'une façon quelconque, un certain ascendant sur l'homme détenant ce pouvoir pour être à même de lui suggérer très aisément des projets nuisibles à la stabilité du régime des chemins de fer tout entier. C'est ainsi que l'on a prétendu que les tendances au rachat par la Chine des entreprises étrangères, tendances qui se manifestent à l'heure actuelle, sont dues à une inspiration de source japonaise.

Indépendamment de cette institution, le gouvernement chinois a imaginé au mois de juillet 1898 une administration générale des mines et des chemins de fer. A cette époque, en effet, les deux genres d'affaires allaient très souvent de front : la ligne de Kaïping en est un exemple. Les premiers projets de chemins de fer ayant été imaginés en vue d'exploiter les richesses minières de l'Empire et les mines, de leur côté, devant être utilisées pour assurer l'exploitation des diverses lignes, souvent les deux concessions étaient sollicitées simultanément et les Chinois prirent l'habitude de les confondre : c'est ce qui explique la création d'un bureau commun. A la tête de ce rouage nouveau étaient placés deux membres du Tsang-li-yamen : Ouang-Ouen-Tchao, trop âgé pour s'occuper activement des affaires, et Tchang-Yin-Hoan, ancien représentant du Fils du Ciel à Washington, esprit intelligent et ouvert aux idées occidentales. Cette administration n'eut d'ailleurs qu'une existence nominale, Tchang-Yin-Hoan ne tardant pas à être disgracié, puis exilé. Le gouvernement impérial avait cependant eu le temps de publier en novembre 1898 un décret réglementant les chemins de fer et dont un édit ultérieur devait être la reproduction assez fidèle.

Le fonctionnement de ce bureau fut d'ailleurs bientôt et complètement interrompu par les troubles des Boxeurs, à la suite desquels un décret en date du 10 janvier 1902 entreprit sa réorganisation. Ouang-Ouen-Tchao, alors devenu grand secrétaire d'État et vice-président du Ouaï-ou-pou, était de nouveau chargé de sa direction avec le titre de haut commissaire des mines et des chemins de fer, le gouvernement chinois persistant à fusionner les deux catégories d'entreprises.

Mais cette mesure n'allait pas tarder à être rapportée par un édit impérial de décembre 1903 ordonnant que les affaires de mines et celles de chemins de fer fussent désormais distinctes et faisant ressortir ces dernières de la compétence du Ministère du commerce ou Chang-pou institué quelques mois auparavant. Le nouveau Ministère, dont la création avait été en grande partie provoquée par le besoin qui se faisait sentir d'un contrôle effectif sur les chemins de fer, avait à sa

tête le prince Tching, fils du président du Ouaï-ou-pou, et comme membres, Yuan-Chi-Kaï qui arrivait par là à mettre en échec l'influence de Cheng ainsi que Wou-Ting-Fang, ancien représentant de la Chine aux Etats-Unis. En outre, le même édit revisait dans un sens libéral le règlement des chemins de fer de novembre 1898. Il tendait à favoriser les initiatives indigènes, tant au point de vue financier qu'au point de vue industriel. Il stipulait dans ce but que les trois dixièmes des capitaux des entreprises de chemins de fer seraient dans tous les cas laissés à la libre disposition des Chinois afin qu'ils pussent s'intéresser à ces affaires. Constatant cependant la pénurie de techniciens indigènes, le gouvernement impérial reconnaissait la nécessité de faire appel aux étrangers qui seraient protégés dans la mesure où eux-mêmes se montreraient respectueux des usages établis. Au nouveau Ministère du commerce incombait la charge d'examiner toutes les demandes de concessions et de faire une enquête à leur sujet. En cas de participation de capitaux étrangers, la demande devait également être soumise à l'approbation du Ouaï-ou-pou. Il était prescrit que les travaux d'études seraient commencés six mois après l'obtention de la concession, et ceux de construction après un délai de six autres mois, le tout sous peine d'annulation du contrat. La largeur de la voie elle-même était prévue et fixée à 4 pieds 8 pouces 1/2, c'est-à-dire 1 m. 435. Enfin le nouveau règlement semblait permettre aux étrangers, quoique d'une façon détournée et assez vague, de se soustraire à la nécessité de recourir aux intermédiaires chinois et de pouvoir introduire directement leurs demandes. Mais les diverses sociétés ont jugé qu'il était encore préférable de s'entendre préalablement avec des hommes d'affaires chinois très experts à mener à bien des négociations parfois délicates et exigeant des démarches de toute nature. Il faut d'ailleurs s'empresser d'ajouter que ce règlement est loin d'être rigoureusement appliqué, et qu'il convient de le considérer plutôt comme le but vers lequel tendent les efforts du gouvernement impérial.

Telle est l'organisation proprement chinoise des chemins de fer qui est, à vrai dire, assez confuse et semble à l'heure actuelle en voie de transformation.

III

Examinons à présent comment et à quelles conditions une société étrangère obtient un contrat l'autorisant à établir une ligne de chemin de fer.

Les financiers et les industriels qui sollicitent un pareil contrat commencent par se mettre en rapport avec les vice-rois ou gouverneurs des provinces que doit traverser la ligne projetée. Ils font appuyer leurs négociations par leurs consuls auprès des autorités locales, et auprès du Ouaï-ou-pou par le représentant de leur nation à Pékin. Lorsque ces négociations ont abouti, un accord intervient entre les deux parties pour fixer les conditions exactes auxquelles la construction et l'exploitation de ligne seront confiées à la Société étrangère.

Ces contrats sont loin d'être calqués tous sur un modèle uniforme ; cependant il est possible d'en dégager des lignes générales qui se retrouvent dans la plupart d'entre eux. En premier lieu, le gouvernement chinois commence généralement par contracter un emprunt que la Société concessionnaire s'engage à émettre à des conditions variables. Cet emprunt, qui est toujours à un intérêt de 5 0/0 payable en or et dont les fonds sont destinés à subvenir aux dépenses nécessitées par les études et la construction de la voie ferrée, est dans la plupart des cas gagé sur la ligne elle-même ainsi que sur le matériel. En cas d'insuffisance des recettes de l'exploitation, le gouvernement impérial s'engage à garantir le paiement des intérêts aux souscripteurs. Le délai dans lequel l'emprunt doit être entièrement remboursé est compris dans une période qui varie entre 30 ans (Pékin-Hankéou) et 50 ans (Changhaï-Nankin), le gouvernement chinois se réservant cependant la faculté d'opérer ce remboursement par anticipation à partir d'une période fixée ordinairement à dix ou douze ans, et cela avec ou sauc compensation pour les souscripteurs.

Quant aux avantages que retirent les sociétés, ils peuvent se classer en trois catégories. Elles commencent par réaliser un bénéfice dans l'opération même de l'émission de cet emprunt, bénéfice qui résulte de la différence entre le prix auquel l'emprunt a été conclu et celui auquel il est émis sur le marché, le prix de cession étant ordinairement de 90 0/0. Une autre source de bénéfices provient de la construction de la ligne. Tantôt le texte du contrat se borne à stipuler que le concessionnaire se chargera de faire toutes les commandes de matériel nécessaire, ce qui implique le droit d'agir comme un fournisseur ordinaire et de prélever un bénéfice raisonnable sur les marchandises livrées ; tantôt, au coutraire, le contrat renferme une clause stipulant expressément que la Société concessionnaire s'engage à acheter le matériel au plus bas prix possible, mais prévoyant par contre une rémunération sous forme d'une commission qui est généralement fixée à 5 0/0 sur le total des dépenses. La dernière catégorie de bénéfices enfin est constituée par une certaine participation de la Société concessionnaire aux recettes de l'exploitation. Cette participation qui se monte à 20 0/0 a une durée égale à celle du contrat d'emprunt à laquelle elle se trouve liée. Si donc la Compagnie impériale des chemins de fer chinois use de la faculté de rachat par anticipation, les souscripteurs cesseront, à partir de ce moment même, de participer aux bénéfices. Dans certains contrats passés par des Sociétés anglaises ou américaines, le droit aux 20 0/0 des bénéfices de l'exploitation est établi par la création d'actions de jouissance que le gouvernement chinois remet à ces Compagnies dans la proportion de une action pour cinq obliga-

tions émises, la valeur nominale de ces deux titres étant la même et les 20 0/0 des bénéfices étant versés aux porteurs de ces actions de jouissance. Grâce à une ingénieuse combinaison, le concessionnaire est assuré de profiter des bénéfices pendant la durée primitivement fixée par le contrat ou de recevoir une ample compensation.

Afin de faire saisir l'application pratique des principes précédemment exposés, nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'analyser un contrat qui peut être considéré comme le type de tous ceux qui ont été signés jusqu'ici, celui obtenu par la Société franco-belge qui s'est constituée sous le nom de « Société d'étude de chemins de fer » en Chine pour la construction de la grande ligne de Pékin à Hankéou dont l'inauguration a eu lieu ces jours-ci. Les documents constituant les titres de cette Société se composent de deux parties distinctes : un contrat d'emprunt et un contrat d'exploitation.

Le premier a été conclu à Changhaï le 26 juin 1898 entre les vice-rois des provinces du Tcheli et du Houpé traversées par la ligne projetée, la Compagnie impériale des chemins de fer chinois représentée par Son Excellence Cheng-Chouan-Houei, son directeur général et le représentant de la Société d'étude. Un édit impérial avait accordé la concession de cette ligne à la Compagnie des chemins de fer chinois en même temps qu'il l'autorisait, ainsi que les vice-rois du Tcheli et du Houpé, à contracter un emprunt dont le produit était destiné à l'établissement de la voie ferrée en question. En conséquence, il était créé un emprunt 5 0/0 extérieur or, de l'Etat, d'un montant nominal de 112.500.000 francs, qui recevrait la dénomination d'emprunt chinois 5 0/0 or 1898 et serait représenté par 225.000 obligations de 500 francs or, rapportant 5 0/0 d'intérêt. Cet emprunt devait être amorti en vingt années à partir de l'année 1909 par voie de tirages au sort annuels, les intérêts sur les obligations cessant de courir à partir du jour où elles auraient été remboursées. Le gouvernement chinois s'interdisait de procéder, avant le 1[er] septembre 1907, à une augmentation de l'amortissement, à un remboursement de la totalité de l'emprunt ou à sa conversion; mais, après cette date, il se déclarait libre de rembourser l'emprunt à n'importe quel moment avant la date d'échéance, et une fois le remboursement effectué, le contrat serait déclaré nul. Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations étaient garantis par les revenus généraux du gouvernement impérial et de plus par tout le produit net de la ligne. La Compagnie impériale des chemins de fer chinois concédait en outre une garantie spéciale et de premier rang sur le chemin de fer : ligne, matériel fixe et roulant et produits. Au cas où les sommes provenant du produit net de la ligne seraient insuffisantes pour assurer le service en or de l'emprunt, le gouvernement impérial s'engageait à parfaire la somme nécessaire. Il était stipulé que les travaux de construction se feraient sous la direction de la Société d'étude ou de ses délégués, mais bien pour le compte de la Compagnie des chemins de fer chinois. La Société d'étude devait arrêter tous les plans et faire pour le matériel qui serait exempté des droits de douane et de likin toutes les commandes nécessaires, en dehors cependant de ce qui pouvait être fourni par les usines de Han-yang; toutefois le directeur général de la Compagnie des chemins de fer chinois se réservait le droit d'approuver les plans et les marchés. Comme garantie de l'exécution financière de ce contrat, la Société d'étude s'engageait à remettre à une banque dans le mois suivant la signature de cet accord un cautionnement de 20.000 livres sterling.

Ce contrat d'emprunt était suivi d'un contrat d'exploitation élaboré par les trois mêmes parties. La Compagnie des chemins de fer chinois, dûment autorisée, chargeait la Société d'étude de diriger, administrer et exploiter la ligne de Hankéou à Lou-ko-tsiao (village aux environs de Pékin), de recruter le personnel, fixer les tarifs, etc..., le tout sous le contrôle de son directeur général qui nommerait des délégués à cet effet. En cas de guerre ou de troubles, le transport des troupes et des munitions devait avoir le pas sur les transports commerciaux et se faire à un tarif réduit de 50 0/0. La durée du contrat d'exploitation était fixée à trente ans, mais elle serait prolongée si à cette époque l'emprunt ne se trouvait pas encore intégralement amorti. Si au contraire le remboursement en était effectué avant ce terme, le contrat serait considéré comme annulé. Enfin, pendant toute la durée de l'exploitation de la ligne par la Société d'étude, il lui était attribué une participation de 20 0/0 dans les bénéfices nets.

On voit donc que l'ensemble des lignes construites sous un semblable régime est placé sous un véritable contrôle du gouvernement chinois, qui tend d'ailleurs à intervenir chaque jour davantage et qui peut à un moment donné faire valoir son titre de propriétaire. Un article paru dans la *Gazette de Cologne* au mois de juillet 1897 faisait déjà parfaitement ressortir le caractère de l'organisation des chemins de fer chinois. « Le gouvernement impérial, y lisait-on, reste énergiquement attaché à son principe qui consiste à accepter de l'étranger le concours financier, l'assistance technique et l'enseignement professionnel en lui refusant par contre toute influence sur l'emploi des secours qu'il prête, et cela dans la conviction légitime que l'installation sur le sol chinois de compagnies étrangères, qui ne seraient pas soumises à la juridiction chinoise, mettrait en danger l'autonomie financière et politique de l'Empire. » Des ingénieurs étrangers construisent donc les lignes, des sociétés étrangères sont intéressées à leur exploitation; mais dès que la voie est ouverte au trafic, les agents chinois peuvent en prendre la direction. Aussi le terme de concession de chemins de fer couramment employé pour désigner un semblable régime est-il tout à fait impropre. Ce n'est pas en réalité une concession puisque les voies ferrées sont construites pour le compte de la Compagnie impériale

des chemins de fer chinois. Il conviendrait donc de substituer au mot de « concessions étrangères », que nous avons d'ailleurs toujours cherché à éviter, celui d' « entreprises étrangères » bien plus conforme à la réalité des choses.

Dans notre prochain article, nous énumérerons les différentes concessions et projets de chemins de fer chinois qui ont été accordées ou sérieusement conçus.

(*A suivre.*)

LE PÉKIN-HANKÉOU

Le 9 novembre a eu lieu l'inauguration de la ligne de Pékin à Hankéou. Depuis longtemps déjà, le seul intervalle qui séparait encore les deux tronçons de ce chemin de fer était le large lit du Hoang-ho, sur lequel il était fort difficile d'établir un pont. Il fallait couvrir une étendue sablonneuse de 3 kilomètres de largeur entre deux points où l'on avait eu la chance de trouver, au nord comme au sud, de légères collines qui limitaient nécessairement les vagabondages du Hoang-ho. Pour asseoir le pont dans ce lit, il était impossible de songer à y fonder des piles en maçonnerie ; on s'est servi d'un procédé plus récent, qui consiste à visser dans le sable de grosses colonnes capables de supporter le tablier du pont. Sans doute, un ouvrage de cette nature ne saurait avoir la durée d'un travail de maçonnerie, mais il est vraisemblable qu'il résistera longtemps et que, bien avant qu'il faille le remplacer, les recettes du chemin de fer auront constitué un capital permettant de lui substituer un ouvrage d'art encore plus solide. Là, comme ailleurs, le principal était de passer, de commencer l'exploitation, et le problème a été résolu d'une manière très pratique. L'inauguration de la ligne était donc en réalité celle du pont du Hoang-ho. La cérémonie a consisté à y faire passer un train de vingt-cinq voitures pavoisées, et à donner sur la rive sud un banquet de quatre-vingt-cinq couverts. Des trains avaient amené de Pékin et de Hankéou un assez grand nombre d'invités, parmi lesquels les membres des légations de France et de Belgique, des représentants des autres légations, les directeurs chinois de la ligne, le vice-président du Ouai-wou-pou et MM. Focquet et Mallet, banquiers à Paris, délégués de la Société d'étude des chemins de fer en Chine, qui a construit et qui exploite la ligne de Pékin à Hankéou.

A l'occasion de cette cérémonie, deux ingénieurs belges, MM. Jean Jadot et Felsenhart, ont éténommés, le premier officier, et le second chevaier de la Légion d'honneur.

***

Rappelons à cette occasion que la ligne de Pékin à Hankéou, qui avait d'abord été concédée seulement de Lou-kou-tsiao, un petit village près de la capitale, à Hankéou, mais dont le terminus a été reporté à l'intérieur de la ville chinoise de Pékin et au pied de la muraille de la ville tartare, grâce aux événements de 1900, a une longueur totale de 1.300 kilomètres. Sous le régime juridique qui est étudié dans un autre article de ce Bulletin, la ligne a été construite par la Société d'étude des chemins de fer chinois.

La ligne a été commencée en 1898, et les travaux ont été longuement interrompus par les troubles de 1900. Les dépenses de construction et de premier établissement ont été couvertes par le montant de deux emprunts 5 0/0 du gouvernement impérial chinois, l'un de 112.500.000 fr. et le second de 12.500.000 francs. Il faut ajouter toutefois à ce total de 125 millions un certain boni réalisé par la Compagnie sur les indemnités qui lui ont été payées pour les dégâts qu'elle avait subis du fait des troubles de 1900.

Les recettes d'exploitation de ce chemin de fer sont extrêmement satisfaisantes. Aussitôt qu'un tronçon a été ouvert, soit au nord, soit au sud du Hoang-ho, il a couvert ses frais. Au 1er janvier 1904, le nombre de kilomètres exploités était déjà de 441 au nord de ce fleuve (de Pékin à Choun-teu) et de 315 au Sud (de Hankéou à Chu-ma-tien). Au 1er novembre 1904, la section exploitée était de 510 kil. au Nord (Pékin à Tchang-teu-fou et de 440 au Sud (Hankéou à Cha-tchéou), soit en tout 950 kil. Pour les sept premiers mois de l'année 1905, c'est-à-dire avant que le trafic fût établi de bout en bout, les recettes totales ont été de 2.681.981 dollars mexicains, dont 943.864 pour les voyageurs et 1.713.811 pour les marchandises. Les dépenses ont été pour ces mêmes mois d'environ 920.000 dollars : le coefficient d'exploitation varie actuellement de 32 à 35 0/0 des recettes brutes.

La ligne de Pékin-Hankéou traverse sans doute des provinces riches, mais non pas les régions les plus riches du Céleste Empire. Le Honan, en effet, que la ligne doit traverser sur toute sa largeur, entre le Houpé et le Tcheli, ne saurait passer pour une des régions les plus plantureuses de la Chine. Cependant, on voit que les recettes sont extrêmement favorables et promettent un bel avenir à ce chemin de fer. On peut en tirer exemple pour les autres lignes qui seraient construites à travers les régions peuplées du Céleste Empire. Il n'est pas douteux que tout chemin de fer qui desservira ces régions est appelé à donner des recettes importantes, et il serait désirable que les capitalistes européens, auxquels on devra s'adresser, du moins partiellement, pour les établir, voulussent bien s'en rendre compte. Une des difficultés actuelles de la continuation du réseau chinois est que les capitalistes étrangers désirent obtenir des contrats semblables à celui de Pékin-Hankéou, c'est-à-dire qu'ils veulent que le capital obligations des chemins de fer chinois soit représenté par un emprunt impérial garanti par le gouvernement. Les choses iraient sans doute beaucoup plus facilement si les capitalistes étrangers se

contentaient du gage que la ligne même constituerait pour eux. L'expérience tend à montrer que ce gage est plus que suffisant. Il serait désirable que l'on s'en rendit compte et que l'éducation des prêteurs européens, et en particulier celle de l'épargne française qui aurait en Chine un magnifique champ d'action, ne tardassent pas trop à se faire à cet égard.

La Politique Française

A KOUANG-TCHÉOU-OUAN

L'évolution de la politique allemande à Kiao-tchéou, que nous exposons d'autre part, appelle de nouveau l'attention sur la politique que nous devons suivre nous-mêmes à Kouang-tchéou-ouan. La situation de droit des deux points est la même. C'est pour nous compenser de la mainmise allemande sur la baie de Kiao-tchéou que, venant les derniers, d'ailleurs, après les Russes à Port-Arthur et les Anglais à Oueï-haï-oueï, nous nous sommes fait reconnaître à bail le petit territoire de Kouang-tchéou-ouan.

Le Tsong-li-yamen, par une lettre du 10 avril 1898, répondit qu'il acquiesçait, entre autres demandes, à la cession de Kouang-tchéou-ouan ainsi libellée par notre ministre à Pékin :

> Le gouvernement chinois, en raison de son amitié pour la France, donne à bail, pour 99 ans, la baie de Kouang-tchéou-ouan au gouvernement français, qui pourra y établir une station navale avec dépôt de charbon. Les limites de la concession seront ultérieurement fixées d'accord entre les deux gouvernements après études sur le terrain. On s'entendra plus tard pour le loyer.

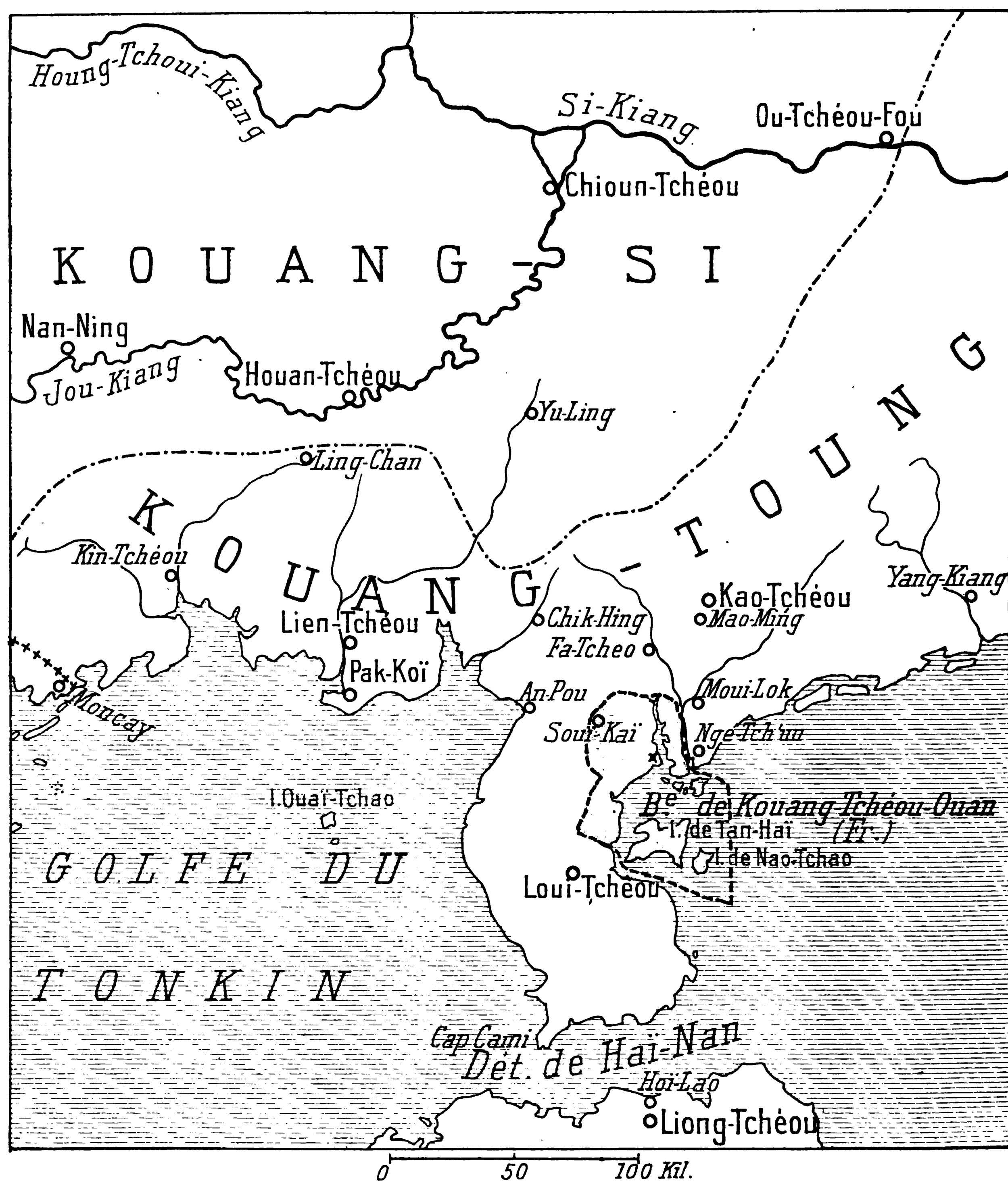
Il ne semble pas qu'on ait jamais très bien conçu en France quel usage précis serait fait du territoire ainsi obtenu. Nous nous étions mis sur le même rang que les autres puissances; au cas où le système des « sphères d'influence » prévaudrait, nous avions reculé les limites de la nôtre jusqu'au delà de la péninsule de Lei-tchéou. Mais quant à l'utilisation de Kouang-tchéou même, la plus grande incertitude se prolongea. Nous ne semblâmes pas beaucoup plus disposés à considérer cette acquisition comme ayant une valeur quelconque que les Anglais la leur de Oueï-haï-oueï. Bientôt on reconnut qu'il serait insensé de vouloir installer à Kouang-tchéou-ouan la base navale que nous projetons toujours de créer en Extrême-Orient. C'eût été là une situation en l'air. Il valait bien mieux utiliser quelque bonne rade indo-chinoise, appuyée directement sur la masse de nos possessions d'Asie, que d'aventurer une base navale dans un petit territoire sans moyens de défense, sans individualité propre. Et on se décida à administrer Kouang-tchéou-ouan comme une dépendance coloniale quelconque, parfois même assez mal, comme l'ont montré les incidents retentissants d'il y a quelques mois.

Il est évident, aujourd'hui, que Kouang-tchéou-ouan ne se recommande ni comme base navale, ni comme couverture d'une sphère d'influence puisque personne ne songe plus à des sphères d'influence en Chine, en admettant même qu'on y ait jamais sérieusement songé. Cela ne veut pas dire que nous devions abandonner ce point. On ne doit jamais rien abandonner de son actif, du moins sans des compensations qui le maintiennent intact. Les Anglais eux-mêmes nous en donnent l'exemple à Oueï-haï-oueï, perdu au bout du Chantoung dominé par les entreprises allemandes, possession dont on n'a jamais su que faire et que l'Angleterre continue à se déclarer décidée à conserver, ne fût-ce que comme port d'escale non défendu et comme sanatorium pour l'escadre britannique des mers de Chine. Mais en gardant Kouang-tchéou-ouan, nous devons en faire une enclave aussi peu coûteuse que possible pour nous et aussi peu gênante que possible pour la Chine.

Comme nous n'occupions aucun point hors du territoire cédé à bail, nous n'avons à offrir au gouvernement de Pékin aucune évacuation comme les Allemands. Mais nous pouvons rendre un véritable service aux autorités chinoises : leur permettre, leur faciliter l'établissement d'un poste des douanes impériales à Kouang-tchéou-ouan.

C'est une concession qui sera très appréciable pour les Chinois. L'obligation de nous céder Kouang-tchéou-ouan leur a été très désagréable : on s'en est bien aperçu lorsqu'il s'est agi de fixer les limites de cette enclave. Il y a sans doute eu mollesse de la part de notre diplomatie, mais il y a eu de l'autre côté une résistance acharnée, des pourparlers indéfinis, la force d'inertie la plus invincible. L'incertitude sur les limites du territoire cédé à bail à la France n'a pris fin que dans les derniers mois de 1899, et non sans que nous eussions été obligés d'exiger le changement d'un vice-roi de Canton. Les autorités chinoises apprécieront donc la possibilité de pouvoir de nouveau se manifester à Kouang-tchéou-ouan. Mais il est une considération qui les intéressera encore bien davantage : la possibilité de réprimer la contrebande de l'opium. Une baie ramifiée comme celle de Kouan-tchéou est d'une surveillance douanière extrêmement difficile quand on n'en peut contrôler l'entrée. Il en résulte une perte sensible pour les recettes de l'autorité chinoise et un avantage équivalent qu'elle trouverait à pouvoir installer et faire fonctionner un poste de douanes sur le territoire français, avec l'appui constant de l'autorité française.

Il est vraisemblable que nous pourrions demander quelque chose en échange. Nous ne devons avoir d'autre but que d'assurer le développement économique de Kouang-tchéou-ouan. Ce qui fait défaut pour cela à ce port, ce sont des communications avec l'intérieur, c'est-à-dire, en l'absence de rivières navigables, des chemins de fer.



Nous devons chercher à obtenir du gouvernement de Pékin, dans des formes qui ne laisseraient aucun doute sur nos intentions, qui lui montreraient que nous ne songeons pas à préparer une mainmise sur le pays, des concessions de chemins de fer, dans lesquels les concours étrangers seraient demandés à la France, et qui se dirigeraient de Kouang-tchéou vers l'intérieur. On a parlé de la petite ligne de Moui-lok et d'une autre, beaucoup plus importante, qui commencerait par aller jusqu'à You-ling, en attendant d'aboutir à Nanning (la carte ci-jointe permet de se rendre compte de la direction de ces chemins de fer projetés). Ce réseau, en combinant avec lui la création d'un port franc à Kouang-tchéou-ouan, assurerait sans aucun doute une vie propre assez intense à l'enclave française du Kouang-toung.

Sa création doit être la condition moyennant laquelle nous permettrons aux douanes impériales chinoises de fonctionner à Kouang-tchéou-ouan. Nous n'avons pas à hésiter à entrer dans cette voie, car les territoires pris à bail sur la côte de Chine ne saurait raisonnablement servir de base à une politique agressive ni même simplement exclusive. L'Allemagne, en montrant dans les faits qu'elle reconnaissait cette situation, que

plus d'un Français avait déjà inutilement fait ressortir à propos de Kouang-tchéou-ouan, a pris une initiative plus heureuse que celle dont elle se rendit responsable en posant en 1898 son « gantelet de fer », avec toutes les conséquences indirectes qu'a eues cet acte, sur la baie de Kiao-tchéou.

R. C.

LES SUITES FINANCIÈRES DE LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Au cours de la guerre qui vient de se dérouler en Extrême-Orient, nous avons essayé à diverses reprises de dégager la situation économique et financière des deux belligérants pour en tirer une conclusion au sujet de l'issue de la lutte. En examinant attentivement les divers éléments de la richesse et les charges publiques de la Russie et du Japon, nous avions conclu, comme presque tous ceux qui s'étaient occupés de la question, en faveur de la supériorité financière de la Russie. Or, il semble bien que l'empire russe doive à cette seule circonstance l'issue acceptable de la guerre. Cette supériorité, il la devait au comte Witte, dont le passage au ministère des Finances avait été marqué jadis par une série de mesures destinées à remettre l'ordre dans les budgets et à fortifier les finances du pays. Aussi, lorsque le plénipotentiaire russe partit pour Portsmouth, on pouvait dire qu'il avait remporté une première victoire, puisque, grâce aux ressources qu'il avait accumulées en temps de paix, grâce à la constitution d'une forte réserve métallique à la Banque Impériale, il avait permis à son pays de supporter les frais considérables de la guerre, sans qu'il en résultât pour le peuple lui-même d'accroissement sensible de ses charges contributives. M. Witte remporta une seconde victoire sur le terrain financier, le jour où l'insistance des Japonais à réclamer une indemnité lui fit pressentir, chez ses adversaires, malgré leurs dénégations, un réel épuisement de ressources : par sa clairvoyance et sa fermeté en même temps, M. Witte obtint du Japon des conditions qui rendaient la paix aussi peu onéreuse que possible à la Russie. Celle-ci se retrouve donc, après une série de défaites, après avoir perdu la majeure partie de sa flotte, dans une situation financière meilleure que le Japon, puisque, toutes proportions gardées, les frais de la guerre ont été à peu près les mêmes de part et d'autre, et que le vainqueur n'a pu en récupérer une partie, sous forme d'indemnité de guerre. La situation financière de la Russie ne sera donc pas modifiée dans de fortes proportions par les charges résultant des emprunts contractés dans les deux dernières années, et, s'il n'y avait pas à tenir compte des très inquiétants aléas de la politique intérieure, on pourrait affirmer qu'en l'espace de peu d'années, les traces de cette guerre auraient disparu des budgets de la Russie.

Il ne semble pas qu'il en soit tout à fait de même pour le Japon. Certes nous nous plaisons à reconnaître les qualités de toutes sortes déployées par ce pays au cours d'une lutte gigantesque : l'endurance, l'abnégation, l'esprit de discipline et de sacrifice des troupes, la bonne organisation des transports et du ravitaillement, l'ordre qui a présidé aux opérations de la campagne; tout le monde a été surpris de voir surgir, du pays lui-même, des ressources qu'on ne soupçonnait pas, d'apprendre que le peuple japonais avait souscrit des emprunts considérables (plus de 1.200 millions de francs), alors qu'en temps de paix, quelques années auparavant, le gouvernement n'avait pu obtenir, par un emprunt intérieur, les sommes nécessaires à l'exécution de son programme militaire et naval. On a admiré l'unanimité avec laquelle les membres de la Diète japonaise, en face du danger, ont fait taire leurs dissentiments, pour donner au gouvernement les moyens de poursuivre la guerre, et ont consenti à des majorations considérables de taxes, on a constaté la facilité et la rapidité avec laquelle le recouvrement des impôts s'est effectué pendant la période des hostilités. Un peuple qui sait s'imposer de tels sacrifices sans murmurer, est capable des plus grandes choses, et, fût-il pauvre, on peut avoir foi dans son avenir. Mais il n'en reste pas moins certain que la guerre actuelle a imposé au Japon des charges tout à fait disproportionnées avec les ressources dont il disposait jusqu'alors, et que le poids des impôts futurs peut, dans une certaine mesure, entraver le développement économique de ce pays qui, sans cette circonstance, aurait sans doute évincé rapidement l'Europe des marchés d'Extrême-Orient.

Le gouvernement japonais ne cherche d'ailleurs pas à dissimuler les lourdes charges qui lui incombent. Avec une franchise et une précision qui lui font honneur, le ministre des finances, M. Sakatani, vient de publier, dans l'*Annuaire financier et économique du Japon pour* 1905, des tableaux très complets indiquant le coût de la dernière guerre, les ressources qui y ont fait face, le montant et la décomposition des emprunts, ainsi que tous les éléments permettant d'apprécier la situation actuelle de l'empire. Des graphiques et des diagrammes ingénieux mettent en lumière les principaux chiffres et montrent que les fonctionnaires japonais ont su profiter, là comme partout ailleurs, des leçons prises en Occident. Nous nous servirons donc de ce document pour faire le plus rapidement possible l'histoire financière de la guerre et en tirer quelques conclusions.

I

BUDGETS DE GUERRE DU JAPON

Pour bien se rendre compte de la répercussion produite par la guerre sur le budget japonais, il

faut prendre, pour point de comparaison, un budget normal, celui de 1903-04, antérieur à la période des hostilités.

	Yens (1).
Recettes ordinaires	231.802 000
— extraordinaires	19.879.000
	251.681.000

	Yens.
Dépenses ordinaires	178.464.000
— extraordinaires	66.288.000
	244.752 000

Si on le compare au budget 1895-96, qui s'élevait en recettes à 118.432.000 yens, et en dépenses à 85.317.000 yens, on constate déjà une progression considérable, anormale même pour une période de paix. Mais c'était le moment où le Japon se préparait activement à la guerre, en mettant à exécution le plan naval conçu à la suite de la guerre sino-japonaise et du traité de Simonoséki ; on avait fait face à cet accroissement de dépenses au moyen de nouveaux impôts, du versement de l'indemnité chinoise et de quelques emprunts.

Le Japon se trouvait donc commencer la guerre avec un budget en progression continue depuis plusieurs années. La Diète, avait d'ailleurs résisté dans une certaine mesure, à l'augmentation croissante des dépenses, et ce fut un des motifs pour lesquels fut prononcée la dissolution de l'Assemblée à deux reprises différentes; les budgets 1902-03, 1903-04, 1904-05 ont donc été établis sans vote du Parlement, et modelés sur le dernier budget adopté par la Diète, en tenant compte des modifications qui surviennent fatalement d'une année à l'autre.

A vrai dire, lorsque les hostilités éclatèrent en février 1904, le gouvernement japonais ne se trouvait pas pris au dépourvu. Dès le 28 décembre 1903, un décret impérial avait édicté la création d'un compte spécial, auquel devaient être virés le montant d'un emprunt du Trésor à court terme et certains fonds spéciaux : — 156 millions de yens se trouvaient ainsi à la disposition du gouvernement pour couvrir les premiers frais de l'entrée en campagne. Mais la Diète fut convoquée aussitôt pour le mois de mars, et s'empressa de voter à l'unanimité le programme complémentaire de dépenses qui lui était soumis. Il est bon de remarquer que, pour la clarté de la comptabilité publique, on décida dès le début de porter à un compte spécial toutes les dépenses de guerre et les recettes destinées à y faire face, seul moyen de déterminer le coût exact de la campagne.

Le premier budget supplémentaire s'éleva à 380 millions de yens, avec les recettes suivantes :

	Yens.
Crédits du budget ordinaire disponibles	8.000.000
Impôts spéciaux extraordinaires	62.000.000
Virement de fonds du compte spécial	30.000.000
Emprunts publics	280.000.000
	380.000.000

A côté de ce budget pour dépenses de guerre proprement dites, on créait un fonds de réserve pour dépenses éventuelles administratives et diplomatiques connexes à la nouvelle situation politique, et on le dotait d'une somme de 40 millions de yens, prélevée sur les crédits non employés du budget ordinaire.

Ces deux comptes présentaient cette particularité qu'à la différence de l'exercice budgétaire normal qui est limité à une année fiscale, ils avaient une durée indéterminée, embrassant toute la période du conflit armé.

La Diète adoptait en même temps de nouveaux impôts destinés à produire les 62 millions indiqués au budget, et particulièrement le monopole de la fabrication du tabac, qui était demandé par le gouvernement depuis plusieurs années déjà, mais avait toujours été repoussé.

De son côté, le gouvernement s'efforçait d'émettre, au mieux de ses intérêts, les emprunts nécessaires, dont voici l'énumération :

Montant en yens.	Désignation.	Date d'émission.
100 millions.	1er intérieur	Février 1904
100 millions.	2e intérieur 5 0/0	Mai 1904
100 millions.	Bons du Trésor 6 0/0 extér.	Juin 1904
80 millions.	3e intérieur	Octobre 1904

A la fin de 1904, les fonds du premier budget de guerre se trouvaient épuisés. Il fallait donc créer de nouvelles ressources. C'est ce que fit la Diète convoquée en décembre 1904.

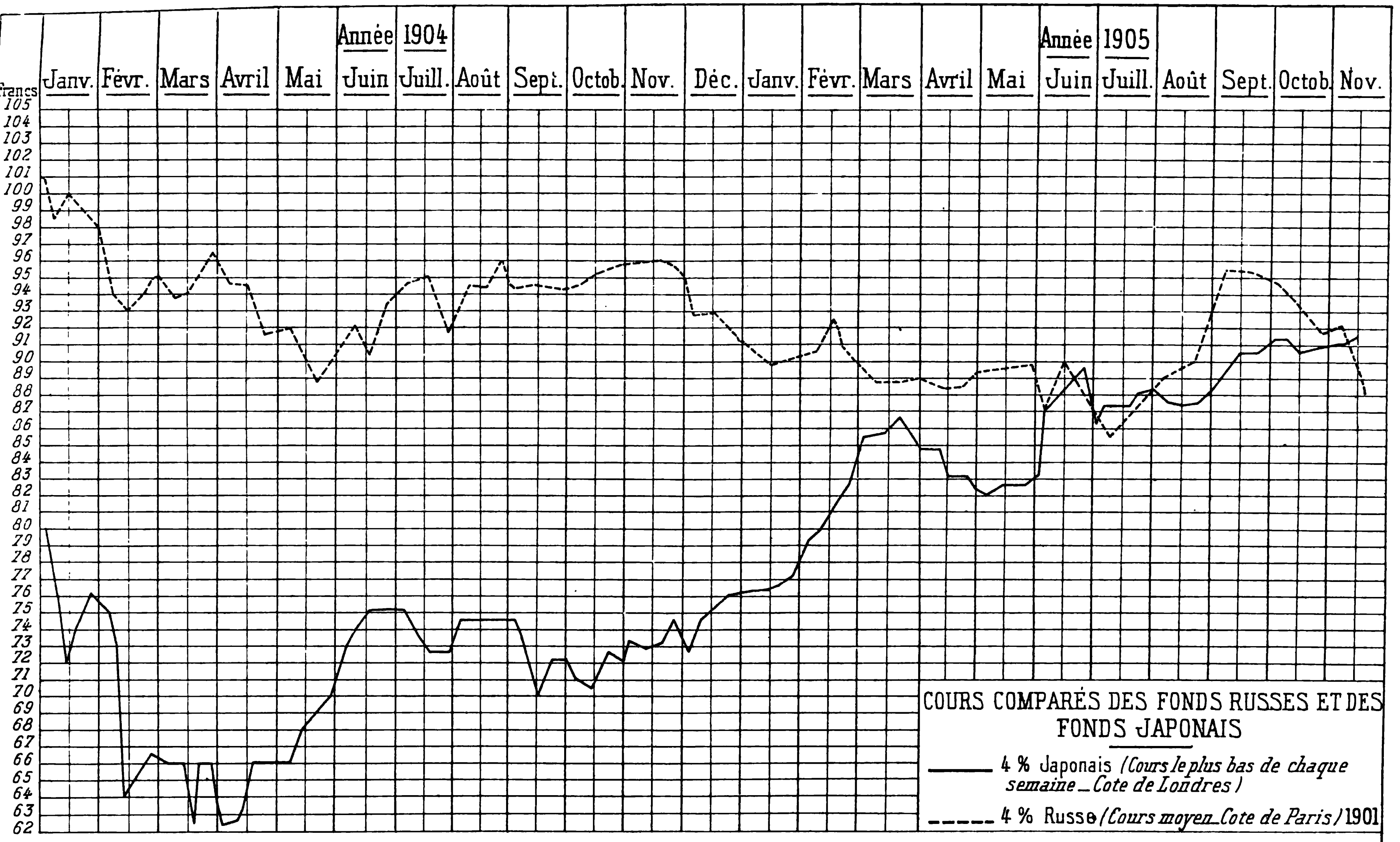
Fidèle à la ligne de conduite qu'il avait adoptée dès le début, le gouvernement proposa de demander à la fois aux impôts et à l'emprunt les fonds qui lui étaient nécessaires.

Une première élévation de taxes avait produit en 1904, 62 millions de yens ; une seconde aggravation de droits et l'établissement de taxes nouvelles devaient donner 74 millions de yens ; si bien que le produit des impôts porté au budget de 1903-04 pour 167.735.000 yens figure à celui de 1905-1906 pour 288.671.000 yens.

Il serait trop long d'indiquer les taux d'augmentation des taxes; qu'il nous suffise de mettre en relief les trois principes directeurs de la politique financière du Japon dans la circonstance :

1° Tous les impôts existant au Japon au moment de la guerre ont été surélevés; les impôts directs, comme l'impôt foncier, dans la proportion de 120 0/0 à 700 0/0, suivant la classe du terrain ; les impôts indirects, comme les droits sur les boissons alcooliques, le sucre, suivant des taux très différents, mais avec la préoccupation évi-

(1) Le yen vaut 2 fr. 58.



COURS COMPARÉS DES FONDS RUSSES ET DES FONDS JAPONAIS
4 % Japonais (Cours le plus bas de chaque semaine _ Cote de Londres)
4 % Russe (Cours moyen _ Cote de Paris) 1901
Année 1904
Année 1905
Janv. Févr. Mars Avril Mai Juin Juill. Août Sept. Octob. Nov. Déc.
Janv. Févr. Mars Avril Mai Juin Juill. Août Sept. Octob. Nov.
Francs
105 104 103 102 101 100 99 98 97 96 95 94 93 92 91 90 89 88 87 86 85 84 83 82 81 80 79 78 77 76 75 74 73 72 71 70 69 68 67 66 65 64 63 62

dente de faire contribuer aux charges de la guerre, toutes les classes de la société, même les plus pauvres. Les droits de douane ont été modifiés indirectement, sous forme de taxes de consommation sur les étoffes de laine et sur le pétrole, perçues en principe aussi bien sur les produits indigènes que sur ceux venant de l'étranger, mais ne frappant en fait que ces derniers, car le Japon achète au dehors le pétrole et la plus grosse partie des étoffes de laine qu'il consomme;

2° L'établissement du monopole du tabac et du sel marin a eu pour but de mettre à la disposition de l'Etat immédiatement des sommes importantes et d'établir pour l'avenir une sorte de fonds de réserve destiné à gager les emprunts ultérieurs;

3° Enfin, à part les deux monopoles ci-dessus qui étaient définitifs, toutes les autres taxes extraordinaires n'étaient votées que pour la durée de la guerre. Les lois des 31 mars 1904 et 1er janvier 1905, qui les ont établies, cesseront d'être appliquées le dernier jour de l'année qui suivra le rétablissement de la paix; elles seront donc en vigueur jusqu'au 31 décembre 1906. D'ici là le gouvernement et la Diète auront le temps de reviser le système fiscal et d'établir, à titre définitif, les impôts nécessaires pour couvrir les charges des emprunts.

Les ressources exceptionnelles provenant des taxes de guerre constituèrent un des articles du budget supplémentaire de guerre voté pour 1905-1906. Voici d'ailleurs l'énumération des ressources mises à la disposition du gouvernement pour la campagne 1905 :

	Yens.	Francs.
Disponibilités résultant des fortes économies effectuées sur les dépenses du budget ordinaire de l'exercice 1905-1906 et du non-emploi, au cours de l'exercice actuel, de certains crédits habituellement affectés aux dépenses ordinaires de la guerre et de la marine	124.880.000	322 565.040
Virement des fonds de la comptabilité spéciale	8.000.000	20.664.000
Recettes provenant des taxes spéciales de la guerre indiquées plus haut	74.120.000	191.451.960
Contributions volontaires des particuliers aux dépenses de guerre	1.500.000	3.874.500
Recettes diverses	500.000	1.291.500
Emprunts publics, émissions des obligations du Trésor et prêts (emprunts temporaires).	571.000.000	1.474.893.000
	780.000.000	2.014.740 000

Cette somme de 780 millions de yens, que le gouvernement était autorisé à employer aux frais de la guerre, se subdivisait, comme pour l'exercice 1904-1905, en deux parties : 1° 700 millions pour dépenses extraordinaires de guerre; 2° 80 millions (Fonds de réserve) pour dépenses administratives et diplomatiques.

En résumé, le budget total extraordinaire des dépenses de guerre s'établit, d'après l'*Annuaire économique et financier du Japon pour* 1905, de la façon suivante :

Dépenses autorisées.

Dépenses de guerre.

	Milliers de yens.
Dépenses autorisées par ordonnance impériale (fin 1903)	156.000
Budget supplémentaire 1904-1905	380.000
Budget supplémentaire 1905-1906	700.000
	1.236.000
Fonds de réserves pour dépenses connexes à la guerre 1904-1905	40.000
1905-1906	80.000
Total (3.502.548.000 francs).	1.356.000

II

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DES CHARGES DE GUERRE

Nous pouvons tirer du tableau précédent les conclusions suivantes :

1° Le gouvernement japonais avait, au début de la guerre, quelques disponibilités provenant du non-emploi de certains fonds destinés à l'augmentation de son armement, et il les a versées aussitôt à son Trésor de guerre (63 millions de yens); 2° il a réduit dans une proportion très sensible les dépenses administratives, ce qui lui a permis de prélever 96 millions de yens en dix-huit mois, sur les crédits ordinaires du budget; 3° il a fait appel au patriotisme du peuple, en demandant l'application des taxes extraordinaires, et il est juste de reconnaître que cet appel a été entendu; les taxes ont été adoptées à l'unanimité par la Diète japonaise, et le recouvrement en a été opéré avec une parfaite régularité, malgré les souffrances et la gêne que provoque toujours une guerre. Le peuple japonais a donné, dans cette

Recettes prévues.

	1904-1905	1905-1906	Total
	En milliers de yens.		
Emprunts publics, obligations du Trésor et emprunts temporaires	411.000	571.000	982.000
Reliquat de recettes du budget général	48.000	48.400	96.400
Recettes résultant de l'augmentation des taxes et des monopoles	62.000	150.600	212.600
Virements de fonds provenant de la caisse de réserve pour construction de vaisseaux de guerre	55.000	8.000	63.000
Recettes diverses		2.000	2.000
	576.000	780.000	1.356.000

circonstance, une preuve de courage civique que l'on pourrait proposer comme exemple à bien des peuples d'une civilisation plus avancée. Par contre, M. Henri Cambon, secrétaire de la légation de France à Tokyo, vient, dans un rapport tout récent, de mettre en lumière les difficultés que présente pour un étranger, et même pour les personnes résidant au Japon, une appréciation exacte des ressources véritables de ce pays.

« C'est, dit-il, l'esprit de sacrifice, le sentiment de l'intérêt collectif, le patriotisme, en un mot, qui a déterminé tous les Japonais, à quelque classe qu'ils appartiennent, à restreindre leurs dépenses de luxe, en vue des sacrifices qui leur seraient demandés pour la poursuite de la guerre. Cette sorte de loi somptuaire, volontairement et tacitement consentie, a produit certains phénomènes économiques, parmi lesquels la chute des importations françaises, composées en majeure partie d'articles de luxe, l'augmentation de l'exportation de la soie, etc... Dans le même ordre d'idées, il ne faut pas perdre de vue que si le commerce intérieur et le crédit de l'Etat japonais n'ont pas accusé de défaillance au cours de l'année 1904, c'est grâce à la certitude morale qu'en aucun cas les banques privées et les particuliers n'exigeraient le remboursement de leur papier-monnaie et de leurs titres. Ces exemples indiquent que les faits économiques se produisent chez ce peuple dans des conditions spéciales et qu'il ne faut pas en tirer les conclusions qui découleraient naturellement des mêmes indices dans d'autres milieux. »

Nous ne saurions ajouter, sans l'affaiblir, aucun commentaire à ce tableau très vivant qui explique beaucoup de faits incompréhensibles, en toute autre circonstance. On ne comprendrait pas en effet pourquoi les emprunts intérieurs japonais ont été émis dans des conditions toutes différentes de celles imposées par les prêteurs étrangers.

Voici, en effet, un tableau indiquant les conditions respectives des emprunts émis pendant la guerre :

NATURE DES EMPRUNTS	DATES D'ÉMISSION	MONTANT DE L'ÉMISSION	MONTANT EN FRANCS	PRIX D'ÉMISSION	TAUX D'INTÉRÊT	TERME DU REMBOURSEMENT	TAUX RÉEL D'INTÉRÊT
Emprunts intérieurs —		yens		%	%		%
1re émission....................	février 1904	100.000.000	258.000.000	95	5	5 ans.	5,26
2e —	mai —	100.000.000	258.000.000	92	5	7 —	5,43
3e —	nov. —	80.000.000	206.400.000	92	5	7 —	5,43
4e —	mars 1905	100.000.000	258.000.000	90	6	7 —	6,66
Emprunts étrangers —		£					
Emprunt de Londres et New-York.	mai 1904	10.000.000	250.000.000	93 5/6	6	7 —	6,39
— —	nov. —	12.000.000	300.000.000	90 5/6	6	7 —	6,60
— —	mars 1905	30.000.000	750.000.000	90	4 1/2	20 —	5
			2.280.400.000				

On voit donc que, en mai 1904, au moment où les premiers succès du Japon se dessinaient, le gouvernement trouvait à emprunter à l'intérieur, au taux de 5,43 0/0, — tandis que l'Angleterre et l'Amérique exigeaient 6,39 0/0 et obtenaient en gage les droits de douane. Au mois de novembre, alors que la première campagne se terminait manifestement en faveur du Japon, mais après des sacrifices considérables d'hommes et d'argent, l'emprunt intérieur était contracté au même taux qu'en mai ; par contre, les banquiers anglais et américains élevaient encore leurs exigences. Au mois de mars 1905, au contraire, les rôles étaient renversés : le Japon ne trouvait à emprunter à l'intérieur qu'au taux de 6,66 0/0, tandis qu'il contractait à l'étranger un gros emprunt au taux de 5 0/0, mais hâtons-nous d'ajouter qu'il avait été obligé de donner en gage le profit net du monopole des tabacs. C'était un avertissement pour le gouvernement : les ressources intérieures du pays commençaient à s'épuiser, et l'étranger profitait de cette circonstance pour mettre la main sur un des revenus les plus sûrs et les plus productifs, celui des Tabacs. Si donc le Japon voulait continuer la guerre, il était averti que, s'il agrandissait son territoire, en même temps l'ingérence de ses alliés dans sa vie intérieure ne ferait que s'accroître.

Ce fut sans doute une des principales causes qui décidèrent sur la conclusion de la paix.

Quoi qu'il en soit, les chiffres indiqués plus haut montrent que les emprunts publics ont fourni seulement les 2/3 des ressources affectées aux dépenses de guerre (2,280 millions de francs sur 3.192 millions) : le reste provient des taxes extraordinaires de guerre, des reliquats des budgets

précédents, de virements de certaines caisses spéciales.

Les documents fournis par le ministère des Finances du Japon à l'heure actuelle ne donnent pas le chiffre exact de la Dette publique telle qu'elle résulte du tableau ci-dessous ; cela tient à ce que l'exercice financier se termine le 31 mars, et que les chiffres budgétaires s'arrêtent par suite au 31 mars 1905 : or, à cette époque, l'emprunt intérieur de 100 millions de yens et l'emprunt extérieur de 30 millions de livres sterling avaient été souscrits, mais leur montant ne figurait pas encore dans la comptabilité générale ; pour évaluer le chiffre total de la Dette publique du Japon, à l'heure actuelle, il y a donc lieu d'ajouter au

chiffre du 31 mars 1905...........	994.437.340 yens.
Emprunt intérieur (mars 1905).....	100.000.000 —
Emprunt extérieur de £ 30 millions environ........................	300.000.000 —
Total général environ..	1.394.437.340 yens.

soit environ 1.400 millions de yens ou 3.610 millions de francs.

Si on veut évaluer la charge annuelle que représente cette dette, le calcul est encore plus difficile. Prenons toutefois comme base les crédits pour intérêts et amortissements de la Dette de l'exercice 1904-1905.

Emprunts de guerre :

	Yens.	Crédits annuels
	—	—
Capital de la dette.........	564.918.951	41.219.181
Emprunts 5 0/0 intérieur..	280.000.000	14.000.000
— 6 0/0 — ..	100.000.000	6.000.000
Emprunts étranger 6 0/0...	220.000.000	13.200.000
— — 4 1/2 0/0....	300.000.000	13.500.000
	1.464.918.951	87.919.181

Le chiffre de 87 millions de yens indique seulement, pour les emprunts, le montant approximatif des intérêts annuels, sans tenir compte de l'amortissement ; en portant à 100 millions de yens la somme annuelle nécessaire pour faire face aux charges de la Dette, nous croyons notre évaluation très modérée.

Or, si l'on rapproche ce chiffre du montant des recettes ordinaires du Japon dans les dix dernières années, on se rend compte du poids écrasant que représente la Dette actuelle pour un pays dont la richesse accumulée paraît encore assez faible.

Recettes ordinaires.

	Milliers de yens.
	—
1896-1897................	104.904
1897-1898................	124.222
1898-1899................	132.869
1899-1900................	177.328
1900-1901................	192.170
1901-1902................	202.035
1902-1903................	226.114
1903-1904................	231.804

La guerre va donc avoir pour première conséquence une augmentation d'impôts; mais quelle sera l'influence de ces nouvelles charges publiques sur le développement économique du pays? Telle est la question vraiment intéressante pour l'Europe.

Les tableaux du commerce extérieur du Japon montrent qu'il y a eu, en 1904, augmentation à la fois de 17 0/0 sur les importations et de 10 0/0 sur les exportations. Voici d'ailleurs les chiffres pour les trois dernières années :

	EXPORTATIONS	IMPORTATIONS
1902.......	258.303.065 yens.	271.731.000 yens.
1903........	289.502.443 —	317.135.000 —
1904........	319.260.896 —	371.360.000 —

L'augmentation a porté, à l'entrée, sur : les charbons, les bâtiments à vapeur, le riz, le pétrole, les draps, la laine, les filés de laine, les cuirs, les sucres, etc.; à la sortie, ce sont les soies grèges et habutæ surtout dont l'exportation s'est développée. La différence en faveur des importations représente 52 millions de yens, ce qui n'a rien d'extraordinaire si on songe aux approvisionnements considérables que le Japon dut faire pendant la guerre pour l'entretien de ses armées. Sans doute, l'industrie indigène profita en grande partie des commandes de draps faites pour l'équipement, mais il fallut aussi s'adresser à l'Angleterre pour le complément. D'autre part, une récolte exceptionnelle de riz et de soie permit au Japon de demander au dehors pour son alimentation une quantité de denrées moindre que d'habitude, et le droit de douane de 15 0/0 *ad valorem* établi sur le riz n'a pas eu, en raison de cette circonstance, de répercussion fâcheuse sur l'alimentation de la population; — mais en serait-il de même le jour où la récolte du pays serait insuffisante et où il faudrait faire appel à l'étranger?

Si l'on envisage, d'autre part, les réserves métalliques du Japon, c'est-à-dire les espèces en circulation et celles détenues par la Banque, on est obligé de constater qu'elles sont faibles par rapport au volume des opérations traitées. Le change, il est vrai, s'est maintenu favorable pendant toute la durée de la guerre, mais cela tient à ce que le Japon a pu solder une partie de ses achats avec l'or provenant de ses emprunts étrangers : or cette politique financière ne pourrait être la règle en temps de paix.

Enfin, si le commerce japonais s'est développé merveilleusement dans les dernières années avant la guerre, il ne faut pas oublier que les charges publiques étaient très faibles à ce moment : pendant la guerre même, un certain nombre d'industries ont bénéficié de commandes militaires, — payées sur le montant des emprunts; — mais maintenant la nécessité de faire face aux intérêts de la Dette va obliger le gouvernement à augmenter les impôts, et il est probable que le commerce et l'industrie supporteront une grande partie des nouvelles charges. Pour tous ces motifs, il y a lieu de se montrer encore un peu réservé sur l'avenir économique du Japon. Il ne faut pas oublier toute-

fois que le prestige de la victoire donne une situation privilégiée au peuple victorieux, même sur le terrain économique. C'est surtout du côté de la Chine que le Japon va tourner ses efforts, et il est certain qu'il aura sur ce terrain une supériorité incontestable. Pour développer ses affaires avec la Chine, il n'aura d'ailleurs pas besoin de capitaux considérables, il lui suffira, la plupart du temps, de diriger, de surveiller et d'exploiter à son profit la main-d'œuvre chinoise. Les Japonais rêvaient depuis longtemps d'être les éducateurs de la race jaune : il semble bien que leurs victoires doivent avoir pour résultat de leur faire atteindre ce but. D'ailleurs ils ont fait preuve jusqu'ici, dans toutes les branches de l'activité, d'une prudence, d'une habileté qui leur donnent de grandes chances de succès, à moins qu'ils ne se heurtent, chez les Chinois, à un sentiment national qui ne semble pas disposé à s'incliner plus devant les Nippons que devant les autres étrangers.

Il faut remarquer que la guerre n'avait pas désorganisé la vie intérieure du pays, comme il arrive d'ordinaire lorsque les hostilités ont lieu sur le territoire même des belligérants. Tous les non-combattants ont pu travailler comme en temps normal; les établissements de filature et de tissage de coton ont même doublé leur matériel pour répondre aux besoins de l'armée; ils se trouvent donc, à la conclusion de la paix, avec un outillage qu'ils vont continuer à utiliser, soit pour la consommation indigène, soit pour l'exportation. La flotte de guerre n'a presque pas souffert, et s'est même accrue de quelques bonnes unités prises à la Russie : de ce côté, donc, aucune grosse dépense à prévoir, et les ressources employées auparavant à la construction de cuirassés deviendront disponibles pour d'autres objets. La marine marchande non seulement se retrouve intacte, mais est encore accrue de navires construits ou achetés pendant la guerre pour remplacer ceux employés aux transports des troupes et des munitions.

A la fin de 1903, la flotte commerciale représentait 977.000 tonnes, dont 657.000 tonnes en navires à vapeur (4 fois plus qu'en 1894) et 320.000 tonnes en voiliers. Les pertes subies à l'occasion du blocus de Port-Arthur ont porté sur 71.000 tonnes; mais, pendant l'année 1904, le Japon a construit des vapeurs représentant 27.000 tonnes, et il en a acheté à l'étranger (177.000 tonnes); de sorte que le gain total a été de 133.000 tonnes.

Si on recherche d'autre part quels sont les capitaux disponibles du Japon, on constate que l'état des dépôts, à la fin de 1904, était le suivant :

	Yens.
Banque du Japon	31.700.000
Banques associées de Tokyo	395.725.000
Banques d'épargne postale	92.025.000
Total	519.550.000

Certes, nous sommes loin des chiffres qu'on est habitué à voir en Europe ou en Amérique, mais il faut observer que, à l'intérieur du Japon, le yen a un pouvoir d'achat beaucoup plus considérable que le même poids d'or en Europe; donc les 500 millions de yens ci-dessus représentent, pour les Japonais, la même valeur que, pour d'autres peuples, plusieurs milliards de dépôts.

En résumé, le Japon ne semble pas avoir été épuisé par la guerre autant qu'on aurait pu le supposer, et même le croire d'après l'attitude de son représentant à Portsmouth. Son commerce et son industrie n'ont pas été touchés par les hostilités, sa marine est renforcée, ses ressources disponibles, bien qu'épuisées en partie par de fréquents emprunts, paraissent suffisantes pour faire face à un grand mouvement d'affaires; les impôts vont être augmentés, mais le remaniement des taxes peut être fait de manière à écarter tout ce qui pourrait entraver l'essor économique du pays. Telles sont les conclusions que nous tirons des tableaux présentés par le gouvernement japonais lui-même; mais derrière cette façade assez brillante, n'y a-t-il pas des vices cachés? L'avenir seul pourra nous les révéler.

J. FRANCONIE.

PROJETS DE VOIES FERRÉES EN ASIE RUSSE

On prête à la Russie de vastes projets de construction de voies ferrées nouvelles et d'amélioration des anciennes. Les plans qu'exposent les ingénieurs sont si vastes que bien des années se passeront avant qu'ils ne puissent aboutir, et la Russie a tant de choses à faire qu'elle ne sait par où commencer. La situation politique actuelle ne permet guère d'ailleurs de prendre des décisions.

On sait pourtant que le comte Witte a toujours considéré les chemins de fer comme les agents principaux de la civilisation, c'est lui qui s'est le plus souvent intéressé aux voies nouvelles et dans son rapport à l'empereur, que nous commentions ici quelques mois avant la guerre, il réclamait hautement la construction d'une ligne de 2.000 kilomètres qui réunirait, passant à travers les steppes kirghizes, la Sibérie et le Turkestan : la grande voie d'Orenbourg à Tachkent qui vient d'être terminée ne lui semblait pas suffire aux exigences de l'avenir.

Ces idées du comte Witte sont partagées par un grand nombre d'hommes politiques, et si le sort ne favorisait pas longtemps l'existence du ministère actuel, il y a des idées si importantes et qui s'imposent si impérieusement que, quel que soit le ministère suivant, celui-ci devrait s'y conformer.

Actuellement la pénétration en Asie se fait

sur trois points différents par la ligne de Perm à Tumène, par la voie dite du Transsibérien, qui est reliée à la première par la ligne d'Iekaterinebourg à Tcheliabinsk, enfin par la voie nouvelle d'Orenbourg à Tachkent.

La ligne de Perm à Tumène.

La ligne de Perm va prendre une très grande importance : elle a été prolongée peu à peu à travers la Russie même, jusqu'à Viatka sur la rivière du même nom, jusqu'à Kotlas, sur la Dvina septentrionale, d'où où l'on peut facilement gagner en bateau Arkhangelsk et la mer Blanche. On a parlé de relier d'ailleurs Kotlas à la ligne de Moscou-Vologda-Arkhangelsk; ce ne serait là d'ailleurs qu'un assez court tronçon à construire. Avant la guerre, on avait commencé d'importants travaux pour qu'on puisse aller directement par voie ferrée de Saint-Pétersbourg à Viatka. Puis le prince Khilkov comprit que ce projet excellent et déjà mis en exécution n'était que le commencement d'un travail important. La ligne du Transsibérien était toujours encombrée, surtout dans sa partie occidentale où les trains de beurre sont si nombreux; d'autre part, la ligne d'Iekaterinebourg à Perm par Kouchva ne répondant plus aux besoins de l'industrie ouralienne : par son agencement technique, elle ne pouvait plus satisfaire aux exigences d'un plus grand transit. Des plans de voies nouvelles furent étudiés; quatre d'entre eux retinrent longtemps l'attention des ingénieurs.

1° Projet de Kychtyme-Krasnooufimsk-Tcheptsy;

2° Projet de Kourgane-Stchadrinsk-Iekaterinebourg-Khoungour-Perm ;

3° Projet de Kourgane-Stchadrinsk-Iekaterinebourg-Krasnooufimsk-Perm ;

4° Projet de Kourgane-Stchadrinsk-Iekaterinebourg-Krasnooufimsk-Tcheptsy.

Des trois premiers projets, le second était évidemment le meilleur, il n'exigeait que 734 verstes de voies nouvelles, il était le moins long et le moins coûteux; mais on avait aussi de bonnes raisons à faire valoir pour le quatrième qui fut préféré. Il y avait 900 verstes de construction nouvelles, mais la ligne devait traverser des régions particulièrement fertiles, elle rendrait plus facile le commerce local, et répondrait à la fois aux exigences de l'agriculture et des industries du pays. C'était, disait alors le rapporteur, le projet, le mieux approprié à l'extension du réseau ferré russe.

Actuellement, de Saint-Pétersbourg à Tcheliabinsk, qui est en quelque sorte la tête de ligne du Transsibérien sur le versant oriental de l'Oural, la distance à parcourir est de 2.578 verstes à cause de la courbe de Moscou-Syzrane-Samara-Zlataoust; la voie nouvelle abrégera d'au moins 500 verstes la distance, et Petropavlovsk, qui est actuellement à 3.068 verstes de Saint-Pétersbourg, ne sera plus qu'à 2.500 environ.

Les monts Ourals seront donc traversés par une voie nouvelle et la Kama franchie sur un pont monumental. Ce pont a été dans le plan placé aussi au sud que possible pour qu'il soit en quelque sorte le point de raccordement de la future ligne de Kazan aux monts Ourals à laquelle on pense déjà. Les trains dits du Transsibérien partiraient donc les uns de Saint-Pétersbourg, les autres de Moscou pour aller se réunir dans la province de Perm sur les bords de la Kama.

Les travaux de la ligne de Perm sont donc moins des travaux d'amélioration que des travaux d'achèvement; la ligne pourra s'appeler plus tard la ligne de Saint-Pétersbourg à l'Oural, et c'est elle qui deviendra la partie européenne de la ligne du Transsibérien.

Le Transsibérien.

La ligne du Transsibérien a été calomniée même par ceux qui la prônaient le plus : il est admirable qu'une ligne aussi vivement construite et dans des conditions souvent difficiles ou particulières, ait pu rendre les merveilleux services qu'a rendus le Transsibérien au cours de la guerre russo-japonaise. Une réfection s'impose sur bien des points, et pourtant si l'on en croit certains ingénieurs bien dignes de foi, la voie ferrée est souvent restée très solide malgré les exigences de la guerre. On sait que les premiers rails employés au Transsibérien avaient été trop légers, sur toute une partie de la ligne ils avaient été remplacés avant la guerre, c'est là un travail qu'on continuera. Les ingénieurs auront en outre fort à faire dans les provinces d'Irkoutsk et de Transbaïkalie où la voie passe dans d'étroites vallées, où le sol a subi des tassements inquiétants, et où des éboulements sont toujours menaçants.

On a parlé du dédoublement du Transsibérien. D'après des renseignements pris à de bonnes sources, on ne sera pas très d'accord sur ce point, et il ne semble pas probable, quoi qu'on en ait dit, qu'il soit accompli avant un certain nombre d'années. D'autres travaux seront exécutés tout d'abord. Le projet précédent Saint Pétersbourg-Monts Ourals ayant abouti, on aura à compléter le Transsibérien avant de le dédoubler.

La ligne d'Orenbourg-Tachkent.

Cette ligne fut un projet français proposé il y a trente ans au gouvernement russe par M. de Lesseps, qui aurait voulu ensuite la mener jusqu'à Samarkand et à Calcutta; il est peu de lignes dont les journaux étrangers aient aussi peu parlé lorsque la construction en fut commencée, il n'en est pas pourtant d'aussi importantes. On se souvient du bruit que causa la construction du Transcaspien; le général Annenkov eut une presse qui célébra l'importance de cette ligne de façon presque exagérée. Tout autre fut le sort de la ligne d'Orenbourg-Tachkent : les journaux sans doute étaient un peu blasés sur les constructions des voies ferrées russes, et le public mal renseigné ne comprenait pas que la ligne d'Orenbourg à Tachkent avait une importance beaucoup plus considé-

rable que celle du Transcaspien, et qu'elle devenait la ligne principale du Turkestan.

Où conduit en effet la ligne du Transcaspien dans sa partie occidentale? Elle aboutit à la mer, et marchandises et passagers ont à subir un double transbordement. Les marchandises, passant du train dans le bateau et du bateau dans le train, sont souvent abîmées, et les voyageurs que leurs affaires appellent au Turkestan ont des retards considérables et sont obligés, ce qui ne plaît pas à tous, d'effectuer une traversée sur une mer peu clémente.

La ligne d'Orenbourg à Tachkent, au contraire, conduit directement voyageurs et marchandises à Moscou, à Pétersbourg, dans tous les coins de la Russie. Elle apporte le coton du Ferghana, les soies de Boukhara et par les lignes secondaires elle atteint l'Afghanistan et la frontière. Au point de vue commercial, son importance est incomparable ; au point de vue stratégique, elle n'est pas moins remarquable. Les villes de Pérovsk et de Kazalinsk, qui végétaient jusqu'à présent dans les steppes, vont se développer rapidement, grâce au commerce du bétail et des produits du troupeau. Des beurreries intelligemment organisées dans ces régions pourraient faire concurrence à celles de Petropavlovsk et de Kourgane qui sont, on le sait, si florissantes et qui font la fortune du Transsibérien dans sa partie occidentale.

Les voies futures de l'Asie russe.

Il faut distinguer aujourd'hui les projets qui, au moment de la guerre, étaient mis au premier plan et ceux qui les ont remplacés aujourd'hui.

Il semblait qu'une des grandes préoccupations des Russes avant la guerre eût été de construire une voie ferrée partant de la région du Baïkal, traversant la Mongolie et aboutissant à Pékin. La politique russe, qui ne voulait croire ni à la possibilité d'une attaque japonaise, ni surtout à celle d'une défaite de la Russie, pensait à refaire en Mongolie la même tentative qui semblait avoir si bien réussi en Mandchourie. C'est pour cette raison que des missions de toute sorte se succédèrent en Mongolie, missions la plupart dites commerciales, d'ailleurs. On pensa à faire partir le Transmongolien de Verkhnéoudinsk le long de la route postale qui part de Selenguinsk, mène à Troïtskosavsk et à Kiakhta, puis plus sérieusement à suivre la fameuse route des marchands qui gravit la montagne vers le bord oriental du Baïkal; on étudia aussi la possibilité de faire partir la voie nouvelle d'Irkoutsk même.

Le projet du Transmongolien était séduisant pour les Russes, mais son exécution semble impossible, tant que le temps n'aura pas remis au point les conséquences de la guerre d'hier. C'est par un tout autre côté que les Russes pourront aborder la Mongolie. Des ingénieurs ont, en effet, proposé de faire remonter par une voie ferrée la vallée du fleuve Irtyche. On passerait par les villes de Zaïzan et de Oustkaménogorsk pour aboutir à la ville chinoise de Tchougoutchak, dans laquelle, depuis près de dix ans, se trouve un consul russe. Cette ligne aurait une importance économique incontestable et elle trouverait des terres russes beaucoup plus riches en mines et beaucoup plus propres à l'agriculture qu'on ne le croit généralement. Elle se relierait à la ligne magistrale qui devient le plus grand projet du moment et qui réunira les deux grandes voies du Turkestan et de la Sibérie.

On avait depuis longtemps discuté sur le point du Transsibérien duquel devrait partir la ligne de Tachkent : des villes même avaient émis des prétentions et ce n'étaient pas celles qui vingt ans auparavant avaient fait le meilleur accueil au projet du Transsibérien. Des ingénieurs désignaient Petropavlovsk et ce projet avait au ministère et dans la presse beaucoup de partisans. Il avait pourtant deux défauts : c'est que la ville de Petropavlovsk est située un peu trop à l'ouest, et que surtout la région que parcourrait la ligne est la moins habitée et la plus désolée de la steppe kirghize. Un autre projet était de faire dévier la ligne vers l'Est, de Semipalatinsk à Barnaoul afin que les terres du Cabinet impérial soient avantagées à leur tour. A la vérité, Barnaoul pourra toujours être réuni à Semipalatinsk par une voie secondaire, et la grande ligne la plus pratique serait celle qui passerait par Pavlodar, chef-lieu de district important, située en face de la rive où aboutit la rive postale de Karkaralinsk, qui passe auprès de mines très importantes de cuivre et de charbon, par Semipalatinsk, chef-lieu de province et marché très important, par Sergiopol, qui est un très gros bourg, puis par Kopal, important chef-lieu de district, par Ili, par Vierny, la belle ville principale du Semiretché, enfin par les chefs-lieux de districts de Pichpek, d'Aoule Ata et de Tchimkent, près desquels ont lieu de grandes foires. A Tchimkent, la voie nouvelle rejoindrait la ligne d'Orenbourg à Tachkent.

Le chef du gouvernement actuel, M. le comte Witte, a déclaré ses préférences pour la ligne à travers la steppe kirghize : dans un rapport fait à l'Empereur au retour de son voyage en Extrême-Orient, il a demandé que la construction de cette ligne soit décidée dans le plus bref délai possible. Il lui reconnaît une importance économique de premier ordre. On sait que la Sibérie est un pays d'agriculture, surtout dans les provinces d'Akmolinsk, de Tobolsk et de Tomsk et de Semipalatinsk auxquelles plus particulièrement profiterait le chemin de fer. Les céréales, chaque année, sont en partie perdues, par manque de débouchés : non seulement on donne le blé aux bestiaux, mais on le laisse souvent pourrir sur les bords de l'Ob et de l'Irtyche. Par contre, les paysans du Turkestan ont vu que le coton y réussissait admirablement. La Russie sait que la question cotonnière deviendra pour tous les pays question vitale, et que chacun d'eux s'efforce de créer de nouvelles cultures, car le jour arrivera où l'Amérique ne pourra plus suffire aux besoins du monde. Le comte Witte pense qu'on pourrait consacrer tous les efforts des colons à faire du Turkestan le pays du coton,

et la ligne de Sibérie devenue le grenier du Turkestan apporterait à ce dernier pays les céréales nécessaires à ses consommateurs. Tachkent serait alors une tête de ligne de premier ordre avec la ligne d'Orenbourg, celle de la steppe kirghize à laquelle viendraient s'ajouter des voies de raccordement, vers Tchougoutchak, vers Barnaoul, etc., et celle du Transcaspien d'où se détacheraient vers la Perse et vers l'Afghanistan des voies plus courtes, mais qui faciliteraient à la fois le commerce et la stratégie de l'avenir.

C'est donc la ligne de la steppe kirghize qui, après la réfection partielle du Transsibérien, semble avoir le plus de chances d'aboutir.

La voie de Mongolie, nous l'avons dit, paraît écartée; celle de l'Angara à la Léna, qui unirait ces deux fleuves entre Namyr el Oust-Koutsch, points où passe le trafic actuellement, est, elle aussi, rejetée à plus tard.

Le projet d'Abdorsk à Bielkovski, qui était dû à l'initiative privée et pour lequel l'ingénieur Gœtte a fait en Sibérie tant de conférences, n'est pas en voie de réalisation. C'est un vieux projet consistant à unir l'Ob à Abdorsk avec la baie de Bielkovski sur l'Océan, près du détroit de Yougor, par une voie de 350 kilomètres. La baie serait approfondie et rendue possible à des bateaux de fort tonnage qui viendraient y chercher les céréales de Sibérie. Ce chemin de fer pourrait présenter un intérêt capital; mais combien de temps la navigation serait-elle possible en ces parages difficiles et souvent dangereux, et que si longtemps encombrent les glaces? L'ingénieur prétendait que les céréales mettraient de 35 à 50 jours pour aller de Barnaoul à Londres : il était permis d'en douter.

La voie ferrée du district de Kouznetsk est aussi toujours à l'étude : elle ne serait pas très longue, mais serait coûteuse à cause des obstacles naturels; il est vrai qu'elle apporterait la vie dans une région où les mines sont particulièrement nombreuses et riches. En revanche, au nord de la même province, on ne parle plus guère de la réunion de Tumène et de Tomsk. Par contre, on parle toujours de celle de Tiumène à Iévlévo qui aurait 70 à 100 kilomètres, qui rendrait de signalés services et qu'on pourrait construire ensuite jusqu'à Tobolsk.

Il semble d'ailleurs qu'en Sibérie centrale on ait compris la grande faute faite avant la guerre. On avait, en effet, entrepris de créer une voie fluviale à travers la Sibérie, en faisant communiquer les bassins de l'Ob et de l'Iénisséi. Bien souvent, dans notre chronique, sous la rubrique « Asie russe », nous avons parlé de cette question. Le canal fut créé, deux fois on y travailla à nouveau, mais jamais on n'arriva à prendre une décision définitive. On sait maintenant les services qu'en temps de guerre cette voie navigable aurait pu rendre et de bons esprits se rendent compte aujourd'hui que son importance en temps de paix ne sera pas moindre et que, si cher qu'elle coûte, elle coûtera moins cher pourtant que bien des chemins de fer moins utiles.

Nous avons examiné les constructions probables ou possibles en Sibérie occidentale et en Sibérie centrale. Il reste maintenant à parler de la Sibérie orientale. Il est évident que nous ne disons rien du fameux projet qui viendrait faire passer une voie ferrée d'Irkoutsk au détroit de Behring. C'est, à mon avis, un projet qui ne s'impose pas, qui coûterait un prix colossal, car sur une étendue immense il traverserait des pays inconnus ou presque inconnus et encore à peu près inexplorés.

Dans le bassin de l'Amour, nous connaissons trois projets, celui d'une ligne le long du fleuve sur la rive gauche, réunissant Sretensk à Khabarovsk, celui d'une ligne bien plus courte de Sretensk à Pakrovski, celui enfin d'une ligne qu iréunirait la ville de Blagovestchensk à la grande voie de Kharbine à Vladivostok. Je crois que les deux dernières seront construites avant la première. La Russie a, en effet, après la guerre ce qu'elle pouvait craindre de perdre, une communication directe avec Vladivostok : à quoi bon en créer une autre dont le coût serait très grand, car il ne sera pas facile de construire la voie parallèle au fleuve Amour? En outre, la voie existe au moins en été, et, malgré ces imperfections, le fleuve est une voie de premier ordre qu'on pourrait mieux utiliser qu'on ne la fait jusqu'ici. D'après les renseignements pris auprès d'ingénieurs russes, d'après des lettres émanant du ministère des Voies et Communications, ce projet, quoi qu'en disent les journaux, est loin d'être décidé. La Russie a d'ailleurs d'autres décisions à prendre avant de s'occuper des chemins de fer.

Les difficultés actuelles sont telles qu'il n'est guère facile de connaître les projets exacts, et après tant d'épreuves la Russie ne sait pas elle-même par où commencer. C'est donc avec réserve que nous avons donné les détails qu'on a lus : ils ont été puisés pourtant aux meilleures sources.

Paul Labbé.

LA RÉVOLTE ARABE

Dans son numéro de novembre 1905, la *Contemporary Review* a publié une étude de M. Arminius Vambéry, l'explorateur du Turkestan et un des islamistes les plus distingués de notre époque, sur la révolte de l'Arabie. Après avoir répété les accusations que l'on porte de tous côtés contre le régime turc, et parlé de l'antipathie des Arabes pour les Turcs qui se manifeste par des proverbes comme celui-ci : « L'Arabe mange jusqu'à ce qu'il soit rassasié, le Turc jusqu'à ce qu'il éclate », M. Arminius Vambéry donne les explications suivantes sur l'origine du mouvement insurrectionnel de l'Yémen :

« Comme raison secondaire et locale de la révolte actuelle de l'Yémen, nous devons citer l'étroitesse d'esprit avec laquelle le gouverne-

ment ottoman a traité l'influente secte des Saïdis, qui a presque tous ses adeptes dans l'Yémen, et qui représente une sorte de puritanisme musulman. On ne doit pas la confondre avec le Chiisme, comme l'ont fait certains journaux européens. La secte de Saïda, originairement une confraternité ou un ordre religieux, a toujours joui de certains privilèges, entre autres celui de choisir son khalifa, le chef de l'ordre, selon ses propres règles et parmi ses adhérents. Ce chef résidait à Saïdiya, un endroit situé à environ quinze heures de marche de Sanaa. En raison de cette coutume, les relations entre la Porte et le chef des Saïdis furent toujours quelque peu tendues, mais elles n'aboutirent à la rupture actuelle que lorsque les Turcs cherchèrent à retirer à la secte ses privilèges et à se mêler de ses droits. Un des derniers grands soulèvements se produisit vers 1870. Ghazi Moukhtar Pacha réussit à écraser la rébellion, et, après leur avoir rendu leurs droits, le sultan Abdul Aziz conféra aux Saïdis un firman leur garantissant le maintien strict et sincère des privilèges promis. Lorsque Abdul-Hamid fut monté sur le trône et que tout en Turquie commença à aller de travers, et lorsque certains aventuriers arabes eurent pris de l'influence à Yildiz Kiosk et devinrent les principaux conseillers du Padischah, on se préoccupa peu des concessions qui avaient été accordées par le prédécesseur du Sultan. Parmi bien d'autres manques de foi qui furent commis, les droits des Saïdis furent supprimés sous prétexte de fortifier l'unité de l'Islam. Le principal conseiller du Sultan en cette affaire fut évidemment le cheick Eboulhouda, un homme de science et de sainteté douteuses, mais qui ne jouit pas moins d'une grande influence sur le maître actuel de la Turquie.

« La dernière révolte contre le gouvernement turc a été dirigée par un certain Ahmed ed Din. Auparavant, un iman, prêtre d'un régiment qui adopta plus tard le nom de Moutaouakoul B'illah, c'est-à-dire « celui qui se confie en Dieu », ajoutant à ce nom le titre de khalifa, généralement porté par les hommes qui sont à la tête des ordres religieux et qui ne doit pas être confondu avec le même mot lorsqu'il indique un successeur du Prophète. Après la mort de Ahmed ed Din, son fils Mohammed Yahya lui succéda dans la dignité de chef des Saïdis, et comme le gouvernement turc s'opposa à ce qu'il prît la succession de son père, il leva l'étendard de la révolte et par ses prédications la révolution fut étendue sur tout l'Yémen et jusqu'au Hedjaz, entraînant dans son mouvement religieux les habitants qui avaient été longtemps mécontentés par la politique de la Turquie et ceux que la famine avait appauvris. »

M. Arminius Vambéry répète que si les révoltés ont été d'abord aussi facilement victorieux des troupes ottomanes, c'est que ces dernières étaient composées d'Arabes de Syrie qui ne se sentaient aucun goût pour aider le gouvernement de Constantinople à réprimer des hommes de même race qu'eux-mêmes. Mais, en outre de cette désertion, une raison particulière a contribué à aider Mohammed Yahya à faire d'abord réussir sa révolte.

« Je dois ajouter le fait, dit M. Arminius Vambéry, que les points les plus reculés de l'Arabie ont servi pendant le règne du sultan Abdul Hamid de lieu d'exil pour ses ennemis politiques, et il est très vraisemblable que ces exilés, tout disposés à aider ceux qui souhaitent de renverser le Sultan actuel, se sont joints aux rebelles et ont même pris une part dirigeante à tout le mouvement. Le fait que la foule indisciplinée des sectateurs de Mohammed Yahya ait été capable de tenir en échec, puis de vaincre une armée turque régulière, ne peut pas s'expliquer autrement. On peut trouver une nouvelle preuve de cette situation dans le fait que Mohammed Yahya, en dehors des nominations de sergents et de caporaux au rang d'officiers dans son armée, a chargé Saïd Bey, autrefois membre du Conseil d'Etat turc et que le Sultan a exilé à Sanaa en raison de ses idées patriotiques et libérales, de mener toutes ses affaires étrangères au cas où il lui arriverait d'en avoir. »

L'article de M. Arminius Vambéry prévoyait les succès des Turcs; il savait que Feizi Pacha, qui a fait ses études militaires en Prusse et qui est un homme de véritable valeur, parviendrait à vaincre la rébellion, d'autant que l'intérieur de l'Yémen est très habitable pour les Turcs, un pays très suffisamment sain et frais vu son altitude : la capitale, Sanaa, n'est en effet pas à moins de 2.130 mètres au-dessus du niveau de la mer. En outre, les Turcs n'ont pas seulement sur les Arabes la supériorité de l'organisation, mais encore celle de la cohésion, le monde arabe étant extrêmement divisé. M. Arminius Vambéry n'a qu'une foi très médiocre dans le succès et même dans le sérieux du mouvement arabe dont il a été plusieurs fois question pendant ces derniers mois.

« Les Arabes, dit-il, ne se soumettront jamais volontiers aux Turcs, ils exécreront et mépriseront toujours leurs maîtres étrangers; mais ce serait une erreur de découvrir dans cette aversion l'existence d'un plan de mouvement national contre la domination ottomane et pour la restitution de la direction spirituelle de l'Islam aux descendants directs du Prophète. Un pareil désir peut se manifester dans un avenir éloigné, mais les conditions sociales, politiques et mentales de la race arabe d'aujourd'hui ne permettent pas sa réalisation. L'unité nationale n'est pas facile à concevoir et encore moins à effectuer dans un corps religieux qui considère comme un saint principe l'idée exprimée par cette devise : « Tous les vrais croyants sont des frères », et l'éveil national ne pourra y être que le résultat d'une adoption sincère et profonde de la culture occidentale dans laquelle les Arabes sont encore beaucoup plus en retard que les Turcs. Evidemment, cette opinion ne sera pas partagée par une certaine classe d'écrivains arabes européanisés qui proclament *urbi et orbi* l'éveil récent des Arabes et la prochaine destruction de la domination turque.

Mais nous ne devons pas être trompés par le bruit de leurs discours, d'autant que la plupart d'entre eux sont des chrétiens de Syrie, Maronites ou Maléchites, et que leurs sentiments et aspirations n'ont rien de commun avec ceux des Arabes mahométans, desquels ces communautés chrétiennes sont séparées par un abîme social aussi bien que religieux. »

M. Arminius Vambéry conclut en disant, avec la plus grande insistance, que la politique anglaise n'est évidemment pour rien dans la révolte de l'Yémen. Il est permis de se demander si tout au moins certaines actions de la politique anglo-indienne n'ont pas fait de ce côté un zèle auquel M. Arminius Vambéry, grand admirateur et ami de l'Angleterre, ne désire évidemment pas s'empresser de rendre hommage.

LA RIVALITÉ COMMERCIALE

DE L'ANGLETERRE ET DE LA RUSSIE

EN PERSE

D'APRÈS DE RÉCENTES ENQUÊTES

L'histoire diplomatique des nations contemporaines est caractérisée par un élargissement de leur horizon politique, un déplacement des lieux de conflits. Il semble bien, aujourd'hui, que ce ne soit plus autour du Rhin que l'Allemagne et la France doivent se trouver face à face, mais sur les côtes africaines et dans les vallées syriennes. Il est, dès maintenant, certain que ce ne sont point les visées sur Constantinople qui mettront aux prises les mandataires des deux Empires britannique et slave. La conquête politique des plateaux tibétains, l'invasion commerciale des vallées persanes constituent dorénavant, les objectifs des diplomaties rivales. Leur champ de conflit est transporté des rives du Bosphore au centre du continent asiatique.

***

Il serait intéressant de rechercher dans quelle mesure la Perse est susceptible de réaliser les espérances financières qu'elle éveille en Angleterre et en Russie. Mais, si de récentes enquêtes nous renseignent avec exactitude sur les origines et l'importance de la rivalité commerciale, qui sont aux prises dans le royaume du shah, les mandataires et les produits des deux Empires, elles ne nous fournissent point les éléments d'une étude géographique ni d'une analyse économique (1). Nous savons seulement que dans une époque que caractérise l'évolution industrielle successive de tous les Etats de premier ordre, qu'agite la recherche avide des débouchés nécessaires à des usines également paralysées par une concurrence croissante, des tarifs protectionnistes, la clientèle d'un pays, dont le commerce total atteint environ 6 millions de livres sterling, 200 millions de francs (1), n'est point chose indifférente. Mais lorsque ce pays, encore neuf et cependant pacifié, achète plus qu'il ne vend (2); quand les 6/10 de ses importations consistent en produits ouvrés et les 3/4 de ses exportations en objets alimentaires et matières premières (3), cette région constitue un débouché de premier ordre pour des manufactures encombrées et des capitaux inutilisés (4). C'est bien là ce qui constitue la valeur du marché persan pour l'activité économique du Royaume-Uni, dont les crises périodiques ont été déterminées à la fois par l'accumulation des stocks et la pléthore des capitaux (5). Mais il y a plus. La majeure partie des marchandises qu'achète la Perse pour sa consommation annuelle sont précisément celles dont la fabrication est une des spécialités du Royaume-Uni. En effet, les objets qui viennent en tête sur la liste des commandes persanes, classées dans l'ordre de leur valeur, sont : les fils et tissus de coton (de 1.800 à 2.300.000 livres), les tissus de laine, soie, les confections (de 380 à 420.000 livres); les métaux bruts et travaillés (de 140 à 170.000 livres) (6) : or, ces quatre catégories d'importations concordent avec quatre des branches les plus importantes des exportations britanniques. Ce débouché précieux se trouve enfin à la portée du commerce anglais : il trouvera, aujourd'hui, dans les compagnies qui desservent le golfe Persique, il trouvera, demain, dans les voies ferrées qui mettront en communication les frontières méridionale de la Perse et occidentale des Indes, des moyens de transport, d'une régularité certaine. Les colonies voisines fournissent des intermédiaires indigènes, dont le concours peut être précieux. En fait, les banians, les négociants arabes, dans les ports du golfe Persique, les voyageurs parsis, dans les villes du Khorassan, au Nord-Est (7), sont les agents du commerce anglais. La nature propre autant que la situation géographique du marché lui donnent, pour l'industrie britannique, une valeur particulière. Il semble devoir constituer l'une des régions encerclées dans la sphère d'influence économique de l'empire anglais.

Il ne paraît point que les réalités commerciales aient répondu à cette légitime attente. La Russie a accaparé la majeure partie du commerce persan

(1) *Report on the conditions and prospects of British Trade in Persia*, by H.-W. Macllan, special commissioner of the Commercial Intelligence Committee the Board of Trade (1905; *Blue Book*, *c. d.* 2.146) : *Trade of the Persian Gulf for the years* 1903-1904; *Trade of Khorassan for the years* 1903-1904. *Trade of Arabistan, Kerman, Kermanshah Seistan, for the year* 1904; *Consular Reports, Annual series* (nos 2631, 3408, 3376, 3499, 3360, 3374, 3420, 3500.

(1) *Report on the conditions*, etc. (ouv. cité, p. 2).
(2) Importations : £ 5 000.000; exportations, £ 3.000.000.
(3) Id., p. 2 (*Moniteur officiel du Commerce*, 20 juillet 1905, no 455, p. 99.)
(4) Une indication très complète des industries à créer en Perse se trouve dans le *Rapport consulaire sur le commerce général de la Perse*, 1903-1904.
(5) Nous avons analysé, ailleurs, ces causes de la stagnation du commerce britannique.
(6) *Report on British Trade*, etc., p. 2.
(7) *Consular Reports*, nos 3.498 et 3.499.

(4 millions de livres) laissant à l'Empire britannique une portion moindre (3 millions de livres) et à ses autres concurrents une fraction minime (2 millions). Sans doute, les ventes des deux rivaux s'élèvent à un chiffre à peu près égal ; seule, la valeur de leurs achats diffère (1). Sans doute, la moitié des importations slaves est constituée par des envois de sucre, qui ne luttent pas avec des produits anglais, mais avec des expéditions françaises et autrichiennes (2). La prédominance de la Russie n'en constitue pas moins un fait économique, une réalité commerciale.

A la concurrence, dont se plaignent les importateurs anglais et indiens, à la stagnation, qui caractérise les voies d'accès utilisées par les produits de l'Empire britannique s'opposent la stabilité des relations commerciales de la Russie et de la Perse, la sûreté de la mainmise économique de l'Empire slave sur les provinces septentrionales du royaume asiatique.

***

Dès qu'on étudie les achats de la Perse, il apparaît nettement que le seul rival, dont la concurrence soit efficace, les progrès dangereux pour le commerce anglais, est la Russie. Déjà les statistiques générales l'établissent nettement. Les importations anglaises ont baissé de 1.929 000 (1901-02) à 1.832.000 (1902-03) livres sterling : cette diminution n'a point profité aux autres pays, leurs ventes ont reculé de 1.079.000 à 930.000 livres, — mais à la seule Russie. Elle a vu, en effet, le chiffre des commandes grandir de 2.056.000 à 2.153.000 livres. Mais ces chiffres sont trop généraux, pour être probants. Il convient d'analyser successivement les diverses catégories de matières premières, de denrées alimentaires, d'objets ouvrés, achetés par la Perse, et qui représentent respectivement 1,3 et 6 dixièmes des importations totales (1). Sur tous les marchés, et pour tous les articles, apparaît la rivalité commerciale des deux Empires britannique et slave. Son intensité croît avec la valeur des commandes persanes.

Importations. — Origine (3) :

	Empire britannique.	Russie.	Autres pays.
(1902-1903)	1.000 *krans*.	55 krans.	= 1 £.
Indigo	1.236	15	73
Fils de coton	4.901	72	111
— laine	20	135	29
Mat. d'emballage	1.134	309	105
Papier	136	388	126
Bougies	55	539	155
Savon	13	201	27
Pétrole	0	2.704	30
Bois	174	532	11

(1) Exportations vers la Russie : £ 1.500.000 ; vers l'Empire britannique : 500.000. *Report on British Trade*, p. 3.
(2) Importations françaises et autrichiennes en sucre : £ 200.000.
(3) *General Report on British Trade*, p. 2.
(4) *Ibid.*, p. 70-3.

C'est, dans les achats de matières premières, les moins importantes de toutes (1), qu'elle se révèle avec le moins de netteté.

Le monopole de l'Empire britannique sur les achats d'indigo, de fils de coton, d'étoffes d'emballage est à peu près compensé par celui de l'Empire russe sur le pétrole, le bois, les bougies et les savons. Pour les fils de laine et les papiers, les ventes slaves luttent, avec efficacité, contre les importations anglaises.

Leur concurrence est plus redoutable pour les commandes de denrées alimentaires :

Importations. — Origine :

	Empire britannique.	Russie.	Autres pays.
Epices	2.830	147	233
Riz	2.988	486	193
Thé	10.523	955	2.824 (2).
Beurre	202	128	366
Sucre	411	62.115	12.423
Animaux vivants	535	644	986 (3).
Farine	1.632	2.137	1
Vins et bières	93	563	337
Fromages	77	126	94
Œufs	44	294	23

Non seulement, dans ce second groupe, grâce à la valeur de ses ventes de sucre (4), la Russie tient le premier rang ; mais encore, il suffit de jeter les yeux sur ce tableau, pour voir sa supériorité s'afficher progressivement. Les importations indiennes d'épices et de riz, à destination des ports du golfe Persique, ont été seules jusqu'ici à ne point diminuer (5). Le thé indien représente encore 80 0/0 de la consommation persane. Il avait déjà à lutter contre les produits de la Chine et des colonies hollandaises. Et voici que, grâce à des primes d'exportation, des tablettes russes de thé se fraient leur route vers les marchés de la Perse septentrionale. A Téhéran notamment, cette tentative aurait été couronnée de succès (6). Le danger lointain, qui, dans le commerce de thé, menace les agriculteurs indiens, est, pour toutes les autres denrées, une réalité. Les chevaux du Caucase remplacent les chameaux des frontières orientales (7). La farine d'Astrakan (8), les beurres, fromages et œufs (9) de la Russie méridionale entrent, par le Nord, en assez grandes quantités, pour combattre victorieusement, les expéditions des Indes, venues par les passes de l'Est ou les ports du Sud. Quant à la bière britannique, ses marques, excellentes mais coûteuses, ne peuvent se défendre contre les produits bon marché, expédiés par les brasseurs du Caucase (10). La Perse dépend, chaque jour davan-

(1) Sur l'insuccès des industries nouvelles et la crise des industries anciennes (celle des tapis), voir : *General Report*, p. 9 ; 32-3. *Rapport consulaire français*, cité, p. 9-7.
(2) Chine : 1.726.
(3) Afghanistan : 700.
(4) *General Report*, p. 28-29.
(5) *General Report*, p. 28 et 17.
(6) *Ibid.*, p. 31.
(7) *Ibid.*, p. 15.
(8) *Ibid.*, p. 17.
(9) *Ibid.*, p. 16.
(10) *Ibid.*, p. 16.

tage, de la Russie, pour un ravitaillement d'autant plus nécessaire que, sur ce sol ingrat et dans ce royaume mal percé, les famines sont plus fréquentes et plus dangereuses.

Tributaire de l'Empire slave pour ses denrées alimentaires, elle ne l'est pas moins pour les produits manufacturés.

	Empire britannique.	Empire slave.	Autres pays.
I. — *Industries diverses.*			
Allumettes	53	569	1.026 (1).
Cordages	77	100	5
Cuivre ouvré	34	96	12
Litho et typographie	80	21	22
Produits chimiques	27	85	20
II. — *Industries de l'ameublement.*			
Mobilier	82	381	62
Poteries	303	1.246	152
Verreries	104	1.927	713
III. — *Industries métallurgiques.*			
Armes	74	1	3
Instruments de musique	14	62	20
Instruments scientifiques	7	64	11
Machines et outils	51	459	70
Métaux fer et acier	228	2.417	184
Etain	23	58	60
Fer et acier travaillés	1.019	981	67
Zinc	198	67	324
Cuivre	1.552	15	496
Cuivre et zinc travaillés	75	432	197
Montres	25	14	101
Quincaillerie	798	3.317	3.312 (2).
Véhicules	26	478	2
IV. — *Industries textiles.*			
Tissus de coton blanchi	26.005	2.385	929
Tissus de coton imprimés	36.067	24.543	3.078 (3).
Tissus de laine	1.250	589	6.813
Vêtements	1.221	601	913

Si la première catégorie d'objets ouvrés, énumérés ci-dessus, ne mérite guère de retenir l'attention en raison de la médiocrité des chiffres et de la stagnation de la consommation, il faut cependant signaler l'heureuse concurrence faite, à Téhéran et dans le Khorassan, par les allumettes russes, à des produits dont l'Autriche et la Suède croyaient avoir le monopole (4). Le second groupe, celui des diverses industries de l'ameublement, est plus important, non seulement par la valeur qu'il représente, mais encore par la prédominance qu'il révèle. D'après l'enquête anglaise, il semble que le succès des importateurs russes s'expliquerait par l'habileté avec laquelle ils auraient découvert l'objet type capable de satisfaire les goûts de leurs clients persans. Si leurs ventes de mobilier se sont développées, c'est grâce au succès des petites lampes à verre et des courts chandeliers de cuivre d'origine russe (1). Si les commerçants anglais ne peuvent écouler leurs verreries, c'est que la fourniture des objets bon marché et de luxe, les verres à thé et les services de cristaux sont monopolisés, les uns par la Russie, les autres par la France (2). Pour les poteries, la lutte est plus difficile encore : les tasses à thé, les soucoupes et les bols importés par la frontière du Caucase trouvent des acheteurs jusque sur les confins du golfe Persique (3). Avec les mille produits des industries métallurgiques, nous entrons sur un troisième marché, où la lutte contre les importations anglaises, la défaite d'une supériorité séculaire apparaîtrait encore plus difficile et moins explicable, si l'on ne tenait pas compte des conditions spéciales du marché persan. Pour toute une série de produits, la consommation est nulle. Les importations d'armes sont strictement contrôlées (2). Les instruments scientifiques ou musicaux (4), les montres (5) ne trouvent pas d'acheteurs. Faute de commandes, les objets d'origine anglaise, dont on apprécie la solidité et le fini, restent en magasin. Le cas est le même pour la coutellerie (6), les machines, soit agricoles, soit industrielles (7). Les Persans, dans leurs labours et leurs fenaisons, ne veulent d'autres instruments que leurs vieux outils d'Orient, et quant aux ingénieux mécanismes dont se servent les Occidentaux, tous les efforts tentés pour les acclimater ont jusqu'ici échoué (8). Si les négociants russes parviennent à maintenir le cours de leurs ventes de quincaillerie et de véhicules, cela tient au succès particulier de certains objets de fer émaillé (9), de certains types de voiture (10). Et si, d'autre part, les importations de métaux bruts ou ouvrés, originaires des bords de la mer Noire ou de la mer Caspienne, luttent d'ordinaire, avec efficacité, contre les produits similaires, expédiés par les commerçants anglo-indiens, cela tient à la supériorité des marchés de la Perse septentrionale, de la région de Téhéran surtout (11). Il semble bien, ici encore, que pour les produits des industries métallurgiques, l'activité anglaise ne soit pas susceptible de se développer utilement : elle est enrayée, par la faiblesse de la consommation locale, autant que par la médiocrité de ses voies d'accès. Toutes les espérances britanniques sont concentrées sur les ventes de tissus et de vêtements, de tissus surtout. Les modes britanniques sauraient, en effet, de moins en moins accaparer les commandes des coquettes Persanes et des Persans européanisés. Il paraît que ces dames de Téhéran ne seraient point insensibles aux dessous parisiens, vendus d'occasion dans les

(1) Autriche : 675 ; Suède : 244.
(2) Autriche : 1.766 ; France : 546.
(3) Autriche : 3.088 ; France : 2.999.
(4) *General Report*, p. 24.

(1) *General Report*, p. 21.
(2) *Ibid.*, p. 22.
(3) *Ibid.*, p. 27.
(4) *Ibid.*, p. 16.
(5) *Ibid.*, p. 23.
(6) *Ibid.*, p. 48.
(7) *Ibid.*, p. 24.
(8) *Ibid.*, p. 24.
(9) *Ibid.*, p. 24.
(10) *Ibid.*, p. 24.
(11) *Ibid.*, p. 16.
(12) *Ibid.*, p. 25.

bazars de Constantinople. Et l'enquêteur britannique s'indigne autant de ces goûts dépravés que de la popularité des bottes russes chez les cavaliers élégants (1). Le cas est à peu près le même pour les étoffes de laine : la majeure partie des commandes va aux industries allemande, française et italienne (2). Les tissus de coton restent donc la seule espérance des négociants anglais. Et l'enquête du *Board of Trade* leur consacre de nombreuses pages (3). En 1889-1890, le commerce britannique accaparait ces importations; la concurrence russe était négligeable, celle des autres nations insignifiante. En 1898, des primes à l'exportation vinrent favoriser les négociants slaves : leur chiffre d'affaires grandit brusquement. Son importance n'a point diminué : c'est ce qui résulte du tableau suivant :

IMPORTATIONS

	De l'Empire britannique.	De Russie.	D'autres pays
	£	£	£
1889.......	1.714.000	160.000	—
1895-1897..	1.626.000	500.000 (1898)	—
1901-1902..	1.563.000	679.000	116.072
1902-1903..	1.281.000	492.000	75.896

Le monopole britannique ne subsiste plus que pour les tissus blanchis, fabriqués à Manchester. Même, dans la Perse septentrionale, les étoffes blanches et grises, d'origine russe, ne parviennent pas à lutter avec efficacité (4). Il n'en est plus de même pour les tissus imprimés en couleurs. Les achats se sont singulièrement développés, depuis le jour où l'industrie persane, impuissante à lutter contre la concurrence occidentale, a cessé de fabriquer les étoffes bleues ou douges, qu'affectionne la population rurale et rnomade. Il s'est trouvé que ses goûts ne différaient point sensiblement de ceux du paysan russe. Les cotonnades rouges trouvent des acheteurs dans les vallées persanes et dans la plaine de la Volga. Et progressivement le flux des importations slaves s'étend sur la Perse entière. Les tissus imprimés, après avoir conquis les provinces septentrionales, sont maintenant signalés sur les marchés de la Mésopotamie et d'Ispahan. Seuls, les efforts pour enlever ces commandes du golfe Persique, ont jusqu'ici échoué. Et les steamers russes, partis d'Odessa, ont fait de mauvaises affaires (5).

La Perse méridionale reste encore la cliente commerciale de l'Empire britannique. Grâce à des documents plus nombreux que ceux qui nous renseignent sur les importations et les exportations totales, il est possible d'évaluer la puissance de consommation de ces marchés spéciaux, d'apprécier l'activité de ces voies d'accès vers la Perse centrale, de compléter par cette seconde enquête l'analyse du commerce anglo-indien.

***

Quatre ports ouvrent aux boutres indiens et aux steamers anglais l'accès de leurs jetées rudimentaires, sur les côtes persanes du golfe Persique. Le premier, qui étale ses maisons sur une plage brûlante, au pied de hautes montagnes, dont la fraîcheur est précieuse pour les Européens, Bunder-Abbas, dessert les deux villes de Yedz et Kerman, est relié par des routes commerciales aux provinces septentrionale et occidentale du Khorassan et du Seistan (1). Lingah n'a d'autre importance que le voisinage relatif du Laristan et de sa capitale (2). Bushin s'enorgueillit du service hebdomadaire de steamers britanniques. Elle doit cet honneur à ce qu'elle est à la fois le centre du négoce de tout le golfe Persique et le point de départ des caravanes vers la région montagneuse dont Shiraz est la capitale (3). Mohamera, enfin, non loin de l'Euphrate, est au centre de la plaine fertile qu'arrose le Karun. L'incapacité administrative du gouvernement, en laissant sans irrigation sa province la plus riche, sans police, la route vers le Kurdistan, a diminué la valeur économique de ce point d'accès. Son marché n'est plus alimenté que par la consommation locale et les caravanes qui relient les rives du Karun à Shuster et de là à Ispahan (4). Ces quatre ports du golfe Persique n'en constituent pas moins, au regard du commerce anglo-indien, des voies d'accès directes desservies par des services maritimes organisés vers la Perse méridionale, et de là, vers les provinces de l'Ouest, du Centre et de l'Est.

Leur valeur économique, leur activité commerciale ne paraissent point s'être accrues.

Si on s'en tenait aux statistiques du tonnage, on pourrait croire à un développement de la puissance de consommation, dont l'Empire britannique aurait largement profité (5) :

Navires déchargés.

TOUS LES PAVILLONS	PAVILLON BRITANNIQUE (milliers en tonnes).				
	1899	1900	1902	1903	1904
Bushire........	130	160	156	131	121
Lingah........	68	73	73	98	81
Bunder-Abbas..	99	147	176	236	235
Mohamera.....	86	91	85	91	50
	383	471	491	556	487

(1) *General Report*, p. 18.
(2) *Ibid.*, p. 46.
(3) *Ibid.*, p. 35 à 42.
(4) *Ibid.*, p. 36.
(5) *Ibid.*, p. 38, 39, 40.

(1) *General Report*, p. 53.
(2) *Ibid.*, p. 54 et 55.
(3) *Ibid.*, p. 56 et 57.
(4) *Ibid.*, p. 57 et 58.
(5) *Consular Reports, Annual series*, n°s 2631, 3360, 3408.

Navires déchargés.

TOUS LES PAVILLONS — PAVILLON BRITANNIQUE. (milliers en tonnes.)

	1899	1900	1902	1903	1904
Bushire	107	134	136	112	102
Lingah	47	51	47	67	51
Bunder-Abbas	92	139	156	215	216
Mohamera	79	86	84	88	48
	325	410	423	482	417

Sauf le recul de 1904, attribué à la répercussion économique de récoltes particulièrement mauvaises, l'activité de ces ports, l'empressement des boutres indiens et des steamers anglais paraissent s'être accrus. Ces progrès ne s'expliquent pas cependant par un développement de la consommation indigène.

Importations totales (1).

(milliers de £.)

	1899	1900	1903	1904
Bushire	916	1.323	870	889
Lingah	611	501	684	307
Bunder-Abbas	545	338	449	317
Mohamera-Karun	243	340	168	263
	2.315	2.502	2.171	1.776

Importations de l'Empire britannique.

	1899 Totales	1899 indiennes	1900 Totales	1900 indiennes	1903 Totales	1903 indiennes	1904 Totales	1904 indiennes
Bushire	665	224	992	277	551	132	593	204
Lingah	306	306	238	238	287	287	193	193
Bunder-Abbas	521	435	273	204	322	171	259	150
Mohamera	211	137	293	175	151	62	237	88

En 1900, les agents consulaires anglais oubliaient la baisse des achats persans à Lingah et à Bunder-Abbas, attribuée là-bas à une crise des pêcheurs de perles, là, à des causes exceptionnelles, apparition de bandes pillardes et remaniement des tarifs douaniers (1); saluaient avec enthousiasme le progrès des ventes britanniques à Bushin et Mohamera. Tous les produits de l'industrie anglaise s'écoulaient avec une aisance, qui autorisent toutes les espérances. Bushin, point d'accès de la Perse centrale et orientale, rivalisait heureusement avec Mohamera, port auquel les provinces occidentales paient tribut. Ici et là, les agents consulaires signalaient des hausses importantes dans les achats de coutellerie et de quincaillerie, de fils et d'étoffes de coton (2). Quelques années plus tard, Mohamera était seule à fournir des bilans satisfaisants. Si les représentants des intérêts britanniques signalaient, avec joie, que dans la vallée de l'Euphrate et la plaine du Karun, les articles de Manchester restaient sans concurrents, et subissaient une hausse importante (3), partout ailleurs, une invincible stagnation pesait sur les importations anglo-indiennes. Elles ne parvenaient pas à accroître leurs débouchés dans la Perse centrale et orientale.

La longueur des trajets, l'insécurité des routes paralysent les négociations anglo-indiennes, obligées de supporter les frais de transbordements élevés et de lentes caravanes.

***

Des efforts persistants ont été tentés par le gouvernement britannique pour apporter aux importateurs anglais le concours de renseignements commerciaux, recueillis dans de coûteuses enquêtes (2), par le gouvernement indien, pour ouvrir aux importateurs de ce pays une nouvelle route.

De Quetta, point terminus du chemin de fer, elle gagnerait la frontière persane, de là les provinces de Seistan et Khorassan. Des abris ont été construits, pour loger les caravanes; une police organisée; des contrats-types passés avec les propriétaires de chameaux; des avantages concédés par les douanes indiennes, des primes par les compagnies de chemins de fer; des prospectus distribués; des lignes télégraphiques posées (3). Jusqu'ici toutes ces attentions administratives ne sont point parvenues à créer une route commerciale, qui puisse rendre plus de services que celle dont Bunder-Abbas est le point de départ sur le golfe Persique. Le coût du transport reste plus élevé; la durée du voyage est à peu près la même (4). Et le trafic, qu'enregistre l'agent consulaire du Seistan, reste stationnaire (5).

Les serviteurs de l'expansion britannique en sont réduits à escompter l'ouverture de la ligne ferrée, qui reliera Quetta à Mushki et rapprochera d'autant la frontière persane (6).

Cette extension du réseau indien arrivera-t-elle assez tôt pour pouvoir combattre avec efficacité cette mainmise commerciale de la Russie, sur les provinces centrales et orientales de la Perse, dont les plus récents rapports signalent les progrès persistants (7), il est permis d'en douter.

***

Certaines de ces enquêtes, celle du Khorassan notamment, paraissent bien définitives. L'avance

(1) *Consular Reports*, nº 2631, p. 3 et 38.
(2) Nº 2631, p. 8-9, 33-34.
(3) Nº 3360. p. 9.

(1) D'après les *Consular Reports* déjà cités.
(2) Des détails sur une de ces missions se trouvent dans le nº 3374, p. 3.
(3) *Consular Reports*, nº 3376, p. 12.
(4) Nº 3376, p. 13.
(5) Nº 3500, p. 2.
(6) Nº 3376, p. 12.
(7) Nº 3499, p. 4.

acquise par le commerce russe est trop importante (1).

Importations britanniques	£ 2.334.000
Exportations —	£ 383.000
Importations russes	£ 3.358.000
Exportations —	£ 2.827.000

Elle est due, surtout, à des circonstances de fait, contre lesquelles ne saurait prévaloir l'énergie anglaise.

Certes, l'activité de la Banque russe et l'habileté de certains tarifs ont pu servir l'expansion du commerce slave (2). Elle ne s'en explique pas moins, surtout par des causes géographiques, économiques et psychologiques, trop naturelles, pour ne pas braver la jalousie des rivaux. Quelles que soient la ténacité des agents, la hardiesse des ingénieurs anglais, ils ne parviendront pas à enlever la supériorité que donne aux importations russes le voisinage. Non seulement le chemin de fer de Samarkand longe, sur toute son étendue, les provinces orientales de la Perse, mais surtout la mer Caspienne, à laquelle aboutit cette merveilleuse artère -ommerciale qu'est le Volga, ouvre aux caboteurs russes l'accès de la Perse septentrionale et centrale (3). Mais il y a plus. Les relations commerciales ne se seraient pas nouées d'une manière étroite entre les deux voisines, s'il n'y avait pas entre leurs activités économiques une certaine harmonie. Leurs productions sont plus ou moins complémentaires l'une de l'autre. Cette concordance explique la stabilité des échanges entre la Russie et la Perse. Tandis que l'Empire britannique vend (£ 2 millions) plus qu'il n'achète (£ 500.000), l'Empire slave équilibre à peu près ses exportations (£ 2 millions) et ses importations (£ 1 million 8). Il demande à la Perse, à la fois, des produits spéciaux, pour subvenir aux besoins de ses populations mahométanes, des denrées alimentaires, utiles pour compléter la production nationale, et surtout des matières premières, — la laine et principalement (4) le coton — nécessaires pour alimenter les usines. A ces rapports économiques, entre deux pays voisins, correspondent d'indéniables affinités psychologiques. Non seulement, les producteurs russes trouvent plus facilement que d'autres l'objet précis, sûr de plaire à l'acheteur, mais encore ils ont dans les Arméniens de merveilleux agents commerciaux (5). La Russie, qui souffre politiquement d'être un pays de transition entre l'Europe et l'Asie, puise, au point de vue économique, dans sa nature intermédiaire de précieux avantages. Elle est mieux préparée à comprendre, à servir les besoins du continent, dont les nations industrielles se disputent la clientèle.

***

Cette supériorité de fait aggrave les rivalités commerciales, envenime les conflits politiques. Si elle est de celles devant lesquelles s'inclinent les sages, elle est aussi de celles que les orgueilleux rêvent de broyer par la force.

JACQUES BARDOUX.

(1) *Consular Reports*, n° 3499, p. 17.
(2) *Report on the British Trade*, p. 50.
(3) *General Report*, o. cit., p. 4 et 5, n° 3499, p. 16-18.
(4) *Ibid.*, p. 3.
(5) *General Report*, p. 7.

ASIE FRANÇAISE

La circulation monétaire en Indo-Chine. — Nous rappelons que, par arrêté du gouverneur général en date du 3 septembre 1905, la piastre mexicaine cessera d'avoir cours légal en Indo-Chine à partir du 1er janvier 1906. La seule monnaie d'argent ayant cours légal, à compter de cette date, sera la piastre française dite de commerce et ses divisions.

Cette mesure va contribuer à l'assainissement de la circulation monétaire en Indo-Chine, assainissement déjà poursuivi par deux mesures précédentes. Ces mesures étaient : 1° la suppression du droit à la sortie sur les piastres mexicaines, et 2° l'interdiction de l'entrée de ces piastres en Indo-Chine.

On s'achemine ainsi vers une situation monétaire qui peut-être un jour pourra aboutir à cette mesure souhaitée, à savoir : la stabilisation du taux de la piastre.

Indigènes et colons. — Le résident supérieur du Tonkin a adressé aux chefs de province la circulaire suivante qui offre un grand intérêt :

Mon attention a été attirée dernièrement sur certaines difficultés qui se sont produites dans une province, au sujet de l'arrestation d'indigènes en service sur la concession d'un Européen. En raison du nombre croissant d'Annamites employés par des entreprises privées ou par des particuliers, il m'a paru nécessaire de rechercher les moyens de procéder qui, sans désarmer l'autorité administrative ou judiciaire, ni entraver son action, ménagent les intérêts respectables des colons.

Je n'ai examiné toutefois que les différents cas dans lesquels la justice indigène pourra être saisie d'affaires concernant des Annamites établis sur des concessions, les opérations de justice faites au nom d'une juridiction française relevant exclusivement de M. le Procureur général.

Comparutions devant un juge indigène. — Soit comme prévenu libre, soit comme témoin, un Annamite au service d'un Européen peut être cité devant un mandarin. Dans ce cas, le juge indigène devra avertir le résident qu'il désire faire comparaître pour telle ou telle cause, le nommé X... au service d'un Européen. Le résident donnera, s'il y a lieu, le droit de citer, et il sera adressé un avis d'avoir à comparaître à l'indigène et, en même temps, une copie de cet avis au concessionnaire.

L'avis et la copie porteront l'indication que le chef de province a autorisé le mandarin à faire comparaître devant lui l'indigène cité.

De cette façon, le visa du résident empêchera les mandarins de citer sans motif le métayer ou l'employé, et la copie adressée à l'employeur préviendra le colon d'avoir à

remplacer momentanément. s'il est nécessaire, l'indigène en question dans son service.

Recherches, perquisitions. — Au cours d'une enquête, un mandarin peut être amené à opérer des recherches ou des perquisitions sur le territoire d'une concession. Il est nécessaire que la rapidité de ces opérations, qui est souvent une condition de succès, ne soit pas entravée.

S'il en a le temps, le mandarin devra prévenir le résident de son intention de perquisitionner sur telle concession. Dans ce cas, le résident délivrera au mandarin une autorisation écrite qui sera présentée au colon ou à son représentant au moment de commencer les opérations. Il sera demandé, en même temps, au colon d'accompagner le mandarin au cours des recherches ou de le faire accompagner par un de ses représentants.

Toutefois, dans des circonstances graves et urgentes, le mandarin pourra perquisitionner dans les conditions précises, sans autorisation préalable de la Résidence, mais à charge de rendre compte immédiatement au chef de province.

Arrestations. — Les arrestations s'opéreront de la même manière, c'est-à-dire avec autorisation préalable de la Résidence donnée au fonctionnaire indigène chargé d'opérer, avis remis au colon avec indication sommaire du motif d'arrestation, assistance, au besoin, du colon ou de son représentant à l'arrestation.

Cependant, dans des cas particuliers qui peuvent se présenter et que les autorités indigènes auront à apprécier sous leur responsabilité, certaines de ces formalités pourront être omises, mais à condition de prévenir immédiatement le concessionnaire et de rendre compte à la Résidence.

Flagrants délits. — Dans les cas de flagrants délits constatés par des autorités indigènes, les arrestations pourront toujours être faites immédiatement, sous les réserves inscrites au paragraphe précédent. Mais il est entendu qu'il ne s'agit ici que de flagrants délits constituant des faits graves ou de nature à porter atteinte à la sécurité publique.

L'ensemble des mesures que je viens de vous exposer est destiné à vous servir surtout d'indications, et non pas d'instructions précises. En telle matière, il peut se présenter des cas si nombreux et si différents qu'il ne saurait être établi de règle rigoureuse. Je désire, toutefois, que vous vouliez bien vous inspirer, dans la pratique, des moyens que j'ai indiqués plus haut, de façon à sauvegarder le plus possible les droits et les intérêts des colons.

Hanoï, le 16 septembre.

Signé : GROLEAU.

Cette circulaire, motivée, comme le dit M. Groleau, par des faits qui se sont produits chez un colon de Yen-bay et qui avaient provoqué une plainte près de la Chambre d'agriculture du Tonkin, laquelle avait demandé une enquête, donne satisfaction au désir des colons. Le gérant et les métayers du colon de Yen-bay avaient été mis en état d'arrestation, *manu militari*, sur sa concession, à la suite d'une plainte anonyme et retenus à la prison du mandarin pendant plusieurs jours, sans que le propriétaire eût été avisé de rien. Ils furent ensuite relâchés purement et simplement. La circulaire de M. Groleau empêchera que de tels faits se renouvellent.

Les fonctionnaires indigènes au Tonkin. — Le résident supérieur du Tonkin a adressé aux résidents chefs de province, la circulaire suivante. Elle mettra sans doute un terme aux agissements de certains mandarins peu disposés à déférer à la décision de l'autorité supérieure.

J'ai eu l'occasion de constater fréquemment que, lorsque des mutations avaient lieu entre fonctionnaires et agents de l'administration indigène de provinces différentes, par suite de déplacements, de permutations ou de nominations à de nouvelles fonctions, des retards considérables étaient apportés à la mise en route des intéressés.

Il n'est pas rare que, quinze jours et voire même un mois après leur désignation, ceux-ci n'aient pas encore rejoint leurs nouveaux postes.

Les fonctionnaires mécontents, de leur nouvelle destination, profitent du délai qui leur est ainsi accordé pour présenter des requêtes et se livrer à des démarches, en vue de faire modifier les décisions prises à leur égard. Je n'ai pas besoin d'insister sur la nécessité de ne pas tolérer de semblables procédés de la part des fonctionnaires de l'administration indigène.

D'autre part, les inconvénients qui résultent pour la bonne administration, des retards signalés plus haut ne sauraient également vous échapper.

Sauf en ce qui concerne les mandarins de l'ordre administratif et plus spécialement les mandarins provinciaux qui peuvent être retenus par la remise de leur service, il n'y a, semble-t-il, aucune raison pour ne pas diriger immédiatement sur leurs nouveaux postes les fonctionnaires et agents, faisant l'objet d'une mutation. Les tri-phu et les tri-huyen peuvent, sans inconvénients, remettre leur service à leurs bureaux, qui, en attendant l'arrivée des nouveaux titulaires, peuvent très bien être chargés de l'expédition des affaires courantes. Seuls, les mandarins provinciaux, tong-doc, tuan-phu et quan-an, me semblent pouvoir être autorisés à attendre l'arrivée de leurs successeurs pour passer leur service.

Je vous serais, en conséquence, obligé de tenir dorénavant la main à ce que les fonctionnaires et agents de l'administration indigène, déplacés ou nommés à de nouvelles fonctions soient mis en route dans le plus bref délai possible, à moins de circonstances spéciales dont vous voudriez bien alors me rendre compte.

Les inondations et irrigations au Tonkin. — Le gouverneur général de l'Indo-Chine vient, par un arrêté récent, de nommer une commission chargée d'étudier les moyens de défense contre les inondations et de préparer un projet d'organisation d'un service des irrigations. Cet arrêté est ainsi conçu :

ARTICLE PREMIER. — Il est institué à Hanoï, une commission chargée :

1° D'étudier les défectuosités du système actuel de défenses contre les inondations provenant des crues annuelles des différents cours d'eau du Tonkin;

2° De proposer toutes modifications, mesures et programmes de travaux susceptibles d'empêcher le retour de ces inondations;

3° De soumettre, à cet effet, à l'autorité compétente tous projets de règlement techniques et administratifs qui paraîtront utiles.

ART. 2. — Cette commission qui se réunira à Hanoï, sur la convocation de son président, est composée ainsi qu'il suit :

MM. le résident supérieur au Tonkin, président;

L'ingénieur en chef, chef de la 1re circonscription du service ordinaire;

L'administrateur chef de la province de Hung-yen;

L'administrateur chef de la province de Ha-dong;
Le lieutenant-colonel, chef du service géographique;
Le chef du service de l'Agriculture du Tonkin;
Un membre de la Chambre d'Agriculture du Tonkin, à la désignation du président de cette assemblée;
Un ingénieur des Travaux publics, à la désignation du directeur général des Travaux publics;
Un lieutenant de vaisseau désigné par le commandant de la station locale de l'Annam et du Tonkin;
Le tong-doc de la province de Hung-yen;
Le tong-doc de la province de Bac-ninh;
Le tong-doc de la province de Ha-dong;
Un fonctionnaire de la Résidence supérieure, secrétaire.

ART. 3. — La commission pourra entendre, à titre consultatif, toutes personnes qui lui paraîtront susceptibles de lui donner d'utiles renseignements.

On sait assez de quelle importance est un bon aménagement des eaux pour le développement agricole d'un pays, et de quelle influence sont les irrigations en une colonie comme le Tonkin; il faut donc souhaiter que la commission nouvelle arrive à des solutions pratiques qui seraient promptement appliquées.

La concurrence anglaise au Tonkin. — La Grande-Bretagne a installé récemment un consul à Hanoï. C'est une preuve que les Anglais vont s'attacher à commercer le plus activement possible en Indo-Chine. Il convient de remarquer à ce propos qu'un journal de Londres, *le Globe*, a recommandé aux commerçants britanniques « d'établir des agences à Hanoï, à Haïphong, à Lao-kay et sur quelques autres points de l'Indo-Chine française, en prévision de l'ouverture imminente par les Français de la ligne du Yunnan qui leur donnera accès au cœur même de la Chine occidentale. Cet avis n'est pas passé inaperçu en Angleterre, il a même suscité dans le monde de l'exportation des polémiques passionnées ». Certains journaux anglais d'Extrême-Orient, entre autres le *Rangoon Gazette*, font observer avec raison que la chose ne sera possible que lorsque l'Indo-Chine française se sera ralliée au principe du libre échange qui prévaut actuellement aux Indes anglaises.

« Il est difficile, dit le *Courrier de Haïphong*, de voir quel intérêt auraient actuellement des négociants anglais à s'établir dans une colonie où les marchandises de provenance britannique sont frappées d'un droit d'entrée de 30 à 40 0/0, qui les empêche de concurrencer les produits français similaires. »

« Si les manufacturiers anglais, dit le *Globe*, voulaient faire des affaires en Indo-Chine, il leur faudrait tout d'abord transférer leurs usines et leurs industries en France pour bénéficier des avantages faits aux marchandises exportées directement de France. Autrement leurs essais dans cette colonie ne peuvent être qu'infructueux et leur créer des pertes et des ennuis de toute nature. »

Le journal anglais regrette que le commerce britannique ne se préoccupe pas d'avantage des efforts faits par les Français pour s'assurer le négoce de la Chine occidentale, et ne pousse pas avec plus de vigueur ses lignes de chemins de fer vers la frontière chinoise. « Il est malheureux, ajoute-t-il, que nous en soyons arrivés à escompter à l'avance les commodités que peuvent procurer au commerce anglais dans la Chine méridionale les voies de communication françaises au lieu de nous assurer une ligne ferrée qui nous appartienne personnellement. » Le *Globe* oublie évidemment le retentissant discours prononcé par lord Curzon sur l'extrême difficulté et dépense de construction d'un chemin de fer de la Birmanie au Yunnan.

Les œuvres de bienfaisance et d'assistance en Cochinchine. — Les œuvres de bienfaisance et d'assistance se sont beaucoup développées en Cochinchine durant les dernières années. M. Rodier en a fait faire le relevé, et voici quelques chiffres de ce travail. De 1902 à 1905, les crédits votés par les assemblées provinciales pour construction d'hôpitaux, frais d'hospitalisation, subventions aux œuvres de bienfaisance, achat de médicaments et de matériel sont passés, par une progression constante, de 42.000 à 124.000 piastres. Il en est de même du budget local, dont les crédits inscrits au titre de l'assistance publique, ont été, dans la même période, portés de 166.000 à 212.000 piastres. On compte, à l'heure actuelle en Cochinchine, 70 institutions d'assistance : hôpitaux civils, maternités, crèches, asiles de vieillards, etc. Ces œuvres sont d'importance très inégale; mais ce qu'il y a à noter c'est que beaucoup d'entre elles sont dues à l'initiative privée.

En dépit de l'essor pris par les œuvres d'assistance et de bienfaisance, on constate cependant encore beaucoup de lacunes dans l'organisation de l'assistance en Cochinchine. Aussi l'administration a-t-elle élaboré un projet pour créer des formations sanitaires où les malades trouveront des soins éclairés et qui, surtout, contribueront à répandre dans l'ensemble de la population indigène les règles d'une meilleure hygiène et, par là, à abaisser le niveau de la mortalité.

CHINE

Les Japonais en Mandchourie. — En examinant les questions qui se posent en Extrême-Orient après la conclusion de la paix, nous avons dit qu'une des plus intéressantes était celle de savoir si les Japonais s'installeraient à demeure en Mandchourie ou bien s'ils se prépareraient à restituer dans la réalité comme dans les mots cette province à la Chine. Cette dernière alternative semble écartée, au moins pour longtemps. Le baron Komoura va partir pour Pékin pour y négocier un traité relatif à la Mandchourie et les personnes les mieux informées croient savoir que,

par ce traité, les Japonais espèrent obtenir la concession de chemin de fer reliait Kirine à la grande ligne Sui-minting à Moukden et cette dernière ville à Oui-djou, par un chemin de fer qui rattacherait le réseau japonais de Mandchourie à celui de Corée. Cette dernière ligne, reliant le Transmandchourien continuation du Transsibérien à la ligne qui traverse la Corée dans toute la longueur, permettra de se rendre d'Europe en Japon sans autre traversée que celle des cent kilomètres du détroit de Tsou-shima.

Les Japonais conserveraient le droit d'avoir des postes militaires le long du chemin de fer de Mandchourie, droit que, ainsi que nous l'avons relevé plusieurs fois, ils se sont réservé par leur traité de paix avec la Russie. Tous les employés du réseau de la Mandchourie méridionale seraient des Japonais. En outre, ce traité ouvrirait aux étrangers toutes les villes principales de la Mandchourie du Nord comme du Sud.

Les garnisons étrangères du Pe-tchili. — La proposition de l'Allemagne de retirer les garnisons étrangères du Pe-tchili, dont nous avons signalé la portée possible à la fin de notre dernier Bulletin, ne semble pas avoir encore donné lieu à des négociations bien actives entre les puissances. On a seulement signalé que le Japon avait adhéré à la proposition allemande, tout en réservant son droit de maintenir la garde de la Légation japonaise. Il convient d'attendre pour constater les suites de l'initiative de l'empereur d'Allemagne, mais, jusqu'ici, elle ne semble pas en avoir beaucoup.

Les facultés du contribuable chinois. — On vient de publier parmi les rapports du Foreign Office une très intéressante étude de M. George Jamieson, ex-consul général d'Angleterre à Changhaï, sur le montant des taxes foncières payées par les contribuables du Honan et la proportion qui en arrive dans les caisses du gouvernement impérial. Jusqu'ici, tout point de départ avait manqué pour une pareille étude, mais M. Jamieson a pu se fonder sur la situation des terrains étendus que le Peking Syndicate a pu acquérir au Honan en vertu de sa concession minière de 1898, et faire une estimation approximative en appliquant les mêmes estimations au reste de la province. M. Jamieson calcule que la population du Honan ne paie pas moins de 105 millions de francs dont 10.725.000 francs seulement (2.860.000 taëls) sont remis au pouvoir central par les autorités impériales : c'est-à-dire que les impôts fonciers perçus dans le Honan seul atteindraient presque le montant des remises des autorités provinciales de la Chine entière au gouvernement central. M. Jamieson ne croit pas que les taxes foncières payées dans les dix-huit provinces produisent moins de 1.690 millions de francs dont 1.500 millions environ devraient être disponibles pour le gouvernement impérial, tout en laissant des sommes considérables aux administrations provinciales.

Si ces curieux calculs sont exacts, et il est impossible qu'ils ne contiennent pas une part de vérité, la Chine a donc des ressources budgétaires infiniment plus larges qu'on le croirait d'abord. On voit quels résultats pourrait produire une réforme financière même modérée.

L'enquête constitutionnelle. — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin l'envoi d'une mission chinoise à l'étranger pour examiner le système constitutionnel des différents Etats. On nous communique l'extrait suivant d'un journal de Changhaï le *Chepao*, du 27 septembre 1905, qui montre avec quelle naïveté les Chinois abordent les programmes constitutionnels. Il semble qu'il y ait là encore des « intellectuels » comme ceux des autres pays, qui s'imaginent qu'avec quelques textes on arrive à réformer une société. Nous croyons difficilement que la classe des marchands chinois si positive et si bien organisée puisse avoir rien de commun avec des élucubrations de cette nature. Mais si la réforme chinoise est conduite avec un esprit si théorique, il est difficile de croire qu'elle aboutira à quelque chose d'utile.

Pour réformer les lois régissant l'empire du Milieu cinq délégués chinois vont parcourir la terre. Et c'est de cette enquête des choses extérieures que dépendra l'amélioration des affaires chinoises. Sur ce sujet, voici ce que je pense.

1° C'est en ouvrant des conférences dans les différents pays, que les délégués chinois arriveront à des informations exactes. Tous ces pays possèdent des constitutions et celles-ci sont couchées dans des livres. Il est donc difficile de s'éclairer à ce sujet si on ne lit pas les livres. Mais chaque pays possède un caractère spécial et ce caractère spécial à celui qui connaît les affaires politiques lors même qu'il prendrait connaissance des livres. Alors que les envoyés extraordinaires se rendent en Europe, il est nécessaire que le gouvernement de Pékin prenne ses mesures afin que les envoyés chinois puissent se faire expliquer les différentes constitutions par les titulaires des chaires de droit dans les Universités. A ces derniers, nos envoyés devront demander : « Quelles sont les dispositions spéciales de la Constitution et quels sont les motifs qui occasionnent cette divergence? » Ensuite les envoyés chinois devront assister à un second interview dans lequel ils devront demander des conseils. « La Chine désire se doter d'une constitution. En quoi et pourquoi devra être différente de celles des pays européens? » Voici la question que les ministres doivent poser aux professeurs. Ainsi ils arriveront à la solution véritable du problème qu'ils ont à résoudre, et cette manière de procéder ne sera pas d'un petit avantage pour la création prochaine d'une Constitution en Chine. Ainsi les délégués chinois pourront profiter de leur voyage et ne pas perdre inutilement leur argent.

2° A l'égard de la Constitution, il est essentiel d'examiner d'une manière toute spéciale celle de l'Empire japonais. L'Europe et l'Amérique sont mères de la Constitution nippone. Après avoir étudié les fondements des constitutions européennes et de celle des Etats-Unis, les Japonais ont édifié leur organisme politique. Comme le Japon diffère par essence des pays occidentaux et que son peuple est loin d'avoir les mêmes mœurs que les peuples européens, la Constitution nippone diffère en de nombreux endroits à celles des puissances non orientales. Si l'on fait un parallèle entre le pays et le peuple du Japon

et la Chine et les Chinois d'une part, et de l'autre un parallèle entre la contrée du Milieu et ses habitants, l'Europe et les Européens, on remarque combien de divergences existent entre ces derniers alors que la Chine et le Japon ont des points de similitude par plus d'un côté. Aussi est-il nécessaire d'étudier très spécialement la Constitution japonaise. Celle-ci découle d'une enquête faite jadis par le marquis Ito. Elle a été rédigée en réalité par le Pr Hozumi Nobushigé (1). Ce Pr Hozumi est l'un des plus célèbres parmi les professeurs de droit constitutionnel. Il a parcouru les divers pays d'Europe et d'Amérique afin de se renseigner dans cette matière. Une entrevue avec M. Hozumi ne donnerait que des résultats profitables. Le marquis Ito est l'homme le mieux renseigné en fait de choses politiques. L'on fera bien de s'approcher de lui et de lui demander des conseils.

3° Nous demandons que les envoyés chinois examinent l'essence (seistim) politique des autres pays, en d'autres mots la raison pour laquelle le peuple et le pays sont étroitement liés. La forme politique et l'essence politique, telles sont les deux choses qu'il est nécessaire d'examiner d'une manière spéciale. Qu'est-ce donc que l'essence politique d'un pays? C'est l'amour mutuel très vivace qui existe entre le peuple et le pays. Le peuple doit remplir vis-à-vis du pays les devoirs : obligation du service militaire, le paiement des impôts, d'autres sacrifices et s'il est nécessaire, celui de sa fortune et de son rang. Pourquoi donc les peuples étrangers consentent-ils à ces devoirs? Uniquement parce qu'inscrits dans la Constitution.

Cependant il existe comme une force secrète dans la Constitution qui oblige pour ainsi dire le peuple à se plier; c'est à cause de cette force que la Constitution est vivante. Elle serait lettre morte si elle ne possédait pas cet aimant. Il faudrait que le peuple soit vis-à-vis de la nation dans le même rapport que les bras et les pieds sont avec la bouche, les yeux et les oreilles d'un même corps. Si ce rapport n'existe pas, à quoi bon promulguer une Constitution, ce serait proclamer une phraséologie vide. Aussi demandons-nous que nos envoyés étudiassent à fond cette question.

4° Les délégués chinois doivent examiner la composition de tout gouvernement. Que doit-on faire du gouvernement central? Quelles sont les fonctions nouvelles à créer? Comment faire travailler les fonctionnaires secondaires? Nous sommes désireux d'être renseigné sur la méthode de conduire les affaires municipales. Nous demandons aussi que les envoyés célestes examinent toutes les questions concernant les taxes, la justice, l'éducation, les cessions parlementaires. En d'autres mots, nous voudrions que nos envoyés se dérangeassent jusqu'à visiter les écoles et les manufactures.

5° Voici ce que nous pensons au sujet de l'ouverture de la Diète lorsque la Constitution sera choisie et proclamée, Après que les délégués seront rentrés de l'étranger, nous voudrions que dans trois ans l'on promulguât la Constitution. D'aucuns penseront que c'est aller un peu trop vite que de demander un délai si court. Dans la condition présente des affaires chinoises, se hâter moins, c'est chose funeste. Le gouvernement japonais a promis jadis à son peuple qu'il promulguerait une Constitution mais seulement après dix années. Les circonstances actuelles ne permettent pas à la Chine d'attendre comme le Japon un temps aussi long.

6° Quoi qu'on ait envoyé cinq délégués, qu'une pensée unique les réunisse tous! Examen fait de l'envoi de cinq ambassadeurs, nous demandons à ces fonctionnaires de se concerter en vue d'une action commune. Il est d'un effet désastreux que d'avoir des avis différents. Si les cinq envoyés ne peuvent pas s'entendre, c'est jeter en Chine la semence des discordes futures.

7° Nous sommes très désireux de la création d'un bureau de législation. Puisque le gouvernement a décidé de promulguer une Constitution et de doter la Chine d'un Parlement, et tout cela dans l'espace de trois ans, nous demandons que ce bureau de législation soit chargé d'arranger les lois, de préparer la Constitution et les règlements de la Chine de demain. Que ce bureau de législation examine au préalable ce que le gouvernement veut entreprendre, et décide s'il y a lieu d'opposer un véto. Le bureau de législation doit être l'organisme le plus important du nouveau gouvernement. Il est nécessaire de le créer au plus tôt.

8° Nous demandons la traduction de livres politiques. Lorsque le bureau de législation sera créé que l'on y incorpore un bureau de traduction des livres de droit. Par la traduction des livres de droit, de politique et des finances, que l'on favorise la création de lois nouvelles.

9° Lorsque la Constitution sera rédigée, qu'on la communique aux personnes au courant des affaires constitutionnelles. Lorsqu'elle sera écrite, qu'on la montre à tous les savants de l'univers qui se sont distingués en droit constitutionnel. Et après avoir rassemblé les critiques émanant de ces savants, il importe de la remanier à nouveau. Comme c'est chose impossible que de corriger la défectuosité de la Constitution, celle-ci une fois proclamée, il est nécessaire qu'on la corrige et « recorrige » auparavant.

10° Il faut prêter une attention particulière dans le choix des fonctionnaires. Ordinairement les personnes qui s'aventurent à dire de grandes choses et qui nous étonnent par leurs discours sont des gens médiocres. C'est le moment propice de remplacer les fonctionnaires arriérés par des fonctionnaires nouveaux plus en accord avec les aspirations populaires, puisqu'on touche à l'heure de l'édification d'un gouvernement nouveau. Quand les personnes aux voies creuses s'aventurent, les personnes éclairées s'effacent. Il importe donc d'attacher une attention très spéciale à cette question.

Qui donc se serait douté parmi les personnes le plus au courant des affaires chinoises, que les Célestes du commencement de ce XXe siècle réclameraient de si tôt une Constitution analogue à celles des pays européens? Mais l'Extrême-Orient est aujourd'hui le pays des surprises; elle n'a pas cessé de nous étonner depuis un démi-siècle, et quoique nous devons accueillir la nouvelle d'une promulgation prochaine d'une Constitution en Chine avec beaucoup de scepticisme, nous avons à faire les constatations suivantes : que la Chine subit actuellement une modification réelle dans sa façon de concevoir et qu'elle s'imbibe peu à peu des idées japonaises.

Dans son numéro d'août, le *Taiyo*, qui est la *Revue des Deux Mondes* japonaise, disait « que le gouvernement chinois donnait une preuve nouvelle de son orientation vers le progrès ».

L'empereur a pris en considération les représentations des trois influents vice-rois : Chang-tchi-Tong, Yuen-Shih-Khai et Chou-pou, lesquels plaidaient pour la création d'un gouvernement constitutionnel en Chine dans quelque douze ans. Nous avons reçu à la date du 1er juillet, une information de Shanghaï, laquelle nous apprenait que le gouvernement de Pékin prenait ses mesures afin de faire des recherches sur la manière par laquelle il pourrait doter la Chine d'une Constitution. Cette information émane de source certaine.

« Si donc ces trois puissants vice-rois ont fait des repré
« sentations au trône d'un gouvernement constitutionnel,

(1) L'écrivain chinois fait erreur. La Constitution japonaise a été rédigée par *Inouyé Ki*. A l'occasion du dixième anniversaire de la mort de M. Inouyé, divers hommes politiques se rassemblèrent et le marquis Ito rendit publiquement hommage à celui qui l'est plus en lui disant combien il lui était reconnaissant pour son concours si utile.

« l'on peut dès aujourd'hui saluer l'aurore de ce change-« ment. La Chine ne sera pas la seule à en profiter mais « encore toutes les nations de l'univers. »

Une interview de Yuen-Chi-Kaï. — On sait que le vice-roi de Tcheli, Yuen-Chi-Kai est un des Chinois les plus réformistes et qui passe pour le plus ami des Japonais. Sur ce dernier point, il est permis de faire des réserves, les Chinois ayant moins de goût pour les Nippons que le désir de s'assimiler à travers eux les méthodes européennes qui ont assuré aux Japonais leurs derniers succès. Si les Japonais sont appelés en si grand nombre par la Chine, c'est peut-être bien plus parce qu'ils sont meilleur marché que d'autres instructeurs européens, et plus capables de se plier aux usages locaux, que parce que les Chinois les regardent d'un meilleur œil que les autres étrangers. A cet égard, en tout cas, le plus grand doute est permis.

Récemment, Yuen-Chi-Kaï, parlant à un sénateur Japonais, s'exprimait dans les termes suivants sur les réformes surtout militaires qu'ils comptent accomplir. On verra que le langage du vice-roi du Tche-li n'est pas celui d'un enthousiaste, qui se fait des illusions sur la facilité de transformer rapidement l'esprit et même seulement l'organisation de la vieille Chine.

En revenant de Pékin, dit le sénateur japonais, j'ai vu à Tien-tsin Yuen-Chi-Kaï. Il n'a rien dit de la question mandchourienne définitivement réglée par la conférence de paix.

Mais il n'est pas difficile de deviner combien cette question le préoccupe encore, sa parole trahit sa pensée. Il m'a dit qu'il ne pouvait pas dormir tranquille, ses multiples occupations l'en empêchant, occupations qui occasionnent beaucoup d'ennui et de travail mental. Il admira beaucoup l'organisation administrative du Japon et il a exprimé son regret de ce que son pays est en état de désorganisation.

Mon désir, dit-il, est d'imiter l'organisation japonaise afin de réformer la Chine. La Chine n'a jamais changé et ne changera jamais. Le parti conservateur de la cour rêve toujours la paix et ne voit rien du danger national. Le peuple paralysé par une longue habitude ne voit que son intérêt personnel et n'a aucune idée du sacrifice. Je regrette donc que dans ces circonstances nous ne puissions facilement réussir dans nos réformes; mais je désire toutefois pousser ces réformes vers leur but, en imitant votre système. J'envoie toujours au Japon les fonctionnaires nouvellement promus dans ma vice-royauté pour leur faire voir ce qui se passe chez vous. Nous avons engagé quelques dizaines de conseillers japonais dans toutes les branches de notre administration et nous leur payons environ 10.000 yen d'appointement par mois (25.000 fr.).

Mais je regrette que les circonstances mentionnées ci-dessus les empêche de déployer toutes leurs capacités. L'état actuel de la Chine est celui d'une jeune fille pour laquelle il y a huit prétendants, et c'est chose fort difficile pour elle que de choisir son époux parce qu'elle craint d'exciter la jalousie chez les autres.

La première réforme que j'ai introduite a été dans mon armée mais à cause des circonstances atténuantes que je ne puis exprimer ici, je n'ai pu, à mon grand regret, réussir dans cette voie. Au mois d'avril 1903, j'ai recruté des jeunes gens au sud du Petchili, toujours d'après le système militaire en vigueur dans votre pays. Je leur ai imposé le service militaire obligatoire. Le résultat en fut excellent. Au mois d'avril de l'année courante, je les ai fait rentrer dans leurs foyers. Ils avaient accompli leur temps d'une manière très satisfaisante. Mais ce qui est regrettable et défectueux, c'est que les recensements faisant défaut en Chine, il nous est impossible d'établir une armée de réserve. Nous sommes donc obligés d'arrêter ce système. Non seulement le manque des registres de recensement, mais encore une foule de circonstances ont contribué, à mon grand regret, à cette cessation. Mes plans futurs sur l'organisation militaire de ma province sont calqués sur les vôtres. Je voudrais créer trente-six divisions en Chine dont six en Mandchourie, mais combien ai-je peur de ne pouvoir pas atteindre mon but dans un avenir prochain, à cause des difficultés nombreuses que je suis appelé à combattre!

Chemins de fer en Chine. — Nous parlons, d'autre part, de l'inauguration du Pékin-Hankéou. Ce n'est pas la seule qui ait eu lieu dans le courant de novembre. Le 18 novembre a eu lieu celle de la première section de la ligne de Changhaï à Nankin, sur une longueur de 19 kilomètres. Les travaux sont poursuivis avec énergie.

JAPON

L'alliance anglo-japonaise et la politique de l'Angleterre en Extrême Orient. — *Déclarations de lord Lansdowne et de sir H. Campbell Bannerman.* — De nouvelles précisions ont été apportées ces temps derniers au sujet de l'alliance anglo-japonaise et de la politique britannique dans l'Extrême-Orient par lord Lansdowne, au cours d'un discours qu'il a prononcé au Junior Constitutional Club le 6 novembre, et par sir Campbell Bannerman à Portsmouth le 16 novembre.

Le dîner du Junior Constitutional Club avait été offert à lord Lansdowne à l'occasion de la conclusion du nouveau traité d'alliance anglo-japonais. Le discours de lord Lansdowne a donc roulé principalement sur cet important événement. L'honorable ministre des Affaires étrangères a commencé par se féliciter de l'accord qui existe actuellement en Angleterre entre le parti libéral et le parti conservateur pour toutes les questions relatives à la politique étrangère, et il a insisté avec beaucoup de sagesse et de force sur l'avantage qu'un pareil accord assure à une grande nation pour le développement de ses intérêts dans le monde. Ceci dit, lord Lansdowne a abordé directement la question des rapports anglo-japonais et il s'est exprimé ainsi :

Nous avons été attirés vers le peuple japonais, non seulement par ses prouesses sur terre et sur mer, mais aussi par son patriotisme élevé, par sa patience, par sa maîtrise de soi-même à travers tous les hasards favorables ou défavorables d'une longue et terrible guerre. Nous avons été aussi attirés vers lui par la droiture et par la sincérité de sa diplomatie, et je déclare ici que sur le terrain de la diplomatie tout autant que sur le terrain de la guerre, nous avons gagné un allié aux côtés duquel

nous pouvons être fiers de nous montrer, et à ce propos je suis heureux de saisir cette opportunité pour vous rappeler qu'il y a seulement quelques jours Sa Majesté le roi a bien voulu élever au rang d'ambassade notre légation à Tokyo, et je ne commets pas d'indiscrétion en ajoutant que c'est aussi l'intention du gouvernement japonais d'élever au rang d'ambassade la légation japonaise à Londres, et que notre premier ambassadeur japonais sera mon ami le vicomte Hayashi.

Et maintenant, Messieurs, puis-je vous dire un mot concernant l'objet de cette alliance anglo-japonaise. Je crois qu'une des raisons qui l'ont rendue chez nous aussi populaire, c'est que le peuple anglais a parfaitement bien compris quels étaient ses objets. Il a compris depuis la première heure qu'il ne fallait pas voir en cette alliance quelque sinistre conspiration contre un autre peuple. Il sait que dans le rapprochement de l'Angleterre et du Japon il n'est entré aucun motif inavoué ou inavouable. Et laissez-moi vous dire que ce fut pour moi une grande satisfaction, lorsqu'il s'agit de notifier cette alliance aux autres puissances, de pouvoir déclarer immédiatement qu'il n'y avait rien derrière les documents publics, que nous déposions sans hésitation tout grands ouverts sur la table de la diplomatie mondiale. Quels sont donc, je vous le répète, les objets de l'alliance anglo-japonaise? La teneur même du traité d'alliance les expose. Le premier de ces objets est le maintien de la paix, de la paix qui est le plus grand de tous les intérêts britanniques. Et qui donc, en effet, oserait nier l'intérêt de l'Angleterre au maintien de la paix? Le souvenir de notre guerre dans l'Afrique du Sud est encore présent à tous nos esprits, et en Mandchourie l'herbe n'a pas encore poussé sur les tombes des braves gens qui sont tombés là-bas en combattant pour leur pays. Je ne crois pas que vous puissiez trouver d'avocat plus énergique pour la cause de la paix que le souverain du grand empire qui vient de prendre part à la guerre si heureusement terminée aujourd'hui. Je ne sais si quelqu'un d'entre vous a remarqué les termes du manifeste publié par l'empereur de Russie il y a deux ou trois semaines, et notamment ce passage : « La guerre si douloureuse pour nous tous est finie. La partie orientale de notre patrie va pouvoir se développer dans la paix et le bon voisinage de l'empire japonais maintenant devenu notre ami. » Ce sont là de nobles paroles, et il n'y a sûrement personne ici qui ne souhaite ardemment que celui qui a écrit ces mots ne réussisse à restaurer les bienfaits de la paix dans ce malheureux pays dont les souffrances nous ont si profondément attristés. N'oublions pas ceci, que c'est l'empereur de Russie qui a convoqué la première grande conférence de la paix à La Haye, et qu'il vient encore d'inviter les grandes puissances du monde à participer à la seconde conférence de la paix dans cette même ville. Messieurs, je crois que notre alliance sera toute puissante non pour la guerre, mais pour le maintien de la paix. J'estime que nous pouvons oser dire que si l'Angleterre et le Japon désirent que la paix soit maintenue dans l'Extrême-Orient, la paix n'y sera jamais troublée.

Quel est maintenant le second objet de l'alliance anglo-japonaise? C'est le maintien de l'intégrité et de l'indépendance de la Chine et la préservation de ce que nous appelons communément la porte ouverte, c'est-à-dire une opportunité égale pour le commerce de toutes les nations dans cette grande et populeuse partie du monde. Pourrait-on supposer un instant que c'est là une politique que nous imposons aux puissances malgré elles? Rien n'est plus loin de la vérité. Laissez-moi seulement vous citer une ou deux autorités à ce sujet. En 1899, le gouvernement des Etats-Unis adressa une circulaire aux puissances pour leur demander de souscrire à une déclaration en faveur de la politique de la porte ouverte en Chine. Cette proposition fut acceptée avec un enthousiasme unanime, et il n'y eut pas une seule puissance qui n'acceptât la proposition du gouvernement des Etats-Unis. Un an plus tard, la Grande-Bretagne et l'Allemagne signaient un engagement réciproque aux termes duquel les deux puissances s'engageaient à ne pas profiter des complications du moment pour obtenir aucun avantage territorial dans l'Empire chinois. Cet engagement anglo-allemand fut communiqué aux autres puissances, et toutes sans exception y donnèrent leur adhésion. En 1901, la grande révolte des Boxers éclata, et à cette occasion, le gouvernement russe envoya aux puissances une circulaire leur proposant de s'abstenir de toute action qui pourrait aboutir au partage du territoire chinois. De nouveau, toutes les puissances adhérèrent à la proposition russe. En 1902, était signé le premier accord anglo-japonais. Cet accord qui produisit une impression considérable dans le monde fût aussitôt suivi d'une réponse de la Russie et de la France. Cette réponse fut l'annonce que le maintien du *statu quo* dans l'Extrême-Orient, l'indépendance de la Chine et de la Corée et la porte ouverte au commerce de tous les pays étaient les principes que la Russie et la France avaient elles-mêmes à plusieurs reprises solennellement déclarés comme formant la base de leur politique extrême-orientale. Enfin, Messieurs, cette année même, le gouvernement des Etats-Unis, prenant encore l'initiative d'affirmer la nécessité d'une politique de désintéressement, de la part des puissances, a publié une circulaire pour affirmer de nouveau son désir de voir maintenir l'intégrité de la Chine et le régime de la porte ouverte, et pour inviter les puissances à affirmer leur intention de ne rechercher aucun avantage politique ou territorial spécial dans l'empire chinois. Cette circulaire comme les autres rencontra l'approbation unanime de toutes les puissances.

Si je vous ai ainsi fatigués de toutes ces citations, c'est parce que je désire vous montrer qu'en écrivant ces principes d'intégrité et d'indépendance de la Chine et du régime de la porte ouverte en tête de leur accord, l'Angleterre et le Japon ne font que réaliser une politique qui a été nombre de fois proclamée non seulement par une puissance, mais encore par tous les gouvernements intéressés dans les affaires d'Extrême-Orient.

Le troisième objet de l'alliance anglo-japonaise, c'est la défense mutuelle contre une attaque non provoquée. Est-il aucune nation qui puisse nous reprocher à nous ou à notre allié d'avoir joint nos mains pour renforcer ce principe si salutaire? Rappelez-vous d'ailleurs que ce n'est pas là une nouvelle obligation puisque par le traité de 1902 le Japon et l'Angleterre s'étaient déjà engagés à agir de concert si l'un des deux était attaqué par une coalition d'autres puissances. Et évidemment il est raisonnable de dire que si nous avions le désir d'assister le Japon et que si le Japon désirait nous assister au cas d'une attaque venant d'une coalition hostile, ce désir devait exister tout aussi absolu si l'attaque provenait non d'une combinaison d'autres puissances, mais d'une seule puissance hostile. On a dit, rarement je le reconnais, que cette alliance anglo-japonaise assumait un caractère de provocation. Tout ce que je puis dire, c'est qu'il serait aussi raisonnable de prétendre qu'en assurant votre hôtel contre l'incendie, le manager de votre club a voulu provoquer une conflagration dans Piccadilly. Messieurs, je suis persuadé que notre peuple ne se trompe pas sur la portée pacifique de cette alliance, et je suis persuadé aussi que les puissances étrangères ne s'y trompent pas davantage, mais qu'elles regardent au contraire notre alliance avec une complaisance et une bonne volonté générales.

Voici maintenant la déclaration faite par sir H. Campbell Bannerman, le 16 novembre, au sujet

de cette même alliance anglo-japonaise. On verra que le chef de l'opposition libérale se rencontre absolument avec le ministre conservateur des affaires étrangères pour la direction de la politique britannique en Extrême-Orient.

L'alliance anglo-japonaise comme l'entente anglo-française est basée sur des sentiments mutuels d'amitié et de respect. Le monde entier a enregistré avec admiration les exploits du peuple japonais non seulement pendant la dernière guerre, mais aussi dans toute sa récente histoire, et notre association avec le Japon, dont les premières bases furent posées par le gouvernement de lord Rosebery en 1894 à la fin de la guerre sino-japonaise, notre association avec le Japon a été toujours unanimement populaire parmi nos concitoyens. Et aujourd'hui le traité d'alliance est signé entre les deux pays. Peut-être eût-il mieux valu en régler les dispositions d'une manière quelque peu différente et plus conforme aux traditions historiques de la politique anglaise, mais le fait est là. Les signatures ont été échangées, le traité est entré en vigueur et son exécution doit être entreprise et loyalement poursuivie par le gouvernement quel qu'il soit et quel qu'il puisse être, qui aura la direction de nos affaires durant les dix années qui vont venir. Je ne ferai donc que deux observations sur les termes mêmes du traité. Maintenir l'intégrité de la Chine et empêcher que ce pays ne devienne le champ clos où les armées d'Europe viendraient régler leurs querelles est, je crois, un objet digne de tous les sacrifices, à la fois dans l'intérêt de l'Asie et dans l'intérêt de la chrétienté. Tant que le traité défend ce principe et garantit une politique de développement commercial et non d'annexion militaire, je lui garde mon approbation sans réserve; mais tel qu'il est, le traité d'alliance donne une sorte de droit de garde sur la Chine à deux puissances insulaires à l'effet de défendre le territoire chinois contre tout venant. J'espère donc que les autres nations intéressées seront amenées à prendre aussi leur part de cette mission et à coopérer avec le Japon et l'Angleterre pour cette défense de la Chine.

Quant à ma seconde observation, la voici : Je suis assez impérialiste, si toutefois ceci est de l'impérialisme, pour estimer que le maintien de l'intégrité de l'Inde est notre propre affaire et non l'affaire d'aucun autre, et que si ultérieurement des mesures spéciales de défense sont nécessaires, ce que d'ailleurs je n'ai aucune raison de croire, c'est à la loyauté de la population de l'Inde et à nos propres ressources que nous devrons faire appel pour organiser la défense de cette partie de notre empire. Et je me demande s'il n'est pas à craindre que l'orgueil du peuple japonais ne soit blessé, et le prestige de l'empire britannique quelque peu abaissé aux yeux du monde par cette disposition du traité par laquelle le Japon répond conjointement avec nous de la défense de notre frontière indienne. Je serais heureux que cette clause demeurât inutile, que cette disposition ait été insérée *pro forma* pour donner au traité une apparence de mutualité dans l'obligeance, pour donner à notre allié l'occasion de montrer, si cette preuve était jamais nécessaire, son désir de souscrire à ces obligations en notre faveur. Mais d'ailleurs, les récentes déclarations faites par lord Lansdowne semblent devoir rassurer notre scrupule à ce sujet, car elles font allusion à une sorte de garantie européenne du *statu quo* en Asie. Et dans ces conditions, le maintien de la paix sera tout à fait assuré et par conséquent les dispositions concernant l'Inde deviendraient pratiquement inutiles.

La représentation à l'étranger. — Le Japon, décidément promu au rang de grande puissance, a résolu de transformer ses légations à l'étranger en ambassades. La plupart des puissances lui ont déjà répondu en élevant elles-mêmes leurs légations au rang d'ambassades.

L'Australie et l'immigration asiatique. — Le gouvernement australien a décidé d'apporter quelques modifications à ses lois draconiennes sur l'immigration, destinées à empêcher la main-d'œuvre étrangère de venir faire concurrence aux ouvriers australiens dont les Unions dominent la politique du pays, et aussi à exclure, pour cette raison et d'autres considérations, les immigrants asiatiques. On a jugé bon, par ce temps d'alliance anglo-japonaise, d'atténuer ces lois au bénéfice de certaines classes du moins de voyageurs asiatiques et, dans l'espèce, japonais. Il s'agit de permettre aux touristes et marchands du Japon de circuler librement en Australie, pourvu qu'ils soient munis de passeports émis dans le pays d'origine. Le premier ministre fédéral, M. Deakin, parlant à la Chambre des représentants, a dit à ce sujet : « Tout en continuant à appliquer la politique de « l'Australie blanche », nous n'avons à jeter un interdit sur aucun autre peuple. Deux races ont un droit particulier à notre respect et à notre admiration. Les Hindous doivent jouir d'une considération particulière, parce qu'ils appartiennent à l'Empire. Il y a aussi un peuple nouveau qui a conclu alliance avec l'Empire. Nous devons modifier la loi de manière à éviter de heurter leurs susceptibilités. »

Mais le travail jaune continue à être rigoureusement exclu d'Australie par une législation qui n'abaisse les barrières que devant les marchands et les touristes.

CORÉE

Un nouveau traité avec le Japon. — Une dépêche de Tokyo au *Daily Telegraph* a annoncé le 19 novembre qu'un nouveau traité avait été conclu entre la Corée et le Japon. Il resserre encore le vasselage dans lequel vit le « Royaume Ermite » depuis l'invasion japonaise du commencement de 1904, dont les effets avaient été consacrés par un traité du 23 février 1904, publié dans le Bulletin de mai de la même année. Par ce traité, le gouvernement coréen « acceptait d'être guidé et conseillé par le gouvernement du Japon, en vue de l'amélioration de son administration »; en cas de troubles intérieurs ou de dangers d'invasion étrangère, le Japon s'engageait à prendre des mesures pour défendre le gouvernement coréen, et dans ce but il se réservait le droit « d'occuper autant de place en Corée qu'il jugerait nécessaire pour des considérations stratégiques ». La Corée s'engageait à ne conclure aucun arrangement contraire à celui qu'elle signait avec le Japon; en échange de toutes ces abdications de sa souveraineté, l'empereur d

Corée se voyait garantir « l'existence et l'autorité de la famille impériale ».

Le traité qui vient d'être signé à Tokyo, autant que permettent d'en juger les analyses qui sont publiées, ne fait que rendre plus étroites les bandelettes enserrant la momie coréenne. Après s'être engagé « à maintenir l'honneur et la dignité de la maison impériale coréenne », le Japon se réserve d'opérer les réformes suivantes :

1° Nommer un gouverneur général japonais qui fera partie du gouvernement coréen et dirigera toute l'administration. 2° Transférer toutes les affaires diplomatiques au Japon, ce dernier pays promettant d'ailleurs « solennellement » que lorsque le développement du royaume coréen sera considéré comme suffisant pour garantir son indépendance, il restituera à la Corée ses droits diplomatiques. 3° Toutes les personnes chargées des douanes dans les ports libres seront sujets japonais. 4° La Corée ne peut pas établir de relations diplomatiques sans le consentement du Japon.

D'après ce que l'on nous dit, c'est le marquis *Ito*, qui est en mission en Corée, qui aurait fait comprendre à l'Empereur de ce pays qu'il n'avait d'autres moyens de sauvegarder son indépendance.

En réalité, la Corée est devenue un protectorat japonais au même titre que la régence de Tunis est un protectorat français. On a dit récemment que deux divisions japonaises devaient stationner dans la péninsule. Ce n'est sans doute que le commencement d'une lente absorption, puisque dès à présent les Japonais se sont emparés de toute la navigation sur les côtes coréennes, des mines, des chemins de fer qu'ils construisent par des compagnies subventionnées comme celle de Fou-san à Séoul, ou bien par le génie militaire, comme celle de Séoul à Oui-djou. Les Japonais mettraient même la main sur une partie des terres du pays : ils se seraient fait donner de vastes concessions le long de la ligne de Fou-san à Séoul et se disposeraient à les faire coloniser par des immigrants nippons. Le sort des 10 millions de Coréens qui peuplent un territoire relativement restreint de 223.000 kilomètres carrés ne semble donc pas devoir être des plus enviables. Il le sera d'autant moins que les Coréens, malgré une incontestable affinité de race, n'ont pas acquis au cours de leur histoire un tempérament qui sympathise avec celui des Japonais : les résistances armées que nous signalions encore dans notre dernier Bulletin en sont une nouvelle preuve. Mais la destinée qu'ils subissent était inévitable, du moment où la Russie était vaincue et obligée de reconnaître, comme elle l'a fait par le traité de Portsmouth, qu'il appartient au Japon de dominer et de diriger la Corée. Ce dernier pays n'avait en effet aucune force en lui-même pour résister en quoi que ce fût à l'invasion japonaise : il ne pouvait se maintenir que dans l'équilibre entre ses deux voisins, et cet équilibre a été rompu. Le peuple coréen n'est pour ainsi dire qu'une masse amorphe, une matière première, une proie désignée pour un voisin puissant. Son histoire des dernières années le prouve, comme on peut s'en rendre compte en relisant l'étude que nous consacrions à la Corée dans notre Bulletin de juin 1903.

ASIE RUSSE

Port de Vladivostok. — On sait que si le port de Vladivostok a une importance économique d'un grand ordre, il est au point de vue stratégique admirablement situé. Le *Cosmos* publie à ce sujet des renseignements très intéressants.

La baie est protégée par la longue île de Kazakiévitch, ce qui permet aux bateaux d'avoir deux sorties sur la mer : à l'est, le passage a environ 12 kilomètres de longueur, les côtes en sont rocheuses, d'une hauteur variant de 20 à 30 mètres ; très déchiquetées, elles renferment de nombreuses baies. On peut y mouiller partout, car les fonds y sont de 27 à 48 mètres. A l'ouest, l'autre passage qui est parfois très étroit (500 mètres), offre des profondeurs beaucoup plus grandes.

L'entrée de la baie de la Corne-d'Or est sur la côte Nord-Ouest du passage oriental : l'entrée en a 1.300 mètres de largeur, entre le cap Galdobine et la pointe Eghersheld. La longueur du port est de plus de 5 kilomètres, sa largeur de 750 mètres. On peut mouiller partout.

L'arsenal et la ville sont protégés contre tout bombardement par le mont du Tigre qui a 79 mètres de hauteur.

On a creusé un bassin de 150 mètres de longueur et d'une profondeur de 7 m.4 à mer basse au radoub.

La glace apparaît à la fin de décembre et dure jusqu'au commencement d'avril, mais son épaisseur ne dépasse jamais 0 m.80. Le bateau briseglace peut donc fonctionner tout l'hiver.

Il y a en été souvent de la brume. La température maxima de l'année est de + 30°, le minima descend jusqu'à — 27°.

Statistique de la Sibérie cultivée occidentale. — La population de la partie cultivée de la Sibérie occidentale y compris celle des districts transouraliens des gouvernements de Perm, d'Oufa et d'Orenbourg s'élève à 5.600.000 âmes (déduction faite des districts transouraliens, elle est de 3.370.000 âmes) dont 1.200.000 habitent la zone des forêts et 4.400.000 la zone agricole.

La zone agricole de la Sibérie occidentale possède par conséquent moins de 5 habitants par kilomètre carré et la zone des forêts un peu plus de 1,6. Il y a lieu de remarquer qu'une grande partie de la population de cette contrée, presque les 96 0/0, est formée de Russes émigrés et un peu plus de 4 0/0 d'aborigènes. Dans la zone cultivée de la Sibérie occidentale, il y a plus de 130.000 Bachkirs, Meschères, Teptiares, tous dans les districts transoularìens des provinces de Perm, d'Oufa et

d'Orenbourg, 65.000 Tatars sibériens, 30.000 Kalmouks, 2.500 Mordves et 2.500 Vogoules.

La principale occupation de la population rurale est l'agriculture qui emploie 74 0/0 des bras. Ce rendement des 3 millions d'hectares cultivés est en moyenne de 40.000.000 d'hectolitres et en y comprenant les districts transouraliens des gouvernements ouraliens, 60.000.000.

On y sème d'abord du froment (42 0/0), puis de l'avoine (35 0/0), puis du seigle (15 0/0) et enfin de l'orge (5 0/0). Le lin y donne environ une récolte de 3.000.000 de kilogrammes de graines et 9.000.000 de fibres. La culture du tabac y est peu développée et on ne se livre aux cultures potagères que pour les besoins du ménage.

On sait que, comme mode de culture, le système préféré est celui des jachères alternées; le sol est défriché ou défoncé puis labouré; deux ou trois années de suite on y met des céréales, après quoi il reste en friche pendant un an.

Le cuivre dans l'Altaï et les steppes kirghizes. — D'après M. Claudius Aulagnon, presque tout le cuivre produit en Russie vient de la Russie d'Asie; la moitié de la production est fournie par l'Oural, deux cinquièmes par le Caucase, puis très loin viennent la Finlande, l'Altaï et la steppe kirghize. Il est à noter que la production purement sibérienne suit dans l'Altaï et dans les steppes kirghizes un mouvement contraire; elle diminue graduellement dans la première région et augmente de la même façon dans la seconde. Ce fut Demidov dont la statue est à Barnaoul qui découvrit les gisements de Kolyvan et de Zmeinogorsk dans l'Altaï. Du grand nombre de gisements connus dans la région, peu sont exploités. Citons :

Les gisements des Talovski, de Sougatovski, de Tchoudak, situés dans le système de l'Ouba, affluent de droite de l'Irtyche;

Le gisement de pyrite cuivreux aurifère de Zyrianovki.

Les transports sont coûteux, les minerais du bassin de l'Ouba sont transportés en charrettes à la fonderie de Souzomski, qui obtint de 10 à 12.000 fonds de cuivre pur; l'usine électrotechnique de Zyrianovski en obtient la moitié.

Un grand nombre de gisements abandonnés — car la décadence des mines de cuivre de l'Altaï) est aussi notable que celle des mines d'argent — pourraient pourtant avec une exploitation intelligente donner de bons résultats.

Dans la steppe kirghize les minerais de cuivre existent en grande quantité.

On en compte près de deux cents dont quelques-uns sont exploités. Les prospections souvent n'ont même été que superficielles.

Les gisements les plus connus sont dans les districts d'Akmolinsk et de Karkaralinsk : les minerais, nous dit encore M. Aulagnon, à qui nous empruntons ces renseignements, se présentent en général au milieu de calcaires ou de talcs : ce sont la plupart des azurites, des malachites, des galènes cuivreuses, et rarement du cuivre natif.

Les minerais sont traités dans trois fonderies dont la plus importante est celle de Spasski, elle appartient à l'exploitation Riazanovy : les autres, celles de Stépanovski et de Kozmo-Demianovski qui appartiennent à la famille Popov sont mal installées.

La Société de Voskrécienski possède environ 35 gisements non encore tous étudiés en détail; c'est elle qui a fait construire la petite fonderie d'essai d'Ekibastous pour le traitement des minerais apportés de Kréchtchenski, de Pokrovski, d'Eki-Tioubé, etc., minerais qui sont des imprégnations d'azurite et de malachite dans des roches siliceuses ou du spath pesant; ils contiennent 3,60 à 10 0/0 de cuivre, la fusion assez difficile a lieu une partie sur coke provenant de la houille d'Ekibas, une partie sur charbon de bois.

MM. von Rieben, Perfiliev, Derov ont aussi un grand nombre d'emplacements, mais peu de prospections sérieuses ont été faites.

Un avenir très brillant paraît réservé à l'industrie du cuivre. La proximité des amas de houille offre des facilités toutes spéciales pour la métallurgie de ce métal. En outre de nombreux rayons sont encore à peine étudiés qui paraissent d'une grande richesse. Si la ligne d'Omsk à Tachkent est un jour construite, l'exploitation du cuivre prendra une grande importance. Actuellement c'est par l'Irtyche que les produits sont transportés jusqu'au Transsibérien.

La flore de l'Altaï. — La flore de l'Altaï frappe par sa luxuriante variété, particulièrement vers le revers septentrional et dans les vallées où il tombe annuellement 600 millimètres d'eau; elle est d'un caractère bien différent de celle de la Sibérie occidentale. Dans les vallées de l'Oulba et de l'Ouba, la rosée est si abondante que le voyageur, suivant par une belle matinée de soleil un sentier au milieu d'herbes dépassant la hauteur d'un cheval, est aussi mouillé que s'il avait reçu une averse. En novembre, dans la partie méridionale de l'Altaï, les larges vallées exposées vers le sud sont tellement stériles qu'elles ne produisent même pas d'arbres.

Sur les revers septentrionaux de l'Altaï, la couverture végétale passe peu à peu à la flore alpine de l'Asie. Certes cette flore comprend un assez grand nombre de plantes propres à la zone du vieux monde, mais la plus grande partie des plantes de cette région présente déjà les particularités typiques des zones alpines et subalpines des montagnes altaïo-sayaniennes. Parmi les espèces ligneuses les plus caractéristiques de l'Altaï on distingue deux espèces de bouleaux (*Betula microphylla* Bg. et *Betula tortuosa* Led.) et beaucoup de buissons parmi lesquels les plus typiques sont des rhododendrons (deux espèces). Les revers et les prairies alpines ont une végétation herbeuse infiniment plus originale qui séduit par la luxuriance et la variété de ses couleurs : de jolies anémones, des aconits, des trollius aux fleurs lilas pâle, de grosses violettes, des lis et de tulipes.

Cette richesse et cette variété de la flore de l'Altaï s'expliquent par ce fait que dans l'Altaï les climats se superposent sur des espaces relativement restreints; elle s'explique aussi parce que les hauteurs de l'Altaï extrêmement variables forment des collines et des monts isolés, séparés les uns des autres par des vallées transversales et longitudinales très profondes, et parce que de hauts plateaux et de basses plaines montagneuses s'étendent au pied des montagnes.

ASIE ANGLAISE

Le voyage du prince de Galles dans l'Inde. — Le 9 novembre, le prince de Galles a débarqué à Bombay, commençant par cette ville le grand voyage aux Indes qui semble être devenu la tournée obligatoire des héritiers de la couronne d'Angleterre. On se rappelle, en effet, qu'il y a juste trente ans, le roi Edouard VII, alors prince de Galles, accomplit un voyage analogue. On était alors aux premiers temps de l'impérialisme. Disraëli venait d'inventer le mot, sinon la chose, et l'éclat des fêtes données par le gouvernement et les grands feudataires de la colonie, dans cet admirable décor de féerie qu'est l'Inde, au fils de la première reine-impératrice, avait largement contribué à rehausser l'éclat du nouveau titre et à concrétiser ces idées de grandeur et de puissance impériales qui ont depuis si bien fait leur chemin.

Il ne peut s'agir ici évidemment de retracer, ne fût-ce que succinctement, la magnificence des réceptions auxquelles va donner lieu le voyage royal. Tout au plus pouvons-nous souligner les quelques observations qu'il provoque. Et tout d'abord la princesse de Galles accompagne son mari dans ce voyage. Pour nous, ce simple fait est insignifiant : pour les Anglais, si attentifs, dans leurs scrupuleux loyalisme, aux moindres faits et gestes des « Royalties », il présente une réelle importance : on sait gré à la jeune princesse de braver les fatigues d'une pareille tournée et de venir ajouter la grâce de son sourire à la majesté des « durbars » solennels qu'on va tenir devant le couple royal. Elle est la première princesse de Galles qui a foulé le sol de l'Inde, et tous les journaux de la colonie épiloguent longuement là-dessus.

Au point de vue politique, ce voyage ne peut manquer d'exercer une action puissante sur les esprits. Il vient merveilleusement à point pour rehausser l'éclat un peu terni du gouvernement anglo-indien. Ce n'est plus un secret pour personne, si ça l'a jamais été, que la série des incidents qui ont marqué l'histoire politique de l'Inde au cours de ces derniers mois, le conflit entre lord Kitchener et lord Curzon, la démission retentissante de ce dernier, ont produit la plus fâcheuse impression dans la colonie. La désinvolture avec laquelle le ministère de l'Inde s'est comporté dans toute cette affaire, traitant le grand Empire comme il l'aurait fait d'une « brown colony » telle que Maurice ou les Barbades, avait profondément blessé tout ce qui, dans l'Inde, s'est habitué à penser et, si restreint que soit encore le nombre des personnes qui contribuent à y faire l'opinion publique, on sentait que le *British Raj* n'avait plus le même prestige. L'universelle sympathie témoignée à lord Curzon par toutes les fractions de la société hindoue depuis deux mois et qui l'accompagnait jusqu'à son départ, qui eut lieu quelques jours après l'arrivée du prince de Galles, indique bien l'intensité de ce sentiment Pour qu'un revirement aussi profond se soit opéré dans le sentiment du public à l'égard du vice-roi que toutes ses qualités avaient fait admirer, mais qui n'avait jamais réussi à se rendre vraiment sympathique, il faut qu'il y ait eu réellement comme une conscience commune qui était l'incarnation du pays auquel il venait de consacrer sept années de son existence, et que l'Empire anglo-indien tout entier avait été touché des coups qui le frappaient.

La présence du prince de Galles sur le sol de l'Inde, qu'il doit parcourir en tous sens pendant plusieurs mois, va ranimer le loyalisme des Hindous et raffermir leur foi un peu chancelante. Dans un pays aussi profondément habitué au régime personnel et monarchique et comme tout imprégné de traditions dynastiques, la venue de l'héritier du souverain ne peut manquer de servir les intérêts de la puissance suprême. Les vice-rois peuvent se succéder, les commandants en chef, si illustres soient-ils, passent; les ministères changent, mais le chef réel, l'empereur-roi vers lequel se tournent les yeux de tous les Hindous, à qui les fluctuations de la politique anglaise sont indifférentes, est toujours le même. Le souverain survit aux vicissitudes de la politique locale : incarnation suprême du pouvoir de la Grande-Bretagne. L'idée que les sujets anglo-indiens du roi Edouard pouvaient se faire de sa personne et de son autorité s'était peut-être affaiblie durant le règne — le mot n'est guère trop énergique — du vice-roi d'exceptionnelle valeur, dont les allures étaient plutôt celles d'un souverain indépendant que celles d'un gouverneur général et dont la démission ressemble à une abdication. Au contact, à la vue de celui qui est appelé à devenir un jour leur empereur-roi, ils reviendront à la réalité et sentiront plus réelle la présence de la puissance qui seule règne véritablement dans l'Inde et qui seule a réussi à faire du grand Empire indien, pacifié et unifié, une réalité vivante.

C. M.

Le port de Kurrachee. — M. Louis Vossion, consul de France à Bombay, a réuni dans une petite brochure très intéressante des documents sur le mouvement commercial et économique du port de Kurrachee pour l'année fiscale 1903-1904.

Kurrachee est le port de la province indienne du Sindh qui relève administrativement de la présidence de Bombay. Il occupe géographiquement, dit M. Vossion, une position exceptionnelle, par

rapport au canal de Suez, à la Perse, au Sindh, au Punjad (l'arrière-pays de Kurrachee), et généralement à toute l'Inde du nord-ouest si peuplée et si fertile. Un immense avenir l'attend. »

Quelques chiffres, que nous emprunterons à l'étude de notre consul, justifieront ces brillantes perspectives économiques. Si l'on examine en effet le mouvement commercial des cinq principaux ports indiens, Calcutta, Bombay, Kurrachee, Rangoon et Madras pour les marchandises seules, on voit que le port du Sindh vient au troisième rang avec un chiffre total de 132.649.000 roupies (la roupie vaut 1 fr. 70).

L'augmentation de la richesse du port de Kurrachee a toujours été en se développant. En dehors de l'Inde, son trafic avec les ports étrangers s'est élevé à la somme globale de 329 millions, accusant ainsi une augmentation de 99 millions sur l'année 1902.

Si maintenant l'on étudie le détail des importations et des exportations des principaux pays d'Europe au port de Kurrachee en 1903-1904, on trouve que le total est, pour l'Europe entière, de 78 millions 1/4 pour l'importation et de 213 millions pour l'exportation. M. Vossion fait remarquer à ce propos que la France, malheureusement, n'a pas dans ces échanges commerciaux la part qu'elle devrait avoir.

Ces quelques statistiques ne suffisent-elles pas à montrer l'opportunité du rétablissement de l'escale des Messageries Maritimes de Kurrachee et de la création, en ce port, d'un vice-consulat de plein exercice au lieu de l'agence consulaire qui fonctionne actuellement?

Depuis la dernière année fiscale, le succès des expériences tentées pour acclimater dans le Sindh le coton égyptien redonnera encore une source nouvelle de prospérité pour Kurrachee.

Comme conclusion à cet exposé précis de l'essor commercial du port indien, M. Vossion examine la question de la jonction si désirable au point de vue commercial des voies de l'Inde avec celles de l'Asie Mineure par Kurrachee. Cette jonction, impossible politiquement, des réseaux russes avec les réseaux indiens mettrait Calais à 8 jours de Bombay et à 9 jours de Calcutta. En effet, elle ne peut s'accomplir que de deux manières, l'une, allant d'Orenbourg à Peshawar, l'autre, par la voie Transcaspienne, Koushk, Hérat et Chaman. Or, les deux lignes doivent traverser l'Afghanistan, et l'émir actuel, Habibullah, qui a adopté les idées de son père, fait à l'établissement de tout chemin de fer sur son territoire une opposition absolument irréductible. Reste donc, seule, la ligne d'Asie Mineure, du Bosphore à Bagdad et à Bassorah, laquelle pourrait être prolongée jusqu'à Kurrachee et reliée ainsi au réseau indien. La réussite de ce projet donnerait immédiatement à ce port une importance considérable et en ferait du coup le rival de Bombay. Bien que cette jonction appartienne à un avenir encore lointain, il est bon de n'en jamais perdre de vue la possibilité, quand on veut parler des destinées réservées au port de Kurrachee. Son mouvement commercial et maritime, qui se développe déjà si rapidement, peut être appelé à ce moment à prendre des proportions dont on ne peut avoir aucune idée, et qui seront certainement gigantesques. — M. S.

Fauves et serpents dans l'Inde. — Il résulte des statistiques que le gouvernement de l'Inde vient de publier qu'en 1904 le nombre des décès occasionnés par les morsures des animaux sauvages s'est élevé à 2.157 contre 2.749 en 1903; quant au nombre des personnes mordues par les serpents, il a été de 21.880 contre 21.827 en 1903. Le nombre des têtes de bétails tués par les animaux féroces et les serpents a atteint le chiffre de 98.582.

AUSTRALASIE

Les Anglais à Bornéo. — Les Anglais déploient une sensible énergie pour le développement d'une de leurs colonie, qui n'est pourtant pas parmi les plus vastes ni les plus renommées : le Nord de Bornéo. Tout d'abord ils semblent vouloir lier régulièrement à son sort les Etats indépendants voisins. On sait que celui de Serawak est soumis à une dynastie anglaise, celle des Brook, qui reste absolument attachée à son pays d'origine. Quant au sultan de Brunei, on va chercher à lui faire accepter un traité analogue à ceux qui soumettent aux autorités anglaises les Etats Malais fedérés de la péninsule de Malacca. On annonce que, dans ce but, M. Campbell, résident anglais dans le Negrisembilan, s'est rendu à Brunei avec un certain nombre de chefs malais.

D'autre part, l'*Agence Reuter* a récemment annoncé qu'on avait décidé de construire un chemin de fer traversant tout le territoire anglais du nord de Bornéo. Ce chemin de fer reliera la côte Est à la côte Ouest : il aura une longueur d'environ 400 kilomètres. Il reliera Tenom, à 150 kilomètres environ de Jesselton, un des ports principaux de la mer de Chine, et se terminera à Corvie Harbour, sur la côte Est. On estime que ce chemin de fer, qui doit être construit par sections, coûtera 37 millions et demi de francs. La Compagnie qui se chargera de sa construction recevra en concession, alternativement à droite et à gauche de la ligne, des carrés de 40 milles de côté pouvant produire du caoutchouc et du tabac. Une grande partie de ce chemin de fer, tout proche de la frontière du territoire hollandais, traversera un pays habité par des tribus sauvages.

Il n'est pas douteux que tous ces territoires, destinés à fournir de denrées tropicales les énormes masses humaines de l'Asie orientale, prendront un jour une grande valeur. Mais l'entreprise d'un tel chemin de fer, dans une colonie qui n'a encore que 180.000 habitants environ sur ses 31.000 milles carrés, n'en est pas moins une nouvelle preuve de l'esprit d'entreprise des Anglais dont l'exemple n'arrive pas à secouer notre atonie, lorsque, ce

qui est plein d'enseignement et d'ironie, le capital français se laisse volontiers drainer et dénationaliser dans leurs œuvres d'outre-mer.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :

J. Franke, *vice-consul* d'Allemagne à Mazamet;

Lucas Shadwell, *vice-consul* de Sa Majesté Britannique à Caen :

Angus Faulkner, *vice-consul* de Sa Majesté Britannique à Croix;

Georges Aubert, *consul* de Costa-Rica à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Mertz est désig. pour servir en Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Deyrolles est désig. pour servir aux troupes de l'armée de terre.

Crète. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Béraud est désig. pour servir au 122e rég. détaché en Crète.

Perse. — MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Georges et *de 2e cl.* Galley sont désig. pour une mission en Perse.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — MM. Marc et Pradet, *vétérin. en 2e*, sont désig. pour servir au 4e d'artill. coloniale.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

M. le *génér. de divis.* Gallieni, ancien gouverneur général de Madagascar, est promu grand-croix de la Légion d'honneur et chargé d'une mission d'inspection.

Indo-Chine. — M. le *général de brig.* Combes est nommé au command. de la 1re brigade de l'Indo-Chine.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Staup est nommé sous-chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine;

M. le *capit.* Wehrlé est placé à l'état-maj. partic. du command. supér.;

M. le *lieut.* Coronnat est affecté aux trav. publics;

M. le *capit.* Jannet est désig. pour servir à l'état-maj. du command. supér.

Cambodge. — M. le *lieut.* Sido est désig. pour servir au bataill. cambodgien.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *colonel* Vandenbrock; le *chef de bat.* Lambert; les *capit.* Boué, Lamothe, Bertaux-Levillain, Mareuge, Lepetit, Calendini et Foufé; les *lieut.* Bollet, Derendinger, Eymard, Teulière, Bonnet et Tartanac;

MM. le *chef de bat.* Tipveau; les *capit.* Landeroin, Umbricht et Cousin sont affectés au 11e rég.;

MM. les *lieut.* Desmier, Katz de Warens et Fabre sont désig. pour le 12e rég.;

MM. les *capit.* Lepresqueur, Labarsouque et Hesse et les *lieut.* Tagnon et Favalelli sont affectés au 1er annamites;

M. le *lieut.* Pigeon est placé au 2e annamites;

M. le *colonel* Boudonnet est désig. pour servir en Cochinchine;

MM. les *capit.* Pourchot et Reymond; les *lieut.* Evin, Blancardi et Labarthe et le *sous-lieut.* Roger sont affectés au 11e rég.;

MM. le *chef de bat.* Chaales des Etangs; les *capit.* Parizet et Pinchon et le *sous-lieut.* Pachot sont désig. pour servir au 12e rég.;

M. le *capit.* Naegel est placé au 1er annamites;

MM. le *capit.* Simonin et les *lieut.* de Roffignac et Cocquelert de Touly sont placés au 2e annamites.

Tonkin. — M. le *capit.* Valentin est nommé offic. d'ordonn. du colonel-command. p. i. la 2e brigade;

M. le *capit.* Vincent est nommé offic. d'ordonn. du général de brig. Combes;

MM. le *chef de bat.* Briand; le *capit.* Bailly et le *lieut.* Roussel sont affectés au 9e rég.;

M. le *capit.* Nicolay est placé au 10e rég.;

MM. le *chef de bat.* Fraysso; les *lieut.* Weissemburg, Détanger et Valvandrin sont désig. pour le 2e tonkinois;

M. le *lieut.* Riou est placé au 3e tonkinois;

MM. les *capit.* Favard et Gillot; les *lieut.* Cau et Harent sont affectés au 4e tonkinois;

MM. les *chefs de bat.* Doudoux, Méray et Martin-Panescorse; les *capit.* Raudot, Galliache, Maroix, Le Brun et Roy-Roux; les *lieut.* Moustié, de Viville, Lamasson-Morinière, Ferville, Batsère et Hayez; les *sous-lieut.* Martin-Saint-Léon et Blanchet sont désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. :

Pour le 9e rég. : MM. le *colonel* Spitzer; le *capit.* Fave et le *lieut.* Allegrini;

Pour le 10e rég. : MM. le *lieut.* Martin, Dubois et Bernard;

Pour le 18e rég. : MM. le *chef de bat.* Yanz; les *lieut.* Arnould et Bochot;

Pour le bataill. chinois : M. le *capit.* Le Boulanger;

Pour le 1er tonkinois : MM. le *chef de bat.* Barbecot; le *capit* Crotte et le *lieut.* Richarmet;

Pour le 3e tonkinois : M. le *lieut.* Robin;

Pour le 4e tonkinois : MM. les *capit.* Perrin et Bonnin de Frayssex;

Pour le 5e tonkinois : M. le *lieut.* Saint-Gal,

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Louvet et le *lieut.* Jolly sont désig. pour servir au corps d'occupat.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Benoît est désig. pour servir à l'état-maj, du command. supér.;

M. le *capit.* Vast, Roux et Conjard et les *lieut.* Prot et Bergé sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Annam. — M. le *capit.* Gamas est désig. pour servir à Hué.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Bergeret; les *chefs d'escad.* Goujon et Besançon; les *capit.* Taton, Geoffroy et Le Tanhouëzet et le *lieut.* Tougne sont désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *chef d'escad.* Doré et le *capit.* Marchat sont désig. pour servir à Saïgon;

M. le *capit.* Carriat est désig. pour servir au Cap Saint-Jacques;

M. le *lieut.* Bergé est affecté au 5e rég. et M. le *lieut.* Defant à la 7e comp. d'ouvriers;

MM. le *chefs d'escad.* Théry; les *lieut.* Millet, Le Masne, Plougeaut, Milhau, Viant, Berdalle et Moriceau sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *lieut.-col.* Gautheron; les *chefs d'escad.* Garbit, Trollé, Fritsch, Bourguignon et Foissac; les *capit.* Petit, Defer, Werquin, Martin, Lammens, Cauquil et Lehalle et le *lieut.* Soudois sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *colonel* Le Fournier; les *capit.* Welly et Denarcy et les *lieut.* Lepoix, Gérard, Poinat, Juy et Gauthier sont affectés au 4e rég.;

MM. les *chefs d'escad.* Foissac et Chabanier et les *capit.* Marty et Michaud sont désig. pour servir à la direct. d'artill.;

MM. le *chef d'escad.* Robbe; les *capit.* Chassagnette et Glandu et le *lieut.* Corre sont désig. pour servir à Hanoï;

M. le *lieut.* Madec est affecté aux travaux publics;

MM. le *chef d'escad.* Besson; les *capit.* Coqueugniot, Joly, Querillac, Lévy-Valency, Laguarrigue de Survilliers et Gélin et les *lieut.* Lemière et Courtois sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

Nouvelle-Calédonie. — MM. le *capit.* Rougy et le *lieut.* Balastre sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Annam. — M. Dumazer, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Hué.

Cochinchine. — M. Sterque, *offic. d'admin. de 3e cl.*, est désig. pour servir à Saïgon;

MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Parisot et Duboisset et *de 2e cl.* Robert sont désig. pour servir en Cochinchine;

M. Aymé, *offic. d'admin. de 3e cl.*, est désig. pour servir aux travaux publics à Saïgon.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 2e cl.* Brodin; *de 3e cl.* Mollard dit Deyme; le *stagiaire de 1re cl.* Barreau sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Tonkin. — MM. les *commiss. de 1re cl.* Gaucher et *de 3e cl.* Le Quintrec, Barreau, Bonnet et William sont désig. pour servir au Tonkin.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Page est désig. pour servir au corps d'occupat.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — MM. les *méd.-majors de 1re cl.* Ilbert et Doucet et *de 2e cl.* Mouillac sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Chine. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Emily est nommé directeur du service de santé du corps d'occup.;

M. Duval, *pharm.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupat. de Chine.

Annam. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Talbot est désig. pour servir à Vinh;

M. Léger, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Hué.

Cochinchine. — MM. Chaumanet et Le Strat, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Froutgous, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine.

M. Burdin, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Cantho;

MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Fargier et le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Le Pape sont désig. pour servir à l'hôpital de Saïgon;

MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Thibault et le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Vergne sont désig. pour servir au Cap Saint-Jacques.

Tonkin. — M. le *méd. inspect.* Clavel est nommé direct. du service de santé de l'Indo-Chine à Hanoï;

MM. Gaide, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Moursou, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. Grossouard et Lasnet, *méd.-maj. de 1re cl.*, et Puysségur, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

M. Cassagnou, *méd. ppal de 2e cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital de Hanoï;

M. Le Moine, *méd. ppal de 2e cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital de Haïphong;

M. Pujol, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Nagiang;

MM. Dagorn et Portes, *méd.-maj. de 2e cl.*; Ricau et Clavet, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Pineau est désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Legendre et le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Manaud sont désig. pour servir à Hanoï;

MM. les *méd.-maj. de 2e cl.* Pichon et Imbert et le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Combier sont désig. pour servir à Bac-ninh;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Féraud est désig. pour servir à Tuyen-quang;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Fraissinet est désig. pour servir à Phu-lang-thuong;

M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Pouthiou-Lavielle est désig. pour servir à Yen-bay;

M. le *méd. aide-maj de 1re cl.* Deschamps est désig. pour servir à Sept-Pagodes;

M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Bruas est désig. pour servir à Bac-kan;

MM. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Fauquet et le *pharm.-maj. de 2e cl.* Mengin sont désig. pour servir à Haïphong;

M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Lacour est désig. pour servir à Bao-lac.

Nouvelle-Calédonie. — M. Mille, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Nouméa;

M. Lainé, *pharm.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie;

M. Judet de la Combe, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Nouméa.

Océanie. — M. Dubruel. *méd.-maj. de 2e cl.*, est nommé chef du service de santé de Tahiti.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin.* Allemandou est désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Lotzer est désig. pour servir à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Lagorse est désig. pour servir à Haïphong;

M. l'*offic. d'admin.* Vernier de Byans est désig. pour servir au Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Chauveau est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Verdier est désig. pour embarq. comme second sur le *Vautour* à Constantinople.

Crète. — M. le *capit. de frég.* Frot est nommé au command. du *Condor* à La Sude;

M. l'*enseig. de vaiss.* Lambert est désig. pour embarq. sur le *Condor* à La Sude.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Tracou est nommé au command. du *Guichen*;

M. le *capit. de frég.* Kérihuel est nommé au command. de l'*Alouette*;

M. le *capit. de frég.* Bernard est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*;

M. le *lieut.de vaiss.* Fauré est nommé au command. de l'*Achéron*;

M. le *lieut. de vaiss.* Duc est nommé au command. du *Styx*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Gilard est nommé au command. d'un torpilleur de la 1re flottille des mers de Chine;

M. l'*enseig. de vaiss.* Tardy est désig. pour embarq. dans l'escadre d'Extrême-Orient.

M. l'*enseig. de vaiss.* Gabolde est désig. pour embarq. dans la division navale de l'Indo-Chine;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Tripoteau est désig. pour embarq. sur le *Descartes*;

MM. les *lieut. de vaiss.* Dutertre et Parize sont désig. pour embarq. sur le *Gueydon*;

M. le *lieut. de vaiss.* Fougerousse est nommé au command. *Vétéran*;

M. le *lieut. de vaiss.* du Merle est nommé au command. de l'*Adour*;

M. le *mécanic. en chef* Mobihan est désig. pour embarq. sur le *Guichen* comme mécanic. de division;

M. le *lieut. de vaiss.* Goisset est désig. pour embarq. sur le *D'Assas*;

M. le *lieut. de vaiss.* Le Breton est nommé adjoint au command. de la 1re flottille des torpilleurs des mers de Chine;

M. l'*enseig. de vaiss.* Willm est nommé au command. d'un torpilleur de la 1re flottille des mers de Chine;

M. l'*enseig. de vaiss.* Lecocq est désig. pour embarq. dans l'escadre d'Extrême-Orient.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Douillard est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;

M. le *commiss. de 2e cl.* Bellanger de Rebourseaux est désig. pour embarq. sur l'*Alouette*;

M. le *commiss. en chef de 1re cl.* Augier est nommé commiss. de l'arsenal de Saïgon.

Personnel administratif.

Extrême-Orient. — M. Caradec, *commis de 2e cl.*, est désig. pour servir à Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Augagneur est nommé gouverneur général de Madagascar et dépendances.

M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, est promu au grade de command. de la Légion d'honneur.

MM. Luce et Levecque sont nommés résidents supér. en Indo-Chine.

M. Gourbeil est nommé gouverneur de 3e cl. et détaché auprès du gouverneur général de l'Indo-Chine.

M. Cognacq, méd.-maj. de 1re cl., est nommé direct. de l'Ecole médicale de l'Indo-Chine.

M. Soler est nommé greffier du trib. de prem. inst. de Chandernagor (Inde).

Bibliographie

Siberia, par M. Samuel-Turner. Londres, chez Fisher-Unwin. Prix : 21 shillings.

Dans ce volume, l'auteur, un Anglais, qui a voyagé en Sibérie, consacre de nombreux chapitres au développement de la production de ce pays, et surtout de l'industrie beurrière; une grande partie du reste de son ouvrage est consacrée au compte rendu d'une excursion et d'ascensions dans les monts Altaï. Le tout est illustré d'un grand nombre d'excellentes photographies. Contrairement à l'opinion générale, M. Turner estime que le gouvernement russe, loin d'être inefficace en ce qui concerne le développement économique de la Sibérie, y a beaucoup contribué, et il attribue à ses soins et en particulier à la manière dont il a organisé le trafic du Transsibérien, les progrès extraordinaires de l'industrie beurrière dans la Sibérie occidentale qui est devenue un des fournisseurs du Danemark, de l'Allemagne et de l'Angleterre. M. Turner est convaincu que la Sibérie a le plus grand avenir, et la phrase suivante peut donner une idée de l'opinion de ce voyageur : « Le peuple mélangé qui se développe en Sibérie est destiné à devenir un jour une très puissante nation. Il possède une grande originalité, et il est soutenu et encouragé par un gouvernement prévoyant et énergique. » C'est là un argument qui, à l'heure actuelle, est une exception, et qui méritait d'être signalé, ne fût-ce que pour donner une note différente de celles qui résonnent dans presque toutes les publications dont l'Empire russe et surtout son gouvernement sont en ce moment l'objet.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19-21, rue Cassette, 19-21 — Paris.

SOMMAIRE

CARTES

51e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.		
Henri Cordier, profess. à l'Ecole spéciale des langues orientales vivantes	25	»
Eiffel, ingénieur à Paris	50	»
Ronsseray, à Paris	12	»
Le chef du service de la cartographie étrangère	25	»
Galpin, à Paris	12	»
L. Fichet, commiss. de la marine	12	»
* Ecole supérieure de commerce de Marseille	12	»
Vte d'Ollone, capit. d'infant.	25	»
Cohas, capit. d'infant.	15	»
Kleczkowski, consul général	12	»
Chamb. de comm. franç. de Smyrne	25	»
* Cercle des offic. de Bao-lac	12	»
Guillain, ancien ministre	100	»
* Lieut. de Fontaubert, de l'infant. colon.	12	»
Capit. Morel, de l'infant. colon.	12	»
G. de Vaux, ministre plénipot.	25	»
* Joseph Joubert, à Angers	12	»
Rivière, à Paris	12	»
* Biblioth. des offic. du 30e d'infant.	12	»
Biblioth. de l'Ecole sup. de guerre	12	»
A reporter	434	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	434	»
Le résident supér. du Cambodge.	12	»
Armand Descande, à Arcachon. . .	12	»
Le gouvern. génér. de Madagascar.	25	»
Cercle milit. de Laghouat.	12	»
Capit. Ch. Met, de la légion étrang.	15	»
Dr Auguste Maire, à Menton. . . .	12	»
Jacques Legrelle, étudiant en droit.	25	»
Berthot, maire de Chailly.	12	»
Cercle milit. de Constantine. . . .	20	»
Lieut.-col. Vimont, de l'inf. colon.	20	»
Biblioth. des offic. du 1er tirailleurs.	12	»
Cercle de garnison de Saint-Malo .	15	»
Biblioth. des offic. du 13e colonial .	12	»
Cercle militaire de Majunga. . . .	20	»
— de Dap-cau	12	»
Biblioth. des offic. du bataill. de l'A. O. F.	12	»
Réunion des offic. de Sidi-bel-Abbès.	12	»
Biblioth. des offic. du 101e d'infant.	12	»
Lieut.-col. Burnol	15	»
De Ménil, chef d'escad. de caval. .	24	»
Command. Veyriras, à Nice	15	»
Société de géographie de Nantes. .	12	»
Capit. Michaut, de l'infant. colon.	12	»
Cercle milit. de Cherchell.	12	»
Banque de Paris et des Pays-Bas. .	300	»
Biblioth. des offic. de Beni-Ounif. .	12	»
Général de division Mourlan. . . .	12	»
R. P. Tribout, des missionnaires d'Afrique	12	»
Biblioth. des offic. de Fort-Bayard.	12	»
Louis Malibran y Santibañez, à Paris.	25	»
Biblioth. de garnison de Tunis. . .	12	»
De Trémont, capit. de cavalerie. .	12	»
Bon G. de Gunsbourg, à Paris. . . .	25	»
Lieut.-colonel Breton.	12	»
Cte J. de Sabran-Pontevès.	50	»
Command. Moulinier, à Bédarieux.	12	»
Réunion des offic. de Besançon. . .	25	»
Biblioth. des offic. du 4e zouaves. .	12	»
— 42e d'infant.	15	»
A. Hauchecorne, vice-consul. . . .	15	»
G. Hauchecorne, —	15	»
Louis Rocher, Le Gasquet	24	»
P. Portier, lieut. de vaiss.	12	»
Command. Mahéas, des tirailleurs algériens.	12	»
Colonel Rougier.	50	»
Command. J. Molard.	12	»
Le proviseur du lycée de Tarbes .	15	»
Biblioth. des offic. du 22e colonial.	12	»
Anginieur, capit. d'infant.	25	»
Société d'études indo-chinoises . .	25	»
Cercle colonial de Saïgon.	15	»
A reporter. . .	1.576	»

Report. . . .	1.576	»
Biblioth. des offic. du 89e d'infant.	12	»
Cercle milit. de Poitiers.	15	»
Biblioth. de l'Ecole spéciale milit. .	12	»
Julien Potin, industriel à Paris. .	12	»
Capit. P. Mathieu, de l'infant. col.	13	»
Réunion des officiers d'Arras. . . .	12	»
J. Kergoat, à Paris.	12	»
Bourgeot-Pariset, à Champagne-sur-Vingeanne.	12	»
Ecole coloniale à Paris.	24	»
Dr Brochard, à Tcheng-tao.	12	»
Biblioth. de l'Université d'Aix. . .	12	»
Marquis de Moustier, député. . . .	100	»
Eug. Etienne, ministre de la Guerre.	100	»
Souscriptions diverses.	90	»
Total.	2.014	»

LE COMITÉ

CONFÉRENCE DE M. PAUL PELLIOT

Sur les civilisations hindoue et chinoise anciennes au Turkestan chinois.

Le Comité s'est réuni le 1er décembre sous la présidence de M. E. Senart, vice-président, pour entendre la conférence de M. Paul Pelliot sur les civilisations hindoue et chinoise anciennes au Turkestan chinois. Après quelques mots de présentation par M. Senart, M. Paul Pelliot a parlé dans les termes suivants :

Mesdames, Messieurs, c'est une règle ordinaire du Comité de l'Asie Française d'inviter à prendre la parole devant vous les voyageurs qui ont déjà parcouru les pays dont ils vous entretiennent. Comme vous l'a dit à l'instant M. le Président, je ne suis pas allé encore au Turkestan, mais je dois m'y rendre prochainement, et si j'ai accepté de vous donner aujourd'hui quelques renseignements, quelques aperçus, forcément de seconde main, c'est que ces renseignements sont principalement d'ordre historique, et que, comme tels, nos études ordinaires de philologues nous les ont depuis longtemps rendus familiers.

Le Turkestan, son nom l'indique, c'est le pays des Turcs. De nos jours, le nom de Turcs éveille principalement en nous l'idée du Bosphore, de l'État à cheval sur l'Europe et l'Asie, qui a Constantinople pour capitale. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, et vous savez que la prise de Constantinople par les Turcs ne remonte qu'au milieu du XVe siècle. Les Turcs viennent en réalité de l'Asie centrale, et tandis qu'au point de vue linguistique la branche occidentale, celle de Constantinople, parle un turc aux formes assez usées, pénétré d'influences étrangères, qu'on appelle le turc osmanli, les Turcs restés dans leur habitat

primitif au Turkestan ont conservé une langue d'allure plus archaïque, connue sous le nom de turc oriental ou turc djagataï.

Politiquement, les Turcs du Turkestan sont soumis à deux dominations étrangères : celle de la Russie à l'Ouest et celle de la Chine à l'Est; celle de la Russie à l'Ouest avec Samarkand, Tachkent, et celle de la Chine pour la région qui va nous occuper. Notons à ce propos combien peu l'histoire pratique la politique des nationalités, puisque les Turcs sont asservis là où ils ont pour eux le nombre, c'est-à-dire au Turkestan, tandis qu'ils sont les maîtres dans la Turquie d'Europe, où leur infériorité numérique est notoire.

De ce qui est administrativement le Turkestan chinois, il faut détacher d'abord la région qu'on appelle Ili. L'Ili est un grand fleuve dont tout le cours inférieur appartient à la Russie; il se jette en territoire russe dans le lac Balkhach. La province chinoise de l'Ili n'est géographiquement qu'une dépendance de la province russe de Semiretché, et vous savez qu'en 1871 les Russes ont failli mettre la main sur tout le bassin de l'Ili. A ce moment, une rébellion terrible avait éclaté parmi les musulmans du Turkestan; la Chine paraissait impuissante à jamais pouvoir la réprimer; la Russie occupa pour le compte de la Chine le territoire de l'Ili. Par un hasard inattendu, un général chinois parvint à dominer la rébellion; la Chine demanda à la Russie la rétrocession de l'Ili, et après s'être fait fortement tirer l'oreille, le gouvernement russe céda.

Le territoire d'Ili mis à part, le Turkestan chinois peut être considéré comme ayant aux monts Célestes sa limite naturelle, et alors nous aurions à distinguer deux bassins qui sont limités par la chaîne du Kourouk Tagh. Le Kourouk Tagh sépare le bassin septentrional et oriental du bassin proprement dit du Tarim. Le bassin septentrional a son centre dans la cuvette qui est connue sous le nom de dépression de Louktchoun. A cet endroit, le sol s'abaisse au point de se trouver, en plein centre de l'Asie, à près de 50 mètres au-dessous du niveau de la mer. Le bassin du Tarim est beaucoup plus élevé. Il est formé d'une immense cuvette de sable qui est délimitée par les monts Célestes au Nord et au Nord-Ouest, par les Pamir à l'Ouest, le Karakoroum au Sud-Ouest, les monts Kouen-louen et l'Astyn Tagh vers le Sud et le Sud-Est. A l'Est, c'est le désert, sans seuils importants, jusqu'au poste le plus avancé de la Chine occidentale, Cha-tcheou. Les bords de cette cuvette de sable s'élèvent lorsqu'ils approchent des sommets que les Pamir et le Karakoroum projettent à près de 8.000 mètres. La limite septentrionale, au contraire, est moins élevée et la portion sablonneuse qui la longe, au lieu d'atteindre 1.100, 1.200 et à Khotan 1.300 mètres, n'atteint vers Baï ou Koutcha que 1.000 mètres d'altitude. Enfin, la région la plus basse se trouve dans la partie orientale, c'est au Lob Nor, à 800 mètres d'altitude. Il en résulte que les rivières sortant du Sud, de l'Ouest, du Nord, vont dévaler en convergeant vers le centre, mais comme la partie septentrionale est moins élevée, c'est dans cette partie que les cours d'eau tendront à confluer pour couler vers les plaines basses de l'Est. C'est ce qui se produit pour les rivières de Kachgar et de Yarkand qui, une fois réunies, forment le Tarim. Ces rivières continuent dans les sables, s'enlisant de plus en plus, et risquant de se perdre à diverses reprises. Elles se perdraient effectivement si les affluents venus du Nord, des régions plus proches de la montagne, ne venaient renforcer ce fleuve expirant. D'autres rivières comme le Khotan Daria sont portées sur nos cartes comme aboutissant au Tarim. C'est vrai à certains moments, mais ce n'est pas vrai tout le temps. Au moment de la saison sèche, du début de l'hiver jusqu'au printemps, le Khotan Daria est à sec, et, à son embouchure, il est à plusieurs pieds au-dessus du niveau du Tarim. D'autres rivières enfin n'arrivent jamais à se frayer un chemin dans les sables et disparaissent de bonne heure. Ainsi nous avons, grâce aux montagnes, une double ligne d'oasis au Sud et au Nord, enserrant un désert central connu sous le nom de désert de Takla Makan. Les rivières qui sillonnent ces oasis, tant qu'elles ont de l'eau, font naître de la verdure; puis à la saison sèche l'eau manque, alors c'est la ruine. Les tempêtes de sable amoncellent des obstacles dans le lit des rivières à sec. A la fonte des neiges, les cours d'eau rencontrent ces obstacles et se creusent de nouveaux lits. Tamaris et peupliers, naguère florissants, s'étiolent et meurent, et le voyageur qui se risque à travers les sables, comme Swen Hedin, ne rencontre que des forêts mortes et des lits desséchés d'une désolation plus poignante que le désert même, car le désert du moins ne s'est jamais éveillé à la vie; il n'a pas la tristesse de ce qui a péri.

Sur les populations qui habitent cette région, ce sont les Chinois qui nous ont laissé les premières et les plus sûres informations. Les Chinois, avant notre ère, établis dans les provinces septentrionales de la Chine proprement dite, étaient en butte aux incursions constantes de populations que, dans le premier millénaire avant notre ère, ils appelèrent d'abord les Hien-yun et ensuite les Hiong-nou. Ces Hiong-nou occupaient le territoire qui est aujourd'hui peuplé de tribus mongoles, mais d'après les quelques mots de leur langue qui nous ont été conservés, il semble bien que nous ayons affaire à un rameau de la grande famille turque. Contre ces Hiong-nou, les souverains chinois qui gouvernaient tous les petits États entre lesquels la Chine était alors morcelée, construisirent un certain nombre de murailles; puis, au IIIe siècle avant notre ère, lorsque le grand empereur Tsin Che-houang-ti constitua vraiment l'Empire chinois en abattant la féodalité, il réunit toutes ces défenses partielles en un système continu que nous connaissons sous le nom de Grande Muraille. Cette muraille peut nous paraître un moyen de défense un peu enfantin, il semble que nous soyons là en présence d'un effort gigantesque, disproportionné aux résultats qu'on peut en attendre; cependant les événements ont montré que cette muraille est capable de défendre le pays contre des partis de cavaliers nomades. En plein XIXe siècle, lorsque les Russes de la Sibérie occidentale étaient victimes des maraudages constants des Khirghizes et des Turcomans, le gouverneur de la province d'Orenbourg décida de fermer sa frontière, là où aucune défense naturelle ne la protégeait, avec un mur de 100 kilomètres de long. Il faut ajouter que les Russes, moins persévérants que les Chinois, n'ont jamais achevé le travail.

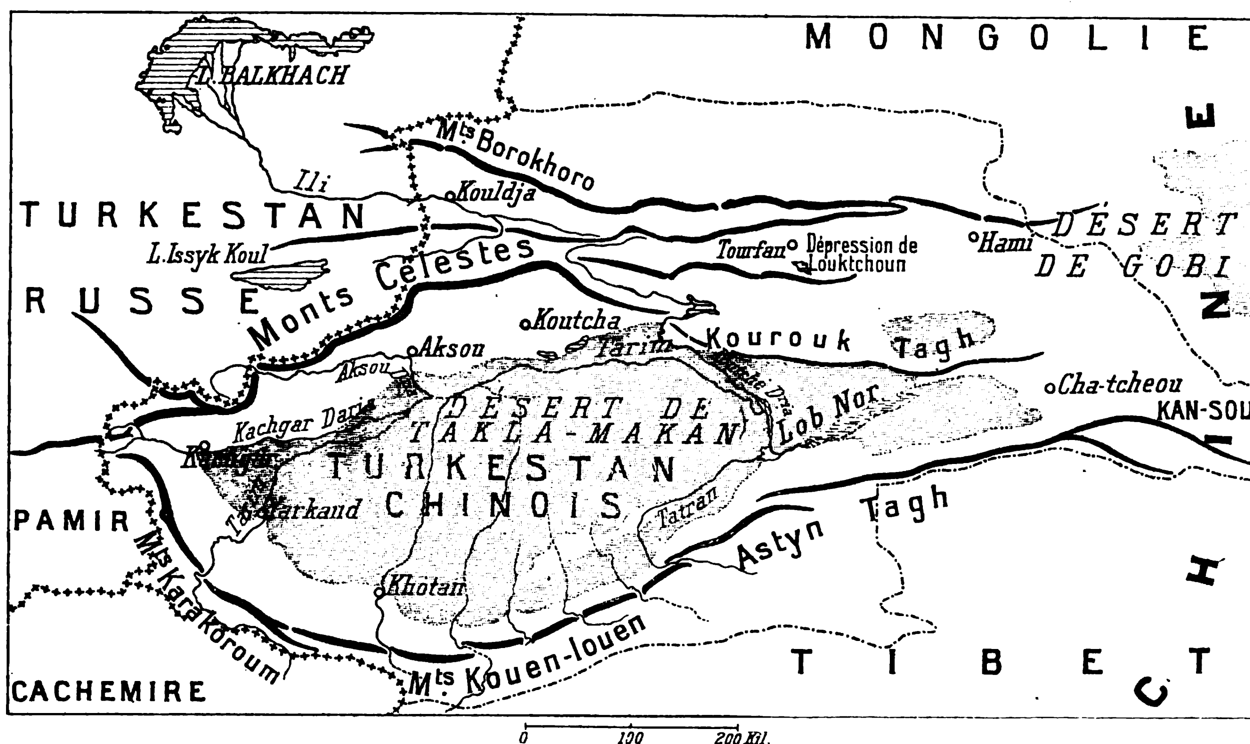
Les Chinois ne s'en tinrent pas, vis-à-vis des Hiong-

nou, à cette politique défensive et passive. Au IIe siècle avant notre ère, l'empereur Wou des Han, qui avait dirigé déjà un certain nombre d'expéditions contre les Hiong-nou, eut recours à la diplomatie pour se créer des alliances. Il avait appris de prisonniers hiong-nou qu'à l'Ouest de leur territoire, les Yue-tche s'étaient battus avec violence contre les chefs hiong-nou. Les Yue-tche, défaits en 165 avant notre ère, avaient dû s'enfuir jusque dans l'Ili. L'empereur chargea un certain Tchang-K'ien de se rendre en mission auprès de ces Yue-tche pour conclure avec eux une alliance contre les Hiong-nou. Tchang-K'ien partit en 138 avant notre ère avec une suite de cent personnes. Il fut arrêté par les Hiong-nou et dut se marier chez eux. Il fit semblant de s'habituer à cette nouvelle vie et eut des enfants. Mais il n'oubliait pas sa mission, et au bout de dix ans il put s'enfuir et arriver dans l'Ili. Quand il y parvint, les Yue-tche n'y étaient plus. Ils avaient été refoulés par de nouvelles hordes, celles des Wou-souen, et ils étaient venus s'abattre sur le royaume grec sogdo-bactrien que les Chinois ont connu sous le nom de Ta-hia. Les Yue-tche refoulèrent les Sogdiens dans la Bactriane, au Sud de l'Oxus, et s'établirent sur les riches territoires dont ils venaient de s'emparer. Plus tard d'ailleurs, ces Yue-tche, connus dans l'histoire sous le nom d'Indo-Scythes, fondèrent dans le Nord-Ouest de l'Inde un grand empire. On comprend que dans ces conditions les envoyés de l'empereur Wou aient échoué. Les Yue-tche n'avaient, une fois établis là, aucune espèce de désir de remonter vers le Nord. Ils n'avaient plus de haine bien vivace contre les peuples qui les avaient vaincus, d'ailleurs leurs cousins, et qui étaient plus misérables qu'eux. Eux aussi, ces Yue-tche étaient de la famille turque. Pas plus que les Turcs actuels de Constantinople, ils n'avaient emporté dans les terres fertiles où ils vivaient, le regret des pays stériles où ils avaient mené si longtemps la vie nomade. Tchang-K'ien, après un an de séjour chez ces Yue-tche, repartit. Il fut à nouveau fait prisonnier chez les Hiong-nou. Enfin le chef hiong-nou mourut, et en 126, l'ambassadeur chinois regagnait la cour de son maître. L'empereur, malgré cet échec, ne renonça pas à ses projets. Puisque c'étaient les Wou-souen qui avaient remplacé les Yue-tche dans l'Ili, il décida de renvoyer Tchang-K'ien auprès des Wou-souen. Le fidèle Tchang-K'ien reprit le chemin des pays où il avait tant souffert. Il fut bien reçu, mais le roi était vieux, et la mission dut revenir en Chine sans avoir pu conclure une réelle alliance. En somme, la tentative avait échoué. Cependant des ambassades de la nature de celle de Tchang-K'ien ne pouvaient être absolument stériles. Par l'étendue même de l'itinéraire qu'il avait suivi, Tchang-K'ien avait ouvert à la Chine un monde nouveau. Par une heureuse fortune, l'historien Seu-ma-Ts'ien, qui devait être de vingt à trente ans plus jeune que Tchang K'ien, nous a laissé le texte du rapport que l'ambassadeur chinois présenta à son maître lors de son retour. Il y décrit sommairement les régions qu'il avait parcourues, et nous y trouvons un renseignement d'un intérêt tout spécial. Tchang-K'ien remarqua sur les marchés de Bactriane des marchandises qu'il reconnut pour des produits des provinces chinoises du Yunnan et du Seu-tchouan. Il s'enquit du chemin qu'avaient suivi ces objets pour arriver si loin, et on lui dit qu'ils venaient par l'intermédiaire d'un riche pays situé à l'Est et qu'on appelait le Chen-tou. Chen-tou, c'est la transcription de Sindhu, la forme indigène du nom de ce fleuve Indus dont nous avons tiré, comme les Chinois, le nom même de l'Inde. C'est là, dans ce rapport de Tchang-K'ien, que nous avons le premier exemple certain de relations entre l'Inde et la Chine.

Les missions de Tchang-K'ien eurent un autre résultat, qui fut de mettre en communication effective et constante le Turkestan et l'Empire chinois. A la suite des grandes victoires des Hiong-nou sur les Yue-tche, presque tous les petits souverains qui se disputaient les points d'eau dans ce désert s'étaient reconnus les vassaux des Hiong-nou, mais à la suite de la mission de Tchang-K'ien, ils entrèrent en relations avec la cour chinoise, et les rapports diplomatiques durèrent désormais sans interruption sérieuse. Il y eut des luttes, des guerres, dont il serait fastidieux de donner ici le détail, mais il est un élément qui bientôt domina tous les autres, et dont nous devons nous occuper maintenant si nous voulons savoir quelles influences anciennes ont pu s'exercer au Turkestan chinois : c'est la propagation du bouddhisme en Asie Centrale.

Il est à peine besoin de vous rappeler l'étrange fortune de cette religion, qui a pu se répandre sur un continent immense, mais qui n'a pas su résister là où elle était née. Le cas n'est d'ailleurs pas unique ; on pourrait citer aussi celui du christianisme. Le bouddhisme est la religion du Tibet et de la Mongolie, de Ceylan et de l'Indo-Chine, de la Chine et du Japon, mais il est mort à peu près dans l'Inde propre. Malheureusement, l'histoire du bouddhisme hors de l'Inde n'a pas encore été faite. Non pas que les documents fassent absolument défaut, mais assez imprécis dans l'Inde même, difficiles d'accès dans l'Asie centrale, ils attendent en Chine, où ils abondent, que quelqu'un veuille bien les classer et les élaborer. Sur le début, il est peu probable qu'on trouve quelque chose de bien précis. Nous voyons que, parmi ceux qui ont le plus favorisé l'expansion du bouddhisme, il faut compter les princes indo-scythes, au point que l'un d'eux est resté célèbre comme une sorte de Charlemagne de la religion de Çâkyamouni, mais rien ne nous autorise à dire que ce soit eux qui aient amené le bouddhisme à se répandre au Turkestan et en Chine. Un premier texte, célèbre surtout par les interprétations très divergentes auxquelles il a prêté, montre le souverain indo-scythe en rapports avec un envoyé de la cour de Chine, en 2 avant notre ère. Cependant, rien ne montre que des missions officielles, des prédications réelles aient suivi ces premières relations. Ce n'est que plus de soixante ans après cet événement qu'on place l'introduction officielle du bouddhisme en Chine. A ce moment, l'empereur Ming des Han fit un rêve. Il vit un homme de couleur d'or, haut de seize pieds, la tête ceinte d'une auréole. Le lendemain, au récit de son rêve, ses courtisans lui dirent : « C'est le Bouddha, il est adoré dans l'Inde. » Sur quoi l'empereur envoya une mission dans l'Inde. Elle revint en 67 de notre ère, portant sur des chevaux blancs les livres saints de la doctrine nouvelle. Mais cette histoire est impossible à admettre en son point de départ : la ver-

sion même du rêve de Ning-ti suppose nécessairement une connaissance préalable du bouddhisme. On a été tenté d'admettre quelquefois que des bonzes étaient venus au IIIe siècle avant notre ère à la cour de Chine. Le texte sur lequel repose cette hypothèse est trop douteux pour que l'on puisse en faire état. Il est plus intéressant de constater qu'en 121 avant Jésus-Christ, pendant la guerre que l'empereur Wou soutenait contre les Hiong-nou, le général Houo-K'in-ping s'empara de l'homme d'or qu'adorait le roi des Hieou-tch'ou, souverain d'une tribu turque du Kan-sou. Cet homme d'or, les commentateurs chinois ont depuis longtemps déclaré que c'était une statue du Bouddha. Il y a quelques années, l'ignorance où nous étions de toutes traces effectives d'un bouddhisme ancien au Turkestan faisait naturellement naître certaines réserves au sujet de cette interprétation. Aujourd'hui, pour ma part, je serais très disposé à admettre que dès le IIe siècle avant notre ère le bouddhisme était répandu chez les Turcs d'Asie centrale. Ce serait par leur intermédiaire qu'il aurait été effectivement connu des Chinois et introduit dans la Chine proprement dite. Pour savoir par où ce bouddhisme aurait pu arriver, il n'est pas besoin d'aller chercher les Indo-Scythes à l'Ouest des Pamir, il suffit de nous rappeler que nous avons une ville au Turkestan chinois en relations directes avec l'Inde, c'est une ville de Khotan. Elle nous apparaît convertie au bouddhisme dès les premiers siècles de notre ère. Or la population de Khotan présente, d'après les études des anthropologues, un mélange assez caractéristique des particularités des races aryenne et turque. D'autre part, la tradition du Cachemire veut que Khotan ait reçu à certaines époques des émigrants de l'Inde. En tout cas, il y avait dès le début de notre ère des populations turques dans le bassin même du Tarim où est situé Khotan.



En effet, les noms mêmes des villes paraissent bien appartenir à l'onomastique turque. On en pouvait douter il y a quelques années; maintenant il y a à cela des témoignages probants. Nous avons par exemple ce fait que la ville qui est portée sur nos cartes sous le nom de Karachar, était appelée par les Chinois, au début de notre ère, Yen-ki, évidemment a transcription chinoise d'un nom indigène. Or le pèlerin chinois Hiuan-tsang, qui, au VIIe siècle, nous donne les noms sanscrits des villes du Turkestan, appelle Agni la ville antérieurement connue sous le nom de Yen-ki. Agni, en sanscrit, signifie « feu », et un sinologue anglais, M. Watters, a proposé depuis pas mal d'années de voir dans Yen-ki un mot turc *yanghi*, signifiant « feu ». Un cas unique laissait place au doute, mais une indication récemment parue dans un livre posthume de Watters lui donne un pendant dans le nom de l'ancienne ville de Kou-mo, entre Baï et Koutcha. Hiuan-tsang appelle Koumo du nom sanscrit de Baluka qui signifie « sable », et M. Watters a supposé en conséquence que Kou-mo n'était autre chose que ce mot turc *qoum*, « sable », si répandu à juste titre dans la géographie de l'Asie Centrale. Il paraît donc bien établi que les premiers noms que nous trouvons sur les bords du Tarim, dans les siècles qui avoisinent le début de l'ère chrétienne, sont bien déjà des noms turcs, et ce sont vraisemblablement ces Turcs de Khotan et de Koutcha qui ont converti au bouddhisme leurs frères du Kan-sou et ont fait connaître indirectement en Chine la nouvelle religion.

Je viens d'invoquer le témoignage d'un pèlerin chinois; ce sont en effet les itinéraires des pèlerins bouddhistes qui nous ont fait le mieux connaître la route de Chine aux Indes.

Dès le premier siècle de son arrivée en Chine, le bouddhisme suscita des dévouements très ardents.

Les masses populaires s'éprirent d'une religion qui, sous la forme du moins où elle leur arrivait, avec ses dieux et son paradis, satisfaisait beaucoup plus son besoin d'idéal et de mysticisme que le confucianisme officiel, qui est une sorte de pur rationalisme. Parmi les trois religions connues en Chine maintenant, confucianisme, bouddhisme, taoïsme, il ne paraît pas douteux que la religion étrangère, le bouddhisme, doit son succès précisément à la sécheresse du confucianisme orthodoxe. Et si le taoïsme n'a pas pris la place que le bouddhisme a occupée, c'est qu'il n'était primitivement qu'une philosophie, et que ce n'est que lorsque l'église bouddhique se fut constituée en Chine, que la ruse de politiques avisés fit du taoïsme une religion, en s'inspirant du bouddhisme dans ses pratiques et jusque dans les moindres formules de son culte.

La masse populaire chinoise se contentait de la croyance que les prêtres étrangers lui apportaient ainsi, mais des esprits plus éclairés tenaient à aller suivre sur les lieux mêmes les diverses étapes de la carrière du maître. La route était longue et dangereuse. Le cœur des pèlerins se serrait quand à la faim, à la soif, s'ajoutaient dans les « sables mouvants » ces sifflements de la bise où la tradition reconnaissait l'appel des démons. Il fallait franchir les abîmes sur des ponts de corde, descendre des montagnes à pic en s'accrochant à des crampons enfoncés dans le roc. Les survivants, parvenus dans l'Inde, tombaient souvent dans les embûches des brigands de grands chemins. Mais aux plus terribles moments, le pèlerin, timoré comme tous ceux de sa race, résigné cependant et fort de sa foi, implorait de ses vœux ardents ce dieu de la miséricorde qui dans les siècles suivants est devenu, plus justement peut-être, une déesse. Ils sont légion, ces humbles moines, de petite instruction souvent, mais de grand cœur, qui, bravant les sables ou la mer, les froids polaires du Turkestan ou l'atmosphère étouffante de l'Inde, sont allés confesser leur croyance aux grandes stations de la vie du maître, là où il est né, là où il a atteint l'illumination, là où il a prêché, là où il est mort.

Ceux qui revenaient, le dixième peut-être de ceux qui étaient partis, écrivaient souvent d'une main pieuse le récit de leurs pèlerinages; plusieurs de ces textes nous sont parvenus. Dès la fin du IVe siècle et au début du Ve, nous avons le voyage de Fa-hien; au VIe siècle, celui de Song-Yun; Hiuan-tsang voyage au VIIe siècle, Wou-k'ong au VIIIe. Deux routes principales conduisaient de la Chine proprement dite en Inde; toutes deux partaient de Cha-tcheou. La plus ancienne, celle que suivit Fa-hien, coupait droit à l'Ouest vers le Lob Nor; de là on gagnait la partie occidentale du Turkestan chinois, soit en suivant la ligne de villes qui se trouvait au Nord du Tarim, par Koutcha et Aksou, soit en allant du Lob Nor directement au Sud-Ouest vers Khotan. Fa-hien alla à Khotan par cette première route qui coupait le Gobi, au pied du Kourouk Tagh, à l'Ouest de Cha-tcheou. Au retour, il voulut revenir par mer, passa par Java, et comptait débarquer à Canton, mais, saisi par la tempête, il fut tout surpris de se retrouver un beau jour dans ce qui est aujourd'hui la baie allemande de Kiao-tcheou.

Song-Yun, au VIe siècle, évita la région de Cha-tcheou, alors troublée. Il vint par le Sud, par le Koukou Nor. Enfin la grande route du Nord qui allait de Cha-tcheou par Hami, Turfan et Karachar, est celle que prit au VIIe siècle Hiuan-tsang, de beaucoup le plus célèbre de ces pèlerins. Hiuan-tsang voyagea seize ans dans l'Inde, et après être arrivé par cette route du Nord, il revint par Khotan et le Lob Nor. Hiuan-tsang est le dernier grand pèlerin dont nous ayons le récit de voyage par l'Asie centrale; c'est aussi celui dont le souvenir est resté le plus populaire.

Dans ces dernières années, on a cependant retrouvé les notes d'un moine qui alla en Inde un siècle plus tard, Wou-k'ong. Wou-k'ong a peut-être donné quelques éléments, et vraisemblablement son nom, à un des personnages de la légende de Hiuan-tsang. Il n'y a pas très longtemps, un archéologue anglais, M. Stein, disait que partout dans le Turkestan ses interlocuteurs paraissaient connaître le pèlerin Hiuan-tsang, sinon sous son nom, du moins sous son appellation de T'ang-seng, « le moine des T'ang ».

En réalité c'est exact, mais le T'ang-seng des interlocuteurs de M. Stein n'avait que de très vagues rapports avec le pèlerin du VIIe siècle. Le nom du pèlerin avait été pris dans la tradition populaire par un romancier ingénieux qui avait donné au moine un certain nombre de compagnons tout à fait fictifs, et entre autres un certain singe très rusé du nom de Souen Wou-k'ong, dont le nom personnel Wou-k'ong me paraît bien inspiré de ce pèlerin Wou-k'ong, le dernier qui nous ait laissé des notes sur son pèlerinage. Il y a d'ailleurs une assez bonne raison pour que les noms de Hiuan-tsang et de Wou-k'ong soient restés très populaires en Chine. Tous les moines, de Fa-hien à Hiuan-tsang, avaient trouvé en Asie centrale des communautés bouddhiques florissantes, qui accueillaient volontiers le voyageur et même lui faisaient une douce violence pour le retenir plus longtemps. Mais presque immédiatement après Hiuan-tsang et Wou-k'ong, la route de l'Inde fut à peu près fermée. Au VIIIe siècle, la vague musulmane couvre et noie au Turkestan chinois l'ancien bouddhisme turc. Et désormais, comme dans l'Inde même, le bouddhisme disparaît devant l'islamisme et les sectes issues du brahmanisme. Comme, d'autre part, la Chine n'a pas une foi assez ardente pour entreprendre des croisades, c'en est fait à jamais des grands pèlerinages de la Chine vers l'Inde. Toutefois, ce bouddhisme turc a laissé quelques traces.

Dans un recueil très précieux de spécimens de la littérature populaire turque, un savant russe, M. Radlov, a noté un certain nombre de traces d'influence bouddhique. Tant qu'on méconnaissait l'existence du bouddhisme ancien chez les Turcs, on était porté à supposer que ces influences bouddhiques chez les populations turques étaient dues au voisinage des Mongols qui pratiquent le bouddhisme lamaïque. Nous avons une autre explication à proposer. Ces traces de bouddhisme, ce n'est pas quelque apport récemment venu s'ajouter à l'Islam, ce sont au contraire les restes de la religion la plus ancienne qui ait été pratiquée par les peuples du Turkestan, ce sont autant de survivances des croyances préislamiques.

Au moyen âge, les Européens ne se sont guèr

doutés des grands mouvements religieux et politiques qui s'élaboraient dans la haute Asie. Nous avons cependant sur l'état de l'Asie à la fin du XIIIe siècle le témoignage capital du grand voyageur vénitien Marco Polo. Il passa par Kachgar dans son voyage d'aller à Pékin. Il vint à Kachgar et à Khotan, passa au Lob Nor et atteignit Cha-tcheou. C'est exactement la même route qu'au VIIe siècle le pèlerin Hiuan-tsang avait suivie à son voyage de retour. Seulement, là où Hiuan-tsang avait rencontré des bouddhistes, Marco Polo trouve surtout des musulmans. Cependant des religions étrangères étaient représentées en abondance au Turkestan. On y trouvait en particulier des Nestoriens. Cette secte est arrivée en Chine de bonne heure. Vous savez qu'on a retrouvé au XVIIe siècle une inscription en syriaque et en chinois, élevée à Si-ngan-fou en 781 de notre ère, et qui relate l'arrivée dans cette ville, en l'an 635, d'un prêtre nestorien. Ce premier apostolat fut assez longtemps florissant, puis on perd ses traces, mais au XIIIe siècle, une dynastie étrangère, celle des Mongols, successeurs de Gengis Khan, règne en Chine, et les religions étrangères jouissent d'une très grande liberté. Il y eut alors nombre de communautés nestoriennes en Chine; Kachgar au Turkestan fut même le siège d'un évêché nestorien. Moins de cent ans après le voyage de Marco Polo, vers la fin du XIVe siècle, l'Asie centrale et la Chine se referment pour près de deux siècles. Une dynastie nationale est remontée sur le trône à Nankin, puis à Pékin. Ce n'est plus qu'après la découverte du passage au Sud de l'Afrique, lorsque les voyageurs arrivent par les mers du Sud, et non plus par le Turkestan, que la route de la Chine est à nouveau ouverte. En 1552, saint François-Xavier mourait aux portes de Canton. Trente ans plus tard, le Père Mathieu Ricci lançait la propagande catholique en Chine. Le Père Ricci remarquait, dans le voyage de Marco Polo, une distinction entre un pays de Cathay et un pays de Manzi. Ces deux pays lui paraissaient répondre à la Chine. En fait, le Manzi, c'est la Chine du Sud, et au contraire le Cathay, c'est simplement la Chine du Nord. Le Père Ricci le soupçonnait. Il voulut en avoir le cœur net, et il s'entendit pour qu'une mission fût envoyée d'Occident par la route même qu'avait suivie Marco Polo. On choisit pour cette mission le frère jésuite portugais Benoît de Goes, qui était en grande faveur à la cour du grand Mogol de l'Inde, le tolérant Akbar. Le Père de Goes se mit en route en 1603. Il passa à Kachgar, Koutcha, Karachar, remonta par Tourfan et Hami, et arriva enfin épuisé, après quatre ans de voyage, à Sou-tcheou au Kan-sou, juste à temps pour voir le coreligionnaire que le Père Ricci avait envoyé de Pékin au-devant de lui. Ce beau voyage, fait au début du XIIe siècle, n'a pas été renouvelé jusqu'au milieu du XIXe siècle. Le Turkestan resta à peu près fermé. Ce n'est qu'après 1850 que des tentatives nouvelles furent faites. La première eut une issue malheureuse : un des frères Schlagintweit fut assassiné à Kachgar.

Mais à ce moment, le grand Etat musulman qui paraissait se constituer au Turkestan sous Yakoub-Beg, tenta d'entretenir des relations avec les puissances avoisinantes. L'Angleterre envoya à deux reprises à Yarkand une mission sous les ordres de Sir Douglas Forsyth et, en 1872, le colonel d'état-major russe Kaulbars signa un traité de commerce avec Yakoub. Les missions dès lors se sont succédé, missions principalement géographiques, missions très glorieuses, très nombreuses, et dont il serait tout à fait impossible de donner ici la liste. Qu'il me soit permis de rappeler cependant le nom de celui qui a été véritablement le pionnier du Turkestan, c'est Prjevalski. Mais ces explorations de géographes, de géologues, de botanistes, pour inappréciables qu'elles soient au point de vue géographique, offrirent longtemps ce trait commun, de rendre très peu de services à l'histoire et à l'archéologie. Il y a quinze ans seulement que dans l'extrême Nord de la Mongolie on découvrit les premiers monuments écrits de l'ancienne civilisation turque. Presque au même moment, en 1889, à la suite de l'assassinat, sur les pentes du Karakoroum, du voyageur anglais Dalgleish, le capitaine d'état-major Bower proposa de partir au Turkestan rechercher l'assassin. Il suivit la route ordinaire par Kachgar, Aksou, Koutcha, puis continua vers Kourla et Karachar. C'est à ce moment qu'il apprit que l'assassin avait été arrêté dans le Turkestan russe. Il revint sur ses pas, et il rapporta de Koutcha un manuscrit qui est le premier monument important de l'influence hindoue au Turkestan, qui soit parvenu à la connaissance de la science européenne. Après cela, en 1893, le voyageur français Dutreuil de Rhins, qui devait mourir assassiné au Tibet, trouvait du côté de Khotan un manuscrit qui se révéla à l'examen le plus ancien manuscrit hindou connu. Entre temps, le consul russe à Kachgar, M. Petrovski, et l'agent anglais, M. Macartney, rivalisaient de zèle pour réunir tous les manuscrits et tous les objets découverts dans les sables par les chercheurs de trésors, et les envoyaient respectivement à Pétersbourg et à Calcutta. En 1898, l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg organisa une mission spéciale dans la région de Tourfan et en confia la direction au docteur Klementz. Le résultat de cette mission a été si heureux, la moisson si fructueuse, que bientôt après une mission allemande très importante partit sous la direction de M. Grünwedel, professeur à Berlin. M. Grünwedel et ses adjoints travaillèrent pendant plusieurs campagnes, mais le champ était assez riche pour que, même après tous ces travaux, il ne semble pas encore épuisé. Manuscrits de tous âges, peintures, sculptures, les environs de Tourfan ont fourni à l'archéologie plus qu'elle n'était en droit d'espérer. Ces matériaux sont pour la plupart encore inédits, et il faudra assez longtemps avant qu'on les ait tous élaborés. En même temps, le voyageur suédois Sven Hedin avait reconnu un certain nombre de villes mortes dans la partie méridionale du désert. Mais sa mission n'était pas spécialement archéologique, il ne s'est pas beaucoup occupé de fouilles. Le gouvernement de l'Inde chargea alors un de ses meilleurs agents, le docteur M.-A. Stein, d'une mission dans la région de Khotan. Cette mission opéra en 1900. Le docteur Stein releva des vestiges de la civilisation de l'ancien bouddhisme à Kachgar et à Khotan. Il se fit indiquer minutieusement les endroits où les chercheurs de trésors avaient l'habitude de trouver des objets anciens, et il alla lui-même relever toutes les ruines qui lui parurent importantes. Aussi bien du Nord de Khotan que de la

région Niya et d'Enderé, plus à l'Est, il rapporta des choses tout à fait importantes. Le docteur Stein avait cet avantage d'être un archéologue tout à fait expérimenté. Il avait poursuivi antérieurement, dans le Nord-Ouest de l'Inde, des travaux de premier ordre qui lui ont beaucoup servi dans sa dernière mission.

Jusqu'à présent la France s'était tenue à l'écart. Or, il s'est fondé, il y a quelques années, une association internationale pour l'exploration de l'Asie centrale. Elle a son siège à Saint-Pétersbourg, mais il y a dans les grands pays d'Europe des comités nationaux, et le président du comité français, qui préside aujourd'hui notre réunion, a pris l'initiative d'une mission dans l'Asie centrale. L'Institut, le ministère de l'Instruction publique, le Muséum, les Sociétés de géographie, votre Comité, ont bien voulu s'intéresser à cette entreprise, dont on m'a fait le grand honneur de me confier la direction. Voici notre programme :

Nous comptons arriver par le Transcaspien à Kachgar, et nous rendre ensuite au Nord du Tarim. Le point sur lequel nous comptons le plus, est la région de Koutcha. Koutcha est très célèbre en Chine. Lorsque la Chine eut à lutter, au début de notre ère, contre les petits souverains du Turkestan, elle y envoya un de ses meilleurs serviteurs, Pan Tchao, en réalité un écrivain qui était devenu général, et général de tout premier ordre. Il guerroya seize ans dans tout ce bassin du Tarim et eut même à lutter contre un corps d'armée indo-scythe venu de Bactriane à travers les Pamir. Ensuite, lorsqu'il eut pacifié la région, il établit son gouvernement général à Koutcha. Au cours des siècles suivants, Koutcha apparaît comme une très grande métropole du bouddhisme, l'équivalent dans le bassin nord du Tarim, de ce qu'est Khotan pour les oasis méridionales. Le rôle que Khotan a joué dans l'histoire de la peinture chinoise, rôle d'intermédiaire entre l'art de l'Asie antérieure et de l'Inde et celui de l'Extrême-Orient, Koutcha l'a joué dans l'histoire de la musique. Ce sont des gens de Koutcha qui ont donné aux Chinois des données précises sur la gamme de sept notes, qui fut adoptée de préférence à celle de cinq notes dont on s'était servi jusqu'alors. Lorsque, au VIIe siècle de notre ère, l'empereur de Chine voulut faire un présent digne de lui au souverain thaï qui gouvernait au Yunnan un État indépendant appelé le Nan Tchao, il lui envoya un orchestre de gens de Koutcha. C'est à Koutcha qu'était né au IVe siècle le célèbre traducteur bouddhique Kumarajiva ; c'est là, Khotan mis à part, que Hiuan-tsang compte le plus grand nombre de couvents dans le Turkestan chinois, une centaine de couvents, avec près de cinq mille religieux. Si les voyageurs européens n'ont pas bien exploré les environs de Koutcha, les archéologues chinois en font mention. Ils nous parlent de grottes qui sont couvertes de peintures, de sculptures, quelquefois d'inscriptions, dont nous pouvons attendre beaucoup pour la connaissance de l'ancien bouddhisme de ces régions. S'il y a espoir actuellement de jamais mettre la main sur l'une de ces importantes traductions d'ouvrages du bouddhisme, faites du sanscrit ou du chinois en turc, c'est à Koutcha que le hasard heureux a le plus de chances de se produire. De Koutcha nous irons dans la région du Lob Nor. Le Lob Nor est un lac très vagabond. Lorsqu'un premier voyageur, Prjevalski, vint dans cette région, il y a quelque trente ans, il vit un grand Lob Nor et le situa sur sa carte. Quinze ans après, le prince Henri d'Orléans y revint avec M. Bonvalot ; la nappe d'eau s'était considérablement réduite. D'autre part, et dès le début, on contesta à Prjevalski la découverte du véritable Lob Nor. Le principal adversaire de Prjevalski fut le géographe allemand Richthofen, qui vient de mourir à Berlin. Richthofen prétendit que le Lob Nor de Prjevalsky n'était pas le véritable, et qu'il fallait chercher le véritable à 100 kilomètres plus au Nord. A ce moment la position de tous ces lacs était assez peu connue pour que l'un des meilleurs connaisseurs de la géographie de l'Asie centrale, le colonel Yule, l'éditeur classique de Marco Polo, ait pu se demander si le Lob Nor ne devait pas être rapporté à 3° à l'Ouest. Depuis on a bien exploré ces régions. Cependant, il reste encore des doutes sérieux. Les théories qui avaient été soutenues naguère par Prjevalski et Richthofen, sont encore en discussion aujourd'hui. Le voyageur Sven Hedin prétend qu'il a reconnu qu'il y avait un ancien Lob Nor très au Nord du lac actuel et que ce lac ancien est complètement desséché. Mais, d'autre part, le voyageur russe Kozlov, maintient que le véritable Lob Nor est bien celui de Prjevalski. Nous ne sommes pas encore très fixés maintenant. Pour faire un peu la part des arguments de Sven Hedin et de Kozlov, il ne faut pas oublier que Sven Hedin se donne comme un disciple de Richthofen et que Kozlov est le continuateur de Prjevalski.

Nous pensons étudier un peu cette question du Lob Nor. La région nous intéresse d'ailleurs à un autre point de vue, c'est qu'elle a été autrefois un centre de civilisation assez important. Au XIIIe siècle, Marco Polo nomme dans cette région une ville de Lob qui n'existe plus, et nous ne savons pas exactement en quel site il faut la placer. Sans qu'on en voie la raison, Marco Polo ne parle d'ailleurs pas du lac. La question offrirait d'autant plus d'intérêt à élucider que Sven Hedin a reconnu l'existence, au nord de l'ancien Lob Nor, d'une ville importante où il a recueilli des documents chinois remontant au IIIe siècle de notre ère. Il en résulte, d'après les analyses publiées, que cette ville serait celle qu'ont connue les historiens chinois sous le nom de Leou-lan. Nous n'avons pas malheureusement le texte complet de ces documents, et la publication en sera retardée par la mort du savant qui devait les mettre en œuvre. *A priori*, il est assez difficile d'admettre que la ville qu'on nous propose de placer ici soit l'ancienne Leou-lan, car les deux villes que l'histoire chinoise a connues sous ce nom devaient être l'une beaucoup plus au nord, l'autre beaucoup plus au sud des positions indiquées par Sven Hedin ; le problème exige un nouvel examen.

Une fois que nous aurons fait du côté du Lob Nor ce que nous pourrons y faire, nous avons l'intention de continuer à travers le Gobi sur la région de Cha-tcheou. C'est le poste le plus avancé de la Chine vers l'Occident. Du côté de Cha-tcheou, nous avons également des raisons sérieuses de nous arrêter. En effet, nous voulons explorer en grand détail les grottes peintes que les Chinois signalent autour de Cha-tcheou. Les missions Klementz et Grünvedel ont relevé avec grand soin des grottes analogues qui se trouvent dans

la région du Tourfan ; nous voulons étudier celles de Koutcha; celles de Cha-tcheou appartiennent aux mêmes influences. Ces grottes de Cha-tcheou ne sont pas d'ailleurs absolument inconnues, elles ont été visitées par plusieurs voyageurs, notamment par M. Bonin, mais l'étude détaillée n'en a pas été faite, et nous voulons réunir tous les documents qui nous permettront d'en entreprendre une étude sérieuse. Ensuite, nous voulons gagner la région de Si-ngan-fou, qui a été à diverses reprises, pendant des siècles, la capitale de la Chine. C'est là que la cour s'était réfugiée en 1900. Cette région est très riche en souvenirs historiques. De là, si le temps et les moyens nous le permettent, nous voulons aller dans le Chan-si pour chercher encore d'anciens souvenirs du Bouddhisme. Avant le VII[e] siècle, des dynasties encore apparentées aux Turcs étaient établies dans cette région. Elles aussi étaient bouddhistes, et elles ont creusé et orné dans la région de Ta-t'ong-fou un certain nombre de grottes, avec des sculptures importantes, qu'aucun Européen n'a encore visitées. De Ta-t'ong-fou nous pousserons sur Pékin, et si enfin le temps nous le permettait, étant donné que ce n'est pas un voyage bien long, nous descendrions jusqu'au fleuve Jaune pour aller dans la région de Long-men prendre le plus de photographies possible de la dernière série de grottes qui nous resterait à étudier. Mais la réalisation de ce projet est naturellement soumise à des conditions de temps, de santé et aussi d'argent.

Je vous demande pardon d'avoir ainsi insisté sur des considérations un peu personnelles, mais c'est mon excuse d'avoir pris la parole ce soir que le voyage que je dois entreprendre dans ces régions. Ce voyage est lointain, il durera longtemps, mais nous n'avons pas à prévoir de grandes difficultés matérielles. J'espère d'ailleurs que, quoi qu'il arrive, notre labeur ne sera pas vain. C'est seulement en Asie centrale qu'il reste peut-être à trouver des monuments importants de civilisations encore ignorées.

M. Sénart, après avoir remercié le conférencier, lui a souhaité bonne chance dans sa mission au Turkestan.

L'ESPRIT NOUVEAU
EN CHINE

Il s'est produit pendant le mois de décembre à Changhaï un certain nombre de faits qui tendent à prouver l'existence en Chine d'un esprit nouveau, dont les étrangers d'Occident n'auraient pas à se féliciter. Cet esprit, se résumant dans la formule « la Chine aux Chinois », qui n'est pas nouvelle, puisqu'elle a inspiré entre autres le mouvement des Boxeurs, mais qui peut prendre des formes nouvelles et plus dangereuses, aurait été encouragé par les victoires des Japonais sur une nation européenne. Quoi qu'il en soit, il mérite d'attirer l'attention dès qu'il commence à se manifester, car il semble devoir être singulièrement contraire, au moins pour un temps, aux grands projets d'affaires que les Européens ont l'intention de réaliser en Chine, et en vue desquels les financiers anglais et français viennent précisément de conclure un accord.

Ces dispositions nouvelles de l'opinion chinoise n'échappent pas aux observateurs. Au moment même où allaient se produire les désordres par lesquels il s'est manifesté à Changhaï, le correspondant du *Times* dans cette ville, qui rentrait d'une longue absence, était vivement frappé par l'attitude que les Chinois commençaient à prendre, et il adressait à son journal, le 10 décembre, le télégramme suivant :

Après sept mois d'absence de Chine, je trouve de tous côtés l'évidence d'un remarquable changement dans le moral de cette nation et d'un mouvement incontestable de l'opinion indigène. Cette évidence existe d'un côté dans l'attitude des fonctionnaires et de la haute classe envers les étrangers qu'ils connaissent, et de l'autre côté dans l'agitation croissante des étudiants et de la classe marchande. Si l'on examine les causes de ce changement, il est difficile de surfaire l'effet moral causé dans ce pays par les défaites d'une grande puissance occidentale par le Japon. Il est impossible de nier que depuis l'issue de cette guerre les tactiques évasives traditionnelles de la Chine, son système d'obstruction par l'inertie, ont fait place à l'affirmation déterminée de la politique de la Chine aux Chinois et à une résistance délibérée et organisée à toute influence étrangère.

D'autres causes, contribuant à la confiance avec laquelle cet esprit se manifeste, se trouvent d'abord dans la conviction où est le gouvernement de Pékin que l'alliance anglo-japonaise garantit l'intégrité du territoire chinois, quoi qu'il puisse arriver; dans l'action impolitique des Etats-Unis qui, manquant de reconnaître que le récent boycottage des marchandises américaines a simplement été une manifestation d'une tendance générale anti-étrangère, ont pris une attitude de conciliation que des Asiatiques sont naturellement portés à mal interpréter. Il faut encore citer l'influence que gagnent dans les provinces une grande quantité d'étudiants à demi instruits, qui reviennent de Tokyo imbus de l'idée que la Chine est capable sans délai de suivre l'exemple du Japon. Ces étudiants, proclamant de grossières idées sur les droits souverains de la Chine et recommandant l'abolition de l'exterritorialité, imposent leurs vues aux fonctionnaires ignorants et à la haute classe. Leur influence s'accroît encore grâce à la présence dans les yamens provinciaux d'un grand nombre de conseillers et d'instructeurs japonais. Enfin, le retrait de l'escadre britannique de Chine et la réduction des garnisons alliées du Nord n'ont pas été sans effet.

Parmi les résultats les plus remarquables de la situation ainsi créée, les suivants sont ceux qui méritent le plus d'attention :

1° Tout d'abord, des efforts en apparence sincères sont faits par les autorités provinciales, suivant l'exemple de Yuen-Chi-Kaï, pour rendre leurs forces militaires efficaces avec l'aide d'instructeurs japonais. La presse indigène parle avec enthousiasme des moyens dont dispose la Chine à cet égard, comme l'ont montré les récentes manœuvres du Nord.

2° Il y a une volonté bien arrêtée, aussi remarquable à Pékin que dans les provinces, de n'accorder aucune nouvelle concession aux étrangers, et même d'essayer de recouvrer celles qui ont déjà été accordées. Ceci s'accompagne de propositions désordonnées en vue de construire des chemins de fer, d'ouvrir des mines sous les auspices des fonctionnaires provinciaux et de la haute classe, qui partout sont très occupés à organiser des bureaux du type

corrompu habituel à ce pays, et à dresser des plans de visionnaires pour la réalisation de pareilles entreprises sous une direction purement indigène.

3° Il faut noter la circulation, avec le consentement tacite des fonctionnaires, d'une méchante littérature antiétrangère du type de celle grâce à laquelle le mouvement de boycottage fut organisé dans les deux Kouang.

4° Il existe une agitation persistante entretenue par la presse indigène et des réunions publiques pour maintenir les droits souverains de la Chine contre les nations étrangères. L'esprit qui anime cette campagne a récemment été montré par l'organisation d'une ligue patriotique de la jeunesse qui propose de boycotter tous les peuples qui attenteraient à ces droits.

5° La commission de revision des traités qui, à aucun moment, n'a été disposée à faciliter les relations commerciales, est maintenant nettement obstructrice, comme cela vient d'être démontré par l'allure des négociations allemandes.

Un exemple significatif des résultats de l'attitude présente des mandarins a été fourni par les scènes scandaleuses qui se sont produites ici il y a deux jours à la Cour Mixte. L'incident n'aurait qu'une importance locale s'il n'était pas la manifestation d'une politique générale qui, à moins que les puissances étrangères ne lui répondent rapidement avec une fermeté ne laissant place à aucun doute, doit avoir des résultats très graves et mettre en danger les bonnes relations futures. Il est temps qu'une action concertée soit entreprise, spécialement par les puissances commerciales, en vue de bien faire comprendre au gouvernement chinois et aux vice-rois provinciaux quelles seront les conséquences de leurs encouragements aux tendances actuelles, des mauvais effets desquelles on devrait leur faire porter individuellement la responsabilité.

Cette dépêche semble être la première reconnaissance faite par un Anglais, écrivant du moins dans un organe de quelque importance, du grave problème extrême-oriental qui se pose à la suite de la guerre russo-japonaise. Les Anglais, avec une grande énergie et un sens pratique vigoureux mais un peu court, font généralement face aux nécessités immédiates, mais celles de demain, qu'ils aggravent parfois par leur action d'aujourd'hui, leur échappent assez naturellement. Ils n'ont vu dans la victoire du Japon qu'un moyen d'affaiblir la Russie sans se demander si leur propre situation en Extrême-Orient ne commencerait pas à être menacée dès le lendemain de ces batailles auxquelles ils avaient applaudi.

Dans son numéro du 12 décembre, où il publiait la dépêche dont nous venons de donner la traduction, le *Times* continuait d'ailleurs à ridiculiser tout ce qui a été dit du « péril jaune ». Il n'a pas hésité à déclarer que la Chine était incapable, avant de longues années, de se réformer de manière à arriver au même niveau que le Japon. « Nous le croirons, écrivait l'organe anglais, lorsque nous aurons quelque preuve tangible que les Chinois possèdent les qualités d'esprit et encore plus les traits de caractère auxquels seuls on doit attribuer la révolution sans précédent à la suite de laquelle le Japon s'est élevé à la haute place qu'il occupe parmi les nations. Jusqu'à présent, bien peu de choses en Chine promettent le même résultat. On dit que l'on a pu voir pendant les deux ou trois dernières années dans les hauts cercles officiels de Pékin des marques d'une appréciation plus exacte de la faiblesse militaire de la Chine, d'une conscience nouvelle de son ignorance et d'un désir nouveau d'apprendre. Mais il n'existe pas beaucoup de symptômes de la rénovation morale sans laquelle tous les autres changements resteraient vains. » Et le *Times*, continuant sur ce ton qui semblera assez imprudent à quiconque a été amené à réfléchir sur les très grandes qualités de la nation chinoise, se moque de cette haute classe et de ces fonctionnaires qui veulent organiser des affaires chinoises, et termine en disant que si jamais les Chinois se sont imaginé que l'alliance anglo-japonaise garantissait l'intégrité de la Chine pour permettre à ses habitants de molester les étrangers, ils se sont gravement trompés : c'est qu'ils n'ont pas lu les clauses du traité entre l'Angleterre et le Japon. « Heureusement, dit le *Times*, que le traité anglo-japonais semble prévoir très complètement cette situation. Un de ses objets, comme il est dit dans son préambule, est la préservation des intérêts communs de toutes les puissances en Chine, non seulement en assurant l'intégrité et l'indépendance de cet empire, mais y maintenant le principe des chances égales pour le commerce et l'industrie de toutes les nations. Son premier article déclare que partout où les droits et les intérêts invoqués dans le préambule seront menacés, les deux puissances contractantes entreront en communication entière et franche et considéreront en commun les mesures qui devraient être prises... Il semble désirable que le Japon et l'Angleterre s'entendent pour surveiller et discuter les développements de ce nouvel esprit en Chine et pour le maintenir dans des limites acceptables. »

De même que l'on pouvait voir dans la dépêche du correspondant du *Times* la première constatation, par un organe anglais responsable, des graves questions qui se posent à la suite de la guerre russo-japonaise en Extrême-Orient, de même cette dernière phrase du journal de la Cité, qui demande au Japon de réprimer en Chine précisément l'esprit qu'il ne peut malgré tout manquer d'y encourager, pourrait bien être le premier indice des difficultés qui s'élèveront entre la puissance occidentale et la puissance extrême-orientale qui ont renouvelé et étendu leur alliance par le traité du 12 août dernier.

***

Voici maintenant un résumé des faits qui se sont produits à Changhaï, donnant quelque raison aux appréciations du correspondant du *Times*. Le 10 décembre, le jour même où il envoyait à son journal le télégramme que l'on peut lire plus haut, il télégraphiait que, le 8, une bagarre très symptomatique s'était produite à la Cour Mixte. L'incident avait ainsi éclaté : récemment, la Cour consulaire a donné pour instruction aux assesseurs étrangers d'envoyer tous les prisonniers du sexe féminin à la geôle municipale et pas à la prison

chinoise. Deux femmes accusées d'avoir séquestré quinze jeunes filles étaient en détention préventive en attendant de nouveaux témoignages. L'assesseur britannique de la Cour Mixte donna l'ordre à la police de les amener à la geôle municipale, tandis que le magistrat chinois donnait au contraire l'ordre de les envoyer à la prison chinoise. A la suite de ces deux ordres contradictoires, une bagarre se produisit entre les agents de la police municipale et les suivants du magistrat chinois qui disait aux agents de se souvenir qu'ils étaient des Chinois et non pas des étrangers. En fin de compte, malgré tout, ces agents purent exécuter l'ordre de l'assesseur britannique.

A la suite de cet incident des réunions publiques furent organisées par les Chinois, et on menaça de boycotter tous les étrangers, à moins que l'assesseur britannique ne fût renvoyé ainsi que les inspecteurs de la police. Dans ces réunions, on demandait que l'on reconnût aux fonctionnaires chinois le droit de contrôler la Cour Mixte. Dans un discours qu'il adressait à une députation de la Chambre de commerce indigène, le taotaï de Changhaï fit l'éloge de la bravoure du magistrat chinois qui avait affirmé les droits souverains de son pays, et remercia la députation de sa manifestation de loyalisme et de patriotisme.

Bientôt l'agitation augmenta et une grève générale éclata, le 18 décembre, à la suite d'une réunion des guildes locales. Dans la crainte de désordres, il fallut convoquer les volontaires européens et mettre à terre les compagnies de débarquement de plusieurs navires de guerre étrangers. La foule réussit cependant à mettre le feu à la station de police municipale et elle délivra les prisonniers. Au cours de l'émeute, le consul allemand reçut des pierres et le vice-consul américain fut blessé. Le correspondant du *Times* donnait les détails suivants : « Une caractéristique de ce mouvement a été que les Japonais n'ont subi aucun tort ; dans certains cas, ils ont paru fraterniser avec la foule. Il devient de plus en plus évident que le gouvernement de Tokyo doit nettement prévenir le gouvernement chinois contre la continuation du mouvement anti-étranger, et prendre des mesures pour retenir ceux de ses sujets qui peuvent donner de mauvais conseils aux Chinois. »

Les désordres ont été arrêtés, en partie, grâce à la faiblesse du corps diplomatique qui, conseillé par le gouvernement chinois, a donné l'ordre de mettre en liberté les deux femmes emprisonnées, et en partie grâce à la rapidité avec laquelle les renforts ont débarqué. La Cour Mixte, fermée d'abord par l'action des autorités chinoises, put être réouverte le 23 décembre après l'arrivée à Changhaï du vice-roi de Nankin et du gouverneur de Sou-tcheou, délégués par un Edit Impérial, et qui n'insistèrent pas sur les demandes d'abord avancées par le taotaï, dont la plus audacieuse était celle du renvoi de l'assesseur britannique. En outre, le consul japonais déclarait qu'aucun de ses nationaux n'avait encouragé l'émeute, et que les hommes habillés à l'européenne que l'on avait vus dans les rangs des révolutionnaires étaient en réalité des étudiants chinois qui avaient abandonné la tresse et le costume national.

Il se peut en effet que cet élément ait contribué aux désordres, et il se peut aussi que ces derniers aient une cause locale et que, comme on le dit, le taotaï par ses encouragements aux éléments agités ait contribué à les déchaîner, mais il est impossible de ne pas attribuer, avec le correspondant du *Times* à Changhaï, un sens plus général à des événements aussi insolites. Jusqu'à présent, en effet, on n'avait pas encore vu de fonctionnaires chinois émettre des prétentions comme celles qui ont été émises à Changhaï dans les jours qui ont suivi la bagarre de la Cour Mixte. Le *Times* ne s'y est d'ailleurs pas trompé, et après avoir montré comment il était impossible pour les étrangers de renoncer à l'exterritorialité en permettant aux autorités chinoises, dans l'état où elles sont, de réaliser leur vœu de prendre la direction de l'administration et de la justice des concessions étrangères de Changhaï qui font des affaires dans lesquelles un capital de 5 milliards est engagé et un commerce annuel d'environ 1 milliard de francs, le journal anglais a terminé par le paragraphe suivant ; « Il y a toujours d'abondants sentiments anti-étrangers qui couvent en Chine, et le renversement récent de la grande puissance européenne qui a si longtemps tenu sous ces pieds le gouvernement chinois semble avoir encouragé ces sentiments d'une manière remarquable. Nous n'avons aucune appréhension en ce qui concerne la fiction évanouie du « péril jaune ». Elle supposait, entre autres choses, que toutes les races jaunes de l'Extrême-Orient étaient suffisamment semblables pour se fondre en un tout harmonieux. Le baron Suyematsu cependant, qui doit connaître sa propre nation, dit qu'il ne voit aucune chance que la Chine et le Japon poursuivent une mission commune, car les conditions et le tempérament de ces deux peuples sont essentiellement différents. C'est là une conclusion à laquelle tous les observateurs intelligents et impartiaux de l'Occident sont arrivés il y a déjà quelque temps. Mais la nouvelle situation créée par les triomphes du Japon sur une nation occidentale peut facilement avoir fait naître des sympathies plus étroites entre quelques-uns de ses sujets et les Chinois. D'après la dépêche de notre correspondant de Changhaï, il apparaît que certains Japonais de cette ville se sont permis de se mêler à la tourbe. Le gouvernement japonais, qui est notre partenaire dans la tâche de maintenir non seulement la souveraineté de la Chine, mais encore les intérêts communs de toutes les puissances et des chances égales pour leur commerce, ne perdra pas, nous en avons confiance, l'occasion de réprimer des tendances qui pourraient très facilement avoir un effet regrettable. Il est évident que c'est individuellement que des Japonais se sont mêlés au mouvement, et nous ne croyons pas que dans leur cas on puisse voir à l'œuvre autre chose qu'un accident

Mais l'esprit chinois est si ignorant et si inflammable que le gouvernement japonais ferait bien de contrôler ses sujets au dehors. »

Par cet article du 19 décembre, le *Times* précisait l'invite qu'il avait adressée le 12 au gouvernement de Tokyo, au point presque d'en faire un avertissement. Il y a là un symptôme très intéressant à noter, aussi bien quant à l'évolution de l'Extrême-Orient que quant aux futures relations entre l'Angleterre et le Japon.

R. C.

LE

RÉGIME DES CHEMINS DE FER

EN CHINE

(*Suite.*) (1)

Le régime juridique des chemins de fer chinois ayant été étudié dans le précédent Bulletin, le présent article a pour objet de passer successivement en revue les différentes lignes qui ont été accordées ou simplement projetées, en indiquant l'état des études et des travaux en même temps que la nationalité des Sociétés qui ont été chargées de ces entreprises ou qui en poursuivent l'obtention (2).

IV

LIGNES ENTIÈREMENT CONSTRUITES ET EN EXPLOITATION

Le réseau des voies ferrées entièrement construites dans la Chine propre compte à l'heure actuelle environ 2.700 kilomètres, et à peu près autant pour l'ensemble des lignes mandchouriennes. Ce chiffre, déjà peu important par lui-même, surprend encore bien davantage quand on le compare aux 41.000 kilomètres de chemins de fer sillonnant la France pourtant si petite à côté de l'immense superficie de la Chine. Mais ce n'est là que l'embryon d'un réseau dont l'origine remonte à dix années à peine et que de nouveaux projets tendent sans cesse à développer et à ramifier au cœur du vieil Empire.

1° La ligne de *Changhaï à Ou-song*, à laquelle il a déjà été fait allusion, mérite, malgré son très faible parcours, une place particulière dans une nomenclature des chemins de fer chinois. Inaugurée dès le 30 juin 1876, sa construction ne put être réalisée que grâce à un subterfuge. La maison anglaise Jardine, Matheson and C° avait en effet sollicité et obtenu du Gouvernement impérial la concession d'une route ordinaire destinée à relier Changhaï au port de Ou-song (à l'embouchure du Yang-tseu-kiang). Puis, sans demander d'autre autorisation, elle établit sur ce trajet, d'environ 18 kilomètres, la première ligne de chemin de fer qui ait fonctionné en Chine. Mais si le peuple se montra favorable au nouveau mode de locomotion, dont il usait d'ailleurs beaucoup par simple curiosité, les autorités locales au contraire furent très dépitées d'avoir « perdu la face » par suite d'une surprise. La petite ligne ne tarda pas à être rachetée, en octobre 1877, avec une très forte indemnité; les rails furent enlevés et transportés dans l'île de Formose où ils furent abandonnés. Ce n'est que beaucoup plus tard, en 1897, que, sur l'initiative du vice-roi Tchang-djé-tong de nouveaux travaux furent entrepris pour rétablir cette ligne dont une seconde inauguration eut lieu le 1er septembre 1898. Depuis cette date, elle fonctionne très régulièrement, mais son trafic est peu important.

2° *Le chemin de fer impérial du Nord*, qui compte aujourd'hui 720 kilomètres, a comme origine la petite ligne que Li-Hong-Tchang fit construire par l'ingénieur anglais, M. Kinder, en vue de faciliter l'exploitation des mines de charbon de Kaïping. Cette ligne ne tarda pas à être poussée jusqu'à Tientsin, puis l'Impératrice autorisa son prolongement sur Pékin d'une part et Chan-haï-kouan de l'autre. A peine ce nouveau tronçon était-il terminé qu'éclatait la guerre sino-japonaise. Les services rendus aux Chinois par ce chemin de fer au cours des hostilités les décidèrent à pousser plus loin encore la construction de cette ligne. Ils y étaient d'autant plus facilement portés que le Transsibérien s'avançait rapidement vers eux comme une menace et qu'ils se rendaient fort bien compte que s'ils ne prenaient pas les devants, le pays au nord-est de Pékin ne tarderait pas à être sillonné de voies ferrées construites par les Russes. Une convention fut donc passée au mois de juin 1898 entre la Compagnie impériale des chemins de fer chinois et la Hongkong and Shanghaï Bank aux termes de laquelle cette banque s'engageait à émettre un emprunt de 16 millions de taëls destiné au prolongement de la ligne au delà de Chan-hai-kouan. Cet emprunt devait être gagé sur les recettes ainsi que sur le matériel et la ligne elle-même. Cette dernière disposition souleva un conflit : le gouvernement russe protesta, en effet, contre l'hypothèque consentie en faveur d'un syndicat anglais en ce qui concernait la portion de la ligne située en Mandchourie, c'est-à-dire au nord de la Grande Muraille. Aussi un nouvel accord dut-il intervenir qui supprimait la clause litigieuse et augmentait en outre le montant de l'emprunt. En avril 1901, la ligne était terminée jusqu'à Inkou, le port de la ville de Nioutchouang, près de laquelle se trouve le raccordement avec la ligne russe de Manchourie. Construit par des ingénieurs anglais, un moment mis en échec par l'influence russe, ce chemin de fer Impérial du Nord est à l'heure actuelle exploité directement par les Chinois sous la direction du vice-roi Yuan-Chi-Kai et avec le concours d'un certain nombre d'employés anglais.

3° *Chemin de fer russe de l'Est Chinois ou de Mandchourie.* — Ainsi qu'on l'a déjà vu, la Russie s'était réservée, aussitôt après la conclu-

(1) Voir le Bulletin de novembre.
(2) Les dimensions de la carte jointe à cet article nous ont obligés à la rejeter au milieu du Bulletin, aux pages 476 et 477.

sion du traité de paix de Simonoseki, une sorte de privilège sur toutes les lignes à établir au Nord de la Grande-Muraille. Elle ne tarda pas à pousser très activement l'entreprise de voies ferrées qui, concédées à la Banque Russo-Chinoise, furent construites par la Compagnie du chemin de fer de l'Est Chinois. Cette Compagnie, au capital de 5 millions de roubles, fut constituée en décembre 1896 : elle devait se charger d'établir un réseau ferré en Mandchourie et l'exploiter pendant quatre-vingts ans, le gouvernement chinois s'étant cependant réservé un droit de rachat trente-six ans après l'ouverture de la ligne. Le réseau mandchourien s'étend actuellement sur une longueur d'environ 2.650 kilomètres, soit 1.900 pour la ligne Dalny-Moukden-Khirine-Mandchouria (station de la frontière sibérienne) et 750 pour l'embranchement Kharbin-Vladivostok. Ces voies ferrées russes, dont le Japon s'est fait concéder la partie méridionale, au sud de Kouang-Tcheng-tsé, par la paix de Portsmouth, outre leur situation excentrique, ont d'ailleurs un caractère plus particulièrement politique et ce serait sortir de notre cadre que d'exposer les complications internationales auxquelles elles ont donné et donnent encore lieu. Nous nous bornons à les mentionner, ce qui est suffisant pour faire comprendre la question des chemins de fer au point de vue exclusivement chinois auquel nous cherchons à nous placer.

4° *Ligne allemande de Tsingtau à Tsinanfou.* — Le gouvernement allemand, à la suite de l'occupation de Kiao-tcheou, a concentré ses intérêts dans la province du Chan-toung. Il a très largement contribué au merveilleux essor économique de cette province, et la construction de voies ferrées n'a pas été le dernier moyen auquel il ait eu recours pour atteindre ce but. Les Allemands ont formé le projet d'établir à travers le Chan-toung tout un réseau, dans la pensée de drainer vers le port de Tsingtau le commerce de cette province et même celui du bassin du Fleuve Jaune tout entier. A cet effet, ils ont mis à l'étude des embranchements qui, prenant comme points de départ certaines stations du Grand Central et du chemin de fer proposé de Tientsin à Tchinkiang, se dirigeraient vers le port allemand, essayant ainsi de créer une concurrence à Changhaï. Il sera d'ailleurs fait mention de ces projets un peu plus loin. Mais la « Shantung-Eisenbahn Gesellschaft » a déjà entièrement construit une ligne de 400 kilomètres partant de Tsingtau pour se diriger sur Tsinan-fou, la capitale du Chan-toung, en traversant complètement cette province et en passant par Kiao-tcheou et Tsing-tcheou.

5° *Ligne franco-belge de Hankéou à Pékin ou Grand-Central chinois.* — L'idée première de ce chemin de fer remonte à 1896. Les Chinois essayèrent à cette époque, mais vainement, de le construire avec leurs propres capitaux. N'ayant pu réussir, ils s'adressèrent à la Belgique, puissance dont le peu d'ambition politique leur paraissait le plus sûr garant de son désintéressement. Une convention fut conclue à cet effet en juin 1898, grâce à l'influence de Li-Hong-Tchang et à l'appui de la France et de la Russie, qui réussirent à faire échec à l'Angleterre dont les prétentions sur la vallée du Yangtseu étaient alors très marquées. En mars 1899 fut signé un contrat d'emprunt qui a été précédemment analysé au cours de cette étude et dont la France fournit à elle seule la majeure partie. Une société franco-belge fut constituée : elle prit le nom de Société d'étude de Chemins de fer en Chine. A l'origine, la ligne ne partait pas de Pékin même, mais de Lou-kou-tsiao, village situé à 20 kilomètres environ de la capitale ; c'est ce qui explique le nom de chemin de fer de Louhan qui lui fut donné. Le parcours de la ligne a une longueur totale de 1.300 kilomètres : ses stations principales sont Pao-ting-fou (capitale du Tcheli), Tchengting-fou, Tchang-to, Oueï-houï et Sin-yang. Le magnifique pont de plus de 3 kilomètres établi sur le Fleuve Jaune venant d'être terminé, l'inauguration de la ligne a pu avoir lieu le 9 novembre dernier et on peut la considérer comme un événement capital dans l'histoire du Céleste Empire.

6° *Chemin de fer de Tao-kou à Tse-tchou.* — Cette ligne d'environ 150 kilomètres de longueur a été construite par un syndicat anglais, le « Peking-Syndicate », dans le but de faciliter l'exploitation des centres miniers de la région en les mettant en communication avec les eaux navigables du Oueï-ho et de les relier au Grand-Central qu'elle traverse, avec Ouei-houi comme station commune. Elle est actuellement entièrement construite depuis Tao-kou (province du Honan) jusqu'à Ching-houa-cheng et en voie de construction jusqu'à Tse-tchou, ville de la province du Chansi. Il est même question de la prolonger jusqu'à Siang-yang, dans le Houpé. Mais, en juillet dernier, le gouvernement chinois a racheté ce chemin de fer pour la somme de 610.000 livres sterling.

7° *Chemin de fer de Canton à Samchoui.* — Cette petite ligne de quelques kilomètres seulement est la seule partie terminée du grand chemin de fer projeté de Hankéou à Canton qui avait été concédé à une Société américaine. Ce tronçon fut solennellement inauguré en novembre 1903, puis les travaux furent complètement abandonnés.

V

LIGNES EN CONSTRUCTION

L'ensemble des lignes en voie de construction comprend, à l'heure actuelle, plus de 1.200 kilomètres.

1° *Ligne française du Yunnan.* — Ce chemin de fer, qui a un parcours d'environ 450 kilomètres, est le prolongement de notre ligne indo-chinoise de Hanoï à la frontière du Yunnan : il part de Lao-kay pour se diriger sur Yunnan-fou, en passant par Manhao et Mongtzeu. Cette ligne a été concédée, sans garantie, au gouvernement fran-

çais, pour une durée de 80 ans, par la convention du 10 avril 1898, la Chine gardant la souveraineté de la ligne, c'est-à-dire sa police et sa protection. Une Compagnie française s'est formée en juillet 1901, au capital de 12.500.000 francs, sous le nom de Société de construction des chemins de fer indo-chinois. Plusieurs grands établissements financiers et industriels s'y sont intéressés, entre autres la Banque de l'Indo-Chine, le Comptoir national d'Escompte, la Société générale, la Société de construction des Batignolles, etc... Cette ligne traverse un pays très accidenté et un terrain des plus difficiles : les travaux ont rencontré jusqu'ici de nombreux obstacles, augmentés encore par la difficulté de se procurer la main-d'œuvre et d'assurer la subsistance des coulis employés à la construction.

2° *Lignes françaises du Chansi.* — La longueur de cette ligne est de 250 kilomètres. Elle se détache de Tchenting-fou, station importante du chemin de fer de Pékin à Hankéou, pour se diriger sur Taiyuan-fou, capitale du Chansi. Le contrat concédant cette entreprise a été signé à Changhaï le 15 octobre 1902, entre la Compagnie impériale des chemins de fer chinois et la Banque russo-chinoise qui l'a rétrocédé à la Société française de construction et d'exploitation de chemins de fer en Chine. L'emprunt émis pour la construction de cette ligne est d'un montant de 40 millions de francs. La durée du contrat d'exploitation est de 30 ans. Les travaux de cette ligne qui traverse la plus riche région minière de la Chine sont très heureusement menés : plus de 50 kilomètres sont déjà construits et la Société a, devant son succès, formé le projet de demander le prolongement de sa ligne jusqu'à Si-ngan-fou dans le Chensi (environ 600 kilomètres).

3° *Ligne anglaise de Changhaï à Nankin.* — Ce chemin de fer de près de 300 kilomètres a été, après de longues négociations, concédé à la Compagnie anglaise la « British and Chinese Corporation ». Un emprunt de 3.250.000 livres sterling a été émis en juillet 1904 et les travaux de construction ont été commencés au mois d'avril dernier. Cette ligne, établie dans une province dont la population est excessivement dense, doit passer par Changhaï, Sou-tchéou, Tching-kiang et Nankin,

4° *Ligne belge de Kaifong-fou à Honan-fou.* — Les 200 kilomètres de ce chemin de fer ont été concédés à la Compagnie générale de chemins de fer et de tramways en Chine, qui a son siège à Bruxelles. Le contrat de concession a été calqué sur celui du chemin de fer du Chansi, la Compagnie gardant l'exploitation de la ligne pendant 30 ans avec la participation habituelle de 20 0/0 aux bénéfices. Les travaux de cette ligne, qui constituera également un embranchement du Grand Central, ont été commencés au cours de cette année : il est question de la prolonger ultérieurement jusqu'à Si-ngan-fou.

5° et 6°. — Signalons pour terminer deux lignes de construction chinoise : celle *de Soua-teou à Chao-tchéou*, très courte d'ailleurs, qui se trouve dans la province du Kouang-toung, et celle de *Pékin à Kalgan*. L'entreprise de cette dernière ligne avait été concédée en principe aux Russes, mais les Chinois prétendent maintenant en effectuer seuls la construction et ils en ont même inauguré récemment les travaux.

VI

LIGNES PROJETÉES

Le nombre des projets de chemins de fer chinois est trop considérable et certains d'entre eux sont trop fantaisistes pour qu'il soit possible de les mentionner tous. Nous n'indiquerons ici que ceux qui ont été l'objet d'études sérieuses, ou qui paraissent avoir quelque chance d'aboutir. Pour plus de clarté, nous les grouperons suivant la nationalité des différentes compagnies qui sollicitent leur construction.

1° Projets français.

Chemin de fer de la Porte de Chine (Nam-quam) à Long-tchéou et Nanning-fou.—Cette ligne destinée à prolonger notre réseau indo-chinois a même fait le 5 juin 1896 l'objet d'un contrat signé à Pékin entre le Gouvernement impérial et la Compagnie de Fives-Lille. Celle-ci se chargeait de construire à forfait la ligne en question sous le contrôle de l'Administration des chemins de fer chinois. Un deuxième contrat est intervenu en 1899, mais les choses en sont toujours restées là : ce projet n'a même pas eu un commencement de mise à exécution et la Société de Fives-Lille semble bien avoir renoncé aux avantages qu'elle avait obtenus.

Il est également question d'autres chemins de fer de construction française qui relieraient *Nanning-fou* à la ville de *Pakhoï* d'une part et à *Pesé* de l'autre.

Enfin, on a parlé, mais d'une façon plus vague encore, d'une ligne qui partirait de notre concession de Kouang-tchéou-ouan pour se diriger sur Yu-ling, puis sur Nanning fou.

Tous ces projets français sont destinés, comme il est facile de s'en rendre compte, à développer les provinces du sud de l'Empire, voisines de notre colonie indo-chinoise, où nous avons les intérêts les plus grands et les plus immédiats. Le Gouvernement chinois nous aurait même réservé, par des déclarations de 1898, une sorte de droit de préférence en ce qui concerne la construction de voies ferrées dans cette région.

2° Projets anglais.

A. *Ligne de Poukéou* (en face de Nankin) à *Sin-yang* (station du Grand Central, dans le Honan). — Ce chemin de fer, destiné à relier la ligne de Changhaï-Nankin à celle de Pékin-Hankéou, aurait une longueur d'environ 500 kilomètres.

B. *Ligne de Sou-tchéou à Ning-po* en passant

par Hang-tchéou. La « British and Chinese Corporation » recherche activement la concession de ce chemin de fer dont le besoin se fait sentir, cette région étant l'une des plus riches de l'Empire.

C. *Ligne de Kaoloung à Canton.* — La colonie de Hongkong a entamé des négociations pour obtenir la construction de cette ligne dont l'importance politique et commerciale est considérable. Elle relierait en effet la terre ferme de la colonie anglaise au grand centre de Canton, et permettrait, le chemin de fer de Hankéou à Canton une fois construit, de traverser entièrement l'Empire chinois par voie ferrée de Kaoloung jusqu'aux confins de la Sibérie en passant par la capitale.

D. *Ligne de la Birmanie au Yangtseu-kiang.* — Le projet de ce chemin de fer, qui a donné lieu à des études en 1897 et en 1900, semble désormais abandonné devant les immenses difficultés matérielles de l'entreprise. Il était destiné à servir les vues de l'Angleterre sur le bassin du Fleuve Bleu en reliant sa colonie la plus voisine à la région que la politique britannique cherchait à réserver à son influence.

3° Projet franco-anglais.

Ligne du Seu-tchouan. — Ce chemin de fer de plus de 700 kilomètres de longueur qui doit partir de Hankéou pour se diriger sur Tchengtou, la capitale de la province du Seu-tchouan fait, en ce moment, l'objet d'actives négociations entre des groupes français et anglais qui ont l'intention d'en demander la concession au gouvernement impérial quand les conditions du consortium auront été définitivement arrêtées et que le tracé de la ligne aura fait l'objet d'une étude sérieuse que nécessite la région accidentée qu'elle est appelée à traverser.

4° Projet anglo-allemand.

Ligne de Tientsin à Tchinkiang (un peu en aval de Nankin). — Ce chemin de fer de près de 1.000 kilomètres de longueur ferait concurrence au Grand-Central. Son parcours serait à peu près le même que celui du canal Impérial qu'il est destiné en quelque sorte à remplacer : les principales stations intermédiaires seraient Tsinan-fou où la ligne se relierait aux voies ferrées allemandes, Yen-tchéou et Su-tchéou. Dans le but de poursuivre l'obtention de la concession de cette ligne, un accord est intervenu en avril 1903 entre la « British and Chinese Corporation » et le « Peking Syndicate » pour centraliser les intérêts des deux Compagnies en constituant la Société dite « Chinese Central Railways ». Celle-ci à son tour s'est mise en rapport avec la « Deutsche Asiatische Bank » pour émettre en commun un emprunt de 10 millions de livres sterling et faire les démarches nécessaires auprès du gouvernement chinois. Les Anglais et les Allemands ont décidé de se partager la construction de la ligne : les Allemands seraient chargés du tronçon Tientsin à la frontière méridionale du Chantoung et auraient commencé les travaux d'études d'après les informations du *London and China Telegraph.*

5° Projets allemands.

Ainsi qu'on l'a déjà vu, les chemins de fer allemands sont localisés dans le Chantoung et sont destinés à développer cette province et principalement le port de Tsingtau par des embranchements vers les autres grandes lignes chinoises.

A. *La ligne de Yen-tcheou à Kaifong-fou* mettrait les voies ferrées allemandes en rapport avec le Grand-Central.

B. *La ligne de Tetchou à Tchenting-fou* poursuit le même but en même temps qu'elle offrirait un débouché vers le Chansi.

Il est également question d'une ligne partant de *Tchefou* pour aller à *Ouei-shien*, station du chemin de fer de Tsingtau à Tsinan-fou.

6° Projet sino-portugais.

Ligne de Macao à Canton. — Ce chemin de fer serait concédé aux Portugais, en échange du droit, pour le gouvernement chinois, d'installer des douanes à Macao. Le capital nécessaire à sa construction serait moitié portugais, moitié chinois. Ce projet ne paraît d'ailleurs pas avoir de grandes chances de succès, mais il est intéressant à mentionner.

7° Projets purement chinois.

Les Chinois ont depuis peu de temps formé de nombreux projets de chemins de fer qu'ils déclarent vouloir construire exclusivement par eux-mêmes. Dans la foule de ces projets de date récente, ceux qui paraissent à peu près sérieusement conçus et mériter d'être mentionnés sont :

La *ligne de Canton à Kouelin*, dans la province de Kouang-si ;

Celle de *Kiou-kiang* (port à traité sur le Yang-tseu) à *Nanchang*, la capitale du Kiang-si ;

Celle qui partirait de *Chang-cho*, station du futur Hankéou-Canton pour aboutir à *Cheng-tchao*, dans le Hounan ;

Celle qui relierait *Changhaï à Nanchang*, en passant par Hang-tchéou.

Citons enfin deux projets de voies ferrées destinées à relier Canton à Soua-teou d'une part, à Amoy de l'autre.

Il convient de faire une place à part à la ligne *Han-kéou à Canton*. Ce chemin de fer d'environ 1.000 kilomètres avait été concédé en 1898 à la Société américaine l' « American China Development Company ». Celle-ci, après avoir mené à bonne fin la construction du tronçon de Canton à Samchoui, se trouva en présence de difficultés qui la décidèrent à accepter, au mois d'août dernier, l'offre de rachat dans des conditions fort avantageuses que lui fit le gouvernement chinois. La Société d'études franco-belge essaya alors de faire valoir un droit de préférence qu'elle prétendait lui avoir été réservé, afin d'obtenir la construction de cette ligne. Devant son échec, il fut question de constituer un syndicat franco-anglais qui pour-

suivrait l'obtention de cette concession, recherchée d'un autre côté par un nouveau groupe américain et par les Allemands. Mais toutes ces négociations se heurtèrent au mauvais vouloir des Chinois qui prétendirent se charger seuls de la construction de la ligne. L'affaire, un moment très vivement poussée, traîne donc en longueur et en est restée à cet état.

De même un embranchement destiné à relier *Pao-ting-fou* et *Tien-tsin*, qui avait été également sollicité par la Société d'études, fut brigué d'autre part par les Anglais et cette question est toujours en suspens.

VII

Telle est à l'heure actuelle, exposée d'une façon sommaire, la situation des différentes entreprises de chemins de fer en Chine. L'ensemble en est encore, à vrai dire, assez confus; car, bien que certaines d'entre elles déjà très importantes aient été menées à bonne fin, la plupart ne sont encore qu'à l'état de projet. Cette question des voies ferrées est surtout intéressante par les grandes espérances qu'elle fait concevoir : l'avenir dira jusqu'à quel point elles peuvent être réalisées.

Il semble bien, cependant, qu'il y ait en ce moment un temps d'arrêt, une sorte de période de recueillement qui se manifeste surtout d'une façon très sensible dans l'affaire de la ligne de Hankéou à Canton : les Chinois observent et attendent. Des tendances nouvelles se sont introduites dans la façon d'envisager et de traiter les questions industrielles. Un état d'esprit nouveau commence à apparaître ; il s'est traduit par des projets de réformes, par le boycottage des marchandises américaines, et dans la matière qui nous intéresse plus particulièrement, par un certain mouvement en vue du rachat des diverses lignes concédées. Le gouvernement chinois s'est fait rétrocéder celle construite par le « Peking Syndicate », il a procédé ensuite au rachat du Hankéou-Canton et d'autres encore sont menacées du même sort. La conséquence naturelle en est que les Célestes prétendent désormais construire par eux-mêmes toutes leurs voies ferrées. Il y a eu, ces temps derniers, une extraordinaire éclosion de propositions de ce genre : chaque province désire avoir son chemin de fer, et chaque jour donne naissance à un projet nouveau. Mais c'est là une exagération qui ne peut tarder à disparaître. Les Chinois seront tôt ou tard obligés de rabattre de leurs prétentions et de faire encore appel au concours des étrangers. Ceux-ci pourront-ils le leur donner dans des conditions aussi favorables pour eux qu'auparavant ? C'est ce dont il est permis de douter. Mais les financiers et les industriels des diverses nationalités devront renoncer à la manière d'agir qui a prévalu jusqu'ici et dont les Chinois ont été les premiers à profiter. A la concurrence internationale nuisible aux intérêts étrangers devra se substituer désormais une entente plus propre à ménager à chacun des avantages équivalents. Les accords de cette nature seront plus faciles aussi à faire accepter au gouvernement impérial qui ne pourra plus opposer l'un à l'autre des concurrents qui jadis se jalousaient. On le comprend d'ailleurs si bien, qu'à l'heure actuelle un groupement semblable se constitue entre des sociétés françaises et anglaises pour la construction d'un chemin de fer du Seu-tchouan.

D'un autre côté, l'ancien contrat, tel que nous l'avons exposé d'après le type de celui du Pékin-Hankéou, paraît maintenant avoir vécu. Les autorités indigènes marquent une tendance très nette à accentuer de plus en plus leur intervention directe et effective : la Chine a fait au point de vue industriel des progrès relativement considérables qui la rendent désormais opposée à une direction étrangère. Sans aller jusqu'à dire qu'une ère nouvelle commence pour les chemins de fer en Chine, il ne paraît cependant pas trop téméraire d'avancer que le gouvernement impérial n'est plus guère disposé à se montrer aussi conciliant et aussi large dans les nouveaux contrats qu'il conclura par la suite.

La situation présente n'est pas encore assez nette pour pouvoir rien affirmer : des éléments nouveaux s'agitent, le grand Empire se recueille, mais il semble permis de concevoir certaines inquiétudes en ce qui concerne l'avenir.

LE JUTE

La situation actuelle de cette industrie.
L'intérêt de la culture du jute dans nos colonies.

Dans les premiers jours de décembre, les syndicats de l'industrie du jute et des tisseurs de jute de France se sont réunis en assemblée générale à Amiens pour délibérer sur la situation critique qui est créée à leur industrie par la hausse des jutes bruts provenant de la raréfaction de la matière première. Cette nouvelle doit intéresser au premier chef une publication comme la nôtre qui, à côté des questions administratives, financancières ou purement politiques, ne doit point négliger celles qui se rapportent à la mise en valeur de nos possessions indo-chinoises.

Or, le jute est une plante d'Extrême-Orient. Il est cultivé surtout dans l'Inde anglaise, dans la province du Bengale. Comme nos fabricants se plaignent d'une hausse de prix causés par la pénurie de la matière première mise à leur disposition, il est intéressant de rechercher si, dans nos propres possessions, nous ne pourrions pas nous arranger de façon à fournir à ces industries métropolitaines ce qu'une colonie étrangère ne met plus à leur disposition. Aussi, après avoir examiné les causes de la crise actuelle et son intensité, nous demanderons-nous quelles sont les conditions de culture du jute et si, dans quel-

ques parties de notre Indo-Chine, au Tonkin par exemple, on ne trouve pas des terres susceptibles de produire ce textile.

Les filateurs de jute, réunis à Amiens, se sont plaints que les jutes bruts aient élevé leurs cours progressivement, durant les trois dernières années, d'environ 63 %. Les 100 kilos de jute brut, qui valaient en France, prix moyen du mois, 32 fr. 86, en janvier 1903, sont montés à 35 fr. 96 de mars à janvier de la même année. Ils sont retombés à 30 francs en novembre. Dans le premier semestre de 1904, les prix n'ont pas varié sensiblement, mais il en a été tout autrement durant le deuxième et surtout le dernier trimestre ; en novembre dernier, le prix était de 49 fr. 50 les 100 kilos. Depuis 1890, le prix maximum, moyenne annuelle, a été de 41 fr. 82 en 1892 et le plus bas de 29 fr. 54 en 1898. Le prix moyen de 1882 avait été de 34 fr. 48, avec un maximum de 38 fr. 05 en avril et un minimum de 32 fr. 86 en décembre.

Voici, au reste, le mouvement des prix depuis trois ans par tonnes :

	Francs		
(Premières marques)			
1902	330	—	base
1903	320	baisse	2.60
1904	360	hausse	9.25
1905 juillet	510	—	52.77
» août	485	—	45.37
» novembre	495	—	47.22
(Communes)			
1902	249	—	base
1903	274	hausse	10.12 %
1904	303	—	22.71
1905 juillet	410	—	64.55
» août	429	—	72.15
» novembre	460	—	84.81

La moyenne pour 1902 des premières marques et marques communes est de 289 fr. 50 ; pour 1905 (cours de novembre), elle est de 472 fr. 50. La hausse est de 183 francs, soit de 63 %.

Les causes de cette hausse sont de diverses sortes. La première et la plus importante est le développement considérable de la consommation sur place. Les usines locales du Bengale commencent par s'approvisionner. Il n'y a plus pour l'exportation que ce qu'elles n'ont pu voulu prendre. Actuellement, on compte à Calcutta 36 usines fabriquant le jute et produisant une valeur annuelle de 200 millions de francs. Le nombre des métiers à tisser est de 21.318. Pour bien faire saisir l'augmentation considérable de l'industrie du tissage du jute dans l'Inde anglaise, nous reproduisons ci-dessous la progression du nombre des métiers à tisser existant à Calcutta.

Nombre des métiers à tisser existant à Calcutta.

1895	9.800
1896	11.480
1897	13.465
1898	14.278
1899	14.278
1900	15.828
1901	16.640
1902	19.597
1903	19.901
1904	21.318

Avec une progression si considérable du nombre des filateurs de jute, l'Inde absorbe maintenant elle-même environ 50 % de la production de la matière première et on compte que, d'ici à quelques années, la part de l'Inde atteindra au moins 60 % de la production qui, pour l'année 1904, a été de 7.400.000 balles de 181 kg. 400 chacune. La surface ensemencée était de 2.850.000 acres.

Une autre cause de hausse est que la production du jute demeure aux Indes à peu près stationnaire. Et ce sont là les vraies raisons de la situation actuelle, car il n'y a en cette matière, à la différence de ce qui se passe pour le coton, aucune influence de la spéculation.

Devant les hauts prix de la matière première, les filateurs, — et plus encore peut-être nos tisseurs de jute métropolitains, — se trouvent dans une situation difficile. En 1903, d'après le rapport sur la situation de l'industrie textile en France, rapport fait à la commission permanente des valeurs de douane par MM. Grandgeorge et Guérin (1), la production, tant en fil qu'en toile et en sacs, était trop importante : l'industrie du jute marchait d'un pas plus rapide que la consommation ; la concurrence était alors très âpre et se traduisait par des baisses de prix désastreuses. Le même rapport pour l'année 1904 dit que le phénomène inverse à celui signalé en 1903 s'est manifesté. La consommation a rapidement absorbé les stocks ; la marchandise est devenue rare ; la filature, très engagée, a peine à suffire aux demandes ; les fabricants se plaignent de ne pouvoir réaliser sur leurs toiles et sur leurs sacs toute la hausse qu'ils doivent payer sur les fils qui, eux-mêmes aussi, n'ont pu suivre d'une manière suffisante la hausse de la matière première.

Au congrès d'Amiens, une série de mesures ont été proposées. Parmi elles, on peut citer d'abord l'arrêt partiel des usines, jusqu'à ce que l'équilibre soit établi entre les prix de vente et les prix de revient et ensuite l'essor à donner dans les colonies à la culture de ce textile, si nécessaire à l'industrie nationale.

L'importance du jute dans l'industrie textile en France ressort avec évidence des documents de la douane.

D'après le tableau du commerce et de la navigation pour l'année 1900, publié par la Direction des Douanes, les importations de jute brut avaient atteint, en cette année, 72.945.147 kilos, ce qui représente une valeur de plus de 29 millions de francs. Sur ce total, 52.756.000 kilos provenaient d'Angleterre, qui reçoit elle-même plus de 40 0/0 des exportations de jute de l'Inde, alors que, par exemple, en 1903, nous n'en avons reçu, nous, que 12,05 0/0. Le reste nous venait d'Allemagne, de

(1) Imprimerie nationale.

Belgique, d'Italie, et 19.748.283 kilos provenaient des Indes anglaises. Notre colonie d'Indo-Chine ne figurait dans ces importations que pour 1.606 kilos, alors que les importations totales de jute en France (commerce spécial) étaient de 72.945.000 kilos en 1900; ces importations atteignaient 91.006.000 kilos en 1901; 118.911.000 kilos en 1902; 71.402.000 kilos en 1903 et 87.062.000 kilos en 1904. En 1905, pendant les neuf premiers mois, l'importation a atteint 58.941.000 kilos, soit 1.290.000 kilos de moins que pendant la même période de 1904. Nous importons, à côté de ce jute brut en brins, teillé, tordu, du jute mélangé et des tissus et sacs de jute, des tapis de jute que nous achetons surtout à l'Angleterre, à l'Autriche-Hongrie et de grosses tresses et semelles en fil de jute. Mais ces importations sont quasi insignifiantes, à côté de celles du jute brut, dont nous avons donné les chiffres. Ces importations sont faites en vue d'alimenter les usines qui se sont établies en Picardie, pays dont la température très humide est très propre à la manipulation du jute. Aussi, si nous importons très peu de tissus de jute, 177.300 kilos en 1904, nous en avons exporté pour 1.305.700 kilos; de même nous n'avons importé en 1904 que 52.600 kilos de sacs neufs, alors que nous en avons exporté 4.521.000 kilos, de même l'importation des sacs de jute usagés n'a été que de 416.300 kilos, alors que l'exportation a atteint le chiffre considérable de 5.090.000 kilos. L'industrie du jute n'occupe pas, en France, moins de 50.000 ouvriers, et cela presque exclusivement dans la région picarde. Il n'est pas d'ailleurs que la France métropolitaine qui ait besoin de jute. L'Indo-Chine en importe de grandes quantités, sous forme de sacs. Le sac pèse un peu moins de 1 kilo. Or, en 1901, il est entré en Indo-Chine 9.061.000 kilos de sacs en jute et, en 1902, 9.133.900 kilos. La presque totalité de ces importations est faite pour la Cochinchine, qui est une grande consommatrice de jute, parce que c'est dans des sacs en jute qu'elle exporte ses riz, ses poivres et son coprah.

Ce textile, dont les chiffres que nous venons de rapporter, montrent la grande importance, peut être appelé un textile moderne. Il est loin d'avoir l'antique origine de la laine ou du lin. Un Homère ou un Virgile ne l'ont point chanté et il n'a guère connu, comme littérature, que sa mention dans des livres de pure science ou dans des documents statistiques. Le jute mérite tout à fait la qualification de textile moderne. Il y a moins de cent ans on pouvait encore douter du développement que prendrait son emploi. C'est en 1792 que le Dr Roxburg, envoyé en Asie par la Compagnie anglaise des Indes orientales, étudia le premier ce textile. Sur la foi de ses études, la Compagnie des Indes orientales s'employa à faire connaître le jute en Europe; mais elle y réussit si peu que, après quelques années d'efforts, elle renonça à son entreprise. Pendant trois ou quatre ans, de 1800 à 1803, il ne fut fait aucune expédition de jute des Indes en Europe. Il fallut qu'un second savant, le Dr Buchanan, étudiant les textiles, reconnût les qualités du jute pour que les envois de cette matière première en Europe reprissent, avec des fortunes diverses, mais d'une façon généralement progressive.

Le jute fut employé par quelques filatures européennes et l'Inde anglaise put bientôt le compter au rang des produits dont l'exportation est l'un des facteurs les plus appréciables de son commerce extérieur. Aujourd'hui même, en raison du développement du nombre des filatures de jute aux Indes, Calcutta domine le marché de cette matière première et est maître des cours, alors qu'autrefois ce rôle était joué par l'Europe.

Le jute est produit par le *Corchorus olitorius* ou le *Corchorus capsularis*. Ce sont, l'une et l'autre, des plantes annuelles. La première est herbacée et suffrutescente; suivant les régions, elle atteint de 1 à 4 mètres de hauteur. Sa tige est droite, ramifiée seulement dans sa partie supérieure. Les fruits des deux espèces diffèrent de forme. Leurs feuilles ne sont pas non plus identiques; mais nous n'avons pas à nous arrêter à ces détails. Disons seulement que la filasse que les deux espèces donnent est appelée « chanvre du Bengale », gunny fibre en Angleterre. Au Bengale, où la culture de ces plantes se fait en grand, on emploie indifféremment l'une et l'autre dans les districts inférieurs; mais dans le Centre et l'Est, on préfère le *Corchorus capsularis*, tandis que c'est le *Corchorus olitorius* qui prédomine aux environs de Calcutta.

Les conditions de végétation sont, du reste, identiques pour les deux espèces, nous apprend M. Henri Jumelle, dans son *Traité des plantes industrielles* (1). Toutes deux aiment les climats chauds et humides; presque tous les terrains leur conviennent, pourvu qu'ils soient frais; mais les meilleurs sont ceux qui sont argilo-sableux, avec des dépôts marneux et d'alluvions. Les plus belles qualités de fibres sont obtenues sur des terrains un peu surélevés, dans le voisinage immédiats des sols où sont cultivés successivement le riz, les légumineuses et le tabac; sur les bancs de vase et d'alluvions, sur les îles formées par les cours d'eau, sur les bords des rivières, la plante croît avec exubérance, mais le produit est plus grossier.

Le sol où l'on veut cultiver le *Corchorus* doit être bien préparé et bien ameubli; puis on sème en avril et mai, ou en juillet et août. La culture du corchorus peut et doit même alterner avec celle de la canne, de l'indigotier, voire du cotonnier ou du riz. On peut aussi en planter parmi les poivriers, ce qui diminue les frais de façon. La végétation est très rapide. On peut couper les plantes 80 ou 90 jours après les semis, quand les fleurs commencent à apparaître. Une fois la tige coupée à quelques centimètres au-dessus du sol, on la laisse se faner sur place; puis, quand les feuilles sont tombées, on la ramasse et on la réunit avec des tiges de même grandeur. Cette dernière précaution est indispensable, car, dans

(1) Chez J.-B. Baillière, éditeur, rue Hautefeuille, 19, Paris.

l'opération du rouissage, à laquelle on soumet ces plantes, les tiges grêles seraient rouies avant les plus fortes et cela aurait des inconvénients.

L'opération du rouissage est bien connue de ceux qui, en France, ont vécu dans des régions où l'on cultive le chanvre. Elle consiste à faire séjourner le textile plus ou moins longtemps dans une eau dormante. Le rouissage est terminé quand l'écorce se détache aisément. On enlève cette écorce à la main; puis, en fouettant sur l'eau les tiges réunies en petites bottes, on finit par les débarrasser de tous les tissus étrangers. La filasse tordue est ensuite exposée au soleil où elle sèche. D'après certaines évaluations, on récolte dans l'Inde en moyenne 1.420 kilos de fibre à l'hectare; mais il arrive parfois que ce chiffre est doublé comme il est parfois réduit de moitié.

Ces explications montrent à première vue que la culture du jute doit pouvoir convenir au Tonkin, et en effet, dans une série d'études publiées en janvier et février 1904 par le *Bulletin économique de l'Indo-Chine*, un ancien élève de Grignon, sous-inspecteur de l'agriculture, M. Martin de Flacourt, a écrit que beaucoup de points du Delta tonkinois et presque toutes les vallées des rivières de cette colonie remplissent les conditions désirables et sont, de ce fait, éminemment propres à la culture du jute.

Dans une note que la Direction de l'agriculture de l'Indo-Chine, — qui publie le *Bulletin*, — a mise en tête de cette étude, on lit que l'extension culturale de ce textile en Indo-Chine serait des plus utiles au développement de la colonie.

On se trouve donc en présence aujourd'hui d'une possibilité de cultiver le jute en Indo-Chine et du désir exprimé à la fois par les industriels français et par la direction de l'agriculture du Tonkin de voir profiter de cette possibilité.

Or, jusqu'ici, on ne peut pas dire que le jute soit un facteur de la richesse du Tonkin. Fin 1903, on rencontrait dans cette colonie le jute cultivé : 1° par les indigènes pour leur propre compte dans les deux huyen de Tien-lu et de Hung-nhan; 2° par des Chinois, sur les concessions de Dia, Phu-doan, Lai-xa, pour le compte d'une grande maison de tissage française; 3° sur divers autres points du Delta par des indigènes, à titre d'essai, pour le compte de la même maison.

Il faut savoir que les besoins de la consommation mondiale du jute vont grandissant d'année en d'année. C'est surtout pour la fabrication des sacs que le jute est employé. En Orient, les sacs de jute servent au transport du riz; en France, à celui des engrais, des ciments, des scories, farines, grains, etc.

Etant donné l'importance qu'a le jute dans la vie économique de l'Inde, puisque la valeur des exportations de ce textile sous toutes ses formes, jute brut, toile de jute, sacs, fil, corde, etc., a atteint pour l'année 1902-1903 plus de 342 millions de francs; étant donné aussi la crise actuelle qui accuse si nettement la dépendance dans laquelle nous nous trouvons à l'égard de l'Inde et montre que notre production indo-chinoise pourrait trouver des débouchés en France, il est à souhaiter que l'on fasse un effort décisif pour faire du jute l'une des cultures productrices de notre grande colonie d'Extrême-Orient (1).

EDOUARD PAYEN.

ASIE FRANÇAISE

L'éducation des indigènes. — Dans le discours qu'il a naguère prononcé au Conseil colonial de la Cochinchine et où il a parlé avec tant de netteté de l'organisation judiciaire dans cette colonie (voir le numéro du *Bulletin* d'octobre), M. Rodier a abordé aussi celle de l'enseignement des indigènes. Voici comment le lieutenant-gouverneur s'est exprimé à ce sujet :

Depuis de nombreuses années, la Cochinchine consacre, sur le budget local, un peu plus d'un million de francs par an à son service de l'Instruction publique. A ce chiffre d'un million il convient d'ajouter 450.000 francs, qui représentent les dépenses des budgets des provinces, des villes et des communes rurales pour les écoles provinciales, municipales et cantonales. Ces sacrifices honorent la colonie.

Plus de 16.000 élèves, filles et garçons, fréquentent actuellement nos écoles laïques.

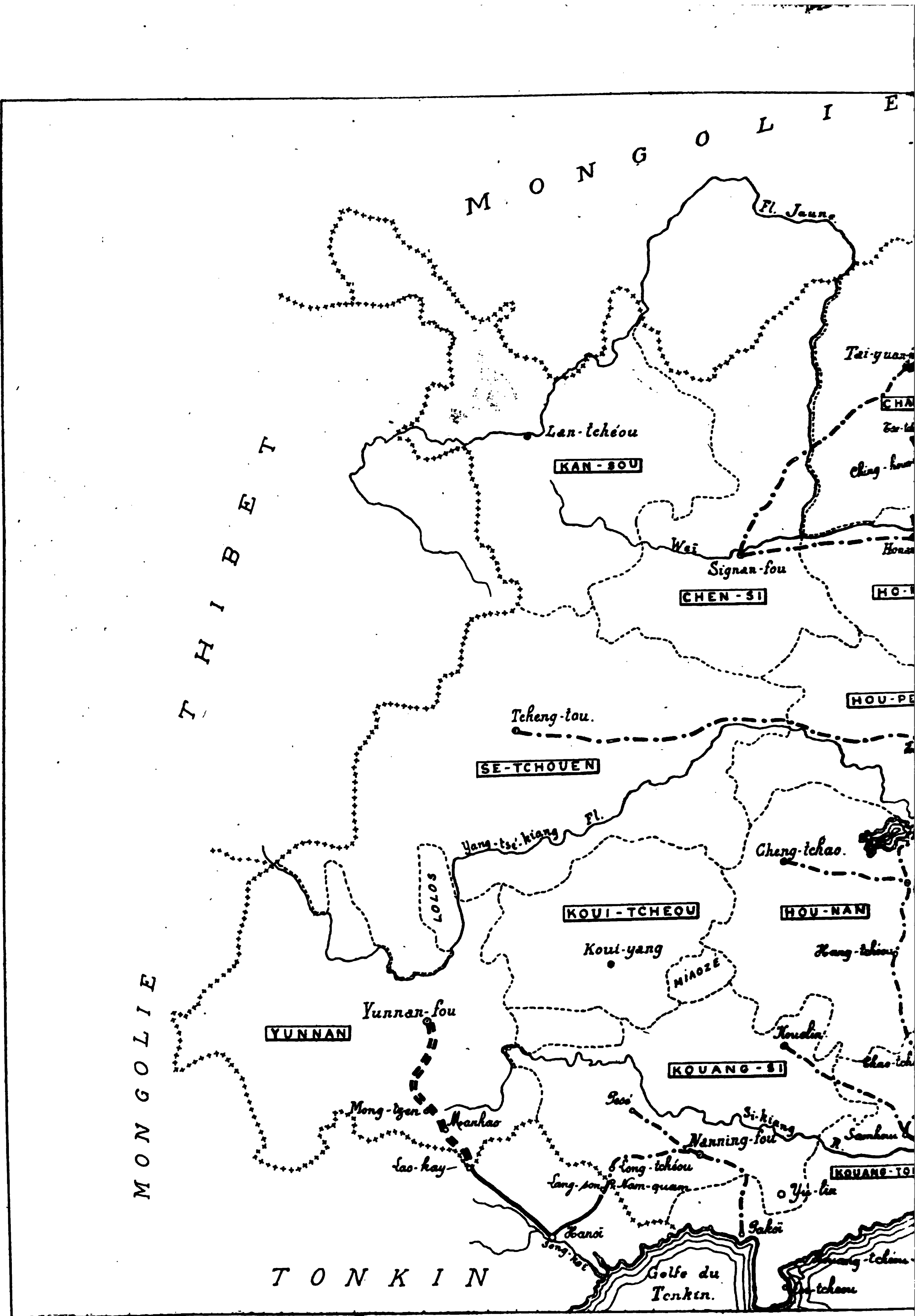
L'effort de la colonie, pour l'enseignement, est éminemment louable. En apparence, le résultat répond à l'effort. Cependant, des esprits réfléchis seront tentés de faire des réserves. Le vagabondage et la criminalité augmentant d'une manière inquiétante, il est permis de se demander si nos méthodes éducatrices conviennent bien à la mentalité des indigènes. Si le progrès a pour but de *rendre l'homme plus moral et plus heureux*, il faut reconnaître, loyalement, que ce pays ne semble pas en progrès, au moins sur ce point.

Les Annamites ont toujours considéré que l'éducation morale devait marcher de pair avec l'instruction proprement dite. L'instituteur, « *père et mère de ses élèves* », doit donner à ceux-ci, non seulement la science, mais aussi et surtout les préceptes de la morale individuelle, familiale et sociale. Ces préceptes, donnés à l'enfant, dirigeront plus tard la conduite de l'homme. Telle est la conception de la race. Il y aurait, de notre part, une grande imprudence à ne pas nous y conformer. Il est de notre intérêt bien entendu de ne point laisser nos élèves sans direction morale, sans leur donner des principes conformes à leur mentalité et capables d'accompagner l'enfant à travers toutes les circonstances de son existence de citoyen et de père de famille.

Malheureusement, nos manuels d'écoles primaires ne permettent guère d'atteindre ce but. La mentalité de ceux qui les ont composés est trop éloignée, trop différente, de la mentalité des indigènes.

Il faut à l'enfant annamite les textes séculaires dont l'esprit de ses pères était imprégné. Ce sont, d'ailleurs, d'admirables bréviaires de morale pratique. Là, il se reconnaît, les mots ont pour lui un sens profond qu'il pénètre, il en reçoit une forte impression. Ces textes,

(1) On croit que le jute pourrait être cultivé en quelques points de Madagascar et à la côte occidentale d'Afrique.



MONGOLIE
THIBET
MONGOLIE
TONKIN
Fl. Jaune
Lan-tchéou
KAN-SOU
Wei
Signan-fou
CHEN-SI
Tcheng-tou.
SE-TCHOUEN
Yang-tse-kiang Fl.
LOLOS
KOUI-TCHEOU
Kout-yang
MIAOZE
Cheng-tchao.
HOU-NAN
HOU-PE
YUNNAN
Yunnan-fou
KOUANG-SI
Mong-tzen
Manhao
Lao-kay
Pesé
Si-kiang
Nanning-fou
Long-tchéou
Yu-lin
Hanoï
Pakoï
Golfe du Tonkin.
Tai-yuan


MANDCHOURIE
Moukden
Niou-tchouang
Liao-yang
Kaïcheng
PETCHILI
Kalgan
PÉKIN
Tien-tsin
Kaïping
Golfe de Petchili
Baie de Corée
Port-Arthur
MER DU JAPON
CORÉE
Tche-fou
Weï-haï-weï
Tsinan-fou
CHAN-TONG
Yen-tcheou
Mer Jaune
Kaifong-fou
Canal
KIANG-SOU
Su-tcheou
Ying-tcheou
Tchen-kiang
Nankin
MER DE CHINE
ORIENTALE
Sin-yang
NGAN-HOEI
Sou-tcheou
Shang-haï
Hankéou
Ou-tchang
Yan-tse-kiang
Ngan-kin
Hang-tchéou
Ning-po
Kiu-kiang
Po-yang
TSE-KIANG
Nan-chang
KIANG-SI
Fou-tchéou
FO-KIEN
Formose
JAPON
Chao-tchéou
CANTON
Swatao
Hong-kong
Légende
Chemins de fer de Chine:
Ligne construite.
d° en construction
d° projetée

patrimoine de sa race, constituaient jadis une puissante école de morale.

Dans nos livres, il voit dépeint un état d'âme qui n'est pas le sien, des mœurs et une société qui ne sont pas celles des gens de sa race et de son pays. Ceux qui lui expliquent le texte ne seront pas pour lui les vieux maîtres, qui tiennent la place du père et de la mère et peuvent parler au nom des générations disparues. Enfin, dans ce pays où la commune joue le rôle social que vous savez, qui lui apprendra les devoirs envers le village, envers les notables et les autorités indigènes.

Pour ces raisons, il est profondément regrettable que l'enseignement des caractères chinois soit de plus en plus délaissé. Il devrait former la base de l'éducation en Cochinchine. On le compléterait par l'étude, obligatoire dans nos écoles, de la langue française et par un enseignement professionnel, approprié aux besoins du pays.

Depuis l'origine de l'occupation, la langue française est enseignée dans nos écoles ; quant à l'enseignement professionnel, il n'a été organisé que tout récemment. On disait : l'Annamite n'a pas de goût pour les travaux manuels, il ne recherche que les emplois administratifs. Si cela est vrai, dans une certaine mesure, pour Saïgon, ça l'est beaucoup moins pour les provinces. L'expérience l'a prouvé. Depuis le commencement de l'année 1903, en effet, quatre écoles professionnelles ont été ouvertes à Saïgon, à Bienhoa, à Thudaumot et à Gocong. Elles ont, toutes, parfaitement réussi ; certains locaux sont même devenus insuffisants. Ils vont être agrandis. Deux écoles sur quatre couvrent déjà leurs frais par la vente des travaux des élèves. Une cinquième école va être créée à Sadec pour la bijouterie, et peut-être une sixième le sera à Hatien, pour le travail de l'écaille. Actuellement, plus de 350 apprentis fréquentent les écoles existantes, où ils reçoivent l'instruction professionnelle dans des ateliers à bois et à fer, de fonderie de cuivre, de sculpture sur bois, de vannerie, de broderie, d'incrustation, etc..., chacune des écoles ayant, d'ailleurs, sa spécialité. On peut prédire, d'ores et déjà, que les travaux de nos écoles professionnelles seront, l'année prochaine, très remarquées à l'Exposition internationale de Marseille.

Au moment où M. Beau, présidant l'ouverture de la session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine, à Saïgon, a précisé les mesures qu'il avait élaborées de concert avec le ministre des Colonies, mesures sur lesquelles nous reviendrons quand nous aurons le discours du gouverneur général, il était intéressant de signaler les idées de M. Rodier. On voit qu'il s'en dégage surtout ceci qu'on devrait revenir en arrière, abandonner les idées d'assimilation en ce qui concerne l'éducation des indigènes.

A la cour criminelle de Hanoï. — Le *Journal officiel* métropolitain a publié récemment un décret excellent. Pour appliquer le principe de la politique d'association qu'il entend suivre en Indo-Chine, le ministre des Colonies a décidé que la cour criminelle de Hanoï fonctionnerait désormais comme celle de Cochinchine ; c'est-à-dire qu'au lieu de se composer toujours comme naguère de trois magistrats et de quatre assesseurs français quelle que soit la nationalité des accusés, elle sera composée de trois magistrats français et de deux assesseurs indigènes quand elle aura à juger des accusés annamites, asiatiques ou assimilés.

Cette réforme mérite d'être signalée, mais il faudrait encore réformer plus profondément encore dans le sens de la participation des indigènes, le système judiciaire indo-chinois.

Mandarins annamites en France. — On sait que dans les projets d'éducation indigène élaborés par M. Beau figure celui de faire venir chaque année en France des mandarins qui s'initieront à notre civilisation. Voici l'arrêté qui établit cette organisation :

Il est créé à Paris : une mission permanente indo-chinoise, placée sous la direction d'un haut fonctionnaire de la colonie en activité ou en retraite, et ayant pour but d'initier un certain nombre d'indigènes à la connaissance de la langue et de la civilisation française.

Le directeur et les membres de la mission ont été désignés par le gouverneur général.

Ceux-ci sont choisis parmi les mandarins, les fonctionnaires indigènes et les lettrés âgés de moins de 35 ans et, autant que possible, ayant déjà des notions de la langue française.

La durée de leur mission est d'une année, voyage compris.

Le nombre des membres de la mission est fixé chaque année par le gouverneur général, au moment de la préparation des budgets locaux.

Toutes les dépenses de la mission (solde du directeur, frais de voyage, location d'immeubles, rétribution personnelle des membres indigènes, etc.) seront réparties entre ces budgets, au prorata du nombre des membres indigènes de chaque pays qui en font partie.

Les mesures de détail relatives au fonctionnement administratif de la mission et au programme des études seront réglées par un arrêté ultérieur.

La direction des douanes et régies en Indo-Chine. — On sait que M. Morel, gouverneur de première classe des colonies, ancien résident supérieur en Indo-Chine, a été nommé, par un décret du 20 août 1905, directeur général des Douanes et Régies. A l'occasion de la prise de possession de ses fonctions par ce haut fonctionnaire, M. Broni, gouverneur général par intérim, a adressé aux chefs des administrations locales de l'Indo-Chine la circulaire suivante qui montre ce qu'on attend du nouveau fonctionnaire :

Hanoï, le 16 octobre 1905.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Morel, gouverneur de première classe des colonies, ancien résident supérieur en Indo-Chine, a pris, à la date de ce jour, les fonctions de Directeur général des Douanes et Régies auxquelles il a été nommé par décret du 20 août dernier.

En confiant, sur la demande de M. le gouverneur général Beau, la direction de cette importante administration à un haut fonctionnaire des services civils, ayant une profonde expérience des affaires indigènes, le ministre des Colonies a voulu affirmer son désir de voir réaliser le plus tôt possible toutes les réformes susceptibles d'adapter le régime fiscal de l'Indo-Chine aux mœurs des habitants et aux principes fondamentaux de l'organisation sociale des diverses races du pays. Mais, avant toute décision définitive à ce sujet, il est nécessaire de procéder à une

enquête complète sur le fonctionnement actuel des régies et sur les moyens pratiques de l'améliorer.

Ce haut fonctionnaire qui aura à concilier des intérêts quelquefois divergents, se trouverait, dès le début, en présence de difficultés insurmontables, s'il n'était assuré de trouver, auprès des autorités locales, tout le concours qui lui est indispensable. Il ne suffit point, en effet, de constater que tel ou tel impôt est notoirement impopulaire, pour en prononcer la condamnation et affirmer qu'il doit disparaître.

Le budget général de l'Indo-Chine, qui supporte la charge, plus lourde d'année en année, de l'amortissement des emprunts et des grands travaux publics en cours d'exécution, est alimenté, pour une forte part, par le produit des régies. Leur rendement ne saurait être diminué, sans risquer d'acculer le gouvernement général à l'obligation de renoncer à la grande entreprise de colonisation que la France poursuit en Extrême-Orient, depuis tantôt un demi-siècle, et qui a déjà donné de si remarquables résultats. Il apparaît donc que ce qui convient, dans les conjonctures actuelles, c'est de remédier aux inconvénients que l'expérience a spécialement mis en relief, apportant les modifications reconnues nécessaires, soit à l'assiette, soit aux règles ou aux procédés de perception de certaines taxes, qui semblent aux indigènes plus particulièrement lourdes et difficiles à supporter.

D'autre part, bien que les rapports entre les administrateurs et les agents des douanes et régies soient aujourd'hui bien meilleurs que par le passé, la collaboration des uns et des autres n'est point encore assez étroite, je dirai assez cordiale, pour produire tout l'effet souhaitable.

Les agents de la régie rendent compte, ainsi que la population, que de nombreux chefs de province, d'ailleurs de parfaite bonne foi, voient avec indifférence, sinon avec regret, le développement du régime fiscal et ne le favorisent que lorsque leur intervention est, en quelque sorte, imposée par les circonstances. Cette constatation suffit à elle seule pour entraver l'action de la régie et frapper parfois ses efforts de stérilité.

Il faut, absolument, que cet antagonisme latent prenne fin ; et je compte fermement que vous aiderez de tout votre pouvoir M. Morel dans l'accomplissement de la difficile mission qu'il a courageusement assumée.

Ainsi que me l'a télégraphié M. Beau en me faisant part du bon accueil fait par le département à sa proposition de confier cette mission à un haut fonctionnaire des services civils, il n'est pas de tâche plus belle et dont l'objet réponde mieux à ses vives préoccupations, à celles du ministre.

Signé : BRONI.

La tâche entreprise par M. Morel est lourde : il reste bien difficile d'adapter les régies aux mœurs indigènes.

Le commerce de l'Indo-Chine en 1904. — Le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* du mois de septembre 1905, le dernier qui soit actuellement parvenu en France, contient quelques indications sur le commerce général de l'Indo-Chine en 1904, comparé à celui de 1903. Déduction faite du numéraire, le commerce général de l'Indo-Chine s'est élevé, en 1904, à la somme de 517.243.000 francs. Ce chiffre représente, en chiffres ronds, à peu près 14 millions d'excédent sur celui de 1903.

Si on considère les principaux facteurs de ce total général, on constate que cette augmentation est due entièrement à une plus-value des exportations, qui ont passé de 120.448.000 francs en 1903 à 156.409.000 francs en 1904. Cette plus-value de plus de 36 millions de francs a été malheureusement ébréchée par les diminutions qui se sont fait sentir aux rubriques importations et cabotage. Les importations ont fléchi de 204.253.000 à 184.995.000 francs et le cabotage de 154.883.000 à 150.308.000 francs. Le transit a présenté une petite plus-value de 1.400.000 francs environ. La plus-value très notable constatée au chapitre des exportations est un indice plutôt favorable pour l'Indo-Chine. Il est bon qu'un pays exporte au dehors de grandes quantités de marchandises. C'est pour lui un moyen d'enrichissement assuré.

Si nous entrons dans le détail des exportations, nous voyons que c'est surtout dans ses relations avec la métropole que l'Indo-Chine a développé son commerce extérieur. Les importations vers la France ont presque doublé, ayant passé de 19.419.000 francs en 1903 à 38.237.000 francs en 1904. Les colonies françaises ont aussi très sensiblement augmenté leurs achats en Indo-Chine. Ceux-ci ont passé de 508.000 à 2.660.000 francs.

Le gros chiffre des exportations indo-chinoises est toujours celui qui traduit les expéditions de l'Indo-Chine vers Hong-kong. La valeur des exportations vers ce grand entrepôt, qui est, on le sait, le premier port du monde, était, en 1903, de 53.109.000 francs. Elles ont été, en 1904, de 57.823.000 francs. De Hong-kong sont d'ailleurs parties en 1904 beaucoup plus de marchandises pour l'Indo-Chine qu'autrefois. Il semble y avoir eu, — et là, nous ne nous occupons plus maintenant que des importations indo-chinoises, — un chassé-croisé entre Singapour et Hong-kong; alors que les importations indo-chinoises à Hong-kong s'élevaient de 10.702.000 francs en 1903 à 51.714.000 en 1904, les importations à Singapour tombaient de 59.846.000 à 13.161.000 francs. Les importations de France ont fléchi de 111 millions à 93 millions de francs. Si les exportations continuent leur marche progressive de l'an dernier, il est vraisemblable que la France verra de nouveau les importations qu'elle fait dans sa colonie prendre un certain essor.

Il faut cependant noter que les importations de France en Indo-Chine ont été influencées durant toutes ces dernières années par les grands travaux publics qu'on a exécutés dans toutes les parties de cette colonie d'Extrême-Orient et que, avec le ralentissement qui peut se produire dans ces entreprises, les entrées diminueront. Déjà en 1904, on n'a introduit que 261 tonnes de voitures de voies ferrées contre 893 en 1903 et 83 tonnes de caisses de voitures ou de wagons contre 851 en 1903. La grande loi économique que les produits s'échangent contre des produits a été troublée dans son jeu, durant les dernières années, car c'était sur des fonds d'emprunt qu'on achetait tout ce qui arrivait dans les ports indo-chinois pour servir à l'outillage économique du pays.

Voici le document statistiqueque nous commentons ci-dessus :

1° IMPORTATIONS (VALEURS) :

		1904	1903
De France		93.657.214	111.140.305
Des colonies françaises		3.328.122	3.160.881
Des autres pays d'Europe		5.066.077	6.429.626
Des pays d'Extrême-Orient	Chine, Japon	14.176.382	21.880.622
	Birmanie, Siam	8.297.457	4.389.313
Des entrepôts de	Hong-kong	51.714.527	10.702.989
	Singapour	13.161.706	59.846.470
Des autres pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie		6.385.244	8.931.184
Totaux		195.786.729	226.481.390
A déduire : Numéraire		10.791.065	22.227.518
Net		184.995.664	204.253.872

2° EXPORTATIONS (VALEURS) :

		1904	1903
Vers France		38.257.377	19.419.285
» colonies françaises		2.660.130	508.807
» autres pays d'Europe		3.519.423	416.837
» pays d'Extrême-Orient	Chine, Japon	14.272.384	14.630.293
	Birmanie, Siam	2.126.381	2.031.761
» les entrepôts de	Hong-kong	57.823.190	53.109.491
	Singapour	7.135.381	7.835.443
» autres pays d'Asie, d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie		3.078.056	26.854.300
Pour la réexportation	France et colonies	452.071	2.085.243
	Etranger	5.626.957	8.740.062
Totaux		164.951.350	135.652.865
A déduire : Numéraire		8.541.504	15.204.360
Net		156.409.846	120.448.505

Le mouvement du transit de 1904 se décompose comme suit :

	1904	1903
De Hong-kong au Yunnan	15.519.236	14.209.523
Du Yunnan à Hong-kong	8.867.534	9.200 153
D'Europe au Yunnan	138.656	29.143
Du Kouang-si au Yunnan	2.848	741
De Hong-kong et du Kouang-si au Kouang-si	31.437	8 440
Sur Battambang	675.156	706.656
De Battambang à Hong-kong	281.250	»
Sur le Siam	14.005	6.363
Totaux	25.530.122	21.161.019

Le cabotage indo-chinois, déduction faite du numéraire, s'est élevé, en 1904 :

	1904	1903
Aux entrées	74.638.118	73.397.231
Aux sorties	75.670.151	81.486.222
Totaux	150.308.269	154.883.453

Le commerce général de l'Indo-Chine, en 1904, comparé à celui de 1903 s'établit donc comme suit (déduction faite du numéraire) :

	1904	1903
Importations	184.995.664	204.253.872
Exportations	156.409.846	120.448.505
Transit	25.530.122	24.161.019
Cabotage	150.308.269	154.883.453
Totaux généraux	517.243.901	503.746.840

Le repeuplement du Haut-Tonkin. — Une circulaire était adressée récemment par l'administration supérieure à tous les chefs de province au sujet d'une tentative à faire pour le repeuplement des hautes vallées tonkinoises et notamment de celle du fleuve Rouge.

La présence des coulis snr les chantiers du chemin de fer de Yen-bay Lao kay était une occasion des plus favorables. On devait chercher, par des avantages accordés à ces indigènes, à les retenir dans la haute région où ils auraient créé des villages et mis en valeur le pays.

Le *Courrier d'Haïphong* exprime des doutes sur les chances de succès de cette tentative. Et tout d'abord l'expression : « repeuplement » lui semble impropre. Nous ne croyons pas, dit-il, que les hauts bassins du fleuve Rouge, de la rivière Claire, du Song-gam et du Song-chay aient jamais été très peuplés.

Pour ceux qui ont parcouru ces régions aux forêts épaisses, aux brousses impénétrables, il n'y a nulle trace d'anciens villages, d'anciennes cultures, si ce n'est dans quelques rares élargissements de vallons.

L'Annamite du Delta a une terreur instinctive de la haute vallée. Quand on lui demande la raison de cette répulsion, il répond : « Y en a l'eau beaucoup mauvaise. »

Et cette résistance est impossible à vaincre. Chacun, ajoute notre confrère, peut faire l'expérience de ce fait sur une petite échelle. Demandez à un boy de province du bas Tonkin de vous accompagner dans la haute région; il fera mille difficultés, et s'il ne refuse pas, ce qui arrive très souvent, il vous demandera un prix de salaire exorbitant. Encore, a-t-il le ferme espoir de retourner au hameau familial ses services achevés.

L'envoi par recrutement, forcé en majeure partie, des 10.000 coolies de Lao kay en est une nouvelle preuve. Il a fallu leur promettre bonne solde, bon gîte, des spectacles.

Combien sur ces 10.000 Annamites de la région deltaïque consentiront à se fixer dans la haute région? Il sera intéressant de le noter.

Un de nos confrères disait dernièrement qu'il eût fallu laisser faire les missionnaires. Ceux-ci auraient peuplé ces régions désertes.

Nous ne le croyons pas.

Les missionnaires comme les autres sont impuissants à accomplir pareille tâche.

Qu'on nous dise quel pays désert du Tonkin ils ont peuplé avec leurs adeptes?

Je me souviens qu'en 1898 un chef de bataillon commandant le cercle de Bac-quang, M. le commandant Brenot, fit une tentative de ce genre. Il s'adressa au missionnaire de Tuyen-quang, le Père Chotard, qui avait formé une chrétienté dans cette ville, sous le canon de la citadelle.

Il lui demandait quarante familles auxquelles il accordait des terrains de plaine dans la région qui entoure Bac-quang, des avantages considérables, avances d'outils, d'argent, etc.

Le Père Chotard, après avoir vainement fait appel à tous ses chrétiens, dut répondre au commandant Brenot qu'aucune famille de sa chrétienté ne voulait se rendre dans la région de Bac-quang réputée malsaine. Ce mot : « malsain », pour l'Annamite du Delta, s'applique à toutes les régions montagneuses dont il a horreur.

Une autre tentative a été faite plus récemment dans le bas Song-chay, à Phu-yen-binh, par le Père Girod, qui a groupé une vingtaine de familles catholiques à 200 mètres du poste, et depuis trois ans, cette petite colonie, venue en grande partie de la région plus haute de Yen-bay, végète sans pouvoir essaimer dans la vaste plaine qui se déroule sur la rive gauche du Song-chay jusqu'aux montagnes de Tuyen-quang. Elle se contente de cultiver ses quelques rizières basses qui sont, comme toutes celles de la région, d'une fertilité surprenante.

Et notez que cette région de Phu-yen-binh, située dans le moyen Tonkin, est une des plus saines que je connaisse. En dix-huit mois, dans une compagnie de légion qui occupait ce poste, on n'a pas compté un décès.

CHINE

Un traité japonais relatif à la Mandchourie. — On se rappelle que le traité de paix de Portsmouth, par lequel la Russie cédait au Japon son bail sur le Liao-toung et le chemin de fer de Mandchourie jusqu'à Kouang-tcheng-tse (Chang-toung), prévoyait que ces cessions ne seraient valables, ainsi que les conditions dont elles étaient entourées, et entre autres le droit pour le Japon d'avoir des gardes militaires le long de la ligne, que lorsque la Chine les aurait ratifiées. Des négociations ont été engagées dans ce but à Pékin par le baron Komoura, et elles ont été très prolongées, les Chinois ne désirant évidemment pas reconnaître au Japon des droits en Mandchourie. A un moment même, on a cru que les pourparlers seraient rompus, et la presse japonaise commençait à prendre un langage menaçant. Cependant, au milieu de décembre, le traité était conclu. Il n'a pas été publié; mais en voici le résumé, d'après le correspondant du journal *Asahi* à Pékin :

1. — Il est stipulé que le bail cédant au Japon la péninsule du Kouang-toung expirera en 1923.

2. — Le chemin de fer au sud de Chang-toung sera livré au Japon, mais la Chine pourra le racheter à bref délai si la Russie abandonne les parties septentrionales du réseau mandchou. Des embranchements pourront être construits reliant Sin-min-ting à Moukden et Ang-toung, sur le Yalou, à Moukden.

3. — Le Japon aura le droit d'avoir des gardes de chemin de fer.

4. — La Mandchourie sera évacuée en dix-huit mois.

5. — Le Japon tiendra les télégraphes militaires dans les mêmes conditions que les chemins de fer.

6 à 8. — Des garnisons et des consulats seront créés à Niou-tchouang, Moukden, Ang-toung, Kirine, Chang-toung

et autres endroits. Les Japonais ne pourront résider et faire des affaires que dans ces places.

9. — Le bureau des douanes de Niou-tchouang sera immédiatement restitué à la Chine.

10. — On ne pourra exploiter les mines de charbon qu'à Moujoun et à Yentaï.

11. — Le papier-monnaie militaire sera rapidement racheté, et l'administration militaire japonaise disparaîtra avec l'occupation.

D'après d'autres renseignements, seize villes de Mandchourie, y compris Kharbine, seraient ouvertes au commerce étranger.

Comme on le voit, les renseignements relatifs à ce traité sont encore très incertains et très insuffisants.

Un accord sino-allemand. — Nous avons signalé dans nos derniers Bulletins la tendance du gouvernement allemand à prendre une attitude plus discrète en Chine et à s'entendre avec le gouvernement chinois. Il vient d'en donner une nouvelle preuve. Après avoir proposé, comme on sait, le rappel des petites garnisons internationales établies sur la route de Pékin à Takou et à Chan-haï-kouan, le cabinet de Berlin vient de conclure avec la Chine un arrangement douanier aux termes duquel les clauses de l'accord du 17 avril 1899 relatives aux douanes de Kiao-tchéou ont été abrogées et remplacées par des stipulations plus favorables à la Chine.

Les Allemands avaient bien admis qu'un poste de douanes impériales chinoises existât à Tsing-tau, mais ce poste était soumis, de la part des autorités allemandes, à un grand nombre de restrictions. A l'avenir, les douanes chinoises auront à Tsing-tau la même situation que dans n'importe quel port à traité. Elles seront administrées de la même façon. Elles pourront prendre immédiatement connaissance de toutes les marchandises entrant dans le port à bord des navires indigènes ou étrangers, et des droits sur la base des tarifs prévus par les traités seront levés sur les marchandises passant dans la circulation commerciale chinoise, même locale.

La Chine paiera à l'Allemagne 20 0/0 des droits d'importation comme contribution aux dépenses de l'administration locale. Cet arrangement a pour but de permettre de supprimer les postes de douane qui avaient été établis aux confins du territoire chinois et du territoire cédé à bail à l'Allemagne.

L'arrangement n'est d'ailleurs que provisoire et pourra être modifié au bout d'un délai de cinq années.

Les étudiants chinois à Tokyo. — Nous avons signalé à plusieurs reprises qu'un grand nombre d'étudiants chinois s'étaient rendus depuis quelque temps au Japon. Cette affluence n'est pas sans inconvénients, et récemment les étudiants chinois se sont mis en grève à la suite d'un règlement que les autorités japonaises avaient édicté pour imposer certaines conditions à leur séjour. Le gouvernement de Tokyo assure qu'un certain nombre de ces étudiants sont une cause de troubles par la vie peu morale qu'ils mènent, et d'autre part qu'il faut éviter qu'ils ne soient exploités par des logeurs sans scrupules. Quoi qu'il en soit, à la publication du règlement, 9.000 étudiants chinois se sont mis en grève. Ils ont voté un manifeste qui donne une pauvre idée de leur sens pratique et qui ferait penser à la littérature la plus échauffée des révolutionnaires russes. Ce manifeste fait observer que nulle part les étudiants ne sont soumis au contrôle administratif en dehors des murs des universités, et que, maintenant que l'esclavage est moribond en Occident, les Japonais cherchent à le faire revivre en Orient, en contrevenant aux devoirs de la civilisation et aux clauses de sa propre constitution. En terminant, les étudiants chinois se déclaraient prêts à mourir libres plutôt qu'à vivre esclaves.

Au bout de quelques jours, cette grève s'est terminée, mais non sans qu'un assez grand nombre d'étudiants chinois soient retournés dans leur pays, en parlant de fonder à Tien-tsin de grandes écoles où aucun Japonais ne serait admis à enseigner.

Ces étudiants chinois rentrent dans leur pays avec des idées à moitié digérées sur les institutions et les inventions de l'Occident, et aussi une hostilité profonde contre la dynastie mandchoue. Ils appartiennent trop souvent au genre d'hommes les plus propres à déchaîner des troubles et les plus incapables de faire aboutir un mouvement révolutionnaire à quoi que ce soit de défini et d'avantageux.

JAPON

La liquidation de la guerre. — Le Japon est actuellement occupé à liquider les suites de la guerre, et une des premières mesures à décider dans ce sens était la reprise des relations diplomatiques avec la Russie. Le gouvernement de Tokyo a avisé celui de Saint-Pétersbourg qu'il avait nommé M. Makino Nobouaki, ministre à Vienne, au poste de ministre en Russie. On annonce d'autre part que M. Bakhmetef, agent diplomatique de Russie à Sofia, a été nommé ministre à Tokyo.

D'autre part, les mesures militaires nécessitées par la guerre sont peu à peu rapportées. C'est ainsi que la flotte japonaise combinée a été dissoute et que l'amiral Togo a été nommée chef des forces navales. On a dissous également le grand quartier général de Mandchourie, et le maréchal Oyama reprend ses fonctions de chef de l'état-major de l'armée.

L'amiral Togo, dans sa proclamation d'adieu aux officiers et marins de la flotte, leur demande de rester toujours dans un état de préparation parfaite, et conclut par ces mots : « Vainqueurs, raffermissez la jugulaire de votre casque. »

Les forces permanentes japonaises resteront d'ailleurs, comme il avait été dit il y a déjà quelque temps, plus considérables qu'elles n'étaient avant la guerre. Quatre divisions nouvelles seront créées pour lesquelles on a inscrit au budget un crédit de 10 millions de yen, soit un peu plus de 25 millions de francs.

Subventions à la navigation japonaise. — A l'une des séances de la dernière session du Parlement japonais, un député propose la réduction des indemnités allouées aux compagnies de navigation. A la Chambre haute comme à la Chambre basse, son projet rencontra de nombreux approbateurs ; cependant sa motion fut rejetée parce que mal rédigée et que d'autre part les promesses de subventions accordées aux compagnies de navigation étaient valables pour quelques mois encore, sauf celles qui sont expirées depuis janvier 1904, qui n'ont pu être renouvelées à cause de la guerre et pour lesquelles une décision immédiate est nécessaire.

Toutefois il est plus que certain qu'un second débat sera soulevé dans la session qui va s'ouvrir en décembre pour savoir s'il y a lieu de renouveler les promesses de subventions, accordées jusqu'à présent.

Voici les cas sur lesquels la Chambre japonaise aura à statuer :

La Nippon Yusen Kaisha (la Compagnie japonaise des bateaux à vapeur). — *Ligne de Yokohama à Melbourne*. Subvention allouée : 525.658 yen. Expiration : mars 1906. — *Ligne de Bombay à Yokohama*. Subvention allouée : 178.785 yen. Expiration : mars 1906. — *Ligne de Kobé-ports coréens*. Subvention allouée : 550.000 yen. Expiration : septembre 1905.

La Osaka Shosen Kaisha (la Compagnie de vapeurs à Osaka). — *Ligne de Kobé-Corée*. Subvention allouée : 30.000 yen. Expiration : septembre 1905.

En outre expirent à la fin de l'année courante les promesses à la Nippon Yusen Kaisha pour les *lignes de Yokohama-Bombay, Kobé-Nord de la Chine, Kobe-Vladivostok, Kobé-Otasu, Aomori-Mororan*. Toutes ces lignes recevaient des indemnités dans le seul but d'encourager la navigation.

Le ministre des Voies et communications et le gouvernement de Formose accordent d'autre part les subventions suivantes dont quelques-unes se renouvellent annuellement, les autres expirent à la date indiquée.

La Osaka Shosen Kaisha. — *Ligne de Formose à Itsubara, Masan, Mokuho, Gunsan*. Subvention annuellement renouvelée de 7.168 yen.

La Nippon Yusen Kaisha. — *Ligne d'Ogawara (îles Bônin)*. Subvention : 17.200 yen. Expiration : mars 1904.

Navigation à travers les îles Bônin. Vapeurs des particuliers : *Salo-Fukukichi*, 480 yen ; *Asanuma-Jonasuki*, 300 yen ; *Maeda-Kihei*, 120 yen. Expiration : mars 1904.

La Oki Kisen Kaisha (la Compagnie des vapeurs d'Oki). — *Ligne de Oki à Idzumo*. Subvention : 6.000. Expiration : mars 1904.

La Taiyo Shosen Kaisha (la Compagnie des vapeurs du Soleil). — *Ligne de Liou-kiou*. Subvention : 18.000 yen. Expiration : mars 1904.

La Okinawa Kaisen Kaisha (la Compagnie des navires d'Okinawa). — *Ligne de Okimawa*. Subvention : 16.000 yen. Expiration : mars 1905.

La Nippon Yusen Kaisha. — *Lignes du Hokaïdo (Yéso)*. Subvention : 127.331 yen. Expiration : octobre 1905.

Les bateaux à vapeur de Fujiyama-Yakichi. — *Lignes du Hokaïdo*. Subvention : 61.511 yen. Expiration : mars 1906.

Les bateaux à vapeur de Okura Kihachiro. — *Lignes du Hokaïdo*. Subvention : 1.200 yen. Expiration : mars 1906.

La Nippon Yusen Kaisha. — *Ligne de Hakodaté à Otsu*. Subvention : 4.000 yen, renouvelée chaque année.

Les vapeurs de Watanade Kumashiro. — *Ligne de Hakodaté-Otsu*. Subvention : 3.000 yen, renouvelée chaque année.

La Osaka Shosen Kaisha. — *Lignes de Formose et du sud de la Chine*. Subvention : 575.792 yen, renouvelée chaque année.

La Nippon Yusen Kaisha. — *Ligne de Kobé-Keelung*. Subvention : 59.208, renouvelée chaque année.

Les vapeurs de Kata Kinzaburo. — *Ligne de Kobé-Keelung*. Subvention : 5.000 yen, renouvelée chaque année.

Les promesses des subventions qui étaient expirées l'année dernière n'ont pu, comme nous le disons plus haut, être continuées à cause de la guerre. Le total de toutes les indemnités s'élèvent à 2.166.753 yen, desquels la Nippon Yusen touche à elle seule 1.463.162 yen. Aussi la grande compagnie de navigation nippone se sent-elle menacée par les dispositions que l'on veut prendre à la Diète japonaise.

La guerre russo-japonaise a augmenté le nombre des navires japonais de 10 0/0. Les vapeurs non subventionnés se mettent à faire la concurrence à ceux soutenus par l'Etat. Il est très possible que le gouvernement soit déchargé en partie des subventions qu'il accordait aux compagnies de navigation ; les changements survenus en Mandchourie ne sont pas peu pour le déterminer à prendre cette voie.

D'autre part, le gouvernement nippon sera obligé d'accorder de plus fortes subventions à certaines lignes dont l'existence est menacée par la concurrence étrangère. De l'avis de nombreux députés nippons, il faut accorder le moins de subventions possibles aux grandes compagnies. Le gouvernement s'apprête à libérer ces compagnies de sa tutelle, et ainsi il remédiera à l'état des choses :

M. L. D.

Commerce japonais. — M. Chohei Shirasu a fait une monographie très intéressante intitulée : « Le développement du commerce japonais et son influence sur la civilisation japonaise. »

Le premier chapitre contient en quelque sorte l'historique du commerce japonais jusqu'à 1868, époque où la période féodale se termina en fait au Japon. C'est en 1868 que les premières machines européennes furent importées au pays du Mikado. Selon M. Shirasu, la guerre contre la Chine eut sur le développement du Japon une influence capitale et elle décida en partie des progrès économiques du pays ; ces progrès furent,

on le sait, incomparablement rapides. On s'en aperçut dès la fin du dernier siècle.

Le nombre des compagnies de transport passe de 237 en 1875 à 536 en 1898, et le capital qui les faisait vivre de 89.960.836 yens à 197.233.421. La flotte de commerce qui, en 1891, n'avait que 607 navires en comptait 1.221 en 1899, le tonnage en était passé de 95.000 tonnes à 510.000 ; en 1871 il y avait en outre 835 voiliers jaugeant 50.000 tonnes et, en 1899, 3.322 voiliers et 287.000 tonnes.

En 1882 il n'y avait que 170 milles de voies ferrées, on en comptait 1.870 en 1891 et 3.480 en 1899. De 1893-1898 le nombre des bureaux de postes et télégraphes alla de 3.764 à 3.840, celui des employés y servant de 15.736 à 21.807 individus. Le nombre des envois postaux passa de 1892 à 1898 de 277.846.475 à 617.835.680 pour le pays et pour l'étranger de 904.406 à 2.922.663. La correspondance pour l'étranger se répartit de la façon suivante : 28,8 0/0 pour la Corée, 21,9 0/0 pour la Chine, 22 0/0 pour l'Europe et 19,8 0/0 pour les Etats-Unis.

Pour l'industrie, le progrès se chiffre de la façon suivante :

	1892	1895	1898
	Yens	Yens	Yens
Soie	19.347.885	46.461.401	73.936.028
Soie et coton	7.807.364	10.281.272	17.240.317
Coton	19.113 409	37.083.757	48.728 404
Lins et divers	2.671.978	2.350.805	3.834.449
	48.940.536	96.187.235	143.739.198

Ces résultats sont exacts et pourtant extraordinaires, on s'en aperçoit mieux encore si l'on consulte les tableaux du commerce en général :

	Exportation	Importation	Totaux
	Yens	Yens	Yens
1868	15.553.500	10.693.000	26 246 500
1873	21.635.400	28.107.400	49.142.800
1878	25.988.000	32.874.800	58.863.100
1883	36.268.000	28.444.800	64.712.900
1888	65.705.000	65.455.200	131.160.700
1893	89.712.900	88.257.200	177.970.000
1895	136.112.200	129.269.600	265.372.800
1898	165.753.800	277.502.200	443.255.900
1899	214.929.900	220.401.900	435.330 800
1900	203.943 800	287.169.600	491.113.300

Si l'on analyse ces chiffres, on voit que de beaucoup, pour l'exportation comme pour l'importation, l'Asie tient le premier rang :

	1890		1899	
	Exportation	Importation	Exportation	Importation
	Yens	Yens	Yens	Yens
Asie	16.456.701	27.815.838	90.318.987	94.666.'15
Etats-Unis	20.814.251	6 285.190	66.286.923	38.397.940
Europe	15.713.468	40.285.811	50.137.945	78.046.222
Australie	795.044	334.239	2.169.921	1.708.670
Divers	1.083.139	6.362.239	2.550.559	7.582.379
Vente aux bat. dans les ports.	1.711.909		3.434.560	
	56.603.506	81.728.581	214.929.895	220.401.926

On voit qu'aucun pays d'Europe ne peut égaler les Etats-Unis pour le commerce avec le Japon. Du reste, voici les progrès de ce commerce :

	Exportations en Amérique	Importations d'Amérique	Totaux
1894	19.426.522	3.986.815	21.413.337
1895	2369.5.957	4.634.847	28.330.674
1896	25.537.038	7.689.685	33.226.723
1897	24.009.756	13.255.478	37.265.234
1898	25.223.610	20.385.541	35.609.151
1899	26.716.770	17.264.688	43.981.458
1900	32.748.902	29.087.475	61.836.377
1901	29.229.543	19.000.640	48.230.183
1902	37.552.778	21.485.883	59.038.661
1903	44.143.728	20.933.692	65.077.420

M. Shirasu s'arrête avec beaucoup de complaisance sur ces résultats; il appelle le Japon, les Etats-Unis et l'Angleterre, les « trois pays frères », qui doivent, s'ils suivent — et ils la suivront d'après lui — une politique à la fois habile et toute naturelle, conduire le reste du monde qui est incapable de rivaliser avec eux :

CORÉE

Le protectorat japonais. — Nous avons déjà annoncé la signature d'un traité de protectorat entre le Japon et la Corée. Il a été signé à Séoul le 17 novembre. L'*Agence Reuter* en a récemment publié une version anglaise dont voici la traduction.

Les gouvernements du Japon et de Corée, désireux de consolider le principe de solidarité qui unit les deux empires, se sont, en ayant cet objet en vue, entendus sur les stipulations suivantes et les ont conclues pour qu'elles soient en vigueur jusqu'à ce que le moment arrive où il sera reconnu que la Corée a gagné de la force nationale.

Article premier. — Le gouvernement du Japon, par l'intermédiaire du département des Affaires étrangères à Tokyo, aura désormais le contrôle et la direction des relations extérieures et des affaires de la Corée, et les représentants diplomatiques et consulaires du Japon auront charge des sujets et intérêts de la Corée dans les pays étrangers.

Art. 2. — Le gouvernement du Japon s'engage à pourvoir à l'exécution des traités existant actuellement entre la Corée et les autres puissances et le gouvernement de Corée s'engage à ne conclure à l'avenir aucun acte ou engagement ayant un caractère international si ce n'est par l'intermédiaire du gouvernement du Japon.

Art. 3. — Le gouvernement du Japon sera représenté à la cour de Sa Majesté l'Empereur de Corée par un résident général qui résidera à Séoul et devra prendre la charge et la direction de tout ce qui a trait aux affaires diplomatiques. Il aura le droit d'audience privée et personnelle de Sa Majesté l'empereur de Corée. Le gouvernement japonais aura aussi le droit d'établir un résident dans les différents ports ouverts et dans les autres points de la Corée selon qu'il jugera nécessaire. Ces résidents exerceront sous la direction du résident général désigné les pouvoirs et fonctions appartenant jusqu'à présent aux cousuls japonais en Corée, et rempliront les devoirs qui pourront s'imposer pour donner leur plein effet aux provisions de cet accord.

Art. 4. — Les stipulations de tous les traités et arran-

gements existant entre le Japon et la Corée, n'étant pas contraires aux provisions du présent accord, continueront à être en vigueur.

Art. 5. — Le gouvernement du Japon entreprend de maintenir la prospérité et la dignité de la maison impériale de Corée.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements, ont signé cet accord et apposé leur sceau, 17 novembre. Ahayasui Gonsuke, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire; Pak Che Soon, ministre des Affaires étrangères.

C'est là, comme d'ailleurs le résumé que nous avions publié dans notre Bulletin de novembre permettait d'en juger, un véritable traité de protectorat. L'indépendance coréenne a vécu, comme du reste l'a prouvé l'acte de deux ministres coréens, Cho et Min, qui, selon les rites de l'honneur extrême-oriental, n'ont pas voulu survivre à cet abaissement de leur pays Le gouvernement japonais a eu beau faire publier des communiqués par sa presse, disant que les négociations avaient été entièrement libres aussi bien du côté coréen que du côté japonais : l'existence en Corée d'une armée japonaise qui doit rester forte de deux divisions et tous les événements de ces dernières années ne permettent pas un seul instant de douter du véritable caractère de l' « accord » qui a dû être conclu à Séoul. Le poste de résident général japonais en Corée paraît si important au Japon qu'il a été donné à un homme aussi notable que le marquis Ito, lequel ne dépendra pas du gouvernement japonais, mais directement du Mikado. Le résident général non seulement a des fonctions diplomatiques et administratives, mais encore judiciaires, et il pourra, d'après une dépêche ultérieure, infliger certaines peines. Enfin, la sujétion financière de la Corée au Japon vient encore de s'affirmer : on a décidé, au milieu de décembre, que le gouvernement japonais prêterait à la Corée 1.500.000 yen, soit un peu moins de 4 millions de francs, afin d'améliorer la situation monétaire de ce pays.

ASIE RUSSE

Les troupes russes de l'Asie centrale. — Une dépêche d'Odessa signale incidemment qu'une sérieuse force russe avait été, pendant la guerre, concentrée dans l'Asie centrale. Elle annonce, en effet, que le trafic est suspendu sur la ligne Transcaspienne en raison de la grève et aussi du rapatriement de la grande force de réservistes qui avait été réunie sur la frontière de l'Afghanistan.

Le pèlerinage à la Mecque. — D'après des renseignements qui arrivent de Kaboul, les autorités russes auraient interdit aux pèlerins provenant des régions du Turkestan soumises à la Russie de traverser l'Oxus. Il s'agirait d'obliger tous les *hadjis* à voyager par le chemin de fer transcaspien, et de se rendre ainsi à La Mecque par la mer Noire et le canal de Suez. L'an dernier, pendant la guerre avec le Japon, les pèlerins ne purent pas se servir du chemin de fer.

Cette décision, qui peut procurer des avantages pécuniaires et même politiques à la Russie, cause au contraire un détriment à l'Afghanistan. On annonce que les droits de passage de l'Amou-Daria ont beaucoup tombé et que les caravanes de pèlerins qui traversaient l'Afghanistan en route vers l'Inde et La Mecque n'existent plus. Quant aux pèlerins afghans, ils continuent naturellement à se rendre à la Mecque par les chemins de fer anglais de Peshawer et de Quetta, qui les mènent à un port d'embarquement où ils trouvent des navires à destination d'Arabie.

Régime des fleuves sibériens. — Les quatre grands fleuves sibériens seraient, n'était l'hiver, des routes de commerce merveilleuses. Ils rendent les plus grands services, mais tous, trois surtout, tombent dans des mers où les glaces durent longtemps. Ce sont, on le sait, l'Ob, l'Iénisséi, la Léna et l'Amour.

	Domaine.	Longueur.
	—	—
		kil.
Ob.....	3.300.000 kilomètres carrés.	5.000
Iénisséi.	3.000.000	5.000
Léna...	2.000.000 (près de 4 fois la France).	4.600
Amour.	2.000.000	5.000

Nous empruntons ces chiffres à un bon livre de M. Maurice Faller, *l'Asie au début du XXe siècle*. Coulant dans les vallées dont le sol est certainement gelé à une faible profondeur et par conséquent imperméable, sous un ciel où l'évaporation est faible, ils conservent et roulent toutes les eaux de leurs sources et de leurs affluents. Des débâcles, des inondations se produisent à la fonte des neiges, elles ont le caractère d'un « cataclysme » notamment pour l'Ob, l'Iénisséi et la Léna et sont redoutables; comme la débâcle se propage d'amont en aval, il se forme en aval des barrages de blocs de glace et d'arbres arrachés et l'inondation couvre alors des étendues immenses.

Ces conditions dont parle M. Faller rendent en effet la navigation très difficile. Malheureusement aussi pour les mêmes raisons le niveau des fleuves sibériens, très variable, et aux mois d'août et de septembre le peu de profondeur retardent les bateaux qui trop souvent échouent sur les bancs de sable très nombreux et qui parfois se déplacent lentement. Les Russes s'aperçurent tous des grands défauts de leurs fleuves, et peu à peu ils s'habituent à cette idée que les pouvoirs publics ont trop vite abandonné, après l'avoir défendue, la conception d'établir par voie de canaux faisant communiquer les grands fleuves une route de navigation parallèle au Transsibérien et allant des monts Ourals aux mers d'Extrême-Orient. Les partisans du Transsibérien ont été souvent les ennemis de ces canaux, comme le leur faisait observer un journal de Saint-Pétersbourg : ils

patrimoine de sa race, constituaient jadis une puissante école de morale.

Dans nos livres, il voit dépeint un état d'âme qui n'est pas le sien, des mœurs et une société qui ne sont pas celles des gens de sa race et de son pays. Ceux qui lui expliquent le texte ne seront pas pour lui les vieux maîtres, qui tiennent la place du père et de la mère et peuvent parler au nom des générations disparues. Enfin, dans ce pays où la commune joue le rôle social que vous savez, qui lui apprendra les devoirs envers le village, envers les notables et les autorités indigènes.

Pour ces raisons, il est profondément regrettable que l'enseignement des caractères chinois soit de plus en plus délaissé. Il devrait former la base de l'éducation en Cochinchine. On le compléterait par l'étude, obligatoire dans nos écoles, de la langue française et par un enseignement professionnel, approprié aux besoins du pays.

Depuis l'origine de l'occupation, la langue française est enseignée dans nos écoles; quant à l'enseignement professionnel, il n'a été organisé que tout récemment. On disait : l'Annamite n'a pas de goût pour les travaux manuels, il ne recherche que les emplois administratifs. Si cela est vrai, dans une certaine mesure, pour Saïgon, ça l'est beaucoup moins pour les provinces. L'expérience l'a prouvé. Depuis le commencement de l'année 1903, en effet, quatre écoles professionnelles ont été ouvertes à Saïgon, à Bienhoa, à Thudaumot et à Gocong. Elles ont, toutes, parfaitement réussi; certains locaux sont même devenus insuffisants. Ils vont être agrandis. Deux écoles sur quatre couvrent déjà leurs frais par la vente des travaux des élèves. Une cinquième école va être créée à Sadec pour la bijouterie, et peut-être une sixième le sera à Hatien, pour le travail de l'écaille. Actuellement, plus de 350 apprentis fréquentent les écoles existantes, où ils reçoivent l'instruction professionnelle dans des ateliers à bois et à fer, de fonderie de cuivre, de sculpture sur bois, de vannerie, de broderie, d'incrustation, etc..., chacune des écoles ayant, d'ailleurs, sa spécialité. On peut prédire, d'ores et déjà, que les travaux de nos écoles professionnelles seront, l'année prochaine, très remarquées à l'Exposition internationale de Marseille.

Au moment où M. Beau, présidant l'ouverture de la session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine, à Saïgon, a précisé les mesures qu'il avait élaborées de concert avec le ministre des Colonies, mesures sur lesquelles nous reviendrons quand nous aurons le discours du gouverneur général, il était intéressant de signaler les idées de M. Rodier. On voit qu'il s'en dégage surtout ceci qu'on devrait revenir en arrière, abandonner les idées d'assimilation en ce qui concerne l'éducation des indigènes.

A la cour criminelle de Hanoï. — Le *Journal officiel* métropolitain a publié récemment un décret excellent. Pour appliquer le principe de la politique d'association qu'il entend suivre en Indo-Chine, le ministre des Colonies a décidé que la cour criminelle de Hanoï fonctionnerait désormais comme celle de Cochinchine; c'est-à-dire qu'au lieu de se composer toujours comme naguère de trois magistrats et de quatre assesseurs français quelle que soit la nationalité des accusés, elle sera composée de trois magistrats français et de deux assesseurs indigènes quand elle aura à juger des accusés annamites, asiatiques ou assimilés.

Cette réforme mérite d'être signalée, mais il faudrait encore réformer plus profondément encore dans le sens de la participation des indigènes, le système judiciaire indo-chinois.

Mandarins annamites en France. — On sait que dans les projets d'éducation indigène élaborés par M. Beau figure celui de faire venir chaque année en France des mandarins qui s'initieront à notre civilisation. Voici l'arrêté qui établit cette organisation :

Il est créé à Paris : une mission permanente indo-chinoise, placée sous la direction d'un haut fonctionnaire de la colonie en activité ou en retraite, et ayant pour but d'initier un certain nombre d'indigènes à la connaissance de la langue et de la civilisation française.

Le directeur et les membres de la mission ont été désignés par le gouverneur général.

Ceux-ci sont choisis parmi les mandarins, les fonctionnaires indigènes et les lettrés âgés de moins de 35 ans et, autant que possible, ayant déjà des notions de la langue française.

La durée de leur mission est d'une année, voyage compris.

Le nombre des membres de la mission est fixé chaque année par le gouverneur général, au moment de la préparation des budgets locaux.

Toutes les dépenses de la mission (solde du directeur, frais de voyage, location d'immeubles, rétribution personnelle des membres indigènes, etc.) seront réparties entre ces budgets, au prorata du nombre des membres indigènes de chaque pays qui en font partie.

Les mesures de détail relatives au fonctionnement administratif de la mission et au programme des études seront réglées par un arrêté ultérieur.

La direction des douanes et régies en Indo-Chine. — On sait que M. Morel, gouverneur de première classe des colonies, ancien résident supérieur en Indo-Chine, a été nommé, par un décret du 20 août 1905, directeur général des Douanes et Régies. A l'occasion de la prise de possession de ses fonctions par ce haut fonctionnaire, M. Broni, gouverneur général par intérim, a adressé aux chefs des administrations locales de l'Indo-Chine la circulaire suivante qui montre ce qu'on attend du nouveau fonctionnaire :

Hanoï, le 16 octobre 1905.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que M. Morel, gouverneur de première classe des colonies, ancien résident supérieur en Indo-Chine, a pris, à la date de ce jour, les fonctions de Directeur général des Douanes et Régies auxquelles il a été nommé par décret du 20 août dernier.

En confiant, sur la demande de M. le gouverneur général Beau, la direction de cette importante administration à un haut fonctionnaire des services civils, ayant une profonde expérience des affaires indigènes, le ministre des Colonies a voulu affirmer son désir de voir réaliser le plus tôt possible toutes les réformes susceptibles d'adapter le régime fiscal de l'Indo-Chine aux mœurs des habitants et aux principes fondamentaux de l'organisation sociale des diverses races du pays. Mais, avant toute décision définitive à ce sujet, il est nécessaire de procéder à une

enquête complète sur le fonctionnement actuel des régies et sur les moyens pratiques de l'améliorer.

Ce haut fonctionnaire qui aura à concilier des intérêts quelquefois divergents, se trouverait, dès le début, en présence de difficultés insurmontables, s'il n'était assuré de trouver, auprès des autorités locales, tout le concours qui lui est indispensable. Il ne suffit point, en effet, de constater que tel ou tel impôt est notoirement impopulaire, pour en prononcer la condamnation et affirmer qu'il doit disparaître.

Le budget général de l'Indo-Chine, qui supporte la charge, plus lourde d'année en année, de l'amortissement des emprunts et des grands travaux publics en cours d'exécution, est alimenté, pour une forte part, par le produit des régies. Leur rendement ne saurait être diminué, sans risquer d'acculer le gouvernement général à l'obligation de renoncer à la grande entreprise de colonisation que la France poursuit en Extrême-Orient, depuis tantôt un demi-siècle, et qui a déjà donné de si remarquables résultats. Il apparaît donc que ce qui convient, dans les conjonctures actuelles, c'est de remédier aux inconvénients que l'expérience a spécialement mis en relief, apportant les modifications reconnues nécessaires, soit à l'assiette, soit aux règles ou aux procédés de perception de certaines taxes, qui semblent aux indigènes plus particulièrement lourdes et difficiles à supporter.

D'autre part, bien que les rapports entre les administrateurs et les agents des douanes et régies soient aujourd'hui bien meilleurs que par le passé, la collaboration des uns et des autres n'est point encore assez étroite, je dirai assez cordiale, pour produire tout l'effet souhaitable.

Les agents de la régie rendent compte, ainsi que la population, que de nombreux chefs de province, d'ailleurs de parfaite bonne foi, voient avec indifférence, sinon avec regret, le développement du régime fiscal et ne le favorisent que lorsque leur intervention est, en quelque sorte, imposée par les circonstances. Cette constatation suffit à elle seule pour entraver l'action de la régie et frapper parfois ses efforts de stérilité.

Il faut, absolument, que cet antagonisme latent prenne fin ; et je compte fermement que vous aiderez de tout votre pouvoir M. Morel dans l'accomplissement de la difficile mission qu'il a courageusement assumée.

Ainsi que me l'a télégraphié M. Beau en me faisant part du bon accueil fait par le département à sa proposition de confier cette mission à un haut fonctionnaire des services civils, il n'est pas de tâche plus belle et dont l'objet réponde mieux à ses vives préoccupations, à celles du ministre.

Signé : BRONI.

La tâche entreprise par M. Morel est lourde : il reste bien difficile d'adapter les régies aux mœurs indigènes.

Le commerce de l'Indo-Chine en 1904. — Le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* du mois de septembre 1905, le dernier qui soit actuellement parvenu en France, contient quelques indications sur le commerce général de l'Indo-Chine en 1904, comparé à celui de 1903. Déduction faite du numéraire, le commerce général de l'Indo-Chine s'est élevé, en 1904, à la somme de 517.243.000 francs. Ce chiffre représente, en chiffres ronds, à peu près 14 millions d'excédent sur celui de 1903.

Si on considère les principaux facteurs de ce total général, on constate que cette augmentation est due entièrement à une plus-value des exportations, qui ont passé de 120.448.000 francs en 1903 à 156.409.000 francs en 1904. Cette plus-value de plus de 36 millions de francs a été malheureusement ébréchée par les diminutions qui se sont fait sentir aux rubriques importations et cabotage. Les importations ont fléchi de 204.253.000 à 184.995.000 francs et le cabotage de 154.883.000 à 150.308.000 francs. Le transit a présenté une petite plus-value de 1.400.000 francs environ. La plus-value très notable constatée au chapitre des exportations est un indice plutôt favorable pour l'Indo-Chine. Il est bon qu'un pays exporte au dehors de grandes quantités de marchandises. C'est pour lui un moyen d'enrichissement assuré.

Si nous entrons dans le détail des exportations, nous voyons que c'est surtout dans ses relations avec la métropole que l'Indo-Chine a développé son commerce extérieur. Les importations vers la France ont presque doublé, ayant passé de 19.419.000 francs en 1903 à 38.257.000 francs en 1904. Les colonies françaises ont aussi très sensiblement augmenté leurs achats en Indo-Chine. Ceux-ci ont passé de 508.000 à 2.660.000 francs.

Le gros chiffre des exportations indo-chinoises est toujours celui qui traduit les expéditions de l'Indo-Chine vers Hong-kong. La valeur des exportations vers ce grand entrepôt, qui est, on le sait, le premier port du monde, était, en 1903, de 53.109.000 francs. Elles ont été, en 1904, de 57.823.000 francs. De Hong-kong sont d'ailleurs parties en 1904 beaucoup plus de marchandises pour l'Indo-Chine qu'autrefois. Il semble y avoir eu, — et là, nous ne nous occupons plus maintenant que des importations indo-chinoises, — un chassé-croisé entre Singapour et Hong-kong; alors que les importations indo-chinoises à Hong-kong s'élevaient de 10.702.000 francs en 1903 à 51.714.000 en 1904, les importations à Singapour tombaient de 59.846.000 à 13.161.000 francs. Les importations de France ont fléchi de 111 millions à 93 millions de francs. Si les exportations continuent leur marche progressive de l'an dernier, il est vraisemblable que la France verra de nouveau les importations qu'elle fait dans sa colonie prendre un certain essor.

Il faut cependant noter que les importations de France en Indo-Chine ont été influencées durant toutes ces dernières années par les grands travaux publics qu'on a exécutés dans toutes les parties de cette colonie d'Extrême-Orient et que, avec le ralentissement qui peut se produire dans ces entreprises, les entrées diminueront. Déjà en 1904, on n'a introduit que 261 tonnes de voitures de voies ferrées contre 893 en 1903 et 83 tonnes de caisses de voitures ou de wagons contre 851 en 1903. La grande loi économique que les produits s'échangent contre des produits a été troublée dans son jeu, durant les dernières années, car c'était sur des fonds d'emprunt qu'on achetait tout ce qui arrivait dans les ports indo-chinois pour servir à l'outillage économique du pays.

Voici le document statistiqueque nous commentons ci-dessus :

plus estimé qu'à 50 roupies, après être descendu jusqu'à 46 roupies en 1903-1904. En d'autres termes, si l'on attribue la valeur 100 au prix des cafés 1894-1895, on ne trouve plus pour cette valeur que le chiffre 89 en 1897-1898, 66 en 1900-1901, 62 en 1903-1904 et 67 en 1904-1905.

Ajoutons qu'en 1904, 22.522 personnes ont trouvé de l'emploi sur les plantations de café de l'Inde à titre permanent et 51.870 à titre temporaire. Mais ces chiffres, ici encore, ne pourraient être qu'approximatifs.

La culture et le commerce du thé dans l'Inde. — Il résulte d'un memorandum que le gouvernement de l'Inde vient de publier qu'à la fin de 1904 la culture de thé s'étendait dans l'Empire anglo-indien sur 524.517 acres (environ 212.335 hectares), dont les 64,4 0/0 dans les vallées de Brahmapoutre et de la Surma, soit 205.999 acres dans l'Assam (vallée de Brahmapoutre) et 131.822 acres à Cachar et Sylhet (vallée de la Surma). On sait que les neuf dixièmes des plantations de thé sont situées dans les provinces du Bengale et du Bengale oriental et Assam : le dernier dixième se répartit entre l'Inde septentrionale (17.300 acres) de l'Inde méridionale (33.322 acres). Dans la haute Birmanie, il existe un « centre » de thé d'environ 1.406 acres. Mais ses produits sont consommés sur place. Les renseignements communiqués sur 411 plantations font ressortir la superficie moyenne de la plantation de thé à 327 acres (132 hectares); dans l'Assam, 743 plantations ont fourni une moyenne de 454 acres environ (184 hectares). A Travancore (Inde méridionale), la moyenne restait à 374 acres (151 hectares). Ailleurs la superficie est sensiblement moindre, 125 acres à Madras, 117 dans les Provinces-Unies, par plantation. La quantité de thé marchand produit dans l'Inde s'est accrue, au cours des vingt dernières années, deux fois plus que la surface des plantations; c'est ainsi que tandis que, de 1885 à 1904, la surface des plantations s'est accrue de 83 0/0, les quantités produites se sont accrues de 211 0/0. Le petit tableau ci-après reproduit ce mouvement :

	Superficie en culture	Production
	—	—
1885	100	100
1890	121	157
1895	146	100
1900	184	276
1903	185	392
1904	183	311

Il est surtout curieux de constater qu'au cours des deux dernières années l'accroissement de la production a été très sensible, bien que la superficie en culture ait décru. Ces contradictions proviennent du caractère incertain des renseignements communiqués par les planteurs et qui, en ce qui concerne surtout la production, manquent très souvent de précision. Ces mêmes observations doivent également s'appliquer aux chiffres du tableau ci-après qui représentent, non plus en valeur relative, mais en valeur absolue, le mouvement de la production du thé dans l'Inde :

	Superficie en acres (1).	Production en livres (2).
	—	—
1885	283.925	71.525.977
1890	344.827	112.036.406
1895	415.717	143.407.827
1900	522.487	197.460.664
1901	524.767	191.302.773
1902	525.257	188.589.201
1903	526.611	209.041.888
1904	524.517	222.203.661

Quelle direction prennent les thés de l'Inde et quels sont les meilleurs clients de la colonie? Le petit tableau ci-après va nous l'apprendre. Nous y avons fait entrer la France, bien que notre pays ne vienne que bien après plusieurs pays que nous n'avons pas mentionnés, pour ne pas allonger notre liste outre mesure. Les exercices indiqués courent du 1er avril au 31 mars de l'année suivante.

Quantités exportées en milliers de livres de 0 k. 453 :

	1901-02	1902-03	1903-04	1904-05
	—	—	—	—
Royaume-Uni	159.014	152.895	170.186	167.691
Canada	1.059	5.554	8.575	12.607
Russie	1.624	3.967	4.546	9.331
Australie	8.575	5.795	7.269	6.601
Perse	2.530	3.254	2.171	3.136
Turquie d'Asie	2.626	3.272	2.829	4.009
Etats-Unis	1.080	2.671	1.528	2.236
France	74	19	36	51

Le nombre des personnes employées dans l'industrie du thé en 1904 a été de 551.275, dont 475.266 à titre permanent et 76.009 à titre temporaire. Quant aux capitaux consacrés à ces entreprises, il est difficile d'en évaluer le montant exact, beaucoup de plantations étant la propriété de particuliers, mais on peut tout au moins connaître le montant des capitaux des sociétés de thé. Or, des recherches qui ont été effectuées dans cet ordre d'idées, il résulte que le total de ces capitaux atteindrait le chiffre considérable de 12.155.760 livres sterling se décomposant de la manière ci-après :

	Liv. st.
	—
Compagnies enregistrées dans l'Inde	2.281.510
— — — Londres	9.874.250

Ainsi les 81 0/0 de ces capitaux appartiennent à des Compagnies dont le siège social est en Angleterre.

On sait que les prix du thé ont subi depuis une vingtaine d'années de fortes variations, aboutissant à une baisse sensible. Si l'on prend pour les trois qualités de thé de l'Inde qui sont le plus couramment vendues l'année 1888 comme terme de comparaison en attribuant la cote 100 aux prix obtenus cette année-là, on arrivera à constater

(1) De 40 ares environ.
(2) De 0 k. 453.

que les prix ont baissé dans les proportions ci-après :

	Broken Pekoe	Pekoe	Pekoe Souchong
	—	—	—
1888......	100	100	100
1890.	87	89	91
1892......	110	108	103
1894......	114	116	116
1896......	85	85	88
1898......	68	70	73
1900......	59	62	66
1902.. ...	59	64	68
1904.... .	56	66	72

AUSTRALASIE

Les Anglais à Bornéo. — Les Anglais rendent plus étroit leur contrôle sur toute la côte de Bornéo qui regarde le littoral indo-chinois. Le seul Etat qui restât indépendant de leur domination sur cette côte, le petit sultanat de Brunei, doit être soumis, à partir du 1er janvier, à une administration anglaise. Un arrangement vient en effet d'être conclu avec son sultan, aux termes duquel un résident britannique sera nommé dans cette capitale avec la charge de contrôler toute l'administration de l'Etat. En même temps, la petite colonie de la Couronne de Labouan, qui était administrée par la Compagnie britannique du Nord de Bornéo, sera rendue à l'administration directe du gouvernement anglais.

Le sultan de Brunei recevra une mensualité de 5.000 francs et les deux principaux ministres, dont l'aide était sans doute utile pour réaliser ce changement sans trop de difficultés, recevront chacun 2.500 francs par mois.

Il avait été question de transférer le gouvernement de Brunei, petit Etat très mal administré et dilapidé par la famille du vieux sultan, au rajah Brooke qui gouverne l'Etat voisin de Serawah. Cet Etat, qui est soumis au gouvernement de cette dynastie anglaise et qui est très prospère, aurait été ainsi étendu jusqu'aux limites du domaine de la Compagnie du Nord Bornéo britannique. Les Anglais achèvent leur œuvre d'absorption de la région septentrionale de Bornéo, où ils ont à l'heure actuelle un domaine dont la superficie dépasse celle de l'Annam.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Delavaud est nommé ministre plénipot. de France à Christiania;

M. de Seynes est nommé secrét. de la légation de France à Christiania;

M. Nabonne est nommé ministre plénipot. de France à Port-au-Prince;

M. Le Marchand, ministre plénipot, est nommé président de la délégation française des Pyrénées.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Franck-H. Mason, *consul général* des Etats-Unis d'Amérique à Paris;

Jean Fornari, *vice-consul* du Portugal à Menton;

Jorge Gallegos del Campo, *consul* de l'Equateur au Havre;

Raymond Ratio, *vice-consul* d'Espagne à Arreau.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Gros est nommé trésorier partic. de la Cochinchine.

M. Puech est nommé trésorier partic. de l'Annam.

M. Daviot est nommé trésorier partic. du Cambodge.

M. Leroy est nommé trésorier partic. du Laos.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Chine. — M. le *lieut.* Lemoine est désig. pour servir à la brigade d'occupat. de Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Sorel est chargé d'une mission en Perse.

GENDARMERIE

Macédoine. — M. le *capit.* Burnez est désig. pour servir dans la gendarmerie en Macédoine.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Bianchi et le *sous-lieut.* Maréchal sont désig. pour servir au 16e rég.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

M. le *chef de bat.* Bouland; les *capit.* Gérente, Bastian, Fragnault, Morel, Albin et Besse; les *lieut.* Valenducq, Ducret, Cnapelynck et Foulon;

M. le *capit.* Ducarre est affecté à l'état-maj. particulier;

M. le *capit.* Vidalenc et M. le *lieut.* Guillermeau sont placés au 1er annamites;

M. le *chef de bat.* Baumann est affecté au 2e annamites;

M. le *capit.* Bouet est nommé offic. d'ordonn. du général command. la division de Cochinchine;

M. les *lieut.* Dessemond et Coppey sont désig. pour faire partie de la commission siamo-annamite de délimitation;

M. le *lieut.* Grégoire est affecté au 12e rég.

Tonkin. — Sont désign. pour servir au Tonkin :

MM. le *chefs de bat.* Fayn et Nèple; les *capit.* Braive, Dhers, Buy, Magnien, Séguin, Vincent, Jagmatkowski et Apparuti; les *lieut.* Varache, Robert et Le Dô; les *sous-lieut.* Ricon, Icart. Fresneau et Guillerat;

M. les *capit.* Brangier, Merdaulc et Lesol; les *lieut.* Le Boucher de Brémoy, Cambe et Petitjan sont désig. pour servir au 18e rég.;

MM. les *lieut.* Dubois, Martin et Charpentier sont désig. pour le 10e rég.;

MM. les *capit.* Schwartz, Métivier et Dubus et le *lieut.* Loyot sont placés au 2e tonkinois;

MM. le *lieut.-col.* Tétart, les *capit.* Garelly et Roure et les *lieut.* Stiquel et Malandin sont désig. pour le 3e tonkinois;

MM. le *capit.* Fleury et le *lieut.* Roussel sont placés au 4e tonkinois.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* Bouët est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Thomeuf et Huckendubler; les *lieut.* Buat, Crova, Vié, Lacroix, Gallin et Vincent sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *chefs d'escad.* Lenfant et Manet; les *capit.* Charbonnel et Portères; les *lieut.* Passement, Dangeville, Puel, Lambert, Tresmontant, Poirot, Munier, Michaut et Rouanet sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. les *capit.* Bourrienne. Mauvif de Montergon, Halluitte et Albisser et les *lieut.* Percheron, Blanchard, Langlais, Chassin, de Kergommeaux et Charpentier sont affectés à la brigade de réserve de Chine.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. Lasserre et Legrand, *offic. d'admin. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *stagiaire de 2e cl.* Le Berre est désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Tonkin. — M. le *commiss. de 1re cl.* Lasne-Desvareilles est désig. pour servir au Tonkin.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M *l'offic. d'admin. de 1re cl.* Hoarau est désig. pour servir au Tonkin;

M. *l'offic. d'admin. de 3e cl.* Chailloux est désig. pour servir à Hanoi.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Laret est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Missions. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Vaillant est désig. pour être attaché à la mission Pelliot.

Chine. — M. Noirclaude, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupat.

Indo-Chine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Prouvost est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. Erdinger, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Lefebvre, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — MM. Alliot et Sévère, *méd.-maj. de 1re cl.*; Munier, Lafaurie et Ferris, *méd.-maj. de 2e cl.*; et Kernéis, Duran et Saraïlhé, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

M. Niel, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

Inde française. — MM. Camail, *méd.-maj. de 1re cl.*; Florence, et Maratray, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir aux établissements français dans l'Inde.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Amigues et Le Roy, *méd. aides-majors de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie;

M. Rousseau, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir aux Nouvelles-Hébrides.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — M. le *lieut. de vaiss.* Chopard est nommé au command. de la *Mouette* à Constantinople.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Hubert est nommé au command. de la *Perle* et M. le *lieut. de vaiss.* Quesnel au command. du *Lynx* dans la 1re flottille des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaiss.* Le Blanc est nommé au command. de la *Décidée*;

M. le *lieut. de vaiss.* Bijot est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le *lieut. de vaiss.* Boulain est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

MM. les *enseig. de vaiss.* Boluix et Bergeon sont désig. pour embarq. comme seconds : le premier sur la *Perle* et le second sur le *Protée* dans la 1re flottille de sous-marins des mers de Chine;

MM. les *enseig. de vaiss.* Reboul, Carlin et Retournard sont désig. pour embarq. dans l'escadre d'Extrême-Orient;

M. le *lieut. de vaiss.* Garreau est nommé au command. du *Francisque*;

M. le *lieut. de vaiss.* Vial est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le *lieut. de vaiss.* Fenouil est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

MM. les *enseig. de vaiss.* Bermon, Fournery et Thierry sont désig. pour embarq. dans l'escadre d'Extrême-Orient;

MM. les *aspirants de 1re cl.* Doumerc, Labonne, Méquet, Cablat, Luneau, Hoffmann, Husson et d'Astier de la Vigerie sont désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Douillard est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;

M. le *commiss. de 2e cl.* Regnoni est nommé commiss. de la 2e division de l'escadre d'Extrême-Orient.

Cochinchine. — M. le *commiss. en chef de 1re cl.* Chatel est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de l'arsenal de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Candiotti est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Barthe de Sandfort est nommé substitut du procur. de la République à Saïgon.

M. Gourdon est nommé directeur général de l'instruction publique en Indo-Chine.

Sont nommés :

Vice-président de la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Chambaud :

Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Rémond;

Juge de paix à comp. étendue à Rach-gia (Indo-Chine), M. Dorwling-Carter.

Bibliographie

China and religion, par Edward Harper-Parker. Londres, chez Murray; 12 shillings.

L'auteur de *China* et de *Village life in China* vient d'écrire un nouveau livre sur un sujet qui est généralement fort peu connu par la masse des Européens. Il s'agit des croyances religieuses qui dominent le système moral de la Chine, et, par extension, du Japon. Une lecture du livre de M. Parker dispersera les brouillards à travers lesquels apparaissent ordinairement aux Occidentaux les doctrines concurrentes du chintoïsme, du taoïsme, du bouddhisme et du confucianisme. A chacune de ces religions ou philosophies l'auteur consacre un chapitre particulier. M. Parker était particulièrement désigné pour traiter un pareil sujet par sa connaissance des textes originaux traitant de l'histoire et de la philosophie et qui nous ont été transmis dans la littérature chinoise. Il s'agit là d'une histoire complète des anciennes religions de la Chine à laquelle sont ajoutés des renseignements sur les débuts et les développements des missions étrangères en Chine, auxquelles M. Parker adresse en passant des conseils sur la meilleure manière qu'elles peuvent employer pour réaliser leur objet.

Cet ouvrage est divisé en douze chapitres et une introduction, cette dernière n'étant pas la partie la moins intéressante. Les douze chapitres décrivent chacun une des douze croyances religieuses qui depuis un temps immémorial ont dominé partiellement ou complètement la Chine, et parmi elles, dans ces derniers temps, les trois principales branches du christianisme, l'orthodoxie orientale, le catholicisme et le protestantisme. Ce dernier est représenté actuellement par environ une centaine de groupements différents.

Comme le dit M. Parker, il a essayé « de présenter à la masse des lecteurs, dans une forme suffisamment simple, l'ensemble de l'histoire de la question religieuse telle qu'elle a affecté l'âme chinoise ». Ce dessein a été poursuivi par l'auteur avec beaucoup de documentation, une abondance de notices historiques qui permettent même au lecteur de se faire une idée de l'histoire de la Chine aussi bien que des croyances religieuses du peuple, les deux choses ayant toujours été mêlées d'une manière inextricable. « La Chine, dit M. Parker, jouit d'une position unique dans l'histoire de la pensée religieuse, puisqu'elle possède une tradition religieuse ininterrompue de plus de trois mille ans », et l'on doit mettre à son crédit que, « à aucun moment de son histoire, ses gouvernants n'ont refusé l'hospitalité et la considération à aucune religion qui se présentait à eux comme telle, et ils n'ont jamais essayé d'étouffer aucune opinion libre qui ne s'est pas mêlée à la politique de l'Etat, et qui a évité le scandale et la diffamation ».

Le chapitre qui attirera peut-être le plus l'attention est le dernier, le douzième, qui est consacré au chintoïsme. M. Parker montre que le chintoïsme moderne du Japon n'est rien de plus qu'une forme rajeunie et revivifiée de la vieille religion chinoise de la nature. « Il est significatif, dit-il, qu'après trois mille ans et la concurrence religieuse qui s'est poursuivie en Extrême-Orient, le vieux chintoïsme chinois trouve une nouvelle faveur au Japon, et réussisse à y produire des qualités morales plus nobles que celles dont peut faire montre aucune nation chrétienne en ce moment. » M. Parker trouve l'origine du chinto dans le plus ancien de tous les livres chinois : *le Livre des changements*. On y lit sur le « Chen-tao » ou la « route spirituelle » la phrase suivante : « Lorsque nous considérons la route spirituelle du ciel, nous constatons que les quatre saisons ne nous manquent jamais; l'homme saint fait reposer son enseignement sur cette manière d'être spiri-

tuelle, et tout ce qui est sous les cieux lui devient soumis ». M. Parker estime que cette phrase contient sous une forme très abrégée tous les éléments principaux de l'ancienne religion chinoise, très simple jusqu'au moment où Tao, suivi lui-même de Lao-tseu, lui eut apporté des complications. C'est de Chine que cette doctrine est venue au Japon, comme d'ailleurs presque tous éléments de civilisation qui devaient ensuite prendre un développement propre dans l'archipel nippon. « Le Chen-tao, dit M. Parker, est une manière respectueuse de concevoir la nature et un culte des ancêtres basé sur la conjecture raisonnable que chaque homme, comme partie de la nature, est un anneau de la chaîne sans fin de la vie et doit se conformer aux voies de la nature. »

Peut-être, à vrai dire, M. Parker ne fait-il pas preuve partout de beaucoup de curiosité ni de sens critique. C'est ainsi qu'il ne s'étend pas du tout sur le caractère problématique de la vie de Lao-tseu, dont le nom, signifiant simplement « l'ancien philosophe », tendrait à faire croire qu'il s'agit d'un personnage légendaire auquel on a attribué des œuvres faites de son temps ou même après lui.

A l'ouvrage est jointe une traduction du classique taoïste. Ce livre contient aussi quelques illustrations, entre autres une excellente photogravure de la fameuse pierre nestorienne de Si-Ngan-fou.

The re-shaping of the Far East, par B. L. Putman Weale. — Londres, chez Macmillan. 25 shillings.

M. Putman Weale, qui s'était déjà fait connaître par un travail sur la situation des Russes en Mandchourie avant la guerre, vient d'écrire un ouvrage beaucoup plus considérable sur la forme que tend à prendre, après ces derniers événements, l'Extrême-Orient. Son travail est considérable puisqu'il a été jusqu'à faire un court résumé des annales de la Chine depuis les temps les plus anciens, qu'il a décrit en grand détail les relations commerciales de l'Europe et de l'Amérique non seulement avec la Chine, mais encore avec la Corée et le Japon, donné le récit d'un certain nombre de voyages sur les côtes ou dans l'intérieur et fait un examen de la situation actuelle.

Ecrit avant la bataille de Moukden et prévoyant que la guerre ne se terminerait que vers 1907, par l'épuisement de l'un ou l'autre des belligérants, l'ouvrage de M. Putman Weale contient quelques chapitres auxquels les événements ont donné tort. Néanmoins, il est précieux par l'abondance des renseignements qu'il apporte, et aussi par l'examen qu'il fait de la situation actuelle de la Chine. Pour M. Putman Weale, c'est bien ce grand pays qui doit rester le facteur prépondérant en Extrême-Orient. L'auteur n'est pas de ceux qui considèrent avec légèreté les efforts que font actuellement les Chinois pour réorganiser leur armée, et il conseille vivement aux nations occidentales de renoncer à toute politique qui puisse provoquer la Chine, rendre ses efforts militaires plus violents et leur donner un but agressif. C'est ainsi qu'il recommande d'évacuer les gardes des légations de Pékin, et qu'il donne des conseils sur l'esprit à infuser aux services consulaires et même sur les réformes qu'il désirerait voir introduire dans le service des douanes impériales chinoises.

Pour lui, les progrès militaires de la Chine seront très rapides. « En 1906, dit-il, il y aura cent mille soldats chinois bien organisés et entraînés, et derrière eux deux cent mille hommes en partie organisés et prêts à prendre la campagne. En 1908, ces chiffres seront doublés. » Dans ces conditions, les forteresses que les légations prétendent constituer à Pékin ne présentent absolument aucune valeur; les gardes militaires ne peuvent avoir d'autre effet que de causer une irritation dans les milieux chinois. » Si la Chine, dit M. Putman Weale en concluant, devient capable de mettre en campagne un million d'hommes, elle peut en mettre également trois millions, et si elle le fait, elle pourra défier tout le monde en Extrême-Orient... Elle va travailler dans un esprit bien différent de celui qui l'a toujours animée jusqu'ici, et il est nécessaire que quelqu'un lui montre bientôt que, tant qu'elle ne voudra pas à tort employer la force, elle sera aidée. Qui doit accomplir cette tâche? L'Angleterre et pas une autre puissance. » Cette conclusion est naturelle sous la plume d'un Anglais, mais l'avis et l'appel que M. Weale adresse aux Occidentaux doit être entendu également par les autres gouvernements, et en particulier par celui dont les possessions asiatiques sont les plus rapprochées de l'Empire chinois.

Les Armées et les Flottes militaires de tous les Etats du Monde. *Composition et Répartition en 1905.* — Un volume in-8°. Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris.

Les ouvrages destinés à faire connaître l'organisation des grandes armées ne font assurément défaut dans aucun pays, ni dans aucune langue; mais il n'en existe guère qui embrassent *les forces militaires et maritimes de tous les Etats du Monde*, petits et grands, et il en est encore moins qui soient tenus soigneusement au courant des modifications continuellement apportées à leur constitution et à leur répartition. Aussi est-ce évidemment rendre service à tous ceux que ces fluctuations intéressent, soit par elles-mêmes, soit par leurs conséquences, c'est-à-dire aux civils en même temps qu'aux militaires, que de publier chaque année ce résumé précis, clair et complet dans sa concision, indispensable, de l'état militaire de tous les pays, tant européens qu'extra-européens.

Notes sur l'Inde : *Serpents, Hygiène, Médecine, Aperçus économiques sur l'Inde française*, par le Dr Ch. Valentino, médecin des troupes coloniales. 1 fort vol. in-16, 4 fr. (Félix Alcan, éditeur).

M. le Dr Charles Valentino, que les lecteurs du *Bulletin de l'Asie Française* ont pu apprécier par les articles qu'il nous a donnés ces temps derniers, a, pendant un récent séjour dans l'Inde française, réuni les observations et les documents qu'il publie aujourd'hui.

Dans la partie médicale et hygiénique de son livre, que l'auteur a développé davantage, nous signalerons les chapitres suivants, qui donnent des aperçus particulièrement intéressants sur les mœurs des indigènes : les serpents et leurs morsures, les principes d'hygiène générale, l'hygiène du premier âge, l'hygiène des repas, les bases de la médecine hindoue, etc.

Dans la partie économique, on trouvera des renseignements précis sur l'enseignement, le commerce des arachides, l'agriculture et l'industrie.

AVIS IMPORTANT

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS LE

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

ANNÉE 1905

GÉNÉRALITÉS

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

ASIE FRANÇAISE

SIAM, CHINE, JAPON ET CORÉE

ASIE RUSSE

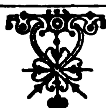
TURQUIE ET ARABIE

ASIE ANGLAISE

AUSTRALASIE

CARTES, GRAPHIQUES ET PORTRAITS

BIBLIOGRAPHIE



BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

1906

BULLETIN

DU

COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

publié mensuellement

SOUS LA DIRECTION DE M. ROBERT DE CAIX DE SAINT-AYMOUR

AVEC LA COLLABORATION DE MM. JEAN-LOUIS DELONCLE; HENRI DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE; CHARLES MOUREY; EDOUARD PAYEN; PAUL LABBÉ; J.-H. FRANKLIN, etc., etc.

ANNÉE 1906

PARIS

COMITÉ DE L'ASIE FRANCAISE

19-21, RUE CASSETTE, 19-21

Téléphone 732-84

—

1906

Sixième Année. — N° 58. Janvier 1906

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

CARTES

52e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer d'eux-mêmes au Comité leur souscription pour 1906. Cet envoi peut être fait dès maintenant, 19, rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste au nom du Trésorier.

ANNÉE 1905 (*fin*).

MM.

J. Chailley, secrét. général de l'Union Coloniale	25 »
Henri Coppin, à Paris	12 »
M. Chotard, conseiller réferendaire.	25 »
L. Desbuissons, chef du service géog. au Minist. des Aff. Etrang.	25 »
Marquis de la Ferronnays, député	25 »
Gay, président de la Cie de l'Ouest.	20 »
Dr Helme, à Paris.	12 »
H. Moreau, direct. de l'*Europe Coloniale*	12 »
Louis Masse, à Paris	25 »
Mège, ancien député	25 »
René Millet, ambassadeur de France.	25 »
Ed. Olivier, capit. en retraite	12 »
Portal, à Paris.	12 »
Bon Léon Seillières.	25 »
André Spire, négociant.	25 »
Fernand Pila, consul de France	25 »
A reporter. . .	330 »

(1) **Les noms marqués d'un ° sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.**

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	330	»
Marcel Saint-Germain, sénateur. .	100	»
Le Crédit Algérien	300	»
Souscriptions diverses	25	»
Total.	755	»

ANNÉE 1906.

Jean Cyrot, à Beaune.	12	»
Pierre Gréa, château de Rotalier. .	15	»
Josset, profess. à Paris (2ᵉ semestre).	6	»
* Capit. Madaule, de l'infant. coloniale	12	»
* H. Bernay, admin. des services civils de l'Indo-Chine	25	»
Dʳ Boucher, à Lille.	12	»
Lieut. Caurette, de l'infant. coloniale	12	»
Musée commercial de Lille.	12	»
* Le Résident de France à Krat . .	12	»
* Le Résident de France à Melouprey	12	»
Le Résident de France à Kampot .	12	»
Biblioth. de garnison d'Auxonne. .	12	»
— de Bastia . .	12	»
Le chanoine Panier, à Besançon. .	12	»
Le général Tétart, à Dijon.	12	»
E. Aubergé, capit. d'artillerie. . .	12	»
Biblioth. du 2ᵉ bureau, Ministère de la Guerre	12	»
Pelleray, à Paris	12	»
Réunion des offic. de Bayonne. . .	12	»
— de Mostaganem.	12	»
— d'Oran	20	»
Réunion des offic. de Clermont-Ferrand	12	»
Réunion des offic. de Philippeville.	12	»
— de Rouen. . . .	25	»
Biblioth. des officiers du 133ᵉ . . .	12	»
Le Ministre de la Guerre	12	»
Ottavi, consul de France.	25	»
Réunion des offic. d'Epinal.	25	»
Dʳ J.-A. Gauthier, méd. sanitaire à Suez	15	»
Biblioth. des offic. du 4ᵉ colonial.	12	»
Emile Senart, membre de l'Institut.	300	»
Biblioth. de garnison de Lille . . .	12	»
— de Lorient. .	12	»
Cᵗᵉ de Saint-Exupéry, au Mans . .	15	»
Biblioth. de l'Ecole d'application, Fontainebleau	12	»
Biblioth. de l'Ecole d'artillerie de Versailles	12	»
Cᵗᵉ de la Selle, château de la Barbée.	12	»
Revertegat, lieut.-colonel d'infanterie	12	»
Yon, lieutenant d'infanterie	25	»
Louis Rocher, direct. des douanes chinoises.	15	»
A reporter. . .	847	»

Report. . . .	847	»
C. Dedin-Laporte, à Bergerac . . .	12	»
C. Tabary, professeur à Bordeaux .	12	»
Cercle Militaire de Nice.	12	»
Jules Prudhomme, à Pont-Rousseau	12	»
Delacroix, chef d'escadrons de cavalerie	25	»
De Beauregard, lieut. de vaisseau.	12	»
R. P. Mesnage, des PP. Blancs .	12	»
Capit. Le Camus, de l'artill. coloniale	12	»
A. Broussaud, capit. d'artillerie . .	12	»
Réunion des offic. du Havre. . . .	12	»
— du Kreider . . .	12	»
* Biblioth. de garnison des Sept-Pagodes	12	»
* Schmitt, chef de service aux ch. de fer de l'Indo-Chine.	25	«
Cercle Militaire de Versailles. . . .	12	»
Legeas, lieut. d'infanterie	20	»
Lieut. Angibaud, de l'infant. coloniale	12	»
J. Krautheimer, administrat. des services civils	25	»
Biblioth. des offic. du 5ᵉ tonkinois.	12	»
H. Bogaert, industriel à Tourane.	25	»
A. Clouet, négociant à Saïgon. . .	50	»
Souclier, inspecteur des finances. .	12	»
Maurice Courant, à Ecully	20	»
Biblioth. de garnison de Dijon. . .	12	»
Lieut. de Wavrechin, à Arcachon.	12	»
De Reinach, à Paris	12	»
Henri Gosset, à Reims	20	»
Marc de Sambuey, à Saint-Etienne-du-Grès	12	»
Gabriel Combelles, à Paris	15	»
Robert Picot, avocat à la cour d'appel.	20	»
Houssais, capit. d'infanterie	12	»
Hébert, capit. d'Etat-major.	12	»
La Société Générale.	600	»
Le général de division Gallieni . .	25	»
Paul Labbé, secrét. général de la Société de géog. commerciale .	25	»
* Vagner et Lambert, à Paris . . .	25	»
Lionel-Marie, à Paris	12	»
Cⁱᵉ franç. des ch. de fer de l'Indo-Chine à Yunnansen	12	»
— — à Hanoï.	12	»
— — à Paris	12	»
A.-E.-G. Schaal, greffier-notaire à Hanoï	25	»
Command. Sadorge, de l'infant. coloniale	15	»
Le Dʳ de l'institution Taberd à Saïgon.	27	»
Biblioth. des offic. de Lons-le-Saunier	12	»
Charles Michel, à Paris	25	»
Pierre Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade	25	»
A reporter. . . .	2.196	»

Report. . . .	2.196	»
Biblioth. des offic. de l'Etat-major, Tananarive.	12	»
Cercle des offic. français de Pékin .	25	»
Henri Brenier, directeur de l'agriculture, Hanoï.	50	»
Rainaud, prof. de Faculté	12	»
Cl. Demoisy, professeur à Lyon . .	12	»
Réunion des offic. de La Fère . . .	12	»
Abbé Hugot, à Sées	12	»
Max. des Francs, château de la Mettrie.	12	»
R. P. Ruffier, à Jérusalem	12	»
Réunion des offic. de Nîmes	12	»
Lemoigne, à Paris	12	»
P. Pierre, chef d'escadron d'artill.	12	»
Deschryvène, à Montrouge	12	»
La Chambre des Députés.	25	»
H. Le Soudier, à Paris.	12	»
Cercle militaire de Laval.	12	»
Club Alpin français d'Alger	12	»
Cercle des officiers de Cao-bang. . .	24	»
Bosc, chef de cabinet du résid. sup. au Tonkin	12	»
J. Labbé, capitaine d'infanterie . .	12	»
Camille Gabiat, ancien député . . .	25	»
Ed. Clavery, consul de France.. . .	12	»
Le ministre des Colonies.	25	»
A. Deguy, ingénieur	50	»
Biblioth. des officiers du 103e . . .	12	»
Lieut. Monbeig, de l'inf. coloniale.	12	»
Lieut. Clemençon, — . .	36	»
Marc Rigo, négociant à Constantinople.	20	»
Courtin-Hecquet, à Amiens.	12	»
Capit. Maurel, du 2e étranger. . . .	12	»
* Edmond Bapst, ministre plénipot.	100	»
Lieut. F. Guerini, de l'infant. col.	12	»
Aug. Sire, direct. de la Banque de l'Indo-Chine, à Pondichéry. . .	25	»
Dourdin, direct. de la Banque de l'Indo-Chine, à Bangkok. . . .	75	»
Souscriptions diverses.	152	75
Total.	3092	75

LE COMITE

LA CONFÉRENCE DE M. VAN DER BURGH

Le mercredi 24 janvier, M. Van der Burgh a donné, au siège du Comité, 21, rue Cassette, une intéressante conférence sur ce sujet : aux Indes anglaises, au Maduré, au Pendjab. M. E. Senart présidait. Avec beaucoup de charme, de verve et d'érudition, M. Van der Burgh a promené son auditoire à travers l'Inde, dans un voyage aussi agréable pour les yeux qu'instructif pour l'esprit. On a beaucoup admiré les photographies prises avec un goût très sûr et un sentiment d'art remarquable par M. Van der Burgh et M. E. Senart s'est fait l'interprète de tous en félicitant chaleureusement le conférencier et le photographe.

CONFÉRENCES SUR L'INDO-CHINE

faites sous le patronage du Comité de l'Asie Française et de l'Alliance Française.

Le 9 janvier ont commencé les conférences sur l'Indo-Chine organisées sous le patronage du Comité de l'Asie Française et de l'Alliance Française par l'enseignement colonial libre. Ces conférences, qui traiteront plus spécialement de la Cochinchine et du Cambodge, ont lieu les mardis soir à 8 h. 1/2 et les vendredis après-midi à 5 heures. Six ont déjà été données : par M. Marcel Dubois sur la géographie, M. R. Blanchard sur la zoologie et sur l'hygiène et la médecine, M. H. Hua sur la botanique, M. D. Bois sur les plantes utiles et M. D. Zolla sur les conditions économiques.

Nous rappelons que nous avons mis déjà et que nous continuerons à mettre à la disposition de nos adhérents, qui nous en font la demande, des cartes pour ces conférences. Un certificat d'assiduité sera délivré gratuitement aux personnes qui auront justifié de leur présence aux conférences.

L'ANNÉE 1905 EN INDO-CHINE

On peut dire que l'année 1905 a été dominée en Indo-Chine par la double question de la défense de la colonie et de la politique indigène. La guerre russo-japonaise a posé la première avec une réalité que certaines questions, comme celle des dépôts de charbon, ont affirmée, et la seconde est apparue comme ayant une connexité très étroite avec la première. Les administrateurs de l'Indo-Chine ont compris que le meilleur moyen d'assurer la défense de ce pays était encore pour nous de nous concilier l'affection des indigènes, de façon à pouvoir compter sur eux à tout événement. Les discours qu'à diverses reprises M. Beau a eu l'occasion de prononcer ont tous insisté sur ce point.

On a continué à étudier la mise en défense de la colonie. On s'est efforcé de persévérer dans la voie qu'avait indiquée M. Doumer, alors qu'il présidait aux destinées de l'Indo-Chine. On a convoyé à diverses reprises des sous-marins et des torpilleurs des ports militaires de France dans les eaux de l'Indo-Chine, mais on ne peut pas dire que tout ait été fait au point de vue militaire. N'y aurait-il que l'échouement lamentable et la perte définitive du *Sully*, non loin des côtes de notre colonie, qu'on pourrait être encore sceptique sur l'efficacité des moyens préparés pour la défense de notre possession ? Il paraît bien, en tout cas, qu'il y a beaucoup à faire en ce qui concerne l'aménagement des arsenaux et des points d'appui de la flotte, où l'on ne trouve pas encore tout ce qui serait nécessaire à la réparation et au ravitaillement d'une marine de combat.

Pour améliorer le problème que pose la seconde question, on s'est mis assez résolument à

l'œuvre. Les critiques n'ont point été ménagées, en ce qui concerne l'établissement des monopoles du sel, de l'opium, de la noix d'arec. Ecrivains et fonctionnaires ont montré combien la vie des indigènes était troublée par ces impôts nouveaux, inquisitoriaux et vexatoires. La direction des régies financières a été confiée à un ancien résident supérieur, M. Morel, et on lui a donné pour tâche de réformer le système actuel, de façon à le rendre sinon moins onéreux, au moins plus supportable à l'indigène. Déjà l'impôt sur la noix d'arec est supprimé à partir du 1er janvier de cette année. Il faut espérer, ainsi qu'on le verra d'autre part, dans un discours du gouverneur général, que la tâche confiée à M. Morel et à ses collaborateurs n'aboutira point à un échec.

Pour tenir plus efficacement l'indigène et pour avoir une certaine action sur sa mentalité, il a été créé, sur l'initiative même du gouverneur général, un journal indigène qui pourra corriger ce qu'a parfois d'outrancier ce que publient quelques journaux français et des journaux à inspiration chinoise. D'autre part, on s'efforce après les scandales dont le territoire de Quang-tcheou-ouane a été le théâtre, de veiller à un meilleur recrutement des administrateurs et surtout de ramener à leur vrai rôle les inspecteurs civils. On a malheureusement peu fait dans cette voie. Trop d'inspecteurs des services civils sont encore immobilisés dans des fonctions sédentaires, pour lesquelles ils n'ont point été créés. On les trouve chefs de provinces, maires de villes, et ce n'est point là leur rôle. Il est de toute nécessité, si l'on veut tenir l'administration indo-chinoise en haleine de faire contrôler les différents fonctionnaires de cette hiérarchie imposante par des inspecteurs. Cette tâche est d'autant plus urgente, qu'à l'heure actuelle, il faut bien le reconnaître, nos administrateurs sont fort empêchés, malgré leur bonne volonté, de faire de bonne besogne, dans l'absence complète où ils sont, pour la plupart, de la langue de leurs administrés.

On verra, dans notre chronique de l'*Asie Française* de ce mois, que le ministre des Colonies, au cours d'instructions qu'il a remises au gouverneur de l'Indo-Chine, insiste, avec beaucoup de raison, sur la nécessité pour nos fonctionnaires d'apprendre la langue du pays où ils sont, afin de pouvoir se passer d'interprètes. On peut dire que, tant que cette connaissance ne sera pas répandue, le règne de la justice dans nos possessions indo-chinoises ne sera pas établi.

Une autre question qui se rattache étroitement à celle, plus générale, de la politique indigène, est la question de l'organisation judiciaire. Jamais pays ne fut plus mouvementé au point de vue judiciaire que cette colonie indo-chinoise. L'année 1905, à elle seule, a été marquée par plusieurs remaniements de cette organisation. Tout dernièrement, on a introduit, parmi les juges de la cour criminelle d'Hanoï, des assesseurs indigènes. Cette mesure, inspirée de la formule nouvelle de politique d'association, ne peut pas être critiquée, mais elle n'est pas en corrélation avec un décret antérieur de la même année, qui a supprimé les peines corporelles en Indo-Chine. Là, on a fait fausse route. On s'est trop préoccupé d'appliquer, en ce pays qui a une mentalité bien personnelle notre sentimentalisme de France, et il arrivera que le résultat obtenu sera probablement tout contraire à celui espéré. En matière de justice, nous avons trop négligé les tribunaux et les peines indigènes et c'est là, de l'avis de beaucoup de bons observateurs, l'une des causes de l'insécurité de nombre de régions.

Ce qu'on a fait en matière de justice, on l'a fait aussi en matière administrative; on a trop oublié que l'on avait sous la main en Indo-Chine une administration dont on pouvait user, des chefs, des mandarins et un organisme tout particulier, la commune annamite. On a fait table rase de ces autorités et de ces institutions pour faire de l'administration directe. Aujourd'hui, on s'efforce de faire machine en arrière, de conserver ou de ressusciter les institutions anciennes; on revient, sous le nom de politique d'association, à ce qui n'est, ou ne devra être — sous peine de se tromper encore — que la saine et vraie doctrine d'un gouvernement de protectorat.

L'idée qu'il n'est point de salut, en dehors d'une assimilation avec ce qui existe dans la métropole, a produit de lamentables effets dans l'organisation de la justice. Cela n'a point suffi à nous corriger de ce défaut et, au cours de l'année 1905, on se préoccupait de rien moins que d'appliquer en Indo-Chine notre loi métropolitaine sur les accidents du travail. Devant les protestations qui se sont élevées, tant dans les Chambres d'agriculture qu'à la cour d'appel de l'Indo-Chine, il est probable qu'on renoncera à ce projet; mais on devait le signaler pour montrer que si, en matière de politique indigène l'année 1905 marque un retour à la raison, on n'en note pas moins, durant les douze derniers mois, des velléités de ne point abandonner des théories qui ont pourtant fait bien du mal à notre œuvre colonisatrice.

Les préoccupations politiques qu'avait fait naître le grand conflit russo-japonais n'ont eu, en somme, qu'un effet plutôt excellent pour notre politique en Indo-Chine. Si on a craint un moment que les succès des Japonais sur les Russes ne vinssent fomenter la révolte dans les populations jaunes de l'Indo-Chine, ces craintes ont été vaines et elles n'ont eu pour résultat que de nous faire envisager avec plus de netteté l'attitude que nous devions avoir à l'égard de ces populations. Leur loyalisme, que tant de causes battent en brèche, avait pourtant, au cours de cette année 1905, une raison de plus de s'effriter. 1904 avait été une année calamiteuse au point de vue des typhons, cyclones et inondations. 1905 n'a pas été plus favorisée. Les récoltes ont été détruites en nombre de provinces et des populations considérables ont été réduites à la misère. Le rapporteur du budget des colonies pour 1906, M. Le Hérissé, constate qu'il est consolant de voir la patience et l'ardeur au travail dont firent preuve les populations annamites ainsi que l'extraordi-

naire rapidité avec laquelle, grâce à leurs efforts, le pays a pu se relever de tant de ruines, et il a raison. Malgré ces circonstances malheureuses, les recettes du budget indo-chinois ont été satisfaisantes et la caisse de réserve, très abondamment pourvue, a pu faire face aux insuffisances de ressources provenant soit des dégrèvements d'impôts, soit du produit des douanes et régies, soit des dépenses exceptionnelles nécessitées par la réfection des voies ferrées, après les dégâts dus aux intempéries.

Ces voies ferrées continuent à s'étendre. On a émis, au cours de l'année 1905, la dernière portion, soit 80 millions de francs, de l'emprunt de 200 millions autorisé par le Parlement, sous le gouvernement général de M. Doumer. Cette émission, en obligations 3 0/0, s'est faite au taux de 480 francs (1) et a obtenu un très vif succès. Sur cet emprunt on a construit jusqu'à présent les lignes suivantes : ligne de Haiphong à Laokay, 381 kilomètres, 54.000.000 de francs ; ligne de Hanoï à Vinh, 326 kilomètres, 33.800.000 francs; ligne de Tourane à Hué, 105 kilom., 17.700.000 fr., ligne de Saïgon à Tanlinh, 132 kil., 12.700.000 fr. Les crédits prévus pour la construction de ces lignes n'ont pas été sensiblement dépassés, ce qui est déjà un résultat à noter, car le fait est exceptionnel dans l'histoire économique de nos colonies. Sur la dernière tranche de l'emprunt de 200 millions, qui vient d'être émise, 680 kilomètres doivent encore être construits; 625 autres kilomètres ont, de plus, été étudiés. L'impulsion donnée par M. Doumer, en matière de travaux de chemins de fer, ne s'est donc pas ralentie et l'Indo-Chine commence à être pourvue d'un réseau ferré qui fait déjà figure. Les résultats partiels obtenus par les voies nouvelles sont aussi satisfaisants. On sait d'ailleurs que les indigènes, en Indo-Chine aussi bien qu'en Afrique Occidentale, sont très friands de ce mode de transport et que l'élément dû au trafic des voyageurs n'est point négligeable. Quant au commerce indo-chinois, il va se développant presque chaque année. Les intempéries ont évidemment quelquefois sur lui des influences fâcheuses; mais il n'en demeure pas moins que les possibilités économiques de ce pays sont de plus en plus mises à profit. Quand on sera parvenu à donner aux transactions un instrument monétaire convenable, le commerce et l'industrie se développeront plus rapidement encore. Il est certain que les oscillations très amples du cours de la piastre qui, vers janvier 1903, était au-dessous de 2 francs et qui, aujourd'hui, dépasse 2 fr. 60, ne sont point une bonne condition pour attirer en Indo-Chine les capitaux et pour y faciliter les entreprises à longue échéance. Quand la piastre sera stabilisée au cours possible, semble-t-il, de 2 fr. 50, il y aura là, pour ce pays, un nouvel élément d'activité économique. C'est l'un des problèmes actuels les plus urgents à résoudre.

(1) Voir à ce sujet, dans le numéro d'octobre 1905, l'article de M. Franconie sur l'emprunt indo-chinois.

Il en est un autre encore que, dans la fièvre de travaux publics, fièvre salutaire d'ailleurs, qui s'est emparée, il y a quelques années, de l'administration indo-chinoise, on a laissé peut-être un peu trop de côté, celui des irrigations qui mérite une attention plus soutenue que par le passé.

Quand ces deux problèmes seront en bonne voie de solution, on tiendra en mains les principaux éléments de l'essor économique de l'Indo-Chine.

Tout compte fait, on peut dire que l'année 1905 a été pour l'Indo-Chine une année d'examen de conscience. On a assez courageusement vu les défauts de notre œuvre, et sans qu'on puisse dire qu'on soit arrivé à la contrition parfaite, notamment en ce qui concerne la théorie de l'assimilation, on paraît avoir pris la résolution de les corriger. Comme le passé n'est pas, il s'en faut, des plus affligeants et que, s'il reste encore beaucoup à faire ou à corriger, des résultats très tangibles ont été obtenus dans l'ensemble des pays qui composent l'Indo-Chine, on peut d'autant plus résolument se mettre à l'œuvre pour obtenir mieux encore.

EDOUARD PAYEN.

LA SITUATION DE L'INDO-CHINE

DISCOURS DE M. BEAU

Au Conseil supérieur, le 11 décembre 1905.

A l'ouverture de la session ordinaire du Conseil supérieur qui a eu lieu le 11 décembre 1905, M. Beau, retour de France, a prononcé un discours auquel nous avons fait allusion dans notre dernier bulletin, et que nous reproduisons ici en grande partie.

Messieurs,

Le Conseil supérieur de l'Indo-Chine puise dans l'adjonction des membres élus de la colonie une autorité dont se réjouiront tous ceux qui, comme moi, pensent que les colonies doivent évoluer dans le sens de la plus large autonomie et que le contrepoids de l'autorité gouvernementale doit être cherché sur place dans les conseils locaux fortement constitués. J'appelle de tous mes vœux le moment où le développement de l'instruction dans ce pays permettra d'augmenter le nombre des représentants indigènes capables de prendre part à nos délibérations.

***

La question de la défense de l'Indo-Chine est étroitement liée à celle de la politique indigène. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que, sans le concours dévoué des populations, cette défense exigerait de la part de la France des sacrifices hors de proportion avec le but qu'elle s'est proposée en constituant son empire d'Extrême-Orient. Une bonne politique indigène doit nous procurer ce concours indispensable.

Cette question a fait l'objet de nombreux entretiens avec

M. le Ministre des Colonies. J'ai été heureux de me trouver en complet accord avec lui et de recevoir avant mon départ les instructions les plus formelles sur ce point.

La politique d'association ! Cette parole généreuse dont le retentissement a été si grand en Indo-Chine s'est fait entendre à son heure, non pas, comme quelques-uns ont paru le croire, pour ouvrir une ère nouvelle, mais pour rappeler à tous les principes sur lesquels la République a voulu fonder l'expansion coloniale de la France.

Pour ceux qui connaissent l'histoire de la politique coloniale française, c'était comme l'écho, à vingt ans de distance, du magnifique discours que Paul Bert prononçait en 1885 devant la Chambre et où il opposait en termes éloquents la politique de protectorat à la politique de conquête et de domination.

Les principes proclamés par Paul Bert en 1885, et qu'il vint ensuite appliquer ici au prix de sa vie, n'ont jamais été perdus de vue et sont encore aujourd'hui la règle de notre administration en Annam et au Tonkin.

*
* *

En Annam, le mandarinat annamite subsiste, tel que nous l'avons trouvé. Le Résident contrôle, mais les autorités provinciales indigènes continuent à exercer sous la direction du Comât et des Ministères les attributions qui leur sont dévolues par les Lois du Royaume.

Les améliorations que comporte ce régime en Annam ont trait, d'une part, à l'instruction des mandarins et de l'autre au développement économique du pays,

Les mandarins n'ont d'autre culture que la culture classique chinoise. Ils n'ont pas jusqu'ici reçu même les éléments de nos connaissances usuelles, et l'ignorance dans laquelle ils sont demeurés est une cause profonde de malentendus et de défiance à notre égard.

Les quelques améliorations apportées depuis deux ou trois ans à l'enseignement public sont peu de chose en comparaison de ce qui reste à faire. Mais le nombre des écoles ne peut croître que lentement, selon les disponibilités du budget local, au fur et à mesure de la création d'un personnel enseignant digne de ce nom.

Nos efforts doivent porter tout d'abord sur la formation de bons mandarins. J'espère que nous pourrons y arriver assez rapidement en perfectionnant l'École du Quoc-hoc de Hué par laquelle doivent passer tous les fonctionnaires indigènes. Ces établissements doivent devenir une véritable école d'administration.

Mais nous ne pouvons attendre les lointains effets de ces réformes dont profiteront les nouvelles générations ; je me suis donc préoccupé des moyens de modifier chez les mandarins actuellement en fonctions l'état regrettable d'ignorance dans lequel se trouvent la plupart d'entre eux. C'est le but de l'envoi en France, chaque année, à partir de 1906, de mandarins du Tonkin et de l'Annam choisis parmi les mandarins les mieux notés qui, sous la direction de fonctionnaires français judicieusement choisis, visiteront les principaux centres de l'activité française. Je crois que cette grande leçon de choses sera capable de modifier profondément les sentiments d'un grand nombre d'entre eux et que la vue de tant de merveilles du génie de la France contribuera puissamment à l'œuvre de rapprochement que nous souhaitons.

Il n'est pas douteux que le vieil esprit conservateur qui prédomine encore en Annam se modifie de jour en jour à mesure que des communications plus faciles s'établissent entre les centres français et les provinces reculées demeurées si longtemps presque sans communication avec le reste du monde. Mais cela ne suffit pas et, en même temps que nous créons les grandes artères destinées à vivifier le pays, il est bon de donner au peuple des campagnes des preuves directes, tangibles, de l'intérêt que nous lui portons. Pour cela, il convient qu'une part de plus en plus considérable des divers budgets indo-chinois soit affectée à des travaux d'utilité agricole ; il faut en même temps associer les indigènes, dans la mesure la plus large, à la préparation de ces projets de travaux. La création de budgets provinciaux, aujourd'hui établis dans toutes les provinces de l'Annam, avec assemblées des notables, a marqué un premier pas dans ce sens. Il faut se servir de cette institution nouvelle pour faire connaître à la population, par l'intermédiaire de ses mandataires réunis le plus souvent possible, tous les travaux en cours d'exécution ou en projet : non seulement ceux qui sont exécutés pour le compte des budgets provinciaux ou du budget local, mais encore les grands travaux payés par le budget général.

Le projet qui vous est soumis, portant réglementation du service des Travaux publics, a été préparé dans ce sens.

*
* *

Au Tonkin, notre ligne politique n'a pas été la même qu'en Annam et a été fortement influencée par les circonstances locales.

La nécessité où nous nous sommes trouvés de créer presque de toutes pièces un personel de mandarins pour remplacer celui qui avait été en grande partie dispersé par la guerre ; l'insuffisance d'autorité de ce personnel improvisé, choisi le plus souvent par les indigènes qui nous avaient aidés dans la conquête ; l'obligation d'exercer une surveillance active sur les bandes qui ont subsisté si longtemps dans diverses régions ; le nombre croissant des colons français, répandus à travers le pays, tout cela concourait à faire créer auprès de l'administration indigène, conservée mais affaiblie, une administration française très forte.

Le renforcement de l'administration française s'accentua encore lorsque, le pays étant pacifié, il devint nécessaire de créer une organisation financière nouvelle susceptible de produire les ressources importantes que réclamait la création de l'organe nouveau du gouvernement général et de gager les emprunts considérables destinés à l'outillage économique du pays. Dès lors, l'administration française s'habitua à prendre de plus en plus le contact direct avec la population et à considérer comme une superfétation l'intervention des mandarins dont le personnel, au moment de mon arrivée au Tonkin, se trouvait singulièrement diminué.

Il a été porté remède à cette situation ; les emplois supprimés ont été rétablis au fur et à mesure des disponibilités budgétaires. Aujourd'hui, il y a dans chaque province le personnel nécessaire de mandarins de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire.

De nombreuses et importantes satisfactions ont déjà été accordées aux mandarins : la délivrance des grades qui donnait lieu aux plus regrettables abus a été réglementée ; des mesures ont été prises pour éviter la dépréciation de ces grades, pour assurer des garanties aux mandarins en place et récompenser le mérite ; enfin, au-dessus des écoles primaires franco-annamites qui ont été ouvertes dans toutes les provinces, nous avons organisé un enseignement d'un ordre plus élevé : le collège Jules-Ferry à Nam-dinh, l'Ecole de médecine à Hanoï, les écoles professionnelles de Hanoï et de Haïphong, enfin l'Ecole de Hau-Bo qui vient d'être réorganisée en école d'administration et dont les cours devront être obligatoirement suivis pendant trois années par tous les futurs mandarins.

La hiérarchie mandarinale est ainsi restaurée et les institutions indigènes peuvent fonctionner d'une façon normale. Il reste à améliorer le recrutement des mandarins et celui de leur personnel, à régulariser les situations d'activité et de disponibilité, les mutations et les avancements, enfin à augmenter les soldes de façon à permettre

à tous de vivre honorablement, sans être dans l'obligation de se procurer des ressources irrégulières.

Le projet de budget du Tonkin n'a pas prévu cette augmentation. Je vous demanderai de rechercher les moyens d'incorporer cette réforme, au moins partiellement dans le budget de cette année.

Au Tonkin, comme en Annam, la politique indigène doit avoir pour base non seulement le respect des institutions du pays, mais encore l'amélioration du sort des populations. Celles du Tonkin, perpétuellement menacées, tantôt par les crues redoutables du fleuve Rouge, tantôt par des sécheresses prolongées, réclament le concours de notre science pour les défendre contre ce fléau. Si nous réussissions dans l'œuvre considérable de l'aménagement du fleuve Rouge, notre prestige serait singulièrement accru. Les travaux immenses accomplis par les indigènes pour la protection de leur pays au moyen de digues dont le développement atteint 1.200 kilomètres, représentant un déplacement de plus de 150 millions de mètres cubes de terre, témoignent de l'importance capitale qu'ils attachent à cette question.

Après les désastres causés cette année par la crue du fleuve Rouge, il est impossible de nous dérober au problème qui se pose, quelque difficile qu'en soit la solution. Une grande commission a été instituée il y a quelques mois. Je ne la laisserai pas se dissoudre comme les précédentes sans conclure. Dès qu'elle m'aura fait connaître ses résolutions, j'aviserai au moyen de passer d'urgence à l'exécution. Quel que soit le chiffre de la somme reconnue nécessaire, pour exécuter ces travaux, il sera toujours inférieur à celui des pertes que toute une population subit à intervalles malheureusement trop rapprochés.

Le dévouement et le talent de nos ingénieurs ne seront pas inférieurs à cette grande tâche dont la portée est aussi considérable sous le point de vue politique que sous le point de vue économique.

*
* *

Si maintenant nous considérons les deux pays qui ont subi les premiers l'influence française, la Cochinchine et Cambodge, nous constatons que leur évolution s'est faite suivant deux modes de colonisation diamétralement opposés. Le Cambodge s'est librement placé sous la protection de la France, mais le fonctionnement du rouage délicat qu'est le Protectorat a été longtemps profondément troublé, soit par des interventions maladroites ou excessives de l'administration française, soit par des négligences ou de véritables abandons. Notre action, tantôt trop énergique, tantôt trop molle, s'accordait mal, du reste, avec le caractère ombrageux et défiant du souverain qui, pendant quarante ans, a régné sur le Cambodge.

Je ne veux pas m'attarder à rappeler l'histoire de ces quarante années. Nous avons piétiné, et les progrès obtenus ont été particulièrement lents. La situation est aujourd'hui profondément modifiée, depuis l'avénement du nouveau roi dont le règne a été marqué dès le début par d'heureuses et importantes réformes.

L'un des premiers actes du nouveau souverain fut, vous vous le rappelez, Messieurs, la promulgation d'une ordonnance supprimant les châtiments corporels, complétée tout récemment par une ordonnance, promulguée le 8 août de cette année, supprimant d'une façon générale l'emploi de la chaîne que tous les condamnés devaient constamment porter en vertu des anciennes lois.

Plusieurs ordonnances ont réglementé les attributions et le fonctionnement du Conseil des ministres, en vue de faire produire à cet organe essentiel du Protectorat un travail plus sérieux et plus utile que par le passé. Des examens d'aptitude ont été institués et rendus obligatoires pour les candidats aux fonctions judiciaires. Une commission mixte, composée de membres français et cambodgiens, étudie la revision des codes du royaume en vue de les mettre plus en harmonie avec les idées modernes. Enfin, les fonctionnaires cambodgiens ont bénéficié, au cours de l'année dernière, d'un premier accroissement de solde qui devra être suivi de nouvelles augmentations dès que l'état du budget le permettra.

En dehors de l'enseignement traditionnel et spécial que les jeunes Cambodgiens doivent aller recevoir à la pagode, l'enseignement public franco-cambodgien n'existait pour ainsi dire pas jusqu'à ces dernières années.

Depuis trois ans ce service de la plus haute importance a été constitué de toutes pièces et se trouve actuellement en plein essor. Pnom-penh va bientôt posséder un groupe scolaire important où l'instruction sera donnée à trois degrés différents : enseignement primaire élémentaire, enseignement primaire supérieur et enseignement professionnel.

Des cours de médecine pratique et d'hygiène, d'art vétérinaire, de droit cambodgien seront faits aux élèves du cours supérieur.

La plupart des chefs-lieux de provinces ont suivi l'exemple de la capitale et dans presque tous ont été instituées des écoles primaires fréquentées dès maintenant par de nombreux élèves.

Le concours empressé que nous rencontrons auprès de Sa Majesté Sisowath a déterminé, tant à la Cour parmi les princes et les princesses que parmi les hauts fonctionnaires du royaume, un vif mouvement en faveur de l'instruction, mouvement que nous encourageons de toutes nos forces et dont nous pouvons attendre avec confiance les plus heureux résultats dans un avenir prochain.

Mais le Cambodge reste en retard au point de vue économique. Il n'a pas eu, comme l'Annam et le Tonkin, de frais de premier établissement. Il n'avait pas non plus, à beaucoup près, les ressources considérables de la Cochinchine; son modeste budget s'est trouvé encore réduit par la création du budget général. C'est pour cela qu'il n'a pu exécuter jusqu'ici les travaux pourtant si urgents que réclamait l'installation définitive du personnel administratif.

Un effort sérieux est donc indispensable pour donner à ce beau pays la possibilité de prendre l'essor dont il est susceptible.

Là, comme presque partout en Indo-Chine, la question de l'aménagement des eaux, en vue de leur utilisation agricole, s'impose en premier lieu à notre attention.

De vastes espaces encore incultes n'attendent, pour révéler leur richesse, que de l'eau et des bras.

Une brigade d'études a commencé l'année dernière la recherche des régions susceptibles d'être irriguées. Des résultats très intéressants ont déjà été obtenus. Vous en trouverez l'indication dans le compte rendu qui vous est présenté par le service de l'hydraulique agricole créé depuis deux ans.

En même temps que la question des terres irrigables, j'ai fait étudier la question de l'immigration chinoise, seule capable de mettre rapidement en valeur ces vastes régions dépeuplées. J'ai l'espoir qu'il sera possible de trouver dans le grand réservoir d'hommes qu'est la Chine de sérieux éléments de colonisation agricole. Un essai pourra probablement être tenté dans le cours de l'année prochaine et nous fixer sur le point si important pour l'avenir économique de la vallée du Mékong.

Au point de vue des moyens de transport, le Cambodge est le plus arriéré de tous les pays de l'Indo-Chine. Le rail n'a encore pénétré nulle part et toute l'activité économique du pays est, de ce fait, concentrée sur les rives de ses cours d'eau. Je crois que ce pays serait puissamment vivifié par l'exécution d'une voie ferrée qui, partant de Pnom-penh, se dirigerait vers le Nord du pays et se souderait aux voies ferrées que nous aurons à exécuter sur la

rive droite du Mékong pour suppléer au défaut de navigabilité de ce fleuve.

Les deux missions que j'ai envoyées dans cette direction ont rapporté des renseignements topographiques suffisamment précis et concluants pour donner le meilleur espoir que les travaux d'exécution de cette ligne pourraient se faire dans des conditions de facilité exceptionnelle.

En attendant l'achèvement des études de cette grande voie destinée à faire enfin sortir une grande partie du Cambodge et de Laos tout entier du néant économique où ils restent plongés par la force des choses, il est urgent que, sans tarder, nous mettions à la disposition du Cambodge les fonds strictement indispensables pour exécuter dès maintenant les travaux destinés à l'installation des diverses administrations françaises et indigènes. Un projet m'avait été soumis à ce sujet avant mon départ, comportant des prélèvements annuels sur la caisse de réserve. Après en avoir entretenu le Ministre, j'ai, sur sa demande, fait remettre le projet à l'étude, afin qu'il y soit fait une part à un certain nombre de travaux d'utilité agricole.

Les efforts que nous ferons au Cambodge ne peuvent manquer de produire les meilleurs résultats.

La nation cambodgienne a conscience de l'immense service que nous lui avons rendu. La France, en 1863, a sauvé, par son intervention opportune, la nationalité khmère de la ruine dont elle était menacée d'un côté par l'invasion annamite, de l'autre par l'invasion siamoise. Nous devons achever notre œuvre en donnant à ce peuple, qui nous est profondément dévoué, le moyen de s'élever rapidement à un degré supérieur de richesse et de civilisation.

⁂

Je viens de vous montrer, Messieurs, comment, sous le régime de l'Administration indirecte, la France avait pu, sans difficultés et à peu de frais, gouverner le Cambodge pendant quarante ans. En Cochinchine, les circonstances ne nous ont pas permis d'agir de même. Il convient de le rappeler à ceux, Français et Annamites, qui, oubliant l'histoire de ce pays, reprochent aux organisateurs de la Cochinchine d'avoir délibérément mis de côté l'élément indigène pour créer une colonie de fonctionnaires français. Nous n'avons pas chassé les mandarins de ce pays. Ce sont les mandarins qui, par ordre de la Cour, l'ont déserté dans l'espoir que les vainqueurs, rebutés par la tâche ingrate d'organiser un pays ruiné par la guerre et livré à l'anarchie, abandonneraient leur conquête d'un jour.

Mais ces difficultés n'ont pas arrêté le génie d'expansion de notre race. Le corps d'occupation put trouver, dans son sein, une pléiade de jeunes officiers de toutes armes, enthousiastes et généreux, qui, du jour au lendemain, devinrent les mandarins de la Cochinchine et remplacèrent, pour ainsi dire au pied levé, tous les disparus, chacun dans sa fonction. Le peuple de Cochinchine put voir bientôt qu'il n'avait rien perdu au change. L'anarchie ne tarda pas à disparaître. L'ordre et la paix, LA PAIX FRANÇAISE, furent désormais assurés. Et peu à peu une organisation administrative complète se constitua.

La Cochinchine doit garder un souvenir reconnaissant à ces ouvriers de la première heure, marins et soldats, administrateurs et inspecteurs, qui ont jeté les bases d'une organisation dont la France a le droit d'être fière et qui se perfectionne chaque jour grâce aux efforts éclairés des administrateurs actuels, dignes continuateurs des précieuses traditions de leurs aînés. Que dans ce travail incessant de perfectionnement des institutions propres à la Cochinchine, ils ne perdent jamais de vue que la France veut, avant tout, être l'éducatrice des peuples placés sous son égide. Le but qu'elle assigne à son expansion coloniale n'est ni une vaine gloire militaire ni un profit matériel.

Et c'est pourquoi, Messieurs, elle nous ordonne impérieusement de prêter l'oreille à toute voix qui réclame un progrès ou se plaint d'un déni de justice.

M. le Lieutenant-Gouverneur s'est fait l'écho des plaintes de la Cochinchine. Il a tracé de ce pays, à diverses reprises, soit dans ses rapports, soit dans ses discours, un tableau que, pour ma part, je trouve un peu chargé.

M. le Lieutenant-Gouverneur attribue le malaise qu'il signale courageusement à trois causes principales qu'on pourrait appeler « les trois insuffisances » : l'insuffisance de justice, l'insuffisance de personnel indigène et enfin l'insuffisance de moralité due à la suppression des écoles de caractères.

Tout le monde, Messieurs, rend hommage à la science et au dévouement de nos magistrats, mais tout le monde s'accorde aussi à reconnaître qu'ils ne peuvent suffire à la tâche démesurée qui leur est dévolue.

« Il faudrait augmenter — dit M. le Procureur général dans un rapport qu'il m'a adressé à ce sujet — le nombre des tribunaux qui sont trop chargés et trop éloignés des justiciables. Les quatorze circonscriptions judiciaires de la Cochinchine s'étendent sur une superficie de 6 millions d'hectares, soit, pour chacune d'elles, une moyenne de 430.000 hectares, c'est-à-dire la superficie d'un département français. Certains tribunaux ont, comme celui de Mytho, 500.000 justiciables et comprennent plusieurs provinces. Avec les lenteurs et les difficultés de communications, l'action de la justice, dans une grande partie du territoire, est absolument incertaine. Il faudrait donc des juges européens dans tous les chefs-lieux de province avec, j'en suis d'avis, des tribunaux de paix et de police indigène dans les principaux villages. »

La lacune signalée par M. le Procureur général va pouvoir être bientôt comblée : grâce à la libéralité du Conseil colonial, un cours de droit à l'usage des futurs juges de paix indigènes va être ouvert à Saïgon.

Mais j'incline à penser que la réforme est insuffisante et j'ai demandé à M. le Procureur général, dont j'apprécie hautement l'esprit libéral, d'examiner la question des assesseurs indigènes admis aujourd'hui pour certaines juridictions, et qui pourraient sans doute l'être pour les autres. Cette question sera étudiée en même temps que celle des diverses procédures dont la simplification paraît désirable.

L'insuffisance du personnel indigène est attribuée par M. le Lieutenant-Gouverneur à l'insuffisance des soldes. Il est vrai que les traitements des fonctionnaires indigènes n'ont suivi ni la dépréciation de la piastre, ni l'augmentation de la cherté de la vie, et je ne puis que féliciter l'administration locale de l'effort qu'elle vient de faire pour mettre fin à cette situation regrettable depuis longtemps signalée. Mais je crains que cette mesure, légitime en soi, ne produise pas les effets qu'en attend M. le Lieutenant-Gouverneur. Je crois qu'il se trompe en attribuant l'infériorité du personnel de l'administration indigène à la médiocrité des traitements. Les fonctions publiques, quelque mal rétribuées qu'elles fussent, ont été en tout temps activement recherchées par les Annamites, moins pour l'argent, malgré les profits illicites sur lesquels autrefois le gouvernement annamite fermait les yeux que pour la considération dont jouit celui qui possède une part de pouvoir et d'autorité.

Eh bien, Messieurs, c'est la considération beaucoup plus que l'argent, qui, à mon sens, fait défaut aux fonctionnaires indigènes de Cochinchine ; de mauvais choix ont fréquemment mécontenté la population, les grades élevés ont été trop souvent distribués à la légère, les attributions du personnel indigène sont mal définies, sa situation est médiocre.

Il me semble donc qu'en même temps qu'il sera procédé

au relèvement des soldes, il conviendrait de réorganiser l'administration indigène, de fixer par provinces le cadre des fonctionnaires nécessaires, de déterminer leurs attributions, de définir leur situation vis-à-vis de l'administrateur et de ses collaborateurs français, ainsi que des divers autres agents de l'administration.

Et par dessus tout, il faut que les administrateurs, pénétrés du rôle que la République entend leur faire jouer vis-à-vis des populations protégées, s'appliquent à faire participer, dans la plus large mesure, les fonctionnaires indigènes à leur besogne administrative. Certes, il est plus simple de régler soi-même une question et de donner un ordre vite conçu, vite exécuté. Mais il ne faut pas oublier que nous sommes non seulement des administrateurs, mais des initiateurs, qu'il ne suffit pas de donner l'ordre le meilleur, qu'il faut encore être compris et approuvé par ceux auxquels on commande.

En ce qui concerne l'insuffisance de moralité, je suis pleinement d'accord avec M. le Lieutenant-Gouverneur sur la fâcheuse influence qu'a eue sur la moralité publique la suppression de l'étude des caractères chinois. Je me suis déjà expliqué sur ce point. Le nouveau programme d'enseignement au Tonkin comprend l'enseignement des caractères et place les maîtres qui les enseignent sous l'autorité résidentielle.

En Annam, l'enseignement des caractères est partout pratiqué également. Rien n'empêcherait, ce me semble, la Cochinchine de procurer à la population indigène l'enseiseignement qu'elle demande.

Il serait facile de réaliser cette réforme si les budgets des villages et les budgets provinciaux consentaient à faire un léger effort. Les professeurs de caractères ne manquent pas en Annam. La question peut donc être facilement résolue par l'administration locale.

***

Je ne saurais clore ce trop rapide examen des questions de politique indigène sans dire un mot de la question des impôts indirects dont l'introduction dans ce pays a soulevé de vives critiques.

Le chiffre des impôts payé par les indigènes ne soulève pas de protestation. L'impopularité de certaines taxes vient de leur mode de perception. Coïncidant avec l'établissement du budget général et l'émission d'un grand emprunt, l'organisation des régies en particulier s'est ressentie de la nécessité d'en obtenir rapidement un rendement considérable et d'accroître chaque année ce rendement pour faire face à des besoins croissants. L'esprit de fiscalité a prévalu sur toute autre considération.

Vous savez, Messieurs, que je me suis efforcé depuis trois années d'atténuer autant que possible, dans la pratique, la rigueur d'un système que je n'avais pas institué, mais qu'il était de mon devoir d'appliquer loyalement.

Est-il possible d'y introduire des modifications plus importantes susceptibles de rendre les taxes indirectes moins impopulaires?

J'ai longuement conféré de ces questions avec M. le ministre des Colonies.

Une première réforme nous est apparue immédiatement réalisable. L'impôt sur la « noix d'arec » disparaît du budget de 1906. Cette réforme sera, je l'espère, vivement ressentie par la population indigène qui verra dans ce premier acte la preuve de la sincérité de nos intentions.

Vous aurez, Messieurs, à vous prononcer sur les propositions qui vous sont faites pour combler le déficit causé par cette suppression.

En ce qui concerne les autres taxes, il a été décidé qu'une enquête approfondie serait faite aussi rapidement que possible.

En proposant au choix de M. le Ministre un Résident supérieur pour faire cette enquête, j'ai entendu marquer bien nettement le sens libéral dans lequel elle doit être poursuivie. S'il n'est pas possible d'oublier les exigences du budget, il sera tenu très largement compte des exigences de la politique indigène. Cette enquête déjà commencée sera longue, minutieuse, complète. Il faut donner à celui qui en est chargé tout le crédit nécessaire. Je tiens à remercier ici M. Morel d'avoir bien voulu accepter cette lourde tâche.

J'ai le ferme espoir que nous arriverons à des solutions satisfaisantes et que l'impôt indirect sous ses formes principales : opium, alcool, sel, tabac, allumettes, pourra être organisé sans vexations pour la population indigène et sans mécomptes pour le budget.

Je fais l'appel le plus énergique à tous les fonctionnaires, non seulement aux fonctionnaires français des Services civils et des Douanes dont l'accord doit être absolu, mais encore aux fonctionnaires indigènes dont le concours nous est indispensable. Il dépend d'eux le plus souvent de rendre inutile par leur vigilance l'intervention des agents de la Régie et les répressions qui s'ensuivent.

Que chacun se pénètre de l'importance de cette question et sache faire abstraction de ses idées personnelles. Le succès est à ce prix.

***

Un dernier mot, Messieurs.

Le corps des fonctionnaires français forme la clé de voûte de cet édifice de politique indigène dont je viens de vous montrer les grandes lignes. Qu'il s'agisse d'administration, d'enseignement, de travaux publics, d'impôts, partout où un agent de l'une de ces administrations est en contact avec l'indigène, il faut qu'il puisse et qu'il sache garder la tenue qui convient à sa qualité de fonctionnaire français. Et si les différentes administrations ont le devoir d'exiger de leurs agents une tenue et une conduite irréprochables, elles ont par contre le devoir de ne jamais placer ceux qui les servent dans l'impossibilité de tenir leur rang.

L'Indo-Chine offre de belles situations à la plupart de ses fonctionnaires et grâce à cela elle possède un personnel excellent. Mais pour que nous puissions rémunérer largement nos fonctionnaires, il faut nous garder d'en accroître le nombre inconsidérément. Toutes les Administrations doivent donc éviter de céder à la tentation d'accueillir à des prix dérisoires le personnel trop nombreux qui occupe les emplois inférieurs. Un premier effort a été fait pour relever les soldes les plus médiocres dans les diverses administrations; nous devons tendre à supprimer complètement dans l'avenir ces petits emplois dont les titulaires ont peine à vivre.

Les fonctionnaires français doivent être une élite. J'ai essayé de définir devant vous le rôle d'initiateurs, d'éducateurs, qu'ils doivent jouer vis-à-vis des indigènes. Ils doivent donc posséder une culture aussi développée que possible. Il faut que ce pays qui a toujours été dirigé par la classe lettrée reconnaisse chez ceux qui le gouvernent aujourd'hui une instruction et une éducation supérieures. C'est à ce prix que le protecteur peut obtenir du protégé le respect que celui-ci lui doit. Le respect n'est plus alors l'acte de contrainte imposé au plus faible au nom d'une prétendue supériorité de race, mais l'hommage spontané de la déférence qu'une tradition toujours vivante dans les pays d'Extrême-Orient impose, comme un devoir social, à l'élève envers le maître qui l'a instruit.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LE PORT D'ADEN

ET LES

INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS LA MER ROUGE

Presque tous les navires qui sillonnent la mer Rouge touchent le port d'Aden. Mais cette ville n'est pas seulement le relai, l'escale obligatoire à la sortie ou à l'entrée de la plus grande route maritime du monde; autour d'elle, en effet, est en quelque sorte, concentrée la vie économique d'une partie importante de la côte orientale d'Afrique, du territoire de la présidence de Bombay et de l'Arabie (1). A cause d'elle, on a l'impression quand on traverse ces parages, que la mer Rouge est un lac anglais. Pourquoi? La France n'occupe-t-elle pas juste en face, à 130 milles de là, à Djibouti sur la côte d'Afrique, une position également excellente au point de vue géographique ?

Nous nous proposons d'étudier ici l'importance d'Aden; de rechercher les raisons de sa primauté économique; d'examiner enfin si la concurrence de Djibouti ne pourrait pas quelque jour diminuer la valeur de sa position privilégiée.

I

Il n'existe pour ainsi dire pas un seul document français intéressant et actuel sur Aden. Notre département des Affaires étrangères possède seulement dans ses archives deux petits rapports d'une page chacun pour les années 1901 et 1903. On a supprimé en 1904 le consulat de France pour ne laisser subsister qu'une agence consulaire. Pourtant il ne faudrait pas oublier que ce port commande la route de Madagascar et de l'Indo-Chine, aussi bien que celle de l'Inde.

Nous nous en rapportons à peu près uniquement, du moins pour les statistiques, à l'excellente publication anglaise du ministère de l'Inde (2) : « Report on the trade and navigation returns of Aden. »

Le mouvement des affaires, importations et exportations, atteignait pour 1904 le chiffre de 103.353.678 roupies (175.901.252 francs) (3). Ce trafic se divise en trois catégories :

	Roupies.
Commerce avec l'étranger........	77.626.675
Commerce avec l'Inde...........	21.075.670
Commerce avec l'Arabie..........	4.651.433

1.369 navires marchands jaugeant 2.842.997 tonnes ont pénétré dans le port dont :

Anglais...........	704	jaugeant 1.567.300	tonnes.
Anglo-Indiens.......	153	— 307.650	—
Etrangers...........	512	— 968.097	—

Parmi ces derniers 153 jaugeant 27.278 tonnes, sont allemands ; 97 jaugeant 131.665 tonnes, sont autrichiens; 136 jaugeant 136.694 tonnes, sont français.

Cette statistique ne comprend pas les 288 navires de guerre qui ont fait escale en 1904. Les boutres jaugeant en bloc 800 tonnes environ qui font du cabotage entre Aden, Berbera et Zeilah, n'entrent pas dans les chiffres ci-dessus. Ils drainent pourtant une partie du trafic, d'ailleurs très restreint de cette partie de la côte africaine, celui de Djibouti excepté.

Les importations d'Aden atteignent le chiffre de 58.011.217 roupies : elles sont ainsi réparties :

	Roupies.
Importations étrangères..........	38.362.038
— anglo-indiennes......	16.315.127
— de l'Arabie..........	3.334.052

Voici les principaux articles :

Coton et cotonnades, en très grande partie d'origine américaine : 10.195.148 roupies.

Peaux, provenant de Djibouti et de l'Ethiopie pour une valeur de : 1.387.000 roupies, 6.064.958 roupies.

Café, provenant d'Ethiopie surtout et du Harrar pour une valeur de 1.800.000 roupies environ et vendu comme moka quelle que soit sa provenance : 644.360 roupies.

Charbon (anglais de Cardiff) : 4.224.551 roupies.

Or et argent monnayés : 6.160.000 roupies.

Grains, farines, environ : 6.500.000 roupies.

Les autres produits très nombreux consistent surtout en provisions de toutes sortes, beurre, œufs, jambon, etc., (1.200.000 roupies); sucres (150.000 roupies); bœufs (500.000 roupies); tabac (1 million de roupies). Aden ne se ravitaille pas par terre.

Les exportations d'Aden atteignent le chiffre de 45.342.461 roupies, ainsi réparties :

Coton et cotonnades : 9.009.181 roupies, dont une partie valant 2.872.206 roupies est réexpédiée à Djibouti pour être vendue en Abyssinie et dans les pays Gallas.

Peaux brutes : 6.592.583 roupies vendues comme marchandise de retour aux Américains porteurs du coton et des cotonnades.

Café : 7.509.698 roupies.

Charbon : 4.712.403 roupies.

Or et argent monnayés : 6.503.690 roupies.

Grains, environ : 5 millions de roupies.

Il ne faut point s'étonner de la quantité relativement faible de charbon importée et exportée. Beaucoup de navires se ravitaillent à Périm. Le nombre total des vapeurs qui touchèrent Périm en 1904 pour embarquer ou débarquer du charbon est en effet de 421, tandis que dans le même laps

(1) Toutefois le port d'Hodeïda fait une concurrence sérieuse à Aden pour les cafés Moka. Il est bon de remarquer en outre que le trafic de cette partie de l'Arabie est peu important.

(2) Aden est rattaché administrativement à la vice-royauté des Indes, présidence de Bombay.

(3) La roupie vaut environ 1 fr. 70.

de temps, sur 1.369 navires de commerce qui entrèrent dans le port d'Aden, 218 seulement y firent leur charbon.

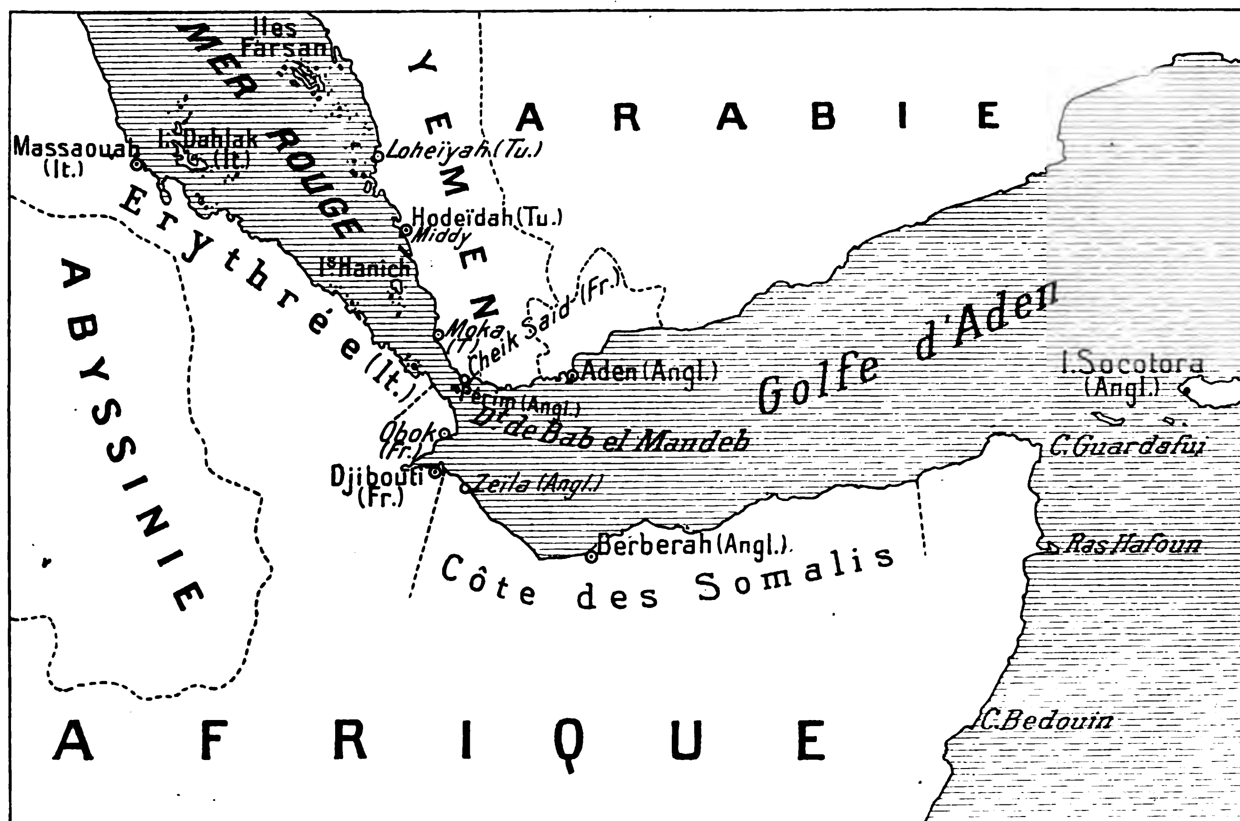
Les chiffres précédents montrent :

1° Qu'Aden n'est pas le très grand dépôt de charbon que l'on croit;

2° Que ce port est un lieu de passage, car il ne tire pas son importance de son commerce avec l'Arabie, mais des marchandises importées de l'étranger et immédiatement reexportées;

3° Que les deux tiers de navires qui fréquentent Aden et les deux tiers du tonnage sont anglais ou anglo-indiens;

4° Qu'Aden est le véritable centre d'importation et d'exportation de l'Ethiopie. Djibouti joue seulement le rôle de point intermédiaire; en effet, la valeur totale des produits, objet du commerce d'importation et d'exportation de Djibouti, n'atteint pas 7 millions de roupies: or les marchandises qui transitent par Aden, à destination ou venant de Djibouti, représentent 6.059.206 roupies.



II

Quelles sont donc les raisons de cette importance économique? Aden possède un port naturel assez vaste, la baie a 13 kilomètres de large sur 6 kilomètres de long, mais elle est peu profonde. Les navires mouillent à trois quarts de mille par un fond de 8 mètres, à un mille et demi par un fond de 9 mètres. Les grands croiseurs et les cuirassés doivent jeter l'ancre à une plus grande distance de la côte. L'embarquement et le débarquement des marchandises, même du charbon, se font à l'aide de bateaux plats; il n'existe ni jetée, ni magasins de quelque importance, ni même grand matériel. En 1901, le gouvernement de Bombay chargeait une commission d'étudier les améliorations qu'il y avait lieu d'apporter au port et à l'outillage du port d'Aden dont l'installation reconnue insuffisante ne répondait pas aux exigences de la grande navigation. Après examen de la situation, la commission déclara qu'il convenait d'approfondir le port et de construire une jetée permettant l'accostage des plus grands navires. Comme on ne disposait pas de ressources locales, on fit appel au gouvernement impérial. Le gouvernement de Bombay sollicita une subvention de 2 millions de francs « pour l'exécution de travaux dont la marine de guerre britannique tirerait le plus grand profit ». Mais, comme en 1900, l'amirauté refusa d'accorder les crédits nécessaires pour créer à Aden le port intérieur vaste et profond où les cuirassés et les grands croiseurs auraient trouvé un abri sûr, sous le prétexte « qu'il existait des besoins plus urgents et auxquels il convenait de réserver la préférence sur une entreprise qui ne pouvait, au point de vue stratégique, être considérée comme pressante ».

Le charme d'une vie facile dans une ville agréable ne retient pas sans nul doute les commerçants en cet endroit stérile. Une mer d'un bleu gris aux reflets parfois roses, un ciel bleu, d'un bleu cruel sur lequel se détache trop nettement, sans demi-teintes et sans nuances, un rocher percé, ajouré, truqué, machiné; en bas, d'un

côté Steamer-Point, de l'autre la ville arabe; entre les deux quelques maisons basses de fonctionnaires ou d'officiers; pas un arbre, pas un brin d'herbe, de la pierre et du sable, un climat torride (1); voilà Aden. Une description plus longue serait inutile; rappelons seulement deux détails ; les Anglais ont dû importer même de la terre, et chaque jour, six condenseurs distillent l'eau de mer nécessaire aux 40.000 habitants.

L'antiquité de cet établissement explique en partie sa prospérité. Depuis de longs siècles, l'histoire d'Aden est mêlée à l'histoire de la presqu'île Arabique et de l'Ethiopie. Les Ethiopiens s'en emparèrent en 525 ; en 575, ils en furent chassés ; puis les Turcs l'occupèrent en 1538 et la perdirent en 1630; des sultans locaux se le disputèrent jusqu'en 1838, date à laquelle les Anglais en prirent possession. Le nom d'Aden a été de tous temps connu et répété chez les peuples voisins de la mer Rouge. Depuis le XVIe siècle, Aden avait l'avantage de se dresser à l'extrême pointe de l'Asie presque civilisée, à l'entrée de l'Océan sur la route des Indes, en face d'un continent dont les Somalis et les Dankalis occupaient les côtes et qui — les Ethiopiens étant confinés dans leurs montagnes — paraissait endormi. Seuls quelques boutriers arabes se hasardaient pour aller chercher, dans quelques baies du rivage africain, du café venu du Harrar et des peaux apportées des hauts plateaux en échange de quelques étoffes.

De riches négociants indiens de Bombay, de Kurrachee et de Calcutta avaient établi des comptoirs à Aden. Lentement, silencieusement, avec mystère, depuis l'occupation anglaise, les Indiens drainèrent le commerce de l'Arabie dont une partie s'écoule maintenant par Hodeïda, celui de la côte orientale d'Afrique. Ils fondaient des succursales dans le Harrar, à Addis-Abbeba, mais la maison principale demeurait sur la côte d'Asie parce qu'Aden était la ville intermédiaire entre l'Afrique et l'Inde, un anneau de la chaîne qui les reliait à leur patrie.

A cela s'ajoutait l'influence sans cesse croissante de l'Angleterre dans ces parages. Le percement du canal de Suez ouvrait la route des Indes à une époque où nous n'avions en Extrême-Orient que des intérêts relativement minimes et où nous n'occupions pas Madagascar. La mer Rouge était le grand chemin britannique de Bombay, de Calcutta, de Madras, quinze ans avant d'être la voie française du Tonkin, de l'Indo-Chine, vingt-cinq ans avant d'être celle de Madagascar devenue notre colonie, Le commerce d'Aden qui atteignait seulement 9 millions de roupies en 1855, dépassait 65 millions en 1883, époque à laquelle on essayait de fonder à Obock le premier port français de la mer Rouge, où nous allions commencer à pénétrer sérieusement en Extrême-Orient. Les navires étrangers fréquentaient le port anglais parce qu'il n'en existait pas d'autre. Mal satisfaite de l'expérience d'Obock, la France s'établissait à Djibouti en 1892 et aujourd'hui, tandis qu'Aden possède au moins deux banques importantes (1), Djibouti n'a pas un seul établissement financier.

En vérité, ce qui fait l'importance d'Aden, c'est uniquement sa qualité de port anglais habité par une clientèle indienne, escale sur la route de la plus belle des colonies anglaises, fréquentée par des navires dont le plus grand nombre est anglais.

III

Le port français de Djibouti concurrencera-t-il, quelque jour, sérieusement celui d'Aden?

Certes, la situation géographique de Djibouti est aussi bonne que celle d'Aden, son point symétrique, par rapport au détroit de Bab-el-Mandeb. Un peu plus de cent milles séparent seulement les deux villes. La rade de Djibouti est incontestablement meilleure que la rade d'Aden et bien abritée par la chaîne des hauteurs qui dominent la baie de Tadjoura. Les navires peuvent mouiller à trois quarts de mille de la côte, par un fond de 10 mètres et à un peu plus d'un mille par un fond de 14 mètres. Pendant les premiers mois de 1905, au moment du passage de la flotte russe, soixante navires de guerre et charbonniers furent à l'ancre simultanément, sans éprouver aucune gêne ; aucun capitaine de port ne leur assignait pourtant leur place. En réalité, un nombre beaucoup plus considérable de bâtiments tiendraient à l'aise.

On parle beaucoup en France de Djibouti, comme d'une ville où une chaleur torride rend l'existence pénible. Pendant deux mois de l'année, à l'époque des calmes, le thermomètre oscille entre 42° et 46° à l'ombre, sans que la moindre brise vienne rafraîchir l'atmosphère, mais le même phénomène se produit à Aden qui jouit d'un climat tout à fait analogue. L'eau ne manque pas à Djibouti, quoiqu'il pleuve très rarement. A peu de distance de la ville, à Ambouli, se trouve une source assez abondante pour suffire aux besoins du chemin de fer et des habitants. Sur l'initiative d'un gouverneur, on a créé, en 1895, un jardin modèle où l'on a planté des palmiers, des tamaris, des aloès, des cotonniers, où l'on a semé des carottes, des choux, des petits pois, des pommes de terre, qui font les délices des 450 Européens qui peuplent Djibouti. Des indigènes ont profité de l'exemple. L'ensemble des cultures couvre environ 25 hectares.

La région montagneuse commence presque au sortir de la ville; les ingénieurs, les architectes auraient donc sous la main, en aussi grande quantité qu'il serait nécessaire, une pierre excellente de nature volcanique.

En résumé, Djibouti possède une situation géographique de premier ordre, un excellent port naturel, facile à aménager, facile à défendre, et est à peu près habitable. Djibouti est, en outre, peuplé de 1.000 indigènes.

(1) Température moyenne + 39°.

(1) La « Bank of India » et la banque de MM. César Tiom et Maurice Riès.

Cependant, malgré la supériorité assez marquée de Djibouti sur Aden, nous ne pouvons pas espérer détourner de ce dernier point d'escale les navires anglais et anglo-indiens ou une partie du commerce de l'Arabie qui de plus en plus va d'ailleurs à Hodeïda. La clientèle étrangère d'Aden représente un tiers environ du trafic total du port; une partie nous viendra peut-être, mais après un long temps.

Le trafic du reste très restreint du Somaliland anglais et de la Somalie italienne n'ira pas vers le port français, mais vers Zeilah, Berbera, Mogadichou.

L'avenir de Djibouti dépend donc seulement :

1° De la bonne volonté des compagnies de navigation françaises et étrangères non anglaises;

2° De l'accroissement du trafic entre la France, Madagascar et nos possessions d'Extrême-Orient;

3° Enfin du développement économique de l'Empire d'Ethiopie dont Djibouti est le débouché le plus commode.

Les paquebots français sont à peu près les seuls navires qui touchent dans notre port de la côte des Somalis. Ils appartiennent, en très grande majorité, à la Compagnie des « Messageries maritimes » et desservent les lignes de Madagascar et de l'Indo-Chine. Ils passent six fois par mois environ à l'aller ou au retour; une fois tous les quinze jours en moyenne, mais sans régularité, un bâtiment de la Compagnie Havraise péninsulaire, un navire russe chaque mois, quelques bâtiments du « Lloyd Autrichien » viennent jeter l'ancre. Le « Nord-Deutscher Lloyd » touchera bientôt sans doute à Djibouti, où il existe trois petits dépôts de charbon dont un établi par la Compagnie des « Messageries maritimes » et un russe. Ajoutons à cela quelques petits vapeurs anglais ou allemands : c'est tout.

Djibouti ne dispose d'aucun outillage pour la manipulation des marchandises. Point de machines, de bassins, de docks. La jetée longue d'environ 600 mètres, bâtie en pierres et en briques sèches, s'effrite sous l'action de la mer. Les quatre petits phares à feu fixe de Ras-Bir, des îles Muscha, d'Ayabilé et d'Ambouli indiquent seulement l'alignement conduisant au mouillage. Mais, nous venons de le voir, Aden n'est pas mieux pourvu.

Il faudrait surtout établir à Djibouti un dépôt de charbon beaucoup plus considérable qu'aucun de ceux qui y existent : un port sans charbon est une gare sans eau. On a fait beaucoup d'efforts depuis 1900, mais les navires de commerce français sont toujours tributaires d'Aden et de Perim; quant aux navires de guerre, après avoir épuisé rapidement la provision de Djibouti, ils doivent traverser le golfe et acheter en terre anglaise le combustible nécessaire pour rallier leurs points d'appui. Les dépôts de charbons de Djibouti ne constituent encore que des réserves auxquelles on ne touche qu'en cas de nécessité.

Il n'existe pas de mouvement commercial important entre Djibouti et Madagascar ou l'Indo-Chine, comme il en existe un entre Aden et l'Inde.

Un essai d'exportation des chevaux abyssins vers Madagascar semble n'avoir pas réussi. A part le mouvement habituel des paquebots, le trafic entre Djibouti et l'Indo-Chine est nul. Il paraît incontestable de plus que l'augmentation du négoce entre la France et ses colonies de l'Océan Indien accroîtra la prospérité du port de la côte française des Somalis.

En revanche, il n'est pas absolument certain, à notre avis, que le développement économique de l'Ethiopie provoque, du moins rapidement, un développement correspondant de Djibouti au détriment d'Aden, malgré que Djibouti soit la la meilleure porte d'entrée ou de sortie de l'Empire du Négous. Il est possible que ce port demeure, au moins très longtemps, un lieu de passage comme aujourd'hui, même si l'on ne construit d'Addis-Abbeba à Berbera aucune ligne concurrente de la ligue française du Harrar.

Nous croyons voir à cela deux raisons :

Près des trois quarts du négoce éthiopien, près de douze millions sur seize, sont monopolisés par quelques grosses maisons indiennes (1) : Bénine, Ménaïm-Missa, par exemple, dont le comptoir principal se trouve à Aden et des succursales à Djibouti, Harrar, Addis-Abbeba (2). Les Européens l'emporteront difficilement sur les Indiens. Dans leur maison coquette et propre qui n'est qu'un vaste magasin rempli de marchandises, où ils couchent dans un coin, par terre, sur des tapis et des nattes, les Indiens vivent de quelques poignées de riz, ne se refusent à aucun négoce, à aucun genre d'opération. Ils vendent toutes sortes d'articles, peaux, soie, cire, civette, armes, cotonnades, et font la banque; ils escomptent des lettres de crédit, en n'importe quelle monnaie, à des taux dérisoires. Les Bérime, les Ménaïm-Missa ont d'immenses fortunes. Or les Indiens font partie de la clientèle anglaise. Ayant leur principal comptoir à Aden, ils continueront à mettre sur les produits qu'ils vendent la marque « Importé d'Aden », et cette ville a grande chance de demeurer, pour un avenir assez long, le véritable centre de leurs affaires.

En outre, le développement de l'Ethiopie qui, pour être appréciable, demande au moins vingt ans, exige une organisation financière. La « National Bank of Egypt », présidée par sir E. Cassel, banquier privé du roi d'Angleterre, vient de fonder une filiale à Addis-Abbeba, la « Bank of Abyssinia ». Cinq administrateurs de cette société sur neuf sont Anglais. La « Bank of Abyssinia » aura donc une politique anglaise et sera autant que possible défavorable à la prospérité de Djibouti.

Certes l'hostilité des maisons indiennes, le mauvais vouloir de la nouvelle Banque ne suffiront pas à annihiler les immenses avantages que Djibouti tire de sa position géographique par rapport à l'Ethiopie, mais cela peut suffire à en retarder le développement.

(1) Les négociants européens se partagent le reste.
(2) Ces maisons possèdent aussi des comptoirs à Zanzibar, sur la côte de Malabar, etc.

La situation économique privilégiée d'Aden à l'entrée de l'Océan Indien paraît donc être solide. Aden ne doit pas sa prospérité à son climat torride, à la région désolée qui l'environne, à son port naturel moins bien disposé que celui de Djibouti. Aden n'est pas un point d'arrêt quelconque sur une grande voie maritime, l'auberge achalandée d'un carrefour; c'est l'escale anglaise fréquentée par des navires le plus souvent anglais sur une route anglaise.

Le port de Djibouti, malgré l'exécution d'immenses travaux, n'attirerait jamais une grande partie de la clientèle d'Aden, clientèle dans une grande proportion nationale. Mais il nous appartient à nous, possesseurs de l'Indo-Chine et de Madagascar, de créer à Djibouti, pour les mêmes raisons qu'à Aden ou plutôt pour des raisons symétriques, un port français fréquenté par les navires français sur la route française de la grande île africaine et de l'Extrême-Orient. Nous devons viser en outre à acquérir la clientèle des nations qui n'ont pas d'escale dans ces régions.

Djibouti d'ailleurs bénéficiera, mais peut-être pas immédiatement en proportion directe, du développement économique de l'Ethiopie dont Aden, port d'Arabie, n'est pas le débouché naturel.

Ces deux raisons nous permettront sans doute quelque jour, en face de l'Aden anglais sur la côte d'Asie, de posséder un Aden français sur la côte d'Afrique.

Ernest Vincent.

AVIS IMPORTANT

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

AFFAIRES TIBÉTAINES

Le Tashi-Lama visite en ce moment l'Inde. La nouvelle de ce voyage n'a pas été sans surprendre profondément ceux qui connaissent l'étroit conservatisme et l'esprit de réclusion systématique de la théocratie qui règne au Tibet. Quinze mois après qu'une force armée anglo-indienne eut occupé Lhassa, provoquant la fuite du chef suprême civil et religieux du Tibet, que le haut dignitaire qui a remplacé le Dalaï-Lama quittait la sereine atmosphère d'adoration dans laquelle il vit pour parcourir les plaines grouillantes de la vallée du Gange: c'est là un événement dont l'importance ne saurait être discutée.

Le but de ce voyage est tout de sainteté. Il s'agit pour le chef de la religion tibétaine de visiter les lieux de pèlerinage bouddhique de l'Inde ; les bouddhistes sont rares aujourd'hui dans le pays qui fut le berceau de Bouddha et qui reçut le premier sa prédication, mais les lieux saints y sont nombreux et l'on peut croire que l'émotion du Tashi-Lama fut grande lorsqu'il put s'abriter à l'ombre de l'arbre vénérable de Bouddha-Gaya, sous lequel, suivant la tradition, Gautama lui-même reçut l'inspiration divine.

Il n'en est pas moins vrai que ce déplacement ne saurait manquer d'avoir d'importantes conséquences politiques. L'acceptation par le Tashi-Lama de l'invitation du gouvernement anglo-indien est un témoignage de confiance et d'amitié qui produira une impression durable dans les pays d'Asie qui reçoivent l'inspiration religieuse du Tibet.

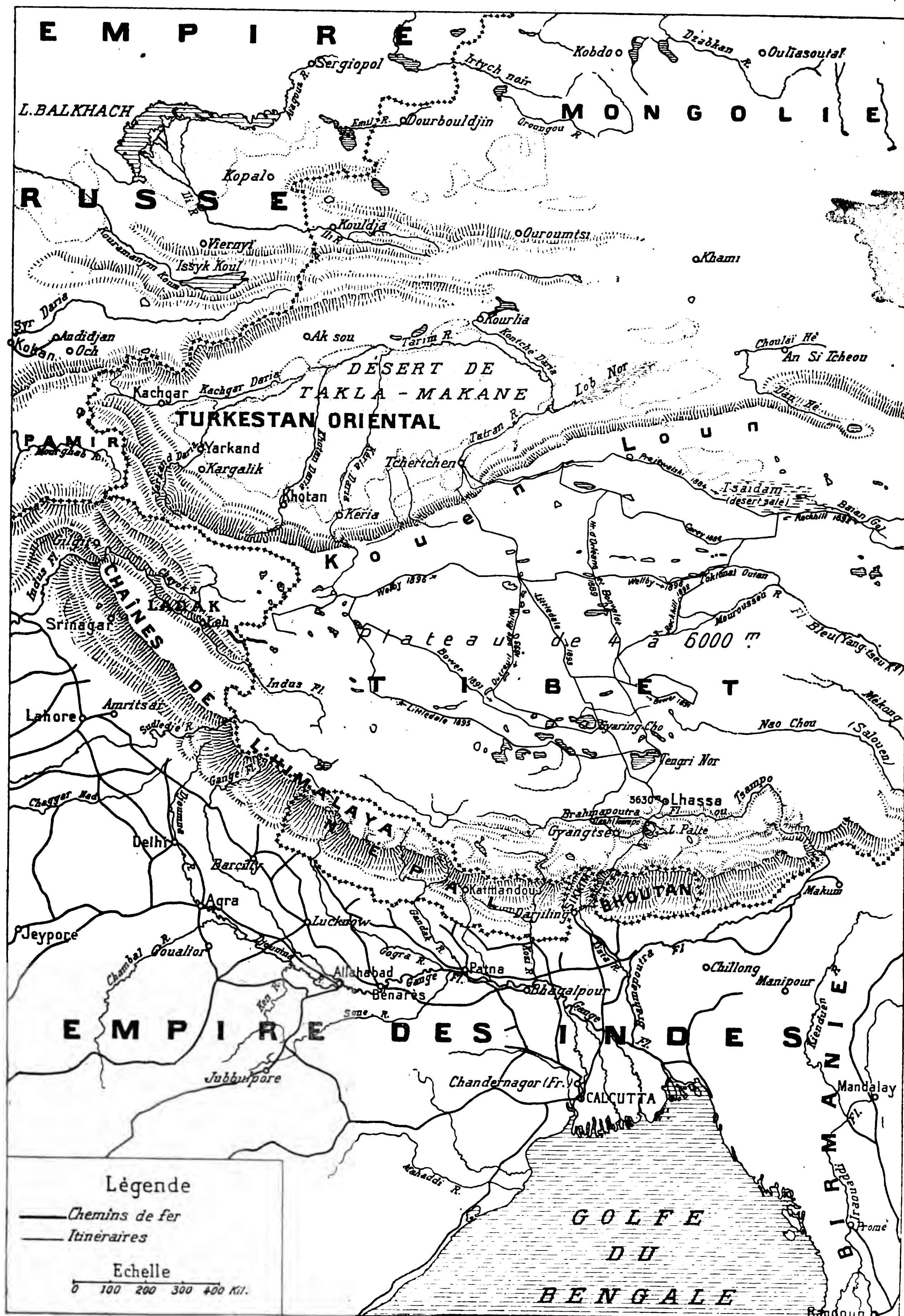
Le remplaçant du Dalaï-Lama a fait à Calcutta un séjour relativement long: il y a rencontré le prince de Galles, et les visites échangées à cette occasion ont fourni prétexte à ces merveilleux déploiements de faste et de richesse dont l'Inde seule peut encore être le théâtre. Il n'est pas vraisemblable qu'elles aient eu lieu sans être précédées ou suivies d'entretiens moins solennels sur l'avenir des relations entre l'Inde et les hauts plateaux transhimalayens, et il est à supposer que la question qui n'a pas encore reçu de solution du traité anglo-tibétain y aura été agitée.

Les lecteurs du Bulletin n'ont, en effet, pas oublié dans quelles conditions fut conduite l'expédition anglaise au Tibet et à la suite de quels événements fut conclue à Lhassa une convention qui mettait fin aux hostilités et réglait les relations du Tibet et de l'Inde.

La ratification de ce traité par la puissance suzeraine, la Chine, avait été naturellement réservée. Or, après plus de deux ans, cette ratification n'a pas encore été donnée par le Céleste Empire. Sir Ernest Satow, ministre d'Angleterre à Pékin, a eu dernièrement de longs entretiens avec le gouvernement chinois à ce sujet, mais sans aboutir à aucun résultat. Le remplacement, en Angleterre même, de l'administration conservatrice par un cabinet libéral, n'a pas été sans doute sans encourager la Chine dans sa résistance. On n'ignore pas à Pékin que l'expédition du Tibet a été vivement critiquée par l'opposition d'alors, devenue la majorité aujourd'hui, et on peut supposer, sans doute avec raison, que Sir Campbell Bannerman et le ministre de l'Inde, aussi bien que le nouveau vice-roi, n'apporteront pas dans le règlement définitif de l'affaire tibétaine la même âpreté que leurs prédécesseurs qui l'avaient mise en train et auraient naturellement cherché à la conduire à bien.

Quoi qu'il en soit, la Chine songerait à affirmer sa souveraineté sur le Tibet et à faire cesser l'espèce d'indépendance dans laquelle la région la plus reculée de l'Empire était demeurée jusqu'à présent.

Il serait question de remplacer l'*amban*, qui n'était qu'une sorte de résident, par un général tartare qui gouvernerait le pays, appuyé sur un


EMPIRE RUSSE
MONGOLIE
L. BALKHACH
Sergiopol
Kobdo
Oulïasoutaï
Dourbouldjin
Kopalo
Kouldja
Ouroumtsi
Viernyi
Issyk Koul
Khami
Kourlia
Andidjan
Och
Ak sou
An Si Tcheou
DÉSERT DE TAKLA-MAKANE
Kachgar
TURKESTAN ORIENTAL
PAMIR
Yarkand
Kargalik
Khotan
Keria
Tchertchen
Lob Nor
KOUEN LOUN
Tsaïdam (désert salé)
LADAK
Srinagar
Leh
CHAÎNES DE L'HIMALAYA
plateau de 4 à 6000 m
TIBET
Lahore
Amritsar
Tengri Nor
Lhassa
Gyangtse
Delhi
Agra
Jeypore
Lucknow
Katmandou
Darjiling
BHOUTAN
NEPAL
Allahabad
Benarès
Patna
Bhagalpour
Chillong
Manipour
EMPIRE DES INDES
Jubbulpore
Chandernagor (Fr.)
CALCUTTA
Mandalay
BIRMANIE
GOLFE DU BENGALE
Prome
Rangoun
Légende
Chemins de fer
Itinéraires
Echelle
0 100 200 300 400 Kil.

assez fort contingent de troupes solides tenant garnison à Lhassa et à Choumbi. Ce serait à peu près le régime administratif pratiqué en Mandchôurie avant la guerre.

UNE EXPÉDITION AMÉRICAINE

DANS L'ASIE CENTRALE

Des dépêches reçues de Keriya (Turkestan chinois), en date du 9 octobre, rendent compte de l'expédition que deux voyageurs américains, M. R. L. Barrett et M. Ellsworth Huntington, dirigent dans le bassin du Tarim. M. Huntington a déjà accompli de remarquables travaux géographiques dans l'Asie centrale et occidentale. En 1903, la Société royale de Géographie lui décerna une récompense pour un remarquable voyage à travers le grand cañon de l'Euphrate, au cours duquel il fit d'importantes observations sur la géographie physique de ces régions. Il entreprit une expédition dans la région montagneuse qui se trouve à l'ouest et au nord de Kashgar, d'où il rapporta de très intéressants documents géographiques et ethnographiques.

L'expédition actuelle de M. Huntington et de M. Barrett a ce même double caractère géographique et ethnographique. Le but des voyageurs est de compléter les travaux du Dr Sven Hedin et des autres précédents explorateurs du bassin du Tarim, en approfondissant l'histoire physique de la région. Le programme de leur expédition comporte l'exploration du fameux Lop Nor et de la curieuse dépression du Turfan au nord, et prévoit aussi éventuellement le retour à travers le Tibet septentrional et la Chine, par le grand lac Koukou Nor.

***

Partis d'Angleterre l'an dernier, dans les premiers jours du mois de février, MM. Barrett et Huntington se rendirent directement aux Indes et traversèrent l'Himalaya par la passe du Karokoroum.

Chemin faisant, ils poussèrent une pointe de Leh, dans le Kashmir, jusqu'au lac Pang-kong situé sur les confins du Tibet, à une hauteur de 14.000 pieds. Les observations de M. Huntington dans cette région lui permirent d'établir une théorie nouvelle concernant la formation du lac. L'opinion de M. Huntington est que le long et étroit bassin rocheux que le lac occupe a été formé par l'action érosive des glaces.

Du lac Pang-kong, les voyageurs revinrent à Leh, dont ils repartirent presque aussitôt pour se diriger à travers les montagnes sur Khotan, dans le Turkestan chinois (1). Le temps fut heureusement favorable, mais la route était abominable. La cordiale coopération des autorités chinoises aplanit toute difficulté pour l'organisation préliminaire du programme de la mission.

Les mois de juillet, août et septembre ont été consacrés à l'étude des divers systèmes fluviaux entre Khotan et Keria jusqu'à 100 milles vers l'Est. D'ordinaire, les explorateurs traversaient cette région suivant une direction constante Est-Ouest. M. Huntington a remonté et descendu du Nord au Sud et du Sud au Nord la plupart des rivières de ce pays. Ce pendant, il s'occupait surtout d'étudier les effets possibles des changements climatériques sur les caractères extérieurs du pays et sur la vie animale qui en dépend. D'autres études n'étaient pas négligées, et des documents scientifiques de tout ordre étaient accumulés.

Ce qui frappa surtout les voyageurs dans leurs premières recherches, ce fut la ressemblance frappante du bassin du Tarim avec une mer intérieure. Ce bassin, rempli d'eau, serait une véritable Méditerranée. La chaîne ininterrompue des plateaux qui enserrent le bassin, et leur forme accentuent singulièrement cette ressemblance avec une mer intérieure.

En outre, les recherches des voyageurs ont établi que là, comme sur les rives de la Méditerranée et de la mer des Caraïbes, on rencontre des traces évidentes d'une activité volcanique qu'on ne croit pas remonter plus loin que la première partie de l'époque glaciale.

Enfin, la caractéristique physiographique la plus marquée du bassin du Tarim est sa division en cercles concentriques ressemblant à ceux du rivage de l'Océan, et, pour rendre l'analogie encore plus frappante, les vagues de sables, rougeâtres dans la partie centrale du désert, et plus blanches ou plus grises vers les bords, rappellent les vagues d'une mer. La ressemblance augmente lorsque la poussière, comme une brume, opaque, détruit complètement toute notion de perspective ou de distance, et, en une fraîche matinée d'automne, par exemple, on se croirait réellement en mer, noyés dans le brouillard.

Sur les rives escarpées de cet océan de sable, des massifs de tamaris, hauts de dix à trente pieds, comme de grandes herbes marines surmontant les falaises, sont battus et submergés par une marée montante de sable qui semble être poussée du désert. Plus près des montagnes, la jungle, encombrée de tamaris et de peupliers, et la végétation luxuriante des oasis, suggèrent l'idée d'une verte plaine qui s'étendrait entre l'Océan et sa ceinture rocheuse.

Enfin, derrière cette plaine de verdure, d'immenses rocs coupés çà et là de gigantesques fissures complètent l'illusion.

En dernier lieu, M. Huntington explora les ruines de la région du Dandau Uilik et le système fluvial qui semble avoir autrefois fourni la région d'eau. Il constata que les ruines étaient en nombre plus considérable et couvraient une surface beaucoup plus grande qu'on ne l'avait jamais cru. Trois nouveaux centres de ruines furent découverts, et on vit que Rawak, le groupe le plus ancien et le plus avant dans le désert, avait été autrefois le centre d'une considérable popula-

(1) Voir la carte, page 19.

tion agricole. Aujourd'hui, quatre ruisseaux venant des montagnes, fournissent d'eau une ligne de villages sur la frange sud du désert. Ils ne peuvent pas rouler assez d'eau pour pénétrer la ceinture épineuse de la jungle ni les sables qui la continuent; mais le long des lits qu'ils devraient suivre, s'ils étaient assez considérables, se trouvent les traces d'anciens villages. Finalement, ces lits convergent en un point, confluent probable des quatre fleuves qui formaient sans doute autrefois à partir de là une même rivière. Là se trouvent encore deux groupes de ruines plus anciens qu'aucun des autres, chacun entouré d'un espace considérable jadis cultivé. Le long du tracé d'un de ces cours d'eau, le Dumuka, (le Domoko du Dr Stein), on a trouvé un village moderne et les restes de quatre, peut-être cinq anciens villages.

Le Dr Stein suppose que l'abandon de ces villages remonte aux années 1840, 1300, 800 et 300 de notre ère, les ruines devenant de plus en plus anciennes à mesure qu'elles sont plus avant dans le désert. Le village de 1840 fut abandonné, semble-t-il, après une succession d'années de sécheresse croissante. Pendant sept années l'eau n'atteignit plus le village pendant l'hiver, tandis que pendant l'été la provision en était assez limitée pour être une cause de souffrance. Des puits furent creusés, mais l'un après l'autre les champs furent abandonnés. Finalement, tout le village partit à la fois vers le sol plus sablonneux du cours supérieur de la rivière, où l'eau avait moins de chance de se perdre dans la terre. Une tradition solidement établie attribue à la même cause l'abandon du village plus éloigné, occupé jusqu'à l'année 1300 environ. L'histoire établit, il est vrai, que ce village fut conquis et mis à sac au moment des invasions musulmanes; mais il ne fut pas abandonné alors en dépit de cette calamité, bien que les habitants de quelques villages voisins s'enfuirent vers le Nord. D'après M. Huntington, il y a de bonnes raisons pour accepter l'explication traditionnelle, et il n'est pas improbable que les villages plus avancés dans le désert furent aussi abandonnés à cause de la disparition graduelle de la provision d'eau. Le soin avec lequel tout objet d'une valeur intrinsèque quelconque fut emporté des villages, ne permet pas de supposer qu'ils furent désertés par suite des infortunes de guerre ou autres calamités.

La grande quantité de broussailles et d'herbes desséchées qu'on rencontre dans le voisinage des ruines donne un poids de plus à la supposition que la région a été sujette à un dessèchement progressif. M. Huntington incline à penser que les faits accumulés ne sont pas encore suffisants pour prouver le dessèchement graduel de l'Asie centrale dans les temps historiques; mais, sans aucun doute, ils apportent un intérêt de plus à l'étude ultérieure de la question qui fait l'objet des travaux de l'expédition. Au début d'octobre, date de l'envoi des dernières dépêches, M. Barrett et M. Huntington avaient terminé leurs recherches communes et venaient d'organiser deux expéditions distinctes. Tandis que le premier avait l'intention de rester quelque temps sur la bordure sud du bassin du Tarim, M. Huntington se proposait de poursuivre sa route vers la région du Lop Nor et d'y passer l'hiver, comptant visiter Turfan au printemps.

UNE MISSION CHINOISE EN EUROPE

Dans quelques jours l'Europe verra débarquer une mission, composée de hauts fonctionnaires du Céleste Empire, appartenant pour la plupart au parti réformiste, qui viennent parcourir le vieux continent, étudier les institutions des divers Etats européens, leur organisation législative, administrative, financière et militaire.

Il s'agit, en effet, de recueillir tous les renseignements nécessaires pour faire de la Chine une puissance moderne et pour jeter les bases d'un nouveau système de gouvernement, plus en harmonie avec les nécessités de notre époque.

Le Céleste Empire s'est décidé à suivre l'exemple de son voisin le Japon. Il veut emprunter à l'Europe tout ce qui peut s'adapter sans trop de peine aux mœurs, aux coutumes, aux habitudes des sujets du Fils du Ciel.

Cette mission part sur l'ordre de l'impératrice douairière. Il paraîtrait même que celle-ci aurait prélevé sur sa fortune personnelle un nombre respectable de taëls pour faire face aux dépenses que va occasionner le séjour prolongé des envoyés chinois en Europe.

Ainsi, par une singulière ironie des choses, l'impératrice douairière, après avoir détrôné en en 1898 son neveu, l'empereur Kouang-Sin, parce qu'il favorisait le mouvement réformiste, dirigé par Kang-You-Wei, est entrée elle-même dans la voie des réformes et prend aujourd'hui l'initiative hardie de la rénovation du Céleste Empire. Depuis un an elle a déjà effectué dans son royaume un certain nombre de transformations, auprès desquelles les mesures prises par Kouang-Sin, paraissent singulièrement timides.

Comment expliquer une pareille volte-face chez cette vieille souveraine, qui incarnait la toute vieille Chine, il y a à peine huit ans?

Voici les renseignements, qui m'ont été fournis sur cette singulière transformation par un fonctionnaire chinois, occupant une haute situation à la cour impériale après avoir vécu plusieurs années à Paris.

La fuite de Kang-You-Wei et l'exécution de quelques-uns de ses compagnons n'avait pas tué le parti réformiste. Sa vitalité était trop grande et son œuvre répondait trop bien aux besoins de la Chine pour qu'il disparût ainsi au premier échec. Mais ses chefs s'étaient rendu compte qu'ils avaient été trop téméraires et qu'ils avaient commis une véritable folie en s'attaquant, dès le

début, aux plus hauts mandarins de l'Empire. Très sagement ils prirent la résolution de se terrer jusqu'à ce que l'orage fût passé. On n'entendit plus parler d'eux pendant quelques années. Cependant ils poursuivaient silencieusement leur œuvre. Ils entretenaient une active correspondance avec Kang-You-Wei, qui s'était réfugié au Japon, et cela au moyen des jeunes lettrés chinois dont les études s'achevaient auprès des universités nipponnes. Cette correspondance se ralentit forcément lorsque le célèbre réformateur dut chercher un refuge aux Indes, puis en Birmanie après une tentative d'assassinat inspirée, dit-on, par le gouvernement de Pékin.

Mais le parti réformiste était devenu assez fort pour pouvoir se passer de la direction de Kang-You-Wei. A partir de 1902, il recommença de faire parler de lui. Les événements, qui se produisaient en Extrême-Orient et qui allaient se précipiter, donnaient une force considérable à ses arguments. On ne pouvait plus se dissimuler la nécessité de transformer le Céleste Empire si on voulait lui éviter l'humiliation d'être démembré par l'Europe ou de subir le joug du Japon. De puissants mandarins, conscients du péril se firent les défenseurs du parti réformiste. L'esprit nouveau gagna l'entourage même de l'impératrice douairière. Quelques-uns de ses jeunes favoris, qui avaient vécu en Europe ou aux Etats-Unis, étaient d'ailleurs acquis d'avance aux idées des disciples de Kang-You-Wei. Ils n'hésitèrent pas à entreprendre le siège de la vieille souveraine, malgré la présence, à ses côtés, de plusieurs représentants de la vieille Chine, absolument réfractaires à toute politique d'innovation. Il fallait un véritable courage pour oser une pareille tentative à une cour où un simple caprice impérial peut faire tomber les plus hautes têtes. La terrible partie s'engagea. Pour circonvenir la souveraine et l'amener au parti réformiste, il ne fallut pas moins de deux années, au cours desquelles les progressistes passèrent par bien des alternatives d'espoir et de découragement.

Longtemps l'impératrice resta rebelle à toutes les insinuations. Puis l'éloquence prudente, l'habileté pleine de circonspection des réformistes triomphèrent peu à peu de ses hésitations, mais elle avait parfois des retours en arrière inattendus. Un jour les progressistes croyaient leur cause gagnée et le lendemain ils trouvaient la vieille souveraine plus irréductible que jamais. Tout était à recommencer.

Ils n'auraient peut-être jamais eu aussi complètement gain de cause sans les tragiques événements de Russie. Lorsqu'ils constatèrent que les désordres, dont l'empire du tsar était le théâtre, produisaient une profonde impression sur l'esprit de l'impératrice, tous leurs efforts tendirent à lui faire croire que le Céleste Empire aurait le sort de la Russie, si le gouvernement chinois persistait dans les errements du passé. Ils lui démontrèrent que la révolution moscovite n'aurait pas éclaté sans les abus de toute sorte, dont l'administration s'est rendue coupable. Ils lui firent voir le trône du tsar menacé par la faute même de ceux qui devaient le protéger, et la vieille souveraine terrifiée eut la vision du peuple chinois, suivant l'exemple du peuple russe, secouant le joug des mandarins qui le pressurent, et ébranlant le trône, qui ne le protège pas contre les oppresseurs. Quel danger ferait courir une pareille révolution à la Chine, dont le territoire est l'objet de tant de convoitises ! Les puissances étrangères ne saisiraient-elles pas cette occasion pour lui enlever quelques provinces et se partager ses dépouilles ! Une lourde responsabilité devant ses ancêtres pèserait ainsi sur la souveraine, qui n'aurait pas su prévenir un pareil démembrement et léguerait à ses successeurs une Chine mutilée.

Chaque jour les deux jeunes filles de l'ancien ministre du Céleste Empire à Paris, dont l'impératrice a fait ses compagnes préférées, lui donnaient lecture des journaux européens et japonais où étaient relatés les tristes événements de Russie, et commentaient les excès auxquels se livraient les révolutionnaires. Finalement la vieille souveraine fit part à la Cour de sa résolution d'éviter de pareils malheurs à son pays et de le mettre à l'abri des entreprises de ses ennemis.

Cette décision se traduisit immédiatement par des faits. Le mandarinat se vit atteint le premier. Les titulaires d'un grand nombre de postes administratifs, d'une inutilité notoire, apprirent avec consternation que leurs fonctions étaient supprimées.

Les antiques examens eux-mêmes furent complètement bouleversés. Aux amplifications littéraires et morales sur les textes de Con-fou-tseu, aux exercices maniérés, de style raffiné, dans lesquels les candidats déployaient des trésors d'ingéniosité s'ajoutèrent des questions toutes modernes, voire même des sujets d'actualité, dont certains n'eurent pas d'autre inspirateur que l'impératrice elle-même.

En voici un qui fut posé aux examens de l'année 1904 et qui semble déjà indiquer l'intention de la souveraine d'envoyer en Europe la mission actuellement en route pour surprendre les secrets de la force des puissances occidentales.

« Faites connaître si vous estimez la civilisation européenne bonne ou mauvaise pour un peuple de civilisation toute différente. L'Empire du Soleil Levant est devenu une puissance de premier ordre en se l'appropriant ; l'Egypte, au contraire, est devenue tributaire de la Grande-Bretagne parce qu'elle a adopté la civilisation occidentale. Que concluez-vous de ces deux exemples pour la Chine ? »

Voici un autre sujet communiqué par le capitaine d'Ollone, qui a été également posé aux examens mandarinaux et qui a trait à une question politique, âprement débattue entre les Etats-Unis et le Céleste Empire :

« Quels seraient les moyens légaux que pourrait employer la Chine pour obliger les Etats-Unis à abolir les lois qui restreignent l'immigration des émigrants chinois aux Etats-Unis ? »

On ne saurait mieux inviter les lettrés chinois à porter leurs préoccupations sur les problèmes de politique extérieure.

Aujourd'hui il n'y a plus de monopole des places de l'Etat en faveur des examens classiques sur qui reposait jusqu'à présent tout le système administratif du Céleste Empire. Un certain nombre de postes sont mis à la disposition des élèves de l'Université de Pékin et de l'Ecole des Traducteurs, qui enseigne non seulement les langues, mais encore les sciences à l'instar des Facultés européennes. Les jeunes Célestes, qui sont allés faire leurs études à l'étranger, reçoivent également des situations très recherchées dans l'administration et dans la diplomatie après leur retour en Chine.

Aujourd'hui un Céleste n'est plus un homme universel parce qu'il a réussi aux examens classiques; un lettré n'est plus nommé indifféremment préfet, magistrat, général, ingénieur, etc. Il est tenu compte des aptitudes des candidats et des études spéciales qu'ils ont faites lorsqu'il s'agit de les pourvoir d'un poste. Le gouvernement chinois est si bien pénétré de cette idée qu'il vient de fonder à Pékin une école, chargée de former des ingénieurs.

Les réformistes, dont le patriotisme éclairé voit dans les malversations coutumières des fonctionnaires chinois une des principales causes de la faiblesse du Céleste Empire et de son impuissance à résister aux ennemis du dehors, ont su convaincre l'impératrice douairière de la nécessité de réagir contre ces funestes habitudes. Celle-ci a chargé un des membres de la mission qui arrive en Europe, d'étudier les conditions dans lesquelles les fonctionnaires européens de tout ordre s'acquittent des devoirs de leurs charges. Elle a déjà lancé un édit invitant les mandarins à verser scrupuleusement au Trésor impérial toutes les sommes qu'ils reçoivent et à ne point exiger de leurs administrés autre chose que les impôts régulièrement dus. Lorsque la mission sera de retour à Pékin et que l'impératrice aura tous les renseignements qu'elle désire sur les fonctionnaires européens, sur leur moralité, sur la manière dont ils sont payés, etc., le corps des fonctionnaires chinois sera organisé sur de nouvelles bases et recevra un traitement en rapport avec ses besoins. La souveraine est résolue à prendre les mesures les plus sévères contre les mandarins qui abuseront de leurs fonctions pour exploiter le peuple ou pour fruster le Trésor impérial. Cette réforme était un des principaux articles du programme de Kang-You-Wei. L'empereur Kouang-Sin, qui en reconnaissait toute l'importance, avait commencé à l'appliquer en destituant plusieurs mandarins qui avaient réalisé des fortunes scandaleuses grâce à leurs fonctions. Ce sont même ces rigueurs qui amenèrent sa chute, car elles groupèrent contre lui les plus puissants mandarins de la cour. Aujourd'hui l'impératrice douairière reprend l'œuvre de son neveu et ceux qui la déterminèrent à se débarrasser de ce dernier gardent prudemment le silence. Ce seul fait indique l'importance de la transformation qui est en train de s'opérer dans le monde chinois. Ceux qui connaissent bien le Céleste Empire considéreront ce changement comme un signe vraiment inquiétant, car ce qui a fait jusqu'ici la force des Européens en Chine, c'est précisément la vénalité des fonctionnaires célestes. Les places se disputaient à coups de taëls en dépit du traitement dérisoire qui était attaché aux postes même les plus élevés. La plupart des fonctions n'étaient données que pour quelques années afin de pouvoir enrichir un plus grand nombre de mandarins. C'est ainsi que les vice-rois n'étaient nommés que pour trois ans. Tous se retiraient avec une grosse fortune alors qu'ils avaient cependant distribué des sommes considérables pour obtenir leur poste. J'ai connu un tao-taï d'une grande ville du Céleste Empire qui, pour se rendre favorables les hauts mandarins de la cour, dont dépendait sa nomination, avait dépensé en cadeaux environ 400.000 francs de notre monnaie. Pendant les trois années qu'il resta en fonctions, il toucha un traitement annuel de 16.000 francs. Lorsqu'il remit ses fonctions à son successeur, il avait récupéré le montant de ses cadeaux et il possédait en outre une fortune respectable de 1.600.000 francs. D'aucuns s'en seraient contentés. Lui ne considérait ce joli denier que comme un simple moyen d'obtenir mieux, et il eut ce mot typique lorsque je lui demandai comment il allait désormais utiliser ses loisirs et sa fortune : « Maintenant je suis assez riche pour briguer un poste de vice-roi. Je vais consacrer ce que j'ai gagné dans mes fonctions de tao-taï à me concilier les faveurs de la cour et dans quelques années vous me verrez à la tête d'une province. » Effectivement il était nommé vice-roi deux ans après, mais, comme je ne l'ai pas revu depuis la fin de sa vice-royauté, je n'ai pu savoir quels bénéfices lui avait valus cette haute situation. Il ne serait pas extraordinaire qu'il se trouve aujourd'hui à la tête de 6 ou 8 millions. D'autres vice-rois ont réalisé des fortunes supérieures à ce chiffre.

D'après les renseignements qui me sont parvenus, ces habitudes tendaient déjà à se modifier avant les mesures prises par l'impératrice. Sous l'influence généreuse du parti réformiste, un esprit nouveau est né en Chine. Sans doute les fonctionnaires prévaricateurs constituent encore la grosse majorité, mais il n'est pas rare depuis quelques années de voir des mandarins rompre avec les antiques traditions et s'abstenir d'abuser de leur autorité pour réaliser de grosses fortunes.

Certains vice-rois commencent même à faire passer l'intérêt de la Chine avant leur intérêt personnel. Sur leur ordre, les troupes sont mieux habillées et pourvues d'armes sérieuses; d'importants travaux sont exécutés, les villes sont fortifiées, des forts sont élevés et munis de canons modernes. Le peuple chinois considère avec étonnement ce changement complet dans les habitudes de ses chefs.

Bien mieux, d'importantes contributions vo-

lontairement versées par de hauts fonctionnaires viennent alimenter le Trésor impérial et permettre l'application des réformes introduites par l'impératrice douairière.

Tchin-fou, vice-roi du Chan-toung a même adressé l'an dernier à la Cour un long rapport dans lequel il propose au gouvernement d'enlever leurs attributions financières aux vice-rois, de créer à Pékin une administration centrale des finances, dont les agents percevront l'impôt dans tout l'empire, de supprimer les anciens impôts pour en établir de nouveaux qui seraient plus productifs, etc., etc.

Le rapport de Tchin-fou a été très commenté dans l'entourage de l'impératrice, où le vice-roi jouit d'une grande autorité. Le parti progressiste s'en est emparé et il a obtenu de la souveraine que l'idée de Tchin-fou serait sérieusement mise à l'étude. Le directeur général des douanes chinoises, sir Robert Hart, a été appelé à la cour et prié d'établir un plan financier sur les bases du projet du vice-roi du Chan-toung. Sir Robert Hart s'est mis à l'œuvre et, quelques mois avant le départ de la mission chinoise, il remettait au ministre des Finances un projet financier dont l'application ferait passer les revenus du Trésor impérial de 350 à 1.600 millions.

Eh bien! cette notable augmentation a encore paru insuffisante. L'impératrice trouve que ces ressources ne sont pas assez élevées pour permettre l'exécution de toutes les réformes qu'elle projette. Aussi a-t-elle chargé les missions chinoises d'étudier les impôts en vigueur chez les diverses puissances européennes, d'examiner le mode d'assiette et de perception de chacun, de se faire indiquer les plus productifs et de rapporter les indications les plus précises sur ceux qui paraîtraient susceptibles d'être introduits en Chine. Elle estime que le budget de l'Empire peut s'élever à trois milliards sans que le peuple soit écrasé d'impôts. Actuellement il paie beaucoup plus et il suffit que les fonctionnaires chinois se contentent de leur traitement pour que cette somme de trois milliards, en apparence énorme, rentre aisément dans les caisses du Trésor. Le parti réformiste vient de trouver un concours inattendu auprès des hauts mandarins qui appartiennent à la race mandchoue et qui s'était montrés jusqu'ici ennemis de toute innovation. Leur hostilité avait même été une des principales causes de la perte de l'empereur Kouang-Sin. Mais les graves événements dont l'Extrême-Orient est le théâtre ont ouvert les yeux à ces fermes soutiens du trône. Ils ont compris que le salut de l'Empire exigeait d'urgentes réformes et, comme ils ont été, de tout temps, d'ardents patriotes, à la différence des Célestes de race pure, ils ont adopté les idées des progressistes avec autant d'ardeur qu'ils les combattaient précédemment. La mission chinoise compte plusieurs Mandchous parmi ses membres.

Le programme des travaux des envoyés célestes a été élaboré par S. E. Yin Tchang, un des chefs du parti réformiste, nommé représentant du Céleste Empire à Berlin, où il jouit d'une faveur toute particulière auprès de l'empereur d'Allemagne. Ce haut mandarin, qui a le grade de général dans l'armée chinoise, accompagna, il y a cinq ans, le jeune prince Tchoun, envoyé extraordinaire du gouvernement céleste, chargé d'apporter à Guillaume II les excuses de l'impératrice douarière pour le meurtre du ministre d'Allemagne à Pékin. Yin Tchang sut à ce moment se concilier les bonnes grâces de Guillaume II et, depuis cette époque, il est resté *persona grata* auprès du monarque allemand.

Connaissant très bien l'Europe, il était tout désigné pour guider la mission chinoise et lui indiquer les pays où elle doit recueillir les plus utiles renseignements. Quelques-uns des envoyés de Pékin se rendront immédiatement en Autriche afin d'étudier le système de représentation parlementaire par classes ou par curies. Ils iront ensuite visiter les vieilles villes de Brême et de Hambourg, où ils trouveront des parlements constitués d'une façon analogue.

Chose invraisemblable, le gouvernement céleste songe à doter la Chine d'un Parlement. L'impératrice douairière ayant vu que le tsar instituait la *Douma* en Russie pour rétablir la paix dans son empire, elle aussi veut créer un organisme analogue dans le Céleste Empire, et elle compte s'inspirer de l'expérience de l'Europe pour réaliser ce projet.

Bien entendu elle n'a pas songé une minute à faire nommer un Parlement par le suffrage universel. Elle sait fort bien qu'une pareille idée serait irréalisable. Le gouvernement impérial a, pendant tant d'années, fait tous ses efforts pour détourner l'attention des Chinois des affaires publiques que le peuple céleste s'en est complètement désintéressé. Cette conduite s'expliquait à l'époque où la dynastie mandchoue prit possession du trône du Fils du Ciel. Les conquérants étaient moins d'un million, c'est-à-dire à peine un en face de trois cents Chinois. Les Manchous procédèrent très habilement. Ils remirent entièrement aux Chinois l'administration de leurs villages en leur laissant toute la responsabilité et les Célestes se passionnèrent si bien pour leurs affaires locales qu'ils devinrent tout à fait indifférents aux affaires de l'Etat. Aussi l'éducation politique du peuple chinois est-elle aujourd'hui totalement à faire. On convoquerait les Célestes pour nommer des représentants à un Parlement qu'ils ne comprendraient pas ce que leur gouvernement exige d'eux. Il s'écoulera donc pas mal d'années avant que les Chinois puissent prendre une part directe à la direction des affaires de leur pays.

Actuellement l'impératrice douairière songe à former son Parlement au moyen des corporations de métiers, puissantes associations qui exercent en Chine une influence considérable.

Ces corporations sont, en réalité, de véritables syndicats, qui règlent toute la vie économique du Céleste Empire. Très fortement constituées, dirigées par des chefs nommés à l'élection, dont

les actes sont contrôlés par l'assemblée des sociétaires, elles constituent de véritables républiques parlementaires. Tout Chinois fait partie d'une corporation à laquelle il appartient corps et âme. C'est naturellement la corporation qui représente son métier ou sa profession. Il suit avec une extrême attention tout ce qui s'y passe et il faut qu'il se trouve dans la complète impossibilité de quitter sa natte pour ne pas se rendre au siège de son syndicat, lorsqu'une élection ou une assemblée générale doit avoir lieu.

Bien souvent ces puissantes associations ont tenu en échec les plus hauts mandarins. Des vice-rois ont dû se reconnaître vaincus dans la lutte qu'ils avaient entreprise contre certaines corporations. Parmi les révoltes qui ont ravagé le Céleste Empire au cours de ces deux derniers siècles plusieurs ont eu pour point de départ un défaut d'entente entre les corporations et les autorités chinoises.

Ces associations ne se préoccupaient jadis que de ce qui intéressait directement leur existence et leur prospérité. Aujourd'hui l'impératrice songe à s'appuyer sur elles pour constituer son fameux Parlement, parce que les corporations sont attentives à la politique extérieure de l'Empire et prétendent prendre part, au point de vue économique, à la lutte engagée avec les puissances occidentales. Ce sont elles qui, il y a deux ans, ont entrepris d'exclure le commerce russe de la Mongolie, et les efforts les plus énergiques du gouvernement de Saint-Pétersbourg n'ont pu triompher de leur résistance obstinée. On les a vues également entreprendre le boycottage des marchandises américaines, et ce mouvement peut être considéré comme très sérieux. Le gouvernement des Etats-Unis a invité la cour impériale de Pékin à prendre les mesures nécessaires pour assurer la liberté du commerce américain, mais jusqu'ici tous les efforts de l'impératrice sont restés infructueux. Il est vrai qu'ils ont peut-être été trop tièdes pour être efficaces.

Les Chambres de commerce chinoises prennent les unes après les autres des mesures restrictives vis-à-vis des produits des Etats-Unis, partout se tiennent des meetings où l'on prêche le pillage des magasins américains et où l'on entend retentir le cri de : « La Chine aux Chinois. »

Aujourd'hui le pouvoir mandarinal décline et la puissance des corporations augmente. Ce sont elles qui dans quelques années régenteront le Céleste Empire. L'impératrice douairière aura grandement favorisé cette évolution en chargeant les syndicats professionnels de nommer les délégués qui composeront le Parlement chinois. Les corporations vont être ainsi la base de l'édifice politique que le gouvernement impérial est en train d'élever. Dès que la mission envoyée en Europe aura fourni son rapport sur le fonctionnement des parlements de Brême et de Hambourg ainsi que sur l'organisation des curies autrichiennes, le gouvernement impérial organisera le système de représentation des classes. Les chefs des corporations nommeront des délégués au Parlement. Ce seront, en réalité, des élections au second degré assez semblables à celles qui assurent le recrutement de notre Sénat.

Pour commencer, le régime constitutionnel dont l'impératrice prétend doter le Céleste Empire ne sera mis en application que dans une seule province. Un essai d'un an permettra d'en reconnaître et d'en corriger les défauts. Il sera ensuite étendu successivement aux autres provinces de l'Empire, si bien que, d'après les calculs du gouvernement chinois, il fonctionnera avant douze ans dans tout le royaume du Fils du Ciel. La Chine formera donc ainsi à bref délai une puissance constitutionnelle, centralisatrice, pourvue d'un budget d'Etat. Quelle révolution dans cet immense Empire qu'on s'obstinait à représenter comme un pays immuable et routinier, momifié en quelque sorte, enserré dans une impénétrable cuirasse, de traditions et d'habitudes vingt fois séculaires!

Les réformes que nous venons d'énumérer ne sont pas les seules dont se préoccupent l'impératrice douairière et les progressistes. D'autres fort nombreuses, et notamment des réformes militaires, font actuellement l'objet de nouveaux édits. C'est qu'il faut aller de l'avant, toujours de l'avant. Sans cesse rentrent en Chine de nombreux étudiants qui sont allés s'instruire en Amérique, au Japon, en Europe, et qui reviennent dans leur patrie avec la conviction que leur pays est perdu s'il n'effectue pas à bref délai une évolution semblable à celle de l'Empire du Soleil-Levant. Ces jeunes gens sont pour la plupart de véritables révolutionnaires qui se font les éducateurs de leurs compatriotes. Les idées nouvelles s'infiltrent rapidement jusque dans la masse. Le plus humble Céleste commence à comprendre ce que signifie le patriotisme. Le mouvement, en un mot, est si puissant que si le gouvernement impérial cessait de le diriger, il se retournerait contre la dynastie mandchoue et celle-ci serait balayée avant que les puissances européennes et même le Japon puissent venir à son secours.

L'étude des institutions militaires européennes est un des objectifs de la mission chinoise. L'armée céleste a commencé à être centralisée. Aujourd'hui elle relève directement du gouvernement impérial, alors qu'auparavant chaque vice-roi avait son armée qu'il recrutait comme il voulait, qu'il licenciait même, s'il estimait n'en avoir pas besoin pour assurer la sécurité de son gouvernement. Il n'en sera plus ainsi désormais. La Chine possède maintenant un embryon d'armée nationale. Les renseignements que recueillera la mission chinoise en Europe serviront à perfectionner l'œuvre militaire déjà entreprise.

L'ancien ministère de la Guerre, dont les règlements surannés ne pouvaient s'accommoder d'un bouleversement si complet de ses traditions, s'est vu enlever presque toutes ses attributions au profit d'un nouveau service créé par le prince Tcheng, un favori de l'impératrice, tout dévoué aux idées progressistes. Cet organisme est le Luen-pang-fou, c'est-à-dire le Conseil suprême de la

guerre, qui a auprès de lui un état-major général employé à la préparation des plans de campagne et un bureau chargé uniquement du recrutement et de l'instruction des officiers.

L'action du Luen-pang-fou s'étend à l'armée chinoise tout entière. Le capitaine d'Ollone a raconté la mésaventure du vice-roi de Nankin qui s'était plaint au gouvernement impérial de l'étendue des pouvoirs accordés au Conseil suprême de la guerre et avait affirmé que les vice-rois étaient bien mieux à même que lui d'organiser l'armée. Le vice-roi de Nankin fut blâmé. Un édit déclara que les ordres du Conseil supérieur de la guerre devaient être acceptés partout et punit le vice-roi de son intempestive réclamation en l'obligeant à envoyer 50.000 taëls du Luen-pang-fou. C'est ainsi que les choses se passent en Chine. Un blâme comporte toujours de la part du coupable le versement d'un nombre de taëls plus ou moins considérable suivant sa situation et la gravité de sa faute.

Le premier acte du Luen-pang-fou a été de doter toute l'armée céleste d'un règlement identique et d'un uniforme dont la couleur seule varie suivant le corps. L'artillerie a un uniforme noir, l'infanterie un uniforme kaki. Quant à la cavalerie, elle est habillée de bleu. Le costume se compose d'un turban, sous lequel est enroulée la natte, d'une vareuse assez ample, d'un pantalon large du fond et serré à la cheville sur des demi-bottes. Les officiers portent le même costume. D'ici peu l'antique tenue des troupes chinoises qui les faisait ressembler à toute autre chose qu'à des soldats et ralentissait considérablement leur marche ne sera plus qu'un souvenir.

Cette révolution dans la tenue de l'armée céleste est due à Yin Tchang qui fit, il y a deux ans, un rapport sur les divers uniformes en usage dans les armées européennes et conclut à l'application de la tenue dont nous venons de donner la description comme étant la plus pratique.

Yin Tchang s'est spécialisé dans les questions militaires. Il dirigera donc avec une réelle compétence les travaux des membres de la mission chinoise chargés de recueillir tous les renseignements nécessaires pour la création d'une puissante armée céleste.

Très en faveur auprès du Conseil suprême de la guerre, il lui a déjà fait adopter un plan militaire qui laisse bien loin derrière lui un premier projet d'organisation, dû à sir Robert Hart et suivant lequel le Céleste Empire aurait possédé dans cinq ans quatre corps d'armée, formant ensemble une armée de 200.000 hommes.

Aujourd'hui la Chine est partagée en vingt zones militaires. A chacune d'elles est affecté un corps d'armée qui comprendra deux divisions. L'effectif de chacune de ces divisions sera de 12.500 hommes ainsi répartis : quatre régiments d'infanterie, un régiment de cavalerie, trois batteries d'artillerie et une compagnie du génie. Ces vingt corps d'armée constitueront une armée de 500.000 hommes que le gouvernement impérial estime devoir être au complet dans cinq ans. Il compte même doubler cette armée lorsque le budget général qu'il se propose d'établir, lui fournira les ressources suffisantes. Le général Yin Tchang a déclaré qu'un pays aussi vaste que la Chine ne peut entretenir en temps de paix une armée inférieure à un million d'hommes.

La mission chinoise se propose d'étudier les divers systèmes de réserve en vigueur dans les armées européennes. Mais d'ores et déjà le général Yin Tchang se déclare partisan de la constitution de deux sortes de réserves. La première dans laquelle passeraient les hommes après neuf ans de service actif serait astreinte à des appels fréquents. Ceux qui en feraient partie devraient effectuer annuellement deux mois de service, un mois au printemps, un mois en automne. La seconde réserve ne serait plus appelée sous les drapeaux que quinze jours chaque année.

Les réservistes recevraient une solde pendant leur présence au corps.

Ainsi, le Céleste Empire, dont l'armée active n'existe guère encore que sur le papier, puisque c'est seulement à la fin de cette année qu'il compte avoir une centaine de mille hommes dressés à l'européenne, s'est déjà préoccupé de la constitution de ses troupes de réserve. Ce seul fait indique bien que ce ne sont pas des projets en l'air et que le gouvernement impérial est fermement résolu à persévérer dans ses résolutions.

Les écoles militaires européennes doivent être l'objet d'un attentif examen de la part des membres militaires de la mission chinoise. Au moyen de leurs rapports, le Luen-pang-fou établira le programme d'études des établissement chargés de former les futurs chefs de l'armée chinoise.

Le Céleste Empire possède déjà des écoles pour officiers et sous-officiers, mais les professeurs manquent de méthode, ignorent parfois certaines matières au grand détriment de leurs élèves et ne peuvent leur donner une instruction à l'abri de toute critique. Ces établissements militaires sont déjà assez nombreux pour fournir annuellement près de mille officiers et plusieurs milliers de sous-officiers.

De plus, le gouvernement chinois envoie chaque année les plus intelligents de ses élèves officiers dans les écoles militaires du Japon où ils suivent exactement les mêmes cours que les futurs officiers nippons et passent les mêmes examens. A leur sortie, ils entrent dans l'armée du Mikado, font le même service que les officiers japonais, et sont astreints aux mêmes obligations. Ce stage, excellent à tous les points de vue, se prolonge trois ou quatre ans et c'est seulement lorsque le gouvernement chinois estime complète l'éducation militaire de ses officiers qu'il les rappelle et les verse dans son armée.

Actuellement, les meilleures écoles militaires chinoises sont dirigées par des officiers nippons que le Mikado a mis à la disposition de la Chine et qu'il n'a pas même rappelés pendant la guerre russo-japonaise. D'autres ont un personnel allemand que l'empereur Guillaume II a

imposé à la Chine lorsque le gouvernement impérial a acheté des canons en Allemagne. Ce sont les écoles d'Ou-cheng et de Nankin. Mais ce mélange de méthodes si différentes déplaît fort au gouvernement du Fils du Ciel, et il aspire après le moment où l'unité d'enseignement régnera dans ses écoles militaires.

Le jour où les instructeurs allemands seront invités à quitter leurs fonctions, l'empereur d'Allemagne montrera certainement une grande irritation. Depuis quelque temps, en effet, Guillaume II n'est pas heureux avec le Céleste Empire. Toutes ses tentatives pour augmenter l'influence de l'Allemagne en Chine échouent les unes après les autres. Il a essayé inutilement d'établir le protectorat allemand sur la provence du Chan-toung, d'intervenir dans le contrôle des finances et de la police des préfectures riveraines de la baie de Kiao-tcheou, d'obtenir le monopole des chemins de fer et des mines dans cette région. Il lui a fallu également renoncer à l'occupation militaire de Hai-tcheou, aussitôt après s'y être installé. Pour obtenir la concession d'une voie ferrée allant de Tientsin à Tchen-kiang, port important sur le Yang-tse et l'autorisation de construire des embranchements de la ligne du Chang-toung, il a été jusqu'à offrir, sans succès d'ailleurs, au gouvernement impérial de retirer ses troupes de Kiao-tcheou et des environs. Bien mieux, il a proposé spontanément d'évacuer tout le Tche-li, sans pouvoir obtenir autre chose que d'illusoires promesses.

A l'heure actuelle, l'empereur d'Allemagne compte sur l'arrivée de la mission chinoise et surtout sur l'accueil flatteur qu'a reçu à la cour le général Yin Tchang pour obtenir une compensation à ses échecs successifs. Il est probable qu'il en sera pour ses frais. L'impératrice douairière a envoyé une mission en Europe pour que la Chine retire des avantages de ce voyage et nullement pour accorder des concessions ou une influence quelconque aux puissances occidentales. On fera à Guillaume II de belles promesses que la cour de Pékin refusera de ratifier.

D'ailleurs les Allemands sont peut-être les Européens les plus détestés dans le Céleste Empire à cause de leurs exigences et de leur brutalité. Ils s'y conduisent plus mal que s'ils se trouvaient en pays conquis. C'est ainsi que la ligne de Tsi-ngan-fou à Kiao-tcheou, qui a été établie avec des capitaux allemands, et qui est gardée par des troupes allemandes, jouit d'une extrême impopularité, en raison des violences exercées sur les voyageurs par les employés de la compagnie. Tout récemment un haut mandarin chinois s'est vu arraché de son compartiment par les pieds, roué de coups et jeté en prison pour n'avoir pas répondu aux questions du contrôleur qui l'interrogeait dans la langue de Gœthe et de Schiller. Il est cependant bien permis à un Céleste d'ignorer l'allemand. Si les Chinois traitaient pareillement tous les sujets de Guillaume II qui voyagent dans leur pays sans connaître la langue indigène, il est probable que peu d'Allemands se risqueraient au milieu du Céleste Empire.

Naturellement un peuple, fier à juste titre de son long passé de civilisation, ne peut admettre de pareilles marques de dédain de la part d'étrangers qu'il considère comme barbares et bien inférieurs à lui malgré toutes leurs inventions.

La mission chinoise est chargée d'effectuer l'achat de transports destinés à la marine du gouvernement impérial et de commander en Angleterre et en Allemagne deux croiseurs cuirassés, plusieurs cannonières et un certain nombre de torpilleurs. Ces navires viendront renforcer la petite flottille céleste récemment construite au Japon, à laquelle sont venues s'ajouter plusieurs canonnières, livrées par la Grande-Bretagne et destinées à la surveillance des fleuves chinois. Notons en passant qu'aucune de ces commandes n'est pour l'industrie française.

Parmi les membres de la mission chinoise se trouve un haut dignitaire, qui étudiera le fonctionnement des postes, télégraphes et téléphones dans les divers États d'Europe. Ce mandarin a été désigné par le gouvernement impérial en raison de sa compétence particulière. Depuis plusieurs années il est chargé à la cour de tout ce qui concerne ces services. Grâce à son activité, le service des postes commence à fonctionner dans tout le Céleste Empire; le télégraphe fait communiquer les principales villes entre elles et le téléphone est installé en maint endroit. Il faut toutefois remarquer que si les Célestes usent de plus en plus volontiers de ce moyen de communication, ils l'utilisent seulement entre eux et montrent une répugnance manifeste pour causer avec des Européens par téléphone. Il s'écoulera peut-être encore plusieurs années avant que les légations étrangères de Pékin puissent se servir de cet appareil pour converser avec les ministères chinois.

La partie la plus délicate de la mission confiée aux envoyés célestes est certainement celle qui a pour but de faire annuler les concessions de mines et de chemins de fer antérieurement accordées aux Européeus.

Actuellement il y a en Chine 10.000 kilomètres de voies ferrées en construction ou simplement concédés. Comme lignes complètement terminées, on ne compte guère que l'Est-Chinois, le Grand Central Hankeou-Pékin et le Transmandchourien. La moitié du futur réseau chinois n'est pas encore commencée, non par la faute des Célestes, qui se rendent parfaitement compte de la nécessité de développer leurs lignes ferrées, s'ils veulent accroître la richesse de leurs pays et augmenter leurs moyens de défense, mais bien par la négligence des Européens concessionnaires qui n'ont pas tenu leurs engagements. Aussi le gouvernement impérial, très irrité de ces retards, refuse-t-il non seulement d'accorder des nouvelles concessions aux Européens, mais même de proroger les anciennes. Il prétend construire lui-même son réseau ferré, se passer des compagnies

européennes, des capitaux européens et surtout du contrôle européen.

C'est ainsi qu'un contrat d'emprunt de 250.000 francs, conclu récemment entre le consul anglais d'Hankeou et Tcheng Chi Tong, vice-roi du Houpei et du Hou-nan, en vue de la construction du chemin de fer Hankeou-Canton, n'a pas reçu l'approbation du gouvernement impérial. Et cependant la conclusion de cette affaire devait être suivie de la restitution de Wei-hai-wei au Céleste Empire. Le Wai-hou-pou, ou ministre du commerce, a envoyé au vice-roi un télégramme l'invitant à interrompre toutes les négociations en cours et à ne plus se mêler pour l'avenir de questions de politique générale qui n'étaient aucunement de son ressort.

La mission chinoise a l'ordre de demander au gouvernement britannique l'annulation du contrat passé entre le consul anglais de Hankeou et Tchen-Chi-Tong.

La Russie avait conclu, il y a trois ans et demi, un accord avec la Chine en vue de la construction de la ligne Halgan-Pékin. Le personnel constructeur et les capitaux devaient être russes. Aujourd'hui le gouvernement impérial refuse de renouveler la concession dont les délais viennent d'expirer. Il prétend exécuter les travaux de construction avec des ingénieurs et des capitaux chinois.

La mission européenne doit offrir au gouvernement du tsar de rembourser les dépenses effectuées jusqu'à ce jour pour cette ligne de chemin de fer. Mais l'entente se fera peut-être difficilement, attendu que le ministre de Russie à Pékin, M. Pokotilov, a déjà adressé des protestations au gouvernement chinois et lui a déclaré que la Russie prétendait conserver le bénéfice de cette concession.

Déjà les Etats-Unis ont vu annuler plusieurs contrats passés pour la construction de lignes de chemins de fer à la suite de malentendus entre la compagnie américaine et la direction chinoise. Les fonds étaient gaspillés, les constructeurs refusaient de tenir compte des besoins locaux pour le tracé des lignes, des accidents nombreux dus à l'imprudence des ingénieurs de la construction, exaspéraient les indigènes. Bref, les Américains durent abandonner les travaux. A l'heure actuelle, le gouvernement chinois et les Etats-Unis discutent le montant de l'indemnité qui est due aux constructeurs de ces lignes de chemin de fer.

Il serait extrêmement fâcheux que la décision prise par la Cour impériale de se passer des services des Européens aille jusqu'à lui faire reprendre les lignes ferrées actuellement en exploitation pour les remettre à un personnel exclusivement chinois. Nous possédons là-bas le grand chemin de fer Hankeou-Pékin, construit par une compagnie franco-belge dont les affaires sont florissantes. Espérons que le ministre de France à Pékin saura défendre efficacement les intérêts de nos compatriotes qui n'ont pas hésité à engager leurs capitaux dans cette entreprise. Mais il ne faut pas oublier que cette voie ferrée, entreprise sur l'avis de Tcheng-Chi-Tong et de Li-Hung-Chang a été construite pour permettre à la Chine de se défendre contre toute attaque des puissances européennes. Grâce à ce chemin de fer, elle a la possibilité de transporter rapidement des troupes et les approvisionnements nécessaires sur tous les points exposés. Il est donc certain que le gouvernement chinois cherchera à s'emparer de la ligne Hankeou-Pékin s'il se sent menacé par les Européens ou s'il veut lui-même leur chercher noise.

En ce qui concerne les mines dont l'exploitation a été confiée à des Européens, la mission chinoise a reçu les mêmes instructions. Elle doit s'efforcer d'obtenir la renonciation des concessionnaires à tous leurs droits et elle est autorisée à leur offrir des indemnités assez élevées pour les indemniser de leurs dépenses et de leurs peines.

On dresse en ce moment dans tout l'Empire un inventaire des gisements miniers connus ou simplement soupçonnés et les vice-rois ont reçu l'ordre d'empêcher les propriétaires de céder leurs droits aux étrangers lorsque les terrains sont supposés recéler des gisements miniers. Des châtiments très sévères seront infligés aux Célestes qui enfreindront cette règle et commettront ainsi le crime de lèse-patrie. C'est l'expression même qui est employée dans l'édit impérial et il convient de la retenir parce qu'en se servant de ce terme pour s'adresser au peuple, le gouvernement chinois indique bien que le mot « patrie » est aujourd'hui un terme compris par tout le monde dans le royaume des Fils du Ciel. Il y a cinq ans seulement, il se fût exprimé d'une façon toute différente.

Qui aurait cru, il y a seulement cinq ans, que le Céleste Empire allait être l'objet d'une aussi profonde transformation ?

Les Européens qui habitent la Chine sont stupéfaits de voir les changements qui se produisent autour d'eux. Ils ne peuvent s'imaginer que ce peuple si indifférent jadis à ce qui se passait dans le monde, sorte de son impassibilité séculaire pour s'inquiéter du reste de l'univers et prétende imposer aux autres hommes la prépondérancc de la race jaune. Et cependant rien n'est plus exact. Les efforts faits par le Céleste Empire pour nous rassurer sont une raison de plus pour que nous nous inquiétions de l'évolution dont ce pays est le théâtre. Plus les Chinois cherchent à endormir notre vigilance, plus nous devons redoubler d'attention et ne pas perdre de vue l'Extrême-Orient.

Et cependant les déclarations du général Yin Tchang, qui s'est fait le porte-parole de la mission céleste, sont de nature à rassurer les âmes confiantes. Interrogé sur les réformes que le gouvernement impérial est en train d'opérer, il affirme que la Chine doit se transformer parce qu'elle n'a pas d'autre moyen de lutter efficacement contre les tendances vers l'hégémonie asiatique que manifestent les Japonais à l'heure actuelle. « Si le Céleste Empire se réforme, dit-il, ce n'est aucunement pour s'unir aux Nippons ou

pour se soumettre à l'autorité du Mikado. L'union des Japonais et des Chinois est une idée qui n'a pu éclore que dans le cerveau d'Européens, ignorants des choses d'Extrême-Orient. L'Empire du Soleil-Levant est plus dangereux pour nous que la Russie, l'Allemagne, les Etats-Unis et l'Angleterre ensemble. Les réformes que nous nous proposons d'introduire dans le Céleste Empire ont pour but de rendre la Chine aux Chinois et non de donner, comme se le figurent beaucoup d'Européens, la Chine aux Japonais. D'ailleurs, chez nous, rien ne ressemble à ce que l'on trouve au Japon, et il ne peut y avoir entre ces deux puissances qu'une sympathie politique ou née d'intérêts communs. Toute l'organisation sociale du Japon repose sur le féodalisme. En dépit des progrès accomplis depuis la révolution de 1868, l'Empire du Soleil-Levant est resté une oligarchie. Les grands seigneurs y dominent toujours. En Chine, au contraire, il n'existe pas de féodalité, pas d'aristocratie héréditaire. Les bases de la réorganisation sont donc toutes différentes et nous ne pouvons en rien calquer nos projets de réforme sur ceux qui ont fait la grandeur du Japon. La Chine est, en réalité, une République alors que l'Empire du Soleil-Levant est une monarchie féodale. »

Ce sont là assurément des paroles à retenir en raison du rang du personnage qui les a exprimées. Mais il est visible que le général Yin Tchang a pour instructions de rassurer l'Europe sur les intentions du Céleste Empire, et il faut nous attendre à voir les autres membres de la mission tenir le même langage. C'est que la Chine ne sera pas prête à la lutte avant un certain nombre d'années. Il est donc essentiel que personne ne vienne la troubler au cours de son évolution. Lorsque ses finances, son administration, son armée seront complètement réorganisées, lorsqu'elle sera ainsi devenue dans la vie internationale un facteur plus grand et plus dangereux que l'Angleterre ou les Etats-Unis, elle pourra montrer impunément des intentions moins pacifiques. Alors les puissances européennes se repentiront d'avoir contribué à l'édification de la puissance de la Chine et de ne s'être pas souvenues de la leçon que leur a donnée le Japon. Actuellement toutes se disputent l'honneur de fournir des armes, des instructeurs, des navires, des ingénieurs, des voies ferrées, des professeurs au Céleste Empire. Et cependant que sont les quelques millions de francs que la Chine fera gagner à l'industrie européenne à côté des irréparables désastres que peut occasionner une Chine puissante? Le péril chinois n'est peut-être pas pour demain, mais on le sent planer au-dessus de notre tête. Réunissons donc tous nos efforts pour l'éloigner au moins momentanément.

Il est bien certain que le jour où le Céleste Empire sera devenu une puissance militaire et disposera d'une armée de 500.000 hommes ou davantage formée à l'européenne, notre seul espoir sera de voir ce pays rester sur la défensive. S'il se décide à l'attaque, nous serons les premiers à essuyer le choc. Quelle que soit la vaillance de nos troupes indo-chinoises, il leur sera presque impossible de résister au flot humain qui s'abattra sur notre colonie. Nous pourrions peut-être lutter efficacement contre une invasion japonaise en dépensant des sommes énormes pour fortifier l'Indo-Chine et en envoyant là-bas une forte armée et une flotte puissante. L'Empire du Soleil-Levant est en effet relativement éloigné, il lui faut traverser les mers pour nous attaquer et ses ressources en hommes ne sont pas inépuisables. Mais il en est tout autrement de la Chine. Rien ne la sépare de notre colonie et ses réserves d'hommes sont infinies. Les plus passionnés partisans de l'Indo-Chine estiment que nous ne pourrions opposer aux Célestes que des camps retranchés dans lesquels nos troupes viendraient se réfugier. Et après? Ces camps ne résisteront pas éternellement aux attaques des Chinois et il faudra tôt ou tard se résigner à l'abandon définitif de l'Indo-Chine.

La déclaration du chef de la mission chinoise nous laisse cependant un espoir. Assurément elle est très destinée à nous jeter de la poudre aux yeux, mais il faut reconnaître toutefois qu'elle contient une certaine part de vérité.

La Chine et le Japon n'ont jamais pu s'entendre longtemps. Leurs annales parlent à chaque page des luttes gigantesques engagées entre ces deux peuples. De plus, les Célestes ont toujours eu quelque dédain pour les insulaires de l'Empire du Soleil-Levant parce que ces derniers paraissent moins vigoureux, moins robustes que les sujets du Fils du Ciel et aussi parce que les Nippons sont considérés en Chine comme n'appartenant pas complètement à la race jaune.

L'échec que les Chinois ont essuyé dans leur dernière guerre contre le Japon les a profondément humiliés, et ils ne seraient pas fâchés de prendre un jour une terrible revanche. Pour le moment ils font taire leurs ressentiments et applaudissent à la défaite de l'ennemi commun, le Russe, c'est-à-dire le Blanc. Les circonstances présentes ont opéré un rapprochement forcé entre les deux puissances d'Extrême-Orient. En même temps la Chine se rend compte que la rapide transformation du Japon assure à celui-ci une supériorité incontestable et qu'actuellement l'Empire du Soleil-Levant est seul en état de protéger les peuples de race jaune contre les entreprises des blancs. Mais le Céleste Empire, comme nous venons de le voir, est résolu à apporter toutes les réformes nécessaires pour devenir lui aussi, une grande puissance militaire. Il a demandé le concours de l'Empire du Soleil-Levant, il lui emprunte des officiers pour dresser ses troupes et instruire ses élèves officiers, il envoie des centaines de jeunes gens dans les écoles militaires nippones, il reçoit des navires construits au Japon, des canons, des fusils, etc., fabriqués dans les arsenaux du Mikado. Et le jour où le concours des Japonais lui sera devenu inutile, il oubliera immédiatement tous les services rendus par la puissance voisine pour ne plus voir

en elle qu'une rivale, qui lui dispute la prépondérance en Extrême-Orient.

Tôt ou tard, la lutte recommencera entre Chinois et Japonais. Se produira-t-elle avant l'éviction complète des blancs, ou n'aura-t-elle lieu qu'après la perte de toutes les colonies asiatiques de l'Europe ? C'est la question capitale pour nous. Si les Asiatiques commettent la faute de s'entre-déchirer avant d'avoir débarrassé l'Extrême-Orient des Européens, une pareille lutte prolongera évidemment l'existence de nos colonies asiatiques. C'est à ce résultat que doivent tendre tous les efforts de notre diplomatie. Faisons donc des vœux pour qu'elle réussisse à brouiller les cartes entre les amis d'aujourd'hui, mais comptons plutôt sur la vieille rivalité des Célestes et des Nippons pour obtenir ce résultat. Les Jaunes sont en effet de bien fins diplomates, et je serais fort étonné si la mission qui vient de quitter le Céleste Empire ne parvenait pas une fois de plus à berner les puissances européennes.

FRANCIS MURY,
Membre du Conseil supérieur des Colonies.

ASIE FRANÇAISE

La politique indigène et l'opinion des colons. — La politique indigène est, en ce moment, au premier plan parmi les préoccupations des coloniaux. On comprend qu'on a fait fausse route en de nombreuses colonies et qu'on a sacrifié trop complètement la société indigène. On s'aperçoit que, sans la collaboration de ces populations, la colonisation est chose impossible. Or, cette collaboration, il ne faut pas se la donner par la contrainte, mais bien plutôt par la persuasion, et il n'y a pas de meilleur moyen de persuader les gens, quel que soit leur degré de civilisation, que de les traiter de façon que leurs intérêts soient garantis ou accrus. De récentes révélations sur l'attitude d'administrateurs européens, de fréquentes constatations sur la désaffection que nombre de mesures administratives entraînent chez nos sujets indigènes, poussent les chefs des partis coloniaux, aussi bien en France que dans les autres pays colonisateurs de l'Europe, à prêcher une politique d'association, de collaboration, des colonisateurs avec l'indigène.

S'il suffisait d'une formule pour qu'une question soit résolue, on pourrait dire que, dès aujourd'hui, la politique indigène française est déterminée. Malheureusement, il y a loin entre un programme et son application, et beaucoup d'articles ou beaucoup de discours prôneront vraisemblablement la politique d'association avant qu'elle soit une réalité dans nos possessions d'outre-mer. Il n'est pas à dire, cependant, que rien n'ait été fait en cette matière et si, par exemple, en Algérie, on est revenu sur la loi abominable de 1873 qui, pour établir la propriété foncière, a dépossédé l'Arabe au profit des usuriers, on a de même, en Tunisie, dans le Sud-Tunisien, établi un système de colonisation qui fait de l'indigène un véritable collaborateur du colon européen. On sait que dans ce Sud-Tunisien, sur les conseils de M. Paul Bourde, on cultive surtout l'olivier. Le propriétaire européen s'entend avec des indigènes et l'indigène devient propriétaire de la moitié de la plantation. Cette moitié est assez singulièrement répartie, suivant un damier dont l'Européen aurait toutes les cases blanches et l'indigène toutes les cases noires ; mais il n'en reste pas moins qu'on amène ici l'indigène à être propriétaire et que c'est une conséquence dont il n'est pas sans nous savoir gré.

Au Tonkin, la question se pose aussi et tous ceux qui ont l'expérience de la vie coloniale comme aussi une curiosité d'esprit toujours en éveil s'en occupent. C'est ainsi que M. Duchemin, président de la Chambre d'agriculture du Tonkin, a, dans un discours prononcé au concours agricole de cette colonie, abordé cette importante question.

Messieurs, je vous parlais, au début de ce trop long exposé, du concours agricole d'avril de 1887 organisé à l'occasion de la première exposition de Hanoï due à l'initiative de M. Paul Bert.

Nous sommes ici assez nombreux qui y assistions; une foi d'hommes jeunes et de néophytes nous animait, bien que la mort sous de multiples formes nous coudoyât beaucoup plus près encore qu'aujourd'hui.

Nous aurions ironiquement souri à qui nous eût dit que dix-neuf ans après, nous serions encore ici ayant longtemps stationné sans résultats appréciables. C'est cependant le cas pour une proportion trop forte d'entre nous.

Heureux encore lorsque ces premiers colons, ces vieux Tonkinois, ne sont pas discutés par la jeunesse railleuse d'aujourd'hui.

Qu'il me soit permis de dire à tous ceux qui récoltent dans le sillon que nous avons si laborieusement creusé : De même que vous ne pouvez vous figurer ce qu'était alors cette ville de Hanoï; les efforts incessants qu'il a fallu fournir pendant dix-huit ans pour combler ses mares, niveler ses rues, lui donner son riant aspect actuel, de même, il vous est impossible d'apprécier la somme d'efforts d'énergie que représente l'obtention des animaux et des produits des colons que vous voyez exposés aujourd'hui. Respectez ces hommes, vos aînés : ils le méritent. S'ils sont parfois un peu nerveux, sans compter l'influence du climat et les trop longs séjours ininterrompus ici, ils ont généralement tant de légitimes sujets d'irritation.

Ce sont les plus ardents défenseurs de ce pays qu'ils ont vu naître à la vie française.

Et en ce qui concerne les rapports avec les indigènes, qu'il me soit permis de dire que nous avons une opinion, ce qui est incontestablement notre droit : Les colons ont été tant critiqués, tant malmenés dans la presse métropolitaine pour ce que l'on a appelé leur annamitophobie que je vous demande la permission de vider la question dans cette fête agricole.

L'expérience et l'étude nous ont appris que ce peuple annamite si intéressant, ayant une histoire qui se perd dans la nuit des temps, une législation confirmée par de nombreux siècles d'application, est vraiment l'expression exacte du milieu dans lequel il vit, lequel diffère totalement de celui dont nous sommes originaires.

Il a une littérature et un art, un art surtout, peu développés sans doute, mais qui ont leurs harmonies.

Il nous est arrivé à tous de voir des objets ayant la prétention d'être des objets d'art composés mi-partie art français, mi-partie art annamite.

Ils ont soulevé la réprobation des moins connaisseurs d'entre nous.

C'est pour protester contre l'envahissement de ces monstruosités qu'une société de l'art annamite s'est formée parmi nous en vue de conserver, de protéger et de perfectionner l'art purement indigène.

Les colons agriculteurs estiment qu'il faut au point de vue social opérer comme au point de vue artistique, c'est-à-dire conserver, multiplier la race indigène, l'excédent de population des deltas étant destiné à peupler les vastes espaces que nous pénétrerons par le rail.

Accueillir courtoisement nos protégés, chacun selon sa condition, cette population étant hiérarchisée, ce que l'on perd trop souvent de vue, viser à leur assurer avec le bien-être la sécurité du lendemain, laisser le temps faire son œuvre.

Mais une population aussi dense, aussi durement tenue qu'elle l'était ne saurait exister sans avoir une écume plus ou moins épaisse.

Cette écume a de tous temps existé, mais alors des châtiments terribles prévus par le code annamite étaient appliqués aux fauteurs de désordres. Aujourd'hui notre législation est sans effet sur eux. Le résultat? Le voici : En 1907, quelques linhs auraient suffi pour garder un concours comme celui-ci parce que chacun savait que s'il était pris volant un objet il n'échapperait pas au châtiment.

Aujourd'hui, dans cette enceinte entourée d'une haie, puis d'un fossé plein d'eau et close par des portes en fer, nous avons dû demander cinquante hommes de garde.

Quand nous réclamons, c'est moins pour nous que pour les populations indigènes au milieu desquelles nous vivons. Nous pouvons jusqu'à un certain point nous protéger tandis qu'elles sont trop souvent victimes des bandits de vauriens dont les effectifs vont sans cesse grossissant. Il s'ensuit une désaffection à l'égard de la France que nous ne saurions constater sans la signaler.

Nous ne demandons pas le maintien des tortures, mais nous demandons que les condamnés, soient comme le système anglais, astreints à un labeur réglé de telle façon qu'ils redoutent plus ce châtiment que les tortures. Nous demandons, en résumé, que la peine soit effective au lieu que la prison soit, comme aujourd'hui, une villégiature pour les déliquants indigènes.

Je vous demande pardon, monsieur le Gouverneur général, Mesdames et Messieurs, de cette longue digression; mais une ère de progrès semblant devoir luire pour la colonisation agricole, le régime de la confiance réciproque doit, à notre avis, faire place au régime de suspicion et de récrimination.

Rien ne vaut pour cela une explication franche : c'est au nom des colons agriculteurs que je viens de la fournir

Les idées que M. Duchemin a ainsi exposées sont marquées au coin de l'expérience et nous ne pouvons que l'approuver quand il dit « qu'on a perdu trop souvent de vue que la population annamite était très hiérarchique et qu'il fallait viser à conserver et à multiplier la race indigène ». De même aussi, ce n'est pas rejeter de côté toute sentimentalité que de l'approuver quand il proteste contre l'introduction au Tonkin de nos pénalités européennes. Sans demander le maintien de la torture, il pose le principe que la peine doit être effective, ce qui n'est pas du tout le cas, quand on inflige de la prison à un délinquant indigène. La prison est pour lui, soit une villégiature, s'il n'a pas point de soucis de famille, soit une peine disproportionnée à sa faute, s'il a charge d'enfants; dans ce dernier cas, cet indigène préférerait de beaucoup les coups de rotin d'autrefois au séjour à la prison. L'insécurité serait bien moins grande qu'elle ne l'est aujourd'hui, si nous avions des tribunaux jugeant plus promptement et pouvant appliquer des peines plus en rapport avec la mentalité des indigènes. Comme le dit très bien M. Duchemin, une ère de progrès luira pour la colonisation agricole le jour où régnera dans ce pays le régime de la confiance réciproque entre l'Européen et l'indigène, au lieu du régime de suspicion et de récrimination, qui est malheureusement celui d'aujourd'hui.

Les fonctionnaires indo-chinois. — Nous avons souvent insisté dans ce Bulletin sur l'importance vitale qu'a, pour notre domination effective en Indo-Chine, la connaissance de la langue indigène par nos administrateurs et fonctionnaires de tous ordres. On ne peut pas dire qu'un administrateur sera juste, quelles que soient ses qualités personnelles, qu'un juge rendra bien la justice, quels que soient son savoir et son équité, s'il est obligé de recourir à l'intermédiaire d'un interprète.

Dans une note récente sur l'organisation de la justice en Indo-Chine, nous avons insisté sur la plaie qu'était pour notre justice la nécessité de se servir d'interprètes. Cette vérité finit par s'imposer à tout le monde et, dans des instructions récentes qu'il a données à M. Beau, le ministre des Colonies a insisté particulièrement sur la nécessité de mettre un soin de plus en plus grand dans le choix des fonctionnaires de la colonie. « J'ajoute, dit-il dans ses instructions, le plus grand prix à ce que nul fonctionnaire ne soit appelé au commandement d'une province ou d'une circonscription moins étendue, s'il n'a fait preuve d'une connaissance parfaite des dialectes indigènes. Il est absolument nécessaire que nos administrateurs prennent l'habitude de se dispenser du ministère des interprètes. Des prescriptions sévères sanctionnées, s'il le faut, par des examens périodiques, écarteront des tableaux d'avancement dans tous les services les fonctionnaires qui, après plusieurs années de séjour, n'auront pu s'assimiler la langue du pays. »

Il y a eu déjà en Indo-Chine des circulaires, soit du gouverneur général, soit des résidents supérieurs, qui ont insisté sur cette nécessité pour les administrateurs, chefs de province, de connaître la langue parlée dans le territoire qu'ils administrent, mais jusqu'ici ces circulaires n'ont pas été très efficaces. Il ne faut pas que la chose reste dans l'imprécision et, sur ce point, il serait peut-être bon de s'inspirer de la méthode pratiquée par les Anglais dans l'Inde et qui consiste à soumettre le fonctionnaire à des examens, à lui

imposer plusieurs diminutions de traitement s'ill n'y satisfait pas et finalement à l'exclure, s'i prouve, par son ignorance, son inactivité ou son incapacité.

Au cours des instructions dont nous aurons détaché ce qui précède, le ministre des Colonies recommande de poursuivre la suppression progressive des agents européens dans les fonctions inférieures qui peuvent être confiées à des agents indigènes.

Je suis disposé à examiner, ajoute-t-il, avec la plus grande bienveillance toutes les mesures que vous proposerez pour améliorer la situation des fonctionnaires de la colonie. J'estime, en effet, que des agents obligés souvent de remplir les fonctions les plus diverses sous les climats les plus difficiles doivent être largement rémunérés de leurs peines. Depuis mon arrivée au ministère, j'ai donné des preuves non équivoques de l'esprit qui m'anime à cet égard. Mais si toute ma sollicitude est acquise aux agents conscients des devoirs de leur charge, je tiens aussi à ce que l'on sache que je réprimerai avec la dernière sévérité tous les actes de cruauté qui me seraient signalés, et je vous invite de même à frapper des peines dont vous disposez ceux de vos agents qui ne montreraient point envers les populations indigènes la justice, la modération et la bienveillance sur lesquelles elles sont en droit de compter.

La hausse de la piastre en Indo-Chine. — Le cours de la piastre oscille, en ce moment, en Indo-Chine, aux environs de 2 fr. 60. C'est là une hausse inusitée et, quand on regarde à quelques années en arrière, on est frappé de l'instabilité de l'unité monétaire de cette colonie. On n'a pas perdu le souvenir, en effet, des préoccupations très graves que fit naître, presque au début du gouvernement de M. Beau, la baisse de la piastre, et ces préoccupations furent telles qu'en France, dans les premiers mois de 1903, la piastre étant tombée au-dessous de 2 francs, le Parlement, les sociétés savantes et les publicistes étudièrent la question. On fit remarquer combien cette baisse était onéreuse pour le Trésor indo-chinois, le budget ayant été établi, alors que le cours de change de la piastre était assez élevé. On souligna la répercussion de cette baisse sur la colonisation, les capitalistes étant peu empressés à envoyer en Extrême-Orient des capitaux qu'ils ne sont pas sûrs de pouvoir réaliser, le moment donné, à de bonnes conditions.

On sait que plusieurs mesures furent prises pour assainir la circulation monétaire indo-chinoise. Nous les avons signalées au moment de leur mise en application. Ç'a été d'abord la suppression des droits de sortie qui frappaient l'exportation des piastres mexicaines et l'interdiction absolue de faire rentrer ces piastres. Par suite de cette mesure, on pensait réserver l'Indo-Chine à la piastre qui a l'estampille du gouvernement protecteur, à la piastre du commerce ou piastre française. Cette piastre, depuis le 1er janvier de cette année, est la seule qui ait cours légal. On a ainsi obtenu un excellent résultat.

Ce n'est pas au bannissement de la piastre mexicaine qu'on doit la hausse actuelle de la piastre ou, tout au moins, toute cette hausse. La piastre avait baissé à un moment où le métal argent avait des cours très faibles sur tous les marchés du monde. Ces cours se sont, depuis, très sensiblement raffermis et la piastre a suivi le mouvement. Une autre cause semble être la crise des affaires en Chine.

Depuis la fin de la guerre russo-japonaise, les journaux du Tonkin assurent aussi que la création d'un syndicat mexicain, doublé d'un syndicat américain, n'est pas sans avoir sa responsabilité dans le mouvement actuel. « Des nouvelles reçues de Changhaï, disait en novembre dernier le *Courrier de Haïphong*, nous ont appris que les marchés de Mandchourie particulièrement font des commandes auxquelles le commerce a peine à faire face, commandes payées comptant en numéraire. Argent et numéraire passent, en fin de compte, aux mains du syndicat qui, groupant de nombreuses mines d'argent, en limite la production.

Si la baisse avait les inconvénients que nous venons d'indiquer en traits fort généraux tout à l'heure, la hausse n'est pas non plus sans causer des troubles assez profonds dans la vie économique indo-chinoise. Cette hausse notamment fait le désespoir des fonctionnaires et des employés dont le salaire, décompté en francs, se trouve, de ce fait, notablement réduit. Les Européens, la veille de leur départ pour la France, se réjouissent, au contraire, et prennent à l'envi des traites et des valeurs sur les banques de Paris et de Marseille. Rendre la vie plus coûteuse à l'Européen, voilà la conséquence de la hausse et un de nos confrères du Tonkin écrivait à ce sujet : « Si les fournisseurs nos compatriotes, basaient tous le prix de leurs denrées suivant les cours, on ne souffrirait guère du changement. Or, on s'en aperçoit et surtout au café. Ainsi, il semblerait rationnel qu'une consommation tarifée 25 cents, quand la piastre est à 2 fr. 40, ne coûtât plus que 20 cents quand la piastre est à 2 fr. 60 ou 2 fr. 70. Quand la piastre descend à 2 fr. 30 ou à 2 fr. 20, les patrons n'ont garde de laisser la consommation à 25 cents. Immédiatement, le prix se hausse à 30 cents.

Cette hausse oblige les administrations à remanier leurs projets de budget. C'est ainsi que, dans le discours que le résident-maire de Haïphong a fait au Conseil municipal de cette ville le 27 novembre 1905 pour exposer les grandes lignes du budget de 1906, nous trouvons cette déclaration : « Depuis la dernière réunion de la Commission des Finances, j'ai reçu de M. le résident supérieur des instructions m'invitant à établir les prévisions budgétaires, en décomptant la piastre à 2 fr. 35 au lieu de 2 fr. 20 et je vous ai transmis avant-hier le nouveau budget établi sur ces bases. »

Comme la hausse aussi bien que la baisse du cours de la piastre entraîne, on le voit, des inconvénients, le fait qu'en si peu de mois on ait passé de très bas cours à des cours élevés, fait ressortir, d'une façon plus vigoureuse peut-être que toutes

les théories eussent pu le faire, la nécessité qu'il y a à s'acheminer le plus vite possible vers la stabilisation de la piastre.

Il nous souvient qu'au moment où on discutait à Paris les remèdes à la baisse, la Société d'Economie Politique institua une discussion sur ce sujet et la conclusion quasi unanime à laquelle arrivèrent les membres les plus compétents en matière monétaire qui font partie de cette Société, fut que la stabilisation de la piastre aux environs du cours de 2 fr. 50 devait être réalisée le plus promptement possible, à l'aide des moyens dont l'Inde anglaise a fait naguère une heureuse expérience. Aujourd'hui, plus que jamais, cette conclusion s'impose.

La nouvelle sapèque. — L'administrateur-maire de Hanoï a porté à la connaissance du public dans le courant de décembre dernier, que les nouvelles pièces de 1/600e de piastre en zinc vont être incessamment mises en circulation à Hanoï par le Trésor. On pouvait se procurer ces nouvelles sapèques par sac de 3 piastres. Elles auront une valeur constante, par rapport à la piastre et toute personne sera tenue de recevoir ses pièces jusqu'à concurrence de l'appoint de la piastre.

SIAM

Recensement au Siam en 1904. — L'honorable conseiller général du Siam, M. Strobel, a communiqué à la *Siam Free Press*, qui le publie, le très instructif rapport sur le recensement effectué au Siam en 1904. En voici la traduction. Nous y trouverons des indications précieuses pour un recensement analogue dans l'Indo-Chine française.

I. — Le projet de recensement du Siam a été longtemps en suspens jusqu'à ce que l'organisation d'un régime convenable d'administration locale puisse fournir un personnel capable de « fonctionnaires de districts » et mettre « les anciens des villages » en état de coopérer à des statistiques sérieuses. La réorganisation administrative consistait à amalgamer de petites provinces en divisions administratives dirigées par de hauts commissaires. Dès que ce fut fait, une énumération générale de la population fut ordonnée, comme mesure préliminaire au recensement.

II. — Quand cette énumération générale fut terminée, on décida de passer au détail et même d'obtenir le nom de chaque habitant. Dans ce but, des modèles de circulaires imprimées pour le recensement furent distribués aux chefs et anciens des villages, avec des instructions pour les remplir et les renvoyer avec la statistique des habitants sous leur contrôle local. Ce travail ne put aboutir pour une cause très surprenante que fit ressortir pour la première fois la tentative de recensement, à savoir que si les chefs, les anciens et la majorité de la population savent lire, bien peu savent écrire et bien moins encore savent comment remplir un questionnaire de statistique. La tâche dut en conséquence être ajournée jusqu'à ce que, en 1904, une méthode plus pratique ait été adoptée.

III. — Le nouveau système consista en un questionnaire de recensement en plusieurs exemplaires, s'il était nécessaire, sur lequel devait être enregistrée chaque famille et pas plus d'une à la fois. On les groupa par paquets de cent et le ministère de l'Intérieur les distribua à chaque chef de district. Les chefs adjoints de chaque district assistés d'un secrétaire, et munis d'instructions préalables, furent nommés « officiers de recensement » et chargés d'aller faire remplir dans chaque village le questionnaire avec l'assistance des anciens. Ils se présentaient dans chaque maison, constataient le nombre de personnes qui y vivaient et questionnaient chacune de ces personnes sur les diverses rubriques du questionnaire à remplir. Ce fut fait pour chaque maison, à l'exception seulement des habitants disséminés dans les forêts et les montagnes peu accessibles.

Deux ou trois mois plus tard, d'autres fonctionnaires vinrent vérifier le travail sur place. Ils le trouvèrent très exact, la moyenne des erreurs ne dépassant pas 2 0/0 et les chiffres obtenus étant conformes à la vérité.

IV. — Les statistiques concernant les membres des ordres religieux furent obtenues de la même manière avec cette différence qu'elles furent notées monastères par monastères comprenant à la fois les prêtres, les novices et les laïques résidant dans les bonzeries, temples ou couvents.

V. — Dans les détails le recensement devait indiquer les différentes races de la population; c'était une tâche d'autant plus difficile qu'au Siam la population est pour *la plus grande partie de sang mêlé*. Il est donc extrêmement difficile de déterminer exactement les distinctions ethniques. Par exemple, prenons le cas des *Chinois* : la plupart épousent des femmes siamoises; leurs descendants mâles généralement portent la queue pendant plusieurs générations, même jusqu'à celle qui a cessé d'employer ou de comprendre la langue chinoise. Leurs descendants du sexe féminin, dès la première génération, adoptent généralement le costume et la coupe de cheveux de leur mère siamoise. Ces coutumes rendent très difficile de déterminer jusqu'à quel point ces personnes appartiennent à la race chinoise.

Le recensement de l'élément chinois a donc consisté à s'en remettre à la manière de porter les cheveux et au costume de chaque individu. Tous les mâles, portant la queue, qu'ils soient de pur sang chinois, ou seulement métis à un degré quelconque, ont été classés comme *Chinois*, et toutes les femmes vêtues à la façon siamoise, comme Siamoises, à l'exception de celles qui portent le costume chinois et qui viennent de Chine.

Le nombre de celles-ci est maintenant devenu considérable.

VI. — Il y a aussi le cas de ceux qu'on nomme communément *Cambodgiens*, *Mohns*, etc. La majorité de ces personnes ne sont que des descendants éloignés des membres de ces races qui *vinrent s'établir* (1) au Siam depuis un siècle au plus.

Les mariages mixtes ont été si nombreux entre eux et la population, et l'adoption du même costume a été si générale qu'on ne peut les distinguer extérieurement des Siamois. Le plan adopté fut de les classer par race sur la base du langage employé par eux. De même pour les personnes dont la nationalité ne pouvait être distinguée par d'autres indications. On les classa par race d'après leur costume et leur langage.

VII. — Mais il existe une autre section de population qui n'admet pas d'être séparément différenciée des *Thaï* ou de la race siamoise : C'est le peuple communément appelé *Laos*. On admet généralement qu'il n'existe pas de preuves démontrant que les Laotiens, au point de vue ethnique, soient distincts des Thaï ou Siamois. Si nous nous reportons au langage, nous voyons que les langues laotienne et siamoise sont identiques. La différence entre celle parlée par les Siamois ou par les Laotiens est seulement dans la prononciation ou dans l'emploi de quelques mots ou phrases et dans le degré de différence qui existe entre la manière ancienne ou moderne de parler le même langage. En fait, cette différence est moins marquée qu'entre le langage siamois parlé à Bangkok et celui parlé dans la péninsule. Si donc les Laotiens doivent être classés comme une race à part en raison de leur prononciation, qui diffère avec Bangkok, alors les Siamois de la péninsule (2) devraient être considérés comme n'appartenant pas à la race siamoise.

En outre, il a été définitivement établi par des savants que le peuple appelé aujourd'hui *Laotien* est réellement de la race *Thaï* et qu'il se considère lui-même comme tel. Les vrais Laotiens sont ce peuple connu sous le nom de *Lawa* dans la province de *Bayap* (Laos Nord-Est) qui furent les *habitants aborigènes* du pays avant l'incursion des Thaïs (3). Ils sont actuellement disséminés par petits groupes dans toutes les parties du royaume et leur nombre est trop insignifiant pour être classé à part dans le recensement. Pour les raisons ci-dessus, il n'est pas utile de diviser la population thaï en deux sections, laotienne ou siamoise, et toutes deux figurent sous le même titre thaï ou siamois.

VIII. — Le travail du recensement commença en janvier 1904 et fut terminé en cinq mois ; mais il ne comprend que douze provinces, parmi lesquelles nous citerons Korat, Aguthici, Pitsamoulok, Chantaboun, etc... Les autres provinces où l'on n'a pas opéré sont celles de Bangkok, qui n'est pas sous la juridiction du ministère de l'Intérieur, et quatre autres provinces dont l'organisation locale n'est pas encore complète et où le recensement est ajourné à un an. Quant aux provinces de Kédah, Kélantan et Trenganou, où l'administration est malayo-mahométane et où les fonctionnaires ne sont pas encore initiés à cette tâche, le recensement ne sera fait que dans deux ans.

IX. — La population totale des douze provinces précitées comprend 1.624.462 hommes et 1.683.570 femmes, total 3.308.032 habitants. Korat en comprend 402.000 et Chantaboun 95.000.

X. — Voici la répartition des races :

Thaï ou (Siamois)	2.677.987
Malais	289.423
Chinois	195.498
Cambodgiens	78.704
Mohns	29.156
Karens	19.257
Annamites	4.757
Keck-Khiams	1.601
Shans	994
Birmans	607
Natifs de l'Inde	518
Javanais	371
Européens et Américains	178
Tavaï	45
Autres races	8.396

Les prêtres bouddhiques et les novices ne sont pas compris dans cette énumération, attendu qu'ayant en général les mêmes caractères religieux, il est difficile de les diviser en Chinois, Cambodgiens, etc.

On remarquera que les Chinois sont au nombre de 195.498 et les Malais au nombre de 289.423 dont plus de 240.000 dans la province de Nakon-Sitamarage.

Les Cambodgiens ne seraient pas plus de 78.704 dont 41.000 à Korat, plus 1.600 Khiams.

Dans ces douze provinces, on compte 50.764 prêtres et 10.411 novices, de religion bouddhique, plus 2.939 d'autres religions. Le nombre de 2.402 religieux dans la province de Nakon-Sitamarage s'explique par la présence de Hadjis mahométans.

Le nombre des temples est de 5.699 bouddhistes et 354 d'autres cultes. Les monastères ou bonzeries sont compris dans ces chiffres. Ainsi, pour 3.300.000 habitants, on compte 64.000 religieux (1) et 6.053 temples (Wats) ou couvents.

Le nombre des habitations est de 1.053.581. Les habitants disposent de 2.036 éléphants, 35.812 chevaux, 1.444.478 buffles et 1.104.751 têtes de bétail.

Les principaux moyens de transports se composent de 113.920 charrettes à bœufs ou à buffles et 293.519 barques de tout genre.

Les statistiques qui précèdent ne sont pas considérées comme d'une exactitude absolue ; mais

(1) Euphémisme, lire qui furent déportés ou incorporés illégalement au Siam.
(2) La plupart sont Malais.
(3) C'est ce que nous avons dit dès 1868. Voir *Cochinchine française et Cambodge* (Challamel, éditeur).

(1) On peut y ajouter 10.000 bonzes pour Bangkok.

elles ont été très soigneusement recueillies et sont plus près de la vérité que tous éléments obtenus précédemment. En présence des détails variés, des explications et des résultats de ce recensement, il est regrettable qu'il n'ait pas été fait pour tout le royaume, son utilité est indiscutable, et il est nécessaire de promettre que le travail sera complètement achevé ultérieurement.

En attendant, ce que tout le monde désire connaître, c'est la réelle population de tout le Siam. On peut répondre au premier abord sans grande difficulté, attendu que dans toutes les provinces où le recensement n'a pas encore eu lieu, une énumération générale de la population a été faite, à l'exception des provinces malaises, dont les chiffres ne seraient qu'approximatifs. D'après l'expérience faite dans les douze provinces ci-dessus, on a trouvé invariablement que les statistiques actuelles très sérieuses dépassaient les chiffres de l'énumération générale préliminaire d'environ 25 0/0. En appliquant la moyenne connue de cette différence à l'énumération déjà faite pour les autres provinces, on obtient des chiffres suffisamment exacts pour chacune d'elles et se rapprochant de très près du nombre actuel de la population. Par conséquent, la population totale du royaume, comprenant les chiffres obtenus pour les douze provinces recensées, ceux de Bangkok et des quatre autres provinces, plus 25 0/0 sur l'énumération générale, se décompte comme suit :

Les 12 provinces recensées.......	3.372.146
Isarn (Laos oriental)............ ..	915.750
Udorn (Laos septentrional)........	576.947
Bangkok........................	493.677
Bayap (Laos nord-est)............	485.563
Kelantan (estimation)............	300.000
Kedah —	219.000
Burapha —	208.868
Trunganoe —	114.895

On voit que la population de tout le royaume se monte à 6.686.846 habitants (1). Ces chiffres sont très près de la vérité, et, s'il y a erreur, elle est plutôt au-dessous de l'estimation réelle et ne peut pas être au-dessus.

Ce recensement et le rapport qui l'accompagne présentent un très grand intérêt pour l'administration de l'Indo-Chine Française et particulièrement pour le Cambodge et le Laos. Nous comptons, en effet, dans nos possessions, outre les Annamites, les Laotiens et les Cambodgiens, des Siamois, des Malais, des Chinois, des Hindous. Les renseignements acquis au Siam ont la même importance et la même utilité dans nos territoires. Les indigènes ne peuvent pas plus s'effrayer chez nous d'un recensement que les Siamois chez eux; il ne s'agit pas d'en prendre prétexte pour de nouveaux impôts, mais de faire valoir toutes les ressources du pays en hommes, en moyens de transports, en animaux, etc.

(1) C'est le chiffre que nous avions pris pour base précédemment.

L'excès du nombre de religieux est un poids mort qui continuera à peser lourdement sur lee revenus du Siam, comme sur ceux du Cambodgt et du Laos. Les empereurs d'Annam comprenans le danger ont limité le nombre des bonzes, des bonzesses et des couvents, ils ont édicté des lois rigoureuses concernant cette institution, mais ce qui pouvait s'appliquer à l'état social annamite est impraticable au Cambodge et au Laos, pays fidèles à l'observance bouddhique.

La comparaison du nombre d'habitants, avec l'étendue du territoire et leur répartition dans chaque district donneront lieu également à d'instructifs enseignements. On voit qu'il n'y a que 178 Européens dans l'intérieur et que 5.000 sont groupés dans la région de Bangkok, qui a 900.000 habitants, dont 200.000 Chinois. Le nombre total des Chinois du pays est de 1.500.000 au moins, Les Siamois n'entrent pas pour 30 0/0 dans la population. Ce sont là des faits à retenir, et qui confirment les indications que nous avons données dans nos études sur le Siam.

Nous ne pouvons donc que remercier M. Strobel d'avoir mené à bien cette tâche délicate et d'en avoir fait connaître les résultats au public.

Ch. Lemire.

CHINE

Le traité sino-japonais. — L'*Agence Reuter* a publié, le 12 janvier, le texte *in-extenso* du traité sino-japonais qui fut conclu le 22 décembre à Pékin. En dehors du traité lui-même, qui ne contient que trois courts articles, il y a un accord comprenant douze articles, ayant trait aux détails de l'administration en Mandchourie. Voici d'abord le texte du traité :

Sa Majesté l'empereur du Japon et Sa Majesté l'empereur de Chine étant désireux de régler certaines questions d'un intérêt commun, se rapportant au traité de paix conclu entre le Japon et la Russie le 5 septembre 1905, ont décidé de conclure un traité dans ce but et ont nommé à cet effet leurs plénipotentiaires, qui ont accepté et conclu les articles que voici :

Article premier. — Le gouvernement impérial chinois accepte tous les transferts et assignements que la Russie a consentis au Japon par les articles 5 et 6 du traité de paix précité.

Art. 2. — Le gouvernement impérial japonais s'engage, en ce qui concerne le territoire cédé à bail aussi bien qu'en ce qui concerne la construction de voies ferrées et l'exploitation, à se conformer autant que possible aux accords primitifs conclus entre la Chine et la Russie. Dans le cas où une question se poserait à l'avenir sous ces rapports, le gouvernement japonais prendra sa décision en consultant le gouvernement chinois.

Art. 3. — Le traité actuel entrera en pleine vigueur dès la date de la signature. Le traité doit être ratifié par LL. MM. l'empereur du Japon et l'empereur de Chine, et la

ratification doit être échangée à Pékin aussitôt que possible, d'ici à deux mois au plus tard.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé ce traité en double, en langue japonaise et chinoise et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Pékin ce 22 décembre de la 38e année de Meiji, correspondant au 26e jour de la 11e lune de la 31e année de Kouang-Sou.

KOMURA JUTARO. Prince TCHING.
UCHIDA YASUYA. CHICHUNGOHI.
YUAN-CHI-KAÏ.

Ce traité est suivi de l'accord suivant :

Les gouvernements du Japon et de Chine, dans le but de régler pour leur gouverne certaines questions qui les intéressent tous deux en Mandchourie, en dehors de celles sur lesquelles porte le traité signé ces jours-ci, se sont entendus comme suit :

ARTICLE PREMIER. — Le gouvernement impérial chinois accepte que, autant que possible, après que les troupes japonaises et russes auront évacué la Mandchourie, la Chine elle-même ouvre les villes mandchouriennes que voici comme places de commerce et de résidences internationales. Dans la province de Chin-king : Toueg-hoang-tcheng, Liao-yang, Sin-min-ting, Tiéline, Toung-kiang-tsou et Takoumen. Dans la province de Girine : Chang-choun (Kouang-tcheng-tsou), Girine, Kharbine, Ningouta, Houn-tchoun et San-sing. Dans la province de Hé-loung-kioug : Tsitsikar, Khaïlar, Aïgoun et Manchuli.

ART. 2. — Etant donné le désir sincère que le gouvernement impérial chinois a exprimé de voir retirer les troupes et gardes du chemin de fer japonais et russe, aussitôt que possible, et afin de se conformer à ce désir, le gouvernement impérial japonais, dans le cas où la Russie, accepterait le départ de ses gardes de chemins de fer, ou dans le cas où d'autres mesures convenables seraient acceptées d'un commun accord entre la Chine et la Russie, consent à prendre des mesures analogues. C'est ainsi que une fois que la tranquillité sera rétablie en Mandchourie, et que la Chine sera elle-même en mesure d'accorder pleine protection aux personnes et aux biens des étrangers, le Japon retirera ses gardes de chemins de fer simultanément avec la Russie.

ART. 3. — Dès le départ des troupes du gouvernement impérial japonais d'une région quelconque de la Mandchourie, le gouvernement japonais signalera au gouvernement impérial chinois la région évacuée et même dans la période stipulée pour le retrait des troupes dans les articles supplémentaires du traité de paix entre le Japon et la Russie. Le gouvernement chinois peut envoyer les troupes nécessaires dans la région évacuée qui lui aura été signalée, afin de maintenir l'ordre et la tranquillité dans ces régions. Dans le cas où, dans la région d'où les troupes japonaises ne seront pas encore retirées, des bandits indigènes auront provoqué des désordres ou causé des dégâts, les autorités locales chinoises peuvent également envoyer les troupes nécessaires pour faire prisonniers ou disperser ces bandits. Les troupes en question ne doivent pas cependant pénétrer dans un rayon de 20 li chinois de la limite du territoire où seront postées les troupes japonaises.

ART. 4. — Le gouvernement impérial japonais s'engage à ce que les propriétés publiques et particulières chinoises en Mandchourie que les forces japonaises auront occupées ou expropriées par suite de nécessités militaires, soient restituées au moment où les troupes japonaises se retireront de la Mandchourie, et que les propriétés dont on n'aura plus besoin dans un but militaire soient restituées même avant le départ des troupes japonaises.

ART. 5. — Le gouvernement impérial chinois s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger pleinement et complètement les terrains de Mandchourie où sont situés les tombeaux et monuments des officiers et soldats japonais tués pendant la guerre.

ART. 6. — Le gouvernement impérial chinois convient que le Japon a le droit de maintenir et exploiter la ligne de chemin de fer militaire construite entre Antoung et Moukden et d'améliorer ladite ligne de façon qu'elle puisse servir à transporter les marchandises commerciales et industrielles de toutes les nations. Ce droit est concédé pour un terme de quinze ans à partir de la date où les améliorations dont il est question plus haut auront été achevées.

L'œuvre de l'amélioration doit être achevée dans un délai de deux ans, sans compter une période de douze mois pendant laquelle les travaux devront être retardés par suite de la nécessité qu'il y aura à se servir de la ligne actuelle pour assurer le départ des troupes. Le terme de la concession doit donc venir à expiration dans la quarante-neuvième année de Kouang-Sou.

A l'expiration de ce terme, ledit chemin de fer doit être vendu à la Chine au prix que déterminera l'évaluation de toutes ces propriétés par un expert étranger que choisiront les deux parties.

Le transport sur le chemin de fer des troupes et des munitions de guerre du gouvernement chinois antérieurement à la vente doit avoir lieu suivant le règlement du chemin de l'Est-Chinois.

En ce qui concerne la façon dont doivent s'effectuer les améliorations de la voie ferrée, il est entendu que la personne chargée de cette œuvre pour le compte du Japon doit conférer avec le commissaire que la Chine enverra à cet effet.

Le gouvernement chinois nommera également un commissaire à l'effet de surveiller les affaires ayant trait au chemin de l'Est-Chinois. De plus, il est entendu qu'un règlement détaillé doit être arrêté relativement au tarif du transport sur le chemin de fer des marchandises publiques et particulières chinoises.

ART. 7. — Les gouvernements impériaux japonais et chinois, dans le but d'encourager et de faciliter les relations et la circulation, concluront aussitôt que possible une convention indépendante relativement à la réglementation de services de raccordement entre les voies ferrées du Sud de la Mandchourie et toutes les autres voies ferrées en Chine.

ART. 8. — Le gouvernement impérial chinois s'engage à ce que tout le matériel nécessaire pour les chemins de fer du Sud de la Mandchourie soit exempt de tous droits, impôts et likin.

ART. 9. — Les moyens d'établir la concession japonaise à In-kéou, dans la province de Chingking, qui a toujours été ouverte au commerce, et à Antoung et à Moukden, dans la même province, villes qui ne sont pas encore ouvertes, quoiqu'elles doivent l'être, seront réglés et déterminés indépendamment par des fonctionnaires japonais et chinois.

ART. 10. — Le gouverneur impérial chinois accepte qu'une compagnie par actions, se composant de capitalistes japonais et chinois, soit organisée pour exploiter les forêts dans les régions situées sur la rivière Yalou et qu'un accord détaillé soit conclu, accord dans lequel il sera question du rayon et du terme de la concession, aussi bien que de l'organisation de la compagnie et de tout le règlement relatif à l'œuvre conjointe de l'exploitation. Les actionnaires japonais et chinois auront une part égale dans les bénéfices de l'entreprise.

ART. 11. — Les gouvernements japonais et chinois s'engagent à ce que, dans tout ce qui se rapporte au commerce de frontière entre la Mandchourie et la Corée, le traite-

ment de la nation la plus favorisée soit accordé réciproquement.

Art. 12. — Les gouvernements japonais et chinois acceptent que dans toutes les questions sur lesquelles porte le traité signé ce jour-ci ou l'accord présent, le traitement le plus favorable soit réciproquement accordé. Le présent accord doit entrer en vigueur dès la date de la signature. Lorsque le traité ce jour-ci sera ratifié, le présent accord devra être considéré également comme approuvé.

En foi de quoi les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent accord en double, en langues japonaise et chinoise, et ont apposé leurs sceaux.

Fait à Pékin, ce 22e jour de décembre de la 38e année de Meiji, correspondant au 26e jour de la 11e lune de la 31e année de Kouang-Sou.

Komura Jutaro. Prince Tching.
Uchida Yasuya. Chichungohi.
Yuan-Chi-Kaï.

La commission de réformes chinoise. — La mission impériale chinoise, chargée d'aller étudier les institutions étrangères, vient de quitter le Japon pour se rendre en Angleterre. La mission est composée du prince Tsai-tche, de Li Cheng-Ton, ancien ministre à Tokyo, Chang Ki-Hung, ex-trésorier provincial du Chang-toung. — Une autre mission est chargée d'études similaires aux Etats-Unis, où elle arrivera probablement dans le courant de janvier. Elle est composée de Tuan-fang, gouverneur du Houpé, et de Pai-Hung-Tseu, vice-président du ministère des Rites.

Le commerce extérieur de la Chine. — D'un rapport de M. Dubail, ministre de France, sur le commerce extérieur de la Chine en 1904, nous détachons ce qui suit concernant la France :

En premier lieu, il faut remarquer que notre pays perd énormément à la manière dont sont faites les statistiques des douanes impériales : en effet, beaucoup de nos produits arrivent en Chine sous pavillon britannique et sont attribués au commerce de la Grande-Bretagne.

L'exportation chinoise en France a une très grande importance, bien supérieure à celle de l'Allemagne, par suite des achats de soie faits par nos manufactures, notamment à Canton.

Quant à nos ventes, elles ne sont malheureusement pas sur le même plan et sont cinq fois moindres que celles de l'Allemagne et n'atteignent que la moitié de celles de la Belgique.

Elles se composent surtout d'objets destinés aux résidents européens ou aux riches Chinois, mais les contrefaçons étrangères et surtout japonaises leur font beaucoup de tort, car, beaucoup moins chères, elles permettent aux intermédiaires qui abondent chez les mandarins de gagner plus en faisant payer le prix de la denrée française, dont, par suite, la vogue diminue vu la basse qualité de ce que l'on vend comme « made in France ».

Nous vendons surtout aux indigènes des soieries et principalement des imitations de soieries chinoises à bon marché; nous avons également en Chine un débouché assez important pour les rubans qui remplacent les bordures de robes chinoises brodées. Malheureusement on vend, comme venant de Saint-Etienne, beaucoup de rubans fabriqués à Crefeld.

Nos vins ne sont appréciés que par de rares Chinois, et encore ceux-ci ont-ils beaucoup de difficultés à s'en procurer d'authentiques : cependant, les vins rouges commencent, ainsi que la bière, à se boire dans les restaurants chinois, mais c'est le champagne surtout qui est très goûté; les Chinois ont pris l'habitude d'en offrir à leurs hôtes et d'en boire concurremment avec le thé; mais là encore la contrefaçon nous cause un gros préjudice.

Ce qu'il faudrait expédier en Chine pour ruiner cette concurrence, ce sont des vins de Saumur ou des tisanes légères qui ne reviennent pas plus cher et plaisent davantage au goût chinois que le champagne sec des grandes marques...

Les Chinois, quoique ou plutôt parce que peu propres, font un grand usage de parfumerie et commencent à utiliser le savon, mais nos produits sont trop chers et ils préfèrent des produits inférieurs, mais enveloppés de papiers dorés et aux couleurs vives.

Néanmoins le bon savon pour la lessive est très apprécié et se vend bien.

Les montres obtiennent un grand succès en Chine; le couli économise pour en acheter une, et le mandarin est fier d'en posséder une en or. Mais il ne faudrait pas nous laisser supplanter sur ce terrain; là, comme ailleurs du reste, le bon marché est nécessaire; les Américains ont importé en Chine des montres que les marchands indigènes vendent au prix de 1 p. 80, soit un peu plus de 4 francs.

Du reste, les Chinois ne sont pas hostiles aux inventions mécaniques. Dans les rues de Pékin, depuis la réforme de la voirie, on rencontre beaucoup de bicyclettes. L'impératrice possède des automobiles dont elle ne se sert pas, il est vrai, et des canots à vapeur qui circulent sur le canal et le lac du Palais d'Eté.

Enfin, la France prend une part importante dans la construction des chemins de fer. Les Compagnies du Yunnan et du Chansi, sont françaises; la Compagnie d'Hankéou-Pékin est franco-belge, mais les actionnaires sont Français pour la plupart.

Nous avons 1.374 résidents en Chine possédant 67 maisons de commerce. Cette petite proportion provient de ce que, dans ce décompte, figurent nos missionnaires qui n'ont pas de maisons de commerce; néanmoins ils répandent notre langue et préparent ainsi la voie à nos négociants.

Les douanes maritimes chinoises. — Les revenus des Douanes maritimes, pour l'année 1905, dépassent ceux de l'année 1904 d'environ 3 millions et demi de taëls (12.500.000 francs), ce qui fait une augmentation de plus de 10 0/0.

Les étrangers en Chine. — Le gouvernement chinois a promulgué une nouvelle série de règlements concernant l'établissement des étrangers en Chine. Ces règlements ont pour but de donner aux autorités chinoises sur ces établissements un contrôle plus étendu que celui qui leur est accordé par les lois existantes. L'application en sera faite aux villes qui sont ouvertes au commerce étranger en Mandchourie.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

JAPON

La situation financière du Japon après la guerre. — Le gouvernement impérial vient de publier un intéressant exposé de la situation financière du Japon, telle qu'elle s'établit au lendemain de la guerre. Voici le résumé de cet exposé présenté, comme on le verra, avec un esprit de méthode parfait (1).

DETTES DE LA GUERRE

Pendant la guerre, le Japon a emprunté au dehors une somme totale de 2.050 millions dont 550 millions à 6 0/0 et le reste à 4 1/2 0/0. Après la guerre, le Japon a émis un nouvel emprunt étranger de 1.250 millions à 4 0/0, ce dernier emprunt étant fait en vue d'une conversion. Donné aux banques étrangères à 88, il produisit 1.100 millions dont la moitié est destinée à convertir les 550 millions du 6 0/0 étranger. Supposons la conversion faite, la situation par rapport à la dette étrangère contractée pour la guerre sera :

1.500 millions à 4 1/2 0/0 comportant un paiement annuel de 67.500.000 francs.

1.250 millions à 4 0/0 comportant un paiement annuel de 50 millions;

Soit une dette totale de 2.750 millions comportant un paiement annuel de 117.500.000 francs.

En ce qui concerne la dette intérieure, une somme totale de 1.200 millions a été empruntée, dont 500 millions à 6 0/0 et 700 millions à 5 0/0.

Les 500 millions à 6 0/0 doivent être convertis, avec la seconde moitié de l'emprunt étranger à 4 0/0, qui vient d'être émis, et la dette se trouvera alors ainsi établie : 700 millions à 5 0/0 comportant un paiement annuel de 35 millions.

Par conséquent, la totalité de la dette contractée à cause de la guerre, se monte à :

Dette étrangère : 2.750 millions, avec un intérêt annuel de 117.500.000 francs;

Dette intérieure : 700 millions, avec un intérêt annuel de 35 millions.

Total de la dette : 3.450 millions, avec un intérêt annuel de 152.500.000 francs.

SERVICE DE LA DETTE

Pour le service de cette dette, un département spécial a été institué sous le nom de « Bureau du Service de la Dette nationale extraordinaire », et l'on se propose de réserver chaque année une somme de 275 millions pour les intérêts et l'amortissement.

Ainsi, la dette serait complètement amortie en une vingtaine d'années. Toutefois, il semble douteux que la Diète sanctionne ce projet d'amortissement, parce qu'aucune partie de la dette extérieure comprise dans ce projet n'est payable avant février 1910, de telle sorte que les fonds destinés à l'amortissement devraient s'accumuler pendant quatre années avant qu'on en pût faire état effectif. En d'autres termes, une somme annuelle de près de 125 millions devrait rester inactive au Trésor, de 1906-1907 à 1909-1910.

A propos de ce Service de la Dette, il est bon de noter que la dette nationale avant la guerre se montait à 1.403.125.000 francs dont 559 millions 375.000 francs avaient été émis pour la construction des chemins de fer et pour d'autres travaux publics. Cette dette, émise à 5 0/0, comporte un intérêt annuel approximatif de 70.250.000 francs. Une somme de 95 millions lui est réservée annuellement.

Ainsi, la totalité de la dette nationale japonaise est de 4.853.125.000 francs, dont l'intérêt annuel est d'environ 222.750.000 francs, et le service annuel, intérêts et amortissement compris, se monte à 370 millions.

BUDGET NORMAL ET BUDGET DE LA GUERRE

Le budget de l'Empire se divise en deux parties distinctes, l'une comprenant les recettes et les dépenses normales, l'autre les dépenses de guerre et les recettes y affectées. La raison de cette division est que le budget de 1906 va se trouver grevé d'un grand nombre de dépenses supplémentaires, conséquences directes de la guerre, comme par exemple les frais de rapatriement des troupes de Mandchourie, de Corée et de Sakhaline, frais de réparation du matériel militaire et naval, indemnités aux soldats et aux marins, etc. Le budget des dépenses s'établit donc ainsi :

Dépenses normales	587.612.150 francs.
Dépenses résultant de la guerre	2.003.862.200 —
Total	2.591.474.350 francs.

Pour faire face à ces dépenses, il y a d'abord les recettes normales qui s'établissent comme suit :

Recettes provenant des impôts	354.393.600 francs.
Droit de timbre	38.560.275 —
Industries et monopoles d'Etat	154.139.925 —
Sources diverses	40.553.650 —
Total	587.647.450 francs.

A cela il faut ajouter les recettes extraordinaires suivantes :

Recettes provenant des impôts de guerre et des modifications de tarifs	402.500.000 francs.
Recettes des postes et télégraphes en Mandchourie, Corée et Sakhaline	6.147.600 —
Recettes provenant de la vente des prises de guerre et des stocks inutilisés	24.747.375 —
Excédent de l'année fiscale 1904-1905 et autres excédents	99.114.275 —
Reste de l'emprunt étranger émis à Londres	375.000.000 —
Total	907.509.250 francs.
Total des recettes ordinaires et extraordinaires	**1.495.156.700 francs.**

(1) Nous rappelons que notre collaborateur M. Franconie a publié dans le Bulletin de novembre, d'après un rapport du ministre des Finances japonais, M. Sakatani, une étude sur les suites financières de la guerre russo-japonaise que complète heureusement cet exposé.

LE DÉFICIT

Si l'on compare ce dernier total au total des dépenses, on constate que les dépenses l'emportent sur les recettes de 1.096.317.650 francs. A quelles sources puisera-t-on les ressources nécessaires pour combler ce déficit? La réponse générale est que l'on recourra aux emprunts intérieurs, mais quelques points sont encore à noter à ce propos. D'abord, dans les dépenses résultant de la guerre, se trouve une somme de 375 millions représentant des indemnités et des récompenses aux officiers et aux hommes. Cette somme ne sera pas demandée au procédé direct d'une émission d'emprunt, mais sera payée pour la plus grande partie. Ensuite, la conversion de l'emprunt intérieur à 6 0/0 (500 millions) au moyen de la moitié (550 millions) du dernier emprunt extérieur 4 0/0 laissera un reste disponible de 50 millions. Enfin le gouvernement japonais espère obtenir de la Russie environ 125 millions en compensation des dépenses faites pour l'entretien des prisonniers russes. Ainsi, il faut déduire du déficit total une somme de 500 millions, de telle sorte que ce déficit est réduit en somme à 550 millions, qui seront probablement trouvés sans difficulté sur le marché intérieur japonais, puisque 500 millions vont être rejetés sur ce marché par la conversion de l'emprunt 6 0/0 Quand ces diverses opérations seront terminées, la dette totale de l'Etat s'établira comme suit :

Dette extérieure contractée en raison de la guerre..........	2.750.000.000 francs.
Dette intérieure contractée en raison de la guerre........ .	700.000.000 —
Dette intérieure contractée à la suite de la guerre...........	925.000.000 —
Dette intérieure existant antérieurement à la guerre.......	1.403.125.000 —
Total.................	5.778.125.000 francs.

TAXES DE GUERRE

La politique du gouvernement japonais est de regarder l'année fiscale 1906-1907 comme faisant partie de la période comprise dans la guerre ; car, bien que la paix soit actuellement rétablie, des forces considérables sont toujours en campagne, et les dépenses nécessitées par leur rapatriement sont à peine inférieures à celles qui étaient nécessaires pour les maintenir sur le champ des opérations. Aussi, le plan adopté pour ce qui concerne les travaux publics est pratiquement le même que celui établi au commencement de la guerre, c'est-à-dire que tous les travaux publics qui ne sont pas absolument essentiels à l'économie nationale devront être suspendus ou retardés jusqu'à ce que les conditions normales de la vie publique soient rétablies. Ce système cependant permet l'affectation d'environ 112.500.000 francs pour le service des communications départementales. Il s'ensuit que les taxes de guerre qui produisent 400 millions par an devront être continuées, toujours naturellement sous réserve que la Diète y donne son consentement. Les principaux items des dépenses extraordinaires, conséquence de la guerre, sont :

Dépenses de rapatriement des troupes......................	941.250.000 francs.
Indemnités et récompenses......	375.000.000 —
Dépenses d'entretien des garnisons en Mandchourie et en Corée...	50.000.000 —
Dépenses de rééquipement, etc., pour l'armée..	62.500.000 —
Dépenses de rééquipement, réparations, etc., pour la marine...	67.500.000 —
Dépenses de décorations, etc....	8.750.000 —

Ces dépenses sont essentiellement temporaires. D'autre part, les dépenses résultant de la guerre, mais gardant un caractère permanent, sont :

Service de la dette de la guerre.	275.000.000 francs
Accroissement des fournitures d'armée par suite de l'addition de 14 divisions, ce qui porte le total des contingents à 17 divisions........................	25.000.000 —
Accroissement des dépenses navales........................	10.975.000 —
Pensions et annuités..	80.000.000 —
Service des postes et télégraphes en Corée, en Mandchourie et à Sakhaline..................	5.425.000 —
Dépenses de perception des impôts.	3.700.000 —
Total.................	400.100.000 francs.

Ce total dépasse quelque peu les revenus que l'on peut retirer des taxes de guerre, mais il est évident que si une méthode moins héroïque était adoptée pour le traitement de la dette de guerre, l'équilibre pourrait être facilement établi entre les dépenses ci-dessus indiquées et les recettes que l'on pourrait immédiatement leur affecter.

Il n'est pas nécessaire d'entrer dans de plus grands détails relativement au budget, car les chiffres actuellement connus sont simplement approximatifs et peuvent encore subir des changements avant que le projet complet ne soit soumis à la Diète, ou même adopté par elle. Ces chiffres cependant donnent une idée fort claire de la situation financière aussi bien que de la politique du gouvernement. On peut y remarquer que le projet de porter le contingent de l'armée à 20 divisions, projet récemment attribué au gouvernement, n'a pas été mis à exécution. Mais un compromis a été adopté, consistant à retenir les quatre divisions supplémentaires incorporées pendant la guerre sans organiser aucune nouvelle division. On doit aussi noter qu'aucun projet d'extension des services de la marine n'est formulé, puisque le budget ne porte qu'une prévision de 67.500.000 francs, spécialement affectée aux reconstructions et réparations navales. En somme, ce qui ressort surtout de cet exposé, c'est que la politique actuelle du gouvernement japonais est absolument sage et se contente, en restant très prudente, de prouver que les charges financières imposées au Japon par la guerre n'ont pas, somme toute, dépassé ce que le Japon pouvait supporter.

Le nouveau ministère japonais. — Le gouvernement japonais vient de se reconstituer sous la présidence du marquis Saïonji, avec M. Sato aux Affaires étrangères. Le marquis Saïonji, le nouveau président du Conseil, ami intime du marquis Ito, avec lequel il fonda l'Association politique Sei-Yu-Kwaï, a cinquante-sept ans. Il est né à Kioto. Il parle remarquablement le français. Après la guerre de 1870-71, il vint en France où il passa plusieurs années. Les idées françaises avaient eu quelque influence sur lui, car, de retour au Japon, il fondait un organe radical, la *Liberté orientale*, qui fit un tel scandale qu'il en arrêta la publication. Il a été ministre plénipotentiaire à Vienne, puis à Berlin. Il fut ministre de l'Instruction publique, et pour un temps limité, ministre des Affaires étrangères. Par trois fois, au cours de crises, il fit l'intérim de la présidence du Conseil. En 1884, il fut créé marquis, après avoir été attaché au palais. Le marquis Saïonji a deux frères : l'un est grand chambellan de la cour ; l'autre est l'un des plus riches industriels du Japon, possédant des charbonnages, des mines de cuivre, des fonderies.

Relations diplomatiques des puissances avec le Japon. — On sait que les gouvernements anglais, allemand, italien et américain se sont mis d'accord avec le gouvernement japonais pour élever au rang d'ambassade leurs légations réciproques. Conformément à cet accord, Sir Claude Macdonald a remis solennellement le 30 décembre au Mikado ses lettres de créance, comme ambassadeur du Royaume-Uni à Tokyo. M. Luke E. Wright, gouverneur général des Philippines, a été nommé, par le gouvernement des Etats-Unis, ambassadeur au Japon, en même temps le vicomte Aoki était nommé ambassadeur à Washington. Enfin, à Saint-Pétersbourg, le *Molva* vient de publier une note officieuse du ministère des Affaires étrangères, annonçant que la légation de Russie à Tokio allait être élevée au rang d'ambassade.

La mission du prince de Connaught au Japon. — Le prince Arthur de Connaught, assisté de l'amiral sir Edward Seymour et du général sir Thomas Kelly-Kenny, est parti de Londres, le 12 janvier, en mission spéciale pour Tokyo. Le prince de Connaught doit offrir à l'empereur du Japon les insignes de l'ordre de la Jarretière. Il est en même temps chargé de remettre de la part du roi Edouard VII l'ordre du Mérite au maréchal Oyama, à l'amiral Togo et au maréchal Yamagata.

La population du Japon. — Il est d'usage de dire que la population augmente avec une rapidité exceptionnelle, ce qui oblige les Japonais à chercher partout des débouchés et des territoires à coloniser. Des études rigoureuses avaient déjà été faites à l'étranger montrant ce qu'il y a d'excessif dans une pareille affirmation, mais un Japonais, M. Takano Iwasaburo, a récemment discuté la question dans le *Kokka Oahu Kai Zasshi*. Il fait observer que, tandis que la population du Japon s'est augmentée, pendant les trente années, se terminant en 1901, de 12 millions d'habitants, soit 13,7 0/0, la moyenne annuelle pendant les dix années se terminant en 1900 a été de 10,2 pour 1000. Mais c'est là un taux qui n'est pas exceptionnel, si on le compare à celui d'autres pays. L'augmentation de la population est à peu près aussi grande en Ecosse, en Danemark et au Canada, et elle est plus considérable en Angleterre, en Allemagne, dans la Russie d'Europe, en Suisse, en Hollande et en Norvège. Cependant l'augmentation annuelle par mille habitants est en progrès au Japon, ayant passé de 12,2 en 1899 à 13,9 en 1901.

Le même écrivain japonais fait observer que le nombre des naissances est faible par rapport à celui des mariages dont la proportion est d'ailleurs exceptionnelle, et que l'augmentation de la population due à l'excédent des naissances sur les décès est inférieure à ce qu'elle est dans presque tous les pays d'Europe.

L'industrie cotonnière au Japon pendant le premier semestre. — M. Aimé Martin, vice-consul de France à Kobé, vient d'adresser au gouvernement un intéressant rapport sur l'industrie cotonnière au Japon pendant le premier semestre 1905. Nous en détachons les renseignements suivants :

« Les filatures de coton ont atteint une prospérité sans précédent pendant les six premiers mois de l'année.

« Si l'importation des filés s'est accrue exceptionnellement, par suite des commandes de l'année, le mouvement à l'exportation n'est pas resté en arrière. Les bénéfices industriels sont également considérables et s'expliquent par le fait que, malgré les ventes rémunératrices des filés sur les marchés étrangers, le prix des cotons bruts s'est maintenu plus bas que jamais. Les Compagnies situées dans le ressort de ce vice-consulat témoignent d'une situation financière particulièrement florissante.

« Le dividende annoncé par la « Settsu » d'Osaka est de 36 0/0. Celui de la « Miye », de la « Kishiwada », de la « Wakayama », de l'« Agamasaki » et de la « Kurashiki » est supérieur à 30 0/0. Le taux moyen des dividendes est, pour l'ensemble des sociétés, de 17 0/0 et dépasse de plus du double les chiffres correspondants de 1904.

« A la fin de juin dernier, on comptait au Japon 37 filatures avec un capital payé de 32.907.000 yens. Les broches en activité comprenaient 1.304.786 épingles verticales et 83.060 épingles obliques. La consommation totale du coton brut s'est élevée, pendant le 1er semestre, à 25.191.200 kwammé (1), se décomposant comme suit, d'après les provenances :

(1) Kwammé = 3 kg.750.

	Kwammés
	—
Coton Indien	12.761.195
— américain	7 675.679
— chinois	4.071.584
— égyptien	427.552
— annamite	53.266
— japonais	1.824
— autres	200.145
Total	25.191.245

« La quantité totale de « yarn » manufacturé pendant la même période ressort à 452.362 balles de 300 kins chacune et un poids global de 135.708.600 kins. Sur ce chiffre 314.055 balles — soit 94.486.500 kins — ont été absorbées par la consommation intérieure et 138.746 balles — ou 41.623.800 kins — ont été exportées. Le 70 0/0 de la production totale a donc été pris par le marché japonais, tandis que 30 0/0 seulement représente les ventes à l'étranger. Les prix des filés semblent avoir été influencés surtout par la demande indigène.

« Les quantités et valeurs des « yarns » exportés se répartissent comme suit d'après les pays de destination :

	Kins	Yens
	—	—
Chine	36.876.202	14.716.470
Hong-kong	1.094.000	452.216
Corée	3.131.927	1.356.605
Philippines	520.550	260.333
Autres	1.195	
Total	41.623.874	16.785.863

ASIE RUSSE

Les troubles de Vladivostok. — Les troubles de Vladivostok ont été terribles. Nous avons reçu des lettres d'Extrême-Orient qui, nous le croyons, renferment même une part d'exagération, mais qui, même remises au point, prouvent qu'il s'est passé là-bas des choses épouvantables.

Ce sont les soldats qui se sont révoltés en apprenant qu'ils resteraient encore dans la région où ils avaient tant souffert et que leur rapatriement sur lequel ils comptaient était remis à plus tard, à des mois, peut-être à plus d'une année.

Le feu fut mis dans plusieurs endroits; les maisons de commerce les plus importantes, les hôtels furent brûlés. Ce sont les Chinois qui ont le plus souffert de la révolution : on prétend que 2.000 d'entre eux furent égorgés ; on est certain qu'il y a plusieurs centaines de morts parmi les blancs, plus de cinq cents blessés, et quelques milliers de gens désormais sans toit. Les marchands s'étaient enfuis sur les navires qui se trouvaient dans le port.

Les maisons étrangères ont beaucoup souffert ; la plupart des marchandises chinoises auraient été détruites et la grande maison allemande Kunst Albert perdrait plusieurs millions.

La peste en Asie russe. — Les journaux russes sont obligés de reconnaître qu'on a constaté dans la steppe kirghize et dans la Province Maritime un nombre assez sérieux de cas de peste. Guerre, épidémie, révolution, pas un fléau n'aura été épargné à l'Asie russe.

On sait que les ports du Japon, Kobé et Osaka, ont été déclarés, eux aussi, contaminés.

Les poissons du fleuve Amour. — La pêche est une des plus grandes occupations des Cosaques qui vivent sur les bords de l'Amour. Le poisson le plus commun dans le fleuve est un saumon d'espèce très particulière appelé la Kéta (Oncorhynchus Keta). Ce poisson vient en bandes de la mer d'Okhotsk et remonte l'Amour jusqu'à 2.000 kilomètres de son embouchure. Leurs passages ont lieu deux fois par an : le premier commence en mai et finit vers le 15 juin; leur poids moyen est alors de 2 à 4 livres. Quelques semaines plus tard apparaît ce que les Cosaques appellent la Keta d'automne dont le passage dure quatre semaines environ. Les poissons venus en automne sont beaucoup plus gros que ceux du printemps; il y en a qui pèsent 8 et même 15 livres.

Une autre espèce de saumon, très commune dans la région, est la Bossue (Oncorhynchus Gorboucha). Celle-là sert de nourriture favorite aux sauvages qui la font sécher au soleil, qui la conservent dans des dépôts pour l'hiver et qui en donne les arêtes aux chiens. On voit la gorboucha vers la mi-juin, elle a alors un poids moyen de 3 livres.

La carpe est aussi très fréquente dans le fleuve Amour. On prend les poissons au filet, à la ligne, à la nasse. Rien qu'entre Marinsk jusqu'à la mer dans le détroit de Nikolaievsk on prend environ 11.500 tonnes de poissons. Une grande partie d'entre eux étaient achetés pour être transportés au Japon par les navires japonais. Ces ventes rapportaient à l'Etat d'importants revenus.

La navigation de l'Iénisséi. — Des trois grands fleuves sibériens qui se jettent dans l'Océan Glacial, le plus important est l'Ob avec son affluent l'Irtyche. Il se fait pourtant aussi sur la Léna et surtout sur l'Iénisséi un trafic assez considérable. La Léna coule loin de la voie ferrée et de la zone la plus colonisée de la Sibérie, tandis que l'Iénisséi coupe perpendiculairement la ligne devant la ville de Krasnoiarsk, chef-lieu de province, en amont de Minoussinsk. Le fleuve prend sa source en Mongolie; il est formé de deux courants, la Kakema et la Bikema. Après leur réunion, il reçoit son nom qui vient de deux mots toungouzes qui signifient « grande eau ».

L'Iénisséi se fraye un passage formant un grand rapide à travers les monts Saïanes : il coule à 60 verstes l'heure. Il ralentit notablement son cours avant la ville de Minoussinsk, point jusqu'auquel remontent les vapeurs. Douze kilomètres après Minoussinsk, il reçoit l'Abakane, important affluent dont la vallée est riche en sables auri-

fères, en houille et en minerai de cuivre et de fer. vingt-cinq kilomètres plus loin, il reçoit la Touba qui est navigable et qui arrose une vallée très fertile.

Avant Krasnoiarsk, l'Iénisséi se rétrécit, il n'a parfois que 400 mètres de large; en d'autres endroits, sa largeur atteint 800 mètres et la rapidité de son cours ne dépasse plus 8 à 10 verstes à l'heure.

C'est après avoir quitté le détroit de Krasnoiarsk pour entrer dans celui d'Iénisséisk que le fleuve reçoit son énorme affluent la Toungouska Supérieure ou Angara, très abondante en eau, qui vient du lac Baïkal et d'Irkoutsk : à Irkoutsk, sa largeur est de plus d'un kilomètre.

Après avoir reçu l'Angara, l'Iénisséi a 2 kilomètres de large. Au-dessous de la ville d'Iénisséisk, chef-lieu du district du même nom, le fleuve reçoit son affluent de gauche la Kass, qui entre dans le Touroukhan, canal du système Ob-Iénisséi, et qui est grossi de la Podkamennaïa-Tongouska sur les affluents de laquelle sont les riches gisements d'or de Bakhta, de Nijnia Toungouska et de Koreika. Le fleuve a alors une largeur de 5 verstes. Il se déverse, sous le 70°51, de lat. N., dans le golfe d'Iénisséisk qui a près de 250 verstes de large sur 20 à 25 de long.

La prise des glaces à Krasnoïarsk a lieu en octobre ou dans les premiers jours de novembre et la débâcle dans le milieu ou la fin d'avril. Le fleuve est très poissonneux, mais, au dire des Sibériens, ses poissons ne valent pas ceux de l'Ob. Malgré ses rapides et ses écueils, l'Iénisséi est navigable et sa profondeur est telle que des bateaux à vapeur de mer d'une dimension moyenne peuvent le remonter jusqu'à la ville d'Iénisséisk. L'accès de l'embouchure est pendant quelque temps praticable pour les bateaux européens.

Des bateaux à vapeur font plusieurs fois par semaine des trajets entre Krasnoïarsk et Iénisséisk ; lorsque les eaux ne sont pas trop basses, il existe un service entre Krasnoïarsk et Minoussinsk. Entre Iénisséisk et l'embouchure circulent des remorqueurs qui amènent des trains de bateaux.

La flottille du fleuve ne compte guère que trente bateaux, parmi lesquels le *Saint-Nicolas* le *Diedouchka*, la *Rossia*, la *Moskva*, et l'*Iénisséi*.

Il y a, en outre, neuf bateaux de l'Etat qui sont mis à la disposition des ingénieurs des ponts et chaussées pour les besoins du service et pour le déblayage du chenal de l'Angara.

On sait que la voie ferrée traverse le fleuve devant Krasnoiarsk sur un pont monumental qui a plus d'un kilomètre de largeur.

Les mammouths de Sibérie. — On se souvient qu'à l'exposition de 1900 la Russie avait exposé de gigantesques défenses de mammouths. Ces puissants animaux depuis des siècles disparus parcoururent non seulement la Sibérie, mais l'Europe, puisqu'on a retrouvé de leurs ossements dans les grottes et les alluvions fluviales de la France et de l'Allemagne ; mais en Sibérie ce sont des squelettes entiers qu'on peut retrouver. Pallas, en 1771, parle d'un rhinocéros trouvé sur les bords de la Viloui. Il y a à Saint-Pétersbourg un mammouth qui fut apporté à l'embouchure de la Léna sous forme d'un gigantesque glaçon. Celui qui se trouve à Moscou fut découvert en 1839 : les chasseurs d'ivoire visitèrent alors les bords et les îles de l'Océan, et en 1840 Middendorff évaluait à 20.000 les mammouths trouvés déjà et dont les chasseurs avaient enlevé les parties précieuses, les défenses dont l'ivoire est toujours renommé.

C'est surtout dans la zone de la toundra que l'on a fait de telles découvertes : la toundra, en été, n'est pas couverte de neige, mais, à 35 centimètres de sa surface, on trouve un sol glacé dans lequel des couches de terre alternent avec des couches de glace pure. Dans ces couches se trouvent des coquilles marines subfossiles et de mollusques existant encore, des ossements d'animaux disparus, et parfois des animaux entiers.

Le mammouth est le principal de ces animaux. C'était une espèce d'éléphant (*Elephas primigenius*) qui habitait jadis dans toute la zone paléarctique en même temps que l'homme, et qui était couvert d'une laine rousse épaisse et parfois longue. Les rhinocéros qui habitèrent jadis la région, et dont les deux espèces sont, elles aussi, disparues, sont le *Rhinoceros antiquitatis* Blum, et le *Rhinoceros Mœrckii* Jäg.

C'est l'ivoire du mammouth qui attire les trafiquants dans les îles de la Nouvelle-Sibérie, île Kotelny, île Fadeiev et île de la Nouvelle-Sibérie, toutes trois situées en plein Océan au nord-est du delta de la Léna. Le métier de ces trafiquants est dur : ils traversent la mer à la fin du printemps, avant la fonte des neiges, ils voyagent traînés par des rennes ou des chiens. Ils passent sur les îles les courts mois de l'été, puis reviennent en automne, non sans avoir parfois couru de grands dangers.

La température moyenne de la zone agricole de la Sibérie centrale. — La température moyenne de la zone agricole de la Sibérie centrale à Irkoutsk ou à Krasnoiarsk, par exemple, se rapproche sensiblement de 0°. La moyenne de la température de l'hiver et du mois le plus froid est de — 18° et — 20° ; celle de l'été et du mois le plus chaud, de + 16° et + 19°, chiffres qui sont tous inférieurs à ceux de la Sibérie occidentale. La température moyenne des cinq mois de végétation est de + 14° ; cette moyenne permet de cultiver la terre et d'y faire pousser des céréales.

Les dépôts météoriques y sont également un peu moindres que dans la Sibérie occidentale; au cours de l'année, la colonne est de 360.000 au lieu de 380 et en été de 150 au lieu de 175. Seuls les dépôts de l'hiver (56 millimètres) sont un peu plus considérables que dans la Sibérie occidentale : c'est dire qu'il tombe un peu plus de neige. En ce qui concerne la partie de la zone agricole avoisinant la montagne, les conditions sont incomparablement moins favorables.

Production du naphte à Bakou. — On nous communique les chiffres de la production du naphte à Bakou ; en les lisant, on remarquera deux choses, d'abord l'augmentation à peu près constante et notable de la production, ensuite la perte que nécessairement toute la région doit ressentir après les tragiques événements de l'été 1905 :

1894....	4.760.000.000	kilogrammes.
1896..........	6.336.000.000	—
1898..........	8.036.000.000	—
1900..........	9.600.000.000	—
1902..........	10.176.000.000	—
1904..........	9.824.000.000	—

Statistique religieuse des Allemands de l'Asie russe. — Nous avons donné déjà la statistique des individus de langue allemande habitant la Sibérie, le Caucase et l'Asie Centrale. Au point de vue des religions, ils se répartissent comme il suit :

Sibérie : 5.424 individus.	
Luthériens........................	4.430
Religion réformée..............	195
Catholiques romains.............	296
Catholiques grecs................	373
Israélites..........................	40
Divers.............................	7

Caucase : 56.729 individus.	
Luthériens........................	46.588
Religion réformée................	1.734
Catholiques romains.............	5.292
Catholiques grecs.................	573
Israélites..........................	154
Baptistes..........................	610
Mennonites........................	1.617
Dissidents.........................	100
Religions arméniennes...........	29
Musulmans........................	26
Divers.............................	6

Asie Centrale : 8.874 individus.	
Luthériens........................	7.530
Réformés...........................	305
Catholiques romains.............	296
Mennonites........................	566
Catholiques grecs................	104
Israélites..........................	18
Divers.............................	21

Le Syr-Daria et la navigation. — En 1900, la Russie, qui allait entreprendre la construction de la grande voie ferrée entre Orenbourg et Tachkent, envoya une mission sur les bords du Syr-Daria afin de faire une étude approfondie de l'importance de ce fleuve et de l'aide qu'il pourrait donner pendant et après les travaux qu'on allait entreprendre.

Le Syr-Daria était mal connu comme le sont encore bien des cours d'eau de l'Asie russe, même ceux où la navigation est assez importante et où les bateaux échouent sur les sables ou se brisent contre des écueils : les cartes sont en effet insuffisantes, les capitaines ignorants et le fond et les bords du fleuve mal étudiés.

On sait que le Syr-Daria, l'ancien Yaxarte des anciens, a environ 2.800 kilomètres de cours. Il sort des monts Thiân-chân, ses sources sont nombreuses. Chaque fois qu'un de ces torrents vient se réunir à lui, il change de nom : il s'est appelé le Iaktach en sortant du glacier de Petrov, il devient le Taragaï au confluent de Karasou ; puis, après avoir reçu le Karakal dans une région située à 2.900 mètres de hauteur, il prend le nom de Grand Narin, il coule bientôt en cataractes imposantes, et reçoit le Petit Narin et le Kara-Daria : c'est alors qu'il prend le nom de Syr-Daria qu'il ne quittera plus jusqu'à son embouchure dans la mer d'Aral. Sa rapidité diminue et sa profondeur augmente : on peut déjà chercher à établir une navigation. Le fleuve passe par deux régions bien différentes d'aspect : le Ferghana, qui est une des vallées les plus belles et les plus fertiles de l'Asie, et les steppes, où les lacs se dessèchent et les fleuves se perdent peu à peu. Le Tchân et le Tchou, en effet, jadis affluents du Syr-Daria, se perdent aujourd'hui dans les sables. Il tombe dans une mer fermée qui, sous l'action du vent et la poussée des sables, diminua elle-même peu à peu chaque année de superficie. La mer d'Aral n'est qu'un immense lac de 400 kilomètres sur 306 : elle a 67.000 kilomètres carrés d'étendue, superficie égale à celle de la Bavière. Elle est à 47 mètres seulement au-dessus du niveau de la mer, et sa profondeur ne dépasse pas 67 mètres, ses eaux sont amères et salées.

Les ingénieurs partirent de Tchinaz le 11 octobre et ils terminèrent leur voyage sur une grande barque le 23 novembre. Déjà le fleuve charriait des glaces, mais pourtant on pouvait encore faire des sondages à l'embouchure même. Les bancs de sables cependant étaient déjà couverts de glaces.

Les ingénieurs devaient étudier quel était le lit profond du fleuve, préparer des projets d'embarcadère sur le cours du Syr-Daria et à son embouchure dans la mer d'Aral, indiquer les endroits difficiles pour la navigation, faire pour ainsi dire le plan de la rivière depuis Tchinaz en indiquant les profondeurs et donner enfin des indications sur les crues et la diminution des eaux. Ces études eurent lieu sur une distance de 1.700 kilomètres.

Du côté de Khodjent, on constate la présence de rapides et même de courtes cataractes. On a trouvé ensuite des profondeurs de 4 à 18 mètres. Sur les 250 kilomètres après Tchinaz, les îles deviennent plus nombreuses ; souvent le fleuve coule en deux bras. Il n'y en a plus qu'un ensuite jusqu'à Perovsk, assez large et profond. Puis après Perovsk, le fleuve se sépare encore en divers bras ; un est même souvent tout à fait à sec. Vingt kilomètres après Perovsk se trouvent les îles Kouchkourgane longues de 114 kilomètres, larges de 13. A droite coule le Karaouziak, « le Fleuve Noir » ; à gauche, le Iaman-Daria « le Mauvais Fleuve ». Le fond du premier est plein de roseaux et de plantes marines, et sa profondeur va jusqu'à 13 mètres ; le second est dangereux à cause de ses sinuosités. Il y a cinquante ans, la séparation de ces deux bras se faisait plus au sud.

C'est dans ces mêmes régions que jadis le Tchou venait grossir le Syr-Daria. Le Tchou, la grande rivière qui arrose les villages russes et dounganes et les campements kirghizes et kara-kirghizes, et dont les nomades ont su tirer parti pour exécuter non sans habileté quelques travaux

d'irrigation, est impuissant maintenant à descendre jusqu'à Syr-Daria et il se perd dans les sables, l'eau s'épanche souterrainement et si on creuse la terre dans son prolongement à une certaine distance de sa perte, on trouve de l'eau fraîche à une profondeur de $1^{m}50$ à 2 mètres.

Les ingénieurs chargés d'étudier le Syr-Daria constatèrent aussi dans ces régions que le fleuve avait changé de lit non seulement dans les temps anciens, mais récemment peut-être encore.

Après Kazalinsk, le fleuve est profond et très propre à la navigation.

Le Syr-Daria se jette dans la mer d'Aral en formant un grand nombre de bras. Le delta grandit d'année en année, si nombreuses sont les alluvions apportées. On croit qu'en cinquante ans il a augmenté d'au moins 5 kilomètres. A la barre même se trouvent des îlots de sable qui rendent peu propices et difficile la navigation.

Les alluvions sont nombreuses en effet, l'eau du fleuve en est troublée et prend la même teinte que le Don ou la Volga. Ces alluvions sont faites de vases et de limons, dont il y aurait jusqu'à 1 gramme par litre. Il semble qu'après deux jours elles tombent au fond du fleuve en couches épaisses. Le fond et les bords sont faits de glaise, de limons et de vases plutôt que de sables. Les bancs de sables sont assez nombreux; mais ils n'ont pas les mêmes caractères que ceux des grands fleuves de la Russie d'Europe, du Dniéper, du Don ou de la Volga : ils sont moins longs et ils changent moins facilement de place, car la glaise et la vase les cimentent en quelque sorte.

Les documents publiés renferment peu de renseignements sur la crue et la baisse des eaux, il a été fait pourtant des observations entre Tchinaz et Kazalinsk.

Au point de vue de la navigation, la conclusion des rapports russes est celle de tous les rapports de ce pays. « Dans l'avenir le Syr-Daria rendra les plus grands services à la région et en activera la vie économique. » C'est un peu ce que nous entendons dire de toutes les régions de Russie, même des moins perfectibles et des plus désolées. A vrai dire, la barre du fleuve en rend l'entrée très pénible, pour ne pas dire davantage, et les géographes ont répété dans leurs rapports ce mot si pittoresque dit un jour à la Société impériale de géographie :

« A l'embouchure du Syr-Daria, ce ne sont pas les bateaux qui portent les hommes, ce sont les hommes qui traînent les bateaux ! »

Actuellement il n'y a guère sur le fleuve que du flottage. On y voit de petits radeaux longs de 14 à 15 mètres sur 8 à 9 de large. Une centaine de petits bateaux dont quelques-uns peuvent porter jusqu'à 32.000 kilogrammes naviguent sur le fleuve. On les appelle des kaïouks ; ils ont une forme rectangulaire, 8 à 9 mètres de longueur et 5 mètres environ de largeur. Ils portent de Tchinaz et de Khodjent de la farine, du gruau, des raisins secs, du riz, du thé, de l'eau-de-vie, etc. Les lieux de destination sont Perovsk et Kazalinsk. Ces malheureux kaïouks sont les jouets du courant qui parfois les entraînent et auquel ils n'opposent aucune résistance, ils n'ont pas d'ancres et trop souvent ils échouent dans les sables. Quand le kaïouk est échoué, il est souvent très difficile de le remettre à l'eau, on ne peut y arriver avec les perches, il faut que les bateliers se jettent dans une eau souvent très froide, parfois glacée. Heureusement les kaïouks vont par caravanes aujourd'hui et s'entr'aident les uns les autres.

Les kaïouks marchent tous les jours. Ils mettent de Tchinaz dix-huit jours pour atteindre Perovsk et vingt-quatre pour arriver à Kazalinsk. Les barques sont souvent ruinées et mises hors de service à la fin d'un seul voyage. Elles coûtent environ 550 francs à Tchinaz, mais en moyenne on peut en avoir une à 450 francs. Il y a une autre sorte de kaïouks non rectangulaires ayant un nez très pointu. On les construit à Kazalinsk.

Ce sont les Cosaques de l'Oural qui émigrèrent dans la région en 1875, dont la navigation du fleuve est une des occupations, non pas la principale pourtant, car ils sont avant tout pêcheurs et marchands.

Déjà, en 1854, le bateau *Perovsk* fit deux fois le voyage de la mer d'Aral à Kazalinsk ; on prétend même qu'il remonta jusqu'à la ville de Perovsk. Ce bateau est, avec le *Samarkand*, l'*Aral*, le *Tachkent*, le *Syr-Daria* et l'*Obroutchev*, un de ceux qui composèrent la flottille militaire de l'Amour, qui comprenait en outre des bateaux remorqueurs et des radeaux. Ces bateaux et ces barques étonnèrent les Kirghizes nomades qui ne s'étaient jamais servis que de mauvaises barques et de radeaux faits de joncs. En 1878, un service fut établi entre Noukous, sur l'Amou-Daria, et par la mer d'Aral, Kazalinsk, sur le Syr-Daria. Le *Samarkand* fit le trajet malgré les difficultés du 15 au 29 mai. Le *Samarkand* était de beaucoup le plus grand bateau de la flottille ; il avait 45 mètres de longueur, mais sa force était pourtant très inférieure aux cinq bateaux de l'Amou-Daria, le *Tsar*, la *Tsarine*, le *Tsarevitch*, le *Veliki-Kniaz* et la *Grande-Duchesse Olga*.

La navigation sur la mer d'Aral n'est pas possible toute l'année. Elle est impossible pendant un certain temps. Son sort est celui des fleuves de l'Asie russe : elle est prise chaque année par les glaces.

On a vu le fleuve libre jusqu'à 276 jours de l'année (1854); par contre, il ne le fut que 213 en 1857. Il est toujours débarrassé de glaces du 26 avril au 9 novembre, c'est-à-dire du 9 mai au 22 novembre de notre calendrier. La différence entre la débâcle la plus et la moins tardive est de 54 jours, et entre la prise de 60. A Perovsk, le Syr-Daria gèle environ 17 jours plus tard qu'à Kazalinsk, le fleuve est libre en moyenne 274 jours. Le climat dans le bassin du Syr-Daria éloigné de mers ouvertes et entièrement entouré de déserts desséchés est essentiellement continental : été chaud, hiver rigoureux, peu de dépôts atmosphériques, sécheresse de l'air, et prédominance des vents du nord et du nord-est.

Les ingénieurs, dans leur rapport que nous a

fait connaître la Société impériale de Géographie, se sont occupés de décider quel genre de bateaux peut le mieux convenir à la nature du fleuve. Le Syr-Daria a une profondeur supérieure à celle du Don sur lequel passent chaque année des millions et des millions de kilogrammes; c'est sur cet argument que s'appuient les ingénieurs pour soutenir que le Syr-Daria peut rendre les mêmes services que le Don. Il y a entre les deux fleuves pourtant des différences qui sont très à l'avantage du fleuve européen : il semble d'abord que si le Syr-Daria a plus de profondeur que le Don, il a de moins en moins d'eau; enfin le Don conduit à la mer libre et il est, grâce à cela, une importante voie de navigation; le Syr-Daria, au contraire, conduit à la mer d'Aral; il peut donc servir pour des marchandises qui vont d'une des villes de son cours inférieur dans une de celles de l'Amou-Daria; il peut, en outre, amener des marchandises destinées à la ligne d'Orenbourg-Tachkent, mais, on le voit, les débouchés lui manquent un peu, il n'a pas devant lui une mer qui lui permette, si la nécessité le demande, d'envoyer des marchandises dans le monde entier. Les débouchés qu'il donne au commerce sont donc assez restreints.

A la vérité, l'histoire nous prouve qu'une navigation peut être établie sur le Syr-Daria, puisque déjà des bateaux ont fait le trajet jusqu'à Kazalinsk; mais les études commencées nous prouvent aussi que d'autres études seront nécessaires, que dans un fleuve où le chemin à suivre par les bateaux change d'après des caprices inattendus, il faut que des signes renseignent les pilotes et il faut que les pilotes soient des hommes connaissant admirablement le fleuve. Or on sait que sur les fleuves de l'Asie russe les accidents viennent souvent par la faute des capitaines qui connaissent parfois mal le fleuve et qui plus souvent encore préfèrent la buvette à la passerelle du commandement.

C'est seulement lorsque des études sérieuses ont été faites et que des pilotes expérimentés auront été trouvés, qu'on pourra s'occuper de construire des bateaux et décider du type qui convient le mieux au Syr-Daria. Les ingénieurs ont proposé que la navigation soit faite par de grandes barques que traîneraient des remorqueurs; ces barques auraient environ 70 mètres de long sur 12 de large. La région traversée par le fleuve est, dans la première partie de son cours, assez riche pour que les marchandises ne manquent pas, et lorsque les plantations de coton auront pris une complète extension au Ferghana et dans la province de Tachkent, il y aura là pour le nouveau chemin de fer et pour les bateaux des marchandises qui rempliront bien les wagons des trains et les cales des embarcations. Outre les produits alimentaires que nous citions plus haut, céréales, riz, thé, raisins secs, eau-de-vie, il y aura du sel gemme, du naphte, du sel de Glauber, de l'albâtre, du charbon, du fer et de la pierre lithographique. Dans ce pays d'élevage où vivent les Kirghizes, des beurreries et des fromageries s'organiseront lorsque des débouchés leur seront assurés, ainsi que cela s'est passé le long du Transsibérien. Les industries domestiques des nomades y trouveront leur compte; la principale de leurs productions, la fabrication des feutres, leurs écharpes et leurs châles, les gants, les peaux de moutons tannées, les fourrures, les étoffes en poils de chameau, auront alors un écoulement sûr, et l'appât d'un gain assez facile poussera peu à peu l'indigène à travailler.

Le poisson du Syr-Daria, de l'Amou-Daria et de la mer d'Aral sera un excellent article d'exportation; jusqu'à aujourd'hui, il était exporté séché ou salé, par caravanes, jusqu'à Orenbourg. Dans la région de la mer d'Aral et de ses affluents, on pêche surtout l'esturgeon, le hareng, le sandab, etc. Le produit de la pêche rapporte environ 300.000 francs par an; la chasse au phoque est plus importante encore et fait réaliser à ceux qui s'en occupent à peu près 600.000 francs par an.

Deux villes souvent citées plus haut seront au premier rang des stations communes au chemin de fer et au bateau. Elles n'ont eu jusqu'ici qu'une importance secondaire : ce sont Perovsk et Kazalinsk.

Perovsk n'est autre que l'ancienne Ak-Metchet, ou Mosquée Blanche, qui fut prise en 1853 par le général Perovski dont elle reçut le nom; le général y établit une forteresse. La population y est très mêlée, comme dans tout le Turkestan : on y parle de nombreux idiomes, et à côté des Russes qui n'y sont pas les plus nombreux se trouvent des Khiviens, des Sartes, des Kirghizes et peut-être même des Turkmènes. La grande route de caravane qui conduisait du Turkestan aux monts Ourals la traverse, ainsi que Kazalinsk. L'avenir de ces deux villes est à peu près le même, elles prendront sans doute une grande importance; à l'époque actuelle, il faut reconnaître que la seconde semble plus vivante que la première. Elle est entourée de moulins à vent et de cultures sur une assez vaste étendue.

Entre ces villes la voie fluviale et la voie ferrée ont un long point de contact, mais c'est cette dernière dont l'importance est capitale. Nous en avons parlé plus d'une fois; personne en Europe ne lui a donné l'attention qu'elle méritait parce qu'on était peut-être un peu blasé pour s'enthousiasmer encore en l'honneur d'un colossal chemin de fer construit par la Russie, et parce que surtout l'attention du monde dédaignait le Turkestan et la Sibérie Occidentale, pour parler uniquement sur ce qui se passait là-bas en Extrême-Orient.

C'est en avril 1900 que la ligne d'Orenbourg à Tachkent fut décidée : le prince Khilkof fit le voyage avec des ingénieurs parmi lesquels se trouvait celui qui devait devenir l'ingénieur en chef du Transmandchourien. On partagea le travail en deux sections : la première, entre Orenbourg et Kazalinsk, avait une longueur de 1.004 kilomètres et fut mise sous la direction du comte Oursatti; l'autre, entre Kazalinsk et Tachkent (874 kilomètres), fut confiée au prince Viasemski. La ligne est plus courte que la ligne

postale. Il est vrai qu'elle passe assez loin de villes importantes comme Tchimkent et que déjà la construction d'embranchements et de voies secondaires est à prévoir.

Toute la ligne aurait été assez bien construite; mais, si nous en croyons des lettres qui viennent du Turkestan, la partie confiée au prince Viasemski aurait été édifiée avec moins de soin que la partie septentrionale de la voie ferrée.

Quoi qu'il en soit, le travail reste incomplet; la grande ligne qui peut conduire chaque jour des marchandises et des voyageurs du Turkestan dans toutes les provinces de Russie, et demain, s'il le fallait, des soldats de Saint-Pétersbourg aux frontières d'Afghanistan, est incomplète. Je n'entends pas là faire allusion à l'autre ligne « magistrale » — pour employer le mot cher aux Russes — qui viendra la compléter, à cette grande voie ferrée qui réunira, en passant par Semipalatinsk, Sergiopol, Kopal, Ili, Vierny, Pichpek, Merk, Aoulé-Ata et Tchimkent, le Transcaspien au Transsibérien. Sans doute cette œuvre nouvelle qui se fera rendra plus importante encore la voie d'Orenbourg à Tachkent en lui ouvrant de nouveaux débouchés ; mais avant de commencer ce travail, un autre moins important, mais très utile semble s'imposer, c'est l'étude approfondie du cours du Syr-Daria et la création d'une ligne de navigation sur ce fleuve.

Paul Labbé.

TURQUIE

Les Allemands en Turquie. — Les Allemands viennent de se rendre maîtres de la petite ligne de Mersine-Jarsus-Adana, en se portant acquéreurs de la majorité des actions de la société. A la prochaine assemblée générale, ils auront ainsi le nombre des votes nécessaires pour ratifier tout ce qu'ils voudront, former un nouveau conseil d'administration et devenir ainsi les véritables propriétaires de la ligne, tout en conservant à la société actuelle son caractère de concessionnaire vis-à-vis du gouvernement, jusqu'au jour où pourront avoir lieu le transfert officiel en même temps que la jonction à Adana de la ligne actuelle avec celle à construire de la ligne de Bagdad. Le chemin de fer Constantinople-Bagdad-Bassorah aura alors un débouché sur la Méditerranée avant celui de son point terminus sur le golfe Persique.

La concession de la ligne du chemin de fer Mersine-Jarsus-Adana, d'une longueur de 67 kilomètres seulement, a été donnée en 1883 pour une durée de cinquante ans. Elle a été ouverte à l'exploitation en 1886 et administrée par les Anglais. Elle ne jouit d'aucune garantie kilométrique. Son capital actions est de 165.000 liv. st., soit 8.250 actions à 20 liv. st., chacune entièrement versées. En moyenne, ses recettes kilométriques se sont élevées à 7.000 francs. Toutes les démarches faites par la société en vue d'une extension de la ligne sont restées sans résultat en présence de l'opposition que la Société d'Anatolie y faisait. Dans ces conditions, la société ne pouvait progresser. Elle se trouvait dans l'impossibilité de payer un dividende à ses actionnaires, tous les bénéfices qu'elle retirait de son exploitation servant au paiement du coupon des obligations qu'elle avait dû émettre. Les actions finirent par tomber à un prix dérisoire.

Ces jours derniers, des détenteurs sur place s'en dessaisirent en faveur de la Société d'Anatolie au prix de 1 livre ou 1 livre 1/4 sterling l'une. Il y en a qui veulent les garder quand même. Ceux-là ont les moyens et le temps d'attendre et ils escomptent une reprise à la suite des changements qui vont s'opérer par la nouvelle administration.

ASIE ANGLAISE

Le commerce de l'Inde avec l'Allemagne. — Un récent rapport du consul général d'Angleterre à Hambourg vient d'attirer l'attention du public anglais sur les progrès considérables qu'ont faits les échanges commerciaux entre l'Allemagne et l'Inde au cours des dernières années. Depuis dix ans, en effet, ce commerce s'est accru de 50 0/0 pour les importations en Allemagne des produits de l'Inde et 100 0/0 dans les exportations d'Allemagne à destination de la grande péninsule. Suivant les statistiques dressées dans l'Inde même, l'Allemagne occupe aujourd'hui le troisième rang parmi les clients de l'Empire anglo-indien, quoique toujours, cela va sans dire, à une grande distance de l'Angleterre qui demeure de beaucoup le meilleur fournisseur de nos colonies.

Quoi qu'il en soit, l'Allemagne trouve dans l'Inde un débouché très appréciable pour les produits de son industrie. Les quelques chiffres ci-après permettront, du reste, de s'en rendre compte.

Exportations allemandes à destination de l'Inde.

	1900	1904
	Liv. st.	Liv. st.
Tissus de coton	160.000	405.000
Teintures chimiques	160.000	215.000
Fer doux en barres, fils	65.000	120.000
Fer en plaques et feuilles	80.000	105.000
Objets en cuivre	25.000	100.000
Objets en métaux précieux	15.000	80.000
Marchandises en fer doux	95.000	225.000
Broderies de coton	5.000	75.000
Totaux des articles ci-dessus et des autres marchandises	2.815.000	4.155.000

D'autre part, en 1904, l'Allemagne a acheté dans l'Inde environ un cinquième de coton et un cinquième de jute exporté par la colonie.

En terminant son rapport, le consul général d'Angleterre à Hambourg signale les efforts faits par l'Allemagne pour développer encore ses relations commerciales avec l'Inde : « Les maisons allemandes qui font des affaires avec ce pays,

écrit-il, commencent à se plaindre de la concurrence que leur font leurs propres compatriotes sur ce terrain; d'autre part, des gens bien informés m'ont affirmé que, depuis peu, plusieurs Compagnies de navigation ou armateurs allemands, trouvant que le commerce avec l'Amérique du Nord ou l'Amérique du Sud n'offrait qu'un champ d'action insuffisant et que les affaires avec l'Extrême-Orient étaient trop difficiles, ont décidé de tourner leur activité vers le commerce entre l'Europe et l'Inde. »

L'étain dans les Etats fédérés Malais. — Les exportations d'étain des Etats fédérés Malais se sont élevées, d'après les rapports officiels, en 1904 à 856.238 piculs (54.799 tonnes) contre 841.993 piculs (53.887 tonnes) en 1903.

Le cours moyen de l'étain exprimé en dollars ayant été de $ (piastres) 76,55 en 1904 et de $ 83,65 en 1903, le montant de l'exportation s'est élevé à $ 65.545.015 en 1904 contre $ 70.432.713 en 1903, soit une diminution de $ 4.887.698 pour 1904. Cette diminution en valeur locale provient exclusivement de l'élévation de valeur de la piastre, car si l'on convertit ces valeurs en francs on trouve que le montant de l'exportation de 1904 est de 156.570.649 francs et celle de 1903 de 155.304.122 francs, soit une augmentation de 1.266.527 francs pour 1904.

Le cours de l'étain n'a pas varié en 1904 d'une manière aussi considérable qu'en 1903. Pendant cette dernière année, les prix ont oscillé entre $ 67 et $ 98,75, alors qu'en 1904 ils ont varié de $ 69,50 à $ 85,75.

En francs le cours moyen de 1904 a été de 3.071 fr. 80 la tonne et celui de 1903 de 3.098 fr. 30 la tonne.

La main-d'œuvre actuellement employée dans les mines est de 192.669 travailleurs, contre 186.377 en 1903 ; cette augmentation se répartit entre tous les districts, excepté celui de Selangor où l'on constate une diminution de 4.713 hommes.

Le nombre d'ouvriers qui travaillent à la journée est tombé de 65.656 en 1903 à 50.558 en 1904, alors que le chiffre de ceux qui sont « payés aux pièces » ou qui travaillent à l'entreprise est passé de 120.681 à 142.111.

La diminution constatée dans le nombre des travailleurs à la journée est attribuée, d'après l'Inspecteur principal dont le « Straits Budget » reproduit le rapport, aux difficultés que les propriétaires de mines ont éprouvées avec cette catégorie d'ouvriers, au commencement de l'année.

Cet inspecteur parle d'une mine occupant une main-d'œuvre considérable où les hommes qui travaillaient auparavant à la journée ne fournissaient que juste 6 heures de travail par jour, alors qu'en travaillant à l'entreprise ils font aujourd'hui des journées de 8 et 10 heures, et qu'ils donnent en outre un rendement plus important à l'heure.

Il estime que pour évaluer le chiffre total des ouvriers employés par l'industrie minière, il faut ajouter 10 0/0 au chiffre que nous avons cité plus haut. Ces 10 0/0 représentent les hommes occupés à abattre du bois de charpente ou de chauffage, à broyer des pierres, à apprêter le minerai d'étain, à le fondre, etc., etc.

Le chiffre total atteindrait donc 212.000 individus environ.

Chaque homme est arrivé à extraire en 1904 environ 4 piculs 44 (268 kilos) représentant une valeur totale de $ 340.

La moyenne la plus faible fut constatée à Pahang où elle a été de 3 piculs 88 et la plus élevée à Perak, où elle a été de 4 piculs 90.

L'immigration de la main-d'œuvre chinoise dépasse l'émigration de 20.726 hommes, contre 50.940 en 1903.

A signaler un petit commencement d'emploi de la main-d'œuvre tamoule du sud de l'Inde, alors que les ouvriers des mines étaient jusqu'ici exclusivement chinois.

Le taux élevé du change en 1904 a été très préjudiciable à toutes les industries locales, car il n'a été compensé ni par une diminution du taux des salaires ni par une baisse de prix des marchandises sur place.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Révoil (Amédée-Joseph-Paul), ministre plénipotentiaire de 1re classe, est nommé ambassadeur de la République française près la Confédération helvétique.

L'exequatur a été accordé à MM. :

Edward Murray Slater, *vice-consul* de Sa Majesté Britannique à Hyères;

Emile Quesnel, *vice-consul* de Russie à Rochefort-sur-Mer;

A. Haemers, *consul* de Belgique à Rouen;

Albert Busch, *vice-consul* d'Allemagne à Boulogne-sur-Mer;

P. Guillard, *consul* de Belgique à Pontoise;

Amabilio Martinez Paez, *consul* de l'Uruguay à Dunkerque;

Alfred Detraux, *consul* de Roumanie à Dunkerque;

Le comte Antoine Marazzi, *consul général* d'Italie à Marseille;

Le Dr Guillermo Marquez, *consul* de Colombie à Lyon.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

CAVALERIE

Missions. — M. le *chef d'escad.* hors cadres Levé est promu lieutenant-colonel (maintenu).

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *sous-lieut.* Laprun est désig. pour servir au 16e rég.

Cochinchine. — M. le *lieut.-col.* Tipveau est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Berger est affecté au 11e rég.;

M. le *capit.* Bontems est placé au 12e rég.;

MM. le *capit.* Saillard et le *lieut.* Rousset sont désig. pour le 1er annamites;

MM. les *lieut.* Allard et Basse-Brioulé sont affectés au 2e annamites;

MM. les *chefs de bat.* Disdier, Dupin et Henry; les *capit.* de Monbel, Quarez, Fiérard et Maitret; les *lieut.* Gavard, Connen, Marcaire, Philippe et Carrère; les *sous-lieut.* Imhaus et Brunel sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Fayn est désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Valentin est placé à l'état-major particul.;

MM. le *capit.* Durif et le *lieut.* Delaissey sont affectés à l'état-major de la brigade de réserve de Chine;

MM. les *capit.* Grenès, Sanceau, Bastien, Irigaray, Bastian et Cloarec; les *lieut.* Lamy, de Retz de Serviès, Defert, Va-

luet, Lacoste, Prevost, Lenoir, Marin et Abadie ; les *sous-lieut.* Halbert, Gey et Grapin sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *capit.* Berthelot de la Gletais et les *lieut.* Brisbarre et Garnery sont désig. pour servir au 18e rég.;

M. le *lieut.* Petitjean est affecté 10e rég.;

M. le *lieut.* Bouchet est placé au 2e tonkinois;

M. le *lieut.* Javelier est désig. pour le 3e tonkinois.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — MM. les *capit.* Roux et Cayrade sont désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *capit.* Sasportès, Féral et Debeauvais sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. le *chefs d'escad.* Gibert et les *capit.* Bourgeois, Noël et Madec sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *capit.* Baudouin et les *lieut.* Guyot de la Hardrouyère, Lecointre, Maurin et Marais sont affectés à la brigade de réserve de Chine;

MM. le *capit.* Halluitte et le *lieut.* Chassin de Kergommeaux sont placés à l'état-maj. de la même brigade;

M. le *capit.* Chabanier est nommé sous-directeur à Haïphong.

Officiers d'administration.

Chine. — M. Montassier, *offic. d'admin. de 3e cl.*, est désig. pour servir à Tien-tsin.

Cochinchine. — MM. Aymé et Clément, *offic. d'admin. de 2e cl.*; Paris et Lacomme, *offic. d'admin. de 3e cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. Agenet et Lechat sont affectés à Saïgon;

MM. Bernole, *stagiaire de 1re cl.*, et Daniel, *stagiaire de 2e cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Cavalier et Rivoire, *offic. d'admin. de 1re cl.*, Choiselat et Piolaine, *offic. d'admin. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

M. Bizon, *offic. d'admin. de 1re cl.*, est placé à Haïphong, et M. Piolaine, *offic. d'admin. de 2e cl.*, à Hanoï;

M. Méot, *stagiaire de 1re cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Indo-Chine. — M. le *commiss. de 2e cl.* Buchalet est désig. pour servir en Indo-Chine.

Tonkin. — M. le *commiss. de 1re cl.* Longueteau est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

MM. le *commiss. ppal de 1re cl.* O'Kelly et le *commiss. de 1re cl.* Poinsinet de Sivry sont placés à Hanoï.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 2e cl.* Dourthe et Berrard sont désig. pour Saïgon.

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Raibaud et l'*offic d'admin. de 2e cl.* Saintot sont affectés à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Pouget est désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Annam. — M. André dit Duvignaud, *méd. ppal de 2e cl.*, est nommé direct. du service de santé de l'Annam;

M. Ascornet, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir en Annam.

Cochinchine. — M. Aynès, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Poux, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. Honorat et Nouaille-Degorce, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont placés à Saïgon.

Tonkin. — MM. Aunac, *méd.-maj. de 1re cl.*, Rousseau, Binard et Nédélec, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. Esquer et Damond, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Fauquet, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à Hanoï;

M. Vallet, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté à Haïphong;

M. Abadie-Bayro, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Vietri;

M. Damond, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Dapcau.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Tédeschi, *méd.-maj. de cl.*, et Le Goaon, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Legendre est désig. pour embarq. comme second sur le *Gueydon*;

M. le *lieut. de vaiss.* Palaa est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*;

M. le *lieut. de vaiss.* Auduin est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Pellen est désig. pour embarq. sur la *Fronde*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Ohl est désig. pour embarq. dans la 1re flottille des mers de Chine;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Vachier est désig. pour embarq. sur le *Mousquet*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Migignac est désig. pour embarq. sur la *Fronde*;

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Pascal est désig. pour embarq. sur le *Pistolet*.

Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Dubois est désig. pour embarq. sur le *Condor*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Hennique est désig. pour embarq. sur la *Flèche*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. en chef de 2e cl.* Adelus est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de l'arsenal de Saïgon.

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 3e cl.* Furet est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de la 2e flottille de torpilleurs des mers de Chine;

M. le *commiss. de 2e cl.* Simian est désig. pour embarq. dans la 2e flottille des mers de Chine.

Services administratifs.

Extrême-Orient. — MM. les *commis de 2e cl.* Tristani et *de 3e cl.* Fouché sont désig. pour servir à Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Duclot est désig. pour servir à la 1re flottille des mers de Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Tournois est nommé administ. de 2e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

M. Fabre est nommé, pour une période de deux ans, membre suppléant du conseil privé de la Nouvelle-Calédonie.

Sont nommés dans le personnel des services civils de l'Indo-Chine :

A l'emploi d'administrateur de 1re classe.

M. Prêtre.

A l'emploi d'administrateurs de 2e classe.

MM. Christian, Courandy et Caillat.

A l'emploi d'administrateurs de 3e classe.

MM. Doucet, Maire et Cabanne de Laprade.

A l'emploi d'administrateurs de 4e classe.

MM. Barthe, Fargeas et du Pac de Marsouliès.

M. Henry, secrét. général de 2e cl. des colonies, est mis à la disposition du gouvern. général de l'Indo-Chine.

Bibliographie

La bataille de Tsou-shima, par le capitaine de frégate N.-L. Klado, de la marine impériale russe. Traduit, avec l'autorisation de l'auteur, par René Marchand. Un volume in-12, avec 21 schémas. — Berger-Levrault et Cie, éditeurs, 5, rue des Beaux-Arts, à Paris. — Prix : 3 fr. 50.

Le nouveau volume du commandant Klado est consacré aux opérations navales qui ont abouti à l'anéantissement des escadres russes à Tsou-shima. C'est la suite logique et la conclusion des vues qu'il a exposés dans son volume : *Après le départ de la deuxième escadre du Pacifique*, dont la publication au printemps dernier eut, on se le rappelle, pour conséquence le départ de la troisième escadre russe.

Après avoir décrit la marche de la deuxième escadre vers l'Extrême-Orient, l'auteur, ici, l'accompagne jusqu'au détroit de Corée, nous expliquant les manœuvres de l'amiral Rojestvensky, jusqu'alors si mal comprises. Puis, il en arrive au point culminant, au grandiose et fatal engagement de Tsou-shima, dont il retrace avec une saisissante clarté les phases successives; montrant les formations adoptées par les deux amiraux, il a su nettement indiquer les principales causes de l'anéantissement de l'escadre russe.

Cette magistrale description de la bataille de Tsou-shima, le premier récit détaillé et authentique qui nous en aura été donné, est suivie de la réfutation que le commandant Klado oppose à une protestation de l'amiral Enquist. Enfin, le volume se termine par quelques documents officiels, dont l'auteur a jugé la reproduction indispensable comme pièces à l'appui.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SIXIÈME ANNÉE. — N° 59. FÉVRIER 1906

BULLETIN DU COMITÉ
DE
L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

CARTE

53e LISTE DES SOUSCRIPTEURS [1]

MM.

Et. Tallet, professeur à Bordeaux. .	12	»
Comte de Labry, capit. de caval.	500	»
Seauve, capitaine d'artillerie. . . .	12	»
J. Franconie, à Paris.	12	»
* J. Bacot, à Paris.	25	»
Lieut.-colon. Colonna d'Istria, de l'infanterie coloniale.	12	»
J. Villot à Saint-Amand-Tallende.	12	»
Vice amiral Gervais	25	»
Colonel Billet, du 3e spahis.	25	»
* Dr Gatrot, méd. de 2e cl. de la marine.	25	»
Lieut. Jourdy, des troupes colon.	24	»
Cercle militaire de Mécheria	12	»
Colonel Gariel, du 36e d'infanterie.	12	»
Dr Pennel, à Paris.	25	»
Chambre d'agriculture de Cochinchine.	20	»
L. Pargoire, receveur d'enregistrement à Mytho.	40	»
* Emile Mayeur, à Laokay.	25	»
Lacorre, conduct. des ponts et chaussées.	12	»
* Louis Sculfort, conseill. du commerce extérieur	12	»
Pierre Deffarge, conseill. du commerce extérieur.	25	»
A. Durieu, préfet en retraite. . . .	25	»
Résident de France de Prey-veng.	12	»
A reporter. . .	904	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	904	»
Baumgarten, capit. en retraite. . .	12	»
R. Laronce, consul de France . . .	12	»
Ch. Fabre, lieut. d'infanterie. . .	12	»
H. Bourgeois, consul de France. . .	12	»
A. Cogniet, enseigne de vaisseau. .	12	»
Cercle militaire de Toulouse. . . .	12	»
R. Blanchard, à Paris.	25	»
Ed.-L. Achard, inspect. d'agricult.	20	»
Dr J.-A. Bussière, méd. des tr. col.	12	»
H. Baron, conduct. des tr. publics en Indo-Chine.	12	»
Ed. Chavannes, profess. au Collège de France.	25	»
L. Vossion, consul général.	12	»
C. Bourdon, enseigne de vaisseau.	15	»
Proviseur du lycée de Tarbes. . . .	12	»
G. Bouillard, ingén. en chef du chemin de fer Pékin-Hankéou. .	20	»
Chambre de comm. de Marseille.	300	»
Cie des Chargeurs-Réunis.	300	»
Marchand, enseigne de vaisseau. .	12	»
G. de Kergaradec, à Angoulême . .	20	»
H. Le Soudier, à Paris.	36	»
Chambre de commerce de Lyon. . .	300	»
Jean Darcy, à Paris.	50	»
Société de construction des chemins de fer indo-chinois.	300	»
G. Lanier, à Vitry-sur-Seine. . . .	20	»
* Commandant Boucé, à Angers. .	12	»
Champ-Ricord, à Toulouse.	12	»
Lieut. Sougnac, de l'infant. colon.	12	»
Harmand, ministr. plénipot. . . .	50	»
* J. Touflet, professeur à Rouen. .	12	»
* Robert Lebaudy, à Paris.	1.000	»
Cie du canal de Suez.	24	»
Ed. de Billy, administ. des Chargeurs-Réunis.	25	»
Cercle militaire de Saïgon.	12	»
Le général Lasserre, à Hanoï. . . .	25	»
* Cercle de l'Union à Yen-bay. . .	27	»
* F. Couget, secrét. d'ambassade.	25	»
* Comte Lagarde, capit. de caval.	25	»
* Comte de Chaylard, min. plénip.	25	»
Barberot, capit. d'infanterie. . . .	12	»
* Lieut. Dubuisson, de l'infant. col.	12	»
Gallois-Montbrun, à Pondichéry . .	25	»
Bodereau, à Paris.	15	»
Séraphin Mattis, à Paris	12	»
Biblioth. des offic. du 4e tonkinois.	12	»
Chef d'Etat-major des tr. de l'Indo-Chine.	12	»
Réunion des offic. de Morondava. .	12	»
Capit. Deshayes, de l'inf. coloniale.	40	»
Capit. Le Duc, de l'infant. colon.	12	»
Capit. Querette, de l'infant. colon.	12	»
Souscriptions diverses.	170	50
Total.	4.099	50

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

LE COMITE

M. Jouannin, secrétaire général du Comité de l'Asie Française, après le congé de plusieurs mois qu'il a pris pour affaires de famille, ne pouvant plus continuer le concours si actif qu'il apportait à notre œuvre, a donné sa démission.

A cette occasion, le bureau lui a conféré le titre de secrétaire général honoraire.

Il a tenu à reconnaître ainsi les services dévoués que M. Jouannin a rendus, tant au moment de la fondation du Comité qu'au cours des cinq années de sa gestion.

LA DERNIÈRE SESSION
DU
CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDO-CHINE

Les rapports de l'Administration

Parmi les nombreux mémoires soumis par l'administration au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, il en est quelques-uns qui méritent une mention spéciale. On sait déjà combien sont précieux pour l'étude de l'Indo-Chine les rapports soumis à ce Conseil sur la situation politique et économique des divers pays qui forment l'union indo-chinoise. Ces documents contiennent une foule de renseignements et si les appréciations pèchent quelquefois par un excès d'optimisme, ce qui est le péché mignon et, certainement, jusqu'à un certain point, excusable de l'administration, ils fournissent des faits précis, sur lesquels on peut baser une opinion.

C'est ainsi que le rapport sur la situation de la Cochinchine ne nous cache pas que ce pays a été sérieusement éprouvé par de typhons et des inondations, suivies d'une sécheresse exceptionnelle, dont les conséquences, moins meurtrières pour les habitants, ont été matériellement beaucoup plus désastreuses pour leurs besoins. La population indigène, troublée par cette série de catastrophes, l'a été, en outre, par les péripéties de la guerre russo-japonaise et par les excitations d'une certaine presse étrangère, colportée clandestinement dans la colonie par les Chinois, marchands de paddy, en vue de provoquer une baisse des prix de cette denrée. Le rapport ajoute, cependant, que ces circonstances défavorables n'ont pas influé sensiblement sur la situation politique du pays, mais il avoue que celle-ci tend manifestement à se modifier, sous l'influence d'un fait plus grave, indice d'un mal sérieux et profond, à savoir: l'augmentation considérable de la criminalité. Nous avons déjà eu l'occasion de signaler, d'après des discours du lieutenant-gouverneur Rodier au Conseil colonial de Cochinchichine, ce mal nouveau du pays et nous avons souscrit

aux conclusions de ce fonctionnaire qui étaient la condamnation de l'organisation judiciaire actuelle. Le rapport au Conseil supérieur n'est pas aussi affirmatif que l'était le lieutenant-gouverneur. « Tout en reconnaissant, dit-il, que la politique d'assimilation n'a pas produit tous les résultats escomptés, il y a lieu, semble-t-il, de s'efforcer d'améliorer les errements actuels, avant de les condamner irrémédiablement et de réclamer le retour à l'état de choses existant pendant la première période de l'occupation du pays, notamment à la juridiction indigène », et il fait des réserves expresses au sujet de la théorie résumée naguère par M. Rodier.

Au point de vue de l'administration indigène, le rapport trouve que les fonctions de notables ne doivent pas continuer à être délaissées et que la situation actuelle ne saurait se prolonger, sans compromettre notre domination dans ce pays. Nous aurions aimé que le rapport fût aussi net en ce qui concerne les impôts; mais il déclare qu'on n'aperçoit pas bien le moyen de faire face aux charges toujours croissantes de la colonie en renonçant à ces recettes productives (produit des impôts sur le tabac, le sel) et sans modifier de fond en comble le régime financier de l'Indo-Chine. Le moment ne paraît pas propice pour envisager des mesures de ce genre, déclare-t-il; toutefois, il ajoute qu'il importe que le recouvrement de certaines contributions indigènes soit effectué avec tact et modération et que des instructions ont été données dans ce sens. Il faut souhaiter qu'elles soient écoutées, car cette question du recouvrement des impôts est l'une des plus graves de l'heure présente. Il y a là pour les indigènes une cause de désaffection évidente à notre égard. Au point de vue administratif, nous avons encore à citer ce qui a trait à l'enseignement. Les écoles sont de plus en plus fréquentées. Elles comptent actuellement environ 5.000 élèves. On y développe de plus en plus le côté pratique et les leçons de choses. La fréquentation des écoles professionnelles de Saïgon, Bienhoa et Thudaumot est très encouragée.

Le rapport sur le Tonkin vante la sécurité du pays et il signale qu'un mouvement de repopulation bien accentué s'est dessiné dans le Lucnam, où les biens et les personnes étaient naguère à la merci des bandes armées. Toutes les parties du territoire du protectorat dont la présence ou les incursions des bandes armées avait arrêté l'essor sont vouées, dans un avenir peu éloigné, à des destinées aussi favorables et de vastes contrées, primitivement riches et fertiles, pourront, dans la paix et le travail, retrouver l'abondance et la prospérité perdues. Si la pacification peut amener ce résultat, il est des travaux publics, qui contribueront, eux aussi, à ramener la prospérité en nombre de régions. Ces travaux publics, ce sont les irrigations. Nous avons dit, dans notre revue de l'Indo-Chine pour l'année 1905 (1), qu'on n'avait peut-être pas assez travaillé au développement de ces travaux, si nécessaires en Indo-Chine. Le rapport sur le Tonkin nous donne à ce sujet des renseignements réconfortants que nous reproduisons ici :

« Les travaux d'assèchement ou d'irrigation ayant pour but de livrer à la culture de nouvelles terres jusqu'alors infertiles, tantôt en raison de l'éloignement des cours d'eau, tantôt parce qu'elles étaient recouvertes, une partie de l'année, par les eaux stagnantes des marais, ont été poussés avec activité et ont donné dans plusieurs provinces d'heureux résultats.

« Dans la province de Ninh-binh, l'assèchement et l'irrigation de quatre cantons du huyên de Kim-son sont complètement achevés; ils permettront d'amener les eaux sur une surface de 6.000 hectares et de rendre cette superficie cultivable pour deux récoltes alors que jusqu'ici une seule pouvait y être effectuée en d'assez mauvaises conditions. Ils ont été complétés par la construction de deux écluses.

« Dans le Vinh-yên, trois coupures, pour lesquelles il avait été prévu un crédit de 11.100 piastres, sont achevées et permettent, en cas de crue excessive menaçant Hanoï, de faire servir la province de Vin-yên comme exutoire aux eaux du fleuve Rouge, sans cependant risquer la perte de la récolte du 10e mois, comme cela pouvait avoir lieu avec les coupures provisoires en terre.

« Des travaux importants sont prévus, pour la fin de l'année, dans la province de Puc-hyên, et ont pour objet l'irrigation et le colmatage de la partie basse de Yên-lang et Vinh-ninh ; une écluse sera, à cet effet, construite au village de Cô-diên et un canal sera creusé pour déverser au moyen d'une vanne, les eaux déchargées de leur élément fertilisant dans le Sông Calo et dans le Sông Câu dont le niveau des eaux est toujours plus bas que celui du fleuve Rouge.

« Dans Bac-giang, trois écluses ont été construites à Quang-bien, Van-son et Da-mai pour protéger contre les envahissements du fleuve une surface globale de 6.200 hectares de rizières.

« La construction d'une digue de 3.850 mètres dans la province de Bac-ninh, entre la route de Sept-Pagodes et le village de Phu-lao, met le casier de Bac-ninh à l'abri des inondations provenant du canal des Rapides ou du Sông Câu.

« Les travaux de colmatage de la cuvette de Son-vi, dans la province de Hung-hoa, sont aux trois quarts terminés. Ils comportent un pont-vannage à Kinh-khê, comprenant six aqueducs-vannes de 1 m. 30 d'ouverture et 1 m. 80 de hauteur et une écluse d'évacuation à Cao-xa, formée d'un barrage à six ouvertures voûtées de 1 m. 50 de large et 2 mètres de hauteur munies de portes fermant automatiquement.

« Dans Hung-yên, le curage des canaux a rendu à la culture de vastes régions laissées à l'abandon depuis notre arrivée en Indo-Chine.

« Une écluse à triple ouverture, établie à Nam-diên, province de Nam-dinh, doit assécher et irriguer les cantons de Thuy-nhai et Tra-lu et permet-

(1) Voir le numéro de janvier 1906.

tre la mise en culture de 5.000 màu de terrains.

« Dans la province de Phu-liên, d'importants travaux sont également sur le point d'être terminés; trois écluses ont été construites, l'une à 4 ouvertures, à Coc-liêu, dans le but de régulariser le niveau du bassin du Sông Da-Do, une autre à Phuong-Chu pour assécher la région basse qui avoisine la montagne des Eléphants; une troisième fait rapidement couler dans le Lach-Trai le trop plein des eaux de pluie des cantons de Tiên-ba-Phuc et de Hai-tong-Khê. Il faut également citer la construction d'une digue de protection des lais de mer et de quatre barrages dont deux sont situés sur la route de Do-son. Ces ouvrages, qui doivent être actuellement terminés, auront pour résultat de gagner à la culture 7.000 màu de terres, jusqu'alors complètement incultes. »

Malheureusement, il n'y a encore que des travaux partiels d'exécutés. Ce n'est pas assez. L'irrigation a un tel rôle à jouer en Indo-Chine qu'il faut de toute nécessité élaborer un plan d'ensemble des travaux à exécuter et c'est là l'œuvre la plus urgente à accomplir, maintenant qu'on a, en matière de chemins de fer fait un grand effort. Une note spéciale remise au Conseil supérieur traite d'ailleurs des projets pour travaux d'irrigation en Indo-Chine. Elle nous apprend que ce n'est qu'au budget de l'année 1904 que le gouverneur général fit inscrire un premier crédit d'études de la somme de 50.000 piastres qui a été renouvelé en 1905. L'irrigation produira vraisemblablement en Indo-Chine les mêmes résultats qu'à Java et portera les produits bruts des récoltes du dixième et du cinquième mois à 180 francs : elle aura donc pour effet d'augmenter de 60 francs par hectare le produit de la récolte de saison pluvieuse et d'obtenir pendant la saison sèche une récolte d'une valeur brute de 120 francs sur des terrains qui, actuellement, ne sont pas cultivés en cette saison. Ces résultats escomptés des irrigations, donneraient-ils même quelques déceptions, valent la peine qu'on dote notre colonie des irrigations nécessaires.

Il faut signaler encore pour le Tonkin ce passage intéressant, entre tant d'autres, que l'état sanitaire de la population a été très sensiblement meilleur en l'année 1904 que celui des années précédentes. Il n'y a eu aucune épidémie sérieuse. Les tournées de vaccination contribuent, d'ailleurs, beaucoup à améliorer cette situation sanitaire. La population, reconnaissant les bienfaits de cette pratique médicale, vient se faire inoculer en masse. 104.207 vaccinations ont été pratiquées dans les provinces au cours de l'année 1904. Depuis le mois de janvier 1905, il en a été effectué au total 210.000 environ et le rapport est du 1er septembre 1905.

La proportion des succès, plus élevée que par le passé, a atteint, à ce moment, une moyenne de 90 0/0. L'assistance aux indigènes est, d'ailleurs, l'un des services que l'administration a pris le plus à cœur. Le budget du Tonkin comporte des augmentations importantes depuis deux ans, en ce qui concerne l'assistance et aussi l'instruction publique.

Le rapport sur l'Annam, tout en constatant que l'état d'esprit général de la population est satisfaisant, reconnaît toutefois que certains agissements de l'ancien parti de la résistance étaient signalés dans les régions du Nord et du Centre. Il importe, dit-il, de les suivre de très près et de ne pas se désintéresser des manœuvres de ces mécontents, que rien n'a pu rallier et qui continuent dans l'ombre leurs intrigues contre le gouvernement francais. On pourra d'autant plus facilement en avoir raison que la population en général a conscience du bien-être et de la sécurité qui lui sont assurés grâce à notre protection. Au mois de mai 1905, à la suite d'hostilités bien marquées et de l'insoumission manifestée par les chefs de deux villages moïs, dans la circonscription M'Drac, une petite troupe de gardes indigènes fut chargée d'une reconnaissance dans la région, avec mission de réprimer les déprédations commises. Cette opération fut suivie de la soumission d'un assez grand nombre de chefs et il n'en restait que deux au moment du dépôt du rapport, qui ne s'étaient pas présentés. Comme en Cochinchine, l'année 1904-1905 n'a pas été heureuse en Annam au point de vue agricole. La deuxième récolte de 1904, qu'on croyait être satisfaisante, a été détruite en partie, dans certaines provinces, par le typhon du 11 septembre 1904. Cependant, la rapidité avec laquelle les contrées sinistrées se sont relevées de cette première catastrophe a témoigné de la vitalité du pays. La sécheresse est venue après les typhons dans les premiers mois de 1905 et l'agriculture a, de ce fait, traversé une véritable crise, qui eut sa répercussion sur l'état économique général du pays. Somme toute, cependant, les résultats financiers de l'exercice 1904 ont été satisfaisants. Cet exercice s'est réglé par un excédent réel de 164.509 piastres. La modération des dépenses doit être attribuée à quelques travaux inachevés et aux bénéfices réalisés sur le change de la piastre. La plus-value de recettes provient sans conteste, dit le rapport, d'une meilleure assiette des divers impôts, augmentant le budget local. Grâce à une étude plus approfondie de la matière imposable, à un contrôle plus efficace et à des moyens d'action plus puissants, les deux impôts directs les plus intéressants doivent continuer à donner, d'année en année, des ressources très importantes. Ces deux impôts sont : l'impôt foncier et l'impôt personnel, dont les évaluations pour l'année 1905 s'élevaient à 2.322 piastres. Plus de 50 0/0 des ressources provinciales de l'Annam sont affectés aux travaux publics qui reçoivent ainsi une vigoureuse impulsion, sans que le budget local s'en ressente.

Si des rapports pour chacune des provinces de l'Union, le Cambodge excepté, nous passons à ceux qui nous retracent le fonctionnement des grands services du gouvernement général de l'Indo-Chine, nous trouvons, pour la Direction de l'agriculture, des forêts et du commerce d'inté-

ressants renseignements sur, notamment, le service séricicole. Le programme de propagande séricicole, élaboré par cette direction et esquissé en 1904, est en bonne voie d'exécution. Un arrêté du 31 décembre 1904 du résident supérieur au Tonkin a dégrevé de tout impôt, pendant une durée de cinq années, les terrains plantés en mûriers. L'effet moral de cette mesure a été excellent. Il a créé dans la population annamite un mouvement en faveur de la sériciculture.

L'Annam n'est pas resté en retard sur le Tonkin et une ordonnance royale, en date du 18 janvier 1905, est venue dégrever de tout impôt : 1° pour six années, les terres nouvellement défrichées et cultivées en mûriers, situées dans les parties élevées et irrigables; 2° pour trois années, les nouvelles cultures de mûriers situés dans les terres d'alluvions. Les magnaneries modèles installées par les soins de la Direction de l'agriculture ont donné des résultats appréciables. La propagande par l'exemple a frappé efficacement les producteurs indigènes et il est vraisemblable qu'avec les efforts persévérants de l'administration, on arrivera à créer en Indo-Chine une production séricicole assez importante.

Dans le rapport sur le fonctionnement des travaux publics et la situation des travaux, il y aurait beaucoup à glaner et, si nous avions la place, c'est une étude à laquelle nous aimerions nous arrêter. Nous signalerons cependant rapidement les travaux prévus pour le dragage du port de Tourane, la construction d'un appontement à l'îlot de l'Observatoire, des dragages dans les chenaux d'accès au port de Haïphong et de Hongay, les améliorations diverses au port de Haïphong. Nous verrons peut-être, dans une étude prochaine, les passages de ce rapport qui concernent les chemins de fer exploités, en construction, ou en cours d'étude. Nous signalerons tout de suite une rubrique nouvelle à ce rapport, rubrique qui concerne les travaux à exécuter, en vertu de la convention franco-siamoise du 14 décembre 1904. Il y a un très grand intérêt à ne pas laisser tomber en ce pays siamois les avantages que nous reconnaît la convention de la fin de l'année 1904 ; jusqu'ici, il n'y a pas eu encore un grand effort de fait ; mais le rapport nous apprend toutefois qu'on n'a pas perdu de vue un certain nombre de travaux.

Nous continuerons dans un prochain numéro l'étude de quelques-uns des autres documents soumis au Conseil supérieur.

E. PAYEN.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

Les Origines du Protectorat Français AU CAMBODGE

Personne n'a encore entrepris d'écrire d'une manière scientifique l'histoire de la constitution de l'empire français d'Indo-Chine. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter les ouvrages généraux qui traitent, ou, pour parler plus exactement, qui effleurent cet intéressant sujet ; assez développés et assez précis lorsqu'ils racontent la conquête de la Cochinchine ou celle du Tonkin, ces ouvrages deviennent d'une brièveté et d'une imprécision tout à fait regrettables dès qu'ils abordent d'autres parties de leur sujet. C'est à propos du Cambodge que leur laconisme est particulièrement remarquable ; quelques lignes, parfois assez peu claires, suffisent, en effet, à leurs auteurs pour constater que le commandant Doudart de Lagrée, envoyé dans ce pays par l'amiral de La Grandière, pour y amener le roi Norodom à substituer notre protectorat à ceux de l'Annam et du Siam, sut se montrer habile diplomate et parvint à déterminer le souverain du Cambodge à accepter le protectorat français. Tel a bien été le résultat des efforts du commandant de Lagrée, mais sa tâche a été parfois très difficile et sa situation très délicate. C'est ce qui se dégagera, nous l'espérons, d'une étude dans laquelle nous voudrions retracer avec quelque détail l'histoire des origines du protectorat français au Cambodge (1).

I

L'année 1855 est celle où, pour la première fois, le gouvernement de Napoléon III tenta d'entrer en relations avec le Cambodge. A cette époque, M. de Montigny, au cours de sa mission dans l'Indo-Chine orientale, fut chargé de faire au souverain de ce royaume, Ang Duong, des ouvertures au sujet des relations politiques et commerciales, et de l'amener, conformément au désir qu'il avait manifesté lui-même en 1849, à conclure un traité de commerce avec la France. Malheureusement, M. de Montigny avait débuté par s'arrêter à Bangkok ; les Siamois, qui travaillaient depuis longtemps déjà, par tous les moyens possibles, à préparer l'asservissement complet du Cambodge — dont les Annamites leur disputaient la domination — s'efforcèrent avec succès d'empê

(1) DOCUMENTS CONSULTÉS : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*... Extraits de ses manuscrits mis en ordre par M. A.-B. DE VILLEMEREUIL... et publiés... sous les auspices de la Société d'ethnographie. Paris, Jules Tremblay, 1883, in-4° de CXIV-684 p., carte et planches. — JULIEN (Félix) : *Lettres d'un précurseur*. Doudart de Lagrée au Cambodge et en Indo-Chine. Paris, Challamel aîné, 186, in-12 de 223 p. carte et grav. — VIAL (Paulin) : *Les premières années de la Cochinchine, colonie française*. Paris, Challamel aîné, 1874, 2 vol. in-12 de XXXII-380 et 294 p. Le seul travail de seconde main qui ait été jusqu'à présent, à notre connaissance, écrit sur la question est l'*Histoire de l'établissement du protectorat français au Cambodge* de MM. EMILE REMY et HENRI ARNAUD. Grenoble, 1897, in-8° de 76 p.

cher le diplomate français de remplir ses instructions. En vain, M. de Montigny se rendit-il jusqu'à Kompot, dans le dessein d'entrer en relations directes avec Ang Duong; celui-ci, pour ne pas irriter les Siamois et les Annamites, ses protecteurs, n'osa pas accueillir les avances du gouvernement français, et se contenta d'en faire saluer le représentant à Kompot par un certain nombre de ses mandarins (1). Aussi n'est-ce vraiment qu'après l'occupation définitive de Saïgon par les troupes françaises que des relations directes s'établirent entre la France et le Cambodge.

Grâce à l'appui des Siamois, dans la capitale desquels il avait été élevé sous les yeux du roi Mongkut, Prea Maha Obbarat, le futur Norodom (2), avait succédé à son père Ang Duong en l'année 1860; mais, par suite de la révolte de ses deux frères cadets, il avait bientôt dû regagner le Siam pour y chercher un asile, et force lui avait été, à la fin de 1861, pour obtenir du roi Mongkut un appui efficace, d'accepter des conditions léonines et de consentir à un prochain démembrement de son royaume. Ainsi se poursuivait l'absorption du Cambodge, commencée depuis longtemps déjà, lorsque, à l'instigation de l'évêque français de Dansara, Mgr Miche, Norodom résolut de chercher appui auprès de la France, dont, alors qu'il n'était encore que prince héritier, il avait déjà pu apprécier pendant plusieurs mois la tutélaire hospitalité (3). A ce moment-là même, précisément, la signature du traité de Saïgon (5 juin 1862) par lequel le roi de l'Annam, Tu-Duc, cédait en toute souveraineté à la France, avec Poulo-Condor, les trois provinces de Saïgon, de Bien-hoa et de Mytho, venait modifier la situation du Cambodge. Etroitement enserré jusqu'alors entre les deux royaumes de Siam et de Cochinchine, auxquels il payait tribut depuis l'année 1847, le royaume Khmer se trouvait avoir désormais un nouveau voisin, et un voisin qui estimait s'être, par la conquête de la basse Cochinchine orientale, substitué aux droits de suzeraineté que l'Annam pouvait posséder sur lui. Telle est la raison pour laquelle, quelques mois après la signature de la paix et avant même que le traité de Saïgon eût été ratifié, le gouverneur de la Cochinchine française, le contre-amiral Bonard, remonta le Mékong jusqu'en plein cœur du Cambodge.

Bien qu'elle eût été précédée, au mois de septembre 1861, par l'apparition, dans les eaux cambodgiennes du Mékong, de la canonnière 22, qui, sous les ordres du lieutenant de vaisseau Salmon, avait remonté le fleuve jusqu'à Kompong-luong (1), la visite que rendit, en septembre 1862, le gouverneur de la Cochinchine française, le contre-amiral Bonard, au roi Norodom n'en marque pas moins le véritable début des relations diplomatiques qui devaient aboutir à la reconnaissance du protectorat français sur le Cambodge. En effet, au cours de ce voyage, qui le mena jusqu'au grand lac Tonlé-Sap et aux ruines d'Angkor, l'amiral Bonard se rendit un compte exact de la situation politique du pays et comprit quel rôle prépondérant la France pouvait et devait jouer auprès de Norodom. Toutefois, il n'eut pas le temps d'agir efficacement lui-même, et c'est sous le gouvernement de son successeur, le contre-amiral de La Grandière, que Siamois et Annamites furent définitivement éliminés du Cambodge.

II

Dans ses instructions au nouveau gouverneur de la Cochinchine, le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la Marine, appelait d'une manière spéciale son attention sur le Cambodge, et lui recommandait d'en « sonder le roi, d'envoyer auprès de lui des officiers qui pourraient parcourir le pays, en connaître les ressources, y montrer le pavillon, etc. » (2). Pour se conformer à ces indications, le contre-amiral de La Grandière tira immédiatement prétexte d'une maladie de Norodom et d'une légère épidémie qui s'était déclarée à Phnéa-lu, et il envoya à Oudong, qui était alors la capitale du royaume Khmer, un chirurgien de la marine connaissant la langue cambodgienne. Mais ce n'était là qu'un début; quelque considérable, en effet, que pût être le rôle du Dr Hennecart (ainsi s'appelait ce chirurgien de la marine), il était absolument nécessaire qu'un agent du gouvernement, entièrement libre de ses mouvements, vînt s'établir à Oudong auprès de lui et pût, tandis que le médecin, donnant ses soins aux malades, s'introduirait auprès du roi, de sa famille et des mandarins, remplir la partie la plus importante des instructions ministérielles.

Voilà pourquoi, quelques semaines à peine après son arrivée à Saïgon, le lieutenant de vaisseau Ernest Doudart de Lagrée, déjà chargé du commandement du bateau le *Gia-dinh*, fut envoyé à l'extrême limite des possessions françaises, « avec ordre, a-t-il écrit lui-même à sa famille (3), d'en-

(1) C'est ce que rapporte le *Robal khsat* ou chronique royale de 1818 à 1862, à la date de 1855, de la manière suivante : « Dans la même année, une lettre des deux rois de Siam prévint le roi que S. M. Napoléon, empereur des Français, avait envoyé un ambassadeur... pour faire un traité de paix avec Siam. Les deux princes *prea Cham Clau* et *prea Pin Clau* avaient consenti à faire et sceller ce traité dont ils avaient remis une copie à deux mandarins siamois, qui, par terre [?], accompagnèrent M. de Montigny jusqu'à Kompot, où s'arrêta ce dernier, tandis que les messagers siamois vinrent à Oudong. Le roi, informé de ces détails, envoya saluer M. de Montigny à Kompot par une foule de mandarins... Après cette visite, M. de Montigny retourna dans son pays; de leur côté, les mandarins revinrent à Oudong, et le roi renvoya à Bangkok les messagers siamois. » (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 357-358.)

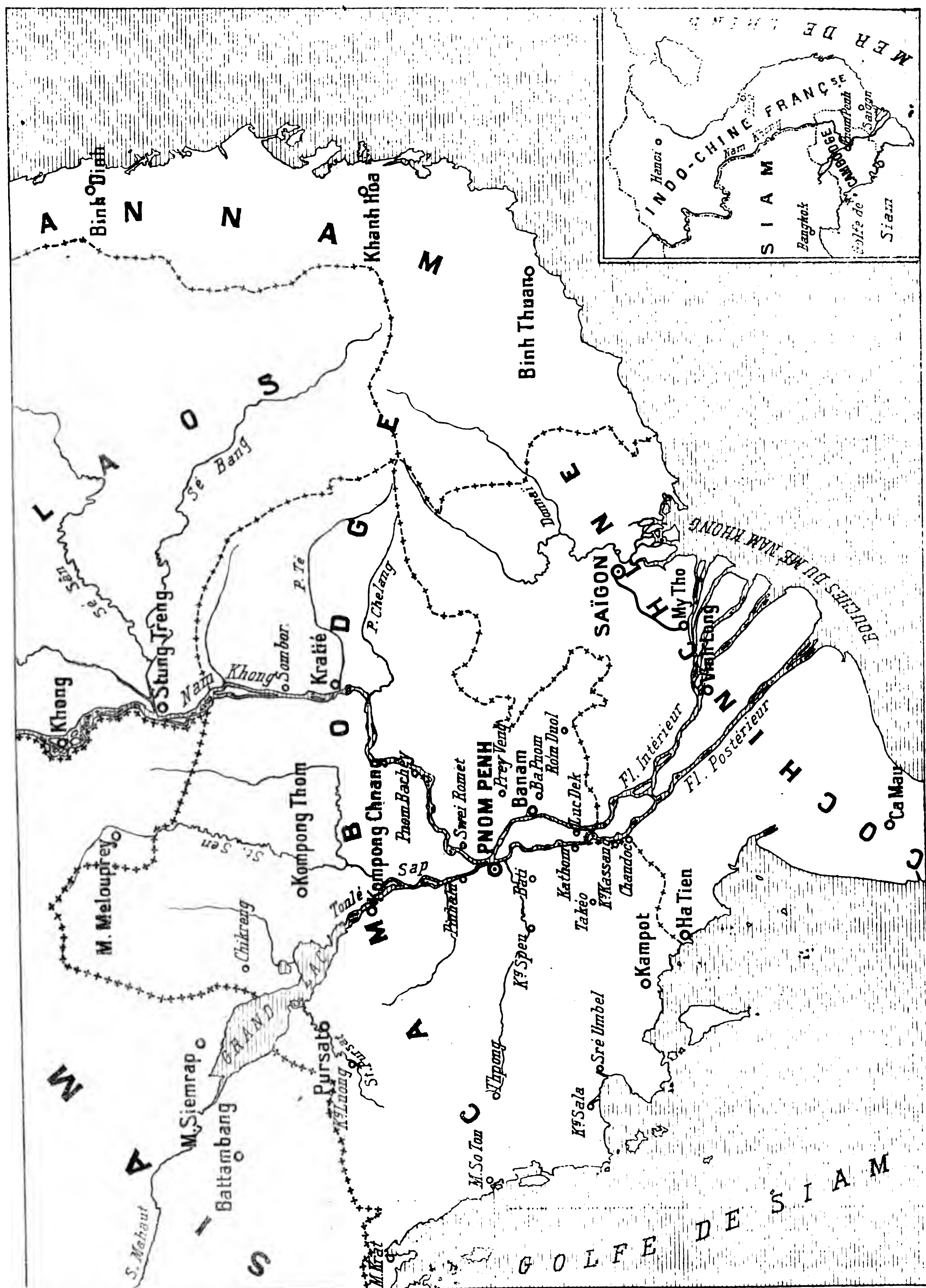
(2) Bien que ce soit seulement le jour de son couronnement que Prea Maha Obbarat ait pris le nom de Norodom, pour la clarté du récit nous l'appellerons toujours de ce nom, sous lequel il est connu de tous.

(3) REMY et ARNAUD : *Histoire de l'établissement du protectorat français au Cambodge*, p. 13.

(1) DE VILLEMEREUIL : *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée* (ouv. cité, p. XLV).

(2) Lettre du vice-amiral de la Grandière à M. de Villemereuil, 22 janvier 1876 (ouv. cité, p. 453).

(3) Lettre du 22 mai 1863 (ouv. cité, p. 393).


ANNAM
LAOS
CAMBODGE
COCHINCHINE
SIAM
GOLFE DE SIAM
Binh Dinh
Khanh Hoa
Binh Thuan
Sé Bang
Sé San
Stung Treng
Khong
Nam Khong
Sambor
Kratié
P. Té
P. Chelang
Donnai
SAÏGON
My Tho
Vinh Long
BOUCHES DU ME NAM KHONG
Fl. Intérieur
Fl. Postérieur
Ca Mau
Ha Tien
Kampot
Chaudoc
Takéo
Luc Dek
Banam
Prey Veng
PNOM PENH
Swei Romet
Kompong Chnang
Kompong Thom
St. Sen
M. Meloupré
Tonlé Sap
Chikreng
M. Siemrap
Battambang
Pursat
S. Mahaut
M. Krat
M. So Tan
Bati
Sré Umbel
MER DE CHINE
INDO-CHINE FRANÇAISE
Hanoi
Nam Khong
CAMBODGE
Pnom Penh
Saïgon
SIAM
Bangkok
Golfe de Siam

trer en relation avec le royaume du Cambodge, bien déchu de son ancienne splendeur, mais où la haine des Cochinchinois est invétérée, et qui peut nous être utile. »

Beaucoup plus complexe et délicate était en réalité la tâche du commandant du *Gia-dinh*, et c'est ce qui ressort parfaitement d'une lettre dans laquelle, bien postérieurement, l'amiral de La Grandière a résumé les instructions, forcément assez vagues, qu'il avait données aux deux officiers envoyés par lui au Cambodge. « Le chirurgien de deuxième classe Hennecart... fut, a-t il écrit, le premier envoyé à Oudong pour donner des soins au roi, à sa famille, aux missionnaires, prendre des renseignements sur le pays et faire le service médical des deux canonnières que je devais armer sous le commandement de Lagrée. Celui-ci avait pour mission de se mettre en rapport avec le roi, les mandarins, de visiter le pays, remonter le fleuve jusqu'aux rapides, recueillir les dires des missionnaires sur le pays, etc. (1) » C'était là un large programme d'enquête scientifique et économique, en même temps que d'intervention discrète auprès du souverain du Cambodge et de surveillance attentive des agissements des Annamites et des Siamois; dès son entrée dans le pays, à la fin du mois de mai 1863, Doudart de Lagrée s'efforça d'en remplir scrupuleusement toutes les parties.

III

Rien ne lui était plus facile que de montrer les couleurs françaises aux riverains du fleuve ; aussi est-ce par là que débuta le commandant du *Gia-dinh*. Aussitôt après être entré en contact avec la mission catholique française de Phnéa-lu (ou Pinhalu), dont les prêtres, admirablement au courant de la situation politique du pays, lui fournirent de très précieux renseignements, et après avoir, en grand apparat, monté sur un bel éléphant et précédé de douze matelots français à cheval et armés jusqu'aux dents, rendu une première visite à Norodom, Doudart de Lagrée s'empressa de remonter le Mékong. « Je viens d'aller bien haut dans le fleuve, écrivait-il à sa belle-sœur dès le 16 juin 1863 (2), et j'ai vu toutes les bêtes sauvages de la création ; j'irai encore plus loin... » Il tint parole, comme en fournit la preuve la lettre qu'il adressa un mois plus tard (11 juillet) à la même correspondante : « J'arrive du grand voyage que je vous annonçais, je crois, dans ma dernière lettre. Je suis allé aussi loin que j'ai pu ; mais malheureusement j'ai été arrêté par un obstacle infranchissable, un immense barrage de roches, avec des courants de foudre qu'il est impossible de braver (3). Il y en avait devant moi une étendue de dix lieues au moins, et on ne peut passer qu'en barque, en rasant la terre. Quel dommage que la navigation soit ainsi entravée sur un si beau fleuve !... Au point où j'en étais, il avait près de 3 kilomètres de large ! (1) »

Non content de reconnaître le Mékong lui-même, Doudart de Lagrée s'efforçait d'entrer en rapport avec les habitants de ses rives ; il visitait les villages situés sur les bords du fleuve, et pouvait constater, par l'accueil qu'il y trouvait, combien doux et hospitaliers sont les Cambodgiens; il recevait même la visite de représentants des « peuplades sauvages » jusqu'aux confins du territoire desquelles il s'était avancé et, nouant avec eux de cordiales relations, en obtenait d'intéressants renseignements sur les richesses naturelles de leur pays et leur promettait de revenir les voir. Ainsi le commandant de Lagrée remplissait avec succès une partie de la tâche qui lui avait été assignée, contrôlant de son mieux, au cours de ses expéditions sur le fleuve, les indications que lui avaient données les missionnaires, et se rendant un compte aussi exact que possible, et des richesses naturelles du Cambodge, et de l'immense intérêt que présentait pour la France la possession plus ou moins immédiate de ce pays.

Aussi avait-il grand soin de ne pas négliger la partie la plus importante de sa mission. Pendant ses séjours à Kompong-luong où, dès le mois de juin 1863, il avait établi sa résidence, — à égale distance de la capitale du royaume et de la mission catholique que dirigeait Mgr Miche, sur l'emplacement d'un ancien lieu d'asile des bonzes — il travaillait à servir efficacement la France auprès de Norodom. La chose ne laissait pas que d'être très difficile ; rien de plus délicat, en effet, que la situation dans laquelle se trouvait le commandant du *Gia-dinh* entre les missionnaires ayant à leur tête « un évêque extrêmement ardent, que l'envie de politiquer travaille (2), » et les Siamois, qui tenaient véritablement à leur merci le roi Norodom et entendaient gouverner le Cambodge sous son nom. Sans doute, le souverain avait fait, lorsqu'il le vit pour la première fois, un excellent accueil à Doudart de Lagrée, et l'échange de visites qui avait suivi avait revêtu le caractère le plus cordial ; mais pouvait-on oublier que Norodom n'était qu'un jouet entre les mains du grand mandarin Phnéa-Rat, le délégué des Siamois à Oudong? Aussi, en présence des manœuvres par lesquelles ce dernier, afin de maintenir son influence sans se compromettre vis-à-vis de la France, essayait d'opposer l'un à l'autre l'évêque de Dansara et Doudart de Lagrée, un rapprochement ne tarda pas à s'opérer entre le Français convaincu, l' « homme d'une grande intelligence et d'une rare énergie » (3) qu'était Mgr Miche, et le représentant de la France au Cambodge, pour qui le missionnaire fut dès lors

(1) Lettre citée (*ibid.*, p. 453).
(2) Ouv. cité, p. 393.
(3) Ce sont les rapides de Sambok-Sombor.

(1) Ouv. cité, p. 394.
(2) Ouv. cité, p. 395.
(3) Expressions de Doudart de Lagrée, dans une lettre du 13 novembre 1863 (ouv. cité, p. 406).

un auxiliaire réservé en même temps qu'un ami tout dévoué.

IV

Telle était déjà la situation au moment où le contre-amiral de La Grandière, parti de Saïgon à la fin du mois de juillet 1863, se rendit au Cambodge et remonta le Mékong jusqu'à Oudong. Averti par Doudart de Lagrée que Norodom avait, au cours d'une promenade faite par lui de Kompong-luong à Phnéa-lu, à bord du *Gia-dinh*, manifesté le désir de se rendre à Saïgon, et que, si le gouverneur intérimaire de la Cochinchine venait auprès de lui, le roi demanderait vraisemblablement à l'aller voir à son tour à Saïgon, — renseigné en même temps, dès le premier jour, par son subordonné sur le caractère du souverain Khmer, sur ses dispositions favorables à l'égard de la France, sur l'intention où il était de lui donner, à Pnom-penh, « une concession à la Pointe de la Douane qui, située en face de la ville, commande les Quatre-Bras (1) », enfin sur la nécessité de ne « pas lui laisser subir d'autres influences » (2), l'amiral avait compris l'opportunité de sa présence au Cambodge et n'avait pas hésité à entreprendre le voyage. Il comptait bien, d'ailleurs, amener, par le seul fait de sa venue, Norodom à s'engager d'une manière indissoluble envers la France et faire ainsi cesser la situation que les mandarins annamites avaient coutume de définir en comparant le Cambodge à « un enfant rebelle et ingrat, ne sachant point reconnaître la sollicitude de ses parents, de l'Annam, qui était comme son père, de Siam, qui était comme sa mère » (3).

Le voyage du gouverneur de la Cochinchine à Oudong ne fut pas infructueux en effet. Dès le 9 août, date de son arrivée, le contre-amiral de La Grandière eut avec le souverain du Cambodge des entretiens absolument secrets, auxquels assista seul, en qualité d'interprète, l'évêque français de Dansara, Mgr Miche. Sans force ni volonté, incapable de résister à une pression un peu énergique, et d'ailleurs « disposé à tout accorder (4) » à la France, dont il comprenait la puissance supérieure à celle du Siam, Norodom ne tarda pas à se laisser persuader par ses deux interlocuteurs Le 11 août 1863, dans son palais d'Oudong, il signait donc un traité par lequel, « considérant que l'intérêt des deux Etats, devenus aujourd'hui limitrophes, exige que le gouvernement du Cambodge s'entende parfaitement et agisse toujours d'accord avec le gouvernement français (1) », il se plaçait sous la protection de la France (art. 1), accordait l'admission en franchise de tous droits, dans tous les ports de son royaume, aux marchandises, — l'opium excepté, — importées ou exportées par navires français dans le Cambodge, lorsque leurs navires seraient munis d'un permis du gouvernement de Saïgon (art. 10), s'engageait à faciliter l'accomplissement de leur tâche aux savants français qui voyageaient dans le pays (art. 12) et donnait aux « missionnaires catholiques... le droit de prêcher et d'enseigner » (art. 15). Par contre, le gouvernement français, « reconnaissant la souveraineté du roi du Cambodge..., s'engageait à maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, à le protéger contre toute attaque extérieure, à l'aider dans la perception des droits de commerce, et à lui donner toute facilité pour établir une communication entre le Cambodge et la mer » (art. 16). De son côté, le roi du Cambodge, « en reconnaissance de la protection que lui accordait S. M. l'Empereur ces Français..., concédait à la France le droit de dhoisir, abattre, débiter, exploiter dans les forêts de son royaume les bois propres aux constructions des vaisseaux de la marine impériale » (art. 18) et, pour faciliter l'exécution des obligations françaises du protectorat, donnait un terrain à l'endroit nommé Chreuy-Chang-va ou les Quatre-Bras pour y construire un dépôt de charbon et des magasins d'approvisionnements pour les navires français » (art. 17).

A peine ce traité signé, l'amiral de La Grandière reprit le chemin de Saïgon, et il le fit — chose curieuse! — sans même avoir parlé à Doudart de Lagrée de l'accord qu'il venait de passer avec Norodom. Il connaissait cependant et il appréciait hautement (il s'est plu à les proclamer lui-même) le grand jugement, l'intelligence, la prudence du commandant du *Gia-dinh* (2) ; n'eût-ce pas été lui faciliter l'accomplissement d'une tâche très délicate que de le mettre au courant de l'accord du 11 août? Quoi qu'il en soit, le fait est certain : le résident français au Cambodge a ignoré, du moins dans les premiers jours qui suivirent le départ de l'amiral, jusqu'à l'existence du traité qui venait d'être conclu, et le mandarin siamois Phnéa-Rat en a au contraire immédiatement connu la teneur même.

V

La lecture des fragments publiés des premiers rapports adressés par Doudart de Lagrée au capitaine de vaisseau d'Ariès, le commandant supé-

(1) Rapport du 22 juin 1863 (*ibid.*, p. LI). — C'était là une situation très importante; « sur ce point le Mékong, qui descend du Laos, se divise, a écrit M. Vial, en trois bras principaux : le premier se déverse dans le grand lac de Bien-hô et a près de 1.000 mètres de large; le second est le Thiên-giang ou fleuve supérieur, qui coule vers l'Est, passe à Vinh-long, à Mitho..., il a plus de 600 mètres de largeur moyenne; et le troisième est le Nân-giang ou fleuve inférieur, qui s'éloigne graduellement du précédent, arrose Chaudoc..., et se jette dans la mer par le Bassac. » (*Les premières années de la Cochinchine, colonie française*, t. I, p. 228-229.)

(2) Rapport du 18 juin 1863 (*ibid.*, p. L).

(3) P. VIAL : *Les premières années de la Cochinchine, colonie française*, I, p. 227.

(4) Expressions empruntées au rapport de Doudart de Lagrée, 18 juin 1863 (*Biographie*.., p. L).

(1) On trouvera le texte intégral du traité du 11 août 1863, aux p. 89-94 des *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*.

(2) Lettre du 22 janvier 1876 ; après y avoir proclamé les qualités de son subordonné, le vice-amiral de La Grandière y déclare formellement n'avoir pas cru, cependant, devoir lui donner connaissance du traité secret passé avec Norodom (*ibid.*, p. 453).

rieur de Mytho, — à la division navale duquel était rattaché le *Gia-dinh* — fait très bien comprendre comment les Siamois purent, une fois l'amiral de La Grandière parti, arracher à Norodom son secret. « Le roi, soumis au moindre caprice du Siam, qui seul le soutient, n'a plus, y écrit de Lagrée (1), ni force, ni volonté... L'influence du Siam est extrême. A mon arrivée au palais, un premier fait m'a surpris : la personne chargée de m'introduire m'a demandé si je verrais le mandarin siamois avant ou après le roi ? J'ai répondu que j'allais voir le roi. Pendant l'audience, celui-ci m'a demandé avec une sorte d'inquiétude si je n'irais pas voir ce même personnage ; j'ai répondu que je ne désirais voir que le roi du Cambodge, et que, ne rendant de visite à aucun de ses ministres, je m'abstiendrais vis-à-vis de toute autre personne... Le roi m'a fait rencontrer le mandarin siamois dans une cérémonie à laquelle il a fallu que j'assiste ; j'ai apporté dans l'entrevue toute la froideur possible et le mandarin en a manifesté un certain dépit en irritant et en blessant S. M. à diverses reprises. Cependant, à mon départ, il m'a fait demander par le roi lui-même la permission d'accompagner celui-ci à bord du *Gia-dinh*... J'ai trouvé, à bord, un changement complet dans la manière d'être de ce... personnage. J'avais du reste pris mes précautions pour qu'il ne pût pas affecter vis-à-vis du roi les attitudes d'égalité qu'il prend ordinairement. Il s'y est prêté de bonne grâce, s'est départi de ses habitudes d'arrogance, n'a parlé que de l'amitié du Siam pour les Français, du respect de son gouvernement pour la famille royale du Cambodge, du vif désir qu'il avait de voir l'amiral. »

Peu importait à Phnéa-Rat de feindre; il savait avoir le moyen de ramener Norodom à une obéissance servile envers le Siam. Ne détenait-on pas à Bangkok les insignes royaux du Cambodge ? cette couronne, en particulier, que le faible roi Khmer, voulait obstinément poser sur sa tête, estimant — avec ce scrupule de la forme et de l'étiquette qui a été si souvent signalé chez les habitants de l'Extrême-Orient — ne pas être, jusqu'à ce moment, investi de la plénitude de son autorité souveraine ? C'est par là que le mandarin siamois tenait Norodom, à qui il était fermement décidé à ne rendre la couronne de ses ancêtres que le jour où il lui aurait arraché quelques nouvelles provinces du Cambodge et un témoignage public de vassalité. C'est en lui faisant craindre une remise indéfinie de la cérémonie du couronnement qu'il parvint, d'abord à empêcher Norodom de se rendre à Saïgon, puis à lui arracher l'aveu de la signature du traité du 11 août. Alors, sentant son influence personnelle et celle de son pays, directement menacées, Phnéa-Rat entreprit de mettre tout en œuvre pour précipiter l'exécution des desseins d'asservissement du Camboge poursuivis depuis si longtemps par le Siam.

(1) Ouv. cité, p. XLIX-LI.

VI

Tandis que les Siamois, profitant de ce que le traité d'Oudong devait être ratifié par l'empereur Napoléon III (1), agissaient à Paris avec la connivence et l'appui de la diplomatie anglaise, et travaillaient à le faire rejeter par la cour des Tuileries, — le roi Khmer, vassal du Siam, ne pouvant pas, disaient-ils, traiter directement avec la France (2), — Doudart de Lagrée, « provisoirement chargé de tous nos intérêts dans le Cambodge, intérêts politiques, commerciaux et militaires (3) », travaillait avec toutes ses forces à y développer l'influence française. Comme Phnéa-Rat, il n'avait pas tardé à apprendre, au moins d'une manière sommaire, quel avait été le résultat du voyage de l'amiral de La Grandière, et il en avait immédiatement déduit sa ligne de conduite. « L'amiral est venu le mois dernier, écrivait-il à sa belle-sœur le 14 septembre 1863 (4) pour offrir le protectorat de la France au roi du Cambodge, qui a accepté. On a envoyé à Paris le projet de traité et nous attendons. Le royaume de Siam, notre voisin, dont le Cambodge était tributaire, va inévitablement se fâcher ; aussi, pour le moment, je suis en surveillance. S'il n'y a pas de tapage, je quitterai ma station actuelle,... et recommencerai mes pérégrinations. »

Mais il ne suffisait pas à Doudart de Lagrée de demeurer à Kompong-luong et d'y recevoir « quelques missionnaires de temps en temps » ; le commandant du *Gia-dinh* tenait aussi à se rendre compte par lui-même de ce que les Siamois pouvaient tramer contre la France, et franchissant la courte distance qui séparait le Mékong de la capitale, pénétrait dans le palais de Norodom. « De temps en temps, raconte-t-il avec humour (5), je vais voir ce pauvre roitelet du Cambodge. J'y vais quelquefois simplement seul avec mon interprète ; mais il faut parfois aussi faire les choses grandement. Comme vous ririez de me voir grimpé sur un magnifique éléphant, calme et grave dans ma grande barbe, suivi d'une foule d'éléphants et de chevaux portant ma suite ! Et si vous voyiez cette suite, composée de matelots gais et rieurs qui ne rêvent, quand je ne les regarde pas, qu'à faire des niches aux bêtes et aux hommes ! Ce sont les grands jours : la garde est sous les armes pour me recevoir ; tous les mandarins sont présents et accroupis devant le maître ; les almées exécutent des danses nationales... » Et

(1) Article 19. « La présente convention ne sera valable et ne pourra être en vigueur qu'après avoir été ratifiée par S. M. l'empereur des Français. »

(2) Ils le soutenaient également à Bangkok, comme en témoignent les rapports de Doudart de Lagrée. « Le gouvernement de Siam a prétendu, lisons-nous dans son rapport du 16 octobre (ouv. cité, p. 102) que le roi de Cambodge n'était qu'un vice-roi, vassal de Siam, qu'il n'avait aucunement le droit de traiter par lui-même, qu'à Bangkok seulement devaient se régler ses intérêts. »

(3) Lettre particulière du 13 novembre 1863 (ouv. cité, p. 406).

(4) *Ibid.*, p. 396.

(5) Lettre du 13 novembre 1863 (ouv. cité, p. 406).

cependant, en dépit de cet apparat, Doudart de Lagrée, — sa correspondance en fait foi, — démêlait avec beaucoup de pénétration les menées de Phnéa-Rat et s'efforçait de les déjouer !

Le mandarin siamois ne perdait pas son temps, en effet. Tantôt il reprochait au roi du Cambodge d'avoir commis une lourde faute en signant le traité du 11 août, par lequel il avait aliéné toute sa liberté ; tantôt il le taxait d'ingratitude à l'égard du souverain de Siam, son bienfaiteur ; tantôt encore il affirmait que le traité ne serait pas ratifié par l'empereur Napoléon III et, de l'envoi d'une ambassade annamite à Paris, tirait la conclusion qu'au moins une partie des provinces cochinchinoises données à la France par le traité de Saïgon seraient rétrocédées à l'Annam. De nombreux cadeaux habilement distribués au moment opportun, et même l'annonce d'un départ imminent, qui entraînerait une rupture avec le Siam et rendrait par conséquent impossible le couronnement de Norodom, augmentaient encore les tergiversations du malheureux prince qui, pour rentrer en possession de la couronne de ses prédécesseurs, était disposé à accepter toutes les humiliations. « J'ai frôlé dernièrement une assez forte aventure, écrivait Doudart de Lagrée le 12 novembre 1863 (1) ; le roi de Cambodge n'est pas couronné, et Siam, qui détient sa couronne en vertu de droits équivoques, voudrait la lui mettre sur la tête à son propre profit en le déclarant vassal. Saïgon, que j'ai prévenu, m'a fait dire d'y mettre la main droite si Siam essayait le coup, et j'allais avoir une assez jolie petite scène ; malheureusement, tout est tombé dans l'eau et renvoyé aux calendes grecques. »

Le commandant du *Gia-dinh*, que cette lettre montre rongeant son frein et regrettant de ne pouvoir se comporter en homme d'action, ne prévoyait pas, à la date à laquelle il écrivait cette lettre, qu'il était sur le point d'avoir (selon son expression même) « une assez jolie petite scène » ; ce fut cependant ce qui se produisit quelques jours plus tard.

Au mois de novembre 1863, Doudart de Lagrée n'était plus seul à Kompong-luong ; l'annonce du couronnement du roi avait en effet fourni à l'amiral de La Grandière le prétexte nécessaire pour envoyer au Cambodge une seconde canonnière. Les marins de ce petit bâtiment, aussi gais et aussi rieurs que ceux du *Gia-dinh*, ayant obtenu le 21 novembre la permission de se rendre à Oudong, arrivèrent surexcités dans la capitale et ne tardèrent pas, par leur entrain, à retenir l'attention et à susciter vivement l'hilarité de jeunes femmes dont ils envahirent aussitôt la demeure. Surpris de voir tout le monde s'enfuir, et pensant qu'on s'était moqué d'eux, les jeunes gens s'irritèrent ; de là une rixe qui amena l'intervention de Norodom, — car ce n'était rien moins que le vieux palais dans lequel avaient pénétré les marins, et les dames qu'ils avaient mises en fuite étaient des cousines mêmes du roi ! — et entraîne l'arrestation des matelots. L'affaire pouvait être grave, par suite du caractère inviolable dont jouit, au Cambodge, la famille entière du monarque ; mais les coupables ayant été sévèrement punis, et le roi ayant agréé les excuses présentées par le chef de la canonnière, Doudart de Lagrée estima ne pouvoir mieux faire, pour clore l'incident, que d'écrire au souverain une lettre de regrets.

Il avait compté sans Phnéa-Rat ; l'astucieux mandarin siamois crut trouver dans cette conjoncture le moyen, depuis longtemps cherché, de se débarrasser d'un adversaire qui l'avait humilié dans son amour-propre, d'un ennemi d'autant plus dangereux qu'il avait su, par la seule persuasion, par sa prudence et par la franchise de son attitude, se faire très bien venir de Norodom. Il se fit donc remettre la lettre écrite par le chef de la station ; puis il s'en vint triomphalement montrer à Mgr Miche ce document, déclarant qu'on avait gravement manqué à la dignité royale, que le commandant du *Gia-dinh* était responsable de ce manquement et méritait la mort, que lui, Phnéa-Rat, allait envoyer la lettre de Doudart de Lagrée à Bangkok. En vain le marin français, aussitôt averti de ces menaces, alla rendre visite au roi qui, quelques mois auparavant, lui avait fait fabriquer, en signe d'amitié, un magnifique cachet en ivoire, tout semblable au sien propre, lui déclara ne devoir jamais accepter la moindre ingérence étrangère dans leurs rapports, et le pria de lui renvoyer sa lettre ; il ne reçut qu'une réponse évasive. Alors, sans hésiter un seul instant, Doudart de Lagrée quitte son uniforme et, ayant dépouillé tout caractère officiel, retourne seul au palais et reproche au faible souverain l'injure qu'il lui a faite ; puis pénétrant chez Phnéa-Rat, il le somme, revolver à la main, de restituer à Norodom la lettre qu'il lui a arrachée. Le soir même, cette lettre lui parvenait à bord du *Gia-dinh* (1).

Ainsi furent déjouées une fois de plus les perfides machinations du mandarin siamois ; mais peut-être est-on en droit de voir dans ces incidents le « verre d'eau » qui triompha des dernières hésitations de Norodom et qui l'amena à signer, quelques jours plus tard, un traité secret avec Phnéa-Rat.

HENRI FROIDEVAUX.

(*A suivre.*)

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

(1) Lettre particulière du 12 novembre 1863 (*ibid.*, p. 400).

(1) D'après les pages LIV-LV de la *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée*, rédigées elles-mêmes à l'aide de documents originaux, encore inédits.

MÉDECINE ET HYGIÈNE
DANS
L'INDO-CHINE FRANÇAISE [1]

Les maladies épidémiques ou endémiques sont nombreuses en Cochinchine et au Cambodge, en sorte que les rares médecins européens qui sont répandus dans le pays ont toujours fort à faire. Les médecins indigènes sont beaucoup plus nombreux; il n'y a pour ainsi dire pas de village qui n'en possède; leur clientèle est abondante, mais leur science est des plus restreintes. Ils étudient dans les *satras* ou livres de recettes. Ces livres précieux se transmettent de père en fils, la profession médicale restant le plus souvent confinée dans une même famille et n'allant pas, d'ailleurs, sans une nuance de sorcellerie.

D'ordinaire, ces médecins donnent leurs consultations en plein air, les jours de marché. Ils tiennent étalées sur une natte ou sur un petit éventaire les quelques drogues dont ils disposent. Leur thérapeutique est des plus rudimentaires : elle a une très grande ressemblance avec celle de toutes les populations primitives, c'est-à-dire qu'elle fait intervenir sous des formes diverses un grand nombre de produits empruntés aux trois règnes de la nature. Les uns sont vraiment efficaces; les autres, et ce sont les plus nombreux, sont sans action définissable, mais on les entoure de certaines incantations ou on leur attribue des propriétés merveilleuses; la crédulité des malades et la suggestion font le reste. Une foule de substances sont tirées du règne animal; on y trouve toute la série, toute la gamme des préparations de l'ancienne pharmacopée d'Europe : la poudre de dents, les perles, les écailles de Pangolin, la corne de Cerf, le bézoard, le calcul biliaire et toutes sortes de drogues plus ou moins bizarres, souvent très inattendues. Toutes ces substances sont prescrites soit seules, soit mélangées en poudre ou en pilules. Le Dr Margain a donné deux formules qui lui avaient été révélées par un bonze et grâce auxquelles ce dernier assurait s'être guéri de la lèpre.

Les connaissances anatomiques et physiologiques sont essentiellement rudimentaires. La figure que je vous présente vous montrera quelles singulières idées ont cours sur la constitution du corps de l'Homme; il n'est pas besoin d'être médecin pour comprendre à quel point sont fantaisistes tous ces canaux qui partent du cœur pour se distribuer aux différents organes. Cette figure, à vrai dire, est empruntée à un livre chinois, mais elle est valable également pour la région indo-chinoise. En effet, les populations de l'Indo-Chine et celles de la Chine ont entre elles des relations linguistiques très étroites et très remarquables, grâce à l'écriture figurative : les caractères se prononcent d'une façon tout à fait différente, suivant les pays, et correspondent à des mots distincts, mais sont compréhensibles d'un pays à l'autre; aussi les ouvrages imprimés ou manuscrits peuvent-ils passer les frontières, tout en restant lisibles; ce sont, pour ainsi dire, autant d'albums remplis d'images que chacun interprète dans sa langue.

La physiologie est, si possible, encore moins avancée que l'anatomie. Le sang circule dans les vaisseaux, poussé par le vent que renferme le corps. La santé résulte de la libre circulation des humeurs et des vents; la maladie est causée par les mauvais vents. Le principal, sinon le seul moyen d'observation consiste à explorer le pouls, non seulement à l'artère radiale, mais aussi à la temporale et ailleurs. On en distingue plusieurs catégories, tout comme au temps de Molière.

La chirurgie est inconnue. A part les fractures, dont on maintient les fragments en place, sans les coapter, on se borne à laisser agir la nature.

Un médecin européen est donc, pour des pays à ce point dépourvus d'hygiène et de soins médicaux, un véritable bienfait. Voyons rapidement quelles maladies il devra combattre.

Paludisme. — La fièvre intermittente est la maladie la plus répandue à la surface du globe. Dans la presqu'île indo-chinoise, elle règne non seulement le long du littoral, mais encore et surtout à l'intérieur du pays, dans les régions boisées, entre 400 et 800 mètres d'altitude, avec le tétanos des nouveau-nés, consécutif à la chute du cordon ombilical. Avec la variole, l'hérédo-syphilis et la mauvaise alimentation, elle cause une mortalité considérable parmi les enfants du premier âge ; cette mortalité effroyable, il serait facile de la réduire par une judicieuse organisation de l'assistance médicale indigène, ainsi que l'a demandé le Congrès colonial français de 1904, sur la proposition motivée du Dr Jeanselme.

Le paludisme est produit par la piqûre de certains Moustiques appartenant au groupe des *Anophelinæ* (1). En Europe, l'espèce plus dangereuse est l'*Anopheles maculipennis;* en Indo-Chine, le nombre des espèces redoutables est beaucoup plus grand (2), sans compter celles qui transmettent la filariose, la lèpre et d'autres affections tout aussi graves.

Chez les individus atteints de paludisme ou de fièvre intermittente, le sang présente des carac-

(1) Conférence, faite le 12 janvier 1906, à l'enseignement colonial libre, sous le patronage du Comité de l'Asie Française, par le Dr R. Blanchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine.

(1) Caractères distinctifs : les palpes sont aussi longs que la trompe, dans les deux sexes; la larve, dépourvue de siphon respiratoire, flotte à la surface des eaux stagnantes, notamment dans les bassins et récipients de petite dimension.

(2) Signalons notamment *Anopheles Vincenti, A. Martini A. Pursati, Myzomyia Christophersi, M. culicifacies, M. Rossi, Pyretophorus minimus, Myzorhynchus sinensis, M. pictus* et *Nyssorhynchus maculatus*. On trouvera sur tous ces Insectes les détails les plus circonstanciés dans mon ouvrage ***Les Moustiques, histoire naturelle et médicale;*** Paris, 1905.

tères très spéciaux. On constate, à l'intérieur d'un certain nombre de globules rouges, un petit corpuscule parasitaire qui grossit, se divise et fait éclater le globule. Chacun des petits organismes qui tombent ainsi dans le plasma sanguin pénètre à son tour dans un globule rouge, y grandit, s'y divise et le fait éclater. Ce phénomène se reproduit indéfiniment, pour ainsi dire; il en résulte que le nombre des globules envahis par les parasites va sans cesse en augmentant.

C'est ce parasite microscopique qui cause la fièvre. Il résulte de la multiplication d'un seul organisme initial, qui a été introduit dans le sang par la piqûre d'un Moustique. L'Insecte s'est contaminé lui-même, quelques jours auparavant, en suçant le sang d'un paludique. Le parasite subit dans son organisme des métamorphoses qu'il serait hors de propos d'étudier ici.

Filariose. — Les Moustiques transmettent également la filariose, affection très singulière, causée par des Vers longs de 8 à 10 centimètres, un peu plus gros qu'un fil à coudre, qui se trouvent logés dans la peau. Ces Vers produisent des embryons très grêles, qui, par le moyen des vaisseaux lymphatiques, arrivent jusque dans le sang. Chose curieuse, ces embryons ne se trouvent dans le sang périphérique, c'est-à-dire dans les vaisseaux de la peau, que pendant la nuit, par conséquent au moment même où le Moustique vient piquer sa victime. Ils sont avalés par l'Insecte, dans le corps duquel ils subissent certaines métamorphoses. Ils y passent à l'état de larves qui, au bout d'une vingtaine de jours, sont toutes prêtes à pénétrer chez l'Homme. Elles émigrent alors dans le tissu de la trompe et, celle-ci se déchirant à l'extrémité sous la pression qu'elles exercent, passent ainsi directement dans la plaie que l'Insecte produit en piquant.

Parvenues de la sorte dans la peau, les larves y subissent une dernière métamorphose et deviennent adultes.

Telles sont, esquissées en quelques mots, les migrations et les métamorphoses de la *Filaria Bancrofti*. La transmission de ce parasite est assurée par divers Moustiques, tant *Anophelinæ* que *Culicinæ* ; pour l'Indo-Chine, les espèces en cause sont *Myzomyia Rossi*, *Myzorhynchus vanus nigerrimus*, *Stegomyia calopus*, *Culex fatigans*, peut-être aussi *Stegomyia scutellaris* et *Culex microannulatus*.

La filariose est très répandue dans les régions qui nous occupent. Elle détermine des accidents très divers. C'est tout d'abord de l'anémie ; l'individu s'étiole, mais la cause de l'anémie reste obscure, à moins que l'on ne procède à l'examen microscopique du sang, auquel cas on y découvre, pendant la nuit, les embryons de la Filaire. C'est ensuite de l'hématurie ou de l'hémato-chylurie : l'urine est sanguinolente ou chargée tout à la fois de sang et de substances grasses; on y trouve également des embryons. C'est enfin l'éléphantiasis : par suite de l'existence de Vers dans la peau, il se produit dans celle-ci des troubles de la circulation lymphatique, en même temps qu'une irritation permanente, peu active sans doute et n'allant pas jusqu'à l'inflammation, mais déterminant néanmoins une certaine réaction de la part du tissu envahi par les parasites. Tout cela aidant, la peau devient le siège de transformations progressives, qui consistent essentiellement en un épaississement de jour en jour plus considérable. Cette hypertrophie, quand elle siège sur les membres, en transforme complètement l'aspect; les jambes, par exemple, perdent leur forme anatomique, deviennent volumineuses et difformes, d'où la comparaison avec le pied d'Eléphant et le nom d'éléphantiasis.

Fièvre jaune. — Les Moustiques sont encore capables de transmettre une autre affection très redoutable, la fièvre jaune. A la vérité, elle n'a pas encore été observée en Indo-Chine, mais c'est un très grand danger qui menace l'Extrême-Orient et je m'en voudrais de la passer sous silence.

La fièvre jaune sévit aux Antilles et sur le continent américain, depuis le sud des Etats-Unis jusqu'au Brésil, tout le long de la côte Atlantique. Elle est transmise encore par un Moustique, le *Stegomyia calopus*. Cet Insecte ne se rencontre pas seulement en Amérique; il existe également sur la côte occidentale d'Afrique, dans tout le bassin de la Méditerranée et dans tout le sud de l'Asie; il est très répandu en Indo-Chine. Fort heureusement, sauf à la côte d'Afrique, la fièvre jaune est encore inconnue dans ces pays, mais on conçoit aisément quelle terrible menace résulte de ce que la Stégomyie s'y trouve déjà. Des Moustiques de cette espèce peuvent vivre longtemps à bord des navires en gardant la virulence, c'est-à-dire en conservant la possibilité de piquer l'Homme et de le contaminer : pour que la fièvre jaune éclate en Extrême-Orient, il suffit donc que les navires partant d'Amérique amènent, à travers l'Océan Pacifique, par les îles Sandwich et les Philippines, des Moustiques infectieux.

Que faut-il pour cela ? Simplement que l'isthme de Panama soit percé! Le jour où les navires pourront passer de l'Atlantique au Pacifique, si les Américains ne prennent pas des mesures de désinfection excessivement rigoureuses, il se pourra que la fièvre jaune s'abatte sur l'Extrême-Orient et prenne l'Ancien Monde à rebours.

La guerre contre les Moustiques. — Sous quelque face qu'on la considère, la question des Moustiques est donc l'une des plus importantes qui puissent préoccuper les hygiénistes dans les régions que nous étudions. Le rôle néfaste de ces redoutables Insectes étant connu, il est nécessaire de lutter contre eux, tout au moins de se mettre à l'abri de leurs attaques. Dans ce but, divers procédés peuvent être mis en œuvre. Le plus simple théoriquement, mais dont l'application est souvent difficile ou impossible, consiste à répandre du pétrole à la surface des eaux, dans le but de tuer par asphyxie les larves et les nymphes de Moustiques qui y accomplissent leur développement.

Une autre méthode consiste à protéger les habitations, au moyen de toiles métalliques qui,

doublant les portes et les fenêtres, forment une occlusion complète, au point de vue de la pénétration des Insectes, tout en n'empêchant ni le renouvellement de l'air ni la pénétration de la lumière. Une toile en laiton, dont les mailles sont larges de 1mm5, répond parfaitement à ce but.

Cette méthode s'est généralisée ces années dernières et partout elle a donné les résultats les plus satisfaisants. Il serait difficile de dire à quelle date elle remonte ; pour ma part, j'ai trouvé des documents qui démontrent qu'elle était appliquée déjà aux Antilles, dès 1826. Voilà longtemps aussi que, dans certaines régions d'Europe, dans le midi de la France, par exemple, on protège certaines pièces d'un appartement contre les Mouches, qui sont très importunes, ou contre les Moustiques, qui le sont davantage encore, au moyen de toiles métalliques tendues sur des châssis prenant toute la largeur des fenêtres.

Tendons également de toiles métalliques les vérandahs des bungalows, et ceux-ci, protégés contre les Moustiques et une foule d'autres Insectes, donneront la plus grande sécurité à leurs habitants. Une disposition analogue est également applicable aux huttes des indigènes ; il suffit d'obturer les interstices que peut présenter la paroi, puis d'adapter à l'entrée un tambour, sorte de vestibule ou de cage limitée de tous côtés par de la toile métallique et dans laquelle on accède par une porte à fermeture automatique. Des paillottes organisées d'après ce principe sont fréquentes dans la campagne romaine, aux portes mêmes de Rome : la population misérable qui y vit, depuis qu'elle est à l'abri des Moustiques et par conséquent du paludisme, a vu son état sanitaire s'améliorer de la façon la plus heureuse.

Grâce à ce simple procédé, le pourcentage des cas de paludisme, tant au point de vue de la morbidité qu'à celui de la mortalité, est tombé dans des proportions tellement considérables que le paludisme, qui depuis tant de siècles désolait la campagne romaine et la rendait absolument inhabitable, est théoriquement, je ne dis pas en fait, passé à l'état historique.

Mais, dira-t-on, de telles mesures ne sont efficaces qu'à la condition de rester enfermé chez soi, derrière ses toiles métalliques, depuis le crépuscule jusqu'au plein jour. En circulant au dehors pendant la nuit, on risque fort d'être piqué par les Moustiques et de prendre le germe des maladies qu'ils propagent. Pour l'éviter, il suffit de prendre quelques précautions. C'est ainsi que les paysans italiens pour cultiver leurs champs, portent autour de la tête un voile tendu sur le chapeau, passant à une distance notable du visage, tombant amplement sur les épaules, puis entrant sous le vêtement, de manière à ne présenter aucune issue par où un Moustique puisse s'introduire ; ils ont, en outre, les mains gantées. Grâce à ces précautions, ils peuvent impunément rester dans la campagne, à l'heure du crépuscule et même pendant la nuit.

Des mesures aussi simples sont applicables partout : partout elles se montreront aussi efficaces. Voilà plusieurs années que les Japonais donnent un voile et des gants aux soldats qui doivent monter la garde en pays à Moustiques. Je mets en fait que l'une des raisons pour lesquelles ils ont été vainqueurs dans la guerre de Mandchourie, c'est que leurs sentinelles avaient des voiles contre les Moustiques et leurs soldats des moustiquaires pour dormir. Vous n'attendez pas qu'ils aient eu des lits à châssis, avec une moustiquaire, comme sont les lits en Italie. Non ! Il ne s'agit pas de cela. Mais ils avaient des sortes de muselières, qu'ils étaient tenus de s'appliquer sur le visage avant de se coucher et qui leur passaient à une assez grande distance de la peau, pour qu'un Moustique posé sur la mousseline fût incapable de piquer. Les troupes russes, décimées par le paludisme, la dysenterie et bien d'autres causes d'affaiblissement, eurent à lutter contre un ennemi plus sobre, moins abattu par la dysenterie ou l'alcoolisme, non décimé par le paludisme. A part les questions de stratégie, telle fut la principale raison de la victoire des Japonais.

Lèpre. — C'est une des maladies les plus communes en Extrême-Orient ; elle y revêt les formes les plus graves. Elle est causée par une Bactérie (*Bacterium lepræ*), qui abonde dans la peau et dans toutes les lésions spécifiques ; par la circulation lymphatique ou sanguine, elle envahit progressivement tout l'organisme. C'est un microbe manifestement inoculé, qui a la curieuse propriété de ne se développer que dans l'espèce humaine ; sauf quelques cas douteux chez le Singe, on n'a pu encore l'inoculer expérimentalement à aucune espèce animale.

Loin de moi la pensée d'entrer dans des détails plus circonstanciés au sujet de cette terrible maladie. Je me bornerai, car c'est vraiment la seule question qui puisse préoccuper des colons ou des explorateurs, à indiquer de quelle manière elle se répand. A cet égard, les médecins diffèrent totalement d'avis. Les uns prétendent que la lèpre est strictement héréditaire, mais l'exemple d'Européens qui se contaminent en Extrême-Orient, joint au fait que les enfants des lépreux naissent sains et saufs, donne à leur doctrine un démenti formel. Les autres estiment que la lèpre est contagieuse, mais l'exemple de mille médecins, qui soignent journellement les lépreux sans jamais contracter la maladie, contredit nettement leur opinion.

La lèpre n'est ni héréditaire, ni contagieuse, dans le sens ordinaire du mot ; elle est tout simplement inoculable. Des raisons multiples, que j'ai exposées ailleurs (1), me font croire qu'elle est transportée d'un individu à l'autre, d'un lépreux à un individu sain, par un Insecte suceur de sang, nocturne et vivant dans les maisons. Le

(1) R. Blanchard, *Les Moustiques, histoire naturelle et médicale ;* cf. p. 343).

Moustique me paraît, mieux que tout autre, répondre à ces diverses conditions.

Jeanselme estime à 12 ou 15.000 le nombre des lépreux disséminés dans l'Indo-Chine française. L'endémie lépreuse, répandue partout, est surtout fréquente parmi les populations très compactes qui vivent à l'embouchure des grands fleuves : Mékong, pour la Cochinchine, Fleuve Rouge pour le Tonkin. Sous le gouvernement des mandarins annamites, les lépreux étaient confinés dans certains villages ; depuis la conquête française, ils sont libres de se mêler à la population saine, pour laquelle ils sont une menace permanente. Le danger n'est pas moins grand pour les Européens, et l'on pourrait citer des cas où ceux-ci, venus bien portants de la métropole, sont devenus lépreux en Indo-Chine.

La cécité est extrêmement fréquente dans nos colonies d'Extrême-Orient. Elle résulte ordinairement d'ophtalmies diverses et de la variole ; souvent aussi, elle est due à la lèpre.

Actuellement, les lépreux ne sont donc soumis à aucune réglementation spéciale. Une aussi dangereuse promiscuité a pour conséquence une inévitable extension de cette terrible affection, contre laquelle l'humanité se débat vainement depuis des siècles. Il est urgent de prendre des mesures préservatrices ; le Congrès colonial de 1904 a indiqué les suivantes, dans un vœu adopté à l'unanimité, mais jusqu'à présent resté lettre morte :

1° Interdire l'entrée de l'Indo-Chine aux émigrants lépreux ;

2° Isoler les indigènes atteints de lèpre ouverte et virulente ;

3° Créer une léproserie maritime, où seront réunis les lépreux vagabonds ou étrangers, sans attache au sol ;

4° Réunir dans des léproseries fluviales ou terrestres les lépreux qui ne consentiraient pas à vivre loin de leur village et de leur famille ;

5° Faire en sorte que la léproserie ne soit pas une prison, mais une sorte de colonie agricole où les internés jouiront de tous les attributs de la liberté ;

6° Interdire aux lépreux, laissés libres, l'exercice de certaines professions, notamment celles qui sont relatives à l'alimentation, l'habillement, aux soins à donner aux malades ;

7° Surveiller, ou mieux supprimer les agglomérations auxquelles on donne, au Tonkin, le nom de villages lépreux.

De ces sages prescriptions, la troisième me paraît être la plus efficace, à la condition toutefois que l'île où devront être internés les lépreux soit assez loin de la terre ferme ou de toute autre île, pour que les Moustiques et autres Diptères piqueurs ne puissent ni y arriver en volant, ni y être transportés par un coup de vent ; à la condition encore que les eaux stagnantes y soient nulles ou peu abondantes et, dans ce dernier cas, soient périodiquement soumises au pétrolage. C'est, à mon avis, une dangereuse mesure que d'installer les léproseries sur le littoral, là où les marigots et les flaques laissées par les pluies et le débordement des rivières constituent des gîtes sans nombre où les Moustiques peuvent venir déposer leurs œufs. Pour toute l'Indo-Chine, il suffirait de créer deux léproseries insulaires : l'une dans la baie d'Along, pour le Tonkin, le Laos et le nord de l'Annam ; l'autre dans l'archipel de Poulo-Condor, pour le reste de nos possessions.

Variole. — Cette redoutable maladie est très meurtrière dans l'Indo-Chine ; Jeanselme estime qu'elle tue, à elle seule, le quart de la population enfantine ; en temps d'épidémie, la mortalité est encore plus élevée. Au Laos et en d'autres régions, on peut rencontrer des villages où la population jeune ou adolescente fait défaut ; il ne s'y rencontre plus guère que des adultes et des vieillards, portant les traces apparentes d'une attaque antérieure de la maladie et immunisés par elle. Pour se prémunir contre un tel fléau, on pratique la variolisation, c'est-à-dire qu'on inocule aux enfants, vers l'âge de 12 à 15 mois, du pus variolique : ceux qui résistent à cette inoculation sont vaccinés pour un certain temps, mais la plupart succombent, en sorte que la pratique de la variolisation n'abaisse pas le taux de la mortalité et contribue à entretenir l'endémie.

Un tel état de choses ne saurait se prolonger davantage ; il est grand temps que les autorités administratives prennent les mesures très efficaces qui permettent d'y remédier. Il faut absolument interdire la variolisation et rendre partout la vaccination obligatoire. A la vérité, des tournées de vaccination ont été déjà faites par les médecins de l'armée coloniale (1), mais on ne peut astreindre ces officiers à parcourir dans toute leur étendue des territoires immenses et d'un accès souvent très difficile.

Aussi est-il urgent de diviser chaque pays en plusieurs districts de vaccination, dans le chef-lieu desquels sera installé un vaccinateur indigène, placé sous le contrôle des médecins européens chargés de la direction de la santé publique.

Un tel système serait des plus simples et des moins dispendieux ; il fonctionne déjà de la façon la plus satisfaisante dans les colonies anglaises et hollandaises qui, dans cette voie comme dans tant d'autres, nous ont devancés depuis longtemps. La vaccination, en effet, est introduite depuis plus de quatre-vingts ans aux Indes ; elle est obligatoire depuis 1868 dans les Etablissements du détroit de Malacca, depuis 1880 en Basse-Birmanie et depuis 1886 en Haute-Birmanie. C'est d'ailleurs ce même système que le général Gallieni a institué à Madagascar, avec un plein succès.

Au surplus, nous possédons à Saïgon un Institut

(1) Au Cambodge, on a fait en 1891 une première tournée de vaccination ; puis ces tournées ont été définitivement organisées en 1895. C'est ainsi qu'on a pu vacciner 21.726 indigènes en 1897 ; 43.816 en 1898 ; 114.516 en 1899 ; 45.759 en 1900 ; 40.430 en 1901. Depuis lors, on vaccine en moyenne 43.000 individus par an, la population du Cambodge étant évaluée à 1.800.000 habitants.

vaccinal, qui a été organisé par le Dr Calmette, puis dirigé non moins habilement par le Dr Simon. Cet Institut produit une lymphe vaccinale excellente, dont nos voisins les Anglais et les Hollandais apprécient toute la valeur, puisqu'ils l'emploient chaque année en quantité croissante pour leurs inoculations coloniales, alors que nous négligeons nous-mêmes d'en faire bénéficier les populations indigènes dont nous avons assumé la protection politique, sanitaire et morale.

Peste. — La peste est originaire de l'Extrême-Orient ; elle est endémique aux Indes, d'où elle se répand soit vers l'Orient, soit vers l'Occident. Comme on sait, elle a ravagé l'Europe à maintes reprises, et tout récemment encore elle s'y est montrée en plusieurs villes. Nous luttons maintenant assez efficacement contre elle ; il nous est assez facile de la circonscrire et d'arrêter sa marche envahissante. Mais les populations primitives d'Extrême-Orient sont sans défense contre elle et lui paient un lourd tribut d'existences humaines.

Elle est causée par un petit microbe qui envahit notre organisme, végète dans les ganglions lymphatiques et dans différents organes, se répand au dehors avec la sanie des bubons, tombe ainsi sur le sol et s'y maintient à l'état de vie atténuée. Cette forme obscure de la Bactérie lépreuse peut rester ainsi pendant des années ; puis, elle est inoculée par hasard au Rat, qui jouit à son égard d'une déplorable réceptivité. Il se déclare ainsi parmi les Rats une épidémie meurtrière, au cours de laquelle le virus récupère toute sa virulence : il est alors apte à être inoculé à l'Homme, chez lequel il tend à se propager. La peste éclate alors et produit les terribles ravages que l'on sait.

Le dangereux microbe dont nous venons de retracer sommairement l'histoire fut découvert à Hongkong en 1894, par le Dr Yersin, médecin de l'armée coloniale. A l'Institut Pasteur de Nha-Trang (Annam), créé par lui sous le patronage de l'Institut Pasteur de Paris, Yersin en a fait une étude très complète, qui l'a conduit à la préparation d'un sérum antipesteux, par un procédé très analogue à celui de la préparation du sérum antidiphtérique. Grâce aux belles recherches du savant français, l'un des plus terribles fléaux qui aient jamais décimé l'humanité est donc actuellement vaincu. Les inoculations antipesteuses, pratiquées tout d'abord à Canton et à Amoy, donnèrent des résultats si favorables et abaissèrent la mortalité dans une si forte proportion que les Chinois émerveillés furent sur le point de déifier Yersin et de le placer à Canton dans la pagode des cinq cents génies (1).

Du Rat, le microbe de la peste est transmis à l'Homme par la piqûre de différentes espèces de Puces. La prophylaxie, telle qu'elle ressort des notions actuelles, tend donc essentiellement à la destruction des Puces, ou mieux à celle des Rats. L'épidémie se propageant d'ordinaire par les navires, c'est surtout à bord de ceux-ci que la chasse aux Rongeurs doit se faire ; le procédé usuel consiste à les asphyxier au moyen de gaz toxiques ; divers appareils producteurs d'acide carbonique ont été imaginés dans ce but.

Choléra. — Voici encore une maladie microbienne des plus redoutables ; il suffit de citer son nom pour évoquer le souvenir de terribles épidémies qui se sont abattues à plusieurs reprises sur l'Europe, au cours du XIXe siècle. Les pays d'Extrême-Orient sont décimés par le choléra bien plus fréquemment encore : le fléau y est endémique ; très atténué pendant la saison des pluies, il subit une recrudescence dès que commence la saison sèche, pour atteindre son maximum d'intensité pendant les quatre mois de février à mai.

Le Vibrion cholérique (*Vibrio comma*) est absorbé avec l'eau de boisson ; il s'arrête dans l'intestin grêle, y pullule et produit la maladie. Evacué avec les selles, il retourne d'autant plus sûrement à l'eau que les habitants, par exemple au Cambodge, ont pour demeures des cases élevées sur pilotis et bâties au-dessus des rives du Mékong. Toutes les immondices tombent dans le fleuve, dont l'eau, puisée à l'endroit même où elles y sont déversées, ou à une très faible distance, sert à tous les usages domestiques, tant sont grandes l'incurie et la malpropreté des indigènes.

Une eau souillée à ce point ne peut qu'être excessivement dangereuse pour la santé publique : les plus grandes agglomérations sont sans eau potable, au sens physiologique du mot ; Pnom-Penh, la capitale du Cambodge, était encore tout récemment dans ce cas. On ne peut donc être surpris de la gravité des épidémies de choléra qui sévissent en des localités aussi insalubres.

Frappé de ces faits, le Congrès colonial de 1904, sur la proposition du Dr Jeanselme, a formulé un ensemble de règles prophylactiques dont l'application aurait sûrement les plus heureuses conséquences ; malheureusement, les autorités compétentes n'en ont encore tenu aucun compte. Il s'agirait de créer, à la tête ou au croisement des grandes routes fluviales ou terrestres, des postes sanitaires ayant pour mission de retenir dans un lazaret spécial les indigènes atteints du choléra ; de faire désinfecter les vêtements, marchandises et embarcations ; d'interdire la pollution des eaux par les déjections humaines et par les cadavres.

En attendant que ces sages mesures soient appliquées, on ne saurait trop veiller à la purification des eaux de boisson. L'eau destinée aux usages domestiques est suffisamment assainie, quand on y mélange 0 gr. 15 d'alun et 0 gr. 10 de carbonate de soude par litre. L'eau de boisson ne doit être absorbée que bouillie ; l'usage du thé léger est particulièrement recommandable.

Béribéri. — La maladie dont j'inscris ici le nom est d'une étiologie très obscure. Les uns l'at-

(1) Le Dr Yersin au Panthéon chinois. *Archives de Parasitologie*, IV, p. 157, 1901.

tribuent à l'usage abusif du poisson, les autres la croient causée par du riz de mauvaise qualité. Je n'accepte aucune de ces opinions et je crois très fermement que le béribéri est une maladie infectieuse. Malgré les assertions de Fajardo et de Dangerfield, qui ont cru pouvoir l'attribuer, le premier à une Hémosporidie, le second à un Micrococque, j'estime aussi que le germe infectieux est encore inconnu.

Cette affection est très répandue en Indo-Chine, en Chine, au Japon, en Malaisie; elle se manifeste par épidémies très meurtrières, mais s'observe aussi à l'état endémique. Elle frappe de préférence les gens vivant en commun, notamment les prisonniers et les soldats, d'où la croyance à son origine alimentaire : le pénitencier de Poulo Condor, par exemple, est affreusement ravagé par cette maladie; du 1er octobre 1897 au 31 décembre 1898, la mortalité s'est élevée à 671 pour 1.000 de l'effectif; sur 550 détenus, 405 sont morts du béribéri.

Nous avons donc affaire ici à une très grave maladie. Elle frappe presque exclusivement les indigènes, mais les Européens ne sont pas à l'abri de ses atteintes. Les symptômes consistent essentiellement en une polynévrite périphérique, déterminant soit de la paraplégie, soit de l'hydropisie et de l'œdème, soit l'ensemble de ces divers phénomènes. La maladie est ordinairement mortelle ; les muscles volontaires subissent une parésie et une atrophie progressives; le cœur se dilate et cette lésion organique est généralement cause de la mort subite.

Dysenterie. — La dysenterie est au nombre des maladies les plus communes, les plus tenaces et les plus débilitantes. Engendrée par l'usage des eaux impures, comme le choléra et d'autres affections dont la cause est moins évidente, elle revêt deux formes également graves, suivant la nature de l'organisme qui les produit :

Dans une première forme, le gros intestin est envahi par des Protozoaires (*Amœba histolytica*, *Amœba undulans*), qui s'y multiplient activement et se trouvent en abondance dans les déjections. Ces Amibes ulcèrent profondément la muqueuse, érodent les vaisseaux capillaires, d'où des selles sanguinolentes, et pénètrent ainsi dans le torrent circulatoire. Les veines de l'intestin aboutissant au foie, les parasites se trouvent donc conduits dans cet organe; ils s'y arrêtent, s'y multiplient, détruisent le tissu hépatique et provoquent ainsi la formation d'abcès souvent très volumineux.

Dans une seconde forme, les Amibes font défaut, mais l'intestin renferme un microbe particulier (*Bacillus japonicus*), dont des études récentes ont prouvé l'action délétère. Cette variété de dysenterie, particulièrement connue sous le nom de *diarrhée de Cochinchine* ou sous le terme plus familier de *cochinchinite*, correspond au *sprue* des médecins anglais; elle se complique d'aphtes dans la bouche et non d'abcès du foie.

A quelque forme qu'on ait affaire, l'étiologie est la même : c'est par l'eau que le germe morbide est introduit dans notre organisme. La prophylaxie doit donc être identique dans l'un et l'autre cas : on évitera la dysenterie en ne faisant usage que d'eau bouillie ; l'eau filtrée ou stérilisée par l'alunage et autres moyens chimiques ne saurait donner qu'une sécurité relative.

Ulcère phagédénique. — La plus vulgaire écorchure de la peau, dans les pays d'Indo-Chine, devient parfois le point de départ d'une vaste ulcération. Celle-ci, suivant les cas, s'étale en surface ou devient très profonde, érodant la peau et les muscles sous-jacents. L'ulcère ainsi constitué est de longue durée ; il n'a guère tendance à guérir spontanément. Il siège de préférence aux pieds, aux jambes et aux mains. Sa surface est recouverte d'une fausse membrane, ressemblant beaucoup à celle de la diphtérie et dans laquelle on trouve également de nombreux Bacilles. Ces microbes proviennent du sol; le professeur Le Dantec a constaté leur présence dans des échantillons de terre provenant de Cochinchine ; une parcelle de cette terre, inoculée au Cochon d'Inde, détermina chez ce Rongeur un ulcère caractéristique.

Le phagédénisme des plaies s'observe partout sous les tropiques, surtout pendant la saison des pluies. Il exige une intervention énergique, curetage ou cautérisation, après quoi des pansements au sublimé, puis à l'iodoforme et à l'acide borique, en ont facilement raison. On évite l'ulcère phagédénique en portant des chaussures ou des bandes d'étoffe enroulées autour des pieds et des jambes.

Ulcère des pays chauds. — Le *bouton d'Orient* ou ulcère des pays chauds ne doit pas être confondu avec l'ulcère phagédénique, dont il diffère absolument. En des points très variés, mais surtout aux parties découvertes, la peau présente des papules disséminées, qui crèvent et livrent passage à un liquide séreux. Celui-ci se concrète en une croûte, sous laquelle une ulcération gagne de proche en proche. Finalement, il s'est constitué une perte de substance large de 2 à 3 centimètres; le fond est mamelonné, dépourvu de fausse membrane. Ces ulcérations naissent les unes après les autres, ordinairement au nombre de trois ou quatre ; elles durent plusieurs mois, puis guérissent lentement, laissant une cicatrice d'aspect caractéristique.

Le bouton d'Orient est très répandu dans la zone intertropicale de l'ancien monde ; on l'observe surtout pendant la saison fraîche. Il est causé par l'éruption vers l'extérieur de petits nodules morbides, développés dans l'épaisseur de la peau, comme des sortes de furoncles. Mais, contrairement à ceux-ci, il n'est point causé par des Streptocoques ou d'autres Bactéries : on y trouve au contraire des organismes particuliers, rentrant dans la catégorie des Protozoaires (*Leishmania Donovani*). Ces mêmes parasites se rencontrent dans la rate, dans le foie, dans la paroi de l'intestin grêle, etc. ; ils déterminent une hypertrophie de la rate, ainsi que des ulcérations de la muqueuse intestinale. La fièvre n'a pas le type

intermittent, ce qui, au point de vue clinique, établit la distinction avec le paludisme. La forme viscérale et fébrile est connue aux Indes sous le nom de *kala-azar*.

Pian. — Le pian ou *frambœsia*, connu par les Anglais sous les noms de *yaws* et de *parangi*, est une maladie contagieuse et inoculable, largement répandue dans toute la zone intertropicale. Elle s'observe à tout âge, mais de préférence chez les enfants. Après une incubation de durée imprécise, le malade est atteint de fièvre, de douleurs rhumatoïdes, puis d'une éruption de grosses papules disséminées sur toute la peau, plus ou moins éparses, plus ou moins confluentes. La maladie suit une marche chronique, puis s'atténue et guérit spontanément. Une première atteinte confère une immunité à peu près absolue.

Le pian a été longtemps confondu avec la syphilis, avec laquelle il a de nombreuses ressemblances; comme elle, il est influencé favorablement par le traitement au mercure ou à l'iodure de potassium. Il s'en distingue toutefois par l'absence d'accidents secondaires et tertiaires et aussi par le fait qu'un même individu peut être atteint des deux maladies, d'une façon concomitante. La confusion des deux affections n'est donc pas possible, encore qu'il s'agisse de deux états morbides étroitement apparentés.

Cette parenté a été nettement démontrée par Castellani, directeur de l'Institut bactériologique de Colombo (Ceylan), qui a trouvé dans les lésions pianiques un parasite spécifique (*Spirochæta pallidula*), très semblable, mais d'ailleurs différent de celui de la syphilis (*Treponema pallidum*). Cet organisme parasitaire se transmettant d'un individu à l'autre par contagion directe, on arrêtera la propagation de la maladie par des soins de propreté.

Maladies diverses. — D'autres maladies méritent encore d'être signalées au colon ou à l'explorateur. La *fièvre bilieuse hémoglobinurique* est commune dans tout le haut pays; son étiologie est encore très obscure.

La *teigne* est très répandue; elle comporte diverses variétés, dont quelques-unes inconnues en Europe. On observe notamment la *teigne imbriquée* ou *tokelau*, reconnaissable aux taches blanchâtres en cocardes concentriques qu'elle produit à la surface du tégument; très contagieuse, elle atteint souvent la plupart des membres d'une même famille. Elle est due à ce qu'un Champignon de la famille des Aspergillées végète dans l'épiderme; ce Cryptogame est apparemment inoculé d'un individu à l'autre par la piqûre d'un Insecte tel que la Punaise ou d'un Acarien tel que la Tique. La propreté de l'habitation sera donc le meilleur moyen de se préserver d'une telle maladie.

La *gale* frappe une très grande partie de la population, jusqu'aux princes de sang royal. On en est, à son égard, au même point que les médecins d'Europe au début du XIXe siècle, c'est-à-dire qu'on l'attribue à un vice du sang. On la traite donc par une médication interne et non par « la frotte ». Aussi les malheureux qu'elle atteint restent-ils galeux toute leur vie et disséminent-ils abondamment le Sarcopte.

Mentionnons enfin un très redoutable parasite du foie, l'*Opisthorchis sinensis*. C'est un Ver du groupe des Trématodes, très voisin de la Douve du foie du Mouton. Cet Helminthe vit dans les canaux biliaires, causant des lésions irréparables de la glande hépatique. Ces lésions sont d'autant plus graves qu'ordinairement un même individu héberge dans son foie plusieurs milliers de ces parasites; le malade s'anémie, tombe dans la cachexie et meurt. Cette affection parasitaire cause une forte mortalité parmi la population indigène; elle n'épargne pas non plus les Européens.

Le parasite provient de l'ingestion d'eaux impures; il y vit librement à l'état larvaire, tout au moins pendant un certain temps. Avant cette phase de liberté, il a accompli des métamorphoses très compliquées dans le corps d'un Mollusque gastéropode d'eau douce, que malheureusement on n'a pas encore su déterminer. L'usage exclusif d'eau bouillie, comme boisson et pour les besoins domestiques, devra mettre à l'abri de ce dangereux parasite.

Avenir médical de l'Indo-Chine. — Les indications qui précèdent ont été volontairement très sommaires; elles sont pourtant assez précises pour faire comprendre, d'une part, combien les maladies qui sévissent en Indo-Chine sont différentes de celles d'Europe, d'autre part à quel point elles sont dangereuses et doivent se propager aisément parmi une population sans médecins, ignorant les règles les plus élémentaires de l'hygiène. Une telle situation n'est pas seulement redoutable pour les autochtones, elle est également grosse de périls pour l'Européen, dont la santé est menacée et dont les établissements périclitent trop souvent, par suite du manque de main-d'œuvre indigène. Les principes humanitaires, qui ont toujours été la gloire de notre pays et dont, plus que tout autre peuple, nous avons su faire profiter les nations soumises à notre hégémonie, sont donc d'accord avec notre intérêt économique et industriel pour nous engager à prendre les mesures nécessaires pour améliorer des conditions sanitaires notoirement insuffisantes.

Je ne voudrais pas alarmer les esprits et faire supposer que l'Indo-Chine est inhabitable pour les blancs. Loin de moi une telle pensée : un homme jeune, sobre, sain de corps et d'esprit, s'acclimate très aisément; il y procrée des enfants beaux et vigoureux. La race blanche est donc capable de prospérer en ces contrées lointaines, et l'on pourrait citer cent exemples qui le démontrent. Mais il faut s'astreindre à une hygiène étroite, dont nous avons indiqué, au cours de cette étude, les règles fondamentales; nous les résumons en cette brève formule :

1° Eviter les piqûres de Moustiques et autres Insectes;

2° Ne boire que de l'eau bouillie, de préférence une légère infusion de thé;

3° S'abstenir absolument de toute boisson alcoolique et de tout excès;

4° Veiller à la propreté corporelle;

5° Au premier signe anormal, consulter le médecin.

Cette dernière recommandation n'est guère applicable que dans les centres importants, ou à leur proximité, c'est-à-dire dans les localités où résident des médecins européens. Sans doute, le jour n'est pas éloigné où des médecins instruits, connaissant bien les maladies exotiques, s'établiront dans les différentes contrées de notre vaste empire indo-chinois. L'administration caresse ce projet, dont l'exécution est déjà commencée. Du temps où il était gouverneur général de l'Indo-Chine, M. Doumer avait conçu un plan grandiose et tout à fait rationnel d'organisation médicale. C'est dans le but d'attirer dans la colonie les médecins civils qui allaient lui être indispensables, qu'il inscrivit au budget de l'Indo-Chine, pour une subvention annuelle de 30.000 fr., l'Institut de Médecine coloniale dont j'avais pris l'initiative et qui venait d'être créé par la Faculté de Médecine de Paris.

Depuis quatre ans, cet institut fonctionne de la façon la plus satisfaisante; il donne une éducation très complète, à la fois théorique et pratique, relative aux maladies et à l'hygiène des pays chauds, à une trentaine de médecins civils qui trouvent des situations très avantageuses dans nos diverses colonies. Quelques-uns d'entre eux ont déjà pris le chemin de l'Indo-Chine, où ils font de la bonne besogne. L'Institut de Médecine coloniale, au succès duquel le gouvernement général de l'Indo-Chine s'intéresse si directement, est donc une pépinière sans cesse renaissante de médecins instruits, ardents, qui essaiment sur nos diverses colonies et dont il est juste que l'Indo-Chine tire parti. Elle peut compter sur leur savoir et sur leur zèle; elle n'a qu'à créer pour eux les situations indispensables et il devra s'ensuivre à bref délai une organisation complète de services médicaux et hygiéniques restés jusqu'à ce jour ou absents ou trop rudimentaires. Ne perdons pas de vue que toute entreprise coloniale ne peut réussir que grâce à une connaissance parfaite des conditions sanitaires.

Cette connaissance indispensable exige non seulement des notions scientifiques profondes et variées, acquises dans les Facultés et à l'Institut de Médecine coloniale, mais encore et surtout des recherches et des vérifications constantes. Tout médecin colonial doit avoir à sa disposition un microscope pourvu de lentilles à immersion, ainsi qu'une installation adaptée aux recherches de micrographie et de parasitologie. Dans une foule de circonstances, le diagnostic des maladies ne peut se faire que par l'examen microscopique; sans lui, c'est l'incertitude.

En outre, il est indispensable de créer, en divers points du territoire, des laboratoires centraux de parasitologie, largement dotés, avec lesquels puissent être en relations les médecins disséminés çà et là. Les Instituts vaccinogènes de Saïgon et d'Hanoï, l'Institut Pasteur de Nha-trang rendent d'inappréciables services, mais ils sont trop éloignés les uns des autres et ne peuvent exercer leur action bienfaisante que dans un cercle trop restreint. Les établissements de Saïgon et d'Hanoï devraient être transformés en des Instituts plus complets, mieux outillés, pourvus d'un personnel plus nombreux et de compétence plus variée; un Institut de parasitologie devrait être créé au Cambodge, un autre dans les régions laotiennes. Grâce à cette organisation, on attaquerait de front, et de différents côtés, les importantes questions de médecine dont la solution se fait vivement désirer.

L'Ecole de médecine indigène, fondée à Hanoï par M. Doumer, est tout indiquée pour devenir un grand centre de recherches scientifiques. Elle a pour rôle principal de donner à la colonie des praticiens, des sages-femmes et des vaccinateurs; elle peut et doit également posséder des laboratoires bien installés, où se poursuivront les investigations délicates que seuls les médecins les plus instruits sont capables d'instituer. Les questions se présentent en foule : les travailleurs manquent pour les élucider. Ainsi élargie et complétée, l'Ecole d'Hanoï deviendrait tout naturellement une école de perfectionnement où tout médecin colonial, civil ou militaire, devrait être tenu de faire un stage, avant de prendre possession de son poste. Il s'y familiariserait avec les maladies que jusqu'alors il ne connaissait que théoriquement; il y prendrait contact avec l'indigène, apprendrait à connaître sa langue et sa mentalité particulière, ce qui, une fois installé dans son poste, lui éviterait bien des faux pas et bien des tâtonnements.

Telles sont les mesures qui nous semblent indispensables pour compléter l'organisation médicale de l'Indo-Chine. Que faut-il pour leur réalisation? Un peu d'argent. Les hommes instruits et dévoués qui pourraient constituer les premiers maîtres de cette Ecole de perfectionnement sont bien connus : ils s'appellent Yersin et Vassal, pour l'Institut de Nha-trang; Degorce et Le Roy des Barres, pour l'Ecole d'Hanoï; j'en passe et des meilleurs.

En leur confiant les médecins de l'armée coloniale d'une part, les médecins civils diplômés de l'Institut de Médecine coloniale d'autre part, le Gouvernement général de l'Indo-Chine donnera une nouvelle preuve de sa constante sollicitude envers les questions scientifiques et médicales. Ce sera la meilleure façon de donner la richesse et la prospérité à ces magnifiques pays d'Extrême-Orient qui, par la fertilité de leur sol, la clémence de leur climat, l'industrie et l'intelligence des indigènes, sont au nombre des colonies les plus belles et les plus enviables.

Dr R. Blanchard.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

R. Blanchard. *Congrès colonial français, 1904. Compte rendu de la Section de médecine et d'hygiène coloniales*, publié par le Pr R. Blanchard, président de la Section.

ANGIER, Le Cambodge, géographie médicale. *Annales d'hygiène et de méd. coloniales*, IV, p. 5-59, 1901.
ANGIER, La lèpre au Cambodge. *Annales d'hygiène et de méd. coloniales*, p. 176, 1903.
E. JEANSELME, Les courants d'émigration et l'expansion de la lèpre. *Gazette des hôpitaux*, LXXV, p. 443, 1902.
E. JEANSELME, Les principaux facteurs de morbidité et de mortalité en Indo-Chine. *Congrès colonial français, Compte rendu de la Section de médecine et d'hygiène coloniales*. Paris, 1904 ; cf. p. 49-95.
MARGAIN, Pathologie cambodgienne. *Ibidem*, p. 6-17.
LE DANTEC, Le phagédénisme des plaies sous les tropiques. *Ibidem*, p. 17-21.
J. RÉGNAULT, La médecine en Indo-Chine. *Ibidem*, p. 141 153.
A. LE ROY DES BARRES et M. COGNACQ, *Leçons de pathologie interne à l'usage des élèves de l'Ecole de médecine de l'Indo-Chine*. 1re série. Hanoï, in-8° de 97 p., 1905.
J.-J. MATIGNON, *Superstition, crime et misère en Chine*. Lyon et Paris, in-8° de XXX-375 p., 1900.

ASIE FRANÇAISE

Les budgets de l'Indo-Chine. — Un décret en date du 30 janvier 1906, publié à l'*Officiel* le 3 février, fixe le budget général de l'Indo-Chine et les budgets particuliers des colonies composant l'union indo-chinoise; ils avaient été soumis, conformément aux décrets, à l'approbation du gouvernement métropolitain.

D'après le projet primitif présenté par l'administration locale, le budget général de la colonie devait s'élever, en recettes et en dépenses, au chiffre de 33.832.000 piastres. Mais, d'accord avec M. Beau, il a paru prudent au ministre des Colonies, afin d'éviter tout mécompte dans la réalisation des recettes, d'opérer sur ces prévisions une réduction de 2 millions 520.000 piastres et de ramener ledit budget à 31.312.000 piastres.

Les chiffres auxquels ont été arrêtés par l'administration locale en recettes et en dépenses les budgets des protectorats, savoir :

	Piastres
Tonkin	5.744.993
Annam	2.853.910
Cambodge	2.588.135
Laos	1.044.200

ont paru, par contre, devoir être maintenus.

Le budget municipal d'Hanoï. — Lors de l'installation de la nouvelle municipalité d'Hanoï, des discours ont été échangés entre le résident-maire de la ville, M. Hauser, et l'un des conseillers, M. Krug, qui a pris la parole au nom de ses collègues. La lecture des discours que les derniers journaux du Tonkin nous ont apportés ne laisse pas d'être fort piquante pour nous autres métropolitains. Nous savons combien les conseillers municipaux de Paris supportent avec impatience le régime d'exception sous lequel est placée la capitale au point de vue municipal. Ce régime nous paraît, quant à nous, très logique. Il est raisonnable, en effet, qu'une ville, siège des pouvoirs publics d'un grand pays, ait, au point de vue financier, au point de vue surtout de la police, une organisation qui laisse à ces pouvoirs publics le moyen de se protéger. Les membres de l'assemblée qui siègent à l'Hôtel de Ville ont maintes fois contesté la nécessité, pourtant évidente, d'un pareil régime. Il est, dans ces conditions, particulièrement intéressant de constater que ce que les conseillers municipaux de Paris voudraient voir abolir est justement réclamé par les édiles d'Hanoï. M. Krug a nettement dit dans son discours que la ville de Hanoï se trouvait maintenant dans une situation unique ; que c'était la capitale de l'empire indo-chinois, le siège du gouvernement général et des services généraux de l'Indo-Chine ; que, de ce fait, elle a une population qui est sans cesse accrue, réduite ou modifiée ; qu'Hanoï, enfin, appartenant à l'Indo-Chine, son administration doit être organisée surtout en vue des intérêts indo-chinois et non pas seulement en vue des seuls intérêts municipaux. « Sans aucune disposition administrative nouvelle, a-t-il dit, Hanoï s'est trouvée un beau jour capitale de l'Indo-Chine avec de nombreuses charges en plus, mais, pour ainsi dire, sans aucune nouvelle ressource. A dater de ce jour, en effet, les finances de Hanoï, qui étaient aussi prospères que celles de la ville de Haïphong, régies par le même arrêté organique furent gravement compromises. » M. Krug dit formellement ensuite qu'à cette nouvelle situation, particulière à la ville de Hanoï, capitale de l'Indo-Chine, il eût fallu un régime exceptionnel et qu'au lieu de s'inspirer des principes qui régissent les bourgades ou les petites villes de France, l'administration municipale de la capitale de l'Indo-Chine aurait dû être établie d'après la législation appliquée à la Ville de Paris. Tandis qu'à Paris toutes les rues, sans exception, appartiennent à la grande voirie et dépendent du ministère de l'Intérieur, à Hanoï, qu'elles relèvent de la grande ou de la petite voirie, toutes les rues, routes, etc., sont à la charge de la ville. Il en résulte que, faute de ressources suffisantes, le personnel de la municipalité et tout particulièrement celui de la police sont réduits à leur plus simple expression. La municipalité se trouve, en outre, dans l'impossibilité de participer à des besoins rentrant mieux dans ses attributions, tels que l'œuvre de bienfaisance, d'assistance, de mutualité et de coopération à la colonisation européenne du pays. Il n'est pas jusqu'à la construction du théâtre d'Hanoï pour laquelle M. Krug ne trouve quelque analogie avec ce qui s'est fait à Paris. La construction de ce théâtre est, pour le budget de la ville indo chinoise, la source de très grosses difficultés. Il faudra encore des crédits supplémentaires considérables pour parvenir à l'achever. On a commis en somme, à Hanoï, une faute analogue à celles que nous avons maintes fois relevées pour Saïgon. Saïgon a englobé, dans la construction de son théâtre, des sommes qui auraient été, certes, mieux employées à l'assainissement de la ville. Mais, si Hanoï a voulu se construire une belle salle de spectacle, ç'a été justement parce que, capitale de l'Indo-Chine, la modeste salle de la

rue de Takou ne pouvait servir aux représentations de gala dont la présence du gouverneur général à Hanoï fait parfois une obligation, et M. Krug a fait remarquer que l'Opéra de Paris avait été construit sur les deniers de l'Etat, non sur ceux de la Ville, et que, chaque année encore, c'est une subvention nationale et non une subsention municipale, qui vient l'aider à vivre.

Ces desiderata des conseillers d'Hanoï seront-ils écoutés du gouverneur général ? C'est douteux. Aussi, nous bornons-nous à les signaler comme fort curieux et comme une nouvelle preuve que ce qui est condamné ici peut être désiré là.

Quoi qu'il en soit de la destinée de ces revendications, voici, d'après le discours du résident-maire, quelques indications sur les recettes du budget de Hanoï. M. Hauser n'est pas partisan de créer des impôts nouveaux, mais il veut apporter quelques améliorations à l'assiette des impôts existants et voici de son allocution le passage qui a trait à ces améliorations :

En ce qui concerne les impôts, j'ai dit tout à l'heure qu'il ne fallait pas en créer de nouveaux. Il ne s'ensuit pas que leur assiette n'exige quelques améliorations. L'impôt des patentes a un fonctionnement régulier. Je demanderai toutefois que le travail du contrôleur des contributions soit examiné et approuvé par votre Commission des Finances.

L'impôt foncier appelle un remaniement complet. Etabli par zones, il ne répond pas à la valeur exacte des immeubles, et souvent nous voyons telle rue non pourvue d'eau et d'éclairage électrique imposée à une classe supérieure à telle autre rue plus avantageusement dotée.

Il me semblerait plus rationnel, sauf pour les terrains vagues, auxquels une réglementation spéciale devrait être appliquée, d'imposer les immeubles sur la valeur locative. Cette forme d'imposition est plus juste et plus rationnelle.

Le projet qui vous sera soumis déterminera la valeur locative à donner à chaque immeuble et la quotité de l'impôt.

Si vous acceptez le principe de cette modification, vous aurez à examiner les questions de détail pour son application. J'attirerai également votre attention sur la taxe municipale imposée aux indigènes adultes. Cette taxe n'a pas rendu ce que vos prédécesseurs étaient en droit d'en attendre. Il y aura lieu d'examiner s'il faut la maintenir ou la modifier.

La location des terrains municipaux et le mode d'aliénation de terrains devront également être l'objet d'un examen spécial.

Nous ne saurions quitter cet aperçu des idées émises au conseil municipal d'Hanoï, sans signaler qu'à l'imitation, cette fois, de ce qui a été fait dans la métropole, le temps ayant manqué pour examiner le budget de 1906 avant la fin de l'année 1905, l'assemblée municipale a voté un douzième provisoire destiné à assurer le fonctionnement des services municipaux pendant le mois de janvier de l'année courante. Il faut dire, d'ailleurs, à la décharge des conseillers, que la municipalité d'Hanoï vient de traverser une crise très grave, qui a nécessité des élections nouvelles et que les conseillers récemment élus ne peuvent encourir la responsabilité du retard apporté dans la préparation du budget de 1906.

La culture du riz et la main-d'œuvre en Cochinchine. — De l'aveu de tous les Européens qui ont tenté la culture du riz en Cochinchine, le plus grand obstacle qu'ils aient rencontré est l'insuffisance de la main-d'œuvre.

La main-d'œuvre chinoise, sur laquelle on avait cru pouvoir fonder quelque espérance, n'a jusqu'ici donné que des résultats insignifiants. Si l'on excepte la région de Baclien, où se trouve depuis longtemps déjà une population agricole chinoise, largement métissée, du reste, et nullement accrue par des migrations nouvelles, le nombre des Chinois cultivant le riz en Cochinchine n'atteint pas un millier.

D'autre part, l'examen même le plus superficiel suffit pour se rendre compte que la pénurie de main-d'œuvre est, pour ainsi dire, spécialisée au seul moment de la récolte. A toute autre époque, les diverses opérations rizicoles peuvent s'effectuer normalement avec les moyens et la main-d'œuvre dont on dispose aujourd'hui.

Mais, à la récolte, l'insuffisance de bras se fait partout sentir. Dans les villages comme chez les colons, on n'arrive à rentrer le paddy qu'avec infiniment de difficulté et à condition d'être favorisé par les conditions climatologiques ; sinon c'est 1/3 ou 1/4 de la récolte qui est perdu là tout au dernier moment.

Et ce n'est pas une des choses les moins tristes de ce pays que d'entendre, tous les ans, les espérances les plus formelles et les plus brillantes se muer en amères récriminations.

Dans ces conditions, ne semble-t-il pas qu'il y ait lieu de recourir aux machines? Car, le croirait-on ? dans ce pays où la culture du riz occupe 1.200.000 hectares, en plaine (je ne parle que de la Cochinchine que seule j'ai étudiée), la machine agricole n'existe pour ainsi dire pas. Quelques batteuses, dix ou quinze, constituent à peu près tout l'outillage industriel moderne dont dispose l'agriculture en Cochinchine.

C'est là un état de choses tout à fait fâcheux ; fâcheux pour la colonie dont les facultés productrices devraient être beaucoup plus développées; fâcheux pour les indigènes qui souvent récoltent à peine de quoi mourir de faim; fâcheux enfin pour l'industrie française qui devrait avoir dans l'Indo-Chine un client de premier ordre.

Quelques difficultés pratiques, il faut le reconnaître, s'opposent jusqu'à présent à un résultat aussi désirable.

Une d'elles consiste dans la difficulté de procéder aux réparations, sans connaissance spéciale et sans outillage *ad hoc*. Cette difficulté serait à peu près vaincue, si les constructeurs voulaient (et il faut qu'ils veuillent) faire des machines très robustes et pourvues d'un certain nombre de pièces de rechange. Au besoin même, quand ce commerce aurait pris de l'extension, pourrait-on fonder un dépôt de pièces de rechange. Du reste, on répare bien maintenant les automobiles et les

canots à vapeur, pourquoi désespérer de voir réparer des moissonneuses ?

« L'Annamite, diront certains, ne regrette pas le temps perdu : il n'éprouve pas le besoin de faire plus vite. » Cela c'est faux, absolument : on le disait avant les chemins de fer, on prétendait que les indigènes n'adopteraient jamais ce mode de locomotion et préféreraient les sampans. Qu'est-il advenu ? Tous les trains de toutes les lignes sont plus que bondés de voyageurs...

L'Annamite n'est pas du tout réfractaire aux innovations et il estimera celles qui seront de nature à diminuer son effort physique et à augmenter ses ressources. Les machines lui permettant de mettre en culture de plus larges espaces, l'Annamite pourra, dès lors, supporter plus aisément le poids des taux usuraires dont l'accablent les chettys. Ces banquiers indiens arrivent, sous le couvert de nos Codes, à extorquer des intérêts de 2 à 300 0/0 en première hypothèque. Le jour où l'indigène pourra, avec la même somme d'argent, augmenter l'étendue de sa culture, il pourra se libérer, et notre occupation, si elle amène ce résultat, n'aura pas été vaine.

Mais comment l'Annamite, déjà si surchargé, pourrait-il acheter des machines, dont un des défauts est certainement d'être fort coûteuses ?

Je crois qu'il y aurait là une expérience vraiment intéressante à tenter. L'administration française pourrait, devrait inviter les villages indigènes à acquérir, avec leurs propres revenus, des outillages perfectionnés et à les mettre à la disposition des paysans, gratuitement si les finances du village le permettent, moyennant une faible redevance, si le village ne peut faire ce sacrifice. Cette combinaison aurait encore l'avantage d'être en concordance avec les mœurs annamites, où la commune n'est qu'une famille agrandie et serait, par là même, fort bien accueillie des intéressés.

Je suis convaincu enfin que les industriels de France seraient heureux de favoriser ce mouvement en accordant de très larges crédits, avec la garantie de l'administration. Cette garantie serait d'ailleurs sans risque, l'administration exerçant sur les budgets des villages un contrôle très serré.

Pourtant une difficulté subsiste : c'est la nature du sol et de la culture. Ici le terrain est essentiellement vaseux, les riz poussent des pailles très résistantes et hautes, inutilisées du reste. Il est probable que les machines à blé ne s'appliqueraient pas dans ce pays-ci, ou n'y donneraient pas d'excellents résultats. C'est aux techniciens qu'il appartient de se livrer à l'étude de ces difficultés et de les résoudre. Le résultat en vaut la peine.

En tout cas, ne peut-on espérer que le gouvernement de la Cochinchine dont le chef a été si souvent à la tête des initiatives hardies et intelligentes, invite un grand groupement industriel, par exemple la Chambre syndicale des constructeurs de machines agricoles, à envoyer quelques personnes compétentes étudier sur place les modifications et adaptations nécessaires pour rendre pratique en Cochinchine l'outillage moderne.

L'enseignement professionnel à Hanoï. — A la fin des examens de l'école professionnelle d'Hanoï, M. Guioneaud, président de la Chambre de Commerce, a adressé une allocution aux membres de la commission d'examen. Nous y relevons un renseignement très intéressant. La création de cette école a rencontré de nombreuses difficultés, mais celles-ci ont pu être vaincues et on peut se féliciter aujourd'hui des résultats acquis. Aux années de début, il était très difficile de recruter des élèves ; maintenant c'est bien différent. Il y a eu l'an passé 350 demandes d'admission pour 70 places seulement de vacantes. Les habitants de la ville d'Hanoï ont enfin compris l'importance de l'enseignement professionnel et cette constatation nous est agréable à enregistrer, car nous sommes convaincus que dans des colonies comme l'Indo-Chine, l'enseignement professionnel est celui que nous devons répandre avec le plus de soin ; c'est celui-là seul, en effet, qui est capable de nous donner des collaborateurs efficaces de l'œuvre de colonisation et de perfectionnement que nous avons entreprise :

Le plateau du Lang-bian. — Le journal le *Courrier Saïgonnais*, à la date du 10 janvier, a publié les renseignements suivants sur le voyage au Lang-bian de MM. Beau, gouverneur général, et Rodier, lieutenant-gouverneur de Cochinchine :

Le gouverneur général, accompagné du général Voyron, de MM. Rodier, Moulié, Garnier, Gazelles, Chassaing, Sicarde, des commandants Leblond et Aube, du docteur Vassal, de l'institut Pasteur de Nha-trang, a visité la station agricole de Dankia, à 14 kilomètres de Dalat, sous la conduite de M. Daudré, directeur de station ; il a visité les cultures maraîchères où sont réunis tous les légumes de France.

Le général Voyron est rentré à Cam-ranh pour s'embarquer à bord du *Gueydon* qui le conduira au Tonkin. Le gouverneur général a décidé de revenir à Saïgon par voie de terre ; il suivra en trois étapes la route de Liang-bian à Djiring et Phantiet et gagnera la frontière de Cochinchine par la route mandarine; à partir de ce point, il pourra se rendre à Baria et à Saïgon par la nouvelle route qu'il parcourra en automobile. Il sera accompagné dans cette partie du trajet par le lieutenant-gouverneur et par M. Garnier, résident à Phantiet.

Le voyage de la caravane officielle se continue dans d'excellentes conditions; au retour de la visite à Dankia, une conférence a eu lieu pour examiner diverses questions relatives à l'installation d'un groupe militaire au Lang-bian; à cette conférence assistaient MM. Rodier, lieutenant-gouverneur ; Moulié, résident supérieur ; Garnier, résident du Phantiet ; le docteur Vassal, de l'institut Pasteur de Nha-trang; le commandant Leblond, chef du bureau militaire, et Aube, officier d'ordonnance du général Voyron.

L'avis unanime a été qu'il est impossible d'établir même un détachement dans cette région intermédiaire entre la côte et le plateau du Lang-bian, mais qu'il est possible dès maintenant d'installer à Dalat un détachement important qui serait chargé de préparer une installation plus considérable : la conférence a exprimé un avis très ferme en faveur de l'établissement d'une seconde route reliant plus directement la Cochinchine au Lang-bian ; cette route

partirait de Baria, se dirigerait sur Phantiet et rejoindrait Dalat par Djiring.

On voit que le docteur Vassal, attaché à l'Institut Pasteur de Nha-trang accompagnait le gouverneur général. A ce propos, il n'est pas inutile de rappeler que ce spécialiste a été chargé récemment d'une mission au Lang-bian à l'effet d'y étudier le paludisme et les moustiques. Il a rendu compte de sa mission dans un rapport qui a été publié par le *Bulletin Economique de l'Indo-Chine* (numéro d'octobre 1905) et dont nous extrayons les passages suivants :

« Je m'étais fixé, comme but, l'étude des questions paludéennes se rapportant au futur sanatorium du Lang-bian.

« Je n'ai pas eu la prétention d'aborder la critique hygiénique complète du Lang-bian. Depuis longtemps, le climat de ce plateau a été mis hors de cause.

« Peut-être quelques doutes subsistaient dans certains esprits, au sujet de la salubrité du Lang-bian. On dénombrait les cas de mortalité parmi les coulis occupés au défrichement et aux travaux de la route. Les Annamites, échappés à la fièvre, redescendaient du Lang-bian avec des stigmates malariens, bien faits pour impressionner.

« Pour des observateurs avertis, il ne pouvait y avoir le moindre doute sur les avantages du Lang-bian. L'étendue du plateau se prêtait à l'établissement du camp militaire le plus vaste et des cités les plus considérables. C'était non pas une ville de santé (*health city*), mais une province tout entière qui était appelée à bénéficier d'un climat réparateur, comparable à celui de la France. Les conditions d'irrigabilité et de culture dépassaient toutes les prévisions.

« Malgré tout, les faits précis manquaient pour établir sur des bases indéniables la valeur sanitaire d'un tel pays. Y aurait-il du paludisme au centre même de la région ? Quelle influence pouvait avoir le paludisme auquel il fallait rapporter la mortalité des indigènes sur les chantiers des routes d'accès ?

« Laissant de côté toute question étrangère au paludisme, je crois néanmoins avoir apporté les arguments qui manquaient.

« Le paludisme est le facteur prépondérant quand il s'agit de juger de la salubrité d'un pays tropical. Ici c'est le facteur unique. Au surplus, c'était pour le Lang-bian le seul point en litige.

. . . .

« Les résultats généraux de ma mission peuvent être résumés ainsi :

« 1° Des notions nouvelles relatives au paludisme ont été établies d'après un contrôle scientifique. Les conclusions suivantes en découlent : Le plateau du Lang-bian, sous les réserves de prophylaxie déjà énoncées, reste un emplacement de choix pour un sanatorium. La vallée de Da-nhim est insalubre pour son paludisme qui ruinerait d'avance toute tentative de sanatorium. La région qui borde la route de Xom-gon à Dran est insalubre et sera néfaste aux voyageurs qui y séjourneraient, en se rendant au Lang-bian ;

« 2° Des recherches entomologiques ont été poursuivies à la fois sur les *Culicidæ* et sur les mouches piquantes, de manière à élucider des problèmes qui concernent la pathogénie de l'homme et des animaux ;

« 3° Des particularités inédites de l'hématologie de certains mammifères (de l'écureuil en particulier) ont été relevées ;

4° L'hématologie de l'homme a permis d'écarter le diagnostic Kala-Azar de toute une contrée. »

L'amélioration des communications rapides dans le territoire de Kouang-tcheou-ouan. — Les moyens rapides de communication télégraphique ou postale ne sont pas des plus abondants et des plus perfectionnés sur le territoire. Il y a bien le vieux système qui fonctionne dans toute l'Indo-Chine française et qui a été créé, autrefois, par la cour de Hué à l'imitation de la Chine, c'est-à-dire le système des trams. Il y a aussi, pour les cas spéciaux et plus pressés, le système des express, qui sont généralement des courriers à cheval quand la nature du sol à traverser le permet. Mais s'il s'agit de passer un bras de mer, cela devient un peu plus difficile. Il en résulte que les communications, en temps normal, entre l'administrateur en chef du territoire et ses subordonnés des autres circonscriptions ne sont pas toujours aussi rapides que les uns et les autres le souhaiteraient et que les besoins du service l'exigeraient.

C'est là un des premiers inconvénients qui a frappé l'administrateur actuel du territoire. On ne pouvait songer à établir un système complet de lignes télégraphiques rayonnant en tous sens et reliant un poste à l'autre. Il fallait, au moins momentanément, se contenter de ce qu'il y a, faute de crédits pour entreprendre de nouveaux travaux.

Cependant sur le territoire pacifié il se passe encore de temps en temps certains actes de contrebande, surtout près des frontières, qui ressemblent assez à du brigandage et qui expliquent en partie sans les excuser en rien les répressions cruelles de Liégeot. Il faut, en ces cas, que l'administrateur en chef soit très rapidement averti tant pour donner ses ordres que pour envoyer des forces s'il en est besoin. Quel était le moyen économique de réaliser ce perfectionnement ? Celui qui fonctionne avec un plein succès au Tonkin dans le service de la télégraphie militaire, c'est-à-dire celui des pigeons voyageurs. On sait les résultats qu'il a donnés et qu'il donne encore aussi bien entre les divers postes de la haute région que dans ceux qui sont reliés avec le poste central, le colombier d'Hanoï. C'est pourquoi l'administrateur en chef a demandé à l'autorité militaire qui le lui a facilement accordé qu'un lot de pigeons voyageurs fût envoyé à Kouang-tcheou-ouan. Le capitaine Perrin a été chargé de faire le nécessaire. Les essais

ont pleinement réussi et ces oiseaux sont chargés du transport des dépêches entre les points éloignés du territoire, notamment Namchau et Matché. Cette amélioration n'est certes pas superflue et l'expérience malheureuse faite dans ce territoire a montré son utilité. Il n'est pas à dire cependant qu'elle soit suffisante, et elle ne saurait remplacer un contrôle fréquent des administrateurs et fonctionnaires administratifs de tout ordre. C'est pourquoi nous ne cesserons de demander qu'on ramène les inspecteurs civils de l'Indo-Chine à leur destination première, ce qui n'est pas encore fait.

CHINE

L'agitation nationaliste en Chine. — *Déclarations de l'ambassadeur chinois à Berlin sur l'agitation nationaliste en Chine.* — Sur un grand nombre de points du Céleste Empire, on signale une recrudescence très marquée du mouvement xénophobe. Les vice-rois favorisent de toute évidence cette agitation. On tracasse les missionnaires, on moleste les marchands européens. Le gouvernement de Pékin lui-même prend vis-à-vis des étrangers une position peu amicale. Fait significatif : il témoigne au Japon lui-même une hostilité non déguisée. Un collaborateur du *Berliner Tageblatt* a interrogé sur cette attitude nouvelle et passablement inquiétante l'ambassadeur de Chine à Berlin, M. le lieutenant général Yintschang.

Celui-ci a reçu à plusieurs reprises le rédacteur du journal berlinois et a eu avec lui des entretiens prolongés. Nous résumons ci-dessous les déclarations du diplomate chinois en conservant le plus possible les termes mêmes où s'est exprimé M. le lieutenant général Yintschang.

« Tout ce qui se passe actuellement en Extrême-Orient, a-t-il dit, n'est que le prélude d'événements à venir beaucoup plus graves. Les faits militaires et politiques des dernières années écoulées ont prouvé à la Chine qu'une réforme complète de son administration et de son armée est nécessaire. Il s'agit tout d'abord de réformer l'armée et la marine. La Chine y avisera et par elle-même. Devrait-elle quelque jour défendre son intégrité, se verrait-elle dans l'obligation de repousser des conseils qu'elle n'a pas demandés, elle s'en acquitterait en plongeant le monde dans l'étonnement. Oui, la Chine causerait alors à l'Europe la même surprise que lui a causée le Japon. Le matériel militaire qu'on nous annonce est excellent. L'artillerie, la cavalerie chinoises ne laissent rien à désirer. A vrai dire, la marine n'est point encore ce qu'elle devrait être. Son tour d'ailleurs viendra. Pour l'instant il s'agit surtout de mettre la Chine en état de défendre son intégrité. Quant aux premières réformes intérieures dont la réalisation est prochaine, elles auront trait aux finances et à la monnaie. Une réforme des douanes et des impôts est également à l'étude. Le réseau des chemins de fer aussi sera prochainement augmenté dans une proportion considérable. La Chine en effet songe moins que jamais à s'interdire tout commerce avec l'étranger. Au contraire, la Chine fera son possible pour s'assurer hors de Chine des débouchés nouveaux.

« Certes, a poursuivi l'ambassadeur chinois, nous voulons un commerce actif avec les autres pays. Mais nous n'admettons pas que les Européens cherchent à créer sur notre sol des colonies. C'est pourquoi l'Autriche, par exemple, qui n'a jamais fait de tentatives de ce genre, aurait chez nous de grandes chances de succès. Il existe assurément un mouvement xénophobe en Chine.

« Mais croyez-en mon expérience : la responsabilité en remonte aux Européens qui offensent, d'un cœur trop léger vraiment, les sentiments les plus respectables de notre peuple. Les missionnaires sont particulièrement coupables. Comment verrions-nous d'un bon œil ces gens qui viennent nous convertir et qui, dans ce dessein, usent de ce qu'ils appellent les moyens amicaux, mais useraient aussi des moyens violents ? D'ailleurs, comment voulez-vous que nous tenions la religion des missionnaires pour supérieure à notre culte des ancêtres et à la doctrine de notre Confucius lorsque nous assistons aux luttes des missionnaires catholiques et protestants entre eux ? Les Chinois convertis ne représentent que la lie de la population. De fait, les missionnaires n'obtiennent d'autre résultat que de créer des mécontents et de diviser les familles. Qu'on ne s'étonne point si, à semer le vent, ils finissent par récolter la tempête.

« Le gouvernement chinois espère, malgré tout, qu'on n'en viendra pas aux excès. Il y a tout lieu de croire que les puissances en useront désormais moins cavalièrement que par le passé avec la Chine. Tout récemment, un fait significatif à cet égard s'est produit. Le boycottage des marchandises américaines en Chine a engagé le gouvernement américain à rapporter certaines mesures excessives concernant l'immigration chinoise. Vis-à-vis du Japon également, la Chine entend faire respecter ses droits.

« Le parti national qui s'agite présentement en Chine a pour devise : « La Chine aux Chinois ! » Il ne veut pas plus d'une Chine japonisée que d'une Chine britannisée ou russifiée. Voyez-vous, le dragon chinois a été tellement chatouillé par les étrangers qu'il a fini par sortir de sa torpeur. Il sommeille encore et ses griffes continuent de frapper un peu au hasard. Mais tant pis, après tout, pour ceux qui ne savent point se garer à temps ! Sans doute, ce réveil entraînera des désagréments pour ceux des Européens qui croyaient pouvoir compter sur le sommeil éternel du dragon chinois. Mais ils auraient tort de se plaindre, puisque ce sont leurs agissements qui ont provoqué son réveil. Ce qu'ils auraient de mieux à faire serait encore d'en prendre leur parti et d'aider la Chine dans ses résolutions civilisatrices. »

En terminant, l'ambassadeur chinois a insisté

de nouveau sur l'impossibilité qu'il y a pour les puissances à s'opposer au réveil national en question. On dit que l'Amérique fortifie les Philippines en vue de complications du côté de la Chine. C'est pure folie. Sûrement, on ne verra pas se reproduire en Chine une campagne des puissances alliées. D'ailleurs, les événements des deux dernières années rendent impossible aujourd'hui cette collaboration de toutes les puissances. « Je crois, a dit en terminant le diplomate chinois, que les préparatifs américains sont dirigés contre un autre que la Chine. Mais je ne saurais m'exprimer là-dessus plus clairement. »

Mouvement maritime du port de Tien-tsin en 1904. — Nous trouvons dans le dernier rapport de M. E. Rocher, consul général de France à Tien-tsin, un intéressant exposé du mouvement maritime du port de Tien-tsin, durant l'année 1904, les chiffres définitifs pour 1905 n'étant pas encore établis.

En 1904, il est entré à Tien-tsin 11 navires de moins qu'en 1903, mais il y a, en faveur de 1904, un excédent de 7.888 tonnes sur la précédente année, ce qui indique que les compagnies ont une tendance à employer de plus grands navires. Le tableau suivant indique la part prise par chaque pavillon :

	Total 1903		1904	
Nationalités.	Nombre.	Tonnage.	Nombre.	Tonnage.
Anglais.......	496	584.583	594	698.540
Américain....	8	20.124	8	15.086
Allemand.....	108	83.035	152	132.070
Français......	6	18.484	33	38.125
Hollandais....	4	3.440	6	6.054
Danois........	4	12.206	2	4.978
Norvégien.....	20	22.920	98	91.900
Suédois.......	2	2.838	6	5.934
Japonais......	341	325.107	3	457
Coréen	2	888	»	»
Chinois.......	441	448.164	513	521.337
Russe.........	»	»	»	»
	1.432	1.521.753	1.432	1.529.641
Navires à voiles anglais......	14	6.984	11	9.610
	1.446	1.528.737	1.42	1.534.251

Comme d'habitude, le pavillon britannique tient la première place avec une avance de 113.990 tonnes sur 1903. Ce grand excédent s'explique en grande partie par ce fait que les navires japonais ne pouvant naviguer librement, les Compagnies nippones représentées à Tien-tsin pour maintenir leur commerce ont affrété sur place les bateaux anglais : de là l'écart que nous constatons plus haut.

Le pavillon chinois, représenté par la *China Merchant Steam Navigation C°*, tient encore la deuxième place avec un excédent de 73.173 tonnes sur l'année dernière. Cette Compagnie, grâce aux facilités qui lui sont données par le gouvernement impérial, prend chaque année plus d'importance dans le commerce du Nord.

Les Japonais qui l'année dernière tenaient la troisième place ont cédé leur tour au pavillon allemand qui arrive avec une avance de 44 unités faisant ensemble 59.006 tonnes.

La Norvège prend la quatrième place avec l'énorme avance de 78 unités et 68.980 tonnes sur 1903. Il faut attribuer cet important excédent à la même cause qui a déterminé l'avance du pavillon anglais. En effet, la majeure partie de ces navires a été affectée par les Japonais au transport de leurs produits en Chine. C'est donc la guerre qui, en empêchant la marine marchande japonaise de visiter le golfe du Petchili, a contribué à augmenter le tonnage étranger, tandis que le pavillon japonais qui, l'année dernière, avait la troisième place à Tientsin, arrive dixième avec seulement 3 navires et 457 tonnes pour toute l'année.

Il est agréable de constater que, en cette année 1904, la France occupe le cinquième rang avec 33 bateaux faisant ensemble 38.125 tonnes, d'où un excédent de 27 navires et 19.641 tonnes en faveur de 1904. La majeure partie de cette avance provient, il est vrai, de navires qui ont transporté du matériel de chemin de fer pour la Compagnie du Lu Han et du Shansi ; néanmoins ce pas en avant est de nature à faire bien augurer de l'avenir.

Les Américains tiennent la sixième place avec le même nombre de navires qu'en 1903, mais avec une diminution de 5.038 tonnes. En réalité, les bateaux américains font de rares apparitions dans le Nord et sauf le bois et parfois des chargements de pétrole qu'ils portent directement d'Amérique, on voit peu le pavillon étoilé dans nos parages.

Le pavillon hollandais prend la septième place avec seulement 6 navires jaugeant ensemble 6.054 tonnes, d'où une avance de 2 bâtiments faisant 2.614 tonnes.

La huitième place est prise par la Suède avec un excédent de 4 navires et 3.102 tonnes.

Le pavillon danois arrive neuvième avec 2 bateaux jaugeant 4.978 tonnes, en diminution de près de 8.000 tonnes sur 1903.

Enfin, on vient de voir que le pavillon du Soleil Levant, qui tenait avantageusement la troisième place l'année dernière, en raison de la guerre, n'est représenté en 1904 que par 3 petits navires faisant ensemble 457 tonnes.

JAPON

Le nouveau ministère japonais. — Nous avons annoncé dans le Bulletin de janvier la reconstitution du cabinet japonais sous la présidence du marquis Saionji. Le correspondant du *Times* à Tokio envoie à son journal les renseignements suivants sur le nouveau président du Conseil et sur les nouveaux ministres.

Le marquis Saionji, premier ministre d'Etat, représente une des plus vieilles familles de la noblesse japonaise. Il fit la plus grande partie de ses études en France. De retour au Japon en 1880,

il se jeta ardemment dans les affaires politiques, professant des opinions qui, aux yeux de ses amis, paraissaient quelque peu prématurées, surtout de la part d'un homme d'une telle position sociale. Peu à peu, le marquis Saionji devint plus circonspect et adopta une ligne de conduite plus réservée, mais ces débuts l'avaient dès ce moment désigné aux yeux de la nation pour un de ses futurs chefs.

Grand admirateur du marquis Ito, il accepta en 1894 le portefeuille de l'instruction publique dans le cabinet de ce dernier et fut pendant ce temps chargé à deux reprises de l'intérim du ministère des Affaires étrangères. Quittant le pouvoir en même temps que le ministère Ito en 1896, il reprit la direction de l'Instruction publique quand le marquis Ito revint aux affaires deux années après; et en juin 1901, quand le comte Katsura prit les rênes de l'administration, le marquis Saionji fut nommé président du Conseil privé. C'est à ce moment que survint le fameux mouvement politique qui menaça pendant un moment de renverser le Seiyu-Kai, et que le marquis Ito termina en remettant aux mains du marquis Saionji la direction du parti. Ce fait attira sur le marquis Saionji une grande attention de la part de ses concitoyens qui se demandaient comment il allait remplir ce nouveau rôle, et l'on peut dire que la prudence et le tact qu'il y apporta élargirent sa réputation.

Le nouveau ministre des Affaires étrangères, M. F. Kato, a pendant plusieurs années représenté le Japon à Londres. M. Kato, dont toute la carrière s'est passée au service des affaires extérieures, occupa en 1900-1901 le poste de ministre des Affaires étrangères dans le cabinet Ito qui précéda immédiatement le ministère Katsura. Il est généralement reconnu comme un des plus capables parmi les jeunes hommes d'Etat de son pays.

M. K. Hara, ministre de l'Intérieur, fut pendant plusieurs années fonctionnaire dans les bureaux du ministère des Affaires étrangères et y occupait déjà une haute situation quand il résigna ses fonctions pour entrer dans les affaires. Plus tard il devint un des membres principaux du Seiyu-Kai, nouvellement organisé. Après la démission de M. Hoshi Toru, en décembre 1900, il prit le ministère des Voies et communications et le garda jusqu'à la chute du cabinet Ito quelques mois après. Il fit également ses études en Angleterre et possède non seulement une rare expérience des affaires politiques, mais aussi de hautes facultés d'organisation.

Une des personnalités les plus intéressantes du nouveau cabinet est celle de M. Matsura. Pendant presque toute sa carrière, M. Matsura fut un homme de parti. Avant la Constitution, il fut un des principaux lieutenants du comte Itajaki dans le parti libéral, et quand ce dernier entra dans le Seiyu-Kai, il suivit sa fortune. Aussi, quand le marquis Ito forma en 1900 un ministère Seiyu-Kai, on trouva tout naturel que M. Matsura prît le portefeuille de l'Instruction publique, et son parti témoigna de l'admiration qu'il avait pour son caractère et son habileté, en l'élevant ultérieurement à la présidence de la Chambre des représentants, poste important qu'il quitte pour devenir ministre de la Justice. Ce choix est assez étonnant, M. Matsura ne s'étant jamais jusqu'à ce jour occupé d'études judiciaires.

Un fait digne de remarque est que pas moins de cinq des nouveaux ministres ont tenu la place de vice-ministre. Ce sont M. Y. Sakatani, ministre des Finances, qui a été vice-ministre de ce département pendant plusieurs années qu'il employa d'une façon très remarquable et très utile; le contre-amiral Saito, qui passa de la seconde place à la première dans le département de la Marine et avait déjà donné de grandes preuves de compétence pour remplir quelque poste que ce fût; M. J. Yamagata, qui, de vice-ministre de l'Intérieur, devient ministre des Voies et communications; M. K. Matsuaka, qui fut vice-ministre à l'Intérieur et devient ministre de l'Agriculture et du Commerce; M. J. Makino, ministre de l'Instruction publique, qui fut vice-ministre de ce département sous le dernier cabinet Ito : il est rappelé de Vienne où il représentait son pays. Ce fait que, sur les huit ministres, cinq ont été vice-ministres, a déjà fait surnommer ce nouveau cabinet « ministère des vice-ministres » et celui que, à part le marquis Saionji, pas un des nouveaux arrivés au pouvoir ne possède de titres de noblesse, semble devoir lui faire donner le nom de « Cabinet of Commoners ». On peut ajouter qu'à la grande satisfaction de la nation, le général Teranchi a consenti à rester au département de la Guerre.

Les quatre nouvelles divisions de l'armée japonaise. — Un journal de Kaga, le *Kita Nihon* (le Japon du Nord), publiait dans son numéro du 3 décembre 1905 le court entrefilet suivant au sujet de l'augmentation de la marine et de l'armée japonaise :

« Nous ne possédons pas de données certaines à ce sujet, mais devant l'impossibilité d'augmenter à la fois et l'armée et la marine nippones, le gouvernement mikadonal pense réserver 86.700.000 yen pour cette dépense. Voici la répartition exacte de ces crédits :

	yen
Création de quatre nouvelles divisions militaires	10.000.000
Dépenses pour les troupes casernées en Mandchourie et en Corée	20.000.000
Entretien et réparations du matériel	25.000.000
Augmentation des dépenses navales	7.340.000
Etablissement de la station navale de Port-Arthur	2.200.000
Entretien et réparation du matériel	22.000.000
Exploitation de mines de houille	160.000
Total	86.000.800

« Ces crédits sont des crédits spéciaux ; l'argent employé jusqu'à ce jour pour l'entretien de la marine et celui de l'armée sera toujours nécessaire. »

Il semble, en effet, que la création de quatre nouvelles divisions soit chose arrêtée définitivement. Voici ce que dit à ce sujet le *Nihon* — journal conservateur de Tokio — à la date du 4 décembre :

« Les divisions qui vont être créées prochainement seront placées dans les régions suivantes :

La 13e division à Matsue (Shimane ken).

La 14e division à Yamagata (Yamagata ken).

La 15e division dans le Hokkaido (le Yézo), dans une région avoisinant l'île de Sakhaline (cette région n'a pas encore été désignée).

« Quant à la 16e division, on n'a pas arrêté jusqu'à ce jour la portion de l'empire à laquelle elle serait affectée.

« A Formose, il y a trois brigades mixtes ; cet état de choses sera probablement changé et il se peut que ces brigades soient transformées en une 16e division. Taikoku serait, en ce cas, le centre de cette division.

« On ne préposera aucune garnison spéciale pour la garde de l'île de Sakhaline, mais il est très possible que l'on y envoie en détachement l'une des brigades du Hokkaido (Yézo). »

Au début de la guerre, l'armée japonaise comprenait douze divisions, plus la garde impériale qui formait à elle seule une division :

1re division.........	Tokio
2e »	Iendai
3e »	Nagoya
4e »	Osaka
5e »	Hiroshima
6e »	Kumamoto (île du Kyushu)
7e »	Asahigawa (île du Hokkaido)
8e »	Kirosaki
9e »	Kanazawa
10e »	Himeji
11e »	Marugamé (île de Shikoku)
12e »	Kokura
Garde impériale......	Tokio

Les chemins de fer de l'Etat en 1906. — Le *Kokumin Shimbun*, journal officieux du gouvernement de Tokio, vient de publier les statistiques suivantes concernant les dépenses et les revenus approximatifs des chemins de fer de l'Etat pour l'année 1906 (en yen) :

	1906	1905	Différence
Revenus........	27.230.000	24.410.000	+ 2.820.000
Dépenses........	17.180.000	14.830.000	+ 2.980.000
Bénéfice net....	9.420.000	9.580.000	— 160.000

Cette diminution de bénéfice en dépit du développement incessant de l'étendue des voies ferrées appartenant à l'Etat est attribuée aux trois causes suivantes : 1° l'augmentation du prix de la houille; 2° le transfert des lignes du Hokkaido (île de Yézo) au bureau des chemins de fer. Ces lignes étaient jusqu'à présent des entreprises privées; 3° la nécessité d'entreprendre des travaux supplémentaires, représentant une valeur d'environ un million de yen.

Par suite de l'augmentation du prix de la houille, le surcroît des dépenses à enregistrer est de 800.000 yen. D'autre part, la perte à supporter par l'Etat pour l'exploitation des lignes du Hokkaido est de 150.000 yen.

Il résulte donc que l'augmentation des dépenses s'élève à près de 2 millions de yen pour ces trois causes.

La mission du prince de Connaught. — Le prince Arthur de Connaught, chef de la mission chargée de conférer au Mikado, de la part d'Edouard VII, l'ordre de la Jarretière, est arrivée à Yokohama, le 19 février, à bord du croiseur *Diadem*. Le *Diadem* était escorté par quatre navires de guerre japonais. Le Comité impérial composé du général Kuroki, de l'amiral Togo, de l'amiral Ijuin, du comte Teranchi et du gouverneur Sufu-Kohei vint à bord saluer le prince, à qui une réception enthousiaste fut faite à Yokohama. Un train spécial emmena la mission à Tokio. A l'arrivée, le prince Arthur de Connaught fut reçu à la gare par l'Empereur lui-même. Le lendemain matin eut lieu la cérémonie de l'investiture de la Jarretière en présence des princes impériaux, des hauts fonctionnaires du gouvernement et de l'ambassade britannique. Le Mikado a conféré au prince Arthur de Connaught le grand ordre du Chrysanthème et a décoré les autres membres de la mission.

La presse japonaise a profité de cette occasion pour célébrer avec enthousiasme l'alliance anglo-japonaise.

Les progrès des constructions navales. — Nous extrayons du *Jiji Shimpo*, l'un des plus importants organes japonais, l'article suivant, paru à la date du 7 décembre et intitulé : « Les Progrès des constructions navales au Japon. ».

« Comme on l'a dit très souvent jusqu'ici, le navire de guerre *Tsukuba* (1), qu'on s'apprête à lancer, est certainement ce que l'on a construit de mieux au Japon comme bâtiment de guerre. Son armement est également très supérieur à celui des croiseurs des puissances étrangères. Le *Tsukuba* a été construit de toutes pièces dans l'arsenal maritime de Kuré et l'on n'a employé pour sa construction que des matériaux de source japonaise.

Le grand désir que les Japonais avaient de n'être plus obligés d'avoir recours à l'Europe pour s'approvisionner de canons, vient également de se réaliser. C'est dans la 8e année du Meiji (1875) que le premier navire de guerre japonais fut lancé. Depuis, la marine japonaise ne cessa de s'augmenter. Toutefois ce n'est qu'à une époque relativement récente que remonte la construction de navires par le Japon lui-même. La guerre

(1) Le *Tsukuba* a 340 pieds de long sur 75 de large. Son tirant d'eau est de 26 pieds, son tonnage 13.750 tonnes. Ses machines peuvent développer une puissance de 29.500 chevaux-vapeur.

sino-nippone (20e année du Meiji) (1894) amena la création d'un grand nombre de bâtiments nouveaux, mais bon gré mal gré il fallut encore recourir à l'Europe. Cependant le Japon fondit lui-même les canons des croiseurs et des canonnières, et ses arsenaux suffirent largement à l'armement de tous les navires.

Les bâtiments lancés jusqu'à ce jour n'excédaient pas un tonnage de 3.300 tonnes comme le *Niitaka*, le *Tsushima*, etc. Le Japon est capable aujourd'hui de lancer des croiseurs de 140.000 tonnes et c'est là sans conteste un très grand progrès.

Voici la liste des navires achevés dans les chantiers nippons depuis l'avènement de l'ère du Meiji :

NOMS DES NAVIRES	CLASSE	TONNAGE	DATE DE LA CONSTRUCTION	CHANTIER
Kioteru (*Seki*)	canonnière	897	8e année du Meiji (1875)	Yokosuka
Amagi	»	926	11e » (1878)	Onohama
Akaga	»	622	» » »	Yokosuka
Iwaki	garde côte	667	12e » (1879)	»
Kaïmon	»	1.500	15e » (1882)	»
Tenryu	»	1.525	15e » (1882)	»
Musashi	»	1.502	18e » (1885)	»
Katsurag	»	1.502	18e » (1885)	»
Yamato	»	1.480	18e » (1885)	Onohama
Maya	canonnière	622	19e » (1886)	»
Chokai	»	622	19e » (1886)	Ishikawajima (Tokio)
Atago	»	622	19e » (1886)	Yokosuka
Takao	garde-côte	1.750	20e » (1887)	»
Yaeyama	éclaireur	1.584	22e » (1889)	»
Hashidate	croiseur	4.210	23e » (1890)	»
Oshima	»	1.640	23e » (1890)	Onohama
Akitoushima	»	3.126	25e » (1892)	Yokosuka
Suma	»	2.657	28e » (1895)	»
Akashi	»	2.755	29e » (1896)	»
Myako	»	1.772	30e » (1897)	Kuré
Chihaya	éclaireur	1.250	33e » (1900)	Yokosuka
Niitaka	croiseur	3 366	35e » (1902)	»
Tsushima	»	3.366	35e » (1902)	Kuré
Osowa	croiseur	3.200	36e » (1903)	Yokosuka
Ujina	canonnière	610	36e » (1903)	Kawasaki (Kobé)

« En outre, de nombreux torpilleurs et de destroyers ont été lancés au Japon, mais nous ne possédons sur eux aucun renseignement. »

Tel est l'article du *Jiji Shimpo* qui nous révèle les progrès des Japonais dans les constructions navales. Les Nippons sont aujourd'hui libérés de la tutelle des étrangers et particulièrement de celle des Anglais, qui leur était si insupportable. Ce nouvel état de choses cause surtout du tort aux chantiers britanniques dont le Japon était le meilleur client, mais, en revanche, il permettra au gouvernement mikadonal de faire de réelles économies et d'employer de nombreux bras qui restaient inactifs, faute de travail.

Voici, au surplus, quelle était la puissance de travail des arsenaux japonais à la fin de 1901 :

Constructions navales

	NOMBRE DES MACHINES	CHEVAUX-VAPEUR
Yokosuka (dockyards)	28	564
Kuré (—)	17	510
Sasebo (—)	9	816
Maizuru (—)	»	»
Yokosuka (arsenal)	2	50
Kuré (—)	41	2.797
Maizuru (—)	»	»
Sasebo (—)	2	40
Tokio (—)	9	239
Fabrique de poudre Shimore	1	62
Totaux	109	5.078

AVIS IMPORTANT

Afin d'éviter les frais occasionnés par le recouvrement à domicile des cotisations, les souscripteurs sont instamment priés de vouloir bien envoyer le montant de leur souscription pour 1903 en un chèque ou un mandat-poste à l'ordre de M. Charles Picot, trésorier du Comité de l' « Asie Française », 19, rue Bonaparte.

CORÉE

Organisation administrative de la Corée. — Le gouvernement japonais vient d'arrêter les dispositions suivantes sur l'organisation administrative de la Corée. Le nouveau règlement administratif comprend 33 articles.

La Corée sera administrée par un résident général (Tokan) qui résidera à Séoul, aura le rang de Chinine et sera placé sous le contrôle immédiat de l'empereur du Japon. Ce résident général aura la haute surveillance de toutes les affaires, aussi bien intérieures qu'extérieures, et représentera le gouvernement du Mikado vis-à-vis des consulats étrangers en Corée. Il aura tout pouvoir pour faire appel à la force armée afin de maintenir l'ordre, pourra promulguer pour la bonne administration et la pacification de la Corée tous édits avec sanction disciplinaire ne dépassant pas, pour la contrainte par corps, l'emprisonnement d'une année, et pour les amendes un maximum de 200 yens. Le résident général

sera assisté d'un directeur général, d'un directeur du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, d'un directeur de la police et de soixante-dix employés, secrétaires, inspecteurs de police, officiers de paix, commis, etc. Ces diverses fonctions subordonnées seront accessibles aux Coréens.

Des résidents seront établis dans les centres les plus importants de la Corée. La désignation de ces résidences et l'extension des pouvoirs de leurs titulaires sont laissées à l'initiative du résident général. Chaque résident sera, suivant l'importance de son centre, assisté d'un ou de plusieurs vice-résidents et d'un certain nombre de commis, officiers de paix et interprètes. Le résident aura dans son administration délégation du résident général pour réquisitionner au besoin la force publique et promulguer des ordonnances de police avec clauses pénales.

En même temps qu'était publiée l'ordonnance impériale réglant ainsi la nouvelle organisation administrative de la Corée, le marquis Ito était investi des hautes fonctions de résident général. Ont été également désignés comme directeurs généraux : M. Tsuruharo Sadakichi, ancien maire d'Osaka, directeur de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, et M. Kiuchi Jushiro. Interrogé sur les intentions du gouvernement japonais en Corée, le marquis Ito a fait à la presse les déclarations suivantes auxquelles sa nomination de résident général donne une importance particulière :

« La défense nationale de la Corée sera entièrement entreprise par le Japon. En ce qui concerne la diplomatie et l'introduction de réformes intérieures en Corée, des mesures ne seront prises qu'après consultation avec l'empereur et ses ministres.

« Tous les efforts possibles seront faits pour développer l'agriculture, les mines, les forêts et la pêche.

« La mesure la plus difficile comme aussi la plus importante consistera dans le développement de l'instruction générale en Corée.

« L'attitude des résidents japonais à l'égard des Coréens a été jusqu'ici sujette à critique ; les Coréens ne sont pas barbares et méritent qu'on tienne compte de leur système civilisé. »

La réorganisation financière de la Corée. Rapport de M. Megata. — M. Megata, conseiller du ministère des Finances du Japon, vient de publier un long et très intéressant rapport relatif à la réorganisation financière de la Corée en novembre 1905. Ce rapport se compose d'une introduction et de quatre chapitres avec douze subdivisions :

L'introduction établit d'abord que la réorganisation financière de la Corée est encore en enfance et qu'il est trop tôt pour essayer d'en prédire les résultats. Néanmoins, tout récemment, à mesure que se resserraient les liens entre le Japon et la Corée, que les communications et le commerce grandissaient, la réforme économique et financière commença à exercer une influence immédiate sur le commerce des deux pays.

Pour étudier la situation financière actuelle, il est nécessaire de prendre pour point de départ les réformes instituées en octobre 1901. Auparavant, on n'avait fait que peu de tentatives pour remédier à la confusion régnant dans les finances : le peuple était appauvri par les extorsions, et le pays arriva à son état actuel d'impuissance. Moralement, cette situation était due à l'absence générale de patriotisme. Techniquement, elle peut se ramener aux trois causes suivantes : absence de toute distinction entre la cour et le gouvernement ; confusion monétaire ; dépenses irréfléchies, et manque d'organisation dans la perception des impôts.

Le rapporteur ajoute qu'on ne peut améliorer une situation de cette sorte qu'en procédant pas à pas, en évitant les froissements et en ménageant avec prudence le sentiment public, toujours attaché aux anciennes coutumes et ne connaissant guère les principes de l'économie publique.

Le chapitre A, consacré à la circulation monétaire, s'occupe, dans une première subdivision, de la réorganisation de cette circulation qui passait pour être à base de métal-argent, mais qui, en réalité, n'avait pas d'étalon.

La différence entre la valeur nominale et la valeur réelle de la monnaie de nickel était très grande. Le gouvernement en frappait d'énormes quantités, pour en tirer profit, aux dépens de la qualité. Résultats : dépréciation rapide jusqu'à moitié de la valeur nominale, fausse monnaie répandue partout, troubles dans le prix des objets de première nécessité et dommages sérieux pour les finances du pays.

Pour procéder à la réorganisation indispensable, on établit, en décembre 1904, une trésorerie centrale. La Monnaie du gouvernement fut fermée et cessa d'inonder le pays de pièces dépréciées. Un édit impérial de 1901 avait établi l'étalon d'or, la monnaie à frapper devant être de même nature que celle du Japon. Un édit de janvier 1905 fixait au mois de juin la mise en pratique de cette opération. En même temps, le Daï-ichi-Ginko devint trésorerie centrale du gouvernement et ses billets eurent cours légal, avec remboursement à vue en monnaie d'étalon. L'assimilation au système japonais était complète, la circulation devenait fixe et un grand obstacle au commerce et aux transactions disparaissait. Les vieilles pièces de nickel furent retirées de la circulation et refondues : dans les villes principales, il n'en reste que ce qu'il faut pour les échanges : les quantités excessives qui circulent encore dans les campagnes rentreront en mai, sous forme d'impôts. Pour faciliter ces opérations, on commença à frapper, en octobre 1905, des pièces d'argent de 10 sen et des pièces de bronze de 1 et 1/2 sen.

La deuxième subdivision traite des opérations d'échange des pièces de monnaie, qui commencèrent à Séoul le 1er juillet 1905. En six jours, il en rentra pour 7.550.000 dollars coréens ; on examinait les pièces à raison de 40.000 par jour, d'abord ; puis, à raison de 100.000, de sorte que le premier travail, le plus important, se trouva terminé fin août. Au 1er octobre, à Séoul, la plus grande partie de la monnaie de nickel avait passé par le crible.

D'autres bureaux d'échange avaient été établis, de juillet à septembre, à Chemulpo, Tyeng-Yang, Chinnampo et Kunsan. Ils examinèrent ensemble environ 51 millions de pièces. (Séoul en avait examiné près de 100 millions.) En tout, on retira de la circulation une valeur de 10.722.162 dollars de Corée.

Le chapitre B, consacré à la circulation monétaire, s'occupe, dans sa première subdivision, des dispositions prises en vue de l'administration financière.

La Corée ne possédait pas d'organe financier jusqu'au jour où le Daï-ichi-Ginko ouvrit à Séoul une succursale qui fut transformée en organe central du gouvernement.

Le gouvernement japonais donna sa reconnaissance à l'émission des billets par cette institution, dont il surveilla strictement les opérations. C'est ainsi que cette banque devint l'agent financier officiel du gouvernement. En même temps, elle se chargea des fonctions du Trésor public et ouvrit de nouvelles agences en dehors des ports à traité.

A ces fonctions s'ajoutaient nécessairement la tâche de faciliter la circulation monétaire et de développer les ressources du pays. La banque donna son assistance aux deux banques coréennes existantes qui, lorsque leur réorganisation sera accomplie, pourront rendre de grands services en se chargeant des affaires du petit commerce.

La deuxième subdivision traite de l'établissement de compagnies de magasins coopératifs destinés à accepter les marchandises contre certificats de dépôt négociables, de manière à faciliter la circulation de l'argent Une partie d'un prêt consenti par l'empereur sur sa cassette privée a servi ainsi à fonder une compagnie de ce genre, s'occupant d'étoffes et de grains. Elle prend soin des marchandises qui n'ont pas rempli les formalités de douane, consent des prêts et contribue ainsi à faire circuler l argent, et par l'assistance qu'elle fournit, et par la régularité qu'elle assure. Le gouvernement appuiera la compagnie et en surveillera les opérations.

La troisième subdivision s'occupe des billets à ordre, émis jusqu'alors en excès et qui, par là, ont contribué à créer la crise actuelle. A l'avenir les billets de cette nature ne pourront être émis que par les membres d'une société constituée à cet effet, et conformément a la loi. Le montant des billets doit être exprimé en yen, en monnaie établie par l'ordonnance impériale de 1901, ou en billets de banque, et ne pourra être payé avec de l'ancienne monnaie. Cette mesure a pour but d'en finir avec les anciennes fluctuations du cours. Seuls, les membres de la société, intéressés à en maintenir le crédit, pourront émettre de ces billets.

Les anciens billets étaient au porteur, sans endos. Aujourd'hui, ils sont nominatifs et endossables. La négociation devient ainsi plus facile, et le payement est assuré. Les noms des membres contrevenants seront rayés de la liste, avec publication dans les journaux. Les sociétés règleront les litiges éventuels relatifs aux billets.

Le chapitre C, qui traite de la réforme administrative, s'occupe, dans sa première subdivision, de la réforme des fonctionnaires. L'administration coréenne n'avait que l'apparence de la régularité. Les fonctionnaires étaient trop nombreux ; la réforme administrative était une conséquence nécessaire de la réforme financière. Le nombre des fonctionnaires fut ramené de 751 à 527. L'économie qui en résulte n'est que de 40.000 yen, mais s'accroîtra.

La deuxième subdivision enregistre la réforme militaire, qui a diminué les effectifs de 311 officiers et de 8.214 hommes, et les dépenses de 1 million de yen.

La troisième subdivision s'occupe des salaires, jusqu'alors insuffisants, des fonctionnaires. Cette insuffisance créait la malhonnêteté. A défaut de ressources assez grandes on a dû se limiter, d'abord, à l'administration centrale. Après examen des ressources budgétaires et après réalisation des économies, on éleva les salaires des fonctionnaires de l'administration centrale et des officiers. La réforme, commencée en juin 1905, a doublé les salaires des fonctionnaires du 3e degré : les autres seront augmentés dans des proportions un peu moindres. Des règlements officiels d'épargne encouragent ces fonctionnaires aux économies.

Un tableau montre la transformation des salaires.

Au chapitre D, nous trouvons la réorganisation du budget ; la première subdivision traite de l'établissement du budget.

Le budget coréen, qui n'existait d'ailleurs que depuis quelques années, était de pure forme : les chiffres étaient inexacts, arbitraires, parfois sans rapport avec les dépenses nationales, les sections mal établies, les totaux faussés par une dénomination monétaire confuse et, enfin, le total général exagéré.

La publication n'avait lieu que quatre ou cinq mois après le début de l'année. Il fut décidé de remédier à tout cela : les dépenses du personnel furent calculées d'après le nombre total des fonctionnaires et la moyenne des salaires. Toute dépense inutile ou non urgente fut éliminée. Pour base, on prit le dollar coréen, avec étalon d'or (en yen, à deux dollars par yen d'or). On remania les sections. On ne pourra d'ailleurs arriver à des chiffres absolument exacts qu'après réforme des impôts. Le budget de 1904 donne aux recettes 14.214.573 dollars coréens ; aux dépenses, 14.214 298 ; soit un excédent de 275. Celui de 1905 montre 14.105.564 aux recettes et 17.322.707 aux dépenses, soit un déficit de 3.217.133.

La deuxième subdivision nous montre qu'on expliqua avec soin aux fonctionnaires la nouvelle manière de procéder, que les dépenses irrégulières furent réduites, que les économies apparurent et que, si ces progrès se poursuivent, l'équilibre s'établira.

La troisième subdivision étudie l'émission de bons du Trésor. Les dettes se montaient à 2 millions de yen ; les économies étaient insuffisantes. On émit donc, en juin 1905, pour 2 millions de bons du Trésor à court terme, gagés par le revenu national. L'opération fut faite par le Daï-ichi-Ginko, à 7 0/0 d'intérêts, à 95 yen pour 100 de capital, avec remboursement dans la quatrième et cinquième année à dater de l'émission.

Emis à Tokio, l'emprunt fut souscrit plus de cinq fois.

La quatrième subdivision traite des règlements concernant les affaires financières ; la loi no 2 de 1895 et les lois subséquentes forment un code très rapproché des lois de finances japonaises. Ce code ne fut pas appliqué et probablement n'aurait pas donné de bons résultats. On tenta donc d'établir un nouveau code, dont voici les principales dispositions :

1° Méthode invariable de traitement des recettes et dépenses ; abolition des impôts irréguliers, des extorsions, de la ferme de l'impôt confiée à des particuliers ;

2° Méthode invariable d'administration du Trésor public par le Daï-ichi-Ginko, qui fait les affaires dans la capitale et en province ;

3° Transport uniforme des espèces, autrefois envoyées au centre par les magistrats qui prélevaient des frais excessifs ;

4° Statistique précise des propriétés du gouvernement ;

5° Réglementation des travaux publics, de l'achat, de la vente et de la location des propriétés du gouvernement, de manière à supprimer les litiges, à établir des contrats sérieux, à faire payer les cautionnements, à faire disparaître les irrégularités ;

6° Règlements pour le paiement comptant des menues dépenses, qui pourront être évaluées au budget en douzièmes.

On a également l'intention de convoquer de temps en temps les fonctionnaires comptables, pour leur expliquer leurs devoirs et leur en enseigner les méthodes. On se propose aussi de créer un bureau de contrôle des revenus et un directeur des dépenses, qui devront indiquer leur tâche à leurs subordonnés ; un receveur en chef et des receveurs, qui auront à instruire les magistrats des districts, pour assurer l'administration convenable des recettes et dépenses, empêcher l'injustice envers le peuple, et garantir la perception régulière des impôts. On espère

abolir, de cette manière, les maux inhérents actuellement au maniement des impôts.

Ces mesures ne constituent qu'une première étape : il y a là l'esquisse d'un plan destiné à fournir aux finances coréennes une base permanente.

Au point de vue des innovations positives, il y a lieu de signaler une station expérimentale d'agriculture et une plantation expérimentale de coton. Il faut encore établir des docks et magasins. L'éducation, les questions d'hygiène sont en voie de progrès. Beaucoup d'autres points exigent l'attention, tel que l'établissement d'une base saine des revenus, l'organisation des systèmes de communication et d'éducation, l'expansion du commerce extérieur, la réorganisation du tarif douanier, qui auront une influence directe sur la prospérité nationale.

Tel est, en résumé, le rapport très documenté de M. Megata, qui atteste à la fois la résolution et l'esprit scientifique avec lequel le Japon procède à la réorganisation de la Corée.

ASIE RUSSE

Une visite au Dalaï Lama à Ourga. — On sait que le Dalaï Lama s'est réfugié à Ourga lorsque les Anglais sont entrés au Thibet : ces derniers ont eu la gloire de voir un dieu vivant s'enfuir devant eux. C'est à la fin de 1904 que le Dalaï Lama arriva à Ourga où habitait déjà une des trois plus grandes incarnations de la divinité, le Bogdoguéguen. Les Mongols, les Bouriates de Transbaïkalie, les Kalmouks de Sibérie sont venus en grand nombre lui rendre hommage.

Les journaux russes ont parlé récemment de la visite que M. Kozlov a rendu au Dalaï Lama en 1905. M. Kozlov vient de parler de sa mission à la Société Impériale de Géographie de Saint-Pétersbourg.

« Le 5 avril 1905, nous dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, par ordre de S. M. l'empereur, M. P.-K. Koslov était envoyé à Ourga en mission spéciale. Il avait pour mission de saluer le Dalaï Lama et de lui remettre, ainsi qu'aux personnes de sa suite, au nom de la Société Impériale de Géographie, différents cadeaux en témoignage de reconnaissance pour l'accueil et l'assistance dont tous les Russes voyageant au Thibet ont toujours été honorés de la part du Dalaï Lama.

« M. Kozlov est arrivé à Ourga au mois de mai. Dès sa première entrevue avec le Dalaï Lama, les rapports les plus cordiaux se sont établis entre eux. Grâce à cela, notre compatriote a pu librement étudier tout ce qui l'intéressait par rapport aux Thibétains, aux Mongols et surtout aux différents princes mongols arrivés de toutes parts.

« Le Dalaï Lama est un élégant Thibétain d'une trentaine d'années ; au dire du conférencier, sa tranquillité morale est fortement troublée par la politique des Anglais; aussi le chef de l'église bouddhiste est-il nerveux et irritable. Il se lève à l'aube pour ne se coucher que vers minuit. Toute sa journée est consacrée aux obligations mondaines et religieuses. »

Le Dalaï Lama habite le monastère de Gandane. Il a une suite de cinquante Thibétains. D'après M. Kozlov, il serait un prédicateur de premier ordre et un diplomate plus remarquable encore. M. Kozlov pense qu'il est nécessaire et même indispensable pour les Russes de s'assurer la sympathie de l'homme-dieu dont l'influence est si grande sur tous les sujets russes de Sibérie appartenant à la religion bouddhique. Il rappelle que plus d'une fois le Japon s'est efforcé de gagner les bonnes grâces du Dalaï Lama : nous en avons parlé nous-mêmes dans notre chronique. Auprès du Dalaï Lama se trouve un homme infiniment distingué, son conseiller préféré, Advaan Dorjéiev, dans lequel il a une confiance absolue, confiance d'ailleurs pleinement justifiée.

Les nouvelles de Sibérie. — Si l'on en croit les télégrammes, la révolution en Sibérie serait presque calmée. Les lettres arrivent, mais les nouvelles sont évidemment sujettes à contrôle. Il semble qu'à Tchita l'ordre ait été rétabli sans peine par le général Rennenkampf dont la réputation de fermeté est loin d'avoir été usurpée. Le général Rennenkampf avoue cependant avoir fait arrêter deux cents révolutionnaires.

A Kharbine, la situation semble vraiment meilleure. A Vladivostok, où commande le général Artamanov, d'après des nouvelles reçues de sources différentes, le calme semble enfin régner. Le câble danois pourtant aurait été endommagé et les relations télégraphiques avec Nagasaki interrompues.

Rapport anglais sur la Sibérie. — Le « Commercial Intelligence Committee », bien connu en Angleterre, vient de faire paraître sur la Sibérie un *Livre bleu*. Ce Livre est dû à M. H. Cooke qui avait été envoyé en Asie russe par le Comité pour faire une sorte de grande enquête commerciale dans le but de bien faire connaître aux marchands et industriels anglais quels sont les besoins du public et du pays sibérien. C'est au milieu de l'année 1903 que M. Cooke accomplit son voyage en profitant des moyens de transport que lui offraient la voie ferrée et les fleuves. Il fit ainsi une grande tournée, et quelque pratique qu'il puisse être, son enquête, qui ne fut pas aussi approfondie qu'on pourrait se l'imaginer, a dû être facilitée par bien des documents publiés et par nombre de livres ou d'articles écrits en France et en Allemagne.

Quoi qu'il en soit, les grandes revues allemandes, l'*Export* en tête, qui est l'organe du « Centralverein fur Handelgeographie » (plus de 30.000 adhérents), en signalant le rapport de M. H. Cooke, pensent qu'à leur tour les négociants allemands y trouveraient de bons conseils. Le *Bulletin de l'Asie Française* ne peut pas moins faire; les renseignements sont même plus utiles aux marchands français qu'aux marchands allemands : ces derniers connaissent en effet incomparablement mieux que les nôtres le caractère des Sibériens et les conditions du commerce en Asie russe.

M. H. Cooke reconnaît d'abord deux faits in-

contestables en effet : le commerce sibérien a été créé avec une grande rapidité depuis quelques années, grâce aux chemins de fer nouvellement construits et à l'émigration des paysans, qui, avec des forces nouvelles, a introduit dans le pays des besoins nouveaux. Il constate que les Allemands occupent parmi les étrangers la plus large place au point de vue commercial. Les Suédois et les Danois surtout ont créé d'importantes maisons en Asie occidentale, les beurreries dont notre Bulletin a parlé déjà. De France, il ne vient guère que des articles de fantaisie, de la parfumerie, des conserves et du champagne, l'Autriche fournit des faucilles et des faux. Les Américains, depuis quelques années, préparent activement les voies pour établir des relations étroites avec le pays sibérien. Quant à l'Angleterre, M. H. Cooke constate que si ses marchandises sont appréciées, elles sont trop peu vendues, car le prix est semblable à la qualité : il est très élevé.

Très justement, M. H. Cooke dit que la Sibérie est un peu considérée par les Russes comme les colonies anglaises par les Anglais. On sait en effet qu'il y a même des Russes qui appellent la Sibérie « notre Amérique ».

L'agriculture et l'élevage sont les deux principales occupations des Sibériens : c'est à elles que les étrangers doivent avant tout penser lorsqu'ils viennent leur proposer des articles. Tout ce qui est instrument agricole peut être vendu en Sibérie, et toutes les machines destinées à rendre plus facile le travail dans les beurreries peuvent être importées. Les Danois, avant tous les autres peuples, ont deviné les bénéfices que cette dernière industrie pouvait apporter et ils ont entrepris de les réaliser. Agriculture, beurrerie, tout est encore à l'état primitif, et des machines sont nécessaires : la concurrence, dès aujourd'hui, s'établit entre les divers pays. L'importation de machines pour l'agriculture et les beurreries a atteint 864.000 roubles en 1898, 2.500.000 en 1901, 4.912.000 en 1902, 6.100.000 en 1903. Les centres principaux pour le beurre sont tous dans la Sibérie Occidentale où ils fournissent le meilleur trafic au Transsibérien : ce sont, sur la ligne, Tcheliabinsk, Kourgane, Pétropavlovsk et Omsk, Pavlodar et Semipalatinsk sur l'Irtyche, Tatarka, Karatché, etc., entre l'Ob et l'Irtyche, et enfin les villes de l'Altaï: les machines actuelles sont russes ou américaines.

Outre ces machines, la Sibérie a besoin d'autres machines pour ses bateaux. Les scieries vont prendre aussi d'année en année plus d'extension. Il faut aussi prévoir l'heure prochaine à laquelle les industries de l'or seront réformées. Tout le matériel actuel date de longtemps, on extrait difficilement l'or, on le travaille lentement parce que tous les instruments modernes font défaut. Là aussi il y a une clientèle à prendre pour les négociants intelligents.

M. H. Cooke cite encore les presses à huile, les scies, dont une maison anglaise établie à Krasnoïarsk fournit une certaine quantité, les instruments de précision, les machines à coudre, les phonographes (presque tous américains) dont les Sibériens sont très amateurs, les produits pharmaceutiques et tous ceux qui concernent l'antiseptie, la parfumerie, etc.

M. H. Cooke pense que le thé de Ceylan pourrait être facilement écoulé en Sibérie, où on le mêlerait au thé chinois. Le Russe d'Europe ou d'Asie préférera toujours pourtant les thés de Chine à tous les autres.

Le Comité qui a envoyé M. H. Cooke a l'intention de dresser un catalogue. Nos industriels et commerçants, qui en France n'ont jamais écouté, ceux qui leur conseillaient d'aller en Sibérie, se décideront-ils enfin? Qu'ils n'oublient pas qu'avant tout leurs représentants doivent connaître la langue du pays.

En 1902, on avait en Russie une idée originale : faire une exposition à Irkoutsk de tous les objets fabriqués en Sibérie, et y appeler les étrangers à exposer tout ce que les Sibériens pourraient acheter.

Peut-être un jour en reparlera-t-on.

Statistique des voies navigables en Asie russe. — Il y a en Russie d'Asie 88.292 kilomètres de voies navigables. Celles du bassin de l'Ob forment, à elles seules, environ les 32 0/0 de la longueur des voies navigables de l'Asie russe. Viennent ensuite celles de l'Iénisséi (23 0/0), de l'Amour (16 0/0), de la Léna (13 0/0), et de la mer d'Aral (2 0/0).

Il y a dans le bassin de l'Ob en effet 28.117 kilomètres de voies navigables, 11.433 dans celui de l'Iénisséi, 11 443 dans celui de la Léna, 14.235 dans celui de l'Amour et 1.547 dans les affluents de la mer d'Aral. Le chiffre total, en y ajoutant les autres cours d'eau non moins importants, est de 88.292 kilomètres : en Russie d'Europe, il n'y a que 82.825 kilomètres de voies navigables et bien que la Volga soit beaucoup moins grande que l'Ob, elle offre à la navigation dans son bassin 31.768 kilomètres.

La statistique des bateaux qui naviguent en Asie russe est insuffisante.

Il y aurait :

	Vapeurs	Bateaux non à vapeur
	—	—
Sur l'Ob	114	369
Sur l'Iénisséi	26	190
Sur la Léna	15	106
Sur l'Amour	116	145
Sur l'Amou-Daria	4	8

Le tonnage des navires serait le suivant :

Ob	252.315	tonneaux.
Amour	36.674	—
Iénisséi	26.587	—
Léna	9.338	—
Amou-Daria	687	—

Les bateaux à vapeur auraient sur l'Ob une force de 7.488 chevaux et sur l'Amour de 7.765.

Le nombre des bateaux mus autrement que par la vapeur est surtout considérable dans le

bassin de l'Ob; ce bassin porte les 45 0/0 de tous les bateaux mus autrement que par la vapeur et ces bateaux représentent les 82 0/0 du tonnage de toute la flotte russo-asiatique de cette catégorie.

Par la moyenne de leur tonnage, les bateaux du bassin de l'Ob sont les plus forts (700 tonnes); puis viennent ceux de l'Amour (250 tonnes), et ceux de l'Iénisséi (140 tonnes).

La Flotte volontaire. — La Flotte volontaire qui fait le service entre Odessa et Vladivostok est par l'importance la seconde des compagnies russes. Elle reçut le nom de Flotte volontaire, parce qu'elle fut d'abord créée à l'aide de souscriptions de particuliers qui furent larges et abondantes en 1878 et qui eurent pour but d'armer des vaisseaux de course au moment où la Russie sentit qu'elle en allait avoir besoin. Lorsque la nécessité de préparer la guerre fut écartée, les quatre bâtiments achetés sur les fonds souscrits furent aménagés pour le commerce et affectés à relier la Russie d'Europe avec les provinces d'Extrême Orient.

Cette entreprise prit une rapide extension et la Flotte volontaire fait aujourd'hui un service régulier dans les ports du Pacifique. Les bateaux partent d'Odessa. Elle comprenait à l'époque de la guerre 14 steamers oceaniques de 1re classe ayant ensemble 47.000 tonnes de capacité. Pour ses services à dates fixes, la Compagnie touche une somme de 600.000 roubles.

Le gouvernement russe a soutenu ainsi par des subventions des petites compagnies qui faisaien le cabotage dans les mers de Chine et du Japont

Les forêts domaniales. — Le domaine forestier de l'Etat comprend environ 260 millions d'hectares de forêts dont 5.420.000 au Caucase et 135.580.000 en Russie d'Asie : ce dernier chiffre d'ailleurs n'est, à vrai dire, qu'approximatif.

Les forêts domaniales sont administrées par le ministre de l'Agriculture et des Domaines.

Les essences ligneuses de la Sibérie sont, on le sait, très variées, et le mode d'administration diffère selon qu'il s'agit de hautes futaies, d'essences d'arbres qui ne sont abattus comme le sapin qu'à l'âge de cent ans, ou qu'à cent vingt comme le chêne, etc., etc.

Le système change aussi suivant les conditions économiques du lieu, et le plus ou moins de commodités du transport des bois sur les marchés. Dans les cantons où tous les produits de la forêt ont un écoulement facile et complet, on fait des coupes de tous les arbres sur un espace déterminé; la quantité du bois abattu ainsi chaque année est le plus souvent déterminée d'après l'étendue du domaine. Au surplus, il n'est adopté de système d'exploitation rigoureux que dans les forêts aménagées conformément aux conditions naturelles et économiques de la région. La loi de 1888 sur la préservation des forêts a créé d'elle-même une raison pour les propriétaires de domaines privés à arranger eux aussi leurs forêts. Le plan d'exploitation dressé conformément à cette loi doit délimiter les droits du propriétaire en ce qui concerne l'étendue de la partie exploitable des domaines.

Le système de régénération des forêts le plus usité dans les forêts domaniales de même que dans les forêts de propriété privée, c'est celui du renouvellement naturel.

L'administration s'est occupée pourtant de plantations artificielles en vue de créer des domaines forestiers dans les steppes et contrées absolument déboisées et de fixer, grâce à elles, les sables mouvants. Le premier de ces buts, poursuivi avec opiniâtreté, a été atteint dans certaines steppes et a donné des résultats heureux, en Russie d'Europe du moins. On sait qu'en Asie dans la steppe kirghize il y eut jadis de grandes forêts que les nomades ont eux-mêmes peu à peu détruites : ils n'aimaient pas les forêts qui étaient autant d'obstacles à l'élevage des troupeaux, ils les détruisaient prétendant d'ailleurs que l'herbe était toujours meilleure et plus nourrissante, là où un incendie était passé.

La plus grande partie des produits des forêts russes aussi bien en Europe qu'en Asie sert à la consommation intérieure. L'exportation de ces produits est insignifiante; pourtant, depuis 1888, l'exportation des bois a augmenté de 40 0/0.

Quant à la valeur du domaine forestier de l'Asie russe, il est absolument impossible, quoi qu'on en ait dit, de l'évaluer même approximativement.

La sériciculture au Turkestan et au Caucase. — En Russie d'Europe, la sériciculture a fait place à des industries plus rémunératrices et on ne trouve plus dans le midi de la Russie que les traces d'une industrie jadis florissante.

La viticulture est meilleure à ce point de vue au Turkestan, bien que l'espèce du pays soit atteinte de *pébrine*. Toutefois on s'efforce de maintenir la sériciculture du Turkestan en important des vers étrangers. En 1885, quatre magnaneries ont été ouvertes à Tachkent, à Novi-Marghelan, à Samarkand et à Petro-Alexandrovsk. Ces magnaneries distribuent des œufs de vers bien sains à la population du pays; et grâce à ces graines, on peut élever des vers de Corse et du Japon. Deux maisons étrangères établies à Kokand et à Samarkand fournissent aussi ces graines.

Tous les cocons que produit le Turkestan sont dévidés sur place, à l'aide de dévidoirs d'une construction primitive; aussi la soie du Turkestan perd-elle souvent une partie de ses qualités, et par suite de sa valeur. C'est la raison d'ailleurs pour laquelle la soie de ce pays n'a point d'importance industrielle et sert principalement à fabriquer les articles de l'industrie locale que seuls achètent les indigènes.

Au Caucase, la sériciculture fut tout d'abord prospère ; sa décadence commença en 1862 avec l'apparition des maladies. Depuis 1890, grâce à

des mesures sévèrement mais justement prises, la sériciculture a revu des jours meilleurs. Le prix des cocons grèges varie sur place entre 1 et 2 francs le kilogramme. Le dévidage n'a lieu presque exclusivement que dans les dévidoirs du pays en grande majorité fonctionnant à Noukka et à Chocha.

Les espèces les plus répandues au Caucase sont l'espèce verte du Japon, les espèces blanches et jaunes d'Europe, l'espèce blanche de Bagdad, celle du Var et enfin celles qui sont spéciales au pays.

Exploitation du minerai de manganèse. — Il n'y a guère que trente ans qu'on a commencé à bien utiliser les propriétés du manganèse. Sur les marchés, la Russie prit vite la première place comme fournisseur de manganèse. Les plus importantes couches de pyrolusite connues dans l'Empire russe se trouvent dans le district de Charopansk, gouvernement de Koutaïs : on trouve encore du manganèse dans les gouvernements de Tiflis, en Sibérie, et aussi dans la Russie d'Europe (gouvernements de Perm et d'Iékatérinoslav), mais c'est dans la région de Koutaïs, au Caucase, qu'il est surtout exploité. L'extraction du minerai, qui était en Russie de 10.000 tonnes en 1880, a dépassé 370.000, sur lesquelles la région de Koutaïs fournit plus de 200.000 tonnes.

L'exportation est loin d'augmenter au même degré que l'extraction, et cela pour deux raisons. Tout d'abord une partie du minérai est acheté par la Russie même, ensuite d'autres fournisseurs ont apparu sur les marchés et font concurrence à la Russie.

Le minerai de manganèse de Koutaïs est acheté — nous citons les clients par ordre d'importance au point de vue des transactions — par l'Angleterre et la Hollande qui reçoivent chacune plus de 60.000 tonnes annuellement, par les Etats-Unis (40 à 45.000), par l'Allemagne et la Belgique.

ARABIE

La révolte du Yémen. — Lorsque le maréchal Ahmed Feizi Pacha s'empara, il y a quelques mois, de Sanaà, après avoir infligé un sanglant échec aux rebelles du Yémen, on crut que la puissance ottomane avait enfin réussi à réprimer la révolte. Cependant des renseignements indigènes auxquels on ne prêtait de parti pris aucune attention indiquaient que l'insurrection était loin d'être étouffée. Ceux qui recevaient ces informations les considéraient comme dénuées de fondement et tout le monde s'accordait à dire que tant que la saison fraîche durerait les rebelles n'oseraient pas reprendre l'offensive. Les événements qui se sont produits récemment n'ont pas justifié ces prévisions optimistes. Les bédouins que l'imam Mahmoud ben Yahia Hamid-Eddin a de nouveau enrôlés en grand nombre sous sa bannière ont tenté un dernier effort et ont réussi à déloger de Chakhara, où elles s'étaient retranchées, les troupes turques qui en évacuant ce camp on laissé au pouvoir de leurs ennemis quatre canons et une certaine quantité de fusils et de munitions. On prétend que le général Youssouf Pacha aurait été tué dans cette rencontre.

Quelque exagérés que puissent être les détails fournis sur cet échec, il y a néanmoins lieu de croire que la situation actuelle du corps expéditionnaire turc n'est plus très fovorable puisqu'on annonce que la Porte se serait décidée à prélever une dizaine de mille hommes dans les II° et III° corps d'armée pour les envoyer au Yémen. Le général Feizi Pacha réclamait 16.000 hommes.

Il est regrettable que les Turcs n'aient pu se rendre complètement maîtres de la situation avant le retour de la saison chaude. A partir du mois prochain, la température torride du Yémen redeviendra la meilleure alliée des insurgés arabes. Les maladies recommenceront à décimer les bataillons composés de soldats recrutés en Turquie d'Europe ou en Anatolie et partant peu aptes à supporter le climat de l'Arabie.

Pour être en mesure de porter un coup décisif aux rebelles et empêcher l'insurrection de se développer, il faudrait que le commandant turc fût en état de transporter rapidement ses troupes du littoral vers l'intérieur. Or le service de l'intendance ne dispose actuellement que d'un nombre assez restreint de bêtes de somme, ce qui rend tout déplacement pénible et lent. Le meilleur moyen de remédier à cette situation peu avantageuse serait d'établir une voie ferrée entre Hoddeïda et Sanâa; et le bruit court que le gouvernement de la Porte aurait résolu d'entreprendre la construction de ce chemin de fer qui serait appelé à assurer, en même temps que sa domination au Yémen, la prospérité économiqne de cette partie de l'Arabie.

ASIE ANGLAISE

Le congrès national indien. — Nous avons, chaque année ou à peu près, depuis la fondation du Comité de l'Asie Française, signalé dans ce Bulletin les sessions du Congrès national indien et résumé, autant que cela était possible, les vœux les plus importants émis par cette assemblée. La session dernière s'est tenue à Benarès à la fin de décembre dernier. Elle était présidée par l'honorable G. K. Gokhale, membre du Conseil législatif du vice-roi, qui a prononcé un discours très complet sans laisser dans l'ombre aucune, pour ainsi dire, des revendications qui constituent le programme de ce parti qui s'intitule lui-même le parti national hindou. Sans doute, comme l'on sait, les personnes qui assistent à ces congrès n'ont aucun mandat de leurs compatriotes; elles y

viennent à titre purement individuel, il n'est pas douteux en outre qu'elles sont bien loin de représenter les aspirations d'une partie notable du peuple de l'Inde dont l'énorme majorité se soucie fort peu du parti national et de ses manifestations. Il n'y en a pas moins, dans ces réunions périodiques, plus d'une observation intéressante à recueillir et, réduites à leur véritable portée, elles accusent un état d'esprit curieux qu'il est bon de connaître. Le discours auquel nous venons de faire allusion emprunte une importance particulière à la personnalité de celui qui l'a prononcé. Nous pensons qu'il n'est pas inutile d'en reproduire ici quelques passages.

Après avoir critiqué l'administration de lord Curzon et notamment le partage du Bengale et la constitution de la nouvelle province Assam-Bengale qui est l'un des derniers actes politiques du vice-roi auquel a succédé lord Minto, M. Gokhale a poursuivi en ces termes :

On peut grouper, à prendre les choses de haut, les réformes que nous préconisons en quatre rubriques principales : 1° celles qui tendent à assurer au peuple de l'Inde une part de plus en plus large dans l'administration et le contrôle de ses propres affaires; 2° celles qui ont pour objet d'améliorer les méthodes administratives, telles que la séparation des pouvoirs administratifs et judiciaires, la réforme de la police, etc.; 3° celles qui ont pour but une refonte du système financier du pays, de façon à réduire les charges des contribuables et une meilleure utilisation des ressources de l'Inde ; dans cet ordre d'idées il faut ranger la réduction des dépenses militaires, un allègement de l'impôt foncier, etc. ; 4° celles dont l'adoption doit améliorer la situation de la masse du peuple. Je voudrais maintenant indiquer que nous devrions choisir dans ces catégories celles des réformes que j'ai énumérées susceptibles d'être réclamées immédiatement avec le plus de chances de succès et insister avec touter notre énergie dans ce pays-ci et en Angleterre pour leur adoption. A mon humble avis, nous pourrions demander ainsi :

1° La réforme de nos conseils législatifs par l'élévation du nombre des membres élus à la moitié de la totalité des membres, par l'obligation de présenter les budgets à ces conseils et l'attribution à leurs membres de présenter des amendements sous réserve de la clôture des débats dans un délai raisonnable. Les présidents de ces conseils auraient le droit de veto. Le Conseil législatif du vice-roi se compose actuellement de vingt-cinq membres sur lesquels cinq seulement sont élus, à savoir un par la Chambre de commerce de Calcutta — compagnie formée d'Européens — et les quatre autres par quatre provinces. Nous devons demander que le nombre des membres élus de ce Conseil soit porté à douze.

2° L'entrée au Conseil du secrétaire d'Etat (à Londres) d'au moins trois Indiens, à raison de un par chacune des anciennes provinces ;

3° La création dans tous les districts de l'Inde de conseils consultatifs que les chefs de district devraient consulter avant de prendre une décision pour les affaires d'administration importantes. Pour le moment leurs attributions seraient purement consultatives, les *collectors* et chefs de district demeurant libres de ne pas tenir compte des avis de ces conseils.

La moitié de leurs membres seraient les représentants élus des diverses *talukas* des subdivisions du district; l'autre moitié serait composée des principaux fonctionnaires du district ou de tels non-fonctionnaires que le chef du district désignerait.

4° Le recrutement de la branche judiciaire des services civils parmi les personnes exerçant dans l'Inde des professions juridiques ;

5° La séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire ;

6° La réduction des dépenses militaires ;

7° Une large extension de l'instruction primaire ;

8° Des facultés pour l'enseignement technique et industriel ;

9° Un essai tenté dans une région déterminée en vue de restreindre le montant des dettes qui accablent les paysans.

M. Gokhale a été chargé, comme ses prédécesseurs, de porter ces desiderata à la connaissance du gouvernement de l'Inde et de celui de la métropole et d'en poursuivre la réalisation. Il s'embarquera dans ce but en avril pour Londres.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par décret en date du 19 janvier 1906. M. Thiboust, consul général, chef de la division des fonds et de la comptabilité, est nommé consul général de France à Zurich.

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade de commandeur.

M. Jusserand, ambassad. de France à Washington;
M. le duc Loubat, citoyen américain, correspondant de l'Institut.

Au grade d'officier.

MM. :

Denaut, ministre plénipot. de France à Luxembourg ;
Blanchard de Fages, sous-direct des affaires consulaires ;
Ware, citoyen américain, ingénieur ;
Noetzlin, citoyen suisse, administ. de divers établissements financiers ;
Verstraete, administ. délégué de la Banque du Nord à Saint-Pétersbourg,

Au grade de chevalier.

MM. :

De Peretti de La Rocca, secrét. d'ambass. de 2e cl. à Santiago du Chili ;
Clausse, secrét. d'ambass. de 2e cl. à Vienne ;
De Fleuriau, secrét. d'ambass. de 2e cl. à Londres ;
Petit Le Brun, consul de 1re cl. a Riga ;
Francastel, consul de 1re cl. à Buenos-Ayres ;
Laffont, consul de 1re cl. à Port-Saïd ;
De Surrel, consul de 2e cl. à Cordoba ;
Bridet d'Autremont, consul de 2e cl., chargé du vice-consulat de Southampton ;
Bernard, vice-consul de 1re cl., chargé de la chancellerie du consulat général de France à Trieste ;
Combalat, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chef du secrétariat particulier du président du conseil ;
Cardon dit Cardane, publiciste : collaboration distinguée à plusieurs journaux;
Phocas, profess. de clinique chirurgicale à l'Université d'Athènes ;
Benoist, ingén. en chef de la Société franco-belge des mines de Somorrostro à Bilbao ;
Brossard, médecin chirurgien de l'hôpital français du Caire ;
Helbronner, présid. de la Société française de bienfaisance de Montréal ;
Simon, médecin à Buenos-Ayres ;
Benet, citoyen américain, direct. de la Société anonyme des anciens établiss. Hotchkiss et Cie ;
Blaize, sujet britannique, homme de lettres ;
Brigiotti, citoyen américain ; services exceptionnels rendus aux intérêts français aux Etats-Unis ;

Gardiner, sujet britannique, vice-président de la commission administrative de l'hôpital de la Providence à Dinard;
Horn, sujet hongrois, homme de lettres;
Millington Drake, sujet britannique, présid. de la Chambre de commerce britannique de Paris;
Parsons, citoyen américain, ingén. en chef de la Compagnie française des procédés Thomson-Houston.
L'exequatur a été accordé à MM. :
Camille Picard, *consul* de Nicaragua à Nice;
Augustin Le Borgne, *agent consul.* d'Autriche-Hongrie à Fécamp;
Eugenio Baena, *consul* de Colombie à Tours.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.-col.* Brundsaux est nommé au command. du rég. de marche étranger d'Indo-Chine.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. le *vétérin. en 2e* Pradet est désig. pour le 4e rég. d'artill. coloniale.

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Cochinchine. — M. le *général de divis.* Dumas est nommé au command. de la 2e division de l'Indo-Chine à Saïgon.

INFANTERIE

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Detchebarne est désig. pour servir hors cadres en Indo-Chine.

Cambodge. — M. le *lieut.* Pichelu est désig. pour le bataill. cambodgien.

Cochinchine. — MM. le *colonel* Bourgey; le *chef de bat.* Willer; les *capit.* Raynal, Mariel et Marbot; les *lieut.* Martin, Jarraud, Jousseaume, Evin, Tagnon et Cassany sont affectés au 1er annamites.
MM. les *chefs de bat.* Magin et Leblanc; les *capit.* Camuset, Ruillier, Sanyas, Brugirard et Tiffon; les *lieut.* Girardet, Gindreau et Mallarme; les *sous-lieut.* Mangin et Martin sont placés au 2e annamites.
MM. le *lieut.-col.* Lavoisot; le *capit.* de Nulzec; les *lieut.* Mantrand et Auberger; le *sous-lieut.* Belleaud, Bery, Dor et Leroyer sont désig. pour le 11e rég.
MM. le *lieut.-col.* Benoit; les *lieut.* Lucquet et Grall et les *sous-lieut.* Cozic, Laborie et Ausseil sont affectés au 12e rég.
MM. le *chef de bat.* Kauffer; les *lieut.* Cognon, Chanquelin, Van Ryckeghem, Barreau, Fournier et Serres sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *lieut.-col.* Friquegnon; les *capit.* Jarty, Postaire, Martin et Mirville; les *lieut.* Moret, Dodat et Gosset; les *sous-lieut.* Cotard, Larsonneur, Vincent, Verty et Monier sont désig. pour servir au Tonkin;
MM. les *capit.* Martin et Bailly sont placés à l'état-maj. du command. supér.
MM. les *capit.* Tétrel, Brusseaux, Fouquet, Moreau, Thibault et Soubiran; les *lieut.* Gicquel, Gay, Contant et Desins sont affectés au 9e rég.
MM. le *chef de bat.* Chieussé; les *capit.* Demogue et Blaise; les *lieut.* Varenne et Pannetier; les *sous-lieut.* Witzmann et Pantalacci sont placés au 10e rég.
MM. le *chef de bat.* Merienne-Lucas et le *lieut.* Goumain sont désig. pour le 18e rég.
MM. le *chef de bat.* Ballet-Baz; les *capit.* Dudilieu, Wemel, Laussu, Julien, Roy et Aurard; le *lieut.* Raould et le *sous-lieut.* Hiérard sont affectés au 1er tonkinois.
MM. le *colonel* Messager; les *capit.* Goehring, de Rauglaudre, Dormoy et Braive; le *lieut.* Alphand sont placés au 2e tonkinois.
MM. le *capit.* Chibas-Lassalle; les *lieut.* Seguineau et Gaillard; le *sous-lieut.* Carême sont désig. pour le 3e tonkinois.
MM. les *chefs de bat.* Pere et George; les *lieut.* Bonnard, Kahn, Moustie et Roussel sont affectés au 4e tonkinois.
M. le *sous-lieut.* Silvain est désig. pour le bataill. de tirailleurs de frontière.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.-col.* Pansier est nommé command. supér. des troupes du groupe du Pacifique;
M. le *capit.* Noël est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Mayer est désig. pour servir au corps d'occupat.

Cochinchine. — M. le *chef d'escad.* Schack et le *capit.* Cédié sont désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine;
M. les *lieut.* Chantereau et Chourrot sont désig. pour servir en Cochinchine;
MM. les *chefs d'escad.* Gaudel et Gide; les *lieut.* Boudouresque, Peyre et Mazin sont désig. pour servir au 5e rég.

Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Génin; les *capit.* Quénéa, Chassagnette, Halluitte et Arnould; le *lieut.* Marc, Sabouret et Lepoix sont désig. pour servir au Tonkin;
M. le *capit.* Goujon est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;
MM. le *chef d'escad.* Poivez et le *capit.* Regard sont désig. pour la direct. d'artill. du Tonkin.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Leblond est désig. pour servir au gouvernement général.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Lechat est désig. pour servir à la direct. d'artill.;
M. Fabre, *stagiaire de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Mailfert et MM. les *offic. d'admin. de 2e cl* Andriot et *de 3e cl.* Garnier, Mollard dit Deyme et Leroux sont désig. pour servir à la direct. d'artill. du Tonkin.
M. Louis, *stagiaire de 1re cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — M. Rouquette, *stagiaire de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DU COMMISSARIAT

Chine. — M. le *commiss. de 1re cl.* Kérourio est désig. pour servir à Tien-tsin.

Annam. — M. le *commiss. de 1re cl.* Bailly est désig. pour servir à Hué.

Tonkin. — M. le *commiss. ppal de 3e cl.* Cruchet est nommé chef du service administratif de la brigade de réserve de Chine;
MM. le *commiss. ppal de 3e cl.* Willotte et le *commiss. de 1re cl.* Cornet sont désig. pour servir à Hanoï.

Officiers d'administration.

Chine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Soulié et *de 3e cl.* Page sont désig. pour servir à Tien-tsin;
M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Lemoy est placé à Changhaï.

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Le Bihan Pennanros et *de 3e cl.* Drevet sont désig. pour servir à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Briand, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au corps d'occupat.;
M. le *méd.-maj.* de 1re *cl.* Delay est détaché au poste médical consulaire d'Hoï-Hao (île d'Haïnan);
M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Chartres est mis à la disposition de la Société franco-belge d'études de chemin de fer de Chine.

Annam. — M. Dumas, *méd. ppal de 2e cl.*, est nommé direct. du service de santé de l'Annam.
M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Brengues est désig. pour servir à la mission de délimitation siamo-annamite;
M. le *méd aide-maj. de 1re cl.* Dhoste est désig. pour servir à Tourane et M le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Magunna à Hué.

Cochinchine. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Patriarche est désig. pour servir à Saïgon;
M. le *méd.-maj. de 2e cl.*, Nouaille-Degorce est placé à Travinh; MM. les *méd.-maj. de 2e cl.* Laffay et Audiau sont désig, pour Saïgon;
M. le *pharm.-maj. de 1re cl.* Dubois est nommé chef du service pharmaceutique à Saïgon.

Laos. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Lenoir est affecté au service de la vaccine au Laos;
M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Sibiril est placé à Khong.

Tonkin. — MM. Boyé, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Durand, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;
M. Devy, *méd. aide.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;
M. Crossouard, *méd.-maj.de 1re cl.*, est affecté au 10e rég. à Dap-cau;
M. de la Barrière, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Lao-kay;
M. Mias, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le 1er tonkinois à Tong;
M. Fargier, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté à Quang-yen;
M. Puysségur, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé au 2e tonkinois à Lam;

M. Augé, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté au 9e rég. à Hanoï ;
M. Savignac, *méd.-maj. de 2e cl.*, au 3e tonkinois à Bac-ninh, et M. Foll, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, au 4e tonkinois ;
M. Plomb, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Long-tchéou ;
M. Hermant, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est affecté à Hanoï.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Guégan et Pistre, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Adrian est désig. pour servir à Tien-tsin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Attachés militaires. — M. le *contre-amiral* de Fauque de Jonquières est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Berlin.

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Martin des Pallières est désig. pour embarq. comme second sur le *Condor*.

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Delzons est désig. pour embarq. sur le *Gueydon* ;
M. le *lieut. de vaiss.* Hallier est nommé au command. du *Sabre* ;
M. le *lieut. de vaiss.* Roque est nommé au command. de la *Sagaie* ;
M. l'*enseig. de vaiss.* Héret est désig. pour embarq. sur le *Sabre* ;
MM. les *enseig. de vaiss.* Debrabant et Barthe sont désig. pour embarq. sur la 2e flottille des mers de Chine ;
MM les *enseig. de vaiss.* Bruscq et Le Querrec et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Lagarde sont désig. pour embarq. sur la *Francisque* ;
M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Bidon est désig. pour embarq. sur le *Redoutable* ;
M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Fontanier est désig. pour embarq. sur le *Takou* ;
M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Houzelle est désig. pour embarq. sur le *Sabre*.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 1re cl.* Verré est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Olivier est désig. pour embarq. sur le *Vétéran*.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. le *commis de 2e cl.* Fleury est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon ;
M. Lecorre, *commis de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Moret est nommé administ. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine.
M. Lemaire, gouvern. de 1re cl. des colonies, est nommé gouvern. de la Nouvelle-Calédonie.
Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM. :
Guy, gouvern. de 2e cl. des colonies ;
Ormières, gouvern. de 3e cl. des colonies.

Au grade de chevalier.

MM. :
Morgat, chef de bureau à l'administ. centrale ;
Tesseron, sous-chef de bureau de l'administ. centrale ;
Chinchard, sous-chef de bureau à l'administ. centrale :
Beurdeley, sous-chef de bureau à l'administ. centrale ;
Merwart, secrét. général de 1re cl. des colonies ;
Laffont, administ. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine ;
Bos, administ. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine ;
Desaille, administ. en chef de 2e cl. des colonies ;
Crouzat, ingén. des trav. publics des colonies ;
Lescarret, inspect. ppal de 2e cl. de la milice à Madagascar ;
Siger, notaire à la Martinique ;
Raoulx, présid. de la Chambre de commerce de Papeete ;
Gruss, capit. d'infant. coloniale ;
Bosc, commiss. ppal de 3e cl. des troupes coloniales ;
Kerbrat, surveill. des établiss. pénitent. des colonies.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

Bibliographie

La France puissance coloniale. — *Étude d'histoire et de géographie politiques*, par Henri Lorin. 1 vol. in-8° de 500 pages, avec cartes. Challamel, éditeur. Paris, 1906.

Nos lecteurs ont pu souvent apprécier par eux-mêmes le mérite scientifique et le talent d'écrivain de notre collaborateur et ami M. Henri Lorin, professeur de géographie à l'Université de Bordeaux ; aussi n'est-il pas nécessaire d'insister sur la valeur de son nouvel ouvrage.

L'intérêt particulier, le grand mérite du livre de M. Henri Lorin est d'exposer dans ses principes, dans son progrès, dans les conditions de son développement ultérieur l'expansion coloniale contemporaine de notre pays.

Partant d'un abrégé historique très condensé de la colonisation française, l'auteur passe en revue, d'après l'ordre géographique, les diverses parties de notre empire colonial : Afrique du Nord, Afrique Occidentale et centrale, Océan Indien, Extrême-Orient, Amérique et Pacifique.

A propos de chaque colonie ou groupe de colonies, i expose, en s'appuyant sur une consciencieuse étude de la terre et des hommes, les ressources locales et la valeur impériale de ces possessions. On remarquera particulièrement les chapitres consacrés aux voies d'accès de l'Océan Indien et les intéressantes considérations suivantes exposées à propos de la défense de l'Indo-Chine :

Les récents événements d'Extrême Orient ont vivement appelé sur notre Indo-Chine l'attention de l'opinion publique et du parlement ; avant même que le Japon eût affirmé, avec autant de méthode que d'éclat, sa supériorité navale et militaire sur la Russie, un journal parisien avait publié un document très inquiétant ; c'était le rapport du général japonais Kodama, ancien gouverneur de Formose, qui exposait un plan complet d'invasion de l'Indo-Chine française et concluait au succès certain, presque facile, de cette opération. L'authenticité de ce texte a été contestée, mais comme il ne faisait que préciser des intentions connues de toutes les chancelleries européennes, on peut considérer que cette divulgation — ou cette invention — a fort opportunément réveillé la nonchalance où nous nous

attardons trop volontiers; la question de la défense de l'Indo-Chine a été posée brutalement, trop nerveusement à notre gré, car il n'était guère opportun de laisser voir à l'étranger que nous faisions une découverte; mais ce sont là les infirmités de notre tempérament national, et c'est beaucoup déjà que tant d'intérêt véhément succède à l'indifférence d'autrefois.

Nous aurions tort de nous dissimuler que les succès du Japon nous commandent une vigilance extrêmement avisée; dans les provinces chinoises, étudiées au précédent chapitre, le Japon a organisé une propagande anti-européenne, qu'il mène habilement par des instituteurs instruits dans ses universités; au Tonkin même, l'autorité administrative a saisi des ballots de cartes illustrées, où les victoires du Japon sont exaltées comme les premiers exploits d'une revanche de l'Asie sur l'Europe. Dans nos villes indo-chinoises, l'influence japonaise pénètre à l'abri de congrégations de Chinois, sociétés d'allures inoffensives, à décor de syndical commercial ou de groupe intellectuel, en fait politiques et résolument « xénophobes »; l'une d'elles a son siège à Bangkok, près la légation du Japon. L'espionnage japonais est pratiqué, au su de notre administration, dans toute l'Indo-Chine; divers incidents de la guerre de Mandchourie ont prouvé que les officiers japonais ne reculaient devant aucun sacrifice de dignité personnelle pour surprendre les secrets de leurs adversaires; chez nous, ils associent l'espionnage au colportage du thé, qui permet de pénétrer dans les intérieurs, et probablement à certain autre commerce, qui prête à des confidences plus intimes encore.

Il n'est pas besoin de réfléchir longtemps pour connaître que la défense de l'Indo-Chine nous est impossible, si nous ne sommes pas solidement appuyés sur la confiance et la collaboration des indigènes; c'est donc la société indigène elle-même qu'il faut rallier à nous. *Une bonne politique indigène*, tel est le premier article et peut-être le plus essentiel d'un programme de défense de l'Indo-Chine. Pour exciter nos sujets contre nous, les prédicateurs des sociétés secrètes exploitent nos rancunes contre nos procédés administratifs; ils cherchent à les attirer dans les kouangs chinois, en leur représentant que là ils n'auront presque pas d'impôts à payer, qu'ils ne seront requis pour aucune corvée, qu'ils ne seront jamais soumis à une justice qu'ils ne comprennent pas. Certes, toutes ces obligations correspondent en principe à des avantages inséparables de la domination française et que le développpement des travaux d'utilité publique rend plus sensibles chaque jour; mais cette propagande antifrançaise nous fait un devoir d'expliquer sans cesse notre action aux indigènes, ce que nous n'avons pas fait jusqu'ici, et de la modeler de plus en plus exactement sur leurs traditions, voire sur leurs préjugés.

A Lhassa, La Ville Interdite, par M. PERCEVAL-LANDON, correspondant spécial du *Times*. — Relation de la marche de la Mission envoyée au Tibet par le gouvernement anglais en 1903-1904. Introduction du colonel Younghusband, commandant l'expédition. — Un beau volume in-8° jésus de plus de 400 pages sur papier vergé et illustré de 24 planches en héliogravure tirées hors texte. — Broché, 20 francs; relié, 25 francs. (Hachette et Cie, Paris.)

Il serait difficile, parmi les récits les plus captivants d'explorations aventureuses, d'en citer un qui dépasse en intérêt la relation de M. Perceval-Landon.

Le compte n'est pas long à faire des Européens qui, depuis Marco Polo, ont franchi les frontières du Tibet. Mais c'est, cette fois, bien autre chose : il s'agit d'une expédition européenne pénétrant jusqu'à Lhassa, la ville sainte, la ville des Dalaï-Lama et des *gompas* (couvents), la « ville interdite ».

Correspondant spécial du *Times* et membre de l'état-major de la mission, M. Perceval-Landon était mieux placé que qui que ce fût pour en tracer l'histoire; mais cette compétence particulière n'est que l'un de ses titres à notre attention et l'on ne sait ce qu'il faut louer davantage en lui, de la sûreté de son coup d'œil, ou de son talent à décrire ce qu'il a si bien observé, le pays et les êtres, les traditions et les mœurs, étranges et mystérieuses. Ce vivant récit est d'ailleurs admirablement commenté par ces magnifiques planches hors texte, où revivent, dans une intense réalité, et les aspects divers du Tibet, et les phases de l'expédition qui vient enfin de nous le révéler.

Nous en détachons la page suivante consacrée à la description de l'arrivée à Lhassa :

« Enfin, après une petite ascension de 700 mètres, le panorama de Lhassa éclata pour ainsi dire à nos yeux.

« Oui! Lhassa serait encore Lhassa, ne fût-elle qu'une agglomération de huttes dans un désert de sable! Mais la magnificence du spectacle qu'elle offre est à peine imaginable. Rien n'y manque : architecture, arbres séculaires, verdoyantes et larges places, rivières, montagnes, tout à la fois concourt à rehausser l'admirable tableau qui s'offre du haut de ce belvédère. Et la beauté de Lhassa s'augmente encore de l'impossibilité où se trouve si longtemps le voyageur de l'apercevoir derrière le rideau de promontoires rocheux qui s'élèvent dans toute la vallée du Kitchou. Rien dans les approches de la ville, rien encore dans les descriptions et les plans qui ont été faits antérieurement, rien ne nous faisait prévoir cette profusion magnifique de palais gigantesques et de toits dorés, dans une végétation merveilleuse.

« Le palais est isolé, dans la ville même, sur un rayon de plus d'un kilomètre, par une ceinture de parcs et de jardins merveilleux qui ont fait donner à Lhassa le nom de Ville des Jardins. Dans cette admirable verdure, vierge de temples, vierge de maisons, ne passe pas une route, à peine des sentiers. Le puissant orgueil des moines, qui a fait vivre et qui tuera peut-être un jour le Tibet, a mis là son empreinte : dans cette étrange et belle ville que son isolement farouche défend du contact étranger, il a voulu que fût plus isolé encore le palais du roi et du Dieu.

« Au-dessus des massifs, au travers des jardins, on entrevoit bien la ville elle-même, un enchevêtrement de rues étroites et de maisons aux toits plats couronnés çà et là d'un éblouissement de toits d'or et de coupoles dorées; mais la vue, pour l'instant, ne s'y arrête pas : elle est toute au Potala qui l'attire comme un aimant. L'audace et le gigantesque en architecture ne sauraient être poussés plus loin : songez que cette merveille de pierre s'élève à 25 mètres plus haut que la croix d'or qui surmonte la cathédrale de Saint-Paul. Le Potala dominerait Londres; il éclipse Lhassa. Il n'y a certainement rien en Europe qui puisse lui être comparé. Peut-être l'austérité de ses façades énormes, simples et nues, sa façade sud-est surtout, absolument colossale, vous suggère-t-elle un rapprochement avec la grandeur massive de l'architecture égyptienne; mais pour la beauté de l'entourage et surtout pour le jeu des couleurs, qui éclatent sur les monuments, l'Egypte même n'a rien de comparable.

« Dans la mer de verdure qui en baigne la base, les murailles blanches s'élèvent percées de mille fenêtres, logis des moines qui, vêtus de rouge, se chauffent au soleil, deci de-là, sur les paliers lointains. Une fois par an, les murs principaux du Potala sont badigeonnés de blanc; mais la gamme des couleurs est, ailleurs, infiniment variée; le bâtiment central du Palais, le Phodang-Marpo, demeure particulière du Dieu lui-même, qui se dresse carrée, sur et entre les massifs de la puissante maçonnerie, est d'un rouge cramoisi; et les toits d'or, qui s'appuient au ciel,

fondent sous l'éclat de leurs feux une succession de teintes vertes, de marron, de bleu pâle...

« Le Potala rappelle un peu le Shwé-Dagon de Rangoun; mais c'est un rapprochement tout moral, qui fait penser simultanément à ces deux grands sanctuaires du bouddhisme contemporain ; car, sous le rapport de la construction, de la décoration, du milieu même, il est difficile d'imaginer deux moments plus différents.

« La disproportion complète qui règne entre le Palais et le quartier de la ville qu'habite la population, est d'une profonde signification : les maisons qui s'entassent à 2 kilomètres au delà du Potala, derrière sa couronne de verdure, accentuent, par leur insignifiance, l'abîme qui sépare le peuple, des prêtres du Tibet. C'est, il est vrai, dans ce quartier que se trouve le sanctuaire le plus vénéré de la foi ; c'est sous les toits d'or lointains du Jo-kang que s'abritent l'idole suprême, les richesses et les traditions du culte bouddhique ; il est encore vrai qu'il n'y a rien de particulièrement sacré dans le Potala lui-même ; mais le Potala symbolise d'autant mieux la puissance monstrueuse des lamas et d'orgueil qui sépare les moines du Tibet, d'une religion qu'ils ont prostituée.

« La terrible sainteté qui entoure la personne de leur chef divin éclate au Potala d'une façon qui doit impressionner le dernier des pèlerins. Cette arme à deux tranchants, la réclusion, dont le Pape dans sa solitude magnifique du Vatican se sert avec un succès douteux, cette arme brille d'un éclat non pareil dans l'arsenal du Grand Lama; son usage est justifié par un succès prodigieux. Une visite au Potala satisfait l'âme du sujet le plus récalcitrant de Sa Sainteté.

« J'ai dit et pensé bien du mal du Lamaïsme; mais la vue du Potala renverse tous les préjugés que le Lamaïsme fait concevoir. Le Lamaïsme peut être un instrument d'oppression ; mais ses victimes, quand elles ont vu le Potala, ne protestent pas. Le Lamaïsme peut être une barrière contre tout progrès humain, le symbole vivant de ce que nous autres, Occidentaux, nous avons toujours combattu et souvent vaincu en fait de bizarrerie, de cruauté et d'esclavage ; mais, sous le soleil ardent d'un jour d'été, sous le voile blanc d'un ciel sans nuages, le Potala renverse la critique et impose la croyance, quelque étroite et cruelle qu'elle soit. Dans un paradis de fraîcheur et de verdure, dans la ceinture neigeuse des plus hautes montagnes du globe, le Lamaïsme a élevé un monument qui dépasse infiniment tout le roman et toute la poésie dont ses mystères l'avaient depuis longtemps entouré à nos yeux. »

Visions de guerre : Six mois en Mandchourie avec S. A. I. le grand-duc Boris de Russie (1), par Ivan de Schaeck.

Ce livre est le simple journal quotidien d'un témoin admirablement placé pour tout voir, tout entendre et tout noter, heure par heure, du drame formidable qui se joua dans les plaines de Mandchourie et se dénoua par les boucheries humaines de Liao-yang et de Moukden. M. le chevalier Ivan de Schaeck avait déjà accompagné le grand-duc Boris de Russie en Extrême-Orient deux ans auparavant. Il y est retourné au début des hostilités, a assisté à l'inutile effort de Port-Arthur, a vu le grand-duc Cyrille échapper par miracle à la catastrophe du *Petropavlovsk*. Aucun détail ne lui a semblé oiseux. S'il s'est attaché à donner une vive et rapide impression de la grande lutte en la situant avec précision dans son milieu vrai, il a rendu, avec non moins de fidélité, les mœurs, l'état d'esprit, l'attitude des combattants; il a mesuré exactement le péril jaune si mal apprécié en Europe ; il a analysé sans parti pris les causes de ce que l'opinion mondiale a appelé un peu légèrement la reculade russe, et défini de façon pittoresque le sentiment des malheureux petits cultivateurs chinois condamnés à payer les pots cassés. Ces *Visions de guerre* sont un tableau animé, une résurrection du plus grand mouvement d'armes qui rappelle les épopées légendaires. Elles se complètent et s'éclairent d'une série de quarante-deux illustrations du plus haut intérêt, établies d'après les documents photographiques du grand-duc Boris et de l'auteur.

(1) Un volume in-8°. Prix : 5 francs. Librairie Plon-Nourrit et Cie, 8, rue Garancière, Paris-6e.

LIVRES REÇUS

A Lhassa. La Ville interdite, par M. Perceval-Landon, correspondant spécial du *Times*. Relation de la marche de la mission envoyée au Thibet par le gouvernement anglais en 1903-1904. Introduction du colonel Younghusband, commandant l'expédition. Un beau vol. in-8° jésus de plus de 400 pages sur papier vergé et illustré de 24 planches en héliogravure tirées hors texte. Broché : 20 francs; relié : 25 francs. (Hachette et Cie, Paris.)

Visions de guerre. Six mois en Mandchourie avec S. A. I. le grand-duc Boris de Russie, par Ivan de Schaeck. Un vol. in-8°. Prix : 5 francs. Librairie Plon-Nourrit et Cie, rue Garancière, Paris.

AVIS IMPORTANT

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Le Gérant : A. Martial.

Paris. — Imprimerie F. Levé, rue Cassette, 17.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS DE MARSEILLE

Du 16 Février 1906 aux dates suivantes :

Egypte et Syrie	*Jeudi* 1[er] *Mars* 4 *h. s.*	Pour Alexandrie, Port-Saïd et Beyrouth (retour par les mêmes escales, et Jaffa) (1)................	CONGO C. Bourge.
Naples, Grèce, Turquie, Syrie................	*Jeudi* 1[er] — —	Pour Naples, Le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Smyrne, Vathy, Beyrouth, Larnaca, Mersina, Alexandrette, Lattaquié. Tripoli, Beyrouth, Jaffa, Caïffa et Beyrouth (1)...........	ORÉNOQUE C. Boyer.
Angleterre (Pour marchandises seulement.......)	*Vendredi* 2 — *midi.*	Pour le Havre et Londres (prenant des liquides en fûts)...	MATAPAN C. Ferrari.
Grèce, Turquie et Mer Noire	*Samedi* 3 — 4 *h. s.*	Pour Patras, Syra, Salonique, Constantinople et Odessa (retour par lde mêmes escales) (1)........ (1) Sauf changements nécessités par les mesures sanitaires.	SIDON C. Pignol.

Ceylan, Indes, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon	**Le Dimanche 4 Mars 1906, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Changhaï, Kobé et Yokohama. *Correspondances : à Colombo pour Pondichéry et Calcutta; à Singapore pour Batavia; à Saïgon :* 1° *pour Nhatrang, Quinhon, Tourane et Haïphong ;* 2° *pour Bangkok.*	ERNEST-SIMONS C. Bourdon. l. de v.
Indes, Ceylan, Australie, Nouvelle-Calédonie, Nouvelles-Hébrides	**Le Mercredi 14 Mars 1906, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Bombay, Colombo, Fremantle, Adélaïde, Melbourne, Sydney et Nouméa. (*Service annexe de Nouméa aux Nouvelles-Hébrides.*)	NÉRA C. Schmitz l. de v.
Ceylan, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon et pour Passagers seulement, **Australie Nouvelle-Calédonie et Nouvelles-Hébrides**	**Le Dimanche 18 Mars 1906, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Changhaï, Kobé et Yokohama. *Correspondances : à Colombo avec le* Nèra *pour les passagers à destination de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie et des Nouvelles-Hébrides; à Singapore pour Batavia; à Saïgon :* 1° *pour Nhatrang, Quinhon, Tourane et Haïphong ;* 2° *pour Bangkok.*	POLYNÉSIEN C. Broc. l. de v.
Djibouti Madagascar La Réunion Maurice — **Viâ Zanzibar**	**Le Samedi 10 Mars 1906, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Monbassa, Zanzibar, Mutsamudu, Mayotte, Majunga, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Tamatave, La Réunion et Maurice.	OXUS C. Rivière.
Djibouti Madagascar La Réunion Maurice — **Viâ Mahé**	**Le Dimanche 25 Mars 1906, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Aden, Mahé (Seychelles), Diégo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. *Correspondances à Diégo-Suarez :* 1° Côte Ouest de Madagascar *pour Nossi-Bé, Analalave, Majunga, Naméla, Morundava, Ambohibé et Tuléar* (*Nossi-Bé, Majunga, Naméla et Ambohibé pour passagers seulement*) ; 2° *à Diégo-Suarez ou Tamatave.* Côte Est de Madagascar *pour Vohémar, Maroantsetra, Vatomandry, Mahanoro, Mananjary, Farafangana, et Fort-Dauphin.*	IRAOUADDY C. Riquier, l. de v.

LIGNES COMMERCIALES D'INDO-CHINE ET D'EXTRÊME-ORIENT

DÉPARTS A DATES FIXES

	D'ANVERS	DE DUNKERQUE	DU HAVRE	DE MARSEILLE	
Colombo, Singapore, Hong-Kong, Changhaï, Japon.	10 Mars 1906	—	—	—	LAOS C. Abel.
	1[er] Mai	5 Mai	—	—	KOUANG-SI C. Barillon.
Colombo, Saïgon, Tourane, Haïphong.	—	13 Février	17 Janvier	28 Février	DANUBE C. Hénon
	—	13 Mars	17 Mars	30 Mars	EL KANTARA C. Lemonnier.
	Départ supplémentaire....................................			10 Mars	ANNAM C. Malaval.

DÉPARTS du Havre pour Marseille (pour marchandises seulement)	**Mardi 27 Février 1906**	CHARENTE C. Penon.
	Mardi 6 Mars 1906	MEDOC C. Martin.

DÉPARTS DE BORDEAUX

Espagne, Portugal, Sénégal, Brésil et La Plata.	**Le Vendredi 2 Mars 1906** Pour Porto-Leixoès, Lisbonne, Dakar, Rio-Janeiro (1), Santos, Montévidéo et Buenos-Ayres.	MAGELLAN C. Dupuy-Fromy. l. de v.
	Le Vendredi 16 Mars 1906 Pour Vigo, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro (1), Montévidéo et Buenos-Ayres. (1) *Par transbordement à Rio-Janeiro pour Parañagua, Antonina, Santa-Catharina, Rio-Grande do Sul, Pelotas et Porto-Alègre, pour marchandises seulement.*	CORDILLÈRE C. Richard l. de v.

BULLETIN DU COMITÉ
DE
L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

54e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Pardailhé-Galabrun, à Paris. . . .	12	»
Biblioth. des offic. du 135e d'infant.	25	»
Du Reau, capit. d'infanterie.	15	»
Souhart, ministre plénipot.	25	»
De Tinseau, lieut. de cavalerie. . .	15	»
Vissière, consul de France.	12	»
Pierre Levé, à Paris.	25	»
Bosc, administ. en Indo-Chine. . . .	12	»
Biblioth. de garnison de Lyon. . . .	12	»
G. Loustau, ancien inspect. de la Cie du Nord.	12	»
Ed. Bapst, ministre plénipot. (2e versement).	300	»
Claudius Madrolle, à Paris.	25	»
Maurice de Vilmorin, à Paris. . . .	25	»
* Vte du Dresnay, secrét. d'ambas.	20	»
* Lieut.-colonel A. Violet.	25	»
* Capit. Saintoyant, à Paris.	25	»
Magasins du Bon-Marché.	50	»
Lieut. Surre, de l'infant. coloniale.	12	»
Eug. Dubief, consul de France. . .	25	»
André Delabarre, à Paris.	12	»
Finot, ancien direct. de l'Ecole française d'Extrême-Orient.	25	»
A reporter. . .	709	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	709	»
* Biblioth. municipale française de Tien-tsin.	12	»
Capit. Brousse, de l'infant. coloniale.	12	25
* C. Morice, propriét. à Sontay. . .	24	»
Durozié, sous-offic. d'infant. colon. (1er semestre).	13	»
Cercle des offic. de la Haute-Rivière-Claire.	15	»
* Bon A. de Mandat-Grancey, lieut. de vaisseau.	25	»
Louis André, professeur de lycée. .	12	»
Maurice Gautier, enseig. de vaisseau.	12	»
Audemard, lieut. de vaisseau. . . .	12	»
Alexandre Sylvestre, à Saratof. . .	20	»
A. Baratier, à Paris.	12	»
Joseph Barrès, à Paris.	12	»
G. Calmann-Lévy, à Paris.	50	»
Doulcet, secrét. d'ambassade. . . .	12	»
Mis de Laborde, à Paris.	25	»
Jules Lemetter, à Paris.	12	»
Colonel Monlezun, à Paris.	25	»
Norès, inspecteur des colonies. . .	27	»
Bon Léon Seillière.	25	»
* Commandant Duchatelet, à Paris.	25	»
* Phil. Berthelot, secrét. d'ambass.	25	»
Ardain, direct. de la Banque de l'Indo-Chine à Canton.	25	»
Banque Imp. Ottomane.	100	»
Société des Etains de Kinta.	12	»
Magasins du Louvre.	50	»
Chantiers et ateliers de la Gironde.	25	»
Messag. fluviales de Cochinchine. .	100	»
Cie française de l'A. O., à Paris. . .	25	»
Cie française de l'A. O., à Marseille.	25	»
Alby, ing. des Ponts et Chaussées.	25	»
H. Aubry, à Paris.	12	»
Frère Apronien-Marie, à Paris. . .	12	»
Magasins de la Belle-Jardinière. . .	20	»
Benoit-Oriol, député.	25	»
Bacot, manufacturier à Paris. . . .	50	»
Paul Béraud, à Paris.	25	»
Jean Boissonnas, secrét. d'ambass.	25	»
Bertin, membre de l'Institut.	25	»
Boudot, à Paris.	12	»
Duc de Bassano.	20	»
Gaston Bordat, à Paris.	25	»
S. A. le prince Roland Bonaparte. .	100	»
Boizel, avoué à Paris.	12	»
Barbier de Meynard, de l'Institut. .	25	»
P. Bons d'Anty, consul de France.	50	»
Marquis de Breteuil.	25	»
Paul Bourde, publiciste.	12	»
J. Marc-Bel, ingénieur.	25	»
De Caqueray, lieut. de vaisseau. . .	12	»
Général Coronnat.	12	»
A reporter. . .	2.027	25

Report. . . .	2.027	25
Arsène Chaumier, à Paris.	25	»
Comte de Cambacérès.	25	»
Charles Depincé, à Paris.	25	»
Dussaud, à Paris.	12	»
Théodore Denis, député.	12	»
Dufour, notaire à Paris.	20	»
Léon Dewez, direct. du *Journal des Voyages*.	25	»
Ducrocq, à Paris.	12	»
Cte de Douville-Maillefeu, lieut. de vaiss.	15	»
Deslandres, astronome.	20	»
Emile Duboc, lieut. de vaiss. de réserve.	25	»
Léon Desbuissons, à Paris.	25	»
Jules Develle, ancien ministre. . .	25	»
Delavaud, ministre plénipot.	30	»
François Lutscher, à Paris.	25	»
Raphaël-Georges Lévy	25	»
Comte Ch. de Lesseps.	15	»
Lecomte, consul de France.	24	»
Commandant de Lacoste.	20	»
Lecat, direct. des Mess. marit. . .	25	»
Lion, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées.	20	»
Mme Leroy-Liberge.	25	»
Raphaël Lévy, négociant à Paris. .	50	»
Paul Kinsbourg, négociant à Paris.	25	»
Raymond Kœchlin, à Paris. . . .	25	»
Cap. A. Jaquet, de l'artill. coloniale.	12	»
Alex. Josset, notaire à Paris. . . .	25	»
Haarbleicher, ingénieur	20	»
Bon Hulot, secrétaire général de la Société de Géographie	25	»
Ch. Halais, à Paris.	12	»
Dr Helme, à Paris.	12	»
Guillemot, propriét. à Paris	12	»
A. Grandidier, de l'Institut.	50	»
« Les Grands Voyages »	12	»
Genebrias de Frédaigues, à Paris. .	12	»
Génie, capit. d'infanterie.	12	»
Guieysse, ancien ministre.	12	»
Gay, présid. de la Cie de l'Ouest. . .	20	»
Finot, ancien direct. de l'Ecole française d'Extrême-Orient (1907) .	25	»
Gabriel Fermé, négoc. à Paris. . .	25	»
Aspe-Fleurimont, à Paris.	12	»
Louis Marin, à Paris	12	»
Mme Isabelle Massieu	25	»
Albert Massu, à Paris.	20	»
De Malmann, à Paris.	12	»
Mme Jane Marcy, de l'Opéra.	25	»
Mariani, à Paris.	25	»
Ernest Mallet, à Paris	25	»
De Marcilly, consul de France. . .	20	»
A reporter. . .	3.064	25

Report. . . .	3.064	25
Michaut, chef. d'escad. d'art. . . .	12	»
Mège, ancien député	25	»
Henri Moreau, à Paris	12	»
Général Metzinger.	12	»
Emile Mercet, à Paris.	25	»
Maurice Ordinaire, anc. député . .	20	»
Baron Hély d'Oissel.	40	»
Baron Jean de Neufville	20	»
Comte d'Ormesson, minist. plén. .	12	»
Xavier Palassie, à Paris.	12	»
De Panafieu, attaché d'ambassade. .	25	»
Capitaine Pruneau, à Paris.	12	»
Prêtre, admin. en Indo-Chine . . .	25	»
Fern. Pila, consul de France. . . .	25	»
L. A. Ponnier, négociant à Paris. .	25	»
Perquel, agent de change.	25	»
Georges Prudhomme, industriel. .	25	»
Denis Pérouse, conseiller d'Etat . .	100	»
Fr. Picot, secrét. d'ambassade. . .	12	»
René Pinon, à Paris	15	»
Piccioni, secrét. d'ambassade. . . .	50	»
Lieut.-colonel Roulet.	12	»
Dr Rouire, à Paris.	12	»
Rueff, admin. des Messag. fluviales.	25	»
Louis Raveneau, à Paris.	25	»
Régie générale des ch. de fer. . . .	12	»
Raiberti, député.	12	»
Albin Rozet, député.	100	»
P. H. Richy, exportateur.	25	»
Georges Raverat, à Paris.	25	»
Comte de Semallé, à Paris	25	»
Speidel et Cie, à Paris.	50	»
Jules Siegfried, ancien ministre . .	50	»
Stanislas Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine	25	»
Ad. Schwenk, négociant	25	»
Roger Trousselle, à Paris	25	»
J.-P. Trouillet, direct. de la *Dépêche coloniale*.	25	»
Tambrun, à Paris.	12	»
G. Tessier, maître des requêtes. . .	25	»
Wibratte, offic. d'admin. du génie.	12	»
Union commerciale indo-chinoise. .	25	»
Lucien Villars, à Paris	25	»
Weinschenk, à Paris	25	»
Richard Waddington, à Paris . . .	25	»
Ed. Weill Wormser, à Paris . . .	25	»
Ch. Vapereau, à Paris	25	»
Ch. R. Wehrung.	25	»
Louis Vignon, à Paris.	12	»
Biblioth. des offic. du 23e colonial .	12	»
Souscriptions diverses	188	50
Total. . . .	4.502	75

LE COMITÉ

DINER DES MISSIONS MILITAIRES FRANÇAISES EN MANDCHOURIE

Le Comité de l'Asie Française a offert, le 1er mars, à l'hôtel Continental, un dîner aux officiers composant les missions accréditées auprès des belligérants russes et japonais par le gouvernement français. La réunion était présidée par M. Guillain et M. E. Senart, vice-présidents du Comité, remplaçant M. Eugène Etienne, président, empêché. Les généraux Pendezec et Famin avaient tenu à s'associer au Comité pour recevoir les deux missions et leurs chefs, les généraux Silvestre et Lombard.

Parmi les assistants, on remarquait, — outre les membres des deux missions : les commandants Cheminon, Boucé et Payeur, les capitaines Bertin et Roussel et les docteurs Follenfant et Matignon, — Mme Isabelle Massieu, MM. F. d'Andigné, conseiller municipal de Paris, Henry Barrère, Bertin, de l'Institut, Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*, G. de Caqueray, lieutenant de vaisseau, Casenave, Jean Darcy, P. Darcy, du Dresnay, secrétaire d'ambassade, J.-H. Franklin, Vte colonel de Fontenillat, Henri Froidevaux, capitaine de Labry, capitaine Lagarde, commandant de Lacoste, lieutenant-colonel Levé, Pierre Levé, A. de Mandat-Grancey, Malibran y Santibañez, Charles Michel, capitaine d'Ollone, Charles Picot, René Pinon, Raffalowitch, lieutenant-colonel Roulet, Saint-Girons, capitaine Saintoyant, F. Strange, E. Vincent, commandant Wirbel.

Au champagne, M. Guillain a porté la santé des membres des deux missions et les a félicités, au nom du Comité, d'avoir si bien représenté la France dans ces dramatiques circonstances.

***

DÉJEUNER EN L'HONNEUR DE M. BAPST

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE FRANCE EN CHINE

Le 15 mars, le Comité a offert dans les salons du Café Riche un déjeuner en l'honneur de M. Bapst, ministre plénipotentiaire de France en Chine, à la veille de rejoindre son poste. M. E. Senart, vice-président du Comité, présidait. Parmi les assistants on remarquait : MM. Jean Boissonnas, secrétaire d'ambassade; P. Bons d'Anty, consul de France; Philippe Berthelot, secrétaire d'ambassade; Henri Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes; Casenave, ministre plénipotentiaire; comte Guy de Contenson, ancien attaché militaire; Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*; A. Deguy; vicomte du Dresnay, secrétaire d'am-

bassade; J.-H. Franklin, capitaine de Labry, Robert Lebaudy, Paul Labbé; A. de Mandat-Grancey, lieutenant de vaisseau; G. de Mandat-Grancey; colonel Monlezun, Charles Picot, François Picot, secrétaire d'ambassade; Fernand Pila, consul de France; René Pinon; Ristelhueber, directeur de la Banque russo-chinoise; capitaine Roussel; Raiberti, député; général Silvestre; F. Strange; Vissière, consul de France; Velten; Ch. Vapereau; Ch.-R. Wehrung.

A la fin du déjeuner, M. E. Senart a levé son verre en l'honneur de M. Bapst; il lui a souhaité un heureux voyage et l'a assuré de la sympathie sincère et constante du Comité de l'Asie Française.

***

CONFÉRENCE DU Dr MATIGNON

SUR LA CAMPAGNE RUSSO-JAPONAISE EN MANDCHOURIE

Le 28 février, M. le Dr Matignon a fait, au siège social du Comité, 21, rue Cassette, une intéressante conférence, accompagnée de très curieuses projections, sur la campagne de Mandchourie, à laquelle il prit part durant six mois comme membre de la mission militaire envoyée par le gouvernement français pour suivre les opérations de l'armée japonaise. Un grand nombre de nos adhérents s'étaient rendus à notre convocation et assistaient à cette réunion, que présidait notre vice-président, M. E. Sénart.

Le conférencier, après avoir exposé ses premières impressions à son arrivée en Mandchourie, a fait une description très complète et très vivante du pays et des conditions d'existence des belligérants; puis il s'est attaché à montrer les qualités naturelles et particulières de l'armée japonaise et à dégager de ses propres observations les raisons déterminantes du succès persistant du Japon au cours de cette longue et pénible campagne.

M. E. Sénart a remercié en quelques mots M. le Dr Matignon de son intéressante communication et les applaudissements qui ont souligné les paroles du président ont montré combien il avait été le juste interprète de l'auditoire dans ses éloges au conférencier.

Nous reproduisons ici les principaux passages de la conférence du Dr Matignon, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier.

Pendant toute la campagne de l'hiver la santé des troupes japonaises fut excellente et le maréchal Oyama me dit un jour : « Nous avons en Mandchourie 50 0/0 de malades de moins qu'au Japon. » C'est un résultat inédit dans les annales de guerre et dû, pour une grande part, aux excellentes prescriptions d'hygiène, prescriptions suivies à la lettre par les soldats. Mais les médecins japonais ont été aussi remarquablement aidés par le climat de la Mandchourie, climat sec et froid qui en fait le pays le plus salubre du monde. Ajoutez à ceci que l'armée japonaise était admirablement nourrie, les soldats recevaient de la viande, des graisses, tous les condiments que seules les personnes aisées peuvent se procurer au Japon; ils avaient des vêtements fourrés, de bonnes chaussures et prenaient presque un bain quotidien.

Toutes les forces japonaises étaient centralisées sous un commandement unique confié au maréchal Oyama, doublé du général Kodama. Elles étaient partagées en cinq armées, les chefs de chacune des cinq armées étaient d'anciens samouraïs, qui, par une volonté rare, étaient arrivés à se faire des idées de la guerre moderne par la lecture d'ouvrages français et allemands traduits en japonais. Pour les soldats, les chefs étaient des noms qui symbolisaient la bravoure et le courage japonais. A côté d'eux, ou plutôt derrière eux, étaient les jeunes officiers, instruits suivant les principes de l'art moderne et généralement anciens élèves d'écoles militaires françaises ou allemandes. Ceux-ci étaient les véritables commandants de l'armée; mais ils exerçaient leur commandement en quelque sorte dans la coulisse.

Les officiers étrangers qui suivaient l'armée formaient presque un bataillon. Nous étions extrêmement nombreux et très encombrants; nous avions été imposés en quelque sorte au général Oku, commandant de la deuxième armée, qui nous reçut sans enthousiasme et fit pour nous juste ce qu'il ne put ne pas s'empêcher de faire. Des officiers japonais qui parlaient français et anglais, des interprètes, nous avaient été adjoints. Nous avions des cuisiniers, des marmitons, et la nourriture, avec la somme allouée à cet effet par l'empereur, aurait pu être merveilleuse, si notre cuisinier n'avait fait fortement danser l'anse du panier.

En revanche, on ne nous donnait aucun renseignement et on nous empêchait de voir. Des limites très strictes avaient été assignées aux excursions que nous pouvions faire sur le territoire de l'armée. Les points avaient été repérés, et si par hasard nous sortions de ces limites, nous nous exposions aux pires désagréments. La chose arriva un jour à un colonel espagnol qui, ayant été invité à dîner par le général Oku, voulut aller lui rendre une visite de politesse. Il fut arrêté dans le village même qu'occupait le général Oku, mis au poste, et malgré ses protestations indignées, il y fut gardé pendant deux heures. D'ailleurs, les ordres du général en chef étaient très catégoriques : ne rien dire aux étrangers. Aussi, quand nous rencontrions un soldat et que nous lui demandions quel était son régiment, la réponse était invariablement : « Je ne sais pas ». Et vous ne pouviez pas savoir davantage, cet homme n'avait aucun numéro pouvant fournir quelque indication. Les officiers avaient reçu les mêmes instructions; mais comme les officiers étaient très polis, lorsque nous les interrogions, ils répondaient à côté de nos questions ou bien eux-mêmes posaient des questions accidentelles. Il fallait connaître ces façons de faire, rester très polis, et, dans certains cas, on arrivait malgré eux à obtenir le renseignement qu'on désirait.

Les Japonais estiment qu'en cas de guerre le secret est une nécessité. Cette question du secret, ils l'ont élevée à la hauteur d'un dogme. Si jamais nous avions la guerre, nous devrions nous inspirer de ce principe et refuser systématiquement tous les journalistes et tous les officiers étrangers. A l'heure présente, les moindres indiscrétions peuvent préparer un désastre. Ce que je dis des difficultés que cette réserve nous occasionnait n'est pas une critique que je formule au sujet des Japonais, je suis prêt à reconnaître la façon admirable avec laquelle soldats et officiers ont toujours gardé le secret. La discipline, plutôt étroite comme vous le voyez, à laquelle nous étions soumis, se relâcha au moment de la bataille de Moukden, et nous fûmes autorisés à rejoindre d'autres divisions. Avec d'autres officiers, je fus affecté à la cinquième. Le commandant de la division nous fit un accueil des plus courtois et nous permit d'aller librement où nous voudrions. Nous profitâmes de cette liberté jusque-là refusée.

Grâce à cette faveur, nous pûmes voir toutes les phases de cette grande bataille de Moukden. C'est probablement la plus grande bataille des temps modernes, comme troupes engagées, comme étendue de front et aussi comme durée. Ce fut aussi la première défaite véritable de la Russie. A Moukden, Kouropatkine fut vraiment battu et forcé à la retraite. Et cependant, à cette bataille, les Russes avaient eu tout le temps de se fortifier sur leurs positions. Ils avaient des avantages considérables, et, de plus, sur l'ennemi, celui d'une artillerie plus puissante et comme nombre et comme portée. Ils disposaient surtout de 25.000 cavaliers. Mais, malgré tous ces avantages, ils furent battus. Il semble que cette fois encore Kouropatkine ait été paralysé par le manque de confiance dans ses subordonnés. Il n'avait pas l'impression d'avoir son armée dans la main, et surtout une armée unie par une seule volonté, la volonté de vaincre. Cette défiance, il l'avait à ce point qu'il devait s'assurer de tout par lui-même, et on nous a raconté l'avoir vu pointant lui-même ses pièces. Pendant ce temps, le maréchal Oyama était à 30 kilomètres de ses troupes, mais un admirable réseau téléphonique couvrait le pays réunissant brigade à brigade, division à division, armée à armée, et en quelques minutes toutes les nouvelles venaient se concentrer au centre général. Le cerveau de l'armée restait donc toujours calme et échappait aux oscillations de la lutte. Les Japonais étaient en outre admirablement renseignés par leur service d'espionnage. Des officiers et des sous-officiers japonais, déguisés en coulis chinois, avaient travaillé aux fortifications de campagne des Russes. Des soldats japonais circulaient dans le camp russe avec autorisation du commandant en chef. La question de langue fut aussi un avantage considérable pour les Japonais. Les langues chinoise et japonaise n'ont aucune analogie quant au son, mais les caractères ont le même sens, et on voyait souvent des estafettes ou des cavaliers japonais interroger des paysans chinois en écrivant les caractères sur le sol, et la conversation se faisait ainsi.

D'après ce que nous avons vu en Mandchourie, la guerre moderne nous paraît avoir des exigences dont les conséquences seront la modification de notre habillement. Il faudrait faire son deuil de cette idée que le pantalon rouge est un facteur de la victoire. Il ne faut plus ni galons ni boutons brillants, les Japonais nous en ont donné l'exemple. Ils ont imité ce que fait la nature : leurs troupes avaient un équipement pratique, de couleur cachou, se confondant avec le sol, si bien qu'à cinq ou six cents mètres un fantassin couché est absolument invisible, alors que le moindre point blanc, rouge, bleu ou noir se voit de très loin et peut servir de point de mire.

La guerre moderne, telle que l'ont pratiquée les Japonais, demande beaucoup de courage. Les troupes avancent en ligne très ouverte : 3, 4 et 5 mètres. C'est une sorte de guerre d'apaches. Les hommes rampent, se tapissent autant qu'ils le peuvent pour être le moins visibles possible, et aussitôt, avec la pelle, ils creusent un trou dans lequel ils s'abritent, et ce besoin d'abri est tel que pendant la bataille de Moukden, le sol étant gelé à 30 centimètres de profondeur et ne pouvant être entamé par la pelle, les Japonais, afin de gagner du temps, s'avançaient en portant des sacs de terre derrière lesquels ils se tapissaient. Les troupes avancent ainsi peu à peu jusqu'à trois ou quatre cents mètres des positions ennemies. A ce moment elles donnent l'assaut, soutenues par l'artillerie. Il fallait des troupes résistantes comme les troupes russes pour s'obstiner alors sur leurs positions, et c'est ce qui explique qu'il y a eu tant de corps à corps. Parmi ces corps à corps un surtout fut extraordinaire. Il eut lieu à la gauche de notre division, pour s'emparer d'un petit village. Ce fut quelque chose d'absolument épique. Pendant vingt-quatre heures, les deux adversaires firent preuve d'une ténacité et d'un courage admirables. Bref, la place resta aux Japonais, mais 4.200 hommes sur 5.000 étaient par terre. Sur une longueur de plus de six cents mètres c'était une accumulation extraordinaire de cadavres russes et japonais.

Les Japonais relevaient avec une rapidité prodigieuse tous les blessés du terrain. Pendant le combat, les infirmiers vont sur la ligne de feu pour donner assistance aux blessés, aussi la mortalité au corps de santé est considérable. Lorsque les blessés ont été ramassés et que la bataille est finie, le corps de santé procède à l'identification des cadavres, et cette chose est faite avec un soin extraordinaire. On relève sur chaque homme tous les objets de valeur qu'il peut avoir et on les renvoie à la famille avec une mèche de cheveux du défunt. Les Japonais ont recours au procédé le plus simple et le plus économique pour la désinfection des champs de bataille : c'est l'incinération ; tous leurs cadavres sont brûlés ; l'incinération se fait extraordinairement vite et l'odeur n'est pas désagréable. Mais les Japonais seuls sont brûlés, les cadavres des officiers et soldats russes étaient toujours enterrés par respect pour la religion des ennemis. La légation de France à Tokio recevait après chaque bataille des quantités de paquets où était mentionné le nom et contenus les objets de valeur ayant appartenu aux officiers russes. La légation de France était chargée de les faire parvenir à la famille des défunts.

Après chaque bataille, dans chaque division avait lieu une fête en l'honneur de ceux qui avaient été tués. Nous assistâmes de la sorte à celle qui eut lieu à la cinquième division. La cérémonie se fit sur un point qui avait coûté très cher à enlever aux Russes. Un autel avait été dressé avec des drapeaux et des palmes, et la cérémonie fut imposante dans sa simplicité. Un officier récita des prières, fit l'éloge des morts, et lorsque le tribut eut été payé aux défunts, la fête des vivants commença. Il y eut des luttes, des défilés de vieux samouraïs en costumes faits avec des boîtes de conserves, etc.

La victoire de Moukden eut un retentissement considérable dans toute l'Asie. Tous les Asiatiques suivirent avec un intérêt rare cette guerre, car, pour eux, les Japonais s'étaient posés en champions du monde jaune contre le monde blanc. La victoire de Moukden avait coûté très cher aux Japonais et la deuxième armée avait spécialement souffert : aussi nous dûmes rester deux mois en réserve à Moukden pour la refaire. Nous étions installés dans un temple. La bataille de Moukden marque la fin de la guerre, Les armées allaient encore rester en présence pendant plus de cinq mois, mais les combats qui eurent lieu par la suite ne furent que des combats de brigades, d'éclaireurs.

Il me reste à aborder un point particulièrement difficile. Dans toute cette guerre, les Japonais ont toujours marché de victoire en victoire et les Russes n'ont jamais eu que des défaites. La cause physique de ceci, vous la connaissez, c'est l'organisation et la résistance du soldat japonais, son entraînement, sa nourriture. Mais je veux spécialement parler de ce qu'on a appelé le grand levier psychique de la victoire, la cause morale. Les Japonais faisaient une guerre nationale, l'armée et la nation n'avaient au fond qu'une âme. Depuis 1895, la nation s'était faite à cette idée que, seule, une grande guerre victorieuse pourrait réparer l'affront du traité de Shimonoseki ; toute la nation en était imbue. Je vais en citer un exemple. Les élèves des écoles renoncent à leurs sous de poche pour acheter aux soldats du tabac, des habits, du papier à lettres. Les petites filles demandent à leurs parents de verser au trésor de l'armée toutes les sommes qu'ils destinaient à leurs rubans. L'autorité supérieure faisait distribuer aux soldats quantité d'objets : couteaux, enveloppes contenant du papier à lettres, des cigares, etc.

Sur chaque enveloppe était le nom du destinataire. Les Russes faisaient, eux, une guerre coloniale et impopulaire. Les soldats russes qu'on envoyait en Mandchourie ne soupçonnaient pas les causes de la guerre. Du côté japonais, nous trouvons une armée absolument homogène, animée d'un patriotisme ardent et d'un rare esprit de sacrifice. Dans chaque armée, nous trouvons un prince de la famille impériale qui fait son service. A ce faisceau unique des forces japonaises tendues vers le même but, la victoire, les Russes opposaient une masse imposante d'hommes, mais une masse non compacte. Sous le même drapeau, on voyait des Tartares, des Polonais, des Circassiens. Il eût fallu pour les unir le sentiment d'un patriotisme ardent qui faisait défaut. Par beaucoup d'entre eux, la défaite était souhaitée du fond du cœur, car aux Polonais, aux Circassiens, la défaite russe apparaissait comme le commencement de l'indépendance. En outre, l'armée russe était insuffisamment instruite, mal commandée. Ses officiers étaient d'une bravoure parfaite, mais ils ignoraient leur métier et ignoraient leurs ennemis. Du côté japonais, nous avons des officiers qui vivent pour leur métier d'officiers, entraînant constamment leurs troupes et même en Mandchourie, pendant l'hiver, lorsqu'on ne se battait pas, on s'entraînait encore. C'est ainsi qu'un jour une brigade répétait dans la neige une des phases de la bataille du Chao uniquement pour l'entraînement des recrues qui arrivaient du Japon.

On s'est demandé, après toutes les victoires japonaises, qui avait triomphé en Mandchourie, de la méthode française ou de la méthode allemande. Eh bien, ce n'est ni l'une ni l'autre. Ce qui a triomphé, c'est la méthode japonaise. Le véritable vainqueur dans cette guerre, ce n'est pas le maréchal Oyama, c'est un général anonyme, c'est le souffle héroïque et guerrier du vieux Japon, ce souffle qui animait tous les soldats du Mikado. Et ceci m'amène à vous parler du soldat japonais. Le soldat japonais est peut-être à l'heure présente le premier soldat du monde. L'armée japonaise est arrivée à son apogée et ne pourra que décroître avec les progrès de la civilisation occidentale. Les Japonais sont une race guerrière et militaire, ils ont la discipline innée, ils la doivent aux longs siècles de paternelle féodalité auxquels ils ont été soumis. Le régime patriarcal se retrouve dans l'armée; les soldats voient dans leur supérieur une sorte de père auquel sont dus obéissance et respect.

Il n'est pas nécessaire au Japon d'initier les jeunes soldats à la discipline par des exercices d'apparence et qui n'ont d'autre but chez nous que de fondre l'individu dans la collectivité du régiment. Le soldat japonais arrive au régiment discipliné, et l'on a vu pendant la guerre des soldats, après quelques mois d'instruction seulement, être envoyés sur le front. Grâce à cette discipline, l'officier japonais peut en tout temps et en tout lieu compter sur ses hommes. Quand vous voyez une troupe japonaise en marche, elle paraît aller à la débandade; il n'en est rien, on sait que tous se rejoindront. De même que quand on mène les hommes au feu, les officiers savent que le soldat marchera. Ce qui montre le mieux cette discipline japonaise, ce sont les fréquentes attaques de nuit qui eurent lieu pendant la guerre. Les Japonais en faisaient très souvent, et très souvent elles étaient couvertes de succès; tous les hommes marchaient, quoique sachant qu'il était facile de fuir dans la nuit. Enfin en voici un dernier exemple. Pendant la bataille de Moukden, nous avons vu des bataillons d'infanterie rester pendant trois ou quatre jours allongés derrière des sacs de terre à 400 mètres d'une position russe, par un froid de 10°, ce qui était terriblement dur. Grâce à cette discipline, on peut demander à un soldat japonais plus qu'à un soldat européen. Ainsi on rencontre très souvent de grands convois de munitions ou de blessés commandés par un simple sous-officier. En Europe, ces convois sont toujours confiés à la garde d'un officier.

Toutes ces qualités qui se trouvent chez le soldat sont dues à l'éducation. L'enfant est élevé à la fois d'une façon stoïque et d'une façon héroïque. On lui apprend à supporter la douleur sans se plaindre. Dans les hôpitaux, on n'entend pas pousser un cri. Dans son berceau, la mère endort l'enfant en lui racontant les histoires héroïques du Japon. A l'école, on lui apprend que le plus beau pays du monde, c'est le Japon. On fait germer dans son cœur un patriotisme ardent. Lorsqu'il arrive au régiment, le jeune soldat sait que le service de son pays est le plus grand honneur qui puisse lui arriver. On lui dit que le port de l'arme le place au rang du samouraï, mais qu'il comporte des obligations, que la vie compte moins que l'honneur, et que pour un soldat c'est un déshonneur d'être battu ou de reculer, et qu'il faut se faire tuer. Enfin l'accomplissement de son devoir de soldat doit passer avant ses devoirs de famille. On a pensé que le Japonais est fataliste : c'est une erreur. Le Japonais se fait tuer, mais il sait pourquoi. Il sait que son sacrifice a un but, et il le fait d'autant plus volontiers que chez lui il y a encore un vieux fonds de bouddhisme. Les exemples que je pourrais citer à l'appui de ce dévouement sont nombreux. Entre autres, je vous citerai celui d'un escadron de cavalerie qui reçut l'ordre de tenir sur une position. Lorsque les hommes eurent usé toutes leurs munitions, ils chargèrent les Russes et se firent tous tuer pour ne pas être faits prisonniers.

Ces qualités du soldat japonais dont je vous ai parlé se trouvent portées au maximum chez l'officier. L'officier japonais est le véritable homme de guerre par excellence, passant le plus de temps possible à la caserne, ce qui ne l'empêche pas d'être un monsieur bien élevé et très raffiné. De toutes les découvertes européennes, celles que les Japonais se sont le mieux assimilées, ce sont celles qui ont trait à l'art militaire. L'officier japonais est assez souvent instruit, mais il n'est pas savant. Pour lui, l'art de la guerre commence à Napoléon et peut-être à Moltke, mais même chez ceux qui sont instruits les idées des autres n'ont pas effacé les idées personnelles et le savoir n'a jamais tué l'initiative. L'esprit de discipline très développé chez les officiers comme chez les soldats leur permet de faire beaucoup de choses. Un des plus beaux exemples qu'on peut donner fut le fait qui se passa à bord du bateau de l'amiral Togo. La veille du départ, l'amiral avait engagé tous ses officiers à prier leurs femmes à passer une dernière journée à bord. Le soir venu, l'amiral se retire dans son bureau et à côté de lui place le petit couteau à harakiri, puis le défilé commence. Chaque officier qui entrait saluait l'amiral; celui-ci sans un mot indiquait le couteau. L'officier avait compris, il s'inclinait et sortait. Lorsque, ensuite, l'amiral mena ses hommes au combat, il savait que pour eux il n'y avait vraiment que deux mots : vaincre ou mourir.

Cette armée, parfaitement disciplinée, a encore un autre caractère : c'est l'armée la plus démocratique du monde, parce que chez elle le sentiment de la discipline est inné et ne lui est pas imposé. Grâce au régime patriarcal qui existe, le soldat voit dans un chef un père de famille ; jamais le soldat n'oubliera la distance et le respect qui est dû au grade et à l'âge de son chef. Et malgré cela il se sent très libre vis-à-vis de son supérieur. Un jour nous fûmes témoins d'un fait tout à fait caractéristique. Les officiers japonais étaient avec nous en train de fumer : un soldat s'approcha, salua son colonel et lui demanda du feu. Le colonel lui en donna; le soldat salua respectueusement et partit.

La guerre russo-japonaise a été une guerre de soldats : ce sont les soldats qui ont gagné les batailles. Deux armées, des plus braves du monde, étaient en présence, mais d'un

côté on voyait une bravoure passive, inerte, de l'autre, au contraire, une bravoure faite d'initiative. Nous trouvons les qualités du soldat japonais chez le soldat français : de la décision, de l'enthousiasme, de l'initiative ; ce sont ces qualités qui ont permis aux Japonais de toujours prendre l'offensive. Eh bien, l'offensive est une chose de notre tempérament, il faut que nous en fassions un dogme.

Cette guerre a été une grande guerre, mais les pertes ont été moins considérables que les journaux l'ont dit. Si on faisait le total des pertes qui ont été annoncées, 7 à 800.000 hommes seraient morts ou blessés. Les Japonais ont réellement perdu 45.000 tués et 155.000 blessés. Au siège de Port-Arthur, il y eut 12.000 tués. Mais la nation supportait parfaitement ces pertes parce que la victoire était au bout, et d'ailleurs, au Japon, la population augmente de 500 000 âmes par an.

La victoire japonaise a été un gros événement au point de vue politique, militaire et social : c'est l'entrée sur la scène du monde d'une nation jeune et puissante, c'est surtout le réveil de tout le monde figé depuis des siècles dans une sorte d'immobilisme béat, c'est une confusion sociale qui partant de la Russie pourra se répercuter sur l'Europe, c'est un point d'interrogation qui se pose pour nous : les auteurs de cette guerre ne le supposaient certainement pas.

LA DERNIÈRE SESSION DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDO-CHINE

Les rapports de l'Administration

Nous avons, dans le précédent numéro (1), examiné quelques-uns des rapports que l'Administration a rédigés en vue de la session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. Nous continuons aujourd'hui à glaner dans cette mine intéressante de documents et nous commençons par les quelques notes qui se rapportent à l'hygiène en Indo-Chine.

On a commencé assez tardivement dans cette colonie à comprendre que l'amélioration de la situation sanitaire des indigènes était à la fois une œuvre humanitaire et économique et que le colonisateur pouvait en tirer tout ensemble des avantages moraux et des avantages pécuniaires : des avantages moraux, parce qu'en combattant efficacement les maladies épidémiques, on fait bien comprendre aux indigènes les avantages de notre domination, et des résultats pécuniaires, parce qu'une population nombreuse qui n'est plus décimée par les maladies, est encore le meilleur des facteurs économiques qu'on puisse souhaiter pour un pays. Depuis quelques années, à l'imitation de ce qui se faisait dans quelques colonies étrangères et aussi dans la colonie française de Madagascar, on a voulu regagner tout le temps perdu et M. Beau comme M. Doumer se sont appliqués à doter l'Indo-Chine de services sanitaires capables de faire œuvre utile. Une direction générale de la santé publique a été instituée au gouvernement général de l'Indo-Chine, par arrêté du 22 janvier 1904. Cette direction a charge de services distincts : 1° service de police sanitaire ; 2° service d'hygiène et de prophylaxie à l'intérieur, de la protection de la santé publique ; 3° services d'assistance médicale aux fonctionnaires et à leurs familles, aux indigènes à domicile et dans les dispensaires. L'ensemble de ces services a reçu une impulsion énergique en 1904 et 1905. C'est ainsi que les services de police sanitaire n'étaient jusqu'ici qu'incomplètement outillés en locaux et en matériel. Il n'existait pas de lazarets en Indo-Chine. La seule station à peu près organisée était celle de Haïphong. Saïgon ne possédait qu'un local à désinfection. Un crédit de 100.000 piastres fut porté au budget général de l'année 1905, pour construire un lazaret à Saïgon, mais cette inscription a été réduite de moitié par le ministère des Colonies. On étudie l'installation dudit lazaret, dont la nécessité ne fait aucun doute, parce qu'il sera toujours nécessaire de soumettre à l'isolement les immigrants asiatiques et les groupes militaires suspects auxquels le régime du passe-port sanitaire ne peut, en aucun cas, être appliqué. Au point de vue de la prophylaxie des maladies contagieuses à l'intérieur, c'est la vaccine qui en est le facteur le plus important. La variole est de beaucoup, en effet, la cause la plus fréquente de la morbidité et de la mortalité dans la population indigène. C'est en Cochinchine que le service de la vaccine a fait tout d'abord ses preuves et on estime que c'est à lui qu'on doit en grande partie le doublement de la population de cette colonie en moins de vingt ans. On pense que, dans un délai prochain, on pourra utiliser la collaboration de vaccinateurs indigènes, mais on estime que ce serait s'exposer à de graves mécomptes que de vouloir les faire opérer en dehors de la surveillance immédiate et constante des médecins européens. Nous avons déjà dit, par ailleurs, du reste, les progrès qu'a fait, dans l'ensemble de l'Indo-Chine, le service de la vaccine. Nous rappellerons seulement ici qu'au Tonkin la création d'un Institut vaccinogène à Thai-ha, près d'Hanoï, a servi grandement à donner de l'impulsion aux services, car le vaccin, envoyé de Saïgon, arrivait souvent, malgré toutes les précautions prises, en état médiocre de conservation et donnait un pourcentage de succès bien inférieur à la moyenne habituelle.

Pour la grosse question de l'assistance médicale, un arrêté du 30 juin 1905 a posé les bases d'organisation du personnel. En raison de la multiplicité des postes et de leur dispersion, des charges considérables en résulteraient pour les budgets locaux si ces services devaient, dès à présent, se suffire à eux-mêmes, en dehors de toute utilisation des autres services. Cette considération a fait admettre que pendant la période de formation d'un corps de médecins civils de l'assistance, il serait fait appel, à titre subreptice, mais dans une assez large mesure, au concours des médecins des

(1) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie française* de février 1906, page 46.

troupes coloniales hors cadres, qui sont actuellement en service en Indo-Chine et des médecins des divers services hospitaliers.

L'enseignement de la médecine aux indigènes a fait un grand pas avec la réorganisation de l'école de médecine de Hanoï, devenue l'école de l'Indo-Chine, et avec la création de l'hôpital et de la maternité indigènes du Protectorat dans les locaux de l'ancien hôpital de la mission, récemment acquis. L'école de médecine de Choquan prépare des infirmiers vaccinateurs, et il y a là tout un ensemble d'institutions qui aideront efficacement au développement d'une meilleure hygiène.

Au point de vue de l'hygiène, il reste une grave question à résoudre : c'est celle des léproseries. Par arrêté du 13 mai 1904, une léproserie a été créée en Cochinchine, dans l'île de Cau-la-Rong, dans le Mékong, en face de Mytho. Malheureusement, au Tonkin comme en Annam, la question des lépreux n'est pas résolue. Cependant, ces malades sont fort nombreux dans le pays et il serait bon d'en opérer la segrégation.

Le rapport que nous analysons ici se termine par un paragraphe relatif à la laïcisation des hôpitaux. Il nous apprend que la prescription du ministère des Colonies entraînait la suppression de 80 religieuses en Indo-Chine et qu'il était très difficile, en raison des besoins grandissants du service et de l'insuffisance du personnel administratif et infirmier, de les remplacer immédiatement. La laïcisation a été faite en deux étapes. Tout d'abord, on a remplacé les religieuses dans leurs emplois administratifs, car la suppression des religieuses dans les salles se heurtait à une double difficulté.

1° En outre de la pénurie de personnel européen de la section d'infirmiers, la laïcisation surprenait ce détachement indigène en période de formation. La militarisation de ces auxiliaires avait entraîné la démission d'un grand nombre d'entre eux. Ces serviteurs déjà anciens, au courant du service, étaient remplacés par des tirailleurs pris dans les corps de troupes, ignorant du métier d'infirmier et des soins de domesticité à donner aux malades;

2° Les complications survenues en Extrême-Orient exigeaient une augmentation d'effectif, et le commandement ne croyait pas à cette date pouvoir détacher aux hôpitaux un nombre correspondant d'infirmiers auxiliaires.

Comme d'autre part le département ne disposait d'aucun personnel en augmentation des cadres il a paru prudent de ne procéder à la substitution que progressivement en conformité du reste des instructions ministérielles.

Le 1er septembre 1904 les religieuses furent supprimées dans les ambulances du service général seulement; puis le nécessaire a été fait progressivement pour qu'au 1er janvier 1905 la laïcisation fût complètement effectuée dans les autres formations sanitaires.

On juge par cette citation du peu d'intelligence que montrent les législateurs métropolitains, quand ils décident qu'une loi comme celle sur les Congrégations sera appliquée dans les colonies, avec autant de rigueur et presque aussi promptement que dans la métropole. Leur sectarisme borné a exposé de malheureux malades à recevoir les soins de simples tirailleurs, pris dans les corps de troupes ; voilà un résultat dont ils peuvent être fiers. Quand Gambetta disait que « l'anticléricalisme n'était pas un objet d'exportation », il semble qu'avec sa prescience, il voulait mettre par avance une digue à la sottise de ses successeurs. Mais le flot de cette sottise est devenu si imposant que la digue a été emportée, et c'est regrettable.

Si tous les services qui tendent soit à une mise en œuvre rapide des possibilités économiques du pays, soit au bien-être de ses habitants, indigènes ou Européens, ont reçu, ces temps derniers, une impulsion plus énergique, provenant d'une compréhension plus nette des besoins du pays, on n'a pas négligé non plus d'étudier dans son passé les régions que nous sommes appelés à diriger et, de fait, rien n'est plus utile pour ne pas faire fausse route dans la direction à donner à ces peuples, si différents de nous autres, Européens, que de savoir quelle a été leur histoire et quelles ont été leurs mœurs dans le passé.

C'est parce qu'il était convaincu de l'utilité de cette étude que M. Doumer a créé l'école française d'Extrême-Orient. D'une façon générale, l'école a continué avec succès les grands travaux qui lui ont déjà donné un rang honorable parmi les institutions scientifiques du monde. Il y a quelques années encore en dépit des efforts de quelques chercheurs isolés et mal outillés, les antiquités de l'Indo-Chine menaçaient d'être laissées en proie à la brousse ou abandonnées en butin à des savants étrangers. Aujourd'hui, la colonie possède un service archéologique et philologique, pourvu d'un personnel de choix bien secondé par des correspondants répandus dans tous le pays et les contrées adjacentes, doté d'une collection de publications des plus honorables et d'un organe périodique, qui s'est déjà placé parmi les meilleures revues d'orientalisme, et mettant à la disposition des travailleurs une excellente bibliothèque d'études, qui sera bientôt complétée par un musée.

A côté de cette école française d'Extrême-Orient, qui s'occupe de l'archéologie et de la philologie de l'Indo-Chine, il existe une mission d'exploration scientifique permanente de l'Indo-Chine, placée sous le contrôle technique de l'Académie des Sciences de Paris. Elle a pour objet l'exploration et l'étude, au point de vue de l'histoire naturelle et de l'anthropologie, des pays de l'Indo-Chine et des régions avoisinantes. La mission qui, d'après l'arrêté du 15 mai 1902, doit comprendre quatre sections : géologie et minéralogie, zoologie, botanique, anthropologie, en possède actuellement trois : zoologie, botanique et anthropologie. Le personnel se compose d'un directeur, de deux explorateurs, d'un chef des travaux et d'un personnel indigène (secrétaire, préparateur et garçon de laboratoire). Cette mission a un rôle des plus utiles à remplir, par ses recherches et les publications où elle en consignera les résultats. Les Français qui habitent l'Indo-Chine ont besoin de renseignements précis sur l'histoire

naturelle du pays qu'ils mettent en valeur, et ces renseignements utiles, la mission scientifique doit les leur fournir dès qu'elle les a en sa possession. Pour cela, il faut un service de publication rapide et c'est ce à quoi on s'est appliqué. Des crédits s'élevant à 21.000 piastres, en chiffres ronds, ont été inscrits au budget général pour l'exercice 1905. Ils ont été portés à 25.000 piastres pour l'exercice 1906.

Nous avons ainsi analysé d'une façon assez brève les divers rapports que l'administration a rédigés à l'usage des membres du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. On peut juger par ce rapide aperçu combien est vivante une administration comme celle de notre grande possession d'Extrême-Orient, combien sont variées les préoccupations auxquelles son chef doit s'adonner et combien il est à souhaiter que la plupart des institutions, dont on a si récemment doté ce pays, ne restent pas embryonnaires, soient pourvues de crédits suffisants et rendent enfin tous les services que leurs fondateurs attendent d'elles.

E. P.

LA

DÉFENSE DE L'INDO-CHINE

PAR L'ARMÉE ANNAMITE

Nous nous proposons, dans cette étude, d'essayer de montrer la nécessité d'une réorganisation militaire progressive de l'Indo-Chine procédant d'une conception nouvelle : la défense de notre empire indo-chinois par l'armée annamite aidée d'un noyau permanent de troupes blanches et avec l'appui de toute la flotte française.

I. — L'Indo-Chine est-elle menacée ?

Oui, sans aucun doute : par le Japon, par la Chine, par le Siam.

Le Japon a révélé dans la dernière guerre la grandeur de sa force matérielle : effectifs, armement, organisation, valeur du commandement et des troupes. Sa force morale, résultant de l'incommensurable orgueil et du patriotisme exalté de ses habitants, n'est pas moindre. Elle a été décuplée par les récentes victoires. Il n'est pas besoin d'être prophète pour prévoir que le peuple japonais voudra jouer le rôle de protecteur du continent asiatique, de libérateur de la race jaune, rôle dont la grandeur et les profits sont bien faits pour le séduire. Nous verrons sans doute bientôt éclore une doctrine jaune de Monroë qui visera directement nos possessions indo-chinoises. Enfin, le développement possible à l'intérieur de difficultés économiques et sociales peut amener le gouvernement japonais à rechercher le dérivatif puissant d'une guerre de conquête.

La Chine se réveille de sa torpeur ; elle est en plein travail de transformation ; sous l'égide japonaise, elle réorganise son armée et lui donne une valeur très sérieuse. Bientôt, peut-être, elle se croira assez forte pour expulser l'étranger de son territoire et l'éloigner de ses frontières. Même seule, elle sera dans quelques années un adversaire éventuel des plus redoutables.

Le Siam a de nombreux litiges avec nous. L'influence japonaise s'y développe rapidement et ce développement n'a rien de favorable pour nous.

Nous pouvons donc craindre une agression du Japon contre notre colonie avec l'appui plus ou moins actif de la Chine et du Siam.

Notre amitié avec l'Angleterre et l'alliance qui unit le Japon à cette dernière semblent écarter tout danger actuel. Mais les constellations politiques sont changeantes et il est bien imprudent de compter, pour conserver ses biens, sur le bon vouloir de ses voisins. Souvenons-nous qu'on ne respecte que les forts. Profitons donc du répit qui nous est laissé pour envisager virilement les mesures qui s'imposent si nous voulons garder nos possessions.

Nous pensons que l'interrogation ne doit même pas se poser. « Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique » est une formule dont la visite de Guillaume II à Tanger et la conférence d'Algésiras montrent l'inanité. Ce serait, à proprement parler, lâcher la proie pour l'ombre.

II. — Peut-on, avec l'organisation actuelle, défendre l'Indo-Chine ?

On sait qu'au point de vue militaire, l'Indo-Chine comprend trois régions formant trois théâtres d'opérations absolument distincts et séparés : le Tonkin, la Cochinchine, l'Annam. Nous ne trahirons aucun secret en indiquant le nombre et la répartition actuels des unités chargées de défendre ces trois régions :

AU TONKIN.

4 régiments européens d'infanterie à 2, 3 ou 4 bataillons ;
5 régiments de tirailleurs indigènes à 2, 4 ou 5 bataillons ;
5 batteries montées de 80 ou de 75 ;
7 batteries de 80 de montagne ;
2 batteries à pied ;
Soit, sur pied de guerre, environ 30.000 combattants.

EN COCHINCHINE.

2 régiments européens à 2 et 3 bataillons ;
2 régiments annamites à 3 bataillons ;
1 bataillon cambodgien ;
4 batteries montées de 80 ou de 75 ;
3 batteries de montagne ;
5 batteries à pied.
Soit, environ, 10.000 combattants.

EN ANNAM.

1 bataillon européen à 4 compagnies ;
1 batterie de montagne.
Soit, 800 combattants.

Peut-on raisonnablement espérer, avec ces faibles contingents, tenir tête longtemps à l'invasion japonaise aidée ou non d'une pression chinoise et siamoise sur nos frontières? Ce serait *folie* de le croire, *crime* de le faire croire. En admettant que le pays ne s'insurge pas contre nous à la voix d'envahisseurs de même race (et c'est là un problème redoutable qu'il faudra étudier tout à l'heure), en l'admettant même, nos petits corps franco-annamites débordés, submergés par des troupes d'élite dix fois plus nombreuses, seraient balayés sans pouvoir s'accrocher nulle part au Tonkin, enfermés et assiégés en Cochinchine dans une place qui n'a encore qu'une valeur rudimentaire: Saïgon. Ils succomberaient rapidement.

En admettant encore la neutralité anglaise — sans laquelle rien ne nous est possible — la flotte française viendra, au bout de deux mois environ, essayer de reprendre la maîtrise de la mer. Elle le pourra peut-être, probablement même. Mais son succès escompté dans une grande bataille navale, risque d'être éphémère si elle ne trouve plus pour se ravitailler et se réparer, un point d'appui bien outillé dont elle ait le libre usage.

Il faut pour cela que nous ayons conservé Saïgon, malgré les assauts furieux, imités de Port-Arthur, qui lui auront été livrés. Saïgon doit donc être une place forte de tout premier ordre, défendue par des effectifs suffisants. Elle ne l'est pas encore.

Il faut que les renforts venus de France à la suite des escadres puissent prendre pied au Tonkin. Ils ne le pourront que si nous y sommes encore maîtres d'une place maritime bien fortifiée où nos troupes auront pu se réfugier et tenir: cette place (Haïphong est tout indiquée) n'existe pas.

Il faut enfin et surtout que nous n'ayons pas à reconquérir le pays sur nos propres protégés, les Annamites. Leur hostilité aggraverait singulièrement la situation; ce serait la débâcle immédiate dès les premiers jours de l'invasion, l'impossibilité presque absolue de reprendre le pays. Il faut donc, avant tout, se poser cette question angoissante: Que feront les Annamites en cas d'invasion par un peuple jaune? Pour qui connaît actuellement le pays, l'optimisme n'est pas de saison.

Conclusion. — A l'heure actuelle, l'Indo-Chine n'est pas en état, même avec l'appui d'une flotte victorieuse, de résister à une invasion sérieuse:

1° Parce que les effectifs sont beaucoup trop faibles;

2° Parce que le point d'appui de la flotte Saïgon-Cap-Saint-Jacques n'est pas encore en état; qu'il n'existe au Tonkin aucune place de refuge où puissent s'accrocher nos troupes;

3° Parce que l'attitude de la population annamite à notre égard est des plus douteuses.

III. — Essai de détermination des principes d'organisation militaire de l'Indo-Chine.

Nous poserons tout d'abord ce principe fondamental: « L'Indo-Chine ne peut être défendue victorieusement qu'avec le concours *volontaire* et *actif* de toute la population indigène. »

Aux masses dont pourra disposer l'assaillant, il faut pouvoir opposer non pas des masses égales, mais du moins une armée solide, assez nombreuse pour n'être pas emportée par le flot de l'invasion, pour *manœuvrer* en utilisant les admirables propriétés défensives des deltas tonkinois et cochinchinois.

Il est de toute évidence que nous ne pouvons augmenter considérablement le nombre des unités européennes que nous entretenons là-bas. L'accroissement indispensable de l'effectif de guerre doit donc porter sur les troupes indigènes. Or, nous ne saurions, pour des raisons financières et sociales, entretenir de gros effectifs sur le pied de paix. Nous sommes donc amenés à développer l'institution des réserves, si heureusement réalisée depuis quelques années, à préparer leur encadrement pour le temps de guerre, à appliquer, en un mot, avec toute la progression et la prudence nécessaires, le principe de la nation armée.

Mais, pour appliquer ce principe, nous devons être sûrs que les réservistes obéiront à l'ordre de mobilisation, que les troupes actives resteront fidèles, que la population ne s'insurgera pas sur nos derrières. Nous devons même pouvoir attendre mieux qu'une attitude passive, compter absolument sur les partisans pour défendre les frontières chinoise et siamoise, sur la coopération active des indigènes de l'intérieur pour maintenir nos communications, faciliter le ravitaillement, les passages de cours d'eau, etc. Tout cela exige que les Annamites soient de cœur avec nous.

Ainsi, le but à atteindre est double. Il est d'abord politique, il est ensuite militaire. Essayons de le préciser.

But politique. — Par une politique indigène sagement comprise, respectant les traditions, les mœurs et les intérêts des Annamites, soucieuse de ménager leur dignité en les traitant en collaborateurs, il faut chercher à nous rallier les populations. Loin de combattre le sentiment national, il faut le développer, le fortifier, montrer que la nation annamite peut et doit jouer dans l'avenir le rôle brillant qu'elle a rempli dans le passé.

Les Annamites sont intelligents. Ils ne nous aimeront jamais parce que leur mentalité diffère trop de la nôtre et qu'ils ne peuvent oublier que nous sommes l'étranger, le vainqueur, mais ils comprennent parfaitement l'importance des bienfaits de notre protectorat: la sécurité à l'intérieur et sur les frontières, le rapide développement économique du pays. Sachons leur persuader que cette mise en valeur n'a pas uniquement pour but une exploitation méthodique à notre profit exclusif, sans souci de leurs intérêts et de leurs droits. Sachons les associer à la direction du gouverne-

ment de leur propre pays ; faisons-les participer largement aux bénéfices de sa rénovation économique : ils seront alors convaincus que notre protectorat leur est utile, que notre égide est, pour longtemps, indispensable à la sécurité et à l'essor de l'Indo-Chine.

Tels sont, d'ailleurs, les principes dont paraît devoir s'inspirer désormais l'administration française. D'après les déclarations du gouverneur général et du ministre des colonies suivies déjà d'actes conformes, la politique d'association va être peu à peu substituée à la politique dangereuse et inefficace de domination ; le système fiscal doit être rendu moins lourd, moins vexatoire surtout (1).

Il s'agit en somme d'une transformation à opérer dans les esprits. L'œuvre est délicate ; elle demandera beaucoup de temps. Ce n'est que lorsqu'elle sera accomplie que nous pourrons envisager avec confiance la défense éventuelle de notre colonie et que nous pourrons achever sa réorganisation militaire. Cette dernière ne nous apparaît donc pas, à l'heure actuelle, comme complètement réalisable. Mais nous pouvons et nous devons dès maintenant fixer le but à atteindre, déterminer les étapes d'une transformation sagement progressive.

C'est ce que nous allons nous efforcer d'indiquer.

But militaire. — Créer une armée nationale capable, avec le concours d'un noyau de troupes blanches occupant le pays en permanence et l'appui de la flotte française, de défendre victorieusement l'Indo-Chine contre toute agression : tel est le but final.

Ce sera une œuvre de longue, de très longue haleine, dont la réalisation progressive demandera des dizaines d'années et sera liée à la fois à l'affermissement moral de notre domination et au développement des ressources financières de la colonie. C'est vers cette réalisation qu'il importe, à notre avis, d'orienter dès maintenant nos idées et de coordonner nos efforts.

IV. — Encadrement de l'armée annamite.

Les premières mesures doivent préparer l'encadrement indigène de la future armée annamite. On trouvera facilement les troupes dans la population. Il faut, dès à présent, façonner en nombre suffisant des sous-officiers puis des officiers indigènes offrant des garanties indispensables de loyalisme et de capacité professionnelle.

Première étape. Sous-officiers indigènes. — Nous avons actuellement, dans nos compagnies de tirailleurs et nos batteries mixtes, des « doïs » portant les galons de sergent ou de maréchal des logis. Ce ne sont pas, en général, de véritables sous-officiers, aides actifs et efficaces du commandement, capables de commander eux-mêmes leur section, ayant de l'initiative et surtout de l'autorité. Pourquoi ? 1° Parce qu'ils sont tenus étroitement en tutelle, surbordonnés constamment aux sous-officiers français et ne commandent jamais. 2° Parce que leur mode de recrutement n'offre pas de garanties suffisantes. Développons ces deux points.

1° Pour donner aux sous-officiers indigènes l'autorité, l'esprit d'initiative, il faut les faire commander effectivement, les rendre effectivement responsables, faire de plus en plus légère la tutelle des sergents français, diminuer peu à peu le nombre de ces derniers. Cette diminution peut paraître dangereuse : elle ne le sera pas si elle est convenablement préparée. Elle sera d'ailleurs pratiquement imposée par l'accroissement considérable et nécessaire des unités natives que ne peut suivre parallèlement le cadre français.

Sans donner aux gradés indigènes aucune autorité, aucun privilège vis-à-vis des soldats français, il faudra cependant imposer à ceux-ci le respect des galons accordés aux Annamites. Il y aura des préjugés à surmonter, des résistances à vaincre. C'est indispensable si nous voulons avoir autre chose que des boys galonnés.

2° *Recrutement des sous-officiers indigènes.* — La question a été étudiée au Tonkin, en 1904, par une commission présidée par M. le général Winckel-Mayer et dont nous avions l'honneur de faire partie en qualité de secrétaire-rapporteur. Cette commission s'exprime ainsi :

« Les sous-officiers indigènes proviennent exclusivement, jusqu'ici, de la classe inférieure, pauvre et illettrée de la population, la seule astreinte, en fait, au service militaire. Il en résulte qu'ils n'ont pas sur les tirailleurs l'autorité morale indiscutable que leur donnerait le prestige d'une naissance plus relevée et d'une instruction plus développée.

« En outre, bien peu d'entre eux parlent et écrivent suffisamment bien à la fois la langue française et la langue annamite pour faire de bons interprètes.

« Il est donc très important d'améliorer sensiblement leur recrutement. Il faut en faire des auxiliaires actifs et sûrs, pleinement acquis à notre cause et susceptibles de devenir, après leur libération, des serviteurs et des propagateurs de l'influence française.

« Pour obtenir ces résultats si importants, aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue militaire, il est nécessaire de faire subir aux futurs sous-officiers un triple dressage préalable : militaire, intellectuel et moral.

« La solution la meilleure que comporte le problème paraît être l'institution d'une école de sous-officiers. »

La Commission se prononçait pour la création d'une école unique d'enfants de troupe dirigée par un cadre soigneusement choisi :

« On peut d'ailleurs remarquer déjà que nos enfants de troupe se distinguent par un excellent esprit et une tenue irréprochable. Ils apprennent, en peu d'années, à parler et à écrire correcte-

(1) Extrait du discours de M. Beau au Conseil Supérieur, le 2 décembre 1903 : « La question de la défense de l'Indo-Chine est étroitement liée à celle de la politique indigène. Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que, sans le concours dévoué des populations, cette défense exigerait de la part de la France des sacrifices hors de proportion avec le but qu'elle s'est proposé en constituant son empire d'Extrême-Orient. Une bonne politique indigène doit nous procurer ce concours indispensable ».

ment le français. Il n'y a pas de doute qu'en les réunissant dans une seule école pour assurer la convergence des efforts et l'unité de l'éducation, on n'en fasse de très bons sous-officiers, jeunes, actifs et sûrs.

« Le pétrissage habile de l'esprit des élèves, leur prompte nomination au grade de sergent (20 ou 22 ans par exemple), certains menus privilèges, les rattacheraient sans doute étroitement à notre cause. Une instruction générale bien dirigée leur permettait de bien connaître la langue française et les caractères chinois : ce seraient donc de précieux interprètes. Dans le même ordre d'idées, et sans tomber dans le travers d'en faire de purs lettrés, leur culture supérieure à la moyenne leur donnerait certainement ce prestige qui manque actuellement à nos gradés. »

Une école de sous-officiers a bien été créée récemment au Tonkin, à Sept-Pagodes, mais elle n'a de commun que le nom avec celle que proposait la Commission. L'école de Sept-Pagodes, en effet, reçoit un nombre très restreint de *caporaux* et de *brigadiers* choisis par leurs chefs de corps parmi les candidats à l'avancement. Ils y suivent pendant un an des cours théoriques et des instructions pratiques. Cette école n'est et ne peut être qu'un « peloton d'instruction ». Elle n'améliore en rien le recrutement des sous-officiers parce qu'elle est sans influence sur la source de ce recrutement. Il y aurait grand avantage à la remplacer par l'école des enfants de troupe. Et, comme l'ajoute la Commission dont nous avons parlé ; « il y aurait intérêt à recruter en outre pour cette école de sous-officiers, indépendamment des enfants de troupe, des jeunes gens appartenant à la classe moyenne de la population, fils de notables ayant une certaine instruction élémentaire justifiée, par exemple, par la possession du certificat d'admission aux écoles provinciales. »

Et la Commission proposait — à la fois pour attirer des candidats volontaires et pour renouveler périodiquement le corps des sous-officiers de manière à donner aux réserves des cadres instruits et encore jeunes — d'assurer aux sous officiers, à l'expiration de leur service actif, certains avantages à déterminer. Ces avantages consisteraient principalement en l'obtention d'emblée d'emplois civils, notamment des emplois d'interprète si recherchés des Annamites instruits.

Nous croyons fermement que c'est dans ce sens que doit être cherchée la solution de l'important problème de l'encadrement, en bons sous-officiers, des formations indigènes de l'active et de la réserve.

Cette solution est d'autant plus aisée, que les écoles d'enfants de troupe existent, donnent de très bons résultats et qu'il suffit d'unifier et de fortifier leur institution.

2e *étape*. — *Officiers indigènes*. — La Commission présidée par M. le général Winckel-Mayer terminait ainsi son rapport relatif à la création d'une école de sous-officiers indigènes :

« Peut-être même alors pourra-t-on élever les sujets d'élite provenant de l'école projetée jusqu'au grade d'officier. Ces officiers, formés et pétris par nous, ayant longtemps vécu à notre contact, offriraient d'incontestables garanties de fidélité que l'on ne réaliserait pas en créant d'emblée des sous-lieutenants indigènes, sans dressage préalable. »

Avec la Commission, nous considérons l'institution d'officiers indigènes, indispensable à l'encadrement futur de l'armée annamite, comme une seconde étape, dérivée de l'organisation préalable d'une bonne école de sous officiers. Dans un article sur l'organisation de l'instruction publique en Indo-Chine, paru dans la *Revue des troupes coloniales* de décembre 1905, M. le capitaine Billès préconise la création d'une école spéciale d'élèves officiers où seraient admis de jeunes Annamites choisis, de 14 à 15 ans. Nous croyons préférable, en principe, de recruter les officiers parmi les sergents d'élite provenant de l'école des sous-officiers. Le choix, portant sur des jeunes gens de 24 à 25 ans, ayant déjà servi pendant deux ans au moins comme sous-officiers, offrirait incontestablement plus de garanties, tant au point de vue du loyalisme qu'à celui de l'aptitude professionnelle, que si on l'exerce *à priori* sur des enfants de 15 ans. Le grade d'officier indigène serait la récompense enviée de services rendus et la consécration d'une capacité éprouvée. Rien n'empêcherait d'ailleurs de faire suivre pendant un an, aux sous-officiers proposés pour l'épaulette par leurs chefs de corps, un cours spécial destiné à développer leurs connaissances. Nous aurions ainsi un Saint-Maixent annamite. Enfin, nous ne voyons que des avantages à permettre l'accès direct du grade d'officier à un petit nombre de jeunes gens, fils de hauts mandarins, élevés dans les lycées de France et admis à suivre les cours de Saint-Cyr. Nous connaissons quelques officiers annamites de cette classe sociale, anciens élèves de Saint-Cyr, qui servent dans l'armée française. Leurs émules seraient affectés à l'armée annamite. Il est probable que l'éducation reçue en France, la situation qu'ils tiendraient de nous dans leur pays en feraient des partisans intéressés de notre protectorat.

Il reste à déterminer les emplois à attribuer aux sous-officiers et aux officiers indigènes. Ainsi que nous l'avons développé plus haut, et pour donner aux sous-officiers l'autorité indispensable que procure seul l'exercice effectif du commandement, il faudrait réduire progressivement dans les compagnies de tirailleurs le nombre des sergents européens. Les Annamites rempliraient les emplois de sous-officiers, à l'exception de ceux de comptables.

Quant aux officiers, dès qu'on en pourra former, il conviendrait d'attribuer à chaque compagnie un sous-lieutenant indigène remplaçant un lieutenant français.

Le cadre final de cette unité comprendrait : 1 capitaine européen, 1 lieutenant européen, 1 lieutenant ou sous-lieutenant indigène, 1 adjudant, 1 fourrier, 4 sergents européens, 6 sergents indigènes.

Le bataillon serait naturellement commandé par un chef de bataillon français. Pour permettre

aux Annamites l'accès du grade de capitaine, comme l'a proposé M. le capitaine Billès dans l'article cité, on pourrait leur réserver certains emplois à déterminer, tels que ceux de capitaines adjoints aux chefs de corps.

Les batteries conserveraient en principe la même composition mixte qu'actuellement, avec des cadres officiers entièrement français. Toutefois, et tout en relevant légèrement le nombre actuellement insuffisant de servants européens, on pourrait donner aux indigènes tous les emplois de conducteurs dans les batteries portées, augmenter leur proportion dans les batteries montées.

On doit se préoccuper, en outre, de l'encadrement des réservistes indigènes qui ne trouveraient pas place à la mobilisation dans les unités actives. On sera conduit, à ce moment, à créer des formations nouvelles, compagnies et bataillons, pour lesquels il faut des officiers et des sous-officiers de réserve. Comme pour les sous-officiers, le renouvellement périodique du corps des officiers indigènes pourrait être assuré par l'attribution aux officiers ayant dix à quinze ans de service dans ce grade, d'une pension proportionnelle et d'emplois civils suffisamment rémunérateurs. On éviterait ainsi de garder longtemps dans une situation militaire forcément subalterne des officiers vieillis, et par suite aigris, et l'on préparerait pour les unités de réserve des cadres encore jeunes, parfaitement instruits.

V. — Accroissement des unités indigènes. — Organisation des troupes.

Comme nous l'avons exposé au début de cette étude, il est indispensable d'accroître très sensiblement le nombre des unités indigènes entretenues dès le temps de paix afin de préparer l'absorption d'un grand nombre de réservistes et de porter ainsi l'effectif de guerre à un taux suffisant pour permettre de résister à l'invasion.

Le Comité consultatif de défense des Colonies, dans un rapport daté de 1903, antérieur, par conséquent, à la guerre russo-japonaise, avait mis en relief, avec sa haute autorité, la nécessité de cet accroissement et indiqué les bases d'organisation de la couverture sur les frontières et des colonnes mobiles en Cochinchine et au Tonkin. Le décret du 19 septembre 1903 réorganisant les troupes coloniales a, dans une faible mesure, donné satisfaction aux desiderata du Comité.

On peut affirmer, aujourd'hui, à la lumière des événements de la récente guerre, que les prévisions du Comité ne sont plus suffisantes. Sans prétendre d'aucune manière corriger son œuvre, nous croyons cependant utile, à titre de simple opinion, d'indiquer les formations qui nous paraissent nécessaires à l'heure actuelle, en attendant l'époque encore lointaine où l'on pourra appliquer à notre colonie le principe de la nation armée.

La détermination de ces formations doit logiquement découler d'une étude préalable de l'organisation générale de la défense. Entreprendre ici cette étude nous ferait sortir du cadre du présent travail; d'ailleurs, les principes essentiels posés par le Comité consultatif de défense des Colonies subsistent intégralement : il ne s'agit que d'étendre leur application.

Avec le Comité, nous prendrons pour base, pour chacun des principaux théâtres d'opérations, la Cochinchine et le Tonkin, la séparation des troupes en deux groupes très inégaux : le premier, le plus faible, affecté à la couverture des frontières siamoise ou chinoise et à la garnison permanente des places ; le second à la défense mobile contre l'envahisseur principal.

Pour ne pas multiplier le nombre des régiments, nous proposerons de constituer les régiments d'infanterie européenne à 4 bataillons, les régiments de tirailleurs à 5 bataillons, les 4e bataillons français et les 5e bataillons indigènes étant, avec les batteries à pied, affectés en principe au 1er groupe (couverture et garnison). Il resterait ainsi aux colonnes mobiles, 3 bataillons par régiment blanc, 4 bataillons par régiment asiatique. Cette organisation faciliterait, en temps de paix, la relève des unités stationnées dans les hautes régions ; c'est ce qui existe actuellement.

La plus faible unité comprenant des troupes de toutes armes nous paraît devoir être la brigade. La configuration toute spéciale des deltas tonkinois et cochinchinois, où l'on ne peut guère circuler que sur les chaussées endiguant les rizières, conduira vraisemblablement en effet à multiplier les colonnes et à diminuer leur profondeur. La brigade sera appelée souvent à manœuvrer et à combattre seule, du moins pendant un certain temps ; par suite, elle doit être dotée, par organisation, d'artillerie et d'éléments de tous les services. La composition suivante semble rationnelle :

COMPOSITION D'UNE BRIGADE MIXTE :

1 état-major de brigade ;
2 régiments de tirailleurs à 4 bataillons ;
1 régiment européen à 3 bataillons ;
1 groupe de 3 batteries mixtes portées ;
1 peleton mixte de sapeurs-pontonniers ;
1 peloton de cavalerie (ou mieux d'infanterie montée);
1 parc léger d'artillerie (munitions d'infanterie et d'artillerie);
1 ambulance légère.

Ceci posé, un projet pratique d'organisation doit tenir compte du nombre actuel des régiments européens d'infanterie, nombre que nous ne pouvons guère augmenter, soit : 4 régiments au Tonkin, 2 en Cochinchine. En supposant tous ces régiments portés à 4 bataillons (soit une augmentation de 3 bataillons au Tonkin, 3 en Cochinchine) l'élément européen limiterait le nombre de brigades mixtes composées comme on vient de le dire, à 4 au Tonkin, 2 en Cochinchine. La colonne mobile pourrait donc être constituée de la façon suivante :

AU TONKIN

En un corps d'armée de 2 divisions à 2 brigades mixtes.

EN COCHINCHINE

En une division à 2 brigades mixtes.

Notons en passant, qu'il serait nécessaire de doter ces corps mobiles d'éléments non embrigadés, à la disposition immédiate du commandement, soit :

AU TONKIN

3 groupes de 3 batteries montées ;
1 compagnie mixte de sapeurs-pontonniers ;
1 parc de réserve ;
1 ambulance de corps.

EN COCHINCHINE

1 groupe de 3 batteries montées.

En résumé, le nombre total des unités des deux groupes, pour chacun des théâtres d'opérations serait le suivant :

TONKIN

1 corps d'armée à 2 divisions de 2 brigades mixtes soit:
Infanterie : 4 régiments européens à 4 bataillons ;
8 régiments indigènes à 5 bataillons ;
Artillerie : 12 batteries mixtes portées ;
9 batteries mixtes attelées ;
n batteries à pied (défense des places);
Infanterie montée : 2 compagnies de chacune 2 peletons (indigènes) ;
Génie : 1 bataillon à 4 compagnies mixtes (dont 1 pour les places).

COCHINCHINE

1 division à 2 brigades mixtes soit :
Infanterie : 2 régiments européens à 4 bataillons ;
4 régiments indigènes à 5 bataillons ;
Artillerie : 6 batteries mixtes portées ;
3 batteries mixtes attelées ;
p batteries à pied (défense des places) ;
Génie : 1 bataillon à 4 compagnies mixtes (dont 3 pour Saïgon).

ANNAM

1 régiment annamite à 4 bataillons ;
1 bataillon européen ;
1 batterie portée.

Il faut joindre, en cas de guerre, à ces forces : la garde indigène mobilisée, chargée, en principe, d'assurer la sécurité intérieure, la garde sédentaire prévue par le décret du 1er novembre 1904 pour la garde des communications, enfin les partisans sur les frontières.

Ce programme comporte une légère augmentation du nombre des bataillons européens, un accroissement notable du nombre des batteries mobiles (9 au Tonkin, 2 en Cochinchine), enfin un accroissement très important de l'infanterie indigène (21 bataillons au Tonkin, 14 en Cochinchine).

En ce qui concerne l'artillerie, sa proportion notoirement insuffisante par rapport à l'infanterie, son matériel suranné la vouent, à l'heure actuelle, à l'impuissance complète. Il est urgent de la doter de canons à hauteur des progrès modernes et d'augmenter le nombre de ses batteries pour lui permettre de lutter contre l'artillerie adverse et d'appuyer efficacement l'infanterie.

Pour l'infanterie indigène enfin, le programme exposé est une première étape sur la voie de l'armement de la nation. Les bataillons et régiments nouveaux seraient, comme nous l'avons dit maintes fois, créés successivement, en suivant les progrès de l'affermissement de notre domination et des ressources financières de la colonie. Ces créations pourraient être compensées, dans une certaine mesure, par la diminution de l'effectif de paix des compagnies ramené de 180 hommes à 130, cadres compris. L'effectif de guerre serait toujours porté à 250 par l'adjonction de 120 réservistes.

En résumé, une politique habile, ayant pour objet essentiel de nous rallier les Annamites, doit nous permettre d'augmenter progressivement le nombre des unités asiatiques du temps de paix, de les encadrer avec des officiers et sous-officiers indigènes et, par des étapes sagement réglées, de nous approcher de plus en plus du but final : la nation armée pour le temps de guerre.

On objectera sans doute que le programme est très vaste ; que l'élément européen sera noyé dans la masse des Asiatiques; qu'en armant et en organisant ceux-ci nous leur donnons la tentation et les moyens de se débarrasser de nous; enfin que ces réformes coûteront très cher. A ces objections nous répondrons par une autre : peut-on défendre autrement l'Indo-Chine contre une invasion japonaise ? Quant à la question financière, ne vaut-il pas mieux payer une prime d'assurance, même très élevée, que s'exposer à perdre honteusement notre plus belle colonie comme nous avons perdu jadis l'Inde et le Canada ?

Pour nous, il n'y a que deux solutions possibles : abandonner immédiatement l'Indo-Chine ou savoir consentir virilement les sacrifices nécessaires pour la défendre.

Nous avons trop le souci de la grandeur et du prestige de la France pour hésiter.

G. Rumilly,

Capitaine breveté de l'artillerie coloniale
Officier d'ordonnance du général Dodds

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

Les Origines du Protectorat Français

AU CAMBODGE

VII

C'est le 1er décembre 1863 que le faible roi du Cambodge, cédant aux injonctions des émissaires du roi Mongkut, apposa son scel au bas d'un traité qui devait, dans la pensée des Siamois, annuler le traité de protectorat signé avec la France quelques mois auparavant. Phnéa-Rat, « muni de pleins pouvoirs... pour régler les affaires du Cambodge » (1), n'avait rien négligé pour y mettre en pleine évidence l'état de vassalité et d'entière sujétion dans lequel se trouvait ce pays par rapport au Siam. Non content de ne qualifier Norodom que de « vice-roi » ou de « roi-sujet » et de « gouverneur » du Cambodge, non content de le placer sur le même rang que les gouverneurs des différentes provinces de Siam (2), le traité proclamait, en effet, que « le Cambodge est un Etat tributaire de Siam » (art. 1); il reconnaissait au souverain résidant à Bangkok le droit de désigner, sous certaines conditions, le « gouverneur du Cambodge » (art. 6), celui de le nommer et de lui envoyer les insignes voulus (art. 7), faisait du gouvernement siamois l'intermédiaire et l'arbitre des contestations entre les autorités cambodgiennes et les gouvernements étrangers (art. 9) (3), plaçait les Cambodgiens dans un état d'infériorité marquée par rapport aux Siamois (art. 3, 4, et 5) et les assujétissait à un tribut annuel envers le Siam (art. 10) (4); enfin il transportait au Siam quelques-unes des provinces occidentales et septentrionales du Cambodge (art. 8). Après avoir rappelé que, dès l'année 1157 de l'ère siamoise (1795 de l'ère chrétienne), les provinces de Phratabong ou Battambang et de Siem-réap ou Angkor avaient passé du territoire cambodgien au territoire siamois, le texte du traité ajoutait : « Les autorités cambodgiennes n'exerceront aucun droit ni aucune prétention de tribut sur ces portions du Cambodge, avec leurs forêts et leurs jungles, qui depuis les temps anciens ont appartenu à Siam, et dont les gouverneurs et habitants ont d'abord été cambodgiens. Il en sera de même des provinces du Laos et de Khas, limitrophes du Cambodge, lesquelles ont appartenu à Siam depuis les temps anciens, à partir des provinces de Chieng-Teng et d'Attabu [probablement les pàys de Xieng Tong et d'Attopeu] au Nord. S'il survient quelque affaire à régler avec ces provinces, les autorités cambodgiennes tâcheront de le faire directement; si elles échouent, elles en enverront avis à Bangkok où le différend sera jugé avec justice. Les autorités cambodgiennes n'exerceront aucune pression directe sur ces provinces, ni ne les menaceront » (1).

Tel était le traité conclu le 1er décembre 1863 pour assurer au Cambodge, — dira quelques mois plus tard le roi Mongkut dans l'exposé des motifs qui en précède la traduction siamoise, — au moment où le royaume Khmer entrait en relations suivies avec les étrangers, « une longue ère de prospérité, en prévenant à l'avenir tout mauvais vouloir et tout malentendu » (2). Aussitôt en possession de ce précieux document, sans perdre un seul instant, Phnéa-Rat s'empressa de quitter Oudong pour le porter à Bangkok, le faire immédiatement ratifier par son maître et bénéficier ainsi des hésitations et des retards du gouvernement français. Dans l'après-midi de ce jour où, le matin même, Norodom et neuf hauts fonctionnaires cambodgiens avaient signé un traité secret si humiliant pour eux, une longue suite d'éléphants défila lentement devant la station française de Kompong-luong : c'était le cortège du mandarin siamois qui, au moment de regagner son pays, allait faire ses adieux à l'évêque de Dansara!

En dépit du nombre relativement grand de Cambodgiens qui avaient apposé leur seing au bas du traité du 1er décembre, Doudart de Lagrée n'en eut aucune connaissance. Pouvait-il en être autrement? et fallait-il, au sortir d'entrevues telles que celle du 11 décembre, suspecter Norodom de continuer à « jouer... une sorte de double jeu dont il ne comprenait pas l'impuissance (3) »? Quand, dix jours après la signature du traité secret, le pauvre roi du Cambodge lui donnait à entendre que « faire la guerre à Siam pour reconquérir Angkor, Battambang, le Laos, etc..., réaliserait son plus vif désir » (4), le représentant de la France devait-il, malgré sa juste méfiance, prendre le contre-pied des paroles du roi? Non sans doute; et cependant il soupçonnait parfois quelque machination, — tout au moins

(1) Termes insérés dans le préambule du traité, et reproduits dans l'exposé des motifs qui en précède la traduction siamoise publiée le 20 août 1864 dans le *Strait's Times* (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 95).

(2) Voir le préambule du traité : « ... Un traité qui règle les questions anciennes et nouvelles, afin de servir de guide aux *gouverneurs* et aux nobles du Cambodge présents et à venir, ainsi qu'aux *gouverneurs des divers Etats de Siam* » Cf. le paragraphe de l'article 11 relatif aux éléphants blancs : « Le roi de Siam réclame ce genre d'animaux que les autorités cambodgiennes enverront à Sa Majesté selon la coutume des autres Etats tributaires de Siam » (DE VILLEMEREUIL, *ibid.*, p. 96 et 100).

(3) Voir aussi le dernier paragraphe de l'article 1er : « Si les Cambodgiens ont quelque différend avec une des grandes puissances étrangères en termes de bonne amitié avec Siam, Siam essaiera de régler la question à l'amiable, mais n'enverra pas d'armée au secours des Cambodgiens, afin de ne pas troubler l'amitié existant entre Siam et les grandes puissances étrangères » (id., *ibid.*, p. 96).

(4) Cf. aussi la clause de l'article 11 relative à la capture des éléphants blancs ou « d'une couleur curieuse quelconque » (Id., *ibid.*, p. 100).

(1) Le texte complet du traité du 1er décembre 1863 est inséré aux pages 95-101 des *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*.

(2) « Nous songeâmes, dit encore le roi Mongkut (*ibid*, p. 95), que le Cambodge a actuellement avec les étrangers un commerce plus considérable que par le passé ; que par la frontière il touche à de grandes puissances, telles que la Cochinchine française et la Cochinchine propre; de sorte qu'il serait désirable de voir le Cambodge heureux et organisé d'une manière permanente. »

(3) Expressions employées dans un rapport de Doudart de Lagrée du 16 octobre 1863 (DE VILLEMEREUIL, ouv. cité, p. 102).

(4) Cf. le rapport du 12 décembre 1863 (id., *ibid.*, p. 103).

pour l'avenir. « On se demande, peut-on lire dans son rapport du 12 décembre 1863 (1), si, en présence de notre action au Cambodge, Siam ne chercherait pas à obtenir une sorte de démembrement de ce pays. Il est certain qu'il lui serait facile d'agiter les provinces de Pursat et de Kompong-svai, dont les mandarins sont à sa dévotion..., et il est de notoriété publique que celui de Kompong-svai s'est rendu presque indépendant ». Ainsi, au moment où il écrivait cette phrase, Doudart de Lagrée était loin de se douter que ce démembrement du Cambodge, dont on parlait « dans les conversations publiques », était chose acceptée et ratifiée par Norodom!

VIII

Comme le montre fort bien le résumé de ses instructions, le commandant du *Gia-dinh* était chargé d'une mission très complexe : à ses préoccupations politiques, que venait encore accroître la divergence de ses instructions successives, s'ajoutaient des soucis provenant de la multiplicité des renseignements qui lui étaient demandés. « Il faut, écrivait-il le 16 octobre 1863 à Mme Jules Doudart de Lagrée (2), que je détermine la population, les revenus, les ressources d'un pays presque sauvage! » C'est pour répondre à ces questions que le commandant du *Gia-dinh* avait consacré tous ses loisirs à l'étude du Cambodge.

Avec quel succès, on peut s'en rendre compte en lisant sa correspondance! « J'ai parcouru tout le pays, écrit-il dès le 13 novembre 1863 à une amie d'enfance (3); je suis allé jusqu'au point où sont indiquées les cataractes que mon bâtiment n'a pas pu franchir. Si on m'en laisse le temps, j'y reviendrai, et j'irai explorer en barque les pays supérieurs dont on dit de grandes choses. Les populations un peu sauvages, et qui de ce côté nous séparent de la Chine, sont belles et bien douées, les missionnaires qui sont entrés en relations avec elles en font grand cas. Du côté du Grand-Lac, je suis allé jusqu'à Angkor, ancienne capitale du Cambodge, au temps où ce royaume s'étendait d'une part jusqu'à Siam, de l'autre jusqu'aux embouchures du fleuve. Là, j'ai vu de magnifiques ruines, encore inconnues à l'Europe (4), mais bien dignes d'admiration. Cette ville était immense, remplie, sur une étendue de plusieurs lieues, de palais et de temples superbes, aujourd'hui renversés. Au milieu d'une épaisse forêt, on rencontre à chaque pas des monceaux de pierres sculptées. Quelques-uns de ces monuments sont encore debout : l'un d'eux, ancienne pagode bouddhique, est d'une conservation complète. J'y ai passé une journée entière à regarder, compter, mesurer. » La même lettre, et d'autres encore, montrent Doudart de Lagrée, non content de visiter le pays Khmer, enseignant avec beaucoup de soin et d'assiduité le français à quelques indigènes, et apprenant lui-même avec application la langue du pays (1). Ainsi s'explique qu'il ait rapidement compris — beaucoup mieux qu'il n'avait pu le faire à son arrivée — l'importance politique et économique du Cambodge, la douceur de mœurs de ses habitants, l'intérêt archéologique de ses anciens monuments, qu'il se soit proposé d'en pousser plus tard l'exploration le plus loin possible, que, tout en la sentant pleinement, il ait allègrement supporté la responsabilité qui pesait sur lui. « Ma position est souvent épineuse, explique-t-il lui-même en souriant ; suivant le côté d'où souffle le vent... à Paris, le gouverneur de Saïgon m'écrit les choses les plus contradictoires : « Surtout soyez fermes! » me dit-il un jour. « Surtout soyez doux, » m'écrit-il le lendemain... Toujours est-il que je ne quitterai pas sans regret le Cambodge (2). »

Il s'y sentait d'ailleurs — quoi qu'il en pût dire — soutenu, sinon par le gouvernement métropolitain, du moins par son chef direct et par les officiers qui l'entouraient; tous étaient unanimes à lui prodiguer les encouragements les plus chaleureux. « Continuez dans la voie où vous êtes, lui écrivait de Saïgon, le 9 novembre 1863, le capitaine de frégate Desmoulins, chef d'état-major du gouverneur de la Cochinchine; tout est très bien, et soyez convaincu que vos services sont fort appréciés ici. » — « Pendant que l'on copie ma dépêche officielle, lui mandait à son tour un peu plus tard l'amiral de La Grandière, je veux, mon cher capitaine, vous dire que vos communications et votre sage conduite ont toute mon approbation (3). » Ainsi félicité et encouragé par des hommes qui déploraient autant que lui l'ignorance des questions indo-chinoises dans laquelle on vivait en France, et qui, malgré leur amour pour une action énergique, sentaient la nécessité de patienter, Doudart de Lagrée ne pouvait que persévérer dans sa ligne de conduite prudente et réservée, tenir sa place avec fermeté, agir directement ou faire agir par la persuasion sur le roi Norodom et sur les mandarins, montrer un grand « flegme accompagné d'un poignet très solide », affermir par des services rendus aussitôt que sollicités, par des cadeaux offerts au moment opportun, le souverain du Cambodge dans ses sentiments de bienveillance à l'égard de la France.

(1) Ouv. cité, p. 103.
(2) Ouv. cité, p. 397. Cf. p. 407 : « On me fait tant et tant de questions, on me demande tant et tant de rapports que je n'ai plus un instant à moi » (Lettre à la même, du 20 décembre 1863).
(3) Ouv. cité, p. 404. Cette lettre était, comme celle du 12 novembre à sa belle-sœur, accompagnée d'un « petit chiffon de carte » qu'on regrette de ne pas trouver reproduite dans le beau volume du commandant de Villemereuil. « Nous n'avons pas, ajoutait Doudart de Lagrée, encore ici une carte qui mérite ce nom; celle-ci est tracée de tête et par à peu près, uniquement pour l'intelligence de mes petites histoires. »
(4) On sait que les ruines d'Angkor ont été connues de quelques Européens, et signalées dès 1570 ; mais il est très légitime de dire que ces ruines n'avaient pas encore été étudiées de manière technique au moment où Doudart de Lagrée les visita.

(1) Voir les lettres des 12 novembre 1863, 15 janvier, 20 février 1864.
(2) Lettre du 13 novembre 1863 (de Villemereuil : ***Explorations et missions de Doudart de Lagrée***, p. 406). Dans la même lettre, de Lagrée écrit encore (p. 404) : « Depuis environ sept mois, je suis ici, satisfait de mon sort, autant du moins qu'on peut l'être sous un climat inhospitalier, et à plusieurs milliers de lieues de la France ».
(3) Ouv. cité, p. 399 et 409. Cf. encore la lettre de l'amiral de La Grandière, en date du 30 octobre 1863 (*ibid.*, p. 398).

IX

Dans cette lettre du 19 janvier 1864, où il félicitait Doudart de Lagrée de la manière dont il s'était jusqu'alors comporté au Cambodge, l'amiral de La Grandière, en l'entretenant des affaires de la Cochinchine (dont il était alors question de rétrocéder la majeure partie à l'empire d'Annam), lui donnait un remarquable exemple de fermeté. « Je n'en suis pas à croire tous les bruits, quoi qu'il y ait du vrai, écrivait-il (1). Si la position devient difficile, il faut y résister avec courage et résignation, en atténuer les mauvais coups, et ne jamais désespérer lorsqu'on a pour soi... Dieu et la volonté du bien. » C'était là une sorte de viatique que lui envoyait son chef au moment où, après une accalmie de quelques semaines, la lutte allait recommencer pour lui aussi vive et aussi ardente qu'au mois de novembre de l'année 1863.

A peine en effet le commandant supérieur de Mytho, le capitaine de vaisseau d'Ariès, avait-il quitté Oudong, — où, s'il n'avait pas assisté au couronnement (retardé parce que les augures étaient défavorables) (2), il avait du moins annoncé à Norodom que la ratification du traité secret du 11 août 1863 était prochainement attendue par l'amiral de La Grandière (3), — le « roitelet » apprenait à Doudart de Lagrée la toute prochaine arrivée au Cambodge de hauts personnages délégués par le souverain du Siam pour lui apporter les insignes, si ardemment désirés par lui, de la royauté Khmer, et pour représenter leur maître à la cérémonie du couronnement (4) ; il manifestait en même temps l'intention, le roi de Siam devant se rendre à Kompot un mois plus tard, d'aller l'y recevoir. C'est très probablement à cette occasion que le commandant du *Gia-dinh*, — à qui Norodom avait précédemment déclaré « vouloir considérer Siam comme sa mère et l'Empereur des Français comme son père » (5), — adressa au faible et versatile monarque, « à titre d'allié sincère, de bon voisin intéressé à la prospérité de son royaume », des « observations » empreintes de la plus habile en même temps que de la plus respectueuse fermeté. « Siam, y écrivait-il (6), nie l'indépendance du Cambodge, que la France reconnaît hautement. De ce que, pendant les troubles civils qui ont désolé ce pays, elle a pris efficacement le parti du roi légitime actuellement régnant, la cour de Bangkok conclut à la suzeraineté effective, à la possession. Cette conclusion ne peut être acceptée par nous. La protection accordée au roi n'entraîne pas un droit de conquête .. Le gouvernement de Siam affecte de considérer ce pays comme une province siamoise, et le roi comme un de ses délégués. La France, que le roi en soit bien convaincu, n'acceptera jamais un pareil état de choses. Il lui importe que le Cambodge soit libre ; à aucun prix, elle ne consentira à voir Siam à ses frontières, les intérêts de sa nouvelle colonie le lui défendent. D'ailleurs, le soin de sa dignité ne lui permet pas de souffrir qu'un roi voisin et allié, dont elle a reconnu l'indépendance, soit opprimé. Ces points établis, il ne peut échapper au roi que la situation actuelle est pleine de périls. Une trop grande condescendance envers Siam ne peut qu'augmenter les prétentions de cette cour et blesser le gouvernement français, dont les sympathies sincères par le Cambodge sont incontestables. D'un autre côté, — est-il besoin de le dire ? — s'il existe pour le Cambodge une seule chance sérieuse de retrouver quelques éléments de son ancienne force, c'est dans l'alliance française qu'il doit la chercher. » — Après avoir ainsi posé, de manière très franche et très nette, la question sur son véritable terrain, Doudart de Lagrée, en venant au sujet qui avait motivé la rédaction de ses « observations », c'est-à-dire au futur couronnement du souverain, s'efforçait de faire préciser à Norodom, par « quelques explications amicales », le caractère réel de la cérémonie projetée. « Aura-t-elle, demandait-il, comme on le dit, le caractère d'une sorte d'investiture donnée par Siam ? Entraînera-t-elle pour cette puissance un droit d'ingérence dans les affaires du Cambodge ? Pour poser la question plus clairement, s'il est possible, après son couronnement par Siam, le roi sera-t-il considéré, oui ou non, comme libre et indépendant ? S'il n'en est point ainsi, la France n'accordera aucune valeur à cette cérémonie, et, dès aujourd'hui, fait toutes ses réserves... Si, au contraire, cette cérémonie est, à Oudong, ce qu'elle est chez les peuples indépendants, une sorte de consécration nationale, — si le roi prend sa couronne au nom des populations cambodgiennes, le gouvernement français n'a rien à y opposer. Il est prêt à donner son concours à cette solennité et à y ajouter l'éclat qui dépendra de lui, si le roi lui en adresse l'invitation. Mais il ne peut le faire qu'aux conditions suivantes : il sera prévenu d'avance des détails de la cérémonie, réglés par le roi ; le représentant de la France y tiendra une place égale à celle du représentant de Siam ; enfin, quelques mots seront dits par le roi, indiquant que, roi libre du Cambodge, il ceint la couronne de ses prédécesseurs au nom de ses droits et de son peuple. »

La fin de ces « observations », — dont il était intéressant de citer la majeure partie, — prouve que, si Doudart de Lagrée savait attendre et conseiller, il savait aussi, selon le mot profond du capitaine de frégate Desmoulins, « montrer de temps en temps la dent et les griffes ». C'était le procédé dont usaient surtout les Siamois à la cour d'Oudong ; le représentant de la France n'eut pas à regretter d'y avoir eu recours. Quel-

(1) Ouv. cité, p. 409.
(2) C'est ce que dit P. VIAL : *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, t. I, p. 238.
(3) Fragment d'une lettre du contre-amiral d'Ariès, citée par DE VILLEMEREUIL (*Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 440).
(4) Lettre du roi Norodom à M. de Lagrée, 11 janvier 1864 (*ibid.*, p. 104).
(5) Rapport du 16 octobre 1863 (*ibid.*, p. 102).
(6) Lettre de Doudart de Lagrée au roi du Cambodge, de date incertaine, mais certainement antérieure au 20 janvier 1864 (*ibid.*, p. 104-106).

ques jours plus tard, en effet, Norodom adressait à l'amiral de La Grandière une lettre l'invitant à assister à la fête Aphisek, « par laquelle, écrivait-il, je serai définitivement roi du Cambodge, pour régir les peuples, régir les pays pour toujours (1) ». Ainsi se trouvaient complètement remplies, une fois de plus, les instructions du gouverneur de la Cochinchine (2).

Aussitôt la lettre reçue, celui-ci, qui vient d'apprendre la nouvelle de la ratification de son traité secret du 11 août 1863, se hâte de déléguer à Oudong son chef d'état-major pour le représenter, le 3 février 1864, à « la grande cérémonie *Aphisek* », la plus importante de la série des fêtes; mais, lorsque le capitaine de frégate Desmoulins arrive dans la capitale de Cambodge, tout est modifié! Les Siamois ont bien apporté la ratification du traité du 1er décembre précédent par le roi Mongkut, et ont imposé à Norodom, le 22 janvier, l'échange secret des ratifications (3); mais quand le faible souverain, qui a consenti à tout pour rentrer en possession des insignes de la royauté cambodgienne, les demande aux émissaires de la cour de Bangkok, il apprend que ces derniers ne les ont pas apportés! Le roi Mongkut, averti par les gouverneurs de Kompong-svai et de Battambang, le punissait ainsi « d'être tout pour les Français »! (4) Ce fut pour Norodom une lamentable déconvenue. « Il en résulte, écrit-il piteusement au début de février à l'amiral de La Grandière (5), une situation que je déplore, et je prie l'amiral de croire à mes vifs et sincères regrets... Par égard pour la France, je n'ai pas voulu que la fête fût renvoyée et après avoir pris conseil des grands mandarins de mon royaume, j'ai décidé que les fêtes auraient lieu et qu'on n'omettrait que les cérémonies qui nécessitent les insignes que nous n'avons pas, notamment que nous célébrerions avec le plus d'éclat possible la fête *Sovt trâchhât*, qui a autant d'importance qu'aucune autre, et consacre mon pouvoir au même titre que la cérémonie du couronnement. »

Tout eût été pour le mieux si Norodom avait été sincère; mais il ne pouvait rien en être. Comment le roi du Cambodge, imprégné des idées formalistes de l'Extrême-Orient, eût-il pu comprendre que la cérémonie du couronnement « ne donne pas plus de droits et n'est, chez toutes les nations, qu'une affaire de forme » (6)? Aussi faisait-il, selon les expressions de Doudart de Lagrée, « un tapage d'enfer pour arriver à une superbe cérémonie (7) », et était-il prêt à tout sacrifier pour recouvrir les insignes tant désirés; le commandant du *Gia-dinh*, qui le tenait d'ailleurs pour assuré (1), en eut bientôt la preuve.

(1) Lettre du 20 janvier 1864 (*ibid.*, p. 107).
(2) Voir la lettre de l'amiral de La Grandière datée du 30 octobre 1863 : « Le roi, y est-il écrit, doit me faire prévenir de l'époque de son couronnement » (*ibid.*, p. 398).
(3) C'est du moins ce qui ressort d'une note de M. DE VILLEMEREUIL (*Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 107, note 1).
(4) Lettre de Mgr Miche, 15 février 1864 (Ouv. cité, p. 410).
(5) Lettre du roi du Cambodge à l'amiral de La Grandière (*ibid.*, p. 108).
(6) C'est ce que l'amiral voulait que Doudart de Lagrée expliquât à Norodom. Voir la lettre du 30 octobre 1863 (*ibid.*, p. 398).
(7) Doudart de Lagrée à sa belle-sœur, lettre du 15 janvier 1864 (*ibid.*, p. 408).

X

Tandis qu'il accompagnait jusqu'à la frontière du Cambodge le chef d'état-major du gouverneur de la Cochinchine, un grand mandarin siamois, celui-là même qui avait tant d'influence sur Norodom, Phnéa-Rat, avait regagné Oudong. Au cours d'une longue halte à deux journées de la capitale, il s'était arrangé de manière que son arrivée succédât à peu près immédiatement au départ des canonnières, afin de pouvoir en tirer avantage et se proclamer partout très redouté des Français. Sans perdre un seul jour, il recommença de faire le siège de Norodom, « remuant ciel et terre » pour déterminer le roi à se rendre à Bangkok afin qu'il y fût procédé avec plus de solennité à son couronnement » (2). « Si la cérémonie avait lieu à Oudong, disait-il (3), son éclat n'aurait aucun retentissement au dehors, tandis qu'à Bangkok, où résident les consuls de toutes les nations européennes, ceux-ci, en assistant au couronnement, en rehausseront le prestige et l'importance ». En même temps, Phnéa-Rat incitait Norodom à conclure un traité avec l'Angleterre qui était prête, assurait-il, à intervenir par la force s'il était nécessaire (4).

Fort heureusement, Mgr Miche veillait! « Toujours à l'affût des nouvelles », il se hâta de prévenir Doudart de Lagrée, et celui-ci s'empressa de regagner son poste. Mais, quand il rentra à Kompong-luong, la situation était véritablement critique : Phnéa-Rat avait reconquis toute son influence, et se servait d'un soulèvement qui venait de se produire dans les provinces du Sud-Ouest, — à l'instigation des Siamois, — pour démontrer au versatile souverain la nécessité absolue de se faire couronner à Bangkok le plus vite possible. En vain le représentant de la France s'attacha-t-il, dans différentes entrevues, à empêcher le départ projeté et à démontrer à « son roitelet » que, s'il allait à Bangkok, on ne le laisserait pas revenir, qu'à Siam on amoindrirait son caractère royal et qu'on le traiterait comme un simple mandarin siamois (5); en vain écrivit-il à ce sujet à Norodom une lettre de sérieuses remontrances, où il allait jusqu'à déclarer que le jour où le roi quitterait le Cambodge, « il était probable que les Français viendraient s'y établir » (6), la seule réponse qu'il reçut fut, le

(1) Voir la lettre du 20 février 1864 : « Je vous annonçais que nous aurions un superbe couronnement. Hélas! il n'a manqué que la couronne! Les Siamois, qui la détenaient, ne l'ont pas apportée! On a fait comme on a pu; mais *ce sera peut-être à recommencer* ». (Ouv. cité, p. 411).
(2) Lettre de Mgr Miche à Doudart de Lagrée, Oudong, 15 février 1864 (*ibid.*, p. 410).
(3) Les phrases qui suivent sont empruntées à une lettre à l'amiral de La Grandière, où Norodom se fait certainement l'écho de Phnéa-Rat (*ibid.*, p. 361).
(4) A.-B. DE VILLEMEREUIL : *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée* (ouv. cité, p. LVI).
(5) Expressions employées par Norodom lui-même dans une lettre du 11 mars 1864 (Ouv. cité, p. 363).
(6) Lettre, non datée, de Doudart de Lagrée au roi du Cam-

27 février 1864, une lettre lui annonçant officiellement que le départ pour Bangkok était fixé au 3 mars suivant (1). Le lendemain lui arrivait une autre lettre, destinée à l'amiral de La Grandière, et dont l'objet était identique (2).

Dans cette conjoncture, Doudart de Lagrée se résolut à se servir, une fois encore, « des griffes et des dents ». Fort de l'appui qu'il trouvait à Saïgon où il avait demandé des renforts, et des sympathies qu'il rencontrait chez les indigènes du Cambodge (3), il remit à l'un des siens, — très probablement le commandant de la seconde canonnière envoyée à Kompong-luong, le lieutenant de vaisseau de Lassalle, — le 1er mars, une lettre qu'il venait d'écrire à Norodom, et il le chargea de se rendre au palais, d'avoir une entrevue avec le roi et de savoir exactement de lui ses intentions. « S'il a décidé qu'il ne partirait pas, portent de brèves instructions dont le texte a été conservé (4), dire que tout va bien et revenir; — s'il n'a encore rien décidé, dire que je lui écris une lettre à laquelle je le prierai de répondre; — s'il a décidé son départ, demander s'il ne peut pas attendre huit ou dix jours; — s'il ne peut pas attendre, dire que je vais aller immédiatement habiter Oudong, lui lire la lettre. »

Aucun rapport publié ne fait connaître, malheureusement, de quelle manière celui que Doudart de Lagrée avait chargé de se rendre auprès de Norodom s'acquitta de sa délicate mission. On sait seulement, par une lettre un peu postérieure du pauvre « roitelet » lui-même, qu'il répondit à l'émissaire français « ne pouvoir différer son voyage, de peur de ne pas arriver au jour fixé pour le couronnement à Siam (3) », et qu'il s'en tînt par conséquent à ses communications précédentes. Aussi dut-il recevoir connaissance de la lettre, très respectueuse de forme mais très ferme, dans laquelle le représentant de la France, après s'être refusé à transmettre à son chef hiérarchique la missive royale du 28 février et après avoir rappelé les promesses faites et non tenues par Norodom, déclarait de manière formelle que le départ précipité du souverain du Cambodge pour Bangkok était « contraire à ses promesses, aux usages, aux égards dus à la France... Cette manière d'agir, ajoutait-il, ne peut qu'être funeste au Cambodge et au roi lui-même. On a mis tout en œuvre pour dissimuler ce voyage. La France n'acceptera certainement pas ce qui sera fait à son insu à Bangkok (1) ».

Quelque sérieux que fût l'avertissement contenu dans cette lettre, Norodom, terrorisé par Phnéa-Rat et véritablement fasciné par la perspective de recouvrer enfin les insignes de la royauté Khmer, n'en tint aucun compte; le 3 mars, accompagné du grand mandarin siamois qu'entourait une suite aussi considérable que la sienne propre, il quittait Oudong avec deux cents hommes d'escorte, et prenait le chemin de Kompot, où l'attendaient les bâtiments envoyés par le roi Mongkut, « son maître », pour le conduire à Bangkok.

Doudart de Lagrée n'avait pas attendu ce moment pour s'établir dans la capitale du Cambodge. Dès le 29 février, conformément à ce qu'il avait annoncé à Norodom, et avec son assentiment même (2), il avait envoyé M. de Lassalle occuper avec quelques hommes l'habitation du Thomea Dechu (3), tandis que lui-même demeurait à Kompong-luong; quelques jours plus tard, le 5 mars, aussitôt après avoir reçu de la Cochinchine quelques renforts, il faisait occuper Pnompenh, — dont il avait remarqué dès son arrivée l'admirable situation, — et faisait transmettre au roi, par les ministres demeurés à Oudong, un dernier avertissement (4). Le lendemain, il envoyait une cinquantaine de soldats français rejoindre, avec trois canons, la poignée d'hommes que commandait M. de Lassalle, faisait saluer le drapeau tricolore, — qui flottait depuis le 29 février 1864 sur la maison du Thomea Dechu, — de 21 coups de canon (5), et indiquait au premier ministre, par la lettre suivante, la portée de cette cérémonie.

« Monsieur le Premier Ministre,

« La ratification du traité passé au mois d'août 1863 entre le roi du Cambodge et l'amiral de La Grandière, gouverneur et commandant en chef en Cochinchine, représentant l'empereur Napoléon III, a été officiellement notifiée à Oudong le 2 février (6).

« Le moment est venu de donner à la protection demandée par le Cambodge, et promise par la France, sa sanction effective.

« Avant le départ du roi et avec son assenti-

bodge (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 360-361).

(1) Lettre au commandant de Lagrée, 27 février 1864 (id., *ibid.*, p. 361).

(2) DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 361-362).

(3) Voir la lettre du Vibol Reach au commandant de Lagrée, en date du 29 février 1864 : « Le jour où vous êtes venu empêcher le roi d'aller à Siam, y est-il dit, les mandarins grands et petits, ainsi que le peuple, ont tous été très contents. Mais, étant de petits personnages, nous n'osons rien dire... Si vous pouvez chasser les Siamois, les Cambodgiens seront très heureux ; tous alors viendront se soumettre, et le voyage du roi sera indéfiniment suspendu » (DE VILLEMEREUIL, *ibid.*, p. 362).

(4) Ouv. cité, p. 108-109.

(3) Lettre de Norodom au commandant de Lagrée, datée du 11 mars 1864 (id., *ibid.*, p. 363).

(1) Ouv. cité, p. 109.

(2) Il est donné dans la lettre du 27 février 1864 (id., *ibid.*, p. 361) ; cf. (p. 363) la lettre du 11 mars.

(3) C'était le mandarin gouverneur de la province de Baphnôm. L'arrivée du lieutenant de vaisseau de Lassalle à Oudong avec une dizaine de soldats français éveilla aussitôt les susceptibilités des habitants de la capitale ; « j'ai entendu dire, écrivait le jour même le Vibol Reach à Doudart de Lagrée (id., *ibid.*, p. 362), que les soldats français sont allés se promener au marché et qu'ils se sont permis certaines privautés avec les femmes et les filles. Je vous prie d'interdire à vos soldats une conduite qui pourrait plus tard leur donner une mauvaise réputation. » Voir aussi la lettre du roi Norodom du 11 mars 1864 (ouv. cité, p. 363).

(4) Lettre de Norodom à Doudart de Lagrée, 11 mars 1864 (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 364).

(5) Ouv. cité, p. 364.

(6) Cf., à ce sujet, une lettre écrite par Doudard de Lagrée à Norodom en février : « Dans sept ou huit jours, le traité sur lequel Sa Majesté a apposé son sceau arrivera ici » (Ouv. cité, p. 360).

ment, j'ai fait établir à Oudong le drapeau français. L'amiral m'a approuvé et envoie des troupes qui résideront désormais auprès du gouvernement cambodgien.

« Ce drapeau doit signifier pour tous que nos droits ne le cèdent ici à ceux d'aucune autre nation, et que la France saura par tous les moyens assurer la tranquillité du Cambodge (1). »

En même temps, le commandant du *Gia-dinh* faisait demander au Vibol Reach (ministre de la Marine), par le Dr Hennecart, quelle réponse le souverain avait donnée à la lettre que les mandarins avaient dû lui adresser la veille, ajoutant que si Norodom ne revenait pas et continuait sa route vers Kompot, l'amiral de La Grandière enverrait deux navires à l'entrée de la rivière de ce nom pour l'empêcher de rentrer ensuite dans ses Etats et qu'il ferait du Cambodge une nouvelle possession française (2). Puis il attendit la décision du roi.

Cependant celui-ci n'était pas allé bien loin. Le 8 mars, il s'était arrêté à Préa Bonléa-tros, inquiet, hésitant, soucieux de savoir si le représentant de la France avait mis ses menaces à exécution; c'est là qu'il reçut de ses ministres un rapport lui relatant les événements des 5 et 6 mars, et reproduisant, — de manière assez inexacte, semble-t-il, — les paroles du Dr Hennecart aux mandarins. De plus en plus inquiet, Norodom se décide alors à se rapprocher de sa capitale et regagne Trapeang tim, d'où il écrit au représentant de la France pour lui demander si le rapport de ses ministres est bien exact... (3); il ne reçoit aucune réponse. Ce silence acheva de l'épouvanter; aussi, le 17 mars, six jours après avoir écrit sa dernière lettre, se décidait-il à rentrer « fort penaud » dans sa capitale!

Ainsi, une fois encore, Doudart de Lagrée était sorti à son honneur de ses « embarras diplomatico-militaires ». Mais il n'était pas sans quelque inquiétude sur la manière dont, en haut lieu, allaient être appréciés ses actes. « Le mal, écrivait-il à sa belle-sœur le 19 mars (4), c'est qu'il (Norodom) réclame contre moi, que les Anglais, qui sont derrière les Siamois, vont peut-être aussi se fâcher, et que, si on se laisse effrayer, je pourrais bien avoir crié trop haut! On n'est pas infaillible! »

XI

Ce n'était toutefois ni à Saïgon, — où l'amiral de La Grandière approuvait pleinement les actes de Doudart de Lagrée, — ni dans la métropole même que se trouvait le danger pour le représentant de la France au Cambodge; il résidait à Oudong, à la cour de Norodom, où Phnéa-Rat était revenu en même temps que le souverain khmer, et poursuivait énergiquement la lutte, continuant à intimider le roi et à terroriser les mandarins, jouant habilement du retard par suite duquel la ratification, annoncée depuis si longtemps, du traité du 11 août 1863 n'était pas encore arrivée. Mais, bien qu'il se laissât encore guider par l'ambassadeur siamois et qu'il « réclamât » contre les actes du commandant du *Gia-dinh*, Norodom était en réalité vaincu! La présence de quatre ou cinq canonnières françaises dans les eaux du Mékong et celle d'une centaine de soldats d'infanterie de marine à Kompong-luong, à Oudong et à Pnom-penh (1), lui inspiraient à la fois une crainte égale à celle de Phnéa-Rat et le désir de se débarrasser de ses oppresseurs, les Siamois; quand il eut reçu, de la bouche même de Doudart de Lagrée, l'assurance « que la France ne voulait nullement prendre possession du Cambodge, mais seulement en chasser les Siamois ou les annihiler, que les instances de ceux-ci pour faire éloigner nos troupes seraient vaines, qu'elles ne seraient retirées qu'après le départ de celles de Siam (2) », le roi se tranquillisa davantage; l'arrivée du capitaine de frégate Desmoulins, porteur de la ratification du traité d'août 1863 et de cadeaux, fit le reste. Le 12 avril 1864, les ratifications étaient solennellement échangées à Oudong, et consacraient la défaite définitive de la diplomatie siamoise, et le modeste commandant du *Gia-dinh*, — dont la conduite « en toutes circonstances » avait reçu l'approbation complète de l'amiral de La Grandière (3), — pouvait se considérer comme largement payé, par cet acte même, de sa peine et de ses soucis.

Ainsi se trouvait officiellement établi le protectorat de la France sur le Cambodge; mais devait-on le considérer comme existant en réalité tant que les insignes de la souveraineté khmer — « les outils pour faire un roi », selon l'expression de l'évêque de Dansara, — demeuraient à Bangkok, tant que les Siamois se maintenaient à Oudong? Evidemment non. Pour faire renoncer Norodom à l'idée d'un voyage à la cour du roi Mongkut, il était nécessaire que le gouverneur de la Cochinchine obtînt du Siam la restitution des ornements si désirés. L'amiral de La Grandière l'avait compris de très bonne heure; aussi avait-il chargé, dès qu'il fut assuré de la ratification du traité signé par lui l'année précédente, le nouveau consul de France à Bangkok, M. Aubaret, de négocier cette affaire avec les ministres du roi de Siam (4).

Ce dernier finit par se laisser convaincre, et sur le *D'Entrecasteaux*, qui avait conduit M. Aubaret à Bangkok, prit passage, avec d'autres personnages considérables et une suite nombreuse, un très haut fonctionnaire siamois, Montrey Sori-

(1) Ouv. cité, p. 110.
(2) D'après la lettre de Norodom en date du 11 mars 1864 (id. *ibid.*, p. 364).
(3) D'après la même lettre de Norodom à Doudart de Lagrée (id., *ibid.*, p. 364).
(4) Ouv. cité, p. 412.

(1) de Villemereuil : *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée* (*ibid.*, note 2 de la p. LVIII).
(2) Expressions employées par le commandant de Villemereuil (*ibid.*, p. LVIII).
(3) L'amiral de La Grandière l'indiquait expressément dans la lettre qu'il écrivit à Norodom en lui transmettant, le 8 avril 1864, la ratification impériale du traité secret du 11 août 1863 (*ibid.*, p. 110-111).
(4) Lettre de l'amiral de La Grandière à Doudart de Lagrée, datée de Saïgon, 21 mars 1864 (id., *ibid.*, p. 413).

vong, porteur du diadème si ardemment désiré de Norodom et des autres insignes du souverain pouvoir (1). A Saïgon, ce haut fonctionnaire se trouva en présence de celui qui était devenu pour ses compatriotes un véritable épouvantail, du « féroce Lagrée », appelé d'urgence auprès du gouverneur (2), et bientôt tous deux remontaient le Mékong sur le yacht *l'Ondine* en compagnie du chef d'état-major de l'amiral de La Grandière, délégué une fois encore à Oudong pour représenter la France aux cérémonies du sacre. Ainsi, conformément aux vues de Doudart de Lagrée, la couronne était apportée au roi khmer, de Saïgon, par un officier supérieur français ! Le 30 mai, ils débarquaient tous, Français et Siamois, à Kompong-luong, et le 3 juin avait lieu enfin, dans la capitale du Cambodge, à l'intérieur du palais du souverain, la grande cérémonie — tant de fois annoncée et tant de fois remise — du couronnement de Norodom.

XII

Tous les détails de cette cérémonie avaient été soigneusement réglés d'avance, de manière qu'il fût impossible à l'envoyé du Siam de jouer un rôle prépondérant et surtout de poser la couronne royale sur la tête de Norodom. Ce dernier — un petit homme « n'ayant pas 5 pieds de haut », — avait renoncé à son idée première de revêtir l'habit de grande tenue de Doudart de Lagrée (3) et s'était résigné à porter le costume national. Après avoir accompli avec la plus scrupuleuse exactitude les lustrations et les rites prescrits, « le roi, a écrit un témoin oculaire (4), revint à nous et reprit son siège devant la table où se trouvaient la couronne et le chapeau royal, ayant à sa droite les officiers français, à sa gauche les Siamois, devant lui les hauts mandarins et autres Cambodgiens. L'envoyé siamois prit alors la couronne et la remit à l'envoyé français. Le commandant Desmoulins la plaça dans les mains du roi, qui s'en couvrit le chef. Mais la couronne étant trop lourde, le chef d'état-major dut aider le roi à la dresser sur sa tête et à la fixer par des oreillettes de métal qui parurent comme des crocs sous le lobe inférieur de l'oreille... Dès que cet emblème fut assujetti, le roi parut rayonnant et nous prévint qu'il allait faire annoncer la nouvelle à son peuple. Bientôt, en effet, les détonations de l'artillerie saluaient le roi. »

En quelques mots, le capitaine de frégate Desmoulins rappela alors pourquoi la France, « tout en reconnaissant les anciens rapports entre Siam et le Cambodge, avait le droit de tenir ici la première place, tant par la force des armes que par le génie de la civilisation »... « Sire, dit-il en terminant, placez sans crainte cette couronne sur votre tête; elle y sera solide si vous êtes loyal envers la France (1). » Puis l'envoyé siamois prit la parole à son tour, pour lire (incident absolument inattendu) dans la langue de son pays, — que ne comprenait aucun des officiers français présents, — une longue note dans laquelle, plaçant la cour de Bangkok sur le même pied que la France, il déclarait que « le roi du Cambodge avait demandé que Siam envoyât un mandarin d'un ordre élevé, pour le couronner avec un mandarin français », que « l'empereur des Français et le roi de Siam... faisaient couronner le roi de Cambodge parce qu'ils sont voisins de ce royaume et désirent qu'il soit tranquille »; il terminait en « invitant », sur les ordres de son maître, Norodom « à recevoir la couronne et tous les insignes de la royauté. Et alors (ajoutait-il) il sera roi du Cambodge pour gouverner les peuples suivant les coutumes et suivant les lois de la religion (2) ».

Personne, parmi les Européens présents au couronnement, pas même Doudart de Lagrée, ne comprit immédiatement le but ni l'importance de cette protestation (3), à la suite de laquelle, la cérémonie reprenant aussitôt son cours prévu, le roi dit « au chef d'état-major que le moment était venu pour lui de saluer son puissant protecteur, l'empereur Napoléon; il lui demanda de le conduire dans la direction de notre pays et de lui montrer comment il devait saluer l'empereur. Le commandant Desmoulins fit quelques pas vers l'Occident, à l'opposé du soleil, en inclinant légèrement au Nord, et fit faire au roi quelques inclinaisons profondes; comme il avait vu le commandant retirer son chapeau, il portait la main à sa couronne par un mouvement analogue ». Aussitôt après cet hommage, auquel succéda un salut rendu à Siam suivant l'usage indo-chinois, Norodom, tandis que les clairons français sonnaient aux champs et que marins et soldats présentaient les armes, « monta sur le trône recouvert du parasol qui depuis longtemps attendait la conclusion de ce couronnement cambodgien, dont les premières cérémonies remontaient au mois de février »; puis grands, ministres et mandarins, s'approchant de leur souverain, lui prêtèrent serment et lui rendirent hommage à la manière du pays (4).

Ainsi se termina cette cérémonie du couronnement, dans laquelle, en dépit de leur protestation inattendue, les Siamois s'étaient vus définitivement éliminés de la première place. Eurent-ils conscience que, malgré leurs efforts pour « sauver la face », leur déchéance était évidente? ou redoutèrent-ils que les Français, une fois instruits du sens exact de la note lue par leur chef, ne leur

(1) VIAL : *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, t. I, p. 264-265.

(2) Lettre de Doudart de Lagrée à sa belle-sœur, Mytho, 28 mai 1864 (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 415).

(3) Lettre de Doudart de Lagrée à sa belle-sœur, Haut-Cambodge, 15 janvier 1864 (id., *ibid.*, p. 408).

(4) *Courrier de Saïgon*, 25 juin 1864 (cité par P. VIAL : *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, t. I, p. 271-272).

(1) Id., *ibid.* (P. VIAL, ouv. cité, t. I, p. 272-273).

(2) DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 112-114.

(3) « Le mandarin siamois adressa aussi une allocution au roi », se borne à dire le collaborateur du *Courrier de Saïgon* (VIAL : *Les premières années de la Cochinchine colonie française*, t. I, p. 273).

(4) D'après la relation du *Courrier de Saïgon*, 25 juin 1864, citée par P. VIAL, *ibid.*, t. I, p. 273-274.

demandassent des explications difficiles à donner? Toujours est-il que le « gros ambassadeur siamois », que Doudart de Lagrée avait reçu de l'amiral de La Grandière l'autorisation de mettre à la porte du Cambodge presque aussitôt après le couronnement (1), s'empressa, dès le 9 juin, de quitter Oudong; quelques jours plus tard, c'était le tour de Phnéa-Rat, et le 16 juin, aucun personnage officiel siamois ne demeurait plus dans la capitale du royaume Khmer (2).

La France se trouvait donc débarrassée de tout adversaire à la cour de Norodom, et son protectorat sur le Cambodge n'était plus effectivement contesté par personne (3). Il ne lui restait plus désormais qu'à se servir de sa situation prépondérante à Oudong pour faire produire au traité du 11 août 1863 tous ses effets.

HENRI FROIDEVAUX.

LE RÉGIME DES GUINÉES DE L'INDE

Nous avons, à maintes reprises, été obligés de nous occuper de la situation qu'on voulait faire aux filatures et aux tissages de l'Inde française. On se souvient qu'une proposition de loi, signée de MM. Méline et Boucher ne tendait à rien moins qu'à supprimer l'industrie qui s'était créée dans cette colonie.

Devant une telle exigence, les intéressés se cabrèrent et ils trouvèrent dans la métropole des défenseurs qui furent assez heureux pour faire repousser la proposition; mais les fabricants de guinées de l'Inde avaient des ennemis acharnés, qui revinrent à la charge. Ne pouvant obtenir leur ruine, ces ennemis songèrent à empêcher tout essor nouveau de ces concurrents qui, en Afrique Occidentale, réussissaient à pourvoir un marché qu'ils ambitionnaient pour eux. La proposition Boucher-Méline fut adoucie et devint la loi du 19 avril 1904.

Nous avons dit alors (4) quelle était son économie. L'article 4 de cette loi stipulait qu'un règlement d'administration publique en déterminerait l'application. Ce règlement d'administration publique a probablement donné beaucoup de tablature à ses rédacteurs, car c'est seulement le mois dernier, dans son numéro du 22 février 1906, que le *Journal officiel* l'a publié. Ce règlement comporte treize articles et il s'applique à déterminer la façon dont tout exploitant de filature ou de tissage dans l'Inde française, qui désire bénéficier de la franchise des droits pour l'importation des filés ou tissus de coton dans les colonies françaises, doit s'entendre avec l'administration.

Le tisseur ou filateur qui veut bénéficier de cette franchise doit dire adieu à toute liberté, du moment où il a déclaré son intention de jouir de cet avantage. Il lui faut tenir plusieurs registres et, après chaque journée de travail, inscrire sur l'un d'eux, sur la souche et le volant, la date du jour, l'heure du commencement et celle de la clôture du travail, le nombre d'heures de travail effectif de chaque broche et métier de tissage, le nombre des ouvriers employés, le numéro des fils produits ou tissés, la provenance des fils employés, etc... Le livre doit être tenu sans ratures ni surcharges et le volant du registre est immédiatement séparé de la souche et déposé dans une boîte plombée et scellée, en un point facilement accessible de l'établissement. Si on chôme un jour, on doit inscrire ce fait sur le registre. Les agents du service des contributions ont le droit d'entrer à toute heure de la journée dans les établissements dont le propriétaire a déclaré vouloir continuer à introduire en franchise des cotons dans les colonies. Ils vérifient les registres et plombent les colis destinés à l'exportation. Une fois par mois, la boîte où l'on a jeté les volants des registres est ouverte par un agent de l'administration, en présence du filateur. Si on constate des irrégularités, il en est rendu compte au gouverneur de la colonie. A l'expiration de chacun des mois de septembre, d'octobre et de novembre, l'administration procède à une répartition entre les industriels des quantités fixées par la loi du 17 avril 1904, proportionnellement au nombre d'heures pendant lesquelles les broches et métiers ont été en activité dans les établissements, depuis le commencement de l'année. Elle établit le compte de chacun d'eux, en portant à son crédit la part qui lui revient dans la répartition, et à son débit, les quantités pour lesquelles des certificats d'origine lui ont été précédemment délivrés. En cas d'inobservation des dispositions du règlement ou d'irrégularités dans la tenue des écritures, les éléments afférents aux journées de travail dont les résultats constatés ont pu être affectés par ces faits n'entrent pas en compte pour le calcul de la franchise. Cette défalcation est faite sans préjudice des poursuites à fins pénales qu'il pourrait y avoir lieu d'exercer, en cas de fraude. Les articles 11 et 12 contiennent des dispositions transitoires, sur lesquelles nous croyons inutile de nous arrêter; mais on voit que le régime libéral a vécu pour l'industrie indienne, qu'elle est maintenant sous la tutelle de l'administration comme certaines de nos usines

(1) Lettre de Doudart de Lagrée à sa belle-sœur, 28 mai 1864 (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 415).

(2) DE VILLEMEREUIL : *Biographie d'Ernest Doudart de Lagrée* (*ibid.*, p. LIX).

(3) C'est ce que constatait Doudart de Lagrée dans son rapport du 18 juin 1864 : « Autant qu'il est possible d'en juger jusqu'à présent, écrivait-il, le couronnement du roi, dans les circonstances où il s'est fait, est considéré ici comme une concession des Siamois. Cette cérémonie n'a peut-être pas répondu au sens et à la lettre du traité, qui exclut tout partage; mais, en tenant compte du passage à Saïgon de l'envoyé siamois, de son arrivée sur un bâtiment français, et surtout du retrait des troupes siamoises quand nous restons à Kompong-luong, les populations, qui ignorent jusqu'à quel point pouvaient aller les conséquences du traité, nous regardent comme maîtres du terrain. » (DE VILLEMEREUIL : *Explorations et missions de Doudart de Lagrée*, p. 123-124).

(4) Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, année 1904, p. 184.

métropolitaines soumises à l'exercice, avec cette circonstance aggravante toutefois, qu'il ne leur est pas possible d'accroître leurs exportations en franchise. La loi de 1904, on le sait, a prétendu respecter les situations acquises, mais faire rien de plus. Toutes ses dispositions reviennent à dire aux filateurs de l'Inde : « Nous respectons votre situation actuelle, mais nous vous défendons désormais de l'accroître. » Il est loisible à ces industriels de restreindre leur fabrication et de renoncer à exporter en franchise les filés de coton ou les tissus dans les colonies françaises, mais il leur est défendu de songer à accroître leurs exportations dans ces pays. Il est à peu près certain que, sous un tel régime, l'industrie des guinées de l'Inde ne tardera pas à s'étioler.

C'est, avec moins de franchise, par un but plus détourné, la loi Boucher-Méline qui est en réalité en vigueur. Pour être moins rapide, le résultat ne sera pas moins certain et les filateurs métropolitains peuvent être à peu près tranquilles, ils n'auront plus pendant bien longtemps à redouter en Afrique Occidentale la concurrence de leurs collègues de Pondichéry. Il aurait pu y avoir un troisième larron et les filateurs étrangers eussent pu prendre la place que les filateurs métropolitains voulaient se réserver, non de par la qualité ou le prix de leurs tissus, mais de par la toute-puissance de la loi qui se trouve parfois en défaut; mais ils y ont pourvu. Le décret du 14 avril 1905 qui a fixé les droits à l'entrée et à la sortie de l'Afrique Occidentale Française avait soumis les guinées introduites au Sénégal à une tarification *ad valorem* de 5 0/0 avec surtaxe de 7 0/0 pour les similaires étrangers. Les filateurs métropolitains firent observer qu'avec cette tarification les guinées françaises et celles de l'Inde n'étaient plus suffisamment protégées et un décret du 10 mars 1906 a rétabli l'ancienne tarification spécifique soit un droit de 25 millimes par mètre et une surtaxe sur les produits étrangers de 6 centimes par mètre. Avec tant de protections légales, le marché des guinées en Afrique Occidentale Française sera en grande majorité fourni par les fabricants français, mais au détriment peut-être du consommateur indigène qui paiera plus cher les guinées dont il a besoin.

Les Allemands à Kiao-Tchéou

De toutes les acquisitions faites par l'Allemagne depuis qu'elle est devenue puissance coloniale, celle de Kiao-tchéou, en Chine, est particulièrement suspecte aux anticoloniaux de la métropole. La *Gazette de Francfort*, entre autres, dont on connaît l'humeur médiocrement expansionniste, ne manque pas une occasion de dénoncer l'imprudence qu'il y eut à s'établir en Chine : « Les colonies allemandes, répète-t-elle sans se lasser, et Kiao-tchéou plus que toute autre, sont le talon d'Achille de l'empire. » Un de ses collaborateurs ayant étudié la question sur place l'automne dernier, envoya à son journal des lettres fort peu rassurées et, sans doute, ces craintes que nous aurons à énumérer ne sont point sans fondement. Dans les régions gouvernementales on raisonne, il va sans dire, tout différemment. Un rapport officiel, publié au commencement de cette année et dont nous ferons notre profit, donne au contraire un aperçu très satisfaisant des progrès accomplis dans la colonie (1). Si le correspondant de la *Gazette de Francfort* est pessimiste, la presse gouvernementale allemande est assurément optimiste avec non moins de parti pris. Sans céder à l'une de ces tendances ni à l'autre, nous voudrions dégager des divers documents contradictoires que nous avons sous les yeux quelques aperçus positifs cencernant les résultats de l'action allemande à Kiao-tchéou jusqu'à ce jour et l'avenir probable de cette colonie.

Rappelons tout d'abord brièvement les circonstances dans lesquelles Kiao-tchéou est devenu territoire allemand. Deux missionnaires de cette nationalité ayant été assassinés dans la province du Chantoung pendant l'automne 1897, le gouvernement de Berlin réclama uue satisfaction éclatante. Il donna ordre à son représentant à Pékin de se montrer très exigeant sur ce chapitre des réparations, plus exactement il lui enjoignit de déclarer *a priori* insuffisantes toutes les réparations que l'on pourrait offrir du côté chinois. Le 14 novembre, cependant, une division navale allemande pénétrait à la faveur de ces atermoiements dans la baie de Kiao-tchéou et les marins allemands hissaient sur le rivage le pavillon impérial. Le 6 mars 1898, une convention signée à Pékin cédait à bail au gouvernement de Guillaume II et pour une période de quatre-vingt dix-neuf ans le territoire de Kiao-tchéou. Observons en passant que cette dénomination de Kiao-tchéou est assez inexacte. La ville chinoise de ce nom se trouve déjà passablement en dehors du territoire allemand. Celui-ci emprunte son nom à la baie de Kiao-tchéou. Le port allemand de la côte est, comme on sait, Tsing-tao.

Je crois intéressant de rapporter ici un témoi-

(1) *Denkschrift betreffend die Entwickelung des Kiautschou-Gebiets* (du mois d'octobre 1904 au mois d'octobre 1905). Berlin, imprimerie du Reichstag.

gnage autorisé d'après lequel Kiao-tchéou aurait failli devenir une possession russe. L'auteur d'un ouvrage anglais singulièrement précieux par la foule de documents qu'on y trouve concernant l'action des puissances européennes en Chine retrace les visées simultanées de la Russie et de l'Allemagne sur Kiao-tchéou en termes si explicites que le fait semble difficilement contestable (1). Le prince Henri de Prusse en personne l'aurait d'ailleurs reconnu dans un club allemand au cours de son voyage en Orient. Donc, il ressort du livre de M. Putnam Weale que deux divisions navales russes avaient secrètement exploré et sondé la baie de Kiao-tchéou longtemps avant la flotte allemande, et dans les mêmes intentions. Le résultat des investigations russes, cependant, n'avait pas été absolument favorable. A Pétersbourg, on hésitait à agir. Les lenteurs bureaucratiques russes aidant, Kiao-tchéou tombait aux mains de l'Allemagne avant que le gouvernement russe se fût décidé dans un sens ou dans l'autre.

Qu'est-ce que les Allemands, maintenant, ont fait de Kiao-tchéou ? De l'avis général, ils ont tiré de la situation le meilleur parti possible. On peut contester l'opportunité de cette colonie allemande en Chine, on peut n'avoir pas dans son avenir une confiance illimitée : on ne saurait nier sans injustice les résultats déjà obtenus.

Pour la somme de cent millions de francs, un vaste port intérieur a été entrepris et sa construction est activement poussée. Il a rendu déjà d'immenses services et il est appelé à se développer encore. Des forts ont été construits, d'autres vont être commencés. Un palais destiné au gouverneur se trouve à la veille d'être achevé. C'est un vaste bâtiment, trop vaste, même, dit-on, et trop somptueux. Il convient d'observer, au demeurant, que les frais nécessités par cette construction, frais considérés par certaines personnes comme excessifs, n'ont porté aucun préjudice aux bâtiments destinés à des nationaux moins illustres. Les casernes affectées à la garnison forte de 3.000 hommes ne laissent rien à désirer sous le rapport de l'hygiène ni même d'un certain confort. Elles sont pourvues de salles de bains et de vastes cuisines qui peuvent passer pour des modèles du genre. Détail à noter : le casino des officiers n'a été construit qu'après l'achèvement complet des casernes. Ce casino est d'ailleurs un bâtiment des plus modestes situé dans l'ancien camp chinois. Les hôpitaux passent pour être parfaitement aménagés. Ils sont pourvus des appareils et instruments de chirurgie les plus modernes. En temps de guerre, 3.000 blessés y trouveraient place. Quand le correspondant de la *Gazette de Francfort* visita ces établissements, ils contenaient quatre-vingts malades. Sur ce nombre, la moitié appartenait à l'équipage russe du *Césaréwitch*. En outre, dix malades étaient des marins de l'escadre allemande de l'Asie Orientale. Les trente autres hospitalisés appartenaient à la garnison de Kiao-tchéou proprement dite. Donc, la proportion des malades de la garnison s'élevait alors à 1 0/0. C'est, on en conviendra, un taux remarquablement faible. Aussi bien les Européens ne se plaignent-ils guère des conditions climatériques de Kiao-tchéou et s'y habituent-ils en tout cas facilement.

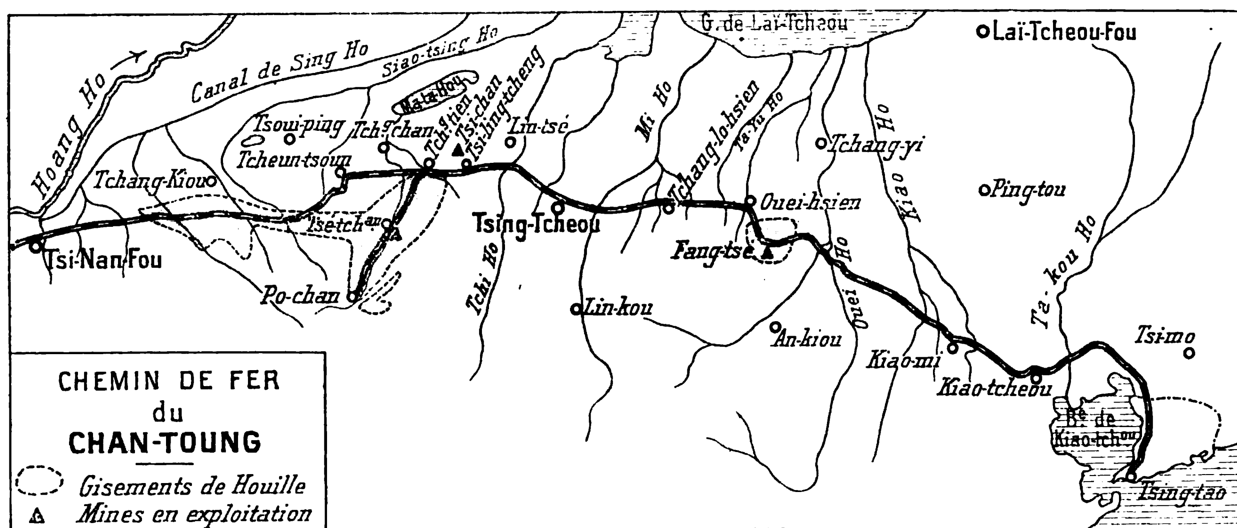
Quant à Tsing-tao même, ce n'est qu'un faubourg, mais éclairé à l'électricité et abondamment fourni d'eau potable. Les rues s'allongent, tirées au cordeau, très suffisamment larges, mais incomplètement bâties encore. Entre les maisons isolées s'étendent de vastes espaces disponibles. On s'accorde à trouver les maisons existantes médiocrement agréables à l'œil. Les maisons ouvrières ont vivement blessé le sens esthétique du correspondant de la *Gazette de Francfort*. Elles mesurent fréquemment 6 mètres de façade seulement sur 4 de hauteur. Les hôtels, en revanche, sont spacieux et confortables; les magasins ont une certaine élégance et sont bien approvisionnés. Comme dans toute ville allemande qui se respecte, on trouve à Tsing-tao une place d'armes spacieuse.

Sur le budget de la colonie, le rapport officiel déjà mentionné va nous fournir quelques données intéressantes : en 1904, les dépenses totales pour la colonie s'élevèrent à 13.088.300 marcs. A cette somme le Trésor impérial allemand contribua pour 12.583.000 marcs et la colonie pour 505.300 marcs seulement, représentant le chiffre de ses recettes. En 1905 les dépenses atteignirent 15.296.000 marcs. Les recettes, il est vrai, s'accrurent dans une proportion considérable. Le rapport que nous avons sous les yeux les évalue à 1.001.170 marcs, de sorte qu'elles ont presque doublé entre 1904 et 1905. Pendant le même exercice, le mouvement maritime passa — toujours d'après la même source — de 337 bateaux à 413. Le transport des voyageurs et des marchandises sur la voie ferrée du Chantoung, augmenta dans la même proportion. Il s'éleva de 495.905 voyageurs à 780.228 et de 125.303 tonnes de marchandises à 279.740. Les recettes de la douane maritime de Tsing tao passèrent dans le même espace de temps de 618.000 dollars à 796.000. L'auteur du rapport officiel fait suivre ces chiffres de l'observation que voici : « Ce développement favorable nous paraît d'autant plus digne d'être remarqué qu'il s'est produit en dépit de la guerre russo-japonaise qui a causé, comme on sait, le plus grave préjudice au commerce, surtout maritime. » L'observation paraît assez judicieuse, en effet.

Le chemin de fer du Chantoung dont il vient d'être question et qui est une création exclusivement allemande s'étend actuellement sur 400 kilomètres. Il fonctionne à la satisfaction générale. Selon l'usage chinois, les trains de nuit sont inconnus sur cette ligne. Selon l'usage encore, les convois cheminent à une allure fort modérée, mais régulière. Deux mines de charbon fournissent sur place le combustible nécessaire. Au point de vue économique, la construction et l'exploitation du chemin de fer du Chantoung représentent le plus clair résultat de l'action alle-

(1) *The Re-Shaping of the Far East*. Deux volumes. Londres, Macmillan et Cie, 1905.

mande à Kiao-tchéou. Au point de vue politique l'importance de cette voie ferrée est grande aussi. Le chemin de fer du Chantoung serait même, d'après M. Putnam Weale, une création essentiellement politique, le premier anneau d'une vaste chaîne destinée à faire tomber sous la coupe de l'Allemagne la meilleure partie de l'empire chinois : « Le programme allemand, écrit M. Putnam Weale (1), est clair comme le jour. Dans quelques années on requerra une autre base navale, quelque part dans la région de Swatow. Alors, enserrée par un système de chemins de fer allemands, une énorme portion de la Chine septentrionale, centrale et méridionale sera pratiquement gouvernée de Berlin. Ce projet peut sembler nébuleux et vague à ceux qui demeurent, très loin dans les ténèbres d'une bienheureuse ignorance, mais les visées de l'Allemagne ne font aucun doute pour ceux dont la tâche consiste à observer les plans audacieux de cet empire. Tien-tsin marquera la limite de ses ambitions dans l'Extrême-Nord, Kaifengfou dans le Nord-Ouest, Hankéou dans l'Ouest central et Swatow dans l'Extrême-Sud. » Ainsi s'exprimait M. Putnam Weale à une époque, il est vrai, où la victoire du Japon sur la Russie ne paraissait point encore certaine et où les Allemands, tout particulièrement, croyaient avec obstination, malgré tout, au triomphe définitif de la Russie. Les défaites moscovites n'ont-elles pas refroidi l'enthousiasme allemand ? Croit-on toujours possible à Berlin la « pénétration pacifique » de l'empire chinois ? Il y a lieu d'en douter. Et c'est le point que nous voudrions maintenant examiner.



Si l'Allemagne peut s'estimer satisfaite de ses conquêtes économiques en Chine et plus spécialement à Kiao-tchéou, l'avenir, en effet, n'en apparaît pas moins pour elle sous un jour assez sombre. L'hégémonie du Japon en Extrême-Orient, le rôle que cette puissance née d'hier s'apprête à jouer dans cette partie du monde, son alliance, d'autre part, avec l'Angleterre, principale ennemie européenne de l'Allemagne en Chine, ont sensiblement modifié la situation et l'ont sensiblement modifiée au préjudice des ambitions germaniques.

Elle n'est inconnue de personne, la médiocre sympathie que ressentent les uns pour les autres les Allemands et les Japonais. Ceux-ci affectent de faire grand cas de la science allemande et les jeunes Japonais fréquentent les universités d'Allemagne de préférence à toutes les autres universités européennes ; l'expansion germanique en Extrême-Orient n'en est pas moins vue au Japon d'un œil très soupçonneux. Au printemps de l'année dernière un homme d'Etat japonais, le baron Kantaro Kaneko, alla même jusqu'à dénoncer avec une rare acrimonie dans une conversation rendue publique le « péril allemand » qui se dessinait en Extrême-Orient. Le baron Kantaro Kaneko se plaignait de la conquête économique ouvertement projetée par l'Allemagne en Chine et il insistait sur ce que ces visées avaient de nécessairement inamical à l'égard du Japon.

Ces déclarations témoignaient d'une hostilité très prononcée contre l'Allemagne. C'est d'ailleurs à ce titre qu'elles méritaient d'être signalées. A examiner les faits et à laisser parler les chiffres, il apparaît toutefois que le commerce allemand est loin d'avoir pris en Chine cette prépondérance dont la susceptibilité japonaise a pris ombrage. Une statistique pour 1903 établit que 50 0/0 du tonnage total des navires ayant fait escale cette année-là ou ayant déchargé leurs marchandises dans les ports chinois ouverts au commerce européen portaient le pavillon anglais ; 17 0/0 étaient chinois, 13 0/0 japonais et 12 0/0 allemands. Pour n'être pas absolument justifiée, l'acrimonie japonaise n'en est que plus significative. Elle n'est pas d'ailleurs pour déplaire à l'Angleterre. Cette dernière puissance assiste de toutes ses forces son alliée extrême-orientale dans la lutte économique qu'elle soutient contre l'Allemagne en Chine. Et déjà M. Putnam Weale a pu

(1) Ouvrage cité, tome I, p. 358.

constater les heureux résultats de cette action commune. Et déjà il prévoit le moment où le Japon concurrencera victorieusement l'Allemagne dans la production des objets de pacotille de toute sorte, spécialité germanique fameuse, à l'en croire, dans le monde entier « par son infériorité reconnue (1). »

Cette lutte engagée sur les marchés d'Extrême-Orient entre le Japon et l'Allemagne cause présentement à cette dernière nation autant d'inquiétude qu'elle cause d'irritation à sa rivale. L'Allemagne se demande jusqu'à quel point elle pourra soutenir la concurrence. Et tout naturellement aussi, elle se voit portée à envisager l'hypothèse d'une action belliqueuse dirigée par sa rivale contre Kiao-tchéou.

Examinant ces divers problèmes, le correspondant de la *Gazette de Francfort* émet les conclusions les plus pessimistes. A l'en croire, la conquête économique du Chantoung est d'ores et déjà irréalisable. Dans un laps de temps plus ou moins long, l'influence japonaise aura forcément pris le dessus en Chine. L'Allemagne sera naturellement parmi les puissances que cette prédominance menacera le plus directement. Entreprendre de lutter par les armes avec le Japon, c'est, d'autre part, folie pure. En cas de guerre, écrit le rédacteur de la *Gazette de Francfort*, Kiao-tchéou serait perdu pour l'Allemagne avant le premier coup de canon. Pour transformer Tsing-tao en une place forte digne de ce nom, il faudrait dépenser au bas mot cent millions de marks et installer à demeure une garnison de 30.000 hommes : « Accorder, comme on vient de faire, 2 millions et demi de marks pour des travaux de fortification, cela passe ici pour une bonne plaisanterie », concluait l'envoyé spécial du journal francfortois.

La commission allemande du budget n'en a pas moins voté dans sa séance du 28 février dernier cette somme insuffisante de 2 millions et demi de marks qui fait à Tsing-tao l'effet d'une bonne plaisanterie. M. de Tirpitz a d'ailleurs profité de l'occasion pour déclarer que le gouvernement ne songeait aucunement à transformer Tsing-tao en forteresse de première classe. M. de Tirpitz observa encore, conformément aux conclusions du rapport récemment publié, que la colonie se développait dans des conditions favorables. Il exprima son regret de la nécessité où s'était trouvé le gouvernement d'avoir dû rappeler en Europe les grosses unités des mers de Chine. Cette mesure, ajouta-t-il, n'était point définitive. Quelque jour peut-être, l'escadre allemande en Extrême-Orient comprendrait des forces plus considérables. M. de Tirpitz ne précisa point d'ailleurs la date à laquelle ce renfort devait avoir lieu. Et sans doute, il ne saurait se produire avant l'exécution complète du programme naval allemand, lequel, comme on sait, ne sera réalisé qu'en 1915 ou 1916. Il y a, d'autre part, tout lieu de croire que la rivalité commerciale de l'Allemagne et du Japon en Extrême-Orient aura décidément tourné d'ici-là à l'avantage de l'une ou de l'autre puissance.

MAURICE MURET.

(1) Ouvrage cité, t. Ier, p. 61.

QUESTIONS MONÉTAIRES

D'EXTRÊME-ORIENT

La situation monétaire avant la guerre russo-japonaise.

Lorsque nous examinions, pour la dernière fois, dans cette Revue (juillet 1903), la situation monétaire d'Extrême-Orient, c'était au lendemain du voyage de la commission mexico-américaine, qui, à l'instigation du président Roosevelt, était venue en Europe chercher un terrain d'entente pour l'adoption de mesures internationales tendant à donner une certaine fixité aux cours du change entre pays à étalons monétaires différents. A ce moment les Etats-Unis, le Mexique et la Chine avaient, dans cette question, des intérêts communs, les premiers, comme pays grands producteurs de métal blanc, la Chine comme faisant de l'argent une grande consommation soit comme moyen de circulation, soit comme mode d'épargne. Les pays européens, en particulier la France et l'Angleterre qui, en raison de leurs possessions asiatiques, auraient pu avoir intérêt à conclure une entente, ne parurent pas vouloir se lier par un accord international, et la question fut ajournée *sine die*. D'ailleurs l'état de malaise qui devait aboutir au conflit russo-japonais se faisait déjà sentir, et le moment paraissait mal choisi pour établir une réforme, qui exigeait avant tout une période de paix certaine.

Au surplus, les événements qui se sont déroulés en 1904 et 1905 n'ont pas peu contribué à faire avancer la question, et maintenant que la paix est rétablie, que l'équilibre en Extrême-Orient a des chances de se maintenir pendant assez longtemps, le moment paraît opportun pour rechercher si les modifications profondes survenues dans l'état politique de l'Asie n'auront pas prochainement leur répercussion sur la situation monétaire des divers pays d'Extrême-Orient.

Lorsque la guerre éclata, en février 1904, voici quel était l'état de ceux-ci à ce point de vue : 1° il y avait des pays à étalon d'or, mais possédant presque exclusivement une circulation monétaire d'argent : l'Inde, les Philippines, le Siam, le Japon ; 2° les autres pays, en particulier la Chine et l'Indo-Chine, ne connaissaient en droit et en fait que la monnaie d'argent, et subissaient par suite, pour leur commerce extérieur, les conséquences des fluctuations du cours de l'argent par rapport à l'or. Encore fallait-il distinguer entre la Chine et l'Indo-Chine. L'Indo-Chine, depuis 1860,

vivait sous le régime de la liberté absolue en matière monétaire; la piastre mexicaine y avait cours légal, mais en fait toutes les monnaies d'argent y circulaient assez facilement. Cependant, pour diminuer les inconvénients pouvant résulter, à un moment donné, de la circulation d'une monnaie étrangère, le gouvernement s'était préoccupé depuis longtemps d'introduire en Indo-Chine une monnaie frappée par la métropole. Ces essais n'ont pu produire d'effet véritable que le jour où on a pris (juin 1903) des mesures énergiques : 1° interdiction d'importer des piastres mexicaines; 2° suppression du droit de sortie de 3 % *ad valorem* sur les dites piastres. A partir de ce moment, le gouvernement fut maître de la circulation de l'argent en Indo-Chine et frappa un nombre de piastres françaises suffisant pour remplacer les piastres mexicaines sorties; c'était le seul moyen d'assainir la circulation monétaire, et le premier pas vers la stabilisation du cours de la piastre, mesure devant laquelle on a reculé jusqu'à présent, en raison des relations commerciales étroites qui unissent notre colonie à la Chine. Nous attendons que celle-ci ait tout au moins indiqué son évolution au point de vue monétaire : or, jusqu'ici, l'anarchie la plus complète règne sous ce rapport dans le Céleste Empire.

Système monétaire de la Chine.

Tout d'abord il ne faut pas perdre de vue que le droit de monnayage appartient non au pouvoir central de Pékin, mais aux vice-rois qui en usent comme bon leur semble, dans les limites de leur province. Jusqu'ici ils se sont contentés en général de frapper des sapèques de cuivre, monnaie employée par le peuple pour les transactions journalières en raison de sa faible valeur, et qui paraît devoir subsister longtemps encore comme base de la circulation monétaire d'un pays, où le coût de la vie est des plus minimes. Or, à l'encontre de la monnaie de bronze ou de nickel employée par les peuples riches, et qui est purement fiduciaire, la sapèque n'est acceptée en paiement que pour sa valeur intrinsèque, laquelle suit les variations du cours du cuivre. Sans doute, en théorie, les sapèques forment une subdivision du taël, unité monétaire d'argent : ces petits disques percés d'un trou carré et réunis par un lien, forment, au nombre de 1.000, une *ligature*, dont la valeur légale est d'un taël; mais, en pratique, la ligature se compose d'un nombre de sapèques très variable, qui peut descendre jusqu'à 500 ; de plus, le taël n'a pas une valeur uniforme, il s'ensuit donc que la sapèque, dans l'état actuel, n'est pas liée pratiquement au taël et fonctionne comme monnaie indépendante. Si toutefois on voulait la rattacher à un système monométalliste or, la chose semblerait assez facile, car sa valeur actuelle représente à peu près la dix-millième partie de celle de la livre sterling. Mais, comme les cours du cuivre sont essentiellement variables, il serait dangereux de lier la sapèque à un système monétaire à base d'or ou même d'argent, avec un taux officiel d'échange entre les deux monnaies et un pouvoir libératoire illimité ; les Chinois sont tellement experts en matière de change que les moindres variations du cours de ces différents métaux amèneraient des crises monétaires et des contractions dans la circulation de l'une ou l'autre monnaie. Il semble donc que, quel que soit le système adopté en Chine, la sapèque devra subsister parce qu'elle est entrée profondément dans les habitudes populaires, mais sans être rattachée intimement à la base monétaire future ; tout au plus pourrait-on lui donner valeur libératoire jusqu'à concurrence de la somme représentée par la pièce d'or ou d'argent la plus forte. Il serait, par contre, très utile d'adopter un modèle uniforme pour la frappe des sapèques, bien que les différences actuelles de poids et de titre soient trop faibles pour influer sur la valeur de cette monnaie.

Mais ce qui importe le plus, pour régler les relations commerciales entre la Chine et les pays étrangers, c'est l'adoption d'une unité monétaire fixe, d'or ou d'argent.

Dans l'état actuel, il n'y a pas d'étalon légal en argent : le taël qui est considéré comme l'unité monétaire de la Chine n'est pas une monnaie, c'est un poids ; encore ce poids varie-t-il suivant les provinces et même dans l'intérieur d'une même ville. C'est ainsi que, à Tien-tsin, on a pu compter jusqu'à huit sortes de taëls, différant tous par le poids et le titre. Trois d'entre eux occupent toutefois une place prépondérante : le taël de Canton a été considéré jusqu'à un certain point comme l'unité officielle de l'Empire, car c'est lui que mentionnaient les traités de 1858. Le taël de Changhaï sert d'étalon au commerce international, et c'est sur sa valeur que se règlent les cours du change avec les pays étrangers. Le taël des douanes, ou haï-kwan taël sert uniquement pour le règlement des droits de douanes, mais à ce titre intéresse tout particulièrement le commerce étranger. Il faut d'ailleurs remarquer que le taël, au moins jusqu'à ces dernières années, n'était qu'une monnaie de compte, ne s'identifiant avec aucune pièce d'argent circulant dans le commerce. Celui-ci avait éprouvé pourtant depuis longtemps la nécessité d'une monnaie effective, permettant de faire rapidement les paiements. Les Chinois se contentaient tout d'abord de lingots, en forme de sabots, portant la marque de leur poids, d'où on déduisait la valeur en taëls, opération toujours assez longue. Comme de plus sur ces lingots ne figurait pas le coin de l'Etat, chacun était libre de les refuser ou tout au moins de les essayer pour en vérifier le titre : de là ces innombrables marques que l'on constate sur ces monnaies primitives, et qui en défigurent la forme. Aussi les commerçants étrangers, installés dans les ports ouverts, essayèrent-ils d'introduire une monnaie plus commode destinée tout au moins à leurs règlements réciproques : la piastre mexicaine circulait déjà en Extrême-Orient, aussi ne tarda-t-elle pas à s'acclimater dans les ports de Chine, à

Changhaï en particulier, et à servir de monnaie courante, bien que n'ayant aucun caractère légal. Les Chinois, qui en comprenaient la commodité, ne firent pas de difficulté pour l'accepter en paiement, mais ils continuèrent à compter en *taëls*, les piastres ou dollars étant une marchandise qu'ils acceptaient à concurrence du poids correspondant à leur compte en taëls.

On juge des difficultés que présentent les transactions dans ces conditions, et combien le commerce international aspire à l'établissement d'une unité monétaire fixe, servant de base aux règlements de comptes. Mais les négociants chinois trouvent un avantage à ces complications, et la plupart ne désirent pas sans doute voir modifier un état de choses dont chacun retire un bénéfice, si minime soit-il. Pourtant certains hauts fonctionnaires ont jugé qu'il était utile de porter un remède à cet état de choses. Le vice-roi de Houkouang, Chang-Chih-Tong, craignant de voir les puissances étrangères imposer au gouvernement de Pékin des mesures contraires à l'intérêt général de la Chine, comprenant d'autre part qu'il était urgent d'apporter un peu d'ordre dans le chaos monétaire, s'est décidé à faire fabriquer à Hankéou des pièces d'un taël, avec l'intention de les introduire dans les autres provinces. Mais c'est encore une nouvelle monnaie venant s'ajouter à toutes celles qui circulent déjà et compliquer une situation bien obscure.

En résumé, quand on réfléchit à la situation monétaire de la Chine, on est bien obligé de constater qu'il n'y existe aucun étalon, ni d'argent ni de cuivre, les monnaies ayant toutes le caractère de marchandise : c'est le triomphe de la liberté en matière monétaire, mais il en résulte de graves inconvénients.

Inconvénients de ce système.

1° *Au point de vue intérieur*, la sapèque, qui a un pouvoir libératoire illimité, est à l'heure actuelle trop encombrante pour des transactions d'une certaine importance, et il en résulte une grande gêne pour le commerce local; par contre, les lingots d'argent représentant des taëls ont souvent une valeur trop grande pour les règlements à faire. Ce qui manque, c'est une pièce d'argent d'une valeur suffisante pour éviter dans les transactions moyennes de la vie journalière le transport d'un grand nombre de sapèques. Que l'on adopte le module de la piastre ou qu'on frappe une pièce correspondant au poids d'argent moyen contenu dans le taël (37 grammes environ), peu importe, pourvu que la monnaie émise soit d'un poids et d'un titre uniformes pour toute la Chine. C'est la première réforme à réaliser, la seule qui ne semble soulever aucune objection, et qui pourtant ne s'effectue pas, en raison de l'hostilité des gouverneurs de province qui verraient dans le retrait du monnayage une diminution sensible de leurs bénéfices.

2° *Au point de vue extérieur*, les inconvénients du système actuel sont au moins aussi graves. Le commerce international ne trouve en effet aucune sécurité dans ses opérations, à cause des variations continuelles du change. L'importateur de marchandises ne peut, au moment de l'expédition, calculer son prix de vente exactement de façon à retirer un bénéfice convenable, car s'il peut établir d'une manière précise son prix de revient en or, il ne sait pas si le prix de vente indiqué par lui le laissera en bénéfice ou en perte; cela dépend du cours du change. Il en résulte que les importateurs, pour éviter des mécomptes, fixent des conditions trop élevées à leurs correspondants et arrêtent par suite l'essor du commerce : le développement économique de la Chine tout entière s'en ressent.

La dette chinoise.

Ce n'est pas seulement le commerce, mais l'Etat lui-même qui est affecté par les variations continuelles du change. En effet, tant que la Chine n'a eu avec l'extérieur que des rapports intermittents, elle ne souffrait pas directement de la défectuosité de son système monétaire; mais lorsqu'elle est entrée dans la voie des emprunts, elle s'est aperçue que ses charges annuelles augmentaient rapidement du fait de la baisse de l'argent.

La Dette publique chinoise provient de deux sources principales : 1° de guerres malheureuses; 2° des travaux publics, chemins de fer surtout, concédés dans ces dernières années. Il est assez difficile de connaître exactement le tableau de la dette chinoise, les documents officiels faisant souvent défaut à Pékin; mais on peut essayer de la reconstituer en récapitulant les emprunts émis en France, en Angleterre et en Allemagne.

Il résulte de ce tableau (1) que la Chine doit actuellement environ 3 milliards et demi de francs à l'étranger, et comme les emprunts ont été contractés en moyenne à 5 0/0, le montant annuel des intérêts à verser est, en dehors de l'indemnité chinoise, de 86 millions de francs environ; l'indemnité elle-même est payée au moyen de versements semestriels dont le total annuel forme 20 millions de taëls. Or le protocole de Pékin du 7 septembre 1901 a stipulé que cette somme constituait une dette en or, calculée au cours du haï-kwan taël (taël des douanes) pris comme base par rapport à la monnaie d'or de chaque pays. On voit donc que la baisse de l'argent a une influence directe sur les finances de l'Etat chinois qui ont à supporter dès maintenant une lourde charge. Il y a lieu de remarquer d'ailleurs que, le revenu des douanes chinoises servant de garantie à la dette extérieure, la valeur du gage des porteurs de titres est directement influencée par l'état du commerce extérieur; on comprend donc que les puissances en relations commerciales suivies avec la Chine se préoccupent beaucoup de sa situation monétaire.

Les Etats-Unis se sont toujours montrés les champions des intérêts du Céleste Empire et ils

(1) Voir le tableau à la page suivante.

TABLEAU DE LA DETTE CHINOISE EXTÉRIEURE

DATES D'ÉMISSION	TAUX	PAYS OU ÉTABLISSEMENTS ÉMETTEURS	MONTANT EN FRANCS	AMORTISSEMENT	GARANTIES AFFECTÉES
1894	7 %	Hong-Kong-Changhaï Bank..	40.875.000	1914	Douanes impériales.
1895	6 %	Chartered Bank	25.000.000	1915	»
1895	6 %	Arnold Karberg.............	25.000.000	1915	»
1895	6 %	Hong-Kong-Changhaï Bank..	75.000.000	1914	»
1896	4 %	Emprunt franco-russe.........	400.000.000	1935	»
1896	5 %	— anglo-allemand......	400.000.000	1943	»
1898	4 ½	— anglo-allemand......	400.000.000	1945	»
1898	5 %	— anglo-allemand......	57.500.000	1945	»
1898	5 %	— franco-belge.........	112.500.000	1928	Ch. de fer Pékin-Hankéou.
1902	5 %	—	40.000.000		Chang-ting-fou à Taï-Yuan-fou.
1903	5 %	—	25.000.000	1934	»
1904	5 %	Angleterre..................	81.250.000	1954	Changaï-Nankin.
1905	5 %	France......................	12.500.000	1925	Pékin-Hankéou.... ....
1901		Indemnité due pour l'insurrection des Boxeurs........	1.728.000.000 [450 mill. de taëls.]	1923	Douanes chinoises.............
			3.422.625.000		

se sont efforcés de pallier les exigences de l'Europe. C'est ainsi que, au moment où fut discutée la question de l'indemnité due pour les désordres des Boxeurs, le gouvernement de Washington insista pour ne pas exiger les paiements annuels en or, et, lorsque cette clause fut adoptée malgré son opposition, il accepta que la part lui revenant fût réglée en taëls effectifs, et non sur la base de l'or. Plus tard, ce fut le président Roosevelt qui prit l'initiative de la réforme monétaire préconisée par la commission mexico-américaine, et dont le but était de favoriser autant le développement économique de la Chine que celui du Mexique. En définitive, c'est ce dernier pays seul qui a profité des circonstances favorables, et opéré en 1905 une réforme dont les conséquences commencent à se faire sentir en Extrême-Orient, mais pour bien en comprendre la raison, il faut exposer rapidement les points principaux de la législation qui vient de modifier profondément le système monétaire en vigueur dans un des principaux pays producteurs de métal blanc.

La réforme monétaire du Mexique.

Jusqu'ici les hôtels des Monnaies du Mexique étaient ouverts à la frappe libre de l'argent; de là provenait l'envahissement de l'Extrême-Orient par les piastres mexicaines, qui trouvaient là un débouché naturel, tandis que dans le monde entier se restreignaient les emplois monétaires de l'argent. Mais si les propriétaires de mines, malgré la baisse continue du métal, faisaient encore des bénéfices, par contre le commerce tout entier souffrait de l'instabilité du change avec l'étranger. Aussi le gouvernement, sur l'initiative de M. Limantour, ministre des finances, se décida-t-il à arrêter la frappe libre de l'argent. En même temps, la loi du 1er décembre 1904 prenait des mesures propres à empêcher le retour des piastres mexicaines répandues en Orient : 1° l'entrée de celles-ci au Mexique était frappée d'un droit prohibitif; 2° le gouvernement se réservait le droit de frapper des monnaies; 3° Le commerce pouvait, à titre exceptionnel, et pour l'exportation seulement, faire frapper des pièces d'argent, mais avec des coins anciens. Ces principes établis, la loi décidait que l'or servait de base au système monétaire nouveau, mais que les piastres d'argent circulant actuellement dans le pays continueraient à posséder un pouvoir libératoire illimité, leur valeur en or étant fixée à 2 fr. 58, c'est-à-dire à la moitié de l'ancienne parité. Le gouvernement ne s'engageait nullement à donner au public de l'or en échange de piastres, mais seulement à frapper, sur demande, des pièces d'or du nouveau modèle avec des lingots ou des monnaies étrangères. En résumé, la réforme consiste à stabiliser le cours de la piastre par rapport à l'or.

La contraction monétaire, conséquence de la suspension de la frappe, a eu pour effet d'élever, au bout de quelque temps, le cours de l'argent au-dessus de la valeur légale de 2 fr. 58; il en résulte que, depuis plusieurs mois, le commerce trouve

un bénéfice à faire frapper des pièces d'or du nouveau modèle et à les échanger dans le public au cours de 2 fr. 58 contre des piastres dont la valeur intrinsèque se trouve être accidentellement supérieure à la valeur légale. Si cette situation se maintenait pendant une assez longue période, il pourrait même arriver que la circulation d'argent au Mexique se contractât d'une manière exagérée; mais comme le Gouvernement s'est réservé le droit de frapper de nouvelles pièces quand il le juge nécessaire et comme de plus le pays renferme des mines d'argent toujours abondantes, la loi nouvelle donne un moyen presque certain de maintenir la valeur réelle de la piastre aux environs de sa valeur nominale.

Si nous avons insisté sur le fonctionnement de cette réforme encore toute récente, c'est pour montrer qu'il n'est pas très difficile pour un Etat d'assainir son régime monétaire, surtout quand celui-ci n'a pas été faussé par une circulation exagérée de papier monnaie.

Tentatives de réforme en Chine.

Quand on cherche maintenant à appliquer en Chine les leçons que nous donnent les réformes tentées récemment, le problème, quoique difficile, ne semble pas présenter de difficultés insurmontables. Il faudrait tout d'abord centraliser entre les mains du Gouvernement de Pékin la frappe des monnaies de cuivre et d'argent, retirer peu à peu de la circulation les pièces anciennes et les refondre suivant des règles uniformes; enfin, lorsqu'une quantité suffisante de monnaies nouvelles aurait été émise, enlever tout pouvoir libératoire aux anciennes pièces, qui pourraient toujours d'ailleurs être échangées aux Hôtels des Monnaies contre des pièces neuves d'après un taux fixé par l'Etat.

Pour aboutir à ces résultats sans provoquer le mécontentement du peuple chinois, il faudrait tout d'abord obtenir l'appui des vice-rois qui, à l'heure actuelle, retirent du monnayage des bénéfices souvent considérables, et par suite leur concéder d'autres avantages : mais ce sont là des mesures d'exécution que nous ne sommes pas en mesure d'examiner.

Le point important de la réforme serait d'établir un taux d'échange fixe entre la monnaie de cuivre et la monnaie d'argent : ce résultat ne pourrait être atteint et maintenu qu'en limitant le pouvoir libératoire du cuivre, réduit au rôle de monnaie secondaire.

En ce qui concerne la monnaie d'argent, il faut tenir compte de ce fait que les pièces circulant actuellement ne s'identifient pas avec l'unité de compte, le taël, car elles ont été importées en grande partie par le commerce étranger, et consistent en piastres et dollars, n'ayant même pas de rapport simple avec le taël.

On aurait donc le choix entre deux solutions : 1° fabriquer une pièce chinoise se rapprochant par son poids et son titre de la piastre; 2° créer une pièce, dénommée taël, dont la valeur correspondrait à la *valeur moyenne* des divers taëls employés dans l'empire comme monnaie de compte. Nous inclinerions vers cette dernière solution, car il y a toujours intérêt à ce que l'unité monétaire d'un pays s'identifie avec une pièce d'un usage courant. La seule objection à faire, dans le cas présent, serait la dimension un peu exagérée du taël d'argent qui en ferait une monnaie lourde et encombrante. Mais comme elle serait destinée uniquement à la circulation intérieure, et qu'elle réaliserait déjà un progrès énorme sur la monnaie de cuivre, dont elle pourrait prendre la place dans nombre de circonstances, nous ne verrions pas d'inconvénient à frapper des pièces dont la teneur en argent correspondrait à 7 francs ou 7 fr. 50 de notre monnaie d'argent. D'ailleurs il serait possible de frapper des pièces divisionnaires, 1/2, 1/5, 1/10 de taël en nombre suffisant, et qui, par leurs dimensions, conviendraient aux transactions courantes.

En ce qui concerne la frappe d'une monnaie d'or, la question est plus complexe, et on est en droit de se demander si la Chine n'a pas intérêt à garder pendant longtemps encore un système monétaire à base d'argent. Sans doute, au point de vue théorique, le moment semble opportun pour réaliser une réforme monétaire complète. Les causes, qui depuis vingt-cinq ans, ont provoqué une baisse presque continue de l'argent, ont produit vraisemblablement presque tout leur effet; le métal blanc peut être considéré comme ayant terminé son rôle de monnaie internationale, par suite de l'adoption de l'or comme étalon monétaire dans tous les pays ayant un commerce étendu, mais il est appelé à rendre encore de très grands services comme monnaie secondaire dans le monde entier; il est donc probable que les mines règleront leur production d'après les besoins de l'industrie et ceux résultant de l'entretien des stocks existants : il est donc probable qu'on n'aura plus à enregistrer de très grandes fluctuations dans les cours. Des causes accidentelles viendront sans doute influer sur le prix du métal, mais leur effet sera temporaire. C'est ainsi que la guerre russo-japonaise a provoqué pendant plusieurs mois, de la part des belligérants, une demande exceptionnelle d'argent destiné à payer les fournitures militaires en Mandchourie et a amené par suite une hausse sensible. L'Inde enfin absorbe depuis plusieurs années des quantités considérables d'argent, ce qui maintient le cours de la roupie à la parité légale de l'or. Pour ces divers motifs, les cours actuels du métal argent semblent propices à l'établissement d'un rapport légal fixe entre l'unité monétaire chinoise d'argent et l'or; mais il ne faut pas se faire illusion sur la portée d'une telle réforme, car l'or représente encore une trop grande valeur pour être utilisé par les Chinois autrement que comme un instrument de thésaurisation. En réalité, la fixation d'une parité légale entre les deux métaux n'aurait d'intérêt que pour le commerce international. Rien n'empêcherait, par exemple, l'administration des Douanes impériales chinoises d'accepter, à cette parité, l'or étranger

qui lui serait offert. De cette façon, si l'argent s'élevait au-dessus du cours légal, le commerce aurait intérêt à payer ses droits de douane en or; si, au contraire, le cours de l'argent restait sensiblement au-dessous de la parité légale, les paiements s'effectueraient en monnaie chinoise.

En rendant le paiement des droits de douane en or obligatoire et non plus facultatif, le gouvernement aurait même un moyen très pratique et peu coûteux de se constituer une réserve de métal jaune : l'administration des douanes, après avoir prélevé sur ses revenus les sommes nécessaires au paiement des intérêts de la dette extérieure, se trouverait en fin d'année posséder un reliquat en monnaie d'or, que l'on pourrait laisser s'accroître jusqu'au jour où le fonds ainsi formé serait suffisant pour servir de base à l'établissement d'un étalon d'or. Mais, à notre avis, ce ne peut être encore qu'une perspective lointaine, et ce serait déjà beaucoup, si la Chine arrivait rapidement à posséder une monnaie nationale uniforme de cuivre et une d'argent.

En ce qui concerne l'Indo-Chine, les dispositions prises récemment, et énumérées au début de ce travail, ont pour effet de permettre, au moment opportun et sans grandes difficultés, l'établissement d'un étalon d'or mitigé, tel qu'il existe aux Philippines et aux Indes. On prétendait, il y a peu d'années encore, que l'Indo-Chine ne pouvait adopter un étalon monétaire différent de celui de la Chine, et cette proposition était juste, parce que le commerce de notre colonie se faisait en majeure partie avec les Célestes; mais depuis cette époque le trafic indo-chinois s'est beaucoup développé avec la France, l'Europe, le Japon et, d'une manière générale, avec des pays à étalon d'or; — la dette en or de l'Indo-Chine s'est accrue également. Nous croyons donc que le moment approche où on pourra établir, pour notre grande colonie asiatique, un régime monétaire analogue à celui des Indes ou des Philippines, c'est-à-dire une circulation intérieure d'argent ayant un rapport légal avec notre monnaie d'or nationale.

Il résulte de cette étude que ce serait une erreur de vouloir introduire prématurément l'étalon d'or dans certains pays, dont le système monétaire est encore très rudimentaire. Il faut d'ailleurs, dans toutes ces questions, tenir grand compte des habitudes de chaque peuple et se contenter d'améliorer progressivement le régime existant, observer les faits économiques et surtout laisser agir les lois naturelles de la circulation qui amènent fatalement une évolution dans les instruments d'échange, lorsque ceux-ci ne répondent plus aux besoins nouveaux qui apparaissent.

J. Franconie.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

ASIE FRANÇAISE

Les établissements français en Orient et Extrême-Orient. — La Chambre des députés a voté le 19 mars le budget des affaires étrangères. Un court échange d'observations a eu lieu, à cette occasion, entre MM. Messimy et Gervais et le ministre, M. Léon Bourgeois. Voici l'exposé de cet incident d'après le *Journal officiel*.

Sur le chapitre 9, allocations aux établissements français en Orient, et en Extrême-Orient encouragement à la création d'écoles laïques, 832.000 francs, M. Messimy demande la parole et réclame la laïcisation des établissements congréganistes d'Orient et d'Extrême-Orient.

M. Messimy. — Je sais que M. le ministre occupe ses hautes fonctions depuis peu de jours, je n'ignore pas que son prédécesseur avait d'autres et de plus graves soucis. Je me permets néanmoins de lui demander s'il a été fait quelque chose dans le sens de la réalisation de mon projet de résolution.

M. le ministre des Affaires étrangères. — A ma connaissance, il n'a été encore rien fait de définitif dans le sens qu'indique M. Messimy. Mais l'administration des affaires étrangères s'inspire, dans son étude, de l'esprit des déclarations de M. Messimy et du projet de résolution voté par la Chambre. Elle doit se préoccuper de la question budgétaire, car la création projetée entraîne des dépenses assez considérables.

Nous avons aujourd'hui, d'accord avec la commission du budget, l'intention de demander précisément à la Chambre le vote d'un crédit supplémentaire de 60.000 francs qui nous permettra d'entreprendre méthodiquement ces créations d'établissements laïques.

La parole est ensuite donnée au rapporteur :

M. Gervais, *rapporteur*. — L'année dernière, le Gouvernement avait pris devant la Chambre l'engagement de doter d'un crédit la partie du chapitre 9 qui a pour objet d'encouragor la création d'écoles laïques.

Le projet de budget qui nous a été soumis ne comportait aucune prévision. D'autre part, aucune institution ne nous a saisis, sous aucune forme, d'une demande d'augmentation de crédit.

Dans ces conditions, nous avons dû rapporter le budget tel qu'il nous était présenté.

Il paraît cependant indispensable de donner à ce chapitre, à raison des incomparables services que doivent rendre les œuvres laïques, le crédit qu'il comporte. C'est une lacune qui a trop longtemps existé et qu'il est indispensable de combler aujourd'hui.

Je demande à M. le ministre des Affaires étrangères de vouloir bien se joindre à nons pour arriver à ce résultat.

On estime qu'au début, une somme de 60.000 francs sera suffisante. M. Rouvier, le prédécesseur de M. le ministre actuel, avait pris, à cet égard, un engagement formel. Nous proposons cette augmentation que la Chambre voudra certainement ratifier.

L'augmentation de 32.000 francs appliquée au chapitre s'applique à une institution qui fonctionne déjà depuis quelque temps et à laquelle on donne un nouveau développement, l'école médicale de Tchengtou. Je n'insiste

pas sur ce point. On sait tous les services que rendent nos institutions scientifiques à l'étranger et l'œuvre remarquable qu'elles accomplissent. C'est ainsi qu'à l'école de Tchengtou, le docteur Legendre, sous la direction du très distingué agent consulaire, M. Bons d'Anty, a obtenu des résultats particulièrement brillants. (*Applaudissements.*)

Après quelques paroles de M. Lucien Millevoye, demandant s'il s'agit à propos de la création d'établissements laïques en Extrême-Orient et en Orient de création ou de substitution, M. Léon Bourgeois fait la déclaration suivante :

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il ne peut s'agir de substitution prématurée et imprudente... mais, comme le dit M. Messimy, de substitution progressive. En tout cas, c'est d'abord la question de création d'écoles nouvelles qui est posée. Nous demandons un crédit complémentaire de 60.000 francs destiné à permettre la création d'un certain nombre d'établissements laïques d'enseignement en Orient. Tel est le vote que la Chambre est appelée à émettre et sur lequel tout le monde, je crois, sera d'accord.

Quant à l'autre question, celle de savoir dans quelle mesure il sera successivement, avec toute la prudence et tout le temps nécessaires, pourvu au remplacement des établissements congréganistes par des établissements laïques, le ministre des Affaires étrangères, qui a sur ce point une responsabilité, qui doit tenir compte des intérêts de la France, demande à la Chambre de lui faire la confiance nécessaire pour lui laisser le loisir d'étudier cette question et de lui donner la solution convenable après mûr examen.

Le chapitre 9 au chiffre de 892.000 francs est alors adopté.

L'administration municipale d'Hanoï. — Nous avons, dans notre précédent numéro, indiqué quelles étaient les aspirations des conseillers municipaux d'Hanoï. Ces aspirations ont été de nouveau formulées par M. Krug, président rapporteur de la Commission des finances, et nous les donnons ici à titre de document.

Comme celle de 1905, votre commission des finances est d'avis que l'autonomie administrative de la capitale de l'Indo-Chine doit être nettement établie, afin que les responsabilités encourues ne puissent s'égarer, comme la chose s'est produite lors de ce que l'on a appelé la crise municipale de Hanoï.

Elle estime que la situation du résident Maire, imposé comme président au conseil municipal, corps issu des suffrages universels pour les Européens et restreint pour les indigènes, situation qui dure à titre provisoire depuis plus de quatorze ans, doit être enfin régularisée une bonne fois pour toutes. Mais, par suite de la situation particulière de la ville d'Hanoï, colonie française d'acquisition relativement récente, entourée de tous les côtés par un territoire à peine soumis par la force des armes, votre commission estime également qu'il ne saurait être question d'un Maire élu pour la ville, ce magistrat ne pouvant être qu'insuffisamment armé pour remplir le rôle qui lui incombe. Elle voudrait, dans le but d'assurer plus de sécurité aux habitants menacés par le nombre sans cesse grandissant des crimes restés impunis, que l'Administrateur chargé de l'administration du territoire essentiellement français de Hanoï, soit en outre investi de pouvoirs plus étendus encore que ceux que possède, à Paris, le Préfet de Police. Une main plus ferme pourrait alors présider aux destinées et à la prospérité du territoire français de Hanoï, sous la dépendance directe et unique du Gouverneur Général ; il est en effet inadmissible que l'administration d'un territoire essentiellement français, soit sous la dépendance d'un pays de Protectorat. Il y a là une situation intolérable qui empêche tout progrès de la colonisation française et la cause de tant d'anomalies que l'on ne voit qu'au Tonkin.

Le Conseil municipal deviendrait alors une assemblée élue, avec un président et un vice-président indépendants, librement choisis par le Conseil lui-même et ce provisoire qui dure depuis plus de quatorze ans, c'est-à-dire depuis la création du Conseil municipal de Hanoï, prendrait fin.

On ne peut pas nier que, par suite de la présence d'un fonctionnaire sous la dépendance de l'administration d'un pays de protectorat et imposé par celle-ci, comme président à l'assemblée élue d'une ville française, il en est résulté une certaine déconsidération pour le Conseil municipal, qu'à l'occasion on n'a pas craint d'accuser ouvertement, mais bien à tort, d'être *domestiqué*.

Il y a là une situation fausse qui n'a que trop duré et une réforme indispensable à réaliser pour la dignité de tous, de l'autorité supérieure, comme du Conseil municipal, dans l'intérêt même de la bonne marche des affaires publiques.

La plus petite commune annamite a son conseil autonome de notables, depuis plus de mille ans ; le plus petit village du fond de la Bretagne, de l'Inde ou de la Guadeloupe a, depuis cent ans, tant durant la royauté que durant l'Empire, son maire et son conseil municipal élus ; il devient dès lors difficile de comprendre que, après plus de trente-cinq ans de République, la capitale d'un empire de plus de 20 millions d'habitants, siège d'un gouvernement général, soit aussi arriérée, au point de vue organisation et franchises municipales.

Il est nécessaire, pour assurer la sécurité et la prospérité d'une ville, que toutes les responsabilités, sans exception, puissent être nettement établies, et dès lors il devient indispensable qu'un conseil, issu du suffrage universel ou restreint qui a assumé la charge de veiller au bon emploi des deniers publics, puisse exercer son contrôle et puisse discuter les intérêts qui lui sont confiés, à l'abri de toute apparence de pression ou d'intervention étrangère.

C'est pour tous les motifs exposés ci-dessus que votre commission des finances, dont font partie le premier et le deuxième adjoints, estime que l'exercice libre du mandat que leurs concitoyens leur ont confié devient presque impossible à moins :

1° Que l'administrateur du territoire français de Hanoï, actuellement le résident Maire, soit, dans le but d'assurer une sécurité plus effective aux habitants, investi de pouvoirs plus étendus encore que celui du préfet de police à Paris et qu'il ne préside pas le Conseil municipal ;

3° Que le Conseil municipal de Hanoï aura comme prédent et vice-président des membres tirés de son sein ;

4° Que les fonctions d'adjoint seront supprimées ;

5° Que l'administrateur du territoire français de Hanoï, siègera au Conseil municipal de Hanoï dans les mêmes conditions que le préfet de police (ou de la Seine) à Paris.

6° Que l'arrêté concernant la municipalité de Hanoï en date du 31 décembre 1891, soit modifié le plus tôt possible dans ce sens.

On ne saurait contester le bien fondé de nos revendications.

Dès la réalisation des réformes demandées plus haut, on pourra commencer à s'apercevoir que la ville de Hanoï est bien terre française, sous la domination réelle, directe

de la France, ce qui n'existe malheureusement que de nom ou d'une façon vague et imprécise à l'heure actuelle.

Il faut que cet état, origine de la quasi-anarchie administrative qui menace, prenne également fin.

Il faut qu'une situation nette et définie soit établie entre les différents pouvoirs chargés d'administrer la terre française de Hanoï d'une part, les pays de Protectorat de l'autre.

Il ne faut pas, non plus, qu'il y ait de confusion possible entre le citoyen français et le sujet annamite, sans quoi c'est la question même de la domination de la France que l'on fait imprudemment entrer en jeu.

Aussi votre commission des finances, en conséquence de tout ce qui précède, estime encore :

Que la ville française de Hanoï soit, au point de vue budgétaire notamment, placée sous la dépendance du budget général, et non sous celui du budget du Tonkin, pays de Protectorat.

Il existe actuellement, sous ce rapport, une situation d'un illogisme monstrueux et inadmissible, car il est impossible de comprendre que, même au point de vue budgétaire, une terre française soit sous la dépendance d'un pays de Protectorat surtout quand il s'agit d'un ville, capitale d'un empire français et siège d'un gouvernement général et de services généraux.

La ligne Hanoï-Lao-kay. — Une dépêche d'Indo-Chine, publiée par les journaux quotidiens nous a appris que le gouverneur général de l'Indo-Chine avait inauguré le 11 mars la ligne de Hanoï à Lao-kay. Cette nouvelle est très importante. C'est d'abord un appoint très appréciable apporté au régime des voies de communication de notre possession. Jusqu'ici, on n'avait de relations entre Hanoï et Haï-phong et la frontière de Chine que par le fleuve Rouge. Or, par cette voie fluviale, il fallait au minimum, dans les conditions les plus favorables, treize jours pour monter par vapeur de la mer à Laokay; et pendant plusieurs mois, cette voie était impraticable. Au point de vue économique, l'ouverture de cette voie ferrée peut nous être très profitable. Elle le sera plus encore quand on l'aura continuée jusqu'au cœur du Yunnan.

C'est la portion de Yen-bay à Lao-kay qui a été mise en exploitation, celle de Haï-phong à Yen-bay était déjà exploitée, et dans le rapport officiel au Conseil supérieur sur l'exploitation des chemins de fer indo-chinois, nous relevons sur l'exploitation de cette section les renseignements suivants :

« L'exploitation de la ligne Haï-phong-Yen-bay a donné jusqu'ici des résultats très satisfaisants. Les prévisions de l'exposé des motifs qui a précédé le vote de la loi du 5 juillet 1901, étaient de 1 million de francs pour le trafic probable annuel de Haï-phong à Hanoï et de 350.000 francs pour celui de Hanoï à Yen-bay, soit en totalité 1 million 350.000 francs par an. Or, le trafic réel, pour le premier semestre 1903, a été, en comptant la piastre au taux de 2 fr. 35, de 1.374.036 francs, de telle sorte que les prévisions afférentes à l'année entière ont été atteintes et dépassées en six mois: De tels résultats permettent d'espérer que ces prescriptions seront largement dépassées dans les années à venir. »

L'approvisionnement en eau de Saïgon. — Lors de la dernière session du Conseil colonial, le 28 décembre dernier, le rapport du lieutenant gouverneur présenté à cette assemblée a été entièrement consacré au problème de l'alimentation en eau de Saïgon, et il n'est pas inutile d'indiquer ici l'état de cette question, d'une si grande importance pour notre capitale cochinchinoise. Le projet primitivement adopté et comportant une dépense de 16 millions de francs, comprenait les travaux nécessaires :

1° Pour l'adduction, à Saïgon, de 10.000 mètres cubes d'eau par jour à prendre à Trian; 2° pour l'assainissement de la ville par l'établissement d'égouts; 3° pour le comblement des marais du quartier Boresse.

Il n'avait pas reçu l'assentiment du département des colonies qui le trouvait insuffisamment étudié et qui, de plus, estimait que la charge des travaux à entreprendre devait incomber exclusivement à la ville de Saïgon, seule bénéficiaire, et non à la colonie tout entière. Enfin, la nécessité de recourir aux eaux de Trian n'avait pas paru non plus démontrée, et le ministre avait prescrit, en conséquence, de procéder à des études de comparaison bactériologique entre les eaux de la nappe souterraine de Saïgon et celles du Donai, en recherchant, en même temps, s'il ne serait pas possible de trouver le complément d'eau en développant la captation actuelle, et en purifiant l'eau consommée. Ces études ont été faites et elles ont prouvé la supériorité des eaux de Trian, sur celles de la nappe souterraine de Saïgon, consacrant ainsi la conclusion du rapport de M. le médecin-inspecteur Grall, en décembre 1903.

Les analyses auxquelles ont procédé divers savants de l'Institut Pasteur et dont le docteur Yersin a fait connaître les résultats dans son rapport du 7 décembre dernier, confirment entièrement cette conclusion.

« Il a été constaté, dit M. le Dr Yersin, que l'eau de la nappe souterraine de Saïgon est en quantité insuffisante pour l'approvisionnement de cette ville. A la fin de la saison sèche, le niveau de l'eau dans les puits est extrêmement bas : le forage de nouveaux puits ne ferait que hâter l'épuisement de la nappe sans que la quantité d'eau augmentât sensiblement. »

D'autre part, les études bactériologiques ont révélé que les eaux de Saïgon renfermaient en quantité considérable des amibes (microbes de la dysenterie), principalement pendant la saison des pluies; l'eau de Trian, au contraire, est très pure et exempte de tout germe pathogène. Au point de vue de sa composition chimique elle est excellente à tous égards et convient aux divers usages domestiques et industriels.

Le choix des eaux de Trian pour l'alimentation de la ville de Saïgon en eau potable ne saurait donc plus soulever d'objections actuellement, d'autant plus que ce choix a été précédé de toutes les études techniques nécessaires.

La dernière observation ministérielle avait trait aux moyens financiers proposés pour l'exé-

cution des travaux. Voici en quels termes le rapport y répond :

Les finances municipales étant hors d'état d'assurer la charge de l'emprunt important qu'il faudra contracter, la colonie se voit obligée, en effet, de se substituer à la ville. Aussi bien la question n'est pas seulement municipale, elle serait plutôt nationale, puisqu'il s'agit de la santé et de la vie de nos marins et de nos soldats, Saïgon étant le port de l'Indo-Chine française où peuvent accéder et venir s'approvisionner en eau douce et se ravitailler, en tout temps, nos navires de guerre. Il y a d'ailleurs un précédent. En 1838, la colonie ne s'est-elle pas engagée, pour vingt années, à raison de 280.000 francs par an, pour donner de l'eau potable à la ville de Cholon?

En vue de faciliter l'octroi de l'autorisation d'emprunter, le rapport expose que le montant de cet emprunt pourrait être abaissé de 16 millions de francs à 9.500.000 francs. A cet effet, l'on distrairait, pour le moment, du plan général des travaux, tout ce qui concerne l'assainissement de la ville, en ne s'occupant exclusivement que des mesures nécessaires pour l'adduction de l'eau potable.

Quant au comblement du quartier Boresse qui s'impose avec urgence, afin de faire disparaître des marais qui sont de véritables foyers d'infection, il pourra s'effectuer de suite, la dépense devant être mandatée sur le crédit inscrit au budget de 1906 pour le service d'une demi-annuité de l'emprunt. Ce crédit restera disponible parce que l'emprunt ne pourra être contracté avant 1907. Le rapport ajoute que le Conseil supérieur de l'Indo-Chine, dans sa dernière session ordinaire, a émis un avis favorable à ce projet d'emprunt; il a estimé que la situation des finances locales permettait à la Cochinchine de consentir ce sacrifice, reconnu indispensable pour la santé publique et que l'on peut espérer que ce nouveau projet obtiendra l'assentiment de M. le ministre des Colonies.

A la suite de cet exposé, le Conseil colonial a adopté, à l'unanimité de ses membres présents, un projet de délibération, conforme aux conclusions du rapport et autorisant la colonie de la Cochinchine à emprunter une somme de 9.500.000 francs pour assurer l'alimentation en eau potable de la ville de Saïgon. Cet emprunt serait garanti par le revenu de l'impôt d'immatriculation des rizières. En approuvant ce texte, le Conseil colonial a tenu à féliciter le gouverneur Rodier qui avait su mettre sur pied un projet aussi considérable, et il lui a témoigné sa reconnaissance en l'acclamant par un vote unanime. Il faut souhaiter que cette question soit enfin résolue, car il y a trop longtemps que, malgré sa première importance pour l'avenir de Saïgon, elle a été négligée pour des travaux de pur luxe ou embrouillée.

A Haï-phong. — Il est question en ce moment de construire à Haï-phong un nouvel Hôtel de ville. Cette construction absorberait plusieurs millions; aussi fait-on observer avec beaucoup de justesse qu'il ne faut pas recommencer en cette ville les fautes commises naguère à Saïgon et dont cette capitale souffre encore. On a construit à grands frais dans cette ville des monuments de pure ostentation et on a négligé ce qui était le plus urgent, les travaux d'assainissement et d'adduction d'eau, l'aménagement du port. Il est pourtant logique de rendre une ville habitable avant de songer à l'orner. Il importe de ne pas retomber dans les mêmes errements à Haï-phong.

Visite d'un haut fonctionnaire chinois au Tonkin. — Un haut fonctionnaire chinois S. E. Tcheng Yong Tchang a séjourné quelques jours au Tonkin avant de retourner au Yunnan, le mois de décembre dernier. Ce mandarin, membre de l'académie de Pékin et grand examinateur (Hio-taï) du Kouei-tchéou, avait été chargé par le gouvernement impérial d'une mission au Japon pour faire une enquête sur les écoles où les étudiants chinois sont initiés aux sciences modernes.

Le gouvernement général de l'Indo-Chine avait pris les dispositions nécessaires afin de donner à S. E. Tcheng toutes facilités pour visiter nos collèges et nos écoles ainsi que les principaux établissements industriels de la colonie.

Reçu à son débarquement à Haïphong par le directeur de l'école Pavie et un professeur parlant le chinois, le Hio-taï visita le jour même de son arrivée l'importante usine de la Société cotonnière, les ateliers de construction navale Marty, l'école française et l'observatoire de Phu-lien. S. E. Tcheng parut prêter une grande attention à la visite détaillée de cet établissement ainsi qu'à toutes les explications qui lui furent données concernant le fonctionnement des appareils et le rôle de l'Observatoire, chargé de dresser une carte hebdomadaire météorologique de l'Indo-Chine.

La mission partit le lendemain pour Hanoï, où des appartements avaient été retenus pour elle à l'hôtel Métropole.

La visite de l'école Pavie, où, sous la direction de professeurs français, une vingtaine de jeunes Chinois apprennent notre langue et reçoivent notre enseignement, intéressa particulièrement le Hio-taï. Les élèves étaient dans les classes avec leurs livres et leurs cahiers qui furent examinés par S. E. Tcheng. Conduit ensuite à l'école d'Extrême-Orient, ce haut mandarin parcourut avec intérêt le musée et les salles de bibliothèque chinoise, japonaise et européenne.

Deux écoles franco-annamites furent également visitées par S. E. Tcheng, qui manifesta, à plusieurs reprises, la surprise d'y voir une population scolaire aussi nombreuse. Le bon aménagement des locaux sembla lui causer aussi une vive impression. Le Hio-taï se rendit ensuite au collège des interprètes où la section chinoise, composée de quatre-vingts élèves qui vivent en bonne intelligence avec leurs camarades annamites des autres sections, retint particulièrement son attention. Ce fut par le collège Paul Bert dont il parcourut les salles d'études, les dortoirs, les salles de bains et même les cuisines, que S. E. Tcheng termina, à

Hanoï, la visite de nos établissements d'enseignement.

On désirait toutefois montrer au Hio-taï les écoles d'une des villes de l'intérieur et une journée fut consacrée, dans ce but, à une excursion à Nam-dinh. Là, S. E. Tcheng fut conduit au collège Jules Ferry, où plus de 600 élèves sont répartis en classes de 50 à 60 élèves. Il se rendit ensuite à l'école franco-annamite et à celle où les lettrés reçoivent un enseignement français. Tous ces établissements scolaires de Nam-dinh sont excessivement prospères et comptent déjà plus de mille élèves. Avant de quitter Nam-Dinh, le Hio-taï visita l'importante usine de la Société cotonnière.

En dehors de l'étude des questions scolaires, objet principal de sa mission au Tonkin, ce mandarin n'a cessé de témoigner d'un vif intérêt pour nos établissements scientifiques et industriels.

C'est ainsi qu'à Hanoï, il visita les ateliers des Postes et Télégraphes où il se fit expliquer le fonctionnement de divers appareils et voulut parler au téléphone. L'importante usine F.-H. Schneider fut vue également dans le plus grand détail par S. E. Tcheng, qui parcourut les ateliers de fabrication du papier, de composition, d'impression, d'illustration et de reliure. Le Hio-taï fut visiblement surpris de l'importance de cette entreprise et exprima le désir que quelques Chinois fussent initiés dans les ateliers F.-H. Schneider aux divers métiers qui se rattachent à la fabrication du livre.

Enfin S. E. Tcheng se rendit aussi à l'usine électrique.

Une journée entière fut consacrée à la visite des installations du Service géographique de l'Indo-Chine et des hôpitaux. Le chef du Service géographique expliqua au Hio-taï, qui parut y prendre un grand intérêt, le fonctionnement de cet important service et lui fit don de quelques cartes du Delta qui furent acceptées avec une réelle satisfaction.

A l'hôpital européen, sous la conduite d'un médecin, le mandarin chinois parcourut les salles de malades, les chambres, les salles d'opérations, les installations d'hydrothérapie, et se fit montrer le service antirabique.

La visite de l'hôpital indigène parut intéresser grandement le Hio-taï qui passa successivement dans tous les services et put se rendre compte de l'ordre et de la propreté qui règnent partout, ainsi que de la valeur des soins qui sont donnés aux malades. Le directeur de l'hôpital fit aussi approcher S. E. Tcheng du microscope où ce mandarin put voir pour la première fois du sang humain et ses globules. Il lui donna ensuite une séance de radiographie qui laissa son hôte tout étonné.

S. E. Tcheng quitta Hanoï après ces quelques journées bien remplies, et gagna Laokay, par voie ferrée. Bien que la ligne ne fût pas encore ouverte, la Compagnie du Yunnan mit à sa disposition un train léger qui permit à ce mandarin de gagner dans de bonnes conditions notre frontière tonkinoise.

Ce passage au Tonkin de S. E. Tcheng, vis-à-vie duquel les autorités de la colonie usèrent des procédés les plus courtois et les plus obligeants, paraît devoir produire un heureux effet au point de vue général du développement de l'influence française en Chine. Ce haut mandarin a été vivement frappé du progrès économique et industriel du Tonkin; enfin le nombre et la bonne tenue de nos établissements d'enseignement, et en particulier de l'école Pavie, l'ont d'autant plus intéressé qu'il revenait du Japon, où, ainsi qu'on le sait déjà, les étudiants chinois n'ont pas trouvé l'accueil qu'ils espéraient.

CHINE

L'agitation en Chine : son caractère et sa portée au point de vue de l'étranger. — Plusieurs événements récents, quelques-uns fort graves, ont de nouveau attiré l'attention sur l'état des affaires en Chine et fait croire, non sans apparence de raison, qu'un soulèvement général dirigé contre les étrangers pouvait être à craindre. Aussi, la rubrique spéciale « Mouvement xénophobe » a-t-elle reparu dans la presse, réunissant et classant sous cette étiquette commode, sans grand souci d'exactitude, des faits d'origine et de nature essentiellement distinctes.

Présentée sous cette forme, la situation dépeinte ne correspond point à la réalité. Les attentats rapportés ont un caractère nettement sporadique : leur seul point commun consiste en ce qu'ils visaient des individualités ou des groupements étrangers; pour le reste, on aperçoit vite, en les examinant de près, qu'il n'existe entre eux aucune connexion et qu'on doit leur reconnaître des causes et une genèse différentes pour chacun d'eux.

Tantôt il s'agit, à Amoy, d'un conflit de la population avec les Douanes impériales, dans lequel les étrangers n'ont été attaqués qu'indirectement, en qualité de fonctionnaires du gouvernement chinois et comme responsables des agissements de courtiers ou préposés indigènes. Ou bien, ce sont les troubles de Changhaï, provoqués par la mésintelligence qui règne depuis longtemps entre les mandarins chinois de l'endroit, les magistrats consulaires anglais et la police de la concession internationale à propos de la juridiction d'exception qu'exercent les cours mixtes. Les massacres de missionnaires et religieux catholiques et protestants survenus au Kouang-tong (affaire de Lien-tcheou), puis au Kiangsi (affaire de Nan-tchang) sont le résultat d'antagonismes locaux où la part des torts serait à faire. Enfin, le dernier incident signalé, le cas du pasteur américain Beattie, pillé et molesté par une bande de brigands aux environs de Canton, n'est qu'un simple fait-divers auquel seules des vues tendancieuses ont pu chercher à attribuer une importance politique.

Ces réserves exprimées, il convient de reconnaître qu'à l'heure actuelle les populations chinoises sont profondément travaillées par une sourde agitation fort dangereuse pour la paix de l'Extrême-Orient. Les étrangers se trouvent naturellement exposés à en subir le contre-coup; il est même facile de comprendre que, placés en évidence au milieu des masses indigènes, ils seraient les premiers atteints en cas de désordre, si peu qu'ils fussent d'ailleurs mêlés aux difficultés à prévoir.

D'un autre côté, les courants très opposés qui entraînent les Chinois vers des destinées nouvelles encore mal définies, convergent tous autour d'un sentiment nationaliste outrancier qu'exacerbe l'exemple des succès remportés par le Japon. Divisés par des abîmes infranchissables sous le rapport de leur programme et des solutions proposées, les partis extrêmes, réformistes ou ultras, tombent d'accord en ce qui concerne la nécessité de soustraire leur pays à l'action immédiate des étrangers : ceux mêmes qui voudraient modeler sur le type de nos civilisations la réorganisation de l'Empire ont dans l'idée que la Chine devrait « faire de soi », n'accepter surtout aucune direction, aucun contrôle prenant leur point d'appui au dehors. Parmi les classes ayant part aux affaires et dans les conseils du Gouvernement, on peut dire que les esprits sages et pondérés sont en majorité. C'est ce grand corps de mandarins et notables relativement éclairés, conscients tout au moins des lourdes responsabilités incombant aux dirigeants, qui constitue le parti « opportuniste », garantie de l'ordre dans le présent et de la possibilité d'une évolution pacifique dans l'avenir. Ses membres n'en sont pas moins animés d'un désir trop évident d'écarter les participations étrangères, d'arrêter la pénétration des Européens, Américains et Japonais, en restreignant d'une part leurs moyens actuels d'expansion, en veillant de l'autre à ce qu'ils ne puissent en acquérir de nouveaux. Sous ces inspirations, le Gouvernement, tout en réprouvant sincèrement les explosions de l'animosité populaire, encourage en quelque sorte ses manifestations dans les tentatives qu'il fait si ouvertement pour « se ressaisir », car il désigne ainsi à l'hostilité des masses cet élément extérieur qu'il voudrait mettre en chartre privée. A ce point de vue, le mouvement né des mesures prises afin de nationaliser les grandes entreprises de travaux publics, les mines, etc., a eu les conséquences les plus regrettables et il est à craindre qu'il n'ait des suites extrêmement dangereuses. En elle-même, la conception est absurde : les Chinois ne peuvent se passer du concours financier et technique de l'étranger; ils ne l'obtiendront point aux conditions qu'ils entendent poser... elle est, de plus, tout à fait impolitique, puisqu'elle favorise une agitation à tournure révolutionnaire plutôt que xénophobe, comme on peut le voir par les nouvelles qui nous arrivent de Canton, où de graves conflits ont éclaté entre les autorités et la population à l'occasion de la constitution du capital de la Compagnie des chemins de fer. Dans un autre ordre d'idées, de maladroites protestations de fait contre l'extension peut-être abusive donnée à l'extra-territorialisme, fruits hâtifs et mal venus de l'état d'esprit signalé ci-dessus, ont contribué à aviver cette irritation populaire plus nuisible en somme aux vrais intérêts de la Chine qu'à ceux des étrangers. A Changhaï, le conflit entre les mandarins et les magistrats consulaires anglais n'a abouti qu'à faire tuer quelques exaltés et à mettre le gouvernement chinois en présence d'une nouvelle demande d'indemnité; à Tientsin, quelques jours après, les difficultés soulevées par Yuan-Che-Kai au sujet d'un policeman indigène au service de la concession anglaise, ont pu être réglées à l'avantage du vice-roi du Nord ; elles laissent subsister une tension, source de gros embarras pour l'avenir.

Il serait à souhaiter que les classes dirigeantes chinoises comprissent à quel point elles font fausse route en s'engageant dans cette voie. Ce qu'il faut à ce grand pays, devenu l'un des éléments principaux et peut-être le pivot du développement mondial, c'est de sortir enfin de la période des tâtonnements, et de se laisser porter librement et consciemment vers l'évolution fatale, où il se trouve entraîné, du moment où il n'a pu persister dans la séclusion où il s'enfermait jalousement depuis des siècles. Convaincus de ces nécessités inéluctables, les hommes d'Etat chinois devraient en outre se rendre compte qu'ils ne peuvent se passer de l'aide, de l'appui, du concours des nations étrangères; loin de décourager, d'écarter systématiquement et même avec brutalité les participations qui s'offrent, ils devraient y recourir d'eux-mêmes et par un choix spontané s'assurer dans les meilleures conditions possibles la coopération qui leur est indispensable.

Pierre Beda.

La situation dans le Kouang-toung. — Un de nos correspondants nous envoie de Canton les renseignements suivants sur la situation dans le Kouang-toung, que l'on pourra rapprocher utilement de ce qui vient d'être dit à propos de l'agitation nationaliste.

Canton, le 20 février 1906.

« Nous sommes en pleine crise. L'attitude du vice-roi Tchen est véritablement extraordinaire. Jeune, entreprenant, audacieux, il avait montré récemment des tendances qui l'avaient fait passer ici pour une sorte de républicain socialiste, avec velléités séparatistes. Il affectait de ne rien faire sans consulter ses « chambres », représentées par les guildes et les notables; mais comme il est très autoritaire en même temps, il a été promptement dépassé par le mouvement qu'il a ainsi créé, et est maintenant tenu en échec. Les Chinois veulent marcher par eux-mêmes, mais malheureusement l'argent leur manque. Le vice-roi en voulut demander au public pour continuer le chemin de fer Hankéou-Canton, déjà amorcé par les Américains, jusqu'à Sam-choui, et récemment racheté

par le gouvernement impérial. Mais les notables auxquels il s'adressa lui refusèrent leur appui, après une discussion très orageuse, tenue sous la présidence du vieux Hsu, ancien vice-roi de Fou Tcheou et du taotaï Li.

« Le vice-roi fit alors arrêter le taotaï Li. L'opération fut conduite d'une façon bien moderne. On téléphona chez Li pour savoir s'il était chez lui : des injures furent échangées par le fil avec les autorités constituées ; enfin Li fut arrêté au milieu de la nuit et aussitôt incarcéré. Dans sa prison, Li se mit à recevoir les visites de ses nombreux amis, qui lui faisaient une véritable cour sans que l'autorité osât mettre fin à ce qu'on aurait autrefois considéré comme un scandale; mais le prisonnier avait pour lui l'opinion unanime d'un public admirateur de sa hardiesse.

« Pourtant le télégraphe marchait entre Pékin et Canton : les décrets impériaux se succédaient donnant raison qui au vice-roi, qui à l'opposition, suivant la méthode bien connue du gouvernement central qui tient toujours la part égale entre ses fonctionnaires et ceux qui se révoltent contre eux.

« A Pékin même, le vice-roi était très attaqué : les Cantonnais qui y occupent de hautes fonctions, le ministre des affaires étrangères Ou ting fang, le taotaï T'ang Tchao y, lui étaient tous contraires et effrayaient l'impératrice qui, finalement, ordonna une enquête laquelle acheva de ruiner prestige de son représentant.

« Ici, on se vante ouvertement dans les milieux chinois que désormais le vice-roi Tchen, s'il est maintenu, ou son successeur, ne peut plus être qu'une sorte de président de République, tenu de suivre les injonctions des guildes, des « Comités généraux », des mille associations qui, par la peur qu'elles inspirent, font marcher toutes les autorités à Pékin aussi bien que dans les provinces. Ce qui est caractéristique, en ce moment, c'est que ceux qui s'insurgent contre les autorités sont également ceux qui manifestent le plus de mépris pour les étrangers : les Japonais ne sont pas exceptés d'ailleurs et ici la population, comme les mandarins, se moquent d'eux comme des Européens.

« Il ne faut d'ailleurs voir en tout cela que les premiers éclats d'une flamme plus brillante que brûlante, et qui ne tardera pas à s'éteindre. Les Chinois sont trop hommes d'affaires pour ne pas voir tout ce qu'ils ont encore à tirer, au point de vue commercial et économique, des « diables rouges », et, comme dans les romans d'aventures, tout finira par s'arranger après un moment qui, je le reconnais, aura été dur à passer. »

Une chambre de commerce chinoise à Canton. — La création d'une chambre de commerce à Canton constitue un des faits les plus intéressants qui marquent l'évolution actuelle de la Chine. Dans le Kouang toung, province qui doit au commerce sa richesse et son importance, les vieux préjugés chinois faisaient considérer les négociants comme d'un rang inférieur aux mandarins et aux propriétaires fonciers. Il n'en est plus de même aujourd'hui ; les commerçants ont à présent un rôle prépondérant, car c'est à eux que s'adresse le vice-roi pour obtenir les subsides dont il a besoin pour la réforme des administrations civile et militaire, la création d'écoles, l'amélioration des voies de communication, etc...

L'organisation et les règlements de la Chambre de commerce de Canton ont été élaborés par une Commission composée du trésorier provincial, du grand juge, de deux intendants de cercle et de douze notables.

Les règlements qui ont été préparés sont condensés en quatre articles dont voici l'analyse :

La Chambre principale a son siège à Canton. A côté d'elle sont établies des chambres secondaires dans toutes les villes ayant d'importantes transactions avec le Kouang-toung, en Chine et à l'étranger.

Dans chacune de ces villes, les négociants groupés sous les auspices de leur club provincial, Hoei kouan (le club sert de lien à tous les Chinois originaires d'une même province) élisent au suffrage universel et pour un an des administrateurs et sous-administrateurs, rééligibles en fin d'année. Ces derniers choisissent un local, où ils se réunissent au moins une fois par semaine. Ils délibèrent sur tous les points concernant les affaires commerciales de leurs commettants, publient des mercuriales des marchés, étudient les désiderata des négociants et adressent à la Chambre de commerce de Canton des rapports généraux.

La Chambre de commerce de Canton comprend, en plus des représentants du vice-roi, trésorier provincial et autres, et de douze notables, un certain nombre de membres choisis parmi le Comité de Bienfaisance et les Directeurs des soixante-douze corporations (guildes), un ou deux par guilde suivant l'importance de la corporation.

Le second article des règlements traite des communications intéressant le commerce. De véritables « Conseillers du commerce » sont désignés par le vice-roi ou par la Chambre principale de Canton et sont leurs délégués en Chine et à l'étranger. Ils assistent aux séances des chambres secondaires et veillent à ce que ces assemblées s'occupent convenablement de la mission qui leur est confiée.

Les Chambres de commerce exercent un rôle judiciaire : elles connaissent des contestations commerciales et en jugent en premier ressort. En appel, les affaires sont portées devant la Chambre de Canton, puis devant les tribunaux ordinaires.

Les séances de la Chambre de commerce de Canton sont hebdomadaires ; tout notable ou administrateur de Chambre secondaire a le droit d'y prendre la parole. Des séances extraordinaires peuvent être provoquées pour discuter des questions importantes. Il est recommandé aux assistants d'éviter les pertes de temps et, indice d'un état d'esprit tout à fait nouveau, « les formules banales de la politesse chinoise ». Les délibé-

rations, est-il recommandé, doivent être sérieuses et pratiques.

L'article 3 s'occupe de la suppression des « plaies » du commerce; on y signale comme telles : l'accaparement, la contrefaçon, la mauvaise foi, la faillite. On propose à ces maux des remèdes : dépôt des marques de fabrique de toute origine, enregistrement des sociétés commerciales étrangères et chinoises avec mention des raisons sociales, des capitaux, etc., « ainsi que cela se fait en Occident ». On signale l'abus des prête-noms européens, on engage les négociants à dénoncer aux Chambres de commerce les exactions des mandarins, des officiers de douanes et des likins. On réclame la réforme des poids et mesures et la suppression des jeux, dès que la situation budgétaire permettra la suppression de la ferme.

Enfin la Chambre de commerce a pour mission de défendre les négociants revenus de l'étranger contre les abus dont ils sont souvent victimes de la part des mandarins et de la population.

L'article 4 traite du commerce en général.

La Chambre de commerce est l'intermédiaire des négociants et des yamens et même du ministère du commerce pour l'obtention de concessions de mines, chemins de fer et autres. Elle examine et transmet avec avis ces demandes. Elle s'occupe de l'amélioration de l'outillage économique. Elle doit, de concert avec les corporations, créer une compagnie d'assurances contre l'incendie et une banque. Elle préconise l'ouverture d'écoles professionnelles et de fabriques qui développeront le commerce et l'industrie indigènes, tributaires de l'étranger pour trop d'articles, la publication de journaux spéciaux, l'envoi de jeunes gens à l'étranger, l'établissement de grandes lignes de navigation chinoises et la fondation de compagnies de cabotage.

Tels sont dans leurs grandes lignes les règlements de la Chambre de commerce de Canton. Parfois confus et mal ordonnés, ils témoignent néanmoins chez leurs auteurs, dont plusieurs ont vécu à l'étranger, du sentiment des nécessités présentes.

Si vaste que soit son programme, la Chambre de commerce de Canton le met en pratique avec méthode et précision. A peine instituée, elle s'est mise à l'œuvre, protège les négociants les appuie auprès du vice-roi qui tient le plus grand compte de ses avis, juge avec compétence et impartialité les contestations commerciales et a été, à plusieurs reprises déjà, prise comme arbitre par les étrangers. Elle a créé une école industrielle qui est en plein exercice et forme des ouvriers et des contremaîtres.

Enfin, depuis le mois de janvier dernier, la Chambre de commerce de Canton fait paraître un journal spécial.

Le président actuel de la Chambre de commerce de Canton est le taotaï Tcheng, Cantonais, ancien directeur de la Compagnie des China Merchants à Changhaï, compagnie dont les navires fréquentent nos ports d'Indo-Chine et notamment celui de Saïgon.

La Chambre de commerce de Canton ne sera pas un des moindres moyens d'action, dans l'œuvre que poursuivent avec tant de persévérance et de rapidité les réformateurs chinois.

JAPON

Le commerce extérieur du Japon pendant l'année 1905. — Le commerce extérieur du Japon au cours de l'année 1905 s'est élevé au total de 810.057.002 yen, dans lequel les importations entrent pour 488.523.270 yen et les exportations pour 319.260.896 yen. On voit par ces chiffres que la guerre russo-japonaise a fort peu gêné en somme les transactions commerciales du Japon, puisque ce chiffre de 810 millions de yen est sans précédent dans les annales commerciales de l'Empire.

Si l'on compare en effet la situation du commerce extérieur du Japon en 1905 avec celle de ce même commerce pour les années précédentes, on peut faire les constatations suivantes :

En 1868, première année du Meiji (année de la Restauration impériale), le commerce total extérieur du Japon se chiffrait par 26.246.545 yen avec un excédent de 4.860.401 yen pour les *exportations*.

En 1878, onzième année du Meiji, il atteignait 68.862.974 yen avec un excédent de 6.886.694 yen pour les *importations*.

En 1888, vingt et unième année du Meiji, il atteignait 131.160.744 yen avec 250.276 yen d'excédent pour les *exportations*.

En 1898, il atteignait 443.255.910 yen, avec un excédent de 111.744.404 yen pour les *importations*.

Enfin, en 1905, nous venons de voir que le commerce total du Japon a atteint le chiffre de 810.057.002 yen, accusant un excédent de 169.262.374 yen pour les *importations*.

On peut juger par ces chiffres des progrès énormes réalisés par le commerce japonais dans les dernières quarante années. Il faut enfin remarquer qu'au cours des dix dernières années, les importations ont toujours été régulièrement plus considérables que les exportations, comme le montre le tableau suivant :

Années	Excédent des importations
—	—
1896	53.831.713 yen
1897	56.165.694 »
1898	111.748.403 »
1899	5.472.031 »
1900	82.831.851 »
1901	3.467.101 »
1902	13.428.193 »
1903	27.633.075 »
1904	52.029.642 »
1905	169.262.374 »

Le Japon a donc acheté pendant ces dix dernières années pour environ 580 millions de yen de marchandises de plus qu'il n'en a vendu à l'étranger.

Exportation et importation d'or et d'argent (*monnaies et lingots*). — Au cours de l'année 1905 le gouvernement japonais a importé pour 20.192.994 yen d'or (monnaies et lingots) et pour 11.312.474 yen d'argent (monnaies et lingots). Dans le même temps, le Japon exportait 14.708.413 yen d'or et 1.646.344 yen d'argent (monnaies et lingots).

L'importation totale en or et en argent s'est donc élevée à 31.505.468 yen en excédent de 15.150.711 sur l'exportation. En 1904, les importations d'or et d'argent au Japon s'étaient élevées à 39.946.636 yen et les exportations à 107.795.859 yen en excédant sur les importations de 73.849.203 yen. Pendant cette année, les exportations d'or du Japon, déduction faite des importations, s'étaient élevées à 100.570.230 yen.

Si l'on passe en revue les exportations et importations d'or et d'argent du Japon au cours des 10 dernières années, on remarquera que, d'une manière générale, les exportations dépassent sensiblement les importations ; c'est ce que prouve le tableau suivant :

	Excédents des exportations	Excédents des importations	
	—	—	
1896.....		27.543.325	»
1897.....		62.245.519	»
1898.....	44.423.699		
1899.....		8.985.153	»
1900.....	45.189.228		
1901.....	3.088.350		
1902.....		30.137.377	»
1903.....		8.806.271	»
1904.....	73.849.203		
1905.....		15.019.000	»
Totaux.	166.550.480	152.733.675	yen
Excédent des exportations :		13.816.805	yen

Le rachat des chemins de fer au Japon. — La loi sur le rachat des chemins de fer japonais et coréens par l'Etat, qu'une commission vient d'examiner, donne lieu dans la presse japonaise à de chaudes polémiques. Les journaux de l'opposition font surtout valoir cet argument qu'une mesure de ce genre porterait atteinte aux droits des particuliers et qu'il serait difficile de maintenir le prix des titres d'Etat, qu'on propose de donner en échange des actions de chemins de fer. D'autre part, ceux qui soutiennent le gouvernement insistent sur les avantages de l'unification.

Le projet de loi est également combattu à la Diète. Les progressistes font opposition à la mesure proposée ; les partis indépendants sont divisés.

La commission de la Chambre basse de la Diète s'est prononcée à une forte majorité en faveur du projet. On croit que la loi sera votée par les deux Chambres malgré les efforts de l'opposition.

Formose : commerce extérieur. — Le commerce extérieur de Formose, pour l'année 1905, comparé à celui de 1904, s'établit comme suit :

	1905 en yen.	1904 en yen.
	—	—
Exportations...............	10.585.224	12.391.124
Importations...............	10.947.135	12.838.443
Total...........	21.532.359	25.229.567
Excédent des importations ..	361.911	447.319

Le commerce extérieur de Formose subit donc une crise, puisque pour l'année 1905 il est inférieur de 3.697.108 yen à ce qu'il était en 1904.

L'exportation de lingots d'or et d'argent a été de 1.229.056 yen pour l'année 1905 ; en 1904, elle n'était que de 1.195.973. L'importation des lingots a baissé de 494.801 yen (1904) à 455.921. L'excédent des exportations est pour l'année 1905 de 773.135 yen ; pour 1904, de 701.172 yen.

Le mouvement des ports du Japon a été de 244.366 tonnes en 1905, dont 25.837 pour les navires nippons et 218.536 pour les vapeurs étrangers. C'est une autre décadence à noter puisqu'en 1904 ce mouvement était de 274.365 tonnes dont 30.597 pour les vapeurs nippons et 213.768 pour les navires étrangers.

ASIE RUSSE

Statistiques sibériennes. — M. D. Aïtoff publie sur la Russie d'intéressantes observations d'après les statistiques du dernier recensement : nous en détachons ce qui a trait à l'Asie russe.

On sait que les Russes se divisent en Grands-Russiens, en Petits-Russiens et en Blancs-Russiens. On sait aussi que les Grands-Russiens se trouvent dans toutes les provinces : leur langue est la langue officielle. Ils sont très nombreux au Caucase. En Sibérie, ils forment les quatre cinquièmes de la population. En Asie centrale, ils sont relativement peu nombreux (9 0/0 environ). On compte en Caucasie 1.829.793 Grands-Russiens, 4.423.803 en Sibérie et 587.992 en Asie centrale.

Les Petits-Russiens vivent surtout en Russie d'Europe, dans les gouvernements de Podolie, de Poltava, de Kherson, etc. En Sibérie, on en compte un assez grand nombre, mais ils sont répartis de façon irrégulière ; c'est dans l'Extrême-Orient qu'ils sont le plus nombreux. Ils forment 29,3 0/0 des Russes dans la Province Maritime, 29,3 dans celle de l'Amour, 5,7 dans celle de Tomsk et de 2 à 4 0/0 dans les autres provinces : il y a 1.305.463 Petits-Russiens au Caucase, 223.274 en Sibérie et 101.611 en Asie centrale.

Les Blancs-Russiens sont de beaucoup les moins nombreux en Asie : 19.642 au Caucase, 12.346 en Sibérie et 829 seulement en Asie centrale.

Il y a enfin d'autres Slaves en Asie : on peut les ranger en deux groupes :

1° Les Polonais : 25.117 (Caucase); 29.177 (Sibérie); 11.576 (Asie centrale);

2° Divers : 3.855 (Caucase); 182 (Sibérie); 189 (Asie centrale). Notons aussi qu'au Caucase, il existe quelques colonies tchèques, le long de la mer Noire.

Les Iraniens habitent le Caucase et l'Asie centrale, ce sont des Persans (31.723), des Tadjiks (350.397) dont la plupart dans la province de Samarkand, des Talychs (35.291), tous dans la province de Bakou, des Kourdes (99.836) dans le Caucase, des Ossètes (171.716) dans la même région et des Afghans (614).

Les Arméniens, dont le chiffre total est 1 million 173.096, habitent surtout au Caucase.

Les Sémites sont, en Russie, au nombre de 5.063.156, dont 40.498 pour le Caucase, 32.597 en Sibérie et 7.872 en Asie centrale.

Sous la rubrique des Indous, le recensement range les Tsiganes, 3.041 (Caucase); 6.253 (Sibérie); 7.872 (Asie centrale).

Les Ouralo-Altaïens forment 14,2 0/0 de la population de l'empire.

	Finnois	Samoyèdes	Turco-Tatars	Toungouses	Mongols
	—	—	—	—	—
Caucasie....	7.422	»	1.879.908	»	14.812
Sibérie.....	61.279	11.931	476.139	69.663	289.467
Asie centrale	15.676	»	6.618.750	»	2.819

Parmi les Finnois, nous trouvons en Sibérie :

1° Des Mordvines, 14.703 dans le gouvernement de Tomsk ; 3.873 dans celui d'Eniseisk; 8.546 dans celui d'Akmolinsk ;

2° Des Zyrianes, 7.083 dans le gouvernement de Tobolsk ;

3° Des Vogouls, dans le même gouvernement, 4.790 ;

4° Des Ostiaks dans le Nord de la Sibérie Occidentale :

5° Quelques Permiaks.

Les Samoyèdes qu'on évaluait en 1859 à 22.000 ne sont plus que 15.877. On en trouve dans les provinces de Tobolsk (4.450), de Tomsk (4.207), d'Eniseisk (3.272).

Les Turcs Tatars forment le groupe le plus important parmi les Ouralo-Altaïens de l'Asie russe.

M. Aïtoff donne le tableau suivant :

	Caucase	Sibérie	Asie centrale
	—	—	—
Tatars............	1.509.785	210.154	60.197
Tchouvaches......	411	4.232	311
Bachkirs..........	953	978	2.672
Nogaïs...........	64.048	2	30
Turcs Osmanlis ...	139.419	172	268
Turkmènes........	24.522	124	248.767
Kirghizes..........	98	32.637	3.787.222
Kara-Kirghizes		11	201.671
Kara-Kalpaks......	1	2	104.271
Sartes............	158	305	968.008
Uzbeks............		77	726.414
Iakouts...........		227.384	
Divers et non définis	140.513	61	518.919
Total.......	1.879.908	476.139	6.618.750

Quant aux Toungouses, il est difficile de dresser une statistique exacte :

1° Les Mandchous, 3.394 (bords de l'Amour et de la Zeia);

2° Les Daours, 446 (bords de l'Amour et de la Zeia);

3° Les Manègres, 160 (entre l'Amour et la Zeia);

4° Les Néghidals, 423 (bassin de l'Amgoun);

5° Les Samaghirs, 425 (bas Amour);

6° Les Goldes, 5.016 (bas Amour et Oussouri);

7° Les Orotches, 2.407 (bas Amour et littoral);

8° Les Oltchs et les Mangounes, 1.455 (au Nord des Goldes);

9° Les Oroks, 749 (Nord de Sakhaline);

10° Les Toungouses proprement dits avec les Orotchones et les Lamoutes, 55.189 (en Sibérie orientale).

Les Mongols peuvent être divisés en Kalmouks, 190.648 qui habitent presque tous en Russie d'Europe, en Bouriates, 288.663 (bassin du Baïkal), et en Mongols proprement dits.

Inventaire des mines d'Asie. — Au point de vue des richesses minérales, l'Asie Russe occupe indubitablement une des premières places dans le monde. Bien qu'une étude détaillée de ce pays soit d'une extrême difficulté à faire en raison de l'immense étendue du pays, du peu de densité de la population et surtout de l'insuffisance des travaux accomplis pour faire connaître des régions encore mal explorées, on peut déjà donner une idée des richesses qui s'offrent à l'activité humaine et dont celle-ci, par la suite, saura faire un judicieux emploi.

La région des monts Ourals tout d'abord est la mieux connue et depuis longtemps déjà les industries se sont emparées des mines de toute sorte qui s'y trouvent : on y a découvert et exploité d'immenses gisements de fer, d'or, de platine, de ferrochromite, on y connaît des mines de fer, de nickel, de pyrites sulfurées, d'asbeste, de sel, et de pierres précieuses ; dans la partie septentrionale, on a constaté la présence du naphte dans le bassin de la Petchora.

Nous avons longuement parlé déjà de certaines richesses, comme pour le Caucase des naphtes de Bakou qu'on disait en Russie être les plus riches du monde entier. Le naphte n'est pas la seule richesse de la région du Caucase : on y a trouvé du manganèse, des gisements d'argent plombifère, de cobalt, de zinc, de fer, d'importantes couches de charbon et de sel, du soufre, des sels de Glauber et des eaux minérales.

Dans les steppes kirghizes il existe des sables aurifères, de riches gisements de plomb argentifère, de minerai de cuivre et de grands charbonnages Chaque année apporte dans la Sibérie occidentale de nouvelles découvertes, et le désert qu'on disait inculte et inutilisable cache un sous-sol plein de richesses ignorées : toute la région abonde en or, en argent plombifère, et les lacs salins peuvent fournir pendant des siècles des sels de cuisine et des sels amers.

La Sibérie orientale n'est pas moins bien partagée. Elle est déjà célèbre par la richesse de ses placers, par ses minerais de fer, d'argent, d'étain; elle possède des grands charbonnages; on y a découvert des couches de graphite et un gisement fondamental de néphrite.

Au Turkestan, on a mis à jour des gisements importants de cuivre, d'argent plombifère, de fer, des bancs de houille, des couches épaisses de sel gemme, du naphte, de soufre, des sables aurifères et des filons d'or.

L'élevage du cheval en Asie Russe. — L'empire de Russie est extrêmement riche en chevaux. Si on prend le chiffre total de la population chevaline du globe qui serait, d'après le département de l'agriculture de Washington, de 60.455.000 têtes, le nombre des chevaux de la Russie étant d'environ 33 millions, en représente plus de la moitié. La Russie posséderait donc environ 25 chevaux par 100 habitants. Les régions où les chevaux sont les plus nombreux sont en Europe : les gouvernements de Samara, d'Orenbourg et d'Astrakhan, et en Asie, les steppes kirghizes et les pays bouriates. La population rurale possède les 90 0/0 des chevaux.

A partir de la Volga, on trouve les chevaux kirghizes. En Asie, des centaines de milliers de chevaux paissent dans la steppe immense; ils sont résistants et courageux, très aimés des cavaliers. Leur taille est petite, ils ont les pieds courts et un peu épais, la poitrine et le dos larges. Pour le travail, les meilleurs de ces chevaux sont ceux qui proviennent du croisement des races kirghizes et bachkires qui sont élevées près de l'Oural.

Chez les Turkmènes du Turkestan, outre le cheval kirghize on rencontre la race turcomane et la race du Téké : ce sont des chevaux de grand sang; leurs jambes sont hautes et fines, les attaches du cou délicates, le corps est fin, et ils ont des mouvements très souples et très gracieux.

La haute taille et le sang de la race turcomane la rendent essentiellement propre à améliorer la race kirghize qui, d'ailleurs, lui est proche parente : du croisement de ces deux races, on obtient le cheval dit Karabaïr, qui, par la force, la taille, l'harmonie de ses formes jouit en Asie de la réputation d'excellent cheval de combat. Suivant la tradition, Tamerlan revenant de soumettre l'Arabie, emmena de ce pays 500 chevaux de sang qui furent les ancêtres de la race turcomane.

Depuis les temps les plus anciens, l'Asie centrale est renommée pour ses chevaux, dont une espèce sauvage, parente éloignée du cheval (*Equus Prjevalski*) habite encore sur la frontière orientale.

L'élevage y est encore très pratiqué : on sait que le nomade du Turkestan n'utilise pas seulement le cheval comme bête de selle; il boit le lait de jument avec lequel il fait le koumys qui est sa boisson préférée; il fabrique enfin avec la peau du cheval des cuirs d'un certain prix; il tire parti des crins; il mange la chair des vieux chevaux et des jeunes poulains.

En Transbaïkalie, les chevaux sont aussi très nombreux; si l'élevage est moins important que dans les immenses territoires de la Sibérie occidentale, nulle part il n'est si développé par rapport à l'agriculture. La population chevaline atteint presque 700.000 têtes, c'est-à-dire qu'il y a, dans la région, un cheval par habitant en moyenne.

Tous ces chevaux sont d'une endurance remarquable : il est établi, par des voyageurs qui l'ont constaté, qu'un Kirghize, par exemple, franchit parfois avec son cheval, sans lui donner de nourriture et en ne lui accordant que des repos extrêmement courts, de 100 à 130 kilomètres en dix à douze heures.

Population de la province d'Iakoutsk. — La province d'Iakoutsk a environ 260.000 habitants dont 20.000 Russes seulement, parmi lesquels on compte 6.000 déportés. La population russe ne représente donc que les 9 % de la population totale. Les communications, on le sait, ne sont pas très faciles : une route conduit d'Irkoutsk dans le bassin de la Léna, sur laquelle est organisé un service de bateaux : le trajet est long et souvent pénible jusqu'à Iakoutsk.

Parmi les Russes qui habitent la province se trouvent un assez grand nombre de ces castrats connus sous le nom russe de skapsi.

La plus grande partie des indigènes sont des Iakoutes; d'après les statistiques, on en compterait 220.000. Ces Iakoutes sont d'origine turque; ils parlent un idiome turc mêlé de mots mongols et ont remarquablement conservé leurs caractères ethniques; aspect extérieur, type, mœurs, coutumes, vêtements. Ils ont été chassés du Nord par les Mongols.

L'élevage est la principale ressource des Iakoutes, puis la chasse, la pêche et, pour quelques-uns, peu nombreux, l'agriculture. Ils n'appartiennent pas comme tant d'autres indigènes sibériens à une race qui s'éteint; leur nombre croît, au contraire, d'une façon normale et même supérieure à celui des Russes établis dans la province.

Il y a encore dans la province des Toungouses qui s'adonnent à l'élevage du renne; on les évalue à 10.000 environ. Citons aussi très bas dans l'échelle de la civilisation des Lamoutes. des Ioukagkirs, des Tchouktches et des Koriaks.

La vigne au Turkestan. — Dans l'Asie centrale, il existe une vaste région où la culture de la vigne est fort ancienne. Avant la conquête du Turkestan, ce pays, dont les maîtres étaient musulmans, ne produisait que du raisin de table qui était consommé frais ou séché. A partir du jour où les Russes occupèrent le pays, ils se mirent à y cultiver la vigne pour faire du vin et cette culture a fait très rapidement des progrès. Bien que certaines espèces du pays fussent très

facilités raisonnables et tout l'appui possible aux industriels qui ont établi ou qui désirent établir des manufactures dans l'Inde. Il reconnaît que les industries locales doivent fréquemment compter jusqu'à un certain point, à leurs débuts, sur l'appui de l'administration, et il est porté à penser que le système actuellement en vigueur pour les achats de l'administration ne réalise pas en pratique le maximum d'encouragement que le gouvernement peut légitimement accorder. » Dès avant la publication de la note d'où nous avons extrait les lignes qui précèdent, la liste des articles dont l'achat dans l'Inde est autorisé, avait été modifiée et considérablement augmentée et en septembre le service des chemins de fer avait décidé que les adjudications de matériel destiné aux railways de l'Etat auraient lieu dans l'Inde jusqu'à concurrence de 25 %. Mais ces mesures ne paraissant pas suffisantes, le gouvernement vice-royal a nommé un comité qui sera chargé d'étudier le système actuel, d'en faire ressortir les défauts et d'y proposer les modifications devant permettre d'apporter le plus possible d'encouragement aux industries locales. Ce comité, qui comprend seulement trois membres et un secrétaire, s'est mis à l'œuvre sans le moindre retard et l'on espère qu'il pourra déposer son rapport vers la fin du mois de mai prochain.

On comprend sans peine que cette nouvelle ait causé un vif émoi en Angleterre. L'administration de l'Inde fait chaque année, hors de la colonie, des achats considérables. En 1903-04, les importations pour le compte du gouvernement ont atteint le total de 77.689.793 roupies, soit environ 129.800.000 francs. Ce total se décomposait de la manière suivante :

Chaussures	883.011	roupies (1).
Armes, munitions, approvisionnements militaires	8.759.052	—
Livres et imprimés	1.597.551	—
Matériaux de construction	192.745	—
Voitures et véhicules	295.085	—
Produits chimiques, médicaments	782.717	—
Charbon, coke, etc	489.169	—
Cotonnades	939.793	—
Poteries, verreries et cristaux	242.382	—
Flax	365.073	—
Quincaillerie, coutellerie	2.804.002	—
Instruments divers	1.284.631	—
Cuirs et objets en cuir	132.319	—
Machines et mécaniques	2.927.821	—
Métaux bruts et ouvrés	6.297.884	—
Papier, matériel d'imprimerie	896.204	—
Matériel de chemin de fer	42.350.385	—
Papeterie (sauf le papier)	594.389	—
Matériel télégraphique	1.209 781	—
Lainages	1.196.675	—
Autres articles	3.436.937	—
Total	77.689.793	roupies.

Or, de ce total, les 93 %, soit 121 millions de francs environ, représentaient la part du Royaume-Uni. Sans doute, les mesures que le gouvernement de l'Inde affirme l'intention de prendre, en vue de favoriser le plus possible l'industrie locale n'aboutiront probablement pas, pour quelque temps au moins, à l'éviction absolue de la métropole des achats effectués par l'administration locale et du total ci-dessus une bonne part continuera à être fournie par la mère patrie, mais, que ces mesures doivent, tôt ou tard, restreindre sensiblement ce mouvement d'affaires, c'est ce dont, on ne saurait douter, et le péril que dénonce une partie de la presse anglaise est réel.

Déjà, il y a quelques années, dans un discours que nous avons signalé, lord Curzon, alors vice-roi de l'Inde, après avoir constaté avec orgueil qu'au cours de la crise de 1900, l'Angleterre avait trouvé dans sa grande dépendance des ressources considérables en hommes et en matériel pour la guerre de Chine, lord Curzon, disons-nous, avait exprimé le désir que la colonie parvînt le plus tôt possible à se suffire à elle-même pour la préparation et la construction du matériel de guerre et des munitions ; depuis lors, il était à plusieurs reprises revenu sur cette idée que l'empire anglo-indien devait s'efforcer de développer ses entreprises industrielles ; tout récemment, on créait à Calcutta, sous le nom de département du commerce et de l'industrie, un véritable ministère de commerce. Tous ces faits concordent et tous révèlent une situation et des tendances qui ne peuvent manquer d'inquiéter fortement ceux des industriels d'Angleterre qui s'étaient habitués, comme tous leurs compatriotes, au reste, à considérer la plupart des colonies, et l'Inde surtout, comme un débouché à jamais ouvert aux produits métropolitains et qui voient le gouvernement de la grande dépendance fortement disposé à prendre en mains les intérêts de ses administrés et à encourager de tout son pouvoir les entreprises industrielles qu'ils conduisent.

Les graines oléagineuses dans l'Inde anglaise. — La production des graines oléagineuses dans l'Inde anglaise est pour l'agriculture un facteur dont l'importance est plus grande que partout ailleurs. La graine de lin, le sésame, le colza et la graine de moutarde, la graine de pavot, la pistache et le ricin sont produits sur une vaste échelle et entrent, pour une large proportion, dans l'exportation des produits agricoles. La graine de coton, qui, d'abord, n'était pas cultivée en vue de la production de l'huile, est devenue aussi un important article d'exportation. Plus de 10 millions d'acres de terre sont annuellement consacrés rien qu'à la culture des quatre variétés suivantes de graines oléagineuses : graine de lin, sésame, colza et graine de moutarde. Les chiffres officiels pour la saison 1904-1905 sont les suivants (culture *exclusive* des graines) : graine de lin, 3.635.507 acres ; sésame, 4.211.541 acres, colza et graine de moutarde : 3.635.867 acres. Il y a lieu d'ajouter à ces chiffres 647.000 acres pour la graine de lin, 600.000 acres pour le sésame, et

(1) La valeur de la roupie est de 1 sh. 6 d., soit environ 1 fr. 67.

2.509.000 acres pour le colza et la graine de moutarde, toutes surfaces où la culture des graines a été *mixte*, c'est-à-dire mélangée à d'autres cultures, et dont la production est destinée principalement à la consommation locale.

Un rapport partiel sur l'étendue des cultures de la graine de lin, du colza et de la graine de moutarde pour la saison 1905-1906 a été récemment publié par le *Commercial Intelligence Department* du gouvernement de l'Inde. Cette étude ne se rapporte qu'à 59,0 0/0 de la surface totale ordinairement consacrée dans l'Inde à la culture de la graine de lin, et qu'à 41,5 0/0 de la surface totale également consacrée d'habitude à la culture du colza et de la moutarde. D'après ces estimations partielles, les ensemencements en graine de lin seraient en diminution de 18 0/0 comparativement à ceux de l'année précédente, pour les mêmes provinces et à la même époque. Par contre, les ensemencements en colza et moutarde marquent, sur 1904-1905, et pour les surfaces visées plus haut, une augmentation de 30,5 0/0.

Les évaluations relatives aux ensemencements dans le Bengale, qui est la principale province productrice de l'Inde pour la graine de lin aussi bien que pour le colza et la graine de moutarde, ne sont pas encore connues. En ce qui concerne les Provinces-Unies, quoiqu'on ne puisse encore faire définitivement état des chiffres donnés, on estime qu'ils accuseront une baisse sur la normale de 10 0/0 pour le colza et de 15 0/0 pour la graine de lin. La surface en graine de lin dans les Provinces centrales et le Bérar est maintenant fixée à 888.000 acres contre 934.000 l'année dernière ; pour la province de Bombay et le Sind, on donne, d'après des rapports incomplets, 107.000 acres contre 448.264 en 1904-05. Les rapports sur Hyderabad indiquent 584.000 acres pour la graine de lin contre 776.000 la saison précédente. Les provinces qui viennent d'être énumérées comprennent toutes celles qui produisent la graine de lin.

Dans le Penjab, la surface consacrée à la culture du colza et de la moutarde est fixée à 1.184.200 acres pour cette saison, en augmentation de 35 0/0 sur 1904-1905, même époque ; dans la province frontière nord-ouest, elle est de 44.400 acres contre 39.700 l'année précédente ; dans la province de Bombay et le Sind, on l'évalue à 97.000 acres, ce qui représente 23 0/0 au-dessous de la moyenne. La surface consacrée à la moutarde dans l'Hyderabad est maintenant estimée à 14.000 acres, contre 13.000 en 1904-05.

Chemins de fer des Etats Shans. — Le chemin de fer qui doit relier la ville de Taunggvi, dans les Etats Shans Birmans, à la station Thasi sur le Grand Central Rangoon-Mandalay-Miytkinna, est décidé, et déjà le Département des Travaux publics procède aux différents travaux préparatoires, en vue de l'établissement de la ligne.

Taunggvi se trouvant à une journée de cheval de Thasi, il est bien évident que les Anglais ne s'en tiendront pas à ce tronçon de voie ferrée. Dans quelle direction iront-ils plus loin vers l'Est, c'est ce qu'il est facile de prévoir, d'une façon à peu près certaine.

Taunggvi est la tête de ligne d'une excellente route qui mène à Xieng-tong, et le long de laquelle il serait, on ne peut plus facile, d'établir une voie ferrée (cette route existe depuis le temps où les Anglais voulaient occuper Muong-sing qu'ils ont dû évacuer, à la suite de la convention de 1896). De Xieng-tong à Xieng-mai, il n'y a pas bien loin ; et comme la construction du chemin de fer qui reliera Xieng-mai à Moulmein est à peu près décidée, tout l'Ouest du Siam tombera sous l'influence anglaise d'autant plus facilement.

Un service postal a déjà été créé entre Xieng-tong, Xieng-hai et Xieng-mai d'un côté ; et d'un autre côté, une route superbe va être achevée, cette année, entre Moulmein et Raheng.

Ces lignes de chemin de fer sont destinées, pendant un certain temps, à ne rien rapporter. Le Gouvernement de la Birmanie le sait fort bien, il en possède déjà qui ne font pas leurs frais ; mais il voit plus loin que le gain présent et sait qu'avec son ruban de fer il tiendra, à l'avenir, tout le commerce de l'Ouest du Ménam, qui ira sur Moulmein et quittera Bangkok.

AUSTRALASIE

L'accord franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides. — La commission franco-anglaise chargée d'examiner et de régler la situation politique et économique des Nouvelles-Hébrides conformément aux dispositions des accords de 1904 a clôturé ses travaux le 27 février, et le protocole final a été signé, à Londres, du côté français, par M. Saint-Germain, sénateur d'Oran et président de la commission, et M. Picanon, gouverneur de la Guyane française ; du côté anglais par sir Eldon Gorst, sous-secrétaire d'Etat adjoint au Foreign Office, et M. Cox, sous-secrétaire d'Etat adjoint au ministère des Colonies.

Ce protocole, d'après un communiqué officiel anglais, comporte plus de cinquante articles et traite d'une façon détaillée toutes les questions demeurées jusqu'ici litigieuses. L'Angleterre et la France auront respectivement la juridiction sur leurs ressortissants. Les droits administratifs restent pour les deux pays ce qu'ils étaient jusqu'ici ; aucun d'eux n'a été aliéné par la France et par l'Angleterre. L'archipel ne sera pas divisé entre les deux pays ; aucun des deux pays n'aura la haute main sur lui.

Le point capital est la création de tribunaux français et anglais avec des juges français et anglais qui chacun appliqueront leur législation nationale à leurs ressortissants. On propose aussi d'établir un tribunal qui serait spécialement

chargé de connaître des litiges fonciers. Ce tribunal sera présidé par un troisième juge dont le choix sera laissé à une puissance amie. On pourra infliger des peines aux coupables, ce qui n'avait pu être fait jusqu'ici parce que les droits judiciaires des deux pays n'étaient pas définis.

Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir prochainement sur cette importante question des Nouvelles-Hébrides dont nous nous proposons d'exposer l'intérêt essentiellement français.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Par décret en date du 30 décembre 1905, M. Bapst (Constant-Valentin-Edmond), ministre plénipot. de 2e cl., a été nommé ministre plénipot. de la République française à Pékin.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont nommés ou promus dans l'ordre de la Légion d'honneur, au compte de la *promotion des explorateurs* :

Au grade de grand-officier.

M. Pavie, ministre plénipotentiaire.

Au grade de commandeur.

M. de Morgan, délégué général du ministère de l'Instruction publique aux fouilles de Perse.

Au grade d'officier.

MM. :
Gautier, chargé de cours à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger;
Le Chatelier, profess. au Collège de France.

Au grade de chevalier.

MM. :
Alluaud, explorateur naturaliste;
Bel, ingénieur des mines;
Dr Brumpt, prépar. à la Faculté de médecine de Paris;
Buchet, explorateur naturaliste;
Diguet, explorateur naturaliste;
Doutté, chargé de cours à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger;
De Crequi-Montfort, explorateur;
Etiennot, direct. des postes et des télégraphes du département d'Oran;
De Flotte de Roquevaire, chef du service cartog. du gouvern. gén. de l'Algérie;
Gayet, ancien membre de l'Institut français d'archéol. orientale du Caire;
Geay, explorateur naturaliste;
Gentil, maître de conférences à la Faculté des sciences de Paris;
Gonnessiat, directeur de l'Observatoire de Quito;
Gourdon, explorateur naturaliste;
Halévy, directeur d'étude à l'Ecole pratique des hautes études;
Legras, professeur à la Faculté des lettres de Dijon;
Mme Massieu, née Bauche, exploratrice;
Mehier de Mathuisieulx, explorateur;
Pleneau, ingénieur;
Charles Rabot, publiciste;
Terrier, secrét. général du Comité de l'Afrique Française et du Comité du Maroc;
Dr Turquet, licencié ès sciences naturelles;
De La Vaulx, explorateur.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM. :
Ardisson (J.-M.), négociant en huiles à Marseille.
Aubert, membre du conseil supér. des colonies.
Augé (M.-E.), commiss. en marchandises à Paris.
Auger (J.-B.-E.), négoc. à Montmoreau (Charente).
Aulagnon, (C.-P.-A. dit Claudius), direct. de la Société franç. de l'industrie houillère.
Bagot (F.-A.), fabric. de parfumerie à Paris.
Barbier (L.-F.-P.-M.), à Boulogne-sur-Seine.
Barrère (André-Maurice), industriel à Paris.
Barret (P.-J.). fabricant d'articles de voyages à Lyon.
Bédu (Georges-Julien), industriel à Paris.
Béliard (H.), trésorier de la Chamb. de comm. franç. d'Anvers.
Bernays (E.), administr. de la Société « le Crédit général de Paris », à Paris.
Braquenié (C.-L.), fabric. de tapis d'Aubusson à Paris.
Bernheim (J.), marchand de tableaux à Paris.
Bertoglio (J.-A.), négoc. export. à Velleron (Vaucluse).
Blanc (L.-J.-L.), présid. du conseil d'administ. des grands magasins des Cordeliers à Lyon.
Bloche (Emile-Raoul), banquier à Paris.
Bordage (F.-P.-E.), fourreur à Paris.
Botto (J.-B.-A.), négociant à Marseille.
Boudignon (J.-P.-F.), fabric. de confections au Puy.
Bouzinac (A.-P.-H.), indust. à Caussade (Tarn-et-Garonne).
Brajon (Camille), industriel à Lunéville.
Breger (Alcide), imprimeur à Paris.
Buchet (C.), direct. de la pharmacie centrale à Paris.
Cadot (Auguste), négociant à Colombo.
Cahen (E.-E.), agent maritime à Paris.
Cahen (J.), indust. (papier à cigarette), à Paris.
Canard (Denis-Auguste), industriel au Puy.
Capot (G.-V.), négoc. exportat. à Bordeaux.
Carlhian (Paul), négociant à Paris.
Castang (A.), négoc. à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).
Cavroy, industriel à Douai.
Cerf, négociant à Paris.
Chauveau, négociant à Copenhague.
Chessé (I.-H.), gouvern. hon. de Tahiti, à Sannois (S.-et-O.).
Chiris (G.), indust. à Grasse (Alpes-Maritimes).
Coatalem (G.). présid. de la Ch. de comm. de Rio-de-Janeiro.
Colas (Eug.-A.-D.), négoc. à Paris.
Couderc (J.), fabric. de conserves à Sarlat (Dordogne).
Cousin-Devos (A.-J.-J.), indust. à Haubourdin (Nord).
Cueille (G.-S.-P.-F.), photograveur à Paris.
Debaisieux (C.), éleveur dans la République argentine à Lille.
Debrosse (I.-F.-N.), négoc. exportat. à Bordeaux.
De Gommès Britto (E.-J.), indust. à São-Paulo (Brésil);
Delannoy (F.-C.-A.), négociant à Paris.
Demogé (C.-L.-J.), négociant à Paris.
Dreyfus (G., dit Gilles), indust. à Alicante (Espagne), à Paris.
Droualt (C.-F.), industriel au Mans.
Dubreuilh, dir. de la Soc. franç. de banque et de dépôt à Anvers.
Ducoux (C.-E.), industriel à Saint-Dié.
Dupont (A.-E.), industriel à Paris.
Emler (E.-G.-A.-C.) (missions du minist. du Comm.), à Paris,
Fettu (L.-E.), négociant à Paris.
Fleurot (C.-V.-A.), commiss. exportat. à Paris.
Fressinier (D.-H.), négoc. à Salon (Bouches-du-Rhône).
Gandriau (R.), indust. à Fontenay-le-Comte (Vendée).
Garcet (J.-E.), industriel à Paris.
Gautier (A.-J.), direct. de la Soc. comm. et indust. de Nice.
George (H.), de la maison Warlemont, à Manille.
Gieger (Henri), industriel à Paris.
Godard (Padl-Marcellin), négociant à Paris.
Godard-Desmarest (L.-A.-L.), ingén. à Paris.
Gouin (L.-V.-A.), industriel à Marseille.
Grand (L.-M.-J.), négociant à Paris.
Guffroy (M.-A.). admin. de la Soc. paris. de crédits à Paris.
Guillemon (S.-B.), direct. de la mais. Bayard-Clément à Paris
Guiraud (T.-A.), négoc. et assureur marittme à Marseille.
Hanier (C.-L.-D.), négociant à Paris.
Jaudel, à Paris,
Journet (F.-F.-G.), industriel à Bône.
Kahn (Jacques), négociant à Paris.
Kestner (J.-F.-P.), ingénieur à Paris.
Lalaurie (P.-N.), Cie de navigat. Delmas frères de la Rochelle.
Landauer (Léopold), industriel à Nîmes.
Lansoy (R.-J.-J.), direct. des établiss. Hutchinson à Mannheim.
Latouche (G.-S.), industriel à Paris.
Laville (J.), négoc. à Fort-au-Prince (Haïti).
Le Barrois d'Argeval, direct. de l'agence du Comptoir national d'escompte à Melbourne (Australie).
Leclanché (Maurice), industriel à Paris.
Lefébure (Paul), industriel à Paris.
Lépicier (Lucien), négociant à Paris.
Leroux (Elie), négociant à Amsterdam.
Lévi (Louis-Emile), négociant à Paris.
Lévy (Benoît), mandataire aux Halles à Paris.
Lévy (André), négociant à Paris.
Lew Ossip, dit Loew, négociant.
Maître (J.-E.), industriel à Billancourt.
Marillier, ingénieur civil des mines à Berlin.
Masse (J.-P.-O.), filateur à Corbie (Somme).
Masson (C.-A.), Société des Magasins réunis à Paris.
Maurel (A.-P.-J.-B.), négoc. à Gardanne (B.-du-Rhône).
Maurin (L.-S.-A.), négoc. export. à Paris.
De Maussion de Candé (G.-M.), négoc. à Cordoba (Rép. Arg.).
Mayaudon (E.), indust. à Bordeaux.
Michaut (E.-F.-M.), négoc. à Sydney (Australie).
Michel (Louis), négociant à Beaucaire (Gard).
Missillier (Claude-Ernest), industriel à Paris.
Monnet (L.-J.), indust. à Beaurepaire (Isère).
Monteux (L.-J.), négociant à Paris.
Moreau (H.), négoc. à Sydney (Australie).
Moussat (Georges-Ernest), négoc. à Paris.

Nicoullaud, agent des messag. marit. à Constantinople.
O'Connel (J.-L.), négociant à Saïgon.
Omnès (C.-L.-M.). industriel à Paris.
Papon de Lameigné (P.-J.), industriel à Paris.
Parisot (A.-L.-R.), ingén. à Saint-Maur-les-Fossés.
Parquet (P.-M.), négoc. à Neuilly (Seine).
Pasquier (A.), direct. de forges, Droujkouka (Russie).
Paqnier (J.-A.), fabric. de lacets à Paris.
Pasquier (P.), indust. à Santander (Espagne).
Paturel (G.-E.-F.), indust. à Saint-Mandé.
Paysant (H.), indust., district de Hazaribragh (Inde).
Penigaud (Tertullien), négociant à Paris.
Pernot (S.-A.-A.), négoc. à Lima (Pérou).
Perrée (Louis), ingénieur à Paris.
Picard (Albert), négociant à Londres.
Picard (Emile), industriel à Besançon.
Poupinel (Eugène-Paul), industriel à Paris).
Rey (F.), indust. à Caussade (Tarn-et-Garonne).
Rodrigues (U.-G.-M.), négoc. à Bordeaux et à Paris.
Rousseau (L.-C.-J.), négoc. à Paris.
Roussillon (M.-A.), industriel à Paris.
Rozet (L.-C.-M.), direct. de la Cie franç. des Indes à Paris.
Sainte-Croix de la Roncière, négoc., Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
Saletès (S.-J.-J.), indust. à Perpignan.
Salomon Hirsch, indust. au Parc-Saint-Maur.
De Sarrieu, maison J. Maret et Cie, à Colombo.
Scheurer (F.-A.), indust. à Belfort.
Schmidt, direct. de la Soc. des tanneries de Libau (Russie).
Schwob (André), industriel à Paris.
Silbert (J.-G.), industriel à Paris,
Sudre (François), industriel à Paris.
Thomachot (A.), distillat. à Prissé-lès-Mâcon.
Trilles (H.-J.-G.), direct. de la maison Trilles à Perpignan.
Vigon (Joseph-Fidèle), négociant à Nice.
Virion (C.-D.), direct. du Compt. franç. à Tehéran, à Paris.
Vuillemin (J.-V.), ingénieur civil à Paris.
Wiernberger (C.), négociant à Paris.
Worms (L.-G.), industriel à Puteaux.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* Cherel est désig. pour la gendarmerie de la Macédoine.

CAVALERIE

Indo-Chine. — M. le *capit.* de Thézilllat est désig. pour command. l'escadron de cavalerie de l'Indo-Chine.

ARTILLERIE

Missions. — M. le *capit.* de Thomasson est nommé attaché militaire aux légations de France en Roumanie, Serbie et Monténégro.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *chef de bat.* Ricour; le *capit.* Courjon et les *lieut.* Eury, Laurent et Mario sont affectés au 16e rég.

Cochinchine. — M. le *lieut.* Delafond est désig. pour servir à l'état-major partic. en Cochinchine;

M. le *lieut.* du Souich est placé au 12e rég. et MM. les *lieut.* Barbet et Raulet au 1er annamites;

MM. le *capit.* Noiré et le *sous-lieut.* Huret sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin:

MM. les *chef de bat.* Cornuel et Bérard; les *capit.* Lambla, Aymès, Chauveteau, Bossant, Lemaire, Jacques, Panet et Delclos; les *lieut.* Guyon, Hitier, Laurent, Dubois, Marcaire, Chaumont, Méraud, Mathis et Debailleul; les *sous-lieut.* Daumas, Brunot, Catherinet et Bergé.

MM. le *capit.* Montégu et le *lieut.* O'Helly sont désig. pour le 18e rég.;

M. le *lieut.-col.* Lorho est affecté au 10e rég.; et M. le *lieut.* Labadie au 1er tonkinois;

M. le *chef de bat.* Lamarche est désig. pour le 2e tonkinois, et M. le *lieut.* Franceschi pour le 5e.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Pelletier, Ducatillon, Revel et Crès; les *lieut.* Ariès et Lecarpentier sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. le *capit.* Breuilh et le *lieut.* Landriau sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Joalland est affecté à la brigade de réserve de Chine;

M. le *chef d'escad.* Guichard-Montguers est nommé chef d'état-major de l'artill. de l'Indo-Chine;

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *stagiaires de 2e cl.* Montagne et Roussel sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DU COMMISSARIAT

Cochinchine. — M. le *commiss. de 2e cl.* Lefebvre est désig. pour servir à Saïgon.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *commiss. ppal de 3e cl.* Lomey est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Dupuy est désig. pour le poste médical consulaire de Canton.

Cochinchine. — MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Cadet; les *méd. aide-maj. de 1re cl.* Cazanove et Thézé et *de 2e cl.* Huet sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Lenoir et Pélissier, *méd.-maj. de 1re cl.*; Perrot et Delabaude, *méd.-maj. de 2e cl.*; Bridier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*; François, Bouchaud et Casabianca, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Morel, *méd.-maj. de 1re cl.*, Gallas et L'Herminier, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Micheli *pharm.*; *aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Combet est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*;

M. l'*enseig. de vaiss.* Lejeune est désig. pour embarq. sur le *Kersaint*;

M. le *lieut. de vaiss.* Thélinge est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

Cochinchine. — M. le *mécanic. ppal de 1re cl.* Rosel est nommé direct. de l'Ecole des mécaniciens asiatiques de Saïgon.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient — M. le *méd. de 1re cl.* Gibrat est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. le *commis de 3e cl.* Roudot est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

Services hydrauliques.

Cochinchine. — M. Gilquain, *adjoint ppal des trav. hydraul.*, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Fernand Foureau est nommé gouvern. de 1re cl. des colonies à Mayotte et dépendances.

M. Darles est nommé administ. de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Bibliographie

La lutte pour le Pacifique. — *Origines et résultats de la guerre russo-japonaise*, par René Pinon. Librairie Perrin, 35, quai des Grands-Augustins.

M. René Pinon a publié, en 1900, en collaboration avec M. Jean de Marcillac, *La Chine qui s'ouvre*, où se trouvaient précisés tous les éléments de la question d'Extrême-Orient posée devant l'Europe par la guerre de 1894-1895 entre la Chine et le Japon. Depuis, M. René Pinon, dans une série d'articles très remarqués, a retracé et commenté toutes les dramatiques péripéties de ces dix dernières années au cours desquelles se sont si profondément transformés et l'Extrême-Orient et le Pacifique. Ce sont ces études qui forment le fond de l'ouvrage qui nous est présenté aujourd'hui et dans lequel nous retrouvons toutes les qualités de méthode précise, de documentation sûre, de lumineuse clarté et de perfection de style que connaissent déjà tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont, depuis dix ans, suivi l'œuvre historique et critique de M. René Pinon. Pour mieux faire apprécier la valeur et l'intérêt de ce livre, nous ne saurions mieux faire que de reproduire les principaux passages suivants de son avant-propos :

« Les événements qui, durant cette période si remplie, ont bouleversé l'Asie orientale, ont préparé du même coup un véritable renouveau de l'histoire du monde et de la civilisation. La question de l'avenir de la Chine est intimement liée à une autre, plus ample et plus générale : la lutte pour la domination du Pacifique, qui n'est elle-même qu'un chapitre du combat éternel pour la maîtrise de la mer. Autour du plus vaste des Océans, nous avons cherché, dans notre introduction, à situer les principaux acteurs, à montrer leurs forces, leurs intérêts, leurs ambitions, à expliquer d'où ils viennent et où ils prétendent aller. L'histoire de la Chine elle-même, nous nous sommes efforcés de l'exposer toujours dans ses rapports avec la question du Pacifique.

« Dans notre seconde partie, nous avons consacré un chapitre à l'œuvre des Américains aux Philippines, car, dans la lutte pour le Pacifique, les deux puissants athlètes qui vont se disputer la suprématie, c'est le Japon et les Etats-Unis d'Amérique. Prévost-Paradol écrivait dans la *France Nouvelle* : « L'Australie disputera un jour aux Etats-Unis la domination commerciale et politique de l'Extrême-Orient. » Le rôle qu'il prévoyait pour l'Australie, ce sont les Japonais qui s'en sont emparés. Enfin, nous avons consacré deux chapitres aux positions que la France occupe dans le Pacifique : son empire dans l'Indo-Chine et ses îles (Nouvelle-Calédonie, Tahiti, etc.).

« Les événements d'Extrême-Orient, la guerre russo-japonaise et bientôt l'ouverture du canal de Panama vont répandre une vie nouvelle dans les immenses déserts liquides du Grand Océan ; ils vont achever de mêler plus intimement la vie du Pacifique et celle des peuples jaunes à la vie européenne ; ou plutôt, d'européenne qu'elle était, la vie civilisée devient de plus en plus « mondiale » ; c'est en Extrême-Orient que l'avenir fermente, sous le grand soleil, dans ces deltas surpeuplés où grouillent des populations innombrables qui prennent à l'activité économique et politique du globe une part chaque jour grandissante. La vie intense, la vie d'âpre et féconde énergie, à qui le génie des races européennes a donné l'essor, se répand sur toute la surface du globe ; l'activité et la civilisation, jadis concentrées dans la Méditerranée, puis répandues peu à peu autour de l'Atlantique et dans la mer des Indes, se transportent rapidement sur le Pacifique : l'axe du monde semble se déplacer. Et lorsque apparaîtront, dans l'avenir, les conséquences de cette extension et de ce déplacement, c'est alors que les Français apprécieront tout ce qu'ils doivent aux hommes qui leur ont donné un empire en Indo-Chine, qui ont mis notre pays en mesure de tenir sa place dans la vie de l'Extrême-Orient et d'avoir une fenêtre ouverte sur le Pacifique.

« En ces derniers temps, en France, une parole déplorable, impie, a été prononcée : « Lâchons l'Asie, prenons l'Afrique (1) ! » Si nous l'écoutions un jour, nous serions dignes d'être rangés parmi ces nations « au type flasque » dont le président Roosevelt flagelle, en termes si rudes, l'impuissance et la pusillanimité. Le moment où la vie et l'activité se transportent dans le Pacifique et en Extrême-Orient serait-il donc celui que nous choisirions pour en émigrer ? Serions-nous parvenus à ce degré d'affaissement moral qui donne aux nations comme aux individus « la peur de vivre » ? Depuis le temps de Jules Ferry, aurions-nous si rapidement dévalé la pente qui conduit les peuples à l'abandon d'eux-mêmes et les pousse vers l'irrémédiable déchéance ? « Lâchons » et « lâcheté » sont deux mots que leur racine et leur sens ont fait inséparables.

« Certes, ce n'est pas nous que l'on pourrait accuser de méconnaître les intérêts de premier ordre que la France a dans la Méditerranée, mais prenons garde de ne pas nous enlizer dans le bassin resserré de la mer latine ; il a des horizons bornés et des portes étroites dont nous ne sommes pas les gardiens ; y confiner notre action serait, au sens où M. Chamberlain emploie l'expression *little Englanders*, faire une politique de « petite France ». La Méditerranée, si grande que soit encore sa place dans la vie économique, politique et civilisée du globe, est surtout aujourd'hui un passage qui mène en Extrême-Orient; c'est ailleurs, c'est sur les libres Océans, que les grands peuples doivent s'apprêter à continuer leur histoire et à défendre leurs intérêts. Gardons-nous de nous résigner, comme les ennemis, extérieurs ou intérieurs, de notre grandeur le souhaiteraient, à une politique exclusivement latine et méditerranéenne : en transférant l'axe de sa vie nationale sur la Méditerranée et dans l'Afrique du Nord, la France descendrait vers son ventre ; elle s'éloignerait de son cerveau qui est au Nord et vers le Rhin ; elle perdrait sa respiration qui est sur les mers libres de l'Ouest. Si ce livre pouvait persuader à nos compatriotes que c'est en Asie et sur le Pacifique « que se décideront les destinées du monde », nous croirions n'avoir pas perdu notre peine.

« Le lecteur ne trouvera pas, dans ce volume, l'étude détaillée et chronologique des événements qui se sont accomplis, en ces dernières années, sur le Pacifique et en Extrême-Orient; à étudier par le menu des faits si rapprochés de nous, on risque grandement de s'égarer ; tant que les archives n'ont pas parlé, il ne saurait y avoir d'histoire que des faits généraux. Au lieu, par exemple, de décrire, dans leur vaine complexité, les dernières négociations qui ont précédé la rupture russo-japonaise ou celles qui ont amené la paix, nous avons préféré rechercher les causes profondes et les origines lointaines du conflit et montrer ses répercussions sur la vie générale du monde civilisé et jusque sur l'évolution des partis politiques. Convaincus que l'histoire de l'Asie est déterminée, dans une large mesure, par des conditions géographiques permanentes, nous n'avons même pas hésité à chercher jusque dans l'histoire de Gengis-Khan un exemple des contre-coups inévitables des révolutions de l'Asie sur les destinées de l'Europe. Nous avons pris soin d'ailleurs d'indiquer les sources où l'on pourra trouver le détail des événements.

« Une carte du Pacifique, d'échelle forcément trop restreinte, nous a paru inutile; elle se trouve dans tous les atlas ; nous nous sommes contentés de deux croquis dans le texte : l'un représente le Siam et l'Indo-Chine française; le cliché nous a été obligeamment prêté par les *Questions Diplomatiques et Coloniales*, l'autre sert à l'intelligence du chapitre sur l'histoire de l'Asie au XIII[e] siècle.

« Nous avons placé en appendice quelques documents utiles à consulter, notamment le texte des principaux traités et actes diplomatiques cités dans l'ouvrage.

« Enfin le lecteur trouvera, à la fin du volume, un index des noms d'hommes. »

(1) C'est le titre d'un livre de M. Onésime Reclus.

LIVRES DÉPOSÉS

Carte de l'Asie au 1/16.000.000[e]. extraite de l'atlas Niox. Edition de 1906. Paris, imprimerie Delagrave, rue Soufflot.

Trois ans en Indo-Chine. Notes de voyage, par M. le pasteur J. Panier, aumônier militaire, et M[me] J. Panier. Toulouse, Société des publications morales et religieuses.

En Afrique centrale, Niger, Benoué, Tchad, par l'enseigne de vaisseau Delevoye, second de la mission Lenfant (1903-1904) avec une carte dressée par l'auteur, d'après son itinéraire, et observations astronomiques. Paris, Librairie Le Soudier, 74, boulevard Saint-Germain.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

Les souscriptions doivent être adressées à M. le Trésorier du Comité, 21, *rue Cassette*.

MM. les Adhérents dont le nom serait mal orthographié ou l'adresse inexactement indiquée sur les bandes du Bulletin *sont priés de faire parvenir les rectifications au Secrétariat du Comité*, 21, *rue Cassette*.

La grève des ouvriers d'imprimerie et des typographes ayant entravé et même suspendu un moment le travail de la composition et de la mise en pages, nous avons dû nous résoudre à faire paraître le présent Bulletin sous une forme un peu incomplète. Il ne nous a pas été possible, notamment, de publier cette fois de liste de souscriptions et quelques-unes de nos chroniques n'ont pu être composées. Nous compléterons ces lacunes dans notre Bulletin de mai.

LE COMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE — 28 MARS 1906

Le 28 mars a eu lieu au siège social du Comité l'assemblée générale annuelle du Comité de l'Asie Française. En l'absence de M. Eug. Etienne, président du Comité, empêché, M. Guillain ancien ministre, vice-président de la Chambre des députés, vice-président du Comité, présidait, assisté de MM. E. Senart, membre de l'Institut, vice-président du Comité de l'Asie Française, et Charles Picot, trésorier du Comité.

Etaient présents :

MM. Bertin, Bons d'Anty, Henri Cordier, Casenave, Darcy, Finot, J.-H. Franklin, secrétaire général intérimaire, Froidevaux, Gabiat, A. Gérard, Paul Labbé, capitaine de Labry, colonel Levé, Raveneau, Spronck.

Le Président a ouvert la séance à 5 h. 1/2 par une courte allocution. M. Guillain annonce que M. Charles Picot, trésorier du Comité, va donner lecture de son rapport sur la situation financière du Comité de l'Asie Française, au cours des cinq

dernières années depuis sa fondation jusqu'au 31 décembre 1905, situation essentiellement honorable et satisfaisante. Mais auparavant le Président doit donner lecture des noms des personnalités dont le bureau soumet la nomination à l'agrément de l'Assemblée générale pour prendre place parmi les membres du Comité. Ce sont :

MM. Aymonier, ancien directeur de l'Ecole Coloniale;
Chastenet, député;
Casenave, ministre plénipotentiaire;
Deschanel, de l'Académie Française;
Enault-Pelleterie, président de l'Association Cotonnière Coloniale;
Finot, ancien directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient;
Amiral Gervais;
Grandidier, de l'Institut;
Lucien Hubert, député;
Commandant Jouinot-Gambetta;
A. Lebon, ancien ministre;
Robert Lebaudy;
René Pinon, de la *Revue des Deux Mondes;*
Raiberti, député;
Spronck, député.

Le Président annonce ensuite en ces termes la démission de M. Jouannin, secrétaire général du Comité :

« Messieurs, je dois vous informer que depuis l'année dernière nous avons perdu notre secrétaire général : M. Jouannin nous a quitté. Nous pouvons constater qu'il nous a rendu de très grands services pendant les quelques années qu'il a passées au milieu de nous, et nous lui exprimons une grande reconnaissance pour son dévouement à l'Association. Votre bureau a cru d'ailleurs se faire l'interprète des sentiments du Comité en nommant M. And. Jouannin, secrétaire général honoraire du Comité. » (*Assentiments.*)

Enfin le Président remercie M. Bons d'Anty, consul de France à Tcheng-tou, qui voudra bien tout à l'heure donner quelques renseignements sur la situation au Seu-tchouan.

Il est alors procédé au vote de la liste des nouveaux membres du Comité. La liste est adoptée à l'unanimité. Puis, M. Guillain donne la parole au trésorier, M. Charles Picot, qui lit le rapport suivant :

RAPPORT DU TRÉSORIER

A l'Assemblée générale du 28 mars 1906.

MESSIEURS,

Le Comité de l'Asie Française a maintenant plus de cinq années d'existence. Grâce aux concours qui lui viennent de plus en plus nombreux, il peut élargir chaque jour davantage le cadre de son action et remplir brillamment le programme que son président lui a tracé dès sa fondation.

Afin de répondre à la confiance que lui témoignent ses adhérents, il tient à leur rendre un compte détaillé de l'emploi qu'il fait de leurs souscriptions. C'est là l'objet de ce rapport. Il résumera aujourd'hui devant vous, et, par la voie du bulletin, devant tous nos adhérents, la gestion financière du Comité pendant ses cinq premières années.

Il est inutile de détailler les recettes. Elles proviennent exclusivement des souscriptions publiées mensuellement au bulletin et chacun peut les contrôler pour sa part.

Le total des dépenses jusqu'au 31 décembre 1905 a atteint 174.136 francs.

La principale mission que s'est donnée le Comité est une mission d'éducation. Intéresser nos concitoyens aux progrès de l'influence française en Asie, les éclairer sur les besoins de nos colonies, sur les efforts des voyageurs et des savants français : tel est le rôle du bulletin qui a tenu, pendant ces cinq premières années, une place prépondérante dans nos préoccupations et a absorbé la plus grande partie de nos ressources, soit 55 0/0 des dépenses.

Ce sont ensuite les missions, les conférences, les publications diverses qui ont été l'objet de nos soins : la mission Courtellemont et Bordat en Arabie, en Perse et en Mésopotamie, la mission Courtellemont au Yunnan et au Seu-tchouan et l'exposition qui l'a suivie, la mission Jouannin au golfe Persique; le voyage d'études de M. Robert de Caix en Indo-Chine; la mission Grillières si douloureusement interrompue par la mort du jeune et brillant explorateur; la publication des guides de l'Indo-Chine et de la Chine, d'une carte de la guerre russo-japonaise et de divers documents de nature à faciliter aux jeunes gens l'accès de situations en Extrême-Orient ont absorbé 11 0/0 des ressources du Comité. 1 0/0 environ a été consacré à la bibliothèque.

Le local du Comité qui sert de centre aux réunions, où sont données les conférences mensuelles, où se trouvent la bibliothèque et la rédaction du Bulletin, représente 7 0/0 des dépenses.

Le reste, soit 26 0/0, est consacré aux frais généraux : 12 0/0 pour le personnel du secrétariat; 6 0/0 pour les frais de service et de déplacement des représentants du Comité; 5 0/0 pour les frais de bureau imprimés et affranchissements, et 3 0/0 pour les frais divers, chauffage, entretien des locaux, frais d'encaissement, etc...

De pareils résultats sont bien faits pour encourager nos adhérents et en augmenter le nombre. Malgré les charges qui pèsent sur une œuvre naissante, nos frais généraux n'ont pas dépassé 26 0/0 et le personnel n'a absorbé que 12 0/0. Cette situation, peut-être unique en son genre, tient au dévouement de vos principaux collaborateurs dont les fonctions ont toujours été gratuites. Elle assure aux souscriptions des adhérents nouveaux un emploi fécond.

En effet, les frais généraux sont aujourd'hui couverts par les ressources normales du Comité. Donc toutes les sommes que les nouveaux souscripteurs ou donateurs mettront à sa disposition seront employées intégralement à assurer le développement de l'activité du Comité sous forme de missions, de voyages d'études, de conférences ou de publications. Nous espérons que cette certitude conservera au Comité les concours précieux qui l'ont soutenu dans son œuvre

depuis le début et lui en assureront de nouveaux. Ces derniers sont indispensables pour lui permettre de remplir dignement le vaste programme qu'il s'est tracé et que vous avez approuvé.

Après la lecture du rapport de M. Charles Picot, trésorier du Comité, le président donne la parole à M. Bons d'Anty, qui fait à l'assemblée la communication suivante :

COMMUNICATION DE M. BONS D'ANTY, CONSUL DE FRANCE

Messieurs,

Il y aurait quelque prétention de ma part à vouloir traiter de la question chinoise devant les hautes compétences réunies ici. Sans avoir cette prétention, je voudrais vous exposer quelques considérations générales sur la situation en Chine, en tant qu'elle se rapporte au développement de nos intérêts.

Le fait qui domine la situation intérieure en Chine, c'est la nécessité chaque jour plus urgente où ce pays se trouve de changer complètement d'orientation pour se mettre en rapport avec les conditions actuelles de l'existence. Autrefois, la Chine était un pays fermé qui avait une culture absolument spéciale, qui se développait librement à l'abri de toute autre influence. Depuis que l'Europe se rapproche d'elle chaque jour, depuis que les civilisations occidentales sont venues toucher la civilisation chinoise, il s'est produit un ensemble de faits qui ont amené une réaction très violente de la part des Chinois, car ils ne se trouvent pas, comme les autres peuples de cette partie de l'Extrême-Orient, dans une situation qui leur permette d'évoluer très facilement, soit dans un sens, soit dans un autre. Leur culture à eux est tellement leur chair et leurs os qu'ils ne peuvent pas ne pas réagir. C'est cette réaction qui a donné lieu à ce mouvement qu'on a appelé l'agitation xénophobe. En somme, comme tout ce qui se produit en Chine à l'heure actuelle, cette réaction est la réaction contre l'influence occidentale. Elle n'a pas toujours pris un aspect xénophobe, mais on se tromperait beaucoup si l'on ne voyait pas que les Chinois n'ont qu'un désir, celui de se débarrasser de l'étranger.

Tout dernièrement, la partie la plus intelligente de la classe dirigeante a fini par comprendre qu'elle ne pouvait pas se soustraire aux nécessités actuelles. Il y a donc de la part des Chinois un désir de se porter vers la civilisation occidentale, et une sorte de préoccupation d'éviter de se laisser saisir complètement par cette civilisation. Les Chinois cherchent en réalité une sorte de formule qui leur permette de faire leur la civilisation et la culture européennes dans ce qu'ils croient leur manquer. Je dis dans ce qu'ils croient leur manquer seulement, en ce sens qu'il y a chez eux beaucoup d'illusions. Ils s'imaginent représenter une culture supérieure, et ils ne voudraient nous emprunter que notre partie mécanique, notre organisme financier, notre organisation sociale, en tant qu'elle donne plus de liberté à l'individu, plus de jeu aux institutions de toutes sortes. Malheureusement, les Chinois ne comprennent pas bien qu'ils sont obligés de se mettre à l'école de l'Europe. Ils ont devant les yeux un exemple qui peut être à un certain point de vue néfaste pour eux. Un de leurs voisins a réussi en quelques années à adopter ce qu'il y avait de plus frappant dans notre activité extérieure, et alors ils voudraient suivre cet exemple et s'imaginent qu'en très peu d'années, se croyant supérieurs à ce voisin comme intellect, ils finiront par conquérir une civilisation qui sera supérieure même à celle que leur voisin a su conquérir. C'est ce qui fait que le gouvernement chinois encourage tout ce qui peut sembler de la part des populations une sorte de réaction contre notre expansion légitime.

Mais les Chinois sont des gens très pratiques et ils finiront par s'apercevoir qu'ils font fausse route. Ils chercheront un terrain de conciliation. Nous pouvons le leur indiquer nous-mêmes. Il y a pour nous en Chine un champ d'activité merveilleux, des ressources considérables, et il est absolument impossible que les Européens et les Américains tolèrent que des bouleversements se produisent qui interrompraient toutes relations commerciales avec une partie du monde où on va de plus en plus chercher des matières premières. C'est donc sur le terrain économique que nous pourrions trouver la conciliation dont je parlais tout à l'heure. Les Chinois le comprendront et finiront par nous demander la réorganisation de leurs finances. C'est là une des premières choses qui leur paraîtra désirable, car de plus en plus leur situation financière devient mauvaise, en ce sens qu'ils n'ont pas d'organisation réelle, et que de jour en jour leurs charges vont en croissant. Au point de vue financier, nous pouvons donc leur fournir l'appui des grands établissements qui leur font défaut actuellement.

Ces grands établissements ne pourront pas être dirigés uniquement par les Chinois ; ils devront nous en demander le personnel. De même, au point de vue commercial, les Chinois ont de très grandes qualités que l'on a plutôt tendance à exagérer. Jusqu'à présent il ne paraît pas que les Chinois, tout en étant de très bons négociants, aient pu s'élever à la conception de grandes affaires commerciales. Pour toutes celles-là ils ont une tendance très regrettable, c'est de les transformer en spéculations ; c'est ce qui tue le commerce chinois, et c'est là que l'élément européen est toujours arrivé comme un instrument de mise en valeur, de contrôle et de garantie pour les affaires.

Il y a aussi un autre terrain sur lequel les Chinois ne tarderont pas à nous appeler, c'est le terrain de l'enseignement. Les Chinois en arriveront à se mettre à notre école et à nous demander que nous fondions chez eux des établissements scientifiques. Jusqu'à présent, la culture chinoise a été une culture tout à fait spéciale et plutôt littéraire et elle a rencontré en Chine de très ardents défenseurs ; ceux-là ont toujours voulu s'imaginer que notre culture scientifique était quelque chose de mécanique et qu'ils pourraient acquérir sans trop se donner de peine. Ils ne tarderont pas à s'apercevoir que c'est là une erreur, et qu'il faudra bientôt abandonner les études littéraires à un petit nombre de personnes seulement.

Il y a aussi la question des travaux publics. Cette question est extrêmement importante, car c'est là, avec les finances et avec l'enseignement, l'élément principal du développement de la Chine. Tout dernièrement, les Chinois se sont mis en tête d'exécuter eux-mêmes leurs travaux publics, et par leurs propres moyens, et de ne faire appel en Europe qu'à des techniciens de second ordre qu'ils emploieraient comme on peut employer des serviteurs gagés. Ils ne se rendent pas compte qu'une grande entreprise est un tout coordonné. Ils auront de très dures déceptions, très prochaines sans doute, qui leur montreront à quel degré ils font fausse route, et alors ils se tourneront vers ceux qui leur ont donné des conseils désintéressés et qui peuvent leur fournir les moyens d'aboutir.

Ce tableau de la façon dont s'exécutera probablement le développement chinois me sert d'introduction pour vous dire ce qui a été fait au Seu-tchouan. Au Seu-tchouan, où je suis depuis six ans, nous avons eu à nous préoccuper de la question de l'enseignement : c'est celle que nous avons étudiée tout d'abord. Pour les travaux publics, il n'y a rien à faire en présence du sentiment dont je viens de vous entretenir et qui s'ancre de plus en plus dans l'esprit des Chinois. Je laisse donc de côté la question des grandes industries qui ont pourtant un

avenir de premier ordre dans cette partie de la Chine, parce que le moment n'est pas encore venu de s'en occuper. Je ne vous dirai qu'un mot du Seu-tchouan à ce point de vue. J'hésite à me servir d'un terme qui est un peu démodé maintenant, le terme *hinterland;* cependant le Seu-tchouan est l'hinterland de nos possessions chinoises. On se représente mal notre développement dans la direction de la Chine par l'Indo-Chine s'il ne doit pas aboutir à cette très riche province. Le Yunnan a certainement beaucoup de ressources, mais qui ne sont rien comparées avec celles du Seu-tchouan qui fournit presque toutes les matières premières qui font l'objet du trafic commercial. Elles y descendent cependant dans des conditions peu favorables au développement de ce commerce. Pourtant, malgré toutes ces difficultés, le commerce va croissant en faisant des bonds de 10 à 15 millions par an. Au point de vue minier, le Seu-tchouan a aussi un grand avenir, mais lié à la question des communications. Le Seu-tchouan a peu de communications, de sorte qu'à ce point de vue nous ne pouvons guère espérer beaucoup tant que l'état d'esprit des Chinois nous empêchera de développer les industries de transport. Nous sommes donc attachés d'une façon toute particulière à ne rien faire là-bas que sur le terrain de l'enseignement. Nous y rencontrons une concurrence très difficile à combattre, c'est celle des Japonais, non pas qu'ils aient une influence particulière sur les Chinois; au contraire, les Chinois n'aiment pas beaucoup les Japonais qu'ils imaginent inférieurs à eux, physiquement et intellectuellement; mais les Japonais coûtent très bon marché, c'est le secret de leur succès. En effet, si, comme je l'ai déjà dit, le Seu-tchouan est un pays riche, c'est aussi un pays toujours exploité, il est un peu la vache à lait de Pékin. Quand on a besoin d'argent, c'est au Seu-tchouan qu'on le demande. Ensuite, il faut bien le dire, le Seu-tchouan a eu à payer des indemnités très considérables par suite des troubles dont il a été le théâtre, et comme il payait ces indemnités aux Européens, et particulièrement aux Français, il n'était pas très disposé à faire des dépenses pour l'enseignement, pour le développement de notre influence, puisque ces dépenses s'adressaient précisément à des personnes qui lui prenaient déjà de l'argent d'un autre côté. Cependant, les Chinois ont toujours marqué une préférence pour l'élément européen, et principalement l'élément français. Ils ont toujours dit qu'à prix égal ils préféreraient s'adresser à nous, et un des vice-rois de Tcheng-tou m'a dit un jour ce très joli mot que quand il s'adressait aux Japonais il lui semblait qu'il se promenait au clair de lune au lieu de se promener en plein jour. La France en Chine a la renommée d'un pays littéraire par excellence. Quand les Chinois viennent chez nous, je crois que nous aurions intérêt à leur faire voir qu'ils ne se trompent pas sur ce point et à les mener visiter nos grandes institutions littéraires et scientifiques.

Au Seu-tchouan, nous avons trouvé un autre moyen d'action : ce sont les hôpitaux, parce que, en Chine, la supériorité de la médecine est reconnue sans conteste. Nous avons eu là-bas plusieurs médecins très distingués et qui ont fait des cures et surtout des opérations qui ont produit une grande impression sur l'esprit du vice-roi ; nous en avons profité pour fonder une œuvre hospitalière Nous avons créé l'école de médecine de Tcheng-tou à laquelle le nom du Dr Legendre reste attaché. Le Dr Legendre nous a rendu de très grands services, et, grâce à lui, l'œuvre a pu se développer. Grâce à ses efforts donc, nous sommes arrivés à fonder l'école de médecine militaire de Tcheng-tou. Elle est entretenue complètement par le vice-roi, mais on n'a pu affecter à la solde des professeurs, empruntés en France, qu'une somme qui serait dérisoire s'ils devaient vivre avec cette seule somme. Je crois que nous ne devons pas nous arrêter là; d'ailleurs, les ressources qu'on a mises à la disposition du Dr Legendre sont telles que je pense que nous pourrons développer l'œuvre dans le sens d'une sorte de mission scientifique qui visera à fournir des professeurs pour tous les établissements que les Chinois pourront avoir le dessein de créer. On crée maintenant à Tcheng-tou des écoles de physique et de chimie professionnelles, une école de chemin de fer qui pourra servir plus tard pour quelque chose de sérieux. Dans toutes ces écoles, on a une tendance à prendre des professeurs japonais. Ils n'ont d'ailleurs pas donné satisfaction et ne sont pas sérieux. Ils font leurs cours d'une façon assez irrégulière, ils ont continuellement des querelles avec les directeurs chinois, de sorte que, peu à peu, on cherche à s'en débarrasser presque complètement, mais on aura de grosses difficultés à remplacer ce personnel. On fera naturellement appel à nos professeurs, et nous pourrons alors accepter de faire des cours dans ces différentes écoles au prix que demandaient les Japonais, par exemple 50 taëls par mois, soit 250 francs pour trois ou quatre heures de cours par semaine. Nous pourrons avoir alors, avec les quatre ou cinq professeurs que nous aurons à l'établissement scientifique, le monopole de tous ces cours.

Mais si l'on se contentait uniquement de cette école de médecine, nous nous trouverions bientôt enfermés dans une sorte de monopole médical qui n'aurait pas une valeur correspondante, semble-t-il, avec les sacrifices que se serait imposés le gouvernement français, surtout en présence du très grand intérêt qu'il y a à imprimer à l'évolution de l'enseignement dans cette partie de la Chine un caractère français. Nous avons certes, sur ce terrain, le plus grand avenir, et j'ose espérer que le Comité de l'Asie Française voudra bien continuer à s'intéresser à cette œuvre. Il l'a déjà fait : c'est en grande partie à votre sollicitude que nous avons obtenu un résultat, et j'espère que vous voudrez bien nous continuer votre concours. Le Seu-tchouan est très mal connu, on ne connaît pas le détail de ses ressources. Il y a eu d'admirables études de faites, comme celles de la Mission lyonnaise, mais elles sont incomplètes, car tout a été très rapidement fait parce que le temps a manqué. Il serait très intéressant de les continuer et de faire une sorte d'investigation générale des ressources de la province au point de vue économique. J'ai commencé à ce sujet un grand travail, j'ai réuni des documents statistiques qui me semblent avoir un intérêt; je voudrais le soumettre à une commission que le Comité nommerait si la chose semble faisable et qui verrait s'il ne serait pas possible de m'aider à publier ce travail qui, certainement pour nos chambres de commerce et centres industriels pourrait plus tard être fort utile, en ce sens qu'il peut indiquer l'endroit précis sur lequel il faudrait frapper. Le grand intérêt du Seu-tchouan, c'est d'être non seulement une province qui produit par elle-même de très grandes ressources du sol et du sous-sol, mais d'être en même temps le lieu de passage des marchandises du Tibet. Le Tibet est très pauvre si l'on veut, mais il renferme une série de productions qu'on ne trouve pas ailleurs et qui peuvent faire l'objet d'un commerce très important et qui a été monopolisé par les Français. Il y a de ce côté des documents intéressants à prendre de façon à aider nos compatriotes.

Je voudrais terminer en joignant mes hommages et mes regrets à ceux qu'on a exprimés tout à l'heure au sujet du lieutenant Grillières. Laissez-moi aussi parler ici d'un homme qui a été une grande perte pour la science géographique, c'est M. Soulier, missionnaire au Tibet. Sur ma proposition, la Société de Géographie avait bien voulu lui décerner une médaille d'argent, mais il a été massacré avant qu'il ait pu la recevoir. La France a perdu beaucoup à cette mort.

Après la communication de M. Bons d'Anty, un échange d'observations des plus intéressants s'est poursuivi entre le conférencier et divers membres de l'assemblée, notamment sur les moyens les plus efficaces et les plus pratiques pour le développement normal et pacifique de notre influence en Chine.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

ZOOLOGIE DE L'INDO-CHINE[1]

On peut diviser l'Indo-Chine en plusieurs zones climatériques assez distinctes, pour qu'il soit permis de supposer qu'il existe également plusieurs régions zoologiques, dans chacune desquelles prédominent ou même vivent exclusivement certaines espèces animales. Nos connaissances sur la faune de ce pays ne sont pas encore assez avancées pour que nous puissions établir actuellement une semblable répartition : nous avons, certes, des notions de la plus haute importance, mais elles ne concernent encore que les étapes successives de l'itinéraire suivi par divers explorateurs; le vaste pays d'Indo-Chine n'a pas encore été suffisamment fouillé dans toutes ses parties pour nous permettre une vue synthétique de sa richesse en formes animales. Les recherches qui se poursuivent en ce moment même, et dont je dirai quelques mots tout à l'heure, ne manqueront pas de jeter une vive lumière sur les questions encore obscures ou incertaines.

Un bon nombre de naturalistes, français pour la plupart, ont étudié la faune indo-chinoise. C'est au Dr Tirant, résident de France en Annam et au Tonkin, qu'on doit les travaux les plus importants; il a donné des listes très étendues des Vertébrés de la Cochinchine et du Cambodge, avec indication des localités et, ce qui est particulièrement utile, avec indication du nom vulgaire dans les différents dialectes. Ces travaux précieux, remplis d'observations personnelles, ont été publiés dans la colonie même; ils sont trop peu connus dans la métropole; il m'est très agréable de dire ici leur haute valeur.

Au cours de son exploration de l'Indo-Chine, qui n'a pas duré moins de seize années (1879-1895), M. Pavie, ministre plénipotentiaire, a fait d'importantes récoltes zoologiques, qui sont venues enrichir les collections du Muséum d'histoire naturelle. Un nombre considérable de formes nouvelles ont été découvertes, spécialement parmi les Invertébrés; elles ont été décrites par les spécialistes les plus compétents. La partie zoologique de cette célèbre exploration a été publiée en un gros volume in-quarto. En particulier, cette œuvre capitale nous donne les renseignements les plus utiles sur la faune des hautes régions laotiennes, jusqu'alors totalement inconnue.

Les collections recueillies par le prince Henri d'Orléans, pendant son voyage du fleuve Rouge aux Indes, à travers le Yunnan et le sud du Tibet (1895), proviennent pour la plupart des régions situées à la limite même ou en dehors de nos possessions; elles n'en sont pas moins intéressantes pour nous, en ce qu'elles nous renseignent sur la pénétration réciproque des faunes chinoise et indo-chinoise.

Telles sont les sources principales de nos connaissances sur les animaux qui peuplent l'Indo-Chine. Ce pays est un vrai paradis terrestre ; c'est à croire que Noé avait un émule dont la ménagerie flottante, après avoir vogué à l'aventure, serait venue échouer en quelque endroit de ce pays béni du ciel. Autrement, comment expliquer cette infinie variété de formes animales, représentées chacune par un nombre extraordinaire d'individus? Aucun point du globe n'est plus peuplé : dans les airs, sur le sol, dans les eaux, les animaux abondent, revêtant les aspects les plus variés, présentant les mœurs les plus curieuses. Quel admirable champ d'étude pour le naturaliste!

Cette richesse infinie de la faune m'embarrasse fort. Je voudrais vous en donner une idée précise, et pourtant il m'est impossible d'entrer dans des détails trop circonstanciés : le temps me ferait défaut et votre patience serait bientôt lassée. Je me bornerai donc à passer en revue, en suivant l'ordre même de la classification zoologique, les animaux les plus caractéristiques de l'Indo-Chine.

MAMMIFÈRES

Primates. — On en connaît 16 espèces. En outre de 5 espèces de Semnopithèques (*Semnopithecus*) et de 5 espèces de Macaques (*Macacus*), singes connus d'autres pays, nous devons signaler un groupe très intéressant de petits Anthropoïdes, les Gibbons (*Hylobates*), représentés par 6 espèces. De plus petite taille que l'Orang, le Gorille et le Chimpanzé, dont chacun a pu voir des représentants au Muséum ou dans les ménageries, ils sont aussi plus délicats et s'accommodent moins aisément de la captivité. Ils ne résistent pas à nos climats; aussi ne les voit-on, pour ainsi dire, jamais en Europe. Ils n'ont guère que la taille d'un enfant; ils en ont aussi la gentillesse et l'espièglerie. Ils gambadent avec grâce à travers les fourrés, sautant d'arbre en arbre; ils sont la joie des voyageurs dans la forêt indo-chinoise.

Le Gibbon noir (*Hylobates lar*) habite les forêts de Bambous; il est répandu dans toute la Cochinchine et s'avance jusqu'au Bengale; il a la face entourée d'un large cercle de poils blancs, ce qui lui donne l'aspect d'un vieillard. *Hylobates nasutus* est également de ces parages; *H. Henrici*, découvert par le prince Henri d'Orléans, est du Sud de la Chine.

(1) Conférence faite le 23 janvier 1906 à l'enseignement colonial libre, sous le patronage du Comité de l'Asie française, par le Dr Raphael Blanchard, professeur à la Faculté de médecine de Paris, membre de l'Académie de médecine.

Lémuriens. — Deux espèces de Loris vivent dans les forêts indo-chinoises : le Poucan ou Lori paresseux (*Nycticebus tardigradus*) et le Lori cendré (*N. cinereus*). Leurs yeux énormes indiquent des habitudes nocturnes; ils dorment le jour, accroupis sur les branches, la tête repliée sur la poitrine et cachée entre les pattes de derrière.

Le Galéopithèque (*Galeopithecus volitans*) est peu répandu. Un vaste repli de la peau court de chaque côté de son corps, s'étendant du cou à l'extrémité de la patte antérieure, de cette même extrémité à celle de la patte postérieure, puis de là au bout de la queue. Ainsi se constitue une sorte de parachute, qui permet de franchir d'un seul bond des distances incroyables. L'animal dort pendant le jour, suspendu par les griffes de ses pattes postérieures et enveloppé de sa membrane aliforme; on le prendrait volontiers pour une Chauve-souris, mais ses pattes antérieures ne sont pas transformées en ailes.

Les Lémuriens s'observent encore aux Indes, à Ceylan, aux Philippines, à Célèbes et aux îles de la Sonde. D'autres types sont répandus à Madagascar et dans l'Afrique tropicale (Zanzibar, Sierra-Leone, vieux Calabar, Afrique centrale), c'est-à-dire dans des localités fort éloignées des premières. Pour expliquer une telle distribution géographique, un naturaliste anglais, Wallace, admet qu'il existait aux âges géologiques un vaste continent aujourd'hui englouti dans les profondeurs de l'océan Indien. Ce continent problématique, qu'il désigne sous le nom de *Lémurie*, serait, en quelque sorte, l'Atlantide des mers orientales. Il faudrait même admettre qu'il communiquait aussi avec l'Europe et les États-Unis, attendu que des Lémuriens fossiles sont connus de France (éocène supérieur du Quercy, gypse de Montmartre) et surtout de l'Etat de Wyoming.

En réalité, la Lémurie n'a jamais existé : les Lémuriens, qui vivent ou ont vécu dans les différentes contrées que nous venons d'indiquer, n'ont aucun lien les uns avec les autres; ils n'appartiennent ni aux mêmes espèces, ni aux mêmes genres, ni aux mêmes familles. On doit donc admettre que l'ordre actuel des Lémuriens est essentiellement hétérogène : il renferme des animaux qui descendent de souches multiples et autonomes et qu'une convergence fortuite de leurs caractères évolutifs nous engage à rapprocher les uns des autres : le fait n'est pas sans exemple en zoologie; le Cheval de l'ancien continent et celui d'Amérique dérivent de deux souches très dissemblables. En fait, les Lémuriens actuels présentent entre eux de profondes différences anatomiques, notamment au point de vue de la dentition; il n'est aucunement certain qu'ils aient tous le même type placentaire. Bien loin d'être apparus sur un immense continent, dont Madagascar serait le dernier vestige, ils proviennent de souches multiples et sont nés dans des régions très distantes et sans relation les unes avec les autres.

Chiroptères. — On en a signalé jusqu'à 37 espèces. Bornons-nous à mentionner le Kalong ou Roussette (*Pteropus edulis*), grande Chauve-souris frugivore, qui vit par troupes nombreuses dans certaines forêts de la Cochinchine. Enroulé dans ses larges ailes et suspendu aux branches par une seule patte, il attend le crépuscule pour prendre son vol. Sa chair est très appréciée.

Insectivores. — On en connaît 13 espèces, parmi lesquelles nous citerons plusieurs Musaraignes, une Taupe à queue blanche (*Talpa leucura*) et quelques genres spéciaux à l'Extrême-Orient (*Dendrogale*, *Tupaia*, *Hylomys*).

Rongeurs. — On en a signalé de 45 à 60 espèces, suivant l'interprétation qu'on donne à certaines descriptions. On a décrit, en effet, jusqu'à 26 espèces d'Ecureuils (*Sciurus*), mais il est vraisemblable que 15 d'entre elles ne sont que des variétés du *Sc. ferrugineus* F. Cuvier. Les Ecureuils volants sont représentés par 7 espèces, appartenant aux genres *Pteromys* et *Sciuropterus* : chez le Polatouche tagouan (*Pt. petaurista*), une large expansion aliforme prend insertion sur une saillie des os du carpe et s'étend de chaque côté depuis le cou jusqu'à la base de la queue; son rôle est le même que chez le Galéopithèque et le Dragon. Il est intéressant de noter que la plupart des animaux à expansion aliforme de la peau des flancs, en dehors des Chiroptères, s'observent dans la région indo-chinoise.

Les Rats (*Mus*) ne comptent pas moins de 15 espèces; les Porcs-épics en comprennent 3 (*Hystrix*, *Atherura*). On connaît aussi un Lièvre (*Lepus peguensis*).

Carnivores. — Environ 40 espèces ont été mentionnées. La famille des Chiens est représentée au Sud par le Loup rouge (*Cyon javanicus*), qui se distingue du Loup d'Europe par sa dentition, et au Nord par le Chien viverrin (*Nyctereutes viverrinus*), curieux assemblage des caractères du Chien avec ceux de la Belette et du Blaireau. Le Corsac (*Canis corsac*) doit aussi se rencontrer dans les massifs montagneux du Haut-Tonkin.

A la famille des Félins appartiennent la Panthère ou Léopard (*Felis pardus*), dont on a distingué diverses variétés (*F. macroscelis*, *F. variegata*), et le Tigre royal (*F. tigris*). Ce dernier n'est commun nulle part, mais peut se rencontrer partout dans la jungle ; il arrive jusqu'à la porte de Saïgon, et j'ai connaissance d'exemplaires tués au cap Saint-Jacques. C'est un redoutable animal, moins dangereux pourtant qu'on ne pourrait croire : d'après les statistiques publiées par le gouvernement de la Cochinchine, il ne tue chaque année qu'un très petit nombre d'Hommes. Le Chat viverrin (*Felis viverrina*) se rencontre aussi dans les régions méridionales.

Aux Viverridés se rattachent quelques espèces, notamment une Civette (*Viverra zibetha*), divers Musangs (*Paradoxurus*) et la Mangouste mungoz (*Herpestes griseus*).

Les Ours comprennent deux espèces : dans le

Nord, l'Ours du Tibet (*Ursus tibetanus*); dans le sud, l'Ours des cocotiers ou Bruan (*Ursus malayanus*), reconnaissable à son large collier blanc jaunâtre.

Périssodactyles. — Le Tapir à chabraque (*Tapirus indicus*) s'étend jusqu'à l'Inde; on pourrait, à son sujet, soulever une question analogue à celle que nous discutions tout à l'heure à propos des Lémuriens, car ce genre singulier est représenté dans l'Amérique du Sud par deux autres espèces. Le Rhinocéros des Indes (*Rhinocéros indicus*) n'a qu'une seule corne sur le nez; celui de Sumatra (*Rh. sumatrensis*) en a deux; ils se rencontrent dans le Sud, où ils dévastent les plantations.

Bisulques. — Une seule espèce sauvage, le Sanglier à crinière (*Sus cristatus*).

Proboscidiens. - L'Eléphant d'Asie (*Elephas indicus*) se rencontre dans le Sud à l'état sauvage; il y est moins commun qu'aux Indes. Il est très répandu au Laos, d'où proviennent la plupart des individus domestiques du Cambodge et de l'Annam.

Ruminants. — Les Tragulidés ou Chevrotains sont les plus petits des Ruminants; ils sont dépourvus de cornes; le mâle porte à la mâchoire supérieure deux longues canines tranchantes et arquées, qui sortent de la bouche. Le Kanchil (*Tragulus pygmæus*) n'est pas plus gros qu'un Lièvre; une espèce voisine (*Tr. napu*) vit également dans ces parages.

Le Porte-musc (*Moschus moschiferus*) est proche voisin des Chevrotains. Répandu en Sibérie, en Chine, au Tibet, il descend jusqu'au Tonkin et même jusqu'en Cochinchine. Le mâle possède sur la ligne médio-ventrale et en arrière de l'ombilic, une poche qui sécrète le musc. Cette substance, comme on sait, est douée d'une odeur des plus pénétrantes qui la fait rechercher en parfumerie. Le musc du Tonkin est, avec celui de Chine ou de Nankin, la sorte la plus appréciée; il coûte plus de 2.000 francs le kilogramme. Le poids moyen d'une poche à musc, extirpée et desséchée est de 32 grammes, donnant de 13 à 14 grammes de « musc hors vessie ».

Les Cervidés ont des cornes pleines et caduques. Le Muntjac (*Cervulus muntjac*) et une espèce voisine (*C. Feai*) ont l'aspect de notre Chevreuil: le mâle a des canines à la mâchoire supérieure, comme chez les Tragulidés. Les Cerfs proprement dits comprennent 4 espèces (*Cervus Aristotelis*, *C. porcinus*).

Les Cavicornes ou Ruminants à cornes creuses et persistantes nous offrent plusieurs formes intéressantes. L'Antilope sassi (*Antilope cervicapra*), commune aux Indes, ne semble pas s'étendre jusqu'au Cambodge; les divers Ovidés du plateau central de l'Asie ne paraissent pas descendre jusqu'au Tonkin et au Laos. Il en est de même pour l'Yak (*Bos grunniens*). En revanche, les Bovidés sont représentés par plusieurs autres espèces. Le Gaur (*Bos gaurus*), le Banteng (*Bos sondaicus*), le Bœuf coureur (*B. stieng*), l'Arni ou Buffle (*B. bubalus*) et le Zébu ou Bœuf à bosse (*B. indicus*) sont les principales; les deux premières sont sauvages, mais se laissent assez facilement apprivoiser; la dernière a été introduite à Madagascar et en Afrique.

Édentés. — Cet ordre n'est représenté que par le genre Pangolin (*Manis*); on trouve au Cambodge le Pangolin de Java (*M. javanica*) et au Nord du Tonkin le Pangolin oreillard (*M. aurita*). D'autres espèces de ce même genre se rencontrent en Afrique. Ce sont des animaux singuliers, couverts de larges écailles imbriquées et capables de se rouler en boule comme un Hérisson.

OISEAUX

Tirant en énumère 373 espèces, tuées ou observées par lui. Le R. P. David et le professeur Oustalet ont consacré aux Oiseaux de la Chine une monographie très importante. Vu la facilité avec laquelle ces animaux se déplacent et se répandent dans les contrées voisines, la plupart des espèces indo-chinoises se trouvent décrites dans l'ouvrage auquel je viens de faire allusion. Les personnes qui s'intéressent spécialement à l'ornithologie pourront donc s'y reporter, ainsi qu'aux publications de Tirant et aux nouvelles descriptions données par Oustalet dans l'ouvrage Pavie. Ces diverses références me dispensent d'insister sur ce chapitre, que le manque de temps ne me permet pas même d'effleurer.

REPTILES

Tortues. — 24 espèces sont connues, savoir:

Une espèce terrestre (*Testudo elongata*), très commune dans les bois et les jardins;

19 espèces d'eau douce. L'une d'elles (*Batagur baska*) est de grande taille; elle est commune dans certaines rivières du Cambodge; ses œufs sont très volumineux (1). Tous ceux pondus sur les rives du Tap Chéang, affluent du fleuve de Compong-Som, appartenaient à la reine mère, qui les faisait surveiller et recueillir par un mandarin ayant quatre inspecteurs sous ses ordres.

4 espèces marines, dont *Caretta squamata* et *Caouana olivacea*. Leur écaille, qui est de bonne qualité, est l'occasion d'un commerce important, peut-être amoindri maintenant par l'usage du celluloïde.

Crocodiles. — 3 espèces: *Crocodilus palustris*, *C. porosus* et *C. siamensis*; ce dernier peut atteindre une longueur de 7 m. 50. Ces animaux redoutables abondent dans les lacs et les rivières; néanmoins, ils tuent peu de monde; la statisti-

(1) Pavie leur attribue une longueur de 0 m. 10 environ, mais c'est vraisemblablement exagéré.

que cochinchinoise n'accuse que 4 décès en 1896, 3 en 1897, 0 en 1898, 3 en 1899, 2 en 1900 et 4 en 1901. On a songé sérieusement à la destruction des Crocodiles et on a institué, à cet effet, une prime de 50 fr. par tête d'animal; mais on a dû la supprimer, car la dépense avait dépassé 11.000 fr. pour l'arrondissement de Soc-Trang, dans l'espace d'un seul mois.

La chair des Crocodiles est appréciée. Avec beaucoup de courage, les pêcheurs annamites les capturent dans le Tonlé-Sap ou Grand Lac, au Cambodge; ils leur mettent en travers de la gueule un morceau de bois autour duquel ils enroulent une corde qui enserre le museau, puis les amènent à Mytho, Cholon et Saïgon. Dans les marchés de ces différentes villes se trouvent des viviers où l'on dépose les Crocodiles; on leur débite, à la demande des acheteurs, la queue en tronçons successifs ; malgré ces amputations répétées, ils continuent à vivre comme si rien de fâcheux ne leur était survenu.

En 1881, alors que j'étais préparateur de Paul Bert à la Sorbonne, j'avais entrepris avec mon ami le professeur Paul Regnard une série d'expériences sur la physiologie des Reptiles (1). A cet effet, nous avions reçu de Saïgon, grâce à la libéralité de M. James, maire de cette ville, une douzaine d'énormes *Crocodilus siamensis*. Leur chair était appétissante et j'eus un jour la curiosité d'y goûter. Je voulus goûter en même temps à la chair d'un Python qui avait servi, lui aussi, à quelques vivisections. J'invitai Regnard à ces agapes, mais il refusa mon invitation ; j'eus plus de succès auprès de quelques autres amis. J'apportai donc à la maison une belle tranche de Python et une non moins belle tranche de Crocodile, dûment débarrassées l'une et l'autre du tégument révélateur. Je cherchai vainement à convaincre ma cuisinière que je lui apportais de la viande de veau achetée par moi par fantaisie ; mais le Crocodile sentait horriblement le musc et trahissait son origine, d'autant plus sûrement que j'étais moi-même imprégné d'une semblable odeur, quand je rentrais du laboratoire. Mon cordon-bleu me déclara tout net qu'il ne ferait pas cuire de semblables horreurs et qu'il ne voulait pas que ses casseroles servissent à un pareil usage. Force me fut d'acheter une casserole neuve, de me documenter auprès d'un restaurateur voisin et de faire cuire ces mets étranges, avec le concours d'un ami auquel l'art de Vatel était aussi étranger qu'à moi-même. La chère était détestable, mais le déjeuner fut joyeux quand même, car le plus âgé d'entre nous n'avait pas vingt-cinq ans.

Mon expérience personnelle est donc insuffisante pour que je puisse émettre un avis formel au sujet de la valeur culinaire du Crocodile et du Python. Celui-ci est un peu fade, mais peut être relevé de ton et, dès lors, devenir présentable ; la chair est tendre et d'une digestion facile. Celui-là sent abominablement le musc, mais en maints pays, en Norvège par exemple, on abuse littéralement de cette substance odorante pour la préparation des aliments. *De gustibus non est disputandum.*

Sauriens. — Tirant et Pavie énumèrent un total de 42 espèces. Quelques-unes sont de grande taille, comme les Varans (*Varanus nebulosus*, *V. flavescens*). D'autres sont doués de ces larges expansions aliformes dont il a déjà été question plus haut (*Draco maculatus*, *Dr. tæniopterus*). Les Geckos et les Hémidactyles comptent aussi quelques espèces.

Ophidiens. — On connaît 102 espèces de Serpents, dont 77 espèces non venimeuses et 25 venimeuses. Tirant leur a consacré une excellente monographie, qui comprend également le reste des Reptiles et les Batraciens.

Le genre *Python* est représenté par deux espèces (*P. reticulatus*, *P. curtus*), dans le Sud de l'Indo-Chine. Ces Serpents atteignent communément 4 à 5 mètres de longueur, rarement 6 mètres ou davantage. Ils abondent en Cochinchine, où leur peau est l'objet de quelque commerce.

Les Homalopsidés (*Cerberus*, *Homalopsis*, *Hypsirhina*, *Herpeton*) sont excessivement communs ; trapus, ventrus, ils vivent dans les eaux douces, comme le fait chez nous la Couleuvre à collier, et même fréquentent les estuaires et le long des côtes. Ils ne dépassent guère 1 mètre ou 1 m. 50 de longueur.

Les Acrochordidés (*Acrochordus, Chersydrus*), les Amblycéphalidés (*Pareas*), les Lycodontidés (*Lycodon*, *Ophites*, *Dipsas*), les Dryiophidés (*Tragops*, *Passerita*), les Dendrophidés (*Dendrophis*, *Gonyosoma*, *Chrisopelea*), les Psammophidés (*Psammodynastes*), les Colubridés (*Zamenis*, *Compsosoma*, *Elaphis*, *Ptyas*, *Xenelaphis*), les Natricidés (*Prymnomiodon*, *Tropidonotus*), les Coronellidés (*Cyclophis*), les Oligodontidés (*Oligodon*, *Simotes*), les Calamaridés (*Calamaria*), les Tortricidés (*Xenopeltis*, *Cylindrophis*) et les Typhlopidés (*Typhlops*) comprennent, avec les formes énumérées ci-dessus, l'ensemble des Serpents non venimeux. Quelques-uns des genres que nous venons de citer renferment plusieurs espèces, tant est grande la diversité de la faune ophidienne, tant sont abondants ces animaux. Les *Typhlops* sont absolument inoffensifs ; ils ne sont pas plus gros qu'un Ver de terre : comme lui, ils fouissent le sol. Le vulgaire les connaît sous le nom de *Serpent-minute*, persuadé que leur morsure entraîne une mort immédiate.

Les Serpents venimeux appartiennent à deux catégories, suivant la structure de leur appareil à venin.

Les Solénoglyphes portent à la partie antérieure de la bouche, et de chaque côté, un fort crochet à venin, creusé d'un canal intérieur par où s'écoule ce liquide. Quand la gueule est fermée, le crochet est disposé horizontalement contre le palais, la

(1) P. Regnard et R. Blanchard. Les Crocodiles de la Sorbonne (*Revue scientifique*, II, p. 819, 1881).

pointe tournée en arrière ; à mesure que la gueule s'ouvre, le crochet se redresse de plus en plus, sa pointe se porte en bas et en avant ; il prend finalement la situation verticale, favorable pour l'attaque.

Les Serpents présentant ce caractère se divisent en deux familles : les uns ont une profonde fossette entre l'œil et la marine (Crotalides), les autres n'ont rien de semblable (Vipérides). Les Solénoglypes indo-chinois sont tous des Crotalides ; on en connaît quatre espèces. Le *Colloselasma rhodostoma* est très redoutable. Les *Trimeresurus* (*Tr. gramineus*, *Tr. erythrurus*, *Tr. Wagleri*) le sont également, d'autant plus qu'ils ont coutume de se tenir sur les arbres, où leur couleur verte se confond avec celle du feuillage.

Les Protéroglyphes sont aisément reconnaissables à leurs crochets venimeux, situés à la partie antérieure de la gueule, immobiles et creusés d'un sillon à leur face antérieure. On en distingue plusieurs familles, dont deux doivent nous occuper.

Les Najides sont de grands Serpents terrestres, très audacieux et dont le venin est extrêmement actif ; peu d'animaux sont aussi redoutables. Le fameux Serpent à lunettes ou Cobra di capello (*Naja tribudians*), si commun aux Indes, est également répandu en Indo-Chine ; il peut atteindre une longueur de 1 m. 60. Au Cambodge, sa tête putréfiée sert à empoisonner les flèches. L'*Ophiophagus elaps* est le plus terrible de tous les Serpents venimeux ; il tue l'Eléphant en trois heures ; il peut dépasser 4 mètres ; fort heureusement, il n'est fréquent nulle part. Les *Bungarus* (*B. fasciatus*, *B. cæruleus*) sont communs ; ils sont longs de 1 m. 50 environ. Le *Megærophis flaviceps* et les *Callophis* (*C. bivirgatus*, *C. intestinalis*, *C. maculiceps*) ont à peu près cette même taille ; le premier est rare, les autres sont communs.

Les Hydrophides ou Serpents de mer sont des Protéroglyphes platycerques, exclusivement marins. Ils se tiennent à l'embouchure des fleuves, mais ne les remontent pas à une grande distance ; ils ne vont jamais à terre. Leur corps est arrondi en avant, comprimé latéralement en arrière ; la queue est encore plus comprimée et ressemble à une rame. On les trouve partout dans l'Océan Indien et dans l'Océan Pacifique, spécialement sur les côtes de l'Inde, de l'Indo-Chine, de la Malaisie, de la Chine et du Japon. Ils n'ont guère plus d'un mètre de longueur en Indo-Chine, mais certaines espèces peuvent mesurer jusqu'à 4 mètres. Les accidents causés par eux sont néanmoins assez rares, car leur présence, jointe à celle des Requins qui infestent ces mêmes parages, fait qu'il est imprudent de se baigner en pleine eau. Les pêcheurs les ramènent souvent dans leurs filets ; aussi est-ce chez eux que les morsures sont le plus fréquentes.

Les espèces d'Hydrophides connues en Indo-Chine sont au nombre de 9 : *Enhydrina bengalensis*, *Pelamis bicolor*, plus 2 : *Platurus* (*Pl. scutatus*, *Pl. Fisheri*) et 5 : *Hydrophis* (*H. atriceps*, *H. cyanocincta*, *H. Elliotti*, *H. gracilis*, *H. Lindsayi*).

Malgré ce nombre considérable de Serpents venimeux, les accidents mortels sont peu nombreux. Pour la Cochinchine, la mortalité de ce chef ne dépasserait pas 50 cas par an, soit 1 cas pour 60.000 habitants. Les documents officiels donnent, en effet, les chiffres suivants : 60 décès en 1896, 52 en 1897, 50 en 1898, 50 en 1899, 46 en 1900 et 50 en 1901. Nous voilà bien loin de la mortalité formidable qui s'observe dans l'Inde, où chaque année on enregistre au moins 20.000 décès par morsure de Serpent.

BATRACIENS

On ne connaît guère que 17 espèces, moins qu'en Italie, mais le nombre des individus est extraordinairement grand ; on ne peut, par la comparaison avec aucun autre pays, se faire une idée de la quantité prodigieuse d'animaux de cette classe qui sont répandus dans toute l'Indo-Chine.

Les Anoures, à eux seuls, comprennent 14 ou 15 espèces. La famille des Bufonidés est représentée par 3 Crapauds vrais (*Bufo*) et deux genres voisins, dépourvus de glandes parotides (*Cacopus*, *Diplopelma*). A la famille des Ranidés se rattachent 3 Grenouilles (*Rana*), un *Oxyglossus* et un *Megalophrys*. Enfin, les Hylidés ou Rainettes sont abondamment représentés par 4 ou 5 espèces, parmi lesquelles *Callula pulchra* mérite une mention spéciale.

Cette petite et gracieuse Rainette est connue des Européens sous le nom de *Grenouille Bœuf*, à cause de sa voix extraordinairement puissante. Sur un ton de basse profonde, on l'entend mugir partout dans la campagne, durant les nuits pluvieuses. En raison du nombre des exécutants, il en résulte un concert assourdissant, d'une intonation mélancolique et lamentable. On est stupéfait qu'un aussi chétif animal puisse causer un tel vacarme.

Le *Bufo melanostictus* est le plus commun des Crapauds. Au Cambodge et ailleurs, on empoisonne les flèches en les trempant dans son corps putréfié.

On a rapporté encore à la faune indo-chinoise une belle Rainette volante (*Rhacophorus Dennysi*), d'un vert émeraude éclatant, connue de Bornéo. La présence de cette curieuse espèce en Indo-Chine mérite d'être confirmée.

Les Urodèles ne comptent qu'un seul représentant authentique, le *Cynops chinensis*, qui habite la rivière de Ning-po. On a signalé au Siam, sous le nom de *Plethodon persimilis*, un autre Batracien marcheur qui est très semblable, sinon identique au *Pl. glutinosus* des Etats-Unis sa présence dans l'Asie méridionale mérite confirmation.

Les Gymnophions ou Batraciens fouisseurs sont représentés par l'*Epicrium glutinosum*. Il fouille le sol comme un Lombric et se montre

rarement, bien qu'il soit très répandu. Son corps cylindrique, lisse et visqueux, le fait ressembler à un Serpent; il n'a pas plus de 40 centimètres de longueur. Il est très redouté, bien que totalement inoffensif.

POISSONS

Par une longue série de publications importantes, P. Bleeker a fait connaître les Poissons qui fréquentent les mers de l'archipel malais; Day a consacré lui-même un excellent ouvrage à ceux de l'Inde, de Ceylan et de la Birmanie. Les mêmes espèces se rencontrent aussi sur la côte indo-chinoise, en sorte que les écrits de Bleeker et de Day, complétés par ceux de Tirant et par quelques travaux plus récents, nous serviraient de guide, s'il nous était possible d'entrer dans quelques détails à ce sujet. Le temps et l'espace nous étant mesurés, nous devons nous borner à des indications très sommaires.

Les mers indo-chinoises sont excessivement riches en Poissons d'espèces très variées. Tirant en énumère 216, dont 35 Sélaciens, 10 Lophobranches, 45 Plectognathes et 126 Physostomes, et encore cette liste déjà importante ne comprend-elle ni les Anacanthines ni les Acanthoptérygiens. Un grand nombre sont d'excellente qualité. Quand leur habitat, leurs migrations et les conditions générales de leur biologie seront mieux connus, les pêcheries qu'on installera dans ces régions seront extrêmement productives.

Un certain nombre d'espèces ont la chair toxique, principalement au moment du frai; elles peuvent donc causer, tout au moins au printemps, des phénomènes d'intoxication souvent assez graves pour entraîner la mort. Ces accidents sont fréquents au Japon, où l'on connaît sous le nom de *fougou* les Poissons suspects. Au premier rang de ceux-ci figurent divers Plectognathes (*Diodon*, *Triodon*, *Tetrodon*, *Ostracion*). Les Physostomes abdominaux comprennent plusieurs espèces qui rentrent aussi dans cette catégorie : tels sont, notamment, certains Clupéides vivant en bancs comme nos Harengs et nos Sardines. Le Caillputassart (*Meletta thrissa*) n'a que 0 m. 35 de longueur; une Melette (*Meletta venenosa*), le *Dussumieria acuta*, le *Clupea tropica* et divers *Plotosus* sont également de ce nombre. Il en est de même pour quelques Acanthoptérygiens (*Thynnus*, *Pelamys*, *Scomber* et *Gobius* divers).

D'autres Poissons de mer sont redoutés des pêcheurs à cause de l'appareil tranchant ou venimeux dont ils sont pourvus. Les Plotoses ont en avant des nageoires pectorales et de la première dorsale une forte épine qui est en rapport avec une glande à venin. Les Synancées (*Synanceia brachio* et autres espèces) ont à la nageoire dorsale jusqu'à treize piquants venimeux, correspondant chacun à deux glandes. Le *Niphon spinosus* est également venimeux. Les Amphacanthes (*Amphacanthus javanicus*, *A. Russeli*, *A. marmoratus*) sont à la fois vulnérants, grâce à une épine située en avant de la nageoire dorsale, et venimeux, grâce à un appareil spécial situé entre les nageoires dorsale et anale. Les Chirurgiens ou Barbiers (*Acanthurus cæruleus*, *A. phlebotomus*) sont simplement vulnérants : ils portent de chaque côté de la queue une forte épine mobile, aiguë, tranchante, couchée à l'état de repos contre le corps, mais que l'animal peut redresser à volonté. Ajoutons à tout cela les Requins, qui abondent, et les Hydrophides ou Serpents de mer, qui ne sont point rares, et l'on se rendra déjà compte des conditions particulières de la pêche maritime en ces contrées.

Les Poissons d'eau douce sont peu connus et ne sauraient nous arrêter. Ils abondent dans les grands fleuves; quelques-uns sont de grande taille et sont, de la part des indigènes, l'objet d'une pêche active. Signalons, à ce point de vue, un Siluroïde du genre *Pangasius*, qui atteint et dépasse 1 m. 50 et vit dans le Mékong : il est connu sous le nom de Trey-Reach, Poisson royal. Il remonte le fleuve après les pluies, pour aller pondre dans le lac Tali; il est alors très gras et l'on en peut extraire beaucoup d'huile. On mange sa chair fraîche ou salée; on fait avec ses œufs une sorte de caviar ou de boutargue très appréciée au Laos.

INVERTÉBRÉS

Nous ne pouvons songer même à énumérer simplement les groupes nombreux qui rentrent dans cette catégorie.

Insectes. — Le nombre en est immense; nous en donnerons une idée, en disant qu'on ne compte pas moins de 6.300 espèces de Lépidoptères dans la région indienne. Cela laisse supposer l'infinie variété des Coléoptères, Hyménoptères, Diptères, etc. Parmi ces derniers, les espèces piqueuses, capables d'inoculer des maladies virulentes ou parasitaires (Moustiques, Tabanides), sont assez nombreuses. On connaît aussi des Hémiptères de la famille des Réduvides, dont la piqûre est dangereuse pour l'Homme.

Arachnides. — Elles offrent aussi les plus grandes variations de taille et d'aspect. En certaines contrées, notamment au Cambodge, les indigènes sont friands de Mygales (*Mælopæus albostriatus*, *Chilobrachys Pavici*, *Ch. dyscolus*) et de Scorpions.

Mollusques. — La faune malacologique est d'une abondance et d'une variété surprenantes. Les coquilles à nacre épaisse et pure étant communes, il en est résulté une charmante industrie locale, celle des incrustations sur bois, spécialement florissante au Tonkin. Il serait utile, croyons-nous, de développer cet art gracieux par la création d'une Ecole professionnelle, comme les Autrichiens l'ont fait en Bosnie pour l'industrie des tapis et pour celle des incrustations d'or et d'argent sur bois et sur divers métaux.

La culture des huîtres perlières, si importante

à Ceylan, devrait être aussi encouragée. La Méléagrine existe à l'état spontané sur la côte indo-chinoise. Des parcs d'élevage, installés d'après les modèles cinghalais, ne manqueraient pas de donner en peu d'années des résultats très favorables. Le succès serait certain, tandis que les essais d'acclimatement sur la côte tunisienne, entrepris par mon ami le professeur R. Dubois, de l'Université de Lyon, ont bien peu de chances de réussite.

Les Chinois et les Annamites s'entendent fort bien à la production des perles artificielles. Ils introduisent entre la coquille et le manteau de certains Lamellibranches d'eau douce (*Dipsas*, *Unio*) des morceaux de nacre ou des figurines de plomb, autour desquels de la nacre nouvelle se dépose par assises successives. On obtient ainsi de concrétions dont la forme et le volume sont déterminés par ceux du corps étranger autour duquel elles se constituent; mais ces perles artificielles manquent de l'orient spécial aux perles spontanées.

Celles-ci, pourtant, se produisent chez la Méléagrine dans des conditions équivalentes, en ce sens qu'elles ont comme noyau central, non un corps inerte, mais un parasite de petite dimension. Dubois, Boutan et d'autres se sont, à diverses époques, occupés de l'intéressant problème de la production expérimentale des vraies perles. La question est restée pendante; les conditions biologiques de leur formation étant actuellement connues, il s'agit de préciser maintenant le déterminisme particulier dont certains éléments font encore défaut; c'est l'affaire d'études qui ne peuvent se poursuivre avec fruit que dans le pays même. J'estime qu'une mission à cet effet devrait être confiée, avec de larges subsides, à un zoologiste ou à un physiologiste. Les Etats ne prospèrent que par le commerce ou l'industrie : il est nécessaire de créer en Indo-Chine une nouvelle source de richesses, dont le succès paraît certain.

Les Mollusques fluviatiles sont remarquablement nombreux ; on n'en compte pas moins de 320 espèces, dont près de 200 sont spéciales à l'Indo-Chine française; des autres, 39 lui sont communes avec la Chine, 19 avec la Birmanie, 20 avec l'Inde et Ceylan, 9 avec Malacca, 27 avec les Indes néerlandaises, 12 avec les Philippines. Les genres *Wattebledia*, *Jullienia* et *Lacunopsis*, parmi les Gastéropodes, ne sont encore connus que dans la région; les genres *Canidia* et *Pachydrobia* parmi les Gastéropodes, ainsi que le genre *Pseudodon* parmi les Lamellibranches, sont connus des régions voisines, mais atteignent ici leur maximum de développement. Les *Paludina* comptent jusqu'à 40 espèces distinctes (ou prétendues telles), les *Anodonta* 17, les *Unio* 62, les *Corbicula* 41, les *Melania* 42.

Les Mollusques terrestres ne le cèdent en rien aux formes aquatiques. On en connaît 310 espèces, dont près de 220 particulières à la région; 23 des autres lui sont communes avec la Chine, 20 avec la Birmanie, 10 avec l'Inde et Ceylan, 15 avec Malacca, 18 avec l'Inde néerlandaise, 7 avec les Philippines. Le genre *Myxostoma* est spécial; les genres *Amphidromus* (44 espèces), *Hybocystis*, *Opisthoporus* et *Rhiostoma*, connus des contrées voisines, atteignent ici leur maximum de développement. Les *Streptaxis* sont représentés par 32 espèces distinctes; les *Chloritis* en comptent 24, les *Plectopylis* 22, les *Ganesella* 16, les *Cyclophorus* 38 et les *Clausilia* 53. Où trouver une faune plus variée et plus abondante?

LE GRAND SERPENT DE MER

En abordant maintenant la question du grand Serpent de mer, ne croyez pas que j'aie l'intention de terminer par une plaisanterie cette conférence, sérieuse jusqu'à présent. Loin de moi cette pensée! Je prétends, au contraire, discuter devant vous un des problèmes les plus passionnants de la zoologie actuelle.

A n'en pas douter, il existe dans certaines mers un animal de très grande taille, dont aucun exemplaire n'a encore été capturé, ni vu d'assez près ou assez distinctement pour qu'on ait des notions indiscutables sur sa véritable nature. Dans des mers diverses, à des époques très différentes, des navigateurs de toute nationalité, le plus souvent sans connaître les récits de leurs devanciers, ont aperçu cet animal fantastique et l'ont décrit plus ou moins correctement. La légende du grand Serpent de mer, née dans ces conditions, est devenue populaire, grâce au journal le *Constitutionnel* qui, vers 1840, la remettait fréquemment sur le tapis, quand il était à court de copie. Nos pères prenaient, paraît-il, grand plaisir à cette innocente galéjade; le siècle a marché, nos plaisirs sont moins austères et une variation nouvelle sur le grand Serpent de mer n'attire plus guère l'attention.

Il nous faut pourtant consacrer quelques minutes à ce « Reptile » mystérieux dont, je le répète, l'existence est indubitable. Un naturaliste hollandais, le Dr Oudemans, a rassemblé dans un intéressant ouvrage, publié en 1892, tous les documents relatifs à cette question. Il en résulte très nettement que l'animal n'est pas un mythe. Quand il se montre à la surface des flots, son corps allongé forme des ondulations verticales, dont l'arête présente elle-même des denticulations qui se peuvent interpréter soit comme une crête dentelée, soit comme une crinière divisée en lanières ou en touffes. Il rejette alors dans l'atmosphère, par l'extrémité de son museau, un double jet gazeux chargé de vapeur d'eau, qui se condense et le rend apparent; l'animal est donc pulmoné; il respire par deux narines et non par un évent, comme les Cétacés.

Pour cette dernière raison, Oudemans estime qu'il s'agit d'un Pinnipède de très grande taille, analogue à l'Otarie ou au Phoque, suivant qu'il serait ou non pourvu d'un pavillon de l'oreille. Mais une telle assimilation est peu acceptable, attendu que les Pinnipèdes, tels qu'ils nous sont connus, sont des animaux trapus, à cou très court et à queue rudimentaire, évidemment très

éloignés de l'animal élancé, long d'au moins 10 mètres, que doit être le « Grand Serpent de mer ».

Quoi qu'il en soit, Oudemans désigne cet être problématique sous le nom de *Megophias megophias*, d'après la synonymie suivante :

Pelamis megophias Rafinesque, 1819;
Megophias monstrosus Rafinesque, 1819;
Octipos bicolor Rafinesque, 1819;
Pelamis monstrosus Rafinesque, 1819;
P. chloronotis Rafinesque, 1819;
Zeuglodon plesiosauroïdes Oudemans, 1881;
Megophias megophias (Rafinesque, 1819) Oudemans, 1892.

J'ajoute à cette liste :

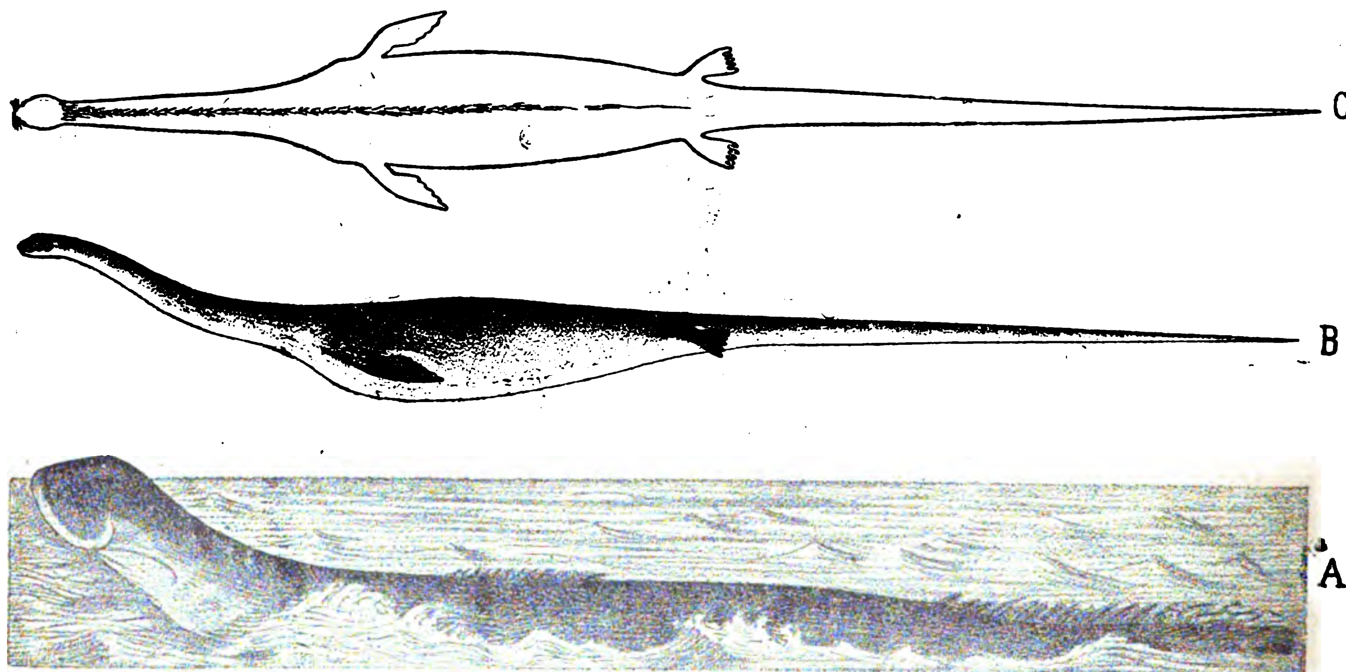
Chelosauria Lovelli Saville-Kent, 1893.

En effet, Saville-Kent a donné, en 1893, de très intéressants renseignements sur l'animal en question. Il se montre assez souvent sur la côte du Queensland (Australie), auprès de l'ile Great Sandy ou Fraser; les indigènes le connaissent bien et le désignent sous le nom de *moha-moha*. Miss Lovell, institutrice au phare de Sandy Island, a recueilli les bruits qui courent à son sujet et les a communiqués à Saville-Kent. Celui-ci en conclut qu'il s'agit d'une sorte de grande Tortue à long cou, combinaison de Saurien et de Chélonien, d'où le nom de *Chelosauria* cité plus haut.

Depuis lors, le *Megophias* a été vu plusieurs fois sur la côte du Tonkin, en particulier dans la baie d'Along (1).

Le *Courrier d'Haïphong*, n° 1332, du 5 mars 1898, publie une note de M. le lieutenant de vaisseau Lagrésille, commandant l'*Avalanche*, relatant avoir rencontré trois fois le *Megophias*, au large de la baie d'Along et dans celle de Fai-tsi-long. Dans un excellent article critique, Racovitza rapporte cette observation, qui est vraiment remarquable par la précision des circonstances ou des détails, puis donne des indications complémentaires, provenant d'officiers qui ont été témoins également de ce spectacle peu banal. L'animal est long d'au moins 20 mètres, son dos est orné d'une crête; il est gros, sa tête est courte comme celle d'un Phoque, mais beaucoup plus grosse; sa peau est tellement résistante que les obus éclatent à sa surface sans paraître lui causer aucun dommage. Contrairement aux Cétacés et Pinnipèdes connus, il nage au moyen d'ondulations qui s'accomplissent dans le sens vertical, mais peut aussi s'enrouler latéralement.

Plus récemment encore, le lieutenant de vaiseau L'Eost, commandant la canonnière la *Désirée*, a rencontré le *Megophias* dans la baie d'Along; son rapport a été publié dans l'*Avenir du Tonkin* (14 et 15 mars 1904). La peau paraît rugueuse et couverte d'écailles. Des renseignements contenus dans ce rapport, le professeur L. Vaillant conclut que le *Megophias* est vrai-



TROIS FIGURES DU *Megophias megophias*,
d'après le livre d'Oudemans.
A, l'animal nageant, d'après un croquis pris le 6 août 1848 par un officier de la frégate *Dædalus :* — B et C, reconstitution de l'animal : B, de profil, sans crinière; C, de dos, avec disposition de la crinière et situation des vibrisses.

(1) Située au fond du golfe du Tonkin par 21° 10' lat. N et abritée du large par l'île Cac-ba.

semblablement un grand Reptile pythonomorphe, plus ou moins voisin du *Mosasaurus*.

Cet animal mesurait plus de 15 mètres de longueur; il habitait les mers crétacées de la Belgique; il était nageur, vivait près de la surface et, suivant Dollo, était capable de capturer à la course des proies très volumineuses. Une forme voisine, le *Plioplatecarpus*, était plongeuse et pouvait descendre à de grandes profondeurs; elle se nourrissait de faibles proies.

La survivance d'un être aussi ancien que le Mosasaure serait assurément un phénomène du plus haut intérêt. Est-elle donc possible?

Supposons pour un instant que les connaissances paléontologiques aient progressé plus rapidement que les connaissances géographiques: la géologie nous révèle qu'à l'époque jurassique vivaient sur toute la surface du globe des Mammifères singuliers, dont le bassin portait en avant deux os particuliers qu'aucun Mammifère actuel ne possède, ni en Europe, ni en Asie, ni en Afrique; ce type primitif devrait donc, à juste titre, être considéré comme éteint depuis longtemps et comme n'ayant pu résister à la période glaciaire qui a marqué le début des temps quaternaires. Voici maintenant que les explorateurs entrent en scène : ils découvrent l'Australie et y trouvent une faune tout entière composée de Mammifères appartenant à ce type très ancien. Qu'on juge de la surprise des naturalistes!

Une surprise tout aussi grande leur était réservée par la récente découverte de l'Okapi. Ce curieux Ruminant, voisin de la Girafe, mais simulant le Zèbre par les rayures qui ornent son pelage à la croupe et aux pattes, vit dans les grandes forêts qui couvrent le Nord-Est du Congo belge; il semble être actuellement confiné à cette région assez restreinte, mais, aux âges géologiques antérieurs, il avait une extension beaucoup plus considérable et habitait même le Sud de l'Europe. C'est lui, en effet, que le professeur Gaudry a trouvé à l'état fossile dans les gisements de Pikermi, au Peloponnèse, et a fait connaître sous le nom d'*Helladotherium*.

Il ne serait donc pas impossible qu'un Reptile gigantesque, du groupe des Mosasauriens, eût persisté jusqu'à nos jours. Nul doute que l'Océan, ce réservoir immense, ne soit peuplé d'une foule d'animaux qui nous sont encore inconnus; il est bien loin de nous avoir livré tous ses secrets. Ce que nous connaissons en fait d'animaux marins, ce sont les espèces littorales ou pélagiques ; nous avons fait connaissance dans ces dernières années avec un bon nombre de formes habitant les grands fonds, mais seulement avec celles qui peuvent être ramenées par nos engins, lesquels sont toujours de dimensions restreintes. Or, on sait pertinemment qu'il existe dans la mer des animaux de taille gigantesque, qui n'ont pas encore été capturés: les *Mouchezia*, qu'on n'a encore qu'entrevus, sont des Céphalopodes mesurant plus de 3 mètres de longueur; le Musée Britannique possède un bras long de 10 mètres, qui provient d'un Poulpe d'espèce inconnue.

Ces quelques considérations n'étaient pas inutiles; elles feront mieux comprendre le haut intérêt scientifique qui s'attache à la poursuite et à la capture du *Megophias*. Nous pensons que le problème de ses affinités zoologiques reste entier et qu'on peut difficilement le rattacher aux Mosasauriens : les vertèbres du Mosasaure sont, en effet, disposées de manière à permettre d'amples mouvements de flexion latérale, mais non des ondulations verticales, celles-ci étant empêchées par les apophyses épineuses. Nous ne croyons pas non plus, pour ces mêmes raisons, qu'il s'agisse d'un Cétacé ou d'un Pinnipède, ces animaux ayant le tronc plus ou moins rigide. On pourrait croire plutôt à la persistance d'un Sauroptérygien vivipare, si ce type d'Hydrosauriens avait pu survivre depuis les temps secondaires.

De quelque côté qu'on l'envisage, la question du Grand Serpent de mer est donc véritablement passionnante. Qui résoudra ce problème capital? Il est très désirable que ce soit un naturaliste français, puisque c'est sur la côte tonkinoise que le problématique animal semble actuellement se montrer avec le plus de complaisance. Il est, sans aucun doute, le prototype du Dragon fantastique qui tient une si grande place dans les légendes chinoises et annamites. Il appartient donc au Gouvernement général de l'Indo-Chine d'organiser une expédition en vue de sa capture. Mon savant ami le professeur Boutan, qui, depuis deux années, explore avec tant de succès le Tonkin et y fait de précieuses récoltes d'histoire naturelle, est tout indiqué pour prendre la direction de cette chasse d'un nouveau genre, dont le succès ferait faire à la science un progrès considérable.

R. Blanchard.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

Aug. Pavie, *Mission Pavie. Indo-Chine*, 1879-1895. *Recherches sur l'histoire naturelle de l'Indo-Chine orientale*. Paris, E. Leroux, in-4° de 549 p., 1904. — *Mammifères*, par E. de Pousargues ; *Oiseaux*, par Oustalet ; *Reptiles et Batraciens*, par Mocquard ; *Poissons*, par Vaillant ; *Coléoptères*, par Lesne, Régimbart, Allard, Grouvelle, Tertrin et Fairmaire; *Hyménoptères*, par H. de Saussure, Ern. André et R. du Buysson ; *Diptères*, par Bigot ; *Lépidoptères*, par Poujade ; *Hémiptères*, par Noualhier et J. Martin; *Névroptères*, par R. Martin; *Myriapodes*, par Brölemann; *Crustacés*, par de Man ; *Mollusques*, par Morlet, H. Fischer et Dautzenberg.

Prince H. d'Orléans, *Du Tonkin aux Indes, janvier* 1895-*janvier* 1896. Paris, in-4° de 442 p., 1898. — *Mammifères*, par E. de Pousargues, p. 369-373 ; *Oiseaux*, par E. Oustalet, p. 373-376; *Lépidoptères*, par Oberthür, p. 377.

A. C. Oudemans, *The great Sea-Serpent*. Leiden and London, in-8° de xv-592 p., 1892.

E. G. Racovitza, Note sur le grand Serpent de mer, *Megophias megophias* (Rafinesque), à propos d'une observation de M. Lagrésille, faite en 1898 dans les mers du Tonkin. *Bull. de la Soc. Zool. de France*, XXVIII, p. 11-29, 1903.

W. Saville-Kent, *The great barrier reef of Australia; its products and potentialities*. London, W. H. Allen, in-4° de xix-387 p., 1892 ; cf. p. 323.

G. Tirant, Les Oiseaux de la Basse-Cochinchine. *Bulletin du Comité agricole et industriel de la Cochinchine*, (3), I, 1878 (1879).

Vingt-cinq ans d'administration coloniale

A TAHITI

Pour ceux qui ont lu seulement « le Mariage de Loti » ou ne connaissent de Tahiti que les récits plus ou moins fantaisistes de quelques voyageurs, cette île, que les poètes ont appelée la « perle du Pacifique » entrevue dans un rêve comme le Paradis terrestre, reste pour eux le séjour délicieux et lointain où la vie facile et le doux *far niente* sont une conséquence logique, semble-t-il, du climat enchanteur dont jouit cette terre bénie.

Les récits des nombreux officiers de marine, jeunes aspirants ou nouveaux enseignes promus, y ayant fait leur première campagne, n'ont pas peu contribué à répandre la légende et on ne saurait suspecter leur bonne foi si l'on veut bien considérer que la vie matérielle étant assurée à bord des navires de guerre, l'officier de vaisseau, dégagé de toute préoccupation de cet ordre, trouve à Tahiti ou dans les îles qui forment l'ensemble des établissements français de l'Océanie, l'existence à peu de chose près, décrite et racontée par leurs aînés. Dès leurs premiers pas sur cette terre privilégiée, ils ont hâte, suivant la tradition, de louer une *fare* (1) et de filer le plus ou moins parfait amour avec une *vahine* (2) dont les charmes, contestables bien souvent, leur ont été recommandés par leurs prédécesseurs.

Revivre le roman de Rarahu si admirablement poétisée par Loti, c'est leur rêve, abstraction faite de la réalité beaucoup plus prosaïque, vécue par la plupart de ceux qui, eux aussi, mais dans un autre but, attirés dans ce pays par la lecture de légendes dorées, ont assumé tous les soucis de la lutte pour la vie, après avoir, en quelques mois, perdu toutes les illusions dont on avait pris soin de bercer leur bonne foi.

Ce n'est donc pas au voyageur d'occasion, à l'officier de vaisseau de passage qu'il faut recourir pour avoir une connaissance complète de notre colonie du Pacifique, mais à ceux qui ont, pendant des années, essayé, sous ce climat évidemment très beau, non pas même d'y faire fortune, mais seulement d'y gagner honorablement leur vie, qui n'ont pas craint pour cela de quitter le sol natal avec quelques ressources insuffisantes dans la mère-patrie et dont ils ont difficilement trouvé l'emploi fructueux sur cette terre fertile, mais dont les produits manquent de débouchés et qui ne trouvent que peu de bras pour la cultiver.

C'est au fonctionnaire qui, de par sa situation administrative, sa connaissance du pays acquise par suite d'un séjour prolongé, qu'il faut s'adresser aussi, quand il ose ou veut bien parler, pour s'initier à l'existence menée là-bas par une poignée de Français qui, à l'encontre de ce qu'on pourrait bien croire, sont aux prises avec des difficultés souvent insurmontables créées par le défaut de main-d'œuvre et la cherté excessive des vivres.

Nous nous proposons pour l'instant d'étudier l'organisation administrative des établissements français de l'Océanie, à l'heure où le gouvernement a le devoir, après le terrible raz de marée qui les a ravagés dans la nuit du 7 au 8 février dernier, d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'en simplifier les rouages par la suppression d'emplois fort onéreux pour le maigre budget de la colonie. Signalons en passant que la métropole est déjà entrée dans la voie des réformes en supprimant tout récemment le poste de secrétaire général du gouvernement dont la solde et ses accessoires s'élevait à la somme approximative de 25.000 francs.

* * *

C'est en 1843 que la France plaçait sous son protectorat l'île Tahiti et ses dépendances dont Bruat fut le premier gouverneur. Nous passerons rapidement sur cette première période qui fut très prospère grâce à l'organisation administrative indigène qui s'exerçait par l'autorité royale, sous le haut contrôle et avec l'assentiment du représentant de la France.

Chaque île était divisée en plusieurs districts ayant chacun à leur tête un chef — Tavana — héréditaire qui possédait sur ses administrés une très grande autorité. Le gouvernement français n'avait eu garde de modifier cette organisation qui lui permettait de dicter aux indigènes des ordres, tant pour l'exécution des travaux d'utilité publique que pour la perception des impôts d'ailleurs minimes.

En effet, quand le gouvernement jugeait à propos d'introduire dans le pays une réforme, c'est à la reine qu'il s'adressait. Cette dernière signait immédiatement le décret qui lui était dicté par notre représentant; l'acte, immédiatement communiqué aux chefs, était exécuté avec la plus grande promptitude, sans protestation aucune de la part de la population à laquelle il suffisait d'obéir à l'autorité de sa souveraine.

Une des grandes causes de prospérité à cette époque était également due à l'entretien d'une compagnie de soldats au nombre de 250 qui laissaient dans le pays la plus forte partie de leur solde et à la présence de plusieurs navires de guerre qui donnaient souvent des fêtes, lesquelles étaient un stimulant pour les indigènes, fort vaniteux et qui, dans la vie ordinaire, n'ayant pas de besoins, éprouvaient la nécessité de travailler pour gagner de l'argent afin de pouvoir participer honorablement aux réjouissances promises.

A cette époque d'ailleurs, et jusqu'en 1880, Tahiti et ses archipels produisaient beaucoup de coton, et la vanille, qui n'avait pas encore été dépréciée par les préparateurs chinois, était vendue un très bon prix. Le port de Papeete était non seulement visité par nos navires de guerre, mais les bateaux de commerce, venant des côtes du Chili et du Brésil, y faisaient fréquemment escale et en repartaient avec du fret.

La colonie, on le voit, était donc prospère à

(1) Maison ou case, en langue indienne.
(2) Femme.

cette époque et, en 1869, un budget de 500.000 fr. suffisait largement à assurer les dépenses nécessitées par l'entretien des fonctionnaires, du reste très peu nombreux, par l'exécution des travaux publics, la dotation de la famille royale, etc.

Mais en 1880, le roi Pomaré, sollicité par notre gouvernement d'abandonner définitivement ses États à la France, en butte aussi aux factions religieuses qui divisaient déjà le pays, fatigué d'un pouvoir qu'il n'exerçait d'ailleurs que pour la forme, se décidait à abdiquer et le 29 juin de la même année, il signait cette déclaration qui consacrait la réunion à la France des Iles de la Société et dépendances.

« Nous, Pomaré V, roi de Tahiti et dépendances, etc.,

« Voulant donner au gouvernement de la République française une preuve éclatante de notre confiance et de notre amitié,

« Déclarons par les présentes, en notre nom personnel et au nom de nos descendants et successeurs ;

« Remettre complètement et pour toujours entre les mains de la France le gouvernement et l'administration de nos États comme aussi tous nos droits et pouvoirs sur les Iles de la Société et dépendances.

« Nos États sont ainsi réunis à la France, mais nous demandons à ce grand pays de continuer à *gouverner notre peuple en tenant compte des lois et coutumes tahitiennes.*

« Nous demandons aussi de faire juger toutes les petites affaires par nos conseils de district afin d'éviter pour les habitants des déplacements et des frais onéreux. »

Le 30 décembre 1880, une loi ratifiait le protocole cité plus haut.

Qu'y avait-il de changé, va-t-on peut-être demander? Ceci, tout d'abord. Sous le Protectorat, on l'a vu, le pays était administré par un commandant, commissaire soit du roi, soit de l'Empire, ou de la République.

Dès l'annexion faite et ratifiée, c'est-à-dire six mois après, — décret du 5 juillet 1881, — les fonctions de commandant sont remplacées par celles de gouverneur.

L'année suivante, 13 mars 1882, le gouverneur est assisté d'un directeur de l'Intérieur, d'un chef du service judiciaire, d'un conseil d'administration qui doit se constituer en comité des finances pour préparer le budget et établir les contributions. Il s'adjoint à cet effet un conseil colonial créé par arrêtés locaux du 5 août 1881.

Enfin en 1885, cinq ans après l'annexion, le budget s'élevait pour les seules îles de Tahiti et Moorea à la somme de 1.038.240 francs. La population, d'après le recensement de cette époque, était de 25.000 habitants pour l'ensemble des établissements.

Cette même année, M. Jules Grévy signait le décret organique du 28 décembre, qui dotait ce beau pays si calme, si accueillant, si poétique alors, mais qui a bien changé depuis, d'une administration complète créée de toutes pièces et sans que le besoin s'en soit jamais fait sentir : un gouverneur, un directeur de l'intérieur, un chef du service judiciaire, trois chefs de service : le chef du service administratif, le trésorier-payeur, le chef du service de santé, un conseil privé pour éclairer de ses lumières le chef de la colonie qui généralement écoutait ses conseils avec la ferme intention de ne pas les suivre.

En outre, la métropole trouvait nécessaire d'apporter le trouble dans cette population en introduisant à Tahiti la politique par l'institution d'un conseil général !

***

C'était aller vite en besogne ; c'était vouloir initier un peu trop rapidement nos nouveaux concitoyens — les Tahitiens étaient citoyens français, soumis aux lois françaises, avaient les mêmes droits politiques — à l'existence des nations civilisées. Et cette constitution, qui disparut vingt ans après, fut en effet le plus bel élément de discorde qui se peut imaginer.

Le pays se divisa immédiatement en deux factions politico-religieuses ; d'un côté, les protestants, la majorité, de l'autre, les catholiques, la minorité. Et l'on vit ce spectacle lamentable de familles françaises, unies autrefois par les liens de la solidarité, sur une terre située aux antipodes de la mère-patrie, lutter entre elles, s'abreuver d'injures, abandonner toute mesure, cesser de se voir, à tel point qu'aujourd'hui encore, malgré la suppression du conseil général, les rancunes ont subsisté et que la désunion persiste sous les yeux étonnés des indigènes qui n'ont jamais compris et ne comprendront jamais que des questions électorales puissent rendre ennemis irréconciliables des hommes qui, la veille, fraternisaient et se soutenaient, étroitement unis dans la lutte pour l'existence, parfois pénible, des pays intertropicaux.

Nous ne viderons pas la question du conseil général sans faire remarquer toutefois qu'à diverses reprises son intervention empêcha bien souvent l'Administration de créer, aussi rapidement qu'elle l'eût voulu, de nouveaux impôts dont l'application à cette époque était jugée néfaste et vexatoire par l'Assemblée. En 1902, un an environ avant que fût supprimé le conseil général par le décret présidentiel du 19 mai 1903, l'Administration, dans un exposé financier rédigé par le secrétaire général du gouvernement, faisait appel à la bonne volonté des membres de cette assemblée, leur faisant connaître que l'augmentation, toujours progressive, des services publics nécessitait la création de nouveaux impôts.

C'était l'impôt sur la propriété bâtie qui devait rapporter 50.000 francs ;

Un droit de sortie sur la vanille, soit 20.000 fr. ;

Un droit de sortie sur le coprah, qui devait donner une somme égale.

Pour justifier cette demande, le secrétaire général s'exprimait ainsi :

« Vous avez à faire face à la fois à la progression constante des frais des services publics, progression dont vous ne pouvez vous plaindre, car elle est la conséquence logique, inéluctable du développement moral et matériel du pays, à la réfection de votre outillage économique qui s'impose et à la diminution constante de la subvention métropolitaine. »

L'Assemblée rejeta ces nouveaux impôts et, à ce propos, M. Vienot, un homme d'une rare intelligence, connaissant admirablement le pays qu'il habitait depuis quarante ans, prit la parole pour protester, notamment contre l'établissement de l'impôt sur la propriété bâtie, dérivé de l'impôt foncier :

« Nous restons, dit-il, dans les traditions de générosité et de paternelle protection dont notre patrie ne s'est jusqu'ici jamais départie envers les anciens sujets de la reine Pomaré.

« On sait comment les représentants de la France ici, officiers de marine d'abord, officiers du commissariat ensuite, se sont toujours attachés à conserver à ces populations confiantes l'héritage de leurs pères. C'était là de la bonne politique, de la politique vraiment française, car elle faisait aimer la France ; c'est celle à laquelle nous resterons fidèles en nous refusant à déposséder les Tahitiens par le vote de l'impôt foncier et de ses dérivés.

« Il se peut que dans d'autres colonies, l'impôt foncier soit le plus équitable, ce n'est pas le cas pour Tahiti où nous avons affaire à une organisation toute spéciale, à un peuple qui ne ressemble à aucun autre.

« Pour nos indigènes, le sol est un héritage de famille, un patrimoine sacré qui est comme le prolongement de l'existence ancestrale. S'en dessaisir, c'est trahir l'idée de famille. Or, être condamnés à payer le droit de posséder ce qui leur a toujours appartenu, cela équivaut pour eux à la dépossession ; ils ne tiendraient plus à des droits aussi partagés et ils prendraient en dégoût ces biens qui leur seront devenus onéreux. »

Et M. Viénot ajoutait :

« On vous dira peut-être qu'il importe peu que le sol passe à d'autres mains, si ces mains doivent le rendre fécond, langage odieux que je repousse.

« Mais savez-vous, d'autre part, en quelles mains ces terres passeront ? Ne voyez-vous pas l'étranger, les mains pleines de dollars, qui les guette.....

« Etablissez l'impôt foncier et vous verrez si, avant dix ans, le sol de Tahiti ne se trouve pas entre des mains étrangères. »

Ce langage digne fut approuvé de tous, d'autant mieux que les raisons invoquées par l'Administration pour imposer aux contribuables de nouvelles charges étaient basées sur l'impossibilité où elle se trouvait de régulariser les frais de voyage des fonctionnaires soldés par nos consuls dans le courant de l'année 1900. D'autre part, la caisse de réserve était complètement épuisée par le reliquat des dettes de 1900.

Devant l'échec complet de ses propositions, l'Administration, à qui il fallait de l'argent à tout prix, demanda au conseil général d'approuver un nouveau projet qui lui était présenté. Ce projet augmentait les patentes de commerce de 50 0/0.

Après de longues discussions et devant la nécessité de *boucler* le budget, ces propositions furent acceptées. Nous étions au mois de novembre 1902. Le projet de décret ne fut ratifié qu'au mois de juin 1903 et mis en exécution seulement au commencement de l'année 1904.

***

On pensera peut-être que, malgré tout, les sommes dépensées devaient l'être pour le plus grand bien de la colonie, en vue de travaux d'intérêt public. Nous n'avons jamais voulu accuser l'Administration locale d'avoir, à aucun moment, gaspillé les deniers publics. La faute seule en était et en est encore au mode d'organisation défectueux qui en a compliqué les rouages sans aucun bénéfice pour la colonie.

Tahiti, en effet, de toutes nos possessions d'outre-mer est, sans contredit, la plus saine, celle où le fonctionnaire peut faire un assez long séjour sans danger pour sa santé. C'est absolument le contraire qui a lieu. Les mutations de fonctionnaires, de hauts fonctionnaires surtout, y sont fréquentes, par conséquent fort onéreuses pour le budget local, si l'on songe que cette colonie, si l'on y accède par l'Amérique en partant du Havre, est séparée de la métropole par vingt-huit jours de voyage, ou par soixante-cinq jours en partant de Marseille et en passant par l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Rien d'étonnant alors que, pour l'année 1900, les frais de voyage de fonctionnaires se soient élevés à la somme extraordinaire, mais pourtant officielle de 80.000 francs ! Et c'est pour trouver cette somme que l'Administration exigeait l'établissement de nouveaux impôts.

Ouvrons un annuaire de Tahiti et consultons la liste chronologique des gouverneurs qui s'y sont succédé de 1843 à 1880. Nous en comptons dix-neuf en trente-sept ans, cela pendant la période du Protectorat.

Depuis 1880, époque de l'annexion définitive, jusqu'en 1904, soit en vingt-trois ans, le nombre des gouverneurs s'éleva à vingt-deux !

De 1882 à 1904 également la liste des directeurs de l'Intérieur, remplacés ensuite par les secrétaires généraux, porte à trente le nombre de ces fonctionnaires.

Il arrive qu'à certains moments, la colonie entretient deux gouverneurs, l'un intérimaire, l'autre titulaire, que ce dernier prend sa retraite sans avoir paru. Tel est, en 1904, le cas de M. Lanrozac qui, trois mois durant, émargea au budget de la colonie, laquelle dut également solder les frais de voyage de son retour de l'Inde à Paris parce qu'il avait été nommé gouverneur des Etablissements français de l'Océanie, alors qu'il était encore à Pondichéry.

Nous pouvons citer un fait récent. Il y a quelques mois, le poste de sous-chef de bureau du secrétariat général, étant devenu vacant, fut rempli par un fonctionnaire de ce grade expédié à grands frais d'une colonie éloignée.

Le nouveau venu n'aura pas eu le temps de s'y ennuyer ; il vient d'être admis à faire valoir ses droits à la retraite à titre d'ancienneté de services.

Le ministère ignorait-il cette situation quand il envoya ce fonctionnaire à Tahiti ? Ce n'est guère possible. En tout cas, le chapitre des dépenses va se trouver grevé de la somme à peu près certaine de 6.000 francs, en l'espace de six mois.

Comment veut-on, en de telles conditions, qu'une colonie, surtout quand ses ressources sont limitées, puisse vivre sans faire un pressant appel à la bourse des contribuables ?

Est-il étonnant qu'alors lesdits contribuables protestent et implorent la métropole qui reste sourde, afin qu'elle les débarrasse dans la mesure du possible des parasites insatiables du fonctionnarisme ; n'est-elle pas légitime la pétition des habitants de ces îles lointaines, demandant la suppression de fonctionnaires inutiles ?

Mais pourtant, nous objectera-t-on, la colonie n'emploie pas toutes ses ressources pécuniaires à payer la solde ou les frais de voyage des fonctionnaires. Elle doit posséder de belles routes carrossables, des maisons d'école où les enfants reçoivent une instruction primaire largement développée.

Là est encore l'erreur. Jusqu'en 1903, les travaux publics n'avaient pas de budget qui leur fût propre. Ils devaient se contenter du reliquat toujours modeste des sommes laissées disponibles par les autres services. Tahiti possède une route de ceinture à laquelle on travaille par à-coup et qui est loin d'être achevée ; et cependant chaque habitant mâle âgé de dix-huit à soixante ans est astreint au payement de la prestation rurale qui s'élève pour chacun au chiffre de 21 francs.

La difficulté du recrutement de la main-d'œuvre est, il faut bien l'avouer, un grand obstacle à la réalisation des projets de construction des routes, mais la faute en est encore à l'Administration qui n'a pas cru devoir respecter les traditions indigènes dans l'organisation des districts.

Dès le début de cette étude, nous faisions remarquer que, sous le protectorat, les chefs de district étaient héréditaires ; c'étaient des personnages omnipotents exerçant sur leurs compatriotes une influence morale très considérable ; il suffisait qu'ils exprimassent un désir pour qu'il fût considéré comme un ordre et immédiatement exécuté. C'était pour l'Administration un puissant moyen de gouvernement qui lui permettait de faire exécuter à peu de frais des travaux considérés par les indigènes comme indispensables à la prospérité commune du district.

Depuis longtemps déjà cette organisation n'existe pas. A toute force, nous avons voulu introduire dans ce pays neuf nos coutumes électorales et les chefs héréditaires ont disparu ; ils ont été remplacés par d'autres nommés à l'élection, arrivés grâce à l'intrigue pour la plupart et empressés à flatter la torpeur naturelle de leurs administrés afin que, leur mandat échu, ils soient réélus.

Aussi, l'administration peut-elle faire appel à la bonne volonté des populations. Cet appel reste lettre morte ; l'indigène, qui voit ses charges augmenter tous les ans, se montre apathique et l'on cherche vainement à lui démontrer que l'effort demandé, mais qu'on ne peut plus exiger, ne l'est que dans son propre intérêt.

Quant aux maisons d'école, elles ont coûté fort cher au chef-lieu surtout ; dans la plupart des districts, elles sont incommodes, mal construites et rappellent beaucoup les cases primitives indigènes, couvertes en feuilles de pandanus.

Il y aurait place pour un très intéressant chapitre sur l'instruction publique à Tahiti ; disons seulement que, malgré tout l'argent dépensé en vue de la diffusion de notre langue, il n'est pas à l'heure actuelle un pour cent des habitants — non compris, bien entendu, les Français d'origine — qui puisse soutenir une conversation à peu près correcte en français. Cela tient beaucoup à ce que nous avons fait venir de la métropole des instituteurs aptes surtout à enseigner des Français, mais peu préparés, par leur éducation pédagogique, à inculquer les premières notions d'une langue dont les indigènes ne possèdent pas le premier mot.

***

Nous avons vu que le Conseil général s'était toujours montré opposé à de nouvelles augmentations d'impôts, arguant non sans raison que l'administration devait avant tout chercher à réduire les dépenses. Il ne restait donc plus au gouvernement qu'une ressource, supprimer l'institution et lui substituer un conseil d'administration plus simple, d'ailleurs purement consultatif, aux délibérations duquel le chef de la colonie pût passer outre.

Le décret présidentiel du 19 mai 1903 opéra cette suppression qui eut pour effet de laisser au gouverneur toute latitude dans l'établissement de son budget, qui devenait non plus comme précédemment le budget de Tahiti et Moorea, mais celui des établissements français de l'Océanie ; c'est-à-dire que les archipels n'avaient plus de budget distinct, participaient aux recettes et surtout aux dépenses du chef-lieu, de sorte que les établissements secondaires se voyaient enlever leur caisse de réserve à laquelle Tahiti ne se fit pas faute de puiser à tel point qu'en quelques mois ces archipels se trouvèrent dépouillés au profit du siège principal de la colonie.

Les effets de la mesure par trop radicale qui supprimait le Conseil général se firent sentir particulièrement en 1905 lors de l'exécution du budget voté par le Conseil d'administration en fin d'année 1904.

Déjà, les archipels étaient soumis à un droit de sortie de 10 francs par tonne sur le coprah ; le

Conseil d'administration étendit cette taxe à Tahiti.

L'impôt sur la propriété bâtie fut également décidé pour l'ensemble des établissements. Cela se passait sous l'intérimat du secrétaire général, le même qui, ayant subi l'échec devant le Conseil général, prenait sa revanche comme gouverneur. Mais il perdait néanmoins de son assurance ; devant l'assemblée élue, en 1902, dans son étude de l'impôt sur la propriété bâtie, il n'établissait qu'un droit d'un demi pour cent *ad valorem*, et il affirmait que cet impôt fournirait au budget la somme approximative de 50.000 francs, pour Tahiti seulement.

Deux ans plus tard, il fait élever ce droit à 3 0/0 et ne prévoit plus qu'un rendement de 10.000 francs pour l'ensemble de la colonie. La contradiction est flagrante, d'autant plus qu'on cherche en vain pourquoi, en deux ans, après mûre réflexion cependant, le gouverneur intérimaire a pu réduire au cinquième la somme prévue autrefois par le secrétaire général. C'est à croire que ses premiers calculs étaient erronés.

Mais, pour établir définitivement cet impôt qui a soulevé les protestations unanimes de la population, il va falloir constituer un nouveau service. C'est ce qui fut fait sur-le-champ. Le gouverneur intérimaire créa aussitôt l'emploi de contrôleur de la propriété bâtie.

Ce nouveau fonctionnaire reçut la solde annuelle de 3.600 francs. Il eut pour mission de se rendre dans les districts et dans les îles, et chaque journée de déplacement lui fut payée la somme de 12 francs.

La conclusion à en tirer, c'est que l'impôt sur la propriété bâtie n'a servi jusqu'à présent qu'à pourvoir aux émoluments du fonctionnaire chargé du contrôle.

L'indigène que nos administrateurs considèrent la plupart du temps et bien à tort, comme de grands enfants, ont fini par trouver de fort mauvais goût ces prétentions à les pressurer constamment. Aussi protestent-ils contre certaines taxes mal établies : ils protestent et ne veulent plus payer.

C'est ainsi — la chose vaut qu'on la raconte — que le gouverneur intérimaire prenait, à la fin de 1904, un arrêté prescrivant que la taxe sur les chiens — 10 francs par annuité — serait due et payable au moment de la déclaration entre les mains du fonctionnaire chargé de recevoir ladite déclaration.

Nous n'insisterons pas sur la valeur d'un tel arrêté. Ses conséquences furent déplorables, car les déclarations de chien furent inférieures de trois quarts à celles des années précédentes. Les indigènes voulaient bien déclarer leurs animaux, mais la perspective de payer la taxe au moment de la déclaration empêcha la plupart de remplir cette formalité. Beaucoup abandonnèrent leurs chiens.

Dans un des plus grands districts de Tahiti, les indigènes se réunirent en un grand *Amurama* (1) où ils mangèrent tous leurs chiens. Le vin n'y manquait pas. Ils l'avaient acheté avec l'argent représentant la taxe qu'ils auraient dû payer.

Tous ces détails font ressortir combien peuvent être funestes les mesures imprudentes, irréfléchies d'une administration qui se refuse à simplifier ses rouages, s'accroche à toutes les branches pour trouver de l'argent destiné tout spécialement à entretenir un trop nombreux personnel.

Les établissements d'Océanie traversent, depuis quatre ans surtout, une crise financière et économique qui pourrait provoquer la ruine de la colonie. Les trois cyclones successifs qui se sont abattus sur Tahiti et ses dépendances depuis 1903 ont été désastreux; la vanille ne se vend plus. La surproduction de l'huître nacrière en a arrêté la vente, et malheureusement le récent raz de marée du mois de février dernier, qui a dû déraciner la plus grande partie des plantations de cocotiers, va réduire à la misère les habitants auxquels il ne restait plus qu'une extrême ressource, la récolte du coprah.

Ne serait-ce pas un crime de persister, dans ces conditions, à imposer à Tahiti une administration que la colonie ne peut plus nourrir, le voulût-elle ? Le moment n'est-il pas venu d'effectuer les grandes réformes si souvent demandées ?

Cette colonie possède actuellement un gouverneur de deuxième classe dont la solde et les accessoires lui coûtent 45.000 francs ; son secrétaire général qui vient d'être supprimé, émargeait au budget pour la somme de 25.000 francs ; le trésorier-payeur fait au budget un trou de 50.000 francs ; le receveur de l'enregistrement qui, en somme, ne devrait être qu'un modeste fonctionnaire, touche également environ 25.000 fr.

Les services publics sont encombrés ; il en est, comme les contributions, qui comportent un cadre de quinze employés.

Tous ces fonctionnaires sont au chef-lieu, dont la population compte à peine 10.000 habitants.

Dans les archipels, au contraire, le nombre des fonctionnaires est très limité : Ces groupes ont respectivement à leur tête un administrateur qui remplit en même temps les fonctions de juge de paix à compétence étendue ; un agent spécial interprète, qui s'occupe de faire rentrer les impôts, et dans chaque île un délégué qui représente l'administration et fait également fonctions d'agent spécial. C'est tout.

Or, aux îles Sous-le-Vent, par exemple, qui constituent l'un des principaux archipels, la population s'élève au chiffre de 6.000. C'est un des groupes les plus prospères et dont les recettes sont souvent venues combler le déficit de la caisse du chef-lieu. L'administration s'y exerce d'une façon très simple, très paternelle, sans complication, et les résultats en sont très efficaces.

Il est à souhaiter pour le bien de notre colonie d'Océanie qui, dans quelques années peut-être, sera appelée à jouer son rôle dans le vaste océan

(1) Banquet.

Pacifique, que le gouvernement de la métropole lui applique dans le plus bref délai, les réformes qui viennent d'être introduites à Saint-Pierre et Miquelon et pour les mêmes raisons basées sur la nécessité de réaliser des économies ou tout au moins de réduire les dépenses à leur plus simple expression.

Chaque archipel, nous l'avons dit, possède un administrateur. Tahiti ne verrait nullement décroître son importance si cette île, au lieu d'un gouverneur qui coûte fort cher, était dirigée par un administrateur d'un grade assez élevé pour lui permettre d'exercer son autorité sur ses collègues des autres groupes.

On a souvent objecté que le titre de gouverneur exerce un véritable prestige aux yeux de l'indigène et même de l'étranger. Mais il n'y aurait nul inconvénient à investir l'administrateur de l'autorité suffisante en lui conservant ce titre de gouverneur dont il remplira d'ailleurs les fonctions : ce qui importe surtout, c'est que sa solde soit beaucoup moins élevée.

En fin de compte, ce fonctionnaire, si, ce qui est possible, l'on arrivait à relier Tahiti à Nouméa par un service régulier de bateaux à vapeur, pourrait relever directement du gouverneur de la Nouvelle-Calédonie surtout au point de vue de la hiérarchie.

Plus tard, quand le canal de Panama sera percé, Tahiti occupera dans le Pacifique une situation prépondérante, puisque cette île est tout indiquée comme point de relâche et de ravitaillement des navires qui se rendront des côtes d'Amérique en Australie.

Cette époque est encore malheureusement lointaine ; mais il importe de s'y préparer. Il serait donc beaucoup plus sage d'utiliser les dépenses exigées par une administration compliquée à des travaux d'organisation faits en vue d'assurer à notre possession le bénéfice que lui procurera sa position géographique.

A cette époque de période prospère, la métropole aura le loisir de doter les établissements français d'Océanie d'une administration susceptible de répondre aux besoins créés par le trafic des nombreux bateaux qui viendront faire escale et se ravitailler dans le joli port de Papeete.

PIERRE BRACCONI.

ASIE FRANÇAISE

Le retour de M. Beau au Tonkin. — M. Beau, qui a beaucoup voyagé en Indo-Chine depuis son retour de France, puisqu'il est allé jusqu'à Vientiane dans le Laos, est revenu au Tonkin le mois dernier. La Chambre de commerce de Haïphong a tenu à le recevoir à dîner dès son arrivée. Au dessert, M. Porchet, président de la Chambre, lui a souhaité la bienvenue et l'a remercié d'avoir accepté son invitation.

Le gouverneur général a remercié le président de la Chambre de commerce de Haïphong des paroles cordiales de bienvenue qu'il vient de lui adresser. Il est heureux de revoir, après plus de six mois d'absence, ce beau Tonkin où, malgré tant de calamités dont le pays a eu à souffrir depuis deux ans, s'affirme chaque jour davantage le succès des efforts de ses vaillants colons.

« J'ai tenu, dit M. Beau, avant de rentrer parmi vous, à visiter la partie accessible du Laos pour me rendre compte de l'état de ce pays et des résultats obtenus. Je tiens à rendre hommage aux efforts considérables qui ont été faits dans ces dernières années pour améliorer la navigation du Mékong. »

Le gouverneur général explique les difficultés particulières du travail, qui a été accompli pour améliorer la navigation du Mékong. Il fait l'éloge du résident supérieur du Laos, qui a montré de précieuses qualités d'initiative et d'activité, du chef du service de la navigation, le capitaine du génie Blanc, qui depuis quatre ans dirige les travaux avec une intelligence et un tact remarquables, enfin de l'enseigne de vaisseau Lesterre, à qui l'on doit le balisage des Kemmarat. Grâce à eux le Mékong deviendra, avant deux ans, une voie commerciale digne de ce nom, permettant au commerce d'atteindre sans difficulté jusqu'à Vien-tiane.

Mais il ne suffit pas de donner au Laos le moyen d'écouler se sproduits, il faut lui procurer la main-d'œuvre indispensable pour l'exploitation de ses richesses naturelles.

Le pays attendrait vainement de ses habitants actuels une initiative quelconque. Il faut l'appoint de colons français et annamites, et ces colons ne se porteront vers les régions laotiennes que le jour où des voies terrestres mettront en communication la vallée du Mékong avec la mer.

Le gouverneur général vient de parcourir une de ces routes, celle de Savannaket à Quang-tri. Il a constaté qu'un effort considérable a été fait : la route est aux deux tiers achevée. Elle sera complètement terminée dans deux ans. Par là s'établira un courant régulier d'échanges entre les provinces de Quang-tri et de Binh-ding d'une part, et d'autre part la région de Savannaket.

Malheureusement ces deux provinces annamites ne sont pas très peuplées, et la distance qui les sépare du Mékong est considérable, environ 500 kilomètres.

Il est donc nécessaire d'avoir une autre voie d'accès mettant en communication avec le fleuve les provinces peuplées du Nord-Annam et du Tonkin. Les officiers attachés au service des travaux publics recherchent, depuis deux ans, un passage à travers la chaîne annamitique entre Vinh et le Mékong ; M. Beau a bon espoir que leurs efforts seront prochainement couronnés de succès.

Il croit qu'une voie de 250 kilomètres, qui prolongerait jusqu'au Mékong les chemins de fer du Tonkin et du Nord-Annam, exercerait une influence décisive sur l'avenir du Laos.

Le gouverneur général constate que, pendant qu'il visitait le Laos, il s'est produit un événement

d'importance capitale pour la ville d'Haïphong et pour le Tonkin tout entier. Le chemin de fer de Haïphong à Lao-kay a été terminé et livré à la Compagnie qui doit l'exploiter, et il est permis d'envisager désormais l'achèvement rapide de la grande ligne qui doit ouvrir à notre commerce et à notre activité colonisatrice la province du Yunnan.

« Le prompt achèvement de cette ligne, ajoute M. Beau, est un des facteurs les plus importants de la prospérité de la ville de Haïphong. Je fais tous mes efforts pour en assurer la réussite. »

Parlant de l'avance récemment faite à la Compagnie du Yunnan, qui a fait l'objet de violentes critiques dans un journal du Tonkin, M. Beau dit que cette mesure était nécessaire et il tient à en revendiquer la responsabilité.

« Je ne fais à personne de vous, dit M. Beau, l'injure de penser qu'il ait attaché un crédit quelconque aux ridicules accusations lancées contre l'honorable ministre des Colonies; c'est là une musique que doivent s'habituer à entendre les oreilles de ceux qui détiennent le pouvoir ! Quant au fait lui-même dont je revendique toute la responsabilité, il est des plus simples :

« Pendant mon séjour à Paris, je fus avisé par la Compagnie concessionnaire du chemin de fer qu'elle se trouvait, faute de capitaux disponibles, sur le point d'arrêter ses travaux. J'examinai la question avec l'aide des services techniques du département, et c'est après avoir constaté la réalité de la situation qui nous avait été exposée, que furent engagés les pourparlers qui ont abouti à un accord.

« Il n'y avait que deux solutions : ou bien faire à l'entrepreneur l'avance de fonds qu'il sollicitait, ou bien courir le risque de l'acculer à la liquidation.

« Dans le premier cas, c'était assurer sans interruption la continuation des travaux avec un sacrifice limité ; dans le second, c'était le saut dans l'inconnu, la désorganisation certaine des chantiers, la dispersion des ouvriers si péniblement réunis, c'était enfin, après des tentatives pour trouver un autre entrepreneur, tentatives qui ne pouvaient être qu'infructueuses, l'exécution en régie.

« Eh bien! Messieurs, c'était là une aventure dans laquelle j'étais bien décidé à ne pas me laisser entraîner, car il était impossible d'en mesurer les conséquences politiques et financières.

« L'entreprise continue donc sans interruption, grâce au concours qui lui a été donné, et il est permis d'espérer que le succès couronnera les grands efforts qui ont été faits. »

Le gouverneur général dit que le concours de tous devrait être acquis pour l'achèvement de cette grande entreprise dont l'intérêt est capital pour le Tonkin; quiconque a le souci de l'intérêt du pays devrait oublier ses conceptions particulières pour ne voir que le but à atteindre. C'est là un devoir patriotique, car le bon renom de notre pays, autant que l'avenir de nos bonnes relations avec la Chine sont grandement intéressés à l'exécution de cette entreprise.

« Elle a pour vous, continue M. Beau, un intérêt de premier ordre. Quand elle sera achevée, Haïphong deviendra la tête de ligne d'une voie ferrée de 1.000 kilomètres, desservant une population de plus de 10 millions d'habitants. »

En terminant, le gouverneur général dit que le port de Haïphong doit être mis à la hauteur de la fonction qu'il aura à remplir comme débouché de cette grande voie commerciale.

Il recherche actuellement les moyens de réaliser les grands travaux qui sont encore nécessaires, et il fait appel au concours de la Chambre de commerce, organe essentiel de la prospérité de la ville.

Le gouverneur général lève son verre à Haïphong et à la Chambre de commerce.

La défense de l'Indo-Chine. — On sait que le général Voyron a accompli en Indo-Chine à la fin de 1905 et dans les premiers mois de cette année, une importante mission. Voici l'ordre général qu'il a rédigé avant son départ pour la France et que le général Chevallier, commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine, a porté à la connaissance des corps et services placés sous ses ordres.

« Arrivé au terme de la double mission qui m'a été confiée par le ministre de la Guerre et le ministre des Colonies, je tiens à remercier tous les corps et services de l'Indo-Chine du zèle et de la bonne volonté qu'ils ont mis à me faciliter ma tâche ; je félicite en particulier M. le général de division, commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indo-Chine, Chevallier, pour, bien que surchargé par un travail incessant de chancellerie, avoir pu néanmoins tracer les grandes lignes de la défense de l'Indo-Chine.

Le colonel Privé, chef d'état-major, pour avoir su maintenir le personnel d'élite mis à sa disposition dans ses traditions d'activité, et lui avoir imprimé une nouvelle impulsion rendue nécessaire par les questions chaque jour plus ardues de concentration des troupes et d'organisation détaillées du plan de défense.

« Le général de division Pennequin, pour avoir, tout en assurant le commandant de la 2[e] division, étudié avec sa compétence habituelle et présenté au conseil de défense une bonne solution du problème du recrutement en Cochinchine.

« Le général de brigade Bertin, qui dirige avec autorité et mesure, dans l'intérêt général, les services très chargés de l'artillerie.

« Le général de brigade Lasserre, pour avoir su obtenir dans ses fonctions de directeur des manœuvres de 1905, grâce à une préparation des plus étudiées et à une exécution brillante, le maximum de rendement des troupes, tout en sauvegardant les biens des populations qui nous en sont restées très reconnaissantes.

« Le général de brigade Bouguié, commandant les défenses du point d'appui de la flotte, qui, dans des conditions difficiles et avec des moyens absolument insuffisants, s'est attaché à utiliser, au

mieux des circonstances, les ressources mises à sa disposition.

« Le colonel Leblois, commandant la brigade de réserve du corps d'occupation de Chine, qui maintient toujours en haleine et prêtes à s'embarquer au moindre signal les troupes mises sous son commandement actif et éclairé.

« D'autre part, je ne saurais manquer de mettre en lumière la part prépondérante dans le fonctionnement en temps de paix et la préparation au temps de guerre des grands services qui revient à M. le commissaire général Lallier du Coudray et à MM. les médecins inspecteurs Grall et Clavel, qui se sont succédé au cours de ma mission.

« Mais, si un concours de bonnes volontés a pu donner les résultats que j'ai été heureux de constater, il ne reste pas moins beaucoup à faire.

« Les moyens qui manquent encore à la colonie dans les différents services feront de ma part près des départements intéressés l'objet de demandes précises et dont je suivrai la réalisation avec la plus vive sollicitude.

« Les moyens matériels, cependant, ne sont pas tout ; il ne faut pas oublier que la plus grande force réside dans la discipline voulue et consentie par tous ; à ce point de vue, je connais, pour les avoir vues partout à l'œuvre l'esprit qui anime la plus grande partie de nos troupes coloniales. Elles sont fières du passé glorieux légué par leurs aînés et ne doivent pas souffrir qu'il soit terni par les méfaits de quelques mauvais sujets qui se sont glissés malheureusement dans nos rangs, à ces derniers doivent être appliqués avec fermeté, toutes les rigueurs disciplinaires.

« Débarrassés peu à peu de ces éléments détestables et indignes, nous nous resserrerons les coudes entre braves gens ; c'est là que se trouvera, en somme, la meilleure garantie pour la défense de l'Indo-Chine.

Signé : « Général VOYRON. »

« Saïgon, le 10 février 1906. »

L'enseignement indigène en Indo-Chine. — Le *Courrier de Haïphong* croit savoir qu'il est question de créer un « Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène en Indo-Chine ».

Le Conseil serait, ajoute le *Courrier*, une espèce de « Conseil supérieur » de l'enseignement. Il serait composé de personnalités compétentes choisies dans les différents pays de l'Union indo-chinoise et se réunirait au moins une fois par an dans une des principales villes de la colonie. Cette réunion aurait pour but d'étudier collectivement les questions que chacun des membres aurait pu étudier en particulier et les observations qu'il aurait recueillies. L'une des personnalités choisies au Tonkin pour faire partie de ce Conseil serait M. Tissot, administrateur des services civils.

Quoi qu'on puisse penser de l'enseignement indigène actuel, il est certain que de nombreux perfectionnements peuvent y être apportés. D'une façon générale, on ne tient pas assez compte de la mentalité annamite et des différences profondes qui impliquent pour cette race une méthode d'enseignement appropriée.

La culture morale et intellectuelle du peuple que nous administrons, constitue sans aucun doute l'un des points les plus importants et les plus vastes de notre programme colonisateur.

Il ne suffit pas d'apprendre à l'Annamite les éléments de notre langue, de notre histoire et de notre science, de lui enseigner nos métiers manuels ; il faut, tout en respectant ses coutumes et ses mœurs en ce qu'elles peuvent avoir de probe et de vénérable, il faut l'amener à diriger ses instincts dans le sens du « Beau, du Vrai et du Bien »...

Ce n'est pas là chose facile assurément. C'est toute une haute et complexe question d'éducation. Mais on ne saurait la négliger. Elle doit être la base de tout enseignement colonial indigène.

Le personnel des régies financières de l'Indo-Chine. — Il est des plus instructifs de suivre d'assez près la vie quotidienne des grandes villes de nos possessions d'outre-mer. Cette étude peut fournir sur la vie économique, les tendances administratives et le travail qui s'élabore dans les administrations, locales, des renseignements qui dépassent de beaucoup l'intérêt que semblent avoir, au premier abord, ces notes placées sous la rubrique : « Chronique locale ». C'est ainsi que nous avons trouvé dans les journaux du Tonkin, apportés en France par l'un des derniers courriers, le récit du banquet qu'avait organisé le groupe amical des agents des douanes et régies de l'Indo-Chine. Ce récit est fort intéressant.

On sait que, à une date encore récente, la Direction générale des douanes et régies de l'Indo-Chine a été confiée à un haut fonctionnaire de l'administration des colonies, M. le gouverneur Morel. Le choix du ministre s'est porté sur ce fonctionnaire parce qu'on a pensé qu'après avoir occupé dans la colonie les plus hautes fonctions administratives, il était désigné pour accomplir la tâche fort difficile et cependant nécessaire qui s'impose à nous et qui n'est rien moins que la réfection du système des régies financières en Indo-Chine. Or M. Morel présidait le banquet organisé par ces agents. Les questions d'ordre intérieur, d'amélioration du sort des fonctionnaires ont été abordées dans les toasts qui ont couronné ce dîner ; M. le Directeur général des douanes et régies s'est échappé du cercle de ces questions de ménage pour insister, d'abord, sur la façon dont il comprenait le rôle de ses subordonnés. « C'est une tâche toujours délicate, a-t-il dit, et parfois pénible, qui vous est dévolue à tous, Messieurs, d'alimenter les Caisses du Trésor pour subvenir aux dépenses de première nécessité d'une Colonie aussi considérable que l'Indo-Chine ; créer l'outillage dont elle a besoin, chemins de

fer, ports, routes, canaux, payer ses services publics dont vous contribuez par vos efforts à améliorer constamment les soldes. De tout cela on ne se montre pas toujours reconnaissant, autant qu'on le devrait, à votre égard.

« Mais n'y attachez pas autrement d'importance que ceux-là mêmes qui vous dénigrent; il est si commode de tomber sur la Douane, elle a bon dos; — on se fait une facile popularité en critiquant ses actes, en attaquant les monopoles, en déclarant illégaux les arrêtés et les décrets qui la régissent, et si facile et tentante est l'occasion, que des esprits dont on serait en droit d'attendre plus d'élévation de vues et d'équité, ne se font pas faute de se joindre au concert public, pour qualifier, non sans quelque étonnante légèreté, ses procédés et sa moralité.

« A ces attaques, d'où qu'elles viennent, opposez, Messieurs, un front tranquille, mais retenez-en cependant ceci que vous ne sauriez trop, en toutes circonstances, vous pénétrer de l'étendue de vos devoirs et vous efforcer de les remplir intégralement.

« Quant à vos détracteurs, vous aurez la satisfaction d'avoir contribué, s'ils appartiennent à une administration de l'Etat, à améliorer encore leur situation; s'ils sont colons, à leur assurer des moyens de plus en plus puissants de développer leur culture, leur commerce ou leur industrie.

« Ce sera votre vengeance, et n'en recherchez jamais de meilleure. »

M. Morel, on le voit a exhorté ses collaborateurs à la patience, de façon spirituelle, et sa conclusion sur ce point a été qu'ils devaient faire toujours leur devoir et tout leur devoir. Mais ce n'est pas ici le passage le plus essentiel de cette harangue, ce ne sont pas les rapports des agents des régies avec les colons, qui sont les plus délicats, ce sont les rapports de ces mêmes agents avec la population indigène.

« Que jamais les agents verbalisants, a-t-il dit, ne portent atteinte, pour une raison quelconque, à la vérité, à l'exactitude absolue des faits qu'ils relatent; qu'ils ne se figurent pas ajouter plus de valeur à leurs affirmations, parce qu'ils auront invité à signer avec eux leur procès-verbal un agent qui n'aura pas réellement constaté au même instant les délits que relève ce document.

« Je tiens essentiellement à attirer votre attention sur ce point qui est d'une capitale importance à mes yeux. J'insiste aussi beaucoup sur le fait que, si votre devoir et les intérêts du Trésor vous imposent de poursuivre rigoureusement la fraude, il n'est trop de précautions que vous ne preniez pour vous assurer de la sincérité de vos renseignements et ne verbaliser qu'en présence de responsabilités bien nettes et de faits absolument établis.

« Dans aucun cas, les agents ne doivent agir avec brutalité, et même en présence d'une rébellion des habitants du village dans lequel a été opérée une perquisition, ils doivent garder tout le sang-froid désirable conservant une attitude digne et qui impose le respect, reculer sans lâcheté et sans user de leurs armes, quand il est démontré que pousser jusqu'au bout les recherches pourrait déterminer une catastrophe. Aussi bien avez-vous la certitude que le résident avisé de ce qui s'est passé, fera le nécessaire pour qu'une juste punition soit infligée à ceux qui auront organisé la résistance à la loi. »

Il faut applaudir à la recommandation de M. Morel que, si les intérêts du Trésor imposent aux agents des Régies financières de poursuivre rigoureusement les fraudes, il convient de prendre nombre de précautions pour s'assurer de la sincérité des renseignements et ne verbaliser qu'en présence de responsabilités bien nettes et de faits absolument établis. M. Morel a dû se rappeler des instructions que, naguère, un contrôleur général des finances, épris de justice, donnait à ses agents. Turgot aimait à répéter que, dans les cas douteux, c'était toujours le Trésor qui devait avoir tort.

Enfin, faisant allusion au desideratum dont nous nous sommes faits souvent l'écho, M. Morel a insisté tout particulièrement sur l'avantage qu'il y avait à pratiquer couramment la langue annamite. « Vous éviterez, a-t-il dit, bien des mécomptes et de graves malentendus en causant directement avec les gens du pays. Ceux-ci vous donneront volontiers des renseignements qu'ils ne vous transmettront jamais par un intermédiaire de leur race dont ils se méfient, trop souvent avec juste raison.

« Faites tout votre possible pour vous dégager au plus tôt de cette dangereuse tutelle à laquelle vous vous trouvez soumis quand vous êtes forcés d'avoir recours, pour vous expliquer en de si délicates matières que celles de perception ou de fraude, à l'aide d'un auxiliaire indigène.

« Je suis persuadé que si tout votre personnel européen parlait la langue du pays, vos recettes s'accroîtraient immédiatement de moitié et que l'impopularité des Douanes et Régies diminuerait d'autant chez nos protégés.

« Ces résultats sont à considérer, j'espère que vous y réfléchirez et que tous vos efforts tendront à faire le possible pour améliorer la situation de nos caisses, et, par la même occasion la vôtre aussi, car je ne doute pas que le gouvernement général, s'il se trouvait en présence de résultats financiers plus brillants, écouterait avec une oreille des plus favorables les propositions que lui feraient vos chefs en faveur d'agents qui par leur activité et leur dévouement, auraient contribué directement à cette heureuse transformation. »

Ce sont là des conseils que l'on est heureux de voir donner par le chef de l'administration indochinoise qui, du fait même de l'organisation du système financier de cette colonie, a un rôle extrêmement considérable à jouer dans notre œuvre de colonisation. Les agents des douanes et régies sont en perpétuel contact avec la population indigène. Ils le sont pour remplir le rôle qui, dans tous les pays, est le plus délicat, à savoir celui de faire rentrer l'impôt. Cet impôt est sou-

vent établi de façon vexatoire. S'ils n'apportent pas quelque doigté et quelque justice dans l'exercice de leurs fonctions, on peut être certain qu'ils contribueront pour beaucoup à détacher de nous la population indigène. Les recommandations de M. Morel, faites à la fin d'un banquet amical, ont, on le voit, une importance qui devait les faire recueillir après que le champagne était bu et les cafés absorbés.

La stabilisation de la piastre. — Le gouverneur général avait, par arrêté du 8 octobre 1905, institué une commission chargée d'étudier les questions relatives au régime monétaire de l'Indo-Chine. Cette commission, après avoir tenu plusieurs séances et entendu le rapport de l'un de ses membres, M. Fetterer, a résumé ses vœux dans la formule suivante :

La commission, en présence du mouvement d'opinion qui s'est produit en faveur de la stabilisation de la piastre et qui s'est traduit par les vœux des chambres de commerce et ceux de leurs représentants au conseil supérieur (sessions de 1903-1904 et 1905), est d'avis que la stabilisation peut être faite, mais aux conditions suivantes :

1° Elévation graduelle du cours officiel jusqu'au taux qui sera adopté pour la stabilisation et qui ne saurait être inférieur à 2 fr. 75 ;

2° Stabilisation basée sur le plan philippin ;

3° Attribution au gouverneur général qui doit être seul juge de l'opportunité de la mesure, les pouvoirs nécessaires pour établir la fixité du taux de la piastre par simple arrêté.

Etablissement d'une carte de l'Indo-Chine, au 1/200.000e. — Un arrêté du 25 janvier 1906 prescrit l'établissement, par le service géographique de l'Indo-Chine, d'une carte de l'Indo-Chine, au 1/200.000e, au fur et à mesure de l'exécution de la carte définitive au 1/100.000e et par réduction et généralisation de cette dernière.

Cette carte sera utilisée pour l'établissement de la carte géologique provisoire de la colonie.

A cet effet, les officiers de brigades topographiques remettront, en fin de campagne, au chef du service géographique, des calques géologiques, appuyés des échantillons géologiques qu'ils auront recueillis, suivant une instruction qui leur sera faite par l'ingénieur en chef, chef du service des mines, avant le commencement des travaux, et d'après les conseils pratiques que cet ingénieur ou ses délégués pourront leur donner sur le terrain.

Situation politique du Laos. — Aucun fait important n'a marqué au Laos les derniers mois de l'année 1905. La tranquillité du pays est à peu près partout complète, c'est à peine si dans la province d'Attopeu la région occupée par les Khas Lovés a été troublée par des incursions de Khas Kagnus venus d'une province cambodgienne voisine. L'indécision des limites entre l'Annam et le Cambodge facilite, aux fauteurs de troubles, de semblables agissements, mais les efforts combinés des diverses administrations intéressées ainsi que le bon esprit actuel des populations finiront par avoir raison de ces éléments de désordre.

Il n'est pas sans intérêt de constater, du reste, que, dans cette même province d'Attopeu, la tribu des Khas Oi a, pour la première fois, exécuté les journées de prestations au même titre que les Laotiens.

Enfin, indice d'une situation politique et économique satisfaisante, les recouvrements des impôts pour l'exercice 1905 sont déjà presque entièrement effectués dans toutes les provinces et il n'y aura lieu d'accorder que quelques dégrèvements.

Le Laos n'atteindra, toutefois, une certaine prospérité que lorsque des moyens de communication permettront la mise en valeur de ce pays et faciliteront le transport des différents produits de son sol sur les divers marchés étrangers et indo-chinois.

C'est à l'amélioration des voies de communication que, depuis quelques années, l'Administration française au Laos consacre tous ses efforts, mais elle se heurte dans la réalisation de cette tâche à des difficultés considérables, qu'il s'agisse soit de faciliter la navigation sur le Mékong, soit d'établir une voie de terre d'un accès commode entre le Laos et l'Annam.

On a déjà signalé les progrès énormes accomplis au point de vue de la navigabilité du grand fleuve et ceux, non moins importants, réalisés sur la route Savannaket-Ailao-Quangtri, dont près de 140 kilomètres sont déjà praticables aux voitures.

Les travaux de dérochement se continuent avec activité et méthode dans le Kommarat, où ils ont été repris le 1er décembre dernier dès que la baisse des eaux l'a rendu possible.

Dans le bief Khone-Khong-Bassac, une voie ferrée d'une vingtaine de kilomètres permettra, prochainement, de supprimer les transbordements en pirogues qui étaient inévitables pendant une partie de l'année entre Khone et Khong. Les travaux de terrassement commencés le 1er décembre dernier sont en bonne voie d'exécution et 700 coolies travaillent journellement sur les chantiers.

D'autre part, des recherches sont effectuées en vue de relier à Vinh-Benthuy (et par conséquent au Nord-Annam et au Tonkin) le grand bief du Mékong. Un tracé va être étudié, partant de Muong Takek, en face du centre siamois important de Lahkone, et rejoignant le chef-lieu du Ngê-An en passant par le col de Qui-hop. Ce point est assez élevé (700 mètres), mais il serait facilement accessible aussi bien du côté du versant laotien que du côté du versant annamite.

Au Nord du Laos, dans la province de Muong Hou, des travaux sont faits aussi pour améliorer la route par laquelle descendent vers Luang-prabang les caravanes venant des Sip-song Pahn-na.

Enfin on s'occupe également de rechercher les

moyens de faciliter les voies d'accès entre le Thanh-hoa et la province des Hua-pahns, une des plus riches en produits forestiers. Une autre route devra relier, en outre, le chef-lieu de cette province à Chobo sur la Rivière Noire. Tous ces travaux ne peuvent s'accomplir que difficilement et lentement en raison du chiffre restreint de la population et aussi de l'extrême répugnance des Laotiens et des tribus montagnardes à exécuter les prestations. Tous ces indigènes, ainsi qu'ils y sont autorisés par un arrêté du gouverneur général, préfèrent racheter leurs corvées que fournir les journées de travail équivalentes. C'est ainsi que dans la province de Savannaket des Laotiens paient des Annamites immigrés dans le pays pour accomplir sur la route de Lao-bao les prestations qui leur étaient imposées. Dans une autre province, 500 Méos préférèrent abandonner leurs villages et passer sur un autre territoire plutôt que de se soumettre aux corvées.

Aucun lien sentimental ou religieux ne fixe à la terre, comme les populations annamites, les indigènes du Laos.

Cet esprit d'indépendance et cette humeur vagabonde joints à un grand fonds d'indolence ne sont pas sans causer de réelles difficultés à l'administration française à laquelle manque ainsi le plus souvent la main-d'œuvre indispensable pour améliorer l'outillage économique du pays. Les mesures fiscales ne doivent-elles aussi être appliquées que très progressivement et avec un grand esprit de modération.

Au point de vue économique, ce pays doit constituer un merveilleux hinterland pour l'Indo-Chine, hinterland dont les richesses seront mises en valeur au fur et à mesure du développement de la colonisation dans les régions voisines et de l'accroissement de la richesse générale. Au point de vue de la défense de la colonie, c'est une excellente marche militaire vers l'Est qui garantit la sécurité de nos frontières annamites de ce côté. Mais, à vouloir hâter trop précipitamment le rendement budgétaire de ce pays, nous risquerions d'y compromettre notre œuvre.

Le Laos français sera, pendant un certain temps encore, une sorte de poids mort pour l'Union indo-chinoise : celle-ci est assez riche pour en supporter, sans bénéfice immédiat pendant quelques années le léger fardeau.

Les relations des autorités françaises avec les autorités siamoises des postes de la rive droite du Mékong sont bonnes. Certains hauts fonctionnaires siamois ont manifesté même l'intention d'envoyer leurs enfants suivre les cours des écoles franco-laotiennes de nos commissariats. Quelques difficultés se sont produites toutefois entre villages limitrophes de la nouvelle frontière de Bassac. Elles s'apaiseront promptement, dès que la commission de délimitation qui termine ses travaux dans le Nord du Laos commencera ses opérations dans nos nouveaux territoires du Sud.

Un nouveau vice-roi, ayant le titre de Kroma Phra Pam Lapa Rapach, frère cadet de Sa Majesté le roi de Siam, est arrivé à Bandeua-Makeng le 20 décembre dernier pour prendre la direction des territoires de la rive droite du Mékong compris entre la vice-royauté d'Oubone et la limite méridionale du royaume de Luang-prabang.

On constate un certain mécontentement, parmi les populations laotiennes soumises au Siam, à la suite de l'annonce de la prochaine mise en pratique de la conscription militaire dans toute l'étendue du royaume.

Nous ne pouvons qu'envisager sans inquiétude la réorganisation militaire qui se prépare dans le royaume de l'Eléphant Blanc, et il y a tout lieu d'espérer que d'étroits rapports économiques et politiques uniront, à l'avenir, plus étroitement que par le passé, les deux pays qui ont charge d'administrer, chacun pour une part importante, les populations laotiennes des deux rives du grand fleuve. Toutefois, notre diplomatie devra veiller à ce que les dispositions du traité de 1904, concernant le commandement et l'organisation des troupes siamoises dans la région reconnue comme zone d'influence de la France soient rigoureusement respectées.

Le chemin de fer de Laokay à Yunnansen. — Le *Journal officiel* du 14 avril 1906 a publié la loi suivante :

Article premier. — Le gouvernement est autorisé à prendre, sur la proposition du gouverneur général de l'Indo-Chine, les mesures provisoires propres à éviter l'interruption éventuelle des travaux de construction du chemin de fer de Laokay à Yunnansen, concédé par convention approuvée par la loi du 5 juillet 1901. A cet effet, en dehors des prélèvements prévus par la convention ci-dessus visée, des prélèvements supplémentaires pourront être autorisés et effectués, jusqu'à concurrence d'une somme de 6 millions de francs sur les ressources réalisées pour l'exécution dudit chemin de fer.

Art. 2. — Tout contrat définitif nouveau ayant pour objet l'achèvement des travaux et l'exploitation du chemin de fer, ainsi que toute modification de la convention approuvée par les lois des 5 juillet 1901 et 5 juillet 1903, devront être approuvés par une loi.

En signalant d'autre part le discours que M. Beau a prononcé au dîner qu'on lui a offert à son retour au Tonkin, nous avons mentionné ce qu'il a dit de cette affaire et les paroles très justes qu'il a prononcées touchant la nécessité de ne pas laisser suspendre cette entreprise si importante pour notre pays au point de vue économique et politique.

Reproduction de la race chevaline. — Aux termes d'un arrêté du gouverneur général en date du 20 janvier 1906, le lieutenant-gouverneur de la Cochinchine et les résidents supérieurs au Tonkin, en Annam, au Cambodge et au Laos, sont autorisés à faire procéder annuellement, jusqu'à concurrence des crédits respectivement inscrits à cet effet au budget local de chacun de ces pays, à l'achat en France ou à l'étranger, et au transport en Indo-Chine, de juments destinées à la reproduction.

Ces poulinières pourront être cédées, avec une réduction de 40 0/0 de leur prix de revient, aux éleveurs français ou indigènes, qui en feront la

demande et prendront, au préalable, l'engagement de les faire saillir par un étalon de l'administration ou un étalon agréé par l'administration.

Les propriétaires de ces poulinières recevront en outre, pour les produits ainsi obtenus, des primes dont la quotité est fixée comme suit :

30 0/0 du prix de revient de la jument, six mois après la naissance du premier produit et si le poulain est reconnu en bon état à cette époque;

20 0/0 six mois après la naissance des autres produits et dans les mêmes conditions.

Les particuliers ayant importé à leurs frais, dans la colonie, des poulinières de race étrangère, auront droit aux primes ci-dessus, si ces poulinières sont agréées par l'administration.

Les exportations de riz de la Cochinchine en 1905. — D'après les statistiques publiées par la Chambre de commerce de Saïgon, les exportations totales du riz sous toutes ses formes et de ses dérivés se sont élevées, en 1905, à 505.934 tonneaux qui se répartissent comme suit, au point de vue des destinations :

	Tonneaux
France	129.034
Colonies françaises	14.416
Annam et Tonkin	1.215
Philippines	148.542
Hongkong (pour la Chine Méridionale)	97.295
Japon	58.589
Indes Néerlandaises	38.074
Pays d'Europe	15.698
Singapore	648
Chine	301
Inde Anglaise	19
Destinations diverses	2.103
Total	505.934

Dans ce total, la part respective des riz, paddy, brisures et farines s'établit comme suit :

	Tonneaux
Riz	404.053
Paddy	1.017
Brisures	37.395
Farines	63.469

Les années précédentes, les exportations du riz de la Cochinchine, sous toutes ses formes, s'étaient élevées :

En 1904 à	875.675	tonnes
1903 à	589.233	—
1902 à	985.966	—
1901 à	758.539	—
1900 à	739.503	—

Le fléchissement considérable que l'on observe pour 1905 est dû au concours fortuit de presque toutes les circonstances qui peuvent influer défavorablement sur la culture de riz et qui ont compromis irrémédiablement la récolte : cyclones et inondations suivis de sécheresses favorisant un énorme développement des rongeurs et des divers parasites.

La campagne rizicole 1904-1905 se présente donc comme l'une des plus désastreuses dont la Cochinchine ait eu à souffrir depuis que la culture du riz y a pris l'extension dans laquelle on la voit actuellement.

L'emprunt de l'Inde française. — La loi suivante a été promulguée au *Journal officiel métropolitain* du 3 avril 1906.

Article premier. — Les établissements français dans l'Inde sont autorisés à contracter un emprunt de quatre millions trois cent quatre-vingt mille francs (4.380.000 fr.) dont le montant doit être affecté à l'exécution des travaux ci-après :

Construction d'un chemin de fer reliant Tiroupapulyour à Pondichéry	3.000.000
Aménagement du port de Karikal	160.000
Adduction et distribution d'eau à Pondichéry	650.000
Adduction et distribution d'eau à Chandernagor	570.000
Total	4.380.000

Art. 2. — L'emprunt sera contracté avec la garantie du gouvernement de la République française à un taux d'intérêt qui ne pourra dépasser trois quatre-vingts pour cent (3,80 0/0). Cet emprunt, toujours remboursable par anticipation, sera amorti en vingt-quatre années au plus.

Art. 3. — L'annuité nécessaire pour assurer le service des intérêts et de l'amortissement sera inscrite obligatoirement au budget annuel de la colonie.

Elle sera gagée, par privilège, jusqu'à due concurrence, par l'impôt foncier de la colonie.

Art. 4. — La mesure dans laquelle la garantie de l'Etat fonctionnera, sera déterminée chaque année par la loi de finances.

Toutefois, la part contributive de la colonie dans le service des annuités ne saurait être inférieure à 25.000 fr. jusqu'en 1919, et à 105.000 fr. à partir de 1920.

Les bonifications d'intérêt, dont il serait tenu compte à titre de prêt différé par l'établissement prêteur, viendront en augmentation de la contribution de la colonie, telle qu'elle est réglée par le paragraphe précédent.

Il y a longtemps que cette loi aurait dû intervenir si l'entente eût pu se faire entre l'administration centrale des colonies et les pouvoirs locaux. Nous nous sommes expliqués naguère (1) sur l'utilité que les travaux auxquels les fonds de cet emprunt auront à faire face, pourront avoir pour cette colonie. Il est toutefois regrettable d'être obligé de mentionner ici le déplorable illogisme de notre action aux colonies. Nous signalions dans notre dernier numéro la réglementation que la métropole impose aux fabricants de guinées de l'Inde qui veulent encore voir une partie de leur production entrer en franchise dans l'Afrique occidentale française. L'envoi de cette réglementation rappelle les envois de lacets ou de ciguë en usage dans l'antiquité. Les fabricants de l'Inde ne doivent pas se faire d'illusion,

(1) Voir dans le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* de mars 1904, notre étude sur les Etablissements français de l'Inde.

c'est leur mort qu'on veut. D'un côté, on tue donc dans l'Inde une industrie florissante, un des facteurs de la vie économique, et de l'autre, on s'efforce de donner à cette vie économique les instruments qui lui manquent et on s'étonne que certaines de nos possessions végètent.

SIAM

Le développement militaire du Siam. — Il y a un an ou deux, la question des progrès militaires du Siam était à l'ordre du jour. La France se préoccupait à juste titre d'un voisinage de sa frontière d'Indo-Chine qui pouvait, un jour ou l'autre, devenir dangereux. On parlait d'armements prochains très considérables et l'on disait que le Japon n'y était pas étranger.

Il est certain que le Siam, éclairé par les événements du jour et voyant la nécessité d'assurer la défense de son territoire, prit diverses mesures pour accroître l'importance de ses troupes et leur valeur. Son gouvernement vient aujourd'hui de décider l'établissement militaire obligatoire pour tous. Cette loi, promulguée une première fois au mois d'août 1904, ne fut d'abord appliquée que dans les quatre provinces du Sud. Elle vient d'être étendue aux provinces du Nord.

Quand les finances le permettront et que cette loi aura eu un plein effet, l'armée siamoise comptera environ 50.000 hommes sur pied de paix et 250 à 300.000 sur pied de guerre.

Mais il convient de ne pas se laisser trop impressionner par ces chiffres. On n'ignore pas que les populations du royaume siamois sont d'origines très diverses et que les moins nombreux, peut-être, au Siam sont les véritables Siamois. Une grande partie des indigènes est composée de Laotiens, c'est-à-dire de Thaïs semblables à nos Laotiens du Laos.

Ces populations sont éminemment pacifiques et ont une véritable aversion pour l'état militaire, surtout quand il s'agit, comme il est actuellement question au Siam, de créer une armée régulière conçue sur le modèle des troupes européennes.

Aussi, les journaux de Bangkok signalent-ils déjà que les populations seraient très mécontentes de la conscription. Beaucoup d'hommes valides auraient abandonné déjà leurs villages et leurs champs pour échapper au recrutement. Enfin, un impôt sur les rizières que vient d'établir le gouvernement siamois, afin de subvenir aux frais d'entretien de l'armée, contribue à augmenter le peu d'enthousiasme avec lequel la population envisage le service militaire obligatoire pour tous.

M. Williamson, conseiller financier auprès du gouvernement siamois, a fait remarquer dans son rapport sur le projet de budget pour l'année 1905-1906 que le ministère de la Guerre et de l'Intendance subissaient une petite diminution de 10.219.183 ticaux contre 10.541.878 en 1904-1905, mais que cette diminution ne portait que sur les approvisionnements, de façon à permettre d'accroître le chiffre des effectifs.

« Le Siam, disait-il, comme la plupart des autres nations, est avant tout désireux de se confiner dans une défensive sérieuse. Ses ressources le lui permettant, les puissances ne peuvent trouver matière à critique dans une question qui intéresse le sentiment national en même temps que la sécurité nécessaire au développement du pays. »

Nous ne croyons pas qu'il y ait lieu d'appréhender outre mesure cette réorganisation militaire du Siam. Le Japon, qui a témoigné d'aptitudes si étonnantes à s'organiser dans ce sens, et qui possède des qualités d'énergie d'activité d'ailleurs tout à fait exceptionnelles, n'a pourtant pas mis moins de trente ans à réaliser le programme militaire qu'il s'était tracé.

Il paraît bien improbable que le Siam aboutisse à un résultat sensible avant une très longue période de temps.

Il ne faut pas oublier, en effet, que si les Siamois ont remporté jadis des succès militaires dans la presqu'île indo-chinoise, c'est qu'ils n'avaient devant eux que des adversaires beaucoup moins guerriers encore qu'eux-mêmes. Citons seulement les Laotiens parmi lesquels on sait combien il est difficile de recruter des éléments de quelque valeur pour la garde indigène du Laos.

Quels que soient les progrès militaires du Siam, l'augmentation de ses troupes ou les perfectionnements apportés à son armement, ce mouvement ne saurait être un péril pour notre Indo-Chine qu'autant qu'il trouverait appui parmi d'autres puissances.

Considéré comme unité isolée, nous ne croyons pas qu'il soit à craindre, et rien, dans les circonstances actuelles, ne fait prévoir l'éventualité d'un conflit où des nations comme l'Angleterre, le Japon, par exemple (les plus redoutables pour nous en Extrême-Orient), s'uniraient avec le Siam pour se tourner contre l'Indo-Chine. L'accord franco-anglais récemment proclamé semble plutôt démontrer le contraire.

CHINE

La mission chinoise d'étude à Paris. — Nous avons annoncé, dans le numéro de janvier de notre Bulletin, le départ pour l'Europe d'une mission chinoise chargée d'étudier l'organisation politique, économique et militaire des puissances occidentales.

Cette mission, venant de Londres, est arrivée à Paris le 18 avril dans l'après-midi et a été reçue le lendemain par le président de la République. Les membres de la mission qui étaient accompagnés par le ministre de Chine à Paris, ont été salués, à leur arrivée à l'Elysée, par M. Mollard, directeur du protocole; le colonel Ebener et le

commandant Lasson, qui les ont conduits auprès du président de la République, dans le salon des ambassadeurs. M. Jean Lanes, secrétaire général de l'Élysée, assistait à la réunion.

Un interprète des Affaires étrangères prêtait son concours aux membres de la mission.

Le président de la République et Mme Fallières ont offert le lundi 23 avril un déjeuner à S. A. I. le prince Tsaï Tso et aux membres de la mission dont il est le chef.

Mme Fallières avait à sa droite S. A. I. le prince Tsai Tso et à sa gauche M. Sarrien, président du Conseil.

Le président de la République avait à sa droite M. Léon Bourgeois, ministre des Affaires étrangères et, à sa gauche, M. Clemenceau, ministre de l'Intérieur.

Assistaient, en outre, au déjeuner :

S. E. Li Shang Too, ancien ministre à Tokyo; S. E. Shang Ki Hen, ex-trésorier provincial du Chang-toung; M. Liou She Shun, ministre de Chine à Paris; M. Ou Tsoug Lien, M. Tsai Tchenne Linne; MM. Barthou, ministre des Travaux publics; Etienne, ministre de la Guerre; Thomson, ministre de la Marine; Briand, ministre de l'Instruction publique; Albert Sarraut, sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur; Mlle Fallières, M. Lépine, M. de Selves, M. Barbier, M. Chautard-Marcot, M. G. Louis, M. Canet, M. Lichtenberger, M. Delaunay-Belleville, M. Chandèze, M. Chow Shu Mo, M. Liou Tchang Li, M. Yen Chü, M. Taug Tsaï Fou, M. Max Richard, M. Widmann, M. Po Jui, M. Tsieu Yu, le colonel de Grandprey, M. Sheng Tcheng Tsiun, M. Chen Ngeu Tas, M. Pila, M. Casenave, M. Mollard, le colonel Ebener, les commandants Lasson, Jullian, Kéraudren, Jacquillat.

La mission chinoise doit quitter Paris vers la fin de la semaine, mais son absence sera de courte durée et le vendredi 5 mai prochain, le *Comité de l'Asie Française* lui offrira, en même temps qu'à M. Casenave, ministre plénipotentiaire, sur le point de partir en Chine, un déjeuner dans les salons du Palais d'Orsay.

Le traité tibétain entre la Chine et l'Angleterre. — Une dépêche de Changhaï, en date du 23 avril, annonce que la Chine a signé ce même jour avec l'Angleterre le traité tibétain, par lequel l'Angleterre et le Tibet reconnaissent le protectorat de la Chine sur le Tibet. Les premiers renseignements télégraphiés à ce sujet disent que l'Angleterre s'engage à ne pas intervenir dans les affaires intérieures du pays, tant que les autres puissances ne le feront pas. La Chine s'engage à ouvrir quelques-uns des marchés du Tibet au commerce de l'Inde, à construire au Tibet des lignes télégraphiques et à donner la préférence à l'Angleterre pour les concessions de chemins de fer. La Chine consent, en outre, à payer 2.400.000 taels comme indemnité pour le coût de l'expédition anglaise à Lhassa.

Nous reviendrons, dans notre prochain bulletin, sur ce document important que nous ne pouvons que signaler aujourd'hui.

JAPON

Les officiers japonais en Europe. — Le gouvernement japonais vient de décider l'envoi à l'étranger des officiers suivants :

EN ALLEMAGNE :

Infanterie :	le lieutenant-colonel	Mori Kunitaké.
—	—	Sûto Takima.
—	—	Kawai Misaô.
—	commandant	Ukaki Issei.
—	—	Nakagawa Kosuké.
—	—	Kokushi Goichi.
—	—	Kanaya Hanzô.
Cavalerie :	lieutenant-colonel	Koiké Jun.
Artillerie :	—	Nara Takeji.
	commandant	Yamazaki Tomozô.
—	capitaine	Katsuno Masao.
Génie :	commandant	Inouyé Ikutaro.
—	—	Tokunaga Kumaô.
Médecin de 3e classe :		Yamaguchi Hirao.

EN AUTRICHE-HONGRIE :

Infanterie :	commandant	Okuda Eisaku.

EN FRANCE :

Infanterie :	commandant	Takatsuka Kyo.
—	—	Tsunoda Koréshigé.
—	—	Yamané Ikkan.
Artillerie :	capitaine	Ohashi Koshiro.
—	—	Koshiyama Yaichiro.

EN GRANDE-BRETAGNE :

Artillerie :	capitaine	Saigo Katouzo.
Génie :	—	Miyabara Kuniwo.
—	—	Koriyama Shintaro.

Ce tableau est curieux par la disproportion qu'il accuse entre le nombre des officiers envoyés en Allemagne et celui des officiers envoyés en Angleterre. Il est vrai que dans les milieux anglais on explique ce fait en disant que, par suite de l'antagonisme de la Grande-Bretagne avec l'Allemagne, les Nippons désirent être particulièrement renseignés sur ceux qui pourraient devenir leurs adversaires de demain, puisque le traité d'alliance anglo-japonais implique une aide mutuelle, tout au moins pour ce qui concerne les affaires d'Asie. Cette explication nous semble surtout ingénieuse.

Le Japon et le Siam. — On a dit et répété, et il est incontestable, que les Japonais cherchent à devenir « l'âme dirigeante des affaires d'Asie ». On peut se rendre compte de l'importante extension que prend quotidiennement leur influence, en envisageant l'état d'esprit actuel des peuples asiatiques riverains du Pacifique qui voient dans les Japonais les libérateurs du continent jaune. L'interview suivante donnée par M. Inagaki, ministre japonais près la cour siamoise, et parue dans le *Yorodzu Chôho*, à la date du 31 janvier

dernier, donne quelques intéressants aperçus de la situation présente du Siam. Voici les déclarations de M. Inagaki :

Les troubles qui menaçaient les frontières siamoises se sont apaisés pour longtemps et le calme est revenu dans ce pays.

Ce que nous trouvons à redire, parce que nous trouvons cela très singulier, c'est l'organisation sociale du peuple siamois. De même qu'en Russie, il n'existe que deux classes dans la société : la noblesse et les serfs. La classe moyenne, qui est la classe travailleuse par excellence, n'existe pas. Pour corriger cet état de choses défectueux, le gouvernement songe à répandre l'instruction publique. C'est à quoi travaillent dans les classes supérieures les trois Japonaises qui ont été engagées par le gouvernement siamois : Mmes Yasui, Kôno et Nakajima. Ces trois institutrices réorganisent le système de l'éducation dans la famille impériale et dans les familles de la noblesse. Elles essayent de former des hommes d'affaires. J'augure bon succès pour leur courageuse entreprise. Les étrangers comme les Siamois surveillent attentivement leurs efforts.

Dans les écoles d'agriculture qui ont été fondées avec le concours des Japonais, on enseigne la théorie et la pratique des sciences agricoles et surtout de l'élevage des vers à soie. Les élèves agrégés de ces écoles sont engagés par les manufactures de l'intérieur. Il y a actuellement trois écoles d'agriculture, une dans la capitale siamoise et deux autres dans les villes provinciales.

Le commerce extérieur du Japon avec le Siam s'élève à plus de 8 millions de yen. L'importation des objets japonais se chiffrait, il y a neuf ans, de 6 à 700.000 yen. Aujourd'hui il est de 5 millions. Les Siamois importent du Japon des allumettes, des étoffes, des chemises; les marchandises japonaises ont supplanté celles qui viennent de l'Europe. Chaque année, le Japon importe pour 3 millions d'objets, principalement du riz. M. Furukawa, un commerçant d'Osaka, a trouvé dernièrement le moyen d'enlever au riz siamois cette odeur qui lui est particulière et qui est fort désagréable. Il s'ensuivra donc une progression constante de l'exportation de ce riz au Japon.

Entre le Japon et le Siam, il n'existait pas jusqu'ici de communications directes (1). De nombreuses personnes s'en plaignaient. Les Chinois qui sont établis au Siam et qui sont les grands exportateurs de riz disent que cette ligne établie, ils pourront envoyer par an 1.800.000 sacs en plus.

Dans ces temps derniers, on s'est occupé fort activement de la construction des voies ferrées et du creusement des canaux.

La capacité financière du Siam est très grande; les étrangers ont pleinement confiance dans son avenir financier. L'an dernier, on lança respectivement à Paris et à Londres un emprunt à 4,5 0/0. L'emprunt n'étant même pas garanti fut recouvert huit fois au bout de quarante minutes.

Enfin, il est fort clair que, dans un avenir plus ou moins éloigné, les trois Etats indépendants du continent asiatique seront le Japon, la Chine et le Siam. Après la conclusion de la guerre russo-japonaise, les Siamois ont pensé combien le Japon était une puissance sur laquelle ils pouvaient fonder leurs espérances.

AVIS

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

(1) Le Nippon Yusen Kaisha a décidé tout dernièrement la création d'une ligne directe entre le Japon et le port de Bangkok.

ASIE RUSSE

Produits de l'élevage sibérien. — L'élevage est, on le sait, en Sibérie, une des plus importantes ressources des indigènes, il occupe une place prépondérante dans l'économie sibérienne. Les produits de la dépouille des chevaux et des chameaux, des bœufs, des chèvres et des moutons sont tantôt employés dans le pays même, tantôt envoyés en Russie d'Europe.

On peut évaluer à 3.500.000 kilogrammes les expéditions de cuirs bruts faites par le Transsibérien, et la ligne de Tumène à Perm en transporte encore davantage.

En été les cuirs sont expédiés séchés. Le séchage, nous dit M. Aulagnon, a lieu en plein air, les peaux sont placées sur les étendoirs, tendues à l'aide de petites fiches de bois pointues qui les empêchent de se contracter en séchant. En hiver, elles sont conservées gelées.

Ces cuirs pèsent secs de 20 à 30 livres, gelés de 16 à 18 kilogrammes. Ils se vendent généralement à la pièce, sans assortiment et sans indication de poids, leur prix moyen est de 10 à 14 francs la pièce. La taille relativement faible du bétail sibérien est la cause de la faible valeur des cuirs : ils sont cependant assez bien dépecés. Leur petitesse, leur inégalité et surtout leur non-assortiment ont fait qu'ils n'ont guère pu jusqu'à présent dépasser le marché russe. Les tentatives faites pour les exporter à l'étranger n'ont pas toujours réussi et sont restées isolées.

C'est dans les foires, particulièrement à Irbit en hiver et à Nijni-Novgorod en été, que ces marchandises sont rassemblées : elles sont achetées tout d'abord par petits lots dans les foires d'importance secondaire qui sont si nombreuses en Sibérie.

En été, les tanneurs se réunissent à Tumène en juillet, pour acheter les cuirs et peaux qui seront vendues ensuite à la foire de Nijni-Novgorod.

Jusqu'à ce jour, les peaux de bœufs et de vaches ont été presque toujours expédiées sèches ou gelées : il semble cependant qu'on se préoccupe enfin des moyens de conservation plus pratiques : on a même tenté quelques essais de salage. L'abondance et le bon marché du sel dans le bassin de l'Irtych paraissent devoir faciliter beaucoup l'emploi de cet agent conservateur.

Les peaux de chevaux sont nombreuses en Sibérie surtout dans la région des steppes kirghizes : elles sont malheureusement mal dépecées. Le poids habituel de ces peaux qui s'expédient presque exclusivement à l'état sec, est de 15 à 18 livres, et leur prix varie entre 3 et 4 fr. 50 la pièce. Le centre le plus important pour le commerce des chevaux est Petropavlosk où on en vend chaque année de 170.000 à 200.000.

C'est en Russie et principalement dans la région polonaise où sont surtout achetées les peaux de chevaux. La seule ville de Bielostok en reçoit annuellement environ 70.000 pièces. Celles qui sont envoyées à l'étranger partent d'ordinaire par le port de Revel.

L'expédition des peaux de chèvres et de moutons est très importante, environ 3.500.000 kilogrammes, sont transportés par le Transsibérien et 2 millions par la ligne de Perm. Les plus petites et les plus minces de ces peaux sont vendues en été de 1 fr. 10 à 1 fr. 40 la pièce et envoyées à l'étranger, à Vienne particulièrement : elles sont expédiées de Revel, de Libau et de Saint-Pétersbourg. Celles qui sont plus grosses et plus lourdes proviennent d'animaux tués en automne, elles valent de 2 fr. 40 à 3 francs; on les trouve sur les marchés de Tumène et de Tomsk; elles sont préparées le plus souvent dans les usines du versant européen de l'Oural : on en fait des pelisses, des touloupes, des' gants. Petropavlovsk expédie environ 1 million de peaux de moutons par an.

La merlouchka, peau de l'agneau mort, de couleur rouge, et qui se vend à Kourgane et à Petropavlovsk à 0 fr. 80 ou 1 franc la pièce vient de l'Asie Centrale; les peaux d'agneaux morts sont transportées à travers la steppe kirghize à dos de chameaux : le voyage dure environ deux mois, mais ne coûte guère que 2 francs par poud (16 kilogrammes).

Les peaux de chèvres sont fournies surtout par les steppes kirghizes, où les troupeaux sont nombreux, c'est à Petropavlovsk que viennent les choisir et les acheter les commissionnaires de Kazan et même des acheteurs étrangers de Paris, de Leipzig et d'Amérique. La ville de Semipalatinsk, chef-lieu de la grande province du même nom, occupe une place importante dans le commerce des peaux de chèvres. Beaucoup d'acheteurs y viennent chaque année en remontant l'Irytch par les bateaux qui font le service entre Omsk et Semipalatinsk : des maisons importantes de Russie ont même des agents à demeure dans cette dernière ville.

Les peaux de chèvres, blanches et noires, sont divisées en plusieurs catégories, les petites, les moyennes, les grosses; les commissionnaires, même, les répartissent ensuite après les avoir assorties en dix ou douze sortes, d'après leur grosseur et leur qualité. Les plus grosses pesant de 176 à 250 kilogrammes le cent se vendent environ 3 à 4 francs la pièce, les autres coûtent sensiblement moins cher. Les meilleures et partout les plus réputées proviennent de la province d'Akmolinsk (district du même nom et district de Petropavlovsk) : celles des régions situées plus au Sud sont moins souples et plus sèches. Elles sont expédiées à l'état sec après être passées à la naphtaline. Les expéditions de peaux de chèvres sont en progrès constants : elles se font pour l'étranger par Revel, Libau et Odessa.

Les laines sont, comme les peaux, une des ressources du commerce de la Russie d'Asie. Elles sont en général sèches et grossières, leurs débouchés sont d'abord la Sibérie même, et ensuite en Russie d'Europe, le bassin de la Volga. C'est le bassin de l'Irtych qui en Sibérie fournit, et de beaucoup, le plus de laine : c'est par ce même fleuve qu'arrivent non seulement les envois des steppes kirghizes, mais même ceux du Semiretché et de Dzoungarie. Les expéditions sont destinées à Tumène, elles viennent par eau et il est difficile d'en fixer l'importance exacte. Quant aux expéditions effectuées par le Transsibérien et dont les quatre cinquièmes sont destinés à la Russie orientale, elles atteignent presque le chiffre de 4 millions de kilogrammes. Petropavlovsk, puis Omsk sont pour les laines les marchés les plus considérables.

La laine de mouton s'enlève deux fois par an : au printemps elle se détache presque toute seule, elle est alors longue et rude, car l'hiver a été très dur le plus souvent. En été, on rase le mouton qui donne alors une laine plus courte, plus douce et plus fine. Elle est pourtant encore grossière et ne convient que pour fabriquer les draps de basse qualité. Celle qui provient des districts du Sud est de qualité bien supérieure et pour cette raison il est facile de comprendre qu'elle soit beaucoup plus recherchée.

Des lavages à l'eau chaude et à la soude ou simplement à l'eau courante se font à Semipalatinsk, à Zaïsane, à Kouldja et à Tchougoutchak, La laine lavée revient à 15 et 18 francs à Pétropavlovsk.

Il nous reste à parler des poils de chameaux, des soies de porcs et des crins. Là encore, M. Aulagnon nous donne des renseignements très détaillés. Les cuirs de chameaux restent pour la plupart en Sibérie, où ils sont employés par les nomades, leur prix est peu élevé, il n'atteint guère que 11 à 12 francs les 16 kilogrammes. Si les cuirs ne sont pas l'objet d'un trafic important, il n'en est pas de même pour les poils; ceux-ci sont expédiés en Russie et en Angleterre, une grande partie des cuirs restent aussi en Sibérie, car on sait que les nomades en font des étoffes très résistantes. Les poils qui viennent des villes comme Semipalatinsk, Oust-Kamenogorsk, Biisk, ne sont pas dus uniquement aux chameaux de la steppe kirghize : les chameaux de Mongolie en fournissent une partie. On emploie les poils de la crête du dos des chameaux pour la fabrication des courroies; la laine plus fine et plus longue soit à la fabrication de châles et de couvertures. C'est au printemps, au moment où le chameau perd ses poils, que les achats se font. Les soies les plus fines qui se vendent à Biisk valent jusqu'à 20 francs les 16 kilogrammes. Celles de Semipalatinsk ne valent pas ce prix-là. L'exportation de Russie se fait par le port de Revel.

Les crins des chevaux kirghizes jouent aussi un rôle important dans la vie économique sibérienne. Les meilleures queues de cheval viennent des districts d'Akmolinsk et de Petropavlovsk. Il y a des crins de deux qualités : la meilleure provient de l'élevage kirghize, l'autre des chevaux russes. Le prix des crinières est de 20 à 27 francs les 16 kilogrammes, celui des queues de 60 à 80. Les crins bruts sont expédiés en Russie, puis, après avoir été lavés et assortis, en Angleterre et en Allemagne.

Les soies de porcs qui viennent de Sibérie sont

fournies exclusivement par les régions agricoles : seuls, les paysans colons pratiquent l'élevage du porc dont les nomades ne s'occupent pas. Les soies du porc sibérien sont très appréciées sur les marchés sibériens, car elles sont blanches, longues, dures et épaisses. On les vend d'un prix très variable suivant leur qualité dans les foires sibériennes, de 80 à 650 francs les 16 kilogrammes. Ce sont les commissionnaires allemands, qui à Saint-Pétersbourg en ont presque monopolisé le commerce ; elles sont destinées souvent à la foire de Leipzig.

Quant aux boyaux, ils ne sont pas non plus négligés par les commerçants. Les boyaux lavés à l'eau courante, salés ensuite, sont expédiés à Vienne et à Berlin : cette dernière ville en reçoit jusqu'à 380.000 pièces, on les vend en Sibérie de 4 à 5 francs la pièce. Les cornes longues et minces et les os sont le plus souvent jetés, abandonnés dans la steppe.

Tels sont les renseignements documentés que l'on doit à M. Aulagnon.

Les bouches de l'Ob et de l'Iénisséi et la mer de Kara. — MM. Koulomzine et Legras nous ont donné dans leur livre sur le Transsibérien des renseignements qu'il importe de noter ici sur l'étude hydrographique des bouches de l'Ob et de l'Iénisséi et sur la mer de Kara. Le Comité du Transsibérien fut loin, en effet, de se désintéresser de la voie de pénétration en Sibérie qui emprunte les bouches de l'Ob et de l'Iénisséi. Il avait organisé déjà en 1893 une expédition chargée d'étudier cette route, et, plus spécialement, de faire parvenir à Krasnoiarsk une commande de rails faite en Angleterre pour la construction du Transsibérien. Cette expédition réussit à merveille ; elle parvint aux bouches de l'Iénisséi, montrant que la mer de Kara était praticable pour les navires de commerce, ce qui était déjà démontré par de plus anciennes expériences.

A ce moment on sentit la nécessité de dresser une carte des côtes sibériennes, tant pour assurer les communications par mer que pour développer l'industrie maritime dans les eaux septentrionales de l'Empire. C'est pour cette raison que le 15 mai 1894 le Comité assigna un crédit de 275.000 francs permettant d'organiser une expédition chargée d'étudier les bouches des deux grands fleuves et une partie de la mer de Kara. De 1894 à 1896 l'expédition termina l'étude du golfe de l'Iénisséi et de la baie de l'Ob, elle fit une description du pilotage sur toutes les côtes permettant ainsi de naviguer sans crainte dans ces parages où tant de naufrages avaient eu lieu déjà. Elle étudia enfin les deux entrées de l'Iénisséi à l'Est et à l'Ouest de l'île de Sibiriakov dont elle releva la position astronomique.

Ces travaux démontrèrent que l'Iénisséi n'est point défendu par une barre et est praticable aux bâtiments de haute mer sur une distance de 1.600 kilomètres. Ils prouvèrent en outre que les bâtiments ne calant pas plus de 3 m, 70 pouvaient pénétrer dans l'Ob. Pour les bâtiments plus grands et calant davantage, on découvrit en 1897 dans l'estuaire de l'Ob une baie de refuge suffisamment protégée, la baie de la Trouvaille (Nakhodka).

Cette découverte en permettant l'exécution sûre des transbordements assurait le maintien de l'importance que présente l'énorme réseau de l'Ob pour les relations commerciales avec l'étranger. Chemin faisant, les cartes existantes furent sacrifiées et améliorées, elles en avaient d'ailleurs bien besoin ; des observations scientifiques de toutes sortes furent exécutées, mais on ne saurait dire que tout a été fait, — loin de là.

On sait que plus d'un ingénieur partisan de la ligne d'Obdorsk voudrait voir l'importance économique de la région des bouches de l'Ob reconnue officiellement par la création d'une voie ferrée. Déjà M. Sibiriakov avait jadis fait faire des études pour réunir par une ligne de chemin de fer le bas bassin de l'Ob à celui de la Petchora. Il affirmait qu'il était possible de construire en suivant le 64ᵉ parallèle de latitude nord une voie entre la Manie, affluent de la Sosva, tributaire de l'Ob, et la Liaya, du bassin de la Petchora. Puis ce furent M. Mirkov qui fit un projet pour réunir la Petchora à la Sylva, affluent de la Sosva, puis M. Markgraf qui parla d'une longue ligne à construire entre Arkhangelsk et Beriosov : les trains auraient, disait-il, transporté 650.000 tonnes de bois.

Pour éviter la mer de Kara, des projets de voie ferrée furent alors mis à l'étude entre le Bas-Ob et l'Océan. M. Golokhvastov reçut même une commission sans garantie. Il fit étudier le projet de réunir le Petit Ob à l'embouchure de la Karataïka.

Cependant MM. Bielozerov et Kekher demandèrent à être autorisés à faire les mêmes études. MM. Knorré et Launitz reçurent l'autorisation de procéder à des études entre la rive gauche de l'Ob en face d'Obdorsk et la baie de Bielkov sur l'Océan à 50 kilomètres de Iougorski-Char. Ces études furent confiées à l'ingénieur Getté, et elles firent beaucoup de bruit en Sibérie. M. Getté avait la foi dans l'œuvre à accomplir, et ses plans terminés, il alla de ville en ville les développer devant les plus riches marchands de Sibérie auxquels il s'efforçait de faire partager ses convictions. C'était avant tout une ligne d'intérêt général, que M. Getté voulait construire. Il déclarait que les céréales poussent si nombreuses en Sibérie que le paysan n'en sait que faire. On est forcé de donner le blé aux bestiaux, et celui que l'on veut envoyer en Europe pourrit trop souvent sur les quais de débarquement, car le nombre des trains est insuffisant. Des bateaux auraient transporté à Obdorsk les céréales de Sibérie que les trains auraient ensuite conduites à l'Océan Glacial où de gros bateaux s'en seraient alors chargés.

Les frais et les difficultés de construction d'une telle voie ferrée auraient été considérables, ils nécessitaient aussi la création d'un port dans une contrée inhabitée et sous un climat d'une rigueur

terrible. En outre, l'exploitation ne pouvait avoir lieu qu'en été, car, l'hiver, l'Ob gelé n'aurait apporté aucun fret aux trains de la ligne nouvelle. Enfin il faut ajouter que si la Sibérie est grande productrice de céréales, les années mauvaises y sont assez nombreuses pour que les habitants ne laissent pas toujours pourrir le blé dans les gares de chemins de fer ou dans les débarcadères des bateaux.

Quoi qu'il en soit, on voit que la plupart des projets avaient pour but d'éviter la terrible mer de Kara. Lorsque l'expédition dont nous avons parlé eut terminé ses travaux dans la baie de Nakhodka, on décida d'explorer et de décrire les détroits qui conduisent à la mer de Kara, aux îles Blanche et Vilkitski. Ces points explorés par les chargés de la mission scientifique furent : Iougorski-Char, Matochhine-Char, les Portes de Kara, le golfe de Petchora, le cap Grébiame et quelques baies de la côte Mourmane.

***

L'Ob se déverse dans un vaste estuaire et par une seule bouche de 3 kilomètres de largeur et de 9 à 27 de profondeur. Souvent on a considéré la partie du golfe orientée dans la direction de l'Ouest à l'Est comme étant la continuation du fleuve : ce fut un tort, car dans cette partie on ne peut plus constater la présence du courant. Quelle que soit l'importance de l'Iénisséi, elle ne saurait être au point de vue économique comparée à celle de l'Ob. Le réseau navigable du bassin de l'Ob est incomparable. Le fleuve, en effet, grossi de rivières gigantesques, et l'ensemble des voies navigables du bassin dépassent 15.000 kilomètres. Les bateaux circulent sur le fleuve, sur l'Irtych et ses affluents, sur la Tom, et le mouvement considérable de la flotte fluviale, flotte qui augmente d'année en année, était un des arguments sur lesquels M. Getté appuyait le plus volontiers quand il découvrait ses projets et expliquait ses plans aux gros marchands sibériens.

TURQUIE

Mouvement maritime du port de Smyrne en 1904. — Le mouvement maritime du port de Smyrne présente en 1904, une légère décroissance sur l'année précédente, fait qui s'explique par une moindre abondance de la récolte.

Le total est de 2.465 vapeurs, d'un tonnage de 2.106.623 tonneaux contre 2.573 vapeurs et 2.156.203 tonneaux en 1903. Le nombre des voiliers a été de 3.958, jaugeant 105.456 tonneaux contre 3.665 et 107.528 tonneaux l'année précédente, ce qui donne un total de 51.562 tonneaux sur sa devancière, dont le total était de 2.263.731 tonneaux.

Le tableau suivant donne la répartition des principaux pavillons, fréquentant le port, par ordre d'importance :

Numéros	Pavillons	Nombre des navires	Tonnage
—	—	—	—
1	Russe.......	226	361.693
2	Anglais.....	217	306.972
3	Ottoman....	4.410	287.115
4	Autrichien..	191	172.341
5	Français....	139	261.574
6	Hellène.....	736	228.586
7	Allemand...	98	150.100
8	Egyptien....	111	142.458
9	Italien......	90	130.300
10	Belge.......	27	37.410
11	Hollandais..	31	26.480

Le pavillon français, qui occupait le troisième rang avec 306.921 tonneaux, ne figure plus qu'au cinquième cette année avec 261.574 tonneaux. Toute l'avance que nous avions gagnée en 1903 est perdue. Ce résultat fâcheux est dû uniquement aux grèves qui ont paralysé le port de Marseille et qui ont, notamment, considérablement diminué ou même à certains moments complètement supprimé les arrivages de navires français en août, septembre et octobre.

Ainsi que le pavillon français, le pavillon ottoman est en forte baisse passant du premier rang au troisième, et de 364.576 tonneaux à 287.115. Celui qui, au contraire, subit la plus forte augmentation est le pavillon anglais qui passe du cinquième rang au deuxième et de 263.972 tonneaux à 306.972. Le pavillon russe passe du deuxième rang au premier en augmentation d'environ 20.000 tonneaux. L'Allemagne est en baisse d'environ 7.000 tonneaux et l'Autriche de 30.000 tonneaux, mais tous deux gardent leurs rangs de l'année dernière (septième et quatrième), la Grèce perd 18.000 tonneaux, tout en restant au sixième rang, l'Italie passe du huitième au neuvième, tout en restant stationnaire comme tonnage.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Flez, *consul* de Belgique à Creil ;
Arnault de la Ménardière, *consul* des Pays-Bas à Brest.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Sont promus ou nommés dans la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM. :
Bernard (F.-A.), chef d'escadron d'artillerie coloniale ;
Cros (M.-A.-G.), chef de bataillon au 116e d'infanterie ;
Lenfant (E.-A.), chef d'escadron d'artillerie coloniale ;
Mazeran (Ch.-H.), lieutenant de vaisseau ;
Rollet de l'Isle (Ch.-D.-M.), ingénieur hydrographe en chef de 2e cl.

Au grade de chevalier.

MM. :
Carpinetty, capitaine à l'École d'artillerie de Versailles ;
Deville (E.-F.-M.), enseigne de vaisseau ;
Le Goiff (P.-M.), pilote de la flotte de 1re cl.;
Matha (A.), lieutenant de vaisseau ;
Neuzillet (P.-M.), enseigne de vaisseau.
De Parseval (H.-L.-P.), lieutenant de vaisseau ;
Rey (J.-J.-J.), lieutenant de vaisseau;
De Richard d'Ivry, lieutenant d'infanterie ;
Roussel (G.-A.), lieutenaut de cavalerie;
Sorette (E.-P.-M.-M.), lieutenant de vaisseau;

Térisse (P.-J.-J.), enseigne de vaisseau;
Superville (M.-J.-B.), administrateur adjoint des colonies.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *chef de bat.* de Bouillane de Lacoste est chargé d'une mission en Perse.

GÉNIE

Cochinchine. — M. Carlot, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. Lang, *vétérin. en 1re*, est affecté à l'artill. coloniale du Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *colonel* Montignault; le *chef de bat.* Laribe; le *capit.* Vaudescal et les *lieut.* Deutschmann et Dubreuil sont affectés au 16e rég.;

M. le *capit.* Chautard est désig. pour servir à l'état-major partic. en Chine.

M. le *capit.* Truptil est désig. pour servir au 16e rég.

Cochinchine. — Sont désig. pour servir en Cochinchine :

MM. le *capit.* Le Floch; les *lieut.* Mussat, Poirot, Langlois, Grosjean et Billès.

M. le *capit.* Guillermin est nommé offic. d'ordonn. du colonel command. la 4e brigade.

M. le *lieut.* Dumoulin est affecté au 11e rég.;

M. le *lieut.* Marsaud est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — Sont affectés :

Au 10e rég. : M. le *capit.* Testard;

Au 18e rég. : M. le *capit.* Peretti ;

Au 1er tonkinois : M. le *lieut.* Laurent;

Au 4e tonkinois : MM. les *lieut.* Morvan et Silve.

Tonkin. — Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le *colonel* Arlabosse ; les *capit.* Damel, Marquet, Figeac, Claustre, Régnier; les *lieut.* Bonnureau, Garnier, Fauque de Jonquières, Stévennart, Gilbert, Fréchou, Hippeau, Antoni et de Menou; les *sous-lieut.* Tel, Voge, Charbonnel et Haciski.

M. le *chef de bat.* Brémaud est affecté au bataill. des tiraill. de frontière;

MM. les *capit.* Maroix et Frochen et le *lieut.* Edel sont placés au 9e rég.;

MM. les *capit.* Geoffroy et Beynet; les *lieut.* Leblanc et Vialles et le *sous-lieut.* Détienne sont affectés au 10e rég.;

MM. le *chef de bat.* Berger; le *capit.* Colonna ; les *lieut.* Pinot de Moirat, Gaillard, Alliez et Goumain et le *sous-lieut.* Martin Saint-Léon sont désig. pour le 1er tonkinois;

MM. les *chefs de bat.* Maire et Riquier; les *capit.* Guépin et Jacquin; les *lieut.* Bruyère, Ferville, Hayez, Bourcelot et Combeau et les *sous-lieut.* Blanchet et Bridoux sont placés au 2e tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Martin-Panescorse; le *capit.* Galliache; les *lieut.* Xavier. Le Masson-Morinière et Coronnat sont affectés au 3e tonkinois;

MM. les *capit.* Raudot et Ehrard; les *lieut.* Le Sauce et Batsère sont désig. pour le 4e tonkinois.

MM. le *lieut.-colonel* Colonna d'Istria et le *lieut.* Versepuy sont affectés au 5e tonkinois;

M. le *lieut.* Contant est désig. pour le 18e rég.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Mathieu est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *lieut.* Jolly est désig. pour servir à la 2e batterie.

Cochinchine. — MM. le *lieut.* Bour et le *sous-lieut.* Le Breton sont désig. pour servir en Cochinchine.

M. le *capit.* Cuisenier est désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — MM. le *lieut.-col.* Gautheron; les *capit.* Werquin et Vincent et les *lieut.* Delmont-Bébet, Cateau et Barthélemy sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *capit.* Breuilh est adjoint au général command. l'artillerie;

MM. le *chef d'escad.* Deslions ; les *capit.* Defer et Lehalle; le *vétérin. en 1er* Gillet et le *vétérin. en 2e* Marc sont affectés au 4e rég.;

MM. les *capit.* Isidore-Lubin, Albisser et Bourrienne sont désig. pour l'artill. de la brigade de réserve de Chine.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Muller et *de 2e cl.* Guérineau sont désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Dumas est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

CORPS DU COMMISSARIAT

Tonkin. — M. le *commiss. génér.* Pinder est nommé chef des services administratifs de l'Indo-Chine.

MM. le *commiss. ppal de 1re cl.* Noguès et le *commiss. de 1re cl.* Manès sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le *commiss. de 2e cl.* Lippmann est désig. pour Haïphong et M. le *commiss. de 2e cl.* Tixier pour Laokay.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Long et l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Mathieu sont désig. pour servir au Tonkin ;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Capdeville est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Cazanove et Thézé et *de 2e cl.* Huet et Laporte sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Lenoir et Pélissier, *méd.-maj. de 1re cl.*; Perrot et Delabaude, *méd.-maj. de 2e cl.*; Bridier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*; François, Bouchaud et Casabianca, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

M. Couderc, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

Sont désig. pour servir :

A Yen-bay, M. Ortholan; à Moncay, M. Henric; à Laokay, M. Pouthion-Lavielle, *méd.-majors de 2e cl.*

MM. Quesseveur, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Gaillaud, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Morel, *méd.-maj. de 1re cl.*; Gallas, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Micheli, *pharm. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Le Gouz de Saint-Seine est nommé au command. de la *Fronde*;

M. le *lieut. de vaiss.* Cosmao-Dumanoir est désig. pour embarq. sur la *Javeline*;

Bibliographie

Géographie de l'empire de Chine (Cours supérieur par L. Richard. — Changhaï, imprimerie de la Mission catholique à l'orphelinat de Tou-se-we).

Malgré son titre modeste, le Cours de géographie de l'empire de Chine de M. L. Richard est un vrai livre d'études et de références indispensables pour qui s'occupe des choses de Chine, d'autant qu'à une très riche bibliographie l'auteur ajoute trois ou quatre index des plus pratiques par ordre alphabétique, étymologique, etc., et plus de 40 cartes, croquis ou tableaux. Partout le nom français vulgaire est accompagné du caractère chinois qu'il traduit, ce qui est d'un secours inappréciable pour qui désire préciser les dénominations parfois trop fantaisistes des écrivains français. La partie de l'ouvrage de M. Richard la plus intéressante est le chapitre V, consacré à la géographie politique et économique. Les notions qu'il donne sur le gouvernement, la religion et le commerce de la Chine forment un ensemble des plus précieux qu'on trouvera difficilement ailleurs.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

BULLETIN DU COMITÉ
DE
L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

CARTES

55e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Robert Lebaudy, à Paris.	5.000	»
Biblioth. des offic. du 6e colonial. .	12	»
Le prince d'Hénin, député	25	»
Lieut. Javouhey, de l'infant. colon.	12	»
Le baron d'Arquinvilliers, à Paris.	24	»
Robert de Billy, secrét. d'ambassade.	20	»
Le prince de Lucinge, à Paris. . . .	50	»
André Lebon, ancien ministre. . .	25	»
Ch. Lallemand, ingén. en chef au corps des mines	15	»
René Henry, à Paris.	12	»
A. Foucher, maître de conférences à l'Ecole des Hautes-Etudes . .	12	»
R. P. Portal, à Paris	12	»
Paul Samary, gouv. de la Réunion.	25	»
Ed. Labouchère, ingén. agronome.	20	»
Ecole des Langues orient. vivantes.	13	»
* Vollenhoven, secrét. général des colonies	25	»
Capitaine Dubus, de l'infant. colon.	20	»
E. Courtois, receveur des postes à Hué	25	»
Dr Emily, médecin-major des troupes coloniales.	20	»
A reporter. . .	5.367	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.
Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.
Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	5.367	»
J. de Marcillac, lieut. de vaisseau. .	15	»
Capit. Braive, de l'infant. colon . .	25	»
Capit. Cazenave, de l'art. colon. . .	12	»
Gaschard, capit. de vaisseau	15	»
Toussaint, procur. de la République à Tananarive.	25	»
P. Chassaing, administ. en Indo-Chine.	12	»
* Le baron Edouard de Rothschild.	500	»
Réau, consul de France.	25	»
Lieut. Defontaine, de l'infant. colon.	12	»
De Billy, capit. de cavalerie.	12	»
Brouet, chef de bataill. d'infanterie.	25	»
Dr H. Brouillard, méd.-maj. des tr. coloniales.	12	»
Chambre de comm. de Dunkerque.	12	»
Cordier, capit. d'infanterie	15	»
Capitaine de vaisseau Huguet . . .	12	»
E. Huet, pharmac. de la marine. .	12	»
Colonel de Lagarenne, à Lunéville.	12	»
Henri Lorin, professeur de Faculté.	12	»
Leclerc, lieutenant d'artillerie. . .	12	»
Capit. P. Lacoste, de l'infant. colon.	25	»
Martinet, capit. d'infanterie.	15	»
Martin-Decaen, lieut. de vaisseau .	12	»
Lieut. Michel, de l'infant. colon . .	12	»
Félix Nicolardot, à Boulogne-sur-Seine.	25	»
De Pange, lieutenant de cavalerie.	25	»
L.-G. Le Roux, consul général . .	12	»
G. Servoise, à Reims.	12	»
Yvart, chef de bataillon d'infanterie.	12	»
Biblioth. des offic. de la 1re brigade coloniale	12	»
Biblioth. des offic. du 8e colonial. .	12	»
Garnier Audéol, lieut. de vaisseau.	12	»
Gouvernement général de l'Indo-Chine.	5.000	»
Angoulvant, gouverneur des colon.	15	»
* Biblioth. de Tchang-sin-tien. . .	12	»
* René Chevalier, à Pak-laï.	25	»
De Cabrol, administr. des Chantiers de la Loire.	50	»
Eug. Bradier, à Paris.	12	»
* Chambre de Commerce de Nouméa.	25	»
* J.-C. Charpentier, secrét. d'ambas.	25	»
* Mme Henri Simon, à Paris	25	»
Dr A. Sarrailhé, médecin-major des troupes coloniales	12	»
Lieut. Vignon, de l'infant. colon. .	12	»
Lieut. A. Dromard, de l'infant. col.	25	»
Biblioth. milit. de Perpignan. . . .	12	»
Joubé, lieut. d'infant. (1er semestre).	8	»
* Emile Lemoigne, à Paris, ...	12	»
A reporter. . .	11.600	»

Report. . . .	11.600	»
* René Roger, à Paris	25	»
* L. Descos, min. plénipotentiaire.	25	»
* Lieut. Sumpt, de l'infant. colon.	25	»
Bibliothèque des offic. du 1er malg.	15	»
Eckert, administ. en Indo-Chine. .	25	»
Fernand Faure, à Paris.	25	»
Nœtzlin, banquier.	100	»
G. Mayer, direct. de la Banque de l'Indo-Chine, à Haïphong. . . .	25	»
Direction des troupes coloniales au ministère de la Guerre	12	»
Cie La Foncière-Transports.	25	»
Général d'Amboix de Larbont . . .	25	»
Cicile, à Paris.	12	»
H. Chenier, à Paris.	12	»
A. Defrance, ministre plénipot. . .	25	»
Le Page, à Paris.	12	»
Max Leclerc, à Paris.	25	»
Laporte, à Paris.	12	»
Lucien Mellier, à Paris.	25	»
Messimy, député	12	»
Cte de Montaigu, à Paris.	25	»
Louis Ochs, négoc. à Paris.	25	»
Ottavi, consul de France.	25	»
Général Pendézec.	25	»
Jean de Pange, secrét. d'ambassade.	16	»
Ristelhueber, ancien consul.	25	»
Mme la baronne Thenard.	25	»
Cornelis de Witt, à Paris.	12	»
Louis Astraudo, à Nice.	15	»
Elisée Becq, préfet du Cher.	25	»
A. de Bonviller, publiciste	12	»
Dr Boucher, méd. des troupes colon.	12	»
Boulogne, conseil du gouv. à Alger.	25	»
Maurice Bergès, ingénieur.	25	»
Général de Beylié.	12	»
Pierre Bruno, négociant à Cette. . .	25	»
A. Belinac, négoc. à Saint-Etienne.	20	»
A. Bouet, avocat à Vimoutiers. . .	12	»
Vte de Bouillé, chef d'esc. de caval.	12	»
F. Bernard, à Dunkerque.	15	»
Bruno, négoc. à Bercy.	100	»
Commandant Brun, de l'infant. col.	15	»
Lieut. colonel Benoît, à Mamers. . .	12	»
Capitaine Bonneau, à Constantine. .	12	»
Brugère, capit. d'infanterie.	12	»
Société de géographie de Lille. . .	12	»
Syndicat cotonnier de l'Est.	12	»
Société bretonne de géographie. . .	12	»
Chambre de Comm. d'Oran.	24	»
— de Nantes . . .	100	»
— de La Rochelle.	20	»
— de Roubaix . .	25	»
— du Mans. . . .	20	»
A reporter. . .	12.826	»

Report. . . .	12.826	»
Chambre de Comm. du Havre . . .	25	»
— de Cambrai . .	25	»
— de Rouen . . .	25	»
— de Laval. . . .	25	»
Joannès Couvert, au Havre.	40	»
Cortilliot, à Laon.	25	»
L.-H. Cornu, conseiller général au Mans.	25	»
De Caraman, lieut. d'artillerie. . .	25	»
Société de géographie de Tours. . .	12	»
Cassarini, à Toulon.	12	»
Causse, lieut. de vaisseau.	12	»
Capit. Coste, à Puylaurens.	12	»
Mlle de Chasteigner, à Romorantin.	12	»
Cte de Chasteigner, au Mans. . . .	12	»
Capit. de Chasteigner, au Mans . .	12	»
E. Deleuze, aspirant de marine . .	25	»
Dauvergne, explorateur.	12	»
Darracq, industriel à Suresnes. . .	20	»
G. Despret, administ. de la Cie des glaces et verres.	50	»
Denis frères, négociants à Bordeaux.	25	»
Dupin, notaire à Gujan.	12	»
Derobert frères et Fiard, à Lyon. .	50	»
Capitaine Victor Duruy.	25	»
Gustave Fernandez, à Marseille. . .	25	»
Lieut. Fontaine, de l'infant. colon.	15	»
François, lieut. d'infant.	12	»
Amiral Forest.	20	»
Pierre Emery, sous-préfet de Corbeil.	25	»
Capit. baron de Gail.	25	»
Gréban, à Saint-Germain-en-Laye.	12	»
Dr Gasser, à Oran.	15	»
Girardet, lieut. d'infanterie.	12	»
J. Giraud, à Oran.	12	»
Guiraut, à Bordeaux	12	»
Henry Hoffet, à Lyon.	12	»
Dr Haza, à Luglon.	12	»
Général Herson.	12	»
J. Haussmann, receveur des finances.	25	»
M. Hutter, à Dunkerque.	20	»
Command. Jesson, de l'infant. col. .	12	»
Georges Lesueur, ancien sénateur. .	25	»
Leclère, capit. d'infanterie.	12	»
Ch. Lemire, résident de France hon.	12	»
Labauve, capit. de cavalerie.	12	»
Leclère, ingénieur en chef au corps des mines.	25	»
Lafond, à Rouen.	12	»
Gén. Lebon, command. le 1er corps.	25	»
Ch. Mazeran, lieut. de vaisseau. . .	25	»
P. Morgon, à Cézériat.	12	»
Maurel, sous-préfet de Floraé. . . .	12	»
Masquelier, chef d'escad. de caval. .	25	»
A reporter. . .	13.819	»

Report. . . .	13.819	»
Dr Marchand, à Saint-Aulnay-de-Saintonge.	12	»
Capit. Magnabal, à Avignon.	12	»
Robert Meplain, à Moulins.	12	»
Masseron-Outin, à Laval.	12	»
Ern. Nicolle, à Lille.	25	»
Ogliastro, négociant à Courbevoie. .	25	»
Ant. Olivari, à Nice.	25	»
Gaston Nancy, à Pau.	25	»
Noguier-Viennois, à Lyon.	25	»
Le Provost de Launay, lieut. de caval.	20	»
Pourcel, à Labastide-Lévêque. . . .	12	»
De Peyerimhof, direct. au gouvern. général d'Algérie.	25	»
Poideloüe, capit. de vaisseau. . .	12	»
J. Proton, de la maison Varenne. .	25	»
Colonel Quevillon, à Maubeuge. . .	12	»
F. Phelut, préfet de la Corse. . . .	25	»
Ulysse Pila, négociant à Lyon. . .	100	»
Henri Piot, à Somain.	12	»
F. Reboul, chef de bataill. d'infant.	12	»
Roujol, à l'école de Guienne. . . .	12	»
Alb. Rondot, à Lyon.	12	»
Ricome, à Alger.	25	»
Rouget de Longève, capit. d'infant.	12	»
L.-F. de la Ruelle, chef d'escad. de cavalerie.	15	»
Société de géographie de Toulouse.	20	»
Mad. Scheffer, château de la Croix Saint-Alban.	15	»
Ch.-E. Simon, à Nantes.	12	»
J. Trystram, à Dunkerque.	12	»
Topenot, à Bangkok.	15	»
Thiboumery, au Havre.	12	»
André Yver, à Briare.	20	»
Violet-Lambert, à Thuir.	12	»
Woussen, à Dunkerque.	15	»
Wach, sous-officier d'infanterie. . .	12	»
Lieut. Le Vanier, au Mans.	12	»
Ferd. Vanier, au Havre.	12	»
Zimmermann, profess. à Lyon. . .	12	»
Biblioth. militaire de Bizerte. . . .	20	»
— d'Angoulême. .	12	»
— d'Alençon. . . .	12	»
Biblioth. des offic. du 108e d'infant.	12	»
— 2e colonial. . . .	12	»
Biblioth. militaire de Bourges. . .	12	»
— d'Aurillac. . . .	12	»
Biblioth. des offic. du 24e colonial.	12	»
— 110e d'infant.	12	»
— 92e —	12	»
Biblioth. des offic. du 5e bataillon d'Afrique.	12	»
Biblioth. des offic. du 129e d'infant.	12	»
A reporter. . .	14.656	»

Report. . . .	14.656	»
Biblioth. militaire de Kebilli. . . .	12	»
Biblioth. des offic. du 50[e] d'infant.	12	»
Biblioth. militaire de Nemours. . .	12	»
— d'Orléans. . . .	12	»
— du Mans.	12	»
— de Soissons. . .	12	»
Biblioth. des offic. du 3[e] colonial .	18	»
Biblioth. militaire de Tlemcen. . .	12	»
Biblioth. des offic. du 111[e] d'infant.	12	»
Biblioth. des offic. du *Suffren*. . .	12	»
Claudius Aulagnon, à Paris.	12	»
Souscriptions diverses.	72	»
Total.	14.866	»

SOUSCRIPTION

POUR LA MISSION PELLIOT

MM.

Fabre-Luce.	50
Barbier de Meynard, de l'Institut. . . .	50
Emile Senart, de l'Institut.	2.500
Robert Lebaudy.	30.000
Total.	32.600

AVIS A NOS LECTEURS

Ce mois-ci encore, la publication de notre Bulletin se trouve retardée par la grève des typographes.

Nous prions nos lecteurs d'excuser ce cas de force majeure et nous espérons que le numéro de juin paraîtra à la date ordinaire.

LE COMITÉ

M. JEAN DARCY

Le Comité a fait une perte profondément sensible dans la personne de M. Jean Darcy, mort, après une très courte maladie, à l'âge de 37 ans. M. Jean Darcy était de ceux dont le dévouement promettait le plus à notre œuvre ; il suivait nos travaux avec le plus grand intérêt et il était membre de notre Commission administrative.

M. Jean Darcy disparaît avant d'avoir pu réaliser les espérances que l'œuvre déjà accomplie par lui avait fait concevoir. Elève et lauréat de l'Ecole Libre des Sciences Politiques, il avait été indiqué au duc de Broglie par M. Boutmy, directeur de l'Ecole, pour collaborer à la publication des *Mémoires de Talleyrand*. C'est lui qui rédigea toutes les notes de cette publication. Pendant qu'il s'y consacrait, M. Jean Darcy publia dans les *Annales de l'Ecole Libre des Sciences Politiques* un article de critique sur les *Mémoires de Talleyrand*, puis une étude sur l'ambassade de Talleyrand à Londres, dans la période critique de 1830.

A plusieurs reprises, l'attention de M. Jean Darcy se tourna vers les problèmes de notre politique intérieure. Il les abordait en libéral convaincu des droits du citoyen en face de l'Etat. C'est dans cet esprit qu'il fit une étude sur le recouvrement des contributions directes et des poursuites.

Puis, à plusieurs reprises, il démontra par les plus infaillibles preuves d'arithmétique électorale la nécessité de la représentation proportionnelle pour obtenir une représentation véridique du pays. Mais ces différents travaux ne détournèrent pas M. Jean Darcy des préoccupations qui devaient l'absorber de plus en plus, c'est-à-dire de celles de l'historique et de l'esprit du développement de notre politique coloniale. Il commença par un travail sur l'Etat Indépendant du Congo; puis, dans cette voie où il avait été amené à jouer un rôle actif comme secrétaire de la Société antiesclavagiste, M. Jean Darcy conçut le plan d'un ouvrage beaucoup plus considérable, étudiant ce qui a fait le fond de notre histoire coloniale, c'est-à-dire la rivalité entre la France et l'Angleterre. Le premier volume seulement de ce grand travail : *Cent Années de rivalité coloniale*, a paru. Il traite de la lutte entre l'Angleterre et la France dans toute l'Afrique continentale. La mort est venue interrompre cette œuvre, et le prochain volume, qui devait comprendre Madagascar et l'Indo-Chine, reste inachevé. Nous apprenons que la partie relative à Madagascar pourra vraisemblablement être publiée; malheureusement, les chapitres sur l'Indo-Chine, qui nous intéressent directement, ne sont pas assez avancés pour voir le jour.

Le regret que tout le public colonial de France doit en éprouver est d'autant plus vif que M. Jean Darcy, avec la conscience méthodique qu'il apportait à l'étude de ces questions, aurait assurément donné un résumé substantiel et clair d'une rivalité coloniale dont les développements, en Asie, sont beaucoup moins connus en général que celle qui a eu pour théâtre l'Afrique.

Les études très poussées de M. Jean Darcy devaient nécessairement attirer beaucoup d'attention en Angleterre et y provoquer des critiques. C'est ce qui se produisit en effet à l'apparition du premier volume de *Cent Années de rivalité coloniale*. Sir Charles Dilke répondit à M. Jean Darcy, qui lui-même soutint la polémique dans la *Revue Politique et Parlementaire*. Mais il était difficile de répliquer à des travaux qui n'étaient, en somme, que la mise dans un ordre irrésistiblement logique de faits consciencieusement recueillis et étudiés, et c'est ce caractère, strictement maintenu par M. Jean Darcy à tous ses travaux, qui fait particulièrement déplorer la mort prématurée de l'écrivain plein d'avenir qu'était notre collègue.

DÉJEUNER

EN L'HONNEUR DE LA MISSION CHINOISE D'ÉTUDES ET DE M. CASENAVE

Le 4 mai, le Comité a donné au Palais d'Orsay un déjeuner en l'honneur de la mission chinoise d'études et de M. Casenave, ministre plénipotentiaire, à l'occasion de son départ pour la Chine.

Le déjeuner était présidé par S. A. I. le duc Tsaï-Tso, chef de la mission chinoise, et par M. E. Senart, de l'Institut, vice-président du Comité de l'Asie Française. M. Eug. Etienne, ministre de la Guerre, président du Comité, était représenté par le commandant Jouinot-Gambetta, son officier d'ordonnance.

Parmi les très nombreux assistants, on remarquait : les membres de la mission chinoise : S. E. M. Chang K'i-heng et S. E. M. Li Cheng-to, hauts commissaires, assistés de M. Tso Ping-long, premier secrétaire, de M. Ivon Tsong-lien, deuxième secrétaire, et de MM. Taï Tch'en-lin et Yen R'in, troisièmes secrétaires; le ministre de Chine à Paris; S. E. M. Lieou Che-Liun, assisté de MM. T'ang Tsai-fou, secrétaire de la légation, et Lieou Tch'ang-li, attaché; MM. le baron d'Arquinvilliers; le capitaine d'Alexandry, du 9ᵉ cuirassiers; Alby, ingénieur des ponts et chaussées; le comte d'Andigné, conseiller municipal; le comte Armand; le capitaine d'Alincourt; Berlin, de l'Institut; l'amiral Bayle; le général de Beylié; Léon Bardac; Jean Boissonnas, secrétaire d'ambassade; P. Bons d'Anty, consul de France; Robert de Billy, secrétaire d'ambassade; Edouard de Billy, secrétaire de la Compagnie Mokta el Hadid; le capitaine Bertin, le général Coronnat; Ed. Chavannes, de l'Institut; Casenave, ministre plénipotentiaire; Henri Cordier, professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes; Colin de Plancy, ministre plénipotentiaire; Combarieu, de Chateaubriand; Paul Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales ;* de Caqueray, lieutenant de vaisseau; de Châteauneuf, secrétaire d'ambassade; G. de Contenson, ancien attaché militaire en Chine; le vicomte Robert de Caix, directeur du *Bulletin du Comité de l'Asie Française;* Cordonnier; Jules Dubois, des établissements du Creusot; A. Deguy, des établissements du Creusot; Dunoyer de Segonzac; le marquis de Frondeville, directeur de l'Union Parisienne; Fillion, directeur des Services télégraphiques de l'*Agence Havas*; Finot, ancien directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient; Feer, consul de France; Farjenel, bibliothécaire du ministère des Finances; J.-H. Franklin, secrétaire de la rédaction des *Questions Diplomatiques et Coloniales;* le colonel de Grandprey; le commandant Jouinot-Gambetta, officier d'ordonnance du ministre de la Guerre; Guimet, directeur du musée Guimet; Gout, consul général de France; Homberg, président du Conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine; G. Heine, administrateur de la Banque de l'Indo-Chine; Oct. Homberg, secrétaire d'ambassade; Paul Kinsbourg, négociant; L. Lion, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Laudet, secrétaire d'ambassade; le lieutenant-colonel Paul Levé; Pierre Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade; le lieutenant-colonel Paul Levé; Pierre Lefèvre-Pontalis, secrétaire d'ambassade; François Lutscher; le comte de Labry, secrétaire général du Comité de l'Asie Française; Pierre Levé, industriel; Meray, secrétaire général du ministère des Colonies; Martinie, intendant général; A. de Manneville, secrétaire d'ambassade; G. de Mandat-Grancey, lieutenant de vaisseau; A. de Mandat-Grancey, lieutenant de vaisseau; de Martel; le marquis de la Mazelière; Claudius Madrolle, explorateur; Malibran y Santibañez, ancien lieutenant de vaisseau; Charles Michel; le comte de Nettancourt, le capitaine vicomte d'Ollone, explorateurs; le général Penaud; Piat, consul de France; René Pinon, de la *Revue des Deux Mondes ;* Point, consul de France; le capitaine H. Patard; Paul Pelliot, explorateur; Raoul-Duval; René Roger; Rottach; Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire; le comte J. de Sabran-Pontevès; Stanislas Simon, directeur de la Banque de l'Indo-Chine; Saint-Girons; de Sevelinge; Gabriel Salanson; Strange; Tardieu, du journal *le Temps;* le comte de Terves; Vissière, consul de France; Lucien Villars, président de l'Union parisienne; le lieutenant-colonel Violet; Vieugue, secrétaire d'ambassade; Carra de Vaulx; L. Vaillant; E. Vincent; Ch.-R. Wehrung.

Au dessert, M. Senart a souhaité la bienvenue au prince Tsaï-Tso et aux membres de la mission, et a transmis à M. Casenave les vœux du Comité. En même temps que M. Casenave, M. Senart a recommandé à la bienveillance du gouvernement chinois M. Pelliot, qui va partir pour l'Extrême-Orient avec une mission du Comité de l'Asie Française. Voici le texte de l'allocution de M. Senart :

Messieurs,

Je ne puis laisser cette réunion s'achever sans remercier S. A. E. le prince Tso, LL. EE. les Hauts Commissaires, S. E. M. le Ministre de Chine et les collaborateurs de la Légation, de l'honneur qu'ils nous ont fait en acceptant notre invitation. Mieux que mes paroles, le soin qu'a pris notre Président, malheureusement retenu ailleurs, de se faire personnellement représenter par notre excellent collègue, le commandant Jouinot-Gambetta, témoigne combien notre gratitude est vive et unanime.

Il nous avait semblé en effet que, entre tant de bienvenues qui accueillent nos hôtes de ce jour dans le monde économique comme dans le monde politique, le Comité de l'Asie Française était, par sa composition et par son objet, autorisé à revendiquer une place spéciale, et appelé, si je puis dire, à donner dans ce concert une note qui n'y devait pas manquer.

Assurément notre œuvre n'a garde de méconnaître la haute portée ni des intérêts économiques ni des relations politiques; elle a au contraire à cœur d'en favoriser le développement pacifique et fécond de tout son pouvoir. Cependant elle ne s'enferme pas étroitement dans cette tâche, ou, pour mieux dire, elle la conçoit dans un cadre plus vaste où l'exploration scientifique et historique est conviée à éclairer les préoccupations du présent, elle la poursuit dans un large esprit de recherche désintéressée et de sincère sympathie humaine.

C'est sans doute un hasard — un hasard puisqu'il vous prive de paroles plus autorisées — qui vaut à un savant le privilège d'être aujourd'hui le porte-parole de notre Comité. Encore est-ce un hasard significatif, puisque c'est bien de propos délibéré que le Comité a tenu à réserver dans son sein une place honorable à la culture savante des langues, de l'histoire, de tout le passé de l'Extrême-Orient.

La France se fait honneur de s'être des premières, avec plus d'éclat et plus de persévérance peut-être qu'aucune autre nation de l'Occident, initiée à la connaissance de la littérature, des annales et des arts du Céleste Empire; aujourd'hui encore elle s'applique à maintenir à cet égard son rang dans la concurrence scientifique universelle. Je ne suis, pour ma part, malheureusement pas sinologue; j'ai eu du moins, dans l'étude de l'Inde, maintes occasions d'apprécier les sources chinoises et de m'y instruire; et je mets, qu'il me soit permis de le dire, au nombre de mes meilleurs souvenirs l'honneur que m'a valu la confiance d'un ancien et éminent gouverneur de l'Indo-Chine française, M. Doumer, de collaborer, bien modestement mais avec joie, à la constitution à Hanoï d'une Ecole savante spécialement destinée à nous tenir en quelque sorte en contact d'études permanent avec la civilisation chinoise, à la suivre dans son puissant rayonnement sur toutes les voies du continent asiatique. L'Académie à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir se fait un devoir de posséder toujours parmi ses membres un représentant autorisé des études chinoises; elle considère comme un des privilèges les plus précieux le patronage qui lui a été déféré sur cette école française d'Extrême-Orient dont je suis heureux de voir autour de moi plusieurs maîtres.

J'espère que la mission du prince Taï-Tso emportera de son passage parmi nous une impression favorable de notre activité économique, de notre mouvement artistique et intellectuel. Nous aimerions que la réunion de ce matin laissât ce souvenir particulier que, de vieille date, et aujourd'hui comme depuis deux siècles, notre curiosité désintéressée, notre sympathie naturelle pour l'évolution civilisatrice, philosophique et religieuse dont le Céleste Empire a été le théâtre, notre juste estime pour les lumières que ses annalistes et ses savants nous ont conservées sur le passé d'une fraction si importante de l'humanité, assurent en France à l'étude de la Chine un rang honoré et brillant.

Plusieurs de vos compatriotes, Monseigneur, ont été des voyageurs hardis et entreprenants. Pendant de longs siècles, sur les mers orageuses de la Chine, sur les pistes inhospitalières du Turkestan se sont succédé les pèlerins qui allaient chercher en Inde les livres et les enseignements du bouddhisme. Ils en ont par surcroît rapporté des informations inestimables. Les noms de Ta-Hian et de Hiouen-Tsang sont familiers et, je puis dire, chers à tous les Orientalistes. Ce sont des traducteurs et des éditeurs français qui les ont, les premiers, popularisés et glorifiés en Occident. C'est peut-être pour nous un titre à saluer en vous avec un empressement particulier des pèlerins nouveaux, les pèlerins nobles et éclairés de cette civilisation universelle qui tend à s'unifier à travers le monde. Nous voudrions surtout que ce nous fût un titre à espérer que vous accepterez avec plaisir notre accueil et nos vœux. Nous aussi, nous avons à cœur d'aller sur place nous instruire en Orient, et puisque l'occasion m'en est si heureusement offerte, je ne manquerai pas, Monseigneur, de recommander instamment par votre puissant intermédiaire à toute la bienveillance du gouvernement impérial des voyageurs que je vois justement assis à cette table. Deux de nos adhérents, de nos amis, s'apprêtent en ce moment même à partir pour la Chine par des chemins divers et pour des objets divers : les efforts de M. Casenave ne manqueront pas de resserrer sur le terrain économique ces habitudes de bons rapports et de collaboration confiante qui créent les liens d'amitié solides; M. Pelliot se propose, lui, de poursuivre au Turkestan des recherches d'archéologie, de géographie, d'histoire naturelle, en un domaine qui s'est, dans ces dernières années, révélé singulièrement fertile en documents et en découvertes. Rien, mieux que ce rapprochement tout fortuit, ne saurait résumer les préoccupations multiples qui attirent vers la haute Asie l'activité de notre Comité. Rien ne saurait nous être plus précieux que de reconnaître, à l'accueil que recevront nos compatriotes, que nos intentions sont comprises et appréciées.

Car j'en ai dit assez, je pense, pour persuader Votre Altesse et Vos Excellences que c'est dans les sentiments d'un respect averti et cordial pour l'Empire du Milieu et son glorieux passé que, au nom du Comité de l'Asie Française, je bois à vos santés, que, au moment où vous allez vous éloigner de nous, j'exprime le vœu que vous gardiez de notre pays et de notre ville un amical et agréable souvenir.

Son Altesse Impériale le prince Tsaï-Tso a remercié alors en chinois M. Senart et le Comité de l'Asie Française. Voici la traduction de ses paroles, telle qu'elle a été lue par M. Tso Ping-long :

Messieurs,

Mes deux collègues et S. E. M. le ministre de Chine, ainsi que moi-même, sommes vivement touchés des paroles flatteuses que M. le vice-président du Comité de l'Asie Française vient de prononcer à notre adresse; nous lui en exprimons toute notre gratitude profonde.

Nous avons eu l'honneur d'être désignés par nos augustes souverains, LL. MM. l'Impératrice douairière et l'Empereur de Chine, pour venir dans votre glorieux pays chercher à nous instruire sur les organisations gouvernementales et administratives; nous sommes heureux d'avoir rencontré partout un accueil cordial et prévenant, tant dans le monde politique que dans les sociétés industrielles et savantes.

Le Comité de l'Asie Française, dont les membres sont des éminents savants, s'est proposé une noble et patriotique tâche. Nombreuses sont les explorations lointaines qu'il a déjà organisées et qu'il organise encore pour le plus grand profit de la nation française et de la science universelle. Combien nous sommes flattés de nous trouver au milieu de vous, Messieurs, et cela d'autant plus que votre éminent vice-président est comme le rayon lumineux qui éclaire nos études actuelles chez vous!

Nous ne manquerons pas de demander à notre gouvernement de donner l'ordre formel aux autorités provinciales de prêter leur aide et leur protection à vos collaborateurs qui vont aller en Chine et de leur assurer ainsi un voyage paisible et heureux.

Nous formons des vœux ardents pour la continuation de vos œuvres pacifiques et le succès de vos entreprises grandioses. Nous emporterons un souvenir précieux de notre heureuse réunion d'aujourd'hui, de votre pays et de votre ville, en buvant à vos bonnes santés et au resserrement du lien d'amitié qui nous unit dans une paix commune et éternelle.

Ces paroles du prince Tsaï-Tso ont été très applaudies, comme l'avait été déjà l'allocution de M. Senart.

***

DÉJEUNER

EN L'HONNEUR DE M. DESCOS, MINISTRE DE FRANCE A TÉHÉRAN

Le Comité de l'Asie Française a offert le 26 mai, au café Riche, un déjeuner en l'honneur de M. Descos, ministre plénipotentiaire de France à Téhéran, à la veille de rejoindre son poste. Le déjeuner était pré-

sidé par M. E. Bertin, ancien directeur des constructions navales, membre de l'Institut, en l'absence de M. Eugène Etienne, ministre de la Guerre, président du Comité de l'Asie Française, qui s'était fait représenter personnellement par le commandant Jouinot-Gambetta, son officier d'ordonnance. Parmi les assistants on remarquait : M. Paul Révoil, ambassadeur de France à Berne; S. Ex. Samad Khan, ministre de Perse à Paris ; général de Beylié ; Augustin Bernard ; Paul Bourde; Robert de Billy, secrétaire d'ambassade; Back de Lurany, consul général de Perse; Bergeron; comte Henri de Castries; vicomte Robert de Caix, directeur du *Bulletin du Comité de l'Asie Française*; Paul Campain, administrateur des *Questions Diplomatiques et Coloniales*; L. de Contenson ; J. Conneau, enseigne de vaisseau ; de Cherisey ; A. Defrance, ministre plénipotentiaire ; vicomte du Dresmay, secrétaire d'ambassade ; J.-H. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; marquis de Frondeville ; Henri Froidevaux ; lieutenant F. François ; Gaillard-Lacombe, secrétaire d'ambassade ; les lieutenants de vaisseau Antonin de Mandat-Grancey et Guillaume ; de Ginoux ; Kammerer, consul de France ; le colonel P. Levé ; Leven ; comte de Labry ; Pierre Levé ; André Mévil ; Claudius Madrolle ; comte E. de Nalèche, directeur du *Journal des Débats* ; comte de Nettancourt ; capitaine d'Ollone ; Jean de Pange, secrétaire d'ambassade ; René Pinon ; A. Ribot ; René Roger ; de Saint-Chamond ; de Sillac ; Strange ; Auguste Terrier, secrétaire général du *Comité de l'Afrique Française* ; Lucien Villars ; de Vauréal ; Veyre ; Ernest Vincent ; Jean de Vilmorin.

Au dessert, M. E. Bertin, en quelques mots très applaudis, a assuré M. Descos de la sympathie avec laquelle le Comité de l'Asie Française le suivrait dans sa nouvelle mission et a exprimé la conviction qu'elle serait aussi fructueuse pour la France que ses précédentes missions.

***

CONFÉRENCE DU LIEUTENANT FRANÇOIS

Le lieutenant François, du 1er bataillon de chasseurs à pied, a fait, le 30 mai, au siège du Comité de l'Asie Française, une conférence sur sa mission au Kouang-si dont nous parlons ci-après plus longuement.

Un grand nombre d'adhérents, parmi lesquels nous avons remarqué M. Klobukowski, ministre de France, et Mme Klobukowski, le colonel baron de Mandat-Grancey, M. de Felcourt, attaché à l'ambassade de France à Tokyo, le comte et la comtesse de Terves, s'étaient rendus à l'invitation du Comité.

La séance était présidée par M. E. Senart, membre de l'Institut, vice-président du Comité de l'Asie Française, assisté de M. Bertin, ancien directeur des constructions navales, et du comte de Labry.

Le lieutenant François a vivement intéressé l'auditoire en racontant les diverses péripéties de son voyage et en en dégageant les résultats et les enseignements.

LA DIRECTION
DES DOUANES IMPÉRIALES CHINOISES

UNE MANIFESTATION DE LA « CHINE AUX CHINOIS »

Une question intéressante, moins peut-être par les effets immédiats qu'elle aura que par l'état d'esprit manifesté dans le monde dirigeant chinois, a été posée le 9 mai par un décret impérial relatif à la direction des douanes impériales maritimes chinoises. Aux termes de ce décret, cette grande administration, qui était dirigée depuis quarante-trois ans par sir Robert Hart, sans qu'aucune autorité chinoise lui soit superposée ni même adjointe, aurait désormais pour administrateur général Tieh-Kiang, et comme assistant administrateur Tang Chao Yi. Sir Robert Hart et tous les employés étrangers du service des douanes impériales maritimes, soit environ 1.500 personnes, seraient placés sous le contrôle de ces deux hautes autorités chinoises.

Cette innovation a causé immédiatement une vive émotion dans le monde diplomatique de Pékin. Les gouvernements étrangers ont été d'avis que la nécessité de maintenir les garanties des différents emprunts chinois et aussi l'administration qui a assuré un traitement régulier et constant au commerce étranger avec la Chine exigeaient que le système existant depuis quarante ans fût maintenu. La puissance la plus intéressée, l'Angleterre, a immédiatement envoyé l'ordre à M. Carnegie, son chargé d'affaires à Pékin, de présenter au Ouaï-ou-Pou une note demandant l'assurance satisfaisante que l'édit douanier n'implique aucune espèce de changement dans l'administration des douanes maritimes comme elles fonctionnent à l'heure actuelle, et aucune dérogation aux engagements pris par la Chine à l'égard de l'Angleterre en 1898 et 1903, engagements aux termes desquels le successeur de sir Robert Hart serait un Anglais aussi longtemps que le commerce britannique serait le plus important en Chine. Les Anglais demandent en même temps qu'aucune espèce de dérogation ne soit apportée aux termes des contrats d'emprunt de 1896 et de 1898 qui stipulent le maintien de la présente administration des douanes.

Il est évident que c'est l'Angleterre qui a le plus grand intérêt au maintien du régime actuel, puisque la présence à la tête du service des douanes impériales d'un de ses ressortissants est à la fois une des bases et le symbole le plus évident de son influence en Chine. En outre, elle a une grosse part des emprunts gagés sur le revenu des douanes impériales, sans compter sa part de l'indemnité de 1901. Mais les autres puissances ont également intérêt à ce que le système

actuel soit maintenu, comme nous le disions plus haut, ponr conserver une administration qui a toujours traité d'une manière correcte, constante et égale le commerce de toutes les nations étrangères avec la Chine, et aussi pour maintenir la garantie d'emprunts ou d'indemnités dont elles ont toutes une part plus ou moins considérable. Aussi, d'après les dernières nouvelles, non seulement le gouvernement français représentant, ne l'oublions pas, le plus fort groupe de porteurs des emprunts chinois, s'associait à la demande d'assurance formulée par l'Angleterre, mais encore la Russie, les Etats-Unis entraient dans la même voie. Quant au Japon, bien que ce soit tout au moins sous son influence indirecte que le gouvernement chinois ait rendu le décret qui tend à affranchir un des grands services publics du contrôle des étrangers, il lui a été impossible de ne pas désapprouver cette mesure, et de ne pas s'associer aux démarches dont le gouvernement de Pékin est en ce moment l'objet.

L'attitude de l'Allemagne seule a été douteuse; son ministre à Pékin, M. Von der Goltz, a commencé par approuver le décret impérial, puis, sans doute sur des instructions venues de Berlin et auxquelles la *Gazette de Cologne* a donné un écho, il s'est joint à la protestation de ses collègues. Mais, d'après d'autres dépêches, il aurait repris son attitude première et l'on se demande si l'Allemagne, n'a pas voulu, au moins un instant, reprendre à propos de cette affaire la politique de conciliation du gouvernement de Pékin, qu'elle inaugura en proposant le retrait des petites garnisons étrangères du Petchili, et en retirant les postes avancés qu'elle s'était réservé le droit d'établir dans la zone neutre déterminée autour de son territoire de la baie de Kiao-tcheou.

Pendant plusieurs semaines, le gouvernement chinois n'a pas répondu d'une manière satisfaisante. Il semble qu'il ait désiré trouver dans les douanes impériales chinoises la source des recettes nécessaires à la réorganisation militaire qui lui a déjà coûté des sommes considérables, mais, à l'heure actuelle, un pareil calcul ne serait justifié que si le gouvernement de Pékin voulait veiller aux engagements qu'il a pris envers ses créanciers étrangers, puisque les revenus des douanes maritimes sont entièrement absorbés par le service des différents emprunts. Quoi qu'il en soit, le gouvernement de Pékin a fini par répondre à l'Angleterre qu'il n'avait pas l'intention de modifier le régime des douanes impériales : c'est là une déclaration dont il faudra sans doute souvent surveiller et assurer le respect.

Il s'agit, en effet, de sommes très considérables. Le *Times* en donnait l'autre jour un résumé en disant : « Les emprunts gagés sur les douanes maritimes s'élèvent à 1.137 millions et demi de francs, sans parler de l'indemnité de guerre accordée aux puissances après le mouvement boxeur et qui s'élève à 1.600 millions, au service de laquelle le solde des revenus des douanes impériales est affecté, une fois assuré le service des emprunts antérieurs. »

Le gouvernement de Pékin ne peut, d'autre part, se plaindre du fonctionnement actuel des douanes maritimes et motiver par un tel grief un changement de leur direction. Depuis leur réorganisation, à la suite de la prise de Pékin par les alliés en 1861, les douanes impériales chinoises ont constamment fourni des sommes grandissantes au gouvernement, tandis que, jusque-là, presque tout leur produit restait dans les poches des mandarins. De 1864 à 1905, les recettes que le gouvernement impérial a tirées des douanes maritimes ont passé de 8 à 34 millions de taëls. Cette administration verse au Trésor 90 0/0 de ses encaissements, ce qui est absolument inouï en Chine.

Sans doute est-il très désagréable pour la jeune Chine, qui voudrait d'un seul coup s'émanciper au point où l'est le Japon de toute hypothèque étrangère, de voir un grand nombre de postes, dont la plupart très bien payés, être attribués à des étrangers. Mais les méthodes administratives qui prévalent encore partout dans le Céleste Empire ne permettent pas aux puissances de renoncer à la solidité que la présence de ces étrangers donne à la garantie affectée aux emprunts chinois.

D'autre part, l'Angleterre peut arguer d'un titre précis pour demander pour un de ses nationaux la direction des douanes impériales chinoises. En 1898, elle a obtenu de la Chine, comme nous venons de le dire, l'engagement de donner à un Anglais la succession de sir Robert Hart aussi longtemps que le commerce britannique serait prépondérant dans le mouvement des échanges du Céleste Empire avec l'extérieur. Cette prépondérance continue à exister, bien qu'elle soit beaucoup moins écrasante que le feraient croire les complaisantes statistiques des douanes maritimes chinoises qui comptent comme commerce britannique tout ce qui est de provenance ou à destination de purs centres de transit comme Hong-kong et Singapour. C'est d'ailleurs là un abus d'attributions que nous avons déjà maintes fois dénoncé.

La question soulevée par l'édit impérial chinois du 9 mai a été portée à plusieurs reprises devant le Parlement britannique. Le 11 mai, sir Charles Dilke demandait quelle est l'interprétation actuelle de la promesse faite par le gouvernement chinois en ce qui concerne la succession éventuelle de sir Robert Hart, et si une nouvelle fonction a été créée par les Chinois avec de tels pouvoirs qu'elle constitue une altération de la position de sir Robert Hart et de son successeur éventuel. A cette question, sir Edward Grey a fait la réponse écrite que voici : « La promesse faite par le gouvernement chinois sera trouvée à la page 19 du *Livre Bleu* sur la Chine, n° 1 de 1899, et a consisté à affirmer qu'un Anglais continuera à être employé comme inspecteur général des douanes impériales maritimes aussi longtemps que le commerce de la Grande-Bretagne dans les différents ports chinois excédera celui de toute autre puissance. Cette

condition existe. Un décret impérial a paru le 9 courant nommant le président du Ministère des Revenus administrateur général des douanes avec contrôle de tous les Chinois et étrangers au service de cette administration. Le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas supposer que l'on ait l'intention, par ce décret, d'introduire une altération quelconque aux fonctions exercées par l'inspecteur général, mais, cependant, le chargé d'affaires de Sa Majesté à Pékin a reçu l'instruction de demander au gouvernement chinois des explications en ce qui concerne la signification exacte du décret. » Le 17, à la Chambre des Communes, M. Marks demanda au secrétaire d'Etat des affaires étrangères s'il avait reçu une explication du décret impérial du 9 mai, et si, cette explication reçue, il pouvait dire si des altérations avaient été apportées à la situation de sir Robert Hart comme inspecteur général des douanes impériales maritimes. Sir Edward Grey a répondu : « Nous avons reçu une réponse du gouvernement chinois dans laquelle il maintient que la nomination récente d'un administrateur général est une affaire qui regarde le gouvernement intérieur de la Chine, qu'il est dans son droit en donnant à cet administrateur le contrôle du service des douanes. Le gouvernement chinois répudie d'ailleurs toute intention de ne pas s'en tenir au contrat d'emprunt de 1896 et 1898 qui stipule que, pendant toute leur durée, l'administration des douanes impériales maritimes doit conserver sa constitution actuelle. »

En somme, la Chine, conformément à l'aspiration résumée dans le proverbe : « Charbonnier veut être maître chez lui », revendique le droit de nommer un administrateur des douanes impériales au-dessus de l'inspecteur général, sir Robert Hart. Il sera bien difficile de lui contester le droit de le faire si cet administrateur reste un personnage purement décoratif, ne se mêlant en rien de l'administration au-dessus de laquelle il serait placé en théorie. Mais si cet administrateur prétendait se mêler du service, rendre la situation intenable à sir Robert Hart, à son successeur et aux autres agents étrangers, il serait impossible à la Chine de ne pas donner satisfaction aux puissances en présence des engagements absolument précis qu'elle a pris envers l'Angleterre et aussi envers tous les souscripteurs des divers emprunts chinois.

Aussi l'édit du 9 mai sera-t-il sans doute moins intéressant par ses conséquences que par l'esprit qu'il indique. Ce n'est d'ailleurs pas la seule manifestation récente de « la Chine aux Chinois » : elles abondent en ce moment. Une des plus nettes a été la déclaration, qui nous a été rapportée, d'un des membres de la mission chinoise, qui a récemment visité la France, d'après lequel il est bien inutile pour les étrangers de demander des concessions de chemins de fer ou autres, car la Chine est décidée à n'en accorder aucune. Nous sommes dans la pleine période de confiance du *fara da se* chinois.

L'AFFAIRE DU SINAÏ

Un différend anglo-turc, dont les causes existaient déjà depuis le commencement de l'année, a pris, dans le courant de mai, la tournure d'un conflit aigu qui a abouti à un ultimatum du gouvernement britannique à la Sublime Porte. Il était causé par l'installation à Tabah, point d'eau situé presque au fond du golfe d'Akaba, mais déjà sur sa rive occidentale, c'est-à-dire dans la péninsule du Sinaï, d'une petite garnison turque. D'autre part, on apprit, depuis, qu'à l'autre extrémité de la très vague frontière qui sépare les pays relevant de l'Egypte de ceux qui relèvent de la Turquie, à El Rifah, les poteaux frontières avaient été renversés et un petit poste turc poussé à l'Ouest de l'ancienne ligne de démarcation.

* * *

Tels sont en gros les faits de la cause. Quant à l'intérêt que cette dernière pouvait présenter pour l'une ou l'autre des parties en présence, il ne gisait certainement pas dans la valeur du pays contesté. Dans le Nord, c'est-à-dire sur le rivage de la Méditerranée, le sol se compose d'un plateau aride se tournant en pentes douces vers la mer, depuis les hauteurs qui, tombant brusquement au Sud, déterminent le plateau de Et Tih. On ne trouve là de cultures que dans les lits des ouadis qui forment le réseau de la rivière, d'ailleurs presque toujours à sec, qui se jette dans la Méditerranée à El Arich. Dans le Sud, au delà de ce plateau calcaire de Et Tih, commencent les montagnes du grand massif du Sinaï qui dépassent 2.500 mètres en deux points et qui contiennent nécessairement quelques cultures dans les hautes vallées où tombent quelques pluies et qui retiennent une petite quantité d'humidité. Mais dans l'ensemble, il s'agit d'un domaine singulièrement pauvre, puisqu'on estime la population totale du Sinaï à 3.000 Bédouins environ, gens primitifs, connaissant peu les préceptes de l'Islam, pratiquant la vendetta et nomadisant en dehors des rares cultures que l'aridité du sol leur permet d'entretenir sur quelques points.

Le seul centre de cette région, c'est Akaba, qui est incontestablement en territoire turc. C'est un village construit en boue sèche, au milieu d'une oasis de palmiers dattiers, très abondante en eau provenant du cours souterrain du ouadi qui épanche vers la mer Rouge la moitié méridionale de la dépression d'El Arabah, elle-même continuation de la strie terrestre de la vallée du Jourdain, dont le point le plus bas est rempli par la mer Morte. Quant à Tabah, c'est, comme nous le disions, un simple point d'eau pourvu d'un puits d'ailleurs assez médiocre. Il n'y a là aucune maison, mais seulement quelques palmiers. Cette localité, située à une douzaine de kilomètres

d'Akaba, ne présente d'autre intérêt que celui d'être au pied du défilé assez difficile qui donne accès au plateau de Et Tih et plus loin à l'Egypte par Suez. En outre, le puits de Tabah est le seul point d'eau entre Akaba et Noueba, le premier poste de bachi-bouzouks égyptiens du Sinaï. A 8 kilomètres au Sud de Tabah se trouve la petite île très accore de Djeziret el Faraoun, où s'élève l'enceinte d'un fort occupé par quelques Egyptiens et qui semble utiliser les débris d'une ancienne forteresse saracénite. C'est dans le mouillage qu'elle détermine que le croiseur anglais *Diana* est venu s'embosser pendant la période aiguë de l'incident. En se dirigeant vers l'Egypte, par le plateau de Et Tih, dont le niveau est si égal et le terrain si dur qu'on peut y faire rouler une automobile, sauf à la traversée de quelques ouadis, le premier poste égyptien rencontré est celui de Kalat en Nakle. Autour du blockhaus se trouvent quelques champs semés d'orge ou de maïs, mais les récoltes sont très pauvres et ne peuvent nourrir que quelques bachi-bouzouks accompagnés de leurs familles. Les caravanes mettent ordinairement trois jours pour se rendre d'Akaba à Kalat en Nakle, mais elles peuvent s'arrêter en route en faisant un léger détour vers le Sud, jusqu'au point d'eau de Bir et Themed où se trouve un assez bon puits. Ce sont là les seuls points qui présentent quelque intérêt dans tout ce désert.

Du côté turc, derrière Akaba, se trouve Maan, terminus actuel du chemin de fer du Hedjaz, dont nous avons déjà parlé à maintes reprises, et que le Sultan espère faire arriver jusqu'à Médine d'ici une année. Cette espérance paraît d'ailleurs chimérique, malgré l'effort réel déployé par les Turcs dans cette entreprise.

Tout ce pays ne présente en réalité d'importance que comme constituant un glacis séparant l'Egypte de la Turquie. Les Turcs ont évidemment désiré donner le plus d'air possible à leur chemin de fer du Hedjaz en étendant le territoire qui le couvre vers l'Ouest. Cette considération s'expliquait d'autant plus vigoureusement qu'un embranchement du chemin de fer doit être construit de Maan à Akaba qui deviendrait le port d'embarquement des troupes turques sur la mer Rouge, en attendant que la prolongation de la ligne vers le Sud leur permette de se rendre sans transbordement, par la voie ferrée, dans les régions toujours troublées de l'Arabie.

Quant aux Anglo-Egyptiens, ils considèrent qu'il leur est nécessaire de dominer et de surveiller le désert de Et Tih pour empêcher qu'une force venant de l'Est ne puisse, en quelques étapes, arriver inopinément sur le canal de Suez. Jusqu'aux derniers incidents, les derniers postes turcs étaient, au Nord, Khan-Yonnès sur la Méditerranée, et, au Sud, Akaba, sur la mer Rouge. De leur côté, les Egyptiens occupaient El Rifah, Kalat en Nakle, Noueba et quelques îles du golfe d'Akaba, mais tous ces postes étaient si inactifs qu'une force turque relativement nombreuse a pu camper pendant deux mois à Tafah avant que son existence ait été remarquée et signalée.

***

Telle était la situation de fait, et nous venons de dire quelles étaient les raisons que les deux parties pouvaient avoir, soit de la maintenir intégralement, pour l'Egypte, soit, pour la Turquie, de vouloir qu'elle fût modifiée en reculant les limites vers l'Ouest. Quant aux droits qu'on pouvait invoquer de part et d'autre, ils résultent du régime qui s'établit lors de l'investiture de la dynastie de Méhémet Ali en Egypte, en 1840, et qui a été confirmé et précisé depuis dans le firman d'investiture du khédive actuel, Abbas Hilmy, en 1892. Il faut remarquer, d'ailleurs, qu'une distinction, purement théorique, puisque les Anglais maîtres de l'Egypte revendiquent également le Nord et le Sud du pays du Sinaï, devrait être faite entre ces deux régions. Du côté d'El Arich et de El Rifah sur la Méditerranée, il s'agit d'un territoire purement égyptien et qui était même attribué à l'Egypte antérieurement à l'établissement de la vice-royauté de Méhémet Ali. Dans le Sud, au contraire, la situation est plus mal définie. Il s'agit d'un mandat administratif confié à l'Egypte sur la péninsule du Sinaï, surtout pour protéger les pèlerins égyptiens qui se rendaient autrefois par terre de Suez aux lieux saints de l'Islam par Akaba. Les Turcs ont allégué qu'un pareil mandat ne pouvait pas constituer de droits, c'est-à-dire qu'il était loisible à la Sublime Porte de reprendre à l'Egypte, lorsqu'elle le jugerait convenable, l'administration de la péninsule du Sinaï. Nous n'avons pas besoin de dire que l'Angleterre n'a tenu aucun compte de cet argument juridique, et que, dans la pratique, elle a maintenu l'état de fait comme un droit absolu, aussi bien en ce qui concerne la péninsule proprement dite qu'en ce qui concerne la plage méditerranéenne d'entre Egypte et Palestine.

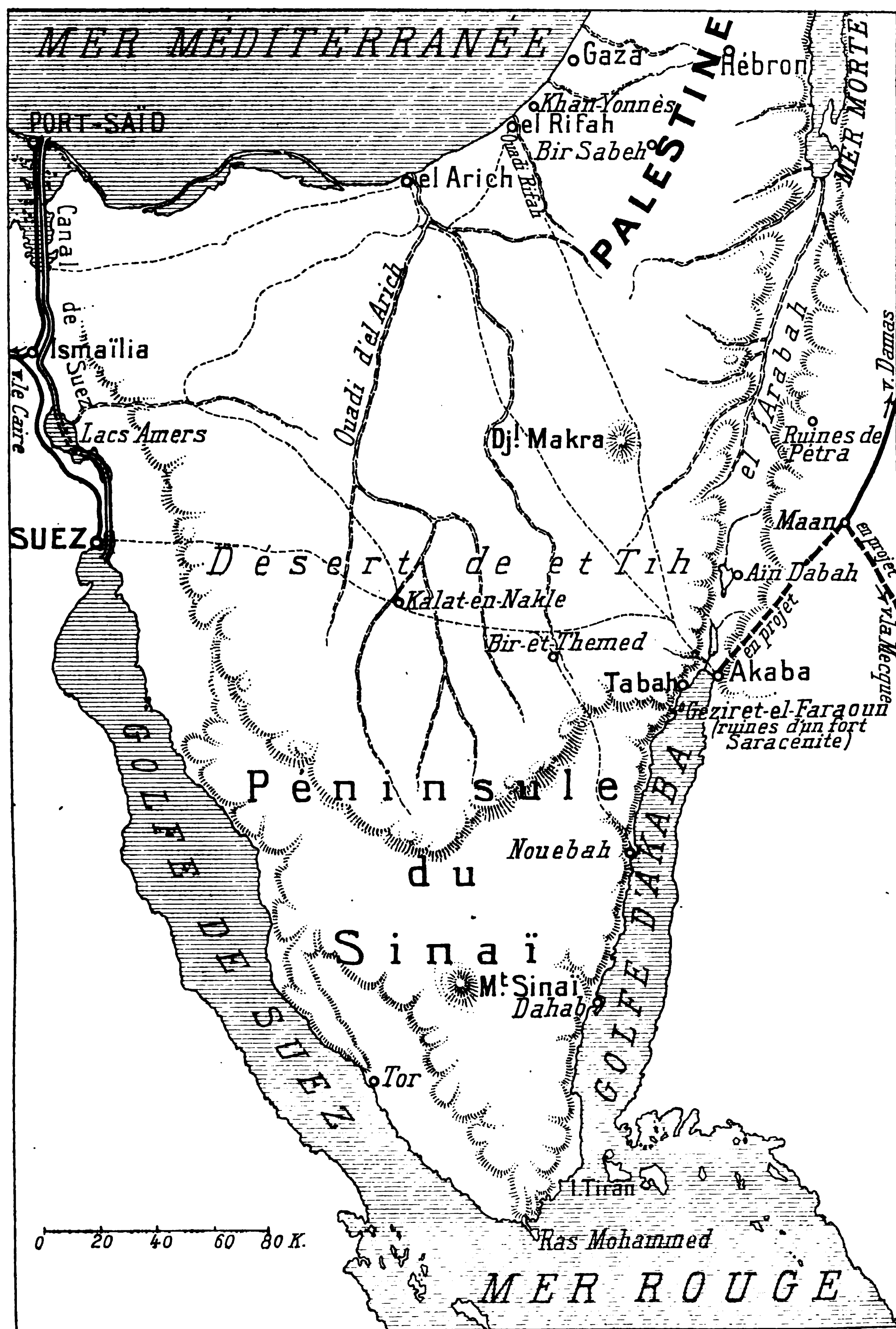
C'est sur les textes de l'année 1892, celle de l'investiture d'Abbas Hilmy, que les Anglais ont fondé leur résistance à la marche en avant des postes turcs. En 1892, en effet, le firman d'investiture adressé par le Sultan au khédive sembla ne pas préciser suffisamment les droits de l'Egypte quant à la péninsule du Sinaï. Aussi, sir Evelyn Baring, depuis lord Cromer, adressa-t-il au ministre égyptien des affaires étrangères, Tigrane Pacha, la lettre suivante :

Le Caire, 11 avril 1902.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-inclus une copie du texte turc du firman adressé par S. M. le Sultan à S. A. le Khédive, qui a été communiqué par la Sublime Porte au gouvernement de Sa Majesté Britannique à Constantinople de qui je l'ai reçu hier. Une traduction française y est annexée.

Votre Excellence voudra bien observer que le présent firman contient un passage relatif aux limites de l'Egypte qui ne se trouve pas dans le firman adressé à S. M. feu le Khédive Méhémet Tewfik Pacha, daté du 19 chaban 1296. Dans la traduction française de ce document, Sa Majesté Impériale le Sultan déclare qu'il investit le Khédive « du khédivat d'Egypte tel qu'il se trouve formé dans ses


MER MÉDITERRANÉE
PORT-SAÏD
Gaza
Hébron
PALESTINE
MER MORTE
Khan Yonnès
el Rifah
Bir Sabeh
Ouadi Rifah
el Arich
Canal de Suez
Ismaïlia
v. le Caire
Lacs Amers
Ouadi d'el Arich
Dj.l Makra
el Arabah
v. Damas
Ruines de Petra
Maan
en projet
SUEZ
Désert de et Tih
Aïn Dabah
Kalat-en-Nakle
Bir-et-Themed
v. la Mecque
Tabah
Akaba
Geziret-el-Faraoun (ruines d'un fort Saracénite)
Péninsule du Sinaï
Nouebah
GOLFE DE SUEZ
GOLFE D'AKABA
Mt Sinaï
Dahab
Tor
I. Tiran
Ras Mohammed
0 20 40 60 80 K.
MER ROUGE

anciennes limites, comprenant les territoires qui y ont été annexés ». Le firman actuel dit que « le khédivat d'Egypte dans les anciennes limites indiquées dans le firman impérial en date du 2 rebi ul akhir 1257 de l'hégire, ainsi que sur la carte annexée audit firman, et les territoires annexés en conformité du firman impérial en date du 15 zilhidjé 1281 de l'hégire, a été conféré à toi ».

Je suis chargé par le principal secrétaire d'Etat des affaires étrangères de Sa Majesté Britannique d'attirer l'attention de Votre Majesté sur cette différence, et je dois vous prier de l'informer officiellement si aucune communication ou explication de ce fait a été adressée au gouvernement égyptien par la Sublime Porte. » (*Formules de politesse.*)

Tigrane Pacha répondit par une lettre portant à la connaissance de sir Evelyn Baring le télégramme suivant adressé par le grand vizir au khédive pour préciser le firman d'investiture de ce dernier :

Le Caire, 8 avril 1892.

Il est à la connaissance de Votre Altesse que Sa Majesté le Sultan avait autorisé la présence à El Wedjh, Muellah, Daba et Akaba, sur le littoral du Hedjaz, ainsi que dans certaines localités de la presqu'île de Tor-Sinaï, d'un nombre suffisant de zaptiehs, placés par le gouvernement égyptien, à cause du passage du Mahmal égyptien par voie de terre.

Comme toutes ces localités ne figurent point sur la carte de 1257 remise à feu Méhémet-Ali Pacha et indiquant les frontières égyptiennes, El-Wedjh a, par conséquent, fait dernièrement retour au vilayet du Hedjaz, par iradé de Sa Majesté Impériale, comme lui ont fait retour dernièrement les localités de Daba et Muellah. De même, Akaba, aujourd'hui, est également annexé audit vilayet, et, pour ce qui est de la presqu'île de Tor-Sinaï, le *statu quo* est maintenu et elle sera administrée par le khédivat de la même manière qu'elle était administrée du temps de votre grand-père Ismaïl Pacha et de votre père Méhémet Tewfik Pacha.

Sir Evelyn Baring répondit par la lettre dont voici la traduction et qui acceptait les termes du télégramme du grand vizir, mais consolidait pour ainsi dire la situation que ce télégramme reconnaissait :

Le Caire, 13 avril 1892.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la note de Votre Excellence datée d'hier dans laquelle, en réponse à la mienne du 11 courant, vous me communiquez le texte turc et la traduction française d'un télégramme adressé le 8 courant par le grand vizir de Sa Majesté Impériale le Sultan à Son Altesse le Khédive, informant Son Altesse que, en ce qui concerne la péninsule du Sinaï, le *statu quo* est maintenu et qu'elle continuera à être administrée par le khédivat.

Votre Excellence sait qu'aucune altération ne peut être portée aux firmans réglant les relations entre la Sublime Porte et l'Egypte sans le consentement du gouvernement de Sa Majesté Britannique. C'est en raison de cela que j'ai été invité à appeler l'attention de Votre Excellence sur l'insertion dans le présent firman d'une définition des frontières qui différait de celle contenue dans le firman adressé à Son Altesse feu le Khédive et qui, si on la laissait sans commentaires, paraissait impliquer que la péninsule du Sinaï ne dépendrait pas dans l'avenir du khédivat d'Egypte, mais bien du vilayet du Hedjaz. Le télégramme du grand vizir, que Votre Excellence m'a fait l'honneur de me communiquer, démontre cependant que la péninsule du Sinaï, c'est-à-dire le territoire borné à l'Est par une ligne courant vers le Sud-Ouest, depuis un point situé à une petite distance à l'Est d'El Arich jusqu'au sommet du golfe d'Akaba, doit continuer à être administré par l'Egypte. Le fort d'Akaba, qui est situé à l'Est de la ligne en question, doit donc faire partie du vilayet du Hedjaz.

Le gouvernement de Sa Majesté a notifié, il y a quelques semaines, par l'intermédiaire du chargé d'affaires de Sa Majesté à Constantinople, son assentiment à cet arrangement.

Dans ces circonstances, j'ai l'instruction de déclarer que le gouvernement de Sa Majesté Britannique consent à la définition de frontières contenue dans le présent firman comme elle a été complétée, amendée et expliquée par le télégramme du 8 courant de Son Altesse le grand vizir, qu'il considère comme annexé audit firman et en faisant partie, et qu'il n'a aucune objection à la promulgation officielle du firman avec addition du télégramme explicatoire susmentionné.

Je dois ajouter que le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas admettre qu'aucune prétention ou aucun droit territorial puissent être affectés par des changements apportés dans la rédaction du firman ou par leur acceptation.

J'ai reçu instruction d'adresser cette note à Votre Excellence aussi bien que ma note du 11 courant, de manière à donner un caractère officiel aux vues maintenues par le gouvernement de Sa Majesté pendant les négociations auxquelles il a pris part sur ce sujet et qui sont maintenant terminées. J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence qu'elle ait la bonté de veiller à ce que cette correspondance soit publiée en même temps que le firman et le télégramme de Son Altesse le grand vizir dans le « Journal officiel » du gouvernement égyptien. (*Formules de politesse.*)

Signé : E. Baring.

***

C'est donc sur les bases de la correspondance d'avril 1892, sanctionnant la frontière indiquée à grands traits par le télégramme du grand vizir, que le gouvernement britannique s'est placé au cours du conflit qui vient d'avoir lieu.

Pendant plusieurs semaines ce gouvernement a demandé à la Porte Ottomane d'évacuer les territoires contestés, c'est-à-dire de retirer ses avant-postes de Tabah et d'El Rifah, avant qu'aucune négociation ait lieu ni aucun travail sur le terrain pour déterminer les limites entre les pays relevant de l'Egypte et l'Empire turc. Le gouvernement du Sultan a toujours refusé, et même, à plusieurs reprises il a déclaré qu'il ne pouvait admettre qu'il existât des discussions de frontières entre le Sultan et un vassal simplement chargé par lui de l'administration héréditaire d'une des provinces de l'Empire. Pour soutenir un pareil point de vue, il aurait fallu avoir pour soi la force. Mais il semble que les Turcs aient en même temps compté sur un autre moyen d'action, à savoir une certaine agitation panislamique en Egypte où l'on remarquait une recrudescence de fréquentation des mosquées et aussi le caractère enflammé des prédications qui y étaient faites. Les Anglais considèrent que ce mouve-

ment était organisé autour de la personne du haut commissaire ottoman en Egypte, Mouktar Pacha, dont leurs journaux ont depuis lors demandé le rappel. Il est certain qu'un journal arabe d'Egypte, *El Lioua*, hostile à l'influence anglaise, et qui semble avoir des relations avec les agents islamiques de l'Allemagne, publia une interview de Mouktar Pacha disant que trois corps d'armée turcs étaient massés sur la frontière.

Pour répondre à cette situation, le gouvernement britannique commença par renforcer la petite garnison d'El Arich et le poste de Kalat en Nakle. Il envoya, comme nous l'avons dit, un croiseur dans les eaux de Tabah. La situation alla en s'aggravant et fut l'objet de plusieurs questions à la Chambre des Communes. Le 1er mai, par exemple, sir Edward Grey répondait à une de ces questions : « Les demandes présentées par le gouvernement turc se sont étendues bien au delà de Tabah et de ses environs et ont rendu nécessaire la formation d'une commission mixte de délimitation de toute la frontière, et nous demandons que, en attendant l'accord d'ensemble, les forces turques soient retirées de Tabah. Ceci est ce que le gouvernement de Sa Majesté a demandé depuis le début et ce que la Porte a jusqu'à présent refusé. On insiste actuellement pour qu'elle y consente. Je ne puis rien dire de plus sur le cours des négociations. »

La patience du gouvernement britannique ne se prolongea d'ailleurs pas beaucoup. Le 3 mai, l'ambassadeur anglais à Constantinople remettait un ultimatum donnant à la Porte dix jours pour retirer ses troupes du territoire contesté, en attendant qu'une commission mixte eût opéré la délimitation sur le terrain. La flotte anglaise de la Méditerranée quitta Malte pour le Pirée. Le 12 mai, à la veille de l'expiration du délai imparti, la Porte cédait à moitié et évacuait Tabah. Enfin, le 13, l'ultimatum anglais était accepté intégralement. Le 14, sir Edward Gray annonçait cet événement à la Chambre des Communes dans les termes suivants : « Je viens d'être informé qu'une note satisfaisante a été reçue de la Porte. Le gouvernement turc a fait savoir à sir Nicholas O'Conor que Tabah et les autres points du voisinage récemment occupés par les troupes turques avaient été évacués. Depuis que cette information a été donnée, une note a été reçue disant que la Porte ne discute pas le télégramme du grand vizir du 8 avril 1892, qu'une commission mixte sera nommée pour faire une étude topographique et une carte dans le but de fixer la frontière pour assurer le maintien du *statu quo* sur les bases du télégramme susmentionné, et que la frontière courra de Rifah dans la direction du Sud-Est, selon une ligne approximativement droite, jusqu'à un point situé à 3 milles au moins d'Akaba. Le gouvernement de Sa Majesté a accepté cette note comme une réponse à sa note d'il y a dix jours, et j'espère qu'il n'y aura pas de difficultés à régler d'une manière satisfaisante les détails de l'arrangement. »

***

Il est très difficile de se rendre compte des raisons exactes qui ont déterminé la Turquie à se lancer dans cette fâcheuse aventure pour gagner quelques lieues de désert dans la direction de l'Egypte. Nous avons sans doute donné une de ses raisons principales en disant qu'il fallait élargir le glacis couvrant vers l'Ouest son chemin de fer du Hedjaz et aussi le port d'Akaba dont elle compte faire évidemment le point d'embarquement des soldats turcs envoyés directement par chemin de fer jusqu'à la mer Rouge.

Mais peut-être y a-t-il eu aussi, jusqu'à un certain point, le désir de réagir contre le mouvement en avant de l'Angleterre en Egypte. Les Anglais ont pu s'inquiéter de la tendance, que nous signale une correspondance publiée ci-après, de la politique turque à avancer en organisant peu à peu les tribus du désert. En tout cas, un mouvement analogue s'est produit du côté de l'Egypte. Le dernier rapport de lord Cromer disait que la péninsule du Sinaï avait été jusque-là trop négligée et signalait la nomination d'un Anglais, M. James Bramly, comme commandant et inspecteur de ce pays, avec plein contrôle sur les affaires de la péninsule. Un corps de chameliers y est en formation et on a le projet d'établir un télégraphe jusqu'à Kalat en Nakle et d'égaliser les mauvais passages de manière à permettre la circulation des automobiles entre Suez et ce poste avancé. Il est très vraisemblable que les derniers événements ne diminueront pas l'intérêt que les Anglo-Egyptiens, mis, ne l'oublions pas, en possession de très grosses sommes par l'effet de l'arrangement franco-anglais d'avril 1904 relatif à la caisse de réserve de la dette, portent maintenant aux régions du Sinaï comme à toutes les dépendances extérieures de l'Egypte.

Mais ce serait sans doute diminuer la question que d'y voir un simple jeu d'actions et de réactions d'influence sur les misérables tribus des confins turco-égyptiens. Il est vraisemblable que l'affaire du Sinaï faisait partie d'un plan d'ensemble de la politique panislamique d'Abdul Hamid. Il ne faut pas oublier qu'elle a coïncidé avec la marche en avant des Turcs vers les oasis du Sahara central entre le Fezzan et le lac Tchad, marche qui sans doute déterminera une occupation française de ces régions qui nous ont été attribuées par l'accord franco-anglais du 8 avril 1904. D'autre part, il est à remarquer qu'au même moment la Turquie entrait en conflit avec la Perse sur certains points, cependant réservés depuis bien longtemps comme on le verra dans un autre article, dans la zone frontière des deux pays.

Pour que le Sultan ait osé entamer des entreprises le mettant en difficultés à la fois avec la Perse, c'est-à-dire la Russie, l'Angleterre et la France, il faut qu'il ait espéré une situation internationale singulièrement favorable, et l'on peut se demander comment les diverses aventures turques ont précisément éclaté après la fin de la Con-

férence d'Algésiras, qui avait mis les relations des trois puissances intéressées sur un pied de confiance inconnu jusque-là. Mais, en examinant les choses, on se rend compte que, si ces entreprises ottomanes ont produit leur mauvais effet après la Conférence, elles ont été commencées avant, ou tout au moins pendant la réunion d'Algésiras. A ce moment, le Sultan ignorait comment se terminerait cette dernière, et il est fort probable qu'il a partagé sur l'issue les illusions qui semblent avoir jusque très tard trompé l'Allemagne sur les résultats de la période marocaine de sa politique extérieure. Aussi peut-on considérer, mais à moitié seulement, comme véridiques, les démentis des journaux allemands disant que l'Empire germanique n'avait encouragé en rien la Turquie dans l'affaire du Sinaï. Il est sans doute exact que lorsque cette affaire a éclaté, l'ambassadeur d'Allemagne, comme on l'a affirmé, a jugé sage d'inviter le Sultan à céder au plus vite; mais rien ne prouve que la diplomatie allemande, dans la politique à grande envergure qu'elle a cru devoir tenter l'année dernière, et qui se basait en partie sur d'autres pays islamiques que le Maroc, n'ait pas cru devoir donner au Sultan des encouragements ou tout au moins des illusions qu'il a expiées depuis. En somme, à regarder les choses de haut et de loin, et sans même entrer dans les hypothèses précises de la lettre que nous publions ci-après, il n'est pas très osé de considérer que l'échec du Sultan dans l'affaire du Sinaï est le pendant et la conséquence de la déception que la campagne dont le Maroc ne fut que l'occasion et le prétexte a dû causer à la diplomatie allemande.

Au sujet de l'affaire du Sinaï et aussi du conflit turco-persan, nous avons reçu du Caire la lettre suivante. Bien qu'elle émane d'un partisan du mouvement arabe sur la valeur duquel il est encore si difficile de se prononcer, et qu'elle soit, sans doute, inspirée par des partis pris et des exagérations dont le lecteur doit faire la mesure, nous n'hésitons pas à l'insérer pour les appréciations significatives et les renseignements intéressants qu'elle contient.

Le Caire, le 20 mai.

L'affaire du Maroc et la Conférence d'Algésiras ont retenu pendant un an l'attention générale.

Pendant ce temps, plusieurs questions de grande importance se sont posées en Asie Mineure, questions auxquelles les chancelleries des divers États du monde, très préoccupées d'autre part, n'ont pas prêté toute l'attention désirable. Elles peuvent avoir, cependant, une répercussion générale sur les relations entre puissances, et il est utile, dans ces conditions, d'en rechercher les causes secrètes ainsi que les effets espérés par les promoteurs.

Il y a peu de mois on apprit, non sans surprise, que la Turquie, sortant d'une longue apathie, provoquait l'Egypte et la Perse, c'est-à-dire l'Angleterre et la Russie. Sur ses deux frontières, elle occupait des territoires qui ne lui appartenaient pas.

Avant d'en donner les raisons, étudions ces deux litiges.

Le conflit de Tabah.

Voici, à ce sujet, les renseignements que me donne M. Négib-Azoury bey, ancien adjoint au gouverneur de Jérusalem, mieux placé que quiconque par ses anciennes fonctions pour connaître la question.

« En 1840, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse, par le traité de Londres, se mirent d'accord pour régler la question d'Orient et mettre fin aux inquiétudes que l'ambition de Méhémet Ali inspirait à l'Europe. Ces puissances forcèrent le khédive à restituer au Sultan les provinces qu'il avait conquises sur lui et à se contenter du gouvernement héréditaire de l'Egypte.

« En 1843, par le traité des Détroits, ces mêmes nations, auxquelles s'était jointe la France, empêchèrent les Turcs et les Egyptiens de se quereller de nouveau, les uns en cherchant à reprendre ce qu'ils avaient conquis et ce qu'on leur avait enlevé, les autres en essayant de prendre leur revanche et d'abolir les privilèges que leur avait arrachés un vassal rebelle. C'est dans ce but que les puissances maintinrent les Egyptiens dans le petit port d'El Arich sur le continent asiatique; ce port leur servait d'avant-garde et les préservait d'une invasion subite de la part de la Turquie.

« On ne pouvait, naturellement, faire de la ville même d'El Arich l'extrême et unique limite de la vice-royauté égyptienne; les adversaires auraient été trop rapprochés, de leur contact continuel auraient résulté de nouveaux troubles. C'est pourquoi le désert qui sépare El Arich de Gaza fut partagé en deux ; la partie la plus riche et la plus peuplée, relativement s'entend, échut à la Turquie. La limite des deux pays fut constituée par une ligne partant de l'embouchure du ouadi Rifah sur la Méditerranée, arrivant au pied du plateau de Bir Sabeh (230 mètres), contournant ce plateau et le massif isolé du Djebel Makra (1.050 mètres) et arrivant à Akaba, situé à l'extrémité Sud du ouadi Arabah.

« Jusqu'à ce jour, ni le gouvernement de Constantinople, ni celui du Caire n'avaient songé à y fixer exactement avec des poteaux indicateurs la ligne imaginaire que nous venons de tracer; mais la nature des lieux, la logique et les besoins stratégiques, communs aux deux parties, exigent que le ouadi Rifah jusqu'au plateau de Bir Sabeh et les vallées de la rivière d'El Arich et de ses affluents appartiennent à l'Egypte.

« L'histoire ancienne et les faits actuels confirment ce fait. Moïse, indiquant aux Hébreux les différentes frontières de la Palestine, leur ordonna de considérer la « montée de Hakrabim » (Djebel Makra) comme l'extrême limite de leur territoire au Midi (*Nombres*, XXXIV, 4). De nos jours, avant l'incident récent, le Ve corps d'armée turc n'en-

tretenait de garnisons qu'aux deux extrémités de la frontière, à Khan-Yonnès au Nord du ouadi Rifah, et à Akabah. D'autre part, le moutessarifat de Jérusalem limitait son autorité théorique à l'extrémité Sud du territoire des tribus des Azazmehs et des Zoullams, soit au Djebel Makra.

« Pour bien saisir toute la portée du conflit actuel, il est nécessaire de dire un mot de la politique de la Turquie vis-à-vis des nomades qui vaguent dans ces régions limitrophes de l'Egypte.

« En 1893, Hussein-Hilmi effendi (aujourd'hui Hilmi pacha, inspecteur général de la Macédoine), réussit avec l'aide du V° corps d'armée (Damas) à organiser en sandjac (préfecture) toutes les tribus de la Transjourdaine (pays de Moab) jusque-là dépendant d'Ibn-Erraschid, à ce moment émir du Chammar. Ces principales tribus sont les Beni-Sakr, les Adouan, les Abbad, les Arab-el-Hamid, etc. Le chef-lieu de ce nouveau département fut la forteresse de Kérak (ancien Kir-Moab).

« Stimulé par l'exemple de son collègue, le gouverneur de Jérusalem, Tevfik bey, appliqua aux tribus du plateau de Bir Sabeh le système de Hilmi effendi. Il organisa en 1899 un *caza* (sous-préfecture) avec les tribus de ces plateaux, les Tarabines, les Tayahas, les Azazmehs, les Zoullams, les Djahalines, etc.

« Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'à la suite de ces actes d'initiative et d'énergie Hilmi effendi et Tevfik bey ont été nommés successivement gouverneurs généraux du Yémen pour continuer leur politique d'envahissement. Le premier faillit être assassiné dans son propre palais par un Arabe mécontent; le second fut assiégé dans Sanaa en 1904 et tomba au pouvoir de l'imam Mahmoud-Yahia, qui lui permit généreusement de partir en avril 1905.

« Le trésor turc bénéficia des deux créations de ces gouverneurs. En effet, les tribus de ces deux régions sont relativement très riches et le territoire qu'elles occupent est d'une fertilité relative. Les tribus de Bir Sabeh produisent annuellement une bonne quantité d'orge, de blé et d'autres céréales. Il faut ajouter les troupeaux, les beurres et les laines que les marchands d'Hébron et de Gaza achètent à vil prix.

« La Turquie, en dehors de la question fiscale, chercha à fanatiser ces Bédouins afin de les soumettre, sous une forme quelconque, au service militaire. A cet effet, elle avait essayé d'inonder le désert de moullahs (prêtres), prêchant le Coran et l'attachement au khalife. Ces prédications n'obtinrent aucun succès, car ces nomades sont déistes, et d'un déisme simple; ils n'entendent rien à la prière ni aux pratiques islamiques.

« Dans le même but, le Sultan a institué, il y a quelques années, à Constantinople une école spéciale pour les nomades. Il y fait élever les enfants des principaux chefs pour les préparer à administrer plus tard leurs tribus respectives et organiser celles-ci en régiments, « hamidieh ». Cette œuvre, dont le succès aurait fourni aux Turcs des forces très nombreuses en Arabie (dans le sandjac de Kérak et dans le caza de Bir-Sabeh, ils pourraient recruter près de 60.000 cavaliers ou des méharistes), avait déjà donné au Sultan quelques bons résultats lorsqu'en 1905 la propagande nationale arabe, les victoires d'Ibn-Essaoud en Arabie centrale et de Mahmoud-Yahia au Yémen en détruisirent les effets.

« Les Turcs n'ont cependant pas perdu courage. Ils hâtent la construction de leur chemin de fer stratégique du Hedjaz qu'ils veulent prolonger jusqu'à Sanaa et qui est destiné surtout à asservir les Arabes. Ils veulent également joindre à cette ligne, à son coude à Mâan, un embranchement qui irait à Akaba au fond de l'excellente « Corne d'Or » qu'on appelait dans l'antiquité le golfe Elanitique. Ce dernier projet correspond à leurs vues de domination sur l'Egypte et sur la mer Rouge.

« Estimant que la possession de la rive nord du golfe d'Akaba par les Anglais en détruit toute la valeur militaire, l'état-major turc résolut de s'en emparer par un coup de main. Il ordonna au maréchal Hakki pacha, commandant le V° corps, de masser des troupes à Akaba, sous prétexte de les envoyer au Yémen, et d'occuper successivement les différents points du littoral de la presqu'île du Sinaï, jusqu'à son extrémité, au Ras Mohammed.

« Peu après que l'armée ottomane eut occupé le village de Tabah, le premier jalon de ce projet fantastique, la garnison égyptienne de Kalat en Nakle (dans la presqu'île) signala le fait au Caire. Immédiatement la frégate anglaise *Diana* alla ancrer en rade de l'île Pharaon, en face du poste turc de Tabah. »

C'est à ce moment qu'est né l'incident anglo-turc dont vous connaissez les suites.

Le conflit avec la Perse.

L'exposé de cet incident a été clairement défini par l'ambassadeur persan à Constantinople, le prince Mirza-Khan, dans le rapport remis par lui le 3 mars dernier aux représentants de la Russie et de l'Angleterre, ses intermédiaires.

Par le traité d'Erzeroum du 20 mars 1847, ratifié définitivement le 9 mars 1848, une convention fut conclue entre les deux gouvernements turc et persan et une délimitation de frontière eut lieu. Une commission russe et anglaise intervint pour régler les différends qui étaient soulevés à ce sujet et une carte fut remise par eux en octobre 1869 à la Perse et à la Turquie.

Le territoire litigieux de Mohammerah au mont Ararat (700 milles de long sur 20 à 40 de large) forma une zone neutre à laquelle il était défendu de toucher.

Cependant, violant les articles du traité de 1847, les Turcs ont pénétré à l'Est de la zone, c'est-à-dire en Perse, et ont jusqu'ici refusé de se retirer, malgré les représentations des puissances intéressées.

Tels sont les deux conflits récemment soulevés par la Porte.

*
* *

Quelles sont les raisons graves qui ont incité le Sultan à agir de la sorte? Pourquoi, du côté de la Perse, la Porte cherche-t-elle à rouvrir une question religieuse fort ancienne, la vieille querelle des Sunnites contre les Chiites? Elle s'efforçait cependant, depuis quelques années, de rallier autour d'elle tous les musulmans de la terre, afin de donner corps au rêve panislamique d'Abdul Hamid.

Il faut chercher, croyons-nous, les motifs de cette étrange attitude dans les événements présents, nous voulons parler de la révolte arabe, et dans l'appui que prête à la Turquie l'empereur d'Allemagne.

La révolte arabe, si elle n'est pas encore généralisée dans les grandes villes d'Asie Mineure, existe réellement dans toute la péninsule et dans les grandes plaines qui séparent la Syrie de la Mésopotamie. Elle a été exposée en détail dans un livre récent (1) et pour résumer les faits, nous devons dire qu'au Yémen le maréchal Feizi pacha n'a pu réduire les rebelles, et a perdu, en un an, plus de 50.000 hommes; dans le Hedjaz, les tribus n'obéissent à personne; dans l'Arabie Centrale, l'émir du Nedjed, Ibn Esséoud, a chassé les émirs alliés des Turcs et a battu en 1904 Feizi pacha dans les plaines de la Mésopotamie; en Syrie, en Palestine et en Mésopotamie, les tribus ont refusé de payer dorénavant la dîme; en Mésopotamie, les Moutéficks, puissante agglomération arabe qui compte près de 10.000 combattants bien armés, attaquent en ce moment les places turques. Enfin, détail important, les soldats des corps d'armée de Damas et de Bagdad ont refusé de marcher contre les Arabes, leurs frères. Observons à ce sujet que, sur les sept corps d'armée de l'Empire, la moitié est formée par les Arabes.

Quant aux Circassiens, aux Albanais et aux Kurdes, troupes fidèles, ils désertent en masse pour ne pas se rendre au Yémen où ils meurent par milliers de maladies et de privations.

Devant une situation aussi critique, une décision prompte était nécessaire. Le Sultan pouvait réunir toutes ses forces, toutes ses ressources et essayer d'étouffer dans le sang cette révolte. Ce projet très hasardeux aurait peut-être précipité la dislocation de l'Empire. D'autres moyens furent envisagés, plus efficaces, sans doute, car Abdul-Hamid les adopta et employa à leur réalisation toute sa finesse et sa duplicité: c'étaient une guerre nationale et religieuse qui grouperait autour de lui tous les dissidents, et une guerre entre les nations européennes qui le délivrerait de ses ennemis indirects. De là sont venus les incidents des frontières égyptienne et persane.

Avec l'Angleterre appuyée par sa flotte, ses troupes métropolitaines et indiennes, la Turquie ne pourrait lutter; mais elle *espère* — elle espérait du moins — tout d'abord que l'Allemagne, son grand protecteur, interviendra. Sous la menace d'une guerre avec cette dernière, la Grande-Bretagne serait obligée (c'était l'opinion du Sultan) d'immobiliser ses soldats d'Europe et d'autre part une révolte, escomptée, des musulmans retiendrait les régiments des Indes. Les quelques bataillons qui composent l'armée d'Egypte ne sauraient résister, et les indigènes, ainsi que les Soudanais, ont été depuis longtemps travaillés par des agents secrets.

Les soldats du V[e] corps (Damas), si peu sûrs en face des Arabes, ne refuseraient pas de marcher contre les infidèles pour reprendre un territoire musulman.

Du côté de la Perse, la querelle religieuse des Sunnites contre les Chiites rallierait autour de l'étendard vert les tribus turbulentes de la Mésopotamie et les soldats arabes du VI[e] corps (Bagdad).

L'Angleterre, toujours d'après le Sultan, serait, comme nous l'avons vu, immobilisée. Quant à la Russie, très éprouvée à l'intérieur et en Extrême-Orient, elle hésiterait peut-être de venir au secours de la Perse, dans la crainte d'une guerre avec l'Allemagne. Des révoltes musulmanes dans le Caucase et le Turkestan entraveraient, d'ailleurs, son action.

Vainqueur en Egypte et en Perse, Abdul-Hamid regagnerait son prestige si ébranlé et écarterait de la sorte tout danger intérieur.

Le Sultan, nous l'avons dit, compte sur l'Allemagne. Celle-ci, profitant des dispositions et des circonstances politiques actuelles, éminemment favorables pour elle, continue, sans perdre un instant, ses progrès en Asie Mineure. Elle multiplie les succursales de sa Banque d'Orient, le nombre de ses écoles avec instituteurs allemands, augmente sa flotte marchande dans le Levant, obtient de nouvelles et importantes concessions de terres, de mines, de chemins de fer, colonise en un mot tout le pays. Elle se crée ainsi, *quoi qu'il arrive*, une situation de fait dont il sera difficile de la déloger.

Quant à intervenir entre la Turquie et les puissances, on sait maintenant qu'elle ne voulait pas le faire, mais il semble bien qu'elle espère donner, en Orient, une nouvelle illustration de la fable de « l'Huître et les Plaideurs ».

L'Empereur d'Allemagne affecte d'ailleurs de remplir le rôle de protecteur de tous les musulmans du monde.

Il ne faut pas oublier, toutefois, qu'en dehors de la Russie, de l'Angleterre et de l'Allemagne d'autres puissances sont directement intéressées à ce qui se passe en Orient; ce sont tout particulièrement la France, l'Italie et les Etats-Unis.

La France, qui a de nombreux sujets musulmans, doit tout craindre de la réalisation du rêve panislamique d'Abdul-Hamid. Possédant une influence séculaire en Asie Mineure, elle ne peut admettre d'être frustrée des avantages commerciaux et industriels qu'elle est en droit d'espérer. Elle perdrait, de plus, le gros commerce qu'elle fait dans ces pays. Elle sera donc obligée de se

(1) *Les Puissances devant la révolte arabe; la crise mondiale de demain*, par M. E. Jung. 1 vol., chez Hachette, 3 fr. 50.

ranger du côté de l'Angleterre et de la Russie, ses amie et alliée d'ailleurs.

L'Italie, qui a des vues sur la Tripolitaine et sur certaines provinces balkaniques, qui reprend une grande influence religieuse en Orient, et dont tout le gros commerce se fait dans la Méditerranée, sait qu'elle a contre elle l'Allemagne au sujet même de Tripoli. Elle a tout intérêt, par conséquent, à empêcher l'Allemagne de devenir une puissance méditerranéenne immédiatement dangereuse et à aider à la dislocation de l'Empire ottoman.

Enfin les Etats-Unis se sont montrés, en ces dernières années, vivement préoccupés de la situation malheureuse des sujets du Sultan. Ils ont créé en Orient de nombreuses universités, des collèges, des écoles, des hôpitaux, des orphelinats, ont envoyé des missionnaires fort dévoués qui ont dépensé des sommes énormes. Seuls parmi toutes les nations, ils ont exigé et obtenu que les sujets d'Abdul-Hamid, naturalisés américains, soient reconnus et traités comme tels à leur retour dans leur patrie. Ils sont devenus, par le nombre considérable des nouveaux citoyens *américains-arabes* et par l'appui qu'ils leur donnent, un facteur des plus importants en Orient.

Le Sultan semble avoir oublié ces trois grandes nations dont l'intervention sera décisive. Peut-être, aussi, comptait-il sur la force de la triple alliance; les événements récents ont dû être pour lui une amère déception.

UN CONFLIT TURCO-PERSAN

En même temps que la Turquie se livrait, comme nous le disons plus haut, à des efforts pour faire reculer la frontière égyptienne, en avançant ses postes d'entre la Méditerranée et la mer Rouge, un mouvement analogue se constatait sur la frontière turco-persane dans le pays situé au Sud-Ouest du lac d'Ourmiah. Dans cette région, à la suite, assure-t-on, d'un effort de l'administration persane des douanes, dirigées comme on le sait par des Belges, pour établir des postes dans le territoire contesté entre la Turquie et la Perse, les troupes turques firent un mouvement en avant. Elles occupèrent la localité de Vezné, puis, s'avançant plus loin vers l'Est, elles occupèrent également Passvah et Lahidjan. Depuis lors, quelques petits groupes de soldats persans envoyés par le gouvernement de Téhéran, non pas pour reprendre par la force possession du pays, car la Perse ne saurait y songer, mais du moins pour faire acte d'occupation à côté des Turcs, ont été fort rapidement reconduits par ces derniers. La Perse a demandé que les Turcs consentissent à évacuer le territoire en litige jusqu'à un accord définitif sur la frontière, mais le gouvernement de Constantinople a jusqu'ici refusé de faire faire un mouvement en arrière à ses troupes avant qu'une commission mixte ait établi la frontière d'une manière définitive. Les choses en sont là, mais, cependant, on espère un prompt arrangement entre les deux gouvernements intéressés, la Russie et l'Angleterre soutenant dans l'espèce la Perse contre les empiètements turcs.

En le faisant, elles agissent d'ailleurs conformément aux précédents. C'est en effet sous leur médiation combinée que la Turquie et la Perse avaient conclu le traité d'Erzeroum, le 9 mars 1848. Après la ratification de ce traité, une commission composée d'agents russes, anglais, turcs et persans fut envoyée pour délimiter le territoire des deux pays voisins. La chose fut impossible en raison des différends qui s'élevèrent entre les commissaires turcs et persans. Il fut décidé alors de dresser une carte des terrains en litige et elle fut terminée en 1869 : elle comprend quatorze feuilles.

Cette carte, communiquée aux gouvernements turc et persan par la diplomatie anglaise et russe, servit de base à l'arrangement du 2 août 1869 (24 rebi oul akhir 1286), qui reconnaissait que de Mohammerah jusqu'au mont Ararat une bande de 700 milles de long sur 20 à 40 milles de large constitue un territoire en litige entre la Turquie et la Perse. A l'Est de cette zone, le pays appartient incontestablement à la Perse, et à l'Ouest il appartient à la Turquie. L'article 2 de l'arrangement du 2 août 1869 établissait un régime pour cette longue bande de territoire contesté (en réalité, la frontière n'est reconnue d'une manière précise nulle part entre la Transcaucasie russe d'une part et les abords du golfe Persique de l'autre). Il disait : « Le principe du *statu quo*, qui consiste dans le maintien tel quel sur les lieux en litige de l'état de choses existant au moment de la visite et de l'inspection faite par les commissaires des quatre puissances, sera strictement respecté par les deux parties contractantes ainsi que par leurs agents sur les lieux, et on se gardera de contrevenir à ce principe. »

Pour appliquer ce régime, l'article 3 stipulait : « Les terrains en litige continueront à être placés, jusqu'au moment de la délimitation définitive, sous l'administration de l'Etat qui les régissait lors de l'admission du principe du *statu quo*, sans que toutefois cette situation puisse être considérée comme un titre de propriété. » D'autres articles disaient que si des contestations étaient soulevées au sujet de ce régime, les autorités turques et persanes les plus voisines feraient de leur mieux pour les aplanir à l'amiable.

Comme nous l'avons dit en commençant, la situation a brusquement changé il y a quelques mois, et les troupes turques ont occupé Vezné qui est dans le territoire contesté, et Pasvah et Lahidjan qui sont incontestablement à l'Est de la zone en litige, c'est-à-dire en pays persan. Il semble bien, ainsi que nous l'avons indiqué, que quelque mouvement des douanes persanes ait été, sinon la cause, du moins le prétexte de la

marche en avant des détachements turcs. Mais, étant donné la disproportion des forces entre les deux pays voisins, il n'est pas douteux que l'initiative de la rupture du *statu quo* ne peut venir de la Perse, incapable de résister à la Turquie, mais bien de cette dernière puissance, qui a manifesté depuis quelques mois, comme nous l'avons dit, une propension si marquée à s'étendre en pays musulman partout où elle croyait pouvoir le faire.

Après l'issue que l'on connaît à l'incident anglo-persan et l'intervention de l'Angleterre et de la Russie conformément aux précédents du traité d'Erzeroum, il est d'ailleurs peu vraisemblable que le gouvernement ottoman pousse les choses à l'extrême et que la solution amiable espérée tarde encore longtemps à intervenir.

NOTE SUR LES POPULATIONS

De l'Indo-Chine et de la Chine Méridionale

I

Les étrangers arrivant par mer en Indo-Chine y ont d'abord rencontré des Etats côtiers, de civilisation et d'importance diverses. Au début du XIXe siècle, avant toute intervention politique de la part de l'Europe, ces Etats étaient :

1° La Birmanie que gouvernait depuis 1752 la dynastie d'Alompra et qui avait annexé en 1759 le royaume de Pégou (basse vallée de l'Irawadi et de la Salwen) fréquenté par les Français, les Hollandais, les Anglais;

2° Le Siam qui, presque anéanti par les Birmans en 1767, s'était relevé sous une dynastie nouvelle à partir de 1782;

3° Le Cambodge serré entre deux voisins redoutables, au nord-ouest le Siam qui lui enlevait cinq provinces (1794, 1814), au sud-est l'Annam qui, depuis le début du XVIIIe siècle, l'avait chassé des bouches du Mékhong et de tout ce que nous nommons aujourd'hui Cochinchine.

Ces trois royaumes, nettement distincts par la langue et la race, ont de temps immémorial adopté la civilisation hindoue et bouddhique.

4° L'Annam, de civilisation chinoise, avait annexé du début du XVIIe siècle à 1692 le Tchampa (région au sud de Hué), au XVIIIe siècle la Basse Cochinchine; il avait en 1800 recouvré son unité après de longues guerres civiles et imposé sa domination au Tonkin dont il était en pratique séparé depuis le début du XVIIe siècle.

5° Les Etats malais de la presqu'île de Malacca (Patani, Kélantan, Tringanou, Pahang, Djohor, Kédah, Pérak, Sélangor, Soungei Oudjong, Négri Sembilan), de religion musulmane, étaient beaucoup moins policés et beaucoup moins importants que les précédents.

A ces cinq groupes d'Etats il faut ajouter le pays laotien occupant la vallée du Mékhong entre la Chine, la Birmanie et le Siam, le Cambodge, l'Annam, donc inaccessible par mer; cette région se divisait en petits Etats vassaux de souverains plus importants; depuis 1707 les royaumes suzerains étaient ceux de Luang-prabang au nord, de Vieng-tchang au sud, tantôt alliés de leurs voisins, tantôt en lutte avec eux; celui de Vieng-tchang fut détruit par les Siamois en 1827 et dès lors l'indépendance de l'autre fut compromise.

II

Dans chacun de ces pays à côté d'une population dominante à laquelle appartiennent le souverain, l'aristocratie, ainsi que des hommes libres exerçant divers métiers, on trouve des groupes ethniques de race, de langue, de mœurs différentes, tenus dans une condition inférieure, soit qu'ils forment des principautés tributaires (Etats chan de Birmanie, Etats malais soumis au Siam), ou des villages dépendants de fonctionnaires de la race dominante (Tcham de l'Annam), ou des tribus soumises à des corvées et prestations, parfois presque esclaves (Kha du Lao; Samrè, Por au Cambodge) ou des tribus en pratique indépendantes (Djarai entre le Cambodge et l'Annam, Wa de la haute Salwen, Katchin, etc.). Le trait caractéristique, c'est que les Etats civilisés qui ont été nommés d'abord ont à l'intérieur et sur leurs frontières des contacts perpétuels avec des allogènes presque tous moins civilisés, la plupart barbares, quelques-uns vraiment sauvages. Cette gradation ne doit pas être perdue de vue; le Chan tributaire du Birman, le Malais tributaire du Siamois sont des civilisés; les dominateurs ne les traitent pas de sauvages, alors qu'ils appliquent avec prodigalité ce nom à tous leurs autres sujets. De là la fréquence des mots laotien *kha*, annamite *moi*, chinois *man*, qui sont tous des termes de mépris dépourvus de valeur ethnographique, souvent mal compris des populations voisines qui s'en servent; le mot tai *muong* (village, Etat), le chinois *chau* (*tcheou*) qui a le même sens, sont encore plus mal employés quand on les applique aux habitants du haut Tonkin. La confusion s'accroît des diversités dialectales : *sa* ou *xa* sur la Rivière Noire équivaut à *kha* dans le bassin du Mékhong; enfin un bon nombre de groupes, et des plus importants, reçoivent de leurs divers voisins des noms multiples et différents de ceux qu'ils se donnent eux-mêmes.

Les groupes barbares les plus importants se présentent dans toute la chaîne dite annamitique et sur les collines et montagnes qui ceignent les plaines birmanes. L'organisation politique est primitive : la tribu ou le village qui se confondent, la plupart des sauvages étant sédentaires, forme le plus souvent la véritable personnalité qui cultive quelques champs et met les produits en commun; les chefs choisis par tous les habitants ont très peu de pouvoir, l'autorité paternelle est faible; l'esclavage existe partout; au-dessus du village il n'existe

pas de puissance supérieure, aussi les rapports entre villages sont-ils rares, les vendettas, les razzias sont fréquentes ; les croyances religieuses, peu précises, sont un mélange d'animisme et de fétichisme auxquels s'ajoutent parfois des idées et des rites bouddhiques. A côté de ces traits communs, les divergences sont naturellement nombreuses et profondes. La plupart des tribus sont polygames, quelques-unes sont monogames ; chez les Radè, au nord-est du Cambodge, la femme cherche elle-même un mari et tient la première place dans la famille. Les Boloven, proches de Bassac, et tous leurs voisins croient à des influences malfaisantes de toutes sortes et déclarent *khalam* tout ce qui est capable de les propager ; l'interdit qui pèse sur une maison, sur un village, rend les relations et les voyages très difficiles ; dans des régions plus éloignées, ces croyances sont ignorées ou s'appliquent à des objets différents. Chez les Djarai, proches des Boloven et des Radè, les rois (*patao*, *sadet*) du feu, de l'eau, sont investis d'une influence surnaturelle qui protège la tribu et parfois se manifeste par le mauvais œil ; ces deux personnages, toujours choisis dans les deux mêmes familles, n'ont aucune autorité, mais leur pouvoir mystérieux est révéré jusqu'au Cambodge ; la crainte des maléfices, l'idée de défendre de souillure l'action surnaturelle des *patao* poussent parfois au meurtre les Djarai, assez doux d'autre part. Près de tribus hospitalières comme les Boloven, les Niaheun leurs voisins, vivent les Sedang pillards inaccessibles dans leurs forêts ; de même les Palaung pacifiques sont parents et voisins sur la haute Salweu des Wa, chasseurs de têtes humaines.

Quelques tribus, par exemple les Alak voisins des Boloven, travaillent le métal, tissent les étoffes; beaucoup n'ont aucune industrie.

Dans quel ordre ranger ces tribus sauvages si diverses de coutumes, si inégales dans la barbarie? M. Pavie remarque que la brèche d'Ai-lao forme dans le massif annamitique la limite nord de la région occupée par les seuls *sauvages;* là, entre Annam, Lao et Cambodge, est un noyau de tribus plus pures, vers l'ouest et le nord paraissent des tribus métissées avec les Tai qui tiennent les vallées; enfin, dans ces mêmes directions, des groupes isolés occupant les hauteurs rappellent les populations du noyau central. Cette classification marque comme il convient la distinction entre les Tai des vallées et les *sauvages* ou Kha; elle note également la ressemblance entre les tribus des forêts du sud et les groupes qui s'échelonnent jusque sur la Rivière Noire et en Birmanie. Mais le terme *Kha* n'a rien de précis, et il faudrait classer les groupes auxquels on l'applique.

En outre, à mesure qu'on s'approche du Tonkin, entre les Tai et les Annamites, on ne trouve pas seulement des tribus analogues à celles du Sud; mais il apparaît en nombre croissant des groupes nouveaux venus du Nord, connaissant la langue chinoise, sans être pour cela chinois; des voyageurs français et anglais ont pu, à quelques années de distance, observer la marche de ces tribus vers l'Ouest et le Sud, confirmer ainsi la tradition qui les fait venir de Chine depuis cinquante ou soixante ans. Inversement des Mo-seu, venant de la vallée du Mékhong dans sa partie birmano-yunnanaise, ont depuis quelques années descendu la rive droite, puis franchi le fleuve vers l'Est. Des invasions analogues sont notées récemment dans le Nord, plus anciennement dans le centre de la Birmanie, tandis que des mouvements en sens contraire ont porté des populations des bouches vers le cours moyen de la Salwen. L'histoire et la tradition réunies permettent de suivre la descente des Birmans, des Tai, des Annamites jusqu'à leur habitat actuel.

Une classification plus détaillée est donc nécessaire et possible. Le Dr Thorel l'a tentée dès 1873; il admet en Indo-Chine trois races: la race brune ou rameau noir de la race caucasique (Mantse, Miaotse, Lissou, Lolo noirs, qui ressemblent aux Bohémiens), la race noire, rameau malayo-polynésien (sauvages à type océanien comparables aux Alfourous, qui sont les vrais aborigènes et dont les migrations ont vraisemblablement peuplé l'Océanie), la race mongolique ou jaune (rameaux annamite, cambodgien, laotien, siamois, birman, chinois). Mais le rapprochement des Miaotse et des Lolo n'est justifié ni par les mœurs, ni par la langue; la troisième race comprend, de manière assez étonnante, toutes les nations dominantes et ces nations seules; les indications sur le sens des migrations semblent dénuées de preuves. Quant aux races mongolique, océanienne, caucasique auxquelles se réfère le Dr Thorel, il est difficile d'y voir plus que des entités très générales et très vagues; y faire rentrer quelques tribus nouvelles sur lesquelles on ne possède que de maigres renseignements linguistiques, ethnographiques, anthropologiques, est assez facile et peu concluant. Bien plus précises étaient, dans le même ouvrage, les remarques de Francis Garnier, quand il indiquait une parenté probable des Laotiens et des Annamites: le lien, ce sont les Kha dont quelques-uns se sont fondus dans les Laotiens et d'autres dans les Annamites. A la même époque, R. Cust distinguait dans les langues de l'Indo-Chine la souche tibéto-birmane et la souche mon-khmer-annamite; cette distinction doit être conservée comme l'une des bases de classification et complétée de manière à y comprendre en leur rang les nombreuses tribus étudiées depuis trente ans, sans oublier que la langue est, pour l'ethnographie, un signe entre plusieurs autres: chez les peuples d'une culture inférieure, la langue est sujette à des transformations plus rapides qu'ailleurs, et partout on peut citer des exemples de populations qui ont abandonné leur idiome propre et adopté un langage étranger.

III

Nous appuyant sur des considérations linguistiques, ethnographiquee, anthropologiques, présentées dans les travaux récents, tels que ceux de MM. Pavie, J.-G. Scott, P. Lefèvre-Pontalis, commandant Bonifacy et autres, nous proposons, à titre provisoire, le tableau suivant; nous en écartons volontairement les subdivisions détaillées encore difficiles à établir avec exactitude; nous regrettons aussi de ne pouvoir ici apporter des preuves, la justification en pareille matière étant trop technique et trop volumineuse pour ce Bulletin.

I. — Malais. — Tcham (au Cambodge et au Binh-thuan).

Djarai (montagnes à l'ouest de Qui-nhon).

Radè (au sud des Djarai).

Kandjo, etc.

Malais de la presqu'île de Malacca.

II. — Mon-Khmer-Annam. — Cette désignation indique seulement qu'un élément commun, diversement mélangé, se trouve chez les Mon ou Talaing du Pégou, chez les Khmer du Cambodge, chez les Annamites. La plupart des tribus qui semblent à peu près pures occupent des régions d'accès difficile; les traditions des groupes les plus méridionaux désignent Vieng-tchang comme lieu d'origine.

Por (région de Pursat).

Samrè (province d'Angkor).

Kwoi (nord du Cambodge, à l'ouest du Mékhong).

Phnong, Stieng, Tchraou, Tchourou (nord du Cambodge, à l'est du Mékhong en allant vers l'Annam).

Boloven (à l'ouest de Bassac, puis en allant vers le sud-est, au nord des Djarai), Niaheun, Alak, Sédang, Bahnar, etc.

Mouk ou Kmou, Kwen, Lémet, en chinois Phou-man (bassin du Nam-ta, etc.).

Kwanglim (territoire de Lai-tchao).

Konkeu, Kemdeng (région de Xieng-hong rive droite du Mékhong).

Kha-la ou Kha-wa ou La-wa ou Wa (région au-dessus de Xieng-tong et montagnes entre Mékhong et Salwen).

Rumai ou Palaung (rive ouest de la Salwen).

Phou-man (Chwen-ning, Phou-eul, Yong-tchhang, etc., au Yun-nan).

Khunnong (nord de la Birmanie entre Irawadi et Salwen), etc.

III. — Tai ou Tho, vivant surtout le long des fleuves, sauf quand ils ont été dépossédés par des races plus fortes, les Chinois par exemple.

a. Siamois.

b. Laotiens (Lao).

c. Lu, Khun, Lem (Xieng-tong, Xieng-hong, Muong-lem), Youn au sud des précédents (Muong-nan, etc.), probablement la section la plus pure de la race.

d. Chan (nord et est de la Birmanie, nord du Lao, Tonkin; de l'Assam (Khamti) à Bhamo, de la vallée de la Salwen jusqu'à la Rivière Noire).

e. Tai de Chine et du Tonkin sous différents noms, au Yun-nan Pa-yi, Po-jen (Min-kia), au Kwei-tcheou Tchong-kia (Yi-kia), au Kwang-si, Tho (Yi-kia), à Hai-nan Li, au Tonkin Tai blancs, Tai noirs de la Rivière Noire, Lao, Nong de la Rivière Claire.

IV. — Karen, de la vallée de la Sittang, ayant remonté vers la moyenne Salwen : ils disent être venus du nord.

Taungthu (Myelat, Thaton au sud-est de Mandalé etc.). Ces tribus sont peut-être apparentées de loin aux Tai ; les Taungthu sont mêlés de sang birman, ils émigrent jusqu'au Cambodge.

V. — *a.* Tchin ou Khyin (collines du nord de l'Arakan).

Kouki (Manipour).

Louchai (Assam, Bengale).

Nâga (Assam).

Venus du Tibet par le Brahmapoutra.

b. Katchin ou Kakhyin ou Singpho (nord de la Birmanie, haute vallée de l'Irawadi et de la Salwen entre Yun-nan et Assam), tribus guerrières qui se sont beaucoup étendues vers le sud depuis une cinquantaine d'années.

c. Birmans : origine tibétaine, arrivés vraisemblablement par la haute Irawadi.

d. Lahou ou Mou-seu ou Mo-so ou Nachi (sur la haute Irawadi et le haut Yang-tseu vers Li-kiang, descendant jusqu'à Xieng-tong et Xieng-mai).

Li-sou ou Li-seu (Yun-nan occidental, Etats chan vers la Salwen).

Lolo ou Ngo-sou Noué-sou, appelés aussi Yi-kia, Man-tseu (au Seu-tchhwan, Kien-tchhang; au Yun-nan; par émigration au Tonkin) ; Khou-tshong, Tchhi-sou, etc.

Ces populations vivent toujours sur les hauteurs.

VI. — *a.* Hmeng ou Miao-tseu ou Méo ; nombreux au Kwei-tcheou, pourchassés depuis la sédition de 1860-69, ils se sont répandus au Yun-nan, au Tonkin et jusque vers Xieng-tong, toujours occupant les montagnes les plus élevées qu'ils défrichent et délaissent quelques années après.

b. Yao; originaires du Hou-nan, du Fou-kien et du Tche-kiang, nombreux au Kwang-tong, au Kwang-si, refoulés peu à peu depuis plusieurs siècles au Tonkin (Cao-bang, Lang-son) et jusque sur la rive droite du Mékhong (Xieng-tong); mœurs et langue en partie différentes de celles des Miao-tseu ; ils portent les noms de Yao-ting-pan, Lan-tien, San-teng, Khiao ou Khao, Coc, etc., et sont désignés au Tonkin sous le nom général de Man.

VII. — Sakai, négritos de l'intérieur de la presqu'île malaise; des tribus analogues ont laissé quelques traces en Indo-Chine.

Il faut noter enfin que divers noms assez connus ne désignent pas des tribus spéciales; ainsi les Panthê sont les musulmans du Yun-nan, les Ho sont les Chinois qui, en bandes armées, ont dévasté le Lao jusqu'à Luang-prabang.

IV

Les noms ci-dessus sont ceux de tribus, de populations, et ces tribus, ces populations ne coïncident qu'exceptionnellement avec des races, c'est-à-dire avec des variétés humaines distinctes et constantes : l'esclavage des femmes et des enfants empêche que les caractères physiques se perpétuent sans mélange et constituent des races pures. Le métissage domine, sauf dans les populations les plus sauvages et les plus retirées; il semble être la condition de la multiplication, du développement intellectuel, social, historique d'un groupe.

Dans les principales populations chinoises de la Chine du Sud, on trouve comme composantes quelques-unes des tribus indiquées plus haut. Les Hakka, si nombreux et si actifs au Kwang-tong et au Kwang-si, de même que parmi les émigrants de l'Indo-Chine, des îles malaises, descendent de Chinois et de femmes yi-kia, c'est-à-dire tai; dans la langue cantonaise, les indigènes de la Rivière Noire signalent une influence importante des Yao. Ce groupe, qui, d'après ses traditions, vient originairement de Kwei-ki (Tche-kiang), aurait eu ainsi une aire primitive coïncidant avec la région multiple que les Chinois appellent Yué, la région côtière au sud du Grand Fleuve (Yang-tseu), c'est-à-dire Tche-kiang, Fou-kien, Kwang-tong et Kwang-si, Tonkin; on devrait donc retrouver un élément yao dans les langues du Fou-kien comme dans le cantonais, et comme M. P. Lefèvre-Pontalis l'a marqué en annamite. Cet explorateur, si versé dans les choses indo-chinoises, établit un rapprochement non moins concluant entre l'annamite et les dialectes kha-mouk, kha-kwen ; tel serait donc, avec une importante couche chinoise civilisatrice, le fond complexe de la population annamite, qui du

IIe siècle avant l'ère chrétienne jusqu'à l'heure présente, a glissé le long de la côte, du Kwang-tong à la Cochinchine, repoussant ou absorbant les précédents occupants, Moi de la souche mon-khmer-annamite, Tcham, Khmer.

De même, on suit l'expansion politique des Tai depuis leurs origines septentrionales au Yun-nan et dans la haute Birmanie jusqu'au royaume siamois du Ménam, le long du Mékhong et de ses affluents, et leurs destinées moins brillantes dans les bassins du fleuve Rouge et du Si-kiang; on les retrouve partout avec leur costume, leur langue, leur organisation quasi féodale, mais on les voit varier avec les populations auxquelles ils se mêlent, Birmans et tribus voisines au nord-ouest, Khmer, Tcham au sud, Chinois au nord-est, Kha de la souche mon-annamite presque partout.

La souche mon-khmer-annamite, dont les représentants moins avancés couvrent la ligne médiane de la péninsule du Cambodge au Yunnan, a eu, elle aussi, son heure brillante dans les antiques civilisations du Pégou (Mon) et du Cambodge (Khmer); on n'a pas encore déterminé quels autres éléments ethniques entrent dans ces deux nationalités dont les origines sont assez lointaines et obscures pour rendre la recherche difficile; du moins, de part et d'autre, on reconnaît une ou plusieurs immigrations hindoues qui ont apporté les cultes, l'alphabet, l'art en ses diverses manifestations, l'organisation sociale, probablement aussi un sang étranger en quantité appréciable.

Ainsi, l'Indo-Chine et la Chine méridionale apparaissent comme un creuset où se sont déversées, juxtaposées, fondues en partie des races venues de la Chine, de l'Inde où l'homme est si divers, du Tibet qui ne paraît guère le céder à l'Inde comme complexité ethnique, avec les Malais que l'on retrouve sur les autres rives de la mer du Sud, enfin avec la race mon-khmer-annamite que l'on ne rencontre pas ailleurs.

Maurice Courant.

BIBLIOGRAPHIE

The Kingdom and people of Siam, by Sir John Bowring. 2 vol. in-8. Londres 1857.

Voyage d'exploration en Indo-Chine, publié par Fr. Garnier, 2 vol. in-folio. Paris, 1873. Voir particulièrement :

Notes anthropologiques sur l'Indo-Chine, par M. le Dr Thorel (t. II).

Le Royaume du Cambodge, par J. Moura. 2 vol. in-4. Paris, 1883.

La Frontière sino-annamite, par G. Devéria. 1 vol. gr. in-8. Paris, 1886.

Contribution à l'ethnologie des races autochtones de la Chine méridionale et occidentale, par le Dr P. R. Deblenne (*La Mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine*, t. I, p. 347 et suiv. 2 vol. in-4. Lyon, 1898).

Gazetteer of Upper Burma and the Shan States, by J. G. Scott and J. P. Hardimann. 5 vol. gr. in-8. Rangoon, 1900.

Mission Pavie en Indo-Chine, 1879-1895 :

III. *Voyages au Laos et chez les sauvages du sud-est de l'Indo-Chine*, par le capitaine Cupet. 1 vol. in-4. Paris, 1900.

V. *Voyages dans le Haut-Laos et sur les frontières de Chine et de Birmanie*, par Pierre Lefèvre-Pontalis. 1 vol. in-4. Paris, 1902.

Les Races et les peuples de la terre, par J. Deniker. 1 vol. in-18. Paris, 1900.

The Chronicle and Directory for China, Japan, etc., Hongkong. 1 vol. gr. in-8 (annuel).

Notes sur quelques populations du nord de l'Indo-Chine, par P. Lefèvre-Pontalis (*Journal asiatique*, VIIIe série, t. XIX, p. 237; IXe série, t. VIII, pp. 129 et 291).

Dix dialectes indo-chinois recueillis, par Prosper Odend'hal. *Etude linguistique*, par Antoine Cabaton (*Journal asiatique*, Xe série, t. V, p. 265).

L'Invasion thaïe en Indo-Chine, par P. Lefèvre-Pontalis. (*T'oung-pao*, extrait, s. d.)

Notes ethnographiques sur diverses tribus du sud-est de l'Indo-Chine, par A. Lavallée (*Bulletin de l'Ecole Française d'Extrême-Orient*, 1901, p. 291).

Notice ethnographique sur les principales races indigènes de la Chine méridionale et du nord de l'Indo-Chine, par le Dr L. Gaide (*Annales d'hygiène et de médecine coloniales*, t. V, p. 449, 1902).

Les Lolos et les populations du sud de la Chine d'après les ouvrages chinois, par S. Zaborowski (*Revue de l'Ecole d'anthropologie de Paris*, mars 1905).

Les Etablissements anglais du Malacca, par Pierre Dassier (*Bulletin du Comité de l'Asie française*, 1901, p. 234).

Notice sur le Laos Français, publiée sous la direction de M. le lieutenant-colonel Tournier (publication de la *Revue Indo-Chinoise*, 1 vol. gr. in-8, Hanoi, 1900).

Le Royaume de Vieng-chan, par Georges Maspéro (*Revue Indo-Chinoise*, 1904, p. 497).

Les Groupes ethniques de la Rivière Claire, par le commandant Bonifacy (extrait de la *Revue Indo-Chinoise*, 1904).

LETTRE D'INDO-CHINE

La visite de S. M. Thanh-Thaï au Tonkin. — Le caractère du jeune Empereur. — L'opinion annamite et le souverain.

Hanoï, avril 1906.

S. M. l'empereur d'Annam vient de passer six jours à Hanoï. Arrivé de Tourane par le croiseur *Kersaint*, il débarqua à Haïphong le 4 avril et passant incognito en gare de la capitale, il alla le jour même coucher à Thanh-hoa. Le but de cette partie du voyage était une visite au village de Cuihuong, d'où sa famille est originaire et aux tombeaux des ancêtres qui l'avoisinent.

La réception ne devint officielle sur le sol tonkinois qu'au retour vers Hanoï. Ce jour-là toute la voie ferrée présentait un aspect de fête. Dans chaque gare, les autorités indigènes avaient dressé un autel au roi, laqué de rouge, orné de parasols, d'oriflammes, de brûle-parfums, de vases bleus et d'autres insignes rituels. Tous les villages et les pagodes proches du chemin de fer avaient de même pris leur décor des grands jours. Le long de la ligne les hordes de miséreux avaient disparu, soigneusement refoulées ailleurs, et la route juxtaposée était maintenant jalonnée de grands drapeaux annamites aux vives couleurs et aux bords

dentelés qui, sous un clair soleil, égayaient la verdure des rizières.

Cependant ces drapeaux n'étaient pas également répartis. Sur le territoire de telle province, ils s'alignaient de 10 en 10 mètres sans interruption, mêlant le rouge, le bleu, le blanc, le jaune, le vert, tout flambants neufs. Sur le territoire de telle autre, au contraire, ils ne se montraient qu'à l'approche des villages, fanés et souvent loqueteux. Y avait-il là quelque manifestation d'un moindre enthousiasme? Non apparemment, mais seulement quelque différence dans les instructions officielles.

L'unité d'impulsion manque absolument au Tonkin : tel résident pratique le protectorat; tel autre se passe des mandarins. Tel avait pensé qu'il fallait avant tout faire remarquer sa province; tel autre, plus soucieux des intérêts du peuple, avait jugé qu'au moment où des gens meurent de faim dans la campagne dévastée par la rupture des digues l'an dernier, mieux valait inciter les villages à acheter du riz plutôt que des drapeaux. Thanh-Thai aperçut-il la différence. Se l'expliqua-t-il? S'il le fit peut-être, après avoir laissé 1.000 dollars en passant à Ninh-binh pour les affamés, éprouva-t-il de la préférence pour les drapeaux vieux et déchirés.

Thanh-Thai fit son entrée à Hanoï, le 9 avril, à la nuit venant. Sur le quai de la gare, suivant nos rites, de hauts fonctionnaires l'attendaient en habit noir; dans le hall, les grands mandarins de la ville et des provinces voisines étaient prosternés conformément à l'usage annamite. Le roi, portant la robe traditionnelle de soie jaune impériale, mais les cheveux coupés court sous le turban, passa au milieu d'eux sans regarder; derrière lui, la foule européenne se referma aussitôt en bousculant les dignitaires indigènes à peine relevés de terre.

Au dehors, la population annamite s'entassait au pourtour de la place et le long des avenues. Elle se pressait avec curiosité; elle resta silencieuse et digne, mais au passage de l'empereur pas une tête ne se courba.

Le programme du séjour de Sa Majesté a été ce que sont tous les programmes européens de ce genre; il a compris des dîners officiels, des bals, un carrousel, des courses, une fête vénitienne, des visites aux usines et aux sociétés intéressantes ainsi qu'aux grands magasins. Pour le peuple, il y a eu la promenade traditionnelle du Dragon et de la Licorne, organisés par les congrégations chinoises, d'abord le soir aux lanternes, ensuite le lendemain pendant le jour, sous le soleil et le crachin, avec une consommation énorme de pétards. Pour lui, en outre, l'affiche apposée sur les murs de la ville annonçait chaque jour, après la distribution de riz aux indigents, des réjouissances populaires de neuf à onze heures du matin; mais le Tonkinois moqueur n'a pas manqué de faire remarquer que ces réjouissances ne comprenaient que quelques balançoires payantes installées au carrefour de certaines rues.

Une cérémonie cependant sortit de l'ordinaire, grave et devant peut-être marquer dans l'histoire de l'Indo-Chine entière. Le gouverneur général a nommé un conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, ayant pour but d'étudier, sous la présidence du directeur de l'Ecole d'Extrême-Orient, les réformes nécessaires au Tonkin et en Cochinchine, en Annam et au Cambodge; de partout des délégués français et indigènes se sont à cet effet réunis à Hanoï. M. Beau ouvrit en personne la session de ce conseil et y lut, malheureusement d'une voix lasse et ennuyée, un discours important dans lequel il proclamait la nécessité de modifications profondes dans le sens d'une instruction à l'occidentale beaucoup plus étendue, ce qui correspond à un désir très général, ainsi que j'aurai l'occasion de l'exposer.

L'empereur d'Annam siégeait à ses côtés, en face d'un ministre cambodgien et de fonctionnaires indigènes de la Cochinchine. Après le gouverneur général, il fut invité à prendre la parole; il adhéra, en quelques phrases prononcées en annamite, aux idées qui venaient d'être développées par le gouverneur général.

On dit qu'il s'intéresse beaucoup à la question; cependant la manifestation de cet intérêt parut un peu froide; on avait annoncé un discours « révolutionnaire ». Il est vrai qu'aux côtés de M. Beau, Thanh-Thai a toujours eu l'air morose, guindé, maladroit. La grande taille du gouverneur général semble l'écraser. On ne l'a vu se dérider que lorsqu'il a pu s'affranchir du protocole, notamment pour aller faire des achats à travers les magasins, sans avis préalable, au risque de rencontrer des malotrus comme ceux qui, un jour, oubliant la politesse française, l'ont sifflé.

Mais dans ces visites mêmes, il n'était pas encore tout à fait à son aise. Toujours suivi de ses deux frères inséparables le prince Ong Chin (prince Neuvième), duc de Tuyên-hoà, et le prince Ong Muoi (prince Dixième), encore non titré, il n'était généralement suivi ni de son interprète indigène ni des métropolitains attachés à sa personne; ceux-ci d'ailleurs ne parlaient pas assez couramment l'annamite, celui-ci était trop peu au courant des usages français pour pouvoir satisfaire aux multiples demandes d'explications, et ainsi Thanh-Thai qui, quoique notre élève, ne parle que peu français de même que ses frères, s'en allait commandant ici motocyclette, là deux habits noirs, gêné par la curiosité du public et souvent ne pouvant assouvir la sienne.

***

Un soir cependant, le dernier, au bal municipal, dans la salle de la Société philharmonique, on le vit enfin sourire, s'égayer et paraître satisfait au milieu de cette réunion française. Le phénomène commença à se produire vers une heure du matin, dès que le gouverneur général se fut retiré. A ce moment, Thanh-Thai envoya quérir sa nièce, la petite princesse Cô Chôn, âgée de treize ans, qui était restée à la maison avec les quatre femmes de Sa Majesté. La gentille enfant arriva

en robe de soie verte et pantalons de soie noire; son teint mat très clair, ses grands yeux brillants, ses dents blanches en faisaient une jeune personne très séduisante. Mais, pour débuter, l'empereur la consigna derrière une porte; au bout d'un instant seulement il la fit asseoir auprès de lui, puis la laissa aller au bord de la loge jeter les yeux sur la salle, lui permit enfin d'accepter le lieutenant X... pour danseur. La petite princesse dansa le pas-de-quatre à ravir; la souplesse et la précision de ses mouvements conquirent aussitôt toute l'assistance; elle revint radieuse auprès de son oncle qui, pour la féliciter, agrafa à sa robe un petit oiseau en diamants qu'il portait au cou.

Le prince Ong Chin, dont la figure avenante semble toujours prête à narguer le protocole, suivit presque aussitôt l'exemple et se mêlant à la foule choisit telle des jolies personnes présentes qui lui plut. Enfin le roi dansa aussi, d'abord un pas-de-quatre, avec sa jeune nièce dont, à l'ébahissement du monde, il égala la grâce; ensuite avec toute autre jeune femme ou jeune fille qu'au préalable il avait choisie d'un regard circulaire du haut de la loge impériale. Dès lors Sa Majesté ne voulut plus s'en aller et s'il ne dansa pas le cotillon, comme il le fait à Hué ou à Tourane, c'est qu'il n'y en eut pas. Le ministre du palais, fatigué de lui rappeler qu'il devait, à 8 heures, prendre le train pour Haïphong, s'endormit dans un coin et Thanh-Thai, ses frères et sa nièce dansèrent jusqu'à 5 heures, retenant autour d'eux une foule satisfaite de les voir enfin s'amuser. Avant de partir, l'empereur se fit apporter une boîte de laque rouge et remit la décoration du Khim-buoi à chacune de ses danseuses.

Grâce à cette soirée, Thanh-Thai a laissé derrière lui des sympathies dans la société métropolitaine. A Haïphong, à Thanh-hoa, il avait eu une mauvaise presse à raison de son attitude d'apparence rogue et maladroite, sans doute parce que mal ou peu conseillé. Le dernier soir, à Hanoï, on le vit simple sans affectation, poli à la française, affectueux avec ses frères, heureux du succès de sa jeune nièce, et il reconquit ainsi les bonnes dispositions de beaucoup de gens.

On le dit d'ailleurs meilleur que sa réputation. Il aime la vie de famille à l'annamite. Il est épris de toutes les découvertes de la science occidentale. Il est en outre, affirme-t-on, réellement désireux de faire du bien au peuple dont il a le devoir d'être « le père et la mère ». Mais on lui laisse infiniment peu d'initiative. Après l'avoir fort mal élevé et instruit, — ce dont il se rend compte et nous garde rancune, — nous le tenons, quoiqu'il ait vingt-huit ans, dans une tutelle étroite. Ceci est sans doute la conséquence nécessaire de cela. Mais combien loin sommes-nous d'une conception élevée et noble du régime du protectorat et même d'une conception utile, car, déconsidéré aux yeux de ses sujets qui ne voient en lui qu'un fantoche, il n'a plus par sa parole ou ses actes, quand nous jugeons opportun de les faire intervenir, l'influence décisive qui permettrait de faire tomber les oppositions obstinées.

***

Le peuple le juge par les apparences extérieures. Il le voit, alors que les empereurs ses prédécesseurs ne sortaient guère et ne se laissaient pas regarder. Il le voit, incomplet, sans chignon, en kaki, en casquette, avec des lunettes de chauffeur, mener à motocyclette un train désordonné alors que ses ancêtres restaient toujours majestueux dans leurs robes de soie et lents. Il le voit très petit garçon auprès du gouverneur général, peut-être même rapetissé à l'excès tant par les faits et gestes de M. Beau que par sa propre attitude. Il perd la foi atavique en la majesté et l'autorité royales, du moins au Tonkin où quelques-uns pensent et commencent à dire : « Nous serions plus heureux si nous étions administrés directement comme la Cochinchine; nous aurions plus de droit; seule la famille royale perdrait au changement. »

Ce sont là des aspirations insuffisamment éclairées. Un jour viendra-t-il où la population indigène aura raison de demander à la France de lui faire faire l'économie d'un empereur? Je ne sais; en tout cas, ce jour n'est pas venu : la masse de la population est encore bien trop loin de nous pour que nous puissions envisager cette hypothèse. Un chef indigène à la tête de l'État annamite reste une nécessité, au moment surtout où va se faire une évolution dont la rapidité s'annonce si vertigineuse qu'il ne faudra mépriser aucune force morale pour la retenir dans les limites de la prudence.

Or, Thanh-Thai ne s'est jamais montré autrement que docile; avec plus d'initiative, il resterait tel. Le jeune roi est bien averti de l'utilité d'une direction vers les horizons nouveaux apparus à tous les peuples d'Extrême-Orient. D'autre part, il n'est pas sans se préoccuper de la présence en France du prince Ham Nghi, auquel on n'a pas refusé une haute culture intellectuelle; il s'effraye, d'autre part, de la disparition d'un prince de la famille royale, qui serait, dit-on, au Japon. Il est par suite convaincu que, mis sur le trône par la France, il n'y peut rester que par elle; mais il aspire, et nous ne pouvons l'en blâmer, à être un roi protégé et non plus un soliveau inconscient.

***

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LA PRESSE CHINOISE

Un de nos grands confrères parisiens vient de publier sur la presse chinoise des notes intéressantes, mais où l'on regrette de relever de graves inexactitudes. D'après l'auteur de cet article, l'existence de journaux chinois et surtout d'une presse populaire serait de date fort récente, et c'est à la ville de Hang-tcheou, capitale de la « Chine aux Chinois » à l'époque du voyage de Marco Polo, que reviendrait l'honneur d'avoir créé de toutes pièces cet organe des revendications nationalistes

C'est là une façon de voir erronée qui ne peut s'expliquer que par une documentation locale, trop ignorante des faits généraux. En réalité, depuis plus de vingt ans, les Chinois possèdent des quotidiens sérieux, des revues périodiques importantes, publiés dans les principaux ports ouverts. Si l'on cherche l'origine de cette presse, on la trouvera dans les éditions de langue indigène que les journaux anglais de Hongkong et de Changhaï furent tout naturellement conduits à donner, puis dans les efforts de vulgarisation des missionnaires, principalement des protestants (anglais, américains) dont les publications en langue chinoise affectèrent rapidement le caractère de journaux abordant l'actualité, tandis que celles des missionnaires catholiques se cantonnèrent exclusivement dans le champ religieux ou scientifique jusqu'à ces derniers temps.

C'est donc à Hongkong et à Changhaï que l'on doit situer le berceau du journalisme chinois, et, dès les premières années du millésime 1880, on peut constater l'existence dans ces deux villes de puissantes organisations de presse purement indigène. Une « Illustration » chinoise (le *Hoapao*, hebdomadaire) paraissait avee beaucoup de succès à cette époque, donnant des articles en style vulgaire et de très jolis dessins sur les faits du jour, sans oublier la politique étrangère. En 1884, des quotidiens comme le *Chenpao*, le *Houpao*, le *Hoapao*, etc., de Changhaï, et ce *Hoapao* dont nous venons de parler, menaient déjà une campagne nationaliste très vigoureuse à l'occasion des opérations françaises en Indo-Chine et des « représailles » exercées sur la côte chinoise à leur suite. La collection du *Hoapao* est amusante à feuilleter pour cette époque. On y voit, suivant l'ancienne tradition de l'illustration populaire, tradition que n'ont point encore perdue nos propres illustrés, les événements sensationnels représentés d'après nature par un artiste se trouvant à des centaines, voire des milliers de lieues de son sujet. Quels extraordinaires combats navals! Mais surtout est admirable un carton représentant le duel Rochefort-Fournier : les deux adversaires, ornés de barbes touffues, mettent aux prises des torses velus, et cherchent à se pourfendre avec de courts coutelas, en même temps qu'ils brandissent à bout de bras d'énormes revolvers.

Des villes comme Canton et Tientsin eurent bientôt leurs quotidiens. Le *Tientsin Chepao* (le « Temps »), l'un des plus importants organes de la politique chinoise, est né vers 1886. On sait la part que prirent tous ces journaux au mouvement réformiste et que certains d'entre eux furent l'objet de poursuites de la part des autorités, qui incarcérèrent directeurs et rédacteurs, les punirent d'amende, de prison et même d'exil, supprimèrent de nombreuses feuilles. Tous ces faits remontent maintenant à une dizaine d'années. L'affaire du *Soupao*, journal publié sur la concession internationale de Changhaï et qui motiva l'intervention du corps diplomatique dans le procès fait par les mandarins à ses rédacteurs, est présent à toutes les mémoires. Dès avant les troubles de 1899-1900 il existait donc une presse indigène, politique et d'actualité, à tendances progressistes, réformistes, nationalistes, antidynastiques et même anarchistes, plus ou moins accentuées.

L'exemple et l'influence des Japonais ont certes été grands dans le développement de cette presse; il ne pouvait en être autrement, vu la communauté de littérature et le voisinage géographique. Mais il ne faut point croire que la presse chinoise procède uniquement de la presse japonaise et n'en est qu'un reflet ou une copie. A la vérité, si les journalistes chinois ont pris aux Japonais certains de leurs procédés, c'est surtout en ce qui concerne l'organisation des feuilles; pour ce qui est de la partie « débat », les Japonais seraient plutôt tributaires des Chinois qui ont créé la littérature de polémique longtemps avant que l'on songeât même, chez nous, à rédiger des journaux.

A l'heure actuelle, ce qui frappe le plus, dans la presse chinoise, et c'est ce qu'a négligé de dire l'auteur de l'article dont nous parlions en commençant, c'est qu'elle traverse une crise : elle tend chaque jour davantage à sortir de l'information et du débat politique général, pour se lancer dans les attaques violentes contre le gouvernement et les étrangers. C'est une conséquence naturelle de l'état des esprits en Chine, bouleversés par la situation difficile que traverse ce grand pays, conscient de destinées nouvelles, mais ne découvrant pas encore sa véritable voie. Il y a, dans des villes comme Canton par exemple, une floraison, on peut le dire tropicale, de feuilles créées uniquement pour exprimer le mécontentement des populations. Frappées par les mandarins, elles n'ont pour la plupart qu'une existence éphémère, mais d'autres journaux succèdent aussitôt à ceux que l'on supprime. Cette presse a une influence détestable et, en chauffant à blanc les passions populaires, contribue plus que tout autre facteur du mouvement actuel à préparer la révolution qui menace de tout emporter en Chine, si l'on n'y prend garde.

LES CHINOIS EN INDO-CHINE

Les Chinois qui viennent s'installer en Indo-Chine étaient, jusqu'à ces derniers temps, soumis à toute une série de formalités. Dès qu'un navire d'immigrants était signalé, les armateurs et les consignataires étaient tenus d'aviser le service d'immigration ; sitôt la libre pratique accordée, les immigrants débarquaient sur des sampans frétés par les congrégations et se rendaient à la douane. De la douane ils passaient au siège du service de l'immigration. Là se trouvent un certain nombre de bureaux dont chacun est occupé par une congrégation. Les immigrants en arrivant se présentent à celle à laquelle ils appartiennent par leur pays d'origine et reçoivent un billet sur lequel est mentionné leur nom en caractères. De là, ils passent devant le docteur qui s'assure qu'ils ne sont atteints d'aucune maladie contagieuse. Des élèves vaccinateurs de l'Ecole de médecine indigène procèdent à leur vaccination et leur signalement est ensuite pris de façon très précise. Ils passent véritablement au service anthropométrique, car l'administration indo-chinoise a adopté les procédés d'identification imaginés par le Dr Bertillon et qui sont devenus, comme on sait, de pratique courante, en France à l'égard des individus qui tombent sous la main de la justice. M. Beau, avec l'avis conforme de M. Rouvier, alors ministre des Affaires étrangères, a apporté des adoucissements à toutes ces formalités. On a renoncé, notamment, aux procédés vexatoires de la mensuration. On ne traitera plus les immigrants chinois comme des malfaiteurs éventuels et, dans son désir de ne point froisser l'élément chinois, le gouverneur général a prescrit la réunion à Saïgon d'une commission chargée d'élaborer un règlement d'immigration aussi libéral que possible.

On ne saurait trop encourager le gouverneur général de l'Indo-Chine à persévérer dans la voie où il est déjà entré. Il est très important, en effet, que nous ne froissions point les Chinois qui viennent en Cochinchine ou même en Indo-Chine pour y gagner leur vie. Les Chinois constituent, partout où ils vont, un facteur économique de premier ordre. Ce sont des commerçants avisés et des travailleurs appliqués. Or, la Cochinchine même, qui est de toutes les parties de l'Indo-Chine celle qui peut le mieux être mise en valeur, a besoin de cet élément. Toute notre colonie d'Extrême-Orient possède de nombreuses ressources inexploitées et est, par conséquent, susceptible de nourrir plus d'habitants qu'elle n'en possède. Pour tirer de son sol toutes les richesses qu'il renferme, il est bon de recevoir du secours de l'étranger.

Il est incontestable que l'Indo-Chine peut nourrir une population d'agriculteurs, d'industriels et de commerçants bien supérieure au chiffre de sa population actuelle. De vastes étendues de terrain, principalement dans ces espèces de marches militaires désignées sous le nom général des *hautes régions*, attendent les travailleurs qui les voudront défricher. D'après une étude statistique, achevée récemment, qui fut faite sur l'ordre du gouverneur général et dont nous donnons d'autre part les résultats, d'après une note de M. Madrolle à la Société de Géographie de Paris, la densité de la population en Indo-Chine n'est encore que d'environ 25 $^{9}/_{10}$ au kilomètre carré, alors qu'en France elle est de 72. Il y a encore, on le voit, une large marge à remplir pour que la colonie soit proportionnellement aussi peuplée que sa métropole. Dans les hautes régions dont nous parlions tout à l'heure, les Annamites attachés à leurs rizières du Delta ne montent qu'à contre-cœur. Ils refusent, d'aller fournir dans ces régions, aux capitalistes et aux entrepreneurs, la main-d'œuvre dont ceux-ci auraient besoin pour exploiter les divers gisements qui s'y trouvent. Dans tous ces cas, l'intervention du Chinois serait une aide excellente pour la mise en valeur des pays encore dormants de l'Indo-Chine. Les Chinois ont des notions du crédit, des méthodes rationnelles de travail qui sont une de leurs forces et leur permettent d'édifier souvent, en peu d'années, des fortunes considérables.

Si, à toutes ces raisons de bien accueillir les Chinois en notre colonie, on ajoute cette constatation que le Chinois se montre toujours respectueux des lois et de l'autorité, qu'il supporte sans trop se plaindre les taxes qui le frappent et qui sont, d'ailleurs, de grosses ressources pour le budget indo-chinois, nous avons là un motif de plus pour nous montrer libéraux à leur égard.

La forme que nous avons donnée à cette note tendrait à faire croire qu'il s'agit de créer presque de toutes pièces un mouvement d'immigration chinoise en Indo-Chine : ce n'est pas ainsi qu'il faudrait l'interpréter. Il s'agit, en réalité, de modifier un état de choses, de l'améliorer, non de créer. Il existe, en effet, déjà, en Cochinchine, environ 120.000 Chinois, auxquels il faut ajouter plus de 60.000 métis, nés de leur union avec les femmes annamites. On sait que la ville de Cholon, voisine de Saïgon, est un grand centre commercial où les Chinois jouent un rôle considérable. C'est cette influence bienfaisante qu'il faut étendre et on doit savoir gré au gouverneur général d'y travailler.

L'*Avenir du Tonkin* dit que ce ne sont pas les seules mesures administratives adoptées à l'entrée des Chinois en Cochinchine qui entravent l'essor de la colonie chinoise dans notre possession. Les impôts qui frappent les Asiatiques étrangers y seraient aussi pour quelque chose. Ces impôts ne sont pas égaux pour tous. Ils sont proportionnels et varient suivant la fortune apparente de chacun des contribuables. Cette fortune apparente est révélée par le chiffre de l'impôt de la patente et de l'impôt foncier auquel est soumis l'individu imposé. Il est établi selon l'échelle suivante :

Impôt des patentes et impôt foncier	Catégorie de la taxe d'immatricul.	Montant princip. de la taxe d'immatricul.
—	—	—
Supérieur et égal à 400 $	Hors classe	400 $
Variant de.. 100 à 399 99	1re catégorie	200
— — 55 à 99 99	2e —	100
— — 10 à 54 99	3e —	50
— — 4 à 9 99	4e —	20
Inférieur à 4 et coolies	5e —	10

Cet impôt, rigoureusement proportionnel, paraît donc très équitable puisqu'il frappe chacun selon le chiffre de ses ressources. Peut-être, pourtant, pourrait-il être réduit en ce qui concerne les individus de la 5e catégorie. C'est cette catégorie qui fournit les travailleurs dont la Cochinchine a le plus besoin, manœuvres, ouvriers industriels et agricoles; il y aurait sans doute intérêt à diminuer les charges qui pèsent sur cette classe d'immigrants de façon à en attirer dans la colonie un plus grand nombre.

Tous ceux qui connaissent bien l'Indo-Chine sont donc d'accord pour non seulement atténuer les formalités administratives imposées aux immigrants chinois, mais même pour faire fléchir un peu à leur égard les exigences fiscales. L'intérêt économique de l'Indo-Chine dépend très évidemment des mesures qu'on pourra prendre dans cet ordre d'idées à l'égard des Chinois; mais il y a plus encore; à l'intérêt économique s'ajoute un intérêt politique général. La France, puissance extrême-orientale, ayant avec la Chine de nombreux kilomètres de frontières communes, ne pourra que profiter pour ses relations avec la Chine, notamment au Yunnan et au Kouang-si, des facilités qu'elle accordera dans ses possessions aux sujets du Céleste Empire.

E. P.

LE KOUANG-SI (1)

Le Kouang-si est une de ces provinces de Chine voisines de notre Tonkin, qui doivent attirer notre attention parce que, de notre colonie, nous pouvons en ces provinces acquérir une influence dont le commerce et les entreprises françaises tireraient profit. Aussi, toute étude qui nous renseigne sur l'une de ces provinces mérite-t-elle d'être vulgarisée. C'est ce que nous voudrions faire en ce qui concerne le Kouang-si, sur lequel vient de paraître un livre qui, à l'agrément d'un récit de voyage pittoresque, ne laisse pas d'ajouter un certain nombre de renseignement dont les coloniaux, commerçants ou hommes d'affaires, pourront s'inspirer. Ce livre a pour auteur un officier de chasseurs, le lieutenant François, qui fut choisi par M. Doumer pour se rendre au Kouang-si, à l'inauguration d'une chapelle érigée par le gouvernement chinois sur le lieu même où fut martyrisé en 1853 un prêtre des Missions étrangères, le P. Chapdelaine. Ce monument, dont la construction avait été singulièrement retardée, devait être inauguré en présence d'un délégué du ministère des Affaires étrangères, du gérant du consulat de France à Long-tchéou, et du vicaire apostolique du Kouang-si, Mgr Lavest. M. Doumer, que l'accroissement de l'influence française en Chine préoccupait fort, songea que l'occasion était bonne pour adjoindre au consul un compagnon de route, spécialement chargé de recueillir pour le gouvernement indo-chinois un complément aux renseignements géographiques assez vagues qu'on possédait sur cette province qui voisine avec le Tonkin sur près de 300 kilomètres de longueur. Le lieutenant François fut le compagnon que M. Doumer donna au consul et à l'évêque, et c'est au récit du voyage, ainsi accompli par cet officier que nous empruntons les détails qui vont suivre, en les analysant et en les résumant bien entendu.

Parlant de la vallée du Si-kiang sur lequel il naviguait, le lieutenant François dit que cette vallée est riche dans certaines de ses parties. Quelques villages étendent sur plus d'un kilomètre de rives leurs maisons aux tuiles brunes. Tout autour se trouvent des champs de maïs, d'arachides, de canne à sucre et des rizières. La couche supérieure du sol, une argile jaunâtre, repose sur des couches de cailloux roulés encastrées dans un calcaire à grain serré. Dans les carrières à ciel ouvert, on exploite ces bancs, qui fournissent des pierres dures, compactes, susceptibles d'un beau poli, et qui se présentent alors sous la forme de brèches à rognons, diversement colorées et d'un très bel effet décoratif. Des briqueteries, des tuileries, des fours à chaux utilisent les ressources du sous-sol, des sucreries extraient des cannes un sucre jaune brun qu'elles vendent et expédient à Canton à l'état brut. On pourrait tirer de ce pays des produits importants, si la population agricole ne redoutait le vol et le pillage; mais le gouvernement chinois ne fait que bien peu de chose pour maintenir la tranquillité et la sécurité en cette région.

Le Kouang-si, depuis près de mille ans, n'a pas connu le calme. Il a été conquis par la Chine et incorporé définitivement à l'Empire de 1049 à 1054. Le général chinois, vainqueur des populations indigènes, partagea le territoire conquis en districts héréditaires, confiés tant à ses officiers qu'aux anciens chefs indigènes. La cour de Pékin respecta en principe cette décision, tout en s'efforçant de restreindre peu à peu l'influence de l'élément indigène, ou élément thô. Un des moyens les plus puissants employés pour dénationaliser les indigènes fut l'importation en masse de condamnés chinois de droit commun. Ces fâcheux éléments ont exercé une action décisive et fatale sur l'avenir du pays : jamais depuis cette époque, les histoires n'ont pu signaler une période de paix, de travail et de prospérité.

(1) *Trois mois au Kouang-si.* Souvenirs d'un officier en mission. 16 photographies hors texte. (Librairie Delagrave, 15, rue Soufflot.)

Au moment où le lieutenant François parcourait ces régions, le chef militaire suprême était alors un général chinois, fort connu de tous nos officiers qui ont occupé des postes sur la frontière du Tonkin, le maréchal Sou. Les hommes placés sous l'autorité de ce maréchal marchaient par petits détachements de dix à vingt hommes échelonnés, dispersés le long du fleuve, se déplaçant chacun pour leur compte, cantonnant dans les villages, vivant sur le pays. Les uns suivaient allègrement les sentiers, le pied chaussé d'une sandale de paille fortement tressée, le mauser en bandoulière, la ceinture à cartouches bouclée sur le ventre ; pas de sac, pas de vivres, pas d'outils. D'autres, de gré ou de force, avaient réquisitionné des chevaux dans les villages. Certains, enfin, se prélassaient, étendus sur des jonques de commerce qui filaient vers Nan-ning, heureuses encore de cette garnison qui, moyennant la nourriture, les préservaient au moins de toute rencontre fâcheuse.

Le lieutenant François a remarqué que les armes de ces soldats étaient, pour la plupart, en piteux état, et que le système du tube-enveloppe qui entoure le canon et porte la hausse et le guidon est assez fragile. On peut affirmer que tout au moins la justesse de l'armement en service doit être médiocre.

La culasse elle-même fonctionne mal, par suite du mauvais entretien, et il y a de fréquents ratés, dus en partie à cette cause, en partie aussi aux munitions, qui sont défectueuses. Si les moyens d'action mis par le gouvernement chinois aux mains de ses soldats sont peu brillants, — le fusil n'a même pas de baïonnette, — il serait peu sage, selon le témoignage de notre auteur, de faire fi de l'armée du Kouang-si, car elle saurait compenser jusqu'à un certain point son infériorité d'armement par des qualités militaires de premier ordre qui pourraient un jour la rendre redoutable. Les hommes sont robustes, sobres, endurants et, surtout, très entraînés. Ce sont des patrouilleurs, des agents d'exploration hors pair et, paraît-il, des remueurs de terre incomparables. L'armée des frontières du Sud n'a pas de cavalerie. Ce corps de troupes serait d'ailleurs de peu d'utilité, étant donnée la nature du pays. Quant à l'artillerie, elle se compose de quelques canons de fabrication chinoise et de pièces en acier européennes, dont on fait grand mystère. Malheureusement, à côté des qualités que nous venons de dire, il faut reconnaître que la discipline de cette troupe est fort médiocre. Chemin faisant, le lieutenant François nous fait ce portrait du maréchal Sou : « C'est un homme grand, très fort, et qui porte gaillardement ses cinquante-sept ans. Quelques poils rudes, clairsemés, grisonnants, simulent une moustache et une mouche. La figure est grasse, un peu bouffie ; l'œil enfoncé, petit et clignotant. Comme costume, un ample ma-koua, sorte de paletot droit, court et très large, fait en velours grenat et tombant sur une robe bleue. Sur la tête, un bonnet noir rond, orné d'un beau diamant.

Si les troupes du maréchal Sou maintiennent, tant bien que mal, la sécurité dans le Kouang-si, il faudrait cependant encore une grande amélioration pour que les Européens pussent se livrer en ces régions, soit à un commencement de commerce, soit plutôt à des prospections, pour savoir si le pays possède des richesses minérales ou si l'on peut les exploiter. Cependant, il serait un moyen de gagner tout de suite une sorte de popularité dans ce pays : ce serait d'y venir comme médecin. Le lieutenant François, après bien d'autres voyageurs du reste, écrit que les soins donnés aux malades, l'amélioration du sort de ceux qui souffrent, est un des moyens d'influence les plus puissants que l'Européen ait en sa possession. Et, à ce propos, il fait une remarque que nous ne saurions passer sous silence : « Il serait à souhaiter, dit-il, que les postes médicaux pussent être multipliés dans les provinces chinoises frontières du Tonkin, dans un but politique autant qu'humanitaire, je le veux bien, mais aussi dans un but utilitaire, car de l'assainissement du Yunnan et du Kouang-si dépend, pour une grosse partie, l'état sanitaire de nos possessions. Il est, en effet, à peu près prouvé que la plupart des épidémies de peste, de variole et de choléra qui exercent leurs ravages au Tonkin et plus encore au Laos, ont pour foyer les provinces chinoises limitrophes. » Le lieutenant François constate malheureusement que nous disposons d'un personnel bien restreint pour faire cette bonne œuvre. Les hôpitaux de Hanoï, de Saïgon, les postes de l'intérieur absorbent et usent tout le personnel disponible et c'est à grand'peine qu'à Mong-tzeu, à Long-tchéou, à Canton, le gouvernement de l'Indo-Chine a pu maintenir un docteur, un infirmier et une pharmacie rudimentaire. Il suggère à cette occasion qu'on devrait bien utiliser la bonne volonté de ceux de nos compatriotes qui sont fixés dans le pays. Ils ne demanderaient pas mieux que de devenir les propagateurs d'une hygiène éclairée, d'une médecine élémentaire si on leur fournissait de petites pharmacies et des instructions sommaires. Les prêtres des missions, notamment, pourraient, à cet égard, rendre de grands services.

En aval de Pé-sé, les villages sont clairsemés ; à droite et à gauche, ce sont de petites collines rougeâtres, sablonneuses, couvertes de broussailles. Pas bien loin du fleuve, près de Na-po, il y a des affleurements de charbon. Seulement, que vaut-il? Il faudrait, pour l'établir, une prospection sévère, que la méfiance des habitants, l'état troublé du pays, l'absence de moyens de communications et de débouchés rendent difficile et inutile, sinon impossible pour le moment. Cependant, au Kouang-si, les gisements paraissent nombreux, et le lieutenant François déclare qu'il serait téméraire de donner autre chose à l'heure actuelle que des indications. On trouve encore des affleurements de charbon à Tchen-pien, dans l'angle Sud-Ouest de la province, près de Kouan-yang, à Ho-hien, à l'Est; à Lo-tchung, au Nord. On trouve du fer un peu partout, surtout à

Kouang-yang. Ici, on a un renseignement assez précis, non pas sur la qualité, ni la quantité du minerai, il n'y faut pas songer, mais sur sa présence réelle, ce qui est déjà quelque chose. On exploite l'argent au Nord de Kouy-yen et à Hoaytsé, à l'Est de la province. Il y a de l'antimoine au Nord-Ouest de Nan-ning et, entre Si-lin et Pé-sé. Pour cette dernière mine, l'exploitation commencée il y a quelques années par des commerçants cantonnais, a cessé, par suite de l'insécurité des routes. Il en est de même d'une tentative faite en 1893 par une société chinoise qui s'était fondée pour extraire de l'or au Nord d'Outcheou. La voie parcourue par le lieutenant François est encore la plus sûre du pays, et cependant, partout l'envoyé de M. Doumer a constaté des traces de désordre et d'anarchie. On sent que des bandits oppriment un peuple très tranquille et très pacifique, et pourtant, la vallée est la région qui ait le moins souffert et le mieux résisté.

Après ces quelques renseignements sur la valeur économique du pays, en voici quelques-uns sur l'enseignement du français. Les missionnaires ont des élèves dans leurs écoles. Celle que le P. Renault a ouverte à Kouéi-lin, grâce au gouvernement de l'Indo-Chine, a été inaugurée d'une façon telle qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elle prospérera. Seulement, les parents qui envoient leurs enfants à l'école des missionnaires pensent que la langue française sera un bagage bien peu utile. La seule langue dont ils pressentent l'utilité, c'est l'anglais. Aussi, tout ce que peuvent faire nos compatriotes en ce moment, — et ils le font, — c'est de donner en chinois aux enfants du Kouang-si des notions précises sur notre pays, sur sa grandeur, sur son rôle dans le monde. Ils peuvent faire aimer la France. Ils peuvent de la sorte faciliter, pour un avenir prochain, les voyages de nos commerçants et de nos ingénieurs. Ils peuvent détruire les préjugés populaires, par exemple au sujet des chemins de fer et préparer ainsi la prolongation en Chine de nos voies ferrées tonkinoises. Nos compatriotes peuvent, de cette façon, nous rendre de grands services et, en outre, par les renseignements qu'ils fournissent à des institutions comme le *Comité de l'Asie*, travailler très utilement à l'essor de l'influence française.

Dans les dernières lignes de son ouvrage, le lieutenant François dit que les derniers spectacles que lui a offert le Kouang-si, au terme de son voyage, n'a pas été de nature à modifier son impression ou à atténuer son jugement : justice brutale, sommaire et maladroite, désordre, incurie, paresse, cynisme et cupidité, voilà le rôle peu flatteur qui échoie à trop de fonctionnaires, pauvreté, misère, famine et épidémies, voilà le lot du peuple. Voleurs et pirates, dit-il, brochent sur le tout, narguant les premiers, pillant les seconds, consommant la ruine d'une province qui regarde avec envie et espoir les progrès de la France chez ses cousins germains du Haut Tonkin.

E. P.

LES PLANTES UTILES
DE LA COCHINCHINE ET DU CAMBODGE

PAR

D. BOIS,

Assistant au Muséum, professeur à l'Ecole coloniale.

Nous croyons intéressant de reproduire la Conférence suivante, faite à l'Enseignement Colonial libre sous le patronage du Comité de l'Asie Française. On y trouvera une brève notice sur les divers produits végétaux dont nos lecteurs voient souvent faire mention dans nos chroniques et figurer les noms, dont beaucoup ont un sens trop vague pour la majorité des Européens, dans les statistiques indo-chinoises.

Les plantes utiles de la Cochinchine et du Cambodge sont très nombreuses ; je ne pourrai parler que des plus importantes.

Riz. — Le Riz (*Oryza sativa* L.) est la principale céréale des pays chauds. On le cultive dans toutes celles de nos colonies où la plante peut trouver la chaleur et l'humidité qui sont nécessaires à son développement. Mais, dans nos possessions, le pays par excellence pour cette culture, c'est l'Indo-Chine. La Cochinchine, les plaines du Cambodge, le delta du Tonkin, inondés périodiquement pendant quatre mois de l'année, s'y prêtent à merveille.

La production du Riz, dans ces régions, procure, non seulement la nourriture presque exclusive des populations annamites, mais constitue le principal élément de richesse de notre colonie, comme produit d'exportation. L'Indo-Chine exporte en effet, annuellement, près d'*un million de tonnes* de Riz, et occupe actuellement le second rang parmi les pays exportateurs de cette céréale, dans le monde entier.

Comme le Blé, le Riz appartient à la famille des Graminées. C'est une herbe de 1 mètre à 1 m. 50 de hauteur, qui présente de très nombreuses variétés. L'inflorescence, au lieu d'être un épi, comme dans le Blé, est rameuse ; c'est une panicule. Le fruit est un caryopse, comme celui des autres Graminées. On trouve à l'intérieur un grain à albumen corné, recouvert d'une pellicule très mince, colorée diversement selon les variétés. Ce grain est renfermé dans les *glumelles* ou enveloppes extérieures, qui s'appliquent étroitement à sa surface et constituent la partie désignée communément sous le nom de *balle*.

Munis de leur balle, les grains de Riz portent le nom de *Paddy*. Lorsqu'ils sont débarrassés de cette enveloppe, par une simple décortication qui laisse subsister la pellicule colorée, ils sont désignés sous le nom de *Riz Cargo*. On donne enfin le nom de *Riz mondé* au grain complètement mis à nu, et tel que nous le consommons.

L'analyse chimique du Riz montre que ce grain contient plus d'amidon que le Blé, mais

qu'il renferme très peu de gluten, ce qui le rend difficilement panifiable.

On divise les variétés de Riz en deux catégories principales :

Les *Riz aquatiques*, que l'on cultive en sols inondés, en *rizières*.

Les *Riz de montagne* ou *Riz secs*, qui n'exigent pas d'être cultivés le pied dans l'eau. Les *Riz de montagne* ne prospèrent que dans les régions où les pluies sont fréquentes pendant quatre ou cinq mois consécutifs. Ils sont moins productifs que les *Riz aquatiques*.

Les *Rizières*, destinées à la culture des Riz aquatiques, s'établissent dans les terrains inondés ou facilement inondables. On aplanit d'abord le sol, puis on le divise en réservoirs plus ou moins réguliers, suivant la configuration du terrain, à l'aide de digues en terre d'environ 0 m. 50 de haut. Les digues doivent être munies de vannes, de manière à laisser pénétrer l'eau dans les rizières lorsqu'il est nécessaire de les inonder, et à la laisser écouler lorsque les opérations culturales l'exigent.

On sème le Riz en pépinière, sur une petite parcelle de terrain bien labouré et additionné d'engrais. Le repiquage est ordinairement fait par des femmes, qui déposent les plants de Riz par quatre à six, en touffes régulièrement espacées en tous sens; mais il est indispensable que la terre des rizières soit détrempée par l'introduction d'une quantité d'eau, de manière à faciliter l'opération et à assurer la reprise des jeunes plantes. Lorsque la reprise est certaine, on fait pénétrer l'eau, de manière à lui faire atteindre une hauteur de 0 m. 15 à 0 m. 20 dans la rizière.

Le Riz doit rester ainsi pendant une centaine de jours, ayant la base des tiges immergée. Lorsque la chose est possible, il est bon que l'eau des rizières se renouvelle par un courant d'entrée et de sortie. Une quinzaine de jours avant la maturité du grain, on assèche les rizières, là où la chose est possible, de manière à faire acquérir au grain toutes ses qualités. Au Texas, où la culture du Riz est plus perfectionnée, ont détruit les digues avant la récolte et on opère la moisson à l'aide de moissonneuses-lieuses. On récolte ainsi rapidement et économiquement. En Indo-Chine, la récolte des Riz hâtifs a lieu quatre à cinq mois après le semis. Les Riz tardifs exigent six ou sept mois pour donner leur récolte. Le rendement varie considérablement avec la qualité du sol et les soins culturaux donnés. Comme on le voit, l'aménagement des eaux pour la culture du Riz aquatique est très importante.

Il faut de l'eau pour que la terre argileuse des rizières indo-chinoises permette au buffle d'en opérer le labour. Il en faut encore pour faciliter le repiquage. Enfin une grande quantité d'eau est surtout indispensable pour assurer une irrigation abondante et suffisamment prolongée.

Pour assurer l'eau nécessaire à leurs rizières, les Annamites construisent, le long des fleuves et des rivières, des digues qu'ils coupent ou bouchent, suivant la saison, pour utiliser ou tenir en réserve l'eau des crues. Dans les rizières disposées en terrasses superposées dans la partie basse et moyenne des vallées, il arrive que l'eau manque dans les années de sécheresse prolongée, ce qui réduit considérablement les récoltes. On voit alors les Annamites y amener l'eau par des moyens rudimentaires. Ils se servent notamment de seaux en rotin, qu'ils manœuvrent à deux, et avec lesquels ils puisent l'eau dans la partie basse. L'eau monte ainsi du fleuve dans la rizière inférieure, puis, successivement, dans les rizières étagées au-dessus. Des travaux hydrauliques, bien compris, permettraient d'assurer une meilleure et plus économique utilisation des eaux, et assureraient la mise en culture d'immenses superficies de terrains, en amenant l'eau d'irrigation partout où cela est possible.

La moisson se fait à la faucille. Lorsque le Riz a été récolté, on le soumet au battage et l'on obtient ainsi le *paddy*. C'est sous cette forme que le grain se conserve le mieux, grâce aux enveloppes qui le protègent; mais, avant de le livrer à la consommation, il faut le décortiquer. Le procédé le plus simple consiste à le placer dans un mortier et à le pilonner. C'est ainsi que procèdent les Annamites, qui préparent chaque jour la quantité nécessaire pour leur consommation; ils se servent aussi de moulins à bras.

L'industrie de la préparation commerciale du Riz a beaucoup progressé depuis quelques années. Des rizeries actuellement installées à Cholon, près Saïgon, traitent des quantités considérables de paddy, à l'aide d'appareils perfectionnés, actionnés par la vapeur.

Certaines variétés de Riz, dits *Riz gluants*, et les sortes inférieures servent à préparer le *saké* ou *vin de riz*. On en tire aussi de l'alcool ou *chum-chum*, au goût empyreumatique, d'une consommation courante en Indo-Chine. Le Dr Calmette a étudié scientifiquement la préparation de l'alcool de riz, et il existe actuellement en Indo-Chine des usines qui préparent l'alcool d'après les indications de ce savant, c'est-à-dire à l'aide de ferments sélectionnés, préparés par l'Institut Pasteur de Lille.

Bambou. — Après le Riz, la plante la plus utile en Indo-Chine est certainement le *Bambou*. Les usages en sont, en effet, multiples, et c'est à juste titre que les peuples de l'Extrême-Orient le considèrent comme le premier de leurs trésors. On le voit planté autour des villages, formant une clôture impénétrable de 15 à 20 mètres de hauteur. Les jeunes pousses constituent un bon aliment. On les mange crues, en salade; ou cuites, en purée, en friture; ou bien encore conservées dans la saumure ou dans le vinaigre.

Les Bambous fructifient rarement, et seulement en temps de grande sécheresse, ce qui coïncide avec un manque de récolte de riz. La graine de Bambou est alors utilisée comme céréale et préserve ainsi les populations contre les disettes.

Les ramilles et les feuilles de Bambou sont

données comme fourrage aux chevaux et aux buffles.

Les tiges de Bambou donnent lieu à un commerce considérable en Indo-Chine. Avec les grosses tiges, on fait des solives pour les habitations, des palissades, des ponts, des mâts pour les navires, etc. Les nœuds qui divisent les tiges étant percés d'outre en outre, ces tiges servent à faire des conduites d'eau qui ne pourrissent pas en terre. Sciées à une longueur voulue, puis au-dessous d'un nœud qui en forme le fond, les tronçons de tiges constituent des vases et des récipients d'un usage courant. Avec les tiges de faible grosseur, on fait des manches d'outils, des cannes, des cannes à pêche, etc. Le bois, débité en fines lamelles, sert à confectionner des chapeaux, des éventails et des objets de vannerie et de sparterie souvent d'une grande élégance. Triturées et mises à macérer, les tiges de Bambou servent à préparer un excellent papier, souple et résistant.

Les Japonais et les Chinois fabriquent des parapluies et des parasols entièrement en Bambou : le manche et la monture sont faits avec les tiges; et le dessus est couvert avec du papier de Bambou imperméabilisé.

Thé. — Le *Thé* (*Camellia Thea* Lamk.) est également l'une des plantes les plus utiles pour les peuples d'Extrême-Orient puisqu'il sert à préparer leur boisson habituelle. En Indo-Chine, la consommation du thé est considérable, et, pendant longtemps, ce produit a été importé de la Chine.

La culture de l'arbuste s'est introduite en Annam et au Tonkin et tend à y prendre une place de plus en plus grande. Elle réussirait certainement dans la région montagneuse du Cambodge.

Actuellement, c'est la province du Quang-nam, en Annam, qui est le principal centre producteur du thé ; et ces thés, dont la préparation a été très améliorée, commencent à pénétrer dans la consommation courante de la métropole, pour se substituer aux importations de la Chine, de Ceylan et de Java.

Noix d'Arec, Bétel. — La *noix d'Arec* et la *feuille de Bétel* sont aussi des produits végétaux indispensables aux Annamites. Ils constituent, en effet, associés à de la chaux, le fameux masticatoire dont ils abusent trop souvent.

La *noix d'Arec* est produite par un Palmier, l'*Aréquier* (*Areca Catechu* L.), dont le tronc grêle est couronné d'un petit nombre de feuilles pennées, et que l'on trouve cultivé dans toute l'Asie tropicale.

Le *Bétel* est la feuille d'une plante grimpante qui appartient au même genre que le Poivre : le *Piper Betel*.

Pour constituer une chique, l'Annamite prend une feuille fraîche de Bétel, sur laquelle il dépose environ 1 gr. 50 de fragments de *noix d'Arec* et un demi-gramme de chaux. La feuille est ensuite repliée sur les côtés, puis en haut et en bas avant d'être introduite dans la bouche. La feuille de Bétel est aromatique et contient des principes actifs stimulants ; la noix d'Arec renferme une forte proportion de tanin et est par conséquent astringente ; quant à la chaux, elle active la sécrétion salivaire par sa causticité :

En somme, l'usage modéré de la chique de Bétel entretient la fraîcheur de la bouche et tonifie l'organisme en général. Malheureusement, hommes, femmes et même enfants abusent de la chique. L'excès détermine l'irritation des muqueuses et du tube digestif, ainsi que le déchaussage des dents qui deviennent d'abord jaunes, puis noires. Cette couleur des dents des chiqueurs et celle de leur salive, qui est rouge-sang, donnent à la bouche un aspect repoussant.

Poivre. — Le *poivre* est l'une des denrées coloniales de grande consommation que la France tire de l'Indo-Chine. Le *Poivrier* (*Piper nigrum* L.) est une plante grimpante dont les tiges peuvent atteindre une dizaine de mètres de hauteur. La partie recherchée est le fruit, qui donne le *poivre noir* ou le *poivre blanc*, selon son mode de préparation.

Originaire des forêts du Travancore et du Malabar, le Poivrier a été introduit en Indo-Chine. Il est cultivé en Cochinchine, principalement dans la province de Ha-tien, et au Cambodge, dans la résidence de Kampot. Les plantations se sont développées à ce point, dans ces régions, que l'exportation du produit a presque doublé depuis 1897. En 1904, Saïgon a exporté 5.343 tonnes de poivre, ce qui dépasse quelque peu le chiffre de la consommation de la France,

Canne à sucre. — Certains auteurs pensent que la *Canne à sucre* (*Saccharum officinarum* L.) est originaire de l'Inde, et voient dans le *Saccharum spontaneum* L., grande Graminée très commune en Indo-Chine, le type sauvage de cette plante précieuse.

La Canne à sucre est cultivée partout en Indo-Chine, mais surtout en Annam, d'où une certaine quantité de sucre est exposée chaque année (2.500 tonnes en 1904).

On trouve au Cambodge et en Cochinchine deux Palmiers de la sève desquels on peut aussi extraire du sucre, par évaporation, et de l'alcool, par fermentation : l'un est l'*Arenga saccharifera*, très répandu en Malaisie, l'autre, le *Ronier*, (*Borassus flabelliformis*) que l'on rencontre surtout dans l'Inde. Les feuilles du Ronier, coupées en lamelles sont employées comme des feuilles de papier, et portent le nom d'*Olles* dans l'Inde.

On écrit sur les Olles à l'aide d'un stylet, avec lequel on trace des caractères plus ou moins lisibles.

Les échantillons d'herbier récoltés par M. Harmand dans son voyage d'exploration du Mé-Kong, sont parvenus au Muséum portant des étiquettes de ce genre.

Un autre Palmier intéressant que l'on rencontre aussi dans le Sud de l'Inno-Chine est le *Sagoutier* (*Metroxylon Sagu*).

Cet arbre croît surtout en Malaisie et dans la presqu'île de Malacca. Il ne fleurit et ne fructifiè qu'une seule fois, et seulement lorsqu'il atteint l'âge de 12 à 15 ans. Il meurt aussitôt après.

Pendant sa croissance, il accumule dans son tronc des matériaux de réserve, surtout de l'amidon.

Quelque temps avant la floraison, c'est-à-dire au moment où ces réserves sont le plus abondantes, on abat l'arbre et on en débite le tronc pour extraire l'amidon ou *sagou* qu'il contient.

C'est de Singapore qu'est exporté tout le sagou consommé en Europe.

Tabac. — L'Indo-Chine produit de grandes quantités de *Tabac*, qui servent à la consommation locale. Ces *tabacs*, mal préparés, n'ont qu'une faible valeur commerciale. Ils brûlent mal, ont peu d'arome et renferment une trop forte proportion de nicotine. De louables efforts sont faits par la Direction de l'agriculture de l'Indo-Chine pour améliorer la culture de la plante et assurer une meilleure utilisation des produits.

Cannelle. — La *Cannelle de Chine* (*Cinnamomum Cassia* Blume) croît au Cambodge, mais surtout en Annam dans la région montagneuse de Thanh-Hoa. L'écorce de cet arbre est plus épaisse et moins parfumée que la *Cannelle de Ceylan*, qui est produite par le *Cinnamomum zeylanicum*. Il en existe cependant des qualités supérieures, à juste titre recherchées.

Cardamome. — Un autre produit condimentaire de l'Indo-Chine est le *Cardamome* (*Elettaria Cardamomum* Maton), de la famille des Zingibéracées. La plante croît au Cambodge, dans la région de Pursat. Les fruits contiennent des graines riches en huile essentielle aromatique et de saveur brûlante qui les fait rechercher comme épice. Elles entrent dans la préparation des carrys indiens.

Curcuma. — Le *Curcuma* ou *Safran des Indes* (*Curcuma longa* Linn.) croît aussi dans le Sud de l'Indo-Chine. Son tubercule renferme une matière colorante jaune, et une huile essentielle aromatique et brûlante qui le font rechercher pour la préparation des carrys.

Cotonnier. — Parmi les *plantes textiles* de l'Indo-Chine, il convient de citer au premier rang le *Cotonnier*.

On sait combien a été rapide le développement de l'industrie cotonnière, en ces dernières années, dans tous les pays où elle existe. La production de la matière première n'ayant pas été en rapport avec les nouveaux besoins de l'industrie, il en résulte une augmentation du prix du coton brut. D'autre part, les Etats-Unis, qui produisent les deux tiers du Coton récolté dans le monde entier, ont aujourd'hui de nombreuses filatures et tissages, et l'on entrevoit, avec inquiétude, le moment où l'Amérique chercherait à alimenter le monde, non plus comme aujourd'hui, de Coton brut, mais de Coton manufacturé. C'est ce qui explique les efforts que font actuellement les nations tributaires, pour s'affranchir de cette tutelle.

En France, l'Association cotonnière coloniale a donné une heureuse impulsion à ce mouvement, et des essais de culture ont été tentés dans plusieurs de nos colonies, notamment au Soudan et sur la côte occidentale de Madagascar.

En Indo-Chine, le Coton est cultivé sur une petite échelle dans un grand nombre de régions; mais, d'une manière générale, les conditions climatériques ne permettent pas d'espérer que sa culture puisse y prendre, partout, un important développement. La région de Thanh-hoa, en Annam, est au contraire très favorable à la culture du Coton, et il en est de même du Cambodge, qui en produit déjà d'assez grandes quantités. En effet, en 1904, le chiffre de l'exportation du Coton récolté au Cambodge a atteint 3.575 tonnes. La culture de la précieuse plante textile pourrait être considérablement développée, surtout dans les terres riveraines du Mé-kong, où il suffirait d'entreprendre des travaux pour assurer leur irrigation régulière.

Le Coton du Cambodge est à courte soie, de bonne qualité; on pourrait l'améliorer par sélection.

Kapok. — Mais il est un produit textile que l'Indo-Chine pourrait fournir en assez grande abondance à l'industrie. C'est le *Kapok*.

Le Kapok est une sorte de ouate qui entoure les graines d'arbres désignés sous le nom de *Fromagers*, *Ouatiers*, *Faux-Cotonniers*, et qui appartiennent à diverses espèces du genre *Bombax* (*B. malabaricum*, etc.) et à l'*Eriodendron anfractuosum* D. C. Ces arbres croissent dans la plupart des régions tropicales, et certains d'entre eux ne sont pas rares en Cochinchine et au Cambodge. On les utilise aussi comme arbres d'ombrage pour protéger les plantations.

A première vue, le Kapok a l'aspect du Coton; mais ses fibres sont beaucoup plus rigides, et leur faible résistance ne permet pas de les filer ni de les tisser. Par contre, en raison de sa légèreté et de son élasticité, il se prête admirablement au rembourrage des objets de literie et constitue des lits frais et moelleux. L'un de ses avantages les plus précieux, c'est d'être imputrescible; et comme il est en même temps très hygroscopique, on l'emploie aujourd'hui, en médecine, de préférence au Coton, dans les pansements. Une autre propriété très remarquable du Kapok, c'est sa très grande légèreté, qui est de beaucoup supérieure à celle du liège. C'est pour cette raison que les marines de guerre de diverses nations, ainsi que les grandes Compagnies de navigation, l'emploient pour garnir les cloisons étanches des navires, et aussi dans l'ameublement et l'équipement maritimes.

Jusqu'à ce jour, les Indes néerlandaises, seules, récoltent ce produit pour l'exportation. Mais les Fromagers donnent encore un produit important.

On peut en effet extraire de leurs graines une huile comestible, d'un goût agréable et d'une belle couleur, que l'on substitue d'ailleurs à l'huile d'olive dans les emplois alimentaires.

Teintures. — L'*Indigo*, plante tinctoriale, est surtout cultivée au Cambodge, dans le voisinage du Mé-kong. La culture en est de plus en plus abandonnée à cause de l'avilissement des prix du produit, causé par la fabrication en Europe de l'indigo artificiel.

On se sert aussi du fruit du *Gardenia grandiflora* Lour. pour teindre la soie en rouge; des feuilles du *Badamier* (*Terminalia procera* Roxb.) et de l'*Arbre à suif* (*Stillingia sebifera* Linn.), qui donnent une teinture noire; du bois de *Cæsalpinia Sappan* Linn., qui donne une couleur rouge; des tubercules du *Curcuma*, que l'on emploie pour teindre en jaune, etc.

Huiles. — Parmi les *plantes oléagineuses*, très nombreuses en Indo-Chine, je citerai surtout:

Le *Cocotier* (*Cocos nucifera* L.), dont la culture pourrait être plus développée, en raison des bénéfices durables qu'elle peut donner, et des conditions particulièrement favorables qu'elle rencontre en Cochinchine et au Cambodge. Le *coprah*, ou amande desséchée du Coco, est de plus en plus demandé par l'industrie métropolitaine, qui achète chaque année, à l'étranger, pour 20 à 25 millions de francs de ce produit.

L'*Arachide* (*Arachis hypogæa* Linn.) prospère dans les sols légers, en Cochinchine. Le *Sésame* (*Sesamum indicum* L.) est surtout cultivé au Cambodge.

Plusieurs arbres donnent des huiles concrètes qui peuvent être employées en stéarinerie ou en savonnerie. Tel est, par exemple, l'*Arbre à Chandelles* (*Irvingia Oliveri* Pierre), de la Cochinchine et du Cambodge.

Il en est de même de plusieurs arbres de la famille des Diptérocarpées, qui croissent dans le Sud de l'Indo-Chine : *Pentacme siamensis* Kurz., *Shorea hypochra* Hance, *Dipterocarpus alatus* Roxb., *intricatus* Dyer, *tuberculatus* Roxb., *punctulatus* Pierre, etc.

Les *Dipterocarpus* produisent l'*huile de bois*. Ce sont de très grands arbres, les plus grands de ces régions, au tronc droit, cylindrique ; aux grandes feuilles relevées de nervures proéminentes. Pour extraire l'*huile de bois*, on perce dans le tronc des arbres un trou à l'orifice duquel on place un récipient destiné à recevoir le liquide. Le baume coule pendant six mois ; mais le meilleur est celui que l'on récolte pendant la saison sèche. On peut récolter ainsi, en moyenne, 100 litres de liquide par arbre. Lorsque l'arbre est épuisé, la cicatrisation de la plaie se produit, et on l'abandonne à lui-même pendant quelques années, pour pratiquer ensuite une nouvelle récolte. On peut obtenir ainsi une dizaine de récoltes successives. Suivant l'espèce, le liquide a une couleur qui varie du jaune clair au brun foncé. L'odeur rappelle celle du baume de Copahu. Le goût est amer. Ce baume se compose d'une résine et d'une huile essentielle.

L'*huile de bois* est d'un usage courant en Cochinchine et au Cambodge, comme vernis destiné à la peinture des bateaux : jonques et sampangs, auxquels elle assure une très longue durée. Elle sert également pour la peinture, au même titre que l'huile de lin, bien qu'elle soit moins siccative. L'huile blanche, la plus estimée, est exportée en grande partie en Chine, où elle entre dans la préparation des laques. L'*huile de bois* possède aussi des propriétés médicinales analogues à celles du copahu. Elle rend de réels services à la thérapeutique sous le nom de *Baume de Gurjun*. Les huiles de bois tiennent une grande place dans le commerce intérieur de l'Indo-Chine.

Gomme-gutte. — Un autre produit important, particulier surtout au Cambodge, est la *gomme gutte* que l'on tire du *Garcinia Morella* Desr. A cet effet, on pratique des incisions dans le tronc de l'arbre. Le latex coule, épais, jaunâtre, visqueux, et on le recueille dans des bambous. Lorsque le produit s'est desséché et durci, on brise le récipient et la *gomme-gutte* se présente alors sous la forme de cylindres. La gomme gutte est surtout employée comme matière colorante dans la peinture.

Gomme laque. — Un produit également intéressant de l'Indo-Chine est la *gomme laque*. C'est une incrustation cellulaire qu'un insecte hémiptère, le *Tachardia lacca*, sécrète autour des branches de certains arbres ou arbrisseaux : divers *Ficus*, *Combretum Boveti* Pierre, *Cajanus indicus* L., etc. Ce produit renferme une résine, le *shellac*, et une matière colorante dont on préparait autrefois une teinture très recherchée comme succedané de la Cochenille, mais abandonnée depuis l'emploi des couleurs d'aniline.

Laque. — Il ne faut pas confondre la *gomme laque* avec la *laque*. La *gomme laque* est un produit d'origine animale. La *laque* est un latex qui s'écoule du tronc de deux arbres sur lesquels on pratique des incisions. L'un de ces arbres est un *Sumac*, le *Rhus succedanea* Linn., var. *Dumoutieri*, du Tonkin. L'autre, que l'on trouve dans les forêts du Cambodge, est le *Melanorrhæa laccifera* Pierre. Le latex qui s'écoule du tronc de ces arbres doit être mis en vase clos. On décante la partie qui surnage avec une cuiller, et on la conserve dans des récipients pour la protéger contre l'action de l'air. Ainsi préparé, le latex sert, principalement en Chine, pour recouvrir des meubles, des coffrets, des plateaux, et constitue le magnifique vernis connu sous le nom de *laque*.

M. Bertrand, chimiste à l'Institut Pasteur, a publié de très remarquables études sur ce produit. Il en résulte que c'est sous l'action d'une diastase spéciale, la *laccase*, que le latex se transforme en laque proprement dite. En flacons bien bouchés, ce latex a l'aspect d'une crème épaisse, de couleur presque blanche. Au contact de l'air, il brunit et se couvre, en quelques minutes, d'une pellicule

d'un noir intense, remarquablement insoluble dans les dissolvants usuels. C'est à cette propriété précieuse que ce latex doit ses usages. Il suffit, en effet, de quelques précautions, pour en obtenir un enduit noir, à la fois brillant et inaltérable. Mélangé à des colorants, on en obtient des nuances différentes. La laque récoltée en Indo-Chine est en grande partie exportée en Chine et au Japon. Dans nos possessions, le laquage n'est pratiqué qu'au Tonkin.

Benjoin. — Le *Benjoin* est aussi un produit de l'Indo-Chine. L'arbre qui le fournit est surtout exploité dans les Indes néerlandaises; mais il croît à l'état sauvage au Cambodge et au Laos, d'où il est fait une petite exportation du produit. On obtient la *résine de Benjoin* en pratiquant sur les arbres (*Styrax Benzoin* Dryand.) des entailles, d'où s'écoule un liquide jaunâtre qui brunit et se dessèche lentement à l'air.

Abrasin, Bancoulier. — Parmi les plantes oléagineuses de l'Indo-Chine, il est deux arbres de la famille des Euphorbiacées dont les produits ont une grande valeur industrielle. Je veux parler de l'*Abrasin* et du *Bancoulier*.

L'*Abrasin* (*Aleurites cordata* Steud., ou *Elæococca vernicia* A. Juss.) est un petit arbre qui croît à l'état sauvage dans toutes les forêts de l'Indo-Chine, mais dont la culture se répand de plus en plus. Le fruit a le volume d'une noix garnie de son brou. Il est constitué par trois coques renfermant chacune une graine, de l'amande de laquelle on extrait l'*huile d'Abrasin*. Cette huile est une oléo-margarine jaunâtre, combustible, beaucoup plus siccative que l'huile de lin.

Les Annamites l'emploient pour protéger les bois et les cordages contre l'humidité, et pour imperméabiliser les papiers et les vêtements. Elle est également utilisée en Chine et au Japon pour ces mêmes usages : lanternes, parasols et éventails en papier sont enduits de cette huile, qui leur assure une longue durée en leur donnant un vernis agréable à l'œil. Mêlée à la laque, elle constitue le fameux vernis chinois. Enfin les Chinois font, avec cette huile, un noir de fumée qui sert à la fabrication de leurs meilleures encres de Chine.

Le *Bancoulier* ou *Noyer des Moluques* (*Aleurites moluccana* Willd.) rappelle complètement l'Abrasin, comme arbre. Les graines sont au nombre de deux ou cinq dans le fruit. Ce sont les *noix de Bancoul*, à coque épaisse et très dure. L'amande est plus petite que celle de l'Abrasin. Ces amandes brûlent avec facilité, et on les utilise quelquefois, enfilées en brochettes, en guise de chandelles. L'huile de *Bancoulier* est comestible à l'état frais, bien qu'un peu purgative ; elle est plus siccative que l'huile de Lin.

Caoutchouc. — Il existe, en Indo-Chine, des lianes de la famille des Apocynées qui donnent un *caoutchouc* de bonne qualité. Elles appartiennent à divers genres et à diverses espèces qui ont été l'objet de récentes études de la part de M. Pierre, le regretté auteur de la *Flore forestière de la Cochinchine*, et du Dr Spire, *Contribution à l'étude des Apocynées ; en particulier des lianes de l'Indo-Chine*, Paris, 1905.

En 1904, l'Indo-Chine a exporté 177 tonnes de caoutchouc, sur lesquelles le Tonkin a fourni, à lui seul 164 tonnes.

On trouve aussi, dans les forêts de la Cochinchine, du Cambodge et du Bas-Laos, un arbre producteur de gutta-percha. C'est le *Palaquium Krantzianum* Pierre, dont le latex donne, dit-on, un produit de bonne qualité.

Bois utiles ou précieux. — En dehors des produits déjà signalés, les forêts de la Cochinchine et du Cambodge renferment des bois précieux. Les principaux sont :

Le *Dalbergia cochinchinensis* Pierre, qui produit le bois désigné sous le nom de *Trac*. C'est le bois d'Indo-Chine le plus dur et le plus dense. Il est de couleur rouge, veiné de noir, et devient brun en vieillissant. Il peut prendre un beau poli, et c'est avec ce bois que les Annamites font les incrustations de prix;

Le *Santal* (*Santalum album* Linn.), qui sert à fabriquer des meubles de luxe;

L'*Ébène* (*Diospyros Ebenum* Koen.), arbre qui devient de plus en plus rare;

Le *Faux-acajou* ou arbre à laque (*Melanorrhœa laccifera* Pierre);

Le *Bois de fer* (*Mesua ferrea* L.);

Les *Lim*, bois de diverses espèces du genre *Baryxylon;*

Le *Teck* (*Tectona grandis* Linn.), l'un des bois les plus précieux du monde entier. Il n'en existe malheureusement plus en Cochinchine, mais on rencontre encore des peuplements au Cambodge et surtout au Laos.

L'*Antiaris toxicaria* Lesch. ou " Upas Antiar " des Javanais, croît dans l'Indo-Chine méridionale. Le latex qui exsude de cet arbre possède des propriétés délétères qui ont été fort exagérées. Il est surtout employé en Cochinchine pour empoisonner les flèches destinées à abattre les gros animaux.

Le *Tram* (*Melaleuca Cajeputi* Roxb.) possède une écorce qui se divise en feuillets, et que les indigènes emploient pour couvrir leurs cases. Les feuilles de cet arbre sont balsamiques comme celles de l'*Eucalyptus*. Les indigènes les emploient parfois en décoction, comme boisson.

On trouve aussi dans les forêts diverses espèces de *Rotins* (*Calamus*) dont les tiges grêles, grimpantes, atteignent une grande longueur et dont on se sert pour faire des cannes et des objets de vannerie, etc.

Plantes potagères. — Les principales potagères sont la Patate, les Ignames, le Taro, le Dolique bulbeux, le *Benincasa* le Haricot Mungo (*Phaseolus radiatus* L.), dont on consomme les grains germés; le Po-tsaï ou chou de Chine (*Porassica chinensis* L.), etc.

Pendant la saison sèche, on peut cultiver, en Cochinchine et au Cambodge, un bon nombre de nos légumes d'Europe ; mais cette culture est sur-

tout pratiquée avec succès au Tonkin, où la saison fraîche est plus accentuée.

Fruits. — Ces pays produisent d'excellents fruits, notamment des *Bananes;* des *Ananas;* des *Mangues*, dont il existe des variétés nombreuses que l'on propage par la greffe afin de les conserver avec toutes leurs qualités.

Le *Garcinia Mangostana* Linné, qui croît à l'état sauvage en Cochinchine et au Cambodge, où il est également cultivé, produit l'un des meilleurs fruits connus: le *Mangoustan*. Ce fruit a le volume d'une grosse prune. Il est sphérique et de couleur rouge violacé à la maturité. Pour consommer ce fruit, on pratique une incision circulaire dans sa partie moyenne, de manière à détacher la peau. La partie supérieure s'enlève alors comme une calotte. On trouve sous cette enveloppe des tranches verticales disposées comme celles d'une orange, et contenant chacune une graine. La pulpe de ces tranches est blanche, transparente, très juteuse, parfumée, rappelant la délicieuse saveur du raisin chasselas.

Le *Mangoustan* est non seulement un beau fruit, il est aussi très bon et très délicat. Malheureusement, il perd vite ses qualités et doit être consommé dans les deux ou trois jours qui suivent sa récolte. L'arbre ne prospère que dans les parties basses et humides de la zone équatoriale.

Les *Litchi* sont aussi d'excellents fruits. Il en existe plusieurs espèces en Indo-Chine. Ce sont des arbres du genre *Nephelium : N. Litchi* Cambess., *longana* Cambess., *lappaceum* Linn., *mutabile* Blume. La graine des Litchi est enveloppée d'une pulpe blanche, sucrée, très légèrement parfumée, rappelant quelque peu la saveur du raisin muscat.

Le *Jacquier* (*Artocarpus integrifolia* Linn.) produit un fruit qui rappelle celui de l'arbre à pain par sa forme; mais il est plus volumineux et peut atteindre le poids de 15 kilogrammes. Ce fruit contient des graines que l'on mange comme des châtaignes, après les avoir fait bouillir ou griller. La pulpe qui entoure ces graines a une consistance crémeuse; elle a une saveur agréable, mais elle exhale une odeur infecte, repoussante, à laquelle s'habituent difficilement les Européens.

Un arbre fruitier, très cultivé à Java et quelque peu dans le Sud de l'Indo-Chine, est le *Durian* (*Durio zibethinus* Murr.). Son fruit est sphérique et peut mesurer 0 m. 15 de diamètre. Il est couvert d'aspérités en forme de pointes. On trouve à l'intérieur, un certain nombre de graines qui sont plongées dans une pulpe blanche, crémeuse, un peu visqueuse. Cette pulpe est sucrée, mais possède une saveur d'ail et d'oignon très prononcée. Elle dégage en outre une odeur stercoraire repoussante. Il paraît que l'on peut vaincre la répugnance que l'on éprouve au premier abord et arriver à apprécier beaucoup le Dourian. Ce qui est certain, c'est que quelques auteurs n'hésitent pas à le proclamer le meilleur fruit du monde entier.

Le *Tamarinier* (*Tamarindus indica* L.) est un arbre cultivé partout et fréquemment planté sur les routes et dans les villes, sur les boulevards. Son fruit est une gousse qui contient une pulpe sucrée, acidulée, rafraîchissante.

Plantes ornementales. — Les plantes ornementales de cette région sont très nombreuses. Au premier rang sont les Orchidées : *Dendrobium, Cœlogyne, Aerides, Vanda, Calanthe, Cypripedium, Renantheva, Saccolabium*, etc. Puis les nombreuses variétés de Crotons (*Codiæum variegatum* Blume) au feuillage si diversement et si brillamment panaché ; divers Palmiers; des *Pandanus, Dracæna, Ficus*; des *Ixora;* des Aroïdées à feuillage ornemental des Fougères; les *Thunbergia laurifolia* Lindl. et *grandiflora* Roxb., etc.

Le *Nélombo* ou *Lotus des anciens* (*Nelumbium speciosum* L.) est cultivé dans les étangs, non seulement pour ses grandes et belles fleurs, roses ou blanches, selon les variétés, mais aussi pour ses graines alimentaires dont la saveur rappelle quelque peu celle de la noisette. Les turions ou jeunes pousses sont consommés comme légume par les Annamites.

Nous possédons, à Saïgon, un très beau jardin botanique, dans lequel ont été groupés un bon nombre de représentants de la flore du Sud de l'Indo-Chine.

Il est à désirer qu'on en augmente les dimensions, par trop exiguës, et qu'on le dote un jour de laboratoires d'études qui permettraient non seulement de faire des recherches sur les produits végétaux de la colonie, mais aussi de perfectionner les méthodes d'exploitation et de culture des espèces les plus intéressantes.

VARIÉTÉS

IMPRESSIONS D'INDO-CHINE

L'extension de Hanoï. — Les indigènes et les mesures contre la peste. — Famine au Tonkin. — S. M. Thanh-Thaï.

Hanoï, le 7 avril.

A huit ans de distance, le Tonkin apparaît bien changé.

Haïphong, désormais d'accès assez facile par le Cna-nam-trien, s'offre à la vue, précédé d'un bel appontement et surmonté de hautes cheminées d'usines. Tout un vaste quartier neuf se développe à l'Est du canal Bonnal, avec des rues tracées, comme en Amérique, avant que les maisons soient bâties. Un théâtre et de belles casernes ont été récemment édifiées. Une place est ornée de la statue de Jules Ferry; à ses pieds, l'effigie de la France amène une fillette française vers une enfant annamite; devant sont constam-

ment arrêtés des indigènes qui regardent et causent? Que peuvent-ils bien dire, que pensent-ils en face de cette image qui prétend symboliser l'ère nouvelle? Et seulement la comprennent-ils tous?

Le premier réseau des voies ferrées du Tonkin est achevé. De Haïphong, entrée maritime du pays, on peut désormais gagner en quelques heures, par chemin de fer, Hanoï, puis de là, dans trois directions, Dong-dang à la frontière du Quang-toung, Lao-kay à la porte du Yunnan, Vinh au nord de l'Annam. Dès maintenant cette population qu'on nous disait si immuable dans ses idées et ses habitudes, est parfaitement faite à ce moyen nouveau de locomotion; elle en a bien compris l'utilité pratique et, en vérité, les paysans eux-mêmes, les *pha-quês*, usent du chemin de fer comme s'il avait existé depuis Confucius, sans s'étonner du changement.

D'ailleurs, ce sont les Annamites en personne qui manœuvrent ce nouvel outil. Aux guichets des grandes gares, à la tête des petites stations, le long de la voie, sur les locomotives, partout des indigènes; annamite, le distributeur de billets; annamite, le mécanicien; annamite, le chef du train qui dit : en voiture, s'il vous plaît; annamite, le chef de station, qui, en robe de gaze par-dessus ses dessous blancs, donne le coup de sifflet du départ. La haute direction, le contrôle métropolitain restent invisibles. Sur les voies ferrées, les Annamites sont désormais tout à fait chez eux.

De Haïphong à Hanoï, trois trains par jour, trois heures et demie de trajet! Il y a huit ans, il n'y avait qu'une chaloupe fluviale quotidienne et l'on passait en route de quinze à dix-huit heures, sans compter les chances de retard par suite d'échouage!

Hanoï, comme Haïphong, a grandi, peut-être démesurément. Les murs de la citadelle ont disparu. D'interminables avenues sillonnent toute la région à l'occident de l'ancienne ville, dénommées d'après nos grands hommes dont les coolies pousse-pousse sont incapables de se rappeler les noms. En bordure du fleuve, un long boulevard couronne la digue qui protège la ville contre les crues capricieuses du fleuve Rouge. Au Nord, le pont Doumer unit les deux rives comme une guirlande suspendue à des poteaux. De tous côtés, des constructions se sont élevées, grandes et petites, civiles ou militaires, municipales, locales ou coloniales, utiles... ou inutiles. Hanoï est devenue la capitale de l'Indo-Chine, on a construit, construit pour la foule des arrivants et encore aujourd'hui ne trouve-t-on que difficilement à se loger.

L'intensité du mouvement a parfois dépassé le but. Les militaires ont édifié un cercle; quand la bâtisse a été terminée, chacun s'est aperçu qu'on faisait très bon ménage à l'Union, avec les civils et le nouvel édifice reste, toutes dépenses faites abandonné aux intempéries, lamentable, auprès du quartier de la « Concession ».

Pas loin de là, au bout de la rue Jules-Ferry, la municipalité a construit un théâtre. C'est bien un théâtre de capitale; à côté, celui de Haïphong, raisonnable, est un pygmée; celui de Saïgon qui a coûté si cher, plusieurs millions, est de beaucoup dépassé. Paris n'en serait point déparé; il couvre au moins la superficie de l'Odéon, avec une allure de Grand-Opéra. Mais s'achèvera-t-il? Pour l'instant, les fonds manquent; le chantier est désert; la toiture est achevée; mais au fronton de la façade, la série des plaques indicatrices est soudain interrompue : Tragédie, Comédie... Par les baies on aperçoit l'énorme charpente métallique de la salle où une foule pourra prendre place. Mais au fait d'où viendra-t-elle cette foule? Existe-t-elle? Et quelle subvention faudra-t-il accorder pour permettre au plus habile directeur de faire ses frais? Folie!

Folie des grandeurs qui veut prématurément ce vaste et somptueux édifice que le public métropolitain ne pourra ni remplir de ses promesses, ni soutenir de ses deniers; folie qui exige ces avenues bien plus nombreuses que les besoins, chères à établir, plus chères à entretenir, folie qui inonde toute la nuit la ville, même l'immensité des quais déserts, de la lumière des lampes à incandescence ou des lampes à arc.

Les Annamites regardent; ils pensent aussi et commencent à parler et agir.

***

Actuellement la population de la capitale est très surexcitée par l'application des mesures contre la peste. La première épidémie de peste remonte à quatre années; dès lors des règles rigoureuses furent appliquées pour empêcher la propagation du fléau à la suite de chaque décès. Mais il ne s'était encore produit aucune manifestation collective de protestation, comme celles de ces derniers jours.

Un groupe de trois à quatre cents habitants s'est présenté à la résidence-mairie pour demander la suppression de toutes les mesures de prophylaxie; ils furent éconduits naturellement. Le lendemain, ils s'assemblèrent de nouveau en vue de se rendre auprès du résident supérieur; la police n'eut qu'à fermer l'entrée du pont conduisant à la pagode du Pinceau, pour les y cerner, se saisir de ceux qui parlaient fort, et disperser avec quelques coups de bâton, les autres, dont beaucoup s'enfuirent en barbotant à travers le Petit Lac.

Il faut espérer que les choses en resteront là. Ce mode de protestation en foule ne peut être toléré; la prétention de quelques-uns, m'assure

un indigène, allait jusqu'à exiger séance tenante des ordres supprimant toutes les opérations prescrites.

Mais l'administration municipale a-t-elle bien fait tout ce qui dépendait d'elle pour empêcher de naître l'état d'esprit qui a conduit aux deux démonstrations ci-dessus? Il semble qu'elle ait agi comme si elle avait affaire à des Européens. Je ne sache pas que des affiches en caractères et en quoc ngu aient été apposées sur les murs de la ville, ni que d'autres moyens d'explication aient été employés. D'autre part, toutes les mesures d'application sont laissées aux soins d'agents indigènes, agents de police et infirmiers, ce qui est évidemment une grosse faute, vu les mauvaises habitudes bien connues de ce peuple tel que nous le voyons aujourd'hui.

Les habitants se plaignent de ce qu'on brûle à tort et à travers, voire la maison tout entière. On ne se contente pas de détruire les linges et nattes en contact avec le défunt; on réduit en cendres les lits de camp qui ne sont faits que d'épaisses planches de bois dur, faciles à laver avec un liquide antiseptique. On brûle, — à moins de cadeau, — telle malle fermée qui contient de l'argent, des bijoux ou des titres de propriété. Et l'administration n'alloue qu'une indemnité dérisoire; bien heureux encore est-on d'obtenir quelque chose; car un arrêté permet de ne rien allouer. Les habitants considèrent donc qu'un cas de peste peut entraîner leur ruine complète.

Ensuite on mène au lazaret tous les membres indemnes. Comme conséquence, le défunt est conduit au tombeau, sans aucun parent pour l'assister, ce qui, chez ce peuple qui n'a de culte que celui des ancêtres, est une abomination. Au lazaret, toutes sortes d'avanies attendent les reclus: injections de sérum douloureuses, curiosités déplacées à l'égard des jeunes filles, etc.

Ainsi parlent beaucoup d'Annamites. Malheureusement les faits précis sont insaisissables; il n'y a pas moyen d'obtenir que des plaintes soient déposées; chacun, plaignant et témoins, se récusent aussitôt, par crainte. Tout cela est très annamite.

Il n'en reste pas moins dans l'esprit public un effet regrettable, voire dangereux. « Les Français veulent nous détruire comme on a détruit les Peaux-Rouges », disent certains. Il n'est pas douteux qu'avec plus de condescendance pour la mentalité actuelle de la masse de la population urbaine, avec plus de surveillance à l'égard des agents subalternes, avec des explications données sous diverses formes, on aurait pu atténuer et même empêcher l'agitation actuelle.

Le résultat, est d'autre part, contraire au but poursuivi; car tout contaminé qui peut s'enfuir, se réfugie à la campagne dans quelque village qu'il infecte et où les mesures de prophylaxie sont impossibles à appliquer.

***

En 1905, un typhon et la rupture des digues ont détruit la récolte du dixième mois complètement dans quelques régions. Actuellement la famine, la famine vraie, celle dont on meurt, sévit dans une partie des provinces de Nam-dinh, Ninh-bing et Phuly.

Le paysan annamite vit au jour le jour; il n'a pas de réserve. Quand une récolte manque, il faut qu'on le secoure.

Jadis, chaque province avait un grenier à riz géré par l'administration, prêt à point au premier jour de disette. Nous avons supprimé ces institutions comptant sur les voies de communications et le commerce pour approvisionner les pays affamés, mais le commerce n'apporte du riz que là où il y a de l'argent pour le payer; — comptant aussi sur les fonds de réserve des budgets, sans penser que ces fonds peuvent avoir été employés à d'autres dépenses peut-être peu utiles et aussi que l'administration peut être lente à apercevoir la calamité.

Les rues et les routes sont parcourues par de malheureux affamés. Sous un pont, à Ninh-binh, il y a quelques jours on trouva, morts d'inanition, quatre femmes et sept enfants. Les habitants engagent chez les prêteurs tout ce qu'ils possèdent: meubles, objets rituels, instruments aratoires. Les villages eux-mêmes, en tant que collectivités, donnent en gage les objets communaux précieux, les cloches et les porcelaines des pagodes, afin de faire des prêts aux individus. La détresse est donc extrême.

Les provinces et le protectorat se sont enfin émus. Des travaux payés sont entrepris de tous côtés; des distributions d'argent sont faites; de grands achats de riz sont imminents en vue de répartitions gratuites. Il faut nourrir les affamés pendant quarante jours encore jusqu'aux prochaines patates.

Il ne reste pas moins que déjà plusieurs centaines, peut-être un millier d'Annamites sont morts de faim, à portée de nos beaux chemins de fer. Jadis les greniers à riz eussent permis de subvenir de suite aux besoins. Les Annamites le voient, et la comparaison n'est pas à notre avantage.

***

S.M. Thanh-Thaï vient de monter au Tonkin; l'empereur va au Thanh-hoa faire des cérémonies sur les tombeaux de ses ancêtres; au retour il s'arrêtera une semaine à Hanoï, où de grandes fêtes l'attendent

Mais sa venue n'apporte pas la joie. Les nhaqués disent : « Il va nous amener une mauvaise récolte. Ce n'est pas notre roi ; c'est le roi des Français. Il est blanc et notre roi est rouge. »

Quant aux Annamites instruits, ils demandent : « S'est-il assagi ? » Car les frasques, pour ne pas dire plus, du jeune prince sont bien connues au delà des murs de la citadelle de Hué, et la portée de la question ci-dessus apparaît de suite quand on connaît la réponse de Thanh-Thaï lui-même à un résident supérieur qui l'admonestait : « C'est vous qui m'avez élevé. »

***

ASIE FRANÇAISE

La population de l'Indo-Chine. — M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, avait ordonné en 1904 une enquête statistique et ethnique pour fixer l'importance de la population de nos possessions asiatiques. Cette enquête est achevée et M. Claudius Madrolle en a résumé les résultats dans une note que nous empruntons au *Bulletin de la Société de géographie de Paris*.

L'enquête a donné comme chiffre total 18.925.988 habitants, asiatiques ou étrangers, se répartissant ainsi par pays de l'union indo-chinoise :

Annam	7.096.465	habitants.
Tonkin	6.431.470	—
Cochinchine	2.973.128	—
Cambodge	1.332.691	—
Laos	912.074	—
Kouang-tcheou-ouan	180.160	—

Les Asiatiques, sans comprendre les clans, se divisent en 91 groupements, races, familles ou tribus, rattachés en trois groupes, indonésien, khmer, mongoloïde, correspondant également à trois formes du langage, monosyllabique monotone, agglutinante monotone, monosyllabique variotone :

Indonésien : Indonésiens indo-chinois ; Indonésiens malais.

Khmer : Cambodgiens.

Mongoloïde : Annamites, Tai, Yao, Miao, Cantonais, Hac-ka, Hoc-lo, Lo-lo (ces derniers formant la branche tibétano-birmano-lolo).

Le relevé par catégories a donné :

Aborigènes indo-chinois : Annamites, 14.876.222 ; Cambodgiens, 1.237.974 ; Tai, 1.108.456 ; Indonésiens, 978.968 ; Lo-lo, 34.169 ; Indigènes de Kouang-tcheou-ouan, 179.900.

Indo chinois, d'immigration récente : Yao, 62.782 ; Miao, 60.743 ; K'i-lao, 550.

Asiatiques étrangers : de la Chine du Sud (Cantonais, Hac-ka, Hoc-lo, etc.), 233.046 ; Sino indo-chinois (Minh-hu'o'ng), 42.940 ; Hindous, 1.638 Birmans, 130 ; Japonais, 110.

Européens : Français, 12.892 ; Etrangers, 478 ; Eurasiens, 946.

Armée : Milice, 10.644 ; Troupe et marine, 34.630.

Comptés à part : divers, 36.302.

D'après cette statistique par peuples, la proportion pour cent est ainsi établie :

Annamites, 78 1/4 ; Cambodgiens, 6 3/4 ; Tai, 6 ; Indonésiens, 5 1/4 ; Chinois du sud (avec Kouang-tcheou), 2 1/2 ; Divers, 1 1/4.

Les Annamites ont dans cette répartition une majorité écrasante sur les autres peuples ; ils dépassent les 3/4 de la population totale tout en n'occupant qu'une aire assez réduite, 21/100 de la superficie de l'Indo Chine.

Au 1er janvier 1905, il y avait 84 provinces, plus 8 cercles, dans notre possession ; voici comment se répartissaient les majorités ethniques dans ces 92 divisions administratives : les Annamites dominaient dans 49 provinces, les Tai dans 22, les Cambodgiens dans 11, les Indonésiens dans 7, les Lolo dans 1, les Chinois dans 1 ; enfin une province était peuplée de trois éléments en nombre égal.

Cette enquête statistique permet d'établir une moyenne de densité ethnographique de 25 9/10 habitants par kilomètre carré (France, 72), une contribution au budget de 2 piastres 52 cents par tête (France 129 fr.), une charge de 20 fr. 50 de dette indo-chinoise (France, 779 fr.), par individu, et une annuité de 0 fr. 73.

Cette statistique des populations participe d'ailleurs au caractère de pure approximation qui est celui de tous les travaux du même genre faits jusqu'à présent en Indo-Chine.

Etablissement de l'état civil indigène au Tonkin. — Le résident supérieur au Tonkin vient d'adresser aux chefs de province les instructions que l'on trouvera ci-dessous relatives à l'établissement de l'état civil indigène au Tonkin dont la lettre d'Indo-Chine, publiée plus haut, fait ressortir toute l'utilité.

Cette institution fonctionne déjà depuis un an dans les provinces de Bac-ninh, Nam-dinh et Thai-binh où elle a donné d'excellents résultats.

D'autre part, les conseils des notables provinciaux ont émis unanimement des avis favorables à l'extension de cette institution à tout le Tonkin.

L'état civil commencera à fonctionner en conséquence dans tout le territoire à partir du 1er du 4e mois annamite (23 mai prochain).

Afin de donner à la population indigène tout le temps de se familiariser avec le nouveau régime aucune sanction n'a été prévue, pour le moment, pour réprimer les infractions qui pourraient être commises à une réglementation absolument nouvelle pour les Annamites.

Il appartiendra aux chefs de province et aux autorités indigènes d'habituer progressivement la population indigène au fonctionnement de l'état civil. A en juger d'ailleurs par les résultats déjà obtenus dans les provinces de Bac-ninh, Namdinh et Thai-binh, il n'est pas douteux que les

Annamites ne se soumettent très volontiers aux formalités prescrites, autorités indigènes et notables ont été, en effet, les premiers à reconnaître l'utilité de l'établissement de l'état civil au Tonkin.

Voici le texte des instructions envoyées par le résident supérieur aux chefs de province :

I. — *Dispositions générales.*

1° Les indigènes et Asiatiques domiciliés sur le territoire du Tonkin sont, à dater de la publication des présentes instructions, tenus de déclarer les naissances et décès qui surviennent dans leur famille, ainsi que les mariages qu'ils contractent.

2° Il est, à cet effet, ouvert, dans les centres urbains et les communes du Tonkin, trois registres destinés respectivement aux déclarations de naissances, aux déclarations de mariages et aux déclarations de décès.

II. — *Dispositions relatives à l'établissement et à la tenue des registres à l'état civil.*

1° Les registres d'état civil indigène sont annuels, cotés par premier et dernier feuillet, parafés par les maires pour les villes de Hanoï et de Haïphong et par les résidents, chefs de province pour les centres urbains et les communes relevant directement de l'autorité de ces fonctionnaires. Ils sont tenus : dans les centres urbains, par les chefs de quartier ou de rue; dans les villages, par le Ly-Truong ou, en cas d'empêchement momentané des « Ly-Truong », par les Pho-Ly ou, en cas d'empêchement de ces derniers, par le premier notable;

2° Ces registres sont conformes aux modèles annexés aux présentes instructions et établis suivant des formules imprimées d'avances;

3° Chaque registre est tenu en double : un exemple reste aux archives au village, l'autre est déposé à la fin de l'année annamite dans les archives du Phu ou du Huyên dont le village dépend.

En ce qui concerne particulièrement les villes de Hanoï et de Haïphong, le deuxième exemplaire est déposé dans les archives de la municipalité de ces villes.

4° Tout indigène (ou Asiatique) peut, sur demande motivée, se faire délivrer, *gratuitement*, par les dépositaires de ces registres, des extraits des actes concernant sa famille.

III. — *Dispositions relatives aux déclarations de naissance et à l'enregistrement de ces déclarations par l'officier de l'état civil.*

1° Déclaration de toute naissance doit être faite dans les *trois jours* de l'accouchement, à l'officier de l'état civil du lieu.

2° La déclaration est faite par le père ou la mère et, en cas d'empêchement du père et de la mère, par les personnes ayant assisté à l'accouchement ou habitant des lieux voisins de l'endroit où il s'est produit. En cas de naissance dans les hôpitaux, prisons ou autres établissements publics, les directeurs ou administrateurs sont tenus de faire la déclaration.

3° Toute personne ayant trouvé un enfant nouveau né, abandonné ou exposé, doit le remettre à l'officier de l'état civil du lieu avec les vêtements et effets trouvés sur l'enfant et déclarer toutes les circonstances dans lesquelles il a été trouvé. Ces circonstances sont indiquées sur le registre des déclarations de naissance, avec indication de l'âge présumé de l'enfant, de son sexe et du nom qui lui est donné.

4° La déclaration de naissance enregistrée par l'officier de l'état civil énonce, suivant la coutume annamite, la date (jour, mois, année) de la déclaration, les noms, âge, domicile, professions des déclarants, le sexe de l'enfant, le nom qu'il a reçu au moment de sa naissance, les noms, âge, profession, domicile de ses père et mère, l'heure, le jour, le mois, l'année de la naissance. Elle indique si l'enfant est issu d'une épouse légitime ou d'une concubine ou si, l'enfant étant né hors mariage, ses père et mère sont connus ou inconnus.

Cette déclaration est signée de l'officier de l'état civil ainsi que du ou des déclarants, qui devront apposer leur « Diêm-Chi » s'ils ne savent pas signer.

5° La déclaration de naissance d'un enfant né hors du territoire du Tonkin doit être faite par le père ou la mère, dans les huit jours qui suivent le retour des ascendants sur le territoire du Protectorat, à l'officier de l'état civil du lieu de leur domicile.

IV. — *Dispositions particulières aux déclarations de mariage et à leur enregistrement.*

1° Tout mariage doit, dans la huitaine qui suit la cérémonie définitive (dam-çuoi), être déclaré par les deux époux à l'officier de l'état civil de leur domicile respectif. Dans le cas où l'un des deux époux viendrait, du fait de son mariage, à changer de domicile, il doit également déclarer, dans le même délai que ci-dessus, son mariage à l'officier de l'état civil du lieu de sa nouvelle résidence.

La déclaration énonce, suivant la coutume annamite, la date (jour, mois, année) de la déclaration, le lieu de naissance, noms, âge, profession des deux époux, la condition de l'épouse dans le mariage qui vient d'être contracté, les noms, âge, profession, domicile, de leur père et mère, le jour, le mois, l'année, le lieu dans lequel a été célébré le mariage. Cette déclaration est signée des deux époux qui pourront apposer leur « Diêm-Chi » s'ils ne savent pas signer, et de l'officier de l'état civil.

2° Tout indigène s'étant marié en dehors du territoire du Tonkin est tenu, dans les trois mois de son retour, d'en faire la déclaration à l'officier de l'état civil de son domicile. Cette déclaration est inscrite sur le registre spécial et signée du déclarant et de sa femme. Copie en est délivrée, sur-le-champ et gratuitement, à chacun des deux époux.

V. — *Dispositions particulières aux déclarations de décès et à l'enregistrement de ces déclarations.*

1° Tout décès doit être déclaré, dans un délai de trois jours, à l'officier de l'état civil du lieu par les parents, les voisins de la personne décédée ou à défaut par toute personne en ayant eu connaissance. Les décès dans les hôpitaux, prisons, établissements sont déclarés par les Directeurs ou Administrateurs.

2° Toute personne qui trouve un cadavre est tenue d'en informer immédiatement l'officier de l'état civil du lieu. Celui-ci se transporte sur les lieux, prend tous les renseignements sur l'identité du défunt et en fait mention sur le registre des décès.

L'officier de l'état civil doit également faire inhumer le corps. Toutefois, s'il y a des signes ou indices de mort violente, il prévient immédiatement l'autorité administrative française ou indigène la plus voisine. L'inhumation ne peut avoir lieu sans une autorisation délivrée par cette autorité.

La déclaration enregistrée par l'officier de l'état civil énonce, conformément à la coutume annamite, la date (le jour, le mois, l'année) de la déclaration, les noms, âge, domicile, profession du ou des déclarants, les noms, lieu de naissance, sexe, âge, profession, domicile de la personne décédée; elle énonce également sa qualité de célibataire, marié ou veuf, les noms, âge, profession, domicile, de ses père et mère; les heure, jour, mois, année, lieu de son décès. Cette déclaration sera signée du ou des déclarants.

SIAM

Les recettes du budget. — Les estimations budgétaires pour 1906-1907 continuent à marquer la marche ascendante des recettes, dont le gouvernement siamois fait un usage si méthodique pour développer les productions du pays et aussi ses moyens militaires. Les recettes seraient, pour le prochain exercice, de 54.700.000 ticaux, soit environ 76 millions de francs, ce qui est une augmentation d'environ 1.700.000 ticaux, soit 2.375.000 francs sur l'exercice courant. A l'occasion de la publication de ce budget M. Rivette-Carnac, agent financier du gouvernement siamois, recevra la grande croix de l'ordre de la Couronne de Siam, la plus haute distinction siamoise qui ait jamais été donnée à un sujet britannique.

On peut remarquer à ce propos que, sous la direction d'un certain nombre de hauts fonctionnaires étrangers, l'administration siamoise est arrivée à un développement rationnel et à une efficacité qui pourraient souvent faire envie à celle que nous avons implantée avec tant de tâtonnements et d'inspirations contradictoires dans notre colonie d'Indo-Chine.

Les Japonais et la marine siamoise. — La situation particulière du Siam nous fait un devoir de signaler jusque dans ses manifestations les plus inoffensives en apparence, l'effort entrepris par les Japonais pour organiser ce pays limitrophe de l'Indo-Chine française et de l'Empire anglo-indien.

L'*Asahi Shimbun* de Tokyo, qui est l'un des mieux renseignés parmi les journaux nippons, publiait, à la date du 21 mars dernier, l'article suivant consacré à l'amélioration de la marine siamoise.

L'armée et la marine siamoises sont encore dans l'extrême enfance. Les plus grands navires de guerre de cette puissance atteignent à peine un tonnage de 3.000 tonnes; la plupart d'entre eux ne jaugent que de 600 à 700 tonneaux. La flotte siamoise comprend à peine une dizaine de bâtiments. Au cas d'une alerte quelconque, l'insuffisance de cette marine est chose évidente. Aussi les gouvernants siamois songent-ils dès à présent à améliorer par tous les moyens possibles leur faible marine. Lorsque le ministre japonais près la cour de Bangkok, M. Inagaki, s'embarqua pour rentrer au Japon, onze étudiants indigènes prirent passage avec lui, et ces onze étudiants sont tous désignés pour entrer dans nos écoles navales. Jusqu'à présent, les instructeurs navals étrangers, au service du Siam étaient tous des Suédois, le gouvernement de Bangkok ayant préféré ne pas prendres d'autres étrangers que les habitants de la péninsule scandinave afin d'écarter toute jalousie (1). Dernièrement, les dirigeants siamois se sont décidés à demander au gouvernement japonais des instructeurs navals. Ils ont fait des démarches auprès du ministre nippon, mais ce dernier ne crut pas devoir répondre d'une manière nette aux demandes des gouvernants siamois, désireux qu'il était d'éviter la jalousie des Européens. Toutefois, lorsqu'il fut rentré au Japon, le gouvernement de Bangkok renouvela ses propositions auprès de M. Tanabé, consul, ministre intérimaire. M. Tanabé se prêta sans difficultés aux demandes formulées. Il promit aux Siamois l'envoi de cinq instructeurs navals japonais. Aussitôt que ces officiers seront désignés par le gouvernement mikadonal, ils se rendront au Siam.

Cette intervention japonaise déclarée dans la réorganisation militaire du Siam méritait d'être signalée. Reste à savoir d'ailleurs si l'envoi projeté d'officiers japonais au Siam ne peut pas faire l'objet de démarches diplomatiques.

La politique allemande. — Dans une lettre écrite de Bangkok au *Times* par M. Morrison, son correspondant à Pékin, qui rentrait en Extrême-Orient, l'activité politique et économique de l'Allemagne au Siam est signalée dans les termes suivants : « La Conférence d'Algésiras a provoqué à Bangkok un intérêt considérable. L'Allemagne n'a pas manqué de tirer parti de son intervention au Maroc en indiquant vaguement qu'on pouvait y voir un précédent pour le cas où des occasions semblables se présenteraient au Siam. Dans son agence télégraphique subventionnée, elle a une arme efficace pour dénaturer les faits. De toutes manières, l'Allemagne améliore rapidement sa

(1) Le journal japonais se trompe évidemment et veut parler des Danois au service du Siam.

situation au Siam. Sa navigation y est largement la première dans le commerce côtier entre Bangkok, Singapour, Hong-kong et le Nord de Bornéo. Elle possède maintenant trente-neuf vapeurs d'un tonnage total de 62.240 tonnes, qui contribuent largement à nourrir de fret ses grandes lignes vers l'Europe; en outre, elle a un excellent service d'allèges à vapeur pour naviguer dans les eaux peu profondes de l'embouchure du Ménam. Cette flotte a été doublée depuis qu'elle fut achetée en bloc, il y a huit années, à ses propriétaires anglais. Récemment, l'Allemagne a obtenu du Siam des facilités pour établir ses pontons à charbon à l'embouchure du Ménam. Cette prédominance ne peut d'ailleurs rester longtemps sans être mise en question, mais il semble que c'est le Japon et non l'Angleterre qui se présentera comme concurrent de l'Allemagne au Siam. » Le Dr Morrison ajoute que les Allemands, par les fonctionnaires qu'ils ont au ministère des Travaux publics, se sont assuré toutes les fournitures et toutes les entreprises de chemins de fer au Siam en faisant une formalité vaine des prétendues adjudications.

Nous ne saurions évidemment mettre un seul instant en regard les préoccupations que peut nous causer l'activité allemande au Siam et celles que doivent nous inspirer les efforts de pénétration japonaise dont nous signalons d'autre part un nouvel exemple. Il est néanmoins curieux de constater l'usage que les Allemands ont fait de leur intervention au Maroc pour essayer de convaincre une autre nation située vis-à-vis de nous dans une situation quelque peu analogue qu'elle pourrait, si elle se montrait bien disposée envers le gouvernement de Berlin, trouver auprès de lui un appui contre la France. Une pareille insinuation est particulièrement fausse lorsqu'il s'agit de relations franco-siamoises, mais il n'en est pas moins intéressant de constater quels ont été les moyens employés partout depuis une année par la politique allemande.

CHINE

La question de Oueï-haï-Oueï. — Le bruit a couru, dans le courant du mois, que le gouvernement britannique se préparait à rétrocéder Oueï-haï-Oueï à la Chine, à la condition que le gouvernement de Pékin s'engageât à ne jamais faire la cession de ce port à aucune autre puissance.

Cette rumeur paraissait d'autant plus vraisemblable que les Anglais n'ont jamais su, semble-t-il, ce qu'ils voulaient faire de Oueï-haï-Oueï. Ils s'y étaient installés en 1898 pour faire le contrepied de l'établissement russe à Port-Arthur, mais depuis lors la politique d'entente, puis d'alliance japonaise, le développement de la marine japonaise, avaient fait évidemment envisager à l'Angleterre la possibilité de faire par procuration la résistance aux projets de la Russie sur les mers de Chine. Plus récemment la guerre russo-japonaise, le mouvement de réformes qui entraîne la Chine, donnaient évidemment des raisons aux puissances ayant pris à bail des ports à ce pays en 1898 de ne pas tenir autant à ces acquisitions. Il y a huit ans, en effet, on pouvait encore penser que le Céleste Empire était exposé à être partagé entre un certain nombre de sphères d'influence, et les nations européennes, en occupant certains points de la côte, tenaient évidemment pour ainsi dire à marquer leur place. Mais, depuis lors, cette conception a été définitivement abandonnée, et Oueï-haï-Oueï semblait d'autant moins précieux pour l'Angleterre que cette puissance avait renoncé à fortifier ce port et en faisait simplement une station d'été pour son escadre des mers de Chine. Enfin, en dernier lieu, cette escadre même a été réduite, et l'on pouvait considérer la nouvelle de la rétrocession de Oueï-haï-Oueï à la Chine comme annonçant un fait qui n'était que le développement logique de la situation qui s'imposait à l'Angleterre et qu'elle avait elle-même reconnue en diminuant ses forces navales dans les eaux chinoises.

Cependant, jusqu'ici, le gouvernement britannique déclare qu'il n'a aucune intention de renoncer à Oueï-haï-Oueï. Il est fort possible que cette rétrocession, qui semble logique, se fasse un jour ou l'autre; mais à Londres on nie en avoir l'idée. Répondant en effet, le 21 mai, à un député qui lui demandait si « des négociations étaient menées et avaient abouti pour la rétrocession de Oueï-haï-Oueï », M. Runciman, secrétaire parlementaire des Affaires étrangères, a déclaré : « La réponse est négative. »

L'Angleterre et le commerce de l'opium. — Périodiquement, en Angleterre, il se produit des manifestations contre le régime imposé à la Chine à la suite des premières guerres du Royaume-Uni avec ce pays qui a été obligé de recevoir une quantité indéterminée d'opium d'origine indienne, à la condition que ce produit acquitte une certaine taxe douanière. Le 31 mai encore, M. Dewar a demandé au ministre des Affaires étrangères si, dans le cas où le gouvernement chinois arriverait à se délivrer de la concession de Tchéfou, le traité de Tien-tsin entrerait en vigueur et si, sous le régime de ce traité, la Chine était obligée de recevoir autant d'opium que l'Inde voudrait lui en envoyer, sous la seule condition du paiement d'un droit de douanes de 30 taëls par picul ; si le gouvernement savait que l'usage de l'opium s'était largement répandu en Chine et dégradait le peuple chinois physiquement et moralement ; et s'il aviserait le gouvernement chinois qu'il avait maintenant toute liberté de régler le trafic de l'opium, ou même d'exclure l'opium du territoire chinois par l'application de hauts tarifs ou autrement, et cela sans tenir compte d'aucun compte d'aucun traité existant. Sir Edward Grey a répondu : « La réponse à la première question est affirmative. Il est légal d'importer de l'opium dans les ports à traité, aux termes de la clause 5 des règles commerciales attachées au traité de

Tien-tsin, à la condition d'acquitter un droit de 30 taëls par picul. Les troisième et quatrième questions soulèvent de si larges problèmes et de telles controverses qu'elles ne sauraient être traitées dans une réponse parlementaire et que je demande à mon honorable ami de les différer jusqu'à ce qu'elles puissent être abordées sur l'initiative du gouvernement lui-même. »

Un mouvement révolutionnaire. — On signale un nouveau mouvement révolutionnaire dû à la Société du Grand Couteau qui sévit actuellement dans le Sud du Ho-nan et l'Ouest du Chantoung. C'est quelque chose d'analogue à l'ancien mouvement boxeur. En théorie, ces émeutes, qui se produisent à petite distance de la ligne de Pékin à Hankéou, sont dirigées contre le nouveau projet d'éducation du gouvernement chinois et les catholiques indigènes, mais en pratique il semble qu'il s'agit surtout de piller les villes. Dans le Ho-nan, on dit que les bandits sont au nombre de 12.000 et qu'ils portent des bannières avec cette inscription : « A bas la dynastie mandchoue! » Certaines villes, inquiètes de ce mouvement, remettent en état l'ancien mur qui sert de protection à toutes les agglomérations urbaines chinoises, exposées jusqu'ici à des dangers périodiques, rappelant un peu ceux de notre moyen âge.

L'influence anglaise au Thibet. — Pendant le dernier voyage du prince de Galles dans l'Inde, il s'est passé un fait qui mérite de ne pas rester inaperçu. La visite du Tachi Lama, qui est devenu, avec l'aide de l'Angleterre, le chef à la fois religieux et politique de la théocratie thibétaine, au moment où le Dalaï Lama a fui Lhassa à l'approche de l'avant-garde de la mission Younghusband. Le Tachi Lama est venu saluer le prince de Galles à Calcutta et il a en plus visité les lieux originaires du bouddhisme, où il ne reste plus d'ailleurs que très peu de traces de cette religion qui s'est effacée de l'Inde devant le retour offensif du brahmanisme. Bien que le traité anglo-thibétain ne permette pas à l'Angleterre de s'immiscer dans le gouvernement intérieur du Thibet, on peut être certain qu'un pareil fait sera largement, bien que discrètement, exploité par la politique britannique. Il est vraisemblable que l'influence anglaise au Thibet en sera singulièrement grandie et consolidée, à moins que le Dalaï Lama qui, dit-on, a quitté Ourga pour rentrer dans son pays en passant par Pékin, où il espère trouver l'appui du gouvernement chinois, n'arrive à reprendre la direction de la théocratie des moines du Thibet.

On sait que, depuis longtemps, le gouvernement anglais était en négociations avec celui de Pékin pour faire reconnaître par la Chine le traité conclu avec le Thibet par le colonel Younghusband. Cette adhésion est aujourd'hui chose faite, bien que le texte du traité signé dans ce but à Pékin ne soit pas encore parvenu à Londres. Le 1er mai, le marquis de Lansdowne a posé sur ce sujet une question au gouvernement dans la séance de la Chambre des Lords, et lord Fitzmaurice lui a répondu au nom du gouvernement : « J'ai la satisfaction d'informer Vos Seigneuries que les négociations qui ont été poursuivies pendant longtemps pour obtenir l'adhésion de la Chine à la convention entre ce pays et le Thibet ont été couronnées de succès. La convention entre la Grande-Bretagne et la Chine, qui a été signée à Pékin le 27 avril, stipule l'adhésion de la Chine à la convention signée avec le Thibet en 1904. Le texte de la Convention n'a pas été encore reçu, mais il sera soumis au Parlement dans un délai normal. La convention ne change pas les arrangements qui ont été stipulés avec le Thibet et confirmés par le gouvernement de l'Inde. Elle contient un engagement de notre part de ne pas empiéter sur le territoire thibétain, de ne pas intervenir dans le gouvernement du Thibet, le gouvernement chinois s'engageant de son côté à ne permettre à aucun Etat étranger d'intervenir dans le gouvernement ou l'administration intérieure du Thibet. La convention dit aussi que nous ne cherchons pour nous-mêmes aucune des concessions mentionnées dans l'article 19 de la convention avec le Thibet, qui doivent être refusées à tout autre Etat et aux sujets de tout autre Etat. La convention avec la Chine ne change en rien la somme de l'indemnité qui doit être payée par le Thibet. »

Cette indemnité, qui doit être de 25 millions de roupies, sera versée au budget de l'Inde qui a fait les frais de l'expédition de 1904. On voit d'ailleurs que, contrairement aux demandes fréquemment adressées au gouvernement britannique par des membres du Parlement, la Chine ne se mêle pas du paiement de cette indemnité pour laquelle elle n'assume aucune responsabilité par sa récente convention avec l'Angleterre.

CORÉE

Les Coréens et l'occupation japonaise. — Le protectorat japonais, avec toutes les ingérences qu'il comporte, continue évidemment à ne pas satisfaire la population coréenne. Nous avons à maintes reprises signalé les mouvements insurrectionnels qui se produisaient dans l'ancien Royaume Ermite. Récemment, une révolte plus grave s'est produite à Hong-djou. Comme le gouvernement coréen ne semblait pas disposé à faire un effort pour l'arrêter, deux compagnies japonaises d'infanterie et de petits détachements de cavalerie et d'artillerie ont été envoyés à Séoul le 25 mai pour rétablir l'ordre par la force. La ville de Hong-djou a été enlevée et les Coréens ont eu un grand nombre de tués.

Le coton coréen et l'industrie japonaise. — Déjà avant la guerre, la Corée jouait un grand rôle dans la vie économique du Japon en lui fournissant à bas prix ses riz, consommés par la population japonaise, qui pouvait en échange vendre à l'étranger les riz de qualité supérieure

récoltés au Japon. Il semble maintenant que de grands efforts soient faits par les Japonais pour faire de la Corée le pays producteur du coton, matière première d'une des plus grandes industries qui se soient développées au Japon. On estime que cette année la récolte de coton coréen aura une valeur d'environ 80 millions de yen (200 millions de francs). Comme le Japon importe à l'heure actuelle de l'Inde et d'autre pays d'Asie — (le Cambodge lui fournit de petites quantités de coton à longue fibre récolté sur les berges annuellement inondées du Mékong) — pour une valeur totale de 112 millions de yen, si véritablement la Corée peut produire le textile pour 80 millions de yen, il est facile de voir combien sont menacées les ventes de matières premières des pays étrangers aux filatures japonaises.

JAPON

Politique protectionniste. — Le gouvernement japonais a fait un projet de tarifs hautement protectionnistes pour développer l'industrie nationale, et cette nouvelle semble avoir provoqué une assez vive émotion aux Etats-Unis. Au Canada également, où l'on espérait trouver sur le marché japonais un débouché pour les produits agricoles du Dominion, la nouvelle politique économique japonaise cause une visible déception.

L'exécution du traité de paix avec la Russie. — Il se produit quelques difficultés dans l'exécution du traité de paix entre la Russie et le Japon. On a déjà signalé l'hésitation qu'avaient les deux anciens belligérants à retirer leurs troupes de Mandchourie, de crainte que la partie adverse ne démobilise pas avec la même rapidité. Cette crainte existerait surtout chez les Russes qui ont fait la triste expérience de la difficulté où ils sont d'envoyer rapidement des troupes nombreuses en Extrême-Orient par leur ligne à une seule voie de Tcheliabinsk au Pacifique. Il se peut aussi que le gouvernement de Saint-Pétersbourg ne soit pas très pressé de ramener certaines de ses troupes d'Extrême-Orient en Russie dans les circonstances que traverse actuellement la politique intérieure du pays.

D'autre part, on signale que le gouvernement général de l'Amour a récemment demandé des enchérisseurs pour des licences de pêche dans les eaux du Nord-Est de l'Asie pour une période de six années. Dans les conditions posées figurait l'obligation d'être sujet russe et de s'engager à ne pas employer de travail étranger. Le gouvernement japonais a fait ressortir qu'une pareille condition violait ouvertement l'article 11 du traité de Portsmouth, donnant aux Japonais le droit de pêche dans les eaux russes : sur quoi la Russie a réduit la durée des licences à une période d'une année.

Une certaine émotion est aussi causée à Tokyo par ce fait que la Russie semble vouloir conserver le monopole de la navigation sur le Soungari, ce qui ferait, dit-on au Japon, de l'ouverture de la Mandchourie au commerce étranger une simple plaisanterie.

Enfin le consul général de Russie en Corée, M. Plançon, ne peut pas rejoindre son poste, une dispute s'étant élevée entre son gouvernement et le gouvernement japonais sur la question de son *exequatur*. La Russie déclare que cet *exequatur* doit lui être donné par l'empereur de Corée, tandis que le Japon maintient qu'il doit le recevoir de l'empereur du Japon. A l'appui de son attitude, le gouvernement russe allègue qu'il n'a pas reconnu le traité de protectorat signé pendant la guerre entre les gouvernements de Tokyo et de Séoul.

Ce sont là de petits incidents qui sans doute n'aboutiront à aucune grosse difficulté, mais qui méritent néanmoins d'être signalés.

Une famine. — Certaines provinces japonaises sont en ce moment en proie à la famine, et un des moyens employés pour en secourir les habitants, c'est de prendre parmi eux un certain nombre de travailleurs qui sont envoyés en Mandchourie et en Corée. Dans le premier de ces pays ils doivent être employés aux travaux des mines et dans le second à la culture du coton dont nous parlons plus haut. Il est vraisemblable que cette colonisation sera employée par le gouvernement japonais pour « décongestionner » ses provinces surpeuplées, dans toute la mesure où il le pourra en présence de la densité déjà considérable de la population en Mandchourie et même dans toutes les régions fertiles de la Corée.

Un trust maritime. — Les journaux anglais de Changhaï ont annoncé récemment que les armateurs japonais se sont organisés en trust pour faire la concurrence aux compagnies européennes et américaines de navigation dont les navires fréquentent les ports d'Extrême-Orient. Si cette nouvelle est exacte, il est difficile de ne pas craindre que la concurrence déjà très rude que faisaient les navires japonais à ceux des nations occidentales dans les eaux d'Extrême-Orient, où les frets semblent déjà, comme ailleurs, moins abondants que les cales ne sont larges, ne s'aggrave d'une manière très sensible.

ASIE RUSSE

La future voie ferrée le long du fleuve Amour. — D'après les nouvelles données par les journaux de Sibérie, le gouverneur général de l'Amour serait défavorable à la cession dont on parle tant de la ligne de l'Oussouri à la Société des chemins de fer de l'Est-Chinois.

On a commencé des études pour le projet déjà bien vieux d'une ligne qui suivrait la rive gauche du fleuve Amour. Le tracé auquel on penserait

aujourd'hui serait beaucoup plus éloigné de la rivière que celui dont on parlait jadis. Les journaux et revues nous disent que pour deux raisons il en sera probablement ainsi, par raison d'hygiène d'abord, ce qui aurait besoin d'être expliqué, et par le désir qu'on aurait maintenant d'ouvrir de nouveaux espaces à l'agriculture et à l'industrie aurifère en faisant traverser par une voie ferrée les terrains qu'elles occupent et pourraient occuper. Peut-être aussi, après les derniers événements, trouve-t-on sage d'éloigner ce chemin de fer de la frontière.

D'après le nouveau projet, le chemin de fer serait donc construit au nord du fleuve ; il rejoindrait à Khabarovsk la ligne de l'Amour et de là atteindrait l'embouchure même de l'Amour.

Les nouvelles canonnières du fleuve Amour. — L'usine de Sormovo vient d'achever de construire dix chaloupes-canonnières qui lui avaient été commandées pendant la guerre et qui sont destinées à la défense du fleuve Amour. Elles ont 168 pieds de long, 27 de large, 2 de tirant d'eau ; leurs machines, qui peuvent contenir du combustible pour une douzaine d'heures, ont une force de 4 à 500 chevaux, elles porteront deux canons de 75 millimètres et 4 canons à répétition.

Le *Journal de Saint-Pétersbourg* dit que le prix de cette flottille atteindra environ 7 millions de francs. Les canonnières seront transportées et c'est près de Sretensk qu'on les montera pour les lancer.

La presse russe, soucieuse de l'avenir, prétend que d'autres commandes doivent nécessairement être faites, car l'ennemi pourrait envoyer par la Soungari des bateaux capables d'anéantir bien vite cette petite flottille qui n'est pas cuirassée.

Vladivostok et le commerce japonais. — Depuis que la guerre est finie, le commerce aurait rapidement repris entre Vladivostok et les ports japonais. Il y a même aujourd'hui cinq grands magasins japonais à Vladivostok, tenus par des Russes et des Allemands.

Le commerce de ces cinq magasins serait aujourd'hui très actif, si l'on en croit les journaux d'Extrême-Orient, et certaines feuilles russes de Sibérie déclarent même que le temps est propice pour que les voyageurs et commerçants japonais pénètrent à l'intérieur des provinces sibériennes, où ils pourront facilement nouer avec les marchands russes de très étroites relations commerciales.

ARABIE

La révolte du Yémen. — D'après des correspondances de Hodeïda, le mouvement insurrectionnel des Arabes contre les Turcs tend à se propager encore dans l'intérieur et l'imam Mahmoud ben Yahia Hamid eddin n'attend qu'une occasion favorable pour reprendre l'offensive.

Le muchir Ahmed Feizi pacha, qui avait essayé de bloquer les montagnes de Chahara où se trouvent, cachés dans des cavernes, les principaux dépôts d'armes et de munitions du chef de l'insurrection, a été contraint par les tribus rebelles à lever le blocus et à battre en retraite sur Sanâa, malgré les bruits contraires mis en circulation à dessein et que la presse européenne a enregistrés à la légère.

Les bataillons turcs débarqués à Hodeïda au cours de l'été dernier n'existent plus qu'à l'état de squelettes, tant la mortalité a été grande parmi eux. La plupart des hommes qui les composaient ont succombé, les uns tués sur les champs de bataille, les autres emportés par le typhus dans les hôpitaux ou morts de misère sur les routes.

Effrayé de la situation inextricable dans laquelle il se débat impuissant, le commandant en chef a réclamé d'urgence à Constantinople l'envoi de renforts considérables. On pense qu'une dizaine de mille hommes lui seront envoyés, mais on ne saurait dire si ce nouveau sacrifice sera suffisant pour rétablir l'ordre au Yémen, car l'insurrection devient d'autant plus menaçante que les Arabes ne croient plus à l'invincibilité des Turcs. En attendant l'arrivée des renforts, l'état-major a annoncé son intention d'installer à Hodeïda une fabrique de glace et une machine à distiller l'eau de mer. Il est à souhaiter que ces projets sortent du domaine des rêves avant la réapparition de la saison chaude qui décimera encore le malheureux corps expéditionnaire, car les soldats recrutés en Anatolie et en Turquie d'Europe supportent d'autant plus difficilement le climat torride du Yémen qu'ils sont soumis à un régime de privations auquel les indigènes eux-mêmes, pourtant si sobres, ne pourraient résister.

Un ingénieur français, M. Zaboroski, chargé par la Porte d'étudier un tracé de chemin de fer entre Sanaa et Hodeïda, est arrivé au Yémen le 10 février. Il doit se rendre d'abord à Sanâa, puis, à son retour, choisir le point du littoral qui paraîtra le plus avantageux pour l'établissement d'un port. Il se pourrait que Djoubana, qui est à cinq kilomètres environ au nord de Hodeïda, remplît les conditions recherchées par l'administration maritime.

La question de la construction de ce port et de l'établissement de la ligne ferrée Sanâa-Hodeïda ne peut plus laisser indifférent le gouvernement ottoman depuis que les Arabes manifestent hautement leur admiration pour l'activité déployée au Soudan par les Anglais qui, en deux ans, ont réussi à terminer le chemin de fer de Berber à Souakim et à creuser les bassins de Port-Soudan.

Dans les premiers jours de janvier, le plus riche négociant de Hodeïda, Ahmed Abéïd al Harathi, a été assassiné devant la porte de sa demeure par trois individus. On prétend que ce meurtre a été commis à l'instigation des chefs de l'insurrection pour punir la victime d'avoir trahi auprès des Turcs les intérêts de l'imam Mahmoud. Cette « exécution », disent les Arabes, prouve que les populations du Yémen sont décidées à ne pas permettre aux indigènes de lier partie avec les

Osmanlis. D'ailleurs, on prétend même que toutes les tribus de l'intérieur ont juré de ne pas déposer les armes tant qu'elles n'auront pas été complètement écrasées par la puissance turque ou qu'elles n'auront pas reconquis leur pleine indépendance.

PERSE

La peste au Seistan. — M. Sven Hedin vient d'achever un voyage d'exploration dans la Perse orientale où il s'est attardé à visiter plusieurs déserts jusqu'ici inexplorés, en se rendant par la route de Nasterabad, Nouchki, Ketta, dans l'Inde où il va reprendre ses voyages dans les régions de l'Himalaya. Lorsqu'il est arrivé à Nasterabad, au Seistan, M. Sven Hedin a trouvé une épidémie de peste qui faisait des ravages extraordinaires. A Nasterabad, la population était tombée de 2.500 personnes à 300. Si beaucoup de personnes étaient mortes, un très grand nombre aussi avaient pris la fuite. La maladie était déjà portée au Korassan par des soldats persans venant du Seistan. Dans un seul village, 150 personnes sur une population de 170 étaient mortes de la maladie.

ASIE ANGLAISE

Le commerce de l'Inde en 1905-1906. — Le dernier courrier des Indes a apporté des renseignements statistiques sur l'année commerciale de l'Inde (1905-1906). Elle a continué à marquer une grande période de prospérité dans les affaires de l'empire indien. Les marchandises importées par le commerce (il faut faire en effet la défalcation des importations de l'Etat) se sont élevées à 1.816.600.000 francs, soit 94.100.000 fr. de plus que pendant l'année précédente. La plus grosse part de cette augmentation porte sur les importations de cotonnades et de filés de coton, et, dans une moindre mesure, sur les sucres et les machines de filature. Le total des cotonnades et filés de coton importés s'est élevé à 673.795.000 francs, soit 40 0/0 des importations totales des marchandises, et cela en dépit d'une augmentation constante de la production des cotonnades indigènes. Le seul article qui ait donné une diminution aux importations a été l'huile minérale qui est tombée de 55.475.000 fr. à 37.150.000 francs.

Les exportations aussi sont en progrès, bien que la tendance à l'augmentation ait été moins constante que pour les importations. Le total pour l'année 1905-1906 est de 2.636.925.000 fr. ou 48.125.000 francs de plus que pendant l'année précédente. Le blé a diminué par rapport à l'année, d'ailleurs anormale, de 1904-1902. L'Inde n'en a exporté, pendant les douze mois qui ont fini en mars dernier, que pour 157.100.000. Les riz aussi marquent une légère diminution. Les graines à huile également sont en baisse. Il en est de même encore de l'opium, plus en raison de la diminution du prix que de celle des quantités exportées. Les ventes d'indigo continuent à mourir : elles ne se sont plus élevées qu'à 9.775.000 francs, soit encore une chute de 30 0/0.

Par contre, le Bengale vend de plus en plus de jute Il est vrai que dans ce cas l'augmentation est représentée plus par l'accroissement des prix que par le développement des ventes. Si c'est un avantage pour l'Inde, c'est un désavantage pour les manufactures de jute d'Ecosse qui, comme les nôtres, souffrent grandement des hauts prix de la matière première. Le coton brut exporté a donné un total de 355.450.000 francs, soit 64.375.000 francs de plus qu'en 1904-1905. Les filés de cotons sont de nouveau en progrès. L'Inde en a vendu pour 206.450.000 francs en 1905-1906, soit 42.875.000 francs de plus que l'année précédente. Le thé augmente de 5 0/0 en valeur, bien que la quantité exportée ait moins grandi que le prix. On peut dire en résumé qu'en 1905-1906 le total des importations et exportations de l'Inde, y compris celles du gouvernement en marchandises et en espèces, s'est élevé à la somm de 5.350 millions de francs.

Il est à remarquer qu'en ce qui concerne le coton brut on peut espérer un développement de vente de matière première aux usines de Lancashire. Les essais de coton d'Egypte à longue fibre, cultivé dans la vallée de l'Indus, ont donné de très bons résultats et les prix obtenus par leur produit sur le marché de Liverpool vont certainement amener un développement de cette culture.

Le mouvement de boycottage des marchandises anglaises. — Les chiffres du commerce de l'Inde que nous donnons plus haut ne tendent pas à donner une idée très sérieuse du mouvement de boycottage des marchandises anglaises, tenté à la suite de la division du Bengale en deux provinces, mesure administrative contre laquelle une très violente agitation indigène fut organisée. Mais, sauf en Chine où l'extrême discipline commerciale peut donner des résultats pratiques à des mouvements de ce genre, ils sont plus intéressants par les tendances morales qu'ils révèlent que par leurs effets matériels. Celui qui a commencé au Bengale s'est propagé dans d'autres parties de l'Inde, et l'on signalait récemment qu'ayant gagné le Cachemire, le mouvement de boycottage tendait à y empêcher la vente du sucre de betterave importé d'Europe. Il s'agit là d'ailleurs évidemment d'une erreur des populations intéressées, puisque le sucre de betterave n'est pas vendu à l'Inde par l'Angleterre, mais bien par les puissances du continent, et surtout par l'Autriche-Hongrie grâce à la modicité du fret de Trieste aux ports de la péninsule hindoustanique.

La poste chinoise dans la péninsule malaise. — On vient de publier le rapport pour 1904 du directeur général des postes des Etablissements des Détroits. Il contient le paragraphe suivant sur l'emploi des bureaux auxiliaires de poste, exclusivement tenus par les Chinois, et qui donnent de très bons résultats dans ce pays où la population ouvrière active et même commerciale, dans une très large mesure, est représentée par des immigrants de la Chine méridionale. « Pendant la dernière année, 818.026 lettres furent expédiées par les bureaux auxiliaires chinois contre 817.042 en 1903. Les lettres confiées à ces bureaux proviennent presque toujours de coulis et consistent surtout en avis d'envois d'argent des expéditeurs à leurs parents de Chine. Dans l'île de Singapour seule, il y a 64 bureaux auxiliaires de poste chinois et 293 facteurs de race chinoise. »

AUSTRALASIE

Les Allemands et les Indes néerlandaises. — A plusieurs reprises, on a dit que les Allemands avaient des desseins sur les Indes néerlandaises, et il est probable en effet que l'inquiétude mondiale manifestée par la politique allemande se portait à certains moments de ce côté. Pendant le dernier mois, le bruit a couru à diverses reprises que les Allemands avaient acheté aux Hollandais l'île de Laut au Sud-Est de Bornéo, pour y établir un grand dépôt de charbon et une base navale. Jusqu'à présent, on n'a pu voir aucune confirmation de cette nouvelle qui a peut-être un certain fondement, mais qui n'est sans doute pas vraie dans la forme brutale qui lui a été donnée. Une question a été posée le 16 mai à ce sujet au gouvernement britannique à la Chambre des Communes, et M. Runciman a pu répondre au nom du gouvernement : « Le gouvernement de Sa Majesté est informé qu'il n'y a rien de vrai dans la rumeur d'après laquelle l'Allemagne aurait acquis l'île de Laut ou aucune partie de cette île, ni qu'une situation navale ou un poste d'observation pour les navires de guerre allemands aient été établis dans cette île. »

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Siegler Pascal de Falticeni, *consul* de Cuba à Nice;
Fritz Hellwig, *consul* d'Allemagne à Marseille;
Peter Anton Rustad, *vice-consul* de Norvège à Cognac;
Denigès, *consul* de Panama à Bordeaux;
Pierre Melchior, *consul* de Belgique à Lille.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

GÉNIE

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Poulain est désig. pour le service des constructions militaires de Cochinchine.

SERVICE DE SANTÉ

Crète. — M. Bertrand, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir au 122e d'infant. en Crète.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. le *vétérin. en 2e* Le Maltre est désig. pour servir à Hanoï.

JUSTICE MILITAIRE

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Chambrot est affecté au service de la justice militaire à Hanoï.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — MM. le *capit.* Drevet, les *lieut.* Popp, Doyen, Souclier et Tambrun et le *sous-lieut.* Dumarest sont désig. pour le 16e rég.

M. le *lieut.* Mallet est désig. pour servir à Changhaï.

Cochinchine. — M. le *chef de bat.* Morisson est affecté à l'état-major partic.;

MM. le *capit.* Dupeuble; les *sous-lieut.* Grelet et Tonel sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. le *capit.* Conord et le *lieut.* Laborie sont affectés au 11e rég.;

MM. le *chef de bat.* Lambert; les *capit.* Lamothe, Calendini et Boué; les *lieut.* Fézelloc, Teulière, Eymard, Bollet, Tartanac et Blancardi sont désig. pour le 12e rég.;

MM. le *capit.* Lepetit et le lieut. Fosses sont affectés au 1er annamites;

MM. les *capit.* Mareuge, Berteaux-Levillain et Paulet sont placés au 2e annamites.

Tonkin. — MM. les *chefs de bat.* Porion, Hérold, Bruny et Philippe; le *capit.* Le Dô; les *lieut.* Dardenne, Abgrall, Angelby, Martin, Prospéri et Rabier; les *sous-lieut.* Barféty et Py sont désig. pour servir au Tonkin.

MM. les *capit.* Braive et Imbert sont affectés au 9e rég.;

MM. le *chef de bat.* Vial, les *capit.* Piard, Buy, Le Brun; les *lieut.* Monet, Varache et Bahus sont placés au 10e rég.;

MM. les *lieut.* Abonneau, Loyer et Picaud sont affectés au 18e rég.;

MM. le *capit.* Dhers; les *lieut.* Maurice et Robert et le *sous-lieut.* Fresneau sont placés au 1er tonkinois;

MM. le *lieut.* Guillot et les *sous-lieut.* Icart et Guillerat sont désig. pour le 2e tonkinois;

MM. le *chef de bat.* Méray et le *capit.* Abblard sont affectés au 3e tonkinois;

MM. le *lieut.-col.* Fayn et le *sous-lieut.* Ricou sont placés au 4e tonkinois;

MM. le *capit.* Grénès et le *lieut.* Guerini sont affectés au 5e tonkinois;

M. le *lieut.* Ouvrard est placé au bataill. de tirailleurs de frontières.

Laos. — M. le *capit.* Civet est désig. pour servir hors cadres au Laos.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Cabanette est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *sous-lieut.* Vitrac est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — M. le *lieut.-colonel* Besançon est désig. pour servir en Cochinchine.

MM. les *capit.* Taton et Labasque sont désig. pour servir à Saïgon;

M. le *lieut.* Boudouresque est désig. pour le Cap Saint-Jacques;
MM. le *colonel* Bergeret; le *chef d'escad.* Goujon; les *capit.* Vast et Geoffroy; les *lieut.* Tougne, Berdalle, Millet et Moriceau sont désig. pour servir à Saïgon;
MM. les *lieut.* Viant, Milhau, Plougeaut et Crova sont désig. pour le Cap Saint-Jacques.
Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Halluitte est nommé chef d'état-maj. de la brigade de réserve de Chine;
M. le *capit.* Petit est désig. pour servir à l'état-major du command. supérieur;
M. le *capit.* Lehalle est désig. pour servir à Yen-bay;
MM. le *capit.* Le Roy d'Etiolles et les *lieut.* Soudois, Sabouret et Marc sont désig. pour servir à Hanoï;
M. le *capit.* Cauquil est affecté à Lang-son;
M. le *capit.* Gisselbrecht est désig. pour servir au Tonkin.
Nouvelle-Calédonie. — MM. les *capit.* Rougy et Leclerc sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Duboisset et Parisot; *de 2e cl.* Scharbarg et Robert et *de 3e cl.* Aymé sont désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine;
MM. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Houvion et le *stagiaire de 1re cl.* Vernet sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — MM. Müller, *offic. d'admin. ppal*; Benoist, *stagiaire de 1re cl.*; Jourdren, Delâge et Brocard, *stagiaires de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.
MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Agenet et *de 2e cl.* Brodin sont désig. pour servir à Haïphong;

CORPS DU COMMISSARIAT

Tonkin. — M. le *commiss. de 1re cl.* Dorangeon est désig. pour servir au Tonkin.
MM. le *commiss. ppal de 2e cl.* Willotte; le *commiss. ppal de 3e cl.* Montarou; le *commiss. de 1re cl.* Cornet et les *commiss. de 3e cl.* Bonnet et William sont désig. pour servir à Hanoï;
M. le *commiss. de 2e cl.* Gaucher est placé à Ha-giang et M. le *commiss. de 3e cl.* Le Quintrec à Haïphong.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Guillet est placé à Dap-cau; M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Vernier de Byans à Cao-bang; M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Drevet à Haïphong et M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Richardot à Lang-son;
M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Martin est désig. pour servir au Tonkin.
Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Daguerre est désig. pour servir en Nouvelle-Calédonie.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — M. Lucas, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au Cap Saint-Jacques;
M. Pognan, *pharm.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine;
MM. le *méd.-maj. de 2e cl.* Chaumanet et le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Montel sont affectés au 12e rég.;
MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Fontgous et Garrot sont placés au 1er annamites;
M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Le Strat est désig. pour le 2e annamites.
Tonkin. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Pineau est désig. pour servir à Dap-cau;
MM. le *méd.-maj. de 1re cl.* Lasnet; les *méd.-maj. de 2e cl.* Gaide, Seguin et Sambuc sont affectés à Hanoï;
M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Ferris est placé à Cao-bang; M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Moursou à Quang-Yen et M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Le Gorgeu à Lang-son;
M. Gautier, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé au 5e tonkinois à Phu-lien;
M. Vidal, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir au Tonkin.
Nouvelle-Calédonie. — M. Morel, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie;
MM. Judet de la Combe et Augier, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au bataill. de la colonie.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Morand est désig. pour servir au Tonkin;
M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Chauveau est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient — M. le *capit. de frég.* Jaime est nommé au command. du *Kersaint*;
MM. les *enseig. de vaiss.* Ogé et Daganet sont nommés au command. de torpilleurs à Saïgon;
M. le *lieut.* Dumoutier est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*;
M. le *lieut. de vaiss.* Ferrat est nommé au command. d'un torpilleur de la 2e flottille des mers de Chine;
MM. les *lieut. de vaiss.* Saisset et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Boulanger sont désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;
MM. le *lieut. de vaiss.* Prod'homme et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Patras sont désig. pour embarq. sur le *Takou*;
M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Meyer est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;
M. le *lieut. de vaiss.* Laurant est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Aupépin de Lamothe Dreuzy et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Meyer sont désig. pour embarq. sur le *Guichen*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Walser est désig. pour embarq. sur le *Descartes*.
M. le *capit. de frég.* de la Roche Kérandron est nommé au command. de la 1re flottille des torpilleurs des mers de Chine.
M. le *lieut. de vaiss.* Eckenfelder est désig. pour embarq. dans la 2e flottille de torpilleurs des mers de Chine.
Crète. — M. le *lieut. de vaiss.* Bronkhorst est désig. pour embarq. sur le *Condor* à La Sude.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. Plagneux, *méd. ppal* est nommé méd. de division à bord du *Guichen*; M. Kagi, *méd. de 2e cl.* est désig. pour le même bâtiment.
M. le *méd. de 2e cl.* Alquier est désig. pour embarq. sur la 1re flottille des torpilleurs des mers de Chine.
M. le *méd. de 1re cl.* Gibrat est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingén. de 2e cl.* Boyssou est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

Services administratifs.

Cochinchine. — M. le *commis de 3e cl.* Roudot est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

Services hydrauliques.

Cochinchine. — M. Gilquain, *adjoint ppal de 2e cl.* des travaux hydrauliques, est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

Bibliographie

Les puissances devant la révolte arabe. *La Crise mondiale de demain*, par M. EUGÈNE JUNG, ancien vice-résident de France en Indo-Chine. Un volume in-16, avec une carte, broché, 3 fr. 50 (Hachette et Cie, Paris).

Le livre très informé de M. Eugène Jung nous donne un exposé très complet de l'histoire de l'Arabie, de ses ressources économiques, de la révolution qui l'agite, de la situation respective des puissances à son égard. Longtemps opprimé, et en apparence endormi, le peuple de l'Arabie se réveille et revendique son indépendance. Or, qui osera prévoir la répercussion de ce mouvement sur la politique des États européens tout intéressés, et la France plus qu'aucun autre, en sa qualité de grande puissance musulmane à cette crise redoutable de la domination turque ? C'est là un problème pressant, d'une gravité qu'on ne peut exagérer et sur lequel M. Jung donne son opinion dans les quelques lignes de conclusion qui suivent:

« Comme nous l'avons exposé, l'Arabie veut redevenir une nation indépendante, et par conséquent secouer définitivement le joug des Turcs. Elle possède comme forces les corps d'armée arabes de l'armée turque, les grandes tribus bien armées de Syrie, de Palestine et de Mésopotamie, les armées guerrières et entraînées d'Ibn-Esséoud, les tribus fidèles de Mahmoud-Yahia et du Hedjaz. A un signal, et partout à la fois s'il le faut, ces troupes entreront en ligne, bien que le parti national désire faire la révolution sans effusion de sang.

« La Porte, déjà impuissante à réprimer la révolte du Yémen, obligée d'envoyer dans ce pays ses soldats les plus sûrs, maîtresse seulement du sol qu'ils foulent, dans l'impossibilité de vaincre Abdel-Rahman-ibn-Esséoud et Mobarak-Essabah, sera incapable de faire face au péril. Elle voudra donc appeler à son secours les autres puissance.

« Celles-ci répondront-elles à sa voix?

La question est des plus délicates à envisager, l'Arabie devenue indépendante, c'est l'empire turc réduit à peu de chose, c'est certainement le signal de l'insurrection de l'Arménie, du Kurdistan, de la Macédoine, de l'Albanie... c'est la solution de la question d'Orient, avec une guerre européenne, si la sagesse des nations ne permet pas à celles-ci de demeurer simples spectatrices de ce réveil des nationalités.

« Nous l'avons vu, Guillaume II s'est posé en protecteur de la Turquie. Lors de son voyage en Syrie, il a même étendu sa protection à tout l'Islam.

« Dites aux trois cents millions de musulmans de la terre, s'écriait-il devant Nazim-pacha, que je suis leur ami. »

« Ce qui s'est passé récemment pour l'affaire du contrôle financier en Macédoine, montre également quelle attitude prendra l'Allemagne dans ce nouveau conflit. Cette puissance veut maintenir l'intégrité de la Turquie contre tout le monde. Tout dernièrement encore. M. de Bülow, répondant à une allusion discrète du général Lanza, ambassadeur d'Italie, au sujet de Tripoli, a déclaré formellement que l'Allemagne ne permettra jamais qu'on touche à la moindre parcelle du territoire de la Turquie.

« En agissant ainsi, le gouvernement allemand est fidèle à sa politique. Il a représenté à Constantinople les autres nations comme désireuses de tout accaparer. L'Angleterre n'a-t-elle pas pris l'Egypte et Chypre, et ne s'étend-elle pas en Arabie, au Yémen, dans l'Hadramaout, dans l'Oman à Kooueyt? La France ne s'est-elle pas emparée de la Tunisie et ne vise-t-elle pas le Maroc, contrée musulmane? La Russie n'a-t-elle pas conquis des territoires turcs et, arrêtée en Extrême-Orient, ne voudra-t-elle pas occuper Constantinople? L'Italie ne désire-t-elle pas la Tripolitaine?

« L'Allemagne, au contraire (elle le proclame hautement, du moins), ne veut rien prendre; elle respecte, suivant son habitude, le bien d'autrui. Cependant, elle acceptera, en remerciement de son concours, des compensations économiques et, de la sorte, deviendra la véritable maîtresse des pays de l'islam qu'elle inondera de ses produits, de ses colons, de ses ingénieurs, de ses administrateurs.

« Ce danger futur, ni le Sultan de Constantinople, ni le Sultan du Maroc ne veulent le voir. Ils désirent conjurer un péril immédiat. L'appui de Guillaume II les protège aujourd'hui et arrête les autres puissances.

« L'Angleterre, la France, la Russie, et un peu l'Italie, sont visées par cette politique habile de l'Allemagne. Les trois premières sont des puissances musulmanes; elles sont atteintes dans leurs intérêts et dans leurs droits. Si elles laissent l'Allemagne s'installer en Asie Mineure et donner à Abdul-Hamid les moyens de réaliser son rêve panislamique, elles assisteront bientôt à des révoltes graves des mahométans; des émissaires ne parcourent-ils pas déjà la Tunisie, l'Algérie, l'Inde, la Perse? Enfin, ces grandes nations ont, comme nous l'avons exposé, des intérêts économiques considérables, en opposition avec ceux de l'Allemagne. Elles les perdront en favorisant la politique allemande.

Pour sauvegarder leurs intérêts politiques et économiques, l'Angleterre, la France et la Russie devront en conséquence s'unir contre la Turquie et l'Allemagne et se prononcer en faveur du nouvel empire arabe.

« Les rivalités des nations européennes empêcheront donc toute coalition contre un peuple sympathique, respectueux des intérêts étrangers engagés chez lui et désireux de redevenir libre.

« Elles seront également un sûr garant d'une neutralité générale. L'Allemagne ne saurait venir au secours de la Turquie qu'en utilisant sa flotte. Le passage serait-il libre? Poser la question, c'est la résoudre.

« Même en cas d'affirmative, sans aucune complication à redouter, ce qui n'est pas le cas, il faudrait songer à ce que coûterait et durerait une guerre contre une nation appuyée sur des forces considérables, bien armée et ayant pour elle ces auxiliaires précieux : les déserts de sable, le temps, l'espace, la volonté.

« A notre époque, la lutte doit être tout autre; elle se porte tout naturellement sur le terrain économique. Guillaume II possède déjà en Asie Mineure un avantage marqué sur ses concurrents; il cherchera sans nul doute devant l'impossibilité d'agir autrement, à conserver son avance et ne se mettra pas en travers de la volonté d'un peuple.

« Les Arabes auront besoin d'hommes et de capitaux pour organiser leur pays et le mettre en valeur et, ils le disent bien haut, ils réserveront leurs sympathies et leur clientèle à la nation qui les aura le plus favorisés.

« Il est donc infiniment probable que les Arabes resteront seuls en face des Turcs. Le résultat ne saurait être douteux et le dénouement de cette grande crise sera un événement sensationnel qui marquera plus que la séparation de la Norvège et de la Suède, et tout autant que celle de l'Autriche et de la Hongrie, dans l'histoire des peuples.

« La lutte actuelle, intéressante à plusieurs titres, entre Arabes et Turcs, qui dure depuis plus d'un siècle, est en effet devenu une question mondiale de première importance. »

Il va sans dire que nous donnons les conclusions de M. Yung pour résumer l'esprit de son livre et non pour nous associer à des idées qui nous semblent appeler encore beaucoup de prudentes réserves.

Almanach illustré du Marsouin pour 1906.

Cet almanach, qui en est à sa quatorzième année de publication, a obtenu une place à part dans la bibliographie militaire et coloniale.

L'année militaire coloniale qui lui fournit d'habitude ample matière, présente en 1905 un intérêt tout à fait spécial, notamment en ce qui concerne la construction de chemins de fer, de ports et de voies routières et télégraphiques. Le mouvement géographique de l'année précédente offre de son côté des aperçus particuliers; enfin les dernières opérations de la guerre russo-japonaise ont aussi leur écho dans cette superbe publication.

Comme d'habitude, l'*Almanach du Marsouin* est à la fois un livre didactique et une revue ; il renferme de plus l'annuaire complet des troupes coloniales.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SIXIÈME ANNÉE. — N° 63. JUIN 1906

BULLETIN DU COMITÉ
DE
L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

CARTES

56E LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Descos, ministre plénipotentiaire (2e versement)	200 »
Lanel, consul général de France	12 »
H. Tissot, administrateur en Indo-Chine	15 »
H. Besnard, résident de France en Annam	25 »
Lieut. Beigbeder, de l'infant. colon.	12 »
* Leduc, consul de France	12 »
Lieut.-colon. Tournier, résid. sup.	25 »
Cercle militaire de l'arsenal de l'Est, à Tien-tsin	25 »
E. Schneider, député	500 »
Schneider et Cie, à Paris	500 »
Lieut. Theurey, de l'infant. colon.	12 »
Cercle des officiers de l'amirauté, Tien-Tsin	12 »
* Col. de Grandprey, à Cherbourg	12 »
Blanc, capitaine du génie	24 »
Raffineries de sucre de St-Louis	300 »
Lieut. L. Ducret, de l'infant colon.	12 »
Lieut. Loche, de l'infant. colon	12 »
* Henri Pereire, à Paris	300 »
* Pierre de Vauréal, à Paris	100 »
A reporter	2.122 »

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	2.122	»
Alphonse Gérard, à Paris.	100	»
* Aymonier, à Paris	25	»
Bouzat, administ. en Indo-Chine. .	12	»
Comptoir National d'Escompte. . .	600	»
Banque russo-chinoise	300	»
Messageries maritimes	300	»
* Bardac, banquiers, à Paris. . . .	500	»
Souscriptions diverses.	64	»
Total.	4.023	»

LE COMITÉ

Le Comité de l'Asie Française s'est réuni à son siège social le vendredi 22 juin, en assemblée extraordinaire, à l'effet de procéder à l'élection de son nouveau président, M. Eugène Etienne, trop absorbé par les hautes fonctions qu'il exerce dans le gouvernement, ayant demandé son remplacement.

M. Guillain présidait la réunion, assisté de MM. de Moustier, Emile Senart et Paul Doumer.

Les membres du Comité présents étaient :

MM. Aymonier, Bertin, Paul Bourde, Robert de Caix, Cordier, Depincé, Finot, Froidevaux, amiral Gervais, Gabiat, baron Gérard, de Labry, Paul Labbé, colonel Levé, Maurice Ordinaire, de Peyerimhoff, Charles Picot, Raveneau, Spronck.

S'étaient en outre fait excuser par lettre spéciale : MM. Paul Deschanel, André Lebon, commandant Jouinot-Gambetta, Christian Scheffer, Saint-Germain, Ristelhueber, baron Hulot, Chastenet, Joseph Chailley.

M. Guillain ouvre la séance à 5 h. 1/4 et commence par donner lecture des lettres des membres du Comité qui n'ont pu se rendre à la convocation qui leur avait été adressée ; puis il prononce les paroles suivantes :

Messieurs,

Lorsque M. Etienne a été nommé ministre de la guerre, il avait envoyé sa démission au bureau avec prière d'en faire part au Comité et de lui demander de le remplacer. Nous avons insisté vivement auprès de lui en lui disant que nous ne pouvions pas accepter sa démission, que nous lui demandions très instamment de rester à notre tête, et il a consenti à laisser ignorer sa décision jusqu'au moment présent. Mais quelques jours après la rentrée des Chambres, il a fait venir dans son cabinet les membres du bureau du Comité et il nous a demandé de nouveau de saisir le Comité de sa démission, en disant qu'il lui était absolument impossible de rester à notre tête, attendu qu'il pourrait se poser certaines questions gouvernementales dans lesquelles il y aurait incompatibilité entre le rôle de président du Comité de l'Asie Française et celui de ministre de la Guerre. Nous avons dû nous soumettre à un désir aussi manifestement exprimé. C'est donc pour procéder au remplacement de M. Etienne comme président du Comité de l'Asie Française que nous vous avons réunis aujourd'hui. J'étais certain, ainsi que mon collègue M. Senart, qui assistait avec moi à la dernière entrevue que nous avons eue avec M. Etienne, j'étais certain que nous étions les interprètes des membres du Comité en renouvelant à notre président notre très vif désir de le voir rester à notre tête, et en lui exprimant toute notre gratitude pour les services qu'il a rendus à notre Comité dont il a été le fondateur et l'âme.

M. Etienne a maintenu sa décision irrévocable, et nous allons procéder à la nomination de son successeur. Si vous me permettez d'exprimer un avis personnel, je vous proposerai la candidature de celui qui en définitive, depuis que M. Etienne a cessé ses fonctions de président, a été seul à diriger notre association, M. Emile Senart, qui depuis cette époque est le président effectif. Je crois que nous ne pourrions pas remettre en de meilleures mains le sort du Comité. D'ailleurs, je dois ajouter que je reçois à l'instant la lettre suivante de M. Etienne dont je vous demande la permission de vous donner lecture :

« Mon cher ami,

« Il est bien entendu, n'est-ce pas, que s'il y a vote pour la nomination du Président, mon bulletin est pour mon ami M. Senart.

« Tout à vous,

« EUGÈNE ETIENNE. »

On procède alors au vote par mains levées, sur la proposition de M. Doumer ; M. Emile Senart est élu à l'unanimité. M. Guillain lui cède le fauteuil de la présidence et M. Senart prend la parole pour remercier le Comité en ces termes :

Mon premier mouvement, Messieurs, comme mon premier devoir, est de vous remercier de l'honneur, de la marque de sympathie si précieuse que vous venez de m'accorder.

Si vous vous étiez proposé de choisir un nom considérable, consacré par des services publics, par de hautes charges brillamment remplies, vous n'auriez eu ici que l'embarras du choix. Si vous m'avez déféré le titre de président et s'il m'est permis de l'accepter sans retours trop embarrassants sur mon indignité, c'est en raison des préoccupations qui, avec la bienveillance indulgente de mes collègues du Bureau, vous ont visiblement inspirés. Vous avez voulu vous souvenir de ma bonne volonté, du zèle chaleureux dont vous me savez animé pour notre œuvre. En choisissant un président étranger à la politique active, habitué par profession à l'objectivité scientifique, vous avez voulu témoigner que cette œuvre entend s'élever au-dessus de toutes les divisions, qu'elle s'honore de faire, sans distinction de nuances, un appel également confiant à tous les hommes politiques dont le concours lui est nécessaire.

Le président éminent auquel vous m'appelez à succéder, sans pouvoir me donner l'illusion de le remplacer, a, par un dévouement passionné qui date de la première heure, par une action infatigable, contribué plus que personne à susciter, à organiser dans notre pays le mouvement colonial. C'est son grand honneur d'avoir, dans ce rôle élevé, laissé oublier le chef politique pour le patriote supérieur aux préoccupations de parti.

Des scrupules, excessifs à notre gré, de régularité, de correction l'ont décidé à exiger de nous le remaniement du Bureau. Ils ne sauraient nous faire renoncer à un patronage qui nous est si précieux non pas seulement au regard de nos intérêts, mais au regard de notre gratitude. M. Etienne nous a promis de demeurer fidèlement et activement des nôtres ; nous n'aurons garde de laisser tomber cette promesse. Plus que personne je suis intéressé à en assurer l'effet.

Je sais par expérience ce que notre Comité peut attendre du talent, des lumières et du zèle que met à son

service l'état-major d'élite qu'il a eu la bonne fortune de grouper. Mais il n'est aucun de nous qui ne sente combien il perdrait à s'appuyer moins étroitement sur l'autorité et le concours affectueux de son fondateur. Je suis heureux que ma nouvelle charge m'assure le premier privilège d'affirmer hautement notre reconnaissance pour le passé et la solidité de nos liens dans l'avenir, en vous proposant de déférer à M. Etienne, comme je sais que c'est votre vœu unanime, le titre de président d'honneur du Comité de l'Asie Française.

M. Senart met alors aux voix la nomination de M. Etienne comme président d'honneur du Comité de l'Asie Française. Cette proposition est adoptée à mains levées à l'unanimité.

Le président demande à l'assemblée de ratifier la nomination comme membres du Comité de MM. du Chaylard, Christian Scheffer et Auguste Terrier proposés par le Bureau. Cette proposition est également adoptée à l'unanimité.

La parole est ensuite donnée à M. le baron de Mandat-Grancey, qui a fait un intéressant exposé de l'armement ancien et moderne de la Chine.

La séance est levée à 6 h. 1/2.

LETTRE D'INDO-CHINE

Hanoï, avril 1906.

Les grands changements qui, depuis quelques années, sont survenus dans la vie économique du Tonkin, n'ont que fort peu atteint jusqu'à ce jour la masse de la population, celle qui forme ces innombrables villages du Delta, où, derrière les haies de bambous, les *nha-qués* cachent jalousement leur existence communale.

Les grandes industries se sont établies dans les centres urbains déjà importants comme Hanoï et Nam-dinh, ou bien ont fait croître tel centre nouveau comme Haïphong ; mais les salaires qu'elles distribuent ne font vivre qu'une population assez limitée en nombre.

Les chemins de fer sont destinés à avoir une influence générale beaucoup plus considérable. Ils fournissent aux indigènes de nombreux emplois qui, avant, n'existaient pas ; mais leur création vaut surtout par l'action qu'ils doivent avoir sur la richesse publique. Les *nha-qués* en ont très bien compris la valeur et ils pratiquent d'autant plus volontiers la voie ferrée que la Compagnie a disposé à leur usage des wagons de 4ᵉ classe où ils s'empilent avec leurs colis, fussent-ils des cochons vivants, sans aucune autre formalité ou redevance que la prise d'un billet. Ils peuvent ainsi apporter, de beaucoup plus loin que par le passé, leurs denrées aux centres de consommation, et gagner un peu plus d'argent.

Mais les chemins de fer ne desservent pas toutes les régions du Delta. Dans le triangle formé par la côte et les deux lignes Haïphong à Hanoï et Hanoï à Ninh-binh, une grande partie du pays échappe à leur action et y échappera jusqu'au jour où des lignes secondaires draineront les produits vers les artères principales.

En outre, encore faut-il avoir des marchandises à vendre. Les facilités d'adduction pour la consommation des villes pousseront bien à l'extension des jardins potagers et des basses-cours ; mais dans cette direction, les possibilités ne sont pas immenses.

Le Tonkin tel que nous l'avons pris, et tel qu'il est encore aujourd'hui, pour merveilleuse que soit la vue de ses campagnes admirablement cultivées, est un pays qui frise la pauvreté, et la preuve en est dans ce fait actuel que, dans quelques provinces, des centaines de *nha-qués* meurent de faim faute de vivres. Le Delta qui constitue essentiellement le Tonkin agglomère une population très dense ; partout la terre est occupée et cultivée et elle ne produit que peu au delà de la nourriture des habitants en riz, maïs, taros et patates.

D'après une statistique de la Direction du commerce et de l'agriculture, l'exportation totale des riz du Tonkin aurait été la suivante :

1893-1896,	moyenne annuelle	58.771 tonnes
1897-1900,	—	122.332 —
1901-1904,	—	115.030 —

La progression est importante de la première à la seconde période, en coïncidence avec la pacification du pays, la remise de certaines étendues en culture et la continuité de récoltes heureuses. Mais qu'est cela à côté des 7 à 800.000 tonnes de l'exportation cochinchinoise pour une population quatre ou cinq fois moins nombreuse ?

Dans ces conditions, non seulement le peuple n'est pas riche mais normalement il ne mange pas toujours à sa faim. La note suivante, écrite par un Annamite, précise mois par mois la composition de la nourriture du *nha-qué* ; par sa précision, elle fait comprendre mieux qu'une dissertation, la situation vraie et ses dangers :

« 1ᵉʳ *mois*. — Maïs, patate et riz. La patate cultivée au 10ᵉ mois, immédiatemment après la récolte du paddy, est bonne à déterrer au 1ᵉʳ mois.

« 2ᵉ *mois*. — Même composition, mais la ration diminue en raison de la cherté du grain et du manque de travail dans la campagne.

« 3ᵉ *mois*. — Id. C'est le commencement de l'époque la plus redoutée ; on est déjà trop loin de la moisson du 10ᵉ et pas assez près de celle du 5ᵉ mois.

« 4ᵉ *mois*. — C'est un mois de privations ; car la patate est épuisée et le riz n'est pas prêt.

« 5ᵉ *mois*. — On récolte le riz et les taros qui composent alors la ration journalière.

« 6ᵉ *et* 7ᵉ *mois*. — Même vie, sauf qu'en s'éloignant de la récolte, le paysan doit se priver davantage.

« 8ᵉ *mois*. — C'est, avec le 4ᵉ, le mois le plus terrible ; on traîne jusqu'au commencement du 9ᵉ, pour attendre les premiers grains hâtifs.

« Du 9ᵉ *au* 12ᵉ, le paysan a de quoi se nourrir ;

il mange à sa faim pendant la moisson, les travaux des champs se multipliant et exigeant le maximum d'énergie. »

Le *nha-qué* vit au jour le jour. Sa terre le nourrit tout juste d'une récolte à une autre ; pendant la période des vaches grasses, fût-il économe, il n'aurait rien à économiser. Les Européens savent bien que les travailleurs agricoles qu'ils engagent sont toujours misérables, et qu'il est indispensable de leur faire des avances de vivres. Aussi, quand viennent les vaches maigres, la misère noire est proche. La sécheresse ou l'inondation qui fait manquer une récolte prive de vivres une grande partie de la population ; une seconde mauvaise récolte oblige les villages à engager à gros intérêts même les objets de la communauté, les objets rituels et les cloches de la pagode, sans cependant parvenir à sauver tous les affamés que la loi annamite et l'esprit de solidarité leur font un devoir de soutenir.

L'administration française avait donc deux tâches à accomplir en vue du développement économique du peuple : 1° assurer en tout temps sa subsistance ; 2° améliorer ou varier ses cultures pour qu'il dispose de plus-values. Malheureusement elle ne s'est intéressée ni à l'une ni à l'autre. Elle en a laissé le soin à chaque chef de province; mais sur ces questions, comme sur toutes autres, l'avis des résidents varie, et quoiqu'au-dessus d'eux existe un résident supérieur, jamais au point de vue économique, pas plus qu'à celui de la politique, une communauté d'action vers un but défini ne leur a été imposée.

Tel résident construit des digues ou des vannes, sans d'ailleurs se préoccuper de la répercussion que son travail peut avoir sur les terrains des provinces en aval. Tel autre, soit dans la province voisine, soit dans la même province après succession, préfère empierrer des routes et acheter une automobile aux frais du budget qu'alimentent les *nha-qués*. Il y a quelques années un industriel obtint l'autorisation d'établir une machine élévatoire pour donner de l'eau du fleuve Rouge à une région étendue au-dessus de Hanoï, mais il eut l'imprudence de réclamer aux *nha-qués* en fait de redevance, non une quote-part de la récolte du cinquième mois dont il devait assurer la venue à bien, mais la moitié de deux récoltes de l'année : la moitié de celle du dixième mois qui est de beaucoup la principale et n'a pas besoin d'irrigation, en même temps que la moitié de celle du cinquième, la seule que le manque d'eau mette éventuellement en péril. Les *nha-qués* n'étant pas des imbéciles, il n'eut pas un seul abonné; mais cela ne veut pas dire qu'ils n'avaient pas compris l'utilité du travail et qu'ils n'auraient pas consenti à payer une redevance raisonnable soit à l'industriel, soit à l'administration, si celle-ci, après l'échec du premier, avait jugé opportun de reprendre l'affaire ou au moins l'idée, avec le seul intérêt général en vue.

Les grands travaux d'hydraulique agricole sont encore seulement à l'état de projets ou même d'études. Ils auraient dû peut-être précéder, à coup sûr accompagner la création du réseau ferré tonkinois qui, sans eux, restera longtemps sans trouver un fret important dans les campagnes du Delta.

Après avoir acquis la certitude de se nourrir, le *nha-qué* a besoin de s'enrichir un peu. Les semences de riz pourraient être améliorées ainsi que les rendements à l'hectare. Mais les services d'agriculture ne se sont guère occupés jusqu'à ce jour que des cultures dites riches, c'est-à-dire susceptibles d'enrichir les Européens; l'étude raisonnée de cette culture banale du riz qui, au Tonkin, intéresse presque exclusivement le *nha-qué*, reste à faire.

Ce qui présente un intérêt aussi grand, c'est l'examen des substitutions possibles des plantes qui pourraient remplacer partiellement le riz, par exemple pour la récolte du cinquième mois, en fournissant un produit de vente qui permette au paysan d'acheter ses vivres apportés du dehors, et d'autre part de bénéficier d'un surplus. L'initiative privée a fait avec persistance des tentatives de généralisation de la culture du jute; mais jusqu'à ce jour le succès ne semble pas être venu. Au contraire, le succès s'affirme avec rapidité pour le maïs que l'indigène est habitué à produire pour sa consommation et dont soudain des demandes sont venues de France pour toutes quantités offertes. Il y a là un mouvement très heureux, mais dont l'importance échappe peut-être aux résidents, car je ne sache pas qu'ils se préoccupent d'encourager les cultivateurs dans cette voie.

Insuffisantes aussi les mesures pour sauver de la ruine et de l'expropriation le *nha-qué* en détresse. Seules les grandes villes de Hanoï et de Haïphong possèdent un mont-de-piété; ailleurs les habitants n'ont d'autre ressource que d'engager leurs objets ayant quelque valeur chez des Chinois, ou des femmes indigènes peut-être plus rapaces encore que les premiers; là on leur fait des avances, mais, au minimum, au taux de 36 0/0 par an, le maximum autorisé par la loi annamite, et généralement à un taux très supérieur soigneusement dissimulé par divers artifices.

D'autre part, les prêts sur récolte de la Banque de l'Indo-Chine exigent trop de formalités pour être pratiques; aussi leur organisation, vieille déjà de huit ans, n'a-t-elle rendu que peu de services, et le manque d'adaptation au pays est ressenti dans les milieux indigènes, à tel point qu'un groupe de Tonkinois, parmi les plus ouverts à nos idées et les plus dignes de confiance, souhaiteraient trouver du capital français pour la création d'une caisse agricole qui, sous un contrôle actif métropolitain, mais organisée à l'annamite, avancerait aux *nha-qué* des fonds à des taux modérés.

Dans la province de Phu-lien, un résident, de ceux qui portent intérêt aux indigènes, a, dans cet ordre d'idées, provoqué la formation d'une

société *Dong loi* ou d'*Intérêts associés*. Les sociétaires vendent leur riz à la société au prix du village; celle-ci revend à Haïphong au prix de la ville; son bénéfice qui eût été celui d'intermédiaires chinois, elle le partage par moitié avec les sociétaires, sa part servant à constituer un fonds de prêts éventuels aux membres de l'association. Le même résident, en passant à la mairie d'Haïphong, a créé une organisation semblable dans la zone suburbaine. Ici et là, les résultats ont été favorables et très appréciés des Annamites. Mais il faudra sans doute attendre que le même résident ait successivement dirigé toutes les provinces du Tonkin, pour voir la généralisation de son heureuse initiative. L'autorité supérieure a bien eu connaissance de l'existence des sociétés *Dong loi*; elle les a déclarées intéressantes, mais de là à donner des instructions aux autres administrateurs pour qu'ils imitent cet exemple, il y a l'espace d'un effort de volonté, et cet espace immense n'a pas encore pu être franchi.

La situation du *nha-qué*, non changée quant aux ressources que fournit la terre, s'est au contraire modifiée quant aux charges supportées.

Le coût de la vie a augmenté pour lui-même dans le plus lointain village, d'abord par la raréfaction de la sapèque de zinc, ensuite par la hausse du prix de tout objet venant de la ville, et surtout de l'extérieur, comme les tasses en faïence de Chine ou les bâtonnets de bois de santal qu'il importe de brûler souvent pour écarter les maléfices des mauvais génies, enfin par l'augmentation des impôts portant sur une denrée de première nécessité comme le sel, sur un produit d'usage courant et rituel comme l'alcool, sur les terres et sur la personne.

Le sel se vend aujourd'hui dix à douze fois plus cher qu'avant l'établissement du monopole au profit de l'Etat. La population, toutefois, reconnaît la nécessité d'un impôt qui sert à l'établissement de ces chemins de fer dont elle apprécie l'utilité; mais elle proteste contre l'organisation du système de perception qui conduit à des majorations injustifiées. L'administration, en possession du produit des salines, fait opérer la vente par un entrepositaire général, M. Debeaux, qui traite l'affaire en commerçant. Lui ne vend qu'en gros : pas moins de 300 à 400 piculs. De là, la nécessité d'autres intermédiaires qui naturellement prélèvent chacun leur bénéfice et font ainsi monter le prix du sel en détail au taux exorbitant qu'il atteint dans les villages. Le *nha-qué* ne comprend ni la nécessité de tous les échelons qu'il aperçoit, ni surtout celle de ce commerçant, M. Debeaux, qui n'est pas l'Etat, qui n'en a, à ses yeux, ni les droits ni les devoirs.

D'autre part, si le sel est payé aux sauniers au prix d'avant le monopole, ceux-ci pour l'exercice de leur métier complémentaire de pêcheurs et sécheurs de poisson, doivent acheter le sel à la Régie, subir la majoration et majorer par suite leurs prix de vente; mais cette majoration favorise l'importation du poisson chinois, et nos sauniers tonkinois ne sèchent plus de poisson, privés par l'établissement du monopole de cette source de revenus.

De même, le grand grief énoncé contre le système de l'impôt sur l'alcool est celui de la ruine d'un grand nombre de *nha-qués*. Des villages entiers vivaient de la fabrication de l'alcool, et avec les déchets ils élevaient des porcs : ils ont été dépouillés de leurs moyens d'existence. Ceux qui se sont trouvés sans aucunes ressources ne vivent que de fabrication clandestine, au risque d'amendes élevées, mais plutôt que de mourir de faim. Quelques Européens gagnent au change, mais cela ne justifie nullement la réforme aux yeux ni des *nha-qués* ruinés, ni des Annamites instruits qui se refusent avec énergie à reconnaître la légitimité de cette transposition de bénéfices et qui, cependant, accepteraient tous le principe de l'impôt, si son assiette était telle qu'il portât également sur tous sans léser très gravement les intérêts de quelques-uns.

Les impôts foncier et personnel soulèvent moins de protestations parce qu'ils n'ont pas eu pour une partie de la population les mêmes conséquences graves que les précédents. On admet généralement que les *nha-qués* peuvent les supporter. Mais ils reposent sur des bases tellement arbitraires, étant donné qu'il n'existe au Tonkin ni cadastre, ni recensement, qu'ils donnent lieu souvent à des abus qui se produisent à l'insu de notre administration, mais dont, aux yeux des malheureux paysans, elle supporte toute la responsabilité morale.

Pour l'impôt foncier, nous utilisons encore les rôles établis, il y a cent ans, sous Gia-long; seulement, d'année en année, les superficies indiquées ont été arbitrairement majorées, non à raison d'une extension ou d'une amélioration des cultures, mais en conséquence des besoins budgétaires, à l'aveuglette.

Le résident supérieur, ayant jugé nécessaire que l'impôt foncier rapporte telle somme en plus de l'année précédente, répartit cette augmentation entre les provinces, sans toucher à la quotité de l'impôt. Les résidents avertis procèdent à une sous-répartition tout aussi arbitraire. Ils usent de deux procédés, ensemble ou séparément, en partant toujours de cette idée, d'ailleurs souvent vraie, que les villages dissimulent l'étendue et la qualité de leurs cultures : ou bien ils inscrivent d'office des rizières de la 3e à la 2e classe, ou de la 2e à la 1re; ou bien ils majorent la superficie antérieure acceptée, de manière à faire le compte désiré. Mais cela est fait d'une manière globale par *huyen*. A l'intérieur de cette unité administrative, le soin de la division par cantons et villages est laissé à l'autorité indigène et dès lors la porte est ouverte « aux abus les plus criants ».

Quelle est la nature de cet abus, la note ci-dessous, rédigée par un Annamite, le fait comprendre.

« Le *tri-huyên* muni de pleins pouvoirs, rentre dans son territoire, informe les communes que les impôts fonciers vont être augmentés

considérablement. Elles protestent, déclarent qu'elles n'out point de terres dissimulées et finissent par accepter un arrangement; c'est qu'en effet une majoration de superficie constitue une charge perpétuelle et une marche vers une majoration nouvelle les années suivantes. Il faut donc l'éviter à tout prix, et cela en demandant au *tri-huyên* de faire ce qu'on appelle ironiquement le *Bàn ré*, vendre à bon marché — « vendre à bon marché », pour le *tri-huyên*, consiste à percevoir pour son propre compte une somme et à ramener le chiffre de la majoration à un taux très inférieur, mais suffisant pour ne pas éveiller la méfiance du résident. La majoration est en raison inverse de la somme versée au *tri-huyên* qui s'en va déclarer au résident, chef de la province, que, après minutieuses enquêtes, tels villages ne sont susceptibles que de telles majorations.

« Le résident, n'ayant pas de bases solides dans ses appréciations, s'en rapporte aux déclarations du mandarin, en se promettant d'y revenir l'année prochaine. »

De cette manière, l'impôt est forcément inégal : certains villages paient moins que ne le comportent leurs superficies en culture ; d'autres, au contraire, sont imposés même pour des terres inexistantes, et en somme notre mode d'opération constitue une prime à la malhonnêteté administrative indigène.

Il en est de même pour l'impôt personnel. Comme on ignore l'effectif de la population, et, à plus forte raison, sa répartition dans chaque village en inscrits et non inscrits, il suffit d'augmenter cet effectif ou de modifier cette répartition, sans autre justification que la nécessité budgétaire, pour obtenir le résultat financier désirable. Dans le village, les notables procèdent à la répartition par tête. Mais dans ces conditions, et étant donné les mœurs indigènes, le *nha-qué* est exposé aux pires iniquités et il faut se garder d'affirmer qu'au Tonkin l'impôt soit égal pour tous.

***

Il est clair que l'administration française ne peut pas apparaître aux gens des campagnes comme une bonne mère. « Je n'ai pas besoin d'insister, m'a dit un Annamite, pour démontrer combien sont regrettables de tels procédés et combien ils contribuent à rendre méfiante la population indigène. De là cette méfiance et cette hostilité sourde des habitants vis à-vis des Européens qui leur paraissent sans exception des agents du fisc. De là des déclarations sciemment fausses à toute enquête, quel qu'en soit le but. »

Jusqu'où vont cette méfiance et cette hostilité ? « Le paysan, me déclara un autre Tonkinois, ne songe pas du tout à se révolter. Le peuple est habitué à être dominé ; il supporte la domination française; mais il ne ferait rien pour la conserver et accepterait aussi bien la japonaise. »

Telle est bien, semble-t-il, la situation pour ce qui est de la masse de la population.

A la fin de 1897, quelques bandes de *nha-qués* armés de lances et de matraques attaquèrent si soudainement Haïphong, Hai-dzuong et Hung-yen qu'ils faillirent se rendre maîtres de ces villes et y massacrer tous les métropolitains; la peur fut grande et produisit, par réaction, une répression sanglante et aveugle. Depuis lors les paysans n'ont plus bougé, ni même probablement songé à le faire, non que leurs sentiments aient changé, mais seulement parce qu'il ne s'est plus trouvé de meneurs, dans la classe supérieure, pour courir les risques de l'aventure tout en faisant marcher en avant les gens des campagnes.

De notre côté, l'administration n'a rien fait, en dehors des mesures de police, pour empêcher la possibilité du retour de pareilles surprises. Les *nha-qués* s'étaient bravement exposés au feu de nos armes, parce qu'on leur avait persuadé qu'ils seraient invulnérables étant porteurs d'un petit sachet de cinabre. Tels ils sont, ignorants et crédules à l'excès, à la merci de quelque agitateur national ou étranger, aussi bien que de leurs charlatans ou de leurs sorciers. Il fallait dès lors chercher à les instruire; mais les vieux administrateurs venus de la Cochinchine ne sont pas pour l'instruction de la masse populaire qui devient plus difficile à conduire. Rien n'a été fait dans ce sens, dans les huit années écoulées; pas un atome d'idée occidentale n'a pénétré dans les villages et le *nha-qué* est resté aussi exposé que par le passé à toutes les excitations contre l'œuvre de la France en Indo-Chine.

Il est temps encore de renoncer à cette dangereuse inertie ; mais il faut se hâter. Heureusement les esprits paraissent être préparés à une action dans ce sens et on peut espérer que le Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, institué par M. Beau, fera d'utiles propositions. Il est vrai qu'il restera à les mettre en application; mais il dépendra du gouverneur général de veiller à ce que l'œuvre inaugurée par lui ne soit pas entravée par ses subordonnés les plus directs.

D'autre part, il faut s'intéresser au sort du simple *nha-qué*. Il faut le guider pour qu'il augmente les ressources que lui donne sa terre; il faut mettre son sol à l'abri et des inondations et de la sécheresse. Il faut enfin écouter ses plaintes au sujet des impôts.

Il est assurément très délicat de modifier une organisation existante, de laquelle dépend la marche des services publics; mais il est odieux de penser que nombre de villages ont été privés de leurs moyens d'existence pour permettre au fisc d'exploiter le sel et l'alcool, et il est surtout dangereux de le laisser dire et répéter de bouche en bouche dans la population, avec la crainte de voir à tout instant surgir quelque nouveau monopole. L'équilibre des esprits vaut autant pour nous que l'équilibre budgétaire.

Pour les autres impôts, foncier et personnel, nous faisons en vérité la part belle aux intrigants en leur permettant mille abus dont seule la France paraît responsable. Il faut d'urgence mettre l'équité et l'ordre là où, aujourd'hui, tout n'est qu'arbitraire.

L'administration supérieure s'exagère les difficultés d'un cadastre et d'un recensement. Cadastrer et recenser d'autorité, ce serait dangereux; mais avec des explications, avec des palabres, si ceux qui donnent les explications et tiennent les palabres sont connus pour leur justice et leur bonté envers l'indigène, il y a moyen d'arriver à tout.

Dans une province au moins, un résident a été appelé par des villages eux-mêmes à mesurer leurs terres et... à les dégrever pour la superficie qui dépassait la réalité. Il y a donc un moyen sinon direct, au moins détourné, d'atteindre le but.

De même, jusqu'à ces dernières années, nous n'avions pas osé établir au Tonkin l'état civil qui depuis longtemps existe en Cochinchine. Il a fallu qu'un fonctionnaire indigène, un jeune *tong-doc* élevé en France, nous entraînât vers cette réforme. Et, grâce à lui, l'état civil a été institué d'abord dans sa province, puis dans deux autres provinces, puis dans le Tonkin tout entier, cela sans heurt, sans opposition, et même avec satisfaction.

Il ne faut donc pas désespérer; le *nha-qué* n'appartient à personne; il peut être conquis. A nous de savoir le prendre en lui donnant plus de ressources, plus de justice et un peu d'instruction.

***

Les Réserves Indigènes

EN INDO-CHINE

Dans un article que le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* a publié en mars dernier, nous avons étudié les conditions générales de la défense de l'Indo-Chine par l'armée annamite, et cette étude nous a amenés à conclure qu'en présence des transformations qui se sont opérées dans l'Asie orientale, il nous faut développer l'institution des réserves et préparer leur encadrement pour le temps de guerre, appliquer en un mot, avec tout le développement nécessaire, le principe de la nation armée. L'application de ce principe à une colonie comme l'Indo-Chine a pour condition primordiale une bonne politique indigène que nous ne saurions examiner dans cette étude. Nous ne croyons pas qu'elle résulte encore complètement du régime que nous avons institué en Indo-Chine; il y aurait de ce côté des réformes très sérieuses à réaliser; mais, cette question mentionnée, nous devons arriver au côté technique, c'est-à-dire à l'organisation des réserves indigènes, qui relève plus spécialement de notre compétence et fait l'objet de la présente étude.

I

ORGANISATION INITIALE DES RÉSERVES INDIGÈNES

Les réserves indigènes ont été créées en Indo-Chine sous le commandement du général Bichot, développées et organisées sous ses successeurs les généraux Borgnis-Desbordes et Dodds. La période de conquête du Tonkin était terminée, la grande piraterie réprimée, mais toute l'organisation militaire conservait l'empreinte des efforts que nous venions de faire pour refouler les bandes chinoises dans leurs pays et pour pacifier les régions montagneuses.

Les préoccupations du commandement étaient dirigées surtout vers la protection des frontières chinoises et la surveillance des anciens centres de piraterie. C'est ainsi que la plus grande partie des compagnies d'infanterie, au Tonkin, étaient réparties dans la haute région pour surveiller les voies possibles d'invasion ou réprimer les insurrections éventuelles.

Les compagnies de tirailleurs, autrefois à l'effectif de guerre de 250 hommes, avaient été ramenées à 200. Ce qu'on demandait aux réserves, c'était d'abord de recompléter ces compagnies en cas de guerre, puis de permettre ultérieurement une nouvelle réduction de l'effectif de paix des unités sans augmenter leur nombre.

Il n'était donc pas nécessaire de disposer d'une très grande quantité d'hommes de complément. L'organisation adoptée au Tonkin, en 1899 — 6 ans de service actif, 8 ans dans la réserve — pouvait donner au maximum 8.000 réservistes disponibles. Elle était suffisante.

En Cochinchine, la paix n'avait pas été troublée depuis de longues années; il s'agissait seulement de porter au pied de guerre l'unique régiment annamite à 3 bataillons. Le système adopté — 2 ans de service actif, 10 ans dans la réserve — y pourvoyait largement.

L'alerte de Fachoda vint nous montrer que l'Indo-Chine n'était pas exposée seulement aux invasions des peuples jaunes immédiatement voisins, Chinois ou Siamois. Il fallait envisager d'une façon toute différente notre organisation militaire. Tout en continuant à couvrir nos frontières terrestres, il fallait prévoir l'organisation dans les Deltas de forces mobiles capables de s'opposer à une tentative de débarquement. Un peu plus tard la situation s'étant complètement éclaircie du côté de l'Angleterre, le Japon achevait de se révéler comme une puissance militaire et maritime des plus sérieuses qui, malgré les circonstances politiques rassurantes créées par l'alliance anglo-japonaise, nous obligeait, par sa seule présence, à reviser toute notre organisation. Les premières mesures à prendre étaient celles qui devaient aboutir à un renforcement des réserves.

L'organisation nouvelle avait été étudiée et préparée par les généraux Borgnis-Desbordes et Dodds. Elle fut continuée par M. le général Coronnat. Avant de refondre notre système de réserves qu'on n'avait pas eu l'occasion d'éprouver, il était intéressant d'avoir des données précises sur ce qu'on pouvait attendre des réservistes annamites : — proportion dans laquelle ils rejoindraient en cas d'appel, — degré de conservation de leur aptitude physique et de leur instruction militaire — enfin et surtout leur état d'esprit.

C'est ainsi que furent décidés, pour le mois de

mars 1903, au Tonkin et en Cochinchine, l'appel et l'incorporation pour 15 jours de deux classes de réservistes. Nous avons eu la bonne fortune d'en pouvoir observer de près les résultats grâce à un emploi à l'État-major des troupes de l'Indo-Chine, sous la direction de M. le colonel Bataille; nous en parlerons donc en quelque sorte à titre de témoin.

L'expérience réussit au delà de toute espérance. Le nombre des réservistes qui répondirent à l'appel dépassa 90 0/0 des inscrits. Parmi les manquants, la plupart (malades, disparus, etc.) étaient excusables. Le chiffre des réfractaires fut inférieur à 2 0/0. Leur proportion ne serait-elle pas beaucoup plus considérable en cas de guerre réelle ? C'est possible. Toutefois, nous ne le croyons pas. Nous citerons à l'appui de cette opinion une anecdote qui nous fut contée par un colon européen de la région de Thaï-nguyen, vivant depuis plusieurs années dans le pays et le connaissant bien. Ce colon, officier de réserve, avait demandé à faire une période de service à l'époque même de l'appel. Il observa que beaucoup de réservistes annamites de sa région, au moment de rejoindre leur corps, réglaient complètement leurs affaires et faisaient leurs adieux à leurs proches comme s'ils se préparaient à une longue absence. Intrigué, il leur en demanda la raison. Les Annamites lui répondirent qu'ils savaient bien qu'on les appelait parce que la guerre était déclarée entre les Français et les Japonais. Ils rejoignaient cependant. Au dire d'autres officiers, cette croyance était également répandue dans d'autres régions. Elle n'empêcha pas la réussite de l'appel. Sans tirer de ce fait des conclusions d'un optimisme exagéré, on peut toutefois espérer que l'arrivée des réservistes se ferait sans encombre en cas de guerre réelle.

L'entrain et la bonne humeur des réservistes réincorporés en 1903 ont été remarquables. Les chefs de corps en ont unanimement témoigné ; tous ceux qui les ont vus en ont été frappés. Ils avaient conservé des traces profondes de leur instruction et de leur éducation militaires. En très peu de jours, ils manœuvraient aussi correctement que les hommes de l'active, et il eût été impossible de les distinguer dans le rang si on ne leur avait donné le mousqueton, dont le canon, plus court que celui du fusil de tirailleur indochinois, les faisait remarquer. En outre, leur esprit fut excellent ; aucune punition grave ne fut infligée.

Il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher les causes du brillant succès de cet appel. D'abord toutes les recrues incorporées dans l'armée active au Tonkin le sont volontairement. Les jeunes gens sont bien désignés par les notables de leur village au choix des commissions de recrutement ; mais s'ils ne viennent pas directement au corps demander à s'engager, c'est uniquement parce que la législation jusqu'ici en vigueur accordait des indemnités en nature, sous forme de part de rizière, aux seuls appelés et que les engagés n'y avaient aucun droit. Aussi, les jeunes Annamites préfèrent-ils se faire présenter à titre d'appelés par leurs notables; en fait, ils sont tous volontaires. Nous en avons personnellement vus témoigner d'un grand empressement et ne craindre rien tant que d'être refusés par la commission de recrutement.

Indépendamment de la part de rizière, affectée en principe à la subsistance de leur famille, les tirailleurs ont une solde qui leur permet de vivre. A 20 ans de service, ils ont une retraite dont ils sont très friands; une retraite proportionnelle à 15 ans. Enfin, ils sont traités au corps avec bienveillance et justice, avec honnêteté surtout ; ils n'ont rien à y craindre de la concussion et des exactions si fréquentes dans la vie civile de la part des mandarins. Ajoutons qu'ils restaient autrefois longtemps au service (six ans au minimum) et que les plus anciens ont fait le coup de feu avec nos troupes contre les pirates.

Pour toutes ces causes, l'ancien tirailleur conserve en général un très bon souvenir de son passage sous les drapeaux ; il y revient avec plaisir quand on l'y rappelle; il s'y montre discipliné et même zélé.

Nous avons donc toutes raisons d'avoir confiance dans la solidité de notre œuvre *militaire* et nous pouvons sans craindre développer l'institution des réserves qui nous donnera seule les effectifs indispensables. Si l'œuvre politique qui doit être entreprise réussit aussi bien à nous rallier la masse de la population civile, nous pouvons croire fortement assise notre prépondérance en Indo-Chine.

Outre les constatations d'importance capitale que nous venons d'exposer, l'appel de 1903 fournit encore des enseignements de détail intéressants. Il permit, par exemple, d'établir approximativement, parmi les réservistes rejoignant à la mobilisation, la proportion d'hommes :

Valides à incorporer dans les unités combattantes,

Malingres à verser aux dépôts,

Invalides à réformer et à envoyer dans leurs foyers.

La proportion des malingres et des invalides fut relativement élevée. En voici les causes. L'Annamite se développe très tard, sa complexion est faible ; il est beaucoup moins robuste que l'Européen ou le Chinois. On ne saurait donc l'envoyer au régiment entre 20 et 21 ans, comme nos conscrits. L'ancienne réglementation relative au recrutement ne fixant pas de limite d'âge, les commissions acceptaient comme recrues tous les sujets valides de 22 à 32 ans. Il en résulte que l'âge moyen d'incorporation était de 26 à 27 ans. Les tirailleurs étaient libérés au bout de 6 ans de service, vers 33 ans ; ils restaient ensuite 8 ans dans la réserve de 33 à 41 ans, quelques-uns au delà de 45 ans. Or, l'Annamite vieillit très vite ; passé 42 ans, il présente l'aspect d'un vieillard et n'offre plus aucune résistance physique : au delà même de 40 ans, il est généralement impropre à tout service actif. La constatation en fut particulièrement frappante pour les sergents de réserve.

Les sous-officiers indigènes sont tous rengagés; ils demeurent au service pendant 15 ou 20 ans pour obtenir une pension de retraite. Ils restent alors 5 ans dans la réserve jusqu'à 45 et même 50 ans d'âge. Ils sont alors complètement usés et incapables de rendre aucun des services correspondant à leur grade.

La situation générale et l'expérience de 1903 avaient donc indiqué, parmi les mesures principales à prendre pour la réorganisation des réserves indigènes de l'Indo-Chine :

Augmentation du nombre des réservistes;
Rajeunissement des classes;
Amélioration des cadres de réserve.

C'est l'objet de la réforme de 1904 que nous allons exposer.

II

RÉORGANISATION DES RÉSERVES INDIGÈNES EN 1904

Dans les premiers mois de l'année 1904, sur l'initiative de M. le général Coronnat, commandant supérieur, la réorganisation du recrutement et des réserves indigènes fut étudiée en Cochinchine et au Tonkin par des commissions mixtes présidées par les généraux de Beylié et Winckel-Mayer.

La question n'a pas encore abouti en Cochinchine, par suite de difficultés relatives à l'adoption d'un nouveau mode de recrutement basé sur le tirage au sort.

Le *statu quo* a été provisoirement maintenu.

L'œuvre de la Commission du Tonkin a été sanctionnée par les décrets du 1er novembre 1904 relatifs au recrutement et à l'organisation des réserves en Annam et au Tonkin. Il nous est donc permis de commenter un document public et d'exposer les idées directrices de la réglementation nouvelle.

Encadrement indigène des réserves. — La constatation de la sénilité du plus grand nombre des sergents réservistes convoqués en 1903 imposait l'étude de l'encadrement indigène des réserves.

Une mesure d'effet immédiat consistait à augmenter le nombre des sous-officiers du cadre actif de chaque unité et à diminuer par là même le nombre des sergents réservistes de complément nécessaires à la mobilisation. Cette mesure, trop onéreuse, ne fut pas adoptée. Il ne restait donc plus, d'une part, qu'à améliorer, en le rajeunissant, le recrutement même des sergents de l'armée active ; d'autre part, qu'à assurer le renouvellement périodique et régulier de ces cadres dans l'armée active, de manière à verser dans la réserve des gradés encore jeunes, bien instruits, en nombre suffisant. Tel fut l'objet de la solution préconisée par la Commission : création d'une école de sous-officiers indigènes, que nous avons étudiée en détail dans l'article précité de mars 1906. Il est à souhaiter qu'elle soit appliquée.

Rajeunissement des classes. — Le rajeunissement des classes de réserve ne pouvait être obtenu par une diminution de leur nombre et par suite de l'effectif total des réservistes qu'il fallait au contraire augmenter. La seule solution admissible consistait à rajeunir les classes de l'armée active en imposant pour les recrues une limite d'âge maximum (28 ans) et en prescrivant de n'incorporer d'individus d'âge voisin de la limite supérieure qu'en cas d'absolue nécessité, lorsqu'il est impossible de trouver parmi les plus jeunes le nombre voulu d'hommes suffisamment valides. C'est ce qui fut consacré par le décret du 1er novembre 1904. Il a eu pour effet d'abaisser de 27 à 23 ans, c'est-à-dire de quatre ans, l'âge moyen des recrues.

Augmentation du nombre des réservistes. — Grâce à cet abaissement, il devint possible d'augmenter le nombre des classes de réserve qui fut porté de 8 à 10, tout en réalisant encore un bénéfice de deux ans sur l'âge moyen de la classe la plus ancienne. En réduisant en outre la durée du service actif de 6 à 5 ans, tout en maintenant l'effectif total de l'armée active, on accrut l'effectif numérique de chaque classe.

L'ensemble de ces mesures détermina un accroissement sensible de l'effectif des réservistes, sans préjudice pour la valeur de l'armée active. Cinq ans suffisent en effet pour donner au militaire indigène une instruction et une éducation solides dont il conservera l'empreinte pendant son séjour de dix ans dans la réserve. Ce séjour est d'ailleurs coupé de deux périodes de convocation de quinze jours chacune.

A l'expiration de son service dans la réserve, l'indigène fait partie, pendant cinq ans, de la garde sédentaire, dont le nom fait prévoir le mode d'emploi que nous indiquerons d'ailleurs plus loin.

En résumé, la réglementation du décret du 1er novembre 1904, réalise, en ce qui concerne la quantité et la qualité des réservistes annamites, une amélioration très sensible. Il nous reste à étudier si cette réglementation est suffisante pour satisfaire aux besoins inéluctables de la situation actuelle.

III

ÉTUDE DES NÉCESSITÉS ACTUELLES

La réglementation que nous venons de commenter, étudiée et préparée en Indo-Chine en 1903 et au commencement de 1904, réalisée seulement le 1er novembre 1904, par suite des délais de transmission et d'étude en France, dérive, comme nous l'avons dit, des préoccupations que faisait naître la situation générale antérieure à la guerre russo-japonaise. Les victoires japonaises, — dont toutes les conséquences morales et politiques sont loin d'être épuisées — ont profondément modifié et aggravé cette situation.

Nous ne croyons pas nécessaire d'insister sur ce point. Nous n'avons le choix, à l'heure actuelle,

en ce qui concerne l'Indo-Chine, qu'entre deux solutions : 1° céder au plus tôt cette colonie à une puissance quelconque ou l'abandonner purement et simplement ; 2° envisager résolument et préparer dès maintenant les moyens de la défendre contre une agression possible du Japon et de la Chine, seuls ou coalisés. Le maintien du *statu quo* militaire équivaudrait proprement au geste de l'autruche qui ne veut pas voir le danger. Il nous conduirait infailliblement à perdre l'Indo-Chine, comme nous avons perdu jadis l'Inde et le Canada, et par un contre-coup inévitable, le prestige indispensable à la conservation de nos autres colonies.

Dans l'article déjà cité, nous avons étudié une méthode de défense de notre empire indo-chinois basée sur l'application progressive du principe de la nation armée, c'est-à-dire sur le développement, au fur et à mesure que les ressources financières de la colonie le permettront, des effectifs indigènes du pied de paix, et surtout sur l'accroissement des réserves.

Nous indiquons un programme minimum, à échéance d'une douzaine d'années, prévoyant l'organisation : au Tonkin, d'un corps d'armée à deux divisions et de troupes non endivisionnées ; en Cochinchine, d'une division, chaque division comprenant deux brigades et chaque brigade :

- 2 régiments de tirailleurs indigènes à 5 bataillons d'infanterie (1) ;
- 1 régiment européen à 4 bataillons ;
- 3 batteries mixtes portées ;
- 1 peloton mixte du génie.

Pour fixer les idées, nous prendrons ce programme pour base de la discussion. Déterminons d'abord l'emploi des réserves en temps de guerre. Elles devront :

1° Porter au pied de guerre les unités actives des diverses armes ;

2° Former et encadrer les éléments des services accessoires de l'avant, trains régimentaires, sections de munitions, ambulances, en contact direct avec les troupes combattantes ;

3° Assurer le ravitaillement par les magasins et dépôts des éléments précédents, les évacuations, la sécurité des communications, en un mot, les services de l'arrière ;

4° Maintenir l'ordre intérieur ; prévenir ou réprimer les insurrections ;

5° Eventuellement, former des unités nouvelles destinées à renforcer les garnisons de certaines places ;

6° Enfin, constituer les dépôts et fournir des hommes de remplacement aux unités combattantes.

Examinons succinctement ces divers points : Ecartons tout d'abord le maintien de l'ordre intérieur (4°) qui incombe à la garde indigène. Signalons toutefois que celle-ci aurait besoin pour suffire à sa tâche — si importante — d'un accroissement notable d'effectif pour le temps de guerre. Cet accroissement serait obtenu facilement et sans frais par la création d'une réserve spéciale à la garde indigène qui a déjà été proposée par la colonie.

Les services de l'arrière (3°) seraient assurés par la garde sédentaire créée précisément dans ce but.

La formation d'unités nouvelles entièrement composées de réservistes (5°) ne peut être considérée que comme un expédient. La faible valeur de ces unités dépourvues de cohésion ne les rendrait propres qu'à renforcer les garnisons de certaines places de seconde ligne. Leur nombre serait d'ailleurs étroitement limité par les ressources en cadres disponibles. Un cadre d'officiers et sous-officiers européens, même très réduit, leur serait absolument indispensable. Ce cadre ne saurait être prélevé que parmi les gradés européens appartenant à la réserve ou à l'armée territoriale. Or, leur nombre n'est pas très élevé (1), et il serait facilement absorbé par les unités de ravitaillement des services de l'avant et de l'arrière qu'il faut évidemment former d'abord. En admettant que le développement de la colonisation française augmente les ressources en cadres de complément, l'excédent sera toujours faible aussi bien d'ailleurs que celui des cadres réservistes indigènes et permettra tout au plus la formation de deux ou trois bataillons de réserve. Il ne faut donc compter, pour absorber les réservistes indigènes, que sur les autres catégories (1°, 2°, 6°).

Les dépôts (6°) seront constitués, tout naturellement, par les malingres de l'armée active et par les réservistes de la même catégorie dont on peut évaluer la proportion à 15 0/0 environ de l'effectif total disponible des réservistes.

Il restera à partager les réservistes valides entre les troupes combattantes (1°) et les services de l'avant (2°) soit d'après l'ancienneté des classes, soit, plus pratiquement, d'après l'ordre de leur arrivée au corps et le degré d'urgence de mobilisation des unités.

Après cette esquisse de l'emploi des réservistes, une question se pose tout d'abord : l'organisation des réserves du 1er novembre 1904 est-elle suffisante pour donner satisfaction aux besoins des troupes existantes, à l'organisation actuelle de la défense ?

La réglementation nouvelle du recrutement et des réserves, mise en vigueur depuis moins de deux ans, n'a pu donner encore son plein effet. Toutefois, connaissant l'effectif indigène total du pied de paix (effectif budgétaire) et le nombre des classes, on calcule aisément l'effectif moyen d'une classe active. On en peut déduire approxi-

(1) Les 5es bataillons indigènes et les 4es bataillons français sont destinés en principe aux garnisons des places et à la couverture.

(1) La population civile française de toute l'Indo-Chine ne compte que 12.892 individus, y compris les femmes et les enfants. Parmi les hommes encore astreints aux obligations militaires, on compte une majorité de fonctionnaires qu'il serait indispensable, pour la plupart, de laisser à leur poste en temps de guerre : administrateurs des services civils, agents des postes et télégraphes, douaniers, agents des chemins de fer et des messageries fluviales, agents de police, etc. L'effectif des réservistes et territoriaux français disponibles et surtout des gradés est donc peu élevé.

mativement l'effectif total de dix classes de réserve du nouveau régime en tenant compte des pertes qui se produisent pendant dix ans parmi les réservistes. On peut donc évaluer, avec une approximation suffisante pour la discussion, et sans recourir à aucun document officiel, le rendement du système actuel à :

14.000 réservistes disponibles et 3.000 gardes sédentaires, au Tonkin;

6.000 réservistes et 2.000 gardes sédentaires, en Cochinchine.

La proportion probable de 15 0/0 de malingres à verser aux dépôts, l'obligation d'un prélèvement pour les services accessoires de l'avant, donneraient à peu près la répartition suivante :

	Tonkin	Cochinchine
Réservistes combattants	10.000	4.000
Services de l'avant	2.000	1.000
Dépôts	2.000	1.000
Total	14.000	6.000
Gardes sédentaires (services de l'arrière)	3.000	2.000

Est-ce suffisant? La question est surtout importante à élucider pour les réservistes combattants destinés à porter au pied de guerre les unités actives de toutes armes. Il est facile de calculer le nombre nécessaire, connaissant, d'une part, l'effectif de guerre (250 hommes par compagnie d'infanterie), d'autre part, l'effectif budgétaire de paix (180 hommes par compagnie dont 160 environ réellement disponibles) et le nombre des unités de chaque arme. Il ressort du calcul que nous épargnerons au lecteur qu'il faut environ 8.000 réservistes combattants au Tonkin, 3.000 en Cochinchine, avec l'organisation actuelle. On disposerait ainsi d'un excédent d'environ 2.000 réservistes au Tonkin, 1.000 en Cochinchine.

Il serait possible, en admettant, ce qui est douteux, l'existence de cadres disponibles, de former respectivement à la mobilisation 2 et 1 bataillons de réserve de 1.000 hommes chacun. Mais il nous paraît bien préférable, dans la situation générale actuelle, de préparer l'absorption de cet excédent par la création d'unités actives nouvelles. L'utilisation des réservistes serait incontestablement meilleure et l'on réaliserait une partie, faible il est vrai, de l'accroissement de forces qui s'impose. Cette création pourrait être d'ailleurs compensée en partie, au point de vue budgétaire, par la réduction de l'effectif de paix des compagnies indigènes. C'est ainsi qu'en ramenant celui-ci de 180 à 160 hommes (cadres compris) on pourrait, sans modifier sensiblement l'effectif budgétaire total, créer au Tonkin 3 bataillons et 3 batteries mixtes, en Cochinchine 2 bataillons, et absorber ainsi l'excédent des réservistes.

Une telle solution ne saurait être définitive puisque le programme minimum proposé comporte des augmentations totales, par rapport à la situation actuelle :

Au Tonkin.......... de **21 bataillons de tirailleurs, 10 batteries mixtes;**

En Cochinchine....... de **14 bataillons de tirailleurs, 5 batteries mixtes.**

Il restera donc à réaliser progressivement, au fur et à mesure du développement des ressources financières de la colonie, de nouvelles créations de bataillons et de batteries.

La réglementation actuelle des réserves, telle qu'elle est fixée par les décrets du 1er novembre 1904, pourra-t-elle s'adapter à l'organisation de la défense sur les bases nouvelles? En d'autres termes, cette réglementation fournira-t-elle assez de réservistes pour un nombre double d'unités actives? La question est importante à résoudre si l'on songe que toute modification à la législation du recrutement et des réserves ne produit son plein effet qu'au bout d'une quinzaine d'années et qu'ainsi il importe de prévoir les modifications corrélatives au but poursuivi et de les réaliser *d'abord*. Par exemple, on ne devrait créer un bataillon nouveau à l'effectif de paix de 5 à 600 hommes que si l'on dispose, à titre d'excédent, des 4 ou 500 réservistes qui devront le porter à l'effectif de guerre de 1.000 hommes. Autrement dit, le développement des réserves doit précéder logiquement celui des forces du temps de paix. C'est d'ailleurs la conséquence du principe de la nation armée dont l'adoption nous paraît la seule solution pratique applicable à la défense de notre colonie. L'armée active doit être considérée comme un cadre, — solide il est vrai, — destiné à absorber les réserves.

Or, nous avons vu que les excédents actuels des réservistes ne permettraient que la formation d'un très petit nombre d'unités nouvelles. En outre, pour des raisons d'ordre financier, cette formation, contre-balancée par la réduction de l'effectif des compagnies, n'augmenterait pas l'effectif total de paix, seul producteur de réservistes.

La conclusion s'impose : si l'on veut se ménager la possibilité de créer dans l'avenir des unités nouvelles, il faut augmenter au préalable le nombre des réservistes, et pour cela, modifier la législation.

La réduction de 6 à 5 ans du service actif n'est plus suffisante en présence de la situation actuelle et il faut en venir au terme de 4 ans. La durée totale du service militaire (garde sédentaire non comprise) serait maintenue à 15 ans, c'est-à-dire que le tirailleur resterait 4 ans au service actif et 11 ans dans la réserve au lieu de 5 ans au service actif et 10 ans dans la réserve.

Les classes actives auraient un effectif plus fort (1/4 de l'effectif budgétaire au lieu de 1/5); par suite aussi, les classes de réserve dont le nombre serait en outre augmenté d'une unité, sans aucun vieillissement. Il en résulterait un accroissement progressif du nombre des réservistes tonkinois permettant l'augmentation parallèle du nombre des unités jusqu'à réalisation du programme arrêté.

La réduction à 4 ans du temps passé au régi-

ment peut paraître regrettable : elle est inéluctable. Elle permet, seule, en faisant passer sous les drapeaux un plus grand nombre d'individus, de disposer du nombre plus considérable d'hommes de complément qu'exige la défense du pays. On remarquera d'ailleurs qu'il n'y a ni dispensés, ni seconde portion du contingent, par conséquent que l'armée active est bien homogène, que la faculté de rengager est laissée aux simples soldats comme aux gradés, que tous les sous-officiers indigènes sont rengagés et constituent un cadre assez solide dont la valeur pourrait d'ailleurs être accrue par la création d'une école spéciale. Dans ces conditions, 4 ans de service actif suffiront pour obtenir une armée active cohérente et solide et pour donner aux tirailleurs une éducation militaire dont ils conserveront l'empreinte dans la réserve.

On a proposé, pour la Cochinchine, de fixer à 3 ans au lieu de 2 la durée du service actif, et à 12 ans celle du service dans la réserve. On obtiendrait ainsi un nombre de réservistes très supérieur aux besoins futurs; aussi serait-il préférable, à notre avis, pour donner aux tirailleurs cochinchinois la même valeur qu'à leurs camarades tonkinois, de fixer également à 4 ans le temps à passer au régiment.

Il nous reste à examiner les résultats numériques du système en faveur duquel nous venons de conclure :

4 ans dans l'armée active,
11 ans dans la réserve,
5 ans dans la garde sédentaire.

Ces résultats dépendent du nombre total des unités actives des diverses armes que nous supposerons être celui du programme indiqué plus haut et de l'effectif de paix de ces unités.

Nous avons dit, conformément au principe de la nation armée, qu'il était possible de réduire, sur le pied de paix, le nombre d'hommes des compagnies de tirailleurs qui est actuellement de 180 (cadres compris). Toutefois, il est dangereux d'aller trop loin dans cette voie pour ne pas compromettre l'instruction et ne pas infliger à nos unités indigènes la pénurie squelettique qui anémie parfois les nôtres. On pourrait considérer comme un minimum le chiffre de 140 hommes dont 132 indigènes et 8 sous-officiers européens. A la mobilisation, on pourrait compter sur environ 125 hommes disponibles, ce qui exigerait 125 réservistes pour porter la compagnie au pied de guerre de 250 hommes. Il en faudrait en moyenne 50 par batterie mixte. D'après cela, on établit ainsi qu'il suit le nombre total des réservistes nécessaires après réalisation complète du programme précité :

AU TONKIN

Réservistes combattants	22.000
Services de l'avant	4.000
Dépôts	4.000
Total	30.000
Services de l'arrière	5.000

Il faudrait donc, outre 5.000 gardes sédentaires pour les services de l'arrière, 30.000 réservistes *disponibles*, ce qui exigerait environ 36.000 réservistes *inscrits*. Ces nombres devraient être réduits de moitié pour la Cochinchine.

D'autre part, connaissant le futur effectif indigène total du pied de paix, 26.000 hommes au Tonkin (13.000 en Cochinchine), on en déduit l'effectif moyen d'une classe active $\frac{26.000}{4} = 6.500$. Par suite des déchets à prévoir, celui d'une classe de réserve peut être évalué à 4.000 environ, ce qui donnerait, pour les 11 classes, 44.000 réservistes inscrits (22.000 en Cochinchine).

Le service de quatre ans donnerait donc 44.000 réservistes inscrits, ce qui, par comparaison avec les besoins évalués, 36.000, laisserait une marge de 8.000 hommes permettant de parer aux aléas et de créer éventuellement quelques bataillons de réserve.

***

En résumé, si nous voulons défendre l'Indo-Chine, il faut accroître très sensiblement le nombre des soldats indigènes pour le temps de guerre et, par suite, tout en créant de nouvelles unités, bataillons et batteries, développer et fortifier l'institution des réserves.

L'accroissement des réserves doit logiquement précéder celui des unités actives; indépendamment des disponibilités budgétaires, celles-ci ne devront être formées qu'au fur et à mesure de l'existence d'excédents de réservistes permettant de les porter éventuellement au pied de guerre. Or, les excédents que peut donner le système actuel sont très faibles et ne permettent la création que d'un petit nombre d'unités. On est donc amené à modifier dès maintenant ce système, dans le sens d'un accroissement, en réduisant la durée du service actif à quatre ans et en la portant à onze ans dans la réserve.

Nous pouvons avoir confiance dans notre œuvre militaire en Indo-Chine : nos tirailleurs sont disciplinés; ils se sont, en général, très bien comportés devant les anciens pirates. Nos canonniers indigènes sont de bons soldats; leur conduite en Chine en 1900 a été irréprochable. Lorsqu'ils ont repris le contact du régiment, les réservistes se sont montrés pleins de zèle et d'entrain. Notre œuvre est viable : développons-la.

G. Rumilly,
Capitaine breveté d'artillerie coloniale,
Officier d'ordonnance de M. le général Dodds.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

LES

VOIES DE PÉNÉTRATION

AU LAOS FRANÇAIS ET AU SIAM

Constitué par le traité du 3 octobre 1893 intervenu entre la France et le Siam, le Laos français est cet immense territoire, d'une superficie égale à la moitié de la France, qui s'étend du Yunnan au Cambodge, formant une sorte de vaste hinterland vers l'Ouest entre nos possessions annamites, le Siam et la Birmanie. Pays lointain, d'un accès difficile, et pendant longtemps peu connu, bien des récits plus ou moins fabuleux et contradictoires devaient être mis en circulation à son sujet. Doudart de Lagrée, Francis Garnier, nous l'avaient dépeint comme un Eldorado plein de richesses, et les vieux coloniaux d'Indo-Chine se rappellent encore une phrase dithyrambique d'un ancien député de la Cochinchine, M. Blancsubé, phrase qui figura longtemps en manchette sur un journal de Saïgon, aujourd'hui disparu, *le Mékong*, et faisait allusion aux flottes entières qui viendraient, un jour, chercher, dans le port de Saïgon, les richesses descendues par le Mékong et provenant des beaux et nombreux royaumes échelonnés le long de la vallée du grand fleuve. Quelques voyageurs désenchantés et quelques colons déçus avouaient, dans l'intimité, qu'ils n'avaient vu qu'un fleuve difficile, d'immenses forêts, des villages peu peuplés et fort espacés. D'autres vantaient la douceur des mœurs de ses habitants, la poésie de certaines coutumes qui se sont, jusqu'à ce jour, conservées, le charme et la majesté d'une nature tour à tour pittoresque et sauvage et souvent d'une impressionnante beauté. La vérité est que le Laos français ne mérite ni ces excès d'honneur, ni ces indignités : il est mieux qu'un simple pays curieux à l'usage de globe-trotters extrême-orientaux épris de paysages ou désireux d'émotions, il ne contient pas d'immenses richesses, mais il en possède quelques-unes susceptibles d'exploitations et de développement.

« Le Laos peut et doit devenir un grenier à riz pour les pays circonvoisins, un grand producteur de coton, de laque, de benjoin, de cardamome, de caoutchouc, de bestiaux, de soie, de chevaux, en même temps qu'un exportateur de bois et de métaux précieux. Il peut et doit devenir un consommateur naturel de tous nos produits européens, les races qui l'habitent ayant des tendances marquées à évoluer vers la civilisation européenne. »

Ainsi s'exprimait en 1899 un haut fonctionnaire du Laos sur le pays qu'il administrait.

Une partie de ces appréciations sont devenues aujourd'hui des réalités. Le caoutchouc a été reconnu dans toutes les forêts laotiennes depuis le Yunnan jusqu'au Cambodge. Il est déjà l'objet d'une exploitation très développée dans le haut et le moyen Laos. Le benjoin, très répandu dans le Haut Laos, s'exporte en grandes quantités de Luang-prabang sur Bangkok. La gomme laque se trouve un peu partout. La cardamome est abondante surtout dans le Bas Laos, et, notamment, sur le plateau des Bolovens; de grandes expéditions en sont dirigées, chaque année, sur Pnom-penh ou sur Oubone (Siam). D'importants troupeaux, malheureusement trop souvent décimés par les épidémies, existent dans quelques provinces du Sud qui font un commerce de bétail assez suivi avec le Cambodge, et dans les provinces du Cammon (Mahasay) et de Vientiane, dans le Moyen Laos. Le coton, la soie, et nous ajouterons le tabac, ne sont cultivés qu'en petite quantité et suffisent à peine aux besoins locaux. La culture du riz se pratique de deux façons : sur les montagnes, dans des coins de forêts brûlés et défrichés appelés rais et dans les rizières de plaines. Ces deux cultures ne donnent qu'une récolte par an qu'une saison de pluie insuffisante peut compromettre. Actuellement, le Laos ne produit que le riz nécessaire à l'alimentation de ses habitants.

Des gisements miniers ont été signalés un peu partout; sauf quelques-uns, ils n'ont pas été sérieusement reconnus et pour l'instant leur exploitation paraît bien difficile.

Sauf le teck, les essences forestières du Laos n'ont pas encore été appréciées sur les marchés d'Europe. Quelques peuplements de teck existent dans la partie rive droite du royaume de Luang-prabang et près de Ban houei Saï (Haut Mékong), mais ce sont surtout ceux de la vallée de la Menam (Siam) et de Birmanie (versant du Mékong) qui sont riches et susceptibles de permettre une exploitation importante.

Deux grands obstacles s'opposent actuellement à la colonisation et au développement économique du Laos : la rareté de la population et la difficulté des communications.

La population du Laos se partage naturellement en trois grandes catégories :

1° Les Thays, dénomination sous laquelle on peut réunir tous les gens parlant avec de légères différences d'accent et de peu nombreuses différences de mots la langue thay : Laotiens, Pou thays, Thays blancs, noirs et rouges, Thays nenas et Pou Euns.

2° Les Khas, Khas du Nord pacifiques et en évolution vers les types de la première catégorie, Khas du Sud pour la plupart turbulents et indépendants.

3° Les habitants provenant de pays voisins : Chine, Yunnan, Annam, Cambodge, Siam et Birmanie.

L'ensemble de toutes ces populations n'atteint pas, croyons-nous, un million d'habitants. Les plus civilisés, les Laotiens, vivent facilement dans un pays qui produit assez pour leurs besoins. Nonchalants, paresseux, aimant les fêtes et un luxe relatif, ils peuvent devenir un jour, cependant, des consommateurs d'un certain appoint pour nos marchandises européennes. Ce sont des

piroguiers incomparables et des commerçants, le Laotien du Nord surtout, mais ils travaillent peu la terre et un dicton est célèbre au Laos : « sans le Khas le Laotien ne pourrait pas vivre. »

Les Khas ont été pendant longtemps en effet les esclaves des Laotiens et c'est nous en 1895 qui avons décrété leur affranchissement. Paisibles et travailleurs dans le Nord, ils sont les grands cultivateurs et les grands débroussailleurs du pays, mais leurs besoins sont plus minimes encore que ceux des Laotiens et leur sauvagerie, nous voulons dire leur timidité, extrême. Dans le Sud, quelques tribus celles du plateau des Bolovens, avant l'insurrection qui dévasta le pays, avaient de beaux villages très florissants, mais la plupart sont restées dans un isolement farouche en dehors de tout mouvement de civilisation.

Les immigrés au Laos, sauf ceux provenant de la Chine et du Yunnan, sont, jusqu'à ce jour, trop peu nombreux pour former un facteur économique appréciable dans le développement du pays.

En somme, ainsi que le disait M. Beau dans son discours du 26 février dernier, à la Chambre de commerce de Haïphong :

« Le Laos attendrait vainement de ses habitants actuels une initiative quelconque. Il faut pour la mise en valeur de ce pays l'appoint des colons français et annamites et ces colons ne se porteront vers les régions laotiennes que le jour où des voies terrestres mettront en communication la vallée du Mékong avec la Mer. »

Les paroles du gouverneur général de l'Indo-Chine, qui les prononça après un long voyage qu'il venait d'accomplir au Laos, sont d'autant plus justes que c'est sur les bords mêmes du grand fleuve, et dans les vastes plaines qui dans certaines régions l'environnent, que doivent se porter, tout d'abord, les efforts d'une émigration agricole au Laos.

En un mot, la question du Laos se résume en une question de voies de communications. Un fleuve énorme et majestueux traverse, cependant, le Laos d'un bout à l'autre, mais on connaît les déboires qu'ont causés à tous les peuples colonisateurs en Asie ces décevantes routes qui marchent. C'est pour ouvrir le fleuve Rouge au commerce français du Yunnan que nous nous sommes établis au Tonkin. Après nous être installés dans le pays, nous sommes obligés, aujourd'hui, de doubler le fleuve inutilisé et inutilisable sérieusement, par une voie ferrée. Devra-t-il en être ainsi pour le Mékong ?

Ses rapides, comme tout dans ce pays, avaient eux aussi leurs légendes. De hautes autorités, des marins consommés, avaient proclamé l'impossibilité de les remonter. Une petite canonnière, *Lagrandière*, dont le nom appartient désormais à l'histoire du Laos, avait cependant franchi une première fois tous les obstacles et était parvenu à 30 kilomètres de la frontière du Yunnan, soit à 2.600 kilomètres de la mer. Mais c'était là un tour de force, disait-on. Si, à la rigueur, semblable voyage pouvait être effectué à la montée, il était impossible à la descente. Comment songer, dans ces conditions, à établir un service de navigation commerciale ? La canonnière, dont on n'espérait plus aucun service, allait être désarmée, lorsqu'en 1903 l'enseigne de vaisseau Lesterre la ramena heureusement à Xieng-sen, à Luang-prabang, puis à Vientiane. Ce voyage, accompli à une époque où les eaux du Mékong baissaient très sensiblement, démontrait que les rapides du haut Mékong eux-mêmes, réputés les plus dangereux, pouvaient être franchis à la descente par un bâtiment à vapeur.

Vientiane, où redescendit en décembre 1903 la canonnière *Lagrandière*, est, comme on sait, la capitale du Laos. Elle se trouve à l'extrémité d'un grand bief navigable en toute saison : celui de Vientiane-Savannaket, appelé aussi bief supérieur. De ce bief, le Mékong descend par trois gradins à la mer ; des séries plus ou moins longues de rapides en constituent les marches et présentent autant d'obstacles à la navigation : ce sont les rapides du Kemmarat, qui s'étendent sur une longueur de 130 kilomètres environ, les chutes du Khône qui marquent une dénivellation brusque du fleuve, précédées en amont et en aval de massifs rocheux qui encombrent le lit du Mékong, enfin les rapides du Préapatang, de Sambor et de Thmacred, qui forment une succession de passages très difficiles sur un espace de 45 kilomètres.

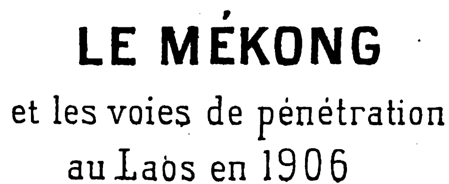
Depuis plusieurs années, des études avaient été entreprises pour l'amélioration de la navigation sur le grand fleuve. De grands progrès avaient été réalisés, notamment, sous l'habile direction d'un énergique officier du génie, le capitaine Blanc, dans le bief moyen, où les vapeurs avaient commencé à remonter jusqu'au Keng Ya peut, le premier gros rapide de la région du Kemmarat. Dans le bief supérieur, le Keng Kébao, qui présentait un obstacle aux basses eaux en amont de Savannaket, avait été mieux reconnu, et un passage, praticable toute l'année, avait pu être balisé.

N'oublions pas de dire que, depuis longtemps, une voie ferrée traverse l'île de Khône, entre les chutes de même nom, et sert à transborder les voyageurs et marchandises de Khône nord (bief moyen) à Khône sud (bief inférieur).

Sous l'énergique impulsion de M. Mahé, résident supérieur au Laos, les travaux de Mékong furent, à partir de 1903, poussés avec une grande activité. Pour la première fois, des vapeurs, sous le commandement de l'enseigne de vaisseau Lesterre, remontèrent et redescendirent à plusieurs reprises les rapides de Kemmarat. Les 130 kilomètres de rapides furent balisés avec soin, ce qui devait permettre, en février 1906, au gouverneur général de remonter de Paksé à Savannaket en un jour et demi. Il suffit de dire, pour juger des progrès accomplis, qu'en 1903 on considérait comme extrêmement satisfaisant de pouvoir faire, à cette époque de l'année, le même voyage en dix jours, au moyen de pirogues remorquées, à certains endroits, par de petites chaloupes à vapeur. Aujourd'hui, la navigabilité commerciale

Légende

Navigable au vapeur en tout temps
d° aux hautes eaux
Navigation impossible ou non étudiée
Chemin de fer en exploitation
d° en construction
Tracés en études
Route importante
Kemmarat Point Français sur la rive droite
Les chiffres inscrits le long du Mékong sont des Kil.res comptés à partir de la mer
0 100 200 K.



du Kemmarat devient possible pour des vapeurs d'une vitesse de 10 nœuds. Un seul obstacle, le Keng Sa, est insurmontable quand la crue ne dépasse pas 2 m. 50; une voie ferrée de quelques kilomètres permettra de tourner cet obstacle. On a décidé d'user d'un moyen semblable dans le bief moyen, où une voie ferrée d'une vingtaine de kilomètres, allant de Kasdam à Don-kié, servira aux transbordements, afin d'éviter le voyage en pirogue, encore nécessaire aux basses eaux entre Khône et Khong.

Après l'achèvement de ces travaux, le Mékong deviendra une voie commerciale digne de ce nom et permettant au commerce d'atteindre sans difficulté jusqu'à Vientiane. Mais ce voyage restera long et coûteux.

Si le Bas Laos jusqu'à Paksé entretient des relations commerciales avec le Cambodge et la Cochinchine, c'est avec le Tonkin et le Nord-Annam que se fait le commerce d'échange du Haut et du Moyen Laos qui n'est pas dirigé sur le Siam et Bangkok. C'est donc avec le Tonkin et le Nord-Annam que doivent être reliées ces régions laotiennes.

Le caoutchouc est le premier produit qui ait donné lieu à un commerce important au Laos. Son exploitation était commencée depuis quelques années dans la province des Hua-panh Hatang-Hoc d'où il était dirigé sur Chobo (rivière Noire) et Than-hoa (Annam), lorsqu'en 1900 des commerçants français firent leurs premières campagnes au Tran-ninh. Le commerce du caoutchouc prit une rapide extension dans cette région et Xieng-kouang est, aujourd'hui, le centre du Laos où se trouvent le plus de colons européens. Situé à 1.200 mètres d'altitude, le plateau du Tranninh est sain et le climat très doux. Les indigènes, enrichis par la vente du caoutchouc, y sont devenus des consommateurs de nos produits français, et les progrès réalisés dans cette province sont un des plus remarquables exemples des bienfaits d'une colonisation intelligente et dans laquelle tous les intérêts ont été respectés. Les indigènes ont exploité et vendu, en toute liberté, le caoutchouc contre des espèces sonnantes que les commerçants leur ont livré. En même temps que l'argent gagné, des besoins nouveaux sont nés chez les indigènes, ceux-ci, aujourd'hui, ne se contentent plus de vendre aux commerçants, ils sont aussi des acheteurs, et c'est ainsi que, par l'achat des produits des forêts et par la vente de nos articles européens, les colons réalisent maintenant un double bénéfice. Ce fait doit être retenu.

La situation heureuse du Tranninh, son climat favorable, les vastes espaces inoccupés qu'il présente à la colonisation, ont depuis longtemps attiré sur cette région l'attention de l'administration qui songea, dès notre installation au Laos, à relier Vinh sur la côte d'Annam à Xieng-kouang par une voie ferrée. De Xieng-kouang, deux embranchements se dirigeaient l'un sur Luang-prabang, l'autre sur Paksen, mettant ainsi en communication avec la mer le Haut Laos et le grand bief du Mékong. Des études furent commencées, puis abandonnées. Elles furent reprises il y a deux ans, et se poursuivent encore aujourd'hui entre le Mékong et Xieng-kouang par la vallée du Nam-sane. La solution du problème aurait été rendue bien plus aisée si la situation financière de la colonie avait permis de consacrer les sommes nécessaires à l'achèvement de la route de Vinh à Cua-rao et à Xieng-kouang, que M. l'administrateur Sestier avait exécutée en 1904 sur une longueur de 240 kilomètres. La pénurie des ressources du budget général a empêché la construction des ponts et des bacs qui eussent rendu la route carrossable jusqu'au pied du plateau et ont retardé l'exécution du sentier muletier qui permettra d'atteindre le plateau lui-même, en évitant le sentier actuel absolument impraticable. C'est ce travail qui s'impose et que l'administration devra poursuivre énergiquement dès qu'elle aura les ressources nécessaires.

La route de Vinh au Tranninh sera poussée ensuite jusqu'à Luang-prabang, mais il serait prématuré d'envisager, dès maintenant, un travail de cette importance. L'accès de Luang-prabang sera plus utilement recherché, semble-t-il, par la voie du Mékong qui peut être amélioré entre Vientiane et Luang-prabang. C'est de ce côté que se porteront les efforts du service de la navigation dès que les travaux encore en cours dans le Kemmarat seront achevés.

Actuellement, la seule voie de pénétration de l'Annam au Mékong est celle de Quang-tri à Savannaket. Avant un an, cette voie sera praticable aux voitures sur la plus grande partie de son parcours. Abandonnée depuis dix ans, cette route a été l'objet d'efforts considérables au cours de ces deux dernières années.

En 1903-1904, un jeune administrateur venu de Cochinchine, M. Damprun, commença les premiers travaux de réfection de cette route. Il ne tardait pas à être encouragé dans cette entreprise par M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, qui l'inscrivit d'office au tableau d'avancement, et par le résident supérieur au Laos, M. Mahé, qui avait reconnu lui-même les avantages de ce tracé, à la suite d'un voyage de Hué à Savannaket effectué en avril 1904. Les travaux furent poussés avec une certaine activité et sans grandes dépenses pour le budget : la main-d'œuvre fut fournie en effet par les prestataires de la province, tandis qu'une équipe de charpentiers annamites construisait, avec les bois durs que l'on rencontre à profusion dans la forêt, des ponceaux et des ponts ayant jusqu'à 50 mètres de longueur. La route traverse, du reste, presque partout, des régions sans accidents de terrain importants où les seules difficultés sont le passage de la Sébang-hiên, de la Se-tchepone et de quelques autres cours d'eau.

Du côté de l'Annam, un effort considérable a été fait également : il s'agissait de traverser la chaîne annamitique dont l'épaisseur n'a pas moins de 50 kilomètres. L'ancien sentier était mal tracé, exposé aux inondations, établi sur de

mauvais terrains, il fallut d'abord trouver un nouveau passage à travers la forêt épaisse qui couvre toute la région, puis le tracé reconnu constituer des chantiers dans une contrée où les Annamites n'étaient jamais allés et dont la réputation est des plus mauvaises.

Ces travaux ont pu être exécutés grâce à la présence d'un résident des plus distingués, M. Valentin, qui, par sa connaissance parfaite de la langue, et grâce à un séjour ininterrompu de quatre années, avait acquis un véritable ascendant sur la population. Dans quelques mois, la route sera carrossable jusqu'à Lao-bao. Elle est déjà parcourue par de nombreux convois d'Annamites se rendant dans la haute région pour faire des échanges avec les Moïs et acheter le caoutchouc, le benjoin et les autres produits de la forêt.

Au point de vue de l'exportation des produits du Laos, cette voie présente de sérieux avantages. Le chemin de fer de Tourane à Hué sera livré à l'exploitation au mois d'avril prochain, celui de Hué à Quang-tri vient d'être mis en adjudication. Sa construction ne présente aucune difficulté et pourra être menée activement. Ainsi les produits du Laos pourront prochainement être amenés à Quang-tri, d'où ils gagneront par voie ferrée Tourane, mauvais port il est vrai, mais port où s'arrêtent tous les navires desservant les lignes d'Indo-Chine. Ce sont là de réels avantages économiques, et il y a lieu de se demander si la voie de terre Quang-tri, Lao-bao, Savannaket, ne devrait pas être doublée par une voie ferrée, ainsi que l'indiquait le projet soumis aux Chambres en 1898.

Malheureusement, au point de vue commercial, cette voie ferrée de Savannaket à Tourane a un développement considérable, 500 kilomètres; de plus, les relations commerciales entre l'Annam central et le Laos sont encore peu développées. Au point de vue de la colonisation, les deux provinces annamites de Quang-tri et du Binh-dinh sont peu peuplées.

Il est donc nécessaire de trouver une autre voie de pénétration au Laos, mettant en communication avec le Mékong les provinces peuplées du Nord-Annam et du Tonkin. C'est cette voie que des missions, dirigées par des officiers attachés au service des travaux publics, s'efforcent de découvrir depuis deux ans.

Un chemin existe entre Vinh et Pachinboun sur le Mékong par Hatrai et le col de Trammua. Ce col est à 1.100 mètres d'altitude. Jusqu'en 1901, en raison des difficultés considérables du tracé, seuls les éléphants étaient employés au transport des voyageurs et des marchandises dirigés par cette voie sur la vallée du grand fleuve. Peu d'itinéraires étaient aussi émotionnants à parcourir que celui de la rude traversée en cet endroit de la chaîne annamitique. De Hatrai à Trammua, la montée était presque à pic, et c'est en se frayant un chemin au milieu de rocs semés sur le flanc de la montagne, à travers une végétation luxuriante, que les énormes bêtes gagnaient le sommet du col. De Trammua la descente sur Napé s'accomplissait dans des conditions un peu moins pénibles. Sauf un seuil rocheux en avant de Cammon et un col très élevé après Lat-Muong, la route gagnait sans grandes difficultés à Kent-kiêt la vallée du Nam-hinboun.

Le grand avantage de cette route était de mettre en communication, par une voie n'ayant guère plus de 200 kilomètres, le port de Vinh et le Mékong. Un chemin meilleur fut établi à travers le col de Trammua, susceptible de livrer passage aux chevaux et, on l'espéra un instant, aux voitures légères, et une mission, la mission Billès, reçut des instructions pour chercher un tracé convenable pour une voie ferrée. Les efforts du capitaine Billès et de ses compagnons demeurèrent infructueux; toutefois, au cours de leurs recherches, on leur signala, dans la région de la chaîne annamitique qui sépare la province laotienne du Cammon de la province annamite de Hatinh, un col, que fréquentait déjà quelques marchands indigènes. C'était le col de Meu-gia, situé à une faible altitude, 435 mètres. Après quelques études, le capitaine Billès conclut à la possibilité de construire un chemin de fer dans cette région. La voie ferrée, qui passerait par Mea-gia, se détacherait, entre Vinh et Hatinh, de la ligne cotière, gagnerait la vallée du Ngan-sau, puis celle de Song-giang, piquerait droit au Sud sur Mea-gia, pour aboutir enfin à Takek, sur le Mékong en face du centre siamois de Lakhone, en empruntant la vallée d'un affluent de la Sebang-fai. Les difficultés sur le versant laotien ne sont pas grandes, mais elles sont, en certains points considérables, pour gagner le col Meu-gia. On en donnera une idée, en disant que, dans les gorges du Nam-chelo, le prix de revient du kilomètre est estimé à 800.000 francs. Le prix de revient total jusqu'à la plaine laotienne, sur une longueur de 150 kilomètres, serait d'environ 30 millions de francs.

Ces résultats n'ont pas été jugés satisfaisants, et de nouvelles recherches vont être entreprises un peu au Nord de Meu-gia, au col de Cui-hop.

Ce nouveau tracé se détacherait de celui de Meu-gia pour passer le Ngan-sau en aval de Huong-khé; le col qu'il emprunte a une altitude de 715 mètres, mais on pourrait ne pas s'élever au-dessus de 600 mètres en construisant un tunnel de 5 à 600 mètres; on traverserait ensuite le plateau du Cammon, en suivant le Nam-nai, pour redescendre vers le Mékong par un nouvel escalier de 300 mètres. Cette descente, comme la montée vers Cui-hop, pourrait être établie, l'espère-t-on, avec une faible pente, dans des conditions meilleures que par Meu-gia. Un autre avantage serait d'obtenir un raccourci notable entre Vinh et le Mékong, 240 ou 250 kilomètres au lieu de 290 à 300.

Comme on le voit, toutes ces études se poursuivent avec beaucoup de méthode et de persévérance, en vue de relier le Laos central avec le Tonkin et les provinces populeuses du Nord-Annam, dans lesquelles on peut espérer pouvoir recruter les éléments d'une émigration agricole

annamite assez considérable. Il ne suffit pas, en effet, de donner au Laos le moyen d'écouler ses produits, il faut lui procurer la main-d'œuvre indispensable pour l'exploitation de ses richesses naturelles.

Les Annamites sont particulièrement aptes à fournir cette main-d'œuvre et ils en ont déjà donné la preuve. Lors des famines qui ravageaient périodiquement le pays avant notre arrivée en Annam, nombre d'Annamites des provinces centrales et du Nord ont gagné le Laos et s'y sont établis. La plaine de Kam-keut, dans la province du Cammon, a été entièrement défrichée et mise en valeur par des immigrants annamites. Malheureusement, la plupart des individus de cette nationalité, tentés par les riches plaines qui se trouvent, sur la rive droite du Mékong, ont passé au Siam où ils possèdent, maintenant, à Outhène, à Lakhone, et surtout dans la région Sakhone-Lakhone, des villages très prospères.

Il appartiendra à l'administration française au Laos, dès que la facilité des communications avec l'Annam permettra une immigration nombreuse, de fixer, dans les plaines disponibles de la rive gauche du Mékong, les cultivateurs annamites. Une fois franchies les régions montagneuses qu'ils redoutent, les Annamites apprécient les charmes du pays laotien, où ils trouvent, dans une partie de la population, un accueil qui les séduit et les retient.

Les Annamites ne seront pas seulement au Laos des défricheurs de rizières; parmi eux pourra se recruter la main-d'œuvre nécessaire aux entreprises industrielles. Dans une contrée où les autochtones s'abandonnent à la douceur d'une existence paisible, indifférents à des éléments de richesse qu'il ne dépendrait que d'eux de faire fructifier, les fils du pays d'Annam apporteront l'activité, le mouvement et la vie. Ils seront l'appoint indispensable à l'exécution et à la réussite des exploitations européennes au Laos.

Enfin le jour où nous aurons, par une voie rapide, mis la vallée du Mékong en communication avec la côte d'Annam, ce jour-là seulement, nous pourrons prétendre exercer une action prépondérante dans la zone dite d'influence française. Actuellement, la plupart des produits du Laos sont lentement acheminés vers Outaradit, Korat, Oubone et Bangkok. Bangkok, surtout, exerce une attraction véritable sur tous les commerçants indigènes. Il est peu de riches commerçants laotiens qui ne fassent dans leur vie un ou plusieurs voyages à Bangkok. Il y a à cela deux raisons : la première, c'est que, par l'organisation particulière et internationale de son marché, les produits du Laos se vendent en général plus chers à Bangkok qu'à Saïgon ou à Hanoï, et que, d'autre part, les articles européens qui s'y trouvent s'y achètent à meilleur compte. La seconde raison est qu'il existe entre le Siamois et le Laotien presque similitude de langage, de mœurs et de races.

Mais le marché de Bangkok est loin ; il faut à nos Laotiens, pour s'y rendre, plusieurs semaines ; nul doute que, quand la voie ferrée venant de l'Annam atteindra les bords du grand fleuve, nos marchandises françaises pourront rivaliser avec les marchandises venant de la capitale du Siam et les concurrencer avantageusement sur les marchés de Nong-kay, de Lakhone, d'Oubone, de Korat même peut-être. Alors, en même temps que notre prédominance économique, pourra s'établir notre prédominance morale sur les deux rives du Mékong. Le Laotien, paresseux mais voyageur, n'hésitera pas, lorsqu'il le pourra rapidement, à se rendre dans la capitale du Tonkin ou dans celle de l'Annam, où il trouvera à écouler facilement et à un bon prix les quelques produits intéressants de son industrie familiale, soies brodées, bijoux d'or et d'argent curieusement ciselés, ou de ses chasses, défenses d'ivoires, pelleteries d'animaux sauvages, etc.

Ainsi s'établiront peu à peu entre nos possessions annamites et nos possessions laotiennes des relations de plus en plus fréquentes. Notre empire indo-chinois ne sera plus comme coupé en deux par le mur de granit de la chaîne annamitique ; la voie ferrée reliant le Mékong à l'Annam sera le trait d'union scellant les deux parties si différentes de nos possessions extrême-orientales.

L'Indo-Chine française, économiquement unifiée, verra s'accroître dans toutes ses régions sa prospérité et sa richesse. Qu'il passe par Cui-hop, par Meu-gia, ou par Laobao même, le chemin de fer de la côte d'Annam ou Mékong est, après le chemin de fer de pénétration au Yunnan, la voie ferrée dont la nécessité s'impose avec le plus d'urgence, au double point de vue politique et économique.

LES
CHEMINS DE FER DE TURQUIE D'ASIE

Les circonstances sollicitent chaque jour plus vivement l'attention vers les chemins de fer d'Orient. La pénétration de l'Asie par l'Est du continent absorbait jusqu'ici les curiosités européennes : elles se reportent aujourd'hui vers l'Empire turc, où maintes voies ferrées sont en étude, en construction ou même à la veille d'être inaugurées. Malheureusement la rivalité des puissances européennes en présence n'est pas le moindre obstacle à la garantie des concessions. De toutes parts, le gouvernement est pressé de demandes auxquelles il ne fait droit qu'avec des temporisations renouvelées. Ici c'est la France qui est en instance pour obtenir le droit de construction d'une ligne de Soma à Panderma, traversant l'ancienne Mysie et unissant les rives de Marmara aux eaux de Smyrne ; ailleurs l'Angle-

terre s'étudie à prolonger vers l'Est la ligne d'Aïdin-Diner, et à utiliser les lacs de la région en établissant des services de vapeurs. La ligne française de Cassaba s'embranche à Afiun-Kara-Hissar sur la ligne allemande des chemins de fer d'Anatolie, et cependant, par ordre supérieur, la communication semble coupée entre ces deux lignes pour une durée indéfinie : l'absence du rail de jonction est le symbole significatif de cet état d'antagonisme ; de telle façon que si des manœuvres militaires nécessitent un transport de troupes, un transbordement en règle doit s'effectuer pour passer d'une voie à l'autre. Les compagnies anglaise, d'Aïdin, et française, de Cassaba, partant toutes deux de Smyrne, attendent encore l'autorisation de relier leurs gares à travers la ville. Sur tous les points vitaux, l'influence allemande tient en échec les insistances étrangères. Si une même activité pouvait s'étendre à toutes les lignes virtuellement tracées, l'on verrait se dessiner à grands traits un réseau reliant les parties extrêmes de l'Empire. Depuis longtemps déjà les dénominations « de Bagdad » et « de la Mecque », officiellement conférées aux deux principales lignes en chantier, paraissent rapprocher avant l'heure la métropole commerciale de l'Est et la métropole religieuse.

La Turquie semble s'être piquée d'émulation, et l'on sait avec quelle ferveur sont poussés les travaux de la voie de la Mecque, entreprise d'initiative exclusivement nationale et menée par le Sultan avec une rare ténacité. Si la Turquie a dû, en fin de compte, faire appel dans une plus large mesure qu'elle ne le souhaitait au concours technique des Européens, l'œuvre n'en garde pas moins un caractère rigoureusement musulman, d'importance stratégique autant que religieuse. Les préoccupations financières semblent être hors de question dans le cas qui nous occupe ; les fonds personnels du Sultan sont libéralement ouverts à cette cause, et de tous les points de l'Islam affluent les contributions en vue d'une tâche qui pourra modifier pour des milliers de pèlerins les conditions meurtrières du voyage annuel. La frappe d'un timbre spécial, le timbre du Hedjaz, crée d'autre part un complément de ressources budgétaires. La besogne est poussée aussi activement que le permettent les conditions défectueuses d'exécution ; s'il est illusoire d'en escompter l'achèvement dans un délai d'un an, comme le prescrivait un des derniers iradés, ou même d'une période double, la longueur déjà établie et dépassant Maan au delà de 500 kilomètres laisse néanmoins bien augurer de sa continuation. La contestation actuelle de frontière sinaïtique avec l'Egypte ne semble pas devoir être matière à entrave sérieuse. La pénurie d'eau s'aggravant avec la progression vers le Sud constitue un des obstacles directs et l'on n'y remédie qu'insuffisamment par l'emploi de wagons-citernes et l'établissement de puits sur les points où l'on pense trouver une nappe fixe. L'instabilité du terrain et les tourmentes de sable s'ajoutent aux difficultés à vaincre. La ligne Damas-La Mecque renouvelle une des plus anciennes voies de pèlerinage, tombée dans le délaissement depuis l'utilisation des paquebots. Le port de Caïffa, point d'accès de la ligne sur le littoral semble donc appelé à un sérieux accroissement, et il est regrettable que la section de chemin de fer Caïffa-Damas n'ait pu s'établir sous les auspices français, car Beyrouth se ressentira plus ou moins de cette concurrence.

Les intérêts de la France s'augmentent désormais en Syrie d'une nouvelle ligne ferrée qui, avant le 1er novembre, sera ouverte à la circulation ; elle va de Hama à Halep où elle permettra d'accéder du littoral. Son aboutissement à Halep n'est vraisemblablement que provisoire, et l'on discute son prolongement vers Killis, sur le tracé futur du chemin de fer de Bagdad.

***

Sommes-nous à la veille, ainsi qu'on le faisait espérer récemment, de voir poursuivre les travaux de la ligne de Bagdad dont la première section de 200 kilomètres de Konieh à Boulgourlou se trouve depuis plus d'un an ouverte à l'exploitation. La station de Boulgourlou semble se morfondre en plein plateau, isolée à de nombreux kilomètres de la bourgade de ce nom, avec comme arrière-plan les sauvages contreforts du Boulgar-Dagh. De l'autre côté de la chaîne, dans les centres du littoral, l'impatience s'accroît de ces délais renouvelés et l'on brûle de voir activer vers la mer l'établissement de cette ligne, qui complétera une des artères vitales de l'Anatolie. Traversant en effet la péninsule en diagonale, elle fera communiquer les bords du Bosphore avec le premier golfe du littoral syrien ; c'est montrer assez le courant économique qui résultera de la jonction de ces deux débouchés.

Une vive incertitude a régné longtemps au sujet de l'emplacement du port méditerranéen qui doit desservir le chemin de fer ; l'on prononçait assez couramment le nom de Youmourtalik, petite place située dans un repli du golfe d'Alexandrette et qui semblait par là amenée à détrôner Mersina à bref délai ; c'était la ruine de cette escale commerciale, et ses habitants, parmi lesquels plusieurs propriétaires d'origine française, demeuraient sous le coup d'une grave anxiété ; aujourd'hui le rachat par l'Allemagne des actions du chemin de fer Adana-Mersina, futur embranchement de la ligne de Bagdad, leur a rendu quelque sécurité. Le port actuel de Mersina semble donc appelé à un remaniement entier ; exposé au vent du large, il ne saurait offrir présentement d'abri aux navires qui sont tenus de mouiller à un kilomètre de la côte.

L'on ne peut trop louer la rare fertilité du littoral cilicien, région engraissée des alluvions du Cydnus et du Seihoun, et qui s'est doublée d'étendue, depuis les siècles où Tarse, aujourd'hui à 15 kilomètres dans l'intérieur, était un port considérable. L'on peut visiter à courte distance d'Adana l'emplacement de la cité romaine de

Pompeiopolis où une rangée de colonnes émergeant du limon verdoyant marque encore la direction d'une chaussée. Dans toute cette zone la végétation offre des traits semi-tropicaux contrastant avec les pentes alpestres du Taurus ; le palmier, le cactus, les myrtes verdissent de toutes parts ; la canne à sucre s'entasse sur les marchés de Mersine et d'Adana. L'industrie du coton tient une place importante. Une culture mieux entendue que celle à laquelle s'adonne le paysan permettrait, comme dans les régions privilégiées du globe, de tirer par année une double récolte de ces plaines que leur fertilité fait comparer à un Delta.

A part le consul de France, il y a à Mersina peu de consuls de carrière ; la France a été en effet jusqu'ici la seule à posséder des intérêts prépondérants dans la région directement liée à notre système d'influence en Syrie. Notre contrôle diplomatique s'exerce d'ici vers l'intérieur sur un rayon d'une étendue extrême. Parmi les missions relevant de ce poste consulaire, il convient de signaler, à plusieurs journées de cheval d'Adana, un établissement de trappistes s'adonnant à la culture dans les contreforts de l'Anti-Taurus.

C'est à Tarse qu'aboutit à travers le Taurus la voie-mère de l'antiquité escaladant la chaîne par le boyau du Gulek-Boghaz, les Portes Ciliciennes, illustrées dans les fastes militaires depuis le passage des armées d'Alexandre jusqu'à la campagne d'Ibrahim Pacha, dans le cours du XIXe siècle. C'est l'itinéraire officiel des courriers qui transportent sacs et valeurs de banque à dos de cheval ou dans une araba sous la protection de quelques zaptiés. C'est toujours la grande route des caravanes, et son parcours en voiture, depuis Eregli jusqu'à Tarse, m'a permis de noter l'incessant mouvement commercial qui s'opère par ces chemins si tourmentés. C'est par là que sont dirigés sur les hauts plateaux de l'Asie Mineure, vers Konieh et Césarée, les produits de la Syrie. Bien que les flancs de la chaîne et de ses gorges soient partiellement dénudés, leurs sommets portent une végétation de pins et de cèdres mis en coupe abusive par les paysans ; les troncs sont roulés le long des parois rendues lisses par l'écoulement des eaux, et j'ai observé sur ma route, notamment près d'Ak-Kopra, le fonctionnement de scieries primitives, mues par la force des torrents. Les feuillages de pins et de genévriers paraissent presque exclusivement, et c'est seulement à quelques heures de Tarse que l'on voit poindre les espèces méridionales, notamment la pâle verdure des oliviers.

Le passage du chemin de fer attirera spécialement l'attention sur les richesses minières, encore dormantes, du Taurus ; la variété et l'importance des gisements métalliques, entre autres le plomb argentifère dont quelques filons sont exploités, le fer, le cuivre, reposant dans ces massifs, a fait dès longtemps convoiter des concessions de terrain si délicates à obtenir de la Porte ; d'après de récents renseignements, celle-ci aurait accordé à la Compagnie de Bagdad une zone de 10 kilomètres à droite et à gauche de la ligne en vue de l'exploitation du sous-sol. Par contre, elle se serait nettement refusée à une demande tendant à l'établissement de colonies allemandes le long de cette ligne. Les nappes pétrolifères reconnues dans les bassins du Tigre et de l'Euphrate présagent également une extension industrielle.

Les 200 nouveaux kilomètres vont nécessiter, en raison du passage de la chaîne et de la différence absolue de niveau de 1.000 mètres entre Boulgourlou et Adana, d'onéreux travaux d'art, et le règlement de pente se trouvera basé sur de multiples circuits et tunnels. La ligne ferrée ne sera liée que dans la première partie à la route des caravanes ; elle bifurquera vers l'Est pour tourner le col du Gulek-Boghaz et aboutir ainsi plus directement à Adana, d'où elle s'orientera parallèlement au littoral.

***

Aux dernières nouvelles, les Anglais semblaient s'être retirés de toute combinaison financière concernant la nouvelle section de 200 kilomètres, et la charge de l'entreprise paraît échoir presque totalement à l'Allemagne et à la France ; la part de celle-ci serait au moins de 4 0/0 et des avantages équivalents lui seraient accordés dans le contrôle d'ensemble ; c'est ainsi que le comité de direction comprendrait un vice-président et cinq administrateurs français ; de plus, dans la fourniture du matériel une part essentielle serait faite aux produits des ateliers français.

La création d'un poste consulaire français à Konieh, où aucun agent diplomatique ne nous représente encore, semble devoir être amenée par le cours des circonstances. De même que sur les chemins de fer ottomans d'Anatolie, la langue officielle restera, de par décision souveraine, la langue française, et ce ne sera pas là un véhicule négligeable de notre influence par cette brèche profonde ouverte en Orient. Des calculs font prévoir que dans douze à quinze ans le golfe Persique, encore à près de 2.000 kilomètres du terme actuel, pourra être relié aux rivages méditerranéens et l'on aura ainsi réduit à quelques jours le voyage de trois ou quatre semaines qui s'impose actuellement pour gagner Bagdad, durée qui s'allonge sensiblement si l'on prend la voie maritime.

J. DE NETTANCOURT.

AVIS

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

Les Relations Douanières

ENTRE L'INDO-CHINE ET LE SIAM

On nous écrit de Hanoï, le 25 mai :

Les relations douanières entre l'Indo-Chine et le Siam n'ont pas été modifiées depuis le traité d'amitié de commerce et de navigation conclu le 15 août 1856 entre la France et le Siam.

Ce traité prévoyait un droit d'entrée de 3 0/0 *ad valorem* sur toutes marchandises et des droits de sortie spécifiques conformément à un tableau joint au traité.

Quand la France promulgua en Indo-Chine la loi des douanes de 1892, celle-ci s'appliqua aux produits siamois comme à tous les autres produits étrangers.

Une exception intervint toutefois avec le traité de 1893 en faveur des provinces de Siam-réap et de Battambang qui jouissent, dans leurs relations avec l'Indo Chine, de la réciprocité de franchise douanière. Cette exception ne concerne de part et d'autre que les droits d'entrée, et ces marchandises sortant du Cambodge sur les provinces de Siam-réap et de Battambang paient, comme sur tous les autres points de l'Union, les droits de sortie spéciaux à l'Indo-Chine.

Le gouvernement siamois se propose aujourd'hui de demander à la France la revision du traité de 1856, au moins des articles 18 et 19 dudit traité qui ont fixé les droits de douane dont nous venons de parler.

Le moment est donc venu d'examiner quels sont les principaux desiderata que nous pourrions exposer à notre partenaire, et pour cela nous devons jeter un rapide coup d'œil sur la situation exacte créée par le régime douanier existant.

Au point de vue siamois, nous devons constater tout d'abord qu'une tarification *ad valorem* est vieillotte, tombée en désuétude; la plupart des pays, comprenant le nombre de contestations auxquelles elle peut donner lieu, l'ont depuis longtemps abandonnée. D'un autre côté, le tableau des droits de sortie demande également à être rajeuni, le commerce d'échange ayant subi quelques modifications depuis 1856.

Au point de vue indo-chinois, il faut considérer si la marchandise arrive par mer ou par voie fluviale.

Dans le premier cas, pas de difficultés : la marchandise subit la loi commune.

Mais dans le second cas, par où la marchandise sortira-t-elle? Par le Cambodge; mais elle provient alors des provinces de Battambang et de Siam-réap, et elle entrera par suite en franchise par le Laos; mais dans ce dernier pays la loi de douane n'est pas applicable.

Le Laos se trouve en effet dans une situation tout à fait particulière; jusqu'à l'année dernière, on s'était contenté d'appliquer dans ce pays une taxe de sortie spéciale perçue aussi bien pour les marchandises allant au Siam que pour celles dirigées sur les différents pays de l'Union. C'étaient, ce sont toujours d'ailleurs les commissaires du gouvernement qui assuraient la rentrée de cet impôt. En pratique, comme il est absolument impossible de surveiller une ligne frontière aussi étendue que celle qui est représentée par le Mékong, les sorties sur le Siam se font constamment en fraude, et ce sont ces seules sorties sur le Tonkin, la Cochinchine, l'Annam et le Cambodge, considérées sans doute comme pays étrangers au Laos, qui procurent quelques ressources.

Cette taxe spéciale est donc illégale, injuste et ridicule; elle devrait être supprimée purement et simplement.

En 1905, on installa le service des douanes et régies au Laos, mais cela n'apporta aucun changement au point de vue douanier : le Laos, en effet, ne faisait pas partie de l'Union au moment où la loi de douanes fut promulguée en Indo-Chine. Il faudrait donc une promulgation spéciale pour qu'elle y soit applicable : jusqu'ici on n'en a rien fait et nous ne pouvons qu'en féliciter le gouvernement d'Indo-Chine. Il en serait en effet pour les droits d'entrée ce que nous disions tout à l'heure de la taxe de sortie spéciale; il serait absolument impossible de surveiller les débarquements frauduleux qui s'opéreraient par le fleuve.

Il semble donc dans ces conditions que la seule solution possible, celle de la liberté d'échanges, s'impose à nous, en ce qui concerne les relations intérieures entre le Siam et l'Indo-Chine.

Pourquoi élever des barrières douanières, puisque nous sommes dans l'impossibilité de les faire respecter? Les deux pays contractants se trouvent à ce point de vue dans la même situation : qu'ils s'entendent donc pour adopter le régime le plus libéral possible, celui qui favorisera le mieux l'essor économique des deux nations intéressées.

Nous devons donc demander au Siam que nos produits indo-chinois et les marchandises françaises venues en Indo-Chine pénètrent en franchise sur son territoire; par contre, nous promettons d'accorder la même franchise aux produits siamois et nous cesserons en même temps de percevoir les droits de sortie sur les marchandises qui vont du Cambodge dans les provinces de Siam-réap et de Battambang.

Il sera bien entendu que les marchandises étrangères qui n'auront fait que transiter à travers le Siam pour entrer en Indo-Chine seront soumises dans ce dernier pays au régime général, et ces marchandises-là, nous pourrons aisément les surveiller, car ne sommes-nous pas libres de demander au Siam de ne décharger définitivement les acquits-à-caution ayant accompagné ces marchandises que sur un bon de présentation de ces dernières à la douane indo-chinoise, et réciproquement, les deux pays s'entendant comme il convient pour s'entr'aider à réprimer la contrebande ?

Souhaitons que ce soit sur cette base, également profitable aux deux pays, que les négociations aboutissent.

LA POLITIQUE ANGLAISE

Sur la Frontière N.-O. de l'Inde

ET

LA PREMIÈRE GUERRE D'AFGHANISTAN

De nombreux ouvrages parus depuis une dizaine d'années ont ramené l'attention générale sur la possibilité d'un conflit russo-anglais dans l'Asie centrale ; de ces ouvrages, les uns sont purement techniques, comme ceux de Lebedew véritable plan de campagne de la Russie contre l'Inde, ou ceux du colonel Hanna (1), qui s'efforce à résoudre le problème inverse, celui de la défense de la frontière Nord-Ouest de l'empire indien. D'autres, Holdich (2) et Noya (3), traitent la question d'une façon plus générale. Laquelle des hypothèses envisagées dans ces différents livres sera l'histoire de demain? Il est difficile de le discerner; car, suivant le mot de M. Valbert (4), « en Orient plus encore qu'en Europe le chapitre des accidents est infini »; mais maintenant que les deux adversaires sont arrivés, l'un aux rives de l'Oxus, l'autre au pied de l'Hindou Kouch et des monts Suleyman, n'est-il pas instructif de voir comment leurs diplomaties et leurs armées respectives les ont amenés là? L'histoire de la marche des deux peuples vers le Pamir pendant le XIX[e] siècle est pleine d'enseignements, elle seule permet de juger avec le recul nécessaire les projets ou les rêves d'avenir qui viennent d'attirer l'attention du monde entier.

Ce que nous voulons étudier aujourd'hui, c'est d'abord comment l'Angleterre, après avoir voulu retourner contre la Russie, la Perse, que Napoléon avait après Tilsitt projeté de mettre à l'avant-garde de la marche franco-russe contre les Indes, fut contrainte de faire dévier l'objectif de sa diplomatie vers l'Afghanistan.

De 1814 à 1827, elle s'était uniquement occupée de la Perse; à partir de cette époque jusqu'en 1837, elle se sent débordée à Téhéran par l'influence russe et cherche, avec l'appui de la cour de Lahore, à mettre la main sur l'Afghanistan. En 1837, le chah de Perse rompt définitivement en visière avec elle : si on le laisse s'emparer de Hérat et du Seistan comme il menace de le faire, les Russes ses alliés arrivent aux portes de l'Inde. Alors se précise l'idée, d'abord de faire de l'Afghanistan un état vassal de l'Angleterre; puis, la diplomatie ayant échoué, de le conquérir et de faire de lui le bastion des Indes contre la Russie et la Perse.

La seconde partie de cette étude comprend l'historique rapide de la conquête de l'Afghanistan et l'examen des raisons qui empêchèrent les Anglais d'organiser le pays et de s'y maintenir.

(1) *Indian problem's.*
(2) *La Frontière indienne.*
(3) *L'Angleterre, l'Inde et l'Afghanistan.*
(4) *Revue des Deux Mondes*, octobre 1888.

I

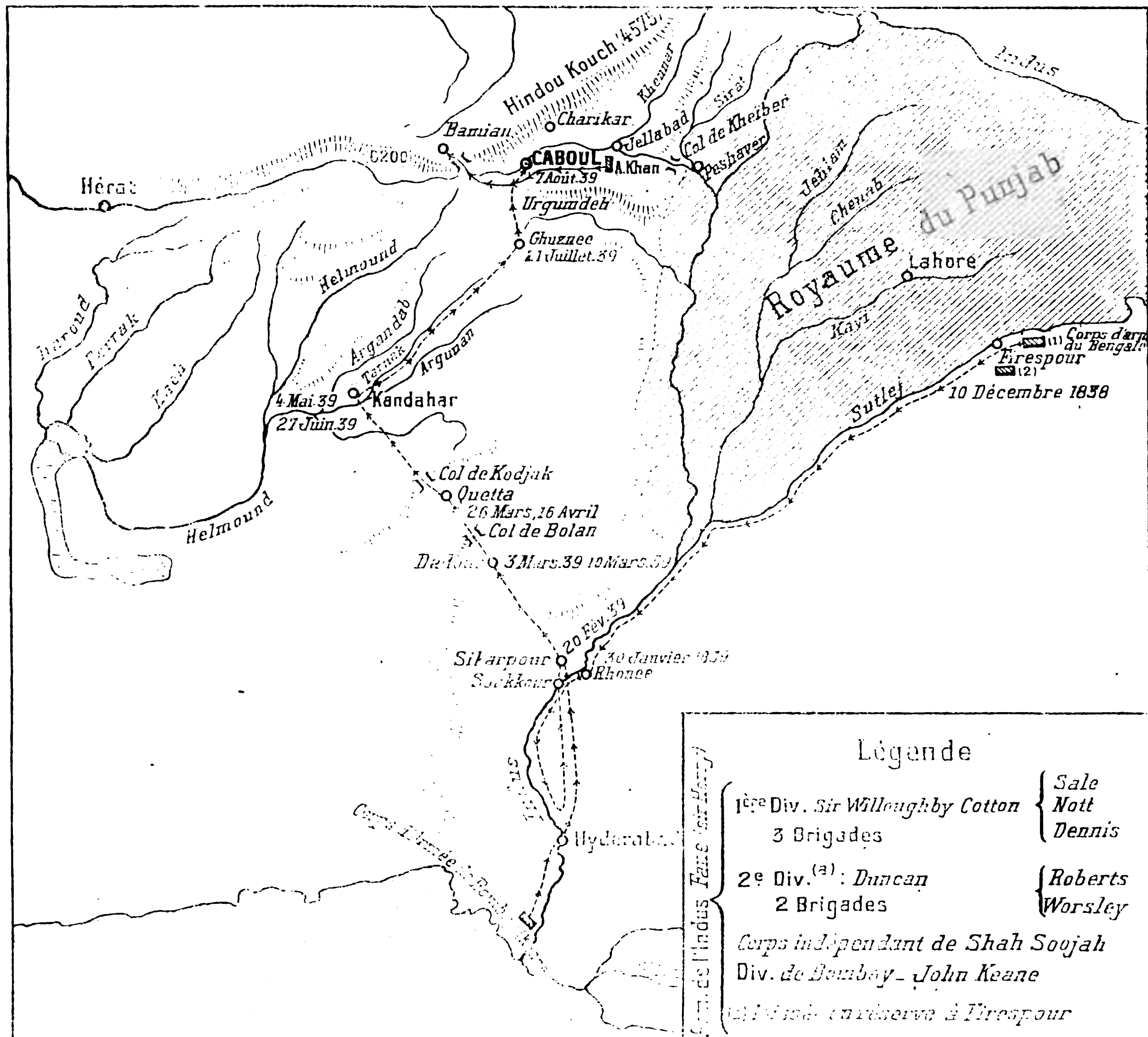
Négociations avec la Perse et l'Afghanistan, 1814-1837. — Leur échec rend la guerre inévitable.

Lorsque 1814 eut amené avec la chute du Premier Empire la faillite des vastes projets de Napoléon sur la Perse et les Indes (traité de 1806, projet et émission Gardanne), l'Angleterre, à peine remise de l'alerte, eut hâte d'effacer l'impression du traité français et conclut à son tour avec la Perse un traité d'alliance (1); elle s'engageait à soutenir cette puissance de ses deniers et de ses troupes, en cas de conflit avec une nation européenne, à la condition toutefois que la Perse ne fût pas l'agresseur. L'Afghanistan n'avait pas encore, aux yeux de l'Angleterre, l'importance qu'il devait y prendre plus tard: aussi le traité stipulait qu'au cas d'un conflit perso-afghan l'Angleterre ne pourrait intervenir que comme puissance médiatrice et seulement à la demande des deux belligérants. C'était uniquement sur la Perse que se concentrait l'attention du cabinet de Londres, c'était d'elle qu'il voulait faire son alliée contre l'influence russe; mais le traité de 1814, conclu sous l'empire de la crainte de l'influence française, était gros de conséquences. En effet, lorsque dix ans plus tard éclata le conflit avec la Russie, il fallut s'ingénier à voir dans la Perse l'agresseur; sous peine de complications européennes, il ne pouvait être question d'envoyer des troupes anglaises à la rescousse. Du moins, lorsque Paskietitch eut imposé en 1827 le traité de Turkmanchai qui laissait la Perse dans un état d'épuisement complet, était-il de toute nécessité de remettre en état les finances de cette alliée malheureuse, l'Angleterre ne le comprit pas ainsi; elle profita de ce que la Perse était réduite à quia pour diminuer fortement la note à payer et faire la paix en marchand. Cette économie lui coûta cher; le parti russe qui avait pour chef l'héritier présomptif du trône, Mahmoud Merza, devint tout-puissant à la cour de Téhéran, et cela naturellement au détriment de l'influence anglaise. C'est à ce moment que lord Bentink, gouverneur des Indes, résolut de chercher des alliés ailleurs et de faire jouer par l'Afghanistan le rôle dont la Perse ne voulait plus.

Le trône d'Afghanistan avait été occupé de 1803 à 1809 par un personnage dont le nom reviendra souvent dans l'histoire de cette guerre : Chah Soujah. Il avait, au cours de sa jeunesse aventureuse, connu, comme Panurge, beaucoup de manières de gagner de l'argent : il avait été mendiant, puis voleur de grands chemins; en Afghanistan, cela ne tirait pas à conséquence. Mais, chose plus grave, il était peu intelligent et d'un courage contestable : aussi, en 1809, avait-il été renversé par Mahmoud chah qui, après un règne éphémère,

(1) Traité anglo-persan de 1814.

avait été, lui aussi, détrôné par Dost Mohamed et s'était réfugié à Hérat où il s'était constitué une principauté indépendante. Chah, Soujah battu, s'était réfugié au Punjab, dont le souverain, Runjet Singh, l'avait dépouillé et fait prisonnier. En 1816, il avait réussi à s'échapper et il vivait depuis ce temps à Loudianah d'une pension que lui faisait la Compagnie des Indes. C'est sur ce ses dettes, trois mois de la pension que lui faisait la Compagnie des Indes. Grâce à ce procédé, le nouvel allié de l'Angleterre eut quelque argent et après avoir brillamment débuté contre les émirs du Béloutchistan, il vint mettre le siège devant Candahar. Pendant ce temps Runjet Singh s'emparait de la province de Peshawar et refoulait les Afghans dans les montagnes, puis, content de



personnage que lord Bentink avait jeté les yeux pour en faire l'instrument de sa politique : si l'on pouvait, sans trop de risque, le mettre sur le trône de Caboul, on aurait là, pensait-il, un allié sûr, capable de faire échec plus tard, grâce à l'appui financier de l'Angleterre, à Futteh Ali et à son successeur Mahmoud Merza. En conséquence, on laissa s'arranger une alliance entre Runjet Singh et le monarque détrôné, et comme on ne voulait pas se mêler ouvertement à cette équipée avant de voir comment elle tournerait, on refusa de donner un subside à Chah Soujah... Seulement on consentit à lui avancer, soi-disant pour payer son succès et se méfiant des capacités militaires de son allié, ne poussait pas plus avant. Comprenant qu'il n'y avait rien à craindre de ce côté Dost, Mohamed se retourna contre Chah Soujah et le battit complètement sous les murs de Kandahar (1832). Le prétendant n'était décidément pas de taille à jouer son rôle, il revint à Loodianah vivre de sa pension : le seul qui eût gagné quelque chose à cette aventure était Runjet Singh, qui avait pris et gardait la province de Peshawar.

Le véritable échec devant Candahar avait été pour lord Bentink : Dost Mohamed ne lui pardonnait pas d'avoir laissé les Sikhs lui prendre une

province et à la cour de Perse l'influence russe grandissait. Pour compléter le tout, un an plus tard (1834), Futteh Ali mourait et au lendemain de son avènement Mahmoud Merza déclarait à l'ambassadeur anglais Ellis qu'il entendait rentrer en possession de Hérat qui avait autrefois fait partie de la Perse et que son souverain actuel Chah Kamran, successeur de Mahmoud Chah, avait augmenté par la conquête du Seistan, autre possession persane : du coup l'influence russe arrivait en plein cœur de l'Afghanistan jusqu'à Gushnée. Après avoir employé l'année 1833 à négocier, lord Bentink quitta l'Inde laissant à son successeur la solution du problème.

***

Au commencement de 1836, lord Aukland arrivait aux Indes « vaguement inquiet », dit un de ses biographes (1), des menées russes en Perse. La vérité, c'est qu'à Londres on n'était pas trop documenté sur ce qui se passait au Nord-Ouest des Indes et qu'Aukland tombait au milieu d'intrigues de toutes sortes : il eut au moins le bon sens de vouloir s'éclairer. Burnes, qui avait déjà rempli plusieurs missions auprès de Dost Mohamed, partit pour Caboul, précédé d'une lettre dans laquelle Aukland disait entre autres choses au souverain afghan « qu'il n'était pas dans les habitudes de l'Angleterre de se mêler des affaires des autres Etats indépendants ». Rien n'autorise à suspecter la bonne foi de celui qui écrivait alors ces mots; et cependant quel ironique démenti n'allait pas lui donner l'avenir? Burnes partait donc avec mission de tâcher de gagner Dost Mohamed à la cause anglaise et, en même temps, Ellis était remplacé par Mac-Neill à Téhéran. Burnes à son arrivée à Caboul, eut la désagréable surprise d'apprendre qu'une mission russo-persane était installée à Candahar et poursuivait un but identique au sien. Dost Mohamed se déclarait d'ailleurs prêt à donner la préférence à l'Angleterre, mais exigeait qu'on le mît à l'abri des entreprises de Runjet Singh. La plupart des historiens anglais, notamment Kaye et Forbes, rendent hommage à la loyauté dont Dost Mohamed fit toujours preuve à l'égard du gouvernement de Simla, et Kaye, notamment, a vengé Burnes des accusations portées contre lui à propos de cette négociation : l'ambassadeur était dans le vrai en voyant dans Dost Mohamed un allié sûr, mais là n'était pas la seule chose à considérer. Sans doute Dost Mohamed eût été un allié sûr et loyal ; sans doute en Afghanistan, plus que partout ailleurs, mieux valait avoir pour allié un monarque déjà établi et puissant qu'un allié qu'il faudrait d'abord commencer par introniser; lord Aukland s'en rendait peut-être compte, mais il était en quelque sorte lié par la politique de son prédécesseur qui avait imprudemment mis Runjet Singh dans le jeu de l'Angleterre lors de l'équipée de 1832. Or ce n'était pas un allié ordinaire que le roi des Sikhs : son royaume était placé entre les possessions anglaises et l'Afghanistan, et il avait auprès de lui deux officiers des armées de Napoléon, Allard et Ventura, qui lui avaient organisé à l'européenne une armée de 30.000 hommes qui devait quelques années plus tard donner fort à faire aux soldats de Napier. Demander à un personnage de cette taille de renoncer à la province de Peshawar et à la fertile bande de terrain située entre l'Indus et les montagnes était malaisé : or c'était cela que demandait Dost Mohamed à Burnes, et il faut convenir que la situation d'Aukland, obligé de choisir entre ces deux adversaires, était loin d'être facile. Quoi qu'il en soit, son refus d'accéder aux demandes de Dost Mohamed mettait fin de ce côté à toute espèce de négociation.

En même temps que Burnes quittait Caboul, discrédité par son échec, Mac-Neill n'était pas plus heureux à Téhéran : en novembre 1837, Mahmoud Merza mettait le siège devant Hérat où, un autre émissaire de lord Aukland, Pottinger, était venu s'enfermer pour aider Chah Kamran à défendre la place dont le siège allait durer près de dix mois. Les deux années de négociation avaient donc abouti à un échec complet, mais, aux termes mêmes du traité fameux de 1814, il n'y avait matière ni à conflit ni à intervention : comment donc la guerre allait-elle résulter de ces événements?

***

A l'annonce du siège de Hérat par l'armée perse, au quartier général de laquelle on pouvait voir l'ambassadeur russe afficher le triomphe de sa politique, Palmerston, alors ministre des Affaires étrangères, n'hésita pas : dans un de ces accès de mauvaise humeur dont il était coutumier, il donna immédiatement l'ordre de s'emparer par représailles de l'île de Karrak et d'informer le souverain persan qu'on occuperait cette position tant que le siège de Hérat ne serait pas levé : on juge, d'après cela, de ce que purent être les instructions adressées à Aukland... Si l'on veut se rendre compte de l'esprit qui inspirait la politique anglaise d'alors (ministères Grey et Melbourne, 1830-1841), il faut se rappeler ce qui se passait en Europe à cette époque : on était au lendemain du traité d'Unskiar Skelessi (1833) et surtout à la veille de le voir porter de nouveaux fruits (préparatifs d'une nouvelle guerre entre le sultan Mahmoud et Méhémet Ali), et Palmerston, qui devait moins d'un an plus tard (juin 1839) proposer à la France de réunir les flottes des deux nations pour forcer les Dardanelles, si les armées du tsar entraient sur le territoire ottoman, n'était pas d'humeur à laisser l'influence russe s'établir aux portes de l'Inde. Empêcher cela, telles furent les instructions, j'allais dire les ordres, qu'il donna à lord Aukland, et c'est là la vraie raison de la guerre. A ce moment d'ailleurs, n'entendait-on pas, à la Chambre des communes (1), prononcer cette phrase: « Nous, le peuple d'Angleterre, qui ne savons pas ce que c'est que la peur, qui avons été

(1) Forbes.

(1) Discours d'Atwood à la Chambre des communes (juin 1339).

accoutumés pendant sept cents ans à donner les coups les premiers et à recevoir ensuite des excuses; nous qui avons jeté le lion britannique triomphant à travers chaque quartier du globe, nous sommes obligés de supporter les insultes de cet Etat bas et brutal (la Russie), qui en vertu de sa seule force physique, prétend intimider la force morale de l'Europe! »

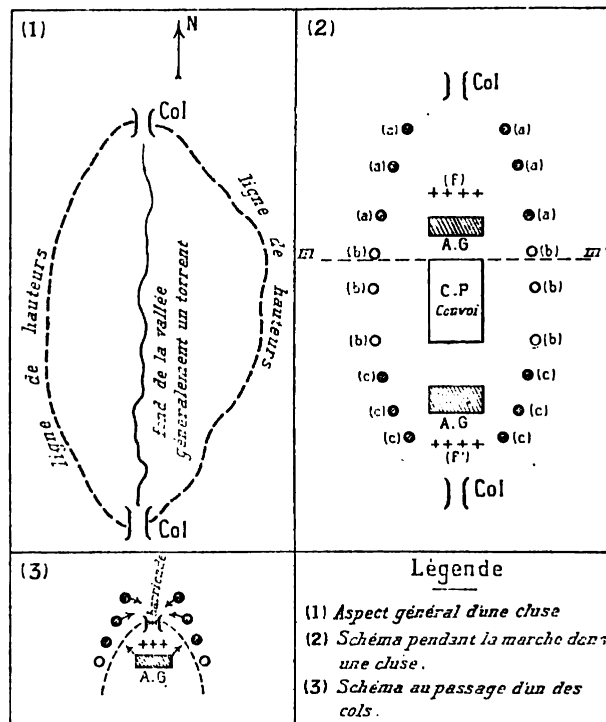
C'est à ce moment que faisait son apparition à Simla l'homme qui depuis un an déjà avait été le conseiller et l'inspirateur de la politique de lord Aukland : Sir William Macnaghten. C'était un des membres des plus remarquables du « Civil Service », et il passait pour avoir une connaissance approfondie du caractère musulman (Hindu and Mahomedan Law). Ce fut lui qui suggéra au gouverneur l'idée d'avoir encore une fois recours à Chah Soujah : du moment où les négociations avaient échoué et que Dost Mohamed s'était inféodé à la politique russe, il fallait à tout prix placer sur le trône de Caboul un prince qui fût à la dévotion de l'Angleterre, et à ce point de vue, le prétendant malheureux de 1832 était dans les meilleures conditions, puisque son alliance avec Runjet Singh supprimait les difficultés auxquelles Burnes s'était heurté. Au printemps de 1838, on resserra donc par un nouveau traité l'alliance entre Runjet Singh, Chah Soujah et l'Angleterre : les trois alliés devaient agir d'un commun accord pour replacer Chah Soujah sur le trône de Caboul et repousser les Perses de devant Hérat considéré comme possession afghane, vassale du futur roi.

En même temps commencèrent les préparatifs militaires. Pour le détail de l'expédition, il avait d'abord été décidé qu'on se bornerait à payer les troupes de Chah Soujah; mais celui-ci, instruit par l'expérience de 1832, demanda un fort noyau de troupes anglaises pour consolider son armée. Sir Harry Fane, alors commandant en chef de l'armée des Indes, opposa son veto absolu à ce projet, ne voulant pas risquer dans un pays inconnu et à la merci de Chah Soujah une partie de ses troupes : il ne restait plus qu'une solution; puisqu'on ne voulait pas risquer en Afghanistan une poignée d'hommes, il fallait y envoyer une armée, et c'est à ce moment que fut donné l'ordre de former « l'armée de l'Indus ».

II

Conquête de l'Afghanistan. — Essai d'organisation. — La révolte. — Retrait des troupes anglaises.

A la fin de novembre 1838, les deux divisions fournies par l'armée du Bengale étaient concentrées à Firespour et s'apprêtaient à se mettre en marche, lorsque parvint la nouvelle de la levée du siège de Hérat : l'incapacité de l'armée persane bien plus que les conseils rarement demandés à Pottinger avaient amené ce résultat. Mais, quel qu'il fût, il était acquis et avait pour conséquence une levée de boucliers de tous ceux qui ne voulaient pas la guerre. Sir Harry Fane, qui était à la tête de ce parti, refusa de garder le commandement de l'armée : la levée du siège de Hérat était pour lui, un échec suffisant de la politique russe et devait donner à réfléchir à Dost Mohamed. « Les hautes considérations de politique défensive » dont parlait le manifeste que venait de faire paraître lord Aukland, pas plus que l'alliance avec les Sikhs, ne lui semblaient une justification suffisante de cette guerre. Grâce à son opposition, la division Dunkan fut laissée en réserve à Firespour, et, le *10 décembre 1838*. Cotton commença sur les rivages du Sutlej et de l'Indus sa longue marche



Légende

(1) *Aspect général d'une cluse*
(2) *Schéma pendant la marche dans une cluse.*
(3) *Schéma au passage d'un des cols.*

à la rencontre de la division de Bombay et de John Keane, le nouveau commandant du corps expéditionnaire. Le *30 janvier 1839*, Cotton atteignait Rohree; ces cinquante jours de marche dans un pays aride et désert avaient été une véritable hétacombe d'animaux de trait et de bât. A ce moment, les émirs du Béloutchistan et du Scind se refusaient à reconnaître Chah Soujah et à écouter les ordres de Pottinger, qui leur avait été député à son retour de Hérat. Cotton se rabattant alors au Sud marchait à la rencontre de Keane avec, comme objectif, Hyderabad où se concentrait l'ennemi; puis, la soumission des émirs obtenue, remontait sur Rohree et Sikarpour où il arrivait le *20 février*. Là, il laissait le gros de l'armée à Keane, formait une forte avant-garde avec laquelle il atteignait Dadour le *1er mars*. A dater de ce jour, les pertes en animaux de bât avaient été telles qu'il fallut mettre tout le monde à la demi-ration, et cela à la veille d'entrer dans les passes, partie la plus rude de la route. Malgré tout, il n'y avait plus que quarante jours de vivres, et le col de Bolan franchi, on ne put atteindre Quetta que le *26 mars*. Quetta était vide...

le Khan de Khélat, malmené par Burnes, n'avait envoyé aucun approvisionnement, et s'était enfui dans les montagnes. Cette fois, il fallut mettre au quart de ration tous les non-combattants pour pouvoir attendre l'arrivée de l'armée et de son convoi. Le *6 avril*, Keane arrivait à Quetta et, jugeant la situation plus que grave, donnait l'ordre de marcher sans désemparer sur Candahar.

A tout prix il fallait sortir des gorges du Beloutchistan si l'on ne voulait pas y mourir de faim; malgré deux jours de travail acharné pour rendre praticable, aux voitures, la passe de Kodjuk, il fallut abandonner une grande partie du convoi, tandis que l'arrière-garde, surprise dans la passe de Bolan, laissait ses bagages aux mains des pillards. Heureusement pour les malheureux épuisés par les fatigues des deux derniers mois, Macnaghten, qui accompagnait le quartier général depuis le commencement de février, était parti en avant avec Chah Soujah pour négocier avec les chefs de Candahar. Lorsque l'armée déboucha dans la plaine (*4 mai*), l'or semé à pleines mains avait fait son œuvre, et l'on n'eut pas à combattre. Mais la « conquête » de Candahar avait vidé le trésor, les moyens de transport étaient réduits à néant et la cavalerie n'avait plus de chevaux; quant aux vivres, on en trouvait si peu, qu'il fallut continuer à vivre à la demi-ration. Mai et juin se passèrent en négociations infructueuses, Dost Mohamed ne semblait pas disposé à se soumettre. Le *27 juin*, Keane à bout de ressources laissait Nott à Candahar avec le parc de siège, si péniblement amené depuis Sikarpur, et s'acheminait par la vallée de Turnuk vers Caboul. Le *21 juillet*, on arrivait vers Gushnée, nouveau fort de Bard placé au seuil des vallées de Turnuk et du Kuram et fermant la route de Caboul. Le parc de siège était à Candahar, et l'on était à bout de vivres, il fallait emporter la ville d'assaut ou mourir de faim, au pied de ces murs, où l'on n'avait aucun moyen de faire de brèche.

C'est une belle page de l'histoire militaire anglaise que celle de cet assaut (1). Keane, en face du terrible danger qui le menaçait, n'avait pas eu une minute d'hésitation, et ceux auxquels il communiqua sa froide résolution de vaincre ou de mourir, étaient dignes d'entendre un pareil langage. Ceux qui commandaient sous ses ordres cette armée mourant de froid et de faim, c'étaient Dennis et Sale, les futurs défenseurs de Jellalabad, Durand l'historien de cette guerre, Outram, Havelock, Lawrence, que la « mutiny » de 1857 devait immortaliser... A 10 heures du soir, Durand et ses sapeurs faisaient sauter la « porte de Caboul », et les colonnes d'assaut, se précipitant dans l'intérieur de la ville, y engageaient avec les défenseurs une effroyable lutte corps à corps de plus de six heures. A l'aube seulement, le drapeau anglais flottait sur la citadelle : c'était le salut, car Dost Mohamed avait concentré dans cette ville tous ses moyens de défense et d'énormes approvisionnements. L'armée anglaise était à l'abri du besoin. Quant à l'effet moral de la victoire, il avait été tel que, malgré l'arrivée à Caboul d'Akbar Khan appelé en toute hâte de Jellalabad, il fut impossible de compter sur les troupes afghanes, Dost Mohamed et son fils (Akbar Khan) s'enfuirent presque seuls sur Bamian.

(1) Keane fut fait pair à l'occasion de la victoire de Gushnée.

L'Afghanistan était conquis. Restait à l'organiser; c'était la tâche qu'avait assumée Macnaghten après avoir installé Chah Soujah au Balla-Hissar. De ce pays qui est moins une nation qu'un assemblage de tribus, ne relevant le plus souvent que nominalement de Caboul, il s'agissait de faire un royaume organisé à l'européenne, et cela pour un monarque « revenu dans les fourgons de l'étranger ». Or, à ce moment, tout le pays ou à peu près était en insurrection; Dost Mohamed avait échappé à Outran et tenait la campagne dans le Nord-Ouest, et lord Aukland, effrayé des dépenses de cette guerre qui avait depuis longtemps dépassé tous les crédits prévus, réclamait impérieusement le retour d'une des divisions du corps expéditionnaire.

L'Afghanistan, dans les premiers temps de la conquête, était organisé au point de vue de l'occupation anglaise, comme suit :

Commandant en chef des troupes (à Caboul), Elphinstone;

Directeur du Civil Service (à Caboul), Macnaghten.

Cercle de Caboul. Commandant militaire, Sale (garnisons à Charikar-Bamian);

Agent du Civil Service, Burnes (trésorier);

Cercle de Candahar, commandant militaire : Nott (garnisons à Gushnee, Khélat I, Ghilzaï);

Agent du Civil Service, Rawlinson.

Puisque l'on réduisait la force du corps d'occupation, il eût été au moins prudent de manœuvrer de manière à n'avoir à se servir des troupes que le plus rarement possible : or, on prit juste le contre-pied de ce qui semblait être le plus élémentaire bon sens, et cela, grâce à une série de mesures qui sont la véritable cause de l'échec de l'occupation anglaise de l'Afghanistan.

La première chose à faire pour établir une organisation solide du pays était de se procurer de l'argent : or, faire rentrer l'impôt chez des tribus aux trois quarts insoumises n'avait jamais passé pour facile, et l'était encore moins à l'heure où la plupart de ces tribus étaient en insurrection ouverte. Chah Soujah avait obtenu dès les premiers jours de son installation au Balla-Hissar qu'on mettrait à sa disposition un certain nombre d'officiers et de sous-officiers de l'armée anglo-indienne, avec lesquels il se proposait d'encadrer les levées des tribus soumises, pour se constituer ainsi une armée régulière. La première fonction à laquelle fut conviée cette troupe fut d'accompagner les collecteurs d'impôts : jusqu'ici, rien que de très normal, mais, par malheur, Chah Soujah avait ramené avec lui de l'exil une bande de ses partisans de jadis, qui, maintenant qu'ils étaient au pouvoir, entendaient se dédommager de leurs privations passées : ceux-là aussi accompagnè-

rent les collecteurs d'impôts et les troupes : on leur assignait les revenus de certains territoires, et non des plus pauvres, ou même les propriétés particulières confisquées à leur intention. C'était une véritable curée, et ce n'était pas fait pour rendre la nouvelle monarchie populaire. Comme, d'autre part, Macnaghten était en réalité le premier ministre de Chah Soujah, et que n'ayant pas renoncé à donner une organisation régulière au pays, il avait des agents anglais un peu partout, l'odieux de cette politique d'exactions rejaillit sur ses compatriotes. Enfin, pour combler la mesure, les nouvelles troupes afghanes se montrèrent si médiocrement disciplinées et si peu sûres, que l'on dut, sous peine d'échecs qui eussent été d'un effet moral déplorable, les faire soutenir presque partout par des détachements de l'armée anglo-indienne; qui devint ainsi, aux yeux de la population, une sorte de gendarmerie mobile destinée à remplir les caisses de l'Angleterre, celles de Chah Soujah et les poches de ses amis. Nott jugeait ainsi le système à la fin de 1840. « Cette manière d'agir a perdu notre cause et condamné tous les Européens actuellement dans ce pays à périr sous le sabre d'un Afghan ou le couteau d'un Beloutchi... Si l'on ne nous envoie pas promptement des renforts, pas un de nous ne reviendra pour raconter la lugubre histoire de ses camarades (1). »

Mais, pendant les premiers temps qui suivirent la conquête, l'avenir n'apparaissait pas encore sous d'aussi noires couleurs même aux esprits les plus avisés; les premiers symptômes inquiétants ne commencèrent à se manifester qu'au printemps de 1840, avec la révolte des Afridis, puis celle des Ghilzaïs : Macnaghten, voulant éviter des expéditions en règle dans les montagnes de l'Est, préféra soumettre à prix d'or ces remuantes tribus; il se mit à pensionner leurs chefs. Pendant ce temps, il envoyait une mission à Hérat pour essayer de rattacher Chah Camran à la cause anglaise : là, l'argent fut impuissant, et après plusieurs mois de négociations, son envoyé dut revenir bredouille; en même temps, les Beloutchis, razziés à la fin de 1839 par Willcehire à son retour sur Bombay, étaient en pleine insurrection et assiégeaient Quetta et Dadur (automne de 1840). C'était d'autant plus grave que Runjet Singh venait de mourir et que, le Punjab étant en pleine anarchie; il ne fallait plus songer à faire passer des renforts ou des ravitaillements par le Kyber Pass. A cette époque se produisait un fait qui devait avoir pour les affaires de l'Angleterre les plus déplorables conséquences : un jour Mac Naghten se promenait à cheval dans les environs de Caboul; il fit la rencontre d'un cavalier qui, venant seul à sa rencontre, mit pied à terre devant lui et, sans mot dire, lui tendit son sabre... C'était Dost Mohamed. Il y avait tant de grandeur simple dans ce geste du monarque vaincu, renonçant volontairement à la lutte pour ne pas prolonger les souffrances des tribus qui lui étaient restées fidèles, que l'opinion anglaise fut complètement retournée en sa faveur : Chah Soujah souffrit cruellement de la comparaison; il refusa de voir son rival malheureux, et Macnaghten lui jeta ce mot cruel qui peint d'une façon assez curieuse l'état d'esprit des Anglais alors en Afghanistan : « Cela vaut mieux ainsi, une telle épreuve (voir Chah Soujah) eût été pour Dost Mohamed une insupportable humiliation. » Mais de là à croire que la soumission d'un homme pour lequel on professait une telle estime entraînait celle de tout le pays, il n'y avait qu'un pas, et, malheureusement, ce pas fut franchi d'autant plus facilement qu'à cette époque, Nott rentrait à Candahar, après avoir débloqué Quetta et Dadur. Macnaghten fut, en récompense de cette suite d'événements heureux, nommé gouverneur de Bombay ; il semblait que l'on n'eût plus rien à craindre, et cependant, tandis que Dost Mohamed prenait le chemin de l'exil et allait attendre dans l'Inde des jours meilleurs, on était à la veille de la tempête. Les exactions redoublaient, et pour achever la soumission du pays et s'emparer des derniers chefs rebelles, on n'hésitait pas à mettre leurs têtes à prix : terrible imprudence vis-à-vis d'un peuple qui admettait dans ses lois ce principe. C'est le droit le plus absolu de l'offensé de tirer vengeance de celui qui l'a offensé : œil pour œil, dent pour dent. Si le coupable est hors d'atteinte, sa famille est exposée aux représailles ; c'est sur elle que l'offensé a le droit d'exercer sa vengeance (1).

Nott avait écrit depuis déjà quelques mois la lettre citée plus haut lorsque Mac Naghten reçut l'ordre, avant de rejoindre Bombay, de réduire les dépenses de l'occupation, qui, d'après Forbes, s'élevaient à 1.500.000 par an. Il se crut assez fort pour réunir à Caboul tous ses anciens pensionnés, les chefs de clans, et leur annoncer que désormais ils n'eussent plus à compter sur les subsides anglais. C'était la goutte d'eau qui fait déborder le vase ; du jour au lendemain (octobre 1841), tout ce pays que l'on croyait dompté se trouva debout contre l'envahisseur à la voix du fils de Dost Mohamed, Akbar Khan, et tandis que Sale et Dennis s'enfonçaient dans les montagnes de l'Est pour essayer de soumettre les Ghilzaïs, la révolte éclatait à Caboul. Le 2 novembre 1841, Burnes était assassiné à la Trésorerie, et pendant vingt-cinq jours c'était dans les rues du « Bazar » et le « Cantonnement » de Caboul une lutte confuse et sans résultat, grâce à la mésintelligence et au désarroi qui régnaient dans le haut personnel anglais: la garnison de Charikar avait été massacrée; Pottinger, échappé presque seul aux révoltés du Kohistan, rejoignait Caboul vers la mi-novembre ; Sale, rappelé à Caboul, n'osait se frayer un chemin à travers les tribus soulevées derrière lui et venait s'enfermer à Jellalabad (fin novembre). Les malheureux bloqués dans la capitale n'avaient plus désormais à compter que sur eux-mêmes ; le 28 novembre, ils durent cesser la

(1) Forbes. *Guerres d'Afghanistan.*

(1) *La Constitution et les lois de l'Afghanistan*, par Mohamed Khan.

lutte, les vivres manquaient... il fallait traiter : Akbar Kahn, laissant le froid et la faim faire leur œuvre, ne consentit que le 8 décembre à négocier avec Macnaghten, et lorsque celui-ci se présenta devant lui, il le fit ou laissa massacrer par son entourage, terrible vengeance de la part de celui dont le malheureux gouverneur avait osé mettre la tête à prix. Quelques jours plus tard, Pottinger reprenait les négociations qui cette fois aboutissaient. Le 6 janvier 1842, 4.000 combattants et 10.000 non-combattants s'acheminaient dans la neige, vers Jellalabad, laissant aux mains d'Akbar Khan, leurs canons et de nombreux otages ; et aussitôt, semblables à une nuée de vautours, les féroces montagnards accourus de tous côtés, se jetaient sur ces malheureux au mépris du traité signé quelques jours avant. Le massacre, commencé le 6, se poursuivit les 7, 8, 9 et 10 janvier. Ce jour là, les débris de la malheureuse armée se heurtaient à la passe la plus étroite de la route de Caboul à Peshawar, le Tunghee-Tarki : une centaine d'hommes seulement réussissaient à atteindre Jugdulluk, et le 13 janvier, le Dr Bryden arrivait seul à Jellalabad : des 15.000 hommes qui avaient quitté Caboul huit jours auparavant, il ne restait plus que lui et une centaine de prisonniers. Nott à Candahar et Sale à Jellalabad restaient seuls aux deux extrémités du pays insurgé : tous deux par leur résistance allaient permettre à l'armée de secours de se former et de venir venger le désastre de Caboul.

Jellalabad avait été assiégé depuis le 29 décembre, les fortifications avaient été improvisées par la garnison et les vivres fournies par quelques razzias heureuses; mais on fut toujours à court de munitions, et cela ralentit souvent l'ardeur de la défense; en avril 1842, néanmoins, Sale, apprenant que Pollock avait subi un échec devant Jumrod, décidait de faire une diversion, et jouant le tout pour le tout le 7 avril, alors que l'ennemi devait le croire découragé, il se jetait sur Akbar Khan et le mettait en pleine déroute.

Les aventures de Nott à Candahar avaient commencé à peu près à la même époque : il avait fait en janvier une première sortie heureuse; puis, reçu comme Sale, la capitulation signée à Caboul par Elphistone et qui l'obligeait à évacuer le pays, comme son émule de Jellalabad, il avait refusé de la reconnaître. Au commencement de mars, il avait dû chasser de la ville la population dont l'attitude devenait menaçante, et était parti pour essayer de délivrer la garnison de Gushnée; mais en son absence, la faible troupe laissée par lui dans la forteresse avait eu à subir un assaut furieux de quarante-huit heures de la part des adversaires qui lui avaient échappé en passant, par une sorte de jeu de cache-cache, de la vallée du Turnuk dans celle de l'Argandab, et il avait dû revenir à marches forcées à Candahar (12 mars). A la fin de ce même mois, Gushnée capitulait et la garnison était massacrée.

Pendant ce temps, lord Aukland n'était pas resté inactif : à peine avait-il reçu la nouvelle des massacres de Caboul (novembre-décembre), que ramassant toutes les troupes disponibles du Bengale et du Nord-Ouest, il en formait une armée de secours à la tête de laquelle il plaçait Pollock. Mais ce ne fut pas avant le commencement d'avril que celui-ci fut en état de prendre l'offensive : un échec subi devant Jumrod avait entièrement démoralisé ses troupes indigènes et Peshawar manquait de tout : ce ne fut que le 5 avril qu'il se trouva en état de marcher : pendant ce temps, une autre petite armée de secours s'était formée dans le bas Scind sous le commandement d'England et, combinant ses mouvements avec ceux de Nott, avait réussi à venir renforcer et surtout ravitailler en munitions et en vivres la garnison de Candahar, qui, de ce chef, allait se trouver dans les premiers jours de mai, en état de prendre l'offensive.

A cette époque, le malheureux allié de l'Angleterre, Chah Soujah, qui était resté au Balla-Hissar après le départ des troupes anglaises de Caboul (janvier), fantôme de roi plutôt que roi véritable, était assassiné par ordre d'Akbar Khan.

Avant de suivre la marche de Pollock, il est nécessaire de jeter un coup d'œil sur les dispositions prises par cet homme de guerre célèbre pour assurer la marche de ses troupes dans les défilés de la route de Peshawar à Caboul : aussi bien le pays est-il toujours le même, et les chefs qui devaient conduire la seconde guerre d'Afghanistan et conquérir le Tchitral et les pays avoisinants se sont instruits à l'école de Pollock pour la conduite de la guerre de montagne.

Le principe était le suivant : pour qu'une armée puisse marcher avec succès en pays de montagne, il faut que le gros de la colonne avec les convois, trains, artillerie, ambulances, etc., qui empruntent la meilleure route c'est-à-dire, dans la circonstance, le fond de la vallée, cheminent sans être inquiétés par le feu de l'ennemi : d'où l'ordre de marche suivant (voir croquis, II, 2) :

En tête, une forte avant-garde A. G. qui détache sur son flanc et en avant d'elle une chaîne de petits détachements d'infanterie qui occupent toutes les crêtes dominant la vallée (*a*, *a′* *a″*...) pendant que l'artillerie (*f*) placée sur le front de l'avant-garde (A. G.) balaye le fond de la vallée. Les détachements (*b*) fournis par le corps principal prolongent la chaîne des détachements (*a*), le principe prescrit d'une façon absolue par Pollock étant que, lorsque la tête du corps principal arrive à un niveau *m*, *m*, les détachements (*a* et *b*) doivent y avoir fait place nette : le feu de l'ennemi ne doit pas pouvoir l'atteindre. Les flancgardes du corps principal sont à leur tour prolongés par une chaîne de détachements (*c*) fournis par l'arrière-garde (A. G.) qui a son artillerie en queue (*f*) pour éviter tout retour offensif par le fond de la vallée.

Lorsque l'on arrivait aux extrémités de la cluse généralement barricadée par les Afghans (fig. II, 3), l'avant-garde renforçait ses détachements de façon que ceux-ci fussent en état de déborder par les hauteurs la barricade et d'en écraser les défenseurs pris à revers par un feu plongeant. La co-

lonne s'arrêtait jusqu'à ce que l'ennemi fût en fuite, et la barricade démolie sans aucun risque.

Ce ne fut que le 5 avril que l'armée de Pollock fut prête moralement et matériellement à entrer en campagne : celui qui l'avait formée et qui avait donné pour instructions à son chef « de faire ce que bon lui semblerait pour l'honneur des armes anglaises », lord Aukland, n'était plus aux Indes. En 1841, Melbourne était tombé entraînant avec lui dans sa chute son ministre des Affaires étrangères; le temps n'était plus aux coups de boutoir à la Palmerston : c'était l'époque où, sous l'influence de R. Cobden, R. Peel écrivait « que le temps était venu où les puissantes nations européennes devraient diminuer les forces militaires qui avaient assidûment augmenté » (1). Lord Ellenborough était le nouveau gouverneur envoyé par ce ministère et il manifestait une répugnance marquée à laisser s'engager la nouvelle expédition. Sa première idée avait bien été conforme aux instructions d'Aukland : délivrer les garnisons assiégées, ne pas exposer « l'armée de secours » et tâcher de rétablir par une victoire le prestige des armes anglaises : c'est dans cet ordre d'idées que Pollock était parti et avait réussi, après quinze jours de marches et de combats, à atteindre Jellalabad. Mais ce point atteint, le gouverneur hésitait à pousser plus avant. Au commencement de mai, il y avait donc en Afghanistan deux groupes importants de forces anglaises :

A Candahar : Nott renforcé par England;

A Jellalabad : Pollock et l'ancienne garnison de Jellalabad.

A ce moment, Ellenborough trouvait l'effort suffisant et était d'avis d'évacuer les deux villes et d'abandonner l'Afghanistan. Il se heurta à la résistance de Pollock, et après deux mois de discussion, il fut convenu que « Nott pourrait se retirer par Caboul et Pollock venir au-devant de lui ». Nott ayant accepté le projet renvoyait England par Quetta avec les gros bagages et se mettait en route au commencement d'août pour Gushnée et Caboul : il combattait le 28 et le 30 août, atteignait Gushnée le 5 septembre, et après un dernier combat venait (17 septembre 1842) sous Caboul se joindre à Pollok qui l'y avait précédé de deux jours.

A cause de la force relativement considérable de sa colonne, celui-ci, après s'être concentré à Gundamunk, en était parti le 7 septembre sans convoi, chaque combattant portant sur lui une semaine de vivres. Après sept jours de lutte ininterrompue, la marche en avant se poursuivant sur un véritable ossuaire qui rappelait à tous la lugubre histoire des malheureux échappés de Caboul neuf mois plus tôt il atteignait le 15 septembre Caboul. Aussitôt réunis, les deux généraux lançaient vers le Nord-Ouest et le Nord-Est deux colonnes volantes destinées l'une à la délivrance des prisonniers (Bamian), l'autre à razzier le Kohistan. Quelques jours plus tard, les prisonniers, avec Pottinger et lady Sale à leur tête, étaient de retour parmi les leurs, et le 12 octobre, après avoir incendié Charikar et le bazar de Caboul, l'armée anglaise reprenait la route de Jumrod. Malgré deux mois de luttes infructueuses, les montagnards étaient encore sur pied : il fallut combattre au retour comme au premier jour de la conquête, et les bagages de Nott restèrent aux mains des Afridis, comme s'il eût été écrit que pas un seul des chefs anglais ne sortirait de ces horribles montagnes sans y laisser une parcelle de sa réputation.

Conclusion.

Il est très difficile, même à l'heure actuelle, de porter sur cette guerre un jugement complet à cause de l'impopularité qui s'y est attachée : Bentink, Richard Wellesley, Wellington, l'ont condamnée avec une véhémence passionnée, Durand Edwards et Kaye (1) ont été plus que durs pour Aukland et traitent son manifeste de janvier 1839 d'imposture; Hama (2) cite cette phrase d'un rapport des directeurs de la Compagnie des Indes : « Cette guerre fut un vol à main armée et crime nouveau dans les annales de l'histoire, une guerre secrète. » Enfin Forbes termine son histoire de la première guerre d'Afghanistan par ces mots : « Ainsi finit la première guerre d'Afghanistan, époque de notre histoire qui ne présente rien de saillant, si ce n'est la défense de Jellalabad, l'énergie de fer de Nott et l'indomptable énergie de Pollock à laquelle la fortune devait, en fin de compte, donner raison. » Ce dernier jugement est trop sévère; sans doute à regarder les choses elles-mêmes, cette guerre fut entreprise sans motif valable (manifeste de lord Aukland); mais la vraie cause de la guerre, c'est, ainsi que nous l'avons dit plus haut, la volonté de Palmerston de faire échec à la Russie et c'est dans ce sens que lord Broughton, alors secrétaire d'Etat aux Colonies, put en 1851 revendiquer la responsabilité de cette guerre (discours à la Chambre des Lords). Palmerston et lui décidèrent, par-dessus la tête des directeurs de la Compagnie des Indes, de s'emparer de l'Afghanistan et d'en faire le bastion de la défense des Indes contre l'avance russe; mais il est probable que ni l'un ni l'autre ne prévoyaient les conséquences et la durée de ce qu'ils entreprenaient et que les événements ont trompé toutes leurs prévisions. De bonne foi, peut-on en vouloir à Macnaghten d'avoir rêvé de faire en Afghanistan ce que d'autres avaient fait aux Indes, surtout quand on lit dans les historiens de cette guerre le récit de son horrible mort? Keane, Pollock, Nott, parmi les grands chefs, n'ont-ils pas mérité que la critique se fît moins rude? Et quant aux autres, aux subalternes, qu'on se rappelle que pendant quatre ans ils ont souffert du froid et de la faim, lutté contre le pays et contre les gens, qu'on lise dans Durand ou

(1) Discours de Robert Peel à propos du budget de 1841. Chambre des Communes.

(1) Kaye. *La première guerre d'Afghanistan.*
(2) Hama. *La seconde guerre d'Afghanistan*, préface.

Forbes l'histoire de l'héroïque lady Sale pendant la retraite de Caboul, celle de Havelock à Jellalabad, de Durand à Gushnée, etc. Chefs, soldats et *civilians* ont écrit une belle page de l'histoire de leur pays pendant ces quatre années de guerre, et quand une armée a eu de tels chefs à sa tête et de tels soldats dans ses rangs, on ne peut que s'instruire à étudier l'histoire du rude labeur qu'elle eut à accomplir. Ses fautes comme ses succès sont pleins d'enseignements et c'est cela qu'il faut étudier au point de vue pratique, au lieu de s'arrêter à la conclusion brutale des faits, la seule qu'aient voulu voir les directeurs de la Compagnie des Indes dans leur rapport (1).

VARIÉTÉS

LE COURONNEMENT DU ROI DE CAMBODGE

Pnom-penh, le 18 mai.

Sa Majesté Préa Bat Samdach Préa Sisowath, roi du Cambodge, est déjà sur le trône depuis la mort de son frère aîné Norodom Ier, survenue le 24 avril 1904. Mais son couronnement vient seulement d'avoir lieu en avril 1906, l'incinération de son prédécesseur n'ayant été opérée en grande pompe qu'en janvier dernier.

Les fêtes du couronnement ont duré du 23 au 28 avril inclus. De l'avis général, elles ont dépassé en solennité celles de la crémation, quoique le défunt roi eût pris soin de laisser une somme de plusieurs millions avec l'affectation spéciale de servir à sa propre cérémonie funèbre.

Elles se sont déroulées suivant un programme méticuleusement fixé conformément aux rites, les bonzes, les brahmes, les ministres, princes et mandarins, les dames de la cour et les danseuses, le résident supérieur et le gouverneur général, et enfin le peuple y jouant successivement un rôle autour de Sa Majesté. Un autre élément, le Soleil, a participé aux fêtes, ne cessant de verser une éblouissante lumière sur toutes les cérémonies extérieures, mais en même temps faisant régner une chaleur intense qui a parfois gêné les assistants, qui a dû éprouver beaucoup les soixante-cinq ans bien sonnés du roi, dont cependant la sympathique figure est toujours restée souriante.

Le 23 avril, Sa Majesté fut en premier lieu installée « dans la Demeure royale traditionnelle *Préa Tinéang Préa Moha Monti*, sise à l'Ouest de la salle du Trône » et au seuil de laquelle la reçut l'Oknha Véang, ministre du palais royal. Ensuite et les jours suivants, les cérémonies se déroulèrent à l'intérieur du palais, fermées aux profanes et en somme préparatoires à celles des deux dernières journées, de beaucoup les plus importantes : prières par le chef suprême des bonzes, offrandes aux ancêtres royaux, invocation aux anges par le chef des astrologues, présents à Bouddha, distribution de vêtements aux bonzes et de décorations aux dignitaires cambodgiens, etc.

Chaque jour Sa Majesté revêtait le costume national, mais de couleur différente : le violet, « couleur du mardi » ; le jaune foncé, « couleur du mercredi » ; le vert, « couleur du jeudi » ; le blanc, « couleur du vendredi » ; le noir, « couleur du samedi » ; et elle apparaissait acccompagnée « d'un cortège composé de quatre filles d'honneur tenant des fleurs d'or, de quatre jeunes filles tenant des fleurs d'argent et de seize jeunes filles portant des objets divers ».

Entre temps, les « toc », les « danses dans la salle extérieure » et les illuminations et feux d'artifices, attiraient et réjouissaient le peuple venu des provinces en grand nombre et qui affluait au dedans de la première enceinte du palais ouverte à tout venant.

Les *toc* sont des installations particulières faites par les bonzes, les ministres et les mandarins de la capitale, par les gouverneurs et les mandarins provinciaux, ceux-ci le long du mur du palais, sur la façade de la grande porte d'entrée, ceux-là à l'intérieur. Chacun d'eux dispose d'un compartiment sous un abri provisoire en paillotte et là il expose aux yeux du public ses objets les plus précieux ; en outre, dans l'espace resté libre au-devant, on se reçoit, on cause, on fait même de la musique.

Cette institution est curieuse en soi ; mais je n'en ai pu connaitre l'origine. Peut-être jadis eut-elle pour idée première de provoquer un étalage de biens qui permettait de préjuger la richesse des propriétaires. Aujourd'hui, pour l'œil européen, elle n'offre qu'un intérêt d'ensemble ; pas un seul objet de ceux que j'ai aperçus n'avait, pour nous, une valeur appréciable ; c'était avant tout une exposition de pendules et d'automates. Mais c'était sans doute fort curieux pour les paysans venus de loin à dos d'éléphant : aussi les *toc* étaient-ils bien plus intéressants par ceux qui regardaient que par ce qui était là pour être vu.

Les danses attiraient plus encore la foule cambodgienne. Elles ont eu lieu « dans la salle exté-

(1) Rapport du Comité de l'Est Indien sur les causes et les conséquences de la première guerre d'Afghanistan :

« Cette guerre a grevé lourdement le budget de l'Inde auparavant prospère ; elle a coûté 20 millions de livres sterling et la vie de 15.000 soldats. Quant au nombre des pertes en non-combattants, il n'a jamais été connu, etc... » (Cité par Hama.)

rieure » chaque jour, parfois depuis le matin jusqu'à minuit. Cette salle extérieure était, sous Norodom, fermée ; elle est aujourd'hui ouverte de trois côtés et n'est qu'une grande halle quadrangulaire dont le toit repose sur plusieurs rangées de colonnes de bois. Il y a dix ans, elle n'était éclairée que de lampes à pétrole et de lampadaires à huile de coco dont la chaleur et la fumée avaient tôt fait d'alourdir l'atmosphère et les paupières. Aujourd'hui l'électricité l'illumine et l'air afflue de toutes parts.

Un des grands côtés est occupé par l'estrade du roi et de ses invités, et aussi de ses femmes, une cloison en planches séparant toutefois complètement ce groupe-ci de celui-là.

En face, toutes les suivantes du palais forment un parterre de femmes aux cheveux coupés « à la Battambang », émaillé des couleurs voyantes de leurs écharpes en travers du buste, jaunes, oranges ou vertes, en arrière desquelles le peuple s'empile sur des gradins jusqu'à boucher le rebord du toit.

Au milieu, sur le sol couvert de nattes, se déroulent les scènes mimées qui constituent les danses cambodgiennes. Cousues dans leurs vêtements de soie, surchargées de colliers, de bracelets, de couronnes, d'épaulettes d'or, pieds nus, la figure très fardée de blanc, les danseuses représentent des épisodes du Ramayana en allées, en venues et en gestes extrêmement conventionnels, aux sons d'une musique continuelle qui ne manque pas d'harmonie. mais d'une harmonie toujours la même, et que scande l'auditoire féminin en frappant avec des baguettes sur des lattes de bambou.

Les illuminations et feux d'artifices ont peu détourné le peuple des danses qu'évidemment il aime passionnément telles que les usages anciens les ont faites et que cependant les progressistes plus soucieux du développement du pays que des traditions, voudraient abolir en faisant supprimer, à l'instar des Siamois, les danseuses et les lourdes dépenses qu'elles occasionnent.

Le vendredi, 27 avril, fut la grande journée. Elle débuta par la cérémonie du « Bain » à laquelle quelques grands personnages ont seuls pu assister et qui est ainsi décrite dans le programme officiel :

« Sept heures et vingt-cinq minutes du matin. — Sa Majesté, revêtue de blanc et accompagnée, d'un cortège, fera son entrée dans la salle du Trône aux sons des conques marines et de la musique. Après avoir fait des offrandes à Bouddha et invité les bonzes à réciter les prières, pour la préparation du Bain royal, Elle recevra M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, M. le Résident supérieur de la République française au Cambodge, Sa Sainteté le chef suprême des Moha Nikay et S. G. le Samdach Préa Vonarot, chef des Thomayût, les cinq ministres et le directeur des Bakous, qui l'accompagneront dans le pavillon du bain. Sa Majesté se placera sur une plaque en argent et une plaque en or, isolées du sol au moyen de feuilles de l'arbre appelé Lovéa.

« Le directeur des Bakous offrira à Sa Majesté, qui la prendra avec la main droite, une branche de l'arbre chéypruc, symbole du pouvoir suprême et du bonheur éternel.

« Sa Majesté regardera vers l'Est. L'Oknha Hora Thippedey invoquera la protection des anges ; une salve de vingt et un coups de canon sera tirée et, en présence de M. le Gouverneur général, de M. le Résident supérieur et des ministres, S. S., S. G. et le chef des Bakous verseront, chacun à leur tour, de l'eau lustrale sur Sa Majesté qui, après ce bain, descendra avec le même cortège pour se faire laver les pieds avec de l'eau de coco et des essences, contenues dans des vases d'or et d'argent, par le Préa Réaméa Réachéa Thippedey, directeur des Préa Vongs. Elle changera ses vêtements de bain et rentrera dans la salle du Trône dans le salon « Chakrapot » pour revêtir le grand costume national. »

Ensuite, à 9 heures, Sa Majesté, accompagnée d'un grand cortège, entre dans la salle du Trône, précédée du directeur des Bakous et y reçoit en audience solennelle le gouverneur général, le résident supérieur, les fonctionnaires, officiers et colons.

La salle du Trône est une longue salle rectangulaire dont le toit est soutenu par deux rangées de colonnes formant des bas côtés, et qui ne se rattache aux autres constructions du palais, au « salon Chakrapot », que par l'une de ses extrémités. Le trône, siège d'or ou doré, haut placé sur un soubassement à marches très étroites, surmonté d'un parasol à sept étages de diamètres décroissants, s'élève à peu près au quart de la longueur de la pièce. En avant, un lit de camp doré est recouvert d'un drap blanc. Encore plus en avant et à droite, l'autel élevé par les Bakous où les divinités brahmaniques veillent autour de l'épée sacrée dont la lame est, dit-on, fort ancienne ; — et à gauche le roi, cousu dans la soie magnifique, tête nue, fumant un gros cigare, accroupi sur une natte tissée d'or.

Dans le bas côté de droite, très en retraite, M. Beau, en smoking blanc, est assis derrière une table, comme un notaire pour un contrat. A l'opposé, côté du roi, un charmant groupe fait face au gouverneur général composé de jeunes suivantes aux multicolores écharpes, assises à croupetons, derrière les petits arbustes en or ou en argent, portées par elles dans les cérémonies, tandis que, auprès, sont accroupis aussi tous les prin-

ces royaux, fils de Norodom ou de Sisowath, les uns costumés en smokings et sampots, les autres habillés à l'occidentale avec aiguillettes et multiples broderies.

Plus bas, au début de la cérémonie, la grande nef médiane restait libre entre deux rangées de bonzes; vêtus de jaune, la tête rasée, assis sur les nattes du sol. Derrière eux, dans les bas-côtés et enfin au fond de la salle, les métropolitains avaient libre accès.

Ayant fait ses offrandes aux divinités et récité ses prières, le roi commença par remettre aux bonzes des vêtements et de la nourriture; successivement chaque bonze s'approcha sans se dresser, pour recevoir un costume de cotonnade jaune et, dans son écuelle, du riz cuit que S. M. Sisowath prenait elle-même avec une cosse d'or dans un grand bol d'or.

Le roi vint ensuite prendre place sur le lit de camp, recouvert d'un drap blanc, pouvant à peine se mouvoir dans sa gaine de soie rigide et gêné par l'épée d'or pendue à son côté. Il s'assit tournant le dos au trône. Le directeur des brahmes, vêtu de blanc, s'approchant alors, lui remit dans la dextre une statuette de Siva, dans la senestre une de Vichnou et aussitôt tous les Bakous de battre le tam-tam et de souffler dans leurs conques marines. Successivement le roi se transféra à chacun des côtés du lit de camp, correspondant aux points cardinaux, pour y recevoir, toujours au son des conques et du tam-tam, les prières et les félicitations des autres brahmes.

Mais les bonzes et les brahmes ne suffisent pas à assurer le bonheur d'un roi du Cambodge. Voici venir « l'Oknha Essaraé Akhara, directeur des Alak », c'est-à-dire des astrologues, qui solennellement donne à Sa Majesté assise sur une petite chaise Louis XVI en bois doré, lecture des titres officiels qui lui ont été attribués pour faire sa félicité.

Ensuite s'avance le directeur du protocole, l'Oknha Moha Montrey, qui remet au roi « la couronne, le trône, les attributs de la royauté, tous les revenus et produits du royaume du Cambodge, confiant à sa garde les princes, les membres de la famille royale, les ministres, les mandarins et fonctionnaires de tout rang et tous les services de la capitale et des provinces, lui attribuant les rizières, les champs, l'eau, la terre, les forêts, les montagnes et enfin tous les territoires du Cambodge.

A ce moment, il fait dans la salle une chaleur étouffante. Les portes et les fenêtres sont cependant ouvertes en grand. Mais les Européens sont venus en foule; ils s'entassent dans les bas-côtés et envahissent la nef médiane, aucun service d'ordre n'ayant été organisé par la résidence supérieure et les Cambodgiens respectueux à l'excès n'osant pas les refouler. La température, très élevée au dehors, est rendue au dedans oppressante.

Le roi paraît exténué. Il est en même temps exaspéré. Nos bons métropolitains se conduisent là comme chez eux ; hommes et femmes s'éventant, suant, énervés de rester longtemps debout, pressés, caquettent à qui mieux mieux sans aucune déférence pour la solennité, si bien que personne ne peut entendre l'énoncé des titres du nouveau roi, ni l'allocution du directeur du protocole, si bien que Sisowath finit par s'adresser au gouverneur général et lui demander d'imposer silence à cette cohue.

Il ne fallut pas moins que l'intervention du résident supérieur pour faire ouvrir les rangs de la foule et permettre l'accès de la nef centrale aux princes, ministres, mandarins et fonctionnaires cambodgiens venant présenter leurs hommages. En tête le premier ministre, vieillard à tête blanche, derrière lui ses collègues, puis une foule de mandarins, tous accroupis à terre en grand costume national qui essentiellement pardessus le sampot comprend une grande houppelande en étoffe de soie voyante, bordée de tissu d'or, exactement semblable au costume des mandarins siamois du temps de Louis XVI dont La Loubène nous a laissé le dessin. Tous ensemble ils s'inclinent devant le roi jusqu'à toucher du front le sol et lui présentent dans des coupes leurs cachets, symboles de leurs fonctions, ainsi que des offrandes — *pro forma* — de fleurs, de parfums et de bougies, ce qui leur vaut d'être aussitôt confirmés par Sa Majesté dans « la possession de leurs sceaux et de leurs attributions ».

Alors s'avance le gouverneur général qui offre au roi les vœux du gouvernement et lui remet la grand'croix de la Légion d'honneur, puis l'invite à monter sur le trône. Non sans peine, Sa Majesté, gênée par ses vêtements, son épée et ses chaussures d'or, se hisse sur le haut siège. M. Beau gravit, après le roi, les degrés trop étroits, et recevant du directeur des Bakous la haute couronne d'or, il la pose « sur la tête de Sa Majesté au nom du Gouvernement de la République française », pendant que le résident supérieur place à la main droite du monarque l'épée sacrée. Alors, au dehors, le canon tonne et, au dedans, mugissent les conques marines des brahmes.

Le roi descend du trône. Les mains pleines d'attributs royaux, la tête chargée de la couronne qui est à peine assujettie et menace de choir, il vient saluer le gouverneur général « pour remercier le gouvernement de la République française de la bienveillante protection accordée au Cambodge ». Le roi se retire ensuite, mais pour aussitôt présider, au dedans du palais, à une cérémonie qui sans doute fut charmante.

Dans la salle du Trône intérieure *Préa Tinéang Téacsén*, Sa Majesté, dit le programme, « prendra place sur le lit *Préa Thên*. La plus âgée des dames de la cour prendra la parole pour lui offrir comme servantes les princesses et toutes les dames de la cour ; la dame de l'Okhna Moha Montrey, directeur du protocole, offrira pour le service de SA MAJESTÉ les femmes des mandarins de tout rang et adressera à SA MAJESTÉ, en leur nom, leurs vœux et leurs félicitations. Toutes les princesses et les dames salueront SA MAJESTÉ. SA MAJESTÉ répondra à cette allocution et sera de nouveau saluée par toute la cour qui la saluera encore, mais pour la troisième et dernière fois, au moment où ELLE se lèvera pour rentrer dans ses appartements personnels, *Préa Moha Monli* ». Il eût été fort agréable d'assister à ces hommages féminins ; car les Cambodgiennes sont séduisantes par les formes pures que laissent deviner les écharpes, et douées, quand elles sont princesses, d'une distinction qui charme tous les yeux des Français. Malheureusement la cérémonie resta intime.

Le lendemain, 28 avril, procession solennelle à travers la ville, magnifique sous un soleil qui brûlait la peau mais avivait les ors des costumes et des insignes.

A 7 heures, Sa Majesté, « en grande tenue à fond noir (couleur du samedi) », quitte, en palaquin laqué de rouge et doré, le palais, au bruit d'une salve de canon. Le cortège se déroule par le Sud sur la route circulaire, long, varié, bariolé, mélangé de porteurs de rotins fort nombreux, les licteurs de l'endroit, de hallebardiers, de musiciens, de délégués chinois, annamites, malais, accompagnés de gongs, — de fonctionnaires, de ministres, en grand costume national, y compris le haut chapeau pointu qui leur donne l'air de savants alchimistes.

Au bout du boulevard Doudart-de-Lagrée, à l'endroit d'où l'on a la jolie perspective du pont des Najas dominé par le Pnom, la procession s'arrête. Le roi descend de palanquin et se repose dans une tribune où il est reçu par le Résident supérieur et par le chef des Bakous qui lui offre « de l'eau lustrale pour se laver le visage ».

La foule indigène est compacte ; elle regarde curieusement, silencieusement, avec déférence, mais sans aucune démonstration orientale de respect ; elle est d'ailleurs très mélangée et, de l'observation faite en la regardant attentivement au milieu de la chaussée, il reste l'impression que les éléments chinois et annamites envahissent Pnom-Penh et menacent de submerger les Cambodgiens. Nombreux aussi à ce point les spectateurs métropolitains, pour la plupart photographes farouches qui ne craignent pas d'entraver la marche du cortège pour placer leur trépied au point qu'ils jugent convenable. Mais les Cambodgiens sont bons enfants. Quelques ministres, reconnaissant des amis, se prêtent à poser en costume national et le roi, lui-même, se fait reproduire par son opérateur ordinaire, le Malais Antonio.

Le palanquin est remplacé par un char cambodgien sculpté, laqué, doré, tiré par six chevaux, supportant un haut siège qu'ombrage le parasol blanc. Juché au sommet, S. M. Sisowath reprend sa marche triomphale, souriant malgré le poids et l'équilibre instable de sa couronne d'or.

Au pont-levis, nouvelle station. Le roi monte à cheval et se présente ainsi à la résidence supérieure en façade sur le fleuve, où l'attendait le gouverneur général. Les honneurs militaires lui sont rendus par les tirailleurs cambodgiens, en guêtres blanches et bérets rouges et par les navires sur rade, canonnières, avisos et torpilleurs qui couvrent le bras du lac de leurs coques, de leurs pavois et des lourdes volutes de leurs salves d'artillerie.

Nouveau départ, nouveau mode de transport. Le cortège se déroule comme précédemment, mais, semble-t-il, avec un peu plus de rapidité. Et soudain voici un grand brouhaha, une foule tassée où toutes les couleurs se jouent, se déplacent sans que l'œil ait le temps de se poser sur aucun détail. Puis un éléphant, deux, trois, dix, vingt, quelques-uns avec d'énormes défenses touchant presque à terre, cerclées d'anneaux d'or rehaussé d'émail, calmes et philosophes au milieu de cette agitation ; et sur l'un d'eux, Sisowath, brillant, doré, sous le parasol blanc, passe, toujours souriant, dans une légère poussière rouge qui s'enlève du sol soulevée par le cortège et par le peuple.

Les fêtes sont finies. Mais aux préoccupations du couronnement ont succédé celles du départ pour la France. C'est la première fois qu'un roi du Cambodge va franchir les mers.

Une proclamation, imprimée sur papier jaune, revêtue des cachets du roi, du premier ministre, des ministres du Palais et de la Justice, l'annonce au peuple pour qu'il sache bien que Sa Majesté part de son plein gré, qu'elle n'est pas enlevée par la France. Le voyage durera trois mois, un mois pour aller, un mois pour séjourner, un mois pour revenir.

Le 8 mai, à 8 heures du matin, une salve annonce que le roi quitte le palais. Jusqu'à l'appartement royal où est accosté un navire des Messageries fluviales, on a posé sur le sol des nattes. Sur la berge en pente douce, la population se presse; les bonzes tout jaunes sont massés en deux rangées au-devant de la grande pirogue au dra-

gon menaçant qui sert pour la fête des eaux et est aujourd'hui halée au sec.

D'abord arrivent des voitures pleines de princesses et de danseuses aux cheveux courts, à la bouche rougie, en écharpes voyantes, très émues de ce départ pour ce si lointain pays où il fait froid et où les habitants ne chiquent pas le bétel et l'arec; puis de nombreux suivants et suivantes apportent une longue théorie de malles soigneusement étiquetées et aussi ces extraordinaires colis des gens qui ne savent pas voyager; passent des jeunes filles tenant en mains les vases de fleurs d'argent et d'or qu'on emporte à Paris pour qu'elles figurent dans les réceptions, comme à Pnom-penh, et qu'on n'a pas su emballer; passe aussi une vieille dame qui s'embarque avec un serviteur tenant un verre à pied et deux carafes pleines d'eau, soigneusement coiffées de papier !

Le roi arrive à pied, escorté par le résident supérieur, les ministres et de nombreux métropolitains. En bas noirs, en sampot sombre, en smoking blanc, la tête coiffée d'un chapeau melon noir flanqué d'une aigrette en brillants, il a l'air radieux et salue à droite, à gauche, avec une exubérante amabilité. Les astrologues ont pourtant prédit qu'il ne reviendrait pas! Et à son âge les fatigues d'un long voyage en mer, de réceptions et de visites protocolaires, d'un changement d'existence et de climat, sont bien faites pour inspirer quelques craintes. Mais Sa Majesté emporte une grosse provision d'opium, et munie de ce viatique paraît sans aucune appréhension et tout à fait joyeuse.

Le roi est embarqué. Ceux de ses ministres qui l'accompagnent sont aussi à bord; ceux qui restent l'ont déjà salué deux ou trois fois, et sont revenus à terre non sans maugréer contre les rivaux du clan opposé qui sont seuls du voyage. Enfin tout est prêt : la sirène gronde, un jet de vapeur siffle, la musique cambodgienne joue à tous cuivres l'hymne royal. Les princesses et les danseuses s'effondrent dans leurs mouchoirs en pleurant à chaudes larmes. Sisowath salue de son melon endiamanté. Puis le navire s'éloigne par les Quatre-Bras et disparaît bientôt sur le grand fleuve.

***

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

ASIE FRANÇAISE

Le commerce de l'Indo-Chine. — La Direction générale des douanes et régies vient de publier son rapport sur le mouvement commercial pendant le 1er semestre de 1905; nous en extrayons les quelques renseignements suivants en les comparant à ceux correspondants du 1er septembre 1904 :

	1er Semestre 1905	1er Semestre 1904	Différence en faveur de 1905
Importations..	122.881.006	89.040.341	33.840.665
Exportations..	93.330.622	75.590.449	17.740.173
Commerce extérieur.....	216 211.628	164 630.790	51.580.838

Le commerce général extérieur de l'Indo-Chine, pendant le 1er semestre de 1905, est donc représenté, déduction faite des monnaies, par 216.211.628 francs, présentant une plus-value s'élevant à 51.380.838 francs, comparé à celui de la période correspondante de 1904.

Toutefois, il est bon de noter, ainsi que le fait remarquer la Direction des douanes et régies, que cette augmentation aussi importante n'est pas réelle pour la raison suivante :

En 1904, les statistiques représentaient seulement le commerce spécial de l'Indo-Chine, c'est-à-dire, pour l'importation, les denrées mises en consommation à leur arrivée ou après avoir passé par les différents régimes d'entrepôts, et pour l'exportation, les produits du cru de la colonie, joints aux articles étrangers aux pays exportés après avoir été en circulation sur le marché libre de l'intérieur.

En 1905, les chiffres représentent le commerce général, c'est-à-dire l'importation de toutes les marchandises déclarées à leur arrivée tant pour la consommation que pour le transit, les entrepôts fictifs ou réels, le transbordement, la réexportation immédiate, l'admission temporaire (commerce d'entrepôt), et à l'exportation, la totalité des produits sortis effectivement de l'Indo-Chine et provenant soit du cru du pays ou du marché libre de l'intérieur, soit du commerce d'entrepôt (réexportation proprement dite).

En conséquence, pour faire une comparaison exacte entre le mouvement commercial du 1er semestre 1905 et celui de la période correspondante de 1904, il faudrait établir les deux tableaux ci-dessus d'après les mêmes données, ce qui ramènerait alors le commerce extérieur à la somme de 182.014.038 francs pour le 1er semestre 1905.

Néanmoins, de la comparaison de cette valeur de 182.014.038 francs avec celle de la période correspondante de 1904 (164.630.790), il ressort une plus-value de 17.383.245 francs en faveur de 1905.

Cette plus-value porte principalement sur les importations qui avaient accusé une baisse assez forte en 1904 par suite de l'arrêt de l'introduction dans le pays du matériel de chemin de fer, et du ralentissement des transactions commerciales, déterminé par la guerre russo-japonaise.

Les importations de sucre pendant le 1er semestre 1905 se sont élevées à 2.564 tonnes représentant 950.000 francs environ, contre 3.142 tonnes et 1.561.137 francs pendant la période correspondante de 1904.

Il est intéressant de noter que les sucres qui tiennent une si large part dans l'alimentation sont en diminution alors que tous les autres produits alimentaires et de consommation courante sont en augmentation pendant le 1er semestre 1905.

Il n'y a là cependant rien d'étonnant, car les commerçants indo-chinois, profitant de la baisse du cours, provoquée à la fin de l'année 1903 par l'application des prescriptions de la convention de Bruxelles, avaient constitué des stocks très importants.

Au 1er semestre 1904, l'importation des sucres avait accusé un excédent de 709.222 francs et en fin d'année une plus-value de 647.115 francs.

Ces stocks n'étant pas épuisés en 1905, les nouvelles commandes ont été moins fortes.

Il faut aussi considérer que les sucres étrangers, qui peuvent, en vertu de la convention précitée, entrer actuellement en Indo-Chine, porteront atteinte aux sucres français.

En effet, la première importation des sucres étrangers, pendant le 1er semestre 1905, s'élève à la somme de 198.500 francs.

Nous donnons ci-dessous le montant des importations de tissus de coton en Indo-Chine pendant le 1er semestre 1905, comparées avec celles du 1er semestre 1904, d'après les relevés officiels de la Douane.

IMPORTATIONS

Tissus de coton :	de France 1905	de France 1904	de l'Étranger 1905	de l'Étranger 1904
	kilos	kilos	kilos	kilos
Ecrus	879.348	391.197	93.371	2.905
Blanchis	930.634	791.507	23.735	14.909
Teints	1.020.116	865.292	123.904	51.156
Imprimés	20.327	4.028	43.985	53.053
	2.852.425	1.292.024	248.995	122.023

D'après ces chiffres, les importations de tissus de coton pendant le 1er semestre 1905 se sont élevées à 3.137 tonnes, dont 2.852 tonnes en provenance de France et 134 tonnes de l'étranger, contre 2.126 tonnes pendant la période correspondante de 1904, dont 1.992 tonnes en provenance de France et 122 tonnes de l'étranger.

Les exportations de riz pendant le 1er semestre 1905, comparées à celles du 1er semestre 1904, ont été les suivantes d'après les relevés des Douanes :

	1er semestre 1905	1er semestre 1904
	tonnes	tonnes
Paddy	1.336	11.43
Cargo (33 0/0 de paddy et en dessous)	117.079	112.778
Riz entier (Riz blanc)	220.272	270.926
Brisures	32.515	24.451
Farines	39.087	47.995
	410.389	446.293

La moins-value de l'exportation du riz pendant le 1er semestre 1905 découle presque entièrement du mouvement vers la France, qui s'est trouvé entravé par la guerre russo-japonaise.

Au 1er semestre 1904, les difficultés apportées aux relations commerciales de l'Extrême-Orient et l'abondance de la récolte des pays voisins, déterminant autour de nous une baisse très accentuée du cours, avaient provoqué l'écoulement de nos riz vers les marchés européens, vers la Métropole particulièrement.

Cette année, la plus grande quantité de riz disponible fut au contraire accaparée pour satisfaire surtout aux commandes des belligérants.

L'importation des métaux pendant le 1er semestre 1905 (déduction faite du numéraire) s'est élevée à la somme de 14.872.104 francs, contre 5.001.391 francs pendant la période correspondante de 1904.

Le seul article rails d'acier présente une plus-value de 3.278.378 francs. Ce sont les besoins de la ligne Lao-kay-Yunnansen qui ont provoqué cette plus-value, accusée en effet par le Tonkin.

Les ouvrages en métaux présentent une augmentation de 504.866 francs. Or, l'article pièces détachées et organes en fer ou acier accuse une plus-value de 706.978 francs. C'est encore une conséquence de la pose de la ligne précitée.

L'établissement de l'état civil indigène au Tonkin. — Nous avons donné dans notre précédent numéro les documents concernant l'établissement de l'état civil indigène au Tonkin. C'est là une réforme très importante. On ne l'a pas d'ailleurs improvisée. On en a fait un essai préalable, par une application limitée à quelques provinces. Les populations indigènes des provinces de Bac-ninh, de Thai-binh et de Nam-dinh, choisies comme champ d'expérience, se sont, sans difficulté, prêtées à l'accomplissement des formalités de déclaration. Cet essai étant encourageant, l'administration a pris les avis des conseils de notables des provinces et ceux-ci s'étant prononcés en faveur de l'extension de la mesure, cette extension a été décidée. L'état civil fonctionne depuis le 23 mai dernier, il y a tout lieu de croire que promptement les Annamites se plieront aux obligations qu'il impose. L'état civil pour les indigènes fonctionne d'ailleurs déjà en Cochinchine et depuis plus de trente ans. Seulement, à la différence de ce qu'on fait pour le Tonkin, on n'exigea tout d'abord que les déclarations concernant les naissances et les décès, laissant de côté

l'enregistrement des mariages qui peut éveiller des susceptibilités. Ce n'est que six ans plus tard que cette déclaration fut exigée.

La stabilisation de la piastre. — Du rapport présenté à la dernière assemblée des actionnaires de la Banque de l'Indo-Chine nous détachons le passage suivant qui est fort intéressant, parce qu'il se rattache à une question dont nous nous sommes souvent occupé et qui, pour l'Indo-Chine, est de toute première importance :

« Au point de vue économique, les importations de la Cochinchine, numéraire non compris, se sont élevées à 122.275.200 francs en 1905, dont 51 millions, environ, provenant de France et 71 millions de l'étranger. Les exportations ont atteint le chiffre de 96.843.258 francs se décomposant en 25 millions environ, à destination de la métropole, et 72 millions à l'étranger. Les entrées et les sorties de marchandises étrangères se balancent donc à peu de chose près. Il n'en est pas de même pour les envois de France, qui présentent une valeur double de celle des produits expédiés par la colonie dans la métropole et, au total, le montant des importations a dépassé d'environ 25 millions celui des exportations.

« Il ne serait pas exact de considérer l'année 1905 comme une année normale et d'en conclure que la Cochinchine importe plus qu'elle n'exporte. En 1904, en effet, grâce à une brillante récolte, le montant des entrées avait été de 104 millions et demi, et celui des sorties de près de 120 millions. Mais il n'en est pas moins vrai que le résultat de l'année écoulée démontre combien il serait imprudent de mettre, dès à présent, à exécution la mesure préconisée par certaines personnes en Indo-Chine — nous faisons allusion à la stabilisation de la piastre — sans qu'auparavant ait été constituée une réserve d'or suffisante pour maintenir, pendant un certain temps tout au moins, le change au niveau du taux qui aurait été adopté pour la stabilisation.

« Une commission nommée au Tonkin, vers la fin de l'année, dans le but d'étudier cette importante question, a conclu à la possibilité de la stabilisation immédiate de la piastre à un cours qui ne devrait pas être inférieur à 2 fr. 75. Depuis, ont été formulés par divers groupements en Indo-Chine des vœux tendant à ce que le taux fixé fût celui de 2 fr. 50.

« L'adoption de ce dernier cours, si elle était décidée, serait désastreuse pour les finances de notre empire asiatique, car, au prix actuel de l'argent fin, une piastre que le gouvernement céderait à 2 fr. 50 lui coûterait, rendue dans la colonie, environ 2 fr. 70, et lui occasionnerait ainsi une perte de 8 0/0. D'autre part, il se produirait un tel exode de numéraire que l'approvisionnement normal ne pourrait plus être assuré et que la circulation de la monnaie deviendrait insuffisante pour les besoins. On constate déjà, dans la colonie, une pénurie de numéraire inquiétante et qui pourrait facilement engendrer une crise monétaire aiguë.

« Cela provient de ce qu'au moment où l'on prenait les mesures nécessaires et justifiées pour la démonétisation de la piastre mexicaine à laquelle vient du reste d'être retiré le cours légal, l'on négligeait de faire frapper simultanément une quantité suffisante de piastres françaises pour remplacer les espèces éliminées de la colonie. Les statistiques établissent, en effet, qu'il n'est entré en Indo-Chine, au cours de l'année écoulée, que 468.000 piastres françaises, alors qu'il en est sorti 4.285.585, principalement à destination du Yunnan, et 1.701.105 piastres mexicaines expédiées à Hong-kong et à Changhaï. Ce n'est que dans les derniers mois de l'année que l'on se rendait compte enfin de la nécessité absolue d'introduire dans le pays le numéraire qui lui faisait défaut.

« La monnaie de Paris procède actuellement à une frappe importante de piastres françaises. Mais elle ne peut effectuer cette fabrication avec toute l'activité et la promptitude nécessaire, ses presses ayant à procéder, en même temps, à la frappe de monnaie divisionnaire française et de pièces de nickel. Il y aura donc pour l'Indo-Chine une certaine période de resserrement monétaire dont témoignent déjà les encaisses réduites de nos succursales et le compte-courant du Trésor chez notre établissement de Saïgon, tombé graduellement de 10 millions de piastres en décembre 1904 à moins de 2 millions actuellement. La nécessité d'une frappe régulière et constante s'impose donc jusqu'à ce que l'Indo-Chine soit approvisionnée d'une quantité suffisante de monnaie, en tenant compte des sorties importantes qui continueront à se produire vers le Yunnan, tant que se poursuivront les travaux du chemin de fer de Laokay à Yunnan-sen. »

La question est toujours très discutée en Indo-Chine. Si la Chambre de commerce de Haïphong a demandé la stabilisation, la Chambre d'agriculture du Tonkin s'est prononcée en faveur du maintien du *statu quo*. A une récente discussion d'une des sections de travail de l'Union coloniale française, les raisons qui militent en faveur de la stabilisation de la piastre au taux de 2 fr. 75 ont été ainsi exposées par M. Fonsales, de la maison Denis frères :

1° Lorsque la piastre n'est pas stabilisée, il existe un écart qui peut aller jusqu'à 5 centimes entre son taux réel et le taux officiel. D'où un risque et, le plus souvent, une perte pour les négociants, qui règlent presque toujours sur le taux officiel et sont obligés, lorsqu'ils ont besoin de convertir leurs espèces, de traiter en banque au cours réel;

2° Mais le principal inconvénient du régime actuel réside dans l'aléa qui pèse sur toutes les opérations commerciales notamment à l'importation. Les importateurs, réglant leurs achats en or, dont la valeur reste constante et recevant le prix de leurs ventes en piastres, c'est-à-dire dans une monnaie soumise à des fluctuations continuelles, subissent nécessairement le contre-coup de ces fluctuations. Ils sont dans l'impossibilité de prévoir si les marchandises qu'ils ont achetées

aujourd'hui, la piastre étant à tel ou tel taux, leur laisseront, six mois plus tard, lors de la réalisation en Indo-Chine, un bénéfice ou une perte. Une pareille incertitude constitue une gêne et une entrave insupportable pour le commerce qui a, avant tout, besoin de sécurité et de stabilité.

On objecte, il est vrai, que ces commerçants peuvent toujours se couvrir contre l'aléa qui vient d'être indiqué au moyen de contrats de change. Mais, comme les dates de conversion ne peuvent être prévues exactement, ces contrats de change eux-mêmes peuvent se traduire par une perte ou par un gain et deviennent une source de nouveaux risques. Au surplus, la spéculation ne constitue pas une opération normale pour le commerce. Ce que les commerçants de l'Indo-Chine réclament, c'est précisément un régime monétaire qui les dispense de toute préoccupation et de tout aléa de cet ordre.

3° Enfin, les capitaux importés en Indo-Chine et qui y sont immobilisés sont exposés à subir et ont subi, au cours des vingt dernières années, par suite de la baisse du cours de la piastre, une dépréciation considérable. Cette dépréciation peut atteindre également les sociétés anonymes qui ont leurs actionnaires en France et qui ont à leur servir en or des intérêts et des dividendes.

A l'intérêt du commerce vient se joindre celui des finances de la colonie. Les variations du cours de la piastre rendent, en effet, impossible toute prévision budgétaire certaine. Cet inconvénient est surtout sensible dans les cas de baisse. Le Trésor effectuant la majeure partie de ses dépenses en or et au contraire recevant surtout des piastres, on est exposé à voir l'exercice budgétaire se solder par un déficit, au lieu de l'équilibre ou de l'excédent espéré.

D'autre part, communication a été donnée de la lettre suivante d'un industriel établi en Indo-Chine (1), lettre qui fait ressortir les inconvénients de la stabilisation :

« Les transferts et les remises de fonds en France pourront s'effectuer moyennant une commission modérée tant que le Trésor indo-chinois disposera de traites sur le ministère des Finances, c'est-à-dire tant qu'il aura à faire venir en Indo-Chine le solde de l'emprunt de 200 millions. Mais que se passera-t-il quand ces 200 millions auront été intégralement dépensés, ce qui ne saurait tarder? Le Trésor local, au lieu de faire venir des fonds de la métropole, aura lui-même 12 millions à remettre en France pour payer les intérêts et l'amortissement de ses emprunts. Il ne pourra plus couvrir la Banque au moyen de traites sur le ministère des Finances. D'autre part, vous savez qu'en Indo-Chine, même en y comprenant la Cochinchine, le chiffre des importations est beaucoup plus élevé que celui des exportations. Au chiffre des importations ajoutez les 12 millions dus par le Trésor en France et défalquez le montant des exportations : il en résultera que 30 millions au moins manqueront chaque année (en admettant que les récoltes toujours bonnes permettent au chiffre des exportations de se maintenir). Que fera la Banque pour équilibrer la situation commerciale ?. Pour se couvrir, elle sera obligée d'acheter du papier à Hong-kong ou sur une autre place voisine, avec une différence de change entre la piastre indo-chinoise stabilisée et le cours de la place de Hong-kong ou de cette autre place. Et ce change pourra varier entre 20 et 50 0/0, puisque, ces dernières années, nous avons vu la piastre descendre à 1 fr. 80 et qu'on veut stabiliser à 3 francs. Qui supportera les 20 à 50 0/0 de change? Tous ceux qui ont des paiements à faire sur l'Europe. Nous n'aurons plus de perte du fait des variations de la piastre, nous aurons la piastre à 3 francs; mais, comme elle ne vaudra plus que 1 fr. 80 en dehors de l'Indo-Chine, nous paierons des primes de 20, 30, 40 et 50 0/0 pour envoyer nos fonds en Europe. »

(1) Voir la *Quinzaine coloniale* du 10 mai 1906.

Les droits des villages. — Dans la dernière réunion de la commission permanente du Conseil supérieur, cette assemblée a approuvé l'arrêté suivant :

Article premier. — Il est interdit aux notables des villages du Tonkin d'emprunter aucune somme, de vendre ou de louer les biens des villages pour le compte de ces derniers, et, d'une manière générale, de passer aucun contrat de nature à engager la responsabilité pécuniaire des villages sans l'autorisation du résident de la province ou, si la somme dépasse 500 piastres, l'autorisation du résident supérieur.

Tout contrat, même revêtu du cachet du village qui ne porterait pas l'approbation du résident supérieur ou celle du résident de province, n'engagerait pas le village, mais seulement les notables qui pourraient l'avoir signé, pris comme particuliers.

Art. 2. — Les prohibitions édictées par la loi indigène, en particulier par le décret de la deuxième année de Gialong et la décision du Kinh-luoc du 20 avril 1894, relativement à la vente et à la location des biens communaux, dits Cong-diên » et « Cong-thô », sont expressément maintenues. Toutefois, la vente de ces biens peut être exceptionnellement autorisée par le résident supérieur.

Art. 3. — Aucun village ne pourra ester en justice sans y avoir été autorisé par le résident.

Après tout jugement intervenu, le village ne pourra se pourvoir devant un autre degré de juridiction qu'en vertu d'une autorisation du résident supérieur.

La décision du résident supérieur sera en dernier ressort sans recours possible.

Art. 4. — Quiconque voudra intenter une action contre le village sera tenu d'adresser, préalablement, au résident, un mémoire exposant l'objet et les motifs de sa réclamation. Il lui en sera donné récépissé. La présentation du mémoire interrompra toute prescription ou déchéance. Aussitôt après sa réception, le résident transmettra le mémoire au Conseil des notables pour en délibérer.

Art. 5. — La délibération du Conseil des notables sera, dans tous les cas, transmise, dans un délai de quinze jours, au résident qui décidera si la commune doit être autorisée à ester en jugement.

La décision devra être rendue dans un délai maximum de deux mois, à partir de la date du récépissé énoncé à l'article précédent.

Art. 6. — Toute décision du résident portant refus d'au-

torisation devra être motivée. En cas de refus d'autorisation, le maire pourra, en vertu d'une délibération du Conseil des notables, se pourvoir devant le résident supérieur, conformément à l'article ci-dessus. Le recours devra indiquer aussi exactement que possible l'objet du litige et comporter l'avis du résident chargé de le transmettre.

Il devra être statué sur le recours dans le délai de deux mois, à dater du jour de son enregistrement au cabinet du résident supérieur.

Art. 7. — L'action ne pourra être intentée qu'après la décision du résident et, à défaut de décision, dans le délai fixé par l'article 7, qu'après l'expiration de ce délai.

En cas de recours contre la décision du résident, l'instance sera suspendue jusqu'à ce qu'il ait été statué sur le recours et à défaut de décision dans le délai fixé par l'article précédent et jusqu'à l'expiration de ce délai.

En aucun cas, la commune ne pourra défendre à l'action qu'autant qu'elle y aura expressément été autorisée.

Art. 8. — Le maire peut, toutefois, sans autorisation préalable, intenter toute action possessoire ou y défendre et faire tous autres actes conservatoires ou interruptifs de déchéances.

Il peut, sans autre autorisation, interjeter appel de tout jugement et se pourvoir en cassation, mais il ne peut ni suivre sur son appel ni suivre sur son pourvoi qu'en vertu d'une nouvelle autorisation.

Art. 9. — Toute transaction consentie par le village ne pourra être exécutée qu'après son homologation par arrêté du résident supérieur.

Art. 10. — Le procureur général, chef du service judiciaire en Indo-Chine, et le résident supérieur au Tonkin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré partout où besoin sera.

L'Institut antirabique d'Hanoï et l'Institut vaccinogène du Tonkin. — Nous empruntons aux journaux du Tonkin les détails suivants sur ces deux institutions :

C'est en 1898 qu'a été créé l'institut antirabique d'Hanoï : cet établissement a pris de jour en jour une importance plus considérable et les statistiques établies pour 1905 par le chef du service antirabique, le Dr Salanoue-Ipin, font ressortir le développement croissant de cette institution. Le nombre de personnes traitées au cours de l'année écoulée s'élève à 303, parmi lesquelles 257 seulement ont suivi le traitement, les unes (1 européen et 20 indigènes) l'ont interrompu volontairement, les autres, au nombre de 25, ont été renvoyées après quelques inoculations, l'animal qui les avait mordus ayant été reconnu sain au terme de la période d'observation.

Chaque année, un certain nombre d'indigènes abandonnent ainsi le traitement, soit par crainte des piqûres, soit par manque de confiance dans nos méthodes thérapeutiques; les plus pauvres vont ensuite se faire traiter par des médications aussi enfantines qu'économiques telles que l'ingestion de foie de chien, les autres se traitent par la pharmacopée chinoise, plus chère mais bien plus dangereuse. Le « Hoang Nam », en effet, qui forme la base du traitement asiatique de la rage, comme de beaucoup d'autres maladies, est une plante de l'ordre des Strychnées et par conséquent un excitant du système nerveux. Elle ne peut donc qu'agir de façon dangereuse dans une maladie où il faut éviter tout ce qui peut irriter les centres cérébro-spinaux.

On constate néanmoins que les indigènes confiants dans nos méthodes scientifiques deviennent de plus en plus nombreux; mais comment s'étonner qu'ils se montrent réfractaires, au début, à nos médications quand on voit des Européens se soumettre au traitement chinois et payer parfois de leur vie une confiance irréfléchie dans les remèdes indigènes?

En comprenant les décès survenus plus de quinze jours après la fin du traitement et qui ne figurent pas d'habitude dans les statistiques des instituts Pasteur, la mortalité d'ensemble s'élève à 1,16 0/0, taux moyen pour la colonie, cette mortalité ayant été de 1,12 en 1903 et de 1,56 en 1904.

Il est bon de remarquer qu'aucun décès n'a eu lieu parmi les militaires européens ou indigènes traités, bien que leur nombre ait été assez considérable, 114, dont 59 Européens. Ce ne peut être un effet du seul hasard, et il est vraisemblable que la surveillance plus rigoureuse exercée à l'hôpital militaire, où les malades de cette catégorie sont toujours hospitalisés, n'est pas étrangère à ces succès.

Si les résultats obtenus par l'Institut antirabique d'Hanoï sont satisfaisants et justifient la confiance qu'inspirent la science et le dévouement de nos médecins, il y a lieu, d'autre part, de s'inquiéter sérieusement du nombre chaque année plus élevé de cas de rage au Tonkin. Cette maladie est en voie d'extension dans la colonie et deviendrait, si l'on n'y prenait garde, un véritable fléau.

Voici quelques chiffres qui montreront l'importance du service antirabique d'Hanoï qui est, par le nombre des cas traités, un des plus chargés de nos instituts coloniaux. Qu'on en juge :

		Moyenne annuelle.
Institut de	Bordeaux	1.0 cas.
—	Naples	120 —
—	New-York	185 —
—	Podoue	61 —
—	Saïgon	110 —
—	Tunis	120 —
—	Tananarive	45 —
—	Hanoï 1902	182 —
—	— 1903	178 —
—	— 1904	192 —
—	— 1905	257 —

Une pareille situation est trop alarmante pour que l'on ne se préoccupe pas d'enrayer ce fléau. L'administration a pris, à plusieurs reprises, diverses mesures contre la rage canine; ces mesures ont échoué à peu près complètement, devant, il faut bien l'avouer, la mauvaise volonté et l'indifférence générale de nos compatriotes du Tonkin. La plupart des journaux de la colonie, à la moindre mesure de rigueur contre la race canine, sont immédiatement remplis de clameurs contre le service de la fourrière et les agents chargés de

l'exécution des règlements municipaux. La plus grande sentimentalité s'y étale en faveur du « meilleur ami de l'homme », et il est permis de la trouver intempestive quand elle s'exerce au détriment des mesures commandées par la nécessité de garantir des existences autrement plus précieuses.

En raison de cet état d'esprit, la seule méthode pratique et facilement acceptable par la population consisterait à immuniser les chiens contre la rage par le procédé récemment découvert par le D[r] Marie, de l'Institut Pasteur de Paris. Les chiens européens seuls, il est vrai, pourraient être soumis à ce traitement, mais cette mesure suffirait à augmenter dans d'importantes proportions la sécurité générale. En 1905, sur 237 cas de rage, 83 ont été produits par des chiens d'Européens et 16 par d'autres animaux leur appartenant. La rage existe à peu près dans tous les points du Tonkin : à Hanoï, elle est en augmentation marquée sur l'année précédente, 97 cas en 1905 contre 52 en 1904; elle diminue à Haïphong, 21 au lieu de 41. En dehors de ces deux grands centres, les foyers les plus importants de la maladie sont Bac-ninh, Dap-cau, Nam-dinh, Phulang-thuong et Sontay.

Jusqu'à ces derniers temps, le traitement suivi à l'institut antirabique d'Hanoï était calqué sur celui de l'institut Pasteur de Lille avec quelques légères modifications.

Diverses raisons, dont les conditions climatériques particulières du Tonkin qui agissent défavorablement sur les moelles et réduisent leur efficacité, ont amené à modifier l'ancien traitement et à le rendre beaucoup plus énergique, le nouveau traitement comprend une durée de 21 jours avec 25 inoculations.

Pendant les quatre premiers jours, les injections vaccinantes ont lieu matin et soir, de manière à assurer l'immunisation dès la première semaine; la suite du traitement n'a plus pour but que de consolider et de renforcer cette immunisation.

Cette nouvelle méthode a été appliquée déjà à 115 personnes, parmi lesquelles il ne s'est produit *aucun décès*. Les résultats sont donc des plus encourageants.

Hanoï possède maintenant, on le voit, un institut antirabique capable de combattre, avec efficacité la terrible maladie. Si c'est à la science qu'il appartient de la guérir, c'est à l'administration de prescrire toutes les mesures nécessaires, fussent-elles rigoureuses, pour restreindre le nombre grossissant des cas de rage au Tonkin, et il faut compter, enfin, sur le bon sens public pour faciliter au gouvernement cette tâche difficile. Si grands que soient le talent et le dévouement des médecins, leur art n'est pas toujours infaillible, et des réglementations rigoureuses ainsi que des précautions particulières doivent enrayer la marche d'un fléau qui peut, par de tels moyens, être facilement réduit et même disparaître.

Un autre établissement scientifique récemment créé rend déjà des services inestimables, et, en particulier, à la population indigène : nous voulons parler de l'institut vaccinogène du Tonkin. Fondé à Tha-hâ-ap, près de Hanoï, dans le courant de l'année 1904, il a pu fonctionner normalement pendant toute l'année 1905.

Les résultats obtenus par ce laboratoire ont été très satisfaisants autant par la bonne qualité du vaccin que par la quantité qui en a été produite. La production s'est élevée, en effet, à 631.785 doses et la consommation a été de 480.929 doses pour le Tonkin, l'Annam et les pays voisins.

La plus grande partie de ce vaccin a été fournie aux médecins vaccinateurs publics mobiles.

Au commencement de l'année 1905, l'institut de Thai-hâ-ap ne délivrait en gros qu'aux deux médecins vaccinateurs du Tonkin, puis peu à peu, la virulence des pulpes s'étant maintenue excellente, les vaccinateurs de l'Annam ont commencé à employer ses virus concurremment avec ceux de l'institut Pasteur de Saïgon. Actuellement la consommation de l'Annam est aussi élevée que celle du Tonkin.

La proportion moyenne des succès est d'environ 95 0/0.

Il est certain que ce taux élevé des succès obtenus incite la population à présenter les enfants aux vaccinateurs : les indigènes en ayant reconnu l'efficacité, la pratique de la vaccination est devenue populaire.

Aussi l'institut vaccinogène du Tonkin, en même temps qu'il contribue à soustraire, chaque année, à une des maladies les plus répandues, un nombre sans cesse croissant d'existences, constitue en outre un de nos meilleurs facteurs d'influence morale en ce pays.

La navigation indigène. — A la suite de deux catastrophes qui se sont produites au Tonkin et en Cochinchine à quelques semaines d'intervalle, le gouverneur général a adressé aux chefs des administrations locales la circulaire ci-jointe :

L'opinion publique s'est vivement émue, à juste titre, des deux naufrages de chaloupes chinoises, survenus l'un en Cochinchine le 17 avril 1906, l'autre au Tonkin le 2 mai, et dans lesquels trois Français et un grand nombre d'indigènes ont trouvé la mort.

En présence de pareils sinistres, il est permis de se demander si les accidents, auxquels sont trop souvent exposés les passagers et les équipages des chaloupes, ne proviennent pas généralement du mauvais état de la coque et des machines de ces bateaux, d'un excès de chargement ou des défectuosités de l'arrimage; et si, par suite, ils ne pourraient pas être évités, par une surveillance plus active et plus sévère de la navigation fluviale.

Pour faciliter, à cet égard, la tâche des commissions de surveillance, instituées par le règlement local du 13 novembre 1900, j'ai, par arrêté du 20 septembre 1904, autorisé ces commissions à s'adjoindre toutes personnes qu'elles jugeront qualifiées pour leur prêter un concours utile.

D'autre part, un arrêté du 15 novembre 1905 a promulgué en Indo-Chine le décret du 13 septembre 1905, rendant applicable dans la colonie la loi du 18 avril 1900, qui a complété celle du 21 juillet 1856, concernant les contraventions aux règlements sur les appareils et bateaux

à vapeur en édictant une sanction pénale, pour le cas de chargement excessif de marchandises.

L'administration est donc parfaitement armée pour exercer un contrôle efficace pour la navigation à vapeur fluviale. Mais il convient que les dispositions ci-dessus rappelées ne demeurent point lettre-morte. Dans ce but, les commissions précitées et les fonctionnaires chargés, concurremment avec elles, par l'article 52 de l'arrêté du 18 novembre 1900, de la surveillance permanente de bateaux à vapeur fluviaux, doivent s'assurer, par des visites fréquentes, que ces bateaux satisfont, à toute époque, aux prescriptions réglementaires.

La police de la navigation fluviale dans le pays que vous administrez rentrant essentiellement dans vos attributions, il vous appartient de tenir la main à la stricte exécution des règles générales qui la concernent, après entente, le cas échéant, avec le service des travaux publics (arrêté du 18 novembre 1900, article 47). Si, dans la pratique, l'application de cet arrêté rencontrait des difficultés, je vous serais obligé de me les signaler.

BEAU.

Il faut rapprocher de ces faits la création, à Saïgon, par un arrêté du 20 février 1906, d'une école de mécaniciens indigènes. Le but du programme d'enseignement qui a été adopté pour cet établissement est le suivant : former pour les besoins de la marine militaire en Cochinchine, de l'Administration de la colonie, de la Marine du commerce et de l'industrie locale, des chefs mécaniciens et des contremaîtres bien familiarisés avec la pratique des machines en usage dans les bâtiments et à terre. Les élèves sont admis à la suite d'un examen portant sur la connaissance du français et du travail manuel des machines. La période d'instruction est de deux ans. La première année est réservée à l'étude démonstrative des machines; la deuxième comprend, outre l'apprentissage manuel à l'atelier et le cours de français, des prescriptions élémentaires d'hygiène, l'exercice de la natation, l'enseignement théorique élémentaire des machines, etc... Enfin, en plus de l'enseignement donné en classe, le programme d'enseignement comporte une série d'exercices pratiques à bord des châloupes affectées au service de l'Ecole, relatifs au réglage et à l'entretien des appareils et une série d'exercices de fonctionnement en marche et à différentes vitesses.

Cette école pourra, ainsi constituée, rendre d'appréciables services tant à notre marine de guerre qu'aux entreprises privées de navigation.

CHINE

La question des douanes impériales chinoises. — Nous avons expliqué, dans notre dernier Bulletin, en quoi consistait la question des douanes impériales chinoises soulevée par l'édit impérial du 9 mai dernier. On se souvient que par cet édit le gouvernement de Pékin nommait deux Chinois directeur et directeur-adjoint des douanes impériales chinoises, en déclarant leur soumettre tout le personnel chinois et même étranger de cette grande administration. L'Angleterre avait protesté contre cet édit en alléguant l'engagement, pris par la Chine en 1898, de maintenir un Anglais dans le poste de haut commissaire des douanes impériales, actuellement occupé par sir Robert Hart, aussi longtemps que le commerce britannique serait prépondérant dans les ports chinois. En outre, le gouvernement anglais faisait observer que toute altération à l'administration des douanes porterait atteinte au gage des emprunts chinois, spécialement de 1896 et 1898, qui avaient reçu pour garantie les revenus des douanes impériales. Toutes les puissances s'étaient plus ou moins tôt rangées du côté de l'Angleterre et avaient appuyé sa réclamation en se fondant sur ce fait que leurs nationaux sont porteurs d'une certaine quantité de fonds d'Etat chinois, et qu'elles-mêmes ont reçu en 1901 de la Chine la promesse d'une indemnité pour les troubles boxeurs, avec gage sur la partie des produits des douanes non affectée au service des emprunts précédents.

A la troisième note envoyée par la légation britannique à Pékin, le Ouai-ou-pou a répondu par une note dans laquelle les engagements de 1896 et de 1898 étaient reproduits. Le texte anglais de ces engagements qui était repris par la note chinoise se traduit ainsi : « Le gouvernement impérial chinois s'engage à maintenir comme elle est actuellement constituée l'administration des douanes impériales maritimes pendant toute la durée du présent emprunt, » c'est-à-dire en fait jusqu'en 1843.

Le gouvernement britannique s'est contenté de cette note, mais d'une façon générale la satisfaction qui lui a été accordée semble avoir été trouvée insuffisante par les Européens résidant à Pékin. Telle a été, entre autres, l'opinion du Dr Morrison, le correspondant du *Times* toujours si bien informé. En effet, l'édit impérial du 9 mai conférant à deux Chinois le contrôle de tout le personnel du service des douanes, aussi bien céleste qu'étranger, y compris sir Robert Hart lui-même, reste en force, bien que son autorité ait été quelque peu diminuée par la note envoyée au gouvernement britannique; c'est-à-dire que les Chinois peuvent chicaner sur le maintien de l'administration des douanes telle qu'elle était constituée lors des contrats d'emprunt de 1896 et 1898, et sans doute doit-on s'attendre à cet égard, chaque fois que l'occasion s'en présentera, à un nouvel effort pour faire prévaloir dans cette administration le principe de « la Chine aux Chinois », qui est actuellement si fort en faveur.

En attendant, le gouvernement de Pékin peut bien désirer nationaliser le service des douanes, mais il n'a aucune raison de se plaindre de son mauvais rendement pour justifier toute entreprise contre le contrôle des employés européens de sir Robert Hart. Jamais le produit des douanes n'a été aussi élevé qu'en 1905 : il s'est élevé à 132.031.000 francs, soit 19.181.550 francs de plus qu'en 1904.

On sait que le service postal dépend, tout au

moins financièrement, des douanes, ce qui pourrait être considéré comme contraire aux engagements pris par le gouvernement chinois en 1898 envers la France, et aux termes desquels les Français devaient être mis à la tête des Postes impériales chinoises, mais il ne semble pas que dans les circonstances nous ayons intérêt à soulever une question de cette nature. Quoi qu'il en soit, le développement du service postal dépendant des douanes continue. En 1901, il n'y avait que 176 bureaux qui manipulaient 10.500.000 lettres ou paquets. En 1905, le nombre des bureaux s'élevait à 1.626 et celui des objets traités à 76 millions.

La cour mixte de Changhaï. — Un autre exemple de la tendance de la Chine à se débarrasser des institutions et entreprises étrangères existant sur son territoire nous est donné par l'attitude des autorités chinoises à l'égard de la cour mixte de Changhaï. On se rappelle les émeutes auxquelles donna lieu l'an dernier, avec la complicité du tao-taï, cette juridiction. Depuis lors le magistrat chinois qui siège avec un assesseur étranger dans ce tribunal établi sur la concession internationale de Changhaï, s'empare de toutes les occasions possibles pour envoyer, au mépris d'une procédure dès longtemps établie, des affaires à la juridiction purement indigène. Comme bien l'on s'en doute, cette dernière ne présente encore aucune garantie : dans les cas civils, les défendeurs et les demandeurs peuvent être pressurés sans merci, tandis que, dans les cas criminels, les punitions sont en raison inverse des moyens pécuniaires de l'accusé. Cependant des concessions ont été faites à la Chine et le pouvoir qu'ont les assesseurs étrangers d'empêcher le transfert des affaires à la juridiction chinoise est maintenant extrêmement réduit. Les ministres étrangers à Pékin, à la suite des émeutes, et depuis lors par une dépêche qui fut envoyée par l'intermédiaire du doyen du corps consulaire à Changhaï le 17 mai, ont donné à ces assesseurs l'instruction de s'en référer aux règles de 1869 et de ne pas tenir compte des pratiques établies par la procédure ou fondées sur les précédents depuis cette époque éloignée. Mais, malgré tout, le travail de la cour mixte devient de plus en plus difficile.

L'an dernier, après plusieurs années de discussions sans résultat, un règlement supplémentaire fut établi pour la procédure des cours mixtes par l'autorité du corps diplomatique et par les soins directs des ministres d'Angleterre, d'Allemagne et des Etats-Unis. En mars de cette année, cette réglementation fut soumise au gouvernement chinois, mais il fut impossible d'arriver à un accord en présence de l'obstruction de ce dernier. Le 23 avril, le Ouai-ou-pou informa les ministres étrangers que jusqu'à l'aboutissement des négociations la procédure de la cour mixte resterait ce qu'elle était dans le passé, et cependant cette procédure a été profondément altérée. Sans doute faut-il s'attendre à de nouvelles et sérieuses difficultés de ce côté.

Il est à remarquer d'ailleurs que Yuan Chouh Soun, qui était tao-taï de Changhaï au moment où les émeutes de l'an dernier éclatèrent avec sa complicité, a reçu de l'avancement malgré les plaintes des diplomates étrangers. Après une mission à Canton, il a été nommé gouverneur de la ville de Pékin. La légation d'Angleterre proteste contre cette nomination et demande qu'auparavant on accorde pleine réparation aux dommages causés aux étrangers par les excitations du ci-devant tao-taï de Changhaï.

L'émigration des coulis et la balance commerciale de la Chine. — Lorsqu'on lit les statistiques commerciales du Céleste Empire, on est frappé de l'infériorité constante des exportations sur les importations. C'est ainsi qu'en 1903, année pour laquelle on ne peut pas invoquer les perturbations commerciales causées par la guerre russo-japonaise, les importations dans le Céleste Empire se sont élevées à 1.025 millions et les exportations à 782.500.000 francs. En 1904 et 1905, années de guerre, l'écart a d'ailleurs été encore plus considérable. S'il faut ajouter une sortie de 150 millions de francs environ pour l'intérêt des emprunts extérieurs et les indemnités, on voit que la Chine a dû acquitter à l'étranger une somme de 1.175 millions pour 1903, alors qu'elle n'en recevait que 782. Même en admettant que la statistique des exportations soit moins rigoureuse et moins exacte que celle des importations, ce qui est le cas dans presque tous les pays, il faut reconnaître qu'une source de revenus autre que les ventes à l'étranger sont nécessaires pour arriver à fournir les sommes annuellement dues par la Chine à l'étranger, et il que cette source doit être cherchée en grande semble partie dans les salaires qui sont payés aux coulis chinois qui exportent leur main-d'œuvre, en même temps que dans les bénéfices que font les marchands chinois qui dominent le commerce asiatique, depuis Malacca jusqu'à Vladivostok en passant par l'Insulinde néerlandaise.

A la fin de 1904, le service statistique des douanes impériales chinoises se préoccupait de cette question, et bien que ce service n'eût à sa disposition que les chiffres du commerce proprement dit, puisqu'il n'y a pas de statistique de l'émigration, il estimait que les salaires des coulis contribuaient pour une bonne part à permettre à la Chine d'importer plus qu'elle n'exporte. D'après son travail, aboutissant à des chiffres un peu différents de ceux que nous venons de donner, en 1903, la Chine aurait dû payer à l'étranger 1.400 millions en tout. Les ressources grâce auxquelles ce pays pouvait faire face à un pareil paiement se décomposaient ainsi :

Produits et espèces exportés.....	887.500.000	francs.
Ressources invisibles....	271.250.000	—
Envois d'argent des Chinois émigrés au dehors...............	241.250.000	—
Total.............	1.400.000.000	francs.

Depuis lors, l'émigration chinoise au Transvaal

ajoute certainement plus de 25 millions par an à ces sommes, et si l'on voulait calculer un peu largement les choses, il est vraisemblable que l'exportation de main-d'œuvre vient ajouter dans les revenus annuels de la Chine près de 375 millions aux sommes produites par l'exportation des marchandises.

Quant au nombre d'hommes de nationalité chinoise vivant à l'étranger, il est assez difficile d'en faire le compte. Depuis des siècles, même bien avant l'introduction de la navigation à vapeur qui permit au flot de l'émigration chinoise de se répandre beaucoup plus loin du pays d'origine, une très grande quantité de Célestes allaient chercher leur vie en Indo-Chine, au Siam, dans le Malacca et dans les îles de la Sonde. Depuis lors, des bandes de coulis recrutés et exportés sur un contrat de travail vont, comme nous l'avons vu, jusque dans l'Afrique du Sud, et ce courant serait beaucoup plus considérable sans les restrictions que les pays à main-d'œuvre blanche, comme les Etats-Unis, le Canada et l'Australie, ont opposées à cette émigration. Mais, à l'heure qu'il est, il est vraisemblable que dans les pays traditionnels d'émigration chinoise, c'est-à-dire seulement en Indo-Chine, au Siam, aux Philippines et dans les Indes néerlandaises, il n'y a pas moins de 4 millions 1/2 de résidents chinois. Au Canada, en Australie et aux Etats-Unis, y compris les Hawaï, il y en avait 157.000 en 1900, et on en trouve sans doute une cinquantaine de mille au Japon et dans la Russie d'Asie. Tous ces hommes économisent le plus possible et envoient chaque année la plus grande partie de leurs salaires dans leur pays. Les banques et les bureaux de poste français fondés dans les provinces méridionales par l'Indo-Chine pourraient l'attester. Il y a là une source de richesse qui explique, au moins en partie, l'anomalie apparente que présentent les statistiques commerciales du Céleste Empire.

La navigation française du Yang-tseu. — La Compagnie Asiatique de Navigation, fondée à Changhaï le 15 janvier 1903 par la maison Racine Ackermann pour établir une ligne de vapeurs français sur le Yang-tseu, a enfin commencé son service le 21 avril dernier. C'est un fait qui mérite de ne pas passer inaperçu, car il marque une étape intéressante de notre action en Chine.

Nous avons déjà à plusieurs reprises parlé des tribulations de cette Compagnie. L'ouverture de ses services fut longtemps retardée par les difficultés avec l'arsenal chinois de Fou-tchéou qui avait commencé la construction d'un bateau pour la Compagnie, mais qui, avant l'achèvement de ce travail, ne voulut pas remplir son contrat. Depuis lors, la Compagnie, ayant obtenu une indemnité du gouvernement chinois, a commandé trois bateaux à la Société des Ateliers et Chantiers de France à Dunkerque. Le premier et le second, le *Li-Mao* et le *Li-Fong*, ont commencé depuis plus d'un mois leur service. Quant au troisième, le *Li-Ta*, il est arrivé en Chine dans le courant de mai, et à l'heure actuelle, le service peut être complètement organisé avec deux vapeurs pour la ligne Changhaï-Hankéou et un pour la ligne Changhai-Ning-po. Pour l'instant, les trois vapeurs sont d'ailleurs sur le Yang-tseu.

Ces trois navires sont de grands vapeurs de rivière qui, nous venons de le dire, ont d'ailleurs pu opérer sans encombre une immense traversée maritime. Ils ont une longueur de 88 mètres, un tonnage en lourd de 1.200 tonnes, et ils calent 3 m. 25 d'eau en pleine charge. Ils ont deux machines actionnant chacune une hélice, et d'une puissance totale de 1.750 chevaux. La vitesse de contrat était de 11 nœuds 3/4 en pleine charge, mais elle a été largement dépassée aux essais.

La Compagnie espère pouvoir acquérir dans de bonnes conditions — le gouvernement chinois lui devant encore, aux termes d'une lettre de M. Delcassé du 12 juillet 1904, des dédommagements — le navire primitivement commandé par elle à l'arsenal de Fou-tchéou et qui doit être terminé au mois d'octobre.

Une fête a eu lieu le 20 avril à Changhaï pour l'inauguration du premier navire, le *Li-Mao*. Elle était présidée par M. Ratard, consul général de France, et M. Racine, un des deux directeurs de la Compagnie, a adressé au nom de cette dernière la bienvenue aux invités.

Le succès de cette entreprise française, si laborieusement fondée par MM. Racine et Ackermann, paraît assuré. Tout d'abord, la création de la ligne du Yang-tseu a été rendue possible par M. Doumer qui lui a accordé sur le budget de l'Indo-Chine une subvention de 175.000 francs payables pendant dix années. En outre, l'élément chinois est entré pour une très large part dans la constitution du capital, soit 158 actionnaires chinois sur un total de 201. Ces bailleurs de fonds, qui sont en même temps des négociants, ne peuvent manquer de doner la préférence pour leurs chargements à destination de Hankéou et de Ning po, à la Compagnie qu'ils ont contribué à fonder. La ligne française du Yang-tseu a l'avantage d'être en relations étroites avec les Messageries Maritimes, qu'elle représente d'ailleurs à Hankéou. D'autre part, la Compagnie Asiatique de Navigation a pu s'assurer, grâce à la bienveillance du ministère des Affaires étrangères et aussi des missions catholiques, qui ont beaucoup contribué à sa fondation en mettant à sa disposition l'influence dont le P. Robert, leur procureur à Changhaï, jouit auprès des Chinois, d'un accostage sur le quai de la concession française très près de la ville chinoise. C'est là, pour tous ceux qui connaissent Changhaï, un avantage très considérable. A Hankéou, également, les navires de la Compagnie abordent sur le quai français, mais par contre, à Ou-hou et à Kou-kiang, escales intermédiaires, elle sera obligée de recourir aux pontons des Compagnies surtout anglaises, qui sont ancrés devant la concession britannique de ces deux ports fluviaux. Jusqu'ici, malgré les demandes les plus régulièrement adressées, les consuls britanniques de Kou-kiang et Ou-hou refusent

à la Compagnie française le droit d'accoster aux pontons.

Il en est résulté une grave difficulté qui, nous l'espérons, ne tardera pas à être résolue, car elle entraîne des pertes pour la Compagnie et ferait même échouer, si elle se prolongeait, toute l'entreprise. Il est impossible à une pareille entreprise de navigation de vivre si elle ne peut faire de transports entre les escales du fleuve, et nous espérons que notre diplomatie, après avoir fait un effort sérieux pour permettre la création de la ligne française du Yang-tseu, ne tardera pas à faire lever un interdit qui rendrait complètement vain tout ce qui a été fait jusqu'ici par elle pour la Compagnie Asiatique de Navigation, et qui est d'ailleurs en violation choquante de l'esprit de l'entente cordiale.

L'administration de la justice. — Si les Chinois sont actuellement désireux de se débarrasser de toute ingérence étrangère, il faut reconnaître que les progrès de leur administration ne viennent pas toujours à l'appui de ce désir, et que l'œuvre des réformateurs chinois n'est pas précisément aisée. Une nouvelle illustration de ce fait est donnée par le cas de Ou Ting Fang, qui a quitté Pékin après avoir essayé en vain de réformer l'administration de la justice et en particulier de supprimer l'interrogatoire par la torture et les modes d'exécution les plus barbares en usage en Chine. Grâce à ses efforts, quelques améliorations ont eu lieu dans les prisons de Tien-tsin et de Tsi-nang-fou au Chan-toung, et de quelques autres villes où les étrangers peuvent observer ce qui se passe; mais dans l'ensemble du territoire, rien n'a été changé aux vieilles pratiques. Récemment, Ou Ting Fang a rédigé un code de procédure pour les affaires civiles et criminelles. Mais le réformateur, peut-être plus féru des théories occidentales que pénétré des réalités chinoises, a commis l'imprudence de suggérer les jugements par un jury. Cette innovation serait considérée avec inquiétude, car elle ajouterait la nécessité d'acheter le jury à celle de payer les magistrats. Ou Ting Fang, comme nous le disons, se retire d'ailleurs découragé, et on ne voit aucune chance de modifier le système judiciaire chinois comme il était promis dans l'article 12 du traité Mackay de 1902, pas plus que le système monétaire comme le même traité semblait permettre de l'espérer.

Le chemin de fer de Kao-loung à Canton. — On sait que le gouvernement anglais s'est arrangé avec le gouvernement chinois pour la construction d'un chemin de fer entre Kao-loung, dans l'extension de Hong-kong sur la terre ferme, jusqu'à Canton; mais il ne semble pas que la chose, décidée en principe, soit facilitée dans la pratique par les autorités chinoises. Répondant le 13 juin à une question qui lui était adressée à ce sujet à la Chambre des communes, le gouvernement britannique s'est en effet exprimé ainsi : « Des négociations sont continuées avec le gouvernement chinois pour la construction et l'exploitation d'une ligne de Canton à Kao-loung. La section en territoire anglais, dont les travaux avancent rapidement, a été construite depuis le début sous la haute direction du gouvernement de Hong-kong. »

La « Deutsch Asiatisch Bank ». — La *Deutsch Asiatisch Bank* a été, autorisée, après de longues négociations, à émettre des billets de banque en Chine pour le gouvernement impérial. Cette émission commencera à la fin de cette année ou au commencement de 1907 à Tsing-Tao et dans quatre autres centres commerciaux. Il existe d'ailleurs à l'heure qu'il est en Chine un certain nombre de banques qui émettent des billets qui, avec le dollar d'argent, sont la monnaie courante dans les ports de l'Empire

De Cachemire à Pékin par terre. — Un Anglais, le colonel Bruce, commandant le régiment chinois de Ouaï-haï-Ouaï, est arrivé à Pékin après avoir rejoint son poste en venant de l'Inde à la capitale chinoise par terre. Accompagné du capitaine Layard, il a quitté Leh, dans le Ladakh, le 29 août, entrant au Thibet par le lac de Tangon-pagar. Puis il traversa le Kouen-loun et descendit dans le Turkestan chinois à travers les pires déserts de l'Ouest du Thibet; il atteignit la petite ville turque de Kirya. Faisant le tour du désert de Taklamakan, il s'est rendu au Lob Nor, puis au Kara Nor, ensuite à Sou-tcheou dans le Kan-sou, et de là, à Pékin à travers cette province et le Chansi. Le colonel Bruce n'est d'ailleurs arrivé à Ouai-haï-ouaï que pour trouver son régiment chinois licencié conformément à la politique britannique qui, comme nous l'avons fait observer dans notre dernier Bulletin, semble se désintéresser de plus en plus complètement du port acquis en 1890 sur la côte nord du Chan-toung.

Les Japonais en Mandchourie. — Le gouvernement japonais a décidé de passer à une compagnie sino japonaise les lignes de chemins de fer qui lui ont été cédées dans la Mandchourie méridionale par la Russie aux termes du traité de Portsmouth. Un décret a été promulgué à Tokyo dans ce but le 8 juin. La compagnie doit être au capital de 170 millions de yen ou de 425 millions de francs. L'apport du gouvernement japonais se compose du chemin de fer et des mines. Les actionnaires devront être les gouvernements de Pékin et de Tokyo et des sujets chinois et japonais. Il semble qu'on aurait pu permettre aux autres étrangers de participer à l'affaire, mais en droit strict le Japon ne pouvait pas y obliger la Chine puisque les droits qu'il apporte dans cette affaire étaient ceux qu'il tenait de la Russie, laquelle ne pouvait évidemment lui céder ce qu'elle n'avait pu obtenir elle-même lors de son arrangement de 1898 avec le Céleste Empire. Il va sans dire cependant que si les Japonais avaient insisté, ils auraient sans doute obtenu le droit pour les étrangers de participer à cette affaire,

mais ils ne sont vraisemblablement pas fâchés de pouvoir s'abriter dans cette circonstance derrière le mouvement de « la Chine aux Chinois », qu'ils sont loin de voir d'un aussi mauvais œil qu'ils le prétendent lorsqu'ils s'adressent à leurs alliés anglais et à leurs amis les Etats-Unis.

Les Japonais font de grands travaux à Dalny et déclarent qu'ils vont ouvrir ce port au commerce international.

JAPON

Les câbles du Pacifique. — La liaison a été opérée entre les postes que possède à Guan et à Tokyo la Compagnie américaine *Commercial Pacific cable Company*. A l'heure actuelle, le réseau américain du Pacifique est donc complet; le Japon et la Chine télégraphient avec San Francisco. A l'occasion de cet événement, des télégrammes de félicitations ont été échangés entre le Mikado et le président Roosevelt.

CORÉE

Le mouvement contre l'occupation japonaise. — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin la prise par les Japonais de Ong-djou, petite ville située à quelque distance de Séoul et où des insurgés coréens s'étaient retranchés. Mais il semble que le mouvement contre les Japonais ne fasse que s'accentuer en Corée

Au commencement de juin, un lettré coréen, Kim Hseung Moun, fut arrêté en quittant le palais sous l'inculpation d'intriguer pour se procurer l'aide des Russes dans le but d'expulser les Japonais de Corée. On raconte même que l'empereur lui a donné une somme de 250.000 francs dans ce but. Les Japonais assurent que, dans les perquisitions faites dans la maison de Kim Hseung Moun après son arrestation, on découvrit trois brevets de commission scellés du sceau impérial vermillon approuvant son programme qui comporte le recours à l'aide des Russes. Cette aventure a amené un grand nombre de journaux japonais à dénoncer vigoureusement la cour coréenne. Mais, en attendant, les désordres continuent en plusieurs provinces, surtout celles de Tchel-la-do, de Kang-Ouen-Do et de Kyong-Song. Les insurgés, qui évidemment représentent l'esprit vieux-coréen contre les importations japonaises, menacent les personnes qui se sont coupé les cheveux à la mode du Japon. On se sert autant que posssible de troupes coréennes contre ces révoltés, mais il semble probable que dans bien des cas, comme à Ond-djou, l'armée japonaise d'occupation devra intervenir.

Cette dernière se composera décidément, en Corée, de deux divisions, la 13e et la 15e. La première aura son quartier général à Hao-seung et gardera la région orientale de la frontièré, y compris les rives du Tioumène. La seconde aura son quartier général à Youg-San et gardera l'Ouest et la frontière du Yalou. Des casernes seront construites pour cette garnison japonaise.

Il n'y a aucune chance pour que la Corée secoue le joug japonais malgré l'aversion qu'il lui inspire. La nation coréenne n'a pas été préparée à jouer son rôle de peuple indépendant au moment où il en était temps encore, c'est-à-dire avant que la querelle entre les Russes et les Japonais fût vidée à l'avantage de ces derniers. Alors seulement les Coréens, avec leurs 10 millions d'hommes, auraient pu être un appoint très appréciable s'ils avaient représenté une force organisée en présence du Japon réformé. Mais il n'en a rien été et les Coréens n'auront plus le loisir de s'organiser sous la domination japonaise. Quant à la Russie, elle est maintenant hors de cause pour toute la période que nous pouvons prévoir. Nous avons signalé déjà dans notre dernier Bulletin qu'un différend s'était élevé entre elle et le Japon sur l'exequatur du consul général de Russie à Séoul, le gouvernement de Saint-Pétersbourg voulant le demander à l'empereur de Corée, tandis que le Japon voulait qu'il fût donné par le Mikado. C'est à cette dernière solution que le gouvernement russe a finalement été obligé de se rallier.

ASIE RUSSE

Les pertes russes pendant la guerre. — L'état-major vient de publier des chiffres concernant les pertes russes pendant la dernière guerre. Ces chiffres sont les suivants :

Troupe :	tués	31.187
—	blessés	145.885
—	disparus	37.496
—	prisonniers	53.897

Ce qui représente un total de 238.466 hommes hors de combat.

La garnison de Port-Arthur a compté, à elle seule, 10.000 tués et 27.559 prisonniers. A Sakhaline, les pertes auraient atteint 1.500 hommes.

Les pertes subies par les équipages de la flotte, par les gardes-frontières, par les hommes chargés de la garde des chemins de fer, ne sont pas comprises dans ces chiffres.

Les pertes pour les officiers ont été les suivantes : Armées de Mandchourie : tués 709, blessés 3.325, contusionnés 758, disparus 251, prisonniers 304, morts de maladie 47, morts des suites de blessures 155; soit au total 5.449 officiers hors de combat.

A ce chiffre il faut ajouter 722 officiers hors de combat de la garnison de Port-Arthur (tués 139, blessés 179, disparus 13, prisonniers 322, morts de maladie 17, morts des suites de leurs blessures, 52). Au total, 6.171 officiers hors de combat.

Les volcans du Kamtchatka. — La presqu'île du Kamtchatka, qui n'a pas une grande importance au point de vue économique, offre au

contraire au point de vue scientifique un très grand intérêt.

L'ossature de la presqu'île est formée par la chaîne centrale dont la moitié méridionale est formée de schistes cristallins, de graphite, de syénite, de porphyre, et la partie septentrionale de grès tertiaire et de roches volcaniques. A l'intersection de ces deux moitiés se dresse, à 5.130 mètres d'altitude, un volcan éteint qui a la forme d'un cône.

Les cimes des volcans sont fissurées dans tous les sens. Il y eut, on le sait, des éruptions célèbres : l'une d'elles dura quatre ans, de 1727 à 1731 : celle de 1737, très violente, lança d'énormes laves, fondant les glaciers. En 1854, du mont Kloutchevski un fleuve de feu descendit. On est d'ailleurs peu renseigné sur ces sinistres événements ; car les tremblements de terre fréquents y sont encore mal étudiés par les stations météorologiques de la région.

L'altitude des volcans serait la suivante :

Kloutchevski, actif..........	4.804	mètres.
Korakorski, actif............	3.420	—
Ouchkin, éteint..............	3.352	—
Chevaloutch, actif...........	3.215	—
Krouotz, éteint..............	3.034	—
Krestov, éteint..............	2.700	—
Ioupanvo, actif..............	2.585	—
Avatcha, actif	2.548	—
Tolbatcha, actif.............	2.377	—
Veloutchinski, éteint........	2.060	—

Le Trans-Alaska-Sibérien. — On parle beaucoup à Saint-Pétersbourg de la question du Trans-Alaska-Sibérien. Une commission spéciale nommée par l'empereur pour élaborer les conditions de cette entreprise s'est réunie pour ratifier le texte définitif des clauses du cahier des charges votées dans les séances qui eurent lieu à la fin du mois de mars (style russe).

Les conditions présentées par le syndicat américain dont M. Loïcq de Lobel est le délégué, avec les modifications introduites dans un intérêt économique et stratégique, ont été adoptées.

Malgré toutes les objections qui se présentent à l'esprit de bien des gens, la question semble avoir fait un grand pas.

TURQUIE

La question du chemin de fer de Bagdad. — Les rumeurs encore très incertaines relatives à un rapprochement anglo-russe et à sa consécration formelle par un traité relatif aux intérêts des deux puissances en Asie ont amené la presse allemande à soulever de nouveau la question du chemin de fer de Bagdad. Il a sans doute semblé aux Allemands que l'Angleterre et la Russie seraient conciliantes sur le terrain asiatique et montreraient peu de sympathie pour une entreprise qui consolide l'influence allemande sur la Turquie. Ce dernier pays, depuis que sa politique est dominée à ce point par le gouvernement de Berlin, semble en effet être fermé à la fois aux entreprises de la Russie et à celles de l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, certains journaux allemands ont éprouvé le besoin de protester à l'avance contre toute intervention anglo-russe dans la question du chemin de fer de Bagdad. On avait dit que l'Angleterre chercherait à s'entendre avec l'Allemagne, en se faisant réserver la construction et l'exploitation de la partie de la ligne entre Bagdad et le golfe Persique, où le terminus du chemin de fer serait sans doute à Koueit. Quelques journaux anglais s'étaient même prononcés dans ce sens; mais un pareil projet a été vivement repoussé par les journaux d'outre-Rhin. La *Gazette de Cologne* disait que la *Deutsche Bank* avait obtenu la concession de tout le chemin de fer jusqu'au golfe Persique, que c'était pour elle « un droit établi, dont naturellement ni l'Angleterre ni la Russie ne pouvaient disposer et dans la possession duquel la *Deutsche Bank* devait être protégée par l'empire allemand ». D'autres journaux, parlant dans le même sens, ont été jusqu'à dire que ce chemin de fer en fortifiant le monde musulman, serait une des meilleures manières qu'aurait l'Allemagne pour presser sur la politique anglaise. Il est fort possible en effet que l'extension de ce chemin de fer, la construction de la ligne de Damas à la Mecque, qui a abouti à l'incident que l'on sait, relatif à la péninsule du Sinaï, fasse partie des projets plus ou moins vagues qui peuvent, à l'heure actuelle, être dans les arrière-pensées de l'impérialisme allemand qui inspire de si violents soupçons à l'impérialisme rival des Anglais.

Quant à la construction du chemin de fer de Bagdad, il semble que les Allemands se préparent à la pousser activement, aussitôt qu'ils pourront obtenir du gouvernement turc les garanties kilométriques nécessaires. A cet égard, on peut se demander si la Turquie, en priant les puissances de consentir à une augmentation des droits de douane à l'entrée de l'empire ottoman, n'a pas un autre objet en vue que de combler simplement, selon la raison mise en avant, le déficit des finances macédoniennes. L'augmentation en question fournirait en effet une somme supérieure à celle nécessitée, et pourrait servir à gager les sommes nécessaires pour pousser plus loin vers l'Est le chemin de fer de Bagdad.

Mouvements arabes. — Nous avons déjà signalé à plusieurs reprises l'agitation qui se manifestait dans le monde arabe contre la Turquie. On peut se demander s'il n'y a pas une nouvelle manifestation de ces mouvements dans les désordres qui ont éclaté parmi les tribus du Bas Euphrate qui se sont révoltées contre l'autorité et dont la rébellion a obligé les Turcs à déplacer des troupes de Bagdad et de Bassorah. On a fort peu de renseignements sur cette affaire autour de laquelle les autorités ottomanes semblent désirer de faire un silence aussi grand que possible.

Mouvement commercial de Smyrne. — D'un rapport de M. de Reffye sur le mouvement commercial de Smyrne, nous détachons ce qui suit :

Le nombre toujours croissant de demandes de renseignements adressées à ce consulat général au sujet de négociants et de représentants de Smyrne et de la région nous fait espérer que les exportateurs français comprennent de mieux en mieux la nécessité de ne pas s'engager dans des opérations commerciales avec notre place sans avoir pris des renseignements sur les personnes avec lesquelles ils entrent en relations, et surtout de ne pas se fier aux promesses faites par certains soi-disant représentants smyrniotes qui n'ont d'autre but que de jeter de la poudre aux yeux et faire des dupes. Mais une fois qu'ils se sont assurés du terrain et qu'ils savent qu'ils peuvent avoir confiance en leur correspondant, nous voudrions voir nos compatriotes se montrer très larges dans les conditions qu'ils leur accordent, au point de vue du crédit, des conditions de vente et des commissions, et donner suite aux demandes de leurs représentants en ce qui concerne : 1° les modifications à apporter aux articles pour satisfaire la clientèle; 2° les emballages; 3° les délais de livraison, etc. Entre ces deux catégories, les mauvais et les bons représentants, il en est une troisième avec laquelle nos industriels peuvent faire, dans certains cas, des affaires fructueuses qu'ils ne doivent pas négliger, mais avec lesquels aussi une certaine surveillance est nécessaire : ne pas accorder de trop forts crédits à ces représentants, se renseigner préalablement sur les nouveaux clients qu'ils présentent, faire passer les documents d'expédition et les encaissements par l'intermédiaire des banques.

Nous sommes prêts à aider, de tout notre pouvoir, nos négociants à découvrir à laquelle de ces trois catégories appartient le commerçant smyrniote avec lequel ils entrent en rapports : si la démarcation est facile entre les mauvais et les bons, elle est plus difficile à établir quand il s'agit des médiocres ou des passables, qui sont nombreux et avec lesquels, nous le répétons, il est très avantageux, en certains cas, de faire des affaires, à condition de les surveiller.

Nous sommes toujours forcés de répéter les mêmes conseils, car nous voyons tous les ans des compatriotes qui se sont mis dans de mauvais cas en faisant précisément ce que nous recommandons de ne pas faire.

Nous appuierons toujours sur la nécessité d'envoyer en Turquie d'Asie des commis-voyageurs nombreux, connaissant bien les articles qu'ils représentent, sachant le grec et, si possible, le turc et l'arménien, d'accorder des délais de payement proportionnés au crédit que le correspondant mérite, d'envoyer des catalogues en français, grec et turc, de toujours établir les prix franco (coût, fret, assurance) à bord à Smyrne, et surtout de ne s'engager qu'après avoir pris des renseignements sur la personne à laquelle on envoie de la marchandise ou l'on accorde des crédits, soit auprès de ce consulat général, directement ou par l'Office national du commerce extérieur, soit auprès de la chambre de commerce française de Smyrne, soit auprès du Crédit lyonnais ou de la Banque ottomane. Est-ce à dire qu'en suivant nos conseils on est sûr de faire toujours de bonnes affaires? Ce serait ne pas tenir compte de l'aléa inséparable de toutes les opérations commerciales et des accidents toujours possibles : cependant, en les suivant, nos compatriotes mettront de leur côté toutes les chances de faire de bonnes affaires, et nous pouvons être beaucoup plus affirmatifs en leur certifiant qu'en ne les suivant pas, ils ont les plus grandes chances d'en faire de mauvaises.

Certains exportateurs français ignorent tout de ce pays, jusqu'à sa situation géographique : c'est ainsi que l'on reçoit assez fréquemment des lettres de commerçants français qui portent comme inscription : Smyrne (Syrie) ou même Smyrne (Egypte). L'effet est le même sur un négociant smyrniote qui reçoit une lettre ainsi adressée que si l'on écrivait à l'un de nos compatriotes à Nantes (Provence) ou à Marseille (Belgique). Ce sont de petits détails, mais ils font mauvais effet, ils donnent une idée désavantageuse de l'instruction de nos commerçants, et nous avons entendu souvent citer ici ce fait comme un exemple de l'ignorance de nos exportateurs, la généralisation étant d'ailleurs, dans ce pays, parfaitement injuste.

On se plaint aussi souvent, de la part des industriels français, de retards dans la livraison ; dans certains cas, ces retards, pour des articles sujets à dépréciation ou qui ne se vendent que dans certaines saisons, font manquer des affaires, et les exportateurs qui s'en rendent coupables n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes s'ils perdent ainsi des clients.

Nous dirons donc d'une manière générale à nos exportateurs qu'ils ont, pour faire des affaires à Smyrne, plusieurs avantages dont ils devraient profiter dans une plus large mesure :

1° Leur langue, grâce à nos écoles qui l'ont répandue partout, est parlée par tous dans le haut commerce et dans la société de la ville ;

2° Leurs produits jouissent d'une vieille réputation d'être toujours les plus soignés, et, à prix égaux, seront toujours préférés à ceux des concurrents;

3° Le fait que la langue française est presque une langue nationale est cause que les Smyrniotes qui voyagent ont une tendance naturelle à aller en France, à y faire élever leurs enfants quand leurs moyens le leur permettent, à s'adresser en tout à la France, pays où ils se trouvent un peu chez eux ; cela crée des relations nombreuses dont notre commerce doit profiter. Si, malgré tous ces avantages, des rivaux entreprenants et intelligents ont pu nous supplanter dans un trop grand nombre de cas, il n'est pas douteux que, en employant les mêmes procédés qu'eux et en luttant contre eux avec les mêmes armes, nous ne puissions regagner le terrain perdu, et même conquérir une situation plus avantageuse que celle que nous avions jamais eue. Il ne faut pas oublier que, si le pays traverse des crises dues à des circonstances passagères, locales, politiques, il est en réalité riche et plein d'avenir. La population de Smyrne s'accroît sans cesse; les chemins de fer, en s'étendant dans l'intérieur, draineront et civiliseront une partie de plus en plus considérable du pays, et lorsque celui-ci pourra être mis en complète exploitation, tant pour le sol que pour le sous-sol, il sera certainement parmi les plus favorisés de la nature ; c'est alors surtout que ceux qui auront conquis la première place au point de vue commercial, s'ils ont dû au début faire quelques sacrifices, recueilleront la récompense de leur prévoyance et de leurs efforts.

PERSE

L'Allemagne et la Perse. — La politique allemande semble s'occuper, plus activement que par le passé, de la Perse, où on peut croire qu'elle cherche à se créer des droits pour avoir voix au chapitre, le jour où il serait question d'un arrangement entre l'Angleterre et la Russie, relative-

ment à ce pays. Un tel souci serait d'ailleurs conforme à la théorie exprimée par certains coryphées de l'impérialisme allemand et d'après laquelle aucune grande question ne doit se régler dans le monde sans la participation de l'Allemagne. Quoi qu'il en soit, la compagnie *Hamburg Amerika* organise une ligne régulière de vapeurs entre la Baltique et les principaux ports du golfe Persique, et même le gouvernement impérial crée de nouveaux consulats en Perse. On peut se demander s'il n'y a pas là la manifestation du désir d'étendre la politique dont la construction du chemin de fer de Bagdad est la base principale. Il faut observer d'ailleurs à cet égard que les Allemands demandent au gouvernement persan la concession d'une ligne de Kermancha à Kanikine sur la frontière turco-persane, et qu'on peut voir là l'amorce d'une extension du réseau allemand de Turquie dans le pays voisin. On s'attend aussi à ce que les Allemands demandent des dépôts de charbon dans les ports persans qui seront desservis par la nouvelle ligne de la *Hamburg Amerika*.

ASIE ANGLAISE

Les relations de l'Inde avec le Thibet. — Le premier acompte de l'indemnité qui doit être payée par le gouvernement de Lhassa à la suite de l'expédition anglo-indienne du colonel Younghusband a été versé à Calcutta. Il monte à 1 million 416.650 francs.

On sait que, d'après le traité qui a été signé entre les Anglo-Indiens et le Thibet, des facilités commerciales doivent être assurées par les autorités thibétaines aussi bien dans l'Ouest du pays que par la voie du Sikkin. Un fonctionnaire anglais a reçu l'ordre de se rendre à Gartok, le marché du Thibet occidental, pour faire une enquête sur les conditions du commerce de cette région. La première mesure à prendre, c'est de finir la route qui avait été établie en grande partie vers 1865 par le marquis de Dalhousie. Cette route, qui remonte la vallée du Sutledj par une série de travaux d'art extraordinaires, dont plusieurs coupures en plein roc le long des vallées vertigineuses qui dominent le torrent, aboutit à Chipki, le premier village thibétain de cette région. Au delà de ce point jusqu'à Gartok, les difficultés de la viabilité semblent être beaucoup moins grandes.

Le traité thibétain permet au gouvernement anglo-indien de relier les principaux marchés du Thibet au réseau de télégraphes anglo-indiens. Ce n'est certainement pas une de ces clauses qui sera exécutée le moins jalousement par les autorités britanniques, et il est aisé de voir quelles facilités, à la fois politiques et commerciales, en tirera l'empire anglo-indien sur le territoire de son voisin du Nord.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Raindre (Gaston), ambassadeur, est nommé ambassadeur de la République française près de Sa Majesté l'empereur du Japon.

M. Charles Rouvier, ministre de France à Lisbonne, est mis à la disposition sur sa demande.

M. Saint-René Taillandier, ministre de France à Tanger, est nommé ministre de France à Lisbonne.

M. Regnault, délégué des porteurs de titres de l'emprunt marocain, est nommé ministre de France à Tanger.

M. Guiot, ministre plénipotentiaire, est nommé en remplacement de M. Regnault.

Le titre d'ambassadeur a été conféré à M. Charles Rouvier qui, à cette occasion, a été promu grand-officier de la Légion d'honneur.

MINISTÈRE DES FINANCES

M. Roulleau est nommé trésorier particulier à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

M. Labussière est nommé trésorier-payeur de la Réunion.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Attachés militaires. — M. le *capit.* Delon est désig. pour occuper le poste d'attaché militaire à l'ambassade de la République Française à Constantinople.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Cochinchine. — M. Mahérault, *vétérin. en* 2e, est désig. pour servir au 5e rég. d'artill. coloniale.

Tonkin. — MM. Gillet, *vétérin. en* 1er, Monnier et Pradet, *vétérin. en* 2e, sont désig. pour servir au Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Claudel est nommé chef d'état-maj. du corps d'occupat.

MM. les *capit.* Coste, Fagneux, Saillant et Vachoux sont désig. pour servir au 16e rég.

Cochinchine. — MM. le *lieut.-col.* Dagneaud; les *chefs de bat.* Ristori et Muller; le *capit.* Modest; les *lieut.* Le Coat, Corcuff, Coquibus, Leturq, Rogart et Le Moing sont désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Valdenaire est nommé rapporteur près le 1er conseil de guerre.

Sont affectés :

Au 11e rég., M. le *capit.* Albin;

Au 12e rég., MM les *capit.* Besse, Foufé, Morel, Calendini; les *lieut.* Gavard, Ducret, Teulière; les *sous-lieut.* Brunel et Imhaus;

Au 1er annamites, MM. le *lieut.-col.* Tipveau et le *chef de bat.* Landeroin.

Tonkin. — M. le *colonel* Privé, chef d'état-major au Tonkin, est maintenu dans sa situation actuelle;

MM. les *chefs de bat.* Giudicelli, Nicolas et Lecreux; les *lieut* Reydellet, Hemmet, Delaunay, Brun, Lecoq, Léonard et Ignard et le *sous-lieut.* Dupont sont désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. pour servir :

Au 9e rég., MM. le *lieut.-col.* Benoist; le *chef de bat.* Nèple; le *capit.* Bastian; les *lieut.* Lenoir, Defert, Prévost, Pannetier; le *sous-lieut.* Grapin;

Au 10e rég., MM. les *capit.* Jacgniatkowski, Magnien, Irigaray, Demogue, Princet, Kerler; le *lieut.* Dessemond, Apparuti, Cloarec et Crété.

Au 1er tonkinois; MM. les *capit.* Le Dô, Sanceau;

Au 2e tonkinois, MM. les *capit.* Vincent, Lacoste, Séguin, Nicolay, Rouyer; les *lieut.* Lamy, Valuet, Dubois; le *sous-lieut.* Halbert;

Au 3e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Quérette; les *capit.* Raulin et Bernard; le *lieut.* Coppey;

Au 4e tonkinois, MM. les *lieut.* Abadie et Retz de Serviès;

Au 5e tonkinois, M. le *lieut.* Gadin;

Au bataillon de tirailleurs de frontière, M. le *sous-lieut.* Gey;

M. le *capit.* Galliache est nommé chancelier du cercle de Bao-Lac.

Siam. — M. le *lieut.* Lion est désig. pour aller en mission au Siam.

ARTILLERIE

Chine. — MM. les *capit.* Louvet et Mayer sont désig. pour servir au corps d'occupation.

Cochinchine. — M. le *capit.* Pierre est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Huckendubler est affecté à la direction de Saïgon;

MM. le *lieut.-col.* Trolle; les *capit.* Thomeuf et Guerrini; les *lieut.* Garnier, Gallin, Buat, Vincent, Lacroix et Vié sont affectés au 5e rég.

Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Fritsch; le *capit.* Charbonnel; les *lieut.* Dangeville, Tremontant, Rouanet, Passement, Lambert, Poirot, Michaud et Puel sont affectés au 4e rég.;

MM. les *capit.* Evanno et Lardry sont désig. pour servir au Tonkin;
MM. les *capit.* Le Bronze, Bourrienne, Baudouin et Joly et le *sous-lieut.* Barbier sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine.
Nouvelle-Calédonie. — MM. le *lieut.* Marc et le *sous-lieut.* Duthoit sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Phily et de *3e cl.* Gazier sont désig. pour servir à la direct. de Hanoï.

CORPS DU COMMISSARIAT

Tonkin. — M. le *commiss. de 1re cl.* Poinsinet de Sivry est désig. pour servir au Tonkin.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Camouilly est désig. pour servir à Hanoï;
M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Sombardier est désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Lambert, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir en Indo-Chine.
Annam. — M. le *pharm.-maj. de 2e cl.* Bréaudat est désig. pour servir à l'Institut Pasteur de Nha-trang.
Cochinchine. — M. Haueur, *méd. maj. de 1re cl.*, est désig. pour l'ambulance de Mytho.
Laos. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Vergne est désig. pour le service de la vaccine mobile.
Quang-tchéou. — M. Damond, *méd.-maj. de 2e cl.*, est nommé chef de l'ambulance de Quang-tchéou-wan.
Tonkin. — MM. les *méd.-maj. de 1re cl.* Troussouard, Sévère et Devaux; les *méd.-maj. de 2e cl.* Féraud et Munier et les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Duran et Manaud sont désig. pour servir à Hanoï;
MM. Hazard, *méd.-maj. de 1re cl.*, et Dufresne, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;
M. Aunac, *méd.-maj. de 1re cl.*, est placé à Nam-dinh;
M. Portel, *méd.maj. de 1re cl.*, est nommé chef de l'ambulance de Lang-son;
MM. Alliot, *méd.-maj. de 1re cl.*, et Claverin, *pharm.-maj. de 2e cl.*, sont affectés à l'hôpital de Quang-yen.
Nouvelle-Calédonie. — M. Le Roy, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à l'hôpital de Nouméa.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Chauveau est désig. pour servir au Tonkin;
M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Chailloux est désig. pour servir à Quang-yen.
Nouvelle-Calédonie. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Jean-Noël est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* de Sèze est désig. pour embarq. sur le *Redoutable*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Ligneau est désig. pour embarq. sur la *Manche*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Léon des Ormeaux est désig. pour embarq. sur le sous-marin *Lynx*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Guyot est désig. pour embarq. dans la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine;
M. l'*enseig. de vaiss.* Féraud est désig. pour embarq. sur la *Décidée*;
M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Bernard est désig. pour embarq. sur la *Francisque*.
Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Pradeau est désig. pour embarq. sur la *Flèche*, détaché en Crète;
M. l'*enseig. de vaiss.* Gautier est désig. pour embarq. sur la *Mouette* à Constantinople.

Services administratifs.

Extrême-Orient. — MM. Cruchon, Leseigneur et Lemoing, *commis* de comptabilité, sont désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :
Conseiller à la Cour d'appel de l'Indo-Chine, M. Boyer;
Président du tribunal de première instance de Saïgon, M. Sallé;
Juge président du tribunal de première instance de Haïphong, M. Poymiro;
Juge d'instruction au tribunal de première instance de Saïgon, M. de Saint-Michel-Dunezat;
Substitut du procureur de la République à Saïgon, M. Thermes;
Juge de paix à compétence étendue à Tourane, M. Béziat;
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Bentré, M. Crosnier de Briant;
Juge suppléant de la justice de paix à compétence étendue de Bac-lieu, M. Lejeune;
Attaché au parquet du procureur général de l'Indo-Chine, M. Léopold Léger;
Greffier de la justice de paix à compétence étendue de Bien-hoa, M. Vassou.

Bibliographie

Western culture in eastern lands. — Une comparaison des méthodes adoptées par l'Angleterre et la Russie dans l'Orient Moyen, par Arminius Vambéry. — Londres, chez Murray; 12 shillings.

Le professeur Vambéry, qui fut un des premiers voyageurs européens à visiter les khanats de l'Asie centrale, y a acquis une expérience des choses asiatiques qui lui permettrait d'écrire sur la conquête russe des pages de première valeur, n'était un préjugé que sa nationalité hongroise lui inspire sans doute à l'égard de l'Empire moscovite. Quoi qu'il en soit, sa comparaison des méthodes anglaises et russes est plutôt une critique acerbe et fort peu impartiale de l'œuvre accomplie par les Russes dans l'Asie centrale et même dans l'est de la Russie d'Europe. C'est ainsi que, comparant les méthodes appliquées par les Russes aux Tartares de Kazan et celles que les Anglais appliquent aux mahométans de l'Inde, le professeur Vambéry ne tient pas compte de ce fait capital que les Tartares de Kazan habitent en pleine Russie, qu'ils sont en contact avec les Russes depuis le moyen âge, c'est-à-dire qu'ils sont nécessairement l'objet d'un travail de russification tout différent de la tolérance assez dédaigneuse avec laquelle les Anglais peuvent considérer la nationalité et la religion d'un pays lointain et de simple administration comme l'empire des Indes. Si M. Vambéry, dont les pages consacrées à l'Angleterre sont un véritable panégyrique de cette puissance, voulait trouver une comparaison juste entre le sort des Tartares de Kazan et celui d'une population non anglaise sous la domination directe et voisine de l'Angleterre, ce n'est pas dans l'Inde, mais bien chez les catholiques d'Irlande qu'il devrait chercher un équivalent des musulmans du haut Volga.

Il est cependant un fait que le professeur Vambéry ne peut pas contester, c'est que, avant la période de troubles récents, et qui, en fait de populations asiatiques, n'a guère affecté que les Tartares et Arméniens de Transcaucasie, la domination russe a certainement constitué pour les populations du Turkestan de Transcaucasie un progrès sur le régime qu'elles subissaient, sous les Turcs et les Persans, par leurs maîtres indigènes. Il est certain, comme le dit le professeur Vambéry, que les Russes ont le tort d'avoir une tendance à se mêler beaucoup trop de tout ce que fait la population indigène, et qu'ils ont une administration interventionniste et tracassière. Un proverbe musulman inspiré par les méthodes russes en donne une idée en disant : « Le Turc prend le corps, mais le Moscovite prend l'âme. » Il est vrai aussi que, quoi qu'on en ait dit, les Russes qui mettent tant d'énergie à acquérir les langues occidentales ont été jusqu'à présent beaucoup plus ignorants que les Anglais, avec l'admirable discipline d'esprit et l'unité de méthodes imposée aux services civils de l'Inde, à se rendre maîtres du langage des populations qu'ils ont à administrer. Ce sont là des faits patents, mais néanmoins les contrastes qu'établit le professeur Vambéry sont bien plus marqués que ceux qu'il pourrait impartialement tirer de la réalité des choses. Malgré cette tendance, et bien que le professeur Vambéry ne soit pas allé dans l'Inde dont il parle avec tant d'enthousiasme, tandis qu'il a visité l'Asie russe, son livre présente sur beaucoup de points l'intérêt qu'ont toujours les choses vues.

Le Gérant : J. Legrand.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SIXIÈME ANNÉE. — N° 64. JUILLET 1906

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

57e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

Ch.-E. Bonin, secrétaire d'ambassade	25	»
Saltarel, à Paris	12	»
Dr L. Marty, médecin-major des troupes coloniales	12	»
* Compagnie française des Indes et de l'Extrême-Orient	50	»
* Banque de l'Union Parisienne	300	»
* Abel Couvreux, ingénieur civil	25	»
* Comte Ed. de Warren	25	»
Capitaine Oûm, du 2e étranger	24	»
* Le général Silvestre	25	»
S. A. S. le prince de Monaco	100	»
Chambre syndicale des agents de change de Paris	200	»
Le Crédit Lyonnais	300	»
Mgr Drure, archevêque de Bagdad	25	»
Chambre de commerce de Paris	100	»
Souscriptions diverses	15	»
Total	1.238	»

ERRATUM. — *Le total de la 56e liste des souscripteurs accuse 12 francs de plus que la somme fournie par l'addition des chiffres en ligne. Cette différence provient d'une erreur typographique par suite de laquelle la souscription : « Commandant Venel, de l'infanterie coloniale, 12 fr., » a été omise en tête de liste.*

(1) **Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.**

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Tous les souscripteurs reçoivent le Bulletin du Comité pendant douze mois à dater du 1er janvier de l'année de leur souscription.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

L'Affaire de Nan-tchang

Le massacre de missionnaires français à Nan-tchang, la capitale du Kiang-si, au sud du lac Poyang, n'a donné lieu, ainsi que les négociations relatives à son règlement, qu'à de laconiques et indifférents télégrammes de presse. Cependant les renseignements que nous avons reçus depuis snr cette affaire nous la montrent significative à tous égards. Elle a été un exemple très typique des mouvements populaires chinois, elle a donné lieu dans presque toute la presse chinoise à une explosion de sentiment national antiétranger qui mérite réflexion, mais surtout elle a été caractéristique de l'âme chinoise, de conceptions de l'honneur et de procédés de vengeance presque exclusivement particuliers à l'Extrême-Orient.

Voici les faits. Le 22 février, Kiang-Tchao-t'ang, sous-préfet de Nan-tchang, se rendait à la mission française pour discuter avec son chef, le P. Lacruche, le règlement des réclamations provoquées par l'attaque de la mission de Sin-tchang, et en particulier, les punitions à infliger aux coupables. Le sous-préfet discutait toute l'après-midi avec le missionnaire, sans aucun doute pour obtenir que les punitions demandées fussent réduites. Il s'invitait à dîner pour prolonger la discussion, et finalement, n'obtenant aucune concession, il se retirait dans une des pièces de la mission sous prétexte d'écrire et il se coupait la gorge. Il n'est d'ailleurs pas mort de sa blessure et, le lendemain, les autorités l'ont fait emporter de la mission. Cependant le bruit se répandait que les missionnaires avaient assassiné le sous-préfet. Les autorités ne faisaient rien pour combattre cette rumeur mensongère. Une réunion publique était convoquée pour le 25 au matin, au nom des étudiants, mais, comme toujours en pareil cas, avec l'assentiment et le concours dissimulé des lettrés et des notables de la ville. En présence du danger, le ministre de France à Pékin, M. Dubail, invita le Ouaï-ou-pou à donner au gouverneur du Kiang-si l'ordre de protéger la mission. Cet ordre fut envoyé. Mais le gouverneur ne prit que des mesures maladroites et insuffisantes. A la fin de la réunion publique du 25 février, la populace de Nan-tchang se porta sur la mission française, et l'incendia. Le P. Lacruche se sauva dans la rue et, poursuivi, se réfugia dans la maison d'un notable, ami de la mission, qui fit tout son possible pour le protéger. Mais la maison fut envahie, mise à sac et le missionnaire, traîné dans la rue, fut assommé quelques pas plus loin, malgré les efforts de deux soldats chinois qui se firent blesser en le défendant.

A l'Ecole française, qui fut attaquée en même temps, se trouvaient cinq frères maristes. Ils s'enfuirent, sortirent de la ville, mais furent arrêtés par la rivière que les bateliers refusèrent de leur faire passer. La foule les rejoignit, les lapida ou les noya.

Les Sœurs de l'orphelinat, qui fut attaqué ensuite, avaient eu le temps de se réfugier, ainsi que deux missionnaires, dans un établissement pénitentiaire dont le directeur les protégea malgré toutes les menaces de la foule.

Les établissements protestants, situés dans les parties éloignées de la ville, furent généralement épargnés parce que les autorités eurent le temps de prendre à leur égard des mesures de protection sérieuses avant que la populace n'y arrivât. Cependant un missionnaire anglais, sa femme et son enfant furent massacrés.

A la première nouvelle de l'émeute, les autorités, gouverneur en tête, sortirent pour rétablir l'ordre. A la vue de leur cortège, la populace se dispersa. Mais l'attaque avait été si prompte que la mission française et les établissements français qui en dépendaient n'étaient plus que des ruines et que, ainsi que nous l'avons vu, neuf Européens avaient été massacrés.

***

C'est là un de ces faits dont il est toujours nécessaire d'obtenir réparation. Mais, dans l'espèce, une enquête probante était d'autant plus indispensable que l'affaire de Nan-tchang devint immédiatement le prétexte, par toute la Chine, d'une campagne antiétrangère et, en particulier, antifrançaise. Les journaux chinois jugèrent bon de prétendre que les missionnaires français avaient attiré dans un guet-apens, pour l'assassiner, le sous-préfet Kiang. L'illustration fut, dans plusieurs cas, employée à l'appui de cette thèse et un journal de la capitale, le *Peiking Yen Pao*, accompagnait une photogravure représentant la tête et le cou du mandarin égorgé du commentaire suivant : « Le sous-préfet de Nan-tchang, Kiang-Tchao-t'ang, a été assassiné par des gens qui l'avaient invité à dîner. L'assassin est un de ces missionnaires qui viennent nous exhorter à faire le bien. Le missionnaire, après avoir mis à l'œuvre sa main empoisonnée, a fabriqué des

calomnies et dit que le sous-préfet s'était coupé la gorge. Nous avons tiré la question au clair et reproduisons ici la photographie de la victime. Lecteurs, jugez si cette blessure a pu être faite par quelqu'un qui voulait se suicider. » Certaines feuilles prétendaient que les missionnaires avaient eux-mêmes incendié leurs établissements. Un fait pouvait malheureusement être exploité par les journalistes chinois contre les missionnaires français. Quelque temps auparavant, un missionnaire français, le P. Vignal, avait, sur les confins du Yunnan et du Tibet, pris sur lui de faire exécuter un lama tibétain qu'il accusait d'être responsable d'une persécution exercée l'année précédente sur des chrétiens.

Les journaux chinois se donnaient des allures d'équité en reconnaissant que la Chine était obligée de payer une indemnité pour le massacre des étrangers et la destruction de leurs missions, mais ils demandaient qu'avant tout l'assassinat du sous-préfet par le P. Lacruche fût reconnu.

On pouvait en même temps discerner chez eux une tendance à séparer la France et l'Angleterre. Ils déclaraient qu'il fallait payer une indemnité aux Anglais, puis tenir tête à la France dont un des ressortissants était en réalité coupable des événements. Il n'est malheureusement pas certain que l'attitude de M. Werner, consul d'Angleterre à Kiou-kiang, n'ait pas prêté à cette manière de présenter les choses, et le bruit a couru qu'il s'était montré extrêmement indulgent lors de l'enquête qu'il fit à Nan-tchang, dans l'espoir d'obtenir pour des sujets britanniques la concession d'une ligne de chemin de fer importante reliant la capitale du Kiang-si à Changhaï.

Un certain nombre d'organes chinois d'ailleurs reconnaissaient la vérité, c'est-à-dire le suicide du sous-préfet Kiang, mais ils n'exonéraient pas pour cela le P. Lacruche et déclaraient que le missionnaire français avait, par ses exigences, rendu toute autre issue impossible au mandarin. Des poésies étaient écrites chantant le courage de ce dernier. Il était célébré comme un héros national, et une grande réunion publique était tenue à Pékin pour rendre hommage à ses mânes. Le gouvernement français devait évidemment s'efforcer non seulement d'obtenir les réparations nécessaires, mais encore, et surtout, dans la mesure du possible, d'établir la vérité quant au suicide de Kiang-Tchao-t'ang, et d'obtenir du gouvernement chinois qu'il ne lui fût pas rendu des honneurs posthumes par lesquels les autorités auraient semblé approuver sa conduite et condamner moralement les Français.

***

Pour ce qui est des réparations, le gouvernement français devait, comme dans tous les cas ordinaires, demander des punitions et une indemnité. Les autorités provinciales du Kiang-si ont encouru de lourdes responsabilités par leur négligence et leur mauvaise volonté. Tout d'abord elles n'ont rien fait pour que la population connût la vérité, c'est-à-dire le suicide du sous-préfet et non l'assassinat dont on parlait. Et cependant, le grand juge provincial, étant venu immédiatement à la mission interroger Kiang, qui ne pouvait plus parler, mais qui maniait encore très bien le pinceau, savait parfaitement à quoi s'en tenir.

Les autorités ne firent rien ensuite pour calmer l'excitation causée par les fausses rumeurs qu'elles avaient laissé se répandre. Elles ne firent pas arracher les placards dirigés contre les étrangers et qui se multiplièrent immédiatement sur les murs de Nan-tchang. Elles permirent de distribuer, avec ostentation et, assure-t-on, par les notables, les convocations à la réunion publique du 25 février. Cette convocation faisait cependant prévoir des désordres. La traduction ci-dessous montre qu'en dénonçant les missionnaires comme meurtriers, en invitant les artisans et paysans, que les lettrés et commerçants ne convient pas d'ordinaire à se joindre à eux, elle constituait un véritable appel à la violence du peuple. Sa répudiation de toute idée de violence était de pure forme, vu que cet appel devait fatalement engendrer des démonstrations de la populace, c'est-à-dire des attentats. Voici le texte de cette convocation :

Des Français de la mission catholique de notre ville ont attiré et tué M. Kiang, sous-préfet de Nan-tchang. C'est là un outrage extrême pour notre pays. Il n'est aucun de nos compatriotes qui n'en soit profondément affecté. Le 3 de la présente lune (25 février 1906), à dix heures du matin, aura lieu au Cheu-koug-ssé, dans Po-houa-tcheou, une grande réunion extraordinaire à laquelle sont convoqués, sans distinction, fonctionnaires, commerçants, travailleurs, agriculteurs et étudiants, pour aviser aux moyens d'exercer des représailles pacifiques et de sauvegarder les droits de notre pays, sans le moindre acte de violence qui pourrait compromettre l'intérêt général.

Le présent avis est publié à cet effet, et nous demandons respectueusement qu'on le propage.

LE CORPS DES ÉTUDIANTS DU KIANG-SI.

Le gouverneur de la province eut bien le sentiment de ce qui devait sortir de la réunion, mais il n'eut pas en même temps le courage de l'empêcher. Il se contenta d'appeler, le 24 février au soir, les notables et les lettrés au yamen en les suppliant d'empêcher qu'aucune violence ne fût commise à l'issue de la réunion qu'ils avaient convoquée. Il aurait été facile d'ailleurs pour le gouverneur d'éviter les troubles en les conservant comme otages, mais il préféra s'en tenir à ces objurgations et à quelques mesures militaires tout à fait insuffisantes.

Le gouverneur du Kiang-si disposait de 1.500 hommes de troupe formés à l'européenne, et de 500 mauvais soldats de police. Il répartit ces forces entre les quatorze établissements catholiques et protestants de Nan-tchang. Il eut le tort de partager chaque poste entre les troupes et la police de manière qu'il n'y eût pas un officier unique chargé de maintenir l'ordre à un endroit déterminé. Cette division des responsabilités devait, surtout avec des Chinois, être fatale. Quoi qu'il

en soit, lorsque les émeutiers se précipitèrent sur la mission, après la réunion publique du 25 février, les soldats, mal commandés, au lieu de faire feu, supplièrent la foule de ne commettre aucun acte irréparable. Il est d'ailleurs probable que la plupart des soldats avaient, selon la coutume chinoise, quitté leur poste pour aller jouer ou fumer l'opium. On dit que certains officiers allèrent jusqu'à se mettre à genoux pour calmer la populace; mais, voyant qu'ils n'obtenaient rien, leurs troupes se débandèrent et laissèrent libre cours aux fureurs de la foule. Il est à remarquer cependant, comme nous l'avons dit plus haut, que certains soldats firent très courageusement leur devoir, et même certains missionnaires, comme le P. Martin, qui avait réussi à quitter la mission où il était avec le P. Lacruche, trouvèrent un asile dans les postes de police où ils furent protégés. Mais il n'est pas douteux que si le gouverneur et les officiers avaient fait un usage résolu du peu de troupes qu'ils avaient sous la main, l'émeute aurait été évitée. Dans les rues étroites d'une ville chinoise, il suffit de bien peu d'hommes pour garder une barricade qui empêcherait une armée de passer, et une fois de plus l'indécision des autorités chinoises a été démontrée par ce fait qu'elles ne tentèrent rien de sérieux, et même qu'elles évitèrent de donner l'ordre aux troupes de tirer de peur, ont-elles dit par la suite, de tuer les honnêtes gens qui pouvaient se trouver mêlés aux vauriens.

Les autorités provinciales étaient donc responsables de ne pas avoir proclamé la vérité, d'avoir laissé l'émeute s'organiser par une propagande qui dénaturait les faits relatifs à la mort de Kiang, et enfin de n'avoir pris aucune mesure sérieuse pour réprimer cette émeute dont elles prévoyaient cependant l'explosion. Le gouvernement français devait donc demander le châtiment de ces autorités au premier rang des coupables. Il le devait d'autant plus qu'il fut impossible d'établir la culpabilité d'aucun des notables de Nan-tchang. Il était pourtant évident, comme nous l'avons dit, que jamais la population ne se serait soulevée si elle n'y avait été encouragée par les notables et lettrés, mais il ne convenait pas au gouverneur ni au grand juge de la province d'aider l'autorité française à les démasquer, car les mandarins chinois ont toujours à craindre des personnages riches, qui possèdent les moyens de se faire entendre jusqu'à Pékin, et de dénoncer au besoin les concussions des fonctionnaires qui les administrent. Il fallut donc se contenter de faire exécuter quatre ou cinq des individus qui étaient connus comme ayant contribué matériellement à l'assassinat des missionnaires et au pillage des établissements de la mission. Quant aux têtes qui avaient dirigé le mouvement, elles échappaient, et on devait s'en tenir à la punition des personnes normalement responsables, c'est-à-dire des hauts fonctionnaires de la province.

Ces derniers, comme dans toutes les provinces chinoises, sont trois qui constituent une sorte d'entité administrative unique : le gouverneur, le grand juge et le trésorier. Le gouverneur, personnage faible, fut, aux termes de l'arrangement intervenu en juin entre la France et le gouvernement chinois, mis en disponibilité par retrait d'emploi; le trésorier fut puni en étant changé de province; quant au grand juge, plus responsable encore, il fut rétrogradé de deux rangs dans la hiérarchie administrative sans pouvoir se racheter, ce qui équivaut au brisement complet de sa carrière.

Ces réparations morales furent accordées à la France à la suite d'une enquête habilement menée sur place par M. du Halgouët, secrétaire de la Légation de France à Pékin. Mais en outre il fallait obtenir des réparations matérielles pour les dommages commis. Tous les établissements de la mission de Nan-tchang avaient été rasés, et une indemnité de un million de francs fut accordée pour les reconstruire. Afin de prouver que, malgré les massacres, l'œuvre des Français à Nan-tchang n'était pas interrompue, un missionnaire vint immédiatement s'établir dans cette ville et célébra, en présence de M. du Halgouët, un service solennel sur les ruines de la mission.

Une indemnité de 200.000 francs fut attribuée aux familles des cinq frères maristes massacrés et qui, n'ayant pas prononcé de vœux perpétuels, pouvaient, dans une certaine mesure, être considérés comme des soutiens de famille. Tel est du moins ce qu'on pourrait appeler la jurisprudence de notre légation en pareille matière. Une somme fut donnée au gouvernement français en réparation morale de l'attentat commis, et consacrée par lui à la fondation d'un hôpital comme monument expiatoire. Cet hôpital doit être ouvert aux Chinois sans distinction de religions. En outre, une stèle, avec mention du crime et de la réparation, fut élevée aux victimes du massacre du 25 février. Enfin des récompenses furent données aux Chinois qui, comme le notable qui avait essayé de sauver le P. Lacruche et le directeur de l'établissement pénitencier qui avait recueilli les Sœurs, s'étaient bien conduits devant l'émeute.

***

Mais, comme nous l'avons dit plus haut, à côté de ces réparations en quelque sorte matérielles, il fallait tenter d'obtenir la réparation du mal plus subtil qui avait été moralement infligé à la France par le suicide du sous-préfet Kiang. Tout d'abord, il était nécessaire d'établir qu'il n'avait pas été assassiné par le P. Lacruche comme l'avait d'abord cru l'opinion, entretenue par la presse chinoise et nullement détrompée par les autorités. Pendant les premières semaines, en effet, tandis que les fonctionnaires de Nan-tchang faisaient de leur mieux pour empêcher l'enquête de porter sur les causes de la mort de Kiang, le gouvernement central lui-même, par les documents ambigus qu'il rédigeait et faisait publier, semblait chercher à entretenir la population dans l'idée qu'il s'agissait en réalité d'un assassinat. On peut s'en faire une idée en lisant le texte sui-

vant de la dépêche qu'adressait le 5 mars à M. Dubail le prince King, président du ministère des Affaires étrangères, et qui reproduisait le décret impérial relatif à l'affaire de Nantchang :

Relativement à la mise à sac des missions et au massacre de six personnes qui se sont produits à Nan-tchang et dont Votre Excellence m'a entretenu par sa dépêche du 4 de la 2e lune de la 32e année Kouang-siu (26 février 1906), Sa Majesté l'Empereur a rendu aujourd'hui même le décret suivant :

« Vu le rapport télégraphique ci-après qui nous est adressé par Hou T'ing-kan, gouverneur du Kiang-si :

« Un prêtre de la mission catholique, M. Ouang-Vgan-tche (M. Lacruche), avait invité par lettre M. Kiang Tchao-t'ang, sous-préfet de Nan-tchang, à un petit repas en vue de causer d'affaires de mission, et l'on avait empêché les serviteurs de ce dernier d'entrer avec lui. Ayant appris soudain que M. Kiang Tchao-t'ang était blessé de coups de couteau à la gorge, j'envoyai aussitôt à la mission des fonctionnaires pour faire des constatations; l'état du blessé fût trouvé fort grave. La population étant très émue, en présence de l'agitation qui se manifestait dans l'opinion publique je fis plusieurs proclamations pour exhorter la population à se disperser tranquillement, pendant que, d'autre part, j'envoyais des soldats protéger les différents établissements des missions. Les fonctionnaires civils et militaires, ainsi que les notables, allaient justement se répartir dans les différents quartiers de la ville pour s'occuper de maintenir l'ordre lorsque soudain des agitateurs saisirent l'occasion de soulever une émeute : trois établissements de la mission française ont été détruits, et six Français tués ; une mission anglaise a été également atteinte, et il y a eu deux Anglais tués et un blessé.

« Attendu que le fait qu'un fonctionnaire local s'était trouvé blessé de coups de couteau pendant qu'il séjournait dans la résidence de la mission a soulevé le mécontentement et l'irritation de la population, mais qu'il convenait d'attendre avec calme que la lumière eût été complètement faite par une enquête, et que l'accident eût été vidé suivant la raison, qu'au lieu de cela des malfaiteurs ont saisi cette occasion pour susciter des troubles et commettre les pires excès, et que c'est là un véritable mépris de ce que commandent les lois :

« Nous ordonnons à Hou T'ing-Kan de tenir la main à ce que les principaux coupables soient activement recherchés et châtiés conformément aux lois; de protéger avec la plus grande énergie les missions dans toutes les localités, sans laisser se produire de nouvelles négligences. Quant à la mort d'un si grand nombre d'étrangers, Anglais et Français, c'est un malheur que nous déplorons vivement, et nous ordonnons que des compensations convenables soient accordées.

« Enfin, nous ordonnons que l'on nous renseigne par le télégraphe sur l'état présent des blessures de Kiang Tchao-t'ang.

« Par ordre impérial, j'ai l'honneur de porter ce décret à la conaissance de Votre Excellence pour son information. »

Il fallut lutter longuement pour obliger les autorités chinoises à abandonner ouvertement la version de l'assassinat. Il était cependant dès l'abord moralement évident que cette version n'était pas soutenable. Les missionnaires n'avaient en effet rien à gagner, mais ils avaient, au contraire, tout à perdre, ainsi que l'événement l'a prouvé, à ce qu'un mandarin fût frappé à la mission. Les faits constatés vinrent à l'appui de cette évidence morale. Le médecin de la canonnière anglaise *Snipe*, montée à Nan-tchang après l'émeute, des médecins américains et un médecin français reconnurent tous que la gorge de Kiang portait deux blessures distinctes et faites à des époques différentes. La seconde avait déterminé la mort.

L'attitude même de Kiang au moment de son suicide ne pouvait laisser aucun doute sur ce dernier. Il avait renvoyé son soldat au yamen du grand juge avant de se retirer dans la chambre où il se coupa la gorge, et il le chargea sans doute de prévenir le grand juge que quelque chose allait se passer à la mission, car ce haut fonctionnaire y arriva aussitôt avant que personne autre eût eu le temps de le prévenir.

Cependant, les autorités ont invoqué le témoignage de Kiang lui-même pour prouver qu'il avait été assassiné. Le mandarin, on l'a vu, n'était pas mort sur le coup et a même vécu plusieurs jours après avoir été emporté de la mission. Dans cet intervalle il semble qu'on lui ait fait écrire des papiers, d'ailleurs contradictoires, dans lesquels il accusait les missionnaires. Les autorités chinoises tenaient tant à la version de l'assassinat que, pendant l'enquête, pour continuer à convaincre le public que Kiang avait été tué, le journal de Nan-tchang, le *Kiang Pao*, qui est d'ailleurs dirigé par un Japonais, disait que le peuple n'avait fait que son devoir en vengeant son « père et mère », le sous-préfet assassiné par les étrangers.

Le malheur est que les papiers de Kiang lui-même, les plus authentiques, puisqu'il les écrivit devant témoins à la mission qui les a conservés, démentent la thèse de l'assassinat. Voici les traductions des phrases tracées en plusieurs fois à la mission par le pinceau du sous-préfet, auquel sa blessure avait retiré l'usage de la parole :

Je meurs pour sauver la population de S'in-t'ang et non pour causer des embarras à la mission. Je prie les missionnaires de protéger nos populations, de ne pas envoyer de soldats, de ne pas demander de bateaux de guerre, et de terminer l'affaire promptement et avec conciliation. Je meurs sans ressentiment.

Ma mort est sans importance. Je prie seulement le missionnaire Ouang (M. Lacruche) de sauver nos populations de Sin-tchang et de ne pas faire de nouveau agir la force armée. En mourant, je remercie M. Lieou de ses bontés.

Je prie seulement le missionnaire de terminer vite et avec modération. Ma vie peut payer pour celle de plusieurs coupables. L'affaire terminée, la religion pourra aussi être propagée. Les gens de la famille Kong ne sont pas des sauvages. Par ma mort, ainsi qu'il a été dit, l'affaire sera considérée comme réglée, et on ne devra pas la reprendre, manquer ainsi de parole. Je meurs sans ressentiment. Acculé à la nécessité de mourir, je suis sans

ressentiment, c'est pour sauver la population. Dans l'avenir pour la propagation de la religion, que l'on vise surtout à la paix entre les chrétiens et les non-chrétiens, sans s'abandonner à des excès. La population du Kiang-si est bonne, et le pays n'est pas un pays de sauvages et barbares. Je considère la mort comme un retour, et ce n'est que par amour pour le peuple.

Puisque le P. Ouang (M. Lacruche) m'a promis de terminer les différentes affaires et de ne plus faire agir la force armée, je le remercie en mourant. Puissent vos missions prospérer, et puisse régner la paix entre les chrétiens et les non-chrétiens : ce sera là un bien grand bonheur. M. Lieou vous dira (?) de n'avoir contre moi ni ressentiment ni haine. Qui pourrait ne pas agir en songeant à son peuple? La vie de l'homme n'est qu'un souffle, et ayant été l'objet de tels sentiments (de colère), il vaut mieux que je meure.

Lorsque je serai parti, la mission voudra bien vérifier le compte de ses objets : il n'y manque rien. Cela pour éviter des commentaires.

M. Ouang (M. Lacruche) m'a vivement pressé et contraint et, après de nombreuses discussions, il est arrêté qu'on ne punira pas les gens.

(Il existe deux autres feuillets illisibles dont l'un est couvert de sang.)

Ces papiers prouvent bien que le mandarin s'est suicidé. Il a cru, par là, pouvoir amener les missionnaires à renoncer aux punitions pour l'affaire de Sin-tchang. Il a pu y avoir là un étrange malentendu entre les conceptions chinoises et occidentales. Mais de l'assassinat il ne saurait être question.

Il est d'ailleurs infiniment probable que, dès le début, le grand juge avait su parfaitement à quoi s'en tenir par un autre écrit de Kiang lui-même. Il semble, en effet, que le lendemain du suicide Kiang fit porter au grand juge, pendant que ce dernier causait avec le P. Lacruche, un papier portant ces mots : « Je me suis suicidé à la mission, j'en demande pardon à mes supérieurs. »

***

En réalité, les écrits de Kiang, conservés par la mission, donnent l'explication morale de cette étrange affaire.

Le sous-préfet était lié, sans doute par un serment de société secrète, avec les gens de Sin-tchang, accusés d'être coupables de l'attaque de la mission de cette ville et dont Pékin avait ordonné la punition. Exposé à perdre la face s'il ne sauvait les gens dont il avait juré d'empêcher le châtiment, il était venu demander à la mission des concessions. Après avoir lutté pendant des heures sans rien obtenir du P. Lacruche, il avait vu qu'il ne lui restait plus qu'à mourir. En outre, en se tuant à la mission, il exerçait sur elle, selon une coutume générale, en Extrême-Orient, une vengeance. Cette coutume se retrouve en divers pays de l'Extrême-Asie, en particulier en Annam où, pour obtenir justice d'un ennemi, le livrer à toutes les difficultés avec l'administration, on fait *nam va*, on se couche devant sa porte pour y mourir de faim. Le hara-kiri japonais semble, lui aussi, procéder d'une telle conception morale. C'est à une idée de ce genre qu'a certainement obéi Kiang-Tchao-t'ang.

Sans doute les papiers qu'il a écrits à la mission, après s'être blessé, sont pleins d'aménités pour les missionnaires. Mais il cherche à se présenter en victime expiatoire pour les gens de Sin-tchang qu'il avait juré de sauver. En s'exprimant comme il le faisait, il maintenait son personnage sans d'ailleurs, selon les idées reçues en Chine, exonérer les missionnaires.

Il est probable que Kiang s'est infligé sa seconde blessure après avoir subi les reproches de ses supérieurs lui disant qu'il était la cause de l'émeute qui allait attirer des calamités sur eux et sur le pays, et qu'il n'avait d'autre manière de s'en tirer qu'en achevant de se donner la mort.

***

Les autorités chinoises admettaient d'ailleurs, au fond, le suicide et elles ont bien été obligées de le faire publiquement en fin de compte : le texte de l'accord final entre la France et le gouvernement de Pékin reconnaît le suicide du mandarin et l'innocence des missionnaires. Mais cela ne saurait évidemment exonérer ces étrangers aux yeux de l'opinion chinoise. Cette dernière, conformément à des conceptions traditionnelles, estime en effet, sans aucun doute, que Kiang a été acculé au suicide par le P. Lacruche et qu'il est un martyr pour la patrie. Certes, les Européens peuvent admettre que le P. Lacruche a trop demandé, qu'il s'est montré trop exigeant en ce qui concerne le châtiment des émeutiers de Sin-tchang. On dit même que les missionnaires obéissant à ce sentiment de société, de guilde, qui domine toute la vie chinoise où l'individu n'est rien que comme partie d'un groupe, ont eu le tort de demander la mise en liberté de plusieurs convertis chinois régulièrement condamnés à la prison pour meurtre de protestants indigènes. Mais, même en admettant ces exigences et ces torts, il n'est pas dans notre mentalité de considérer les missionnaires comme nettement responsables de la mort du mandarin. Avec les Chinois, il en va tout autrement. Bien que nous ayons obtenu dans l'arrangement final qu'il ne soit pas rendu à Kiang-Tchao-t'ang d'honneurs posthumes de nature à faire croire que son acte a été méritoire aux yeux des autorités, il n'en restera pas moins, sans aucun doute, un martyr de la patrie, une victime dont le sang doit retomber sur les étrangers.

C'est là un de ces malentendus inévitables à la rencontre des deux civilisations. Il vient rappeler quel tact est nécessaire dans toutes les relations

avec un peuple qui a un sentiment si vif de sa solidarité en face des étrangers, et aussi un sentiment si fort de l'honneur selon les règles particulières que ses vieilles coutumes lui ont données (1).

R. C.

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR L'EMPLOI DE L'INDEMNITÉ CHINOISE

Le projet de budget de 1907 fait état, parmi les recettes exceptionnelles devant servir à l'équilibrer, de l'annuité servie par la Chine depuis 1901. Déjà le budget de 1906 avait bénéficié du reliquat de l'emprunt 3 % émis en décembre 1901. En effet, l'article 21 de la loi de finances (18 avril 1906) est ainsi conçu :

« Après régularisation des dépenses du corps d'occupation de Chine antérieures au 1er janvier 1906, le reliquat de l'emprunt en rente 3 %, autorisé par la loi du 6 décembre 1901, sera attribué aux ressources exceptionnelles du budget de l'exercice 1906 ».

Le Parlement estime donc que les opérations financières consécutives à l'insurrection des Boxeurs sont liquidées et qu'il y a lieu de clore le compte ouvert dans la comptabilité du Trésor pour en suivre le détail. Par suite, nous croyons intéressant de jeter un coup d'œil d'ensemble sur cette page de notre histoire financière, se rattachant directement à notre action en Asie.

On se rappelle qu'à la suite de l'insurrection de 1900, le gouvernement chinois, après de longs pourparlers, prit l'engagement de verser aux puissances qui avaient subi des dommages et coopéré au rétablissement de l'ordre, une somme globale de 450 millions de haïkouans taëls, constituant une dette en or, calculée au cours du haïkouan taël par rapport à la monnaie d'or de chaque pays. Cette somme en or était productive d'intérêts à 4 % et le capital devait être remboursé en 39 ans. Les intérêts étaient payables semestriellement entre les mains d'une commission de banquiers, siégeant à Chan-gaï et où chaque puissance devait être représentée par un délégué. En fait, le gouvernement chinois n'avait pas à s'occuper de la répartition de la somme globale entre les puissances intéressées ; celles-ci avaient fixé, chacune pour sa part, la somme leur revenant, dans l'indemnité globale, en additionnant les dépenses militaires leur incombant et les indemnités dues à leurs nationaux pour réparation des dommages causés par la révolte ; la France obtint, pour son compte propre, une somme de 265 millions de francs, qui, par suite, devait être remboursée par la Chine en 39 années et productive d'intérêts à 4 %.

Le gouvernement français se trouva dès lors, en 1901, en présence de deux solutions : 1° solder par les ressources générales du budget les dépenses militaires faites pendant l'expédition, se montant, disait-on, à près de 200 millions, et incorporer dans les budgets ultérieurs, comme ressource ordinaire, les annuités successives versées par la Chine, — puis donner aux personnes ayant subi des dommages une délégation sur les annuités chinoises ;

2° Faire un emprunt en 3 % d'un montant égal à l'indemnité accordée ; puis sur le montant de cet emprunt, d'une part rembourser au Trésor ses avances pour dépenses militaires, d'autre part verser immédiatement aux indemnitaires les sommes leur revenant et qui seraient déterminées par une commission extra-parlementaire.

Le ministre des Finances, M. Caillaux, adopta la seconde solution. Cela lui permettait, tout d'abord, de solder des dépenses extraordinaires pour lesquelles le budget n'a jamais de disponibilités, et qui auraient pesé lourdement sur la dette flottante ; 2° le montant des indemnités qui devait être déterminé par une commission spéciale pourrait être, pensait-il, ramené à un chiffre inférieur à celui des évaluations primitives ; pour ce motif que les personnes ayant subi des dommages se montreraient moins exigeantes sur le montant de l'indemnité allouée, si elles étaient certaines de la toucher sans retard. Le ministre pensait obtenir, de ce chef, une réduction sensible sur les prévisions. Enfin la combinaison financière proposée présentait encore un autre avantage : le total de la dette consolidée 3 % ne devait pas être augmenté ; — par suite d'un accord entre le ministre des Finances et la Caisse des Dépôts et Consignations, celle-ci devait remettre au Trésor 7.950.000 francs de rente 3 % appartenant au portefeuille des Caisses d'épargne. Le capital représenté par ces inscriptions devait être remboursé par l'État au moyen de 66 demi-annuités du 1er avril 1902 au 1er octobre 1934, — annuités inscrites à un chapitre spécial du budget. Ainsi l'État français devait être libéré vis-à-vis de la Caisse des dépôts, en 33 ans, par des versements égaux à ceux reçus de la Chine, tandis que cette dernière était obligée de verser pendant 39 ans l'annuité prévue de 11.121.700 francs pendant les six dernières années, le budget français devant bénéficier intégralement de cette somme, c'est-à-dire 67 millions environ, représentant la différence entre les taux de capitalisation (3 % et 4 %) du capital initial de 265 millions de francs.

La combinaison de M. Caillaux était séduisante : aussi fut-elle adoptée par le Parlement, non sans provoquer toutefois des débats passionnés sur la question des indemnités à accorder aux missions d'Extrême-Orient (V. *Bulletin de l'Asie*, décembre 1901).

D'après la loi du 6 décembre 1901, le produit de l'emprunt était destiné :

(1) A propos de l'honneur chinois, il convient de faire observer que les commerçants de Nan-tchang ont scrupuleusement payé leurs dettes envers la mission, bien que les papiers en faisant preuve eussent été détruits en même temps que cette dernière.

1° A constituer le capital nécessaire au paiement des indemnités, secours et pensions à accorder aux militaires et marins victimes de l'expédition de Chine, et, en cas de mort, à leurs ascendants et descendants;

2° A attribuer aux exercices 1900 et suivants, à l'époque de leur règlement, une recette égale au montant des dépenses acquittées au titre de chacun de ces exercices sur les crédits spéciaux ouverts ou à ouvrir par suite des événements de Chine ;

3° Au paiement des indemnités à allouer, par une commission spéciale, aux victimes de l'insurrection. Le montant de ces indemnités est versé à la Caisse des Dépôts qui le tient à la disposition des ayants-droit.

Les termes de la loi laissaient supposer que l'emprunt avait pour but unique de liquider les dépenses de l'insurrection, mais, dans l'application, on a prélevé sur ces fonds des sommes qui auraient dû régulièrement être imputées sur le budget ordinaire.

Voici d'ailleurs, d'après le compte général de l'administration des Finances de 1904 (le dernier publié), le résumé des prélèvements effectués sur ce compte spécial :

MINISTÈRES	ANNÉE 1901 — EXERCICE 1900	ANNÉE 1902 — EXERCICE 1901	ANNÉE 1903 — EXERCICE 1902	ANNÉE 1904 — EXERCICE 1903
	Francs	Francs	Francs	Francs
Affaires étrangères........	60.465	378.622	302.717	378.934
Finances.......	—	453.774	—	—
Guerre	—	—	10.121.683	11.189.624
Marine	61.595.982	47.020.373	1.999.830	217.960
Colonies.......	15.927.052	9.036.654	225.158	—
	77.583.499	56.889.423	12.649.388	11.786.515
Total..	158.908.000 francs.			

En résumé, les dépenses mêmes de l'expédition n'avaient porté que sur les exercices 1900 et 1901 et se sont élevées à 134.472.922; les sommes payées en 1903 et 1904 sont relatives, de l'aveu même de M. Merlou (exposé des motifs du projet de budget de 1906), aux dépenses du corps d'occupation et de sa réserve stationnée au Tonkin.

Aussi, sur les observations des commissions financières, le ministre des Finances s'est-il décidé à incorporer ces dépenses dans le budget ordinaire.

Il y a lieu d'ailleurs d'ajouter aux 158.908.000 fr. prélevés pour le compte de l'Etat le montant des pensions, secours, indemnités, alloués à divers :

	Francs.
Pendant l'année 1902.	13.288.358
— 1903....................	29.095.346
— 1904....................	15.189.006
	57.572.710
Et les frais divers de l'émission....	1.315.640
	58.888.350
Le montant total des prélèvements était donc au 31 décembre 1904 de..........	217.797.178
Le produit de l'émission ayant été de.....	264.992.337
Il restait un excédent de.................	47.195.159

C'est cet excédent que M. Merlou a fait rentrer dans les ressources exceptionnelles du budget de 1906, en tenant compte toutefois des dépenses engagées sur les exercices 1904 et 1905 et qui devaient être imputées sur le compte précité. En définitive, on a évalué dans le budget de 1906, à 24.680.000 francs, le reliquat de l'emprunt non employé, et on a fait figurer cette somme parmi les ressources exceptionnelles de l'exercice 1906.

Il résulte de ce qui précède que le montant de l'emprunt émis en 1901 était très sensiblement supérieur aux besoins réels, puisque l'expédition de Chine a coûté 134 millions environ et que les indemnités allouées aux victimes de l'insurrection ne paraissent pas avoir dépassé 58 millions. L'excédent a donc permis d'entretenir sur des fonds extra-budgétaires le corps d'occupation de Chine de 1903 à 1906 à raison de 10 millions par an environ. Il n'était pas inutile de mettre en lumière ce point peu connu de notre histoire coloniale et de montrer comment le budget ordinaire, malgré son chiffre formidable, est insuffisant à pourvoir à des dépenses qui, par leur nature, rentrent normalement dans son cadre.

Dorénavant l'annuité chinoise figurera parmi les ressources exceptionnelles du budget, mais il ne faut pas oublier qu'elle a, comme contrepartie, une somme égale due à la Caisse des Dépôts et Consignations.

J. F.

POLITIQUE FISCALE A RÉFORMER

Depuis un certain temps se dégage de plus en plus l'idée que notre avenir en Indo-Chine est lié au développement de l'instruction des indigènes et à l'appel de ces derniers à collaborer avec nous. Cette conception a trouvé sa formule dans le mot « politique d'association ». Et des efforts déjà sensibles ont été accomplis pour la faire passer dans les faits. Il faut tout d'abord noter ce qui a été tenté dans le domaine de l'enseignement. M. Beau a pris, à cet égard, quelques initiatives très intéressantes qui, il faut l'espérer,

auront les suites et les développements que comporte l'esprit qui les a inspirées.

Mais il conviendrait de se décider à introduire aussi cet « esprit nouveau » dans l'examen de la fiscalité telle qu'elle existe en Indo-Chine. « Les sages mesures fiscales font la bonne politique indigène, » disait M. Rodier au cours d'un récent interview. C'est une maxime excellente qui n'a guère inspiré notre action en Indo-Chine. La manière dont doivent opérer les Douanes et Régies et particulièrement les mesures prises par elles pour protéger le monopole de l'alcool en sont la preuve. Elles ont été obligées de multiplier, pour assurer partout leur surveillance, ce « prolétariat administratif européen » qui, selon tous les observateurs récents, est une des plaies de notre colonie. S'il est vrai, comme l'a dit M. Rodier « qu'il est dangereux de mettre continuellement la population annamite, craintive et ignorante, de l'intérieur en contact avec la partie la moins éclairée et la plus rude de la population européenne », on juge des inconvénients et du péril même qui résulte des impôts indirects tels qu'ils sont organisés ou affermés dans la colonie.

L'abus est surtout criant lorsqu'il s'agit de réprimer les atteintes au monopole de l'alcool affermé, comme on le sait, à un concessionnaire.

Le matériel nécessaire pour distiller l'alcool de riz, à la mode indigène, n'est ni coûteux ni encombrant : quelque marmite en fer, un bambou adducteur, en guise de serpentin, et c'est tout. Cela peut se dissimuler sans peine dans une case ou dans la campagne. Aussi le préposé de la Régie a-t-il le droit de perquisition. Sollicité par une dénonciation anonyme, mode de vengeance fréquent dans le pays, ou par les avis de ses « *indicateurs* », espions patentés que l'Administration est obligée de recruter dans la partie la moins recommandable de la population des villages, il envahit les maisons, fouille partout, bouleverse s'il le juge bon l'autel des ancêtres, et si le malheureux indigène proteste et se rébellionne contre ce qu'il croit être un sacrilège, un bon procès-verbal lui est dressé pour « opposition à l'exercice » et dont il fera encore les frais.

Tout le monde connaît l'histoire de ce navire qui vient d'arriver dans le port de Saïgon. Les formalités douanières ont été accomplies. Tout est en règle et on commence à procéder au déchargement. Deux ou trois jours plus tard, un agent des Douanes et Régies monte à bord, invite le capitaine à l'assister dans la perquisition qu'il se propose d'opérer, va droit à une cachette ignorée de tous, d'où il retire une vessie remplie de quelques centaines de grammes d'opium. Procès-verbal. Le navire est saisi conservatoirement. Mais l'Administration offre une transaction, soit 10.000 dollars. Il n'y a pas à refuser. La somme est acceptée, pour éviter la saisie. LA'dministration prend 5.000 piastres pour elle et partage le reste entre les divers agents qui ont collaboré à cette excellente affaire. A quelques jours de là, ayant fait analyser l'opium saisi, on constate qu'il est originaire du Yunnan et comme cette sorte d'opium n'existe pas dans le pays d'où vient le navire, force est bien d'admettre que c'est dans le port même de Saïgon qu'il a été placé à bord, par des soins intéressés.

Ce navire peut, si l'on veut, s'appeler le *Bourbon*, mais il a dix autres noms, car le cas que nous signalons n'est pas rare, et la Compagnie des Messageries Maritimes elle-même a vu un de ses courriers sur le point d'être confisqué et, si elle a payé la transaction plus importante encore qu'on lui imposait, elle en a appelé à la juridiction métropolitaine et le procès n'est pas terminé.

La nature des abus qui sortent nécessairement parfois d'un tel système a encore été mise en lumière au cours des débats, devant la cour d'assises de Saïgon, de l'affaire de Tan-hoa-tay qui a révélé, d'autre part, les manœuvres d'une moralité moins que douteuse qui furent employées pour forcer certains Chinois à vendre leur distillerie à la Société qui voulait obtenir le monopole de la fabrication des alcools en Cochinchine.

Un Chinois, du nom de Vuong-Thanh, possédait près de Cholon, au petit village de Tan-hoa-tay, une distillerie des plus prospères, et qu'il ne paraissait pas décidé à céder à la Société française, malgré les ouvertures qui lui avaient été faites à plusieurs reprises par l'agent de cette Société et les avertissements que lui avait fait entendre un haut fonctionnaire de l'Administration, chargé d'installer le nouveau régime.

Sur ces entrefaites, quatre agents assermentés du service des Douanes et Régies, assistés d'indicateurs indigènes, se rendaient le 25 août dernier à Tan-hoa-tay et dressaient procès-verbal au Chinois Vuong-Thanh, pour sortie frauduleuse d'alcool. Ils affirmaient, aux termes du procès-verbal, avoir vu des indigènes passer, à l'aide d'une échelle, des jarres d'alcool par-dessus le mur de la distillerie en profitant d'une absence du receveur européen. L'affaire arrivait devant le tribunal correctionnel, devant lequel Vuong-Thanh s'inscrivait en faux contre le procès-verbal à lui dressé et faisait recevoir ses moyens de faux. Une instruction est ouverte et de telles charges sont relevées contre les agents, que le juge n'hésite pas à les déférer sous mandat de dépôt. Cependant une solidarité administrative singulièrement discutable les fait, peu après, mettre en liberté sous caution.

Le 22 janvier, les débats s'ouvrent devant les assises; les charges sont accablantes, surtout contre l'un des agents qui est accusé d'avoir, avec la complicité des trois autres et de quatre Annamites, machiné une véritable simulation de fraude dans le but de donner à l'Administration une arme redoutable contre le distillateur Vuong-Thanh. Le procès se déroule durant quatre longues séances, au cours desquelles les avocats ne manquent pas, dans leurs plaidoiries, de poser la question de race et celle du prestige européen. Puis un verdict est rendu qui innocente les huit accusés du faux criminel, tout en les reconnaissant coupables d'un faux civil, et les condamne solidairement à payer 1.500 piastres de dommages-

intérêts au Chinois Vuong-Thanh. Voici quelques-uns des considérants les plus curieux de l'arrêt de la Cour de Saïgon :

Considérant, en résumé, que les rédacteurs du procès-verbal du 25 août 1905 et notamment X et Y, dans leur ardent désir de trouver à tout prix une fraude qu'ils soupçonnaient, séduits par des apparences qu'ils n'ont pas pris la peine de vérifier, ont, sans discernement et dans une précipitation hâtive, affirmé téméraireme nt des faits qui n'avaient aucune réalité objective et dont un examen plus attentif et plus réfléchi leur eût montré l'inanité ;

Que leur faute est d'autant plus manifeste, qu'ils ont déclaré à l'audience que, plus tard, ils avaient été amenés à reconnaître qu'il s'agissait d'une simulation de fraude sur laquelle ils s'étaient abusés au premier moment ;

Considérant que les inexactitudes et omissions du procès-verbal incriminé sont le fait d'une ignorance et d'une légèreté qu'on ne saurait admettre de la part de fonctionnaires qui sont crus jusqu'à inscription de faux ;

Considérant, en ce qui concerne Lé Van Gian, Ngo Van Thanh et Huyuh Van Sun, qu'on doit leur reprocher d'avoir, dans l'espérance d'une prime, contribué par des indications confuses et téméraires à induire en erreur les agents de la Régie, qui ont eu le tort de ne pas vérifier sérieusement les indications.....

Sans aucun doute, si des raisons politiques n'avaient pas paru s'y opposer, considérants et condamnations auraient été beaucoup plus durs. Mais, quoi qu'il en soit, on conviendra qu'il y a beaucoup à dire contre un régime fiscal qui peut, dans ce milieu particulier, donner lieu à de pareils abus de la part des agents qu'il charge de l'appliquer et même de l'étendre par la constitution de monopoles nouveaux, là où il n'existe pas encore.

HILARIO.

La Situation de l'Inde Anglaise

La discussion du budget de l'Inde a donné lieu, le 20 juillet, à la Chambre des Communes, à une assez longue discussion au cours de laquelle le secrétaire d'Etat pour l'Inde, M. John Morley, a fait un exposé très intéressant de la situation de la colonie. Nous croyons bon d'en donner les principaux passages en en retirant cependant toutes les allusions très nombreuses à la politique intérieure de l'Angleterre. On trouvera dans cet exposé une ample matière à comparaison entre l'Empire Indien et notre Indo-Chine, en gardant naturellement toutes proportions entre ces deux colonies d'une étendue, d'un développement et d'un âge si inégaux.

Les recettes de l'Inde. — Les chiffres que je vais donner à la Chambre, a dit M. Morley, sont de nature à nous réjouir. Le revenu net de l'Inde en 1904-1905 a été de 49 millions de livres sterling (1 livre = 25 francs) et les dépenses de 46 millions. En tenant compte des centaines de mille livres on trouve que l'excédent des recettes sur les dépenses a été de 3.400.000 livres. En 1905-1906, les recettes ont été de 48.500.000 livres et les dépenses de 46.750.000 livres, laissant par conséquent un excédent de recettes de 1.800.000 livres. J'arrive maintenant aux chiffres de l'année courante qui naturellement ne peuvent être que des estimations : recettes, 48.800.000 livres ; dépenses, 48.000.000 ; excédent, 800.000 livres. Pendant les années qui ont précédé l'exercice 1901-1902, les recettes ont été exposées à des accidents sur lesquels je ne puis m'étendre ici, mais qui avaient pour effet de les rendre extrêmement variables. Depuis lors, pour plusieurs raisons, et surtout parce qu'il n'y a pas eu de grande famine, les excédents se sont beaucoup élargis.

Diminution de l'impôt du sel. — Que pouvons-nous faire de l'excédent ? Nous pouvons diminuer les impôts. Je commence par la réduction d'une taxe que je regarde comme très importante : le droit sur le sel. Ce droit a été réduit en deux fois depuis 1903-1904 avec une perte de 2 millions de livres pour le budget. Pour ma part, je ne puis d'ailleurs considérer avec satisfaction ni même avec patience le maintien d'un droit élevé sur un objet de première nécessité pour la vie. C'est une question cependant qui ne saurait être réglée d'un trait de plume. Tous ceux qui ont lu le *Livre Bleu* publié cette année savent que les diminutions de la taxe qui furent considérables ont eu un effet remarquable sur la réduction du prix de détail du sel : la connaissance du fait que l'on pouvait exiger plus de sel pour moins d'argent s'est répandue même dans les classes les plus ignorantes de la population. Même la femme hindoue qui achète le sel once par once, sait qu'elle doit en obtenir davantage qu'autrefois pour le même prix. Ce que l'on achetait autrefois pour la consommation de trois ou quatre jours en dure maintenant cinq ou six. On donne aussi plus de sel au bétail. Dans quelques provinces, la consommation s'est élevée de 10 0/0 dans les trois dernières années, et l'économie par tête de population égale le prix d'un jour de travail pour les classes les plus pauvres de la population. Je dispose de quelques chiffres relatifs à l'effet comparatif de l'impôt du sel dans l'Inde et en Italie, mais je me réserve de les publier plus tard. Ce n'est pas que l'Hindou soit plus lourdement taxé à cet égard que ne l'est l'Italien, mais, quoi qu'il en soit, je suis heureux de penser que le très capable expert financier, membre du conseil du vice-roi de l'Inde, espère pouvoir réduire encore davantage le droit sur le sel, bien que nous ne puissions pas aller aussi loin que je le désirerais, en supprimant cette imposition d'une manière radicale. Contentons-nous donc de prendre la moitié du pain, ce qui vaut mieux que pas de pain du tout.

Les progrès des recettes de l'Inde dont je vous ai parlé sont automatiques et ne sont assurés, je suis heureux de le penser, par les contribuables, qu'en échange d'avantages reçus par eux. Voici à cet égard quelques chiffres caractéristiques. L'impôt foncier a monté de 1.500.000 livres parce que la valeur productive de la terre s'est élevée et qu'une plus grande étendue a été mise en culture. L'excise a augmenté également de 1.500.000 livres, sans doute en raison des droits plus forts, mais en raison aussi d'une augmentation de la consommation. On sait que l'augmentation de la consommation est due nécessairement à un développement de la puissance d'achat des consommateurs, et par conséquent, à des gains plus considérables réalisés par eux. Le produit des douanes s'est accru de plus de un demi-million de livres. Comme les droits sont modérés et que les douanes de l'Inde n'existent pas pour la protection mais seulement pour donner un revenu au pays, cette augmentation montre donc que la colonie a été capable d'acheter une plus grande quantité de marchandises étrangères.

Les chemins de fer de l'Etat. — Cependant le tributaire le plus important du fleuve financier qui est si abondamment nourri par tant d'affluents est représenté par les chemins de fer de l'Etat. Dans l'Inde, l'Etat n'entreprend pas seulement de construire et d'exploiter des chemins de fer, mais il se charge d'autres opérations gigantesques en vue du développement direct des ressources économiques du pays. Il construit des chemins de fer et des canaux, il organise des réseaux d'irrigation, il conserve les forêts. Le revenu net des trois chapitres : chemins de fer, canaux et forêts, ne s'élevait, il y a cinq ans, qu'à 2.750.000 livres. Aujourd'hui, il monte à 5 millions. Le réseau ferré de l'Inde a près de 46.270 kilomètres de développement et grandit à raison de plus de 1.600 kilomètres par année. Dans le Royaume-Uni, le réseau est de 36.418 kilomètres; en Russie, de 64.864, et aux Etats-Unis, de 341.108. Evidemment, nous devons prendre en considération la superficie des pays intéressés. Celle de l'Inde est de 5.068.000 kilomètres carrés, celle de l'Empire Russe de 22.429.500 kilomètres carrés et celle des Etats-Unis de 9.212.000. En ce qui concerne le trafic, en 1905 les chemins de fer de l'Etat indien ont transporté 250 millions de voyageurs et 56 millions de tonnes de marchandises. Le prix demandé en moyenne pour chaque voyageur a été de un cinquième de penny par mille (0 fr. 013 par kilomètre) et le prix moyen pour les marchandises a été d'un demi-penny par tonne et par mille (un peu moins de 0 fr. 05 par kil.) Je crois bon de demander à mon honorable ami le président du Board of Trade d'essayer d'amener une réduction des tarifs des chemins de fer dans ce pays au niveau indien que je viens de donner. La perte annuelle qui résultait autrefois de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat a peu à peu diminué jusqu'à se transformer pour la première fois en gain en 1899-1900, pour une somme modeste de 70.000 livres. Le bénéfice s'est élevé constamment jusqu'à atteindre un maximum de 2 millions de livres en 1904-05. Les chiffres de 1905-06 montrent une légère diminution, mais cependant le bénéfice reste de 1 million de livres.

. . . .

Les dépenses en capital pour le creusement des grands canaux se seront élevées, à la fin de 1906-07, à 28 millions de livres, donnant un revenu net de 7 3/4 0/0. Cette année une somme de 1.250.000 livres est allouée à l'entretien des anciens canaux et à la construction des nouveaux, sans parler de quelques autres sommes pour les petits travaux.

Les forêts de l'Etat dans l'Inde couvrent une superficie de 402.250 kilomètres carrés et on a sorti 66 millions de pieds cubiques de bois (24.807.000 mètres cubes) des forêts de l'Etat, dont le revenu a augmenté de plus de 600.000 livres pendant les cinq dernières années.

... L'Inde, malgré tous les fléaux qui l'ont ravagée, a du moins l'avantage de ne pas subir les charges d'une grande dette nationale. Le total de la dette permanente de l'Inde était, au 31 mars 1905, de 214 millions de livres, mais, sur cette somme, 154 millions sont représentés par des travaux profitables, comme des chemins de fer ou des canaux d'irrigation, laissant seulement 60 millions de livres pour la dette ordinaire, et pour ainsi dire stérile. La charge nette représentée cette année par l'intérêt de cette dette, en dehors des sommes consacrées aux chemins de fer et aux irrigations est de 800.000 livres, si bien que vous êtes en présence de ce fait que les chemins de fer et les irrigations, après avoir couvert tous leurs frais d'entretien et payé leurs intérêts, ont donné un revenu de 3.102.000 livres, c'est-à-dire que leurs recettes couvrent près de quatre fois les intérêts qui sont dus sur la dette ordinaire. Ceci est un fait très frappant et très remarquable.

Importations et exportations. — Mais je dois maintenant passer aux statistiques du commerce. Comme tout le monde le sait, une controverse a fait fureur dans ce pays il y a quelques années, sur le point de savoir si ce sont les exportations ou les importations qui fournissent le signe le plus certain de la prospérité d'une nation. Heureusement que pour l'Inde il n'importe pas le moins du monde que l'on prenne les importations ou les exportations comme criterium de la prospérité. Il y a dix années, la valeur des produits indiens exportés était de 73 millions de livres; l'année dernière elle a été de 105.500.000, soit une augmentation de 44 1/2 0/0. Il y a dix ans également, la valeur des marchandises importées dans l'Inde était de 46.250.000 livres, l'année dernière elle a été de 68.750.000 livres, soit une augmentation de 48 1/2 0/0. La valeur de l'or et de l'argent possédés dans l'Inde en dehors de la circulation monétaire s'est augmentée de 9 millions de livres par an pendant les cinq dernières années.

Et, s'étendant sur ces chiffres, M. Morley a montré que si quelques-uns ont cru pouvoir déclarer que l'Inde était un pays pauvre, il était difficile de parler pour l'ensemble, quels que fussent les cas particuliers ou les régions spéciales cités par les pessimistes. Et, parlant des progrès de la richesse publique dans l'Inde, le secrétaire d'Etat a ajouté :

Un fonctionnaire indigène, plein d'expérience, faisant revue de la situation dans le Scind, signale la possession par les villageois d'une beaucoup plus grande quantité que par le passé d'articles de cuivre et de bronze, d'argent et d'or, aussi bien que de maisons construites de briques et de tuiles au lieu de la boue sèche dont on se servait autrefois, et ce qui a été dit par ce fonctionnaire indigène du Scind, a été dit aussi par des observateurs indigènes des autres régions. Vous trouvez parmi les indigènes des instruments tout modernes, comme des machines à coudre, des machines pour broyer la canne à sucre au lieu du vieil appareil à mortier de pierre. L'usage du pétrole se répand...

L'Inde et la question du protectionnisme impérial. — M. Morley, dans sa revue, devait évidemment aborder la question qui intéresse en ce moment toutes les dépendances de l'Empire britannique, à savoir celle du protectionnisme impérial, c'est-à-dire la possibité pour les colonies d'accorder des tarifs préférentiels à la métropole en échange d'une concession analogue pour les produits qu'elles vendent sur les marchés de la Grande-Bretagne. M. Morley a démontré qu'il était impossible à l'Inde d'entrer dans la voie des tarifs préférentiels.

Lord Georges Hamilton, a-t-il dit, après avoir cessé d'être secrétaire d'Etat pour l'Inde, fut un des plus vigoureux défenseurs du point de vue indien quant à l'impossibilité d'établir des tarifs différentiels... Je crois inutile d'insister sur la question du libre échange, parce que, en réalité, le cas de l'Inde dans cette controverse tient en quelques mots. La force économique de l'Inde, sa prospérité et son bien-être, son commerce, dépendent des exportations. Si le marché pour ses denrées alimentaires, ses matières premières, son grain, son bois, son thé, son café, ses huiles, n'est pas vaste quant à la demande et favorable quant au prix, comment pourrait-elle supporter le poids de ses dépenses? Or, comment la chose se présente-t-elle pour elle? En 1905-1906, le commerce d'exportation, y compris les transports du gouvernement, s'est élevé à 105 millions de livres, les importations étant de 69 mil-

lions. Mais il faut tenir compte de ce fait capital : des 105 millions de livres d'exportations hindoues, le Royaume-Uni n'a pris que 25 0/0. Le reste est allé en Europe, en Extrême-Orient et dans les pays qui bordent l'océan Indien. Demander à l'Inde d'adopter la politique des tarifs préférentiels, c'est lui demander en réalité de prendre des mesures de rigueur contre les trois quarts de ses clients pour satisfaire un quart. Je vais vous donner un exemple tiré du rapport des affaires étrangères allemandes de 1905. Il y est dit que, pendant les quatre dernières années, les sommes que l'Allemagne a payées pour les produits achetés dans l'Inde se sont élevées de 6 millions à 10 millions de livres par an, et que la valeur des marchandises allemandes vendues dans l'Inde ne s'est élevée, pendant la même période, que de 2 millions à 2.500.000 livres. Quelle conclusion devons-nous en tirer? C'est que le développement de l'Allemagne ne fait aucun mal à l'Inde, mais au contraire du bien en élargissant le marché pour les matières premières que l'Inde a à vendre. Comment pourrait-il être dans l'intérêt de l'Inde de se mettre en difficultés avec un bon client comme l'Allemagne en établissant les tarifs préférentiels en faveur des marchandises britanniques?

Les dépenses militaires. — En comparant l'exercice 1906-1907 aux chiffres d'il y a dix ans, nous constatons une augmentation dans les forces de l'armée. En 1896-1897, ses effectifs étaient de 227.000 hommes, et en 1906-1907 de 2[illegible]1.500. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'il n'y a pas eu d'augmentation de cavalerie ou d'infanterie anglaises. Les seules additions importantes qui aient été faites à l'armée sont représentées par une augmentation de notre artillerie et du nombre des officiers anglais, qui sont maintenant 1.000 de plus qu'il y a dix ans. Cela représente une addition importante et coûteuse. Les dépenses totales de l'armée anglaise et indigène étaient en 1896-1897 de 15 millions de livres. Les estimations pour 1906-1907 sont de 18.700.000 livres, soit une augmentation de 3.700.000 livres. Cette dernière doit être divisée en deux parties égales de 1.850.000 livres pour les dépenses militaires ordinaires et extraordinaires... La Chambre se rappelle que le gouvernement précédent a trouvé nécessaire d'augmenter la paie des sous-officiers et soldats de l'armée anglaise dans l'Inde. Ce sont là des circonstances pour lesquelles ni le gouvernement, ni les gouvernés de l'Inde n'avaient la moindre responsabilité. Ils n'étaient pas responsables des circonstances sociales qui ont rendu nécessaire d'augmenter la paie du soldat anglais, mais cette augmentation de la paie du contingent britannique des forces militaires indiennes a imposé à l'Inde une charge nouvelle de près d'un million de livres par an.

Puis M. Morley a parlé du projet de réorganisation militaire de lord Kitchener, et, n'entrant pas dans les détails, il s'est contenté de dire que ce projet entraînait une augmentation de 2 millions de livres de dépenses par an pendant cinq années, puis une somme de 1.500.000 livres pendant un certain nombre d'autres années, mais que cette augmentation était nécessaire puisqu'il s'agissait de fournir à l'armée anglo-indienne une artillerie moderne et les moyens de transports sans lesquels les grosses sommes dépensées pour la défense de l'Inde auraient pu, au moment critique, n'avoir servi de rien.

Le secrétaire d'Etat pour l'Inde a terminé son discours en constatant qu'un esprit nouveau se développe dans la colonie comme dans tous les pays d'Asie. Un pareil mouvement d'idées est inévitable avec un développement de la facilité des communications et les événements qui se sont succédé dans le monde. Et M. Morley est d'avis qu'il faut l'accueillir dans un esprit favorable. Il a spécialement abordé à cet égard la question de l'admission des indigènes aux hauts emplois administratifs, et il s'est prononcé dans les termes suivants pour l'affirmative :

En ce qui concerne la question de l'emploi des Indiens dans les hautes fonctions administratives, je crois qu'il faudrait faire un mouvement en avant et un mouvement définitif dans le but de donner aux indigènes compétents et capables le même accès aux plus hauts postes de l'administration que celui qui est donné à nos propres compatriotes.

Et M. Morley a appuyé cette idée sur la phrase suivante de la proclamation de la reine Victoria de 1858 qu'il a déclaré ne pas devoir être interprétée dans un sens restrictif, mais au contraire dans l'esprit le plus large qui répond aux nécessités modernes de la domination européenne en Asie : « C'est notre volonté que, autant qu'il est possible, nos sujets, quelles que soient leur race ou leurs croyances, soient admis librement et impartialement dans les postes administratifs de notre service pour le bon accomplissement des devoirs desquels ils peuvent être qualifiés par leur éducation, leurs talents et leurs capacités. »

On voit qu'à cet égard les préoccupations de M. Morley aboutissent aux mêmes conclusions que celles de M. Beau. Il faut espérer d'ailleurs que la routine des bureaux et l'esprit traditionnel de l'Administration ne viendront pas sur ce point neutraliser les bonnes intentions du gouverneur général de l'Indo-Chine à l'égard des indigènes.

LA PROCÉDURE INDIGÈNE ANNAMITE

Le privilège d'une justice formaliste et compliquée n'est pas l'apanage, comme on l'a prétendu, des nations d'Occident. Les Orientaux ne jouissent pas, quoi qu'on ait dit, d'une justice plus expéditive, ni moins coûteuse, et les affaires civiles ou criminelles, comme nous l'allons montrer, suivent chez les peuples d'Annam une filière analogue à notre procédure.

Dans toutes les discussions relatives à la justice indigène, les orateurs ne manquent jamais cependant de faire prévaloir la nécessité d'une justice répressive expéditive conforme, disent-ils, aux traditions du pays. Il est même devenu banal de répéter qu'en Extrême-Orient le châtiment doit suivre de près la faute commise pour exercer sur la population un effet efficace et salutaire. Par nos atermoiements, par la lenteur apportée au fonctionnement de la justice, par les délais trop longs entre l'arrestation du coupable, son jugement et l'exécution de la condamnation, nous avons causé, prétend-on, un trouble profond dans

les esprits, fait planer des doutes sur l'autorité des tribunaux et, d'une façon générale, accru l'insécurité.

Celui qui de bonne foi remonte aux sources, et cherche, au moyen de documents originaux, à se former une opinion sur la manière dont fonctionnaient autrefois les tribunaux indigènes, n'est pas peu surpris de constater que la moindre affaire n'était souvent tranchée qu'après avoir été portée devant plusieurs degrés de juridiction, et que, dès qu'une pénalité grave était prononcée, l'affaire devait être transmise au ministère de la Justice pour subir une dernière revision et être soumise à la sanction du roi, juge suprême de la nation.

On ne s'explique les racontars si fréquemment reproduits dans les périodiques et les journaux au sujet de la rapidité et de la simplicité de la justice indigène que par la perturbation apportée dans tous les services au moment de la conquête et pendant la période d'organisation du Protectorat. Alors, les formes normales de la justice ne furent pas observées, des exécutions sommaires durent avoir lieu, et ainsi s'accrédita, peu à peu, la légende, parmi les premiers résidents et le personnel administratif de la colonie, d'une justice simple et rapide.

L'histoire des institutions du pays nous apprend au contraire qu'il n'en était pas ainsi.

S'agissait-il d'une affaire civile, les plaideurs pouvaient porter leurs différends devant trois degrés de juridiction. Tout d'abord les contestations étaient examinées en conciliation par le chef de la famille, par les notables du village, par le chef ou sous-chef de canton. Les plaideurs n'acceptaient-ils pas la solution proposée, l'affaire était portée devant le tribunal du « Quan Phu » ou du « Quan Huyên » (préfet ou sous-préfet) qui représentait comme degré de juridiction l'équivalent de nos tribunaux de première instance (1). De là, enfin, le litige était soumis au besoin au « Quan an » (tribunal d'appel), mandarin chargé de la justice indigène de la province. Mais ce dernier, le plus souvent, ne rendait sa sentence définitive qu'après avoir pris l'avis du « Tuân Phu » ou du « Tông Dôc », chef de la province, grand maître dans sa circonscription du service administratif et judiciaire. La solution du moindre procès, pour peu que les plaideurs y missent quelque ténacité, exigeait, on le voit, un certain temps. Mais cette lenteur était-elle compensée au moins par l'économie de la procédure ? Sans doute les huissiers n'existaient pas dans le royaume d'Annam, les avoués, les avocats ne figuraient pas davantage dans les prétoires ; mais, en revanche, jamais un indigène ne se présentait devant un mandarin les mains vides ; chaque appel à sa justice était l'occasion de nombreux cadeaux, obligatoires, du reste, puisque ces épices étaient le seul traitement du juge. Autour de celui-ci, en outre, figuraient d'innombrables satellites, écrivains ou valets de justice, qu'il fallait intéresser ou gagner. Pour payer moins de papier timbré et de frais judiciairement tarifés, le plaideur annamite ne payait guère moins cependant que le justiciable de nos tribunaux aujourd'hui. Nous n'avons pas introduit les lenteurs de la procédure en Annam, nous n'y avons pas introduit davantage la justice coûteuse. Là, comme ailleurs, les procès ont de tout temps nourri plus les gens de robe que les plaideurs.

Les affaires criminelles suivaient une filière analogue ; toutefois, les jugements emportant la peine de l'emprisonnement avec travail dans la province, l'exil hors de la province, ou la mort, étaient soumis en dernier ressort, ainsi que nous l'avons dit plus haut, à l'examen du ministère de la Justice et à l'approbation du roi.

Luro a inséré dans le cours qu'il professait à l'ancienne école des stagiaires de Cochinchine le texte d'un jugement rendu, avant notre arrivée, dans une affaire criminelle. Cette pièce présente un haut intérêt, car elle fait revivre devant nous dans toutes les péripéties le crime, les divers incidents des interrogatoires et des audiences, les jugements différents rendus par les juges successifs, l'avis du ministère de la Justice et la décision suprême du roi. Nous pouvons constater la manière de procéder *sans hâte* que suivait la justice annamite dans ses informations, et le soin qu'elle apportait à enregistrer toutes les déclarations des accusés et des témoins, déclarations qui sont toujours signées des intéressés eux-mêmes. Le maire du village où la tentative de crime a été commise a fait la première information judiciaire et arrêté les coupables, le « Quan Huyên » interroge les accusés, entend les témoins et rend une sentence. Celle-ci est transmise par le « Quan Phu (préfet), avec l'avis de ce fonctionnaire, au « Quan An » qui réexamine l'affaire et, après avoir pris l'avis du « Tông-Dôc », prononce son jugement. Luro nous apprend qu'entre le début de l'information du « Quen Yuyen » et le jugement du « Quan An » il s'est écoulé deux mois. Mais l'affaire ne se termine pas là, le jugement comporte une condamnation à mort et des condamnations de prison, il doit être transmis à Hué. Nous ne savons pas quel temps a mis ce jugement pour gagner Hué, attendre l'examen dans les bureaux, sans doute encombrés, du ministère de la Justice, être soumis à la sanction royale et revenir au mandarin chargé de l'administration de la justice dans la province de Vinh-long où le crime a été commis. Mais étant donné la difficulté des relations entre la Cochinchine et la capitale à cette époque, le nombre d'affaires de ce genre pendantes au ministère, nous n'exagérerons pas en disant que le jugement a dû mettre au moins trois mois pour retourner à fin d'exécution au premier juge. Il se sera donc écoulé cinq mois environ avant que les coupables reçoivent le châtiment de leur faute.

Dans le cas particulier cité par Luro, la condamnation à mort est transformée, ce qui arrivait souvent, par l'autorité royale, en condamnation à mort avec sursis : c'est-à-dire que la mort ou la

(1) A partir de ce degré de juridiction, tout procès civil comporte pour le perdant une sanction pénale.

vie de ce condamné dépendront de sa conduite dans la prison, du repentir qu'il montrera; sa bonne conduite et son repentir pourront amener plus tard la commutation de la mort avec sursis en exil perpétuel ou même en quelques années de prison.

Est-ce donc là cette justice prompte, sans pitié, inexorable que l'on a l'habitude de nous représenter comme étant la justice des Annamites suivant leurs mœurs et leur tradition? Voici un acte de pillage commis par une bande armée et accompagné de tentatives de meurtre; cinq mois s'écouleront avant que les accusés et la population soient fixés sur le sort des coupables et encore est-ce une condamnation mitigée de clémence qui interviendra.

Eh bien, c'est cette justice traditionnelle que nous avons laissé subsister en Annam et au Tonkin. On ne s'explique donc pas les accusations sans cesse portées, au nom de la tradition, contre l'organisation de la justice indigène dans notre colonie.

La seule modification que nous ayons introduite est la création au Tonkin d'une Chambre d'appel des affaires indigènes. C'est par cette Chambre que sont examinés, aujourd'hui, les jugements qui étaient autrefois transmis à Hué.

Il en résulte donc, dans la solution des affaires criminelles, plus de rapidité, et, quand nous aurons dit que cette Chambre d'appel se compose de magistrats ayant fait une longue carrière dans ce pays et de hauts mandarins indigènes, nous ajouterons que les justiciables y trouvent au moins autant de garanties d'équité.

Que de clameurs n'a pas soulevées cependant la création de cette Chambre d'appel, qui ne faisait que remplacer un organe de juridiction suprême par un autre de valeur incontestablement supérieure! Les mandarins, disait-on, vont être atteints dans leur prestige, ils perdront la face dans leurs provinces, quand leurs administrés verront casser ou réformer les jugements rendus par les juges indigènes. On oubliait, ou on ignorait, comme nous l'avons fait voir, que, dans tous les pays organisés, les jugements des premiers juges sont exposés à cassation ou à réforme, que c'est un accident qui arrive en Indo-Chine comme en France, même aux magistrats les plus honorables, sans qu'ils se sentent pour cela atteints ou diminués dans la considération publique.

La Chambre d'appel des affaires indigènes, au contraire, a réalisé un progrès certain dans l'administration de la justice, d'abord parce qu'elle offre plus de garanties d'impartialité et d'indépendance que le ministère de la Justice à Hué, ensuite parce qu'elle arrivera à créer par ses arrêts une sorte de jurisprudence uniforme pour les tribunaux indigènes, enfin parce que sa fonction d'élément de contrôle au-dessus des juridictions provinciales est conforme à la tradition annamite.

D'autres progrès restent à réaliser dans la justice indigène, progrès qui ne consistent pas dans la constitution de juridictions hâtives et sommaires, que certains réclament, mais dans la revision des codes annamites (cette revision est déjà entreprise en Cochinchine), dans l'éducation d'un corps de magistrats indigènes offrant des garanties suffisantes de moralité et de science juridique, dans la séparation, vers laquelle nous devons tendre comme dans tous les pays civilisés, des pouvoirs administratifs et judiciaires et dans la constitution d'un corps de magistrats français connaissant tous bien la langue, la législation et la société indigènes.

Alors seulement notre tâche, au point de vue de l'organisation de la justice, sera accomplie. C'est une des plus hautes qui nous puissent tenter, car de semblable réforme dépend en effet la sécurité des biens et des personnes. Mais elle doit se faire lentement, en prenant pour point de départ les institutions indigènes étudiées avec le plus grand soin. Notre œuvre capitale en Indo-Chine doit être de faire évoluer les nations annamite, cambodgienne et laotienne, mais sur la base de leurs traditions, de leurs coutumes et dans le sens du développement de leur organisation sociale propre.

ASIE FRANÇAISE

La réforme de l'enseignement indigène. — C'est le 11 avril dernier que M. Beau déclarait ouverte la première session du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène en Indo-Chine. Les séances se sont succédé du 11 au 25 avril presque sans interruption et des renseignements que j'ai pu me procurer aujourd'hui, permettent déjà de se faire une idée de l'importance des travaux de cette assemblée.

L'enseignement indigène en Cochinchine a reçu depuis plusieurs années un assez grand développement; il ne s'agissait plus que d'apporter quelques améliorations et quelques retouches à l'état de choses actuel, et en particulier d'introduire dans les programmes l'enseignement des caractères abandonné depuis près de cinquante ans. Cet enseignement va être rétabli au moyen d'un petit manuel en caractères chinois constitué par un choix de sentences morales les plus populaires tirées des livres des philosophes chinois. L'enseignement des caractères sera ainsi à la fois celui de la morale et comme le manuel dont il s'agit sera rédigé avec les caractères les plus simples et d'un usage courant; cet enseignement aura en même temps un côté pratique appréciable dans un pays en rapports fréquents avec l'Empire du Milieu et qui possède d'ailleurs une colonie chinoise immigrée des plus nombreuses.

Au Cambodge, au Laos, l'enseignement est et a été donné jusqu'ici, uniquement, dans les innombrables pagodes de ces contrées, pagodes dans lesquelles tous les enfants doivent passer un temps plus ou moins long. Le sentiment qu'ont les

moines bouddhistes de devoir l'instruction à leurs pupilles temporaires permet, à défaut d'autres éléments, de leur laisser la charge de demeurer les éducateurs des jeunes Cambodgiens ou Laotiens. Toutefois le Conseil de perfectionnement a préconisé la rédaction de manuels de morale et de sciences usuelles que les bonzes devront être à même d'enseigner. Dans ce but, l'administration aura à tenir la main à ce que les futurs chefs de pagodes possèdent certaines garanties d'ordre pédagogique. Des cours seront institués dans les principaux centres à l'usage des moines désireux d'enseigner; en outre, au fur et à mesure du développement des ressources locales, au moins une école primaire modèle, dirigée par un instituteur laïque, sera créée au chef-lieu de chaque province.

Enfin des écoles primaires supérieures, des écoles professionnelles et un collège d'enseignement secondaire à Pnom-penh seront institués dans la suite.

En Annam et au Tonkin, l'œuvre à réaliser était de beaucoup la plus importante.

Les moyens dont disposent l'administration, recettes budgétaires, facilités de recrutement des maîtres, sont considérables, enfin le nombre élevé des élèves, les aptitudes studieuses de la population annamite offrent un champ d'action très étendu.

De tout temps l'enseignement a été en honneur dans ces pays où les lettrés constituent presque la seule aristocratie. Aussi les écoles privées ou publiques sont-elles très nombreuses; malheureusement l'enseignement y était resté ce qu'il était il y a plusieurs centaines d'années, c'est-à-dire borné à la connaissance des caractères, de principes de morale et à des exercices purement littéraires. De l'avis des lettrés, des mandarins annamites — qui demandent, avec instance, que de pareilles méthodes soient abandonnées — l'enseignement actuel ne donne et ne saurait donner aucun résultat pratique. Bien plus, disent-ils, il obscurcit l'intelligence, annihile le raisonnement et tue l'initiative. On ne passe pas impunément 20 ou 30 ans de sa vie, en effet, à répéter sans les comprendre des phrases et des mots. Pareil enseignement exige à peu près uniquement les efforts de la mémoire, presque jamais ceux du raisonnement. Aussi quelques esprits faibles exténués par ce surmenage sont même atteints de folie que les Annamites appellent « Diên-Chu » (folie des caractères) ou « Diên-Tu-Tho » (folie des quatre livres).

L'œuvre de réforme du conseil de l'enseignement devait donc consister, tout en conservant ce qui pouvait être gardé, à apporter dans cet enseignement l'ordre, la méthode et la clarté qui manquent aux habitudes séculaires des maîtres asiatiques, et à introduire dans les programmes un certain nombre de connaissances scientifiques.

Le Conseil a décidé qu'il y aurait trois degrés d'enseignement indigène, que cet enseignement serait assuré au premier degré par les communes, au second et au troisième degré par l'Etat.

Chaque commune devra ouvrir une école du premier degré et entretenir un maître pour soixante enfants.

Les maîtres d'école seront choisis par les autorités communales, mais agréés par l'administration. Ils seront soumis au contrôle des autorités provinciales et des fonctionnaires et agents du service de l'instruction publique.

L'enseignement comprendra une partie chinoise et une partie annamite. La partie chinoise sera donnée au moyen d'un manuel en caractères chinois usuels et comprenant les principes de la morale traditionnelle et les termes les plus nécessaires de la nomenclature historique, géographique et administrative de l'Annam.

La partie annamite du programme consistera dans l'enseignement de la transcription de la langue annamite en lettres latines et des connaissances les plus indispensables, données au moyen d'un manuel qui servira de livre de lectures, sur l'Indo-Chine, l'administration, les coutumes, l'arithmétique, l'explication des phénomènes naturels, l'hygiène, etc...

Toutefois les parents auront la faculté de ne laisser suivre à leurs enfants que l'une ou l'autre des deux parties du programme partie annamite ou partie chinoise.

L'enseignement du second degré sera donné dans les écoles officielles instituées dans les sous-préfectures et les préfectures et connues actuellement sous le nom d'écoles de « Huân-Dao » et de « Giao-Thu », du titre des professeurs qui les dirigent.

Le programme de cet enseignement comprendra obligatoirement deux parties, chinoise et annamite. De plus, chaque fois que la chose sera possible, on adjoindra des cours de français facultatifs. La partie chinoise du programme comprendra l'enseignement de la morale et de la littérature classique, l'enseignement de l'histoire de Chine et de l'histoire d'Annam, des notions sur l'administration, la législation, le régime fiscal, etc., de l'Indo-Chine. La partie annamite comprendra, outre l'enseignement de la langue annamite, l'enseignement de l'histoire et de la géographie générales et l'enseignement élémentaire des sciences.

L'enseignement du troisième degré sera donné obligatoirement dans les écoles officielles instituées au chef-lieu de chaque province.

Le programme de l'enseignement du troisième degré comprend trois parties : chinoise, annamite et française. La partie chinoise comporte l'enseignement de la morale et de la littérature classiques et l'enseignement de l'histoire et de l'administration annamites. La partie annamite comprend une étude plus approfondie de l'Indo-Chine, de la géographie et des sciences.

Dans l'enseignement de l'histoire, une place importante sera faite à l'histoire diplomatique et constitutionnelle et dans l'enseignement de la géographie à la géographie économique.

L'enseignement scientifique portera sur les mathématiques (fractions, éléments de géométrie

et d'algèbre), les sciences physiques, phénomènes principaux et lois générales de la pesanteur, de la chaleur, de l'optique, de l'acoustique, de l'électricité, les applications industrielles et les sciences naturelles; grandes divisions du règne animal, du règne végétal et du règne minéral; organes et fonctions du corps humain; notions de médecine pratique.

La partie française du programme sera limitée à une étude élémentaire de la langue, susceptible de permettre aux élèves de traduire des textes annamites en français et réciproquement et de soutenir une conversation facile.

Des manuels seront rédigés sous le contrôle de la Commission permanente du Conseil de perfectionnement pour donner rapidement les éléments nécessaires à la diffusion des matières inscrites dans les programmes ainsi constitués.

Des examens sanctionnent la fin des études des enseignements de chaque degré; il est impossible de passer de l'un à l'autre sans avoir obtenu le brevet de l'enseignement immédiatement inférieur. Enfin, à côté de ces examens, on a laissé subsister les concours triennaux et ceux du doctorat qui étaient autrefois les seuls examens qui donnassent lieu à la délivrance d'un diplôme. Mais ces concours vont être progressivement modifiés, quant à leur forme et à la nature des épreuves, et à partir de 1909 ils comprendront des épreuves sur l'histoire, la géographie, l'administration, la législation indo-chinoises et des épreuves de traduction de textes en français.

Comme par le passé, les lauréats recevront les titres de « Cu-nhon » ou de « Tu-taï », nécessaires pour être admis à des emplois dans l'administration indigène; par analogie les lauréats des examens de fin d'études des différents degrés reçoivent des titres spéciaux. Conformément à la tradition annamite, il a été décidé que ces titres donneraient à leurs possesseurs de légers avantages, exemptions de corvées, d'une partie des impôts, etc.

D'autres projets — sur lesquels je vous donnerai ultérieurement des détails — sont également à l'étude, qui concernent l'enseignement franco-annamite, la création d'une université, d'un collège pour les fils de mandarins, etc.

La caractéristique de l'enseignement indigène tel qu'il vient d'être réorganisé est de faire une large place aux connaissances et à la méthode occidentale, tout en maintenant l'étude de la langue, de la morale, de la littérature et de l'histoire annamites. Seul l'enseignement du premier degré offre la faculté de n'apprendre que la transcription de l'annamite en lettres romaines, aux étudiants désireux de ne pas pousser plus loin, dans la suite, leurs études. Dans le deuxième et troisième degré, la connaissance du chinois devient obligatoire et, à mesure que grossit le nombre des connaissances scientifiques inscrites au programme, s'accroît la place réservée à l'enseignement national.

Un pareil souci révèle la hauteur de vues et l'esprit pratique qui ont présidé aux délibérations du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène; en initiant les jeunes Annamites à nos sciences, il importait de développer en même temps chez eux la connaissance de leur propre langue, celle de l'histoire de leur pays et de son passé littéraire et philosophique. On eût risqué, autrement, d'en faire de faux savants, présomptueux, déplacés dans leur milieu et sans rien qui les reliât à la chaîne des temps. S'il est désirable qu'un nombre de plus en plus grand d'indigènes de nos possessions acquièrent la connaissance du français, qui leur ouvrira l'accès des études plus élevées, il est urgent de répandre sans retard dans la masse de la population indigène que nous ne pourrons pas pénétrer de longtemps au moyen de notre langue quelques notions essentielles de science et de culture occidentale. C'est par l'intermédiaire des écoles indigènes que nous ferons pénétrer ces idées nouvelles dans les générations actuellement en formation. Le terrain se trouvera seulement préparé pour l'évolution complète lorsque nous aurons formé — et c'est là une œuvre de longue haleine — un nombre suffisant de maîtres parlant français.

Les indigènes et les emplois publics. — Par arrêté en date du 12 juin 1906, le gouverneur général a institué une commission en vue d'étudier les conditions dans lesquelles les indigènes pourraient être admis dans les cadres du personnel, dit européen, des divers services de l'Indo-Chine.

Cette commission est ainsi composée:

Le secrétaire général de l'Indo-Chine, *président*;
Le procureur général, chef du service judiciaire;
Le directeur général des douanes et régies;
Le directeur général des travaux publics;
Le directeur général des postes et télégraphes;
Le directeur général de l'instruction publique;
Le directeur de l'agriculture, des forêts et du commerce;
Le président de la Chambre de commerce de Hanoï;
Le président de la Chambre d'agriculture de Hanoï;
Le chef du cabinet du gouverneur général.
Un administrateur de 1[re] classe des services civils.
L'avocat général, délégué du chef du service judiciaire;
Le chef du service administratif au secrétaire général;
Le chef du bureau militaire du gouvernement général:
Un officier supérieur désigné par le général commandant supérieur des troupes de l'Indo-Chine.
M. Batault, administrateur des services civils au secrétariat général, secrétaire, avec voix consultative.

La lettre de M. le gouverneur général à M. Broni que nous publions ci-dessous précise le but et le rôle de cette commission.

Au moment où va se réunir la commission dont je vous ai confié la présidence, je tiens à préciser le sens dans lequel devront être dirigés ses travaux.

L'admission des indigènes dans les services publics a été limitée, jusqu'à ce jour, aux emplois secondaires. Les diverses administrations ont pu s'attacher un personnel indigène formé dans nos écoles primaires et complémentaires, mais elles ne se trouvent pas en mesure, en l'état actuel de la législation, d'utiliser dans des situations convenables les indigènes qui, au prix de très lourds sacri-

fices, ont poussé plus loin leurs études et ont pu acquérir en France les diplômes de l'enseignement secondaire ou supérieur.

Le nombre de ces derniers est encore, il est vrai, très limité, mais il ne peut manquer de s'accroître rapidement sous l'influence du mouvement qui se manifeste en Indo-Chine en faveur de l'instruction.

Que ferons-nous de ceux de ces jeunes gens qui voudront entrer dans l'administration?

Les situations qui pourraient leur être offertes dans les cadres du personnel indigène ne sont en rapport ni avec les sacrifices faits par leurs familles pour leur éducation, ni avec les connaissances qu'ils ont acquises.

D'autre part, les emplois du cadre européen, auxquels leur instruction devrait leur permettre de prétendre, sont interdits aux indigènes par les dispositions formelles des règlements, qui en réservent l'accès aux seuls Français ayant accompli leurs obligations militaires.

Je ne crois pas que le législateur ait entendu donner une semblable portée à l'article 7 de la loi sur le recrutement de l'armée et j'estime que l'accès du cadre européen peut et doit être ouvert également aux indigènes remplissant les conditions exigées des Français.

Est-ce à dire qu'ils devront être traités de la même façon sous le rapport de la solde, des congés, des retraites, etc...? Je ne le pense pas, et c'est là l'une des questions les plus délicates, parmi celles que vous aurez à examiner. Je suis convaincu que la commission fera cette étude dans l'esprit le plus large et le plus libéral.

En ce qui concerne les obligations militaires à imposer à ces indigènes, j'estime qu'elles devraient être analogues à celles auxquelles sont assujettis les Français avant d'être admis à concourir aux mêmes emplois. Toutefois, je pense qu'il y a mieux à faire que de confondre cet élément nouveau avec les autres éléments militaires indigènes. J'invite la commission que vous allez présider à rechercher les moyens d'en tirer un meilleur parti. Peut-être pourrait-on trouver là une source de recrutement pour la création d'un cadre d'officiers-interprètes dont l'utilité est incontestable, mais qui n'a pu être organisé, jusqu'ici, faute de personnel.

En étudiant les différents points sur lesquels j'attire votre attention, la commission ne perdra pas de vue la haute portée politique des questions soumises à son examen. Elle s'efforcera de trouver les solutions les plus conformes aux principes de générosité et de large tolérance qui inspirent la République dans l'administration des pays placés sous sa haute tutelle.

De cet arrêté il faut en rapprocher un autre aux termes duquel, à partir du 1er juin dernier, de sérieuses améliorations ont été apportées dans la solde du personnel de l'administration annamite proprement dite. Cette décision accorde, aux mandarins en service, des avantages qui leur permettront de tenir dignement leur place et pourra aider l'administration supérieure à relever également la situation morale de ses agents indigènes et de faire cesser des abus contre lesquels nous nous sommes nous-mêmes fréquemment élevés.

Depuis le 1er juin, la solde des mandarins provinciaux est donc considérablement augmentée. Ainsi, un Tong-doc recevra une solde annuelle de 2.200 piastres avec une allocation de 800 piastres comme indemnité de fonctions, ce qui lui donnera mensuellement la somme de deux cent cinquante piastres. Lorsque les fonctions de Tong-doc seront remplies par un mandarin d'un degré inférieur, ce mandarin tout en recevant la même indemnité de fonctions aura 1.900 piastres comme solde annuelle

La solde annuelle d'un Tuan-phu est fixée à 1.800 piastres avec 600 piastres d'indemnité de fonctions. Le Tuan-phu intérimaire aura 1.500 piastres de solde annuelle avec la même indemnité de fonctions que le titulaire.

Un An-sat sera payé au taux annuel de 1.400 piastres avec 400 piastres d'indemnité de fonctions. L'intérimaire recevra également cette indemnité de fonctions, mais la solde annuelle ne sera que de 1.040 piastres.

La solde annuelle d'un Doc-hoc sera de 960 piastres.

Un Quan-phu sera rétribué sur le pied de 680 piastres par an, avec 220 piastres d'indemnité de fonctions. Quand les fonctions de Quan-phu seront remplies effectivement par un mandarin d'un degré inférieur, la solde annuelle sera de 620 piastres, mais l'indemnité restera. Enfin, le Quan-phu intérimaire, en touchant la même indemnité, n'aura que 560 piastres de solde.

La solde d'un Quan-huyen est fixée à 560 piastres et l'indemnité de fonctions à 160. Le même emploi, tenu par un mandarin d'un grade inférieur, ne sera rétribué qu'à raison de 440 piastres. Le Quan-huyen intérimaire n'aura qu'une solde de 380 piastres. Dans ces deux derniers cas, l'indemnité de fonctions est la même que pour le titulaire.

Nous n'indiquons là que les principaux emplois de l'administration annamite. Mais l'arrêté prévoit toutes les fonctions et, pour chaque agent, il modifie dans les mêmes proportions le chiffre du traitement.

Nous approuvons hautement cet acte de générosité administrative, il importe en effet que tous les mandarins puissent tenir un rang honorable sans avoir recours aux procédés jusqu'ici employés par trop d'entre eux pour se procurer les ressources que leur traitement leur refusait. Mieux payés, ils seront, nous voulons le croire, plus consciencieux, plus dévoués. Nous pourrons, de notre côté, nous montrer plus exigeants; le résident supérieur au Tonkin, d'ailleurs, dans la circulaire qu'il adresse aux chefs de province, à cette occasion, exprime cette volonté lorsqu'il dit : « Vous ne devrez pas leur laisser ignorer qu'en retour de ces avantages, l'autorité supérieure attend d'eux une observation stricte de leurs devoirs et qu'elle n'hésitera, en aucun cas, à faire preuve de sévérité à l'égard de ceux dont la conduite et les services laisseraient à désirer. »

On sait que M. Rodier, comme lieutenant gouverneur de la Cochinchine, avait préconisé une réforme de cet ordre et qu'il importe, en effet, aujourd'hui que nous reconnaissons combien l'emploi des mandarins nous est indispensable, de nous les attacher par des liens solides.

Les travaux du Service géographique de l'Indo-Chine. — Pendant la campagne de 1905-1906 dont les travaux sur le terrain vont être ter-

minés, le programme suivant sera rempli. Comme géodésie, au Tonkin, on complétera la triangulation de la feuille de Bac-ken et on poursuivra la chaîne méridienne le long du Fleuve Rouge, de Lao-kay vers le Sud jusqu'à la base de Sontay; en Cochinchine et au Cambodge, on mènera une chaîne de Baria à Kratt et on commencera au Cambodge la triangulation du troisième ordre pour permettre d'entreprendre dans cette région les opérations de la carte à 1/25.000 en 1906-1907.

Comme topographie, pour la carte à 1/1000.000 trois brigades doivent lever : 1° les demi-feuilles Ouest de Pho-binh-gia et de That-ké ; 2° les feuilles de Ha-giang et de Ha-li-po; 3° la feuille de Lao-kay poussée au Nord jusqu'à la frontière de Chine. Un opérateur isolé lèvera la feuille de Ha-lang.

Pour la carte à 1/25.000, il a paru utile de prolonger la surface levée jusqu'aux limites du Yen-thé au Nord et jusqu'à la feuille à 1/100.000 d'An-chau au Nord-Est; une brigade a terminé la feuille d'An-chau commencée dans la campagne précédente et levé les feuilles de Nha-nam, 5 *bis* et 10 *bis*. Ces feuilles terminées, les brigades se sont rendues vers Vinh, où les travaux de la carte à 1/25.000 ont été terminés. Deux autres brigades opéraient depuis le début de la campagne autour de Vinh et de Tourane ; actuellement, les quatre brigades opèrent dans le Quang-ngai.

Le Service géographique de l'Indo-Chine a déjà édité et mis en vente 56 feuilles de la carte des deltas à 1/25.000 ; 12 feuilles de la carte 1/100.000 ont été également publiées. Ce sont celles de Lang-son, An-chau, Bac-ninh, Moncay, Ba-xa, Cap Pack-lung, Hanoï, Haïphong, Kébao, Nam-dinh, Hon-dau, Phat-diem, Sampson.

On peut, par ce qui précède, se rendre compte du travail considérable qui a été accompli en Indo-Chine, principalement depuis la création du Service Géographique.

La main-d'œuvre pénale et les routes de la haute région. — Notre œuvre de pénétration morale s'accomplit aujourd'hui sans à-coups dans les régions du Delta tonkinois. Tout en respectant les traditions locales, nous avons pu amener progressivement l'indigène à moins s'isoler, à partager même certaines de nos idées, et opérer ce commencement de rapprochement auquel semblent désormais liés le sort et l'avenir de notre colonie. Notre établissement n'est plus contesté et les premiers adversaires de notre domination constatent, sinon sans regrets, du moins en silence et avec résignation, les progrès constants de notre influence.

Le moment semble donc venu d'étendre, jusqu'aux limites septentrionales du Tonkin, le développement de l'organisation administrative et économique du pays. Les immenses territoires de la haute région que des difficultés indépendantes de notre volonté et une pacification longtemps incertaine nous avaient fait négliger jusqu'à ce jour, doivent, au contraire, maintenant, attirer nos efforts et notre attention. Alors que les différentes parties du pays sont rentrées une à une dans le calme général et que nous n'avons plus à constater aucun de ces mouvements qui, à certaines époques, pouvaient nous donner quelque appréhension pour l'avenir, il convient de ne pas laisser davantage la haute région en dehors du courant général et de la faire bénéficier des progrès économiques déjà réalisés dans les provinces au Bas-Tonkin.

C'est ainsi que l'espèce d'isolement dans lequel se trouvent certaines contrées autrefois prospères, comme la province de Tuyên-quang par exemple, ne saurait se perpétuer plus longtemps.

Par de nouvelles voies de communications, par un courant d'émigration bien compris et bien dirigé, on y ramènera vite la prospérité.

L'exécution d'un projet de tramway, reliant Tuyên-quang au Delta par Phu-to, sera déjà un grand progrès et diminuera considérablement les distances trop grandes qui séparent encore le bas pays de cette partie de la haute région.

L'amélioration de la voie fluviale du Song-cau permettrait également à la province du Bac-kan d'entretenir des relations commerciales plus commodes avec les autres parties du territoire du Protectorat.

Les réquisitions de transport constituent une des charges les plus lourdes pour les indigènes de ces circonscriptions peu peuplées. La réalisation des projets actuellement à l'étude amènera la suppression de ces mesures vexatoires que les nécessités du ravitaillement des postes frontières nous ont contraints à établir.

Le nombre de journées de corvées imposé aux indigènes des régions où le ravitaillement des troupes n'a pu jusqu'à ce jour s'effectuer qu'à dos d'homme, a été de tout temps supérieur à celui exigé des Annamites habitant le reste du territoire. Aussi nombre d'indigènes ont-ils abandonné les villages situés à proximité des routes par lesquelles s'effectuent les transports. C'est ainsi que, dans la province de Tuyên-quang, beaucoup d'indigènes des bords de la Rivière Claire, entre Tuyên-quang et Vinh-thuy, sur un parcours de près de 100 kilomètres, ont préféré émigrer dans le Delta déjà trop peuplé et ont abandonné leurs terres et leurs maisons. Le voyageur, qui suit aujourd'hui cette route, ne rencontre que quelques gîtes d'étape construits aux frais de l'administration au milieu de terrains de rizières maintenant couverts de brousse et de forêts de bambous.

Une enquête faite récemment permit d'établir que le nombre de journées de corvées, exécuté par les habitants de ces régions, s'élevait à plus de 30, soit à un mois sur douze, alors que, dans les provinces du Delta, les prestataires ne fournissent au maximum que 10 journées de corvées dont 5 sont rachetables au profit des budgets provinciaux.

Il est bon d'ajouter, toutefois, que sur les 30 journées de corvées accomplies, 20 étaient rétribuées suivant un salaire moyen de 20 cents

qui constitue, pour le pays, une rémunération assez élevée.

La plupart de ces indigènes n'ont pas quitté, du reste, leur pays sans esprit de retour et les remises en valeur de terrains, qui s'effectuent chaque année, permettent de prévoir les résultats qu'on pourra obtenir le jour où les populations du Haut-Tonkin seront délivrées des lourdes charges que les divers services publics leur imposent à toute époque de l'année. Le passage prochain des territoires militaires à l'autorité civile et la concentration des troupes actuellement disséminées le long de la frontière de Chine dans le Delta amèneront une diminution importante de ces charges.

Le résident de Tuyên-quang a fait à cet égard une expérience qui mérite d'être signalée et qui va probablement être généralisée.

Chaque district de la province a acheté de ses derniers un certain nombre de chevaux de bât. Un service spécial de transport a été ainsi installé entre Tuyên-quang et la haute région, et depuis un an déjà, les populations ne sont plus astreintes aux corvées de transports.

Les frais ont été assez considérables au début, mais ils ont été presque entièrement couverts au moyen du payement, par les divers services publics, des journées de location de chevaux fournis en remplacement des coulis porteurs. Quant à la somme initiale avancée par les villages pour acheter les animaux, elle leur sera remboursée par fractions annuelles jusqu'à extinction de la somme entière qu'ils ont engagée dans un intérêt commun.

Les résultats de cette innovation ont été des plus appréciables et pourraient être sans doute également obtenus dans toutes les parties de la haute région où l'Administration doit assurer elle-même les services de transport. Il n'est pas douteux que nous accomplirions tant au point de vue politique qu'au point de vue économique une œuvre utile dont le Protectorat ne tarderait pas à ressentir les heureux effets.

C'est par des moyens analogues qu'un chef indigène « le Quan-Dao » de Laichâu, dans la haute Rivière Noire, a maintenu en partie son autorité sur la population de ce territoire. Deo Van Tri soustrait en effet ses administrés au portage en faisant effectuer par des caravanes de chevaux ou de mulets le transport des marchandises qui transitent dans ces parages.

Un autre facteur de nature à contribuer à la repopulation de la haute région sera, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'amélioration des voies de communication actuellement existantes.

Malheureusement la trop faible densité de la population y met obstacle : les habitants de ces contrées ne sont pas assez nombreux pour fournir le nombre de journées de prestations qui seraient nécessaires. Le seul moyen de remédier à cette situation paraît être de faire appel à la main-d'œuvre pénale. Cette main-d'œuvre, actuellement sans grande utilité dans les provinces du Delta, pourrait avec avantage être utilisée dans le Haut-Tonkin aux grands travaux d'utilité publique présentant un caractère de nécessité urgente. De plus, rien ne s'opposerait une fois ces grands travaux terminés à ce que les détenus fussent employés au débroussaillement et à la mise en culture de tous les terrains utilisables.

Groupés en sections de travailleurs, encadrés par des forces de police fournies par la garde indigène, ces prisonniers redonneraient à la terre actuellement inculte la valeur qu'elle avait jadis. Sans doute le séjour de la haute région est souvent fatale aux Annamites provenant des provinces bass s du Delta, mais une bonne hygiène et une nourriture meilleure permettraient, selon toute vraisemblance, de préserver la santé de ces détenus.

Il ne se produirait pas certainement parmi eux une mortalité aussi grande que celle constatée dans certains pénitenciers, à Poulo Condore par exemple.

D'importants territoires comme ceux de Tuyên-quang, de Ha-giang, de Bao-lac, pourraient être ainsi munis, sans charges nouvelles pour la population paisible de ces contrées, de voies commodes de communication avec le Delta. Il y va de l'avenir de cette partie du Tonkin, si riche en terres disponibles et en ressources minières et forestières, mais qui reste confinée dans son isolement faute de routes suffisantes.

Ces considérations ont déjà amené l'Administration à envisager sérieusement le cantonnement dans certaines provinces éloignées du trop-plein des prisons du Tonkin. La construction d'un pénitencier dans la province de Caobang a été décidée et est actuellement en voie d'exécution.

Ce premier essai accompli, d'autres établissements de ce genre devront, sans doute, être créés, et ainsi pourra être mise la première main à une œuvre dont la réalisation avait été différée jusqu'à ce jour : le développement économique du Haut-Tonkin avec le concours de la main-d'œuvre pénale. Le jour où, grâce à elle, les travaux de route nécessaires auront été accomplis, les premiers défrichements de terrains, aujourd'hui reconquis par la brousse et la forêt, exécutés, les Annamites du Delta ne craindront plus de s'aventurer dans la haute région et de s'y établir ; les colons déjà installés dans ces contrées, et qui ne trouvent pas actuellement le nombre de travailleurs nécessaire à la réussite de leurs exploitations, pourront recruter les bras dont ils ont besoin; les industries minières de ces pays seront susceptibles de recevoir le développement qu'elles comportent: autant de perspectives de nouveaux éléments de richesse pour la prospérité générale.

La perspective d'obtenir de tels résultats vaut bien, en effet, que l'on tente au moins un essai.

Rachat d'une concession. — La concession Gobert, dans la province de Phuc-yen, vient d'être rachetée. Un arrêté du gouverneur général a prescrit pour cette opération le prélèvement d'une somme de 250.000 piastres sur le

fonds de réserve et de prévoyance du Tonkin. Il y a longtemps qu'il était question de ce rachat, et les journaux de la colonie s'en sont naguère beaucoup occupés. Le rachat va permettre de fournir aux indigènes habitant les villages englobés dans la concession des terres de réserve qui leur faisaient défaut. Les Annamites avaient demandé à racheter les terres formant cette concession et avaient même consenti à les payer. Aussi les villages qui recevront les terres de la concession Gobert devront en rembourser la valeur par annuités, selon les arrangements conclus avec l'administration locale du Tonkin. On espère que cette solution mettra un terme aux difficultés que l'étendue de cette concession faisait subir aux indigènes.

Ligne téléphonique entre Hanoï et Haïphong. — Depuis le 1er mai, le public peut se servir de la ligne téléphonique Hanoï-Haïphong. C'est là une nouvelle amélioration dont les colons bénéficieront. Peu à peu ces deux villes tonkinoises s'outillent comme des villes européennes. C'est excellent, mais, comme le faisait si justement remarquer la lettre d'Indo-Chine qui a paru dans notre dernier numéro, il faudrait que ces progrès soient suivis d'améliorations apportées dans l'état des *nha-qués* et malheureusement peu a encore été fait de ce côté, ou tout au moins on a agi jusqu'ici sans grande méthode.

Le régime forestier en Annam. — Un arrêté du gouverneur général en date du 19 avril 1902, publié au *Journal officiel* du 3 mai, réglemente le régime forestier en Annam.

Les bois et forêts domaniaux de l'Annam font partie soit du *Domaine forestier réservé*, qui comprend tous les massifs érigés en réserve de reconstitution ou d'exploitation, et tous ceux régulièrement aménagés, soit du *Domaine forestier protégé*, qui comprend tous les autres boisements. L'exploitation des produits forestiers dans chacun de ces groupes est soumise à des prescriptions nouvelles qu'énonce l'arrêté.

Le permis de coupes des bois d'essences dites *classées* est obligatoire et doit être présenté à toute réquisition des agents du service forestier, de la garde indigène et des douanes et régies.

Les autorités indigènes concourent, sous leur responsabilité, à la conservation des forêts par tous les moyens dont elles disposent.

Le système désastreux des *rays* est interdit.

Les massifs connus comme produisant les cannelles et les plantes à caoutchouc seront l'objet d'une surveillance spéciale.

Ces dispositions viennent apporter une satisfaction à ceux qu'intéresse l'avenir des richesses forestières de l'Annam, livrées jusqu'à ce jour à l'exploitation sans frein des villages voisins.

Il reste à souhaiter que le service forestier reçoive en Annam tout le développement et toute l'autorité qui lui sont nécessaires pour mener à bien une œuvre qui peut être utile et féconde.

CHINE

Les Chinois et les concessions étrangères. — Nous avons signalé, dans notre dernier Bulletin, la manière dont le mouvement de la Chine aux Chinois se manifestait dans l'attitude des autorités chinoises à l'égard de la concession internationale de Changhaï. Nous avons dit que ces autorités cherchaient à rendre impossible le fonctionnement du tribunal mixte pour transporter les cas qui lui sont soumis devant une juridiction exclusivement chinoise. La même tendance se manifeste aujourd'hui en ce qui concerne la prison qui est annexée au tribunal mixte. Le magistrat chinois de ce tribunal, agissant sur les ordres du vice-roi de Nankin, a fait une demande au conseil municipal pour que ce dernier permît la construction d'une prison indigène contenant 200 cellules, dans le voisinage immédiat de la cour mixte. Cette prison devait être construite au moyen de fonds produits par une taxe locale sur le riz. Le conseil municipal de la concession internationale a refusé d'accéder à cette demande du magistrat et a demandé au corps consulaire d'informer les autorités chinoises qu'en vertu de la procédure établie pendant les quarante dernières années, la garde des criminels du sexe masculin, condamnés à la prison par la cour mixte, était confiée au conseil municipal qui, en raison des règlements territoriaux, est chargé du soin de maintenir l'ordre et le règne de la loi. On assure que le corps consulaire est décidé à soutenir le conseil municipal dont la demande tend simplement à faire avorter une nouvelle tentative pour rétablir sur les concessions étrangères de Changhaï une juridiction purement chinoise.

Bruits de retraite de sir Robert Hart. — Le bruit court, et a été enregistré par un certain nombre de journaux anglais, que sir Robert Hart serait sur le point de prendre sa retraite et de venir finir ses jours en Angleterre. Il est possible que l'âge déjà avancé de ce haut fonctionnaire britannique au service chinois contribue à cette décision, si elle a été vraiment prise; mais il est vraisemblable aussi que la récente initiative prise par le gouvernement de Pékin de nommer une direction purement indigène et de lui remettre l'administration des douanes impériales chinoises a fort contribué à décider sir Robert Hart à la retraite. L'édit impérial du 9 mai, relatif aux douanes, aurait donc eu plus de portée qu'on ne voulait l'avouer lorsque l'Angleterre protesta et obtint du gouvernement de Pékin de vagues promesses tendant à faire croire que rien ne serait changé à la situation de sir Robert Hart et des employés européens qui contrôlent le service sur les revenus duquel sont gagés tous les emprunts étrangers conclus par la Chine.

Telle est du moins l'hypothèse qu'acceptent les journaux anglais qui enregistrent le bruit de la retraite de sir Robert Hart. Il y a là un nouveau

symptôme très intéressant de l'évolution des relations de la Chine avec les nations étrangères.

Illustrations antiétrangères en Chine. — Nous avons signalé à plusieurs reprises les tendances antiétrangères de la presse chinoise; cette dernière se sert maintenant de l'illustration pour poursuivre ses campagnes. Nous en donnons un exemple dans notre article de tête sur l'affaire de Nan-tchang; mais les Anglais aussi sont l'objet de la malveillance des illustrateurs chinois qui reproduisent les dessins qui ont circulé en Angleterre pendant la campagne électorale pour dénoncer le traitement fait aux coulis chinois qui travaillent sur le Rand. Le *Peking Houa Pao* a reproduit ce dessin qui représente un mineur chinois habillé de chiffons, privé de chaussures, étroitement garrotté et la figure convulsée par la souffrance. La légende explique que telle est la représentation de la situation faite aux Chinois qui acceptent d'aller travailler dans les mines de l'Afrique du Sud.

Sympathies sino-japonaises. — On n'ignore plus en Europe le réel effort qu'ont entrepris les Japonais dans le but de se créer un courant de sympathie en Chine. Il n'est pas de jour où ils ne mettent à profit leur situation *post bellum* et la communauté de races qui les lient aux Célestes. Nous lisons dans le *Manchyo* du 26 février le court article suivant, qui nous montre que, quels que soient les progrès réalisés par eux en Chine, les Japonais ne tiennent pas à rester inactifs, mais à créer de nouveaux centres d'influence nippone.

« Les savants et les professeurs qui sont attachés à l'Ecole de la langue chinoise de Tokyo ont fondé une association qui a pour nom *Shina Tsusho Kyokai* (Association pour le commerce de la Chine). Le 24 de ce mois, ils ont fêté l'inauguration de ce nouveau groupement qui recrute ses adhérents dans tous les districts de l'Empire japonais.

« L'association est constituée aux fins suivantes :

« 1° Réunir les échantillons de marchandises pouvant être vendues en Chine;

« 2° Donner des indications aux personnes désireuses d'aller s'établir en Chine ;

« 3° Publier des traductions de chinois en japonais et de japonais en chinois;

« 4° Donner des renseignements commerciaux aux personnes qui en demandent;

« 5° Publier des rapports sur la situation industrielle et commerciale en Chine ;

« 6° Envoyer des explorateurs en Mandchourie et en Mongolie. »

D'autre part, nous lisons dans le *Cheu pao* les lignes ci-après (2e jour de la 12e lune) :

« Un correspondant de Pékin nous transmet les nouvelles suivantes :

« Les principaux Japonais et Chinois qui demeurent à Inkéou et qui pour la plupart sont des commerçants ont fondé une association *Jé hôa hsieh hoei*, en vue d'étendre leur commerce en Mandchourie. Les deux présidents de cette association sont le directeur de la succursale de la « Yokohama Specie Bank » et le directeur du bureau commercial chinois d'Inkéou. Le 14e jour de la 11e lune, on a tenu une grande réunion. On a reçu des officiers de l'armée japonaise. Nombreux sont les fonctionnaires et commerçants chinois et japonais qui ont tenu à assister à cette fête. Des discours ont été prononcés. Tous disaient en substance : « Les deux grandes puissances d'Asie doivent agir de la manière suivante. Aujourd'hui que les nations de l'Europe et de l'Amérique cherchent à acquérir de nouveaux avantages sur tous les points du globe, le Japon et la Chine doivent s'unir dans le but de s'assurer des avantages pour eux et pour maintenir la paix universelle en Extrême-Orient. »

La ligne française du Yang-tseu. — Nous avons signalé dans notre dernier Bulletin l'inauguration du service de vapeurs français du Yang-tseu, et aussi les difficultés qu'il rencontre de la part des autorités consulaires anglaises du fleuve. Nous avons écrit que dans deux escales du Yang-tseu, à Ou-hou et à Kiou-kiang, les consuls anglais interdisaient à la compagnie française d'accoster aux pontons ancrés dans le fleuve en face de la concession britannique. C'est par erreur que nous avons parlé de Ou-hou; en réalité, il s'agit de Kiou-kiang et de Tching-kiang, mais la situation n'en est pas moins celle que nous avons décrite.

La compagnie française a passé des arrangements avec une compagnie britannique, ou, plus exactement japonaise, naviguant sous pavillon britannique, et qui possède des pontons sur le fleuve en face des concessions anglaises de Tching-kiang et de Kiou-kiang. Aux termes de ces contrats, les bateaux français peuvent accoster aux pontons de la compagnie britannique, mais les consuls anglais ont refusé jusqu'à présent de permettre à ces conventions d'être exécutées. Il en résulte pour la compagnie française une perte journalière très considérable.

Il s'agit évidemment là d'un acte de malveillance d'autorités locales. Un des deux consuls intéressés, celui de Kiou-kiang, M. Werner, n'en est pas d'ailleurs à sa première manifestation de malveillance à l'égard des Français, puisqu'il a déjà interdit à la mission française de Kiou-kiang d'arborer le pavillon tricolore, sous prétexte que ses établissements sont sur la concession britannique. Les deux consuls en question n'ont d'ailleurs pas l'approbation des municipalités anglaises intéressées; le président de l'une d'entre elles a même donné sa démission pour protester contre une décision consulaire défavorable aux intérêts commerciaux de la concession.

Une pareille situation ne saurait se prolonger sans jeter un jour singulier sur les effets négatifs de l'entente cordiale, tout au moins dans la vallée du Yang-tseu. On peut espérer, nous le répétons, qu'il ne s'agit là que de la malveillance

d'autorités locales, d'autant plus qu'en ce moment la légation britannique à Pékin est entre les mains d'un intérimaire qui n'a peut-être pas la même autorité qu'un titulaire sur les différents consulats anglais en Chine. Mais nous ne saurions, si la situation se prolongeait, admettre que les compagnies britanniques usent largement des facultés d'accostage qui leur sont données dans les concessions françaises en Chine, alors que les navires des nôtres sont tenus à l'écart des concessions anglaises. La situation à Changhaï est éloquente à cet égard. Tous ceux qui ont examiné les plans des concessions étrangères de cette ville savent que la concession française s'insinue sur une grande longueur entre la ville chinoise et le fleuve, c'est-à-dire que nous possédons la berge sur laquelle se font les affaires les plus importantes. Les compagnies de navigation anglaises en ont largement profité, et c'est même aux accostages favorables qu'elle trouvait sur la concession française que la principale compagnie britannique de navigation en Chine, Butterfield et Swire, a dû en grande partie sa prospérité. Nous ne voyons aucune raison pour que le gouvernement ne profite pas, le cas échéant, de cette situation, et pour qu'il maintienne aux Anglais le droit d'atterrir sur notre concession à Changhaï, si la réciprocité ne nous est pas faite dans les concessions anglaises des escales du Yang-tseu.

Le chemin de fer de Changhaï à Nankin. — Le chemin de fer en construction de Changhaï à Nankin dont, comme on le sait, la « British and Chinese Corporation » fournit le capital, est maintenant en exploitation sur une longueur de 146 kilomètres jusqu'à Wou-sieh en passant par Sou-tcheou. Le 16 juillet, une fête qui a réuni les constructeurs anglais et les autorités chinoises, malgré la malveillance que ces dernières montrent depuis quelque temps à toutes les entreprises européennes, eut lieu pour célébrer l'ouverture de la première section de la ligne. On espère que le chemin de fer atteindra Nankin au printemps 1908.

Les Japonais et le commerce étranger en Mandchourie. — Depuis quelque temps les résidents étrangers en Extrême-Orient, et en particulier les Anglais, se plaignaient du traitement préférentiel que les Japonais font à leur commerce en Mandchourie au détriment de celui des autres nations, et contrairement aux assurances fréquemment données par le gouvernement de Tokyo. La Chambre de commerce de Changhaï a décidé d'envoyer en Mandchourie, pour étudier cette situation, une mission spéciale qui a séjourné en juin dans les provinces mandchoues, et qui a rédigé un rapport transmis au corps diplomatique par la Chambre de commerce. La preuve que les plaintes des négociants étrangers contre l'action des Japonais n'étaient pas entièrement dépourvues de fondement, peut se trouver dans ce fait que le rapport demande aux gouvernements intéressés de presser la Chine d'établir une station de douanes à Dalny dans les mêmes conditions qu'à Tsing-tao, malgré l'occupation allemande de cette dernière ville. Jusqu'à ce que cette mesure ait été prise, dit le rapport, les marchandises japonaises continueront à être distribuées dans l'intérieur sans avoir à payer de droits de douane ni de likin, ce qui constitue un traitement préférentiel par lequel le commerce des autres nations est mis dans une situation d'infériorité. Les commerçants de Changhaï craignent que la prolongation de cette situation ne permette au commerce japonais de prendre des positions d'où il serait très difficile pour ses concurrents de le déloger ensuite.

Le gouvernement japonais a déclaré que, au 1er septembre, le port de Dalny serait ouvert au commerce international, et il est vraisemblable qu'à cette époque les vœux de la Chambre de commerce de Changhaï pourront être remplis ; mais il est probable aussi que dans l'intervalle les Japonais auront largement profité de la situation pour s'établir solidement sur le marché mandchourien.

Les étrangers continuent à constater la concurrence redoutable que leur fait la marine japonaise dans les transports d'Extrême-Orient. La *Yusen Kaisha* a organisé un service de vapeurs qui fait concurrence à la ligne du *Norddeutscher Lloyd* entre Soua-teou et Bankok.

Coulis chinois pour les Samoa. — La demande de travail chinois augmente dans tous les pays de l'océan Pacifique. La *Koloniale Zeitschrift* a annoncé qu'un transport était parti de Soua-teou à destination d'Apia aux Samoa avec 575 travailleurs chinois pour les plantations allemandes.

Un missionnaire anglais tué par les pirates. — Une agression de pirates s'est produite sur le Si-kiang à 70 kilomètres d'Ou-tcheou contre le vapeur *Sainam*. Le Reverend Macdonald qui se trouvait à bord a été tué d'un coup de fusil et le capitaine anglais sérieusement blessé. La canonnière anglaise *Moorhen* a remonté le Si-kiang pour faire une enquête sur cet incident. Il est à remarquer que la piraterie sévit toujours sur les eaux du Si-kiang et du delta de Canton sur lesquelles les jonques n'osent guère s'aventurer, à moins d'avoir à bord un armement qu'elles croient de nature à les défendre contre les pirates.

JAPON

Le rachat des chemins de fer. — Le gouvernement japonais a décidé de racheter les six compagnies de chemins de fer à la date du 12 décembre prochain pour une somme de 250 millions de yen, soit 625 millions de francs. Ce prix sera payé en cinq annuités et les sommes dues porteront intérêt à 5 0/0 dans l'intervalle.

Le commerce extérieur en 1906. — Le commerce extérieur japonais, pendant les six premiers mois de 1906, montre une augmentation de 20 millions de yen ou 50 millions de francs aux exportations et une diminution de 60 millions ou 150 millions de francs aux importations, par rapport à la même période de l'année 1905.

Cette diminution des importations s'explique aisément, si l'on songe aux énormes achats que la guerre a obligé le gouvernement japonais de faire à l'étranger jusqu'à la paix de Portsmouth, qui a été conclue au milieu de l'année dernière.

La monnaie de guerre. — Le papier monnaie mis en circulation par les Japonais en Mandchourie à l'occasion de la guerre est racheté avec une très grande rapidité. On en avait émis pour 325 millions de francs, mais cette somme est maintenant réduite à 62.500.000 francs. Les autorités japonaises facilitent la disparition de cette monnaie en l'exigeant pour le paiement des tarifs de chemins de fer et des taxes, ce qui fait que maintenant elle fait prime à Moukden.

Le général Kodama. — Le général Kodama est mort à Tokyo, le 23 juillet. Il avait été la tête dirigeante de l'état-major japonais pendant la dernière guerre, et le maréchal Oyama, qui commandait en chef l'armée japonaise, n'était en réalité que la main qui signait les décisions du général Kodama et leur donnait force exécutoire.

Le général Kodama était âgé de 51 ans. C'était un ancien samouraï de la province de Chochou, qui a donné aussi au Japon le marquis Ito, le comte Inouyé et le feld-maréchal Yamagata. Le général Kodama, ainsi que sa famille, prit une part importante à la restauration impériale du Japon. Il fut un des premiers partisans de l'adoption de l'armement et des méthodes européennes. En 1874, il prit une part importante à la répression de la rébellion de Hizen et fut grièvement blessé dans cette courte mais décisive campagne. Trois ans plus tard, alors qu'il était commandant, Kodama fut assiégé par le clan de Satsouma, dans la citadelle de Koumamoto. La garnison souffrit beaucoup avant d'être secourue par le général Kuroki qui devait, lui aussi, jouer un grand rôle dans la guerre avec les Russes.

Après cette dernière révolte du vieux Japon contre le nouveau, Kodama fut envoyé en Europe pour étudier l'organisation militaire des nations occidentales, puis en 1900, il fut chargé du gouvernement de Formose où la domination japonaise rencontrait de grandes difficultés. En 1903, le général Kodama fut rappelé à Tokyo pour recevoir le portefeuille de l'Intérieur dans le cabinet Katsura, mais en réalité pour donner la dernière main à l'organisation de la guerre contre la Russie à laquelle il avait travaillé pendant plusieurs années. En octobre 1903, le baron Kodama devenait vice-chef de l'état-major, poste dans lequel il surveilla toute la première partie de la mobilisation, au commencement de la guerre contre la Russie. Lorsque cette mobilisation fut assurée et les premiers succès remportés, le général Kodama, avant les batailles décisives, rejoignit l'armée commandée par Kuroki, Nodzu et Oku. Comme chef d'état-major, ainsi que nous l'avons dit au début, le général Kodama accompagna et dirigea partout le maréchal Oyama.

Contrairement à l'usage de la plupart de ses compatriotes de la nouvelle génération, et bien qu'il eût étudié longuement l'organisation militaire des pays occidentaux, le général Kodama ne parlait pas d'autre langue que le japonais.

ASIE RUSSE

Les Américains dans le Nord-Est sibérien. — Depuis bien des années déjà, on a constaté en Sibérie l'effort fait par les Américains pour développer leur commerce dans les possessions russes. La *Gazette du Commerce et de l'Industrie* qui est une feuille officielle, vient même de publier un article qui fait grand bruit sur la conquête du Nord-Est sibérien par les Américains. Le signataire de l'article est M. Toultschinski.

D'après cet écrivain, la conquête économique serait déjà commencée; il cite, entre autres régions, la péninsule de Tschoukhotsk dont la superficie est presque le double de celles de la Belgique et de la Hollande réunies et qui, au point de vue commercial, est tout entière entre les mains des Américains.

M. Toultschinski, et avec lui plus d'un Russe qui partagent ses opinions quelque peu exagérées, considère la presqu'île de Tschoukhotsk comme un avant-poste des possessions russes qui pourraient jouer dans l'avenir vis-à-vis des Américains le rôle de celle de Kouantoung vis-à-vis des Japonais dans ces dernières années.

En 1900, la découverte de gisements d'or fit accourir en Alaska des gens de tous les pays; le gouvernement russe craignit alors de voir ces étrangers prendre de façon illicite possession des mines aurifères de la presqu'île de Tschoukhotsk. Pour éviter ce danger, il confia le droit de faire des fouilles et des prospections et de conduire une exploitation à M. Voulcarlarski. Le résultat de cette confiance ne fut pas celui qu'on espérait; le concessionnaire transmit, en effet, les droits qu'on lui avait octroyés à M. John Rosin et en sa personne à la « Northwestern Commercial Company ». M. John Rosin, à la suite du contrat passé avec M. Voulcarlarski constitua une compagnie nouvelle, la « Northwestern Siberian Company Ltd. ». Cette Société fut dûment reconnue le 22 juin 1902 : elle n'est à la vérité qu'un groupement d'un grand syndicat américain.

Une concession de plus de 100.000 kilomètres carrés se trouvait donc légalement entre les mains de M. John Rosin; des capitaux qui lui furent fournis l'aidèrent à constituer la « North Coast Lichterge Company », la « Northwestern Steamship Company Ltd. » et enfin la « Northwestern Fisheries Company ».

La « Northeastern Siberian C° Ltd. », qui opère actuellement sur la presqu'île de « Tschoukhotsk » est, nous dit le *Journal de Saint-Pétersbourg*, une société exclusivement américaine et constitue un vaste syndicat industriel fort dangereux pour les intérêts russes dans les possessions d'Asie. L'activité du Syndicat se montre dans des transactions et des opérations commerciales et industrielles : ses bénéfices sont grands, grâce à l'absence de toute concurrence.

Au moyen de réclames, on attire les chercheurs d'or américain, on leur donne le droit de faire des fouilles et d'exploiter.

En outre, la Société fait d'importants bénéfices en échangeant de l'alcool et du tabac contre les fourrures que leur fournissent les indigènes, qui sont parmi les plus misérables de l'Asie russe. C'est grâce à ces moyens que les Américains ont exporté de la péninsule en 1905, 9.850 peaux de phoque, 8.200 défenses de morse, 8.000 livres de fanons de baleine, 1.000 peaux de rennes, 600 de renards blancs, 100 d'ours noirs ou blancs, des loutres, des martres, des zibelines, etc.

Les bénéfices sont considérables, car, pour ne citer que cet article, les fanons de baleine coûtent dans la péninsule la moitié moins que sur la côte de l'Alaska.

Les Russes auraient, on le voit, aujourd'hui qu'il en est temps encore, à lutter sérieusement contre l'invasion de l'activité américaine.

Les chemins de fer. — Au commencement du mois de juillet on a annoncé que le ministre des Voies et Communications avait lu, au conseil des ministres et à la Douma, un projet de loi en vue de la pose d'une seconde voie au Transsibérien. Il n'est pas très probable que, dans les circonstances actuelles de la politique russe, ce projet soit mis à exécution ; mais il montre que le gouvernement se préoccupe, malgré tant de difficultés intérieures, d'une amélioration qui, si elle avait existé il y a deux ans, aurait sans doute empêché la guerre russo-japonaise ou aurait peut-être permis de la faire tourner autrement.

On annonce qu'une commission composée des différents ministères se rendra prochainement au Turkestan pour examiner les conditions économiques du pays et en particulier ses possibilités minières. Parmi les points à étudier par cette commission, on a fait figurer la construction d'un chemin de fer entre le Transsibérien et la ligne Transcaspienne.

Les foires de l'Asie russe. — Il est tenu en Sibérie 501 foires où il est apporté 90 millions de francs de marchandises sur lesquelles plus de 50 millions sont vendus. On sait l'importance de ces foires, car les places de commerce en Sibérie sont rares et les transports souvent difficiles. La principale foire est celle d'Irbit dont nous avons parlé déjà ; citons encore celle des Nicolas qui se tient en décembre à Ichime et où les transactions dépassent 11 millions de francs. On y apporte jusqu'à 16 millions de kilos de graisse.

En Asie Centrale, les foires sont au nombre de 89 où, sur 50 millions de francs de marchandises apportés, près de 38 millions sont vendus. Le bétail et les produits du troupeau font l'importance de ces foires : dans l'une d'elles, on a compté parfois jusqu'à 120.000 têtes de bétail qui furent mises en vente ; les deux tiers en furent vendus.

La province d'Akmolinsk. — La province d'Akmolinsk est située entre le 45ᵉ et le 55ᵉ degré de latitude ; elle a sensiblement la forme d'un trapèze. Son étendue est de 472.200 verstes carrées ; sa population, d'après les statistiques, serait de 694.314 habitants, dont 368.276 hommes et 326.039 femmes. Elle comprend cinq districts qui portent selon l'usage le nom de la ville où réside le chef du district : Omsk, Petropavlovsk et Koktchetav au Nord, et au Sud Atbassar et Akmolinsk. C'est à Omsk que siègent le gouverneur de la province et aussi le gouverneur général de la Steppe de qui relèvent les provinces de Tobolsk, Tomsk, Akmolinsk et Semipalatinsk, et de qui dépendait récemment encore, avant qu'elle ne soit rattachée au Turkestan, la province de Semiretché.

Pour l'instruction publique, la province d'Akmolinsk relève du curateur de l'Université de Tomsk.

Le nom d'Akmolinsk signifie, en langue kirghize, « blanc tombeau ».

Au point de vue topographique, la province peut être divisée en deux parties, l'une dépendant du bassin de l'Ichim et par conséquent de celui de l'Ob, l'autre faisant partie de celui de la rivière Sary-Sou (eau jaune) qui se perd dans la grande dépression aralo-caspienne.

La ligne de partage des eaux, Tabaryna Taou, est sensiblement située près du 49ᵉ degré de latitude. Il s'en détache quelques ramifications formées de hauteurs granitiques et schisteuses (au Nord, aux frontières du district de Koktchetav et au Sud aux limites du district d'Akmolinsk) qui se terminent dans le district d'Atbassar par le groupe des rochers de granit et de porphyre des monts Arganatinski, dont la cime principale, l'Oulé-akmetchet, atteint 1.137 mètres.

Dans le district de Koktchetav (63.688 verstes carrées), les hauteurs qui s'étendent sur le côté droit du bassin de l'Ichim se composent de granits de nature peu dure ; elles sont couvertes de sapins et donnent naissance à des sources abondantes qui forment des lacs d'eau douce (Denguize-koal Borowe, Kotour). Un seul lac est salé, c'est le lac Ebeïty. Les deux importants affluents de l'Ichim, le Kalgoutone et l'Atbassar, forment de riches vallées. Dans toutes ces vallées verdoyantes et fertiles poussent, dans un sol formé de schistes et de silex recouverts d'une épaisse couche de tchernoziom, la luzerne, le trèfle, la phéole et le paturin. Le district est donc essentiellement propre à la colonisation et les colons russes s'y sont portés de préférence à tous autres : il est en outre riche en métaux, ses

mines contiennent de l'or, du sel, du granit, des pierres précieuses.

Dans le district d'Atbassar (114.549 verstes carrées) se trouve l'important groupe des monts Arganatinski. Les sources coulent dans trois directions : au Nord, vers l'Ichim; au Sud-Est, vers la rivière Sary-Sou; à l'Ouest, vers les steppes de Tourgaï. Riche en grands espaces et en larges plateaux, cette région est essentiellement propre à la vie nomade et les Kirghizes y pratiquent largement l'élevage. A 80 kilomètres d'Atbassar a lieu chaque année la grande foire de Petrovski.

Dans le district d'Akmolinsk, il y a aussi des sources assez nombreuses; de bonne heure la végétation y apparaît, mais elle ne dure pas, car la couche de tchernoziom qui couvre le sol est peu épaisse. La partie centrale du district est composée de collines rocailleuses où les forêts ne poussent pas. L'étendue du district est très supérieure à celle des précédents : 198.960 verstes carrées.

Les villes des trois districts dont nous venons de parler sont loin de la ligne du Transsibérien : elles sont reliées à Petropavlovsk par une route. L'explorateur russe célèbre Potamin, frappé des beautés naturelles et pittoresques du district de Koktchetav, l'a appelé le Caucase de la Steppe.

La partie septentrionale de la province est formée des deux districts d'Omsk et de Petropavlovsk. Elle présente un caractère géographique très spécial. C'est une plaine monotone sans inégalités de terrain neuf aux bords des lacs plus ou moins desséchés. Le sol est argileux et salé, les lacs y sont extrêmement salés, surtout dans la région située entre l'Ichim et l'Irtych, région qui représente à peu près le district d'Omsk (41.049 verstes carrées), et dédaignée même pour la vie nomade.

Le district de Petropavlovsk a une superficie de 59.689 verstes carrées. Le long de l'Ichim, la colonisation pourra tirer parti du pays : elle a d'ailleurs déjà commencé son œuvre, mais le reste du district est formé d'une vaste plaine sablonneuse où coulent des ruisseaux sans importance, dont le Tuntugour est le type : ils se perdent dans des petits lacs à moitié desséchés, dans des champs marécageux, dans les sables même.

Quant à la partie méridionale de la province, entre le 45e et 48e degré de latitude, c'est la fameuse Steppe de la Faim que les nomades appellent Bed-pak-dala : là se trouvent les fameux koumes de la Steppe, sables parfois si mous qu'un cheval y marche avec peine et où les arbustes de sapin poussent en touffes rachitiques et peu épaisses.

Les sondages du lac Baïkal. — Le mot Baïkal semble être une altération du mot tatar Bay-koul (lac riche); les Mongols l'appellent la mer sainte, Dalaï-Nor. On sait qu'en été les tempêtes y sont terribles : plus d'un bateau lutte contre les vents et les flots, pendant de longues heures sans pouvoir aborder à son point de destination.

Long de 600 verstes, il a une superficie de 34.180 kilomètres carrés. Sa profondeur est très grande.

En 1859, le lieutenant Kononov entreprit de mesurer la profondeur du lac. Sa méthode de recherches laisse beaucoup à désirer. Il trouva à 500 mètres du bord, dans la partie occidentale, environ 1.400 mètres.

Depuis, Gustave Raddé trouva à un kilomètre du rivage, 1.000 et 1.200 mètres et même en un point 1.400. Les résultats obtenus par Gustave Raddé ne pouvaient être considérés comme définitifs.

MM. Dybovski et Godlevski, plus récemment, de 1869 à 1876, ont fait au bord du lac d'importants travaux. Ils constatèrent sur une distance de 34 kilomètres, entre le cap Barantchik et l'embouchure de la Vydrenna dès le 6e kilomètre, 1.047 mètres de profondeur; depuis le 7e kilomètre jusqu'au 21 leurs observations varièrent entre 1.322 et 1.373 mètres; au 28e la profondeur n'était plus que 1.076 mètres et au 29e, de 756 mètres.

Pendant le 1er kilomètre, ils trouvèrent dans le fond des cailloux, du sable au 2e, du sable mélangé à de la vase, au 3e et au 4e, de la vase du 5e au 36e, et ensuite pendant 2 kilomètres, des pierres.

Sur un autre point, du cap Polovinny à la rivière Mourine, les résultats furent les suivants sur une distance de 33 kilomètres.

Dès le 7e kilomètre, 1.150 mètres; au 12e, 1.359 et au 25e, 911. Cette fois, au 1er et au 2e, le fond était formé de pierres; à partir du 3e de vase, au 31e on retrouvait le sable, et au 32e et 33e des pierres.

De Golvonetny à Pasolsk, jamais la profondeur ne dépassa 1.200 mètres, et sur une distance de 48 kilomètres elle n'atteignit 1.000 que du 7e au 19e kilomètre.

En résumé, MM. Dybowski et Godlewski constatèrent que le fond se présente sous deux aspects : tantôt inégal, pierreux et plein de rochers, tantôt plat, fait d'argile ou de sable.

Les principaux sondages furent dus ensuite au capitaine Drijenko, dont le *Bulletin* a déjà relaté les travaux et qui trouva jusqu'à 2.000 mètres de profondeur.

Rappelons qu'en hiver le lac gèle tard et difficilement. Pendant l'hiver de 1898 à 1899, les bateaux marchaient encore à la fin de décembre, à une époque où les fleuves sibériens étaient depuis longtemps gelés. Par contre, au printemps, l'Angara est déjà depuis longtemps débarrassé de ses glaces, tandis que le traînage reste encore établi sur le lac. On dit qu'à certains endroits le lac ne gèle pas.

La chasse et la pêche dans la province de l'Amour. — Les Cosaques de l'Amour chassent le chevreuil et le cerf (*Cervus elaphus*) dont la chair est succulente; ils vendent aux Chinois les bois jeunes de ces animaux; les bois de printemps dont il est très difficile de s'emparer sont payés par les Chinois de 140 à 500 francs la paire.

Ils chassent aussi, ainsi que les sauvages nomades, l'élan (*Cervus alces*), la kabarga (*Moschus moschiferus*), le lièvre. Certaines années, on voit passer en troupes innombrables les chevreuils qui émigrent. Outre la chair, la kabarga donne une laine chaude et des crottes qui sont expédiées et vendues en Chine.

L'ours, le tigre même, le glouton, le loup, le renard, le putois, la zibeline, l'hermine, l'écureuil sont chassés pour leurs peaux. Ce sont les indigènes qui fournissent les fourrures rares. Sur 400.000 francs de fourrures vendues annuellement près de 300.000 francs sont fournis par les indigènes.

La pêche est aussi fructueuse que la chasse dans la province de l'Amour. Les plus précieux des poissons sont l'esturgeon ordinaire, le grand esturgeon et la zoubalka. La population tire près de 500.000 francs du produit de la pêche.

TURQUIE

La frontière turco-égyptienne. — Nous avons, dans notre Bulletin de mai, résumé le conflit qui s'était produit entre le gouvernement anglais et la Turquie relativement à la frontière égyptienne, mais il n'est pas sans intérêt de revenir sur cette affaire à propos du *Livre Bleu* qui vient d'être publié et remis au Parlement britannique. Ce *Livre Bleu*, qui commence par la correspondance engagée lors de l'investiture du présent khédive en 1892, et que nous avons déjà reproduite, donne un certain nombre de pièces qui résument les prétentions de la Turquie et montrent que cette dernière puissance a cherché à revenir sur les concessions faites, ou plutôt reconnues à l'Egypte en 1892. Il n'est d'ailleurs pas certain que les premiers mouvements faits sur le terrain litigieux n'aient pas été ceux des représentants du gouvernement anglo-égyptien, c'est ce que ferait croire le commencement de la lettre suivante adressée le 2 mai par sir Nicolas O'Connor, ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, à sir Edward Grey :

L'attention de l'ambassadeur de Sa Majesté a été d'abord attirée officiellement sur la question par un message que j'ai reçu le 13 janvier du Sultan, se plaignant de ce qu'un officier anglais, Bramly Bey, commandant les forces de l'Egypte, avait planté son camp tout près d'Akaba sur la route de Gaza, et avait annoncé son intention de construire une maison de garde sur ce point, aussi bien que sur d'autres à l'intérieur du territoire turc. Le message du Sultan me demandait de prendre des mesures pour assurer le retrait de cette force de la position qu'elle avait occupée au delà des limites du territoire égyptien.

L'action du gouvernement ottoman était sans aucun doute due à des rapports exagérés reçus de l'Egypte et du commandant turc à Akaba. Ces rapports représentaient l'envoi de Bramly Bey avec quelques soldats pour inspecter et occuper quelques-unes des positions sur le côté égyptien de la ligne frontière d'Akaba à El Rifa, comme un empiètement sur le territoire turc, bien que j'eusse fréquemment expliqué à la Porte que l'objet de cette mission était de discuter dans un esprit amical avec les autorités locales turques, la position exacte de certains lieux sur la frontière qui n'avaient jamais été exactement définis.

L'arrivée d'une canonnière égyptienne à Taba dans le golfe d'Akaba où elle débarqua quelques tentes pour l'usage des troupes égyptiennes du voisinage, donna lieu à une nouvelle plainte de la Porte à cette ambassade, et à l'envoi de plusieurs télégrammes à S. A. le Khédive, demandant que l'Egypte renonçât à construire des postes et retirât le bateau et les soldats. Ces messages étaient importants non seulement par leur ton péremptoire et quelque peu comminatoire, mais encore parce qu'ils maintenaient l'assertion que les environs d'Akaba étaient sous l'autorité directe de la Turquie et n'étaient pas inclus dans le territoire égyptien. En outre, ils reproduisaient la déclaration que, l'Egypte étant elle-même une partie intégrante de la Turquie, il n'y avait pas nécessité de nommer une commission pour délimiter la frontière. Cette assertion paraissait indiquer l'intention du gouvernement ottoman de ne pas tenir compte des déclarations du télégramme du grand vizir du 8 avril 1892 par lesquelles l'administration de la péninsule du Sinaï avait été reconnue à l'Egypte.

..... En même temps, le rapport de l'officier commandant les troupes égyptiennes dans la banlieue d'Akaba avait confirmé la continuation de l'occupation de Taba par les troupes turques, et contredisait une déclaration qui m'avait été faite quelques jours plus tôt par le ministre des Affaires étrangères, d'après laquelle un arrangement amiable avait été conclu entre l'officier commandant les troupes égyptiennes et le commandant turc d'Akaba. Musurus Pacha, dans une communication qui vous avait été faite le 9 février, avait même été plus loin que Tewfik Pacha et maintenu que les officiers égyptiens avaient reconnu le droit des troupes impériales à occuper Taba.

Sir Nicolas O'Connor dit comment il a insisté pour que les troupes turques évacuassent Taba qui, d'après lui, était incontestablement en territoire britannique, alors que la Turquie demandait de son côté que les Egyptiens évacuassent l'île d'El Faraoun. C'est sur quoi le croiseur *Diana* fut envoyé dans le golfe d'Akaba. Le gouvernement turc essaya de gagner du temps en déclarant que, bien qu'il estimât que Taba fut une dépendance d'Akaba, il était disposé à envoyer une commission examiner la question et à évacuer ensuite les lieux, si cette commission déclarait que les troupes turques avaient dépassé la frontière. Sir Nicolas O'Connor répondit que si des troupes turques commençaient par évacuer les points en litige et si la Porte acceptait ensuite que des personnes représentant le gouvernement égyptien fussent admises dans la commission, il recommanderait à son gouvernement d'accepter cette dernière et de ne pas faire occuper, pendant ses travaux, les points litigieux par des soldats égyptiens. Mais le gouvernement turc ne tint aucun compte de cette demande, fit partir rapidement ses commissaires sans attendre que le gouvernement égyptien désignât les siens, et en même temps le bruit se répandit que les troupes turques quittaient Damas pour renforcer les garnisons des points contestés.

Comme la situation paraissait se gâter et que sir Nicolas O'Connor prévenait la Porte que le gou-

vernement britannique n'était pas disposé à donner à la Turquie le moyen de gagner du temps sans résoudre la question, la discussion fut transférée au Caire entre Mouktar Pacha et le khédive. Mais le haut commissaire ottoman en Egypte émit, quant à la frontière, des prétentions dont le paragraphe suivant de la lettre de l'ambassadeur britannique donnera une idée.

Dans les négociations, Mouktar Pacha émit, quant à la frontière, des prétentions qui constituaient une interprétation absolument inadmissible du télégramme du grand vizir au Khédive du 8 avril 1892. Conformément à ces prétentions, la péninsule du Sinaï ne se composait que du territoire au Sud d'une ligne tirée directement d'Akaba à Suez, et la frontière de l'Egypte et de la Turquie était déterminée par les lignes tirées de El Rifa à Suez et de Suez à Suez à Akaba. Comme compromis, Mouktar Pacha proposait une frontière qui coupait en deux la péninsule du Sinaï en allant d'El Arich, sur la Méditerranée, au Ras Mohammed, le cap méridional de la péninsule.

Le gouvernement égyptien répondit, en se reportant au télégramme du 8 avril 1892, mais le grand vizir répliqua au message du khédive dans des termes qui affirmaient le droit du Sultan à interpréter le télégramme vizirial du 8 avril 1892 de la manière qui lui plaisait, et maintenant que le golfe d'Akaba et toute la péninsule du Sinaï, sauf sa région occidentale, étaient exclus du territoire défini par le firman impérial.

C'est à la suite de cette réponse, qui fut reçue le 22 avril, que le 3 mai l'Angleterre adressait à la Porte un ultimatum lui donnant dix jours pour évacuer les points contestés. On sait que cet ultimatum eut pour effet de faire accepter par la Turquie la frontière se dirigeant en ligne aussi droite que le permettent les circonstances topographiques, de El Rifa jusqu'à un point situé au fond du golfe d'Akaba et à 5 kilomètres au moins de ce dernier bourg.

Comme on le voit, Mouktar Pacha a fait de son mieux pour maintenir les distinctions entre le territoire égyptien et la péninsule du Sinaï, non pas donnée à l'Egypte de Mehemet Ali, mais bien confiée par la Turquie à son administration. On sait que la thèse des Turcs, au commencement de l'incident, a été que ce territoire confié pouvait être repris par le Sultan au moment où il lui plairait. On remarqueraque, dans les prétentions de Mouktar Pacha, ce territoire était séparé de l'Egypte propre par une pointe de territoire turc s'allongeant jusqu'à Suez. On se demande comment la Turquie a jamais pu espérer que l'Angleterre accepterait une pareille frontière ou même le compromis proposé par Mouktar Pacha donnant une moitié de la péninsule du Sinaï à la Turquie et l'autre à l'Egypte. Mais, comme nous l'avons fait observer, il semble bien que la Turquie ait été encouragée par l'idée qu'il se produirait un groupement politique nouveau à la suite de la conférence d'Algésiras. A cet égard elle a dû être amèrement trompée, puisque les dépêches de sir N. O'Connor signalent que non seulement les ambassadeurs de France, de Russie, d'Autriche et d'Italie ont soutenu la diplomatie britannique dans cette affaire, mais encore que l'ambassadeur allemand a chaudement et publiquement félicité, dans une réunion diplomatique, son confrère britannique du succès des négociations relatives à la délimitation turco-égyptienne.

D'après les dernières dépêches, il semble d'ailleurs que la Turquie désire au moins résister dans le détail. Les commissaires envoyés par les deux parties sur le terrain n'ont pu se mettre d'accord, particulièrement en ce qui concerne l'attribution d'un certain nombre de sources qui se trouvent dans le voisinage d'El Rifa, mais il n'est pas à croire qu'après la secousse du mois de mai la Turquie désire rouvrir cette question, sauf sur quelques points secondaires qu'elle devra abandonner si l'Angleterre se montre intransigeante.

La révolte de l'Yémen. — La situation des Turcs au Yémen continue à ne pas être brillante. Plusieurs bataillons de réservistes, certaines dépêches disent 16 et d'autres 6, se sont révoltés à l'intérieur de l'Yémen près de Sanaa, demandant à retourner à Hodeïda et à être rapatriés. Le commandant en chef du corps expéditionnaire fit tirer sur les mutins qui finirent par se rendre après des pertes considérables. Quelques-uns d'entre eux avaient réussi à rejoindre les révoltés arabes, et presque tous furent renvoyés aux postes qu'ils avaient désertés. Le général turc, tenu pour responsable de cette révolte, a été fusillé.

Un iradé impérial du 15 juillet a appelé 17.000 soldats pour servir dans l'Yémen.

Les troubles en Mésopotamie. — Les autorités turques n'arrivent pas à mettre fin à la révolte des tribus arabes riveraines du Tigre. Au milieu de juillet, on annonçait que la navigation sur le fleuve était impossible en raison des coups de feu que les Arabes tiraient sur les bateaux qui essayaient de passer.

ARABIE

La guerre du Nedjd. — Il se confirme que l'émir du Chammar, Abdul Aziz Ibn Raschid, a été battu au nord du Kassim par le chef de la dynastie des Ouahabbites, Abdul Aziz Ibn Saoud. Ibn Rachid aurait été même tué par le représentant de la dynastie que sa famille a longtemps vaincue. On sait que l'émir du Chammar représentait l'influence turque, tandis que l'émir Ibn Saoud représente ce groupement des forces arabes qui semble bien dirigé contre les Turcs par la politique anglaise. Quoi qu'il en soit, en apprenant la bataille, le cheick de Koueït a travaillé à amener la conclusion de la paix entre l'héritier d'Abdul Aziz Ibn Raschid et Ibn Saoud. Le cheick

de Koueït craint, en effet, que la puissance de ce dernier ne grandisse au point de le réduire lui-même au second plan et de l'empêcher de continuer à jouer un jeu de bascule dont il a profité jusqu'ici.

PERSE

L'agitation réformiste. — Quelques émeutes se sont produites dans le courant du mois de juillet, à Téhéran. Deux fois toutes les boutiques de la ville ont été fermées à la suite de bagarres dans lesquelles plusieurs personnes ont été tuées. Le Chah s'est décidé à renvoyer, à la suite de ces bagarres, un grand vizir impopulaire. Il est très difficile de se rendre un compte exact de la raison de cette agitation, mais elle semble bien provenir du délai apporté à l'exécution des réformes qui sont demandées par la partie éclairée de la population persane.

Cette population, fatiguée des abus administratifs et des concussions des fonctionnaires, demande des garanties contre cette exploitation. Elle réclame une organisation judiciaire plus moderne et, en attendant, dans certaines villes comme à Recht les habitants se sont entendus pour aller élire un tribunal qui tranche leurs différends. Enfin on prétend, ce qui paraît plus problématique, que la population est impressionnée du désordre financier du gouvernement du Chah. Ce dernier a emprunté plus de 150 millions de francs en moins de sept ans sans consacrer la plus petite partie de cette somme à des travaux d'intérêt général. Les populations seraient mécontentes et demanderaient qu'il y eût désormais plus d'ordre dans les finances du pays.

Ce qui paraît certain, c'est qu'un mouvement réformiste très vif se dessine parmi les prêtres ou *mollahs* persans. Ils sont pris d'un désir de réformes qui semble inspiré en partie par l'exemple du Japon et qui se manifeste par un certain nombre de symptômes. Le plus important d'entre eux est le genre d'études auxquelles les mollahs s'adonnent maintenant. Ils étudient les sciences occidentales, la physique, la chimie et l'histoire que naguère encore ils considéraient comme vaines, toutes les connaissances utiles étant jusqu'ici contenues pour eux dans le Coran et ses commentateurs. Une histoire du Japon traduite en persan a eu un énorme succès de librairie cette année même. Le *Temps*, commentant ce mouvement, citait le cas d'un prédicateur célèbre qui n'a pas craint de s'écrier : « Nous serions aveugles de méconnaître que c'est grâce à la science occidentale et seulement grâce à elle, que nous pourrons un jour défendre notre nationalité et notre indépendance. Mettons-nous donc au travail! »

En réalité, il semble que nous soyons là en présence d'une des manifestations du mouvement réformiste qui se propage à l'heure actuelle dans les milieux éclairés de l'Islam. Jusque tout récemment, la scolastique musulmane qui faisait le fond des études des universités des pays musulmans et qui fait encore le fond des études de l'Université de Fez, soumise à un régime intellectuel qui rappelle celui du moyen âge européen, ne laissait place, dans les préoccupations des étudiants, à aucun autre objet, mais on peut croire que le positivisme envahit graduellement les centres d'études orientales. On désire y voir le monde tel qu'il a été révélé positivement par la science européenne, et non plus à travers les conceptions *a priori* des livres révélés et de leurs commentateurs scolastiques. Ce mouvement est à la fois intellectuel et utilitaire; il est inspiré par une curiosité réelle, mais aussi par le désir d'assurer à des nations qui jusqu'à présent sont dans un état d'infériorité absolue par rapport aux Européens, les moyens de se préserver et de s'élever. Sans doute, est-il extrêmement contestable que la création d'un certain nombre de techniciens puisse modifier rapidement l'état social et intellectuel des contrées d'Orient. Un nouvel entraînement intellectuel et moral peut cependant les transformer dans la mesure où elles sont en quelques générations transformables. Parmi elles la Perse semble d'ailleurs devoir marcher plus vite dans cette voie nouvelle. Quoi qu'il en soit, les nations européennes doivent suivre avec une très grande attention les progrès des pays orientaux. D'un bout à l'autre de l'Asie, avec des formes différentes, selon qu'il s'agit des pays extrême-orientaux, bouddhistes ou musulmans, on constate le même mouvement qui, à vrai dire, doit paraître fatal à quiconque réfléchit sur l'extraordinaire développement des communications depuis une cinquantaine d'années. Il n'est pas de race ou de civilisation qui puisse rester complètement immuable en présence d'une pareille circulation. Pour en revenir à la Perse, les mollahs, pris du désir de réformes, ont demandé une organisation nouvelle de la justice. Le Chah a soumis la question à une commission, mais cette dernière n'a abouti à aucun résultat, et c'est alors que des émeutes se sont produites contre le gouvernement de Mouzzaffer Ed Din.

La situation est très curieuse à l'heure actuelle. Les mollahs, de crainte des persécutions, ont quitté les mosquées, et un certain nombre d'entre eux se sont réfugiés dans le centre chiite de Kerbelah près de Bagdad. Il en résulte une perturbation dans les villes persanes, puisque en pays musulman où le temporel et le spirituel sont très étroitement unis, ces prêtres sont les véritables officiers de l'état civil. Enfin, une partie de la population, surtout des notables qui ont pris part au mouvement, et qui craignaient des représailles de la part du grand vizir qui a réprimé assez vigoureusement les émeutes, se sont réfugiés au nombre de plus de 800 à la légation d'Angleterre, dont l'intervention dans ces événements est partant inévitable.

Il est d'ailleurs probable que les Anglais qui font de leur mieux en ce moment pour ne pas

inquiéter les Russes s'efforceront de limiter l'action qui leur est imposée par ce recours à leur asile, mais les événements de Perse méritent d'être suivis de près, tant en raison de ce qu'ils nous révèlent du travail qui se fait dans l'esprit des musulmans qu'en raison de l'influence qu'ils peuvent avoir sur les efforts actuellement tentés pour concilier les politiques russe et anglaise en Asie.

ASIE ANGLAISE

Les effectifs de l'armée des Indes en 1905. — Nous empruntons au dernier rapport annuel de la situation de l'Inde, publié tout récemment, les tableaux des effectifs de l'armée anglo-indienne au 1er avril 1905. Bien que les chiffres qui y sont contenus se réfèrent à une situation déjà vieille d'un an, nous pensons qu'ils pourront intéresser quelques-uns de nos lecteurs. Ils sont en tout cas les derniers qui aient été communiqués, et il ne semble pas qu'ils aient pu subir depuis un an, de modification importante.

COMMANDEMENT DU NORD

	Effectifs en officiers et hommes	
Troupes anglaises.		
Cavalerie, 3 régiments	1.981	20.803
Artillerie, 26 batteries et compagnies	3.864	
Génie	10	
Infanterie, 14 bataillons	14.948	
Troupes indigènes.		
Cavalerie, 16 régiments	10.100	53.709
Artillerie, 9 batteries et conducteurs indigènes des batteries anglaises	4.360	
Sapeurs et mineurs, 4 compagnies 1/8e	691	
Infanterie, 41 bataillons 6/8e	38.558	
Total		74.512

COMMANDEMENT DE L'OUEST

Troupes anglaises.		
Cavalerie, 1 régiment	628	21.180
Artillerie, 34 batteries et compagnies	5.704	
Génie	71	
Infanterie, 14 bataillons	14.777	
Troupes indigènes.		
Cavalerie, 14 régiments 5/8e	9.135	45.266
Artillerie (conducteurs indigènes des batteries anglaises)	1.071	
Sapeurs et mineurs, 9 compagnies	1.380	
Infanterie, 42 bataillons	33.680	
Total		66.446

COMMANDEMENT DE L'EST

Troupes anglaises.		
Cavalerie, 3 régiments	2.027	21.390
Artillerie, 21 batteries et compagnies	3.523	
Génie	48	
Infanterie, 15 bataillons	15.792	
Troupes indigènes.		
Cavalerie, 5 régiments	3.234	27.889
Artillerie (conducteurs indigènes des batteries anglaises)	303	
Sapeurs et mineurs, 6 compagnies	1.140	
Infanterie, 25 bataillons 6/8e	23.212	
Total		49.279

DIVISION DE SECUNDERABAD

Troupes anglaises.		
Cavalerie, 2 régiments	1.394	8.794
Artillerie, 11 batteries et compagnies	2.031	
Génie	30	
Infanterie, 5 bataillons	5.339	
Troupes indigènes.		
Cavalerie, 4 régiments	2.482	15.489
Artillerie (conducteurs indigènes des batteries anglaises)	214	
Sapeurs et mineurs, 7 compagnies 7/8e	1.275	
Infanterie, 14 bataillons 1/2	11.517	
Total		24.283

DIVISION DE BIRMANIE

Troupes anglaises.		
Artillerie, 2 compagnies	292	4.262
Génie	26	
Infanterie, 4 bataillons	3.944	
Troupes indigènes.		
Artillerie, 2 batteries	618	6.789
Sapeurs et mineurs, 1 compagnie	180	
Infanterie, 7 bataillons	5.991	
Total		11.051

TROUPES NON PLACÉES SOUS LES ORDRES DU COMMANDANT EN CHEF

Indigènes.		
Gardes et escortes du gouverneur général et des gouverneurs	268	363
Escorte du résident au Nepal	95	

RÉCAPITULATION

Troupes anglaises.		
Cavalerie, 9 régiments	6.030	76.429
Artillerie, 92 batteries et compagnies	15.414	
Génie	185	
Infanterie, 52 bataillons	54.800	
Troupes indigènes.		
Cavalerie, 39 régiments 5/8e	25.219	149.505
Artillerie, 11 batteries et conducteurs des batteries anglaises	6.566	
Sapeurs et mineurs, 28 compagnies	4.667	
Infanterie, 131 bataillons	113.053	
Total		225.934
Officiers d'état-major		839
Total général		226.773

A la même date, 1er avril 1905, le total de l'armée indigène de réserve s'élevait à 24.525 hommes.

Ajoutons que les dépenses nécessitées pour

l'entretien de cette armée a atteint les chiffres ci-après :

1903-1904.........	16.775.780 liv. st.
1904-1905.........	19.214.763 —

Dans l'exposé de la politique militaire du cabinet libéral, arrivé aux affaires en décembre dernier, qu'il a tracé ces jours derniers à la Chambre des Communes, le secrétaire d'Etat à la guerre, M. Haldane, affirmait l'intention du gouvernement auquel il appartient de maintenir les effectifs de l'armée des Indes à leurs chiffres actuels. Cette nouvelle a causé, paraît-il, la plus vive satisfaction dans l'opinion anglo-indienne, dont une partie, tout au moins, redoutait de voir réduire, dans un but d'économie, des effectifs qu'elle considère comme à peine suffisants pour faire face aux éventualités d'une guerre avec une puissance européenne pouvant menacer l'Inde. Il s'agit, bien entendu, de l'Empire russe.

Le commerce de l'Inde 1905-1906. — L'arrivée récente en Europe des statistiques du commerce de l'Inde en mars 1906 a permis d'arrêter les chiffres généraux du commerce de la colonie pendant l'année finale 1er avril 1905 au 31 mars 1906.

Le total général des transactions effectuées dans l'Inde durant la période dont il s'agit (importations et exportations réunies de marchandises de toutes sortes et numéraire) a atteint 214 millions de livres sterling, soit environ 5 milliards 350 millions.

A l'importation, les progrès réalisés par les marchandises destinées à des particuliers (par opposition aux marchandises importées pour le compte de l'administration) qui s'étaient manifestés de 1904-1905 ont abouti, en 1905-1906, à un total pour cette dernière de 68.696.000 livres sterling, soit 1 milliard 717 millions 400 mille francs, soit 4.244.000 livres sterling de plus qu'en 1904-1905. Cette plus-value provient en majeure partie du développement du commerce des cotonnades (fils et tissus) et pour partie des machines de filatures et des sucres; en effet, l'importation des cotonnades a atteint le chiffre formidable de 26.919.000 livres sterling, soit les 40 0/0 du total des importations. Parmi les diminutions les plus intéressantes à signaler figure le pétrole qui a fléchi de 2.216.700 liv. st. à 1.486.000 liv. st.

Tandis que les importations sont en progrès constants, les exportations, composées en majeure partie de produits agricoles subissent nécessairement des fluctuations sensibles d'une année à l'autre. Néanmoins en 1905-1906, on a pu constater sur le total des exportations de l'empire anglo-indien, total qui s'est élevé à 105.677.000 livres sterling, une plus-value de 2.725.000 livres sterling sur les résultats de 1904-1905. Il convient de signaler la diminution qui s'est produite sur les exportations de blé (6.284.000 livres sterling en 1905-1906) qui avaient, il est vrai, atteint l'année précédente un chiffre tout à fait anormal. Le riz a également quelque peu décru. Plus sérieuse a été la moins-value constatée sur les graines oléagineuses et sur l'indigo, qui a fléchi de 30 0/0. Par contre — et c'est ce qu'explique la plus-value définitive à laquelle nous venons de faire allusion — certains produits ont été l'objet d'un commerce plus actif que les années précédentes. Le jute brut de manufacture représente ainsi 19.672.000 livres sterling en 1905-1906, soit 5.114.000 livres sterling (plus de 125 millions de francs) de plus qu'en 1904-1905. Le coton brut de même est en progrès marqué soit 14.218.000 livres sterling contre 11.623.000 livres sterling en 1904-1905. Le commerce des filés de coton, après une longue période de dépression, se relève avec 8.258.000 livres sterling, soit 1.715.000 livres sterling de plus qu'en 1904-1905. Enfin, signalons un accroissement semblable sur les cuirs et les peaux, mais c'est malheureusement la conséquence d'une mortalité excessive du bétail indien à la suite de la sécheresse.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Pellerin, *consul général* de Norvège à Paris;
Anquetil, *consul* de Norvège à Rouen ;
Bouvet, *consul* de Norvège à Nantes ;
Collet, *consul* de Norvège à Dunkerque;
Fraissinet, *consul* de Norvège à Marseille;
Hartmann, *consul* de Norvège à Bordeaux;
Adam, *vice-consul* de Norvège à Boulogne-sur-Mer;
Apeness, *vice-consul* de Norvège à Calais;
De Bary, *vice-consul* de Norvège à Reims;
Bonduelle, *vice-consul* de Norvège à Concarneau ;
Constantin, *vice-consul* de Norvège à Fécamp;
Delestre, *vice-consul* de Norvège à Saint-Malo et Saint-Servan;
Drageon, *vice consul* de Norvège à Toulon ;
Dufilhol, *vice-consul* de Norvège à Lorient;
Isnard, *vice-consul* de Norvège à Nice;
Laurens, *vice-consul* de Norvège à Cette ;
Le Brun, *vice-consul* de Norvège à Cherbourg;
Lemaître, *vice-consul* de Norvège à Caen;
Meurisse, *vice-consul* de Norvège à Lille;
Nicolaysen, *vice-consul* de Norvège à Douarnenez ;
Pannier, *vice-consul* de Norvège à Granville;
Raillard, *vice-consul* de Norvège à Brest;
Schytte, *vice-consul* de Norvège à Amiens;
Thoumyre, *vice-consul* de Norvège à Dieppe;
Van Duym, *vice-consul* de Norvège à Saint-Nazaire;
Eugène-L. Belisle, *consul* des Etats-Unis à Limoges;
Jacinto Miranda y Gaviot, *consul* d'Espagne à Oloron ;
Herrmann, *consul* de la République de Nicaragua à Cognac ;
John Neston Bourke, *agent consulaire* des Etats-Unis d'Amérique à Honfleur;
Charlon, *consul* de Belgique à Beaune ;
Félix Adam, *vice-consul* de Grèce à Boulogne-sur-Mer;
Inocencio Cucalon, *consul* de Colombie à Bordeaux;
Antonio Risso, *consul* de la République de Honduras à Nice;
Angel Roncero, *consul* d'Espagne à Rouen.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *chef de bat.* Codet, du 112e d'infant., est promu officier de la Légion d'honneur.

CAVALERIE

Colonies. — M. le *lieut.-col.* de cavalerie hors cadres P. Levé est promu officier de la Légion d'honneur.

Service vétérinaire.

Tonkin. — M. le *vétérin. en* 2e Léger est désig. pour servir au Tonkin.

Troupes coloniales.

INFANTERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Maitret, promu chef de bataill., est désig. pour le 1er annamites ;
M. le *chef de bat.* Bouland est placé au 11e rég.;
M. le *capit.* Connen est affecté au 12e rég.;
MM. le *chef de bat.* Disdier et le *lieut.* Carrère sont désig. pour le 1er annamites ;
MM. le *capit.* Quarez, le *lieut.* Chanquelin et le *sous-lieut.* Cabet sont affectés au 2e annamites.
Tonkin. — M. le *capit.* Marchal est placé au 9e rég.;
MM. le *capit.* Amelineau et le *sous-lieut.* Moisand sont affectés au 10e rég.;
M. le *sous-lieut.* Fresneau est désig. pour le bataillon de tirailleurs de frontières;
M. le *lieut.* Gaillard est affecté au 1er tonkinois ;
M. le *capit.* Loizivit est placé au 2e tonkinois;
MM. les *capit.* Mirville et le *sous-lieut.* Vite sont désig. pour le 2e tonkinois ;
MM. les *capit.* Calendini et Jannot sont affectés au 4e tonkinois ;
M. le *capit.* Jacquin est nommé chancelier du cercle de Hagiang;
M. le *capit.* Talon, promu chef de bataill., est placé au 9e rég.;
M. le *lieut.* Debailleul, promu capit., est désig. pour le Tonkin.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *lieut.* Letellier est nommé adjoint au command. supérieur des troupes de la colonie.

ARTILLERIE

Chine. — M. le *capit.* Martin est désig. pour servir au corps d'occupat.
Cochinchine. — MM. le *capit.* Guerrini et le *lieut.* Lehuby sont désig. pour servir en Cochinchine;
MM. les *capit.* Mathieu, Sasportès et de Gaudel sont placés à Saïgon ;
M. le *capit.* Debeauvais est désig. pour le Cap Saint-Jacques.
Tonkin. — MM. le *chef d'escad.* Gibert et les *capit.* Benoist, Bourgeois et Portères sont désig. pour servir à Hanoï;
MM. le *chef d'escad.* Besson et le *capit.* Isidore-Lubin sont affectés à la brigade de réserve.
Nouvelle-Calédonie. — MM. le *lieut.* Balastre, promu capitaine, et MM. les *lieut.* Marget et Marc sont désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Indo-Chine. — MM. Choiselat et Ménard, *offic. d'admin. de 1re cl.*; Vadot et Leroux, *offic. d'admin. de 2e cl.* et Maynard, *offic. d'admin. de 3e cl.*, sont désig. pour servir en Indo-Chine;
M. le *stagiaire de 2e cl.* Tisseyre est désig. pour servir aux travaux publics de l'Indo-Chine.
Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Fissé est désig. pour servir en Cochinchine.
M. La Noé, *stagiaire de 2e cl.*, est désig. pour servir à la direct. d'artill. de Cochinchine.
Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Magoja et le *stagiaire de 1re cl.* Péroche sont désig. pour servir au Tonkin.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — M. le *sous-intendant milit. de 3e cl.* de Grézel et l'*attaché de 1re cl.* Lefebvre sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — MM. le *sous-intendant milit. de 2e cl.* Willotte ; le *sous-intendant milit. de 3e cl.* Brochard; l'*adjoint* à l'intendance Busy et l'*attaché de 1re cl.* Lasne-Desvareilles sont désig. pour servir au Tonkin.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Pasteur est désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Cazamayou est désig. pour servir au Tonkin ;
M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Pouget est placé à Hanoï.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le Dr Emily, *méd.-maj. de 1re cl.*, est maintenu dans son poste de chef du service de santé du corps d'occupat.
Annam. — M. le *méd. aide-maj. de 1re cl.* Keméis est désig. pour le service de la vaccine mobile en Annam.
Cambodge. — M. Aynès, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté au service de la vaccine mobile au Cambodge.
Cochinchine. — M. Prouvost, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à Sadec.
Laos. — M. Rousseau, *méd.-maj. de 2e cl.*, est nommé chef du service de santé au Laos.
Tonkin. — MM. Cordier, *méd.-maj. de 1re cl.*; Lafaurie, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Léger, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à Hanoï;
Les *méd.-maj. de 2e cl.* dont les noms suivent sont placés : M. Binard à Bac-ninh; M. Féraud à Dap-cau; M. Gauducheau à Thai-ha-ap et M. Nédelec à That-khé ;
MM. Pujol, *méd.-maj. de 2e cl.*, et Foll, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont affectés à Ha-giang;
M. Poux, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Luang-prabang ;
MM. les *méd. aides-maj. de 1re cl.* Sibiril et Ayraud, promus *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir : le premier à Khong et le second à Yunnan-sen ;
MM. Clottre, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et de Schocken, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.
Nouvelle-Calédonie. — M. Bourges, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. l'*enseig. de vaiss.* Auverny est désig. pour embarq. sur la *Décidée*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Hébriard-Dubreuil est désig. pour embarq. sur l'*Achéron*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Morris est désig. pour embarq. sur le *Pistolet*;
M. le *lieut. de vaiss.* Cosmao-Dumanoir est nommé au command. de l'*Estoc*;
M. le *lieut. de vaiss.* Bihel est nommé au command. du *Vétéran*;
M. le *lieut. de vaiss.* Méha est nommé au command. de l'*Henri-Rivière*;
M. le *lieut. de vaiss.* Devarenne est désig. pour embarq. sur la *Javeline*;
M. l'*enseig. de vaiss.* Lévêque de Vilmorin est désig. pour embarq. sur le *Pistolet* dans la 2e flottille des mers de Chine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Fayal est désig. pour remplir les fonctions de commiss. de la 1re flottille des torpilleurs des mers de Chine.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Vialet (Pierre), inspecteur général des postes et des télégraphes, a été nommé directeur général des postes et des télégraphes en Indo-Chine, en remplacement de M. Lourme, admis à faire valoir ses droits à la retraite.
M. Liotard, gouverneur de 1re classe, est nommé gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.
M. de Sesmaisons, secrétaire général est mis à la disposition de M. le gouvern. de l'Indo-Chine.
Sont nommés :
Juge de paix à compétence étendue à Yanaon (Inde), M. Eyquem (Marie-Dominique-Raymond).
Juge de paix à compétence étendue à Rach-Gia (Indo-Chine), M. Lacouture.

Bibliographie

L'Afghanistan, par AUGUST HAMILTON. Londres,, chez Heineman. Prix : 25 shellings.

L'ouvrage que M. August Hamilton vient de consacrer à l'Afghanistan contient une abondance de renseignements topographiques et statistiques sur les différentes parties de l'Afghanistan qui peut n'être pas très utile aux lecteurs aux lecteurs ordinaires. C'est là un travail qui convient surtout aux spécialistes désireux d'étudier les possibilités militaires d'un pays où l'on a si longtemps cru, et où l'on croira sans doute encore, que doit se dérouler un des plus grands conflits attendus en Asie. Mais, à côté de ce travail minutieux, M. August Hamilton fait une étude intéressante, bien que peut-être un peu systématiquement pessimiste de la politique anglaise à l'égard de l'Afghanistan. C'est ainsi que, d'après lui, ce fut une faute très grave que de séparer de l'Afghanistan, pour les rattacher au territoire anglo-indien, les troupes montagnardes de la frontière. En agissant de cette manière, les autorités anglo-indiennes assumèrent une tâche très lourde et des responsabilités administratives singulièrement encombrantes, tandis que l'émir d'Afghanistan perdait une partie de son prestige sur son pays, où cependant les Anglais

ont un intérêt si fort à voir subsister une autorité universellement reconnue.

M. August Hamilton examine aussi les conditions sociales de l'Afghanistan, pays qui, comme tout autre, évolue sous l'empire des circonstances économiques nouvelles. Avec la prospérité relative qui se répand autour d'eux, les Afghans deviennent peut-être un peuple un peu moins militaire. Maintenant la puissance la plus grande semble appartenir aux moullahs, ou prêtres musulmans. Peu à peu l'ancienne féodalité se voit remplacée par une sorte de bureaucratie qui, à côté des moullahs, semble devoir être la puissance dominante en Afghanistan, du moins d'après les idées de M. August Hamilton.

The Garter Mission to Japan, par lord REDESDALE, auteur de *Tales of Old Japan*. Londres, chez Macmillan. Prix : 6 shellings.

Ce livre, beaucoup moins long que ceux que les Anglais consacrent d'ordinaire à de tels sujets, puisqu'il n'a que 250 pages, est le résumé des souvenirs que lord Redesdale a rapportés de longs séjours au Japon, ainsi que les réflexions que ces souvenirs lui inspirent. L'auteur a eu l'avantage, qui commence à devenir rare avec les années, d'avoir assisté à la révolution japonaise de 1868, puis à la montée du Japon jusqu'au grand succès de la guerre contre la Russie. Parmi le grand nombre d'épisodes de ses missions au Japon, lord Redesdale relate son entrevue avec l'empereur et avec le dernier des Shoguns. L'auteur était avec sir Harray Park lorsqu'il fut reçu à Kioto en 1868 par l'empereur Nutsuhito. La mission, en route pour le palais impérial, fut attaquée par deux fanatiques de l'ancien régime scandalisés de voir des étrangers appelés à contempler le Mikado. Ces agresseurs, armés du sabre japonais, mirent hors de combat treize hommes avant de pouvoir être eux-mêmes arrêtés. Plus tard, lord Redesdale devait prendre part à la mission chargée de remettre à l'empereur du Japon l'ordre de la Jarretière, ce qui explique le titre de l'ouvrage. Lord Redesdale a également vu le Shogun. Il fut reçu d'abord dans son château d'Osaka, puis il l'aperçut « après la bataille de Fushimi (contre les troupes impériales), alors qu'il retournait à cheval à Osaka, vaincu, entouré d'une garde de guerriers casqués et armés selon l'ancienne mode du Japon ». Lorsqu'il le revit à Tokyo, le prince Tokugava se contenta de lui dire : « Les choses ont beaucoup changé depuis que nous nous sommes rencontrés à Osaka. »

Dans son livre, lord Redesdale insiste beaucoup sur le « bushido », ce code de l'honneur spécial au Japon. On sait que dans tout l'Extrême-Orient l'individu n'est pour ainsi dire rien, mais le groupe, la corporation, la société secrète à laquelle il appartient, tout. Au Japon, cet effacement de l'individu prend le caractère d'une passion nationale et avec l'entraînement héréditaire arrive à faire considérer à un Japonais que sa mort n'a aucune importance du moment où son pays ne peut qu'y gagner. C'est là une des forces morales les mieux trempées et les plus redoutables qui existent à notre époque. Lord Redesdale en donne quelques jolies illustrations. Il montre par exemple le rôle que les tombeaux des guerriers jouent dans l'éducation des jeunes Japonais.

« Que celui, dit-il, qui sait ce que le bushido est pour les Japonais visite la tombe de quelque fameux guerrier, celle de Saïgo à Kagoshima, ou bien celle de Hirosé à la Colline Verte à Tokyo. Ce peut être un jour de travail et il peut n'y avoir personne au Shinden ou Champ de Dieu. Cependant il y aura quelque âme pieuse qui aura passé devant le tombeau et laissé son tribut de fleurs dans un lieu qui est plutôt un temple qu'une simple tombe, un reliquaire plutôt qu'un endroit où reposent les morts. Il pourra peut-être voir, comme je l'ai vu, une jeune mère venant avec ses enfants, un bébé suspendu sur son dos et un gamin de cinq ans tenu par la main. Avec révérence elle fera obéissance à l'esprit du mort, et, à voix basse, elle dira au petit homme les hauts faits du héros, espérant que lui aussi pourra s'exalter l'esprit et gagner la renommée d'un noble samouraï. Et l'enfant, écoutant avec terreur, se pénétrera de l'histoire émouvante, et lorsqu'il retournera à son école, une tâche ennuyeuse aura pour lui une signification nouvelle et apparente. Il se dira : « Ceci doit être bien fait, ceci pourra être mieux fait « ensuite, et à moi aussi il sera peut-être donné de mourir « pour mon pays. » Pour cette fin, sa mère elle-même ferait bon marché de sa vie : c'est ainsi que les femmes japonaises sont faites. » Et lord Redesdale explique comment, avec de pareilles habitudes d'esprit, les marins japonais ont pu visiter l'année dernière la tombe de Nelson à Saint-Paul de Londres.

Partout l'auteur reconnaît cet esprit de noblesse au Japon. Il explique par exemple dans de jolis passages quel est le sens profond de la cérémonie du thé, qui a une valeur morale autre que celle d'un simple bibelotage asiatique. Il montre ce qu'il y a de profond dans l'art des geishas que certains auteurs superficiels ont confondues avec des femmes d'un ordre tout différent.

Cet ouvrage sera lu avec intérêt par les personnes que préoccupe le côté moral des victoires japonaises. Peut-être est-il un peu uniformément enthousiaste de l'Empire du Soleil Levant, mais il établit un contraste qui n'est pas encore inutile avec tant de livres superficiels qui ont donné du Japon aux Européens une idée en quelque sorte de bazar et de paravent.

AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SIXIÈME ANNÉE. — N° 65. AOUT 1906

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

L'ÉVOLUTION DE L'ESPRIT ANNAMITE

Hanoï, 15 juin 1906.

L'opinion qui importe est celle de la partie instruite de la population tonkinoise. Les *nha-qué* sont le nombre; mais ils ne voient guère au delà des limites de la rizière qui les nourrit; ils restent à la merci des meneurs que la classe supérieure est seule susceptible de produire.

Cette classe supérieure indigène comprend deux catégories bien distinctes : d'un côté, les lettrés qui ont persisté sous notre protectorat dans l'étude exclusive des philosophes chinois; de l'autre, tous ceux, secrétaires, interprètes, instituteurs, employés divers, qui, apercevant des voies nouvelles, se sont tournés vers elles en rompant avec la tradition et se sont les premiers efforcés de comprendre et d'utiliser la civilisation occidentale.

D'aucuns seront peut-être choqués de voir ainsi ériger en classe, en face de celle des lettrés, toute une catégorie de gens qui, d'une manière assez répandue sont traités comme quantité négligeable. Cela répond cependant à la réalité et à l'équité.

Il est incontestable que tous ceux des Tonkinois qui ont eu conscience, avant ces dernières années, de la supériorité de l'instruction française, ont cherché des emplois auprès de nous. Tous n'ont pas poursuivi de ce côté simplement l'obtention d'un gagne-pain facile au moment où administrateurs, colons et commerçants, ignorants de la langue indigène, avaient un impérieux besoin de truchements et se contentaient de peu. Il y en a qui ont eu des vues plus hautes, et l'on peut soupçonner les hésitations, peut-être les dissentiments, qui ont dû se produire dans les familles tonkinoises quand quelqu'un des fils, l'aîné sur-

tout, demandait à renoncer aux examens littéraires en caractères, par suite à l'espoir d'honneurs consacrés par les siècles, pour marcher vers le régime nouveau dont il reconnaissait la supériorité intellectuelle. D'un côté, se dressait une tradition millénaire; de l'autre, tout n'était qu'innovation. Mais du moins les adhérents à nos idées étaient-ils en droit d'espérer que leur adhésion même leur vaudrait des avantages sinon immédiats du moins prochains et que les Français sauraient rapidement élargir l'horizon de ceux qui les premiers avaient renoncé aux usages de l'antiquité extrême-orientale.

Il n'en fut rien. Nos indispensables collaborateurs des premiers temps sont restés jusqu'à ce jour à une place infime, et plus d'un sans doute a regretté la détermination jadis prise.

« Quand mon fils aîné fut en âge de choisir sa voie, disait il y a quelques années un père de famille, je l'engageai à suivre les études françaises ; il devint interprète et l'est resté depuis, sans honneur pour la famille. Quand le cadet, à son tour, dut se décider, je lui dis d'étudier les caractères chinois : il réussit aux examens triennaux, ce dont tous mes parents et amis m'ont félicité, et il occupe aujourd'hui dans l'assemblée communale un rang qui lui donne le pas sur son aîné. »

Longtemps nous n'avons rien fait pour relever aux yeux de leurs compatriotes la situation morale des premiers adeptes de l'ordre nouveau qui aujourd'hui encore, quelle que soit l'instruction occidentale acquise par eux, continuent à céder le pas au dernier des lettrés. Nous n'avons pas su davantage leur créer, comme compensation, une situation pécuniaire qui leur permît de mener une existence convenable au-dessus du commun de leurs concitoyens. Au lieu de cela, nous leur avons donné l'exemple d'un genre de vie qui les attirait vers des dépenses nouvelles et nous les avons laissés exposés à mille tentations. Comme conséquence, souvent il y a eu des défaillances, et nous en avons profité pour accabler de notre mépris non seulement les fautifs, mais toute la classe des employés indigènes sans distinction, sans chercher à porter remède à un mal que bénévolement nous jugions incurable.

Il ne faut pas croire que cette attitude soit sans effet sur les esprits. Nos collaborateurs restent déférents : ils n'en pensent pas moins. L'un deux écrit : « Bien que beaucoup aient souillé jusqu'ici ce cadre par leur incapacité, leur manque d'éducation, leurs agissements plus ou moins coupables dans l'exercice de leurs fonctions, ceux de leurs collègues qui sont exempts de tout reproche ne doivent pas être déshérités de tous leurs droits ou de leur considération par suite de la mauvaise conduite de quelques-uns. Les agents doivent avoir une solde suffisante pour vivre honnêtement avec leur famille. Comment peuvent-ils vivre à 12 ou 15 piastres par mois, alors qu'un cuisinier ou un cocher en gagne facilement 20? Encore on n'ignore pas qu'un cocher ou un cuisinier peut cuire lui-même son riz, tandis qu'un fonctionnaire ne peut pas faire lui-même sa cuisine, laver son linge. De plus ils ne peuvent pas aller au service pieds nus, ni s'habiller comme des domestiques. Non seulement ils sont très mal payés, mais encore très mal considérés. Ils n'ont aucun rang dans l'administration. Et d'ailleurs qu'ont-ils à espérer comme avenir? Ils restent le nez sous le joug de l'emploi jusqu'à leur mort sans que rien vienne changer leur situation... Il importe donc de songer à relever leur situation à ces divers points de vue en même temps que d'exiger d'eux les qualités nécessaires pour l'exercice de leurs fonctions, sous peine de révocation impitoyable. »

Au cours de ces dernières années quelques tendances se sont à la vérité manifestées pour atténuer cet injuste traitement. Quelques croix de l'ordre du Mérite, créé par M. Doumer, ont conféré un rang mandarinal à un petit nombre d'unités. Mais plus tard seulement s'est-on décidé à ouvrir aux indigènes des débouchés dans les cadres de l'administration française. Sous l'influence des grands mots de M. Clémentel, « politique d'association », on a préparé, comme première étape, l'admission des Tonkinois aux emplois subalternes qui, tenus par des métropolitains, ou bien coûtent démesurément cher, ou bien ne permettent pas aux titulaires de vivre avec décence et confort.

Le service des Postes a bravement confié des bureaux à des indigènes et, chose inouïe pour beaucoup, les caisses n'ont pas été mal gérées. Les Travaux publics sont entrés dans la même voie. Les services civils également; mais... Le gouverneur général créa le 23 août 1904 un cadre de commis indigènes avec des soldes avantageuses de 1.000, 1.200 et 1.500 piastres; mais l'effet moral de la mesure fut détruit dès le premier article de l'arrêté par la disposition disant : « Ils sont toujours placés sous la direction d'un fonctionnaire français et ne peuvent être chargés de fonctions administratives ou de la gestion de deniers publics », ce qui signifie qu'ils ne doivent être que des machines, qu'ils ne peuvent avoir aucune action personnelle, et ce qui est interprété de la manière la plus étroite, sans aucun souci de l'humiliation consécutive.

On ne peut nier cependant qu'il y ait, dans ce personnel indigène ainsi bafoué, des sujets d'élite animés des meilleures intentions, convaincus depuis longtemps que leur pays a besoin de se transformer et qu'il ne le peut mieux faire que guidé par la France. Dès 1892, quelques-uns s'étaient groupés autour d'un instituteur du nom de Bui-Xouan-Phai ; ils travaillaient en commun à se perfectionner en français et à acquérir des notions de sciences occidentales. Ils eurent la bonne fortune de recevoir quelques conseils sympathiques, de trouver quelques appuis métropolitains, et de là naquit, malgré les méfiances de l'administration, une Société d'Enseignement mu-

tuel qui compte aujourd'hui plus de six cents membres groupés en sections dans toutes les provinces du Tonkin. Cette association exerce une action excellente; elle ne cesse de répandre parmi ses adhérents et au dehors, à l'aide de son bulletin composé en français et en qnoc-ngu, les notions les plus utiles sur l'hygiène, le commerce, l'agriculture, la géographie, les chemins de fer, les modes d'administration; d'un autre côté, elle a ouvert à Hanoï, Ninh-binh, Bac-ninh, Haï-phong, etc., des cours gratuits où 500 élèves, adultes ou enfants, viennent apprendre des membres de la Société, le qnoc-ngu, le français, le calcul, et avec cela, quelques idées nouvelles.

Les services rendus par cette Société ont dû être à plusieurs reprises reconnus. En dernier lieu, M. Beau a mis son président au nombre des membres du conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, et cependant ce président, qui siège ainsi aux côtés du directeur de l'Ecole d'Extrême-Orient, du directeur général de l'Enseignement, n'en est pas moins, parce que commis au titre indigène, inapte à toutes « fonctions administratives ou gestion de deniers publics » !

Malgré cela, chez cette élite, un excellent esprit persiste. « Nous sommes sans espoir pour nous, dit l'un d'eux; mais nous restons; nous travaillons pour nos enfants. » Et pour ceux-ci ils souhaitent une instruction complète à l'occidentale, malgré ce qu'on dit autour d'eux : « A quelle carrière prétendez-vous pour vos fils en les reléguant en France pendant sept ou huit ans? Peut-être à des fonctions d'interprète! Cela ne vaut pas la peine. » D'autres ajoutent encore : « Comment oseriez-vous envoyer vos fils dans ce pays lointain pendant que les Nippons convoitent l'Indo-Chine et que l'on ignore son sort? » Eux, ils répondent : « Les premiers connaissent seulement ce qu'ils voient aujourd'hui; mais ils ne songent pas à ce qu'on pourra faire pour nous demain. Les derniers ne savent pas non plus que nous avons la conviction que nos protecteurs ne nous abandonneront à aucun prix et qu'il est de notre devoir de préparer la génération future, qui puisse un jour profiter de l'œuvre de la France en Indo-Chine (1). »

Ces sentiments résisteraient-ils indéfiniment à nos maladresses? L'arrêté du 12 juin 1906, par lequel le gouverneur général institue une commission pour rechercher les conditions d'admission des indigènes dans les cadres du personnel « européen », permet d'espérer en l'avenir à ce point de vue.

***

En empêchant ainsi l'élévation des indigènes ralliés à notre protectorat, avons-nous du moins su nous attirer la sympathie des Tonkinois restés dans l'ornière, des lettrés et par conséquent des mandarins?

Autrefois on recevait, à la suite des concours littéraires, sur 8 à 10.000 candidats, 50 licenciés et 150 bacheliers seulement; mais tous étaient assurés de recevoir un emploi, soit sur place, soit à Hué, à la Cour, au bureau des Annales ou dans les ministères. Aujourd'hui on reçoit 80 licenciés et 240 bacheliers; mais il n'y a pas 100 de ces brevetés qui soient pourvus d'un poste officiel. Ceux qui restent sans fonction sont certes très heureux d'avoir été reçus; cependant ils ne tardent pas à grommeler contre un régime qui, contrairement à une tradition proclamée intangible, les laisse sans ressources après avoir encouragé la persistance de leurs efforts.

Devenus mandarins en place, les lettrés ne vivent d'ailleurs pas sans préoccupation. Les tendances à l'administration directe les ont toujours tenus en alarmes. Tantôt ce sont les résidents de France qui prennent sur eux de violer les principes du protectorat et de passer par-dessus la tête des mandarins provinciaux : chacun d'eux agit à sa guise, en sorte que, d'une province à une autre dans le même temps, ou bien dans la même province en des temps différents, le régime appliqué varie; cela dépend du caractère de chacun. On dit qu'il y a quelques années un directeur du Pavillon de Flore, venu au Tonkin en tournée d'étude, vit clair dans cette situation et la traita d'anarchique; néanmoins, jamais un résident supérieur, un gouverneur général ou un ministre n'est intervenu pour mettre l'ordre, la raison et le respect du droit dans ce chaos. Tantôt l'impulsion inquiétante vient de plus haut, sans d'ailleurs qu'aucun principe soit précisé. On crée des chefs de poste métropolitains qui, subordonnés directement aux résidents et répartis hors du chef-lieu, rendent inutiles les *tong-doc* ou *tuan-phu*, chefs de province; on laisse pendant de longs mois d'importants emplois inoccupés comme pour faire la preuve de leur inutilité, alors que de nombreux mandarins se morfondent en congé.

Dans ces derniers temps, le gouverneur général a réagi contre ces tendances; mais les mandarins se sentent-ils à l'abri d'un revirement ou d'un changement de personne? Où sont les actes réglementaires de force à supprimer l'arbitraire des résidents et à imposer à tous, même au résident supérieur, la ligne de conduite approuvée par le chef de la colonie et voulue par le gouvernement de la République?

Matériellement, le Protectorat n'a pas assez fait pour améliorer la situation pécuniaire des mandarins. Il a sensiblement relevé les traitements que servait le gouvernement annamite; mais ce n'étaient encore que des soldes de famine, telles qu'à peu près inévitablement elles devaient avoir pour complément le produit plus ou moins abondant de la concussion. Jusqu'à ces dernières années le *tong-doc*, chef d'une grande province, touchait 4.000 francs par an; un *quan-an* ou juge provincial, 2.000 francs; un *tri-huyen* ou sous-préfet, 800 francs. D'après cela, on peut penser quels étaient les émoluments de la foule d'employés subalternes gravitant autour de ces hauts

(1) Extraits d'une lettre.

gradés, et quelle devait être la rapacité de ces malheureux à l'affût du moindre profit supplémentaire, pour vivre. Un grand mandarin, qui conseillait instamment une réforme de cet état de choses, avouait que 90 % des fonctionnaires indigènes commettent des exactions.

L'administration connaissait bien le mal et le remède; mais en face d'une réforme onéreuse, sans répercussion brillante, elle restait inerte. Le Protectorat vient heureusement de se mettre en marche. Un premier pas est fait cette année, le budget du Tonkin prévoyant pour 1906 une dépense de 140.000 piastres « pour l'amélioration des soldes du personnel indigène » (ch. XIV, art. 10). Cet effort est cependant insuffisant. Un *tong-doc* touchera à la vérité 2.200 piastres, plus 800 piastres d'indemnité de fonctions, soit en tout environ 8.000 francs; — le juge provincial, 1.400 piastres, plus 400 piastres, soit 4.700 francs; — le sous-préfet, 560 piastres et 160 piastres, soit 1.900 francs. Mais cela compensera-t-il les profits illégaux? C'est peu probable. L'augmentation des soldes, surtout dans les bas grades, aurait dû être plus forte. On y viendra sans doute, mais par étapes, alors qu'il eût fallu un relèvement considérable et brusque, de telle sorte que, d'une année à l'autre, les fonctionnaires indigènes sentissent bien la différence de situation pécuniaire et aussi pour qu'à partir de ce moment l'autorité supérieure n'eût plus aucune hésitation à réprimer tous les écarts d'honnêteté.

***

Moralement les mandarins et lettrés, comme tous les autres indigènes, ont à souffrir de l'attitude des métropolitains à leur égard. Certes, en général, les *tong-doc* sont poliment reçus à la Résidence. Mais, au-dessous des hauts grades, il n'en est pas toujours de même. J'ai rencontré un jeune mandarin qui manie couramment notre langue pour avoir séjourné en France pendant plusieurs années; on le dit très bien noté; or, il ne parle qu'avec des larmes d'humiliation dans les yeux d'un chef de poste auprès duquel il avait servi et qui le tutoyait en le traitant comme un boy. A un autre fonctionnaire indigène, je demandai son avis sur l'envoi des mandarins en France pour étudier notre pays; il formula quelques critiques et approbations, puis ajouta : « Ce qui est à craindre, c'est qu'au retour ils ne soient pas contents; après avoir été bien traités en France, ils trouveront dure la manière d'être traité ici : ici, nous y sommes habitués; nous supportons les injures; mais si j'allais en France, peut-être qu'au retour je ne pourrais plus les supporter. »

Ces manières imprudentes sont celles de beaucoup de Français ici, même en dehors de l'administration, et elles conduisent trop souvent au mépris, non seulement des personnes, mais des droits des indigènes.

Les Tonkinois disent nettement que c'est une calamité d'avoir pour voisin un concessionnaire métropolitain, et on doit croire qu'il doit bien en être ainsi quand on connaît la réputation bien assise de tel ou tel colon d'être sur ses terres un vrai pirate.

La presse aussi fait souvent beaucoup de mal à cet égard. Elle ne respecte pas l'autorité métropolitaine; elle polémique à tort et à travers sans aucun souci de la répercussion sur l'esprit des indigènes, dont la pensée est considérée comme inexistante et qui cependant nous jugent d'après ce qu'ils voient, entendent dire ou lisent. Comment d'ailleurs ne serait-elle pas infatuée de sa puissance? Elle n'est guère lue en France; ici elle fait tout plier. Le journaliste Pierre vivait dans une paillotte; passe un typhon et on lui donne, pour reconstruire sa *canha* détruite, 3.000 francs, et en outre assez de matériaux provenant de démolitions, pour se bâtir une habitation évaluée à 14.000 francs. Le colon Paul avoue très bien qu'il n'entretient un journal que pour mieux faire chanter l'administration; il y réussit, semble-t-il, car, à la suite du typhon dont il vient d'être question, il obtint, sans avoir rien perdu, 70.000 francs d'indemnité !

Naturellement, avec de tels succès, la presse de cette sorte ne ménage pas les indigènes. « Je dois, écrit un *tri-phu*, agir avec beaucoup de prudence vis-à-vis les concessionnaires qui ont l'habitude de parler des mandarins dans les journaux. » On cite le cas d'un haut mandarin qui longtemps fût traîné dans la boue par certaines feuilles qui demandaient même sa tête; il refusait, paraît-il, de verser une subvention, et il fut laissé en congé tant que dura cette campagne.

Des sentiments de dédain conduisant à des gestes ou des mots blessants, on en trouve même chez des gens tout à fait désintéressés. « Je n'aime pas les Annamites, me déclarait une charmante femme, au cours d'un dîner sélect, ils sont si sales! » Et une autre s'indignait qu'on pût songer à leur donner les moyens d'arriver à une haute culture occidentale. Pour celle-ci, comme pour celle-là, il n'y a que des coulis couverts de haillons et de vermine, ou des boys qui reviennent à la maison après avoir perdu au jeu l'argent du marché.

La société française ignore totalement la société annamite. Pendant les fêtes en l'honneur de S. M. Than-Thaï, une Société musicale indigène, la *Philharmonique annamite de Hanoï*, offrit au roi une soirée théâtrale dans la salle de la Société philharmonique métropolitaine; tout le parterre était occupé par les membres de l'association et leurs familles, tandis que les galeries étaient réservées aux invités européens. Sur la scène, avec accompagnement de musique, des amateurs jouèrent *Phuc-hoa-dung*, l'embuscade du petit chemin de Hoa-dung, dont une analyse imprimée en français était offerte à tout étranger supposé ne pas connaître la langue du pays. La soirée se passa on ne peut mieux, et le lendemain on trouvait dans les comptes rendus des journaux des expressions qui indiquaient l'étonnement d'avoir vu une aussi

nombreuse réunion annamite propre, correcte et digne.

La contagion de l'exemple descend jusqu'aux enfants. Un écolier tonkinois, à propos de camarades et de jeux me disait : « Les petits Français sont méchants, très méchants, orgueilleux; quand j'ai commencé à prendre le vêtement européen, plusieurs jours je n'osai pas sortir, parce que tous ils me moquaient » ; puis il ajouta après une pause : « Mais ensuite je vis que j'étais le plus fort et alors ils ne me moquèrent plus. »

Nos compatriotes se plaignent avec amertume du changement survenu dans l'attitude de la population tonkinoise qui, disent-ils, a perdu le respect du Français; je crois que le petit écolier en a dit la raison : nous faisons à tort et à travers les orgueilleux.

***

La classe instruite ne proteste pas contre la quotité des impôts, mais seulement contre leur assiette et leur mode de recouvrement, et encore ne le fait-elle qu'au point de vue du bas peuple du sein duquel d'ailleurs, la plupart de ses membres a directement émergé. Les Tonkinois comprennent fort bien la nécessité des impositions pour la création de l'outillage économique du pays, et ils subissent l'augmentation du coût de l'existence sans murmurer. Cependant ils commencent à protester contre l'emploi, par trop européen, des deniers municipaux en majeure partie fournis par la population indigène, ce qui, de notre part, n'est qu'une conséquence de cet incoercible orgueil dont nous sommes imbus à l'égard de nos protégés.

Mais voici un reproche qui grandit et dont l'objet tend à devenir la question capitale du problème, non seulement tonkinois, mais indo-chinois: la France n'a rien fait pour l'instruction des indigènes. Et, à l'heure actuelle, ce sont les lettrés qui formulent ce reproche de la manière la plus vive et qui réclament l'organisation d'urgence de l'enseignement à l'occidentale.

Oui, les lettrés eux-mêmes! Leurs yeux se sont ouverts à la lumière nouvelle, et désormais il s'en trouve parmi eux qui en veulent aux Français de ne les avoir pas violentés pour les mettre dans le chemin du progrès.

Ce revirement est à n'en pas douter sincère; car il se manifeste par des démonstrations non équivoques. Il y a quelques mois, le *doc-hoc* (chef de l'instruction publique) d'une province reçut un fonctionnaire au milieu de ses cent étudiants et là, à haute voix, en annamite, bien compris de tous les auditeurs, il déclara que : « Décidément la poésie chinoise ne conduit à rien, qu'au bout de quinze ans consacrés à l'étude des caractères, on sait seulement écrire une lettre d'intérêt usuel, qu'il est abusif de se confiner dans l'histoire de la Chine avec la faculté de ne rien connaître de celle de l'Annam, qu'il faut s'adonner aux sciences et réformer complètement les programmes des examens!

De grands lettrés ont, en vue des travaux du Conseil de perfectionnement de l'enseignement instauré par M. Beau, formulé des propositions écrites qui donnent un corps à ces idées. Il n'y a rien à changer, bien entendu, aux examens qui auront lieu à la fin de la présente année; mais ils demandent que, pour 1909, les candidats aient le choix entre deux programmes, le chinois et l'occidental, et qu'à partir de 1912, ce dernier devienne obligatoire, pour conduire désormais seul aux grades et aux emplois (1).

Ils consentent à réduire considérablement, l'étude des caractères, à lui donner dans l'instruction de la grande majorité des étudiants, une place secondaire, avec application des méthodes d'enseignement raisonné des Européens. Ils demandent la diffusion du *quoc-ngu* qu'ils déclarent être le mode le plus pratique d'exposition de la pensée annamite. L'un d'eux raconte qu'à titre d'expérience, il a dicté un rapport simultanément à ses deux fils, l'aîné écrivant en caractères, le cadet en *quoc-ngu ;* or celui-ci reproduisit facilement toutes les idées tandis que celui-là échoua piteusement. Il y en a même qui vont aussi loin que possible et qui admettent, sans toutefois l'avouer encore tout haut, la disparition complète des caractères dans un avenir plus ou moins éloigné. Aussi s'élèvent-ils contre les tendances qui se sont manifestées, en particulier dans le discours de M. Beau à l'ouverture du Conseil de perfectionnement, de maintenir l'étude intégrale des caractères à la base du nouvel enseignement en l'abrégeant seulement par de meilleures méthodes. Ils comprennent que, même dans ces conditions, cette étude prendrait trop de temps dans la jeunesse de ceux qui voudraient approfondir les sciences de l'occident. Ils aspirent à la libération complète du cerveau indigène de l'étreinte qui le comprime; tel d'entre eux qui, de son propre aveu, se fût énergiquement opposé, il y a quelques années, à toute innovation, est aujourd'hui près de maudire la civilisation chinoise à raison de la stagnation que, par son mode d'instruction, elle a imposée à l'intelligence annamite!

Les grands succès des Japonais sur les Russes sont, à n'en pas douter, la cause première de cette orientation si nouvelle. Mais il me paraît certain que les édits de l'impératrice de Chine prescrivant la réforme des examens dans l'Empire du milieu, ont produit sur les lettrés annamites un effet tout aussi déterminant. « La Chine, dit l'un d'eux, a été notre éducatrice: du moment qu'elle change ce qu'elle nous a enseigné, il n'y a pas de raison de continuer à suivre la voie que désormais elle trouve mauvaise pour elle. »

Il n'en pouvait pas être autrement avec un peuple aussi studieux, aussi épris, à sa manière, de toutes les choses de l'esprit. Malheureusement nous n'avons pas aperçu l'imminence de cette évolution; nous n'avons pas compris assez tôt qu'elle

(1) Voir le rapport ci-joint (pièce nº 1) qui montre comment un mandarin novateur conçoit les réformes de l'enseignement.

était inévitable, qu'il fallait l'accepter sans arrière pensée : et même, au risque de la faire dévier très dangereusement, nous avons essayé de l'entraver.

Un arrêté du 3 juillet 1904 interdit l'entrée au Tonkin, des journaux chinois. Cette mesure vient d'être rapportée ; elle était puérile, car il est vraiment trop facile d'entrer en fraude des feuilles de papier privées de titre, à la barbe même des douaniers qui ne lisent pas les caractères. On en gêna un peu la circulation, mais on créa un attrait de plus à leur lecture puisqu'ils étaient ainsi proclamés dangereux pour notre domination. A quoi bon d'ailleurs, puisque la presse française locale et métropolitaine ne se privait pas de prédire notre expulsion prochaine par les Japonais, ce qui, aussitôt traduit, se transmettait de bouche en bouche.

Pour donner un aliment à la curiosité des Tonkinois, le Protectorat entreprit la publication à leur usage d'un nouveau journal, le *Dai Nam viêt tan bao* (Journal du grand empire d'Annam) dont le bureau de rédaction fut installé au cœur de la ville indigène de Hanoï, sous la direction d'un métropolitain très annamitophile, assisté de quelques savants lettrés. Mais une commission de surveillance siège à la Résidence supérieure ; son visa est obligatoire. Le public le sait ; aussi le *Dai Nam*, en dehors des communes obligatoirement abonnées, n'a-t-il pas de souscripteurs volontaires. On l'accuse de travestir les nouvelles et en en parlant, « on se rigolle ».

D'autre part l'accès du Tonkin restait permis à toutes autres publications chinoises ou japonaises, sans qu'on se soit préoccupé de savoir dans quel esprit elles étaient composées. Dans la bibliothèque des lettrés et en vente chez les marchands chinois, on trouve ainsi couramment des manuels en caractères venus de Hong-Kong, Changhaï ou Yokohama, sur l'arithmétique, les sciences naturelles, la physique, l'anatomie, l'hygiène, la géographie ; puis beaucoup de livres d'histoire : de la Chine, du monde moderne, des puissances de l'Europe, de Christophe Colomb, de Na-pha-luan (Napoléon), etc. Très répandus sont trois ouvrages : *Comparaison des forces des puissances*, *Principes de sociologie*, *Trente ans de réformes au Japon*. On trouve même des traductions de Voltaire et aussi du *Contrat social* de Rousseau. Lors du voyage récent de l'empereur d'Annam au Tonkin un *tong-doc* ne trouva rien de mieux à lui offrir en hommage, lors de son passage en gare, qu'une collection des ouvrages les plus suggestifs en matière de réformes parmi ceux signalés ci-dessus.

L'introduction de tous ces livres témoigne de l'intensité du désir d'apprendre. Aussi, sitôt la constatation faite, aurions-nous dû entreprendre la rédaction d'ouvrages en caractères ou en quocngu à l'usage des adultes. Cette œuvre va seulement être commencée : à la suite des propositions du Conseil de perfectionnement, un concours est ouvert pour la préparation de divers manuels ; encore ne s'agit-il que de manuels d'enseignement qui bientôt, sans doute, ne suffiront plus à satisfaire le désir d'apprendre de nos protégés. Notre abstention complète en cette matière, jusqu'à ce jour, et l'origine des publications qui circulent ont eu pour résultat d'établir, aux yeux des indigènes, que nous ne voulons pas les instruire et qu'ils doivent s'adresser à d'autres pour élever leur niveau intellectuel.

Aussi, y a-t-il des Annamites qui ont quitté leur pays pour aller étudier au Japon. Ils se sont « enfuis », disent leurs compatriotes, comme si nous les tenions emprisonnés, et de là-bas ils envoient de temps à autre des poésies en caractères qui circulent sous le manteau et naturellement ne célèbrent pas nos louanges.

On cite en particulier Phan-Bôi-Chaû, du Nghé-an ; âgé de quarante ans, réputé très intelligent, il fut au dernier concours de Vinh, reçu le premier des *cu-nhon*, mais ensuite il échoua à l'examen de Hué pour *tien-si*. Il ne formula aucune protestation contre la correction des épreuves, reconnut même avoir commis une erreur de versification ; il refusa cependant l'emploi qui lui fut offert en Annam et partit pour le Japon, non sans avoir au préalable répudié sa femme dans la crainte que l'autorité du Protectorat exerçât contre elle quelque représaille ! Il envoie des poèmes ; il écrit pour exciter les Annamites à l'étude des sciences occidentales et leur indique que c'est à cette source que les Japonais ont puisé les éléments de leurs victoires. « Remarquez, dit-il dans le factum reproduit ci-après (pièce n° 1), que nous sommes des êtres humains comme les Japonais... ; » mais... « les Japonais ont renoncé à leurs vieilles coutumes en adoptant la voie du progrès ; ils ont créé des écoles pour enseigner les fils du peuple afin de leur ouvrir l'intelligence... Si nous sommes aussi faibles, c'est parce que nous ne sommes pas instruits... »

Dans une autre composition (pièce n° 2), l'auteur qui ne se nomme pas, se montre tout aussi net. Les Japonais, écrit-il, « ont vaincu la Chine et la Russie ; ces deux grands Etats les redoutent si bien qu'ils ont dû conclure la paix avec eux et leur remettre des terrains », tandis que les Annamites « sont sots et inhabiles ; c'est pourquoi ils sont ainsi opprimés et maltraités... considérés comme des buffles et des bœufs ». Et, louant les Japonais, il fait remonter le mérite de leurs « talents et de leur esprit, » à ce qu'ils sont « versés dans les sciences et les lettres, l'industrie et le commerce... Divers Etats envoient leurs enfants s'instruire chez eux ».

Encore plus hostile est une longue chanson populaire, due visiblement à un indigène déjà beaucoup plus éclairé que les précédents auteurs, peut-être même inspiré par quelque influence étrangère (pièce n° 3). « Le premier qui parmi les peuples jaunes a su soutenir son indépendance est le Japon ; ce peuple pendant longtemps sur les mêmes bases d'instruction et sous le même régime de vie et de mœurs que nous, a le pre-

mier ouvert l'Orient à la civilisation moderne. L'empereur du Japon est un glorieux prince, d'une sagesse sans égale... » Quant aux Annamites ils sont « habitués à vivre dans l'idiotisme et dans la bassesse comme les Japonais avant le siècle du Mikado... ». Or « *la France n'a fait qu'entr'ouvrir notre esprit obscur à quelques jets de lumière...* ». En conséquence qu'allons-nous faire? Nous devrons avec l'aide de nos parents japonais et de nos maîtres français chercher à former notre esprit et à trouver ce qui nous manque; nous devrons sans retard nous créer un enseignement nouveau et une solidarité parfaite entre tous les citoyens... »

Ces documents montrent avec netteté quelle est actuellement l'importance de la quesiton de l'enseignement occidental aux yeux des Tonkinois et le dernier laisse entrevoir que si les « maîtres » dont l'action est acceptée par les plus exaltés, continuent à s'abstenir, il se trouvera des « parents » prêts à accueillir à leur foyer les « fugitifs » avides de s'instruire.

***

Cette grande évolution vers les connaissances des pays d'Occident, a une conséquence déjà très visible. Les esprits tonkinois se tournent vers le négoce et l'industrie, quoique Confucius ne classe les commerçants qu'au troisième rang de l'échelle sociale. Aujourd'hui tel grand mandarin projette d'envoyer l'un de ses fils dans une maison de commerce de Hong-kong. Tel lettré, *tien-si* à quarante ans, fonctionnaire en place, travaille à la constitution d'une société par actions pour l'exportation du maïs et du bois. Tuc qui pendant plusieurs années, s'est préparé aux examens littéraires, y a soudain renoncé et s'est fait négociant en incrustations; My qui est membre actuel de la mission des mandarins en France, rêve de monter une filature de coton et cherche les concours financiers nécessaires; Thanh et tout un groupe autour de lui tâchent de créer une caisse d'avances agricoles dont le besoin se fait en effet très vivement sentir, prêts à hypothéquer tous leurs biens pour placer dans l'affaire un capital qui soit garant de leur coopération honnête. Et de ce train les cerveaux vont jusqu'à des prétentions pour le moins prématurées. « Pendant que les Chinois boycottent les marchandises américaines, me confiait un Tonkinois, ce serait pour nous le moment de nous emparer du commerce entre l'Indo-Chine et les Etats-Unis! »

Toutefois avec ces projets ou ces rêves, ils se heurtent aussitôt à la possession d'état des Chinois, maîtres du commerce extérieur avec l'Extrême-Orient et de certaines industries locales. Cela ne les arrête plus. Un Haïphonnais qui a déjà fourni des preuves de son activité et de son savoir faire, voudrait monter un atelier de réparations de machines et de chaloupes: « Il y en a ici, observe-t-il, plusieurs aux mains des Chinois; pourquoi n'y en a-t-il pas un seul annamite? » On sent ainsi naître sur le terrain économique, un antagonisme dont le développement ultérieur sera tout particulièrement intéressant à suivre.

En effet à ce tournant de la marche de leurs idées, les Tonkinois ont conscience de leur inexpérience; aussi voit-on des lettrés venir prendre des avis auprès des interprètes les plus imbus d'occidentalisme, et les uns et les autres accueillir avec attention, peut-être avec reconnaissance, les conseils de ceux des métropolitains qui acceptent de causer avec eux et qu'ils savent désintéressés et bienveillants.

Ils s'avouent d'un autre côté l'extrême méfiance des Annamites entre eux, leur impuissance consécutive à se grouper, et comprennent la nécessité d'une autorité dominant toute association dont ils feraient partie.

Ils s'aperçoivent aussi de la nécessité de capitaux importants, de l'insuffisance des capitaux indigènes, pour tenter la moindre entreprise un peu grande « 2/3 de capital français, 1/3 de capital annamite, » m'a indiqué le Haïphonnais dont il est question plus haut, en vue de la création d'un atelier de réparations non chinois.

Ainsi surgissent des désirs d'associations d'intérêts privés où les Tonkinois apporteraient leur activité, leur connaissance du pays, une certaine participation financière et où les Français collaboreraient par leur expérience, leur technicité, leur argent et la direction supérieure.

Mais cela n'est-il pas une tendance excellente? et puisque le désir intense d'instruction occidentale paraît conduire à un réveil de la personnalité annamite qui, aussitôt qu'elle redresse sa petite taille, éprouve le besoin d'un protecteur qui l'empêche d'être écrasée, irions-nous à l'encontre du grand mouvement qui commence?

M. Beau ne l'a pas pensé. Il est très heureusement entré dans la voie de l'enseignement des indigènes. On peut trouver un peu insuffisantes certaines propositions du Conseil de perfectionnement, notamment au point de vue de la diffusion de la langue française. Mais pour l'heure il n'importe; les Tonkinois auront vite fait de constater le caractère rudimentaire des manuels mis à leur disposition et alors eux-mêmes réclameront non plus la rédaction d'ouvrages à leur usage, mais les moyens de pénétrer dans nos propres livres de France.

Par-dessus tout, la réforme de l'enseignement peut conduire à l'intimité franco-tonkinoise. Elle implique de notre part des égards plus grands pour les personnes et les aspirations de nos protégés, une acceptation plus complète de leur participation à la direction du pays; de leur part le sentiment du besoin d'un éducateur, le désir d'associer leurs intérêts commerciaux aux nôtres et par conséquent plus de confiance en nous et en la France.

***

Factum de Phan-Bôi-Chaû circulant au Tonkin.

Par ce discours, le Tonkinois Phan-Bôi-Chaû, exhortant les hommes de son pays à aider pécuniairement leurs

congénères pour leur permettre de faire leurs études en pays étrangers, s'exprime ainsi :

« Si nos nationaux sont maltraités, opprimés et privés de la liberté comme ils le sont actuellement, c'est parce que, ne s'adonnant pas à l'étude, ils ne sont pas aussi instruits et aussi intelligents que ceux des autres nations; c'est ainsi que nous avons perdu notre royaume qui a une étendue de vingt-six millions trois mille stades, et qui est, par conséquent, plus vaste que le Japon d'autrefois qui ne s'était pas encore instruit et qui n'avait pas rompu avec la routine. Notre pays compte plus de 250 millions d'habitants; notre population est également plus nombreuse que celle du Japon. Si, malgré la grande étendue et la nombreuse population de notre Etat, nous sommes ainsi opprimés et privés de la liberté, n'est-ce pas parce que l'instruction et l'intelligence nous manquent? Et cependant nos nationaux étaient considérés, pendant de longs siècles, comme polis, respectueux et courageux; aucune autre nation n'a osé nous mépriser; mais aujourd'hui combien est grande notre honte! Nous sommes invectivés, injuriés, tués et emprisonnés. Comment pouvons-nous donc supporter en silence toutes ces humiliations? En présence de cet état de choses, moi Bôi-Chaû, j'en suis ému, ne sachant pourtant moi-même comment faire. Je me demande comment il se fait que nous soyons l'objet de toutes ces misères; mais n'est-ce pas parce que nous sommes sots et faibles, sans instruction ni intelligence, ni capacité? Remarquez que nous sommes des êtres humains comme les Japonais; nous avons comme eux des yeux, des entrailles, des mains et des pieds; il n'existe comme différence aucune entre eux et nous; alors comment se fait-il que les Japonais aient autant d'intelligence et de talents et que nous soyons aussi ignorants et faibles; ce résultat nous devons le trouver dans l'instruction; les Japonais ont renoncé à leurs vieilles coutumes en adoptant la voie du progrès; ils ont créé des écoles pour enseigner les fils du peuple afin de leur ouvrir l'intelligence, leur enseigner le devoir et le courage en les stimulant pour qu'ils deviennent de plus en plus forts. Si nous sommes ainsi faibles, c'est parce que nous ne sommes pas instruits.

« Si nous désirons aujourd'hui que nos nationaux deviennent intelligents et savants comme les Japonais, il faudrait constituer une société de secours pour envoyer nos fils faire des études en pays étrangers; les dépenses nécessitées en seront considérables; une seule personne ou une seule famille ne sera pas en mesure de les supporter; il est donc utile que les personnes et les familles versent une cotisation selon leurs moyens. Une fois l'argent réuni, il faudra choisir les enfants intelligents et studieux pour les faire instruire à nos frais. Autant les élèves seront nombreux autant nos nationaux acquerront des mérites, du talent et de l'habileté. Les dépenses à faire seraient de 20 piastres au moins par mois pour chaque élève faisant ses études dans les écoles enseignant l'astronomie, les arts et métiers, les travaux de l'agriculture et les opérations commerciales; elles seraient de 25 piastres au moins par mois pour chaque élève étudiant dans une école de stratégie, soit infanterie, marine ou artillerie.

« Ces écoles enseignent des choses incontestablement savantes. Si quelqu'un veut s'en rendre compte, il n'aura qu'à y aller pour s'en convaincre. Ainsi donc les dépenses annuelles pour chaque élève seront de deux à trois cents piastres environ. Les élèves qui se livreront à l'étude pendant huit ou neuf ans seront très habiles; et ceux qui n'y consacreront que trois ou quatre ans, seront également passables; les premiers seront généraux et les seconds bons officiers. Ce n'est que de cette façon que nous pourrons résister à nos ennemis. Dans ce cas, même mort, je serai heureux de voir que notre peuple ait pu se venger.

« Fait en un mois de l'hiver de l'année At-ty, année du règne de Thanh-thai (1905).

« Votre congénère Bôi-Chaû écrit cette proclamation en pleurant. »

Factum d'un Inconnu circulant au Tonkin.

(Discours écrit en caractères chu-nôm.)

Les Japonais ont beaucoup de talents et d'esprit; ils sont versés dans les sciences et les lettres, l'industrie et le commerce; ils ont créé des écoles, des arsenaux, des chantiers pour la construction des navires, des postes et télégraphes, des hôpitaux et d'autres établissements qui ne cèdent en rien à ceux de l'Europe; divers Etats envoient leurs enfants s'instruire chez eux.

Pour ce qui est de leur talent et de leur habileté, ils ont vaincu la Chine et la Russie; ces deux grands Etats les redoutent si bien qu'ils ont dû conclure la paix avec eux et leur remettre des terrains. En présence de tant d'intelligence et d'habileté, j'éprouve davantage de tristesse en pensant à la population de notre pays. Les habitants de notre pays sont sots et inhabiles; c'est pourquoi ils sont ainsi opprimés et maltraités. C'est parce que notre roi est semblable à une statue de bois et nos habitants considérés comme des buffles et des bœufs que les autres nations ont pu établir chez nous des postes et télégraphes, construire des navires, fabriquer des armes à feu, établir leurs armées, créer des écoles et des industries, s'emparer de l'agriculture et du commerce, se livrer à l'exploitation des mines et des chemins de fer. De toutes ces richesses, nous n'en retirons aucun profit. Quant à nos habitants, ils sont les uns boys ou coulis, les autres interprètes ou lettrés; ceux-ci tirailleurs et ceux-là fonctionnaires des divers services.

Les droits et impôts de toutes natures: impôt personnel, impôt des rizières, des buffles, des bœufs, droits de fourrière, des boucheries, impôts sur le sel, sur l'alcool, impôts des barques, des voitures; fermages des marchés; impôts sur le thé, sur le tabac; impôts des portes et des fenêtres, impôts sur les eaux, sur les lampes; impôts de terrain d'habitation; impôts des pagodes; droits de coupe; impôts sur les bois et bambous; impôts des barques de commerce; impôts des plages, des collines; impôts sur les théâtres; impôts sur les mûriers, sur les miels, sur le paddy, sur les légumes, sur les fruits, sur la soierie, sur les rotins, sur les métaux, droits de chasse à la plume; droits sur les pêcheries; ces divers impôts, droits et taxes, sont imposés partout en Cochinchine et au Tonkin; et nombre d'autres impôts dont l'énumération m'est impossible. Un dernier impôt, plus monstrueux encore, est celui perçu sur les filles publiques. Quelle pitié pour nous qui sommes d'un état honnête, de supporter ainsi tant de malheurs et de honte. Livrons-nous donc à diverses études pour acquérir des talents et de l'esprit; renonçons à nos vieilles coutumes et marchons dans la voie du progrès. Peut-être, grâce au ciel qui prendra pitié des Annamites, le royaume d'Annam, qui est un des Etats de l'Asie, pourra être rétabli. Quant à moi, j'ai erré pendant plusieurs années à Chang-haï et à Hoang-tau. Je me trouvais là lorsque les Japonais ont remporté la victoire sur les Russes; c'est alors que j'ai pensé à notre Etat. Qui sait quand nous pourrons reconquérir le royaume d'Annam! A ce moment je serai heureux.

Chanson populaire.

Des cinq parties continentales, l'Asie est sans contredit la partie la plus grande tant pour le nombre de ses habitants que pour l'étendue de son domaine. Mais, dans l'état

actuel des choses du monde, les braves gens doivent trouver que tous les points de la terre peuvent indifféremment convenir à leur existence.

Depuis que l'Europe est en quête des possessions d'outre-mer, ses regards se sont portés sur la Chine, le Japon et la Corée; le Siam, la Birmanie, le Cambodge, la Cochinchine, l'Annam, le Tonkin et le Laos n'ont point échappé à ses investigations. A vrai dire, l'ensemble de ces pays ne forme autre chose qu'un quartier de viande dont mille coutelas se disputent le partage, et si forte que soit sa solidité, ce vase d'or ne saurait rester intact sous tant de coups. Ainsi ces peuples orientaux se voient obligés d'être esclaves de la France, domestiques de l'Angleterre, d'étouffer leur souffle devant la grande Allemagne ou de se courber en face de la puissante Russie. L'exemple des Indes n'est pas loin pour vous donner une idée assez nette du sort des Indous qui, quoique n'étant pas nos proches parents, sont du moins des enfants de la famille à peau jaune. Ah! combien cette immense bande de terre qu'on appelle Extrême-Orient m'inspire de douleur quand je songe à la situation morale où elle se trouve.

Le premier qui parmi les peuples jaunes a su soutenir son indépendance est le Japon; ce peuple, pendant longtemps sur les mêmes bases d'instruction et sous le même régime de vie et de mœurs que nous, a le premier ouvert l'Orient à la civilisation moderne. L'empereur du Japon est un glorieux prince, d'une sagesse sans égale. Sa race est seule régnante, et, grâce à lui le soleil de l'Empire brille sur un grand espace du ciel. Il est le cent vingt-deuxième monarque de sa famille qui compte aujourd'hui un règne de plus de 2.550 années. Profitant des circonstances amenées par la Providence, il transféra sa capitale de Kyoto à Tokio; il réorganisa son gouvernement; il affranchit ses états tributaires, changea le système des dates et modifia les costumes de sa cour. Partout, dans son royaume, on ne rencontre plus qu'un chaud sentiment de solidarité nationale; le nombre des écoles nouvelles s'élève à plus de 30.000; l'industrie et le commerce ne sont point négligés, car dans tout le pays se développent de grandes fabriques de porcelaines, d'importantes fonderies, des installations métallurgiques, des productions de thé, de soie, de chanvre, de coton; des fabriques de velours, de brocart, d'objets laqués ou incrustés; des verreries, des coutelleries, des productions d'éventails, de parasols, des charronneries, enfin d'autres productions terrestres ou maritimes de toutes sortes, dont l'agriculture et le commerce tirent grands bénéfices. La population, toute orientée vers la civilisation moderne, se chiffre à 45.000.000 d'habitants; les différents corps de troupes fournissent une force d'environ 1.000.000 d'hommes. La superficie du pays, évaluée à un carré de plus de 420.000 kilomètres, est nouvellement divisée en 41 arrondissements, qui s'étendent depuis Naixuyen Préfecture (sur l'île Yeso) jusqu'à Lac-nhi préfecture (sur l'île Kioushiou). Le télégraphe est installé partout; des navires de commerce sillonnent tous les océans; des chemins de fer, des établissements de banque, des installations d'éclairage, des bureaux de presse, encombrent tout le pays avec de nombreux ports commerciaux. Toutes ces transformations se sont opérées seulement depuis le commencement du règne du Mikado; c'est donc dans un espace de trente ans que l'intelligence du peuple s'est grandement ouverte. Dans les écoles sont poursuivies ardemment les études des caractères chinois, concurremment avec celles des langues occidentales. Osaka possède des fonderies de canons; à Nagasaki sont établis plusieurs ateliers de construction de navires; Gia-tan et Tu-ha forment des ports d'attache à la marine militaire. Avec des flottes puissantes, des armes les mieux perfectionnées, des engins sous-marins sans pareils, des troupes exercées nuit et jour, le Japon ne le cède en rien aux puissances de l'Europe. Des corps de cavalerie et d'infanterie occupent les différentes places fortes depuis Yéso jusqu'à Tatma, sur les quatre grandes îles formant les huit circonscriptions territoriales et portant le haut mont Fonsiyama et le grand lac Ti-ba aux eaux limpides. Les officiers sont instruits suivant les méthodes européennes; l'armée possède tout ce qu'il lui faut avec des ouvriers du génie, des artilleurs adroits. La fraternité règne au plus haut degré chez les soldats qui ont tous juré de défendre leur pays menacé d'esclavage comme les peuples voisins. En 1894, des troupes furent dirigées sur Formose, et Oku, Oyama et leurs compagnons rivalisèrent de talent et de courage. Ils parvinrent bientôt à mettre dans leurs manches les trois provinces orientales de la Chine, causant par ce fait un tressaillement de surprise parmi les blancs; mais, événement fâcheux, leur ardeur fut arrêtée tout à coup par un traité de paix sous l'inspiration du gouvernement de Pétersbourg. Cependant, chez les Japonais dont le cœur déborda de dépit, le patriotisme fut à un tel point qu'ils allaient braquer leurs canons et diriger leurs navires contre les Russes, lorsque le sage, acceptant les indemnités offertes avec la cession de l'île de Formose, donna l'ordre de rentrer, avec la résolution de n'envisager la question que dix ans plus tard. De son côté, la Russie, puissance très grande et très riche, ne pouvant souffrir qu'on ronfle tout près d'elle, se donna de la besogne. Elle fit si bien que son influence fut solidement établie en Corée et en Mandchourie et qu'elle accapara tout le trafic étranger en ces pays au moyen de son chemin de fer de Kharbine; de plus, elle réunit sa flotte à Dalny et à Vladivostok. Dès lors il devint de plus en plus nécessaire pour nous, peuples jaunes, de songer à défendre notre cause. Donc un conflit était inévitable et il devait en résulter des jours malheureux où l'Asie s'attendait à voir répandre bien du sang sur ses terres.

C'est ainsi qu'en décembre 1903 deux dépêches de part et d'autre annoncèrent les hostilités. En Corée eut lieu la première rencontre à la suite de laquelle des cris d'admiration sortirent de toutes les bouches sur le globe à l'adresse des Japonais. Ceux-ci, bravant tous les obstacles, vinrent ensuite hisser leur drapeau sur le Yalou et sonner leur victoire à Liao-yang. A leur tour, Port-Arthur fut plongé dans une fumée épaisse et Moukden vit les arbres des montagnes réduits en cendres; dans un combat naval, la marine russe fut complètement dispersée et le résultat final fut la division de Sakaline et le partage des voies de Mandchourie. Le coup formidable était sans parade possible et c'en eût été fait du tsar si une conférence provoquée par les Etats-Unis n'était venue à propos à son secours. A la réunion des puissances qui discutèrent les conditions de paix, on ne savait plus alors que penser du résultat de cette lutte, entre un éléphant et une sauterelle; avec toute sorte de résignation imaginable, la Russie accepta tous les douze articles du traité de paix résumant les demandes du Japon, lequel, on le conçoit, parvient après tant d'événements successifs à prendre rang aujourd'hui parmi les puissances. Admirables sont ces Japonais de grand mérite; ils jouissent désormais de l'heureux fruit de leurs efforts.

En considérant tous ces résultats, quelle est mon angoisse quand je me retrace les mauvais jours qui dominent actuellement notre pays d'Annam! Dans notre état sauvage, nous sommes habitués à vivre dans l'idiotisme et dans la bassesse comme les Japonais avant le siècle du Mikado. Depuis que la France nous apporta sa généreuse protection, elle n'a encore fait qu'entr'ouvrir notre esprit obscur à quelques jets de lumière. Et il faut le dire à notre honte, aux yeux de tout le monde, notre roi n'est plus qu'une pauvre statue de bois tandis que son peuple n'est fait que de véritables bêtes de somme. Car le télégraphe, la navigation, la défense du pays, l'instruction des troupes, la charge des écoles, l'industrie, l'agriculture, le commerce, l'exploitation des mines, le service des chemins de

fer enfin, tous les travaux sont entre les mains des étrangers. Les titres réservés aux indigènes sont ceux de boys, de coulis, d'interprètes, de lettrés, de troupiers perpétuels. Telles sont les dignités les plus honorifiques dont les Annamites devront se contenter pour toute leur vie. Cependant les impôts des villages augmentent tous les jours; après les impôts personnel et foncier, viennent les droits sur les bestiaux, les chiens en cage, les porcs abattus, le sel, les alcools, les bacs, les pousse-pousse, les marchés, le thé, le tabac, les patentes, l'eau, l'éclairage, les maisons d'habitation, les pagodes, les forêts, les jonques, les îlots et terres d'alluvion, les gens pourvus de brevets royaux, les chanteuses et musiciennes, les huiles, le sucre, la laque, le riz, les légumes, le maïs, le coton, la soie, le fer, le cuivre, les oiseaux, les poissons, et d'autres droits, dont l'énumération est très longue. Enfin la taxe la plus originale est celle sur les fosses d'aisances. Allons, du calme et de la résignation! O pères et fils malheureux, époux et épouses troublés, parfois vous êtes au bout de votre patience, vous invoquez le ciel et tirez vos armes en disant: « Nous sommes des hommes formés de chair et d'os; nous avons du sang rouge, nous sommes des descendants de Lochong (1) et nous souffrons ainsi garrottés tant de malheurs depuis trente ans! » O pays d'Annam, que tu es à plaindre! Toi qui ne manques jamais d'hommes sages et éclairés! O âmes engourdies, réveillez-vous de votre torpeur! Songeons à trouver un remède à nos souffrances! Qu'allons-nous faire? Nous devrons, avec l'aide de nos parents japonais et de nos maîtres français, chercher à former notre esprit et à trouver ce qui nous manque; nous devrons sans retard nous créer un enseignement nouveau et une solidarité parfaite entre tous les citoyens; nous devrons nous inspirer tout d'abord de l'amour du commerce et nous initier ensuite à tous les métiers avec le monde. C'est long d'énumérer tout ce que nous aurons à faire, mais avant tout il faut que nous ayons au cœur le sentiment de liberté. L'exemple du Japon en Asie orientale doit servir à nous tous, peuples de même race. Si peu à peu notre intelligence s'ouvrait à la lumière, nos maîtres français nous regarderaient sans doute avec plus de complaisance, nous accorderaient peut-être l'égalité et feraient de nous, leurs esclaves, des hommes civilisés. Et si l'on regarde un peu en arrière, on voit que les Anglais, les Français, les Allemands ne sont parvenus à leur état actuel qu'après avoir été aussi faibles et malheureux que nous. Imitons-les, afin que, si le ciel se plaît à nous être favorable, notre Annam puisse aspirer à son indépendance en Orient.

Je ne me plains pas de ma vie aventureuse bien que j'erre depuis tant d'années à Changhaï et à Yokohama. J'ai suivi les troupes triomphantes rapatriées de Mandchourie et me suis glissé dans leurs rangs. Ma douleur a été grande lorsque, recevant de l'empereur du Japon une tasse d'alcool donnée aux guerriers, je me trouvai dans l'obligation d'essuyer mes larmes pour lui révéler la situation actuelle de mon pays, dont l'image de loin sur le ciel du sud m'envoie des réflexions pénibles, comme la brise d'automne qui afflige le cœur. Afin de distraire mon âme agitée de tant d'imaginations, je recours au pinceau pour exprimer ma pensée en langue nationale. Les maux physiques ne sont rien par rapport à mes souffrances morales; aussi ne saurais-je trop recommander à mes compatriotes d'avoir le cœur uni dans l'avenir.

(1) Premier fondateur de l'empire d'Annam.

LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'INDO-CHINE

Deux notes discordantes concernant l'Indo-Chine ont paru ces temps derniers dans la presse métropolitaine. L'une annonçait que le gouverneur général allait venir en France avec un projet de nouvel emprunt, l'autre jetait un cri d'alarme en montrant les déficits qui se sont produits durant les dernières années dans les recettes du budget général indo-chinois. Le projet d'emprunt auquel on a fait allusion a son origine dans une circulaire que M. Beau adressait le 26 janvier de cette année aux résidents supérieurs. Dans ce document, le gouverneur général rappelait que le Cambodge et le Laos, moins favorisés que l'Annam et le Tonkin pour lesquels, dès 1896, on empruntait 80 millions, ne pouvaient suffire avec leurs ressources ordinaires aux exigences croissantes du développement administratif et économique. « Il paraît donc nécessaire, écrivait-il, de faire un nouvel appel au crédit pour permettre, d'une part, à l'Annam et au Tonkin de continuer sans interruption l'œuvre d'organisation et d'aménagement de leurs ressources naturelles et, d'autre part, accorder au Cambodge et au Laos la dotation qui leur a fait défaut jusqu'à ce jour. » « Le nouvel emprunt, ajoutait-il, devrait avoir pour objet le développement de l'agriculture, l'assainissement des villes, la création d'hôpitaux et d'écoles, l'aménagement des eaux, la construction de routes et de tramways. » Chacun de ces points était développé par la circulaire qui se terminait ainsi :

Le programme de travaux dont je viens de tracer les grandes lignes et qu'il vous appartient d'établir dans le détail est le complément indispensable du plan de politique indigène que j'ai exposé à diverses reprises, notamment devant le Conseil supérieur, le 11 décembre dernier. Il répond aux préoccupations de la métropole qui suit avec intérêt le développement de sa plus riche colonie et qui assigne pour but à nos efforts l'amélioration constante de la condition matérielle et morale des races placées sous sa tutelle.

D'après des notes officieuses les renseignements fournis au gouverneur général à la suite de la circulaire que nous venons d'analyser permettent de fixer à un chiffre de 150 millions le montant de l'emprunt auquel on songe. Les différents emplois prévus pour cette somme considérable peuvent être assez facilement justifiés, surtout si on apporte l'assurance que les études des différents chefs de dépenses ont été sérieusement faites et ne doivent laisser place qu'à peu de surprises. Mais il est une question primordiale, c'est de savoir si les finances de l'Indo-Chine sont en ce moment assez prospères pour assumer les charges que comporterait un aussi large appel au crédit : c'est là que nous trouvons l'objection qui a été soulevée par l'un de nos confrères, dans une revue des questions coloniales de la *Revue politique et parle-*

mentaire du mois d'avril dernier. M. Depincé a montré qu'après une longue suite d'excédents budgétaires le déficit avait reparu dans les finances indo-chinoises. Etudiant la situation des recettes au 31 décembre 1905, il indiquait que, par rapport aux recouvrements de 1904, il n'y avait augmentation que sur les produits de l'enregistrement, des postes et télégraphes et des chemins de fer pour une somme totale de 280.000 piastres, en chiffres ronds. Par contre, le total des moins-values ne s'élevait pas à moins de 2.308.000 piastres, ce qui, compensation faite, donnait une moins-value totale de plus de 2 millions de piastres, soit, au cours actuel, de 5.200.000 francs. Comparant les recettes effectuées aux prévisions budgétaires, il arrivait à une constatation plus mauvaise encore. Abstraction faite, disait-il, d'une moins-value de 314.000 piastres sur les intérêts des capitaux qui n'affecte que le budget extraordinaire et qui ne saurait entrer ici en ligne de compte, le total des moins-values atteint le chiffre de 3.896.000 piastres, soit plus de 10 millions de francs. M. Depincé reconnaissait que ce déficit énorme serait évidemment atténué, d'une part, grâce à la hausse de la piastre qui s'est produite en cours d'exercice, d'autre part, sans doute, au moyen d'économies réalisées par l'administration sur ses prévisions de dépenses. Mais la caisse de réserve ayant déjà été mise à contribution pour solder le déficit de l'exercice antérieur, la situation apparaissait à M. Depincé comme fort grave et dépassait, suivant lui, la portée d'une crise locale et momentanée.

Ce cri d'alarme n'a pas laissé que d'émouvoir le gouverneur général de l'Indo-Chine qui, dans une lettre publiée par la *Revue politique et parlementaire* d'août dernier, a entrepris de rectifier les allégations du rédacteur habituel de ce périodique. Prenant corps à corps l'affirmation que la progression régulière des recettes avait fait place à des moins-values croissantes d'année en année, M. Beau a voulu répondre par des chiffres et voici le passage topique de sa lettre :

Le budget général est de création récente. Il est facile de voir quel a été depuis l'origine le mouvement des recettes.

En voici le tableau :

Année 1899........	48.070.000	francs
— 1900........	53.357.000	—
— 1901........	58.302.000	—
— 1902........	64.830.000	—
— 1903........	68 526.000	—
— 1904........	72.967.000	—
— 1905........	69.607.000	—

On peut constater que la progression des recettes a été régulière jusqu'en 1905, date à laquelle se produit un brusque et important fléchissement.

Pourquoi en chercher la cause ailleurs que dans la situation économique du Tonkin, à la suite des terribles inondations de l'année dernière, et de la Cochinchine, depuis le typhon et les inondations de 1904?

... Telle est la cause, purement accidentelle, du fléchissement des recettes pendant l'année 1905 et pendant les premiers mois de l'année en cours.

... Le déficit, s'il y en a un (pour l'exercice en cours) ne dépassera pas quelques centaines de mille piastres. Nous sommes loin des 10 millions annoncés.

La *Revue politique et parlementaire* n'a pas encore eu l'occasion de répondre et de discuter ces chiffres, mais le journal le *Temps* s'est demandé si les explications du gouverneur général étaient bien de nature à rassurer l'opinion et tout de suite, prenant l'offensive, le *Temps* disait : « Pourquoi ces comptes en francs ? le franc est inconnu en Indo-Chine. Le budget y est dressé en piastres. La piastre est une monnaie dont le rapport avec le franc n'est pas fixe. Tombée au-dessous de 2 francs il y a trois ans, elle est remontée aujourd'hui à 2 fr. 70. Par suite de ces variations, il va de soi qu'il faut compter en piastres, si l'on veut être clair quand on parle des finances indo-chinoises et qu'est-ce que ce bilan qui ne permet de comparer les recettes d'une année qu'avec celles d'une année antérieure ? Ce n'est pas l'écart des recettes d'une année à l'autre, c'est l'écart entre les recettes prévues, les recettes sur lesquelles on avait compté et les recettes réellement encaissées, qui fait ressortir si une situation financière est excellente ou en déficit.

« Les recettes de l'Indo-Chine sont alimentées pour les quatre cinquièmes par deux sortes d'impôts : d'une part les douanes ; de l'autre, les contributions indirectes et les régies. Si l'on examine — en piastres — le mouvement des prévisions et des recouvrements de ces deux chapitres depuis que fonctionne le budget général, l'aspect des finances indo-chinoises ne paraît pas concorder exactement avec l'idée que s'en fait M. Beau. Voici en effet ce que l'on constate :

	Recettes prévues	Recettes réalisées	Excédent	Déficit
	piastres	piastres	piastres	piastres
1899.....	17.100.000	18.260.327	1.160.327	»
1900.....	19.300.000	19.692.375	392.375	»
1901.....	21.000.000	21.505.280	505.280	»
1902.....	23.850.000	23.791.491	»	58.509
1903.....	25.000.000	25.021.550	21.550	»
1904.....	27.630.000	25.887.952	»	1.742.048
1905.....	27.230.000	24.129.691	»	3.100.309

(Les chiffres de 1905 sont du 31 décembre dernier. Depuis, il a dû être fait 300.000 ou 400.000 piastres de recettes qui ont atténué d'autant le déficit.)

« L'honorable gouverneur général attribue le fléchissement des recettes uniquement aux calamités de 1904 et de 1905. Assurément elles ont dû appauvrir le pays. Mais le tableau ci-dessus le prouve, le mal est plus ancien et plus profond. Dès 1902, les rentrées restaient au-dessous des prévisions. En 1903, l'équilibre a été obtenu tout juste. Ces résultats constituaient un sérieux avertissement ; ils manifestaient clairement que l'on avait atteint l'extrême limite des capacités contributives du pays. Il eût donc fallu enrayer le mouvement ascensionnel des dépenses pour un certain temps. Si l'on faisait en Indo-Chine comme on fait en Tunisie, par exemple, où l'on évalue les

prévisions de recettes d'après la moyenne des cinq dernières années, ce ralentissement se serait opéré mécaniquement. Mais il semble qu'aucune règle de ce genre n'y réfrène l'imprudence. »

Nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs les différentes pièces du procès. Pour nous, nous pensons qu'il serait très désirable que certaines améliorations soient apportées encore dans l'outillage économique de l'Indo-Chine. On y a construit des voies ferrées, c'est parfait; mais il est une autre œuvre dont l'urgence a été maintes fois reconnue : c'est celle qui consisterait à irriguer dans le delta du Tonkin et, dans celui de Cochinchine, à drainer des étendues nouvelles. Nous indiquons par ailleurs les rapports qui ont été dressés à ce sujet et dont le Conseil supérieur a été récemment saisi. Nous savons les difficultés que ces travaux peuvent présenter; mais il est certain qu'ils s'imposent et, quand on dit que sur les 150 millions de l'emprunt projeté, il n'y en aura guère que 16 consacrés à des travaux d'irrigation au Tonkin, la somme nous paraît bien modeste. Cependant, comme le crédit d'un pays est la condition indispensable à tout progrès économique, il ne faut pas se lancer dans de nouveaux emprunts sans savoir si l'on sera en mesure de faire face aux charges qu'ils créeront. Or, l'Indo-Chine a déjà emprunté 280 millions de francs. Si l'on ajoute à ces 280 millions 150 nouveaux millions, alors que les déficits vont croissant, il est évident qu'on arrivera bientôt à une situation embarrassée et à la nécessité de recourir à la métropole qui a garanti expressément l'emprunt de 80 millions et qui se sentirait engagée moralement à servir l'intérêt de celui de 200 millions qu'elle a autorisé sans le garantir expressément. Le jour où la garantie de la France sera obligée de jouer, la cause de l'Indo-Chine sera singulièrement compromise et avec elle, pour un temps tout au moins, toute la politique coloniale. C'est une éventualité dont on doit tenir le plus grand compte et pour cela, il ne faut pas compter sur un heureux hasard. Il faut envisager froidement la situation de l'heure présente, plutôt même en escomptant des résultats encore moins beaux que ceux du moment actuel et établir ses dépenses sur des recettes évaluées sans trop d'optimisme. Autrement dit, avant de songer à un nouvel emprunt, il nous semble qu'il conviendrait d'assainir la situation financière de l'Indo-Chine. Il ne faut pas se mettre dans la fâcheuse obligation d'aggraver les charges fiscales qui pèsent si lourdement déjà sur les indigènes, surtout en raison des modes de perception, ou de recourir à la garantie de la métropole. On doit tout faire pour revenir à une ère de plus-values qui permettra d'abord de reconstituer la caisse de réserve et ensuite de réaliser les projets excellents qu'on a élaborés. Une bonne politique fiscale n'est-elle pas essentiellement la meilleure des politiques indigènes?

Edouard Payen.

LA CRÉATION
D'UN PARLEMENT PERSAN

La contagion des idées et des doctrines de la civilisation dominante, qui s'est manifestée à toutes les périodes de l'histoire, est nécessairement plus rapide et générale dans la nôtre qui subit l'effet accélérant d'instruments, comme les chemins de fer, entièrement nouveaux dans la vie de l'humanité. Nous n'avons pas à être surpris de voir les idées et les procédés occidentaux se répandre partout à mesure que l'on ressent la supériorité acquise par les nations occidentales. Ce serait du contraire que nous aurions à nous étonner. Après l'Extrême-Orient la Perse, désireuse de s'assurer des moyens de préservation et de prospérité, est prise d'une fièvre d'imitation. Elle vient de se faire octroyer son premier Parlement par le Chah.

***

Nous avons, dans notre dernier *Bulletin*, donné un bref résumé de la situation et des faits qui devaient amener cette innovation. Il faut cependant y revenir. Depuis plusieurs mois, comme nous l'avons dit, les parties éclairées de la population demandaient des réformes, surtout judiciaires. Le clergé musulman, par conviction et pour conserver son influence, avait pris la direction de ce mouvement. C'était pour ce dernier une aide puissante car en Perse, le clergé exerce, outre ses fonctions religieuses, les mêmes fonctions d'Etat civil et de notariat que dans les autres pays musulmans, et il a une influence plus indépendante qu'en Turquie où le Sultan est « Commandeur des Croyants ». Il faut d'ailleurs constater qu'un nombre assez respectable des membres du clergé persan possèdent des notions occidentales, qu'ils ont élargi leur pèlerinage à la Mecque d'un tour d'Europe et parlent une langue européenne, le plus souvent le français.

Déjà, il y a quelques années, le clergé s'était mis à la tête du mouvement de résistance contre les Régies que voulait instituer le gouvernement du Chah et il avait eu gain de cause. Plus récemment, en présence de la résistance au mouvement réformiste, le clergé organisa une véritable grève. En décembre 1905, ses principaux membres s'enfermaient dans le sanctuaire populaire du Chah Abdul-Azim, aux portes de Téhéran, et suspendaient par conséquent toutes les fonctions religieuses et civiles nécessaires à la vie du pays.

Effrayé le Chah rendit un édit promettant certaines réformes, surtout judiciaires. Mais après de longs atermoiements cet édit, dont l'exécution était toujours retardée, n'aboutit qu'à la promulgation de quelques modifications de procédure. L'irritation augmenta. Le clergé menaça de faire encore une fois grève. C'est alors que se produisirent les incidents décisifs du mois dernier. Un prédicateur très écouté, Cheikh Mohammed Va'ez

prononçait des sermons virulents dans lesquels il imputait au grand Vizir ou *Atabeg*, toutes sortes d'actions honteuses. Furieux ce dernier le fit arrêter le 11 juillet. Mais la foule assiégea le corps de garde ou Cheikh Mohammed était prisonnier et le délivra après un sérieux échange de coups avec la troupe. Puis elle se mit en marche vers le Palais de l'Atabeg. Mais elle se heurta de nouveau aux soldats et, dans les deux bagarres, six ou sept hommes restèrent sur le carreau, dont un Seyid, ou descendant plus ou moins authentique du Prophète.

Le clergé se retira dans une mosquée de Téhéran, en réclamant la punition des soldats responsables de la mort du Seyid, la destitution de l'Atabeg et l'octroi d'une charte établissant une sorte de cour de justice ou de Parlement. Comme ces demandes ne recevaient pas satisfaction et que, en outre, le gouvernement dispersait par la force les manifestations organisées, le clergé se décida a accentuer sa résistance passive. Tous les Mollahs quittèrent Téhéran, se dirigeant vers les lieux saints du Chiisme, et en particulier Nedjef, sur le bas Euphrate, où se trouve le tombeau d'Ali. Ils s'arrêtèrent d'ailleurs à Goum, bien avant d'atteindre la Mésopotamie.

Le gouvernement s'aperçut bien vite que les choses ne se borneraient pas à cet exode du clergé. Malgré les menaces les plus sévères, les négociants fermèrent toutes les boutiques du Bazar et se réfugièrent à la Légation d'Angleterre, où ils furent au bout de quelques jours au nombre de 16.000. Ils y conservèrent d'ailleurs un ordre parfait et n'acceptèrent aucun subside anglais.

Tout cela fut soigneusement caché par l'Atabeg au Chah qui n'eut connaissance de la situation que par les racontars de son *Enderoun* ou gynécée. Furieux Mouzaffer ed Dine renvoya à la fin de juillet l'Atabeg Aïn ed Daouleh et le remplaça au grand Vizirat par un autre de ses parents, le Mouchir ed Daouleh, personnage qui ne semble d'ailleurs pas beaucoup plus qualifié pour ce haut poste.

Mais comme cela ne suffisait pas à calmer les esprits et à faire rentrer le clergé, le Chah, d'ailleurs encouragé, comme l'a déclaré Sir E. Grey aux Communes, par la diplomatie britannique, à laquelle la présence de 16.000 réfugiés à la Légation d'Angleterre donnait une singulière autorité, accorda une manière de Parlement à ses sujets.

Le 12 août S. E. Miza Sourad Khan es Saltaneh, ministre de Perse à Paris, communiquait à la presse la note suivante relative à cet événement.

Dans sa sollicitude pour son peuple et soucieux du bonheur et de la sécurité de tous les habitants de Perse et afin de consolider la base gouvernementale de son pays, Sa Majesté le Chah a pris la décision d'introduire des améliorations radicales dans toutes les administrations de l'Etat et en vue d'atteindre ce but Sa Majesté vient d'ordonner la constitution d'une assemblée nationale dont les membres seront désignés par voie d'élection parmi les princes, les membres du clergé et des classes supérieures, les négociants et autres corporations.

Cette assemblée nationale se tiendra à Téhéran et aura à discuter sur toutes les affaires importantes de l'Etat; chaque membre exprimera en toute sécurité et librement son avis en ce qui concerne les améliorations et les besoins du pays. Les décisions seront portées par le grand vizir à la connaissance de Sa Majesté, afin de recevoir, par la sanction impériale, force de loi et d'entrer en vigueur. Le règlement de l'assemblée nationale va être rédigé par ses membres et soumis à la signature de Sa Majesté. Ces dispositions seront suivies immédiatement de l'ouverture officielle de l'assemblée et de la mise en vigueur des lois fondamentales et de celles adoptées par les représentants du peuple.

A la suite de cette décision le Clergé rentra en grande solennité à Téhéran où il fut l'hôte du Chah pendant trois jours. Les réfugiés quittèrent la légation britannique. La ville fut illuminée pendant plusieurs soirées. Le 19 août, l'édifice où se réunira le Parlement était inauguré par une cérémonie religieuse.

* * *

L'origine de ce mouvement est assez facile à discerner. Comme celle de l'agitation révolutionnaire en Russie, elle doit être cherchée dans les victoires du Japon sur la Russie. Certes, ces victoires n'ont pas été cause du mécontentement des milieux ecclésiastiques et bourgeois de Téhéran, mais l'écho en a donné une forme à leurs revendications.

En Perse, comme ailleurs, on estime que le Japon doit sa force à l'adoption des procédés occidentaux. On exagère, certes, car on méconnaît la base sur laquelle il a pu faire victorieusement usage de ces procédés : sa trempe morale, ses traditions, sa hiérarchie sociale qui lui donnait d'avance les cadres nécessaires à une grande puissance militaire. On croit à l'efficacité du Parlementarisme japonais, et on s'imagine que le Japon est fort parce qu'il s'est donné une constitution parlementaire. On nous montrait récemment un journal persan où cette idée était naïvement exprimée.

Mais la guerre Russo-Japonaise a peut-être moins agi sur la Perse par les nouvelles qui en étaient publiées que par le contre-coup violent qu'elle a eu dans l'Empire russe voisin. Il ne faut pas oublier que la Transcaucasie, limitrophe de la Perse, persane elle-même par une partie de sa population et de sa civilisation, a été et est encore une des régions les plus agitées de l'Empire moscovite.

L'influence de ces convulsions devait se faire sentir à Téhéran. Elle s'y est certainement combinée avec le mouvement déterminé par le mécontentement antérieur et avec le *credo* assez nouveau qu'inspirait aux réformateurs persans l'écho, plus ou moins exactement interprété, des victoires japonaises.

* * *

Quant à la valeur et à l'avenir de la réforme qui vient d'être instituée en Perse, il est encore

bien difficile de se prononcer. La Constitution n'existe pas encore, elle reste à déterminer par un accord entre le nouveau Parlement et le Chah. Ce dernier, en permettant au Conseil national, — en persan Darichourae Melli, ou littéralement « La Chambre de Consultation nationale » — d'arrêter sa propre procédure, lui permet implicitement, étant donné les circonstances, de fixer une série de lois constitutionnelles. Il est vrai que ces lois, comme toutes les décisions du Conseil national, sont soumises à la signature du Chah, c'est-à-dire passibles de son *veto*.

La question est donc de savoir comment ces deux pouvoirs pourront s'entendre, ou au besoin se faire mutuellement céder. Sans doute, Mozaffer-ed-Dine, de santé délicate, ayant à surveiller des rivaux dans sa propre famille — on dit son frère cadet ambitieux et populaire — devra tenir grand compte d'un organisme représentant un parti de réformes organisé et ayant le Clergé à sa tête.

Mais, d'autre part, le mouvement constitutionnel persan n'a pas le caractère inquiétant et facilement déraisonnable d'un mouvement populaire et démagogique. Il est ce qu'on appellerait chez nous, dans certains milieux, une « révolution bourgeoise ». Il ne ressemble en rien à l'agitation russe, qui doit, à la fois utiliser et satisfaire des revendications agraires et socialistes illimitées.

Les paysans persans, apathiques, ignorants et peu pressurés n'y ont pris aucune part. Le mouvement a été limité à Téhéran et si la plèbe y a joué à certaines heures un rôle, cela n'a été que sous la direction du clergé et des notables marchands. Il reste donc, pour ainsi dire, dans la main de classes nécessairement conservatrices, qui seules, avec les membres de la tribu Kadjar, à laquelle appartient le Chah, contribueront à former le Parlement. Ce dernier doit être élu par les groupements organisés et les intérêts établis.

Tout fait donc croire qu'il y a de sérieuses chances pour que les réformistes persans acceptent l'acceptable, qu'ils ne demandant pas l'impossible au Souverain. Leurs représentants pourront faire œuvre très utile s'ils exigent un peu d'ordre dans les finances publiques, s'ils veillent par exemple à ce que les travaux d'intérêt général absorbent une part plus appréciable des futurs emprunts que des cent millions de francs environ, qui ont été, en plusieurs fois, au cours de ces dernières années, empruntés par le Chah à la Banque russe. Avec ce point de départ limité à des classes instruites et possédantes la réforme persane semble, en tout cas, avoir les meilleures chances possibles de ne pas aller trop vite, de tenir compte des impossibilités et de ne s'étendre que peu à peu aux éléments qui deviendront successivement capables d'y participer.

A vrai dire ce ne sont là que des hypothèses suggérées par la nature des éléments en présence. Un Parlement même très « bourgeois » est, en Perse, un élément si nouveau qu'il permet toutes les suppositions. C'est une expérience sur un terrain entièrement vierge. Les pessimistes seront même portés à dire qu'avec le laisser-aller, pour ne pas dire plus, habituel à la politique orientale, elle tournera piteusement. Nous croyons plus sage de réserver notre jugement et d'attendre les faits plutôt que de le rendre *a priori*, avec un sentiment instinctif de supériorité européenne. Il n'est pas, après tout, nécessairement impossible que l'Orient, conservateur, modéré et lent, pratique aussi bien certaines institutions que des démocraties occidentales utopiques et pressées.

***

La presse anglaise, avec quelques réserves, est visiblement satisfaite des derniers événements de Perse. Elle y voit la preuve de la diminution du prestige de la Russie et la naissance d'un régime qui pourrait donner une vie durable à un pays dont elle désire la consolidation contre les appétits moscovites. Il n'est pas invraisemblable, en effet, que la politique russe ait désiré voir et même entretenir en Perse un autre « homme malade » et à héritage en Orient. Mais les Anglais eux-mêmes auraient à réfléchir en présence d'une trop complète satisfaction de leurs vœux. Le rôle de soutien de toutes les rénovations asiatiques peut devenir ingrat pour une puissance qui a trois cents millions de sujets en Asie. Déjà le Japon intéresse, paraît-il, les Hindous éclairés. La Perse, beaucoup plus voisine par le site et encore plus par la civilisation, pourrait les intéresser et les inspirer bien davantage.

R. C.

L'Angleterre, le Thibet et la Chine

On se rappelle qu'à la suite de l'expédition du colonel Younghusband au Thibet de longues négociations avaient été engagées à Pékin pour obtenir l'adhésion de la Chine au traité signé le 7 septembre 1904 entre ses vassaux thibétains et les Anglais. Cette adhésion a été donnée par un traité signé à Pékin le 8 avril par les représentants chinois et le ministre britannique, et dont les principaux articles viennent d'être publiés. En voici le texte :

PRÉAMBULE

Le refus du Thibet de reconnaître la validité de la convention anglo-chinoise du 17 mars 1890 et du règlement du 5 décembre 1893, et d'appliquer intégralement leurs provisions, a mis le gouvernement britannique dans la nécessité de prendre des mesures pour assurer ses droits et ses intérêts selon les termes de cette convention et de ce règlement.

ARTICLE PREMIER

La convention conclue le 7 septembre 1904 par la Grande-Bretagne et le Thibet, dont le texte en anglais et

en chinois est annexé à la présente convention, est confirmée, et les deux hautes parties contractantes s'engagent à prendre en tout temps les mesures nécessaires pour assurer la parfaite exécution de ses clauses.

Article II

Le gouvernement de la Grande-Bretagne s'engage à ne pas annexer de territoire thibétain et à ne pas se mêler de l'administration du Thibet. Le gouvernement de la Chine s'engage, de son côté, à ne permettre à aucun autre Etat étranger d'intervenir sur le territoire ou dans l'administration intérieure du Thibet.

Article III

Les concessions qui sont mentionnées dans l'article IX (*d*) de la convention conclue le 7 septembre 1904 par la Grande-Bretagne et le Thibet sont refusées à tout Etat ou aux sujets de tout autre Etat que la Chine, mais il a été convenu avec la Chine que la Grande-Bretagne pourrait construire des lignes télégraphiques reliant à l'Inde les marchés spécifiés dans l'article II de la convention susmentionnée.

Il est bon de rappeler ici à grands traits ce que fut le traité signé par sir Francis Younghusband dans l'édifice sacré du Potala, à Lhassa, le 7 septembre 1904. L'Angleterre avait décidé l'expédition du Thibet pour deux raisons (1) : obliger les Thibétains à exécuter les clauses inscrites dans les conventions précédentes relativement aux marchés-frontière, et surtout empêcher toute autre influence étrangère, c'est-à-dire, en l'espèce, russe, de se développer au Thibet. Il était alors beaucoup question de missions qu'accomplissaient à Lhassa, disait-on, des Bouriates sujets russes ou même des membres de certaines tribus bouddhistes qui subsistent sur le bas Volga. Jamais on n'a rien pu publier de bien précis sur ces missions, où il faut sans doute plus voir l'action de particuliers entreprenants, encouragés peut-être par quelques fonctionnaires de Russie d'Asie, qu'une manifestation concertée, systématique de la politique russe dont l'incertitude, la dispersion et la faiblesse ne sont plus aujourd'hui à démontrer. Quoi qu'il en soit, l'autorité anglo-indienne s'émut et lord Curzon fit décider l'expédition Younghusband.

L'article II du traité de Lhassa du 7 septembre 1904 règle une des questions posées, celle des marchés-frontière. Il stipule que le gouvernement thibétain ouvrira à Gyangtsé, Gartok et Yatoung des marchés auxquels seront librement admis les sujets anglais et thibétains. L'article V stipule que les routes entre ces points et la frontière seront convenablement entretenues. En outre, le traité donne au gouvernement de l'Inde le droit d'installer sur chacun de ces marchés un agent permanent qui pourra avoir des relations constantes avec les autorités thibétaines responsables.

Quant au péril des influences étrangères, il est écarté par l'article IX du traité de Lhassa. Cet article interdit au Thibet de permettre à aucune puissance d'occuper une partie quelconque de son territoire, d'intervenir dans ses affaires intérieures, ou même d'entretenir des représentants ou agents quelconques au Thibet. Il dit, en outre, qu'aucune concession de chemins de fer, routes, télégraphes ou mines, ou de tous autres droits ne pourra être faite à une puissance étrangère ni à ses sujets, à moins qu'une concession similaire et équivalente soit faite au gouvernement britannique.

Il n'est guère probable que les Anglais aient à invoquer ces deux articles, les Thibétains conservant pour l'isolement et la fermeture de leur pays le goût déterminé qu'ont éprouvé tous les voyageurs qui ont essayé d'y pénétrer d'une direction quelconque.

Le gouvernement britannique semble même vouloir les encourager dans cette voie : il y a peu de temps il interdisait, d'une manière assez inattendue, au voyageur suédois Sven-Hedin de passer du territoire indien au Thibet. Pour l'instant la politique britannique n'a pas grand intérêt à l'ouverture d'un pays pauvre et maigrement peuplé. Le fonctionnement des marchés-frontière lui suffit.

En réalité, d'ailleurs, l'Empire britannique domine aujourd'hui le Thibet. Cette exclusion des puissances étrangères, en apparence égale, laisse cependant subsister toute la supériorité de la position des Anglo-Indiens. Il faut d'abord faire observer que le traité, qui exclut du Thibet tous agents, tous représentants étrangers, y introduit au contraire trois fonctionnaires britanniques permanents dans les trois marchés de la frontière. En outre, le souvenir de l'expédition de Lhassa reste pour décourager toutes les résistances thibétaines. Bien que l'Himalaya sépare l'Inde du Thibet, ce joli obstacle n'est rien à côté des hauts plateaux glacés, coupés de montagnes affreuses, qui séparent le Thibet vivant, habité, la haute vallée du Brhama-poutra du Tuskestan chinois.

A moins que la Chine ne développe beaucoup ses moyens d'action et de communications, le Thibet est désormais moralement vassal de l'Empire britannique; certains faits inouïs pour le Thibet d'avant 1904, le prouvent assez clairement, par exemple cette visite que fit à Calcutta, au Prince de Galles, le Tachi-Lama qui, avec l'appui des Anglais, a remplacé à la tête de la théocratie thibétaine le Dalaï-Lama, fugitif et exilé volontaire depuis l'expédition de 1904.

Telle est la situation résultant de la géographie, à laquelle les Anglais donnèrent ses conséquences naturelles en 1904, à la faveur de la guerre Russo-Japonaise, et que la Chine a reconnue en fait, sinon en droit, en signant le traité publié en tête de cet article.

Le gouvernement du Fils-du-Ciel s'est borné à interdire au gouvernement britannique, autant qu'il l'a pu par le traité de Pékin, de faire au Thibet ce que l'Angleterre a interdit aux puissances rivales par le traité de Lhassa.

(1) Pour la situation politique qui provoqua l'expédition Younghusband, voir l'article de M. Charles Mourey dans notre *Bulletin* de janvier 1904.

LA

QUESTION DES DOUANES CHINOISES

Depuis le décret impérial du 9 mai, mettant deux hauts fonctionnaires chinois à la tête de l'administration organisée par sir Robert Hart, il existe une question des douanes chinoises. Elle se relie, comme nous l'avons déjà dit, à toutes celles que fait naître le mouvement de « la Chine aux Chinois », si fort encouragé par les victoires japonaises. Quoi qu'il en soit, la conduite des autorités célestes n'est guère conforme aux assurances données à l'Angleterre par le gouvernement de Pékin déclarant que le décret du 9 mai ne changeait rien à l'administration dirigée par sir Robert Hart.

*
* *

Un *Livre Bleu* vient d'être publié en Angleterre sur les négociations à la suite desquelles ces assurances furent données. Il commence par des dépêches de M. Carnegie, chargé d'affaires britannique à Pékin, qui signalait à son gouvernement l'édit impérial du 9 mai et lui demandait l'autorisation de faire des représentations au gouvernement chinois.

Sir Edward Grey répondait le 11 mai :

En ce qui concerne votre télégramme d'hier, relatif à la création d'une administration générale des douanes impériales chinoises, le gouvernement chinois doit être informé que le gouvernement de Sa Majesté désire recevoir le plus vite possible une explication de l'édit. Si l'objet de ce dernier était d'altérer les pouvoirs exercés à l'heure actuelle par l'inspecteur général, ce que le gouvernement de Sa Majesté ne saurait supposer être le cas, il constituerait une violation évidente des engagements pris par le gouvernement chinois dans les contrats d'emprunt de 1896 et 1898, aux termes desquels, pendant toute la durée de ces emprunts, l'administration des douanes doit rester constituée comme elle l'était alors.

Les dépêches de M. Carnegie signalant le caractère évasif et peu satisfaisant des réponses chinoises et le vague des termes du décret impérial, sir Edward Grey lui adressa la dépêche suivante :

Foreign-Office, 17 mai.

Vous devez bien faire comprendre au gouvernement chinois que nous ne désirons pas nous mêler des affaires intérieures du pays, mais qu'en raison des engagements inscrits aux contrats des emprunts de 1896 et 1898, qui lui ont permis de se faire prêter de grandes sommes d'argent, nous avons droit à une assurance précise de sa part qu'aucun changement à l'administration des douanes ne résultera des termes du décret.

M. Carnegie répondit le 28 mai :

J'ai l'honneur de vous rapporter que la réponse du gouvernement chinois à la note que je lui ai adressée, en conformité avec les instructions contenues dans votre télégramme du 17 mai, a maintenant été reçue. Dans sa not le gouvernement chinois exprime sa satisfaction de l'assurance que la Grande-Bretagne ne souhaite pas de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Chine. Le gouvernement considère tous les engagements qu'il a pris par les traités et ses contrats avec les Banques comme de la première importance. Il maintient qu'il a toujours fidèlement respecté ses obligations. Le gouvernement chinois attache la plus grande importance à la levée des droits de douane dans les différents ports comme il en a donné l'évidence en faisant nommer par le Trône des hauts commissaires pour surveiller ces opérations. Ces fonctionnaires, le gouvernement chinois en est sûr, rempliront leurs devoirs d'une manière admirable. L'accomplissement de toutes les réformes qui auraient à être faites dans le service des douanes aura lieu d'après les ordres rendus par les administrateurs généraux et l'inspecteur général. L'espoir est exprimé d'une augmentation constante du revenu des douanes si bien que les porteurs des différents emprunts auront une garantie encore plus forte.

Mais le gouvernement chinois, dans sa réponse, élude l'assurance qui lui est demandée, et fait clairement comprendre que les nouveaux administrateurs ont la liberté d'effectuer tous les changements qu'ils trouveraient désirables.

Je demanderai au Ouaï-ou-pou, au cours de l'audience que je me suis fait promettre pour cet après-midi, s'il est disposé oui ou non à donner l'assurance requise par le gouvernement de Sa Majesté.

Dans cette conversation il fut promis au chargé d'affaires britannique qu'une note serait envoyée, récapitulant et reproduisant formellement les engagements inscrits aux contrats d'emprunt de 1896 et 1898. En exécution de cette promesse, le prince Tching adressa à M. Carnegie une note dont voici la traduction :

Pékin, le 1er juin 1906.

J'ai eu l'honneur de vous informer dans une note du 27 mai que la nomination par la Chine de hauts commissaires chargés du contrôle exclusif des douanes maritimes n'apportait aucun changement au mode d'administration consacré par les contrats d'emprunt. Dans une audience au Ouaï ou-pou, le 28 mai, vous avez intimé que les termes de cette note n'étaient pas assez explicites en ce qui concerne les intentions de la Chine, et demandé une nouvelle déclaration sur ce sujet.

Dans l'article 7 du contrat d'emprunt de 1896 et dans l'article 6 du contrat d'emprunt de 1898, il est stipulé « que l'administration des Douanes impériales maritimes restera pendant la durée de cet emprunt telle qu'elle est actuellement constituée ». J'ai l'honneur de déclarer que le décret impérial du 9 mai nommant de hauts commissaires pour contrôler les affaires des recettes douanières n'apporte pas de changement au mode d'administration constaté dans les contrats d'emprunt.

En vous communiquant ce qui est ci-dessus pour l'information du gouvernement de Sa Majesté, j'ai l'honneur, etc.

*
* *

Les termes de cette assurance donnée par le gouvernement chinois au gouvernement britannique furent trouvés bien évasifs et, pour ainsi dire, dégagés. D'aucuns s'étonnèrent que le cabinet de Londres s'en contentât. On reprochait en outre à sir Edward Grey d'avoir uniquement basé sa réclamation sur les contrats d'emprunt de 1896

et 1898 au lieu d'invoquer aussi un autre titre que possède la diplomatie anglaise : l'engagement pris par la Chine en 1898 de continuer à confier les fonctions d'inspecteur général des douanes à un sujet anglais, aussi longtemps que le commerce de l'Empire britannique serait le plus important dans les ports chinois.

Aujourd'hui ces plaintes redoublent de la part des citoyens anglais installés en Chine. On cite en effet nombre de faits montrant que, en dépit des vagues assurances données par la note du prince Tching, le décret du 9 mai était en réalité ce qu'il était en apparence : le point de départ d'une attitude entièrement nouvelle du gouvernement de Pékin à l'égard du corps étranger des douanes maritimes. En nommant deux hauts commissaires indigènes à la tête de cette administration, la Chine ne s'est pas livrée à une manifestation purement symbolique, comme le gouvernement de Londres se flattait sans doute d'en avoir obtenu l'assurance.

Tout d'abord, les deux « hauts commissaires » nommés par l'édit du 9 mai, Tang-Chao-Yi et Tieh-Liang, sont devenus des « contrôleurs généraux ». Ce changement de nom n'est vraisemblablement pas dépourvu d'intentions.

Parlant de sir Robert Hart à des membres du Corps diplomatique de Pékin, Tang-Chao-Yi l'aurait négligemment traité de « serviteur des Chinois ». Rien n'a été d'ailleurs fait pour donner à la note du prince Tching à M. Carnegie une publicité semblable à celle qu'avait reçue l'édit du 9 mai. Cette note n'a été communiquée ni à sir Robert Hart, ni à son service, ni à aucun fonctionnaire chinois, ni à la presse indigène.

Les deux contrôleurs généraux se sont installé des bureaux coûteux et alloué de substantiels appointements. Tang-Chao-Yi touche 187.500 fr. et Tieh-Liang 142.500. Ils donnent des ordres qui causent déjà des difficultés entre fonctionnaires étrangers et chinois dans tous les ports à traité et qui s'autorisent tous de la formule : « En exécution de l'édit impérial... »

Les deux contrôleurs ont interdit de publier aucun rapport ni aucune statistique sans leur assentiment. C'est une censure qui risque d'empêcher la continuation des publications des Douanes impériales chinoises, dont il fallait, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, corriger certains points de vue, mais qui ont donné au monde presque les seuls renseignements dignes de créance sur le commerce de la Chine. Pour bien montrer la position désormais subordonnée de sir Robert Hart, les deux contrôleurs ont fait venir à Pékin un petit fonctionnaire indigène des douanes, chargé de porter constamment leurs ordres et leurs instructions verbales à l'inspecteur général. Enfin, pour bien prouver que les étrangers n'ont plus rien à voir avec l'administration des Douanes maritimes, depuis le 1er août, on a complètement séparé du Ouaï-ou-pou l'inspectorat général des Douanes qui était jusqu'ici un département de ce ministère des Affaires étrangères.

***

Il est difficile de savoir si l'Angleterre protestera contre cette situation et suivra le conseil qui lui vient d'Extrême-Orient de faire rapporter l'édit du 9 mai et révoquer les deux contrôleurs chinois.

Le gouvernement de Londres semble embarrassé par la situation nouvelle en Extrême-Orient et par l'alliance japonaise qui hypothèque autant qu'elle appuie sa politique dans cette partie du monde. Il est d'ailleurs à remarquer que les journaux anglais, sans songer le moins du monde aux responsabilités encourues par leur pays, n'hésitent pas à voir dans les victoires japonaises l'origine de cet esprit nouveau, ou du moins plus audacieux, d'exclusivisme, qui souffle maintenant en Chine.

On ne peut se rendre compte à l'heure actuelle si cet esprit, qui s'applique également aux chemins de fer et aux entreprises minières, entraîne avec lui l'énergie, l'ordre et la conscience administrative nécessaires à son succès définitif. Mais il est clair que si l'édit du 9 mai continue à recevoir librement l'application que lui donnent Tang-Chao-Yi et Tieh-Liang, c'en est fait du corps étranger des Douanes maritimes, la seule administration honnête qui existât en Chine. On ne saurait s'étonner du bruit persistant de la retraite de sir Robert Hart qui a maintenant d'autres raisons encore que son âge de quitter un service dont le caractère est complètement changé.

ASIE FRANÇAISE

Le budget de l'Indo-Chine. — Le secrétaire général de l'Indo-Chine a adressé, à la date du 2 juin 1906, au gouverneur général, le rapport suivant :

Au cours de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1906, la Chambre des députés a nettement affirmé son intention d'exercer une surveillance attentive sur la gestion des finances des colonies. Cette préoccupation s'est manifestée notamment par l'adoption d'une résolution dans la séance du 26 février 1906, ainsi conçue :

« La Chambre invite le gouvernement à communiquer au Parlement les budgets locaux des diverses colonies qui devront faire, chaque année, après examen de la Commission du budget, l'objet de rapports spéciaux. »

Cette décision impose à l'administration de l'Indo-Chine le devoir d'établir désormais ses budgets avec un soin encore plus rigoureux que par le passé et de les appuyer de toutes les justifications de nature à éclairer les pouvoirs publics sur leur économie.

Or, la procédure suivie jusqu'à ce jour pour arrêter les divers budgets, c'est-à-dire leur examen en réunion plénière du Conseil supérieur, ne paraît pas donner, à ce point de vue, des garanties suffisantes. L'ordre du jour de cette assemblée, dont les sessions ont une durée forcément limitée, est toujours chargé, et les travaux de la commission des finances, qui siège dans l'intervalle des

séances, sont hâtifs et, il faut le dire, un peu superficiels.

Les prévisions de recettes et de dépenses, préparées par les chefs des administrations locales ou des services généraux ont bien été vues, au préalable, par les services du secrétariat général et discutées par ceux-ci, contradictoirement avec leurs auteurs. Mais les observations présentées à la suite de cette étude manquent parfois d'autorité, surtout en ce qui concerne les bugets locaux. D'autre part, les intérêts généraux étant, dans bien des cas, intimement liés à ceux des diverses parties de la colonie, il est indispensable que tous les budgets soient examinés dans le même esprit.

En vue d'obtenir les garanties à rechercher et de donner au chef de la colonie le moyen de présenter au conseil supérieur des budgets établis avec méthode et bien étudiés, j'estime qu'il y aurait intérêt à ce que : 1° l'avant-projet du budget général, dressé après discussion des prévisions présentées par les chefs des services généraux, fût soumis à la commission permanente du conseil supérieur; 2° les avant-projets des budgets locaux, préparés respectivement par le lieutenant-gouverneur et les résidents supérieurs, fussent communiqués également à cette assemblée, avant d'être arrêtés définitivement et soumis au vote ou à l'avis des conseils locaux compétents; 3° les rapporteurs spéciaux pour les grands services généraux fussent désignés un certain temps à l'avance, de telle façon que ces documents puissent être examinés à fond, et dans tous leurs détails, et rapportés au conseil supérieur en toute connaissance de cause.

Si telle est aussi la manière de voir de M. le gouverneur général, je le prie de vouloir bien revêtir de sa signature le projet d'arrêté ci-joint.

Le secrétaire général de l'Indo-Chine,
BRONI.

En conséquence, l'arrêté suivant a été pris, à la même date.

ARTICLE PREMIER. — Le secrétaire général de l'Indo-Chine centralise les prévisions budgétaires annuelles qui sont établies par les chefs des services généraux, et après les avoir discutées, avec chacun d'eux pour ce qui le concerne, il dresse l'avant-projet du budget général.

ART. 2. — Cet avant-projet est soumis à l'examen de la commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine et définitivement arrêté par le gouverneur général qui désigne le rapporteur général du budget, ainsi que les rapporteurs spéciaux des principaux services.

ART. 3. — Les avant-projets des budgets locaux préparés par le lieutenant-gouverneur et les résidents supérieurs sont également soumis, avant d'être présentés aux Conseils locaux, au gouverneur général qui désigne les rapporteurs de chacun de ces budgets.

ART. 4. — Le rapporteur général et les rapporteurs spéciaux du budget général et des budgets locaux font partie de la commission des finances du Conseil supérieur.

ART. 5. — Le secrétaire général de l'Indo-Chine est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BEAU.

L'enseignement indigène en Indo-Chine. — Nous avons déjà à diverses reprises parlé des réformes entreprises dans l'enseignement des indigènes et publié l'intéressant discours que le gouverneur général a prononcé en installant le Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène. Voici quelques détails sur les travaux de la première session de ce conseil.

Il a préconisé la rédaction de différents manuels à l'usage des trois degrés d'enseignement indigène : Ce sont :

Pour l'enseignement du premier degré.

Un manuel en chinois contenant des leçons de morale, rédigées autant que possible dans les termes mêmes des classiques chinois, mais en éliminant les caractères rares et les développements superflus. Des exemples empruntés à l'histoire moderne seront ajoutés à ceux consacrés par la tradition. A ce manuel sera joint un lexique de tous les caractères qu'il contiendra avec leur transcription en lettres latines et leur explication en annamite.

Un manuel en annamite destiné à servir de livre de lecture et ayant pour objet d'impartir aux enfants les notions les plus indispensables sur l'Indo-Chine, l'administration, les coutumes, les règles de la politesse, l'arithmétique, l'explication des phénomènes naturels, l'hygiène, etc.

Pour l'enseignement du second degré.

Un manuel en chinois contenant l'histoire de la Chine.

Un manuel en chinois contenant l'histoire d'Annam et des notions sur l'administration, la législation, le régime fiscal, etc., de l'Indo-Chine.

Un manuel en annamite comprenant l'histoire et la géographie des cinq parties du monde. Une place spéciale sera faite à la France et surtout à l'Indo-Chine. Pour les pays d'Extrême-Orient, les noms géographiques seront toujours accompagnés de leur expression en caractères chinois.

Un manuel en annamite d'éléments des sciences (notions de calcul, quatre opérations, mesures des surfaces, arpentage, poids, mesures et monnaies en usage en Indo-Chine ; notions sur les principaux phénomènes naturels : notions de culture, notions d'hygiène).

Une grammaire élémentaire de la langue annamite.

Enseignement du troisième degré.

Des manuels en chinois et en annamite seront également rédigés pour cet enseignement dont le programme est ainsi fixé :

La partie chinoise du programme comprendra l'enseignement de la morale et de la littérature classiques et l'enseignement de l'histoire et de l'administration annamite.

L'enseignement de la morale et de la littérature classiques aura pour base l'étude des cinq canons (Ngu-Kinh) et des ouvrages chinois les plus réputés.

L'enseignement de l'histoire et de l'administration annamite sera fondé sur l'étude directe des Annales et Biographies, et sur un résumé du règlement des six ministères (Luc-bô-hiên-truong), rédigé spécialement à cet effet et approuvé par le Conseil.

La partie annamite du programme comprendra l'étude plus approfondie de l'histoire et de la géographie, et des sciences.

Dans l'enseignement de l'histoire, une place importante sera faite à l'histoire diplomatique et constitutionnelle, et dans l'enseignement de la Géographie, à la géographie économique.

L'enseignement scientifique portera sur les mathématiques (fractions ; éléments de géométrie et d'algèbre), les sciences physiques (phénomènes principaux et lois générales de la pesanteur, de la chaleur, de l'optique, de l'acoustique, de l'électricité ; les principaux appareils ; les principaux corps chimiques, applications industrielles) et les sciences naturelles (grande, division, du règne animal, du règne végétal, et du règne minéral ; organes et fonctions du corps humain ; notion de médecine pratique).

***

A la suite de ces recommandations du nouveau Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, le gouverneur général de l'Indo-Chine a pris, le 16 mai, toute une série d'arrêtés destinés à modifier profondément cet enseignement. Nous croyons donc devoir reproduire ici ces divers documents en commençant par le rapport du directeur général de l'Instruction publique au gouvernement général.

Rapport au gouverneur général sur la réforme de l'Enseignement indigène en Indo-Chine.

Hanoï le 16 mai 1906.

Au nombre des vœux exprimés par le Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, à l'issue de sa première session, il en est qui visent toute l'Indo-Chine et qui peuvent dès maintenant être adoptés par l'Administration. J'ai l'honneur de vous soumettre quatre projets d'arrêtés qui réalisent les plus importantes de ces propositions.

Les travaux si intéressants de ce Conseil ont montré combien il était utile qu'une enquête approfondie sur l'état de l'enseignement indigène fût poursuivie dans tous les pays de l'Indo-Chine ; d'autre part, les éditions et les traductions que ce Conseil a été chargé de préparer nécessitent des recherches et des études sur place ; enfin, c'est dans chaque pays même qu'il est le plus aisé de déterminer les réformes à apporter au régime des études indigènes. Pour toutes ces raisons, j'ai l'honneur de vous proposer la création, dans les cinq pays de l'Indo-Chine, d'un comité local de l'enseignement indigène, rattaché au Conseil de perfectionnement et qui prolongerait, dans chaque colonie ou protectorat, l'action de ce Conseil.

La réforme de l'enseignement indigène dépend en grande partie de la rédaction de livres scolaires, adaptés aux besoins de cet enseignement et rédigés dans les langues du pays ; les uns doivent porter sur les connaissances usuelles et les éléments des sciences européennes ; les autres sont les manuels classiques destinés à condenser les meilleures œuvres de l'histoire, de la philosophie et de la morale chinoises. Nous avons pensé que pour la rédaction de ces manuels il était préférable de faire appel à l'initiative de tous ceux, hommes d'école ou érudits, qui connaissent le mieux les littératures de l'Extrême-Orient et les besoins des écoles indigènes ; de là, l'institution d'un concours public qui fournira les éléments de ces publications scolaires.

Le recrutement des maîtres est non moins important que la préparation des manuels ; il ne faut pas se dissimuler que les jeunes indigènes instruits sont plus attirés, au sortir de l'école, vers les carrières administratives que vers la carrière plus modeste et moins rémunératrice de l'enseignement. Il ne suffit pas d'élever les soldes des instituteurs pour déterminer des vocations plus nombreuses ; il faut entourer les maîtres de plus de considération et relever le prestige de leurs fonctions. Jusqu'ici, les distinctions honorifiques et les grades de mandarinat ont été distribués avec parcimonie au corps si intéressant des instituteurs. Nous proposons la création d'une médaille spéciale, analogue à la médaille attribuée en France aux membres de l'enseignement primaire, pour récompenser les services des instituteurs indigènes.

Vous avez bien voulu indiquer vous-même au Conseil de perfectionnement l'importance que vous attachez à l'institution d'une Université à Hanoï et à Saïgon. L'Université sera le centre où se donnera l'enseignement supérieur, couronnement des études faites en Indo-Chine par nos protégés, qu'ils viennent de nos écoles franco-indigènes, ou qu'ils aient été préparés par des études traditionnelles, réformées et améliorées, de leur pays. Sans vouloir copier le régime et le programme des Universités françaises, l'Université indochinoise, tout en répondant dans ses sections techniques aux besoins économiques et administratifs de la colonie, essayera d'initier à l'esprit scientifique et aux méthodes modernes de recherche et d'étude l'élite de nos protégés et des asiatiques voisins. Elle s'efforcera de créer en Indo-Chine un véritable centre de culture européenne et contribuera ainsi à hâter l'évolution intellectuelle de nos protégés et à accroître l'influence de notre pays en Extrême-Orient.

Tel est l'objet des arrêtés que j'ai l'honneur de vous soumettre et dont je vous propose de saisir la Commission permanente du Conseil supérieur.

Signé : GOURDON.

I

Création d'une Université.

ARTICLE PREMIER. — Il est institué en Indo-Chine, sous le nom d'Université, un ensemble de cours d'enseignement supérieur à l'usage des étudiants originaires de la colonie et des pays voisins.

Cette institution est destinée à répandre en Extrême-Orient, surtout par l'intermédiaire de la langue française, la connaissance des sciences et des méthodes européennes.

ART. 2. — L'Université est placée sous l'autorité directe du gouvernement général. Elle est dirigée par un Conseil d'administration composé, sous la présidence du Directeur général de l'Instruction publique, des directeurs des établissements scientifiques de la colonie et des écoles spéciales rattachées à l'Université, et, s'il y a lieu, de professeurs choisis de telle manière que tous les services et institutions intéressés aient au moins un représentant dans le Conseil.

Ces professeurs sont nommés pour un an par le Gouverneur général. Leur délégation est renouvelable.

ART. 3. — L'Université peut faire appel au concours des divers établissements de recherches et d'enseignement créés ou à créer dans la Colonie, mais sans porter aucune atteinte à leur autonomie.

Les conditions dans lesquelles seront utilisés les services du personnel de ces établissements et des autres administrations indo-chinoises seront déterminées par le gouverneur général sur la proposition du Conseil d'administration de l'Université.

ART. 4. — Nul étudiant originaire d'un des cinq pays de l'Indo-Chine n'est admis à suivre les cours de l'Uni-

versité s'il ne possède soit un diplôme de fin d'études de l'enseignement complémentaire indigène, soit un titre indigène équivalent (tu-tai, cu-nhon, etc., provisoirement, am-sinh, ton-sinh, etc.).

Les étrangers et par mesure transitoire les sujets et protégés français seront admis à suivre les cours de l'Université suivant des assimilations à déterminer ou à la suite d'un examen d'entrée.

Art. 5 — Sauf autorisation spéciale, un étudiant ne peut être inscrit qu'à une seule école supérieure, mais il sera créé un certain nombre de cours communs à deux ou plusieurs écoles.

Art. 6. — Un diplôme d'études supérieures, avec mention spéciale de l'enseignement choisi, indépendant des titres et grades professionnels obtenus d'autre part par les sujets ou protégés français, sera décerné aux étudiants après les examens de sortie.

Art. 7 — Les cours et écoles déjà créés ou qui seront fondés en exécution des dispositions du présent arrêté seront répartis entre les diverses écoles supérieures suivantes :

1° Droit et Administration; 2° Sciences; 3° Médecine; 4° Génie civil; 5° Lettres.

Ces écoles supérieures ont leur siège à Hanoï ou à Saïgon, certaines d'entre elles peuvent fonctionner en même temps dans les deux villes.

Les programmes de ces cours et écoles seront élaborés par le Conseil d'administration de l'Université et soumis à l'approbation du Gouverneur général.

Art. 8 — Un certain nombre de places, fixé chaque année par arrêté du Gouverneur général, sera réservé dans la Mission permanente indo-chinoise en France aux étudiants choisis par le Conseil d'administration de l'Université.

Art. 9. — Les dépenses résultant du fonctionnement des cours et écoles visés à l'article 7 ci-dessus et destinés à former des agents indigènes pour les administrations locales ou services généraux de l'Indo-Chine, seront supportées respectivement par les budgets de ces administrations et le budget général.

Des cours ou conférences spéciales pourront être créés et subventionnés par les Chambres de Commerce ou d'Agriculture ou les associations scientifiques établies en Indo-Chine.

II

Création d'une décoration pour les instituteurs indigènes.

Article premier. — Il est institué en Indo-Chine des médailles de l'Instruction publique en bronze et en argent, destinées à récompenser les instituteurs indigènes des écoles publiques qui se sont signalés par de longs et irréprochables services.

Art. 2. — Nul instituteur ne peut obtenir la médaille de bronze s'il ne compte au moins dix ans de services comme titulaire.

Nul instituteur ne peut obtenir la médaille d'argent s'il n'a pas reçu la médaille de bronze depuis cinq années au moins.

Art. 3. — Les médailles de bronze et d'argent sont décernées par le gouverneur général de l'Indo-Chine sur la proposition du directeur général de l'instruction publique et l'avis conforme des chefs des administrations locales.

Les nominations ont lieu une fois par an, au 1er janvier, sauf les circonstances exceptionnelles qui pourraient nécessiter des nominations isolées.

Art. 4. — La médaille de l'instruction publique se porte sur la poitrine, à gauche, suspendue à un ruban rayé de violet et de jaune par bandes horizontales de trois millimètres de hauteur.

La médaille et le brevet sont remis gratuitement aux titulaires.

Art. 5. — Les dépenses résultant de la remise des insignes et des brevets sont imputables respectivement au budget de l'administration qui supporte la solde des intéressés.

III

Concours pour la rédaction de manuels à l'usage des écoles indigènes.

Article premier. — Il est ouvert en Indo-Chine un concours public pour la rédaction de manuels d'enseignement destinés aux écoles indigènes. Les types des différents manuels ainsi que leur contenu seront fixés par décision du directeur général de l'instruction publique rendue sur la proposition du comité permanent du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène.

Art. 2. — Le jury du concours sera formé du « Comité permanent de l'enseignement indigène » prévu à l'article 4 de l'arrêté du 8 mars 1906 auquel pourront être adjoints, s'il y a lieu, avec voix délibérative, des membres choisis parmi les personnalités françaises et indigènes les plus qualifiées. Ces désignations seront faites sur la proposition du Comité permanent par le gouverneur général.

Art. 3. — Les manuscrits présentés au concours devront parvenir à M. le président du Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène, avant le 31 décembre 1906. Ils devront porter une devise et être accompagnés d'un bulletin placé sous pli cacheté contenant la reproduction de la devise et le nom et l'adresse de l'auteur.

Art. 4. — Des prix de 500 piastres et de 300 piastres seront décernés aux auteurs des manuscrits retenus par le jury à raison de un prix de 500 piastres et de un prix de 300 piastres par manuel admis au concours.

Art. 5. — Les manuscrits primés deviennent la propriété du gouvernement général de l'Indo-Chine qui se réserve le droit de les éditer et de les mettre en vente, sans que les auteurs puissent prétendre à aucune rémunération.

Art. 6. — Le Comité permanent restera maître de choisir dans les manuels privés les éléments d'un manuel primitif.

Art. 7. — Les manuscrits primés ou les manuels composés par la commission à l'aide de ces manuscrits seront soumis au gouverneur général qui en décidera l'impression après avis du directeur général de l'instruction publique.

Art. 8. — Les manuels composés à l'aide de la langue annamite transcrite en caractères latins (quôc-ngu) devront tenir compte des prescriptions orthographiques suivantes :

Voyelles. — Le son inexactement transcrit par *ê* s'écrira *é* devant *i*;

a sera surmonté de la brève partout où il est bref;

i s'écrira partout *i*; on écrira *i* dans la diphtongue *ui*;

y (semi-voyelle de *i*) s'écrira ainsi à l'intérieur des mots.

Consonnes. — *đ* s'écrira *d*.

c, *k*, *q* seront uniformément représentés par *k*; exemples particuliers : *cua* s'écrira *kua* et *qua* s'écrira *koa*;

d, *gi* s'écrira *j*;

x s'écrira *ç*;

l'*h* est supprimé après *g* ou *ng* (gutturale-sonore ou nasale gutturale) devant *i* ou *e*;

La règle qui veut que l'accent soit placé sur ou sous la voyelle dominante devra être strictement observée.

Art. 9. — La dépense résultant du paiement des primes prévues à l'article 4 est imputable au budget général de l'Indo-Chine pour l'exercice 1906 (chapitre 20, article 8).

IV

Création de comités locaux de l'Enseignement

ARTICLE PREMIER. — Il est institué dans chacun des cinq pays de l'Indo-Chine un comité local de perfectionnement de l'enseignement indigène.

ART. 2. — La composition des comités locaux est fixée comme suit :

1° Un administrateur des services civils, délégué du lieutenant-gouverneur ou du résident supérieur, président;

Le chef du service de l'enseignement, vice-président;

Un secrétaire-archiviste ayant voix délibérative, désigné par le lieutenant-gouverneur ou résident supérieur parmi les fonctionnaires du service de l'enseignement;

2° Les délégués de la colonie au Conseil de perfectionnement de l'enseignement indigène;

Les directeurs titulaires des écoles complémentaires franco-indigènes de la colonie;

Deux fonctionnaires de l'enseignement indigène;

3° Des membres français et asiatiques, choisis par le gouverneur général parmi les personnalités de la colonie connaissant le mieux les langues et les méthodes d'enseignement des divers pays de l'Indo-Chine sur des listes de propositions présentées par les chefs des administrations locales, le directeur général de l'instruction publique et le directeur de l'école française d'Extrême-Orient; le nombre total des membres du conseil ne devant pas dépasser 15.

ART. 3. — Le Comité est chargé :

1° D'étudier toutes les questions relatives à la création ou à la réorganisation de l'enseignement indigène dans la colonie, et particulièrement celles qui lui sont soumises par le comité permanent du Conseil de perfectionnement ou par le directeur général de l'instruction publique;

2° De collaborer aux publications dont l'impression aura été décidée par l'administration sur la proposition du Conseil de perfectionnement;

3° D'étudier les moyens de faciliter le recrutement et la préparation des maîtres de l'enseignement indigène;

4° De rechercher, parmi les ouvrages en langue indigène de littérature, de philosophie ou d'histoire, ancienne et moderne, ceux qu'il y a intérêt à conserver et à rééditer.

ART. 4. — Le Comité se réunit en assemblée plénière au moins une fois par an, au chef-lieu de la colonie, à l'époque qui sera fixée par le lieutenant-gouverneur ou le résident supérieur sur la proposition du directeur général de l'instruction publique.

Le procès-verbal de ses séances, ainsi que les mémoires et les rapports qui ont été discutés, sont transmis au président du Conseil de perfectionnement.

Les irrigations au Tonkin. — Tout le monde est d'accord pour dire qu'un système d'irrigations bien conçu serait une source de richesses certaine pour le Tonkin où on pourrait multiplier les récoltes. Jusqu'ici cependant on n'a fait que peu de choses. Alors que les voies ferrées se construisaient, les travaux d'irrigation n'étaient entrepris que su r une échelle quasi-insignifiante. La cause de cette différence peut être trouvée d'abord dans l'incompétence de nos ingénieurs qui n'ont pas eu l'occasion de se familiariser avec ces travaux, et ensuite dans la difficulté de trouver les voies et moyens pour ces grands travaux.

Si on n'a rien exécuté, on s'est préparé à l'exécution. Dès 1897, on a commencé au Tonkin des études en vue de l'établissement d'un programme des travaux d'irrigation à y effectuer. C'est aujourd'hui seulement qu'on possède ce programme. Il prévoit, rien que pour les travaux dont les études sont terminées ou en cours et qu'on a soumis au Conseil supérieur de l'Indo-Chine, les dépenses suivantes :

Tonkin, 16.400.000 francs pour 115.000 hectares à irriguer; Annam, 11.500.000 francs pour 78.000 hectares; Cambodge, 2 millions de francs pour 24.000 hectares. Voilà déjà une dépense de 29.900.000 francs, disons 30 millions, pour 217.000 hectares à irriguer. Mais ce n'est là qu'une partie, et la plus faible, du coût total du programme. Si, aux prévisions de dépenses des travaux dont les études sont faites ou en cours, on ajoute l'évaluation de ceux dont il y aurait utilité à entreprendre l'étude, il faut compter en outre : pour le Tonkin, 10.900.000 francs; pour l'Annam, une somme supérieure à 20 millions et pour le Cambodge, également, une somme supérieure à 20 millions. Nous atteignons de ce chef un chiffre de plus de 60 millions. C'est-à-dire qu'au total, en arrondissant la somme, on arrive aux 100 millions, rien que pour le capital de premier établissement. « Cette dépense, dit un journal du Tonkin, le service des Travaux publics de l'Indo-Chine semble incliner à admettre qu'on doive la considérer comme une charge incombant à la Colonie, celle-ci renonçant à en exiger l'amortissement des intéressés sous la forme d'une contribution spéciale, et se contentant d'une rémunération équivalente aux frais d'exploitation et d'entretien. Ce serait un placement à fonds perdus dont le capital serait représenté par la plus-value de la fortune publique. L'idée est assurément séduisante, surtout en ce qu'elle est simple et d'une application facile, au moins théoriquement. Mais l'intérêt et l'amortissement de ces 100 millions représentent une lourde charge. Est-il juste de l'imposer à l'ensemble des contribuables, alors qu'une partie seulement d'entre eux sont appelés à profiter des travaux qu'elle est destinée à acquitter?

« Pourquoi ne pas la faire supporter par les intéressés, c'est-à-dire par les habitants des régions à irriguer? C'est ainsi qu'on procède habituellement dans l'Inde anglaise et à Java, et on sait, par les études qu'on a publiées à ce sujet, que les taxes spéciales acquittées par les populations des territoires irrigués non seulement paient largement l'intérêt et l'amortissement du capital de premier établissement ainsi que les frais d'exploitation et d'entretien, mais encore laissent un bénéfice appréciable au budget local. Nous ne demandons pas qu'on aille jusque-là en Indo-Chine et que ces taxes deviennent une source de profits pour le Trésor. Mais l'Etat peut tout au moins récupérer sur les populations intéressées le capital dépensé en travaux d'irrigation. Le rapport évalue à 60 francs par hectare l'augmentation de rendement brut à provenir de ces travaux, du fait de la plus-value donnée au produit de la récolte de la saison pluvieuse. D'autre part, le même document chiffre à 120 francs la plus-value de la récolte qu'un arrosage rationnel permettrait d'obtenir pendant la saison sèche sur des terrains qui, actuellement, faute d'eau, ne sont pas cultivés pendant cette saison. Nous y lisons encore que dans certaines provinces d'Annam, où les terres sont irriguées en saison sèche, à l'aide de norias installées par de riches propriétaires, le cultivateur consent à abandonner les deux cinquièmes et même la moitié de sa récolte comme redevance pour son droit à l'arrosage. Qu'est-ce à dire si ce n'est que le paysan annamite apprécie à leur juste valeur les bienfaits de l'irrigation, et qu'en lui demandant de payer, sous forme de taxe, l'intérêt et l'amortissement des travaux destinés à lui procurer ces bienfaits, on n'exigerait de lui rien qui ne soit juste et

raisonnable? Si cette solution devait être écartée, comme le donne à entendre le rapport de la direction des Travaux publics, la conséquence en pourrait être l'ajournement à une date indéfinie et sans doute relativement éloignée, de l'exécution du programme soumis au Conseil supérieur et, par suite, des améliorations qui doivent en résulter pour nos protégés, Annamites et Cambodgiens.

« Il ne saurait s'agir, d'ailleurs, d'exécuter ce programme en bloc, immédiatement. Les travaux qui y sont mentionnés, pour la plupart à titre de simple indication, ne présentent pas tous un égal caractère d'urgence. Il est facile d'en détacher ceux dont les études sont terminées ou sur le point de l'être et qui sont vraisemblablement ceux qui souffrent le moins de retard. Un emprunt de 30 millions, qu'il ne serait même pas nécessaire de réaliser tout de suite et qui pourrait l'être par tranches successives, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, permettrait d'y faire face. Cet emprunt serait contracté par le Tonkin, l'Annam et le Cambodge, au prorata des évaluations données par le service des Travaux publics pour les travaux dont les études sont faites ou en cours, soit respectivement 16.500.000, 11.500.000 et 2 millions de francs. Ces trois pays ont des caisses de réserve riches; leurs budgets se soldent chaque année par des excédents considérables. En réalisant des économies sur d'autres dépenses moins urgentes, en restreignant notamment l'ampleur qu'on paraît disposé, sans nécessité aucune et non peut-être même sans inconvénient, à donner aux dépenses relatives à l'enseignement, on trouverait facilement, dans les budgets du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge, des disponibilités plus que suffisantes pour faire face aux annuités incombant à chacun d'eux pour le service de l'emprunt, soit, environ : pour le Tonkin, 700.000 francs; pour l'Annam, 500.000 francs, et pour le Cambodge, 100.000 francs. Ces annuités ne représenteraient d'ailleurs une charge effective pour les budgets locaux que pendant la période d'exécution des travaux. Ceux-ci terminés, le montant serait couvert par les redevances spéciales auxquelles seraient assujettis les terrains irrigués. Un emprunt nouveau pourrait être alors contracté dans les mêmes conditions pour une seconde série de travaux, et ainsi de suite jusqu'à complet achèvement de ceux qui figurent au programme d'ensemble établi par la direction des Travaux publics.

« En dehors de cette solution, nous ne voyons place que pour un emprunt à contracter par l'Indo-Chine et dont le service serait gagé sur les ressources du budget général. Or, ce n'est un mystère pour personne que, dans l'état actuel de ce budget, il y aurait peut-être quelque imprudence à tenter un nouvel appel au crédit public pour un emprunt indo-chinois. Aussi bien, le budget général a été créé pour faire face aux dépenses d'intérêt général et commun à toute l'Indo-Chine. Or, si urgents que puissent être les travaux d'irrigation à exécuter au Tonkin, en Annam et au Cambodge, on ne saurait, sans forcer le sens des mots, leur attribuer ce caractère. Ce sont, dans toute la force du terme, des travaux d'intérêt local, incombant par suite aux budgets que nous avons indiqués, sur les régions plus directement intéressées au moyen d'une redevance spéciale. Là est la vérité de droit et de fait; là est, d'ailleurs, la seule solution pratique, puisque l'effort temporaire qu'on ne saurait, sans de graves inconvénients, demander au budget général de l'Indo-Chine, les budgets du Tonkin, de l'Annam et du Cambodge sont en situation de le faire sans subir aucune gêne. »

Il n'est pas à dire que rien n'ait encore été fait à ce point de vue, et entre autres travaux d'irrigation déjà réalisés on peut citer ceux de la plaine de Kep (province de Bac-Giang). Cette plaine s'étend le long de la voie ferrée de Hanoï à la frontière de Chine, entre Kep et Phu-Lang-Thuong, et présente une superficie de 5.600 hectares.

Ces terres ne produisent qu'une seule récolte de riz par an, celle d'automne. En raison de la nature du sol et de l'altitude du terrain, cette unique récolte est même souvent perdue pendant les années de sécheresse; pour atteindre son développement normal, le plant de riz exige en effet pendant deux mois et demi une humidité constante.

Pour remédier à cet état de choses, on décida, en 1897, d'utiliser pour l'irrigation de ces plaines, les eaux d'une rivière qui les traverse, le Song-thuong. Des études furent entreprises à cet effet et un barrage établi sur la rivière, afin d'élever le plan d'eau jusqu'au niveau de la plaine de Kep et permettre d'y assurer régulièrement la récolte d'automne et même d'y faire celle du cinquième mois annamite (juin). Malheureusement le Song-thuong, comme tous les cours d'eau indo-chinois, est doué d'un régime des plus variables, la différence d'altitude entre les plus basses eaux et les plus hautes eaux du Song-thuong est de 12 à 13 mètres et son débit oscille entre 3 mètres cubes et 1.500 mètres cubes par seconde.

Aussi l'irrigation de tous les terrains de la plaine de Kep n'est possible que pendant la saison des hautes eaux, le débit du Song-thuong étant insuffisant aux basses eaux pour assurer leur irrigation complète.

Aussi on a été amené à adopter un ensemble de travaux comprenant :

1° La construction d'un barrage sur le Song-thuong;

2° L'établissement d'un canal d'amenée allant du barrage au commencement des rizières à irriguer et ayant une longueur d'environ 11 kilomètres;

3° La construction de canaux secondaires et de rigoles de distribution avec les ouvrages d'art nécessaires à leur bon fonctionnement.

Le barrage exécuté en maçonnerie a 8 mètres de hauteur et 140 mètres de longueur totale dont 70 mètres fonctionnent comme déversoir pour le passage des eaux de crues. L'établissement d'un canal d'amenée présentait quelques difficultés, d'abord à cause des crues du Song-thuong qui pouvaient submerger le canal si celui-ci n'était pas protégé par des digues assez élevées, ensuite à cause de cinq ravins par où s'écoulent les eaux de pluies provenant de la région mamelonnée dans laquelle est établi le canal.

Les travaux du barrage et du canal d'amenée furent mis en adjudication le 9 mars 1902; mais, par suite de l'insuffisance de l'entrepreneur et aussi à cause des difficultés de recrutement de la main-d'œuvre dans la région, la résiliation du contrat fut prononcée le 22 novembre 1904.

Ces travaux furent repris en régie par l'administration et leur exécution fut en partie confiée à des entrepreneurs indigènes.

Le canal d'amenée est actuellement terminé ainsi que le déversoir régulateur, le barrage et les vannages de prise d'eau sont en bonne voie d'achèvement et pourront fonctionner avant la prochaine saison des pluies (1906).

Au Tonkin, on évalue à un litre par seconde et par hectare le volume d'eau qui doit être fourni aux rizières pendant la saison chaude. En raison des pertes par évaporation et infiltration, le débit du canal principal a été calculé, ainsi qu'il a été dit plus haut, à raison de 1/2 par seconde et par hectare. La surface à irriguer étant de 5.600 hectares, c'est un volume de 7.000 litres qu'il faut emprunter à la rivière.

Comme nous l'avons dit, le Song-thuong roule un volume d'eau bien supérieur, pendant toute la saison pluvieuse; mais en hiver, pendant les mois de décembre à mars, son

débit ne dépasse guère 3 mètres cubes. Il est vrai qu'à ce moment, l'évaporation est peu active et qu'avec ce volume, qui sera augmenté par les premières pluies de mars, l'on pourra desservir environ 3.000 hectares de rizières et même une plus grande surface, si les terrains recevaient d'autres cultures exigeant moins d'eau que le riz.

En résumé, les canaux distributeurs débiteront 7.000 litres en saison d'été et irrigueront 5.600 hectares de rizières. Ce débit sera ramené à 3.000 et 4.000 litres en saison sèche et la surface des terrains irrigués sera au minimum de 3.000 à 4.000 hectares.

Les canaux distributeurs comprennent un canal principal dont la longueur est de 24 kilomètres 600, et des artères et sous-artères dont le développement est de 38 kilomètres 700, ce qui porte la longueur totale des canaux distributeurs à 63 kilomètres 300.

Le réseau sera complété par des artérioles destinées à répartir les eaux dans toute l'étendue du périmètre dominé. Ces artérioles qui seront établies par les villages intéressés ne commanderont chacune que des surfaces toujours inférieures à 100 hectares.

Les sections des canaux ont été calculées en se basant sur les débits nécessaires pour l'irrigation d'été ; elles vont en diminuant progressivement, aussi bien pour le canal principal que pour les branchements secondaires, depuis l'origine jusqu'à l'extrémité, et ce, à mesure qu'il a été nécessaire de prévoir des prises en route.

Les artérioles destinées à assurer l'irrigation des parcelles inférieures à 100 hectares seront établies avec des sections permettant de répandre, sur les terrains qu'elles desservent, 3 litres d'eau par seconde et par hectare. La mise en eau de ces artérioles sera par suite intermittente.

Les ouvrages d'art de diverses catégories qui ont été prévus comprennent :

1° Les ouvrages régulateurs du plan d'eau dans les canaux ;

2° Les ouvrages de distribution ;

3° Les ouvrages pour le passage des canaux à la rencontre des voies de communication ;

4° Les ouvrages d'écoulement des eaux de pluie.

Les ouvrages régulateurs du plan d'eau sont de deux natures différentes : les barrages transversaux et les déversoirs de superficie.

Les barrages transversaux auront pour objet de permettre l'irrigation avec le débit d'hiver, en relevant le plan d'eau du canal principal, de façon que les branchements secondaires puissent fonctionner dans les mêmes conditions qu'en été.

Les déversoirs de superficie ont pour but d'éviter une trop grande surélévation du plan d'eau, en été, quand les eaux de pluie qui se déversent dans les canaux atteignent un volume trop considérable.

Les ouvrages permettant de régler l'introduction de l'eau dans les canaux ont été prévus en tête des artères, sous-artères et artérioles.

De plus, à l'extrémité de chaque artère ou sous-artère on établira une vanne permettant de déverser dans le thalweg le plus voisin l'excédent d'eau et, le cas échéant, d'effectuer la vidange pour pouvoir procéder aux réparations et aux curages.

Les ouvrages pour le passage des canaux à la rencontre des voies de communication comprennent des ponts et des siphons.

Enfin l'écoulement des eaux de pluie sous les canaux est assuré au moyen de buses, d'aqueducs et de ponts.

Les travaux de terrassements, du canal principal et des artères ont été adjugés en quatre lots le 3 mai 1905. Ils sont en bonne voie d'exécution et seront vraisemblablement terminés avant la prochaine saison des pluies (1906).

Quant aux ouvrages d'art, pour en faciliter l'exécution et simplifier la surveillance, ils sont exécutés par petits lots, à la tâche, et l'administration fournit les matériaux au tâcheron.

Toutefois, à cause de leur grand nombre, ces divers ouvrages ne seront sans doute pas achevés avant la fin de 1906 ou même le commencement de 1907.

D'après les dépenses déjà engagées et les projets restant à exécuter, on peut évaluer les frais de premier établissement comme ci-dessous :

Barrage et canal d'amenée.........	320.000 $
Canaux distributeurs et ouvrages divers.........................	280.000
Soit au total.......................	600.000 $

ou 1.500.000 francs.

Le prix de revient par hectare irrigué revient par suite à 268 francs, soit 270 francs en chiffre rond.

De plus, les frais annuels d'exploitation des canaux peuvent être évalués à 6.000 piastres, soit 15.000 francs.

D'autre part, on estime que ces travaux d'irrigation auront pour *résultat d'augmenter d'au moins* 56.000 *piastres*, soit environ 140.000 francs, le rendement annuel des plaines irriguées.

SIAM

La légation de France. — Nos lecteurs ne savent que trop que la question des relations entre le Siam et la France n'est pas réglée. Le poste de Bangkok reste des plus délicats. Aussi est-ce avec une vive satisfaction que nous saluons la nomination de M. Collin de Plancy comme ministre de France à Bangkok. M. Collin de Plancy a fait presque toute sa carrière en Extrême-Orient après y avoir débuté comme élève interprète à Pékin en 1877. Il a une longue pratique des choses et des gens de l'Extrême-Asie. Il a toujours eu un vif intérêt pour les fonctions qu'il y remplissait. A Bangkok il sera *the right man in the right place.*

CHINE

Les Japonais et la porte ouverte en Mandchourie. — Nous avons signalé déjà que la manière dont les Japonais ont appliqué le principe de la porte ouverte en Mandchourie a été peu agréable aux négociants anglais d'Extrême-Orient; il a même commencé à causer quelque surprise et quelque inquiétude en Angleterre aux personnes qui avaient salué les victoires japonaises comme ouvrant une période de liberté commerciale.

Les Japonais sont, en effet, arrivés à se créer en fait un monopole commercial en Mandchourie, en inondant le pays de leurs marchandises qui y entrent sans acquitter de droits de douane par Dalny et Antoung, tandis que les autres nations continuent à n'avoir que la porte de Niou-tchouang où fonctionnent toujours les douanes impériales

chinoises. Les commerçants anglais et américains avaient bien suggéré que, pour rétablir l'égalité, les droits de douanes cessassent d'être perçus à Niou-tchouang, mais il se trouve que les Japonais se les approprient, renouvelant les errements des Russes, naguère si vivement blâmés de ce fait. Le remède ne les a donc pas beaucoup séduits. Mais qui plus est, à Antoung, port ouvert par le traité du 8 octobre 1903 entre la Chine et les États-Unis, les autorités militaires japonaises ont exproprié, ne payant que des prix dérisoires, tous les terrains en bordure de la rivière et les emplacements qui auraient pu servir à l'établissement d'un quartier étranger.

Tout cela a fort irrité le commerce de Changhaï, et la Chambre internationale de commerce s'est décidée à envoyer une mission d'enquête en Mandchourie. Elle est revenue avec un rapport qui confirmait les faits reprochés à l'occupation japonaise.

Le gouvernement japonais a décidé de mettre fin, du moins partiellement, à un état de choses qui commençait à lui faire tort dans l'esprit de ses alliés anglais et amis américains. Il a décidé d'ouvrir Dalny à partir du 1er septembre au commerce universel, en y installant une agence des douanes impériales chinoises. Il a demandé d'ailleurs que la Chine établît aussi des douanes aux stations frontières sur le chemin de fer russe, du côté de Vladivostok et du côté de la Transbaïkalie.

Mais après plus d'une année de monopole pratique, et avec les moyens de pression que les Japonais, restant appuyés au chemin de fer, conserveront dans la Mandchourie méridionale, le commerce nippon aura pris des positions dont il sera ensuite singulièrement difficile de le déplacer. On sait quelle force ont les courants commerciaux établis. En tout cas cet épisode de la politique de la porte ouverte a fait passer un des premiers nuages sur le ciel de la lune de miel anglo-japonaise. Le *Times* écrivait à ce sujet : « Le gouvernement japonais fera bien de réfléchir à l'effet que de telles violations du principe de la porte ouverte pourraient avoir sur l'opinion étrangère. C'est au nom de ce principe que le Japon a fait la guerre, et bien que les sympathies de ce pays lui aient été nettement acquises dès le début pour d'autres raisons, il doit bien se rendre compte que c'est surtout parce qu'il se présentait comme champion de la porte ouverte qu'il a eu l'appui moral de l'opinion américaine... Lorsque le gouvernement japonais fera la revision des mesures prises par les autorités militaires dans les territoires occupés il donnera certainement à cette considération tout le poids qu'elle mérite. »

Les autorités chinoises et les concessions de Changhaï. — Nous avons déjà signalé les efforts des autorités chinoises, obéissant évidemment à l'idée de « la Chine aux Chinois », pour intervenir dans l'administration de la concession internationale de Changhaï. Dans notre dernier Bulletin nous disions sur ce sujet que le magistrat chinois de la Cour mixte de cette ville, agissant sur les ordres du vice-roi de Nankin, avait demandé au Conseil municipal l'autorisation de construire une grande prison chinoise dans le voisinage de la Cour.

La municipalité, approuvée par le corps consulaire, avait refusé en disant que la garde des prisonniers indigènes du sexe masculin, sur la concession internationale, relevait traditionnellement de l'autorité étrangère. Cela n'a pas empêché les Chinois de commencer la construction de la prison. Ils n'ont tenu aucun compte des injonctions qui leur étaient faites de cesser les travaux jusqu'à la fin des négociations engagées sur ce sujet. La police est intervenue alors et a interrompu de force le travail.

Chemins de fer japonais en Mandchourie. — On annonce que le chemin de fer, désormais japonais, de la Mandchourie méridionale sera bientôt rétabli jusqu'à Kouang-tcheng-tsé, point qu'atteignent les trains russes. Il ne resterait plus qu'un intervalle d'une cinquantaine de kilomètres à franchir pour que la communication ferrée soit rétablie entre l'Europe et le Pacifique.

En outre, les chemins de fer du Nord chinois, qui ont leur terminus actuel à Hsinn-minn-ting seront, dans quelques jours, reliés à Moukden. On pourra alors voyager sans interruption par voie ferrée entre la vieille et la nouvelle capitale, bien qu'il faille un transbordement au point où la ligne japonaise, construite au gabarit du Japon, rencontre la ligne chinoise. La ligne Antoung-Moukden restera, pour deux années encore, le chemin de fer à voie étroite construit par l'autorité militaire. Mais le jour n'est pas, néanmoins, éloigné, où les trains pourront aller directement de Fou-san au sud de la Corée, à Moukden et à Kouang-tcheng-tsé, au point de suture des systèmes japonais et russe.

L'armée chinoise. — On annonce que de grandes manœuvres de l'armée chinoise auront lieu à la fin d'octobre, autour de Tchang-te-fou, dans le Honan. Elles sont soigneusement organisées par les conseillers militaires japonais des Chinois pour que ces derniers puissent faire figure devant les attachés militaires étrangers. Cependant le correspondant du *Times* à Pékin signalait que la plus haute autorité japonaise qui puisse être consultée sur les choses militaires chinoises déclarait l'autre jour qu'il ne faut pas s'exagérer les progrès de l'armée chinoise et que la corruption administrative traditionnelle dans ce pays continue à les retarder. Les prochaines grandes manœuvres doivent mettre en mouvement sur le papier 35.000 hommes, mais en réalité 23.500 seulement.

La piraterie dans le Sud. — La piraterie subit une recrudescence dans le Sud et, en particulier sur les eaux du Delta de Canton, où les jonques ont d'ailleurs l'habitude de circuler avec un armement qui sert au moins à donner à leurs

capitaines l'illusion qu'elles sont en état de repousser les pirates. Le 15 août, une trentaine de pirates déguisés en passagers pillaient le vapeur anglais Kouanping devant Kouaïtchou-hou. Dans la bagarre trente hommes de l'équipage ou passagers furent blessés. Les pirates s'emparèrent de 6.000 taels (environ 22.500 francs).

Le même sort faillit arriver au vapeur anglais *Nanning* qui circule entre Canton et Ou-tchéou, sur le Si-kiang. Comme d'habitude, une bande de pirates déguisés en passagers monta à bord et fut renforcée aux escales. Mais les vrais passagers eurent des soupçons et dénoncèrent au capitaine les pirates. Dès que ceux-ci firent mine de bouger, le capitaine intervint énergiquement, fit enchaîner quelques pirates qui furent livrés au consul britannique à Ou-tchéou.

L'opinion à Hong-kong commence à s'irriter de cette aggravation de la piraterie et à demander l'augmentation du nombre des canonnières de rivière anglaises du Delta de Canton — il n'y en a actuellement que deux — et la mise à la retraite du vice-roi de Canton accusé de faiblesse sénile.

Il faut ajouter que, il y a deux mois déjà, un Australien, le Dr Horne, avait été attaqué près de Amoy et grièvement blessé.

ASIE RUSSE

Un projet d'embranchement du Transsibérien. — Le Comité du ministère des Chemins de fer qui a été chargé d'étudier la construction d'une ligne au nord de l'Amour a recommandé la construction immédiate d'un embranchement du Transsibérien jusqu'à Pokrovskaïa, au confluent des rivières Chilka et Argoun. Il s'agit d'atteindre des eaux plus navigables que celles que le chemin de fer rejoint actuellement à Striétensk.

Les droits de pêche des Japonais. — On se rappelle que le traité de Portsmouth prévoyait que les Japonais auraient les mêmes droits de pêche que les Russes dans les eaux littorales de la Sibérie orientale et qu'un traité annexe serait conclu pour régler les détails de cette situation. Des négociations dans ce but ont commencé à Saint-Pétersbourg le 14 août.

La ligne autour du Baïkal. — Cette voie ferrée dépasse, pour la difficulté et la somme de travail, toutes celles qui ont été construites en Russie. On compte par kilomètre une moyenne de 43.116 mètres cubes de terrassements, et dans ce chiffre 17.246 mètres cubes de travail dans la roche, à la dynamite, si bien que l'on estime les seuls terrassements à environ 120.000 francs le kilomètre, alors que les lignes précédentes n'exigaient que la moitié environ de ce cube de terrassements et ne coûtaient à cet égard que un quart ou un cinquième de l'évaluation ci-dessus donnée. La moyenne des bâtis en pierre est de 837 mètres cubes par kilomètre, soit quatre fois plus que sur la ligne de Transbaïkalie, et le prix des travaux d'art, 115.000 francs par kilomètre, est trois fois plus élevé ici que là. On ne peut pourtant pas dire que la ligne de Transbaïkalie ait pu être construite à bon marché et facilement.

La difficulté de la ligne circumbaïkalienne fut augmentée par ce fait qu'il a fallu exécuter les travaux dans une contrée presque inaccessible, au-dessus de pentes qui tombent à pic sur les eaux profondes du Baïkal et dans un climat rigoureux, près d'un lac qui ne permet les communications par eau que pendant quelques mois et encore quand le temps est calme.

La plus grande partie des travaux les plus difficiles se trouvait dans la portion occidentale, à Koultouk, sur une étroite bande de terrain située entre le lac et les rochers.

La ligne comprend 33 tunnels, dont 31 avant Koultouk : on sait que sur la longue voie du Transsibérien les ingénieurs avaient toujours évité de faire des tunnels. La somme dépensée pour ces trente-trois tunnels est de 14 millions de francs. Il y a en outre 10 millions de francs pour les murs de soutènement cimentés, et 3.800.000 francs pour les aqueducs.

Cette quantité de travaux difficiles et la nécessité de les étudier avec précision ne permit pas de terminer les projets des diverses sections avant 1902. Le devis présenté alors par le ministre était de 140 millions de francs. Il faisait observer que le prix élevé s'expliquait par les conditions extraordinaires dans lesquelles on se trouvait.

1.250.000 francs étaient en outre destinés à créer un nouvel embarcadère pour les vapeurs, près de la baie de Tankhoï, sur la rive orientale. Cette baie était particulièrement favorable, étant située relativement près de Liztvennitchnoe (40 kilomètres), très profonde et protégée naturellement contre les grands vents. On sait que les tempêtes sont nombreuses sur le Baïkal et qu'elles causent de graves sinistres, malheureusement, chaque année.

Nous devons ces renseignements au livre de M. Koulomzine qui fut le vice-président, et en réalité le président effectif du comité du Transsibérien. Le président était l'empereur lui-même.

Les tourbières de Sibérie Occidentale. — Les bancs de tourbes sont abondants, d'après les études faites par M. Aulagnier en Sibérie Occidentale, dans les districts de Petropavlovsk, de Kolitchetav et dans les steppes kirghizes et surtout dans districts d'Ichim et de Kourgane. Sur la ligne du Transsibérien, entre Tcheliabinsk et Kaïnks, on a trouvé environ 4.000 hectares de tourbières.

L'intérêt de ces tourbières réside dans leur situation en pleine contrée agricole, privée de combustibles minéraux, et dont les forêts peu nombreuses devront rester préservées.

Le ministère de l'Agriculture et des Domaines,

a fait exploiter quelques-unes de ces tourbières et s'efforce de faire connaître aux paysans la valeur de ce combustible.

En Russie on commence à utiliser la tourbe, et les fabriques la transforment en briquettes et en coke.

Vente et partage des terres dans la région des monts Ourals. — Le règlement qui régit la vente des terrains bachkirs est du 15 juin 1882. Il fut établi alors qu'un terrain bachkir ne pouvait être vendu qu'à l'Etat ou à des Sociétés de paysans loyalement existantes ou en voie de formation. Les colons devront s'entendre avec les Bachkirs, car quelques voix peuvent faire arrêter ou annuler la vente. Les acheteurs devront longtemps faire appel à toute leur prudence et à toute leur patience ; les opérations engagées durent quelquefois jusqu'à trois ans. En dehors du prix de vente et des frais que celle-ci entraîne, les colons ont de grosses dépenses préliminaires, appelées par eux la dépense obscure. Cette « obscure » comprend les nombreux pots-de-vin, l'eau-de-vie, les repas qu'il faut offrir.

Les élus d'une société de colons qui doivent acheter des terres s'abouchent d'abord seulement avec quelques Bachkirs influents de la Société vendeuse, et les abreuvent de thé et d'hydromel, les nourrissent de pain et de viande. Les pourparlers ont lieu ensuite avec un plus grand nombre de Bachkirs, puis avec la Société entière dans des réunions appelées « skhody ». Là, il ne s'agit plus pour les colons que d'arriver à payer le moins possible, car les pots-de-vin sont tous depuis longtemps donnés. Il arrive pourtant qu'un musulman influent ait été négligé, il fait manquer la vente afin de toucher lui aussi.

Dans ces réunions on écrit et on signe le contrat préliminaire de vente. Les colons ont à ce moment les poches pleines de monnaie, pour calmer avec des raisons valables, parce que sonnantes, les scrupules des derniers aspirants à l' « obscure ». Souvent les Bachkirs arrêtent l'affaire si un cheval n'est pas tué pour les régaler et si on ne leur promet pas un rouble par tête.

Après cette longue période, lorsque les formalités sont accomplies, vient le jour de la signature définitive ; il y a encore des difficultés et la police doit parfois s'en mêler.

La dépense appelée obscure revient parfois à 15 francs par déciatine.

***

Le partage des terres achetées se fait d'après la fortune des colons ou, pour mieux dire, d'après le rôle joué dans la vente par cette fortune. On donne d'abord à chacun des colons un emplacement pour la maison, un terrain à labourer, et ensuite le pâturage et le pré. Le partage des forêts se fait au fur et à mesure qu'on les transforme en terrains cultivés.

La dimension de l'emplacement destiné à la maison est proportionnelle à la grandeur et à l'étendue de la part de terrains qui incombe à chacun. Cependant cette règle n'est pas absolue, car chez certains colons très pauvres, si elle était appliquée, la maison serait si petite qu'elle deviendrait inabitable à une nombreuse famille.

Le partage des champs se fait aussi selon la fortune engagée dans le louage ou dans l'achat. On partage le pâturage d'après le nombre de bestiaux que possède chaque colon. On fixe une unité de pâturage représentant la part nécessaire à chaque bête, en faisant auparavant une opération spéciale : on décide en effet qu'un cheval jeune et valide vaut plusieurs vieux chevaux, qu'un vieux cheval vaut un taureau ou une vache ou bien encore cinq brebis ou moutons. Le vieux cheval est en général pris comme unité ; on fixe aussi un chiffre normal de bêtes qui doivent normalement appartenir à chaque colon, et le colon riche paie un rouble par an et par tête de vieux cheval (prise pour unité ainsi qu'on vient de le voir) au-dessus du chiffre fixé comme part normale de chaque colon. L'argent ainsi obtenu est partagé ensuite entre ceux dont le bétail est inférieur à ce chiffre.

Quand les colons viennent de la Petite Russie, chacun d'eux prend ce qu'il veut pour l'emplacement de la maison.

En cas d'achat de terrains en commun, les colons font entre eux un pacte. Par ce pacte tout colon qui veut retourner au pays qu'il a quitté et dont il est originaire, doit préalablement fournir à la Société un remplaçant.

Le colon paie des impositions diverses, dues au Gouvernement ou au Zemstvo ; il en est d'autres encore qui, bien que moins importantes, leur sont très lourdes pourtant. Il faut en effet payer pour l'administration, pour les chemins, pour les scribes de la maison commune, pour le staroste, pour le postier, ce dernier a même droit à un logement payé par les colons.

L'impôt pour l'église est assez lourd, pourtant les églises sont relativement peu nombreuses dans le pays des Bachkirs de l'Oural. Bien des colons doivent faire jusqu'à 40 kilomètres pour aller à leur église. Il est vrai que beaucoup d'entre eux appartiennent dans cette région aux sectes dissidentes qui n'ont pas toujours d'église ni même de prêtres. Le plus vieux du village lit aux autres les textes sacrés.

Le lac d'Issyk-Koul. — Dans les régions des monts Célestes, le lac le plus important est le lac Issyk-Koul. Il est situé au Sud de la province du Semiretché qui fit jadis partie du gouvernement général de la steppe dont le chef est à Omsk, et qui, depuis quelques années, a été rattaché au Turkestan.

Le lac Issyk-Koul était beaucoup plus vaste autrefois, beaucoup d'autres lacs de la région ont disparu. Des plages, des grèves qui s'allongent au flanc des montagnes et jusque dans l'étroit défilé de Bouam indiquent l'ancien niveau du

lac. Des études ont prouvé qu'il a baissé encore depuis vingt-cinq ans. Le nom du lac signifie en langue kirghize lac chaud.

La hauteur du lac au-dessus du niveau de la mer est difficile à apprécier; il y aurait pour l'obtenir à exécuter des travaux scientifiques. On admet qu'il est situé environ à 1.500 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Le lac ne gèle pas. Ses eaux ont un goût légèrement saumâtre, ce qui ne semble pas déplaire aux poissons, qui y vivent nombreux. D'après les documents publiés jadis, on disait que si les poissons étaient nombreux, les espèces auxquelles ils appartenaient pouvaient se ramener à cinq ou six. Il y avait là une exagération, et les études nouvelles et celles qui suivront nous feront connaître, sans doute, bien d'autres espèces dont quelques-unes toutes nouvelles.

Les bords du lac étaient jadis très habités, et ses eaux rejettent ou laissent sur les bords bien souvent des crânes très anciens.

Une ville, chef-lieu d'un district russe a été construite sur les bords : c'est Prjevalsk qui porte le nom glorieux de l'explorateur de la région.

Sur la route postale qui mène de Barnaoul à Semipalatensk se trouve Zmeinogorsk, la Montagne des Serpents, avec la ville du même nom qui fut si longtemps la rivale de Barnaoul. Barnaoul n'a plus aujourd'hui la splendeur d'autrefois, mais elle est restée grande ville; Zmeinogorsk qui eut jadis plus de 20.000 habitants, n'en possède pas le tiers aujourd'hui.

La ville était pourtant comme le centre minier par excellence, de la région de l'Altaï, et ses galeries ont fourni à la Russie plus de deux cents millions de minerais. Il reste encore bien des richesses à exploiter, on a constaté la présence de veines de métal profondes, mais on recule encore devant les dépenses à exécuter. Dans les environs on trouvent des pierres précieuses, des marbres, ceux-ci sont même travaillés dans une fabrique voisine.

La colonisation autour de la ville et dans la région qui l'entoure n'a pas partout également réussi. Les terres du cabinet impérial (ainsi qu'on nomme les terres de l'Altaï) sont pourtant renommées, mais celles de Zmeinogorsk ne sauraient compter parmi les meilleures.

On se demandera, peut-être, si le nom de Montagne des Serpents est mérité. A la vérité, des voyageurs prétendent n'avoir pas vu de serpents. Il est probable, qu'ils se trompent, car on peut en trouver en grand nombre : vipères, triconocéphales, et nombre d'autres espèces également venimeuses.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie Française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

TURQUIE

Le chemin de fer de Bagdad et la rivalité anglo-allemande. — Il devient de plus en plus clair que le théâtre actuel de la rivalité anglo-allemande est l'Empire ottoman. L'Allemagne, autant qu'on peut du moins en juger par les indications que donne sa presse, désire achever comme son œuvre exclusive le chemin de fer de Bagdad. Elle songe à exercer dans ce but une pression sur l'Angleterre en Egypte et dans le reste de l'Empire ottoman. Sans doute n'a-t-il pas été question de cela dans l'entrevue du roi d'Angleterre et du kaiser à Cronberg. Mais il est très possible que telle soit l'arrière-pensée actuelle de la politique allemande dont l'influence dans l'affaire de Tabah ne fut pas douteuse. En tout cas, certains journaux allemands lancent dans ce sens et à l'usage de l'Angleterre des insinuations.

L'idée mise en avant par la presse allemande est que l'Angleterre, non contente de sa situation de fait dans la vallée du Nil veut, comme le prouve d'après elle le dernier rapport de lord Cromer tendant à l'abolition des capitulations, annexer formellement l'Egypte. Or, l'Allemagne a de grands intérêts et des droits dans ce pays et ne peut tolérer que son avenir soit réglé sans sa participation. Il faut la désintéresser, c'est-à-dire lui donner des compensations. Ces dernières ne peuvent se trouver que du côté du golfe Persique. Il faut que l'Angleterre ne fasse aucune opposition à l'arrivée du chemin de fer de Bagdad, entreprise allemande, jusqu'à cette mer. La *Deutsche Revue* allait récemment jusqu'à dire que « pour l'Angleterre, persister dans la politique de transformer le golfe Persique en un *mare clausum britannicum* équivaudrait à jeter le gant... ».

En réalité, l'Allemagne continue à désirer un appui pour achever le chemin de fer de Bagdad. On dit bien à Berlin que le capital nécessaire a déjà été trouvé sur le marché allemand, mais les faits ne semblent pas confirmer ce fier *fara da se*. Si la Turquie demande avec autant d'insistance aux puissances l'autorisation d'augmenter ses droits de douane, ce n'est sans doute pas seulement pour faire face, comme on l'affirme, au déficit financier des vilayets macédoniens : il s'agirait aussi de trouver les ressources nécessaires pour gager le capital sans lequel ne pourra pas s'achever le grand central d'Asie Mineure. Et l'Angleterre a jusqu'ici refusé obstinément une réponse favorable à la demande de la Turquie.

Pour l'amener à se conformer aux désirs allemands relatifs au chemin de fer de Bagdad, on emploie encore un autre moyen que de vagues menaces de résistance en Egypte : on use de l'influence allemande à Constantinople pour empêcher l'extension vers l'intérieur du réseau anglais Smyrne-Aïdin. Voici longtemps déjà que nous avons signalé que les Anglais demandaient la concession pour ce chemin de fer d'un prolon-

gement jusqu'au lac d'Egerdir et du droit d'établir un service de navigation à vapeur sur ce lac. Or, cette affaire est toujours en suspens. Le sultan a bien rendu, au commencement d'août, un iradé prolongeant de quinze années la concession anglaise du chemin de fer Smyrne-Aïdin, mais la Porte a réservé la question du prolongement. Elle ne concède pas l'extension d'Egerdir et, à plus forte raison, elle n'accorde pas à la Compagnie anglaise le droit de construire une ligne jusqu'à Dinaïr et au golfe d'Adalia, également demandé pour elle par l'ambassadeur britannique. Le motif donné à ce refus ou, tout au moins, à cet ajournement est que les demandes de la Compagnie anglaise tendent à créer à la ligne de Bagdad une concurrence que cette dernière est en droit de ne pas subir. C'est indiquer assez clairement avec qui il faudrait d'abord s'entendre.

Mais il n'est pas très probable que l'Angleterre tienne grand compte de cette indication. Sa presse, et vraisemblablement aussi son gouvernement, restent fermement attachés au principe que le golfe Persique ne doit pas être ouvert à une influence politique autre que celle de la Grande-Bretagne, et il est impossible de ne pas reconnaître un certain caractère impérialiste au chemin de fer allemand de Bagdad. On affirme d'ailleurs que, pour contre-balancer l'influence allemande et trouver des appuis pour se faire reconnaître quelque contrôle sur la partie sud orientale de la ligne, vers le golfe, l'Angleterre serait assez portée à essayer de faire entrer la Russie et la France dans l'entreprise. Il est d'ailleurs assez curieux — c'est en tout cas en Orient une nouveauté créée par la nouvelle puissance qui y a surgi avec l'Allemagne — de constater qu'en face d'une Turquie dominée par l'influence allemande, les intérêts anglais et russes deviennent solidaires.

La question du chemin de fer de Bagdad est donc posée maintenant sur le terrain de la grande politique internationale. Il est très difficile de savoir comment elle se réglera. Mais on peut y trouver une nouvelle raison de penser que l'on ne verra pas finir sans conflit la rivalité entre l'Allemagne débordante et l'Angleterre établie presque partout, lui fermant inévitablement les avenues en vertu des situations acquises, et n'étant aucunement disposée, en particulier, à renoncer à la politique de sauvegarde et d'exclusion qu'elle ne cesse de suivre en ce qui concerne le golfe Persique.

Le chemin de fer du Hedjaz. — L'entreprise du chemin de fer de Damas aux lieux saints de l'Islam est poursuivie avec une énergie assez inattendue dans une affaire purement turque. Il est vrai que la révolte arabe, devenue chronique et insurmontable, donne au sultan un grave motif de créer le plus vite possible l'instrument lui permettant de transporter rapidement, sans transbordement et par une route uniquement à lui, ses troupes jusqu'à la Mecque et à portée de l'Yémen. D'autre part, s'il lui convenait de renouveler un incident de Tabah, l'existence d'un chemin de fer qui, par l'intermédiaire du réseau français de Syrie, sera relié vers Biredjik à la ligne de Bagdad, donnerait à la Porte une situation matérielle beaucoup plus forte pour soutenir ses prétentions.

Quoi qu'il en soit, la ligne qui arrivait l'an dernier à Maan, à 514 kilomètres de Damas, s'étend aujourd'hui jusqu'à Tebouk, à 692 kilomètres de son point de départ. Les travaux d'infrastructure sont achevés jusqu'à 30 kilomètres plus loin. On espère que le rail atteindra Médine dans trois ans.

En même temps se construit rapidement la ligne de Caïffa, qui doit mettre en communication avec la mer le chemin de fer de Damas au Hedjaz, sans avoir à passer par la ligne française de Beyrout-Damas. Le rail parti de Caïffa atteint maintenant Déra.

PERSE

La frontière turco-persane. — Le rapport des commissaires turcs chargés d'étudier le litige turco-persan relatif à la frontière approuve toutes les revendications de la Turquie. La Porte a donné à ses commissaires l'instruction de discuter les points litigieux avec les commissaires persans.

ASIE ANGLAISE

La division du Bengale. — Nous avons signalé les manifestations et presque même les désordres auxquels la division du Bengale en deux provinces, ordonnée par lord Curzon, avait donné lieu. Cette mesure vient d'avoir une nouvelle conséquence indirecte qui fait quelque bruit dans la presse anglaise, la démission de sir Bampfylde Fuller, nommé lieutenant-gouverneur de la nouvelle province du Bengale oriental, et qui avait un différend avec le gouvernement sur les méthodes à suivre pour réprimer les troubles dont cette création avait été la cause.

On se rappelle que lorsque le Bengale oriental fut séparé de la vieille province du Bengale, les Hindous irrités ordonnèrent un tel boycottage des marchandises anglaises que certains commerçants ayant fait de gros approvisionnements de cotonnades de Manchester furent ruinés. Le 17 octobre, jour où la division du Bengale eut officiellement lieu, les Hindous de Calcutta s'imposèrent un jeûne général, les clercs se rendirent à leurs bureaux pieds nus, et beaucoup portant même des emblèmes de deuil. La presse indigène se livra à des manifestations incessantes, des feuilles volantes furent imprimées pour faire croire aux paysans que le véritable objet de l'administration était d'augmenter les impôts et prendre leurs

terres à ceux qui les occupaient. Les garçons des écoles organisèrent des patrouilles pour empêcher la vente des marchandises anglaises dans les bazars ; ils firent des processions qui parcouraient les rues en chantant le « Bande Mataram », chanson patriotique contre la domination étrangère au Bengale.

Sir Bampfylde Fuller crut devoir prendre des mesures. Il interdit aux processions de chanter le « Bande Mataram ». Il fit punir quelques écoliers, dispersa des cortèges séditieux et fit condamner à l'amende un des meneurs du mouvement, M. Surendra Nath Banerjea, venu dans le Bengale oriental pour stimuler la résistance des Hindous. Mais surtout sir J.-B. Fuller demanda au Sénat de Calcutta de décréter que certaines écoles ayant pris une part notoire aux manifestations étaient rayées du système scolaire du pays.

Lord Minto, le nouveau vice-roi des Indes, pensa qu'une pareille discussion devant le Sénat de l'Université de Calcutta pourrait être impolitique. Il demanda à sir J.-B. Fuller de retirer sa requête au Sénat, mais le lieutenant-gouverneur du Bengale oriental préféra donner sa démission.

Quelques-uns ont donné tort à sir J.-B. Fuller en disant que sa décision était contraire au rétablissement de la paix des esprits, mais la plupart ont estimé que, en le désavouant, comme cela a eu lieu, le gouvernement du vice-roi donnait les plus dangereux encouragements aux meneurs indigènes. Et, de fait, depuis la démission de sir J.-B. Fuller, ils signalent un redoublement du boycottage des marchandises anglaises et des diverses formes de l'agitation contre la division du Bengale. Le *Pioneer* dit qu'une des plus graves fautes qui aient jamais pu être imputées à l'administration anglo-indienne vient d'être commise.

Les partisans de sir J.-B. Fuller ajoutent qu'au fond l'agitation est le fait des Hindous contre les musulmans, moins haut placés socialement, mais qui forment les deux tiers de la population du Bengale oriental. Les Hindous craindraient que la création de cette province ne les privât de leur hégémonie dans le pays qu'elle recouvre. Peut-être même, en regardant les choses de ce point de vue, serait-ce précisément le motif de lord Curzon lorsqu'il divisa le Bengale : il aurait appliqué une fois de plus la vieille politique anglaise de diviser pour régner sur l'Inde aux populations si diverses. Mais le fait n'en existerait pas moins que l'agitation contre la séparation du Bengale oriental serait seulement le fait de la minorité hindoue, alors que la majorité musulmane de cette partie de l'ancienne province serait fort satisfaite de la séparation.

A la frontière d'Afghanistan. — Les Anglais ont décidé, pour mieux garder la frontière du côté de l'Afghanistan, de pousser jusqu'à Parachinar le chemin de fer stratégique de Kourran et de construire un chemin de fer stratégique le long de la rivière de Kaboul jusqu'à la frontière afghane.

Sir Charles Dilke, à la Chambre des Communes, a demandé si ce développement des voies stratégiques entraînerait de nouvelles dépenses de protection. M. Morley, secrétaire d'Etat pour l'Inde, a répondu : « Une augmentation des Khyber rifles, consistant en 1 officier anglais, 354 fantassins et 80 sowars a été sanctionnée par le secrétaire d'Etat d'accord avec son Conseil, en août 1905, comme suite à la sanction donnée le mois précédent au projet de construire un chemin de fer d'un point près de Djamroud à un point sur la rivière de Kaboul, connu sous le nom de « 300e mille ». La dépense initiale causée par cette augmentation d'effectifs a été de 18.000 roupies et l'estimation de la dépense annuelle qui en résultera est de 17.980 roupies. On n'a proposé aucune protection militaire en vue de l'extension du chemin de fer de Kourran jusqu'à Parachinar, qui a été sanctionnée en septembre 1904. »

On signale des querelles et des luttes entre plusieurs des petits khans montagnards, toujours agités, de la frontière. Le Khan de Dir, en particulier, a envoyé une petite expédition contre les khans de Robat et de Bargholi.

AUSTRALASIE

Un combat aux Philippines. — La résistance des tribus les moins civilisées de l'Archipel à la domination américaine continue à se manifester par des actes sporadiques. C'est ainsi qu'au commencement d'août une bande de Pulajanes, de l'île de Leyte, a fait tomber une petite colonne américaine dans une embuscade et l'a anéantie. Une expédition contre les Pulajanes sera nécessaire.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Riffault est nommé ministre plénipot. de France au Guatemala ;

M. Collin de Plancy est nommé ministre plénipot. de France au Siam ;

M. Bons, promu consul général, est désig. pour Tchentou ;

M. Belin, promu consul général, est désig. pour Séoul ;

M. Vieilhomme est appelé au vice-consulat de Recht ;

M. Hauchecorne, interprète, est appelé au poste de Tchung-King ;

M. Doire, interprète, est appelé au vice-consulat de Swatow ;

M. Lecomte, interprète, est appelé au vice-consulat d'Amoy ;

M. Véroudart, interprète, est appelé au vice-consulat de Nankin ;

M. Lefèvre, interprète, est appelé au vice-consulat de Niou-Tchouang ;

M. Hoff, vice-consul, est appelé au vice-consulat de Saffi ;

M. Roca d'Huyteza, vice-consul, est appelé au vice-consulat de Mazagan ;

M. Boudet, vice-consul, est chargé du consulat de Battambang ;

M. Agel, consul de 1re cl., est nommé consul à Malaga ;

M. Marinacce Cavallace, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Tarragone ;

M. Filippi, consul de 2e cl., est attaché à la légation de France à Tanger ;

M. Monin, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Bologne;

M. Choublier, consul de 2e cl., est appelé au consulat de Philippopoli;

M. Krajenski, vice-consul de 1re cl., est appelé au vice-consula-d'Uskub;

M. Philip est chargé du consulat de France à Monaco;

M. Guiard, attaché d'ambassade, est promu secrét. d'ambast sade de 3e cl.

M. Decrais, ministre plénipot. de France au Brésil, est nommé ministre plénipot. de 1re cl.;

M. Thiébaut, secrét. d'ambass. de 1re cl. à Berne, est nommé ministre plénipot. de 2e cl.;

M. Chevandier de Valdrome, secrét. d'ambass. de 2e cl., est élevé à la 1re cl. de son emploi;

M. de Fontenay, secrét. d'ambass. de 2e cl. à Belgrade, est élevé à la 1re cl. de son emploi;

M. Jarousse de Sillac, secrét. d'ambass. de 3e cl., est élevé à la 2e cl. de son emploi,

L'exequatur a été accordé à MM. :

Charles-Remy-Félix Mouquet, vice-consul de Suède à Dieppe;

Alfred Detraux, vice-consul de Russie à Dunkerque.

A.-J.-S. des Barres, vice-consul de Sa Majesté Britannique à Hyères ;

Le chevalier Rizzardo-Rizzeto, consul d'Italie au Havre;

F.-Jean Allum, vice-consul de Danemark à Boulogne-sur-Mer;

Léon Lateux, vice-consul de Suède à Calais;

Georges-François Bérode, vice-consul de Suède à Dunkerque.

Sont promus ou nommés dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

Au grade d'officier.

MM. Collin de Plancy, ministre plénipotentiaire;

Lacau, ministre plénipotentiaire;

Aubert, consul général.

Au grade de chevalier.

MM. :

Berthelot, professeur de philosophie, détaché à l'Université de Bruxelles;

Dalmas, ingénieur en chef de la Compagnie Mahsoussé, à Constantinople;

Dejeanne, ancien receveur des finances à Tunis;

Kéromnès, direct. des chemins de fer andalous à Malaga;

Tron, président de la Chambre de commerce française de Mexico;

Dutasta (Paul-Eugène), secrétaire général du gouvernement tunisien;

Pesoli, consul de 1re classe à Philadelphie;

Dejoux, consul de 1re classe à la Nouvelle-Orléans;

Kahn, consul de 2e classe à Canton;

Robert de Caix de Saint-Aymour, publiciste;

Tardieu, publiciste;

Dupasseur, directeur de la banque de Paris et des Pays-Bas.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur de la France :

MM.

Adéma, négociant à Séville (Espagne);

Armand dit Armand-Cellot, directeur d'une agence de publicité à Paris;

Barthélemy, représentant de Paris de la société anonyme des cafés du Havre;

Bénédictus, fabricant de soieries à Paris;

Boilève, entrepren. de travaux publics à Béziers;

Boilleaux, négociant à Amiens;

Bonbon, fabricant de bonneterie à Troyes;

Botto, commissionn. en march. à Nice;

Bourette, représent. de maisons industrielles à Paris;

Cahen, commissionn. en march. à Paris;

Cambon-Feer, directeur à Paris de la maison Violet frères de Thuir.

Carles, négociant distillateur à Narbonne;

Chabrol, courtier en marchandises à Nice;

Couelle, négociant à Marseille;

Counord, commissionnaire à Guatémala;

Cravoisier, ancien chargé de missions coloniales à Paris;

Deburghgraeve, négociant en laines à Orléans;

Delcous, négociant en vins à Paris;

Dombre, négociant au Caire;

Ellissen, administrat de sociétés industrielles à Paris;

Foucauld, négociant à Cognac (Charente);

Fournier, administrat. du syndicat d'initiative du Rhône;

Gadan, négociant à Buenos-Ayres (République Argentine);

Gaisman, administrateur de l'Union commerciale indo-chinoise à Paris;

Gérard, négociant au Caire;

Gigon, fabricant de produits pharmaceutiques à Paris;

Goffart, direc. de la société le Carbonyle à Levallois-Perret;

Grenier, négociant à Buenos-Ayres;

Gross, négociant en cafés à Paris;

Gugenheim, représent. de commerce à Paris;

Hunebelle, négociant à Paris;

Hunziker, négociant à Salon;

Jacquet, fabricant d'éventails à Paris;

Jourdan, raffineur d'huiles minérales à Cette;

Kraemer, négociant à Paris,

Luquet de Saint-Germain, administrat. délégué de la société des moteurs Gnôme, à Paris;

Labbé (Paul), chargé de missions coloniales à Paris;

Lang, entrepreneur de travaux publics à Paris;

Larue, négociant en vins à Paris;

Mauran, négociant en vins à Nice;

Perquel, banquier, à Paris;

Picot, direct. de la société d'éclairage à l'acétylène Pesnelle à Paris;

Robin, négociant en eaux-de-vie à Cognac;

Rénier dit Maurice, directeur d'une agence de publicité à Paris

Ribes, négociant à Madrid;

Roche, commissionn. en marchand. à Angoulême;

Rothschild, négociant en tissus en gros à Paris;

Rouffet, de la maison Rouffet et Castelbon, à Bayonne;

Rubaudo, administrateur délégué de la société de travaux de port et d'entreprises maritimes à Marseille;

Schlesinger, négociant à Paris;

Terrel des Chesnes, représentant de maisons de commerce à Paris;

Thomeguex, publiciste commercial;

Tournaillon, négociant commissionnaire à Capetown;

Weinschenk, commission. en march. à Paris;

Weyl, négociant à Paris.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

INFANTERIE

Missions. — M. le *capit.* d'Ollone est mis hors cadres pour remplir une mission en Indo-Chine.

GÉNIE

Cochinchine. — M. Paternelle, *offic. d'admin. de 2e cl.*, est désig. pour le service des constructions milit. à Saïgon.

Troupes coloniales

INFANTERIE

Chine. — M. les *lieut.* Coulon, Chappelle et Carpeaux sont désig. pour servir au 16e rég.

Indo-Chine. — M. le *colonel* Hocquart est nommé chef d'état-major des troupes de l'Indo-Chine;

M. le *lieut.* Coppey est désig. pour faire partie de la commiss. de délimitation entre l'Indo-Chine et le Siam.

Cochinchine. — MM. le *chef de bat.* Gary; le *capit.* Guyot; les *lieut.* Valmary, Tiret, Haas, Schmitt, Clervaux de Fondvilliers et Simond; les *sous-lieut.* Benoit-Guyod, Duval, Doly, Géraud, Grandchamps et Massavy d'Armancourt sont désig. pour servir en Cochinchine.

M. le *sous-lieut.* Cognon est affecté au 11e rég.;

MM. le *capit.* Noiré et le *lieut.* Van-Ryckeghem sont désig. pour le 12e rég.;

M. le *lieut.* Fournier est placé au 1er annamites;

MM. le *chef de bat.* Kauffer et les *lieut.* Barreau et Derendinger sont affectés au 2e annamites.

Tonkin. — MM. les *chefs de bat.* Favier, Mayer, Baudouin et Chofflet; le capit. Guérin; les *lieut.* Arnould, Kermorvant, Laurent, Brocard, Paquette, Lamy, Bachellez, Samuel, Reverce

Beneyton, Gaudineau et Poisy et le *sous-lieut.* Hutin sont désig. pour servir au Tonkin ;

MM. le *chef de bat.* Ruben, le capit. Séguin et les *lieut.* Samalens et Franceschi sont affectés au 18e rég.

MM. le *lieut.* Abric et le *sous-lieut.* Verly sont affectés au 9e rég.;

MM. le *chef de bat.* Desmarets et le *capit.* Verhaeghe sont placés au 10e rég.;

M. le *chef de bat.* Brémand est affecté au bataill. de tirailleurs de frontières ;

MM. les *lieut.* Chaumont et Moret et les *sous-lieut.* Larsonneur et Cotard sont affectés au 1er tonkinois ;

MM. les *capit.* Bastien, Le Dô et Madaule sont désig. pour le 2e tonkinois;

MM. le *lieut.* Marin et le *sous-lieut.* Vincent sont placés au 3e tonkinois;

MM. le *capit.* Postaire, le *lieut.* Dodat et le *sous-lieut.* Monier sont affectés au 4e tonkinois

Inde. — M. le *sous-lieut.* Py est désig. pour servir dans les établissements français de l'Inde.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Noël est désig. pour servir au batail. du Pacifique;

M. le *lieut.* Ducrocq est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie, comme adjoint au gouverneur.

ARTILLERIE

Cochinchine. — M. le *capit.* Carriat est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. les *lieut.* Luxoro, Picard-Destelan et Maurin sont désig. pour servir à Haïphong.

SERVICE DE SANTÉ

Cochinchine. — M. Guiselin, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. Le Corre, *méd.-maj. de 2e cl.;* Pichon, Cunaud et Renault, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de vaiss.* Rochas est nommé au commend. du *Bruix ;*

M. le *capit. de frég.* Florius est nommé au command. de la *Javeline ;*

M. le *capit. de frég.* Mauger est nommé au command. du *Chanzy ;*

M. le *capit. de frég.* Amet est nommé au command. du *Guichen;*

M. le *capit. de vaiss.* Tracou est nommé au command. du *d'Entrecasteaux ;*

M. le *capit. de frég.* Fournier est nommé au command. de l'*Alger ;*

Sont désig. pour embarq. sur le même bâtiment :

MM. le *lieut. de vaiss.* Fortin ; les *enseig. de vaiss.* Guibert, Perlemoine, Bonelli, Dupuy, de Maussion de Condé et les *mécan. princ. de 2e cl.* Bouisson, Pontoiseau et Aynie.

M. le *lieut. de vaiss.* Gallaud est nommé au command. d'un torpilleur des mers de Chine.

M. l'*enseig. de vaiss.* Desmazures est désig. pour embarq. comme second sur le *Protée ;*

M. le *mécanic. princ. de 1re cl.* Bour est désig. pour embarq. sur le croiseur *Alger ;*

Les aspirants de 1re cl. sont désig. pour embarq. :

MM. Leloup, Boueil, Thomas, Denis de Rivoyre, Robert et Barbier, sur le croiseur *Alger ;*

MM. Bouis, Faivre, Fouace, Muiron, d'Halewyn, Chanteau, Guédras et Barbier, sur le *Bruix ;*

MM. Le Terrier, Souquet, Lepelletier, Gaudin de Villaine, Mauconduit, Rollin et Latty, sur le *Chanzy ;*

MM. les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Martinet et Massot sont désig. pour embarq. sur le *Descartes.*

Levant. — M. l'*enseig. de vaiss.* Janvier est désig. pour embarq. sur le *Vautour* à Constantinople.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 1re cl.* Provost est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon ;

M. le *commiss. de 2e cl.* Beaufils est nommé commiss. de la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine.

M. le *commiss. de 2e cl.* Roussel est désig. pour embarq. sur le croiseur *Alger.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.*, Lucciardi est désig. pour embarq. sur le croiseur *Alger.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Gautret, gouverneur de 3e cl. des colonies, est chargé de l'administration du territoire de Quang-tchéou-wan.

M. Barbier Saint-Hilaire est nommé juge de paix à Pondichéry (Inde).

LÉGION D'HONNEUR

Sont promus ou nommés :

Au grade d'officier.

MM. Salles, inspecteur de 1re classe des colonies.

Wahl, ingénieur en chef de 2e cl. de la marine.

Bonhoure (L.-A.), gouverneur de 1re cl. des colonies.

Au grade de chevalier.

MM. Ducet (Marie-Joseph), sous-chef de bureau à l'administration centrale.

Cor (H.-F.-C.), secrét. général de 1re cl. des colonies.

Rognon (C.-A.), secrét. général de 1re cl. des colonies.

Bouche (F.), avocat général près la cour de l'Indo-Chine.

Moulié (J.-E.), administr. de 1re cl. des services civils de l'Indo-Chine.

Hinault (H.-C.-J.-L.-A.), administrat. en chef de 2e cl. des colonies.

Lantenois (H.), ingénieur en chef de 2e cl. des travaux publics.

Escande (J.-B.), directeur des postes et des télégraphes en Indo-Chine.

Lemée (A.-M.-V.), inspect. de 3e cl. des colonies.

Théodore (A.-D.), commiss. de 1re cl. des troupes coloniales.

Arnould (L.-L.-A.), médecin-major de 2e cl. des troupes coloniales.

Le Scour (Y.), médecin depuis 1888 en Nouvelle-Calédonie.

Heim (L.-F.), professeur à l'école nationale supérieure d'agriculture coloniale.

Perquel (L.), membre du conseil supérieur des colonies.

Bibliographie

La réforme de l'instruction en Chine. *Revue pédagogique* (15 juin 1906). — Paris, Ch. Delagrave. — Le numéro :

La *Revue pédagogique* a publié, dans son numéro de juin, un très intéressant article de M. Maurice Courant sur « la réforme de l'instruction en Chine ». Nous regrettons de ne pouvoir reproduire en entier l'article de M. Maurice Courant que nos lecteurs connaissent par les études qu'il a publiées dans notre *Bulletin*. Il résume d'une manière très intéressante le système traditionnel d'instruction en Chine, les méthodes, les examens, montrant ce qu'il y a de stérile, d'absurde, mais à la fois aussi de raffiné et d'exquis dans les exercices auxquels se livraient de temps immémorial les lettrés chinois.

Mais nous pouvons au moins donner les derniers paragraphes et la conclusion de cet article. M. Maurice Courant y résume les étapes du mouvement qui amène l'abandon du système traditionnel de l'instruction chinoise. L'auteur a d'ailleurs le mérite de n'être pas aveuglé par l'esprit utilitaire de notre époque. Il reconnait la nécessité du changement, mais il indique aussi les ruines qu'il fera en détruisant toute une méthode de vie littéraire d'une finesse unique et d'étude psychologique raffinée :

« Ce système a fonctionné plusieurs centaines d'années dit M. Maurice Courant, sans trop se relâcher ni dévier, tant que les idées sur le monde matériel, sur les pays étrangers, par contre-coup sur l'état politique et social, demeuraient intactes. Les nouveautés de tous genres apportées par les barbares ont jeté l'Empire dans le trou-

ble, l'ont fait inférieur vis-à-vis des étrangers; ceux qui pensent en Chine commencent de s'en apercevoir et de reconnaître qu'à d'autres temps il faut d'autres idées, d'autres études. Mais l'impulsion nouvelle ne peut venir de maîtres privés indépendants, elle doit être donnée de haut, du centre : l'Etat est donc amené à reprendre le gouvernail de l'instruction publique qu'il a tenu jadis et qu'il avait abandonné. Tel est le sens du décret cité au début.

« Les étapes qui ont mené à ce point sont faciles à noter. Les défaites successives de la Chine depuis 1842 jusqu'à 1900, l'invasion économique, la perte de la plupart des dépendances, de fragments même du sol chinois, ont montré que les méthodes traditionnelles ne prévalaient pas contre celles des barbares. Les missions religieuses catholiques et protestantes dans leurs diverses écoles ont enseigné à l'européenne des sciences européennes; le Thong-wen-kwan en 1862, l'Université impériale en 1898, établissements chinois avec des professeurs étrangers, ont donné les mêmes exemples; à partir de 1895, davantage encore depuis 1900, les écoles modernes se multiplient, écoles primaires, écoles spéciales, universités, fondées par l'Etat, par les vice-rois, par l'initiative privé, avec des professeurs européens, américains, japonais, chinois. Puis on tente de mettre de l'ordre dans cette confusion; un décret de septembre 1901 prescrit d'ouvrir une Université par province, un collège par préfecture; on songe ensuite à réglementer les écoles primaires (1904 et 1905); en même temps les vice-rois et gouverneurs fondent des bureaux de l'instruction publique; le recteur de l'Université de Péking devient ministre de l'Instruction publique (1903) et étend peu à peu la main sur les diverses parties de son domaine.

« Il existait donc deux organisations, l'une pour l'instruction moderne, l'autre pour les concours, naturellement opposées; on a commencé par supprimer le *wen tchang* aux concours de 1902, par décider que les docteurs de 1903 devraient étudier trois ans à l'Université; on essaya aussi d'instituer de nouvelles formes d'examens; on annonça ensuite la suppression graduelle des concours après deux ou trois sessions. Tous ces palliatifs voilaient la pensée du gouvernement et laissaient les étudiants dans l'incertitude. Le décret du 2 septembre a le mérite de la netteté; il a été suivi de décisions chargeant les recteurs provinciaux de la surveillance des écoles et Universités en les plaçant sous la direction des ministres de l'Instruction publique. Les ouvrages scientifiques nécessaires pour les nouvelles études sont traduits en hâte; l'on a appris que le bureau des traductions pour l'Université du Chang-si est dirigé par M. John Darroch, que les ouvrages sont traduits de l'anglais et du japonais et imprimés au Japon. Il serait intéressant de savoir si la France s'est assuré un rôle analogue dans d'autres Universités.

« Quoi qu'il en soit, les concours ont vécu; il faut retenir les noms des six hauts mandarins dont les rapports au trône leur ont porté le dernier coup : ce sont Yuen-Chi-khai, vice-roi du Tchili; Tchao-Eul-swen, maréchal de Moukden; Tchang-Thi-tong, vice-roi du Hou-kwang; Tcheou-Fou, vice-roi intérimaire du Liang-kiang; Tshen-Tchhwen-hiuen, vice-roi intérimaire du Liang-kwang; Tawn-Fang, gouverneur du Hou-nan.

« Cette réforme doit avoir des répercussions étendues et durables; s'il est difficile de prédire, il est du moins loisible d'indiquer quelques-unes des questions soulevées. Il y a d'abord, comme en toute réforme, des intérêts respectables lésés, ceux surtout de tous ces étudiants non encore parvenus au baccalauréat et qui voient leur travail de dix ou quinze ans anéanti par l'abolition des concours; le gouvernement ne paraît pas avoir tenu compte de cette situation.

« Un des résultats que des résidents bien informés entrevoient déjà, c'est une transformation de la langue chinoise allant de pair avec celle des idées; les lettrés de l'ancien système employaient une quinzaine d'années pour apprendre à manier la langue écrite et un bon nombre travaillaient toute leur vie à se perfectionner; l'étude des langues étrangères, de l'histoire, du droit, de la géographie, des sciences exactes, l'importance toute nouvelle et inouïe attachée aux sciences et à la pratique militaire vont rogner le temps consacré à la langue; les Chinois il y a quinze ans se plaignaient déjà de l'abaissement des études littéraires : on peut se demander si elles ne vont pas disparaître, si la langue écrite n'est pas destinée à devenir bientôt une langue morte. Ce serait l'effacement d'une des plus caractéristiques parmi les manifestations de la civilisation chinoise, d'un instrument artistique, délicat, subtil, vigoureux, comme il n'en existe sans doute pas d'autre. Ce n'est pas la langue seule qui est menacée; les pensées qu'elle exprime le plus souvent avec le plus de nuances en seront peut-être appauvries : il y a lieu de craindre l'amoindrissement des idés psychologiques, morales, cultivées depuis trois mille ans par les lettrés; le point de vue moral et esthétique des mandarins dominant la plèbe, archéologues collectionneurs, artistes raffinés, va faire place au réalisme de l'Occident; à l'étude de l'homme intérieur se substituera la connaissance de la nature matérielle : car ce n'est pas notre philosophie ni notre art que les Chinois pourront emprunter. Voilà quelques-unes des ruines à redouter.

« L'aristocratie des mandarins, avec son unité, avec sa caractéristique unique de plonger dans le peuple par ses racines immédiates et d'en être totalement séparée, pourra-t-elle subsister? Il semble déjà que parfois elle s'abandonne et ne sache s'adapter aux temps nouveaux, à un peuple frémissant et plus conscient. En se spécialisant comme les études vont l'exiger, les mandarins vont peut-être se scinder en corps de fonctionnaires; dépouillés et de leur cohésion et de leur caractère dominant, en viendront-ils à se fondre dans le peuple, découronnant l'édifice social? La morale confucianiste, que le gouvernement défend depuis des siècles comme une orthodoxie, pourra-t-elle s'accommoder aux besoins nouveaux, aux idées scientifiques importées? Et si pareille crise se produit, que trouvera la Chine pour suppléer aux principes défaillants? Ce n'est pas dans nos sciences exactes, historiques ou sociales qu'elle pourra puiser une morale.

« Bien des problèmes se poseront encore, plus tôt ou plus tard, si le décret est appliqué; s'il n'est pas appliqué aujourd'hui, si même on revient en arrière, le jour viendra où l'on passera à la pratique, et ce sera la fin d'une Chine, la naissance d'une autre ».

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SIXIÈME ANNÉE. — N° 66. SEPTEMBRE 1906

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

CARTES

FRONTIÈRES FRANCO-SIAMOISES

Les questions siamoises n'ont guère été discutées depuis la campagne qui amena la revision du ridicule traité du 7 octobre 1902 et le fit remplacer par le traité du 13 février 1904, encore inspiré par un esprit, à notre sens, si contestable. Mais nous devions au moins attendre les suites de ce traité et suivre les événements sans revenir sur les questions de doctrine. C'est ce que nous avons fait, nous contentant de signaler, lorsqu'il le fallait, les points caractéristiques de la politique siamoise et, en particulier, les efforts militaires extraordinaires du gouvernement de Bangkok. Ces efforts militaires mêmes, toute cette politique d'armements, nous amenait à nous préoccuper des limites qui sépareraient notre Indo-Chine de son voisin Siamois. Aussi, lorsque la Commission mixte de délimitation, prévue par le traité du 13 février 1904, eut terminé ses travaux dans la zone méridionale entre Krat et le Grand Lac, et entre ce dernier et la chaîne des Dang-rek, avons-nous publié le résultat de cette première série de travaux (1). Nous sommes aujourd'hui renseignés sur la seconde, encore plus intéressante, puisque la Commission mixte, au cours des travaux de délimination du royaume de Luang-prabang a produit, en exécutant strictement les textes de 1904, des résultats importants pour les deux pays, et particulièrement avantageux pour notre Indo-Chine.

Dans l'extrême Nord la Commission n'a pas, en exécution des textes de 1904, arrêté une délimitation inattendue bien qu'elle ait dû reculer la frontière prévue pour ne pas rogner sur le territoire du royaume de Luang-prabang qui devait rester intact. Au nord de ce royaume, le traité du

(1) Voir le Bulletin de juillet 1905.

13 février 1904 avait indiqué comme limite le cours du Nam-khop (1), puis le protocole additionnel du 29 juin 1904 (2), avait reporté cette limite à la première crête de hauteurs sur la rive gauche de cet affluent du Mékong. Mais la Commission constata immédiatement que même cette frontière légèrement reculée aurait retranché du royaume de Luang-prabang un territoire qui lui avait appartenu de tout temps. Les archives du royaume indiquent, d'ailleurs, ses limites d'une manière fort précise. De ce côté, la frontière a toujours suivi une haute crête de montagnes nommée Phu-pha-moun et Phu-pha-daï, et qui vient tomber dans le Mékong entre Xieng-khong et Pak-tha. Elle sépare la vallée du Mékong de celles du Nam-ngao et de la Mé-ing. Elle seule, d'ailleurs, constitue une frontière géographique aussi bien qu'historique : la première ligne de hauteurs sur la rive gauche du Nam-khop ne pouvait, par sa faible altitude et sa direction indécise, former une frontière acceptable.

Dans ces conditions, le commandant Bernard, chef de la Commission française, ne pouvait que demander à la Commission siamoise de reconnaître la frontière historique du Luang-prabang, c'est-à-dire le Phu-pha-daï. La Commission siamoise devait s'incliner : jamais nous n'avons admis que la délimitation pût diminuer le territoire du Luang-prabang, dont l'indépendance à l'égard du Siam a été proclamée par le traité du 13 février 1904. Dans les discussions à la suite desquelles il fut conclu, les Siamois n'avaient d'ailleurs jamais demandé la cession de districts situés dans la vallée même et sur les bords du Mékong. C'est ainsi que la frontière a été reportée à 40 kilomètres au nord du Nam-khop, limite admise en principe par le traité du 13 février 1904.

***

Mais, comme nous le disions plus haut, c'est au sud du royaume de Luang-prabang que la Commission est arrivée aux résultats les plus importants et les plus inattendus. Elle a fait dans la région de Kentao et de Dan-saï des constatations amenant pour nous, de l'exécution des stipulations de 1904, des avantages plus grands qu'on ne s'y attendait. De ce côté, la frontière qui suivait, depuis la source du Nam-khop, la ligne du partage des eaux entre le Ménam et le Mékong, devait, on l'a vu à la colonne précédente, aux termes du traité du 13 février 1904, redescendre à ce fleuve en suivant le cours du Nam-tang et du Nam-huong. Le protocole du 29 juin 1902, reculant la frontière, lui faisait suivre le cours du Nam-huong lui-même depuis le moment où elle quittait la ligne de partage des eaux entre le Ménam et le Mékong. Les cartes siamoises aussi bien que françaises désignaient d'ailleurs le cours supérieur du Nam-huong sous le nom de Nam-man. Or, en opérant dans le pays, la Commission constata que le Nam-man prend sa source à une grande distance du Mékong. Le district délimité par son cours et la ligne du partage des eaux et qui doit par conséquent, être incorporé à notre Indo-Chine, forme une pointe très aiguë qui s'enfonce à plus de 110 kilomètres du Mékong, en plein territoire siamois.

On comprend que les commissaires nommés par le gouvernement de Bangkok aient fait tout leur possible pour retirer cette épine de la chair siamoise. Ils s'y sont d'autant plus efforcés que, comme nous le verrons plus loin, cette épine barre les deux seules routes pratiques par lesquelles on peut faire communiquer les provinces siamoises du haut Ménam et celles du moyen Mékong. Les commissaires du gouvernement de Bangkok essayèrent de sauver au moins le Sud du territoire en question avec la route de Pitsanoulok à Dan-saï et Ban-dua-makeng. Sur ce point, en effet, il pouvait y avoir discussion : les deux Commissions ont constaté, en effet, que, dans leur cours supérieur, le Nam-huong et le Nam-man forment deux rivières distinctes. Or, le Nam-huong, que le texte littéral du protocole de juin 1904 semble désigner comme frontière, prend sa source au Nord de la dépression par laquelle la route de Pitsanoulok à Dan-saï franchit la ligne du partage des eaux. Les Siamois revendiquèrent donc la frontière du Nam-huong. Mais, d'autre part, le protocole mentionnait d'une manière précise le nom du Nam-man. Cette mention ne pouvait demeurer lettre morte et sans objet. Aussi, après une discussion assez serrée, le territoire déterminé par le cours du Nam-huong, la ligne du partage des eaux et le cours du Nam-man restait à la France.

***

Il en résulte pour nous une situation singulièrement forte. Comme nous l'indiquions plus haut, la possession d'une pointe de territoire entre le

(1) Voici le texte de l'article 2 du traité du 13 février 1904 : « Quant à la frontière entre le Luang-prabang, rive droite, et les provinces de Muong-nan, elle part du Mékong à son confluent avec le Nam-huong et suivant le thalweg de cette rivière jusqu'à son confluent avec le Nam-tang, remontant ensuite le cours du Nam-tang elle atteint la ligne de partage des eaux entre les bassins du Mékong et du Menam en un point situé près de Pou-dènedène. A partir de ce point, elle remonte vers le Nord, suivant la ligne de faîte entre les deux bassins jusqu'aux sources de la rivière Nam-hop dont elle suit le cours jusqu'à sa rencontre avec le Mékong. »

(2) PROTOCOLE ADDITIONNEL DU 29 JUIN 1904

Le protocole du 29 juin 1904 n'a pas encore été publié, mais voici le texte de ses paragraphes modifiant le traité du 13 février relativement à la délimitation du Luang-prabang.

« II. Luang-prabang.

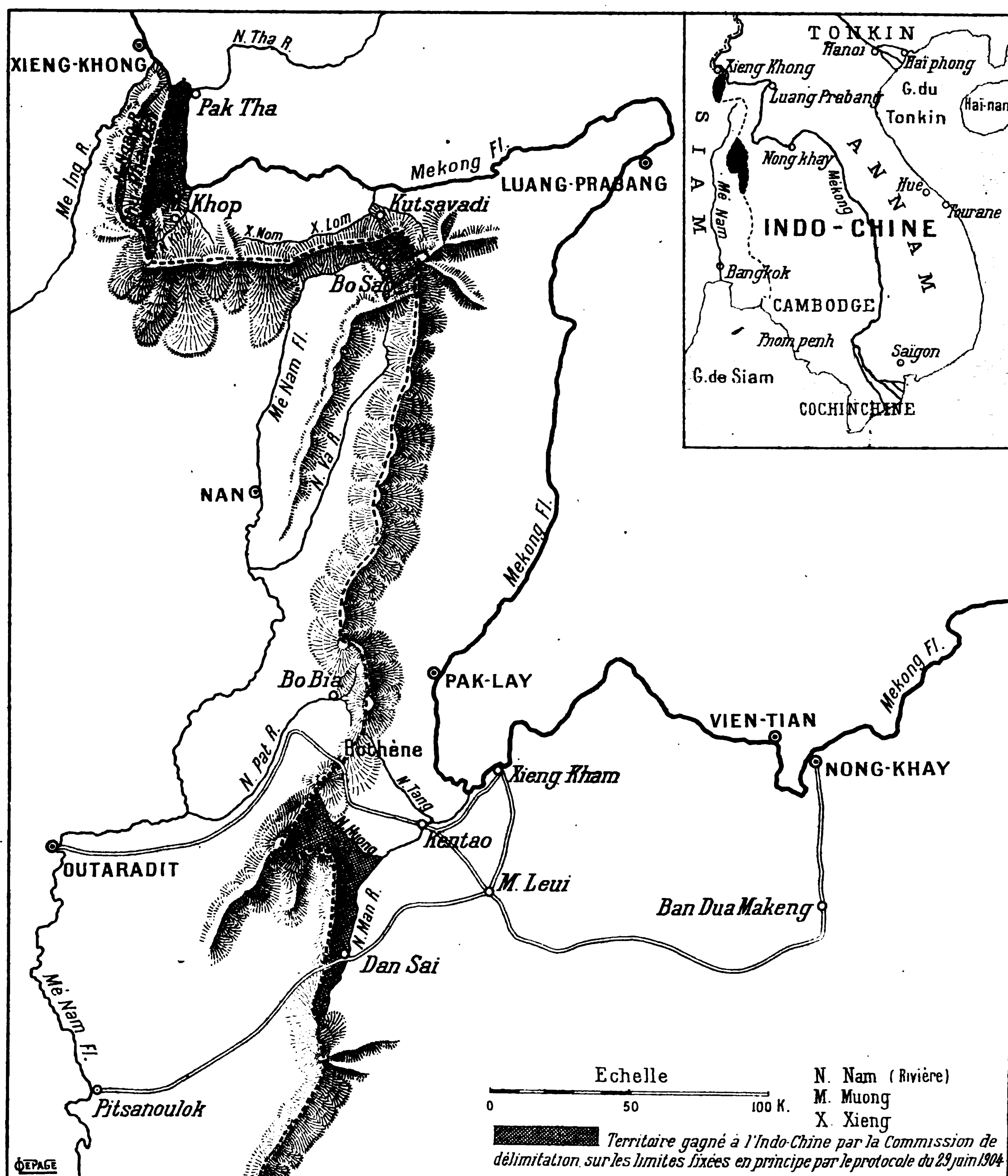
« En ce qui concerne la frontière du Luang-prabang décrite à l'article II de la Convention du 13 février, les deux puissances ont adopté d'un commun accord les modifications suivantes.

« *A*. Frontière du Sud. La frontière partira du confluent du Mékong et du Nam-huong et au lieu de suivre le Nam-tang elle suivra le thalweg du Nam-huong, appelé dans sa partie supérieure Nam-man, jusqu'à la ligne du partage des eaux entre les bassins du Mékong et du Ménam au point où est située la source du Nam-man

« De là, et en suivant cette ligne, elle remontera vers le Nord conformément à la Convention du 13 février 1904.

« *B*. Frontière du Nord. Au lieu de suivre le cours du Nam-khop, la frontière contournera les sources de cette rivière pour suivre la première crête des montagnes sur la rive gauche du Nam-khop.

« En foi de quoi...etc. »



Mékong et la source du Nam-man met entre nos mains les routes qui relient les territoires siamois du Mékong et du Ménam. Pour être plus précis, disons que dans toute cette région, la ligne de partage entre ces deux fleuves est formée par une large chaîne de 1.800 à 2.000 mètres d'altitude, flanquée d'arêtes parallèles. Ce système montagneux est caractérisé par des falaises de grès et une couverture de forêts épaisses qui augmentent l'obstacle. Cette barrière se poursuit sans discontinuité, non seulement au Sud, jusqu'à la source du Nan-man, mais encore à 150 kilomètres plus loin.

Cette crête n'est interrompue que par deux dépressions : l'une, au nord de la source du Nam-huong, donne passage à la route d'Outaradit à Kentao et Xieng-kham ; l'autre, plus au Sud, permet à la route de Pitsanoulok, Dan-saï, Muong-leni, Ban-dua-makeng, Nong-khaï, et la région de La-khone, de passer la barrière monta-

gneuse, absolument infranchissable plus loin. Or, nous venons de voir que notre territoire, porté par la commission jusqu'à la source du Nam-man, intercepte ces deux routes.

***

La situation est si gênante pour le Siam que les commissaires siamois, n'ayant pu, en s'appuyant sur les textes, sauver le territoire de Dan-saï, en ont demandé au commandant Bernard la rétrocession après avoir été obligés de nous en reconnaître la propriété. Il n'était pas dans les attributions du président de la Commission française de faire une concession de cette nature. En elle-même, d'ailleurs, elle eût été inadmissible. On ne saurait, dans la circonstance, invoquer comme un précédent, ni comme un titre, les cessions additionnelles de territoires que le gouvernement nous fit l'an dernier au moment où la Commission de délimitation fixa la frontière du côté de Kratt. Le commandant Bernard offrit des compensations qui furent refusées, le gouvernement de Bangkok ayant mieux aimé nous donner une preuve de bonne volonté que d'acquérir un petit territoire. L'affaire de Kratt est donc réglée et on pourrait d'autant moins la rouvrir à propos du district de Dan-saï qu'il n'y a aucune comparaison à faire, aucune équivalence possible à établir entre les acquisitions que nous avons faites dans la banlieue de Kratt (1) et l'importante région du Nam-man.

Le président de la Commission siamoise l'a si bien compris qu'il a offert au commandant Bernard, comme compensation pour la rétrocession de Dan-saï, un territoire d'égale importance à prendre ailleurs. Le gouvernement de Bangkok a confirmé cette offre, que le président de la Commission française est venu soumettre au gouvernement de la République.

Nous ne croyons pas qu'elle puisse être admise et le territoire de Dan-saï rétrocédé à la légère. Quelle que soit l'importance de la compensation — nous ne savons encore rien de ce que pourrait être cette dernière — que le gouvernement siamois puisse nous proposer, on ne doit pas oublier que le territoire de Dan-saï a pour nous une grande valeur de fait et aussi d'indication. C'est ce dont doivent bien se convaincre les ministres des Affaires étrangères et des Colonies comme le parti colonial.

La valeur de fait de la pointe de Dan-saï consiste en ce que sa possession nous donnerait de puissants moyens de parer à une politique hostile du gouvernement de Bangkok. Sans doute les dirigeants siamois répudient une telle politique et, depuis quelque temps, en augmentant le nombre des Français appelés à collaborer avec la haute administration siamoise, ils ont donné des preuves de bonne volonté. En dépit cependant d'une détente évidente, le Siam consacre une proportion insolite de son revenu à l'armement et à l'organisation militaire. Or, la possession de Dan-saï nous donne un moyen efficace de neutraliser au besoin une grande partie de ces armements, de contrarier, de retarder, de rendre plus coûteuse toute cette centralisation politique et militaire qui a trop semblé jusqu'à présent se faire contre nous.

Aucun point n'est plus indiqué que Dan-saï pour établir des troupes au Laos, si les armements du Siam provoquent nos armements dans cette partie de l'Indo-Chine, et lorsque l'achèvement de la route de Savannaket aura rendu pour nous les ravitaillements faciles et peu coûteux dans toute la région du Moyen Mékong. De Dan-saï, en effet, on domine absolument la haute vallée du Ménam et la route de Korat à Nong-khay. Quatre jours de marche suffisent, en effet, de ce point, pour couper cette route ou, de l'autre côté, atteindre, à Pitsanoulok, le chemin de fer et le Ménam navigable. Répétons-le, nous n'envisageons pas là une politique systématiquement agressive de notre part, mais seulement les avantages d'une défensive énergique que les armements grandissants du Siam nous obligent à prévoir.

Si sa centralisation nous paraît menaçante, nous pouvons, comme nous l'avons dit, l'entraver en usant de l'obstacle qu'interpose l' « épine » de Dan-saï entre le Ménam et le Mékong. Cette « épine » deviendra plus importante encore lorsque le chemin de fer siamois atteindra Outaradit. Si à un moment donné le gouvernement de Bangkok pouvait, comme le projet en a été parfois formulé, pousser le chemin de fer de Korat à Nong-khay, il voudrait sans doute créer une ligne de liaison entre cette voie ferrée et celle du Ménam. Ce raccordement devrait alors passer nécessairement sur notre territoire. par Dan-saï ou Kentao, à moins de faire un énorme détour vers le Sud, qui ne le mettrait d'ailleurs pas hors de portée de la position que nous occuperions sur le Nam-man.

Ce point a donc une grande valeur de fait, mais nous ajoutions que sa possession a encore, pour notre politique, une grande valeur d'indication. Il suffit de regarder une carte pour voir ce que dessinerait ce territoire français aigu, partant du grand coude du Mékong en aval de Luang-prabang, pour s'enfoncer, en suivant la ligne de partage des eaux, jusqu'à 110 kilomètres au sud du fleuve. Nous donnant en fait, sur une telle longueur, la frontière que nous reconnaissait, il y a plus de dix ans déjà, l'Angleterre, par le désintéressement implicite résultant de l'accord franco-anglais du 16 janvier 1896, la possession du district de Dan-saï accentue notre hypothèque sur notre zone d'influence, qui doit couvrir tout le bassin du Mékong, et qu'indiquent d'ailleurs les cartes récentes publiées dans tous les pays. Renoncer à Dan-saï, ce serait, au contraire, renoncer à toute cette zone d'influence. On conviendra qu'il serait grave de changer ainsi toute notre politique de garanties à l'égard d'un Siam qui, malgré de meilleurs

(1) Voir le Bulletin de juillet 1905.

procédés, nous laisse encore de sérieuses incertitudes pour l'avenir. L'abandon de Dan-saï au Siam équivaudrait à nous désarmer à son égard, à renoncer évidemment à jamais à l'idée de nous munir du glacis que nos accords avec l'Angleterre nous permettent d'occuper à l'ouest du Mékong jusqu'à la limite occidentale du bassin de ce fleuve. En un mot, la rétrocession de Dan-saï équivaudrait à reconnaître que nous sommes assurés de n'avoir plus jamais avec le Siam qu'un voisinage accepté et sans querelles. Nous ne pouvons pas formuler un « jamais » contre une pareille hypothèse, mais nous prions le gouvernement d'y regarder à deux fois avant de renoncer à toute une conception politique, dont ni notre diplomatie ni le parti colonial ne se sont encore détachés, parce qu'elle a répondu aux nécessités les plus vraisemblables de la sécurité de l'Indo-Chine. Il ne s'agirait pas pour notre diplomatie de venir dire au pays : « J'ai tel territoire en échange, donc l'affaire est avantageuse. » La cession de Dan-saï équivaudrait à la renonciation à toutes nos revendications et à toutes nos hypothèques. Ce n'est pas une question de proportion et de quantité, mais bien de principe et d'essence. Ce serait la liquidation de toute la question siamoise, du moins sous la forme sous laquelle nous la concevons depuis que notre politique coloniale l'a prise en mains en 1893. Le gouvernement de la République doit faire un examen général de la situation, bien peser les avantages proposés et être sûr de l'avenir avant d'accorder au gouvernement de Bangkok cette énorme concession, de lui permettre cette grande victoire morale.

***

Une autre question de délimitation reste ouverte. Il s'agit de déterminer les bornes des concessions qui nous sont faites, par l'article 8 du traité du 13 février 1904, sur la rive droite du Mékong, aux points suivants : Xieng-kham, Nong-khay, Muong-saniabouri, embouchure du Nam-khan, Bang-mouk-dahan, Kemmarat et embouchure du Sé-moun. C'est le travail que la commission de délimitation aura à opérer cette année.

Une difficulté reste d'ailleurs à régler sur le régime même de ces concessions. Le gouvernement siamois prétend ne nous céder ces terrains qu'à bail. Son argument est que s'il nous reconnaissait la propriété définitive de ces concessions, il serait obligé de reconnaître aux étrangers le droit de posséder des terres dans toute l'étendue du Siam. Cette raison est mauvaise, car aucun gouvernement ne pourrait se prévaloir de cette cession politique de terrains à un Etat étranger pour exiger la reconnaissance du droit de propriété à ses ressortissants. Ce sont là choses d'ordres très différents. Mais, qui plus est, le traité du 13 février 1904 vient à l'encontre de cette prétention siamoise. Il dit simplement : « Des terrains d'une superficie à déterminer seront concédés par le gouvernement siamois au gouvernement de la République aux points suivants... » Il n'y est donc aucunement question de concessions à bail, et la lettre du traité est conforme à l'esprit des négociateurs qui ont eu sans aucun doute en vue des concessions à titre définitif. Les Siamois n'ont pas signé le traité à la légère : ils ont eu dix-huit mois pour l'étudier entre 1902 et 1904, ils savaient ce qu'ils y mettaient et ils ne peuvent maintenant avoir la prétention de l'interpréter dans un sens contraire à son esprit. Nous ne saurions en aucun cas admettre la substitution d'un droit temporaire de jouissance à un titre de propriété définitive. Nous comptons que le gouvernement défendra énergiquement nos droits dans cette affaire aussi bien qu'en présence de la question, encore plus importante, que soulève la demande siamoise relative à Dan-saï.

ROBERT DE CAIX.

L'état des esprits en Cochinchine

Saïgon, le 15 juillet 1906.

La situation de la France en Cochinchine est sensiblement différente de celle qu'elle occupe au Tonkin. Notre domination, vieille de quarante ans, y est plus ancienne ; l'empereur d'Annam ayant, au moment de la cession des provinces, rappelé tout le cadre des fonctionnaires indigènes, l'opposition des lettrés ne s'est pas dressée contre notre œuvre ; le pays insuffisamment peuplé met à la disposition des habitants autant de riches terres à rizières qu'ils en veulent défricher et cultiver, assurant par là à tous une vie aisée et facilement satisfaite.

Malgré cela, en 1906, notre situation ne paraît pas encore être assise sur une base d'une stabilité qui puisse inspirer toute confiance, soit que nous n'ayons pas su profiter des excellentes circonstances qui s'offraient, pour nous attacher définitivement cette population avide de paix, de justice et d'instruction, soit plutôt que nous nous soyons laissés aller à abuser de la grande soumission du peuple conquis par nous.

Après le départ des lettrés, une nouvelle classe instruite, très différente de la précédente, a peu à peu surgi de la masse populaire. Elle étudia fort peu les caractères chinois. De nos jours, il est de mode d'admettre que ce fut un mal parce qu'il en résulta jusqu'à nos jours une absence à peu près complète d'éducation morale. Mais sur ce point on fait visiblement une confusion : la morale chinoise et les caractères ne sont pas indissolublement liés ; la morale chinoise pouvait être transcrite en quoc-ngu et les livres des philosophes, en leur entier ou par extraits, mis ainsi à la portée des élèves de nos écoles de Cochinchine,

ainsi que l'a fait récemment l'instituteur Nguyen Dinh. On ne s'occupa pas de cette transcription; c'est en cela que gît la faute, peut-être voulue d'ailleurs sous l'influence des missionnaires catholiques qui ne pouvaient manquer, tout en servant nos intérêts nationaux, de poursuivre leur but spécial et de tâcher de faire oublier par la masse de la population la doctrine de Confucius. Aujourd'hui rien n'empêche de rétablir un solide enseignement moral suivant les préceptes de l'Extrême-Orient; mais pour cela point n'est besoin de généraliser à nouveau l'étude atrophiante des caractères. Il suffit qu'il y ait dans le pays un petit nombre de savants capables d'utiliser et de traduire les documents existant dans le pays, documents qui sont presque exclusivement des titres de propriété privée, la cour de Hué ayant, avec ses fonctionnaires, fait rentrer toutes les archives. Et tel est bien le désir des habitants aussi désireux d'instruction occidentale que les Tonkinois et dès maintenant plus prêts que ceux-ci à la recevoir et à la digérer.

D'autre part, l'oubli des caractères a eu pour résultat d'isoler la pensée cochinchinoise de celle des autres peuples jaunes, et de ceci nous ne saurions nous plaindre. Les journaux et livres chinois et japonais ne se retrouvent pas ici comme chez tous les Tonkinois instruits; les factums des agitateurs « enfuis » à l'étranger ne sont pas dans la circulation courante. Cela ne veut pas dire qu'aucune excitation ne parvienne du dehors jusqu'aux habitants; mais d'autres moyens sont nécessaires et les publications faites pour tout le monde jaune sont ici inefficaces, ou bien elles ne peuvent agir directement que sur un très petit nombre d'individus.

On sent surtout l'isolement du Cochinchinois par rapport aux rameaux annamites de Hué et de Hanoï. Quand on est habitué à causer avec des Tonkinois, on est souvent étonné de constater que des allusions à des usages, à des emblèmes traditionnels n'ont aucun effet ou même ne sont pas comprises; le monarque de Hué n'est, semble-t-il, plus rien aux yeux des habitants des six anciennes provinces de Basse-Cochinchine. Le changement des programmes d'enseignement, effectué dès les débuts de l'occupation, a, sans aucun doute, contribué à cet état d'esprit.

L'histoire du pays a aussi participé à l'élargissement de ce fossé. Quand Tu-Duc rappela tous ses fonctionnaires, il rendit plus difficile notre administration; en vain l'amiral Bonnard, premier gouverneur, essaya-t-il de créer une organisation avec des rouages supérieurs cochinchinois; il ne trouva que des indigènes sans instruction et sans autorité. Mais en même temps, l'empereur de Hué brisa le lien de la tradition qui rattachait à l'Annam proprement dit la Basse-Cochinchine, colonie d'assez récente origine, créée par refoulement au détriment des Cambodgiens. Il laissa entre nos mains une population clairsemée qui fut très facile à conduire et dont nous avons pu faire ce que nous avons voulu.

Au contraire de ce qui existe au Tonkin, il y a dans cette nouvelle classe instruite de nombreux catholiques; la religion est pour eux une cause supplémentaire d'éloignement intellectuel de l'Extrême-Orient. Leur nombre s'explique aisément par ce fait que les missionnaires nous ont précédés sur les rives du Mékong; nos premiers interprètes indigènes furent les élèves instruits par eux au collège de Poulo-pinang; plus tard, les premiers qui furent envoyés en France pour s'y perfectionner dans notre langue sortaient aussi de leurs écoles. Des Cochinchinois catholiques ont été ainsi des premiers à pénétrer nos idées et à les utiliser; plusieurs, par l'agriculture, sont arrivés à la fortune. Ceux-là n'ont certes aucune velléité d'écouter les appels de Pham boi Chan; élevés en France, c'est en France et non au Japon qu'ils envoient leurs fils faire leur éducation.

Il aurait donc été plus facile qu'au Tonkin de s'assimiler définitivement la catégorie de Cochinchinois, élevée depuis la conquête au-dessus de la plèbe agricole. C'est chose faite assurément pour certains dont la mentalité est complètement transformée à l'européenne et qui à coup sûr sont bien Français de cœur et d'esprit. Mais je n'ose affirmer qu'il en soit de même de tous. Et d'ailleurs, même des lèvres des premiers, fussent-ils naturalisés Français, on entend parfois sortir des récriminations indiquant que la satisfaction est loin d'être absolue.

L'un d'eux, retiré depuis ongtemps sur ses terres, déclare que pendant son séjour en France, il y a plus de trente ans, il s'est profondément épris de notre civilisation pour son libéralisme et sa générosité; mais, ajoute-t-il avec tristesse : « Ensuite j'ai vu que tout n'était pas comme c'était écrit dans les livres. »

De même qu'au Tonkin, les habitants instruits se plaignent du manque d'égards des fonctionnaires métropolitains à leur endroit. On les tutoie; on les laisse debout les bras croisés; on leur fait faire les *laï*, toutes choses qui, en Cochinchine, paraissent d'autant plus blessantes que le temps a permis à un plus grand nombre de Français de comprendre qu'à nos yeux ces gestes ou ces poses sont humiliantes.

Aussi, les grands propriétaires évitent-ils le contact avec les administrateurs; ils envoient leurs gérants.

La plupart des chefs de province n'admettent pas qu'un de leurs subordonnés indigènes s'habille à l'européenne; X..., après un séjour en France, trouvant incommode son costume national, se présenta à l'administrateur en pantalon et veston de cotonnade blanche; mais il fut aussitôt invité à reprendre la robe annamite et vingt-quatre heures lui furent laissées pour opter entre cette solution ou son déplacement. Ces petits faits ne manquent pas de blesser l'esprit des indigènes qui y voient, non sans raison, l'intention de les traiter indéfiniment en sujets appartenant à une race à jamais subordonnée. On voit tout de suite le danger des réflexions consécutives, quand est venue la nouvelle des succès japonais : « La population, m'a dit un Cochinchinois, a été très contente de ce

que les Japonais aient montré que la peau jaune vaut quelque chose. »

Le parti pris se manifeste d'une manière particulièrement dangereuse à l'égard de ceux des Cochinchinois qui ont obtenu leur naturalisation. Ce n'est pas le lieu de rechercher s'il faut ou non accorder aux Annamites tous nos droits civils et politiques, et les transformer aujourd'hui en citoyens. Il suffit ici de dire que la naturalisation est une faveur que rien n'oblige à concéder, et qu'ainsi il faut ou la refuser, ou en accepter toutes ses conséquences. Dans la pratique, ce n'est pas ce qui arrive. Il y a parmi les commis des services civils des Cochinchinois naturalisés; ils sont des plus anciens parmi ceux de 1re classe; ils touchent le traitement métropolitain, mais arbitrairement l'autorité limite à cette satisfaction pécuniaire leurs ambitions : jamais ils ne seront nommés administrateurs, quelles que soient leurs notes et leurs capacités.

On n'a, jusqu'à ce jour, même pas admis l'idée qu'un Français, de race annamite, puisse s'élever jusqu'à être placé à la tête d'une province de Cochinchine, ou seulement soit appelé à servir en sous-ordre dans un des emplois restés jusqu'à ce jour l'apanage des conquérants; soit, mais alors il ne fallait ouvrir un tel horizon à aucun de nos sujets, et cet horizon on l'a ouvert par le seul fait de la naturalisation.

Dans un autre service, voici encore un Cochinchinois dont on a ainsi borné la carrière. Il fut élevé dans un lycée de France aux frais de la colonie; il y conquit ses diplômes de bachelier et depuis il a été naturalisé. Dans la force de l'âge, il passe pour être instruit et très intelligent, mais aussi pour dangereux, à tel point qu'on voit en lui un conspirateur. Il a, c'est certain, de l'influence sur ses compatriotes; mais n'est-ce pas la conséquence légitime de l'instruction que nous lui avons fait acquérir aux frais du budget de la Cochinchine? Il s'est mêlé à la politique locale; n'en avons-nous pas fait un citoyen? Il a eu, il est vrai, parfois, dans des endroits publics, des paroles imprudentes qui, aux yeux de beaucoup, passent pour des menaces. Mais s'il est mécontent n'est-ce pas notre faute? « Cet administrateur, je le connais bien, dit-il un jour; nous fûmes camarades au collège des stagiaires; *mais lui* fut versé dans le corps des administrateurs et il est aujourd'hui chef de province »; il se tut, mais son intonation signifiait : « et moi je suis resté dans un emploi sans influence, rémunéré au titre européen, c'est vrai, mais ne pouvant avoir aucune part à l'administration active de mon pays, malgré mon instruction et ma naturalisation. » Les administrateurs de la vieille Cochinchine ne conçoivent pas de telles prétentions, et cependant ce sont eux qui ont donné le droit de les avoir.

Les administrateurs ne sont malheureusement pas seuls à montrer l'orgueil de notre race; le déplorable incident survenu en 1905 au conseil colonial a montré que nos colons partagent les mêmes idées. Il y avait à élire un vice-président; aucun des conseillers métropolitains ne voulait accepter la place. Or, au moment du vote, il ne se trouva que six indigènes et cinq métropolitains; un indigène fut élu par sept voix contre quatre. Aussitôt plusieurs conseillers blancs sortirent en bousculant leurs sièges; puis surgit une violente polémique de presse au cours de laquelle le plus socialiste des journaux locaux se signala en proclamant que le Conseil avait mis la Cochinchine sous le talon annamite. Combien loin cette indignation des idées de fraternité et d'association! Le nouveau vice-président, M. Diep, avait pourtant la réputation d'être un esprit pondéré et nullement perturbateur; il s'empressa de fournir la preuve de son caractère. A quelques jours de là, une réunion de tous les conseillers eut lieu chez le lieutenant-gouverneur au cours de laquelle M. Diep déclara qu'il ne comprenait pas l'accueil fait à sa vice-présidence, qu'il avait été élu suivant les institutions mêmes des Français, mais que, cela étant, il se retirait. Et il remit sa démission, donnant à ses collègues et aux journalistes une leçon de libéralisme et de dignité.

Les Cochinchinois instruits sont, il est vrai, parfois gênants. Avec plus d'indépendance d'esprit encore que les Tonkinois, ils nous jugent. Ils sont sévères pour leurs compatriotes qui détiennent des fonctions publiques : tous les fonctionnaires indigènes, disent-ils, concessionnent sans même se cacher. Mais ils ajoutent : « quelques métropolitains en font autant et il y en a qui ont un tarif pour les élections de chefs de canton et les nominations de phu honoraire ! » Cela est faux, j'ose le croire ; mais il ne devrait même pas être possible que de telles pensées existent dans des cerveaux indigènes.

Quant à la presse, elle fait ici comme au Tonkin, une œuvre trop souvent mauvaise, et quand viennent des élections au Conseil municipal, au Conseil colonial ou au Parlement, les polémiques ardentes passent des colonnes des journaux sur les murs des villes ou des postes. Là, les Annamites lisent, exprimés en grosses lettres, les méfaits vrais ou faux de tous les candidats.

Quelques-uns sont assez faits à nos usages pour mettre les choses au point ; la plupart croient sans doute tout ce qui est imprimé.

A propos des élections législatives, il se raconte entre Cochinchinois une bonne histoire. Un jeune Annamite, très riche, ambitionnait le titre de phu honoraire; mais viveur, joueur, très peu estimé, il n'avait aucune chance de recevoir cet honneur, par les moyens ordinaires. Il réussit cependant, paraît-il, à obtenir l'appui d'un candidat, en versant 10.000 francs à son comité électoral, et le candidat fut, dit-on, assez influent pour obtenir un brevet. Cependant telle était la déconsidération du jeune fêtard, qu'on n'osa pas le nommer *phu* ; on écrivit en français, sur le brevet : *sous-préfet annamite honoraire* ! Les Cochinchinois se gaussent du « sous-préfet », mais en même temps ils apprécient la condescendance du comité électoral, du candidat et de l'autorité et la trouvent un peu trop .. annamite.

De ces polémiques et agissements, il résulte

pour nous tous une générale déconsidération. Nous prétendons nous placer sur un haut piédestal ; nos faits et gestes nous abaissent au niveau de la foule. Les Cochinchinois n'ont qu'une confiance très relative dans ceux de leurs compatriotes qu'ils élisent pour les représenter aux Conseils élus ; ce sont gens, pensent-ils tout haut, qui ont beaucoup dépensé pour se faire choisir et qui, par suite, ont besoin de beaucoup obtenir de l'administration à laquelle ils ne fournissent que des avis intéressés. Il leur semble que les Français ne valent pas mieux qu'eux ; pourquoi dès lors accepteraient-ils indéfiniment notre supériorité morale ?

***

D'une autre manière, nous préparons une classe spéciale de mécontents. Les métis abandonnés commencent à faire nombre en Cochinchine; or, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas su leur créer une situation sociale qui soit équitable et digne. Les *Sociétés de protection des enfants métis*, en Cochinchine comme au Tonkin, n'ont réussi encore à solutionner que des cas individuels; elles ne sont pas parvenues à faire améliorer la loi qui, faite pour la métropole, est inadéquate aux nécessités coloniales; elles ont seulement obtenu la promesse d'une commission d'étude, de la part de M. Clémentel, quand il était ministre. Actuellement, un enfant métis, issu d'un Européen et d'une « petite épouse », s'il n'a pas été reconnu par son père, est, sans rémission, rejeté dans le milieu indigène avec un état civil annamite, quelle que soit l'évidence de ses traits, quelle qu'ait été la notoriété de la cohabitation de ses parents.

Cela conduit à des situations étranges. Un Français, qui mourut soudain, laissa une fille et deux garçons d'une indigène avec laquelle il vivait; la fille, aînée des trois, avait été reconnue et est *citoyenne française;* les fils, pour qui les formalités n'avaient pas été encore remplies, sont restés *sujets français*.

Ces deux malheureux, s'ils veulent suivre une carrière pour laquelle il faille présenter un état civil français, ne le pourront faire sans recourir à des moyens extra-légaux; la recherche de la paternité est interdite. En 1884-1885, un sous-officier eut d'une congaï un garçon; il mourut sans l'avoir reconnu; la mère mourut aussi. L'enfant fut recueilli au régiment; puis, quand celui-ci partit pour la France, il fut confié aux Frères à Saïgon, avec une somme d'argent pour l'élever jusqu'à sa majorité. A vingt ans, il chercha à gagner sa vie... comme Français : élevé dans un milieu français, il se savait fils de Français et ne parlait que peu ou pas l'annamite. Mais au parquet, la loi en mains, on lui répondit : « fils de père et mère inconnus, donc Annamite. » Des amis le débrouillèrent et à quelque temps de là, moyennant finances, il fut reconnu par un ouvrier de l'arsenal !

Les mères annamites sont les premières à vouloir que leurs petits soient considérés comme des blancs; 95 0/0 des métis ne sont pas déclarés à l'état civil pour qu'ils ne soient pas inscrits sur les registres indigènes. Les enfants eux-mêmes revendiquent la supériorité de leur origine. En 1904, la colonie supprima la subvention à l'orphelinat des garçons tenu par les Frères; cet établissement, écrit au gouverneur le président de la Société des métis, « si pauvre qu'en fût le régime, eu égard à ses maigres ressources, donnait une éducation à peu près française; la plupart des enfants qui en provenaient se sont refusés à un transfert dans les écoles indigènes; dix seulement d'entre eux (sur 50) restent encore au collège de Mytho et nous ont fait parvenir des plaintes contre le régime annamitisant qu'on leur imposait (1) ».

Cet orgueil se sent vite blessé quand il se heurte à des mesures de parti pris. La section dite française du collège Chasseloup-Laubat est interdite aux métis non reconnus par leurs pères (2). Le conseil d'administration de la Banque de l'Indo-Chine, siégeant à Paris, a décidé de n'admettre aucun métis dans son personnel permanent. A la section cochinchinoise de la Ligue des Droits de l'homme, la question suivante a été posée en 1904 : « Devons-nous admettre les métis parmi les ligueurs (3)? » J'ignore la réponse faite; la question suffit à indiquer un étrange état d'esprit.

Repoussé du milieu français, repoussant le milieu annamite, le métis non reconnu est à la merci de toutes les influences. Les filles sont exploitées par leurs mères. Les fils deviennent des vagabonds; tel un garçon de vingt ans qui, installé dans un sampan, allait le long du fleuve, rançonnant les villages, lesquels se laissaient faire parce qu'il avait du sang blanc et se disait fils d'un haut fonctionnaire français.

A ce point, les métis, souvent fort intelligents, peuvent, dans des circonstances troublées, devenir des êtres d'autant plus dangereux qu'ils ne sont pas sans jouir de quelque prestige sur les Annamites peu instruits, à raison du sang qu'ils ont reçu du peuple conquérant. Le cas suivant résume toute la question. Un métis, parlant très bien français, se présente au parquet et y demande un acte de naissance dont il a besoin pour se faire inscrit maritime et naviguer au long cours. C'est un garçon connu pour être le fils du Dr X... qui l'a élevé chez lui, l'a emmené une fois en France, puis, s'étant remarié, l'a abandonné sans le reconnaître. Le magistrat ne put que lui offrir un acte d'état civil indigène; puis, sur ses protestations, il lui conseilla de demander sa naturalisation, se proposant pour appuyer les démarches. Mais le jeune homme entra dans une violente colère, disant qu'il était Français et n'avait pas à se faire naturaliser, qu'on l'insultait, qu'un jour viendrait une révolution et qu'alors on le trouverait à la tête des révoltés !

(1) *Courrier Saïgonnais* du 16 septembre 1905.
(2) *Id.*
(3) *L'Opinion*, 10 octobre 1904.

Il ne suffit pas de dire pour s'excuser de ne rien faire : les métis ont tous les défauts des deux races et ne sont pas intéressants. D'abord c'est reculer devant une responsabilité qui nous incombe. Ensuite l'affirmation est fausse : le métis est ce que le milieu social le fait. Le métis est aigri par les injustices légales qu'il doit subir; il prend forcément ici comme en d'autres régions, s'il a du caractère, une attitude méfiante, hautaine, haineuse, dont on lui tient rigueur avec le seul résultat d'aggraver l'intensité de ses sentiments.

Il ne suffit pas davantage d'invoquer les difficultés de la question. Elles sont réelles; mais il faut absolument les surmonter. Il faut qu'une disposition législative intervienne permettant aux enfants qui, de notoriété publique, ont une origine semi-européenne, de revendiquer les bénéfices de leur naissance.

Il est vrai que les Annamites, lorsqu'ils verront le collège électoral privilégié grossi de tout l'élément sang-mêlé, diront : « pourquoi donc sommes-nous privés de certains droits? » Mais cette question de l'égalité des droits se posera dans l'avenir, qu'on le veuille ou non; car déjà les Cochinchinois protestent contre la situation qui leur est faite à côté des Indiens renonciataires de Pondichéry qui pullulent en Cochinchine en y jouissant de tous les bénéfices de citoyens de la métropole. « Pourquoi pas nous aussi? » Evidemment on hésitera longtemps à l'égalisation des droits parce que nous n'avons pas su donner à la Cochinchine une organisation appropriée à l'évolution nécessaire des divers éléments en présence parce que cette égalisation aura des conséquences au point de vue non seulement civil, mais politique. Combien la solution apparaîtrait plus à portée si les citoyens domiciliés sur les bords du Mékong ou du Donnaï n'avaient pas, comme ceux des rives de la Garonne et de la Seine, à grand renfort de polémiques scandaleuses, à faire choix de conseillers généraux et même d'un député, et si dans la pratique la question se limitait à une simple attribution de droits civils identiques aux nôtres! Alors nous n'aurions qu'à copier le régime des Hollandais à Java.

***

Le paysan oublia bien vite l'administration annamite et il se soumit facilement à une domination nouvelle qui lui assurait la tranquillité nécessaire à l'extension de ses cultures de rizières et à la jouissance des profits faciles qu'il en tire. Mais notre administration est-elle partout et toujours restée dans les limites de ses devoirs et du respect des droits des indigènes?

Moins encore que les Tonkinois, les Cochinchinois ne se plaignent pas du poids même des impôts. Mais ce qui les exaspère, c'est l'arbitraire qui trop souvent se glisse dans la perception.

Les indigènes accepteraient le monopole de l'alcool si on parvenait à donner au liquide que produisent les alambics modernes le goût spécial auquel ils sont habitués. Le monopole du sel est plus impopulaire; le poisson salé est cher; les pauvres ne peuvent plus manger de *mam;* cependant la rizière est si bonne mère... (sauf toutefois pendant ces deux dernières années : des nuées de sauterelles, des typhons et des inondations ont causé des dégâts considérables qui ont pris cette population habituée à une absolue régularité des récoltes, tout à fait au dépourvu).

Mais ce qui leur semble intolérable, et certes ils ont raison, ce sont les abus qui se commettent dans la recherche de la fraude. L'agent métropolitain du fisc ne peut presque rien, au milieu de cette population si différente, sans collaborateurs indigènes; ceux-ci malheureusement méritent rarement la confiance qui leur est accordée. Alléchés par les primes à toucher, ils inventent souvent la fraude. Un riche propriétaire vit un jour venir chez lui le receveur des contributions qui perquisitionna, ne trouva rien et se retira correctement en dressant un procès-verbal négatif; après son départ, le maître de céans supposant qu'il devait avoir été l'objet d'une dénonciation, chercha à son tour et il finit par découvrir dans son jardin tout un attirail de distillation qui y avait été caché et dont il fit aussitôt constater la présence. Toutes les malhonnêtetés de ce genre n'ont pas une si favorable solution.

Ces malhonnêtetés ne sont pas toujours imputables aux seuls indigènes, ainsi que, pour notre honte, l'a prouvé le retentissant procès qui s'est déroulé devant la cour d'assises de Saïgon en janvier dernier. Il fallait prendre en faute la distillerie indigène de Than-hoa-tay afin d'amener sa fermeture; mais rien. Alors, à l'instigation d'agents métropolitains, une mise en scène fut inventée qui permit de dresser procès-verbal. Ce document ayant été argué de faux, l'affaire vint en justice et la matérialité des faits y fut prouvée. Les agents coupables furent condamnés seulement à des dommages-intérêts; ce fut peu; une répression énergique, une condamnation à la prison, aurait été nécessaire pour prouver notre respect de la loi et de l'équité et en même temps pour rassurer les indigènes et restaurer leur confiance en nous.

Ces vexations n'atteignent du moins que de-ci de-là des individualités. Les ressentiments s'exaspèrent quand ils trouvent écho auprès de tous les habitants d'un même village. Ainsi en est-il dans le fonctionnement du régime des corvées. Beaucoup d'administrateurs font faire les travaux à la tâche et ils arrivent ainsi à retenir les prestataires trois et quatre fois plus de journées qu'ils ne doivent. On m'a assuré que la récente échauffourée de Bien-hoa n'a pas eu d'autre cause vraie.

Que sera-ce alors quand les ressentiments pourront se grouper, à raison des attentats contre le droit de propriété foncière?

Dans la plaine des Joncs, dans la région maritime, dans la grande péninsule de Camau, il y a de grandes étendues de terres qui peuvent, avec

du travail, être conquises sur l'inondation du Mékong, l'envahissement de la mer ou la forêt des arbres dit *trams*. Le paysan, d'esprit indépendant, défriche de-ci de-là quelques hectares de sol inoccupé ; avec quelques poutrelles de tram et des feuilles de palmier d'eau il bâtit sa cabane et alentour il sème son riz et repique les *ma*. Ces défricheurs, pour loin qu'ils soient de tout confort civilisé, ne sont pas des brutes ; ils sont très crédules, c'est vrai, et écoutent volontiers les avis saugrenus des sorciers ; ils admirent cependant l'instruction d'où qu'elle vienne et la désirent pour leurs enfants. Un métropolitain, planteur de riz, raconte qu'une des premières choses demandées par les fermiers sur sa concession, fut une école ; et dès qu'il put leur donner satisfaction, il rassembla sur un domaine d'environ 800 hectares, en pleine brousse 53 enfants si avides d'apprendre que même en l'absence du maître, ils restaient à leurs bancs, ânonnant l'alphabet du matin au soir et rendant inhabitable le premier étage de la paillotte au-dessus d'eux. Or, pour l'occupation des terres sans maîtres, il y a des règles dans le droit annamite et aussi dans le droit français. Mais les *nha-qué*, ignorants ou indolents, négligent souvent de remplir certaines formalités et en particulier celle de payer l'impôt foncier. Certes, ils sont en faute ; car « nul n'est censé ignorer la loi ». Cependant, l'équité et surtout notre intérêt bien entendu nous commandent d'être très larges dans l'appréciation des droits invoqués par les défricheurs ; et à plus forte raison en est-il ainsi quand toutes les formalités ayant été remplis, il ne s'agit que de s'incliner devant des droits acquis.

Il n'en est pas toujours ainsi. Il y a quelques années, à Mytho, l'administration mit en adjudication publique des terres de la plaine des Joncs, malgré qu'elles fussent occupées. Et l'on vit, le jour des enchères, les malheureux *nha-qué* défricheurs quitter la salle en sanglotant, faute d'avoir pu racheter les lots où se trouvaient leurs rizières. Les prix étaient montés d'autant plus haut, trop haut pour leurs ressources, que les terres étaient déjà partiellement préparées.

En 1901, dans une province du littoral, un administrateur projeta un bel accroissement de recettes budgétaires à provenir de l'impôt sur des concessions de terres que devait protéger une digue de 37 kilomètres.

Vu la réputation de productivité de la région, les demandes affluèrent aussitôt ; les petits fonctionnaires métropolitains de la localité furent des premiers à s'inscrire et, à leur tête, le secrétaire de la province, bras droit de l'administrateur. Les enquêtes réglementaires eurent lieu. Le secrétaire avait toutefois lui-même délimité son futur domaine ; il examina et solutionna, sous le couvert de son chef, les oppositions qui furent faites par quelques indigènes antérieurement établis sur les lieux ; puis, sans attendre la décision d'attribution, il prit possession et fit disparaître, affirment les *nha-qué*, toutes marques qui auraient pu signaler l'occupation précédente. Malgré cela, des réclamations se firent jour ; plutôt que de les écouter, le secrétaire, intérimairement chef de province, tenta d'user d'intimidation : une nuit, suivi de miliciens armés, il alla arrêter et fit jeter en prison un notable indigène qu'il soupçonnait d'être l'instigateur des revendications et qu'à cette fin, il accusa faussement de vol ! Malgré tout les protestations franchirent les limites de la province. Une enquête eut lieu qui démontra qu'elles avaient un fondement sérieux et il s'ensuivit la restitution aux *nha-qué*, je l'espère du moins, et une circulaire du gouverneur général, interdisant désormais aux fonctionnaires de demander des concessions dans l'étendue de leur province de service.

Plus récemment, un autre administrateur, dans une des provinces des bords du Bassac, mû par le même désir très légitime d'étendre les surfaces cultivées imposables, fit creuser un canal dans une région d'accès assez difficile et où cependant, malgré les marécages, les moustiques, les éléphants et buffles sauvages, quelques défricheurs s'étaient déjà établis. Puis, en vue d'une vente aux enchères, les terrains à droite et à gauche de la nouvelle voie d'eau furent levés et allottis en parcelles de 200 hectares. Les géomètres virent les cultures existantes et ils en firent rapport. Malgré cela, l'adjudication eut lieu et les lots furent attribués à des prix élevés, 16.000 à 18.000 francs par parcelle ; c'était un grand succès financier, mais, comme à Mytho, la ville indigène fut, ce jour-là, remuée par les gémissements des propriétaires évincés. Quant aux adjudicataires, lorsqu'ils se transportèrent sur les lieux, ils se heurtèrent à de formels refus d'évacuation, même à des menaces et, pour entrer en possession, ils durent demander au chef de la province la force armée qu'ils obtinrent !

Il semble difficile que l'autorité supérieure n'ait pas connu la situation vraie avant l'adjudication. Toujours est-il qu'elle ne s'émut que postérieurement. Une enquête fut prescrite qui démontra qu'un certain nombre des *nha-qué* dépouillés étaient sans conteste investis de droits de propriété, ayant obtenu des permis d'occupation, ayant fait inscrire leurs terres au registre foncier des villages et ayant payé l'impôt. Tant et si bien que le gouverneur leur alloua des indemnités. Mais quelles indemnités ? Des terres d'une égale superficie, à 15 ou 20 kilomètres de là, non choisies par eux et *non défrichées !*

Il est inutile d'insister sur les sentiments que de tels actes laissent au fond du cœur des *nha-qué* ; le Cochinchinois tient à la rizière qu'il a créée tout autant que notre paysan au champ de blé conquis sur la lande.

C'est jouer avec le feu. L'administration française des débuts avait vite conquis la sympathie de la population par la protection qu'elle assurait aux biens des habitants ; maintenant, nous marchons à rebours. Au Tonkin, il n'a été commis rien d'aussi odieux, ni d'aussi dangereux.

Les administrateurs s'étonnent du changement

qui, de plus en plus, se marque dans l'état d'esprit de la population des campagnes. Les *nha-qué* commencent à relever la tête ; ils savent aujourd'hui protester contre les iniquités. Plaise au ciel que les protestations soient toujours bruyantes afin que toujours elles soient entendues ; ce qui est plus à redouter, c'est l'accumulation des rancunes ignorées.

Or, un fait est certain : depuis quelques années les sociétés secrètes font dans les milieux annamites de très nombreux adeptes, et ainsi les gens prennent contact et se groupent. Ces sociétés ne se contentent pas d'attendre que les bonnes volontés viennent à elles ; elles procèdent par intimidation. Dans ces derniers mois, deux indigènes qui avaient refusé leur adhésion à une de ces sociétés ont été successivement attirés dans un guet-apens et assassinés sans qu'on ait pu découvrir les coupables.

Toutes ces associations ne procèdent pas aussi brutalement ; mais toutes font la tache d'huile. La plus connue est la *Société du Ciel et de la Terre*. Ses statuts montrent la solidité de son organisation : tous les adhérents doivent se secourir dans le malheur (art. 7) ; tous les différends entre sociétaires doivent être portés devant la juridiction de la société (art. 10) ; trente-six coups de bâton à qui ne se soumet pas aux décisions (art. 11) ; la mort, à qui compromet ses confrères par délation (art. 9). Au début, exclusivement chinoise, cette société a en principe un but patriotique chinois ; mais aujourd'hui en Cochinchine, très pénétrée d'Annamites, elle pourrait facilement servir pour d'autres fins.

Peut-être même une tentative se fait-elle en ce moment. En effet, il vient d'arriver de Haïphong un factum qui excite à l'insurrection les habitants de la Cochinchine. L'indigène qui m'en avise est aussitôt allé porter l'exemplaire reçu par lui au procureur de la République ; mais il avoue qu'il redoute les conséquences de cet acte de loyalisme et qu'il craint d'être mis à *mort* par une main mystérieuse pour cet acte de *délation*. C'est donc que sans se reconnaître, et probablement par intimidation, il appartient à une association prononçant la peine de mort contre le délateur (voir art. 9 des statuts de la Société du Ciel et de la Terre). C'est donc que ladite association aspire dès maintenant à jouer un rôle actif. Assurément, ce rôle est prématuré ; il y a là cependant une indication à ne pas négliger, car plus le nombre des mécontents s'accroîtra, plus l'appel des sociétés secrètes aura chance d'être entendu.

***

C'est des Chinois que l'Annamite apprend l'art dangereux de la pratique des sociétés invisibles et inavouées. Or, en Cochinchine, les Chinois sont partout et dans tout. Ils sont maîtres du commerce des riz. Ils se sont emparés de la plupart des usines à décortiquer en faisant autour des industriels métropolitains le vide grâce à leur affinité avec les *nha-qué*. Ils effectuent tous les transports, des lieux de production jusqu'aux moulins. Puis il n'y a pas de village sans un nombre invraisemblable de magasins chinois ; pas un canal, sans quelque jonque petite ou grande, chargée de marchandises à échanger contre du grain ; et pas une concession ne s'organise sans qu'aussitôt un Céleste vienne demander la permission de tenir boutique, pour faire des avances de denrées, faire jouer les fermiers et ensuite obtenir d'eux à vil prix la cession de leur paddy. Encore tout cela ne touche-t-il qu'aux échanges extrême-orientaux pour lesquels les Français, tant qu'ils restent sans associés indigènes, sont impuissants. Mais le commerce même avec la métropole subit des empiètements ; pour ne citer qu'un exemple, la plus grande épicerie de Saïgon, qui fait 100.000 francs d'affaires par mois et approvisionne la plupart des postes de l'intérieur, est chinoise et reçoit tout directement de France sans aucun intermédiaire. Il est vrai que A-Hi, parlant très bien français, est le plus aimable, le plus accommodant, le plus séduisant des épiciers avec son torse nu, sa tresse dans le dos, son pantalon de soie bleue et son engageant sourire.

Il n'empêche cependant : quelque merveilleux que soient les Célestes par leur séduction, leur activité, leur sobriété, leur endurance ; quels que soient les services rendus par eux au développement économique de notre colonie, aujourd'hui ils sont un danger pour la France en Cochinchine. Ce n'est pas tant par l'importance de leur rôle dans le pays que par leur cohésion et les attaches étroites qu'ils gardent avec leur pays d'origine, prêts à obéir à tous les mots d'ordre. On a bien vu leur discipline, même en dehors de la Chine, pour le boycottage des marchandises américaines ; jusqu'au fond de la Cochinchine, cette action s'est exercée : qu'on lise la lettre ci-jointe par laquelle les congrégations d'un chef-lieu de province prescrivent à tous les Chinois d'un village de boycotter un Annamite qui venait d'acheter quelques caisses de pétrole américain !

En matière d'alcool, l'administration peut dès maintenant constater les inconvénients de cette solidarité. Tous les débitants étaient Chinois ; elle s'est avisée de faire prendre des licences par des Cochinchinois, espérant sans doute que l'alcool, dénué de goût, deviendrait plus séduisant. Mais les Chinois se sont donné le mot et la vente faite par eux a soudain considérablement baissé, au grand détriment du budget.

Des mots d'ordre plus graves pourront quelque jour passer, d'origine locale ou extérieure, et alors, avec tout le grand commerce du riz détenu par les Chinois, avec les sociétés secrètes éparses dans le pays, avec des mécontents à la rizière et à la ville, nous ne serons plus les maîtres du pays.

***

STATUTS DE LA SOCIÉTÉ DU CIEL ET DE LA TERRE

Noble entreprise qui sera admirée par dix mille siècles.

Statuts de la Société Quan-Dong-Hiêp

PRÉAMBULE

La fortune sourira un jour à la dynastie des Minh et à ses partisans.

Ce jour-là on verra surgir un second Vang-van-Long (1) qui prendra le commandement en chef des fidèles.

Dans ce pays voisin du Sud, les génies protecteurs sont témoins des sentiments de notre Association; partout où nous irons, dans tout ce que nous ferons, nous serons toujours en sécurité.

Le jour où un prétendant des Minh remontera sur le trône impérial, tous les disciples de Hong (2) recevront des titres de noblesse.

Unissons nos efforts et persévérons, promoteurs de cette œuvre patriotique, nous serons les premiers sujets de mérite.

C'est par la justice et la droiture que nous pouvons gagner des partisans à notre cause et refonder notre ancienne Société de Dong-Hiêp.

Si le retour des choses d'ici-bas est réglé par une loi céleste immuable, il n'en est pas moins vrai que le relèvement d'une dynastie dépend beaucoup des efforts de ses partisans.

Ainsi donc, tout en assujettissant le triomphe de notre cause aux volontés du ciel, nous devons encourager tous les efforts capables de contribuer à la conquête de l'ancien trône des Minh et à la régénération de notre pays.

C'est dans cet ordre d'idées que nous faisons un appel à tous les hommes mus par les mêmes sentiments patriotiques afin de pouvoir continuer notre œuvre grandiose.

C'est en respectant les règlements que nous vous imposons et en déployant tous nos efforts communs, que nous arriverons à vaincre les difficultés presque insurmontables, à sauver nos institutions déjà si ébranlées et à relever l'édifice social si complètement écroulé.

Voici donc les statuts élaborés que chacun de nous doit observer sans la moindre infraction.

Fraternité et persévérance, voilà ce qui fera notre honneur!

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Tout ancien membre désirant rentrer dans l'Association nouvellement reformée, devra verser une piastre qui sera destinée à contribuer à la constitution d'une caisse de réserve de la Société.

Ce versement donne droit à son inscription au registre des sociétaires et à la sollicitude de la Société pour le règlement de toutes ses affaires.

ART. 2. — Tout membre d'une autre Société désirant faire partie de notre Association devra verser 2 piastres qui recevront la même destination indiquée au précédent article.

Pour opérer ce versement, il est accordé au nouvel adhérent un délai d'un mois qui pourra être suivi d'un second délai de deux mois. Ces délais passés, si ce versement n'est pas encore fait, l'adhérent défaillant ne peut, en aucune façon, prétendre à la protection et à la sollicitude de la Société pour le règlement de ses affaires, protection et sollicitude auxquelles ledit versement seul donne droit.

Pour ce cas prévu, les règlements sont de toute rigueur.

ART. 3. — Les anciens membres qui ne veulent pas rentrer en faisant le versement prévu sont de droit rayés du contrôle des sociétaires et ne peuvent plus assister à aucune réunion de la Société.

ART. 4. — Si un de nos confrères nous a devancés et a déjà ramassé des cotisations dans le même but que nous poursuivons, il sera inscrit d'office et sans aucun versement au registre des sociétaires, le jour où il aura remis à la Société les fonds qu'il a pu réunir.

ART. 5. — La Société doit choisir un membre réunissant toutes les conditions d'honorabilité pour lui confier les fonctions de caissier.

Le caissier est tenu, une fois tous les deux mois, de présenter sa caisse intacte. Au cas où il aurait employé l'argent de la caisse pour ses besoins personnels, ses fonctions lui seraient immédiatement retirées, après apurement de tous comptes.

Dans ce cas également, ces règlements seront de toute rigueur.

ART. 6. — Le comptable et le secrétaire de la Société ainsi que les agents chargés du recouvrement des cotisations recevront quelques indemnités qui seront fixées ultérieurement.

ART. 7. — Toutes les fois qu'un confrère d'un autre pays, victime d'un malheur, se présente à notre Société pour demander du secours, nous devons répondre à son appel, dans la mesure de nos moyens, s'il peut toutefois nous fournir les pièces justificatives délivrées par sa congrégation d'origine.

ART. 8. — Il est enjoint à tous les membres d'être honnêtes et loyaux dans le commerce, d'être justes, d'être soumis aux lois sociales et de ne jamais abuser de leur puissance ou de leur force pour opprimer les faibles.

Quiconque enfreindra ces commandements sera sévèrement puni.

ART. 9. — Quiconque aurait compromis ses confrères par délation, ou aurait eu commerce coupable avec les brus ou les sœurs de ses confrères serait condamné à la peine de mort, si toutefois sa culpabilité pouvait être établie d'une façon péremptoire.

ART. 10. — Toutes les fois qu'il y a un différend entre sociétaires, il faut le porter devant la juridiction de la Société. Il est expressément défendu, étant donné le caractère tout fraternel de l'Association de se faire justice soi-même et de nourrir haine et vengeance contre ses confrères.

Toute infraction à ce règlement constitue une faute impardonnable.

ART. 11. — Quiconque aura commis une faute sera conduit au siège social pour y être jugé selon la justice par les délégués de la Société, auxquels il doit entière soumission, sous peine d'être passible de 36 coups de bâton.

ART. 12. — Les délégués doivent respect et soumission aux quatre neuf (1), sous peine d'être passibles de 108 coups de bâton.

ART. 13. — En revanche, si les 36 chefs abusent de leur autorité pour opprimer les délégués, ils seront condamnés à la peine de 21 coups de bâton.

ART. 14. — Tout confrère qui serait blessé en défendant la cause commune devrait être soigné par la Société. Mais celle-ci reste étrangère à toutes querelles personnelles.

ART. 15. — Quiconque aura une dispute avec des étrangers pourra demander l'intervention de la Société. Si cette demande est reconnue légitime, des confrères seront désignés pour lui venir en aide. Dans le cas contraire, non

(1) Nom d'un grand général de la dynastie des Minh.

(2) Hong, c'est Hong-tu-toan du Yunnan, partisan des Minh, qui avait soulevé une révolte contre les Thanh.

(1) Quatre neuf ou 36, signifie probablement les 36 chefs de la Société. Car, dans l'histoire de Tông-giang, on trouve une Société semblable qui aurait 36 chefs.

seulement la Société refusera son intervention, mais encore elle punira sévèrement le solliciteur.

Art. 16. — Les cinq grands tigres (1) ne doivent reculer devant aucune mission sociale. Ils doivent, en cas de besoin, renoncer à tout travail. Il leur sera alloué une indemnité équivalente à leur salaire.

S'ils peuvent, à leurs risques et périls, sauver des confrères qui encourent la peine de mort, ils recevront une récompense de 50 piastres par tête sauvée.

Toutes les fois que des confrères se trouvent opprimés par des étrangers, ils doivent faire tout leur possible pour les protéger. Au cas où leurs propres moyens ne suffiraient pas, ils devraient prévenir les membres de la Société.

Si pour défendre une cause sociale ils sont mis en prison, la Société leur paiera une indemnité équivalente à la moitié de leur salaire pendant tout le temps de leur détention. La Société se chargera, en outre, de faire les démarches nécessaires pour obtenir leur mise en liberté.

Art. 17. — Toutes les fois qu'un membre vient à avoir un enfant, la Société lui envoie un cadeau de 2 piastres destiné à confectionner des vêtements au nouveau-né.

Art. 18. — Quiconque fera entrer dans la Société un nouveau membre recevra une remise de 0,25 par piastre, sur le versement d'entrée opéré par ce nouvel adhérent.

Art. 19. — Si un membre résidant dans le pays du siège social, vient à perdre sa mère, la Société fera à la défunte un sacrifice d'offrandes.

Art. 20. — Si un membre vient à perdre sa femme ou à mourir, la Société lui offrira un lionceau (un cercueil) tandis que les autres membres devront pourvoir par cotisations aux frais des funérailles. Personne ne doit chercher à se soustraire à cette charge.

Art. 21. — Quiconque se permettra de recouvrer l'argent pastèque (2) pour ses besoins personnels, sera passible de la peine de 36 coups de bâton.

Quiconque vendra ses titres de sociétaire à un étranger sera condamné à la peine de mort.

Art. 22. — Les délégués doivent se rendre à toute convocation communiquée par un simple planton. Dans toutes leurs délibérations, les délégués doivent observer la plus grande équité et ne doivent faire aucune distinction entre les membres de la Société.

Toutes les fois qu'ils sont convoqués, ils doivent renoncer à tout travail. Au cas où ils chercheraient à s'y soustraire, ils seraient passibles d'une amende d'une piastre pour la première fois et de 2 piastres pour la deuxième fois.

Ce règlement est de toute rigueur; que chacun l'observe strictement.

Art. 23. — Tout délégué qui abusera de sa situation pour détourner à son profit les dons d'entrée (argent-pastèque) sera passible de 36 coups de bâton et rayé du contrôle de la Société.

Art. 24. — Toutes les fois qu'on s'adresse à la juridiction sociale, on doit verser 1 piastre 50 pour couvrir les faux frais. Le gagnant du procès paie 0,50 et le perdant 1 piastre.

La justice est toujours rendue conformément aux jugements sociaux.

Fait à un jour heureux du neuvième mois de l'année ât-vi (octobre-novembre 1895).

Société Quan-Dong-Hiêp,
à Saïgon.

(1) Les cinq Hercules, les cinq colonnes de la Société.

(2) Argent pastèque signifie don en argent versé ou seulement promis à la Société par un nouveau membre. Il est de tradition dans cette Société d'offrir à tout nouveau membre présenté pour son agrégation, du thé et des grains de pastèque grillés dont les Célestes sont très gourmands. Autant de grains de pastèque consommés ou pris par le nouvel adhérent, autant on lui comptera de piastres qu'il devra verser à la Société comme don d'entrée.

Boycottage des marchandises américaines en Cochinchine.

Les congrégations vous préviennent que, du marché de Traon, l'Annamite de la maison Nam-hiep-Thanh, marchand en gros d'alcool, revenant d'acheter des alcools à Cairang, s'est arrêté en route, le 1er du présent mois, à Cantho, à la maison Hoa-Lac. Il y a acheté 30 ou 40 caisses de pétrole, marque « Coq rouge » afin de les revendre chez lui. Il a l'audace de contrarier nos frères, d'inquiéter tous les marchands de produits européens et de mépriser toutes nos quatre congrégations. Pour l'arrêter dans cette voie, il ne faut plus acheter des alcools chez lui. Soyons d'accord sur cette question afin de ne pas avoir à nous repentir plus tard. Eclairons d'urgence notre cœur (ouvrons nos yeux), et mettons de l'ordre à cette affaire.

Adressé et destiné à la maison Nhon-an-Duong.

Le 3 du douzième mois de l'année ât. Les quatre congrégations de Cantho qui se solidarisent pour la résistance.

LE CHEMIN DE FER DU HEDJAZ

ET

L'EMBRANCHEMENT DE CAÏFFA

Dans notre Bulletin d'août, nous annoncions que le chemin de fer du Hedjaz était maintenant terminé jusqu'à Tebouk, à 692 kilomètres au sud de Damas. Nous pouvons aujourd'hui donner de nouveaux renseignements sur cette entreprise grâce à une heureuse innovation qui marquera le passage de M. Léon Bourgeois au ministère des Affaires étrangères. Il a été décidé, en effet, qu'à l'avenir ceux des rapports des consuls français qui peuvent sans inconvénient être livrés à la publicité seraient mis à la disposition des publications spéciales comme la nôtre, en attendant que le ministère des Affaires étrangères puisse publier lui-même son propre Bulletin. On sait qu'en Angleterre et en Allemagne les rapports des agents du service diplomatique et consulaire sont largement portés à la connaissance du public. Il était singulier qu'un mystère plus grand les environnât dans un pays comme le nôtre dont le gouvernement est essentiellement un gouvernement d'opinion. Cette dernière a le plus souvent besoin d'être éclairée sur les questions extérieures qui se posent, et il y a un bien moindre inconvénient à mettre à sa disposition les documents émanant de nos consuls à l'étranger et à lui permettre ainsi de juger en connaissance de cause, qu'à entourer les rapports de nos consuls d'un mystère assez vain et à les envoyer s'enfouir, inconnus de tous, dans les archives du quai d'Orsay. M. Léon Bourgeois a donc pris une décision dont lui seront reconnaissants tous ceux qui ont le souci d'éclairer le public et de commencer par s'éclairer eux-mêmes sur les problèmes qui touchent nos intérêts et notre influence au dehors.

Pour en revenir au chemin de fer du Hedjaz, un récent rapport de M. Bertrand, consul de

France à Damas, résume ainsi que suit l'état des travaux :

Au delà de Tebouk, les terrassements et la maçonnerie sont attaqués jusqu'au kilomètre 723, à 36 kilomètres d'Akhdar... Trois sections font en ce moment les relations tachéométriques jusqu'au kilomètre 885, et deux autres sections vont prochainement leur être adjointes afin de poursuivre les relevés jusqu'au kilomètre 1000. Ces études ont déjà permis de rectifier les données forcément approximatives fournies en ce qui concerne le parcours entre Tebouk et Medaïn-Saleh par des ingénieurs qui avaient suivi les caravanes de la Mecque. A toutes les principales stations de la ligne on a l'espoir de trouver de l'eau potable. « De Medaïn-Saleh, c'est-à-dire du 955e jusqu'au 980e kilomètre, le tracé passera à l'Ouest de la route des caravanes et touchera El Eula, très vaste palmeraie ayant environ 6.000 habitants. Ceux-ci ont bien accueilli les ingénieurs chargés des études et se sont montrés désireux de voir aboutir la voie jusqu'à leur pays.

***

Dans un autre rapport de notre consul à Damas, nous trouvons des renseignements sur le trafic que pourront avoir la ligne du Hedjaz, du moins dans sa partie septentrionale, et le chemin de fer qui la rejoint à Deraa en venant de Caïffa et la met ainsi en communication avec la mer, sans l'intermédiaire de la ligne française Beyrouth-Damas et prolongements. Cette ligne de Caïffa est achevée, mais si elle n'a pas encore été ouverte au service définitif, le matériel destiné au chemin de fer du Hedjaz et même quelques trains de voyageurs commencent à y circuler régulièrement.

Pendant de longues années encore, dit notre consul à Damas, il n'y aura de trafic de quelque importance que sur la ligne de Caïffa-Deraa et sur le tronçon Damas-Maan. Lorsque le service sera organisé par un outillage suffisant, ces deux lignes pourront facilement couvrir les frais d'exploitation et même sans doute encore, donner des bénéfices. Les céréales provenant de la région est du Hauran, celles de Dgizé, Madaba, Herek, Chobak et Tafilé, les laines des tribus de Bédouins qui ont déjà une tendance marquée à se servir de la voie ferrée, seront un appoint que l'on ne doit pas négliger dans les calculs des recettes futures. D'autre part, Deraa et la ligne de Caïffa draineront une partie des grains du Hauran d'Adjeloun et du Djouloun, pour peu que l'accès de ces denrées soit facilité par quelque route reliant la région aux principales gares de la vallée du Yarmouk.

Avec un appontement pour barques et mahonnes et au besoin pour vapeurs d'un faible tonnage, la station de Samakh, sur le lac de Tibériade, absorberait tous les produits du bassin de ce lac. Vers le même point — et notre consul annonce qu'un petit vapeur a été lancé sur ce lac historique — convergeraient aussi les récoltes du Ghor des versants Est et Ouest du Jourdain.

La longue dépression de la vallée du Jourdain qui est, comme on le sait, à un niveau inférieur à celui de la mer, et qui va en s'abaissant jusqu'à moins de 294 mètres de la mer Morte, est composée de terres fertiles qui pourraient être en grande partie irriguées par le fleuve et auxquelles la chaleur de ce long couloir permettrait sans doute de produire de grandes quantités de coton. Plus à l'Est et jusqu'à Maan, la ligne traverse un pays qui n'est pas encore le vrai désert, mais la steppe maigre où pâturent les troupeaux des Arabes. Enfin, la partie de la ligne de Caïffa située plus près de la mer drainerait les régions relativement riches de Naplouse et de Nazareth.

A ces sources probables de recettes, dit M. Bertrand, on doit ajouter celles que fournirait l'exploitation des gisements de phosphate de la région de Salt qui sont la propriété de la ligne du Hedjaz. Les gisements dont il s'agit sont très riches en quantité comme en qualité et pourraient procurer un transport annuel de 200.000 tonnes de minerai pendant vingt ans, d'après les évaluations des ingénieurs qui les ont explorés. Ce minerai parcourrait sur la ligne de Salt à Caïffa un trajet de 300 kilomètres. Deux importantes sociétés de phosphates, l'une anglaise et l'autre allemande, mais dont il ne m'a pas été possible de connaître les noms, se seraient associées dans le but d'acheter de l'administration de la ligne du Hedjaz la concession de ces gisements de phosphate qu'elle possède en vertu d'un acte de donation du Sultan. En vue de l'exploitation, soit directement, soit par l'entremise d'une société, cette administration a décidé de construire un embranchement vers Salt avec jonction sur un point de la ligne principale parti entre Zerka et Amman. Enfin, le transport des troupes, des pèlerins et des voyageurs ordinaires donnerait aussi d'assez bonnes recettes.

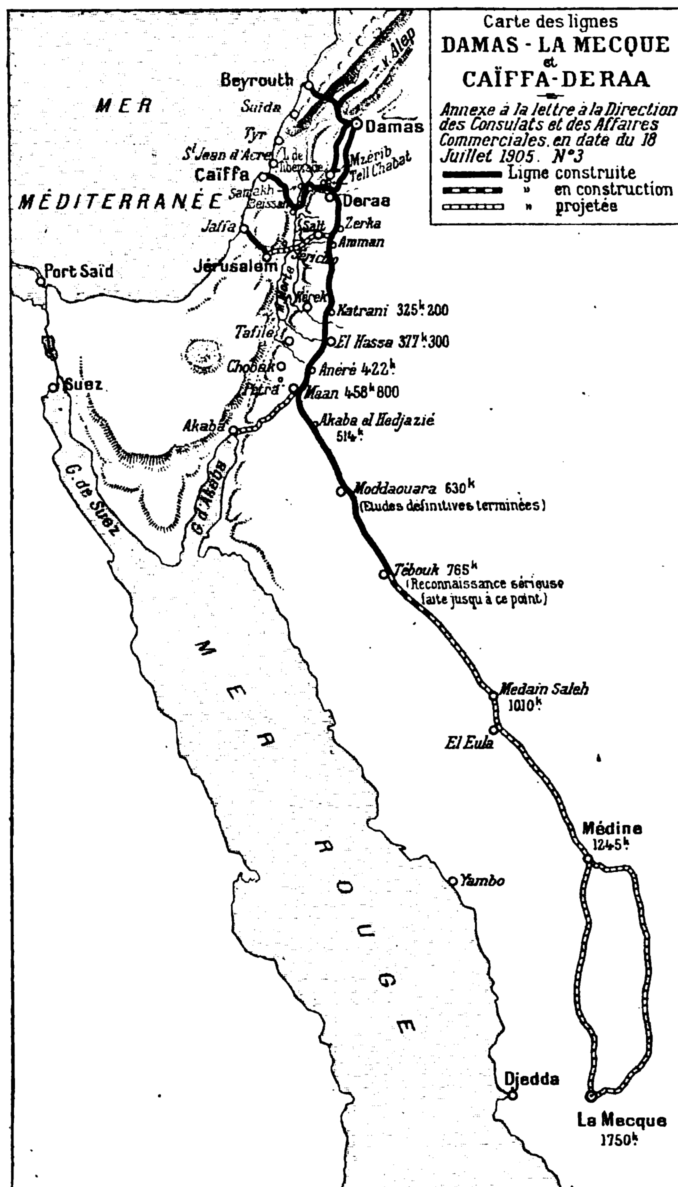
Les difficultés techniques rencontrées par la construction de ce chemin de fer ont été dans l'ensemble extrêmement faibles eu égard surtout à la longueur parcourue.

Sur les 152 kilomètres de la ligne de Caïffa à Deraa, on n'a commencé à rencontrer des difficultés qu'à l'entrée de la vallée du Yarmouk.

Cette vallée, dit notre consul à Damas, est un fossé de 300 à 400 mètres de profondeur. Elle reçoit de nombreux affluents qui coulent avec une grande violence en hiver. D'autre part, les talus sont très raides, de sorte que les études préliminaires et la construction ont rencontré de grandes difficultés. Des crues nombreuses ont parfois détruit le travail des piles des ponts ; elles ont atteint jusqu'à 4 m. 50 de hauteur, et partout où les fouilles n'étaient pas terminées, les eaux ont tout emporté du matériel d'épuisement et du matériel de construction. En outre, les fièvres pernicieuses ont fait beaucoup de victimes et rendu très difficile en été le recrutement des travailleurs.

Un certain nombre de rampes assez fortes ont dû être établies dans cette région où l'on en compte qui atteignent 16, 18 et même 20 millimètres par mètre. Les plus raides sont d'ailleurs en ligne droite. Mais, dans l'ensemble, les travaux d'art ont en somme été assez faibles; s'il a fallu percer sept tunnels, le plus étendu a 220 mètres de longueur. En fait de ponts, cinq ou six seulement sont des ouvrages sérieux. L'un, celui du Jourdain, en pierres, a cinq arches de 12 mètres d'ouverture. Un pont métallique avec 50 mètres de portée fait franchir à la ligne le confluent du Yarmouk et du Jourdain. Enfin, plus loin, il a fallu établir quatre ponts métalliques de 30 à 50 mètres d'ouverture avec des piles de 10 à 18 mètres de hauteur au-dessus des ravins.

Quant à la ligne de Damas à la Mecque, suivant presque toujours à une quarantaine de kilomètres à l'Est les montagnes qui bordent la longue dépression du Jourdain — mer Morte — El Arabah, elle s'allonge sur un haut plateau très faiblement ondulé. Les quelques rampes que l'on a dû établir sont relativement modérées et surtout de très peu de longueur. Aucun tunnel n'a dû être percé, et les ponts sur les oueds, presque constamment à sec, ne dépassent jamais une dizaine de mètres d'ouverture. Quelques tunnels seront nécessaires avant d'arriver à Médine, et l'on aura à surmonter quelques obstacles plus considérables dans la dernière section, entre Médine et la Mecque, au kilomètre 1750. Mais les pires difficultés ont été causées par la question de l'eau qui, malgré les oasis rencontrées, n'est pas abondante sur cet immense parcours désertique.



Aux environs de la ville de Médine, dit M. Bertrand, les eaux sont chargées de magnésie. L'eau potable y est amenée d'une distance de plusieurs kilomètres par une ancienne conduite. Pour arriver jusqu'à Maan, les difficultés que l'on a eu à vaincre ont principalement consisté dans le ravitaillement des travailleurs et dans le transport de l'eau nécessaire tant aux hommes qu'aux travaux, et que l'on a dû prendre à des distances de 20 à 25 kilomètres des chantiers. L'eau fait absolument défaut sur le parcours Maan à Tébouk et de Tébouk à Maddaouaré.

* * *

Ainsi donc, cette entreprise purement turque a construit, dans une région qui n'est guère hospitalière, entre 8 et 900 kilomètres de chemins de fer dans les six années qui se sont écoulées depuis le commencement des travaux. C'est là un résultat très appréciable, et il n'est pas sans intérêt de savoir par quel personnel technique ces travaux ont été menés. Notre consul à Damas donne à cet égard les renseignements suivants :

Le personnel technique se compose d'Européens recrutés sans distinction de nationalités et aussi d'ingénieurs ottomans sortant de l'école du génie civil de Constantinople.

Presque tous les dessinateurs sont des officiers de l'armée ottomane qui se sont très bien formés et rendent aujourd'hui de réels services. Le chemin de fer du Hedjaz aura également été une excellente école d'application pour les jeunes gens du génie civil. On trouve parmi eux d'excellents sujets qui pourront plus tard se rendre très utiles dans le service des ponts et chaussées. La main-d'œuvre ordinaire est assurée par des soldats que l'on intéresse à la bonne marche des travaux moyennant une petite rétribution. Les travaux d'art sont donnés à des entrepreneurs, ainsi que la maçonnerie et les terrassements difficiles à exécuter. Ces entrepreneurs emploient des indigènes comme terrassiers et manœuvres, et des Monténégrins ainsi que des Italiens pour des travaux plus délicats L'administration et l'exploitation ne comptent que deux Européens : le directeur et le chef de la traction ; tous les autres employés sont Ottomans...

Les commandes de matériel de quelque importance sont faites à Constantinople par la haute Commission, et généralement par voie d'adjudication. Tout industriel, quelle que soit sa nationalité, peut y concourir; les principales usines d'Allemagne entretiennent à Constantinople des agents qui, m'affirme-t-on, déploient une grande activité au profit des maisons qu'ils représentent.

Et notre consul à Damas donne un tableau des provenances des matériaux de différente espèce nécessaires au chemin de fer. L'Allemagne et, dans une moindre mesure, l'Amérique ont fourni les rails; la France et beaucoup moins l'Allemagne, les ponts métalliques. Les locomotives viennent surtout de Belgique et d'Allemagne; les

wagons ont la même provenance ainsi que les traverses métalliques. La France a fourni la chaux hydraulique et les tuiles nécessaires aux constructions de la ligne ; elle a fourni longtemps les instruments géodésiques et le matériel pour les terrassements, mais elle a été peu à peu remplacée par l'Allemagne dans ce genre de fournitures.

***

Comme nous l'avons dit, ce chemin de fer doit atteindre Médine dans un délai d'environ trois années. On ne peut encore prévoir à quel moment la ligne poussée plus loin arrivera jusqu'à la Mecque, mais il est certain dès à présent qu'elle augmentera dans de grandes proportions les moyens d'action de la Turquie dans la péninsule arabique qu'il importe si fort à la Porte de dominer en raison des influences religieuses qui y ont leur centre, et où cependant les Turcs ont tant de peine depuis de longues années déjà à se maintenir. Comme nous l'avons déjà fait observer, le chemin de fer de Bagdad atteindra un jour ou l'autre, et sans doute avant de longues années, l'Euphrate, dans la région de Biredjik; il y sera certainement rejoint par la ligne française de Damas à Alep qui, elle-même, est continuée au Sud par le chemin de fer du Hedjaz. Constantinople, ou plus exactement Scutari d'Asie, sera donc en communication directe, par voie ferrée, avec les lieux saints de l'Islam. La Turquie en tirera mieux qu'une influence religieuse, elle acquerra, grâce à cet instrument de transport, de grands moyens d'action à peu de distance de la frontière égyptienne. Ses corps d'armée pourront être transportés jusqu'au golfe d'Akaba dans des conditions toutes nouvelles de facilité et de rapidité. C'est même cette prévision qui a créé l'acuité de l'incident soulevé entre la Porte et l'Angleterre par le petit empiétement commis par les Turcs dans la région d'Akaba et d'El-Arich.

On peut croire en effet, en dernière analyse, que derrière la Turquie il y a les conseils et les influences de l'Allemagne. Cette dernière, n'ayant pas de possessions en pays musulman, peut vouloir combattre la France et l'Angleterre en guidant contre elles des forces musulmanes et en fomentant des insurrections parmi les musulmans qu'elles dominent. Les progrès du chemin de fer du Hedjaz feraient partie de ce vaste plan dont on a cru pouvoir découvrir quelques indications dans la politique allemande au Maroc, les intrigues des agents allemands, comme le baron d'Oppenheim au Caire et ces visites de touristes germaniques, au portefeuille largement garni, que l'on signalait dernièrement encore dans nos possessions de l'Afrique septentrionale. A ce titre, le chemin de fer du Hedjaz prend une autre importance que celle d'une entreprise purement locale ou même ottomane, et l'on voit qu'il mérite l'attention que nous ne cessons de lui donner.

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

LE JAPON EN 1906

Lorsqu'il nous a été donné, pour la dernière fois (novembre 1905), de suivre les péripéties de la guerre russo-japonaise dans ses conséquences financières, le gouvernement du Mikado n'avait encore livré au public qu'une partie des secrets dont il s'était montré si jaloux, et à juste titre, pendant la guerre. Mais, depuis ce moment, le Japon vainqueur semble vouloir publier au grand jour le bilan exact de la guerre, en supputer le coût énorme, faire étalage des ressources qui lui ont permis de la soutenir, et s'efforcer de prouver que la guerre, loin d'avoir accumulé des ruines, a provoqué un essor merveilleux dans tout l'Empire. Tel paraît être le but poursuivi par l'*Annuaire économique et financier pour* 1906, qui vient de paraître, et qui renferme, comme le précédent, toute une série de documents fort intéressants.

Nous ne reviendrons pas sur le détail des budgets de guerre, qui ont été analysés ici même, mais il y a lieu de présenter le résumé complet des recettes et dépenses de la guerre, tel qu'il est indiqué par l'Annuaire.

Le tableau ci-contre, page 345, montre l'effort colossal fait par le Japon pour soutenir cette guerre, qui a coûté cinq milliards environ, sans que le vainqueur ait pu récupérer partie de ces dépenses par une indemnité de guerre.

La dette a plus que triplé : le 1er avril 1904, elle était de 561.569.000 yen, et deux ans après, elle s'élevait à 1.872.381.000 ; encore faut-il ajouter à ce chiffre la portion de l'emprunt 4 0/0 japonais, émis à Londres en novembre 1905, et dont les fonds ne figurent pas intégralement dans la comptabilité de l'Etat ; de plus, la moitié de cet emprunt (25 millions de livres sterling) est encore réservée et ne sera mise en souscription qu'à une époque ultérieure, elle ne doit pas moins être ajoutée au chiffre officiel de la dette publique japonaise, si on veut se rendre compte de la situation financière actuelle.

Le Budget.

La comparaison des deux budgets 1903-1904 et 1906-1907 montre, mieux que toute autre consi-

COMPTE DE LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE. 1 YEN = 2 FR. 58.

(EN MILLIERS DE YEN)

DÉPENSES AUTORISÉES	SUIVANT ORDONNANCE IMPÉRIALE DÉC. 1904	PREMIER CRÉDIT 1904	SECOND CRÉDIT 1905	CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE	TROISIÈME CRÉDIT 1906	TOTAL
Dépenses extraordinaires	155.970	380.000	700.000	60.000	450.450	1.746.420
Fonds de réserve	250	40.000	80.000	36.020	79.500	235.770
Total	156 220	420.000	780.000	96.020	529.950	1.982.190
RESSOURCES AFFECTÉES						
Taxes de guerre		62.202	150.671			212.873
Emprunts	131.220	280.000	571.000	60.000	513.450	1.555.670
Virements de fonds spéciaux	25.000	30.000	8.000	4.000		67.000
Contributions volontaires			1.500			1.500
Recettes diverses			500			500
Ventes de matériel hors d'usage					16.500	16.500
Excédents budgétaires		47.798	48.329	32.020		128.147
Total	156.220	420.000	780.000	96.020	529.950	1.982.190

dération, l'énorme progression des dépenses publiques, causée par la guerre.

NATURE DES DÉPENSES	BUDGET En millions de yen 1903-04	1906 07
Dépenses ordinaires.		
Liste civile	3.000	3.000
Affaires étrangères	2.718	2.723
Intérieur	10.884	9.815
Finances :		
Dette publique	36.484	146.088
Pensions	5.688	40.282
Frais de perception	4.437	4.861
Frais d'exploitation de monopoles	»	14.482
Autres dépenses	6.335	13.758
Guerre	39.355	50.460
Marine	21.530	28.914
Justice	10.740	10.262
Instruction publique	5.075	5.000
Agriculture et commerce	2.922	3.926
Communications	20.589	22.022
	169.755	355.593
Dépenses extraordinaires.		
Intérieur	16.056	5.761
Finance	4.976	86.180
Guerre	7.529	1.776
Marine	14.587	10.613
Communications	25.968	23.408
Diverses	10.718	11.474
	79.834	139.112
	249.589	494.705

Il résulte de ce tableau que les chapitres de dépenses sont restés sensiblement avec les mêmes chiffres, sauf ceux concernant la dette publique, la guerre et la marine, et qui représentent une augmentation totale de 163 millions de yen. Le budget ordinaire a plus que doublé, et rien ne peut faire prévoir l'époque à laquelle il pourra être réduit. Sans doute la dette publique s'amortira peu à peu, les bons du Trésor qui ont été émis à un taux très élevé pourront être convertis en une dette consolidée portant un intérêt plus faible, et les arrérages sont susceptibles d'être réduits de quelques millions de yen; mais dans l'ensemble il faut considérer le budget 1906-1907 comme normal et reflétant les besoins de l'Empire japonais pour une longue période de temps.

Il faut reconnaître que le gouvernement du Mikado n'a pas caché au contribuable japonais dès le début l'effort considérable qu'il allait lui demander. On a commencé par établir des taxes de guerre exceptionnelles qui ne devaient pas durer au delà de l'année qui suivrait la cessation des hostilités; mais, à ce moment, on escomptait le paiement d'une indemnité de guerre par la Russie : la paix de Portsmouth, conclue sans aucun avantage pécuniaire pour le Japon, a donc forcé celui-ci à modifier ses projets.

En conséquence, la Diète impériale a décidé, dans sa session de 1906, que les taxes de guerre continueraient à être perçues : c'est dire, en d'autres termes, qu'elles font partie des impôts ordinaires nécessaires à l'équilibre du budget. Elles sont évaluées, pour l'année actuelle, à 160 millions de yen et contre-balancent donc à peu près exactement l'augmentation des charges publiques, résultat de la guerre.

Ce fardeau, écrasant pour le contribuable, ne paraît pas devoir s'alléger avant longtemps. En effet, la Diète se préoccupe dès maintenant de

l'amortissement des emprunts contractés pendant la guerre : elle a décidé la création d'une caisse d'amortissement, régie par une loi spéciale promulguée en mars 1906, dont voici les principales dispositions :

1° Cette Caisse est distincte de la comptabilité générale de l'Etat;

2° Les fonds destinés à y être versés sont prélevés chaque année sur le budget général, et ne doivent pas être inférieurs à 110 millions de yen. Ils peuvent être convertis en espèces d'or et d'argent et en papier de commerce négociable, et recevoir ultérieurement un emploi sûr et lucratif;

3° Le gouvernement aura le choix, suivant qu'il y trouvera avantage, soit d'émettre des emprunts de conversion à un taux d'intérêt inférieur, soit d'acheter en Bourse les fonds japonais, à condition que ceux-ci n'aient pas dépassé le pair.

On calcule que, grâce à ces mesures énergiques, la dette totale contractée pendant la durée de la guerre, et dont le montant nominal s'élève, d'après le gouvernement japonais, à 1.700 millions de yen, serait amortie en trente ans environ. Si ce résultat était atteint, cela tiendrait, en partie, à ce que les périodes d'amortissement prévues pour les divers emprunts sont très brèves

TABLEAU DE LA DETTE JAPONAISE AU 31 MARS 1906

DÉSIGNATION DES EMPRUNTS	TAUX D'INTÉRÊT	ANNÉES D'ÉMISSION	PÉRIODES D'AMORTISSEMENT commençant	PÉRIODES D'AMORTISSEMENT finissant	MONTANT DES EMPRUNTS NON AMORTIS
Emprunts antérieurs à la guerre.					yen
Ancienne dette publique	sans intérêt	1872	1872	1921	3.511.272
Rente pour le rachat des droits féodaux	5 %	1877-1878	1882	1906	16.631.640
Emprunt de la marine	5 %	1886-1889	1891	1923	8.297.300
— pour la conversion des rentes	5 %	1887-1897	1892	1951	167.128.350
— pour la guerre	5 %	1895-1900	1900	1954	115.641.150
Emprunt 5 % { Chemins de fer	5 %	1893-1900	1898	1955	39.298.200
Emprunt 5 % { Travaux publics	5 %	1897-1900	1902	1954	66.166.250
Emprunt 5 % { Chemins de fer Hokkaïdo	5 %	1898-1900	1903	»	3.592.500
— pour Formose	5 %	1900	1910	1944	34.121.385
— étranger 4 %	4 %	1899	1909	1953	97.630.000
					552.018.047
Emprunts de guerre.					
a) Intérieurs.					
Bons du Trésor : 1re émission	5 %	1904	1904	1909	96.977.250
2e —	5 %	»	»	1911	98.876.650
3e —	5 %	»	1905	1912	77.480.700
4e —	6 %	1905	»	»	49.812.494
5e —	6 %	»	»	»	89.925.520
Bons émis pour le monopole des tabacs	5 %	»	»	1911	12.307.700
					425.380.314
b) Etrangers.					
6 % sterling : 1re émission	6 %	1904	1907	1911	97.630.000
2e —	6 %	»	»	»	117.156.000
4 1/2 — 1re —	4 1/2 %	1905	1910	1925	292.890.000
2e —	»	»	»	»	292.890.000
4 %	4 %	»	1920	1931	72.214.310
					872.780.310
			Total général...		1.850.178.671

Le tableau ci-dessus montre, en effet, que les Bons du Trésor émis au Japon et s'élevant à 425.377.000 yen devront être remboursés en 1912, et que les 215 millions de yen du premier emprunt en livres sterling le seront en 1911 ; le gouvernement japonais s'est donc engagé à rembourser, d'ici 1912, 640 millions de yen, ce qui justifie la dotation d'une aussi grosse somme au profit de la Caisse d'amortissement. Il n'est pas certain toutefois que le contribuable puisse supporter pendant de si longues années un tel fardeau, sans que l'activité économique du pays en souffre.

Les impôts.

Sans doute, les monopoles du tabac, du sel et du camphre qui produisent de 55 à 60 millions de yen paraissent devoir subsister, malgré les entraves qui en résultent pour le commerce; d'ailleurs l'emprunt anglais 4 1/2 0/0 a un privilège sur le produit du monopole des tabacs, et comme il doit être amorti seulement en 1925, le Japon ne peut d'ici là modifier sur ce point sa législation fiscale sans entrer en pourparlers avec ses créanciers étrangers.

En ce qui concerne les autres impôts de guerre, il est possible que des modifications soient réclamées par la population.

Voici, en effet, quels sont les taux d'augmentation des impôts anciens par rapport au tarif normal :

Impôt foncier....... ...	120-700 0/0 suivant la classe.
— des patentes.....	150 0/0.
— sur le revenu....	80-400 0/0 (revenus de 1[re] cl.). 100-270 0/0 (revenus de 3[e] cl.).
Taxe sur les boissons.. ..	2/23 à 4/30
— sur le sucre........	100 à 195, 45 0/0 suivant la qualité.
— sur le soy..........	25 0/0.
— sur les bourses.....	2/3-3/3 suivant la nature de la marchandise.
— de chasse........ .	100-400 0/0.
— sur les mines......	1/2 à 2 0/0.

On a établi aussi de nouveaux droits :

1° Droit de timbre : sur les chèques — un sen par chèque; sur les mines d'or — proportionnel à la surface;

2° Taxe sur les voyageurs (en chemins de fer, tramways et bateaux à vapeur);

De 1[re] classe......	5 à 50 sen, suivant le parcours.	
— 2[e] —	3 à 25 —	—
— 3[e] —	1 à 4 —	—

3° Impôt de consommation sur les produits textiles ;
Tissus de coton... 15 0/0 de la valeur ;
Autres tissus...... 10 0/0 —

4° Droits de timbre sur les dossiers ou papiers de procédure administrative;

5° Droits de successions (loi de décembre 1904).

Or, si la plupart des impôts nouveaux ont été créés sur le modèle de ceux adoptés par les nations européennes, et, par leur diversité et leur modicité même, ne semblent pas devoir entraver gravement le commerce et l'industrie, on ne pourrait en dire autant de l'augmentation des impôts anciens qui étaient déjà considérés comme trop élevés, je veux dire : l'impôt foncier, les patentes et l'impôt sur le revenu. C'est de ce côté probablement que se portera l'effort de la Diète japonaise pour soulager le fardeau qui pèse si lourdement sur les épaules du contribuable.

Cependant il ne semble pas probable qu'aucun dégrèvement sérieux puisse être effectué avant quatre ou cinq années, sous peine de compromettre l'équilibre du budget et par suite l'amortissement rapide de la dette. Toutefois le Japon pourrait être amené à proposer à ses créanciers étrangers (Anglais et Américains) une augmentation de la période d'amortissement des emprunts actuels, en leur offrant des avantages compensatoires, comme celui de l'inconvertibilité pendant dix ou vingt ans. Les combinaisons financières, qui pourront être étudiées dans la suite, devront avoir pour but de ménager les ressources du Japon tout en donnant pleine sécurité aux porteurs de titres; et elles auront d'autant plus de chances d'être accueillies que le gouvernement japonais se sera montré, dans une période critique, soucieux de tenir ses engagements vis-à-vis de ses créanciers.

Pour bien faire saisir l'importance des aggravations d'impôts, nous avons réuni, dans un même tableau, les évaluations de recettes pour 1903-1904 et 1906-1907, en séparant les anciens impôts et les nouveaux :

	1903-04	1906-07
	—	—
	En millions de yen	
Anciens impôts.		
Impôt foncier.................	46.873	85.632
Impôt sur le revenu...........	8.247	21.837
Patentes..	7.049	19.370
Taxe sur les boissons.........	53.128	59.170
Droit sur le soy..............	3.544	5.318
— les sucres...	6.942	16.755
— les mines...........	801	1.443
— les opér. de bourse..	811	1.235
— les billets de banque..	823	996
Droit de tonnage.............	430	427
— de douanes..............	17.378	31.787
— de timbres..........	14.169	27.408
Produits des monopoles et des biens de l'Etat :		
Postes et télégraphes.....	24.844	30.459
Forêts....	2.228	4.971
Tabacs................ ..	14.898	30.289
Chemins de fer..	10.277	10.146
Autres recettes..........	2.378	1.646
Recettes diverses.............	8.360	8.651
	223.180	357.540
Impôts nouveaux.		
Taxes de consommation sur les produits textiles............	»	3.260
Taxes sur les voyageurs...... ..	»	2.120
Taxes sur les successions......	»	2.426
Monopole du sel...............	»	26.274
Camphre.......	»	912
		392.532

Le commerce extérieur.

Pour apprécier la situation économique actuelle du Japon, il ne suffit pas d'ailleurs d'enregistrer les déclarations officielles sur les finances de ce pays; il faut encore examiner les divers éléments qui peuvent permettre d'en contrôler l'exactitude. Les tableaux du commerce extérieur, convenablement interprétés, sont un des moyens d'investigation les plus utiles dans le cas actuel.

Or, si nous comparons les chiffres publiés pour 1903 et 1905, nous trouvons :

	1903	1905
	Yen	Yen
Exportations	289.502.000	321.533.000
Importations	317.135.000	488.538.000
Excédent d'importations	27.633.000	167.005.000

Le tableau ci-dessous indique les pays qui figurent pour les chiffres les plus importants dans ces totaux :

COMMERCE DES PRINCIPAUX PAYS IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS
(EN MILLIERS DE YEN)

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		EXCÉDENTS D'IMPORTATIONS		EXCÉDENTS D'EXPORTATIONS	
	1903	1905	1903	1905	1903	1905	1903	1905
Chine	45 458	52.618	64.994	98.681	»	»	19.536	46.063
Hong-kong	1.739	1.129	29.701	20.215	»	»	28.000	19.080
Corée	8.912	6.150	11.761	26.618	»	»	2.849	20.468
Grande-Bretagne	48.736	115.380	16.544	13.039	32.192	102.341	»	»
France	5.107	5.129	34.279	27.227	»	»	29.172	22.100
Etats-Unis	46.273	104.286	82.723	94.009	»	10.277	36.450	»
Inde	69.894	90.226	8.080	7.997	61.808	82.229	»	»
Allemagne	26.958	42.579	5.185	4.360	21.773	38.219	»	»
	253.077	417.497	253.276	292.146	»	»	»	»

Plusieurs faits intéressants se dégagent de ce tableau :

1° Les exportations du Japon se sont développées surtout vers la Chine et la Corée, tandis qu'elles ont baissé sensiblement du côté de Hong-kong et de la France;

2° La Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont plus que doublé leurs importations au Japon et se partagent presque la moitié des fournitures faites à ce pays en 1905, l'Inde anglaise, la Chine et l'Allemagne venant au second rang, mais à une assez grande distance. En résumé, les importations des cinq puissances ci-dessus désignées se sont élevées :

	Millions de yen		Millions
En 1903 à	237	sur un total de	317
— 1905 à	405	—	488
Augmentation	188		171

Ce qui prouve que le développement du commerce du Japon en 1905 a profité exclusivement aux nations qui avaient accordé leur concours financier pendant la guerre. Il faut ajouter que l'excédent des importations a consisté sans doute en matériel de guerre et fournitures de toutes sortes aux troupes en campagne, qu'il a été payé avec des fonds d'emprunts et qu'il ne constitue pas un mouvement d'affaires régulier. Mais il ne faut pas moins reconnaître tout le bénéfice que la race anglo-saxonne a su tirer de la guerre, en se ménageant, pour le présent, de larges bénéfices et pour l'avenir, la clientèle du Japon.

L'*Annuaire du Japon* donnant la physionomie très exacte du commerce extérieur en 1905, nous ne saurions mieux faire que de citer les quelques lignes qui s'y rapportent (p. 135) :

Un examen consciencieux montre que l'énorme augmentation des importations est due principalement à la guerre qui, en 1905, a commencé à exercer une influence très marquée sur la situation économique du pays. La demande croissante de fournitures militaires pendant le cours de la guerre, l'achat de matières premières par le gouvernement et l'industrie privée pour faire face aux besoins de l'armée, la reprise des affaires sur le marché intérieur, conséquence de l'abondante récolte du riz en automne, la chute de Port-Arthur, la grande victoire navale remportée sur la flotte de la Baltique, la conclusion d'emprunts sur des marchés étrangers, et enfin le rétablissement de la paix sont les facteurs qui ont déterminé ce gros mouvement d'importations en 1905; il faut tenir compte aussi de ce qu'on a importé de gros stocks de diverses marchandises avant la mise en vigueur du nouveau tarif douanier, qui eut lieu le 1er juillet 1905. L'importation de matières premières, comme le coton, la laine, le lin et le chanvre, le fer, l'acier, le cuir a augmenté visiblement par suite de l'activité des industries qui subissaient le contre-coup de la guerre. L'importation des machines, des produits chimiques et de teinture, des farines, des fèves, du papier, des cotons et laines filés présente aussi une grosse augmentation, tandis que celle du riz, du sucre, du pétrole, du

charbon et des navires diminue notablement en raison des stocks accumulés l'année précédente.

Le commerce d'exportation n'a pas présenté de mouvements aussi accentués; la population valide, occupée par les travaux de la guerre, obligée de payer des impôts excessifs, a pu néanmoins récolter ou fabriquer les produits destinés aux marchés sur lesquels le Japon avait jusqu'ici la prépondérance et maintenir les situations acquises. Ainsi se vérifie après coup ce que nous disions au début de la guerre, à savoir que la vie économique de la nation japonaise ne serait pas sensiblement modifiée par les hostilités et qu'il y aurait même une certaine recrudescence d'activité dans quelques industries.

La situation économique à l'intérieur.

D'autres faits viennent corroborer l'appréciation flatteuse que portent sur leur situation les Japonais : ainsi la circulation fiduciaire du Japon n'a subi aucune inflation pendant la guerre et le cours forcé n'a pas été décrété. Le montant des billets de banque, qui était de 200 millions de yen en 1903, tombait en avril et mai 1904 à 190 millions, se trouvait être, le 31 décembre 1904, de 286 millions, retombait en avril 1905 à 228 millions, pour se relever au 31 décembre 1905 à 312 millions, chiffre maximum atteint. Encore faut-il tenir compte de ce que des règlements exceptionnels ont lieu en fin d'année, et que le corps expéditionnaire de Mandchourie détenait à cette époque 35.500.000 yen de billets. Dans ces conditions, on peut dire que la circulation de la Banque du Japon, après la guerre, ne dépassait pas sensiblement la normale et, en tout cas, l'échange des billets contre espèces a toujours été assuré.

La guerre aurait même eu pour résultat de développer dans toutes les classes de la société l'esprit d'économie et de sacrifice et de provoquer par suite une augmentation de dépôts dans les banques et les caisses d'épargne, malgré l'énorme consommation de capitaux, qui est une conséquence de l'état de guerre.

Mouvement des dépôts dans les banques
(en milliers de yen)

	1903	1904	1905	1906
Dépôts à la Banque du Japon......	3.000	12.000	14.000	16.000
Dépôts dans les banques privées.	435 000	465.000	530.000	500.000
Dépôts de caisses d'épargne......	31.000	38.000	52.000	53.000

Le taux de l'intérêt a subi des variations peu considérables pendant le cours de la guerre : en janvier 1904, l'argent était bon marché, et l'ouverture des hostilités, en diminuant la demande de capitaux dans le commerce, contribua à maintenir un taux peu élevé, même après l'émission des bons du Trésor. Plus tard l'activité déployée pour les fournitures militaires et le placement des capitaux en fonds publics amenèrent une raréfaction de l'argent d'où hausse légère du taux d'intérêt, qui a oscillé autour de 6 0/0, avec des écarts de 1/10 0/0, pendant toute la durée de la guerre. Au contraire le taux de l'escompte qui était de 2,84 en octobre 1903 s'est élevé progressivement jusqu'à 3,07 en août et septembre 1905 : il est retombé à 2,96 en février 1906.

Le prix des principales denrées et le taux des salaires donnent également une indication utile de la situation économique d'un pays. Or, il résulte des tableaux statistiques publiés par le Japon que, si on prend comme point de comparaison, les prix de 1900, la majoration de ceux-ci n'a pas été supérieure à 20 0/0 et a porté principalement sur les céréales, les légumes, le charbon, le cuivre, les laines, toiles et autres objets de première nécessité.

Quant aux salaires, ils ont subi une dépréciation de 10 0/0 pendant les premiers mois de 1904, puis se sont relevés progressivement et se maintiennent, depuis le commencement de 1906, à 10 0/0 au-dessus du taux moyen de 1900; mais, somme toute, on ne semble pas avoir eu à enregistrer de brusques variations.

Enfin le volume d'affaires réglées par l'intermédiaire des Clearing-Houses a été très considérable, il a passé de 3.580 millions de yen en 1903 à 5.500 millions de yen en 1905, augmentation remarquable pour une période aussi troublée.

En résumé, tous les phénomènes économiques qui indiquent d'ordinaire la prospérité d'un pays semblent réunis au Japon à l'heure actuelle; et si on admettait sans contrôle l'exactitude des chiffres et des faits énoncés dans les publications officielles, il faudrait reconnaître que la guerre a eu la plus heureuse influence sur le développement du commerce et de l'industrie de l'Empire; qu'elle a même fait apparaître une masse de capitaux indigènes insoupçonnée. On est même amené à se demander quel fabuleux essor le peuple nippon aurait pris, si l'indemnité de guerre réclamée avec tant d'insistance avait été versée par la Russie, et quelles nouvelles conquêtes il aurait préparées pour utiliser l'admirable engin de guerre dont il s'était servi avec tant d'habileté.

Mais il est, croyons-nous, prudent d'attendre quelques années avant de formuler un jugement définitif : l'accroissement des impôts est susceptible d'amener dans quelque temps un renchérissement général de la vie et un ralentissement des affaires; il faut prévoir d'ailleurs que certaines dépenses publiques, qui figurent pour des chiffres très faibles dans le budget actuel, auront tendance à augmenter et que les charges fiscales s'accroîtront sans doute encore.

Mais il faut bien reconnaître également que le Japon est appelé, selon toute vraisemblance, à jouer en Chine un rôle prépondérant et qu'il y a là, pour les Nippons, une source incalculable de profits en perspective. L'Angleterre et les Etats-

Unis, bénéficieront sans doute aussi, dans leurs relations commerciales, de l'attitude favorable au Japon, qu'ils ont gardée pendant toute la durée de la guerre; tandis que les transactions de la France se réduiront de plus en plus à l'achat des soies nécessaires à l'industrie lyonnaise, et que les produits japonais viendront, selon toute vraisemblance, concurrencer les nôtres sur le marché d'Indo-Chine : puisse cette lutte commerciale ne pas dégénérer un jour en un conflit armé, dont nos possessions asiatiques seraient le prix!

Le gouvernement du Mikado emploie tous ses efforts à calmer nos craintes de ce côté, mais le parti militaire qui a décidé la guerre contre la Russie n'aura-t-il pas, quelque jour, les mêmes raisons de chercher, au Sud de la Chine, l'occasion de nouvelles victoires? Nous ne pouvons le prévoir, et notre devoir, en tout cas, est de nous tenir au courant, par tous les moyens possibles, de la politique japonaise, de ses aspirations, des mobiles qui la font agir, et des buts qu'elle veut atteindre.

J. Franconie.

ASIE FRANÇAISE

Fonctionnaires indigènes. — La décision prise par le gouverneur général de l'Indo-Chine d'admettre dans les cadres européens de l'administration des employés annamites n'a pas été sans soulever dans la colonie même de violentes protestations. Les fonctionnaires européens ne voient pas sans crainte la porte ouverte aux Annamites pourvus de diplômes, et cependant la décision de M. Beau ne saurait être blâmée. Il est tout naturel que, donnant à nos sujets indigènes une instruction de plus en plus large, nous leur procurions le moyen de se servir des connaissances qu'ils auront acquises. On sait trop par l'expérience de la métropole que les fonctions publiques sont l'un des exutoires les plus précieux qu'ont les diplômés de tout ordre, pour vouloir priver d'un pareil privilège les indigènes qui auront donné toute satisfaction aux examens que nous leur imposons.

Comme nous le faisions remarquer dans le dernier Bulletin, les indigènes qui se sont perfectionnés dans l'étude du français et qui ont cherché par tous les moyens à devenir pour nous des collaborateurs n'ont pas été précisément récompensés de leur zèle. On les a cantonnés dans des emplois subalternes et on les a trop souvent traités avec mépris, ne leur donnant d'ailleurs toujours que des salaires infimes. Il y a là un défaut d'habileté politique. Nous avions une occasion de nous faire des clients : nous l'avons négligée. Aujourd'hui qu'un mouvement se fait dans la population indigène pour acquérir plus d'instruction, nous devons satisfaire à ce mouvement et lui donner toute l'ampleur qu'il exige, en admettant aux fonctions publiques ceux qui en seront dignes. En n'ouvrant pas très largement aux indigènes l'accès de toutes les situations, nous faisons tout simplement faillite à nous-mêmes, et les mots qui servent de devise à notre politique coloniale, comme ceux d'émancipation et de civilisation, se trouvent singulièrement en défaut.

Il est certain qu'en instruisant les Annamites aussi complètement que M. Beau en a formé le projet, il importe de bien leur faire comprendre que la France ne prend nullement l'engagement de les caser dans ses bureaux. Il faudra les diriger de préférence vers les occupations libérales, et il faudra n'admettre aux bienfaits de l'instruction supérieure qu'une minorité bien choisie, de façon à ne pas créer toute une catégorie de déclassés dangereux; mais on ne peut songer, comme nous le disions plus haut, à leur interdire l'accès de l'administration, et M. Beau a eu raison de le comprendre. L'exemple de l'Inde anglaise, où l'on a longtemps été opposé à toute large participation des indigènes à l'administration du pays, est là pour nous montrer que nous faisons fausse route, car les Anglais dans l'Inde ont été obligés de capituler sur ce point. Les grands journaux du Tonkin sont d'ailleurs favorables à la mesure du gouvernement, et c'est d'un cœur tranquille, écrit l'un d'eux, que nous saluons cette réforme. Elle sera féconde en bons résultats pour la pacification des esprits. Elle vient bien à son heure. Elle mettra vingt années sans doute à produire tous les résultats si elle est menée sans hâte et sans précipitation et, dans ce laps de temps, entrée dans les mœurs, elle sera devenue toute simple et toute naturelle.

Les primes de langues orientales. — Voici sur ce sujet un rapport de M. Broni et un arrêté récemment publié :

Hanoï, le 11 juillet 1906.

Les arrêtés des 9 août 1904, 22 décembre 1904 et 21 mars 1905, portant réglementation de la délivrance des diplômes et de la concession de primes pour la connaissance des langues d'Extrême-Orient, parlées ou écrites, réservent aux seuls fonctionnaires des services généraux ou locaux de l'Indo-Chine et au personnel militaire, le droit de subir les épreuves des examens institués à cet effet.

Diverses réclamations ont été formulées à propos du caractère limitatif de cette disposition. Les représentants des colons et des commerçants ont fait valoir que la possession de ces brevets serait d'une très grande utilité pour les Français étrangers à l'administration, désireux de s'employer dans les entreprises commerciales, industrielles ou agricoles de la colonie.

Une telle mesure ne serait d'ailleurs que le retour à une situation qui existait, en fait, antérieurement à l'arrêté du 27 décembre 1899, dans tous les pays de l'Indo-Chine. Au Cambodge même, avant cette date, les Français n'occupant aucun emploi public, mais ayant subi avec succès les épreuves réglementaires, recevaient la même prime que les fonctionnaires.

Il ne saurait être question de faire revivre complètement

ce régime. Les primes qui sont allouées actuellement au personnel administratif ou militaire ne sont pas seulement un encouragement à l'étude des idiomes ; elles ont aussi pour but de récompenser les services que leurs bénéficiaires rendent à l'administration grâce aux connaissances spéciales qu'ils ont ainsi acquises. Les colons, eux, trouvent dans leur propre intérêt, un stimulant suffisant pour se livrer à cette étude ; et il serait excessif de leur accorder, par surcroît, des avantages pécuniaires.

Mais bien que les examens organisés en vue de constater la connaissance des langues du pays, et que, notamment, les sujets des compositions écrites aient actuellement un caractère tout particulier, en raison des fonctions habituelles des candidats, je crois, d'accord avec les chefs des administrations locales, qu'il serait possible de donner satisfaction aux desiderata formulés par les Chambres de commerce et d'agriculture, en autorisant les Européens, non fonctionnaires, à subir les épreuves instituées par l'arrêté du 9 août 1904. Les candidats de cette catégorie, ayant obtenu le nombre de points exigé, recevraient le diplôme ; mais ils n'auraient, en aucun cas, droit à une prime.

Conformément à l'avis favorable exprimé par M. le Gouverneur général le 6 mai dernier, j'ai fait préparer le projet d'arrêté ci-joint, qui complète, dans le sens indiqué ci-dessus, la réglementation sur la délivrance des diplômes pour connaissance des langues d'Extrême-Orient.

Le Secrétaire général,
BRONI.

Le Gouverneur Général de l'Indo-Chine, commandeur de la Légion d'honneur,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Les personnes de nationalité française, étrangères à l'administration, peuvent être admises, sur leur demande, à justifier, dans les conditions indiquées par l'arrêté du 9 août 1904, de la connaissance des langues parlées, annamite, cambodgienne, laotienne, siamoise, chinoise (langue mandarine ou dialecte cantonnais) ou de la connaissance des caractères chinois.

ART. 2. — Des diplômes seront délivrés aux candidats de cette catégorie qui obtiennent, aux épreuves, le nombre minimum de points exigé par l'article 7 de l'arrêté du 9 août 1904.

ART. 3. — Les demandes prévues à l'article premier du présent arrêté doivent être faites sur timbre et adressées au chef de l'administration locale, avant le 15 juin ou le 15 septembre de chaque année.

ART. 4. — Les résultats des examens sont transmis au secrétaire général de l'Indo-Chine qui prépare et soumet au Gouverneur général les arrêtés portant concession de brevets aux ayants droit et fait expédier ces titres.

ART. 5. — Sont et demeurent abrogées toutes les dispositions antérieures contraires à celles du présent arrêté.

ART. 6. — Le secrétaire général et les chefs des administrations locales de l'Indo-Chine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Hanoï, le 11 juillet 1906.

BEAU.

Par le Gouverneur général :
Le Secrétaire général,
BRONI.

A propos de cet arrêté, il est bon de faire remarquer qu'aux derniers examens pour l'obtention du brevet de langue annamite, qui ont eu lieu à Hanoï, les concurrents étaient au nombre de 49. Le très grand nombre des candidats a presque transformé l'examen traditionnel en un concours éliminatoire. Comme la somme, inscrite tous les ans au budget de la colonie pour l'allocation de primes aux brevetés de langue annamite, est forcément restreinte, on ne peut accorder des brevets en nombre illimité, et l'examen ordinaire se transforme par la force des choses en un concours sérieux.

« On ne peut que se féliciter d'un tel état de choses, dit le *Courrier d'Haïphong*, car les concurrents seront plus érudits que ceux des années précédentes. Au début de l'institution, on a vraiment trop abusé du diplôme, il était donné beaucoup trop facilement et les connaissances exigées étaient trop élémentaires. Aussi le plus souvent les candidats à l'obtention du brevet de langue annamite, n'étaient guidés que par le désir d'ajouter à leurs appointements le montant de la prime annuelle. En six mois, faisant un gros effort de mémoire, ils apprenaient une série de choses usuelles qu'ils s'empressaient d'oublier au lendemain de l'examen; combien en avons-nous connu en 1894 et plus tard encore, jusqu'en 1900, de ces brevetés incapables de se faire comprendre des indigènes sans le secours d'un interprète.

« Aujourd'hui il n'en est plus ainsi : le montant de la prime a été diminué, et cependant le nombre des candidats augmente tous les jours. Fonctionnaires, employés d'administrations exigeant la connaissance de la langue annamite, travaillent consciencieusement pour acquérir une connaissance devenue presque indispensable. Les autres, ceux dont les occupations ne l'exigent pas impérativement, se livrent à l'étude pour se rapprocher davantage de nos protégés et comprendre mieux leur mentalité, voire leur religion.

« Le gouvernement a donc sagement agi en augmentant les difficultés à l'examen du premier degré et en créant un examen du deuxième degré. Cependant il semble que les examinateurs attachent trop d'importance à certaine partie de l'examen au détriment de telle autre; les coefficients doivent logiquement indiquer la matière la plus demandée, celle dont la connaissance doit être plus grande. Or, pour le thème et la version le coefficient est de six, alors qu'il est de dix pour la conversation. Ces chiffres sembleraient indiquer que les examinateurs s'attachent plus particulièrement à chercher chez le candidat la connaissance de la langue usuelle parlée : dans la pratique, il n'en est pas ainsi.

« A l'examen qui vient d'avoir lieu à la Résidence supérieure, le thème et la version ont été l'écueil contre lequel sont venus échouer le plus grand nombre de candidats. Particulièrement difficile, la version contenait une série de mots rarement prononcés, purement administratifs.

« A notre avis, il était inutile de chercher à plaisir la difficulté ; tel candidat qui n'a pu produire ces mots exceptionnels eût pu, mis en présence d'indigènes, se faire comprendre de tous. La conversation, composant la troisième et dernière partie de l'examen, a été d'une puérilité enfantine. « Où êtes-vous né ? » « Quel âge avez-vous ? » « D'où venez-vous? » ont été les questions fréquem-

ment posées, questions auxquelles tout candidat pouvait répondre. Le thème et la version ne signifient cependant, au point de vue pratique, pas grand'chose ; on peut connaître parfaitement la signification des mots et la valeur des signes, tout en se trouvant dans l'incapacité absolue de les prononcer. Je me demande un peu de quelle utilité pourra être, dans une assemblée composée d'indigènes, le plus « fort » en thème et en version, s'il ne peut arriver à se faire comprendre.

« C'est pourquoi, toujours à notre avis, la conversation devrait à l'examen primer toutes les autres matières, et c'est sans doute en raison de son importance qu'on lui accorde un coefficient de dix, supérieur de beaucoup aux autres. Nous irons plus loin : la qualité des candidats est connue à l'examen, et la conversation devrait porter sur les phrases qu'ils seront le plus souvent appelés à prononcer.

« C'est toujours l'annamite qui réunit le plus de concurrents; des quelques administrateurs appelés à servir en Chine, bien peu préparent l'examen de cantonnais, et l'étude des caractères n'est poursuivie que par quelques érudits, quelques chercheurs, désireux d'apprendre dans les textes mêmes les règles de la morale chinoise et par suite annamite. On ne peut que regretter cette abstention; l'étude des caractères traverse en ce moment une crise aiguë. Les Annamites semblent abandonner pour le français ce qui jadis était leur plus grand titre de gloire et le seul moyen d'obtenir les emplois recherchés. Tout en nous félicitant du résultat, au point de vue français, nous ne pouvons que regretter l'abandon progressif d'une littérature ayant pour base une morale irréprochable. »

L'extension du service des postes en Indo-Chine. — M. Vialet, directeur général des postes et télégraphes, se propose de créer un service rural des postes qui doit surtout profiter à la population indigène.

Son fonctionnement devrait être déterminé à peu près de la façon suivante :

Des boîtes aux lettres seraient placées dans toutes les localités de l'intérieur situées sur l'itinéraire des tramways et les escales des chaloupes des Messageries fluviales ou chinoises.

Les premières seraient levées par les tramsways eux-mêmes et les correspondances apportées au premier bureau de poste.

Les deuxièmes, levées par un notable désigné à cet effet, les correspondances insérées dans la boîte aux lettres dont sont pourvues toutes les chaloupes.

Enfin, les localités situées en dehors de l'itinéraire des tramways seraient également munies de boîtes aux lettres qui seraient levées par un notable chargé de remettre la correspondance au tramway le plus à proximité. Ce dernier, passant à heures à peu près fixes, remettrait en échange audit notable les lettres pour ces localités écartées. Mais, pour compléter la mesure, il serait nécessaire qu'à côté de chaque boîte aux lettres on constituât un dépôt de figurines et au besoin de papier timbré.

Les dépositaires, qui pourraient être les débitants d'alcool, ou au besoin des notables, bénéficieraient de la remise de 2 % sur les timbres.

L'avance du montant du dépôt serait faite par eux.

Le résident supérieur du Tonkin, M. Groleau, saisi de la question par M. Vialet, a adressé aux résidents chefs de province la circulaire suivante :

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, sous ce pli, copie d'une circulaire adressée par M. le directeur général des postes et télégraphes aux différents chefs de service de cette administration au sujet d'un projet d'organisation d'un service rural des postes.

L'installation d'un service de ce genre serait d'une réelle utilité pour les Européens installés dans l'intérieur et pour la population indigène. Il en résulterait, en outre, une augmentation de recettes qui viendrait compenser la perte qu'éprouvera le budget général du fait de l'abaissement à 0 fr. 10 de la taxe sur les lettres.

Il convient donc d'étudier avec le plus grand soin cette question. J'attirerai spécialement votre attention sur le rôle attribué aux notables dans le projet préparé par M. le directeur général des postes. Les conditions dans lesquelles le concours des notables pourrait être demandé et utilisé soulèvent en effet différents points de détail assez délicats qu'il est nécessaire d'envisager spécialement ; rétribution, sanctions en cas de négligence, etc...

Je vous prie de vouloir bien me faire connaître votre avis sur l'organisation de ce service et me présenter à ce sujet toutes propositions qui vous sembleraient devoir en faciliter la réalisation.

En Cochinchine, l'organisation est déjà très avancée ainsi que nous l'apprend une circulaire de M. de Lalande de Calan :

Déjà, depuis longtemps, dit cette circulaire, sauf peut-être dans les hameaux éloignés, le service des tramways est organisé en Cochinchine, à peu près dans les conditions ci-dessus indiquées. Sur les grandes lignes de tramways, viennent s'embrancher de petites lignes desservant un ou deux villages. Il n'y a donc, à ce point de vue, à peu près rien à changer à l'organisation actuelle : peut-être y aura-t-il lieu d'augmenter le nombre des boîtes et d'en mettre une dans chaque hameau ou agglomération de quelque importance.

Il semble toutefois qu'il ne sera, dans aucun cas, nécessaire de faire lever des boîtes par un notable, même inférieur.

Le service pourra être assuré partout par des tramways bien choisis et convenablement payés.

La principale innovation consistera dans la multiplication de bureaux où les indigènes pourront se procurer les timbres-poste et, au besoin, le papier timbré.

Je vous prie donc de vouloir bien examiner quels seraient les divers endroits où pourraient être installés ces petits débits, puis faire dresser une carte, sur laquelle seront marqués toutes les agglomérations de la province, les diverses lignes du réseau de tramways qui les desservent et enfin l'emplacement de chaque débit.

Il vous appartiendra ensuite de choisir, d'accord avec le service des postes, les dépositaires des valeurs d'affranchissement.

Dans une nouvelle lettre au résident supérieur du Tonkin, M. Vialet s'est exprimé ainsi :

Je suis convaincu que la création d'un service rural dans toute l'Indo-Chine rendrait de grands services à la population européenne et indigène et serait une source importante de revenus pour le Trésor.

Il est en effet permis de supposer que, dès la première année, 2 millions de personnes au moins écriraient une lettre tous les deux mois, ce qui constituerait une recette de 1.200.000 francs ou 500.000 piastres, chiffre qui irait en augmentant, ce n'est pas douteux, d'année en année.

Pour commencer, on pourrait installer des boîtes aux lettres et des débits de timbres-postes dans les phu, les huyen et les villages importants et faire lever ces boîtes seulement deux fois par semaine. On augmenterait ultérieurement le nombre des boîtes et des débits et celui des levées, si le besoin s'en faisait sentir.

Le succès de l'organisation d'un service rural dépendant beaucoup du dévouement et du zèle des résidents et les coolies tramways étant placés sous votre haute autorité (au lieu d'avoir recours à des notables il suffirait peut-être d'augmenter quelque peu le nombre des tramways), je vous serais très reconnaissant de m'aider de tout votre pouvoir dans l'accomplissement de la tâche que j'ai entreprise. Si vous voulez bien me prêter un concours actif, la réussite n'est pas douteuse et la taxe des lettres de l'intérieur pour l'intérieur pourra être fixée à 0 fr. 10.

Le projet du directeur des postes, s'il est réalisé, aura certainement d'heureux effets au point de vue économique, mais il est permis d'en espérer aussi au point de vue politique. Le chemin de fer a déjà encouragé les indigènes à se déplacer plus souvent, parce que plus facilement. Les Annamites se déplaceraient plus volontiers encore si, au moyen de la poste, ils pouvaient toujours rester en communication avec leurs villages.

La perspective de rester sans nouvelles de leurs familles pendant un temps assez long est de nature à les faire souvent hésiter à s'absenter.

La même considération peut être faite à l'égard du recrutement. D'une façon générale l'Annamite reste attaché à son village, à son foyer, par des liens très forts. Un instinct puissant lui déconseille de s'éloigner, s'il n'a pas l'espoir d'entendre parler de temps à autre de ceux qui lui sont chers.

Enfin, le nouveau service rural permettra de réduire le nombre d'émissaires au service des mandarins pour aller convoquer les notables ou les « ly-truong » des villages. Ces communications seraient faites par la poste, ainsi que toutes les instructions envoyées chaque jour par les résidents aux quatre coins de leur province. Les indigènes de corvée qui sont actuellement au service exclusif des mandarins ou des résidents pour transporter des plis un peu partout pourraient désormais appartenir au service des Postes et se charger par conséquent de toutes les correspondances d'Européens ou d'indigènes même les plus humbles.

Ce service étant parfaitement régulier permettrait, sans nul doute, de répandre rapidement tous les avis concernant la population indigène au mieux des intérêts de cette dernière et pour la plus grande commodité de l'Administration.

Le rachat des concessions. — Un certain nombre de colons, préoccupés de la situation qui leur est faite par le régime actuel de la colonisation, ont décidé d'inviter les agriculteurs du Tonkin à se grouper pour soumettre aux pouvoirs publics les bases sur lesquelles ils désirent voir opérer le rachat. D'autre part, un de nos confrères du Tonkin, M. Babut, a pris l'initiative d'ouvrir une enquête sur la colonisation agricole européenne en Indo-Chine. Voici le questionnaire qu'il a adressé aux colons :

1. D'aucuns ont proclamé la faillite de la colonisation agricole européenne en Indo-Chine. Partagez-vous cette opinion? Si oui, dans quel sens entendez-vous cette faillite, et quelles sont les raisons qui vous y font croire?
2. Croyez-vous au contraire à l'avenir et au progrès de cette colonisation?
3. Pensez-vous que cette colonisation doive surtout chercher son avenir dans les cultures nouvelles importées par le colon dans la colonie? ou qu'elle doive se borner aux cultu es indigènes, en introduisant dans leur exploitation toutes les améliorations de la science moderne?
4. L'insuccès de certaines entreprises agricoles ne serait-il pas dû souvent au défaut de connaissances professionnelles chez les directeurs de ces entreprises? Ne résulterait-il point aussi en partie de ce que les rapports entre les colons et les indigènes n'auraient pas toujours été tels qu'ils auraient dû être?
5. Quelles sont, à votre avis, les limites maxima à donner aux concessions agricoles?
6. Pensez-vous que le système actuel de ne pas limiter les concessions ait pu causer un préjudice aux colons agriculteurs en général?
7. N'y aurait-il pas une distinction à établir entre la colonisation dans les régions où l'on peut encore trouver des terrains vacants mais entourés par une population de cultivateurs annamites et les régions où le cultivateur annamite ne s'est pas encore installé?
8. Quelle sera la situation politique, administrative et civile des agglomérations et des individus qui viennent se fixer à l'instigation du concessionnaire sur le terrain concédé?
9. N'y a-t-il pas une différence entre le métayage, tel qu'il paraît être compris au point de vue social et juridique, et le métayage ou colonat partiaire du Code civil?

Il faudra tenir compte du fait que les renseignements auront été fournis par des colons; mais cette enquête pourra néanmoins fournir des éclaircissements précieux sur une question fort discutée.

Réserves forestières. — Voici la circulaire que M. le Résident supérieur p. i. au Tonkin vient d'adresser à MM. les Résidents, chefs de province au Tonkin :

Messieurs,

Par circulaire n° 52, en date du 7 avril dernier, j'ai eu l'honneur d'attirer l'attention de plusieurs d'entre vous sur les dégâts causés par les incendies de forêts et les feux de brousse, et la nécessité qu'il y avait à les combattre le plus énergiquement possible.

M. le Directeur de l'Agriculture, des Forêts et du Commerce estime, à ce propos, qu'il y aurait mieux à faire encore que d'assurer la protection des surfaces boisées dont la conservation est nécessaire au libre jeu des forces

naturelles; ce serait de réserver ou de constituer dans chaque village un Domaine communal en Bois, Forêts et Pâturages. M. le Gouverneur général a, d'ailleurs, sanctionné de sa haute approbation le principe de ce projet dont voici, en ses grandes lignes, l'économie générale.

Le bois au moins en tant que bois de chauffage ou matière première utilisée pour la fabrication des objets d'utilité courante est, au premier chef, indispensable à la vie familiale et domestique. Il importe donc que, par son éloignement des centres habités, il n'atteigne jamais un prix inabordable qui ne manquerait pas d'avoir sa répercussion sur la vie économique du pays.

Il y a lieu, en outre, de favoriser l'élevage du bétail en assurant sa bonne alimentation dans des réserves de bois, de taillis ou de prés aménagés à cet effet, et en lui permettant ainsi de se développer en proportion des besoins d'une population qui ne fait que croître et d'une culture qui devient de jour en jour plus intensive. Il semble donc de toute utilité, en vue de l'obtention de ce double résultat, d'organiser dans chaque village une propriété ou plutôt un usufruit collectif portant sur une zone de bois et de pâturages suffisante pour assurer les besoins directs de la population et aussi, le cas échéant, soit à titre gratuit, soit à titre onéreux, les besoins des services publics locaux.

Les modes d'établissement et de fonctionnement de ces domaines communaux ne se feront pas nécessairement de façon uniforme et pourront varier avec chaque province. Dans les régions couvertes de vastes zones forestières, le travail sera simple; il suffira de délimiter le domaine à réserver; dans les provinces peu ou point boisées, l'œuvre, en même temps que difficile, sera de longue haleine.

Il est permis pourtant d'espérer que nous arriverons à constituer sans frais, là où le besoin s'en fait sentir, les massifs boisés, dont l'existence est intimement liée à la prospérité générale de la colonie. La première mesure à prendre en vue de ce résultat sera d'arrêter d'urgence sur le terrain et de façon indiscutable la délimitation des réserves.

On pourrait aisément ensuite assurer la protection de ces terrains réservés qui, naturellement, doivent être inaptes à toute culture.

Une surveillance active, en empêchant toutes grosses déprédations et particulièrement l'incendie, permettra à la forêt de se reconstituer rapidement et sans frais.

Voici, au surplus, à titre documentaire, quelques renseignements fournis par le service intéressé et susceptibles de servir de base à vos premiers travaux.

La production annuelle d'un hectare de futaie en bon état de végétation paraît pouvoir être fixée environ à 4 mètres cubes, en prenant comme moyenne pour la consommation annuelle globale en bois et par tête d'habitant la quantité de 2 mètres cubes : chiffre fourni par le service forestier, il sera facile à chacun de vous de fixer pour sa province le total minimum soit de surface à réserver, soit de surface à reboiser.

. . . .

Je vous prie de faire toute diligence en vue de l'application des instructions de la présente circulaire.

GROLEAU.

Le bon aménagement des forêts est l'un des devoirs qui incombent à l'administration et dans les pays où elle n'y a pas failli, elle a obtenu des résultats excellents. C'est ce qui arrive en ce moment en Algérie, où les forêts sont une source de profits pour le budget de cette colonie.

Les forêts algériennes ont produit 4.356.000 fr. en 1905 contre 2.212.000 en 1901, soit près de 1 million de plus que les dépenses correspondantes d'après le projet de budget de 1907.

Les nouvelles sapèques. — On nous dit que, lors de la mise en circulation des sapèques nouvelles, les indigènes les refusèrent ou les acceptèrent difficilement. Toute monnaie nouvelle a quelque peine à se vulgariser dans un milieu peu instruit; mais la résistance des indigènes provenait surtout, paraît-il, de la crainte qu'ils avaient de ne pouvoir faire accepter la nouvelle monnaie par les services publics.

Des ordres furent alors transmis par l'autorité supérieure pour rappeler à tous les services que cette monnaie avait cours légal et devait, par conséquent, être admise sans aucune difficulté.

Mais il paraîtrait que certains fermiers des marchés persisteraient à refuser ces sapèques, il en résulte que les nhaqués reçoivent alors sans enthousiasme une monnaie dont ils craignent de n'avoir pas l'écoulement facile. L'Administration a le devoir de mettre un terme aux agissements des fermiers et de leurs employés. Il pourrait être inscrit aux cahiers des charges une disposition mentionnant expressément l'obligation de recevoir les sapèques nouvelles.

La disette au Tonkin. — A propos de la disette qui sévit très gravement au Tonkin, le gouverneur général a adressé aux chefs de province la circulaire suivante :

A l'occasion de la disette qui s'est produite dans certaines parties de l'Indo-Chine, par suite du peu d'abondance de la récolte du riz, j'ai été saisi par une Association privée d'un vœu relatif aux dispositions à prendre pour mettre, le cas échéant, la population indigène à l'abri de la misère.

Dans cet ordre d'idées, diverses personnes ont préconisé le rétablissement des magasins à grains qui existaient autrefois en pays annamite.

Ce projet est intéressant. Si l'expérience a démontré que ces établissements ne rendaient pas tous les services qu'on était en droit d'en attendre, il n'en résulte pas forcément que le principe même de l'institution soit mauvais. Il est possible, en effet, que les résultats peu satisfaisants qui furent constatés par les premiers administrateurs français de ce pays aient été la conséquence d'un défaut d'organisation auquel on pourrait peut-être remédier.

Mais l'étude des mesures préventives, à laquelle je vous prie de procéder, de concert avec les autorités indigènes, ne doit pas être limitée à ce point spécial. Il y a lieu d'examiner la question dans sa généralité et de préparer un programme adapté aux besoins particuliers de chaque partie du pays. On pourrait, par exemple :

1° Dresser, d'ores et déjà, par province ou par groupe de provinces, un plan de travaux régionaux, d'importance secondaire, et dont l'exécution serait réservée pour les périodes de famine ;

2° Etablir, dès aujourd'hui, la quotité et les conditions des prêts en argent à faire, à cette même époque, aux villages et aux propriétaires, soit que l'on s'adresse à la Banque de l'Indo-Chine, soit que l'on prélève les fonds nécessaires sur les réserves des budgets provinciaux ;

3° Constituer au besoin des Sociétés mutuelles de prévoyance ;

4° Passer des marchés facultatifs pour la fourniture, à tout moment, du riz et des denrées vivrières indispensables en cas de disette, etc., etc.

Il s'agit, en un mot, d'étudier l'ensemble des mesures à

prévoir pour que, le cas échéant, l'administration ne soit pas prise au dépourvu, et pour qu'elle ait les moyens de venir en aide aux malheureux, sans aucun retard, avec méthode et par des procédés qui, tout en ayant le caractère de secours, ne créent pas une charge absolument improductive pour le pays.

La suppression des greniers à riz a été de notre part une erreur comme tant d'autres suppressions, étant donné surtout que nous ne les remplacions par aucune autre institution. Les journaux du Tonkin sont en général partisans du rétablissement de ces greniers, mais sous la gérance d'un fonctionnaire européen. Ces greniers, en cas de disette, devraient consentir, moyennant un léger intérêt et la garantie des villages, des prêts en nature qui seraient remboursés à la moisson suivante avec un intérêt qui n'excéderait pas 5 % en un an; plus tard avec un intérêt qui ne dépasserait pas 10 %, intérêt payé en nature.

Ces greniers consentiraient également des avances de semences dans les mêmes conditions ou à peu près.

Ces greniers serviraient encore à payer en nature les travaux régionaux d'ordre secondaire — chemins vicinaux, canaux, embellissement des centres, reconstruction des marchés, reboisement, etc.... — travaux qui seraient entrepris lors d'une disette.

L'atténuation des conséquences des disettes est un des devoirs qui nous incombent. Le développement des irrigations serait l'un des meilleurs moyens de remédier à ce mal.

La navigation du Mékong. — Des doutes ont été émis dernièrement sur la navigabilité du Mékong, et les journaux du Tonkin se sont occupés de la question. Voici comment, dans un article du 30 juin, l'*Avenir du Tonkin* la résume :

Le Mékong, dit ce journal, est navigable en vapeur pendant la saison des hautes eaux, depuis son embouchure jusqu'à Louang-prabang avec un seul transbordement nécessaire à Khone, et qui s'accomplit, dès maintenant, par voie ferrée.

Aux basses eaux, le Mékong est navigable de Vientiane à la mer (nous ne disons pas de Louang-prabang, parce la portion Louang-Prabang-Vientiane n'a pas encore été suffisamment étudiée). S'il se trouve coupé de trois seuils également infranchissables, le seuil de Senbor, les chutes de Khone, le Keng-sa, dans le Kemmarat, cela n'enlève rien à la valeur, comme voie commerciale, du grand fleuve. Que sont ces trois transbordements, en effet, de 4 kilomètres au Keng-sa, de 23 kilomètres à Khone, de 28 kilomètres à Senbor, sur un parcours (Vientiane à la mer) de 1.505 kilomètres?

C'est ce qui résulte, dit l'*Avenir du Tonkin*, non seulement des études du lieutenant de vaisseau Simon, mais des passages accomplis sans encombre par M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine, le général Pennequin et M. Mahé, résident supérieur par intérim du Laos. Il faudrait donc engager les compagnies de transports fluviaux à organiser aux hautes eaux un service de navigation à travers les rapides de Kemmarat.

Les variations du taux de la piastre. — Nous empruntons au même journal, l'*Avenir du Tonkin*, le tableau ci-dessous du taux officiel de la piastre, au Trésor, depuis le 10 avril 1862 :

5.55,	du 10 avril	1862	au 30 novembre	1876
5.35,	du 1er décembre	1876	au 31 décembre	1881
4.68,	du 1er janvier	1882	au 31 mars	1882
4.55,	du 1er avril	1883	au 30 novembre	1883
4.65,	du 1er décembre	—	au 30 avril	1884
4.60,	du 1er mai	1884	au 30 septembre	—
4.65,	du 1er octobre	—	au 31 décembre	—
4.55,	du 1er janvier	1885	au 28 février	1885
4 45,	du 1er mars	—	au 30 septembre	—
4.40,	du 1er octobre	—	au 30 novembre	—
4.30,	du 1er décembre	—	au 31 décembre	—
4.29,	du 1er janvier	1886	au 31 mai	1886
4.10,	du 1er juin	—	au 20 juillet	—
4.00,	du 21 juillet	—	au 10 août	—
3.85,	du 11 août	—	au 30 septembre	—
3.96,	du 1er octobre	—	au 31 octobre	—
4.00,	du 1er novembre	—	au 28 février	1887
4.15,	du 1er mars	1887	au 30 avril	—
4.00,	du 1er mai	—	au 30 juin	—
3.90,	du 1er juillet	—	au 31 août	—
3.95,	du 1er septembre	—	au 31 mars	1888
3.85,	du 1er avril	1888	au 31 avril	—
3.80,	du 1er mai	—	au 30 septembre	—
3.85,	du 1er octobre	—	au 30 avril	1889
3.80,	du 1er mai	1889	au 31 octobre	—
3.85,	du 1er novembre	—	au 20 novembre	—
4.00,	du 21 novembre	—	au 20 février	1890
3.90,	du 21 février	1890	au 20 mai	—
4.05,	du 21 mai	—	au 31 mai	—
4.10,	du 1er juin	—	au 20 juin	—
4.15,	du 21 juin	—	au 20 juillet	—
4.30,	du 21 juillet	—	au 31 août	—
4.70,	du 1er septembre	—	au 30 septembre	—
4.45	du 1er octobre	—	au 31 octobre	—
4.25,	du 1er novembre	—	au 30 novembre	—
4.15,	du 1er décembre	—	au 31 décembre	—
4.25,	du 1er janvier	1891	au 20 février	1891
4.00,	du 21 février	—	au 30 novembre	—
3.90,	du 1er décembre	—	au 31 janvier	1892
3.80,	du 1er février	1892	au 31 avril	—
3.60,	du 1er mai	—	au 31 août	—
3.55,	du 1er septembre	—	au 30 septembre	—
3.50,	du 1er octobre	—	au 30 octobre	—
3.55,	du 1er novembre	—	au 30 novembre	—
3.50,	du 1er décembre	—	au 31 décembre	—
3.45,	du 1er janvier	1893	au 31 mars	1893
3.40,	du 1er avril	—	au 31 mai	—
3.45,	du 1er juin	—	au 30 juin	—
3.30,	du 1er juillet	—	au 31 juillet	—
3.25,	du 1er août	—	au 30 septembre	—
3.20,	du 1er octobre	—	au 31 octobre	—
3.15,	du 1er novembre	—	au 31 décembre	—
3.10,	du 1er janvier	1894	au 15 février	1894
3.00,	du 16 février	—	au 28 février	—
2.95,	du 1er mars	—	au 31 mars	—
2.85,	du 1er avril	—	au 15 juillet	—
2.75,	du 16 juillet	—	au 31 août	—
2.80,	du 1er septembre	—	au 15 octobre	—
2.75,	du 16 octobre	—	au 31 octobre	—
2.80,	du 1er novembre	—	au 30 novembre	—
2.75,	du 1er décembre	—	au 31 décembre	—
2.70,	du 1er janvier	1895	au 31 janvier	1895
2 65,	du 1er février	—	au 15 février	—
2.60,	du 16 février	—	au 31 mars	—

2.65, du 1er avril	1895	au 30 avril	1895
2.70, du 1er mai	—	au 31 mai	—
2.75, du 1er juin	—	au 31 juillet	—
2.79, du 1er août	—	au 31 août	—
2.75, du 1er septembre	—	au 15 mars	1896
2.80, du 16 mars	1896	au 31 juillet	—
2.75, du 1er août	—	au 31 août	—
2.70, du 1er septembre	—	au 20 septembre	—
2.65, du 21 septembre	—	au 31 décembre	—
2.70, du 1er janvier	1897	au 11 mars	1897
2.65, du 12 mars	—	au 18 mars	—
2.60, du 19 mars	—	au 7 avril	—
2.55, du 8 avril	—	au 13 mai	—
2.50, du 14 mai	—	au 31 juillet	—
2.45, du 1er août	—	au 7 août	—
2.40, du 8 août	—	au 21 août	—
2.35, du 22 août	—	au 31 août	—
2.30, du 1er septembre	—	au 14 septembre	—
2.35, du 15 septembre	—	au 21 septembre	—
2.40, du 22 septembre	—	au 30 septembre	—
2.35, du 1er octobre	—	au 17 octobre	—
2.40, du 18 octobre	—	au 22 octobre	—
2.45, du 23 octobre	—	au 4 décembre	—
2.50, du 5 décembre	—	au 29 janvier	1898
2.45, du 30 janvier	1898	au 14 février	—
2.40, du 15 février	—	au 28 février	—
2.35, du 1er mars	—	au 23 avril	—
2.40, du 24 avril	—	au 11 juin	—
2.45, du 12 juin	—	au 9 août	—
2.40, du 10 août	—	au 6 septembre	—
2.45, du 7 septembre	—	au 15 décembre	—
2.50, du 16 décembre	—	au 3 mai	1899
2.55, du 4 mai	1899	au 4 septembre	—
2.50, du 5 septembre	—	au 15 décembre	—
2.55, du 15 décembre	—	au 17 janvier	1900
2.50, du 18 janvier	1900	au 27 mars	—
2.55, du 28 mars	—	au 26 juillet	—
2.60, du 27 juillet	—	au 9 septembre	—
2.65, du 10 septembre	—	au 24 janvier	1901
2.60, du 25 janvier	1901	au 4 février	—
2.55, du 5 février	—	au 5 avril	—
2.50, du 6 avril	—	au 25 avril	—
2.55, du 26 avril	—	au 4 juillet	—
2.50, du 2 juillet	—	au 19 octobre	—
2.65, du 20 octobre	—	au 27 novembre	—
2.40, du 28 novembre	—	au 13 décembre	—
2.35, du 14 décembre	—	au 7 janvier	1902
2.40, du 8 janvier	1902	au 24 janvier	—
2.35, du 25 janvier	—	au 11 mars	—
2.30, du 12 mars	—	au 14 avril	—
2.25, du 15 avril	—	au 24 avril	—
2.20, du 25 avril	—	au 4 mai	—
2.15, du 5 mai	—	au 24 mai	—
2.20, du 25 mai	—	au 4 octobre	—
2.15, du 5 octobre	—	au 11 novembre	—
2.10, du 12 novembre	—	au 21 novembre	—
2.05, du 22 novembre	—	au 26 novembre	—
1.00, du 27 novembre	—	au 31 mars	1903
7.05, du 1er avril	1903	au 25 avril	—
2.10, du 26 avril	—	au 28 avril	—
2.15, du 29 avril	—	au 30 avril	—
2.20, du 1er mai	—	au 3 mai	—
2.15, du 4 mai	—	au 30 mai	—
2.10, du 31 mai	—	au 16 juillet	—
2.15, du 17 juillet	—	au 22 juillet	—
2.20, du 23 juillet	—	au 8 août	—
2.25, du 9 août	—	au 17 août	—
2.30, du 18 août	—	au 31 août	—
2.40, du 1er septembre	—	au 16 septembre	—
2.36, du 17 septembre	—	au 8 novembre	—
2.30, du 9 novembre	—	au 15 novembre	—
2.36, du 16 novembre	1903	au 29 novembre	1903
2.20, du 30 novembre	—	au 31 décembre	—
2.15, du 1er janvier	1904	au 5 janvier	1904
2.20, du 6 janvier	—	au 9 janvier	—
2.30, du 10 janvier	—	au 26 janvier	—
2.25 du 27 janvier	—	au 10 février	—
2.30, du 11 février	—	au 4 avril	—
2.25, du 5 avril	—	au 12 avril	—
2.20, du 13 avril	—	au 22 avril	—
2 25, du 23 avril	—	au 9 mai	—
2.30, du 10 mai	—	au 5 juillet	—
2.35, du 6 juillet	—	au 9 avril	1905
2.40, du 10 avril	1905	au 11 octobre	—
2.45, du 12 octobre	—	au 31 octobre	—
2.50, du 1er novembre	—	au 15 novembre	—
2.55, du 16 novembre	—	au 18 novembre	—
2.60, du 19 novembre	—	au 30 novembre	—
2.65, du 1er décembre	—	au 7 décembre	—
2.50, du 8 décembre	—	au 13 décembre	—
2.65, du 14 décembre	—	au 17 décembre	—
2.60, du 18 décembre	—	au 7 mai	1906
2.70, du 8 mai	1906	à ce jour.	

CHINE

Le mouvement réformiste. — Nous avons parlé à plusieurs reprises de l'envoi d'une commission qui a, d'une manière assez hâtive, parcouru l'Europe et l'Amérique pour rechercher des renseignements et des exemples sur lesquels pourrait être élaborée la future constitution chinoise. En continuation de la politique qui avait fait envoyer cette mission, l'empereur a rendu le 1er septembre un édit promettant à la Chine un gouvernement constitutionnel dès le moment où la nation y aura été préparée. « Depuis le commencement de notre dynastie, disait l'empereur, il y a eu de sages souverains qui ont fait des lois adaptées à leur temps. Maintenant que la Chine est en relations avec toutes les nations, nos lois et notre système politique ont vieilli et notre pays est constamment troublé. Il est par conséquent nécessaire pour nous d'acquérir plus de connaissances et de faire un nouveau code de lois ; autrement nous ne serions pas dignes de la confiance de nos ancêtres et de notre peuple. »

En outre, l'empereur citait le rapport de la commission d'études à l'étranger, disant que la cause de la faiblesse de la Chine est l'antagonisme entre les gouvernants et les gouvernés. Il a promis l'introduction de réformes administratives et financières, et a dit que, lorsqu'elles auront été accomplies et que le peuple aura reçu une éducation suffisante pour bien comprendre ses relations avec le gouvernement, une constitution sera élaborée, l'époque de sa mise en vigueur dépendant de la rapidité avec laquelle la nation fera des progrès.

Le rapport de la commission d'études à l'étranger a été soumis à une commission de quatorze des plus hauts fonctionnaires de la Chine qui

siègent constamment pour l'examiner et en tirer des conclusions pratiques. Sur ces quatorze commissaires un est mongol, six sont chinois et sept mandchoux; quatre seulement d'entre eux ont eu l'avantage d'avoir connu quelque peu l'étranger. Cependant, on compte parmi eux Yuan Chi Kaï, le progressiste vice-roi du Tchili, et le jeune prince Tchoun qui se tira si adroitement d'affaire à l'époque où il fut chargé de venir en Allemagne faire des excuses pour le meurtre du baron de Kettler, ministre d'Allemagne à Pékin, tué par les soldats au moment des désordres boxeurs.

La décision de cette commission doit d'ailleurs elle-même être soumise à l'examen du prince Tching, vieillard conservateur et totalement ignorant des choses étrangères; de Sou Chia Naï, autre vieillard de la même école ; de Chou Houn Tchi, qui ne connaît rien non plus du monde extérieur ; mais il est probable que, néanmoins, cette commission d'instinct ultra conservateur fera de grandes concessions à l'esprit nouveau qui souffle en Chine, parce qu'elle en sent la puissance. On ne peut plus maintenant ignorer les aspirations des milliers d'étudiants qui reviennent du Japon, qui dirigent la presse indigène et qui exercent une grande influence sur l'opinion. Ce sont là des forces que, malgré leur désir de ne rien changer à l'ancien ordre des choses, le prince Tching et ses collaborateurs devront ménager.

Jusqu'à présent, d'ailleurs, on ne sait rien de ce que seront les futures réformes, de ce que pourra être la future administration, de la suppression désirable des privilèges des Mandchoux et de l'influence des eunuques ; il est impossible de se prononcer à aucun égard.

Il convient toutefois de noter qu'un sentiment très visible de pessimisme commence à se répandre parmi les observateurs étrangers, en ce qui concerne l'efficacité et l'ordre du mouvement réformiste chinois. Sans doute faut-il tenir compte de ce fait que le mouvement réformiste, qui a pour base le désir exprimé dans la formule « la Chine aux Chinois », est naturellement antipathique à nombre d'étrangers, qui se voient exclus, par lui, de la future mise en valeur de la Chine. L'opinion anglaise qui, naguère encore, acceptait avec enthousiasme toute idée de progrès chinois, fait maintenant beaucoup moins bonne mine au mouvement réformiste, depuis que son esprit s'est révélé par l'édit du 9 mai, subordonnant sir Robert Hart et le corps étranger des douanes impériales maritimes à deux hauts fonctionnaires chinois, et depuis qu'une tendance si évidente se manifeste en Chine non seulement à ne plus accorder de nouvelles concessions de chemins de fer aux étrangers, mais encore à racheter et même à reprendre sans trop de scrupules celles qui ont déjà été accordées. Le mécontentement provenant de ces causes peut expliquer en partie le pessimisme des observateurs étrangers, mais il faut tenir compte de ce fait que, tandis qu'ils voient la « Jeune Chine » désirer, avec une hâte peut-être un peu naïve, la régénération du pays, ils ne constatent pas la formation des organes nécessaires à une régénération de cette nature. Il y a certainement beaucoup de bonne volonté et de sincérité dépensées actuellement en Chine, mais il faut constater que la malhonnêteté administrative n'a diminué en rien, que les mandarins ne réforment pas leurs abus, mais les adaptent au contraire aux conditions nouvelles. La vénalité et l'incompétence fleurissent aussi vigoureusement que jamais; le fonctionnarisme chinois ne paraît pas plus capable que par le passé d'opérer aucune réforme, et il est impossible de ne pas trouver assez naïve la comparaison que font des étudiants frais émoulus des écoles nippones entre la rénovation qu'ils désirent pour la Chine et celle qu'a déjà opérée le Japon. Ce dernier avait dans sa forte hiérarchie sociale, dans ses grandes familles habituées aux conceptions politiques, à la discipline et à un dévouement absolu aux causes qu'elles adoptaient, tous les cadres d'un Etat moderne. Mais on ne voit rien de semblable dans l'immense démocratie chinoise, au-dessus de laquelle le hasard des examens élève des hommes, ayant assurément une remarquable culture littéraire, mais ne possédant ni les traditions, ni même la sécurité nécessaire pour prendre la tête d'un grand mouvement national. Certes, les associations de marchands, si remarquablement organisées en Chine, pourraient fournir à bien des réformes les éléments nécessaires, mais il ne semble pas que la direction doive encore leur être confiée. Aussi règne-t-il en ce qui concerne l'avenir du mouvement réformiste chinois une incertitude absolue. Nombreuses sont les personnes qui, à Pékin et dans les ports, se demandent si le mouvement actuel aboutira à un progrès ou bien à la destruction, sans compensation immédiate, des vieux cadres de la vie chinoise : c'est-à-dire qu'ils redoutent une anarchie qui menacerait les Européens d'un danger plus brutal que l'exclusion dont ils sont actuellement l'objet de la part de la politique xénophobe, qui depuis les victoires japonaises de la dernière guerre, se croit libre de se donner libre cours et dont nous avons déjà signalé de nombreuses manifestations.

La Chine aux Chinois. — Le mouvement de « la Chine aux Chinois » continue de plus belle à se manifester en ce qui concerne les chemins de fer. On signale par exemple que les notables du Kouang-toung ont décidé de construire, sans recourir au capital étranger, ni même sans accepter aucun concours non cantonnais, la partie du chemin de fer de Canton à Hankeou qui se trouvera sur le territoire de leur province. La Société qu'ils devaient créer dans ce but semble constituée il y a quelque temps; on disait qu'elle cherchait des concours techniques étrangers et qu'elle désirait s'assurer la collaboration d'un ingénieur français. On dit que la ligne sera divisée et que le vice-roi de Canton, Ts'en, aura le contrôle de la ligne dans cette province, tandis que Tchang-Tche-

Tong aura le contrôle sur la partie de la ligne traversant les deux Hou dont il est vice-roi.

En ce qui concerne le chemin de fer de Changhaï à Nankin, le gouvernement chinois vient de se livrer à une manifestation à la fois caractéristique de ses intentions et du peu de moyens qu'il a de faire lui-même ce qu'il empêche les étrangers de faire. Il y a quelque temps, les travaux qui ont, on le sait, dépassé Sou-tchéou, ont été arrêtés, le gouvernement de Pékin faisant savoir à la *British and Chinese Corporation* chargée par le contrat de fournir les fonds qu'il allait lui-même assurer le capital de l'affaire. Depuis lors, malgré la promesse de trouver une solution dans les trois semaines, rien n'est venu, et le seul résultat persistant de l'intervention des autorités chinoises est l'arrêt des travaux. Il est d'ailleurs à remarquer que les mandarins ont opposé à la construction de la ligne une mauvaise volonté qui se manifeste dans son tracé. Bien qu'il s'agisse d'un chemin de fer dont le capital avait reçu la garantie impériale, on n'a pas permis que le terminus fût à moins de 8 kilomètres des murs de Nankin. On a obligé en outre la ligne à passer à 6 kilomètres du centre des affaires du Sou-tchéou. C'est une singulière manière d'éviter au gouvernement chinois d'avoir à faire les frais de la garantie d'intérêt.

Pour ce qui est du chemin de fer que les Anglais désirent voir construire entre Kouloung, dépendance de l'extension de Hong-kong sur la terre ferme et Canton, il est impossible d'arriver à un arrangement. Alors que les travaux sont avancés sur le territoire cédé à bail à l'Angleterre, on ne peut s'entendre avec les Chinois, fut-ce même sur les conditions dans lesquelles la ligne sera continuée hors du territoire britannique.

Le nouveau ministre d'Angleterre, sir John Jordan, qui est arrivé à Pékin le 10 septembre, va avoir fort à faire à tous égards. Il lui sera nécessaire, pour régler toutes les questions pendantes, de tirer bon parti de l'expérience des choses et des gens d'Asie qu'il a acquise pendant qu'il représentait son pays à Séoul.

La question des douanes maritimes. — Dans notre dernier Bulletin, nous avons publié une traduction des documents diplomatiques anglais relatifs aux négociations engagées par le gouvernement britannique à la suite de l'édit impérial du 9 mai, mettant deux hauts fonctionnaires chinois à la tête du service des Douanes impériales. La diplomatie anglaise, se fondant sur les contrats d'emprunt de 1896 et 1898, demandait que la Chine donnât l'assurance que l'édit du 9 mai n'entraînerait aucune modification du service des douanes. Le 1er juin, il recevait une assurance extrêmement vague du prince Tching et paraissait trouver expédient de s'en contenter. La *China Association*, qui, avec ses branches d'Extrême-Orient, comprend la plupart des grandes maisons britanniques de commerce en Chine, mécontente de cette solution, a envoyé sur cette question le memorandum suivant à sir Edward Grey :

MEMORANDUM

L'anxiété avec laquelle la *China Association* suivait les négociations postérieures à la création inopinée d'un nouveau Contrôle des Douanes impériales maritimes chinoises avait été atténuée par la déclaration du Secrétaire d'Etat faite au Parlement le 6 août dernier.

Dans cette déclaration, le Secrétaire d'Etat disait regarder comme d'une importance tout à fait vitale pour les intérêts du commerce en général, pour les intérêts des douanes chinoises et aussi pour les intérêts du crédit de la Chine, que l'administration des Douanes continuât à fonctionner comme elle l'avait toujours fait jusqu'alors. Il ajoutait que le progrès de la Chine est intimement lié au maintien de l'administration des Douanes chinoises telle qu'elle a été organisée par sir Robert Hart. Il terminait en déclarant que le gouvernement de Sa Majesté donnerait la plus grande attention à cette affaire.

Mais l'inquiétude de la *China Association* a été de nouveau très vivement excitée par la lettre si peu satisfaisante du prince Tching, en date du 1er juin, et par la correspondance antérieure à cette lettre (*China*, n° 1, 1896) qui vient d'être publiée.

Rappelons les faits : les termes de l'édit relatif à la création d'un Contrôle de l'administration des Douanes, d'après la traduction qu'en a donnée le *North-China Herald* du 14 mai, étaient les suivants : « Tieh Lang, directeur de l'administration des finances, est nommé haut commissaire impérial des Douanes, et Tang Chao Yi est nommé vice-commissaire impérial des Douanes. Tous les employés chinois et étrangers desdites douanes doivent être placés sous le contrôle et la direction des hauts commissaires ci-dessus nommés. Dès la publication de l'édit on considéra généralement que cette innovation risquait d'annihiler : 1° la promesse faite par le gouvernement chinois au ministre de Sa Majesté Britannique, sir Claude Mac Donald, en 1898, que « le directeur des Douanes impériales maritimes sera toujours un sujet britannique, aussi longtemps que le commerce de la Grande-Bretagne avec la Chine sera supérieur à celui des autres nations » ; 2° l'engagement pris par le gouvernement chinois, dans les contrats d'emprunt de 1896 et de 1898, que « l'administration des Douanes impériales maritimes restera constituée comme elle l'est à présent pendant toute la durée de l'emprunt ; » 3° le caractère même du service qui tendrait à dégénérer en un service purement chinois, à mesure que s'étendrait le contrôle chinois.

La *China Association* apprit donc avec satisfaction que le chargé d'affaires de Sa Majesté Britannique avait reçu des instructions pour obtenir du gouvernement chinois l'assurance définitive « qu'aucun changement ne serait apporté dans l'administration des Douanes par les termes du décret ».

Le gouvernement de Sa Majesté accepta sans doute comme de nature à devoir lui donner satisfaction (après avoir d'ailleurs rejeté une première réponse officielle comme évasive) une lettre du prince Tching datée du 1er juin et contenant la phrase suivante : « Dans l'article 7 du contrat d'emprunt de 1896 et dans l'article 6 du contrat d'emprunt de 1898, il est stipulé que l'administration des Douanes maritimes chinoises restera constituée comme elle l'est actuellement pendant toute la durée de l'emprunt. J'ai l'honneur de déclarer que le décret impérial du 9 mai nommant des hauts commissaires pour le contrôle (ou direction) des Douanes, n'apporte aucun changement dans le service de l'administration tel qu'il est visé par les contrats d'emprunt. »

Il n'est pas nécessaire d'insister sur le peu de confiance

que l'expérience nous a habitués à donner aux promesses chinoises, attendu que, dans cette affaire, les desseins secrets du gouvernement chinois avaient été franchement avoués. En effet, M. Carnegie a déclaré, dans un télégramme du 28 mai, que le gouvernement chinois, pendant qu'il cherchait à éviter de donner l'assurance qu'on lui réclamait, « avait donné à entendre clairement que la nouvelle administration aurait les mains libres pour effectuer tout changement qu'elle jugerait à propos ».

Il n'est pas besoin de souligner la contradiction qui existe entre l'assurance qu'aucun changement ne serait apporté par les termes du décret en question, et la déclaration que ce même décret constituait une nouvelle autorité avec des pouvoirs indéfinis.

Dans ces circonstances, seule la déclaration faite en termes explicites qu'aucun changement n'était ni ne serait envisagé, soit dans la lettre, soit dans l'esprit de l'organisation intérieure du service des Douanes, non plus que dans la situation ou les pouvoirs de l'inspecteur général, pouvait ramener la confiance; et même une telle déclaration faite par le Wai-ou-pou ne pouvait suffire, car les contrôleurs tiennent leur autorité d'un édit impérial, lequel est supérieur à toute déclaration du Waï-ou-pou. Seul un édit impérial pouvait rétablir les conditions primitives auxquelles un édit impérial avait porté atteinte. La *China Association* suggéra donc, dans une lettre datée du 16 juillet, qu'un tel édit pourrait être obtenu sous forme de rescrit contenant les assurances nécessaires, et c'est cette proposition que l'Association refait aujourd'hui.

L'événement a d'ailleurs prouvé qu'il ne fallait ajouter aucune confiance à la lettre du prince Tching. Le seul fait de la création d'une nouvelle autorité était un changement, attendu que par là se trouvait introduit en réalité un élément entièrement nouveau de contrôle actif imposé à un fonctionnaire (l'inspecteur général), jusqu'alors complètement indépendant, et dont l'administration avait toujours été des plus prospères, grâce précisément à son indépendance. L'administration des Douanes impériales chinoises a toujours jusqu'ici dépendu du Wai-ou-pou. En la faisant passer sous la dépendance du ministère des finances, on lui infligeait par cela même une dangereuse diminution de pouvoirs. L'ouverture de nouveaux bureaux avec un personnel considérable et leur soin de s'attribuer à eux-mêmes de forts appointements a montré à l'évidence que les hauts commissaires prenaient au sérieux leur nouvelle fonction. D'autre part, la prétention d'intervenir en diverses occasions, et notamment l'exigence que les sièges de province correspondent dorénavant directement avec eux, au lieu de s'adresser comme auparavant à l'inspecteur général, est de nature à porter une atteinte incontestable à la promesse solennelle du gouvernement chinois que « l'administration restera constituée comme elle l'est actuellement pendant toute la durée de l'emprunt ».

Il est impossible de découvrir en ce moment aucune garantie quelle qu'elle soit, que les hauts commissaires ne chercheront pas à exercer d'une façon encore plus nuisible dans l'avenir les pouvoirs étendus dont ils ont été investis. Les financiers qui ont accepté les responsabilités des émissions des emprunts garantis par les revenus des Douanes ne sauraient donc manquer de protester contre des changements si importants apportés à leur garantie. Mais cette considération n'est pas la seule ni même la plus importante. La prospérité même du commerce étranger en Chine dépend absolument de la régularité et de l'indépendance du service des Douanes. L'atteinte portée à l'autorité de l'inspecteur général et l'affront personnel fait à sir Robert Hart par la prétention inqualifiable de vouloir contrôler son action et de l'obliger à transmettre ses ordres par l'intermédiaire d'un fonctionnaire chinois, donnent les plus grandes craintes pour l'avenir.

L'attitude des commissaires affecte une apparence d'insolence voulue qui, poussée à l'extrême, comme il est plus que probable qu'elle le sera, rendrait intolérable la situation du personnel étranger, et favoriserait graduellement un retour de l'influence et des méthodes chinoises qu'on a eu tant de peine à supprimer. Une dépêche en date du 26 octobre 1860, adressée par M. Bruce, ministre anglais à Pékin, à lord John Russell, montre ce qu'étaient autrefois ces méthodes chinoises.

« Les rapports officiels, écrivait alors M. Bruce, prouvent que, quelques années après l'ouverture de Changhaï au commerce, la contrebande et la fraude étaient à ce point florissantes qu'il n'y avait, en fait, aucune application possible d'un tarif douanier déterminé. Les consuls britanniques faisaient bien tous leurs efforts pour surveiller leurs nationaux, leur imposaient même des amendes; mais leurs efforts étaient absolument infructueux. Il leur était impossible de réformer un système aussi absolument inorganisé, et ils ne réussissaient guère qu'à s'attirer la haine de leurs propres compatriotes furieux de se voir infliger des amendes pour des actes que les nationaux d'autres pays commettaient chaque jour impunément et au su de tout le monde. »

Et l'expérience a montré que partout où les douanes restaient sous l'administration chinoise, les anciens abus continuaient à prévaloir. L'exemple des douanes de Santuao est particulièrement significatif. Les douanes de Santuao furent remises à l'administration des douanes impériales chinoises en 1901, aux termes du protocole qui plaçait les douanes maritimes indigènes parmi les autres garanties affectées au service de l'emprunt d'indemnité. A cette époque, il y avait à Santuao 540 fonctionnaires qui percevaient seulement 11.000 taëls. Voici d'ailleurs en quels termes s'exprimait alors le commissaire rapporteur :

« Les malversations et la corruption existaient partout. La contrebande était encouragée, sinon autorisée; les droits n'étaient jamais régulièrement perçus; il y avait un système de perception des plus compliqués; certaines marchandises jouissaient de droits préférentiels; l'examen des chargements était tout illusoire et l'interprétation des règlements variait suivant les sommes d'argent que l'on réussissait à extorquer aux commerçants. La somme fixe qui devait être remise annuellement au gouvernement était de 11.000 taëls comprenant 2.000 taëls payés aux autorités provinciales par le directeur des douanes comme prix de son office. La perception de cette somme occupait près de 600 personnes, dont 540 étaient officiellement inscrites pour toucher des appointements réguliers. Les appointements du directeur étaient de 2 à 3 taëls par mois (moins de 12 francs); les employés et copistes recevaient de 1 à 2 taëls par mois, tandis que les employés subalternes étaient inscrits pour des indemnités mensuelles de 50 cents à 1 dollar (de 1 fr. 25 à 2 fr. 50) que d'ailleurs ils ne touchaient jamais. »

Au bout de quatre années de l'administration de sir Robert Hart, le nombre des employés des douanes de Santuao était tombé de 540 à 70. Les sommes consacrées aux appointements de ceux qui restaient se trouvaient naturellement considérablement augmentées, mais les recettes étaient en même temps montées au point d'atteindre, en 1905, 81.807 taëls.

Si le gouvernement chinois avait vraiment désiré entrer dans une voie de réformes sincères, il se serait inspiré de cet exemple et de faits analogues, au lieu de se borner à imposer, avec une vaine gloriole, le contrôle de l'autorité chinoise à une administration qui a pu rendre de tels services. Il est impossible de supposer que les puissances consentent à tolérer un retour en arrière aussi complet et dans de telles conditions ; et pourtant tous ceux qui connaissent les procédés officiels de l'administration chinoise ne sauraient douter que c'est à de pareils abus qu'abouti-

rait forcément la substitution de la direction chinoise à la direction étrangère dans le service des douanes.

Il y a lieu aussi de considérer l'élément d'incertitude introduit par cette innovation dans la situation du personnel étranger de l'administration des douanes. Chaque membre de ce personnel, en effet, était assuré — *dum bene se gesserit* sous le contrôle de sir Robert Hart,— d'une carrière régulière, comportant, soit une pension de retraite, soit des gratifications périodiques. Ces avantages avaient pour effet d'attirer dans ce service des hommes dont la capacité et l'intégrité n'ont pas peu contribué à faire de l'administration des douanes chinoises un service modèle. Or, les hauts commissaires pourraient, aux termes mêmes de l'édit, renvoyer sans explication tout membre du personnel indigène ou étranger, avec ou sans compensation et suivant leur bon vouloir. C'est là un risque qui ne peut que décourager les candidats anglais et diminuer la valeur de leur recrutement. Il y a là une cause importante de dépréciation que l'on ne peut envisager avec tranquillité.

Il est infiniment regrettable que toute promesse de « progrès » en Chine se soit jusqu'ici toujours manifestée sous la forme de mesure d'hostilité contre les entreprises étrangères, et trop souvent aussi sous la forme de violation de traités ou de promesses antérieures. Quoiqu'il en soit, nous devons envisager les faits tels qu'ils sont. Il y a eu dernièrement des indications suffisamment claires d'un désir général de la Chine de se débarrasser des services des étrangers, sans d'ailleurs qu'il fût fait aucun effort correspondant pour pourvoir à ces mêmes services au moyen des ressources indigènes. Les mêmes faits reviennent avec une régularité méthodique et le désir d'éviter des complications au début finit toujours par provoquer à la fin des compliuations beaucoup plus sérieuses.

Il faut donc espérer sincèrement que le gouvernement britannique insistera de concert avec les autres puissances également intéressées quoique à des degrés divers dans cette grave affaire de l'administration des douanes chinoises, pour obtenir l'annulation du récent décret, le retour au *statu quo ante*, et des assurances plus précises, plus claires et engageant l'avenir plus formellement encore que ne le fait la déclaration équivoque du prince Tching, « qu'il n'y aura aucun changement ».

R. S. Gundry.

(China Association, 159, Cannon street, 23 août 1906.(

Comme on le voit, la *China Association* veut une solution rigoureuse : un nouvel édit impérial doit abroger l'édit du 9 mai. Mais le Foreign Office ne paraît pas désireux de négocier pour faire aboutir une telle exigence. Dans une lettre de M. F. A. Campbell, un des sous-secrétaires du Foreign Office, adressée aux Chambres de commerce associées, il était dit que le gouvernement « étudiait les meilleurs moyens de décider le gouvernement chinois à donner dans toute la Chine la publicité voulue aux assurances données le 1er juin par le prince Tching au chargé d'affaires britannique à Pékin ». En outre, le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères disait que Tang Chao Yi, mis par l'édit du 9 mai à la tête des Douanes impériales chinoises, avait dit au chargé d'affaires britannique qu'il avait donné à sir Robert Hart des « instructions verbales » lui ordonnant « de continuer l'administration des douanes comme par le passé ». C'est là une satisfaction plus que médiocre, car elle ressemble assez à une insolence. Cependant le sous-secrétaire concluait en disant : « C'est, semble-t-il, dans la circonstance, la meilleure solution de la difficulté. » Les journaux anglais, le *Times* en tête, ne sont pas de cet avis et adoptent la manière de voir de la *China Association*. Le Foreign Office ne semble cependant pas le moins du monde disposé à s'y rallier. Sa politique en Extrême-Orient semble, pour l'instant, embarrassée. L'alliance japonaise, qui servit si bien contre le péril russe est sans doute moins efficace, sinon même embarrassante, lorsqu'il s'agit de réprimer les excès du mouvement de « la Chine aux Chinois », provoqué par les victoires nippones qu'elle a rendues possibles.

Le boycottage des marchandises américaines. — On ne parle pas beaucoup depuis longtemps du boycottage des marchandises américaines, mais il n'en est pas moins à signaler que ce mouvement est loin d'être apaisé. Récemment le consul américain à Hong-kong adressait au vice-roi de Canton une demande tendant à faire cesser le boycottage. Il est vraisemblable que cette tentative d'intervention administrative sera restée absolument sans effet ; en attendant on constate tous les jours une forte diminution du chiffre des affaires des Etats-Unis avec la Chine comme conséquence de ce mouvement admirablement organisé par les guildes commerciales chinoises.

Le mouvement boxeur dans le Nord. — Depuis 1900 le mouvement boxeur, dont la grande extension a été arrêtée, se manifeste encore de temps à autre dans le Nord de la Chine par des explosions locales. Vers la fin d'août une d'entre elles s'est produite dans le Chan-si, où la ville de Tsou-youn-hsien a été envahie par une bande de Boxeurs. Les missionnaires et les chrétiens n'ont eu que le temps de se sauver au yamen pour demander protection, mais un lieutenant allemand qui voyageait à travers le pays put rallier autour de lui une petite troupe de soldats chinois et disperser la bande. Quelque temps après, d'ailleurs, une force chinoise plus sérieuse venait occuper la ville.

Changements de vice-rois. — Le vieux vice-roi des deux Kouang, Ts'en Choun Hsouan, vient d'être nommé au Yunnan. Il est natif du Kouang-si, dont il a d'ailleurs arrêté avec toute la vigueur possible l'insurrection, mais ces derniers temps, comme nous l'avons signalé, son état de santé et son âge l'ont fait accuser de ne pas réprimer avec assez de vigueur la piraterie qui est en recrudescence sur les eaux du delta de Canton. Il sera remplacé dans la vice-royauté de Canton par Thaou-Fou, récemment transféré de Nankin à Fou-tchéou. C'est d'ailleurs un vieux fonctionnaire de l'ancienne école. Il appartient au groupe de Yuan Chi Kaï qui domine dans ce moment toutes les hautes administrations chinoises et dont font partie, entre autres, Tang

Chao Yi et Tieh Liang, les personnages mis à la tête des douanes impériales maritimes par le décret impérial du 9 mai dernier. Il est à observer à cette occasion qu'on prête de plus en plus à Yuan Chi Kaï des ambitions extraordinaires ; les nominations qu'il fait faire dans la haute administration de l'Empire seraient destinées à le servir, et il compterait encore davantage sur son armée, la meilleure et la plus sérieuse de beaucoup qui existe actuellement en Chine, et au développement de laquelle il applique toutes les ressources disponibles.

Le commerce du Yunnan avec la Birmanie. — Le ministère des Affaires étrangères, conformément à l'heureuse innovation que nous signalons plus haut, nous communique le rapport suivant de notre consul à Rangoun, M. Dautremer, sur le commerce de la Birmanie avec le Yunnan.

Le rapport commercial de M. Ottewill, consul de Sa Majesté Britannique à Teng-yueh, vient de paraître et nous montre que le commerce de Teng-yueh pour 1905 s'est chiffré par 5.550.825 francs pour les importations et 910.700 francs pour les exportations, soit un total de 6.461.525 francs contre 7.494.775 francs en 1904. Il y a donc une réduction considérable pour l'année 1905, réduction qui aurait été encore bien plus sensible si le change était resté le même qu'en 1904. Les chiffres atteints l'année dernière sont certainement les plus bas qu'on ait vus depuis que la douane chinoise est installée à Teng-yueh, c'est-à-dire depuis quatre ans.

Afin qu'on puisse se rendre bien compte de la difficulté des transactions entre la Birmanie et le Yunnan, je vais essayer de donner un aperçu du terrain et des voies de communication.

Les routes. — Les trois routes les plus importantes du Yunnan vers la Birmanie sont :

1° de Tali à Teng-yueh;
2° de Tali vià King-tong et Seu-mao;
3° de Yunnan-fou vià Talang et Seu-mao.

La première est de beaucoup la plus importante, mais, en elle-même, la ville de Teng-yueh n'a qu'une petite part au commerce. C'est plutôt un endroit de transit; premier centre vraiment chinois que l'on rencontre en venant de la frontière birmane, elle est un lieu d'observation très propre à se rendre compte des transactions de toute nature.

Vers Tali-fou, le chemin de fer est très pénible. A partir de Teng-yueh, en effet, qui se trouve à 1.636 mètres, il monte jusqu'à 2.100 mètres à King-tsai-tang et redescend à 1.350 mètres au pont de la rivière Chouéli. De l'autre côté de la rivière, la route s'élève jusqu'à 2.400 mètres pour franchir le col qui sépare les vallées de la Chouéli et de la Salouen (monts Kao-li-Koung) ; de là elle redescend brusquement à 780 mètres au pont du fleuve Salouen. Puis le chemin remonte à 2.310 mètres pour franchir le col de Leng-choueï (Leng-choueï-ling, Col des Eaux froides), et alors passe sur le plateau de Yong-tchang-fou à une altitude d'environ 1.680 mètres. Il franchit les hauteurs du Mékong à 2.310 mètres et retombe sur le fleuve à 1.200 mètres. Enfin il remonte jusqu'à près de 2.460 mètres à Tien-king-pou et descend à 1.650 mètres à Tchou-toung. Ce n'est pas tout : deux hautes chaînes de montagnes de plus de 2.400 mètres doivent être tour à tour franchies avant d'arriver à Chia-kouan, port et marché à la pointe sud du lac de Tali, puis à Tali.

Après cet exposé, il sera plus facile de comprendre pourquoi le commerce n'est pas très brillant et pourquoi les échanges sont difficiles entre la Birmanie et cette partie de la Chine.

A partir de Teng-yueh jusqu'à Tali, la population est entièrement chinoise, sauf dans la campagne où l'on trouve les Ming-kia ou Ming-yen. Au contraire, les villes et les villages dans les plaines au delà de Teng-yueh vers la Birmanie sont peuplés par les Chans dont beaucoup sont, du reste, métissés de Chinois et possèdent les coutumes et les vêtements chinois. Les hautes montagnes sont occupées par des tribus de Katchines plus ou moins sauvages et semblables en tous points aux tribus qui habitent les hauteurs autour de Yuen-kiang et de Talang et que les Chinois désignent sous le nom de Paï.

Les Anglais prétendent que les plaines, à l'ouest de Teng-yueh, ainsi que les trois Etats chans de Nan tien, Kanaï et Tchan-ta, qui forment le bassin de la rivière Taping (Taping-ho), auraient une population de 300.000 habitants. Ce chiffre me paraît fort exagéré ; c'est d'ailleurs simplement l'estimation des ingénieurs du chemin de fer et par suite elle est sujette à erreur.

La rivière Taping, aux sources de laquelle se trouve Teng-yueh, descend en torrent par une série de degrés jusqu'à l'Iraouaddy où elle se jette au-dessus de Bhamo, et elle traverse le lit de l'ancien lac au fond duquel se trouvent situés Teng-yueh, Nan-tien et Kanaï. La vallée du Taping forme une des routes qui conduisent à Bhamo.

La vieille route qui mène de cette dernière ville à Teng-yueh traverse la rivière près de Myothit et va vers Nan-poung, où elle franchit la frontière; puis elle va à Peung-si (1.290 mètres), Manouyne et Taping kaï. Elle traverse la rivière en plusieurs endroits, notamment à Man-tchang. Près de Kanaï, différents sentiers viennent la rejoindre et elle conduit à Teng-yueh par Nan-tien.

La nouvelle route sur la rive méridionale du Taping fut construite en 1902-04 et passe par Kouloung-ka, Kou-li-ka (où elle franchit la frontière), Mansin, Nong-tchang-kaï, Kanaï et Teng-yueh.

La troisième route connue va de Bhama à Nam-kam en territoire britannique, passe la Chouéli dans les Etats chans chinois de Mong-mao, Tchefang et Mong-che, pour arriver à la ville chinoise de Loung-ling. De cette dernière ville, on peut prendre deux routes pour aller vers Yong-tchang-fou, ville où l'on rejoint la voie principale qui mène à Tali.

Sur ces trois routes, la douane impériale chinoise a des postes à Peung-Chien et Manouyne sur

la vieille route; à Man-chien et Nong-tchang-kaï sur la nouvelle route; et à Luong-ling sur la route du même nom. Il existe également un poste de douane à Kan-lan-tchaï, au pont sur la Chouéli, ce qui fait un total de sept en comptant Teng-yueh.

Les trois Etats chans de Lah-sa, Ho-sa et Mong-ouan (Loung-tsuen), sur la frontière du district de Bhamo, sont tellement enfermés dans les montagnes qu'il est impossible de songer à pratiquer une route pour y arriver. Il faut se contenter des sentiers actuels qui sont, d'ailleurs, presque impraticables.

Pour se rendre de la ville de Myitkinna, située au nord de Bhamo, à Teng-yueh, les chemins sont également très difficiles. Les principaux sont :

1° Le chemin de Sadon à Teng-yeuh, à travers la gorge de Sansi (2.760 mètres); puis une passe de 2.160 mètres et une autre passe de 2.190 mètres; puis on arrive à Sin-tchi et de là à Teng-yueh.

2° De Sima à Mong-tien (2.190 mètres); puis une passe de 2.490 mètres qui mène à Sin-tchi et à Teng-yueh ;

3° De Sima à Simapa par 2.310 mètres; puis une passe de 1.920 mètres menant à Taping-kaï sur la vieille route, puis à Teng-yueh.

Myitkinna est à une altitude de 180 mètres et Teng-yueh à 1.590 mètres; il y a seulement 128 kilomètres en ligne droite, mais le voyage prend de huit à neuf jours. De Bhamo à Teng-yueh, 218 kilomètres se font en huit jours. De Teng-yueh à Yong-tchang-fou, il y a quatre jours et de Yong-tchang-fou à Tali-fou, huit jours.

Actuellement, à part le tronçon de route construit par la Birmanie (quelques kilomètres), les chemins sont aussi mauvais que possible; ils sont, du reste, semblables dans tout le Yunnan, sauf les grandes routes qui partent de Yunnan-fou pour aller à Tali, à Seu-mao, à Mong-tseu et à Tchao-tong, lesquelles sont à peu près passables. Les routes les plus difficiles et les montagnes les plus hautes du Yunnan se trouvent précisément toutes entre Tali et Bhamo, toutes entre les hautes vallées du Mékong, de la Salouen et de la Chouéli.

Le chemin de fer. — Le remède semblait tout indiqué aux Anglais dans l'établissement d'un chemin de fer, de même que les Français, du côté de Mong-tseu, ont eux-mêmes songé à l'amélioration des voies de pénétration au Yunnan en créant la voie ferrée qui part de Laokay. Teng-yueh n'est qu'un lieu de transit et plus le chemin de fer se fera dans l'intérieur, plus il donnera de trafic et plus il sera utile. Etant donnés les importations, les exportations, les passagers, il y a des chances pour qu'un chemin de fer d'une longueur limitée finisse par « payer », selon l'expression anglaise. Le pousser plus loin que Teng-yueh est une autre affaire et sujette à bien des considérations. La première de toutes, c'est que les difficultés naturelles sont si grandes qu'on semble effrayé devant la dépense.

Actuellement, les caravanes qui suivent les routes de Teng-yueh, Yong-tchang et Teng-yueh-Bhamo, emploient environ 7.000 à 8.000 mules. Le coût moyen est de 0,45 centièmes de taël (le taël vaut 3 fr. 50) par jour pour chaque animal portant environ 140 livres. Le trajet d'une journée est d'environ 50 li chinois, soit 25 kilomètres. Le coût de la tonne par kilomètre revient à peu près à 2 fr. 50 et il est bien entendu que certaines marchandises seulement rapportent et qu'il faut des marchandises qui ne s'abîment pas, ne se détériorent pas et supportent tous les heurts et tous les cahots du chemin. Tous les articles qui peuvent se détériorer ou qui ne rapporteraient qu'un profit minime sont exclus du commerce. Enfin, la saison des pluies met un terme à toutes les transactions et elle dure six mois.

De plus, la principale marchandise exportée du Yunnan est l'opium. Mais l'importation de ce produit en Birmanie est interdite par un traité anglo-chinois; et, depuis 1904, les autorités chinoises ont mis de telles taxes sur l'opium du Yunnan entrant dans les provinces de Kouang-tong, Kouang-si et autres provinces adjacentes, que l'opium du Yunnan y coûte plus cher que l'opium de l'Inde. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que le commerce de Teng-yueh n'atteigne pas plus de 6.250.000 francs.

Quelques chiffres. — Les articles à l'importation qui ont donné des moins-values sont : le coton, qui représentait en 1904 68 0/0 du total et ne représente en 1905 que 58 0/0; les *grey shirtings* 9.902 pièces en 1905 au lieu de 23.113 pièces en 1904; les cotons indiens 11.176 pièces contre 15.913; le fil de coton indien 2.789.733 contre 2.699.733 livres (poids), soit 2.333.525 francs contre 3.050.000 francs.

Le coton brut a été importé en plus grande quantité : 1.918.400 livres (poids) d'une valeur de 11.612.100 francs, soit une augmentation de 761.264 livres (poids) valant 499.650 francs, sur 1904. Mais ceci prouve tout simplement que le pouvoir d'achat du consommateur yunnanais était moins considérable cette année; car il préfère généralement acheter l'étoffe toute préparée et il n'achète le coton brut que lorsque ses ressources ont diminué.

Les exportations ont donné 301.850 fr. de moins que l'année dernière. Il s'exporte surtout de la soie jaune du Seu-tchouan; des tapis de Li-kiang-fou (nord de Tali); de l'orpiment de Mong-houa (sud de Tali); des chapeaux de paille chinois, destinés aux Chans dont ils sont la principale coiffure; quelques médecines dont le *coptis sinensis* (houang-lien). En somme, très petite exportation du Yunnan vers la Birmanie. Le commerce restera donc très médiocre tant que l'opium, la principale denrée d'exportation du Yunnan, sera soumis aux restrictions existantes.

Signé : DAUTREMER.

La question douanière en Mandchourie. — Un certain nombre de villes de la Mandchourie méridionale ont été ouvertes au commencement de septembre au commerce international, conformé-

ment aux stipulations du dernier traité sino-japonais. Ce sont An-toung, Ta-toung-Kéou, Tieh-ling, Toung-tchiang-tsou et Fa-kou-men. Mais cette mesure, pas plus que l'ouverture de Dalny au commerce international par les Japonais le 1er septembre, ne résout, en ce qui concerne la Mandchourie, la question douanière qui y est terriblement compliquée.

Nous avons dit que le gouvernement japonais a annoncé à la Chine qu'il était tout disposé à se prêter à l'établissement d'une douane chinoise à Dalny, dans des conditions analogues à celles dans lesquelles la douane chinoise fonctionne dans le port allemand de Kiao-tchéou. En même temps, le gouvernement de Tokyo demandait, en revanche, que des douanes chinoises fussent établies à la frontière Nord et Est de Mandchourie aux points où cette dernière est franchie par les chemins de fer qui sont encore aux mains des Russes. Bien que le gouvernement chinois ait reçu de M. Pokotilof, ministre de Russie à Pékin, l'assurance que les autorités russes ne feraient pas d'opposition à une création de cette nature, il ne semble pas pressé de la réaliser, pas plus d'ailleurs que d'établir une douane à Dalny avec l'aide des Japonais. Il ne paraît pas le moins du monde s'inquiéter du manque à gagner qu'il subit à la frontière Nord et qu'il va surtout subir de plus en plus du côté du Liao-toung maintenant que Dalny est ouvert au commerce universel.

Cette indifférence apparente vient peut-être des conditions que les Japonais mettent à la création d'une douane chinoise à Dalny. Il s'agit, en réalité, d'une douane japonaise chargée de compléter sur un point la ligne douanière du Céleste Empire. Le Japon offre, en effet, de se charger de percevoir les taxes à Dalny et d'en opérer ensuite le versement au trésor chinois, après avoir prélevé 20 0/0 pour frais de perception. La Chine, au contraire, veut que le personnel soit chinois et non japonais. Outre la question de la douane même de Dalny, elle craint peut-être de créer un précédent qui pourrait être imité dans la Mandchourie du Nord et même ailleurs.

D'autres questions fort complexes se posent à propos du commerce par terre de la Mandchourie avec les pays voisins. La Russie, dans ses arrangements avec la Chine, a obtenu que les marchandises, entrant dans le Céleste Empire en franchissant sa frontière commune avec ce dernier, ne paieraient que les deux tiers des droits imposés aux marchandises entrant par les ports. Or, aux termes de son traité de décembre 1905 avec la Chine, le Japon a droit au traitement de la nation la plus favorisée : c'est-à-dire qu'il pourrait exiger que les importations pénétrant en Mandchourie par ses chemins de fer de Corée ne payassent, lorsque des douanes seront établies aux points où ils franchissent et franchiront la frontière chinoise, que les deux tiers des droits levés sur les similaires dans les ports.

Enfin, il est un autre droit acquis, assure-t-on, par les Russes, dont les Japonais pourraient aussi réclamer le bénéfice aux termes de leur traité de 1905 avec la Chine. Une société japonaise, le *To-a Dobun-Kaï*, a publié récemment la version chinoise d'un traité russo-chinois de 1881, aux termes duquel la Russie se réservait le droit d'introduire, sans rien payer, ses marchandises en Chine, par un intervalle large de 100 *lis*, soit une centaine de kilomètres, et libre de douanes. Il faudrait savoir si le traité portant ce droit extraordinaire est authentique et s'il a été bien transcrit et compris par la société savante japonaise. Mais s'il en était ainsi, le Japon ne manquerait certainement pas de demander qu'une lacune douanière de la même largeur fût réservée à la frontière de Corée.

On voit à quelles discussions prolongées et complexes, intéressant la Chine, la Russie, le Japon et même le « status » international de la Corée, la question des douanes de Mandchourie peut donner lieu. C'est un sujet sur lequel notre chronique d'Extrême-Orient n'est sans doute pas sur le point de chômer. Les malheureux commerçants étrangers de Niou-tchouang ne sont pas davantage sur le point de voir cesser leurs justes plaintes. Etablis dans le seul port de Mandchourie qui fut jusqu'à présent ouvert, ils sont seuls à subir la présence d'un bureau de douanes, dont les produits continuent d'ailleurs à être encaissés par les Japonais comme ils l'étaient par les Russes avant la guerre. La Chambre de commerce de Inkéou (Niou-tchouang) a envoyé une pétition au corps diplomatique de Pékin, demandant que l'on fît cesser l'infériorité dont ils souffrent actuellement en suspendant la perception des droits de douane à Inkéou en attendant que des postes douaniers soient établis aux autres ports et frontières de Mandchourie. Le gouvernement chinois, saisi de cette pétition, a fait la sourde oreille, se contentant de dire qu'il fallait de la patience, que Inkéou allait entrer dans la morte-saison, le Liao-ho ne devant pas tarder à être fermé par les glaces, et que d'ici à la débâcle du printemps l'ensemble de la question des douanes de Mandchourie aurait été réglée.

Un fait est certain, c'est que, pour peu que l'état imprécis actuel, avec les inégalités qu'il crée, se prolonge, Inkéou disparaîtra comme grand port de commerce au profit de Dalny.

CORÉE

L'invasion japonaise. — Les Coréens n'ont pas seulement des motifs politiques et patriotiques pour regretter l'occupation de leur pays par les Japonais; ils ont en outre à se plaindre de la véritable invasion civile dont cette occupation militaire a donné le signal. L'émigration japonaise, favorisée par la forte natalité au Japon et l'insuffisance du territoire national pour contenir l'excédent de la population, est devenue extrêmement considérable en Corée. Le 7 juillet der-

nier, les journaux de Séoul publiaient une statistique de la population japonaise faite par les soins de la Résidence Générale du Japon en Corée, à la fin de mai 1906. En ne comptant que les résidents nippons dans les ports ouverts, cette statistique arrivait à un total de 68.500. (On sait qu'il y a en Corée dix « ports » ouverts qui sont, en allant de l'Ouest à l'Est : Tchenampo, Pieng-yang, Tchemoulpo, Séoul, Kounsan, Mokpo, Masampo, Fousan, Ouensan, Sieng-tjin. Cependant, en tenant compte des erreurs inévitables, la Résidence Générale admettait qu'il devait y avoir 80.000 Japonais en Corée.

A première vue d'ailleurs, cette correction apparait elle-même comme tout à fait insuffisante, attendu qu'à côté du nombre des Japonais installés dans les ports ouverts, la Résidence Générale a fait publier le nombre des foyers japonais qui y ont été relevés, et qu'il y a une disproportion évidente entre les deux quantités. Elle trouve, en effet, 17.685 foyers japonais dans les ports ouverts. Or, il paraît tout à fait invraisemblable, étant donné le nombre des enfants des familles nippones, et cette clientèle de serviteurs sans gage, porteurs d'eau, etc., que l'on trouve dans tout foyer japonais, que chaque maison japonaise de Corée ne compte qu'un peu plus de quatre têtes d'habitants. Mais en outre, il faut observer, répétons-le, que la statistique de la Résidence Générale ne parle que des dix ports ouverts. Il est bien vrai que les Japonais n'ont pas le droit, en théorie, de s'établir ailleurs en Corée, mais en fait, ils y sont extrêmement nombreux. Dans certains centres non ouverts, comme Oui-djou, on compte un millier de Japonais, et, d'après les relations de tous les voyageurs qui ont pénétré dans l'intérieur de la péninsule, il ne serait pas exagéré de considérer qu'il y a autant de Japonais en dehors des ports ouverts que dans les limites de ces derniers. En un mot, en comptant d'une manière ronde et aussi approximative que possible, on peut estimer qu'il ne saurait y avoir moins de 150.000 Japonais en Corée.

Cette situation est pleine de menaces pour les malheureux Coréens. Cet afflux d'immigrants en même temps que l'extension des voies ferrées dont nous parlons plus loin, provoque un développement économique trop brutal et trop hâtif pour les Coréens qui n'y étaient pas préparés. Ils montrent, dès à présent, une tendance à céder la place dans les riches plaines et à se retirer dans les montagnes de l'intérieur devant le flot montant de l'immigration japonaise qui, on le pense bien, ne se fait pas faute de s'aider au besoin des moyens d'autorité pour s'installer et prendre pied aux meilleurs endroits. Si les Coréens ont quelque philosophie, il est vraisemblable qu'ils regrettent de plus en plus la défaite des Russes, lesquels, en admettant même qu'ils aient annexé la péninsule, n'auraient jamais songé à la coloniser. En somme, les malheureux habitants du « Royaume ermite » sont un exemple du peu d'avantage qu'il y a pour un peuple d'Asie à être dominé par un de ses cousins asiatiques, capable de coloniser son pays. En réalité, la formule de l'Asie aux Asiatiques n'aurait une valeur humanitaire que si elle était appliquée également à tous les peuples d'Extrême-Orient, mais si l'un d'entre eux domine l'autre, il lui fait un sort infiniment moins enviable que celui que lui aurait apporté un dominateur européen, même s'emparant de toutes les branches de l'administration et de la haute vie économique du pays. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer le sort des Annamites, dominés politiquement par la France et exploités économiquement par les Chinois, à celui qui attend les Coréens dans leur patrie colonisée par les Japonais qui y sont venus au nombre de beaucoup plus de cent mille dans la seule année qui nous sépare de la fin de la guerre russo-japonaise.

Le développement des chemins de fer. — Nous avons annoncé que le Parlement japonais avait voté le rachat des chemins de fer du Japon dans un délai de dix années, mais en même temps il a décidé le rachat *immédiat* du chemin de fer de Séoul-Fousan, qui a été remis au 1er juillet au bureau des chemins de fer créé à la Résidence Générale du Japon à Séoul. Tous les hauts fonctionnaires de la Compagnie sont d'ailleurs restés à la direction de la ligne. La Compagnie n'avait, du reste, été en réalité qu'un paravent derrière lequel s'abritait l'œuvre japonaise, subventionnée déjà par l'Etat, et qui n'a plus besoin d'aucun déguisement depuis que le traité de Portsmouth a reconnu la domination japonaise sur la Corée. La remise du chemin de fer de Fousan à Séoul a donné lieu à une grande fête à laquelle un certain nombre de célébrités japonaises et de héros de la guerre ont assisté, parmi lesquels le général Nodzu, le comte Ito, les amiraux Inouyé et Kamimoura, etc.

D'autre part, les Japonais ont décidé de construire de nouvelles lignes en Corée, l'une de Ham-heung à Séoul. Il s'agit d'une ligne militaire et à voie étroite.

Le Sénat japonais a adopté, d'autre part, un projet de chemin de fer de Ouensan à Pieng-yang, mais ce travail a été ajourné et on a décidé de construire une autre ligne à travers la péninsule entre Ouensan et Séoul. Par contre, Pieng-yang sera relié à son port de Tchenampo pour éviter au commerce la navigation difficile et longue de l'estuaire du Taï-Toung-Kang.

JAPON

L'ambassade de Londres. — On sait que le gouvernement du mikado a cru devoir confier son ambassade à Londres au baron Komura, ancien ministre des Affaires étrangères, qui fut le premier délégué japonais aux négociations de Portsmouth d'où sortit la paix entre la Russie et le Japon. Ce personnage a été reçu

d'une manière exceptionnelle par le roi d'Angleterre.

Le Japon et la Chine. — Une ordonnance impériale rendue par le mikado autorise la Specie Bank Japonaise à émettre des billets payables en argent pour la Chine et la péninsule du Kouang-toung; ils seront de cinq différentes valeurs allant de 10 sen à 10 yen. Une réserve métallique de même importance devra d'ailleurs être conservée par la banque. Cette mesure permettra, on l'espère, de retirer les derniers papiers mis en circulation par les Japonais à l'occasion de la guerre.

L'occupation de Formose. — Les Japonais ont organisé des expéditions pour conquérir sur les aborigènes qui en sont encore maîtres, les hautes montagnes et même toute la partie orientale de Formose. Il s'agit de rendre complète une occupation qui n'avait été que partielle pendant les siècles que dura la domination chinoise.

ASIE RUSSE

La région d'Obdorsk. — La région d'Obdorsk, dont nous venons de parler plus haut, appartient à la zone polaire des toundras qui comprend dans la province de Tobolsk les districts de Berozov et d'Obdorsk. La température moyenne de l'année y descend jusqu'à 5°, le sol y est éternellement gelé à une profondeur variant entre 5 et 7 décimètres, la température moyenne du mois le plus froid est — 23°, la température dans le mois le plus chaud ne dépasse jamais 18°.

La région est très peu peuplée. Les animaux domestiques, sauf ceux qui sont proposés à la région des toundras, en sont absents. La flore comprend les formes caractéristiques aux pays habités dans le Nord de l'Europe par les Lapons et les Samoyèdes, ce sont des buissons bas et rampants, une espèce d'arbousier (*Arctostophilos alpina* Ad.) et parmi les buissons du genévrier, les andromèdes (*Cassiope tetragona* Don, *Phylodon saxifolia* Salisb., *Loiseleuria procumbens* Don., etc.), une espèce de Sedum (*Sedum latifolium* Ait.), une azalée (*Osnothamnus fragrans*), le saule du pôle *Salix arctica* (L.), etc., etc.

Sur l'espace de 940.000 kilomètres carrés de la zone polaire, il n'y a que 28.000 habitants, soit 3 habitants par 100 kilomètres carrés; 5 0/0 de cette population est composé des Russes qui habitent dans les villes de Berezof et d'Obdorsk, le reste de la population est formé d'indigènes polaires, de Samoyèdes et d'Ostiaks.

Les principales occupations des indigènes de cette ingrate région sont l'élevage du renne, la chasse et la pêche. Il y a dans la contrée, si l'on en croit les statistiques insuffisantes, quoi qu'on en dise, qu'ont établies les fonctionnaires russes, 740 rennes par 100 habitants. On conçoit facilement que tant que la proportion entre l'homme et la bête pourra rester ce qu'elle est aujourd'hui, la vie sera possible pour les indigènes et les races polaires ne tendront pas trop à disparaître.

Dans toute la zone polaire des toundras, faites de ces terres friables dans lesquelles le pied enfonce, et couvertes de touffes buissonneuses de couleur souvent rougeâtres, la chasse n'a, quoi qu'en prétendent certains auteurs, qu'une importance secondaire. Les bêtes de la région sont celles qu'on trouve toujours si nombreuses en Sibérie, des ours, des rennes, des animaux à fourrures depuis la zibeline et la loutre, jusqu'à l'hermine et l'écureuil, ce dernier incroyablement nombreux.

La pêche a une importance que la chasse n'a pas : elle est très pratiquée dans le cours inférieur de l'Ob : cette industrie offre pour les indigènes de la Sibérie occidentale une très grande ressource.

Les régions de pêches du pays sont très souvent vacantes et n'ont pas de propriétaire ; d'autres appartiennent à des indigènes ou à des communes rurales, les paysans exploitent leurs pêcheries soit isolément, soit par communes; quant aux indigènes, ils n'exploitent qu'une petite partie de leurs eaux et louent le reste à fort bas prix aux paysans russes ou à de grands entrepreneurs qui organisent les pêches en grand et occupent de nombreuses équipes de travailleurs. Ces pêches ont lieu de préférence à l'aide d'immenses filets ayant de 500 à 640 mètres de long. Les produits de ces pêches sont vendus salés ou congelés. Les petites industries de la population indigène ont une certaine couleur locale. L'indigène construit des barques, fabrique des rames, des baquets, des traîneaux, des flèches : il confectionne des paniers, des cordes de talle et d'herbes, des paniers de jonc ; il apprête des peaux et taille des vêtements de fourrures.

Mines d'argent. — L'exploitation des mines d'argent dans le cercle de Nertchinsk date des premières années du XVIIIe siècle. De 1763 à 1786, cette industrie ne fut jamais plus prospères. Dans cette période, l'usine de Nertchinsk en fondait annuellement plus de 10.000 kilogrammes d'argent. Au cours de la première moitié de notre siècle, la production de cercle minier de Nertchinsk à certains moments atteignit 5.000 kilogrammes d'argent; mais en 1847 cette production était déjà tombée à 3.000 kilogrammes. Cependant l'organisation économique de l'usine à cette époque, qui avait pour base l'exploitation peu intelligente de la main-d'œuvre obligatoire des ouvriers et des paysans immatriculés à l'usine, fut fortement ébranlée lorsque le général gouverneur de la Sibérie orientale, N. N. Mouravief, se vit forcé, par la nécessité d'occuper rapidement et de peupler le pays de l'Amour, de demander que les serfs de l'usine soient transformés en soldats cosaques et transférés en partie le long du grand fleuve de la Sibérie orientale. Le dernier coup fut porté à la production par l'émancipation

des serfs et l'abolition du travail obligatoire qui eut lieu en 1863. Les mines de Nertschinsk perdirent alors leur point d'appui, elles furent en partie inondées; leur production diminua et finit par s'arrêter entièrement.

La renaissance de la production de l'argent fut retardée par la découverte dans le pays de Nertchinsk, de riches placers de sables aurifères dont l'exploitation, beaucoup plus avantageuse que celles des mines d'argent, ne cesse d'enlever un grand nombre d'ouvriers aux travaux des usines. Quoi qu'il en soit, depuis quinze ans, la production du minerai d'argent plombifère de la région de Nertchinsk commence à se relever. Actuellement dix mines d'argent sont en exploitation sur les quatre-vingt-dix qui existent dans le pays, et les usines de fonte de l'argent produisent par an 800 kilogrammes de métal occupant environ un personnel de 500 ouvriers. La valeur atteint 600.000 francs. La ressource des minerais d'argent de la région est d'ailleurs bien loin d'être épuisée, et la situation du pays au point de vue économique tend à s'améliorer, la production saura avant peu reprendre une impulsion nouvelle. Ce qui est vrai pour les mines d'argent, ne l'est pas moins pour celles d'étain, de mercure et de soufre qui sont connues dans la même région.

Les mines qui fournissent l'argent dans l'Altai sont des mines de plomb argentifère. Ce métal se rencontre à des profondeurs variant de 150 à 200 mètres dans des terrains transitoires entre des argiles ferrugineuses et des pyrites. L'extraction de l'argent depuis ses débuts et jusqu'à l'abolition du servage, c'est-à-dire en cent quinze années, a été de 2 millions de kilogrammes sur lesquels la mine de Zmeinogorsk à elle seule a produit 800.000, et au moment où la production fut la plus élevée, ces mines fournirent en une année 16.340 kilogrammes d'argent. Dans la suite, de 1882 à 1891, cette production diminua de beaucoup, elle tomba à 7.000 et enfin à 3.000 kilogrammes par an. A l'heure actuelle, la production du plomb dans ces mines est à peu près nulle.

Birars et Manègres. — Les Manègres et les Birars sont des populations misérables qui vivent dans le bassin de l'Amour.

Les Manègres, nommés Avanki par les Mandchouriens et E-loun-tchoun dans la géographie gouvernementale de la Chine, se donnent à eux-mêmes le nom de Maniakhir. Ils forment une peuplade qui fait partie de la grande famille des Toungouses; ils vivent sur la rive droite de la Zea et la rive gauche du fleuve Amour, à partir du village Permykine jusqu'à la rivière Koumara. Leur vie est celle des sauvages, demi-nomades et nomades de l'Extrême-Orient sibérien, nous l'avons souvent décrite dans le Bulletin. La langue manègre ressemble à celle des Orotchs et renferme beaucoup de mots mandchouriens. D'après la forme de leurs visages, on peut les répartir en deux groupes dont le type est un peu différent : les uns ont le visage large et d'un aspect mongolique très pur, le nez petit et les pommettes saillantes ; les autres ont un visage ovale, le nez droit et quelquefois même aquilin. Ils sont tous robustes et de taille assez haute. Les hommes se rasent généralement la tête en laissant pourtant croître une longue tresse; les femmes portent deux tresses de cheveux. Ils mènent tous la vie nomade passant l'été sur les bords des rivières et l'hiver dans les bois. Leurs habitations sont des huttes coniques dont la carcasse est faite de perches recouvertes de peaux de bêtes. Ils sont chamanistes.

Les Birars ressemblent beaucoup aux Manègres; ils habitent le long de la Bouréia, près du bourg cosaque de Raddé. Leur langue ressemble beaucoup à celle des Mandchoux. Ils ne sont pas tous nomades et quelques-uns même aujourd'hui s'occupent d'agriculture. Leurs maisons sont faites de roseaux coniques et sont parfois entourées d'un potager. Ils sont chamanistes; leur nombre, comme d'ailleurs celui des Manègres, est en décroissance.

La petite ville de Raddé, dont nous venons de parler, est habitée par des Cosaques. Elle porte le nom d'un savant qui fit dans la région d'importantes études : M. Raddé était avant tout botaniste; il était le conservateur du musée de Tiflis, c'est lui qui organisa, en 1900, l'exposition du Caucase. M. Raddé est mort il y a deux ans.

Ichanes et murides. — Les ichanes, qui jouent un grand rôle chez les Sartes du Turkestan, sont des prêtres d'un caractère tout spécial, des guides et des précepteurs en matière de religion. Il y a des familles célèbres où le titre d'ichane se transmet de père en fils : ces ichanes héréditaires ont une immense influence, leurs noms sont connus dans toute la région, ils sont d'ailleurs souvent civilisés, honnêtes et pieux et souvent même assez lettrés.

On trouve aussi d'autres ichanes beaucoup plus nombreux mais beaucoup moins recommandables : ce ne sont que des sorciers rusés ou d'habiles rebouteurs, quelques-uns ne savent même pas lire.

Lorsqu'un Sarte veut devenir ichane, il quitte son village et se rend chez un ichane dont l'influence est reconnue : de pauvres gens de son village, ses adeptes, l'accompagnent dans son voyage.

Arrivé chez le maître qu'il s'est choisi, il lui offre des cadeaux et lui raconte comment Dieu l'a décidé à entreprendre son voyage. L'ichane l'accepte alors comme disciple, comme « muride ».

Les règles de la vie du muride sont établies par les traditions et relatées dans des livres. Le muride doit se conduire convenablement, ne pas boire, ne pas tousser, ne pas cracher, etc. Il doit parler modestement, avoir les pieds propres, ne jamais se découvrir la poitrine et éviter de manger des choses trop parfumées. Il doit aussi

témoigner à son maître le plus grand respect, lui obéir en tout et ne rien entreprendre sans le consulter.

Devenu, avec la permission de son maître, ichane à son tour, le muride revient triomphalement dans son village accompagné toujours par ses adeptes qui ne l'ont pas abandonné. Ceux-ci lui attribuent, sincèrement parfois, de merveilleux miracles et des cures fantastiques.

Rentré chez lui, le nouvel ichane vend des prières, des remèdes et des talismans. Son renom quelquefois s'étend au loin, tantôt si la chance le favorise, tantôt si ses vertus l'imposent réellement au respect de tous.

Souvent même des colons russes vont le consulter, et son influence parfois crée des difficultés au gouverneur de la province et à ses chefs de districts.

L'élevage au Caucase. — Le pays caucasien est très favorable à l'élevage. Les steppes de la Ciscaucasie et de la Transcaucasie orientale ainsi que les gras pâturages des montagnes permettent de garder les troupeaux toute l'année aux champs. Dans beaucoup de régions, l'élevage est la plus importante occupation des habitants.

On peut dire que les différentes formes de l'élevage en plein air sont propres aux vastes régions du Caucase. Bien que, dans chacune d'elles, l'élevage présente des différences essentielles, les formes de cette industrie ne se rattachent pas moins intimement les unes aux autres suivant les conditions du climat, du sol, des mœurs et d'autres circonstances propres aux deux régions où elle est établie.

Dans la Transcaucasie, l'élevage est surtout l'apanage des populations nomades et demi-nomades des steppes du Nord-Est; dans les autres régions, l'élevage tend à diminuer parce que l'agriculture y a fait des progrès. En Transcaucasie, l'élevage se fait en plein air : l'été étant très chaud et très sec et les eaux d'irrigation faisant défaut, les steppes du bas pays ne sont propres qu'à l'élevage et encore à certaines époques seulement, c'est-à-dire au commencement du printemps, en automne et même en hiver. L'été, tout le pays est desséché. Dès que reviennent les pluies avec l'automne, l'herbe pousse à nouveau.

Sur les hauts pâturages des montagnes, qu'on appelle les pâturages estivaux et qui occupent les vastes espaces de la chaîne principale du Caucase et du versant du Petit Caucase le plus souvent impropres à l'agriculture par suite de la rigueur du climat, les troupeaux restent aux pâturages toute l'année.

Beaucoup de régions du Caucase, les provinces de Koubane et d'Elisavetopol surtout ont joui jadis d'une grande réputation pour l'élevage du cheval au haras : cet élevage y est tombé en désuétude depuis que l'agriculture a défriché les terres

Les races très connues de la mer Noire ont perdu leur type ou ont disparu.

Les plus connues aujourd'hui sont les chevaux de la race Kabarda en Ciscaucasie et de la race Karabakh en Transcaucasie. Les chevaux de cette dernière race qui ont pour ancêtres et prototypes les chevaux arabes ont une robe couleur d'or : ils sont bien faits, de bonne complexion, rapides, mais de médiocre endurance.

Il y a au Caucase 1.025.000 chevaux. Les ânes et les mulets (120.000) ont presque partout une importance de second ordre, bien que le mulet du Caucase, grâce à son endurance et à la sûreté de son pas dans la montagne, atteigne parfois un très haut prix.

L'élevage du gros bétail a une grande importance. On le nourrit avec différentes espèces de foin, foin des steppes, foin des montagnes, avec des herbes, du samane, de la paille, des tiges de maïs, des feuilles et des rameaux. On élève des buffles dans les régions les plus chaudes. Le buffle remplace le bœuf, c'est un excellent animal de travail et sa femelle donne un lait très apprécié riche en graisse, et dont on fait un excellent beurre. Il y a 5 millions de buffles au Caucase.

Il y a des chameaux au Caucase mais leur nombre diminue à mesure que les voies de communication s'améliorent et deviennent plus nombreuses et plus faciles.

L'élevage du mouton est très pratiqué. On élève le mouton à laine fine et le mouton à grosse queue. Les races Touchine, Karatckaiev, Géorgienne qui se distinguent par la facilité avec laquelle elles gagnent en graisse et par la saveur de leur chair, donnent une laine fine et délicate.

La chair du mouton est la nourriture ordinaire des populations du Caucase ; et le lait de brebis sert à fabriquer un produit très varié.

On estime à 12.500.000 têtes d'animaux la population ovine du Caucase.

Les vents au Turkestan. — Au Turkestan, ce sont les vents froids et secs du Nord et du Nord-Est qui dominent : ce sont aussi les plus violents. Dans la vallée supérieure de l'Amou-Daria, ces vents constituent à Petro-Alexandrovsk 54,9 0/0 et à Noukouss 59,8 de tous les vents ; et le vent Nord-Est est pour plus de la moitié dans cette proportion; mais à Tackhent, ces deux vents forment plus de la moitié de tous les autres vents. Ils viennent des contrées plus froides sur les contrées plus chaudes; non seulement ils ne forment aucun dépôt, mais ils augmentent l'évaporation de l'humidité et sont cause de la clarté et de l'absence de nuages au ciel, surtout au printemps et en été, époques où l'évaporation de l'air est certainement basse au Turkestan.

La température de la plus grande partie de l'année étant élevée, les vents secs du Nord et du Nord-Est dominent et d'autre part la quantité des dépôts étant insignifiantes dans l'immense majorité du pays, l'évaporation prend des proportions inaccoutumées et dépasse de beaucoup la quantité des dépôts.

A cet égard, il semble que, seules, certaines contrées du Semiretché s'étendent au pied des

montagnes par éruption. La quantité des dépôts qui tombent à Vierny ne semblent dépasser qu'un peu l'évaporation. La supériorité de l'évaporation sur les dépôts, c'est-à-dire l'excédent de dépenses des eaux sur les recettes qui est un trait caractéristique du Turkestan, est en même temps une des causes des profondes modifications de la nature du pays : ce phénomène a pour conséquence l'assèchement long et progressif de la totalité du bassin du Turkestan.

Cette contrée perd sans compensation ses eaux; les sources tarissent, les rivières diminuent et s'assèchent, les champs de neige perdent de leur étendue. La mer d'Aral et le lac Balkhach sont bien moins vastes qu'autrefois, des ruisseaux, des rivières jadis tributaires des fleuves se perdent aujourd'hui dans les sables et quelques-uns, comme le Tchou, sont pourtant encore très importants.

La production du beurre en Sibérie. — Dans le mois d'avril dernier un important congrès organisé par les producteurs de beurre de la Sibérie occidentale s'est tenu à Kourgane. La production de cette année aurait été 37.960.000 kilogrammes; elle serait de 10 0/0 supérieure à celle de l'année précédente. Pendant l'été, environ 25 millions ont été transportés.

La question des transports a préoccupé beaucoup les congressistes, car, grâce à la ligne nouvelle qui va réunir Pétersbourg à la Sibérie par Viatka et Perm, les trains de beurre auront environ 500 kilomètres au moins à faire pour arriver à destination.

Pêches en Océan Glacial. — Les pêcheurs trouvent dans les îles de la côte de Mourmane des baies assez sûres où les mouillages sont commodes. Là, on a établi des demeures primitives et provisoires appelées « stanes ». Dès le printemps le poisson vient, il avance avec l'été vers l'Est. Les pêcheurs suivent ce mouvement et les pêche sur la côte de Mourmane se divise en trois périodes de mars en juillet (généralement très fructueuse), de juillet à mi-août, de mi-août en octobre.

La pêche a lieu avec des engins spéciaux appelés « rangs » amorcés au moyen de petits poissons, ou, à défaut de ceux-ci, de harengs, de vers, de coquillages. Le rang est une corde faite de plusieurs morceaux d'une longueur atteignant souvent 5 kilomètres, auquel sont attachées des fines ficelles armées d'hameçons distantes de deux à trois mètres. Aux extrémités de cette ligne, on attache un poids ou une ancre et les flotteurs en bois ou en verre dits « koubasses », qui servent à marquer l'emplacement où est immergé l'engin. Cette ligne est placée assez loin du mur, elle est tendue pour une marée, c'est-à-dire pour six heures environ.

Le type du bateau est le « chniak », barque primitive non pontée pouvant porter 2.500 à 3.000 kilogrammes. Les derniers temps, on s'est mis à employer un bateau d'une construction meilleure et de type norvégien, le *Yel*.

Le chniak de pêche porte un équipage de 14 hommes qui forment un artèle, c'est-à-dire une société où les hommes sont gagés par le patron.

La pêche occupe environ 4.000 pêcheurs.

Au premier rang, parmi les poissons, il faut citer : le hareng qui afflue en bandes énormes, la dorche (*Gadus navaga*) qui, avec le saumon, est pêchée aux embouchures des fleuves.

Les indigènes chassent enfin le phoque (*Phoca groendlandica*), le veau marin (*Phoca fœtida*), le lièvre de mer (*Phoca barbata*), le morse (*Trichechus rosmarus*), le dauphin blanc (*Delphinapterus leucas*) et l'ours blanc (*Ursus polaris*).

La justice chez les nomades. — La justice est rendue aux indigènes de façon peu recommandable dans la grande steppe d'Asie. Le juge était jadis un homme droit et intègre; on l'appelait « by ». Le jeune homme qui voulait devenir by allait habiter auprès d'un juge vénéré chez lequel il étudiait les coutumes et les usages. La renommée des bons juges s'étendait au loin, on venait de tous côtés les consulter, les plus intègres étaient les plus considérés. Les Russes ont changé tout cela et ont admis le principe de l'élection. Les juges sont aujourd'hui choisis par les Kirghizes et agréés par les chefs de districts russes. Nommés pour un an, ils ne pensent plus qu'à remplir leur poches d'argent bien sonnant et ils donnent raison en général au plus offrant.

Non seulement par ambition, mais aussi par avidité, les Kirghizes aiment le pouvoir; et pour obtenir le succès d'une élection, tous les moyens leur paraissent bons, exactions, pots de vin, luttes à main plate. A chaque élection le chef de district est obligé d'intervenir et d'envoyer quelquefois en prison les plus récalcitrants.

Les juges ainsi nommés sont des gens à parti pris, qui sont liés par la reconnaissance à des patrons influents. Ils ne savent ni lire ni écrire et n'ont aucune idée de leurs droits et de leurs devoirs.

Un Kirghize riche et influent ne tient généralement pas à être juge ; il intrigue pour obtenir cette place pour un frère moins fortuné et plus jeune ou un parent ; il sait que ce dernier n'agira jamais sans consulter le chef de famille et que si le chef de district est mécontent, ce ne sera pas le conseiller occulte, mais le juge qui ira en prison.

Ne statuant bien souvent que sur l'avis du chef de famille, les juges donnent des décisions illogiques, et déraisonnables ; leur partialité parfois va jusqu'à la férocité.

Les plaignants malheureux peuvent, il est vrai, faire appel à la justice que rendent tant bien que mal les fonctionnaires russes ; mais là encore parfois l'argent joue un grand rôle.

Il ne faudrait pas croire pourtant que toute justice est exclue de la steppe d'Asie. Les nomades

ont encore des juges vénérés auxquels, il est vrai, la Russie ne reconnaît pas ce nom : plus d'une fois les plaignants les prennent pour arbitres et s'en rapportent à leur juge pour trancher bien des difficultés.

A époque préalablement fixée ont lieu dans chaque district de la steppe et sous la présidence du chef de district des assemblées générales que les indigènes appellent le grand jugement. Ces assemblées se passent en plein air : nombreux sont les Kirghizes qui s'y rendent, et les scènes qui s'y passent ne manquent pas de pittoresque.

Chasses et forêts en Transbaïkalie. — Les richesses forestières de la Transbaïkalie sont considérables. L'Etat possède dans le pays plus de 30 millions d'hectares de forêts, soit 52 0/0 de la superficie totale de la région. Si les forêts n'étaient pas chaque année détruites par les incendies volontaires ou accidentels les essences étant variées, elles présenteraient de grandes richesses qui pourraient même être l'objet d'un actif commerce d'exportation, mais l'administration traite avec raison très prudemment les questions d'exploitation des forêts et s'applique à conserver et à défendre les forêts de la Transbaïkalie comme une ressource précieuse assurant l'avenir de la région.

Malgré cela, les industries forestières ne donnent pas moins d'un million de francs par an ; on transporte en effet beaucoup de bois de chauffage et de construction dans les grandes villes situées sur le fleuve Amour. D'autres industries fabriquent du charbon ou distillent du goudron.

On comprend par ce qu'on vient de lire que l'industrie de la chasse doit être répandue dans un tel pays. Elle est l'unique ressource des aborigènes vagabonds et n'est pas un accessoire de peu d'importance pour les Cosaques. Ceux-ci chassent, parmi les animaux dont la chair est comestible, le chevreuil et le cerf (*Cervus elaphus*), dont la chair est succulente ; ils vendent en Chine les bois jeunes de ces animaux, les bois de printemps dont il est si difficile de s'emparer et qui leur sont payés de 150 à 500 fr. la paire. On mange aussi la chair de l'élan (*Cervus alces*) et de la kabarga (*Moschus moschiferus*). Certaines années on voit passer ces animaux en troupes innombrables qui se dirigent vers la Mandchourie. Outre sa chair, la kabarga donne une laine chaude et des crottes qui sont recherchées par les Chinois.

Les Cosaques chassent le lièvre, la perdrix, les coqs de bruyère. L'ours, le loup, le tigre, le renard, le putois, l'écureuil sont poursuivis pour leurs peaux. Les animaux à fourrures précieuses, renards et zibelines, ne sont guère pris que par les indigènes. On estime à 400.000 francs le prix des fourrures des animaux tués en Transbaïkalie; les deux tiers sont dus aux chasseurs indigènes.

TURQUIE

Fin de la question du Sinaï. — Nous avons dit qu'après l'accord du 14 mai — que la Turquie avait dû signer sur un ultimatum de l'Angleterre — la question de la fixation de la frontière turco-égyptienne à la base de la péninsule du Sinaï n'avait pas été réglée. Des difficultés de détail avaient surgi. Sans doute la Commission turque, qui devait fixer la frontière, s'était bien gardée de revenir sur la question de la propriété de Tabala qui avait été la cause précise du conflit. Mais elle interprétait très librement la clause principale de l'accord du 14 mai, disant que la frontière suivrait autant que possible une ligne droite tirée d'El Rifala, sur la Méditerranée, à un point pris sur le golfe d'Akaba à 5 kilomètres à l'Ouest de ce dernier bourg. Les commissaires turcs ne pouvaient discuter ces deux points extrêmes si clairement fixés, mais ils faisaient s'infléchir si fort entre eux la frontière vers l'Ouest qu'elle s'écartait de plus de 50 kilomètres de la ligne droite stipulée. Après d'assez longues négociations, la Turquie a dû rentrer à l'alignement cette sorte de centre de territoire qu'elle prétendait étendre vers l'Ouest, et on annonce qu'un accord définitif a été conclu.

Le chemin de fer Smyrne-Aïdin. — Nous avons signalé dans nos derniers Bulletins les difficultés qui existaient entre la Turquie et l'Angleterre à propos de la demande d'extension du réseau de la Compagnie anglaise Smyrne-Aïdin, à laquelle la Porte opposait une résistance obstinée. Cette question est aujourd'hui réglée par un mazbata arrêté au conseil des ministres du Sultan du 12 septembre. On peut même se demander, à ce propos, si cette solution n'indique pas que, dans une certaine mesure, une détente, ou même un accord, est intervenu en ce qui concerne les difficultés existant, au moins d'une manière latente, et dans les polémiques de presse entre l'Angleterre et l'Allemagne à propos des chemins de fer de l'Asie Mineure. Peut-être l'événement n'a-t-il pas cette portée, mais il n'est pas possible qu'au moment de l'entrevue de Cronberg les diplomaties anglaise et allemande, sans s'entendre sur la grosse question du chemin de fer de Bagdad, n'aient au moins décidé d'écarter quelques difficultés d'ordre secondaire, et en particulier l'irritante résistance de la Porte, sans doute inspirée par Berlin, à toutes les demandes formulées depuis cinq ans par la légation britannique en ce qui concerne le chemin de fer Smyrne-Aïdin et prolongement.

Depuis cinq ans, comme nous le disons plus haut, la Compagnie demandait : 1° la prolongation de la durée de sa concession jusqu'en octobre 1950; 2° l'extension de 100 kilomètres à ajouter à son réseau, dont une moitié partant de Dinaïr irait jusqu'à Bouldour, et l'autre moitié partant

aussi de Dinaïr amènerait le rail jusqu'au lac Eguerdir; 3° le droit d'établir la navigation à vapeur sur ce lac; 4° un droit de préférence au cas où le gouvernement turc serait un jour disposé à concéder une ligne s'étendant au Sud jusqu'au golfe d'Adalia. Il y a un mois nous annoncions qu'un iradé accordait la prolongation de la concession pour une durée de dix années. Quant à l'extension de la ligne, elle ne permettait pas au chemin de fer anglais d'arriver à moins de 20 kilomètres du lac Eguerdir sans qu'elle entraînât évidemment en même temps le refus de la demande d'établissement d'un service à vapeur sur cette nappe d'eau. En ce qui concerne la concession d'une ligne vers Adalia, le gouvernement déclarait qu'il n'avait aucune intention de l'accorder à qui que ce fût.

En fin de compte, comme nous le disions, le 13 septembre la question a été résolue. Un mazbata rendu en faveur de la Compagnie autorise un prolongement de 91 kilomètres menant la ligne principale au lac Eguerdir avec un embranchement de 13 kilomètres jusqu'au lac Boutour. Il n'accorde pas à la Compagnie anglaise le droit d'établir une ligne de navigation sur les lacs, mais il porte l'engagement qu'aucune concession de navigation contraire aux intérêts de la Compagnie ne sera accordée. Par le mazbata, le gouvernement turc s'engage, en outre, à n'accorder aucune concession vers le golfe d'Adalia, soit au chemin de fer d'Aïdin, soit à la ligne allemande d'Anatolie. Il consent, s'il rachète la ligne, de donner le prix demandé par la Compagnie, soit 4.600 livres par kilomètre. Enfin le mazbata promet qu'aucune concession de chemin de fer ne sera accordée dans une zone de 85 kilomètres à droite et à gauche de la ligne anglaise.

ARABIE

Les Allemands dans le Golfe Persique. — Le ministre des Affaires étrangères nous communique l'information suivante qu'il a reçue de notre consul à Mascate, M. Laronce, sur l'établissement d'une ligne allemande de navigation de Hambourg au Golfe Persique.

Mascate, le 6 juillet.

Dans mon rapport n° 4 du 8 juin 1906, j'ai signalé l'établissement prochain d'une ligne de navigation allemande dans le Golfe Persique. On annonce que le vapeur *Kanadia* de la « Hambourg Amerika Linie » doit inaugurer ce mois-ci le nouveau service. Voici d'ailleurs l'itinéraire que suivra le navire ainsi que les dates des diverses escales :

Départ de Hambourg, 14 juillet; Anvers, 19 juillet; Marseille, 1er août; Port-Saïd, 8 août; Port-Soudan (destiné à remplacer Souakim à l'extrémité du nouveau chemin de fer du Nil à la mer Rouge), 12 août; Djibouti, 18 août; Aden, 20 août; Mascate, 26 août; Bender-Abbas, 28 août, Lingah, 30 août; Bender-Bouchir, 2 septembre; Bassorah, 6 septembre.

Ce premier voyage sera surtout un voyage d'études et d'essai. L'itinéraire ci-dessus pourra d'ailleurs être modifié. Il est à noter que la nouvelle ligne touchera les ports français de Marseille et de Djibouti. La Compagnie Anglo-Arabian sera vraisemblablement amenée à diminuer ses prix de transport, 50 francs la tonne, par suite de la concurrence.

On croit que le nouveau service allemand sera mensuel au début pour devenir bi-mensuel si les résultats sont satisfaisants.

L'activité déployée dans cette partie du globe par le commerce étranger mérite d'être signalée à nos négociants et armateurs auxquels on doit faire appel; le moindre effort de leur part permettrait sans doute au commerce français de prendre ici la part qui lui revient légitimement. On doit ajouter que les moments sont comptés et que si l'on ne fait diligence, la place sera prise par d'autres et par suite plus difficile à regagner dans l'avenir.

Signé : LARONCE.

PERSE

Mouvement réformiste. — L'agitation a continué en Perse malgré le rescrit du chah rendu au commencement d'août et promettant une constitution, mais comme l'ordonnance donnant le détail de ces réformes n'était pas signée, on a vu de nouveau les affaires commencer à s'arrêter et les principaux meneurs du mouvement réformiste reprendre le chemin de la légation britannique. En fin de compte, le 11 septembre, le chah a signé l'ordonnance des réformes. L'ancien grand vizir, Aïn ed Daouleh, a été éloigné de la cour et, à la suite de ces concessions, les affaires ont repris au bazar. Seuls un certain nombre d'extrémistes ont continué à protester et à demander, outre l'éloignement de l'ancien grand vizir, le bannissement de certains membres du parti de la cour, et quelques-uns des chefs populaires sont restés à la légation britannique. Mais il ne semble pas que cette agitation, confinée à quelques personnalités particulièrement avancées, trouve une approbation générale dans les milieux réformistes de Téhéran.

Nous avons annoncé, dans notre dernier Bulletin, que le chah avait signé un rescrit autorisant la création d'un Conseil national. Voici la traduction du texte de ce rescrit qui a été signé dans les premiers jours d'août :

A Son Altesse le Sadr Azam (grand vizir).

Dieu le Très Haut a confié à nos soins le progrès et la prospérité de l'Empire perse et nous a choisi comme gardien des droits de tous les peuples de Perse et de nos

fidèles sujets; et Nous, étant maintenant arrivé à la conclusion que des réformes que les exigences des temps demandent doivent être introduites dans les départements de l'Etat et de l'Empire pour assurer la paix et la sécurité du peuple de Perse, avons décidé qu'une assemblée consultative nationale, composée des représentants élus, des princes et oulemas, des kadjars, des chefs, des nobles, des propriétaires, des marchands et des guildes commerciales, sera instituée à Téhéran dans le but de se réunir pour se consulter et délibérer sur les importantes affaires de l'Etat et de l'Empire et sur les intérêts publics, et donner l'aide et l'assistance nécessaires à notre cabinet des ministres en ce qui concerne les réformes qui sont nécessaires pour la prospérité et le bien de la Perse; et le Conseil Nous soumettra, par l'intermédiaire de la première personne de l'Etat, le grand vizir, en toute sécurité et assurance, ses vues en ce qui concerne le bien public aussi bien qu'en ce qui concerne les affaires de l'Etat et les besoins des peuples de l'Empire; et les propositions du Conseil seront approuvées par Nous et mises comme il convient en exécution.

En conséquence, vous voudrez bien, en application de ce rescrit, arranger et préparer à cette date la composition et l'organisation du Conseil et tout ce qui est nécessaire pour sa formation, avec l'approbation et la signature des représentants élus; et ensuite, avec l'aide du Dieu puissant, le dit Conseil, qui est notre guide dans la justice, se réunira et commencera les réformes nécessaires des affaires de l'Empire, et mettra en exécution les canons sacrés; Nous commandons en outre que vous promulguiez et distribuiez des copies de ce rescrit de telle sorte que tout le peuple puisse être averti de nos bonnes intentions qui, ainsi qu'il est expliqué plus haut, sont entièrement dirigées dans le sens du progrès de l'Etat et de la nation de la Perse, et pour que, heureux et satisfaits, ils appellent sur Nous les bénédictions.

Donné à notre château de Sahib Karanitch, ce 14e jour du mois de Jemadi es Sani de l'année 1324 (5 août 1906. Mais le document ci-dessus n'a été publié que cinq jours plus tard), la 11e année de notre règne.

D'après les renseignements que nous avons déjà, le nombre des membres de l'assemblée nationale a été fixé à 150.

Nous avons donné dans notre dernier Bulletin un historique du mouvement réformiste qui a abouti à l'édit du 5 août. Voici quelques renseignements complémentaires que nous puisons dans une correspondance anglaise qui semble avoir été écrite par un membre de la légation d'Angleterre à Téhéran ou par une personne en relations étroites avec elle.

Le correspondant en question explique comment l'idée vint aux réformistes d'organiser ce genre de résistance passive, qui est la méthode habituellement suivie dans les pays d'Orient pour mettre fin aux abus, en suspendant complètement les affaires et la vie publique. Ce procédé arrive généralement à obliger l'autorité, non assurément sans coûter beaucoup à ceux qui l'emploient, à faire de sérieuses concessions. A la résistance passive les réformistes persans joignirent, comme on le sait, un exode à la légation britannique tandis que les prêtres qui participaient au mouvement se concentraient dans le sanctuaire de Koum sur la route des lieux saints du Chiisme, Kerbelah et Nedjef. C'était recourir à ce droit d'asile et de sanctuaire qui est sacré dans les pays d'Orient, et particulièrement en Perse.

En présence de ce mouvement, le nouveau grand vizir, Mouchir ed Daouleh, commença par donner des assurances profuses à tout le monde, mais, dit le correspondant anglais, il apparut dès le début que les réfugiés à la légation mettaient en exécution un plan soigneusement concerté avec les prêtres et que, même après que ces derniers eurent quitté Téhéran, ils avaient des moyens de rester en communication constante avec eux. Mouchir ed Daouleh fut vite obligé de reconnaître que cette fois il ne s'agissait pas d'une simple effervescence populaire à calmer, mais bien d'une tentative parfaitement organisée pour imposer des conditions déterminées d'avance au gouvernement. Il répugnait à entrer en négociations régulières avec les principaux représentants des réfugiés; aussi ce ne fut qu'à la fin de trois semaines qu'un arrangement satisfaisant fut signé, dont le résultat direct et visible fut le décret du chah accordant une assemblée élective. Les réformistes demandèrent fortement la garantie de la légation britannique que ces promesses du chah seraient dûment accomplies, mais ceci naturellement ne put être accordé et la légation se confina dans le rôle d'intermédiaire entre les deux partis. A la fin d'environ trois semaines, le fils de Mouchir ed Daouleh ayant apporté le décret royal ou *dachkatt*, et l'ayant lu aux chefs du parti populaire, les réfugiés commencèrent à quitter la légation britannique et la ville à reprendre son aspect normal, tandis que, de leur côté, les prêtres se décidaient à rentrer de Koum dans la capitale.

Le correspondant dit qu'un ordre parfait n'a cessé de régner à la légation parmi les 16.000 personnes environ qui s'y étaient réfugiées. « La plus grande des surprises fut peut-être, dit-il, pour les observateurs étrangers, de constater l'ordre et la discipline remarquables qu'observèrent volontairement ces milliers de réfugiés pendant leur séjour prolongé sur le terrain de la légation. Il n'est jamais facile à aucun moment d'assurer immédiatement la satisfaction des besoins d'un camp d'aventure contenant des milliers de personnes. L'intendance a à résoudre un difficile problème. Les Persans firent cependant preuve d'une puissance d'organisation dont bien peu de personnes auraient été disposées à leur faire crédit. Les grandes guildes de la capitale prirent sur elles tous les arrangements nécessaires; les réfugiés furent partagés selon leurs guildes, qui sont au nombre de plus de quatre-vingts. Aux frais des plus riches marchands, cette foule reçut régulièrement, non sans qu'il en coûtât beaucoup, des approvisionnements abondants qui furent partagés selon les groupes avec une régularité et une ponctualité qui ne firent jamais défaut. Le service des repas provenant d'une grande cuisine prenait de deux à trois heures, mais les grands plats sortaient de la manière la plus ordonnée et la plus méthodique, et à un signal donné étaient saisis par une multitude de

serviteurs et portés rapidement à chaque tente à son tour. La nuit le spectacle était extrêmement pittoresque, les tentes étant toutes illuminées et le peuple étant assis par grandes masses, écoutant raconter par quelque narrateur favori les malheurs de Hassan et de Husseïn, les saints martyrs du Chiisme, qui les faisaient souvent pleurer, ou bien secouant la tête en entendant l'éloquence passionnée de quelque orateur. Les tentes avaient été élevées sur tous les endroits découverts, les couvrant tous sauf les chemins principaux et sans aucune considération pour les pelouses ni les massifs de fleurs. Un parc ne peut naturellement pas être converti en un camp sans souffrir dans une certaine mesure de la présence d'une énorme masse humaine. Mais aucun dommage inutile ne semble avoir été commis, et dans l'ensemble la destruction qui résulta de ce campement fut moindre que l'on aurait pu s'y attendre; quant au peuple, il garda invariablement un ordre parfait et une grande bonne humeur.

Le différend de frontière avec la Turquie. — On signale de nouveau le mouvement en avant des troupes turques dans le district contesté de la frontière turco-persane, en violation des négociations engagées entre Téhéran et Constantinople, et aux termes desquelles, pendant les travaux de la commission mixte envoyée dans la zone contestée, le *statu quo* devait être maintenu. Dans les derniers jours d'août, des troupes ottomanes ont occupé le district de Margovar composé d'environ vingt-cinq villages. La Porte nie d'ailleurs qu'il y ait eu le moindre empiètement sur le territoire persan, mais elle ne semble pas pressée de faciliter, en ce qui la concerne, la réunion de la commission.

ASIE ANGLAISE

A propos de la visite de l'émir d'Afghanistan au vice-roi de l'Inde. — L'émir d'Afghanistan se dispose à faire une visite au vice-roi de l'Inde. Le moment et la durée de ce voyage ne sont pas encore fixés, et l'on ignore encore en quel endroit la rencontre aura lieu, mais il est probable, cependant, que la fin de l'année ne se passera pas sans qu'il soit tout à fait accompli. Si pareille nouvelle avait été publiée il y a quelques années, ou seulement il y a deux ans, elle n'eût pas manqué de provoquer de nombreux commentaires, et l'on eût pu légitimement essayer de déduire les conséquences possibles de l'entrevue. Mais la situation politique est bien changée depuis 1904 ou 1905 dans cette partie de l'Asie, et l'on peut supposer sincères les communiqués officiels anglais qui cherchent à enlever tout caractère politique à la démarche d'Habibullah Khan. Alors en effet que la puissance militaire de la Russie demeurait intacte, on était toujours en droit à Londres — et Dieu sait si on a usé de ce droit — de craindre que la grande puissance du Nord ne cherchât à profiter de la proximité relative de ses possessions d'Asie centrale et de l'Inde, pour exercer, en cas de complications internationales, une pression sur le cabinet de Saint-James.

L'idée de voir apparaître les cosaques sur l'Indus devient parfois pour l'esprit anglais une véritable hallucination et si difficile que pût paraître la réalisation des multiples projets d'invasion de l'Inde qui ont vu le jour sous la plume d'écrivains militaires russes, le fait que l'Angleterre se trouvait réduite en cette partie du monde au rang de puissance continentale, avec une frontière de terre étendue à défendre, fait nouveau pour l'esprit britannique, était de nature à causer certaines inquiétudes. Alors aussi conservait toute son importance la question de savoir quelle serait, en cas de conflit russo-anglais, l'attitude du souverain afghan qui tient les clefs des portes qui donnent accès dans l'Inde eux peuples venus du Nord. Toute la politique anglaise en Aghanistan, depuis l'avènement au trône du père de l'émir actuel, en 1880, n'a tendu qu'à renforcer les serrures et à fournir au gardien des portes les moyens de les tenir solidement fermées ; mais, quelque soin qu'il prît à isoler l'émir de toute influence extérieure, exclu lui-même de Kaboul où il ne peut entretenir qu'un agent musulman, par un esprit de conservation étroit et de méfiance à l'égard de tout étranger qui s'est opposé toujours à toute innovation industrielle, le gouvernement de l'Inde devait, dans une large mesure, se contenter des vagues assurances de fidélité et d'amitié que donnait l'émir, et toujours revenait la crainte de voir la Russie, malgré ses déclarations formelles, renouer en Afghanistan les intrigues qu'elle y avait conduites entre 1876 et 1880.

Aujourd'hui, c'est à-dire depuis que la guerre de Mandchourie a abattu, au moins pour un temps, la puissance militaire de la Russie, et depuis que la révolution oblige le gouvernement du tsar à détourner son attention des frontières pour se consacrer tout entier aux problèmes de la politique intérieure de l'Empire, depuis surtout l'insertion dans le second traité d'alliance anglo-japonaise, d'une clause relative à la défense de l'Inde, les appréhensions que causait à la Grande-Bretagne le souci d'assurer la sécurité de l'Inde se sont calmées, et la question d'Afghanistan a perdu de son intérêt immédiat.

On peut même supposer que ce changement dans l'équilibre de l'Asie centrale n'a pas passé inaperçu à Kaboul; la visite qui se prépare indique bien qu'on y a senti que le temps n'était plus où le souverain afghan pouvait faire jeu de coquetterie avec Calcutta. On ne s'explique pas autrement qu'à la répugnance qu'après son père — qui vint cependant voir lord Dufferin en 1885 — Habibullah avait toujours témoignée pour tout voyage au Sud de la passe de Khyber, et qui avait motivé son refus de rencontrer lord Curzon, qu'à la froideur qu'il montra à la mission Dane, au début de son

séjour à Kaboul en mars 1905, aient succédé des sentiments plus amicaux et plus cordiaux. Quelque sympathique que puisse être la personne du vice-roi actuel et quelque désir que puisse avoir Habibullah de faire sa connaissance, il ne semble pas que les qualités de lord Minto aient suffi à produire ce changement d'attitude. Pour tous ces motifs, l'entrevue projetée perdra, nous le répétons, de l'intérêt qu'elle n'eût pas manqué d'avoir eu un autre temps, mais il ne sera cependant pas tout à fait inutile d'en suivre les péripéties et de noter, s'il y a lieu, les modifications qui pourront en résulter dans l'état des relations entre l'Inde et l'Afghanistan.

C. M.

La peste dans l'Inde depuis deux ans. — Dans l'ensemble de l'Inde, la mortalité par la peste avait subi une recrudescence sensible en 1904, année durant laquelle on avait relevé 1.144.900 décès, dont 938.000 dans l'Inde britannique (administrée directement par l'Angleterre), chiffres dépassant de beaucoup ceux des années antérieures (583.900 en 1902; 92.800 en 1900; 139.000 en 1899). Cette recrudescence avait porté sur le Pendjab où le nombre des décès était passé de 192.100 en 1903 à 396.300 en 1904 et dans les Provinces-Unies, où il était passé de 80.700 à 179.100.

Au cours de 1905 la situation ne s'est guère améliorée, si dans le Pendjab on a constaté une légère diminution, 364.100 décès; par contre, dans les Provinces-Unies, le fléau a sévi avec une particulière intensité, causant la mort de 303.700 personnes; dans la présidence de Bombay seulement les statistiques de la mortalité par la peste ont permis de constater une amélioration notable. Au total, pour l'Inde britannique, on a relevé 950.000 décès, chiffre de très peu supérieur à celui que nous avons donné ci-dessus pour 1904.

Emu de ces tristes constatations, le gouvernement de l'Inde a décidé, cette même année 1905, de faire entreprendre une étude scientifique minutieuse et complète de la peste et de toutes les questions qui se rattachent au mode de transmission et de propagation. Un comité de quatre membres désignés conjointement par la Société royale de Londres et l'Institut Lister, auxquels se joignait un cinquième membre nommé par le ministre pour représenter le gouvernement de l'Inde, a pris en main la direction des recherches effectuées sur place par des spécialistes. En même temps l'administration demandait aux gouvernements provinciaux d'établir des rapports aussi complets que possible, basés sur l'expérience des fonctionnaires ou médecins s'étant occupés spécialement de ces questions et relatifs aux conditions de dissémination du fléau. Cette enquête a abouti à la publication, à la date du 17 janvier 1906, d'une note mettant en évidence le rôle joué par les rats dans la transmission de la peste et recommandant toutes les mesures de nature à détruire ces animaux. Mais il est inutile d'insister sur ce point, qu'ont suffisamment mis en lumière les travaux poursuivis en d'autres pays et sur lequel la presse quotidienne a donné à diverses reprises des renseignements complets.

L'assèchement du Rann de Coutch. — On a pu remarquer sur la carte le grand marécage qui pénètre immédiatement à l'Est du delta de l'Indus, à l'intérieur du territoire indien, séparant l'île de Coutch de la terre ferme; c'est une étendue qui est couverte d'eau ou à peu près asséchée selon les saisons, et que le gouvernement anglo-indien a décidé de conquérir à l'agriculture. Il s'agit là d'un travail analogue à celui que les Hollandais ont entrepris dans la moitié méridionale du Zuiderzée. Les passes qui mettent en communication le Rann de Coutch avec la mer sont étroites, peu profondes et pourront facilement être oblitérées. Une fois ce travail fait, on estime que l'eau enfermée à l'intérieur ne tardera pas à s'évaporer, laissant un épais dépôt salin. Ce dernier pourra être lavé et les eaux salines emportées à la mer grâce à des canaux ménagés à cet effet. Le territoire pourra ensuite être livré à l'agriculture, tandis qu'un autre avantage de ce travail sera de permettre la construction d'un chemin de fer direct et longeant la mer de Kurachi à Bombay.

L'indigo dans l'Inde. — On a signalé, depuis quelques années, la décadence de la culture de l'indigo dans l'Inde. Le mouvement de décroissance que l'on constate dans cette culture depuis 1895 s'est encore accentué durant les derniers exercices; la surface des terres consacrées à cette culture qui était encore de 706.600 acres (1) en 1903 — et ce chiffre était lui-même très inférieur à ceux relevés autrefois — est tombée à 473.800 acres en 1904. C'est la conséquence à la fois de la concurrence que font à l'indigo naturel les produits artificiels, et pour les dernières années, de conditions climatériques particulièrement défavorables. Au surplus, le tableau ci-après que nous empruntons au dernier rapport d'ensemble sur la situation de l'Inde permettra de se faire une idée exacte des fluctuations du commerce de l'indigo :

Exportations de l'indigo de l'Inde.

	Quintaux de 50 kilos		Livres sterling
1895-1896	187.000	valant	3.570.000
1898-1899	135.000	—	1.980.000
1901-1902	90.000	—	1.235.000
1903-1904	60.400	—	717.500
1904-1905	49.300	—	556.400

(1) L'acre vaut environ 40 ares.

serviteurs et portés rapidement à chaque tente à son tour. La nuit le spectacle était extrêmement pittoresque, les tentes étant toutes illuminées et le peuple étant assis par grandes masses, écoutant raconter par quelque narrateur favori les malheurs de Hassan et de Husseïn, les saints martyrs du Chiisme, qui les faisaient souvent pleurer, ou bien secouant la tête en entendant l'éloquence passionnée de quelque orateur. Les tentes avaient été élevées sur tous les endroits découverts, les couvrant tous sauf les chemins principaux et sans aucune considération pour les pelouses ni les massifs de fleurs. Un parc ne peut naturellement pas être converti en un camp sans souffrir dans une certaine mesure de la présence d'une énorme masse humaine. Mais aucun dommage inutile ne semble avoir été commis, et dans l'ensemble la destruction qui résulta de ce campement fut moindre que l'on aurait pu s'y attendre; quant au peuple, il garda invariablement un ordre parfait et une grande bonne humeur.

Le différend de frontière avec la Turquie. — On signale de nouveau le mouvement en avant des troupes turques dans le district contesté de la frontière turco-persane, en violation des négociations engagées entre Téhéran et Constantinople, et aux termes desquelles, pendant les travaux de la commission mixte envoyée dans la zone contestée, le *statu quo* devait être maintenu. Dans les derniers jours d'août, des troupes ottomanes ont occupé le district de Margovar composé d'environ vingt-cinq villages. La Porte nie d'ailleurs qu'il y ait eu le moindre empiètement sur le territoire persan, mais elle ne semble pas pressée de faciliter, en ce qui la concerne, la réunion de la commission.

ASIE ANGLAISE

A propos de la visite de l'émir d'Afghanistan au vice-roi de l'Inde. — L'émir d'Afghanistan se dispose à faire une visite au vice-roi de l'Inde. Le moment et la durée de ce voyage ne sont pas encore fixés, et l'on ignore encore en quel endroit la rencontre aura lieu, mais il est probable, cependant, que la fin de l'année ne se passera pas sans qu'il soit tout à fait accompli. Si pareille nouvelle avait été publiée il y a quelques années, ou seulement il y a deux ans, elle n'eût pas manqué de provoquer de nombreux commentaires, et l'on eût pu légitimement essayer de déduire les conséquences possibles de l'entrevue. Mais la situation politique est bien changée depuis 1904 ou 1905 dans cette partie de l'Asie, et l'on peut supposer sincères les communiqués officiels anglais qui cherchent à enlever tout caractère politique à la démarche d'Habibullah Khan. Alors en effet que la puissance militaire de la Russie demeurait intacte, on était toujours en droit à Londres — et Dieu sait si on a usé de ce droit — de craindre que la grande puissance du Nord ne cherchât à profiter de la proximité relative de ses possessions d'Asie centrale et de l'Inde, pour exercer, en cas de complications internationales, une pression sur le cabinet de Saint-James.

L'idée de voir apparaître les cosaques sur l'Indus devient parfois pour l'esprit anglais une véritable hallucination et si difficile que pût paraître la réalisation des multiples projets d'invasion de l'Inde qui ont vu le jour sous la plume d'écrivains militaires russes, le fait que l'Angleterre se trouvait réduite en cette partie du monde au rang de puissance continentale, avec une frontière de terre étendue à défendre, fait nouveau pour l'esprit britannique, était de nature à causer certaines inquiétudes. Alors aussi conservait toute son importance la question de savoir quelle serait, en cas de conflit russo-anglais, l'attitude du souverain afghan qui tient les clefs des portes qui donnent accès dans l'Inde eux peuples venus du Nord. Toute la politique anglaise en Aghanistan, depuis l'avènement au trône du père de l'émir actuel, en 1880, n'a tendu qu'à renforcer les serrures et à fournir au gardien des portes les moyens de les tenir solidement fermées ; mais, quelque soin qu'il prît à isoler l'émir de toute influence extérieure, exclu lui-même de Kaboul où il ne peut entretenir qu'un agent musulman, par un esprit de conservation étroit et de méfiance à l'égard de tout étranger qui s'est opposé toujours à toute innovation industrielle, le gouvernement de l'Inde devait, dans une large mesure, se contenter des vagues assurances de fidélité et d'amitié que donnait l'émir, et toujours revenait la crainte de voir la Russie, malgré ses déclarations formelles, renouer en Afghanistan les intrigues qu'elle y avait conduites entre 1876 et 1880.

Aujourd'hui, c'est à-dire depuis que la guerre de Mandchourie a abattu, au moins pour un temps, la puissance militaire de la Russie, et depuis que la révolution oblige le gouvernement du tsar à détourner son attention des frontières pour se consacrer tout entier aux problèmes de la politique intérieure de l'Empire, depuis surtout l'insertion dans le second traité d'alliance anglo-japonaise, d'une clause relative à la défense de l'Inde, les appréhensions que causait à la Grande-Bretagne le souci d'assurer la sécurité de l'Inde se sont calmées, et la question d'Afghanistan a perdu de [illegible] intérêt immédiat.

On peut même supposer que ce change[illegible] dans l'équilibre de l'Asie centrale n'a pas [illegible] inaperçu à Kaboul; la visite qui se prépare [illegible] bien qu'on y a senti que le temps n'était [illegible] le souverain afghan pouvait faire jeu de [illegible] terie avec Calcutta. On ne s'explique [illegible] ment qu'à la répugnance qu'après son [illegible] cependant voir lord Dufferin en 188[illegible] lah avait toujours témoignée pour [illegible] Sud de la passe de Khyber, et qu[illegible] refus de rencontrer lord Curz[illegible] qu'il montra à la mission D[illegible]

MM. le *capit.* Chauveteau ; les *lieut.* Laurent, Gilbert, Antoni, Stévenart et Dubois sont placés au 10e rég. ;

MM. les *capit.* Lambla, Labarrière, Aurard, Crété, Delclos et Panet; les *lieut.* Hitier, Pasquer, de Menou, Lavallée; les *sous-lieut.* Huret et Daumas sont affectés au 1er tonkinois;

MM. le *capit.* Jacques ; les *lieut.* Gosset, Fauque de Jonquières, Sajot, Dolmaire, Batut et Robin et le *sous-lieut.* Harciski sont désig. pour le 2e tonkinois ;

MM. le *chef de bat.* Bérard; le *capit.* Aymès ; les *lieut.* Garnier et Mathis; les *sous-lieut.* Charbonnel, Catherinet et Brunot sont placés au 3e tonkinois ;

MM. le *chef de bat.* Tref ; les *capit.* Frochen et Debay; les *lieut.* Bonnureau, Guyon, Marcaire et les *sous-lieut.* Tel et Voye sont affectés au 4e tonkinois ;

MM. le *chef de bat.* Bonifacy; les *capit.* Briard, Paponnet et Péri ; les *lieut.* Chaperot, Rondet, Beau, Arnould, Pellé de Quéral, Castaing et le *sous-lieut.* Laffisse sont désig. pour servir au Tonkin.

Inde française. — M. le *lieut.* Lenhardt est désig. pour servir hors cadres dans l'Inde.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Barféty est désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Cochinchine. — MM. les *capit.* Crès, Guilbert et Ducatillon; es *lieut.* Troemé et Ariès et le *sous-lieut.* Le Breton sont désig. pour Saïgon ;

M. le *capit.* Pelletier est placé au Cap Saint-Jacques ;

M. le *lieut.* Boquet est désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *capit.* Crépet et Bouët ; les *lieut.* Darribes, Lepoix et Chabard sont désig. pour servir au Tonkin ;

MM. les *capit.* Breuilh, Noël, Haranger, Joly et Rouanet et le *lieut.* Landriau sont placés à Hanoï; MM. les *capit.* Borel et Gérard à Dap-cau; M. le *capit.* Juy à Hué; M. le *capit.* Redon à Haïphong;

M. le *capit.* Joalland est désig. pour la brigade de réserve de Chine à Haïphong.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Hérisson est désig. pour servir à la direction d'artill. de Cochinchine ;

MM. Le Roch et Vernet, *stagiaires de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Aviat est désig. pour servir au Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Gazier est placé à l'état-major du command. de l'artillerie à Hanoï;

MM. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Parisot et l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Jacob sont placés à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Phily est désig. pour Dap-cau.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — MM. Lauret, *adjoint* à l'intendance, et Menvielle, *attaché de 1re cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin. — M. le *sous-intendant de 3e cl.* Delavau est placé à Hanoï ;

MM. l'*adjoint* à l'intendance Cornet et l'*attaché de 2e cl.* Chérigié sont désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Indo-Chine. — M. Bernard, *méd.-maj. de 2e cl.*, est attaché à la mission de délimitation franco-siamoise.

Annam. — M. le *méd.-maj. de 1re cl.* Lévrier est désig. pour servir à Tourane ;

M. Duran, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Hué.

Cochinchine. — MM. Hénaff, *méd. ppal de 1re cl.*, Fortoul, *méd. ppal de 2e cl.*, Cavazza, *méd.-maj. de 2e cl.*, Duperron et Collin, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine ;

M. Haueur, *méd. maj. de 1re cl.*, est placé à l'ambulance de Mytho ;

M. Alquier, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour l'hôpital de Saïgon ;

M. Thézé, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est chargé du service médical de Poulo-Condor ;

MM. Montel, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, Huet, *méd. aide-maj. de 2e cl.* et Massiou, *pharm. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir à Saïgon.

Tonkin — MM. Cambours-Mouflet, *méd.-maj. de 1re cl.*, Bouillet et Lecomte *méd.-maj. de 2e cl.*, et Dureigne, *pharm.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin ;

M. Pineau, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir à Hanoï ;

M. Lenoir, *méd.-maj. de 1re cl.*, est placé à Dap-cau ;

M. Ayraud, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le poste consulaire de Mong-tzé ;

M. Abbatucci, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé au poste consulaire de Pakhoï ;

MM. Gauducheau et Savignac, *méd.-maj. de 2e cl.*, Fouquet, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour le service de la vaccine ;

M. Boyé, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Moncay ;

M. Delabaude, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Cao-bang ;

M. Durand, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Thaï-nguyen ;

MM. Bridier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, Bouchaud et François, *méd. aides-maj. de 2e cl.*, sont placés à Hanoï ;

M. Casabianca, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Bao-lac ;

M. Laporte, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est placé à Tay-ninh.

Siam. — M. Manaud, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour servir au poste consulaire de Battambang.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Tédeschi, Pichon et l'Herminier, *méd. -maj. de 2e cl.*, et Micheli, *pharm. aide-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour l'administration pénitentiaire de la Nouvelle-Calédonie.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Missions. — M. le *lieut. de vaiss.* Golay est placé en mission auprès du département des colonies.

Extrême-Orient. — Sont désig. pour embarq. sur le *Bruix :*

MM. le *capit. de frég.* Préaubert; les *lieut. de vaiss.* Brousse, Durand-Gosselin, Duc et Anne ; les *enseig. de vaiss.* Rouvier, Guyader, Viort et Cayol; les *aspirants de 1re cl.* Thomas et Carissan ; les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Berhaut, Correy et Ladam.

Sont désig. pour embarq. sur le *Chanzy :*

MM. les *lieut. de vaiss.* Salmon et Roqueplo; les *enseig. de vaiss.* Paulus, Winter, Puech, Guiot et Homburger; les *mécanic. ppaux de 2e cl.* Blanc (C.-V.), Blanc (C.-J.) et Laurent; l'*aspirant de 1re cl.* Audic.

MM. les *enseig. de vaiss.* Blanchot et Bléry et l'*aspirant de 1re cl.* Sicard sont désig. pour embarq. sur l'*Alger*.

M. le *lieut. de vaiss.* Audouard est nommé au command. de l'*Argus ;*

M. le *lieut. de vaiss.* Doë de Maindreville est nommé au command. de l'*Olry ;*

M. le *lieut. de vaiss.* de Caqueray est nommé adjoint au command. de la flottille de torpilleurs des mers de Chine.

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 1re cl.* Lacroix est désig. pour embarq. sur le *Bruix ;*

M. le *commiss. de 2e cl.* Haag est désig. pour embarq. sur le *Chanzy*.

M. le *commiss. de 2e cl.* Cellier est désig. pour embarq. sur l'*Alger ;*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 1re cl.* Carrère est désig. pour embarq. sur le *Bruix ;*

M. le *méd. de 2e cl.* Cristau est désig. pour embarq. sur l'*Achéron.*

M. le *méd. de 1re cl.* Vialet est désig. pour embarq. sur le *Chanzy ;*

M. le *méd. de 1re cl.* Oudard est désig. pour embarq. sur l'*Alger*.

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :

Procureur de la République à Saïgon (Indo-Chine), M. Auber.

Procureur de la République à Vinh-Long, M. Adamolle.

Juge président du tribunal de première instance de Pnom-Penh, M. Dartiguenave.

Juge président du tribunal de première instance de Chaudoc, M. Mabille.

Juge au tribunal de première instance de Saïgon, M. Sazie.

M Angoulvant est nommé gouverneur des établissements français dans l'Inde.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMPRIMERIE F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SIXIÈME ANNÉE. — N° 67. OCTOBRE 1906

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

58e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

MM.

* A. Bodin, ingénieur	12	»
Cercle militaire de Nouméa	12	»
Souhart, ministre plénipotentiaire	25	»
Cercle militaire de Lalla-Marnia	15	»
* Georges Noblemaire, à Paris	25	»
Commandant L. Berger, président de la Dette publique Ottomane	500	»
F. Blanchet, à Soctrang	12	»
* Dard, secrétaire d'ambassade	25	»
Compagnie générale du Tonkin	100	»
* H. Bardon, assureur à Marseille	25	»
Lieutenant-gouverneur de Cochinchine	25	»
Bibliothèque du gouvernement de la Cochinchine	25	»
* Meillier, administrateur colonial (1er semestre)	12	50
* Société d'enseignement mutuel des Annamites	25	»
Alexis Duparchy, à Paris	500	»
* Henry Viollet, architecte	25	»
Joubé, lieutenant d'infanterie (2e semestre)	8	»
A reporter...	1.371	50

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.

Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.

Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	1.371 50
Durozié, sous-officier d'infanterie coloniale (2e semestre).	12 »
* De Las Cases, à Paris	20 »
Cercle des officiers de Langson. . .	12 »
Commandant Moulinier	12 »
Rouet, consul de France.	12 »
* Madame H. du Pasquier.	25 »
Souscriptions diverses	33 25
Total.	1.497 75

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

ASPIRATIONS ANNAMITES

(GARDONS L'ASIE)

Paris, 15 septembre 1906.

Des constatations faites au Tonkin et en Cochinchine sur l'état d'esprit des indigènes, et signalées dans les précédentes lettres (1), il semble résulter à l'évidence que l'histoire de notre action en Extrême-Orient soit arrivée à un tournant brusque de sa route. Le peuple d'Annam, comme tous les peuples asiatiques, a été secoué par le tonnerre des victoires nipponnes; le Japon a montré que « la peau jaune vaut quelque chose »; or, « nous sommes, dit Phan-boi-Chau, des êtres humains comme les Japonais». En conséquence les Annamites se plaignent de ce que le présent leur soit dur et ils se permettent d'avoir des aspirations pour l'avenir. Il importe d'écouter ce qu'ils disent afin de porter remède à la situation actuelle et de se tracer un programme tel que les événements ne puissent pas nous surprendre.

***

Malheureusement ces plaintes et ces aspirations, il est difficile de les connaître. On a donné aux indigènes des représentants dans les conseils municipaux, au Conseil colonial de Cochinchine, au Conseil du protectorat et au Conseil privé du Tonkin, au Conseil supérieur de l'Indo-Chine. Mais ici et là les intéressés déclarent que cela ne sert à peu près à rien. Habitués à la soumission, les conseillers annamites osent rarement dire tout ce qu'ils pensent; la plupart du temps ils se préoccupent avant tout d'exprimer ce qui peut être conforme aux désirs de leurs supérieurs ou de ceux qu'ils considèrent comme tels. Puis la majorité ne comprend pas le français; on trouve trop long de leur tout traduire ou expliquer et, dès lors, leur présence n'est qu'un leurre; c'est ainsi qu'à Hanoï on a vu les conseillers indigènes se joindre à leurs collègues métropolitains pour obtenir que la ville ait un maire élu, ce qui était manifestement contraire aux intérêts de la population native, vu la très grande infériorité numérique de ses représentants au sein de la municipalité. Ou bien, ce qui est pire, les conseillers sont dans la main de l'administration; ils en veulent obtenir des faveurs et votent comme on leur dit de le faire; en Cochinchine, un certain conseiller colonial annamite donna sa voix pour le maintien du régime de l'indigénat et peu de jours après il fut nommé Doc-phu-su honoraire !

Il est difficile de remédier à ces divers inconvénients. C'est surtout une affaire d'éducation du côté des... administrateurs. Il importe de réprouver hautement l'achat des opinions indigènes. Il est au contraire du devoir des fonctionnaires qui ont la charge des destinées de cette population, de travailler jour par jour à l'évolution de sa mentalité, de lui donner l'exemple de la loyauté, de gagner sa confiance et d'inciter sans cesse ses représentants légaux à faire connaître leur opinion vraie librement et sans crainte. Quelques-uns agissent ainsi; mais beaucoup font tout le contraire.

Les Hollandais ont créé un rouage spécial, l'*adviseur*, le conseiller pour les affaires indigènes, « à qui l'on a confié la mission et fait le loisir d'étudier les indigènes dans les livres et dans la vie... Il les reçoit, il les attire, il les héberge... Il est pour leurs fils un correspondant ou un mentor. Il parle leur langue, il respecte leur religion, il gagne leur confiance, il appelle leurs confidences (1)... » Et ainsi il peut faire parvenir jusqu'au gouverneur général des avis contrôlant ou contredisant ceux des résidents. Mais chez nous l'action d'un tel fonctionnaire, illimitée, ne serait pas longtemps tolérée, ni même peut-être comprise.

Avec nos mœurs, seule la presse fournit aux faibles le moyen de faire connaître leurs revendications. Aussi faut-il s'attendre à voir naître avant longtemps une presse indigène indépendante des journaux officiels. Des projets à cet effet sont faits de divers côtés. On trouvera ci-après une note tonkinoise sur cette question. La perspective est déplaisante à l'autorité habituée à agir au point de vue indigène sans contrôle. Mais si c'est là le seul moyen d'entendre la voix annamite, il est si important de l'entendre qu'on doit souhaiter la naissance d'un journal qui la fasse connaître.

L'an dernier l'opinion s'est émue de la publication par un périodique de la métropole (2) d'un factum intitulé *Cahiers annamites* qui aurait, paraît-il, été adressé au ministre des Colonies (voir ci-après). Ce document nous dit de dures vérités. On en a contesté l'authenticité surtout parce qu'il est écrit en très bon français; on sait cependant qu'il y a déjà des Annamites très capables de manier notre langue avec cette clarté et

(1) Voir ci-dessus pp. 203, 191, 219, 297.

(1) J. Chailley-Bert, *Java et ses habitants*, p. 194.
(2) *La Politique coloniale*, du 14 octobre 1905.

cette précision. Il faut y voir, je crois, une manifestation à ne pas négliger et qui, par le moyen même employé, témoigne du besoin qu'éprouve l'opinion indigène de se frayer un chemin jusqu'à l'autorité la plus haute, jusqu'au pouvoir exécutif métropolitain.

Aussi, quand l'évolution aura progressé, il faudra essayer l'institution d'une représentation indigène auprès de ce pouvoir central lui-même, non certes pas au Parlement ni au Conseil supérieur des colonies déjà trop nombreux, mais à un conseil indo-chinois situé auprès du ministre des Colonies. En Angleterre, on parle de créer des délégués indiens à l'India Office ; pour l'Indo-Chine, une innovation de ce genre s'imposera sans trop tarder. Il faut que les natifs aient le moyen de se faire entendre.

***

La première satisfaction à leur donner, c'est assurément la réforme de ceux des impôts dont le mode de perception entraîne des vexations exaspérantes. Il ne faut cependant pas diminuer les ressources budgétaires du pays que, déjà, une succession de mauvaises années a temporairement réduites. Car il importe d'autre part de tendre vers un allègement du poids de ces mêmes impôts par la continuation du développement économique à l'aide de travaux d'irrigation ou d'assèchement, de voies de communication faciles par rail ou par eau, etc., ce qui ne se peut faire sans beaucoup d'argent. De cela les Annamites instruits sont parfaitement conscients.

En de telles conjonctures, avec les risques d'une importante réorganisation fiscale et la nécessité de nouveaux grands travaux, il est indispensable que les budgets indo-chinois soient gérés avec le plus rigoureux égoïsme. Dans ces dernières années l'Indo-Chine a pris à sa charge des dépenses militaires qui ailleurs incombent à la métropole. Elle a aussi construit des voies ferrées qui, à son point de vue personnel, pouvaient être retardées ; ainsi le prolongement de la voie ferrée au delà de Yen-bay vers le Yunnan, n'était pas nécessaire au développement *actuel* du Tonkin. Le travail était utile, pressant même ; mais il répondait à des tendances de la politique générale de la France ; il visait à faire arriver bon premier le commerce métropolitain sur les importants marchés du Yunnan et du Seu-tchouan ; il était d'ordre « impérial » et devait incomber à la métropole. En présence des grands problèmes intérieurs à résoudre, l'Indo-Chine doit, quant à présent, se résigner à ne s'occuper que de soi. Le Gouverneur général projette un nouvel emprunt ; le gager sur de nouveaux impôts avant même d'avoir réformé les anciens, c'est aller au-devant d'une aggravation de mécontentement ; mais comme il serait déplorable de voir renvoyer à plus tard les travaux très nécessaires auxquels le fonds doit pourvoir, on doit en trouver le gage dans la disponibilité de crédits affectés à des dépenses trop tôt assumées par l'Indo-Chine. On a trop présumé des forces contributives de notre empire asiatique ; on a calculé sans tenir compte de l'inévitable période des vaches maigres. Actuellement l'Indo-Chine ne peut augmenter ses impôts et a cependant besoin de plus d'argent pour poursuivre son développement économique. La métropole doit comprendre qu'en la circonstance, son devoir de tutelle est de délester la colonie de l'excès de poids que celle-ci, en fille un peu présomptueuse, a prématurément chargé sur ses épaules.

***

Cette question est de première importance ; car des dépenses d'un autre ordre se juxtaposent impérieusement à celles qui ont trait au progrès matériel du pays. Nous avons vu quelle est l'intensité du désir d'instruction occidentale chez la population annamite ; les factums venus de l'extérieur incitent par dessus toutes choses les habitants à l'acquisition des sciences nouvelles. Il faut immédiatement donner satisfaction aux vœux exprimés de tous côtés si nous ne voulons voir grandir la conviction que la France prétend maintenir les Annamites à l'état d'esclaves. Le Conseil de perfectionnement réuni à Hanoï a éveillé tous les espoirs ; il serait dangereux que ceux-ci soient déçus par suite d'un manque de crédits ou pour toute autre cause.

Sur cette question de l'enseignement, il n'est plus possible de reculer. Il y a quelques années on aurait pu préparer méthodiquement le terrain ; aujourd'hui il faut tout construire d'un coup. Les étudiants vont affluer à l'Université, beaucoup n'ayant encore fait que fort peu d'études françaises. Ils y viendront avec l'idée qu'en « se livrant à l'étude pendant huit ou neuf ans, ils seront très habiles » ; avec la même conception, un Tonkinois venu en France pour y passer deux ou trois ans, déclarait ingénument : « Je veux étudier la science », et il comptait au retour être capable de monter une filature ! Mais quel que soit leur bagage acquis, les étudiants au sein de leur village paraîtront de grands savants ; ils éblouiront les *nha-qué* ; ils deviendront facilement prétentieux, dédaigneux à l'égard de leurs concitoyens, puis ridicules aux yeux des Européens, enfin mécontents et agités comme les *babous* de l'Inde britannique. La création de l'Université aurait dû être précédée de dix ans par l'enseignement à trois degrés nouvellement institué. Maintenant il est trop tard pour cette marche prudente. Il faut aller vite afin de rester à la tête du mouvement.

Du moins eût-il été à souhaiter que l'on n'aggravât point les dangers de la situation en s'efforçant de réserver à un nombre restreint d'Annamites celle des connaissances qui apparaît aujourd'hui comme la plus précieuse, puisqu'elle est comme la porte d'accès à toutes les autres, la langue française, de même que le chinois conduisait à toute la civilisation extrême-orientale. Or, d'après le nouveau programme, le français ne pénétrera

pas dans l'école au premier degré ; il sera seulement facultatif dans celle du deuxième degré et n'aura enfin droit de cité qu'au troisième degré, c'est-à-dire dans la seule école du chef-lieu de province. C'est peu ; quand les élèves de ces écoles privilégiées posséderont, en plus des rudiments scientifiques, le parler des conquérants, ils se croiront d'autant plus facilement supérieurs de cent coudées à la multitude des villageois. Et c'est précisément pour ne pas former des déclassés qu'on prétend réduire le nombre des indigènes parlant français, tous ceux qui connaissent notre langue étant censés se précipiter vers les emplois publics ; mais comment ne voit-on pas qu'il n'y a déclassement que quand il y a isolement, que l'Annamite au parler français sera moins isolé s'il y a plus d'Annamites parlant français et que, quand il y en aura un nombre considérablement supérieur à celui des postes administratifs, l'habitude se perdra pour nos protégés de se considérer au-dessus de tout autre emploi, sans compter que dès maintenant les idées se tournent avec ardeur vers le commerce et l'industrie.

Les manuels d'enseignement qui constituent l'élément essentiel de la réforme mise en œuvre par M. Beau seront exclusivement rédigés en chinois et en annamite ; il n'a rien été prévu pour l'enseignement du français. Qu'on ne vienne pas dire que les livres faits pour les petits Français y suppléeront ; car le besoin d'ouvrages spéciaux aux Annamites, réduits encore aujourd'hui à étudier dans les livres rédigés pour les Tunisiens, est depuis longtemps reconnu. Il aurait fallu surtout comme livre de lecture une traduction en français du manuel de morale qui n'existera qu'en chinois, comme pour perpétuer l'attachement des indigènes aux caractères et la conviction que sans les caractères il n'y a pas d'éducation morale pour les Annamites ; mieux encore, il aurait fallu compléter ce livre par la juxtaposition de pensées occidentales, aux maximes chinoises, afin de faire pénétrer dès l'enfance l'idée de la non-incompatibilité des deux civilisations et de la possibilité d'un rapprochement.

Avant même les propositions du Conseil de perfectionnement, le Gouverneur général était d'ailleurs acquis à l'idée de la moindre diffusion du français. Il constatait dans son discours d'ouverture qu'en Cochinchine « la diffusion de la langue française n'a pas donné pleine satisfaction à la population indigène qui regrette qu'une part n'ait pas été faite aux caractères et à l'instruction annamite proprement dite ». Mais en quoi le français peut-il être responsable de la rédaction de mauvais programmes ? car en somme dans la critique ci-dessus il n'y a qu'une question de programmes. Et si avec l'enseignement du français coïncida la disparition de l'enseignement de la morale chinoise et par suite de toute morale, la faute en incombe-t-elle à notre langue ou à ceux qui omirent d'ordonner la rédaction de manuels de morale chinoise en quoc-ngu ou même en français ? En réalité, si l'enseignement basé sur la diffusion du français a donné en Cochinchine de médiocres résultats, la responsabilité en appartient : 1° aux mauvais programmes ; 2° aux administrateurs de qui dépendaient les écoles et qui, pour les indigènes, préféraient l'ignorance à une instruction quelconque. « De quels principes généraux doit s'inspirer l'enseignement ? » écrivait, en 1895, M. Wahl, inspecteur général de l'instruction publique en mission en Cochinchine. « Cette question primordiale, qu'il aurait fallu se poser tout d'abord, n'a pas été jusqu'à présent résolue... On a marché au hasard, quelquefois en avant, presque aussi souvent en arrière... Nous avons affaire à une race intelligente, éminemment éducable ; la confiner dans l'anciene culture sino-annamite, c'est nous priver volontairement du plus puissant moyen que nous ayons pour agir sur son esprit... Sans prétendre ressembler à celui qui est donné dans la métropole, l'enseignement devra être avant tout français. A tous les degrés, il aura pour objet principal la diffusion de la langue nationale... Des écoles communales et cantonales, les jeunes Annamites sortiraient avec la connaissance sommaire du langage français, parlé et écrit, celle du quoc-ngu et quelques notions de morale pratique, de calcul et de dessin... »

M. Beau n'a tenu compte que des résultats et pas du tout de leurs causes. Il ne prévoyait même notre langue que pour l'enseignement secondaire et d'autre part, il célébrait au profit des divers peuples de l'Indo-Chine, grâce à la rédaction de manuels scientifiques en cambodgien et en annamite quoc-ngu, « la constitution de véritables langues nationales, assouplies à tous les besoins, aptes à tous les usages ». Il s'est en vérité laissé un peu trop dominer par la puissance des mots ; il constate l'échec de « l'ancien dogme de l'assimilation... tendant à transformer au moyen de la langue et des institutions politiques les races conquises ou protégées ». En effet, c'est à tort que l'on a transformé d'un coup de baguette, en citoyens français, les Sénégalais, les Indous, les Tahitiens, d'autres encore ; mais qu'est-ce qui a fait le mal ? La langue française que la plupart de ces électeurs ignorent encore aujourd'hui, ou bien la concession de droits prématurés et d'institutions déplacées ? Puis, au fait, la politique d'assimilation a-t-elle été pratiquée à l'égard des Annamites ? Non, en vérité ; ils sont restés des sujets, exception faite de quelques naturalisations ; on ne leur a appliqué que la « politique de domination », ainsi que le relèvent avec justesse les *Cahiers annamites*, politique qui se manifeste même maintenant par l'interdiction à tous les subordonnés des administrateurs de se vêtir à l'européenne. Dès lors si le français devait être déclaré responsable de quoi que ce soit, ce serait de l'échec de cette politique de domination, et de cela nous n'aurions qu'à le louer.

Aujourd'hui la mode est à la « politique d'association » ; soit, c'est une question de plus ou de moins. Mais des associés n'ont-ils pas besoin d'un langage commun pour échanger leurs idées et n'est-ce pas limiter les conséquences de l'associa-

tion que limiter à quelques-uns des membres l'usage d'une langue commune? Certes les fonctionnaires métropolitains doivent apprendre l'annamite; mais ce n'est là qu'un expédient. C'est le français qui est la langue des sciences et de la civilisation nouvelles qui s'offrent aux Annamites; c'est lui seul qui leur ouvrira nos trésors; les manuels en quoc-ngu n'y suffiront pas; c'est lui qui indiscutablement, en face de l'Annamite, détient la primauté. Or nous voudrions donner à l'annamite vulgaire des qualités qu'il ne possède pas, l'élever au rang de langue rivale quand la force des choses, l'impulsion de la grande évolution qui commence conduit les Annamites vers la nôtre. Certains lettrés réformateurs admettent que les caractères tomberont en désuétude; le quoc-ngu est un excellent moyen de communication entre gens peu instruits, et permet actuellement de mettre le sommaire des idées nouvelles à la portée des adultes. Mais la généralisation du français devrait être le but pour les très prochaines générations. Pour cela, il suffirait aujourd'hui, outre la rédaction de livres d'enseignement français, de préparer de nombreux instituteurs indigènes; au sortir de l'école normale, ils trouveraient de suite des emplois rémunérés librement dans les villages ou les familles. Bientôt on les cherchera; on ne les trouvera qu'en nombre tout à fait insuffisant et nous nous serons privés d'un des plus puissants moyens de rapprochement et d'association qui existe entre deux peuples.

A remarquer que le chinois, idiome de conquérant, est enseigné dans toutes les écoles annamites dont les programmes sont restés tels qu'avant notre venue, dans celles des plus petits villages comme aux chefs-lieux de province : or il n'est pas douteux que là soit le fondement le plus solide de l'influence de la Chine et de ses idées. D'autre part, cette diffusion du chinois n'a pas tué l'annamite vulgaire, en sorte que prétendre généraliser le français ne peut pas être considéré comme un attentat contre la langue nationale de nos protégés, dont le rôle restera ce qu'il a été depuis quelques milliers d'années. Seul le chinois perdra à la concurrence du français.

Dans cette compétition inévitable et essentielle, le Gouvernement général se montre d'une hésitation regrettable : l'occasion ne se représentera peut-être plus jamais aussi favorable pour implanter notre langue en la superposant définitivement à l'annamite, qu'au moment où, dans le pays, la civilisation chinoise cède ostensiblement le pas à la civilisation française.

***

Il ne suffit pas de répandre l'instruction occidentale ; il faut savoir où cette instruction pourra conduire les Annamites. Ce que sont d'ores et déjà les aspirations indigènes, le voici : « Les Annamites, m'a dit un grand mandarin, ne seront contents que lorsqu'ils collaboreront avec les Français, pour tous les emplois, même ceux d'ingénieurs. »

Une telle prétention va aussitôt soulever une vive opposition. « M. Beau, écrit la *Quinzaine coloniale* (1) à propos du projet d'Université, veut... créer des écoles où les indigènes soient formés en vue de fonctions beaucoup plus hautes que celles qui leur furent confiées jusqu'ici. L'idée est généreuse... Cependant il faudrait s'entendre sur ces fonctions beaucoup plus hautes. Il est entendu que tous nos efforts doivent tendre à mettre les indigènes en état de remplacer le prolétariat administratif français... D'autres emplois, même très élevés, dans l'administration indigène proprement dite, peuvent être réservés aux indigènes instruits. Mais ce sont là les seules fonctions que nous pouvons leur abandonner... Il ne faut pas éveiller de trop hautes prétentions... »

Le malheur est, pour cette thèse, que déjà les « hautes prétentions » sont nées, ainsi que l'indique la phrase ci-dessus du mandarin. Ces prétentions sont nées, avant même l'organisation de l'Université, parce que le Japon a montré que « la peau jaune vaut quelque chose », et aussi parce que le *Contrat social* de Rousseau, traduit en chinois, et d'autres ouvrages ont été lus par les lettrés. Dès lors la question est celle-ci : Est-il sage de résister à ces prétentions? Je n'hésite pas à penser qu'il serait dangereux au suprême degré de le faire et je suis résolument, par intérêt et aussi par esprit de justice, pour la politique d'association complète, loyale et franche.

L'instruction, nous ne pouvons plus la refuser ; déjà les mécontents reprochent à la France de n'avoir fait « qu'entr'ouvrir notre esprit obscur à quelques jets de lumière ». Dès lors, qu'on le veuille ou non, il existera des Annamites instruits à l'occidentale et sûrement on en fera des déçus si on ne leur ouvre pas des débouchés convenables. Déjà ils disent : « Les titres réservés aux indigènes sont ceux de boys, de coulis, d'interprètes, de lettrés, de troupiers perpétuels; telles sont les dignités les plus honorifiques dont les Annamites devront se contenter pour leur vie. » (*Chanson populaire*, p. 306.)

Au Tonkin et en Annam du moins, grâce au jeu du protectorat, il existe de hauts emplois qui font à des indigènes des situations honorables. En Cochinchine, il n'en est pas ainsi; irons-nous dès lors en ce pays d'administration directe instituer de toutes pièces « des emplois même très élevés dans l'administration indigène », des *tong-doc*, *tuan-phu*, *quan-bo*, etc., à seule fin de créer des places à distribuer? Evidemment non; ce serait une onéreuse superfétation d'autant plus choquante que les services fonctionnent aujourd'hui sans cela. Par suite, sur cette terre, colonie française, les natifs ne pourront prétendre qu'aux petits emplois des douanes et autres services, ceux du « prolétariat administratif français », et ils auront un horizon beaucoup plus restreint qu'en pays de protectorat. A coup sûr, ils ne seront pas satisfaits et les sociétés secrètes augmenteront le nombre de leurs adhérents.

(1) 10 septembre 1906, p. 507.

serviteurs et portés rapidement à chaque tente à son tour. La nuit le spectacle était extrêmement pittoresque, les tentes étant toutes illuminées et le peuple étant assis par grandes masses, écoutant raconter par quelque narrateur favori les malheurs de Hassan et de Husseïn, les saints martyrs du Chiisme, qui les faisaient souvent pleurer, ou bien secouant la tête en entendant l'éloquence passionnée de quelque orateur. Les tentes avaient été élevées sur tous les endroits découverts, les couvrant tous sauf les chemins principaux et sans aucune considération pour les pelouses ni les massifs de fleurs. Un parc ne peut naturellement pas être converti en un camp sans souffrir dans une certaine mesure de la présence d'une énorme masse humaine. Mais aucun dommage inutile ne semble avoir été commis, et dans l'ensemble la destruction qui résulta de ce campement fut moindre que l'on aurait pu s'y attendre; quant au peuple, il garda invariablement un ordre parfait et une grande bonne humeur.

Le différend de frontière avec la Turquie. — On signale de nouveau le mouvement en avant des troupes turques dans le district contesté de la frontière turco-persane, en violation des négociations engagées entre Téhéran et Constantinople, et aux termes desquelles, pendant les travaux de la commission mixte envoyée dans la zone contestée, le *statu quo* devait être maintenu. Dans les derniers jours d'août, des troupes ottomanes ont occupé le district de Margovar composé d'environ vingt-cinq villages. La Porte nie d'ailleurs qu'il y ait eu le moindre empiètement sur le territoire persan, mais elle ne semble pas pressée de faciliter, en ce qui la concerne, la réunion de la commission.

ASIE ANGLAISE

A propos de la visite de l'émir d'Afghanistan au vice-roi de l'Inde. — L'émir d'Afghanistan se dispose à faire une visite au vice-roi de l'Inde. Le moment et la durée de ce voyage ne sont pas encore fixés, et l'on ignore encore en quel endroit la rencontre aura lieu, mais il est probable, cependant, que la fin de l'année ne se passera pas sans qu'il soit tout à fait accompli. Si pareille nouvelle avait été publiée il y a quelqnes années, ou seulement il y a deux ans, elle n'eût pas manqué de provoquer de nombreux commentaires, et l'on eût pu légitimement essayer de déduire les conséquences possibles de l'entrevue. Mais la situation politique est bien changée depuis 1904 ou 1905 dans cette partie de l'Asie, et l'on peut supposer sincères les communiqués officiels anglais qui cherchent à enlever tout caractère politique à la démarche d'Habibullah Khan. Alors en effet que la puissance militaire de la Russie demeurait intacte, on était toujours en droit à Londres — et Dieu sait si on a usé de ce droit — de craindre que la grande puissance du Nord ne cherchât à profiter de la proximité relative de ses possessions d'Asie centrale et de l'Inde, pour exercer, en cas de complications internationales, une pression sur le cabinet de Saint-James.

L'idée de voir apparaître les cosaques sur l'Indus devient parfois pour l'esprit anglais une véritable hallucination et si difficile que pût paraître la réalisation des multiples projets d'invasion de l'Inde qui ont vu le jour sous la plume d'écrivains militaires russes, le fait que l'Angleterre se trouvait réduite en cette partie du monde au rang de puissance continentale, avec une frontière de terre étendue à défendre, fait nouveau pour l'esprit britannique, était de nature à causer certaines inquiétudes. Alors aussi conservait toute son importance la question de savoir quelle serait, en cas de conflit russo-anglais, l'attitude du souverain afghan qui tient les clefs des portes qui donnent accès dans l'Inde eux peuples venus du Nord. Toute la politique anglaise en Aghanistan, depuis l'avènement au trône du père de l'émir actuel, en 1880, n'a tendu qu'à renforcer les serrures et à fournir au gardien des portes les moyens de les tenir solidement fermées ; mais, quelque soin qu'il prît à isoler l'émir de toute influence extérieure, exclu lui-même de Kaboul où il ne peut entretenir qu'un agent musulman, par un esprit de conservation étroit et de méfiance à l'égard de tout étranger qui s'est opposé toujours à toute innovation industrielle, le gouvernement de l'Inde devait, dans une large mesure, se contenter des vagues assurances de fidélité et d'amitié que donnait l'émir, et toujours revenait la crainte de voir la Russie, malgré ses déclarations formelles, renouer en Afghanistan les intrigues qu'elle y avait conduites entre 1876 et 1880.

Aujourd'hui, c'est à-dire depuis que la guerre de Mandchourie a abattu, au moins pour un temps, la puissance militaire de la Russie, et depuis que la révolution oblige le gouvernement du tsar à détourner son attention des frontières pour se consacrer tout entier aux problèmes de la politique intérieure de l'Empire, depuis surtout l'insertion dans le second traité d'alliance anglo-japonaise, d'une clause relative à la défense de l'Inde, les appréhensions que causait à la Grande-Bretagne le souci d'assurer la sécurité de l'Inde se sont calmées, et la question d'Afghanistan a perdu de son intérêt immédiat.

On peut même supposer que ce changement dans l'équilibre de l'Asie centrale n'a pas passé inaperçu à Kaboul; la visite qui se prépare indique bien qu'on y a senti que le temps n'était plus où le souverain afghan pouvait faire jeu de coquetterie avec Calcutta. On ne s'explique pas autrement qu'à la répugnance qu'après son père — qui vint cependant voir lord Dufferin en 1885 — Habibullah avait toujours témoignée pour tout voyage au Sud de la passe de Khyber, et qui avait motivé son refus de rencontrer lord Curzon, qu'à la froideur qu'il montra à la mission Dane, au début de son

séjour à Kaboul en mars 1905, aient succédé des sentiments plus amicaux et plus cordiaux. Quelque sympathique que puisse être la personne du vice-roi actuel et quelque désir que puisse avoir Habibullah de faire sa connaissance, il ne semble pas que les qualités de lord Minto aient suffi à produire ce changement d'attitude. Pour tous ces motifs, l'entrevue projetée perdra, nous le répétons, de l'intérêt qu'elle n'eût pas manqué d'avoir eu un autre temps, mais il ne sera cependant pas tout à fait inutile d'en suivre les péripéties et de noter, s'il y a lieu, les modifications qui pourront en résulter dans l'état des relations entre l'Inde et l'Afghanistan.

C. M.

La peste dans l'Inde depuis deux ans. — Dans l'ensemble de l'Inde, la mortalité par la peste avait subi une recrudescence sensible en 1904, année durant laquelle on avait relevé 1.144.900 décès, dont 938.000 dans l'Inde britannique (administrée directement par l'Angleterre), chiffres dépassant de beaucoup ceux des années antérieures (583.900 en 1902; 92.800 en 1900; 139.000 en 1899). Cette recrudescence avait porté sur le Pendjab où le nombre des décès était passé de 192.100 en 1903 à 396.300 en 1904 et dans les Provinces-Unies, où il était passé de 80.700 à 179.100.

Au cours de 1905 la situation ne s'est guère améliorée, si dans le Pendjab on a constaté une légère diminution, 364.100 décès ; par contre, dans les Provinces-Unies, le fléau a sévi avec une particulière intensité, causant la mort de 303.700 personnes; dans la présidence de Bombay seulement les statistiques de la mortalité par la peste ont permis de constater une amélioration notable. Au total, pour l'Inde britannique, on a relevé 950.000 décès, chiffre de très peu supérieur à celui que nous avons donné ci-dessus pour 1904.

Emu de ces tristes constatations, le gouvernement de l'Inde a décidé, cette même année 1905, de faire entreprendre une étude scientifique minutieuse et complète de la peste et de toutes les questions qui se rattachent au mode de transmission et de propagation. Uncomité de quatre membres désignés conjointement par la Société royale de Londres et l'Institut Lister, auxquels se joignait un cinquième membre nommé par le ministre pour représenter le gouvernement de l'Inde, a pris en main la direction des recherches effectuées sur place par des spécialistes. En même temps l'administration demandait aux gouvernements provinciaux d'établir des rapports aussi complets que possible, basés sur l'expérience des fonctionnaires ou médecins s'étant occupés spécialement de ces questions et relatifs aux conditions de dissémination du fléau. Cette enquête a abouti à la publication, à la date du 17 janvier 1906, d'une note mettant en évidence le rôle joué par les rats dans la transmission de la peste et recommandant toutes les mesures de nature à détruire ces animaux. Mais il est inutile d'insister sur ce point, qu'ont suffisamment mis en lumière les travaux poursuivis en d'autres pays et sur lequel la presse quotidienne a donné à diverses reprises des renseignements complets.

L'assèchement du Rann de Coutch. — On a pu remarquer sur la carte le grand marécage qui pénètre immédiatement à l'Est du delta de l'Indus, à l'intérieur du territoire indien, séparant l'île de Coutch de la terre ferme ; c'est une étendue qui est couverte d'eau ou à peu près asséchée selon les saisons, et que le gouvernement anglo-indien a décidé de conquérir à l'agriculture. Il s'agit là d'un travail analogue à celui que les Hollandais ont entrepris dans la moitié méridionale du Zuiderzée. Les passes qui mettent en communication le Rann de Coutch avec la mer sont étroites, peu profondes et pourront facilement être oblitérées. Une fois ce travail fait, on estime que l'eau enfermée à l'intérieur ne tardera pas à s'évaporer, laissant un épais dépôt salin. Ce dernier pourra être lavé et les eaux salines emportées à la mer grâce à des canaux ménagés à cet effet. Le territoire pourra ensuite être livré à l'agriculture, tandis qu'un autre avantage de ce travail sera de permettre la construction d'un chemin de fer direct et longeant la mer de Kurachi à Bombay.

L'indigo dans l'Inde. — On a signalé, depuis quelques années, la décadence de la culture de l'indigo dans l'Inde. Le mouvement de décroissance que l'on constate dans cette culture depuis 1895 s'est encore accentué durant les derniers exercices; la surface des terres consacrées à cette culture qui était encore de 706.600 acres (1) en 1903 — et ce chiffre était lui-même très inférieur à ceux relevés autrefois — est tombée à 473.800 acres en 1904. C'est la conséquence à la fois de la concurrence que font à l'indigo naturel les produits artificiels, et pour les dernières années, de conditions climatériques particulièrement défavorables. Au surplus, le tableau ci-après que nous empruntons au dernier rapport d'ensemble sur la situation de l'Inde permettra de se faire une idée exacte des fluctuations du commerce de l'indigo :

Exportations de l'indigo de l'Inde.

	Quintaux de 50 kilos	Livres sterling
	—	—
1895-1896.........	187.000	valant 3.570.000
1898-1899.........	135.000	— 1.980.000
1901-1902.........	90.000	— 1.235.000
1903-1904.........	60.400	— 717.500
1904-1905.........	49.300	— 556.400

(1) L'acre vaut environ 40 ares.

Voyons maintenant au Tonkin. Dans quelques années, tous les hauts mandarins seront passés par l'Université; ils parleront bien français ; ils posséderont des éléments de sciences et d'administration exacte ; la plupart auront vu la France; beaucoup y auront complété leurs études. Fatalement, en présence du rapprochement entre l'instruction des fonctionnaires indigènes et celle des métropolitains, on en viendra à trouver coûteuse une telle organisation à double rouage ; un seul des rouages apparaîtra comme suffisant ; lequel des deux pourra-t-on simplifier, réduire, arrêter, supprimer? Certes pas l'annamite.

A l'heure actuelle, l'idée d'administrateurs annamites à la tête des provinces d'un bout à l'autre du pays d'Annam semble révolutionnaire et elle sera traitée de dangereuse. Mais il ne s'agit pas d'une idée à réalisation immédiate; il ne faut l'envisager qu'après une période d'instruction et d'évolution cérébrale chez les Annamites, et de modification dans les organismes administratifs. Un jeune Cochinchinois qui est sorti récemment 7e de l'Ecole centrale et venait de faire son stage comme sous-lieutenant d'artillerie, me disait un jour : « Je sens que maintenant je pense autrement que les gens de chez moi »; quand on aura affaire à des fonctionnaires indigènes ainsi transformés, l'aspect de la question changera complètement. En attendant, il faut préparer les voies : au Tonkin et en Annam, les résidents devront peu à peu restreindre leur action, laisser plus d'initiative aux *tong-doc*, revenir au rôle qu'ils n'auraient pas dû abandonner, de contrôleurs et même de simples conseillers : en Cochinchine, des postes d'adjoints indigènes auprès des administrateurs devront constituer une première étape, en attendant que le moment soit jugé venu de leur laisser la place sur le devant de la scène et de ramener les chefs de province métropolitains dans la coulisse.

Les Annamites eux-mêmes ne s'abusent pas. Ils ont parfaitement conscience de la nécessité de leur évolution progressive. « Nous ne sommes pas prêts, déclarait un doc-phû-su de Saïgon; dans dix ans seulement nous pourrons nous administrer nous-mêmes. » Dix ans, c'est assurément trop court ; mais au point de vue de la justice rendue par les indigènes, le même Cochinchinois manifestait plus de prudence : « Il vaut mieux améliorer le fonctionnement de la magistrature européenne que de créer des juges de paix annamites ; les élèves de l'Ecole de droit de Saïgon ne pourront pas arriver à être indépendants : il faut encore au moins une trentaine d'années pour atteindre un tel résultat. » Sur cette dernière question, un interprète du service judiciaire, tout en reconnaissant que les jeunes magistrats français ne connaissent pas assez les mœurs locales, professait la même opinion et, lui-même, il disait : « Notre mentalité n'est pas faite ; nous-mêmes auprès d'un magistrat, nous ne sommes pas sûrs de nous. » Aussi, plutôt que de voir créer ces places qui seront enviées mais dangereuses, préférait-il l'institution d'audiences foraines tenues par des juges français avec l'assistance soit de notables, soit de jeunes indigènes diplômés, qui apprendraient ainsi peu à peu à rendre la justice.

Ces sages dispositions d'esprit permettent d'envisager les réformes nécessaires sans trop de crainte. Elles se maintiendront d'autant mieux qu'on verra graduellement l'horizon s'élargir. Elles seront au contraire vite submergées par le flot des revendications, si les Annamites s'aperçoivent qu'ils travaillent en vain, qu'ils élèvent leur niveau intellectuel sans élever leur situation matérielle et qu'ils restent à l'état « de buffles et de bœufs ». C'est pour cela qu'un tel programme, quoique à longue échéance, doit être dès aujourd'hui envisagé et admis dans son ensemble plutôt que de nous en voir successivement arracher avec ressentiment chacune des parties. Les Anglais dans l'Inde tendent au même but : « En ce qui concerne la question de l'emploi des Indous dans les hautes fonctions administratives, disait en juillet dernier aux communes le Secrétaire d'Etat pour l'Inde, je crois qu'il faudrait faire un mouvement en avant et un *mouvement définitif* dans le but de donner aux indigènes compétents et capables *le même accès aux plus hauts postes de l'administration que celui qui est donné à nos propres compatriotes* (1). »

***

Il y aura d'ailleurs un excellent dérivatif aux risques de cette politique dans les tendances nouvelles vers le commerce et l'industrie, vers les sciences et leurs applications pratiques : « Nous devrons nous inspirer tout d'abord de l'amour du commerce et nous initier ensuite à tous les métiers avec le monde. » (*Chanson populaire*, p. 306.) Grâce à cela, un grand nombre des jeunes gens instruits se détournera des emplois administratifs et cherchera sa voie librement au lieu de créer, comme aujourd'hui le font les examens littéraires chinois, une pléthore d'aspirants fonctionnaires dont la plupart inutilisés s'endorment dans l'inaction. Aussi faut-il encourager ces tendances par tous les moyens.

Puis cette orientation du mouvement conduira les Annamites à rechercher l'aide des métropolitains pour la formation de sociétés agricoles, commerciales et industrielles. J'ai déjà signalé les bonnes dispositions existantes au Tonkin ; il en est de même en Cochinchine. Ici et là des Annamites sont prêts à s'associer avec des Français en qui ils aient pris confiance. Mais réciproquement des Français pourront-ils mettre leur confiance en des Annamites jusqu'à les traiter comme des égaux dans une association ? La plupart de nos nationaux d'Indo-Chine diront non avec énergie ; leur opinion issue de cet orgueil qui leur fait mépriser le peuple au milieu duquel ils vivent, est infiniment exagérée. Il y a des Annamites loyaux et consciencieux ; il y en a surtout parmi ceux qui

(1) V. ci-dessus, p. 276.

se sont déjà plus ou moins francisés ; il y en aura d'autant plus que les situations à eux faites seront mieux rémunérées et qu'ils trouveront intérêt à rester honnêtes. En Annam, la maison Derobert et Fiard a pris pour représentant à Hué un ancien mandarin, appartenant à la famille de Minh-Mang; cet agent n'a pas de traitement fixe ; il est intéressé à la vente; ses commettants sont très satisfaits de lui. En Cochinchine, on parle d'une association agricole, la Société des rizières franco-annamites, qui comprend deux métropolitains résidant à Paris et un indigène ; celui-ci, comme associé, a mis dans l'entreprise des fonds lui appartenant; il est en même temps gérant avec un traitement fixe et un pourcentage sur les bénéfices, de nature à lui constituer une rémunération élevée; cela fait, on a eu assez confiance en lui pour mettre entre ses mains environ 150.000 francs qu'il a transformés en rizières. L'expérience est intéressante ; elle donne, semble-t-il, une formule à imiter. Au Tonkin, il y a quelques années, l'instituteur Bui-xuan-Phai, initiateur de la Société d'Enseignement mutuel, très considéré dans tous les milieux, trouva sur sa concession de Ninh-binh un gisement de charbon ; il chercha à Hanoï de l'argent français, n'en trouva pas et dut s'adresser à des Chinois. La mine est aujourd'hui exploitée au profit de ceux-ci ; elle aurait pu l'être au profit de Français, Phai ayant toutes les qualités pour faire un associé honnête.

De même maintenant, de divers côtés, surgissent des sollicitations. Une société commerciale franco-tonkinoise, une société cotonnière franco-annamite, une rizerie franco-cochinchinoise, etc., etc., sont désirées, esquissées. Une société d'avances agricoles est surtout demandée avec unanimité, d'un bout à l'autre du pays d'Annam, par des gens ne se connaissant pas, pour remplacer les prêts de la Banque de l'Indo-Chine soumis à des formalités beaucoup trop complexes.

Il faut que nos capitaux et nos activités répondent à ces appels et que des métropolitains prennent en mains toutes ces entreprises avec le concours des capitaux et des activités indigènes. A cela il y aura sans doute profit matériel; il y aura surtout profit politique. Entre associés faisant de bonnes affaires, les liens d'intérêt se doublent de liens de commune estime. Par là disparaîtront peu à peu ces manières orgueilleuses de conquérant dont les Annamites, même tout à fait ralliés, se plaignent avec aigreur et rancune. Puis, quand on trouve avantage à travailler pour soi en commun, on ne saurait souhaiter des changements d'ordre général, susceptibles de compromettre cette collaboration fructueuse. Ainsi doit-on penser que les associations d'intérêts privés influeraient grandement sur l'association politique et il semble même que celle-ci ne puisse pas exister, solide, sans les premières.

Ensuite cette activité franco-annamite se heurtera inévitablement à la puissante activité chinoise. Il y aura, c'est certain, résistance et lutte sur le terrain économique; les alliés n'en seront que plus fortement attachés l'un à l'autre; et l'Annamite tiendra d'autant plus à l'appui français que jamais le Chinois ne lui a fait l'honneur, malgré sa peau jaune, de le prendre pour associé, qu'il s'est contenté de l'entourer des mille liens de l'usure pour le pressurer avec politesse, mais aussi sans pitié.

Il ne faut donc pas désespérer. Si nous entravons les aspirations actuelles, les Annamites auront tôt fait de trouver auprès de leurs cousins jaunes l'aide nécessaire à leur libération politique. Mais, si, sans négliger l'augmentation du bien-être matériel général, nous consentons à leur donner l'instruction qu'ils nous demandent pour rejeter un joug intellectuel dont ils sentent tout le poids, si nous avons la prudence et l'équité de leur ouvrir les horizons vers lesquels cette instruction forcément les oriente, si nous répondons avec efficacité à leurs désirs d'activité économique en les aidant non seulement à exploiter les richesses nouvelles de leur pays, mais aussi à repousser l'exploitation chinoise, nous avons les meilleures chances de franchir heureusement la période d'évolution qui est dès aujourd'hui commencée, de la civilisation chinoise vers la civilisation occidentale.

Et après? Eh bien! après, si les Annamites se trouvent malheureux dans leur association avec nous, ce qui paraît dépendre exclusivement de notre politique à leur égard, ils demanderont leur indépendance et nous n'aurons qu'à la leur accorder; dans ce cas, d'ailleurs, ils n'attendraient pas bien longtemps pour le faire. Mais s'ils sont heureux, pourquoi donc voudraient-ils se séparer au risque de s'exposer seuls à la rivalité d'Extrême-Orientaux plus puissants et ayant évolué dans une autre sens qu'eux-mêmes? Car, en somme entre la société française et la société annamite qui naît à la vie dans la civilisation française, il n'y a nullement incompatibilité d'existence commune, quoi qu'on en ait dit.

***

« Lâchons l'Asie », disent certains, et, reprenant une idée qui lui est chère, Onésime Reclus, dans son nouvel ouvrage sur le *Partage du monde*, écrit :

« Les Annamites et les Français n'ont aucune autre commune mesure que celle de la qualité d'hommes et ce sont deux humanités antagonistes. Dans leur patrie vraiment admirable, les gens de l'Annam, du Tonkin, de la Cochinchine, obéissent à d'autres idées que nous ; ils ne courbent pas la tête devant les mêmes dieux ou les mêmes fantômes. Et surtout nous tournons à tout vent de doctrine : ils restent fidèles aux enseignements des ancêtres... Le culte des ancêtres est leur philosophie, leur amour, leur vénération, leur vraie religion, et cette religion, cette civilisation a des milliers d'années d'âge, car c'est la civilisation chinoise. Une vie municipale intense, une organisation sociale politique solidement maçonnée, un mandarinat conforme à leurs idées, à leurs mœurs, une langue monosyllabique et une écri-

ture idéographique dont ils se contentent très bien, une histoire suffisamment tragique qui les intéresse, et dont ils sont fiers, un patriotisme conscient, un dédain tranquille pour notre civilisation bruyante... : c'est dix fois ce qu'il faut pour garantir à un peuple, même conquis, l'éternelle durée, surtout quand la nation conquérante se trouve presque de l'autre côté du globe... Puis, et c'est la cause décisive de notre impuissance en ce lieu d'Extrême-Orient, la Chine touche à l'Indo-Chine... A côté d'un pareil géant, le petit Annamite peut vivoter, même vivre à l'aise et résister indéfiniment à la France lointaine, étrangère en tout, sympathique en rien » (p. 189).

Donc, parce que les Annamites ont la civilisation chinoise et dédaignent la nôtre, parce qu'ils ont pour religion le culte des ancêtres, parce qu'ils ont une organisation solidement maçonnée, parce qu'ils sont géographiquement loin de nous et accolés à la grande Chine et parce que nous ne leur sommes sympathiques en rien, il faut battre en retraite, abandonner l'œuvre déjà faite, renoncer à l'espoir de créer une France d'Asie qui d'une manière ou d'une autre joue un rôle français dans les destinées de l'Extrême-Orient et du monde.

***

Le brillant géographe retarde : il ne connaît pas les Annamites d'aujourd'hui, ceux qui ont déjà évolué à notre contact et surtout ceux dont l'esprit s'est récemment ouvert, à la lecture des victoires japonaises et des édits de l'impératrice de Chine sur la réforme des traditionnels examens.

La civilisation chinoise? Ils en font maintenant bon marché. Ils voient que l'instruction qu'elle leur a donnée est infiniment dépassée par celle des Occidentaux. L'écriture idéographique? Ils ne s'en contentent plus ; les lettrés eux-mêmes reconnaissent que la notation en lettres latines est beaucoup plus facile à apprendre et surtout d'un maniement bien plus souple pour la reproduction de leur pensée; en Cochinchine, les caractères sont presque abandonnés; au Tonkin, quelques individualités admettent qu'ils devront disparaître un jour pour donner aux jeunes étudiants tout le temps de pénétrer les sciences nouvelles. L'histoire? Les Annamites se plaignent qu'on ne leur enseigne que celle de la Chine; ils s'aperçoivent qu'en somme ce n'est pas leur propre histoire dont la connaissance leur est imposée par les traditions venues du Nord; c'est maintenant qu'ils vont s'intéresser aux fastes de leur pays et ils veulent en même temps connaître les autres peuples de la terre. Décidément, ce n'est plus notre civilisation bruyante qu'ils dédaignent; c'est l'autre, l'atrophiante, celle à laquelle ils doivent d'être aujourd'hui « sots et faibles, sans instruction, ni intelligence, ni capacité » (Phan-boi-Chau). « Renonçons à nos vieilles coutumes et marchons dans la voie du progrès » (factum d'un inconnu), disent-ils. Le mouvement est commencé; il s'étendra avec impétuosité; il renverse dès le début l'argument de l'éminent écrivain.

***

En outre, paraît-il, la religion nous sépare. « Ils ne courbent pas la tête devant les mêmes dieux... Le culte des ancêtres est leur vraie religion, » dit Onésime Reclus. D'abord cela n'est pas exact pour ce qui est des Annamites qui se sont convertis au catholicisme et ils sont en Cochinchine nombreux, influents et riches. Pour les autres, précisons. En principe, les Annamites sont bouddhistes; mais seuls les gens du peuple suivent les cérémonies des bonzes dans les pagodes de Bouddha et des dieux apportés de l'Inde. Puis ces croyances et pratiques mystiques sont dominées de haut par la morale des philosophes de la Chine, des livres desquels les divers éléments de la population, les ignorants comme les lettrés, tirent les règles de leur conduite dans la vie. Mais ces livres chinois ne contiennent pas seulement des préceptes de morale; ils organisent la société et lui donnent pour base la famille. De là le grand rôle de la puissance paternelle, l'exaltation du souvenir des ancêtres, l'institution de cérémonies qui honorent les aïeux et prolongent en quelque sorte leur existence parmi leurs descendants et leur action sur eux.

Ces cérémonies constituent-elles à proprement parler une religion, un culte? L'Eglise catholique a dit oui et le pape Benoît XIV, à la suite d'une célèbre et longue controverse, a condamné définitivement, en 1742, les honneurs rendus aux ancêtres par les Chinois et leurs imitateurs. Ce fut peut-être une erreur et par suite une faute; la plupart des difficultés qu'ont les missionnaires d'Extrême-Orient avec les populations indigènes proviennent de cette incompatibilité déclarée entre la religion du Christ et les cérémonies rituelles offertes aux aïeux. Rome, à une époque où peu de gens avaient assez de connaissances pour pénétrer à fond la pensée chinoise, vit là une « religion » rivale, et dès lors le monde entier considéra le « culte » des ancêtres comme une religion. Aujourd'hui la condamnation ne serait peut-être pas prononcée. Les missionnaires se refusent en général même à discuter la question; cependant j'en ai rencontré un, jésuite, il est vrai, mais savant sinologue attaché à l'observatoire de Zi-ka-wei, déclarant encore à notre époque qu'il ne voyait pas de raisons pour imposer aux convertis la renonciation au culte traditionnel envers les ancêtres.

En fait, n'avons-nous pas, nous aussi, notre « culte » des morts? N'allons-nous pas, à des époques rituelles, à l'anniversaire et au 2 novembre, déposer sur les tombes des fleurs et des couronnes? N'inscrivons-nous pas les noms sur des plaques de marbre, comme les Extrême-Orientaux sur des tablettes sculptées, laquées et dorées? Réprouvera-t-on l'hommage touchant que je vois rendre dans une famille très pratiquante, fréquentée par des gens d'église, à son chef vénéré : il aimait passionnément les fleurs et chaque jour, d'un bout de l'an à l'autre, son portrait est entouré de fleurs fraîches sans cesse renouvelées?

Voilà bien une offrande comme celles que font les Annamites en plaçant sur l'« autel » des ancêtres des fleurs, des fruits et de l'alcool de riz. Voici maintenant une véritable invocation qu'on entend parfois sortir de la bouche d'un enfant; faisant sa prière du soir, guidé par sa mère, il s'adresse au père défunt et dit : « Mon cher papa qui êtes au ciel, faites que je sois bien sage »; et il le dit sans que cette requête déférente ait jamais été considérée comme divinisant l'ancêtre et condamnée à ce titre. Les Annamites, comme les Chinois, mettent plus de formes et de cérémonial dans leurs hommages aux aïeux, et c'est la seule différence qui les sépare de nous.

Est-ce alors la philosophie chinoise qui creuse un abîme? Quelques enthousiastes en trouvent la morale supérieure à la nôtre. Sans chercher à établir un parallèle rigoureux, on peut au moins reconnaître que les conseils donnés par Confucius à ses disciples sont hautement dignes de respect et nullement en désaccord avec les préceptes correspondants des peuples de l'Occident. Sur un point cependant, il y a opposition inconciliable : la polygamie est admise. Mais dans la pratique, il n'y a pas d'Annamite confucianiste, ayant l'esprit francisé, qui ne soit monogame; il y en a qui, tout en ayant, grâce à leur statut personnel et à leur fortune, toute liberté d'agir à leur guise, se retiennent de prendre une femme de second rang, même au risque de ne pas avoir cette descendance mâle si impérieusement exigée pour assurer la prolongation, après eux, du culte des ancêtres. Rien ne montre mieux que les Annamites ne s'immobiliseront pas dans leurs traditions les plus chères, quelque millénaires qu'elles soient.

De notre côté, n'allons-nous pas vers eux? Que de Français sont maintenant sceptiques ou incroyants, laissant au peuple, comme le font les lettrés, les pratiques d'adoration mystique! Ceux-là ne dirigent plus leurs actes que d'après des principes moraux; c'est précisément ce que font les Annamites et les Chinois de haute classe. Mais les uns trouvent ces principes posés dans des livres écrits depuis quelques milliers d'années, tandis que les autres attendent la venue de leur Confucius, du grand philosophe qui saura jeter, avec une autorité s'imposant à la multitude, les bases de la nouvelle morale occidentale, indépendante de toute religion, hostile à aucune. Dans un livre récent, l'Algérien Ismaël Hamet (1) fait une observation d'un ordre semblable quand il dit que la diffusion des idées modernes aura parmi les musulmans le même effet que parmi les chrétiens : elle les détachera graduellement des anciennes croyances et permettra leur rapprochement des Français. En Extrême-Orient, les confucianistes, détachés des préoccupations relatives à l'au-delà qu'ils ne cherchent pas à pénétrer, laissent, sans aucun fanatisme, la place libre à toutes les conceptions. Leurs cérémonies aux aïeux sont conformes, avec seulement plus d'apparat, à notre propre dévotion envers nos morts. Que l'on ne vienne donc pas enseigner au peuple de France qu'il est à jamais séparé du peuple d'Annam par la religion ou le culte des ancêtres.

***

L'argument basé sur la différence d'organisation municipale, sociale, politique, est-il plus solide? Nullement.

La vie communale est intense, c'est exact; la commune est la vraie patrie de chaque Annamite; mais cette intensité même a pour effet que toutes ces petites unités à personnalité accusée n'ont pas entre elles une très grande cohésion. D'ailleurs ce rempart si solide, nous l'avons renversé en Cochinchine avec tant de facilité que nous sommes allés trop loin et qu'aujourd'hui nous voudrions pouvoir le relever; nos administrateurs regrettent de ne plus trouver devant eux les autorités communales traditionnelles, respectées, gênantes peut-être parfois par leurs réclamations, mais d'autre part ayant sur la population une réelle influence. Au Tonkin, mieux avisée, la France a respecté, même à l'excès, l'organisme communal; mais aujourd'hui, avec le progrès général du pays, nous voyons la brèche se faire dans la muraille. D'abord un fait matériel : grâce à la pacification, des cases de paysans commencent à s'établir en dehors des haies défensives de bambous, au bord même de la rizière familiale. Ensuite c'est l'organisation de l'état civil à la française, qui vient de pénétrer dans la commune tonkinoise. La réforme a été bien accueillie; elle sera suivie par d'autres, le recensement, le cadastre, etc., avec d'autant plus de facilité que les esprits seront plus ouverts, plus aptes à comprendre le but de telles innovations. Aucune opposition irréductible n'est à redouter.

Au point de vue social, les Annamites sont bien loin d'être immuables. Leur organisation, très démocratique, ne laisse place qu'à très peu de privilèges dus à la naissance; telle quelle, elle est en quelque sorte supérieure même à la nôtre, si l'on considère que l'instruction y est en très grand honneur et que tous les emplois publics s'y obtiennent au concours, même ceux de la magistrature, ce qui vient à peine d'être institué chez nous. Mais pratiquement cette organisation a des vices; or les Annamites de plus en plus nombreux qui les voient, ne demandent qu'à les corriger; ainsi ils réclament la modification complète des programmes de l'enseignement, la répression des abus des fonctionnaires, souhaitant ainsi une transformation radicale de ce mandarinat qu'Onésime Reclus regarde comme étroitement inféodé à leurs idées et à leurs mœurs.

Idées et mœurs sociales, elles-mêmes changent. Nombre de lettrés ne dédaignent plus le commerce et l'industrie. Puis, dans le peuple, à la campagne, les *nha-qué* commencent à apprendre à se grouper en associations pour résister à l'exploitation des acheteurs de paddy, et à la ville

(1) *Les Musulmans dans l'Afrique du Nord.*

l'ouvrier conquiert de plus en plus son indépendance. Ici, jadis, les meilleurs praticiens étaient accaparés par les mandarins; ils ne travaillaient que pour ces patrons, logés, nourris, vêtus par eux, susceptibles de produire des merveilles parce qu'ils n'avaient pas de raison d'économiser leur temps, mais incapables de se constituer un pécule et de se libérer de cette situation d'étroite subordination. Aujourd'hui cette clientèle n'existe plus; les mandarins, avec une situation plus restreinte, ont dû la licencier. Aussi tel maître incrusteur travaille maintenant pour le public qui s'aperçoit qu'en moins de dix ans les prix ont haussé d'environ 50 % ; et tel artiste brodeur qui s'est assimilé le goût européen pour l'association des couleurs dirige deux cents ouvriers et avoue à ses amis avoir amassé à ce jour un pécule de 30.000 piastres. Incrusteurs, brodeurs, ciseleurs ne travaillaient, il y a une dizaine d'années, que sur commande; aujourd'hui tous ont des stocks de marchandises qu'ils étalent pour tenter le client. Jadis ils attendaient l'acheteur au fond de leur maison que rien ne signalait au dehors; maintenant, du Tonkin, ils envoient des représentants jusqu'à Saïgon et Phnom-penh colporter leurs produits, et, grâce à l'Exposition de Marseille, en voici qui arrivent à Paris, avec l'idée d'établir un courant de tonkinoiseries se juxtaposant aux objets de la Chine et du Japon.

Quant aux ouvriers d'industrie, ils ont bel et bien appris, en Cochinchine, à former des syndicats; ils ont même pratiqué la grève. Les Tonkinois suivront la marche, guidés par les *Principes de sociologie* qui leur viennent du Japon et aussi par les idées françaises elles-mêmes qui leur parviendront, voire trop vite, soit directement, soit par l'entremise de traductions en chinois.

Un simple passant, sans pénétrer au fond des choses, peut apercevoir des changements qui ne sont pas sans signification. Toute la jeunesse en Cochinchine a renoncé au chignon qui était aussi caractéristique des Annamites que la longue tresse l'est encore des Chinois ; sur ce point, les Tonkinois commencent à emboîter le pas et à Hué, S. M. Thanh-Thai, avec ses frères, donne l'exemple. Le costume aussi subit des modifications; beaucoup s'habilleraient entièrement à l'occidentale, si l'autorité ne le leur interdisait ; mais au moins ont-ils d'une manière très générale adopté le chapeau, la chaussure et le pantalon européens en ne conservant que la longue robe de leurs ancêtres. Au Tonkin, un fait bien frappant, c'est la différence des moyens de transport employés ; jadis les *nha-qué* ne connaissaient que les petits sentiers serpentant à travers les rizières; ils y allaient à la file indienne avec la brouette à grande roue, les paniers en balance sur l'épaule, le palanquin à deux porteurs ou le cheval de selle. Maintenant ils encombrent les wagons de 4e classe, là où chemin de fer il y a; et en outre ils apprennent à utiliser les voies larges que le Protectorat a faites. Voyez la route de Hanoï à Sontay ou à Nam-dinh : les pousse-pousse y foisonnent, cahotants, boueux, déchiquetés, portant deux ou parfois trois maigres Annamites ; il n'y a pas de lieu de marché sans une station de ces petits véhicules traînés presque toujours, les adultes mâles étant à la rizière, par de jeunes garçons et même par des femmes. Puis, chose nouvelle, on rencontre des chariots indigènes attelés de buffles, et quand les buffles font défaut, ce sont les *nha-qué* eux-mêmes qui tirent aux brancards. Ainsi, jusqu'au fond des campagnes, la vie annamite se laisse peu à peu pénétrer et lentement modifier.

***

Politiquement, avant notre venue, du Tonkin jusqu'à la Cochinchine, les Annamites ne constituaient pas un tout bien solide. L'Annam proprement dit et le Tonkin étaient deux régions rivales, souvent en lutte ; Tu-Duc eut à réprimer de sérieux soulèvements dans le delta du fleuve Rouge à l'époque même où la France s'installait en Basse-Cochinchine. Quant à ce dernier pays, ce n'était qu'une colonie gagnée sur les Cambodgiens, exposée à de fréquentes incursions des anciens maîtres et très insuffisamment peuplée. Notre occupation étendue du Mékong au Song-Koï a-t-elle suffi à faire l'union ? Nullement, pas encore du moins. Le Cochinchinois, sous notre direction, a oublié l'autorité des empereurs de Hué ; le Tonkinois glisse peu à peu sur la même voie, sans pour cela s'entendre avec le Cochinchinois. En même temps des idées modernes surgissent : tel Tonkinois pense que la suppression de la Cour constituerait une économie et que seule la famille royale y perdrait ; tel Cochinchinois se déclare d'opinions républicaines et va jusqu'à s'étonner qu'un état républicain rende à un roi d'aussi grands honneurs que ceux attribués à S. M. Sisowath à Paris (1). De telles fissures dans l'édifice politique annamite ne sont pas faites pour en consolider la maçonnerie ; elles la rendent au contraire chancelante et créent la nécessité d'un étaiement extérieur. Si l'union des esprits annamites se fait un jour ou l'autre, ce sera sous nos yeux et si elle se fait contre nous, ce sera notre faute. En attendant, rien dans l'organisation de ce peuple ne s'oppose à un rapprochement d'étape en étape, avec nous.

Non, les Annamites et les Français ne sont pas « deux humanités antagonistes ». Les gens de l'Annam, du Tonkin, de la Cochinchine commencent à tourner à un « vent de doctrine » nouvelle. Ils cessent de rester « fidèles aux enseignements des ancêtres », parce qu'ils voient venir à eux des enseignements nouveaux que la Chine elle-même, éducatrice de leurs pères, adopte en renonçant aux traditions le plus immuables.

***

Il est vrai que de vastes espaces terrestres ou maritimes séparent la France de l'Indo-Chine.

(1) *Le Journal*, du 15 juillet 1906 : compte rendu de la revue de Longchamp, par Fernand Hauser.

Il est vrai aussi que le Tonkin confine à la Chine.

En temps de paix, qu'importe ? Reste l'éventualité d'une guerre. A la diplomatie d'aviser, de créer tel système d'alliances blanches qui pourra balancer en Extrême-Orient les forces jaunes et ainsi écarter la guerre. Qui sait d'ailleurs quelles convulsions se produiront dans cette énorme masse chinoise faite des pièces sans grande cohésion et où le mouvement rénovateur, dirigé par des néophytes, va heurter tant d'intérêts individuels et d'idées en retard ? La Chine restera-t-elle entière ? Il serait pour le moins prématuré de « lâcher l'Asie » par crainte d'un danger aujourd'hui hypothétique.

D'autre part, aux militaires et aux marins de préparer la défense.

Aux gouverneurs et administrateurs surtout et aussi aux simples particuliers, d'organiser la sympathie franco-annamite : « La France lointaine, étrangère en tout, sympathique en rien », dit Onésime Reclus ; « lointaine », oui ; « étrangère », ce n'est plus tout à fait exact; ce sera faux demain ; « sympathique », elle peut le devenir, et là est le fondement solide de notre action future en Indo-Chine.

« Nos peuples ne sont pas faits pour se combattre, disait Paul Bert dans sa proclamation du 8 avril 1886, mais pour se compléter l'un l'autre. »

C'est un Annamite qui m'a rappelé ces paroles et c'est sur cette base et sur nulle autre qu'il faut asseoir une politique d'avenir.

***

NOTE

Sur la publication méthodique des journaux en caractères pouvant être adaptée à l'usage des Annamites.

« Depuis la création du « Dông-van-nhât-bao », puis du « Dai-viêt-tân-bao » et depuis l'introduction au Tonkin de nombreux journaux ou revues venant de Chine, on peut dire que la lecture des journaux commence à entrer dans les goûts et les habitudes du royaume. Si parmi tant d'habitudes que l'on a constatées avec regret chez les indigènes, celle-là a été reconnue excellente, elle mérite d'être encouragée de toutes parts.

« Ce point éclairci, il faudra étudier, quel serait le meilleur moyen d'intéresser les lecteurs au journal et de les instruire sans fatigue? Quels sujets pourraient être développés et traités à la portée de l'ensemble des lecteurs?

« Les sujets pouvant intéresser le plus grand nombre de lecteurs sont ceux qui leur donnent de bons articles, pleins de renseignements utiles, de récits véridiques, de jugements honnêtes, d'appréciations élevées et impartiales. La meilleure publication, celle qui est justement chère aux lecteurs, doit prendre soin de :

« Exprimer une opinion motivée sur les questions de politique extérieure ou intérieure, être en état de parler au pied levé des sujets les plus divers, guerre ou marine, finance ou administration, travaux publics ou commerce et agriculture ;

« Signaler avec leurs remèdes les abus constatés chez certains fonctionnaires publics sans indiquer le nom de l'auteur, sans attribuer ces abus individuels aux autres hommes de devoir, sans entacher l'honneur de tout le corps ou toute la classe à laquelle appartient le fautif;

« Faire entendre en toute circonstance le langage convenable sans grossièreté ni violence, défendre et propager les idées de justice, d'humanité et de raison ;

« Chercher à relever la morale publique par le récit des traits de générosité des grands hommes, des actes de vertu, etc. ;

« Propager l'hygiène, la médecine au cas d'urgence, des soins spéciaux pour les accidents, les empoisonnements, etc. ;

« En somme, il n'est pas un sujet capable d'élever ou d'instruire qui serait étranger au journal.

« La publication devrait être conçue sur un plan très méthodique, rédigée avec la simplicité et la clarté qui conviennent à toute classe de lecteurs. La ponctuation, qui est absolument négligée dans les pièces officielles en caractères, devrait être rigoureuse dans ces feuilles publiques pour rendre la lecture plus facile, plus saisissante et plus à la portée de l'ensemble des lecteurs.

« La variation du genre de style se recommande autant que la variété et l'intérêt des sujets. Or ces sujets ne devraient pas être développés de la même façon qu'un chapitre, une page de livre, mais il faudrait les traiter sous forme de dialogues, de récits, de dissertations, de lettres entre deux ou plusieurs correspondants, de réponses aux questionnaires. Assurément ces genres de compositions les plus simples sont les formes les plus attrayantes de la lecture des journaux que la curiosité du public et le besoin d'étendre ses connaissances lui font de plus en plus rechercher.

« Mais il ne serait pas inutile non plus d'introduire de temps en temps dans la publication quelques plans des sujets que des lecteurs pourront traiter eux mêmes, au préalable, selon leurs dispositions personnelles. Après avoir ainsi piqué leur curiosité et excité leur activité personnelle, le sujet qui sera développé et qui paraîtra ensuite au journal attirera sûrement l'attention des lecteurs, parmi lesquels il y a ceux qui demandent encore autre chose que la lecture, qui ont besoin d'exercices plus précis dans lesquels leur action personnelle se manifeste davantage.

« En ce qui concerne les circonstances politiques ou administratives que la prudence recommande à l'écrivain de ne pas propager dans le pays, il vaudra mieux les passer sous silence que de les représenter sous une autre forme qui s'éloigne plus ou moins de la vérité. Aussi faut-il voir de quel air défiant les lecteurs sensés lisent ces articles mal soutenus. Dans ce cas, on risquerait fort que tout ce que l'on pourrait écrire de vrai troublerait aussi la sérénité et la conviction du lecteur.

« Enfin, pour avoir toutes les qualités du penseur, de l'écrivain, le journaliste devrait reproduire consciencieusement dans tout ce qu'il écrit, tous les sentiments que le sujet a fait naître dans son âme, et les communiquer aux lecteurs sans aucun déguisement, sans parti pris, avec toute expression résultant de l'intérêt que l'écrivain a pris à son œuvre, de la sincérité de son jugement et de la force de ses convictions. C'est par elle que le journal acquiert l'autorité morale sur les lecteurs, le pouvoir de les intéresser et souvent de les émouvoir et les entraîner. »

Cahiers annamites.

« Dans ces derniers temps, de hautes personnalités politiques françaises, de hauts dignitaires du gouvernement de l'Indo-Chine, la presse métropolitaine et même la presse indo-chinoise nous ont fait le grand honneur de s'occuper de nous.

« Nous nous permettons, en passant, de les en remercier tous du fond de notre cœur reconnaissant et sincère.

« Tous demandent l'application aux Annamites de la poli-

tique d'association que vous avez vous-même, monsieur le Ministre, inaugurée et préconisée dans votre discours au banquet qui vous a été offert au mois de février dernier, par le syndicat de la presse coloniale.

« Nous ne comprenons pas grand'chose, pour notre part, à cette formule de politique. Nous avons seulement le sentiment qu'on désire améliorer la situation du peuple annamite, foulé systématiquement jusqu'ici aux pieds par les vainqueurs, mais que les événements d'Extrême-Orient ont rappelé à sa dignité de peuple et qui commence à comprendre que, blancs et jaunes, tous sont des hommes autant les uns que les autres.

« Cette politique d'association préconisée en notre faveur et qui a été, nous ne l'ignorons pas, dictée aux Français, moins par leur générosité que par leur intérêt ou, plus exactement, par la brutalité des faits de la guerre russo-japonaise, serait-elle sincère ? Ses promoteurs ne l'abandonneraient-ils pas une fois tout danger écarté ? C'est ce que nous nous demandons avec une anxiété inquiète et légitime.

« C'est notre sort, monsieur le Ministre, qui s'agite actuellement dans votre cabinet. Veuillez donc nous permettre de vous exposer respectueusement les vœux du peuple annamite.

« Nous serons brefs.

« Nous avons souffert depuis un demi-siècle de la politique de domination que la France nous a appliquée. Cette politique a creusé, comme chacun sait, entre maîtres et sujets un fossé que chaque jour rend plus large et plus infranchissable. Elle est destinée à exciter la haine bien compréhensible et toute naturelle du vaincu contre le vainqueur et à préparer pour l'un et pour l'autre des jours de sang !

« La France l'a compris. Elle a bien voulu parler de substituer à cette politique une autre plus conforme à sa dignité de grand peuple et aussi à la morale humaine. Qu'elle soit bénie pour la franchise avec laquelle elle reconnaît ses erreurs !

« Nous lui demanderons de faire pour notre pays ce qu'un sage gouvernement annamite n'hésiterait pas à faire, en présence des progrès des nations qui l'entourent.

« Ce serait de travailler sincèrement à notre relèvement moral et physique, par le développement rationnel de l'instruction publique dans notre pays, de nous diriger franchement dans la voie de tous les progrès de l'humanité, intellectuels, scientifiques et autres au même titre que les Français, par la création pour nous d'établissements d'enseignement supérieur, de nous permettre de participer à l'administration de notre pays, de nous rendre nos droits politiques, en un mot, de nous accorder l'estime de nous-mêmes vis-à-vis des autres peuples.

« Une telle politique, qui est celle appliquée par les Américains aux Philippines, nous amènerait à ne plus distinguer la cause française de la cause annamite. Toutes deux se fusionneraient en une seule qui serait la cause sacrée de notre patrie. Nous aurions une quasi-indépendance qui nous encouragerait à travailler à la grandeur, à la gloire de notre pays. Les Français ne seraient plus pour nous des dominateurs détestés, mais des bienfaiteurs et des instituteurs aimés, respectés, honorés. Le peuple étranger qui viendrait attaquer l'Indo-Chine devrait marcher sur nos corps avant de pouvoir toucher à un cheveu de Français. Mais si la France trouve que sa grandeur lui ordonne de condamner le peuple annamite à l'esclavage éternel, qu'elle ait la franchise qui convient à un peuple puissant et grand et qu'elle nous le fasse connaître. Plus d'hypocrisie. Que tout soit net et clair !

« Que la France ne s'illusionne pas sur nos sentiments ! Nous ne pouvons vouloir notre asservissement. Notre raison se refuse à admettre qu'aucun peuple ait été créé pour être l'esclave d'un autre. Nous sommes des hommes et voulons être traités comme tels. Qui nous refuse ce droit est notre ennemi !

« C'est l'âme du peuple annamite, monsieur le Ministre, qui vient d'être mise sous vos yeux, depuis le commencement de cette longue supplique.

« Nous n'avons sans doute pas su la dépeindre avec tout l'art littéraire désirable. Mais vous excuserez, nous en sommes sûrs, les imperfections inévitables de notre style, quand nous vous aurons dit que nous n'avons reçu qu'une instruction primaire et que, comme tous nos compatriotes, nous ne possédons qu'imparfaitement la langue française. »

UN GROUPE D'ANNAMITES.

Extrait d'une lettre annamite.

L'auteur de la lettre ci-dessous a donné des preuves de son loyalisme : c'est le même qui recevant un factum révolutionnaire s'est empressé de le porter à la justice, aux risques des peines prononcées par les sociétés secrètes (voy. le précédent article, p. 339). Et cependant il écrit :

« ..... Les Annamites se laissent prendre par la douceur et la bonté plutôt que par violence ; ils aiment ceux qui leur sont bons et obéissent de bon cœur à ceux qu'ils vénèrent de préférence à ceux qu'ils craignent et... haïssent. Cette vérité que ceux qui ont séjourné en ce pays connaissent, est cachée par des gens de parti pris et ignorée probablement par la majorité des Français de France. Là on parle sans cesse du loyalisme suspect des Annamites qui sont pourtant on ne peut plus conservateurs. Tout ce qu'ils veulent de tout leur cœur, c'est l'adoucissement du régime d'administration inauguré ici à l'insu et contre les instructions de la métropole ; c'est le seul moyen de leur permettre de se rapprocher plus intimement de la France. Il est regrettable de constater que toutes les injustices commises par des agents européens sont censées, aux yeux des Annamites, l'avoir été sur l'ordre des ministres et que les gens dont nous sommes et qui constituent le trait d'union entre la masse et les autorités françaises passent inutilement leur temps à la dissuader de ses erreurs.

« Que voulez-vous que nous fassions s'il se produit des faits semblables à celui qui s'est passé le 14 juillet dernier ? A la tribune officielle, aucun Annamite, fonctionnaire ou contribuable, n'était admis ; sauf un chetty qui venait la veille d'être naturalisé français !! Les Annamites en souffrent énormément ; ils avalent difficilement l'insulte qu'on leur jette en pleine face ; ils n'ont pas de presse et se contentent d'enregistrer dans leur mémoire les faits qui ne leur plaisent pas...

« Tout cela m'amène à vous parler d'une autre injustice plus criante encore, c'est celle qui est faite aux lettrés annamites : on leur refuse les places qu'on accorde de préférence aux indiens, parce que ceux-ci jouissent des droits de citoyens français, ce qui n'est pas le cas de ceux-là. On fait litière des conditions de capacité personnelle et surtout des droits des contribuables, plus respectables à mes yeux que tout le reste. On fait état seulement de la nationalité adoptive ; or nous comprenons difficilement que les indiens, sujets conquis comme nous, soient *mieux traités chez nous* que nous-mêmes dont les parents travaillent tous les ans à garnir les budgets ! Nous n'apprécions l'homme, de quelque nationalité qu'il soit, que d'après sa valeur personnelle, intellectuelle. Passe encore si les indiens qu'on nous préfère sont plus instruits que nous, mais ce n'est pas ainsi la généralité.

« Monsieur, quand vous aurez dessillé les yeux de nos gouvernants sur ces deux questions, qui valent bien celle de la défense des côtes de l'Indo-Chine, vous aurez partout dans ce pays des pagodes où votre nom sera vénéré et adoré..... »

L'Angleterre, la Russie, l'Allemagne et la Perse

Les affaires de Perse semblent devoir faire entrer les relations russo-anglaises dans une direction toute nouvelle, bien que déjà prévue depuis quelque temps. Pour éviter le troisième larron, dans la circonstance l'Allemagne, les deux puissances asiatiques commencent à se faire des avances pour régler d'un commun accord la question de Perse. Il est paru à cet égard des articles très caractéristiques à la fois en Angleterre et en Russie; un accord a eu lieu en outre sur une question de détail : un prêt à consentir au gouvernement de Téhéran. Il arrive parfois que deux puissances en rivalité dans un pays de civilisation moins avancée se partagent les efforts à faire, moins pour se concilier que pour se contrecarrer mutuellement. Mais, en l'espèce, on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt des premiers symptômes d'une politique nouvelle, également désirée, semble-t-il, à Londres et à Saint-Pétersbourg.

Elle aura été entièrement déterminée par l'activité allemande. Les signes de cette activité se sont multipliés depuis quelque temps en Perse. Nous avons signalé ici même un rapport de notre consul à Mascate, M. Laronce, sur la création d'une ligne directe de la « Hamburg Amerika » entre l'Allemagne et le golfe Persique. Plus récemment on a annoncé la création d'une banque allemande en Perse. Les deux anciens intéressés, soit la Russie et l'Angleterre, ont pu se demander si l'Allemagne n'allait pas poursuivre la politique très systématique qu'elle semble avoir adoptée à l'égard de tous les pays musulmans, et notamment la Turquie et le Maroc. On sait qu'elle en soutient le gouvernement, qu'elle les aide à résister aux pressions extérieures, mais en échange d'avantages substantiels dans les concessions, les emprunts, et tout ce qui peut aider à faire vivre l'industrie et la finance allemandes qui commencent à se trouver à l'étroit sur la terre de l'Empire. L'idée qu'une telle politique put un jour être étendue à la Perse paraissait cependant au premier abord assez invraisemblable. L'Allemagne ménage systématiquement la Russie : il est clair que son intervention en Perse pour réorganiser cet Etat et l'opposer peut-être plus tard à la politique russe devait être fort mal vue à Saint-Pétersbourg. Mais il ne faut pas oublier, d'autre part, que la mesure n'est pas ce qui caractérise au plus haut point la politique allemande. A vues très larges et parfois très perçantes, elle est si « profiteuse » dans le détail et veut tellement gagner partout qu'elle arrive souvent à se mettre dans des situations embarrassantes. Sans doute la Russie était à ménager, mais en même temps la Perse, surtout s'ajoutant à l'Asie Mineure, que l'on espère transformer en un champ réservé à l'activité germanique, était fort tentante. Il n'est donc pas très surprenant, vu les mœurs politiques allemandes, que l'on ait franchi la frontière turco-persane, surtout à un moment où la Russie, un peu découragée des affaires asiatiques par ses malheurs avec le Japon, et de plus paralysée par ses désordres intérieurs, semble être beaucoup moins à ménager que par le passé.

Quoi qu'il en soit, on a annoncé, comme nous le disions plus haut, l'établissement d'une banque allemande en Perse. Les journaux allemands en ont parlé avec cet air modeste et papelard qu'ils apportent en général aux commentaires de créations de cette nature. Ils ont dit en répondant aux premières expressions du mécontentement des journaux russes et anglais qu'il s'agissait là d'une institution purement commerciale et qui ne comporterait en rien une immixtion dans la politique de la Perse. — Nous avons expérimenté au Maroc cette manière discrète et réservée d'annoncer les interventions allemandes. La *Gazette de Cologne* disait, à la fin de septembre : « Nous apprenons, en ce qui concerne les rumeurs d'après lesquelles une banque allemande serait sur le point d'être établie en Perse, qu'il y a quelque temps le gouvernement allemand a reçu du gouvernement persan l'offre, en dehors de toute suggestion venue d'Allemagne, de la concession d'une banque allemande. Comme récemment beaucoup de maisons de commerce allemandes ont établi des relations en Perse, il était de leur intérêt de créer dans ce pays une banque allemande qui serait indépendante de tous les établissements financiers étrangers. Pour cette seule raison il était du devoir du gouvernement allemand de considérer très sérieusement l'offre de la Perse. A l'heure actuelle, on est encore seulement à examiner la question. Tout ce qui est déjà arrêté, c'est que, dans le cas où la banque serait créée, elle n'aura en aucune circonstance un caractère politique, mais restera une banque purement commerciale. Elle sera considérée comme représentant les intérêts commerciaux allemands et non pas comme une banque d'Etat qui pourrait faire ou administrer des emprunts d'Etat persans. L'Allemagne n'a que des entreprises commerciales en Perse. »

Nous n'avons pas besoin de dire que, bien que la *Gazette de Cologne* prît cet air modeste et fît patte blanche, la presse anglaise et russe accueillit fort mal l'annonce de cette intervention du troisième larron, et, le 5 octobre, le *Times* publiait un article où, au lieu de se borner comme jusqu'à présent à de vagues insinuations sur l'opportunité d'une entente anglo-russe relative aux choses d'Asie, elle indiquait clairement les bases sur lesquelles cette entente pourrait être conclue, du moins en ce qui concerne la Perse. Le journal anglais commençait par faire ressortir que les intérêts commerciaux russes et anglais sont absolument prépondérants en Perse, tandis que ceux de l'Allemagne n'y sont que quantité négligeable. Cette opinion était appuyée sur le

rapport consulaire français publié l'année dernière et qui montrait que, dans l'exercice 1903-1904, à l'époque où le change était d'environ 2 krans pour 1 franc, les importations totales en Perse avaient été de 385 millions de krans et les exportations totales de Perse de 255 millions de krans. La Russie contribuait pour 185 millions aux importations et l'Empire britannique pour 128 millions. La France venait troisième avec 22 millions, la Turquie cinquième avec 10 millions, et l'Allemagne huitième avec 2.900.000 krans. Des exportations la Russie prenait 155 millions, l'Empire britannique 21 millions, la Turquie 36 millions et l'Allemagne seulement 200.000 krans. En même temps, du reste, la *Post* de Berlin publiait des statistiques montrant qu'il y avait en tout quarante-neuf sujets allemands établis en Perse, et alors que le journal berlinois en tirait quelques conclusions favorables à une action allemande, le *Times* faisait ressortir l'insignifiance de ce nombre. Il en concluait que si l'Allemagne montrait en Perse un esprit d'initiative nouveau, c'était d'une manière systématique et politique, et nullement pour répondre à des intérêts déjà établis. Il voyait là une fois de plus la main de ce gouvernement « paternel » qui mène le commerce allemand, comme une armée disciplinée, à l'assaut des marchés du monde.

Il faisait ressortir que jusqu'à ce que la guerre avec le Japon eût altéré la situation du voisin oriental de l'Allemagne dans l'Asie moyenne, les organes semi-officieux allemands n'avaient tenu aucun compte des intérêts commerciaux en graine de leur pays dans une région que la Russie avait désignée comme la sphère spéciale de sa pénétration pacifique. Il y a seulement cinq ou six années que feu le professeur Georges von Siemens, directeur de la Deutsche Bank, et principal promoteur du chemin de Bagdad, affirmait catégoriquement que l'Allemagne n'avait pas d'intérêts commerciaux en Perse et qu'elle n'en aurait jamais, car il n'y avait pas pour elle de profits commerciaux à espérer de ce pays. Mais, depuis la guerre, il y a eu un changement : la création de la banque allemande a été précédée par l'établissement d'une école allemande à Téhéran, par l'introduction par la « Hamburg-America Linie » d'un service régulier de vapeurs allemands aux ports du golfe Persique, et, affirme-t-on, par certaines tentatives pour obtenir des concessions de chemin de fer dans la Perse occidentale, concessions qui pourraient servir un jour à prolonger et à alimenter la ligne de Bagdad. Et le *Times* concluait ainsi :

Quelques réflexions sur la manière normale dont de petits intérêts commerciaux allemands se développent en formidables intérêts politiques, sont d'autant plus excusables en ce qui concerne la Perse que l'Angleterre et la Russie ont déjà dans ce pays de grands intérêts politiques. Ces intérêts n'ont d'ailleurs été, nous l'avons toujours soutenu, en aucune façon incompatibles, et nous sommes heureux de penser que cette manière de voir n'est plus maintenant rejetée par le gouvernement russe. Mais si la Russie et nous devons les régler à notre intérêt et bénéfice réciproques, il est parfaitement clair que nous devons les régler entre nous et sans l'interposition d'un honnête courtier qui peut chercher à faire son double profit sur les deux parties à la transaction. La Russie et ce pays peuvent maintenant essayer d'approcher le problème persan dans des dispositions plus calmes qu'ils ne l'auraient fait il y a quelques années. La protection de notre commerce, qui a été sérieusement atteint par le nouveau tarif que la Russie imposa à la Perse en 1901, et la défense de nos frontières de l'Inde ont naturellement été pendant de longues années les points cardinaux de notre politique persane. Ils en sont encore, nous devons le dire, les points cardinaux à l'heure actuelle, bien que la menace pour notre frontière ait cessé d'être particulièrement inquiétante dans ce moment. Il n'y a en pratique qu'une voie par laquelle les grandes positions stratégiques que nous avons établies sur notre frontière du Nord-Ouest pourraient être sérieusement compromises; elles pourraient être tournées par une avance des Russes dans la province persane du Seistan qui forme peut-être la seule base pratique d'une pareille opération, et ensuite, vers le Sud, à travers le Béloutchistan persan jusqu'à l'océan Indien. Ce que nous avons à faire par conséquent est d'empêcher ces régions de passer sous le contrôle russe par les progrès de cette pénétration pacifique dont les Russes se sont montrés les adeptes. Dans le Nord, d'autre part il y a la province du Khorassan qui est limitrophe des possessions transcaspiennes de la Russie, et dans laquelle, sans aucun doute, elle prétendrait à des garanties correspondantes pour ses intérêts et son influence. Il existe des analogies qui ne sont pas médiocres entre la position de l'Angleterre et de la Russie par rapport à la Perse et celle de l'Angleterre et de la France par rapport au Siam il y a dix ans. La question siamoise, qui nous mit presque en guerre avec la France, alors que lord Rosebery était ministre des Affaires étrangères en 1893, fut réglée trois années plus tard sous lord Salisbury par une entente anglo-française, confirmée et amplifiée en 1904, qui, tout en sauvegardant l'avenir du Siam, définissait et reconnaissait les sphères de l'Angleterre et de la France. Non seulement la paix et la prospérité du royaume du Siam ont été assurés par cet accord, mais une ère de difficultés internationales dangereuse a été transformée en une période de coopération anglo-française cordiale, qui a amené récemment le lancement d'un emprunt siamois considérable à Londres et à Paris, à des conditions très avantageuses pour le gouvernement de Bangkok. Il n'y a aucune raison que nous ne puissions découvrir dans les conditions présentes des affaires asiatiques pour lesquelles des arrangements anglo-russes dans des conditions analogues ne pourraient pas produire des résultats également heureux pour le bien de la Perse et pour l'affermissement d'une entente amicale entre la Russie et nous-mêmes. Au contraire, nous voyons beaucoup de raisons pour lesquelles les deux pays devraient bien accueillir un tel arrangement, même si pour l'atteindre chacun d'eux devait se pénétrer de l'excellente maxime française que le mieux est l'ennemi du bien. Mais, pour arriver à cette fin, il est presque essentiel qu'on ne laisse aucune tierce partie trouver l'occasion ou le prétexte de s'immiscer dans le tête-à-tête anglo-russe.

Quelques jours plus tard, les *Novoé Vrémya* répondaient sur le même ton « . Nous considérons que la leçon de la politique russo-japonaise dans la question du Liao-toung doit nous servir. Nous devons, sans nous lancer dans des projets qui ne peuvent être réalisés, nous établir solidement seulement là où une politique réaliste nous y invite. Et cette politique réaliste nous montre qu'ayant

éliminé toute intervention de tierces puissances et particulièrement de l'Allemagne, nous pouvons sans difficultés particulières arriver à une entente avec les Anglais en ce qui concerne la délimitation des sphères d'influence septentrionale et méridionale en Perse. » Et les *Novoé Vrémya* concluaient en faveur d'une pareille délimitation pour faire échec au projet lointain que l'Allemagne appuie sur l'entreprise du chemin de fer de Bagdad. Il est vrai que les *Novoé Vrémya* discutaient ensuite la question et se montraient assez opposés à certains projets de chemins de fer anglais en Perse comme celui qui relierait Téhéran au golfe Persique. Quelques jours après on annonçait d'ailleurs qu'un prêt avait été consenti par moitié par les gouvernements russe et anglais au gouvernement du Chah. On lui avançait 10 millions de francs dont la moitié payable immédiatement et le reste payable en deux annuités. Cette somme est destinée à faire face à quelques-unes des plus pressantes nécessités du gouvernement persan.

Il serait sans doute prématuré de croire que l'entente anglo-russe relative à la Perse soit faite. On a souvent vu les généralités cordiales émises sur de pareilles questions n'aboutir à rien lorsque l'on descendait ensuite dans les détails pratiques à régler : nulle part il n'est plus vrai qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Cependant il faut reconnaître que jamais les perspectives n'ont été aussi favorables pour une entente anglo-russe. La Russie, repliée pour ainsi dire sur sa propre crise, n'a plus, pour l'instant du moins, les vastes visées asiatiques qui l'absorbaient tout entière depuis une dizaine d'années. De son côté, l'Angleterre voit son impérialisme devenir un peu moins agressif à l'égard surtout de la Russie, depuis la période de détente causée chez elle par la guerre du Transvaal et, en Asie, par la guerre russo-japonaise. Peu à peu une nouvelle préoccupation s'impose à elle, celle d'éviter les succès de la politique napoléonienne d'hégémonie continentale que les événements de l'année dernière ont révélée dans les arrière-pensées du gouvernement de Berlin. Plus préoccupée de garder les approches du cœur même de l'Empire, elle sera peut-être moins intransigeante sur des régions asiatiques lointaines, d'autant que là aussi le danger reconnu en Europe semble s'étendre peu à peu. Certes, pour la Russie, voir une sphère d'influence anglaise couvrir avec des déguisements plus ou moins habiles toute la Perse méridionale, c'est renoncer à la vieille idée, nous dirons presque au vieil appétit inévitable de la politique russe : les accès sur la mer libre. La Russie l'a perdu dans les mers relativement chaudes de l'Extrême-Orient, elle ne l'a pas gagné en Europe et ne semble pas devoir le gagner de si tôt en Asie Mineure : la Perse était à l'heure actuelle l'obstacle le plus mince en apparence qui la séparât de l'accès dès longtemps convoité.

Mais il faut tenir compte de ce fait que les derniers événements imposent sans doute aux réflexions des Russes, c'est que la Russie n'est pas naturellement une puissance maritime. Elle a tout intérêt à attendre l'avenir en dominant d'abord les régions continentales qui sont immédiatement à sa portée. Si elle eût suivi ce système en Extrême-Orient, si elle s'était bornée à la politique de 1896 qui lui donna la route directe de Vladivostok, à travers la Mandchourie septentrionale, et qu'elle y eût ajouté non les entreprises de 1898 sur la Mandchourie méridionale, mais bien une action dans la Mongolie qui s'ouvrait largement à son action, la guerre russo-japonaise n'aurait sans doute pas éclaté et l'évolution de l'Extrême-Orient, si fatale aux ambitions russes, aurait été de longtemps retardée. La Russie peut donc ajourner son rêve d'un accès aux grands Océans. Quant à l'Angleterre, elle peut de son côté laisser la Russie dominer la Perse septentrionale. Sans doute, si les conditions générales politiques et sociales du monde ne se modifiaient pas, un jour ou l'autre la question renaîtrait et la Russie voudrait percer au point de moindre épaisseur et de moindre résistance la ceinture qui la sépare partout de la mer libre. Mais qui sait si l'Angleterre et elle n'arriveront pas naturellement un peu plus tard à un accord sur ce point, en présence des grandes modifications qui semblent se préparer peu à peu en Asie, et qui rendront solidaires, tout au moins à titre de *beati possidentes*, beaucoup de ceux qui s'étaient violemment disputé les morceaux de ce qui constitue actuellement leurs domaines respectifs.

R. C.

Projets de Chemins de fer

DANS LA CHINE MÉRIDIONALE

On signale en ce moment l'apparition d'un certain nombre de projets de chemins de fer dans la Chine méridionale, qui révèlent l'ardeur avec laquelle les Chinois se tournent, au moins en théorie, vers la construction des voies ferrées, et aussi l'exclusivisme qui marque ces entreprises nouvelles, où ils prétendent n'admettre ni les capitaux ni les techniciens étrangers. La première de ces lignes nouvelles projetées par les Chinois nous intéresse particulièrement parce qu'elle serait établie, en grande partie, sur le territoire du Kouang-si. Il s'agirait de relier Nanning à Koueïling, et de là au chemin de fer de Canton à Hankéou. Notre consul à Hong-kong, M. Liébert, dont, conformément à l'heureuse innovation décidée par M. Bourgeois, et que nous signalions l'autre jour, certains rapports viennent de nous être communiqués, adressait à ce sujet au ministère des Affaires étrangères la dépêche suivante, le 5 septembre :

Le *South China Morning Post*, qui est actuellement l'un des organes les mieux documentés de Hong-kong, vient

de recevoir de son correspondant à Koueï-lin des informations intéressantes que je complète par mes renseignements personnels et par quelques détails de source chinoise, qui sont récemment parvenus à ma connaissance.

Il y a quelques mois, un certain nombre de jeunes Chinois, originaires du Kouang-si, et qui sont en ce moment étudiants au Japon, adressèrent aux notables de Koueï-lin un télégramme dans lequel ils conseillaient d'activer l'organisation des chemins de fer au Kouang-si « afin d'éviter que des étrangers, notamment des Français, dont les ambitions au Kouang-si sont particulièrement à redouter, n'intervinssent dans le développement des ressources industrielles de cette province.

Sur ces instigations, une première réunion des notables fut tenue, au cours de laquelle on convint que des délégués du Kouang-si, intéressés par des affaires de chemins de fer, seraient invités à se rendre à Koueï-lin pour discuter la question. La réunion générale de ces délégués eut lieu, paraît-il, le 24 août. On y décida la construction, dans le plus bref délai possible, d'une voie ferrée qui relierait Nanning (nouvellement ouvert au commerce international) à Heng-tcheou, point situé sur la rivière Hsiang, affluent du Yang-tseu, où le chemin de fer projeté rejoindrait la future grande ligne de Canton à Hankéou. La voie ferrée en question, dont le tracé serait établi, pour la plus grande partie, dans le Kouang-si même, et, pour une partie moins importante de son parcours, dans le Hounan, desservirait Lieou-tcheou, Koueï-lin, Tsuen-tcheou et Young-tcheou. La ligne de partage des eaux des bassins du Si-kiang et du Yang-tseu serait franchie entre Kouei-lin et Tsuen-tcheou.

C'est, en somme, le tracé étudié en 1898 par la mission Wiart, qui avait été envoyée à cette époque par le gouvernement général de l'Indo-Chine pour étudier la question des chemins de fer du Kouang-si.

Les intéressés espèrent être à même de réunir à peu près la moitié des capitaux nécessaires dans les provinces mêmes du Kouang-si et du Hounan. Ils chercheraient à se procurer le surplus en s'adressant aux principaux négociants cantonnais de Hong-kong, de Singapour, de Canton même, et des villes de la côte. Des délégués sont, paraît-il, déjà partis pour essayer de recueillir des souscriptions.

On assure, d'autre part, que la constitution de cette nouvelle Société chinoise des chemins de fer du Kouang-si aurait déjà obtenu la sanction des autorités de Canton et du Gouvernement impérial. On prétend, entre autres, « que trois Français en mission au Kouang-si » et que l'on décrit comme « très versés dans la question des chemins de fer et des mines » sont arrivés par hasard à Koueï-lin le 24 août, c'est-à-dire le jour de la réunion des délégués de la province.

Plus à l'Est, les Chinois se préparent et, semble-t-il, plus sérieusement, à construire une autre voie ferrée qui relierait Canton à Amoy, en remontant sur une certaine longueur la rivière de l'Est. Ce projet a, d'ailleurs, déjà été assez vivement discuté dans les journaux anglais. Il est considéré en effet comme destiné à rendre impossible la construction du chemin de fer de Kao-loun à Canton, pour lequel la *British and Chinese Corporation* est depuis 1898 en négociations avec le gouvernement chinois, et a même déjà obtenu quelques arrangements préliminaires. La ligne de Canton au Fo-kien emprunterait en effet, à la sortie de Canton, le tracé que devrait suivre la ligne de Kao-loun pour arriver à cette ville. D'autre part, le mécontentement des Anglais est inspiré par ce fait que, en même temps qu'il est question de construire cette ligne, les Chinois font des travaux destinés à rendre Whampoa accessible aux grands navires de mer. Ces derniers pourraient ainsi remonter jusqu'à une vingtaine de kilomètres de Canton, et le port de Whampoa serait non seulement relié à cette ville par la rivière comme à l'heure actuelle, mais encore par la nouvelle voie ferrée de Canton au Fo-kien. On s'explique, dans ces conditions, le mécontentement qui s'est manifesté à Hong-kong et qui a eu des échos jusque dans la presse de Londres. Sur ce projet, M. Liébert envoyait également une dépêche au ministre des Affaires étrangères, le 28 août dernier. En voici le texte :

Au cours de ma dépêche commerciale du 16 juillet dernier, j'ai mentionné le projet chinois de jonction de Canton à Fo-kien, via Whampoa, Tsang-ching, Chek-loung, Pok-lo et Hoï-foung. Entre Canton et Chek-loung, le tracé de cette ligne se confondrait avec celui de la deuxième partie de la ligne de Kao-loun à Canton. On peut donc se demander si, au cours des négociations relatives au cours du Kao-loun-Canton, le vice-roi de Canton n'a pas eu constamment l'arrière-pensée de retarder une solution définitive afin de mettre la *British and Chinese Corporation* en face d'un fait accompli qui aurait été le commencement des travaux sur la ligne chinoise projetée de Canton au Fo-kien.

Le fait est que, depuis environ un an, on se montre inquiet à Hong-kong du projet en question. On craint, notamment, de voir se réaliser l'idée qu'ont les autorités de Canton de faire à Ou-tchong (en face de Whampoa) un port en eaux profondes, qui serait le terminus à la mer de la grande ligne Hankéou-Canton : la prospérité de Hong-kong peut, en effet, se trouver compromise dans une certaine mesure par l'exécution de ce plan non dissimulé des Chinois.

Dès octobre 1904, on commençait les travaux d'enlèvement des barrières artificielles qui gênaient la navigation dans la rivière des Perles (entre Canton et la mer). On commençait par la suppression de la Bridge Barrier, puis on élargissait à environ 170, 130 et 120 mètres respectivement les chenaux de la Iron Barrier, de la Cambridge Barrier et de la Taishek Barrier qui n'avaient autrefois que 45, 90 et 30 mètres.

En même temps on approfondissait à un minimum de 3 mètres à la plus basse mer, avec des profondeurs allant jusqu'à 5 mètres, les chenaux en question ainsi que le chenal de la barrière de Whampoa.

Ces importants travaux menés avec la plus grande rapidité étaient terminés fin septembre 1905. En janvier 1906, le vice-roi de Canton demandait à Pékin l'ouverture au commerce international des ports de Whampoa, Houeï Tcheou et Tchan-tsoun. Enfin, on commençait la construction d'un phare sur le Chain-rock. On a entrepris l'enlèvement des barrières en fer de Fou-moun et on creuse également dans la deuxième barre devant Whampoa un chenal permettant aux navires calant moins de 24 pieds de monter à marée haute jusqu'à Whampoa où ils trouveraient toujours autant d'eau qu'il leur en faudrait. Un cargo-boat anglais, le *Lawhill*, calant 23 pieds, a déjà pu, dans la seconde partie de 1905, aller charger à Whampoa.

Naturellement les grands paquebots français, anglais, et surtout les grands navires postaux allemands et américains, de 10, 15 et 18.000 tonneaux, seront toujours obligés de s'arrêter à Hong-kong, mais il n'est pas douteux qu'avant peu un très grand nombre de cargo-boats de moyen tonnage pourront à marée haute remonter la rivière jusqu'à Whampoa, qui sera bientôt à une demi-heure de Canton

par la voie ferrée qui doit passer à Ou-tchong, de l'autre côté de la rivière, à 18 ou 19 kilomètres de Canton.

Ce projet d'établissement devant Whampoa d'un port en eaux profondes qui serait le terminus à la mer du grand Central chinois, date du commencement de 1905 et émane, paraît-il, du syndicat américain qui avait encore en mains à cette époque l'affaire du Canton-Hankéou.

Quoi qu'il en soit, ce projet qui a mûri rapidement depuis un an, et qui est dénoncé avec inquiétude dans la correspondance échangée en 1905-1906 entre la branche de Hong-kong de la China Association et le siège central de ce groupement à Londres, est déjà entré dans une voie pratique, et la concession du chemin de fer de Canton au Fo-kien, viâ Ou-tchong (Whampoa) était accordée vers la fin de 1905 à Tchang Pat Chi, riche chinois de Singapour, ayant rang de tao-taï, qui est intéressé directement dans les lignes de Soua-tao à Tchao-tchéou, d'Amoy à Tchentchéou et de Canton à Hankéou.

On constitua rapidement pour la construction du premier tronçon (Canton-Whampoa) une société uniquement chinoise au capital de 800.000 taëls. L'intérêt promis aux actionnaires est de 6 0/0 et la durée de la concession est de soixante ans.

En juin dernier, le vice-roi de Canton nommait une commission spéciale pour étudier à la fois la question du port de Whampoa et celle du chemin de fer. Le rapport de cette commission ainsi que les études du tracé de la ligne étaient terminés et remis à la fin de juillet au vice-roi qui donna immédiatement les autorisations nécessaires pour le commencement des travaux, et qui nomma Tchang Pat Chi directeur de l'ensemble de l'affaire. Au milieu du présent mois paraissait à Canton la proclamation relative aux achats des terrains nécessaires. On peut donc s'attendre à voir les travaux commencer très prochainement. C'est du reste ce qu'avait déclaré dès le mois de mars le commissaire spécial (Yuen, ancien tao-taï de Changhaï, nommé depuis préfet de Pékin) envoyé à cette époque à Canton pour faire une enquête sur la question des chemins de fer, et notamment sur les différends qui avaient surgi entre le vice-roi et les notables au sujet du Canton-Hankéou.

Ce projet cause, ainsi que l'ont prouvé certains articles des journaux londonniens eux-mêmes, et du *Times* en particulier, une assez vive inquiétude aux Anglais. On assure même que le chargé d'affaires britanniques à Pékin, M. Carnegie, a notifié au gouvernement chinois le désir du gouvernement de Londres de voir ajourner le commencement des travaux sur la ligne de Canton-Whampoa-Fo-kien. Les Anglais se fondent sur ce fait que depuis huit ans environ la *British and Chinese Corporation* a des droits sur la ligne projetée de Kao-loun à Canton.

Cette dernière, qui aurait environ 210 kilomètres, dont 175 en territoire chinois, ne présente pas de difficultés techniques, du moins sur ce territoire, car au contraire le pays couvert par « l'extension » de Hong-kong est extrêmement accidenté et nécessitera beaucoup de travaux d'art. Sur le sol chinois le principal ouvrage d'art doit être le grand pont sur la rivière de l'Est. En dehors de ce pont, il y en faudra un grand nombre pour traverser les arroyos entre Whampoa et Canton, mais aucun d'eux ne doit être à très large ouverture.

Ce n'est pas la difficulté technique, mais bien les difficultés entre les gouvernements anglais et chinois qui ont retardé si longtemps l'ouverture des travaux. Au début, c'est-à-dire il y a huit ans, la *British and Chinese Corporation* avait conclu avec le gouvernement de Pékin un contrat qui prévoyait la construction de l'ensemble de la ligne de Kao-loun à Canton par l'entremise de ce groupe financier anglais auquel se seraient adjoints des éléments chinois. Mais depuis lors les autorités anglaises de Hong-kong ont remis ce contrat primitif en question en décidant de construire elles-mêmes et sans aucune participation du syndicat anglo-chinois la portion de la ligne située sur le territoire britannique de Kao-loun.

Les événements nouveaux d'Extrême-Orient surgissant sur ces entrefaites, les Chinois eux-mêmes n'ont plus voulu entendre parler du contrat primitif et en 1905, la *British and Chinese Corporation* ne put arriver à faire ratifier par les autorités impériales chinoises un projet de contrat rédigé d'accord avec le gouvernement de Hong-kong. D'après ce contrat, la *British and Chinese Corporation* émettait un emprunt gagé par le gouvernement chinois et destiné à couvrir les frais de construction de la section de la ligne comprise entre Canton et la frontière du nouveau territoire de Kao-loun, à la condition que les études et la construction de cette section seraient confiées à des ingénieurs anglais, que le matériel de la ligne serait anglais, enfin que tant que l'emprunt pour la construction n'aurait pas été complètement remboursé l'exploitation technique de la ligne serait dirigée par un ingénieur britannique et le côté financier de l'entreprise serait confié à un chef comptable de même nationalité. C'étaient en somme les conditions implicitement contenues dans l'accord préliminaire du 28 mars 1898, antérieur à l'expansion de Kao loun et par conséquent à la possibilité de construction d'une partie de ce chemin de fer sur un territoire cédé à bail à l'Angleterre. En présence de l'esprit nouveau qui souffle en Chine, les autorités cantonnaises refusèrent de signer le projet de 1905. Là, comme ailleurs, on voulut que le capital et la direction fussent exclusivement chinois. Malgré une vive pression des autorités anglaises, il fut impossible de faire céder le vice-roi de Canton qui consentit seulement à ce que les Chinois, restant maîtres administrativement de l'affaire, fissent appel au capital résultant d'un emprunt émis par la *British and Chinese Corporation*, et à un certain nombre de techniciens anglais. Jusqu'à présent il a été impossible de s'entendre, les autorités britanniques ne voulant pas que l'administration et l'exploitation de la ligne fussent laissées exclusivement aux Chinois et ces derniers ne consentant pas à y renoncer.

Peut-être se demandera-t-on, au milieu de ces projets de chemins de fer et des discussions auxquelles ils donnent lieu, ce qu'est devenu le projet du chemin de fer de Macao à Canton par Heungtchan. Nous avons fourni à nos adhérents des renseignements sur ce projet au moment où il était question de donner à Macao une extension comparable à celle que Hong-kong venait de recevoir sur la terre ferme.

Ce projet d'extension a d'ailleurs été abandonné, mais non pas celui de chemin de fer qui l'avait accompagné. Pendant un certain temps il a été entendu que cette ligne serait construite au moyen d'un capital d'une vingtaine de millions, soit quatre millions de dollars or, dont la moitié serait fournie par les Chinois et l'autre par un syndicat portugais de Macao. Ce dernier syndicat a mis très longtemps à trouver son argent : ce n'est que tout dernièrement que l'on disait qu'il avait pu s'assurer à Lisbonne les concours nécessaires et encore la nouvelle de ce succès n'est-elle pas confirmée. Quoi qu'il en soit, cette attente a permis à l'esprit de « la Chine aux Chinois » de se manifester et on assure que le groupe chinois voudrait maintenant construire la ligne avec ses capitaux exclusifs et par ses propres moyens. Lam Tak Yuen, directeur du groupe cantonnais, aurait même adressé à cet effet une pétition aux autorités des deux Kouang en faisant ressortir l'intérêt qu'on aurait d'établir le terminus à la mer, non pas à Macao, port étranger qui s'envase de plus en plus et déjà impossible d'accès pour les navires calant plus de 3 mètres, mais en un point de la côte du district chinois de Heung-tchan où l'on trouverait plus d'eau.

On voit donc que, aussi bien en ce qui concerne les projets de chemins de fer au Kouang-si que les chemins de fer de Canton au Fo-kien, de Kao-loun à Canton et de Macao à Canton, l'esprit d'exclusivisme qui anime les Chinois et qui ne s'évanouira sans doute que devant les difficultés de la réalisation matérielle sans les concours étrangers, s'affirme de la manière la plus claire et la moins encourageante pour les Européens qui espèrent participer aux grands travaux nécessaires à la transformation économique de la Chine.

ASIE FRANÇAISE

La folie du roi d'Annam. — S. M. Thanh-Thaï, qu'on recevait au mois d'avril dernier en grande pompe à Hanoï, est devenu fou. Il a commis dans son palais sur les personnes de son entourage des actes de cruauté inouïe qui rappellent ceux des empereurs romains de la décadence. Une de ses femmes a été livrée nue à des tigres ; d'autres ont été criblées de balles, d'autres torturées de cent façons. L'empereur a été soumis à un examen du Dr Dumas, qui a conclu à la non-responsabilité du souverain. Le roi a été mis dans l'impossibilité de recommencer de pareils actes. La compagnie des gardes du roi a été licenciée et un garde principal a été placé au palais avec cent cinquante hommes de la garde indigène.

Dans les « Impressions d'Indo-Chine » publiées dans ce Bulletin en mai et en juin derniers, nous avons donné des renseignements sur le caractère du jeune souverain qui s'était déjà fait remarquer par des frasques très graves, mais paraissait s'être assagi.

C'est au commencement de l'année 1889, à la mort du roi Dong-Khang, que le gouvernement français a placé sur le trône le jeune Thanh-Thaï, prince de la famille de Tu-Duc. Le jeune roi n'avait reçu aucune éducation, et il paraît que cette éducation ne fut par la suite aucunement complétée. Aussi, à un résident de France qui l'admonestait, Thanh-Thaï répondit : « C'est vous qui m'avez élevé. » En 1890, sur des plaintes des reines-mères concernant la conduite du jeune roi, le résident de France, mal conseillé d'ailleurs par un interprète, proposait de remplacer Thanh-Thaï. M. de Lanessan fit abandonner cette idée et le calme se rétablit en Annam. Le jeune roi pourtant recommença bientôt ses excentricités.

Il était tombé alors entre les mains d'un mandarin peu lettré mais très ambitieux, nommé Nguyen-Than. Voici comment M. de Lanessan lui-même a raconté le rôle de cet intrigant à la cour d'Annam :

« Pendant la rébellion de 1886-1887, il avait maintenu la tranquillité dans le Quang-ngaï, où il exerçait une sorte de dictature, sous le titre de Son-phong. Mais il avait mis comme condition à la paix de cette province que ni les troupes françaises, ni même nos fonctionnaires civils ne s'y montreraient. Après l'apaisement des troubles, il avait continué d'administrer le Quang-ngaï à sa fantaisie, un peu avec notre complicité, parce que nous n'avions pas compris la nature de son action et beaucoup grâce à la crainte qu'il inspirait aux autorités régulières de l'Annam et à la cour. Il s'était créé, avec les revenus de la province, dont il disposait à peu près librement, une troupe de partisans fortement armés et ne reconnaissant pas d'autre autorité que la sienne, susceptibles, par conséquent, de devenir très dangereux.

« En mars 1892, pendant mon séjour à Hué, les régents attirèrent mon attention sur le Quang-ngaï et le Son-phong. Ils décidèrent d'appeler Nguyen-Than à Hué où on lui confierait un ministère de peu d'importance. Il ne manquerait certainement pas de profiter de cette nouvelle situation pour nouer des intrigues au palais ; mais, à Hué, il serait facile de surveiller ses agissements et de le réduire à l'impuissance.

« Les intrigues prévues ne tardèrent pas à se produire. Nommé ministre des travaux publics, Nguyen-Than s'empressa d'attirer l'attention et la fantaisie du jeune roi sur sa fille, qui était extrêmement jeune, mais fort jolie.

« Bientôt, celle-ci se vit accorder la première place dans le harem de Thanh-Taï, qui, à ce moment, âgé de quinze ans, avait, selon les traditions de l'empire, une dizaine de femmes. La petite favorite prit une très grande influence sur le jeune roi. Elle faisait, sous le moindre prétexte, cadouiller ses petites rivales et, guidée par son père, poussait le jeune roi à mille folies,

lui répétant sans cesse qu'il était en âge de régner, qu'il devait se débarrasser des reines-mères, qu'il n'avait à craindre personne et que tout le monde se courberait devant ses volontés s'il manifestait sa résolution d'écarter toute tutelle.

« Le jeune Thanh-Taï n'était que trop disposé à suivre ces conseils. En effet, il s'était toujours montré fort capricieux et rebelle à toute direction morale et à tout travail. Son intelligence était assez vive et son esprit curieux, mais ces qualités étaient contre-balancées par une paresse invincible et par des vices naissants auxquels il se livrait déjà sans aucune retenue.

« Les excitations dont il était l'objet de la part de Nguyen-Than et de sa fille étaient, malheureusement, beaucoup encouragées par certains fonctionnaires et officiers français. »

La folie furieuse dans laquelle est tombée Than-Thaï met fin, en fait, à son règne. On l'a, paraît-il, mis dans l'impossibilité de renouveler ses excentricités cruelles ; et s'il en est besoin, on pourra lui donner un remplaçant ; mais il importe qu'on ne profite pas de cet incident pour ruiner en Annam le régime du protectorat. Ce serait là une faute grave au point de vue politique.

L'entretien des digues. — A la suite des décisions adoptées par la commission des digues, constituée par l'autorité supérieure l'an passé, M. le Résident supérieur au Tonkin a signé un arrêté aux termes duquel, chaque année, avant le 20 novembre, l'agent provincial des travaux publics, après une tournée générale, devra fournir au résident supérieur un rapport faisant connaître la situation des digues et les travaux neufs et de grosses réparations qu'il conviendra d'exécuter pour remettre les ouvrages en bon état.

Les travaux de grosses réparations seront exécutés dans les premiers mois de l'année par la main-d'œuvre indigène au moyen de prestations, ils devront être terminés le 15 avril.

En dehors de cette période d'exécution des travaux, les quan-phu et les quan-huyên visiteront les digues au moins une fois par mois. Ils signaleront les travaux complémentaires d'entretien, qui seront exécutés, avec l'autorisation du résident, d'après l'avis de l'agent provincial.

Les chefs de canton assureront l'entretien, la police et la surveillance des digues, sous l'autorité des quan-phu et des quan-huyên.

La surveillance des digues sera organisée chaque année à partir du 20 juin jusqu'au 15 octobre. Ces limites pourront être modifiées, selon les circonstances.

La surveillance sera exercée de jour et de nuit par les villages riverains, qui emploieront à ce service deux hommes au moins par village et par kilomètre.

Cependant, le nombre des surveillants pourra être augmenté, selon l'importance de la crue et la nature de la digue. Le service de surveillance sera fréquemment visité par le chef de canton.

En cas d'avarie grave, s'il y a danger, l'autorité résidentielle sera avisée sans retard.

Il est interdit de faire des cultures ou de planter des arbres sur la plate-forme et les talus des digues, ainsi que toutes constructions en maçonnerie, bois ou bambous.

L'Act Torrens au Tonkin. — Le conseil municipal de Hanoï a, sur le rapport de l'un de ses membres, émis le vœu que le régime de l'*Act Torrens* soit appliqué dans cette ville. On sait que l'Act Torrens, qui a si bien réussi en Australie, est venu de là en Tunisie, puis à la côte occidentale d'Afrique. Est-ce une raison pour l'appliquer en Indo-Chine? Il ne le semble pas. Du moins c'est ce que l'administration a pensé, quand, il y a quelques années, proposition fut faite d'établir l'Act Torrens au Tonkin. Les raisons de son refus étaient qu'il y avait danger à mettre entre les mains de l'Annamite, imprévoyant et dépensier, un moyen trop facile de se procurer de l'argent, surtout quand ce moyen peut avoir pour conséquence de déposséder l'emprunteur de sa propriété foncière. La nation annamite étant une nation de petits propriétaires, et par suite très attachée à l'ordre établi, il aurait été tout à fait impolitique d'introduire dans le pays un procédé qui eût pu amener la ruine de nombre de ces propriétaires. Il est possible que, pour les mêmes raisons, on refuse à Hanoï ce qui a été refusé naguère au Tonkin.

La culture du café au Tonkin. — Les procès-verbaux de la Chambre d'agriculture du Tonkin contenaient dernièrement des renseignements fort intéressants sur la culture du café dans cette colonie. Jusqu'ici l'administration du Tonkin avait négligé volontairement de percevoir l'impôt foncier sur les terrains plantés en café. Elle a manifesté, à une date récente, l'intention de mettre fin à cette tolérance et d'exiger cet impôt qui, de 20 cents par mau (le mau = 3.600 mq.), à partir de la sixième année — les terrains dont s'agit étant exempts de tout impôt pendant les cinq premières années — doit s'élever graduellement pour atteindre 1 piastre la cinquième année. Les colons européens intéressés ont protesté en faisant ressortir que la culture du café ne leur laissait que peu ou point de bénéfices. C'est alors que le résident supérieur, désireux de s'éclairer sur le bien ou le mal fondé de cette protestation, a adressé à la Chambre d'agriculture une demande de renseignements. Ses questions portent sur deux points : 1° à partir de quel délai, à compter de la mise en plants, une plantation de café devient-elle productive ; 2° quel est, chaque année, le rendement moyen d'un mau de caféiers, à compter de ce délai jusqu'à ce que la plante ait atteint son entier développement et sa production normale? Le colon dont le procès-verbal de la Chambre d'agriculture a reproduit la réponse, en en approuvant les termes, laisse la seconde question de côté pour ne s'expliquer que sur la première, et

ses explications, il faut en convenir, sont loin d'être encourageantes. Théoriquement, dit-il, le caféier porte des fruits dès la troisième année; mais il faut compter avec les accidents atmosphériques qui retardent parfois d'une ou même de plusieurs années cette première récolte. Voici une plantation créée en 1901 et 1902; à la suite d'un typhon, il a fallu la reconstituer aux trois quarts en 1903 et 1904. Les plants survivants auraient pu donner une récolte en 1905; et ils en ont effectivement donné une, mais diminuée de moitié par la grêle et par un nouveau typhon. Si aucun accident ne survient, on récoltera en 1906 sur l'ensemble de la plantation; mais il ne faut pas confondre production et bénéfice. Si les deux termes étaient synonymes, pourquoi M. X. restreint-il la culture du caféier sur sa concession? Pourquoi M. Y. en fait-il autant? Pourquoi tel autre et tel autre encore ont-ils complètement renoncé à cette culture? Et l'auteur de la lettre cite les résultats de sa propre expérience. Il est à la tête d'une plantation de caféiers de 80 mau, soit de 28 à 30 hectares, créée en 1898. Cette plantation a coûté 31.000 francs de frais de premier établissement.

Or, les comptes de culture depuis 1902 accusent : pour 1902, une perte totale de 3.600 francs, soit de 45 francs par mau. A partir de 1903 il y a bénéfice, mais quel bénéfice! 100 francs en 1903; 1.000 francs en 1904 et 1.100 francs en 1905, soit respectivement 1 fr. 25, 12 fr. 50 et 13 francs au mau. En 1905, la production atteint 7.500 kilos, représentant, à 2 francs le kilo, une valeur de 15.000 francs. Mais c'est le revenu brut; les dépenses, qui s'élèvent à 10.800 francs, le ramènent à 4.200. Et il faut déduire encore de cette somme l'intérêt à 10 0/0 du capital engagé, soit 3.100 fr.; reste 1.100 francs de bénéfice net, bénéfice qui se transformerait en perte si l'on avait compté dans les frais généraux le salaire de l'Européen qui surveille la plantation. On ne peut guère évaluer ce salaire à moins de 400 francs par mois, soit 4.800 francs par an; c'est-à-dire qu'il absorbe l'intérêt du capital et le maigre bénéfice indiqué plus haut.

« Il semble résulter de ces chiffres, à l'appui desquels l'auteur de la lettre offre de produire ses livres et sa comptabilité, dit la *Quinzaine coloniale*, que le mieux que puisse espérer un planteur de café au Tonkin est de faire ses frais et de vivre médiocrement. Un autre colon, dont la réponse a été également insérée au procès-verbal de la séance où la Chambre d'agriculture a eu à s'occuper de la question, s'exprime dans des termes qui, sans être tout à fait aussi pessimistes, sont loin d'être encourageants. « Il n'y a pas, je crois, dit-il, de culture coloniale introduite au Tonkin, qui ait demandé plus de capitaux, nécessité plus de travail et même *occasionné plus de désillusions* que la culture du café. » Et il ajoute : « Si une dizaine de plantations donnent des bénéfices à leurs propriétaires, il y en a bien vingt qui ont disparu en engloutissant de nombreux capitaux et en ruinant les malheureux colons qui s'y étaient adonnés. » C'est à peu près le langage que nous avons tenu nous-mêmes à cette place, lors des discussions nées au sujet des chances d'avenir de la culture du café, et nous nous souvenons que l'expression de cette opinion nous valut d'assez vives attaques de la part de certains journaux du Tonkin. Aujourd'hui, la plupart des planteurs sont bien obligés de se rendre à l'évidence : ils proclament eux-mêmes l'insuccès de leurs efforts. Néanmoins leur témoignage, dans la circonstance actuelle, n'est pas assez désintéressé pour être accepté sans bénéfice d'inventaire. On remarquera, d'ailleurs, que dans la seconde des deux lettres citées plus haut, on enregistre dix réussites contre vingt échecs, ce qui, pour une culture nouvelle, ne laisserait pas d'être relativement satisfaisant. Enfin, il est à notre connaissance personnelle que, sur telle plantation dont les frais de premier établissement n'auraient pas dépassé 300.000 francs, les propriétaires passent pour avoir, l'an dernier, récolté 100.000 kilos de café valant 200.000 francs et qui, leurs frais d'exploitation s'élevant à 60.000 francs tout compris, leur auraient laissé, comme intérêt du capital engagé et comme bénéfice, un boni de 140.000 fr. Peut-être y a-t-il un peu et même beaucoup d'exagération dans ces chiffres? Peut-être aussi est-ce là un résultat exceptionnel, qu'il serait imprudent de généraliser? Quoi qu'il en soit, l'accord est loin d'être complet, on le voit, entre les témoignages qui se sont fait jour, jusqu'à présent, sur la question. Il serait temps cependant que celle-ci fût enfin résolue et qu'on sût à quoi s'en tenir sur les chances que la culture du café, au Tonkin, réserve à ceux qui pourraient être tentés de s'y livrer. Les premiers essais de cette culture remontent, sauf erreur, à 1888. Depuis lors, les tentatives ont été assez nombreuses pour fournir des éléments d'une appréciation raisonnée. Il appartient à la Direction de l'agriculture de recueillir ces éléments et d'en faire l'objet d'une étude approfondie, qui lui permettra de se prononcer en pleine connaissance de cause. Jusque-là, on ne trouvera pas mauvais, surtout en présence des témoignages enregistrés plus haut, que nous nous en tenions à notre première opinion, à savoir que la prudence commande aux futurs colons de s'abstenir. »

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

SIAM

La délimitation franco-siamoise. — Par le dernier courrier d'Extrême-Orient est parti le lieutenant-colonel Bernard, chef de la commission française qui doit travailler avec les commissaires siamois à achever la délimitation des deux territoires. Nous avons parlé dans notre dernier Bulletin des résultats qui avaient été acquis par le protocole du 29 juin 1904 et par les travaux de la commission dans la région de Luang-prabang. Notons à cette occasion qu'une erreur s'est glissée dans la légende de notre carte. Elle portait mention de territoires gagnés sur le protocole du 29 juin 1904, alors que nous voulions dire des territoires acquis en exécution de ce protocole, à la suite des reconnaissances opérées sur le terrain par les commissions française et siamoise.

Cette année les commissions vont travailler dans une région qu'elles n'ont pas encore abordée : celle qui s'étend entre le Grand Lac et le Mékong. On sait que le traité de 1904 nous a accordé de ce côté une rectification de frontière, mais qu'il reste à déterminer sur le terrain dont les exigences font faire parfois des changements assez sensibles aux tracés arrêtés théoriquement par la diplomatie.

Le lieutenant-colonel Bernard est accompagné de M. Petithuguenin, premier interprète à la légation de France de Bangkok et qu'un long séjour au Siam a déjà rompu à la langue, aux mœurs et aux questions administratives de ce pays.

Par le même courrier est parti M. Collin de Plancy, notre ministre à Bangkok, dont nous saluions dans notre dernier numéro la nomination au Siam comme un des choix les plus heureux qui pussent être faits pour pourvoir un poste d'une importance particulière aussi longtemps que les questions de frontière et même de relations générales entre la France et le Siam ne sont pas encore complètement réglées.

CHINE

La question des douanes impériales. — Dans nos derniers Bulletins, nous avons tenu nos lecteurs au courant des négociations diplomatiques engagées par la légation britannique à Pékin pour parer au danger créé par l'édit impérial du 9 mai, qui superposait de hauts fonctionnaires chinois, bientôt désignés du nom de contrôleurs et d'administrateurs, au corps des agents étrangers des douanes impériales maritimes. Plus récemment nous avons signalé comment la *China Association* avait protesté contre la facilité avec laquelle le Foreign Office avait accepté les assurances données par le prince Tching répondant en la matière au chargé d'affaires britannique. Rien n'indique que les négociations aient été poursuivies à Pékin et que le gouvernement de Londres ne se soit pas tenu pour satisfait par les assurances données par le prince Tching ; mais, en revanche, les protestations de la *China Association* contre la facilité et la mollesse du Foreign Office ont continué de plus belle. Il semble que dans tous les pays les associations du genre de notre Comité soient un peu comme le sabre de M. Prud'homme qui a deux tranchants, et qu'elles soient condamnées à servir alternativement à soutenir la politique nationale et à la stimuler.

La *China Association* ne se contente ni de l'une ni de l'autre des satisfactions données à la diplomatie britannique. Ces dernières ont consisté, on le sait, dans la lettre adressée le 1[er] juin 1906 par le prince Tching à M. Carnegie, chargé d'affaires britannique à Pékin, et dans des instructions verbales qui ont été données depuis par Tang Chao Yi, l'administrateur général indigène nommé par l'édit du 9 mai, à sir Robert Hart. La *China Association* constate qu'il n'y a aucun engagement dans la lettre du prince Tching. Elle trouve qu'on ne peut tirer aucune conclusion rassurante de la phrase suivante de cette lettre : « J'ai l'honneur de déclarer que le décret impérial du 9 mai, nommant de hauts commissaires pour contrôler les affaires des recettes douanières, n'apporte pas de changements au mode d'administration constaté dans le contrat d'emprunt. » Quant aux instructions données à sir Robert Hart, elles ne semblent pas à la grande société anglaise donner la moindre garantie. Répondant à M. Gundry, président de la *China Association*, M. Campbell, assistant sous-secrétaire des Affaires étrangères, avait dit : « Le chargé d'affaires de Sa Majesté, à Pékin, a été informé par Tang Chao Yi que sir Robert Hart a dans deux occasions reçu de Tieh Liang et de lui-même pour instructions de continuer l'administration des douanes impériales telle qu'elle existait auparavant et que sir Robert Hart a la liberté, s'il le juge convenable, de faire connaître ces instructions par une circulaire, car elles n'étaient nullement confidentielles. Ceci semble, dans la circonstance, être la meilleure solution, et M. Carnegie mande que sir Robert Hart se propose, à son retour à Pékin, de lancer une circulaire reproduisant les instructions verbales qui lui ont été données par l'administrateur général et de placer cette circulaire dans le registre des dépêches au Conseil des Revenus et au Ouai-ou-pou. » La *China Association* considère que des instructions verbales et même la liberté laissée à sir Robert Hart de les faire connaître par une circulaire à son personnel étranger ne constituent aucune garantie contre les changements que pourront faire l'administrateur général chinois et son acolyte, selon ce qui a été dit par le Ouai-ou-pou à M. Carnegie lui-même, lorsqu'on l'a averti que « les nouveaux administrateurs auraient la main libre pour effectuer tous les changements qui leur sembleraient opportuns ». Ces changements sembleront opportuns aux Chi-

nois, d'après la *China Association*, aussitôt que la situation politique permettra de les effectuer sans trop d'opposition. Et la société anglaise persiste à demander que le gouvernement exige de la Chine un nouveau décret annulant celui du 9 mai qui constitue la rupture, par un acte unilatéral, d'engagements signés par la Chine, en ce qui concerne la présence d'un sujet britannique à la tête de l'administration des douanes impériales, et en ce qui concerne les emprunts de 1896 et 1898.

Il sera curieux de voir si le Foreign Office cédera aux sollicitations de la *China Association* et reprendra à Pékin des négociations avec une énergie nouvelle pour revenir sur l'édit du 9 mai. Jusqu'à présent, d'ailleurs, la diplomatie britannique, qui a la responsabilité des mesures à prendre en présence d'une situation fort compliquée et de perspectives singulièrement étendues, ne semble guère disposée à se rendre aux injonctions de la *China Association*, si raisonnables soient-elles, en ce qui concerne l'affaire même des douanes impériales sur laquelle il est bien évident que le Foreign Office n'a encore obtenu que les plus dérisoires satisfactions.

Le langage suivant, tenu par M. Edouard Grey répondant le 25 octobre à une question qui lui était adressée aux Communes, confirme l'impression que le gouvernement de Londres va laisser enterrer l'affaire.

Lorsque les emprunts de 1896 et de 1898 ont été faits, le gouvernement chinois s'engagea à maintenir pendant la durée de ces emprunts l'administration des douanes maritimes telle qu'elle était alors constituée. Par l'édit impérial du 9 mai dernier, l'administration des douanes a été transférée d'un département du gouvernement chinois à un autre, mais ceci n'implique pas nécessairement rien de plus qu'un changement de forme, et jusqu'à présent il n'en est résulté aucune altération pour l'administration du service des douanes par sir Robert Hart.

La réorganisation militaire.—On sait qu'une des grandes causes de la faiblesse militaire de la Chine a été la dispersion des efforts faits pour y remédier. Chaque vice-roi était maître de son armée, et ce n'est que récemment que des efforts de centralisation militaire ont été faits. Il convient de signaler parmi eux le fait que le conseil de la réorganisation de l'armée qui siège à Pékin a pris en mains l'administration de tous les arsenaux de l'Empire qui, jusqu'à présent, avaient été sous le contrôle des différents vice-rois.

C'est en ce moment qu'ont lieu les manœuvres de l'armée de Yuan Chi Kaï, la meilleure que possède actuellement la Chine : ces manœuvres mettent en mouvement environ 30.000 hommes dans le Sud du Petchili; 30 attachés militaires étrangers suivent les opérations.

Le programme des examens. — Nous avons annoncé que la Chine renonçait pour l'avenir au système d'examens purement littéraires et poétiques qu'elle avait conservé jusqu'ici, pour le remplacer par des examens portant sur un programme où une très large place est faite aux sciences occidentales. Dès l'an dernier le nouveau système avait commencé a fonctionner, et quatorze étudiants chinois revenant du Japon s'étaient présentés aux examens. Cette année, tous les Chinois porteurs de diplômes étrangers ont été invités par le Conseil de l'éducation à se soumettre aux examens sur les sujets qu'ils avaient étudiés au dehors. Les étudiants ont répondu au nombre de cinquante dont quarante-deux ont été admis, vingt-trois avec des diplômes japonais, dix-sept avec des diplômes américains, et les deux derniers respectivement avec des diplômes allemands et anglais. L'examen a eu lieu au milieu d'octobre sous la présidence de Tang Chao Yi, ce personnage qui cumule tant de fonctions différentes et qui lui-même est un diplômé de l'Université de Colombia à New-York. Les candidats, chose absolument inusitée, ont pu se servir soit du chinois, soit d'une langue étrangère. Ceux d'entre eux qui ont été reçus ont eu une audience de l'Empereur et seront pourvus d'emplois officiels. C'est cette dernière décision qui donne à la réforme de l'enseignement en Chine son caractère réellement pratique.

Les projets de constitution. — Les conférences qui ont été ouvertes à Pékin sur les projets de constitution à élaborer, en prenant pour base le rapport des commissaires envoyés étudier les constitutions et administrations des pays occidentaux, continuent à Pékin. Il semble qu'il y ait désaccord entre le parti progressiste modéré représenté par Yuen Chi Kaï et les anciens hommes d'Etat, dont un grand nombre sont des Mandchoux. Les privilèges de ces derniers sont menacés non seulement par le mouvement réformiste actuel, mais encore par les pratiques de Yuen Chi Kaï qui a pris l'habitude de placer des Cantonnais instruits à l'étranger dans tous les postes du Petchili, province dont il est vice-roi. Le plus connu de ces Cantonnais est Tang Chao Yi, mais il y en a un grand nombre d'autres qui se soutiennent tous entre eux et qui représenteront certainement une force considérable pour faire adopter la politique qui aura leur préférence. Il faut en outre observer que Yuan Chi Kaï exerce une forte pression sur la cour, attendu qu'il possède la seule armée efficace existant actuellement en Chine, et en particulier dans la région septentrionale de ce pays.

Pendant que ces conférences continuent, la presse réclame avec une intempérance extraordinaire des réformes de toute nature, et malheureusement rien ne prouve que cet esprit réformiste qui s'empare de la nation soit capable de distinguer le possible de l'impossible. Jusqu'à présent les résultats obtenus sont très peu considérables. Il est à remarquer en particulier que le Ouai-ou-pou, qui, aux termes du protocole de 1901, devait être réformé pour faciliter les relations des ministres étrangers avec le gouvernement de Pékin, continue à constituer un organe administratif d'un fonctionnement singulière-

ment lent et irrégulier. Là encore, sous la présidence du prince Tching, qui ne constitue guère qu'une façade, Tang Chao Yi, l'homme universel qui devient presque le Fregoli de l'administration chinoise, tient les rênes et semble n'avoir d'ailleurs d'autre but que de retarder la solution de toutes les affaires qui intéressent les étrangers.

Un édit contre l'opium. — Un édit impérial a été publié à la fin de septembre, exprimant la détermination du trône de mettre fin aux maux causés par l'usage grandissant de l'opium. Cet édit est le résultat des recommandations qui ont été faites au trône par les commissaires qui viennent de faire une étude de l'administration et du gouvernement des pays étrangers. Yuan Chi kaï s'est d'ailleurs joint à eux dans cette circonstance.

L'édit déclare que la non-exécution des lois défendant la consommation de la « drogue étrangère » a causé une extension très grande de son usage et, indirectement, a augmenté par là la pauvreté du peuple et la faiblesse de la nation. Le trône ordonne l'abolition de l'usage de l'opium dans une période de dix années et commande au Conseil des Affaires d'Etat de rédiger les règlements nécessaires pour donner suite au décret et imposer la réduction graduelle de la culture du pavot.

Il est très difficile de savoir si cet édit sera rapidement suivi d'effet. Mais, en tout cas, il est un nouvel indice intéressant de l'esprit de réforme qui souffle en Chine. Si cet esprit aboutit, il nous sera singulièrement difficile en Indo-Chine de continuer à favoriser l'opium comme une source de revenus, et à baser une partie du budget sur un vice qui serait banni des autres parties de l'Extrême-Orient.

Le chemin de fer de Mandchourie méridionale. — Comme nos lecteurs le savent, le Japon a décidé de constituer une compagnie pour l'exploitation du chemin de fer de Mandchourie méridionale de Kouang-tcheng-tse, le point où le contrôle russe cesse, vers le Sud, jusqu'à Dalny d'une part et An-toung de l'autre, à la frontière coréenne. Le gouvernement de Tokyo avait demandé à la Chine de prendre part à la constitution de cette compagnie qui devait être sino-japonaise, mais le gouvernement de Pékin a été incapable de répondre à cette invitation, et les délais sont maintenant passés dans lesquels il devait se joindre aux Japonais pour constituer l'affaire : c'est-à-dire que cette dernière va se trouver aussi exclusivement japonaise qu'elle était russe avant la guerre et que la Mandchourie va continuer à être entièrement dominée par les étrangers, Russes au Nord, Japonais au Sud, qui conservent la garde militaire du chemin de fer à raison de quinze hommes par kilomètre, et qui ont des concessions dans toutes les villes traversées par la voie ferrée. Ce petit fait, mis en contraste avec les revendications de « la Chine aux Chinois », montre assez clairement que le gouvernement de Pékin et ses administrés ont, comme on dit, les yeux plus grands que le ventre et ne sont pas très capables de remplacer les étrangers dans toutes les entreprises d'où ils prétendent les évincer. Le gouvernement de Pékin n'avait pas d'autre moyen pour participer à l'entreprise que de faire un emprunt à l'étranger, solution qui lui répugnait autant que de laisser les Japonais seuls maîtres du chemin de fer de la Mandchourie méridionale. Quant aux actionnaires chinois, ils sont encore à chercher. D'un autre côté, au Japon l'emprunt pour le chemin de fer a été souscrit plusieurs fois, et peu de jours après la souscription les actions se vendaient avec une forte prime.

Il est sans doute prématuré d'espérer que cet exemple suffira à convaincre les Chinois que, tout en gardant les contrôles et garanties nécessaires pour que charbonnier puisse rester maître chez soi, ils doivent, s'ils veulent créer dans un avenir raisonnable les grands organismes modernes exigés pour la transformation économique de leur pays, se montrer moins exclusifs à l'égard d'étrangers qui n'apportent en Chine d'autre ambition que de faire des profits licites à côté de ceux que réaliseront en même temps et dans les mêmes affaires les habitants et le pays lui-même.

Le bouddhisme japonais en Chine. — On a signalé l'année dernière un curieux mouvement à la fois politique et religieux auquel le bouddhisme japonais servait en Chine. Les Nippons avaient en effet trouvé à leur tour dans des missions religieuses un moyen de développer leur influence dans l'empire voisin et cela d'une manière assez inattendue. Nous avons parlé de l'édit impérial chinois qui convertissait un certain nombre de temples bouddhistes en écoles où serait donnée l'éducation occidentale. Dans la crainte d'être dépouillés de leurs biens, beaucoup de prêtres chinois du Fo-kien et du Tche-kiang appelèrent des prêtres japonais à se joindre à eux, de manière à faire couvrir leurs propriétés de la protection japonaise. Depuis ce temps de grands efforts sont faits par les bouddhistes japonais pour pénétrer en Chine, et on signalait, il y a quelques jours, l'arrivée du comte Otani, chef de la secte bouddhiste la plus active du Japon, pour faire un grand voyage d'inspection en Chine. Le gouvernement de Pékin a d'ailleurs contesté aux Japonais le droit de construire des temples, en leur objectant que, si les traités autorisent la propagation du christianisme, ils ne disent rien du bouddhisme, mais cela n'a pas empêché la légation japonaise de faire construire à Pékin un temple sur l'ancien terrain qu'elle occupait dans le Nord de la ville.

Le boycottage des marchandises américaines. — On aurait grand tort de prendre le boycottage des marchandises américaines par les guildes de commerçants chinois pour une simple manifestation et une protestation purement théorique contre l'exclusion dont les Chinois sont l'objet de la part des Etats-Unis. La chute des exportations américaines à destination d'Extrême-Orient a été extrêmement accentuée. Récemment, un

journal new-yorkais montrait que les ventes des produits américains en Chine et au Japon s'étaient élevées, pendant les sept premiers mois de 1905, à 391.609.895 francs, tandis que, dans les sept premiers mois de l'année courante, elles sont tombées à 212.421.940 francs.

Il est certain que la fin de la guerre, qui obligeait le Japon à faire à l'étranger des achats exceptionnels, a contribué à cette chute. C'est ainsi qu'on constate que les expéditions américaines à destination du Japon sont tombées de 184.002.340 fr. à 93.873.630 francs. En même temps, la réouverture de Vladivostok et la réorganisation de la Corée augmentent singulièrement les exportations américaines à destination de l'Asie russe et du Royaume Ermite. Mais les chiffres de la Chine propre sont éloquents par eux-mêmes, vu que les exportations américaines à destination de ce pays sont tombées de 185.906.100 francs à 103.060.955 fr. des sept premiers mois de 1905 aux sept premiers mois de 1906.

Les entreprises industrielles de Tchang Tché Tong. — Malgré tous ses déboires industriels et sa radicale incompréhension des conditions de rendement d'une usine, le vice-roi Tchang Tche Tong n'a pas renoncé à son rêve grandiose et patriotique d'établir au Houpé un centre industriel moderne.

Après avoir endetté sa vice-royauté pour longtemps par la création d'une aciérie aussi immense que délabrée, d'un arsenal coûteux et travaillant mal, d'une monnaie qui frappe du cuivre sans mesure et avec un bénéfice exorbitant et ébranle l'équilibre monétaire, de deux filatures de soie et de coton si onéreuses qu'il a fallu les louer bien au-dessous du pair à des syndicats chinois, il s'est aperçu qu'il manque à son système une fabrique de cuirs et corroirie, une filature de lainage, une fabrique de ciment et une papeterie officielle.

Les chances de succès de ces divers établissements ne sont pas égales. Le district minier de Tayeh, situé à une centaine de kilomètres en aval de Hankéou qui produit le minerai de fer des aciéries, possède aussi des gisements de calcaire propres à faire le ciment : comme il existe encore sur place du charbon et que la consommation du ciment augmente rapidement, une usine à ciment pourrait concurrencer avec succès les ciments de Portland dont le prix est grevé de frets élevés et de 5 0/0 de droit d'importation. L'idée est donc excellente : le vice-roi, après avoir fait faire une expertise des échantillons de calcaire, avait même négocié avec une maison de Changhaï pour monter une usine, mais sans doute les conditions faites par le vice-roi n'étaient pas acceptables, car l'affaire échoua.

Une papeterie officielle ne manquerait pas de débouchés, et sans répondre à un besoin pressant, sans être indispensable à un peuple « avide d'apprendre », selon l'expression de Tchang Tche Tong, ses chances de succès seraient proportionnelles à l'adresse de sa direction.

Une usine traitant le cuir aurait l'avantage de trouver sur place les peaux de buffles et de vaches dont l'exportation annuelle se monte à 16 ou 17 millions de francs. L'armée chinoise en pleine réorganisation et en rapide développement serait un débouché très important pour la buffleterie et la corroirie. Le vice-roi attache une importance spéciale d'ailleurs, à ce projet pour lequel il a engagé un spécialiste allemand et fait faire des plans détaillés prêts à être exécutés. Il avait, voilà quatre ans, essayé d'organiser une tannerie qui n'a jamais été représentée que par un directeur allemand dont le contrat n'a pas été renouvelé.

Par contre, un tissage de laine et une fabrique de draperies, malgré la clientèle certaine de l'armée, n'offrent aucune chance de succès. La région de Hankéou ne produit pas de laine; celle du Thibet et de la Mongolie est dure et impropre à cette destination, comme le prouve une expérience malheureuse faite il y a vingt ans dans le Nord aux fins d'utiliser le poil de la chèvre de Mongolie. Il faudrait des pratiques minutieuses d'élevage pour améliorer cette production : un tissage à Hankéou devrait donc faire venir ses matières premières d'Australie ou du Cap et payer les droits d'importation.

Quant aux capitaux nécessaires à l'établissement des usines qu'il projette, le vice-roi les évalue comme suit :

L'usine à ciment coûterait........	200.000	taels
La papeterie....................	500.000	—
La corroirie-tannerie	500.000	—
Filature de laine-draperie........	600.000	—
De premier établissement, plus un capital roulant de............	300.000	—
Soit au total pour les diverses entreprises....................	2.000.000	—
(Près de 7.000.000 francs.)		

Il va sans dire que le vice-roi, toujours à court d'argent, ne peut engager deux nouveaux millions de taëls au moment du rachat de la concession du Hankéou-Canton. Aussi fait-il appel à ses compatriotes pour tenter l'une ou l'autre de ces entreprises. Il leur offre par la voie d'une proclamation un monopole de quinze années avec une garantie d'intérêt de 5 0/0 pendant les cinq premières années. Après ces cinq années, si l'on s'en tient aux termes de ladite proclamation, « les profits étant devenus peu à peu très grands, on conviendra, comme cela a lieu dans les pays étrangers, que les bénéfices dépassant et montant de 5 0/0, seront versés au gouvernement de la province à titre de contribution loyale ».

A peine est-il besoin de démontrer que de pareilles conditions sont inacceptables. L'intérêt du simple prêt d'argent s'élève en Chine à beaucoup plus que 5 0/0, il peut aller jusqu'à 2 0/0 par mois et atteint couramment 15 à 20 0/0 par an. Par suite, il est bien improbable qu'une Compagnie chinoise assume de gros risques d'insuccès avec la certitude de ne jamais gagner plus de 5 0/0, taux qui, à lui seul, suffit à l'écarter. Le monopole qui lui est offert n'est dès lors qu'un acces-

soire dont la valeur est nulle. En effet, le gouvernement chinois ne peut, en vertu des traités, empêcher les étrangers de fonder, s'il leur plaît, des usines concurrentes. Il ne peut davantage prohiber sans leur consentement l'importation des articles similaires ni interdire aux Chinois de les acheter ou d'en faire usage. Que reste-t-il alors de ce monopole ? Simplement l'interdiction à d'autres Chinois de fonder dans la vice-royauté des usines que fonderont à volonté les étrangers.

Si quelques-unes de ces usines paraissent répondre à un besoin réel, aucune ne pourrait réussir aux mains d'une direction chinoise. L'aciérie d'Hanyang représente un capital de 8 à 10 millions de taëls et rapporte 20.000 taëls de location par an au vice-roi, soit 0,2 à 0,25 0/0; et malgré cette location presque gratuite, son locataire Cheng y mange 100.000 taëls par an. Les autres entreprises industrielles chinoises, sans être aussi désastreuses, sont à l'avenant. Presque aucune des filatures de coton de Changhaï ne rapporte 5 0/0, et cependant elles sont parmi les industries chinoises les seules administrées économiquement sous la surveillance de directeurs européens.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que, cette fois encore, l'appel du vice-roi n'ait ému le patriotisme d'aucun capitaliste chinois. Il est bon de noter d'ailleurs que, conformément aux tendances officielles, il n'est pas question d'intéresser dans ces affaires les seuls qui pourraient les mettre sur pied, à savoir les étrangers; leur exclusion est plus que jamais à l'ordre du jour. Les usines du vice-roi ne paraissent donc pas sur le point d'être construites.

Les troupes françaises. — D'après une communication faite le 12 octobre par le gouvernement à la commission du budget, le gouvernement a décidé de maintenir à leur effectif actuel les troupes stationnées en Chine pour la protection de la légation et des intérêts français. Il faut espérer que sous le nouveau cabinet rien ne sera changé à cette décision. Nous n'avons jamais été des admirateurs aveugles de la politique qui a installé une garnison à Pékin et des postes sur la route de la mer à la capitale, mais dans l'état actuel des choses, avec l'incertitude diplomatique qui continue à régner en ce qui concerne le retrait des troupes étrangères du Petchili, et aussi tout l'avenir de la réorganisation de la Chine, nous ne pouvons avoir aucune raison de diminuer des effectifs qui ne sont pas parmi les plus considérables et ne constituent par conséquent aucune provocation dont ait lieu de se plaindre le gouvernement du Fils du Ciel.

Négociations commerciales avec l'Italie. — Depuis longtemps des négociations commerciales étaient engagées avec l'Italie sur les bases de la reconnaissance par ce pays du système qui avait été accepté par l'Angleterre lorsque cette puissance signa avec le gouvernement de Pékin le traité Mackay. Le gouvernement italien, n'obtenant aucune concession des commissaires chinois, a rompu le 25 octobre les négociations qui se poursuivaient à Changhaï.

JAPON

Un incident avec les Etats-Unis. — On a pu lire depuis plusieurs jours dans les journaux des dépêches alarmistes de Washington et de Tokyo de nature à faire croire à un conflit prochain entre le Japon et les Etats-Unis. Nous nous refusons, pour notre part, à adopter le titre de conflit, car nous ne croyons pas, contrairement à certaines dépêches sensationnelles, qu'à aucun moment la question scolaire de San-Francisco ait exposé à une rupture les gouvernements de Tokio et de Washington.

On sait en quoi consiste la difficulté. A la suite de l'incendie qui a détruit une grande partie de San-Francisco, des écoles nouvelles ont dû être créées et une réorganisation être décrétée par le Conseil scolaire de la ville. Parmi les décisions prises figurait celle de construire une école spéciale dans laquelle seraient concentrés les enfants des différentes nationalités asiatiques représentées à San-Francisco, y compris les Japonais. Les Chinois et les Coréens, habitués à ce régime avant l'incendie, se sont inclinés devant cette décision, mais les Japonais, dont les enfants étaient élevés jusque-là avec les jeunes Américains, ont fait grève en n'envoyant pas leurs enfants dans les écoles publiques.

A la nouvelle de cette exclusion une très vive agitation s'est manifestée parmi le peuple japonais qui, on le sait, est extrêmement sensible à toutes les manifestations de nature à faire croire que les nations européennes et américaines le tiennent pour appartenant à une race inférieure. Des représentations, qui paraissent avoir été très vives, ont été faites par l'ambassadeur du Japon à Washington, qui avait d'ailleurs pour les fonder le traité de commerce et de résidence conclu en 1894 entre le Japon et les Etats-Unis, et aux termes duquel les nationaux de chacun des deux pays doivent jouir dans l'autre de tous les droits assurés aux citoyens. Enfin la question a été portée devant la Cour suprême des Etats-Unis. Le gouvernement de Washington a d'ailleurs eu soin d'envoyer une dépêche au Japon pour qu'elle fût publiée, disant qu'il s'agissait de mesures purement locales prises à San-Francisco, qu'il ne pouvait être tenu pour responsable des formes particulières que prenait le protectionnisme ouvrier dans les Etats de l'Ouest, et qu'en tout cas il ferait respecter les traités.

La situation va devenir singulièrement délicate pour lui puisqu'il est pris entre les réclamations japonaises et l'intransigeance, que toutes les dépêches nous montrent très grande, des Etats de l'Ouest contre l'immigration asiatique.

Sur le versant du Pacifique il existe à la fois des

intérêts et des répugnances qui rendent très difficile au gouvernement fédéral d'intervenir contre des décisions comme celle du *School Board* de San-Francisco. Les unions ouvrières de l'Extrême-Ouest seraient désireuses de faire soumettre à l'acte d'exclusion déjà opposable à tous les autres immigrants asiatiques, les Japonais eux-mêmes. Les sociétés américaines de cette région exposée plus particulièrement aux infiltrations des Asiatiques, chercheraient certainement à y résister par des mesures aussi violentes et parfois même aussi illégales que celles qui ont été prises dans le Sud pour priver dans la pratique les nègres du droit de suffrage que leur reconnaissait cependant un amendement à la Constitution, voté à la suite de la guerre de Sécession. Le gouvernement de Washington, soumis à toutes les préoccupations de la politique électorale, est fort en peine de faire violence à de pareilles dispositions, mais, en même temps, il ne peut se faire illusion sur les inconvénients que sa politique peut avoir en Asie, puisque les effets du boycottage chinois, dont nous parlons plus haut, sont pour lui une leçon des plus sérieuses à méditer.

Nous allons donc peut-être assister à un incident diplomatique américo-japonais des plus prolongés, mais de là à croire à une guerre il y a loin. Sans doute, à première vue, les Japonais seraient assurés de remporter des succès ; bien que les constructions navales américaines soient beaucoup plus actives et comptent beaucoup plus d'unités en chantier que celles du Japon, les deux flottes actuellement existantes sont sensiblement égales (onze cuirassés japonais contre treize américains), et de plus réparties d'une manière qui donne au Japon un autre avantage encore que celui qu'il trouve dans la possession d'équipages entraînés par une guerre récente : il n'y a que trois cuirassés américains dans le Pacifique où se trouve toute la flotte japonaise. Une attaque des Nippons contre les Philippines serait donc sans aucun doute couronnée de succès. Mais il faut se demander ce que serait l'avenir. Or, il est absolument impossible de comparer les ressources financières des Etats-Unis à celles du Japon, encore un peu « essoufflé » par sa dernière guerre, malgré la prodigieuse élasticité financière par laquelle il a étonné le monde pendant cette longue épreuve. Avec leur puissance d'argent, leur formidable outillage métallurgique, l'entêtement très réel qui les caractérise en pareil cas, les Américains finiraient vraisemblablement par user les Japonais et à arrêter dès l'origine leur développement en tant que grande puissance. L'idée d'après laquelle les Américains seraient un peuple si commerçant qu'ils sont incapables de subir longtemps les embarras financiers d'une guerre, est totalement erronée : pour eux les affaires sont sans doute une chose lucrative, mais aussi en partie une sorte de sport, et ce serait une grande erreur de s'imaginer que ce peuple, chez lequel l'action est encore si près de la pensée, ait, en présence de la possibilité d'une guerre, la même répugnance que celle que commencent à marquer à toute idée de ce genre les démocraties européennes.

De cela les Japonais ont parfaitement conscience, et il n'est pas très vraisemblable que les conseillers du Mikado, les grands hommes d'Etat qui firent et menèrent à bien la réforme de 1868, se laissent entraîner dans une formidable aventure par des agitations populaires auxquelles ils ont toujours su résister. Ils ont en outre à tenir compte des sentiments du monde britannique qui, dans l'espèce, se trouverait sans doute beaucoup plus solidaire des « cousins » d'outre-Atlantique que des alliés japonais. L'Angleterre a, tout autour du Pacifique, des colonies qui peuvent du jour au lendemain, par leur législation spéciale tout aussi exclusiviste que celle de la Californie, mettre l'empire britannique dans les mêmes délicatesses avec le Japon qu'est actuellement le gouvernement des États-Unis. Dans l'espèce, les Japonais ont à tenir compte à la fois de facteurs matériels et moraux. Ils ont tout à gagner à ne pas se rendre trop inquiétants pour le monde avant d'avoir pris une assiette beaucoup plus vaste en Extrême-Orient, et ce sont autant de raisons pour lesquelles on peut croire à un refroidissement graduel entre le Japon et les Etats-Unis, refroidissement qui nous paraît un peu dans l'ordre des choses, mais nullement à la rupture violente que sembleraient annoncer les télégrammes de la « presse jaune » du nouveau monde.

Notre ambassade à Tokyo. — Il semble que le gouvernement de la République ait du moins voulu par son choix réparer un peu l'effet fâcheux que son indécision a pu produire en amenant la France à être la dernière des puissances européennes qui ait nommé un ambassadeur au Japon. Dans le dernier mouvement diplomatique, qui semble avoir inspiré des incertitudes si prolongées et si disproportionnées à leur objet, figurait la nomination de M. Gérard à l'ambassade de Tokyo. C'est un choix singulièrement heureux. M. Gérard n'est pas un inconnu en Extrême-Orient. C'est lui qui a été appelé, à l'époque de la grande activité diplomatique française à Pékin, tandis que nous collaborions dans cette capitale avec la Russie alors toute-puissante et représentée par le comte Cassini, à régler l'interminable question de frontière entre la Chine et le Tonkin. Le traité de 1895 signé par M. Gérard consacrait une délimitation à laquelle les Chinois, désireux sans doute de ne pas connaître même le principe de notre installation en Indo-Chine, s'étaient sans cesse refusés jusqu'alors. En outre, M. Gérard, qui quitta la légation de Pékin à la fin de 1897, était appelé à jeter la première base de ces arrangements, de valeur d'ailleurs très inégale, qui nous ont donné la concession du chemin de fer du Yunnan et les garanties de non-aliénation par la Chine des provinces limitrophes du Tonkin.

M. Gérard va trouver à Tokyo une situation un peu analogue, bien que les facteurs en soient différents, à celle dont il sut tirer si habilement parti à Pékin. La France se trouve aujourd'hui

dans des relations exceptionnellement intimes avec le gouvernement le plus influent auprès du Mikado, et M. Gérard pourra sans doute s'appuyer à Tokyo sur la diplomatie britannique comme il s'est appuyé à Pékin sur la diplomatie russe. Nous espérons que cette heureuse circonstance, favorisant le jeu de ses éminentes qualités diplomatiques, consolidera les bonnes relations que nous désirions voir persister entre notre pays et le Japon.

ASIE RUSSE

L'émigration en 1906. — En l'année 1906 les émigrants qui ont passé des villages de la Russie d'Europe pour se rendre en Sibérie, ont été nombreux. Le chiffre total est considérablement inférieur pourtant à ceux des dernières années du XIX[e] siècle.

Les émigrants furent au nombre de

En 1902	90.626
1903	89.634
1904	27.357
1905	23.829
1906	104.774

La question dont nous avons parlé bien souvent s'impose aujourd'hui, celle de trouver des terres nouvelles pour les paysans d'Europe désireux de s'établir en Asie russe et de coloniser. La Sibérie est immense, mais la zone agricole n'est pas très large, et les terres dont peut disposer le gouvernement russe ne sont plus aussi nombreuses qu'on le pourrait croire. On a songé déjà à faire une revision et un partage des terres dans les régions habitées par les Bouriates et celles où les Kirghizes vivent nomades au milieu de leurs troupeaux.

Bouriates ou Kirghizes, c'est-à-dire les deux peuples les plus civilisés et les plus perfectibles peut-être parmi les indigènes de Sibérie, ont eu déjà avant la guerre peur du sort dont on les menaçait, ils ont envoyé bien des délégations à Saint-Pétersbourg. Mais ils sont assujettis et partant les plus faibles, et au sort dont on les menace ils ne sauront pas échapper.

Mesures pour l'émigration dans l'Altaï. — On sait que la région de l'Altaï fait partie du domaine du Cabinet Impérial. L'émigration s'y est portée depuis longtemps, car les terres mises à sa disposition comptent parmi les meilleures de Sibérie.

Le Conseil des ministres a décidé de céder aux émigrants 22 millions de dessiatines du domaine impérial de l'Altaï. Les conditions seront les suivantes : Pendant cinq ans les nouveaux possesseurs n'auront rien à payer; pendant les dix années suivantes ils donneront par an 11 kopeks, par dessiatine, puis pendant trente-neuf ans, 22 kopeks par dessiatine et par an. La valeur d'une dessiatine sera donc de 9 roubles 68 kopeks (23 fr. 50) payables en cinquante-quatre ans.

Les zemstvos en Sibérie. — Une conférence spéciale est convoquée, son but est d'élaborer un projet pour l'introduction des zemstvos en Sibérie. On commencera la réforme dans la province d'Irkoutsk.

Cette réforme étant destinée à changer les conditions de la vie économique de l'émigrant, nous tiendrons nos lecteurs au courant des travaux de de la commission.

Intendance et corps d'armée. — Les troupes de l'intendance militaire d'Extrême-Orient sont peu à peu licenciées. Toutes les affaires qui la concernent seront désormais du ressort de l'intendance militaire d'Irkoutsk.

Quant aux quatre corps stationnant en Sibérie, l'un se trouve désormais en Mandchourie, l'autre dans le bassin du fleuve Amour; les deux derniers seront dispersés dans les districts militaires d'Omsk et d'Irkoutsk.

Projets de voies ferrées et de ports francs. — Pour rendre plus facile le commerce russe en Extrême-Orient, d'importants progrès sont en voie de réalisation.

Tout d'abord on semble s'occuper sérieusement cette fois, du chemin de fer qui relierait Strietensk et Khabarovsk, en suivant la rive de l'Amour. Deux expéditions sont formées dans ce but : l'une devra explorer la partie de la ligne projetée entre Strietensk et Amazar, l'autre étudiera le pays entre Amazar et Khabarovsk.

En outre, le ministre du Commerce aurait nommé une commission chargée d'étudier la question d'un port franc dans l'Extrême-Orient russe. On se rappelle que Vladivostok a été port franc jusqu'en 1901. A partir de 1901 cette franchise a cessé, et les maisons russes n'en ont pas toujours été très satisfaites. Les maisons étrangères furent, elles, lésées par ce changement. Les difficultés seront grandes encore, car le comité moscovite semble très contraire à la déclaration d'un port franc. Le commerce russe aurait à lutter contre le commerce étranger, et il est probable que l'issue de la lutte ne serait pas en sa faveur.

Le comité a donc délégué un représentant chargé de soutenir les intérêts de l'industrie russe, incompatibles, déclare-t-il, avec l'existence d'un port franc.

Plus que jamais, d'ailleurs, le gouvernement russe considère comme nécessaire de se préoccuper d'améliorer en Extrême-Sibérie les voies de communication, puisque Port-Arthur et Dalny sont aujourd'hui japonais. Le fleuve Amour est navigable, mais son lit présente des obstacles dangereux, et quand les eaux sont basses, les navires échouent sur le sable et sur les rochers. Une étude plus sérieuse du fond du fleuve est nécessaire.

En outre, l'Amour entre Khabarovsk et Nikolaïevsk traverse un pays riche en mines, et il est appelé dans l'avenir à rendre à la Russie beaucoup plus de services qu'il n'en a rendu, plus qu'on ne pouvait espérer peut-être.

Il importe donc, et c'est l'avis du gouvernement, de rendre plus commode la navigation sur tout le cours de l'Amour et surtout dans la région des mines d'or.

La route maritime de la Sibérie. — On sait que, grâce à la guerre et aux troubles constants qui se sont produits ces derniers temps, l'expédition que le ministère des Voies de communication a envoyée pendant l'été de 1905, a passé complètement inaperçue; elle devait se rendre par la mer de Kara à l'embouchure du Iénisséï et remonter ce fleuve jusqu'à Iénisséisk. Le rapport qui vient d'être publié par les organisateurs de l'entreprise, permet de donner quelques détails intéressants sur cette nouvelle étude des voies maritimes vers la Sibérie

D'après la *Gazette du Commerce et de l'Industrie*, dès le commencement de juillet, tous les préparatifs étaient terminés; le 10 et le 12 juin, les quinze bâtiments composant la flotte du Iénisséï quittèrent Hambourg, se rendant au port Catherine sur la côte mourmane où ils arrivèrent en dix-neuf jours. Le 3 août, le premier détachement quitta ce port et mit le cap sur l'embouchure du Yénisséï qu'il atteignit le 26 du même mois; enfin le 10 octobre il se trouvait à Iénisséisk.

Le succès de cette expédition a prouvé que la voie maritime septentrionale ne présentait aucun danger et qu'elle pouvait rendre de grands services au commerce; on a pu se convaincre en outre que la profondeur à l'embouchure du Iénisséï était de 23 pieds au moins, même avec le vent du Sud; le fleuve pourra être remonté jusqu'aux chutes d'Ossipov par des bateaux d'un tirant d'eau considérable, et ceux-ci pourront décharger leur cargaison sur n'importe quel point de la rive. Il faudrait seulement placer des signaux en divers endroits et disposer d'une équipe de pilotes exercés.

La navigation sur le Iénisséï est donc appelée à se développer rapidement, car il serait difficile de trouver un fleuve présentant autant d'avantages et un parcours aussi commode; une fois que les rapides d'Ossipov auront été régularisés et que les endroits dangereux seront signalés, cette voie rendra de grands services.

Quant à la traversée par mer, de la côte mourmane à l'embouchure de Iénisséï, elle ne présente aucun obstacle, mais il serait nécessaire d'opérer quelques travaux hydrographiques, de placer un certain nombre de phares et de construire sur un ou deux points des stations météorologiques.

Le rapport présenté par l'expédition constate que cette nouvelle voie permettra de nouer des relations commerciales entre la Sibérie et l'Europe occidentale, à la condition de libérer des droits de douane les marchandises apportées à l'embouchure du Iénisséï et destinées à être expédiées à l'intérieur de la Sibérie.

Cette mesure contribuerait à développer les communications par mer avec la Sibérie et aurait certainement pour résultat d'animer enfin toute la partie septentrionale de la Sibérie, qui contient d'immenses richesses restées inexploitées jusqu'à maintenant.

Quoique praticable pendant deux ou trois mois par an au plus, cette nouvelle voie semble appelée à acquérir une grande importance commerciale.

Flotte de la Caspienne. — Le gouvernement russe s'occupe en ce moment de la flottille de la mer Caspienne, qui depuis longtemps était tenue bien loin de ses préoccupations. Les bateaux qui la composent sont trop petits, leur état surtout est trop mauvais pour qu'ils puissent servir même à tenir tête aux contrebandiers. A la suite d'un rapport du chef de la flottille, le ministre de la Marine a résolu de renforcer celle-ci, par trois torpilleurs du type normal, par un grand chaland à vapeur et une canonnière.

Il est probable que le *Khivinetz* sera démonté, que chacune des pièces qui le compose sera envoyée séparément : le bateau sera remonté à Bakou et sera chargé de protéger le commerce sur la Caspienne.

Navigation à Vladivostok. — Depuis la paix de Portsmouth jusqu'au 1er janvier 1906, la navigation et les affaires commerciales ont repris à Vladivostok.

Pendant cette période on a compté dans le port :

40	vapeurs	allemands	jaugeant	.....	66.315
37	—	norvégiens	—	.....	38.178
24	—	russes	—	.....	60.065
14	—	anglais	—	.....	19.088
3	—	danois	—	.....	6.524
3	—	japonais	—	.....	1.942
2	—	américains	—	.....	2.933
2	—	chinois	—	.....	1.952
2	—	suédois	—	.....	1.880
2	—	coréens	—	.....	1.058

On voit, hélas! que comme nous l'avions constaté pendant de nombreuses années avant la guerre, que le pavillon français ne se montre pas dans le grand port russe d'Extrême-Orient.

Les bateaux japonais sont bien moins nombreux qu'avant la guerre; par contre, les Allemands ont brusquement pris et de beaucoup la première place.

TURQUIE

La frontière turco-égyptienne. — L'arrangement final fixant la frontière turco-égyptienne qui avait donné lieu entre l'Angleterre et la Turquie aux gros incidents du mois de mai dernier, et depuis lors à des difficultés secondaires, a été signé le 1er octobre. Comme il avait été stipulé

en principe, lorsque la Turquie dut céder à l'ultimatum anglais, la frontière suit approximativement une ligne droite tirée de Rifah jusqu'à un point situé à 5 kilomètres à l'ouest d'Akaba. La seule déviation appréciable résulte d'une petite concession faite à la Turquie dans les environs d'Akaba.

De Rifah la ligne suit la ligne de partage des eaux par Ras el Aïn, par Soueilma, jusqu'à Ras Radadi, et se termine au Ras Tabah sur la côte occidentale du golfe d'Akaba. L'Egypte garde les postes de Tabah et Moufrak à la tête de la passe de Nekhl el Akaba sur la route du fort d'Akaba à Nekhl.

Voilà donc une question soulevée par la Turquie, peut-être bien sur les incitations ou les encouragements indirects de l'Allemagne réglée, mais il faut tenir compte de ce fait que la construction du chemin de fer du Hedjaz et de son embranchement vers Akaba et sa jonction avec la future ligne de Bagdad, permettront dans l'avenir à la Turquie de mener rapidement à proximité de la frontière égyptienne un grand nombre de troupes. Les Anglais ont seulement réussi à éloigner le danger dans toute la mesure des droits territoriaux qu'ils pouvaient assurer à l'Egypte. En cas de nécessité les puissances ennemies de l'Angleterre pourront, en s'associant à la Turquie, faire paraître un très sérieux péril pour la domination anglaise en Egypte, sur le golfe d'Akaba, c'est-à-dire à une distance très faible de Suez. C'est là une situation permanente, un facteur durable de la politique internationale auxquels le règlement de ce qu'on a appelé l'incident de Tabah ne saurait apporter aucune modification.

La preuve du danger que le chemin de fer du Hedjaz pourra faire courir un jour à l'Egypte est que, au moment de l'évacuation, les Turcs avaient réussi à transporter et à entretrenir 6.000 hommes de troupes au moins autour d'Akaba. De Damas on avait envoyé 12 canons de campagne, et, ce qui est encore plus surprenant, quatre pièces de grosse artillerie qui avaient dû être traînées depuis Maan jusqu'à Tabah. Ces canons avaient été montés en ce dernier point dans une batterie bien construite. Les observateurs qui ont assisté au départ des Turcs de Tabah rendent hommage à l'excellente qualité des troupes qu'ils avaient concentrées au fond du golfe d'Akaba.

L'insurrection de l'Yémen. — D'après des rumeurs d'Aden, le gouvernement turc serait entré en négociations avec l'imam Yahya, qui proposerait maintenant de reconnaître la suzeraineté du Sultan et de payer tribut pourvu que la Turquie consentît à l'autonomie de l'Yémen. Des négociations de ce genre avaient d'ailleurs été engagées l'an dernier, mais elles échouèrent : cette fois le chef de l'insurrection serait plus porté à se montrer conciliant parce qu'un iman rival, suscité sans doute par la Turquie, aurait paru et gagnerait du terrain sur lui dans le Nord de l'Yémen.

Il est fort désirable pour la Turquie que cette insurrection cesse, bien que les progrès du chemin de fer du Hedjaz doivent à l'avenir rendre des mouvements de ce genre de plus en plus difficiles dans l'Arabie du Sud-Ouest. Les troupes turques envoyées pour réprimer la rébellion souffrent en effet extrêmement. Certains bataillons récemment débarqués à Alexandrette, au retour de l'expédition de l'Yémen, étaient réduits à 200, 100 et même 40 hommes. La plupart des troupes qui sont rentrées de l'Arabie méridionale ne présentent plus que de 50 à 70 0/0 de leur effectif primitif, et un grand nombre de survivants reviennent affligés pour leur vie de la malaria ou d'autres maladies. Une grande partie de ces troupes est recrutée en Syrie, et le déchet qui en résulte pour la population mahométane de cette province tend à la mettre dans un état d'infériorité croissante par rapport à la population chrétienne ou druse qui n'est pas soumise au service militaire. Sans doute cette population subit des pertes en raison de l'émigration aux Etats-Unis, mais il est à remarquer que 30 ou 40 0/0 des émigrants chrétiens reviennent, la plupart, avec des sommes d'argent qui ne sont nullement négligeables dans leur pays d'origine, tandis que les conscrits musulmans qui, au contraire, reviennent malades et prématurément âgés, sont obligés de se marier tard par la nécessité où ils sont de passer six à sept années sous les drapeaux. Il est facile de comprendre quelle rupture d'équilibre il doit en résulter à la longue entre les populations de la Syrie. On annonce du reste que, pour consolider sa domination en Arabie, le Sultan commence à établir de petites colonies de Circassiens le long du chemin de fer du Hedjaz.

Les Mémoires du prince de Hohenlohe. — Les Mémoires du prince de Hohenlohe renferment un certain nombre de pages intéressantes sur la politique qu'il désirait voir suivre à l'Allemagne dans le Levant. « L'influence de l'Allemagne en Orient, dit-il, doit lui donner plus de puissance à tous égards. Elle doit lui servir à développer le commerce allemand et même la colonisation. Pour établir cette influence, l'élément religieux du clergé catholique devrait être employé. Il serait nécessaire de consacrer plus d'attention à ce sujet. » Ceci était, semble-t-il, une prévision de la politique suivie par l'empereur d'Allemagne à l'égard des catholiques du Levant et dont le prince de Hohenlohe fut peut-être un des conseillers.

Mais le prince voulait en outre une action plus matérielle de l'Allemagne. Avant que son pays fût uni, il exprimait l'espoir qu'il acquît des îles dans le Levant, et en particulier Chypre. C'était la première part que l'Allemagne devait se réserver en cas de partage de la Turquie. Le prince de Hohenlohe estimait que si par quelque traité pacifique avec le gouvernement ottoman ou si à la suite d'un cataclysme de la question d'Orient d'Allemagne pouvait acquérir Chypre et Rhodes, et même quelque chose de plus, elle s'assurerait des foyers nouveaux pour des milliers de prolé-

taires, elle aurait des ports et une marine marchande, une flotte et des marins. Le prince de Hohenlohe estimait que les Allemands devaient tenir en échec les Russes et les Anglais dans ces régions, et que la base d'action de l'Allemagne devait être non pas le clergé protestant, mais bien le clergé catholique dans le Levant. Il voulait un corps consulaire composé en grande partie de catholiques parlant les langues orientales, habitués aux affaires et dirigés par un consul général qui serait un diplomate. En un mot les pages du prince de Hohenlohe consacrées au Levant et qui furent écrites avant 1830, semblent être un programme de la politique suivie depuis par l'empire d'Allemagne, sous réserve toutefois des questions qui furent tranchées en faveur de l'Angleterre, comme l'occupation de Chypre que désirait le prince de Hohenlohe pour son pays. On peut donc se demander si les idées politiques du troisième chancelier de l'empire allemand n'ont pas eu une très grande influence sur l'action dont l'empereur Guillaume II prit l'initiative dans tout l'empire ottoman et en particulier dans le Levant.

PERSE

Le Parlement. — A la fin de septembre, l'ordonnance relative au Conseil national qui vient d'être institué en Perse, a été publiée. Cette assemblée se compose de 156 membres, dont 60 pour Téhéran et 96 pour les provinces. Les élections générales doivent avoir lieu tous les deux ans. Les premières élections se sont faites sans le moindre incident. On signale parmi les élus un sectateur de Zoroastre, M. Arbab Djamchid, un notable citoyen de Téhéran. Ce succès a fort réjoui les parsis de l'Inde. Aux dernières nouvelles, le Parlement tenait quatre séances par semaine et s'occupait encore uniquement à élaborer son règlement. Il est à remarquer, d'ailleurs, qu'un grand nombre de députés provinciaux manquaient encore.

Nos lecteurs savent qu'il ne s'agit pas, en réalité, d'une représentation populaire, mais bien des élus du clergé et des marchands, classes possédantes et instruites qui seules ont participé aux troubles à la suite desquels le chah a dû accorder un commencement de constitution à son pays.

ASIE ANGLAISE

La visite de l'émir d'Afghanistan au vice-roi de l'Inde. — Le programme du voyage de l'émir d'Afghanistan dont nous parlions dans notre dernier Bulletin a été arrêté. L'émir passera du 9 au 16 janvier à Péchaouer, le 16 il se rendra à Agra où il aura une entrevue avec le vice-roi, lord Minto. Il visitera ensuite la haute vallée du Gange et en particulier Delhi, puis il descendra à Bombay où il s'embarquera pour Karatchi. De là, le 15 février il se rendra à Quetta. Il rentrera à Péchaouer le 25 et regagnera l'Afghanistan.

Le mouvement indigène. — L'agitation des Hindous du Bengale, dont le partage de cette province en deux nouvelles divisions territoriales a été, sinon la cause profonde, du moins le prétexte, n'a pas cessé ces dernières semaines. Le 16 octobre, anniversaire de la division du Bengale, de nouvelles manifestations ont eu lieu à Calcutta, les boutiques ont été fermées, les domestiques et cuisiniers indigènes ont cessé le travail et de grands meetings ont eu lieu réunissant de nombreux Hindous portant des signes de deuil. Les politiciens indigènes exploitent ce mouvement, et il n'est pas vraisemblable qu'il s'apaise de si tôt.

Par une étrange coïncidence il en a déterminé un autre qui ne lui semble d'ailleurs pas à première vue très favorable chez les musulmans de l'Inde. Ces derniers, en 1887, alors que commença le mouvement indigène qui donna naissance au Congrès National de l'Inde, décidèrent, sur le conseil de sir Seid Hamed Khan, de ne pas prendre part à l'agitation politique. Depuis lors, leur attitude avait été un recueillement complet, et ils s'étaient uniquement consacrés à l'amélioration de leur communauté religieuse. Mais on peut croire que, dans ces derniers temps, ils se sont inquiétés du mouvement des Hindous. Certaines personnes en Angleterre semblaient y voir l'expression de l'opinion publique de l'Inde entière, et peut-être l'origine d'institutions représentatives qui seraient données à la colonie. Et les musulmans ont tenu à ne pas se laisser oublier. Dans une forme totalement différente de celle qu'ont employée les Hindous, ils ont voulu se rappeler au gouvernement et lui indiquer quelles sont leurs aspirations. Il faut dire d'ailleurs qu'en ce moment ils sont en beaucoup meilleurs termes avec lui que les Hindous, puisque le partage du Bengale, qui a si fort irrité ces derniers, a été fort bien accueilli au contraire dans les milieux musulmans, la nouvelle province du Bengale oriental étant en majorité des deux tiers habitée par des sectateurs de l'Islam. Quoi qu'il en soit, une députation de trente-six membres a été élue par les groupes musulmans des diverses parties de l'Inde. Elle s'est présentée au vice-roi, lord Minto, avec un mémoire demandant que, dans le cas où des institutions représentatives seraient données au pays, les musulmans, en tant que groupe formellement reconnu, y soient assurés de leur représentation propre. Ils savent fort bien, en effet, que si on votait la majorité simple et sans tenir compte des divisions de la population, ce qui serait d'ailleurs absurde dans un pays qui peut constituer une unité géographique mais qui est une tour de Babel au point de vue des races et des religions, ils seraient exposés à n'avoir presque nulle part d'élus. Ils désirent donc que l'on prévoie et que l'on ré-

serve dès à présent une représentation musulmane. Mais, du reste, ils ne semblent pas très pressés de voir accorder des institutions électives au pays. Ils déclarent que, sans doute les jeunes générations, même musulmanes, désirent quelque chose de nouveau; il faut donc entrer dans une voie nouvelle, mais ils indiquent que ce ne saurait être qu'avec prudence. L'Inde est à l'heure actuelle absolument incapable de recevoir d'un seul coup une constitution copiée sur celle des pays occidentaux et en particulier de l'Angleterre. Ils veulent qu'on lui donne pour ainsi dire des classes élementaires de self-government, par l'organisation des communes dont la population aurait au moins une part au gouvernement, et par l'extension de ce système à des divisions territoriales un peu plus étendues. On fournira en effet à la population les moyens de s'habituer à administrer ses propres affaires sur un terrain assez restreint pour que son expérience actuelle et sa vue encore courte de l'intérêt public lui permettent d'agir avec ordre et efficacité.

Lord Minto a fort bien reçu cette députation. Les revendications qu'elle présente sont d'un ordre si modéré et si différent des prétentions hâtives des babous hindous qu'il lui était bien difficile de ne pas faire très bon accueil aux représentants des musulmans de l'Inde. En outre il avait peut-être l'arrière-pensée que cette démarche donnait au gouvernement un point d'appui contre les excès des Hindous. Enfin il est clair que rien ne pouvait lui paraître plus normal et plus conforme aux idées que les Anglais se font de l'administration de leur empire composite que cette demande des mahométans d'avoir une représentation en tant que groupe dans les futures institutions électives de l'Inde. Lord Minto s'est d'ailleurs bien gardé de promettre aucune institution de cette nature. Comme les demandes des musulmans, tous ses engagements ont été corrigés par des « si », mais on ne saurait douter qu'à l'heure où l'Angleterre jugera bon d'accorder à ses sujets un gouvernement plus semblable à celui qu'elle pratique elle-même, elle trouvera plus faovrable à ses intérêts de maintenir des divisions par groupe, d'avoir une sorte de représentation des races et des religions de l'Inde, plutôt qu'un Parlement de cette entité inquiétante et d'ailleurs bien loin d'exister à l'heure actuelle que serait une nation indienne unie.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :
Concha (Carlos), consul général de l'Equateur à Paris;
Zarine (Serge), consul général de Russie à Paris;
Komaroff (Nicolas), consul général de Russie à Bordeaux;
Kanchine (Serge), consul de Russie à Nice;
Detraux (Camille-Antoine-Philippe), consul de Roumanie à Dunkerque;
Le commandeur Biancheri (César), consul général d'Italie à Bastia;
Danilow (Nicolas), consul de Russie au Havre et à Rouen;
De Lécluse-Trévoëdal, vice-consul des Pays-Bas à Audierne;
Reginald Walsh, consul de Sa Majesté Britannique à Dunkerque.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. Davidson, *vétérin. en 2e*, est désig. pour servir à l'artill. coloniale au Tonkin.

Troupes coloniales

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Chine. — M. le *général de brigade* Sucillon est désig. pour command. la brigade d'occupat. de Chine à Tien-tsin.

Cochinchine. — M. le *général de brigade* Gonard est nommé au command. de la 3e brigade à Saïgon.

INFANTERIE

Indo-Chine. — MM. le *capit.* Kerler et le *lieut.* Dessemont sont désig. pour faire partie de la mission de délimitation franco-siamoise;

M. le *sous-lieut.* Py est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. le *lieut.* Haran et les *sous-lieut.* Tonel et Grelet sont placés au 11e annamites;

M. le *colonel* Boudonnet est désig. pour le 1er annamites et M. le *capit.* Babonneau pour le 2e.

Cambodge. — MM. le *chef de bat.* Lambert et le *capit.* Paulet sont affectés au bataill. de tiraill. cambodgiens.

Tonkin. — MM. les *capit.* Fouquet et Geoffroy sont placés à l'état-maj. du command. sup. des troupes;

M. le *capit.* Wemel est nommé chancelier du cercle de Lao-kay;

MM. les *capit.* Véron et Rouvellou sont désig. pour servir au Tonkin.

Sont désig. pour servir :

Au 9e rég., MM. le *capit.* Philippe; le *lieut.* Rabier et le *sous-lieut.* Bergé;

Au 10e rég., M. le *lieut.* Angelby;

Au 1er tonkinois, MM. le *chef de bat.* Maire et le *sous-lieut.* Barféty;

Au 2e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Porion; le *capit.* Braive et le *lieut.* Dardenne;

Au 3e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Philippe; le *capit.* Piard et le *lieut.* Abgrall;

Au 4e tonkinois, MM. le *chef de bat.* Bruny et le *lieut.* Prospéri.

M. le *lieut.* Laurent, promu capit., est désig. pour servir au 10e rég.

Nouvelle-Calédonie. — M. le *capit.* Barféty est désig. pour servir au bataill. de la Nouvelle-Calédonie.

ARTILLERIE

Indo-Chine. — M. le *chef d'escad.* Bernard, promu lieut-colonel, est maintenu à la mission de delimitation franco-siamoise.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Le Tanhouëzet, promu chef d'escad., et le *lieut.* Ariès, promu capit., sont maintenus en Cochinchine.

MM. le *chef d'escad.* Gide et le *lieut.* Vié sont placés au 5e rég.

Tonkin. — M. le *capit.* Cayrade est placé à l'état-major du command. sup.;

M. le *lieut.* Munier est désig. pour servir au Tonkin;

MM. le *capit.* Lammens; les *lieut.* Delmont-Bébet, Lavarde; les *sous-lieut.* Barthélemy, Cateau et Vitrac sont affectés au 3e rég.;

M. le *lieut.* Michaud est placé à la 6e comp. d'ouvriers à Haïphong.

MM. le *capit.* Vincent, promu chef d'escad., et les *lieut.* Maurin et Soudois, promus capit., sont maintenus au Tonkin.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Hérisson est désig. pour servir à la direction d'artill. de Cochinchine;

MM. Le Roch et Vernet, *stagiaires de 1re cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Aviat est désig. pour servir au Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Gazier est placé à l'état-major du command. de l'artillerie à Hanoï;

MM. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Parisot et l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Jacob sont placés à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Phily est désig. pour Dap-cau;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Vadot est affecté aux Sept-Pagodes.

CORPS DE L'INTENDANCE

Cochinchine. — MM. l'*adjoint* à l'intendance Manès et l'*attaché de 1re cl.* Lefèvre sont placés à Saïgon.

Tonkin. — MM. les *adjoints* à l'intendance Bertrand et Lacouture et l'*attaché de 1re cl.* Sabatier sont désig. pour servir au Tonkin;

M. l'*attaché de 1re cl.* Gaucher est placé à Dap-cau.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 2e cl.* Morel et Pensacq et *de 3e cl.* Saint-Yves, Tisserand, Michel et Jestin sont désig. pour servir au Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Mathieu est placé à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Vernier de Byans est désig. pour Yen-bay.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. le *méd.-maj. de 2e cl.* Pélofi est désig. pour servir au poste consulaire de Long-tchéou.

Cochinchine. — M. Cassagnou, *méd. ppal de 2e cl.*, est nommé méd. chef de l'hôpital de Saïgon.

Tonkin. — MM. Loste, *pharm.-maj. de 1re cl.*; Dureigne, *pharm.-maj. de 2e cl.*; Mathis, Mouzels et Sallet, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. Clavel, *méd. ppal de 2e cl.*, et Séguin, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir à Hanoï;

M. Pélissier, *méd.-maj. de 1re cl.*, est placé à Sontay;

M. Pineau, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour Quang-yen;

M. Sibiril, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé à Xien-kouang;

M. Brochet, *méd.-maj. de 1re cl.*, est affecté à l'hôpital de Hanoï;

M. Portel, *méd.-maj. de 1re cl.*, est désig. pour Lang-son;

M. Marty, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté à l'artill. de la brigade de réserve;

M. Gaillaud, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est placé au 4e tonkinois;

M. Niel, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est affecté au 18e rég. à Nui-déo;

M. Audhuy, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le 5e tonkinois à Kien-an.

Annam. — M. Ascornet, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le service de la vaccine.

Nouvelle-Calédonie. — MM. Gallas et Andrieux, *méd.-maj. de 2e cl.*, sont placés à l'hôpital de Nouméa;

M. Le Roy, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est désig. pour le poste de Koné.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Roux est désig. pour servir au Tonkin.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Borsat de Lapérouse est désig. pour embarq. sur le *Redoutable;*

MM. les *lieut. de vaiss.* Bellissent, Chalvignac et Seriot, l'*enseig. de vaiss.* Cazalis et le *mécanic. ppal de 2e cl.* Ricard sont désig. pour embarq. sur le *Chanzy;*

MM. le *capit. de frég.* Martel, le *lieut. de vaiss.* Gailet et l'*enseig. de vaiss.* Delevoye sont désig. pour embarq. sur le *Bruix;*

M. le *capit. de frég.* Saunier est désig. pour embarq. sur le *D'Entrecasteaux;*

M. le *lieut. de vaiss.* Combet est nommé au command. du sous-marin l'*Esturgeon;*

MM. les *enseig. de vaiss.* de Carpentier et Aubert du Petit-Thouars Saint-Georges sont désig. pour embarq. sur la *Manche;*

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Gamonet est désig. pour embarq. sur le *Pistolet;*

Crète. — M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Camoin est désig. pour embarq. sur le *Faucon* à la Sude.

GÉNIE MARITIME

Cochinchine. — M. l'*ingénieur de 1re cl.* Miolle est désig. pour servir à l'arsenal de Saïgon.

M. l'*ingén. hydrographe ppal* de Vanssay de Blavous est désig. pour embarq. sur la *Manche*, en qualité de directeur de la mission hydrographique de l'Indo-Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — MM. le *méd. de 2e cl.* Dupin et le *pharm. de 2e cl.* Guéneau sont désig. pour embarq. sur le *Redoutable.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Delahaye (A. G. C. J.) est nommé lieutenant de juge au trib. de première instance de Karikal (Inde).

Bibliographie

Le Siam et les Siamois, par le commandant Lunet de Lajonquière. Un vol. in-18 jésus (Librairie Armand Colin, rue de Mézières, 5, Paris) broché, 3 fr. 50.

Toutes les nations de l'Extrême-Orient évoluent vers une européanisation plus ou moins complète. Elles marchent dans cette voie à pas inégaux, en raison de leurs moyens différents: les unes, par bonds étonnants, se sont placées du premier coup au rang des grands Etats du monde; d'autres vont à pas plus lents, se laissant conduire, sans mauvaise humeur du reste, vers le but commun. Le Siam est un peu de celles-là.

Chargé d'une mission de recherches archéologiques dans les vallées du Menam et du Mekong, le commandant Lunet de Lajonquière a eu l'occasion de noter certaines phases de cette évolution asiatique du Siam ; elles lui ont paru intéressantes à faire connaître à côté des traditions et des légendes qu'il recueillait.

Elles aideront à fixer la physionomie, restée un peu imprécise, de ce royaume que nous avons cependant intérêt à connaître, à cause de sa proximité de nos possessions indo-chinoises et du rôle qu'il est appelé à jouer en Asie.

Ces notes donnent une vue d'ensemble du royaume, de son administration actuelle, du commerce, des industries qui font sa richesse; elles nous montrent ce que sont les Siamois chez eux, et quelle est l'action des étrangers qui gravitent autour d'eux.

Un circuit de 1.800 kilomètres à l'intérieur du pays a permis à l'auteur de visiter la presque totalité des provinces vraiment siamoises et d'y compléter sa documentation. Il nous conduit ainsi à Moulmein et à Rangoun par une route maintenant délaissée, mais qui est appelée à un grand avenir commercial. Il nous fait enfin visiter les anciennes capitales, berceaux de la puissance siamoise dont, par quelques courts récits historiques, il nous montre la progression.

La Sériciculture coloniale et l'industrie française de la soie, par E. Pelleray. Une brochure in-8o de 72 pages. Edition de l'« Action coloniale et maritime », 47, rue Bonaparte. Paris, 1905. Prix : 1 fr. 50.

L'auteur s'est ému des dangers que peut faire courir un jour à notre industrie de la soie, qui dépend de l'étranger pour les neuf dixièmes de la matière première qu'elle consomme, le quasi-monopole qu'exercent à cet égard les pays d'Extrême-Orient. Les trois cinquièmes des quantités de soie mises annuellement à la disposition de l'industrie le sont par la Chine et le Japon réunis. Or, le Japon tend à manufacturer de plus en plus la soie qu'il récolte ; il en peut être de même pour la Chine à bref délai. Devant la menace d'une raréfaction de la matière première, conséquence d'une puissante expansion industrielle de ces régions, la création de nouveaux centres de production ne serait-elle pas une mesure de sage prévoyance? Cette pensée conduit l'auteur à rechercher les possibilités qu'offrent nos colonies, dont quelques-unes sont déjà productrices de soie, vers un large développement de la sériciculture. L'Indo-Chine, Madagascar, peuvent être un jour le salut de notre industrie de la soie. L'auteur examine en terminant par quelles mesures la métropole pourrait encourager nos colonies dans cette voie. A ce titre, la formation d'une association, inspirée de celles qui ont fait naître la question du coton et la question du caoutchouc, pourrait rendre les plus signalés services.

C'est l'exposé clair et impartial d'un problème naissant et dont l'acuité ne tardera pas à se faire sentir.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SIXIÈME ANNÉE. — N° 68. NOVEMBRE 1906

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au **Bulletin du Comité de l'Asie Française**, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

59e LISTE DES SOUSCRIPTEURS [1]

MM.

Maurice Chotard, conseiller référendaire	25	»
Guillemin, conseiller d'ambassade.	25	»
Bibliothèque du Cercle de Bao-lac.	12	»
Bradier, vice-consul de France.	12	»
* De Piépape, capit. de cavalerie.	20	»
* G. Dubail, ministre plénipotentiaire	25	»
* Frédéric Mallet, à Paris.	25	»
* Jean Gout, consul général de France	25	»
Lebon, lieutenant de cavalerie	15	»
Henri Froidevaux, docteur ès lettres.	25	»
Octave Dupuy, ingénieur civil (1905).	25	»
Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée.	12	»
C. Hardouin, consul de France.	25	»
Vicomte de Guichen, secrét. d'ambassade.	40	»
Charles Picot, ancien inspecteur des finances.	25	»
Henri Bocquet, notaire.	24	»
* Ed. de Fleurelle, à Limoges.	12	»
A reporter.	372	»

(1) **Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.**
Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.
Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	372	»
J. Vallière, lieut.-col. en retraite. .	15	»
Vicomte Robert de Caix	25	»
Gaston Liébert, consul de France. .	50	»
Le Crédit algérien.	300	»
Marquis de Reverseaux, ambassadeur de France.	25	»
E, Borniche, prés. de la Chambre de commerce française d'Anvers.	25	»
G. Bihourd, ambassadeur de France.	25	»
Lefeuvre-Méaulle, consul de France.	12	»
Marcel Monnier, explorateur. . . .	20	»
Compagnie des Chargeurs-Réunis.	300	»
* Aug. Gérard, ambassadeur de France	300	»
Capit. Pierre Lacoste, de l'infanterie coloniale	12	»
Souscriptions diverses	267	75
Total.	1.748	75

LE COMITÉ

DINER EN L'HONNEUR DE M. GÉRARD

AMBASSADEUR DE FRANCE AU JAPON

ET DE M. BEAU

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'INDO-CHINE

Le 8 novembre a eu lieu, à l'hôtel Continental, le diner offert par le Comité de l'Asie Française en l'honneur de M. Gérard, ambassadeur de France au Japon, et de M. Beau, gouverneur général de l'Indo-Chine. M. Emile Senart, de l'Institut, président du Comité, présidait assisté de M. Guillain, député, vice-président du Comité.

Parmi les assistants on remarquait : Mme Isabelle Massieu ; MM. le prince d'Arenberg, membre de l'Institut; le capitaine Anginieur ; le général de Beylié, E. Bertin, membre de l'Institut ; Robert de Billy, secrétaire d'ambassade ; Blondeau, banquier ; Abel Bergeron, consul de France ; le capitaine Ch. Bertin ; Bons d'Anty, consul de France ; A. Bruno, négociant ; le général Coronnat ; E. Chavannes, membre de l'Institut ; H. Combarieu ; Henri Cordier, professeur à l'Ecole des Langues orientales ; Ed. Clavery, consul de France ; J.-C. Charpentier, secrétaire d'ambassade honoraire ; de Caqueray, lieutenant de vaisseau ; André Chaumeix, rédacteur en chef du *Journal des Débats* ; Paul Campain ; Jules Develle, ancien ministre des Affaires étrangères ; général Dodds ; A. Defrance, ministre plénipotentiaire ; M. Deguy, ingénieur ; Oct. Dupuy, ingénieur ; Eug. Emler ; le marquis de Frondeville, administrateur de la Banque de l'Union Parisienne ; Finot, ancien directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient ; le lieutenant de Fleurelle ; J. Franklin, rédacteur en chef des *Questions Diplomatiques et Coloniales* ; Gout, consul de France ; Alex. Gérard, ingénieur des mines ; Hardouin, consul de France ; Hiélard ; Harmand, ambassadeur honoraire ; Janet, ancien directeur de l'arsenal de Haïphong ; Kammerer, consul de France ; Paul Kinsbourg ; Pierre Leroy-Beaulieu ; Robert Lebaudy ; le capitaine comte Lagarde ; le capitaine comte de Labry ; le commandant de Lajonquière ; Paul Labbé, secrétaire général de la Société de Géographie Commerciale ; Eugène Lautier, du journal *le Temps* ; Charles Laurent ; Frédéric Mallet ; Claudius Madrolle ; le colonel Monlezun ; le lieutenant Martin ; le baron A. de Mandat-Grancey, lieutenant de vaisseau ; le capitaine d'Ollone ; le capitaine de Piépape ; le capitaine Pruneau ; J. Raveau, administrateur de la Société Foncière de l'Indo-Chine ; Maurice Spronck, député ; Soulange-Bodin, ministre plénipotentiaire ; F. Schutz ; Lucien Villars, administrateur de la Banque de l'Union Parisienne ; Vissière, professeur de l'Ecole des Langues orientales vivantes.

S'étaient excusés : M. Eug. Etienne, président honoraire du Comité ; M. le marquis de Moustier, vice-président du Comité, et M. Robert de Caix, directeur du Bulletin ; MM. Berthelot, secrétaire d'ambassade ; Clémentel, ancien ministre ; Doumer, ancien ministre ; le capitaine Victor Duruy ; Dubois, des établissements du Creusot ; Dubail, ministre plénipotentiaire ; Fillion, directeur de la rédaction de l'*Agence Havas* ; Fernand Faure ; Feer, consul de France ; l'amiral Gervais ; le général Lombard ; le général Silvestre ; le comte J. de Sabran-Pontevès ; Louis Vignon.

Au dessert, M. Emile Senart, président, a prononcé les paroles suivantes :

Messieurs,

Les hôtes éminents dont je suis entouré expriment excellemment les deux aspects de l'action française en Asie : dans ses rapports avec les nations étrangères, avec lesquelles nous souhaitons entretenir ces relations économiques et intellectuelles qui sont un gage d'amitié et d'entente ; dans ses rapports avec les régions où, ayant directement ou indirectement assis son pouvoir, la France aspire à créer par les bienfaits mêmes de son gouvernement des forces grandissantes d'expansion et de culture. C'est aussi la double préoccupation qui sollicite et anime les efforts du *Comité de l'Asie Française*.

L'honneur que nous ont fait nos éminents voisins en acceptant notre modeste invitation de ce jour témoigne qu'ils apprécient les intentions dont nous nous inspirons et marque une bienveillance qui nous est infiniment précieuse. Je tiens à leur dire toute notre gratitude. A l'ambassadeur de France au Japon, au gouverneur général de l'Indo-Chine a bien voulu se joindre M. Harmand, notre ancien représentant à Tokyo. Nous aimons à honorer les services passés du moment où nous faisons fête aux talents et aux dévouements éprouvés qui se préparent à assumer les responsabilités de demain.

A ces remerciements il me faut malheureusement ajouter un regret : c'est celui que nous laisse l'absence de notre président d'honneur que la préparation un peu hâtive de cette réunion n'a pas trouvé libre de venir ce soir parmi nous. Mais M. Etienne est du moins présent

dans notre pensée à tous, il ne saurait manquer au rendez-vous du *Comité de l'Asie Française* qui ne se fera jamais le tort d'oublier tout ce qu'il lui doit. (*Applaudissements.*)

Jamais, je pense, les hommes qui réfléchissent et qui prévoient n'ont mieux senti la nécessité de fortifier parmi nous, pour la grandeur et l'avenir du pays, des œuvres comme celle-ci, des centres d'informations, d'action extérieure, suivie, persévérante dans ces pays lointains qui échappent trop aisément aux prises de la plupart des esprits. Ils savent que notre état démocratique, avec les conséquences qu'il implique, que ce qu'il peut y avoir de fondé dans les reproches assurément très excessifs d'infatuation et de légèreté que l'on adresse volontiers à notre caractère, rendent cette tâche particulièrement nécessaire et urgente.

Plus nous sentons la difficulté de lui assurer toute l'ampleur qui serait dans nos ambitions, plus nous devons d'obligations aux amis qui nous aident. Il est des sympathies si généreuses, que je m'estimerais heureux de les signaler ici publiquement; je m'arrête devant des scrupules de réserve trop honorables. Nous ne pouvons mieux acquitter notre dette, que par un dévouement absolu à l'œuvre commune. J'aime pourtant à affirmer que tous nous poursuivons une œuvre vraiment française et humaine, libre de toute arrière-pensée, supérieure à toutes considérations autres que l'honneur et l'intérêt français. (*Applaudissements.*)

Je vous remercie tous, Messieurs, d'être venus apporter à ces sentiments le prestige de votre concours si empressé et si autorisé. Et puisque aussi bien cette réunion est en quelque sorte une séance de rentrée, je me reprocherais de ne pas envoyer notre commun et fidèle souvenir aux voyageurs qui, à cette heure même, dans le Turkestan chinois, et par delà les Pamir, portent brillamment, pardonnez-moi l'expression un peu ambitieuse, les couleurs du Comité : à M. Pelliot et à ses compagnons; au commandant de Lacoste. (*Applaudissements.*)

C'est aussi en votre nom à tous que je veux lever mon verre en l'honneur de nos invités, que je veux les assurer combien cordialement nous appelons les plus heureux augures sur les missions diverses mais également considérables qui les appellent. Nous en suivrons le développement avec une attention constante; ils en ont pour garant non seulement notre patriotisme, mais les sentiments de haute sympathie dont ils me permettront, je l'espère, de leur renouveler l'hommage.

Ils me permettront aussi, j'en suis sûr, de nommer, après eux, d'autres partants, de ces voyageurs vaillants et expérimentés que je suis heureux de voir ici, M. Bons d'Anty et M. le capitaine d'Ollone qui se préparent avec le concours moins large qu'il ne souhaiterait, mais bien chaleureux de notre Comité, à aborder de nouveau des régions mal connues et peu accessibles du grand Empire chinois.

A des degrés hiérarchiques inégaux et par des moyens variés, mais dans un commun esprit de dévouement au pays, les uns et les autres s'apprêtent à servir de tout leur pouvoir la France en Asie : nos pensées les associent naturellement dans des vœux communs d'heureux voyage et d'heureux succès. (*Vifs applaudissements.*)

M. Gérard se lève alors et remercie M. Senart des vœux qu'il vient de formuler pour le succès de la haute mission qui lui est confiée par le gouvernement de la République. Il rappelle qu'il y a dix ans ce fut M. Develle, alors ministre des Affaires étrangères, et qu'il a le plaisir de voir aujourd'hui à cette table, qui lui ouvrit l'accès de l'Extrême-Orient. Déjà à cette époque il se sentit assisté dans ses efforts par tout ce que représente le Comité de l'Asie Française, c'est-à-dire par les savants, les ingénieurs, les industriels, les financiers, les officiers, toutes les forces vives de notre pays. Déjà, alors qu'en Extrême-Orient se posaient de si graves questions, tous ces représentants autorisés de l'activité française se trouvaient groupés pour seconder de tout leur concours l'œuvre à accomplir. Et aujourd'hui, après avoir pu éprouver l'efficacité de tant de dévouements, M. Gérard est particulièrement heureux de retrouver ce même concours au moment d'entreprendre la nouvelle mission dont il est chargé, et qu'il s'efforcera de faire servir à la cause de la civilisation pacifique, ainsi qu'à la défense des intérêts supérieurs de la France. M. Gérard ajoute qu'il a pu se rendre compte par lui-même des réelles et sérieuses sympathies que la France a conservées au Japon : développer ces sympathies, resserrer les liens entre la France et le Japon sera la tâche à laquelle il se dévouera tout entier.

M. Gérard remercie enfin le Comité de l'Asie Française de l'avoir fait se rencontrer ce soir avec son collègue et ami, le gouverneur général de l'Indo-Chine, dont la collaboration éclairée et féconde lui sera précieuse pour l'accomplissement de sa mission au Japon. Et M. Gérard rend aussi hommage à M. Harmand qui sut, dans des circonstances particulièrement délicates, unir tant de sagacité et de prévoyance à un si absolu dévouement.

M. Gérard termine en déclarant qu'il gardera un souvenir ému de cette réunion et que ce sera pour lui un haut encouragement, un stimulant puissant que de se savoir soutenu au Comité de l'Asie française par tant de fermes représentants des forces et des vertus nationales.

Après M. Gérard, M. Beau prend également la parole pour remercier le Comité et son président de l'occasion qu'ils lui ont offerte de témoigner à M. Gérard les souhaits que forme l'Indo-Chine pour le succès de la haute mission que le gouvernement de la République lui a confiée. M. Beau rappelle en quelques mots combien l'Indo-Chine française a besoin, pour son développement économique et pacifique, d'une longue période de paix. C'est à Tokyo, plus qu'ailleurs, que se décideront les graves questions de l'équilibre extrême-oriental, et M. Beau exprime le souhait que l'action de M. Gérard rende plus étroits les liens entre la France et le Japon. Sa connaissance approfondie des choses de Chine, acquise au cours d'une longue et brillante mission dans ce pays sera précieuse pour l'aider à prévoir et à prévenir les incidents qui pourraient porter atteinte au maintien de l'intégrité du vaste empire chinois, limitrophe sur une si grande étendue de frontières, de notre Indo-Chine et dont la dislocation menacerait si gravement nos intérêts. En servant à Tokyo la cause de la paix et celle du maintien du *statu quo* en Extrême-Orient, en poursuivant le resserrement de nos relations avec le Japon, M. Gérard servira puissamment les intérêts de l'Indo-Chine. M. Beau boit au succès de cette mission.

Au cours de son improvisation, M. Beau a rendu hommage à M. Harmand qui, dans des circonstances difficiles, a rendu à la France et à l'Indo-Chine de si grands services.

LES RÉSULTATS
DE LA
POLITIQUE INTÉRIEURE DU SIAM
EN 1906

« Les Syamois ont eu leur première audiance. On les verra maintenant plus à loisir, parce qu'ils iront partout. En vérité ce sont d'horribles magots, peu s'en fault que vous envoye leurs portraits dans une lettre pour vous divertir de ces figures-là. »

Ainsi s'exprimait en l'an 1686 un notable parisien (1) renseignant un de ses amis sur les ambassadeurs adressés au Roi Soleil par S. M. Phra Narai. Et de fait ces hommes qu'on disait venus d'une capitale de porcelaine et d'or, vêtus de longues robes brodées, coiffés de hauts bonnets blancs, agenouillés devant la majesté de Louis XIV en postures étranges durent singulièrement trancher parmi les habits à la française et les perruques de Versailles.

Et cependant Siam était déjà pleine d'étrangers, commerçants hollandais, français, portugais, aventuriers de toutes races, missionnaires catholiques, qui y vivaient et y circulaient en toute sécurité parmi un peuple que les mémoires nous décrivent comme d'esprit curieux, ouvert aux inventions et aux mœurs d'Occident.

Aujourd'hui le ministre de Siam près la République s'habille comme le ministre de France près S. M. Chulalongkorn, parle anglais et s'abstient de gestes qui n'ont plus cours même dans son pays.

Siam est morte, ravagée, pillée, brûlée par les Birmans, tout le vieux royaume est mort il y a cent ans, les pagodes d'or et de porcelaine n'existent plus, ni les grandes robes, ni les bonnets pointus, ni les esclaves, ni même le rotin cher au vieux colonial.

Là où le Hollandais du XVI[e] siècle a vu de magnifiques palais de pierreries, s'élève le long d'une rue ou d'un quai piqueté de réverbères une file de chalets officiels abrités sous le pavillon de l'éléphant blanc. A Korat, à Ayuthia (le Siam de Louis XIV), à Lopbouri (le Louvo de Phra Narai), à Paknam Pô, à Pitsanoulok (l'antique Porcelone des mémoires), la gare complète l'ensemble administratif et moderne de la ville.

Dans six ans refoulant vers le Nord le lent éléphant, la locomotive conduira le fonctionnaire de Bangkok en quarante-huit heures à Xieng-mai qu'il fallait, il y a deux ans, trente jours pour atteindre.

Dans toute la vallée du Mé-nam jusqu'à Outaradit, dans la province de Xieng-mai à Phré, à Lakon-lampang, vers la péninsule malaise jusqu'à Petchabouri, à Pétriou, à Chantaboun, l'administration siamoise s'est installée ou va s'installer avec son hôtel de ville son tribunal, ses postes et télégraphes, sa gendarmerie et souvent ses casernes.

Et dans tous ces centres administratifs une foule très moderne déjà d'allures encadre une population demi-nue. Soldats en dolman gris, pantalon bleu et casquette russe, officiers simples et corrects; gendarmes en uniformes kaki, fonctionnaires en dolmans blancs à boutons d'or et pattes d'épaule, fidèles au « panung » national en bas et souliers noirs, ou déjà convertis au pantalon, coiffés de casques coloniaux ou de casquettes plates.

Etablis aux points de jonction des routes, au bord du fleuve ou sur la voie ferrée, ces centres administratifs attirent peu à peu la population éparpillée par les anciennes guerres. La ville neuve offre la sécurité, les ressources d'un marché, d'une école, le plaisir d'un théâtre et de fêtes plus belles. L'homme du peuple y apprend les mœurs de Bangkok, y prend le goût, le besoin d'ustensiles nouveaux, se décide souvent à descendre jusqu'à la capitale, ou écoute avec ébahissement ceux qui en viennent et lui décrivent la cité royale et ses splendeurs.

Cette ville administrative, c'est l'organe puissant de la siamisation des Thaïs, disjoints jadis par les guerres intestines, par les révolutions de palais, par les invasions. Peu à peu les différences si caractérisés encore de village à village s'éteignent, la langue s'unifie, une espèce de sentiment national fait d'abord du respect de l'autorité royale d'une sorte de loyalisme et d'un orgueil peu à peu développé d'être un peuple libre, prend naissance.

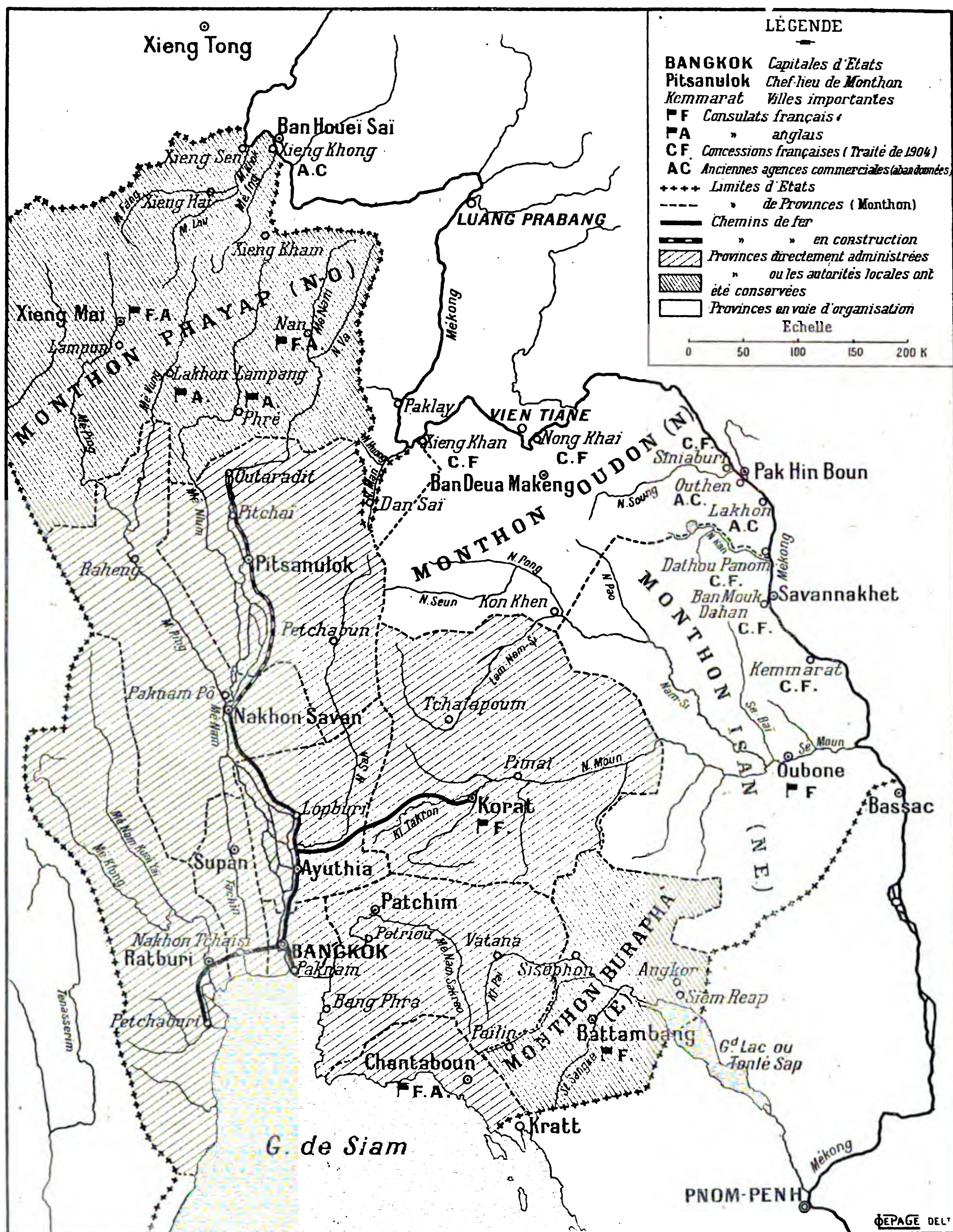
Toute la vallée du Mé-nam, les provinces limitrophes de Bangok et de Korat évoluent rapidement dans ce sens.

Les provinces laotiennes du Nord (Xieng-mai, Nan, Lampang, Phré), de l'Ouest (Ban-deua-makeng, Nongkhay, Lakkone) suivront, puis la vice-royauté d'Oubone.

Déjà l'autorité du roi n'est plus en question. Partout, le passeport du ministre de l'Intérieur scellé du lion héraldique est connu, le fonctionnaire siamois admis ; seules les dépendances malaises, qui sont des Etats vassaux et la province de Battambang, que le Cambodge revendique, échapperont peut-être à cette mainmise définitive et certaine du Siam sur les pays actuellement dans ses frontières. Et cette mainmise ne sera pas le résultat de la force, mais de la politique réfléchie, patiente et ferme d'un souverain intelligent, entouré de princes instruits et très modernes, conseillé par des Européens choisis dans toutes les nations d'Europe et, principalement, dans l'administration des Indes.

Je dis conseillé et non pas dirigé, car si les « advisers » ont joué et jouent encore un rôle considérable dans l'organisation contemporaine du Siam, si, parmi eux, les Anglais en plus grand nombre ont imposé leurs mœurs, leur langue et

(1) Lettre de M. Brayer à M. de Thomassin de Mézanges, conseiller au Parlement de Provence, 1686.



leurs méthodes, ils ne sont que des techniciens plus ou moins écoutés, les ministres siamois sont effectivement les chefs de leurs administrations et le roi est le véritable souverain d'un Etat indépendant et pourvu de tous ses organes. Je ne veux pas dire des Siamois plus de bien qu'ils n'en méritent. Nous avons eu à nous plaindre d'eux.

Des voisins qui ont à régler une affaire d'héritage, le Laos, une donation entre vifs, le Cambodge, et une question de mur mitoyen agré-

menté de quelques autres petits litiges, peuvent difficilement vivre en bonne intelligence. Les Siamois n'ont pas toujours été très loyaux; ils ont eu de piètres moyens de défense, de mauvais avocats, défauts de faibles contre un adversaire trop fort et qui cependant les a ménagés; mais il faut songer d'autre part que cet Etat, qui il y a vingt ans était un royaume barbare, un amalgame de principautée et de fiefs sans cohésion et sans organisation, est en passe de devenir une nation.

M. Gervais a parlé, dans son rapport sur le budget des Affaires étrangères, de l'intéressante tentative du gouvernement siamois. Il faut bien le reconnaître, il y a quelque chose derrière la façade siamoise : des études spéciales et quelques ouvrages récents ont renseigné déjà ceux qu'intéresse l'Extrême-Orient. J'essaierai de résumer pour les lecteurs du *Bulletin* la politique intérieure du gouvernement siamois sous le roi actuel, et ses résultats en 1906.

***

A la mort du roi Monkgut, père et prédécesseur du roi Chulalongkorn, le royaume de Siam était divisé en trois provinces, du Nord, de l'Est et du Sud, gouvernées par les trois ministres des Affaires militaires, du Trésor et des Affaires civiles.

Ces ministres étaient de puissants mandarins qui exerçaient une autorité directe sur des sortes d'esclaves prisonniers de guerre, transportés souvent de fort loin ou réfugiés d'Etats en révolution, et un contrôle assez vague sur les collectivités rurales comprises dans leur province. Ces collectivités étaient en général, sous le gouvernement direct de petits chefs plus ou moins héréditaires, confirmées dans leur autorité par le ministre ou par le roi de Siam. Les impôts perçus par ces chefs étaient, après déduction d'une certaine part, remis au ministre; celui-ci versait lui-même une somme fixe au Trésor royal, et employait le reste aux besoins de sa charge et de sa maison.

Les Etats laotiens du Nord et de l'Est, les provinces malaises étaient gouvernés par des princes qui recevaient de Bangkok la consécration de leurs pouvoirs et envoyaient un présent de vassalité.

L'armée et la marine étaient constituées par des classes spéciales d'individus sans organisation et sans armes.

Le roi et les mandarins, d'après ce qu'on en connaît, étaient intelligents, ouverts aux idées modernes, mais mal informés, et écrasés sous le poids des difficultés.

Il faut se souvenir en effet que le Siam avait été complètement dévasté un peu avant le commencement du XIXe siècle, que toute ancienne administration avait été ruinée, la capitale et ses archives détruites, le trésor pillé, la population décimée. Le roi de Siam s'était installé à Bangkok près de la mer, avec un royaume à reconstruire au moment même où l'Europe entrait en révolution.

Il lui fallut d'abord pendant de longues années combattre pour reconquérir son royaume. Ce fut l'œuvre de Phya Tak et du premier Chakri, fondateur de la dynastie actuelle. A l'avènement du roi Mongkut, la paix régnait. Il renoua les vieilles relations interrompues avec les nations occidentales, signa de nouveaux traités, s'entoura de conseillers européens. Mais les conseillers étaient médiocres, la tâche très lourde, les voisins inquiétants. Néanmoins ce roi, plein de bon sens et de fermeté, laissa à son successeur un pays pacifié et une politique tracée.

Le roi Chulalongkorn, monté sur le trône en 1858 à l'âge de quinze ans, resta pendant quelques années sous la tutelle du régent Somdet Chao Phya Surivong qui avait déjà joué un rôle considérable sous le roi précédent et dont l'influence se fit sentir presque jusqu'à sa mort survenue en 1884. A dater de cette époque la politique du roi, qu'on avait jugé incapable de conduire les affaires, se dessina nettement : achever en la modernisant la réorganisation du royaume, étendre les frontières jusqu'aux confins des pays de langue thaï, maintenir l'indépendance du Siam.

Comme son père, il s'entoura de conseillers. Bangkok prit une allure plus moderne, les relations diplomatiques se compliquèrent, l'administration, l'armée et la marine furent réorganisées. Les hauts mandarins furent peu à peu remplacés par des frères du roi. Enfin, en 1890, le roi sentit la nécessité de prendre un Européen de plus d'envergure pour mener à bien ses décisions, un homme connu en Europe, Rollin Jacquemyns.

On a dit beaucoup de mal de cet ex-ministre belge. Son attitude vis-à-vis de nous, à différentes reprises et principalement en 1893, ne nous l'a pas rendu sympathique. Toutefois c'est lui qui est l'auteur de l'organisation actuelle du Siam, et sa réforme, qui au début n'a été prise au sérieux par presque personne, a entraîné des résultats considérables.

En 1892, Rollin Jacquemyns supprima les fiefs ministériels et créa une série de ministères à l'européenne avec des attributions étroitement définies. Ce fut une véritable révolution. Le ministre des affaires civiles, qui avait été jusque-là un des moins importants, devenait ministre de l'intérieur et comme conséquence chef direct de toute l'administration intérieure du pays, tandis que le ministre de la guerre perdait le contrôle des deux tiers des provinces du royaume pour rester le chef d'une armée sans valeur.

Aucun agent diplomatique ne crut à cette époque qu'une pareille réforme pût donner de résultat. Il paraissait difficile, en effet, de pourvoir les cadres constitués par décret de fonctionnaires compétents. Pendant plusieurs années les vastes bâtiments consacrés aux ministères restèrent vides, les postes nouveaux de chefs de province, de district et de circonscription furent remplis par les anciens chefs peu aptes à comprendre et à s'assimiler la réforme. L'Européen qui passait au Siam vers 1895 pouvait encore sourire du vide imposant que recouvraient les façades prétentieuses.

Il n'en est plus de même aujourd'hui. Depuis dix ans, sous l'impulsion du roi qui dirige effectivement le gouvernement, avec le concours de princes intelligents et instruits à l'européenne, ses frères, ses fils ou ses cousins, et l'assistance de conseillers techniques étrangers, soigneusement choisis, très différents des aventuriers de la première heure, le plan de Rollin Jacquemyns a été réalisé.

***

Le gouvernement siamois comprend actuellement dix départements :

1° Affaires étrangères;
2° Intérieur;
3° Guerre et Marine;
4° Finances;
5° Police de Bangkok;
5° Travaux publics;
7° Palais;
8° Justice;
9° Agriculture;
10° Cultes et instruction publique;

Trois d'entre eux, l'Intérieur, la Justice et l'Instruction publique, jouent un rôle capital dans la transformation intérieure du Siam.

***

Le ministère de l'Intérieur, le Makatai, est le plus important par l'énorme travail d'organisation qu'il a eu à accomplir et par la qualité de ses chefs: le ministre prince Damrong, frère du roi, et le sous-secrétaire d'Etat Phya Sri Sahadeb.

Le premier est le plus connu des ministres siamois. Tous les étrangers qui lui ont été présentés ont pu apprécier son intelligence vive et curieuse, la netteté de ses idées et son instruction très étendue. Parlant l'anglais, très Européen de manières et d'aspect, il donne bien l'impression d'un véritable homme d'Etat.

Le Phya Sri a fait connaître sa silhouette mince et sa physionomie fine à Paris et à Londres. Ce fut lui qui négocia avec M. Delcassé le traité mort-né de 1902. A demi Chinois, très intelligent, doué d'une faculté de travail rare au Siam, et d'une grande activité, le prince Damrong qui se connaît en hommes l'a pris avec lui à son retour d'Europe.

Le prince s'est entouré en outre de conseillers européens qu'il a choisis lui-même sans se préoccuper de leur nationalité, un Anglais, un Belge, un Allemand auxquels vient de se joindre avec des attributions importantes un Français, tous gens connaissant l'Extrême-Orient, jeunes, actifs et bien à leur place.

Si le plan de l'organisation administrative au Siam est dû en grande partie à Rollin Jacquemyns qui partit presque immédiatement après l'avoir conçu et mourut en Europe, c'est au prince Damrong, à ses collaborateurs et en partie aussi depuis peu au « général adviser » M. Strobel qu'en revient la mise en œuvre.

Le but poursuivi a été de rattacher aussi étroitement que possible au gouvernement central les groupes thaïs plus ou moins agglomérés jadis en principautés féodales assez anarchiques. Le royaume a été divisé en cercles, les cercles en provinces, les provinces en districts subdivisés eux-mêmes en communes et en hameaux. Aux chao mûang ou chefs de provinces nés dans la pays qu'ils administraient, succédant en général à leur père, à leur oncle ou à leur frère, avec la consécration royale, le gouvernement de Bangkok a substitué des fonctionnaires nommés et payés par l'Etat, instruits à Bangkok dans les écoles spéciales, soumis à des règles d'avancement analogues aux nôtres et gratifiés d'une pension de retraite à la fin de leur carrière.

Les titres honorifiques encore actuellement portés par les mandarins, accordés par le roi et non transmissibles par succession, ne confèrent à ceux qui les portent aucune autorité et n'ont plus aucun rapport avec le rang hiérarchique des fonctionnaires qui sont choisis dans toutes les classes de la société.

Ces agents du pouvoir central sont nommés et peuvent être révoqués par le ministre de l'Intérieur; ils sont placés à la tête des cercles et des provinces.

Le gouvernement a conservé, au contraire, au pied de l'échelle administrative, les officiers municipaux élus par la commune, anciens des hameaux ou chefs d'agglomération, en soumettant simplement leur élection à l'approbation du représentant du roi.

Ces personnages dont les fonctions sont gratuites jouent un peu le rôle de maires et de commissaires de police. Ils tiennent le registre des habitants de leur hameau sur quoi est basé l'impôt, préviennent des délits ou crimes commis sur leur territoire, aident la force publique dans l'arrestation des prévenus, dirigent les secours en cas d'incendie ou d'inondation. Les habitants doivent, sous peine de poursuites, les assister dans l'exécution de leurs devoirs.

Ils élisent par groupes de dix hameaux un des leurs qui porte le titre de Kamnan, cet élu sur qui pèsent des responsabilités plus étendues, les surveille, les tient au courant des lois nouvelles et leur transmet les ordres du pouvoir central.

Tous doivent savoir lire et écrire le siamois. Munis de pouvoirs de police, capables de faire punir ceux qui méconnaissent leurs droits, ils jouissent d'une autorité bien moins contestée que celle de nos chefs de village du Laos et constituent peu à peu un excellent corps exécutif.

Ces élus populaires et les hauts fonctionnaires nommés par le ministre de l'Intérieur sont tenus en relation par un personnage de rang inférieur, mais très important : « le chef de districts » ou « amphœ ».

L'amphœ est un fonctionnaire rétribué par l'Etat, mais nommé par le commissaire du gouvernement chef du cercle sur la proposition de son chef hiérarchique direct, le gouverneur de la province. Il est en général choisi parmi les agents

subalternes connaissant bien le pays qu'ils doivent administrer, ou même parmi de simples particuliers pris sur place.

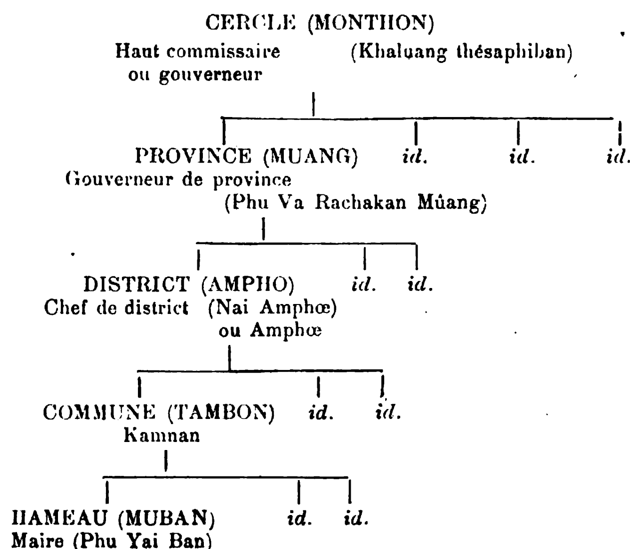
Il est la plupart du temps très au courant déjà des méthodes de l'administration centrale, sait rédiger les rapports, transmettre les pièces officielles, ouvrir une enquête, recueillir au besoin des témoignages. Ses attributions, ses droits et ses devoirs sont expliqués tout au long dans un livre imprimé qui lui est remis et que complète au fur et à mesure le *Journal officiel* qu'il reçoit chaque semaine.

Constamment en tournée dans sa circonscription en général peu étendue, en contact avec la population et avec ses représentants élus, il connaît parfaitement les ressources et les besoins du pays qu'il doit surveiller. Toutes les requêtes de ses administrés et tous les ordres du gouverneur passent par lui.

Deux fois par an les élus et les amphœ viennent prêter serment de fidélité au chef-lieu de la province. C'est à ce moment qu'ils apportent l'impôt, présentent leurs doléances et reçoivent les instructions générales du gouverneur.

Les fonctionnaires supérieurs, chefs de province et commissaires du gouvernement, quoique assez souvent en voyage, circulent moins, sont moins en contact avec le peuple. Enfermés eux aussi dans les prescriptions de règlements et de lois précises, reliés à Bangkok par le télégraphe, ils sont les représentants directs du ministre de l'Intérieur. Astreints à diriger une administration complète, qui a ses fonctions bien définies, présents à leur bureau à des heures fixes, surveillés par des commissaires en mission, attachés au pouvoir central par un traitement enviable et les honneurs, ils tiennent à leur situation et cherchent à la conserver et à l'augmenter par leur zèle.

On peut saisir l'ensemble des rouages administratifs du ministère de l'Intérieur dans le tableau suivant :



Un hameau comprend environ cent habitants, une commune dix hameaux ou mille habitants, un district au moins dix mille habitants.

Il y a d'ordinaire de deux à six districts par province et deux à cinq provinces par cercle.

Aujourd'hui tous les fonctionnaires du Mahatai portent l'uniforme blanc de coupe européenne et ont adopté en grande partie nos usages.

***

Le ministère de la Justice n'a commencé à prendre son extension qu'en 1895. Aujourd'hui, sous la direction du ministre prince Ratbouri, fils du roi, et d'un Anglais, M. Stewart Black, les cours régulières fonctionnent dans tout le royaume, à l'exception des provinces d'Oubone et de Bandeua-makeng.

De grands efforts ont été faits depuis dix ans pour séparer complètement les pouvoirs judiciaires des pouvoirs administratifs, pour réformer les codes, la procédure et créer un corps de juges.

Les anciennes lois ont été recherchées et imprimées, les nouvelles sont publiées au *Journal officiel* au fur et à mesure de leur apparition et périodiquement codifiées. Les jugements de la cour suprême sont édités chaque année et une sorte de gazette du palais donne les arrêts intéressants des différents tribunaux. Tout ce que les vieilles lois contiennent de barbare et d'archaïque est rapidement abrogé par de nouvelles inspirées des codes européens. Les lois sur les successions, sur la propriété ont été complètement transformées, l'esclavage et l'engagement pour dettes supprimés, les codes de procédure civile et criminelle renouvelés sur le modèle des « order in council » appliqués à la Cour consulaire anglaise de Bangkok. Un nouveau code pénal dont la rédaction a été confiée à un consul général français, conseiller du gouvernement siamois, M. Padoux, va être prochainement promulgué. Des jurisconsultes étrangers, français, anglais, belges et japonais, collaborent à ces réformes et siègent comme conseillers auprès des principaux juges siamois.

L'organisation judiciaire à Bangkok comporte deux tribunaux de simple police cours des mises en accusation, un tribunal civil, une cour criminelle, une cour d'appel et une cour d'appel au roi dite San Dika. En province, les circonscriptions judiciaires correspondent aux circonscriptions administratives. Il y a un tribunal à compétence restreinte dans chaque mûang et un tribunal de plein exercice dans chaque monthôn. Ces tribunaux jugent au civil et au criminel. Les juges et les fonctionnaires du service judiciaire sont placés sous l'autorité d'un chef résidant au chef-lieu du monthôn et relevant directement du ministre de la Justice. Une cause jugée par le tribunal du mûang peut aller en appel au monthôn, puis à la Cour d'appel de Bangkok et enfin à la San Dika.

Cette faculté laissée aux parties de recourir à quatre degrés de juridiction retarde outre mesure l'exécution des jugements et encombre les Cours d'appel. On y a légèrement remédié ces derniers temps, mais avec timidité. L'appel est en effet une garantie nécessaire et qui doit être accordé large-

ment dans un pays où la science des juges n'est guère suffisante que dans les grands centres.

Cette organisation judiciaire n'est applicable, comme l'on sait, qu'aux sujets siamois ou assimilés. Les ressortissants des nations qui ont des traités spéciaux avec le Siam sont soumis à la juridiction de leurs consuls respectifs en matière criminelle et, lorsqu'ils sont défendeurs, en matière civile. Une cour siamoise spéciale dite des causes étrangères, juge les actions intentées contre un Siamois par un demandeur jouissant de l'exterritorialité.

Cette organisation, qui fonctionne régulièrement à Bangkok où les principales nations protectrices ont des tribunaux organisés, se heurte à des difficultés de toutes sortes en province. La France, l'Angleterre et le Danemark ont accepté de déférer leurs ressortissants résidant dans la province de Xieng-mai à des tribunaux siamois dénommés cours internationales. Les consuls résidant dans les postes du Nord peuvent cependant, à tout moment de la procédure, évoquer l'affaire. Les appels des jugements sont interjetés, pour l'Angleterre, devant la Cour consulaire de Bangkok; pour la France et le Danemark, devant la Cour d'appel siamoise où, par une convention spéciale, siège un conseiller de nationalité française.

Il n'est pas douteux que les intentions du Siam ne soient d'obtenir la suppression des juridictions consulaires ou d'en restreindre les effets aux ressortissants européens, mais malgré les très grands perfectionnements introduits dans l'appareil judiciaire et dans les lois, il ne semble pas que les nations étrangères puissent entrer dans ces vues.

Le monde commercial principalement, qui a besoin de règles fixes et certaines, d'une procédure inflexible, ne saurait s'accommoder des voies par trop lentes du système siamois, ni des jugements approximatifs et confus que rendent trop souvent des juges bien intentionnés, mais mal préparés; car, en admettant que le Siam puisse présenter avant peu aux gouvernements étrangers des codes complets et acceptables, il n'apparaît pas qu'il puisse improviser un corps de juges instruits à l'européenne.

Il existe une Ecole de droit où les étudiants suivent des cours pendant trois ans et passent des examens, mais les professeurs siamois manquent, les professeurs européens ignorent la langue siamoise et les ouvrages de droit sont rares.

Le gouvernement siamois s'est rendu compte de cette insuffisance de ses juges et il y remédie dans une certaine mesure en plaçant, comme conseillers dans les cours de province, de jeunes avocats anglais spécialement entraînés à Bangkok dans la connaissance de la langue et des lois indigènes.

Enfin on a songé, en donnant aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire des traitements enviables, à en obtenir tout au moins les qualités essentielles du magistrat : la dignité et l'intégrité. Les juges reçoivent un traitement annuel minimum d'environ 4.000 francs, et maximum de 15.000; les greffiers, de 750 à 3.600 francs.

Malgré les défauts certains de la justice siamoise, la date récente de sa création oblige à convenir qu'elle a réalisé en peu de temps un énorme progrès en uniformisant la procédure et les lois et en établissant presque partout la distinction des pouvoirs.

***

L'Instruction publique est le département qui intéresse le plus vivement le jeune Siam.

Dirigé jusqu'ici par un vieux mandarin siamois, le Phya Vuthikan, très versé dans les lettres siamoises, mais ignorant l'Europe, secondé par des professeurs anglais sans envergure, l'enseignement ne répond qu'incomplètement aux besoins du pays.

Si l'instruction primaire, en effet, fonctionne dans des conditions relativement bonnes, l'instruction secondaire n'est guère donnée qu'à Bangkok et l'instruction supérieure est à l'état embryonnaire.

La première avait un terrain tout préparé.

Les illettrés étaient rares dans le Siam proprement dit — 20 0/0 au plus de la population — presque tous les enfants apprenant à lire et à écrire à la pagode. Les bonzes constituaient un corps d'instituteurs primaires tout trouvé.

Le royaume a été divisé en diocèses sous la juridiction d'une sorte d'évêque qui surveille les pagodes, fait passer aux aspirants abbés un examen portant sur l'arithmétique, la géographie, l'histoire et la morale. Des mobiliers scolaires ont été fournis par l'Etat et par souscriptions publiques dans de nombreux villages, et ce n'est pas un mince sujet d'étonnement pour le voyageur de trouver dans un trou perdu les pupitres, les bancs, la chaire et les tableaux muraux de nos plus récentes écoles.

Il existe enfin, à Bangkok et dans les grands centres, des écoles purement laïques avec des instituteurs rétribués par l'Etat et soumis aux règles d'avancement des autres fonctionnaires.

L'enseignement secondaire n'est complètement organisé, comme je l'ai dit, que dans la capitale. Il n'est qu'un complément de l'enseignement primaire.

La durée des études est de trois années coupées par trois examens. Le programme comporte l'étude des mathématiques, de la géométrie, des sciences naturelles, de la géographie, de l'histoire et du pali (1), du droit administratif (devoirs envers le roi et les fonctionnaires) et du savoir-vivre indigène et occidental. Presque tous les élèves qui suivent les cours se destinent à l'administration et à l'armée.

Les écoles, leur mobilier, la discipline qui y règne, l'uniforme blanc et kaki des élèves donnent une impression très moderne.

En sortant de ces écoles, les élèves diplômés

(1) Le pali est la langue dans laquelle sont rédigés les textes bouddhiques de Ceylan et du Siam. Un grand nombre de mots siamois en proviennent.

qui se destinent aux fonctions de l'Etat entrent dans les écoles spéciales :

Ecole des pages pour les agents du ministère de l'Intérieur ou de la Cour, des cadets pour l'armée ou la marine, de droit pour les juges, du cadastre, des forêts, etc.

L'enseignement des filles a été récemment organisé et fonctionne assez bien à Bangkok.

Toutes ces écoles sont bien installées, l'organisation est satisfaisante, les programmes suffisants. Mais les Siamois rencontrent les premières difficultés dans le recrutement de leur personnel enseignant.

L'organisation moderne date de dix ans à peine. Les sujets brillants qui ont fait avec succès leurs études en Europe sont tous dans l'administration (Intérieur ou Affaires étrangères). Il y a bien une école de professeurs à Bangkok même, mais l'enseignement y est donné par des Anglais qui connaissant imparfaitement le siamois sont souvent obligés de se servir d'un interprète qui comprend mal. La profession elle-même est nouvelle, attire peu de gens de valeur.

L'envoi en Europe des sujets intelligents est coûteux, peu sûr et plein d'inconvénients.

Le gouvernement siamois peut construire des écoles d'aspect monumental, bien aménagées, préparer des règlements, des programmes d'étude et d'examens, transformer l'administration, le pays et les mœurs, mais il ne peut, par décret, créer une science, une université siamoise.

Le temps seul peut donner au Siam le corps enseignant qui lui manque, mais il n'y a pas de doute qu'il ne l'ait un jour.

Le nombre assez considérable de livres, de journaux et de revues imprimés en siamois contribue singulièrement à développer chez un peuple naturellement curieux et intelligent le goût de la science.

Il existe aujourd'hui une série complète d'ouvrages classiques en langue siamoise, éditée par les soins du département de l'Instruction publique, abécédaires, morceaux choisis, grammaires, histoires, livres de science, dictionnaires très bien rédigés, et qui suppléent en partie à l'imperfection des maîtres.

Enfin des inspecteurs parcourent actuellement les provinces, dans le but d'uniformiser les méthodes d'instruction et de surveiller l'organisation de nouvelles écoles. Partout, après le commissaire siamois, après le juge et le gendarme, arrive le maître d'école, avec les idées, les livres et la langue de Bangkok, et la parole prononcée un jour à Nan par le Phya Sri se justifie rapidement : « Il n'y a plus dans le royaume de Siam que des Siamois, fidèles sujets de Sa Majesté. »

***

De bonnes finances, une armée déjà importante et les multiples intérêts étrangers engagés au Siam soutiennent cette active politique.

Le budget est passé, depuis quatorze ans, de 15.380.000 ticaux (1) à 53.000.000, presque sans augmentation d'impôts, mais simplement grâce aux perfectionnements des méthodes de perception et de contrôle, à l'extension du mouvement commercial, à l'institution du cadastre et à la mise en valeur de terres neuves.

Le gouvernement a pu faire, il y a deux ans, un emprunt de 25 millions de francs à 5 0/0, sans affecter en garantie aucun de ses revenus.

Le papier de l'Etat commence à circuler partout, et il n'est pas impossible que nous assistions prochainement à l'éclosion d'une banque de Siam.

***

L'armée vient d'être réorganisée sur le principe du service national obligatoire. Les troupes actuellement existantes sont bien équipées, armées du fusil japonais, mais peu entraînées ; les officiers manquent d'instruction technique. Le Siam fait des efforts considérables pour mettre sur pied une force militaire imposante.

Le budget des départements de la Guerre et de la Marine est passé de 4.940.000 ticaux en 1902-1903, à 10.335.000 en 1904-1905. Une somme de 3.340.000 ticaux en 1903 et de près de 4.000.000 en 1905, a été consacrée à l'armement. Le budget prévu pour l'année 1905-1906 est de 12.730.000 ticaux, plus 1.200.000 pour les approvisionnements, soit, au total, environ 21 millions de francs.

Le projet du gouvernement est d'entretenir 50.000 hommes sur le pied de paix.

Ces réformes paraissent entraînées par les efforts du prince Nakon Chaisi, fils du roi, homme jeune, remuant, et qui, étant généralissime, désire fort avoir une armée, mais ont été certainement, en grande partie, déterminées par le nouvel état d'esprit qui règne en Extrême-Orient depuis la guerre russo-japonaise. Le prince Nakon Chaisi vient d'ailleurs de faire au Japon un voyage officiel.

Qu'adviendra-t-il de ce programme? On ne peut encore le prévoir. Il paraît hors de proportion avec les facultés actuelles du Siam. Les 6.000 gendarmes qui forment encore sa seule force sérieuse absorbent près de 4 millions de francs. Que coûteront 50.000 hommes, avec les constructions de caserne et les approvisionnements? Comment le Siam fera-t-il face à ces dépenses?

Comment, d'autre part, les populations laotiennes vont-elles se comporter devant les obligations que veut leur imposer le gouvernement siamois? Autant de questions auxquelles nous ne pouvons encore répondre. Il est à craindre cependant que cet effort prématuré et, semble-t-il, inutile, n'entrave l'œuvre de relèvement si bien engagée.

***

Je ne puis non plus, dans les limites de cette étude d'ensemble, parler des travaux publics

(1) Le tical vaut environ 1 fr. 50.

encore modestes, des chemins de fer dont la construction est menée très activement, des postes et télégraphes, des irrigations et des intéressantes administrations du cadastre, des mines, des forêts, ni enfin du service sanitaire confié à des ingénieurs français, qui ont jusqu'ici fait très peu parler d'eux, et à des médecins anglais, qui ont pris en très peu de temps une place considérable.

On voit cependant, par cette simple énumération, que le Siam possède tout au moins les cadres d'une organisation moderne complète. J'ajouterai que ces cadres contiennent fréquemment une administration très suffisante.

Les fonctionnaires indigènes, évidemment, ne sont pas encore toujours à la hauteur de leur tâche, qui est nouvelle pour eux et souvent difficile, mais la jeune génération montre d'excellentes aptitudes. Le Siamois est un fonctionnaire né ; il suffit de l'instruire, de stimuler sa paresse et de le surveiller pour en faire un bon fonctionnaire moderne. Or, ces trois conditions urgentes sont à peu près remplies. Les écoles se perfectionnent, le contrôle est très actif, la crainte du maître et les avantages de la situation font le reste.

Les fonctionnaires, en effet, sont bien payés. J'ai déjà mentionné les traitements des juges. Le moindre est d'environ 4.000 francs, et ils peuvent atteindre 15.000.

Les amphœ reçoivent environ de 1.000 à 3.000 francs, les gouverneurs de province de 8.600 à 10.000, les hauts commissaires 18.000; les ministres, de 45.000 à 70.000.

Les officiers sont moins bien payés. Un lieutenant n'a que de 1.000 à 1.200 francs, un capitaine 1.800 à 2.400, un commandant 2.600, un colonel 3.500, un général 6 à 8.000.

Il y a là matière à méditations pour le roi Sisowath, que nous avons reçu avec tant de pompe, et dont nous laissons les fonctionnaires dans le marasme. Ce système éminemment européen de la rétribution fixe des serviteurs publics est rare en Extrême-Orient. C'est la marque la plus frappante peut-être de l'esprit moderne qui anime le roi.

***

Ce que nous appelons d'ordinaire le Siam proprement dit jouit complètement de l'organisation que je viens d'esquisser. Les provinces malaises, la province cambodgienne de Battambang, les provinces laotiennes d'Oubone, de Ban-deua-makeng, de Xieng-mai comprenant Nan, Phré, Lampang, etc., n'ont pas encore reçu cette organisation, mais sont plus ou moins en voie de transformation rapide dans le même sens. Les provinces de Xieng-mai et de Ban-deua-makeng sont en cours d'assimilation, celle d'Oubone est sous le contrôle direct d'une sorte de vice-roi, père du souverain actuel, le prince Samphsit, qui y maintient une administration très douce; celle de Battambang ne conserve son autonomie que grâce à nos efforts. Les dépendances malaises forment des Etats vassaux. Les habitants de ces provinces, qui voient leurs anciens mandarins devenir, lorsqu'ils ont fait les études suffisantes, fonctionnaires siamois, ne font pas plus de difficultés pour accepter les formes nouvelles et une administration plus serrée que les Siamois eux-mêmes. Rien ne nous permet, d'autre part, quoi qu'on ait dit, de nous opposer à cette véritable assimilation des territoires laotiens de la rive droite du Mékong ; ceux qui jadis en France ont poursuivi d'autres espoirs peuvent le regretter, mais non le méconnaître.

Avant longtemps la politique d'organisation et d'assimilation poursuivie pendant quinze ans par la cour de Bangkok aura atteint son but et nous aurons à côté de notre colonie un Etat indépendant digne d'attention.

Il peut même déjà l'être pour les populations que nous gouvernons du Nord au Sud de l'Indo-Chine et pour nous peut-être qui commençons à comprendre qu'entre la Chine du Sud et le Siam, qui s'organisent tous deux avec des éléments indigènes, il est difficile de maintenir longtemps dans un ilotisme désuet un peuple qui ne le cède, ni en intelligence ni en faculté de travail, aux deux autres.

Doué de plus d'esprit d'assimilation, plus près peut-être, comme caractère, du Japonais que du Chinois ou de l'Annamite, le Siamois a moins de facultés d'application qu'eux. Tel qu'il est, placé entre la Birmanie anglaise et l'Indo-Chine française, dernier peuple indépendant dans cette partie de l'Asie, il démontre avec d'autres et dans la mesure de ses forces qu'un peuple jaune peut, avec quelques conseillers techniques européens sans autorité exécutive, s'administrer lui-même et entrer dans la vie moderne avec sa personnalité.

AVIS

MM. les Ministres de l'Intérieur (en date du 20 février 1901), des Affaires étrangères (en date du 11 mars), de la Marine (en date du 13 mars), de l'Agriculture (en date du 6 février), du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes (en date du 12 février), des Travaux publics (en date du 16 avril), et de la Guerre (en date du 30 mai), ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

L'INDO-CHINE

A L'EXPOSITION DE MARSEILLE

L'Indo-Chine faisait grande figure à la remarquable Exposition coloniale qui vient de se tenir à Marseille et qui aurait mérité d'attirer de nombreux visiteurs de plus loin que de la région du Sud-Est. Si l'Afrique Occidentale, qui avait exposé dans un édifice reproduisant un grand tata soudanais, avait réussi à être plus frappante et, si l'on peut employer cette expression, plus vulgarisatrice, l'Indo-Chine était plus savante et, pour qui savait regarder, son exposition apparaissait encore plus instructive. Son grand palais avait le désavantage d'être d'un style expositionnel quelconque et de réunir les produits indo-chinois dans un hémicycle où la lumière était à la fois insuffisante et trouble. Mais il y avait plus d'un enseignement à tirer — même pour des personnalités moins irresponsables que le grand public des badauds — du contraste entre l'amoncellement touffu des produits indo-chinois utilisables exposés et des chiffres du commerce total, des graphiques et tableaux divers qui couvraient les murs. Un inventaire aussi complet que possible avait été fait sous l'impulsion de M. Capus, directeur de l'agriculture et du commerce, et la direction immédiate de son sous-directeur, M. Brenier, qui avait pour collaborateurs MM. Haffner, chef du service de l'agriculture en Cochinchine et Crevost, conservateur du musée agricole et commercial de Hanoï. Des produits utilisables indo-chinois étaient exposés avec une abondance impressionnante et signalés par 5.800 étiquettes, véritables chefs-d'œuvre du genre, indiquant le pays et la province de provenance, le nom scientifique français, cambodgien et annamite, l'époque de la récolte et de la présence sur les marchés, l'unité locale de vente avec la valeur métrique de cette unité, le prix local de l'unité locale, l'emploi du produit, l'importance de la production et souvent des renseignements complémentaires. Ces étiquettes ont paru si remarquables qu'elles ont été demandées comme modèles par le conseiller d'empire qui représentait l'empereur d'Allemagne à l'inauguration de l'Exposition. A côté d'elles, pour compléter les échantillons exposés — échantillon du produit et rameau de la plante — figuraient des photographies et des dessins botaniques; il y en avait plus de trois cents remarquablement exécutés par des Annamites. Tout cet ensemble impressionnant n'aurait été un peu qu'un *bluff*, si les tableaux et graphiques n'étaient venus montrer de la manière la plus éloquente que ces quantités de produits utilisables représentent encore non pas des réalités, mais seulement des « possibilités économiques », pour reprendre le titre que notre collaborateur Padaran (1) donnait à ses études sur les richesses latentes et déjà développées de la colonie.

L'Union Indo-Chinoise, qui compte certainement plus de 15 millions d'habitants, qui est un pays maritime développant plus de 2.000 kilomètres de côtes, n'a fait, en 1904, malgré toutes les richesses dont elle exposait l'inventaire à Marseille, qu'un commerce extérieur de 337.800.000 fr. Encore ce commerce est-il en partie, comme nous le verrons plus loin, grossi par l'apport artificiel d'un outillage que paient l'emprunt et l'impôt : les importations dépassaient en 1904 les exportations de plus de 32 millions de francs. La liste des articles dont la vente assure la vie économique de l'Indo-Chine montre immédiatement combien rudimentaire encore est la mise en valeur de ce grand pays. Cette liste des réalités commerciales actuelles est d'une brièveté éloquente si on la compare à l'armée des « possibilités », exposées à Marseille par des hommes consciencieux qui n'ont rien voulu omettre dans cet inventaire des espérances de la colonie. Il faut multiplier les efforts pour que ce qui n'est encore qu'échantillons deviennent quantités utilisables. Il faut encore, et c'est plus immédiatement possible, augmenter la production des denrées de grande vente qui donnent des ressources à ce pays qui en a si besoin pour répondre aux formidables exigences d'un fisc qui a atteint et même dépassé les limites raisonnables, et aussi pour constituer peu à peu son outillage moderne. Dans cette préoccupation, on ne doit pas, d'abord, songer au commerce de l'Indo-Chine avec la lointaine métropole. Dans l'antichambre du pavillon central indo-chinois à Marseille était une carte de « l'Indo-Chine dans son milieu » qui montrait très utilement aux arrivants, sans doute plus ou moins instinctivement imbus des idées qui ont inspiré autrefois la politique du « pacte colonial », quels sont les marchés naturels de notre colonie. Elle est amenée par la force des choses à acheter et à vendre principalement à cette moitié du genre humain qui l'entoure et qui peuple l'Asie méridionale et surtout l'Extrême-Orient. Mais, d'autre part, la force des liens politiques et douaniers l'oblige à chercher à augmenter ses ventes à la métropole qui la fournit obligatoirement d'objets manufacturés. Il faut qu'en nous approvisionnant d'une large partie des produits coloniaux que nous consommons, l'Indo-Chine trouve, dans le marché fermé où elle est enclose avec la France, la contre-partie du lourd impôt qu'elle paie aux producteurs de la métropole. Or cette contre-partie n'existe pas suffisamment à l'heure actuelle. Nous avons vu que les importations la colonie l'emportent de 32 millions sur les exportations. Ce sont les ventes de la métropole qui causent cette mauvaise balance commerciale : tandis que l'étranger achète à l'Indo-Chine pour 13 millions de plus qu'il ne lui vend, la France lui vend pour 45 millions 1/2 de plus qu'elle ne lui achète. Nous reviendrons sur ce phénomène à la

(1) Les possibilités économiques de l'Indo-Chine, par PIERRE PADARAN. Voir le *Bulletin du Comité de l'Asie Française*, nos d'août, septembre, octobre et décembre 1901 et février 1902.

fin de cette étude : disons seulement dès maintenant que s'il convient de développer la production de l'Indo-Chine par et pour les marchés de l'Extrême-Orient, il faut les développer aussi par et pour le marché de la métropole, pour compenser par un bénéfice dû au protectionnisme français l'impôt que la colonie paie à ce même protectionnisme.

***

Nous avons dit que bien peu des innombrables produit indo-chinois exposés à Marseille répondent à des réalités économiques actuelles. La liste de ceux d'entre eux qui contribuent dès aujourd'hui, en quantités appréciables, à la circulation vitale de l'Indo-Chine est malheureusement très courte. Ces produits actuellement commerciaux étaient immédiatement désignés aux visiteurs du pavillon central indo-chinois par de grands tableaux et graphiques. C'est ainsi qu'une série grandissante de cargo-boats dessinés sur un panneau montrait, par les grossissements des bateaux, les progrès de l'exportation du roi des produits indo-chinois : le riz. En 1878, un petit vapeur emporte 218.000 tonnes ; en 1888, il a plus que doublé de taille, comme l'exportation, et il représente 500.000 tonnes ; en 1898, sa croissance indique 804.000 tonnes et en 1904, 976.410.

A l'avant des deux derniers bateaux apparaît un compartiment dont la taille répond aux demandes de plus en plus grandes de riz que la France fait à sa colonie ; alors qu'en 1878 et 1888 la coque des cargo ne portait comme indication de lieux de vente que « Extrême-Orient », en 1898 et 1904 l'avant du vapeur agrandi porte le mot « France » avec les chiffres suivants : 174.000 et 239.000 tonnes. La lointaine métropole politique se taille une large place à côté de l'Extrême-Orient resté, en raison des nécessités géographiques, de la plus grande masse d'hommes et de leurs habitudes alimentaires millénaires, le plus gros acheteur des riz indo-chinois. Il est malheureux que les exigences des locaux et des divisions coloniales aient obligé à mettre à part, au pavillon de la Cochinchine, la « maison des riz », de M. Haffner, qui contient les échantillons de *350 espèces* de riz, dont beaucoup, il faut le dire, ne sont pas encore scientifiquement déterminées et différentiées. Mais le pavillon central, s'il ne peut offrir cette attraction à la curiosité du botaniste raffiné, fournit toutes les indications nécessaires au visiteur qui veut se donner la peine de les rapprocher pour se rendre compte du rôle du riz dans la vie économique de l'Indo-Chine. Les 917.000 tonnes de riz exportées en moyenne pendant la dernière période quadriennale (1901-1904), avec leur valeur moyenne de 100 millions de francs, ont fourni les deux tiers des exportations totales de la colonie (152.796.000 francs en 1904) et la carte économique de l'Indo-Chine, dressée par M. Brenier, et qui arrête le visiteur à l'entrée montre du premier coup où est la grande source de cette richesse capitale. La maigre flèche des exportations, qui s'élance hors de la longue côte d'Annam, n'est accompagnée que de ce faible chiffre, 2.100 tonnes de riz (en 1904) ; la flèche qui sort du Tonkin, moins frêle, indique 92.700 tonnes. Mais la flèche des exportations cochinchinoises est énorme et elle marque 870.000 tonnes de riz exporté. C'est le delta du Mékong et du Donaï qui fait de la Cochinchine le second pays exportateur de riz du monde entier, venant après la Birmanie, qui en vend de 1.500.000 à 1.800.000 tonnes.

Avec ses 800.000 tonnes de riz exporté, c'est la petite Cochinchine qui fait vivre la grosse machine indo-chinoise, en attendant que l'ensemble de l'Indo-Chine ait développé d'autres richesses. Les exportations de riz de la Cochinchine et du Cambodge, qui se confondent à la sortie de Saïgon, ont été de 120 millions en 1904, sur le total de 152.796.000 ; leurs importations, de 111 millions sur un total de 185. C'est-à-dire que la Cochinchine et ses annexes contribuaient pour 232 millions aux 347 millions du commerce total de l'Indo-Chine.

Dans l'avenir, ce rôle capital de la Cochinchine comme productrice de riz doit s'élargir encore. L'excellente brochure sur les *Richesses naturelles de l'Indo-Chine*, que l'on pouvait se procurer au pavillon central, en donne immédiatement la démonstration. Le riz est cultivé sur 900.000 hectares du Delta tonkinois et sur 1.200.000 hectares en Cochinchine.

Mais déjà la disproportion entre les disponibilités du Tonkin et celles de la Cochinchine pour la vente est beaucoup plus grande que celle entre les surfaces cultivées des deux pays. C'est que le bas Tonkin a une population très dense à nourrir : pour l'épaisseur du peuplement, c'est déjà un pays chinois; dans certaines provinces, il a plus de 350 habitants au kilomètre carré. Il mange donc la plus grosse partie de ce qu'il produit et il ne peut augmenter beaucoup ses emblavures, le Delta tonkinois étant entièrement occupé, comme le prouve d'ailleurs assez clairement la plénitude de la magnifique carte au 1/25.000e dont nous parlons plus loin. Il a tout au plus 1.400.000 hectares entre les montagnes qui le bordent. Au contraire, la Cochinchine ouvre encore d'immenses espaces vierges, avec ses 3 millions d'habitants qui cultivent à peine la moitié de son delta; elle est pour les Annamites une colonie, par rapport à un vieux pays comme le Tonkin. L'histoire confirme cette vue : c'est à peine s'il y a un siècle et demi que la conquête a commencé à substituer l'activité annamite à l'indolence cambodgienne sur le bas Mékong. Il faut dire encore que le rendement de l'hectare en paddy est beaucoup plus grand en Cochinchine où il atteint 30 et 40 quintaux dans les meilleures terres de l'Ouest, avec un rendement moyen de 22, qu'au Tonkin où il ne faut pas compter sur plus de 15 à 18 quintaux à l'hectare. Si aux plaines cochinchinoises, encore inondées, et qui n'attendent que le drainage et les hommes pour devenir un vaste champ de riz, on ajoute les régions du grand lac,

qui appartiennent ou appartiendront à l'Indo-Chine française, on voit que nous possédons là un de ces grands greniers, un de ces *Far-West* tropicaux qui étalent leurs plaines aux bouches du Mékong, du Ménam et de l'Iraouaddy et fournissent la céréale nécessaire aux régions surpeuplées de l'Extrême-Orient. L'importance économique de ces deltas fertiles augmentera certainement encore lorsque le développement industriel de la Chine et du Japon aura rendu leurs habitants encore plus nombreux et plus grands consommateurs.

Mais, pour l'instant déjà, le mouvement commercial de l'Indo-Chine n'existerait pour ainsi dire pas dans les riz cochinchinois.

Après eux, on fait une chute énorme si l'on cherche le principal produit d'exportation. Le seul grain que la colonie vende en quantités appréciables en dehors du riz est le maïs. Sous l'influence des droits protecteurs qui ont fermé la France aux maïs étrangers, cette culture s'est développée au Tonkin. Il en a vendu 18.000 tonnes en 1905. Mais bien des régions du Cambodge, de l'Est de la Cochinchine et même du Laos pourront trouver un produit de valeur dans cette excellente céréale qui a le grand avantage de venir dans des terrains non inondés et qui ne conviendrait pas, par conséquent, à la plupart des riz.

Beaucoup plus important comme valeur est actuellement le poivre. Un des grands graphiques de l'exposition de Marseille était consacré à cette épice. Il nous montrait des poivriers, couverts de leurs grappes de graines et devenant de plus en plus grands de 1883 à 1904. Celui de la première date représente une exportation de 278 tonnes, et celui de la seconde, une exportation de 5.343 tonnes. Au début, la province de Hatien, en Cochinchine, était seule à se livrer à cette culture, qui est devenue aujourd'hui plus importante dans les régions voisines du Cambodge.

Mais, contrairement à presque tous les autres produits indo-chinois, le poivre semble avoir dès à présent atteint la limite de ses possibilités. La culture, au début, a été précipitée par la détaxe du demi-droit accordée aux produits coloniaux. Mais, aujourd'hui, la production du poivre indo-chinois dépasse largement la consommation de la métropole (environ 3.600 tonnes). Une partie des 4.895 tonnes exportées en France ont servi à faire du Havre un des marchés européens du poivre, mais, en même temps, l'épice indo-chinoise tombait à des prix analogues à ceux qu'elle obtient à Singapour et sur les autres marchés libres, soit un peu plus de 1 fr. 25 le kilogramme.

Après le riz et le poivre, les seuls produits agricoles indo-chinois donnant lieu à une exportation déjà sérieuse sont le coprah et le coton. La Cochinchine exporte 5.000 tonnes de coprah. C'est très peu, étant donné la quantité de cocotiers qui pourraient être plantés le long de la côte de l'Annam méridional et du golfe de Siam. C'est peu aussi, étant donné la demande croissante de la métropole.

Aucune ville mieux que Marseille, où se transforme une si grande quantité de corps gras importés d'outre-mer ne peut apprécier l'utilité du coprah. Cette amande de la noix de coco sert à faire la *végétaline* ou beurre végétal, qui commence à être de consommation courante dans le Midi. Mais nous sommes menacés de voir les Philippines, notre grand fournisseur actuel de coprah, envoyer toute leur production aux Etats-Unis. Ce sont autant de raisons de pousser à l'extension de la facile, lucrative mais lente culture du cocotier dans toute l'Indo-Chine méridionale.

Quant au coton, la colonie n'en produit pas assez pour sa consommation, fort augmentée par les besoins des trois filatures qui se sont créées au Tonkin. En 1904, l'Indo-Chine, malgré une petite augmentation de la production du Than-hoa importait pour plus de 3 millions de francs de coton de l'Inde. Le Cambodge seul est exportateur de petites quantités. Cette culture pourra être fort étendue sur les terrains d'inondation du Cambodge et du Laos et aussi en Annam, mais, dans ce dernier pays, moins pour l'exportation que pour l'approvisionnement des filatures tonkinoises dont, il ne faut pas l'oublier, le marché s'étend jusqu'au Yunnan.

Tels sont les quelques produits qui donnent lieu actuellement à une exportation sérieuse ou tout au moins appréciable. Il faut y ajouter, hors du domaine agricole, des produits animaux tels que les peaux de bœufs et de buffles (1.500 tonnes en moyenne), les cornes (400 tonnes), et les poissons, surtout salés (20.000 tonnes environ), achetés exclusivement par l'Extrême-Orient.

* * *

Quelques-uns de ces produits pourraient se vendre en quantités beaucoup plus considérables sur le marché naturel de l'Indo-Chine, c'est-à-dire l'Extrême-Orient. En tête, il faut placer, comme nous l'avons dit, le riz. Mais si l'on désire un commerce plus grand de l'Indo-Chine, en général, avec les marchés voisins, il faut se retourner vers les milliers d'échantillons de produits, de plantes et de bois exposés à Marseille et représentant les articles qui sont aujourd'hui l'objet d'une exportation faible ou même nulle. Ce sont ces richesses latentes qu'il convient de développer. L'énumération complète en serait longue. Citons : les haricots, dont l'huile et les tourteaux, qui servent de nourriture et même d'engrais pour les terres, sont si demandés dans tout l'Extrême-Orient ; la canelle, qui fait l'objet d'un commerce relativement important entre notre colonie et la Chine. L'exportation va malheureusement en diminuant. Elle était de 547.000 kilos en 1886 et est tombée à 295.000 kilos en 1904 par suite de l'épuisement des peuplements. Il conviendrait de la cultiver en Indo-Chine, et principalement dans l'Annam central où les Chinois la cherchent actuellement, comme elle est

déjà cultivée à Ceylan. Une autre épice, le cardamome, qui joue un grand rôle dans la pharmacopée chinoise, donne également lieu à un mouvement d'exportation relativement considérable (546.000 kilos en 1903). Mais il s'agit là aussi d'une plante sauvage dont la culture devra être développée si l'on veut arriver à de plus grands résultats.

Il ne faut pas se préoccuper d'ailleurs seulement de ce que la Chine, dans son état de développement actuel, est disposée à acheter. L'Extrême-Orient, très travailleur, très pratique, très disposé à faire des efforts pour se procurer du bien-être, étranger à toute conviction religieuse qui lui interdit telle ou telle consommation, deviendra acheteur de toutes les denrées utilisables le jour où son développement économique lui permettra de les payer. Il serait désirable que l'Indo-Chine développât sa production à mesure que la Chine s'enrichira et deviendra pour elle un client plus important. Il est des denrées, comme le sucre, qu'elle ne peut pas espérer vendre à la métropole, déjà saturée de sucre de betterave, dont elle produit de 800 à 900.000 tonnes, et qui trouve des sucres coloniaux dans des régions moins lointaines. Notre colonie doit donc vendre son sucre à l'Extrême-Orient qui lui ouvrira un énorme marché. Déjà l'Indo-Chine, et plus spécialement l'Annam central, produit une certaine quantité de sucres qui trouvent acquéreur à Hongkong. Le mouvement d'exportation est en moyenne de 3.000 tonnes, et il s'est élevé à 7.000 tonnes en 1902. La Chine et le Japon qui trouvent déjà à Java un gros marché producteur achèteraient sans doute des quantités grandissantes de sucres annamites si la culture et le rendement étaient améliorés dans notre colonie.

Le coton indo-chinois peut également approvisionner sous deux formes l'Extrême-Orient : comme coton brut, il est déjà acheté par les filatures japonais ; comme coton filé, il peut être vendu au Yunnan et aux autres provinces de la Chine méridionale par les filateurs du Tonkin. C'est, comme venons de le dire, le coton du Cambodge, à courtes fibres mais très frisé et favorable à la fabrication du crépon, qui se vend actuellement au Japon. Il se cultive sur les berges du Mékong à mesure que l'inondation les découvre. Dans les bonnes années, la production cambodgienne a dépassé 7.000 tonnes. En 1904, l'exportation a été de 3.675 tonnes de coton non égrené et de 1.264 tonnes de coton égrené. Les deux quantités sont d'ailleurs à peu près équivalentes : le rendement du coton en fibres était, environ, de un tiers du poid du fruit. Beaucoup de terres, dans cette région de la colonie, et aussi au Laos, pourraient être utilement consacrées à cette culture. Quant aux filateurs du Tonkin, ils s'approvisionnent principalement dans la province de Than- hoa, dans le nord de l'Annam. Malheureusement les indigènes ne produisent guère que des quantités insignifiantes : d'où la nécessité de l'importation indienne de 3 millions de francs de coton brut que nous signalons plus haut.

D'autres textiles, la ramie et le jute, trouveront plus tard un marché en Extrême-Orient. Dès à présent le jute en lanières est exporté du Tonkin en Chine avec des joncs ; les deux produits servent ensemble à la fabrication des nattes dites de Chine.

Une des richesses de l'Indo-Chine qui semblent devoir trouver le plus grand marché en Extrême-Orient est le bois, dont la Chine est de plus en plus dépourvue par une exploitation barbare et l'absence de tout effort pour assurer les repeuplements forestiers. La collection exposée par le service des forêts montre quelles sont les richesses de la colonie. Peut-être ne faudrait-il pas les exagérer, et dès maintenant beaucoup de dégâts ont été faits dans l'immense domaine forestier qui couvre presque toute la chaîne annamitique et une grande partie du Laos. Néanmoins, avec le progrès des moyens de communication, on pourra exploiter beaucoup plus largement les forêts et approvisionner le marché chinois, tout en trouvant dans les recettes qui résulteront de cette exploitation les ressources nécessaires à sauvegarder, en l'aménageant et en le surveillant, le domaine forestier de l'Indo-Chine. Dès à présent, l'exploitation augmente, comme le prouve l'accroissement du produit des taxes qu'elle permet de percevoir. En 1901, le service forestier percevait 238.000 piastres, et en 1904, 441.000. Dans le même laps de temps, ses dépenses passaient de 104.000 à 238.000 piastres. Il reste donc un large excédent pour le budget de la colonie, tout en laissant au service les sommes nécessaires pour prendre les mesures de conservation qui s'imposent.

L'Indo-Chine pourrait également exporter dans le pays voisin de beaucoup plus grandes quantités de poisson salé, d'huile et de graisse de poisson. Malheureusement cette industrie a été gravement atteinte par l'institution de la régie du sel en Indo-Chine et le déplorable fonctionnement de cette régie. On a vu le sel manquer de telle sorte qu'une grande quantité de poisson a été perdue dans les pêcheries du Grand Lac qui en demandaient à n'importe quel prix. Notre colonie, qui autrefois exportait du sel à destination de Chine, en est arrivée, grâce aux entraves extravagantes apportées à la production de cet article, à ne plus en avoir toujours assez pour la préparation des salaisons et saumures qui sont un des principaux articles de son commerce. Heureusement que des mesures plus libérales récemment prises remédient à cette situation, comme on pourra le voir à notre chronique de l'Indo-Chine.

Il serait impossible d'énumérer tous les produits que l'Extrême-Orient et la Chine en particulier pourront acheter à l'Indo-Chine. Nous le répétons, les pays extrême-orientaux seront acheteurs de toutes les denrées possibles le jour où ils seront à même de les payer. Il est vraisemblable que l'Indo-Chine et les îles de la Sonde deviendront des fournisseurs de denrées coloniales aussi achalandés que le sont actuellement l'Amérique

du Sud et, dans une moindre mesure, l'Afrique occidentale, fournisseurs de l'Europe et des Etats-Unis. Il y a donc là des possibilités qui se réaliseront au fur et à mesure que l'Extrême-Orient s'enrichira et que l'Indo-Chine deviendra plus capable de satisfaire à ses demandes. Il s'agit certes d'une évolution très lente, étant donné les deux termes du problème, mais que néanmoins une administration française intelligente, et surtout plus libérale en matière économique, pourra relativement hâter.

***

Le problème d'un développement du commerce de l'Indo-Chine avec la métropole peut être d'une solution moins lointaine, et il est en même temps d'une urgence plus immédiate. A cet égard les tableaux affichés sur les murs de l'exposition de Marseille étaient éloquents, comme nous l'avons déjà dit.

Nous avons montré les ventes de l'Indo-Chine à la métropole restant de 45.699.000 francs inférieures aux ventes de la métropole à sa colonie. Cette disproportion devient effrayante au Tonkin où les importations de France sont de 38.529.000 francs contre 3.456.000 francs exportés à destination de la métropole. Sans doute une grande partie de ces importations françaises en Indo-Chine ne sont pas payées dès à présent par la colonie. Les emprunts conclus par cette dernière en soldent une forte part : il y a là un mouvement de fonds qui s'opère en France même, entre les usiniers et les établissements de crédit. Mais il ne faut pas perdre de vue que le service de ces emprunts, entièrement placés en France, constitue pour le contribuable indigène une charge durable et très lourde. Si l'on ajoute les importations à destination du corps administratif français, extrêmement nombreux et presque entièrement payé par les contribuables indigènes, on s'apercevra de la nécessité de créer un mouvement de retour de richesses indo-chinoises vers la France, en développant les ventes de cette colonie dans la métropole. Quelques exemples font clairement ressortir cette nécessité. Autrefois les Annamites achetaient surtout à l'étranger les cotonnades qui servent à leur habillement. Un tableau très frappant, affiché dans le pavillon central indo-chinois à Marseille, montrait le renversement qui s'est produit à cet égard depuis l'application à la colonie de nos tarifs protectionnistes. Dans ce graphique, pour l'année 1894, les cotonnades françaises étaient représentées par une petite femme annamite dont le vêtement portait ce chiffre : 1.090 tonnes, tandis qu'une Annamite. de beaucoup plus grandes dimensions et portant 2.890 tonnes, était le représentant des ventes de cotonnades étrangères. Mais les tarifs de 1892 opèrent, et immédiatement l'Indo-Chine se ferme aux cotonnades non françaises. Les personnages qui représentent les ventes moyennes pendant la période 1899-1903 sont de proportions inverses : une Cochinchinoise énorme porte 4.060 tonnes de cotonnades françaises, et un Annamite déjà nain, 1.025 tonnes de cotonnades étrangères. En 1904, c'est une Tonkinoise gigantesque qui porte 4.385 tonnes de cotonnades françaises, tandis que le porteur des cotonnades étrangères, réduit à des proportions lilliputiennes, ne représente plus que 204 tonnes.

Pour les grands travaux publics que nous avons commencés en Indo-Chine, et en particulier au Tonkin, le même protectionnisme a eu ses effets. Les rails, les fers, les aciers, les ouvrages en métaux, les constructions métalliques, les ciments nécessaires au réseau ferré que nous établissons en Indo-Chine sont tous demandés à la France. Lorsque nous étions au Tonkin, on nous assura qu'il en résultait une majoration de prix de 16.000 francs par kilomètre sur ce qu'auraient coûté les lignes si les matériaux avaient été librement achetés dans le monde entier ; c'est-à-dire que le réseau ferré indo-chinois, s'il rapporte largement à notre métallurgie, coûte plus cher aux indigènes qui, comme contribuables, sont obligés, en dernière analyse, d'assurer le service et le remboursement des emprunts nécessaires à l'établir. Ils paient de ce chef un véritable impôt aux producteurs métropolitains. Il est donc juste et absolument nécessaire d'assurer à l'Indo-Chine une contre-partie de cet impôt payé pour sa consommation et son outillage au marché industriel de la métropole. Il faut que la colonie qui souffre d'être incluse dans notre marché fermé bénéficie, en retour, de son régime protecteur.

L'Exposition de Marseille et la brochure sur *Les richesses naturelles de l'Indo-Chine*, distribuée aux visiteurs qui la demandaient, signalaient un certain nombre d'articles qui pourront servir à baser cette contre-partie. Tout d'abord, nous avons vu que l'Indo-Chine commençait à vendre de grandes quantités de riz en France ; sauf pour les espèces très fines, elle approvisionne même exclusivement notre marché, et il est vraisemblable que toute augmentation de la consommation du riz dans la métropole profitera presque uniquement à la colonie.

Nous avons vu déjà que le coprah pouvait donner l'élément d'un commerce important entre l'Indo-Chine et la métropole. La noix de coco, d'où on l'extrait, fournit un autre article, le coir ou fibre de noix, qui pourrait s'exporter en quantité égale à celle du coprah, puisque 5.000 tonnes de ce premier produit représentent 5.000 tonnes de fibres.

Certains produits chinois, comme l'huile de sésame et l'huile siccative d'abrasin (*wood oil of China*), pourraient être fournis à la métropole par sa colonie. Jusqu'à présent, jamais le Cambodge, principal producteur de sésame, n'a fourni plus de 400 tonnes de cette graine. Il pourrait en produire bien davantage et la même culture pourrait être étendue sur les terres rouges de l'Est cochinchinois et de l'Annam méridional déjà desservies par la première section construite du chemin de fer de Saïgon à Phanrang

Un autre produit chinois, le suif végétal, qui s'exporte largement de Han-kéou, se trouve déjà en petite quantité dans l'Indo-Chine, où il serait possible d'en augmenter la production en organisant la demande métropolitaine.

L'Indo-Chine pourrait encore fournir à la métropole de plus grandes quantités de gomme laque dont elle a d'ailleurs vendu 365.000 kilos en grande partie aux marchés d'Extrême-Orient en 1901, et lui envoyer le benjoin, la gutta-percha et plus de caoutchouc, bien qu'à l'heure qu'il est les efforts pour trouver ce latex, déjà très intenses dans toutes les forêts de la colonie, n'aient pas besoin d'être encouragés. Certains articles, comme les peaux de buffles et de bœufs, pourraient être exportées en plus grande quantité.

La sériciculture est certainement une des industries, sinon même l'industrie, dont les développements pourront le mieux assurer à l'Indo-Chine la marchandise de retour dont elle a besoin. A vrai dire, les ventes de soies grèges de l'Indo-Chine, qui n'ont jamais dépassé 200.000 kilos, sont tombées à 100.000 dans ces dernières années. C'est que la demande s'est agrandie au Tonkin où la soie est de plus en plus employée. Sur cet article l'effort administratif peut être particulièrement efficace. Déjà de grands encouragements ont été donnés à la sériciculture par les exemptions d'impôts accordées pour un certain nombre d'années aux terres nouvellement plantées en mûriers. Mais surtout il faut assurer à l'indigène de la graine de vers à soie de bonne qualité. Jusqu'à présent la mortalité sur les vers était telle que beaucoup de producteurs annamites en avaient été découragés. Depuis quelque temps le service séricicole a appliqué les procédés de Pasteur à la sélection des graines et dressé un assez grand nombre d'Annamites à cette opération. Il en est résulté un rendement beaucoup plus considérable et encourageant pour la magnanerie indigène.

La filature annamite a été facilitée par la diffusion de bassines nouvelles d'un prix abordable pour les indigènes. Grâce à ces diverses mesures, des soies annamites, qui sont fort joliment exposées dans l'antichambre du palais indo-chinois, ont dès à présent trouvé des prix rémunérateurs sur le marché de Lyon. Il ne faut pas oublier que ce marché importe à l'heure actuelle des quantités considérables de soies du Bengale, qui ne sont en rien supérieures à celles que produit le Tonkin et qu'il achète tous les ans pour 30 ou 40 millions de soies de Canton, qui sont d'un emploi peut-être différent, mais assurément d'une valeur sensiblement égale à celles que peut produire notre colonie. Ces chiffres indiquent quelles espérances il faut fonder sur le développement de la sériciculture.

L'Indo-Chine doit aussi, grâce au régime de la demi-détaxe coloniale, fournir à la France la plus grosse partie du thé qu'elle boit. La consommation française augmente beaucoup. Elle a passé de 614.000 kilos en 1890 à plus de 1 million de kilos en 1904. Seule de nos colonies, l'Indo-Chine produit du thé. Le sien se rapproche de l'espèce chinoise et ne ressemble pas au thé âcre et foncé de Ceylan qui envahit l'Europe par l'Angleterre. Ce sont bien des raisons pour que notre possession asiatique devienne notre grand fournissenr d'un article dont l'usage se répand de plus en plus dans notre pays. L'Indo-Chine en a une autre de développer ses plantations : elle doit encore importer, pour sa propre consommation, de 1.200 à 1.500 tonnes de thé chinois par an.

Pour compenser les charges que sa domination impose à la population indigène, la France doit encore s'efforcer de créer des industries dans l'Indo-Chine même. L'industrie métropolitaine n'aurait rien à craindre de créations de ce genre, puisqu'il s'agirait de transformer certaines matières premières produites par la colonie et sans équivalents en France, pour approvisionner l'immense marché d'Extrême-Orient, sur lequel pour bien des articles nous ne pourrions jouer un rôle que par l'intermédiaire d'usines indo-chinoises à direction et à capital français. Par exemple, l'Indo-Chine paie à l'heure actuelle de très grosses sommes à la Chine pour lui acheter du papier ordinaire et du papier de culte. Un produit indo-chinois, l'herbe à paillottes, qui se trouve partout dans la région moyenne du Tonkin et de l'Annam, pourrait être employé à faire sur place du papier et cette fabrication non seulement libérerait l'Indo-Chine de l'impôt qu'elle paie à l'Empire voisin, mais même, grâce à l'extrême abondance et au bas prix de la matière première, lui permettrait sans doute de se livrer à son tour à l'exportation. L'industrie des nattes qui existe à l'heure actuelle puisque 5.000 tonnes de nattes composées de joncs et de jute en lanières sont dès à présent exportées à Hong-kong, pourrait être développée et sa production directement dirigée vers la métropole au lieu de passer par le grand marché anglais d'Extrême-Orient.

Il nous est impossible d'entrer dans tous les détails de ces « possibilités économiques ». Disons seulement que l'Exposition de Marseille donne une haute idée de la quantité d'articles que notre colonie pourrait exporter le jour où la demande et le développement correspondant des cultures auront augmenté la production, jusqu'ici infinitésimale pour la plupart d'entre eux. Nous savons qu'un certain nombre de commerçants, qui faisaient déjà des importations d'Extrême-Orient, n'ont appris que dans le palais indo-chinois de Marseille qu'ils pouvaient trouver en Indo-Chine tel ou tel produit qu'ils achetaient sur le marché chinois. Il en est ainsi de l'huile siccative d'abrasin dont nous avons déjà parlé, et de l'essence de badiane. Pour les commerçants comme pour le grand public, le pavillon central indo-chinois, surtout avec les corrections données par les graphiques qui mettaient le visiteur en garde contre l'illusion qu'aurait pu lui inspirer la quantité des produits exposés, était une très utile leçon de choses : les découvertes d'un certain nombre de personnes, qui avaient cependant tous les motifs d'être renseignées, ont assez clairement montré que cet inventaire des richesses actuelles

et surtout latentes de l'Indo-Chine ne manquait pas d'utilité.

*
* *

A côté du grand hémicycle où le service de l'agriculture et du commerce avait établi sa vaste exposition, d'autres services avaient la leur dans des salles spéciales. Celui des mines exposait sa carte géologique de l'Indo-Chine, carte dont l'extension sur une aire déjà très considérable de la colonie est surprenante. Dans la salle du service minier figurait, outre l'exposition des produits des exploitations houillères, celle de Hongay l'emportant de beaucoup en importance actuelle, celles de la mine de pyrite aurifère et de galène argentifère de Bong-mieu (Annam central), celles des mines d'étain de Caobang et de la fabrique des ciments de Portland de Haïphong. L'exposition des travaux publics contenait des graphiques et des vues ; celle de la mission scientifique de l'Indo-Chine, une intéressante collection zoologique ; celle des douanes et régies, une réduction de bouillerie d'opium, des alambics et des graphiques. Particulièrement intéressantes étaient les salles du Service géographique de l'Indo-Chine. Sa carte du delta du Tonkin au 1/25.000e est une merveille qui dépasse ce qui a été fait pour aucune région de la métropole ; les cartes au 1/100.000e du Tonkin, de la Cochinchine et de Kouang-tchéou-ouan sont aussi très intéressantes.

Quant à l'Ecole Française d'Extrême-Orient, elle a exposé, par les soins de son ancien directeur, M. Finot, secondé par le commandant Bonifacy, de remarquables photographies sur les travaux de l'Ecole à Angkor-Thom et dans les ruines, beaucoup moins connues jusqu'ici, provenant des Chams de l'Annam méridional. Ce peuple de race malaise a laissé des monuments indiquant, comme ceux des Khmers, une civilisation d'origine hindoue, qui ont été fouillés et étudiés par les soins de l'Ecole Française, au Po-Ngar, près de Nha-Trang et à Mi-Son, plus au nord. Les travaux, sur ce dernier point, ont été exécutés par MM. Parmentier et Carpeaux, mort depuis. Ils y ont trouvé une statue de déesse, très fine, revêtue d'une parure opulente et compliquée, qui est la pièce la plus en vue de l'exposition de l'École Française. Il faut aussi signaler la collection de photographies (face et profil) des différents peuples du Haut-Tonkin, faite par le commandant Bonifacy. Rien de plus décevant pour les hommes à esprit simpliste, qui croient facile d'établir l'ethnographie de l'Indo-Chine. Dans une même tribu, les types diffèrent de la manière la plus déconcertante, les mélanges anciens et nouveaux s'affirment. Cette confusion indique assez combien il est naïf d'attribuer trop d'importance à la race, et combien les tribus et même les groupes linguistiques ont été plus souvent le résultat de circonstances sociales et historiques que celui de la communauté d'origine et d'une consanguinité maintenue à travers les âges.

*
* *

Tel est, en résumé, l'effort qui a été fait par l'Indo-Chine à l'Exposition coloniale de Marseille et les enseignements qu'on en peut dégager. Il méritait l'attention et même l'hommage d'un groupement comme le nôtre.

L'effort patient et modeste dont les résultats s'affirment là ne devait pas passer inaperçu. Ajoutons que, bien qu'il nous soit impossible de parler ici de colonies qui n'appartiennent pas à notre domaine, notre hommage doit s'étendre à tout l'ensemble de cette remarquable Exposition de Marseille, qui n'a pas reçu tous les éloges ni même toute l'attention qu'elle méritait.

R. C.

Le Problème Anglo-Indien

CRITIQUES ET RÉPONSES

Il nous faut revenir sur l'agitation qu'a provoquée, dans une partie de la société hindoue, le partage administratif du Bengale, et sur les manifestations que nous avons signalées dans les derniers numéros du *Bulletin*. Nous disons à dessein une *partie de la société hindoue*, car, nos lecteurs ne l'ignorent point, la situation sociale et morale de la grande majorité de la population de l'Hindoustan, son ignorance et son indifférence profondes font qu'aucun mouvement d'idées ne peut actuellement, faute de terrain favorable, creuser un sillon bien accentué dans l'opinion. En outre, il ne s'agit pas de la société hindoue, la société bengali, devrait-on dire, pour limiter encore le champ de ce mouvement, car les musulmans, intéressés, eux aussi, au partage que déplorent les Bengalis, n'ont pas hésité à manifester leur approbation de la mesure que leurs concitoyens brahmanistes regrettaient et ont redoublé de loyalisme au moment même où les Hindous de Calcutta manifestaient un nationalisme bengali ardent. Mais ces restrictions faites, — et il ne faut pas cesser de les renouveler, tant est grand le danger de parler de *nation* et de mouvement national quand on parle de ce fouillis de nations et de races qu'est l'Inde, — il n'en convient pas moins d'observer les courants qui se manifestent en ce moment parmi les *intellectuels* de l'Inde. Ils constituent, somme toute, un groupe relativement nombreux de gens instruits, au courant de la science et des idées occidentales, tels qu'il n'en existe dans aucune de nos colonies, même dans celles, comme l'Algérie et l'Inde-Chine, où les personnalités indigènes de talent et d'autorité ne font cependant pas défaut. Plus que jamais, ils s'occupent de l'état moral de l'Inde, des problèmes sociaux qui s'y agitent, de la solution qu'ils pourraient recevoir. De février à juillet dernier, sur six conférences faites à Londres, sous les auspices de l'*East India Association*, cinq portaient justement sur des sujets *sociaux* d'actualité, et sur ces cinq, qua-

tre ont été faites par des conférenciers indigènes, hindous, parsis ou musulmans. Les noms de ces conférenciers, aussi bien que ceux des notabilités qui présidaient ces réunions, ne sont pas indifférents. Le 11 février, le cheik Abdul-Qadir faisait, sous la présidence de l'honorable M. Justice Budruddin-Tyebji, membre de la Haute Cour de justice de Bombay, une conférence sur « La jeune Inde, ses espérances et ses aspirations » ; le 5 mars, sous la présidence de sir Alfred Lyall, l'écrivain et fonctionnaire bien connu, M. Yusuf Ali, du service civil de l'Inde, décrivait « La vie civique dans l'Inde » ; c'est, le 26 mars, M. Mitra qui parlait sur « Le partage du Bengale et la langue bengali », Sir Charles Eliot, ancien lieutenant-gouverneur du Bengale, occupant le fauteuil de la présidence; le 11 juillet enfin, M. Gokhale, membre indigène du Conseil législatif du vice-roi, s'occupait de la question du self-government pour l'Inde, sous la présidence de lord Reay, et le 16 du même mois, sous le titre de « India and Auglo-India », M. Sawtell étudiait, devant un auditoire que présidait M. Bhownagree, la question si délicate des rapports entre les Européens et la société indigène. Ce sont là des sujets d'un très réel intérêt, on le voit. Parmi les noms des personnes qui ont pris la parole après les conférenciers, soit pour appuyer, soit pour combattre les opinions émises par les orateurs, nous relevons les noms de lord Reay, du colonel Yate, de Sir Lepel Griffin, de M. Ameer Ali, de Sir William Wedder-Burn, etc. Aussi avons-nous pensé qu'il y avait lieu, sinon de résumer méthodiquement ces conférences et les discussionsqui les ont suivies — la tâche eût été ardue — tout au moins d'en extraire les idées qui nous paraîtraient les plus caractéristiques, afin de permettre aux lecteurs du *Bulletin* de se rendre compte, dans la mesure du possible, de la façon dont une partie de l'opinion envisage en Angleterre quelques-uns des grands problèmes de l'Inde contemporaine. Il va sans dire que nous le ferons en nous abstenant de prendre parti pour l'une ou l'autre des opinions exprimées, n'ayant ici en vue qu'une étude purement documentaire.

***

La question que M. Sawtell a traitée, le 16 juillet dernier, devant l'*East India Association*, est une des questions fondamentales que soulève le problème colonial, à savoir : l'état des relations sociales entre Européens et indigènes dans l'Inde. Tant par suite du caractère des conquérants que par suite de l'organisation de la société hindoue, ces relations sont extrêmement restreintes, et M. Sawtell, après bien d'autres, après, pourrait-on dire, tous les voyageurs, tous ceux qui ont écrit sur l'Inde, le déplore.

Vivant dans une *station* isolée de la ville indigène, dans une atmosphère tout anglaise, le « sahib » ne fait rien pour diminuer la distance qui le sépare du peuple, difficilement accessible lui-même, enfermé qu'il est dans le compartimentage sévère des castes.

Un Anglais non fonctionnaire, habitant une grande ville du Nord-Ouest, apprenait au conférencier qu'en dix-sept ans il n'était entré qu'une fois dans la ville indigène, et dans une lettre sur le même sujet, récemment publiée par l'*Imperial and asiatic Quarterly Review*, le colonel Yate reconnaissait qu'un Anglais peut faire toute sa carrière aux Indes sans avoir été en rapport avec d'autres indigènes que ses scribes et ses domestiques. Et tous les perfectionnements de la vie moderne ne font qu'élargir le fossé : « Nul ne peut séjourner quelque temps dans l'Inde sans avoir l'impression que l'Anglo-Indien y est un étranger... Le fossé ne se rétrécit pas avec le temps, et dans un certain sens, les progrès qui rendent le monde plus petit chaque jour, accroissent la distance qui sépare dans l'Inde les gouvernants des gouvernés. La devise de la Compagnie péninsulaire et orientale — *Quis separabit?* — a acquis une ironie que ceux qui l'ont choisie ne prévoyaient certes pas. En rapprochant de plus en plus l'Inde de l'Europe, les vapeurs isolent de plus en plus la société hindoue et la société anglo-indienne. Lorsqu'il est si facile de rentrer dans la mère patrie, l'Anglo-Indien tend à devenir de plus en plus un simple étranger de passage. » Il serait superflu d'insister sur les inconvénients que présente, à tous les points de vue, et en premier lieu au point de vue politique, un pareil état de choses. Qui en est responsable? L'une et l'autre des parties en présence, avons-nous dit : « Vous avez, d'un côté, cette absence de *sympathie imaginative*, — nous croyons devoir traduire littéralement l'expression très heureuse de M. Sawtell, — qui est le défaut ordinaire de l'Anglais... Vous avez, de l'autre, la caste et le *purdah*, les deux signes extérieurs les plus visibles d'une mentalité aussi éloignée de celle de l'Europe que l'équateur l'est du pôle. » Au cours de la discussion qui a suivi la conférence de M. Sawtell, une dame indienne, M[me] Rustomji, femme d'un sous-commissaire de district, a très bien mis en évidence les difficultés qu'éprouve le caractère anglais à sympathiser avec les indigènes : « Un Anglais, disait-elle, illuminé par la gloire du plus grand empire que l'univers ait jamais connu et pénétré de l'orgueil légitime que l'on éprouve à gouverner un pays comme l'Inde, ne serait pas homme s'il n'était un peu « enfant gâté ». Il est quelquefois porté à mépriser ce qu'il ne comprend pas ou ce qui est étranger aux idées européennes. L'orgueil insulaire britannique est un sujet de plainte pour les continentaux; comment s'en dépouiller lorsqu'on vient vivre dans un pays dont la civilisation, pour ancienne qu'elle soit, est bien arriérée, comparée aux idées modernes? »

Cependant, si nous en croyons Sir Lepel Griffin, le conférencier aurait trop insisté sur le côté anglais de la question. « Les Hindous, dit-il, sont encore plus désireux de se tenir à l'écart, non seulement des Anglais, mais de leurs propres compatriotes; et il n'y a là rien de surprenant, pour qui connaît la puissance du système des castes. C'est là, ajoutait M. Whitworth, la véritable

cause du mal : c'est la caste qui empêche toute sympathie réelle de s'établir entre Anglais et Indiens. Il n'y a pas de gens inoccupés, parmi les Anglais de l'Inde; l'homme d'affaires ou le fonctionnaire reporte volontiers les distractions et le repos à l'heure des repas; mais c'est alors qu'intervient la caste, qui interdit à l'Hindou de s'asseoir à la même table que l'Européen. »

Un officier anglais qui a occupé de hautes fonctions politiques auprès des princes indigènes racontait, il y a quelques années, l'étonnement qui le saisit en apprenant qu'un grand personnage indien avec qui il était en rapports très cordiaux et presque quotidiens depuis des années, n'avait rien de plus pressé, quand il quittait son ami anglais, que d'aller soigneusement se laver les mains, pour effacer la souillure causée par l'attouchement impur d'un non-croyant. C'est, paraît-il, avec une réelle angoisse que les maîtresses de maison anglaises envisagent la perspective de recevoir à leur table des indigènes. « La nourriture de l'un est un poison pour l'autre. » Ce vieil adage est on ne peut mieux à sa place ici; le musulman ne mangera qu'un menu spécialement composé pour lui; pour l'Hindou, il faudra qu'un cuisinier de même caste ait préparé les aliments qui lui sont servis.

Ces complications de la vie sociale sont évidemment appelées à s'atténuer avec le temps; elles offrent, en tout cas, un moindre péril que cette ignorance passive dans laquelle les grandes masses de la population se trouvent forcément tenues des intentions ou des projets du gouvernement. Leur crédulité, comme dans toutes les sociétés peu avancées, est inconcevable, et de nombreuses difficultés ont surgi, au point de vue politique, par suite de la facilité avec laquelle se propageaient dans les bazars ou dans les campagnes les racontars les plus absurdes. Pour remédier à cet état de choses, il faudrait, d'après M. Sawtell, sinon créer des journaux en langues indigènes, journaux qui seraient plus ou moins lus, tout au moins employer le système français d'affichage de discours ou proclamations, ou encore, ce qui serait plus efficace, faire *proclamer* réellement, faire crier, comme nous disons, le texte commenté des principales mesures administratives. Le procédé ne semble pas mauvais. Il a, en tout cas, rencontré l'approbation de ceux devant qui il a été préconisé.

***

La conférence que l'honorable G. K. Gokhale, membre du Conseil du vice-roi, a faite, le 11 juillet, devant la même société, est d'un autre ton. Le sujet était plus brillant : « Doit-on donner à l'Inde le self-government? » C'est le fond même des revendications du Congrès national et des partisans de la réforme, et ces revendications, M. Gokhale les a exposées dans une forme qui pouvait prêter à la critique; aussi celle-ci s'est-elle assez violemment manifestée dans la discussion qui a suivi la conférence. « Mon but, en préparant cette communication, a-t-il dit en commençant, a été d'exposer devant vous ce que sont aujourd'hui les idées et les aspirations de la vaste majorité de ceux des Indiens qui, pour ce qui concerne le gouvernement de leur pays, ont subi l'influence de la pensée occidentale. » Pour M. Gokhale, il n'est pas douteux que « l'ancienne foi de la population dans le caractère et l'idéal de la domination britannique a été plus qu'ébranlée, et qu'à sa place s'est établie la conviction que, si grande que l'Angleterre puisse être, elle ne l'est pas assez pour renoncer volontairement au bénéfice du pouvoir pour des considérations de pure justice ou d'honneur national. »

A deux reprises, en 1833 une première fois, ensuite en 1858, au moment où la Couronne, après la révolte des cipayes, reprit en mains l'administration de l'Inde, l'Angleterre s'est formellement engagée à traiter ses sujets indiens sur le pied d'égalité avec ses nationaux, pour tout ce qui concerne l'admission aux emplois publics et les fonctions administratives. Tant que des actes précis n'auront pas prouvé le désir sincère des gouvernants d'exécuter ces engagements, les classes instruites du pays demeureront méfiantes et poursuivront leurs revendications. « Je sais bien, ajoutait M. Gokhale, que certains estiment qu'il convient de n'attacher aucune importance à l'humeur ou à l'opinion des classes instruites de l'Inde, d'abord parce qu'elles sont, au point de vue du nombre, une petite — le vice-roi a même dit une *microscopique* — minorité, ensuite parce que le nombre des castes et des croyances divines de l'Inde rend impossible toute action concertée du peuple en faveur des idées des intellectuels. Il est vrai qu'à ne considérer que leur nombre, ceux qui ont reçu l'éducation occidentale ne forment qu'une faible partie de la population, un peu plus de 2 millions de personnes ayant été relevées au dernier recensement comme connaissant l'anglais (*literate in english*), et cela sur 300 millions d'habitants. Mais ce serait une grande erreur de s'imaginer que l'influence de cette classe est proportionnée à sa force numérique. En premier lieu, les hommes qui la composent constituent ce que l'on pourrait appeler le cerveau de la communauté. Ils pensent non seulement pour eux-mêmes, mais encore pour leurs frères demeurés dans l'ignorance. En outre, il y a la presse indienne — anglaise ou indigène, — et cette dernière façonne la pensée et gouverne les sentiments non seulement des 15 millions d'individus sachant lire ou écrire les langues indigènes, qu'elle atteint directement, mais encore des millions qui subissent indirectement son influence.... Les fonctionnaires songent parfois aux vieilles familles historiques qui, en des temps plus favorables, ont fourni des chefs au pays, pour contrebalancer ces influences; mais elles ont perdu l'autorité morale qu'elles avaient jadis sur le pays, parce qu'en ces jours de paix et de transition, des épées rouillées ou brisées ne peuvent lutter, comme source de pouvoir, avec les idées. » Que demandent, au surplus, ces intellectuels et comment entendent-ils modifier ce régime bureaucra-

tique dont ils dénoncent les funestes effets? M. Gokhale va nous répondre : Ce que les classes instruites de l'Inde veulent, c'est donner à leur pays, dans l'Empire britannique, une situation morale digne du respect du monde civilisé. Ils veulent que leur pays soit prospère et qu'il constitue une portion intégrale, autonome de cet empire, comme les autres colonies, et non une possession rongée par la misère et gouvernée par des bureaux... Nous reconnaissons que cet objectif ne peut être atteint que par étapes successives... L'une des plus importantes doit être l'admission des Indiens aux rangs les plus élevés de la hiérarchie administrative. Ce n'est pas seulement une question de débouchés à offrir à la jeunesse... mais au fur et à mesure que l'administration se recrutera de plus en plus parmi les Indiens, sa résistance au contrôle des représentants des contribuables ira en s'atténuant. Actuellement, la carrière judiciaire — et encore une seule fraction — est la seule qui nous soit librement accessible, et nous voyons des Indiens y atteindre aux plus hautes fonctions. Si mes compatriotes sont jugés dignes d'exercer les devoirs d'un chief-justice ou d'un avocat général, il est absurde de les écarter des emplois supérieurs de l'excise, de l'opium ou du sel ou des postes et télégraphes. Sous le régime actuel, le vrai centre de gravité de l'Inde est Londres. Nous protestons contre ce régime irrationnel et nous insistons très vivement pour que les concours à l'entrée dans les carrières administratives de l'Inde aient lieu simultanément dans l'Inde et en Angleterre, au lieu d'être ouverts à Londres seulement. Nous réclamons notre admission dans les Conseils exécutifs du vice-roi et des gouverneurs de Madras et de Bombay, et aussi au Conseil de l'Inde de l'India Office. Nous demandons encore que l'administration du district — unité administrative de l'Inde — soit décentralisée : d'une part, il faut l'affranchir du contrôle excessif des bureaux des gouvernements centraux et de leurs services spéciaux ; de l'autre, il faut fournir au peuple les moyens d'agir sur son fonctionnement de plus en plus largement, pour que les fonctionnaires deviennent enfin en pratique, comme ils le sont en théorie, les serviteurs du peuple. »

Les passages étendus que nous avons reproduits de la conférence de M. Gokhale permettent de juger de l'amplitude de ce programme, dont nous avons cependant négligé quelques articles, dont certains, tels que celui qui concerne l'éducation des indigènes, que le parti national voudrait voir largement développée, sont d'un réel intérêt. Comment les auditeurs de M. Gokhale ont-ils accueilli sa communication et quels arguments ses contradicteurs ont-ils fait valoir pour la défense de l'état de choses actuel, c'est ce que nous nous proposons d'examiner dans un prochain article.

C. MOUREY.

(*A suivre.*)

LE NATIONALISME ÉCONOMIQUE EN CHINE

Canton, 25 septembre 1906.

A maintes reprises déjà, la presse n'a pas manqué de signaler les tendances, jusqu'ici inconnues, qui se font actuellement jour en Extrême-Orient : nombre d'articles ont paru, annonçant qu'une ère nouvelle semble se préparer dans le monde chinois, dont la transformation, depuis une année surtout, va toujours s'accentuant avec plus de rapidité.

Cependant, l'attention de l'Europe paraît avoir été particulièrement attirée, quoique d'une façon peu marquée encore, sur les nouvelles aspirations politiques des Célestes qui menacent de changer brusquement la face du vieil Empire, traditionnel par excellence. Il y a à peine plus d'une année que l'organisation générale du boycottage des marchandises américaines était l'occasion d'une des premières manifestations du réveil de l'esprit national chinois ; depuis cette époque, l'idée a fait son chemin. Les succès de leurs voisins, les Japonais, au cours de la dernière guerre, n'ont certainement pas été étrangers à la conception, chez les Chinois, de la notion de patrie, qui n'existait pour ainsi dire pas auparavant et au développement de laquelle nous assistons en ce moment. Les victoires nippones ont excité l'admiration du monde jaune en même temps qu'elles créaient une émulation lui inspirant le goût de suivre ce noble exemple. Aussi la Chine s'efforce-t-elle, à l'heure actuelle, d'organiser, sur le modèle des troupes européennes, une armée solide et disciplinée, disposant d'un matériel de guerre vraiment moderne.

Le besoin d'apprendre, qui s'est tout à coup emparé des Chinois, constitue un second fait, non moins important ni moins caractéristique. Les anciennes universités ont été réorganisées avec des programmes tout à fait différents, tandis que de nouvelles et nombreuses écoles ont ouvert leurs portes, qui toutes sont fréquentées par la même foule de jeunes gens avides de savoir et de s'instruire dans les sciences européennes en écoutant les leçons de maîtres qui sont souvent des étrangers. Une véritable jeunesse des écoles, insoupçonnée jusqu'alors, s'est ainsi rapidement constituée, active et remuante comme de coutume. D'esprit hardi, pleins d'orgueil, nourris d'idées avancées, le plus souvent fort mal digérées, sans expérience aucune, les nouveaux étudiants sont naturellement portés aux théories radicales ; ils sont, pour la plupart, pénétrés de sentiments violemment antidynastiques, parfois même révolutionnaires, et semblent être travaillés dans ce sens, dans un but évidemment intéressé, par une sourde propagande japonaise. Pour répondre au désir qu'éprouvent ces jeunes gens d'être renseignés sur les actualités, de nombreux

journaux ont été fondés, tandis que, de leur côté, les étudiants répandent leurs écrits dans la foule, organisent des conférences pour l'instruction des masses, toutes choses les préparant à la vie politique. Une puissance nouvelle a ainsi fait brusquement son apparition, l'opinion publique, avec laquelle le gouvernement lui-même aussi bien que les étrangers doivent désormais compter. On a pu s'en rendre compte lors de la récente affaire de Nan-tchang. L'existence de cette opinion publique est à tel point reconnue et redoutée que la cour impériale a cherché à en prévenir les inévitables revendications. La mission ayant à sa tête un des cousins de l'empereur, qui est partie de Pékin au mois de septembre de l'année dernière pour entreprendre un voyage aux Etats-Unis et en Europe, n'avait, en effet, pas d'autre but. Chargée d'étudier l'organisation des principaux États, elle devait, à son retour, présenter au trône un rapport dans lequel, s'inspirant des différents modes de gouvernements qu'elle aurait vu fonctionner, elle proposerait d'apporter des modifications au régime prévalant depuis si longtemps en Chine. Voilà plus de deux mois que cette mission est revenue dans la capitale; aussi le peuple, et surtout les étudiants, attendaient-ils avec impatience les réformes promises, lorsqu'un édit de l'impératrice douairière, paru le 1er septembre, annonça que, « pour donner satisfaction aux aspirations de ses sujets, elle était décidée à reviser les institutions de l'Empire, mais qu'avant d'établir un régime constitutionnel, il convenait de faire l'éducation du peuple et aussi, en première ligne, de supprimer les abus et de procéder à la réforme de l'administration ». Une Commission d'études pour la réorganisation du mandarinat fonctionne en effet, en ce moment, et il n'est question que de remaniement des règlements, de création de ministères nouveaux pour la Marine, les Postes, l'Intérieur (1), et de l'abolition des fonctions inutiles. L'opinion publique, cependant, à part dans certaines villes comme Changhaï, semble n'avoir vu qu'un leurre dans les phrases sonores du décret. Sachant qu'en fin de compte les décisions seront prises par trois hauts personnages, réactionnaires avérés, la majorité des Chinois s'accorde pour déclarer que la cour cherche avant tout à endormir le peuple par de vaines promesses; aussi le flot révolutionnaire ne cesse-t-il de monter, toujours plus menaçant pour la dynastie mandchoue, la dynastie exécrée, issue de la race étrangère et conquérante.

Tout ce mouvement politique que nous venons d'esquisser très rapidement est certes du plus vif intérêt. Il en existe un autre cependant, se développant parallèlement quoique d'une façon beaucoup moins bruyante, mais dont l'importance n'est pas à négliger : nous voulons parler du nationalisme économique qui se manifeste à l'heure actuelle en Chine et dont on paraît, en Europe, sinon ignorer l'existence, du moins n'en avoir aperçu que des manifestations isolées sans en saisir l'ensemble.

***

Des tendances générales analogues à celles qui viennent d'être signalées en matière politique et procédant des mêmes causes commencent, en effet, à se faire sentir également dans le domaine économique. Les Chinois ont aujourd'hui la prétention de tirer eux-mêmes parti de leurs ressources et de développer par leurs propres moyens les richesses de leur pays. Ils veulent accomplir cette œuvre à l'aide de leurs capitaux et de leurs ingénieurs, sans faire de nouveaux appels au concours des financiers ou des techniciens étrangers. S'ils se trouvent pourtant dans l'absolue nécessité d'avoir recours à eux, ils n'entendent plus se laisser imposer des conditions qu'ils estiment n'avoir toujours été que trop onéreuses, et ils prétendent traiter désormais avec les Occidentaux sur un pied de parfaite égalité, et même de supériorité. Aussi les rapports d'affaires deviennent-ils de jour en jour plus difficiles ; il ne semble pas exagéré d'avancer qu'il se produit, en ce moment, une sorte d'arrêt dans les relations économiques de l'Empire avec les autres pays. L'ancienne façon de procéder se heurtant à des résistances nouvelles, ce ne sera qu'en s'orientant dans une voie différente que l'on pourra espérer reprendre le cours des négociations relatives aux questions industrielles ou commerciales.

Une des preuves les plus frappantes de cet état d'esprit est certainement la circulaire, revêtue de l'approbation impériale, qui a été adressée par le ministère du Commerce à tous les gouverneurs de province au mois d'août dernier. C'est un véritable manifeste destiné à provoquer la création d'une industrie nationale. « L'achat d'un matériel européen, y est-il dit, entraîne à de lourdes dépenses et nécessite l'emploi de nombreux ouvriers étrangers ; les divers gouvernements tirent de cette situation de gros bénéfices, tandis que la Chine en paye tous les frais. Il ne faut plus laisser la source de la richesse nationale s'écouler au dehors. » Aussi, la circulaire déclare-t-elle qu'il y a urgence à créer une industrie purement nationale, ayant à son service un corps d'ouvriers indigènes. Chaque gouverneur est invité, à cet effet, de s'efforcer d'encourager la fondation de fabriques et d'ateliers dans sa province, afin de permettre à la Chine de produire par elle-même tout ce dont elle a besoin. « Que ceux qui se sentent quelques capacités dans ces questions s'empressent de le déclarer et de présenter leurs projets, ajoute cette circulaire, le gouvernement est tout disposé à soutenir leurs efforts par l'octroi d'une allocation afin de faciliter la réussite de leurs entreprises. » Il convient naturellement de faire la part du caractère de l'administration chinoise, toujours plus prompte à répandre de bonnes paroles qu'à en venir aux actes, mais cette proclamation n'en dénote pas moins une tendance nouvelle et très curieuse.

(1) A notre rubrique *Chine*, nous résumons différents édits qui viennent de réaliser une partie de ce programme.

Le gouvernement chinois n'a d'ailleurs pas attendu ce moment pour essayer de se constituer un corps d'ingénieurs capables de développer par eux-mêmes les ressources industrielles de l'Empire. Voilà quelque temps déjà que de nombreux étudiants ont été envoyés en Europe, et surtout aux Etats-Unis, dans le but de s'initier aux procédés de l'industrie moderne. C'est ainsi qu'un certain nombre de jeunes gens étudient en ce moment la métallurgie, la construction des navires et la fabrication de matériel de guerre, tant en Allemagne qu'en Angleterre. Mais les questions relatives aux mines et aux chemins de fer retiennent particulièrement leur attention. Ils concentrent leurs efforts sur l'étude de ces deux branches afin d'être à même, une fois de retour dans leur pays, de diriger seuls l'exécution de semblables entreprises au lieu et place des étrangers qui, profitant jusqu'ici de leur ignorance, les ont accaparées. La Chine vise, de cette façon, à s'assurer un personnel de techniciens dont le nombre augmente sans cesse et dont quelques-uns ont, dès maintenant, une valeur réelle et incontestée. Aussi, grâce à leur contrôle, le temps n'est plus où Li-Hong-Tchang acceptait les yeux fermés toutes les commandes faites à l'étranger et où certains établissements industriels en profitaient pour écouler leur vieux stock de marchandises. A l'heure actuelle, la Chine dispose d'ingénieurs qui vérifient rigoureusement la qualité des matériaux envoyés par les usines étrangères, et ne se font pas faute de les refuser s'ils ne répondent pas aux conditions exigées : certaines maisons ont pu en faire l'expérience à leurs dépens.

Les hauts fonctionnaires de l'Empire ne sont pas les seuls à se préoccuper des problèmes économiques ; le peuple, lui aussi, s'intéresse désormais à ces questions, et peut-être même est-ce lui qui a réussi à faire sortir le gouvernement de son inertie habituelle pour lui donner l'impulsion d'où est né le mouvement actuel. La presse, toujours le plus fidèle reflet de l'état d'esprit d'un pays, se passionne littéralement depuis une année pour ces sortes de questions. Il ne se passe pour ainsi dire pas de jour où ne paraisse un article traitant d'affaires industrielles, celles relatives aux chemins de fer et aux mines. Les journaux des provinces du Sud, notamment, consacrent souvent des pages entières à exhorter leurs lecteurs à former des sociétés pour demander la construction de voies ferrées et à les tenir au courant de la marche des négociations qui sont déjà entamées à ce sujet. Toutes ces manifestations de la presse montrent clairement combien la population, jusqu'ici indifférente, a compris l'importance qu'elle doit attacher au développement économique du pays, ainsi que l'intérêt avec lequel elle suit les questions qui s'y rapportent.

Les exemples de cet état d'esprit nouveau sont nombreux. Ainsi ce sont évidemment les tendances nationalistes qui ont inspiré le fameux décret, paru d'une façon si inattendue le 10 mai dernier, par lequel l'Administration impériale des Douanes maritimes chinoises, jusqu'alors indépendante, était rattachée au ministère des Finances et placée sous la surveillance de deux hauts contrôleurs chinois, Tie-Liang et Tang-Chao-yi. On se rappelle l'émotion soulevée par cette nouvelle, les protestations des puissances pour lesquelles les revenus des douanes constituent la plus sûre garantie des divers emprunts consentis par leurs nationaux. Malgré les assurances du Wai-ou-pu, qui a déclaré hautement que cette mesure ne modifierait en rien l'état de choses antérieur, les commissaires chinois ont cependant laissé apparaître déjà leurs prétentions de s'immiscer dans cette administration, et il est à craindre que les agents européens des Douanes, trop portés à ménager leur intérêt personnel, ne luttent pas avec une énergie suffisante contre de semblables empiétements. Peut-être, en effet, le jour n'est pas bien loin où ils se verront exclus de ce service, créé et dirigé si habilement depuis près de quarante années par un Anglais, sir Robert Hart, pour être remplacés par des employés chinois. C'est la solution proposée par un journal de Canton au mois ee juillet dernier. Après s'être plaint de l'ingérence des Anglais qui avaient réussi à accaparer le service des Douanes, l'auteur de l'article conseillait la fondation d'une école, dont le but serait de préparer les jeunes gens aux emplois occupés jusqu'à présent par des étrangers.

Il en est de même pour le parti que semble avoir pris, depuis deux ans environ, le gouvernement chinois d'ouvrir de sa propre initiative certaines villes au commerce étranger, alors qu'il n'y avait jamais consenti que sur l'intervention des puissances le contraignant à conclure des traités à cet effet. Sans doute s'est-il rendu compte qu'il était inutile d'essayer de résister à la poussée des besoins commerciaux de l'Empire ; de plus, en prenant l'initiative d'une semblable mesure, il a vu l'avantage qu'il y aurait à réglementer d'une façon unilatérale les conditions de l'ouverture des nouvelles villes ainsi que celles de l'admission des étrangers. C'est ce qui a eu lieu pour trois localités de la province du Chantong, Tsinan-fou, Tchou-tsoum et Oueï-chien, déclarées ouvertes en mai 1904, et pour Tchang-cha dans la province du Hou-nan. Il est en outre question de prendre la même mesure pour plusieurs autres villes encore. Les puissances qui ont vu avec raison dans cette décision un acheminement vers la suppression du bénéfice d'exterritorialité dont jouissent leurs nationaux n'ont pas manqué de protester. Mais, si elles ont maintenu intacts les droits formellement stipulés par les traités relatifs à l'exemption de la justice et de la police locales, elles n'ont cependant pas pu empêcher le gouvernement impérial d'imposer, pour l'admission des étrangers et les transactions commerciales, les conditions que bon lui semblait. Cette tentative est à noter, car elle fait également partie du récent programme des Chinois qui consiste à essayer de revenir sur les avantages jadis accordés le plus souvent par la force, et à créer ainsi par eux-mêmes des centres commerciaux nouveaux où ils seraient les seuls maîtres.

***

Si toutes les manifestations passées jusqu'ici en revue sont déjà très typiques, aucune cependant n'est plus significative que celle qui se produit en ce moment à propos de l'exploitation des mines et de la construction des chemins de fer. Les affaires relatives à ces derniers étant de beaucoup les plus nombreuses, les plus intéressantes et le gouvernement chinois usant exactement des mêmes procédés à l'égard de ces deux sortes d'entreprises, c'est en étudiant la façon dont se présente actuellement la question des voies ferrées dans l'Empire chinois que nous nous proposons de préciser la politique nouvelle adoptée par le gouvernement impérial et ses nationaux en matière d'entreprises industrielles.

Le premier procédé, et le plus simple, consiste dans le refus systématique opposé par le Ouaï-oupou à tout nouvel octroi de concession. Aussi en résulte-t-il cet arrêt dans les affaires que l'on a précédemment signalé. Le ministère des Affaires étrangères chinois, afin de couper court aux sollicitations des puissances, a adopté comme tactique de déclarer que la concession sollicitée ne saurait être accordée, étant donné que lui-même se proposait précisément de mettre un projet analogue à exécution à l'aide de ses propres moyens. C'est la solution qui est déjà intervenue en 1903 pour régler la question de l'établissement d'une ligne destinée à relier Paoting-fou à Tientsin dont la concession était réclamée avec la même ardeur par une Société anglaise et un groupe franco-belge. C'est à l'heure actuelle ce qui se produit encore au sujet de la ligne de 900 kilomètres environ projetée entre Tientsin et Tching-kiang (en face de Nankin) dont la concession est poursuivie depuis 1898 par un consortium anglo-allemand. Les Allemands particulièrement désireux de voir ce projet se réaliser sont tout disposés, pour y arriver, à faire de notables sacrifices. Mais les ministres chinois ne veulent pas céder et persistent dans leur opposition, déclarant que si cette ligne se construit jamais, ce ne sera que par les soins et à l'aide des capitaux du pays. Il serait facile de multiplier les exemples. Bornons-nous à citer encore le projet français à Kouan-tchéou-ouan et dans l'île de Haïnan dont l'exécution est retardée *sine die*, ainsi que ceux des Allemands tendant à développer le réseau construit par eux au Chantong. Toute demande étant assurée de se heurter à un mauvais vouloir irréductible, les ministres étrangers ont fini par se lasser de se voir sans cesse opposer des fins de non-recevoir; ils ont pris le parti d'interrompre les démarches de ce genre, espérant qu'un moment plus propice se présentera pour leur donner l'occasion de les renouveler.

Lorsque la concession a été d'ores et déjà définitivement et valablement accordée, les Chinois ont alors recours à un autre moyen : ils cherchent à profiter des moindres fautes commises par les étrangers bénéficiaires pour demander l'annulation du contrat. Le motif qu'ils invoquent d'habitude est le retard apporté dans l'exécution des travaux, comme le cas s'est dernièrement présenté pour la « Bristish and Chinese Corporation ». Celle-ci, qui avait obtenu l'autorisation de construire une ligne allant de Soutchéou à Ningpo en passant par Hang-tchéou, n'ayant encore rien fait pour la mise à exécution du projet, une violente campagne de presse fut menée contre la Compagnie anglaise. A la suite d'une requête adressée par les notables de la province du Tchekiang, que devait traverser ce chemin de fer, parut, le 22 février dernier, un édit annulant la concession en question et aussitôt après, se constituait une Société chinoise en vue de reprendre la construction de cette voie ferrée. Il en est de même pour les entreprises minières : les journaux indigènes publiaient récemment une déclaration du gouverneur du Setchouen menaçant de déchéance la Compagnie française des mines de cette province si elle ne commençait pas immédiatement les travaux d'exploitation, les délais qui lui avaient été impartis par le contrat étant venus à expiration.

Dans le cas où les travaux ont été déjà commencés et où la conduite des étrangers ne prête à aucune demande d'annulation de la concession, le gouvernement impérial s'évertue à créer aux concessionnaires toutes sortes de difficultés afin d'essayer de les décourager. Les agissements des mandarins cherchant à susciter des contestations de toute nature aux ingénieurs chargés de construire la ligne du Yunnan et s'efforçant d'apporter des entraves au recrutement de la main-d'œuvre nous en offrent un exemple. De son côté, l' « Anglo French Quicksilver Company », Société chargée de l'exploitation de mines de mercure au Koueitchéou, se débat de même dans des démêlés constants avec les autorités locales. Si les Chinois ne peuvent pas nuire au succès de l'entreprise étrangère quant au présent, c'est à son avenir qu'ils cherchent à s'attaquer. Ainsi il est peu probable qu'ils consentent, dès maintenant, à ce que la Société française travaillant à l'établissement de la ligne du Chansi prolonge son chemin de fer jusqu'à Si-gnan-fou, son point terminus naturel, et à ce que la voie ferrée actuellement en construction entre Kaifong-fou et Honan-fou, soit également poussée jusqu'à la même localité, comme son intérêt l'exigerait pourtant.

Enfin, la ligne est-elle entièrement construite et déjà en exploitation : la tactique des Célestes consiste, dans ce cas, à s'immiscer peu à peu dans son administration, de sorte que, dans un avenir prochain, les chemins de fer de la Chine seront bien réellement aux Chinois et à eux seuls. C'est ce qui est en train de se passer, dit-on, pour la ligne de Pékin à Hankéou, construite par une Société franco-belge et inaugurée au mois de novembre de l'année dernière. Chaque agent européen se voit doublé d'un fonctionnaire chinois qui, tout en paraissant travailler sous ses ordres, a mission de le surveiller et de se tenir prêt à le remplacer, de sorte que le gouvernement impérial s'empare ainsi du contrôle et s'assure la haute main dans l'administration. Les Chinois sont pa-

tients : ils ont dès à présent un pied dans la place, et travaillent sourdement à devenir les maîtres de la situation, tout en s'écriant que telle n'est pas leur intention. Leur ambition est de ramener toutes leurs voies ferrées au type du chemin de fer du Nord (Pékin-Tientsin-Nioutchouang) qui, bien que construit grâce à des capitaux et à des ingénieurs britanniques, est cependant aujourd'hui une ligne purement chinoise, les Anglais ne participant à son exploitation qu'à titre de simples employés.

***

Le but de toutes ces manœuvres est d'arriver à assurer aux Chinois eux-mêmes l'établissement des nombreuses lignes qui restent à construire, le réseau ferré de l'Empire n'étant encore qu'à peine ébauché. Ils ont déjà commencé à mettre ce nouveau programme en pratique. Eux qui s'étaient montrés pendant si longtemps obstinément rebelles à l'idée de laisser construire des chemins de fer, témoignent maintenant pour ces entreprises d'un véritable enthousiasme. Les journaux ne cessent de publier le tracé de lignes nouvelles, chaque province voulant avoir la sienne. Les notables qui ont pris hardiment la tête de ce mouvement fondent de nombreuses Sociétés à cet effet et promettent sans restriction l'appui de leurs capitaux. Cet enthousiasme ne persistera sans doute pas au même degré, mais l'idée que les Chinois seuls doivent procéder à l'établissement de leurs voies ferrées est désormais entrée dans l'esprit du peuple et elle s'y maintiendra. Tandis que les notables se réunissent pour discuter les projets de cette nature, le gouvernement, de son côté, leur prescrit de ne commander le matériel qu'aux usines de Hanyang, près de Hankéou. Ce mouvemement a déjà produit ses effets, et certaines lignes sont en voie d'exécution sous une direction purement chinoise. Ainsi, celle destinée à relier Pékin à Kalgan (380 kilomètres environ) est entièrement achevée sur une quarantaine de kilomètres, sa construction ne s'effectuant qu'à l'aide de capitaux et d'ingénieurs indigènes. D'autre part, les techniciens japonais qui avaient été engagés par la Société chinoise formée en vue de la construction d'une ligne entre Soua-téou et Chao-tchéou (50 kilomètres) viennent d'être licenciés à l'expiration de leur contrat, la Société voulant terminer les travaux avec ses seuls ingénieurs. Les travaux d'un tramway d'intérêt local, destiné à desservir Sinning, gros bourg aux environs de Canton, ont été entrepris dans les mêmes conditions, qui sont également celles dans lesquelles s'effectuent les études d'une ligne entre Canton et Whampoa à l'embouchure de la rivière des Perles (1).

Quant à ce qui concerne les simples projets, ils sont en nombre tel qu'il est nécessaire de faire une sélection. Les habitants de la province du Kouang-tong, qui sont intelligents, entreprenants, et dont beaucoup sont allés à l'étranger, en offrent surtout des exemples. Outre les lignes déjà mentionnées, ils forment actuellement le projet d'établir une longue voie ferrée pénétrant de Canton vers le Fokien et une autre qui se dirigerait dans un sens opposé pour aboutir à Outchéou sur le Sikiang. Mais jamais les tendances nouvelles et l'esprit nationaliste ne se sont plus clairement manifestés qu'à propos du chemin de fer de Hankéou à Canton.

Après avoir racheté la concession de cette ligne à l' « American China Development Company » et écarté les demandes des Anglais et d'un groupe franco-belge qui en revendiquaient à leur tour la construction, le vice-roi de Canton a déclaré qu'il fallait définitivement enlever cette ligne aux étrangers. Mais, pour se procurer les capitaux nécessaires, il a eu la fâcheuse idée de proposer une augmentation des impôts. Les notables se sont réunis aussitôt en un grand meeting pour protester contre cette mesure et se sont déclarés prêts à construire eux-mêmes et à leurs frais le chemin de fer dans sa partie traversant le Kouang-tong, à condition que ce serait une entreprise commerciale dont les mandarins seraient exclus. L'annonce de cette proposition a soulevé un grand enthousiasme et les souscriptions de la population cantonnaise ont afflué.

D'autres provinces de l'Empire ont suivi l'exemple donné par le Kouang-tong. C'est ainsi qu'après avoir résisté aux compétitions des Français et des Anglais, les autorités du Seu-tchouan et du Houpé luttent maintenant contre leur entente au sujet de la ligne projetée entre Hankéou et Tchengtou, qu'elles déclarent vouloir établir par leurs seuls moyens. Les efforts qu'elles tentent pour réunir des capitaux n'ont d'ailleurs pas eu jusqu'ici grand succès. De même encore au Ngan-hoei, au Kouang-si, où les notables ont décidé la constructiou de chemins de fer, tandis qu'au Yunnan a été créé un bureau de la ligne de Yunnan-fou à Soui-fou que les Français considéraient un peu comme le prolongement naturel du chemin de fer qu'ils établissent dans cette province. La plupart de ces projets sont certainement formés avec le désir très sincère de les exécuter un jour, mais ils ont un but plus immédiat qui est de pouvoir être opposés aux demandes nouvelles de concession afin d'exclure plus sûrement toute participation étrangère au développement économique.

***

Les étrangers ont eux-mêmes contribué à la formation de ce nouvel état d'esprit en donnant aux Chinois le spectacle de leurs rivalités. Souvent deux sociétés, bien que de même nationalité, désireuses d'obtenir la même affaire, se disputaient et cherchaient à se nuire l'une à l'autre comme l'ont fait longtemps le « Pekin Syndicate » et la « British and Chinese Corporation ». Une conduite aussi maladroite faisait admirablement le jeu du gouvernement impérial et lui permettait de neutraliser les efforts des divers compétiteurs en les

(1) Il est vraisemblable que cette dernière entreprise sera arrêtée par la signature du contrat entre le gouvernement Chinois et la « British and Chinese Corporation » de la ligne de Kao-loung à Canton dont nous parlons à notre rubrique *Chine*.

opposant les uns aux autres: c'est ce qui s'est produit pour le chemin de fer du Seu-tchouan. D'un autre côté, l'ardeur que mettaient les Puissances à poursuivre l'obtention de ces concessions a fini par ouvrir les yeux des Chinois sur la valeur des avantages qu'ils accordaient bénévolément à d'autres, alors qu'il leur était si facile de les garder pour eux-mêmes. Ils ont apprécié bien mieux encore leur importance quand ils ont vu quelles magnifiques recettes fournissait la ligne Pékin-Tientsin-Nioutchouang et celles très belles déjà que rapporte l'exploitation à peine commencée du chemin de fer de Pékin à Hankéou.

Aux causes précédentes il faut ajouter que les sociétés étrangères ont souvent justifié par leur attitude la défiance qu'elles inspirent actuellement aux Chinois. Attirées trop souvent par le seul appât du gain, certaines d'entre elles ont cherché avant tout à faire argent des concessions qu'elles sollicitaient sans même essayer de les mettre en valeur : elles les considéraient comme un objet de pure spéculation, qu'il s'agissait de rétrocéder à une autre société décidée, celle-ci, à tirer parti des avantages obtenus. Parfois aussi, s'apercevant qu'ils s'étaient trompés sur la valeur de la concession, certains syndicats cherchaient à en obtenir l'annulation en réclamant une forte indemnité !

***

Telles sont quelques-unes des raisons qui ont provoqué le mouvement actuel. Les Japonais y ont sans doute contribué en conseillant aux Chinois de se défier des étrangers ; mais les manœuvres intéressées de ce peuple, qui cherche à envahir actuellement la Chine, ont jusqu'ici piteusement échoué puisqu'il n'en a encore retiré aucun avantage et qu'il est, au contraire, englobé, lui aussi, dans ce programme d'exclusion des étrangers à la formation duquel il a contribué.

Aucun plan d'ensemble ne préside cependant aux tendances manifestées par les Chinois en vue d'établir un réseau de voies ferrées. Les projets de cette nature sont jusqu'ici formés par des groupements provinciaux, parfois même locaux, comme à Canton, sans grand lien les uns avec les autres et à la tête desquels se trouvent les notables de la région. Ceux-ci s'offrent pour fournir, si les mandarins ne se mêlent pas de l'affaire, une grande partie des capitaux nécessaires à la réussite de l'entreprise qui prend par suite un caractère commercial. Pour recueillir l'autre partie, ils ont souvent recours à ceux de leurs compatriotes, qui, établis à Saïgon, Batavia ou Singapour, sont habitués aux idées nouvelles par un contact journalier avec les Européens et peuvent leur prêter l'appui de leur fortune souvent très considérable. Le rôle de ces millionnaires chinois fixés à l'étranger est fort intéressant à signaler.

De tout ce qui précède, il semble résulter que l'ère des concessions, du moins celles de l'ancien type, est bien close aujourd'hui. La transformation qui s'est opérée dans la politique chinoise en cette matière s'est en quelque sorte symbolisée dans le récent changement du Directeur général des Chemins de fer. L'ancien titulaire de ce poste important, Cheng Koung Pao, homme âgé et relativement docile aux influences étrangères, a été destitué le 18 novembre 1905 : avec lui disparaissait le régime des concessions et une période nouvelle allait être inaugurée. Son successeur, en effet, Tang-Chao-Yi, jeune et actif, est peut-être l'homme de Chine le moins favorable aux étrangers, bien qu'il ait fait ses études aux Etats-Unis ; il représente à merveille les tendances de la jeune Chine pleine d'ambition et de confiance en soi.

Il a paru intéressant de réunir dans une même étude plusieurs faits différents, mais bien de même nature au fond, pour montrer quelle est l'importance de la transformation qui se prépare dans le grand Empire, au cri maintenant bien connu de : « la Chine aux Chinois ». Le moment présent constitue une phase de transition qui ne permet pas encore de présager l'avenir, la grande question étant de savoir comment le gouvernement impérial pourra se procurer les capitaux indispensables à l'exécution de ses vastes projets.

En apprenant les événements dont l'Extrême-Orient est le théâtre, certains se sont écriés que la Chine se fermait. Bien au contraire, elle s'ouvre toute grande aux réformes économiques dont elle a enfin senti la nécessité, mais elle prétend les accomplir par ses propres moyens, sans participation d'aucune sorte des étrangers, financiers ou techniciens : en un mot, la Chine tend à nationaliser son mouvement économique.

LES RÉGIES FINANCIÈRES
EN INDO-CHINE

Le *Bulletin du Comité de l'Asie Française* s'est inquiété à plusieurs reprises de la question des impôts indirects en Indo-Chine (1), et il a très justement dénoncé le danger créé par l'institution de nombreux monopoles et les exactions d'une répression maladroite et trop violente. M. Jean Varela a passé en revue les différentes régies et il a particulièrement incriminé le personnel chargé de les percevoir. Toutes ces critiques sont justes, mais la question doit être serrée de plus près et mise au point. De nombreuses modifications sont intervenues, plusieurs projets sont en préparation, d'autres remèdes sont proposés; le problème est complexe, et seule une expérience de plusieurs années pouvait me permettre de donner au lecteur un aperçu complet et de dénoncer les périls encore peu connus maintenant que suscitent l'institution et le fonctionnement des régies.

(1) Arrêté sur les prix de vente de l'alcool, 1903, p. 78 ; arrêté permettant la limitation des ventes, 1903, p. 348 ; arrêté portant la taxe sur le sel à 2 piastres, 1904, p. 200 ; l'indigène et l'impôt en Indo-Chine, par JEAN VARELA, 1904, p. 425-433 ; codification de l'arrêté sur le sel, 1905, p. 80 ; plaintes au sujet du monopole du sel, 1905, p. 119 ; plaintes au sujet de la façon de procéder des douanes et régies, 1905, p. 283 ; nomination de M. Morel comme directeur général, 1905, p. 478 ; discours de M. Morel à son personnel, 1906, p. 157.

Ces dernières constituent la principale ressource du budget général (19.237.000 piastres, sur un total de 31.312.000 piastres), et le développement de ces impôts indirects a suivi une progression vertigineuse : de 5.162.000 piastres en 1894, le produit des régies passait, en 1900, au lendemain de l'application du programme conçu par MM. Doumer et Frézouls, à 10.097.623 piastres, pour doubler cinq ans après (prévisions budgétaires pour 1905 : 19.530.000 piastres). Il fallait, en effet, trouver des ressources suffisantes pour gager l'emprunt des chemins de fer, et l'élasticité de l'impôt indirect fit considérer que, seul, il pourrait les fournir; or, si, grâce à l'activité et l'unité de vues de MM. Doumer et Frézouls, les résultats dépassèrent, au point de vue du rendement fiscal, toutes espérances, leurs successeurs se trouvèrent embarrassés d'un plan qu'ils n'avaient pas conçu, de plus, après cinq années d'abondance vinrent cinq années de disette et de cataclysmes, si bien que les ressources ne progressèrent pas dans la même proportion que les besoins. Difficilement l'exercice 1903 fut bouclé, et dès 1904 apparaît l'ère des déficits; en 1905, pour les recettes des douanes et régies, la moins-value dépassait 2 millions de piastres. C'est alors seulement que l'on songea à enrayer les dépenses, et le budget de 1906 fut le premier dont les prévisions n'étaient pas en excédent sur celles des précédents. Les prévisions pour les recettes des régies y sont inférieures de 393.000 piastres sur celles de 1905, chiffre insignifiant, mais qui marque nettement la tendance nouvelle.

Or, les résultats financiers n'ont jamais été aussi déplorables. A la fin de juillet 1906, le déficit pour les douanes et régies a atteint 2.543.045 piastres (478.817 piastres pour les douanes, 1.864.228 piastres pour les régies); les moins-values et les méventes sont devenues générales, et il faut donc craindre de voir en fin d'exercice un déficit d'au moins 4 millions de piastres, soit plus de 10 millions de francs.

La situation est donc très grave, et on peut dire que la crise a atteint son maximum d'intensité; la période des expédients doit être terminée, et il faut songer aux réformes nécessaires. Mais avant de proposer des remèdes, il s'agit de connaître, non l'étendue — les chiffres nous en donnent l'importance du moins financière, — mais les causes du mal : celles-ci procèdent de l'impôt lui-même et des vices de perception.

J'étudierai donc la question du personnel des douanes et régies, puis je passerai rapidement en revue les différentes régies, m'arrêtant surtout au fameux monopole de l'alcool, dont la grande presse quotidienne s'est occupée à un moment donné, question sur laquelle il a été dit beaucoup d'inexactitudes et qui, dans tous les cas, n'a jamais été exposée complètement.

Auparavant, il convient de remarquer que la moins-value des recettes de douanes n'a rien d'anormal; elle n'est pas tout d'abord aussi élevée que les chiffres paraissent le démontrer; car il faut réfléchir que ces recettes sont faites en francs et la conversion opérée au taux réel de 2 fr. 70 tandis que le taux prévu lors de l'établissement du budget était de 2 fr. 35; de plus, une diminution de recettes prouve seulement une augmentation de l'importation française au détriment des marchandises étrangères, ce qui est le but, d'ailleurs discutable à bien des égards, du régime protectionniste, et c'est ainsi que les droits de douane qui, au début, étaient purement fiscaux, ont pris maintenant en Indo-Chine un caractère de plus en plus exclusivement protecteur.

Enfin il faut signaler une cause de diminution de recettes pour les régies, dont on ne saurait incriminer l'administration, c'est l'appauvrissement général du pays après les très mauvaises récoltes, les typhons et les inondations qui ont marqué les années 1903, 1904 et 1905.

Il est très regrettable que l'administration ait choisi juste ce moment pour peser plus lourdement que jamais sur l'indigène, pour augmenter toutes les taxes, traquer avec férocité la contrebande. Dans la nécessité où elle se trouvait de faire des recettes, elle croyait indispensable d'user de la contrainte; elle ne s'apercevait pas que le mal n'était qu'en elle-même et dans la nature de l'impôt qu'elle voulait faire rentrer à toute force.

I

LE PERSONNEL DES DOUANES ET RÉGIES

La question du personnel a une très grande importance : l'initiative qui lui est laissée est énorme, c'est à son tact qu'il est fait constamment appel, et c'est son trop fréquent manque de tact, bien plutôt encore que l'impôt même qui inspire à l'Annamite la haine de la régie. Mais il me faut tout d'abord envisager la question de la haute direction. On conçoit aisément combien le rôle du chef de cette administration est prépondérant, si on réfléchit qu'il est, en définitive, le seul législateur en l'espèce.

Tous les économistes s'accordent à reconnaître que le régime des décrets sous lequel sont placées les colonies ne donne que des garanties insuffisantes; que diraient-ils donc s'ils se rendaient compte qu'en Indo-Chine la plupart de nos taxes indirectes sont établies non par décret, mais par simple arrêté du gouverneur; la sanction du président de la République n'est exigée que lorsqu'il s'agit de modifier l'assiette de l'impôt, non sa quotité. Or le gouverneur général n'a pas le temps matériel d'étudier d'une façon complète les questions de régie, qui sont si complexes, si bien que le rôle du législateur échoit finalement au directeur général des douanes et régies. Celui-ci en profite largement pour présenter constamment à la signature du gouverneur des arrêtés hâtifs, pris sans aucune étude préalable, seulement pour parer à une éventualité; la plupart sont inapplicables et doivent être rapportés peu de temps après avoir été pris; aussi rien n'est plus enchevêtré, incompréhensible et aussi hétérogène que cette législation de bric et de broc. En France, la moindre augmentation de taxe fait l'objet d'études nom-

breuses, les hommes les plus compétents en matière financière sont appelés à donner leur avis; en Indo-Chine, c'est un jeune employé de bureau qui, en un quart d'heure, prépare un arrêté doublant la taxe sur les pétroles et augmentant de 20 0/0 celle sur les alcools.

Ces inconvénients seraient moins graves si l'homme placé à la tête du service avait toute la compétence et l'autorité nécessaires, surtout s'il pensait rester assez longtemps pour concevoir et appliquer un plan d'ensemble et en accepter la responsabilité.

Or, en quatre ans, quatre directeurs généraux se sont succédé; et sans vouloir critiquer leur œuvre respective, je dois du moins constater que chacun d'eux a eu la fâcheuse tendance de prendre à peu près exactement le contre-pied des mesures adoptées par son prédécesseur.

Dans ces derniers temps, sous l'inspiration d'un directeur pris dans le corps des résidents la tendance a été de ménager le contribuable indigène. Le mot d'ordre donné aux agents a été de modérer leur zèle excessif dans le passé et quelques-uns, passant d'une extrême à l'autre, ont compris qu'il ne fallait plus rien faire.

Certaines mesures peuvent au premier abord et par leur caractère libéral paraître excellentes en elles-mêmes, mais quelquefois dans l'application elles ne font qu'empirer le régime existant, par exemple la question des licences d'alcool et d'opium. La pensée de les rendre gratuites, au moins pour certaines catégories, était excellente, mais il s'est trouvé dans la pratique que les mandarins chargés de les distribuer les ont vendues aux Annamites beaucoup plus cher que la régie, et nous sommes presque sans armes pour empêcher de semblables abus de la part des mandarins.

***

Au point de vue du personnel, aucune mesure essentielle n'a été prise depuis que l'on s'efforce de réformer le service. On a bouleversé les bureaux de la direction générale; mais loin de les débarrasser d'unités encombrantes, on n'a fait qu'accroître le nombre des sinécures. Les différentes centralisations comprennent également beaucoup trop de monde; on a inventé une comptabilité extraordinaire qui n'a rien de commun avec la comptabilité publique, et qui nécessite beaucoup de personnel; elle pouvait être très facilement simplifiée. Pendant ce temps-là les postes de l'intérieur manquent d'agents; on écoute d'ailleurs les goûts de chacun, et suivant les préférences on garde dans les grandes villes des inutiles qui rendraient des services dans la brousse. En même temps les inspecteurs ne sont pas oubliés; comme ils touchent dans tous les cas 3.000 francs par an pour frais de tournée, ils préfèrent de beaucoup se faire caser comme conseil ou sous-conseil dans une grande ville dont ils ne bougeront pas.

Les emplois à Hanoï et dans les autres chefs-lieux sont en outre très recherchés, parce qu'en plus d'indemnités inexplicables (un chef de bureau a 2.500 francs par an comme indemnité de fonctions et frais de bureau, un sous-chef 750 francs), ils assurent à leurs titulaires un avancement rapide. En Indo-Chine plus que partout ailleurs c'est près du soleil qu'on est le mieux, quoique cela puisse paraître paradoxal sous ce climat tropical. Les agents de l'intérieur, les seuls pourtant qui devraient être considérés d'une façon plus bienveillante par une administration chargée de faire rentrer l'impôt, sont irrémédiablement sacrifiés en faveur de leurs camarades des centres; même s'ils veulent faire leur métier consciencieusement, ils risqueront de ruiner leur santé. Ils avanceront — quelles que soient les bonnes notes qui leur seront données — bien moins vite, et de plus ils n'auront pas eu le temps de travailler les différents examens qui sont exigés et où il n'est posé que des questions générales auxquelles répondront bien mieux leurs camarades qui, dans le silence de leur bureau, auront eu tous les loisirs nécessaires pour travailler dans les meilleurs manuels. Le plus sage conseil que l'on pourrait donner à un débutant serait de lui dire : « Faites-vous « pistonner » — que l'on me pardonne cette expression triviale, mais c'est la seule employée — restez dans une ville, travaillez ou ne faites rien, cela n'a pas grande importance, mais soyez là quand on préparera les nominations. »

Je ne parle même pas des recommandations venues de France, elles ont beaucoup trop d'influence.

Il résulte de tout cela un immense découragement chez les receveurs qui, devant l'inutilité d'efforts mal récompensés, ne font exactement plus rien et profitent des deux seuls biens qui leur restent : la liberté et la paresse.

***

Une autre cause d'infériorité du personnel, c'est son ignorance complète de la langue annamite. L'Indo-Chine est à ce point de vue très en retard sur les colonies étrangères voisines, les Indes anglaises et les néerlandaises où la connaissance de la langue locale est exigée sous peine d'exclusion immédiate; pareille règle devrait être posée chez nous, et il n'est pas besoin de bien longues démonstrations pour en prouver la nécessité. Dans l'administration des douanes et régies, peut-être plus que nulle part ailleurs, cette question est capitale. Il faut bien se rendre compte que l'indigène ne comprend nullement la raison des taxes qu'on lui fait payer, il ne connaît pas la plupart du temps ses obligations et il ne les apprend que par un procès-verbal en bonne et due forme, si toutefois il se rend compte même à ce moment de la raison de l'amende qui lui est infligée. Il sait qu'avant notre occupation il était taxé par son mandarin. Il payait des impôts de capitation et de rizières — mais à part cela il était libre; aujourd'hui il lui faut payer en détail pour chaque acte de son existence, cela le contrarie, le déroute et le révolte quelquefois. Une anecdote entre mille autres semblables démontre cette ignorance : un de mes amis revenu des

douanes et régies dans le Sud-Annam me racontait qu'un *nha-qué* qui devait payer — mettons, une somme de 5 piastres pour un droit de flottage — voulait transiger pour 4 piastres, et toute la journée il resta devant le guichet proposant ses 4 dollars, il marchandait l'administration, ce n'est que le lendemain qu'il se convainquit qu'il n'avait qu'à s'exécuter.

Or, cette ignorance des contribuables, le personnel indigène l'exploite largement à son profit, les soldes qui sont allouées à ces agents sont beaucoup trop minimes; il est difficile à un matelot annamite qui touche 6 piastres par mois (1) ou à un secrétaire qui en a 12 de vivre avec si peu et par suite de rester honnête, alors qu'il leur est si facile de percevoir des taxes pour leur propre compte. Le *nha-qué* qui devait auparavant gratifier toute la suite d'un mandarin avant de parvenir à celui-ci, s'imagine facilement qu'il doit agir de même auprès des satellites du receveur des douanes. Si d'ailleurs il sait exactement quelles sont ses obligations, le secrétaire et le matelot le forceront à payer. A qui se plaindra-t-il ? Au receveur ? Celui-ci ne comprend pas l'annamite, il se fera traduire par l'interprète qui se gardera, bien entendu, de reproduire les paroles du plaignant.

Ainsi donc, auprès du receveur des douanes et régies, il y a son interprète, ses matelots et souvent son boy et sa congay qui font de la douane pour leur propre compte, on pourrait presque dire qu'il n'y a que lui qui n'en fasse pas. Les très rares fonctionnaires qui parlent annamite ont fait maintes découvertes édifiantes à ce sujet, découvertes qu'il serait trop long de rapporter.

Tous ces inconvénients seraient évités si le personnel parlait couramment la langue indigène. Il n'est pas exorbitant d'exiger de lui semblable obligation d'autant plus que son instruction professionnelle peut à tous autres points de vue être considérée comme suffisante. On doit constater en effet que, grâce à plusieurs examens d'aptitude et l'introduction d'un assez grand nombre d'élèves de l'école coloniale et de licenciés en droit, le niveau intellectuel du cadre sédentaire s'est rapidement élevé. On doit, par contre, moins se féliciter d'avoir laissé la porte ouverte à plusieurs employés des contributions indirectes de France qui sont venus au triple de leur solde.

Cette trop rapide élévation a fait de pauvres hères en France des personnages considérables en Indo-Chine, bien que leurs aptitudes ne justifient nullement leurs prétentions : c'est à quelques-uns d'entre eux, appelés aux plus hautes situations à la direction générale, que nous sommes redevables de grosses fautes commises en 1903, 1904 et 1905 pour les régies, fautes que j'examinerai plus loin. De plus, on a admis, ce qui était absolument illégal et contraire aux décrets en vigueur, que ces fonctionnaires pouvaient démissionner de leur emploi en France pour demeurer indéfiniment dans les sinécures qu'ils s'étaient créées en Indo-Chine.

*
* *

Quant au service actif, qu'il faut bien distinguer du service sédentaire — de nombreux auteurs dans leurs critiques, peut-être justes, sur le service des douanes et régies ont toutefois négliger de faire cette séparation — son instruction et son éducation professionnelles laissent beaucoup à désirer. Mais le mal serait réparé si on laissait aux agents de cette catégorie moins d'initiative, et si les receveurs plus zélés contrôlaient plus fidèlement la conduite de leurs subordonnés. Les actes de violence devraient être très sévèrement punis, mais par contre les agents devraient trouver auprès de leurs chefs plus d'appui et moins de parti pris de la part de l'autorité résidentielle en cas de conflits.

Tels sont, très rapidement esquissés, les principaux griefs que l'on peut faire aux fonctionnaires des douanes et régies. Il est juste de reconnaître par contre que ce personnel a souvent une tâche ingrate à remplir et qu'il ne manque pas de dévouement. Il serait facile, par quelques sages mesures, de l'amener à prouver qu'il ne manque pas non plus de bonne volonté. La tâche du directeur général, chargé de diriger cette armée de treize cents hommes est peut-être délicate, mais ce n'est pas trop lui demander que réclamer de lui plus d'autorité et l'habitude de ne récompenser ses agents que d'après leur mérite professionnel.

Il me faut maintenant voir des défauts plus graves, sinon irrémédiables, ceux de l'œuvre en elle-même, en commençant par une étude du régime de l'alcool.

II

LE RÉGIME DE L'ALCOOL

Le régime de l'alcool indigène en Indo-Chine a subi différentes fluctuations avant de trouver sa forme actuelle que l'administration considère comme définitive. Trois systèmes étaient autrefois pratiqués : l'un pour la Cochinchine et le Cambodge, un second au Tonkin et le troisième en Annam.

En Cochinchine et au Cambodge, la fabrication et la vente des alcools indigènes étaient libres moyennant licence et paiement d'une taxe d'abord variable suivant le degré de l'alcool, prix fixe et déterminé à 0 piastre 25 par litre d'alcool pur. Les distilleries étaient exercées, la circulation était surveillée.

Au Tonkin, on appliquait depuis 1896 la taxe de 0 piastre 25 avec une réduction des 3/5 si l'alcool était fabriqué avec des produits du pays — protection qui disparut bientôt. — On groupa ensuite les innombrables bouilleurs de cru; l'industrie de la distillation se régularisa, et vers 1900 le régime suivi fut semblable à celui de la Cochinchine.

En Annam l'administration, qui s'était substituée à la ferme royale des alcools indigènes,

(1) Il arrive très souvent qu'un matelot révoqué cinq ou six fois soit à nouveau employé, il change constamment d'état-civil et le tour est joué.

confia à des fermes le monopole de la fabrication, du transport et de la vente, mais les différents fermiers exécutèrent mal leur contrat et, à partir, de 1901, l'administration se décida par suite à appliquer en Annam un régime semblable à celui des autres pays de l'union indo-chinoise.

L'unification était faite, il s'agissait de savoir quel régime on allait appliquer, ce fut l'œuvre des arrêtés des 20 et 22 décembre 1902, dont le principe peut être ainsi résumé : vente obligatoire par les distillateurs à l'administration, à un prix fixé par celle-ci, et proportionnel au cours du riz, de toute la production des usines, revente par l'administration aux consommateurs à un prix uniforme comprenant le prix d'achat au distillateur, la taxe de consommation et les frais de manipulation et de manutention. L'administration demeurait libre soit d'exploiter par elle-même le monopole de vente, soit de le confier à un débitant général, l'arrêté du 22 décembre 1902 déterminant les obligations éventuelles de celui-ci.

Ce régime contenait en même temps des dispositions donnant tous pouvoirs à l'administration de fermer à son gré les distilleries existantes, ce qui marquait son intention de déposséder peu à peu les distillateurs existants au profit de grandes distilleries européennes. Le syndicat chinois des distillateurs en Cochinchine ne s'y trompa pas, et le 11 mars 1903 il adressait au ministre des Colonies une très violente protestation qui devait rester lettre morte, elle eut peut-être un résultat, ce fut celui de retarder dans cette colonie l'application du nouveau régime, et l'administration décida de tenter tout d'abord l'expérience au Tonkin où la Société des distilleries de l'Indo-Chine (Fontaine et Cie) possédait déjà deux grandes usines à Hanoï et à Nam-dinh, fabriquant d'après le procédé Calmettes. Une autre société, celle des distilleries du Tonkin (Fisher et Cie), venait de se fonder, mais elle ne possédait en débutant que quelques distilleries inférieures, elle se proposait de construire à Haiduong une grande usine modèle.

* * *

Déjà le 31 décembre 1902 un contrat avait été signé avec M. Raoul Debeaux, instituant celui-ci débitant général pour la vente de l'alcool dans l'Annam-Tonkin.

Ce contrat fut signé avec une rapidité extraordinaire. M. Raoul Debeaux, acheteur privilégié de sel, avait, disait-on, établi pour son commerce des installations très importantes, et un monopole n'ayant pas donné les résultats qu'il attendait, il était à la veille d'intenter au protectorat un procès; le nouveau monopole qui lui fut alors accordé fut le prix de sa renonciation à ce procès. Il s'engageait à établir un certain nombre d'entrepôts et autant de débits de gros que l'administration le jugerait nécessaire. Il obtenait le monopole de la vente pour dix ans et l'administration se réservait le droit de lui racheter à expiration toutes ses installations. En 1904, la Compagnie générale du Tonkin et du Nord-Annam se substitua à M. Raoul Debeaux.

Ainsi donc l'administration va être prise entre ces deux détenteurs de monopole, le fabricant et le vendeur, qui, sans profit aucun pour la colonie, réaliseront de gros bénéfices. L'administration s'éclipse complètement et son rôle ne va plus consister qu'à apaiser les conflits sans cesse renouvelés entre les deux détenteurs du monopole, à empêcher, ou du moins tenter d'empêcher les violations trop flagrantes des règlements et résister aux mesures d'intimidation qui lui seront sans cesse renouvelées. Elle entreprend l'énorme tâche de ravitailler en alcool l'Annam-Tonkin et immédiatement elle abandonne ses droits et se trouve à la merci de deux particuliers dont les intérêts ne sont pas les siens. Sans doute, eux prétendront que les intérêts sont liés puisque l'administration désire voir augmenter la consommation de l'alcool, ce qui amènera une plus-value de l'impôt et qu'eux-mêmes doivent chercher à fabriquer et à vendre les plus grandes quantités possibles. Cela est indéniable, mais on doit se demander si les détenteurs du monopole ne trouveront pas plutôt leur compte en « tirant à eux la couverture » et en imposant à l'administration leurs volontés souvent contraires aux règlements et aux contrats passés. C'est en effet ce qui eut lieu.

En ce qui concerne plus particulièrement la production, il faut tout d'abord constater que la spoliation des distillateurs indigènes fut une faute criminelle et l'abus le plus criant du pouvoir souverain.

Comment, vous forcez des industriels à construire à grands frais des distilleries suivant un type déterminé, et deux ou trois ans après vous leur annoncez qu'ils n'ont plus qu'à cesser leur fabrication! Sans doute l'administration alléguera que M. Fontaine se chargea de racheter les distilleries, mais il faut savoir comment s'opéra ce rachat. Les procédés de distillation indigène donnent forcément un rendement inférieur aux procédés européens; le prix de revient de l'alcool fabriqué est par suite nécessairement supérieure; or on mit les distilleries indigènes dans l'alternative ou de lutter contre la distillation européenne et par suite de fabriquer à perte, ou de se faire racheter à vil prix. Les plus avisés choisirent ce dernier parti, d'autres essayèrent la lutte loyale qu'ils ne purent, bien entendu, soutenir longtemps. Tous furent brisés en moins d'un an. Dès le début de 1904 on ne donnait plus aux indigènes que de l'alcool Fontaine. Il fut bien facile alors à l'administration de démontrer que les Annamites acceptaient très volontiers un alcool dont au début ils n'avaient pas voulu; les pauvres, on ne leur en fournissait plus d'autre!

Mais il était bien évident que ce produit neutre ne ressemblait en rien à l'alcool qu'ils produisaient avec leurs procédés primitifs; la question d'un produit plus pur, le respect de l'hygiène sont de mauvaises plaisanteries qui servirent de vains prétextes. L'indigène produisait un alcool naturel qui pesait de 35 à 40°. Les usines Fontaine fabriquent un alcool de 80 à 90° qu'elles ramènent à 40°, degré réglementaire par des mouillages;

il n'y a et ne peut y avoir entre les deux produits aucun point de comparaison. Le prix de l'alcool varie suivant les fluctuations du cours du riz; mais l'entreprise Fontaine ne fabrique guère qu'avec des brisures qui coûtent bien moins cher.

L'administration voulut se créer des ressources supplémentaires à l'insu du contribuable ; dans ce but elle obtint du fabricant que l'alcool lui serait livré à un prix inférieur à celui du contrat. La différence qui constituait la *ristourne* fut ainsi payée successivement par le distillateur puis par le débitant général ; nous verrons plus loin qu'elle fut supprimée dans le courant de cette année. Elle était absolument illégale, et le fait de la payer donnait à celui qui faisait ce don gratuit à l'administration une arme contre elle, qui pourra être utilisée un jour ; n'avons-nous pas déjà vu que c est la crainte d'un procès à la suite de fautes administratives qui amena le gouvernement local à passer un contrat des plus onéreux, celui du débitant général, du rôle duquel dont je vais maintenant m'occuper.

***

Il est certain que si des raisons particulières n'avaient pas à peu près forcé l'administration à signer le contrat du 3 décembre 1902, elle n'aurait jamais songé à donner en monopole la vente de l'alcool indigène, l'exemple fâcheux des anciennes fermes de l'alcool et de l'opium devant lui suffire.

Quelles que soient l'activité et l'habileté des administrateurs de la Compagnie générale, quelle que soit la très heureuse organisation de cette société, on doit considérer son rôle comme néfaste et sa présence, comme fort gênante. C'est elle qui, en définitive, s'est substituée à l'administration dans les rapports avec les indigènes et elle n'a pas les mêmes raisons de ménager nos protégés. En outre, elle ne cherchera à ravitailler que les régions les plus riches du Delta, négligeant complètement le Haut-Tonkin où les communications sont difficiles, et où les frais de transport seraient par suite élevés De plus, on assure que l'alcool vendu est souvent réduit à un degré inférieur aux 40 0/0 réglementaires.

Les receveurs des douanes et régies, chargés de surveiller la gestion du débitant général, sont absolument désarmés contre lui, ils savent qu'en haut lieu on ne veut pas de procès-verbaux dressés contre cette importante maison, et les imprudents qui ont voulu faire du zèle ont été immédiatement brisés ; la Compagnie générale a exigé leur déplacement, et la direction des douanes ne résiste pas à de telles injonctions.

En 1904 on a commencé à pratiquer la vente en bouteilles ; cela a permis à la Compagnie générale un double profit sur le prix des bouteilles et les remises aux débitants : elle a fait payer la bouteille de 75 centilitres 0 piastre 10, soit 27 centimes, et cette grosse majoration lui assurait un bénéfice énorme sur toutes les bouteilles qui ne rentraient pas. En même temps les remises qui étaient autrefois de 0 piastre 01 cent par litre ont été portées à 0 piastre 05 puiqu'il était alloué 0 piastre 005 par bouteille de 10 centilitres.

Mais les résultats de ces mesures arbitraires n'onl pas tardé à se faire sentir : la mévente est devenue générale, et il a fallu bon gré mal gré revenir en arrière. C'est ainsi qu'un arrêté du 21 février 1906 a ramené à 5 cents le prix de cession de la bouteille de 75 centilitres, mais le débitant général n'aurait pas consenti à renoncer gratuitement à son bénéfice, et il a fallu, pour obtenir ce résultat, que l'administration lui payât à titre de location une somme d'un demi cent pour toute bouteille livrée à la consommation. En même temps on a autorisé pour la vente au détail la mise en vidange de bouteilles de 75 centilitres ; auparavant un arrêté du 29 octobre 1904 n'autorisait la mise en vidange que pour les bouteilles de 10 centilitres qui relativement coûtent beaucoup plus cher. Enfin la ristourne a été supprimée, ce qui a permis d'abaisser de 0 piastre 30 à 0 piastre 29 le prix de vente du litre d'alcool.

***

C'est la première fois que l'on songe enfin au consommateur considéré sans doute jusqu'ici comme quantité négligeable. Toutes ces mesures draconiennes : fermeture des distilleries indigènes, élévation de l'impôt de 0 piastre 25 à 0 piastre 30 le litre d'alcool pur, forcement des décimales dans le calcul du prix de vente, ristourne, obligation de conserver l'alcool dans les bouteilles d'origine, prix majoré pour l'alcool logé dans les bouteilles de 75 centilitres, ont été prises contre son intérêt et dans l'unique but d'augmenter les ressources de l'administration et celles du débitant général. Seul ce dernier résultat a été atteint puisque l'administration a vu baisser ses recettes, et c'est elle pourtant qui garde la responsabilité des expédients dangereux et violents employés pour imposer ce régime vexatoire.

L'administration a été de mauvaise foi vis-à-vis de ses contribuables, arrivant par des frais multiples, mise en bouteilles, cachetage, etc., — ceux-ci toujours au bénéfice du débitant général — à leur faire payer en fait un impôt de 90 cents au lieu de 30 cents pour l'alcool logé dans les bouteilles de 10 centilitres.

Il est toujours facile d'arriver à de tels résultats si on les impose par la force, c'est bien ce qui se passa, et les populations tonkinoises se rappelleront longtemps avec terreur les exploits de la répression pendant les années 1903 et 1904. Les procès-verbaux pleuvaient : ce fut le bon temps pour les indicateurs, et les agents du service actif des douanes s'enrichirent avec des parts de prises importantes ; je sais tel préposé qui en ces deux années s'amassa le joli pécule de 10.000 piastres, soit plus de 25.000 francs. Oh, la manière d'opérer n'était pas difficile. Savait on par exemple que dans tel village une distillerie venait d'être fermée ; des agents du service actif s'y transportaient, ils étaient sûrs d'y trouver un grand nombre de bouilleurs de cru et par suite de pouvoir dresser force procès-verbaux. Il était bien

évident que ces gens-là, qui depuis de nombreuses années exerçaient le métier d'ouvriers de distillerie et n'en connaissaient pas d'autre, allaient continuer à distiller pour leur propre compte.

En même temps une mesure juridique, dont la légalité est fort douteuse, et qui avait été inscrite dans l'arrêté du 20 décembre 1902, permettait à ces perquisitions de ne jamais demeurer infructueuses: je veux parler de la responsabilité pécuniaire des notables. Le bouilleur de cru étant en général un pauvre hère n'aurait pu payer la forte transaction, mais la disposition en question permet un recours sur les biens des notables. On n'a pas songé, en édictant cette règle, qu'on risquait ainsi de porter un grave préjudice à une des institutions les plus excellentes que nous ayons trouvées pour faciliter notre tâche : celle de la commune annamite. Effectivement, bientôt les résidents se sont plaints qu'ils ne pouvaient plus trouver pour faire fonctions de notables que des hommes sans surface ou même des repris de jusice. Les gens posés et honnêtes refusaient des fonctions devenues, grâce à la régie, très dangereuses. C'est pourquoi on peut comprendre que ces administrateurs ont souvent vu d'un très mauvais œil le service actif venir opérer dans leurs provinces; les brigades spéciales sont redoutées à l'égal de la peste, et elles ne laissent en effet pas grand'chose dans les villages où elles ont marqué leur passage.

La réaction était infaillible et nécessaire; M. Morel, lorsqu'il prit la direction du service, eut la sagesse de le comprendre. Il prit les premières mesures nécessaires par l'arrêté du 21 février 1906. Il a de plus, par l'arrêté du 29 décembre 1905, diminué le prix des licences et, par arrêté du 25 janvier 1906, prescrit la vente dans la province de Thanh-hoa à titre d'essai d'un alcool à 35°, ce qui permet d'abaisser le prix de vente à 27 cents le litre.

Mais c'est surtout contre la manière dont usent de leur privilège les deux détenteurs de monopole qu'il faudrait lutter.

Enfin, comme toujours, les mesures absolues sont les plus mauvaises en cette matière : du moment que les régies existent encore et n'ont pas été remplacées, il n'eût pas fallu arrêter complètement la répression de la contrebande, il était très facile de la tempérer.

***

Les résultats des fautes commises au Tonkin auraient dû être un avertissement pour l'administration et l'empêcher d'étendre ce régime néfaste aux autres parties de l'Indo-Chine; mais elle avait un bandeau sur les yeux, elle trouvait sans doute admirable l'œuvre accomplie, et comme on ignorait en haut lieu la misère et les récriminations, on s'imaginait facilement que les Annamites s'étaient résignés. Toutefois, si on imposa les distilleries Fontaine à la Cochinchine, on n'osa pas lui imposer le même débitant général qu'au Tonkin, ni même un autre. C'était déjà beaucoup trop et c'était bien mal connaître la plus riche subdivision de l'Indo-Chine, que croire qu'elle accepterait aussi volontiers que le Tonkin ce régime de la force.

M. Crayssac, directeur général des douanes et régies, qui était déjà responsable du premier contrat de distillerie, en prépara un second pour la Cochinchine à la fin de 1904; mais cette fois-ci le ministère ne voulut rien savoir. C'est à ce moment que la grande presse métropolitaine s'occupa du monopole de l'alcool en criant au scandale. C'était trop tôt ou trop tard; s'il y avait scandale ce n'était pas en Cochinchine, colonie pour laquelle rien n'avait été décidé, mais bien au Tonkin où le monopole fonctionnait depuis deux ans dans les conditions que j'ai indiquées. Ce qu'il fallait dire, c'est que cette expérience était suffisante et devait empêcher à tout prix la conclusion d'un nouveau contrat.

Celui-ci fut toutefois signé le 12 novembre 1905, et il fut décidé que le nouveau régime serait appliqué à partir du 1er décembre. Pour faire valoir ses droits, M. Fontaine avait allégué qu'il avait fait des frais multiples et racheté plusieurs distilleries, en vertu de la promesse imprudente que lui avait donnée l'administration. Encore une fois on s'était engagé à la légère et on avait fait à un particulier une concession purement gratuite : la crainte d'un procès devant ensuite empêcher de revenir en arrière.

Or, en Cochinchine, les gros distillateurs chinois ne devaient pas se laisser égorger aussi facilement que les petits distillateurs annamites du Tonkin. Depuis longtemps ils s'étaient constitués en syndicat, précisément pour pouvoir lutter contre la distillation européenne, et ils avaient pendant plusieurs années été les maîtres du marché. Sous la direction du célèbre Tay Tcheou Beng, ils ont commencé une campagne qui dure encore et qui a porté les plus graves préjudices au Trésor. Ils possédaient une organisation très importante, qui n'a pas disparu du jour au lendemain, leurs débitants étaient des employés intéressés entièrement à leur dévotion, et ceux-ci à leur tour avaient des ramifications dans tous les centres de quelque importance; avec de nombreux intermédiaires ils constituaient toute une police chargée de déjouer la contrebande. Il est bien évident que tous ces éléments nous manquent actuellement, nous sommes obligés de former de nouveaux débitants ignorants tandis que les anciens restés dans le pays surexcitent la population contre nous. Tout a été mis en œuvre pour accroître la mévente de l'alcool Fontaine. Les Chinois ne sont-ils pas allés jusqu'à faire représenter au théâtre de Cholon une allégorie où figurent l'alcool indigène et l'alcool de la régie, le premier donnant aux buveurs une ivresse douce et gaie, le second rendant fou furieux les consommateurs.

On conçoit dans ces conditions combien la tâche de la régie, qui exploite elle-même le monopole de vente, a été rendue difficile. Les résultats financiers ont été déplorables, dans les premières se-

maines on n'a presque rien vendu ; à l'heure actuelle, c'est à peine si on parvient à la moitié du produit de l'année précédente.

La moins-value sur l'alcool pour toute l'Indo-Chine atteint à 1.092.000 piastres.

Il semble donc que le plus sage serait d'abandonner un monopole dispendieux qui révolutionne la population. Mais il faudrait pour cela résilier le contrat Fontaine. Le gouvernement s'y décidera-t-il?

Enfin il reste le Cambodge, le Centre et le Sud-Annam qui gardent encore le régime de la liberté de fabrication et de vente de l'alcool indigène. L'arrêté du 20 décembre 1902 n'a pas encore été complètement appliqué à ces subdivisions. Il faut espérer qu'on ne leur imposera pas le régime des monopoles. Pour le Centre et le Sud-Annam, des difficultés inhérentes à la configuration du pays empêchent d'ailleurs, heureusement, la fabrication dans de grandes usines et la vente par un débitant unique.

III

LA RÉGIE DU SEL

Jamais impôt ne donna lieu à autant de difficultés, ne souleva autant de mécontentement et ne causa autant de déboires au fisc que celui du sel en Indo-Chine. Jamais non plus les tâtonnements de l'administration ne furent aussi nombreux qu'en cette matière, et ce sont les Annamites qui, en dernier lieu, paient toutes ces hésitations et ces erreurs commises. On ne peut pas dire qu'à l'heure acruelle ce régime ait trouvé son expression définitive, — il faut même espérer le contraire, — car si les révoltes sont moins à craindre, le mécontentement est resté le même, et on ne saurait prolonger indéfiniment cette situation.

La taxe perçue est un impôt de consommation. Très modérée au début, 0 piastre 05 les 100 kilos, en 1892, et 0 piastre 30, en 1897, puis fixée à 2 fr. 50, lors de l'unification de la codification des différents régimes sur le sel, la taxe fut bientôt augmentée et portée à 4 francs (arrêté du 12 novembre 1901). Au début de 1904 et sous le fallacieux prétexte qu'en 1903 la piastre avait connu le cours exceptionnellement bas de 2 francs, on entreprit de convertir en piastres cette taxe jusque-là fixée en francs et de la porter à 2 piastres, si bien que, quelques mois après, la piastre valant 2 fr. 50, l'impôt était réellement de 5 fr. Ce n'était pas encore assez : un arrêté du 19 avril 1906 vient de le porter à 2 piastres 25, ce qui, au taux actuel de 2 fr. 70, fait plus de 6 francs. En moins de sept ans, cette taxe si impopulaire et si lourde à supporter a été presque triplée.

Le principe qui avait été posé, en 1897, pour sa perception, demeure le même : l'administration se réserve le monopole de l'achat et de la vente, si bien qu'au lieu de faire payer l'impôt aux sauniers, elle le fait subir directement aux consommateurs. Les sauniers, eux, sont forcés de lui livrer toute leur production à un prix déterminé.

Mais au lieu d'exploiter le monopole de vente par elle-même, l'administration s'adresse encore une fois à des intermédiaires, au moins pour le Tonkin et le Nord-Annam ; ce fut d'abord la ferme Malon, de triste mémoire, puis l'exploitation Raoul Debeaux.

En principe, la Compagnie générale, qui s'est substituée, en 1904, à M. Debeaux, n'a aucun monopole; elle est seulement acheteur privilégié. Mais tout se passe comme si elle avait un contrat en bonne et due forme lui assurant le monopole de la vente. C'est elle qui pose les règles draconiennes de limitation des ventes; vendant elle-même à des Annamites privilégiés qui sont ses hommes de paille, elle produit un accaparement fictif qui lui permet d'établir des prix très majorés.

Cette limitation des ventes est l'abus le plus exorbitant : supposons un saunier qui soit en même temps saumurier, il livre à l'administration plusieurs tonnes de sel et veut ensuite lui en acheter une ou deux tonnes pour son industrie, ce sel lui sera peut-être refusé. On ne viole pas plus ouvertement les droits les plus élémentaires. Un industriel, M. Picaniol, après plusieurs refus de livraison constatés par huissier, porta la question devant le conseil du contentieux du protectorat, qui lui donna raison. L'administration fut prise de peur, et c'est alors qu'elle prépara, pour empêcher des recours semblables à celui de M. Picaniol, un arrêté légitimant la limitation des ventes de sel. C'est celui du 23 juin 1903, où il est dit :

Art. 13. — Dans les cas de force majeure, lorsque les stocks restant dans les entrepôts et dans les magasins de l'intérieur seront jugés strictement suffisants pour assurer la consommation, l'administration, pour empêcher toute spéculation sur cette denrée de première nécessité, pourra restreindre la vente à tout acheteur à telle quantité qu'il sera utile.

Les déboires que devait rencontrer l'administration pendant les années 1903, 1904 et 1905 furent innombrables. Tout d'abord, la nature fut contre elle : plusieurs typhons, de nombreuses inondations ruinèrent les salines, et on ne sut pas consentir assez tôt des avantages aux sauniers pour les inviter à rétablir immédiatement leur industrie. En outre, usant de son droit souverain, l'administration fit fermer de nombreuses salines dans le Nord-Annam, qui lui paraissaient d'une surveillance trop difficile, et elle ruina ainsi toute une population dont c'était le seul gagne-pain. Elle eut, de plus, des difficultés avec l'autorité résidentielle, qui prétendait employer les sauniers aux corvées comme les autres indigènes, au moment même de la récolte du sel, et au lieu de régler le conflit à l'amiable, elle ne fit qu'empirer la situation en voulant brusquer les choses. Manquant de sel au Tonkin, elle en fit venir à grands frais de Cochinchine et prétendit imposer à la population, aux mêmes prix, du sel de Baria, qui est de qualité très infé-

rieure. Elle fut même obligée d'aller acheter du sel à Pakhoi. Au Tonkin, la mission, très puissante dans les provinces de Nam-dinh et de Thaï-binh qui fabriquent beaucoup de sel, fomenta des grèves parmi les sauniers ; en Cochinchine, manquant de moyens de transport, l'administration dut, pour ravitailler les centres de l'intérieur, s'adresser à des particuliers qui la grugèrent. Tous les ans, à l'époque de la grande campagne des sels, l'administration se trouva, comme par hasard, dépourvue de personnel, et elle nomma une cinquantaine d'agents pour la surveillance; ceux-ci ne tardaient pas à entrer dans les cadres, mais que devenaient-ils? Mystère. L'année suivante on avait encore besoin de cinquante agents, les premiers avaient dû fondre comme le sel lui-même. Enfin, ne disposant pas de capitaux nécessaires, l'administration construisit toujours des magasins provisoires insuffisants, et une énorme quantité de sel est ainsi perdue à Baria, où la production est intense; les magasins existants suffisent à peine pour le cinquième de la récolte.

Le résultat de toutes ces fautes est que finalement cet impôt, qui pèse si lourdement sur l'indigène, ne rapporte au fisc que des bénéfices dérisoires. Si on devait, en effet, faire le compte de toutes les dépenses spéciales de matériel de personnel et de transport que nécessite la régie du sel et mettre en balance le résultat net produit, on serait stupéfait de constater quel est le faible pourcentage du bénéfice acquis.

Pendant ce temps, la Compagnie générale, qui n'a pas les mêmes préoccupations que l'administration, en profite pour se livrer à des spéculations, spécialement dans la haute région, où le sel atteint un prix de vente exorbitant. L'administration le sait, mais elle n'ose rien contre cette puissante société.

Une révolution complète dans le régime du sel peut seule donner des résultats. Comment peut-on y parvenir? C'est ce que j'étudierai plus loin, lorsque j'examinerai les remèdes proposés.

En attendant, je dois dire encore rapidement quelques mots des autres régies.

IV

LES AUTRES RÉGIES

Celle de l'opium ne nous retiendra pas bien longtemps; c'est en définitive la contribution indirecte qui fonctionne le mieux et qui donne à l'administration ses plus sûrs bénéfices.

L'opium du Yunnan, qui depuis le 1er janvier 1904 est vendu aux débitants 56 piastres le kilo, revient à l'administration à 16 piastres; celui de Bénarès, qui est vendu 80 piastres, revient à 24 piastres.

C'est par des augmentations successives que l'administration est parvenue à faire payer ces derniers prix, et la consommation n'avait pas diminué pour cela, du moins jusqu'à ces derniers temps, car au début de cette année l'appauvrissement général a causé une diminution même de ces recettes.

Il faut signaler que l'Indo-Chine est tributaire de l'Inde pour son opium de Bénarès et que ce dernier lui fait payer de plus en plus cher. Pour l'opium du Yunnan, l'administration, au lieu d'opérer elle-même ses achats sur place, s'adresse encore à un intermédiaire.

Quant à la culture du pavot dans notre colonie qui serait si intéressante et si économique, elle n'a jamais été tentée bien sérieusement. L'administration a subventionné quelques particuliers, mais on ne doit pas considérer leurs essais comme définitifs.

On doit constater que pour la vente de l'opium l'administration se passe de tout intermédiaire ; les derniers débitants généraux (Tonkin et Nord-Annam) qui étaient inutiles, coûteux et dangereux, ont été supprimés le 1er janvier 1904, mais cela n'a pas été sans mal ; ils se faisaient sur le dos de l'administration de très jolis bénéfices sans qu'il leur en coûtât la moindre peine. Aussi, lorsque l'administration décidée leur enleva ces revenus, ils élevèrent les plus vives récriminations. Un d'eux fit mieux — c'était comme par hasard la Compagnie générale, dont je parle enfin pour la dernière fois — elle imagina, pour accaparer les ventes de faire prendre des licences d'opium à ses débitants d'alcool et elle leur ordonna de vendre à un prix inférieur à celui fixé par l'arrêté. Elle pensait ainsi mettre l'administration en présence d'un fait acquis et se faire donner de force un nouveau monopole qui lui avait été refusé. Mais pour une fois l'administration tint bon et prit un arrêté interdisant aux débitants de vendre l'opium à un prix supérieur ou inférieur à celui fixé par les arrêtés.

Mais la Compagnie générale n'a pas désarmé, et depuis qu'une décision du 2 mars 1906 a établi une catégorie de licences d'opium gratuites, elle fait vendre de la drogue par tous ses débitants, parfois à un prix inférieur à celui de l'arrêté

Il faut espérer que l'administration demeurera ferme, et qu'au moins pour cette régie elle conservera la vente directe qui lui a donné, en définitive, d'excellents résultats.

***

M. Morel eut la bonne idée, à la fin de 1905, de supprimer le droit de circulation sur l'arec qui était très impopulaire et ne donnait que de pauvres résultats.

Mais si cette mesure était excellente, il ne fallait pas en amoindrir l'effet en la prenant comme occasion pour augmenter d'autres taxes.

Nous avons vu qu'un arrêté du 19 avril 1906 a porté à 2 p. 25 l'impôt de consommation sur le sel. Deux autres arrêtés, pris à la même date, ont porté l'un, la taxe sur les huiles minérales, de 3 à 6 francs les 100 kilos; l'autre, celle des allumettes, de 0 p. 015 à 0 p. 025 par paquet de dix boîtes.

Il en résulte de très réelles charges nouvelles pour les contribuables : le pétrole est, en effet, universellement employé par l'indigène, mais si son emploi devient trop coûteux, il sera facilement

remplacé. Déjà on utilise l'acétylène pour l'éclairage des rues et les industriels tenteront de le populariser s'ils peuvent utilement lutter contre l'éclairage au pétrole.

On avait songé, à un moment donné, pour accroître les ressources du Trésor et favoriser l'industrie locale, de donner à celle-ci le monopole de fabrication et faire vendre les allumettes par la régie à raison de deux cents la boîte. On y a renoncé, et il faut s'en féliciter, c'eût été accroître les charges des indigènes sans garnir sensiblement le Trésor, car alors la contrebande, qui est très facile, eût pris un énorme développement. En fait, les manufactures locales sont suffisamment protégées contre l'importation étrangère, celle-ci payant des droits beaucoup plus élevés, et l'administration n'a pas à augmenter cette protection si malgré cela les allumettes indochinoises ne luttent que difficilement contre les allumettes japonaises qui sont de qualité supérieure et fabriquées à bien meilleur compte.

***

Le tabac paie un droit de circulation, les quantités imposables ayant été successivement déterminées au minimum de 30 kilos, puis de 10 kilos, enfin d'un seul.

Cet impôt est considéré par l'indigène comme très vexatoire, car il est très souvent obligé de s'écarter de sa route pour venir acquitter les droits au bureau des douanes. De plus, la législation de cette régie a été mal faite : c'est ainsi que le contribuable peut être forcé de payer plusieurs fois pour une même charge si, après avoir acquitté pour le tout, il la divise en plusieurs paquets. Enfin, comme la charge doit être rigoureusement conforme au poids porté sur le laissez-passer délivré, l'indigène peut se voir dresser procès-verbal parce qu'il ne transporte plus qu'un poids inférieur.

V

LES REMÈDES

Au point de vue du personnel, il faut tout d'abord apporter les remèdes que j'ai indiqués dans mon étude critique : exiger surtout la connaissance de la langue annamite et mieux répartir les agents entre les centres et l'intérieur.

Mais cela ne résoud pas une des plus graves questions, celle de l'antagonisme entre l'autorité résidentielle et le service des douanes et régies, antagonisme écarté momentanément par la présence de M. Morel à la tête de cette dernière administration, mais qui renaîtra dès qu'il l'aura quittée.

Le résident considère comme sa tâche principale le maintien de l'ordre dans sa province, il ne peut donc voir que d'un très mauvais œil le service des douanes venir jeter le trouble et le désarroi parmi les populations et parfois même créer des conflits à main armée ; le douanier, pour lui, c'est l'ennemi chargé de pressurer le pays. Lorsque lui-même fera mille efforts pour tenter de réorganiser une région appauvrie par de très mauvaises récoltes, quelquefois des typhons ou des inondations, le douanier viendra annihiler tous ces efforts par sa prétention de faire rentrer bon gré mal gré l'argent du fisc. Ce dernier travaille pour le budget général, alors que le résident n'a rien à voir avec le budget général et ne travaille que pour le protectorat.

L'autorité supérieure : gouverneur général, résident supérieur, directeur général des douanes et régies qui doivent, eux, ménager tous les intérêts, tenteront bien de régler pacifiquement tous ces conflits, mais ils n'obtiendront jamais dans tous les cas que les résidents apportent une aide utile pour la perception de l'impôt.

Il faut donc faire cesser cet état hybride : aujourd'hui le douanier est dépendant du résident, mais, ne relevant pas directement de son autorité, il ne trouve auprès de lui ni avis ni conseil. On ne peut pour résoudre le problème que proposer des solutions absolues : ou rendre le service des douanes et régies complètement indépendant, ou le mettre sous les ordres directs de l'autorité résidentielle.

De ces deux systèmes le premier me paraît détestable, car il ne fera qu'aggraver l'antagonisme existant : l'autorité résidentielle, en effet, ne désarmera pas et continuera la lutte en dessous. Ce ne sera pas la première fois d'ailleurs, car on a déjà vu des résidents mal avisés soulever les populations contre le service des douanes et régies, inciter des sauniers à la grève ou même favoriser secrètement la contrebande. Ne pouvant plus avoir aucune action sur le service des douanes, les chefs de province multiplieront tous ces moyens et rendront intolérable la situation du douanier.

Il me paraît donc indispensable qu'on place le service des douanes et régies sous la dépendance directe des résidents. Ce système ne pourrait évidemment fonctionner pratiquement que si on développait les budgets locaux et provinciaux au détriment du budget général, qui ne comprendrait plus que les recettes et dépenses ayant un caractère vraiment général, ou bien, au contraire, si tous les budgets se trouvaient fondus dans le budget général. Mais je ne puis ici qu'esquisser à grands traits cette nouvelle question, car son étude nous ferait sortir du cadre de cet article.

L'adoption de ce système entraînerait nécessairement une innovation dans le personnel des douanes et régies, qui, à tous autres points de vue, est également désirable : c'est la division de cette administration en trois services distincts : bureaux de centralisation, bureaux des douanes, recettes de régie ; ce sont évidemment ces dernières seules qui devraient être placées sous l'autorité résidentielle.

Cette division aurait en même temps le grand avantage de spécialiser les agents, alors qu'aujourd'hui on confiera souvent une recette très importante à un contrôleur qui n'aura jamais servi que dans des bureaux de centralisation. Les défauts

que j'ai signalés plus haut : trop grande part accordée au favoritisme, mauvaise répartition du personnel, seraient, par le fait même, sinon abolis, du moins considérablement atténués.

***

Mais ce serait là une réforme beaucoup trop superficielle. Pour la rendre possible il faut changer radicalement la base même des différents impôts que nous venons d'examiner.

Confier, en quelque sorte, la perception des recettes de régie à l'autorité résidentielle et assimiler ces taxes aux impôts directs, au moins pour la perception, sera d'autant plus facile, si on réalise deux grandes réformes auxquelles on a déjà songé pour mettre fin à la crise actuelle : rachat de l'impôt sur l'alcool, remplacement de l'impôt de consommation sur le sel par une taxe foncière sur les salines.

La majorité des résidents et des hauts mandarins annamites est très favorable à la première de ces mesures, qui peut être ainsi réalisée : fixation par province des contingents d'après la moyenne de consommation de l'alcool des quatre dernières années, impôt direct fixé suivant le produit annuel de ce contingent.

Quant à l'impôt foncier remplaçant la taxe de consommation sur le sel, il pourrait être déterminé ainsi : fixation d'un impôt foncier sur les salines, d'après la quantité de sel qu'elles peuvent produire, cette quantité étant calculée en raison de la surface d'évaporation des tables ou des dimensions de la bassine des fours, suivant qu'il s'agit de sel naturel ou de sel de four, et du nombre de jours de travail.

Enfin, pour le tabac, il me semble qu'un impôt sur la culture frapperait plus équitablement le contribuable que ce droit de circulation qui est aveugle et souvent injuste.

CONCLUSION

Il peut paraître un peu paradoxal que les remèdes proposés pour améliorer les contributions indirectes et soulager par suite l'indigène tendent précisément à la suppression de ces sortes de taxes et leur remplacement par des impôts directs considérés ordinairement comme plus difficiles à supporter, plus vexatoires et d'une perception plus malaisée. Mais il faut se rendre compte que ce système d'impôts répond bien mieux aux traditions annamites, et il suffira que les résidents montrent un peu d'habileté pour que finalement toutes ces contributions diverses, qui constituent une très lourde charge pour l'indigène, lui paraissent sinon légères, du moins supportables. L'agent des douanes et régies, lui, ne s'occupe pas si l'Annamite est pauvre ou riche, si les récoltes ont été bonnes ou mauvaises : or, il faut avant tout se rendre compte du caractère imprévoyant de l'indigène, qui ne sait pas accumuler ses richesses; prodigue dès qu'il a quelque argent devant lui, admirable de résignation et sachant fort bien se priver lorsqu'il n'a plus rien. Le résident, qui suit jour par jour la vie économique de sa province, profitera du moment où les indigènes viennent de réaliser le prix de leurs récoltes pour leur demander en bloc l'ensemble des contributions qui leur incombent.

Il ne faudrait pas toutefois exagérer ce système et croire que l'indigène est une vache à lait que l'on peut pressurer à merci, même en n'usant que d'impôts au système desquels il est habitué : on peut dire que la fiscalité, en Indo-Chine, a atteint et presque dépassé le maximum raisonnable.

***

AVIS

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

ASIE FRANÇAISE

La ligne de Tourane à Hué. — La voie ferrée de Tourane à Hué a été ouverte à l'exploitation, le 15 novembre. Elle a 107 kilomètres de longueur et ses travaux ont été autorisés par un décret du 20 mars 1901. La ligne nouvelle suit la côte en corniche sur une grande partie de son trajet.

Le tracé comporte de nombreux ouvrages d'art, ponts métalliques et tunnels, et notamment au sortir de Tourane : un pont de 350 mètres sur la rivière de Cudé, douze ponts de 40 à 120 mètres et onze tunnels représentant une longueur cumulée de 3.296 mètres, dont deux de 840 et 562 mètres à la traversée du col des Nuages, un de 422 et huit de 355 à 110 mètres.

On sait que la ligne doit être prolongée au Nord jusqu'à Quang-tri.

La renaissance de l'industrie du sel en Indo-Chine. — L'année 1906 aura marqué une véritable renaissance de l'industrie du sel en Indo-Chine. Malgré le développement considérable de ses côtes et les nombreuses régions favorables à l'établissement des salines, la production avait

été en diminuant au cours de ces dernières années :

170 000	tonnes en	1901
147.000	—	1902
138.000	—	1903
84.000	—	1904

Un relèvement sensible s'était manifesté en 1905 où la production avait atteint 137.000 tonnes; ce relèvement va encore être plus élevé en 1906.

La campagne actuelle n'est terminée qu'en Cochinchine où la production a atteint le chiffre de 56.883 tonnes. La campagne aurait encore été plus belle si la saison des pluies commencée dans les premiers jours d'avril, c'est-à-dire un mois et demi plus tôt que les années précédentes, n'avait pas arrêté de si bonne heure la fabrication.

En Annam (Centre et Sud), les quantités livrées à l'administration, au 10 août, s'élevaient à 44.196 et à 36.000 tonnes pour le Tonkin et le Nord-Annam. On peut prévoir encore, avant la fin de l'année et en se basant sur la fabrication de 1905, une production de 20.000 tonnes, ce qui donnera, pour la campagne de 1906, 155.000 tonnes environ. Ce chiffre est le plus élevé qui aura été atteint depuis 1901.

La production du sel en Indo-Chine dépend essentiellement des conditions atmosphériques, car c'est par évaporation naturelle que s'opère presque partout la fabrication. Mais cette circonstance ne suffit pas pour expliquer les écarts d'une année à l'autre; c'est ainsi que l'année 1905, qui fut extrêmement pluvieuse, fut marquée par une production de beaucoup supérieure à celle de l'année précédente.

Les prix trop bas offerts par la Régie aux sauniers ont été souvent pour ceux-ci une cause d'abandon de leurs salines, quand ils ne constituaient pas une prime, et la meilleure, à la contrebande.

Sous la direction de M. Morel, le service des douanes et régies paraît revenir à des conceptions plus libérales et fécondes en résultats. Des efforts considérables ont été faits pour encourager l'industrie saunière. Le prix d'achat aux sauniers a été augmenté dans toutes les salines bien situées, d'une surveillance facile et susceptibles d'extension. Des avances en argent consenties aux sauniers leur ont permis de réparer leurs plateaux et de remettre en état des salines abandonnées.

Enfin l'administration des douanes fait construire elle-même, dans la province de Nam-dinh au Tonkin, des salines modèles qu'elle se propose de mettre à la disposition des sauniers. Ces salines, construites d'après les méthodes les plus perfectionnées, auront le double avantage d'être d'un rendement bien supérieur à celui des salines indigènes et de faciliter beaucoup la surveillance. Les résultats de cette expérience ne seront appréciables qu'à partir de 1907. Lorsque ces mesures auront été généralisées, la production pourra atteindre, si la température est favorable, le chiffre de 200.000 tonnes par an.

Autrefois, chaque groupe de sauniers élisait un représentant qui réglait pour ses commettants toutes les opérations de vente à la douane. Il en résultait de nombreux abus, les payements s'effectuaient lentement, et le plus souvent les producteurs ne recevaient qu'une part très réduite de la somme qui eût dû leur revenir. Aujourd'hui chaque jour les sauniers portent eux-mêmes leur sel aux entrepôts et en reçoivent immédiatement le prix. Dès que cette mesure a été appliquée, on a constaté une recrudescence d'activité sur les salines.

Le prix d'achat payé aux sauniers n'est pas un prix unique s'appliquant à toutes les salines. Le prix de revient du sel variant suivant les régions, l'administration tient compte de ces différences pour fixer les prix d'achat. La cherté de la main-d'œuvre, le mode d'exploitation, la quantité même du sel obtenu, la situation des salines (au point de vue de leur surveillance), sont autant d'éléments qui entrent en ligne de compte dans la détermination du prix. L'administration a intérêt à grouper les salines de façon à les surveiller plus étroitement et à enrayer la contrebande : aussi elle offre des prix avantageux sur les salines qu'elle désire voir se développer et un prix moindre sur les salines dont elle souhaite la disparition. Cette conception est loin d'être à l'abri de toute critique : si la douane a intérêt à développer certaines salines, on n'en a aucun à souhaiter la disparition des autres. Toute disparition d'industrie est un appauvrissement pour le pays, et tout appauvrissement du pays, réduisant les importations ou les exportations, se traduit par une baisse correspondante dans les recettes des douanes. Le prix moyen actuel du sel est de 38 piastres les 100 kilos au Tonkin, de 26 piastres dans le Nord-Annam, de 17 piastres dans le Sud-Annam et de 25 piastres en Cochinchine.

Indépendamment du prix d'achat proprement dit, l'administration paie aux sauniers des frais de transport, lorsque les entrepôts de l'administration où se font les livraisons sont éloignés des salines. Ainsi à Baria (Cochinchine) ces frais de transport sont de 10 ou de 80 piastres les 100 kilos suivant l'éloignement.

Les prix que nous venons d'indiquer sont les prix d'achat du sel naturel. Il existe une autre variété de sel dont le prix de revient est plus élevé : le sel de four, produit par évaporation artificielle et dont la fabrication exige l'emploi de combustible. Ce sel est payé aux producteurs à raison de 66 piastres les 100 kilos. La production annuelle de cette qualité, fabriquée seulement au Tonkin, atteint 3 à 4.000 tonnes.

Le sel est vendu pour la consommation locale ou pour l'exportation. Pour la consommation locale, un prix spécial est fixé, par décision du directeur général des douanes et régies, pour chaque magasin ou entrepôt. Ces prix comprennent :

1° Le prix d'achat aux sauniers;

2° Le montant de la taxe de consommation (2$25 actuellement);

3° La part des frais d'exploitation (transport, déchet, etc.).

Les prix de vente varient :

	Entrepôts des salines.	Mag. de l'intér.
Cochinchine	de 2$66 à 2$87 les 100 kilos.	3$05 à 3$59
Cambodge.....	2 75 à » » —	3 43 à 4 »
Tonkin........	2 75 à 2 96 —	3 42 à 10 »
Nord-Annam...	3 10 à 3 16 —	3 40 à 5 36
Annam (Centre et Sud).....	2 65 à 3 25 —	3 » à 3 35

Pour l'exportation, le sel est vendu après exonération de la taxe de consommation. Quelques entrepôts bien situés, dans un port propice, sont ouverts à cette opération.

Les prix d'exportation varient :

Cochinchine	de 0$46 à 0$57 les 100 kilos.	
Annam	0 40 à 0 45	—

Jusqu'au mois de mai 1906, l'administration était liée par un contrat avec un négociant qui, par suite d'avantages à lui concédés, avait, en fait, le monopole d'exportation du sel. Depuis l'expiration de ce contrat, le service des douanes et régies vend aux enchères publiques le sel qu'il destine à l'étranger.

Les prix indiqués plus haut sont les prix de base.

Une vente de 8.000 tonnes, le 19 septembre, à Saïgon, a atteint 38.000 piastres.

Le sel exporté d'Indo-Chine peut être dirigé sur tous les pays d'Extrême-Orient. Les envois ont lieu généralement sur Singapour, la Chine et le Japon. Quelque importante que soit la production, la colonie n'aura aucune difficulté pour écouler l'excédent de production. Tous les exportateurs d'Indo-Chine désirent se livrer à ce commerce ; et pour ne soulever aucune contestation, l'administration doit procéder à la vente du sel aux enchères publiques. Au cours de ces dernières années, le sel exporté était principalement destiné à Singapour. Des expéditions furent faites aussi sur le Siam, la Birmanie, la Chine, le Japon, Hongkong, etc... Voici un tableau des quantités exportées pendant les dix dernières années, sel marin ou sel brut :

Années.	Quantités.
1895...............	18.000 tonnes.
1896...............	34.000 —
1897...............	42.000 —
1898...............	31.000 —
1899...............	22.000 —
1900...............	17.000 —
1901...............	26.000 —
1902...............	29.000 —
1903...............	33.000 —
1904...............	9.000 —
1905...............	8.000 —

Le sel entrant dans la préparation des poissons salés expédiés à l'étranger devrait être exonéré de la taxe de consommation ; mais, en raison du grand nombre de saleurs et de saumuriers, le service des douanes et régies est dans l'impossibilité de contrôler la fabrication de ces produits. Aussi, en réalité, ce sel est soumis à la même taxe que le sel destiné à la consommation de bouche. Les exportations de poissons salés et de saumures varient suivant l'abondance du poisson et l'importance de la récolte. Voici les chiffres des exportations pendant les dix dernières années :

	Poissons salés.	Saumures.
1895.....	21.392 tonnes.	1.405 tonnes.
1896.....	23.127 —	394 —
1897.....	27.152 —	937 —
1898.....	16.729 —	700 —
1899.....	18.293 —	1.190 —
1900.....	20.074 —	678 —
1901.....	20.756 —	323 —
1902.....	19.695 —	243 —
1903.....	14.617 —	206 —
1904.....	14.698 —	259 —
1905.....	32.198 —	821 —

On voit que l'année 1905 marque un progrès énorme sur les années précédentes au point de vue de l'exportation des poissons salés et des saumures.

Les mesures prises en 1905 et en 1906 sous la direction de M. Morel seront d'une efficacité d'autant plus grande qu'elles continueront à être appliquées à l'avenir avec méthode et avec persévérance. Il faut un grand esprit de suite dans l'administration des douanes pour redonner à l'industrie saunière, un instant compromise, toute sa prospérité passée.

Cette industrie ne doit pas être négligée. Avec les immenses débouchés qu'offre l'Extrême-Orient, tout en créant de nouvelles sources de richesses pour les populations côtières, notre colonie pourrait s'assurer des bénéfices énormes par l'exportation du sel.

Le Siam, la Chine, la Birmanie, le Japon, réclament cet ingrédient indispensable et si nécessaire dans des pays dont les habitants vivent de saumures et de salaisons de toutes sortes. Le jour prochain où la régie d'Indo-Chine pourra vendre pour l'exportation 100.000 tonnes de sel, près de 2 millions tomberont chaque année dans ses caisses. Et cette production devra aller sans cesse en augmentant : avec l'étendue de son littoral, les populations denses et laborieuses de ses côtes, l'Indo-Chine devrait être un pays de grande industrie saunière par excellence.

Mais, pour cela, il faut que la régie consente aux sauniers un salaire rémunérateur ; il faut se garder de tuer, par des réglementations rigoureuses ou trop de rapacité fiscale, la poule aux œufs d'or. L'administration des douanes et régies vient d'entrer en matière saunière dans une voie plus libérale et plus soucieuse des intérêts de chacun ; il faut souhaiter qu'elle persévère dans cette politique nouvelle, le développement progressif de ses recettes d'ailleurs est à ce prix.

La situation économique au Cambodge. — Voici quelle était cette situation d'après une lettre datée de Pnom-penh, 10 septembre 1906, et adressée au *Courrier de Haïphong* :

« Le pays vient de traverser une crise économique

assez rude, répercussion inévitable des deux récoltes déplorables des années 1904 et 1905. Il y a eu des méventes importantes sur les poivres, tabacs et cotons. De plus, ce dernier produit n'a pas répondu dans tout le cours de l'année agricole écoulée, aux espérances qu'on avait tout d'abord fondées sur sa récolte.

« Les transactions commerciales sur l'indigo, les légumineux, le mûrier, avaient été bonnes, mais malheureusement la récolte du riz, qui s'annonçait comme exceptionnelle, a été très médiocre tant par suite de l'apparition d'insectes qui rongeaient les tiges parvenues à maturité, que par l'invasion brusque d'une crue tout à fait inattendue.

« La saison de pêche, qui s'annonçait comme des plus fructueuses, n'a pas donné non plus les espérances qu'on en attendait. Le poisson avait été particulièrement abondant, de l'avis des pêcheurs eux-mêmes, mais les espèces les plus recherchées ont fait défaut, et le cours est brusquement tombé très au-dessous de celui des années précédentes. La difficulté de se procurer le sel de Baria est aussi une des causes de la mévente qui afflige cette année les populations fluviales.

« L'an dernier, le Service des Douanes et Régies n'avait pu constituer des dépôts capables de suffire aux demandes des pêcheurs. Cette année, ceux-ci s'étaient préoccupés de faire venir directement leur sel de Baria, d'où augmentation considérable des frais d'exploitation.

« Les pêcheurs se plaignent également des droits nouveaux perçus sur les bois destinés à l'établissement des barrages et qu'ils pouvaient autrefois couper librement dans la forêt.

« Du fait de l'abaissement du cours dans les transactions commerciales du poisson pêché cette année, les adjudications des pêcheries dont les contrats d'exploitation étaient renouvelables, n'ont donné jusqu'à présent aucun résultat acceptable et toutes les offres faites ont dû être rejetées.

« L'inondation monte lentement; partout les travaux des champs sont très avancés et les habitants auguraient d'une bonne récolte pour cette année, si le régime des pluies s'était annoncé d'une façon normale. Malheureusement il n'en a pas été ainsi et les rapports des résidents semblent devoir faire craindre une médiocre récolte en raison d'un excès de sécheresse qui a eu pour résultat de brûler d'assez nombreux semis de riz.

« Toutefois, depuis quelque temps, les pluies sont tombées assez abondamment dans presque toutes les provinces et permettent d'espérer, si aucun accident nouveau ne survient, une récolte moyenne qui apportera un soulagement sensible à l'état général de la population si éprouvée pendant les deux dernières années.

« *Situation financière* (au 30 juin 1906). — Malgré la moins-value considérable des recettes, 244.224 p. 49, l'exercice 1905 présente à sa clôture un reliquat de 165.008 p. 68.

« Ce résultat n'a pu être obtenu que par une économie rigoureuse imposée dès le début de l'exercice, aux divers services en raison des craintes qu'inspirait la mauvaise récolte du paddy.

« L'exercice 1906 se présente dans de bonnes conditions. La rentrée des impôts, qui avait été un moment retardée par les fêtes du début de l'année, s'effectue normalement et tout fait prévoir que l'exécution du budget ne présentera point de difficultés. Il sera toutefois nécessaire de procéder avec économie, en raison des dépenses imprévues occasionnées par le voyage en France de S. M. Sisowath.

« La caisse de réserve, non compris le reliquat de l'exercice 1905, s'élève à 1.118.091 p. 12, soit, au taux actuel, 3.018.846 fr. 03. Elle a eu à supporter en 1905 et 1906 deux importants prélèvements, l'un de 250.000 piastres pour l'organisation des nouveaux territoires, l'autre de 400.000 piastres pour les travaux neufs de constructions de bâtiments administratifs, voies de communications, hydraulique agricole, à exécuter en 1906 et 1907. »

Revendications des colons tonkinois. — Trente-huit colons se sont récemment réunis à la Chambre d'Agriculture d'Hanoï, pour discuter des divers aléas de la colonisation au Tonkin et de la question du rachat. La réunion absolument privée avait pour président M. Chesnay. Une commission a été nommée qui a été chargée de rédiger les cahiers de revendications des colons. Ces cahiers une fois rédigés seront soumis à une nouvelle assemblée, puis transmis à Paris aux membres du Parlement.

Voici les différentes décisions destinées à faire partie des cahiers des colons :

1° Obligation par le Protectorat de fournir la formule exacte suivant laquelle les contrats devront être passés entre Européens et indigènes, de manière à éviter toute équivoque et tous malentendus en justice et ne pas voir nos magistrats traiter de « léonins » des contrats que nos métayers de France seraient on ne peut plus heureux d'accepter.

2° Rétablissement de la responsabilité des villages vis-à-vis des colons pour les indigènes qui seront venus se fixer chez les planteurs et auront été agréés par les notables. — Formalités à remplir.

3° Toute sanction judiciaire étant nulle et la prison étant lieu de repos pour l'indigène, obligation pour les métayers ou ouvriers déserteurs et en rupture de contrat, sans avoir remboursé les avances faites, de revenir travailler chez le colon, moyennant un prix de journée à déterminer et sur lequel l'engagiste retiendrait une somme fixe, jusqu'au remboursement des sommes dues par l'indigène.

4° Punitions très sévères pour les indigènes qui entraveraient la liberté du travail.

5° Rétablissement des tribunaux résidentiels sous la forme de justice de paix dans les provinces du Delta, où ils n'existent plus, et choix pour le colon « seul » de porter ses revendications devant la résidence ou devant les tribunaux d'Hanoï et de Haïphong.

Au moment où les colons se plaignent et cherchent des remèdes, voici, d'après le *Courrier d'Haïphong*, l'opinion de l'un d'eux :

« Les concessions possédées actuellement au Tonkin par les Français, a-t-il dit, doivent se diviser en deux grandes catégories : les exploitations

agricoles du Delta et celles situées dans la région moyenne et la haute région. Les colons qui se livrent à la culture du café, par exemple, seraient mal venus d'imputer au gouvernement leurs échecs successifs ; le métayage n'a pu être pratiqué que lorsqu'il s'agissait de la culture de rizières ; pour le café, les colons n'ont jamais eu à consentir de grosses avances aux Annamites employés sur leurs terres et les échecs subis doivent être imputés parfois à un désastre, le plus souvent à l'inexpérience et au manque d'argent.

« Dans les grandes concessions du Delta, comprenant d'immenses étendues de rizières, la situation est loin d'être la même : le métayage devient la règle et non pas l'exception, et le grand propriétaire est amené à faire de grosses avances à ses métayers. C'est lui qui doit fournir le bétail et tout le mobilier agricole ; c'est lui qui doit l'entretenir et remplacer les bêtes malades ou trop vieilles. Les avances en espèces sont également très fréquentes et il est impossible de les refuser aux Annamites promettant de les rendre au moment de la récolte, qui déclarent ne pouvoir, sans ces mêmes avances, exécuter certains travaux de culture.

« On ne peut nier que la nouvelle organisation de la justice a mis le colon dans l'impossibilité à peu près absolue de poursuivre le remboursement des sommes avancées ; les frais de justice pour une créance s'élevant à 80 piastres sont supérieurs à cette somme, et ce serait faire un marché de dupe que consentir à dépenser 120 piastres pour en encaisser 80.

« Les métayers savent cela ; aussi ne craignent-ils pas d'user largement d'une situation intolérable pour le colon. Il faut compter aussi avec la mauvaise foi des métayers, mauvaise foi que les juges ne veulent pas admettre ; pour ne pas être pillé par eux au moment de la récolte, le colon devrait rester dans les champs pendant toute la durée de la moisson, faire peser immédiatement les gerbes et enlever sa part sans autre délai. Il n'est pas possible de procéder ainsi dans une grande exploitation ; les métayers prélèvent sur l'ensemble de la récolte une première part qui, dans certains cas (le fait a été prouvé il y a deux ans dans une concession voisine du Delta), peut aller jusqu'à la moitié des gerbes ; lorsque le colon vient régler ses comptes, il doit se contenter de prélever le tiers des gerbes que les Annamites ont bien voulu laisser.

« Il est très difficile d'acquérir la preuve irréfutable de ces vols, commis pourtant à peu près partout : il y a dix ans, une grande concession de rizières rapportait à son propriétaire 200.000 piastres de paddy par an : aujourd'hui les procédés de culture ont été améliorés, de nombreuses canalisations permettent l'irrigation artificielle des rizières et cependant la concession ne rapporte plus que 5.000 piastres environ par an. Les propriétaires, dans ce cas, n'ont pas, vous l'avouerez, tout à fait tort parce qu'ils accusent le gouvernement d'imprévoyance et d'incapacité ; les arrêtés régissant la matière sont en grande partie cause des déboires qui sont venus décourager les plus persévérants. Si vous voulez avoir tout à fait mon avis, le gouvernement devra se résigner au rachat des grandes concessions de rizières du Delta.

« Les exploitations agricoles en montagne contiennent fort peu de rizières, généralement abandonnées aux Annamites qui sont, non plus des métayers, mais de simples coulis de culture payés au jour le jour, quelquefois à la tâche. Les conditions alors changent du tout au tout et le propriétaire n'a pu éprouver que des pertes résultant des mauvaises récoltes, de la sécheresse, de la pluie, etc. ; le gouvernement ne saurait être accusé par les colons qui exploitent ce genre de propriétés. » Le rachat des concessions du Delta peut se recommander par d'autres raisons que celle d'indemniser le concessionnaire. Il s'impose souvent par les conditions mêmes dans lesquelles ont été accordées les concessions dans une région surpeuplée.

La suppression des « lay ». — Une ordonnance royale récemment promulguée a supprimé en Annam et au Tonkin l'usage des « lay » entre les indigènes.

La question s'est posée de savoir si cet usage devrait être conservé dans les relations des indigènes avec les hauts fonctionnaires européens.

La circulaire de M. le Gouverneur général à MM. les Résidents supérieurs en Annam et au Tonkin, que nous reproduisons ci-dessous, étend à ce dernier cas les prescriptions déjà prises au sujet de la suppression des « lay ».

Une ordonnance royale, en date du 24 mai 1906, rendue exécutoire au Tonkin par arrêté du Résident supérieur du 6 septembre 1906, a supprimé, en Annam, les prosternations devant les supérieurs indigènes, et autres manifestations extérieures du même genre, désignées sous le nom de « lay ».

Mais, jusqu'à présent, cette mesure n'est applicable que dans les rapports des indigènes avec les mandarins ; et la question s'est posée de savoir si l'usage des « lay » doit être maintenu dans les rapports entre les indigènes et les fonctionnaires français d'un rang élevé.

Il ne saurait y avoir, à cet égard, de différence. Si, en effet, les anciennes coutumes ont été abolies entre Annamites, alors qu'une très vieille tradition sociale pouvait les justifier ou, tout au moins, les expliquer, à plus forte raison, ne doivent-elles pas subsister dans les relations de service entre le peuple protégé et les représentants d'une nation qui a assumé la mission d'élever, dans l'Annam-Tonkin, le niveau moral de la population. La conservation de marques de respect, empreintes d'un caractère d'humilité presque servile, constituerait un véritable contresens, au regard des principes de notre gouvernement démocratique.

J'ai donc l'honneur de vous prier d'inviter les administrateurs, chefs de province, à interdire dorénavant l'usage des prosternations et des génuflexions devant les fonctionnaires français.

Pour témoigner de la déférence des indigènes à l'égard des autorités françaises et annamites, il suffira d'adopter un mode de salut que la pratique consacrera, ou que vous pourrez fixer vous-même, d'accord avec les autorités indigènes.

Signé : Broni.

Du moment où l'empereur d'Annam a décidé cette réforme protocolaire, nous n'avons qu'à suivre le mouvement. Mais elle est moins importante qu'elle n'apparaît à notre haute administration qui aurait dû se rappeler que ce qu'elle considère comme servile est tout simplement une manière traditionnelle d'être poli. Nous ne devons pas trop imiter les Japonais qui, en 1895, croyaient civiliser les Coréens en coupant leurs tuyaux de pipe, leurs manches et leurs chignons.

Pour être logique avec l'idéal démocratique qu'il invoque, le rédacteur de la circulaire aurait dû laisser aux indigènes toute liberté pour exprimer leur respect; mais ce n'est pas ce qu'il fait, et en une matière où la tradition est tout, il parle d'adopter un mode de salut que la pratique consacrera; mieux encore il écrit aux résidents qu'ils pourront fixer eux-mêmes ce mode de salut, d'accord avec les autorités indigènes. Il est de toute évidence que, même en les obligeant à de moins grandes prosternations que les « lay » d'autrefois, ces saluts imposés par l'autorité nouvelle, ne plairont guère aux indigènes. On fait sans peine ce qu'on a toujours fait, on adopte difficilement une habitude nouvelle, surtout quand elle vous est imposée d'autorité comme marque de respect.

On peut trouver regrettable que l'administration supérieure de l'Indo-Chine ait traduit en circulaire ce langage que nous lisions naguère dans une correspondance d'Hanoï : « Les grands *lay* sont une coutume barbare et dégradante qui n'est plus de mise aujourd'hui, où, grâce au bienfaisant protectorat de la France, le peuple annamite se civilise de jour en jour. » On croirait vraiment qu'avant notre arrivée les Annamites étaient quelque chose comme une tribu du centre africain! Or on sait qu'il n'en était rien et que nous avons même malencontreusement détruit aux trois quarts des organismes administratifs excellents, que nous n'avons pas remplacés. Ici on ne veut certes pas supprimer sans remplacer, mais le problème est délicat, et le résident à la recherche d'un mode de salut nouveau à imposer, c'est peut-être une scène de revue plutôt que de l'administration coloniale.

CHINE

L'édit contre l'opium. — On se rappelle que l'édit impérial lancé le 30 septembre et abolissant l'usage de l'opium commandait au Conseil des Affaires d'Etat d'élaborer un règlement en vue de son application. Ce règlement, rédigé par Tang Chao Yi, et approuvé par le Conseil d'Etat, a reçu le 21 novembre l'approbation impériale et a été immédiatement sanctionné. Jamais, jusqu'à présent, des mesures aussi draconiennes n'avaient été décidées en Chine. Les paragraphes du règlement sont au nombre de onze et peuvent se résumer ainsi :

I. — Non seulement la culture du pavot, mais encore l'usage de l'opium doivent cesser dans un délai de dix années. Aucun nouveau terrain ne peut être livré à la culture du pavot, et les terrains qui sont actuellement consacrés à cette culture doivent être réduits de un dixième par année Si l'on élude cette règle, le terrain pourra être confisqué. Des récompenses seront données si l'opération se fait dans un délai moindre.

II. — De 30 à 40 0/0 des Chinois consomment de l'opium. Tout individu en faisant usage doit être enregistré soit au yamen, soit par les soins du chef de village. La quantité consommée doit également être enregistrée. Personne ne peut acheter d'opium à moins d'être enregistré. Personne ne pourra commencer à user de l'opium après la publication de ce règlement.

III. — Ce paragraphe expose la méthode pour amener la diminution de la consommation. Les hommes âgés de plus de 60 ans sont traités avec une indulgence complète. Ceux de moins de 60 ans doivent diminuer leur consommation de 20 0/0 par an. Si cette règle est éludée, des châtiments seront infligés. Par exemple, les magistrats seront privés de leurs fonctions et les lettrés privés de leurs grades universitaires. Ceux qui, après un délai de dix années, seront encore livrés à l'usage de l'opium verront leur nom affiché sur les places publiques.

IV. — Les boutiques vendant de l'opium seront graduellement fermées. Toutes les fumeries d'opium seront fermées de force dans un délai de six mois. Ni les boutiques de liquoristes, ni les auberges ne peuvent permettre dans leurs locaux l'usage de l'opium. Les personnes qui vendent les accessoires de fumerie, des pipes, des lampes, etc., doivent cesser leur commerce dans un délai d'une année. Les taxes qui sont maintenant perçues sur les lampes à opium ne doivent plus être perçues après un délai d'un mois, commençant à la promulgation de ce règlement.

V. — Tous les débits d'opium et tout ce qui contribue à ce commerce doit être officiellement enregistré et graduellement fermé, et aucun nouveau débit ne pourra s'ouvrir. Personne ne peut acheter d'opium sans présenter un bulletin d'enregistrement. Les débits doivent présenter un état annuel établissant la diminution des ventes. Si cette règle est éludée, les débits peuvent être confisqués avec tout leur contenu et le propriétaire puni.

VI. — Les fonctionnaires doivent s'arranger de manière à distribuer parmi les personnes adonnées à l'usage de l'opium, soit des prescriptions soit des médecines combattant cette pratique, et cela a prix coûtant et même gratuitement. Aucune de ces prescriptions ne devra contenir de l'opium, de la morphine ou des cendres d'opium.

VII. — Des sociétés anti-opiummistes doivent être créées pour faire une propagande en faveur de l'abandon de la consommation de cette drogue. Ces sociétés, si elles fonctionnent déjà, doivent recevoir des encouragements et l'aide de l'administration.

VIII. — Les fonctionnaires et les notables doivent s'aider mutuellement à mettre en vigueur ces règles. Des rapports doivent être fournis au Conseil des affaires d'Etat. Les fonctionnaires qui auront entièrement rempli ce règlement seront récompensés.

IX. — Les fonctionnaires doivent donner l'exemple. Ceux d'entre eux qui ont plus de 60 ans doivent être traités avec indulgence. Tous les autres fonctionnaires, les princes, les ducs, les vice-rois, les généraux tartares, au-dessous de 60 ans ne doivent pas se cacher, mais doivent informer le trône qu'ils sont disposés à cesser d'user de l'opium, dans un certain délai. Pendant ce délai ils pourront se faire remplacer. Lorsqu'ils seront guéris, ils pourront reprendre leurs fonctions. Tous les autres fonctionnaires de moins de 60 ans, quelles que soient les fatigues de leur métier, doivent abandonner l'usage de l'opium dans les

six mois. S'ils sont incapables de renoncer à cette habitude, ils peuvent garder leur rang, mais doivent résigner leurs fonctions. Mais ceux qui prétendront faussement qu'ils ont abandonné cette habitude et continueront néanmoins à user de l'opium en secret perdront à la fois leur rang et leur poste. Tous les professeurs, étudiants, soldats et marins, de quelque rang qu'ils soient, auront trois mois pour perdre complètement l'habitude de l'opium.

X. — Le Ouaï-ou-pou est invité à s'aboucher avec le ministre britannique pour obtenir la réduction annuelle de l'opium importé, de telle sorte que l'importation puisse cesser dans un délai de dix années. Comme l'opium est également importé de Perse, de l'Indo-Chine française et des colonies hollandaises, les différents ministres étrangers intéressés doivent être approchés ; lorsqu'il s'agit de puissances n'ayant pas en cette matière de traité spécial avec la Chine, ce pays agira en toute indépendance. De stricts règlements doivent être appliqués contre la contrebande de l'opium. Comme la morphine introduite au moyen de seringues à injections hypodermiques est encore plus nuisible que l'opium, l'article 11 du traité Mackay du 7 septembre 1902 et l'article 16 du traité américain du 8 octobre 1903 doivent être pleinement appliqués, et la fabrication de la morphine en Chine soit par des Chinois, soit par des étrangers, doit être prohibée à l'avenir.

XI. — Les vice-rois et les hauts fonctionnaires doivent lancer des proclamations à travers l'Empire pour faire connaître les règlements ci-dessus.

Il est intéressant de constater que ces règles draconiennes répondent à un mouvement d'opinion très réel en Chine. La presse s'est élevée à l'unanimité contre l'opium et parle avec mépris des fonctionnaires adonnés à son usage. Il est à remarquer d'ailleurs que dès à présent on est arrivé à en faire disparaître l'habitude des troupes chinoises exercées à l'européenne.

Le Dr Morrison estime que le paragraphe relatif à des négociations à ouvrir avec le ministre britannique pour obtenir la réduction graduelle des importations de l'Inde, aboutira à faire demander par le gouvernement de Pékin au gouvernement britannique le droit de lever sur l'opium importé des taxes graduellement croissantes. Les Chinois déclarent que les droits actuellement perçus, conformément aux traités, s'élèvent à peine à un peu plus de 5 0/0 du prix de vente en Chine. En principe, les droits sur l'opium importé et les impôts sur l'opium indigène doivent être égaux : mais actuellement on estime que les droits perçus sur l'opium indien sont juste de moitié des impôts payés par l'opium indigène, parce que ce dernier est deux fois moins concentré que la drogue indienne. Il est extrêmement difficile au gouvernement britannique de refuser : il risquerait de heurter l'opinion chinoise, et il est à remarquer qu'à la Chambre des Communes elle-même, on a demandé à plusieurs reprises au gouvernement de seconder les efforts du gouvernement chinois pour mettre fin à l'usage fatal de l'opium. La Chine ne pourra que gagner, même si cet édit n'est appliqué que dans une certaine mesure, ce qui est vraisemblable, à voir diminuer la consommation de l'opium : il n'est d'ailleurs pas probable que le commerce étranger y perde, les fumeurs d'opium ayant généralement peu d'activité, et n'étant par conséquent que de pauvres consommateurs. Le peuple chinois aura d'ailleurs tout à gagner à voir consacrer à des cultures vivrières les terrains livrés actuellement à la production du pavot. L'attitude du gouvernement chinois, si elle est suivie d'un effet pratique, va certainement obliger le gouvernement de l'Indo-Chine français à prendre de son côté des mesures qui ne laisseront pas notre pays dans une situation inférieure à celle de la Chine et du Japon en présence de la croisade contre l'opium qui est menée dans tout l'Extrême-Orient et qui a déjà été suivie d'un entier effet dans l'Empire du Mikado.

Autres édits réformateurs. — Des édits impériaux prévoyant un certain nombre d'importantes réformes administratives ont été lancés le 6 novembre à Pékin. Le premier ordonne un remaniement des principaux organes de l'administration centrale à Pékin.

Le nombre des ministères du gouvernement reste de dix, bien que l'on annonce la prochaine création d'un ministère maritime. Le ministère des Travaux publics se fond dans le ministère du Commerce ; le ministère de la Police devient, en s'adjoignant d'autres bureaux, le ministère de l'Intérieur ; le ministère des Rites absorbe divers tribunaux ; le ministère des Revenus et le ministère des Châtiments changent de nom ; il en est de même du ministère de la Guerre, qui absorbe maintenant le conseil de la réorganisation de l'armée. L'effet le plus important de cet édit sera de créer un ministère des Communications, appelé You-tchouan-pou, qui aura le contrôle des télégraphes, des lignes de navigation, des chemins de fer et des postes qui sont maintenant, et depuis leur création par le décret impérial du 20 mars 1896, une dépendance du service des douanes maritimes. C'est une nouvelle preuve des altérations que les Chinois n'hésitent pas à apporter à ce service, malgré les négociations engagées par le gouvernement de Londres, et les très vagues promesses que ce gouvernement a obtenues de la Chine. C'est Tang Chao Yi qui sera chargé de diriger le nouveau ministère des Communications et il quitte le Ouai-ou-pou, où il sera remplacé par Ouang Ta Hsien, actuellement ministre de Chine à Londres.

L'édit impérial supprime le dualisme des présidences qui paralysait les différents conseils dont la réunion formait l'administration centrale à Pékin. Chacun d'entre eux en effet avait deux présidents, un contrôleur général et quatre vice-présidents. A l'avenir, il n'y aura plus qu'un président et deux vice-présidents. C'est une simplification administrative qui peut n'avoir pas grand effet si la réforme n'est pas sérieusement poursuivie, mais qui du moins fait disparaître un des principaux obstacles au progrès de la haute administration chinoise.

Quelques réformes radicales qui étaient attendues de cet édit n'ont pas été encore prises par

exemple, les eunuques conservent leur rôle administratif, la liste des pensions mandchoues n'est pas abolie, et un très grand nombre d'organes administratifs purement décoratifs continuent à exister.

Un second édit impérial a trait à l'administration provinciale. Il reconnaît que le niveau actuel de l'éducation politique du peuple n'est pas assez élevé pour qu'il soit possible de lui confier le gouvernement local, mais il donne aux vice-rois, aux gouverneurs provinciaux l'instruction d'examiner par quels moyens on pourra graduellement acheminer le pays vers cette réforme.

Un troisième édit change les attributions et les postes d'un certain nombre de hauts fonctionnaires.

Les chemins de fer. — Une dépêche de Changhaï du 19 novembre signalait un fait qui se rapporte à ce que nous disons plus haut dans une lettre des efforts actuellement faits par les Chinois pour commencer eux-mêmes la construction de leurs chemins de fer. Des levés sur le terrain ont été faits par les Chinois en vue de l'établissement de la ligne du Tche-kiang qui ira de Changhaï à Kia-hsing où elle se reliera à la ligne proposée de Sou-tchéou à Hang-tchéou.

La question du chemin de fer de Kao-loung à Canton, dont nous résumions dans notre dernier numéro les péripéties en citant une lettre du consul de France à Hongkong, M. Liébert, vient d'être résolue. Le 10 novembre, un contrat a été signé par Tang Chao Yi, représentant le Ouaï-ou-pou et un représentant de la British and Chinese Corporation. Il prévoit l'émission d'un emprunt de 500.000 livres sterling (37.500.000 francs) dont le capital sera employé à la continuation en territoire chinois du chemin de fer actuellement construit par le gouvernement de Hong-kong sur le territoire de Kao-loung. Entre Canton et la frontière, la distance à couvrir est de 164 kilomètres. L'emprunt est garanti par le gouvernement chinois, et il a pour gage le chemin de fer qu'il doit servir à construire. C'est un contrat semblable à celui qui a été signé pour le chemin de fer de Changhaï à Nankin, également construit par l'intermédiaire financier de la British and Chinese Corporation. L'emprunt doit être émis moins de huit mois après la date de la ratification par le trône, ratification qui est en ce moment demandée. Tang Chao Yi espère l'obtenir d'ici trois semaines.

Il restera à conclure des arrangements pour l'organisation du trafic et l'établissement des tarifs sur tout le chemin de fer, aussi bien en territoire chinois qu'en territoire anglais, entre Kao-loung et Canton. Il est à remarquer d'ailleurs que ce contrat ne semble pas, du moins autant que nous pouvons en juger par les dépêches qui ont été publiées, donner le moindre contrôle aux Anglais sur l'exploitation de la ligne dont la British and Chinese Corporation va fournir le capital. Ainsi serait réalisé le vœu des Chinois que nous montrions, dans notre dernier numéro, décidés à ne permettre aux Anglais d'avoir aucune espèce de contrôle sur l'entreprise. On peut croire que la garantie de l'Etat chinois vient, dans ce but, remplacer celles que la British and Chinese Corporation aurait trouvées dans la direction de l'exploitation de ce chemin de fer.

Les douanes maritimes. — Nous avons dit dans nos derniers numéros qu'en dehors des vagues assurances données par le prince Tching à M. Carnegie, chargé d'affaires britannique à Pékin, la seule garantie qu'avait pu obtenir le gouvernement britannique en ce qui concerne le maintien du régime actuel des douanes maritimes, avait consisté dans les instructions verbales données par le contrôleur chinois, nommé par l'édit du 9 mai, à sir Robert Hart, d'avoir à continuer son service sans le moindre changement. A la fin d'octobre, ces instructions ont été communiquées au Ouaï-ou-pou et acceptées par lui, et ce département des affaires étrangères a permis à sir Robert Hart de les publier.

On continue en Angleterre à trouver cette garantie dérisoire. Des protestations se font toujours entendre contre l'édit impérial du 9 mai que les Anglais intéressés aux choses de Chine persistent à considérer comme contraire à la fois aux engagements pris envers la Grande-Bretagne et à ceux que le gouvernement chinois avait pris envers les porteurs des emprunts de 1896 et 1898. Néanmoins l'attitude du gouvernement britannique n'a pas changé. Le 1er novembre, M. Rees demandait au gouvernement, à la Chambre des communes, si le gouvernement chinois avait abrogé ou amendé son édit « introduisant certains changements dans l'administration des douanes maritimes chinoises ». Sir Edward Grey s'est contenté de dire : « La réponse à la question de l'honorable membre est négative. Je le renvoie à mes réponses du 25 et du 28 octobre relatives à l'édit du 9 mai et montrant que cet édit n'avait pas jusqu'à présent changé l'administration dirigée par sir Robert Hart. »

Dans le détail, des changements se manifestent cependant. Un d'entre eux sera particulièrement sensible aux Anglais. Sir Robert Hart a nommé, sur l'instruction des contrôleurs généraux chinois des douanes, un fonctionnaire chinois, Tcheung Youk Tong, au poste de commissaire actif des douanes à Yatoung, sur la frontière du Thibet et du Sikkim. Jusqu'à présent ce poste avait toujours été confié à un Anglais. Les Chinois ont justifié cette nomination en invoquant les engagements pris lors de l'adhésion du gouvernement de Pékin au traité thibétain du 27 avril dernier, et qui interdisent la nomination d'aucun étranger à ce poste, même d'un Anglais. Cependant la convention du 5 décembre 1893 aux termes de laquelle Yatoung a été ouvert sous le régime des ports à traités est bien antérieure au traité thibétain et n'a pas été altérée par ce dernier.

La nomination de Tcheung Youk Tong a cela d'intéressant qu'elle doit sans doute servir de pré-

cédent à la nomination de Chinois dans les différents postes frontières, d'abord sans doute aux limites de la Mandchourie et de l'Empire russe, où les douanes doivent être rétablies, ensuite ailleurs. Nous verrons vraisemblablement des faits analogues se produire à plus ou moins bref délai sur la frontière du Tonkin. Il s'agit sans aucun doute, dans les arrière-pensées régnantes, du remplacement graduel par des Chinois de tous les étrangers du corps des douanes maritimes. Telle est l'importance et la signification de la nomination de Tcheung Youk Tong, dans lequel les Anglais eux-mêmes reconnaissent d'ailleurs un bon fonctionnaire, capable de remplir les fonctions de commissaire des douanes à Yatoung, fonctions qui lui rapporteront 22.500 francs par an.

L'armée chinoise. — Dans la deuxième quinzaine d'octobre, pour la seconde fois ont eu lieu les grandes manœuvres que doit faire chaque année l'armée chinoise. Leur théâtre a été le Honan, aux environs de Tchang-te-fou, sur le chemin de fer Pékin-Hankéou. Les attachés militaires de dix nationalités et un certain nombre de correspondants étrangers assistaient à ces manœuvres qu'un très grand nombre de fonctionnaires chinois et d'étudiants des différentes provinces étaient venus contempler. Cette année, non seulement il y avait des troupes du Tcheli et du Changtoung, mais encore des troupes du Houpé et du Honan. Cependant le nombre des hommes n'était pas supérieur à celui qui prit part aux manœuvres de l'an dernier. L'armée du Nord consistait en une portion de la 1re division mandchoue venant de Pao-ting-fou et une division mixte tirée des trois divisions, la 4e qui a sa garnison aux environs de Tien-tsin, la 5e venant de Chang-toung, et la 6e de Pékin; le nombre total des effectifs de cette armée était, sur le papier, de 668 officiers, 14.724 hommes et 90 canons. L'armée du Sud était composée de la 8e division, venant du Houpé, et d'une portion de la 15e division, formée actuellement dans le Honan avec un effectif total de 608 officiers, de 14.172 hommes et de 90 canons sur le papier. Cependant aucun bataillon, ni d'un côté ni de l'autre, n'était à effectifs complets. Les deux armées n'avaient pas ensemble plus de 24.000 hommes. L'armement était disparate. Les troupes du Nord étaient munies du fusil japonais du calibre de 6,5 millimètres, les troupes du Honan avaient des mauser 1871 et 1884 de 11 millimètres, et les troupes du Houpé avaient en partie des fusils japonais et en partie des mauser 1888 au calibre de 7,9 millimètres. L'artillerie, aussi bien les canons de montagne que ceux de campagne, était de quatre espèces différentes. La provenance japonaise dominait, mais il y avait aussi des canons Krupp, Gruson, et des pièces de fabrication chinoise. Les manœuvres ont consisté en une série de mouvements soigneusement préparés à l'avance par les conseillers japonais. L'armée du Sud a été vaincue par l'armée du Nord, qui a pu protéger ainsi les troupes de Pékin.

Les officiers et les attachés militaires étrangers ont remarqué certains progrès de l'armée. La discipline est bonne, les soldats se sont bien conduits et n'ont pas molesté les habitants. Cependant on peut se demander s'il ne faudra pas encore assez longtemps pour que les malversations de l'administration chinoise soient suffisamment arrêtées pour permettre à cette armée de prendre sa pleine valeur. Il est difficile de prévoir ce qu'il en adviendra quand la ferme direction de Yuan Chi Kaï viendra à manquer. Il reste, en outre, impossible de se rendre compte de ce que deviendra l'armée lorsqu'elle ne sera plus dirigée en fait, comme elle l'est à l'heure actuelle, par des instructeurs japonais. Il y avait douze de ces derniers dans chacun des deux partis aux dernières grandes manœuvaes. Ils étiaent d'ailleurs vêtus d'uniformes chinois et portaient même la tresse. Le colonel Ugata servait de chef d'état-major à Tchang Piao, commandant l'armée du Sud, et le colonel Banzai était le premier conseiller de Touan Tchi Djoui, commandant de l'armée du Nord.

La réorganisation mandchoue. — Le gouvernement de Pékin vient d'envoyer une mission spéciale en Mandchourie pour examiner la situation et voir quelles mesures elle comporte. Cette commission se compose de cinq membres, dont deux ont longuement voyagé à l'étranger. Elle doit s'occuper de certaines questions qui se posent immédiatement, par exemple l'ouverture de Moukden et des autres villes au commerce étranger, ouverture que les autorités chinoises ne veulent pas étendre à la ville elle-même, mais seulement à des quartiers neufs à créer au dehors; la question de la juridiction des Chinois habitant la zone du chemin de fer administrée par les Japonais; celle des forêts du Yalou et celle des douanes à Dalny. Cette dernière préoccupe beaucoup les commerçants britanniques de Niou-tchouang, qui désirent vivement empêcher que les marchandises japonaises arrivant par Dalny continuent à jouir d'un traitement de faveur. Les commerçants étrangers de l'ancien port ouvert demandant instamment qu'aucun tarif préférentiel ne soit établi sur le chemin de fer pour favoriser les importations par Dalny au détriment de celles par Niou-tchouang. La question des douanes de Dalny se complique de ce fait que les Japonais, en s'emparant des droits des Russes sur ce port et le chemin de fer, ont hérité d'un traité russo-chinois qui, à vrai dire, n'a jamais été exécuté, mais qu'ils pourraient mettre en vigueur. Selon ses termes, le chemin de fer russe de l'Est-Chinois devait agir comme agent du gouvernement de Pékin à Dalny et prélever les droits de douane qu'il verserait ensuite aux autorités chinoises. On craint à Niou-tchouang que la Compagnie japonaise des chemins de fer de la Mandchourie méridionale ne soit chargée de lever les droits de douane à Dalny et de les remettre à Pékin. Cette Compagnie est composée de marchands et d'industriels, dont les articles seraient ainsi introduits par des postes de douanes dont ils auraient eux-mêmes le contrôle: c'est-à-

dire que, contrairement au vœu japonais, les commerçants étrangers de Niou-tchouang désireraient qu'on établisse à Dalny une douane réellement chinoise, comme cela a été fait récemment à Kiao-tchéou.

Il est vraisemblable que la question de la restitution par l'administration militaire japonaise de Niou-tchouang à l'administration chinoise sera prochainement réglée. La principale difficulté disparaîtrait le jour où la Chine consentirait à admettre que tous les droits de douane prélevés par les Japonais pendant leur occupation ont été consacrés à des dépenses locales utiles, et n'ont pas par conséquent, à être restituées au gouvernement de Pékin. On assure que la Chine est disposée à admettre cette manière de liquider la situation pour rentrer en possession de Niou-tchouang et de sa douane. La Chine s'engagerait à poursuivre les différents travaux publics utiles qui ont été entrepris par les Japonais, et aussi à continuer à verser tout l'argent des douanes dans la caisse de la Yokohama Specie Bank, en attendant que l'on ait pu établir à Niou-tchouang une succursale de la Banque du Ministère des Revenus.

On sait qu'il reste un certain nombre de questions à résoudre aussi entre la Russie et la Chine, en ce qui concerne la Mandchourie. M. Pokotilof, ministre de Russie à Pékin, en a déjà réglé quelques-unes, par exemple la restitution à leurs propriétaires chinois des mines d'or de Mo-Ho, dans la province de He-loung-kiang. Il semble d'ailleurs que les Russes aient rigoureusement exécuté les stipulations du traité de Portsmouth. Un Anglais qui vient de voyager dans la Mandchourie du Nord a déclaré au Dr Morrison, correspondant du *Times* à Pékin, qu'à l'exception des gardes du chemin de fer, toutes les troupes russes ont été retirées de Mandchourie et que la grande station militaire russe dans ces régions sera établie maintenant à Tchita, en Transbaïkalie.

L'ouverture de Nanning et le commerce du Si-kiang. — A propos de l'ouverture de Nanning au commerce international, M. Gaston Liébert, consul de France à Hong-kong, a adressé au ministre des Affaires étrangères, les renseignements suivants sur le commerce et la navigation du Si-kiang. On remarquera que M. Liébert déclare que pour tout le commerce de la vallée du haut Fleuve, les voies terrestres venant de la côte Sud, et en particulier de Kouang-tchéou-ouane, ont tous les avantages sur la voie fluviale rendue dangereuse et incertaine par les rapides.

Hong-kong, le 16 août 1906.

La nouvelle vient de parvenir à Hong-kong que l'ouverture définitive de Nanning-fou au commerce international, décidée en principe il y a plus de sept ans par le gouvernement chinois, et qui avait été retardée jusqu'ici, va être prochainement un fait accompli. Cette décision aurait, cette fois, été prise sur la recommandation du vice-roi du Canton, dont on aurait rejeté, d'autre part, la proposition consistant à transférer le Koueï-lin à Nanning, la capitale du Kouang-si. Son Excellence Choun aurait déjà, sur les ordres venus de Pékin, chargé un taotaï et le commissaire des douanes de Ou-tcheou de prendre les mesures pratiques nécessaires pour l'ouverture de Nanning comme « port à traité ». Cette nouvelle paraît être, cette fois, à peu près certaine : elle émane en effet du *Hongkong Telegraph*, qui est l'un des organes européens d'Extrême-Orient les plus exactement renseignés sur les affaires chinoises.

Ce journal se montre d'ailleurs très sceptique sur les bénéfices réels que le commerce de Hong-kong pourra retirer de cette mesure tardive. On a reconnu, en effet, depuis l'ouverture de Ou-tcheou, puis des autres ports moins importants de la rivière de l'Ouest (Samtchoui, Kong-moun, etc.), que le commerce qui se fait par la voie fluviale du Si-kiang — surtout en amont de Ou-tcheou — est loin de donner les brillants résultats qu'on en attendait.

Même en ce qui concerne le mouvement de la navigation commerciale à vapeur qui, pratiquement, s'arrête à Ou-tcheou (le haut fleuve manquant d'eau et étant parsemé de nombreux et dangereux rapides), les espoirs qu'on avait fondés sur l'ouverture récente de bon nombre de ports ouverts et de « ports à escale » ont été déçus.

Dans mes rapports des 10 août et 6 mai 1904 et du 14 mai dernier, j'ai donné, sur l'ouverture de ces nouveaux ports ainsi que sur l'organisation à Hong-kong de services de navigation destinés à les desservir, des renseignements détaillés qu'il me paraît inutile de reproduire aujourd'hui. Ce qu'il est intéressant de constater au moment où on parle de l'ouverture prochaine de Nanning, c'est que même les services de navigation dans le delta de Canton et dans la partie du fleuve en aval de Ou-tcheou, font à peine leurs frais. On a même dû abandonner complètement il y a quelques mois la ligne de Hong-kong à Kong-moun, sur laquelle la « British West River Steam-Ship Co » n'enregistrait que des pertes résultant d'une insuffisance de fret à cause de la concurrence des chaloupes et jonques chinoises.

Il ne faut donc guère songer, dans ces conditions, à voir des compagnies de navigation de Hong-kong tenter la chance sur le haut fleuve et faire construire, pour desservir Nanning, des chaloupes à vapeur d'un modèle spécial (très faible tirant d'eau, faible tonnage et grande puissance de machines) pouvant franchir les rapides. On hésitera naturellement à faire les frais nécessaires pour une navigation peu économique et qui n'est praticable qu'aux hautes eaux, c'est-à-dire pendant un mois ou deux par an, et qui offre en outre des dangers que peuvent à la rigueur affronter des canonnières bien commandées et armées avec un personnel européen, mais que des Sociétés commerciales ne désirent nullement courir.

Le fait que les canonnières de rivière anglaises (*Sandpiper, Moorhen*, etc.) et françaises, (*Argus, Vigilante*) ont pu, à diverses reprises depuis 1901, remonter jusqu'à Nanning lorsque les eaux étaient particulièrement hautes (juin, juillet) et que la *Vigilante* a même réussi, grâce à l'audace de son commandant et à des circonstances exceptionnelles, à pousser, pendant l'été de 1905, jusqu'à Long-tchéou et à Pé-sé, n'infirme en rien ce qui précède. On peut dire en effet que ce qu'ont fait dans ces conditions les canonnières françaises et anglaises n'est pas de la navigation normale, mais bien de l' « acrobatie navale », et il serait peu raisonnable d'en faire état pour prétendre que le Si-kiang est, commercialement parlant, navigable en amont de Ou-tcheou, pour des navires de type européen.

C'est tout au plus si les jonques chinoises peuvent s'y risquer, et encore s'en perd-il tous les ans un grand nombre dans les rapides, ce qui explique qu'il est impossible d'assurer, soit à la montée, soit à la descente, les marchandises qui prennent la voie fluviale entre Ou-tcheou (où elles sont transbordées de ou sur les vapeurs) et Nanning. A l'extrême rigueur, peut-on aller jusqu'à Koueï-hien, mais au delà de ce point, on tombe dans une succession de rapides.

D'autre part, le lit du fleuve est tellement parsemé de roches sur une longueur de plusieurs centaines de kilomètres, qu'il faudrait dépenser des sommes fabuleuses pour l'améliorer dans le but de le rendre réellement navigable.

La vérité est que les seules voies commerciales pratiques pour les marchandises destinées au Kouang-si central (région Koueï-hien-Nanning) ou en provenant, sont les routes terrestres dont la longueur ne dépasse pas 150 kilomètres et qui relient le moyen Si-kiang à la côte sud dans des directions perpendiculaires à la fois au fleuve et à la côte. Ces routes, que j'ai décrites en détail dans plusieurs rapports, sont :

1° La route de Nanning à King-tcheou-Loung-Moun (côte chinoise du golfe du Tonkin);

2° Celle de Koueï-hien à Yü-lin et à Kouang-tcheou-ouane dont la partie Kouang-tcheou-Yü-lin a fait l'objet d'une demande de concession de voie ferrée au profit d'un syndicat français.

Jamais la voie fluviale, longue, périlleuse et risquée, et par conséquent coûteuse, ne pourra faire une concurrence sérieuse à ces deux routes terrestres courtes, rapides, sûres, et par suite, économiques.

On se rend du reste aujourd'hui si bien compte à Hongkong des conditions défavorables de la navigation dans la rivière de l'Ouest, qu'on se demande ce qui a bien pu amener le vice-roi de Canton à insister auprès du gouvernement impérial pour l'ouverture définitive de Nanning-fou. Voici même ce que le *Hongkong Telegraph* écrit à ce propos :

« N'y a-t-il pas là une arrière-pensée politique de la part des autorités chinoises? On doit, en effet, se rappeler que celles-ci n'ont jamais considéré sans inquiétude les progrès réalisés par la France au Tonkin et qu'elles suivent avec anxiété les effets de l'extension de ses chemins de fer jusqu'au Yunnan. Ne peut-on pas supposer que le gouvernement chinois a voulu entraver les aspirations françaises dans la direction de Nanning en ouvrant ce port au commerce international dans le but secret de susciter des jalousies entre les diverses puissances ayant des intérêts dans cette région? La diplomatie chinoise a toujours été subtile et l'ouverture de Nanning n'est peut-être que la répétition de son système coutumier consistant à opposer les puissances les unes aux autres. Les Chinois se sont dit sans doute que la France pourrait avancer jusqu'à Nanning, mais pas plus loin, sous peine de porter préjudice à d'autres puissances qui ne toléreraient pas qu'elle exerce son autorité sur l'ensemble du district dont Nanning est le centre. Mais, ajoute le *Hongkong Telegraph*, ce calcul des Chinois pourrait bien être déçu, car rien ne pourra plus arrêter maintenant l'influence croissante de jour en jour de la France sur les régions du Yunnan et du Kouang-si limitrophes du Tonkin. Le chemin de fer est, en effet, un admirable pionnier dans les questions internationales, et la France doit dominer tout au moins dans la limite de l'extension de ses voies ferrées. Il est, en outre, peu probable, que l'ouverture de Nanning soit susceptible de provoquer à un moment quelconque la discorde entre les puissances. Tant que Ou-tchéou maintiendra sa suprématie comme port fluvial, Nanning conservera une situation secondaire à ce point de vue, et rien ne permet de supposer que l'ouverture de ce dernier port ajoute d'une façon quelconque à la prospérité commerciale de Hongkong. »

Il m'a paru intéressant de reproduire cette expression d'opinion de l'un des grands journaux anglais d'Extrême-Orient. Ce langage est bien différent de celui que l'on entendait ici il y a quelques années, mais aussi tant de choses sont changées depuis peu tant en Europe qu'en Chine!

Signé : GASTON LIEBERT.

Les mines de Haïnan. — Le ministère des Affaires étrangères nous communique la lettre suivante de M. Beauvais, consul de France à Hoïhao, sur les prospections et tentatives d'exploitations minières faites à Haïnan :

Hoïhao, le 19 septembre 1906.

Il y a quelques années, un sieur Ouang-Jou-houeï, qui avait passé en Amérique six années de son existence et y avait étudié soi-disant les questions minières, obtenait du vice-roi des deux Kouang, S. E. Tao-Mo, une subvention d'une dizaine de mille piastres, pour venir prospecter les mines d'étain de Nodoa en Haïnan. Le vice-roi donna, à cet effet, une somme de 6.000 dollars prélevée sur le Trésor provincial et invita le taotaï du cercle Liü-ting à verser au sieur Ouang une somme de 3.000 taëls, qui complétait la dizaine de mille de dollars promise à ce prospecteur. Cette reconnaissance des mines de Nodoa ne donna aucun résultat. Ouang-Jou-houeï fit savoir qu'il avait entièrement dépensé l'argent qui lui avait été confié, sans en avoir retiré l'espérance d'une exploitation fructueuse, et il disparut.

M. Brérault, ingénieur civil français des mines, qui, en novembre et décembre 1901, explora l'île de Haïnan au point de vue de l'étude des gisements miniers et aussi des autres ressources utilisables au point de vue agricole ou industriel, a visité les mines de Nodoa. Selon lui, c'est un gîte d'étain pauvre, anciennement exploité, auprès duquel on trouve aussi quelques fragments de minerai de fer et d'aimant naturel, le tout constituant des gisements abandonnés et sans valeur. Ces anciennes mines sont situées dans le voisinage du marché de Nodoa (Na-taï-chu), où se trouve le centre de la mission protestante américaine (*American presbyterian Mission*) qui s'occupe d'évangéliser l'île de Haïnan.

Depuis la prospection malheureuse de Ouang-Jou-houeï, il n'avait pas été question, en Haïnan, des mines de Nodoa. Une nouvelle expédition vient de partir ces jours-ci, le 12 septembre, de Hoïhao, pour aller examiner de nouveaux gisements. Le chef de l'expédition est un sieur Houang, Chinois, qui emmène avec lui trois compagnons. Il appartiendrait, d'après les renseignements que j'ai recueillis, à la Compagnie minière de Singapour, ce qui me paraît désigner, probablement, l'une des compagnies qui exploitent les mines d'étain de la péninsule de Malacca. Ce sieur Houang estime que le capital immédiatement nécessaire ne doit pas être inférieur à une somme de 100.000 taëls, qu'il déclare posséder, d'ores et déjà. Il se serait procuré cette somme au moyen d'actions souscrites à Hong-kong, Singapour et Canton, et chercherait à en faire également souscrire ici.

Si l'examen auquel Houang va procéder est concluant, il s'empressera de rentrer à Hong-kong pour y faire l'acquisition des machines nécessaires, et commencera ses travaux. Il aurait, paraît-il, déjà obtenu du vice-roi la concession de la mine.

L'intention de Houang est, si l'exploitation est effectivement entreprise, de chercher un débouché sur le point navigable le plus voisin de la rivière de Hoïhao, qu'il joindrait à sa mine par une route ou par une petite voie ferrée. La rivière de Hoïhao vient en effet passer tout près de la mine de Nodoa. Elle est navigable, à la saison sèche, jusqu'à Changhaï (Suin Yaï) et, à la saison pluvieuse jusqu'à Saï-fong-si (Si-fong-chaï) à une distance relativement assez courte de Nam-fong.

Il serait également question de l'exploitation de la mine de houille située à 8 kilomètres à l'est de Kading (Kui-ting-cheu), dans la sous-préfecture de Ting-ngan-bien. En cet endroit, et toujours d'après M. Brérault, qui est la seule autorité que je connaisse en matière minière, pour

l'île de Haïnan, on constate au bord d'un ruisseau qui se jette dans la rivière de Hoïhao, à peu de distance de Chang-haï, limite de la navigabilité pendant la saison sèche, tout près de l'important centre de tanneries de Ban-cao (Sien-keou-cheu), de deux couches de lignite visibles, l'une reposant sur des grès rouges, l'autre séparée de la première par une couche d'argile à briques.

Une faible partie seulement est bonne, très pure, ne donnant que 2 0/0 de cendres, et pourrait servir pour des industries locales telles que chaux, briques, etc., pour lesquelles les Chinois n'emploient jusqu'ici que du bois. Ces couches, trop impures pour être exploitées en grand, ont été visitées il y a peu de temps, sur la demande d'un certain nombre de Chinois, par M. Nélit, qui semble avoir rapporté de son examen la même impression que M. Brérault, et qui estime que les frais d'extraction et de transport ne permettraient pas d'apporter à Hoïhao un charbon capable d'être vendu avec quelque bénéfice.

Déjà les gens de Ouen-tchang avaient eu l'idée de mettre cette mine en exploitation, avec l'aide de Japonais.

J'ai déjà eu l'occasion de vous dire quelques mots des intentions qu'avaient les habitants de Ouen-tchang de faire appel aux Japonais pour constituer des sociétés de défrichements et de culture en grand. En plus des capitaux qu'ils comptaient trouver au Japon, ils avaient, paraît-il, demandé au vice-roi qui aurait donné son autorisation, la permission de faire venir des chefs de culture japonais, pour présider à ces défrichements et, dans le nombre, ils avaient espéré introduire un ingénieur pour l'exploitation de cette mine de Kading. Je n'ai eu, depuis ce moment, aucun renseignement complémentaire.

Je ne crois pas, somme toute, que les tentatives actuelles, qui se reproduisent en Haïnan à des intervalles à peu près réguliers, aboutissent à plus de résultats que les précédents.

Le peu de succès qu'elles obtiennent semble justifier ce jugement général porté dès 1901 par M. Brérault et que je me permets de reproduire ici en entier :

« Dans la plupart des nombreux récits publiés déjà en Haïnan, les auteurs, soit qu'ils n'aient visité qu'une faible zone de l'île, soit qu'ils n'aient pas eu une expérience suffisante, soit peut-être simplement par suite d'un tempérament enthousiaste, ont plutôt exagéré les richesses de l'île. Evidemment l'on ne peut que féliciter ceux qui n'augmentent le côté intéressant de la région qu'ils ont en vue que pour y attirer l'attention de leurs compatriotes et tâcher d'y étendre l'influence et la domination de leur pays. Mais il n'est guère moins utile, au point de vue patriotique, de chercher à éviter à ses concitoyens le danger d'emballements qui peuvent leur coûter cher. Pour notre part, nous avons constaté pendant tout le cours de notre exploration que les richesses actuelles de l'île étaient assez restreintes et ne se prêtaient nullement à une exploitation par des colons européens, mais d'autre part nous avons acquis la conviction qu'il suffisait de faciliter les transports soit par mer, soit par toute autre voie, pour voir se développer les cultures et l'élevage, cesser l'émigration des habitants et enrichir le pays. »

Si j'en crois tout ce que j'ai vu et entendu dire, tant au cours de mon premier séjour en 1898 que depuis mon retour dans ce port, c'est-à-dire depuis exactement un an, ce jugement me paraît marqué au coin de la saine raison, et peut-être même plus optimiste encore qu'il ne conviendrait.

Signé : BEAUVAIS.

La banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

CORÉE

Le port de Fou-san. — Notre Bulletin a déjà signalé le rachat de la ligne Séoul-Fou-san par le gouvernement japonais et le passage de l'administration de cette voie ferrée, des mains de l'ancienne compagnie, au Bureau des chemins de fer établi à la Résidence générale. Aux termes d'une notification du ministère des Finances japonais, publiée à la *Gazette officielle* de Tokyo le 25 juillet, la Banque du Japon a été chargée de la conduite des opérations financières de l'ancienne compagnie, tant pour le capital-actions que pour le capital-obligations, toutes les charges et responsabilités de cette compagnie passant au gouvernement japonais en vertu de la loi dite de « nationalisation » des chemins de fer. Le Bureau des chemins de fer de la Résidence générale n'avait donc plus à s'occuper que de l'exploitation et de l'amélioration de la ligne et il semble qu'il s'y soit adonné avec une ardeur toute particulière, spécialement en ce qui concerne le terminus méridional du chemin de fer qui a été établi en pleine ville de Fou-san.

M. Berteaux, vice-consul, gérant le consulat de France en Corée, envoyait sur ce sujet au ministère des Affaires étrangères les renseignements suivants, par une lettre du 17 septembre :

Le terminus de la ligne se trouvait jusqu'ici à Chyo-ryang (So-Ryo), village situé à quelque distance du port de Fou-san. En vue de remédier aux inconvénients résultant de cette lacune, les autorités japonaises ont décidé de prolonger la ligne jusque dans le port de Fou-san où sera élevée une immense gare, et, depuis le début du mois d'août, les travaux d'extension sont poussés avec une extrême vigueur.

La nouvelle station sera vaste et commode et l'on espère la terminer en deux ans ; sa construction exige d'énormes travaux de remblai sur la mer. A l'heure actuelle, les murs de soutènement de la ligne prolongée sont terminés ; reste à reprendre sur les eaux l'emplacement de la future gare. L'établissement d'une station de cette importance entraînera nécessairement un développement considérable des opérations de douane, d'où l'obligation pour le service coréen, dirigé par M. Megata, de prévoir, dès à présent, la construction de nouveaux bâtiments. Il a été décidé à cet effet qu'une seconde reprise serait effectuée sur la mer, en face de la gare projetée.

En outre, une jetée de 30 pieds (10 mètres) de largeur sur 440 pieds de longueur (150 mètres) sera élevée dans le port afin de réserver un mouillage sûr aux navires du plus fort tonnage. En vue d'accroître encore les facilités du trafic, une voie ferrée reliera la gare à cette jetée et des succursales des grandes compagnies de navigation du Japon, Nippon Yushen Kaisha, Osaka Shosen Kaisha, etc., seront établies à proximité.

Lorsque ces progrès seront réalisés, Fou-san deviendra, en raison même de sa situation, en face du Japon, un centre commercial des plus importants. La remise en exploitation du Transmandchourien, dès à présent rattaché au Séoul-Ouidjou et au Séoul-Fou-san, en fera, pour les Japonais, le véritable terminus du Transsibérien et, à ce titre, le port ne manquera pas de présenter une fiévreuse activité. Mais il y a lieu cependant de craindre,

en raison du coût des transports par voie ferrée, que Fou-san ne parvienne jamais, en dehors des échanges commerciaux entre le Japon et la Corée, à détourner en sa faveur le courant désormais établi par voie de mer avec les ports de Mandchourie ; ce sera probablement et rapidement un centre des plus fréquentés par les voyageurs, mais il y a lieu de penser que le transit des marchandises y sera limité aux transactions coréo-japonaises.

F. BERTEAUX.

Une dépêche plus récente de Séoul signale la rumeur persistante — elle avait déjà couru — d'après laquelle Masampo va devenir un port militaire, pour achever le système de fermeture du détroit de Corée.

JAPON

La question des écoles de San-Francisco. — L'incident soulevé par la décision du Conseil scolaire de San-Francisco de ne plus admettre les enfants japonais dans les écoles publiques ordinaires et de les envoyer dans l'école spéciale réservée aux Asiatiques est loin d'être réglé. Le gouvernement de Washington, qui ne peut ni ne désire faire à la légère violence aux susceptibilités des Etats, surtout s'ils sont puissants et ont, comme la Californie, un nombreux corps électoral, a été incapable jusqu'ici de donner satisfaction aux réclamations de l'ambassade japonaise. Il a d'ailleurs eu une raison acceptable pour imposer des délais : l'attente des conclusions de l'enquête qu'il fait actuellement faire en Californie.

Les Japonais auraient d'ailleurs le plus grand tort de s'impatienter et de vouloir brusquer les Américains. Ils ne désirent sans doute pas la guerre, pour les raisons évidentes que nous énumérions au moment où on a reçu la nouvelle de l'incident. Ils ont donc tout intérêt à laisser la discussion se poursuivre sur un terrain aussi amical que possible. On a parlé de la « visite » d'une grosse escadre japonaise à San-Francisco. Aucun procédé ne pourrait être plus maladroit et plus dépourvu de tact. Les Américains sont assez portés à voir des défis là où ils n'existent pas, pour les découvrir là où ils ont bien l'air d'exister. Si les Japonais ont eu la moindre illusion sur les effets probables d'une pareille visite navale, les commentaires plutôt vifs que les journaux américains ont consacrés à son annonce ont dû pleinement les édifier.

La question de droit qui se pose est fort douteuse et en tout cas beaucoup moins simple qu'on ne semble le croire à Tokyo. Le gouvernement japonais invoque son traité du 22 novembre 1894 avec les Etats-Unis. L'esprit général de cet accord semble lui donner raison. Le traité de 1894 faisait partie de la série des accords par lesquels le gouvernement japonais a fait disparaître l'exterritorialité des étrangers au Japon. Son article XVII dit que le gouvernement des Etats-Unis consent à ce que les concessions étrangères au Japon soient supprimées et annexées aux municipalités japonaises limitrophes. Son article XVIII abolit les traités qui avaient établi la juridiction consulaire pour les Américains.

Il s'agit donc d'un traité destiné à mettre le Japon sur le même pied que les Etats-Unis et ses ressortissants sur le même pied que les Américains.

Mais, à le lire, on ne trouve aucune clause s'appliquant nettement à un cas comme celui des écoles de San-Francisco. C'est une égalité commerciale qui est partout stipulée : on ne voit pas comment, à moins d'invoquer la clause de la nation la plus favorisée, inscrite seulement pour des objets commerciaux, on pourrait faire servir ce traité à casser la décision du *School Board* de San-Francisco.

Voici, pour l'édification de nos lecteurs, la traduction des articles du traité les plus favorables à la thèse japonaise :

I

Les citoyens ou sujets de chacune des deux hautes parties contractantes auront toute liberté d'entrer, de voyager et de résider dans toutes les parties du territoire de l'autre partie contractante et jouiront d'une pleine et entière protection pour leurs personnes et leurs propriétés. Ils auront plein accès aux cours de justice pour la poursuite et la défense de leurs droits.

... (*Suit la constatation du droit de faire tous les actes de procédure.*)

En tout ce qui touche au droit de voyage et de résidence, à la possession de marchandises et d'effets de commerce, de quelque espèce que ce soit, aux successions testamentaires ou autres, à la disposition de la propriété de toute nature et par tous les moyens légaux, les citoyens ou sujets des deux hautes parties contractantes jouiront sur le territoire de l'autre des mêmes privilèges, libertés et droits, et ne seront soumis, en ces matières, à aucun impôt ou charge plus lourds que ceux imposés aux nationaux ou aux ressortissants de la nation la plus favorisée.

L'article II a un dernier paragraphe qui, bien qu'on puisse le combattre par l'invocation du droit de la nation la plus favorisée, permettrait bien des résistances américaines et, surtout, l'application aux coulis japonais de mesures restrictives de leur immigration. Il est ainsi conçu :

Il est cependant entendu que les stipulations de cet article et du précédent n'affectent en aucune façon les lois, ordonnances et règlements relatifs à l'immigration des travailleurs manuels, à la police et à la sécurité publique, qui sont en vigueur ou qui pourront être promulgués dans l'un ou l'autre des deux pays.

Sans doute l'esprit dans lequel fut négocié ce traité semble donner raison aux Japonais. Mais, s'il y a là un de ces cas où l'on est sûr d'avoir raison lorsqu'on est en présence d'une puissance inférieure, il n'y a pas un de ces droits tellement clairs qu'ils s'imposent même à une puissance

ombrageuse, intransigeante comme les Etats-Unis et de plus gênée, en matière internationale, par sa constitution fédérale. Le procès peut durer longtemps et, en attendant, comme il fallait s'y attendre du moment où certaines questions se posaient, l'hostilité contre les Japonais, confinée d'abord aux Etats qui font face à l'Asie, gagne peu à peu la masse des Etats-Unis.

Négociations russo-japonaises. — L'article XI du traité de paix de Portsmouth qui prévoyait la conclusion d'un traité de commerce d'établissement et de navigation entre les empires russe et japonais, donne lieu en ce moment à quelques difficultés. Les négociations prévues par lui sont engagées et on se plaint en Russie de ce que les Japonais, sous prétexte de conclure un traité de commerce, cherchent à faire ouvrir à leurs pêcheurs le fleuve Amour et à obtenir pour les Nippons un libre droit d'établissement en Sibérie. Il n'est pas probable que le gouvernement russe concède l'un ou l'autre de ces points, ni que, comme le bruit en court, le Japon soit disposé à entreprendre prochainement une nouvelle guerre contre la Russie pour achever de prendre son héritage en Extrême-Orient. En ce qui concerne le droit de naviguer sur l'Amour et ses affluents, la Russie déclare que la question ne regarde que la Chine et elle-même, et à la demande du Japon qui veut obtenir pour ses ressortissants le droit de s'établir librement en Sibérie, le gouvernement russe a une bonne réponse, puisqu'il peut objecter que les sujets russes n'ont pas le droit de devenir propriétaires au Japon.

ASIE RUSSE

Le chemin de fer de l'Amour. — Le 21 novembre, le Conseil des ministres a approuvé le projet qui lui était soumis par le ministre des Finances, et tendant à la construction d'un chemin de fer sur la rive Nord de l'Amour pour relier Khabarovsk au chemin de fer transsibérien, par une ligne ne sortant pas du territoire russe. Le nouveau chemin de fer doit partir de Stretensk, le terminus actuel de la ligne dans la vallée de l'Amour, et se rendre à Khabarovsk par Pokrovskaya. Il aura une longueur de 1.400 verstes (1.490 kilomètres) et entraînera une dépense de 130 millions de roubles (346.580.000 francs). Le travail préparatoire sera achevé en 1907. Le gouvernement russe cherchera à trouver un concessionnaire russe et étranger, et à son défaut il entreprendra la construction lui-même.

Le traité de Portsmouth laisse évidemment aux Russes, en apparence dans d'aussi bonnes conditions qu'avant la guerre, la disposition de la ligne directe de Vladivostok à la Transbaïkalie, par Karbine et la Mandchourie septentrionale. La guerre ne leur a coûté en droit que les entreprises aventurées de la politique de 1898 et n'a pas touché aux entreprises de la politique beaucoup plus sage de 1896, date où fut conclu le traité de Cassini qui autorisait la construction du chemin de fer de la frontière de Transbaïkalie à celle de l'Oussouri. Néanmoins les derniers événements, et surtout la guerre, ont tellement précipité l'évolution de la Chine, que l'on s'explique que la Russie désire avoir sur son propre territoire une ligne reliant Vladivostok à l'Empire et doublant l'Amour dont la navigation est difficile et interrompue, soit par les glaces, soit par les basses eaux, pendant la plus grande partie de l'année. En outre, il n'est pas douteux, bien que le pays traversé ne soit pas riche, qu'un chemin de fer le développera beaucoup et ne manquera pas d'y trouver certains éléments de trafic.

La question du doublement du Transsibérien. — On continue à se préoccuper en Russie d'ajouter une seconde voie au Transsibérien qui, s'il avait été ainsi doublé à temps, aurait pu changer peut-être l'issue de la guerre, en admettant même qu'il ne l'eût pas rendue impossible en montrant aux Japonais que les Russes pourraient concentrer trop rapidement leurs forces en Extrême-Orient. Le colonel, prince Volkonsky, de l'Etat-Major général, a publié un long article dans le *Novoïé Vrémia*, faisant ressortir le danger qui résultera pour les possessions russes de l'Extrême-Orient, des armements chinois et japonais. Il ne voit d'autre remède que le doublement immédiat du Transsibérien.

TURQUIE

Un incident entre Turcs et Persans à Kerbelah. — Les Persans sont très nombreux dans certaines régions de la Mésopotamie, et en particulier à Kerbelah, qui est un des sanctuaires du chiisme et se trouve sur le chemin que les pèlerins de Perse suivent pour se rendre aux villes saintes de l'Islam. Récemment une grave bagarre s'est produite dans ce centre. Un boutiquier persan ayant refusé de se conformer aux demandes du fisc turc fut arrêté et insulté par le cadi. Il en résulta qu'une nombreuse troupe de Persans se rendit au vice-consulat britannique, ce qui amena des répressions de la part des autorités turques. Un certain nombre de Persans parvinrent à s'introduire au vice-consulat d'Angleterre où ils furent en sûreté, mais d'autres restés dehors furent tués. Il en résulte un nouvel incident entre la Turquie et la Perse et une situation qui peut s'aggraver, car on signale que les 15.000 Persans qui habitent à Bagdad sont dans une vive effervescence et veulent en appeler aux autorités britanniques.

PERSE

Les négociations russo-anglaises. — Le gouvernement britannique a reconnu, sinon l'existence, du moins la possibilité à brève échéance des négociations russo-anglaises relatives à l'Asie, qui ont déjà été annoncées par tant de rumeurs. Le 6 novembre, à la Chambre des Communes, une question a été posée sur ce sujet au gouvernement qui a répondu par l'organe de sir Edward Grey. Voici le compte rendu que le *Times* a publié des quelques paroles auxquelles la question russo-anglaise a donné lieu.

Sir H. Cotton a demandé au secrétaire d'Etat des Affaires étrangères si son attention avait été attirée par les dires qui ont couru sur des négociations qui seraient maintenant engagées entre le gouvernement de Sa Majesté et le gouvernement russe pour la délimitation de sphères d'influence en Perse et si une telle délimitation serait en harmonie avec les garanties de l'intégrité et de l'indépendance de la Perse échangées entre lord Palmerston et le comte Nesselrode en 1838, et renouvelées par la suite.

Sir Edward Grey : « Toutes négociations avec la Russie en ce qui concerne la Perse seront menées sur la base de l'intégrité et de l'indépendance de la Perse. »

La presse en Russie et en Angleterre a considéré cette réponse du ministre des Affaires étrangères comme la preuve que les négociations dont on a tant parlé étaient engagées ou vont l'être à bref délai. La déclaration de sir Edward Grey a d'ailleurs produit bon effet en Russie où un certain nombre de journaux, comme la *Gazette de la Bourse*, et même des organes d'extrême-gauche, exprimaient la crainte que l'Angleterre ne profitât de l'affaiblissement de la Russie pour se faire reconnaître par cette puissance une situation prépondérante dans une grande partie de la Perse. Il est à remarquer cependant que certains journaux russes expriment d'avance un désappointement en ce qui concerne l'arrangement à intervenir entre l'Angleterre et la Russie. Ils craignent qu'au lieu d'aboutir à un accord réel les négociations ne finissent par produire qu'une déclaration négative. Il est cependant à remarquer que dans les circonstances actuelles, au moment surtout où la Russie ne peut guère se préoccuper d'expansion au dehors, une telle déclaration ne serait pas sans intérêt pour les intérêts russes en Perse. Les manifestations de bon vouloir entre l'Angleterre et la Russie continuent à fournir un cadre favorable aux négociations si elles sont engagées. Le lancement du *Rurik* par des chantiers anglais a été l'occasion de manifestations russophiles et le tsar a envoyé à son régiment anglais un télégramme dont la cordialité a été remarquée.

L'emprunt anglo-russe. — On s'attendait à la fin du mois d'octobre à voir signer à bref délai le contrat de l'emprunt que la Perse doit faire par moitié en Russie et en Angleterre. Sa signature est retardée d'une manière inattendue par l'opposition du parti de la réforme qui est généralement contraire à toute espèce d'emprunt étranger. Il est cependant vraisemblable qu'en présence de l'impossibilité de trouver de l'argent à l'intérieur pour assurer la marche du gouvernement, le contrat finira par être signé.

La constitution. — Le gouvernement continue à résister à l'Assemblée nationale qui a proposé un projet de lois fondamentales auquel le Chah n'a pas encore voulu donner sa sanction. Le ministère a rédigé un contre-projet qui tend à donner des pouvoirs étendus au Conseil d'Etat. Cet effort pour conférer à un corps administratif une influence prépondérante irrite fort le parti des réformes.

Ce dernier est d'ailleurs en voie de se diviser, et on peut se demander si, à son tour, la révolution persane ne va pas « dévorer ses enfants ». On accuse le clergé qui a jusqu'à présent mené le mouvement, de suivre à part des projets égoïstes. Des proclamations ont été affichées dans la ville de Téhéran pour propager cette accusation.

L'Allemagne dans le golfe Persique. — Nous avons signalé la nouvelle de la création d'un service régulier par la Compagnie Hamburg-Amerika entre les ports allemands et le golfe Persique. Le premier vapeur mis sur cette ligne a été le *Kanadia*, de 1.500 tonnes : il a touché à Bassorah, Mohammerah, Bouchir, Bender-Addas, Linge et l'île de Bahreïn. Il a quitté Bassorah avec une pleine cargaison, et il a apporté dans le golfe Persique une grande quantité de sucre, d'allumettes et de différents objets manufacturés provenant d'Allemagne, d'Autriche et d'Egypte. Quatre vapeurs ont été consacrés à ce service, et les frets sont d'un tiers inférieurs à ce que demandent les compagnies anglaises. La grande compagnie allemande espère enlever tout le fret du golfe Persique et tuer les compagnies anglaises et russe concurrentes.

La question de frontières turco-persane. — L'incident de frontière qui existe depuis un an entre la Turquie et la Perse n'est pas encore réglé. On sait qu'il a été causé par une violation par la Turquie de la convention de 1869, aux termes de laquelle les gouvernements de Constantinople et de Téhéran s'étaient engagés à respecter le *statu quo* tel qu'il avait été constaté par la commission mixte de 1847. Dans cette commission, nommée à la suite de l'intervention de la Russie et de l'Angleterre, les gouvernements russe et britannique étaient représentés. C'est sur les renseignements recueillis par les commissaires des quatre puissances que fut dressée la carte anglo-russe de 1865, sur laquelle a été fondée la constatation du *statu quo*. L'année dernière, dans cette poussée singulière qui amena la Turquie à se lancer dans l'aventure de Tabah, les Turcs occupèrent divers districts persans situés nettement à l'est de la zone contestée, qui suit presque toute la longueur de la frontière turco-persane.

Des représentations furent vainement faites par les ambassades russe et britannique à Constantinople. C'est seulement à la fin d'avril que la Turquie consentit à nommer une commission turco-persane pour régler le différend. Pendant longtemps les Turcs ne voulurent rien céder, et en présence de leur attitude, l'ambassadeur de Perse à Constantinople a fait à la fin d'octobre, demander aux ambassades russe et anglaise si elles consentiraient à accorder leurs bons offices selon les termes du traité turco-persan de 1869. Les deux puissances ainsi invitées ont fait une réponse favorable, mais il n'est pas vraisemblable que la Porte accepte leur intervention. Cependant le fait qu'elle a été offerte et que la Russie et l'Angleterre s'intéressent à la question au règlement de laquelle elles s'étaient du reste mêlées, comme nous venons de le voir, au milieu du siècle dernier, déterminera sans doute la Porte à adopter une attitude moins intransigeante, comme elle le faisait d'ailleurs espérer dans les dernières communications échangées entre l'ambassadeur de Perse et le gouvernement ottoman.

ASIE ANGLAISE

Inde anglaise : Superficie et population. — Il n'est pas de question économique, il n'est pas de problème politique dont des statistiques convenablement choisies ne puissent faciliter l'exposé : quand il s'agit d'une région aussi compliquée que l'Inde anglaise sous le rapport des religions, des races, etc., des chiffres précis sont indispensables pour fixer les idées. Aussi n'hésitons-nous pas à emprunter au *Statistical Abstract* de l'Inde qui vient de paraître quelques tableaux qui permettront aux lecteurs du Bulletin d'apprécier, mieux que ne pourraient le faire de longs commentaires, l'importance relative des facteurs en présence dans la vie politique, économique ou sociale de la péninsule, et auxquels il leur sera peut-être utile parfois de se reporter pour suivre les exposés qui paraissent en d'autres parties de nos colonnes ou même à cette place. Nous commencerons, tout naturellement, cette série par le tableau de la superficie et de la population donné par grandes régions administratives. Nous suivrons l'ordre adopté en Angleterre, où l'on distingue les provinces d'une part, c'est-à-dire les territoires administrés directement par l'Angleterre, le *British India* et, d'autre part, les « Etats et agences », c'est-à-dire Etats indigènes vassaux, certaines régions frontières, comme le Béloutchistan. Nous avons converti, pour la facilité de la lecture, les milles carrés en kilomètres carrés, et pour permettre les comparaisons, nous croyons devoir rappeler que la superficie de la France est de 536.463 kilomètres carrés et qu'un département français (Seine et territoire de Belfort exceptés) mesure en moyenne 6.300 kilomètres carrés.

Provinces	Nombre de districts	Superficie en kilom. carrés (1)	Nombre d'habitants (recensement de 1901)
Ajmer-Merwara	2	7.048	476.912
Iles Andamans et Nicobar	—	8.171	24.649
Béloutchistan (districts et territoires d'administration directe)	5	119.090	308.246
Bengale	34	301.129	50.722.067
Présidence de Bombay (2)	24	319.966	18.559.561
Birmanie	40	615.518	10.490.624
Provinces centrales et Berar	23	260.897	11.991.570
Coorg	1	4.113	180.607
Bengale oriental et Assam	28	275.938	30.961.459
Madras	22	368.487	38.209.436
Province de la frontière Nord-Ouest	5	42.811	2.125.480
Pendjab	27	252.743	20.330.339
Provinces-Unies d'Agra et d'Oudh	48	278.626	47.691.782
Totaux pour le territoire britannique	259	2.857.542	232.072.832

Etats et agences (3)	Superficie en kilom. carrés	Nombre des habitants
Béloutchistan (régions de protectorat)	224.928	502.500
Etat de Baroda	21.057	1.952.692
Etats du Bengale	85.209	3.940.462
Etats de Bombay	170.978	6.908.648
Agence de l'Inde centrale	204.807	8.628.781
Etats des provinces centrales	81.088	1.631.140
Etat d'Hyderabad	215.014	11.141.142
Etat de Cachemire	210.340	2.905.578
Etats de Madras	25.914	4.188.086
Etat de Mysore	76.754	5.539.399
Etat du Pendjab	95.113	4.424.398
Agence du Rajpoutana	331.606	9.723.301
Etats des Provinces-Unies	13.205	802.097
Totaux pour les Etats indigènes	1.755.694	62.288.224
Totaux généraux pour l'Inde entière	4.610.236	294.361.056

Nous avons cru devoir reproduire le tableau relatif aux Etats indigènes, bien qu'il ne permette que très imparfaitement de se rendre compte des différences considérables qui séparent tels grands Etats, comme Hyderabad, Mysore, Baroda, Cachemire, etc. (ceux qui figurent au singulier dans le texte ci-dessus) des principautés minuscules

(1) Pour abréger les calculs, nous avons compté le mille carré à 2 kil. 6, au lieu de 2 kil. 599; nos totaux partiels ne peuvent être sensiblement modifiés par cette façon de calculer, mais on ne s'étonnera pas que les totaux généraux calculés directement seraient légèrement inférieurs aux chiffres que l'on aurait obtenus par l'addition des kilomètres carrés.

(2) Y compris Aden qui compte 43.974 habitants sur 208 kilomètres carrés.

(3) La division par districts n'existe plus ici.

agglomérées dans l'Inde centrale et le Rajpoutana et groupées sous une seule rubrique.

Population des principales villes (recensement de 1901).

		Comparaison avec le recensement de 1891
Calcutta et faubourg.......	1.106.738	+ 224.622
Bombay et cantonnement..	776.006	— 45.758
Madras et — ..	509.346	+ 56.828
Hyderabad — ...	448.466	+ 33.427
Lucknow — ...	264.049	— 8.979
Rangoun — ...	234.881	+ 54.557
Benarès — ...	209.331	— 10.136
Delhi — ...	208.575	+ 15.106
Lahore — ...	202.964	+ 26.110
Cawnpore — ...	197.170	+ 8.458
Agra — ..	188.022	+ 19.360
Ahmedabad — ...	185.889	+ 37.477
Mandalay — ...	183.816	— 4.999
Allahabad — ...	172.032	— 3.214
Amritsar — ...	162.429	+ 25.663

AUSTRALASIE

Le traité franco-anglais sur les Nouvelles-Hébrides. — Sir Edward Grey et M. Cambon, ambassadeur de France à Londres, ont signé le 3 novembre une convention approuvant l'arrangement qui fut conclu le 21 février 1906 en ce qui concerne les Nouvelles-Hébrides, par sir Eldon Gorst et M. Hugh Bertram Cox, pour le gouvernement britannique, et par MM. Saint-Germain, sénateur, et Picanon, gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, pour le gouvernement français. Cette convention, qui est fort longue, puisqu'elle ne comporte pas moins de 68 articles, réglant les détails d'un véritable condominium franco-anglais aux Nouvelles-Hébrides, n'a pas été publiée, mais les journaux en ont donné des résumés détaillés dont voici le plus complet :

ARTICLE PREMIER. — Régime commun.

1° L'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, formera un territoire d'influence commune sur lequel les sujets et citoyens des deux puissances signataires jouiront des droits égaux de résidence, de protection personnelle et de commerce, chacune des deux puissances demeurant souveraine à l'égard de ses nationaux et ni l'une ni l'autre n'exerçant une autorité séparée sur l'archipel.

2° Les ressortissants des tierces puissances jouiront des mêmes droits et seront soumis aux mêmes obligations que les citoyens français et les sujets britanniques. Ils auront à opter, dans un délai de six mois, pour le régime applicable aux ressortissants de l'une ou de l'autre puissance. A défaut d'option de leur part, les hauts commissaires dont il est parlé à l'article 2 ci-après, ou leurs délégués, détermineront d'office le régime sous lequel ils devront être placés.

3° Pour tout ce qui ne sera pas contraire aux dispositions de la présente convention ou aux règlements qui seront pris pour en assurer l'exécution, les ressortissants des deux puissances signataires, ainsi que les ressortissants des tierces puissances, conserveront dans toute sa plénitude leur statut personnel et réel dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides.

4° Les deux puissances signataires s'engagent mutuellement à ne pas élever de fortifications dans l'archipel, et à ne pas y installer d'établissements de déportation ou de transportation.

ART. 2. — 1° Deux hauts commissaires nommés, l'un par le gouvernement de la République française, l'autre par le gouvernement de Sa Majesté britannique, représenteront dans l'archipel les puissances signataires.

2° Chacun des hauts commissaires sera assisté d'un commissaire résident, auquel il déléguera, dans la mesure qu'il jugera utile, son autorité et qui le représentera dans l'archipel lorsqu'il n'y résidera pas.

ART. 3. — 1° Le siège, dans l'archipel, de l'un et de l'autre gouvernement et du tribunal mixte prévu à l'article 10 de la présente convention sera établi à Port-Vila, dans l'île de Vaté.

ART. 5. — Chacune des deux puissances signataires pourvoira aux dépenses de son administration propre dans l'archipel.

ART. 6. — 1° La commission navale mixte prévue par l'article 2 de la convention du 16 novembre 1887 sera chargée de coopérer au maintien de l'ordre dans l'archipel.

2° Dans le cas d'urgence, son action s'exercera sur réquisition concertée des deux hauts commissaires ou de leurs délégués.

ART. 7. — Les hauts commissaires auront le pouvoir d'édicter conjointement, pour le maintien de l'ordre et la bonne administration, ainsi que pour les mesures d'exécution nécessitées par la présente convention, les règlements locaux applicables à tous les habitants de l'archipel, et de sanctionner ces règlements par des pénalités n'excédant pas un mois de privation de liberté et 500 fr. d'amende.

ART. 8. — 1° Par le mot *indigène*, on entend, dans la présente convention, toute personne de race océanique ne ressortissant pas, d'après son statut personnel, soit comme citoyen, soit comme sujet ou protégé, à l'une des deux puissances signataires ;

2° Aucun indigène, dans le sens ainsi défini, ne pourra acquérir, dans l'archipel, la qualité de ressortissant à l'une des deux puissances signataires ;

3° Les hauts commissaires et leurs délégués auront autorité sur les chefs des tribus indigènes. Ils auront, en ce qui concerne les tribus, le pouvoir d'édicter des règlements d'administration et de police, et d'en assurer l'exécution.

4° Ils devront respecter les mœurs et les coutumes des indigènes pour tout ce qui ne sera pas contraire au maintien de l'ordre et de l'humanité.

ART. 10. — 1° Il sera établi un tribunal mixte composé de trois juges, dont un président. Un quatrième magistrat représentera le ministère public et procédera à tous les actes d'instruction. Ce tribunal sera assisté d'un greffier et du personnel auxiliaire nécessaire.

ART. 18. — Les langues officiellement usitées devant le tribunal mixte seront la langue française et la langue anglaise. Les débats seront interprétés et la rédaction des jugements devra être faite dans les deux langues, lorsque le procès aura lieu entre ressortissants français et anglais. Les registres du greffier devront être tenus dans les deux langues.

ART. 20. — 1° Il ne pourra être armé, dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, que des bâtiments destinés à naviguer sous les pavillons de l'une des deux puissances signataires.

2° Les hauts commissaires détermineront, chacun en ce qui concerne les bâtiments naviguant dans l'archipel sous le pavillon de la puissance qu'ils représenteront, les règles

auxquelles sera soumise la navigation de ces bâtiments.

Art. 29. — Il n'est en rien dérogé, par la présente convention, en ce qui concerne les bâtiments armés en dehors de l'archipel, aux règles respectivement tracées par les lois et règlements de la puissance sous le pavillon de laquelle naviguera le bâtiment.

Art. 31. — 1° Aucun bâtiment ne pourra se livrer au recrutement des travailleurs indigènes dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, que si le navire est sous le pavillon de l'une des deux puissances signataires et s'il est muni d'un pouvoir de recrutement délivré par le haut commissaire représentant celle des puissances signataires sous le pavillon de laquelle le bâtiment naviguera, ou par son délégué.

4° Les permis de recruter ne sont valables que pour une année.

Art. 57. — 1° A partir de la mise en vigueur de la présente convention, il sera interdit dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, et dans les eaux territoriales du groupe, de vendre ou de livrer aux indigènes, de quelque façon et sous quelque forme que ce soit, en dehors des exceptions limitativement énumérées ci-après, des armes et des munitions de guerre.

L'article 58 énumère quelques exceptions.

Art. 59. — 1° A partir de la mise en vigueur de la présente convention, il sera interdit dans l'archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les îles de Banks et de Torrès, et dans les eaux territoriales du groupe, de vendre ou de livrer aux indigènes de quelque façon et sous aucun prétexte que ce soit, des boissons alcooliques.

Ce résumé suffit à montrer, comme nous le disions plus haut, qu'il s'agit d'une véritable cosouveraineté de l'Angleterre et de la France aux Nouvelles-Hébrides. C'est d'ailleurs le développement logique de la situation que notre faiblesse avait laissée s'établir et commencer à se consacrer par l'arrangement de 1887, qui instituait une commission navale mixte pour donner quelque sécurité aux colons anglais et français de l'archipel. L'Angleterre et la France se reconnaissaient dès lors des droits égaux et identiques. Du moment où ni l'une ni l'autre ne voulait céder à sa partenaire les Nouvelles-Hébrides, ni partager ce groupe avec elle, il était impossible que ce commencement de condominium ne devînt pas un organisme plus complet, mais du même ordre, le jour où la situation locale aux Nouvelles-Hébrides l'exigerait en se compliquant. Nous nous réservons d'ailleurs, dans un prochain Bulletin, et lorsque nous aurons le texte complet, d'étudier cette situation et les conclusions pratiques qu'elle impose. Contentons-nous, pour l'instant, de dire qu'il nous paraît impossible que les deux puissances règlent définitivement cette question autrement que par un partage de l'archipel : les intérêts de la Nouvelle-Calédonie ne nous permettent pas d'abandonner les Nouvelles-Hébrides, et d'autre part il est invraisemblable que l'Angleterre, poussée par ses colonies australiennes, consente à nous reconnaître la possession de cet archipel. Nous ne pouvons donc obtenir satisfaction complète sur ce point, ni donner satisfaction complète aux revendications australiennes qui suggéreraient un échange, par exemple l'abandon à la France de la Gambie moyennant notre retrait complet des Nouvelles-Hébrides. Nous ne considérons certes pas les régions de l'empire colonial de la France qui nous occupent comme présentant pour notre pays un intérêt nécessairement supérieur à celles qui ne font pas partie du domaine que nous nous sommes assigné. Mais dans l'espèce, nous ne croyons pas qu'un territoire comme la Gambie vaille pour nous un archipel qui est le complément nécessaire de la Nouvelle-Calédonie, et où nous ne comptons pas moins, dès à présent, de 400 colons français.

La convention néo-hébridaise qui réserve la question en la maintenant exactement sur le terrain de co-souveraineté où elle avait commencé à s'engager par les actes précédents, a été fort mal accueillie en Australie et en Nouvelle-Zélande. M. Deakin, premier ministre de la confédération australienne, a déclaré que cette convention avait été signée sans le moindre concours de son gouvernement colonial. La même opinion s'est exprimée en Nouvelle-Zélande. On sait quel respect les Anglais témoignent à l'opinion de leurs grandes colonies autonomes. Cependant cette fois les principaux organes de la presse anglaise ont trouvé nécessaire de rappeler aux colonies australasiennes que l'Empire britannique est un tout dans lequel l'Australie et la Nouvelle-Zélande doivent tenir compte des intérêts généraux. L'entente avec la France est à l'heure actuelle un des premiers intérêts de l'Empire, et il était impossible de la sacrifier pour donner à la question des Nouvelles-Hébrides une solution conforme aux ambitions des grandes colonies du Pacifique. Ce petit différend entre le gouvernement impérial et ceux de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande a été une occasion nouvelle pour le *Times* de demander que quelque moyen constitutionnel impérial soit trouvé pour assurer la coopération des grandes colonies aux traités qui s'élaborent à Londres et, par conséquent, éviter qu'elles ne viennent, lorsqu'ils ont été conclus, exprimer le mécontentement ou faire de l'opposition.

En France, on peut d'ailleurs espérer que le mécontentement de l'Australie ira en s'atténuant. Ce n'est pas du premier coup que les relations meilleures établies entre notre pays et le monde britannique peuvent avoir une répercussion jusqu'aux extrémités de ce dernier. Mais il est des problèmes nouveaux qui surgissent dans le Pacifique depuis l'avènement du Japon au rang de grande puissance et qui seront sans doute aggravés par la transformation prochaine de l'Extrême-Orient. Lorsqu'ils se poseront avec une netteté suffisante, il est vraisemblable que l'Australie se préoccupera de dangers moins chimériques que celui de voir la France aventurer aux antipodes des stations navales dans le but de dominer la future grande voie commerciale entre le canal de Panama et les côtes des Nouvelles-Galles du Sud.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Gérard est nommé ambassadeur près S. M. l'empereur du Japon ;
M. le comte d'Ormesson est nommé ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Belges ;
M. de la Boulinière est nommé ministre plénipotentiaire près S. M. le roi des Hellènes ;
M. Bruwaert est promu ministre plénipot. de 1re cl. à Rio-de-Janeiro ;
M. Kleczkowsky est nommé ministre plénipot. de 2e cl. à Montevideo ;
M. de la Martinière est nommé ministre plénipot. de 2e cl. et chargé des fonctions de conseiller à l'ambassade de Saint-Pétersbourg ;
M. le vicomte de Fontenay, secrét. d'ambassade de 1re cl., est chargé du consulat général de Budapest ;
M. Klobukowski est chargé de l'agence et consulat général du Caire ;
M. Merlou est nommé ministre plénipotentiaire de 2e cl. à Lima ;
M. Jessé-Curély est nommé secrét. d'ambassade à la légation de Tanger ;
M. le vicomte de Martel est nommé secrét. à l'ambassade de Washington ;
M. Clément-Simon est nommé secrét. d'ambassade à la légation de Santiago de Chili ;
M. Bizouard de Montille est nommé secrét. à l'ambassade de Berlin ;
M. Pralon, consul de 1re cl., est chargé du consulat de Turin ;
M. Clausse, secrét. d'ambassade de 2e cl., est nommé à la légation de Belgrade ;
M. Prévost, secrét. d'ambassade de 2e cl., est placé à l'ambassade de Vienne ;
M. Martin, secrét. d'ambassade de 1re cl. est chargé des fonctions de rédacteur à la direction des affaires politiques ;
M. de Fontarce, secrét. d'ambassade de 1re cl., est nommé à l'ambassade de Saint-Pétersbourg ;
M. Grimault, secrét. d'ambassade de 1re cl., est placé à l'ambassade de Berne ;
M. Couty, secrét. d'ambassade de 1re cl., est placé à la légation de Lisbonne ;
M de Pereta de la Rocca, secrét. d'ambassade de 2e cl., est chargé du bureau d'Amérique à la direction des consulats ;
M. Gâtine, secrét. d'ambassade de 2e cl., est nommé à la légation de Lisbonne ;
M. Cambon, secrét. d'ambassade de 3e cl., et placé à l'ambassade de Rome ;
M. Ollé-Laprune, secrét. d'ambassade de 3e cl., est placé à l'ambassade de Rome ;
M. de Pommayrac, consul de 1re cl., est chargé du consulat de Rosario ;
M. Waguet, consul de 2e cl., est chargé du consulat de Bahia ;
M. Marinacce-Cavallacce, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Cadix ;
M. Arnould, consul de 2e cl., est nommé délégué du ministère des Affaires étrangères à Yunnan-sen ;
M. Roque-Ferrier, consul de 2e cl., est chargé du consulat d'Alep ;
M Despessailles, consul de 2e cl., est chargé du consulat de Saint-Paul ;
M. Ramin, vice-consul de 1re cl., est chargé de la chancellerie de la légation de Lisbonne ;
M. Lelorrain, vice-consul de 2e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de Milan ;
M. Blanchet, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de Porto ;
M. Terver, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de Liège ;
M. Laurent-Cochelet est chargé du consulat général au Cap ;
M. Ronssin est promu consul général et chargé du consulat général de Moscou ;
M. Pascal (d'Aix) est promu consul général et chargé du consulat de Milan ;
M. Dallemagne est chargé du consulat général de Montréal ;
M. Capdeville est promu consul général et chargé du consulat général de Francfort ;
M. Claine (Jules), consul de 2e cl., est chargé du consulat de Corfou ;
M. Gager est nommé consul de 2e cl. et chargé du vice-consulat de Bakou ;
M. Massaulle est nommé vice-consul de 2e cl. et chargé du vice-consulat de Tarragone.
M. de Berne-Lagarde, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de Prague ;
M. Billecocq, vice-consul de 3e cl., est chargé de la chancellerie du consulat de Turin ;
M. Kahn, consul de 2e cl. à Canton, est promu consul de 1re cl. ;
M Gaillard, chargé du consulat de Fez, est nommé consul de 2e cl. ;
M. Lelorrain, chargé de la chancellerie du consulat de Porto, est promu à la 2e cl. de son grade ;
M. Grenard, consul de 2e cl., chargé du vice-consulat d'Erzeroum, est chargé de mission ;
M. de Peraldi, vice-consul de 3e cl., est chargé du vice-consulat d'Erzeroum.

Sont promus consuls de 1re classe :
M. Bergeron, consul à Tauris ;
M. Malpertuy, consul à Casablanca ;
M. de Surrel, consul à Cordoba ;
M. Ramoger, consul à Valparaiso.
Sont promus consuls de 2e classe :
M. Laporte, chargé des fonctions de consul à Bangkok ;
M. Flajollet, vice-consul à la Spezzia ;
M. Niaggar, vice consul à Volo ;
M. Piettre, chargé de la chancellerie de l'ambassade de Vienne.
Sont promus vice-consuls de 2e classe :
M. Gey, chargé de la chancellerie du consulat de Panama ;
M. le baron Lahure, chargé de la chancellerie du consulat de Valence ;
M. Malafosse, attaché autorisé à la légation de Bruxelles, est nommé vice-consul de 3e classe.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Sont nommés conseillers du commerce extérieur :
MM.
Bonnet, agent commercial de papeteries à Paris ;
Breger, éditeur d'art à Paris ;
Breton, directeur des papeteries d'Albertville (Savoie) ;
Cabissol, administr. délégué de la société la Morue française à Paris ;
Cohen (Michel), négociant en café à Paris ;
Chanay, fabricant de soieries à Lyon ;
Coré (Jean-Baptiste-Auguste), négociant en bois à Paris ;
Ducreux, direct. général de la maison Picon à Marseille ;
Eyglunent, négoc. en produits métallurgiques à Tours ;
Feigenheimer, négociant exportateur à Paris ;
Leyman-Charley, administr. de la Société française des automobiles industrielles à Paris ;
Le Pont, agent maritime à Cherbourg ;
Michel, négociant en vins à Montpellier ;
Milhaud (Élie), négociant en tissus à Narbonne ;
Rubaudo, négoc. commiss. en fruits à Paris ;
Vignon, fondé de pouvoirs des établissements Frédéric Hagimont à Amiens.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes métropolitaines.

SERVICE VÉTÉRINAIRE

Chine. — M. le *vétérin. en* 2e Szweizick est désig. pour servir au corps d'occupation.
Cochinchine. — M. le *vétérin. en* 2e Mutin-Bondet est désig. pour le service local de la Cochinchine ;
M. le *vétérin. en* 2e de Croizant est désig. pour servir en Cochinchine.

Troupes coloniales

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Indo-Chine. — M. le *général de division* Picl est nommé command. supérieur des troupes de l'Indo-Chine.

INFANTERIE

Chine. — MM. les *capit.* Marquet, Figeac, Helleringer et Casaux ; les *lieut.* Foisy, Tiret, Reydellet, Delaunay, de Clervaux de Fondvilliers, Revercé, Massavy d'Armancourt, Gaudinau et Thomassin sont désig. pour servir au 16e rég. ;
M. le *capit.* Pernot est nommé officier d'ordonnance du général command. le corps d'occupation.
Indo-Chine. — MM. les *capit.* Jung, Expert-Bezançon et Pruneau sont nommés stagiaires à l'état-major des troupes de l'Indo-Chine.
M. le *lieut.* Albrecht est désig. pour servir hors cadres au Siam.
Cochinchine. — M. le *capit.* Laporte est nommé officier d'ordonn. du général command. la 3e brigade en Cochinchine.
Sont désig. pour servir :
Au 11e rég., MM. les *capit.* Lambla et Chauveteau ; le *lieut.* Pancrazi ;
Au 12e rég., MM. les *capit.* Aymès, Imbert et Jacques ; les *lieut.* Rogard et Van-Ryckeghem ;
Au 2e annamites, MM. le *capit.* Lemaire et le *lieut.* Lion.
Tonkin. — MM. les *colonels* Blondhlat et Largy sont désig. pour servir au Tonkin ;
M. le *capit.* Panet est placé à l'état-major partic. du command. supérieur ;

M. le *capit.* Porte est nommé officier d'ordonn. de M. le général Piel;
MM. les *capit.* Stauber et Ozil et le *lieut.* Garnery sont affectés au 18e rég.;
MM. les *capit.* Imbert et Thibault et le *lieut.* Frekby sont placés au 9e rég.;
MM. le *chef de bat.* Perrin; les *lieut.* Witzmann, Golay et Savoye sont affectés au 10e rég.;
MM. le *capit.* Crété et les *lieut.* Valuet et Chanson sont placés au 1er tonkinois;
MM. le *colonel* Ecorsse; le *lieut.-col.* Tétart; les *capit.* Sainjon, Tétrel et Vincent; les *lieut.* Masson, Jacquemet et Boulay sont affectés au 2e tonkinois;
MM. le *capit.* Bernard; les *lieut.* Varache, Lavenir et Carles sont désig. pour le 3e tonkinois;
MM. le *colonel* Messager; le *chef de bat.* Hérold et le *lieut.* Hugot sont placés au 4e tonkinois;
M. le *chef de bat.* Boucabeille est désig. pour servir au 5e tonkinois.

ARTILLERIE

Chine. — MM. les *lieut.* Beccat et Lenfumé de Lignières et les *sous-lieut.* Legros et Gigon sont désig. pour servir au corps d'occupation.
Indo-Chine. — MM. les *capit.* Charnet et Teissier sont nommés stagiaires à l'état-maj. des troupes de l'Indo-Chine.
Annam. — M. le *capit.* Quénéa est désig. pour servir à Hué.
Cochinchine. — M. le *colonel* Ruault est nommé direct. d'artill. en Cochinchine.
M. le *lieut.* Peyre est désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Didio est nommé officier d'ordonnance de M. le général Piel.
Nouvelle-Calédonie. — M. le *sous-lieut.* Duthoit est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Boulé et le *stagiaire de 1re cl.* Boulay sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — MM l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Lasserre; l'*offic. d'admin. de 4e cl.* Oudin; les *stagiaires de 1re cl.* Garnier, Cantin, Quentin et *de 2e cl.* Demarche sont désig. pour servir au Tonkin.
Océanie. — M. le *stagiaire de 2e cl.* Chabredier est désig. pour servir à Tahiti.

CORPS DE L'INTENDANCE

Annam. — M. l'*adjoint* à l'intendance Dorangeon est désig. pour servir à Hué.
Tonkin. — M. l'*adjoint* à l'intendance Lacouture est désig. pour servir à Dap-cau;
M. l'*adjoint* à l'intendance Lasne-Desvareilles est placé à Lang-son;
M. l'*attaché* Roger est placé à Haïphong;
M. l'*attaché* Gaucher est affecté à Hanoï;
MM. les *attachés de 2e cl.* Poirel et Pouey sont désig. pour servir au Tonkin.

Officiers d'administration.

Tonkin. — MM. l'*offic. d'admin. ppal* Long; les *offic. d'admin. de 1re cl.* Hoarau, Charles-Marie; l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Violet sont désig. pour servir au Tonkin.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — MM. Carayon et Delange, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au corps d'occupation.
Cochinchine. — M. Quesseveur, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé au Cap Saint-Jacques;
M. Honorat, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour le 2e annamites;
MM. Roche et Guitard, *méd.-maj. de 2e cl.*; Bernoud, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Mirville, *pharm.-maj. de 2e cl.*, sont désig. pour servir en Cochinchine.
Tonkin. — M. Ilbert, *méd.-maj. de 1re cl.*, est placé au 2e tonkinois;
M. Augé, *méd.-maj. de 2e cl.*, est affecté au 9e rég.;
M. Pujol, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Dap-cau;
MM. Vallet, *méd.-maj. de 2e cl.*, et François, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont placés à Ha-giang;
MM. Foll, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, et Vidal, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, sont affectés à Hanoï;
M Féraud, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Haïphong;
MM. Pin, *méd.-maj. de 2e cl.*; Cachin et Koun, *méd. aides-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour servir au Tonkin.
Nouvelle-Calédonie. — M. Lainé, *pharm.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

Officiers d'administration.

Tonkin. — M. l'*officier d'admin. de 2e cl.* Morand est désig. pour servir à Hanoï.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Attachés navals. — M. le *capit. de vaiss.* Schilling est nommé attaché naval à l'ambassade de France à Londres.
Extrême-Orient. — M. le *capit. de frég.* Rageot de la Touche est nommé au command. de la *Manche;* MM. le *lieut. de vaiss.* Doré et les *enseig. de vaiss.* Planchat et Huon de Kermadec sont désig. pour embarq. sur le même bâtiment.
M. le *lieut. de vaiss.* Devarenne est nommé au command. de la *Vigilante;*
M. le *lieut. de vaiss.* de Cacqueray est nommé au command. de la *Rapière;*
M. l'*enseig. de vaiss.* Dunoyer de Noirmont est désig. pour embarq. sur le *Kersaint;*
MM. les *lieut. de vaiss.* Saisset, Maurois, Boulain et Gillet sont nommés au command. de torpilleurs dans les flottilles des mers de Chine;
M. le *lieut. de vaiss.* Giraud est désig. pour embarq. sur la *Javeline.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Audoyer est désig. pour embarq. sur le *D'Entrecasteaux;*
M. le *commiss. de 2e cl.* Laurent est nommé commiss. de la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine.

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Robin est désig. pour embarq. sur le *Peï-Ho.*

MINISTÈRE DES COLONIES

Sont nommés :
Lieutenant de juge au tribunal de première instance de Nouméa (Nouvelle-Calédonie), M. Lanes.
Juge suppléant au tribunal de première instance de Pondichéry (Inde), M. Michaux (Marie-Pierre).
M. Outrey est nommé inspecteur des services civils de l'Indo-Chine.
M. Cazelles est nommé administ. de 4e cl. des services civils de l'Indo-Chine.
M. de Lavigne Sainte-Suzanne, rédacteur de 2e cl. à l'administration centrale, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Indo-Chine.
Par décret en date du 19 octobre 1906, ont été nommés dans le personnel des services civils de l'Indo-Chine :

A l'emploi d'administrateur de 1re classe.

Les administrateurs de 2e classe :
MM.
Rousseau (Georges-Louis);
Duvillier (Eugène-François);
Destenay (Georges);
Simoni (Paul).

A l'emploi d'administrateurs de 2e classe.

Les administrateurs de 3e classe :
MM.
Garnier (Claude-Léon-Lucien);
Baudoin (François);
Soler (Jean-Baptiste).

A l'emploi d'administrateurs de 3e classe.

Les administrateurs de 4e classe :
MM
Poeymirau (Paul-François-Adolphe);
Lehé (Benjamin-Henri);
Logerot (Alfred);
Pech (Antonin-Joseph-Louis-Henri).

A l'emploi d'administrateurs de 4e classe.

Les administrateurs de 5e classe :
MM.
Deville (Émile);
Perret (Gaston-Victor);
De Matra (Alfiéro-Ange-Louis);
Serres (Gustave);
Petillot (Louis);
Chevillon (Frédéric);
Chassaing (Charles);
Munier (Pierre);
Bride (Jules-Joseph).

A l'emploi d'administrateur de 5e classe.

Les commis de 1re classe :
MM.
Fleurot (Henri-Louis-Eugène);
Mougenot (Georges-Joseph);
Ravel (Georges-Victor-Emmanuel);
Sénémaud (Jules-François-Nicolas,

Les administrateurs stagiaires :
MM.
Lebrun (Pierre-Onésime-Marie);
Striedter (Henri-Louis-Eugène).

Bibliographie

La France moderne et le problème colonial, par CHRISTIAN SCHEFER, professeur à l'École des Sciences politiques. — Un volume. Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain.

La France a, durant les vingt-cinq dernières années, énormément agrandi ses possessions coloniales. Elle s'est constitué, tant en Extrême-Orient qu'en Afrique, un domaine immense dont déjà la mise en exploitation permet d'attendre de beaux résultats. En sacrifiant plus peut-être que la plupart des nations d'Europe à ce mouvement qui les a plus ou moins presque toutes entraînées dans le dernier quart du XIXe siècle à se créer des satellites dans les divers continents, la France continue une tradition, en même temps qu'elle s'associe à un mouvement contemporain général. Cette expansion coloniale intense a été critiquée. Nous ne sommes pas ici de ceux qui la condamnent; tout au contraire, nous pensons que, sans elle, notre pays, pour éviter quelque chance de conflit, n'aurait point dans le monde la situation qu'il a. Si la France d'après 1870 n'avait pas développé ses possessions extérieures, elle serait loin d'avoir autant de poids parmi les grandes puissances. Mais tout en approuvant la politique d'acquisition territoriale, il nous arrive souvent de regretter les mesures administratives et économiques qui ont été prises pour organiser et exploiter les territoires acquis. Maintes fois, nous avons condamné cette manie d'assimilation qui a été le grand défaut de notre administration coloniale et qui l'a poussée à doter des institutions métropolitaines, aussi bien l'Afrique du Nord que l'Afrique Occidentale ou Orientale, l'Indo-Chine ou quelques îles perdues de l'Océanie. Nous n'avons pas moins regretté la prétention de notre administration de tout décider à Paris et de voir cette prétention devenir une habitude pour des hommes qui, bien souvent, n'avaient aucune notion des conditions locales où devaient s'appliquer les mesures qu'ils édictaient. Nous avons aussi montré ce qu'il y avait d'insensé dans le régime économique imposé à la plupart des colonies et notamment, tout récemment encore, à propos de l'Inde française, le mal que l'on faisait à cette colonie en entravant la concurrence que son industrie textile pouvait faire à celle de la métropole.

Il nous arrive aujourd'hui un livre qui nous sert grandement à nous expliquer pourquoi toutes ces erreurs ont été commises et continuent malheureusement à l'être encore sur une grande échelle. Ce livre, c'est *La France moderne et le problème colonial* de M. Christian Schefer.

L'auteur a voulu montrer quelle était la politique coloniale dans la période qui s'étend de 1815 à 1830. Il a voulu démêler, par l'étude des mesures prises, comment on s'y est pris à Paris même, soit pour agrandir notre domaine colonial, soit pour combiner son organisation. Il est remonté même dans l'ancien régime, jusqu'à Richelieu, de qui date vraiment une politique suivie en matière coloniale. Il nous explique qu'à l'origine, l'administration des colonies étant confiée au ministre de la Marine, on considéra chaque colonie comme un bateau et on décida que les règlements maritimes s'appliquaient à la possession coloniale. De cette conception dérive cette conséquence immédiate que tous les bateaux sur toutes les mers étant soumis à un régime pareil, toutes les colonies, sous quelque latitude qu'elles se trouvent, sont soumises aux mêmes règlements. Ces mêmes règlements étaient rédigés en s'inspirant des lois de la métropole, ce qui permettait d'ailleurs de centraliser tous les services. C'est de ce régime que notre administration coloniale dérive, et il est facile de voir que tous les défauts contre lesquels nous avons si souvent l'occasion de nous élever, et que nous rappelions tout à l'heure, s'y rattachent étroitement : assimilation outrancière, amour véhément de la centralisation et plus tard, nous le verrons, régime économique absurde. Si on avait réfléchi quelque peu, on se serait vite aperçu que des établissements qui subsistent grâce au développement de la population laborieuse n'ont rien de commun avec des arsenaux ou des vaisseaux de ligne. Vouloir à plusieurs milliers de lieues réglementer jusqu'aux moindres choses ne saurait amener que des confusions, et les mêmes lois enfin ne se peuvent appliquer, quand les conditions diffèrent.

L'ouvrage de M. Schefer contient, au point de vue économique, des enseignements excellents; car cet auteur ne se contente pas d'exposer ce qui est, il s'efforce d'expliquer pourquoi on a agi de telle sorte et le raisonnement trouve toujours satisfaction à la lecture des pages qu'il consacre aux questions même les plus ardues. C'est ainsi qu'il nous explique comment, grâce à l'avènement de Portal d'Albarède au gouvernement, les armateurs de Bordeaux furent tout-puissants, d'Albarède étant un ancien commerçant de cette ville. Maîtres de la situation, ces armateurs dépassèrent la mesure et se firent donner primes et détaxes pour faciliter l'expansion commerciale. D'un autre côté, les raffineurs de la métropole, ayant le monopole du raffinage, firent interdire aux colonies productrices de sucre de se livrer à cette industrie, si bien indiquée cependant pour elles. La métropole n'avait pas à craindre la concurrence des îles. Aujourd'hui encore cependant, des industriels français redoutent cette concurrence et des propositions de loi ont été élaborées pour faire revenir en partie ce pacte colonial qui entraîna la décadence économique de nos vieilles possessions. Quand on a lu l'ouvrage de M. Schefer, on est convaincu qu'on ne saurait, sans les plus grands dangers, revenir à une politique qui rappelle celle de la Restauration, en matière économique, politique qui fut en somme détestable, plus détestable encore que l'œuvre administrative dans laquelle on trouve au moins, à côté de beaucoup d'erreurs, la volonté de faire régner l'ordre là où l'anarchie était depuis si longtemps maîtresse.

Rien, mieux que l'ouvrage de M. Schefer, ne peut montrer les racines profondes des maux coloniaux dont nous nous plaignons, et rien, par conséquent, n'est plus capable de nous amener à nous en corriger. Nous pourrions multiplier les citations et les exemples. Nous pourrions suivre pas à pas cette œuvre considérable; mais ce que nous en avons dit suffira à montrer quelle place un ouvrage de cette sorte doit tenir dans la littérature coloniale contemporaine. Ce n'est qu'un début. M. Christian Schefer a l'intention de compléter ce premier volume par deux autres qui embrasseraient, l'un la période de 1830 à 1860, c'est-à-dire la conquête de l'Algérie et la fin du pacte colonial, l'autre, qui étudierait l'empire colonial actuel et les conflits contemporains. On ne saurait trop souhaiter que l'auteur trouve partout les concours les plus empressés pour lui permettre de mener à bien une œuvre qui fera grand honneur à lui-même et qui est capable de faire beaucoup de bien à la politique coloniale contemporaine.

E. P.

Le Gérant : A. MARTIAL.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

SIXIÈME ANNÉE. — N° 69. DÉCEMBRE 1906

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au Bulletin du Comité de l'Asie Française, Paris — 19-21, rue Cassette. Téléph. 732.84.

SOMMAIRE

CARTES

60e LISTE DES SOUSCRIPTEURS (1)

Afin d'éviter des frais d'encaissement élevés, nous prions les adhérents du Comité de bien vouloir nous envoyer directement leur souscription pour 1907. Nous adressons la même prière à ceux de nos souscripteurs pour 1906 qui n'ont pas encore réglé leur cotisation échue.

Les envois de souscriptions peuvent être faits 19, rue Cassette, sous forme de chèque ou de mandat-poste au nom du trésorier.

MM.

Eiffel, ingénieur	30	»
Heurteau, ingén. au corps des mines	25	»
Emile Dorr, à Toulouse	12	»
Capit. Ferry, de l'infanterie colon.	12	»
D'Épinay, lieutenant d'infanterie	20	»
Léon Caillat, vice-consul de France	12	»
G. Marquis, à Paris	24	»
Command. Pitault, de l'artill. colon.	20	»
* Garnier, direct. de succursale de la Banque de l'Indo-Chine	25	»
Chambre de commerce de Lyon	300	»
L. Fichet, commissaire de la marine	24	»
Pierre Lefèvre-Pontalis, chargé d'affaires de France	25	»
Mercier de Lostende, capitaine de frégate	20	»
Musée commercial de Lille	12	»
A reporter	561	»

(1) Les noms marqués d'un * sont ceux des nouveaux souscripteurs. — Pour faciliter le contrôle, le Bulletin ne publiera plus désormais les souscriptions qu'après encaissement de leur montant.
Nous prions MM. les membres bienfaiteurs, donateurs, adhérents et souscripteurs qui ne verraient pas figurer leurs noms dans la deuxième liste publiée après l'encaissement de leur souscription de vouloir bien nous signaler l'omission.
Les souscriptions inférieures à 12 francs sont totalisées à la fin de la liste.

Report. . . .	561	»
Klobukowski, ministre plénipotentiaire.	75	»
Lieut.-col. Burnol, à Bordeaux. . .	15	»
Collin de Plancy, ministre plénipotentiaire.	90	»
Joseph Chailley, secrétaire général de l'Union coloniale.	25	»
Chambre de commerce de Marseille.	300	»
J. Arène, consul général.	12	»
Capitaine E. Aubergé, à Douai. . .	12	»
Bibliothèque des officiers du 30e d'infanterie.	12	»
* Société française des distilleries de l'Indo-Chine.	25	»
Société des Ateliers et Chantiers de la Loire.	100	»
Banque de l'Indo-Chine.	600	»
Command. Cohas, à Fontainebleau.	15	»
Armand Descande, à Biarritz. . . .	12	»
* Georges Lacaze, procureur de la République.	20	»
G. Loustau, inspecteur retraité de la Compagnie du Nord.	12	»
* Auguste Benoist, à Plailly. . . .	15	»
Union française de Constantinople.	50	»
Cercle colonial de Saïgon.	15	»
Bourgouin-Meiffre, industr. à Hanoï.	20	»
* Lieut. P. La Plagne-Barris, de l'infant. colon.	25	»
Biblioth. de l'école supérieure de guerre.	12	»
De Rothschild frères.	1.500	»
Louis Béra, enseigne de vaisseau. .	24	»
Bibliot. des offic. du bat. de l'A.O.F.	12	»
Ecole supérieure de commerce de Marseille.	12	»
Cercle militaire de Constantine. . .	20	»
Biblioth. du Cercle milit. du Havre.	12	»
Capit. Michaut, de l'infant. colon. .	12	»
Crédit Lyonnais (2e versement). . .	300	»
Fouchet, capit. de cavalerie.	12	»
J. de Kerjégu, député, ...	100	»
* M. N. Lacombe, secrét. d'ambass.	25	»
Cercle militaire de Nice.	12	»
Lieut.-col. Breton, de l'infant. col. .	12	»
Gastou, lieut. d'infant.	12	»
Le général Lyautey.	25	»
Prince d'Hénin, député.	25	»
Le général Mourlan, à Paris. . . .	12	»
* Capit. Drevet, de l'infant. colon. .	20	»
Biblioth. des offic. du 13e colonial. .	12	»
Capit. Monbeig, de l'infant. colon.	12	»
Lieut.-gouvern. de la Cochinchine. .	25	»
Biblioth. du secrétariat du gouvernement de la Cochinchine. . . .	25	»
A reporter. . .	4.244	»

Report. . . .	4.244	»
Maurice de Coppet, consul de France.	12	»
Lieut.-colon. Vimont, de l'infant. coloniale	20	»
Le gouvern. général de Madagascar.	25	»
Société de géogr. comm. de Nantes.	12	»
Capit. Madaule, de l'infant. colon. . .	12	»
* Biblioth. de l'Ecole militaire préparatoire de Montreuil.	12	»
Biblioth. de l'Ecole d'application d'artillerie.	12	»
Biblioth. de l'Ecole spéciale milit.	12	»
Paul Labbé, secr. gén. de la Société de géogr. commerciale de Paris.	25	»
J. Kergoat, à Paris.	12	»
Cercle militaire de Poitiers.	15	»
— de Fort-Bayard. .	12	»
— de Dunkerque. . .	12	»
Biblioth. des offic. du 89e d'infant.	12	»
Cercle militaire de Saïgon.	12	»
* Sous-direction d'artill. de Saïgon.	12	»
Ecole militaire de Saint-Maixent. .	12	»
* Cercle militaire de Pau (1er semestre).	10	»
E. Moysan, lieut. de vaisseau. . . .	12	»
Lieut. F. Guerini, de l'infant. col.	12	»
Commandant Veyriras, à Nice. . .	15	»
Biblioth. des offic. de l'Etat-Major, Tananarive.	12	»
Biblioth. militaire de Majunga. . .	15	»
* Cercle des offic. d'artill. de Vincennes.	20	»
Baron Gabriel de Gunzbourg. . . .	25	»
Ecole coloniale.	24	»
Biblioth. des offic. du 101e d'infant.	12	»
S. A. R. le duc de Chartres. . . .	100	»
Biblioth. de garnison de Tunis. .	12	»
F. Couget, secrét. d'ambassade. .	25	»
Dr J.-A. Gauthier, à Suez.	15	»
Réunion des officiers d'Arras. . . .	12	»
Général Tétard, à Paris.	12	»
Julien Potin, à Paris.	12	»
C. Tabary, professeur de lycée. . .	12	»
* Cercle de garnison de Saint-Quentin (1er semestre).	10	»
Cercle des officiers du détachement de Pékin.	25	»
Réunion des officiers de Besançon.	25	»
A.-E.-G. Schaal, greffier-notaire. .	25	»
Le ministre des Colonies.	25	»
Frère Kostka, au Caire.	12	»
Jacques Legrelle, à Versailles. . . .	25	»
Eug. Etienne, ancien ministre. . . .	100	»
Souscriptions diverses.	135	25
Total.	5.224	25

LE COMITÉ

LA MISSION PELLIOT

Notre président, M. Emile Sénart, a reçu de M. Paul Pelliot la lettre suivante :

Kachgar, 15 octobre 1906.

Mon cher Président,

Après un mois de séjour à Tachkend, nous sommes enfin, mes compagnons et moi, parvenus à Kachgar, et nous avons consacré quelques semaines à étudier l'oasis et ses environs. Je vous fais grâce du détail de nos observations géographiques ou de nos investigations archéologiques. Nous avons recueilli de sérieux éléments pour fixer la chronologie des anciens établissements de la région aux temps du bouddhisme et dans les premiers siècles qui suivirent l'arrivée de l'Islam, mais les dieux ne nous ont favorisés d'aucune découverte sensationnelle. De même au point de vue géographique, il nous a fallu corriger à maintes reprises les cartes publiées jusqu'ici, et qui sont, aux yeux de la science moderne, d'une notoire insuffisance; mais c'est là un travail de lente industrie, qui ne prête à aucune analyse. Aussi est-ce plutôt sur l'état intérieur du pays et sur la situation présente et future du commerce russe et anglais en Kachgarie que je voudrais vous soumettre quelques remarques, susceptibles sans doute d'intéresser les lecteurs du *Bulletin*.

Le Turkestan russe venait de se montrer à nous en pleine évolution. Jusqu'ici dociles à leurs maîtres russes par ignorance et par apathie, les Sartes, tout au moins dans les villes, ont connu avec satisfaction les triomphes japonais. Comme l'Annamite, comme l'Hindou, comme le Turc, ils se sont sentis solidaires d'un peuple dont ils ignorent tout, sauf qu'il est jaune, mais dont la victoire leur est apparue comme une revanche de l'Asie conquise par les blancs. Injustes, comme il arrive souvent, pour une domination qu'ils n'ont pas souhaitée, les Sartes nient que la conquête russe ait enrichi le pays. Un mouvement se dessine, qui s'appuie, d'une part, sur les journaux importés de Constantinople, de l'autre sur une presse locale très hardie, née d'hier à la faveur des concessions qu'a dû consentir l'autocratie. Les Russes, peu enclins, jusqu'ici, à trop répandre l'instruction chez eux, ont naturellement peu fait pour l'éducation de leurs sujets musulmans. Le jeune parti sarte, s'inspirant du jeune parti tartare mieux organisé, réclame des établissements d'instruction, mais autonomes et sans contrôle russe. Bref, grâce à l'anarchie où se débat actuellement l'empire russe, et aussi par la contagion fatale de l'esprit nouveau asiatique, les musulmans du Turkestan russe entrent aujourd'hui dans le monde moderne.

Flanqué d'un côté par le Turkestan russe qui se rénove, le Turkestan chinois s'étend de l'autre jusqu'à la Chine dont il dépend. Or là aussi souffle l'esprit nouveau; on en a suffisamment écrit dans le *Bulletin* au cours des cinq dernières années pour que je me dispense d'y insister encore. La nouvelle ne nous arrivait-elle pas récemment de la convocation prochaine d'un Parlement chinois? Peut-être le régime constitutionnel fera-t-il de la Chine un empire décidément moderne avant d'avoir acquis en Russie la souplesse à la fois et la stabilité qui sont les conditions nécessaires de son bon fonctionnement. Il n'est pas enfin jusqu'à l'Inde qui ne s'agite à son tour, et par-dessus l'Himalaya l'écho des meetings de Simla eût pu parvenir à Kachgar. Eh bien! malgré ces exemples des pays voisins, malgré le va-et-vient du commerce, malgré les nouvelles qui filtrent, la Kachgarie m'a paru réfractaire jusqu'ici à toute transformation. L'autorité n'a soutenu aucune lutte, n'a prodigué aucun encouragement. Simplement le ferment étranger n'a pas levé, et Kachgar reste aujourd'hui ce qu'il était il y a vingt ans. De cette stagnation, je voudrais rechercher un peu les causes ou l'explication.

La Kachgarie est habitée par une des populations les plus molles et les plus indolentes du globe. Dans ce sol de loess alluvionnaire, sous un ciel très sec, tout le problème agricole se réduit à canaliser l'eau qui descend des montagnes à la fonte des neiges. L'irrigation, qui est à la base des sociétés sédentaires au Turkestan chinois comme au Turkestan russe, a certainement nécessité jadis un certain esprit de solidarité et une conception claire du labeur commun. Mais une fois constitué un réseau de canaux qu'on se borne tant bien que mal à entretenir, la culture est facile, et les étés longs et chauds ont assez énervé la race pour qu'elle se contente de vivre au jour le jour d'une vie matérielle insouciante, ne demandant à ses champs que le nécessaire pour ne pas mourir de faim.

Cette population a vu passer tous les « barbares ». Elle parle aujourd'hui une langue turque, mais son type est dans l'ensemble indo-iranien plutôt que « mongol », et les textes en langue « inconnue », datant des premiers siècles de notre ère, qui ont été découverts en ces dernières années à la lisière Sud du Taklamakan, montrent par l'abondance des mots iraniens qu'ils renferment que les données de la linguistique s'accordent ici avec les indications de l'anthropologie. Contrairement à une croyance assez générale, et que j'ai eu le tort de partager, aucun des deux Turkestans n'est donc, malgré son nom, le berceau de la race turque. Mais tous deux, passés sous la domination des Turcs venus de confins encore plus lointains, doivent aux envahisseurs une empreinte ethnique nouvelle, et les langues locales ont disparu peu à peu devant celle des conquérants.

Nous savons mal encore comment et à quelle époque s'opéra la « turcisation » de la Kachgarie. Il se peut qu'elle ait commencé de très bonne heure au Nord du Taklamakan, où dès le début de notre ère les noms géographiques semblent être, en partie, des noms turcs. A ce moment la Chine exerçait pour la première fois, sur le Turkestan, une suzeraineté qui ne tendit jamais à l' « assimilation » des indigènes. Après les Chinois, ce furent encore les Turcs, puis de nouveau les Chinois, puis les Tibétains au VIII[e] siècle, et les Turcs une fois de plus. Au XII[e] siècle, les Qara-Khitaï, originaires du Leao-tong, chassés de la Chine qu'ils avaient conquise, fondent un empire au Semiretché et en Kachgarie. Ils sont délogés à leur tour par les Mongols cent ans plus tard. Des dynasties locales se succèdent ensuite, que les Kalmouks renversent. Enfin, au XVIII[e] siècle, la Chine s'assure par une série de

guerres heureuses ces immenses marches de l'Ouest qu'elle ne perdit au temps de Ya'qoub Beg que pour es devoir une dernière fois à ses grands généraux lcoloniaux Tso Tsong-t'ang et Lieou Kin-t'ang.

Or, pendant toutes ces luttes, les Kachgariens restèrent assez indifférents à la partie dont ils étaient l'enjeu. Jadis convertis au bouddhisme, ils sont passés à l'Islam; mais leur conversion à l'Islam n'en a pas fait des fanatiques. Sans doute on ne rencontre pas d'athées parmi eux, — ce qui, d'ailleurs, ne doit pas être attribué à leur pauvreté intellectuelle, puisqu'il n'y a peut-être pas un seul incroyant dans tout le monde musulman, — mais il n'en est pas moins vrai que leurs pratiques sont assez lâches et qu'ils supportent sans impatience le joug des Chinois infidèles. De même encore, parce qu' « on est musulman », les Kachgariens parleront de Ya'qoub Beg avec quelque fierté. Près de Kachgar, à la mosquée d'Appâq Khwâdja, ils montreront respectueusement aux visiteurs la bosse de terre perdue parmi tant d'autres qui fut, dit-on, la tombe du « Fortuno », avant que les Chinois vainqueurs n'eussent dispersé sa cendre aux quatre vents. Mais ils ne souhaiteraient pas le retour de sa domination. Ya'qoub Beg, quoique musulman, était lui aussi un étranger, et on a trop vu, au cours de son règne, qu'un Chinois débonnaire, mangeât-il du porc, ne pressure pas plus qu'un Andidjâni orthodoxe.

C'est le « pacifisme » indolent de cette race qui a fait son malheur. Ne réagissant pas assez contre le joug étranger, elle fut inféconde en grands hommes. Si la Kachgarie fut toujours conquise, si son histoire n'existe que comme une annexe d'histoires étrangères, elle le doit précisément à ce qu'elle ne trouva jamais en soi-même assez de sève pour concentrer sur un de ses enfants un clair génie ou une puissante volonté. Et de ce que, conscients de leur impuissance séculaire à se poser en nation, les « Turcs » de Kachgarie se résignent à passer d'un maître à l'autre sans jamais être à soi, c'est par où ils se distinguent d'autres peuples qui, eux aussi, furent souvent conquis, comme les Chinois par exemple. Une bonne moitié des dynasties qui ont régné en Chine étaient d'origine étrangère, mais toujours la Chine sut imposer aux conquérants sa langue, ses mœurs, sa civilisation. Le Kachgarien, faute d'un grand passé où puiser l'espoir de lendemains meilleurs, se laissa modeler et pétrir à la guise de ses vainqueurs. Je ne crois pas que l'Islam même ait poussé ici des racines bien solides. Sans doute un apostolat chrétien, par exemple, n'a ici aucune chance de succès, à moins de s'exercer, comme au temps de Charlemagne, et en montrant comme croix la garde de l'épée. Non, ici comme ailleurs, le Coran ne recule guère devant l'Évangile; ayant conquis par la force, il ne cède qu'à la force, et les missionnaires suédois établis depuis nombre d'années à Kachgar n'ont pas de musulmans parmi leurs convertis. Mais à supposer, par exemple, que la domination kalmouke en Kachgarie n'eût pas été abattue au XVIIe et au XVIIIe siècle par les Chinois, il semble que les bouddhistes eussent pu reprendre, au nom du lamaïsme, les terres perdues il y a mille ans par le bouddhisme hindou, et amener le peuple de Kachgarie à oublier la Mecque pour se tourner vers Lhassa.

Toutefois, il faut bien dire que l'Islam seul maintient une sorte d'unité dans ce pays, et l'unique semblant de dynastie nationale au cours des derniers siècles, celle des Khwâdja, devait à son prestige religieux la meilleure part de son autorité politique. C'est l'Islam qui dresse une bordure entre les Chinois vainqueurs et leurs administrés, et qui ferait le plus d'obstacle à une « sinification » éventuelle du pays. Hâtons-nous d'ajouter que les Chinois ne se sont jamais avisés d'aussi folles tentatives, et restent fidèles à une politique coloniale plus simple et parfaitement égoïste. Cette politique ne s'embarrasse d'aucune théorie humanitaire : les Chinois administrent pour eux et non pour les indigènes. La Kachgarie est pour la Chine une colonie d'exploitation : elle doit fournir emplois et argent à un certain nombre de mandarins chinois, et contribuer pour une part aux dépenses métropolitaines. Pourvu que ce but soit atteint, les Chinois ne se soucient guère de s'immiscer dans le détail des affaires indigènes et, réservant pour soi les gros emplois, confient les emplois subalternes à des chefs locaux auxquels on donne ce seul mot d'ordre : « de l'argent et pas d'histoires. » Comme autres détails importants, on peut noter que les postes reviennent presque tous à des gens d'une même province, le Hounan, et enfin que les mandarins de Kachgarie font en général une carrière exclusivement « coloniale », mais sans jamais apprendre la langue du pays qu'ils administrent.

Les conséquences de ce système apparaissent assez clairement. D'abord les mandarins, perdus avec un certain nombre de serviteurs dans une contrée étrangère et arriérée, privés de société polie, sans milieu intellectuel, perdent contact avec la métropole, et, ignorants du mouvement chinois contemporain, cherchent souvent dans l'opium une distraction à leur ennui. Des fonctionnaires m'ont cité comme leurs ministres de grands secrétaires morts il y a plusieurs années. Le vieux tao-t'ai de Kachgar, Yuan Hong-yen, est relativement au-dessus des autres mandarins de sa circonscription. Jadis, dans la Chine orientale, il a vu la vie européenne de Changhai et de Hong-kong, et il a quelques aperçus sur l'histoire ancienne et moderne. Mais ici il ne reçoit comme journal que la *Gazette de Pékin*, qui lui arrive irrégulièrement, vieille de cinq mois : c'est comme si on suivait la marche du monde dans le *Journal officiel*. Yuan Hong-yen montre une curiosité exceptionnelle en se faisant traduire quelques rares articles de rares journaux turcs qui arrivent à Kachgar. Les mandarins militaires, parfois épaves de la conquête, sont ignorants même au point de vue chinois, et tout à fait inférieurs aux mandarins civils. Comme les mandarins achètent leurs charges fort cher, — ce qui est d'ailleurs le cas général en Chine, — et qu'ils ne sont jamais sûrs du lendemain, ils tentent de rentrer le plus vite possible dans leurs débours, et d'amasser un sérieux pécule par toutes sortes d'ingénieux impôts dont la moindre partie est transmise à Pékin. Sachant par expérience que la population indigène est très malléable, ils ne se soucient pas d'attirer dans la région beaucoup de commerçants et d'agriculteurs chinois qui pourraient se laisser tondre moins facilement. Aussi, en dehors des produits chinois à vendre aux mandarins eux-mêmes et

au corps d'occupation, les Chinois ne font guère en Kachgarie que le commerce du thé dont les autorités se sont réservé le monopole : c'est une nouvelle façon d'exploiter l'indigène, qu'un syndicat de marchands du Hou-nan contraint d'acheter à assez bon prix un thé en briques tout à fait inférieur.

L'instruction est très négligée. Parmi les Turcs, le mouvement intellectuel est nul. Beaucoup savent lire ou écrire, et reçoivent de ce chef l'appellation de *molla* (seigneur, au sens propre). Mais leur science va rarement au delà d'un peu de persan et de versets du Coran qu'ils récitent par cœur sans les comprendre. Dans les statistiques douanières russes de 1904, on voit qu'il est arrivé à Kachgar pour 2.500 roubles de livres imprimés. Le fait ne s'est pas renouvelé en 1905. Je suppose qu'il s'agissait de livres de théologie ou de morale imprimés au Turkestan russe ou à Constantinople. Mais il est surprenant qu'on ne voie figurer aux statistiques anglaises aucune importation en Kachgarie de ces éditions musulmanes de Bombay ou de Calcutta qui trouvent un débit relativement facile à Tachkend ou à Samarkand ; le fait parle peu en faveur de l'activité intellectuelle des Kachgariens. Les femmes généralement ne vont pas à l'école. Grenard disait il y a dix ans qu'on n'avait pu lui citer en Kachgarie une seule femme qui sût lire. La règle vaut encore aujourd'hui dans l'ensemble, quoique les missionnaires suédois apprennent à lire et à écrire depuis deux ans à des enfants pauvres des deux sexes qui sans eux traîneraient dans la rue. Mais ce n'est pas par le bas qu'on réforme un pays, et pour son malheur la Kachgarie manque d'une classe indigène dirigeante. L'enseignement indigène en Kachgarie, comme au Turkestan russe jusqu'à ces derniers temps, est l'ancien enseignement traditionnel musulman sans un iota de connaissances modernes. Mais au lieu qu'au Turkestan russe la réforme est en voie de s'accomplir, il n'apparaît pas qu'il y ait ici pour la faire naître le moindre germe de curiosité. J'ai été frappé de voir aux mains de la population indigène aussi peu de journaux musulmans paraissant en Russie, à Constantinople, ou dans l'Inde. On m'a répondu que, lors de la guerre russo-japonaise, il en était venu davantage, mais l'intérêt est ensuite tombé. Le Kachgarien, par apathie, ne voit pas au delà du jour présent.

Quant aux Chinois du Turkestan, ils sont relativement peu nombreux. Aussi le jour ne semble-t-il pas proche où, sauf à Ouroumtchi peut-être, on pourra ouvrir pour eux des écoles modernes, semblables à ces *hiue-t'ang* de tous ordres qui, depuis quelques années, pullulent dans la Chine propre. Pour le moment il suffit aux mandarins d'avoir quelques écoles où de jeunes musulmans, le plus souvent sans apprendre à lire ni à écrire, se chinoisent plus ou moins d'habits et de langage pour devenir interprètes dans le *yamen*. La classe des interprètes indigènes est en tous lieux haïssable. Déracinés de leur milieu véritable tout en se sentant étrangers dans un autre, la fausseté de leur situation suppose ou entraîne presque toujours la fausseté de leur caractère. Rampants devant leurs chefs, arrogants pour leurs compatriotes, ils sont au Turkestan chinois, par la vente de la justice et le trafic de l'impôt, les maîtres réels du pays.

En somme, on aura assez bien la note de l'administration chinoise en Kachgarie, si on songe que dans un pays qui ne compte guère plus de 1.500.000 habitants, une quinzaine de fonctionnaires chinois se font chacun de 50.000 à 100.000 francs de rente, cependant qu'un bataillon d'interprètes et de *beg* s'efforce, non sans succès, de suivre de près leur exemple.

Mais la méthode chinoise a aussi ses bons côtés. Les indigènes qui ont toujours été pressurés, trouvent que les Chinois ne font pas peser sur eux de plus lourdes charges que Ya'qoub Beg. L'intérêt bien entendu des gouvernants est d'ailleurs un frein naturel à des prévarications trop éhontées. Ces mandarins originaires du Hou-nan ont bien une certaine tendance à se soutenir les uns les autres, mais ils savent aussi qu'en cas de troubles, Pékin les rendra responsables et ils n'hésiteront pas à abandonner celui des leurs qui poussera à bout ses administrés. De même, et par intérêt bien compris également, les mandarins feront exécuter certains travaux d'irrigation qui, étendant l'aire des cultures, accroissent le rendement de l'impôt, mais dont l'indigène indolent ne se serait pas avisé et qu'il exécute, même pour soi, à contre-cœur. Enfin il faut bien ajouter que le mandarin chinois honnête, homme de vieille culture, imbu des principes qui firent historiquement la grandeur de sa race, se rencontre encore même au Turkestan. Celui-là usera de son pouvoir presque absolu pour le bien du pays. Et à des populations aussi peu nées à la vie moderne que les Turcs de Kachgarie, ce qu'on peut encore souhaiter de plus heureux et de plus profitable, c'est un bon tyran.

Comme on le voit, cette population indigène de la Kachgarie ne me paraît pas digne d'admiration. Pour se rénover, elle n'a ni cette robustesse physique, ni cette indépendance de caractère qui rendent sympathiques les nomades et les montagnards. De ceux-ci on peut beaucoup attendre. Les Kirghiz sont les meilleurs élèves indigènes du collège de Tachkend, et on a vu en ces dernières années le mouvement réformiste progresser presque aussi vite parmi les Mongols que dans la Chine propre. Les Kachgariens, au contraire, pour avoir été trop longtemps asservis à des maîtres divers, semblent sans avenir parce qu'ils sont sans orgueil.

Mais, par la richesse même de sa terre, cette population n'est pas malheureuse. La vie n'est pas chère en Kachgarie, et sans beaucoup de peine l'indigène gagne le *tenga* (0 fr. 26) strictement nécessaire à son existence. Tout ce qu'il acquiert en surplus, il peut le consacrer à la satisfaction de besoins de « luxe ». Il n'y a pas surabondance de céréales, mais certains produits comme le coton, la soie, la laine, les peaux sont susceptibles d'être expédiés au dehors. Ce sont là les premiers éléments d'un commerce étranger, que le nombre restreint des habitants et leur incurable mollesse ne rendent pas susceptible d'une très grande activité, mais qui cependant se chiffre déjà, chaque année, par environ 20 millions de francs. Il reste à voir comment ce commerce s'exerce et avec quels pays voisins il a chance de se développer.

Kachgar étant une colonie chinoise, on pourrait croire de prime abord que la Chine a cherché à s'assurer une part prépondérante dans le commerce extérieur du pays. Mais il suffit de jeter les yeux sur une carte pour voir quels obstacles la géographie même y

oppose. La Chine ne communique avec la Kachgarie qu'au moyen d'une seule route, qui par le Kan-sou, Khami et la région de Turfan, vient gagner Kachgar et repart au Sud du Taklamaken vers Khotan et Kéria. Il faut cinq mois par cette route pour aller de Pékin à Kachgar, et à supposer que d'ici quelques années on rouvre la voie directe de Cha-tcheou au Lob-nor ou celle du Kok-nor et du Tsaïdam, la distance ne serait pas sensiblement moins longue. Par où d'ailleurs qu'on vienne, il faut traverser des régions désertes, qui ne laissent pas d'espoir d'un commerce actif aux points intermédiaires de cet interminable ruban. Aussi la population du Turkestan ne doit-elle guère aux caravanes de Chine que le thé du monopole, quelques soieries et des porcelaines vulgaires, en échange de quoi elle envoie son jade et la majeure partie de son or. Tout le reste du trafic consiste en produits à l'usage des Chinois, et dont ceux-ci, soucieux de leurs aises et de leurs habitudes, ne songeraient en aucun pays à se priver. Il n'y a pas de statistiques du commerce entre Kachgar et la Chine propre. Tout ce qu'on peut dire, c'est que les frais de transport sont trop lourds pour que des marchandises encombrantes et de valeur relativement petite les puissent supporter. Dès à présent, comme on le verra plus loin, certaines marchandises, pour aller de Chine en Kachgarie, passent par l'Inde ou par la Russie.

L'Inde et la Russie sont en effet les deux autres voies que peut emprunter le commerce extérieur kachgarien. Ici encore la nature a mis aux communications de sérieux obstacles. Il ne s'agit plus cette fois, comme sur la route de Chine, de milliers de kilomètres se déroulant sans fin dans des plaines sans eau, mais les caravanes ont à franchir des chaînes puissantes dont les cols comptent parfois parmi les plus élevés du globe. La situation n'est d'ailleurs pas la même du côté de l'Inde et du côté du Turkestan russe.

L'Inde pourrait communiquer avec le Turkestan chinois par trois voies principales : deux partent de Gilgit, et vont à Tâchqourghan, la première par Yasin et la passe Baroghil, l'autre par Hunza. Mais la route de la passe Baroghil est complètement fermée ; celle de Gilgit, fermée pour les étrangers, n'est ouverte par les Anglais qu'à un nombre infime de leurs compatriotes, trois par an, je crois, qui sont généralement des officiers de l'Inde allant chasser sur les Pamirs; elle sert en outre au passage de la poste qui, trois fois par mois, fait le service entre Kachgar et l'Inde. Cette route est incontestablement très dure et les transports et le ravitaillement y sont difficiles à assurer. Aussi, si on peut tenir pour exagéré et vraisemblablement vain le souci politique qu'a le gouvernement de l'Inde d'écarter les voyageurs de la route de Hunza, il n'est pas probable en tout état de cause que le commerce pourrait utiliser cette route avec succès. Reste la troisième route, la seule suivie actuellement, qui par les passes du Karakoroum mène d'un côté sur Yarkand et Kachgar, de l'autre sur Khotan. Or elle suppose que les marchandises, amenées par chemin de fer à Rawalpindi, font à dos d'animaux 600 kilomètres jusqu'à Leh sur le haut Indus. De là, elles ont à franchir 700 kilomètres par une route épouvantable, qui s'élève à plus de 5.500 mètres d'altitude, est bloquée cinq mois de l'année par les neiges, et traverse pendant neuf jours un désert où il n'y a pas de fourrage pour les animaux. Le résultat est qu'une caravane passe rarement sans perdre un certain nombre d'animaux, et la proportion s'élève souvent jusqu'au tiers. En 1904, 144 sacs furent ainsi abandonnés d'un coup au milieu des passes et durent y rester jusqu'à la campagne suivante.

Il s'en faut que du côté russe l'accès du Turkestan chinois soit aussi difficile. Kachgar est relié avec le Turkestan russe par deux routes, l'une allant droit au Nord, qui atteint l'Issyk-koul et Verni par la passe de Naryn ; l'autre, la plus fréquentée, qui va de Kachgar à Och par le Terek-davan ou par l'Alaï. Sans doute ces routes ne sont pas toujours fameuses, et au Terek-davan particulièrement, dont l'altitude est supérieure à 4.000 mètres, la neige est quelquefois un sérieux obstacle. Mais du moins peut-on toujours passer, soit par le Terek, soit par l'Alaï, et depuis l'achèvement de la ligne d'Orenbourg à Tachkend et le prolongement du chemin de fer transcaspien jusqu'à Andidjan, les marchandises arrivent par voie ferrée jusqu'à 500 kilomètres de Kachgar.

Géographiquement « handicapé » par le commerce russe, le commerce anglais l'est aussi économiquement. En effet, la Russie a négocié il y a vingt-cinq ans avec la Chine un arrangement qui assure l'entrée en franchise des marchandises russes au Turkestan chinois et des marchandises du Turkestan chinois en Russie. De plus, les marchands russes touchent de leur gouvernement, pour leurs exportations en Kachgarie, des primes qui, même avant que les nouvelles voies ferrées eussent réduit considérablement le coût des transports, leur permettaient de vendre leurs produits à la frontière chinoise au même prix qu'à Moscou.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant de voir que le commerce anglais en Kachgarie ne s'est élevé pour l'année 1904 qu'à 2.400.963 roupies, c'est-à-dire moins de 4 millions de francs, au lieu que le commerce russe se chiffrait par 5.843.419 roubles, soit près de 15 millions et demi de francs. Ce dont on peut même s'étonner à bon droit, c'est que les importations par voie anglaise ne consistent pas seulement en produits de l'Inde ou même d'Angleterre, mais qu'il y entre des objets de provenance allemande qui auraient, semble-t-il, tout avantage à arriver par le Turkestan russe.

L'Inde, dans les dernières années, a plus importé de marchandises au Turkestan chinois qu'elle n'en a exporté : aussi, dans les statistiques de 1904, si les importations du Turkestan en Inde, soit 1.409.494 roupies, paraissent supérieures d'un tiers aux exportations, soit 991.469 roupies, c'est que précisément ce tiers, ou plus au juste 427.505 roupies, est constitué par une importation d'or russe destiné à solder les différences des années précédentes. Reste environ un million de roupies d'importations diverses, dont un quart est pris par le *hachis* (chanvre ordinaire), le principal article en temps ordinaire qui s'exporte du Turkestan dans l'Inde, et une moitié par de la soie grège, dont la guerre russo-japonaise a empêché le Kachmir en 1904 de se fournir au Japon. Parmi les produits arrivés au Turkestan chinois par l'Inde, les principaux sont les cotonnades (336.096 roupies), les

soieries (236.428 roupies), pour plus des trois quarts venues d'Europe, et le corail (115.088 roupies). Le commerce du côrail au Turkestan chinois est un des plus curieux exemples des itinéraires fantaisistes que la réglementation douanière peut faire suivre à un produit. Presque tout ce corail vient d'Italie et n'est pas destiné à la consommation du Turkestan chinois, mais du Turkestan russe. Le corail paye un droit très élevé au tarif russe général. Mais à la frontière de la Kachgarie, en même temps que les marchandises chinoises passent en franchise, celles d'origine étrangère ne sont soumises qu'à des droits réduits, si bien qu'un produit d'origine italienne qui arriverait naturellement par Bakou et le Transcaspien, coûte moins cher à Samarkand quand on lui a fait faire la route d'Italie à Bombay, de Bombay à Kachgar à travers l'Himalaya, et de Kachgar à Samarkand par le Terek-davan ou l'Alaï. Il est aussi intéressant de noter qu'à côté du thé de l'Inde, importé malgré le « monopole » chinois pour une valeur de 24.805 roupies, il est venu par voie de l'Inde à Yarkand pour 7.402 roupies de thé chinois supérieur qui a ainsi évité la longue route de terre entre la Chine orientale et le Turkestan.

Du côté de la Russie, le Turkestan chinois envoie principalement des peaux de toutes sortes, de la laine, des tapis et feutres, du coton brut, des étoffes de coton indigènes, et enfin ce corail d'Italie qui, en 1904, a tenu le troisième rang dans les exportations de Kachgarie au Turkestan russe. De ce commerce d'exportation de 1904, qui par les routes d'Och, de Naryn et de Prjewalsk s'est élevé en 1904 à 2.914.312 roubles (1), les quatre cinquièmes passent par la route d'Och. La soie et la bourre de soie n'ont été exportées en 1904 de Kachgar en Russie que pour 36.880 roubles, ce qui est insignifiant par rapport à la quantité passée en Inde dans la même année. Ce commerce de la soie du Turkestan chinois appelle quelques remarques. Depuis un certain nombre d'années le ver à soie de Khotan, où se fait la principale élève de vers, était malade. En vain M. Petrovski, alors consul général de Russie à Kachgar, essaya, en 1890, de remettre gratuitement des graines aux indigènes ; leur indifférence empêcha de distribuer la moitié du stock. Des efforts nouveaux ont été tentés il y a quelques années pour donner une nouvelle vie à cette industrie mourante. La Banque russo-chinoise, puis il y a deux ans une maison de commerce russe, ont repris la distribution des graines. La production s'est un peu relevée. Enfin, tout récemment, une maison française de Namangan a envoyé un de ses agents à Khotan faire un achat de cocons, et cet agent espère pouvoir dans l'avenir venir chaque année, à la saison favorable, distribuer des graines et attendre la récolte des cocons.

Parmi les importations russes en Kachgarie, les cotonnades ont joué, en 1904, le principal rôle : elles représentent près de 2 millions de roubles sur un total de moins de 3 millions. Au second rang figurent les lingots d'argent pour 537.747 roubles. C'est là un article nouveau, et d'un caractère tout spécial. Le système monétaire de la Kachgarie est, comme dans toute la Chine, à base d'argent. Or l'argent est rare en Kachgarie, et on avait à le faire venir jusqu'en ces dernières années de la Chine orientale, par voie de terre, sous forme de ces sabots appelés *yuan-pao*, et dont la prononciation locale fait ici des *yambou*. La succursale de la Banque russo-chinoise établie à Kachgar a pris ce commerce en main, et il lui est plus économique, au lieu d'emprunter la longue route des caravanes, de faire charger ces lingots à Changhaï sur des vapeurs qui les amènent à Batoum, d'où ils gagnent Kachgar par le Transcaspien et la route d'Och. En 1904, cette importation s'est élevée à 537.747 roubles et en 1905 à 497.236, soit environ 1.450.000 et 1.350.000 francs.

La guerre russo-japonaise et surtout les troubles qui ont suivi ont eu une fâcheuse répercussion sur le commerce russe en Kachgarie. Au début, les importations au Turkestan n'ont pas souffert et on a pu croire que les commerçants de Russie, privés du marché d'Extrême-Orient, écoulaient avec d'autant plus d'ardeur leurs stocks sur Kachgar. Mais l'année 1905 a été désastreuse. M. Kolokolov évalue à 1.900.000 roubles, soit plus de 5 millions de francs, la baisse du commerce russe en Kachgarie au cours de 1905. Mais il semble qu'il y ait là une exagération. Si on se reporte au détail des exportations de Russie en Chine, on voit que les lingots d'argent comptés dans les chiffres de 1904, ne figurent plus aux totaux de 1905 et sont placés sous une rubrique spéciale de transit. Il en résulte que le déficit doit être réduit d'environ 1.300.000 fr ; il n'en est pas moins très réel. En 1906 le commerce a repris, et si un peu d'ordre pouvait seulement régner en Russie, il n'est pas douteux qu'il reviendrait assez vite aux totaux de 1904.

Rien en effet ne saurait prévaloir contre les conditions géographiques qui à la longue doivent faire de la Kachgarie un marché russe ; mais ce commerce sera susceptible d'un sensible déplacement. Le réseau actuel de voies ferrées amène presque tous les échanges à se faire par la route d'Andidjan-Och-Kachgar. Mais lorsque le chemin de fer projeté reliera le Semiretché au reste de l'Empire russe, la route de Naryn prendra une importance décisive. Cette route est la seule qui soit susceptible d'être rendue carrossable. Or la nécessité de tout apporter à dos d'animaux rend impossible l'établissement en Kachgarie d'usines européennes. Pour amener la presse et les coffres-forts de la Banque russo-chinoise, il a fallu des efforts inouïs, et la vis seule de la presse, descendue dans les ravins et rehissée en haut des pentes au moyen de cordes, n'a pas coûté moins de 500 roubles de transport entre le Turkestan russe et Kachgar. Aujourd'hui la construction de cette route carrossable est décidée. Les fonds seront en grande partie avancés par la Banque, et les Chinois rembourseront au moyen d'une taxe dont on frappera les transports par la nouvelle route. Il n'est pas douteux qu'il y ait là un puissant élément de transformation pour le commerce et l'industrie en Kachgarie. Mais ce développement du commerce, à n'en pas douter, profitera peu à l'Inde, du moins par la voie directe du Karakoroum. Comme l'a

(1) C'est là le chiffre donné dans la table générale du commerce russe en Kachgarie pour les vingt-cinq dernières années, qui a été publiée dans le rapport du consul Kolokolov pour les annees 1904 et 1905. Mais le détail des exportations donné dans le même rapport amène à un total plus fort, 2.966.907 roubles.

écrit l'agent anglais à Kachgar, M. Macartney, la guerre russo-japonaise n'a donné au commerce direct de l'Inde et du Turkestan qu'une « period of grace » ; mais sa chute ou au moins l'arrêt de son développement sont inévitables, et on peut prévoir que dans quelques années les produits même de l'Inde auront intérêt, pour arriver à Kachgar, à passer par le Turkestan russe. C'est un curieux aveu qu'on trouve dans le rapport officiel du résident adjoint à Leh. Ce fonctionnaire anglais, reconnaissant que le thé de l'Inde a de la peine à concurrencer, même à Yarkand, le thé en briques venu de Chine par caravanes, exprime l'avis qu'il serait peut-être plus économique, et en tout cas moins périlleux, d'expédier ce thé de l'Inde en Kachgarie par Bombay, la mer Rouge, la mer Noire et le Transcaspien. La nature même a tranché le problème commercial en faveur de la Russie.

Mais la question kachgarienne n'est pas seulement posée entre la Russie et l'Angleterre au point de vue commercial, et on peut se demander aussi quelles seront les futures destinées politiques de cette lointaine colonie chinoise. A ce point de vue, l'Angleterre a tout intérêt au *statu quo* ; y a-t-il par contre de sérieux dangers d'une conquête russe, qui serait éventuellement une menace pour la domination anglaise dans l'Inde ?

Les voyageurs anglais ont dénoncé à maintes reprises les visées russes sur la Kachgarie et déploré la faiblesse de leur gouvernement, qui ne donnait même pas à son agent à Kachgar le titre de consul. Il est évident que la position de l' « assistant spécial du résident du Kachmir pour les affaires chinoises », car tel est le titre exact de M. Macartney, n'est pas équivalent théoriquement à celle du consul russe, et qu'elle ne peut pas l'être dans les faits. Sans doute les sujets anglais en Kachgarie sont relativement nombreux, plus de 500 : je crois alors que, malgré leur commerce beaucoup plus actif, les sujets russes ne sont guère plus de 700. Il est vrai aussi que, si une partie de cette clientèle anglaise n'est guère recommandable, composée de ces usuriers frères de nos chettys d'Indo-Chine, que le gouvernement russe mit naguère sans façon à la porte de chez lui, c'est là une circonstance qui peut amener contre les usuriers quelque mécontentement de la part de la population qu'ils exploitent, mais sans qu'il en doive résulter ici pour le gouvernement protecteur une diminution sensible de prestige. Mais ce qui sert les Russes, c'est que la population du Turkestan chinois est en somme très voisine de celle du Turkestan russe et par la race et par la langue.

La main-d'œuvre est plus chère au Turkestan russe qu'en Kachgarie ; aussi des Kachgariens de plus en plus nombreux partent-ils chaque printemps se louer pour la saison chaude au Ferghâna. Ils étaient 10.000 en 1904 ; ils seront 15.000 en 1906. Les Hadji se rendant à la Mecque passaient autrefois par Bombay, mais de plus en plus ils empruntent la voie russe. En 1904, près de 700 d'entre eux, qui avaient gagné la ville sainte par Samarkand et Constantinople, sont revenus par Bombay et Leh : or le résident adjoint de Leh demande qu'on fasse tout pour décourager les pèlerins de suivre cette route de Karakoroum, où les transports sont assez difficiles à assurer pour qu'on la réserve tout entière au commerce. A quelle influence sérieuse peut prétendre l'Angleterre en Kachgarie, quand elle-même pousse les voyageurs du côté russe?

D'ailleurs, la question n'est pas de savoir qui aura la meilleure situation en Kachgarie, car là la solution n'est pas douteuse, mais seulement de rechercher si la prééminence russe peut amener un jour à l'annexion.

Les Russes émettent volontiers des revendications territoriales sur une petite portion de la Kachgarie occidentale. D'après eux, la fixation de la frontière à Irkechtam aurait été une duperie. Héritiers des droits historiques du khanat de Kokand, ils croient pouvoir prétendre à tout le territoire sur lequel le khan de Kokand étendait sa suzeraineté, c'est-à-dire non seulement Oulougtchat à l'est de Kachgar, mais même Qyzyl-uï. C'est Ya'qoub Beg qui poussa son empire à l'ouest jusqu'au delà d'Irkechtam, et en se contentant de la restitution d'Irkechtam, les commissaires russes auraient fait preuve d'une regrettable ignorance Pour quiconque a fait la route d'Irkechtam à Kachgar, il est évident que la perte n'est pas grande : ces régions désolées sont sans présent comme sans avenir. Si donc il ne s'agit pas là de regrets d'officiers à qui une étendue de territoire parle plus que toute considération économique, il faut bien reconnaître que Qyzyl-uï ne peut avoir d'intérêt que comme un poste avancé menaçant Kachgar. La présence des Cosaques en Kachgarie ne peut guère s'expliquer également sans une arrière-pensée de conquête. Sans doute on comprend que la Russie fasse à son prestige au Turkestan chinois le sacrifice d'entretenir 60 Cosaques auprès de son consul à Kachgar comme elle en entretient auprès de son consul d'Ouroumtchi. Mais il est inintelligible de ce point de vue qu'une petite garnison russe de 17 hommes soit installée en plein territoire chinois, à Tach-Kurgan au débouché de la route anglaise de Gilgit. D'ailleurs les Russes ne font pas grand mystère de leurs aspirations et dans l'ouvrage du colonel Kornilov sur la Kachgarie, on lit très nettement exprimé le regret que, lors des troubles de Pékin en 1900, la Russie n'ait pas répondu aux vœux des Kachgariens en donnant le signal de la révolution.

Or rien n'est plus faux que de croire que la Kachgarie appelle la domination russe. Elle l'accepterait sans nul doute, par indolence comme elle en accepterait toute autre et les troupes chinoises de Kachgarie, faute d'armement, faute d'entraînement, faute de cadres, ne seraient pas capables d'offrir une résistance sérieuse. Mais cette soumission à un sort qu'ils ont pu croire un instant inéluctable ne signifie pas que les Kachgariens souhaitent aucun changement à l'état de choses actuel. A eux-mêmes d'ailleurs, les chances de conquête russe semblent aujourd'hui beaucoup moindres que par le passé. Il est incontestable que la guerre russo-japonaise a, même ici, porté un coup sérieux au prestige moscovite. Les Chinois du Turkestan savent très bien que la Russie a été vaincue, et l'écho en est parvenu à la population indigène. Ce changement dans l'influence mondiale de la Russie a de plus coïncidé localement avec la retraite du consul général Petrovski, qui avait passé ici plus de vingt ans, et dont on ne saurait nier, malgré sa manière assez

souvent tracassière et parfois puérile, qu'il s'était fait dans le monde chinois et musulman une situation hors de pair.

Mais aussi bien on ne voit pas que le plus ou moins grand prestige local de la Russie puisse jouer un rôle sérieux dans la solution du problème kachgarien. Les éléments de cette solution ne sont pas ici, mais au dehors, dans les forces respectives des empires russe et britannique. Si la Russie garde des visées sur l'Inde et si elle se croit assez forte pour utiliser sur les bords de l'Indus et du Gange les leçons d'hindoustani que ses officiers prennent à Tachkend, alors la Kachgarie sera russe. Sinon, elle restera chinoise. Mais en tout cas et une fois de plus, selon la règle immuable du passé, ses destinées se régleront sans elle.

PAUL PELLIOT.

LA MISSION DE LACOSTE

Le commandant de Lacoste, qui accomplit en ce moment un voyage dans l'Asie Centrale, nous a écrit de Quetta, le 1er novembre, une lettre qui vient de nous arriver. Le commandant de Lacoste, qui sortait de l'Inde, où il était entré par le Turkestan chinois, se disposait à aborder la partie la plus intéressante peut-être de sa route au point de vue politique. Après avoir visité Kelat, il se proposait en effet de suivre la route de Quetta, Nouchki, Nasterabad, au Seistan, que l'on présente comme la voie de pénétration politique et économique de l'Inde dans le centre de la Perse orientale. Du Seistan, le commandant de Lacoste se proposait de visiter Meched, au Khorassan, et de rentrer ensuite.

LA MISSION D'OLLONE

Le capitaine d'Ollone, chargé d'une mission de la Société de Géographie et du Comité de l'Asie Française, s'est embarqué le 23 décembre avec ses collaborateurs pour l'Extrême-Orient. Sa mission comprend le lieutenant d'artillerie de Fleurelle, chargé spécialement des études topographiques et géologiques; le lieutenant Lepage, de l'artillerie coloniale, breveté de chinois de l'École des Langues orientales, et un maréchal des logis. Le capitaine d'Ollone, qui doit étudier spécialement, pour le ministère de l'Instruction publique, l'Islam dans les régions de la Chine qu'il parcourra, débarquera au Tonkin après avoir étudié les populations des hautes régions de ce pays pour donner une base aux études analogues qu'il poursuivra dans les provinces chinoises voisines. Il entrera au Yunnan et se dirigera vers le Nord par le Seu-Tchouan et le Kansou, pour se rabattre ensuite sur Pékin par le Chensi et le Chansi. Le capitaine d'Ollone a l'intention, sur son parcours, de suivre autant que possible les limites orientales du Tibet, dans lequel il compte pour ainsi dire donner un coup de sonde pour étudier les Sifans des contreforts tibétains. En outre, la mission fera l'étude de la population Lolos et Miaotse rencontrée au Yunnan, et dans une pointe poussée vers l'Est, dans le Kouei-tcheou.

Le capitaine d'Ollone pense être absent pendant environ deux années.

LES ÉCOLES FRANÇAISES D'ORIENT

On sait que, depuis un certain nombre d'années, est agité le projet de donner à des écoles laïques à créer les subsides que l'Etat accorde aux écoles congréganistes françaises d'Orient. L'an dernier, M. Dubief, rapporteur du budget des Affaires étrangères à la Chambre, préconisait cette idée, qui a déjà eu l'appui de plusieurs orateurs au Parlement. Elle a été reprise le 12 décembre, à l'occasion de la discussion du budget des Affaires étrangères à la Chambre, à laquelle ont été soumises deux propositions dans ce sens.

La première, émanant de MM. Messimy et Dubief, était ainsi conçue :

> La Chambre, confirmant ses votes antérieurs et résolue à ne plus subventionner en Orient les établissements congréganistes, invite le gouvernement à mettre dans un délai de six ans, à raison d'un sixième par an, les crédits inscrits au chapitre 21 à la disposition, soit des écoles laïques existantes, soit de celles que pourraient créer l'initiative privée et notamment la mission laïque.

Le second projet de résolution, émanant de MM. Honoré Leygue, Jacques Chaumié et Steeg, était ainsi formulé :

> La Chambre compte sur la vigilance du gouvernement pour favoriser la substitution progressive et prompte de l'enseignement laïque à l'enseignement confessionnel dans les écoles d'Orient.

Ces deux résolutions portaient la marque de l'esprit qui rend profondément criticable la tendance qui les inspirait. Il ne s'agit pas, en effet, d'aider impartialement toutes les écoles qui contribuent à répandre l'influence et la langue française en Orient, de subventionner les établissements laïques qui se créent à côté des écoles congréganistes. Il s'agit, comme le disent les deux projets de résolution, de « substituer » les écoles laïques aux autres, c'est-à-dire de détruire des établissements français existants et répondant aux besoins d'une clientèle ancienne, ainsi que l'a d'ailleurs fait observer M. Stephen Pichon, au cours du débat auquel s'est livrée la Chambre. En un mot, oubliant la maxime de Paul Bert, les auteurs et partisans des résolutions, au lieu de se préoccuper exclusivement du bien de l'influence française en multipliant ses moyens de rayonnement quels qu'ils soient, veulent faire exportation d'anticléricalisme.

On a pu s'en apercevoir au discours dans lequel M. Dubief a soutenu sa proposition. Il était entièrement inspiré par l'esprit de nos luttes religieuses. Dans un véritable langage de combat, il avançait des faits dont tous ceux qui ont voyagé en Orient pourraient attester la fausseté, disant par exemple : « Depuis longtemps nous savons que franciscains, assomptionnistes, lazaristes, jésuites, loin de nous être favorables, en sont venus à combattre activement l'influence française dans le Levant et ail-

leurs. » Et M. Dubief trouve scandaleux qu'une grande partie des 892.000 francs consacrés par la République aux écoles d'Orient aillent aux établissements de ces ennemis de leur pays.

M. Dubief, s'appuyant longuement sur le rapport de M. Marcel Charlot, inspecteur général de l'enseignement, envoyé par M. Léon Bourgeois pour étudier les écoles d'Orient, a déclaré que tout ou presque tout était arriéré, rétrograde, malpropre et parfois même immoral dans les établissements congréganistes, tandis que tout est parfait dans les écoles dues au dévouement laïque. Nous n'avons pas cru devoir reproduire le rapport de M. Charlot qui nous paraissait être beaucoup plus un document de politique intérieure que de politique asiatique. Ce travail, mettant en lumière des cas exceptionnels pour en tirer les conclusions générales jugées *a priori* nécessaires, était une œuvre de combat destinée à « l'usage interne », aux luttes qui se poursuivent en France, beaucoup plus qu'à donner un exposé objectif et sans parti pris de la situation des écoles d'Orient. Ces dernières sont connues de nos lecteurs par les articles de M. Raymond Kœchlin qu'on ne saurait soupçonner de partialité pour les écoles congréganistes, qui n'a pas ménagé ses critiques, mais qui n'a pas non plus voulu les grossir au profit d'un système absolument étranger aux faits mêmes de la cause.

Le discours de M. Dubief donnait malheureusement beaucoup trop à ce système, avant de recommander à la fin de son discours, dans des termes auxquels il n'y a rien à redire, les écoles de la mission laïque aux subventions de l'Etat.

Cette association, a-t-il dit, a fait ses preuves quand elle a édifié l'école Jules Ferry où se préparent pour aller enseigner au loin les meilleurs maîtres; elle a donné un autre gage de son action dans des circonstances récentes, lors de la reconstitution du lycée de Salonique. Elle est prête à faire tous les sacrifices. Elle a été fondée par un homme dont personne ne contestera la modération et la haute valeur, par M. l'inspecteur général Foncin; elle a été présidée par notre excellent et distingué collègue M. Etienne; elle a à sa tête, à l'heure actuelle, un ministre en exercice, l'honorable M. Doumergue. A l'abri de pareilles personnalités, vous pouvez en toute confiance lui confier les ressources nécessaires pour mener à bien la tâche que je presse le Gouvernement de la République de réaliser.

M. Stephen Pichon a répondu à M. Dubief et remis au point un certain nombre de choses dont M. Dubief ne tenait aucun compte. Parfois M. Pichon aurait même pu corriger plus largement les idées qui venaient d'être exprimées, mais il est des sujets sur lesquels il est singulièrement difficile, pour un ministre, par le temps qui court, de parler avec toute « l'objectivité » voulue. Voici la réponse de M. Stephen Pichon :

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Messieurs, il serait superflu — et M. Dubief a bien voulu le reconnaître en terminant son très remarquable discours — d'apporter ici l'affirmation de la sympathie du Gouvernement pour l'enseignement laïque. Il serait superflu aussi de dire que je ne suis pas disposé à fournir, sous forme de contributions qui seraient inutiles, des armes financières à des congrégations en lutte contre le gouvernement de la République.

J'accepte donc très volontiers l'inspiration qui a dicté à M. Dubief le discours qu'il vient de prononcer. Je suis tout prêt à continuer l'œuvre entreprise par mes prédécesseurs, M. Delcassé, M. Rouvier et M. Bourgeois, et qui consiste à substituer progressivement l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste en Orient.

Il est cependant nécessaire de poser d'abord en principe que l'Etat ne crée pas d'écoles publiques dans l'empire ottoman; il n'entreprend pas la conquête morale et intellectuelle des pays d'Orient par la création d'écoles dépendant de lui et placées sous sa direction; de même les instituteurs et les professeurs placés à la tête des établissements laïques ou congréganistes fonctionnant dans l'Empire ottoman ne doivent pas oublier qu'ils sont à l'étranger, que leur devoir est de respecter les lois du pays et qu'ils ne sont pas soumis à la juridiction du Gouvernement de la République.

Je place cette remarque au début de mes observations afin de dissiper l'équivoque qui existait dans la proposition première rédigée par M. Messimy et que modifie la seconde proposition faite aujourd'hui, d'accord avec lui, par M. Dubief.

M. Messimy avait indiqué que nous devions laïciser les écoles d'Orient. On n'a pas à laïciser les écoles d'Orient parce qu'on ne laïcise pas des écoles privées existant à l'étranger. Est-il même possible de décider que nous allons les supprimer? Nous ne saurions le faire. Tout ce qui est en notre pouvoir, c'est de supprimer les subventions que nous leur accordons!

A gauche. — C'est cela que nous demandons!

M. le Ministre des Affaires étrangères. — Quel sera les résultat? Je suppose que ces subventions soient supprimées partout; les écoles disparaîtront-elles? Un certain nombre sans doute disparaîtront; d'autres subsisteront et celles-là n'auront plus aucun lien avec l'Etat et échapperont à tout contrôle de la part du ministère des Affaires étrangères.

Celles qui disparaîtront seront remplacés par des écoles étrangères qui seront rapidement instituées; des terrains sont déjà achetés en vue de la création de ces établissements. Je ne crois pas que ce soit une très bonne méthode que de supprimer une école, même congréganiste, où l'on enseigne notre langue qui est, malgré tout, le véhicule de notre pensée, pour voir demain remplacer cette école par une école étrangère où notre langue, si elle est enseignée, le sera mal et où elle risque de n'être pas renseignée du tout.

Nous ne devons pas non plus perdre de vue qu'en Orient toute une partie de notre clientèle préfère encore l'enseignement congréganiste. Que ferez-vous de cette clientèle ? Pour la satisfaction de supprimer une subvention qui ferait disparaître l'école congréganiste, allez-vous risquer de faire passer toute cette clientèle sous l'influence étrangère ? Ce n'est certainement pas la pensée qui vous a dicté vos observations.

Vous avez parlé du rapport de M. Charlot, que j'approuve entièrement d'un bout à l'autre. Ce rapport a constaté un certain nombre de défectuosités et d'abus, la médiocrité de l'enseignement au point de vue pédagogique, dans les méthodes et dans les programmes, des tendances au prosélytisme, qui ont donné lieu à de regrettables manifestations. Il a constaté aussi qu'un grand nombre de familles demandaient instamment l'enseignement laïque, soit parce qu'il est supérieur, soit parce qu'il est neutre, et beaucoup pour les deux raisons. Il a indiqué enfin qu'il était possible de donner un développement beaucoup plus grand à l'organisation de l'enseignement laïque français en Orient.

Il y a deux jours, j'ai reçu de lui une note qui confirme

expressément ces informations, et dont je tiens à donner connaissance à la Chambre.

« Au Caire et à Beyrouth, me dit M. Charlot, la rentrée dans les établissements d'enseignement laïque a été excellente et le nombre des élèves est beaucoup plus considérable que l'an dernier. Le collège Esnault du Caire a passé de 93 élèves en novembre 1905 à 184 en novembre 1906; et chaque jour de nouvelles inscriptions sont reçues. L'insuffisance du local empêche seule d'accueillir les élèves qui se présentent.

« A l'établissement Ogier de Beyrouth, la population scolaire, qui était, à mon passage, en juin dernier, de moins de 40 élèves, se décompose actuellement comme suit: collège 106, cours commerciaux 17, cours du soir 19, total 142, comprenant des Egyptiens, des Persans, des sujets ottomans, des Hellènes, à côté de Français, de Russes et d'Autrichiens. Au point de vue religieux, on compte dans cette école 48 grecs orthodoxes, 39 musulmans, 36 catholiques ou israélites, 7 druses. Une telle répartition indique clairement la faveur avec laquelle seront accueillies en Orient auprès de toutes les sectes nos écoles laïques. »

M. Ferdinand Bougère. — Il n'y a rien de changé depuis que vous avez laïcisé ces écoles. Les anciens instituteurs étaient si tolérants, quoi qu'on puisse prétendre, qu'il est de notoriété publique qu'ils ne convertissaient point les musulmans.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Il est donc possible d'intéresser ces sectes à nos écoles laïques.

Aux succès mentionnés dans cette note par M. Charlot, je puis ajouter les résultats constatés aujourd'hui à Salonique où, grâce à la Mission laïque, viennent de se fonder des établissements répondant infiniment mieux à l'état d'esprit du Gouvernement de la République que les écoles congréganistes.

Il faut donc organiser cet enseignement.

Pour cela, il faut choisir le procédé le plus pratique et ne pas se heurter à des inconvénients, à des obstacles qui créeraient de véritables impossibilités.

Le Gouvernement, comme l'a dit M. Dubief, doit aider à l'organisation de l'enseignement laïque en favorisant les initiatives privées et en secondant tout particulièrement l'initiative des sociétés sur lesquelles nous pouvons compter. Il doit commencer par supprimer les subventions partout où ces subventions sont considérées comme inutiles ou même peuvent devenir dangereuses. Ainsi tout établissement qui se refuse, comme le collège de Beyrouth dont on parlait tout à l'heure, au contrôle de l'Etat, doit être privé de subvention; toute école congréganiste dont le programme ne comporte pas l'enseignement du français, ou bien où cet enseignement est médiocre ou insuffisant, doit également cesser de recevoir une subvention; toute école où des faits d'intolérance religieuse se sont produits doit subir le même traitement.

En revanche, le concours moral et matériel de l'Etat doit être assuré à toutes les écoles, quelles qu'elles soient, qui sont disposées à seconder l'action et l'influence françaises dans les pays d'Orient.

A ce sujet, vous avez, avec raison, parlé de la Mission laïque et, je crois, de l'Alliance française.

M. Fernand Dubief. — Non, je n'ai pas parlé de l'Alliance française, parce qu'elle subventionne indifféremment les institutions congréganistes et les institutions laïques.

M. Sénac. — De préférence les institutions catholiques.

M. le ministre des Affaires étrangères. — Permettez-moi de vous dire, monsieur Dubief, que l'Alliance française, qui a à sa tête aujourd'hui un de vos collègues les meilleurs et les plus distingués, l'honorable M. Muteau, lequel appartient à la majorité républicaine, ne peut pas être suspectée de favoriser un enseignement hostile aux idées que représente le gouvernement français.

L'Alliance française, qui dispose de moyens d'action très importants, ne peut véritablement pas être négligée, lorsqu'il s'agit de distribuer des subventions de l'Etat français pour assurer le développement de l'enseignement laïque en Orient.

Je vous ai dit tout le concours que nous donnons à la Mission laïque; mais je voudrais bien voir cesser toute discussion et toute division entre ces deux sociétés qui, à fond, poursuivent un but unique . le développement de nos moyens d'action.

En adoptant la méthode que j'ai indiquée, des écoles laïques de divers ordres pourront être créées dans un certain nombre de villes, dans les centres les plus importants de l'empire ottoman. Ces créations pourront s'effectuer à Salonique, au Caire, à Alexandrie, à Jaffa, à Beyrouth, à Damas, à Smyrne, à Andrinople, à Constantinople. Lorsque nous aurons accompli ce programme, je vous assure que nous n'aurons pas fait une œuvre inutile ni à dédaigner; mais pour le réaliser, il faut du temps, il faut de l'argent et il faut un personnel.

Ne croyez pas qu'il soit toujours facile de créer une école dans l'empire ottoman, même quand on possède les moyens d'action dont j'ai parlé. On doit tenir compte d'un certain nombre de difficultés soulevées par la Porte ottomane. C'est pourquoi je n'insiste pas sur le caractère purement privé de l'enseignement qu'il s'agit d'organiser. Une école, qu'elle soit religieuse ou laïque, ne peut, d'après les arrangements intervenus avec la Porte à une date récente en 1901, se créer que moyennant l'accomplissement d'un certain nombre de formalités très délicates et pour lesquelles nous ne devons pas nous exposer à un refus de la part du gouvernement.

C'est pourquoi il nous faut une certaine latitude dans l'examen des mesures que nous pouvons prendre, pour juger de leur opportunité ou de leurs inconvénients, et c'est pour cette raison aussi que je dois vous demander de vouloir bien vous en rapporter un peu à la sincérité des sentiments que j'exprime et à l'action qui appartient au Gouvernement.

Pour le personnel notamment, il y a un certain nombre de difficultés à régler; il faut que le ministre des Affaires étrangères soit d'accord avec son collègue de l'Instruction publique, — ce ne sera pas difficile, c'est entendu, — mais encore faut-il que nous nous concertions pour donner au personnel que nous désirons envoyer en Orient une situation qui l'amène à quitter les fonctions qu'il occupe en France pour d'autres qui lui paraîtront plus avantageuses et le mettront en même temps en mesure de rendre plus de services à l'Etat. Il est nécessaire que ce personnel conserve sa situation dans les cadres, ses droits à l'avancement, à la retraite; il faut aussi que nous lui donnions un traitement supérieur à celui qui lui est accordé dans notre pays.

Tout cela grèvera notre budget, et je ne crois pas que les subventions que nous serons appelés à supprimer puissent suffire à l'accomplissement de l'œuvre que vous concevez et que je désire moi-même accomplir, en admettant — ce qui est essentiel et ce qui est certain — que l'Etat n'ait pas à intervenir dans la construction des établissements.

Je vous demanderai donc de vous rallier à la proposition de MM. Honoré Leygue, Chaumié et Steeg, qui laisse au gouvernement une liberté d'action un peu plus grande que celle qui résulterait pour lui de l'adoption de votre projet de résolution.

Je vous assure que c'est dans l'intérêt même de l'œuvre que vous poursuivez que j'insiste sur cette méthode, et, pour vous donner un gage de la sincérité absolue du Gouvernement dans les déclarations qu'il vous apporte, j'accepte entièrement la proposition que vous nous avez faite de diviser en deux le chapitre concernant les subventions

aux écoles d'Orient, ce qui vous permettra de constate chaque année les progrès de plus en plus grands accomplis dans l'ordre d'idées qui vous a dicté le discours que vous venez de prononcer. (*Applaudissements.*)

Il est, dans la réponse de M. Pichon, au moins un passage qui inspire de très grandes réserves : c'est celui où le ministre dit que des membres du personnel de l'instruction publique devront être prêtés aux écoles d'Orient, tout en continuant à rester dans les cadres et à compter pour l'avancement. On peut se demander s'il est bien prudent de transplanter dans un milieu étranger, exigeant un esprit dégagé et un tact exceptionnel, des membres d'un personnel qui est de plus en plus activement mêlé à nos luttes intérieures. Dans bien des cas, les hommes appelés à enseigner dans les écoles laïques d'Orient ne se trouveront pas dans une situation facile. Les congréganistes en présence desquels on les mettra, et qui ne disparaîtront sans doute pas faute d'un crédit de 892.000 francs, ne seront pas portés à partager amicalement avec eux. Il y aura danger de conflit et, pour l'écarter, on devrait confier une tache aussi délicate à des hommes qui chercheraient à éviter la bataille au lieu d'être portés à s'y précipiter à la première occasion. Deux systèmes d'écoles répondant à des préoccupations et des clientèles différentes peuvent coexister en Orient au plus grand profit de l'influence française. Mais il faut que cette coexistence soit pacifique, qu'il y ait même une sorte de collaboration inavouée mais sincère dans un idéal national inspirant une tolérance réciproque. M. Dubief dirait peut-être que cette tolérance ne saurait se rencontrer du côté des congréganistes. Est-il bien sûr que sa manière et celle de ses amis de préconiser la réforme qu'ils désirent soit marquée de cet esprit tolérant qui apppelle la tolérance ? Nous craignons que l'on ne tende, avec une coupable insouciance de l'intérêt national, à introduire en Orient des idées et un personnel de combat qui, loin d'éviter la lutte, chercherait les occasions de l'engager avec les premiers occupants. Ce serait au grand dam de l'influence et de la langue française qui nous préoccupent ici, en dehors de tout souci de secte ou de confession.

MM. les Ministres de l'Intérieur (**en date du 20 février 1901**), **des Affaires étrangères** (**en date du 11 mars**), **de la Marine** (**en date du 13 mars**), **de l'Agriculture** (**en date du 6 février**), **du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes** (**en date du 12 février**), **des Travaux publics** (**en date du 16 avril**), **et de la Guerre** (**en date du 30 mai**), **ont autorisé les fonctionnaires et officiers de leur département à adhérer à l'œuvre du Comité de l'Asie Française.**

M. le Ministre des Colonies a donné, le 18 juillet, la même autorisation aux fonctionnaires de son département, à la condition qu'ils ne fassent pas partie du Comité de direction.

Le Budget des Colonies

POUR 1907

Le budget des colonies pour l'année 1907 avait été arrêté par le ministre des Colonies du cabinet précédent au chiffre de 113.281.000 francs. La Commission avait réduit ce total de 3.974.000. Le ministère du cabinet Clemenceau a revu les chiffres de son prédécesseur et les a réduits d'environ 3 millions, ce qui ne laissait plus qu'une différence d'environ 1 million de francs entre les chiffres de la commission du budget et ceux du gouvernement. La Chambre a réduit certaines des économies qui étaient proposées ; mais sans entrer dans le détail de tous les crédits, on peut dire que le budget des colonies pour l'année 1907 se chiffre par un total de 112 millions de francs environ. C'est là une somme considérable que rapporteurs et ministres ne dissimulent pas la nécessité de réduire dans une certaine mesure. Quand il s'agit de dépenses publiques, on peut demeurer assez sceptique à l'égard de telles déclarations. L'expérience est là pour encourager ce scepticisme. Nous avons eu la curiosité de nous reporter à une dizaine d'années en arrière et de voir ce qu'on disait alors du budget des colonies. C'étaient à peu près les mêmes plaintes qu'aujourd'hui, les mêmes desiderata exprimés. Les dépenses du budget pour l'année 1898 avaient été évaluées par la commission à 91.564.000 francs, et déjà l'on parlait de l'application qu'il faudrait apporter à diminuer cette somme. Or, pour le budget de 1907, nous sommes à 112 millions, c'est-à-dire que la progression des dépenses pour les colonies a été en dix ans de 11 millions de francs, en dépit de toutes les protestations d'économies faites tant dans les rapports de la commission du budget qu'à la tribune du Parlement.

***

Cependant, depuis cette époque déjà lointaine, les Chambres ont pris une grande résolution de principe. Elles ont, après des études consciencieuses faites par les soins d'un inspecteur des colonies, posé comme règle dans la loi de finances du 3 avril 1900 que les colonies devaient subvenir elles-mêmes à toutes les dépenses civiles et de gendarmerie. Cette règle fondamentale posée, la loi de 1900 a prévu d'autre part que des subventions pourraient être accordées aux colonies sur le budget de l'Etat et que, à l'inverse, des contingents pourraient bien être demandés jusqu'à concurrence des dépenses militaires qu'elles occasionnent. Le véritable but qu'a voulu atteindre le législateur a été de supprimer du budget de l'Etat des dépenses d'administration courante concernant les colonies et qu'un grand nombre d'entre elles n'acquittaient pas sur leur budget. En outre, cette réforme budgétaire permettait de

voir beaucoup plus clair dans les dépenses des diverses colonies.

Cette disposition de principe qui forme la base même de la loi n'étant pas susceptible, a dit M. Gervais dans son rapport sur le budget de 1907, d'être mise immédiatement à exécution complète, en raison de l'importance des dépenses ainsi transférées du budget de l'Etat aux budgets locaux, le gouvernement a sollicité chaque année depuis cette époque des subventions en faveur des colonies ; mais, ajoute le rapporteur, il importe de rappeler aujourd'hui, comme l'a fort justement signalé M. Bienvenu-Martin dans son rapport sur le budget de 1903, que ces subventions, jugées momentanément nécessaires pour permettre aux colonies de se procurer les moyens de faire face à des charges nouvelles, ne devaient figurer au budget de l'Etat que pendant une période transitoire qui était destinée à se terminer à courte échéance. Or, voilà six ans qu'on a posé le principe, et il est encore loin d'avoir produit tout son effet. Il résulte d'une note officielle communiquée par le ministère des Colonies que, de 1901 à 1907, l'ensemble des allocations accordées aux colonies d'Amérique, d'Asie, d'Océanie et à la Réunion a décru de près de 53 0/0 ; la subvention de la Guyane a complètement disparu, et si celle de Tahiti est demeurée au même chiffre, c'est qu'elle correspond exactement aux dépenses postales qui supporte le budget de ces établissements, tandis que pour les autres possessions, sauf Saint-Pierre et Miquelon, ces dépenses sont acquittées par la métropole. Le ministère des Colonies reconnaît que, malgré son bon vouloir de donner satisfaction au législateur de 1900, le pouvoir administratif se trouve en grande partie désarmé pour arriver en cette matière à un complet résultat. En effet, l'article 33 de la loi de finances de 1900 a nommément défini pour les colonies d'Océanie et celles des continents d'Afrique et d'Asie quelles sont les dépenses obligatoires; pour les possessions d'Amérique et de la Réunion, il a laissé à un décret en Conseil d'Etat le soin de fixer la nomenclature et le maximum desdites dépenses. En ce qui touche le premier groupe, le Parlement seul a donc qualité pour déclarer telle ou telle dépense obligatoire ou la placer à la section facultative. La même opération pour le second groupe ne peut être effectuée qu'après avis du Conseil d'Etat. Cette assemblée serait d'ailleurs souvent impuissante, comme le chef de l'Etat lui-même, à réduire la plupart de ces dépenses, car elles résultent souvent de l'application d'actes législatifs, pour la modification desquels le Parlement est seul qualifié. L'action de l'administration, limitée, comme nous venons de le voir, en matière de dépenses obligatoires, l'est peut-être davantage encore en matière de dépenses facultatives, du moins en ce qui concerne certaines colonies. La loi de 1900 a, en effet, laissé subsister à cet égard les pouvoirs souverains que les conseils généraux tiennent du sénatus-consulte de 1866. Quand ces assemblées ont pourvu aux dépenses obligatoires, elles ont toute liberté pour voter, sans que le pouvoir administratif puisse y rien modifier, des dépenses facultatives dans la limite des recettes prévues. Une seule réserve existe dans les colonies d'Océanie et des continents d'Afrique et d'Asie, les plus importantes d'ailleurs, où l'initiative des propositions de dépenses est réservée aux gouverneurs. Il y a là une déclaration dont il faudrait faire son profit et qui tendrait à la réduction des pouvoirs des conseils généraux de nos colonies ou mieux peut-être à leur suppression, solution que l'attitude de la plupart de ces assemblées justifierait amplement.

***

La disposition de la loi de 1900 concernant les contingents versés par les colonies pour les dépenses militaires n'a pas non plus produit encore tout l'effet qu'on en pouvait attendre. Seul le contingent de l'Indo-Chine a progressé; de 9.957.000 francs en 1900, il est passé à 13.650.000 en 1906. C'est d'ailleurs une charge prématurément lourde. L'Afrique Occidentale verse 120.000 francs que la commission du budget a proposé cette année d'accroître de 500.000 francs. Madagascar ne donne que 100.000 francs et c'est tout.

Si les subventions fournies par la métropole aux colonies n'ont pas diminué aussi rapidement qu'on eût pu l'espérer après la règle insérée dans la loi de 1901, elles ont cependant, nous l'avons vu, été réduites de 53 0/0. Aussi l'accroissement de plus d'une dizaine de millions qu'accuse le budget de 1907 par rapport à celui de 1898 doit-il être imputé aux dépenses militaires.

Sur un budget total de 92 millions pour 1898, les dépenses militaires figuraient pour près de 66 millions; il restait de 25 à 26 millions pour les dépenses civiles. Aujourd'hui, sur un total de 110 millions, 90 reviennent aux dépenses militaires et une vingtaine seulement aux dépenses civiles. En 1897, à propos de ces dépenses militaires qui se chiffraient à 66 millions, on écrivait qu'elles pourraient être atténuées sans toucher en rien aux principes qui régissent la garde et la défense de nos colonies. Ce sera là, disait-on, l'œuvre du temps et de la pacification, qui permettra naturellement la réduction des effectifs et des dépenses de toutes sortes résultant de l'état troublé de certaines parties de nos possessions. Et, en effet, depuis dix ans, la pacification de nos possessions d'outre-mer a fait de très remarquables progrès. A part quelques régions de l'Afrique Occidentale, comme la Mauritanie, nous ne bataillons plus guère dans les vastes territoires que la conquête a placés sous notre drapeau. Seulement, aux dangers intérieurs, à la nécessité de la pacification, s'est substitué le péril extérieur. Il est inutile de rappeler les deux ou trois alertes qui, depuis dix ans, ont appelé notre attention sur la nécessité de mettre nos colonies en état de défense contre un ennemi du dehors, ennemi européen ou extrême-oriental. On sait les projets qui ont été élaborés, les désignations de points d'appui de la

flotte qui ont été faites, les travaux de fortification et d'armement qui ont été commencés. La période de répit que certains publicistes espéraient en 1897 comme prochaine n'est pas venue, parce qu'une autre cause d'inquiétude est intervenue qui, plus impressionnante peut-être que la première, nous a contraints à nous tenir sur nos gardes, ou plutôt à nous y mettre. C'est à la diplomatie, poursuivant la politique des alliances ou des ententes cordiales, qu'il appartiendrait de permettre la réduction des grosses dépenses militaires que contient le budget des colonies et qui font de ce budget un véritable budget militaire. Toutefois, on ne saurait guère espérer de sitôt des diminutions dans les dépenses de cette sorte, car il est vraisemblable que longtemps encore sera trop véridique cette parole que « qui veut la paix doit préparer la guerre ».

Cette question de la défense du domaine colonial a pris, depuis cinq ou six ans, une telle importance, tant par ce qu'on en attend que par les dépenses qu'elle entraîne, que, pour la première fois, la commission du budget a, cette année, confié au même rapporteur l'examen de la 2e section du budget de la guerre relative à l'armée coloniale, et celui du titre 3 du budget des colonies, spécial aux dépenses militaires. A vrai dire, comme le reconnaît le rapporteur de ces deux fragments de budget, M. Noulens, pour que la question puisse être étudiée d'une façon complète et que la défense de nos colonies apparaisse avec la netteté d'une solution d'ensemble, il faudrait joindre aux dépenses coloniales de la guerre et des colonies celles de la marine; seulement, le budget de ce dernier département ministériel ne contenant aucune partie distincte spéciale aux colonies, cette jonction ne peut se faire. Seules les dépenses afférentes aux stations locales des flottilles de torpilleurs et de sous-marins, aux travaux hydrauliques et aux bâtiments sur les points qui servent à la flotte de base d'opérations, peuvent être considérées comme intéressant directement les colonies. Leur montant, qui ressort à environ 10 millions dans le budget de 1907, est loin de représenter le chiffre exact des charges maritimes que la France est obligée de s'imposer à raison de ses colonies. La défense maritime des colonies et celle de la métropole se confondent. Aussi M. Noulens a-t-il renoncé à retenir dans une même étude une fraction détachée du budget de la marine, la section coloniale de celui de la guerre et les dépenses militaires des colonies. Sa tâche s'est bornée à ces deux derniers groupes de crédits qui, déduction faite des 3.347.000 francs d'économies opérées par la commission du budget, s'élèvent à 126 millions, qui sont inscrits, jusqu'à concurrence de 33 millions 848.390 francs, à la deuxième section du budget de la guerre, au titre de l'armée coloniale, et pour une somme de 92.156.540 francs au budget des colonies, sous la rubrique des dépenses militaires.

* * *

Les 92.156.540 francs qui forment, nous l'avons vu, le total des dépenses militaires inscrites au budget des colonies, et aussi qui représentent la plus grande partie de ce budget, méritent une étude détaillée. Ces crédits sont répartis en divers chapitres applicables, les uns à l'entretien des troupes stationnées dans nos possessions, les autres à l'achat du matériel d'armement et à des travaux de casernement ou de fortifications. Les effectifs entretenus atteignent un total de 58.146 officiers, sous-officiers, caporaux et soldats. Sur ce nombre, les Européens comptent pour 22.540 et les indigènes pour 35.600.

Le rapporteur pose en principe que ce chiffre des dépenses actuellement affectées à la défense de nos colonies est un maximum qui ne saurait être dépassé. Tout projet d'organisation doit être, dit-il, subordonné à cette première condition. C'est à peu près déjà ce qu'il y a un instant nous voyions qu'on disait en 1897, à propos du budget de 1898, et cependant, depuis cette époque, les chiffres des dépenses militaires du budget des colonies ont passé de 54 millions en 1896, à 66 millions en 1898, chiffre qui tout à l'heure nous a servi de point de comparaison, à 82 millions en 1900, à 90 millions en 1901, à 96 millions en 1902. Cette fois, nous sommes un peu au dessous de ce chiffre très gros; mais ces dépenses n'en demeurent pas moins encore considérables. Il faut, d'ailleurs, pour être complet, signaler qu'à maintes reprises des crédits supplémentaires et extraordinaires ont servi à liquider différents exercices et se sont élevés parfois à des sommes considérables : à 18 millions en 1897, à 13 millions en 1898, à 21 millions en 1899, à 28 millions en 1900, à 20 millions 1/2 en 1901.

Il semble qu'on pourrait diminuer cette dépense en assurant l'ordre et la sécurité à l'intérieur des colonies, non plus presque exclusivement par des troupes métropolitaines, mais par de simples forces de police, qui seraient entretenues, conformément à l'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900, par les budgets locaux et non par le budget colonial. Or, presque partout, les forces de police et les troupes régulières ont été confondues, ou, plus exactement, on a fait jouer aux troupes régulières un rôle qui aurait dû être réservé aux milices locales. Ce n'est qu'en Indo-Chine, et encore à une date récente, qu'on a esquissé une réforme. Les troupes, qui étaient dispersées dans tout le pays en détachements innombrables, ont été concentrées sur les points stratégiques les plus importants et on a confié à la milice payée par les budgets provinciaux le soin de veiller à la sécurité. C'est, du reste, en Indo-Chine qu'au point de vue des dépenses militaires, on a suivi le plus exactement possible les prescriptions de la loi de 1900. C'est ce pays qui paie le contingent le plus élevé, à savoir plus de 13 millions pour cette année. Le rapporteur ne peut cependant s'empêcher de remarquer que les sommes payées à titre de contingent pour les dépenses militaires par nos grandes colonies, l'Indo-Chine, l'Afrique occidentale française et Madagascar, ont augmenté de façon bien minime par rapport à leurs budgets. Cette observa-

tion, tout au moins en ce qui concerne l'Indo-Chine, ne tient pas un compte équitable des charges énormes imposées par le programme ambitieux et hâtif de développement qui a été adopté pour la colonie.

Depuis 1903, les budgets locaux de ces trois colonies sont passés de 95 à 114 millions en Indo-Chine, de 30 à 42 millions en Afrique occidentale et de 23 à 30 millions à Madagascar, et M. Noulens se demande si on n'aurait pas pu, au prix de quelques économies faciles à réaliser sur certaines dépenses civiles, obtenir de ces trois colonies une contribution plus élevée aux dépenses militaires. Prenant en considération l'état financier prospère de l'Afrique occidentale, la commission du budget a, nous l'avons déjà dit, augmenté la contribution de cette colonie de 500.000 francs, la portant ainsi à 620.000 francs. Il est possible qu'on puisse à l'avenir accroître encore cette contribution, l'Afrique Occcidentale Française étant en ce moment la mieux partagée de nos colonies au point de vue financier.

Au point de vue politique comme au point de vue financier, la question de la défense des colonies mérite toute l'attention du gouvernement et du Parlement. Elle peut être un jour tout à fait vitale pour notre domaine d'outre-mer et elle ne laisse pas que d'être très importante, quant aux sommes considérables qu'elle exige, et qui cependant seraient encore très insuffisantes si on s'en rapporte à quelques projets élaborés par des généraux chargés de mission.

***

Si on peut songer peut-être à faire plus largement coopérer les colonies à ces dépenses militaires, on ne saurait négliger aucune mesure qui puisse alléger par ailleurs leurs dépenses. Parmi ces mesures, il en est une dont M. Gervais a, dans son rapport, fait ressortir l'efficacité. Cette mesure, c'est la garantie accordée par l'Etat aux emprunts des colonies. L'Indo-Chine a fait appel au crédit, une première fois en 1896, avec la garantie de l'Etat, une seconde fois en 1898, sans cette garantie. Or, la comparaison des taux effectifs dans deux emprunts fait ressortir que la garantie de l'Etat, si elle eût joué pour le second emprunt, aurait eu pour effet de diminuer la charge annuelle de l'Indo-Chine, de 1/6 environ, soit de plus d'un million, ce qui n'est point négligeable. Les emprunts des colonies doivent donc être émis avec la garantie de l'Etat. Cette clause pour l'Indo-Chine comme pour l'Afrique occidentale a d'assez grandes chances de ne jamais jouer, et cependant, pour émettre l'emprunt dans des conditions favorables, elle a, on le voit par l'exemple de l'Indo-Chine, une très heureuse influence. La répercussion heureuse sur le budget de l'Etat serait infiniment plus certaine que le risque encouru par lui. Et, au fond, même sans garantie, l'Etat court ce risque : il ne pourrait laisser tomber en déconfiture une de nos colonies, d'autant moins que leurs emprunts ont été émis et sont restés sur le marché français.

D'autres mesures sont recommandées depuis longtemps déjà comme pouvant tout à la fois provoquer des économies et contribuer à la bonne exécution des services. Il en est ainsi de la réunion des Antilles sous un même gouverneur, réunion qui serait accompagnée d'une unification des services existant en double actuellement dans ces vieilles possessions. La suppression du secrétaire général à Tahiti, le remplacement d'un gouverneur par un fonctionnaire de grade moins élevé à Saint-Pierre et Miquelon laissent espérer qu'enfin on n'hésitera plus à exécuter la réforme depuis si longtemps réclamée pour les Antilles. Ce sera une nouvelle démonstration de cette vérité, dont on n'est pas convaincu dans l'administration française, qu'on peut, tout en économisant, faire de la bonne administration. On en fait aussi en ne laissant pas la politique empiéter dans des domaines qui ne la regardent pas, et en n'élargissant pas indéfiniment certains cadres de fonctionnaires pour donner asile aux protégés parlementaires ou aux parlementaires eux-mêmes. Il est inouï que pour seize colonies à diriger, on dispose actuellement de trente-sept gouverneurs ! On ne pourrait souhaiter preuve plus éclatante du laisser-aller dont l'administration coloniale est trop souvent coutumière et contre laquelle on ne saurait trop énergiquement réagir, car il est toujours vrai qu'il faut faire de bonne politique pour faire de bonnes finances. Ajoutons, dans l'espèce, qu'il faut faire de la bonne politique indigène, qui est le meilleur moyen de donner la sécurité à nos colonies et, par conséquent, d'alléger les dépenses qu'impose leur protection.

EDOUARD PAYEN.

Le Problème Anglo-Indien

CRITIQUES ET RÉPONSES (1)

A en juger par le compte rendu *in extenso* de la discussion qui suivit la conférence de M. Gokhale, les idées exposées par ce dernier, et que nous avons résumées dans le précédent numéro du Bulletin, n'auraient guère rencontré de contradicteurs dans la réunion de l'« East India Association ». La plupart des personnes qui ont pris part à la discussion ont en effet donné leur approbation à ces projets de réforme. Au reste, ceux-ci ne dépassent pas la moyenne des revendications du parti national indien; d'autre part, les assistants étaient en grande majorité des membres du parti; cette quasi-unanimité dans l'approbation n'a donc rien qui doive surprendre et elle ne permet pas de préjuger l'accueil que reçoivent dans l'opinion du public les idées réformistes. Les objections faites à M. Gokhale offrent plus d'intérêt à nos yeux anglais, encore qu'elles n'aient été guère pré-

(1) Voir le dernier numéro du Bulletin.

sentées que par deux orateurs : M. Thorburn, ancien fonctionnaire du *Civil Service* qui a occupé de hautes fonctions dans l'Inde, principalement dans le Nord-Ouest, et lord Reay dont le nom dispense de tout commentaire et dont l'expérience en matière coloniale est depuis longtemps reconnue.

M. Thorburn est d'une opinion absolument opposée à celle du parti réformiste. Très bravement, malgré les interruptions, il a été jusqu'au bout de sa pensée. Pour lui, « l'administration de l'Inde est la plus pure, la moins chère et la meilleure du monde » ; c'est une erreur de croire que les sentiments du peuple à l'égard du régime anglais se soient modifiés, et que la confiance d'autrefois ait fait place à des sentiments d'universelle méfiance : « M. Gokhale aurait été plus près de la vérité s'il avait parlé seulement des intellectuels. Le régime anglais n'a jamais été populaire dans l'Inde — aucune autorité étrangère ne l'y a été et ne l'y sera jamais — mais la justice britannique l'est ». M. Gokhale a violemment attaqué la bureaucratie de l'Inde ; il lui a reproché d'écarter systématiquement les indigènes des hautes fonctions administratives, sans se demander si cet exclusivisme n'était pas dicté par la conviction raisonnée que les indigènes ne sont réellement pas en état d'occuper certaines fonctions : « Je reconnais, ajoutait M. Thorburn, que dans les carrières du droit les Indous atteignent les sommets les plus élevés de la hiérarchie ; quand j'ai quitté l'Inde, le meilleur juge dans la haute cour du Pundjab était un Bengali, M. Justice Chatterjee, mais nul ne saurait prétendre qu'une demi-douzaine d'hirondelles suffisent à faire le printemps. » Il croit certain que, hors de Calcutta, dans tous les barreaux, les avocats les plus recherchés sont des Anglais et non des Indous. Le fait même de l'aptitude réelle de ces derniers pour les études juridiques et leur insuccès dans les autres professions prouvent bien leurs *limitations* ; ils pourraient se faire médecins, dentistes, planteurs, commerçants, entrepreneurs de travaux : or, ils ne choisissent qu'en très petit nombre ces professions qui sont pratiquement monopolisées par les étrangers, anglais ou autres.... « Vous réclamez le gouvernement par le peuple, mais ce régime serait dans l'Inde le synonyme de gouvernement par les masses ignorantes et stupides ;.. on reverrait toutes les horreurs de l'infanticide et autres abominations et les *intellectuels* seraient les premiers à en souffrir. »

M. C. Macminn, autre fonctionnaire de l'Inde, en retraite, ne diffère pas sur le fond de la question avec M. Gokhale, mais il estime que ce dernier n'a pas suffisamment reconnu les bienfaits qu'a apportés à l'Inde le régime anglais : le conférencier a parlé du progrès des moyens de communication, des avantages que lui et ses amis du Congrès national sont les premiers à retirer de la liberté de la parole et de la presse ; mais, uniquement préoccupé du problème politique, il a omis de mentionner les travaux de ports, les canaux exécutés dans l'Inde, les dispensaires, les hôpitaux qui ont été ouverts en grand nombre, l'œuvre si belle de la lutte contre les famines. Il a omis encore de remarquer qu'alors que, de toutes parts, on se plaint du poids des charges militaires dont on prétend l'Inde accablée, l'Inde est peut-être le seul pays du monde qui a vu décroître l'effectif des forces militaires, car tandis que, en 1847, l'armée anglo-indienne s'élevait à 292.000 hommes, elle n'en compte plus aujourd'hui que 220.000 environ. Quant au mécontentement des masses de la population, M. Macminn est d'avis qu'il n'est pas aussi profond ni aussi étendu qu'on veut le faire croire. Dans le Nord de l'Inde, dans le Pundjab, dans les provinces centrales où il a passé quarante-quatre ans de sa vie, il soutient que la domination anglaise a, au contraire, gagné en popularité et que son prestige s'y est accru depuis cinquante ans.

Cette question du degré plus ou moins grand de popularité dont jouissent les Anglais dans l'Inde ne semble pas près d'être résolue. Le spectateur impartial se trouve en présence d'affirmations contradictoires qu'aucun effort, pas même une enquête directe — et comment la conduire, comment en traduire les résultats? — ne saurait concilier. En l'absence de manifestations populaires, comment apprécier les sentiments que nourrit à l'égard de ses maîtres une population aussi considérable, aussi variée, qui paie régulièrement ses impôts, et qui n'a même pas la ressource de faire connaître son avis par le moyen si imparfait encore du bulletin de vote? Il est facile de proclamer que tel ou tel peuple vit heureux, content de son sort, que tel ou tel autre, au contraire, souffre lamentablement, mais ce sont des purs jeux d'esprit prêtant à des développements oratoires sans portée aucune.

La discussion des réformes à effectuer dans la machine administrative de l'Inde offre un terrain meilleur pour la floraison des idées et des programmes. Nous connaissons les « cahiers » des réformistes du parti national. Quelles parties en sont à recommander aux pouvoirs publics ? dans quelle mesure leurs revendications peuvent-elles être admises ? C'est ce qu'a cherché à dégager, avec l'autorité très légitime dont il jouit dans les milieux anglo-indiens, l'homme distingué qui occupait le fauteuil de la présidence le jour où M. Gokhale a lu sa conférence : lord Reay. Après avoir, en termes plus mesurés que M. Thorburn, justifié le *Civil Service* de l'Inde des reproches d'indifférence à l'égard de ses administrés que lui adressent si volontiers les amis du conférencier, lord Reay en est venu à se demander quelle part on pourrait raisonnablement réserver aux Indous dans la machine administrative de la grande colonie.

Pour lui, il faut que l'Angleterre évite de s'aliéner les classes cultivées dont le concours peut servir à accroître son influence sur les masses ; il a toujours eu avec leurs représentants les relations les plus cordiales et les plus agréables, et il pense qu'il serait bon, étant donné les succès qu'ils y ont obtenus, de réserver aux indigènes

une part de plus en plus grande dans les fonctions judiciaires; dans bien d'autres services, on pourrait faire utilement appel aux talents des natifs; de même il y aurait intérêt à séparer de plus en plus l'administration proprement dite et la justice; au reste, dans cet ordre d'idées, on a réalisé des progrès sensibles dans ces dernières années. Enfin, en ce qui concerne l'éducation, lord Reay déplore que l'on ait à constater qu'il y a tant à faire et il ne pense pas que M. Gokhale ait exagéré quand il a dit que, sur cinq villages, quatre étaient privés d'écoles; c'est une situation qui ne peut durer, et l'Angleterre doit considérer comme un devoir de la faire cesser, quelque dépense qu'entraînent les efforts considérables qu'il reste à effectuer dans ce sens; mais, en définitive, aussi longtemps que l'Angleterre sera responsable de la prospérité de l'Inde, il faudra se résigner à réserver aux Anglais toutes les fonctions de surveillance, d'inspection et de haute direction, afin que le niveau général de l'administration, au lieu de s'abaisser, demeure aussi élevé qu'il l'est aujourd'hui. Lord Reay a conté à ce sujet une curieuse anecdote : durant son séjour dans l'Inde, il existait un district dont le collecteur, le chef de la police et le magistrat de l'ordre le plus élevé étaient tous trois indigènes; les choses n'allaient pas plus mal pour cela, mais un beau jour les habitants, surpris d'une situation qu'ils considéraient sans doute comme anormale, demandèrent au gouverneur de la Présidence de leur faire connaître les motifs pour lesquels ils étaient seuls ou presque seuls privés d'un résident anglais; ils voulaient avoir, eux aussi, un chef de district anglais, et ils l'obtinrent.

Aussi lord Reay considère-t-il comme déraisonnables les revendications de ceux qui veulent que l'Inde soit gouvernée comme une colonie autonome (*a self-governing colony*), alors que ses habitants sont encore dans une situation primitive, sous le rapport du développement mental et de l'état social : « Il ne faut pas perdre de vue, a-t-il fait très justement observer, que dans les colonies autonomes et en Angleterre même, le *self-government* est la conséquence des progrès de l'instruction, et que le peuple est supposé y exercer son droit de vote avec discernement : Je demande aux Indous qui sont ici présents de me dire s'ils pensent sincèrement qu'il soit possible d'accorder la franchise électorale à une population qui est encore dans la condition que l'on vient de vous décrire... Tant que les masses n'auront pas reçu l'instruction la plus élémentaire, l'essai sera impossible. » Au surplus, il ne faut pas croire que les progrès sociaux ou intellectuels soient en fonction directe de l'autonomie, et, même privée des institutions que les plus avancés d'entre les réformistes réclament, l'Inde peut voir la condition morale et matérielle de ses habitants s'améliorer, par la seule action des forces actuellement en jeu. Que la jeune génération de l'Inde renonce à vouloir transporter dès maintenanl dans son pays ces institutions qu'elle a vu fonctionner en Europe et qui subiraient mal la transplantation; quand ses représentants retourneront dans la grande péninsule, ils seront les premiers à reconnaître que les conditions n'y sont pas les mêmes et ils s'apercevront bien vite que des tâches les y attendent, plus utiles à la masse de leurs compatriotes que la poursuite de buts uniquement politiques.

***

La « jeune Inde » à laquelle lord Reay adressait cet appel, le shaikh Abdul Qadir a, devant la même « East Indian Association », décrit quelques mois plus tôt son organisation, fait connaître ses espérances, et dévoilé des divergences de vues qui séparent certains des groupements qui la composent : la conférence pour les réformes, le Congrès national, la conférence musulmane d'Audigarth, ne sont pas toujours d'accord, tant s'en faut, et c'est un peu sur ce manque d'unité dans l'action et la propagande que compte le gouvernement pour atténuer les effets de la campagne du parti — des partis serait peut-être plus exact — réformiste. Les espérances de la « jeune Inde », nous les avons trouvées exposées dans la conférence de M. Gokhale. Nous n'avons pas à y revenir aujourd'hui; mais une autre question se pose, qui résume toutes les autres, ou plutôt dans laquelle viennent se confondre toutes les autres : dans quelle mesure ces efforts, cette propagande, ces idées agissent-elles sur ces masses de population si arriérées, si ignorantes dont parlait lord Reay; le mouvement dont nous avons essayé d'esquisser les données principales, s'arrête-t-il aux quelques centaines de milliers d'individus que le recensement releva comme « lettrés », nous dirions « pourvus d'un degré d'instruction quelconque », ou bien s'étend-il, au contraire, au delà de cette infime minorité? A en croire le shaikh Abdul Qadir, tout un travail lent d'éducation populaire, non pas celle que l'on trouve dans les écoles, mais celle qui se fait par les progrès des relations sociales, par l'échange des idées et des sentiments, par l'accélération en un mot de cette action inter-mentale qu'un philosophe français voulait naguère donner pour base à la sociologie, serait en train de s'accomplir dans la population indoue et musulmane de l'Inde : en dépit, des apparence d'immobilité qu'offre la société indigène. Le conférencier, dont nous nous occupons en ce moment, a très finement noté ce « processus » et nous ne pouvons mieux faire, nous conformant en cela au rôle d'interprète que nous avons adopté dès le début de cet article, que de lui laisser la parole, avec la responsabilité de ce qu'il avance : « Extérieurement, dit-il, l'indigène est pareil à ce qu'étaient ses pères. Le jeune paysan pioche son champ avec le même soin; il se sert des mêmes outils, il vit, ou à peu près, aussi simplement, et sa foi dans la divine Providence est demeurée la même. L'ouvrier se rend à son travail avec la même allure paisible, ses heures de travail sont presque aussi longues, il ne peine pas moins pour arriver à joindre les deux bouts. L'artisan, à

l'exception de quelques privilégiés qui ont appris, dans des usines modernes, à se servir des machines, va son petit train comme jadis. Le mendiant de profession vagabonde comme autrefois pour percevoir le tribut qu'il prélève sur les revenus de ses compatriotes, et sur les routes, l'acrobate et le jongleur continuent à amuser les mêmes badauds. Le courant de la vie quotidienne ne semble en rien modifié, mais un peu au-dessous de la surface, des changements se sont opérés, et l'homme du peuple n'est plus, dans l'Inde, aussi ignorant qu'il le paraît. La minorité instruite n'est plus aussi séparée de la majorité illettrée qu'on le suppose communément, et les influences qui sont en train de modifier la pensée des classes cultivées finissent par agir sur les portions moins éclairées de la population, quoique sous une forme plus faible et moins distincte.

« La presse indigène, si souvent méprisée ou ignorée, devient peu à peu un puissant moyen d'éducation pour les masses, car ceux qui sont incapables de lire eux-mêmes les journaux, finissent tout de même par recueillir l'écho des questions qui s'y agitent. Il n'est pas rare aujourd'hui de constater que l'on cause des nouvelles du jour le soir sur la place du village ou dans un groupe d'ouvriers des villes. On y considère, sans doute, comme « dernières nouvelles » des bruits qui paraîtraient bien vieillis à des gens au courant, mais cependant l'intérêt qu'elles excitent indique que de jour en jour s'étend le champ de l'horizon mental de la population, et que celle-ci s'éveille à l'idée qu'il se passe quelque chose autour d'elle. Cette tendance est entretenue dans une mesure notable par le nombre sans cesse croissant des « camarades » qui quittent le pays comme voyageurs, comme étudiants, comme marchands, ou comme travailleurs émigrants. Dans beaucoup de districts ruraux de Pendjab, par exemple, le nom de l'Afrique est très connu maintenant, parce que des milliers d'hommes sont allés travailler au chemin de fer de l'Ouganda. De même, le nom d'Australie est devenu familier, car c'est à la fois le pays où beaucoup trouvent du travail, et le nom d'une colonie *anglaise* qui a pendant longtemps fermé ses portes aux Indous *sujets anglais*. L'intimité de la vie villageoise fait de tout départ un événement à compter duquel on commence à s'intéresser au monde extérieur. Les soldats qui ont pris part à des expéditions lointaines comme celles de Chine ou, plus récemment, celle du Somaliland, rapportent chez eux des descriptions séduisantes de leurs voyages par mer et par terre, des paysages qu'ils ont vus, des nations avec lesquelles ils sont entrés en contact, et de leurs aventures. Ils servent ainsi de lien entre leur petit village jusqu'à ce jour si retiré, si isolé, et le vaste univers qui l'entoure. Les parents des paysans d'aujourd'hui ne savaient rien pour ainsi dire du monde extérieur à leur cercle restreint, et ne s'en souciaient guère. Mais les enfants ont grandi dans une atmosphère nouvelle; leurs yeux se sont ouverts et leur curiosité s'est accrue ».

Ce n'est pas à dire qu'il existe déjà dans l'Inde une opinion, au sens où nous entendons ce mot, mais on marche rapidement, dit le shaikh Abdul Qadir, vers un état social dans lequel une opinion pourra se manifester : « Cette éducation indirecte, dont nous venons de décrire les progrès lents mais sûrs, n'est évidemment pas encore assez développée pour permettre de supposer que la portion illettrée de la *jeune Inde* est en état de s'intéresser, en le comprenant, au mouvement des affaires de son pays et du monde, mais on ne peut guère nier que nous marchons d'un pas tranquille et sûr vers ce but et qu'avec le temps. les mêmes causes exerçant une action de plus en plus étendue, les progrès de l'instruction élémentaire aidant, grâce aussi aux efforts que font certains de nos compatriotes pour relever le niveau intellectuel des masses, on ne soit appelé à voir grandir dans l'Inde une opinion publique assez autorisée et assez puissante pour forcer l'attention de l'Angleterre. »

Ainsi, qu'il y ait « quelque chose de changé » dans l'Inde d'aujourd'hui ou, si l'on préfère, « que quelque chose soit en train de changer dans une certaine portion de l'Inde d'aujourd'hui », c'est ce que très peu de personnes sont prêtes actuellement à nier. C'est, en tout cas, l'impression de tous ceux dont l'autorité peut compter et non pas seulement des hommes qui peuvent avoir intérêt à faire croire à ce changement.

Sans vouloir rien exagérer, il semble bien que le problème qui s'imposera demain à l'Angleterre dans l'Inde sera la recherche des moyens les plus sûrs et les moins compromettants d'adapter à des conditions nouvelles, un organisme administratif et un régime politique dont l'éclat dans le passé a été incomparable, mais qui peut-être, par certains côtés, ne répondent plus aussi pleinement aux besoins du moment. Déjà des projets en ce sens, sur lesquels nous reviendrons peut-être quelque jour, sont à l'étude. En tout cas, nul peuple n'est mieux préparé que le peuple anglais, par son passé, ses traditions, sa mentalité même, à résoudre des difficultés de ce genre. L'histoire politique et constitutionnelle de la Grande-Bretagne est faite tout entière d'adaptations heureuses et de *combinazioni* élégantes.

Nul doute que grâce à cette façon de procéder, l'Angleterre ne réussisse à éviter tout soubresaut, tout changement trop brusque qui risquerait de compromettre, pour des réparations purement locatives, la solidité de l'admirable immeuble de rapport qu'elle possède en Asie.

C. Mourey.

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs

L'ARABIE

ET LA REVOLTE ARABE

Depuis quelques années une certaine agitation se manifeste, parmi les populations de langue arabe, en diverses parties de l'empire ottoman. En Syrie, en Mésopotamie, dans la péninsule arabique, la domination ottomane semble malaisément supportée.

Dans la première de ces contrées, l'opposition au régime ottoman est d'ailleurs diverse dans ses effets et déterminée par des causes distinctes selon qu'il s'agit des Bédouins des plateaux du Trans-Jourdain, des Nosaïri ou Ansarieh habitant les monts le long de la côte septentrionale de la Syrie ou des Arabes Melkites et des Syriens des villes commerçantes.

Chez les uns — Bédouins et Ansarieh — il se produit périodiquement des troubles de peu de durée. Ces mouvements locaux paraissent coïncider avec l'application de certaines pratiques fiscales, où les vices de l'administration ottomane s'étalent dans toute leur âpreté.

Chez les Syriens des villes, parvenus à un niveau de civilisation assez élevé et disposant de ressources considérables grâce à une remarquable aptitude au négoce, l'opposition vis-à-vis du gouvernement turc se maintient jusqu'ici dans les limites d'un mécontentement mesuré qu'une plus grande part dans les faveurs administratives apaiserait sans doute aisément.

Certaines personnalités remuantes aspirent à jouer un rôle politique dans le pays. Elles ont pu concevoir l'idée d'un groupement de tous les les éléments de langue arabe et se sont efforcées de donner à leurs conceptions une formule extrême en affirmant l'existence, parmi ces populations, d'un sentiment naissant de nationalité.

C'est surtout chez les Arabes Melkites que l'espérance lointaine d'une modification du statut politique actuel se dessine. Convertis au christianisme vers la fin du IVe siècle, ils relèvent au point de vue confessionnel du patriarche d'Antioche qui réside à Damas. Généralement très cultivés, ils se signalent par des qualités d'énergie et d'activité qui justifient leur désir d'avoir un jour en Syrie une plus large part à la direction des affaires publiques.

Les Arabes de Mésopotamie ont conservé en partie les instincts d'indépendance de leurs ancêtres, malgré une évolution progressive vers la vie sédentaire. Toutefois, la proximité des garnisons turques, en restreignant la possibilité d'expansion de leurs facultés guerrières, a contribué à la transformation des tribus que l'attrait commercial a exercée par les villes riveraines de l'Euphrate avait déjà préparées à une existence plus paisible.

Les Beni-Laam, les Zigrit, les Châb se sont créé une attache au sol depuis qu'ils s'adonnent à l'agriculture sur les terres irrigables du Bas Euphrate, du Bas Karoun et du Tigre. Par suite, les mouvements de rébellion sont, dans cette partie de l'empire ottoman, comme les dernières manifestations d'un atavisme belliqueux en voie d'extinction.

C'est dans la péninsule arabique, par contre, que la domination ottomane se heurte aux plus considérables difficultés. Il paraît donc nécessaire de consacrer un plus long examen aux formes et aux causes de la lutte soutenue depuis 1901 contre les troupes turques par divers groupements de nomades ou de demi-sédentaires du Yémen, du Nedjd et du Chammar; d'examiner si cette effervescence est bien due, comme on a pu l'écrire, à un éveil du sentiment national et d'envisager les conséquences possibles, pour la souveraineté ottomane, de l'opposition armée des Arabes.

***

La péninsule Arabique est en grande partie traversée par l'aire des déserts asiatiques ; elle se rattacherait ainsi à l'Asie à laquelle, d'ailleurs, elle se trouve reliée par une zone de contiguïté de plus de 1.000 kilomètres le long de l'Euphrate. Mais son climat, ses grandes étendues sablonneuses, sa flore et sa faune des steppes en font aussi comme une partie du continent africain. Cette immense contrée a été jusqu'ici préservée de la pénétration étrangère : peu connue, étudiée seulement par de rares explorateurs (Palgrave, Huber, Blunt, Burton), elle a maintenu, grâce à l'étendue de ses steppes dénudées, à l'extrême rareté de ses eaux, les populations de pasteurs qui habitent ses plateaux dans un isolement farouche.

La domination ottomane ne s'est guère exercée que sur le littoral de la mer Rouge et du côté du golfe Persique. Une expédition égyptienne réussit en 1820 à atteindre le Nedjd, que le maréchal Feizi Pacha vient récemment de parcourir. Mais, d'une façon générale, aucune influence extérieure n'est venue depuis les origines affecter la vie sociale des nomades arabes.

Le sol inhospitalier de la péninsule restreint dans une grande proportion les possibilités d'existence : aussi la densité de peuplement est-elle insignifiante, et les évaluations les plus favorables donnent-elles un ensemble de 6 millions d'individus.

La péninsule est divisée en neuf grandes régions réparties ainsi qu'il suit :

Le long des côtes de la mer Rouge, le Hedjaz et le Yémen ;

Sur le golfe d'Aden, le Hadramaout ;

Dans la mer d'Oman, l'Oman ;

El Hasa et Koueït, sur le golfe Persique ;

Dans l'intérieur, le Nedjd, le Chammar et les Nefoud.

Le Hedjaz est surtout connu parce que les deux villes saintes, la Mecque et Médine, en font partie. C'est une région de relief peu tourmenté : quelques oueds généralement à sec, sauf pendant l'époque des grandes pluies où les eaux cou-

rent torrentiellement vers la mer, tracent d'assez larges vallées.

La végétation est très rare dans tout le Hedjaz ; à peine a-t-on réussi à obtenir quelque verdure le long de la côte dans les ports de Yambo et Djeddah.

Les deux villes saintes La Mecque et Médine, centres de l'important pèlerinage de l'Islam, s'élèvent au cœur de vastes plaines désolées ; cependant l'eau y est assez abondante pour alimenter une centaine de mille de pèlerins accourus chaque année de l'Inde, de la Perse, de la Chine, des îles de la Sonde et de l'Afrique septentrionale.

Le Yémen, que les anciens géographes avaient désigné sous le nom d'Arabie Heureuse, est un pays montueux, un plateau élevé au-dessus duquel émergent des pics dont certains atteignent une altitude moyenne de 2.000 mètres. Le climat y est relativement tempéré et la fréquence des pluies enrichit les innombrables vallées où des populations sédentaires cultivent les aromates renommés, la myrrhe, l'encens qui voisinent avec les productions d'Europe, froment, vigne, tabac, etc., et celles plus spéciales à l'Afrique, comme le palmier, dattier. Le café y est également cultivé, sur le flanc des collines, à des altitudes variant de 400 à 1.200 mètres.

Les villes principales sont Sana, environ 30.000 habitants, et Moka (5.000 habitants) sur le littoral, rendue célèbre par son commerce de cafés ; l'Hadramaout, à l'extrémité occidentale duquel se trouve la possession anglaise d'Aden, est une région de steppes sablonneuses coupées de grandes dunes qui marquent la lisière méridionale du désert de Dahna. Un îlot perdu au milieu de cet océan fauve garde quelque fraîcheur, et les centres de Térim, Chibam, Haourah, nourrissent une population moyenne de 7 à 8.000 habitants. Sur le littoral, très inhospitalier, s'élèvent les bourgades de Saïf et Makalla.

L'Oman, à l'entrée du golfe Persique, est, grâce à la proximité d'un massif parallèle au littoral, le djebel El Akhdar, quelque peu arrosé ; quelques oueds de faible développement apportent à l'entrée du golfe les eaux des cimes de la chaîne, sur les pentes dénudées de laquelle se sont accrochés quelques opiniâtres centres de culture, dont les principaux, Neswah et Ninnah, comptent à peine 10.000 habitants.

La capitale de l'Oman, Mascate, compte 30.000 habitants.

Le littoral du golfe Persique, depuis le détroit d'Ormuz jusqu'aux bouches de l'Euphrate, est habité par des populations de pêcheurs qui cherchent dans l'industrie perlière leurs moyens d'existence. Cette côte n'est pas dépourvue de végétation : à l'Ouest du pays d'Oman, sur une longueur de plus de 200 kilomètres, s'élèvent des villes entourées de plantations : Barka, Soueïd, Loua, Fadjrah.

Les régions d'El Haça et Koueït sont renommées pour leurs palmeraies importantes et la qualité de leurs dattes.

Le Nedjd et le Chammar groupent une population relativement nombreuse, bien que le plateau où s'opèrent les migrations de leurs nomades soit formé d'un sol âpre, où la vie pastorale est seule possible et dans des conditions particulièrement pénibles. Cependant, à une altitude de 3 à 600 mètres au-dessus de la plaine, quelques îlots montagneux, le djebel Touïk, entre autres, d'un développement assez important, gardent sur leurs dernières pentes des terres suffisamment fertiles pour donner asile à des Arabes sédentaires, répartis dans des oasis riantes, adossant contre les monts la tache verte de leurs cultures : Riad, Manfoulah, Toueïm, Bereïdah, Haïl, Oneïzah.

***

D'une façon générale, l'Arabie est un pays désertique, et sa flore rappelle celle des Hauts Plateaux et du Sahara algérien. Que l'on imagine d'immenses plaines sans aucune végétation arborescente, sans autre verdure que celle plaquée en teinte pâle sur le sol gris par l'armoise, le thym et des mimosas; au printemps seulement, des herbages mettent une note plus gaie sur ce paysage dénudé. Çà et là, à intervalles très lointains, quelques bouquets de cinq à six grands arbres : des talha, sorte d'acacia épineux, et des betoum (pistachier térébinthe), offrent aux bergers le maigre ombrage de leur mince feuillage.

La pénurie d'eau est extrême dans ce pays, où la rareté des pluies, jointe à une très grande sécheresse de l'atmosphère, empêche la formation de dépôts aquifères superficiels. Les infiltrations à travers le sol perméable constituent, dans les profondeurs sous-jacentes, des nappes d'eau qu'un forage de 50 à 100 mètres rend utilisables. Pendant l'hiver, en quelques parties de la plaine, il se forme, sur des fonds argileux, une concentration des eaux de pluie qui, durant quelques semaines, résistent à l'assèchement et fournissent aux indigènes et à leurs troupeaux une boisson très saines.

Cette âpre contrée est l'habitat de populations pastorales, qui vivent uniquement de l'élevage du mouton et du chameau, et entretiennent aussi des chevaux renommés. Organisées en confédérations qui se sont réservées chacune l'aire de parcours nécessaire à la subsistance de leurs troupeaux, elles sont constamment mouvantes, installant successivement leurs campements de tentes brunes en des points divers, jusqu'à épuisement des pacages, se disputant âprement l'abord des puits et exerçant les unes à l'égard des autres des incursions perpétuelles en vue du pillage. Sous la menace permanente d'une attaque, dans l'inquiétude incessante déterminée par les manifestations de la violence, qui font de l'existence du nomade une lutte sans trêve, contre l'inclémence à la fois du climat et des hommes, ces tribus conservent intacts leur atavisme d'énergie guerrière et leur souci farouche d'indépendance.

Les oasis du Nedjd et du Chammar sont habitées par de demi-nomades : ce sont les individus

pauvres de la confédération, ceux qui ne possèdent pour toute fortune que quelques chèvres et qui, n'ayant pas les ressources nécessaires pour acheter un ou plusieurs chameaux de transport, ne peuvent partager les vicissitudes de leur tribu. Cette catégorie d'indigènes entretient, avec l'aide d'esclaves nègres, les cultures et les palmeraies appartenant privativement ou, le plus souvent, collectivement aux membres de la tribu.

Leur rémunération consiste dans le droit de ramasser, au moment de la cueillette des dattes, tous les fruits mûrs tombés à terre sous l'action du vent, et dans une part sur la récolte des semis de céréales faits pour le compte d'employeurs qui fournissent les semailles.

Indépendamment de cette population indigente, les grands centres comme Riad, Haïl, Oneïzah, sont habités par des commerçants sédentaires et par une classe de « hadaria », les uns artisans, les autres citadins, qui, ayant réussi à créer des jardins de palmiers, vivent exclusivement du produit de leur labeur agricole.

Les villes du littoral sont également peuplées de sédentaires, réunis dans des îlots fertiles où la végétation vive, les cultures, les intérêts commerciaux, en créant l'attachement au sol nourricier, ont peu à peu effacé l'instinct de nomadisme.

Tel est le pays où les troupes turques, depuis cinq années, combattent sans éclat et sans grand succès.

***

Une série d'escarmouches entre les grandes tribus, une succession de mouvements insurrectionnels contre la domination ottomane et la réapparition de la puissance ouahabite, tels sont les aspects divers de l'agitation dans la péninsule arabique.

Cette levée de boucliers, signalée en des points divers du berceau de l'Islam, semble avoir été provoquée par deux ordres de faits: le caractère oppressif de l'autorité turque dont les représentants à l'abri de tout contrôle ont, par une série d'exactions, déterminé l'explosion des sentiments instinctifs d'indépendance des nomades; l'affaiblissement progressif de cette autorité sous l'influence d'intrigues coïncidant avec une active infiltration européenne dans le golfe Persique.

C'est d'abord de ce côté de la péninsule qu'a été inaugurée la rébellion. Le cheikh de Koueït, Moubarak ben Sobah, s'efforçait de rendre de plus en plus ténu le lien qui le rattachait au vali de Bassorah.

L'intérêt discret que les Anglais semblaient porter alors à cette partie du golfe où il songeait à créer une principauté indépendante, avait paru au cheikh de Koueït de nature à favoriser ses visées. Il « désavoua » donc son suzerain. Une force ottomane envoyée contre lui dut renoncer à l'atteindre devant les représentations de l'Angleterre qui déclarait le prendre sous sa protection.

Les Turcs suscitèrent alors contre leur vassal indocile l'émir du Chammar, Ibn Raschid, qui vint avec ses contingents menacer Koueït. Mais, à ce moment, surgit au milieu du Nedjd, resté sans maître, un des descendants des Ouahabites, Ibn Saoud, qui, jusque-là installé à Koueït où il vivait isolé, sans notoriété, avait été brusquement mis en état pécunier de se recruter des partisans.

La lutte se trouva donc engagée entre les deux émirs du Nedjd et du Chammar, tandis que les Turcs suivaient avec inquiétude la réapparition de ce ouahabisme qui seul, comme nous le verrons plus loin, est de nature à provoquer l'exaltation du sentiment religieux et l'union momentanée des musulmans de la péninsule en vue d'une action féconde en pillages.

Ibn Raschid, l'émir du Chammar, se trouva bientôt en mauvaise posture. Battu par les contingents d'Ibn Saoud, il voyait l'oasis de Haïl menacée. Mais l'arrivée d'une colonne turque, partie de Bagdad, empêcha le jeune chef ouahabite de poursuivre sa victoire.

Feizi pacha, le commandant de cette force, après un séjour de quelques mois dans le Nedjd et le Chammar, se dirigea vers le Hedjaz où les Bédouins donnaient des signes d'agitation. Puis il gagna le Yémen où un chef de la secte influente des Saïdis, Mahmoud Yahia ben Eddin, s'était proclamé imam et émir el Moumenin (commandeur des croyants), et avait levé l'étendard de la révolte contre les Turcs. Ayant su donner à ses ambitions les apparences d'une mission d'ordre religieux, le nouvel imam, qui annonçait comme très prochain le triomphe de l'orthodoxie musulmane sur les usurpateurs ottomans, réussit à soulever l'enthousiasme des tribus du Yémen. Celles-ci, toujours disposées aux aventures, soucieuses de ne jamais laisser perdre les occasions de pillage, étaient satisfaites de donner à leur entrée en lice le dehors d'une lutte pour la vraie foi. Aussi les contingents de Mahmoud Yahia étaient-ils bientôt assez nombreux pour tenir en échec les troupes turques et occuper Sana que sa garnison n'avait pu défendre.

Feizi pacha réoccupa la ville, puis marcha sur Hadjé que les insurgés avaient prise, et poursuivit les forces disséminées de Mahmoud Yahia dont un certain nombre s'étaient réfugiés à Saïdia. Mais la mortalité, les difficultés de ravitaillement des rébellions dans la troupe, devaient obliger le général turc à revenir à Sana, tandis que les insurgés, mettant à profit cette retraite, surprenaient et taillaient en pièces à Chahara un échelon resté en arrière.

Depuis, les bandes de Mahmoud ont tenu la campagne, harcelant les détachements turcs par une série d'escarmouches, cherchant à s'emparer des convois, fuyant dès qu'une force imposante était dirigée contre eux. La lutte a pendant deux ans suivi ces phases, et comme toujours, les contingents nomades se sont retirés par petits groupes, cédant la place à de moins enthousiastes, que la menace d'une razzia contraignait à se ranger sous l'étendard de l'imam. C'est le moment que les Turcs ont choisi pour entamer des négocia-

tions, et il semble qu'ils y aient réussi dans une certaine mesure puisque, durant ces six derniers mois, aucune nouvelle importante n'est parvenue du théâtre des opérations.

Les deux émirs Ibn Raschid et Ibn Saoud se sont réconciliés et le commandant des forces turques les a reçus tous deux, et par de larges présents a désarmé le dernier.

Est-ce à dire que le calme est revenu d'une façon définitive? Il n'y a jamais que des trêves en pays arabe. Et l'histoire des luttes que la domination ottomane a dû soutenir depuis un siècle, à maintes reprises, dénote que la rébellion est à l'état endémique dans cette contrée où chaque individu répète complaisamment ce dicton : « Mon fusil est mon seul cheikh. »

***

Si les tribus de la péninsule ont jusqu'ici fait preuve, vis-à-vis de la Turquie, d'une soumission parfois interrompue par des mouvements de rébellion, c'était bien plus à l'autorité spirituelle du khalife qu'à la puissance temporelle du Sultan de Stamboul que s'adressait leur allégeance. Tant que l'action ottomane se bornait à la perception de redevances librement admises, tant que ses agents évitaient toute immixtion dans la vie intérieure des nomades, ceux-ci consentaient à reconnaître le pouvoir musulman lointain qui assurait la garde des villes saintes. Lorsque les fonctionnaires ottomans se montraient trop avides, et si leurs exigences devenaient inacceptables, on molestait les collecteurs et, dans le but de prévenir toute démonstration des troupes, on prenait les armes contre le Turc.

Des négociations entamées aussitôt ramenaient l'ordre, et le prestige ottoman se maintenait ainsi sans grand éclat. Tour à tour chacun des grands vassaux recevait un peu — très peu — de la manne gouvernementale, sous la forme d'un cadeau, une arme, un vêtement brodé. C'était, pour le pacha, un moyen de stimuler, chez les chefs de tribus, le désir jaloux d'être en faveur auprès du représentant du khalife.

Il entretenait aussi soigneusement les rivalités des uns à l'égard des autres, et cette politique peu complexe assurait le maintien de la souveraineté ottomane.

Le seul danger sérieux susceptible de la menacer résidait dans une exaltation du sentiment religieux entretenu par une expansion conquérante.

A cet égard, le mouvement ouahabite du commencement du XIXe siècle fournit un enseignement sur le caractère essentiellement temporaire de l'élan mystique qui peut pousser les tribus arabes hors des limites de leur domaine pastoral et qui s'associe étroitement à l'attrait du butin.

Abdel Ouahab, le rénovateur du puritanisme de l'islam, s'était attaché à combattre le culte des saints, cette sorte d'anthropolâtrie, si florissante encore aujourd'hui, parmi nos indigènes d'Afrique. Fondée sur une intercession auprès de Dieu d'un intermédiaire renommé pour sa foi et dont les vertus protégeaient après sa mort tous ceux qui invoquaient son nom, cette adoration des tombeaux était, aux yeux d'Abdel Ouahab, une des formes de l'idolâtrie.

Ses prédications rigoristes devaient trouver un écho dans le Nedjd, au milieu d'une population qui avait toujours vécu isolée dans un reploiement constant sur elle-même, et surtout parce qu'elles caractérisaient une promesse de meilleur avenir aux yeux des nombreuses familles misérables et des groupes affaiblis que les grandes confédérations refoulaient dans les parties les plus infertiles du pays. L'appui que prêta à ces prédications le chef d'une des premières tribus, Mohamed Ibn Saoud, allait bientôt les rendre triomphantes.

Le réformateur et son disciple se partagèrent l'autorité, et cette dualité se maintint parmi leurs descendants. C'est ainsi qu'actuellement, Ibn Saoud, descendant de Mohamed, le contemporain d'Abdel Ouahab, exerce le commandement, tandis qu'une sorte de magistrature religieuse appartient à la postérité de ce dernier.

Au commencement du XIXe siècle, les Ouahabites, sous la conduite d'Abdul Aziz, fils de Mohamed Ibn Saoud, s'élançaient hors du Nedjd à la conquête de la Mecque. En 1803, Saoud, le fils du précédent, s'emparait de Médine, faisait piller le tombeau de Mahomet, comme tous les monuments élevés en l'honneur des saints.

Le Ouahabisme triomphait. Le Yémen, le Hedjaz, l'Oman se soumettaient à un tribut. L'Arabie entière semblait perdue pour la domination ottomane; à la Mecque, le nom du sultan n'était plus prononcé au prône.

C'est alors que le souverain confia à Mehemet Ali, vali de l'Égypte, le soin de reconquérir les villes saintes.

Les troupes égyptiennes, d'abord battues entre Yambo et Médine en 1812, finissaient par chasser les Ouahabites de la Mecque et de Taïf. Trois ans après, à Koulocq, les forces insurgées étaient complètement défaites, et marchant sur le Nedjd, Hérahim, fils de Mehemet Ali, obtenait la soumission de l'imam Abdallah.

Mais il fallut reprendre les opérations l'année suivante. Les principaux chefs ouahabites furent massacrés ou déportés en Turquie.

Le schisme paraissait désormais détruit en tant que groupe politique; mais pendant des années encore, le Nedjd devait être le théâtre de rébellions, toujours réprimées à la faveur des luttes intestines que se livraient les deux branches aspirant à la succession d'Ibn Saoud.

Nous avons vu reparaître, dans les derniers événements, un des Saoud. Le ouahabisme a pu renaître de ses cendres, mais sa force d'expansion n'est plus ce qu'elle était au début du XIXe siècle.

Nous savons les causes de l'agitation actuelle; celles du Ouahabisme ont eu leur origine dans l'exaltation du sentiment religieux. Mais le puritanisme étroit de cette réaction islamique la rend, en tant que puissance temporelle, peu propre à triompher de l'inaptitude du nomade à l'obéis-

sance. Pour l'instant, le réveil du Ouahabisme n'a d'ailleurs pas un développement qui puisse le rendre redoutable; il est une des multiples convulsions qui agitent la péninsule.

***

La domination ottomane est-elle mise en péril par l'effervescence de ces dernières années? Il semble que l'on soit fondé à répondre négativement à cette question. Les mouvements qui ont soulevé les tribus du Nedjd, du Yémen, du djebel Chammar ne sont nullement caractéristiques d'une époque; ils n'ont pas la portée d'un événement historique et ne peuvent être vraisemblablement regardés comme un de ces instants où les destinées nouvelles s'annoncent pour un peuple.

Il est plus exact de reconnaître, d'après l'examen des faits du passé, qu'ils marquent un état normal de la vie des pasteurs et des demi-nomades arabes; qu'ils affirment la continuité des mœurs, des traditions, des coutumes, de tout le legs atavique que les générations successives ont, par le caractère immuable de leur existence, préservé de toute influence modificatrice.

La domination ottomane n'est nullement ébranlée. Comme toutes les puissances musulmanes, la Turquie est un édifice lézardé, miné dans ses fondements, où jamais aucun étayage durable n'est apporté et qui pourtant se maintient insensible à l'action du temps.

Comment les nomades révoltés songeraient-ils à jeter les Turcs hors de leur pays? Ils n'ont pas les notions qui supposent la poursuite d'avantages stratégiques. Après un succès sur les troupes chargées de les châtier, ils se retirent dans leurs campements, prêts à reprendre les armes aussitôt qu'une nouvelle force du beylik est en vue.

Cette situation peut durer des années, sans apporter aucun trouble dans la vie du pays. Seule l'autorité ottomane est entraînée à un surcroît de dépenses par le coût de la répression. Mais, ici encore, il est utile de constater que l'emploi des ressources mises à la disposition de l'autorité locale dans le but de rétablir l'ordre n'a pas toujours sa destination régulière. On va même jusqu'à dire qu'une période de révolte est avantageuse pour les divers agents à qui incombe le soin de la réprimer, et qu'ils sont peu enclins à voir le calme renaître d'une façon absolue.

La Turquie semble donc devoir conserver longtemps encore sa souveraineté sur l'Arabie. Si ses fonctionnaires et ses agents subalternes ne vont pas trop au delà des limites de l'avidité permise, leurs relations avec les sujets du khalife seront ce qu'elles étaient jusqu'à l'époque qui a précédé la rébellion actuelle (1902), marquées d'un côté par ce que l'on appelle « la politique turque », l'art de semer la division parmi les naïves populations nomades, de réduire par les armes et sans cause bien déterminée, à la faveur d'une surprise, les fractions de tribus qu'un conflit momentané avec un autre groupe a affaiblies; du côté des Arabes, par un loyalisme intermittent, la manifestation temporaire et fréquente des velléités d'indépendance qui trouvent leur satisfaction aisément si l'on considère qu'en dehors des périodes de « perception » l'action turque ne s'exerce qu'avec circonspection vis-à-vis des groupes susceptibles de lui résister. A cela près, le pouvoir ottoman est reconnu. La zekkat versée à ses collecteurs ne revêt nullement, aux yeux des nomades, le caractère d'un impôt; elle est une offrande coutumière, d'essence religieuse, donnée spontanément au khalife, à l'émir el Moumenin. Elle ne peut être une contribution : le nomade n'a pas la notion de l'Etat dispensateur, dans l'intérêt commun, des deniers de la collectivité. Il n'a rien à demander au pouvoir ottoman : son existence est sobre, ses besoins sont restreints, et il peut, par ses propres moyens, y donner la satisfaction nécessaire. Il ne songe pas à obtenir des routes : les pistes tracées par les passages des troupeaux lui suffisent; des travaux hydrauliques? Il cultive trop peu. Pour les puits, il les creuse lui-même et abreuve ses gens et son bétail durant l'hiver dans les haïad, sortes de cuvettes à fond imperméable où s'amasse l'eau des pluies.

***

L'opinion européenne a consacré quelque attention à la situation anarchique actuelle de l'Arabie. On a d'abord voulu voir dans l'agitation des tribus la manifestation de tendances antiturques, et l'on en a conclu que la domination ottomane était grandement menacée. Certaines personnalités qui suivent d'assez près les événements d'Orient, ont pensé trouver la cause de la rébellion dans le sentiment de la nationalité, le besoin obscur et confus de s'agréger en un corps de nation et de briser toutes les entraves à cette formation d'un peuple nouveau, uni dans un but social et politique commun. On a parlé de la constitution d'un royaume arabe, de la renaissance du khalifat orthodoxe, incarné par une personnalité de race arabe qui, une fois la Turquie rejetée entièrement du sol d'Arabie, exercerait la suprématie spirituelle sur l'Islam.

Il est peut-être prématuré de dégager des événements actuels d'aussi considérables prévisions. L'organisation sociale des populations arabes, leur condition mentale, insuffisamment évaluée, ne semblent point constituer l'état psychologique qui, chez les peuples parvenus à un certain stade de développement intellectuel, a son expression dans le désir d'agrégation, d'union en corps de nation de tous les éléments sociaux épars.

Le nomadisme exclut l'idée d'association, de liaison à un clan, et la notion de ce sentiment d'assistance mutuelle qui, dans la cité, a été l'origine du patriotisme. Le Bédouin appartient à sa tribu, mais dans la mesure où sa propre volonté le lui commande. Pour un froissement, une disposition adoptée par ses frères de race et qu'il juge défavorable à ses intérêts, il n'hésite pas à aller camper seul, puis à s'agréger à une autre tribu susceptible d'assurer sa protection. Les

remaniements sont fréquents dans le douar, cet ensemble de tentes, ordinairement une cinquantaine, dressées en cercle, qui est l'embryon de la tribu; les tribus se divisent sans cesse suivant leurs affinités nouvelles. C'est surtout à la faveur de la rivalité de personnalités émergeantes, aspirant à la première place dans un de ces groupements mobiles, que s'opèrent des déplacements de tentes.

La tribu se scinde en plusieurs grands groupes, en fractions, qui ont chacune leur existence propre et ne prennent part à la vie politique les unes des autres que selon leur intérêt du moment. Ce n'est qu'en cas d'une invasion redoutable, menaçante pour toute la collectivité, que la confédération se reforme en vue de la défense, dans un but d'assistance mutuelle pour se disjoindre dès le danger écarté.

On voit combien l'idée d'association durable est peu assise dans l'esprit des pasteurs arabes. La soumission à un pouvoir royal y serait-elle mieux ancrée? Le nomade ne reconnaît nullement la souveraineté du cheikh dans sa tribu. Les personnalités en vue jouissent d'une certaine considération, qui se mesure à la générosité de leur hospitalité. Leurs conseils sont généralement admis, mais point leurs ordres. La moindre tentative de pression de leur part entraîne le départ de plusieurs tentes qui vont s'agréger à un rival. Dans ces conditions, on conçoit que le principe d'autorité soit incessamment écarté.

Si, durant certaines périodes, des individus énergiques réussissent à exercer quelque pouvoir sur leurs frères de race — et c'est le cas actuel pour les émirs du Nedjd et du Chammar — c'est parce que les aventures promises, le butin espéré, la perspective de la lutte fructueuse ont provoqué suffisamment d'enthousiasmes pour mettre à la disposition de ces chefs, pendant quelques mois, des forces importantes au moyen desquelles ils peuvent contraindre, sous peine de razzia, tous les mécontents à demeurer dans l'obéissance. Mais que les énergies et les convoitises viennent à s'émousser et aussitôt la dislocation s'opère, suivie de coups de main et de contre-razzia entre les confédérés de la veille.

Pour ces raisons, le mouvement ouahabite qui a paru à plusieurs reprises susceptible de réaliser l'union des Arabes de la péninsule, ne pourra de longtemps encore reconstituer le khalifat au détriment de la domination ottomane. D'ailleurs atteignît-il ce résultat, que des partisans l'abandonneraient, s'insurgeraient contre lui dès qu'il s'aviserait, une fois terminée l'ère des pillages, de procéder à une organisation basée sur la coercition d'un pouvoir central. Ainsi donc, il ne semble pas que le bruit fait autour de la question arabe réponde à une réalité exactement informée. Il est peut-être nécessaire parfois de se défendre contre une tendance trop fréquente à discerner dans les événements d'Orient la signification et les conséquences que les faits sensiblement analogues se déroulant en Europe, pourraient autoriser à envisager.

La crise de la domination turque ne saurait présenter un sérieux caractère de gravité au point de vue européen que si un Etat chrétien, à la faveur de l'agitation en Arabie, tentait d'y substituer sa souveraineté à celle de la Porte. Mais il y aurait là une politique telle que la révolte arabe en serait le prétexte et non la cause.

Le gouvernement ottoman s'efforce d'ailleurs d'être prémuni contre une éventualité de cette nature. Son chemin de fer du Hedjaz n'est pas seulement destiné à faciliter le pèlerinage aux deux villes saintes, il répond aussi à un besoin stratégique; une fois son achèvement complet, la Porte disposera d'un instrument grâce auquel il lui sera possible de transporter les corps d'armée nécessaires pour écraser les futures rébellions arabes et surtout pour résister à tout envahissement étranger.

Il faut considérer que le sultan Abdul Hamid attache à la conservation du berceau de l'Islam, parmi les possessions turques, une importance exceptionnelle; ses ambitions d'hégémonie morale sur l'ensemble de l'Islam doivent nécessairement s'étayer sur la situation que lui crée sa qualité de souverain musulman, successeur des khalifes et détenteur des lieux saints où chaque année des milliers de pèlerins viennent puiser une ferveur communicative grâce à laquelle s'entretient la vitalité de la religion de Mahomet.

BACHIR.

LES NOUVELLES-HÉBRIDES

ET LE

DERNIER ACCORD FRANCO-ANGLAIS

Nous avons dit quelques mots, dans notre dernier bulletin, de l'accord franco-anglais du 27 février 1906, récemment publié à Londres, qui institue un véritable condominium des deux puissances contractantes dans l'archipel. Nous croyons aujourd'hui devoir revenir sur cette question. Le traité du 27 février institue aux Nouvelles-Hébrides un régime qui ne saurait être considéré comme définitif : le problème néo-hébridais se reposera fatalement un jour ou l'autre devant l'opinion française et anglaise. Il est donc nécessaire que, dès à présent, on sache dans ce pays-ci quelles en sont les données, quels sont les titres que nous pouvons invoquer dans un archipel où nous avons pris l'initiative de la colonisation, et où notre commerce est prépondérant. Sans doute nous avons commis la faute incroyable, alors que nous pouvions sans difficulté, surtout au moment où l'Angleterre annexait les Fidji, ajouter à la Nouvelle-Calédonie le groupe des Nouvelles-Hébrides qui en est le complément naturel; sans doute nous avons commis la faute d'admettre l'Angleterre sur un pied d'égalité avec nous

dans cet archipel. Mais ce n'est pas une raison pour considérer qu'une solution, au moins partiellement conforme à nos intérêts, ne pourra pas intervenir un jour, puisque, nous le répétons, l'accord du 27 février n'institue qu'un condominium et qu'un pareil régime est nécessairement toujours transitoire.

***

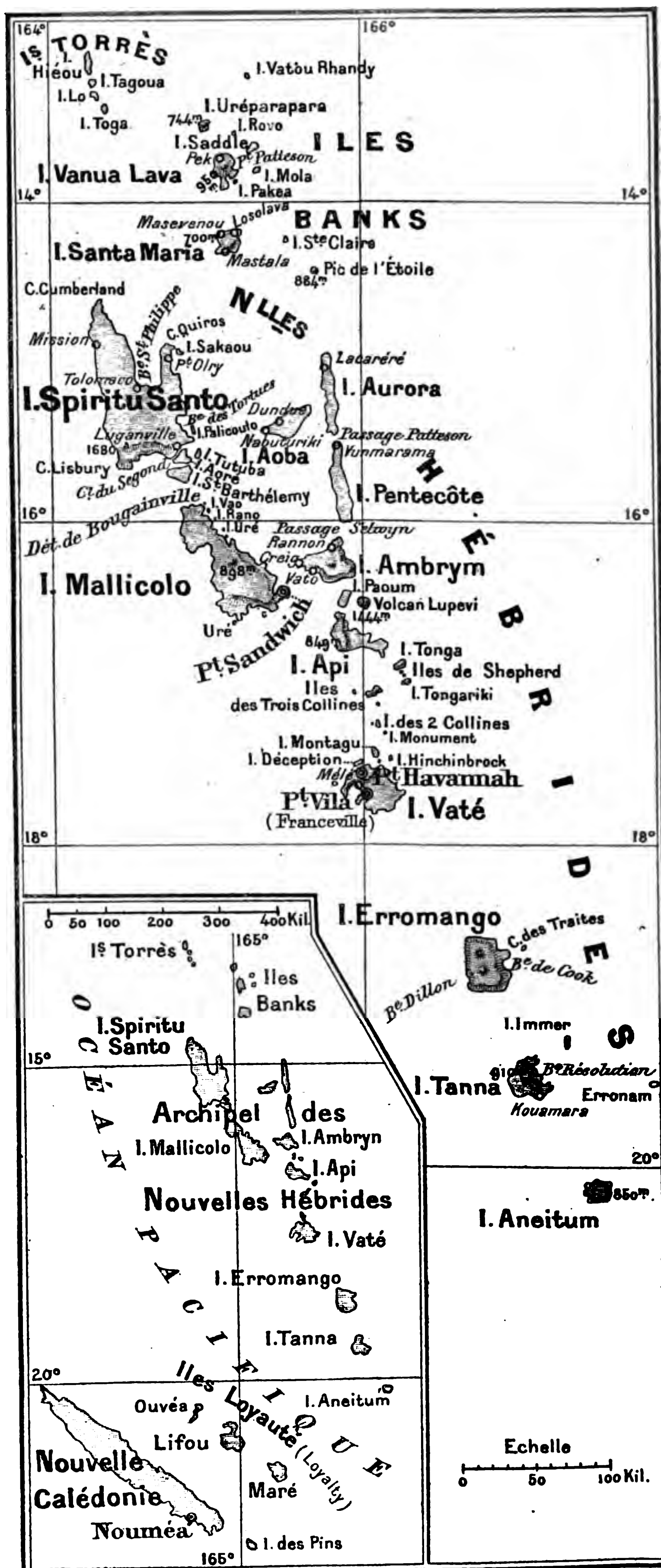
On s'est un peu trop obstiné, en France, à considérer que les îles du Pacifique n'auraient d'importance que le jour où, le canal de Panama étant ouvert, elles fourniraient des escales sur la route de l'Amérique centrale à l'extrême Asie, ou bien à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande. Pour notre part, nous ne croyons pas que la France, qui ne possède ni l'une ni l'autre des extrémités d'aucune de ces deux routes, ait le moindre intérêt à aventurer des stations navales sur leur parcours. Il y a dans la politique mondiale un certain nombre de formules creuses, et pour ainsi dire purement verbales, qui ne servent qu'à éparpiller les forces d'un pays et encore plus son attention : parmi ces théories et ces formules nous paraît être celle qui veut qu'une nation coloniale comme la France ait des possessions réparties dans toutes les parties du monde. En réalité, nos intérêts sont fortement concentrés, et ils ne se trouvent pas dans le Pacifique. Néanmoins, y possédant la Nouvelle-Calédonie et ayant déjà fait des sacrifices considérables dans cette possession, nous devons désirer pour elle des moyens d'existence qu'elle ne saurait trouver que si elle est augmentée d'une grande partie au moins du groupe des Hébrides. Et ceci nous amène à nous demander quelle est la valeur propre de cet archipel en dehors des considérations de route navale qui, nous le répétons, n'ont pour nous aucune valeur réelle.

***

Les Nouvelles-Hébrides, telles qu'elles ont été définies dans le dernier traité franco-anglais, se composent de trois parties distinctes :

1° Les Hébrides proprement dites ;
2° Les Banks ;
3° Les Torrès ;

Ces trois parties se trouvent situées entre 9°45′ et 20°16′ de latitude Sud et 163°20′ et 168°10′ de longitude ; l'île principale, Vaté, est à



360 milles de Nouméa, ce qui représente une traversée de vingt-quatre heures pour un paquebot à marche rapide. Les îles importantes se trouvent toutes situées dans les Hébrides proprement dites; les principales sont Spiritu-Santo, Aoba, Pentecôte, Mallicolo, Vaté, Tanna et Aneitum. L'ensemble de l'archipel comprend une superficie de 1.600.000 hectares (France, 53 millions).

Le climat tropical tempéré permet à une végétation luxuriante de se développer librement. Presque partout on rencontre des bois dont l'exploitation serait des plus rémunératrices : banian, arbre à pirogue, santal, acajou, dracæna, pandanus y croissent en abondance, ainsi que nombre d'arbres fruitiers.

Les plus beaux bénéfices sont donnés par les cocotiers qui n'ont jamais été cultivés d'une façon suivie. Pendant longtemps, les fabricants de coprah sont venus chaque année, au moment de la récolte, se livrer à un commerce d'autant plus rémunérateur qu'ils exploitaient d'une façon éhontée la population indigène. Celle-ci usa de représailles et massacra plusieurs équipages. Ces violences contribuèrent beaucoup à donner aux Néo-Hébridais leur réputation de férocité. Les tribus sont souvent en lutte les unes contre les autres, surtout dans les périodes de disette; car, à cette époque, les Canaques anthropophages cherchent à se procurer du gibier humain. On évalue cette population indigène à 60.000 individus environ; mais l'on ne possède aucune base d'appréciation précise, car il est des îles où les peuplades de l'intérieur ne sont jamais descendues sur le littoral.

Les Canaques constitueraient-ils une main-d'œuvre d'une valeur suffisante pour permettre la mise en valeur de l'archipel?

Les opinions sont partagées à ce sujet. En 1902, M. Lemire les représentait comme susceptibles d'être employés en qualité de travailleurs ou de domestiques. Il faisait toutefois remarquer que l'opposition des missionnaires anglais avait rendu leur recrutement très difficile et qu'on ne pouvait engager un indigène, homme ou femme, à moins de 250 francs donnés au recruteur, pour un contrat de trois ans. Ce contrat stipulait en outre au profit de l'engagé un salaire mensuel de 15 francs, la nourriture, les vêtements, les soins médicaux et le rapatriement. Le *Journal des Nouvelles-Hébrides* du 10 avril 1906 a émis le vœu que le recrutement par des recruteurs professionnels cessât d'être permis parce qu'il est de nature à amener de nombreux conflits, à compromettre la sécurité des colons et à rendre difficiles leurs bonnes relations avec les indigènes. Enfin, dans une conférence faite à la Société de géographie de Paris le 14 décembre, M. le capitaine Leclerc estimait que les Canaques étaient d'excellents marins, et il indiquait qu'il n'avait eu qu'à se louer de ceux qui avaient servi sous ses ordres.

La main-d'œuvre locale ne paraît donc ne devoir fournir que des ressources limitées, d'autant plus que la population indigène, décimée par la syphilis, la tuberculose et la scrofule, diminue considérablement. Si on veut développer le pays rapidement, et sans tenir compte de dangers trop évidents quoique lointains, on devra recourir au recrutement de la main-d'œuvre jaune.

Ces travailleurs seront d'abord employés à une besogne purement agricole. Les ressources minières des îles, faute d'une exploration scientifique, sont encore mal connues et il serait prématuré de recruter des engagés pour exploiter le sous-sol. Toutefois, d'après un examen superficiel, il ne serait pas impossible de découvrir aux Hébrides, dont la constitution géologique est analogue à celle de la Calédonie, du nickel, du cobalt et du chrome.

***

Si les Nouvelles-Hébrides sont encore à peine peuplées et développées, elles sont connues du moins depuis fort longtemps. Le Portugais Fernando de Quiros, au service de l'Espagne, les entrevit dès 1606. Puis, sauf Cook, les Français, qui devaient prendre plus tard l'initiative de la colonisation de l'archipel, fournissent tous les navigateurs qui le visitent. C'est d'abord Bougainville qui, en 1768, retrouve les îles découvertes par de Quiros. Cook vient ensuite, en 1774; il séjourne plus longtemps et baptise les principaux points. Après lui, d'Entrecasteaux en 1793 et Dumont d'Urville en 1817 complètent le relevé de l'Archipel.

***

La colonisation ne commence guère qu'en 1870; les Calédoniens français en prennent l'initiative. Ils donnent au peuplement et au commerce des Nouvelles-Hébrides le caractère français qu'ils ont conservé depuis. Les statistiques les plus récentes prouvent la prédominance de nos intérêts et de notre action dans l'archipel.

Le recensement du 1er juin 1905 décomposait en effet ainsi la population européenne des îles :

Sujets français.

Hommes.........	213
Femmes	90
Enfants..........	101

Soit un total de 404 personnes, parmi lesquelles se trouvent seulement 46 missionnaires maristes.

Sujets britanniques.

Hommes.........	104
Femmes.........	44
Enfants..........	51

Soit un total de 199 personnes, parmi lesquelles il faut compter 58 missionnaires presbytériens. La population de colonisation est donc la suivante :

Français.........	358
Anglais..........	141

Quant au commerce, d'après une communication adressée à la *Politique coloniale* par le com-

missaire délégué, résidant aux Nouvelles-Hébrides, il se répartissait ainsi pour l'exercice 1904 :

Commerce avec Nouméa.

Exportations.........	660.458 francs.
Importations.........	647.484 —
Total..........	1.307.942 francs.

Les principaux produits exportés sont : le maïs (763.000 kilos), le café (80.783 kilos), le coprah (2.316 tonnes), les fruits et les coquillages de nacre. Les importations comprennent principalement les conserves de viande, le riz, le tabac, le bois de construction, la bière, le vin, les tissus, les ouvrages en métaux, les armes et munitions.

Commerce avec Sydney.

Le chiffre des échanges avec l'Australie est estimé à 800.000 francs, chiffre dans lequel les exportations et les importations figurent pour une somme sensiblement égale.

Les exportations comprennent le coprah, le bois et le maïs de *toutes provenances*, alors que ces mêmes produits expédiés sur Nouméa sont *exclusivement récoltés sur des propriétés françaises*... Le coprah, qui tient la plus grande place dans les exportations britanniques est rarement récolté sur des propriétés anglaises. Les vapeurs de la maison Burns Philp and Cº et les goélettes de la maison Kerr-Gross and Cº ramassent les produits que les fabricants de coprah achètent indistinctement aux indigènes, aux Anglais et aux Français.

Nos nationaux sont d'ailleurs le plus souvent forcés d'expédier par Sydney, car le seul navire français auquel ils pourraient s'adresser n'accomplit que de rares voyages et ne dessert que les principaux centres.

***

Nous avons dit que la période de la colonisation commence en 1870. A ce moment, nous pouvions mettre la main sur l'archipel : pendant de longues années, les colons anglais eux-mêmes attendaient la domination de la puissance maîtresse de la Nouvelle-Calédonie. Malheureusement, dès que notre diplomatie se mêle de la question, elle commence à admettre le principe du condominium avec l'Angleterre nettement arrêté par le dernier traité. En 1878, les deux gouvernements anglais et français se donnent l'assurance réciproque qu'ils n'ont pas l'intention d'annexer les Nouvelles-Hébrides; cette assurance est renouvelée en 1883.

En 1884 intervient un facteur nouveau. Un homme qui a consacré sa vie au développement des îles, M. Higginson, naturalisé Français, frète un vapeur, le *Ne-Obhe*, ainsi qu'un vieux ponton, le *Chevert*, et le 8 novembre, sans aucune mission officielle, fait flotter le drapeau tricolore sur Port-Sandwich, principal mouillage de Mallicolo. Au même moment, une flotte anglaise composée de cinq navires dont un cuirassé, sous les ordres du commodore Erskine, mouillait à Moresby et traitait avec les chefs indigènes.

Cependant en 1886, à la suite d'une série de crimes commis par les indigènes, le gouverneur de la Nouvelle-Calédonie envoya un petit corps expéditionnaire occuper Vaté et Mallicolo; mais en 1887, les menées des missionnaires presbytériens nous forcèrent à retirer nos troupes.

Des négociations furent entamées entre le Foreign Office et le quai d'Orsay, et le 16 novembre 1887, une convention intervint entre les deux pays, aux termes de laquelle était créée une commission mixte se réunissant chaque mois pour juger les délits des indigènes envers les Européens.

Cet organisme judiciaire rudimentaire a été longtemps la seule administration qui existât. Les colons, à quelque nationalité qu'ils appartinssent, se trouvaient aux prises avec mille difficultés pour accomplir les moindres actes de la vie sociale. Aussi, l'Angleterre, puis la France, se décidèrent-elles à entretenir chacune dans le principal centre de l'archipel, Port-Vila, un délégué investi des attributions d'officier d'état civil et de magistrat. Ces fonctionnaires, qui participent à la fois du consul et du gouverneur, étaient d'ailleurs démunis de tout pouvoir à l'égard des indigènes, les deux nations s'étant engagées à ne pas accomplir d'actes de souveraineté.

Le délégué français a d'abord été un médecin, puis un administrateur des colonies hors cadre. Son autorité était surtout morale et elle rayonnait fort peu au delà de sa résidence.

Les actes de 1887 ne dotaient donc pas les îles d'une organisation, mais d'un simple moyen de répression.

Une telle situation ne pouvait pas se prolonger, car elle était contraire aux intérêts des colons. Aussi, l'un des articles de l'accord franco-anglais, signé le 8 avril 1904, contint cette stipulation :

« Les deux gouvernements conviennent de préparer de concert un arrangement qui, sans impliquer aucune modification dans le *statu quo* politique, mette fin aux difficultés résultant de l'absence de juridiction sur les indigènes des Nouvelles-Hébrides. Ils conviennent de nommer une commission pour le règlement des différends fonciers de leurs ressortissants respectifs dans lesdites îles. La compétence de cette commission et les règles de sa procédure feront l'objet d'un accord préliminaire entre les deux gouvernements. »

***

L'état des esprits se trouva loin d'être le même des deux côtés après la signature de l'accord général franco-anglais de 1884.

L'opinion française est clairement résumée dans le Rapport sur le budget des Affaires étrangères, présenté à la Chambre des députés pour l'exercice 1906 par M. Gervais : « En présence, dit-il, des excellentes relations qui existent entre Londres et Paris, il est permis d'espérer que la métropole britannique saura amener les Etats australiens à une appréciation plus équitable de nos droits, afin de nous assurer la confirmation, dans l'archipel néo-hébridais, de la situation qui nous est due en raison des sacrifices d'ar-

gent consentis par la France, des efforts de nos nationaux, de la situation géographique qui ne permet pas de contester que les Nouvelles-Hébrides constituent la dépendance directe de la Nouvelle-Calédonie. »

L'opinion britannique ou plutôt australienne se refusait à toute concession avec intransigeance, et la Chambre fédérale votait la motion suivante : « Aucune solution qui ne déterminera pas nos droits de souveraineté sur les Nouvelles-Hébrides, ne sera acceptable pour l'Australie. La pleine souveraineté doit en appartenir à l'Angleterre. »

C'est dans ces conditions que s'ouvrit la conférence. Les plénipotentiaires français, MM. Picanon et Weber, étaient dirigés par M. le sénateur Saint-Germain qui, à quatre reprises, avait assumé la tâche de rapporter devant le Sénat le budget des Colonies. Les représentants anglais étaient MM. Gorst et Cox, sous-secrétaires d'État aux Affaires étrangères et aux Colonies.

Dès le début de la discussion, des plus laborieuses, le débat s'élargit et les membres de la conférence votèrent une convention comprenant 68 articles, qui impose aux Nouvelles-Hébrides un véritable condominium.

Le nouveau traité a reçu un accueil très mêlé en Angleterre et encore plus en Australie, où l'on continue à déclarer que tout ce qui ne sera pas une reconnaissance de la domination exclusive de l'Angleterre sur les Nouvelles-Hébrides ne constituera pas une solution acceptable de la question. En France, par contre, avec la mollesse et l'imprévoyance que l'opinion publique apporte d'ailleurs aux questions de cette nature, on s'est déclaré satisfait de ce traité qui rentre si bien dans les conceptions peut-être un peu trop courtes et un peu trop strictement confiantes que le public de ce pays tend à se faire de l'« Entente cordiale ». Mais aux Nouvelles-Hébrides, où l'on a l'expérience des dernières années et les enseignements qui résultent de la situation examinée d'après les faits et sur place, on a fait, même dans les milieux français, un accueil très froid à la convention du 27 février. Le *Journal des Nouvelles-Hébrides*, qui se publie à l'île de Vaté, s'exprimait ainsi le 10 avril 1906 : « L'entente à deux pour l'administration indivise est une utopie qui ne saurait durer bien longtemps et qui nous ménagerait de désagréables surprises le jour où l'entente cordiale ayant cessé, une hostilité latente existerait entre les deux parties contractantes. »

Il est bien évident que nous ne pouvons pas nous contenter de regarder venir et de dire qu'une solution interviendra un jour ou l'autre pour mettre fin à cet embarrassant problème. Les Australiens, dont la puissance grandit peu à peu, ne seront sans doute pas plus tolérants dans quelques années que maintenant, c'est-à-dire que nous devons désirer que le plus tôt possible la politique de ce pays s'oriente vers ce qui nous paraît être le règlement nécessaire de la question hébridaise. Malgré tous ses inconvénients, nous préférons un partage, parce que nous croyons que c'est le seul moyen de concilier dans une mesure acceptable les intérêts français et anglais, et que nous voyons que cette idée réussirait à être accueillie dans les colonies britanniques, comme l'ont prouvé les déclarations de feu M. Seddon, premier ministre de la Nouvelle-Zélande. Sans doute est-il difficile de répartir les îles entre la France et l'Angleterre : les intérêts français sont surtout concentrés dans les îles du centre. Il ne resterait donc que le Nord à être attribué au copartageant britannique. Mais il ne faut pas oublier que dès à présent il a des intérêts prédominants dans la grande île de Spiritu-Santo. En outre, un partage entre le Nord et le Sud lui donnerait les îles de Torrès et de Banks et, par conséquent, rejoindrait, par une chaîne ininterrompue d'îles anglaises, la partie des Nouvelles-Hébrides proprement dite qui lui serait attribuée, aux régions déjà britanniques du grand groupe des Salomon.

On a bien parlé d'un échange, mais nous ne voyons pas ce que l'Angleterre pourrait nous donner qui fut l'équivalent du complément nécessaire de la Nouvelle-Calédonie. Comme nous le disions dans notre dernier Bulletin, la Gambie nous paraissait une compensation tout à fait insuffisante, et quant aux autres dont l'Angleterre pourrait disposer en Afrique, comme Sierra-Leone, la Côte d'Or, Lagos ou une partie de la Nigeria, ce seraient des objets d'échange sans doute beaucoup trop considérables pour que l'Angleterre songe à en envisager l'abandon. Reste donc, comme nous l'avons dit, le partage, puisque en dehors de l'une ou l'autre de ces solutions nous ne voyons plus guère que le maintien indivis du condominium, régime transitoire, gênant, et même dangereux et insupportable le jour où l'intimité des deux puissances dominantes viendrait à diminuer.

LA CLAVIÈRE.

Convention entre la France et le Royaume-Uni confirmant le protocole, signé à Londres le 27 février 1906, au sujet des Nouvelles-Hébrides.

Le Gouvernement de Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes, et le Gouvernement de la République Française, ayant résolu, dans un esprit de bonne entente mutuelle, de confirmer le Protocole préparé, en conformité avec la Déclaration du 8 Avril 1904, par leurs Délégués respectifs concernant les Nouvelles-Hébrides;

Les Soussignés, le Très Honorable Sir Edward Grey, Baronnet du Royaume-Uni, Membre du Parlement, Principal Secrétaire d'Etat de Sa Majesté au Département des Affaires Etrangères;

Et son Excellence M. Paul Cambon, Ambassadeur de la République Française près Sa Majesté le Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des Mers, Empereur des Indes;

Dûment autorisés à cet effet, confirment le Protocole, dressé à Londres le 27 Février 1906, et dont la teneur suit :

PROTOCOLE.

Les Soussignés, Marcel Saint-Germain, Sénateur, Président du Conseil d'Administration de l'Office Colonial au

Ministère des Colonies, Officier de l'Instruction Publique, Titulaire de la Médaille Coloniale; Edouard Picanon, Inspecteur Général de Première Classe des Colonies, Gouverneur de la Guyane Française, Officier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Instruction Publique; Eldon Gorst, Sous-Secrétaire d'Etat Adjoint des Affaires Etrangères, Chevalier Commandeur du Très-Honorable Ordre du Bain; Hugh Bertram Cox, Sous-Secrétaire d'Etat Adjoint des Colonies, Compagnon du Très-Honorable Ordre du Bain, délégués respectivement par le Gouvernement de la République Française et par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, à l'effet de préparer, en exécution de la Déclaration du 8 Avril 1904, concernant les Nouvelles-Hébrides, un arrangement qui mette fin aux difficultés résultant de l'absence de juridiction sur les indigènes des Nouvelles-Hébrides et permette de régler les différends fonciers de leurs ressortissants respectifs dans les dites îles, sont convenus des dispositions suivantes, qu'ils ont résolu de soumettre à l'agrément de leurs Gouvernements respectifs :

PRÉAMBULE

Le Gouvernement de la République Française et le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, désirant modifier, en ce qui concerne les Nouvelles-Hébrides, la Convention du 16 Novembre 1887, relative aux Nouvelles-Hébrides et aux îles Sous-le-Vent de Tahiti, en vue d'assurer l'exercice de leurs droits de souveraineté aux Nouvelles-Hébrides et d'y renforcer pour l'avenir la protection des personnes et des biens, sont convenus des Articles suivants :

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — *Régime commun.* — (1.) L'Archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les Iles de Banks et les Iles de Torrès, formera un territoire d'influence commune, sur lequel les sujets et citoyens des deux Puissances Signataires jouiront de droits égaux de résidence, de protection personnelle et de commerce, chacune des deux Puissances demeurant souveraine à l'égard de ses nationaux, et ni l'une ni l'autre n'exerçant une autorité séparée sur l'Archipel.

(2.) Les ressortissants des tierces Puissances jouiront des mêmes droits et seront soumis aux mêmes obligations que les citoyens Français et les sujets Britanniques. Ils auront à opter dans un délai de six mois pour le régime applicable aux ressortissants de l'une ou de l'autre Puissance. A défaut d'option de leur part, les Hauts Commissaires dont il est parlé à l'Article II ci-après ou leurs Délégués, détermineront d'office le régime sous lequel ils devront être placés.

(3.) Pour tout ce qui ne sera pas contraire aux dispositions de la présente Convention ou des règlements qui seront pris pour en assurer l'exécution, les ressortissants des deux Puissances Signataires, ainsi que les ressortissants des tierces Puissances, conserveront dans toute sa plénitude leur statut personnel et réel dans l'Archipel des Nouvelles-Hébrides.

(4.) Les deux Puissances Signataires s'engagent mutuellement à ne pas élever de fortifications dans l'Archipel et à ne pas y établir d'établissements de déportation ou de transportation.

Art. II. — *Autorités locales.* — *Police.* — (1.) Deux Hauts Commissaires, nommés, l'un par le Gouvernement de la République Française, l'autre par le Gouvernement de Sa Majesté Britannique, représenteront dans l'Archipel les Puissances Signataires.

(2.) Chacun des Hauts Commissaires sera assisté d'un Commissaire-Résident, auquel il déléguera, dans la mesure qu'il jugera utile, son autorité, et qui le représentera dans l'Archipel lorsqu'il n'y résidera pas.

(3.) Les Hauts Commissaires ou leurs Délégués disposeront d'un corps de police ayant un effectif suffisant pour assurer d'une manière efficace la protection des personnes et des biens.

(4.) Le corps de police sera divisé en deux sections ayant l'une et l'autre un effectif égal. Chacune des deux sections sera respectivement placée sous les ordres de l'un des deux Commissaires-Résidents, qui ne pourra en aucun cas en disposer contrairement aux règles tracées par la présente Convention.

(5.) Lorsqu'il sera nécessaire de faire emploi, partiel ou total, des deux sections du corps, dans les conditions prévues par la présente Convention ou par les règlements destinés à en assurer l'exécution, les Hauts Commissaires ou leurs Délégués en exerceront conjointement la direction.

Art. III. — *Chef-lieu.* — (1.) Le siège dans l'Archipel de l'un et de l'autre Gouvernement et du Tribunal Mixte prévu à l'Article X de la présente Convention, sera établi à Port-Vila, dans l'Ile de Vaté.

(2.) Les deux Puissances Signataires s'engagent à pourvoir chacune d'une résidence leurs Représentants respectifs et à faire construire conjointement les immeubles nécessaires au logement des membres du Tribunal Mixte, au fonctionnement de ce Tribunal et à celui des services communs.

(3.) Les terrains nécessaires à l'édification desdits bâtiments seront acquis conjointement, soit à l'amiable, soit, s'il est nécessaire, par voie d'expropriation.

Art. IV. — *Services communs.* — (1.) Seront considérés comme « services communs » : les services de la police, des postes et télégraphes, des travaux d'intérêt général, des ports et rades, du balisage et des feux de la police sanitaire, et le service financier.

(2.) Ces services seront organisés et dirigés conjointement par les Hauts Commissaires et par leurs Délégués.

(3.) Il sera émis pour les Nouvelles-Hébrides, dans les conditions prévues par les Conventions Internationales relatives aux postes, une série spéciale de figurines postales.

(4.) Auront cours légal dans l'Archipel les monnaies Française et Anglaise, ainsi que les billets des banques autorisées par l'une ou par l'autre Puissance.

Art. V. — *Dispositions financières.* — (1.) Chacune des deux Puissances Signataires pourvoira aux dépenses de son administration propre dans l'Archipel.

(2.) Les dépenses du Tribunal Mixte et des services communs seront acquittées au moyen du produit des taxes locales qui seront établies par les Hauts Commissaires agissant conjointement, du produit des amendes, du produit des postes, et de toutes autres recettes d'un caractère commun.

En cas d'insuffisance de ces produits, les deux Puissances Signataires supporteront chacune par moitié le déficit.

Art. VI. — *Commission Navale Mixte.* — (1.) La Commission Navale Mixte, prévue par l'Article II de la Convention du 16 Novembre 1887, sera chargée de coopérer au maintien de l'ordre dans l'Archipel.

(2.) Hors les cas d'urgence, son action ne s'exercera que sur réquisition concertée des deux Hauts Commissaires ou de leurs Délégués.

(3.) Les dispositions de la Convention du 16 Novembre 1887, ainsi que celles de la Déclaration signée à Paris le 26 Janvier 1888 entre le Gouvernement Français et le Gouvernement Britannique, continueront à être observées, pour tout ce qui ne sera pas contraire à la présente Convention. Il en sera de même du Règlement adopté le 26 Janvier 1888, par les deux Gouvernements, pour servir d'instruction à la Commission Navale Mixte.

(4.) La Commission Navale Mixte adressera copie de ses rapports sur ses opérations à chacun des deux Hauts Commissaires et à chacun des deux Commissaires-Résidents.

Art. VII. — *Législation.* — *Règlements.* — Les Hauts Commissaires auront le pouvoir d'édicter conjointement, pour le maintien de l'ordre et la bonne administration, ainsi que pour les mesures d'exécution nécessitées par la présente Convention, des règlements locaux applicables à tous les habitants de l'Archipel, et de sanctionner ces règlements par des pénalités n'excédant pas un mois de privation de liberté et 500 francs d'amende.

Art. VIII. — *Administration des Indigènes.* — (1.) Par le mot « indigène, » on entend dans la présente Convention toute personne de race Océanienne ne ressortissant pas, d'après son statut personnel, soit comme citoyen, soit comme sujet ou protégé, de l'une des deux Puissances Signataires.

(2.) Aucun indigène, dans le sens ainsi défini, ne pourra acquérir dans l'Archipel la qualité de ressortissant de l'une des deux Puissances Signataires.

(3.) Les Hauts Commissaires et leurs Délégués auront autorité sur les Chefs des tribus indigènes. Ils auront, en ce qui concerne ces tribus, le pouvoir d'édicter des règlements d'administration et de police et d'en assurer l'exécution.

(4.) Ils devront respecter les mœurs et les coutumes des indigènes, pour tout ce qui ne sera pas contraire au maintiende l'ordre et à l'humanité.

ART. IX. — *Etat civil des Indigènes.* — (1.) Les personnes désignées par les Hauts Commissaires ou par leurs Délégués pour recevoir les déclarations de naissance, de mariage ou de décès, chacun en ce qui concerne leurs propres ressortissants, recevront et inscriront sur leurs registres toutes déclarations de même nature que voudront leur faire les indigènes en vue de se constituer un état civil.

(2.) Les actes ainsi dressés seront centralisés sur des registres tenus au Greffe du Tribunal Mixte.

TRIBUNAL MIXTE

ART. X. — *Composition.* — (1.) Il sera établi un Tribunal Mixte, composé de trois Juges, dont un Président. Un quatrième Magistrat représentera le Ministère Public et procédera à tous les actes d'instruction.

Le Tribunal sera assisté d'un Greffier et du personnel auxiliaire nécessaire.

(2.) Chacun des deux Gouvernements nommera un Juge. Il sera demandé à Sa Majesté le Roi d'Espagne de désigner le troisième, qui sera le Président du Tribunal. Il en sera de même pour le Magistrat chargé de représenter le Ministère Public. Ces deux Magistrats ne devront être ni citoyens Français ni sujets Britanniques.

Le Greffier et le personnel auxiliaire seront nommés par le Président.

(3.) Si l'un des Gouvernements croit avoir un sujet de plainte à l'égard du Président du Tribunal Mixte ou du Magistrat chargé de représenter le Ministère Public, il en sera l'autre Gouvernement.

Si les deux Gouvernements sont d'accord, ils prieront Sa Majesté le Roi d'Espagne de désigner un autre titulaire de la fonction,

En cas de désaccord, Sa Majesté le Roi d'Espagne appréciera s'il y a lieu de donner suite à la plainte et de maintenir ou de remplacer le Magistrat déféré.

(4.) Les dispositions relatives aux traitements, aux passages, aux congés, aux remplacements, par intérim, et, d'une manière générale, à tout ce qui concerne le fonctionnement du Tribunal Mixte, seront réglées d'un commun accord par les deux Gouvernements.

ART. XI. — *Assesseurs.* — (1.) Lorsque le Tribunal Mixte jugera en matière criminelle, il s'adjoindra quatre Assesseurs pris parmi les habitants notables non-indigènes de l'Archipel.

(2.) Les Assesseurs seront désignés par le sort sur une liste établie de concert par les Hauts Commissaires ou par leurs Délégués au commencement de chaque année.

(3.) Les Assesseurs auront voix délibérative pour l'appréciation de la culpabilité et voix consultative seulement pour l'application de la peine.

(4.) Le représentant du Ministère Public et le défenseur pourront récuser les Assesseurs jusqu'à concurrence de deux chacun.

ART. XII. — *Compétence.* — Le Tribunal Mixte aura compétence :

(1.) En matière civile et commerciale :

(A.) Pour tous les litiges immobiliers dans l'Archipel ;

(B.) Pour les litiges de toute nature entre indigènes et non-indigènes ;

(2.) En matière correctionnelle ou criminelle :

Pour tout délit ou crime commis par des indigènes à l'égard des non-indigènes.

(3.) D'une manière générale :

Pour les infractions spéciales prévues par la présente Convention ou par les règlements destinés à en assurer l'exécution.

ART. XIII. — *Lois applicables.* — La loi applicable sera :

(1.) En matière civile et commerciale :

(A.) Pour les litiges immobiliers, les règles spéciales tracées par la présente Convention ;

(B.) Pour les autres litiges, la loi applicable à la partie non-indigène, d'après son statut personnel ou le statut résultant du régime sous lequel elle aura été placée.

(2.) En matière correctionnelle ou criminelle :

La loi applicable au non-indigène victime du délit ou du crime ;

(3.) En matières d'infractions :

Les règles spéciales tracées par la présente Convention, ou par les règlements destinés à en assurer l'exécution.

ART. XIV. — *Procédure.* — (1.) La procédure suivie devant le Tribunal Mixte aura pour bases les règles ci-après :

(A.) En matière civile et commerciale, celles de la procédure suivie : En France, devant les justices de paix ; en Angleterre, devant les tribunaux de comté ;

(B.) En matière correctionnelle, celles du mode d'instruction et de jugement en usage : En France, devant les tribunaux de simple police ; en Angleterre, devant les tribunaux de justice sommaire ;

(C.) En matière criminelle, celles du mode d'instruction et de jugement en usage : En France, devant les tribunaux correctionnels ; en Angleterre, devant les tribunaux de « quarter sessions ».

(2.) Le Tribunal Mixte déterminera lui-même, et fixera par un texte qui sera publié dans l'Archipel, les modifications à apporter à ces règles tant en raison des nécessités locales et des différences existant entre les deux Législations, qu'en raison des dispositions de la présente Convention.

ART. XV. — *Caractère définitif des jugements.* — Les jugements du Tribunal Mixte seront définitifs.

ART. XVI. — *Frais et Honoraires.* — (1.) Le Tribunal fixera le tarif des frais de toute nature se rapportant aux affaires dont il connaîtra, ainsi qu'à l'immatriculation des propriétés immobilières.

(2.) Il taxera ces frais, ainsi que les honoraires des défenseurs.

ART. XVII. — *Défenseurs.* — (1.) Toute partie pourra être assistée d'un défenseur devant le Tribunal Mixte.

(2.) Sauf l'exception prévue au § 3 ci-après, tout défenseur devra avoir été au préalable agréé par le Tribunal. Le Tribunal aura la faculté de suspendre ou de retirer le droit de plaider.

(3.) Les Hauts Commissaires ou leurs Délégués désigneront conjointement un défenseur d'office pour assister et représenter devant le Tribunal Mixte tout indigène qui aura à ester en justice ou qui sera inculpé dans une affaire correctionnelle ou criminelle.

Les honoraires de ce défenseur d'office, taxés conformément à l'Article XVI ci-dessus, seront imputés au budget commun.

(4.) L'indigène pourra, en outre, se faire assister, s'il le désire, par un autre défenseur à son choix.

ART. XVIII. — *Langues officielles.* — Les langues officiellement usitées devant le Tribunal Mixte seront la langue Française et la langue Anglaise. Les débats seront interprétés, et la rédaction des jugements devra être faite dans les deux langues lorsque le procès aura lieu entre ressortissants Français et Anglais. Les registres du Greffe devront être tenus dans les deux langues.

ART. XIX. — *Exécution des jugements du Tribunal Mixte.* — (1.) L'exécution des jugements sera suivie, et il y sera procédé :

(A.) En matière de litiges immobiliers, par les Hauts Commissaires ou leurs Délégués agissant conjointement,

(B.) En matière civile et commerciale, à l'exception des litiges immobiliers, en matière correctionnelle ou criminelle, et en matière d'infractions, par le Haut Commissaire ou le Commissaire Résident de la Puissance dont relève la partie non-indigène ou la victime du crime ou du délit ;

(C.) En matière d'infractions commises par des indigènes, soit par les Commissaires-Résidents agissant conjointement, soit par les personnes qu'ils auront conjointement désignées à cet effet.

(2.) L'autorité chargée de l'exécution de la peine en matière criminelle ou correctionnelle pourra en accorder réduction ou remise totale.

ART. XX. — *Juridictions nationales.* — (1.) Les deux Gouvernements s'engagent à instituer dans l'Archipel, dans

des conditions respectivement conformes à l'organisation judiciaire générale de chacun des deux pays, un Tribunal ayant compétence, sous les réserves et exceptions prévues à la présente Convention, pour tous les litiges civils et commerciaux.

(2.) En matière civile et commerciale, les litiges entre non-indigènes, sauf les litiges immobiliers, seront portés devant le Tribunal sous la juridiction duquel sera placé le défendeur.

(3.) En matière criminelle, correctionnelle ou de simple police, les non-indigènes seront déférés à la juridiction compétente en raison de leur nationalité ou du régime sous lequel ils auront été placés.

Art. XXI. — *Causes portées d'un commun accord devant le Tribunal Mixte* — (1.) Les non-indigènes, d'une part, et les indigènes, d'autre part, pourront, d'un commun accord entre les parties, porter leurs litiges devant le Tribunal Mixte.

(2.) Dans les causes entre non-indigènes, la loi applicable sera celle du défendeur ; il en sera de même pour la procédure, avec les tempéraments prévus à l'Article XIV ci-dessus.

(3.) Dans les causes entre indigènes, le Tribunal jugera en équité, en s'inspirant autant que possible de la coutume indigène et des principes généraux du droit. Il déterminera lui-même, suivant les circonstances, les règles de procédure, en les réduisant au minimum compatible avec le souci d'une bonne distribution de la justice.

RÉGIME IMMOBILIER

Art. XXII. — *Litiges immobiliers entre Non-indigènes et Indigènes.* — (1.) En matière de litiges immobiliers, les droits des non-indigènes seront prouvés soit par l'occupation, soit par des titres établissant vente ou cession.

(2.) Lorsqu'elle sera seule invoquée comme base de la propriété, l'occupation devra être rendue manifeste par des signes évidents et matériels, tels que : constructions, plantations, cultures diverses, élevage de bétail, travaux d'aménagement ou d'amélioration, défrichements, clôtures. Elle devra être de bonne foi et avoir été continuée pendant une période de trois années au moins.

(3.) Lorsque seront invoqués à la fois, pour la justification de la propriété d'une terre, un titre et l'occupation, le Tribunal recherchera si le détenteur du titre a réellement affirmé sa possession par des faits matériels d'appréhension, tels que : mise en valeur, même partielle, sous une forme quelconque ; construction de routes, de ponts, ou de sentiers ; levés de plans ; opérations de bornage ; pose de poteaux indicateurs de limites ; usage régulier des produits naturels ; actes divers attestant publiquement l'usage du droit de propriété. Le Tribunal appréciera dans quelle mesure l'importance de ces faits peut être considérée comme correspondant à l'étendue de l'immeuble contesté, et, suivant le cas, confirmera la propriété pour tout ou partie de l'immeuble.

(4.) Lorsque la justification de la propriété d'une terre ne sera fondée que sur un titre, et que ce titre, ou bien aura été soit déposé dans une étude de notaire, soit enregistré à la Nouvelle-Calédonie, aux Iles Fidji ou aux Nouvelles-Hébrides à une date postérieure au 31 décembre 1895, ou bien, quelle que soit la date du titre, n'aura été ni déposé dans une étude de notaire, ni enregistré, ce titre ne pourra être infirmé que s'il est prouvé :

(*a.*) Que le contrat n'a pas été signé par le vendeur ou le cédant, ou par quelque personne valablement autorisée par lui, ou que, le vendeur ou le cédant n'ayant pas pu ou n'ayant pas su signer, le contrat ne porte pas, soit la signature de deux témoins, soit toute autre attestation pouvant faire foi d'après la législation française ou anglaise ;

(*b.*) Que le vendeur ou le cédant n'a pas compris la portée du contrat ;

(*c.*) Que le contrat a été obtenu par fraude, par violence, ou par d'autres moyens illégitimes ;

(*d.*) Que les clauses et conditions du contrat n'ont pas été exécutées ;

(*e.*) Que l'immeuble cédé ou vendu n'appartenait pas au vendeur ou cédant ou à sa tribu.

Si le Tribunal juge que les droits du vendeur ou cédant ou de sa tribu ne s'étendaient qu'à une partie de l'immeuble contesté, il reconnaîtra la vente ou cession pour cette partie, et il en fixera les limites.

(5.) Lorsque le titre établissant la vente ou la cession de l'immeuble contesté aura été soit déposé dans une étude de notaire, soit enregistré à la Nouvelle-Calédonie, aux Iles Fidji, ou aux Nouvelles-Hébrides, à une date antérieure au 1er janvier 1896.

(A.) — La réclamation ne sera pas recevable :

(*a.*) Si le réclamant ne fait pas la preuve, suivant qu'il agit en son propre nom et pour son compte personnel ou comme Chef de sa tribu et pour le compte de celle-ci, qu'il possède ou que sa tribu possède sur l'immeuble objet du litige un droit effectif de jouissance et d'usage, et que ce droit se trouve lésé. Si ce droit ne s'applique qu'à une partie du domaine contesté, le Tribunal n'examinera la réclamation que pour cette partie, et, au besoin, la délimitera.

(*b.*) S'il est prouvé qu'antérieurement au 1er janvier 1896, l'immeuble a été l'objet d'un contrat impliquant que le titre s'appliquait à un bien possédé légitimement et de bonne foi ; notamment, s'il a été régulièrement et de bonne foi transmis à titre onéreux entre non-indigènes d'après les règles et suivant les formes prévues par la législation des peuples civilisés.

Si, dans un tel cas, le Tribunal considère néanmoins comme lésés les droits du réclamant indigène ou de sa tribu, il pourra, tout en confirmant le titre, ordonner le paiement à la partie indigène lésée d'une équitable indemnité ou attribuer à cette partie une réserve de terrains, ainsi qu'il est énoncé en règle générale à l'Article XXIV ci-après.

(B.) — Lorsque, la réclamation ayant été déclarée recevable, l'affaire sera jugée au fond, le titre ne pourra être infirmé que s'il est prouvé :

(*a.*) Que le contrat n'a pas été signé par le vendeur ou le cédant ou par quelque personne valablement autorisée par lui, ou que, le vendeur ou le cédant n'ayant pas pu ou n'ayant pas su signer, le contrat ne porte pas, soit la signature de deux témoins, soit toute autre attestation pouvant faire foi d'après la législation Française ou Anglaise ;

(*b.*) Que le contrat a été obtenu par fraude, par violence, ou par d'autres moyens illégitimes ;

(*c.*) Que l'immeuble cédé ou vendu n'appartenait pas au vendeur ou cédant ou à sa tribu.

Si le Tribunal juge que les droits du vendeur ou cédant ou de sa tribu ne s'étendaient qu'à une partie de l'immeuble contesté, il reconnaîtra la vente ou cession pour cette partie, et il en fixera les limites. Dans tous les cas où la mauvaise foi de l'acquéreur ne sera pas démontrée, le Tribunal pourra valider le titre pour tout ou partie de l'immeuble, en réservant, s'il y a lieu, aux réclamants indigènes une étendue de terre suffisante pour leurs besoins, et en déterminant les servitudes de libre passage ou autres à leur assurer sur l'ensemble de l'immeuble.

Art. XXIII. — *Litiges immobiliers entre Non-indigènes.* — (1.) Lorsque l'origine indigène de la propriété ne sera pas en cause, les règles à observer par le Tribunal seront celles du droit applicable au défenseur en raison de son statut personnel et réel.

(2.) Si l'origine indigène de la propriété est en cause, les Règles énoncées à l'Article XXII ci-dessus seront observées par le Tribunal pour tout ce qui aura trait à cette origine.

Dans le cas prévu au même Article (5(A), (*b*), 2me alinéa) le Tribunal désignera, s'il y a lieu, celle des parties non-indigènes en cause à laquelle incombera le paiement de l'indemnité.

(3.) Quand le Tribunal, au moyen des éléments d'appréciation qui lui seront fournis, ne croira pas pouvoir se prononcer en connaissance de cause sur l'origine de la propriété, — lorsque, par exemple, mis en présence de deux ou de plusieurs titres, il ne se trouvera pas en mesure d'en confirmer un quant à l'origine de la propriété, — le Tribunal jugera suivant les faits de la cause, en tenant compte dans une juste mesure de la priorité de titre.

Art. XXIV. — *Dispositions diverses communes à tous les Litiges immobiliers.* — (1.) Dans le cas où un immeuble acquis de bonne foi aura été amélioré ou cultivé en vertu d'un titre se trouvant entaché de vice, ce titre pourra être confirmé en tout ou en partie moyennant le paiement par l'occupant aux ayants droit d'une indemnité dont le montant sera fixé par le Tribunal.

(2.) Si le Tribunal croit devoir prononcer l'éviction d'un occupant de bonne foi, il pourra ordonner le paiement à cet occupant d'une indemnité équitable.

(3.) Toutes les fois qu'il le jugera nécessaire, le Tribunal pourra attribuer aux réclamants indigènes des réserves de terrains en rapport avec leurs besoins, et déterminer des servitudes propres à leur assurer la libre jouissance de ces réserves.

(4.) Tout occupant ou détenteur de titre évincé jouira, dans le cas de vente ou de cession ultérieure de l'immeuble, et à moins que sa mauvaise foi n'ait été établie, d'un droit de préférence à tous autres pour le rachat de l'immeuble dont il aura été évincé. S'il y a désaccord entre le propriétaire et l'occupant ou le détenteur de titre évincé pour la fixation du prix de rachat, ce prix sera déterminé d'office par le Tribunal. S'il existe plusieurs personnes évincées pouvant prétendre à l'exercice du droit de préférence ci-dessus prévu, le Tribunal fixera, d'après les faits de la cause, l'ordre dans lequel ces personnes seront successivement admises à faire valoir ce droit.

(5.) Lorsqu'un titre afférent à une propriété contestée ne contiendra pas une description suffisante de l'immeuble, le Tribunal en fixera, après enquête, la situation et les limites.

(6.) Tous les litiges immobiliers portés devant le Tribunal feront de sa part l'objet d'un préliminaire de conciliation.

(7.) D'une manière générale, le Tribunal devra, dans ses décisions, s'inspirer également des intérêts des populations indigènes et de ceux des acquéreurs non-indigènes dont la mauvaise foi ne sera pas établie.

Art. XXV. — *Transcription des Jugements.* — (1.) Lorsque le Tribunal aura prononcé la validité d'une revendication conformément aux prescriptions ci-dessus, le jugement ainsi rendu sera transcrit d'office sur un registre d'immatriculation.

Cette transcription devra énoncer :

(A.) La situation, l'étendue, les limites de l'immeuble;

(B.) La nature des droits accordés et les charges y afférentes.

(2.) L'expédition de l'acte de transcription servira au bénéficiaire de titre définitif de propriété.

Art. XXVI. — *Immatriculation des Titres de Propriété.* — (1.) Toute personne pourra, même en l'absence de tout litige, requérir du Tribunal la transcription sur le registre d'immatriculation dont il vient d'être parlé d'un titre de propriété lui profitant, et en obtenir une expédition dûment certifiée.

(2.) Ces requêtes à fin d'immatriculation seront publiées par les soins du Tribunal suivant les formes qu'il déterminera. Elles seront admises comme valables et fondées si, dans un délai d'un an à partir de leur publication, elles ne sont l'objet d'aucune contestation. Dans le cas contraire, le Tribunal statuera sur elles conformément aux stipulations des Articles XXII, XXIII et XXIV ci-dessus, et l'action devra être portée par le contestant devant le Tribunal dans le délai de six mois, sous peine de forclusion.

(3.) Les expéditions délivrées conformément aux prescriptions ci-dessus constitueront des titres transmissibles par voie d'endossement. Aucune charge nouvelle ni aucune transmission de propriété ne pourra affecter l'immeuble si elle n'a au préalable été mentionnée au registre d'immatriculation et transcrite sur l'expédition délivrée.

Art. XXVII. — *Ventes et Cessions d'Immeubles postérieures à la Convention.* — (1.) A partir de la mise en vigueur de la présente Convention, aucune vente ou cession d'immeuble ne pourra être faite valablement par un indigène à un non-indigène que dans les conditions suivantes :

(2.) La vente ou la cession devra être constatée par écrit. Elle aura lieu en présence de quatre témoins, dont deux indigènes, et d'un officier ou d'un fonctionnaire de l'une des deux Puissances Signataires, ou de toute autre personne à ce dûment autorisée, soit par le Président du Tribunal Mixte, soit par les Hauts Commissaires ou leurs Délégués agissant conjointement.

(3.) L'officier, le fonctionnaire ou la personne dûment autorisée constatera la présence et la qualité des témoins; s'assurera que le vendeur ou le cédant a agi librement, a bien compris la portée de son acte, a reçu le prix ou la compensation convenue, et s'en est reconnu satisfait; relatera ces circonstances sur le titre; y mentionnera la situation et les limites de l'immeuble; le datera et le signera, en même temps que les parties et témoins sachant signer.

(4.) L'acheteur ou le cessionnaire devra, dans un délai de six mois à compter de la date de l'acte, introduire devant le Tribunal Mixte une requête à fin d'immatriculation. Il sera statué sur cette requête dans les formes et conditions déterminées à l'Article XXVI de la présente Convention.

(5.) Si le Tribunal estime manifestement insuffisant le prix ou la compensation portée à l'acte, eu égard à l'importance de l'immeuble cédé ou vendu, il pourra, préalablement à toute immatriculation, ordonner le paiement d'un supplément de prix ou une augmentation de la compensation.

(6.) Dans le cas où l'acquéreur ne satisferait pas à la décision du Tribunal dans le délai de six mois à compter de la date de cette décision, la vente serait résiliée de plein droit, et le prix ou la compensation reçue par l'indigène, restituée.

(7.) Si l'indigène est dans l'impossibilité de restituer ce prix, le Tribunal déterminera la partie de la propriété qu'il y aura lieu de confirmer en représentation de la somme ou de la compensation reçue par l'indigène.

(8.) Lorsque les Hauts Commissaires ou leurs Délégués, agissant conjointement, estimeront que les propriétés immobilières acquises des indigènes dans l'une des îles de l'Archipel atteindront ensemble une superficie telle que les terres restant disponibles seront indispensables aux besoins des indigènes, ils pourront interdire toute nouvelle vente ou cession de terres dans cette île à des non-indigènes.

(9.) Les terres réservées aux indigènes, soit par le Tribunal Mixte, dans les conditions prévues à l'Article XXIV de la présente Convention, soit par les Hauts Commissaires ou leurs Délégués, en vertu du paragraphe ci-dessus, ne pourront faire l'objet d'une vente ou cession à des non-indigènes tant que l'autorité ayant constitué la réserve n'aura pas rapporté ou modifié sa décision.

POLICE DE LA NAVIGATION

Art. XXVIII. — *Bâtiments armés dans l'Archipel.* — (1.) Il ne pourra être armés dans l'Archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les Iles de Banks et les Iles de Torrès, que des bâtiments destinés à naviguer sous le pavillon de l'une des deux Puissances Signataires.

(2.) Les Hauts Commissaires détermineront, chacun en ce qui concerne les bâtiments navigant dans l'Archipel sous le pavillon de la Puissance qu'ils représenteront, les règles auxquelles sera soumise la navigation de ces bâtiments.

(3.) Les Hauts Commissaires, les Commissaires-Résidents et les personnes déléguées à cet effet exerceront respectivement, à l'égard des bâtiments naviguant dans l'Archipel sous le pavillon de la Puissance qu'ils représenteront, sans préjudice des droits attribués aux navires de l'Etat par les lois et règlements de cette Puissance, l'action de surveillance, de protection et de police nécessaire pour assurer l'application de ces règles.

Art. XXIX. — *Bâtiments non armés dans l'Archipel.* — Il n'est en rien dérogé par la présente Convention, en ce qui concerne les bâtiments armés en dehors de l'Archipel, aux règles respectivement tracés par les lois et règlements de la Puissance sous le pavillon de laquelle naviguera le bâtiment.

Art. XXX. — *Règles communes à tous les Bâtiments.* — (1.) Les Hauts Commissaires détermineront conjointement les règles communes applicables à tous les bâtiments concernant les conditions de séjour dans les ports et sur les rades de l'Archipel.

(2.) Ils en assureront conjointement l'application, tant par eux-mêmes que par leurs délégués.

RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS INDIGÈNES

Art. XXXI. — *Permis de Recrutement.* — (1.) Aucun bâtiment ne pourra se livrer au recrutement des travailleurs indigènes dans l'Archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les Iles de Banks et les Iles de Torrès, que s'il navigue sous le pavillon de l'une des deux Puissances Signataires et que s'il est muni d'un permis de recruter, délivré par le Haut Commissaire représentant celle des Puissances Signataires sous le pavillon de laquelle le bâtiment naviguera, ou par son Délégué.

(2.) En ce qui concerne les recruteurs de profession, le permis de recruter ne sera délivré qu'après le dépôt par le recruteur d'un cautionnement de 2.000 francs entre les mains d'un agent désigné par le Haut Commissaire à qui il appartiendra de délivrer le permis de recruter, ou par son Délégué.

(3.) Les Hauts Commissaires se donneront mensuellement avis des autorisations de recruter qu'ils auront délivrées. Il en sera de même pour leurs Délégués.

(4.) Les permis de recruter ne seront valables que pendant une année.

Art. XXXII. — *Registre d'Engagements.* — Le capitaine de tout bâtiment recruteur devra tenir un registre d'engagements, sur lequel il inscrira sans délai le nom, le sexe, les marques permettant de reconnaître l'identité, le nom de la tribu, le lieu de recrutement et le lieu de destination de tout indigène recruté, le nom de l'engagiste, la durée de l'engagement, les sommes convenues à titre de prime d'engagement et de salaires, et le montant de l'acompte versé à l'indigène au moment de l'engagement.

Art. XXXIII. — *Engagement des Femmes et des Enfants.* — (1.) Les femmes ne pourront être engagées :

Si elles sont mariées, qu'avec le consentement du mari ;

Si elles ne sont pas mariées, qu'avec le consentement du Chef de la tribu.

(2.) Les enfants ne pourront être engagés que si leur taille atteint un minimum que les Commissaires-Résidents détermineront de concert.

Art. XXXIV. — *Durée des Engagements.* — (1.) Les engagements ne pourront être contractés pour plus de trois années.

(2.) Ils courront du jour du débarquement de l'engagé dans l'île où il devra être employé. Le temps passé à bord par l'engagé devra être néanmoins compté pour les salaires.

Art. XXXV. — *Décès à Bord des Bâtiments recruteurs.* — (1.) Tout décès survenu à bord d'un bâtiment recruteur fera l'objet d'un rapport que le capitaine devra immédiatement rédiger, et qui sera dressé en double expédition. Ce rapport relatera les circonstances dans lesquelles se sera produit le décès.

(2.) Il sera, en outre, dressé, dans les vingt-quatre heures, un inventaire en double expédition des biens laissés à bord par le décédé. Le montant des salaires acquis par l'engagé du jour de l'engagement au jour du décès sera mentionné sur cet inventaire.

(3.) Dès son arrivée, le capitaine remettra à l'autorité compétente une expédition du rapport et de l'inventaire, ainsi que les objets et valeurs ayant appartenu au décédé, et la somme acquise par celui-ci à titre de primes et de salaires.

La seconde expédition du rapport et de l'inventaire restera annexée au registre d'engagements.

Art. XXXVI. — *Cas de maladie au Débarquement des Engagés.* — Tout indigène recruté qui, à son débarquement, se trouvera dans un état de santé tel qu'il soit incapable de se livrer aux travaux en vue desquels aura été fait l'engagement, sera soigné d'office aux frais du recruteur, et la durée de l'hospitalisation ou de l'incapacité de travail sera comprise dans la période d'engagement.

Art. XXXVII. — *Remise des Engagés aux Engagistes.* — Le recruteur opérant pour le compte d'autrui ne sera libéré de sa responsabilité à l'égard des indigènes qu'il aura engagés que par la signature de l'engagiste apposée sur le registre d'engagements en regard du nom de l'engagé.

Art. XXXVIII. — *Visa du Registre des Engagements à l'arrivée.* — (1.) Tout capitaine de bâtiment recruteur sera tenu de présenter, dans les vingt-quatre heures de son arrivée, son registre d'engagements au visa de la personne compétente.

(2.) Si des irrégularités sont reconnues dane les opérations du recruteur ou dans la tenue du registre d'engagements, procès-verbal en sera immédiatement dressé par la personne ayant compétence pour viser le registre. Ce procès-verbal sera transmis sans retard à l'autorité compétente.

Il en sera de même en cas de non-présentation du registre dans le délai prescrit.

Art. XXXIX. — *Déclaration des Engagements.* — (1.) Tout engagement de travailleur indigène devra, dans les trois jours qui suivront le débarquement, être déclaré par les engagistes.

La déclaration sera faite au Commissaire-Résident dont relèvera l'engagiste ou à la personne déléguée à cet effet.

(2.) Enregistrement sera fait de la déclaration, et l'acte d'engagement sera visé par le Commissaire-Résident ou par la personne déléguée à cet effet.

(3.) Les deux Commissaires-Résidents se communiqueront mensuellement la liste des déclarations d'engagements reçues par eux ou par les personnes déléguées à cet effet.

Art. XL. — *Rengagements.* — (1.) A l'expiration de la période stipulée à l'acte d'engagement, l'engagé ne pourra, s'il n'a pas été au préalable rapatrié, contracter de nouvel engagement qu'en vertu d'une autorisation écrite délivrée par le Commissaire-Résident ayant eu qualité pour recevoir la déclaration d'engagement, ou par la personne déléguée à cet effet.

(2.) L'autorisation ne sera donnée qu'après interrogation de l'indigène en présence de l'engagiste, de deux témoins non-indigènes et de deux indigènes pris, autant qu'il sera possible, parmi les hommes appartenant à la même tribu que l'engagé, et que si ce dernier déclare librement vouloir contracter le nouvel engagement.

(3.) Le nouvel engagement ne pourra excéder le terme d'une année. Il sera renouvelable dans les mêmes conditions.

Art. XLI. — *Carnets individuels d'Engagement.* — (1.) Tout engagiste devra tenir à jour, pour chaque engagé à son service, un carnet individuel d'engagement.

(2.) Seront inscrits sur ce carnet : le nom et le sexe de l'engagé, les marques permettant de reconnaître l'identité, le nom de la tribu, le lieu et la date du recrutement, le nom du recruteur, le nom du bâtiment, la durée et les conditions de l'engagement, telles qu'elles sont stipulées à l'acte d'engagement.

Les journées d'indisponibilité de travail pour cause de maladie seront notées par l'engagiste sur le carnet d'engagement. Il en sera de même pour les journées d'absence.

Art. XLII. — *Périodes supplémentaires.* — (1.) La durée des absences irrégulières s'ajoutera à celle de l'engagement.

(2.) L'engagé pourra, en outre, être retenu au delà du terme de son engagement en raison de punitions disciplinaires régulièrement prononcées. Dans ce cas, la période supplémentaire ne pourra excéder deux mois par année d'engagement.

Art. XLIII. — *Cessions de Contrats d'Engagement.* — (1.) Aucune cession de contrat d'engagement ne sera admise qu'autant qu'elle aura été librement acceptée par l'engagé et autorisée par le Commissaire-Résident ayant eu qualité pour recevoir la déclaration d'engagement ou par la personne déléguée à cet effet.

(2.) Si la cession doit avoir lieu entre ressortissants de l'une et de l'autre Puissance, l'autorisation sera conjointement donnée par les deux Commissaires-Résidents.

Art. XLIV. — *Obligations des Engagistes.* — (1.) Les engagistes seront tenus de traiter leurs engagés avec humanité. Ils devront s'abstenir de toute violence à leur égard.

(2.) Ils seront tenus de leur fournir une nourriture suffisante, d'après les usages du pays, en comprenant le riz, au moins une fois par jour, dans la composition des repas.

Les Commissaires-Résidents détermineront conjointe-

ment la proportion suivant laquelle le riz figurera dans l'alimentation des engagés.

(3.) Les engagistes seront tenus, en outre, d'assurer à leurs engagés un abri suffisant, les vêtements nécessaires et les soins médicaux en cas de maladie.

Art. XLV. — *Heures de travail.* — (1.) Les engagés ne pourront être astreints à se rendre au travail qu'entre le lever et le coucher du soleil.

(2.) Ils auront chaque jour, au moment du repas du milieu de la journée, au moins une heure franche de repos.

(3.) Sauf pour les travaux domestiques et les soins à donner aux animaux, les engagés ne pourront être astreints au travail le dimanche.

Art. XLVI. — *Paiement des Salaires.* — (1.) Les salaires seront payés exclusivement en espèces.

(2.) Les paiements seront faits, soit devant une personne déléguée à cet effet par le Commissaire-Résident compétent pour recevoir la déclaration d'engagement, soit, à défaut, en présence de deux témoins non-indigènes, qui certifieront le paiement au carnet individuel, en y apposant leurs signatures à côté de celle de l'engagiste.

(3.) En cas d'impossibilité manifeste pour un engagiste de recourir à ce mode de certification, cet engagiste sera autorisé ou par le Commissaire-Résident compétent ou par la personne déléguée à cet effet à mentionner lui-même au carnet le paiement des salaires.

(4.) Toutes les fois que le livret individuel n'indiquera pas le prix convenu lors de l'engagement, ce prix sera compté à raison de 12 fr. 50 c. par mois, sans que l'engagiste soit admis à faire la preuve qu'un salaire moindre avait été convenu.

Art. XLVII. — *Dépôts de Prévoyance.* — (1.) Une partie des salaires pourra être déposée par l'engagiste entre les mains du Commissaire-Résident compétent pour recevoir la déclaration d'engagement ou de la personne déléguée à cet effet, afin d'être remise ultérieurement à l'engagé sur sa demande, soit au cours de la période d'engagement, soit à l'expiration de cette période.

La retenue à effectuer dans ce but sur les salaires devra avoir été librement consentie par l'engagé.

(2.) Le Commissaire-Résident ou la personne déléguée à cet effet pourra toujours prescrire la retenue et le dépôt d'office d'une partie des salaires de l'engagé.

Art. XLVIII. — *Punitions disciplinaires.* — Tout engagé ayant donné à son engagiste de justes sujets de plainte en ce qui concerne sa conduite et son travail pourra, sur la proposition de l'engagiste, être puni par le Commissaire-Résident compétent ou par la personne déléguée à cet effet, soit d'une obligation supplémentaire de travail, soit d'une amende, soit d'une augmentation de durée d'engagement dans les limites prévues à l'Article XLII ci-dessus, soit d'une peine disciplinaire emportant privation de la liberté et ne pouvant excéder une durée d'un mois.

Art. XLIX. — *Absence irrégulière.* — (1.) Tout engagé ayant quitté sans autorisation son engagiste sera puni, dans les mêmes conditions, de l'une des peines disciplinaires prévues à l'Article précédent, et sera remis à la disposition de son engagiste pour terminer son temps d'engagement.

(2.) Il est interdit à toute personne de recevoir et d'employer ou d'admettre à bord d'un bâtiment l'engagé ayant quitté sans autorisation son engagiste.

Art. L. — *Décès pendant l'Engagement.* — En cas de décès d'un engagé, l'engagiste sera soumis aux mêmes obligations que celles qui sont imposées par l'Article XXXV ci-dessus aux capitaines des bâtiments recruteurs.

Art. LI. — *Rapatriement.* — (1.) Tout engagé ayant terminé son temps d'engagement sera rapatrié à la première occasion favorable par les soins et aux frais de l'engagiste.

(2.) L'engagé devra être ramené au point même où il aura été recruté, et, en cas d'impossibilité matérielle, à l'endroit le plus rapproché de ce point, d'où l'engagé pourra rejoindre sans danger sa tribu.

(3.) En cas de retard non justifié de plus d'un mois dans le rapatriement d'un engagé, le Commissaire-Résident compétent ou la personne déléguée à cet effet pourvoira d'office et aux frais de l'engagiste, par la première occasion, au rapatriement de l'engagé.

(4.) En cas de mauvais traitements persistants envers un engagé, le Commissaire-Résident compétent aura le droit, après deux avertissements donnés par écrit à l'engagiste, de résilier d'office le contrat et de pourvoir, aux frais de l'engagiste, au rapatriement de l'engagé.

(5.) Le Commissaire-Résident compétent pourra de même résilier le contrat et procéder au rapatriement de l'engagé dans le cas où l'engagement n'aurait pas été librement consenti par l'engagé, et où celui-ci n'aurait pas clairement compris et librement accepté les clauses de l'engagement. Les frais du rapatriement seront, dans ce cas, supportés par le recruteur.

Art. LII. — *Registre de Rapatriement.* — (1.) Les engagés rapatriés seront inscrits sur un registre de rapatriement tenu par le capitaine du bâtiment transporteur dans des formes analogues à celles qui sont prévues à l'Article XXXII ci-dessus pour la tenue du registre d'engagements.

(2.) La signature de l'engagiste, apposée sur le registre de rapatriement, établira la remise au capitaine du bâtiment transporteur de l'engagé à rapatrier.

(3.) Le capitaine inscrira sur le registre de rapatriement la date du débarquement de l'engagé rapatrié, et indiquera l'endroit précis où celui-ci aura été débarqué.

(4.) Les règles prévues à l'Article XXXVIII ci-dessus pour la présentation et le visa du registre d'engagements sont applicables à la présentation et au visa du registre de rapatriement.

Art. LIII. — *Décès en cours de Rapatriement.* — En cas de décès d'un engagé en cours de rapatriement, il sera procédé par le capitaine du bâtiment transporteur comme il est prescrit à l'Article XXXV ci-dessus.

Art. LIV. — *Pouvoirs de Contrôle.* — (1.) Les Hauts Commissaires-Résidents, et les personnes déléguées par eux à cet effet auront, chacun en ce qui concerne ses ressortissants respectifs, le droit de procéder à toutes enquêtes qui leur paraîtront nécessaires pour assurer, à l'égard du recrutement et de l'engagement des travailleurs indigènes, l'exécution de la présente Convention.

Les engagistes seront, à cet effet, tenus de déférer à toutes réquisitions tendant à la comparution des engagés.

(2.) Procès-verbal sera dressé des irrégularités ou infractions reconnues, et sera transmis sans retard à l'autorité compétente. Le procès-verbal fera foi jusqu'à preuve contraire.

Art. LV. — *Engagement de courte Durée et Emploi sans Engagement de Travailleurs Indigènes.* — (1.) Les non-indigènes pourront employer librement les indigènes à la double condition de ne pas les engager pour une durée de plus de trois mois, renouvelable, et de ne pas les transporter dans une île éloignée de plus de 16 kilomètres de celle où réside leur tribu.

(2.) Ils pourront, en toutes circonstances, employer librement les indigènes ayant notoirement servi pendant cinq ans au moins chez des non-indigènes et pouvant aisément se faire comprendre dans une langue Européenne ou dans le langage mixte en usage entre non-indigènes et indigènes.

Art. LVI. — *Pénalités.* — (1.) Les infractions aux dispositions de la présente Convention commises par des non-indigènes en ce qui concerne le recrutement et l'engagement des travailleurs indigènes, seront punies d'une amende de 5 francs à 500 francs et d'un emprisonnement d'un jour à un mois, ou de l'une de ces deux peines seulement.

(2.) Il pourra, en outre, être alloué aux engagés des dommages-intérêts pour le préjudice qui leur aura été causé.

(3.) Le Tribunal Mixte prononcera les peines et allouera les dommages-intérêts.

(4.) En cas de condamnation grave et sur récidive, le permis de recruter, ainsi que le droit d'engager, pourront être retirés, pour une période de deux années au plus, par le Haut Commissaire dont le recruteur ou l'engagiste sera le ressortissant.

ARMES, MUNITIONS, ET BOISSONS ALCOOLIQUES

Art. LVII. — *Prohibition de la Vente aux Indigènes des Armes et Munitions de Guerre.* — (1.) A partir de la mise en vigueur de la présente Convention, il sera interdit dans l'Archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les Iles de Banks et les Iles de Torrès, et dans les eaux territoriales du Groupe, de vendre ou de livrer aux

indigènes, de quelque façon et sous quelque forme que ce soit, en dehors des exceptions limitativement énumérées ci-après, des armes ou munitions de guerre.

(2.) Ne sont pas comprises dans la présente prohibition les armes de chasse et leurs munitions livrées en cartouches préparées.

(3.) Sont comprises dans la présente prohibition les armes à longue portée, les revolvers et les autres armes à répétition à plus de deux coups, les munitions appropriées à ces armes, les pièces détachées permettant de transformer les armes de chasse en armes de guerre, les cartouches à balle, et les explosifs, de quelque nature qu'ils soient, livrés en dehors de cartouches spécialement préparées pour les armes de chasse.

Art. LVIII. — *Exceptions.* — (1.) Les deux Gouvernements se réservent le droit d'armer les indigènes qui feront partie des forces de police régulièrement organisées.

(2.) Le fait, pour un non-indigène, de confier temporairement à un indigène à son service, et pour les besoins exclusifs de ce service, une arme ou des munitions prohibées, ne sera pas considéré comme constituant le délit prévu par l'Article LVII ci-dessus.

Art. LIX. — *Prohibition de la Vente aux Indigènes de Boissons Alcooliques.* — (1.) A partir de la mise en vigueur de la présente Convention, il sera interdit dans l'Archipel des Nouvelles-Hébrides, y compris les Iles de Banks et les Iles de Torrès, et dans les eaux territoriales du Groupe, de vendre ou de livrer aux indigènes, de quelque façon et sous quelque prétexte que ce soit, des boissons alcooliques.

(2.) Ne sont pas compris dans la présente prohibition les médicaments ou cordiaux à base d'alcool donnés en cas de maladie ou d'indisposition.

(3.) Sont compris dans la présente prohibition les spiritueux, les bières, les vins, et, d'une manière générale, toute boisson fermentée susceptible de prouver l'ivresse.

Art. LX. — *Constatations des Infractions.* — (1.) Les infractions aux Articles LVII et LIX ci-dessus concernant l'interdiction de livrer aux indigènes des armes, des munitions et des boissons alcooliques seront constatées par les officiers et agents de la force publique, régulièrement investis d'un mandat à cet effet par les Hauts Commissaires ou leurs Délégués agissant conjointement.

(2.) Les procès-verbaux dressés en exécution du paragraphe (1) ci-dessus feront foi devant la juridiction compétente jusqu'à preuve contraire.

(3.) Tout officier ou agent de la force publique régulièrement investi d'un mandat à cet effet, qui trouvera un indigène porteur d'une arme prohibée ou un indigène en état d'ivresse dans un lieu public, l'arrêtera, fera une enquête sur les causes du délit, en dressera procès-verbal et en informera les Hauts Commissaires ou leurs Délégués.

Si le délit est établi, l'indigène sera puni par le Commissaire-Résident sous l'autorité duquel est placé l'officier ou l'agent de la force publique qui aura procédé à l'arrestation, ou par la personne déléguée à cet effet, et le non-indigène présumé complice sera poursuivi devant le Tribunal Mixte.

(4.) En dehors des cas prévus par les règlements sur la procédure du Tribunal Mixte ou par les Règlements applicables aux non-indigènes en raison du régime sous lequel ils se trouvent placés, les officiers et agents de la force publique ne pourront pénétrer dans l'habitation ou sur les exploitations d'un non-indigène que s'ils en sont requis par lui.

Les perquisitions reconnues nécessaires chez un non-indigène pourront être ordonnées par le Juge de la nation dont le non-indigène sera le ressortissant.

Art. LXI. — *Pénalités.* — (1.) Les infractions aux Articles LVII, LIX et LX ci-dessus commises par les non-indigènes seront punies d'une amende de 5 fr. à 500 fr. et d'un emprisonnement d'un jour à un mois, ou de l'une des deux peines seulement.

(2.) Le Tribunal prononcera les peines et pourra en outre ordonner la confiscation des armes, des munitions ou des boissons alcooliques, et statuera sur l'emploi qui devra en être fait ou sur leur destruction.

MUNICIPALITÉS

Art. LXII. — *Création des Municipalités.* — (1.) Des municipalités pourront être créées dans l'Archipel, sur la demande des habitants non-indigènes.

(2.) Les demandes à fin de constitution de municipalités seront adressées à l'un ou à l'autre des Hauts Commissaires ou de leurs Délégués. Ceux-ci se les communiqueront et décideront conjointement de la suite à y donner.

(3.) Sera autant que possible accueillie toute demande faite par un groupe d'habitants non-indigènes adultes au nombre de trente au moins résidant sur un même territoire.

Art. LXIII. — *Conseils municipaux.* — (1.) Chaque municipalité sera administrée par un Conseil municipal composé de quatre membres au moins et de huit membres au plus.

(2.) Le Conseil municipal élira dans son sein un Maire et un Adjoint.

(3.) La durée du mandat des Conseillers municipaux sera de quatre années.

Art. LXIV. — *Elections.* — (1.) Seront électeurs les personnes non-indigènes des deux sexes, de toute nationalité, âgées de vingt et un ans révolus et résidant depuis six mois au moins sur le territoire de la municipalité, à l'exclusion de celles ayant encouru une condamnation à plus de trois mois d'emprisonnement.

(2.) Seront éligibles les électeurs des deux sexes âgés de vingt-cinq ans révolus.

(3.) Il sera procédé aux premières élections dans les trois mois qui suivront la création de la municipalité.

(4.) Les élections auront lieu sous la surveillance de deux personnes respectivement désignées par les deux Commissaires-Résidents.

Art. LXV. — *Attributions des Conseils municipaux.* — Les Conseils municipaux voteront annuellement le budget municipal et les taxes locales destinées à alimenter ce budget, ainsi que les travaux publics municipaux, dont ils détermineront le mode d'exécution. Ils décideront la création des écoles et des établissements municipaux d'assistance, et, d'une manière générale, prendront toutes les mesures propres à contribuer au bien-être commun des habitants.

Art. LXVI. — *Dispositions transitoires.* — Sont reconnus comme municipalités les deux Syndicats municipaux existant à l'Ile de Vaté.

Le mandat de membres de ces Syndicats leur est confirmé jusqu'au terme de la période pour laquelle ils ont été élus.

Art. LXVII. — *Règlements d'Exécution.* — Les Hauts Commissaires ou leurs Délégués fixeront conjointement les règles d'application des dispositions des Articles LXII à LXVI ci-dessus.

DISPOSITION FINALE

Art. LXVIII. — *Durée de la Convention.* — Les règles tracées par la présente Convention resteront en vigueur jusqu'au jour où de nouvelles règles y auront été substituées en vertu d'un Accord entre les Puissances Signataires.

En foi de quoi, les Délégués soussignés ont dressé le présent Protocole et y ont apposé leurs signatures.

Fait à Londres, en double expédition, le 27 février 1906.

Signé : Eldon Gorst.
Hugh Bertram Cox.
Saint-Germain.
E. Picanon.

La présente Convention entrera en vigueur aussitôt qu'elle aura été proclamée dans le Groupe par les deux Hauts Commissaires ou leurs Délégués agissant d'un commun accord. Telle proclamation doit être faite aussitôt que possible.

En foi de quoi les Soussignés ont signé la présente Convention, et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Londres, en double exemplaire, le 20 Octobre 1906.

Signé : E. Grey.
Paul Cambon.

ASIE FRANÇAISE

Le budget et le commerce de l'Indo-Chine. — A l'ouverture de la session du Conseil supérieur de l'Indo-Chine, le 13 décembre dernier, M. Broni, gouverneur général par intérim, a donné, sur la situation générale du pays, des renseignements qui ne sont pas des plus favorables. D'après ses déclarations, le déficit du budget général atteindrait 2.500.000 piastres, c'est-à-dire près de 7 millions 1/2. La caisse de réserve pourra faire face à ce déficit, mais on ne pourra plus rien lui demander après cet effort qui l'aura épuisée. Ces déclarations du gouverneur général n'étonneront pas les lecteurs de ce bulletin, car il y a déjà plusieurs mois qu'ici même nous avons indiqué que la situation financière de l'Indo-Chine était fort mal en point et que, pour elle, une période de recueillement s'imposait.

M. Broni a attribué la diminution des recettes à l'extension de la contrebande, et il a combattu les tendances particularistes qui, en atteignant le budget général, compromettraient le crédit de la colonie entière. Il a ajouté qu'il était impossible que le budget général supportât plus longtemps les charges qui doivent incomber aux budgets locaux. Il a demandé la création de taxes nouvelles sur les vins européens et les bières dont les Annamites, surtout en Cochinchine, consomment des quantités assez importantes. Ce changement dans leurs goûts a été provoqué par la modification qui s'est produite dans l'alcool de riz. Cet alcool n'a plus, depuis qu'il est fabriqué par les concessionnaires européens, le bouquet spécial que les Annamites aimaient; aussi n'est-il plus consommé aussi largement qu'autrefois.

La situation actuelle de l'Indo-Chine, si peu brillante au point de vue financier, s'explique par plusieurs années de mauvaises récoltes. Les statistiques commerciales ont enregistré un fléchissement sensible en 1903 et 1904. Il semble que l'année 1905 ait enrayé le recul. Le mouvement d'affaires a été de 400 millions de francs. Ce chiffre considérable n'a été dépassé encore qu'une fois en 1902. Cependant l'amélioration globale relevée en 1905 ne doit pas être considérée comme très satisfaisante, car la plus-value générale du commerce extérieur porte tout entière sur les importations qui ont gagné 39 millions, de 1904 à 1905; les exportations, par contre, ont perdu environ 18 millions. Il ne pouvait guère en être autrement après une invasion de sauterelles en Cochinchine, des typhons en Annam, des inondations désastreuses au Tonkin. On s'explique plus difficilement l'avance des importations en un pays dont les facultés d'achat ne se sont guère accrues pendant ces dernières années. Cette avance est due vraisemblablement aux achats faits pour compléter l'outillage public. La baisse des exportations, du reste, ne doit pas laisser une aussi fâcheuse impression que notre notation d'un fléchissement de 18 millions de francs pourrait la donner; cette baisse ne porte que sur un seul article, qui est de beaucoup, il est vrai, le principal : le riz. Les autres produits d'exportation gagnent des sommes notables, près de 8 millions de francs au total, de 1904 à 1905; ce sont les peaux, les soies grèges, le caoutchouc, le bois, le maïs.

Il y a lieu d'espérer, d'après ces symptômes, que le jour où la température deviendra favorable, l'Indo-Chine reviendra à meilleure fortune, et que même elle pourra réussir à souffrir moins à l'avenir des intempéries en variant ses cultures et en développant l'industrie. Quoi qu'il en soit cependant, il convient de ménager les finances de l'Indo-Chine, de faire le plus d'économies possible et d'attendre avant de se lancer dans un emprunt nouveau.

La suppression du secrétariat général de l'Indo-Chine. — Le secrétariat général du gouvernement général de l'Indo-Chine est supprimé. Cette organisation datait de quatre années. On lui avait confié des attributions multiples : l'exécution en recettes et en dépenses du budget général et des budgets d'emprunt, les fonctions administratives et contentieuses et la direction des services du personnel. Ces attributions nombreuses nécessitaient un personnel nombreux faisant double emploi avec celui du cabinet du gouverneur général et, d'autre part, la solution des affaires soumises par les chefs des différents pays et les directeurs des services généraux au gouverneur général par l'intermédiaire du secrétaire général subit des retards importants.

Le secrétariat général disparu, on crée une direction générale des finances et de la comptabilité.

Le directeur général des finances et de la comptabilité est chargé, par délégation permanente et sous la responsabilité du gouverneur général, de la préparation et de l'exécution du budget général et des budgets d'emprunt dont il est l'ordonnateur.

Il peut sous-déléguer des crédits au lieutenant gouverneur de la Cochinchine, aux résidents supérieurs et aux directeurs des services généraux de l'Indo-Chine.

Il exerce les attributions spéciales dévolues au directeur général du service de l'enregistrement, du domaine et du timbre.

Il centralise tous les renseignements concernant la gestion des budgets locaux, provinciaux et municipaux.

Le directeur général des finances et de la comptabilité fait partie du conseil supérieur de l'Indo-Chine.

Il siège immédiatement après le directeur du contrôle financier.

Le traitement du directeur général des finances et de la comptabilité est fixé comme suit :

Solde d'Europe, 15.000 francs.

Solde coloniale, 30.000 francs.

Frais de service, 10.000 francs.

Il est assimilé pour les frais de passage, de

séjour et d'hospitalisation, aux directeurs des services généraux et de l'Indo-Chine (1re catégorie A).

Quant aux services du personnel et aux questions administratives et contentieuses qui autrefois relevaient aussi du secrétariat général, ils sont confiés au cabinet du gouverneur général.

M. Guis (Louis-François), administrateur de 1re classe des services civils, directeur adjoint du contrôle financier de l'Indo-Chine, est nommé directeur général des finances et de la comptabilité.

Développement de la sériciculture au Tonkin. — Le *Bulletin économique de l'Indo-Chine* a extrait d'un récent rapport de M. l'administrateur résident de la province de Ninh-binh le passage suivant :

« Un fait assez intéressant est l'extension donnée dans le village de La-phù (huyên de Gia-Khanh), à la culture du mûrier. Plus de trente mâu de terrains viennent d'être consacrés à cette culture, et plusieurs habitants de ce village ont fait d'importantes demandes de graines de vers à soie de race française. Il semble donc, par là, que les indigènes commencent à se rendre compte des importants bénéfices que peut leur procurer la production de la soie. Je compte suivre attentivement les efforts faits par les habitants de La-phù pour arriver à un résultat dans ce sens, et je les encouragerai à procéder, le plus possible, selon les méthodes préconisées pour l'établissement séricicole de Nam-dinh. Il est bien évident d'ailleurs que l'exemption de tout impôt pendant cinq ans, accordée pour les terrains plantés en mûriers, n'a pu que favoriser l'extension de cette culture et, par suite, la production de la soie. »

A ce propos, M. Lemarié, chef du Service agricole et des laboratoires de l'Indo-Chine, appréhende que la louable intervention de M. le résident de Ninh-binh ne tourne à l'encontre du but généreux poursuivi.

Il a constaté, en effet, que les vers de race française, préconisés par certains administrateurs de la filature de Nam-dinh, n'ont donné jusqu'ici qu'insuccès aux éducateurs indigènes, les détournant ainsi de suivre les conseils donnés par l'administration française.

Voici, d'autre part, ce que dit M. l'administrateur résident de la province de Bac-giang, sur le même objet; il est à noter que cette province est une de celles qui se sont montrées le plus rebelles à notre action, après les interventions malheureuses en faveur des graines de races françaises :

« L'intéressante station séricicole, à laquelle est annexé un établissement de grainage fondé à Phu-lang-thuong en septembre dernier, destinée à appliquer les procédés d'amélioration des graines et cocons du pays et à distribuer gratuitement des graines sélectionnées à tous les éducateurs, est devenue, sous l'habile direction de M. Vieil, très florissante. »

Les résultats sont concluants. Les éducateurs qui ont essayé la graine provenant de l'établissement ont obtenu un poids de cocons trois fois supérieur à celui qu'ils obtenaient avec une même quantité de graines non triées. Aussi les demandes affluent-elles de toutes parts, et, actuellement, l'établissement ne peut-il que difficilement y suffire.

Voici les chiffres de graines distribuées gratuitement pendant ces derniers mois :

Avril	19.204	pontes.
Mai	17.054	—
Juin	41.939	—
Juillet	36.579	—
1re quinzaine d'Août	36.309	—

Cette augmentation constante des distributions montre l'avantage qu'y attachent les indigènes. Beaucoup viennent de fort loin pour s'en procurer. Pour la production de ces graines, l'établissement est obligé d'acheter sur place une quantité considérable de cocons, et les indigènes des environs de Phu-lang-thuong trouvent ainsi un écoulement avantageux de leurs produits. Par suite, la culture du mûrier prend de jour en jour plus d'extension dans la province de Bac giang.

Cochinchine. — M. de Lalande-Calan, lieutenant-gouverneur de Cochinchine, a prononcé un discours dont voici les principaux passages, à l'ouverture de la session du Conseil colonial de la Cochinchine, qui a eu lieu, à Saïgon, le 20 octobre 1906 :

Messieurs,

Vous avez trouvé en tête du *Livre Vert*, qui vous a été distribué, deux rapports détaillés, l'un sur la situation politique et économique de la Cochinchine et l'autre sur la gestion financière pendant l'exercice 1905, qui fournissent sur l'état de la colonie des renseignements assez complets pour me dispenser d'entrer dans de plus amples développements.

La répétition des fléaux qui ont fait subir à la Cochinchine une crise économique sans précédents a mis le gouvernement en présence de difficultés nombreuses et imprévues. Il a néanmoins été possible de les surmonter grâce à la pratique d'une stricte économie et tout en s'attachant à assurer la continuation de la politique généreuse de progrès matériel et moral poursuivie avec tant d'éclat par M. le gouverneur Rodier, dans une entière communauté de vues avec le Conseil colonial.

Ce programme a reçu de votre part des approbations trop nombreuses et trop entières pour que celui à qui échoit aujourd'hui le grand honneur de représenter devant vous le gouvernement de la colonie ne se fît pas un devoir, après avoir été le collaborateur le plus proche du gouverneur titulaire, d'en assurer la réalisation. Tous mes efforts ont donc tendu à maintenir en Cochinchine la même suite dans les desseins, pendant qu'avec une inlassable activité M. le gouverneur Rodier poursuivait dans la métropole la réalisation de projets longuement mûris et débattus.

Notre situation financière se présente dans des conditions telles que, malgré l'octroi de 350.000 piastres de dégrèvements aux cultivateurs, l'apurement du reliquat de l'arriéré pesant sur la Cochinchine et s'élevant à 63.000 piastres a pu être enfin effectué. Votre budget est donc désormais débarrassé de toute dette. Le chiffre de l'annuité à inscrire monte seulement à 177.600 piastres et laisse par suite des disponibilités suffisantes pour doter

convenablement les divers chapitres du budget, sans recourir à la ressource des centièmes additionnels à l'impôt des rizières, bien que vous en ayez admis le principe, non plus qu'à des majorations arbitraires de recettes.

Bien que ces constatations soient satisfaisantes elles-mêmes, il serait cependant dangereux de se laisser aller à un optimisme exagéré, en faisant état dès maintenant des économies réalisées sur les divers crédits inscrits au budget. En effet, l'équilibre financier reste subordonné pour cette année encore, à l'état des récoltes. Et il est nécessaire que la prochaine soit bonne pour assurer sans aléa, non seulement la rentrée de l'impôt, mais encore le remboursement des 750.000 piastres de prêts sur récoltes consentis par la Banque de l'Indo-Chine et pour lesquels la colonie a donné son aval.

Heureusement les nouvelles qui nous parviennent de l'intérieur donnent partout l'espoir d'une année favorable. Sans se laisser abattre par la répétition de calamités sans précédents, les cultivateurs, français et indigènes se sont remis avec ardeur au travail. C'est d'un heureux augure pour l'avenir. Un peuple qui ne s'abandonne pas dans les heures difficiles, mais au contraire lutte avec ténacité, est assuré de l'avenir. Je crois être l'interprète du Conseil colonial comme du gouvernement en adressant à tous ceux qui viennent de nous donner ce magnifique exemple de vitalité et de confiance dans les résultats du travail, le tribut d'éloges dont ils se sont rendus dignes.

La hausse de la piastre. — Le taux de la piastre continue à hausser et les Européens installés en Indo-Chine en pâtissent.

Par suite de la hausse de la piastre, la valeur vraie du traitement des fonctionnaires s'est trouvée diminuée. Pour remédier à cet état de choses qui réduisait dans d'assez fortes proportions les traitements des petits fonctionnaires, M. Broni, gouverneur général par intérim, a décidé que les cinq premiers mille francs de toutes les soldes seront payés en évaluant la piastre à 2 fr. 50. C'est un bénéfice de 276. piastres par an pour 5.000 francs accordé à tous les fonctionnaires d'Indo-Chine.

CHINE

La prohibition de l'opium. — Les dépêches de Chine continuent à signaler des faits de nature à faire croire que le gouvernement a l'intention d'opérer réellement une réforme en ce qui concerne la consommation de l'opium. Conformément à l'édit dont nous avons publié un résumé dans notre dernier numéro, on constate qu'à Tien-tsin par exemple, et dans le reste du Petchili, les fumeries d'opium sont impitoyablement fermées. D'autre part, il semble que, dans plusieurs des provinces du Yang-tseu, les fonctionnaires et les hautes classes font un effort sincère pour renoncer à la consommation de l'opium.

Il est vrai que jusqu'à présent les quantités de cette denrée qui sont manipulées par les douanes maritimes impériales n'ont pas diminué. On constate au contraire qu'il est entré, en 1906, 504 piculs de plus d'opium étranger qu'en 1905 et que jamais la douane n'a vu passer autant d'opium indigène en transit d'un port de Chine à l'autre. Mais il est bien évident qu'une question de prix ou un excédent de marchandises peut contribuer à expliquer ce mouvement sans que l'on ait à désespérer de voir réussir le mouvement prohibitionniste.

La Chine a soumis au gouvernement britannique ses propositions en ce qui concerne l'opium de l'Inde. Elle demande, comme nous l'avons dit déjà en substance : 1° Une restriction graduelle à l'importation de l'opium de l'Inde jusqu'à ce que ce commerce ait complètement disparu dans un délai de dix années.— 2° L'envoi d'un fonctionnaire chinois à Calcutta pour surveiller l'exécution de cet arrangement. Il est vraisemblable que cette seconde demande ne sera pas satisfaite. — 3° Le doublement du droit d'importation qui est actuellement perçu sur l'opium indien, en conformité avec le traité de 1885. Les Chinois, nous l'avons dit, déclarent qu'il est nécessaire, pour établir l'équilibre entre les taxes perçues sur l'opium indien, deux fois plus fort que l'opium indigène, et celles perçues sur ce dernier, qu'on double les droits d'entrée en question. — 4° Un arrangement avec Hong-kong pour interdire l'importation d'opium préparé de ce point en Chine. — 5° L'application des règlements sur l'usage de l'opium aux concessions anglaises en Chine. — 6° L'application immédiate de la clause relative à l'importation de la morphine qui figure dans le traité Mackay, sans attendre l'approbation des autres puissances.

Il semble que la plupart de ces demandes pourront être acceptées par l'Angleterre.

La réforme de l'armée. — On signale une mesure importante qui est destinée à aider le mouvement de centralisation de l'armée chinoise qui, jusqu'ici, dépendait des différents vice-rois dans les provinces desquels les troupes étaient levées et tenaient garnison. Le nouveau ministère de la guerre, dont le président est Tieh Lang, un ami et un associé de la politique de de Yuan Chi Kaï, comme nous l'avons déjà dit, vient d'être chargé de l'administration et du commandement de six divisions du Petchili et des divisions qui ont été formées par Tchang Tchi Toung à Ou-tchong, ainsi que celles qui stationnent à Nankin ou à Fou-tchéou. Yuan Chi Kaï ne gardera que le commandement de deux divisions du Petchili, en attendant qu'elles passent à leur tour sous la direction du nouveau ministère de la guerre.

Il est difficile de savoir si cette réforme plus que les autres sera continuée sérieusement, et si les fonds destinés à l'entretien et au paiement des troupes seront entièrement consacrés à l'emploi qui a été officiellement prévu pour eux. On ne saurait se prononcer encore en ce qui concerne une pareille révolution dans les vieilles mœurs mandarinales. Néanmoins, avec le vent nouveau qui souffle en Chine, on peut s'attendre à un effort sérieux. Des idées raisonnables prévalent :

on ne parle pas d'augmenter le nombre des troupes exercées à l'européenne, mais bien de les rendre de plus en plus efficientes. On annonce enfin que, pour compléter leur éducation, un assez grand nombre d'officiers chinois vont être envoyés en France.

La monnaie de cuivre. — Le Tou-tchi-pou, ou ministère des Revenus, a envoyé un mémoire au Trône demandant la réorganisation des établissements où est frappée la monnaie de cuivre dans tout l'Empire. Il s'agit de préparer les voies à l'exécution de la réforme monétaire stipulée dans le traité de commerce anglo-chinois, signé par M. Mackay en 1903.

Les chemins de fer. — Nous avons annoncé dans notre dernier bulletin que la convention relative à la construction du chemin de fer de Kaoloung à Canton avait été signée entre les autorités cantonnaises et la British and Chinese Corporation, et n'attendait plus que la ratification du gouvernement de Pékin. Les Cantonnais protestent violemment contre cette mesure. Les classes dirigeantes de la province de Canton demandent que l'accord ne soit pas ratifié, sous prétexte que les droits souverains de la Chine n'ont pas été respectés. Ce mouvement des classes éclairées de la grande ville du Sud montre assez clairement combien est actuellement difficile la question des chemins de fer en Chine. Dans nos derniers numéros, nous avons fait observer en effet que l'accord relatif au chemin de fer de Kao-loung excluait le contrôle étranger d'une manière beaucoup plus absolue que la plupart des conventions relatives aux chemins de fer à construire en Chine et conclues pendant ces dernières années. Il ne trouve cependant pas grâce aux yeux des Cantonnais.

Un autre fait assez intéressant doit être signalé en ce qui concerne les chemins de fer. Tcheng Pao Seng, directeur des chemins de fer, fait en ce moment une tournée dans les Etablissements des Détroits, les Etats Malais, Java et Rangoon, pour lever, dans les colonies chinoises très prospères de ces différents pays ou villes, l'argent nécessaire à la construction du réseau ferré du Fokien. Ce voyage semble ne pas devoir être superflu, puisqu'à Singapour, 100.000 actions de 25 francs, entièrement libérées, ont été souscrites. Il est vrai que ces souscriptions portent immédiatement intérêt à 6 0/0 et qu'on peut se demander comment le capital ainsi levé ne sera pas mangé avant de rien produire, puisque les chemins de fer du Fokien ne sont même pas commencés et que l'on ne sache pas que leur plan ait été même définitivement arrêté.

L'ouverture de Nanning au commerce étranger. — L'ouverture de Nanning sur la branche méridionale du Si-kiang, et à peu de distance du Tonkin, que nous annoncions comme prochaine, sera chose faite le 1er janvier, en application tardive d'un décret impérial du 3 février 1899.

Comme on a pu le lire dans notre bulletin de novembre, on n'estime pas dans les milieux commerciaux de Hong-kong que cette ouverture profite beaucoup au commerce fluvial auquel les routes de terre partant de Pa-khoï et de Quang-tchéou-ouane semblent devoir faire une concurrence victorieuse.

Il est à remarquer que c'est un Allemand, commissaire des douanes impériales à Ou-tchéou, sur le Si-kiang, qui doit être chargé d'installer et de diriger le bureau des douanes à Nanning.

Un mouvement anti-dynastique. — On a signalé tous ces derniers temps une série de petites révoltes locales en Chine. Nous n'avons pas cru devoir y attacher d'importance, ces mouvements semblant n'avoir aucune signification générale. Il faut cependant signaler la révolte qui a éclaté dans le Hou-nan. Il s'agit d'un mouvement anti-dynastique. Ceux qui y participent sont assez nombreux et assez bien armés pour que l'on craigne qu'ils ne s'emparent de la capitale Tchang-tcha. Le vice-roi Tchang Tche Toung a envoyé sur ce point 2.000 de ses soldats exercés à l'européenne, avec six canons de campagne. Néanmoins on a quelque inquiétude sur la suite de cette rébellion.

Menaces de famine. — On signale des menaces de famine dans les provinces du Kiang-sou, du Ngan-hoeï, du Chang-toung et du Ho-nan. Les missionnaires catholiques et protestants de ces provinces se sont associés afin de prendre les mesures nécessaires pour secourir les populations menacées de disette par la destruction de leurs récoltes. Des efforts sont également faits par les marchands et les notables chinois ; mais jusqu'à présent l'activité des autorités semble avoir été assez médiocre.

La situation en Mandchourie. — Dans nos derniers bulletins nous avons signalé que les Japonais tardaient à restituer la ville d'Inkéou (Niou-tchouang) à l'administration chinoise. La principale difficulté consistait dans la répugnance des Japonais à restituer en même temps aux Chinois les sommes perçues par la station des douanes de Niou-tchouang pendant l'occupation japonaise. Le gouvernement chinois s'est, paraît-il, contenté de 200.000 dollars, sur les 450.000 qui avaient été perçus par les Japonais, en acceptant les comptes présentés par ces derniers, qui disent qu'ils ont dépensé les 250.000 dollars de surplus pour des travaux d'utilité publique à Niou-tchouang. Finalement, la ville a été restituée le 1er décembre à l'administration chinoise.

En même temps a été remis aux Chinois le télégraphe construit par les Russes, de Tien-tsin à Niou-tchouang, et dont une partie était naturellement entre les mains des Japonais depuis qu'ils s'étaient emparés de la Mandchourie méridionale.

Jusqu'à présent la question de l'établissement d'un bureau des douanes à Dalny, si vivement

désiré par le commerce international de Niou-tchouang, pour mettre Dalny sur le même pied que ce port en ce qui concerne le mouvement d'affaires de la Mandchourie, et pour éviter que les Japonais n'accordent à leurs commerçants un régime préférentiel, n'est pas encore résolue. Une question a été posée à ce sujet, le 20 décembre, au gouvernement anglais à la Chambre des Communes. Sir Edward Grey a répondu que l'établissement d'une station des douanes chinoises à Dalny dépendait de l'établissement simultané de stations analogues pour les marchandises entrant en Mandchourie par le Nord, c'est-à dire par le chemin de fer russe. Des négociations sont actuellement engagées entre les gouvernements russe et chinois sur ce point. Sir Edward Grey a déclaré en terminant que le gouvernement n'avait aucune raison de croire que les Japonais accordassent une situation préférentielle à leurs marchandises entrant en Mandchourie par Dalny. C'est sans doute une déclaration diplomatique, car elle ne répond pas, nous l'avons vu, à l'opinion courante dans le monde commercial, non seulement à Niou-tchouang, mais encore à Changhaï.

Le gouvernement chinois, en exécution de l'accord entre la Chine et le Japon relatif à la Mandchourie, et signé le 22 décembre 1905, ouvrira au commerce international, à la suite d'une entente avec la Russie, les villes suivantes : Tchang-tchoun, autrement dit Kouang-tcheng-tse, Kirine, Kharbine et Mandchouri, la station frontière occidentale du Transsibérien. En outre, la Russie a consenti à l'ouverture de Tsitsikar.

Les Japonais, continuant leurs travaux de reliement de la Mandchourie méridionale à la Corée, ont décidé la construction d'un pont sur le Yalou pour assurer le passage de ce fleuve par le chemin de fer de Ouidjou à Moukden. Une fois ce pont construit, les communications directes seront établies par voie ferrée entre Moukden et Fousan, c'est-à-dire entre le réseau européo-asiatique et le port coréen le plus voisin du Japon, à 100 kilomètres des côtes de ce pays.

JAPON

La question des écoles de San-Francisco. — La question d'égalité de traitement, soulevée par l'exclusion des enfants japonais des écoles publiques de San-Francisco continue à être assez grave, bien que le message du président Roosevelt, lu le 4 novembre à la rentrée du Parlement, donne aux Japonais des raisons de patience que leur politique a sans doute tous les motifs de leur faire trouver excellentes. L'incident en lui-même est, comme nous l'avons dit, de peu d'importance. Les enfants japonais des écoles de San-Francisco sont très peu nombreux; au moment où la décision de les exclure des écoles publiques et de les confiner avec les enfants chinois dans une école spécialement asiatique a été prise par le conseil scolaire de San-Francisco, ils étaient exactement au nombre de 93 dans les écoles publiques fréquentées par les petits Américains. Mais, comme nous l'avons dit, toute la question de l'égalité de traitement des Japonais avec les hommes de race européenne aux États-Unis est posée, et on s'explique avec quelle passion on la suit de part et d'autre.

Le président Roosevelt n'a pas hésité, dans son message du 4 novembre, à déclarer que les traités et les convenances obligeaient le gouvernement des Etats-Unis à exiger l'admission, sur un pied de parfaite égalité avec les enfants américains, des enfants japonais dans les écoles publiques. Voici le texte du passage très intéressant de son message qui a été consacré à cette question :

Non seulement nous devons traiter toutes les nations avec courtoisie, mais nous devons aussi traiter avec justice et bienveillance tous les émigrants qui viennent ici sous notre loi. A quelque religion qu'ils appartiennent, qu'ils soient catholiques ou protestants, juifs ou boudhistes, qu'ils viennent de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Russie, du Japon ou de l'Italie, il n'importe : tout ce que nous avons le droit de demander, c'est la bonne conduite de l'homme. S'il est honnête et loyal dans ses rapports avec ses voisins et avec l'Etat, alors il mérite d'être respecté et d'être bien traité. Et c'est surtout à l'intérieur de notre territoire que nous devons nous rappeler notre devoir vis-à-vis de l'étranger. C'est la marque la plus sûre d'une civilisation inférieure, d'une moralité inférieure, que de mal traiter ou d'humilier en quelque façon que ce soit, un étranger qui est venu chez nous sous la protection de nos lois, qui s'y est toujours conduit correctement. Tout citoyen américain doit se rappeler ce principe, et plus que tout autre naturellement, tout gouvernement officiel doit se le rappeler, que ce soit le gouvernement de la Nation ou le gouvernement particulier d'un des Etats de l'Union.

Je suis amené à vous parler ainsi par suite de l'attitude d'hostilité montrée ici et là envers les Japonais en notre pays. Cette hostilité est en quelque sorte sporadique et limitée à un très petit nombre de points, et cependant elle nous fait le plus grand tort à nous peuple américain, et elle peut avoir les conséquences les plus pénibles pour la nation. L'amitié entre les Etats-Unis et le Japon s'est maintenue constante depuis l'époque où, il y a plus d'un demi-siècle, le commodore Perry, par son expédition au Japon, ouvrit le premier les îles Nippones à la civilisation occidentale. Depuis lors, les progrès du Japon ont été littéralement inouïs. Non seulement on ne peut les comparer à rien, mais encore rien ne s'en approche dans l'histoire du monde civilisé. Le Japon a un passé glorieux et ancien, sa civilisation est plus vieille que celle des nations du Nord de l'Europe — ces nations d'où est sorti le peuple des Etats-Unis. Mais il y a cinquante ans, le développement du Japon était encore celui du moyen âge. Durant ces cinquante années, les progrès du pays, dans toutes les branches de l'activité humaine, ont été véritablement merveilleux, et maintenant le Japon se dresse comme l'un des plus grands parmi les peuples civilisés : grand dans les arts de la guerre et dans les arts de la paix; grand par son développement militaire, industriel et artistique. Les soldats et les marins japonais se sont montrés égaux dans le combat aux plus illustres guerriers dont l'histoire ait rapporté les exploits. Le Japon a produit de grands généraux et d habiles amiraux. Ses combattants sur terre et sur mer montrent tous le courage le plus héroïque, la plus constante fidélité, la plus magnifique indifférence à la douleur

et à la mort. Et ils montrent aussi qu'ils possèdent au plus haut degré l'idéal du patriotisme le plus élevé. Les artistes japonais voient leurs œuvres recherchées par les amateurs de tous les pays. Le développement industriel et commercial du Japon a été phénoménal, plus grand que celui d'aucun autre pays pendant la même période, et en même temps ses progrès dans la science et dans la philosophie n'ont pas été moins marqués. L'admirable organisation de la Croix-Rouge japonaise pendant la dernière guerre, et l'habileté et l'humanité des médecins, des infirmières et des infirmiers japonais ont gagné l'admiration respectueuse de tous ceux qui ont pu les apprécier par les faits. Par l'entremise de la Croix-Rouge, le peuple japonais a envoyé plus de 100.000 dollars aux victimes de San-Francisco, et ce don a été accepté avec gratitude par notre peuple. La courtoisie des Japonais, aussi bien comme nation que comme individus, est devenue proverbiale.

Aucun autre pays n'a vu s'accroître autant que le Japon, le nombre de ses visiteurs américains. En retour, les Japonais sont venus ici en grand nombre. Ils y ont été toujours les bienvenus, dans nos collèges et dans nos institutions d'enseignement supérieur, aussi bien que dans tous nos groupements commerciaux, professionnels et sociaux. Les Japonais ont gagné, dans l'espace d'une seule génération, le droit de se tenir au niveau des peuples les plus éclairés et les plus avancés de l'Europe et de l'Amérique. Ils ont gagné, par leur propre mérite et par leurs propres efforts, le droit d'être traités sur les bases d'une égalité complète et loyale. La grande masse de notre peuple respecte et estime le peuple du Japon et sur presque tout le territoire de l'Union, l'étranger japonais est traité comme il le mérite, c'est-à-dire qu'il est traité exactement comme tout étranger venu de n'importe quelle partie de l'Europe civilisée est traité et mérite d'être traité ici. Mais çà et là un sentiment véritablement indigne de nous s'est récemment manifesté envers les Japonais; c'est ce sentiment qui la fermé aux étudiants japonais les portes des écoles de San-Francisco, et qui a soulevé certains murmures contre eux dans un ou deux autres centres, à cause de leur habileté comme travailleurs. Exclure les Japonais des écoles publiques est une sottise et une méchanceté, alors qu'il n'y a pas, par toute l'Union, un seul collège d'enseignement supérieur, y compris les universités et collèges de Californie, qui ne réserve l'accueil le plus empressé aux étudiants japonais et qui ne retire à son tour un réel profit de la fréquentation de ces étudiants japonais. Nous avons autant à apprendre du Japon que le Japon a à apprendre de nous, et aucune nation d'ailleurs n'est capable d'enseigner si elle n'est en même temps désireuse d'apprendre. Dans tout le Japon les Américains sont bien traités, et le fait pour un Américain de traiter sur son propre sol les Japonais avec une moindre courtoisie et une moindre considération, est seulement un aveu d'infériorité pour notre civilisation.

Notre nation fait face au Pacifique, comme elle fait face à l'Atlantique. Nous espérons jouer un rôle sans cesse grandissant dans le grand Océan oriental. Nous souhaitons et nous devons souhaiter un vaste développement commercial dans nos relations avec l'Asie, et il est hors de doute que nous ne saurions nous assurer un pareil développement qu'à la seule condition de donner librement et de bonne grâce aux autres nations la même assurance de justice et de bons traitements que nous espérons recevoir d'elles en retour.

Il n'y a, à la vérité, qu'un très petit nombre de nos concitoyens dont la conduite est répréhensible à cet égard. Là où le gouvernement fédéral en a le pouvoir, il avisera sommairement et rapidement contre eux. Là où les différents Etats sont responsables, je leur demande d'agir, eux aussi, sagement et promptement pour réprimer de tels écarts de conduite, sans quoi ce petit groupe d'hommes malfaisants pourrait jeter la honte sur la grande masse de leurs concitoyens innocents et irréprochables, c'est-à-dire sur toute la nation américaine en général.

J'invite le Congrès à voter une loi visant la naturalisation des Japonais qui viennent en Amérique dans l'intention de devenir citoyens de l'Union. Une des grandes causes de difficulté dans l'accomplissement de nos obligations internationales est le fait que les lois fondamentales de l'Union sont insuffisantes. Elles ne donnent pas, en effet, au gouvernement des pouvoirs suffisamment étendus pour lui permettre d'assurer aux étrangers — par les tribunaux américains, et au besoin par la force armée, — la jouissance des droits qu'ils tiennent de traités formels et qui doivent avoir force de loi sur tout le territoire des Etats-Unis. C'est pourquoi je demande instamment que les lois fondamentales de l'Union en matière criminelle et civile soient modifiées et complétées de façon à permettre au Président, agissant au nom du gouvernement des Etats-Unis, lequel est responsable des relations extérieures du pays, de faire respecter les droits consentis par traité à des étrangers. Même dans l'état actuel de nos lois, le gouvernement fédéral peut faire quelque chose dans ce sens, et, dans le cas dont je parle — celui des Japonais — tout ce qui est en mon pouvoir sera fait et toutes les forces, tant militaires que civiles, des Etats-Unis que je puis légalement employer seront employées légalement. Il ne saurait y avoir le moindre doute quant aux droits et à la volonté du gouvernement national de remplir absolument et de faire respecter ses obligations envers d'autres nations.

La populace d'une ville isolée peut se livrer parfois contre des étrangers à des actes de violence illégale qui seraient de nature à nous jeter dans une guerre. Or, cette cité serait par elle-même tout à fait impuissante à se défendre contre la puissance étrangère insultée par elle, et certainement, si elle ne comptait pas sur l'appui du gouvernement fédéral, elle ne s'aventurerait jamais à commettre ou à laisser commettre des actes aussi répréhensibles. Le pouvoir absolu et l'absolu devoir de protéger la ville coupable de telles offenses envers un gouvernement étranger reposent dans les mains du gouvernement des Etats-Unis. Il est donc inadmissible que nous puissions conserver un régime politique sous lequel une parcelle de la population peut offenser gravement une nation amie, alors qu'en même temps le gouvernement des Etats-Unis voit son action limitée à défendre des coupables contre les conséquences de leurs méfaits, sans qu'il ait pu s'opposer à ce que l'outrage soit commis.

Au Japon, on s'est naturellement déclaré satisfait de ces paroles, et l'ambassadeur japonais à Washington a dit que les autorités japonaises pouvaient se désintéresser de la question, du moment où le président Roosevelt la prenait si résolument en mains. Mais cette dernière, pour être changée de terrain, n'en est pas facilitée. Il s'agit de savoir par quel moyen constitutionnel et dans quelle mesure pratique le gouvernement fédéral, s'il se décide à interpréter le traité de 1894 dans le sens demandé par les Japonais, pourra faire prévaloir sa volonté en Californie. Le sentiment de race est de plus en plus violent depuis le commencement de cet incident, sur toute la côte du Pacifique. Des rixes ont fréquemment éclaté entre des Japonais et des Américains. On parle d'introduire sur les lignes de tramways de San-Francisco des voitures spéciales qui seraient réservées aux Asiatiques, y compris les Japonais, comme des voitures spéciales sont réservées dans

le Sud des Etats-Unis aux individus de race nègre. Le président a envoyé, pour faire une enquête, d'abord M. Elihu Root, secrétaire des Affaires étrangères, puis M. Metcalf, secrétaire du Commerce et du Travail. Ce dernier ministre est Californien. En outre, le gouvernement de Washington a décidé d'intenter un procès au conseil scolaire de San-Francisco devant les tribunaux californiens, pour examiner la constitutionnalité de la décision d'exclusion des écoliers japonais.

M. Metcalf a fait un rapport donnant raison au président Roosevelt. Il en est résulté une explosion de fureur en Californie où le malheureux ministre californien a été renié, et pour compliquer la situation, le parti démocrate semble devoir soutenir le point de vue californien pour gagner les voix de cet Etat aux prochaines élections; par l'organe du sénateur Rayner, du Maryland, le parti a déclaré en effet qu'il s'opposait à ce que des mesures soient prises contre des droits légitimes des Etats.

Il ne semble pas dès à présent que le président Roosevelt ait l'intention de se servir des forces fédérales militaires pour imposer la présence des enfants japonais dans les écoles publiques, et pareille opération paraîtrait d'ailleurs singulièrement difficile à réaliser dans la pratique. La phrase suivante du rapport de M. Metcalf, adressé au Congrès sous forme de message le 18 décembre, montre que l'emploi de la force publique sera réservé à un cas beaucoup moins discutable. « Si la police de San-Francisco, dit M. Metcalf, est insuffisante pour faire face à la situation et pour protéger les résidents japonais auxquels nous avons garanti par traité une pleine et parfaite protection pour leurs personnes et leurs biens, alors il sera clairement du devoir du gouvernement fédéral de leur assurer cette protection. » Il est évident que le gouvernement des Etats-Unis, même en dehors du traité de 1894, ne pourrait laisser massacrer les Japonais dans les rues de San-Francisco ; mais cela ne fait pas avancer la question des écoles qui reste encore obscure en droit, et aussi en fait, puisque nous ne savons pas jusqu'à quel point les tribunaux américains déclareront l'exclusion des enfants japonais inconstitutionnelle ou contraire au traité de 1894, dont le texte est, nous l'avons vu, douteux, puisque nous ne savons pas davantage, même la Californie étant déclarée par les tribunaux dans son tort, comment le gouvernement fédéral pourra l'obliger à revenir sur une décision qui est, à l'heure actuelle, soutenue par l'opinion unanime et passionnée de toutes les populations du versant du Pacifique.

On pourrait dire même que la politique adoptée par la Californie répond aux sentiments de toutes les sociétés européennes se développant sur les rives de cet Océan. Le 6 décembre, en effet, le premier ministre de Nouvelle-Zélande a déclaré qu'on ne permettrait l'entrée d'aucun Asiatique dans la colonie, et que c'était une raison pour que l'Angleterre entretînt une flotte plus grande que jamais, flotte pour laquelle la Nouvelle-Zélande ferait les sacrifices nécessaires. D'autre part, au Canada, on demande que le gouvernement prenne des mesures pour empêcher l'immigration des Sikhs et des Pathans, et qu'on dit que les sujets britanniques en question doivent partager l'exclusion de tous les autres Asiatiques. Il est entré en effet, à l'heure actuelle, 2.400 de ces Hindous dans la colonie britannique. Ces manifestations de l'opinion au Canada et en Nouvelle-Zélande montrent à quel point l'Angleterre est intéressée par la tournure que prendra, entre les Etats-Unis et le Japon, la très grave question de l'exclusion des Asiatiques qui pourra provoquer, dans un assez petit nombre d'années, un des plus graves conflits qui aient jamais éclaté entre deux grands groupes de l'humanité.

Les négociations entre la Russie et le Japon. — Nous avons dit dans notre dernier Bulletin que des difficultés s'étaient élevées relativement à l'application de l'article 11 du traité de paix de Portsmouth du 23 août/5 septembre 1905. Cet article, destiné à développer l'industrie japonaise de la pêche, déjà si active dans le Pacifique occidental, est ainsi conçu :

La Russie s'engage à s'entendre avec le Japon pour accorder aux sujets japonais des droits de pêche le long des côtes des possessions russes dans les mers du Japon d'Okhotsk et de Behring.

Il est entendu que l'engagement ci-dessus n'affectera pas les droits appartenant déjà aux sujets russes ou étrangers dans cette région.

Un désaccord s'est élevé sur l'étendue des droits de pêche qui doivent être concédés aux Japonais. En réalité, on ne sait pas sur quoi porte le différend, les faits relatifs aux négociations qui se poursuivent actuellement à Saint-Pétersbourg entre M. Motono et le gouvernement russe n'ayant pas été portés à la connaissance du public. Cependant, autant qu'on le sait, les Japonais prétendraient que leurs pêcheurs doivent obtenir le droit d'avoir des stations à terre, des services de navigation reliant ces stations, et même, d'après certains, des pêcheries dans les fleuves comme l'Amour, et le droit d'être soustraits à la juridiction de l'autorité territoriale.

A ces difficultés s'en ajouteraient d'autres sur l'indemnité à accorder par les Japonais aux pêcheurs russes qui avaient des établissements dans le Sud de Sakhaline et qui doivent les quitter. Enfin on ne s'accorderait pas sur l'application de l'article 12 du traité de Portsmouth qui prévoit la conclusion entre les deux parties « d'un nouveau traité de commerce et de navigation sur les bases du traité qui était en vigueur avant la guerre actuelle, et du système du traitement réciproque sur le pied de la nation la plus favorisée ». Mais il ne faut sans doute pas attacher trop d'importance aux articles assez vifs et parfois alarmistes qui paraissent à ce sujet dans la presse russe. Jusqu'à présent, dans les milieux responsables, on ne semble craindre aucune difficulté sérieuse comme résultat des discussions actuelles.

Augmentations militaires et navales. — Il est vraisemblable que le prochain budget du Japon comportera les crédits nécessaires pour opérer de grands changements dans l'armée. Les garnisons de Mandchourie et de Corée, qui comprennent actuellement 4 divisions seront réduites à une seule chacune. Les économies ainsi réalisées contribueront à fournir les sommes nécessaires à la création de six nouvelles divisions qui porteront le nombre total de ces unités de l'armée japonaise à 19, y compris la division de la garde, soit une augmentation de près de 50 0/0. En outre, trois nouvelles forces spéciales seront organisées : l'artillerie lourde de campagne, l'artillerie de campagne à tir rapide et une cavalerie munie de chevaux supérieurs à ceux que possédait jusqu'à présent cette arme au Japon. Ce sont des économies, non seulement sur l'armée d'occupation de Corée et de Mandchourie, mais encore sur d'autres départements de l'Etat qui fourniront les sommes nécessaires à ces créations nouvelles pour lesquelles on n'imposera pas de nouvelles taxes et on ne conclura pas de nouveaux emprunts.

Lorsque ce programme aura été réalisé, le Japon pourra mettre en ligne une armée de 750.000 hommes encadrés et exercés.

En ce qui concerne la marine, on dit que les prévisions navales comporteront un crédit de 75 millions de yen (187.500.000 francs), réparti sur sept exercices, pour l'augmentation de la marine. En attendant, les constructions navales ne subissent aucun ralentissement. Le Japon vient de lancer son trente-troisième contre-torpilleur depuis la guerre. Au mois de février, il lancera le trente-quatrième : il ne faut pas oublier que lorsqu'il commença sa lutte avec la Russie, le Japon n'avait que 19 contre-torpilleurs.

La flotte commerciale. — Les entreprises maritimes se développent au Japon avec la même rapidité que les constructions navales de l' tat. On annonce la création d'une nouvelle compagnie de navigation qui possède dès à présent une flotte de 150.000 tonnes. Elle a un capital de 50 millions, dont la moitié est représentée par la flotte existante, et dont la seconde sera consacrée à construire de nouveaux navires. Cette compagnie a l'intention de créer des services sur Vladivostok, Formose, la Chine du Nord, Hong-kong, Manille, Java, l'Inde, les Hawaï, l'Amérique et le Pacifique du Sud.

Les quatre compagnies japonaises qui ont des services sur le Yang-tseu sont unies avec un capital de 37.500.000 francs. Leur flotte combinée se compose de 15 navires, et la compagnie nouvelle recevra probablement un subside annuel de 2.500.000 francs.

Un traité entre le Japon et le Chili. — Un traité de commerce et de navigation vient d'être conclu entre le Japon et le Chili. Sa clause la plus intéressante prévoit que les sujets et citoyens des deux puissances contractantes jouiront sur le territoire de l'autre des droits et privilèges qui sont accordés aux sujets et citoyens des pays européens ou des Etats-Unis. On peut se demander s'il ne se posera pas un jour au Chili une question analogue à celle qui a éclaté à propos des écoles de San-Francisco.

—

Une banque anglo-japonaise, fondée par des capitalistes anglais et japonais, a été définitivement créée à Tokyo le 3 décembre.

CORÉE

Les troubles. — Les mesures auxquelles donne lieu l'occupation japonaise continuent à créer des troubles en Corée. On signale des révoltes dans les provinces de Tchellado et de Kyongsando. L'explication donnée par les Japonais est que les fonctionnaires excitent les populations contre les Japonais parce que les nouveaux modes de perception et de concentration de l'impôt les privent du moyen de se livrer aux exactions dont les mandarins coréens vivaient jusqu'ici. Il se pose en outre en Corée une question qui irrite fort la population : celle de la monnaie, le régime japonais tendant à restreindre la circulation de pièces de nickel qui servaient jusqu'ici à payer tous les échanges dans la péninsule.

ASIE RUSSE

Le dédoublement du Transsibérien. — Nous reviendrons prochainement sur le dédoublement du Transsibérien ; cette question comporte une étude intéressante qui ne peut être négligée par le bulletin.

Le ministère des Voies et Communications vient de prendre une décision importante : il a définitivement résolu de confier à des forçats les travaux de terrassement de la seconde voie du Transsibérien ; le ministre compte trouver là une importante diminution de frais.

La future ligne du bassin de l'Amour. — On a vu par le dernier bulletin que le projet d'une voie ferrée le long du fleuve Amour était l'objet de sérieuses études. Au temps où les Russes occupaient toute la Mandchourie et où les deux tronçons du Transmanchourien appartenaient à la Russie, non seulement jusqu'à Vladivostok, mais encore jusqu'à Port-Arthur, le projet d'une voie amourienne semblait presque abandonné. Ses partisans, cependant, en parlaient de temps en temps, mais beaucoup d'entre eux s'étaient ralliés à un projet moins important : celui d'une voie secondaire réunissant Blagovestchensk au Transmandchourien.

Au mois de mai 1906, le ministre des Voies et Communications proposa au Conseil des ministres de faire de nouveaux travaux d'études dans la région du fleuve Amour. Il déclarait que la construction d'une voie ferrée entre Sretensk et Khabarovsk lui semblait une nécessité qui s'imposait à lui avant toute autre. Le Conseil des ministres se rallia à son avis et approuva ses propositions.

Une commission spéciale fut alors nommée pour examiner les offres des entrepreneurs privés. La Commission approuva, elle aussi, le projet, qu'elle divisa en deux parties : l'une correspondant à la voie future de Sretensk à Pokrovka, l'autre de Pokrovka à Khabarovsk.

La ligne qui réunira à Pokrovka Srekensk, petite ville très animée, à laquelle aboutit en ce moment le Transsibérien, aura une longueur de 360 km. La construction en sera assez coûteuse, car le fleuve Amour, qui s'appelle là encore la Chilka, coule dans une gorge rocheuse et escarpée. La commission a émis le vœu que l'Etat se chargeât de cette construction, qu'il devrait entreprendre dès que les travaux d'études seraient terminés par les ingénieurs.

L'étude du second tronçon de la ligne qui réunirait Pokrovka à Khabarovsk aurait, dans le projet qui semble définitivement adopté, une longueur de 1.300 verstes. La ligne ne suivrait pas le cours du fleuve; elle en serait parfois même assez loin, puisqu'on prévoit, en outre, un embranchement de 100 verstes reliant la ligne principale à Blagovestchenk.

La ligne Pokrovka-Khabarovsk serait confiée à l'initiative privée, avec octroi de certains privilèges et de garanties de la part de l'Etat. Le capital nécessaire pouvait être évalué, d'après les commissions, à environ 350 millions de francs; mais cette évaluation est reconnue approximative, et la commission fut d'avis qu'avant d'accorder la concession, en raison des charges qui en résulteraient pour le Trésor, il convenait d'attendre la fin des travaux préliminaires, l'établissement du tracé définitif et l'évaluation des frais de construction.

La commission des travaux a, en outre, émis l'avis que, lorsque toutes les données nécessaires seraient réunies, on ne devrait pas se borner à choisir entre les offres déjà présentées par des capitalistes; on examinerait aussi celles qui pourraient se produire, et le ministre des Finances prendrait des mesures pour faire naître des propositions nouvelles. Le ministre des Finances a approuvé déjà les conclusions de la commission. Il a demandé à son collègue des Voies et Communications de prendre des dispositions pour que des travaux d'études soient commencés sans plus tarder.

Le département des chemins de fer a donc été chargé d'élaborer les conditions financières du projet, de déterminer les privilèges et garanties qui pourront être accordés aux capitaux privés. Ces conditions seront établies sur la base du règlement du 10 juin 1905, c'est-à-dire qu'elles comprendront, outre la garantie des obligations, une répartition proportionnelle du bénéfice entre les actionnaires et les obligataires, des versements d'intérêt au capital-actions pendant la période de construction, etc.

On prévoit d'ailleurs d'autres mesures. Il y a lieu de croire, en effet, que, pendant les premières années, les frais d'exploitation ne pourront être couverts. On envisage le cas où le déficit des premières années atteindrait 7 ou 8.000 francs par verste. Dans ce cas, l'Etat aurait à faire des avances qui lui seraient remboursées sur les bénéfices des années suivantes.

Les conditions qui seront élaborées dans ce sens seront l'objet de la plus grande publicité, tant à l'étranger qu'en Russie. Le temps nécessaire pour les travaux d'études sera également employé à traiter avec des capitalistes et à régler définitivement les conditions financières du projet, afin qu'il puisse, le plus tôt possible, être mis à exécution.

Le ministre des Finances a formulé, en outre, les conditions fondamentales imposées à la réalisation d'une entreprise privée ayant pour but de construire un chemin de fer dans la région de l'Amour. Ces conditions démontrent la tendance qu'a le gouvernement russe à ne confier une telle affaire qu'à une Société solidement établie. C'est pour cette raison que chaque concurrent devra déposer une caution de 1.200.000 roubles (c'est-à-dire près de 3.500.000 francs), dont une partie doit être déposée avant la réunion de la commission officielle, et le reste dans le délai d'un mois. Les pétitions devront être présentées au plus tard le 1er juillet 1907.

Nouvelles de Vladivostok. — Le port franc en Extrême-Orient est à la veille d'être de nouveau aboli; le ministre du Commerce cède aux sollicitations des commerçants russes dont nous avons plusieurs fois fait mention.

Vladivostok va avoir un gouverneur général ayant l'autorité de lieutenant impérial.

L'expédition des navires de guerre pour Vladivostok a été remise à l'an prochain.

TURQUIE

L'Allemagne et le chemin de fer de Bagdad. — Si l'on ne parle pas beaucoup en ce moment du rapprochement anglo-russe relatif à l'Asie, il continue à être question d'une affaire qui pourrait amener les deux puissances à hâter ce rapprochement : nous voulons parler du chemin de fer de Bagdad. La diplomatie allemande semble faire tous ses efforts pour amener la Turquie à se réserver des ressources financières qui serviraient à gager le capital du prochain tronçon à construire de la ligne de Bagdad, actuellement arrêtée à Eregli. On sait que les Allemands, à la suite d'une faiblesse peu explicable des groupes français intéressés, ont récemment mis la main sur le chemin de fer de Mersina à Adana, et

qu'ils voudraient prolonger jusqu'à cette ligne le chemin de fer de Bagdad, de manière à lui donner un second débouché sur la mer, le premier étant toujours à Scutari d'Asie.

On a cru découvrir cette préoccupation au fond des démarches que l'Allemagne a récemment faites pour amener la Turquie à retirer une proposition qui avait été présentée aux puissances pour procurer des ressources au budget macédonien dont on craint le déficit. Le ministre des finances du Sultan avait proposé de consacrer au budget macédonien l'excédent des dîmes qui servent à couvrir les différentes garanties de chemins de fer, et en outre l'excès des revenus qui ont été engagés pour le service de la dette ottomane. La diplomatie allemande a fait observer au gouvernement du Sultan que si ces divers excédents et revenus étaient consacrés au budget macédonien, toutes les disponibilités du budget turc, y compris le produit de l'augmentation de 3 0/0 sur les douanes récemment consentie par les puissances, seraient réservées aux finances macédoniennes, ce qui ne laisserait aucune ressource disponible pour les grands travaux d'intérêt général de la Turquie, c'est-à-dire, en l'espèce, le chemin de fer de Bagdad. A la suite de cette intervention allemande, la proposition du ministre des Finances a été retirée.

Les financiers allemands disent bien qu'ils continueront la ligne, du moins jusqu'au point nécessaire pour qu'elle soit mise en communication avec le golfe d'Alexandrette, sans aucun concours financier de la Turquie. Il est probable cependant que l'entreprise ne sera poursuivie que si on trouve quelques ressources budgétaires pour gager le capital exigé, c'est-à-dire que la question du chemin de fer de Bagdad se ramène toujours à celle d'une lutte d'influence ou d'une entente entre les différentes puissances qui ont leur mot à dire sur la gestion des finances turques. Jusqu'ici rien n'indique que cette entente soit sur le point d'intervenir. Du côté anglais, et sans doute du côté russe, malgré l'effacement temporaire de la puissance de la Russie dans cette région, on semble disposé à mettre en avant l'idée d'internationaliser le chemin de fer de Bagdad. Il va sans dire qu'un pareil projet n'entre nullement dans les vues de l'Allemagne qui détient la concession de cette ligne. On peut donc s'attendre à des difficultés à cet égard, difficultés auxquelles notre diplomatie ne peut rester étrangère, puisque le concours du marché français est indispensable pour fournir le capital nécessaire, comme celui de toutes les entreprises analogues qui se poursuivent dans le monde. Pour l'instant, il est faux que notre gouvernement soit prêt à adopter le point de vue allemand, et l'affiche apposée le 30 novembre dans certaines banques parisiennes, disant que les actions du chemin de fer de Bagdad allaient être admises à la Bourse, ce qui prouvait l'imminence d'une entente franco-allemande sur cette affaire, était absolument prématurée et ne répondait à aucune réalité. Il est bien évident que nous ne pouvons compromettre nos relations avec la Russie et l'Angleterre pour traiter, sans aucune considération pour l'ensemble de notre politique extérieure, une affaire comme celle du chemin de fer de Bagdad : ces questions de détail doivent suivre les lignes générales imposées à notre politique étrangère.

Etudes sur le désert sinaïtique. — Au mois de mars 1906, les Pères M. J. Savignac et Ant. Janssen de l'Ecole biblique de Jérusalem, ont entrepris de se rendre de Nakhel à Pétra par un chemin que la caravane biblique avait, en 1896, déjà suivi jusqu'à Aïn Qedeis, mais qui, à partir de ce point, était extrêmement mal connu. En dépit de difficultés de toute nature, dont les unes tenaient au conflit turco-égyptien relatif à la démarcation de la frontière depuis Akabah jusqu'à la mer Méditerranée, les autres à la situation même du désert, — où les tribus sont toujours en guerre les unes avec les autres, — la caravane biblique, qu'accompagnait le comte Jean de Kergorlay, est arrivée à ses fins.

Au cours de leur voyage, les Pères dominicains de l'Ecole biblique ne se sont pas bornés à faire de très intéressantes observations d'ordre géographique dans le massif encore si peu connu du djebel Maqra et dans la plaine profondément encaissée d'Arabah, ou à se livrer à de curieuses constatations d'ordre archéologique ou ethnographique ; ils ont encore recueilli de précieux renseignements politiques et économiques. Sans doute, dès 1896, ils avaient visité la colline rocheuse (déjà occupée à une époque antérieure, comme en témoignent des silex taillés) où, à quelques centaines de mètres de la source limpide et potable d'Aïn Qeseimeh, le gouvernement turc voulait, tout récemment encore, faire bâtir un fortin pour garder la frontière ottomane ; mais ils n'avaient pas vu la petite plaine dominée de tous les côtés par les hauteurs, où sont creusés dans un sol de sable et de gravier les puits de Bir Mayin. Là encore, sur une colline qui se dresse en face du puissant djebel Samaoueh, les Turcs voulaient édifier un fortin susceptible de garder leur frontière, tout en commandant un lieu qui est, pendant l'été, le rendez-vous de tous les Bédouins de la région du djebel Maqra.

La partie du désert qu'a visitée en 1906 la Caravane biblique, et où elle a signalé le rôle de frontière politique joué par l'ouady Qerayeh et par le djebel Samaoueh entre les Tyaha et les Azazmeh, n'est pas absolument stérile. Les voyageurs y ont rencontré de nombreux points d'eau et y ont constaté l'existence de points cultivés. Dans les environs de Bir Mayin, par exemple, des troupeaux de chèvres et de moutons trouvent une nourriture abondante, quelques Bédouins travaillent la terre et le blé pousse avec une vigueur extraordinaire ; ailleurs, auprès du djebel Heiqebeh, un des guides du P. Ant. Janssen lui a affirmé semer « du blé, de l'orge et des pastèques qui devenaient grosses comme la bosse d'un chameau » ; ailleurs encore, vers Adjroud, la culture est également en honneur,

et sur les rives de l'ouady Oumm Hallouf, où les Azazmeh font des moissons rémunératrices d'orge et de blé, les voyageurs ont rencontré deux aires à battre le grain. Sans doute, il est loin d'en être ainsi partout, et certaines parties du désert sont d'une remarquable stérilité, — le djebel Tih, par exemple, au terrain marneux recouvert de galets noirâtres, ou encore la plaine semée de cailloux noirs qui s'étend immédiatement dans l'Est de l'ouady el-Ghamer; — mais ce serait une erreur de croire que tout le coin du désert arabique étudié en 1906 par les érudits de la Caravane biblique est d'une infécondité absolue.

Aussi plusieurs grandes routes traversent-elles la partie du désert visitée en 1906 par la Caravane biblique. Il en est une, large et fort bien tracée, qui va de Bersabée à Aqabah en passant par Aïn el-Oueideh et le Naqbsafa ; elle sert aux caravanes des nomades et aux employés du gouvernement ottoman qui se rendent directement au Sud de la Palestine aux bords de la mer Rouge, et emprunte le tracé de l'ancienne route romaine d'où se détachait vers l'ouady Monsa une autre voie dont nos érudits ont relevé sur plusieurs points des traces indubitables. D'autres routes traversent le désert dans une direction toute différente et relient la Syrie aux bords du Nil. L'une, partie d'el-Arich, gagne l'Egypte par El Qantarah; elle est fréquentée par les marchands de bestiaux qui, après avoir drainé le Haouran et le Belqa, ont suivi la route de Gaza par Jérusalem. Les autres routes sont suivies par les marchands qui fréquentent surtout le Djebal el Moab; ils « poussent vers le Sud les troupeaux qu'ils ont réunis, gagnent l'Arabah et atteignent le pays des Pharaons par la péninsule sinaïtique, ou encore se rendent à el Arich par Aïn-Qedeïs, lorsque les ouadys du djebel Tih et du Sinaï ne leur promettent pas de pâturages suffisants ». Ainsi sont fréquentées, actuellement encore, les mêmes routes que naguère, à en juger par les inscriptions qu'ils ont laissées au Sinaï, devaient suivre les grands commerçants du désert, les Nabatéens.

Ce simple exposé suffit à faire comprendre tout l'intérêt du voyage accompli en 1906 par la Caravane biblique; d'ores et déjà, on peut prévoir que le voyage projeté pour le début de 1907 ne sera pas moins fécond en résultats de toute nature.

Henri Froidevaux.

PERSE

La situation générale. — La maladie du chah Mouzaffer ed Dine, qui semble ne pas pouvoir vivre plus de quelques jours, a apporté un certain ralentissement dans la crise politique de la Perse. On ne s'attendait pas en effet généralement à cette maladie, selon toute vraisemblance mortelle, d'un homme âgé seulement de cinquante-six ans. Pendant quelques jours, de grands efforts ont été faits par le Medjilis, ou assemblée nationale, pour faire signer par le chah mourant l'Assassi, ou constitution, que ce parlement a élaborée. Mais les influences qui s'exercent autour du chah et qui le dominent d'autant plus que son état de santé est plus mauvais, n'ont pas permis cette signature, et l'assemblée compte maintenant sur le prince héritier pour devenir le premier monarque constitutionnel de la Perse.

Ce prince hériter est Mohammed Ali Mirza, qui est âgé de trente-trois ans, et qui a été plusieurs fois régent depuis 1896, date de l'avènement de son père au trône. On sait, en effet, que Mouzaffer ed Dine s'est fréquemment absenté de Perse, en particulier pour venir à Contrexeville. Pendant ces voyages, le prince Mohammed Ali Mirza exerçait la régence du royaume. Cet héritier du trône ou Valiahad, qui était gouverneur de Tauris, a été appelé à Téhéran pour exercer la régence pendant la maladie de son père, et on s'est demandé quelle serait son attitude à l'égard du parti constitutionnel. On sait que Mohamed Ali Mirza n'a aucune tendresse pour le nouveau régime que l'on veut instituer en Perse, et qu'il est un homme énergique, actif, et capable de rendre sérieuse sa résistance s'il lui convenait d'en opposer. Jusqu'à présent, cependant, il est impossible de se prononcer sur l'attitude qu'il prendra. Il a reçu, peu après son entrée à Téhéran, les délégués du Medjilis et leur a dit que plusieurs pays avaient trouvé la prospérité sous le régime constitutionnel, et qu'il pouvait en être de même de la Perse. Sans doute serait-il difficile de tirer de telles paroles une conclusion définitive.

Cependant il ne faut pas oublier que le chah aura bien de la peine à résister à un mouvement qui est mené par tous les commerçants du bazar de Téhéran et des grandes villes, et qui a pour lui le clergé, séparé en Perse du chah, puisque de nombreuses années se sont déjà écoulées depuis la mort du dernier monarque persan qui était considéré comme khalife dans son pays. Pour tenir tête à un mouvement de cette nature qui a déjà triomphé des résistances de Mouzaffer ed Dine et de ses vizirs, il faudrait une force armée dont l'héritier du trône ne semble pas devoir disposer. Comme toujours dans de pareils cas, la résistance du pouvoir absolu est entravée par sa gêne financière. Les troupes n'ont pas pu être payées depuis longtemps, et c'est même une des principales préoccupations du Parlement que de répondre à cette nécessité : on assure que ces jours derniers, par les soins du Parlement, et grâce au produit d'une souscription publique, les arriérés des troupes étaient payés à raison de 25.000 francs environ par jour. Ce n'est certes pas une manière de mettre l'armée entre les mains du chah.

L'avenir est donc incertain, bien qu'il semble fort difficile au futur chah, Mohammed Ali Mirza, de résister au mouvement constitutionnel.

En attendant, ce dernier se double d'un mouvement national, comme nous l'avons déjà signalé. Le Medjilis ne veut pas de l'emprunt russo-anglais négocié par le gouvernement du chah. Il a proposé à la place de cet emprunt la création d'une

banque nationale qui consentirait un prêt de 5 millions de francs au gouvernement. Mais il ne semble pas que l'on trouve facilement en Perse des souscriptions à cette banque qui dépasse singulièrement les habitudes, et peut-être même les moyens financiers du pays. Il est donc vraisemblable qu'après un certain nombre de manifestations de la répugnance nationale à un emprunt étranger, on sera obligé d'y venir. Du reste, la résistance du Parlement peut changer lorsque ce dernier deviendra véritablement une représentation nationale, ce qu'il n'est pas à l'heure actuelle. Il ne faut pas oublier en effet qu'une grande partie du Parlement n'a pas encore été élue, et qu'il n'y a guère à siéger que les représentants de Téhéran ou des centres voisins, ou tout au moins des classes privilégiées qui, il ne faut pas l'oublier, sont encore seules encore à prétendre à une participation à la vie politique de la Perse.

ASIE ANGLAISE

Le commerce de Calcutta en 1905-1906. — Le jute. — Notre consul général à Calcutta a fait parvenir récemment sur le commerce de ce port, au ministère des Affaires étrangères, un rapport qui a dépassé sensiblement en intérêt la moyenne des documents de cette catégorie. Renseignements heureusement choisis, bien présentés, information abondante, tout contribue à donner au travail de M. de Coutouly une valeur particulière. Aussi croyons-nous devoir en publier ci-après des extraits étendus.

Après avoir rappelé les causes qui font de Calcutta un centre économique de premier ordre: population de plus d'un million avec les faubourgs, industrie intense, situation au nœud de trois puissants réseaux de chemins de fer, notre représentant donne le tableau des principales importations et exportations du port :

IMPORTATIONS
(en milliers de francs) (1).

Cotonnades et coton manufacturé	364.575
Métaux	68.035
Sucre	43.040
Machines et matériel d'usine	30.942
Huiles minérales	18.694
Quincaillerie et coutellerie	12.760
Lainages	10.911
Bijouterie	10.760
Drogueries	9.776
Boissons	9.241
Sels	9.061
Articles d'habillement	8.708
Epices	8.449
Matériel de chemin de fer	6.956
Instruments et outils	6.772
Comestibles	6.655
Verre et verrerie	5.701
Total des marchandises ci-dessus et des autres marchandises importées	709.088

(1) La roupie a été comptée à 1 fr. 70.

EXPORTATIONS
(en milliers de francs)

Jute brut en brins, teillé, peigné ou tordu	265.432
Jute manufacturé (fils, tissus, sacs)	210.683
Peaux et pelleteries	131.901
Opium	119.398
Thé	109.671
Céréales et graines légumineuses alimentaires	107.239
Laque	53.520
Graines oléagineuses	39.486
Coton brut	22.902
Houille et coke	11.118
Fils de coton simples ou retors	9.221
Soie brute	7.231
Indigo	6.975
Salpêtre	6.461
Total des produits ci-dessus et autres produits exportés	1.142.710

Le jute brut est exporté dans les principaux pays dans les proportions ci-après :

Royaume-Uni	1.452.954	balles
Allemagne	704.340	—
Etats-Unis	472.836	—
France	439.712	—
Autriche-Hongrie	244.294	— etc.

Les sacs de jute vont surtout en :

Australie	39.407.865	unités
Chili et Pérou	34.214.650	—
Royaume-Uni	25.141.822	—
Etablissements des Détroits	21.545.734	—
Hong-kong	21.054.000	—
Egypte	12.760.000	— etc.

Enfin 7.318.550 sacs ont été expédiés en Cochinchine, mais ce chiffre ne représente que la destination apparente et il est probable qu'une bonne partie des exportations relevées par les établissements des Détroits et Singapour est en réalité destinée aux riz de l'Indo-Chine.

Quant aux tissus de jute, ils vont aux Etats-Unis (419.531.400 yards); dans l'Argentine (141.544.300 yards); en Angleterre (39.090.100 yards); à Hongkong (20.009.281 yards); etc.

Sur le commerce et l'industrie du jute, ainsi que sur les questions sociales qui se rattachent à cette industrie, M. de Coutouly donne les intéressants détails qui suivent :

L'article d'exportation par excellence, le jute, ou chanvre de Calcutta, sous toutes formes, à l'état brut ou manufacturé, prend plus de 41 0/0 de la totalité des sorties. C'est une chose remarquable et un peu singulière que jusqu'à présent la culture du *corchorus*, du végétal auquel on doit cette fibre, ait pu rester monopole exclusif du Bengale. Dans l'Inde même elle n'existe pas ailleurs (1). Si, du reste, on voulait l'essayer autre part, il faudrait évidemment l'entreprendre dans les mêmes conditions générales de milieu, par environ 22 degrés Nord ou du Sud de l'équateur, dans un pays de plaines basses, sur

(1) Sauf au Népal, mais seulement dans la zone basse contiguë au Bengale et n'en différant pas (le Téraï). La production du Népal a augmenté depuis l'abolition du monopole du jute : en 1896-1897 il importait au Bengale 36.000 quintaux, en 1905-1906, 236 000.

un sol d'alluvion fortement saturé d'eau, un delta de préférence, à pluies très abondantes durant une partie seulement de l'année, avec des mois très chauds et un hiver. Je ne vois guère, dans nos colonies, que le Tonkin et les zones littorales du Sud de Madagascar où cela se pourrait trouver. Voilà donc une des rares cultures tropicales qui ait échappé à la surproduction. L'accroissement des demandes, depuis quelques années, sur les marchés d'Europe, d'Amérique, d'Asie et d'Australie a eu pour conséquence une forte hausse de la matière première ; malgré cela, les bénéfices nets des usines pendant le dernier exercice se sont élevés à près de 19 millions de francs (1).

Environ 23 0/0 de la récolte s'exporte non filé, en brins rouis, peignés ou cardés, et quand on qualifie alors ce jute, en Europe, de tordu, il n'a reçu que la torsion nécessaire pour les besoins du transport. Le reste, 18 0/0 ou près, est manufacturé. Ce sont principalement les grosses toiles unies ou croisées pour sacs et emballages (*gunnies*), des toiles plus légères également pour sacs (*hessians*), les sacs confectionnés, et, en petite quantité, les fils polis, ficelles et cordages.

Au commencement de 1905 il y avait à Calcutta et à Howrah (faubourg de la rive droite de l'Hougly) 24 fabriques de jute dont la moindre occupait mille personnes, hommes, femmes et enfants, les plus importantes de 3.000 à 9.000, et appartenant à des compagnies par actions d'un capital global, presque entièrement payé, de 109.218.500 francs. Mais il s'en est créé de nouvelles. Si l'on joint à celà les six usines du district d'Hougly, cette industrie, dans tout le Bengale, employait alors plus de 131.000 ouvriers de tout sexe et de tout âge, dont 88.000 hommes, nombre certainement dépassé à l'heure qu'il est. En 1890, on n'évaluait pas cette main-d'œuvre à plus de 62.000 individus. Ce serait donc trop peu de dire qu'en quinze ans la production et la fabrication ont doublé. Il y a des ombres au tableau. L'habitude frauduleuse de mouiller le jute brut ou d'y mêler du sable, pour augmenter le poids en vue de la vente, nuit à sa qualité, la déprécie sur les marchés du dehors, et la Chambre du commerce du Bengale a dû faire campagne, soumettre même à l'Administration un projet de loi, proposer un service d'inspection et un système de pénalités pour mettre fin à ces pratiques. Puis ce prolétariat dont la majeure partie se compose, il est vrai, d'une population flottante, intermittente, encore mi-agricole, disparaissant plusieurs mois de l'année pour se livrer aux travaux des champs, mais comptant aussi un élément sédentaire qui augmente sans cesse (les tisserands professionnels), n'est déjà plus si facile à conduire qu'autrefois. Il faudra lui faire une meilleure part, sacrifier un peu des énormes profits réalisés jusqu'à présent. Avec des salaires dont la modicité ne répond plus au prix accru de l'existence, avec des journées de quinze heures interrompues seulement par deux repos qui, légalement, peuvent ne pas durer ensemble plus de 30 minutes, avec le sentiment grandissant de ce qu'on peut obtenir par la puissance de l'association, après ce réveil national, sous l'influence d'un esprit nouveau de fierté asiatique et de *fara da se* qui, des couches supérieures de la société indienne, se communique aux inférieures depuis les victoires du Japon, les masses inorganiques commencent à s'organiser et s'agitent; des grèves éclatent, des syndicats se forment ; déjà la question du travail, des rapports du salarié avec le patron, particulier ou Etat, se pose ici comme en Europe, plus redoutable encore parce qu'elle se complique d'une question de race.

(1) Le 13 août 1906, le Comité exécutif de l'Association des fabricants de jute a fait signer une convention à laquelle participent toutes les usines, sauf six, à l'effet de réduire 20 0/0 lar production des articles lourds. Mais cet accord n'a pas pou- cause une surproduction que sir Andrew Frase, lieutenant-gou verneur du Bengale en congé, n'a pas semblé prévoir dans son récent discours à la Chambre de Commerce de Dundee, puisqu'il a préconisé au contraire une extension de la culture du jute.

Le commerce de Calcutta et le mouvement swadéchi. — Les lecteurs du bulletin ont été tenus au courant de ce curieux mouvement du nationalisme économique provoqué dans le Bengale par la division administrative de cette province en octobre 1905, que l'on désigne sous le nom de *swadéchi* et qui se traduit par le boycottage des marchandises anglaises. Le rapport de M. de Coutouly, qui nous a fourni les renseignements qui précèdent sur le commerce du jute, contient au sujet du mouvement swadechi et de ses conséquences actuelles ou futures sur le commerce du Bengale des indications qui sont à retenir et qui ne peuvent manquer d'intéresser nos lecteurs.

Après avoir signalé que le coton manufacturé sous ses trois formes — fils simples ou retors, tissus en pièces écrus, blanchis, teints ou imprimés, fabrication de coton — représente les 51,55 % des entrées dans le commerce de Calcutta, notre consul général rappelle que c'est principalement sur le coton anglais du Lancashire que porte le mouvement swadechi :

Cette agitation a une origine purement politique : *Swadéchi* est un mot formé de deux racines sanscrites, *déchi* signifiant pays et *swa*, pronom possessif, donnant à cette expression un sens qui pourrait se traduire par « autochtone », ou plutôt : « de son propre pays ». Par opposition, *bidéchi* équivaut à « étranger ». On voulait donc répandre dans le peuple cette idée qu'à l'avenir, par patriotisme, il devrait s'abstenir le plus possible d'acheter des produits étrangers, donner la préférence aux produits nationaux, et comme l'importation la plus forte est celle du coton manufacturé, notamment des tissus, comme elle est presque entièrement anglaise, c'était bien l'industrie de Manchester et du Lancashire qu'on prétendait menacer surtout. Bien entendu, d'ailleurs, il n'y avait là, mise en évidence, qu'une des faces du *Swadéchisme* ; dès alors on avait en vue un grand réveil national dans toutes les branches de l'activité humaine, aussi bien dans le domaine des énergies politiques, avec le self-government pour idéal, que dans ceux de l'industrie, du commerce et des arts.

Une polémique, naturellement, s'est engagé sur le point de savoir s'il a comme le disent les journaux anglo-indiens avorté de la façon la plus complète, ou réellement nui à l'industrie anglaise, comme l'affirment les nombreux organes de la presse indienne, généralement publiés, du reste en anglais.

Mais, là-dessus, les chiffres du dernier exercice n'apportent ni ne peuvent procurer aucun éclaircissement. Il semblerait, à première vue, que l'importation des produits de Manchester soit en hausse depuis l'apparition du swadéchisme et le directeur de la douane, dans son rapport, en a profité pour faire sur le terrain politique une excursion où il faut bien le suivre. Jamais, en effet, il n'était entré autant de filés : 14.809.000 livres. C'est presque le double de l'année précédente. Les tissus en pièce ont augmenté de 9,3 % comme quantité (un milliard trois cent trente-cinq millions neuf cent cinquante quatre mille livres), de 13,07 % comme valeur ; les fabrications en coton passent de 1.221 millions 1/2 de yards à 1.356. En somme, c'est une année de record dans le sens le plus contraire aux intentions des boycotteurs.

Seulement, cela ne prouve rien encore, pour plusieurs raisons. Le mouvement swadéchiste a commencé en octobre 1905 et l'exercice dont il s'agit s'est terminé en mars 1906. Or les contrats de livraison se signent plus de six mois et quelquefois même toute une année à l'avance. Ce n'est donc pas dans un laps de temps assez court que de bien grands effets ont pu se produire. Si l'augmentation des filés, qui a été de beaucoup la plus forte, se maintenait, cela pourrait fort bien s'expliquer par un renouveau d'activité du tissage indigène, car les métiers à main ont recommencé à battre dans bien des villages où ils se faisaient. Le rapport de la douane constate, d'ailleurs, que les métiers pour tissage à la main ont fait l'objet d'une forte demande comme conséquence de cette agitation. Ensuite, puisque c'est un mouvement surtout bengali, quelle partie de ces importations est restée au Bengale, quelles quantités n'ont fait que passer à destination d'autres provinces? Et enfin marchandise importée n'est pas marchandise vendue. Il peut y avoir excédent de stock, engorgement, et le résultat serait une crise à plus ou moins brève échéance.

Vouloir tirer de ces chiffres une conclusion ferme semble donc prématuré. Il faut attendre jusqu'à l'année prochaine. Le fait est qu'un organe anglo-indien de Calcutta, spécialement voué aux questions commerciales, industrielles et financières, *le Capital*, signale depuis assez longtemps une certaine stagnation dans le compartiment des *doutis*, cotonnades servant à confectionner les pièces essentielles du costume populaire, et généralement la faiblesse des demandes sur le marché des tissus.

Non pas que les organisateurs du boycottage ne se soient fait d'assez fortes illusions. On boycotte difficilement une industrie qu'on ne peut pas encore remplacer au réel profit du consommateur. Le *douti* indigène est peut-être plus durable, mais il revient ordinairement plus cher. Patriotisme et nécessité font deux. Et sans parler de cotonnades, la prétention était forte de faire fumer par tout le monde, riches et pauvres, au nom du devoir civique, les exécrables cigarettes du pays, à seule fin de chagriner une compagnie anglo-américaine. Un sel impur, mal préparé, a beau être swadéchi, celui de Liverpool vaut mieux. Puis, il faut compter avec les tromperies inévitables, la spéculation du marchand qui voit un moyen de réclame dans l'étiquette à la mode, l'ignorance des acheteurs. Et néanmoins il n'y aurait rien de surprenant si les prochaines statistiques se ressentaient de cette campagne menée depuis un an avec beaucoup de ténacité. Elle aura, du reste, sans le moindre doute, donné une impulsion nouvelle à certaines industries de la contrée. C'est ainsi qu'une filature de coton qui deviendrait sans peine, après les extensions projetées, la seconde en importance de toute l'Inde, a pu être acquise avec un capital entièrement indien de 2 millions de francs, en grande partie formé par des souscripteurs de la classe moyenne (Bengal Laxmi Mill, à Sérampore). Il y a d'autres plans à l'étude, pour le traitement des graines oléagineuses, par exemple, et la confection des cigarettes.

NOMINATIONS OFFICIELLES

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Albéric Neton, consul de 2e cl., est chargé du vice-consulat de Janina.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes coloniales.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

Tonkin. — M. le *général de brigade* Houry est nommé au command. de la 1re brigade des troupes de l'Indo-Chine à Hanoï

INFANTERIE

Chine. — M. le *capit.* Ferry est désig. pour le 16e rég.

Cochinchine. — Sont affectés :

Au 11e rég., MM. les *capit.* Le Floch, Dupeuble; les *lieut.* Fournier et Amberger et les *sous-lieut.* Le Moing et Cabet;

Au 12e rég, M. le *chef de bat.* Maitret;

Au 1er annamites, M. le *capit.* Modest;

Au 2e annamites, M. le *lieut.-col.* Dagneaud.

M. le *capit.* Moyse est désig. pour servir en Cochinchine;

M. le *capit.* Bouë est placé à l'état-major de la 2e division;

Tonkin. — MM. le *chef de bat.* Privey; le *capit.* Forestier; les *lieut.* Branconnier, Tastet, Weigand, Texier et Tap sont désig. pour servir au Tonkin;

Sont affectés :

Au 9e rég., MM. le *chef de bat.* Philippe; les *capit.* Léonard et Blaise; les *lieut.* Bégot et Abadie;

Au 10e rég., MM. le *capit.* Dussault; les *lieut.* Petit, Brun et Lecoq;

Au 18e rég., M. le *capit.* Lacour;

Au 1er tonkinois, MM. le *chef de bat.* Nicolas; les *capit.* Damel et Claustre; les *lieut.* Hemmet, Weissemburg, Laval et Maugard;

Au 2e tonkinois, M. le *lieut.* Barjou;

Au 3e tonkinois, M. le *sous-lieut.* Moisand.

ARTILLERIE

Missions. — M. le *lieut.* Lepage est désig. pour faire partie de la mission de M. le capit. d'Ollone.

Chine. — MM. les *capit.* Patard et Jacobi; les *lieut.* Lenfumé de Lignières et Bergé sont désig. pour le corps d'occupation de Chine.

Indo-Chine. — M. le *capit.* Bouët est désig. pour servir en Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. le *capit.* Salaman et le *lieut* Chourrot sont désig. pour la Cochinchine.

MM. les *capit.* Ducatillon et Lehuby et le *lieut.* Chourrot sont désig. pour Saïgon;

M. le *capit.* Pierre est placé au Cap Saint-Jacques;

M. le *lieut.-col.* Gautheron est nommé direct. d'artill. de Cochinchine.

Tonkin. — M. le *chef d'escad.* Poivez est nommé sous-direct. d'artill. à Hanoï;

M. le *capit.* Werquin est placé Sontay;

M. le *capit.* Portères est désig. pour Dap-cau.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Aubert et Rimond; l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Fonteneau; le *stagiaire de 1re cl.* Le Fur et les *stagiaires de 2e cl.* Le Touer et Gaultier sont désig. pour la Cochinchine.

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Fissé est placé à Saïgon;

Tonkin. — M. l'*offic. d'admin. ppal* Müller; les *offic. d'admin. de 1re cl.* Choiselat; *de 2e cl.* Magoja et *de 3e cl.* Maynard sont placés à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Phily est désig. pour Dap-cau;

MM. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Huz et les *stagiaires de 2e cl.* Garnier et Andrieux sont désig. pour le Tonkin.

M. l'*offic. d'admin. de 1re cl.* Ménard est placé à la sous-direct. de Haïphong;

CORPS DE L'INTENDANCE

Tonkin. — MM. les *sous-intendants de 3e cl.* André et Bernard sont désig. pour le Tonkin.

Officiers d'administration.

Cochinchine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Séverin est désig. pour la Cochinchine.

Tonkin. — MM. les *offic. d'admin. de 1re cl.* Coucoulle et *de 2e cl.* Beaunée sont désig. pour le Tonkin;

M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Vernier de Bryans est placé à Hanoï;

M. l'*offic. d'admin. de 3e cl.* Martin est affecté à Yen-bay.

SERVICE DE SANTÉ

Chine. — M. Combier, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé au poste consulaire de Canton.

Indo-Chine. — M. Ponthion-Lavielle, *méd.-maj. de 2e cl.*, est mis à la disposition du direct. des travaux publics.

Cochinchine. — M. Castagné, *méd.-maj. de 1re cl.*, est placé au 11e colonial;

M. Montel, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est mis à la disposit. de la municipalité de Saïgon;

M. Nouaille-Degorce, *méd.-maj. de 2e cl.*, est placé au Cap Saint-Jacques;

M. Erdinger, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Chaudoc.

Tonkin. — MM. Poumayrac et Recoules, *méd.-maj. de 1re cl.*, sont désig. pour le Tonkin;

M. Puysségur, *méd.-maj. de 2e cl.*, est désig. pour les Sept-Pagodes;

M. Cloitre, *méd. aide-maj. de 1re cl.*, est placé à Laokay;

M. Dufresne, *méd. aide-maj. de 2e cl.*, est désig. pour Lam.

Officiers d'administration.

Chine. — M. l'*offic. d'admin. de 2e cl.* Nordey est désig. pour servir en Chine.

MINISTÈRE DE LA MARINE

ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

Levant. — MM. les *enseig. de vaiss.* Meray et Fortoul sont désig. pour embarq. sur la *Mouette* à Constantinople.

Extrême-Orient. — M. le *lieut. de vaiss.* Sériot est nommé au command. de la *Caronade;*

MM. le *lieut. de vaiss.* Ducrest de Villeneuve et l'*enseig. de vaiss.* Dinouël sont désig. pour servir à la 1re flottille de torpilleurs des mers de Chine;

M. le *lieut. de vaiss.* Merckelbagh est désig. pour embarq. sur le *Chanzy ;*

M. l'*enseig. de vaiss.* Le Villain est désig. pour embarq. sur l'*Adour;*

M. le *mécanic. ppal de 2e cl.* Maurer est désig. pour embarq. sur la *Rapière;*

M. le *lieut. de vaiss.* Mars est désig. pour embarq. sur le *Redoutable.*

CORPS DU COMMISSARIAT

Extrême-Orient. — M. le *commiss. de 2e cl.* Avenol est désig. pour embarq. sur la *Manche.*

SERVICE DE SANTÉ

Extrême-Orient. — M. le *méd. de 2e cl.* Brochet est désig. pour embarq. sur la *Manche;*

M. le *méd. de 2e cl.* Bourrut-Lacouture est désig. pour embarq. sur l'*Olry.*

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Pujol est nommé juge suppléant au tribunal de première instance de Long-xuyen (Indo-Chine).

Sont nommés élèves administrateurs des services civils en Indo-Chine :

MM. :

Jérusalémy (René-Marcel-Jean-Marie-Aimé);

De Tastes (Alfred-Emile) ;

Huckel (Maurice-Emile-Henri) ;

Royer (Pierre-Edouard) ;

Magnant (Raymond-Gabriel);

Butel (Maurice-Joseph-Bernard), élèves brevetés de l'Ecole coloniale.

Bibliographie

La Malaisie britannique (*British Malaya*), par sir Frank Swettenham, avec une nouvelle carte des Etats Malais. A Londres (Lane), 16 shillings.

L'auteur de ce livre, sir Frank Swettenham, a été le gouverneur de la Malaisie britannique qui a été appelé à couronner l'œuvre accomplie par l'Angleterre dans cette région, par la fédération des quatre Etats Malais, en 1896. Il nous explique comment la domination anglaise dans la péninsule en est arrivée à ce résultat, et aussi au développement économique magnifique qui a enrichi depuis de longues années la Malaisie.

La péninsule malaise dans laquelle les Anglais ont succédé aux Hollandais, qui avaient évincé eux-mêmes les Portugais, les premiers hommes d'Europe venus dans ce pays, se divise en trois parties : une Colonie de la Couronne, connue sous le nom d'Etablissements des Détroits, et qui se compose des provinces de Singapour, Malacca et Pinang, de quatre Etats protégés anglais qui sont les Etats malais fédérés, et de quelques autres Etats indigènes, soit indépendants, soit surtout reconnaissant la suzeraineté du Siam. C'est en 1867 que les Etablissements des détroits furent séparés de l'Inde et devinrent une colonie de la Couronne. Depuis ce moment la politique anglaise s'efforça de pénétrer dans le désordre inextricable des Etats malais voisins, divisés par des factions, des querelles entre les Chinois, qui commençaient déjà à exploiter les mines d'étain du pays, et troublés partout par une piraterie générale. Des résidents anglais furent nommés auprès des différents rajahs et depuis lors le progrès a été constant. La police a été créée, un système fiscal unique organisé, des conseils d'Etat de Malais ont été institués; des routes, des postes, des chemins de fer, des hôpitaux, des prisons, des écoles et même des musées ont été donnés au pays. Les progrès de l'immigration chinoise qui fournit à la péninsule malaise ses mineurs et les coulis de ses plantations ont assuré les ressources pécuniaires nécessaires à l'œuvre administrative et politique que poursuivirent les Anglais. On sait que cette œuvre, non contente d'agir sur les Etats Malais fédérés, a débordé sur Kélantan et Trenganou et il est à remarquer — fait que nous serions bien au regret de ne pas signaler ici — que sir Frank Swettenham est un adversaire décidé de la politique qui consisterait à laisser l'autorité du Siam s'implanter définitivement dans ces deux sultanats limitrophes de la Malaisie britannique. Il dit que le Siam a formulé, en ce qui les concerne, certaines revendications qui ne lui semblent pas justifiées et qui n'ont jamais été admises par les gens de Kelantan et de Trenganou eux-mêmes. Il ne croit pas que ces deux Etats puissent prospérer sous l'administration siamoise; il donne sa pleine approbation à la condamnation énergique formulée par sir Stamford Raffle contre les méthodes des Siamois, et il invoque en faveur de cette opinion l'exemple de Kedah, un pays qui a tous les avantages naturels, mais qui est soumis au Siam et qui se trouve à peine dans une meilleure condition qu'il y a une trentaine d'années. Sir Frank Swettenham se demande comment on pourra construire le chemin de fer de l'Est de la Malaisie britannique, chemin de fer qui doublerait si admirablement celui de l'Ouest, qui a donné de si bons résultats, si Kelantan et Trenganou restent en dehors de la domination britannique. Il s'appuie encore sur le désir unanime des deux sultanats de jouir de la protection britannique et d'échapper au joug redouté des Siamois, et l'auteur conclut en exprimant l'espoir qu'aucun gouvernement britannique « possédant comme il le fait une connaissance complète de tous les faits de la cause, ne se tiendrait à l'écart, laissant le sultan de Trenganou être contraint d'admettre une sujétion contraire au désir qu'il a toujours exprimé de maintenir son indépendance, surtout à un moment où l'administration de son pays ne fournit aucun prétexte à l'intervention siamoise ».

Ce livre fort intéressant nous résume l'histoire et nous expose le développement économique et politique des possessions britanniques qui peuvent le plus directement sans doute nous servir d'exemple pour l'œuvre que nous avons à poursuivre en Indo-Chine.

La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.

Le Gérant : A. Martial.

PARIS. — IMP. F. LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS

DÉPARTS DE MARSEILLE

Du 24 Décembre 1906 aux dates suivantes :

Egypte et Syrie	*Jeudi* 27 *Déc.* 4 *h. s.*	Pour Alexandrie, Port-Saïd, et pour passagers seulement Jaffa et Beyrouth (retour par les mêmes escales, sauf Jaffa) (1)........ .....è..	NIGER C. Bourge.
Angleterre (Pour marchandises seulement.......	*Vendredi* 28 — *midi.*	Pour le Havre et Londres (prenant des liquides en fûts)..	MEDOC C. Froment.
Grèce, Turquie et Mer Noire	*Samedi* 29 — 4 *h. s.*	Pour Calamata, Le Pirée, Smyrne, Dardanelles, Constantinople, Samsoun, Trébizonde et Batoun (1) (retour par La Canée au lieu de Calamata) .... (1) Sauf changements nécessités par les mesures sanitaires.	DANUBE C. Hénon.

Ceylan, Indes, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon	**Le Dimanche 6 Janvier 1907, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Changhaï, Kobé et Yokohama. *Correspondances : à Colombo pour Pondichéry et Calcutta; à Singapore pour Batavia; à Saïgon : 1° pour Nhatrang, Quinhon, Tourane et Haïphong ; 2° pour Bangkok.*	AUSTRALIEN C. Verron, l. de v.
Indes, Ceylan, Australie, Nouvelle-Calédonie	**Le Mercredi 16 Janvier 1907, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Aden, Bombay, Colombo, Fremantle, Adélaïde, Melbourne, Sydney et Nouméa.	SYDNEY C. X.
Ceylan, Cochinchine, Siam, Tonkin, Chine et Japon et pour Passagers seulement, **Australie Nouvelle-Calédonie**	**Le Dimanche 20 Janvier 1907, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Colombo, Singapore, Saïgon, Hong-Kong, Changhaï, Kobé et Yokohama. *Correspondances : à Colombo avec le* Sydney *pour les passagers à destination de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie ; à Singapore pour Batavia ; à Saïgon : 1° pour Nhatrang, Quinhon, Tourane et Haïphong ; 2° pour Bangkok.*	TONKIN C. Charbonnel. l. de v.

Djibouti Madagascar La Réunion Maurice	**Viâ Mahé**	**Le Mardi 25 Décembre 1906, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Aden, Mahé (Seychelles), Diégo-Suarez, Sainte-Marie, Tamatave, La Réunion et Maurice. *Correspondances à Diégo-Suarez:* 1° Côte Ouest de Madagascar *pour Nossi-Bé, Analalave, Majunga, Naméla, Morundava, Ambohibé et Tuléar (Nossi-Bé, Majunga, Naméla et Ambohibé pour passagers seulement); 2° à Diégo-Suarez ou Tamatave* (Côte Est de Madagascar) *pour Vohémar, Maroantsetra Vatomandry, Mahanoro, Mananjary, Farafangana et Fort-Dauphin (Maroantsetra et Mahanoro pour passagers seulement).*	DJEMNAH C. Durrande, l. de v.
	Viâ Zanzibar	**Le Jeudi 10 Janvier 1907, à 11 heures du matin** Pour Port-Saïd, Suez, Djibouti, Monbassa, Zanzibar, Mutsamudu, Mayotte, Majunga, Nossi-Bé, Diégo-Suarez, Tamatave, La Réunion et Maurice.	MELBOURNE C. Lacarrière.

LIGNES COMMERCIALES D'INDO-CHINE ET D'EXTRÊME-ORIENT

DÉPARTS A DATES FIXES

	D'ANVERS	DE DUNKERQUE	DU HAVRE	DE MARSEILLE	
Colombo, Singapore, Hong-Kong, Changhaï, Japon.	1er Janvier 1907	2 Janvier 1907	—	—	KOUANG-SI C. Couret.
	1er Mars	2 Mars	—	—	LAOS C. Abel.
Colombo, Saïgon, Tourane, Haïphong.	—	13 Décembre	17 Décembre	30 Décembre	GANGE C. Martin.
	—	13 Janvier	17 Janvier	30 Janvier	LOUQSOR C. Rebufat.

DÉPARTS du Havre pour Marseille (pour marchandises seulement)	**Mardi 25 Décembre 1906**	MATAPAN C. Ferrari.
	Mardi 1er Janvier 1907	DORDOGNE C. Henric.

DÉPARTS DE BORDEAUX

Espagne, Portugal, Sénégal, Brésil et La Plata.	**Le Vendredi 4 Janvier 1907** Pour Porto-Leixoès, Lisbonne, Dakar, Rio-Janeiro (1), Santos, Montévidéo et Buenos-Ayres.	ATLANTIQUE C. Le Troadec. l. de v.
et pour Santiago et Valparaiso (Chili), par transit à travers la Cordillère en service combiné avec la Compagnie Nationale de transports « Express Villalonga » (pour passagers seulement).	**Le Vendredi 18 Janvier 1907** Pour Vigo, Lisbonne, Dakar, Pernambuco, Bahia, Rio-Janeiro (1), Montévidéo et Buenos-Ayres. (1) *Par transbordement à Rio-Janeiro pour Paranagua, Antonina, Santa-Catharina, Rio-Grande do Sul, Pelotas et Porto-Alègre, pour marchandises seulement.*	CHILI C. Oliver.

TABLE DES MATIÈRES

PUBLIÉES DANS LE

BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

ANNÉE 1906

GÉNÉRALITÉS

ASIE FRANÇAISE

SIAM, CHINE, JAPON ET CORÉE

ASIE RUSSE

TURQUIE, ARABIE ET PERSE

ASIE ANGLAISE

AUSTRALASIE